3 1761 11648204 3


Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761116482043

...overnment
Publications

CANADA. PARLIAMENT

Publication
Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 15

Thursday, May 21, 1981

Chairman: Mr. Herb Breau

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 15

Le jeudi 21 mai 1981

Président: M. Herb Breau

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Federal-Provincial Fiscal Arrangements

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial sur

Les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

---

RESPECTING:

Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Act, 1977, fiscal equalization, tax collection agreements and the Canada Assistance Plan

CONCERNANT:

La Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, la péréquation des accords de perception fiscale et le Régime d'assistance publique du Canada

---

APPEARING:

The Honourable Ed Tchorzewski, Minister of Finance of the Province of Saskatchewan

COMPARAÎT:

L'honorable Ed Tchorzewski, ministre des Finances de la province de Saskatchewan

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the Thirty-second Parliament, 1980-81

Première session de la trente-deuxième législature, 1980-1981

LIBRARY
JUL 23 1981
UNIVERSITY OF TORONTO

29608—1

SPECIAL COMMITTEE ON THE FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS

Chairman: Mr. Herb Breau
Vice-Chairman: Mr. Don Blenkarn

Messrs.

Blaikie
Herbert
Loiselle

COMITÉ SPÉCIAL SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

Président: M. Herb Breau
Vice-président: M. Don Blenkarn

Messieurs

Thacker
Weatherhead

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Nora S. Lever
Clerk of the Committee

LIBRARY
SEP
17
1984
UNIVERSITY OF TORONTO

LIBRARY
JUL 23 1981
UNIVERSITY OF TORONTO

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MAY 21, 1981
(34)

[*Text*]

The Special Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements met *in camera* at Regina, Saskatchewan, at 10:00 o'clock a.m., this day.

Members present: Messrs Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker and Weatherhead.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: A. R. Dobell; William Haney; Michael Mendelson and Richard Bastien. *From the Research Branch, Library of Parliament:* Christopher Lawless.

Appearing: The Honourable Ed Tchorzewski, Minister of Finance of the Province of Saskatchewan.

Witnesses: Robert C. Douglas, Deputy Minister, Finance; Howard Leeson, Deputy Minister, Intergovernmental Affairs; Ken Fyfe, Deputy Minister, Health; W. Toombs, Deputy Minister, Continuing Education; Don Rowlatt, Director, Taxation and Fiscal Policy, Finance, and Dianne Anderson, Chief, Cost-Sharing Unit, Planning and Evaluation Branch, Social Services.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 5, 1981 relating to the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, Established Programs Financing and other fiscal arrangements between the Federal Government and the Provinces (*See Minutes of Proceedings, Monday, March 23, 1981, Issue No. 1*).

The Minister made a statement and with the witnesses, answered questions.

At 12:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to 1:00 o'clock p.m.

AFTERNOON SITTING
(35)

The Special Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements met at 1:00 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Breau, presiding.

Members present: Messrs Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker and Weatherhead.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: A. R. Dobell; William Haney; Michael Mendelson and Richard Bastien. *From the Research Branch, Library of Parliament:* Christopher Lawless.

Witnesses: At 1:00 p.m., From the Treaty Indian People: Mr. Bert Johnson, Ambassador for the Victorian Commonwealth; Mr. Sydney Fineday, Executive Director of the Queen Victoria Treaty Protective Association and Mr. Gordon Woopsayus, Assistant to the Executive Director of the Queen Victoria Treaty Protective Association. *At 1:15 p.m., From the Mental Health Association:* Mr. H. Schaller, Executive Director and Rev. Joeb Burkes. *At 1:45 p.m., From the Saskatchewan Health Care Association:* Mr. Jim Slimmon, President; Mr. Dan DeVlieger, Vice-President; Mr. Hewitt Helmsing,

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 21 MAI 1981
(34)

[*Traduction*]

Le Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces se réunit aujourd'hui à huis clos à Regina (Saskatchewan) à 10 heures.

Membres présents: MM. Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker et Weatherhead.

Aussi présents: Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur: A. R. Dobell; William Haney; Michael Mendelson et Richard Bastien, *Du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement:* Christopher Lawless.

Comparaît: L'honorable Ed Tchorzewski, ministre des Finances de la province de la Saskatchewan.

Témoins: Robert C. Douglas, sous-ministre, Finances; Howard Leeson, sous-ministre, Affaires intergouvernementales; Ken Fyfe, sous-ministre, Santé; W. Toombs, sous-ministre, Education permanente; Don Rowlatt, directeur, Impôt et politiques fiscales, Finances, et Dianne Anderson, chef, Division des frais partagés, Direction de la planification et de l'évaluation, Services sociaux.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 5 février 1981 portant sur le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, la péréquation, le financement des programmes établis et les autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. (*Voir procès-verbal du lundi 23 mars 1981, fascicule nº 1.*)

Le ministre fait une déclaration puis, avec les témoins, répond aux questions.

A 12 h 10, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 13 heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(35)

Le Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces se réunit aujourd'hui à 13 heures, sous la présidence de M. Breau (président).

Membres présents: MM. Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker et Weatherhead.

Aussi présents: Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur: A. R. Dobell; William Haney; Michael Mendelson et Richard Bastien. *Du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement:* Christopher Lawless.

Témoins: A 13 heures, des Indiens assujettis à un traité: M. Bert Johnson, Ambassador for the Victorian Commonwealth; M. Sydney Fineday, directeur exécutif de la Queen Victoria Treaty Protective Association et M. Gordon Woopsayus, adjoint au directeur exécutif de la Queen Victoria Treaty Protective Association. A 13 h 15, De l'Association de la santé mentale: M. H. Schaller, directeur exécutif et Rév. Joeb Burkes. *A 13 h 45, De la Saskatchewan Health Care Association:* M. Jom Slimmon, président: M. Dan DeVlieger, vice-président; M. Hewitt Helmsing, directeur exécutif et M. W.

Executive Director and Mr. W. Pettit, Assistant Executive Director. *At 2:30 p.m., From the Saskatchewan Coordinating Council on Social Planning:* Mrs. Lois Borden, President; Mr. Geoff Pawson, Past-President and Ms. Catherine Day. *At 3:05 p.m., From the Saskatchewan Medical Association:* Dr. Stewart McMillan, President; Dr. Graeme McIvor; Dr. Gordon Duke; Dr. E. H. Baergen, Executive Director; Mr. Ed Hobday, Administrative Director and Mr. T. Cosgrave, Communications Director. *At 4:20 p.m., From the Saskatchewan Universities Commission:* Dr. W. M. Sibley, Chairman and Dr. D. Larder, Executive Director. *At 5:20 p.m., a joint presentation From the University of Regina Students' Union, From the Union of Support Staff and From the Union of Academic Assistants:* Graham Dowdell, National Union of Students, Saskatchewan Representative; Jacqui Barclay, University of Regina Students' Union; Eileen Dooley, University of Regina Students' Union and Association of Student Councils; Don Rutherford, President, University of Saskatchewan Students' Union and Trish Elliott, President, University of Regina Students' Union.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 5, 1981 relating to the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, Established Programs Financing and other fiscal arrangements between the Federal Government and the Provinces. (*See Minutes of Proceedings, Monday, March 23, 1981, Issue No. 1.*)

The witnesses made statements and answered questions.

It was agreed,—That the brief submitted by the Saskatchewan Coordinating Council on Social Planning entitled "Social Security for Canadians" be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "FISC-36".*)

It was agreed,—That the brief submitted by the Saskatchewan Medical Association be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "FISC-37".*)

It was agreed,—That the brief presented by the Saskatchewan Universities Commission be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "FISC-38".*)

It was agreed,—That the appendices to the presentation of the University of Regina Students' Union, submitted by the University of Saskatchewan Students' Union, the Graduate Students' Association of the University of Saskatchewan, the Students' Arts and Science Society and the executive of CUPE 2419, be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "FISC-39".*)

At 6:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Pettit, directeur exécutif adjoint. *A 14 h 30, De la Saskatchewan Coordinating Council on Social Planning:* M^me^ Lois Borden, président; M. Geoff Pawson, ancien président et M^me^ Catherine Day. *A 15 h 05, De la Saskatchewan Medical Association:* M. Stewart McMillan, président; M. Graeme McIvor; M. Gordon Duke; M. E. H. Baergen, directeur exécutif; M. Ed Hobday, directeur administratif et M. T. Cosgrave, directeur des communications. *A 16 h 20, De la Saskatchewan Universities Commission:* M. W. M. Sibley, président et M. D. Larder, directeur exécutif. *A 17 h 20, une présentation mixte de la University of Regina Students' Union, De l'Union of Support Staff et de l'Union of Academic Assistants:* Graham Dowdell, National Union of Students, représentant de la Saskatchewan; Jacqui Barclay, University of Regina Students' Union; Eileen Dooley, University of Regina Students' Union and Association of Student Councils; Don Rutherford, président, University of Saskatchewan Students' Union et Trish Elliott, président, University of Regina Students' Union.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 5 février 1981 portant sur le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, la péréquation, le financement des programmes établis et les autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. (*Voir procès-verbal du lundi 23 mars 1981, Fascicule n° 1.*)

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

Il est convenu,—Que le mémoire soumis par le Saskatchewan Coordinating Council on Social Planning intitulé «Sécurité sociale des Canadiens» soit joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir Appendice «FISC-36».*)

Il est convenu,—Que le mémoire soumis par la Saskatchewan Medical Association soit joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir Appendice «FISC-37».*)

Il est convenu,—Que le mémoire présenté par la Saskatchewan Universities Commission soit joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir Appendice «FISC-38».*)

Il est convenu,—Que les annexes à la présentation de University of Regina Students' Union soumis par la University of Saskatchewan Students' Union, la Graduate Students' Association of the University of Saskatchewan, la Students' Arts and Science Society et l'exécutif de CUPE 2419, soient joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir Appendice «FISC-39».*)

A 18 h 10, le Comité suspend ses travaux, jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Nora S. Lever

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Thursday, May 21, 1981

• 1300

[*Texte*]

The Chairman: Order, please. I call the meeting to order. I am very happy to open this stage of hearings in Saskatchewan on our study of the Canada Assistance Plan, the tax collection agreements, equalization, established programs financing and other fiscal arrangements between the federal government and the provinces.

We have several witnesses to hear this afternoon. The first witness is from the Treaty Indian People, Mr. Bert Johnson, Ambassador for the Victorian Commonwealth. I would ask Mr. Johnson to introduce the other two gentlemen with him.

Mr. Bert Johnson (Ambassador, Victorian Commonwealth): Mr. Sydney Fineday, Executive Director of the Queen Victoria Treaty Protection Association for the Council and Mr. Gordon Woopsayus, his assistant.

The Chairman: Yes, I believe Mr. Johnson will make an opening statement.

Mr. Johnson: First of all, we want to say that we appreciate your including us in the agenda on such short notice. We have a package for each one of the committee members. I have given them to your secretary. We have submitted various letters to the members of Parliament and also to the province on a recent occasion regarding our position. On 8 September the Treaty People emerged publically as a nation with the appointment of myself and my family representing them as an Ambassadors Family, which is an appointment for life. My responsibility is to bridge the gap for them with the Canadian government since they are not able to speak for themselves in Canadian law. It may be that you want to know something about our structure at this time, I do not want to take too much time, I know you have others. What would be of most help to you at this point sir?

The Chairman: Well we have before us your constitution structure and your presentation for funding. I do not think there is anything in particular more that we need.

Mr. Johnson: I could say that we have not had funding to help us with accountants and lawyers and specialists to help us with this presentation. We are doing the best we can at this point, trying to get the land back, or have the treaty people in possession of their land again and administration. To this point they have not been able to take over fully on any one reserve. There is an emergence of the bonafide treaty people. It might help to explain that the traditional people are descendents of treaty signing fathers. This is based on a band list which was completed within two years after a treaty is signed, so these are the landowners. It may be that Mr. Fineday has something to add here at this point, that will be of help.

• 1305

Mr. Sydney Fineday (Executive Director, Queen Victoria Treaty Protective Association): Sir, I would just like to point

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le jeudi 21 mai 1981

[*Traduction*]

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il me fait plaisir d'aborder en Saskatchewan cette partie de nos délibérations sur le régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, la péréquation, le financement des programmes établis et les autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Nous entendrons aujourd'hui plusieurs témoins. Le premier est M. Bert Johnson, ambassadeur du Commonwealth de Victoria, qui représente les Indiens inscrits. Je lui demanderais de bien vouloir nous présenter les deux personnes qui l'accompagnent.

M. Bert Johnson (ambassadeur, Commonwealth de Victoria): M. Sydney Fineday, directeur exécutif au Conseil de la Queen Victoria Treaty Protective Association et M. Gordon Woopsayus, son adjoint.

Le président: Bien! Je crois que M. Johnson commencera par faire une déclaration.

M. Johnson: Je tiens à vous dire d'abord que nous vous sommes reconnaissants d'avoir accepté de nous entendre dans un délai aussi court. J'ai remis au greffier un colis pour chaque membre du comité. Nous avons adressé plusieurs lettres aux députés et à la province à une occasion récente, pour expliquer notre point de vue. Le 8 septembre, les Indienes inscrits ont posé un geste public à titre de nation en faisant de moi et de ma famille une famille d'ambassadeurs nommée à vie et chargée de les représenter auprès du gouvernement canadien car, selon la législation du Canada, ils ne peuvent pas le faire eux-mêmes. Vous voudrez peut-être être renseignés sur notre structure. Je ne voudrais pas abuser de votre temps, car je sais que vous avez d'autres témoins. Comment pouvons-nous le mieux vous aider à ce point-ci?

Le président: Nous sommes déjà saisis de votre constitution et de votre demande d'aide pécuniaire. Je ne crois pas que nous ayons besoin d'autres précisions.

M. Johnson: Je peux vous dire que nous n'avons pas obtenu de secours pour payer des comptables, des avocats et des experts pour collaborer avec nous à la préparation de notre mémoire. Nous avons fait pour le mieux en vue de recouvrer les terres ou de permettre aux Indiens inscrits de reprendre possession de leurs terres et de les administrer. Jusqu'à maintenant ils n'ont pu le faire entièrement sur aucune réserve. Les authentiques Indiens inscrits commencent à s'affirmer, ce qui pourrait aider à faire comprendre que le peuple traditionnel est issu des pères qui ont paraphé le traité. Cette constatation se fonde sur la liste des bandes compilée au cours des deux années qui ont suivi la signature du traité. Ce sont les propriétaires des terres. M. Fineday pourrait peut-être ajouter ici des commentaires qui pourraient vous être utiles.

M. Sydney Fineday (directeur exécutif, Queen Victoria Treaty Protective Association): Monsieur, je voudrais simple-

[*Text*]

out that I have been engaged in this work for many years. I am 55 years old now and I have devoted most of my life in this particular area. I have made observations; I have studied; I have researched. At no time was I ever aware that the treaty people were being funded; at no time did I request, as much as I needed the help, to get me around to places where research needs to be done, but I believe that somehow I felt funding would only detract me from my original objective, which was to prove to the country that there is something to our inheritance. The land that was set aside during the 53-year period during which Victoria reigned as Queen, was an out-right gift to the bands. Perhaps not a gift, but it was their land which they reserved and owned as the government of Canada owns Canada. It has always been my understanding and I am not aware of any serious engagements taken in this respect by many of the people who purportively speak for the treaty people. But I have, sir.

The Chairman: Thank you very much. We are very flexible in permitting people to appear before us and we accepted to meet with you, but I just want to explain that our mandate deals specifically with federal-provincial fiscal arrangements. Although we are sympathetic to your cause and to your request for assistance for research and to organize to protect your rights and your treaties, this is not within our area of expertise and the competence of this committee. The fact that the members do not have any questions should not be perceived as not being interested; it is just that this is not really within our mandate. Okay.

Mr. Johnson: Sir, I would just like to say that I am grateful for this opportunity provided us to appear before your task force. This is the first indication of respect that we have been extended for which we are very grateful. My assistant and I thank you very much.

The Chairman: What I can assure you is that I will relay this to the authorities concerned and make sure that you get a response.

Mr. Johnson: May I say just one word in the area of provincial government, federal-provincial arrangements or relations. In a sense we are a sovereign province, I suppose, you might say, and would maybe be considered in this area of federal-provincial relations, or at least on that level, which would really be of help.

• 1310

The Chairman: Thank you very much. I do not want to get into a discussion on the merits of this, but until that is resolved there is not much we can do about it in this context.

Thank you very much, gentlemen.

I will now call on the representatives from the Mental Health Association to come forward please.

Mr. Schaller.

Mr. H. Schaller (Executive Director, Saskatchewan Mental Health Association): I am Mr. Schaller.

The Chairman: Mr. Schaller, would you introduce the gentleman to your right.

[*Translation*]

ment signaler que je me consacre à cette tâche depuis de nombreuses années. J'ai 55 ans et j'ai œuvré dans ce secteur particulier presque toute ma vie. J'ai fait des constatations, des études et des recherches. Que je sache, les Indiens inscrits n'ont jamais reçu de fonds. Même si j'en avais grandement besoin pour me rendre aux endroits où les recherches devaient se faire, je n'ai jamais demandé une aide, car j'avais vaguement l'impression qu'en acceptant une aide financière, je m'écarterais de mon objectif original, qui était de prouver au pays tout entier que notre héritage n'était pas sans valeur. Les terres réservées durant le règne de 53 ans de la reine Victoria représentaient un don forfaitaire fait aux bandes. Ces terres n'étaient peut-être pas un don, mais elles étaient leurs terres qu'ils avaient réservées et qu'ils possédaient, tout comme le gouvernement canadien possède le Canada. C'est ce que j'ai toujours pensé et je ne suis au courant d'aucun engagement sérieux pris à ce sujet par un grand nombre de personnes qui prétendent parler au nom des Indiens inscrits. Mais je l'ai fait, monsieur.

Le président: Merci beaucoup. Nous permettons volontiers à des témoins de comparaître et nous avons accepté de vous entendre, mais je dois vous expliquer que notre ordre de renvoi se limite aux accords fiscaux fédéraux-provinciaux. Nous sommes sensibles à votre cause et à votre demande d'aide en ce qui concerne les recherches et l'organisation nécessaires à la protection de vos droits et de vos traités. Toutefois, notre comité n'est ni versé, ni compétent dans cette matière. Si les membres du comité n'ont pas de questions à poser, ce n'est pas qu'ils ne s'intéressent pas à la question, mais plutôt que celle-ci n'est pas réellement de leur compétence.

M. Johnson: Permettez-moi, monsieur, de vous dire que je vous remercie de l'occasion que vous nous avez donnée de comparaître devant votre groupe d'étude. C'est la première marque de respect que nous avons reçue et nous vous en sommes profondément reconnaissants. Merci beaucoup, de la part de mon adjoint et de moi-même.

Le président: Je peux vous assurer que je transmettrai votre demande aux autorités compétentes et qu'on vous fera réponse.

M. Johnson: Permettez-moi de dire quelques mots sur le secteur des accords ou rapports fédéraux-provinciaux. Dans un sens, nous sommes une province souveraine et je suppose qu'à ce titre nous pourrions tenir une place dans ce secteur des relations fédérales-provinciales ou, du moins, à ce niveau. Cela nous serait vraiment avantageux.

Le président: Merci beaucoup. Je ne veux pas engager un débat sur cette question mais tant qu'elle ne sera pas tranchée, nous ne pourrons pas en discuter ici.

Merci beaucoup, messieurs.

Je demande maintenant aux représentants de l'Association d'hygiène mentale de s'avancer.

Monsieur Schaller.

M. H. Schaller (directeur exécutif, Association d'hygiène mentale de la Saskatchewan): Je suis M. Schaller.

Le président: Monsieur Schaller, voudriez-vous nous présenter la personne à votre droite?

[*Texte*]

Mr. Schaller: This is Reverend Jack Leslie, who is a member of the Executive of the Mental Health Association in Saskatchewan and who has come with me today to assist in the presentation of our brief.

The Chairman: Okay. We have a copy of your brief, Mr. Schaller. You do not have to read it into the record for it to be on the official record. We have a mechanism by which we can append it to our records and you can summarize it. Is that your wish? Would you wish to summarize it and then we can go on to questioning?

Mr. Schaller: I think perhaps the simplest thing would be for us to present the brief and then if you have some questions that arise out of it, we would certainly be more than glad to respond to them.

The Chairman: Okay.

Mr. Schaller: The Mental Health Association is a voluntary non-profit citizens' organization. It is made up of more than 25,000 volunteers organized into 188 local branches across Canada. These volunteers are people who are sufficiently interested, concerned and caring to form a specific interest group to work on behalf of the mentally ill and everyone who might some day suffer from a mental illness.

The Canadian Mental Health Association is organized on three levels: local branch, provincial division and national association. Each level works to ensure the best possible care, treatment and rehabilitation of the mentally ill; to prevent mental illness; to promote research into the causes, treatment and prevention of mental illness, and to protect and promote the mental health of all Canadians.

The work is organized into four main areas: community service, public education, social action and research. The great bulk of our financial support comes from voluntary contributions.

The Report of the Royal Commission on Health Services, and in particular the Health Charter for Canadians, outlined a number of principles which the Commission believed to be essential to the best possible health care for all Canadians. Three principles of the Health Charter for Canadians are particularly crucial.

First, Canada's health services must be comprehensive. "Comprehensive" includes all health services, preventive, diagnostic, curative and rehabilitative that modern medical and other sciences can provide.

Second, Canada's health services must be universal. "Universal" means that adequate health services shall be available to all Canadians wherever they reside and whatever their financial resources may be within the limitations imposed by geographic factors.

Third, Canada's health services program must be financed through prepayment arrangements. "Prepayment arrangements" means, first; financing within a province by means of premiums, subsidized premiums, sales or other taxes, supple-

[*Traduction*]

M. Schaller: Voici le révérend Jack Leslie, membre de l'exécutif de l'Association d'hygiène mentale de la Saskatchewan, qui m'accompagne aujourd'hui en vue d'assister à la présentation de notre mémoire.

Le président: Bien. Nous avons votre mémoire, monsieur Schaller. Il n'est pas necessaire que vous le lisiez pour le consigner aux archives. Nous pouvons l'annexer à nos délibérations et vous pouvez le résumer, si vous le désirez. Si vous voulez le résumer, nous poserons nos questions après.

M. Schaller: Le plus simple serait peut-être pour nous de vous présenter le mémoire et si vous désirez alors poser des questions à son sujet, nous nous ferons un plaisir d'y répondre.

Le président: Très bien.

M. Schaller: L'Association d'hygiène mentale est un groupement sans but lucratif de citoyens volontaires. Elle compte plus de 25,000 volontaires groupés en 188 sections locales au Canada. Ces volontaires sont des personnes suffisamment intéressées, préoccuppées et soucieuses pour former un groupement particulier qui se dépense pour les malades mentaux et pour tous ceux qui pourraient un jour souffrir d'une maladie mentale.

L'Association canadienne d'hygiène mentale est organisée à trois paliers: la section locale, la division provinciale et l'association nationale. Chaque palier s'efforce d'assurer aux malades mentaux les meilleurs services possibles de soins, de traitement et de réadaptation, de prévenir les maladies mentales, de promouvoir les recherches sur les causes, le traitement et la prévention des maladies mentales et de favoriser l'hygiène mentale chez tous les Canadiens.

Les travaux se répartissent en quatre secteurs principaux: le service communautaire, l'éducation du public, l'action sociale et la recherche. Les contributions volontaires assurent la très grande partie de notre appui financier.

Le rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé et plus particulièrement la Charte de santé des Canadiens ont énoncé un certain nombre de principes que la Commission considérait comme essentiels pour assurer les services de santé les meilleurs possibles à tous les Canadiens. Trois principes de la Charte de santé des Canadiens sont particulièrement décisifs.

En premier lieu, les services de santé du Canada doivent être complets. «Complet» comprend tous les services de santé, de prévention, de diagnostic, de traitement et de réhabilitation que les sciences médicales et autres de notre époque peuvent fournir.

En second lieu, les services de santé du Canada doivent être universels. «Universel» signifie que des services de santé convenables seront accessibles à tous les Canadiens, où qu'ils habitent et quelle que soit leur situation financière, dans le cadre des limites imposées par les facteurs géographiques».

En troisième lieu, le programme des services de santé du Canada doit être financé par des régimes de paiement anticipé. «Régimes de paiement anticipé» signifie premièrement; le financement dans les limites d'une province au moyen de

[*Text*]

ments from provincial general revenues, and; second; by federal grants taking into account provincial fiscal need.

In addition to these three principles outlined in the Health Charter for Canadians, we believe that there are a number of other important principles that must be incorporated into our country's health care system.

Reasonable access to all services is essential. A great many things can act as barriers to people's effective use of health care services. These include a simple lack of services; a lack of knowledge about the services; personal attitudes that prevent the use of services; language barriers, and the physical remoteness of services.

Portability is another key principle. Benefits should be available to all Canadian residents regardless of where they live or work.

Integration of physical and mental health services is also an extremely important principle. In the past, mental health services have often been segregated into separate institutions isolated both from physical health facilities as well as from the general community. This helps to create an unnecessary stigma towards emotional and psychiatric problems which is a serious barrier to effective prevention, treatment and rehabilitation of emotional and psychiatric problems.

• 1315

Integration was one of the major recommendations of the royal commission. It is an important aspect of what the commission referred to as the holistic approach in medical care, with emphasis on the whole patient as a man rather than merely as a disease entity. A proper health services program requires continuity of care. A full spectrum of services must be available including prevention, early diagnosis, treatment and rehabilitation. Such an objective can only be achieved through extensive co-operation and a team approach. Such an approach must include everyone who works in the health field, but it must go beyond that. It must include the whole of society, all working together a full-fledged attack on every aspect of human illness.

Equity is another key principle that must underlie Canada' health services program. Everyone should have equal access to health services regardless of race, religion, creed, sex, ethnic origin, economic status, region of residence, physical or mental disabilities. We see Canada's health care system as a critical element in an overall struggle to overcome misery and misfortune.

Finally, public administration in the purchase of insured services is necessary to guarantee the implementation of all the principles we have outlined, as well as to ensure a reasonable degree of consistency across the country. Although people may have complaints from time to time about their governments,

[*Translation*]

primes, de primes subventionnées, de taxes de vente ou autres, d'appoints payés à même les recettes générales de la province et; deuxièmement, le financement au moyen de subventions fédérales qui tiennent compte des besoins fiscaux de la province.

En plus de ces trois principes qui sont énoncés dans la Charte de santé des Canadiens, nous croyons qu'un certain nombre de principes importants doivent être compris dans le régime des soins de santé de notre pays.

L'accessibilité raisonnable à tous les services est essentielle. Un grand nombre de facteurs peuvent empêcher la population de faire un bon usage des services de soins de santé, y compris l'absence des services, l'ignorance de l'existence des services, les prédispositions défavorables, les barrières linguistiques et l'éloignement physique des services.

La portabilité est un autre principe clé. Les avantages doivent être disponibles à tous les Canadiens, quel que soit le lieu de leur résidence ou de leur travail.

L'intégration des services d'hygiène physique et mentale constitue également un principe extrêmement important. Autrefois, les services d'hygiène mentale étaient souvent isolés dans des institutions distinctes, à l'écart aussi bien des services d'hygiène physique que de la collectivité générale, ce qui tend à créer inutilement des problèmes d'ordre émotionnel et psychiatrique qui entravent sérieusement la prévention, le traitement et la réhabilitation des cas qui entrent dans ces catégories.

L'intégration est une des principales recommandations de la commission royale. C'est un aspect important que la commission considère comme le point de vue global dans les soins médicaux, qui met l'accent sur le malade tout entier en tant qu'homme plutôt que sur la simple maladie dans un être. Un programme convenable de soins de santé exige des soins continus. Toute la gamme des services doit entrer en jeu, y compris la prévention, le diagnostic précoce, le traitement et la réhabilitation. On ne saurait atteindre cet objectif sans faire appel à la collaboration entière et à l'esprit d'équipe. Cette approche doit s'étendre à tous ceux qui œuvrent dans le domaine de la santé, mais elle doit aller encore plus loin. Elle doit comprendre l'ensemble de la société, tous travaillant ensemble pour livrer une attaque à fond contre tous les aspects de la maladie humaine.

L'équité est un autre principe clé qui doit étayer le programme des services de santé du Canada. Tous doivent avoir un accès égal aux services de santé sans distinction de race, de religion, de croyance, de sexe, d'origine ethnique, de classe économique, de région de résidence, ou d'invalidité physique ou mentale. Nous voyons dans le régime des soins de santé du Canada un élément critique de la lutte globale contre la misère et le malheur.

Enfin, l'administration publique en ce qui concerne l'achat des services assurés est nécessaire pour obtenir l'application de tous ces principes et l'équivalence raisonnable des services partout au pays. Même si la population se plaint de temps à autre de ses gouvernements, ceux-ci offrent toujours le méca-

[*Texte*]

governments remain the basic mechanism that we use to represent the shared concerns and interests of all. Public administration is necessary to ensure that the people of the country can together exercise control over the health care system. Our association is extremely concerned about the possible deterioration of mental health care systems in the name of budgetary restraints. As the present time our national scientific and planning countil is attempting to prepare a detailed analysis of the effect of spending restraints on mental health services.

The following observations are not intended as scientific conclusions, but as the observations and concerns of our association at the provincial level. Here in Saskatchewan, our community treatment approach has been very successful. This has allowed us over a period of time to reduce the number of positions in the old mental health institutions. Instead of simply eliminating positions, however, we feel it is very important to reallocate positions from the old mental health institutions to the community mental health field staff.

We have been concerned for some time, that the community mental health staff are overextended and too sparsely distributed in our communities. The effect of the current climate of restraints however, has a profoundly negative effect on innovative ideas and programs. Any system needs change and development as time goes by. Unfortunately in a period of restraint, there is a tendency to automatically refuse funding for new programs. The result is stagnation. Perhaps the worst aspect of restraints in to push people who work in the mental health field towards a lower and lower level of morale. It becomes more and more difficult to take your mission of providing services to people seriously when you are overworked, denied the necessary facilities, and constantly forced to justify to yourself and your client a decresing level of service. Mental health needs are social as well as medical. To develop a complete and comprehensive continuum of care, an integrated approach must be taken in the planning and implementation of the mental health care system. Development of adequate mental health care, for instance, requires a range of treatment options, as well as the availability of alternative living accommodations, income security and vocational and rehabilitation programs. Our contemporary view of health, and our commitment to apply all resources in the community to the task of improving the health of Canadians, must lead to the conclusion that services such as health education, primary prevention, halfway houses for the psychiatrically disabled, employment programs and other aftercare and rehabilitative services must no longer be either health services or social services.

An overly narrow interpretation of health resources has contributed to our relative lack of success in developing prevantative education programs and providing community sup-

[*Traduction*]

nisme de base auquel elle a recours en ce qui concerne les préoccupations et les intérêts que tous partagent. L'administration publique est nécessaire pour assurer que l'ensemble de la population peut exercer un contrôle sur le régime des soins de santé. Notre association est très inquiète de la déchéance possible des régimes de soins d'hygiène mentale par suite des contraintes budgétaires. A l'heure actuelle, notre conseil national des sciences et de la planification s'efforce de préparer une analyse détaillée des répercussions de la restriction des dépenses sur les services d'hygiène mentale.

Il ne faut pas considérer les commentaires qui suivent comme des conclusions scientifiques, mais plutôt comme des constatations et des préoccupations de notre association au palier provincial. Ici, en Saskatchewan, notre régime communautaire du traitement a connu un grand succès. Il nous a permis de réduire avec le temps le nombre des postes dans les anciennes institutions d'hygiène mentale. Toutefois, au lieu de supprimer tout simplement les postes, nous croyons qu'il est très important de les reporter des anciennes institutions d'hygiène mentale aux services sur place de l'hygiène mentale communautaire.

Depuis quelque temps, nous nous inquiétons de ce que le personnel d'hygiène mentale communautaire se disperse trop en fonction du nombre dans nos collectivités. Toutefois, le climat restrictif actuel a un effet très négatif sur les projets et les programmes innovateurs. Tous les régimes ont besoin de modification et de développement avec le temps. Dans une période de contrainte, on a malheureusement tendance à refuser les demandes de fonds pour les programmes nouveaux. Il en résulte le marasme. L'une des pires conséquences des restrictions est qu'elles abaissent constamment le moral des personnes qui œuvrent dans le domaine de l'hygiène mentale. Il devient de plus en plus difficile pour ces personnes de prendre au sérieux la mission qu'elles ont de fournir des services à la population lorsqu'elles sont surchargées de travail, ne disposent pas de ce dont elles ont besoin et doivent constamment accepter et faire accepter au client des normes de service décroissantes. Les besoins de l'hygiène mentale sont d'ordre social aussi bien de que d'ordre sanitaire. Si l'on veut assurer des soins soutenus, globaux et complets, il faut commencer par intégrer la planification et l'application du régime des soins d'hygiène mentale. C'est ainsi que la mise au point de services convenables d'hygiène mentale exigent une gamme d'options de traitement, aussi bien que la disponibilité de solutions de rechange en ce qui concerne la résidence, la sécurité du revenu et les programmes de formation professionnelle et de réadaptation. A notre époque, l'idée que nous nous faisons de la santé et de notre engagement à faire appel à toutes les ressources de la collectivité pour améliorer la santé des Canadiens nous conduit à la conclusion que les services tels que l'éducation en matière de santé, la prévention primaire, les foyers intermédiaires pour les invalides psychiatriques, les programmes d'emploi et les autres services de récupération et de réhabilitation ne doivent plus être soit des services de santé, soit des services sociaux.

Une interprétation trop étroite de nos ressources de santé est un des éléments qui ont contribué à rendre relativement peu satisfaisants nos programmes d'éducation préventive et d'appui

[*Text*]

port to reduce psychiatric readmission rates. As a result, federal social service legislation needs to be altered and updated so that programs covered by this legislation can support and interrelate with those covered by health legislation. Both should have similar fiscal arrangements and basic standard levels so that provinces can and will ensure service delivery and co-ordination between the two fields.

• 1320

The range of needs for mental health services cannot possibly be limited to the services of medical doctors or institutional settings. Public health nurses, nurse practitioners, psychologists, social workers, occupational therapists, and other professionals are trained to give primary, secondary, and rehabilitative care. Yet, existing federal legislation does not directly cover the costs of their services unless these professionals are on the staffs of hospitals or chronic care institutions. As a result, the provinces must cover full costs of their employment in non-institutional settings.

Financing for these services is often limited, and often the first to be reduced or eliminated in times of restraint. Non-medical professionals have no insurance coverage in private practice arrangements such as an office team approach, and thus are not used in this capacity. Patients are encouraged to use doctors exclusively for many needs.

The existing health insurance program discourages the development of a multi-discipline approach and of alternative care to hospital-doctor services, and creates road blocks to building a broader range of community-based services. Further recognition of the essential nature of services provided by health professionals other than physicians must be included in any changes to our health insurance system. A broad range of service in community and institutional settings is now being offered by non-medical professionals. Patients and physicians must not be discouraged from making use of these personnel simply because of barriers in present organizational and financial mechanisms.

Changes are also required in funding practice to ensure group practice and effective collaborative planning and problem solving amongst the various mental health professionals.

When our association was founded it was called the National Committee for Mental Hygiene. In many ways mental hygiene is still a good term to describe the variety of techniques that people can use to maintain and improve their own mental health. Mental hygiene should be incorporated into the school system. It should be promoted through the mass media.

[*Translation*]

communautaire destinés à réduire les taux de réadmissions psychiatriques. Il faut donc modifier et mettre à jour la législation fédérale relative au service social afin de permettre aux programmes qu'elle prévoit d'être mariés et harmonisés avec ceux de la législation relative à la santé. Celle-ci, aussi bien que la législation relative au service social devraient prévoir les mêmes accords fiscaux et les mêmes normes de base, de sorte que les provinces puissent assurer et assurent en fait dans les deux domaines des services analogues et coordonnés.

La gamme des besoins des services d'hygiène mentale ne peut absolument pas se limiter aux services des médecins ou des milieux institutionnels. Les infirmières d'hygiène publique, les infirmières qui exercent, les psychologues, les travailleurs sociaux, les ergothérapeutes et les autres praticiens professionnels possèdent la formation requise pour dispenser des soins primaires, secondaires et de réadaptation. Pourtant, la législation fédérale actuelle ne prévoit pas directement le coût de leurs services si ces praticiens professionnels ne font pas partie du personnel des hôpitaux ou des institutions destinées aux maladies chroniques. Les provinces doivent donc prévoir le coût entier de l'emploi de ces praticiens professionnels dans des milieux non institutionnels.

Le financement de ces services est souvent limité dans les périodes de restrictions; c'est souvent ce qu'on réduit ou supprime en premier lieu. Les praticiens professionnels qui ne sont pas des médecins ne sont pas inscrits au programme d'assurance en ce qui concerne les ententes privées de la pratique, comme une équipe de bureau et, par conséquent, on ne fait pas appel à leurs services à ce titre. On encourage les malades à compter uniquement sur les médecins pour beaucoup de services.

Le régime d'assurance-santé actuel décourage le recours à une option multidisciplinaire et à des soins autres que les services assurés par les hôpitaux et les médecins et entrave la création d'une gamme plus étendue de services communautaires. Tout changement apporté à notre régime d'assurance-santé doit insister davantage sur le caractère essentiel des services assurés par les praticiens professionnels de la santé autres que les médecins. Ceux-ci offrent maintenant une gamme étendue de services dans les milieux communautaires et institutionnels. Il ne faut pas décourager les malades et les médecins à faire appel à leurs services uniquement à cause des barrières dressées actuellement par les mécanismes structuraux et financiers.

Des changements s'imposent également dans les méthodes de financement afin d'assurer l'exercice collectif et la collaboration efficace en ce qui concerne la planification et la solution des problèmes chez les diverses disciplines professionnelles de l'hygiène mentale.

A l'époque de sa création, notre association s'appelait le Comité national d'hygiène mentale. A plusieurs points de vue, hygiène mentale demeure encore une expression valable pour décrire les diverses techniques que nous pouvons utiliser pour maintenir et améliorer notre santé mentale. L'hygiène mentale aurait sa place dans le programme scolaire et les mass media

[*Texte*]

It should be encompassed in religious training. Consideration for mental hygiene should be incorporated into occupational health and safety programs. In short, mental hygiene should be an active part of virtually every aspect of our lives.

In addition to the activities that one might normally consider mental hygiene, we also need to think in terms of "coping skills". Parenting, marriage, working, adolescence, retirement, et cetera, are experiences which require some preparation. Too often we assume that people are somehow magically prepared to deal with these life situations. They are not, and often the assumptions we sow reap a harvest of unnecessary tension, stress, anxiety and emotional breakdown. We need to do a better job in preparing people for and supporting them in new and challenging life experiences.

Next is a quote from the Hon. Marc Lalonde, the former federal Minister of Health.

> The social stigma attached to mental illness is still so strong and generates such feelings of guilt that the subject is rarely discussed openly, except in the abstract. Few want to admit the parenthood of a child with an emotional disorder, or to the death of a spouse by suicide. The great sense of shame that surrounds a family with a member afflicted by mental illness is perpetuated constantly by newspaper stories of those who have been found guilty of a violent crime by reason of insanity. Mental illness thereby often has been associated with violence, sin, guilt and shame.

It is unfortunate but true. Mental illness is still one of the most misunderstood and feared of all illnesses.

Our overall success in treating emotional and psychiatric problems depends significantly on the willingness of people to seek treatment, and the attitudes of friends, neighbours and co-workers to a person who has received treatment. Both of these factors could be significantly improved if the public had a more accurate understanding of mental health and mental illness.

Unfortunately, the federal government has been somewhat reluctant to provide health education funding to the provinces, based on the province's constitutional jurisdiction in the field of education. In a holistic view of health, education is an integral element. In fact, it is a crucial element, particularly in the mental health field. Surely, appropriate arrangements can be worked out to ensure that federal funds are available for this vital area.

One of the most striking aspects of the health care field is the amazing progress that we have made in the last several decades in treating, preventing and ultimately conquering a variety of illnesses. This progress has been a result to a substantial extent of the general improvement in living and working conditions in our society. An extremely important factor, however, has been the fruits of medical research.

[*Traduction*]

devraient la promouvoir. Elle devrait entrer en ligne de compte dans l'instruction religieuse. Elle devrait également s'insérer dans les programmes d'hygiène et de sécurité du travail. Bref, l'hygiène mentale devrait faire partie intégrante d'à peu près tous les secteurs de la vie.

Outre les activités que nous associons normalement à l'hygiène mentale, nous devons tenir compte des «attitudes de compétence». L'état de parents, le mariage, le travail, l'adolescence, la retraite, etc., exigent une certaine préparation. Trop souvent, nous croyons posséder comme par enchantement la préparation qu'il nous faut pour faire face à la vie. Tel n'est pas le cas et c'est pourquoi nous connaissons maintes fois la tension, le stress, l'anxiété et la dépression émotionnelle. Nous devons mieux préparer et habituer les gens à l'imprévue et à la gageure dans la vie.

Voici ce que disait l'honorable Marc Lalonde, autrefois ministre de la Santé nationale et du bien-être social:

> Les préjugés sociaux envers les maladies mentales sont encore si ancrés et engendrent de tels sentiments de gêne que le sujet est rarement abordé ouvertement. Bien peu de gens avouent qu'ils ont un enfant atteint de troubles affectifs ou encore que leur conjoint s'est suicidé. L'intense sentiment de honte qui entoure une famille dont l'un des membres est atteint de troubles affectifs, est constamment nourri par les média rapportant les cas de personnes déclarées non coupables d'un crime violent pour cause d'aliénation mentale. Les maladies mentales, par conséquent, sont souvent associées à la violence, au mal, à des sentiments de culpabilité et de honte.

C'est malheureux mais véridique. La maladie mentale demeure encore une des maladies les moins connues et les plus redoutées.

Le succès général que nous avons dans le traitement des cas émotionnels et psychiatriques dépend en grande partie de la volonté des gens de chercher un traitement et de l'attitude des amis, des voisins et des collègues à l'égard d'une personne qui a reçu un traitement. Ces deux facteurs s'amélioreraient beaucoup si la population connaissait mieux l'hygiène mentale et la maladie mentale.

Malheureusement, le gouvernement fédéral n'était pas tout à fait disposé à consentir aux provinces des fonds destinés à l'éducation en matière de santé parce que, selon la constitution, le domaine de l'éducation relève des provinces. Si l'on considère la santé dans son ensemble, l'éducation en fait partie intégrante. En fait, elle en constitue un élément crucial, particulièrement dans le domaine de l'hygiène mentale. Il doit certainement être possible de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que ce secteur vital puisse disposer de fonds provenant du gouvernement fédéral.

L'une des constatations les plus étonnantes que nous faisons dans le domaine des soins de santé a trait au progrès extraordinaire accompli au cours des dernières décennies dans le traitement, la prévention et en fin de compte la suppression de diverses maladies, grâce dans une large mesure à l'amélioration générale des conditions de vie et de travail dans notre société. La recherche médicale y a également contribué pour beaucoup.

[*Text*]

• 1325

In the field of mental we can point to the major improvements in mental health care that resulted from new forms of medication developed in the late mineteen fifties and nineteen sixties. Much remains to be learned though about the fundamental causes of mental illness. The answers to these tough questions can only come as a result of an adequate public commitment to mental health research. We believe that a minimum percentage of all health care expenditures should be set aside for mental health research.

A futher area of concern in relation to federal financing of health programs is the question of innovative programs, particularly those which involve community, as opposed to institutional, care. In many cases, provinces that took initiatives in this area were not entitled to the 50 per cent cost-sharing arrangement with the federal government that applied to the more traditional health programs. This, in fact, was one of the legitimate complaints that the provinces had about the old, federal, cost-sharing programs. We believe that the federal government should be playing the role of a catalyst in encouraging provinces to constantly move forward—forward in the sense of adding new services and experimenting with new approaches. We feel that this can best be accomplished if the federal government is prepared to pay at least 50 per cent of the costs of new provincial initiatives.

The Health Charter for Canadians recognized the "necessarity for federal financial assistance to enable each of the provinces to implement a comprehensive, universal, health services program". Under the provisions of the Medical Care Act, the federal government originally agreed to provide 50 per cent of the costs of most health programs to the provinces. The federal funding was contingent on the provinces accepting certain basic principles and agreeing to meet certain basic standards. In addition, the federal government recognized the regional inequalities that exist within the country and attempted to at least partially compensate for this through equalization payments to the provinces.

Under pressure from the provinces, the federal government agreed several years ago to switch to a new system known as Established Programs Financing. At that time, some concerns were expressed about potential problems that might arise under the new arrangements. After several years experience with the new approach, it seems clear that it suffers from grave flaws. First of all, the new arrangements seem to have seriously reduced the federal government's ability to ensure that the principle of universality is maintained. Under the new system it does not seem to be true that "adequate health services shall be available to all Canadians wherever they reside". Second, the new arrangements offer little guarantee that provinces will use the money they receive for health services. Monique Bégin, the Minister of National Health and Welfare, has in fact stated that the federal government is paying more than 60 per cent of Ontario's health care costs and nearly 80 per cent of New Brunswick's costs. We feel

[*Translation*]

Dans le domaine de l'hygiène mentale, nous pouvons souligner les améliorations importantes des soins d'hygiène mentale qui ont résulté de l'introduction de médicaments nouveaux mis au point au cours des dernières années 50 et des années 60. Il nous reste encore beaucoup à apprendre sur les causes fondamentales de la maladie mentale. Nous ne connaîtrons les réponses aux questions difficiles que lorsque le peuple acceptera un engagement convenable à l'égard des recherches sur l'hygiène mentale. Nous croyons qu'il faut affecter aux recherches sur l'hygiène mentale un pourcentage minimum de l'ensemble des dépenses relatives aux soins de santé.

En ce qui concerne le financement assuré par le gouvernement fédéral des programmes de santé, il y a lieu également de s'inquiéter de la question des programmes innovateurs, notamment ceux qui impliquent les soins communautaires par opposition aux soins institutionnels. Dans plusieurs cas, les provinces qui ont pris l'initiative à ce sujet n'avaient pas droit au partage des frais de 50 p. 100 avec le gouvernement fédéral prévu pour les programmes de santé plus traditionnels. C'était là de fait un des griefs légitimes des provinces à l'égard des anciens programmes fédéraux de partage des frais. Nous croyons que le gouvernement fédéral devrait tenir le rôle de catalysateur en vue d'encourager les provinces à faire des progrès constants, à savoir, d'ajouter des services nouveaux et de faire l'essai de techniques nouvelles. Le plus sûr, selon nous, serait que le gouvernement fédéral accepte de payer au moins 50 p. 100 des frais des nouvelles initiatives provinciales.

La Charte de santé des Canadiens fait état de «la nécessité de l'assistance financière fédérale pour permettre à chaque province d'établir un régime de services de santé complets et universels.» En conformité des dispositions de la Loi sur les soins médicaux, le gouvernement fédéral avait convenu au début de payer 50 p. 100 des frais de la plupart des programmes de santé des provinces. De leur côté, les provinces avaient accepté certains principes fondamentaux et convenu de respecter certaines normes de base. En outre, le gouvernement fédéral tenait compte des inégalités régionales au pays et tentait au moins partiellement de les compenser en versant des paiements de péréquation aux provinces.

Sur les instances des provinces, le gouvernement fédéral a accepté il y a plusieurs années d'adopter un nouveau système appelé le financement des programmes établis. A cette époque, on a exprimé certaines inquiétudes au sujet des problèmes éventuels que les nouveaux accords pouvaient soulever. Ceux-ci, après un essai de plusieurs années, comportent nettement des défauts importants. Tout d'abord, les nouveaux accords semblent avoir porté atteinte sérieusement à la capacité du gouvernement fédéral de faire respecter le principe de l'universalité. En conformité du nouveau régime, il ne semble pas être vrais que «des services de santé convenables seront accessibles à tous les Canadiens, où qu'ils habitent.» Ensuite, les nouveaux accords offrent peu de garanties que les provinces affecteront les sommes qu'elles reçoivent aux services de santé. M^me^ Monique Bégin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a déclaré notamment que le gouvernement fédéral paie plus de 60 p. 100 des frais de soins de santé de

[*Texte*]

strongly that the federal government should provide 50 per cent of health care costs to the provinces, and that the federal government should have the responsibility and authority to ensure that the basic principles and standards of our national medicare system are maintained from coast to coast.

In as much as the health of the people depends to a great extent upon the environ mental conditions under which they live and work, upon security against fear and want, upon adequate nutrition, upon educational abilities, and upon the opportunity for exercise and leisure, the improvement and extension of measures to satisfy these needs should proceed or accompany any future organization of medical service. Failure to provide these measures will seriously jepordize the success of any health insurance plan. That is a passage from a statement adopted by the Canadian Medical Association's General Council before we implemented health insurance and hospitalization programs in Canada.

There is significant evidence that social and economic conditions are important factors in maintaining and improving the mental, as well as the physical, health of the community. Income security, employment, educational opportunities, housing, and a range of human services form important elements of the quality of life for Canadians. Progress in these areas is important, if we do not want to see deterioration of the mental health of our country. This progress will require additional funding, and we feel the federal government should pay an important role in this area by providing both leadership and concrete assistance to the provinces.

I will now proceed to our recommendations.

One; there should be an increase, not a decrease, in our country's spending both on mental health services in particular, and on social security and human services in general.

Two; federal legislation and funding mechanisms for health and social services should be integrated to achieve continuity of care for people in need.

• 1330

Three; federal legislation and funding mechanisms should be amended so that the health insurance system covers the broad range of mental health services offered in both community and hospital settings by non-medical health professionals.

Four; federal assistance should be provided to encourage provinces to offer programs aimed at preventing emotional and psychiatric problems.

Five; federal assistance should be made available to encourage provinces to introduce programs aimed at improving the public's understanding of mental health and mental illness.

Six; Substantially more effort and resources should be devoted to mental health research.

[*Traduction*]

l'Ontario et presque 80 p. 100 de ceux du Nouveau-Brunswick. Nous croyons fermement que le gouvernement fédéral devrait verser aux provinces 50 p. 100 des frais des soins de santé et il devrait avoir la responsabilité et l'autorité de s'assurer que les principes et les normes de base de notre régime national de soins médicaux sont maintenus d'une côte à l'autre.

Étant donné que la santé du peuple dépend dans une large mesure des conditions environnementales dans lesquelles il vit et travaille, de la protection contre la peur et le besoin, de l'alimentation adéquate, des moyens éducationnels, et de la disponibilité de l'exercice et des loisirs, l'amélioration et l'extension des mesures destinées à répondre à ces besoins devraient précéder ou accompagner toute organisation éventuelle des services médicaux. L'absence de telles mesures influera considérablement sur le succès d'un régime d'assurance-santé quel qu'il soit. Ces commentaires sont tirés d'une déclaration adoptée par le Conseil général de l'Association médicale canadienne avant l'implantation au Canada des programmes d'assurance-santé et d'assurance-hospitalisation.

Beaucoup de données indiquent que les conditions sociales et économiques sont des facteurs importants du maintien et de l'amélioration de l'hygiène mentale aussi bien que de l'hygiène physique de la collectivité. La sécurité du revenu, l'emploi, les moyens éducationnels, le logement et une variété de services humains constituent des éléments importants de la qualité de la vie des Canadiens. Il importe de faire des progrès dans ces secteurs si nous entendons écarter la détérioration de l'hygiène mentale au pays. Ces progrès exigeront des fonds supplémentaires et, selon nous, le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle important dans ce domaine en prenant l'initiative et en accordant aux provinces une aide concrète.

Je procède maintenant à nos recommandations:

1. Il faut augmenter plutôt que diminuer nos dépenses nationales affectées aux services d'hygiène mentale en particulier et à la sécurité sociale et aux services humains en général.

2. Afin d'assurer la continuité des soins aux personnes qui en ont besoin, il faut intégrer la législation fédérale et les mécanismes de financement des services de santé et des services sociaux.

3. Il faut modifier la législation fédérale et les mécanismes de financement de manière à permettre au régime d'assurance-santé de s'appliquer à la gamme étendue des services d'hygiène mentale offerts par les praticiens professionnels de la santé qui ne sont pas médecins dans les milieux communautaires aussi bien que dans les milieux hospitaliers.

4. Il faut que le gouvernement fédéral accorde une aide aux provinces afin de les encourager à offrir des programmes destinées à la prévention des cas de maladie émotionnelle et psychiatrique.

5. Il faut qu'une aide du gouvernement fédéral soit disponible pour encourager les provinces à présenter des programmes destinés à favoriser chez la population une meilleure compréhension de l'hygiène mentale et de la maladie mentale.

6. Il faut consacrer aux recherches sur l'hygiène mentale beaucoup plus d'efforts et de ressources.

[*Text*]

Seven; the federal government should establish a separate fund for innovative programs that would cover at least 50 per cent of the costs of new provincial initiatives.

Eight; The federal government should provide 50 per cent of health care costs to the provinces.

Nine; the federal government should ensure basic standards in human services across the country.

Ten; national standards for human services should include: comprehensiveness, universality, prepaid financing, reasonable access, integration of mental and physical health, continuity of care, equity, and public administration of basic human services.

Finally, eleven: there should be greater opportunity for the public to have input into changes in federal-provincial fiscal arrangements, including a substantial extension of this committee's deadline to allow further public comment.

Thank you for this opportunity to present our brief.

The Chairman: Thank you. Mr. Thacker.

Mr. Thacker: Thank you, Mr. Chairman. I have but one question other than to compliment the witness for the well-prepared brief; it is clear and succinct, and makes its points. Consequently we probably do not have too many questions but, on page 10, in the second paragraph, you state:

> Under pressure from the provinces the federal government agreed several years ago to switch to a new system known as Established Programs Financing.

That, I do not think is the same perception that I at least have as to why changes were made in 1977. There was at least equal pressure from the federal government and, indeed, maybe more because, under the cost-sharing programs, there was such uncertainty as to what the federal budget would be and it was going up at an enormous rate. So I wonder if you would agree that that statement is only half of it and indeed might not entirely reflect the reality.

Mr. Schaller: I think your point is well taken. Perhaps a clearer formulation of the point that we make there would be to say that it was from pressure by some of the provinces and under pressure for fiscal reasons the federal government decided to make these changes. But you may have a much better idea than we do of all the factors that were involved. That was the suggestion that we got from reviewing some of the discussion that had taken place in the press and in professional journals at the time. Quite frankly, however, our concern is that certainly there is a need for some arrangement to ensure budgeting and fiscal planning at the federal level as well as at the provincial levels. It would be far more appropriate to use other mechanisms in doing that planning than by limiting the funding in such a way that it creates problems of restraint at the provincial level, or problems of lack of ability to ensure

[*Translation*]

7. Il faut que le gouvernement fédéral crée une caisse distincte à l'intention des programmes innovateurs afin d'assumer au moins 50 p. 100 des frais relatifs aux nouvelles intitiatives provinciales.

8. Il faut que le gouvernement fédéral accorde aux provinces 50 p. 100 des frais des soins de santé.

9. Il faut que le gouvernement fédéral maintienne partout au pays des normes de base en ce qui concerne les services humains.

10. Il faut que les normes nationales relatives aux services humains comprennent: le régime complet, l'universalité, le financement fondé sur le paiement anticipé, l'accessibilité raisonnable, l'intégration de l'hygiène mentale et de l'hygiène physique, la continuité des soins, l'équité et l'administration publique des services humains de base. Et finalement,

11. Il faut donner au peuple de meilleures occasions de participer au débat sur les modifications éventuelles des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et, par conséquent, prolonger considérablement les délibérations de votre comité afin de permettre de plus amples discussions publiques.

Je vous remercie de l'occasion que vous nous avez donné de présenter notre mémoire.

Le président: Merci. Monsieur Thacker.

M. Thacker: Merci, monsieur le président. Je n'ai qu'une question à poser, mais auparavant je voudrais féliciter le témoin de son mémoire très bien rédigé; il est clair et précis et va droit au but. Nous n'aurons donc pas trop de questions à poser. Toutefois, votre mémoire dit à un certain endroit:

> Sur les instances des provinces, le gouvernement fédéral a convenu il y a plusieurs années d'adopter un nouveau régime appelé Financement des programmes établis.

Cela ne semble pas être la même perception que moi du moins j'ai du pourquoi des modifications apportées en 1977. Le gouvernement fédéral a exercé des pressions au moins égales et peut-être plus fortes même parce que les programmes de partage des frais donnaient un caractère très incertain au budget fédéral, qui augmentait à un rhythme effréné. Je me demande donc si vous êtes d'accord pour dire que cette déclaration ne présente qu'un côté de la médaille et, à vrai dire, ne reflète peut-être pas complètement la réalité.

M. Schaller: Je crois que vous avez raison. Peut-être pouvons-nous dire plutôt que par suite des pressions exercées par certaines des provinces et des impératifs d'ordre fiscal, le gouvernement fédéral a décidé de faire ces modifications. Mais vous connaissez peut-être mieux que nous tous les facteurs qui entraient en ligne de compte. C'est en fait ce que nous avons pu dégager à cette époque des comptes rendus publiés dans la presse et dans les publications professionnelles. Toutefois, en toute franchise, nous nous soucions certainement du besoin d'assurer la planification budgétaire et fiscale à l'échelon fédéral aussi bien qu'à l'échelon provincial. Aux fins de cette planification, il est de beaucoup préférable de se servir d'autres mécanismes plutôt que de limiter les fonds et de soulever ainsi des problèmes en imposant des restrictions au niveau provin-

[*Texte*]

standards, or problems related to an inability to develop the kinds of new programs that should exist.

Mr. Thacker: The next point relates to page 12 in your eighth recommendation.

> The federal government should provide 50 per cent of health care costs to the provinces.

We find ourselves in a position now of the federal government paying a higher percentage in some provinces than in others. You seem to be asking the federal government to pay less money but to take more control. I wonder how you square that with the have-not provinces in the country, which simply would have no ability to pick up any programs with 50-cent dollars.

• 1335

Mr. Schaller: I think that is a good question. Our basic answer to that would be that there should be a guarantee that the federal government will provide that basic level and there will be some assurance, by the same token, that the provinces will spend the money in the areas it is designated to be spent in. But within that context, as we mentioned in the course of our paper, there is a strong need to take into account the fact that different provinces have different abilities to raise money. Our feeling is that that problem is better tackled through the equalization mechanism than it is through cost-sharing for specific programs. Cost-sharing may be the wrong word, because it implies a particular framework of fiscal transfers. What in essence we are saying is taht we should ensure that there is a real partnership between the federal government and the provinces in spending on these human services areas and in specified areas and with guaranteed standards, and in recognition of the fact that some provinces do not have the same ability to tax as other provinces do—for example, some of the Maritime provinces. There should be another mechanism which ensures that those provinces get additional resources, somehow, shared out through the mechanism of the federal government, so they will be able to make up their share of the partnership.

There is a whole variety, as I am sure some of you will be aware, of different mechanisms used in different countries. For example, in West Germany they have a mechanism I found quite interesting because it seems to be done largely between the provinces without the specific intervention of the federal government. I do not know if we are at a stage where we can do that in Canada, but there certainly are many different possibilities for that mechanism. The main point is that that is the kind of thing we think is necessary to see that people who are actually suffering from problems—suffering from illnesses, suffering from emotional problems of different kinds—do not end up at the short end of the stick when the dust clears.

The Chairman: Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: I am concerned about that same recommendation, number 8. On the one hand you call for more money to be spent on human services in general, yet in this recommen-

[*Traduction*]

cial, en entravant la surveillance des normes ou en empêchant la création de programmes nouveaux qui devraient exister.

M. Thacker: Je passe maintenant à votre huitième recommandation:

> Il faut que le gouvernement fédéral accorde aux provinces 50 p. 100 des frais des soins de santé.

Nous nous trouvons actuellement dans une situation où le gouvernement fédéral verse un pourcentage plus élevé dans certaines provinces que dans d'autres. Vous semblez demander que le gouvernement fédéral verse moins d'argent mais assume plus d'autorité. Je me demande comment vous pouvez justifier cela, étant donné que les provinces les moins nanties du pays ne peuvent participer à aucun des programmes si elles doivent en payer 50 p. 100 des frais.

M. Schaller: Votre question est fort intéressante. De prime abord, notre réponse est qu'il doit exister une garantie que le gouvernement fédéral assurera ce niveau minimum et une certaine assurance d'autre part que les provinces affecteront ces fonds aux secteurs désignés. Toutefois, dans les limites de ce cadre, comme nous l'avons mentionné dans notre mémoire, il importe beaucoup de tenir compte du fait que les diverses provinces n'ont pas les mêmes possibilités de prélever des fonds. Selon nous, il est préférable de s'attaquer à ce problème par le truchement du mécanisme de péréquation que par celui du partage des frais des programmes particuliers. Le partage des frais n'est peut-être pas la bonne expression à employer car elle laisse entendre un cadre particulier pour les transferts fiscaux. Ce que nous soutenons en fait c'est que nous devons nous assurer que le gouvernement fédéral et les provinces soient de véritables associés en ce qui concerne les dépenses relatives aux secteurs des services humains et à certains secteurs déterminés, avec des normes garanties et compte tenu du fait que certaines provinces, par exemple, certaines des provinces maritimes, n'ont pas la même capacité de prélever des impôts que d'autres provinces. Il faut disposer d'un autre mécanisme qui assurera d'une manière ou d'une autre que ces provinces obtiendront du gouvernement fédéral des fonds supplémentaires qui leur permettront, en tant qu'associés, de verser leurs contributions.

Vous savez, j'en suis sûr, que beaucoup d'autres pays se servent de mécanismes différents les uns des autres. Par exemple, l'Allemagne de l'Ouest emploie un mécanisme que je trouve fort intéressant parce qu'il semble intervenir en grande partie entre les provinces sans faire appel spécifiquement au gouvernement fédéral. Je ne sais pas si, au Canada, nous en sommes arrivés à ce stade, mais il est certain que ce mécanisme offre des possibilités très diverses. Ce qui importe c'est de constater qu'un mécanisme de ce genre est nécessaire afin d'assurer que les personnes qui souffrent effectivement de ces problèmes,—de maladies, de problèmes émotionnels de tous genres,—ne finissent pas par y perdre.

Le président: Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: La huitième recommandation me préoccupe. D'une part, vous demandez plus d'argent pour les services humains en général et, d'autre part, vous dites simplement que

[*Text*]

dation you simply say the federal government should provide 50 per cent of health care costs to the provinces. Who determines what the 100 per cent will be? That is the problem, and that was the problem with the old cost-sharing arrangement. It was quite easy for the federal government to pay 50 per cent, as it does now through the Canada Assistance Plan; but 50 per cent in Ontario could be 50 per cent of a whole lot less than 50 per cent in Quebec, depending on the willingness of the government to utilize those 50-cent dollars.

I just have a hunch that what you mean needs to be elaborated, when you say the federal government should provide 50 per cent of health care costs and then look after whatever inequalities there are through equalization; because we have had equalization until now. We do have an equalization program, and we still have many, many disparities between the health care systems, for instance, in the provinces. And you have not just recommended that disparities be looked after through equalization, because in number 7 you suggest there would be a special fund for innovative programs. Presumably a notion of what "innovative" means will depend on the province. Some of the things that are innovative in Newfoundland are mature programs in other provinces, or vice versa. I think actually in some respects you need to flesh out just what you mean when you say the federal government should provide 50 per cent of health care costs, because that could be a very dangerous proposition.

• 1340

Mr. Schaller: The points you make are good ones; and it may be there is a better mechanism. Perhaps it is better to talk about problems than it is to talk about solutions, although we like to offer some constructive alternatives if we are identifying problems. But our concern has been—to contrast with the old arrangements, there were some specified programs which provinces could get cost-sharing for, and that tended to provide a fairly strong incentive for many provinces to initiate programs in those areas, because there was public interest in seeing that these programs were developed. When the provincial government had to put up only 50 per cent of the cost, that provided a strong lever in the hands of the public of the respective provinces to see that these things in fact were implemented. The points you make about some provinces not having an adequate amount of money as were made by the previous speaker, I think are good points. But it would seem if that is the case, it would be better to take a look at whether equalization really does the full job of providing enough of an equalization or a sharing of the tax resources of the country as a whole or whether it still, given the equalization processes we have had in the past, does not adequately deal with the problem.

On the point you make about innovative programs, the reason we feel it is necessary for there to be a distinctive fund for innovative programs is there was some tendency—at least this was our perception—for provinces to be put in the position where they could say to groups that said they should try a new

[*Translation*]

le gouvernement fédéral doit fournir aux provinces 50 p. 100 des frais des soins de santé. Qui décide du montant de 100 p. 100? Voilà le problème, qui était le même problème qui se posait aux anciens accords de partage des frais. Il était bien facile pour le gouvernement fédéral de payer 50 p. 100, comme il le fait maintenant en vertu du Régime d'assistance publique du Canada; mais 50 p. 100 en Ontario pourrait représenter beaucoup moins que 50 p. 100 au Québec, en fonction de la volonté du gouvernement d'utiliser les montants compris dans le 50 p. 100.

Je soupçonne qu'il faudra préciser ce que vous entendez lorsque vous dites que le gouvernement fédéral doit payer 50 p. 100 des frais de soins de santé et ensuite voir aux inégalités qui pourraient exister par l'entremise de la péréquation, étant donné que la péréquation existe déjà. Il existe un régime de péréquation et, pourtant, nous avons encore de nombreuses disparités dans nos programmes de soins de santé, par exemple, d'une province à l'autre. Vous n'avez pas seulement recommandé qu'on s'occupe des disparités par le truchement de la péréquation, mais vous avez également suggéré à la recommandation nº 7 l'établissement d'une caisse spéciale à l'intention des programmes innovateurs. Il faut supposer que la province décidera du sens du mot «innovateur». Certains programmes qui pourraient être innovateurs à Terre-Neuve pourraient exister depuis longtemps dans d'autres provinces ou vice versa. En fait, je crois que vous devriez expliquer clairement ce que vous entendez lorsque vous dites que le gouvernement fédéral devrait payer 50 p. 100 des frais des soins de santé parce que cette proposition pourrait présenter de grands dangers.

M. Schaller: Les commentaires que vous faites sont très valables; il existe peut-être un meilleur mécanisme. Il est peut-être préférable de discuter des problèmes que des solutions, même si nous aimons à offrir des opinions constructives en exposant les problèmes. Mais nous avons cherché à faire des comparaisons avec les anciennes dispositions. Les provinces pouvaient obtenir le partage des frais de certains programmes particuliers et cela incitait assez fortement plusieurs d'entre elles à choisir les programmes qui jouissaient de la faveur de la population. Celle-ci disposait d'un puissant levier pour assurer la réalisation des programmes de son choix puisqu'elle savait que le gouvernement provincial n'aurait à payer que 50 p. 100 des frais, mais je crois que vous avez raison de dire, comme l'a fait votre préopinant, que certaines provinces ne disposent pas de fonds adéquats. Mais, si tel est bien le cas, il vaut peut-être mieux chercher à savoir si le régime de péréquation réussit pleinement à répartir ou à partager les ressources fiscales de l'ensemble du pays ou si ce régime ne parvient pas encore à supprimer le problème, compte tenu des régimes de péréquation qui existaient dans le passé.

Quant à votre commentaire sur les programmes innovateurs, nous estimons qu'une caisse distincte est nécessaire aux programmes innovateurs parce que certaines provinces—du moins, nous le croyons—avaient tendance à se placer dans une situation où elles pouvaient répondre aux groupes qui préconi-

[*Texte*]

approach to a particular area, well, that particular thing is not cost-shareable, therefore we will not move into that area. It seems to us there is some need for there to be constantly some leading edge of programs that are a little bit out in front. Our feeling was if there were some assistance available from the federal government, some substantial assistance to encourage those programs, that would be much more likely to happen: these programs would be introduced, and over a period of time, while you might not have exactly the same programs in all the provinces—and that might in fact not be desirable—over a period of time you would establish progressively higher definitions of what would be the basic human services which should be available by providing some programs which were definitely cost-shareable at 50 per cent wherever they were instituted, in whatever province. That would provide a mechanism to see that you gradually moved up at least to those levels in each province across the country. Secondly, you should have an additional amount which would not necessarily provide a comprehensive service across the country but which would provide a leading edge of examples of programs that might then, as they became better recognized and better established in how effective they were, be included in the definiton of what were the basic programs which should be cost shared.

So perhaps our recommendations do not fully reflect that, and it may be that there are technical problems we are not aware of in the implications of the recommendations. But that gives you some idea of the mind set out of which we were operating.

Mr. Blaikie: I was not suggesting it was just a matter that provinces might differ in their health-care system simply according to their ability to pay. They might differ according to the priority they put on health care. That is why I used the example of Ontario and Quebec. It is Ontario which underuses the Canada Assistance Plan, not Quebec; and that is because they put a lower priority on some of the social services, for instance.

I do not understand from your recommendations whether you want to continue EPF or you want to go back to a kind of cost-sharing. It seems to me as a Mental Health Association you have to make a decision about whether you want the federal government to be deciding, through what it is willing to cost-share, if you go back to a cost-sharing arrangement, when and how mental health care is going to be mutually funded, or you want the provinces to decide that. I imagine it could be argued that if it is under EPF, provinces would have the freedom to reallocate resources to spend on mental health care programs and not under cost sharing, because under cost sharing they would have to wait for the federal government to get on track.

• 1345

Mr. Schaller: Our perception may be incorrect, but our perception is that EPF has worked rather in the opposite

[*Traduction*]

saient une nouvelle façon d'aborder un problème dans un secteur particulier, qu'il ne serait pas possible de faire partager les frais d'une initiative nouvelle et que, par conséquent, il ne fallait pas s'engager dans ce secteur. Il nous semble que nous avons toujours besoin de programmes qui se trouvent à la fine pointe du progrès. A notre avis, si le gouvernement fédéral accordait une aide substantielle en vue d'encourager ces programmes, ceux-ci finiraient par se manifester et, même s'ils n'étaient pas exactement les mêmes dans toutes les provinces—ce qui ne serait probablement pas souhaitable—ils pourraient, avec le temps, relever progressivement les normes des services humains fondamentaux qui devraient exister en assurant des services qui pourraient définitivement être partagés quant aux frais sur une base de 50 p. 100, quels que soient l'endroit et la province. Cela donnerait un mécanisme qui assurerait l'accès graduel au moins à ces niveaux dans chaque province du pays. En deuxième lieu, il faudrait prévoir des fonds supplémentaires et, sans nécessairement assurer un service complet dans tout le pays, financer des programmes modèles futuristes. Ces programmes, au fur et à mesure qu'ils pourraient s'imposer par suite de leur efficacité, s'insèreraient dans la définition des programmes fondamentaux admissibles au partage des frais.

Il se peut donc fort bien que nos recommandations ne reflètent pas tout cela et présentent des difficultés d'ordre technique dont nous ignorons les conséquences. Mais vous pouvez vous faire une idée de ce que nous avions à l'esprit quand nous les avons formulées.

M. Blaikie: Je ne voulais pas laisser entendre qu'il s'agissait simplement du fait que les provinces pouvaient présenter des distinctions en ce qui concerne leur capacité de payer pour un régime d'assurance-santé. Elles pourraient également présenter des distinctions en ce qui concerne la priorité qu'elles accordent aux soins de santé. C'est pourquoi j'ai mentionné l'exemple de l'Ontario et du Québec. C'est l'Ontario et non pas le Québec qui utilise moins le Régime d'assistance publique du Canada, étant donné qu'il accorde une priorité moins élevée à certains des services sociaux, par exemple.

Vos recommandations ne précisent pas si vous voulez maintenir le financement des programmes établis ou si vous voulez revenir à un programme quelconque de frais partagés. A mon avis, l'Association d'hygiène mentale doit décider si elle veut que le gouvernement fédéral prenne des décisions en choisissant les programmes dont elle consent à partager les frais, si nous retournons à un régime de frais partagés, quand et comment on consacrera mutuellement des fonds aux soins de santé, ou si elle veut que les provinces prennent ces décisions. Je suppose qu'on pourrait soutenir que, sous le régime du financement des programmes établis, il serait loisible aux provinces de réaffecter les ressources destinées aux programmes de soins d'hygiène mentale. Elles ne pourraient pas le faire sous un régime de frais partagés, car elles devraient attendre la participation du gouvernement fédéral.

M. Schaller: Notre perception est peut-être fausse, mais nous croyons que le FPE a eu des conséquences tout à fait

[*Text*]

direction, that EPF has worked in such a way that it has allowed—at least within the economic climate in which it took place and in which it was introduced—for a chipping away of some of the programs that we felt had been established as part of the basic national system, whether in social services, or health, or other areas. That is our concern in a nutshell about EPF.

Our feeling is that if the federal government is prepared to set out which programs are cost shared, at least at the level of what was available before EPF across the country, that they should ensure that the standards are maintained so that if certain provinces want to depart from those standards by setting up user charges, for example, that there will be a strong mechanism to utilize, to see that that is stopped. We think that that needs to be done. In short, our perception is that things have not improved, that the argument of greater flexibility did not seem to be borne out. In fact, what seemed to happen was not simply greater flexibility between needed programs, but rather flexibility in such a way that we saw programs disappearing or being eroded.

Mr. Blaikie: What programs existed, for instance, in the mental health care field before 1977 that were cost shared under the cost-sharing agreement before 1977 and suffered under the EPF? I am trying to discern whether or not the inadequacies that you have experienced in the mental health care field are endemic to the mental health care field or whether they are inherent in the Established Programs Financing or whether these were problems that you had before 1977.

Mr. Schaller: Your question is a good one, and I guess the most prominent examples that we see and to some extent they are from provinces outside Saskatchewan, so I am a little reluctant to go too far in commenting on them, but two examples that we see that seem to be of some significance are the question of the establishment . . . Perhaps this is a better way to phrase it. There was a decrease in what was available in psychiatric hospitals or psychiatric wards of general hospitals at the same time that there was a failure to balance that decrease with an increase in what was available in terms of community programming. Whether that can be traced to EPF, I am not so sure.

The second example that many people would argue can be traced much more closely to the introduction of EPF is the institution of extra billing, or user charges, in a number of provinces across the country and this we see as having a long-term effect on the integrity of the medicare program. Our feeling is that if that goes on for a long period of time the people who are least able to afford it—which often includes people who have had more serious psychiatric illnesses and are therefore unemployed—are going to be at a greater and greater disadvantage as time goes by, that there will be people who are caught in what you might call little gaps between programming that picks up the health care costs such as perhaps some welfare programs that pick up health care costs. These are people who, for some reason, do not qualify for those programs and do not qualify for assistance and yet are still not at an income level where they can afford to pay either for basic health care or perhaps for what you might call a second

[*Translation*]

opposées à celles-là, si bien qu'il a permis—du moins dans le climat économique qui existait lors de son établissement et de son intervention—l'effritement de certains des programmes qui, selon nous, avaient acquis une place dans le régime de base national, soit dans les services sociaux, soit dans les services de santé, ou dans d'autres secteurs. C'est en un mot ce qui nous préoccupe au sujet du FPE.

Notre sentiment c'est que, si le gouvernement fédéral est disposé à choisir les programmes dont les frais seront partagés, au moins au niveau de ce qui existait au pays avant le FPE, il devrait s'assurer que les normes soient maintenues de manière que dans le cas où certaines provinces voudraient s'en écarter en imposant par exemple des frais à l'usager, un puissant mécanisme entrerait en jeu pour les empêcher de le faire. Nous croyons cela nécessaire. Bref, nous croyons que les choses ne se sont pas améliorées et que l'espoir d'une plus grande souplesse ne s'est pas réalisé. Ce que nous constatons en fait n'est pas simplement une plus grande souplesse entre les programmes nécessaires, mais plutôt une plus grande souplesse dans le sens que les programmes disparaissaient ou s'effritaient.

M. Blaikie: Quels sont par exemple les programmes qui, avant 1977, existaient dans le domaine des soins d'hygiène mentale et dont les frais étaient partagés à cette époque sous le régime de l'accord relatif au partage des frais, et qui ont souffert sous le FPE? J'essaie de savoir si les carences que vous avez constatées dans le domaine des soins d'hygiène mentale sont endémiques à ce domaine ou si elles sont inhérentes au FPE ou encore si ces problèmes n'existaient qu'avant 1977.

M. Schaller: Votre question est très intéressante. Les exemples les plus frappants dont nous disposons viennent dans une certaine mesure de l'extérieur de la province de la Saskatchewan. J'hésite donc quelque peu à en discuter mais il y a deux exemples qui semblent revêtir un caractère valable, à savoir la question de l'établissement . . . mais il y a peut-être un meilleur moyen de m'exprimer. Il y a eu une réduction des services disponibles dans les hôpitaux psychiatriques ou les départements psychiatriques des hôpitaux généraux et, en même temps, il n'y a pas eu une augmentation proportionnelle des services disponibles dans les programmes communautaires. Je ne peux pas dire avec certitude si le FPE en est la cause.

Le deuxième exemple que beaucoup de personnes citeraient peut être associé beaucoup plus étroitement à l'introduction du FPE. Il s'agit du recours aux honoraires additionnels, ou au coût à l'usager, dans un certain nombre de provinces, ce qui exerce un effet à long terme sur l'intégrité du programme d'assurance-santé. D'après nous, si cette pratique se poursuit pendant une longue période de temps, les personnes qui peuvent le moins le tolérer, souvent les personnes qui ont souffert de maladies psychiatriques graves et qui sont par conséquent en chômage, feront face à un désavantage de plus en plus prononcé. Il y aura des personnes qui se feront prendre dans ce qu'on peut appeler les petits vides dans la programmation qui prévoit le paiement des soins de santé comme, peut-être, certains programmes de bien-être qui acquittent les frais des soins de santé. Il s'agit des personnes qui, pour une raison ou une autre, ne sont pas admissibles à ces programmes ni à l'assistance publique et qui néanmoins n'ont pas encore atteint

[*Texte*]

tier of health care that comes into existence when you have a market mechanism operating in the health field. I would be interested in your comments on that. Perhaps you have a different analysis of that.

Mr. Blaikie: So, what you are in favour of is a return to cost sharing but in an enlightened way. You want cost sharing of those things that are yet to be fully developed as well as in the established areas of concern.

• 1350

Mr. Schaller: Absolutely. That would be a lovely way to phrase it, that what we are in favour of is cost sharing that is utilized to increase and improve the level of specifically mental health services and, in more general terms, human services that are available across the country. Cost sharing can be used in the opposite way, I suppose, as can other programs. But our view would be that what we need is to have an improvement and an augmentation of those programs and that that can be facilitated through cost sharing if that is the purpose that the cost sharing is set up for.

Mr. Blaikie: Good. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Schaller, and especially for your presentation. We appreciate the seriousness that you put in your brief. It will certainly be valuable to us in our deliberations in the preparation of our report. Thank you very much.

Mr. Schaller: Thank you for giving me the opportunity to be here.

The Chairman: It is a pleasure.

The next witnesses are from the Saskatchewan Health Care Association: Mr. Hewitt Helmsing, Executive Director and Mr. Jim Slimmon, President. Mr. Slimmon will be speaking for the group. Is that correct? We will just wait for a few seconds and then we will get down to business.

We will now proceed with the continuation of our proceedings. Mr. Slimmon, I would ask you to introduce the other people with you. I believe we have a copy of your submission. We have a procedure through which we can append this to our proceedings, so it is not necessary for you to read it into the record. If you wish, you can summarize it and we can read it very quickly and it will be on the record. We can then go on to questioning. Is this agreeable?

Mr. Jim Slimmon (President, Saskatchewan Health Care Association): Thank you very much, Mr. Chairman. It is a pleasure to appear before you. I would like to introduce my colleagues who are here with me. First of all, Dan DeVlieger, our First Vice-President; Hewitt Helmsing, our Executive Director and Wilmer Pettit, our Assistant Executive Director.

While I may be presenting the brief myself, I am sure you will recognize that I have no intention of letting these men sit here and do nothing. We will make full use of them in the answering of questions and the further explanation of points.

[*Traduction*]

le palier de revenu qui leur permettrait de défrayer les soins de santé fondamentaux ou peut-être ce qu'on pourrait appeler un second échelon des soins de santé qui entre en ligne de compte lorsqu'on dispose d'un mécanisme de marché qui intervient dans le domaine de la santé. J'aimerais savoir ce que vous pensez de cela. Votre analyse est peut-être différente.

M. Blaikie: Ainsi, ce que vous espérez c'est un retour au partage des frais, mais d'une façon éclairée. Vous voulez partager les frais des programmes qui sont encore en voie de développement aussi bien que des programmes établis.

M. Schaller: Absolument. Ce serait une merveilleuse façon d'exprimer que ce que nous souhaitons c'est le partage des frais qui sert à relever et à améliorer la qualité des services d'hygiène mentale en particulier et, d'une façon plus générale, des services humains disponibles partout dans le pays. Je suppose que le partage des frais, comme tout autre régime, peut servir à des fins opposées. Mais nous croyons que ce qu'il nous faut c'est améliorer et relever ces programmes, ce qui peut se faire par le truchement du partage des frais, si c'est bien là l'objectif du régime.

M. Blaikie: Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Schaller, particulièrement pour votre déclaration. Nous apprécions le ton sérieux de votre mémoire. Il nous sera certainement précieux dans nos délibérations et dans la préparation de notre rapport. Nous vous remercions bien sincèrement.

M. Schaller: Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de me présenter ici.

Le président: Cela nous a fait plaisir.

Les témoins suivants représentent la Saskatchewan Health Care Association, dont M. Hewitt Helmsing est le directeur exécutif et M. Jim Slimmon, le président. M. Slimmon parlera au nom du groupe. Ai-je raison? Nous procéderons dans quelques secondes.

Nous poursuivrons maintenant nos travaux. Monsieur Slimmon, puis-je vous demander de présenter les personnes qui vous accompagnent? Je crois que nous avons une copie de votre mémoire. Étant donné que nous pouvons l'annexer à nos délibérations, il ne sera pas nécessaire pour vous de le lire pour qu'il fasse partie de nos archives. Vous pouvez, si vous le désirez, le résumer et nous pouvons le lire très rapidement et il fera partie de nos archives. Nous pourrons alors passer aux questions. Cela vous plaît-il?

M. Jim Slimmon (président, Saskatchewan Health Care Association): Merci beaucoup, monsieur le président. C'est un plaisir de comparaître devant vous. Je voudrais présenter mes collègues qui m'accompagnent ici: MM. Dan deVlieger, premier vice-président, Hewitt Helmsing, directeur exécutif et Wilmer Pettit, directeur exécutif adjoint.

Je présenterai moi-même le mémoire, mais vous conviendrez avec moi, j'en suis sûr, qu'il ne faut pas laisser ces messieurs à ne rien faire. Nous ferons appel à eux pour répondre aux questions et donner des explications supplémentaires.

[*Text*]

We rather consider ourselves, I think, as pioneers in Saskatchewan because a lot of the programs we have in Canada in the health care field emanated from here. We want to maintain ourselves in that position as innovators and continue the process of providing better health care in this province.

Generally, we support the briefs of the Canadian Hospitals Association which you have already received. We have only had a brief opportunity to review the brief of the Government of Saskatchewan which you had presented to you this morning. But again in that brief, we generally support the principles enunciated there, particularly in the Government of Saskatchewan's brief—those six principles starting on page 16 of that particular brief.

• 1355

I guess what we are saying in total in our brief can be briefly summarized in this way: We think the funding formula must be maintained; secondly, national standards and criteria must be established to ensure accountability and we feel strongly about this whole process of accountability, and there should be incentives to ensure that provinces pass on health funds to the residents of that province, and conversely disincentives when they do not pass on those funds to the residents of the provinces.

Now to get into the brief itself, it is my intent, because our brief is rather short and to the point—we certainly have not gone to great length to bore you with too much information—to review the brief because I do not think it will take us very long except for the summary of recommendations which your plan called for and which you have included in the front.

First of all, the Saskatchewan Health Care Association was formed in 1981 or 1918—that is a little more like it, I did not even catch that myself—as a voluntary organization of hospitals and other health related organizations. The one fundamental purpose of the association and its membership is the fostering of a high level of excellence in the provision of health care in Saskatchewan. From this basic purpose emanates other objectives of the association: first of all, the establishment and maintenance of an efficient, effective and economical health care system and provision of such services that are necessary to provide that; secondly, representation of a collective membership voice to the general public, government, as we are doing here, or other organizations which may influence the achievement of the results sought by this incorporated membership; thirdly, the establishment, operation and management of employee benefit schemes for its employees and the employees of its members, and we have a very extensive network of employee benefit schemes; fourthly, provision on a consulting basis of any other services required by the membership which are not readily available through some other agency or organization.

It is our feeling that health-care institutions are a conerstone in the social program of the delivery of health services and as such we must concern ourselves that, in the pursuit and development of new and complimentary systems of health care

[*Translation*]

En Saskatchewan, nous nous considérons quelque peu comme des pionniers car c'est là qu'ont commencé beaucoup des programmes de soins de santé qui existent maintenant au Canada. Nous entendons maintenir notre qualité d'innovateurs et continuer d'assurer de meilleurs soins de santé dans cette province.

En règle générale, nous appuyons les mémoires que vous avez déjà reçus de l'Association canadienne des hôpitaux. Nous n'avons pu voir que brièvement le mémoire que le gouvernement de la Saskatchewan vous a présenté ce matin. Nous appuyons également les principes qui y sont énoncés, notamment six d'entre eux.

Je pourrais résumer ainsi la teneur de notre mémoire: nous croyons qu'il faut maintenir la formule de financement et, en deuxième lieu, établir des normes et des critères nationaux afin d'obtenir un contrôle—contrôle très important selon nous—et, enfin, offrir des stimulants pour assurer que les provinces transmettent les fonds de santé aux résidents, tout en décourageant celles qui ne le font pas.

En ce qui concerne le mémoire lui-même, qui est plutôt bref et topique—nous ne voulions certainement pas vous accabler d'innombrables détails—j'aimerais bien le repasser en revue. Je ne crois que cela prendra trop de temps, exception faite du résumé des recommandations que vous demandiez et que vous avez publiées.

Tout d'abord, la Saskatchewan Health Care Association a été formée en 1981 ou plutôt en 1918—c'est bien ça, la faute m'a échappé—à titre d'organisme bénévole groupant des hôpitaux et d'autres services touchant à la santé. L'objectif fondamental de l'association et de ses membres est d'aider à permettre aux soins médicaux d'atteindre en Saskatchewan un haut degré d'excellence. Cet objectif en crée d'autres pour l'association: premièrement, l'établissement et le maintien d'un régime de soins de santé efficace, compétent et économique et la création de tous les services requis à cette fin; deuxièmement, l'assurance d'une voix commune qui, au nom des membres, s'adresse à la population, au gouvernement—c'est ce que nous faisons ici—et aux autres organismes qui peuvent intervenir dans les progrès que nos membres cherchent à réaliser; troisièmement, l'établissement, l'administration et la gestion de régimes d'avantages destinés à ses employés et aux employés de ses membres, et nos régimes sont des plus complets; quatrièmement, la fourniture à titre consultatif de tous les autres services dont les membres ont besoin et qu'ils ne peuvent pas obtenir facilement d'une autre agence ou d'un autre organisme.

Nous croyons que les institutions de soins de santé constituent une pierre angulaire du programme social relatif aux services de santé et nous devons donc nous assurer que, en recherchant et élaborant des régimes de soins de santé nou-

[*Texte*]

delivery, we not overlook the impact of proposed reductions in the federal transfers to the provinces.

We will omit the summary recommendations.

Now coming to the federal-provincial fiscal arrangements act on page 3: Under the British North America Act, responsibility for administration of health services is the direct concern of provincial governments. Although patterns of health services in different provinces are similar, their organization, system of financing and administration vary from province to province and this is to be expected.

Fiscal arrangements between governments in a federal state have never been simple, yet it would appear hard to conceive of arrangements more complex than those adopted under the new act for financing health and post-secondary education.

The Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Act contains no less than 10 sections and covers a period of five years from 1977 to 1982.

Hospital insurance, the oldest and most costly program, began in 1958 and post-secondary education and medicare date from 1967 and 1968 and are referred to as the established programs.

The designation "established" implied that a federal presence was no longer thought needed to ensure their continuance and that any sharp provincial reduction in the level of quality of provision, especially of health services, would bring a storm of protest.

The long discussions and eventual agreements are now a matter of history as the transition was made from "cost sharing" to "block funding" with one of the major principles being a more equitable funding plan for medical care.

• 1400

After four years under "block funding" questions arise as to what has happened to the federal contributions in relation to provincial expenditures, what trends have developed since established programs financing was instituted and other things. In an attempt to answer these questions, provincial data was obtained and is reflected in the following three areas of health expenditure data.

I will turn your attention to the table starting on page 5 which I certainly will not take time to review except to note that over the six-year period provincial expenditures—that is, total expenditures on health care—went up $4.5 billion: federal health care contributions increased by $3.6 billion; premiums, which covered part of it, increased by $.6 billion, and the provincial contribution increased by $.3 billion. Now that is right across Canada, taking them all into consideration. You will note that the federal contribution has gone from 49 to 61 per cent. The premium share of the total cost has gone from 10 to 11 per cent and the provincial share has decreased from 41 to 28 per cent.

In the Series 2 tables we outline the percentages and this takes in all expenditures just so that there is no thought that

[*Traduction*]

veaux et complémentaires, nous ne perdons pas de vue les effets des réductions que le gouvernement fédéral se propose d'apporter aux transferts aux provinces.

Nous pouvons sauter les recommandations sommaires.

En ce qui concerne les accords fiscaux fédéraux-provinciaux, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique attribue directement aux provinces la responsabilité de l'administration des services de santé. Ceux-ci sont uniformes quant au modèle partout au pays, mais leur organisation, leur régime de financement et leur administration diffèrent d'une province à l'autre. Il fallait s'y attendre.

Dans un État fédéral, les accords fiscaux ne sont jamais simples, mais il serait difficile d'imaginer des accords plus complexes que ceux que la nouvelle loi prévoit en vue du financement de l'éducation post-secondaire.

La Loi sur les accords fiscaux fédéraux-provinciaux et sur le financement des programmes établis comporte non moins de 10 parties et s'applique à une période de cinq ans allant de 1977 à 1982.

L'assurance-hospitalisation, le plus ancien et le plus coûteux des programmes, remonte à 1958 et l'éducation post-secondaire et l'assurance-santé, à 1967 et 1968. Ce sont les programmes établis.

Le terme «établi» veut dire que la présence du gouvernement fédéral n'est plus nécessaire pour assurer le maintien du programme et que toute réduction provinciale de la qualité des services, notamment les services de santé, soulèverait un tollé.

Les longs débats qui ont abouti aux accords sont maintenant passés à l'histoire, de même que le remplacement de la formule du «partage des frais» par celle du «financement global», l'un des principaux principes étant un régime de financement plus équitable pour les soins médicaux.

Après quatre ans de «financement global», on pourrait se demander ce qui est arrivé aux contributions fédérales par rapport aux dépenses provinciales, quelles tendances se sont manifestées depuis l'instauration du financement des programmes établis, etc. En tentant de répondre à ces questions, on a obtenu des données provinciales qui se reflètent dans trois secteurs des dépenses de santé dont nous traiterons maintenant.

J'attire votre attention sur un tableau que je n'expliquerai pas en détail. Toutefois, j'aimerais souligner qu'au cours de la période de six ans, les dépenses provinciales—les dépenses totales pour les soins de santé—se sont accrues de $4,5 milliards: les contributions fédérales aux soins de santé ont augmenté de $3,6 milliards, les primes, qui en couvrent une partie, de $600 millions, et la contribution provinciale, de $300 millions. Ces chiffres sont valables pour l'ensemble du pays. Vous constaterez que la part du gouvernement fédéral a monté de 49 à 61 p. 100, des frais globaux et les primes, de 10 à 11 p. 100, tandis que la part provinciale a baissé de 41 à 28 p. 100.

Dans les tableaux de la série 2, nous donnons les pourcentages, qui tiennent compte de toutes les dépenses pour écarter

[*Text*]

the first series of tables cover only part of it, and here again you will note that over that period federal contributions have gone from 42 to 52 per cent, the premium share has increased from roughly 9 per cent to close to 10 per cent, and the provincial share has decreased from 49 to 39 per cent.

Now in Series 3, looking at all provincial health and social welfare health expenditures across the board, the federal share has increased from 40 to approaching 48 per cent. The premium share from 8 to 9 per cent and the provincial share has decreased from 52 to 43 per cent.

As can be seen from these data the trend reflects the federal share increasing and the provincial share decreasing. This trend is also reflected in Table 3 on page 16 of the Hall Commission Report which you have available to you. His tables reflect the removal of two personal income tax points from the federal share, whereas our provincial data do not reflect that. Also this same data can be reflected on a per capita basis with the same trend noticeable.

Now, one could conclude at this point that the provinces have merely substituted more federal money for funding previously coming from provincial coffers, or from the collection of premiums. While this may be true for some provinces, it is not the case in Saskatchewan as evidenced by the following table and, of course, our concern must be with what happens in this province since that is our area of operation. You will notice in the Series 2 data table that while the provincial per capita health expenditure has increased by $50 per person, the federal per capita contribution has increased $35 per person out of that total figure and the provincial per capita increase has been $5 per person.

It should be noted that in Saskatchewan the data shows that all federal increases have been passed on to its residents in the form of expanded health programs. In fact, the province has even supplemented federal funding, as you will note from that last column. True, the federal government has contributed more to the additional costs, but the province has passed on all federal contributions plus it has increased its contribution.

• 1410

The point we wish to make here in presenting this data is that a province that is adhering to the intent of the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act and the Established Programs Financing Act should not be penalized for expanding into such areas as disease prevention, health promotion, community services, et cetera, through block funding. Therefore incentives should be established to encourage behaviour conformance with the intent of the act. Conversely, disincentives should be installed to penalize provinces that merely substitute for provincial funds with federal funds.

It appears the only weapon the federal government has at its disposal is to cut off cash transfers to one province, which requires one year's notice, or to cut off cash transfers to all

[*Translation*]

tout doute que les tableaux de la première série n'en couvrent qu'une partie. Ici également, au cours de la même période, la part fédérale a augmenté de 42 à 52 p. 100 et la part des primes, d'environ 9 à près de 10 p. 100, tandis que la part provinciale a diminué de 49 à 39 p. 100.

La série 3, qui traite de l'ensemble des dépenses provinciales relatives à la santé et au bien-être social, montre que la contribution fédérale a augmenté de 40 à près de 48 p. 100 et celle des primes, de 8 à 9 p. 100, alors que la contribution provinciale a diminué de 52 à 43 p. 100.

La tendance qui se dégage de ces chiffres, c'est que la part fédérale augmente tandis que la part provinciale diminue. Le rapport de la Commission Hall, qui vous est disponible, faisait état de la même tendance. Ses tableaux reflétaient la suppression de deux points d'impôt de la part fédérale en ce qui concerne le revenu des particuliers, tandis que nos données provinciales n'en tiennent pas compte. La même tendance se manifeste dans les chiffres par personne.

On peut conclure à ce point que les provinces ont simplement remplacé par un surcroît de contributions fédérales les sommes tirées antérieurement des coffres provinciaux ou provenant des primes. C'est peut-être vrai de certaines provinces, mais ce n'est pas le cas de la Saskatchewan, comme le montre le tableau suivant et nous nous soucions naturellement de ce qui se passe dans cette province car elle constitue notre champ d'action. Vous remarquerez qu'au tableau de la série 2, les dépenses de santé provinciales ont augmenté de $50 par personne et que, sur le total, la contribution fédérale a augmenté de $35 par personne et la contribution provinciale, de $5 par personne.

Notons que les données montrent qu'en Saskatchewan toutes les augmentations consenties par le gouvernement fédéral ont été transmises au résidents grâce à l'expansion des programmes de santé. En fait, la province a même suppléé au financement fédéral comme le montre la dernière colonne... C'est vrai, le gouvernement fédéral a contribué davantage aux frais additionnels, mais la province a transféré toutes les contributions fédérales, tout en augmentant sa propre contribution.

Le point que nous tenons à faire ressortir en présentant ces données, c'est qu'une province qui respecte la portée de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et la Loi sur le financement des programmes établis ne devrait pas être pénalisée parce que, par le truchement du financement global, elle intensifie son action dans les domaines de l'hygiène préventive, de la promotion de la santé, des services communautaires, etc. Dès lors, il faudrait prendre des mesures incitatrices pour encourager les provinces à adopter un comportement qui respecte la portée de la loi. Inversement, il faudrait prévoir des mesures de dissuasion pour pénaliser les provinces qui se contentent d'utiliser les fonds fédéraux à la place des fonds provinciaux.

Il semble que l'arme unique dont dispose le gouvernement fédéral consiste à cesser de verser les paiements de transfert à une province, ce qui exige un préavis d'un an, ou à toutes les

[*Texte*]

provinces, which requires three year's notice. It appears the federal government, in giving the provinces the funding system and control they ultimately asked for, failed to safeguard its position and to ensure an adequate accountability for the funds spent. A concern that has arisen is that the current block-funding act provides no accountability mechanisms to tell the federal government how its medical care transfers are being spent. The act now can be amended only with the consent of all 10 provinces, and then only with three years' notice.

It is interesting to note that the Hall report did not support a change in the funding of existing programs. Block funding is in place and should not be replaced by cost-sharing. However, it is our belief, as with the Hall report, that insofar as the have-not provinces are concerned, the federal government should cost-share the additional insured services those provinces wish to institute. It is our belief that the establishment of block funding did not relieve the federal government of the responsibility to extend the health care system.

Consequently, our first recommendation is it is recommended that the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act and the Established Programs Financing Act (1977) be reviewed with a view to simplifying the arrangements.

Secondly, it is recommended that incentives be developed to encourage provinces to pass on federal contributions to its residents in the form of expanded health programs; or conversely, disincentives be installed to discourage provinces from merely substituting provincial funds with federal funds.

Thirdly, it is recommended that the federal government set up criteria in consultation with the provinces—and we underline that—to ensure adequate accountability for the funds being spent under block funding.

Fourthly, it is recommended that cost-sharing be implemented to assist the have-not provinces in expanding their insured health services: for example, drug plans and things like that.

On the subject of health standards, in the review our association has made itself and in concert with CHA and other hospital health care associations, we have come to appreciate that the Hospital Insurance and Diagnostic Services Act and the Medical Care Act have helped create a national standard for health services. These national standards, we have felt, were the tools required to monitor the effectiveness of government expenditures in health care and were determined by the first principles outlined in the national health insurance programs and the Health Charter for Canadians. They determined the agreement between the first principles and the performance of the health-care system.

[*Traduction*]

provinces, ce qui exige un préavis de trois ans. Il semble que le gouvernement fédéral, en remettant aux provinces le régime de financement et les moyens de contrôle qu'elles avaient fini par réclamer, a raté sa chance de défendre son point de vue et d'exercer un contrôle approprié sur l'emploi des fonds. Ce qui nous préoccupe, c'est que la loi actuelle sur le financement global ne procure aucun mécanisme de contrôle pour permettre au gouvernement fédéral de savoir comment ses transferts au titre de l'assurance-maladie sont utilisés. A l'heure actuelle, la loi ne peut être modifiée qu'avec le consentement des dix provinces et sous réserve d'un préavis de trois ans.

Il n'est pas sans intérêt de souligner que le rapport Hall n'a pas recommandé de changement au financement des programmes existants. Le régime de financement global est déjà en place, et il n'y a pas lieu de le remplacer par un régime de partage des frais. Nous croyons cependant, en accord avec le rapport Hall, qu'en ce qui concerne les provinces défavorisées, le gouvernement fédéral devrait participer financièrement à part égale aux services additionnels d'assurance-maladie que ces provinces désirent offrir. Nous croyons que l'établissement du financement global ne dispense aucunement le gouvernement fédéral de son obligation d'élargir les cadres du régime d'assurance-maladie.

Par conséquent, nous commandons, premièrement, que la Loi de 1977 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis soit réexaminée en vue de simplifier ces accords.

Deuxièmement, nous recommandons que des mesures incitatrices soient prises pour encourager les provinces à utiliser les contributions fédérales pour le bien-être de leurs résidents sous forme de programmes de santé élargis ou, inversement, que des moyens de dissuasion soient mis en place en vue d'empêcher les provinces tout simplement de remplacer les fonds provinciaux par des fonds fédéraux.

Troisièmement, nous recommandons que, en liaison avec les provinces, le gouvernement fédéral établisse des critères,—et nous appuyons là-dessus,—en vue d'exercer un contrôle approprié sur l'emploi des fonds dans le cadre du financement global.

Quatrièmement, nous recommandons qu'un régime de partage des frais soit adopté pour aider les provinces défavorisées à élargir leurs services d'assurance-maladie, p. ex. programmes de lutte contre l'abus des drogues et autres initiatives de ce genre.

En ce qui concerne les normes de santé, lors de l'étude que notre Association a faite de concert avec l'Association des hôpitaux du Canada, et d'autres associations d'hôpitaux et de soins médicaux, nous en sommes venus à reconnaître que la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques et la Loi sur les soins médicaux ont contribué à la mise en œuvre de normes nationales pour les services de santé. Ces normes nationales, croyons-nous, sont les outils nécessaires pour évaluer l'efficacité des dépenses du gouvernement dans le domaine de la santé, et elles ont été établies en conformité des principes fondamentaux définis dans les programmes nationaux d'assurance-maladie et dans la Charte de la santé pour

[*Text*]

Under cost-sharing agreements for health programs, the federal government was able to influence the delivery of health care to Canadians by introducing schemes wherein the federal government would cost-share certain services and not others. Health services with a high proportion of federal dollars became too attractive to refuse, so that financial conditions and definitions of cost-shareable services became de facto the minimum federal standards for health care delivery. Our concern arises that the standard has been eroded by the implementation of the fiscal arrangements of the 1977 legislation, which has freed provinces to make their allocation decisions within their provincial health systems, and indeed between health and other provincial programs. Because of this flexibility, we feel there is now no mechanism to ensure minimum health care delivery across the provinces in Canada. Therefore new standards must be set which are appropriate to the new role of the federal government; standards which must be statements of the minimum levels of the effectiveness of provincial health systems.

• 1415

We recognize that obtaining federal-provincial agreement on health standards will be a difficult task which will require creation of the standards through a conservative effort and research. We recognize that the provinces determine program priorities for health services, or in other words medical care and hospital services, and the manner in which they are delivered to a particular population. The federal government sets the philosophic framework through the principles of portability, reasonable access, universality, comprehensive coverage, and public administration. We re-emphasize the principles I just quoted and recommend that all governments reaffirm these first principles, recognizing that they can only be accomplished through the creation of the appropriate national standards for health care to which we have just alluded.

Our membership have expressed a concern that there appears to be a gradual erosion of the regional intent of those principles. In the area of hospital and medical services, we express the further concern that there also does not really exist an appropriate set of tools or mechanisms by which to ensure an appropriate measurement of the appropriate level of health standards. It is in this area that the Saskatchewan Health Care Association shares a feeling that the federal government must move to reassert its influence in the monitoring of health care delivery. A requirement for qualification by the provinces for federal funding and tax points should be the ability to meet a standard of measurement which ensures an adequate basic

[*Translation*]

les Canadiens. Ces normes ont fait qu'il y a compatibilité entre les principes fondamentaux et les résultats du régime des soins médicaux.

En vertu des programmes conjoints relatifs aux soins médicaux, le gouvernement fédéral a pu faire sentir son influence sur la prestation de soins médicaux aux Canadiens grâce à l'instauration de régimes qui lui ont permis de participer financièrement à certains services mais non à certains autres. Les services médicaux financés dans une très large mesure par des fonds fédéraux présentaient trop d'avantages pour que les provinces les refusent, de sorte que les définitions des services médicaux se prêtent à un régime de partage des frais et les conditions financières s'y rattachant en sont venues à constituer en fait les normes fédérales minimales régissant la prestation de soins médicaux. Notre inquiétude découle du fait que les normes nationales se sont effritées par suite de la mise en vigueur de la Loi de 1977 sur les arrangements fiscaux qui a accordé aux provinces la liberté de prendre leurs propres décisions relatives à la répartition des fonds dans le cadre de leurs régimes d'assurance-maladie et autres programmes provinciaux. A cause de cette souplesse, nous croyons qu'il n'existe plus actuellement de mécanisme garantissant un niveau minimum pour la prestation de soins médicaux dans les provinces. Il importe donc d'établir de nouvelles normes qui correspondent au nouveau rôle du gouvernement fédéral, c'est-à-dire des normes susceptibles de définir le niveau minimum d'efficacité des régimes provinciaux d'assurance-maladie.

Nous reconnaissons que la conclusion d'un accord fédéral-provincial sur les normes de santé sera une tâche difficile qui nécessitera l'établissement des normes à la suite d'un effort et d'une recherche caractérisés par la prudence. Nous reconnaissons qu'il appartient aux provinces d'établir les priorités de leurs programmes de services de santé ou, en d'autres termes, de leurs services de soins médicaux et hospitaliers et des modalités de leur application à un secteur particulier de la population. Mais il appartient au gouvernement fédéral d'établir le cadre général par l'application des principes de portabilité, d'accès raisonnable, d'universalité, de protection globale et d'administration publique. Nous soulignons une fois de plus l'importance de ces principes, et nous recommandons que tous les gouvernements réaffirment ces principes fondamentaux, en reconnaissant qu'ils ne peuvent se concrétiser que par l'établissement des normes nationales appropriées concernant les soins médicaux que nous venons de mentionner.

Nos membres ont exprimé leur inquiétude au sujet de l'effritement graduel de la portée régionale de ces principes. Dans le domaine des services hospitaliers et médicaux, ils se préoccupent en outre qu'il n'y ait pas un ensemble approprié de mécanismes ou d'outils susceptibles d'assurer une évaluation satisfaisante du niveau convenable des normes de santé. C'est en ce domaine que l'Association des soins médicaux de la Saskatchewan partage l'avis qu'il appartient au gouvernement fédéral de se remettre à jouer un rôle déterminant à l'égard de l'évaluation de la prestation de soins médicaux. Pour que les provinces aient le droit de recevoir des fonds fédéraux et de percevoir des points d'impôt, il faudrait qu'elles soient en

[*Texte*]

standard of health services. Our fourth recommendation comes, then: it is recommended that the federal government move to reassert its influence in the monitoring of health care delivery; national standards must be established and maintained.

In conclusion, we note with dismay that in the Budget Speech of October 28, 1980 the federal Minister of Finance announced that savings are expected to include reductions in federal transfers to provinces related to areas coming under provincial jurisdiction. It is our view that this would have a disastrous effect on our Canadian health delivery system at a time when Saskatchewan is developing the continuum-of-care concept, from sheltered housing and home care to acute care. Therefore we strongly urge the federal government to reassess its position, with a view to maintaining the present funding formula. Our sixth recommendation therefore is it is recommended that the funding formula described in the Established Programs Financing Act (1977) be maintained to protect the national character of our health system.

We appreciated very much, Mr. Chairman, gentlemen, the opportunity of presenting this brief to you. I recognize that you suggested we briefly review it rather than read it, but since we did not have a long brief, I felt it wise that we read the thing completely.

We are wide open to questions from you.

The Chairman: Thank you Mr. Slimmon.

Mr. Loiselle.

M. Loiselle: Merci, monsieur le président.

A la page 11 de votre mémoire, vous énumérez les cinq principes fondamentaux que le fédéral a déjà élaborés et qui devraient être poursuivis. Êtes-vous d'avis qu'actuellement, dans votre province, en Saskatchewan, ces cinq principes sont respectés?

Mr. Hewitt Helmsing (Executive Director, Saskatchewan Health Care Association): We believe these principles are indeed being followed within the Province of Saskatchewan, and the philosophic frame work, through these principles, is being adhered to within the Province of Saskatchewan.

• 1420

M. Loiselle: Êtes-vous d'avis que ces mêmes principes ne sont pas respectés partout à travers le pays, à cause des formules soit de extra-billing, balance billing ou des primes? Est-ce que vous êtes d'avis que ces principes ont été atténués dans leur portée, dans certaines régions du pays?

Mr. Helmsing: We believe that there are areas within the country where there is an erosion taking place by the utilization of those schemes to which you have just referred.

M. Loiselle: On est dans une situation où votre province, de par la volonté de son gouvernement provincial, a fait en sorte

[*Traduction*]

mesure de respecter les critères qui garantissent une norme de base appropriée concernant les services de santé. Nous recommandons, en quatrième lieu, que le gouvernement fédéral réaffirme son rôle de surveillant de la prestation de soins médicaux, c'est-à-dire qu'il veille à ce que les normes nationales soient établies et respectées.

En dernier lieu, nous remarquons avec consternation que dans son exposé budgétaire du 28 octobre 1980, le ministre des Finances a annoncé que les mesures d'économie comprendraient des réductions des transferts du gouvernement fédéral aux provinces dans les domaines de compétence provinciale. Nous sommes persuadés qu'une telle décision aura un effet désastreux sur le régime canadien de prestation de services de santé au moment où la Saskatchewan est en train d'élaborer un régime de soins continus, à partir des services de centres d'accueil et de soins au foyer jusqu'aux soins intensifs. Nous exhortons donc le gouvernement fédéral de réexaminer sa position en vue de maintenir la formule actuelle de financement. En guise de sixième recommandation, nous proposons donc que la formule de financement décrite dans la Loi de 1977 sur le financement des programmes établis soit maintenue pour protéger le caractère national de notre régime d'assurance-maladie.

Monsieur le président, messieurs, nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de vous présenter notre mémoire. Je reconnais que vous aviez suggéré que nous en présentions un bref exposé, plutôt que d'en faire la lecture complète, mais vu que notre mémoire n'est pas très long j'ai cru sage de le lire au complet.

Nous sommes prêts à répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur Slimmon.

Monsieur Loiselle.

Mr. Loiselle: Thank you, Mr. Chairman.

Page eleven of your brief lists the five basic principles which have already been developed by the federal government and which ought to be maintened. Do you feel that in your home province of Saskatchewan these five principles are being followed at the present time?

M. Hewitt Helmsing (directeur exécutif, Association des services médicaux de la Saskatchewan): Nous croyons que ces principes sont vraiment respectés dans la province de la Saskatchewan, et que le cadre général dans lequel s'inscrivent ces principes est accepté dans la province de la Saskatchewan.

Mr. Loiselle: Do you feel that these same principles are not followed throughout the country because of the extra-billing, balance billing forms or because of the premiums? Do you feel that the intent of these principles has been eroded in certain areas of the country?

M. Helmsing: Nous croyons qu'effectivement en certaines régions du pays ces principes sont atténués dans leur portée par suite de l'utilisation de ces formules que vous venez de mentionner.

Mr. Loiselle: We find ourselves in the situation where your province, through the will of your provincial government, has

[*Text*]

qu'elle respectait les cinq principes fondamentaux des programmes de la Santé nationale et du Bien-être social. Et vous me dites que dans d'autres province, cela n'a pas été fait. Au même moment, vous semblez dire que le gouvernement fédéral a donc la responsabilité d'obliger toutes les provinces de mettre en pratique tous ces principes. Donc, je vous pose une question . . . Pour quelle raison la pratique de la vertu doit être uniquement de la responsabilité du gouvernement fédéral et qu'on ne puisse pas faire confiance aux gouvernements provinciaux pour en arriver à une telle pratique?

Mr. Helmsing: Mr. Chairman, in attempting to answer the question, I suppose I would refer you back to the attempt to establish a national set of standards for medical and hospitalization programs across the country. In our brief we made reference to the fact that under old cost-sharing arrangements there were de facto standards set by the cost-sharing mechanism: those programs which had a high visibility were shared. I think when the provinces entered into the new fiscal arrangements in 1977 Saskatchewan was a reluctant bride but did come along and enter into the program and at this point in time is prepared to support that.

I think there has to be a mechanism for establishing some framework in which transfers of moneys are made to provinces to ensure that there is a national standard that is applied consistently throughout the country. How you do this I am not quite sure, but the CHA has made certain recommendations to your parliamentary task force with respect to the structuring of a Health Council of Canada and I should think the federal government with its resources would have the expertise to try to set at least some minimum standards which they could expect the provinces to adhere to in the transferring of funds for their programs.

We realise that the provinces will want to determine their priorities, as Saskatchewan has done; but we also indicate—as you have appropriately recognized—that Saskatchewan has utilized all the federal dollars and contributed more of its own to innovative programming and social programming. Even though there will be those who will say that it is not enough, it nevertheless has been a move, we think, in the right direction.

The Prime Minister in his comments has said that he would like to have a higher visibility in the delivery of funds to the provinces so that the federal government gets its share. Indeed, the provincial government has no quarrel with the federal government getting its due recognition. One of the ways of getting that due recognition, I would assume, would be by setting a minimum set of standards that would be adhered to and making the public more aware of the money which is being utilized from the federal coffers for the maintaining of a minimum standard of care or portability or whatever across the country.

[*Translation*]

acted in such a way that it has followed the five basic principles underlying the Health and Welfare Canada programs. Yet you are telling me that in other provinces that has not been done. By the same occasion you seem to be saying that the provinces to implement those five principles. That is why I am asking you the following question: for what reason the practice of virtue must solely be the responsibility of the federal government and we cannot rely on the provincial governments to do so.

M. Helmsing: Monsieur le président, pour répondre à la question qui vient de m'être posée, je me dois de rappeler la tentative visant à établir à l'échelle nationale une série de normes pour les programmes d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation dans tout le pays. Dans notre mémoire, nous avons rappelé qu'aux termes des anciens programmes conjoints il existait en fait une série de normes fixées par le système de partage des frais. Ces programmes de grande envergure étaient des programmes conjoints. Je pense qu'au moment où les provinces ont accepté les nouveaux arrangements fiscaux de 1977 la Saskatchewan a d'abord regimbé mais elle est entrée dans le rang, elle a participé au programme et elle est prête maintenant à l'appuyer.

Je pense qu'il est nécessaire de mettre sur pied un mécanisme permettant d'établir un cadre qui assurera que les transferts de fonds aux provinces se fassent de manière que la même norme nationale s'applique d'une manière uniforme dans tout le pays. Je ne sais pas trop comment vous le ferez, mais l'association des hôpitaux du Canada a fait certaines recommandations à votre groupe de travail en ce qui concerne l'organisation d'un Conseil de la santé du Canada, et je serais porté à penser que le gouvernement fédéral, grâce à ses ressources possède les compétences requises pour tenter d'établir au moins des normes minimales que les provinces devraient pouvoir respecter lors des transferts de fonds pour leurs programmes.

Nous sommes conscients que les provinces voudront établir leurs propres priorités, comme la Saskatchewan l'a fait, mais nous avons aussi signalé,—et vous l'avez pertinemment reconnu,—que la Saskatchewan a utilisé tous les fonds du gouvernement fédéral et a ajouté sa propre part pour mettre sur pied des programmes innovateurs et des programmes sociaux. Certains vous diront que ce n'est pas suffisant; c'est tout de même un pas dans la bonne direction.

Le Premier ministre, au cours de ses remarques, a dit qu'il aimerait qu'on accorde plus d'importance à la prestation des fonds aux provinces, de sorte que le gouvernement fédéral obtienne sa part de crédit. En réalité, le gouvernement provincial n'a aucune objection à ce que l'on reconnaisse la contribution du gouvernement fédéral. Un bon moyen d'obtenir cette juste reconnaissance, selon moi, serait de mettre sur pied une série de normes minimales que les provinces respecteraient, et qui permettrait au grand public de mieux savoir que les sommes d'argent utilisées proviennent des coffres du gouvernement fédéral et qu'elles ont été versées pour maintenir des normes minimales de soins médicaux, de mieux savoir que les sommes d'argent utilisées proviennent des coffres du gouverne-

[*Texte*]

• 1425

M. Loiselle: Je pense que vous utilisez dans votre mémoire le terme *monitoring*. Mais dans le contexte politique actuel cela ressemble plus à *policing*, parce que vous nous dites que dans les cas où les provinces ne se soumettraient pas au standard minimum, le gouvernement fédéral pourrait leur donner un avis d'un an ou de trois ans, s'il s'agit de toutes les provinces, pour couper ces transferts de fonds à ces provinces. Pensez-vous, puisqu'il s'agit de compétences exclusivement provinciales, que l'opinion publique canadienne, compte tenu du contexte politique dans lequel nous sommes, accepterait une telle intervention de la part du gouvernement fédéral vis à vis des provinces récalcitrantes, ce qui pourrait provoquer l'argument que leur population respective est satisfaite du niveau des services qu'elle obtient?

Mr. Helmsing: Mr. Chairman, you ask whether it is monitoring or policing: I suppose it is the same as whether it is mandatory or compulsory. It depends on what the government wants to use in its terminology.

I should think that in discussions that we have had nationwide there are concerns by other associations—whether these are made known to you or not—that there are areas where they perceive that there are not sufficient infusions of money into the system, whether that be at the federal or at the provincial level. In answer to your question of whether provincial jurisdictions or the population would be satisfied with the monitoring, I think any system of monitoring—and I will stay away from the word "policing" because I prefer the word "monitoring"—if it were to result in a more comprehensive range of services and an upgrading of the services would do nothing but enhance the viability of the programs and the credibility of both orders of government.

M. Loiselle: Merci, monsieur le président.

The Chairman: Thank you, Mr. Loiselle. When I was looking at page 6 of your brief, Table 3, you put the federal share and then you put the premium share and then you put the provincial share. Is it your view that the premiums are not a form of direct taxes that are levied by certain provinces on their citizens who are capable of paying? If that is the case, is it not just a method of a province using premium as a disguised way of saying "head tax", as a disguised way of saying that this is a tax system—bearing in mind that, when we do equalization, we use medical premiums as a tax base item for equalizing taxes among the provinces.

Mr. Dan DeVlieger (Vice-President, Saskatchewan Health Care Association): Surely, it is a form of taxation. We are totally against this type of taxation. This form of taxation takes the form of across-the-board taxation—head tax, as you call it—vis-à-vis the income tax route, the ability to pay. Of course, this is a straight user's tax.

[*Traduction*]

ment fédéral et qu'elles ont été versées pour maintenir des normes minimales de soins médicaux, ou le principe de la portabilité dans tout le pays.

Mr. Loiselle: I think that in your brief you use the expression monitoring but in the present political context it looks more like policing because you are telling us that should the provinces not abide by the minimum standard, the federal government could give them one year's notice, or three years' notice should all the provinces be involved, to cut off cash transfers to the provinces. Do you think, since these matters are exclusively under provincial jurisdiction, that the Canadian public, having regard to the present political situation, would accept such an intervention from the federal government against the recalcitrant provinces, thereby giving rise to the argument that their respective population is satisfied with the level of the services provided?

M. Helmsing: Monsieur le président, vous demandez s'il s'agit d'un contrôle ou d'une réglementation. Je crois que c'est la même chose que demander si cela est obligatoire ou contraignant. Tout dépend de la terminologie que le gouvernement veut utiliser.

Je croirais qu'au cours des entretiens que nous avons eus au niveau national, d'autres associations,—que vous les connaissiez ou non,—ont pris conscience qu'il existe d'autres domaines où, à leur avis, les apports de fonds ont été insuffisants, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau provincial. En réponse à cette question, à savoir si les administrations provinciales ou le grand public accepteraient un certain contrôle, je crois que tout régime de contrôle,—je n'emploie pas le terme «réglementation» parce que je préfère celui de «contrôle»,—s'il a pour résultat d'assurer une gamme plus étendue de services et des services de meilleure qualité, ne peut qu'améliorer la rentabilité des programmes et la crédibilité des deux niveaux de gouvernement.

Mr. Loiselle: Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Merci, monsieur Loiselle. En lisant votre mémoire, à la page 6, tableau 3, je constate que vous placez en premier lieu la part fédérale, puis celle des primes et, en troisième lieu, celle des provinces. Cela signifie-t-il qu'à votre avis les primes ne constituent pas une forme d'imposition directe que certaines provinces perçoivent de leurs résidents qui sont en mesure de payer? S'il en est ainsi, ne s'agit-il pas tout simplement d'une méthode provinciale d'utilisation des primes comme moyen déguisé de dire «impôt sur la personne», ou comme moyen déguisé de dire que c'est un régime fiscal, tout en pensant que dans les cas de péréquation nous utilisons les primes comme élément de base pour assurer une répartition équitable des impôts entre toutes les provinces?

M. Dan DeVlieger (vice-président, Association des soins médicaux de la Saskatchewan): Certainement, c'est une forme d'imposition. Nous refusons carrément cette forme d'imposition qui s'assimile à un impôt général—ou impôt sur la personne, comme vous l'appelez—par rapport à l'impôt sur le

[*Text*]

Mr. Blenkarn: But in any event, it is a tax. When I add that tax to the provincial share, I find that the average provincial share that you have in Table 3 shows the provinces paying 52-33 per cent of total health costs whereas the federal government only pays 47.56 per cent. Would that be a fair assessment of that table? Is this table only there to indicate your disapproval of health insurance premiums as charged in three of the provinces?

Mr. DeVlieger: I would agree with that.

Mr. Blenkarn: Now, in your recommendation No. 1, I believe it is, located on page 9, you say:

> It is recommended that the Federal/Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Act, 1977 be reviewed with a view to simplifying the arrangements.

Then, in your recommendation 6, you recommend that the whole thing be continued. Now, what do you mean? What is the difference between your recommendations? Recommendation 6 is:

> It is recommended that the funding formula described . . . be maintained to protect the national character of our health system.

Mr. DeVlieger: What we mean by recommendation 1, Mr. Chairman, is that there does not seem to be a clear distinction as to the obligations of the provinces vis-à-vis the obligations of the federal government in this EPF arrangement. We support the CHA brief in this respect. If the representation from Health was more predominant in the system rather than strictly the Department of Finance, then we think it would be a much simpler arrangement.

• 1430

Mr. Blenkarn: How could you get anything more simplified than the present Established programs Financing Act that works on a per capita basis across the country increased by the rolling average of GNP increases over three previous years and where it is very simple for a province to determine how much it is entitled to get, and have the freedom to use the funds as it wishes. In fact, your own evidence is the fact that the devotionel share of that money is being used totally for health care. Certainly, the province's share of health care is in excess of 50 per cent.

Mr. DeVlieger: We have no quarrel, Mr. Chairman, with the flexibility aspect of it. All we are saying is that we think it can; we would like to see more input by the health people into that formula and into the whole process.

[*Translation*]

revenu, ou à la faculté contributive. Bien entendu, il s'agit d'une taxe directe des usagers.

M. Blenkarn: Quoi qu'il en soit, c'est une taxe. Lorsque j'ajoute cette taxe à la part provinciale, je constate que la part provinciale moyenne que vous mentionnez au Tableau 3 de votre mémoire indique que les provinces paient 52,33 p. 100 de l'ensemble des frais de soins médicaux, et que le gouvernement fédéral n'en paie que 47,56 p.100. Est-ce que c'est là une évaluation exacte de ce tableau? Est-ce que ce tableau figure dans votre mémoire uniquement pour indiquer que vous désapprouvez les primes d'assurance-maladie exigées par trois des provinces?

M. DeVlieger: Je suis d'accord avec vous.

M. Blenkarn: Maintenant, je remarque que dans votre première recommandation—à la page 9 de votre mémoire, je crois—vous dites ceci:

> Nous recommandons que la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis soit réexaminée en vue de simplifier ces accords,

mais plus loin, dans votre sixième recommandation, vous recommandez que la formule de financement décrite dans la Loi de 1977 soit maintenue. Qu'est-ce que cela signifie? En quoi ces deux recommandations diffèrent-elles? La sixième recommandation se lit comme il suit:

> Nous recommandons que la formule de financement décrite dans la Loi de 1977 sur les programmes établis soit maintenue pour protéger le caractère national de notre régime d'assurance-maladie.

M. DeVlieger: Ce que nous disons dans notre première recommandation, monsieur le président, c'est qu'il ne semble pas y avoir une nette distinction en ce qui concerne les obligations des provinces et celles du gouvernement fédéral dans ce domaine des accords sur le financement des programmes établis. Nous appuyons le mémoire de l'Association des hôpitaux du Canada à cet égard. Si la représentation de Santé Canada avait plus d'importance dans le régime que Finances Canada, nous croyons qu'il serait possible d'obtenir un accord beaucoup plus simple.

M. Blenkarn: Comment pourriez-vous obtenir un accord plus simple que l'actuelle Loi sur le financement des programmes établis qui assure la répartition au prorata de la population à l'échelle du pays, accrue de la moyenne de roulement des augmentations du PNB au cours des trois années précédentes, et grâce à laquelle une province peut facilement établir la somme qu'elle est en droit de recevoir et avoir la liberté d'utiliser ces fonds comme elle le désire. A vrai dire, la meilleure preuve dont vous disposez est le fait que cette affectation de fonds est consacrée exclusivement aux soins de santé. De toute évidence, la part provinciale aux frais de soins médicaux dépasse les 50 p. 100.

M. DeVlieger: Nous ne nions aucunement, monsieur le président, cette souplesse de la loi. Nous disons simplement qu'un accord simplifié demeure possible; nous aimerions que

[*Texte*]

Mr. Blenkarn: Are you suggesting that the health people should determine the finacing paid to the provinces? How are you suggesting that work out?

Mr. DeVlieger: They should be consulted Mr. Chairman.

Mr. Blenkarn: Well, surely ministers of finance consult their colleagues who are ministers of health, both provincially and federally. And since we are talking about the transfers of money, as opposed to delivery of service . . .

Mr. DeVlieger: I am not so sure, Mr. Chairman, that you are correct in your assumption that all ministers of finance consult with ministers of health. I find an increasing dismay across the country where the central bureaucracy, that being the Department of Finance, axes programs without any understanding of the fabric of the particular jurisdiction in which those funds are being axed. And I think it is unfortunate when there are budget analysts within the finance departments who can arbitrarily or unilaterally cut off recommendations that are made by the health administration within the Health department. I think that is tragic. And many times we find ourselves blaming the Department of Health or, federally, the Department of Health and Welfare, for cutbacks when, in fact, they have done their best, and bureaucrats within the budget bureau system or whatever have made arbitrary decisions to "balance the books". And what we are saying as CHA says, is that there has to be more input up front, visible input, by the ministries and their officials in the renegotiation of these particular acts or agreements. I do not think we can totally rely on Finance people to carry the message from the Department of Health because, in the final analysis, they have to balance the books across a variety of departments.

Mr. Blenkarn: Thank you very much.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen, for your presentation. It is certainly very helpful to us and valuable in our deliberations. Thank you.

I now call on Professor Graham Riches, Assistant Dean, Faculty of Social Work, University of Regina Saskatchewan. We have a copy of your brief and can append it to our proceedings. I am sure that most of us have already read it because we have had it for the last little while. It is not necessary for you to read for it to be on the record. We can append it and you can summarize it, and we will have more time for questioning and answers. But it is up to you really. What do you prefer?

[*Traduction*]

les fonctionnaires de Santé Canada contribuent davantage à cette formule et à l'ensemble du processus.

M. Blenkarn: Suggérez-vous que les fonctionnaires de Santé Canada devraient établir le montant des fonds versés aux provinces? A votre avis, comment cela devrait se faire?

M. DeVlieger: Ils devraient être consultés, monsieur le président.

M. Blenkarn: Eh bien! Il est certain que les ministres des Finances consultent leurs collègues qui sont ministres de la Santé, au niveau tant fédéral que provincial. Et puisque nous parlons des transferts de fonds, par opposition à la prestation de services . . .

M. DeVlieger: Je ne suis pas sûr, monsieur le président, que vous ayez raison de supposer que tous les ministres des Finances consultent les ministres de la Santé. Je constate qu'il existe un désarroi croissant dans le pays parce que l'administration centrale—celle du ministère des Finances, bien entendu—coupe des programmes sans compréhension aucune de la structure de l'administration particulière où ces fonds sont réduits. Il m'apparaît regrettable que des analystes des questions budgétaires du ministère des Finances puissent, arbitrairement ou unilatéralement, supprimer les recommandations formulées par les administrateurs des services de Santé Canada. Je pense qu'une telle attitude est funeste. Que de fois nous avons nous-mêmes blâmé le ministère provincial de la Santé, ou Santé et Bien-être social Canada, d'avoir procéder à des réductions alors qu'en réalité ces ministères avaient agi de leur mieux, et que le soi-disant spécialistes en analyse financière et budgétaire prenaient des décisions arbitraires pour équilibrer les livres comptables. Ce que nous disons, en accord avec l'Association des hôpitaux du Canada, c'est qu'il faudrait que les ministères et leurs fonctionnaires s'engagent davantage, ouvertement, dans la rénégociation de ces lois ou accords particuliers. Je ne crois pas que nous puissions nous fier entièrement aux fonctionnaires du ministère des Finances pour transmettre le message de Santé Canada parce qu'en fin de compte ils doivent répartir le budget entre un grand nombre de ministères.

M. Blenkarn: Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, messieurs, pour votre exposé. Cela nous est vraiment très utile, et de grande valeur pour nos délibérations. Merci.

Je convoque maintenant le professeur Graham Riches, vice-doyen, Faculté du service social, Université de Regina, Saskatchewan. Nous avons en main un exemplaire de votre mémoire et nous pouvons l'annexer au compte rendu de nos délibérations. Je suis sûr que la plupart d'entre nous l'on lu déjà, vu que nous l'avons reçu il y a déjà quelque temps. Il n'est donc pas nécessaire que vous le lisiez pour qu'il en soit fait mention au procès-verbal. Nous pouvons le mettre en annexe, et vous pouvez en donner un résumé, ce qui laissera plus de temps pour la période des questions. A vous de décider. Que préférez-vous?

[*Text*]

• 1435

Mr. Graham Riches (Assistant Dean, Faculty of Social Work, University of Regina Saskatchewan): I think I would like to follow the order of the day and present it if I may.

The Chairman: You want to read it into the record?

Mr. Riches: Yes, I would like to do that.

The Chairman: Okay.

Mr. Riches: In presenting this brief on behalf of the Faculty of Social Work at the University of Regina, I would first like to thank the members of the task force for giving us the opportunity to appear before you. However, given the time needed to prepare an adequate and comprehensive brief which we believe a review of the magnitude which you are undertaking deserves, we also wish to record our unhappiness with the lack of time and publicity which the parliamentary task force has given to interested groups and individuals across the country and in fact in this province.

Given such a constraint this brief will therefore focus its attention upon the principles which we believe should underlie the federal and provincial funding and administration of personal social services and those income security programs falling within the purview of the Canada Assistance Plan. We are ont unmindful that the terms of reference of the task force are much broader in scope, but we wish to direct attention to this sector of social welfare policy for three major reasons.

First, social welfare programs across the country remain relatively underdeveloped when compared with health and post-secondary education; second, we fear the erosion of the rights to personal social services and adequate income support as set out in the Canada Assistance Plan given the continuing emphasis upon fiscal restraint by all levels of government accoss Canada; and third, because those most in need of such benefits often comprise the least powerful whose voice is not easily heard.

By way of providing a sharper context for discussion of the principles which we believe should underlie the further development of social services in Canada, some comment on the reasons given for wishing to concentrate upon the services provided through the cost-shared Canada Assistance Plan is necessary.

Who benefits and why? That should be the constant question posed in social policy analysis and it is one to which we urge the task force to give the highest priority. This we believe is necessary in view of the fact that the task force is conducting its inquiries across Canada in the shadow of a commitment by the federal government to achieve significant savings in its social spending envelope so as to promote economic priorities. We view with alarm this continuing emphasis upon cutbacks in

[*Translation*]

M. Graham Riches (vice-doyen, Faculté du service social, Université de Regina, Saskatchewan): Je pense que je devrais suivre l'ordre du jour et présenter notre mémoire, si vous me le permettez.

Le président: Vous voulez le lire afin qu'il en soit fait mention au procès-verbal.

M. Riches: Oui, j'aimerais procéder ainsi.

Le président: D'accord.

M. Riches: En présentant ce mémoire au nom de la Faculté du service social et l'Université de Regina, j'aimerais d'abord remercier les membres du groupe de travail de nous donner l'occasion de comparaître devant votre comité. Cependant, compte tenu du temps nécessaire pour rédiger un mémoire satisfaisant et complet qui répond au mandat très important qui vous a été confié, nous tenons aussi à faire inscrire au procès-verbal notre insatisfaction vis-à-vis du fait que le groupe de travail parlementaire ait accordé trop peu de temps et de publicité aux groupes et aux personnes intéressés dans tout le pays et, plus particulièrement, en Saskatchewan.

Étant donné cette contrainte, il a fallu fixer notre attention dans ce mémoire sur les principes qui, à notre avis, devraient servir de base au financement et à l'administration, au niveau tant fédéral que provincial, des services sociaux individuels et des programmes de la sécurité du revenu qui relèvent du champ d'application du Régime d'assistance publique du Canada. Nous n'oublions pas que les attributions du groupe de travail ont une portée beaucoup plus générale, mais nous désirons attirer votre attention sur ce secteur de la politique de bien-être social pour trois raisons majeures.

Premièrement, parce que les programmes de bien-être social dans tout le pays demeurent relativement sous-développés si on les compare aux programmes de santé et d'enseignement post-secondaire. Deuxièmement, parce que nous craignons l'effritement du droit aux services sociaux individuels et à un soutien approprié du revenu tel qu'il est défini dans le Régime d'assistance publique du Canada, étant donné l'accentuation continue dont font l'objet les restrictions financières dans toutes les administrations publiques du pays. Troisièmement, parce que ceux qui ont le plus besoin de ces prestations font partie des couches les plus faibles de la société et que leur voix n'est pas facilement entendue.

Pour donner un cadre plus précis à l'examen des principes fondamentaux d'un plus grand développement des services sociaux au Canada, il est nécessaire d'expliquer les raisons qui nous incitent à fixer notre attention sur les services offerts par l'entremise du Régime d'assistance publique du Canada qui est un programme conjoint.

Qui en tire profit et pourquoi? Voilà la question qui doit constamment sous-tendre toute analyse de la politique sociale, et nous recommandons avec insistance au groupe de travail de lui accorder la plus haute priorité. Nous croyons que cela est nécessaire, vu que le groupe de travail effectue son étude dans toutes les régions du pays par suite de l'engagement pris par le gouvernement fédéral de réduire sensiblement l'enveloppe des dépenses à caractère national afin de favoriser les priorités

[*Texte*]

social spending by the federal government, not the least because it has been echoed since 1976 by the Saskatchewan government, and has been shown to have particularly adverse effects upon child welfare services, the mentally ill, and the poor who, in this province, include many people of Indian ancestry. Indeed such cuts in Saskatchewan have occurred during a period of remarkable economic growth when compared to other provinces—growth which of itself, we contend, is creating its own social costs.

Second, the context of restraint also suggests that what the federal government would like to see addressed in this review is the question of how to achieve savings in federal spending at the expense of the most vulnerable, without due consideration being given to the social objectives and consequences of federal-provincial fiscal arrangements in Canada. We contend that the social objectives and likely consequences for vulnerable individuals, groups, communities and regions of intergovernmental transfers should serve as the major starting point of any such debate, rather than a concern to cut spending without consideration for the social and human costs of such practices. In particular we note with regret the failure of the federal and provincial governments to reach agreement on the extension and further development of cost-shared services and guaranteed income programs in the nineteen seventies.

In addition, through your committee, we would ask the federal government, particularly the Department of Finance, to consider what its social as well as its economic objectives are as it seeks to promote "fiscal balance". While it is clear that the constitutional powers for the provision of health, education, social services and income security rest largely with the provinces, this does not, nor should not, preclude the federal government from identifying national social policy goals and constitutional rights for the citizens of Canada in these sectors. Indeed, the history of the development of Canadian social welfare points as much to strong federal initiatives in this field as it does to provincial innovations and efforts. The point is that those who formulate and administer federal and, indeed, provincial financial policies and intergovernmental fiscal arrangements should be continually addressing the question of social policy objectives.

• 1440

With regard to the development and funding of the personal social services and income security, we believe this to be a particularly pressing concern, and we would wish to underline the fact that inasmuch as health and education are social policy sectors of national significance and should so remain, so is the social welfare sector.

[*Traduction*]

d'ordre économique. Nous envisageons avec inquiétude cette instance constante du gouvernement fédéral sur les réductions des dépenses à caractère social, d'autant plus que le gouvernement de la Saskatchewan y a fait écho depuis 1976, et qu'il a été démontré que de telles réductions ont entraîné des effets particulièrement défavorables sur les services de bien-être aux enfants, aux malades mentaux et aux pauvres, dont beaucoup de personnes d'origine indienne en Saskatchewan. En vérité, ces réductions se sont produites en Saskatchewan pendant une période d'essor économique remarquable, par comparaison aux autres provinces, essor qui, soutenons-nous, engendre ses propres dépenses sociales.

En second lieu, le contexte de restriction laisse aussi entendre que le gouvernement fédéral aimerait qu'au cours de ses travaux le groupe de travail aborde la question de savoir comment réaliser des économies dans les dépenses fédérales aux dépens des plus défavorisés, sans tenir compte des objectifs et des conséquences sociales des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Nous soutenons que les objectifs et probablement les conséquences sociales des transferts intergouvernementaux, pour les individus, les groupes, les collectivités et les régions défavorisés devraient constituer le point de départ de ces délibérations, plutôt que de s'acharner à réduire les dépenses sans tenir compte des conséquences de cette façon de procéder sur le plan social et humain. Tout particulièrement, nous constatons à regret que le gouvernement fédéral et les provinces n'ont pu s'entendre sur les questions d'élargissement et de développement plus poussé des programmes conjoints de services et de sécurité du revenu au cours des années 1970.

De plus, par l'entremise de votre comité, nous aimerions demander au gouvernement fédéral, et plus particulièrement au ministère des Finances, d'examiner en quoi consistent ses objectifs sociaux et économiques, lorsqu'il cherche avant tout à équilibrer son budget. Même s'il est évident que le pouvoir constitutionnel de procurer des services de santé, d'éducation, de bien-être social et de sécurité du revenu relève en grande partie des provinces, cela n'empêche aucunement le gouvernement fédéral d'établir, au niveau national, les principes et les objectifs de la politique sociale et les droits constitutionnels des citoyens du Canada dans ces divers secteurs. En fait, l'histoire du développement du bien-être social au Canada met autant en vedette les initiatives vigoureuses du gouvernement fédéral que les innovations et les efforts des provinces. Il est essentiel que ceux qui élaborent et gèrent les politiques financières du gouvernement fédéral et même des provinces et les arrangements fiscaux intergouvernementaux se penchent constamment sur la question des objectifs de la politique sociale.

En ce qui concerne la mise en œuvre et le financement des services sociaux individuels et de la sécurité du revenu, nous croyons que ces questions sont d'un intérêt pressant, et nous aimerions souligner le fait que, dans la mesure où les questions de santé et d'éducation constituent des secteurs de politique sociale d'une portée nationale, et qu'il doit toujours en être ainsi, il faudrait que le secteur du bien-être social fasse l'objet d'une même attention.

[*Text*]

There are, we believe, a number of key principles which should underlie and flow through any discussion or debate about social policy formulation, legislation and social service delivery in Canada. In particular, these principles should be constant reference points in determining the merits and demerits of particular forms of federal-provincial fiscal arrangements as they apply to the social services. While the precise way of expressing these principles in this brief may suggest that the concepts are original, this is certainly not the case. These principles and the issues which they raise form part of the weft and warp of the history of Canadian social policy, but they are such that they constantly require restatement and reaffirmation.

The principles comprise the full recognition and acceptance, first the social rights of Canadian citizenship; to personal social services and income support if in need in the same context as we have social rights more or less established to health and education; to services which are accessible, adequate in terms of benefits, and of good standard; and to social services which, like health and education, should be regarded as major integrating institutions of a modern economy as opposed to residual privileges.

Second is the whole notion of common human needs, that is human needs being recognized as being common to us all whoever we are and wherever we may live in whatever province; need, not cost at point of service to the consumer, should be the major determinant in the supply of such services; and the provision of a universal structure of social services should be the major objective of the federal and provincial governments.

Third, there is territorial justice whereunder to ensure that such rights and needs are met, full acceptance must be given to the principle that spatial inequalities in the distribution of social services throughout Canada, warrant a strong and committed role by the federal government; that is that the federal government has a central role to play in the redistribution of income and services between people and provinces in the interests of equity, equality and common citizenship.

Also there is within territorial justice, the need to accept the principle tha the formulation and establishment of national goals and standards are important responsibilities of the federal government, and should be linked to the continued federal funding of provincially administered social services. We urge acceptance of these principles to avoid the dangers inherent in the development of balkanized welfare kingdoms in Canada with consequent uneven distribution of services, standards, and more limited access.

[*Translation*]

Il existe, selon nous, un certain nombre de principes clés qui devraient être à la base et faire partie de toute discussion ou débat sur l'élaboration d'une politique sociale, sur la législation et sur la prestation de services sociaux au Canada. Tout particulièrement, ces principes devraient servir constamment de points de repère lorsque l'on détermine les avantages et les inconvénients de formes particulières d'arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux qui s'appliquent aux services sociaux. Bien que le mode particulier d'expression de ces principes dans notre mémoire puisse laisser croire qu'il s'agit de principes nouveaux, il n'en est aucunement ainsi. Ces principes et les questions qu'ils soulèvent font partie de la chaîne et de la trame de l'histoire de la politique sociale du Canada, mais ils sont tels qu'il faut constamment les mettre au point et les réaffirmer.

Ces principes comprennent la reconnaissance et l'acceptation totales, premièrement, des droits sociaux des citoyens du Canada à des services sociaux individuels et de soutien du revenu, en cas de besoin, comme nous avons des droits sociaux plus ou moins établis dans les domaines de la santé et de l'éducation; à des services qui sont accessibles et appropriés en termes de prestations et de bonne qualité, et à des services sociaux qui,—comme dans les domaines de la santé et de l'éducation,—doivent être considérés comme des facteurs importants d'intégration d'une économie moderne, et non comme des privilèges indirects.

En second lieu, ces principes comprennent la reconnaissance et l'acceptation totales de la notion de besoins communs de l'homme, c'est-à-dire des besoins reconnus comme propres à chacun de nous, qui que nous soyons et quel que soit le lieu ou la province où nous demeurons. Il s'agit de besoins,—et non de frais au lieu de prestation des services aux consommateurs,—qui devraient être le facteur déterminant de la prestation de ces services; et aussi de la mise en place d'une structure universelle de services sociaux qui devrait être l'objectif majeur du gouvernement fédéral et des provinces.

Troisièmement, ces principes comprennent une justice à l'échelle du territoire, grâce à laquelle, pour garantir que ces droits et besoins sont respectés, l'on accepte totalement le principe voulant que les inégalités régionales dans la répartition des services sociaux au Canada justifient le gouvernement fédéral de jouer un rôle dynamique et central dans la répartition des revenus et des services entre les citoyens et les provinces dans l'intérêt de l'équité, de l'égalité et d'une citoyenneté commune.

La justice à l'échelle du territoire comprend aussi la nécessité d'accepter comme principe voulant que l'élaboration et l'établissement d'objectifs et de normes à caractère national constituent des responsabilités importantes du gouvernement fédéral, et qu'il faudrait les relier étroitement au financement continu, par le gouvernement fédéral, des services sociaux gérés par les provinces. Nous préconisons fortement l'adhésion à ces principes afin d'éviter les dangers inhérents à la constitution désordonnée de fiefs dans le domaine du bien-être social au Canada, ce qui entraînerait une répartition inégale des services et des normes, et rétrécirait l'accès à ces services.

[*Texte*]

The fourth principle is that of local autonomy. In recognizing the constitutional powers of the provinces in relation to the provision of social services in their respective jurisdictions, and being in full support of the rights of communities to play a full part in determining and providing such services, we fully support the principle of greater democratic participation at local and provincial levels in the social services. The significance of this principle is threefold: to ensure that national goals and objectives for the social services are shaped as much by provincial and local input as by federal initiative; to encourage the development and adoption of services suited to local needs, and to offset the dangers inherent in centralization at both the federal and provincial levels.

We have three recommendations to make. The first one is that the federal government give major priority to the development of a comprehensive network of adequate and comparable social services across the country which reflects national standards. We believe this objective is of prime importance if the needs and rights of vulnerable individuals, groups, minorities and communities across Canada are to be addressed. Given the relatively underdeveloped state of the personal social services and income support programs in Canada and their uneven distribution, it is vitally important that the federal government retain a strong commitment in this field of social policy.

In making financial support available to the provinces the following criteria should apply: universal coverage of social service programs should be accepted as a long term objective; need, not cost of service at point of delivery, should be the prime determinant of receipt of service.

• 1445

Third, continued acceptance of the principle set out in the Canada Assistance Plan that eligibility for social services not be dependent on a period of residency in the province should be safeguarded. This is a principle we believe is threatened by Clause 6.(3)(b) of the proposed Charter of Rights.

High priority should be given to the setting of standards which ensure a high quality of service and which are recognized as reflecting national criteria.

Adequate benefit levels in income-support programs so as to raise cash benefits above official poverty lines is a fifth condition.

Sixth, high priority should be placed upon preventive services with strong community input as opposed to institutional and remedial programs.

Seventh, appeal boards independent of provincial departments of social service should be established in all provinces for the purpose of reviewing financial assistance decisions.

[*Traduction*]

Le quatrième principe touche l'économie locale. En reconnaissant les pouvoirs constitutionnels des provinces en ce qui concerne la prestation de services dans leur champ de compétences, et en appuyant pleinement le droit qu'ont les collectivités de participer entièrement à l'établissement et à la prestation de ces services, nous accordons notre plein appui au principe d'une plus grande participation des citoyens, au double niveau local et provincial, dans la mise en œuvre de services sociaux. L'importance de ce principe est triple: assurer que les buts et objectifs nationaux en ce domaine des services sociaux sont déterminés autant par l'apport des provinces et des collectivités locales que par les initiatives du gouvernement fédéral, encourager la création et l'adoption de services adaptés aux besoins locaux, et neutraliser les dangers inhérents à la centralisation au niveau fédéral comme au niveau provincial.

En application de ces principes, nous faisons trois recommandations. En premier lieu, nous recommandons que le gouvernement fédéral accorde la priorité à la mise en place d'un réseau complet de services sociaux appropriés et équivalents dans tout le pays, qui reflète les normes nationales. Nous croyons que cet objectif est d'une importance primordiale si nous voulons répondre aux besoins et respecter les droits des individus, des groupes, des minorités et des collectivités défavorisés du Canada. Vu l'état relativement peu évolué des programmes de services sociaux et de sécurité du revenu au Canada et l'inégalité de leur répartition, il est extrêmement important que le gouvernement fédéral joue un rôle très actif dans ce domaine de politique sociale.

En mettant des ressources financières à la disposition des provinces, nous devrions appliquer les critères suivants; l'acceptation, à titre d'objectif à long terme, de l'universalité des programmes de services sociaux, et le besoin,—et non les frais au lieu de prestation des services,—devraient être les facteurs prédominants de la destination des services.

Troisièmement, l'acceptation soutenue du principe défini dans le Règime d'assistance publique du Canada, à savoir que l'admissibilité aux services sociaux ne dépend pas de la durée de résidence dans une province, doit être sauvegardée. C'est un principe qui, selon nous, est menacé par l'article 9(3)(b) du projet de Charte des droits.

Il faudrait accorder une haute priorité à l'établissement de normes garantissant des services de qualité et reconnus comme normes conformes aux critères nationaux.

Des niveaux de prestations appropriés découlant des programmes de soutien du revenu, de manière que le montant des prestations dépasse le seuil officiel de la pauvreté, constituent la cinquième condition.

Sixièmement, il faudrait accorder une haute priorité aux services de prévention, auxquels contribuerait largement la collectivité, par opposition aux programmes institutionnels et de redressement.

Septièmement, il faudrait établir dans toute les provinces des commissions d'appel indépendantes des ministères provinciaux de services sociaux et chargées de réviser les décisions relatives à l'assistance financière.

[*Text*]

Eighth, high priority should be attached to applied social research and development planning in the social services and to the training and recruitment of personnel in social policy and social administration.

Ninth, high priority should be given to greater public participation in social welfare decision making.

Tenth, greater visibility should be given to the federal contributions to cost-shared social service programs.

A second recommendation is that the federal government increase its funding of social services in Canada and find ways to ensure that the money allocated by Parliament for these purposes is spent by the provinces on such programs consistently with the principles outlined in this brief.

Cutbacks since 1976 in social service spending by the Saskatchewan government have in part been attributed to a restraint exercised by the federal government. Women, children, the mentally ill, and those on fixed incomes have been the hardest hit. At the same time the cuts were being applied during a period of rapidly increasing provincial prosperity, when the provincial government was emphasizing economic as opposed to social priorities. There is little, therefore, to suggest that economic growth of itself will ensure that the needs of the most vulnerable in society will be met. Indeed, we would question the assumption that economic and social priorities can be pursued in isolation from each other and would suggest that the social benfits and burdens of economic growth do not fall evenly upon the population.

While increases themselves in social service funding do not of course necessarily mean better services, it is important to stress that many personal social services and income-support programs are at the best of times inadequate to the tasks facing them and that simply to preserve existing services increases in funding are required. The failure, then, in 1977, further to extend cost-shared social services in Bill C-57 underlines the importance of ensuring that current arrangements under the Canada Assistance Plan are, at the very minimum, maintained.

Our third recommendation is that cost-sharing through the Canada Assistance Plan should remain an integral part of the federal funding of provincial social services and that it should become more universal in its coverage, promote a wider variety of services, and in particular encourage innovative and planned responses to changing social and economic needs, which we do not believe are simply contained within provincial boundaries.

[*Translation*]

Huitièmement, il faudrait attribuer une haute priorité aux projets de développement et de recherche sociale appliquée relatifs aux services sociaux, ainsi qu'à la formation et au recrutement du personnel chargé de la politique sociale et de l'administration des services sociaux.

Neuvièmement, il faudrait accorder une haute priorité à la participation du grand public aux mécanismes de décision dans le domaine du bien-être social.

Dixièmement, il faudrait donner une plus grande publicité à la participation financière du gouvernement fédéral aux programmes conjoints de services sociaux.

Nous recommandons, en second lieu, que le gouvernement fédéral augmente sa participation financière aux services sociaux au Canada, et qu'il prenne des mesures pour assurer que les fonds versés à cette fin par le Parlement soient dépensés par les provinces d'une manière conforme aux principes décrits dans notre mémoire relativement aux programmes de services sociaux.

Les coupures effectuées depuis 1976 par le gouvernement de la Saskatchewan dans les dépenses des services sociaux ont été attribuées en grande partie aux restrictions budgétaires du gouvernement fédéral. Ce sont les femmes, les enfants, les malades mentaux et ceux qui touchent des revenus fixes qui ont été le plus durement touchés par ces mesures. Les coupures ont été effectuées au moment même où la province de la Saskatchewan connaissait une période de prospérité de plus en plus grande alors que le gouvernement provincial mettait l'accent sur les priorités économiques plutôt que sur les priorités sociales. Il est vain dès lors de soutenir que la croissance économique peut par elle-même garantir que les besoins des couches les plus vulnérables de la société seront comblés. En fait, nous entretenons des doutes au sujet de la thèse voulant que l'on puisse poursuivre séparément des priorités économiques et des priorités sociales car, selon nous, les avantages et les inconvénients sociaux de la croissance économique ne touchent pas également toute la population.

Même si les augmentations des fonds versés au titre de services sociaux n'entraînent pas nécessairement une amélioration de ces services, il importe de souligner que plusieurs programmes de services sociaux personnels et de soutien du revenu ne suffisent pas, dans les meilleurs conditions, à remplir les tâches qui leur incombent, et que les augmentations de fonds sont nécessaires tout simplement pour conserver les services existants. Dès lors, le fait qu'on n'ait pas réussi en 1977 à donner plus d'ampleur aux services sociaux à frais partagés dans le projet de loi C-57, fait ressortir à quel point il importe de veiller à ce que les arrangements fiscaux actuellement définis dans le Régime d'assistance publique du Canada soient pour le moins maintenus.

Notre troisième recommandation consiste à demander que le partage des frais par l'entremise du Régime d'assistance publique du Canada continue de faire partie intégrante du financement fédéral des services sociaux des provinces, et qu'il puisse avoir une portée plus universelle, favoriser une gamme plus étendue de services et encourager notamment les messes d'innovation et de planification destinées à répondre aux besoins

[*Texte*]

While it is recognized, of course, that many provincial governments may wish to have complete autonomy, for example through block funding, over social services, and that this aspiration is consistent with the BNA of 1867 and the claims of local autonomy, we believe certain prior claims relating to the social rights of Canadian citizenship, principles of territorial justice, and the urgent need to promote a comprehensive network of social services across the country should take precedence. The federal government must maintain a strong role in this regard.

At the same time, we do not believe the federal government should seek simply to impose its will, but rather that it, along with provincial government, should continue to promote joint discussions and negotiations regarding the development of national goals and standards. Cost-sharing is not only an important funding mechanism, it also ensures that these discussions continue to occur, though consideration, we believe, should be given to ways of permitting greater public participation in these discussions.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Riches.

Mr. Weatherhead.

Mr. Weatherhead: Thank you, Mr. Chairman.

• 1450

Yesterday in Winnipeg, one of the groups—I think it was the legal aid group—came before us and gave us a long detailed history of the difficulties they perceived having with the appeal procedure for welfare cases in the Province of Manitoba. You have mentioned this in passing as item number 7, and I guess in your first recommendation: that appeal boards independent of provincial departments of social services be established in all provinces for the purpose of reviewing financial assistance decisions. Now, it may be a fairly small point in comparison with all the other philosophy—and to my view, very good philosophy—you are expounding in your brief, but as a lawyer I think if you do not have proper appeal and fair appeal procedures, some of the best principles can go down if they are not administered or appealed properly. I just wonder if you, from your experience in Saskatchewan, or perhaps other experience around the country, could elaborate a little on the difficulties or the problems you see in the appeal process at the present time.

Mr. Riches: First of all, you may be interested to know that there is in fact a provincial task force, under the auspices of the Department of Social Services, which is currently reviewing regional advisory boards and appeal boards in the province.

[*Traduction*]

sociaux et économiques en constante évolution et qui, croyons-nous, débordent les limites d'une seule province.

Bien entendu, même si l'on reconnaît que plusieurs gouvernements provinciaux souhaiteraient jouir d'une autonomie complète, p. ex. par le truchement du financement global, dans le domaine des services sociaux, et que ce désir est conforme à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 et aux revendications d'autonomie locale, nous croyons que certaines revendications antérieures relatives aux droits sociaux des citoyens canadiens, aux principes de justice à l'échelle du territoire et au besoin urgent d'assurer un réseau complet de services sociaux dans tout le pays, devraient avoir la priorité. Le gouvernement fédéral doit jouer un rôler de leadership à cet égard.

Pour autant, nous ne croyons pas que le gouvernement fédéral devrait se contenter d'imposer sa volonté, mais plutôt continuer, de concert avec les gouvernements provinciaux, à encourager les discussions et les négociations conjointes concernant la mise en œuvre d'objectifs et de normes à caractère national. Le partage des frais n'est pas uniquement un mécanisme important de financement, car il garantit aussi la poursuite de ces discussions, alors qu'il faudrait accorder plus d'attention, croyons-nous, aux moyens susceptibles de favoriser une plus grande participation du public canadien à ces discussions.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Riches.

Monsieur Weatherhead.

M. Weatherhead: Merci, monsieur le président.

Hier, à Winnipeg, l'un des groupes qui ont comparu devant nous—je crois que c'était le groupe de l'aide juridique—nous a fait un récit détaillé des problèmes que lui avait posés la procédure d'appel relativement à des cas de bien-être social dans la province du Manitoba. Vous en avez parlé brièvement dans le 7e point de votre 1re recommandation, à savoir qu'il faudrait établir dans toutes les provinces des commissions d'appel indépendantes des ministères de services sociaux des provinces et chargées de réviser les décisions relatives à l'assistance financière. C'est peut-être un point mineur en comparaison de toutes les autres thèses—et de très bonnes thèses, selon moi—que contient votre mémoire mais, à titre d'avocat, je pense que si vous ne disposez pas de procédures d'appel appropriées et justes, quelques-uns de vos meilleurs principes pourraient devenir inefficaces s'ils ne sont pas gérés ou contestés correctement. Je me demande s'il vous serait possible, à partir de votre expérience en Saskatchewan ou de l'expérience vécue ailleurs au pays, d'élaborer quelque peu au sujet des difficultés qui, selon vous, existent actuellement dans le processus d'appel.

M. Riches: Tout d'abord, vous serez sans doute heureux d'apprendre qu'il existe en fait un groupe de travail provincial qui, sous les auspices du ministère des Services sociaux, procède actuellement à une étude des conseils consultatifs régio-

[*Text*]

You may wish to follow up on that. The chairman of that task force is Gay Helmsing.

I think one of the issues that have arisen in relation to appeal boards is the fact that they are very much dependent on the administration of the Department of Social Services, whose personnel are the people whose decisions are being appealed against. While I am not intimately knowledgeable about what actually are the major issues, I do understand that one of the serious concerns is the whole question of whether the notion of due process is in fact being observed.

Questions are also arising, I think on whether clients are in fact informed of their rights to appeal. This is of course set out in the Canada Assistance Plan as one of the conditions of cost-sharing. I know that while the appeal mechanisms do exist in Saskatchewan, there are serious reservations about the way in which those appeals are in fact being administered in the province. So I think the concern in Manitoba reflects also concerns being expressed in Saskatchewan. The particular point we make in this brief is that such appeal mechanisms should be independent of the Department of Social Services, because I think there are real problems of conflict of interest in the actual operation of the appeals.

I do not know whether that is a satisfactory response to your question, but I simply wish in a sense to bear out the concerns of the legal aid organizations in Manitoba.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Riches, for your presentation. It is certainly very helpful to us in the preparation of our report.

I would just like to mention—you realize, of course, that lot of the questions you raise are not totally within the purview of the federal government to decide on its own: the question of appeal, for example. It has been seen until now—while there is a very general condition in the Canada Assistance Act that there be a system of appeal, it has been accepted that the provincial governments should be the ones to determine how the appeal should be carried out. While I share some of your concerns, and we heard the same thing yesterday in Manitoba, as Mr. Weatherhead said, about the quality of the appeal or the set-up, it is going to be difficult—if we decided that we are going to start qualifying and specifying to provincial governments in federal legislation how they should run their appeals in a field that is under their jurisdiction, I am not sure something is going to fly with the provincial governments.

• 1455

Mr. Riches: I am sure it is a very difficult economic, constitutional, political climate, and I do not think . . .

The Chairman: No, it has nothing to do with the climate. Rightly or wrongly, we have come to accept the reality that provincial governments are jealous of their autonomy, and in

[*Translation*]

naux et des commissions d'appel provinciales. Vous aimerez sans doute en savoir davantage à ce sujet. Le président de ce groupe de travail est monsieur Gay Helmsing.

Je pense que l'un des problèmes soulevés par rapport aux commissions d'appel est le fait qu'elles dépendent trop de l'administration du ministère des Services sociaux, dont le personnel est composé de personnes dont les décisions sont contestées par voie d'eppel. Même si je ne connais pas à fond les problèmes majeurs en cause, je sais que l'un des problèmes qui nous préoccupent sérieusement est la question de savoir si la notion de procédure légale est en fait respectée.

D'autres questions sont aussi soulevées, je crois, à savoir si les clients sont réellement informés au sujet de leurs droits d'appel. En fait, cela est mentionné dans le Régime d'assistance publique du Canada comme l'une des conditions de partage des frais. Je sais que, même si des mécanismes d'appel existent en Saskatchewan, Il y a des réserves sérieuses quant à la manière dont ces appels sont réellement traités dans la province. Voilà pourquoi je pense que l'inquiétude qui existe au Manitoba est le reflet des inquiétudes qui sont exprimées en Saskatchewan. Le point particulier que nous soulignons dans notre mémoire, c'est que de tels mécanismes d'appel devraient être indépendants du ministère des Services publics, parce qu'il existe de vrais problèmes de conflit d'intérêts dans le règlement réel de ces appels.

J'ignore si j'ai répondu de façon satisfaisante à votre question, mais je tiens simplement, en un sens, à exprimer les inquiétudes des organismes d'aide juridique du Manitoba.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Riches, pour votre exposé. Il nous sera vraiment très utile pour la préparation de notre rapport.

J'aimerais simplement vous faire remarquer que plusieurs des questions que vous avez soulevées ne sont pas complètement du ressort du gouvernement fédéral et que celui-ci n'a aucun pouvoir de décision, par exemple, sur la question des appels. On a cru jusqu'à maintenant,—bien que le Régime d'assistance publique du Canada soit assorti d'une condition très générale voulant qu'il y ait un tel régime d'appel,—qu'il était admis que les gouvernements provinciaux devraient être ceux qui déterminent comment les appels devraient être traités. Même si je partage quelques-unes de vos préoccupations,—et nous avons entendu les mêmes remarques hier au Manitoba, comme vous l'a dit monsieur Weatherhead, en ce qui concerne la qualité de l'appel ou ses modalités,—la situation se compliquerait grandement si nous décidions de commencer à faire des observations et à dire aux gouvernements provinciaux dans la loi fédérale comment ils devraient gérer les appels dans un domaine qui est de leur ressort. Je ne suis pas sûr que cela ferait l'affaire des gouvernements provinciaux.

M. Riches: Je suis sûr que le climat économique, constitutionnel et politique n'est pas favorable de ce temps-ci, et je ne pense pas . . .

Le président: Non, Cela n'a rien à voir avec le climat. A tort ou à raison, nous en sommes venus à accepter le fait que les gouvernements provinciaux tiennent farouchement à leur auto-

[*Texte*]

most federal-provincial agreements this is recognized. Some of us are not happy about that, but that is the reality we have to live with.

Mr. Riches: I think that is part of the de facto situation. I think what we wish to press in this brief is that the social rights of Canadian citizens, wherever they live in this country, do have to be matters of prime concern for the federal government. There is no other body—unless we wish to consider the Charter of Rights, and I do not know whether that falls within the purview of this task force—which can legitimately raise those kinds of questions. Clearly provincial governments, in times of province-building, are going to be very cautious. But I think the federal government should take it upon itself to express these concerns.

The Chairman: I think if you would ask the members of this task force individually—most members of Parliament would not have too much difficulty accepting that, because I think it is reflected in whatever happens in the Parliament of Canada from all parties that we want more rights for Canadians and in the case of social welfare we would like an appeal system which is as fair as possible. But I am not sure that federal politicians in Canada at this time are going to start dictating to provincial governments how they should run their appeals in a situation like this one; not that we are not sensitive to the problem, but we cannot change the world today.

Mr. Riches: I recognize that. I think the point is that in the Canada Assistance Plan there is a condition of appeals, and the Canada Assistance Plan, in my understanding, arose out of a period of co-operative federal-provincial relationships and discussions. Maybe we wish further to encourage a return to co-operative federalism, and this should be on the agenda.

The Chairman: Well, in spite of what we hear most of the time, I think we still live in a era of co-operative federalism. I just want to make the point, in trying to help you in a way, without being paternalistic, that this fight should be made at the provincial level, because the reason the condition in the Canada Assistance Plan Act is very broad and just mentions appeals—it does not go into qualifying what kind of appeals they should be—is that all wording of these agreements in the '60s and '70s was done in a way that would respect provincial jurisdiction. I would enjoin you to make the fight on these things at the provincial level.

Mr. Riches: We appeared before that task force and made the same points.

The Chairman: Thank you very much for your presentation.

We will now proceed with our next witnesses, whom I would like to come forward, from the Saskatchewan Coordinating

[*Traduction*]

nomie, et que ce fait est reconnu dans la plupart des accords fédéraux-provinciaux. Certains d'entre nous ne sont pas heureux qu'il en soit ainsi, mais il demeure que nous devons nous en accommoder.

M. Riches: Je pense que cela fait partie d'une situation de fait. Ce que nous voulons faire ressortir dans notre mémoire, c'est que les droits sociaux des citoyens canadiens, où qu'ils résident dans le pays, doivent être des questions de première importance pour le gouvernement fédéral. Il n'existe aucun autre organisme,—à moins que l'on veuille considérer comme tel la Charte des droits, mais je ne sais trop si elle relève du mandat de votre groupe de travail,—qui peut légalement soulever ce type de questions. Évidemment, les gouvernements provinciaux, en cette époque où ils consolident les pouvoirs provinciaux, doivent agir avec prudence, mais je demeure convaincu que le gouvernement fédéral doit assumer la tâche d'exprimer ces préoccupations.

Le président: Je crois que si vous demandez à chacun des membres de notre groupe de travail ce qu'il en pense, vous verrez que la plupart des parlementaires n'éprouvent pas trop de difficulté à accepter ce que vous venez de dire, parce qu'il est évident que les députés de tous les partis représentés au Parlement réclament plus de droits pour les Canadiens et, dans le cas de bien-être social, aimeraient qu'il existe un régime d'appel qui soit le plus juste possible. Mais je ne suis pas sûr que les politiciens fédéraux soient prêts, dans la situation politique actuelle, à prescrire aux gouvernements provinciaux comment ils devraient gérer leur processus d'appel. Cela ne veut pas dire que nous demeurons indifférents, face au problème, mais nous ne pouvons pas changer le monde en un jour.

M. Riches: J'admets tout cela. Je pense tout de même qu'il s'agit de ceci: le Régime d'assistance publique du Canada comprend une condition autorisant les appels. Le Régime d'assistance publique du Canada, si je comprends bien, a été créé à un moment où la bonne volonté caractérisait les relations et les entretiens entre le gouvernement fédéral et les provinces. Nous désirons peut-être encourager davantage un retour au fédéralisme coopératif, et cela devrait être inscrit à l'ordre du jour.

Le président: Malgré ce que nous entendons dire la plupart du temps, je pense que nous vivons encore dans une ère de fédéralisme coopératif. Je veux simplement faire ressortir,—tout en essayant de vous aider, sans paternalisme aucun,—que cette lutte devrait se faire au niveau provincial, parce que la raison selon laquelle la condition comprise dans le Régime d'assistance publique du Canada est très générale et ne mentionne que les appels,—elle ne précise aucun type d'appels en particulier,—est que ces accords ont été rédigés au cours des années 1960 et 1970 de manière à respecter la compétence des provinces. Je me joindrais à vous pour défendre ces choses au niveau provincial.

M. Riches: Nous avons comparu devant ce groupe de travail et nous avons soulevé les mêmes questions.

Le président: Merci beaucoup pour votre exposé.

Nous invitons maintenant nos autres témoins, membres du Conseil de coordination de la Saskatchewan sur la planifica-

[*Text*]

Council on Social Planning. I would ask Mrs. Lois Borden, the President, to please come forward.

I note the presence in the room of the member of Parliament from Regina East, Mr. Simon de Jong. I would like to welcome him here and I draw attention to his presence.

With Mrs. Borden is Mr. Geoff Pawson, Past President, and Catherine Day.

We did receive a copy of your brief. I am pretty sure I saw it. As a matter of fact, I read it very carefully. Do you wish to read your brief into the record, or do you wish to summarize it and we will have more time for questioning?

Mr. Geoff Pawson (Past President, Saskatchewan Coordinating Council on Social Planning): We prefer to summarize it.

The Chairman: Is it agreed, gentlemen, that we append the submission of the Saskatchewan Co-ordinating Council on Social Planning to today's *Proceedings*?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Mr. Pawson.

Mr. Pawson: Thank you very much, Mr. Chairman.

I will just briefly touch on what the Saskatchewan Coordinating Council on Social Planning is. This is a delegate body of agencies that come together across Saskatchewan and we are concerned with various types of handicapping conditions for individuals. Agencies included in the Co-ordinating Council are those concerned with retardation, physical disabilities, psychiatric conditions, emotional disturbance, social handicaps and delinquency. So the concepts of the Co-ordinating Council are very broad and both Catherine Day and myself have been associated with this agency for a number of years.

• 1500

Mr. Chairman, in opening I would like to thank the task force for allowing us to come forward and make a presentation. We appreciate that this is one of the first times that the public has been allowed to have input into the process of federal-provincial relationships in this area. But we would like to make a strong protest, and I am sure you have heard it before, about the timeframe that was set. It was very difficult. And we hope, sir, that it is not a perfunctory process that we are involved in but in fact that the task force will listen to some of the concerns of individuals across the country and represent them as fairly as possible in your report.

The first point, that we would like to make, and make as strongly as possible, is that the Co-ordinating Council on Social Planning opposes the proposed cutbacks in the social affairs envelope. We make a number of points on this issue. First, during periods of economic crisis any type of cutback in the social area strikes probably most harshly upon those who need it most. And as I think Graham Riches before me has

[*Translation*]

tion sociale. Je demande à madame Lois Borden, présidente, de bien vouloir s'approcher.

Je remarque la présence dans cette salle du député fédéral de Regina Est, monsieur Simon de Jong. J'aimerais lui souhaiter la bienvenue et souligner sa présence parmi nous.

Madame Borden est accompagnée de monsieur Geoff Pawson, ancien président, et de Catherine Day.

Nous avons reçu un exemplaire de votre mémoire. Je l'ai lu avec grande attention. Désirez-vous lire votre mémoire afin qu'il soit consigné au procès-verbal, ou simplement en donner un résumé, ce qui laisserait plus de temps pour la période des questions?

M. Geoff Pawson (ancien président, Conseil de coordination de la Saskatchewan sur la planification sociale): Nous préférons en donner un résumé.

Le président: Acceptez-vous, messieurs, que le rapport du Conseil de coordination de la Saskatchewan sur la planification sociale soit annexé au procès verbal d'aujourd'hui?

Des voix: Oui.

Le président: Monsieur Pawson.

M. Pawson: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais tout d'abord décrire brièvement ce qu'est le Conseil de coordination de la Saskatchewan sur le planification sociale. C'est une délégation d'organismes de la Saskatchewan qui s'intéressent aux divers types de situations des personnes handicapées. Les organismes membres du Conseil de coordination s'intéressent aux arriérés mentaux, aux handicapés physiques, aux cas psychiatriques, aux cas de troubles affectifs, aux handicapés sociaux et aux délinquants. C'est dire que les principes directeurs du Conseil de coordination sont très généraux. Catherine Day et moi-même sommes associés à ce Conseil depuis bon nombre d'années.

Pour commencer, monsieur le président, je tiens à remercier le groupe de travail de l'occasion qu'il nous donne de nous présenter devant lui pour lui exposer nos vues. Nous nous rendons compte que c'est l'une des premières occasions où le grand public est invité à apporter sa contribution au processus des relations fédérales-provinciales en ce domaine, mais nous aimerions protester énergiquement,—je suis sûr que vous avez entendu une telle protestation auparavant,—au sujet du peu de temps mis à notre disposition. Il nous a été difficile de préparer notre mémoire. Nous espérons, monsieur le président, que nous ne sommes pas engagés dans une pure formalité, mais que le groupe de travail écoutera vraiment l'exposé sur les inquiétudes de citoyens de toutes les régions du pays, et qu'il saura se faire leur porte-parole aussi équitablement que possible dans son rapport.

Le premier point que nous aimerions soulever,—et le plus énergiquement possible,—c'est que le Conseil de coordination sur la planification sociale s'oppose aux coupures projetées dans l'enveloppe des affaires sociales. Nous avons un certain nombre de questions à soulever à ce sujet. Premièrement, pendant les périodes de crise économique, tout type de coupures financières dans le domaine social frappe probablement

[*Texte*]

stated, this becomes the children, the disabled, the elderly, and the poverty-stricken groups in this country.

The second point is that the need for social programs, such as the economic maintenance programs as well as personal social services remains. The requirements of these programs increase during periods of fiscal problems and, if we are in the process of cutting back in the social affairs envelope at this time, it could prove to be disastrous.

Third, as Canada grows and develops industrially, and it is surely going to do this in the years ahead, the results of progress will be reflected in more human problems; to emphasize economic growth at the expense of human programs is an illogical direction from our perspective. This also goes towards Established Program Financing and, particularly, with secondary education. We need very much the specialized programs that go into services for young people. So if, in fact, we are cutting back on special services which are designed to protect and look after some of the special needs of our citizens, then in fact these people probably never will be able to participate in our society properly.

The fourth point is that a reduction in the social affairs envelope this year would likely be only the tip of the iceberg, and we could look forward with dismay to future years of having greater decreases, although I am sure that many people across the country would be delighted if such a process took place. However, I think it is important that the people who are speaking for the interests of all Canadians must, in fact, be concerned with those who do not have a voice. Again, these become the children, the poor, the disabled and a number of other such groups. Perhaps the yardstick that we will be measured by in years to come will be the type of care that we have expressed for those of our citizens who really are not organized and do not have any type of voice.

The Coordinating Council would argue for a comprehensive national approach to social problems. We see this as being very similar to the Hospital Insurance and Diagnostic Services Act as well as the Medical Care Act. We would like to see programs developed relative to child care and welfare, preventive health programs to prevent disabilities, programs of legislation in the family services area, and senior citizens' income security legislation that guarantees that families in Canada are living above the poverty line.

• 1505

Some of the reasons for this include—first of all, we feel the federal government should take a major leadership role in establishing national standards. It is our position that this can most adequately be accomplished if in fact we go in the direction of having national acts in the social area which are cost shared.

[*Traduction*]

plus durement ceux qui en ont le plus besoin,—et je crois que Graham Riches l'a dit avant moi,—c'est-à-dire les enfants, les handicapés, les personnes âgées et les pauvres.

Le deuxième point est que le besoin de programmes sociaux, tels les programmes de soutien financier et les services sociaux individuels, demeure. Les exigences de ces programmes augmentent pendant les périodes de crise financière, et si nous sommes en train de procéder à des coupures dans l'enveloppe des affaires sociales, cela peut se révéler désastreux.

Troisièmement, tant que le Canada progresse et se développe sur le plan industriel,—et cela se produira sûrement au cours des prochaines années,—les effets de ce progrès se traduiront par la multiplication des problèmes humains; insister sur la croissance économique aux dépens des programmes humains, c'est adopter, à notre point de vue, une position incohérente. Cela va aussi à l'encontre de la Loi sur le financement des programme établis et, en particulier, en ce qui concerne l'enseignement secondaire. Nous avons grandement besoin de programmes spécialisés dispensant des services aux jeunes. Si en fait nous effectuons des coupures dans les programmes spéciaux destinés à protéger les citoyens et à satisfaire certains de leurs besoins spéciaux, il en résultera qu'en réalité ces personnes ne pourront probablement jamais jouer convenablement leur rôle dans notre société.

Quatrièmement, une réduction de l'enveloppe des affaires sociales, cette année, ne serait vraisemblablement qu'une infime partie de l'iceberg, et nous devrons envisager avec consternation de nombreuses autres années de réductions de plus en plus importantes, même si, j'en suis certain, beaucoup de gens dans notre pays se réjouiront de voir un tel processus se produire. Toutefois, je pense qu'il est important que ceux qui sont responsables du mieux-être de tous les Canadiens prennent la défense des sans-voix. Rappelons une fois de plus que ce sont les enfants, les démunis, les handicapés et un certain nombre d'autres groupes défavorisés. Peut-être que le critère qui servira à évaluer nos réalisations au cours des années à venir sera le genre de soins que nous avons procurés à ceux de nos citoyens qui ne peuvent réellement se débrouiller seuls et qui sont sans-voix.

Le Conseil de coordination préconise une approche nationale complète des problèmes sociaux. A notre avis, ce devrait être un programme très semblable à la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, et même à la Loi sur les soins médicaux. Nous aimerions voir mis en œuvre des programmes concernant le soin et le bien-être des enfants, des programmes de soins préventifs pour prévenir les cas d'invalidité, des programmes législatifs dans le domaine des services à la famille et des programmes législatifs de sécurité du revenu des personnes âgées qui garantissent que les familles du Canada puissent vivre au-dessus du seuil de la pauvreté.

Certaines des raisons qui expliquent ce phénomène sont les suivantes: premièrement, nous croyons que le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle prédominant en ce qui concerne l'établissement des critères nationaux. Nous sommes d'avis que ceci peut s'accomplir assez facilement si des lois nationales sont créées dans le domaine social tout en partageant les coûts.

[*Text*]

Secondly, we see that a series of legislative acts would stimulate debate across this country and begin to focus on issues that at present do not affect a large proportion of people. I think it is really necessary for all of us to start taking a look and saying, what are some of the issues that affect those who in fact cannot speak for themselves?

Third, it holds possibilities for strengthening the sense of unity within Canada through the provision of social and financial equity for all its citizens. This of course, in general, will cost money; and the question is, can we afford these types of development? We are given to understand by the Canadian Council on Social Development that if we take a look at 1957, we had various federal transfers to the provinces of about $39 million. This increased to about $979 million in 1979. The growth has been tremendous. However, if we take a look at government debt as a percentage of gross national product, it has declined from 32.8 per cent in 1957 to 14 per cent. We are getting richer, not poorer. The federal government's funds are elastic, and they grow as the money supply grows.

The second point is that social programs in the past have not hurt the economy. They have been easily absorbed. The third point we would like to make is that payments to the poor are a mechanism for stimulating the economy, and they are also a way of redistributing wealth very quickly.

Finally, we would like to come down to the major principles and recommendations which we feel should guide the task force in making some decisions about federal-provincial relationships. First of all, we feel there should be an increase in human services, as has already been stated. Second, we feel national standards should be established across Canada. Third, we feel money should be designated for specific programs. This could be done through either block funding or cost-shared programs. Whatever way is decided upon, I think it becomes essential that we have a definition of standards included in the funding mechanisms and that there be a mechanism for the federal government to be able to take a look and monitor and ensure that these standards are being met. Fourth, we would see innovative funds being provided so people can develop some new and creative programs. Fifth, we would like to see regional equity across Canada. Six, we would like to see portability of services without loss of benefits due to residency. Seven, we would like to see a reduction of all financial barriers for those requiring specialized social services.

Those, gentlemen, become the principles upon which the Coordinating Council is resting its brief.

• 1510

The Vice-Chairman: Mr. Blaikie, have you any questions? No? Then Mr. Thacker.

Mr. Thacker: Mr. Chairman, I do not have any questions, but I just want to assure the witnesses that their evidence really backs up very many of the same points that we have

[*Translation*]

Deuxièmement, nous croyons qu'une série de lois stimuleraient les débats à travers le pays et que l'on se concentrerait ainsi sur des problèmes qui sont vécus pour le moment par une faible proportion de la population seulement. Par ailleurs, je crois qu'il nous serait tous très profitable de se pencher sur ces problèmes qui affectent des gens qui ne sont pas en mesure de les régler eux-mêmes.

Troisièmement, peut-être que cette solution qui vise l'équité sociale et financière de chaque citoyen, consoliderait l'idéal d'unité au Canada. Évidemment, ce genre de développements coûtent chers et nous devons nous demander si nous en avons les moyens. D'après le Conseil canadien du Développement social, plusieurs transferts du fédéral au provincial s'élevant à $39 millions ont été effectués en 1957. Ce montant est passé à $979 millions en 1979 et nous constatons que l'accroissement est énorme. Par contre, si nous considérons la dette gouvernementale comme un pourcentage du produit national brut, elle est passée de 32,8 p. 100 en 1957 à 14 p. 100. Ainsi, nous ne nous appauvrissons pas, nous nous enrichissons. Les fonds du gouvernement fédéral sont flexibles et ils deviennent plus importants à mesure que les approvisionnements augmentent.

Le second point concerne les programmes sociaux qui n'ont pas affecté l'économie dans le passé car ils ont été absorbés. Le troisième point que j'aimerais mentionner concerne les paiements aux moins riches qui sont un moyen de stimuler l'économie. De plus, ils représentent aussi un moyen de redistribuer les richesses rapidement.

Finalement, nous aimerions en venir aux principes et recommandations qui seraient utiles au comité d'étude afin qu'il puisse prendre quelques décisions en ce qui concerne les relations inter-gouvernementales. Tout d'abord et tel que déjà mentionné, nous croyons qu'il devrait y avoir plus de services humanitaires. Deuxièmement, nous croyons que des critères nationaux devraient être établis à travers le Canada. Troisièmement, nous croyons que des montants d'argent devraient être alloués à des programmes spécifiques, c'est-à-dire par une contribution globale ou par un programme de partage des coûts. Quel que soit le moyen utilisé, je crois qu'il devient essentiel de définir les critères propres à ces contributions et aussi de trouver un moyen de les contrôler et de les assurer. Quatrièmement, nous croyons que des fonds devraient être alloués afin que soient créés de nouveaux programmes. Cinquièmement, nous voulons l'équité régional à travers le pays. Sixièmement, nous voulons, peu importe le lieux de résidence, que le transfert de services soit possible et ce, sans perte de bénéfices. Septièmement, nous espérons une abolition des barrières financières en ce qui concerne les gens qui ont besoin de services sociaux spécialisés.

Ainsi, messieurs, ces principes font partie du dossier sur lequel s'appuie le conseil de coordination.

Le vice-président: M. Blaikie, avez-vous des questions? Non? Alors, M. Thacker.

M. Thacker: Monsieur le président, je n'ai pas de questions mais j'aimerais dire à ces messieurs que leur témoignage rejoint vraiment plusieurs points qui ont déjà été soulevés dans

[*Texte*]

heard a number of times. So I want to assure them that the reason why we do not have questions is because we have gone through the points expressed very carefully before; yours reinforce them and add weight to the evidence that we have already heard. We appreciate your taking the time to prepare your statement and to come forth.

Mr. Pawson: Thank you very much.

The Vice-Chairman: I would ask if, basically, you are satisfied with the present Canada Assistance Plan, whereby Canada pays 50 per cent of the social service costs on a needs basis in each province?

Mr. Pawson: I think the plan provides for a certain degree of equity within Canada. I think it provides an opportunity for the majority of provinces to do fairly well. I think we have to take a look at some regional disparities and provincial disparities in terms of economic income. For those people I would like to see perhaps more cost-sharing provided by the federal government in order to raise and establish a higher quality of programs. This would be very helpful in some of those provinces, particularly the Atlantic provinces, where there is some concern about the amount of dollars that are available to spend on these programs.

The Vice-Chairman: Thank you very much. Our next witnesses this afternoon is the Saskatchewan Medical Association, and appearing before us are Dr. Stewart McMillan, President; Dr. Graeme McIvor, Dr. Gordon Duke, Dr. E. H. Baergen, the Executive Director; Mr. Ed Hobday, Administrative Director. Dr. McMillan, are you going to lead off?

Dr. Stewart McMillan (President, Saskatchewan Medical Association): Mr. Chairman, I will be presenting the brief. Some of our members expected that our appearance might come a little later and have not arrived yet. But we are ready and prepared to present our brief. Thank you.

The Vice-Chairman: We have your brief before us, and we have had a bit of an opportunity to glance at it. Do you wish to read the whole brief into the record, or do you wish us to append the brief to the minutes of today's proceedings, and then perhaps you could just outline some of the salient points in it, and leave time for some questioning?

• 1515

Dr. McMillan: I would rather the brief were received by you without my reading it into the record, Mr. Chairman, and I will attempt to highlight for you the points of our brief, if that is acceptable.

The Vice-Chairman: That would be most acceptable.

Dr. McMillan: Thank you very much, Mr. Chairman, members of the task force, for the opportunity of presenting to you this afternoon.

The Saskatchewan Medical Association is a voluntary organization which represents some 1100 members in the Province of Saskatchewan. That is about 80 per cent of the practising medical professionals within the Province of Sas-

[*Traduction*]

le passé. Ainsi, c'est pour cette raison que nous n'avons pas de questions à ce sujet car nous avons déjà traité de ces points. Par contre, leur témoignage réaffirme et donne plus de poids au témoignage entendu dans le passé. Nous vous remercions d'avoir préparé votre rapport et de nous l'avoir présenté.

M. Pawson: Merci beaucoup.

Le vice-président: J'aimerais vous demander si vous êtes fondamentalement satisfait du Régime d'assistance publique du Canada selon lequel le Canada fournit 50 p. 100 des coûts des services sociaux dans chaque province selon leurs besoins?

M. Pawson: Je crois que ce plan assure un certain degré d'équité au Canada et qu'il fournit aussi la possibilité à la plupart des provinces de bien s'en tirer. Par ailleurs, je crois que nous devons considérer certaines disparités régionales et provinciales en terme de revenus. Afin de bien desservir ces gens, je crois que le gouvernement fédéral devrait débourser un peu plus pour l'établissement de programmes de qualité supérieure. Dans certaines provinces, particulièrement les provinces de l'Atlantique où on s'inquiète des montants alloués à ces fins, des montants pareils seraient certainement très utiles.

Le vice-président: Merci beaucoup. Nos prochains témoins cet après-midi sont membres de l'association médicale de la Saskatchewan et je vous présente maintenant le D[r] Stewart McMillan, le président, D[r] Graeme McIvor, D[r] Gordon Duke, D[r] E. G. Baergen, le directeur exécutif et D[r] Ed Hobday, le directeur administratif. Docteur McMillan, voulez-vous commencer?

Le docteur Stewart McMillan (président de l'Association médicale de la Saskatchewan): Monsieur le président, je vais vous présenter l'exposé bien que certains membres de notre association ne soient pas arrivés parce qu'ils croyaient comparaître plus. Toutefois, nous sommes prêts à présenter notre exposé. Merci.

Le vice-président: Nous avons le texte de votre exposé en main et nous avons disposé d'un peu de temps pour le regarder. Désirez-vous lire le texte en entier afin qu'il soit versé au dossier ou préférez-vous que nous le joignions au procès-verbal de la réunion d'aujourd'hui? De cette façon, vous pourriez en faire sortir les points saillants et nous aurions ainsi le temps de poser des questions.

Le docteur McMillan: Si c'est possible, je préférerais que vous teniez le dossier à votre disposition sans que je ne le lise et de cette façon. M. le président, je pourrais en faire sortir les points saillants.

Le vice-président: Ceci est très acceptable.

Le docteur McMillan: Je vous remercie beaucoup M. le président, ainsi que les membres de ce comité d'étude de m'offrir l'occasion de faire une présentation cet après-midi.

Alors, l'association médicale du Saskatchewan est un organisme à but non lucratif qui regroupe quelques 1,100 membres dans la province, c'est-à-dire environ 80 pour cent des médecins pratiquants. Cet après-midi je parle en leur nom. Ce sont

[*Text*]

katchewan. I speak on behalf of those members this afternoon. These are the members who deliver health care services and insured services to the residents of the Province of Saskatchewan.

At the outset I would like to say, sir, that we endorse the brief previously submitted to you by the Canadian Medical Association. I understand you received that brief last week. I wish to illustrate to you some Saskatchewan trends, or the Saskatchewan variation of the Canadian Medical Association brief.

It is our view that health care is under-funded, and we will attempt to show you some instances of under-funding of health care in the Province of Saskatchewan. We will attempt to illustrate for you some of the effects that under-funding has on the delivery of health care within the province. We wish to commend the federal government for its continuations of a commendable role in the development and maintenance of sound medical care insurance programs across the country. Like the Canadian Medical Association, however, we find it difficult to accept the conclusion that we are approaching the point at which the quality of our health service system will be determined not by the scientific knowledge we now possess or the technical ability we possess, but rather by the fiscal capabilities and political priorities of respective governments. The public has high expectations of the health care system, and these expectations are constantly being raised. It is obviously becoming more difficult with our current funding arrangements to meet these growing expectations.

What are the effects of under-funding on the Province of Saskatchewan? We have a rather strange province. It is a large province, with a sparsely spread population, yet 97 per cent of our population live within 25 miles of medical and hospital services. We do, however, believe under-funding is having an effect on the delivery of health care in this province. Saskatchewan Aids to Independent Living has advised us that budgetary restraints mean they may not be able to fulfil their program commitment to the end of this financial year. The Saskatchewan Prescription Drug Plan substitutes the lowest-cost generic product when a physician prescribes a prescription for a patient. The physician has the option of writing on his prescription, "no substitution", if he wishes to name a particular brand of a product rather than the generic or chemical name. However, we are finding that because of funding problems and because of space problems in the small pharmacies throughout the province, smaller pharmacies can no longer handle a large battery, if you like, of drug prescriptions and are now stocking just the low-cost generic products, with the result that the physician often does not have the prescription he has prescribed filled without some considerable difficulty to the physician or to the patient.

There has been a tendency in this province over the last few years to close hospital beds, and this was very noticeable last summer in the Province of Saskatchewan. It has been suggested that the system is such that only the exceptional hospital was able to manage its allotted fund to optimal advantage. Another possible explanation is that hospitals find it necessary during the year to employ more nursing staff than the staffing standards of the Saskatchewan Hospital Services Plan provide. Bed closures in the summer therefore allow the staff to take

[*Translation*]

eux qui fournissent les services de santé et qui assurent ces services aux habitants de la province du Saskatchewan.

Tout d'abord, Monsieur, j'aimerais ajouter que nous avons endossé le texte de l'exposé qui vous a été soumis auparavant par l'Association canadienne médicale et je crois que vous l'avez reçu la semaine dernière. J'aimerais vous illustrer certaines tendances qui existent au Saskatchewan ou enfin vous expliquer la partie consacrée à cette province dans le texte rédigé par l'association canadienne médicale.

Nous sommes d'avis que les services de santé ne bénéficient pas des fonds nécessaires et j'aimerais vous illustrer cette affirmation par quelques exemples et vous montrer de cette façon les effets de ce manque de fonds sur les soins médicaux dispensés dans cette province. Tout d'abord, nous aimerions rappeler que le gouvernement fédéral joue un rôle important et continue de jouer ce rôle dans le développement et le maintien des programmes de soins médicaux à travers le pays. Par contre, comme l'Association médicale du Canada, nous avons beaucoup de difficulté à accepter le fait que la qualité de notre système de services médicaux ne sera pas déterminée par les connaissances scientifiques que nous possédons, mais plutôt par les possibilités fiscales et les priorités politiques des gouvernements concernés. Le public attend beaucoup du système de soins médicaux et ces attentes refont constamment surface et il est évident qu'avec le système de contributions actuel, il devient de plus en plus difficile de les rencontrer.

Maintenant, quels sont les effets de ce manque de fonds en Saskatchewan? A vrai dire, cette province est organisée de façon assez étrange. La province est grande et la population est dispersée. Pourtant, 97 p. 100 de la population vit dans un rayon de 25 milles des services médicaux et hospitaliers. Par contre, nous croyons que ce manque de fonds a un effet sur la façon dont les services sont fournis. «L'Assistance pour promouvoir l'autonomie», de la Saskatchewan, nous a avisé que les restrictions budgétaires ne leur permettront pas de terminer les engagements prévus à leur programme avant la fin de l'année fiscale. Par ailleurs, le régime des ordonnances de la Saskatchewan remplace un médicament prescrit par un médecin, par le produit de base qui est moins cher. Le médecin peut écrire «pas de substitution» sur son ordonnance s'il désire prescrire un médicament d'une certaine marque plutôt que le produit de base vendu sous son appellation chimique. Mais, en raison du manque de fonds et d'un manque d'espace, les petites pharmacies de la province ne sont pas en mesure de fournir un large éventail de produits pharmaceutiques prescrits. Ainsi, ces pharmacies n'emmagasinent que les produits de base moins chers et il arrive souvent que le médecin ou le patient ait de la difficulté à faire remplir son ordonnance.

De plus, depuis quelques années, on a tendance à réduire le nombre de lits d'hôpitaux disponibles et cette tendance a été très marquée l'été dernier. On laisse supposer que le système est organisé de telle façon que seul un hôpital exceptionnel était en mesure de fonctionner de la meilleure façon possible avec les fonds qui lui étaient alloués. On peut aussi expliquer ce phénomène par la nécessité d'employer plus de personnel infirmier pendant l'année que prévu par le Régime des services hospitaliers de la Saskatchewan. Par conséquent, la réduction

[*Texte*]

vacations and the hospitals therefore come closer to balancing their budgets.

• 1520

This, however, does have an effect on patients. It lengthens the waiting list in the summer. It does, I perceive, deny accessibility of patients to health care at certain times of the year. We find it unacceptable that people with chronic painful conditions like severe arthritis of the hip should have to wait months and months and months for a hospital bed. We also found it unacceptable this summer to observe the spectacle of people in the area of Prince Albert being transported on a daily basis from their hospital beds in Prince Albert to Saskatoon, a distance of 140 miles, for cancer radiation therapy, and back again, and then have the same procedure done the next day and the next day, just because of a shortage of hospital beds.

Our members have complained in the past about the difficulty of admitting elective admissions but not emergency admissions. This bed-closure policy also has another undesirable effect. It means the complement of patients at a certain time of year in the hospital is down; it means the teaching component in the teaching hospitals is also down, and many of the residents and interns suffer in their lack of exposure to patients over that period of time. So not only is our patient care suffering, but so is our delivery of a health education system and the quality of physicians we are turning out.

The rural and urban population shift in the Province of Saskatchewan has not been reflected in the change in the hospital bed complement. There are 7,000 beds in the province's 136 hospitals; 2,445 of these beds are in the two major cities of Regina and Saskatoon. If you accept that Regina and Saskatoon are major referral hospitals—they are utilized by patients outside those particular cities because of their specialist services—it means the residents in the major cities have a hospital bed allocation in the area of 5 beds per 1,000 and the balance of the rest of the population throughout the province has a population of 8 beds per 1,000.

We know that not all the beds in the province are funded. The government is currently funding about 5.1 beds per 1,000 population. That is a statistic taken from the Saskatchewan Hospital Services Plan annual report. The provincial system of funding long-term chronic-care beds has also put undue pressure on hospital beds. For example, patients requiring level IV care—that is, for long-term heavily dependent people; people who are dependent really in all aspects for their care—are not charged anything for their care in hospital. Patients requiring level III nursing home care, which is one notch down the ladder, if you like, but still a class of patients who demand and require heavy nursing and heavy medical care, are currently being asked to pay in the region of $800 per month for their care within Saskatchewan nursing homes. That is in excess of $25 per day. We know this is likely to change some time in July; we do not know what the effect of that change will be.

[*Traduction*]

de lits d'hôpitaux disponibles permet au personnel de prendre des vacances et les hôpitaux ne dépassent pas leur budget.

Par contre, ces réductions ne font qu'allonger la liste d'attente des patients pendant l'été. Ainsi, nous remarquons donc que pendant certaines périodes de l'année, les soins médicaux sont moins accessibles aux patients. Nous croyons qu'il est inacceptable que des gens qui souffrent de maladies chroniques comme l'arthrite de la hanche, soient obligés d'attendre des mois et des mois avant de pouvoir être admis à l'hôpital. De plus, cet été, des patients de la région de Prince Albert étaient obligés d'être transportés chaque jour jusqu'à Saskatoon, c'est-à-dire sur une distance de 140 milles afin de pouvoir bénéficier de leur traitement de radiation pour le cancer. Ils étaient obligés d'effectuer ce parcours aller-retour tous les jours à cause d'un manque de lits d'hôpitaux.

Dans le passé, les membres de notre association se sont plaints de la difficulté à admettre certains patients spécifiques alors que les admissions d'urgence se faisaient facilement. La politique selon laquelle on réduit le nombre de lits d'hôpitaux a d'autres effets indésirables. Elle signifie que pendant un certain temps de l'année, le nombre de patients à l'hôpital n'atteint même pas la moyenne. Par le fait même, les internes ne sont pas en contact avec des patients. Ainsi, les soins aux patients ne sont pas les seuls à être de qualité inférieure, le système d'éducation qui a trait à la santé en souffre aussi et la qualité de la formation donnée aux internes.

Les mouvements de la population rurale et urbaine dans la province de Saskatchewan n'ont pas été suivis par des changements en ce qui concerne le nombre de lits. Ce nombre s'élève à 7 000 dans les 136 hôpitaux de la province et 2 245 de ces lits sont disponibles dans les deux hôpitaux principaux situés à Régina et à Saskatoon. Si on suppose qu'on réfère les patients à ces deux hôpitaux en raison de leurs services spécialisés, alors ils sont utilisés par des patients qui ne sont pas de la région. Ainsi, les habitants de ces grandes villes disposent d'une subvention pour 5 lits sur 1 000 alors que le reste de la population à travers la province dispose de 8 lits sur 1 000.

Nous savons que tous les lits d'hôpitaux disponibles dans la province ne sont pas subventionnés. Actuellement, le gouvernement alloue des fonds pour 5,1 lits sur 1 000; ces statistiques nous sont données par le Régime des services hospitaliers de Saskatchewan. Un autre aspect du problème concerne les fonds destinés aux lits pour malades chroniques. Par exemple, des patients qui ont besoin de services de niveau IV, c'est-à-dire des patients à long terme et complètement dépendants, ne doivent pas débourser pour les soins reçus à l'hôpital. Les patients qui ont besoin de soins de niveau III, c'est-à-dire du niveau suivant, sont quand même des patients qui doivent recevoir des soins infirmiers et médicaux intensifs à la maison et ils doivent débourser $800 par mois pour les soins au foyer. Cette somme représente un excès de $25 par jour. Nous savons que ces chiffres sont sujets à changer au mois de juillet, mais nous ne savons pas quels seront les résultats de ces changements.

[*Text*]

We also perceive, Mr. Chairman, that fiscal controls in the health care budget have delayed technological advances within this province. It is accepted by radiologists, and we are advised by radiologists, that the optimum number of CAT scanners—that is Computer-Assisted Tomography; a special X-ray machine, if you like—there is one machine for every 200,000 population. In this province we are operating with two machines for a population of slightly less than one million, or one per 500,000.

• 1525

Other members in our association have pointed out to us that hospital budgets in some areas of the province are insufficient to allow stocking of standard splints and for the optimum treatment of such things as sprains and fractures. Others are not able to obtain capital funds to purchase diagnostic equipment like ultrasound, and many of the hospitals in the province rely heavily on the contributions of voluntary organizations for things like ultrasound, and certain machines for the treatment of eye disorders for example. When they get the funding from the volunteer organizations to provide such machines, there is often no funding thereafter from the hospital services plan to provide for the ongoing supervision of these machines and the people to operate them, and so forth.

Our members are concerned that the upgrading of old hospitals tends to be left too long. The province is currently undergoing some major regeneration programs of its hospitals in Regina at the present time.

Now underfunding not only has an effect, Mr. Chairman, on the services that we give to our patients and the services that are available to patients, it also has an effect on physicians' fees because, in an underfunding climate or an environment such as that, physicians' fees get knocked as well.

And at the outset, Mr. Chairman, I want to stress that in the Province of Saskatchewan there is no framework for the negotiation of physicians' fees; there is no framework for agreement between the providers of medical services and the providers of medical fees.

The Saskatchewan experience, as we state in our brief, is a good example of the fact that government has clearly had a dominant bargaining position. There is no legal framework for bargaining with the Medical Care Insurance Commission. Section 48 of The Medical Care Insurance Act empowers the commission in this province to make regulations for the purpose of administering a plan of medical care insurance prescribing, among other things, the rates of payments to be made. It does not specify that agreement needs to be reached on such things. True collective bargaining is not possible under these provisions.

Another section of the act seems to us to be in conflict with Section 48, and that is Section 41 of the act which provides that the

> Lieutenant Governor in Council may make regulations agreed to by the . . . Saskatchewan Medical Association

[*Translation*]

Nous remarquons aussi, monsieur le président, que les contrôles fiscaux du budget des services de la santé ont retardé les progrès technologiques dans la province. Prenons le cas des radiologistes qui affirment qu'il n'existe qu'un scanner CAT c'est-à-dire un tomographe automatisé ou si vous préférez, un appareil à radiographies spécial, par population de 200 000. Dans cette province, nous fonctionnons avec deux appareils pour une population d'un peu moins d'un million, c'est-à-dire un appareil par 500 000 habitants.

D'autres membres de notre association nous ont mentionné que dans certaines régions, les budgets hospitaliers sont insuffisants et ne peuvent permettre une réserve de béquilles pour les patients souffrant d'entorses et de fractures. D'autres hôpitaux ne peuvent obtenir des fonds afin d'acheter de l'équipement pour les diagnostics, tel un appareil à ultrasons. Ces hôpitaux dépendent beaucoup des organisations bénévoles pour se procurer des appareils comme l'ultrasons ainsi que d'autres appareils comme, par exemple, pour le traitement des maladies de l'œil. Par ailleurs, lorsque les organisations bénévoles leur procurent des appareils, il est rare que le Régime des services hospitaliers leur fournisse les subventions nécessaires à la supervision de ces appareils ainsi que pour les personnes qui les opèrent.

Nos membres sont d'avis que la modernisation dans les hôpitaux les plus anciens ne se fait pas très vite. Actuellement, la province a entrepris d'implanter des programmes de rénovation dans les hôpitaux de Regina.

De plus, monsieur Le président, le manque de contributions n'affecte pas seulement les services aux patients, il affecte aussi les honoraires des médecins.

J'aimerais tout d'abord, monsieur le président, vous mentionner qu'il n'existe pas de structure qui permet des négociations en ce qui a trait aux honoraires des médecins ni pour les accords entre ceux qui fournissent les services médicaux et ceux qui établissent les honoraires.

Ainsi, l'exemple de la Saskatchewan, tel que nous le présentons dans notre exposé, démontre que le gouvernement est visiblement dans une position de force. Il n'existe pas de mécanisme légal qui permet des négociations avec la Commission de l'assurance-maladie. L'article 48 de la Loi sur l'Assurance permet à la Commission de la Saskatchewan d'établir les règlements en ce qui concerne l'administration du régime d'assurance-maladie qui gère entre autres, les taux de paiements. Cet article ne précise pas que des accords doivent être faits en ce qui a trait à ces règlements. Ainsi, il est impossible d'entamer des négociations dans ces conditions.

Par ailleurs, l'article 41 de cette même Loi semble être en opposition avec l'article 48. L'article 41 se lit comme suit:

> Le Lieutenant-Gouverneur du Conseil peut établir des règlements en accord avec . . . l'Association médicale du

[*Texte*]

providing for any differences that may arise with respect to the general rates of payment . . .

We realize, Mr. Chairman, that Section 41 of the act is really in conflict with the principles of the Medical Care Insurance Act and, as we have illustrated in our brief, that was underlined to us in 1979 by Judge A. J. Muir when he mediated our dispute in negotiations with the provincial government. In that mediation the judge reminded us of the principles of medicare, and reminded us that the Medical Care Insurance Commission is but an insurance agency which sets its benefit rates, but that the physicians are under no obligation to accept these rates. They have the option of billing their patients directly if they feel that the fee is not appropriate or satisfactory.

As a result of this experience in Saskatchewan in 1979, sir, we no longer negotiate with the Medical Care Insurance Commission. We consult with them on the payment schedule which changes in a more dynamic fashion than it has in the past. This shift means that we are no longer in an adversarial atmosphere; it means that the payment schedule is more fluid; and it does get us away from the atmosphere of doctor-bashing which always seems to rear its ugly head every year that we enter into a negotiating sort of set-up. However, it has not brought our rates of payment to a level where they are competitive with our neighbouring provinces, and the members in Saskatchewan are becoming increasingly disenchanted with their inability to achieve reasonable rates of payments for their services. Our position in Saskatchewan, Mr. Chairman, is well known here. We feel that we should be paid at par with the average of the neighbouring prairie provinces.

• 1530

Some 18 months ago, the Minister of Health in Saskatchewan made a commitment towards the achievement of prairie parity. On May 4 of this year he publicly withdrew that commitment. Our members consider this an insult because, basically, we are now being asked to work for less and being told that we are worth less than our colleagues in our neighbouring two provinces.

The minister's statement also suggested that the Saskatchewan government believes in a two-tier system of health care: one which Saskatchewan elects to fund, and another which other provinces elect to fund. Physicians find this unacceptable because at the same time as Mr. Blakeney is advocating that he be paid the same amount per barrel of oil as Mr. Lougheed receives, we are being asked to work for considerably less than our colleagues in Alberta and Manitoba.

It is inflammatory public statements such as this, Mr. Chairman, which keep the medicare pot on the boil and keep emotions boiling in Saskatchewan. In 1962, the medical profession in Saskatchewan reluctantly withdrew services. The reason for that was to prevent government from dictating professional judgment and to gain the right to bill patients directly, or to be allowed to retain that right. We believe, Mr. Chairman, that since 1962, and since that action, physicians in Saskatchewan have worked very, very, hard to make medicare

[*Traduction*]

Saskatchewan en ce qui concerne des différends qui peuvent survenir dans les modes de paiements généraux . . .

Nous constatons monsieur le président, que l'article 41 entre en conflit avec les énoncés de la Loi de l'Assurance-maladie. De plus, tel que nous l'avons illustré dans notre exposé et tel que souligné en 1979 par le juge A. J. Muir lors de nos négociations avec le gouvernement provincial, la Commission de l'Assurance-maladie est nulle autre qu'une agence qui établit les taux de bénéfices, mais qui précise que les médecins ne sont pas tenus de s'y conformer. Ils ont la possibilité de faire payer leurs patients directement s'ils ne croient pas que les frais sont appropriés.

Monsieur le président, depuis notre expérience en Saskatchewan en 1979, nous ne négocions plus avec la Commission de l'Assurance-maladie. Nous les consultons pour les barèmes des honoraires et de plus grands changements que dans le passé sont maintenant en cours. Ainsi, nous ne sommes plus des adversaires, les barèmes des honoraires sont plus flexibles et nous ne nous sentons plus comme si nous attaquions les médecins lors des négociations. Par contre, nos taux de paiements n'ont pas atteint un niveau compétitif à nos provinces voisines et nos membres de la Saskatchewan sont de plus en plus mécontents à cause de leur incapacité à obtenir des taux de paiements raisonnables. Monsieur le président, notre situation en Saskatchewan est bien connue ici. Nous croyons mériter la parité de salaire avec nos provinces voisines qui sont les Prairies.

Il y a environ 18 mois, le Ministre de la Santé a fait une promesse quant à la parité vis-à-vis les Prairies. Par contre, le 4 mai de cette année, il a publiquement renié sa promesse et nos membres considèrent ceci comme une insulte parce que réellement, on nous a demandé de travailler pour moins. Ceci implique que nous sommes moins compétents que nos voisins des deux provinces.

La déclaration du Ministre laisse aussi supposer que le gouvernement de la Saskatchewan croit en un système de soins médicaux incomplet: d'une part la Saskatchewan choisit de contribuer et d'autre part, d'autres provinces choisissent de contribuer. Les médecins trouvent que cette situation est inacceptable parce qu'on leur demande de travailler pour moins que leurs collègues en Alberta et au Manitoba. Pendant ce temps, M. Blakeney préconise qu'on devrait lui payer le même montant par baril de pétrole qu'à M. Lougheed.

Ce sont de telles déclarations, monsieur le président, qui ne font que mettre de l'huile sur le feu en ce qui concerne le domaine médical en Saskatchewan. En 1962, le corps médical a retiré plusieurs services à contrecœur afin d'empêcher le gouvernement de dicter ses lois et aussi afin d'obtenir le droit de faire payer leurs patients directement ou de maintenir ce droit. Nous croyons, monsieur le président, que depuis cette date, les médecins de la Saskatchewan ont travaillé très fort pour que le système médical fonctionne. Tout ce que nous

[*Text*]

work. All we ask in return is the public anti-physician rhetoric, or doctor-bashing as it is sometimes called, be replaced with a much more reasonable recognition of the services that dedicated physicians provide on a daily basis.

I wish to spend a little bit of time, Mr. Chairman, talking about direct patient billing, because this is something which has attracted considerable public attention, not just in this province, but across the country. I am sure you have heard briefs on this as you have made your sojourn across the country. It is our position, sir that the option to bill patients directly, what we call Mode III in this province, is a safety valve. It ensures that we have a means of registering our dissatisfaction with payments paid by the Medical Care Insurance Commission without having to opt to other forms of action such as the much bandied-about withdrawal of services.

In October 1980, our Minister of Health in Saskatchewan advised us that in his view physicians should not have the right to direct billing; that he would rather they had the right to strike. The Medical Profession Act however was amended in the last month to make conditions which would give power to the government to react to such a strike should it occur.

Physicians dissatisfied with the payment rates are very anxious about the threats to remove the direct billing option. The medical profession fears that the Saskatchewan government's position to outlaw the option is intended to provide it with the power to exercise even greater economic control over physicians. We would urge you, Mr. Chairman, in your considerations as representatives of the federal government and without very carefully considering the options and the possibilities of actions, not to be drawn willingly into "belling the cat" for somebody else.

The Saskatchewan government clearly wishes the federal government to outlaw direct billing by putting conditions on transfer moneys. We respectfully suggest, sir, that you carefully contemplate the sequelae of such a move.

If the Minister of National Health and Welfare needs suddenly to gain her objectives in the cost-sharing of health care costs, she would be well advised to search for another one.

• 1535

I wish to conclude by stating that we claim no expertise to address the complex issues of federal-provincial fiscal arrangements. These are political decisions which flow from socio-political desires to fund from public funds a national health care insurance scheme. The concerns, however, about the funding of this system are real ones, and they result from the observations our members make daily as providers of care within that system. Physicians are frustrated because too often the system denies their patients access to health care needs within reasonable time frames. In addition to endorsing the CMA recommendations, sir, the Saskatchewan Medical Association makes a plea that any adjustments in federal-provincial fiscal arrangements must be such that a greater proportion of

[*Translation*]

demandons c'est que l'attitude anti-médecin de la part du public soit remplacée par la reconnaissance des services offerts tous les jours par des médecins compétents et dévoués.

Monsieur le président, j'aimerais maintenant vous parler un peu de la facturation aux patients par le médecin, car ce sujet est d'intérêt public non seulement dans cette province, mais aussi à travers le pays. Je suis certain que vous avez entendu des exposés sur ce sujet lors de votre voyage à travers le pays. Nous sommes d'avis, monsieur le président, que l'option de faire payer les patients directement c'est-à-dire ce que nous appelons le mode III dans cette province, serait une porte de sortie. Ce mode de paiement devient un moyen de démontrer notre insatisfaction envers les paiements alloués par la Commission de l'assurance-maladie sans être obligés d'avoir recours à des moyens tels que le refus de fournir certains services.

Au mois d'octobre 1980, le Ministre de la Santé nous a mentionné qu'il préférait que les médecins aient le droit de grève plutôt que le droit de faire payer leurs patients directement. Par contre, la loi concernant la profession médicale a été amendée le mois dernier afin de donner le droit au gouvernement de prévenir une grève.

Les médecins sont très insatisfaits des taux de paiements et ils sont à la fois inquiets des mesures prises par le gouvernement d'éliminer l'option de facturer les patients directement. Le corps professionnel craint que le gouvernement de la Saskatchewan n'abolisse ce droit en vue d'exercer un plus grand contrôle économique sur les médecins. Nous vous exhortons donc, monsieur le président en tant que représentant du gouvernement fédéral, de ne pas faire le premier pas en faveur de quelqu'un d'autre sans examiner attentivement les options et les possibilités.

Le gouvernement de la Saskatchewan désire clairement que le gouvernement fédéral abolisse le droit de facturation aux patients en imposant des conditions sur les transferts de l'argent. Nous vous suggérons avec respect, monsieur, de considérer attentivement les conséquences d'un tel geste.

Si le Ministre de la Santé et du Bien-être éprouve soudainement le besoin d'atteindre ses objectifs en ce qui a trait au partage des coûts des soins de santé, il serait à son avantage de choisir un autre moyen.

J'aimerais terminer en déclarant que nous ne possédons aucune compétence en ce qui concerne les problèmes complexes des accords fiscaux inter-gouvernementaux. Ces décisions politiques relèvent de désirs socio-politiques de contribuer au système d'assurance-maladie à travers le pays par des fonds publics. Par contre, les médecins sont inquiets quant à la façon de subventionner le système et ces inquiétudes découlent de leurs observations de tous les jours. Les médecins sont souvent frustrés parce qu'on refuse que leurs patients bénéficient de l'assurance-maladie dans des périodes de temps raisonnables. De plus, en endossant les recommandations de l'AMC, l'Association médicale de la Saskatchewan espère que les accords fiscaux inter-gouvernementaux prévoient des ajustements afin

[*Texte*]

our resources, and not less, be directed to the system of health care insurance.

I would like to thank you very much for your attention.

The Chairman: Thank you, Dr. McMillan.

Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: Dr. McMillan, I wanted to ask you two or three questions on your brief. To what extent are doctors in this province opted out or using mode III billing? What percentage of doctors?

Dr. McMillan: I can give you the answer to that, sir. We do not opt out as they do in the Province of Ontario. We have a rather different system, where you could be in for one patient and out for the next. That means you can be more discreet in whom you bill and whom you do not bill: one advantage. In patients' accounts levied, that accounts for about 3 per cent—patients receiving accounts or bills directly. That does not represent 3 per cent of physicians billing patients directly. A lot of physicians are doing a little Mode III billing.

Mr. Blenkarn: So you have the best of both worlds here in Saskatchewan: you can bill the rich ones whatever you want, and with the ordinary people you just bill the system. You get it both ways.

Dr. McMillan: I think you are over-simplifying it a little when you say we bill the rich and we do not bill the poor, which is basically what you are saying.

Mr. Thacker: Lawyers do it all the time.

An hon. Member: It takes one to know one.

Dr. McMillan: Basically, the answer is when a physician is faced with a fee he feels is not acceptable or not appropriate within the payment schedule, if he feels levying a fee on his patient would not render the patient a hardship, then he can render a fee to the patient. The patient then is entitled to reimbursement at the Saskatchewan Medical Care Insurance Commission rate.

Mr. Blenkarn: You have not yet answered me: how many doctors in Saskatchewan are in fact doing Mode III billing?

Dr. McMillan: The last figure we saw was in excess of 39 per cent.

Mr. Blenkarn: When were your fee schedules last updated?

Dr. McMillan: on April 1, Until we went into the consultation process, we were in an annual negotiating process in which at some time during the year a lump sum was put into the payment schedule. The consultation process now allows for a little periodically—I think that would be the best way of answering it—so that instead of, say, getting a lump sum on January 1, we might find that some of our fees go up on January 1, some on April 1, and some maybe two months later; that sort of thing.

Mr. Blenkarn: Approximately what was the percentage increase allowed by the government on April 1?

[*Traduction*]

qu'une plus grande proportion de nos ressources, soit réservée au système d'assurance-maladie.

Je vous remercie beaucoup de votre attention.

Le président: Merci docteur McMillan.

M. Blenkarn.

M. Blenkarn: Docteur McMillan, j'aimerais vous poser quelques questions concernant votre exposé. Jusqu'à quel point les médecins de la Saskatchewan utilisent-ils le mode de paiement III. Quel est le pourcentage des médecins?

Le docteur McMillan: Je peux répondre à votre question, monsieur. Les médecins de la Saskatchewan ne choisissent pas de faire payer un patient directement comme le font les médecins en Ontario. Notre système est plutôt différent et nous pouvons opter pour ce mode de paiement pour un patient et ne pas l'utiliser pour un autre patient. Ainsi, un des avantages permet d'être discret pour le choix des patients et 3 p. 100 de ceux-ci sont facturés directement. Mais, ces chiffres ne représentent pas 3 p. 100 des médecins qui font payer leurs patients directement bien que plusieurs médecins utilisent le mode de paiement III.

M. Blenkarn: Ainsi, vous êtes gagnants de tous les côtés en Saskatchewan. Vous pouvez faire payer les riches ce que vous voulez et vous pouvez envoyer la facture des autres à la Commission de l'Assurance-maladie.

Le docteur McMillan: Je crois que vous simplifiez la situation un peu trop lorsque vous dites qu'on fait payer les riches et qu'on ne fait pas payer les pauvres et c'est fondamentalement ce que vous nous laissez comprendre.

M. Thacker: C'est ce que font les avocats tout le temps.

Une voix: Il en faut un pour en reconnaître un autre!

Le docteur McMillan: Voici la réponse: Lorsqu'un médecin croit que les frais ne sont pas acceptables ou appropriés selon le barème des paiements et s'il croit que le paiement ne causera pas de problèmes monétaies au patient, alors il peut lui demander de payer le prix. Le patient a ensuite le droit de réclamer cette somme auprès de la Commission de l'Assurance-maladie du Saskatchewan.

M. Blenkarn: Vous ne m'avez pas encore répondu; combien de médecins utilisent le mode de paiement III?

Le docteur McMillan: Les derniers chiffres excédaient 39 pour cent.

M. Blenkarn: Quand les barèmes de frais médicaux ont-ils été mis à jour?

Le docteur McMillan: Le premier avril. Avant l'implantation du comité de consultation, nous participions aux négociations annuelles et à un moment donné pendant l'année, un montant global a été déposé pour le barème des paiements. Le comité de consultation nous alloue maintenant un peu d'argent périodiquement. Je crois que ce serait le meilleur moyen de répondre à nos besoins. Alors, plutôt que de recevoir un montant global le 1er janvier, peut-être que certains frais ont augmenté le 1er janvier ou certains le 1er avril et peut-être que d'autres augmenteront dans deux mois.

M. Blenkarn: Quel était le pourcentage de l'augmentation permis par le gouvernement le 1er avril?

[*Text*]

Dr. McMillan: Do you have the answer to that one?

Dr. E. H. Baergen (Executive Director, Saskatchewan Medical Association): I do not know if we have the answer to that in exact detail. I can give you the answer, though, for the year 1980. The increase in MCIC payments due to fee increases was roughly 13 per cent, which barely kept pace with the increases in our neighbouring provinces.

Mr. Blenkarn: You have no increase, then, for 1981 yet, in a percentage?

Dr. Baergen: Not a percentage figure breakdown, no.

Mr. Blenkarn: Is that because there are different fee increases for different services, without any relation to a percentage formula?

• 1540

Dr. McMillan: The nature of the consultation process, sir, is that one or two fees, for instance, may be perceived to be too low, and they in isolation may have an injection of money without affecting the total payment schedule.

Mr. Blenkarn: Our briefing materials indicate that in 1978 there was 1 doctor for 678 people in Saskatchewan, whereas the average in Canada was 1 for 559. Is there a shortage of doctors in Saskatchewan?

Dr. McMillan: I think there is a regionalization of doctors in Saskatchewan. It is partly related to the geography. There is a fairly heavy concentration of physicians in the cities and a less heavy concentration in the smaller areas.

I do not whether you could answer, Dr. Baergen, whether or not there is truly a shortage of physicians in the province.

Dr. Baergen: If one uses that yardstick, then one has to say there is a shortage. I think one of the things important to point out about our manpower situation is that it is difficult to talk about total numbers alone. One of the things we have to look at here is the mix. The government has said there are too many general practitioners in the province, but it neglects to remember that there are fewer specialists than in other provinces. The mix in some other provinces is very close to one to one, GP to specialist. We have fewer specialists per population than other provinces. So we may have a high ratio of general practitionners compared to some other provinces, as pointed out in the Hall report, but a lower ratio of specialists; and that makes a different demand on the mix of services.

Mr. Blenkarn: Is there a tendency to send patients for certain difficult operations to other provinces for service?

Dr. McMillan: Some patients have been sent out of province for services; sometimes for not very complex things. For example, patients have been sent out of this province for CAT

[*Translation*]

Le docteur McMillan: Avez-vous la réponse à cette question?

Le docteur E. H. Baergen (directeur exécutif de l'Association médicale du Saskatchewan): Je ne sais pas si j'ai tous les détails, mais je peux vous donner une réponse pour l'année 1980. L'augmentation des paiements de la CAM causée par l'augmentation des frais était d'environ 3 pour cent, ce qui permet à peine d'atteindre le même niveau que nos provinces voisines.

M. Blenkarn: Alors, pour l'année 1981 vous n'avez pas encore d'augmentation en termes de pourcentage?

Le docteur Baergen: En termes de pourcentage, nous n'avons pas de chiffres détaillés.

M. Blenkarn: Est-ce que cela veut dire qu'il y a différentes augmentations des frais pour certains services et qui ne sont basées sur aucune formule de pourcentage?

Le docteur McMillan: D'après le comité de consultation, si certains frais sont considérés comme étant trop bas, on peut les ramener à un niveau plus élevé sans que le barème des paiements soit changé.

M. Blenkarn: Nos rapports nous indiquent qu'en 1978, il y avait un médecin pour 678 habitants au Saskatchewan alors qu'au Canada on retrouvait un médecin pour 559 habitants. Y-a-t-il un manque de médecins dans cette province?

Le docteur McMillan: Je crois qu'on assiste à une régionalisation des médecins au Saskatchewan en raison de la géographie de cette province. Une assez grande concentration de médecins se retrouve dans les villes et une moins grande dans les autres régions.

Docteur Baergen, croyez-vous pouvoir nous dire s'il existe vraiment un manque de médecins dans la province?

Le docteur Baergen: Si on mesure tout au compte-goutte alors on est obligé de dire qu'il y a effectivement un manque de médecins. Mais, il est important de souligner qu'il est difficile de citer des chiffres en ce qui a trait à la situation de la main-d'œuvre en raison des différentes professions médicales. Le gouvernement a dit qu'il y a un trop grand nombre de médecins généralistes au Saskatchewan, mais il oublie d'ajouter que le nombre de spécialistes est moins élevé que dans les autres provinces. Dans certaines provinces, on retrouve un médecin généraliste pour un spécialiste alors qu'au Saskatchewan, nous avons moins de spécialistes par habitant que dans d'autres provinces. Ainsi, comme l'indiquait le rapport Hall, nous avons peut-être un grand nombre de médecins généralistes comparativement à certaines provinces mais le nombre de spécialistes est moins élevé et la demande pour les services est par le fait même différente.

M. Blenkarn: Existe-t-il une tendance à envoyer les patients qui doivent subir certaines opérations plus compliquées dans d'autres provinces?

Le docteur McMillan: Certains patients ont été envoyés dans d'autres provinces afin de bénéficier de services particuliers. Parfois, ce n'était pas trop compliqué, comme par exem-

[*Texte*]

scans until fairly recently; until Regina got its machine. Patients were sent out for some ophthalmological procedures.

I do not know what the breakdown is in comparing it with the other provinces—how many patients are deliberately sent out of, say, Alberta or Manitoba to another centre for services.

Mr. Blenkarn: I was wondering to what extent there was a tendency to transfer patients to hospitals in Calgary or Winnipeg.

Dr. Baergen: I think only for some very highly specialized procedures.

Mr. Blenkarn: You mentioned that you had only two CAT scanners in the province. Is there a hospital facility in the province that in fact needs one, bearing in mind that your two major cities, Saskatoon and Regina, are perhaps the only cities with hospitals large enough really to justify that? Am I correct in that assumption?

Dr. McMillan: You are correct in the assumption that they are the hospitals that would use them most readily, because they have the concentration of the neurological sciences there. I think, however, if you accept that the number should be 1 per 200,000, then there has to be some backlog in patients getting into the services. One also has to wonder—and it is just a surmise—if the service could be expanded to be used in areas other than the neurological sciences, you could certainly make a case for it being used in other hospitals and other centres of the province.

Mr. Blenkarn: You make a point of talking about hospitals being closed in the summertime. Does your association not have some influence with hospital boards to manage to organize the affairs of the hospital so that hospitals keep beds open in the summertime? Have you no influence with the trustees of the hospitals?

Dr. McMillan: The answer to that is no. The medical profession in this province has very, very little influence with the trustees of hospital boards. The hospital boards are very, very heavily weighted towards lay people, and will probably have only one physician on the whole board. They do receive their input from the medical advisory committee. Last summer when the beds were being closed, this association and other groups expressed concern about that, and that certainly was addressed in the press. But that seems to be the avenue where we have the most effect.

• 1545

Mr. Blenkarn: Well, you indicated in your brief that during parts of the year there were in fact more nurses employed in a hospital than were perhaps necessary—at least that was my reading of it—and then during the summer you lay everybody off and let everybody have a holiday, and close the hospital down to some extent.

Dr. McMillan: That is a surmise and one of the reasons that we postulate that the hospital bed closures may have to come around to allow staff their holidays. But it is our experience, sir, that there are lots of other members of staff who are available who would be able to go in and fill those gaps if called upon. We seem to get the message that they are not

[*Traduction*]

ple des tomographies CAT, jusqu'à ce que l'hôpital de Régina ait obtenu son appareil, ou des examens ophthalmologiques.

Par contre, je ne peux vous donner de chiffres, comme par exemple combien de patients ont été envoyés en Alberta ou au Manitoba pour des services médicaux.

M. Blenkarn: Je me demandais jusqu'à quel point on transférait les patients aux hôpitaux de Calgary ou Winnipeg.

Le docteur Baergen: Je crois qu'on ne les transfère que pour des services très spécialisés.

M. Blenkarn: Vous avez mentionné qu'il n'y a que deux tomographes CAT dans la province. Croyez-vous qu'un autre hôpital, mis à part ceux de Régina et de Saskatoon, est assez important pour en avoir besoin d'un?

Le docteur McMillan: Je suis d'accord lorsque vous dites que les hôpitaux de Régina et Saskatoon sont assez importants pour les utiliser à fond en raison de la pratique des sciences neurologiques dans ces centres, mais je persiste à croire que les patients doivent attendre longtemps si on considère qu'il n'y a qu'un appareil pour 200,000 personnes. De plus, et ce n'est qu'une hypothèse, si cet appareil peut servir à d'autres fins que la neurologie, alors vous pouvez être certain qu'un appareil de plus serait utilisé dans d'autres hôpitaux ou dans d'autres centres de la province.

M. Blenkarn: Vous avez mentionné que des hôpitaux sont fermés pendant l'été. Votre association n'exerce-t-elle pas de contrôle sur les comités des hôpitaux afin qu'ils restent ouverts pendant l'été? Vous n'avez vraiment pas de contrôle sur les décisions des comités d'administration?

Le docteur McMillan: La réponse est non. Dans cette province, le corps médical a très très peu de contrôle sur les comités des hôpitaux. Ces comités favorisent les gens qui ne sont pas de profession et il n'y a peut-être qu'un médecin membre du comité. Par contre, il reçoit les données du comité médical. L'été dernier, lorsque l'on supprimait des lits, cette association et d'autres groupes ont exprimé leurs inquiétudes sur la question, qui a d'ailleurs été largement discutée dans la presse. Mais cela semble être notre moyen d'intervention le plus efficace.

M. Blenkarn: Vous avez indiqué dans votre mémoire qu'à certains moments de l'année il y avait en fait plus d'infirmières employées dans un hôpital que cela n'était peut-être nécessaire . . . C'est du moins ainsi que je l'ai interprété . . . et qu'en été, on licenciait tout le monde, on laissait tout le monde prendre des vacances, et on fermait partiellement l'hôpital.

Le docteur McMillan: C'est une simple conjecture et c'est aussi une des raisons pour lesquelles nous considérons que pour permettre au personnel de prendre ses congés il faut en arriver à supprimer des lits. Mais nous savons d'expérience, monsieur, qu'il demeure encore beaucoup de membres du personnel qui seraient capables de prendre la relève si on le leur demandait.

[*Text*]

being called upon and, therefore, as such the beds are being closed.

Mr. Blenkarn: Thank you very much.

Mr. Herbert: Dr. McMillan, you deal with a couple of points in your brief that have not been brought to our attention before, but I have just a follow-up question from the previous exchange. You were saying you transferred to another province, to another city, for highly specialized procedures. Will you confirm that you can do this reasonably freely; that there is reasonable access, and that you do not have any great difficulty getting access in hospitals in other provinces for these specialized procedures.

Dr. McMillan: It is a chore to organize, sir, and we also have to show for the patient's benefit afterwards that the visit to, for instance, Calgary or Edmonton was initiatied at our suggestion because the services were not available in this province. The patient is then, I understand, refunded at the rate that would have been paid to a physician in this province for the particular procedure.

Mr. Herbert: And if the cost is greater in the other province then patient has to foot the bill?

Dr. Baergen: Just to qualify that a bit, I think the policy of the commission is to pay a reasonable amount for any service that has to be provided outside the province. I am thinking here of some of the more complex open heart surgery, for example, and I think there is a negotiable amount there.

I do not think the commission has put any barriers in the way of gaining that kind of access where there is a reasonable case to be made. I think where some people run into difficulty is where they prefer to have the surgery or procedure done elsewhere rather than here for whatever reason, and then it becomes a problem for them.

Mr. Herbert: Obviously what I am looking at is the ability of Canadians to have access to the required level of treatment wherever it is available, not necessarily in the province where they live. Although there may be some minor difficulties, you indicate that generally speaking, the service is available.

Dr. Baergen: I do not think we could possibly make a case that there are any barriers to obtaining the kind of care which is not available usually in this province. I think it is reasonably accessible.

Mr. Herbert: Dr McMillan, you brought in the subject of prescription drugs, and I want to deal with that for a little while. You did not read aloud the two paragraphs in your brief, although you made reference to them, but I should say that I have spent some time on this particular subject and have some knowledge of the problem. So, I will start off by asking you this: If you prescribe a drug and, according to the legislation in Saskatchewan, the generic has to be supplied by the pharmacy, is there any means by which the patient can have

[*Translation*]

Nous croyons comprendre que l'on ne fait pas appel à eux et que c'est la raison pour laquelle des lits sont supprimés.

M. Blenkarn: Merci beaucoup.

M. Herbert: Docteur McMillan, dans votre mémoire vous avez abordé un ou deux points sur lesquels notre attention n'avait pas encore été appelée, mais je voudrais d'abord poser une question qui découle de ce qui vient d'être dit. Vous disiez que vous aviez recours au transfèrement à une autre province ou à une autre ville, dans le cas de traitements très spécialisés. Etes-vous prêt à nous confirmer que vous pouvez le faire assez librement; que les facilités d'accès sont raisonnables, et que vous n'éprouvez pas de grandes difficultés à entrer dans des hôpitaux d'autres provinces pour y obtenir des soins spécialisés?

Le docteur McMillan: C'est toute une histoire à organiser, monsieur, et nous sommes aussi obligés de prouver ensuite dans l'intérêt du malade que la visite à Calgary, par exemple, ou à Edmonton, a été faite à notre suggestion parce que les mêmes services n'existaient pas dans cette province. D'après ce que je comprends, le malade est ensuite remboursé d'un montant équivalent à ce qu'il aurait payé à un médecin de cette province pour ce traitement particulier.

M. Herbert: Et si c'est plus cher dans l'autre province, c'est au malade de payer l'addition?

Le docteur Baergen: Plus précisément, je crois que la politique de la commission est de payer un montant raisonnable pour tout service qui doit être fourni en dehors de la province. Je pense en particulier à certaines des opérations à cœur ouvert les plus complexes, pour lesquelles le montant des honoraires est négociable.

Je ne pense pas que la commission ait dressé d'obstacles lorsque les arguments présentés étaient valables. Je crois que là où certaines personnes rencontrent des difficultés c'est lorsqu'elles préfèrent se faire soigner ou opérer ailleurs plutôt qu'ici, pour une raison quelconque.

M. Herbert: Manifestement, ce qui m'intéresse c'est la possibilité pour les Canadiens d'avoir accès à la qualité de soins requise, là où elle existe, et pas nécessairement dans la province où ils vivent. Il se peut qu'il y ait quelques difficultés mineures, mais d'après ce que vous dites, d'une façon générale, les services existent.

Le docteur Baergen: Je ne pense pas que l'on puisse soutenir que l'on fait obstacle à l'obtention de soins qui ne sont pas normalement disponibles dans cette province. J'estime que les facilités d'accès à ces soins sont raisonnables.

M. Herbert: Docteur McMillan, vous avez parlé des médicaments sur ordonnance, et je voudrais y revenir un instant. Vous n'avez pas lu à haute voix les deux paragraphes de votre mémoire, bien que vous y ayez fait allusion, mais je dois dire que j'ai consacré un certain temps à l'étude de cette question et que le problème ne m'est pas inconnu. Pour commencer, je vous poserai donc la question suivante: si vous prescrivez un médicament et que, conformément aux lois en vigueur en Saskatchewan, le produit de dénomination commune doit être

[*Texte*]

access to the prescribed drug other than by paying the full cost?

Dr. McMillan: If the physician writes on the prescription "no substitute", and gives a trade name of the particular medication, then the patient should receive the medication as prescribed and as directed. Where a problem arises is where the pharmacist must by law, by the Prescription Drug Act, provide the lowest cost generic. He therefore is required to stock generally a large batch of the lowest cost generic drug. It is therefore not cost effective for them and, in many cases, just not possible for him to stock the small quantities that he may require of the prescriptions that are issued with the instruction for no substitution.

• 1550

Mr. Herbert: Now, that might apply to the pharmacist. But what about the pharmacy and the hospital?

Dr. McMillan: In what way? I am sorry.

Mr. Herbert: Regarding the stock of these drugs which the doctors are likely to prescribe.

Dr. McMillan: The hospitals throughout the province have their own individual formularies. At least in Regina they do, and I imagine that they probably do in Saskatoon, although Dr. McIvor might be able to answer that better. They have their own individual formularies of drugs and those are the drugs which they keep in stock. If a physican requests a drug which is not listed on the formulary, then he has to be able to give good reason for the use of that drug, fill out a request and, in some cases, have it reviewed before it is issued. The drug may also not be in stock, in which case it has to be obtained.

Mr. Herbert: Of course, in any province even if there is not this restriction, there is the possibility of a shortage in the stock of a particular drug. It would probably be unreasonable to expect that every brand of every drug be stocked in every pharmacy or in every hospital.

Dr. McMillan: I would agree with that. But I think if you like that there are shortages and shortages, and it is unreasonable for example I think to expect every pharmacy to have in stock every drug that is in the compendium of pharmaceuticals. I think, however, when you look at the Saskatchewan formulary and you consider that that covers only 60 per cent of possible prescriptions, and you consider also that the pharmacist is further restricted by having to stock largely the lowest cost generic, then you are getting further and further down what is readily available at the time to the particular patient.

Mr. Herbert: I believe that in Canada now, in most provinces, we have gone past that panic situation which we had in the late nineteen sixties and early seventies when we felt that the drug companies were trying to rip off everybody; the price of drugs was too high and so on and so on; that feeling seems to have passed.

[*Traduction*]

fourni par la pharmacie, existe-t-il un moyen pour le malade de se le procurer autrement qu'en payant plein tarif?

Le docteur McMillan: Si le médecin écrit sur l'ordonnance «aucun substitut», et indique un nom commercial, on doit fournir au malade le médicament prescrit conformément aux instructions de l'ordonnance. Là où un problème se pose, c'est lorsque le pharmacien se trouve obligé par la loi sur les médicaments vendus sur ordonnance (Prescription Drug Act) de fournir le produit de dénomination le moins coûteux. Il est donc tenu de conserver en stock des quantités importantes de celui-ci. Cela n'est pas rentable pour lui et, dans de nombreux cas, il n'est tout simplement pas possible de stocker des petites quantités de médicaments qui sont dispensés avec la mention de non substitution.

M. Herbert: C'est peut-être valable pour le pharmarcien. Mais qu'en est-il de la pharmacie et de l'hôpital?

Le docteur McMillan: En quel sens? Je ne saisis pas bien.

M. Herbert: En ce qui concerne les stocks de médicaments que les médecins ont des chances de prescrire.

Le docteur McMillan: Dans toute la province, les hôpitaux ont leurs formulaires individuels. C'est vrai, du moins, de Regina et, je l'imagine, probablement aussi de Saskatoon encore que le Le docteur McIvor soit probablement mieux placé que moi pour répondre à cette question. Les hôpitaux, dis-je, ont donc leurs propres formulaires des médicaments qu'ils conservent en stock. Si un médecin en prescrit un qui ne figure pas au codex, il doit être en mesure d'expliquer pourquoi il veut l'utiliser; il est obligé de remplir une demande et, dans certains cas, de la faire contrôler avant qu'il lui soit donné suite. Il arrive aussi que le médicament ne soit pas en stock, auquel cas il faut se la procurer.

M. Herbert: Naturellement, dans n'importe quelle province, même celles où cette restriction n'existe pas, il peut y avoir des réserves insuffisantes d'un médicament donné. Il ne serait probablement pas raisonnable de s'attendre à ce que toutes les marques de tous les médicaments se trouvent en stock dans toutes les pharmarcies ou tous les hôpitaux.

Le docteur McMillan: En effet. Mais je considère que quand il s'agit de stocks, il y a lacune et lacune, et que l'on ne peut pas décemment s'attendre à ce que chaque pharmacie ait en réserve toutes les drogues inscrites au Codex. J'estime en revanche que lorsque vous prenez celui de la Saskatchewan et que vous considérez qu'il ne couvre que 60% des ordonnances possibles, et qu'en outre, le pharmacien se trouve handicapé par le fait qu'il doit surtout garder en stock les produits de dénomination commune les moins coûteux, vous vous éloignez de plus en plus d'une situation où un malade peut aisément trouver ce dont il a besoin.

M. Herbert: Je considère qu'aujourd'hui au Canada, dans la plupart des provinces, nous avons dépassé le stade de la panique que nous avons connu à la fin des années soixante et au début des années soixante-dix lorsque nous pensions que les sociétés de produits pharmaceutiques essayaient d'escroquer tout le monde; que le prix des médicaments était trop élevé, etc.; ce sentiment semble avoir disparu.

[*Text*]

Can I be specific? Let us deal with drugs containing various forms of digitalis, for example. Now we know that there are different side effects from it. I am thinking particularly of a situation we found in another province just some few years ago where only one type of drug was listed, and then there was something found to be wrong with the production of that particular drug. And the situation, at that point, was that there was not an alternative. Now, in a situation like that, how does the doctor react when he finds himself in a position of not being able to vary treatment to a patient in the various digitalis drugs, for example, in order to minimize side effects?

Dr. McMillan: We had the problem specifically with digitalis.

Mr. Herbert: Toxin, digitoxin, and so on?

Dr. McMillan: Yes. Where a physician might have problems in this province would be in obtaining for his patient a drug that was not on the formulary and therefore, perhaps, is not stocked; or in obtaining for his patient a drug which was on the formulary but just did not happen to be the lowest cost generic at any particular time.

The drug plan itself, the Saskatchewan Prescription Drug Plan, has what is called a formulary committee which basically reviews the drugs which are on the formulary to ensure that the medications be maintained on the formulary are of a satisfactory standard and quality. The medical profession has from time to time expressed concern about the quality of some particular drugs on the formulary and fairly widely dispensed, and they have addressed that to the formulary committee. Those who have had the major concerns have generally decided to exercise those concerns by writing "no substitution", so that the particular medication they were concerned about did not end up in the vial of pills in grandma's purse.

• 1555

Dr. Baergen: I would like to expand on a couple of points, sir, if I may. On the matter of generic drugs, we are talking there about drugs which have chemically the same constituents. What does happen, though, from time to time, is for unexplainable reasons the drugs do not have the same effect on some individuals, and whereas one generic might work, the other one does not. We do not know why; it just happens.

You asked what is the physician's response when that is not available. His response is one of annoyance, because this really means a program in place is interfering unreasonably with professional judgement. We are not saying these generics should never be dispensed; that has been accepted for years. The point is that from time to time the physician encounters a case where the generic does not work and another one does, and he cannot explain why. But therefore, if there is a barrier to his patient receiving the one that does work, then he says his judgment is being interfered with. And that is not a professional situation to be in.

[*Translation*]

Puis-je évoquer des cas précis? Prenons par exemple les produits qui contiennent diverses formes de digitaline. Nous savons qu'elle provoque des réactions différentes. Je pense en particulier à la situation que nous avons rencontrée dans une autre province, il y a quelques années seulement, où un seul type de médicament figurait au Codex, et où l'on découvrit soudain qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas dans sa production. Le problème, c'était qu'il n'y avait pas d'alternative. Dans une telle situation, comment le docteur réagit-il lorsqu'il s'aperçoit qu'il ne lui est pas possible de changer de produit à base de digitaline, par exemple, afin de réduire au minimum les réactions souffertes par son malade?

Le docteur McMillan: Nous avons effectivement eu un problème avec la digitaline.

M. Herbert: Toxine, digitoxine, etc.?

Le docteur McMillan: Oui. Dans notre province, un médecin risquerait d'avoir des difficultés s'il voulait obtenir pour son malade une drogue ne figurant pas au Codex et qui, de ce fait, n'est peut-être pas en stock; ou s'il voulait en obtenir un qui y figure effectivement mais qui, au même moment, n'est pas le produit de dénomination comme le moins coûteux.

Le plan relatif aux médicaments vendus sur ordonnance de la Saskatchewan (Saskatchewan Prescription Drug Plan), comprend ce que l'on appelle un comité du Codex qui a pour tâche essentielle de passer en revue les médicaments inscrits à l'inventaire afin de s'assurer que leur qualité est satisfaisante. Il arrive de temps à autre que la profession médicale exprime des doutes sur la qualité de certains produits pharmaceutiques de large diffusion inscrits au Codex, et qu'elle appelle l'attention du comité là-dessus. Les plus inquiets ont en général décidé de réagir en portant la mention «aucun substitut» sur l'ordonnance, pour éviter que le médicament dont ils se méfiaient ne se retrouve dans le flacon de pilules que grand-maman conserve dans son sac.

Le docteur Baergen: J'aimerais revenir sur un ou deux points, si vous me le permettez, monsieur. Lorsque nous parlons de produits de dénomination, comme nous parlons de produits qui ont les mêmes composantes chimiques. Ce qui se produit de temps à autre, c'est que, pour des raisons inexplicables, leurs effets varient selon les individus, et que là où l'un d'entre eux donne des résultats, l'autre ne donnera rien. Nous en ignorons la cause; c'est tout simplement que cela arrive.

Vous demandez quelle est la réaction du médecin lorsqu'un médicament n'est pas disponible. Cela l'irrite, parce que cela montre que le programme en place oppose des obstacles déraisonnables à l'exercice du jugement professionnel. Nous ne prétendons pas que ces produits de dénomination commune ne devraient jamais être dispensés; il y a des années que cela est reconnu. La question c'est que de temps à autre, le médecin rencontre un cas sur lequel le produit générique n'a aucun effet alors qu'un autre fait l'affaire, et qu'il est incapable d'expliquer pourquoi. Donc, si l'on fait obstacle à ce que son malade reçoive le médicament efficace, il considère que l'on met en doute son jugement. Et ce n'est pas là une situation très agréable sur le plan professionnel.

[*Texte*]

Mr. Herbert: Dr. McMillan, what I am obviously leading to—no one has suggested that doctors have a good think going with the drugstore, or get any rake-off from prescribing certain drugs. I have never heard that suggested. I think the profession requires that the doctor will prescribe what is best for the patient. But obviously what I am coming to now is this is an attempt by the Saskatchewan provincial government to control costs which is not necessarily—I do not say it is not, but not necessarily—in the best interests of the patient. How could the federal government, via the fiscal transfers, ensure—what could it write in to ensure that there is a greater freedom for the doctor in the prescription of drugs, so he is not faced with this restriction which he finds in the Province of Saskatchewan?

Dr. McMillan: One way, I think, Mr. Chairman, would be to find out how much federal funding is actually diverted into the funding specifically for the Saskatchewan Prescription Drug Plan. The other way of ensuring it would be to ensure that the Prescription Drug Plan of the Province of Saskatchewan was all encompassing, so that all medications could possibly be covered by the Saskatchewan Prescription Drug Plan and not be restricted by the formulary.

There is a funny story to tell of the two-tier drug system in this province at the moment. We currently have a prescription drug plan which will cover certain prescriptions for non-native patients. However, if the patient is native, he is covered by the federal government and he can have anything. So there is almost a two-tier system in drug dispensing; which is just an interesting little aside.

Dr. Baergen: Another answer might be how do you possibly legislate or regulate attitudes? We have raised this question with officials in the Department of Health and the Drug Plan, and they say, well, really, all you are dealing with here in the generic differences is the placebo effect. We are saying, no, it is more than placebo effect; our clinicians who work with it every day, who have the professional judgment, are not being respected for that judgment. Now, how do you regulate that kind of attitude, which comes down to us from planners and managers of these plans?

• 1600

Mr. Herbert: I can assure you I do not need to be convinced. I feel when you are going to decide whether you are going to cut me up and how you are going to cut me up and what procedures you are going to follow, I also am prepared to trust to you the decision on what drug you are going to push into my body. But I find it quite interesting that you suggest the people of Saskatchewan are being discriminated against vis-à-vis the Indians and that the Indians have access which the rest of the people of Saskatchewan do not. It is an interesting twist.

I thank you very much.

The Chairman: That is how you get the equal opportunity, Mr. Herbert.

[*Traduction*]

M. Herbert: Docteur McMillan, personne n'insinue que les docteurs sont de mèche avec les pharmacies, ou qu'ils fassent de la gratte en prescrivant certains médicaments. Je ne l'ai jamais entendu dire. La profession exige que le médecin prescrive ce qui convient le mieux au malade. Mais manifestement, ce à quoi je veux en venir, c'est que nous avons ici affaire à une tentative de la part du gouvernement de la Saskatchewan de contrôler les coûts, ce qui n'est pas dans le meilleur intérêt du malade, du moins, pas nécessairement. Comment le gouvernement fédéral, par le canal des transferts financiers, pourrait-il s'assurer que le médecin jouit d'une plus grande latitude dans la prescription des médicaments, de façon à ne pas être confronté aux restrictions auxquelles il se heurte en Saskatchewan?

Le docteur McMillan: Un des moyens, monsieur le président, serait de se renseigner sur la part des subventions fédérales dont bénéficie effectivement le Saskatchewan Prescription Drug Plan, l'autre moyen consisterait à s'assurer que ce plan soit exhaustif, si bien que toutes les médications pourraient éventuellement être couvertes et ne seraient pas soumises aux restrictions du Codex.

J'ai une histoire amusante à vous raconter sur le système à deux niveaux qui existe actuellement dans cette province en ce qui concerne les produits pharmaceutiques. Nous avons un plan qui couvre certaines prescriptions pour les malades non autochtones. En revanche, l'autochtone est couvert par le gouvernement fédéral et il peut obtenir n'importe quoi. Nous avons donc pratiquement affaire à un système de préparation d'ordonnances à deux niveaux; c'est là un détail qui ne manque pas d'intérêt.

Le docteur Baergen: On pourrait aussi répondre par la question suivante: comment diable dicter ou réglementer les attitudes? Nous avons posé la question à des fonctionnaires du ministère de la Santé et à des gens du Plan, et ils nous ont répondu, lorsque vous parlez des différences des produits génériques, il s'agit tout simplement d'une question de placebo. Et notre réponse est, non, c'est plus que cela; nos cliniciens, qui ont affaire à cela tous les jours, et qui portent des jugements professionnels, voient leur jugement complètement ignoré. Comment faire pour contrôler ce genre d'attitude, qui est celle des planificateurs et des gestionnaires de ces plans?

M. Herbert: Croyez-moi, vous n'avez pas besoin de me convaincre. J'estime que lorsque c'est vous qui avez décidé si vous allez m'opérer, comment vous allez le faire, et quelle méthode vous allez employer, je suis également prêt à vous faire confiance sur le choix du médicament que vous allez me faire absorber. Mais je trouve intéressant que vous disiez que les habitants de la Saskatchewan sont victimes de discrimination par rapport aux Indiens qui, eux, ont accès à des médicaments qui sont interdits aux autres. C'est un intéressant revirement des choses.

Je vous remercie beaucoup.

Le président: C'est ça l'égalité des chances, M. Herbert.

[*Text*]

Mr. Blenkarn: Could I ask a supplementary, Mr. Chairman?

Is there free drug service to everyone in Saskatchewan?

Dr. McMillan: No, sir. The patient, when he goes to a pharmacy to get his prescription filled, pays a prescription dispensing fee. So he does pay a fee at the pharmacy. He is not levied the cost of the drugs. The fee he is charged is the labour fee, if you like; the dispensing . . .

Dr. Baergen: The professional pharmacist's fee.

Mr. Blenkarn: So there is no charge for the drugs. It is a charge for the use of the pharmacy.

Dr. McMillan: He is not charged directly for his pills, no.

Mr. Blenkarn: At the time when he gets his pills, he pays what—$2, or something like this for his—$3.25. For whatever he gets?

Dr. Baergen: For most prescriptions, for 34 days' supply. There are some exceptions to that. Preparations for things like—diabetics can get theirs for a $1 dispensing fee. That is the pharmacist's professional fee.

Mr. Blenkarn: Thank you.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, I have a few questions for the Saskatchewan Medical Association. I am particularly interested in the sections on direct billing. I wanted just to clear up one thing before I got to other questions. I take it then that Mode III billing is that kind of billing in which the patient is required to pay more than the plan itself will pay. Is that right?

Dr. McMillan: Not necessarily. The figures we have been given by the Minister of Health suggest that in fact one-third of the accounts rendered directly to patients are rendered at the payment schedule rate. So two-thirds of them would be in amounts over the payment schedule rate, but certainly it is not necessary that they be over and above.

Mr. Blaikie: I see. But by and large Mode III billing is what in some other provinces would be called extra-billing or balance-billing. I just wanted to be sure of that.

You say it would be a gross injustice to legislate part of the twin recommendations made by Justice Hall. I wonder whether you think it would then be justice to implement both of them.

Dr. McMillan: I think, sir, if you were going to implement both of them, you would need to be very, very careful really to ensure that while you were ensuring the rights of patients essentially to no direct medical charges when they go to the physician, you were also very fairly and squarely addressing the rights of the physicians to adequate remuneration on an ongoing basis. I think physicians are genuinely a little wary of

[*Translation*]

M. Blenkarn: Pourrais-je poser une question supplémentaire, monsieur le président?

Tout le monde peut-il obtenir gratuitement des médicaments en Saskatchewan?

Le docteur McMillan: Non, monsieur. Lorsque le malade se présente dans une pharmacie avec son ordonnance, il doit payer les frais d'exécution de cette ordonnance. Il paie donc quelque chose à la pharmacie. Il ne paie pas le montant des produits pharmaceutiques; ce qu'il paie, ce ne sont pas les produits pharmaceutiques, ce sont en quelque sorte les frais de main-d'œuvre, les frais d'exécution de l'ordonnance . . .

Le docteur Baergen: Les honoraires du pharmacien.

M. Blenkarn: On ne paie donc pas les produits pharmaceutiques, on paie l'utilisation de la pharmacie.

Le docteur McMillan: Le client ne paie pas directement les pilules qu'il est venu chercher, non, en effet.

M. Blenkarn: Quand on les lui donne, il paie combien . . . $2, ou quelque chose comme . . . $3.25 pour son ordonnance, quelle qu'elle soit?

Le docteur Baergen: Pour la plupart des ordonnances et une provision de 34 jours. Il y a certaines exceptions. Pour certaines préparations, celles destinées aux diabétiques par exemple, le tarif n'est que d'un dollar. Cela représente l'honoraire professionnel du pharmacien.

M. Blenkarn: Merci.

M. Blaikie: Monsieur le président, j'ai quelques questions à poser à la Saskatchewan Medical Association. Je m'intéresse particulièrement aux sections de son mémoire consacrées à la facturation directe. Je voulais simplement clarifier quelque chose avant de passer à un autre sujet. Si je comprends bien, dans le cas du paiement de type III, le malade est tenu de payer une somme supérieure à celle qui est couverte par le plan. Est-ce exact?

Le docteur McMillan: Pas nécessairement. Les chiffres qui nous ont été fournis par le ministre de la Santé montrent qu'en fait un tiers des factures présentées aux malades correspondent aux barèmes du Plan. Les deux tiers sont donc effectivement supérieurs à ceci, mais ce n'est certainement pas obligatoirement le cas.

M. Blaikie: Je vois. Mais d'une façon générale, les factures de type III correspondent à ce que l'on appellerait dans d'autres provinces, des factures de dépassement d'honoraires ou des factures de compensation. Je tenais simplement à m'en assurer.

Vous dites que ce serait une injustice criante que de donner force de loi à une partie des recommandations jumelées présentées par le juge Hall. Je me demande si vous estimez qu'il serait juste de les mettre toutes deux en œuvre.

Le docteur McMillan: Je crois, Monsieur, que si vous le faisiez, il faudrait que vous fassiez extrêmement attention à assurer d'une part le droit des malades de ne pas avoir à régler de frais médicaux directs lorsqu'ils vont chez le médecin, et d'autre part à tenir compte, sans aucune équivoque, du droit des médecins de percevoir une rémunération acceptable de façon régulière. Je crois que dans le fond, les médecins sont un

[*Texte*]

the arbitration process which has been proposed. Quite frankly, sir, I think some of the provincial governments are wary of that arbitration process as well.

Mr. Blaikie: According to your own analysis, the reluctance of provincial governments to accept the recommendation of binding arbitration is understandable, because you claim they have an advantage in the negotiating process. What I do not understand is your own reluctance to accept binding arbitration, for if your perspective on the weakness of your own negotiating stance, or consultative stance, as you call it here now, is true, then it seems to me you might be better off with binding arbitration than with what you have now.

Dr. McMillan: I think one of the problems with binding arbitration, sir, is that you have to come to an agreement on what you are arbitrarily going to bind on first. I think one of the examples of that most recently, for example, was in the Province of British Columbia, where the British Columbia government was proposing an arbitration mechanism with its physicians in which the British Columbia government laid down the rules for arbitration and what was going to be arbitrated for, and on. That is not really much of a benefit to the people who are the providers of the service.

• 1605

Mr. Blaikie: Well, I am not suggesting that events in B.C. are a model for how we ought to solve some of these problems, but I do support the twin recommendations. I wonder to what extent the reluctance to enter into binding arbitration is really a reluctance to give up the option of direct billing, that is to say on the part of the medical profession.

You have talked a lot about doctor—bashing and of your dislike of it and that is understandable, but I think there is a great deal of government—bashing that goes on among the medical profession as well. A good example perhaps of the suspicion which exists on both sides and which evidences itself in rhetoric is for instance here with respect to direct killing where you say that

> . . . the Saskatchewan government's position to outlaw the option is intended to provide it with the power to exercise even greater economic control over physicians.

That is at the top of page 11 in your brief. Did it ever occur to you that perhaps there are people in government as well as, of course, people out of government, who want to outlaw extra billing because they think that on principle it is the kind of thing that violates the prepayment aspect of the original principles of the plan? I realize that extra billing has always been around and that it is part of the compromise which was reached in the early stages of developing medicare in the country. But I think if you are going to negotiate the whole question of extra billing in good faith, you are going to have to realize at some point that the objections which people have to extra billing are not just a collaboration with government's intention to have economic control over physicians, but that people actually believe, as I do, that extra billing is a violation of the spirit of the medicare plan.

[*Traduction*]

peu réticents à l'égard du système d'arbitrage qui a été proposé. Très franchement, Monsieur, je vous dirai que je pense que certains des gouvernements provinciaux partagent leurs inquiétudes.

M. Blaikie: D'après votre analyse, la réticence des gouvernements provinciaux à accepter un système d'arbitrage dont les décisions seraient exécutoires est compréhensible, puisque, selon vous, ils sont en position de force dans les négociations. Ce que je ne comprends pas c'est votre propre réticence à accepter une telle forme d'arbitrage, car si ce que vous nous dites de votre position en tant que négociateurs, ou conseillers comme vous l'appelez, est vrai, il me semble qu'un système d'arbitrage exécutoire vous serait bien plus favorable.

Le docteur McMillan: Je crois que l'un des problèmes de ce genre d'arbitrage tient à ce qu'il faut d'abord se mettre d'accord sur ce qui fera l'objet de décisions irrévocables. La Colombie-Britannique nous en a tout récemment donné un exemple: le gouvernement de cette province avait proposé un mécanisme d'arbitrage pour ses médecins en vertu duquel c'était lui qui en déterminait les règles et qui décidait de ce qui ferait l'objet de cet arbitrage, etc. Cela ne présente guère d'avantages pour ceux-là mêmes qui fournissent le service.

M. Blaikie: Je ne prétends pas que ce qui s'est passé en Colombie-Britannique doive nous servir de modèle pour résoudre nos problèmes, mais je suis favorable aux recommandations jumelées. Je me demande dans quelle mesure la réticence à accepter un arbitrage exécutoire signifie véritablement que certains sont opposés à renoncer à la facturation directe, j'entends par-là la profession médicale.

Vous avez beaucoup parlé du fait que l'on tapait sur les médecins et que vous n'aimiez pas cela. C'est compréhensible, mais je crois que les médecins, eux aussi, tapent beaucoup sur le gouvernement. La méfiance règne des deux côtés, comme le montre votre déclaration sur la facturation directe, lorsque vous dites que

> . . . l'intention du gouvernement de la Saskatchewan de la rendre illégale a pour objet de lui permettre d'exercer un contrôle économique encore plus fort sur les médecins.

C'est ce que l'on lit en haut de la page 11 de votre mémoire. Vous est-il jamais venu à l'idée qu'il y a peut-être des gens au gouvernement, et bien sûr, hors de celui-ci, qui veulent interdire les facturations avec dépassement d'honoraires parce qu'ils estiment qu'il s'agit là de quelque chose qui va à l'encontre du principe de pré-paiement qui est l'un des éléments fondamentaux du Plan? Je me rends compte qu'il y a toujours eu des honoraires et que cela fait partie du compromis établi aux premiers stades de la négociation de l'assurance-maladie au Canada. Mais il me semble que si vous voulez aborder la question des dépassements d'honoraires en toute bonne foi, il faut bien que vous vous rendiez compte à un moment donné que les objections qu'ils soulèvent chez les gens ne signifient pas que ceux-ci approuvent l'intention du gouvernement d'exercer un contrôle économique sur les médecins,

[*Text*]

Dr. McMillan: You have asked me about four or five different things, sir. I will try not to avoid any of them, but if I do, I hope you will bring my attention to it when I finish. All right?

One of our concerns with binding arbitration as outlined in the Hall Report, I think it is fair to say is that we do not want to give up the right to extra billing. One of the reasons as we have outlined is that it is a barometer. All right? The second reason is that Mr. Hall in his report has suggested that while the Saskatoon agreement of 1962 was there and it has worked, government has the power to rescind that agreement and should rescind that agreement.

Now physicians find themselves in a rather awkward situation where in 1962 they got something which they felt was agreed to by government, and would be kept and held by government. Let us presume though that we do agree to the twinning of Mr. Hall's report, and that we do agree to binding arbitration. What happens to us 5, 10, 20 years down the road, if governments find that binding arbitration is working too well for physicians, is causing too great an increase in physicians' fees as perceived by government? Is it then all right for governments to say, we will rescind that agreement, too; that agreement is now history, and we will start something else. That is one of big fears of physicians, and I think it is well founded. If we obtain the views of a respected man who says, Look, government has made an agreement, but they have the right to break it, that puts us on the receiving end again. It is something that we would not be very happy with, and it is something that we do not want to see precipitated in a few years time.

You have made reference to extra billing. With all due respect, sir, I think I have to set you straight on the Saskatchewan record. When medicare was started in Saskatchewan, it was never the intention of the Government of Saskatchewan to establish an insurance program which covered all the medicare bills. The very first medicare insurance schedule that was established in this province was established at a percentage of the Saskatchewan medical Association schedule of fees and for a number of years was maintained at a constant difference of 15 per cent.

• 1610

Over the last few years we have felt that that gap has had to be widened because the insurance scheme plans have just not kept up to date, but there was never the intention in 1962 to suggest that medicare was going to displace physicians' bills. It was set up to pay a percentage of physicians' bills. So I do not think it is correct to refer to Mode III billing as extra billing. Mode III billing is billing the Saskatchewan schedule of fees. The patient who is billed on the payment schedule is basically billed at a discount rate.

[*Translation*]

mais qu'en fait ils considèrent, comme je le fais moi-même, que des honoraires supplémentaires constituent une violation de l'esprit du plan d'assurance-maladie.

Le docteur McMillan: Vous m'avez posé des questions sur quatre ou cinq points différents. Je vais essayer de n'en oublier aucun, mais si cela m'arrive, veuillez me le rappeler à la fin. D'accord?

Je crois qu'il est honnête de dire qu'une des choses qui nous préoccupent à propos de l'arbitrage exécutoire proposé dans le rapport Hall est que nous ne voulons pas renoncer à notre droit aux dépassements d'honoraires. Une des raisons que nous avons indiquées est qu'ils constituent une sorte de baromètre. D'accord? La seconde raison tient à ce que M. Hall a laissé entendre que malgré l'existence et le fonctionnnement effectif de l'accord de Saskatoon de 1962, le gouvernement a le pouvoir de le révoquer et devrait en fait le faire.

Les médecins se trouvent donc dans une situation délicate étant donné qu'en 1962 ils avaient obtenu un accord qui, ils le pensaient, serait respecté par le gouvernement. Supposons cependant que nous acceptions le jumelage proposé dans le rapport de M. Hall et que nous soyons d'accord avec un arbitrage exécutoire. Que nous arrivera-t-il dans cinq, dix, ou vingt ans si les gouvernements décident que ce type d'arbitrage est trop favorable aux médecins, et entraîne, à leurs yeux, une augmentation trop marquée de leurs honoraires? Les gouvernments ont-ils vraiment le droit de dire, nous allons révoquer cet accord, il appartient maintenant à l'histoire, et nous allons recommencer sur des bases nouvelles. C'est là une des grandes inquiétudes des médecins, et je crois qu'elle est bien fondée. Si une personne très respectée déclare, écoutez, le gouvernement a passé un accord, mais il a le droit de le rompre, ce sont encore nous les perdants. Nous n'apprécierions guère cette situation et nous ne tenons pas à la voir se produire dans deux ou trois ans.

Vous avez fait allusion aux dépassements d'honoraires. Avec tout le respect que je vous dois, monsieur, je me permettrai de vous corriger en ce qui concerne la situation en Saskatchewan. Lorsque l'assurance-maladie a été créée dans cette province, il n'a jamais été dans les intentions de son gouvernement d'établir un programme d'assurance qui couvrirait toutes les facturations. Le tout premier barême d'assurance-maladie établi dans cette province était un pourcentage de celui de la Saskatchewan Medical Association et pendant de nombreuses années un écart de 15 p. 100 a été maintenu entre les deux.

Ces dernières années, nous avons jugé qu'il fallait augmenter cet écart parce que les plans d'assurance n'ont tout simplement pas suivi l'évolution de la situation, mais en 1962, personne n'avait l'intention de remplacer les honoraires des médecins par l'assurance-maladie. Celle-ci avait été créée pour couvrir un certain pourcentage de ces honoraires. Je ne trouve donc pas qu'il soit exact de dire que la facturation de type III constitue un dépassement d'honoraires. Elle correspond simplement au barême des honoraires médicaux en Saskatchewan. Une facture correspondant au barême de paiement constitue en fait une remise pour le malade.

[*Texte*]

One of your other points was: Did it ever occur to me that governments would like to see the Mode III option or the extra billing option dissolved. There is no debate on that. It is perfectly obvious that all governments across the country would probably like to see that dissolved, but I think first they have to come up with a fair alternative which will ensure continuation of good quality medical care for the citizens of the province, as well as ensure adequate and fair remuneration for the people who provide that service, and there is not a government in this country who has done that yet.

Dr. Baergen: Could I make a couple of points? You were asking why we do not like arbitration. First of all, we are not convinced that there is any jurisdiction where it is legislated that it works, at least it has not been shown to us. Second, we have a very serious concern whether or not a legislature can be bound by an arbitration award. Certainly Mr. Hall's comment on the Saskatoon agreement and the events in B.C. suggest to us that that is not the case. We just do not have those assurances, and so we are nervous.

How would you bind the legislature?

• 1615

Mr. Blaikie: I did not say, "Did it ever occur to you that governments would like to ban extra billing." I said, "Did it ever occur to you that some governments would like to ban extra billing on principle, rather than simply for economic reasons." The reason that I brought that up was because I think you are wrong when you say that all governments would like to ban extra billing. I would contend just the opposite, that there are provincial governments in the country who are quite content with the practice of extra billing and who see it as an avenue of return to a way of financing health care that they are in more fundamental agreement with. There are provincial governments in this country that see medicare as something that the national government imposed on them that they were against in the first place. That certainly is not the case here in Saskatchewan, but there are provincial governments that view the medicare plan in that way such that they are for extra billing on ideological grounds and they are for extra billing as a way of transferring the health costs from the government treasury to the private citizen, who, in this case, happens to be sick. So I think you are quite clearly mistaken if you make the assumption that all provincial governments would like to get rid of extra billing; it is simply not the case.

Dr. McMillan: I stand corrected on that.

Mr. Blaikie: Another contention that you make here is that the Government of Saskatchewan has stated publicly that it is not willing to bell the cat; it wants the federal government to outlaw direct billing, by putting conditions on the transfer money. I think that is true, but I think it is not so much a case

[*Traduction*]

Vous m'avez également demandé s'il m'était jamais venu à l'esprit que les gouvernements aimeraient voir supprimer la possibilité du recours au type III ou aux dépassements d'honoraires. C'est indiscutable. Il va de soi que tous les gouvernements, d'un bout à l'autre du Canada, aimeraient les voir disparaître, mais je crois qu'il faudrait pour commencer qu'ils proposent une alternative satisfaisante qui permettra de continuer à offrir des soins médicaux de qualité aux citoyens de cette province, tout en garantissant une rémunération raisonnable aux personnes qui assurent ces services; et pas un seul gouvernement n'a encore été capable de le faire.

Le docteur Baergen: Pourrais-je faire une ou deux remarques? Vous demandiez pourquoi nous sommes hostiles à l'arbitrage. Pour commencer, nous ne sommes pas convaincus qu'il existe un cadre juridictionnel quelconque dans lequel il est mis en vigueur et fonctionne bien, du moins on ne nous l'a pas montré. Deuxièmement, nous nous demandons vraiment si un corps législatif quelconque peut être lié par une décision arbitrale. Les commentaires de M. Hall sur l'accord de Saskatoon et ce qui s'est passé en Colombie-Britannique ne nous le laissent certainement pas penser. Aucune assurance ne nous a été donnée et notre nervosité est bien compréhensive.

Comment faire pour astreindre le pouvoir législatif à respecter une telle décision?

M. Blaikie: Je n'ai pas dit, «vous est-il jamais venu à l'idée que le gouvernement aimerait supprimer les dépassements d'honoraires.» J'ai dit, «vous est-il jamais venu à l'idée que certains gouvernements aimeraient interdire les dépassements d'honoraires par principe, plutôt que pour de simples raisons économiques.» Si j'ai soulevé la question, c'est parce que j'estime que vous avez tort de dire que tous les gouvernements voudraient interdire ceci. Je serais prêt à soutenir au contraire qu'il y a des gouvernements provinciaux dans notre pays qui sont tout à fait satisfaits de cette pratique et qui y voient un moyen de revenir à une forme de financement des soins de santé avec laquelle ils sont plus fondamentalement d'accord. Pour certains gouvernements provinciaux l'assurance-maladie est quelque chose qui leur a été imposé par le gouvernement fédéral alors qu'ils étaient opposés. Ce n'est certainement pas là le cas en Saskatchewan, mais il y a d'autres provinces qui ont cette attitude à l'égard de l'assurance-maladie et qui sont favorables à la pratique de facturations avec dépassements d'honoraires pour des raisons idéologiques car ils y voient un moyen pour le Trésor gouvernemental de se décharger d'une partie du coût des soins de santé sur le particulier qui, dans ce cas précis se trouve également être le malade. Je pense donc que vous faites totalement fausse route si vous assumez que tous les gouvernements provinciaux voudraient se débarrasser des facturations avec dépassements d'honoraires; ce n'est tout simplement pas le cas.

Le docteur McMillan: Dont acte.

M. Blaikie: Vous dites en outre que le gouvernement de la Saskatchewan a déclaré publiquement qu'il n'est pas disposé à attacher le grelot; il veut que le gouvernement provincial proscrive la facturation directe en assujettissant les transferts de fonds à des conditions. Je crois que cela est vrai, mais à

[*Text*]

any one provincial government which may desire the outlawing of extra billing, wanting somebody else to do its difficult work for them, but that the banning of extra is seen to be an emerging national standard, if you will, and, unless we have the outlawing of extra billing, right across the country, that doctors—because of the entrepreneurial spirit with which they seem to be vested through medical school—will play the multinational corporation game and move back and forth across provincial boundaries, according to the conditions which inhere to one province or another. So no provincial government at this point is willing to take the chance of having a doctor drain, so to speak. Once again, the Government of Saskatchewan, has pioneered the latest stage in the evolution of medicare.

I think part of the problem with the medicare system is—and this is why you are sometimes the recipients of doctor bashing—that too much is made of the willingness of, I am sure, a small sector of the doctors—I think there are doctors who have geographical and community loyalties. You hear the rhetoric about doctors moving to Houston, because they can make much more money, but you never hear about Saskatchewan farmers moving to Oklahoma because they can make more money, simply because they are Saskatchewan farmers. I think it is this kind of threatened mobility, which invites the kind of bashing which you resent.

Dr. McMillan: I think there is more to the threat of mobility than just the case of the doctor saying he is going to pack his bags and move on. He certainly does not just do it from the point of view of remuneration. He does it also from the point of view professional satisfaction. That is usually why a medical professional moves on. It is not the lure of the bucks in Houston; it is the lure of professional satisfaction. Someties a physician gains his professional satisfaction, by being able to practice the standard of medicine that is permitted under a provincial fee schedule. One of the messages of many of our members has been: "Look, we are having to cut corners. We are having to see more patients, because we are underfunded and underpaid." That leads to professional dissatisfaction; that is what leads physicians to move.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, I do not consider myself a professional because I do not like the language of professionalism, but as one person involved in human services to another—I was a clergyman before my election—I cannot imagine a situation in which you would see more patients, or see more parishioners, in order to keep your income up. I would just find that disgusting if I was getting paid, as a pastor, per counselling visit and I said, "Gee, my standard of living sure is not keeping up; I am going to have to just trot them in here and trot them out, as fast as I can." But you have just said that that is what doctors are doing. They are having to see more patients. This is absolutely beyond me.

[*Translation*]

mon avis il ne s'agit pas simplement ici d'un gouvernement provincial qui souhaite que les dépassements d'honoraires soient interdits, qu'un autre fasse le plus difficile du travail. Plutôt, l'interdiction des dépassements d'honoraires apparaît de plus comme une norme nationale, si vous voulez, et si ces dépassements ne sont pas proscrits d'un bout à l'autre du pays, les médecins,—en raison du sens des affaires qu'ils acquièrent pendant leurs études—telles des multinationales, déménageront d'une province à l'autre selon les conditions qu'ils y trouvent. Par conséquent, aucun gouvernement provincial ne veut à l'heure actuelle courir le risque de provoquer un exode de médecins, pour ainsi dire. Le gouvernement de la Saskatchewan, encore une fois, a pris l'initiative de cette dernière étape dans l'évaluation de l'assurance-soins médicaux.

A mon avis, un des problèmes en ce qui concerne l'assurance-soins médicaux—et c'est la raison de l'animosité manifestée parfois à l'égard des médecins—tient à ce que l'on fait trop grand cas du nombre somme toute petit de médecins qui sont disposés à déménager, car je crois bien que certains ont des attaches géographiques et communautaires. On entend beaucoup parler de médecins qui vont s'installer à Houston, attirés par l'appât du gain, mais on n'entend jamais parler de cultivateurs qui quittent la Saskatchewan pour aller s'installer en Oklahoma pour même raison. Installés en Saskatchewan, ils y restent, alors que les médecins, c'est connu, peuvent fort bien aller ailleurs, et c'est ce qui invite le genre de réaction qui vous irrite.

Le docteur McMillan: je crois que cette question est un peu plus compliquée que cela. Un médecin ne déménage pas pour le simple plaisir de déménager, ni uniquement pour faire plus d'argent. La satisfaction professionnelle y entre pour beaucoup. C'est habituellement la raison principale pour laquelle un médecin décide de s'installer ailleurs. En ce qui concerne Houston, par exemple, il ne s'agit pas de l'appât du gain mais de l'attrait de la satisfaction professionnelle. Parfois le médecin obtient cette satisfaction en exerçant sa profession selon les normes permises par le barème d'honoraires de la province. Cependant, bon nombre de nos membres nous disent: «Voyez, nous sommes obligés de prendre des raccourcis, de voir un plus grand nombre de patients, parce que nous sommes sous-financés et sous-rémunérés.» Voilà la raison de leur insatisfaction professionnelle, et la raison pour laquelle ils vont s'installer ailleurs.

M. Blaikie: Monsieur le président, je ne me considère pas comme un professionnel, car je n'aime pas le jargon professionnel, mais j'était pasteur avant mon élection et donc membre d'un groupe qui assure des services à l'humanité. Or, je ne conçois pas qu'un médecin puisse recevoir un plus grand nombre de patients, pas plus qu'un pasteur un plus grand nombre de paroissiens, afin de maintenir son revenu à un niveau élevé. Je trouverais absolument révoltant, si j'étais pasteur et rémunéré pour chaque visite de consultation, de penser: «Bon, mon niveau de vie baisse; rien à faire, je dois accélérer le rythme.» Pourtant, c'est bien ce que vous venez de dire. Les médecins sont obligé de recevoir un plus grand nombre de patients. Je n'en reviens pas.

[*Texte*]

Dr. McMillan: I am sorry, Mr. Chairman. I have to be allowed to answer that, because the member is paraphrasing what I said. It is true that we see more patients, but we do not cram them into the same hours, it just means that we work longer and longer and longer hours. And harder and harder and harder. Basically, what it means is that at the end of the day the physician ends up with basically the same net income, but his net time with his family is less, his net time for his further education is less. Sir, you might as well know that the last thing that suffers is patient care, but professional satisfaction goes out the window pretty damned quickly and the family goes out next; the last thing that goes out the windows is patient care. I do not think you should ever quote or suggest to any physician in this province that he just crams them in, because that is just not the case.

• 1625

Mr. Blaikie: Well that is what you seemed to be saying, when you said, "We had to see more patients".

Dr. McMillan: No sir, I am sorry, that is what you chose to believe I was saying.

Mr. Blaikie: You are taking in more patients in order to keep your income up. Are they lined up at the door and you just take them according to this income measurement rationale? I mean, how do you see more patients? How do you create conditions in which it is possible to see more patients?

Dr. McMillan: You stay at the office longer; you . . .

Mr. Blaikie: . . . of illness, or, you know, I am . . .

Mr. Thacker: Bill, get off the pot.

Mr. Blaikie: No, I am bewildered by what it means to see more patients.

The Chairman: Dr. Duke.

Dr. Gordon Duke (Honorary Treasurer, Saskatchewan Medical Association): Perhaps, sir, you do not understand professionalism; but I believe it would be a dishonour to your colleagues in the clergy to suggest that they would flirt from one province to the next, just to get a higher income. Clergymen do not run from one province to the next to get a higher income, but that is what you just finished telling me to do.

Mr. Blaikie: . . . neither do I. They do not threaten to, either.

Dr. Duke: You told me that that is what we should do because we are professionals.

Mr. Blaikie: I never said you should do that, I said you . . .

Dr. Duke: You said that is what we would do. I think there are many other reasons why physicians flee from the restrictions placed on them by a medicare insurance scheme, many, and one of them is the net return on their dollars. Sure, income is one of the factors and a person would have to be foolish to think that it was not, but it is not the prime reason. So I do not

[*Traduction*]

Le docteur McMillan: Pardon, monsieur le président. Il faut que je réponde à cette interprétation erronée de mes paroles. Il est vrai que nous recevons un plus grand nombre de patients, mais pas pendant le même nombre d'heures. Au contraire, nos journées de travail s'allongent et nous travaillons toujours plus fort. Les résultats est qu'à la fin de la journée, le revenu du médecin est essentiellement le même, mais le temps consacré à la famille et au perfectionnement professionnel est réduit. Le patient est le dernier à souffrir de cette situation, soyez-en assuré. La satisfaction professionnelle disparaît en premier, la famille s'en ressent en deuxième lieu, mais les soins aux malades restent ce qu'ils étaient. Je ne pense vraiment pas que vous puissiez dire d'un médecin dans la province qu'il accroît le nombre de patients qu'il reçoit au détriment des soins qu'il leur prodique. Cela est tout simplement faux.

M. Blaikie: Pourtant, c'est bien le sens de vos paroles quand vous avez dit «Nous devons recevoir un plus grand nombre de patients».

Le docteur McMillan: Non, monsieur. C'est plutôt le sens que vous avez choisi de leur donner.

M. Blaikie: Comment procédez-vous pour recevoir un plus grand nombre de patients afin de maintenir votre revenu au niveau voulu? En acceptez-vous le nombre voulu sur ceux qui réclament vos services? Comment créez-vous les conditions qui vous permettent de recevoir davantage de patients?

Le docteur McMillan: Vous passez de plus longues heures dans votre cabinet de consultation, vous . . .

M. Blaikie: . . . dans les cas de maladie ou, vous savez, je suis . . .

M. Thacker: Bill, ça suffit.

M. Blaikie: Non, je ne comprends vraiment pas ce que signifie recevoir un plus grand nombre de patients.

Le président: Le docteur Duke.

Le docteur Gordon Duke (trésorier honoraire de la Saskatchewan Medical Association): Vous ne comprenez peut-être pas ce que l'on entend par professionnalisme. Cependant, je pense qu'il serait fort injuste à l'égard de vos collègues membres du clergé de dire qu'ils seraient disposés à aller s'installer dans une autre province uniquement pour gagner un revenu plus élevé. C'est pourtant ce que vous venez de me dire de faire.

M. Blaikie: Je ne pense pas non plus qu'ils soient disposés à le faire. Qui plus est, ils ne menacent pas de le faire.

Le docteur Duke: Vous avez pourtant dit que c'est ce que nous devrions faire parce que nous sommes des professionnels.

M. Blaikie: Mais pas du tout; j'ai dit que vous . . .

Le docteur Duke: Si, c'est ce que vous avez dit. Cependant, à mon avis les médecins cherchent à se soustraire aux restrictions que leur impose le régime d'assurance-santé médicaux pour de nombreuses raisons, dont l'une est la rentabilité, c'est-à-dire le revenu. C'est indéniablement un facteur important, mais non la raison principale. A mon avis, vous faites

[*Text*]

think you should blaspheme the rest of your friends in the clergy to say that they would do that either.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, it is a strange twist of the argument to suggest that I was suggesting that the clergy do that. I mean, it is a cute trick but I am sorry, it does not wash.

Dr. Duke: I am sorry, I . . .

Mr. Blaikie: I was not suggesting that the clergy do that; I was suggesting that doctors imply that they are willing to do that in the kind of rhetoric that they use vis à vis their fee schedules, and I was suggesting that the clergy, for example, were a good example of persons who do not do that, and who do not threaten to do that.

Mr. Blenkarn: On a point of order, Mr. Chairman. It strikes me that my colleague, Mr. Blaikie, does not realize that certain clergymen move from one church to another, depending on the manse offered, the salary offered and the satisfaction with the congregation offered. Perhaps they are just as independent in the United Church as the medical profession might be.

The Chairman: Well, I would hope that we will get back to questioning and answering, but I believe Dr. Duke was trying to make a statement at the end. Is there something you wanted to say to conclude this exchange?

Dr. Duke: No, it is just that I feel that there are many factors why we as physicians have felt restrictions to practice in Saskatchewan and to have someone assume that all of us are here making lost of money, is not exactly right. If you look at the dollars that we get for our services, you will see they are the cheapest services that medical care gets in North America.

The Chairman: Any more questions, Mr. Blaikie?

Mr. Blaikie: I was not suggesting that you were making a lot of money; I mean, I did not quarrel with your analysis of your relationship to the doctors' fees in other provinces. That is not what I was saying. What I was saying is: If you think you have a case for extra billing, if you think you have a case for higher fee schedules, stick it out with the political process in your own province, and make your case to the people and be prepared to live by the political process. Do not be afraid of, or reluctant to accept, the politicization of medicine, which is really what you guys are bucking. It is a fact of life. And the sooner you accept that and get into making your case to the public, to governments and to other groups, the sooner we will be able to get over what I think is an archaic relationship. I mean where the doctors see themselves as independent entrepreneurial providers of healing versus alienated governments. We are all in this together as a society, and we have to start to think that way.

• 1630

Dr. McMillan: Mr. Chairman, I would have to agree with Mr. Blaikie. We are in this as a society. We do have to stick together. The unfortunate thing is that the process with which we are glued at the moment gives government all the clout. Sticking with the political process means either sticking with

[*Translation*]

donc du tort à vos amis membres du clergé en disant qu'ils se comporteraient de la sorte.

M. Blaikie: Monsieur le président, c'est curieusement déformer le sens de mes paroles que de prétendre que j'ai dit cela du clergé. C'est d'ailleurs parfaitement faux.

Le docteur Duke: Pardon, je . . .

M. Blaikie: Je n'ai pas dit que le clergé se comporte de la sorte, mais que les médecins laissent supposer qu'ils sont disposés à se comporter ainsi lorsqu'ils parlent de leurs barèmes d'honoraires. Et j'ai dit que le clergé, par contre, est un groupe de personnes qui ne se comporte pas ainsi et qui ne se laisse pas aller à faire ce genre de menaces.

M. Blenkarn: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Mon collègue, M. Blaikie, ne semble pas savoir que certains pasteurs quittent leur paroisse pour en accepter une autre pour des raisons ayant trait au presbytère et au revenu qui leur sont offerts ainsi qu'à la satisfaction que peut leur procurer l'assemblée des fidèles. Ces membres de l'Église Unie jouissent peut-être précisément de l'indépendance que souhaitent acquérir les membres de la profession médicale.

Le président: Avant de revenir aux questions et aux réponses, D[r] Duke pourrait peut-être terminer ses remarques. D[r] Duke, je crois que vous vouliez dire quelque chose en guise de conclusion?

Le docteur Duke: Non, je voulais simplement dire que les médecins en Saskatchewan se trouvent aux prises avec de nombreuses difficultés et qu'il est faux de supposer que nous gagnons tous beaucoup d'argent. Si vous vous renseignez sur les prix de nos services, vous constaterez que ce sont les services médicaux les moins chers en Amérique du Nord.

Le président: Avez-vous d'autres questions, M. Blaikie?

M. Blaikie: Je n'ai pas voulu dire que vous gagnez beaucoup d'argent. Je ne m'oppose nullement à votre évaluation de votre barème d'honoraires par rapport à ceux d'autres provinces. Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit plutôt que si vous êtes convaincu que les dépassements d'honoraires sont justifiés, si vous êtes d'avis qu'il y a effectivement lieu de relever votre barème d'honoraires, suivez la filière politique dans votre provinces, adressez-vous au peuple et soyez prêts à accepter le verdict. Ne craigniez pas la politisation de la médecine, n'hésitez pas à l'accepter, car c'est en fait contre cela que vous luttez. Or, c'est une des réalités de la vie. Plus tôt vous l'accepterez et vous présenterez vos arguments au peuple, au gouvernement et à d'autres groupes, plus tôt nous en finirons avec cette situation que j'estime archaïque où les médecins se considèrent comme des hommes d'affaires indépendants qui assurent des soins de santé et luttent contre des gouvernements indifférents, alors que, au contraire, c'est la société dans son ensemble qui est en cause, et c'est dans cette optique que nous devons envisager la situation.

Le docteur McMillan: Monsieur le président, je partage l'opinion de M. Blaikie. Nous sommes tous en cause, tous en fait solidaires. Malheureusement, dans la situation actuelle, c'est le gouvernement qui a le pouvoir de contrainte. Suivre la filière politique signifie donc pour les médecins soit s'en remet-

[*Texte*]

the government clout, or taking some form of industrial action to make your point the same way that any other person who is employed in this community has to make his point.

In this particular province we have two options. The one option which we choose is to use the Mode III option which you feel denies patient services. The other option which the Minister of Health has stated to us privately and which he has stated publicly, is to use the right to strike. I would ask you, which of these two options is most likely to deny patient access to care?

Mr. Blaikie: May I answer that question, Mr. Chairman? As far as the right to strike is concerned, I must say I do not accept that the argument which doctors make that extra billing is a safety valve or an alternative to the right to strike, and that this is something they need because, unlike everyone else in society, they do not have the right to strike. The fact of the matter is that there are many groups in society who do not have either the right to strike or the inclination to strike, and who therefore have to accept whatever comes out of the bargaining process.

There are teachers in many provinces who cannot strike. There are people who work in essential industries who are never allowed to strike for more than about 48 hours; for instance, people on the railroad, many of whom work in my constituency. They do not have the right to strike, and they do not have the right to extra bill the CNR. So, all I am saying to you is you are not alone in your dilemna. There are plenty of people out there who are unhappy with their situation and do not have the right to extra bill whomever they happen to be dealing with.

Dr. McMillan: That is very correct, sir, but they also have a negotiating process which we do not.

Mr. Blaikie: Then accept Hall's recommendation.

An hon. Member: I think he does not provide that at all.

The Chairman: I think your point has been made on that subject. Next witness is Dr. McIvor.

Dr. Graeme McIvor (Vice-President, Saskatchewan Medical Association): I think obviously that there are some basic philosophical differences between Mr. Blaikie and what a lot of us, as medical doctors, feel. But I think too we agree with a lot of what he has said. We find it disgusting as well, the concept of having to even consider some sort of treadmill, medical approach to patients, because that is not good for anybody. The reason that we are here presenting this brief and bringing these concepts up, is that we are here with the same goals in mind of trying to support good health care for the people of Saskatchewan and the people of Canada.

We find that we do have troubles dealing with this, and we have troubles providing what we think is the best care and accessibility to care for patients to hospitals and to summer bed closures, which are real problems in this province. That is why we are here. We are trying to present our side of it and our viewpoints for it. We, in this province, sometimes have

[*Traduction*]

tre au gouvernement, soit prendre à l'appui de leurs arguments des mesures analogues à celles prises par les employés dans le secteur industriel ou par tout autre groupe d'employés dans la communauté.

Dans notre province, nous avons deux options. La première est la facturation de type III, que nous avons choisie et qui d'après vous réduit les services assurés aux malades. L'autre, que le ministre de la Santé a exposée en privé et qu'elle a mentionnée en public, est le recours à la grève. Laquelle de ces deux options est à votre avis la plus susceptible de réduire l'accès des malades aux soins?

M. Blaikie: Monsieur le président, puis-je répondre à cette question? Pour ce qui est du recours à la grève, je dois dire que je n'accepte pas la thèse des médecins selon laquelle les dépassements d'honoraires sont une sorte de soupape de sûreté qui leur évite d'avoir recours à la grève et dont ils ont besoin parce qu'ils sont le seul groupe dans la société qui n'a pas le droit de faire la grève. En réalité, il existe de nombreux groupes qui n'ont ni le droit ni le désir de faire la grève, et qui par conséquent doivent accepter le résultat du processus de négociation quel qu'il soit.

Dans bon nombre de provinces, les enseignants n'ont pas le droit de grève. Certains employés dans les industries essentielles n'ont le droit de faire la grève que pendant 48 heures—par exemple, les employés des chemins de fer, qui sont nombreux dans ma circonscription. Ils n'ont le droit ni de faire la grève, ni de réclamer un supplément aux Chemins de fer nationaux du Canada. Vous n'êtes donc pas les seuls aux prises avec ce problème. Nombreux sont les autres qui ne sont pas heureux de leur situation, mais qui n'ont pas le droit de réclamer un supplément.

Le docteur McMillan: C'est exact, mais ils peuvent avoir recours à un processus de négociation, ce qui n'est pas notre cas.

M. Blaikie: Alors, acceptez la recommandation de Hall.

Une voix: Mais ce n'est pas du tout ce qu'il recommande.

Le président: Je crois que vous avez exposé votre point de vue sur ce sujet. La parole est maintenant au Docteur McIvor.

Le docteur Graeme McIvor (vice-président, Saskatchewan Medical Association): Visiblement, il existe des différences philosophiques fondamentales entre M. Blaikie et un grand nombre de médecins. Cependant, je crois que nous sommes d'accord avec une bonne part de ses remarques. Par exemple, nous trouvons également révoltante l'idée d'une approche absolument routinière aux soins aux malades, car elle ne profite à personne. Nous sommes venus ici présenter notre mémoire et discuter de certains concepts précisément parce que nous tenons, nous aussi, à assurer de bons soins de santé aux habitants de la Saskatchewan et au peuple canadien en général.

Or, nous avons des difficultés dans ce domaine. Il nous est difficile d'assurer les meilleurs soins possibles et l'accès à ces soins ainsi qu'aux hôpitaux à cause, entre autres, de la réduction du nombre de lits dans les hôtitaux, l'été, ce qui est un vrai problème dans notre province. Voilà pourquoi nous sommes ici. Nous voulons présenter notre point de vue. Il nous

[*Text*]

quite a bit of difficulty getting our views across because of the difference in the philosophical bases. I think that sometimes all of this rhetoric and hard feelings disguise the goal which should be for both of us—the people who are paying for a prepaid service and the providers of the service—as to what their ultimate goals are.

I think that you will find that medical people in general are very supportive of the medical care insurance concept. We think that is an ideal way to go.

The Chairman: Mr. Herbert.

• 1635

Mr. Herbert: Mr. Chairman, I just want to make a comment to Dr. McMillan. I believe we all recognize in Canada that we are very fortunate in the number of doctors we have per capita. I was somewhat concerned about the movement out of Canada of doctors and the kind of doctor who is moving out and, as a result, I obtained about a month or two ago some statistics. And apart from the fact that there is a very fairly substantial move south of the border, the indication is that we are losing a lot of very highly qualified specialists to the United States; in part, I attribute that to the restrictions imposed on the operation of those very highly-trained specialists in Canada. It is my intention to introduce those statistics into the record at a subsequent meeting.

Dr. Baergen: Yes, I would just like to make one comment about the turnover of physicians in this province. I think the MCIC reports with respect to physicians who provide services that are insured by the MCIC, that the rate of turnover in this province has not increased in recent years. Our rate has always been in the realm of 10 per cent: from 8 per cent, roughly to 12 per cent. Historically that has been the case almost since MCIC started publishing reports. One statistic which I think might be of interest to the task force is that the composition, the mix, of physicians in Saskatchewan is such that about 55 per cent of our physicians are graduates from schools outside of Canada.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen, for your presentation. We appreciate it and it will certainly be valuable to us in the consideration of our report.

Dr. McMillan: Thank you very much, sir, for the opportunity of being present.

The Chairman: Thank you, Dr. McMillan. We will now receive representatives from the Saskatchewan Universities Commission, Dr. Sibley and Dr. Larder. We have a copy of your brief. Do you wish to read it into the record? That is not necessary because we can append it to our official record, and you may wish just to summarize it, before we go on to questioning?

Mr. W. M. Sibley (Chairman, Saskatchewan Universities Commission): Yes, I would rather do the latter, sir, if that is agreeable to you.

The Chairman: Do you want to summarize it?

Mr. Sibley: Yes, just summarize, and speak of some highlights.

[*Translation*]

est parfois difficile d'exposer nos opinions en raison de notre philosophie foncièrement différente. Il me semble parfois que ce flot de paroles et toute cette animosité nous font perdre de vue à tous—à ceux qui paient d'avance pour des services et à ceux qui les assurent—nos objectifs ultimes.

Vous constaterez, j'en suis convaincu, que la profession médicale dans son ensemble appuie fortement le concept de l'assurance-soins médicaux. C'est à notre avis un concept excellent.

Le président: Monsieur Herbert.

M. Herbert: Monsieur le président, je souhaite simplement adresser une remarque au D[r] McMillan. Je crois que nous reconnaissons tous au Canada que nous avons de la chance d'avoir un si grand nombre de médecins par tête d'habitant. Or, quelque peu inquiet du nombre et du genre de médecins qui quittent le Canada, je me suis procuré il y a un mois ou deux quelques statistiques. Outre leur nombre assez considérable, j'ai constaté que les médecins qui déménagent aux États-Unis sont souvent hautement spécialisés. J'attribue ce fait en particulier aux restrictions qui leur sont imposées au Canada. J'ai l'intention de verser ces statistiques au compte rendu au cours d'une séance ultérieure.

Le docteur Baergen: J'aimerais faire une remarque en ce qui concerne le taux de renouvellement des médecins dans cette province. Je crois que, d'après les rapports de la CAM, ce taux n'a pas augmenté dans la province au cours des dernières années. Il s'est toujours maintenu autour de 10 p. 100, fluctuant entre 8 p. 100 et environ 12 p. 100 virtuellement depuis que la CAM publie des rapports. Par ailleurs, il intéressera sans doute le groupe de travail d'apprendre qu'environ 55 p. 100 de nos médecins sont diplômés d'écoles à l'extérieur du Canada.

Le président: Je vous remercie, messieurs. Nous avons vivement apprécié votre exposé, qui nous sera certainement fort utile au moment de l'élaboration de notre rapport.

Le docteur McMillan: Nous vous remercions, monsieur le président, de nous avoir donné l'occasion d'exposer nos vues.

Le président: Merci, M. McMillan. Nous entendrons maintenant les représentants de la Saskatchewan Universities Commission, les docteurs Sibley et Larder. Nous avons une copie de votre mémoire, messieurs. Voulez-vous le verser au compte rendu? Ce n'est pas nécessaire, car vous pouvez l'annexer à notre compte rendu officiel, mais vous voudrez peut-être en présenter un résumé avant de passer aux questions.

M. W. M. Sibley (président de la Saskatchewan Universities Commission): Oui, c'est ce que je préférerais, si vous le permettez.

Le président: Voulez-vous en présenter un résumé?

M. Sibley: Oui, j'aimerais le résumer et en exposer certains des points saillants.

[*Texte*]

The Chairman: Is it agreed, gentlemen, that we append the submission of the Saskatchewan Universities Commission to today's proceedings?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Dr. Sibley.

Mr. Sibley: I have one or two preliminary comments, sir. As indicated here we are grateful for the chance to appear before you and to present some views. I want to make it plain, as I have said here, that my comments and those of the commission are restricted only to the university world in this province, although I do have some reflections to add about what I take to be the impact of EPF or possible changes on the university scene in general.

I think we are agreed as I have indicated here that there is no dispute; the universities do make a fundamental and indispensable contribution to national well-being. I refer here to earlier statements by the Prime Minister and, over the page, to comments which I am sure are familiar to members of the task force that were delivered by the Hon. Allan J. MacEachen. In the paragraph that I have quoted he notes that the work of the university certainly is highly and closely related to the question of supply of highly-qualified manpower. He concludes that paragraph with a point that I want to comment on later, and makes some observations about a possible lack of linkage between federal policy interests and provincial outlays. We do not read these remarks as coming into conflict in any sense with the principles which the Prime Minister laid down in 1976 when the first ministers were discussing the now-existing arrangements.

I want to say something, sir, if you will allow me from the standpoint of my university experience. I do so to explain and perhaps authenticate somewhat some of the things I am about to remark on. I came here in 1978 to chair the province's universities commission which as you will understand, is a buffer body. I must say we get well buffed sometimes between government on the one hand and the two universities on the other. Prior to that, I worked for over 40 years as a student or a teacher or an administrator in four universities in Canada, literally, sir, from one coast to the other. I started at UBC. I spent a long time in Manitoba—I was dean and vice-president—and at Queen's. Then my most recent appointment was at Mount Allison, before coming here. I thought that would appeal to your regional bias.

• 1640

The Chairman: I am about 20 miles north of there.

Mr. Sibley: Now, we speak sometimes of "the Canadian university system", but I put that word here in quotation marks because we obviously do not have in Canada a system of the kind possible in a non-federal state. Our universities do vary tremendously on size and scale and scope and complexity, from very large universities like the University of British Columbia to some of the smaller Maritime institutions. I

[*Traduction*]

Le président: Messieurs, est-il convenu d'annexer le mémoire de la Saskatchewan Universities Commission au procès-verbal de ce jour?

Des voix: D'accord.

Le président: M. Sibley.

M. Sibley: J'aimerais faire d'abord une ou deux remarques préliminaires, monsieur le président. Comme nous l'expliquons dans notre mémoire, nous sommes fort heureux de l'occasion qui nous est donnée d'exposer ici certaines de nos opinions. Je m'empresse de réitérer, à cet égard, que mes remarques ainsi que les vues de la Commission ne portent que sur les milieux universitaires de notre province. Cependant, je me permettrai d'ajouter quelques commentaires sur les incidences vraisemblables de l'EPF ou de changements éventuels pour les milieux universitaires en général.

Nous sommes tous d'accord, je crois, qu'il n'y a pas de différend; la contribution des universités au bien-être national est indispensable et d'importance fondamentale. Je me reporte ici à une déclaration antérieure du Premier ministre et, de l'autre côté de la page, à des remarques faites par l'honorable Allan J. MacEachen et dont les membres du groupe de travail se souviendront certainement. Dans le paragraphe cité, M. MacEachen déclare que les activités de l'université sont très étroitement liées aux ressources en main-d'œuvre hautement spécialisée. Il termine ce paragraphe par une idée sur laquelle je reviendrai plus tard, et il ajoute quelques remarques sur le manque possible de lien entre les objectifs de la politique fédérale et les dépenses provinciales. A notre avis, il n'existe pas de conflit entre ces remarques et les principes établis par le Premier ministre en 1976 lors de la discussion par les premiers ministres des provinces des arrangements actuellement en vigueur.

Si vous me le permettez, j'aimerais faire une remarque fondée sur mon expérience universitaire, pour expliquer et peut-être étayer certains de mes arguments. Je suis venu ici en 1978 pour occuper le poste de président de la commission des universités de la province, qui est une sorte d'organisme tampon—et je vous avouerai que nous nous faisons effectivement tamponner parfois par le gouvernement d'une part, et les deux universités d'autre part. Avant d'occuper ce poste, j'ai travaillé pendant dix ans comme étudiant, enseignant ou administrateur dans quatre universités canadiennes, parcourant le pays littéralement d'un bout à l'autre. J'ai commencé ma carrière à l'Université de la Colombie-Britannique. Je suis resté longtemps au Manitoba—j'étais recteur et vice-président—puis à Queen's. Plus récemment, avant de venir ici, j'étais à Mount Allison. Je pensais bien faire appel à votre parti pris régional.

Le président: Je suis d'environ vingt milles au nord de là.

M. Sibley: Or, nous parlons parfois du «système universitaire canadien», mais je mets cette expression entre guillemets car il est évident que nous ne possédons pas au Canada un système du genre que l'on peut trouver dans un État non fédéral. Il existe entre nos universités des différences énormes de taille, d'envergure et de complexité. Certaines sont très grandes, comme l'Université de la Colombie-Britannique, et

[*Text*]

would like to observe, though—and this comes really from my own experience, but I think it is important in thinking about universities in Canada—in spite of all these differences, these are all recognizably universities, and they all discharge at a recognized level of good quality, which respected everywhere, the fundamental educational dimension. They certainly differ when it comes to the research effort. Our large front-rank universities in research, such as UBC Alberta, Toronto, McGill, Dalhousie, and so on, are very different in that respect from the smaller ones I learned to observe in the Maritimes. But I would like to stress that I think in Canada there is a very high level, and a fairly uniform level, of educational quality in what is done.

As I have said here, Mr. Chairman, I think the smaller universities I observed in the Maritimes may take second place to none in their educational calibre and their impact upon their undergraduates. Perhaps I could appeal to you, Mr. Chairman, to sustain me in that comment. I think it is a valid one; I think it is an important one.

I would like to observe also that although we do not have a formal system in Canada, through bodies such as the Association of Universities and Colleges of Canada, and through the National Research Councils, which have a very important influence on the work of universities, and through a very large number indeed of professional academic organizations, and a lot of administrative networks, and so on—in spite of the lack of a formal system, there is, among the universities in Canada, a real sense of participation in a national enterprise. And I think there is an appreciable degree of linkage between wider national interests and local provincial concerns. The federal government has said it is interested in accessibility, and so, I think, are provincial governments. It is not perfectly equal across Canada, but the differences that do exist in Canada are much more muted, I think, than they are in other countries, such as the United States. There is interest in the interprovincial mobility of students within that structure, and if we are talking here about the equivalence of standards—can a student move from one province to another—with a few minor reservations, I would say from my experience that there is a fundamental and accepted equivalence of educational standards.

Now I think those are by no means inconsiderable achievements of the system. As the AUCC brief to this task force indicates, they would not have been possible without a federal presence. We share that conviction and we would view with great concern any revision to EPF which would have the effect either of seriously disrupting the flow of funding or of radically altering the mode and manner in which funding does flow.

I will try to summarize briefly the next paragraph, Mr. Chairman, because I am sure you have by now heard about these problems the universities are facing.

[*Translation*]

d'autres plus petites. comme certains établissements dans les Maritimes. Cependant, et même si cette remarque est fondée sur ma propre expérience, il s'agit à mon avis d'une considération importante en ce qui concerne l'ensemble des univeristés canadiennes. Malgré des différences considérables, tous ces établissements sont des universités qui offrent un enseignement universitaire à un niveau de qualité reconnu et respecté partout. Ils diffèrent sur le plan de la recherche. Nos universités de premier rang dans ce domaine, comme l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université d'Alberta, l'Université de Toronto, McGill, Dalhousie, et ainsi de suite, diffèrent beaucoup à cet égard des universités plus petites que j'ai connues dans les Maritimes. Cependant, je tiens à souligner qu'il existe au Canada, à mon avis, un niveau d'enseignement universitaire uniformément élevé.

Comme je l'ai déjà signalé ici, monsieur le président, je suis d'avis que les universités plus petites dans les Maritimes ne cèdent en rien aux autres établissements pour ce qui est de la qualité de l'enseignement offert et leur impact sur leurs étudiants. Vous pourriez peut-être corroborer ce jugement, monsieur le président; je l'estime à la fois valable et important.

J'observerai en outre que, même s'il n'existe pas au Canada de système structuré, grâce à des organismes comme l'Association des universités et collèges du Canada et le Conseil national de recherches, qui exercent une influence très importante sur l'activité des universités, grâce également à la multiplicité d'organismes universitaires professionnels et aux nombreux réseaux administratifs, les universités canadiennes ont vraiment le sentiment de collaborer à une entreprise nationale. J'estime en outre qu'il existe un lien appréciable entre les intérêts nationaux plus vastes et les préoccupations provinciales d'envergure plus restreinte. Le gouvernement fédéral a déclaré qu'il s'intéresse à l'accès à l'enseigmenent supérieur; je crois que cette question préoccupe également les gouvernements provinciaux. Cet accès n'est pas uniforme dans tout le Canada, mais les différences qui existent dans ce pays sont plus atténuées qu'elles ne le sont dans d'autres pays, par exemple aux États-Unis. On s'intéresse à la mobilité des étudiants entre les provinces dans le cadre du système actuel. En ce qui a trait à l'équivalence des normes—qui permet à un étudiant de quitter une province pour poursuivre ses études dans une autre—sauf quelques réserves peu importantes, il me semble, d'après mon expérience, que l'équivalence essentielle des normes éducationnelles est bel et bien reconnue.

A mon avis, ce sont là des réalisations d'importance considérable qui, tel qu'indiqué dans le mémoire présenté par l'AUCC au groupe de travail, auraient été impossibles sans une présence fédérale. Nous partageons cette opinion et toute modification à l'EPF ayant pour effet de perturber gravement la dynamique du financement ou d'en modifier radicalement les modalités serait pour nous une source de très grande préoccupation.

J'aimerais maintenant résumer très brièvement le paragraphe suivant, monsieur le président, car je suis sûr que vous avez déjà entendu parler des problèmes avec lesquels les universités se trouvent aux prises actuellement.

[*Texte*]

• 1645

There are these demographic shock waves which we cannot do anything about. They are very severe in Canada. They are more severe here, I understand, than they are in some other nations. Our universities staffed up in substantial numbers in the 1960s to meet demands for expansion which came from both levels of government, and that has had a distorting effect upon the age distribution of the faculty. I think you have heard about this.

On the other hand, there is a demographic shock wave in that the student population is entirely out of phase with the faculty population. Somewhere in the mid-1980s there is going to be a decline in the numbers of the traditional college-age group, and that is going to be a very turbulent environment for practically all of our institutions, with the possible exception of the ones to the west of us, where the decline will not be as severe. This is happening at a time when we are being urged to respond, and when the plans of some of the national agencies, such as NSERC, will be called upon in the university world to face new demands; and I am thinking here particularly of the demands for the training of experts and professionals in engineering, accounting, geology, and management-consulting.

As we are doing that, we ought, if we are going to be rational in our planning, to be thinking about the 1990s, because somewhere in the mid-1990s large blocks of faculty are going to retire. I always have the image of a big iceberg and great chunks falling off it. I think when that happens the iceberg tips. There is instability in this system.

So we have all these challenges. We will be very concerned if in the midst of this the basic federal assistance to universities were to be withdrawn or radically altered. It would add tremendously to what will be a very difficult period.

There is a second point, Mr. Chairman. There is reference in the remarks of Mr. MacEachen, and we have heard it elsewhere, that the federal government wishes more visibility for its contribution. I think one would have to admit that the element of visibility under EPF, insofar as the university sector is concerned, is certainly not very high. One can understand the desire for visibility. We would hope, however, that visibility, if it were to be sought, would not be sought in such a way as to magnify the uncertainty and difficulty the universities are going to have in any event.

We have heard talk at various meetings recently that there might be some kind of voucher system; that federal aid might flow not to the provinces, as it does now, but the money would be in the hands of the students, who could go shopping with these "vouchers", as they are called in the United States, and buy places in the various faculties or universities of their choice. I do not know how that would work. I think a great deal would depend on the manner in which it was done; whether it were related, for example, to national manpower goals, with premiums going to students who wanted to buy places in engineering or commerce or whatnot.

[*Traduction*]

Elles doivent faire face, notamment, à d'importants changements démographiques auxquels nous ne pouvons rien et qui sont apparemment plus violents au Canada que dans certains autres pays. Nos universités ont beaucoup augmenté leur personnel au cours des années 60 en réponse aux demandes d'expansion émanant des deux paliers de gouvernement, ce qui a considérablement modifié la répartition par groupe d'âge du corps enseignant. Vous en avez sans doute entendu parler.

Par ailleurs, il existe un certain manque d'harmonie entre les étudiants d'aujourd'hui et les enseignants. Le nombre d'étudiants appartenant au groupe d'âge que l'on trouve habituellement à l'université est appelé à diminuer vers le milieu des années 80; virtuellement tous nos établissements connaîtront alors une période turbulente, à l'exception peut-être des établissements dans l'ouest du pays, où cette baisse sera moins marquée. En même temps, cependant, on demande aux universités de prendre des mesures pour répondre à de nouveaux besoins, notamment dans le cadre des plans établis par certains organismes internationaux comme le CRSNG. Je pense notamment à la nécessité de former des spécialistes et des professionnels en génie, comptabilité, géologie, consultation en gestion.

Aux fins d'une planification rationnelle, il faudrait en même temps penser aux années 90, car vers le milieu de cette décennie d'importants groupes d'enseignants atteindront l'âge de la retraite. Cela me fait penser à un iceberg dont se détachent peu à peu de gros morceaux de glace; inévitablement, l'iceberg finit par basculer. Le système actuel est également instable.

Nous sommes donc appelés à relever d'importants défis et notre situation, déjà difficile, le sera infiniment davantage si le gouvernement fédéral décide en même temps de retirer ou de modifier radicalement l'aide fondamentale qu'il accorde aux universités.

J'aimerais ajouter encore ceci, monsieur le président. M. MacEachen a déclaré—nous l'avons d'ailleurs déjà entendu dire—que le gouvernement fédéral souhaite que sa contribution soit plus visible, pour ainsi dire. Il est vrai que, dans les milieux universitaires, sa contribution au titre de l'EPF est peu connue et l'on peut fort bien comprendre ce désir de publicité. Cependant, il faut espérer que l'on ne cherchera pas à atteindre ce résultat par des moyens qui feront ressortir encore davantage les incertitudes et les difficultés avec lesquelles les universités sont inévitablement appelées à se trouver aux prises.

Nous avons entendu parler récemment dans diverses réunions d'un éventuel système de bons en vertu duquel le gouvernement fédéral, au lieu de verser des fonds aux provinces, remettrait cet argent directement aux étudiants qui, à l'aide de ces bons (ou «vouchers» comme on les appelle aux États-Unis), achèteraient des places dans les facultés ou les universités de leur choix. Je ne sais trop quel serait le résultat. Beaucoup dépendrait de la manière dont le système serait appliqué, par exemple de la prise en considération des besoins nationaux en matière de main-d'œuvre qui se traduirait, mettons, par des

[*Text*]

That is just the point I want to make. I think it is very hard to predict what would happen under such a scheme. We would be very unhappy to see anything that would add to the general era of uncertainty into which we are going. The commission in Saskatchewan, like commissions elsewhere, is always asked to project five-year plans. We are now looking at a ten-year plan, at the request of the premier. I do not know what the interest rate is going to be tonight when I leave here and buy the paper.

Mr. Blenkarn: Bank of Canada: 19.06 per cent.

Mr. Sibley: All right, I know it now. What will it be next month?

Mr. Blenkarn: It will not be much lower.

Mr. Sibley: No.

But the enrolment thing is uncertain. It is going to vary from province to province. About five years ago, Mr. Chairman, there were predictions in Saskatchewan that the university population would drop by 40 per cent. Our latest calculations call for something perhaps in the order of 15 per cent, because population is flowing into this province.

• 1650

Now, if you threw in on top of this and the federal government were to throw in on top of this uncertainty hordes of students shopping around with vouchers, I really do not know what would happen. Possibly nothing would happen. There is a real need that is conceded, I think, everywhere—by the provinces and by the federal government, for, let us say, more engineers.

I do not care how many vouchers students had, we can take only 300 engineers—about that number, into the Faculty of Engineering in Saskatchewan. There is no way that we can take more, because we are losing faculty right now and they are losing them in Calgary and they are losing them in Ontario because of market pressures.

If one had stability in planning and one knew that a demand for engineers would be there for a few years and funds would be in place to finance that, then you take two or three years to gear up, to tool up and meet that demand. But I think it makes rational planning impossible if it is fluctuating.

Finally, sir, a remark on this question of linkage, which interested me, and the remarks of Mr. MacEachen to your task force at the bottom of page five. I would like to observe that linkage is affected in ways that are quite outside, as I understand it, the formal federal-provincial fiscal arrangements such as EPF, and I give an example here of capital expenditures by the provinces. The government here has approved and is nearly through the funding of two very expensive projects in this province—a massive project in engineering which will bring our facilities up to date and an expansion of the Western College of Veterinary Medicine, which is the only college as you may know, serving the four

[*Translation*]

primes aux étudiants souhaitant faire des études en génie ou en commerce.

J'estime donc qu'il est très difficile de prédire les résultats d'un tel système. Nous serions pour notre part désolés de voir adopter toute mesure susceptible d'ajouter encore à l'incertitude de la situation. Comme toutes les commissions, la nôtre est sans cesse priée d'établir des plans quinquennaux. A la demande du premier ministre de la province, nous cherchons à élaborer actuellement un plan décennal. Je ne sais quel sera le taux d'intérêt quand j'achèterai mon journal ce soir.

M. Blenkarn: 19.06 p. 100.

M. Sibley: Bon. C'est le taux de la Banque du Canada aujourd'hui. Quel sera-t-il le mois prochain?

M. Blenkarn: Il ne sera pas sensiblement inférieur.

M. Sibley: Non.

Par ailleurs, il est impossible de prédire le niveau d'inscription dans les universités, qui en outre varie selon la province. Il y a environ cinq ans, monsieur le président, on prédisait en Saskatchewan une baisse de 40 p. 100 de la population estudiantine dans les universités. Or, d'après nos derniers calculs, elle n'atteindra que 15 p. 100 environ en raison de l'afflux de nouveaux habitants dans notre province.

En outre, si le gouvernement accroissait ce sentiment d'incertitude en laissant des hordes d'étudiants circuler avec leurs certificats, je ne sais pas vraiment ce qu'il adviendrait. Probablement rien. J'avoue que partout dans les provinces et au gouvernement fédéral, il y a véritablement place pour un plus grand nombre d'ingénieurs.

Peu importe combien d'étudiants l'ont reçu, nous ne pouvons admettre que 300 ingénieurs, à peu près, à la Faculté de polytechnique en Saskatchewan. Nous ne pouvons pas en prendre plus parce qu'en raison de la pression exercée par le marché, nous sommes en train de perdre le statut de faculté en ce moment, tout comme à Calgary et en Ontario.

En période de stabilité, on pourrait prévoir une demande d'ingénieurs dans quelques années et ainsi disposer de l'argent pour le financement, consacrer deux ou trois ans pour tout mettre en marche, bien roder le système et répondre à la demande. Mais la fluctuation empêche toute planification rationnelle.

En dernier lieu, j'aimerais commenter la question de rapport qui m'a intéressée, ainsi que les observations de M. MacEachen au comité spécial, au bas de la page cinq. Cette question, j'aimerais le préciser, est attaquée pour des raisons tout à fait extérieures aux accords fiscaux fédéraux-provinciaux officiels, si je comprend bien, comme la formule de péréquation, et j'en veux pour exemple les frais d'immobilisation versés par les provinces. Le gouvernement a approuvé et a presque fini de financer deux programmes très coûteux dans la provvince: un projet massif de génie qui rénovera nos installations et l'agrandissement du Western College of Veterinary Medecine (le Collège de médecine vétérinaire de l'Ouest) qui, comme vous

[*Texte*]

western provinces. There is federal participation in the financing of that to the tune of about 20 per cent.

We have recently been given approval for the building of a substantial geological sciences building. Now, those are areas in which I would say federal and provincial interests coincide—inner digitate and fit very well. There is collaboration, there is co-operation, not in a tidy, neat, formal way, but in a very real way, even though it is outside the EPF.

Also, a remark on the effect of the national granting councils. Here is another sort of effective linkage that happens between I think, federal or national concerns and provincial concerns. The Natural Sciences and Engineering Research Council, for example, chooses a set of strategic objectives—they have strategic grants, and University of Saskatchewan, or Regina, or other universities will apply. They will be judged in terms of the quality and in terms of their fit with these chosen objectives. If the fit is good and quality is good, the money comes, and there is an instance of linkage and co-operation which is very real, very important. So, we suggest here that as you are thinking about this very complicated task of revising the arrangements, you should not ignore or overlook the existence of these informal linkages, which may not constitute a system, but nonetheless are important.

Finally, sir, we make perhaps an obvious observation here, that we are a country with vast natural resources, but I think we, increasingly, are going to have to live by our wits. All the research may be done in government or in industry—and we will need vast quantities of it—but the place where the researchers are trained is in the university world. We do not pretend to comment on all of the difficult questions of federal-provincial fiscal imbalance, and so on, but we do sincerely hope that in your deliberations about this particular sector, you can keep in mind the value and contributions of the university world. We sincerely hope that anything which is done in a manner which strengthens the system and does not enfeeble it. Thank you.

The Chairman: Mr. Thacker.

Mr. Thacker: Thank you Mr. Chairman. I would like to explore two areas with Dr. Sibley and Dr. Larder.

• 1655

The first one relates to the constitution of Canada which technically, when it was drawn in 1867, put education under provincial jurisdiction. We have run into some arguments that it should be restricted to provinces and the feds should be out of it completely. On the other hand, there is the argument that the Fathers of Confederation did not have research in mind when they were addressing their minds to it or higher education as we know it today. I wonder if you would give us the benefit of your thinking on whether there should be an exclusive jurisdiction and, if not, how can we really delineate it so that we can get away from these so-called not real federal-provincial conflicts?

[*Traduction*]

le savez, est l'unique collège à desservir les quatre provinces de l'Ouest. La participation fédérale à ce projet est d'environ 20 p. 100.

On a récemment autorisé la construction d'un bâtiment important de géologie. A mon avis, il s'agit, dans ce cas précis, de secteurs où les intérêts du gouvernement fédéral et des provinces coïncident et s'accordent très bien. Il y a collaboration, coopération, non pas d'une manière propre, officielle et correcte, mais véritablement, même s'il s'agit d'initiatives externes à la formule de péréquation.

J'aimerais également ajouter un commentaire sur les conséquences des conseils nationaux d'octroi de subventions. Voici un autre type de rapport véritable où les inquiétudes du gouvernement fédéral et celles des provinces se rejoignent. Le Conseil de la recherche en sciences naturelles et en génie, par exemple, choisit une série d'objectifs stratégiques—il existe des subventions stratégiques pour lesquelles l'Université de la Saskatchewan, de Regina ou autre feront une demande. Elles seront jugées en fonction de la qualité et de la pertinence du projet par rapport aux objectifs choisis. S'ils obtiennent une bonne cote sous ces deux rapports, elles seront subventionnées, d'où l'élément de rapport et de collaboration qui s'avère fort important. D'après nous, comme vous envisagez de réviser ces accords très complexes, vous ne devriez pas oublier ou nier l'existence de ces rapports officiels qui ne constituent peut-être pas un système, mais qui sont néanmoins importants.

En dernier lieu, il s'agit peut-être d'une observation qui saute aux yeux, mais le pays possède d'énormes ressources naturelles et, à mon avis, de plus en plus, il faudra faire preuve d'intelligence. La recherche sera peut-être faite au gouvernement ou dans l'industrie—nous en aurons d'ailleurs besoin d'une très grande quantité—mais les chercheurs seront formés dans les universités. Nous ne prétendons pas commenter toutes les questions difficiles de déséquilibre fiscal fédéral-provincial et autres, mais nous espérons sincèrement que dans vos délibérations, vous tiendrez compte de la valeur de la contribution du monde universitaire. Nous espérons que ce qui sera fait veillera à raffermir le système et non pas à l'affaiblir. Merci.

Le président: M. Thacker.

M. Thacker: Merci, monsieur le président. J'aimerais aborder deux questions avec MM. Sibley et Larder.

La première question porte sur la constitution du Canada qui, sur le plan technique, lorsqu'elle a été rédigée en 1867, a placé l'éducation sous compétence provinciale. D'aucuns ont argué que la question devrait être limitée aux provinces et que le gouvernement fédéral devrait en être tenu à l'écart. D'autre part, d'autres prétendent que lorsqu'ils se sont intéressés à la question, les Pères de la Confédération ne pensaient pas alors à la recherche ou à la définition des études supérieures, telle que nous la connaissons aujourd'hui. Je me demande si vous pourriez nous faire profiter de votre réflexion et nous dire s'il serait opportun d'avoir une compétence exclusive et, sinon, coment pourrait-on délimiter cette compétence pour éviter les soi-disant conflits fédéraux-provinciaux qui, en fait, n'en sont pas.

[*Text*]

Mr. Sibley: When I was in the academic world, I used to be a philosopher, not a constitutional lawyer. I am a little shy of attempting to pronounce, in all honesty, upon your question. Is it not a fact, though, that regardless of the formalities, there has been a federal presence in the field of university education? What dispute is there, at least in most parts of Canada, that this should continue? I would not pretend to be able to draw a sort of neat constitutional map for you, Mr. Thacker—I honestly would not. Often, it seems to those who are within the university system and those of us who are outside of it, but associated with it, that all we do is muddle through. But I think there is something to be said for the art of muddling through, difficult though it is. I am not answering your question; I do not pretend to have the answer.

We have been through, in my experience, a whole variety of arrangements between Ottawa and the provinces. There was a period when there was no aid and then there was the period of the per capita head of provincial population which started with 50 cents and went to $5, I think. That, I understand, was objected to by Quebec, in particular, and then we went into the decade of cost-sharing. Now, we are in EPF. One observation I would make is that through all of these changes the universities have survived. They are in difficult times now in some provinces, but on the whole, they have survived and they have expanded. Their autonomy has, in large part, not been impaired. Now, as I say, where you draw the constitutional geographic map I do not know, but my own personal view, and I think the view of the government and the people of Saskatchewan, is that this collaboration ought to continue.

Mr. Thacker: Thank you.

The next area is related to an argument that we have run into which relates to whether or not there is "fat" still in the university system.

An hon. Member: Fat?

Mr. Thacker: Fat. That is one of the phrases that get a lot of use these days. But there is a feeling that there still is "fat", and this is in spite of the cutbacks that have occurred in EPF, where the federal funding has only increased by the amount of the GNP. The provinces could make decisions to cut back because it was block funding, and there appears to be evidence that they have. This was proposed in 1977.

There seems to be a feeling that the universities are lagging behind in their ability to respond quickly enough to the changes in our society. With respect to the use of facilities, some people say we should be using them year-round rather than in just the winter months. Some people say our professors, since they have become unionized, are not capable of responding quickly enough, that they are not capable of responding quickly enough to the part-time student situation—the older, mature student who is coming back. There are comments with respect to tenure and how that affects the capacity of the university to respond. Also, there seems to be

[*Translation*]

M. Sibley: Dans l'enseignement, j'enseignait la philosophie et non pas le droit constitutionnel. En toute honnêteté, je suis un peu gêné d'essayer de me prononcer sur cette question. N'est-il pas vrai, cependant qu'indépendamment des aspects juridiques de la chose, il y a toujours eu une présence fédérale dans le domaine des études supérieures? Pourquoi arguer, au moins dans la plupart des régions du Canada, pour que la chose continue? Je ne prétendrais pas pouvoir dessiner une sorte de carte constitutionnelle pour vous, M. Thacker. Honnêtement je ne le voudrais pas. Ceux qui œuvrent à l'intérieur du système universitaire et ceux qui se trouvent à l'extérieur, mais qui y sont rattachés ont souvent l'impression d'embrouiller les choses. Mais il y aurait quelque chose à ajouter au sujet de cet art de l'embrouillamini, même si c'est difficile. Je ne réponds pas à votre question; d'ailleurs, je ne prétends pas en posséder la réponse.

D'après moi, nous avons connu une foule d'accords entre Ottawa et les provinces. A une certaine époque, il n'y avait pas d'aide financière, ensuite on a connu la formule d'attribution d'une certaine somme par habitant de la province, de $0.50 à $5, je crois. Le Québec, en particulier, s'était opposé à cette formule, il me semble, et ensuite nous avons connu la décennie de partage des frais. En ce moment, nous connaissons la formule de péréquation. J'aimerais toutefois faire observer qu'en dépit de tout, les universités sont sorties indemnes de ces périodes de changement. Elles connaissent maintenant des temps difficiles dans certaines provinces, mais, dans l'ensemble, elles ont survécu et ont pris de l'expansion. Leur autonomie est en grande partie intacte. Comme je le disais, je ne sais où tracer la carte géographique constitutionnelle, mais à mon avis, et cette opinion semble partagée par le gouvernement et la population de la Saskatchewan, cette collaboration doit se poursuivre.

M. Thacker: Merci.

L'autre question a trait à un argument qui nous a été servi à propos de l'existence des secteurs de facilité dans le régime universitaire.

Une voix: Pardon?

M. Thacker: De facilité. C'est une expression fort employée ces derniers temps. On croit toujours qu'il existe encore des secteurs privilégiés et cela, en dépit des coupures au titre de la formule de péréquation où le financement fédéral n'a été accru qu'en fonction du PNB. Les provinces pourraient décider d'effectuer des coupures parce qu'il s'agissait d'un financement global, et il semble d'ailleurs qu'elles l'ont déjà fait. Cette solution avait été proposée en 1977.

Il semble que les universités ne se montrent pas à la hauteur de la situation et n'arrivent pas à s'adapter assez rapidement aux changements que connaît notre société. Quant à l'utilisation des locaux, certains disent que nous devrions les employer à l'année longue, au lieu de les réserver pour les mois d'hiver. D'aucuns disent que depuis que nos professeurs sont syndiqués, ils sont incapables de répondre assez rapidement à la situation des étudiants à temps partiel des adultes qui reviennent aux études. On discute de la permanence des professeurs et de la manière dont cette question influe sur la faculté d'adaptation de l'université. En outre, on semble légèrement inquiet du fait

[*Texte*]

some concern that new courses, are not brought in quickly enough in areas outside the universities—areas not in Regina and Saskatoon in this case. How do you view the whole situation? From your experience, are you able to give us some assurance as a task force that you believe the university system is capable of responding quickly?

• 1700

Mr. Sibley: Well, you have mentioned a lot of topics here. Let me take them up as far as I can remember. I think I will mainly be giving you, if you do not mind, my own personal views here. I do not pretend to say that the commission has a view on every one of your points.

You mentioned, for example, the question of the use of facilities. I must not attempt to speak for universities outside the province, although I happen to know quite a few of them. I think one fact that has to be borne in mind is that if you look at the physical plant of a university, say, like Saskatchewan or Manitoba, where I was for a long time, you must remember that only relatively small portion of that is devoted to undergraduate classrooms and laboratories. I think that is a point that people forget. In our jurisdiction, it would be something of the order of 20 to 25 per cent. The bulk of the space is in faculty offices, in research labs, libraries and student facilities. A great deal of the plant is used, in any university, all year-round, even though the classrooms may lie idle for a period in May and June. That is one comment.

Can universities respond quickly to change? Well, I think they can respond remarkably quickly to change if they are not under financial pressures, and there is evidence of that. We have introduced several new programs in this province just within the last year in the field of increased aid to native education. We will be introducing more, I think, this fall. If the funding is there, universities can respond sometimes very quickly. I would be dishonest with you, however, if I said that they always respond quickly, because in any university—perhaps in governments too, I might suggest—there is a fair degree of inertia. It is like a big super carrier that takes several miles to stop. That has partly to do, I think, with changes that have happened in the university world.

You mentioned the advent of collective bargaining, which introduces complications of its own. But I think a lot of it is due to a point I touched on earlier. Suppose it is decided that you want to start a faculty of medicine, or as we started here, a faculty of dentistry. From the day that that decision is made until the day the first graduate comes out, may be ten years. That is what happened to some of the new medical schools, for example, in Ontario. You have to plan, you have to build, you have to gear up and you take your students through their course. It is a slow process. It is really not like making one model of car in a factory and then switching over a few months later to another. Yes, they are sometimes slow to respond, but not always.

[*Traduction*]

que de nouveaux cours ne soient pas offerts assez rapidement dans d'autres secteurs que les universités ailleurs qu'à Regina et Saskatoon dans le cas qui nous intéresse. Comment entrevoyez-vous toute cette question? Pouvez-vous affirmer au comité que, d'après vous, le système universitaire est capable de trouver une solution rapide?

M. Sibley: Eh bien, vous avez fait allusion à un grand nombre de sujets. Permettez-moi de les aborder au gré de ma mémoire. Je crois que je commencerai par vous donner ma propre opinion, si vous n'y voyez pas d'objection. Je ne prétends pas que la commission a adopté une opinion sur chacun des points énumérés.

Vous avez fait mention, par exemple, de la question d'utilisation des locaux. Je ne cherche pas à parler au nom des universités extérieures à la province, même si j'en connais un certain nombre. Quant à l'aspect physique d'une université, comme celle de la Saskatchewan ou du Manitoba, disons où j'ai enseigné pendant plusieurs années, vous devez vous rappeler qu'une faible proportion des gens est affectée aux cours de premier cycle et aux laboratoires. Je crois que c'est un aspect que bien des gens ont tendance à oublier. Dans notre secteur, il s'agirait d'environ 20 à 25 p. 100. Le gros de l'espace est réservé aux bureaux de la faculté, aux laboratoires de recherche, aux bibliothèques et aux locaux des étudiants. Une grande partie des locaux est donc utilisée à l'année longue, dans toutes les universités, même si les classes peuvent sembler au ralenti en mai et juin.

En deuxième lieu, les universités peuvent-elles s'adapter rapidement au changement? Elles peuvent, à mon avis, répondre remarquablement rapidement au changement si elles ne sont pas soumises à des pressions financières, comme cela se vérifie. L'an dernier, nous avons lancé plusieurs programmes nouveaux dans la province, dans le domaine de l'aide accrue à l'éducation des autochtones et nous en lancerons d'autres, je crois, cet automne. Si elles disposent d'argent les universités répondent parfois très rapidement au changement. Cependant, il ne serait pas honnête de vous dire qu'elles le font toujours, parce que dans les universités, tout comme peut-être au gouvernement, il existe un certain degré d'inertie. C'est comme un transporteur énorme qui met plusieurs milles à s'arrêter, ce qui est en partie attribuable, je crois, aux changements qu'a subis le monde universitaire.

Vous avez également parlé de l'avènement de la convention collective qui amène certaines complications. Mais, à mon avis, cela dépend grandement d'un fait dont j'ai préalablement fait mention. Supposons que vous décidiez de créer une faculté de médecine ou, comme on l'a fait, une faculté de chirurgie dentaire. Dix années peuvent s'écouler entre le moment de la prise de décision et la première promotion de diplômés, comme pour certaines nouvelles écoles de médecine, en Ontario. Il faut planifier, construire, adapter et amener les étudiants au diplôme. C'est un travail lent qui ne ressemble pas vraiment à la fabrication d'un modèle de voiture dans une usine où l'on peut convertir la production à un autre modèle en quelques

[*Text*]

You asked if they were responding to part-time needs and mature student needs? Well again, I will not speak for other jurisdictions but there has been a steady rise in the number of part-time students, mature students and in the extension offerings in this province. Those numbers are going up. About 25 to 30 per cent of the people now in the student body are over the age of 24. They are outside the 18- to 24-year-old bracket. The graduate student population is holding steady in this province; actually, it has increased a bit. One would hope that whatever is done in the field of federal-provincial financing that we are going to be able to sustain our graduate population. One of our worries, in Canada, is that the output of engineers—at the PhD level, and the output of agricultural specialists and so on, is falling. The answer to that will have to be more aid, I think, at that level.

Have I pretty well covered your questions? Mr. Larder would like to make a comment.

Mr. D. Larder (Executive Director, Saskatchewan Universities Commission): ? Could I just add one additional comment? That is that in this province, there is a very well—established network of community colleges, and one of the major mandates of these colleges is to identify the needs in the communities, throughout the province, for university services and other educational services. The community colleges then contract with the universities to provide those services. So there is a very definite philosophy, I think, in this province to take education out to the people rather than to expect people to come onto the two central campuses.

• 1705

In addition, the two universities do provide two intersession sessions in the spring and in the summer. These are intended to accommodate those prospective students who are free at that time, or can use vacation time to further their education. So I think that steps have been taken and delivery systems are in place to do the very things that you are suggesting. More of it, I think, will be done as this goes forward.

Mr. Thacker: My last question, Mr. Chairman, to Dr. Sibley is to ask if from his own experience over many years, is he satisfied that the national infrastructure at the university level, the granting councils' level, the ministerial level, and the administrative level within government is working well? Or. do you believe that there are some changes that should be brought about, and that the federal government should be acting as the catalyst to, in a sense, force those changes on the system with its spending power?

Mr. Sibley: Do I think that the system is working well? I am tempted to say that it would almost defy the power of the human mind to describe the system. It is just so complex. There are interactions going on all the time, say, between a department or a faculty of a university and a federal agency, which involves from time to time of course the province. I

[*Translation*]

mois. Oui, les universités sont parfois lentes à répondre, mais pas toujours.

Vous avez demandé si elles répondaient aux besoins d'études à temps partiel et des étudiants adultes? Encore une fois, je ne parlerai pas pour d'autres compétences, mais le nombre d'étudiants adultes à temps partiel a connu une hausse constante et la province offre des cours d'éducation permanente. Le nombre s'accroît, car environ 25 à 30 p. 100 du monde étudiant a plus de 24 ans. La population d'étudiants au niveau supérieur se maintient dans la province et en fait, elle a connu une légère hausse. On espère que nonobstant tout ce que l'on fera dans le domaine du financement fédéral-provincial, nous serons en mesure d'appuyer cette population. Par contre, l'une de nos préoccupations au Canada, vient de ce que le nombre de candidats au doctorat en génie, en agriculture et ainsi de suite, diminue. Il faudra y répondre, je crois, en accordant une aide supérieure à ce niveau.

Ai-je répondu a toutes vos questions? M. Larder aimerait formuler un commentaire.

M. D. Larder (directeur exécutif, Commission des universités de la Saskatchewan): Puis-je ajouter un commentaire complémentaire? Notre province dispose d'un réseau de collèges communautaires qui jouit d'une bonne réputation et l'un des principaux objectifs de ces collèges vise à déterminer les besoins de services universitaires et autres services pédagogiques dans la collectivité et dans la province. Les collèges communautaires négocient ensuite avec les universités pour offrir ces services. Il existe donc un principe bien précis dans la province destiné à mettre l'éducation au service de la population plutôt que d'attendre que la population vienne s'adresser aux deux universités.

En outre, les deux universités offrent deux sessions de cours pendant l'intersession, au printemps et en été, afin d'accommoder les étudiants éventuels qui sont libres en ce moment de l'année ou qui peuvent employer leur temps de vacance pour parfaire leurs études. Certaines initiatives ont donc déjà été prises et les systèmes sont en place pour faire exactement ce que vous proposez. Avec le temps, nous progresserons dans ce sens.

M. Thacker: J'aimerais poser une dernière question à M. Sibley, monsieur le président. D'après votre expérience qui porte sur plusieurs années, estimez-vous que l'infrastructure nationale au plan universitaire, au niveau des conseils d'attribution des subventions, à l'échelon ministériel et au palier administratif au sein du gouvernement fonctionne bien ou croyez-vous qu'il faudrait apporter certains changements, que le gouvernement fédéral devrait servir de catalyseur dans un certain sens, pour imposer ces changements au système, par son pouvoir de dépenser?

M. Sibley: Si je pense que le système va bien? Je suis tenté de dire qu'il faudrait presque défier l'intelligence humaine pour décrire ce système. La chose est tellement compliquée. Il y a constamment interaction, disons, entre un département ou faculté d'université et un organisme fédéral, ce qui intéresse parfois la province, bien entendu. Je pense que les négociations

[*Texte*]

think the negotiations that we had to go into to get the federal share of the expansion College of Vet-Med took something like three years. You know complexities all amount up. There is a whole welter of context and I refer to them briefly as applying amongst the universities, between the universities and agencies such as ourselves, and between ourselves and government. It is complex almost beyond description but, somehow, we have been muddling through.

But as I said somewhere in the paper, although I did not mention it in my remarks, I think the honest truth is that the achievements of university education in Canada are respected everywhere. We may not have the star-like lustre of a place like Harvard or Stanford. But at the tail end if I may say so, we do not descend to the quality of perhaps some of the less capable American institutions. We hit a sort of middle path. I think we have a great deal to be proud of and a great deal to be contented with although I do not claim that it is perfect.

I can put it this way to you, and I am thinking now particularly of the areas that the federal government is going to be interested in and that we are certainly interested in out west. Are we going to get the technical people and professional people we need? I have never in all my experience heard people say you had better not hire an engineer from such and such a university because they do not teach him how to build bridges. I have never heard that. I have never heard it said you must not hire a dentist who has been trained in that place, or a commerce graduate from another place. I think the quality is good. I think it is remarkably high. So in those respects, I think the system has served us well.

The Chairman: Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Dr. Sibley, as an individual I am having greater difficulty crystallizing my thoughts about the funding of universities than in any of the other areas that we are discussing, and maybe part of the reason derives from the fact that I come from Montreal. A large number of students in the Province of Quebec go to universities in Ontario and the Maritimes, and even south of the border. And, as you are aware, there are a lot of Canadian students from the other provinces who come into the Province of Quebec, and a large number of students from other countries that come into the universities in Montreal.

You have dealt with the point of accessibility, so my first question to you deals with the statistical side of the operation of your two universities in Saskatchewan. Can you tell me what proportion of your university students are Saskatchewan residents and, of the non-Saskatchewan students, how many are from other countries? And, if I can combine the last statistic in this question, have you any idea how many Saskatchewan students are going to Canadian universities in other provinces?

• 1710

M. Sibley: While Dr. Larder is looking up a few of those statistics, let me make a few general comments. I am not sure

[*Traduction*]

que nous avons dû tenir pour obtenir la part fédérale de l'agrandissement du Collège de médecine vétérinaire a pris environ trois ans. Vous savez, les complications s'additionnent. Il y a tout un contexte de confusion auquel je ferai brièvement allusion parce qu'il existe entre les universités, entre les universités et les organismes comme le nôtre et entre notre type d'organisme et le gouvernement. La complexité dépasse presque l'imagination, mais toutefois, nous nous sommes tirés d'affaire.

Comme je l'ai indiqué dans le mémoire, même si je n'y ai pas fait allusion au cours de mes observations, je crois qu'en toute honnêteté les réalisations de l'enseignement supérieur au Canada sont partout respectées. Nous ne possédons pas le lustre d'endroits comme Harvard ou Stanford, mais en fin de compte, si je puis m'exprimer ainsi, nous n'en sommes par réduits à la piètre qualité de quelques établissements américains moins compétents. Nous nous trouvons quelque part entre les deux. Nous avons tout lieu d'en être fier et de nous en réjouir, même si les choses ne sont pas parfaites.

Je puis vous le dire, et je pense maintenant particulièrement aux secteurs auxquels le gouvernement fédéral sera intéressé et qui nous intéressent certainement dans l'Ouest. Allons-nous avoir les techniciens et professionnels dont nous avons besoin? De toute mon expérience, je n'ai jamais entendu personne dire qu'il vaudrait mieux ne pas engager un ingénieur de telle ou telle université parce qu'on ne leur apprend pas à construire des ponts, tout comme je n'ai jamais entendu dire qu'il ne fallait pas engager un dentiste qui a reçu sa formation à tel endroit ou un étudiant diplômé en commerce d'un autre endroit. A mon avis, la qualité est bonne et même remarquablement élevée. Donc à cet égard, le système a bien joué son rôle.

Le président: Monsieur Herbert.

M. Herbert: Monsieur Sibley, en tant qu'individu, j'ai plus de difficulté à cristalliser mes pensées au sujet du financement des universités que sur tout autre sujet d'intérêt que nous abordons, et cela peut-être en raison du fait que je viens de Montréal. Une grande partie des étudiants de la province de Québec fréquentent des universités de l'Ontario, des Maritimes et même du Sud de la frontière. Et comme vous le savez, un grand nombre d'étudiants canadiens d'autres provinces viennent au Québec et un grand nombre d'étudiants étrangers s'inscrivent aux universités de Montréal.

Comme vous avez parlé des possibilités d'accès, je vous poserai une première question sur l'aspect statistique du fonctionnement des deux universités de la Saskatchewan. Pouvez-vous me dire quelle proportion de vos étudiants d'université résident en Saskatchewan et parmi les autres étudiants, combien viennent de l'étranger. En me permettant de combiner la dernière donnée de cette question, avez-vous une idée du nombre d'étudiants de la Saskatchewan qui fréquentent des universités d'autres provinces canadiennes?

M. Sibley: Pendant que M. Larder cherche certaines de ces données, permettez-moi quelques commentaires. Je ne suis pas

[*Text*]

I am catching all your queries, Mr. Herbert. I think one issue you were raising is, if I am right, what proportion of the student population in Saskatchewan are visa students. Is that one of your interests?

Mr. Herbert: I ask what proportion of the students in Saskatchewan universities are not Saskatchewan residents, as a start. And how many of those are Canadian? Now let me tell you the reason for my question. Obviously, I am looking for a national reason for federal funding. One of the reasons, obviously, is in my opinion at least, that we should have accessibility to Canadian universities for all Canadian students. And to do that, as a lead-off, I am wanting to know what the situation is in Saskatchewan.

M. Larder: Perhaps I could respond to that. In terms of the details of this, would it be acceptable for us to provide you with a statement of a breakdown of this? In general terms the Saskatchewan and Canadian students are a very high proportion. The visa students as a population, have been decreasing over the last few years. About three or four years ago the number did reach a peak, but it has dropped off fairly sharply since. In this province there are no differential fees for visa students. But if it is acceptable to you, Mr. Chairman, I will provide you with the details for Saskatchewan.

Mr. Herbert: When you said there were no differential fees for students from other countries, you obviously implied that there are also no differential fees for students from other provinces. Is that correct?

Mr. Larder: Oh, absolutely; yes.

Mr. Sibley: That is correct.

Mr. Herbert: Have you any sort of global idea of what the mix might be, just to give me an idea? I wonder if because Saskatchewan is a province where maybe—and I do not mean this in any derogatory sense—there is less inclination from students of other provinces to apply because for one reason there is the problem of travelling, and another because of the fact that the centres are not large cities like Montreal or Toronto. Do you get applications from Canadians in other provinces? It is all in connection with this openness of universities to students from other provinces.

Mr. Sibley: I think it would be fair to say because the population is small and the universities are not large, that we do not get the influx here from other provinces that a much larger place like the University of Manitoba would get situated, as it is, in a city of 600,000. We do get some, and there is some flow between ourselves and Alberta and Manitoba. But the numbers are small. How, subject to the figures you will get later, if I had to guess I would say it is something like 5 per cent of the population of the students are from Canada outside Saskatchewan; it is in that zone. It is somewhere around that. Do not take it literally until we get you the exact figure, but we do not have it with us. The number of visa students at the undergraduate level is also about in that area.

[*Translation*]

certain de bien comprendre tous les aspects de votre question, monsieur Herbert. Mais, si je ne me trompe, vous demandez la proportion de la population étudiante en Saskatchewan par rapport aux étudiants étrangers. Est-ce l'un de vos points d'intérêt?

M. Herbert: Je vous demande tout d'abord quelle proportion des étudiants d'université de la Saskatchewan ne sont pas des résidents de la Saskatchewan et ensuite, combien d'entre eux sont Canadiens. Laissez-moi préciser le motif de cette question. De toute évidence, je veux avoir un motif national pour justifier le financement fédéral. A mon avis, du moins, tous les étudiants canadiens devraient pouvoir avoir accès aux universités canadiennes. Par conséquent, j'aimerais connaître la situation qui prévaut en Saskatchewan.

M. Larder: Je pourrais peut-être répondre à cette question. Quant aux détails accepteriez-vous que nous vous fassions parvenir un relevé ventilé de la question. En général, les étudiants de la Saskatchewan et les étudiants canadiens représentent une proportion très élevée. La population des étudiants munis d'un visa d'étudiant a connu une régression au cours des quelques dernières années. Il y a environ trois ou quatre ans, le nombre de ces étudiants a atteint un sommet, mais il a chuté assez brusquement depuis. Dans la province, il n'existe pas de différence entre les frais de scolarité des étudiants ordinaires de ceux des étudiants étrangers. Mais si vous le permettez, monsieur le président, je vous ferai parvenir tous les détails de cette question pour la Saskatchewan.

M. Herbert: Quand vous dites que les frais de scolarité sont les mêmes pour les étudiants étrangers, vous sous-entendez naturellement qu'ils en est de même pour les étudiants des autres provinces. Est-ce exact?

M. Larder: Tout à fait.

M. Sibley: C'est juste.

M. Herbert: Avez-vous une certaine idée globale du mélange, à titre de repère? Je me demande si, du fait qu'en Saskatchewan, et je n'avance pas ces propos d'une manière dérogatoire, les étudiants d'autres provinces ne semblent moins enclins à faire une demande en raison du fait qu'il y a un problème de déplacement et que les centres d'habitation ne sont pas grands, comme à Montréal et à Toronto. Des Canadiens d'autres provinces vous présentent-ils des demandes? Est-ce en rapport avec l'ouverture des universités aux étudiants d'autres provinces?

M. Sibley: Il serait juste de dire que la population est restreinte et que les universités ne sont pas grandes, que nous ne jouissons pas d'un afflux des autres provinces, qu'un endroit plus grand, comme l'université du Manitoba serait situé dans une ville de 600,000 habitants, comme c'est le cas en ce moment. Nous en avons certaines, et il existe un certain mouvement entre nos universités et l'Alberta et le Manitoba, mais ce nombre est réduit. Quant aux chiffres, nous vous les communiquerons plus tard, mais s'il me fallait deviner, je situerais ce chiffre à près de 5 p. 100 pour la population étudiante qui provient d'autres parties du Canada, dans cet ordre d'idée. Mais ne le prenez pas au pied de la lettre avant de recevoir les chiffres exacts que nous n'avons pas avec nous.

[*Texte*]

So we are largely serving Saskatchewan but there are exceptions. We have here the only College of Veterinary Medicine in western Canada. It serves four provinces and there is a quota for each province. So, their students will come here. And there will be a small number of students taken by the faculties of law and medicine and dentistry from other provinces. But the number is not large. Now that is because there is a quota to start with in these professional areas.

Mr. Herbert: Did you say a quota?

Mr. Sibley: There is a quota in the intake to medicine. There is in every medical school in Canada to the best of my knowledge.

Mr. Herbert: Can you explain what you mean by a quota?

Mr. Sibley: They admit only 60 students into first-year medicine.

Mr. Herbert: There is no restriction on how many of those 60 might be Saskatchewan residents or residents from other provinces in Canada?

• 1715

Mr. Larder: The universities have a policy of Saskatchewan first and Canadian second in these areas where there are limitations. There will be one or two places, if there is a high pressure from Saskatchewan and Canadian students, for some visa students, if it is considered desirable. But in these areas where the enrolment is restricted because of the size of the facility, the size of the faculty, then Saskatchewan residents have generally the first priority; the only exception being in the Western College of Veterinary Medicine, where there are inter-provincial agreements for the numbers of students from each province who can be housed.

Mr. Herbert: So though there is no difference in the fee structure for Canadians from other provinces, you do have preferential treatment for Saskatchewan students?

Mr. Sibley: Those who have established residence in Saskatchewan, yes. I think you will find that is the situation in Alberta, British Columbia, Ontario, or Manitoba.

Mr. Herbert: Have you found that is an impediment in any way to the accessibility to university education for students?

Mr. Sibley: Well, each province is looking after its own, so to speak.

Mr. Herbert: You are bringing me to my point; and I have brought this up in other discussions. Of course, I am obviously somewhat swayed by the attitude in Quebec. If each province looks after its own, and at the moment we know in some cases where the federal funding exceeds the amount spent by the province on post-secondary education—if it is acknowledged to be a provincial responsibility, why do we not transfer the tax

[*Traduction*]

Quant au nombre d'étudiants étrangers du premier cycle, il s'agit également du même ordre d'importance.

Nous desservons surtout la Saskatchewan, mais il y a quelques exceptions. Nous abritons le seul Collège de médecine vétérinaire de l'Ouest du Canada qui dessert quatre provinces, mais il existe un contingentement pour chaque province pour permettre à leurs étudiants de venir dans notre province. Un certain nombre d'étudiants d'autres provinces se retrouvent dans les facultés de droit, de médecine et d'art dentaire, mais ce chiffre n'est pas élevé. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il existe un contingentement pour commencer dans ces secteurs professionnels.

M. Herbert: Avez-vous parlé d'un contingentement?

M. Sibley: Il y a contingentement du nombre d'étudiants en médecine, tout comme pour toutes les facultés de médecine au Canada, au meilleur de ma connaissance.

M. Herbert: Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par contingentement?

M. Sibley: La faculté n'admet qu'environ 60 étudiants en propédeutique.

M. Herbert: Mais il n'existe pas de limite quant au nombre d'étudiants qui pourraient être résidents de la province ou d'une autre?

M. Larder: Les universités pensent Saskatchewan en premier lieu et Canada, ensuite, dans les secteurs où il y a restriction. Une ou deux places seront réservées aux étudiants étrangers, si les étudiants de la Saskatchewan et du reste du Canada exercent une grande pression, en faveur de ces derniers, si la chose semble souhaitable. Mais dans les disciplines où le nombre d'étudiants est réduits du fait des locaux, et de la taille de la faculté, les étudiants de la Saskatchewan ont généralement le premier choix, à la seule exception du Collège de médecine vétérinaire de l'Ouet, où des accords interprovinciaux régissent le nombre d'étudiants susceptibles d'être accueillis en provenance de chacune des province.

M. Herbert: Ainsi, même s'il n'existe pas de différence pour les frais de scolarité entre Canadiens, vous accordez un traitement préférentiel aux étudiants de la Saskatchewan?

M. Sibley: Ceux qui résident en permanence en Saskatchewan, oui. D'ailleurs, je crois que la même situation existe également en Alberta, en Colombie-Britannique, en Ontario ou au Manitoba.

M. Herbert: Avez-vous trouvé que cela nuit d'une quelconque manière à l'accès des étudiants à des études supérieurs?

M. Sibley: Eh bien, chaque province défend ses propres intérêts en premier lieu, disons.

M. Herbert: Vous m'amenez à l'argument que j'ai soulevé au cours d'autres entretiens. Je suis évidemment fâché par l'attitude du Québec. Si chaque province protège ses propres intérêts, or, en ce moment, nous connaissons des cas où le financement fédéral dépasse le montant versé par la province à l'enseignement postsecondaire. Si on l'envisage comme étant de compétence provinciale, pourquoi ne transférons-nous pas

[*Text*]

points to the provinces concerned let them raise their own funds, and let the federal government get out of the post-secondary education field?

Mr. Sibley: I honestly do not want to get into a discussion with you, sir, about the financial aspects of the arrangement. I do not think it is my field to comment on. I know the statement you are making, and I do not have the capacity to comment on it at all.

I would say personally that regardless of the complexities of the present system, on which I have commented several times, it would be very unfortunate, in the interest of some kind of sense of national identity and unity, if we went to that sort of Balkanized system. I would deplore it, speaking personally.

Mr. Herbert: I am glad you say that, Dr. Sibley, but I am looking for some reasons to suggest that we have a national system, a national university system, a national accessibility, as a reason for federal involvement in financing. Then you come along and you tend to tell me that at least in the three provinces of Manitoba, Saskatchewan, and Alberta, each looks after its own. That sort of destroys my thoughts, that we should have a system accessible to all Canadians.

Mr. Sibley: Please, let us not exaggerate my comment. I was talking about professional areas, such as medicine and dentistry and law. Arts and science, and to a large extent other faculties, are open. If they have to limit, they limit on the basis of quality. But on this question of professional areas, if we are turning out the number of doctors we need and they are free to move when they graduate, what is wrong with the present system? You have to compete within a limited area, but you can compete if you want to get in. Does it really matter if you are in Ontario and you cannot get into Saskatchewan if you can get into McMaster? What is the harm in that?

• 1720

The Chairman: Dr. Larder.

Mr. Larder: I was going to make the same point, that in student input into the university system, it is frequently more convenient for the student to be educated in his own province. But as soon as he graduates, he does have the mobility and in fact does move. There is an in and out-migration of graduates in this province and I imagine every other province. So the rest of the country does in fact get the benefit of people trained in one particular province, because of this mobility.

Mr. Herbert: Mobility after graduation is not really my concern. It is the reason why the federal government should be involved in funding post-secondary education. You recognize that I have tried to lead you along a line of questioning to indicate that we should have a system open to all Canadians; because quite obviously the number of universities or the number of openings in any one province, on a per capita basis, varies considerably, and the types of universities vary. On that

[*Translation*]

des points d'impôt aux provinces intéressées? Laissons-les augmenter leurs propres subventions et laissons le gouvernement fédéral complètement en dehors du domaine des études postsecondaires?

M. Sibley: Honnêtement, je ne veux pas m'engager dans une discussion avec vous, monsieur, au sujet des aspects financiers de l'accord. Je ne crois pas que ce soit mon domaine de compétence. Je connais le raisonnement que vous évoquez, mais je n'ai pas la compétence pour le commenter.

Personnellement, compte tenu des aspects complexes du système actuel sur lequel j'ai émis des commentaires à plusieurs reprises, il serait très malheureux, dans l'intérêt d'une certaine forme d'identité et d'unité nationale, que nous adoptions ce genre de système balkanisé. Je le déplorerais, personnellement.

M. Herbert: Je suis heureux de vous l'entendre dire, M. Sibley, mais je cherche des arguments pour dire que nous possédons un régime national, un système d'université national, une formule d'accès national, pour justifier la participation financière du gouvernement fédéral. Mais vous semblez me dire que dans au moins trois provinces, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, chacun travaille pour soi. Cela milite contre l'idée que je défends d'un système accessible à tous les Canadiens.

M. Sibley: N'exagérons pas la portée de mon commentaire. Je parlais des secteurs professionnels, comme la médecine, la chirurgie dentaire et le droit. Quant aux arts et à la science, et dans une grande mesure, d'autres facultés sont ouvertes à tous. S'ils doivent apporter des restrictions, ils le font sur le plan de la qualité. Mais dans le domaine des professions, si nous examinons le nombre de médecins dont nous avons besoin et qui sont d'ailleurs libres de se déplacer une fois diplômés, qu'est-ce qui ne va pas dans le système actuel? Vous devez offrir une concurrence dans un secteur limité, mais il faut se battre pour y entrer. Importe-t-il vraiment que vous soyez de l'Ontario et que vous ne pouvez pas aller en Saskatchewan, si vous pouvez aller à McMaster? Quel mal y a-t-il à cela?

Le président: M. Larder.

M. Larder: J'allais invoquer le même argument. Quant à l'entrée d'étudiants dans un système d'études supérieures, il convient souvent plus que l'étudiant fasse ses études dans sa propre province. Mais dès qu'il obtient son diplôme, il peut se déplacer et en fait, il le fait. Il existe une migration bilatérale des diplômés dans la province, tout comme dans les autres provinces, j'imagine, de sorte que le reste du pays bénéficie en fait de personnes formées dans une province donnée, en raison de ce principe de mobilité.

M. Herbert: La mobilité après le diplômé ne m'inquiète pas vraiment. C'est pour cette raison que le gouvernement fédéral devrait participer au financement des études postsecondaires. Vous avez reconnu que j'ai essayé de vous entraîner dans une ligne de pensée pour vous amener à dire que j'ai essayé de vous entraîner dans une ligne de pensée pour vous amener à dire que nous devrions disposer d'un système qui soit accessible à tous les Canadiens parce que, de toute évidence, le nombre

[*Texte*]

basis alone, I firmly believe we have to have a sort of national openness, mobility, accessibility. But you have shot me down a little in your testimony.

• 1725

Mr. Larder: I think it perhaps should also be borne in mind, that in order to do what you are proposing at the intake, to allow students in entering university to be perfectly mobile, you would have to enlarge facilities very considerably to allow for this. In the professional areas that Dr. Sibley has been referring to, in many instance, there are three of four applicants for every position that is available. So, in order to both provide for the applicant and additional applicants from out of province, you would have to enlarge facilities three or four times. You would be producing three or four times as many physicians, dentists, et cetera, and presumably oversaturating the marketplace.

Mr. Sibley: Could I just perhaps make another comment to answer the point. I think you will find at the graduate level, whether it is the graduate faculty here or Toronto or anywhere, that the preference is on the basis of quality and it does not much matter where you come from. There is real mobility there; there is real competition for the top students. Our problem is, that we are having difficulties finding the equipment and the gear and the buildings to support them.

Mr. Chairman: Thank you, Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: Dr. Sibley, I have been reading the brief submitted by the University of Regina Students' Union and they make a number of serious accusations against the university system in this province and I would like to read to you from this brief which will be presented to us shortly, and hear your comments while you are here.

Mr. Sibley: You have the advantage of me because I have not yet seen it. But, go ahead.

Mr. Blenkarn: The brief says, referring to the University of Regina, that:

> Since 1973, we have lost six trades and maintenance positions, twelve library positions, and twenty-nine caretaking positions. Continued underfunding has resulted in deteriorating working conditions, as the workload falls on a steadily decreasing staff.

What do you say about that? Are those accusations correct?

Mr. Sibley: Well, let me say something about the university sector as a whole. I do not want to get into detailed arguments here, Mr. Chairman, as to the division of the spoils between the two universities. That is part of the bane of our existence, but, I know that you have had in the AUCC brief, which I have seen, some comments about operating grants not keeping up with inflation. I forget the exact words, but it goes something like that.

Well, for your information, I will take the decade of the 1970s in Saskatchewan. In 1970, the operating grant to the

[*Traduction*]

d'universités ou le nombre de places disponibles dans les autres provinces, proportionnellement à la population, varie considérablement, tout comme le type d'université. Sur ce plan uniquement, je crois fermement qu'il faut avoir une sorte d'ouverture, de mobilité, de possibilité d'accès nationale, mais vous m'avez quelque peu ébranlé par vos propre.

M. Larder: On pourrait peut-être tenir compte du fait que pour arriver à la solution que vous proposez pour permettre aux étudiants inscrits d'être parfaitement mobiles, il faudrait agrandir considérablement les locaux. Dans les secteurs professionnels auxquels M. Sibley a fait allusion, dans bon nombre de cas, il y a trois ou quatre candidats pour chaque piste disponible. Mais pour répondre aux candidats et au nombre supplémentaire de candidats d'autres provinces, il faudrait agrandir les locaux trois ou quatre fois. Cela donnerait trois ou quatre fois plus de chirurgiens dentistes, etc. et de toute évidence vous satureriez le marché.

M. Sibley: Me permettriez-vous un seul autre commentaire en réponse à cet argument? Je crois que vous constaterez au deuxième cycle, que ce soit en Saskatchewan, à Toronto ou ailleurs, que l'on établit son critère de préférence sur la qualité et que votre lieu d'origine importe peu. Il existe une grande mobilité et une véritable concurrence pour les étudiants les plus brillants. Mais nous avons des difficultés à trouver l'équipement, l'appareillage et les bâtiments pour le faire.

Le président: Merci. M. Blenkarn.

M. Blenkarn: M. Sibley, j'ai lu le mémoire soumis par l'Union des étudiants de l'Université de Regina qui portent un certain nombre d'accusations contre le système universitaire dans la province et j'aimerais vous lire brièvement certains passages du mémoire qui nous sera présenté et profiter de votre présence pour connaître votre opinion à ce sujet.

M. Sibley: Vous avez un avantage sur moi, car je n'en ai pas encore pris connaissance, mais allez.

M. Blenkarn: Le mémoire affirme, au sujet de l'université de Regina:

> Depuis 1973, nous avons perdu six postes des corps de métier et de la maintenance, douze postes à la bibliothèque et 29 postes d'entretien. Le sous-financement constant a entraîné la détérioration des conditions de travail car le surcroît de travail retombe sur un personnel sans cesse réduit.

Qu'en dites-vous? Ces accusations sont-elles exactes?

M. Sibley: Laissez-moi vous parler d'abord du secteur universitaire pris globalement. Je ne veux pas entrer dans le détail de l'argument, monsieur le président, au sujet du partage des avantages entre les deux universités. Cela fait partie du lot de notre existence, mais je sais que dans le mémoire de la CUCA dont j'ai pris connaissance, on vous a fait part de quelques commentaires voulant que les subventions au titre du fonctionnement ne permettaient pas de rattraper l'inflation. J'ai oublié les termes exacts, mais il s'agit à peu près de cette formule.

Pour votre gouverne, j'analyserai la décennie des années 1970 en Saskatchewan. En 1970, les subventions au titre du

[*Text*]

two universities was $28 million. It was then one university with two campuses. Now, 10 years later, it is $90 million. And that is an increase of a little over 3. I do not have my calculator with me, but it is 3.2 or something like that.

Now, I do not know how you want to estimate inflation during that period—whether you want to use CPI or the other indices that are perhaps more reflective of the inflation in the university world as I am sure you have heard—but it is not more than that factor. The university population went up in 1970, peaked in about 1976-77, subsided a bit and now is up again, but it has not changed drastically.

So, in Saskatchewan, the record of funding has been reasonable or good, but that is not to say that universities do not have some problems. During that period, both universities added a number of really high cost faculties: density the expansion of veterinary medicine, which is more costly than medicine, and expansions in the field of commerce in Saskatchewan; and, in the University of Regina, the school of social work—you heard from one of its members earlier—and a program in human justice. So, the universities have had to do a great deal of internal reallocation to meet rising demands in other areas, and that is why, in some areas, as the students are probably telling you, here and there we have had to reduce, somewhat, the number of faculties and support staff. That has happened, but I think I would have to exempt this province, in all honesty—and that is a non-political remark because there have been two governments here in that period—from what I think is the point of that AUCC brief, I forget the wording, sir. However, it certainly does reflect the Ontario scene, I can believe that.

• 1730

Mr. Blenkarn: They go on to say:

> as students we see our university coming apart at the seams. This year the library budget for acquiring new publications was used to underwrite the university's $375,000 deficit. Lost or damaged journals were not replaced. Many titles were cancelled.

Mr. Sibley: Well, I will say this, that any university in Canada will tell you that their library purchasing power has been very severely eroded because the cost of library books, in particular library journals, has gone up by a factor several times the general inflation factor. I do not think there is a university in Canada that has the purchasing power anywhere near, in the area of library materials, what it had 10 years ago. I really would have to see the text to comment properly, but . . .

[*Translation*]

fonctionnement pour les deux universités étaient de $28 millions. Il s'agissait alors d'une université subdivisée en deux campus. En ce moment, dix ans plus tard, ces subventions s'élèvent à $90 millions, ce qui représente un peu plus du triple de la première subvention. Je n'ai pas la calculatrice, mais il s'agit d'environ 3.2 ou autour de ce chiffre.

Je ne sais comment vous évaluez l'inflation pour cette période de temps, que vous utilisiez l'indice des prix à la consommation ou d'autres indices qui traduisent peut-être mieux l'inflation, dans le monde universitaire, car je suis convaincu que vous en avez entendu parlé, mais il ne s'agit pas d'un facteur plus élevé que ce dernier. La population de l'université a connu une hausse en 1970, pour atteindre un sommet vers 1976-1977, elle a diminué un peu par la suite et, en ce moment, elle connaît une autre remontée, mais ce chiffre n'a pas changé de manière drastique.

Ainsi, en Saskatchewan, le dossier du financement s'est avéré satisfaisant ou bon, mais on ne peut dire que les universités ne connaissent pas quelques problèmes. Au cours de cette période de temps, les universités ont cré des facultés fort coûteuses: la chirurgie dentaire, l'agrandissement de la médecine vétérinaire, qui coûte plus cher que la médecine, et l'agrandissement dans le secteur commercial en Saskatchewan et, à l'université de Regina, l'école du travail social, dont vous avez ententu le témoignage d'un de ses membres plus tôt, et un programme de justice humaine. Les universités ont dû effectuer un grand remaniement pour répondre à l'évolution de la demande dans le domaine du commerce ou de l'administration commerciale et à l'augmentation de la demande dans d'autres secteurs. C'est pourquoi, dans certains secteurs, comme les étudiants vous le disent sûrement, par-ci par-là, nous avons dû diminuer l'effectif et réduire un peu le nombre d'enseignants et d'employés de soutien. Cela s'est produit, mais je crois que je devrais exempter cette province, en toute honnêteté,—et il s'agit d'une observation non politique parce que nous avons connu deux gouvernements au cours de cette période de temps—de ce que je crois être l'argument du mémoire de la CUCA. J'en ai oublié la formulation. Cependant, il traduit certainement la scène ontarienne, je crois.

M. Blenkarn: Ils poursuivent en ces termes:

> En tant qu'étudiants, nous constations que nos universités éclatent de toutes parts. Cette année le budget des nouvelles acquisitions de la bibliothèque a servi à effacer le déficit de $375,000 de l'université. Les bulletins perdu ou endommagés n'ont pas été remplacés. Bon nombre d'ouvrages ont été annulés.

M. Sibley: Toutes les universités au Canada vous diront que le pouvoir d'achat de la bibliothèque a connu une grave érosion en raison du coût des livres, en particulier des bulletins, qui ont subi une augmentation factorielle de plusieurs fois l'indice général d'inflation. Je ne crois pas qu'une université au Canada ait un pouvoir d'achat actuel qui soit près de celui qu'elle avait il y a dix ans, dans le secteur des ouvrages de bibliothèque. Il faudrait vraiment que je voie le texte pour donner les commentaires pertinents, mais . . .

[*Texte*]

Mr. Blenkarn: "The Univerdity of Regina is falling apart at the seams."

Mr. Sibley: Well, the enrolment went up last year, quite appreciably at Regina and we are very proud of that and there was no deficit. There was a potential shortfall which the university managed to cope with and they will end this year not in deficit.

Mr. Blenkarn: And in another brief that we have received which is from the Graduate Students' Association, I am not going to read all of the negative comments that these briefs contain Mr. Sibley, I just thought I would highlight a couple of them to get your reaction because we are going to be dealing with the next witness shortly:

> . . . that recent cutbacks in university expenditures and student help amounted to a decrease of greater than $90,000 in 1980-1981 and has seriously eroded this opportunity . . .

They are referring to graduate students' opportunity.

> —to operate as tutors, laboratory demonstrators or library assistants.

Mr. Sibley: That statement is quite true if it refers to what I think; that the University of Saskatchewan, in the year that is now finishing, did have to reduce the amount of money for graduate assistance and one reason for that is that, if you take the decade as a whole, I think it is reasonable to say that we have come close to marching inflation, but the upsurge in inflation in the last year or two has been really quite severe and is causing a real pinch now. Extra costs have come on in the system that we could not predict in the commission and the government could not predict and I am referring, sir, to the federal budget which will have the effect in the year we are about to enter of imposing upon the system some three-quarters to one million dollars of quite unforseeable expense. That is a real factor in the pinch that the universities now feel.

Mr. Blenkarn: What percentage of the university costs in this province are borne by student fees?

Mr. Sibley: It would be in the zone of 10 per cent. It differs slightly between the two universities, but 10 per cent is about right.

Mr. Blenkarn: What has been the increase in student fees in the decade?

Mr. Sibley: I cannot give you a figure for 1970; that was several years before the commission started. There have been increases and I am going from memory here, in the last five or six years in the order of 50 or 60 per cent. The grants have been climbing more rapidly than student fees have and the proportion of total costs borne by students has been declining. It used to be substantially higher, as you know, everywhere in Canada and it is now 10 per cent. It will be slightly less next year.

Mr. Blenkarn: It was suggested to us by others in previous briefings that student fees during the 1930s, the 1940s and part of the 1950s, amounted to 30 per cent of university costs. Why do you not raise your university fees?

[*Traduction*]

M. Blenkarn: «L'Université de Regina éclate de toutes parts.»

M. Sibley: L'inscription a connu une augmentation l'an dernier d'une manière assez appréciable à Regina. Nous en sommes fiers et nous n'avons pas connu de déficit. Il y a eu déficit éventuel que l'université a réussi à combler et ils termineront l'année sans déficit.

M. Blenkarn: Et dans un autre mémoire que nous avons reçu de l'Association des étudiants d'études supérieurs, je ne vais pas faire lecture de tous les commentaires négatifs que renferment ces mémoires, M. Sibley, mais je pensais uniquement en souligner quelques-uns pour connaître votre réaction vue que nous entendrons notre prochain témoin bientôt:

> . . . que les coupures récentes des dépenses de l'Université et de l'aide aux étudiants ont accusé une diminution de plus de $90,000 en 1980-1981 et a gravement érodé cette occasion.

Ils parlent des possibilités offertes aux étudiants d'études supérieures.

> . . . d'occuper des postes de chargé de cours, d'appariteur ou d'aide biblithécaire.

M. Sibley: Cette affirmation est assez exacte, s'il fait allusion à ce à quoi je pense: l'université de la Saskatchewan, au cours de la présente année a dû réduire le montant d'argent réservé à l'aide aux étudiants en raison du fait que si vous prenez la décennie globalement, je pense qu'il est raisonnable de le dire que nous avons presque réussi à équilibrer l'inflation, mais la remontée de l'inflation au cours de la dernière année ou des deux dernières années a été vraiment très forte et nous cause des difficultés. Le système a connu des dépense supplémentaires que nous ne pouvions prévoir à la commission et que ni le gouvernement ne pouvait prévoir et je veux parler, monsieur, du budget fédéral qui aura pour effet au cours de l'année qui vient d'imposer ¾ à 1 million de dollars de frais assez imprévus. Voilà le véritable objet de gêne que connaissent les université en ce moment.

M. Blenkarn: Dans la province, quel pourcentage des frais de l'université sont remboursés par les frais de scolarité?

M. Sibley: Cela représenterait environ 10 p. 100, ce qui diffère légèrement entre les deux universités, mais le chiffre de 10 p. 100 est assez juste.

M. Blenkarn: Quelle a été l'augmentation des frais de scolarité au cours de la décennie?

M. Sibley: Je ne puis vous fournir de chiffres pour 1970, car cela représente plsieurs années avant la création de la commission. Il y a eu des augmentations et, de mémoire toujours, au cours des cinq ou six dernières années, de l'ordre de 50 ou 60 p. 100. Les subventions ont augmenté plus rapidement que les frais de scolarité et la proportion des coûts payés par les étudiants a diminué. Elle était bien supérieure, comme vous le savez, dans tout le Canada, mais elle est maintenant de 10 p. 100. Ce chiffre sera légèrement inférieur l'an prochain.

M. Blenkarn: D'autres ont dit dans des mémoires précédents que les frais de scolarité au cours des années '30, '40 et une partie des années '50 représentaient 30 p. 100 des dépenses de l'université. Pourquoi ne relevez-vous pas les frais de scolarité?

[*Text*]

Mr. Sibley: Well, first of all it is true that they were at that level and in some jurisdictions they were even higher because they were church colleges like Mount Allison in the east or the United College in Winnipeg, which were almost totally dependent on their fees and endowment. Now, everybody receives public aid, and that distinction between private and public has almost vanished in Canada so it has gone down steadily from the 20 to 30 per cent zone, I think this will be true almost everywhere in Canada, to something around 10 per cent.

• 1735

Why do we not raise fees? Well, that is a long story, and I think you can make one of two positions which I will not attempt to elaborate here. I think you could develop a rationale—and I am speaking personally here, not for the government or the commission or anybody else—for, on the one hand, for charging for the full instructional cost—that is only part of the university costs, because there is also research—but then see to it that there are no financial barriers to education by some system of student aid, and it would have to be darned generous.

On the other hand I think you can make a good case for no tuition fees at all. It is quite true that in addition to the social benefits of running universities, there are the private benefits that the person gets, but governments seem to have devised ways of recovering those benefits through tax systems, so why not say there should be free tuition. We have it in the elementary school and the secondary school, and we try to support most of our graduate students; so why this gap in the middle. I think one can argue that.

I think the truth is that we have a policy that is avoiding these two extremes, neither one of which is popular, widely speaking, and it is very difficult to find a point of compromise.

The principle does exist in several other commissions, Mr. Chairman, and other jurisdictions, that things ought to rise in conformity with the general cost of living. On the other hand, we belong to the western region, and our own commission's policy is that while there probably has to be some escalation in fees, we do not want to get out of step with our neighbouring provinces to the east and the west, so we have a loat of pressures in the fee questions, and what results is a typical Canadian compromise; it does not make the students happy, and does not lend itself to a neat, tidy rationale.

The Chairman: Mr. Weatherhead.

Mr. Weatherhead: Mr. Chairman, from our notes, we see that by cash payments and tax points, the federal government now contributes about 59 per cent to post-secondary education in Saskatchewan, some $124 million in all, for last fiscal ayear, 1980-1981. Now, that would mean the province would be contributing about 41 per cent, or on a three to two ratio. Now, we have heard a bit from you—you are our first in saying this—that most everything is okay with the system, and that you are in favour of the present block funding approach

[*Translation*]

M. Sibley: Premièrement, il est vrai qu'ils atteignaient ce niveau et, dans certaines provinces, ils étaient même supérieurs parce qu'il y avait des collèges religieux, comme Mount Allison dans l'Est ou le United College à Winnipeg, qui dépendaient presque entièrement des frais de scolarité et des dons. De nos jours, tout le monde touche une aide de la société et la distinction entre l'enseignement public et l'enseignement privé a presque disparu au Canada, de sorte qu'elle a descendu progressivement de 20 à 30 p. 100. Je crois que ce chiffre vaut partout au Canada, environ 10 p. 100.

Pour quoi ne pas augmenter les frais de scolarité? C'est une histoire assez longue, et je crois que vous pouvez adopter l'une ou l'autre position que je ne vais pas tenter d'élaborer ici. Vous pourriez mettre au point un raisonnement et je parle en terme personnel, non pour le gouvernement ou pour la Commission ou personne d'autre, pour d'une part, imposer tous les frais d'enseignement, ce qui ne représente qu'une partie des frais parce qu'il y a aussi la recherche, mais ensuite, voir à ce qu'il n'existe aucune barrière financière à l'enseignement provoqué par une forme d'aide aux étudiants, qui devrait être fort généreuse.

D'autre part, vous pourriez militer en faveur de l'abolition des frais de scolarité. Il est vrai qu'en plus des avantages sociaux des universités, il existe des avantages privés dont jouit le personnel, mais les gouvernements semblent avoir conçu des moyens pour reprendre ces avantages par le biais des régimes fiscaux. Alors, pourquoi ne pas dire qu'il devrait y avoir gratuité scolaire. Nous connaissons cette formule dans les écoles primaires et secondaires et nous essayons d'aider la plupart de nos étudiants d'université. Alors pourquoi ce creux au beau milieu? Je crois qu'on peut le contester.

Mais à la vérité, notre ligne de conduite évite ces deux extrêmes, car ni l'une ni l'autre ne s'avèrent populaires, globalement parlant, et il est très difficile de trouver un point de compromis.

Le principe existe chez plusieurs autres commissions, monsieur le président, et d'autres compétences que les choses devraient se conformer au coût de la vie général. D'autre part, nous habitons la région de l'Ouest, et notre commission défend le principe d'une hausse quelconque des frais. Nous ne voulons pas nous mettre à l'écart de nos provinces voisines à l'Est et à l'Ouest. On subit beaucoup de pressions au sujet de la question des frais de scolarité. Il en résulte un compromis typiquement canadien. Les étudiants n'en sont pas heureux et cela n'entraîne pas l'énoncé d'un raisonnement propre et correct.

Le président: M. Weatherhead.

M. Weatherhead: Monsieur le président, d'après nos notes, nous constatons que pour chaque paiement en espèce et point d'impôt, la participation du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire en Saskatchewan est maintenant d'environ 59 p. 100, soit quelque $124 millions en tout, au cours de la dernière année financière 1980-1981. Cela voudrait dire que la province contribuerait à environ 41 p. 100 ou à un rapport de deux à trois. Vous avez dit—vous êtes d'ailleurs le premier à l'avoir fait—que presque tous les systèmes fonctionnent et

[*Texte*]

and everything like that. However, we have heard, in recent testimony, in the last few minutes about some of the problems, which you have alluded to yourself, and which the next group will bring before us also, that could be dissipated to a great extent with more over-all funding.

Now, if that is the case, if there is need for more over-all funding in the system, would we not be better off to go back to some sort of a shared-cost program so that the provinces, in this case the Province of Saskatchewan, would have to put in an amount more or less equal to what the federal government puts in? In recent years, the federal share has gone up and the provinceal share has gone down under the EPF, yet there is great need for more money, so where is that money going to come from? I just wonder in the light of your long testimony, and your long experience in the university system as well, as to whether you would not have some other thoughts on the block funding approach, which in effect allows this generally progressive province out here to contribute a much smaller proportion to post-secondary education than the federal government.

• 1740

Mr. Sibley: Mr. Chairman, I really do not want to get involved in a discussion with the task force about those figures, because I think just what the value of the tax points and transfers is, and all the complications about equalization and so on, are matters for the finance ministers to settle. I know the statement you are referring to, but I am not going to put myself in the position of accepting it for the sake of argument. I think that is a matter that has to be addressed at the intergovernmental level. I really decline to comment on that.

Let me remind you as I was careful to say at the start that I am talking about the university sector only, which is just one part of post-secondary education. As I remarked, the operating grant to the university sector last year was $90 million and, in the coming year, it will be $100.8 million. That is to the university sector only. In addition, the province will provide over $16 million in capital, and that capital aid has been going on for some years. So the universities are getting in provincial grants, operating and capital, about $117 million.

Now there are the other sectors of post-secondary education, and I will not speak to those; they are the technical institutes, the community colleges, and other forms of operation. I really do not want, Mr. Weatherhead, to get into an argument about the share of the finances.

Mr. Weatherhead: Mr. Chairman, we are a bit rushed. We have another excellent delegation to hear, but we are a task force and that is what we are involved in: federal-provincial fiscal arrangements. It is very nice to hear about the virtues of the various programs; it is a very good education for all of us, but we still have to think about the fiscal arrangements at the

[*Traduction*]

que vous êtes en faveur de la méthode actuelle de financement global et autre chose du genre. Cependant, au cours des récents témoignages on nous a parlé, au cours des deux dernières minutes, que certains problèmes auxquels vous avez fait allusion vous-même et que le prochain groupe abordera également, pourraient être dissipés dans une grande mesure grâce à un financement plus global.

Si tel est le cas, s'il y a nécessité de financement plus global dans le système actuel, ne serait-il pas préférable de revenir à une certaine forme de programme à frais partagés afin que les provinces, dans le cas qui nous préoccupe, la province de la Saskatchewan, consacrent un certain montant d'argent plus ou moins équivalent à celui du gouvernement fédéral? Au cours des dernières années, la part du gouvernement fédéral s'est accrue sous la formule de péréquation et la part provinciale a été réduite, mais on a un urgent besoin d'argent, alors d'où viendra cet argent? Je me demande, à la lumière de votre long témoignage et compte tenu de votre grande expérience du monde universitaire également, si vous n'auriez pas quelques idées à exprimer sur la méthode de financement globale qui, en fait, permet à cette province généralement progressiste de payer une partie beaucoup plus petite des études postsecondaires que le gouvernement fédéral.

M. Sibley: Monsieur le président, je ne veux vraiment pas m'engager dans un débat avec le comité à propos de ces chiffres parce qu'à mon avis, la valeur des points d'impôt et des transferts fiscaux et toutes les complications de la péréquation et autres sont des décisions qui relèvent des ministres des Finances. Je connais le principe auquel vous faites allusion, mais je ne vais pas me mettre dans une position d'accepter l'argument pour le plaisir de la chose. A mon avis, cette question devrait être résolue à l'échelon intergouvernemental. Je refuse vraiment de commenter là-dessus.

Laissez-moi vous rappeler, comme je l'ai dit avec précaution au début que je ne parle que du secteur de l'université uniquement, qui ne constitue qu'une part de l'enseignement postsecondaire. Comme je l'ai fait observer, les subventions au titre du fonctionnement au secteur universitaire étaient de $90 millions l'an dernier et au cours de l'année qui s'annonce, elles seront de $100,8 millions, pour le secteur universitaire seulement. En outre, la province offrira plus de $16 millions en frais d'immobilisation qui existent depuis quelques années, de sorte que les universités touchent des octrois des provinces au titre des immobilisations et du fonctionnement d'environ $117 millions.

Il y a également les autres secteurs de l'enseignement postsecondaire, dont je ne parlerai pas, les instituts techniques, les collèges communautaires et d'autres formes d'institutions. Monsieur Weatherhead, je ne veux vraiment pas m'engager dans un débat sur la partie financière.

M. Weatherhead: Monsieur le président, nous sommes un peu pressés. Nous avons une autre excellente délégation à entendre, mais comme comité spécial, intéressé aux accords fiscaux fédéraux-provinciaux. Il est bien joli de s'entendre vanter les mérites des divers programmes. C'est un bon enseignement pour tous, mais nous devons encore penser aux

[*Text*]

same time. Whether we are talking about particular percentages or not, I think there is no question that the federal share has gone up in the last five years under EPF and the provincial share has gone down. If you need more money, should there not be some system to let the provinces bring up their share to more or less equal what the federal share is now?

Mr. Larder: I will make just a personal comment on this. I think first of all this 59-41 per cent split is a red herring. I do not think it really bears any relationship to the original purposes and intent of the EPF. The 50:50 ratio is a pre-1977 concept, and there were considerable difficulties discussed between the provincial and federal levels of government at that time, particularly the attractiveness for the province of spending a 50-cent dollar instead of a 100-cent dollar. So provincial priorities were, in fact, swaying the federal priorities.

The Chairman: If I can finish off the discussion, the federal contribuation percentage is increasing and, therefore, the provincial is less.

Mr. Larder: At the time EPF was established, it was recognized that there would be a front-end loading and that, as inflation changed, then this would change, because of the three-year averaging time lag. So it seems to me that enough has not gone through the system. You have gone part of the way downwards and we have not come up or vice versa, whichever way you want to look at it. It may well turn out that over the next four or five years, this proportion will invert and that seemed to be the understanding at the time EPF was established.

The Chairman: All right, thank you very much, Dr. Sibley and Dr. Larder.

Mr. Sibley: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: We very much appreciate your presentation and, since Dr. Sibley referred to my original biases, I cannot escape mentioning that it was my university who defeated the University of Saskatchewan hockey team for the CIAU championship, the University of Moncton, my former hockey team.

Mr. Sibley: That is a very poor note to end this conference on.

The Chairman: Why do you think I waited until the end? I will now ask representatives from the University of Regina Students' Union to come forward. There is also a representative from the University of Saskatchewan Students Union, I believe, and from other students associations. I have some names here, but who speaks for which group?

• 1745

Ms. Patricia Elliott (President, University of Regina Students' Union: My name is Trish Elliott.

[*Translation*]

accords fiscaux en même temps. Que nous parlions de petits pourcentages ou non, je crois qu'il ne fait aucun doute que la part du gouvernement fédéral a connu une hausse au cours des cinq dernières années en vertu de la formule de péréquation, tandis que la participation provinciale a diminué. Si vous avez besoin de plus d'argent, n'existerait-il pas un autre système pour laisser les provinces redorer leur participation à même égalité ou à un peu moins que celle du gouvernement fédéral?

M. Larder: J'aimerais apporter un commentaire personnel à ce sujet. En premier lieu, ce partage de 51-49 p. 100 est fallacieux. Je ne crois pas vraiment qu'il existe un rapport quelconque avec les buts originaux et l'intention de la formule de péréquation. Le rapport moitié-moitié est un concept d'avant 1977, époque où l'on s'entretenait de nombreuses difficultés entre les niveaux provinciaux et fédéraux de gouvernement à l'époque, en particulier de la diminution de la main-d'œuvre pour une province de dépenser $0.50 sur un dollar au lieu de 100, de sorte que les priorités provinciales régnaient en fait sur les priorités fédérales.

Le président: Si je puis clore le débat, la contribution fédérale augmente et, par conséquent, celle de la province diminue.

M. Larder: Au moment de l'adoption de la formule de péréquation, on a reconnu qu'il pourrait y avoir une charge spéciale et qu'avec l'évolution de l'inflation cela changerait en raison de la période de temps moyenne de trois ans. Il me semble donc que nous ne connaissons le système que depuis trop peu de temps. Nous avons parcouru une partie du trajet, mais nous ne l'avons pas fait dans l'autre sens, mais peu importe l'angle sous lequel on se place. Il se pourrait qu'au cours des quatre ou cinq prochaines années, ce rapport soit inverti, ce qui semblait d'ailleurs le cas au moment de l'adoption de la formule de péréquation.

Le président: Très bien, merci beaucoup, messieurs Sibley et Larder.

M. Sibley: Merci, monsieur le président.

Le président: Nous avons beaucoup apprécié votre présentation et comme M. Sibley a fait allusion à mes préjugés originaux, je ne puis m'empêcher de lui mentionner que c'est l'équipe de hockey de l'université de Moncton qui a défait celle de l'université de la Saskatchewan, lors du championnat de l'Union canadienne des athlètes, c'est mon ancienne équipe de hockey.

M. Sibley: C'est terminer le débat sur une mauvaise note.

Le président: Pourquoi pensez-vous que j'ai attendu jusqu'à la fin? Je demanderais maintenant aux représentants de l'Union des étudiants de l'Université de Regina de s'avancer, de même que le représentant de l'Union des étudiants de l'Université de la Saskatchewan, je crois, et ceux d'autres associations d'étudiants dont j'ai quelques-uns des noms. Mais qui parlera et au nom de quel groupement?

Mme Patricia Elliott (présidente, Union des étudiants de l'Université de Regina): Je m'appelle Trish Elliott.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you. Would you introduce the others with you, please?

Ms. Elliott: All right. This is Jackie Barkley, who is the External Vice-President of the Students' Union; Graham Dowdell from the National Union of Students' Central Committee; Eileen Dooley from the Association of Student Councils, and Don Rutherford, President of the University of Saskatchewan Students' Union.

The Chairman: All right. We have copies of your briefs. The people you mentioned comprise two delegations, right? They are from the Saskatchewn Students' Union and the University of Regina?

Ms. Elliott: Yes.

The Chairman: All right. As I say, we have your brief and some of us have read it very carefully, so it is not necessary for you to read it aloud for it to be put on the record.

Ms. Elliott: We were going to read just the first part but not the appendices.

The Chairman: Summarize it, and then we will go to questioning?

Ms. Elliott: I have timed myself. It takes only 10 minutes to read it.

The Chairman: All right. Is it agreed, gentlemen, that we append these three submissions from the University of Regina Students' Union, from the University of Saskatchewan Students' Union and from the Students Arts and Science Society? Is it agreed that we append these to our proceedings?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Thank you. Go ahead.

Ms. Elliott: On behalf of the 7,000 students represented by the University of Regina Students' Union and, with the support of the University of Saskatchewan Students' Union, the Wascana Institute Students' Association, the Saskatchewan Technical Institute Students' Association, the University of Regina Indian Students' Association, the Canadian Federation of Students, Saskatchewan Division, as well as the Canadian Federation of Students-National, the Canadian Union of Public Employees, Locals 1975 and 2419; the Canadian Union of Public Employees, Saskatchewan Division; The Saskatchewan Government Employees Association, Wascana Day Care, the Mental Health Association, and the Saskatchewan Coordinating Council on Social Planning, we thank the task force for allowing us this time to present our concerns.

The task force should be aware that the presentation is hastily prepared as students at the University of Regina and, indeed, across the nation remained uninformed of the hearings until the last possible moment. It was not until the morning of May 13, that the officials involved agreed to give us this half-hour time slot. And the task force should also be aware that we have tried to make our brief as broad-based as possible to incorporate the views of those groups which were shut out of these hearings.

[*Traduction*]

Le président: Pourriez-vous présenter les autres, je vous prie?

Mme Elliott: Très bien. M^lle^ Jackie Barkley, la vice-présidente externe de l'Union des édudiants, Graham Dowdell de l'Union nationale du Comité central des étudiants, Eileen Dooley de l'Association des conseils d'étudiants et Don Rutherford, président de l'Union des étudiants de l'Université de la Saskatchewan.

Le président: Très bien. Nous avons reçu copie de vos mémoires. Les personnes que vous avez présentées font partie de deux délégations, n'est-ce pas? L'Union des étudiants de la Saskatchewan et de l'Université de Regina.

Mme Elliott: Oui.

Le président: Très bien. Comme je le dis toujours, nous avons copie de votre mémoire. Certains d'entre nous l'ont lu attentivement, de sorte qu'il ne vous est pas nécessaire de le lire à haute voix pour le déposer au compte rendu.

Mme Elliott: Nous allions lire uniquement la première partie, sans les annexes.

Le président: Résumez-les et nous passerons ensuite aux questions.

Mme Elliott: Je me suis chronométrée. La lecture ne prend que dix minutes.

Le président: D'accord. Est-ce d'accord, messieurs, que nous annexions au texte de nos délibérations les trois mémoires présentés par l'Union des étudiants de l'Université de Regina, l'Union des étudiants de l'Université de la Saskatchewan et la Société des Arts et Sciences des étudiants.

Des voix: D'accord.

Le président: Poursuivez.

Mme Elliott: Au nom des 7,000 étudiants représentés par l'Union des étudiant de l'Université de Regina, et avec l'aide de l'Union des étudiants de l'Université de la Saskatchewan, de l'Association des étudiants de l'Institut Wascana, de l'Association des étudiants de l'Institut technique de la Saskatchewan, de l'Association des étudiants indiens de l'Université de Regina, de la Fédération canadienne du chapitre des étudiants de la Saskatchewan ainsi que de la Fédération canadienne des étudiants—au plan national, du Syndicat canadien des employés de l'État, cellules 1975 et 2419, du Sydicat canadien des employés de l'État, chapitre de la Saskatchewan, de l'Association des employés du gouvernement de la Saskatchewan, de la Garderie Wascana, de l'Association de l'hygiène mental et du Conseil de coordination de la Saskatchewan en matière de planification sociale, nous remercions le Comité d'étude de nous offrir l'occasion de lui faire part de nos préoccupations.

Le Comité devrait savoir que la présentation a été préparée rapidement car les étudiants de l'Université de Regina et dans tout le pays d'ailleurs, n'ont été avertis des audiences qu'à la toute dernière minute. Ce n'est que le 13 mai au matin que les fonctionnaires visés ont convenu de nous accorder cet intervalle de 30 minutes. Le Comité devrait également savoir que nous avons cherché à rendre notre mémoire aussi représentatif que possible en insérant les opinions des groupes qui ont été tenus à l'écart de ces audiences.

[*Text*]

We wish to express our disappointment at the limitations imposed on the mandate of this parliamentary task force. The Deputy Prime Minister and Minister of Finance, Allan MacEachen, told this task force in no uncertain terms that the context for its deliberations would be cutbacks in social spending. By limiting the parameters of the task force, the government has de facto directed this body to assume partial blame and responsibility for the continued deterioration of social services in Canada.

With unemployment and inflation on the rise, the demand on social programs can only be expected to increase. It is a strange irony that this task force has been formed to examine ways to cut back these programs.

As students, our initial concern is the preconceived position post-secondary education has been given by the federal government. In November, Monique Bégin stated that because education is "very elitist", it is "a candidate for savings". We have since been given every indication that the bulk of cutbacks will take place in the PSE sector. This is because higher education has been singled out as an isolated, elitist, institution that places a burden on the remainder of the public sector.

Then the Regina cutbacks teach-in held last January, various members of the public sector met to discuss their relationship with the university. Following are groups which were identified as potential sufferers from further PSE cuts. Regarding the labour sector, the University of Regina is the third largest employer in the city. Since 1973, we have lost 6 trades and maintenance positions, 12 library positions, and 29 caretaking positions. Continued underfunding has resulted in deteriorating working conditions as the workload falls on steadily decreasing staff. The proposed $1.5 billion cut in federal funding will accelerate an already difficult situation.

Labour groups outside the university will also suffer if the cutbacks continue. The groups which participated in the Regina teach-in stated they rely heavily on the university for its research and educational facilities. As tuition increases in proportion to budget cutbacks, they are concerned that a university education will become even more inaccessible to their children. The labour sector is also concerned about deteriorating health and welfare services.

On the farm sector, farmers form the basis of our culture, yet they are underrepresented in our universities. When the trend of declining rural student participation became immediately apparent, studies such as the 1956 Royal Commission on Agriculture and Rural Life correlated it to the increased cost to the individual student. It is very difficult for rural students to obtain student aid, because under the current Canada Student Loan Plan, land and farm machinery are recognized as assets which freely can be applied to education costs. Without adequate financial support, most rural students

[*Translation*]

Nous désirons exprimer notre déception quant aux limites imposées au mandat du comité. Le vice-premier ministre et ministre des Finances, l'hon. Allan MacEachen, a déclaré au Comité dans des termes qui ne laissent aucun doute que le contexte des délibérations entraînerait des coupures des dépenses sociales. En limitant les paramètres du Comité, le gouvernement a *de facto* ordonné à cet organe d'assumer une partie du blâme et de la responsabilité de la détérioration constante des services sociaux au Canada.

Sans diminution du chômage et de l'inflation, la demande au titre des programmes sociaux ne peut qu'augmenter. Il est étrangement ironique que ce comité ait été créé dans le but d'examiner les moyens de réduire ces programmes.

Comme étudiants, notre première inquiétude porte sur l'idée préconçue que l'enseignement postsecondaire a été offert par le gouvernement fédéral. En novembre dernier, Monique Bégin déclarait que parce que l'éducation est une question «très élitiste», elle «est sujette à des coupures». Depuis lors, nous avons reçu tous les indices que l'ensemble des coupures des coupures sera effectué dans le secteur de l'enseignement postsecondaire, du fait que l'enseignement supérieur a toujours été indiqué comme une institution élitiste isolée qui pèse sur le reste du secteur public.

Lors du «teach-in» sur les coupures de Regina, tenu en janvier dernier, divers membres du secteur public se sont rencontrés pour analyser leurs rapports avec l'université. Voici la liste des groupes qui ont été identifiés comme devant subir éventuellement d'autres coupures au titre de cet enseignement. Quant au secteur du travail, l'Université de Regina est le troisième plus grand employeur de la ville. Depuis 1973, nous avons perdu six postes des corps de métier et de la maintenance, douze postes à la bibliothèque et 29 postes d'entretien. Le sous-financement constant a entraîné la détérioration des conditions de travail car le surcroît du travail retombe sur un personnel sans cesse réduit. La coupure proposée de $1,5 milliard au titre du financement fédéral accélérera une situation déjà difficile.

Les groupements ouvriers à l'extérieur de l'Université souffriront également si ces coupures ne prennent fin. Les groupements qui ont participé au «teach-in» de Regina ont déclaré qu'ils dépendent grandement de l'université pour les locaux de recherche et d'enseignement. Comme les frais de scolarité augmentent proportionnellement aux coupures budgétaires, ils se disent inquiets que l'enseignement supérieur deviendra encore moins accessible à leurs enfants. Le secteur ouvrier s'inquiète également de la détérioration des services de santé et de bien-être social.

Quant au secteur agricole, dans notre culture, les cultivateurs sont sous-représentés dans nos universités. Lorsqu'il y a eu tendance évidente du déclin de la participation des étudiants ruraux, des études, comme la Commission royale d'enquête de 1956 sur l'agriculture et la vie rurale, l'ont rapproché à l'élément d'augmentation du coût pour chaque étudiant. Les étudiants des milieux ruraux ont de la difficulté à obtenir de l'aide parce qu'en vertu du régime actuel des prêts aux étudiants, l'outillage agricole et la terre sont reconnus comme des avoirs qui peuvent être librement adoptés aux frais d'études.

[*Texte*]

choose short-term technical courses rather than lengthy academic courses, for which they must pay the highest tuition fees in western Canada. These tuition fees which bar our farmers from academic pursuits are, we must again stress, a direct result of under-funding.

University research is vital to the farm community. Last January, the National Farmers Union expressed fears that joint NFU-U of research projects have been placed in jeopardy by under-funding. We remember the days when special university caravans sent professors and their discoveries directly to the outlying farm communities. Now there are barely enough professors to serve the students at the universities. The farmers of Saskatchewan helped build the University of Regina with their tax dollars. Mismanagement of those tax dollars will close the doors of the university to our farm community.

On native sector, it is clearly recognized that broad cutbacks in social services will hit Regina's native community, which accounts for 37 per cent of our urban population, first and hardest. Indian students already face daily financial anxieties, which result from a poorly funded and unnecessarily bureaucratic education program through the federal government. Last year the Sasktachewan Indian Federated College lost 40 students due to personal financial problems. Cuts to PSE as a whole will worsen the current situation, because SIFC bachelor programs are affiliated through the university. This means Indian students at the Federated College must take university-operated classes. Clearly, any further decline in the quality of services at the University of Regina will affect their education. The problem is compounded by the mobility restrictions the E-12 bill places on Indian students. They cannot pack up and move to a better university because in most cases their funding will be cut off. For many Indian students, the University of Regina is all they have.

Consider the barriers facing our native population: poor housing, low incomes, inadequate daycare facilities, underfunding for their education programs, and complex and sometimes oppressive legislation such as E-12. Will it be worth it for the Indian student to overcome this barrier just to receive a poor-quality education?

Women, like natives, face ongoing social problems which are not easily mended. Women depend on social services such as mental health care and quality education programs to help raise their status in society. Right now many Canadian universities are having trouble supporting daycare centres. If funding problems worsen, some universities, including the University of Regina, may begin charging rent to on-campus daycare groups. This means daycare centres will be forced to increase their fees. Because women as a whole represent a low income

[*Traduction*]

Sans aide financière suffisante, la plupart des étudiants des milieux ruraux choisissent des cours techniques à court terme au lieu d'études supérieures prolongées, pour lesquelles ils doivent payer les frais de scolarité très élevés dans l'Ouest du Canada. Ces frais empêchent nos agriculteurs d'envisager des poursuites dans le domaine universitaire, ce qui nous devons le souligner encore une fois, est le résultat direct d'un sous-financement.

La recherche universitaire est essentielle au monde rural. En janvier dernier, l'Union nationale des cultivateurs a exprimé la crainte que les projets de recherche conjoints de l'Université de Regina et de l'Union soient menacés par ce financement insuffisant. Nous nous rappelons du temps où des caravanes spéciales de l'université envoyaient des professeurs et leurs découvertes directement dans les centres ruraux. Aujourd'hui, il y a tout juste assez de professeurs pour enseigner aux étudiants dans les universités. Les cultivateurs de la Saskatchewan ont aidé à bâtir l'Université de Regina avec leurs impôts. Or, la mauvaise administration de cet argent fermera les portes de l'université au milieu rural.

Dans le domaine des autochtones, on reconnaît, sans l'ombre d'un doute, que de grandes coupures au titre des services sociaux frapperont la communauté autochtone de Regina qui représente 37 p. 100 de notre population urbaine, la première et la plus dure. Les étudiants indiens connaissent déjà l'angoisse financière quotidienne, suite à un programme d'enseignement mal financé et inutilement bureaucratique par l'entremise du gouvernement fédéral. L'an dernier, le Collège fédéré des Indiens de la Saskatchewan a perdu 40 étudiants en raison de problèmes financiers personnels. Les coupures au titre de l'enseignement postsecondaire dans leur ensemble empireront la situation parce que les programmes pour célibataires SIFC sont affiliés, par l'entremise de l'université. Ainsi les étudiants indiens du collège fédéré doivent suivre des cours fournis par l'université. De toute évidence, toute baisse ultérieure de la facilité des services de l'Université de Regina influera sur leur éducation. Ce problème est accru par les limites de mobilité que le projet de loi E-12 impose aux étudiants indiens. Ils ne peuvent aller dans une meilleure université parce que, dans la plupart des cas, leur financement sera coupé. Pour bon nombre d'étudiants, l'Université de Regina, c'est tout ce qu'ils ont.

Voyons les limites qui confrontent la population autochtone: un mauvais logement, des garderies insuffisantes, le sous-financement de leurs programmes d'enseignement et une législation compliquée et parfois oppressive, comme le projet de loi E-12. L'étudiant indien aura-t-il a transgresser cette barrière pour recevoir un piètre enseignement?

Les femmes, comme les autochtones, font face à des problèmes qui ne sont pas faciles à résoudre. Les femmes dépendent des services sociaux, comme les soins d'hygiène mentale et les programmes d'enseignements de qualité, pour les aider à s'élever dans la société. En ce moment, bon nombre d'universités canadiennes ont de la difficulté à tenir les centres de garderie. Si les problèmes de financement s'accentuent, certaines universités, y compris l'université de Regina, peuvent commencer à demander un loyer aux groupes de garderie sur le campus, ce

[*Text*]

sector, increased day-care fees present a very real barrier. Further, most universities do not offer facilities for women students, faculty, and staff who must be at the university during the evening, or for women students who must work nights so they can attend classes during the day. It must be fully understood by this task force that quality accessible daycare is an integral component of any woman's quest to better her social condition.

At present, the overwhelming majority of part-time students are women. No aid is offered to part-time students through the current Canada Student Loan Plan, yet part-time students are subject to the same tuition increases as full-time students.

Despite financial and social barriers, more and more women are taking university classes. This should not be restricted. Rather, it should be expanded upon. Many universities are struggling to implement additional classes which women can relate to and benefit from. Any such new programs are jeopardized by underfunding.

• 1755

In summation, the success of quality and accessible education for women is contingent upon the maintenance of the other social services which receive funding from the federal government.

On athletic and cultural organizations, as stated in the Association of Universities and Colleges of Canada submission to this task force, many cultural and athletic groups which enhance our society depend on the universities for facilities and support.

As for students, their education means everything to them. It is their life and their hope for the future. Education represents the fulfilment of dreams.

The University of Regina has received a net institutional decrease in its operations budget for the last five years. As students, we see our university coming apart at the seams. This year the library budget for acquiring new publications was used to underwrite the university's $375,000 deficit. Lost or damaged journals were not replaced. Many titles were cancelled. History is happening all around us, but we do not have the materials to study it.

This year we saw our tuition increase by over $100 for 16 credit-hours. We are aware that unless the provincial governments are willing and able to cover a $1.5 billion hole in funding, which they are not tuition could increase, on a national average, over 200 per cent. We also saw our professors struggling with restrictive departmental budgets. We saw them apologizing for crowded classroom conditions and the lack of hand-out notes. We saw our department heads being turned into little more than budget officers, without time or

[*Translation*]

qui obligera ces centres à augmenter leurs frais. Comme les femmes dans l'ensemble se retrouvent dans le secteur des personnes à faible revenu, la hausse des frais de garderie constituera une véritable barrière. De plus, la plupart des universités n'offrent pas d'installations aux étudiantes, enseignantes ou employées qui doivent se trouver à l'université le soir, ou aux étudiantes qui doivent travailler le soir pour assister à des cours le jour. Le Comité doit bien se pénétrer du fait qu'une garderie accessible de qualité est un élément important dans la quête des femmes en vue d'améliorer leur condition sociale.

En ce moment, la grande majorité des étudiants à temps partiel sont des femmes. Or, aucune aide n'est accordée aux étudiants à temps partiel par le biais du Régime des prêts aux étudiants du Canada, alors que ces étudiants sont assujettis à des augmentations des frais de scolarité, comme les étudiants à plein temps.

En dépit des limites financières et sociales, de plus en plus de femmes suivent des cours d'enseignement à l'université, ce qui ne devrait pas être limité. Au contraire, on devrait augmenter ces possibilités. Bon nombre d'universités se battent pour augmenter le nombre de cours offerts auxquels les femmes peuvent s'intéresser et dont elles peuvent retirer des bénéfices, mais tous ces nouveaux programmes sont menacés par un financement insuffisant.

En résumé, le succès d'un enseignement de qualité et accessible à toutes les femmes dépend du maintien d'autres services sociaux qui sont financés par le gouvernement fédéral.

Les organismes athlétiques et culturels, comme l'a déclaré l'Association des universités et des collèges du Canada dans son mémoire au Comité, bon nombre de groupements culturels et athlétiques qui vavorisent notre société dépendent des installations et du soutien que leur offriront les universités.

Quant aux étudiants, leur éducation, c'est tout pour eux. C'est leur vie et leur espoir d'avenir. L'éducation représente la concrétisation de leurs rêves.

L'Université de Regina a connu une nette diminution institutionnelle de son budget de fonctionnement au cours des cinq dernières années. Comme étudiants nous voyons notre université éclater de toutes parts. Cette année, le budget des nouvelles acquisitions de la bibliothèque a servi à effacer le déficit de $375,000 de l'université. Les bulletins perdus ou endommagés n'ont pas été remplacés. Bon nombre d'ouvrages ont été annualés. L'histoire se vit toujours, mais nous n'avons pas les documents pour l'étudier.

Cette année, nos frais de scolarité ont été haussés de plus de $100 pour 16 heures-crédit. Nous savons qu'à moins que les gouvernements provinciaux ne soient prêts et en mesure de boucher le trou de $1.5 milliard en subventions, ce qu'ils ne font pas, les frais de scolarité augmenteront en moyenne au pays de plus de 200 p. 100. Nous avons également vu des professeurs se débattre avec les budgets restrictifs des départements. Nous les avons vu s'excuser des conditions de salles de cours surpeuplées et du manque de distribution des notes de

[*Texte*]

resources to promote innovative academic planning within their respective departments. We noticed the lack of guest speakers and field trips. We spent hours in counselling offices trying to arrange our academic schedules around classes that are now offered only once every other year or once every year and a half. We saw handicapped students denied access to university buildings because the university cannot afford to build ramps and elevators. Each day we felt the growing restrictions on our future and saw the limits to our horizon.

Our parents and grandparents worked as citizens to build the nation. In the beginning that nation rested on the wheat they grew in their fields and the railways they helped construct. Always in their minds were thoughts of the future and of their children. With determination and strength they set out to build a land where their children could educate and advance themselves, something next to impossible in the old country. They tell us of walking two miles to a crowded schoolroom, and we tell them of students who cannot afford bus fare walking four miles to a crowded classroom. We ask you, where are the fruits of their labour?

A cutback of over $1 billion will have serious ramifications for universities which are already in danger of being undermined. On the national average, 75 per cent of provincial contributions to university operating costs are federally funded. Such a cutback will severely limit our basic right to education, a right we gratefully acquired from our parents, who in many cases continue to toil and pay taxes in the hope that someday that right will be fully implemented.

On faculty, the University of Regina's proposed base budget reduction for 1981-82 suggests the elimination of eight academic positions. This is the result of small but persistent cutbacks. It is difficult to assess the full effects of a large cut, but in view of the current situation, one can only assume they would be extremely negative.

This year professors on sabbatical were not replaced. This resulted in an increased work load for remaining professors and academic assistants, plus a decline in class choices for students. It was also a difficult year for faculty members wishing to obtain tenure. Attrition is being introduced in most departments, which means fewer academic positions in the future. The work-load will continue to fall on fewer faculty members each year, and a major cut will accelerate this process.

Having considered the various sectors which are affected by PSE cuts, it is difficult to continue in the belief that such cuts are an attack on a small group of ivory-tower intellectuals who are a burden on society. In the early 1900s, prairie universities adopted a set policy of creating institutions which would exist

[*Traduction*]

cours. Nos chefs de département ont été transformés en rien de plus que de petits agents de budget, sans disposer du temps ou des ressources pour promouvoir la planification académique innovatrice dans leurs départements respectifs. Nous avons observé un manque de conférenciers invités et de voyages sur le terrain. Nous avons consacré des heures dans les bureaux d'orientation pour essayer de planifier nos calendriers de cours autour de cours qui sont maintenant offerts une fois tous les deux ans ou toutes les années et demie. nous avons vu les étudiants handicapés se voir refuser l'accès aux immeubles de l'université parce que l'université ne peut s'offrir des rampes et des ascenseurs. Chaque jour, nous avons constamment senti notre avenir assujetti à des limites croissantes.

Nos parents et nos grands-parents ont travaillé pour bâtir ce pays. Au début, le pays reposait sur le blé qu'ils semaient dans leurs champs et les chemins de fer qu'ils ont aidé à construire. Dans leur esprit, ils pensaient toujours à l'avenir et à leurs enfants. Avec détermination et courage, ils ont quitté leur patrie pour bâtir un pays où leurs enfants pourraient être éduqués et progresser, chose presque impossible dans les vieux pays. Ils nous racontent qu'ils marchaient deux milles pour parvenir à une classe surpeuplée et nous leur répondons que les étudiants ne peuvent s'offrir l'autobus et doivent marcher quatre milles vers une classe surpeuplée. Nous vous demandons quel est le fruit de leur labeur?

Une coupure de plus de $1 milliard aura de graves répercussions sur les universités qui ont été sapées. Sur le plan national, 75 p. cent des contributions des provinces aux frais de fonctionnement des universités sont financés par le gouvernement fédéral. Or, une telle coupure restreindra gravement le droit fondamental dont nous avons hérité de nos parents qui, à plusieurs reprises, ont continué à travailler et à payer des impôts dans l'espoir qu'un jour ce droit serait entièrement respecté.

Quant à la faculté, la réduction du budget de base de l'Université d'Alberta pour 1981-1982 propose l'élimination de huit postes d'enseignants, suite à des coupures petites, mais constantes. Il est difficile d'évaluer toutes les répercussions d'une grosse coupure, mais compte tenu de la situation actuelle, on peut tout simplement supposer qu'elles seraient extrêmement négatives.

Cette année, les professeurs en congé sabbatique n'ont pas été remplacés, d'où un surcroît de travail pour les autres professeurs et les chargés de cours et une réduction des choix de cours offerts aux étudiants. Les membres du corps professoral qui désiraient obtenir leur permanence ont également connu une année difficile. La plupart des départements commencent à diminuer les emplois, ce qui signifie la baisse du nombre de postes d'enseignant pour l'avenir. Le fardeau continuera à retomber sur un nombre plus restreint d'enseignants chaque année, et une coupure importante accélérera le processus.

Après avoir abordé les divers secteurs qui sont visés par les coupures au titre de l'enseignement post-secondaire, il est difficile de continuer à croire que ces coupures visent un petit groupe d'intellectuels dans leur tour d'ivoire qui pèsent sur la société. Au début du siècle, les universités des Prairies ont

[*Text*]

to serve the needs of the community. At the time it was considered a new and exciting idea; it was certainly very different from the European tradition of a closed academic society. The policy manifested itself in extension classes, agricultural colleges, homemakers' clubs, involvement in the community's activities, and research relevant and useful to the surrounding area. Today we find almost every sector touching base with the universities. Certainly a few ivory-tower intellectuals would be hurt by cutbacks; but our farmers, workers, natives, women, local community groups, students, and faculty will also be hurt.

• 1800

It is also foolish to believe that cuts to post-secondary education will somehow help the health sector, which falls under the same funding program. The health sector relies on the universities for research facilities and qualified graduates. Likewise, the students' union wishes to see the health sector maintained, as adequate health care is the concern of every individual and societal group.

Currently, federal participation exists in policy considerations as they affect accessibility, bilingualism, Canadian studies, and the national use of post-secondary resources. We believe that educational mobility, Canadian economic development, and the quality of post-secondary education should also become federal concerns.

Federal participation in post-secondary education has evolved in a piecemetal, undefined fashion. The fact that there exists a hodge-podge of 46 federal agencies involved in post-secondary education indicates a lack of direction and co-ordination. The students' union recognizes the need for federal participation in the system. We believe that federal participation at this point lacks structure, visibility, co-ordination and specific objectives. We suggest that continued federal participation should follow these guidelines: One, the establishment of a federal agency to co-ordinate federal post-secondary involvement; two, determination of broad national goals and objectives by both levels of government and the Canadian public for federal participation; three, visibility for federal participation; four, correspondence to provincial objectives, to be achieved through formal channels of federal-provincial co-ordination; five, ensure quality and accessibility nationwide, six, determine with the provinces a minimum level of funding, and conditions to be met by the provinces for the receipt of federal funds.

The delivery of federal transfers should be determined according to these general criteria: One, transfers should be conditional on their use for programs they are allocated for

[*Translation*]

adopté une série de principes visant à créer des institutions qui desserviraient les besoins de la communauté. A cette époque, on l'envisageait comme une idée nouvelle et exaltante; c'était certainement très différent de la tradition européenne d'une société académique fermée. Ce principe a donné lieu à des cours d'éducation permanente, des collèges agricoles, des clubs de ménagères, la participation aux activités communautaires et une recherche pertinente et utile sur le monde environnant. Aujourd'hui, presque tous les secteurs de la société ont des ramifications avec les universités. Certainement, quelques intellectuels dans leur tour d'ivoire seraient touchés par de telles coupures, tout comme nos travailleurs, les autochtones, les femmes, les groupes communautaires locaux, les étudiants et la faculté.

En outre il n'est pas sérieux de penser que les restrictions effectuées dans le domaine de l'enseignement postsecondaire profiteront d'une manière quelconque au secteur de la santé qui relève du même programme de financement. Le secteur de la santé compte sur les universités en ce qui a trait au matériel de recherche et aux diplômés spécialisés. De même, l'Union des Étudiants espère qu'on maintienne le secteur de la santé, car tout individu et toute collectivité ont droit à des soins appropriés.

Actuellement, le gouvernement fédéral participe à des discussions sur les structures qui touchent à l'accessibilité, au bilinguisme, aux études canadiennes et à l'utilisation au niveau national des ressources postsecondaires. Nous croyons que le gouvernement fédéral devrait prendre en main les domaines de la mobilité de l'éducation, du développement économique canadien, et de la qualité de l'enseignement postsecondaire.

La participation fédérale dans l'enseignement postsecondaire s'est effectuée par à-coups et d'une manière indéfinie. Le fait qu'il y ait un méli-mélo de 40 agences fédérales engagées dans le secteur de l'enseignement postsecondaire indique un manque de direction et de coordination. L'Union des Étudiants reconnaît que le système a besoin de la participation fédérale. Nous pensons que l'actuelle participation fédérale manque de structure, de notoriété publique, de coordination et d'objectifs précis. Nous suggérons donc que la participation fédérale à venir se fonde sur le schéma suivant: il faudra,—premièrement créer une agence fédérale chargée de coordonner les implications fédérales dans l'enseignement postsecondaire;—deuxièmement, déterminer des buts et des objectifs nationaux de plus grande envergure, et ce auprès des deux niveaux de gouvernement et du public canadien;—troisièmement, mettre en valeur auprès du public la participation fédérale;—quatrièmement, s'entendre sur les objectifs provinciaux en instituant un réseau de coordination fédéral-provincial;—cinquièmement, assurer la qualité et l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire à travers tout le pays;—sixièmement, fixer avec les provinces un niveau de financement minimum et déterminer les conditions qu'elles doivent satisfaire pour être éligibles aux fonds fédéraux.

Les virements fédéraux devraient s'effectuer selon les critères généraux suivants:—premièrement, les virements devraient financer exclusivement les programmes auxquels ils sont desti-

[*Texte*]

and should promote expanded accessibility and quality; two, transfers should be extended in the form of cash grants to all provinces rather than in the form of tax transfers; three, transfers should be for post-secondary operating costs—we realize that research grants and student assistance are politically appealing as a means to diffuse opposition over EPF cuts, but such grants and loans do little more than to patch up the surface of post-secondary education; four, amounts of cash transferred to the provinces should not be determined according to the province's ability to spend provincial dollars on PSE as was often the case under the Fiscal Arrangements Act; five, equalization should be an integral part of the transfer agreement; six, basic agreed-upon conditions should be met before the provinces qualify to receive federal PSE transfers. The program should operate in this regard similar to the Medical Care Act.

While we feel a federal-provincial program for post-secondary education designed along these lines suggested in this brief would be an improvement, we recognize the need for more detailed discussion on this matter. A federal task force focused on cutbacks and assigned to complete its duties within 12 weeks is not an adequate forum for such discussion. The restricted timetable of this task force has severely limited public participation in its deliberations. We ask that the deadline for written submissions be extended by one month.

The necessity of national goals and objectives is apparent. These goals and objectives must be determined through broad-based public participation. To permit such an inquiry before a new funding agreement is established, EPF should be extended for a limited period of time, agreed upon by both levels of government. Precedent for this exists in the four year extension of the Fiscal Arrangements Act.

During this extension period, a public inquiry should be convened. Suggested guidelines are: The inquiry should be responsible to both the federal and provincial governments.

The membership of the investigating body should consist not only of federal and provincial officials, but of representatives of students, faculty, and other members of the post-secondary community as well as representatives from other components of the public sector.

The duties would be to commission studies, solicit briefs from interested individuals and organizations and conduct public hearings in all areas of the country.

The areas of consideration would be: One, funding for post-secondary education; two; the role of the federal government in funding; three; policy consideration and development

[*Traduction*]

nés et devraient servir à accroître la qualité et l'accessibilité des institutions;—deuxièmement, les virements devraient parvenir aux provinces sous forme de subventions plutôt que sous forme de virements de taxes;—troisièmement, les virements devraient financer les coûts d'opération de l'enseignement postsecondaire. Nous nous rendons compte que les bourses pour la recherche et l'aide financière aux étudiants ont une portée politique importante en ce sens qu'elles dispersent les oppositions aux restrictions imposées par l'E.P.F. (Loi établie sur le financement des programmes). Mais ces bourses et ces prêts servent à peine à rapiécer la couverture de l'enseignement postsecondaire;—quatrièmement, les montants d'argent virés aux provinces ne devraient pas être proportionnels aux montants que les provinces peuvent accorder à leur enseignement postsecondaire, comme c'était souvent le cas sous la loi sur les accords fixcaux;—cinquièmement, l'entente sur les virements devrait comprendre un système de péréquation;—sixièmement, les provinces devraient se soumettre à certains accords de principes pour que leur système d'enseignement postsecondaire soit éligible aux virements fédéraux. D'ailleurs ce programme devrait opérer de la même manière que la loi sur les soins médicaux.

Quoique nous soyons d'avis qu'un programme fédéral-provincial sur l'enseignement postsecondaire conçu selon le plan suggéré dans ce rapport constituerait une amélioration, nous devons reconnaître qu'il faudrait élaborer davantage cette question. Or pour une telle élaboration, le groupe de travail fédéral centré sur les restrictions budgétaires ne dispose que de 12 semaines pour accomplir ses tâches, ce qui est insuffisant. Car cette contrainte de temps limite sévèrement la participation du public dans les délibérations de ce groupe de travail. Nous demandons par conséquent que la date-limite des soumissions écrites soit reportée d'un mois.

Il est évident qu'il y a un manque d'objectifs et de buts à l'échelle nationale. Ceux-ci doivent être définis grâce à une vaste participation du public. Il faudrait prolonger la loi E.P.F. (loi établie sur le financement des programmes) d'une certaine période de temps déterminée par les deux niveaux de gouvernement, afin de pouvoir procéder à une enquête approfondie, et ce avant d'établir un nouvel accord financier. La prolongation de 4 ans de la loi sur les accords fiscaux est un précédent.

Une enquête publique devrait avoir lieu au cours de cette prolongation. Les lignes directrices de l'enquête seraient les suivantes: L'enquête relèverait à la fois du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral;

Le corps de l'enquête devrait comprendre, non seulement des fonctionnaires fédéraux et provinciaux, mais également des représentants d'étudiants, des facultés et d'autres membres d'une institution post secondaire, aussi bien que des représentants d'autres composantes du secteur public;

Les tâches consisteraient à commissionner des études, solliciter les rapports des individus et organisations intéressées et de mener des audiences publiques dans toutes les régions du pays.

Les domaines d'étude seraient les suivants: premièrement, le financement de l'enseignement postsecondaire; deuxièmement, la part du gouvernement fédéral dans le financement; troisiè-

[*Text*]

for post-secondary education and accessibility to post-secondary education; four, national and provincial goals for post-secondary education; five; how the participation of the two levels of government can be co-ordinated to ensure both national and provincial objectives are met.

• 1805

At the same time, separate but related hearings should consider the co-ordination and objectives of the health services component of EPF. Thank you.

The Chairman: Thank you.

Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: You mentioned something in your brief with respect to our time limitations. Our staff has advised us that we will be able to receive written information until the end of June. We have great urgency, of course, not only from the federal point of view but from the provinces' point of view in making a report to the House of Commons and to Parliament. The present arrangements in connection with equalization, and to some extent alterations in the Established Programs Financing Act, must be negotiated between the provinces and the federal government by March 31, 1982. There are rather detailed and long negotiations and if we are to have any impact on those negotiations, our report clearly must be available relatively soon in order for the report to be distributed and form a basis for the negotiations.

On that basis we may have a short period of time but I can assure you that we will sit long hours and spend lots of time on it, and we will get it through.

Ms. Elliott: We appreciate the short period of time but many groups were not even told that this was happening. There are many groups right now who are not making written submissions because they have no idea what is going on.

The Chairman: Perhaps I should mention at this point that we advertised across the country about our hearings and we made ourselves available to all the national organizations. We gave them all the information that we could. It is inevitable that some people will not hear of this kind of examination. I would just like to point out that this is the first time that Parliament—let alone the public—or groups like yourselves have had an opportunity to speak on fiscal arrangements because the tradition has been that the 11 gouvernments would get together, come to an agreement, and then present a bill to parliament.

So, despite the time constraints, this is the first time that there has been any kind of public process before the fact.

Mr. Weatherhead.

Mr. Weatherhead: Mr. Chairman, I think the delegation probably heard my questions to the last witness, Dr. Sibley, about the fact that the federal share has increased in recent

[*Translation*]

mement, les politiques et le développement de l'enseignement postsecondaire, de même que l'accessibilité à ses établissements; quatrièmement, les objectifs nationaux et provinciaux dans le cadre de l'enseignement postsecondaire; cinquièmement, la manière de coordonner la participation des deux niveaux de gouvernement pour assurer la réalisation de leurs buts respectifs.

En même temps des audiences devraient considérer la coordination et les objectifs des services de la santé faisant partie de l'E.P.F. (loi établie sur le financement des programmes.) Merci.

Le président: Merci.

M. Blenkarn.

M. Blenkarn: Vous avez soulevé dans votre rapport la question de notre limite de temps. Notre personnel nous a avisé que nous serons en mesure de recevoir toute information écrite jusqu'à la fin du mois de juin. La soumission d'un rapport à la Chambre des communes et au Parlement est urgente, bien sûr, non seulement du point de vue du fédéral mais également de celui des provinces. Les accords actuels reliés à la péréquation et jusqu'à un certain point au rajustement de la loi établie sur le financement des programmes, doivent être négociés entre le gouvernement fédéral et les provinces d'ici le 31 mars 1982. Il s'agit là de négociations plutôt longues et détaillées. Si nous voulons avoir quelqu'impact sur ces négociations, il nous faut évidemment présenter notre rapport suffisamment à l'avance afin qu'il puisse leur servir de base.

Il est possible que nous disposions de peu de temps, mais je peux vous assurer que nous consacrerons de longues heures à la rédaction de ce rapport.

M^me^ Elliott: Nous nous rendons compte de la brièveté du temps accordé, mais plusieurs groupes ne sont pas même au courant de la situation. Plusieurs d'entre eux ne font pas de soumissions écrites parce qu'ils n'ont pas la moindre idée de ce qui se déroule.

Le président: Peut être devrais-je faire remarquer que nous avons annoncé nos audiences à travers le pays et que nous nous sommes mis à la disposition de toutes les organisations nationales. Nous leur avons donné toutes les informations que nous étions en mesure de fournir. Il est inévitable que certaines personnes ignorent encore le type d'étude en cours. Je voudrais simplement signaler que c'est la première fois que le parlement—ne parlons pas du public—ou que des groupes dont vous êtes, ont l'occasion de discuter sur les accords fiscaux, puisque selon l'usage, ce sont les 11 gouvernements qui se seraient réunis pour arriver à une entente et auraient ensuite présenté le projet de loi au parlement.

Ainsi malgré les contraintes de temps c'est la première fois que l'on tiendra compte de la participation du public dans les préliminaires d'un accord fiscal.

M. Weatherhead.

M. Weatherhead: Monsieur le président, je crois que la délégation a entendu les questions que j'ai posées au dernier témoin, le D^r^ Sibley, questions concernant l'augmentation de la

[*Texte*]

years under EPF and the provincial share has gone down in post-secondary education.

I think your brief is an excellent one and well-prepared. The witnesses should be commended for it. It is well put together showing the different groups affected, and not just from the students' point of view, but from the whole community point of view.

But we also know that there is a need for more money in the system. You know where the moneys are coming from now. You know your own increases in tuition fees—my eldest girl has just finished her second year at Queen's. At the same time though you seem to be against any more direct funding of students per se, very little on student aid; you seem to be against perhaps a voucher system or something like that. You seem to be in favour of the block funding system carrying on for the time being. I am sorry, I put a few ideas together there. Having regard to the present situation, where do you think financing should come from in the future?

Ms. Elliott: We believe that this question could be adequately co-ordinated if there were some way to co-ordinate it. At the present time, there is no formal channel between the provinces and the federal governments to discuss problems like post-secondary education, and that is one of the things we are asking for, a single agency.

Mr. Weatherhead: We have the difficulty, of course, of the mainly provincial jurisdiction in the matter. That is one difficulty. We have the second problem that really the post-secondary component is legally an unconditional grant at the present time. In some provinces they do not even admit that the post-secondary component of, say, one third under the old basis of the EPF really should go to post-secondary education. Ontario told us that. So, we have these basic, constitutional difficulties regarding post-secondary education. We also see that the federal share has increased considerably, that there is a great need for more money, and we are looking to see just how we can best deal with the situation. As Mr. Blenkarn says, unfortunately, we do not have a year or two, it seems, to be able to have a series of conferences around the country to look into the matter in more detail.

• 1810

Mr. Graham Dowdell (The University of Regina Students' Association): What we have suggested is that there is an historical precedent for extending such a fiscal arrangement, as the current one, under EPF. What we are saying is that it is really becoming apparent that right now we do not have enough time to adequately look at this whole question of fiscal arrangements between the federal and provincial governments. We do not have enough time to adequately get public input from all the individuals and all the groups in society who would like input. So, we would suggest that EPF be extended, that there is not any great pressing need to do away with this

[*Traduction*]

part fédérale dans la E.P.F. (loi établie sur le financement des programmes), durant ces dernières années, et la diminution de la part provinciale dans le secteur de l'enseignement postsecondaire.

Je crois que votre rapport est excellent et bien documenté. Il faut reconnaître le mérite de tous les témoins. Ce rapport est bien construit; il distingue les différents groupes touchés, du point de vue non seulement des étudiants mais aussi du point de vue de l'entière communauté.

Mais nous n'ignorons pas que le système nécessite encore de l'argent. Vous savez d'où viennent les argents en ce moment. Vous êtes au courant de l'augmentation de vos frais de scolarité. Ma fille aînée vient de terminer sa deuxième année à l'université Queen's. En même temps, cependant, vous semblez vous opposer à toute forme d'aide financière aux étudiants si elle est directe et individuelle. Vous semblez vous opposer à un système de prêts ou à quelque chose dans le genre. Vous semblez plutôt en faveur d'un système de financement global. Excusez-moi je suis en train de regrouper plusieurs idées. Étant donné la situation actuelle, d'où pensez-vous que devraient venir les fonds à l'avenir?

M^me^ Elliott: Nous pensons qu'il serait aisé de coordonner ce problème s'il existait un moyen technique pour le faire. Or, il n'existe pas de voie de communication officielle entre les provinces et le gouvernement fédéral pour discuter d'un problème tel que celui de l'enseignement postsecondaire. Ainsi, une des choses que nous demandons c'est qu'on crée une agence dans ce but.

M. Weatherhead: Évidemment, les provinces ont l'entière juridiction sur cette question; c'est la première difficulté . . . La seconde c'est qu'actuellement, la contribution à l'enseignement postsecondaire est accordée légalement sans conditions. Dans certaines provinces, le secteur de l'enseignement postsecondaire ne reçoit même pas la fraction des virements fédéraux prévue à son effet—d'après les anciens critères de l'E.P.F., cette fraction était de ⅓ environ. C'est le gouvernement de l'Ontario qui nous l'a fait savoir. Bref, nous devons faire face à ces principales difficultés constitutionnelles en ce qui concerne l'enseignement postsecondaire. Nous constatons également l'augmentation de la part du gouvernement fédéral, le besoin croissant d'argent, et nous essayons de trouver les meilleurs moyens pour régler la situation. Malheureusement, comme l'a souligné M. Blenkarn, nous ne disposons pas d'une année ou deux pour nous permettre d'organiser, à travers le pays, les conférences qui approfondiraient le sujet.

M. Graham Dowdell (Association des étudiants de l'Université de Regina): Nous pouvons nous autoriser d'un précédent historique pour prolonger, sous la loi établie sur le financement des programmes, un accord fiscal tel que celui d'à présent. Nous soulignons qu'il est vraiment évident qu'à l'heure actuelle, nous ne disposons pas d'assez de temps pour nous pencher attentivement sur cette vaste question des accords fiscaux entre gouvernements fédéral et provinciaux. Nous n'avons pas assez de temps pour faire part de toutes les réactions publiques aux individus et groupes sociaux qui désirent de l'information. Aussi sommes-nous d'avis que l'E.P.F.

[*Text*]

system right now. We have a lot of beefs with it, but we are not about to abandon EPF for something that, fundamentally, has a lot more difficulties than this one. We would like to sit down and begin the whole process of repairing the system but it is going to take a long time, and in the meantime, I think we are going to have to maintain this present system.

Mr. Weatherhead: I will pass to others, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Tacker.

Mr. Thacker: First of all, Mr. Chairman, I would like to put on the record, from our experts, that as part of the 1977 general agreement, it was discussed that there ought to be a forum on post-secondary education set up, but since that time, the provinces have steadfastly refused to go along with its creation and indeed have stonewalled it. So, in fact, to solve that problem, there has to be a political movement at the provincial level to move them along if you believe that to be important.

Mr. Chairman, I have only one point and it concerns page 7 of your brief:

> The delivery of federal transfers should be determined according to these general criteria:

Number four refers to:

> four, amounts of cash transferred to the provinces should not be determined according to the province's ability to spend provincial dollars on PSE as was often the case under the Fiscal Arrangements Act;

I am not clear in my own mind just what you are referring to, and I am wondering if you could elaborate on that.

Miss Eileen Dolley (The University of Regina Students' Association): What we are referring to here is the cost sharing dollar-for-dollar arrangement that previously existed under the Fiscal Arrangements Act, whereby provinces and the federal government would match the amount of money spent on post-secondary education in the provinces. One of the reasons that we are opposed to this is the fact that it discriminates against the poorer provinces in Canada who do not have the tax bases, who do not have the resources to put money into post-secondary education. So, we do not want to see that system reinstated under a Fiscal Arrangement Act.

Mr. Thacker: Thank you, Mr. Chairman. I am clear on that point.

The Chairman: Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: Your brief is pretty hard on Saskatchewan. You seem to tear at the province's education system. Do you honestly believe that there is continued deterioration in social services in Canada, that the world is coming to an end . . . Do you believe that Saskatchewan universities are that bad in

[*Translation*]

(loi établie sur le financement des programmes) devrait être prolongée et qu'il n'est pas absolument nécessaire d'abandonner ce système en ce moment. Nous contestons de nombreux points de l'E.P.F. mais nous n'allons pas l'abandonner pour choisir un autre système qui, somme toute, présente davantage d'inconvénients. Nous aimerions commencer dès maintenant la révision du système tout entier, mais cela prendra un temps considérable, aussi, en attendant, nous allons devoir maintenir le système actuel.

M. Weatherhead: Je passe la parole à quelqu'un d'autre, monsieur le président.

Le président: Monsieur Thacker.

M. Thacker: Avant tout, monsieur le président, je voudrais inscrire dans le dossier ce que nos experts ont relevé, à savoir que, d'après l'entente générale de 1977, il était question de mettre sur pied un forum sur l'enseignement postsecondaire; mais depuis lors, les provinces ont fermement refusé sa réalisation et l'ont d'ailleurs véritablement bloquée. Ainsi, afin de résoudre ce problème, et si cela vous semble important, on doit créer dans les provinces un mouvement politique qui pousserait les gouvernements provinciaux à accepter la réalisation du projet.

Monsieur le président: Je m'ai qu'un point à soulever, et celui-ci concerne la page 7 de votre rapport:

> La distribution des virements fédéraux devraient s'effectuer selon les critères généraux suivants:

sous le quatrième on lit ceci:

> les montants d'argent virés aux provinces ne devraient pas être proportionnels aux montants que celles-ci peuvent accorder à leur enseignement post secondaire, comme c'était souvent le cas sous la loi sur les accords fiscaux.

Je ne suis pas sûr de bien comprendre ce que vous voulez dire. Je me demande si vous pouvez clarifier ce sujet.

Mlle Eileen Dolley (Association des étudiants, Université de Regina): Il s'agit ici de l'accord sur le partage proportionné des dépenses, accord qui existait sous la loi sur les accords fiscaux, et selon lequel les gouvernements provinciaux et fédéral se partagent également les dépenses du secteur de l'enseignement postsecondaire des provinces. La principale raison pour laquelle nous nous opposons à cet accord est le fait qu'il est discriminatoire. En effet, les provinces les plus pauvres sont désavantagées puisqu'elles n'ont pas les assises provenant des taxes, et qu'elles ne possèdent pas les ressources qui leur permettraient de dépenser davantage dans le secteur de l'enseignement postsecondaire. Donc nous ne voulons pas que cet accord soir réintégré dans la loi sur les accords fiscaux.

M. Thacker: Merci, monsieur le président. Je comprends à présent.

Le président: M. Blenkarn.

M. Blenkarn: Votre rapport est plutôt sévère vis-à-vis de la Saskatchewan. Vous semblez critiquer violement le système d'éducation de cette province. Croyez-vous sincèrement qu'au Canada les services sociaux ne cessent pas de se détériorer, et que le monde en arrive à sa fin . . . Pensez-vous que les

[*Texte*]

comparison to other universities and that your province has not been doing its full share in supporting universities?

Ms. Elliott: We are living that situation right now, so we know it is happening. It is not only in Saskatchewan—it is happening right across the country. Provincial governments are, to some extent, abusing the funds that they are getting from the federal government. They are not funding the universities; yet they are making very glorified public statements as you heard from the Saskatchewan Universities Commission about the wonderful things that are happening. But those of us who cannot find professors to teach required classes and things like that have a different opinion. It is a national thing.

• 1815

Mr. Don Rutherford (Students' Union, University of Saskatchewan): It is true that in Saskatchewan we have received I think one of the largest grant increases of any province in Canada. I think in a percentage of the budget, the increase for post-secondary education was also sizeable. But still, even with a 12 per cent increase, because of inflation which hits universities harder than other sectors it would seem, especially in libraries, it introduces problems. Universities always have to expand into new areas. That is the nature of a university. We will have expansion in certain areas of agriculture and certain areas of our medical facilities. But at the same time, it means we will have to draw back in other areas.

Granted, in some instances, other areas should be cut back because maybe they are archaic and done in, and they should go; but, at the same time, I am seeing at my own institution, the University of Saskatchewan, courses and programs being cut which have always been a core part of the curriculum such as arts and science. I see arts and science taking the big beating at the universities now, because we seem to be promoting more research, and more of the engineering and commerce studies. Now, in my mind, if arts and science programs continue to deteriorate at the rate they are now, we are losing the core of the university, and the university is going to become a different beast altogether from what a university always has been.

If we can say that the University of Regina is falling apart at the seams, I would say so is the University of Saskatchewan in that sense, and so are the other universities in Canada because we are losing the center part; we are losing arts and science and we are losing our libraries. It will be a disaster down the road without more bucks coming in.

Ms. Elliott: I would just like to make the same point. Because the provincial governments are not holding up their ends, it does not mean that your reaction should be to cut back on us. It just means that the system has to be changed. As for the arts programs and the libraries being cut back while other programs are expanded, it is almost a false expansion. It is because these small technical programs look really good politi-

[*Traduction*]

universités de la Saskatchewan soient si mauvaises comparées aux autres universités; que votre province n'ait pas donné sa pleine mesure en ce qui concerne l'aide aux universités?

M^me^ Elliott: Nous sommes en train de vivre cette même situation, aussi savons-nous parfaitement ce qui arrive. Cette situation ne se remarque pas uniquement en Saskatchewan, on la remarque partout au Canada. Les gouvernements provinciaux abusent, en quelque sorte, des fonds qu'ils reçoivent du fédéral. Ils ne financent pas les universités et pourtant ils déclarent pompeusement au public—vous avez entendu la Commission des Universités de la Saskatchewan—les œuvres grandioses qu'on est en train de réaliser . . . Mais ceux d'entre nous qui ne peuvent pas trouver de professeurs pour enseigner certains cours, sont d'un avis différent. C'est un problème national.

M. Don Rutherford (Union des étudiants, université de la Saskatchewan): Il est vrai que la Saskatchewan est la province qui a reçu une des plus importantes augmentations de fonds de tout le Canada. Je crois aussi qu'on a considérablement augmenté le pourcentage du budget destiné à l'enseignement postsecondaire. Mais encore, même une augmentation de 12 p. 100 ne suffit pas à résoudre tous les problèmes; en effet, l'inflation touche plus sévèrement les universités, et les bibliothèques en particulier, que tout autre secteur. Les universités doivent continuellement développer de nouveaux domaines; c'est le propre d'une université. On aura une expansion dans certaines branches de l'agriculture, un développement de certains équipements de notre matériel médical.

Évidemment, il faudra, en même temps, effectuer des restrictions dans certains autres domaines; certains de ces secteurs subventionnés sont archaïques ou dépassés, on les laissera tomber. Pourtant je remarque que dans ma propre institution, l'Université de Saskatchewan, les cours et les programmes qui ont subi les coupures budgétaires les plus sévères, sont ceux qui forment le noyau même de l'enseignement, à savoir les Arts et les Sciences. On favorise, au détriment de ces deux domaines, la recherche et les études dans les domaines du commerce et du génie. Maintenant, je suis d'avis que si les Arts et les Sciences continuent à se détériorer à ce rythme, nous allons perdre de vue le principe même de l'université et celle-ci deviendra tout autre chose.

Si l'on dit que l'université de Regina est en train de perdre son unité, j'en dirais autant de l'université de Saskatchewan et de toutes les universités du Canada, et ce, parce qu'elles s'éloignent de leur centre; qu'elles négligent les Arts et les Sciences et ne s'occupent pas assez de leurs bibliothèques. Cela finira par un désastre si nous ne recevons pas davantage de fonds.

M^me^ Elliott: Je voudrais simplement mettre l'accent sur l'observation suivante: le fait que les gouvernements provinciaux ne disposent pas de suffisamment de fonds ne signifie par que vous devez effectuer des restrictions au niveau de l'enseignement postsecondaire, cela signifie tout simplement que vous devez modifier votre système. Quant au développement de nombreux nouveaux programmes qui se fait au détri-

[*Text*]

cally. A library does not look that great politically, but a brand new little course does.

Mr. Blenkarn: At the present time and indeed for the last two-and-a-half years the Government of Canada has been borrowing money on the marketplace at about $1 billion new money a month. Today, the Government of Canada had to pay on 90-day Treasury Bills 18.81 per cent. You, as students, are soon going to graduate and are going to have to pay the debt back. Are you advocating that we not retrench a bit at this point? Or would you rather pay a larger debt back compounding at 18.81 per cent, and doubling itself every three-and-a-half years, or what would really be your preference?

Mr. Rutherford: I think we are going to have to answer individually. As for myself, I do not pretent to understand the entire economy and all the implications of getting more money into post-secondary education. I can see, however, that without quality post-secondary education, the future will not be bright. Of all the institutions I see us funding now or wherever our dollars are going, I do not see anything quite as important to the future of Saskatchewan and Canada as education. Especially in these times. So, granted at times I may seem a bit naive in demanding a lot, but, at the same time, I do not think I am being unrealistic in signifying the importance of education. So, I would say now, yes, let us spend more.

The Chairman: Why should it be the federal level of government who should have to pick up the pieces and pay more, when you admit that the provincial governments are not doing their jobs? I mean where do we find the virtue at the federal level that we should be telling another level of government, in a field under their jurisdiction, that it is not doing its job?

• 1820

Ms. Dooley: The point is that we are not just asking the federal government to put more money into post-secondary education. We are asking for some kind of rationally planned educational system in Canada, and that has not existed in this country ever.

The Chairman: Yes, but, education is a provincial responsibility. It is not a federal responsibility. Now, are you suggesting that the federal government should be given some responsibility under the constitution on education?

Ms. Dooley: Post-secondary education is not even mentioned under the jurisdictional part of the BNA Act. The provincial governments have implicitly admitted that there is need for federal participation in post-secondary education.

The Chairman: Yes, they want money but, then, they say do not tell us how it should be run. They want the money from

[*Translation*]

ment des Arts et des Sciences, c'est un faux développement; c'est qu'en fait, politiquement parlant, tous ces petits programmes techniques attirent l'attention; politiquement, une bibliothèque ne suscite pas d'intérêt, tandis qu'un nouveau petit cours, si.

M. Blenkarn: A l'heure actuelle et depuis deux ans et demi, le gouvernement du Canada est obligé d'emprunter sur le marché environ un milliard de dollars par mois; aujourd'hui le gouvernement du Canada a dû payer sur les factures du Trésor de 90 jours, un taux d'intérêt de 18.81 p. 100. Vous les étudiants qui serez bientôt diplômés, allez devoir rembourser la dette. Êtes-vous d'accord qu'on impose dès maintenant des restrictions pour modérer les dépenses. Ou préférez-vous rembourser plus tard une dette accrue, une dette qui avec des intérêts de 18.81 p. 100, double tous les 3 ans et demi? Que préférez-vous?

M. Rutherford: Je pense que nous ferions mieux de répondre individuellement. En ce qui me concerne, je ne prétends pas comprendre l'économie du pays et toutes les conséquences qu'entraîne le fait d'injecter davantage d'argent dans le secteur de l'enseignement postsecondaire. Je suis sûr, cependant, que si cet enseignement manque de qualité, l'avenir ne sera pas bien brillant. De toutes les institutions que l'on finance, et quelque soit la répartition des financements, je ne vois rien d'aussi important que l'éducation pour l'avenir de la Saskatchewan et du Canada—surtout à l'heure actuelle—Ainsi je pourrais sembler naïf en demandant encore plus d'argent que ce qu'on m'accorde, mais en même temps, je ne crois pas manquer de réalisme en soulignant l'importance de l'éducation. C'est pourquoi je répondrais oui, dépensons d'avantage dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

Le président: Pourquoi est-ce que ce devrait être le rôle du gouvernement fédéral de financer davantage les institutions postsecondaires, alors que, vous l'admettez vous-même, les gouvernements des provinces ne remplissent pas leur devoir? Car de quel droit le gouvernement fédéral reprocherait-il à un autre niveau de gouvernement le fait qu'il n'accomplit pas son devoir dans un domaine qui relève de sa propre juridiction?

M^me^ Dooley: Le fait est que nous ne demandons pas uniquement au gouvernement fédéral d'injecter davantage d'argent dans le domaine de l'enseignement postsecondaire; nous demandons qu'il planifie rationnellement une sorte de système éducatif au Canada, chose qui n'a jamais existé.

Le président: Oui mais l'éducation relève du gouvernement provincial et non du fédéral. Est-ce-que vous proposez maintenant que le gouvernement fédéral obtienne de par la Constitution quelque responsabilité en matière d'éducation?

M^me^ Dooley: L'enseignement postsecondaire n'est même pas mentionné dans la section juridiction de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Les gouvernements provinciaux sous-entendent la participation financière fédérale au niveau de l'enseignement postsecondaire.

Le président: Oui bien sûr ils veulent l'argent du fédéral mais ils ne veulent pas se faire dire comment le gérer. C'est

[*Texte*]

the federal government. They do not want to give the responsibility to the federal government.

Mr. Dowdell: I find this whole constitutional argument with regard to post-secondary education in this country absolutely fascinating. I find the federal government not having any qualms about getting into very serious fundamental constitutional debates with the provinces over resources and, yet, when it comes to a matter like merely earmarking the financial funding that they give to the provinces, they are suddenly backing off and really being afraid of stepping on toes. It just amazes me that the federal government can really be worried about that. You are paying the money. The provinces have already accepted the role of the federal government in funding 75 per cent of the post-secondary . . .

The Chairman: The fact is that under the constitution, the federal government has a responsibility for resources when those resources get to the provincial border or the international border, and in education there is no such responsibility. So, if you want to make comparison, do not compare apples and oranges. Now I a asking you a serious question, because I take your testimony to be serious when you tell me that the whole university system in this country is going down the drain. I am telling you that the people that I account to do not vote for me thinking that I am responsible for education. Okay? Now, are you suggesting that I should be responsible for the quality of education in the country? You just cannot come here and say you need more money from the federal government, and then tell me our constitutional argument does not make sense; I say that is not the responsibility of the federal government. If people feel that the provincial governments are incapable of doing their jobs in this country, you should have the guts to say so. But go all the way.

Mr. Dowdell: All we are really asking is for the federal government to official recognize and strive for official recognition of the clear role that it is already playing in post-secondary education in this country.

The Chairman: Which is to give money to the provinces. That is it.

Mr. Dowdell: You are already doing it. You have already accepted that responsibility yourselves.

Ms. Dooley: That is the point we are trying to make. The federal government has already assumed the responsibility for making transfers to the provinces in the area of post-secondary education. What we are saying is that what we want is that, instead of the federal government just saying to the Provinces of Saskatchewan, here is X million dollars to spend in the area of social services, health and welfare, and eduction next year that those funds specifically be earmarked. What we hve been finding across the country and not just in Saskatchewan is that provincial governments have transferred those dollars from education and from the health and welfare sectors, into other areas.

[*Traduction*]

l'argent qu'ils acceptent du gouvernement fédéral et non le partage des responsabilités.

M. Dowdell: Je trouve l'argument constitutionnel dès qu'il s'agit d'enseignement postsecondaire, tout à fait étonnant. Je trouve que le gouvernement fédéral n'a pas le moindre scrupule pour engager avec les provinces de très serieux débats sur les principes de la Constitution lorsqu'il s'agit des ressources provinciales; pourtant dès qu'il est question de définir les fonds à allouer aux provinces pour le fonctionnement de certains secteurs, il fait soudain marche arrière, socieux de ne pas faire preuve d'ingérence. Je suis tout simplement touché par cette marque d'attention. Vous fournissez une part des fonds; les provinces se sont déjà entendues avec le gouvernement fédéral pour que celui-ci défraise les 75 p. 100 des dépenses qu'occasionne le secteur de l'enseignement postsecondaire.

Le président: Le fait est que, d'après la Constitution, le gouvernement fédéral est responsable des ressources des provinces lorsque celles-ci dépassent les frontières inter-provinciales ou internationales. Il n'a pas cette responsabilité dans le secteur de l'éducation. Alors si vous tenez à faire des comparaisons, tâchez de ne pas comparer des pommes et des oranges. Maintenant, je vais vous poser une question importante car je prends votre témoignage au sérieux lorsque vous me dites que le système universitaire de ce pays s'en va à la dérive. Je tiens à vous rappeler que les personnes que je représente ne votent pas pour moi pensant que je suis responsable de l'éducation, entendu? Maintenant, est-ce-que vous vous estimez que je devrais prendre une responsabilité en ce qui a trait à la qualité de l'enseignement postsecondaire dans ce pays? Vous ne pouvez pas simplement venir ici, réclamer plus d'argent au gouvernement fédéral et ensuite me dire que nos arguments constitutionnels n'ont pas de sens; je le répète, l'éducation ne relève pas du fédéral. Si les gens pensent que les gouvernements provinciaux sont incapables de remplir toutes leurs fonctions, ils devraient avoir la franchise de le dire et de le faire sur toute la ligne.

M. Dowdell: Tout ce que nous demandons c'est que le gouvernement fédérale reconnaisse et s'applique à faire reconnaître officiellement, le rôle précis qu'il tient dans le secteur de l'enseignement postsecondaire du pays.

Le président: Et ce rôle se limite à distribuer de l'argent aux provinces, c'est tout.

M. Dowdell: Cela se fait déjà. Le gouvernement fédéral a déjà accepté cette responsabilité.

M^me^ Dooley: Il y a un point que nous voudrions ajouter. Le gouvernement fédéral a déjà assumé la responsabilité de verser aux provinces des fonds pour leur secteur de l'enseignement postsecondaire. Voici le point sur lequel nous insistons: nous voulons que le gouvernement fédéral, au lieu de dire à la province de la Saskatchewan, par exemple, tenez voici X millions de dollars à dépenser cette année dans les secteurs des services sociaux, de la santé et du bien être, et de l'éducation, définisse clairement les montants alloués à ces différents secteurs. Car nous avons constaté, non seulement en Saskatewan mais à travers tout le pays, que les gouvernements provinciaux ont fait passer des sommes destinées aux secteurs de l'éducation et de la santé, à d'autres secteurs.

[*Text*]

The Chairman: I do not like that situation any more than you do. I do not like it that under the established programs financing moneys which originally were earmarked for health and post-secondary education have gone to the provinces, and they were spent elsewhere. But this was an agreement by the provincial government with the federal government. Now there has been, rightly or wrongly in this country, over the course of particularly the last 10 to 15 years, an evolution towards more respect for provincial autonomy. That is a reality that I have to live with, and you have to live with. We can disagree with it. I am sorry if I sound tough with you, but I have to take account of that provincial reality, because the report that the seven of us will send to the House of Commons will be just laughed at in the country if we do not take account of that.

• 1830

Mr. Herbert: Can you imagine what Quebec is going to say?

The Chairman: We have to take account of the fact that the provincial political leaders in this country, and I repeat rightly or wrongly, have been very jealous of their autonomy, of their jurisdictional competence. This was not the case when these things started in the nineteen sixties, but it has evolved that way. Now, if Canadians are going to come to a body of the federal Parliament and say that the university system in the country is going down the drain, while I may agree with you and I may sympathize with the situation, I have to ask a question. If the provincial governments cannot do the job to the good of the country, then should the power and the responsibility be given to the federal government? I repeat to you, my electors do not elect me thinking that I am responsible for post-secondary eduction. They elect me for other things.

Mr. Rutherford: Mr. Chairman, the whole idea of our petition is how there could be a better approach.

The Chairman: I am asking you a serious question because I think you are serious people. In this country the provincial governments are going to be unable to protect the education system in the way that would reassure you, that you think it should be, then, instead of talking all the time as we have been doing in the last 10 or 15 years towards a division of power from the federal level to the provinces, in some cases should we be talking about division of power from the provinces to the federal government? I think these are questions that we will have to reflect on in the future and make up our minds.

Ms. Elliott: We are not asking the federal government to take over post-secondary education; we are asking for co-ordination. All we are basically asking for is for the federal government to look at the money they are transferring to the provinces, and to say, what are we doing? What are our objectives? How are we handling this? We want some kind of plan to what you are doing.

[*Translation*]

Le président: Je n'aime pas cette situation plus que vous. Je n'apprécie pas du tout le fait que, malgré les programmes établis, les provinces dépensent ailleurs les fonds qui leur sont distribués pour financer particulièrement les secteurs de l'enseignement postsecondaire et de la santé. Mais ceci est une entente entre les gouvernement fédéral et provinciaux. C'est que, depuis 10 à 15 ans, on a tenté dans ce pays, à tort ou à raison, d'assurer aux provinces une plus grande autonomie. C'est une réalité à laquelle nous devons faire face, vous et moi, même si nous la désapprouvons. Je regrette si je vous parais dur, mais je dois tenir compte de cette réalité provinciale, parce que si je ne le fais pas, on rira de nous 7 dans la Chambre des communes lorsque nous présenterons notre rapport.

M. Herbert: Pouvez-vous imaginer ce que le Québec dira?

Le président: Nous devons tenir compte du fait que les dirigeants politiques des provinces ont toujours été, à tort ou à raison, je le répète, très jaloux de leur autonomie et de leur droit en matière de juridiction. Ce n'était pas le cas avant les années soixante, mais c'est ainsi que les choses se sont déroulées depuis. Maintenant, si des citoyens canadiens s'adressent à un corps du gouvernement fédéral et manifestent leur mécontentement face au système universitaires, il est possible que je sois d'accord avec vous et que je sympathise avec eux. Mais j'ai une question à poser. Si les gouvernements provinciaux ne sont pas en mesure de remplir leurs fonctions correctement pour le bien du pays, est-ce que c'est le gouvernement fédéral qui devrait en assumer la responsabilité? Je vous le répète, mes électeurs ne m'ont pas élu pensant que j'étais chargé de diriger le secteur de l'enseignement postsecondaire. Ils m'ont élu pour d'autres raisons.

M. Rutherford: Monsieur le président, le motif de notre démarche est de découvrir une meilleure approche à cette question.

Le président: Je vous pose une question sérieuse parce que je vous estime dignes de confiance. Comme dans ce pays il semble que les Gouvernements provinciaux seront incapables de veiller à leurs systèmes d'éducation de la manière qui vous paraîtrait la plus juste et la plus rassurante, au lieu de parler tout le temps, comme nous le faisons depuis 10 à 15 ans, d'un partage des pouvoirs du fédéral en faveur des provinces, nous devrions plutôt songer à ce que les provinces cèdent certains de leurs pouvoirs au gouvernement fédéral. Je pense que ce sont des questions sur lesquelles nous devrons réfléchir et nous décider.

M^me^ Elliott: Nous ne demandons pas que ce soit le gouvernement fédéral qui prenne en main le secteur de l'enseignement postsecondaire; nous demandons de la coordination. Au fond, ce que nous voulons c'est que le gouvernement, en virant de l'argent aux provinces, se dise: Qu'est-ce-que nous sommes en train de faire? Quels sont nos objectifs? Comment allons-nous nous y prendre? Ce que nous voulons c'est un plan de ce que vous êtes en train de réaliser.

[*Texte*]

The Chairman: You are doing exactly what the federal has announced it wanted to do; it wants to review the Established programs Financing arrangement and it wants to ask some questions about the federal role and some progrms. But we are not assuming the constitutional responsibility for education. Not yet.

Mr. Dowdell: And I do not think students across this country are really asking for you to do that. At this point in time, all we are asking for is a more rationalized approach and a more co-ordinated approach between the two levels of government. Right now, the federal government has assumed 75 per cent of the funding in this country, and we are saying just to earmark it, because some of the money is not going in to provincial education sector.

The Chairman: I was hoping you would have received my message by now. Have you discussed that with the provincial governments? Is that what they want?

Mr. Dowdell: We are trying to; believe me.

The Chairman: I suggest that all of you in all your provinces get to your provincial governments and tell them that story. And as much as I dislike to say this, I do not think the provincial governments are ready to spend too much time with federal politicians to hear them telling them how the university system in the country should be run.

Ms. Elliott: We are not asking for the federal politicians to tell the provincial governments. We are asking for a broad-based coalition of people telling each other what they think education should be doing, and that is the need for the public inquiry.

The Chairman: You have been talking to only one party to the coalition here. I am suggesting to you that somebody in Canada at some time is going to have to go to the other party and say, We want you to agree with the federal government.

Ms. Elliott: That is why we want a public inquiry, so we can sit down and talk about this as a group.

The Chairman: I have said before to people who have suggested an inquiry to us on the EPF, you will not duck this tough political issue by asking for an inquiry or having an inquiry. That is a political question, and a gut-political question, that you are going to have to face.

Ms. Dooley: We see this public inquiry as really necessary. We see a real problem in Canada today in the post-secondary educational system. There is no plan. There are no objectives, either on a federal or provincial government level toward education. We have seen that education has been practically directly linked to the needs of the economy. We have seen cutbacks in arts and sciences programs.

• 1835

What we are asking is that people who are concerned, the public, those who are affected by cutbacks in education, those who are affected by the role of education in society, be allowed

[*Traduction*]

Le président: C'est précisément ce que le gouvernement fédéral a déclaré avoir l'intention de faire. Au gouvernement fédéral, nous voulons réviser la Loi établie sur le Financement des Programmes et poser certaines questions sur le rôle fédéral et sur certains programmes. Mais il reste que nous n'avons pas l'intention d'assumer la responsabilité constitutionnelle en matière d'éducation; pas encore, du moins.

M. Dowdell: De toutes les manières je ne pense pas que les étudiants de ce pays vous le demandent. Pour l'instant, tout ce que nous demandons c'est une approche plus rationalisée et plus coordonnée entre les deux paliers de gouvernement. En ce moment, le gouvernement fédéral assume les 75 p. 100 du financement du secteur de l'éducation à travers le pays. Nous voulons qu'il assigne spécialement ces fonds afin que les provinces ne les utilisent pas, comme il arrive actuellement, dans d'autres secteurs que celui de l'éducation.

Le président: J'espérais que vous voyiez où je voulais en venir. Avez-vous discuté de cette question avec les gouvernements provinciaux? Est-ce-que c'est ce qu'ils veulent?

M. Dowdell: Nous essayons de le faire, croyez-moi.

Le président: Je vous propose à tous de vous adresser à vos gouvernements provinciaux respectifs et de leur faire part de cette requête; car je vous l'avoue, je ne pense pas que les gouvernements provinciaux soient disposés à se faire dire par des politiciens fédéraux comment diriger leur système universitaire.

M^me^ Elliott: Mais nous ne demandons pas aux politiciens fédéraux de donner des directives aux gouvernements des provinces. Ce que nous demandons, c'est une vaste coalitions de gens qui échangent leurs avis au sujet de l'éducation. C'est tout ce qu'il faut pour une enquête publique.

Le président: Vous n'avez parlé ici qu'à une des parties de cette coalition. Je propose que quelqu'un au Canada à un moment donné, aille voir l'autre partie et lui dise: nous voulons que vous vous entendiez avec le gouvernement fédéral.

M^me^ Elliott: Voilà pourquoi nous voulons une enquête publique. Il faut former un groupe et parler de tout cela ensemble.

Le président: J'ai déjà répondu à des gens qui nous avaient proposé d'effectuer une enquête sur l'E.P.F. (loi Établie sur le Financement des Programmes): vous ne vous sortirez pas d'une question politique de cette envergure en réclamant une enquête ou même en la réalisant. Il s'agit là d'une question politique, typiquement politique, et vous allez devoir y faire face.

M^me^ Dooley: Nous estimons que cette enquête publique est vraiment nécessaire. Nous constatons qu'il y a, au Canada, un véritable problème dans le système de l'enseignement postsecondaire . . . Les gouvernements fédéral et provinciaux n'ont ni plans ni objectifs en ce qui concerne l'éducation. Nous avons constaté que l'éducation a toujours été liée aux besoins de l'économie d'une manière pratiquement directe. Nous avons constaté les restrictions dans les programmes des Arts et des Sciences.

Nous demandons que ceux qui sont concernés, le public, ceux qui sont touchés par le rôle que joue l'éducation dans la société, aient l'occasion d'exprimer et de mettre en valeur leur

[*Text*]

an opportunity to come forward and express their views and opinions and, in that way, work out what the post-secondary educational system should be in Canada. And we do not think that is an unreasonable request. We think there should be public input.

The Chairman: That is a reasonable request.

Ms. Dooley: That is one of the reasons why we are really concerned about this task force. We do not think there has been a chance for that kind of participation and that kind of input. That is why we are asking for a public inquiry. We want people to have the opportunity to express their views.

The Chairman: This process is not limiting you from suggesting what you want to suggest. It is a very reasonable request. But I was hoping again that you would have got my message. I do not know whether you do not believe me or what. Have you discussed this with the provincial governments? I do not think that the seven members of Parliament on this task force are going to look for a kind of report that is going to be province-bashing and go around saying that we met some witnesses in the country and we have found the answer to all your problems; here is what you shall do and you shall have a public inquiry. That is not the way the federal-provincial rapport works in this country. I am saying to you, do not look to the seven people here, or the Parliament of Canada, to get the provincial governments to agree to having a public inquiry. Somebody else is going to have to go to the provincial governments and say, we need a federal-provincial public inquiry. We need a national co-ordinated approach.

Mr. Dowdell: That may be very true, but this is not a provincial task force; this is a federal task force. Therefore, we are giving input to you federal people at this particular time. Through other avenues we give our input into the provincial level.

The Chairman: I was asking you about that.

Mr. Herbert: I want to ask the one question that we have asked groups such as yours, if the provincial government tells us to drop dead, do we cut off the federal funding? And I ask that in the light of what we know the provincial governments have said to the federal government in the past, and what they are likely to say to us in the future. Are you prepared to accept the cutoff of federal funding?

Mr. Dowdell: Of course not.

Mr. Herbert: Then you have to face that issue. I can assure you, and I say this in all sincerity, that in connection with another type of federal funding, for language training, the minority group in the Province of Quebec, was prepared and has so signed to see the funding cut off, if the provincial government was not prepared to enter into some agreement for accountability. Now that is a pretty tough stand. And it may be something you are going to have to face.

[*Translation*]

points de vue et leurs opinions, et de cette manière élaborer ce que devrait être le système d'enseignement postsecondaire au Canada. Nous ne pensons pas que ce soit là une requête déraisonnable. Nous pensons qu'il devrait y avoir une participation publique . . .

Le président: C'est en effet une requête raisonnable.

M^me^ Dooley: . . . c'est la principale raison qui nous pousse à former un groupe de travail. Nous pensons que la poulation n'a jamais eu la possibilité de participer dans le domaine de l'éducation. C'est pourquoi nous demandons qu'il y ait une enquête publique et que la population ait l'occasion d'exprimer ses points de vue.

Le président: Le présent débat ne vous empêche pas de faire connaître vos propositions, et votre requête est très raisonnable. Mais, encore une fois, j'espérais que vous comprendriez mon point de vue et que vous en tiendriez compte; je le répète, avez-vous discuté de cette question avec les gouvernements provinciaux? Je ne pense pas que les 7 membres du Parlement qui constituent notre groupe de travail se prêteront à la rédaction d'un rapport préjudiciable aux provinces, ni qu'ils affirmeront avoir résolu tous les problèmes en rencontrant des témoins à travers le pays, ni même qu'ils emmettront les conditions pour la tenue d'une enquête publique. Non, ce n'est pas de cette manière que s'effectuent les rapports fédéral-provinciaux dans ce pays. Je vous le dis, ne comptez pas sur nous sept, ni sur le parlement du Canada, pour inciter les gouvernements provinciaux à accepter la tenue d'une enquête publique. C'est quelqu'un d'autre qui aura à s'adresser aux gouvernements provinciaux pour réclamer une enquête publique et une approche nationale coordonnée.

M. Dowdell: Vous avez peut être raison, mais il ne s'agit pas ici d'un débat provincial. Nous sommes en présence d'un groupe de travail fédéral, c'est pourquoi c'est à lui, et à vous ses membres fédéraux, que nous faisons part de nos préoccupations. Nous nous adresserons au palier provincial en d'autres circonstances.

Le président: C'est ce que je vous ai conseillé de faire tout à l'heure.

M. Herbert: J'aimerais vous poser la question que nous avons posée à d'autres groupes tels que le vôtre: si les gouvernements provinciaux refusent de nous entendre, devrons-nous mettre fin au financement fédéral? Je vous pose cette question à la lumière de ce que les gouvernements provinciaux ont déclaré par le passé au gouvernement fédéral, et de ce qu'ils sont susceptibles de dire à l'avenir. Êtes-vous prêts à accepter l'interruption des virements fédéraux?

M. Dowdell: Bien sûr que non.

M. Herbert: Pourtant vous devez envisager cette possibilité, et je vous le dis en toute sincérité, je vous assure. En effet, au Québec, le groupe minoritaire qui recevait des fonds fédéraux pour son apprentissage de la langue, a dû se préparer à se voir couper les fonds, si le gouvernement provincial ne se disposait pas à s'entendre avec le fédéral sur une question administrative. Vous voyez que cette position est difficile et que vous allez peut être devoir l'envisager.

[*Texte*]

Ms. Elliott: I think there has been a clear indication by some of the groups here that there is a need for more discussion. Do you not feel that maybe it is your responsibility to try at least on our part? Do you expect us to go ahead and set up this inquiry ourselves?

The Chairman: What do you think we are doing this? That is why we are here. We are travelling across the country for two-and-a-half months precisely to hear the views of Canadians everywhere. I do not want to be repetitive, but there are lots of things that frustrate me as a federal politician about the way this country runs. But I have to live with that. I decided that I was going to live with that. I have to live with the fact that there is a very complex system of federal-provincial fiscal relationships; that provincial governments have become very jealous of their autonomy, of their jurisdictions, and they do not like federal politicians to tell them how they should run their own affairs. And I think it is my duty to tell you that, when I know that is what they are going to tell me. I know, because that is what they have been saying. They say that the federal government should keep its nose out of those things that are within provincial jurisdiction—except to give them the money.

Mr. Dowdell: Well, maybe together we can work on them.

The Chairman: Thank you very much. That is what I have been asking you. Are you going to get to the provincial governments and tell them that they should be working with the federal government in a national co-ordinated approach to higher education?

Mr. Dowdell: Of course, this is not our only avenue of input.

The Chairman: Thank you very much.

Ms. Elliott: I was just going to say that this looks like an argument developing, and I want to know if you have any more questions about the brief itself.

Mr. Blenkarn: I think we might have, but our problem is that we are ordered to be out of this room by 6 o'clock and it is now 6.15 p.m. I see our clerk looking at me very nastily as if to say, if we do not get out of here, he is going to have trouble with the Regina Inn or whatever.

• 1840

The Chairman: I wish to thank you for your contribution. It will certainly be helpful in our deliberations and we will consider it seriously. Thank you. The meeting is adjourned. We will meet in Fredericton, New Brunswick, on Wednesday, May 27, 1981, at 9 o'clock in the morning.

[*Traduction*]

M^me^ Elliott: Je pense que certains membres des groupes réunis ici ont bien fait comprendre qu'il faut discuter davantage sur cette question. Ne sentez-vous pas qu'il est peut-être de votre devoir d'au moins essayer de nous appuyer? Est-ce que vous prétendez que nous engagions seuls les démarches pour cette enquête et que nous la réalisions sans aide?

Le président: Que pensez-vous que nous sommes en train de faire et pourquoi pensez-vous que nous nous trouvons ici? Nous avons parcouru le pays pendant deux mois et demi justement dans le but de connaître les points de vue des canadiens de toutes les provinces. Je ne voudrais pas me répéter mais il y a de nombreuses choses qui me choquent, en tant que politicien fédéral, quand j'observe le fonctionnement de ce pays. Mais il faut vivre avec cela. Et j'ai décidé que j'allais le faire. Il faut accepter le fait qu'il existe un système de rapports fiscaux fédéral-provincial extrêmement complexe; que les gouvernements provinciaux sont devenus très jaloux de leur autonomie, de leurs juridictions et qu'ils n'aiment pas se faire dire par des politiciens fédéraux comment gérer leurs propres affaires. Donc je pense qu'il est de mon devoir de vous faire part de cela puisque je sais que c'est ce qu'ils vont me dire; et je le sais parce que c'est ce qu'ils ont toujours soutenu. Ils tiennent à ce que le gouvernement fédéralé reste à l'écart lorsqu'il s'agit de juridiction provincial, mais non lorsqu'il s'agit de financement.

M. Dowdell: Alors peut être devrions-nous les aborder ensemble.

Le président: Merci beaucoup; c'est ce que je vous ai proposé moi-même. Allez-vous vous adresser aux gouvernements provinciaux en leur disant qu'ils devraient élaborer avec le gouvernement fédéral une approche nationale coordonnée au sujet de l'enseignement supérieur?

M. Dowdell: Bien sûr ce n'est pas notre unique recours.

Le président: Merci encore.

M^me^ Elliott: Comme cette discussion a pris l'allure d'une dispute, je voudrais savoir si vous avez d'autres questions à poser sur le rapport lui-même.

M. Blenkarn: Je pense que oui. Malheureusement, nous avons reçu l'ordre de quitter cette pièce à 6 heures et il est déjà 6.15 heures. Je vois que notre clerc me regarde de travers, comme pour dire que si nous ne partons pas d'ici immédiatement, nous aurons des problèmes avec le personnel du Regina Inn.

Le président: J'aimerais vous remercier de votre participation. Elle nous sera certainement utile dans nos délibérations et nous allons la considérer attentivement. Merci. La réunion est ajournée. Nous nous rencontrerons à Fredericton, Nouveau Brunswick, mercredi le 27 mai 1981 à 9 heures du matin.

APPENDIX "FISC-36"

SOCIAL SECURITY FOR CANADIANS

A Submission to the
Parliamentary Task Force
on Federal-Provincial Fiscal Arrangements

SASKATCHEWAN CO-ORDINATING COUNCIL
ON SOCIAL PLANNING

May, 1981

What is the Saskatchewan Co-ordinating Council on Social Planning?

The Co-ordinating Council is a provincial, non-profit organization that promotes and co-ordinates planning for the disadvantaged in co-operation with government agencies emphazing the plans designed to give the general disadvantaged population better opportunities for full participation in citizenship.

The SCCSp is presently comprised of twenty-five provincial voluntary agencies plus individual members. Membership includes appropriate university departments, professional associations, service agencies and the consumers of services. The interests of the agencies range through the main areas of health, education, social services, prevention, rehabilitation, and social planning.

The SCCSP is governed by an elected Board of Directors and Executive who plan, review and set priorities. Committees are established for specific purposes and bring together agencies whose primary interests are best served by joint endeavour. Much of the work is carried out through special projects. The SCCSP has a small staff so that planning necessarily involves the active participation of its membership.

Why are we interested in federal-provincial fiscal arrangements?

Federal-provincial fiscal arrangements have played a very important role in the development of human services in Canada. Since 1957, federal cash transfers to the provinces have increased from $300 million to approximately $14 billion a year. This increasing importance of federal-provincial fiscal arrangements has coincided with the development of a much higher level of social security for all Canadians.

What needs to be done?

While the social security of Canadians has improved substantially in the last two and a half decades, we are certainly not in a position to be complacent. Preventable disabling conditions still occur. More and more children are left in unsupervised, unlicensed child care arrangements, because of a lack of adequate child day care. Adolescent suicide is reaching epidemic proportions. Almost one in every six women from the ages of 25 to 35 uses mood-modifying drugs every year. In many parts of the country, disabled people still live in institu-

APPENDICE «FISC-36»

LA SÉCURITÉ SOCIALE DES CANADIENS

Mémoire présenté au Comité spécial sur les
accords fiscaux entre le gouvernement fédéral
et les provinces

par le
SASKATCHEWAN CO-ORDINATING COUNCIL
ON SOCIAL PLANNING

Mai 1981

Qu'est que le Saskatchewan Co-ordinating Council on Social Planning:

C'est un organisme provincial, sans but lucratif, chargé de promouvoir et de coordonner la planification sociale à l'intention des personnes défavorisées, en collaboration avec les organismes gouvernementaux; le conseil met l'accent sur les projets conçus pour offrir à l'ensemble de la population désavantagée de meilleures chances de participer pleinement à la vie sociale.

Le SCCSP compte actuellement vingt-cinq organismes bénévoles provinciaux ainsi que des membres particuliers, parmi lesquels se trouvent des départements universitaires intéressés, des associations professionnelles, des organismes de services et de consommateurs. Les organismes membres se préoccupent des grandes questions de la santé, de l'éducation, des services sociaux, de la prévention, de la réadaptation et de la planification sociale.

Le SCCSP est régi par un Conseil d'administration et de direction qui planifie, étudie et établit les priorités. Des commissions sont créées à des fins précises et réunissent des organsimes dont les intérêts premiers sont le mieux servis par une action concertée. Une bonne partie du travail se fait grâce à l'application de projets spéciaux. Le SCCSP compte un personnel réduit et doit nécessairement faire appel à la participation active de ses membres.

Pourquoi nous intéressons-nous aux accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces?

Les accords fiscaux conçlus entre le gouvernement fédéral et les provinces jouent un rôle très important dans l'essor des services personnels au Canada. Depuis 1957, les paiements de péréquation fédéraux versés aux provinces ont augmenté de $300 millions et ils s'élèvent à environ $14 milliards par année. Cette importance grandissante des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces coïncide avec l'établissement du régime de sécurité sociale destiné à la population canadienne.

Quelles mesures doivent être prises?

Même si la sécurité sociale des Canadiens s'est améliorée de façon importante au cours des vingt-cinq dernières années, il nous reste encore beaucoup à faire. Il se produit encore des cas d'invalidité que l'on pourrait prévenir. Un nombre croissant d'enfants sont laissés sans surveillance, dans des établissements exploités sans permis, justement en raison d'un manque de garderies bien équipées. Le suicide, chez les adolescents, atteint des proportions épidémiques. Presque une femme sur six, âgée de 25 à 35 ans, prend des stupéfiants chaque année.

tions, and even where disabled people are living outside of institutions, the community supports that would help them to achieve a more satisfying life are often missing. Many families continue to live below the poverty line, even though they work. Senior citizens frequently face the risk of living out their later years in penury and needless inactivity.

What we need is a comprehensive national approach to these problems-much as we had to the basic health needs of Canadians through the Hospital Insurance and Diagnostic Services Act and the Medical Care Act.

In the next decade, we should have a Child Care Act, a Preventive Health Act, a Senior Citizen Income Security Act and a new Social Services Act that would ensure incomes above the poverty line for all Canadians, encourage the development of preventive child welfare services and promote the fullest possible rehabilitation of disabled Canadians.

When we say that there should be new Acts, we do not men that the federal government must take action independently of the provinces. Instead, we mean that all political leaders must give these issues a higher priority and that the federal government should play an important leadership role.

In this context, we are particularly concerned by recent statements by the Honourable Allan MacEachen that the federal government intends to cut $1.5 billion from its social affairs spending. Such a cut would almost certainlay preclude the forward movement we believe necessary, and in all likelihood would lead to a deterioration in the quality of life of many Canadians.

Should we do more?

Some people argue that we have a choice between spending money of human services or spending money on economic development; that money spent of human services comes out of the pockets of a smaller and smaller proportion of working people; and that we are faced with the spectre of national bankruptcy if we spend much more on human services. In short, they argue that we should be holding the line or even cutting spending on human services.

Of course, to some extent, these are the same old arguments that we hard in the late 1950's over public hospitalization insurance or even back in the 1920's when old age pensions were first introduced.

It may be useful, however, to take a brief look at these ideas.

First of all, the choice is not always between human services spending and spending on economic development. For example, the federal government recently decided to spend almost as much as its proposed first year cut in the social affairs envelope on a new fighter aircraft. Nor is it altogether clear that spending on human services inhibits economic development.

Dans de nombreuses régions du pays, des infirmes vivent encore dans des institutions et, même lorsqu'ils habitent à l'extérieur, il leur manque souvent l'appui que la collectivité devrait leur accorder pour les aider à mener une existence plus satisfaisante. De nombreuses familles vivent toujours sous le seuil de la pauvreté, même si elles travaillent. Les personnes âgées risquent souvent de finir leurs jours dans une indigence et une inactivité inutiles.

Ce dont nous avons besoin, c'est d'une politique nationale d'ensemble pour régler ces problèmes, tout comme celle qui est venue répondre aux besoins fondamentaux des Canadiens en matière de santé, et qui s'est traduite par l'adoption de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques et la Loi sur les soins médicaux.

Au cours de la prochaine décennie, le gouvernement devrait adopter une loi sur le soin des enfants, sur les mesures de prévention, sur la sécurité du revenus des personnes âgées ainsi qu'une nouvelle loi sur les services sociaux qui assurerait à tous les Canadiens, un revenu au-dessus du seuil de pauvreté, stimulerait la création de services préventifs de bien-être pour les enfants et faciliterait la réadaptation la plus complète possible des Canadiens invalides.

Lorsque nous disons qu'il faudrait de nouvelles lois, nous n'entendons pas par là que le gouvernement fédéral agisse, sans le concours des provinces, mais plutôt que tous les chefs politiques accordent plus d'importance à ces questions et que le gouvernement fédéral ouvre la marche.

Les récentes déclarations que l'honorable Allan MacEachen a faites sur ce point nous inquiètent beaucoup, à savoir que le gouvernement fédéral entend réduire de $1.5 milliard son budget des affaires sociales. Une telle amputation briserait quasi certainement cet élan que nous estimons nécessaire et, fort probablement, causerait une détérioration de la qualité de vie de nombreux Canadiens.

Devrions-nous faire plus?

Certains soutiennent que nous avons le choix entre consacrer plus d'argent aux services personnels, ou à l'expansion économique; que l'argent consacré aux services personnels provient d'une fraction de plus en plus restreinte de la population active et que nous nous acheminons vers la faillite nationale, si nous dépensons davantage pour les services sociaux. Bref, ils soutiennent que le budget des services personnels devrait demeurer au niveau actuel, voire même être réduit encore.

Certes, dans une certaine mesure, ce sont là les mêmes vieux arguments que nous avons entendus à la fin des années 1950, quand il a été question d'instaurer le régime d'assurance-hospitalisation, ou même en 1920, lorsque les pensions de sécurité de la vieillesse ont été accordées pour la première fois.

Toutefois, il vaudrait peut-être la peine de nous y arrêter un peu.

D'abord, le choix qui doit s'opérer n'est pas toujours entre les crédits affectés aux services personnels et ceux qui sont engagés pour l'expansion économique. Par exemple, le gouvernement fédéral a décidé dernièrement de dépenser tout ce qu'il se propose de retrancher la première année au budget des affaires sociales, pour la construction d'un nouvel avion de combat. Il n'est pas tout à fait certain non plus que les crédits

In many cases, an improvement in our social security could go hand in hand with a direct economic benefit to our community. By providing a disadvantaged person with some help, we may be able to let that person become a productive member of society for the rest of his or her working life. We are looking at making an investment.

Secondly, there is no reason to assume that new spending on human services will directly benefit only a small minority of the population. To take an example, a large number of working families depend on a mother's income. For these working families, child day care would be of direct benefit.

There is also the human side of human service. Any of us could suddenly be overtaken by a disability. It might be an automobile accident, a family trauma or a sudden illness.

In Canada, we have taken several important steps to overcome the insecurity of days gone by, when a sudden illness could financially bankrupt a family. But we still live with the risk that an unforeseen event could rob our lives of many of the elements that give it a meaning—normal recreational activities, the ability to get around, living with our families in our own homes and engaging in meaningful work.

We believe that a country as rich as ours can and should be doing better. Our children may well look back on today's decisions and assess us on how well we met that challenge.

What principles should guide us?

We believe that there are a number of principles that should guide the federal Parliamentary committee, and in turn, our political leaders in working out the details of future federal-provincial fiscal arrangements.

1. There should be *an increase—not decrease* in our country's spending on social security and human services.

2. New arrangements should *ensure basic standards* in the human services across Canada.

3. Federal-provincial fiscal arrangements should ensure that money is made available to *use on specified human services.*

4. There should be a special fund to *encourage innovative programs.*

5. Federal-provincial fiscal arrangements should work towards *greater regional equity across Canada.*

6. The rules of the game should guarantee Canadians the *freedom to move from one province to another* without losing benefits through residency requirements.

7. There should be *no financial barriers to those who need help.*

affectés aux services personnels nuisent à l'expansion économique.

L'amélioration de notre régime de sécurité sociale pourrait souvent s'harmoniser avec les avantages économiques directs qu'en retirerait la collectivité. En offrant à une personne défavorisée un peu d'aide supplémentaire, nous pourrions peut-être lui permettre de devenir productive dans la société pour le reste de sa vie active. Nous voulons que l'investissement soit profitable.

Deuxièmement, nous n'avons aucune raison de supposer que de nouveaux crédits affectés aux services personnels ne profitent directement qu'à une infinme minorité de la population. Par exemple, un grand nombre de familles ouvrières sont tributaires du revenu de la mère. Pour ces familles, les garderies constitueraient un avantage direct.

Il faut aussi tenir compte de l'aspect humain des services personnels. Vous et moi pourrions, du jour au lendemain, être frappés d'une invalidité, soit à la suite d'un accident de voiture, d'un drame familial ou d'une maladie soudaine.

Au Canada, plusieurs importantes mesures ont été adoptées pour pallier à l'insécurité d'autrefois, si une maladie soudaine venait plonger une famille dans le chaos financier. Mais nous risquons toujours qu'un événement imprévu vienne nous priver des de nos activités de loisirs normales, de la possibilité de nous déplacer, de notre vie familiale et de l'exécution d'un travail satisfaisant.

Nous estimons qu'un pays aussi riche que le nôtre peut et doit faire mieux. Nos enfants pourraient très bien considérer les décisions d'aujourd'hui et nous évaluer à la lumière de notre aptitude à relever ce défi.

Quels principes devraient nous guider?

Nous estimons qu'un certain nombre de principes devraient guider le Comité spécial, et en retour, nos chefs politiques, dans l'élaboration détaillée des futurs accords fiscaux qui seront conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces.

1. Les crédits affectés à la sécurité sociale et aux services personnels au Canada *devraient augmenter et non diminuer.*

2. Les nouveaux accords devraient garantir des normes fondamentales pour la prestation de services personnels dans tout le Canada.

3. Les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces devraient prévoir des crédits pour *les services personnels particuliers.*

4. Un fonds spécial devrait être créé *pour encourager les programmes innovateurs.*

5. Les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces devraient tendre *à une plus grande justice régionale dans tout le Canada.*

6. Les règles devraient garantir aux Canadiens la *liberté de se déplacer d'une province à l'autre,* sans risquer de perdre leurs avantages à cause de conditions de résidence.

7. *Aucune limite financière ne devrait être posée à ceux qui sont dans le besoin.*

APPENDIX "FISC-37"

SASKATCHEWAN MEDICAL ASSOCIATION

SUBMISSION TO THE PARLIAMENTARY TASK FORCE ON FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS

Regina, Saskatchewan

May 21, 1981

The Saskatchewan Medical Association (S.M.A.) is grateful for the opportunity to address one part of the issue before the Parliamentary Task Force on Federal-Provincial Fiscal Arrangements. We speak on behalf of over 1,090 members including most of the physicians who provide insured medical services to Saskatchewan beneficiaries.

Endorsation of the C.M.A. Brief

The S.M.A. believes that the Canadian Medical Associations has effectively and succinctly placed before the Task Force the concerns of physicians across Canada. We heartily endorse the C.M.A.'s brief. Our purpose is to present a Saskatchewan variation to the main themes expressed therein.

Medicare Suffers Underfunding

The C.M.A. brief[1] demonstrates that all provinces are now funding a lesser proportion of their hospital and medical care costs than they did five years ago. It is also interesting to note that last year the Saskatchewan government ranked eigth in this respect, funding 36.3 percent of these costs. Only New Brunswick and Prince Edward Island funded a lesser proportion of them. We agree, therefore, that the federal government is continuing to play a commendable role in the development and maintenance of a sound medical care insurance program.

Like the C.M.A., the S.M.A. "finds it difficult to escape or accept the conclusion that we are approaching the point at which the quality of our health service system will be determined not by scientific knowledge and technical ability to meet medical requirements, but rather by the fiscal capabilities, and political priorities of our governments."[2] public expectations of the health system are constantly being raised, stimulated by the public promises of both provincial and federal politicians. It is becoming increasingly difficult for the current funding philosophy to meet these growing expectations without allocating more of our resourses to the health system.

[1] C.M.A. Submission to the Task Force—Table 6, page 19.

[2] Ibid, page 24.

APPENDICE «FISC-37»

SASKATCHEWAN MEDICAL ASSOCIATION

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU GROUPE D'ÉTUDE PARLEMENTAIRE SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

Régina (Saskatchewan)

Le 21 mai 1981

La Saskatchewan Medical Association (S.M.A.) se félicite de l'occasion qui lui est offerte d'exposer son point du vue sur une partie du problème soumis au Groupe d'étude parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Nous sommes le porte-parole de plus de 1090 membres, dont presque tous les médecins qui fournissent des services médicaux assurés aux bénéficiaires de la Saskatchewan.

Appui au mémoire de l'A.M.C.

La S.M.A. croit que l'Association médicale canadienne a su exposer efficacement et succinctement au Groupe d'étude les préoccupations des médecins de tout le Canada. C'est pour quoi elle appuira sans réserve aucune le mémoire de cette association. Elle tient cependant à présenter dans ces pages une variation propre à la Saskatchewan des principaux thèmes exposés dans ce mémoire.

Insuffisance du financement de l'Assurance-maladie

Le mémoire[1] de l'A.M.C. démontre que toutes les provinces financent maintenant le coût de soins hospitaliers et médicaux dans une moindre mesure qu'il y a cinq ans. Il faut noter que l'an dernier, le gouvernement de la Saskatchewan s'est classé huitième à cet égard, avec un financement de 36.3% de ces coûts. Seuls le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard en avaient financé une proportion encore moins grande. Nous sommes donc d'accord pour que le gouvernement fédéral continue à jouer un rôle louable dans l'élaboration et le maintien d'un programme d'assurance-maladie bien structuré.

Tout comme l'A.M.C. la S.M.A. trouve qu'il est difficile de rejeter ou d'accepter la conclusion selon laquelle nous touchons le point où la qualité de notre système de services de santé sera déterminée non pas par l'avancement des connaissances scientifiques et de la capacité technique de répondre aux besoins sur le plan médical, mais plutôt par les capacités financières et les priorités politiques de nos gouvernements[2]. Le public attend toujours davantage du système médical parce qu'il est stimulé par les promesses publiques des hommes politiques provinciaux et fédéraux. Il devient de plus en plus difficile, étant donné les principes qui gouvernent actuellement le financement, de satisfaire à ces attentes croissantes sans réserver une plus grande partie de nos ressources au système médical.

[1] Mémoire de l'A.M.C, au Groupe d'étude—Tableau 6, p. 19.

[2] *Ibid*, page 24.

Effects of Underfunding in Accessibility in Saskatchewan

Despite Saskatchewan's geography and scattered population, health services are reasonably accessible to all. Ninety-seven percent of Saskatchewan's population lives within 25 miles of hospital and physician services.[3]

The profession's perception is that the fiscal restraints of the provincial government are adversely affecting availability of health services thereby violating the federal principle of accessibility. We cite the following examples:

1. The Saskatchewan Aids to Independent Living Program (S.A.I.L.) advises us that its budgetary restraints make it virtually impossible to meet the demands placed upon it. This means that people with disabilities o varius kinds may not be able to obtain the kinds of help that the S.A.I.L. program has promised them.

2. The Saskatchewan Prescription Drug Plan (S.P.D.P.) pays, where applicable, for the lowest cost generic. If the prescribing physician for valid medical reason insists on his patient having a specific preparation, he may so indicate by writing "No Substitution." If the pharmacist happens to have that preparation in stock, it will be dispensed and paid for by the S.P.D.P. However, some pharmacies, especially in rural areas, find it economically impossible to stock all the generics. The physician may be advised that the pharmacist cannot fill the prescription. The physician's option then is to accept a substitute or to have the patient wait until the specific preparation can be obtained. In other words, the payment system can have a direct effect on the physician's professional judgement and thereby on the quality of care.

3. There has developed a tendency for base hospitals in Saskatoon and Regina to close some of their beds during the summer months. The S.M.A. has made an effort to understand the reason for this. Hospitals tell us the reason is budgetary. Provincial government officials say it is because of seasonal nursing shortages and not budgetary at all. Government insists that these hospitals are not using the number of beds which their annual operating budget allows. One would think if that is so, these hospitals must each be accumulating a surplus each year but that is not the case. It may be that the system is such that only the exceptional hospital is able to manage its allotted funds to optimal advantage. Another possible explanation then is that hospitals find it necessary during the year to employ more nursing staff than the staffing standards of the Saskatchewan Hospital Services Plan provide. They close beds in the summer to allow the staff to take vacations and thereby come closer to balancing the operating budget.

We hasten to acknowledge that the S.H.S.P. staffing standards are currently under review but that came about only as a result of considerable professional and public

[3] Hon. Ed Tchorzewski, Minister of Finance, Budget Speech, May 5, 1981, page 22.

Effets de l'insuffisance de financement sur l'accessibilité en Saskatchewan

Malgré la géographie de la Saskatchewan et l'éparpillement de sa population, les services médicaux sont raisonnablement accessibles pour tous. Quatre vingt dix-sept pour cent de la population de la Saskatchewan vit dans un rayon de 25 milles de centres de services hospitaliers et médicaux[3].

Les médecins estiment que les restrictions financières du gouvernement provincial nuisent à l'accès aux services médicaux, ce qui constitue une atteinte au principe fédéral de l'accessibilité. Voici des exemples:

1. Le *Saskatchewan Aids to Independent Living Program* (S.A.I.L.) nous informe qu'en raison de ses restrictions budgétaires, il lui est pratiquement impossible de satisfaire aux demandes qui lui sont présentées. Cela signifie que les personnes qui souffrent de handicaps divers risquent de ne pouvoir obtenir les types d'aide que le programme SAIL leur a promis.
2. Le *Saskatchewan Prescription Drug Plan* (S.P.D.P.) paie lorsque c'est possible, pour le produit générique le meilleur marché. Si le médecin qui prescrit un médicament insiste pour des raisons médicales valables pour que son patient ait une préparation spéciale, il peut l'indiquer en inscrivant «pas de substitution». Si le pharmacien a la préparation en réserve, elle sera dispensée et payée par le S.P.D.P. Toutefois, certaines pharmacies, surtout dans les régions rurales, trouvent qu'il est impossible, financièrement, de garder en réserve tous les génériques. Le médecin peut-être informé que le pharmacien ne peut remplir l'ordonnance. Le médecin a alors le choix entre accepter un substitut ou faire attendre le patient tant que la préparation spéciale ne pourra pas être obtenue. Autrement dit, le système de paiement peut avoir un effet direct sur le jugement professionnel du médecin et, par conséquent, sur la qualité des soins.
3. On a relevé une tendance de la part des hôpitaux de base à Saskatoon et à Regina à fermer certaines de leurs chambres pendant les mois d'été. La S.M.A. s'est efforcée d'en comprendre la raison. Les hôpitaux nous disent que la raison est d'ordre budgétaire. Les hauts fonctionnaires du gouvernement provincial prétendent que c'est en raison de pénuries saisonnières d'infirmiers et non pour des raisons de budget. Le gouvernement insiste sur le fait que ces hôpitaux n'utilisent pas le nombre de lits que leur budget d'exploitation annuel leur permet. On serait porté à croire que si tel est le cas, ces hôpitaux doivent chacun accumuler un surplus chaque année, mais ce n'est pas le cas. Il se peut que le système soit tel que seul l'hôpital exceptionnel puisse administrer les fonds qui lui ont été attribués de façon optimale. Autre explication possible: les hôpitaux jugent nécessaire, au cours de l'année, d'employer plus de personnel infirmier que les normes de dotation du *Saskatchewan Hospital Services Plan* ne le permettent. Ils ferment certaines chambres pendant l'été pour permettre au personnel de prendre des vacances et, ainsi, arriver à mieux équilibrer le budget d'exploitation.

Nous nous hâtons de préciser que les normes de dotation du S.H.S.P. sont actuellement à l'étude; cette révision découle des pressions considérables exercées par les pro-

[3] L'honorable Ed Tchorzewski, ministre des Finances, discours du budget, le 5 mai 1981, page 22.

pressure. Public pressure comes as a result of the growing waiting lists which mean that people awaiting a bed for certain surgical procedures must wait many months to be admitted. For some elective services, the wait may not have any negative effects on the individual's health but for the senior citizen awaiting replacement of a painful hip it represents an understandably intolerable situation. During the summer of 1980, it resulted in patients requiring radio-therapy for cancer being transferred back and forth by ambulance from Prince Albert to Saskatoon, a distance of some 140 kilometers.

Our members do not have many complaints about difficulty of admitting emergencies during the summer months but they are concerned that many patients classed as urgent are necessarily deferred.

The closure of beds during the summer has a negative effect on physician training programs. When elective surgical admissions are reduced for even two months the trainees in certain rotations at that time are denied the optimal range of experience. This can affect the gynaecological service more adversely because that discipline has a lower ratio of emergency surgery than does a service such as orthopaedic surgery, for example.

4. The rural-urban population shift is not being reflected by an expansion in the number of hospital beds in the cities of Saskatoon and Regina. There are some 7,000 beds in Saskatoon's 136 hospitals or about seven beds per thousand population. Two thousand, four hundred and forty-five of those beds are in Saskatoon and Regina. When one adjusts for the fact that about 40 percent of those beds are utilized by patients referred in from outside those cities for specialist services, it means that residents of those cities have five beds per thousand and the balance of the province's population has eight beds per thousand.

We do know that not all the beds in the province, especially in smaller rural hospitals, are funded. Indeed, a recent statement by the Minister of Health indicated that Saskatoon funds 5.1 beds per thousand population.

5. The provincial system of funding long-term care beds has also put undue pressure on hospital beds. Others may be advertising the Task Force of further details. Suffice it to say that patients admitted to level IV chronic care hospitals are being provided long-term care at no direct cost to themselves. Persons admitted to level III nursing homes are being asked to pay in the vicinity of $800.00 monthly or more than $25.00 per day which is considerably more than in other provinces. Again, it is our understanding that this situation will change as of July 1, 1981, but the details of the change are not yet known to us.

6. Rigid fiscal controls also result in delays in the introduction of technological advances. One example of this is the C.A.T. Scan. This sophisticated diagnostic device first became available in 1973. It has been modified since then

fessionnels et le public. Si ce dernier cherche à se faire entendre, c'est que les listes d'attente ne cessent de s'allonger; il faut parfois attendre des mois pour subir certaines interventions chirurgicales. Pour certains services, l'attente peut n'avoir aucun effet négatif sur la santé, mais pour les personnes âgées qui attendent le remplacement d'une hanche qui les fait souffrir, la situation est tout à fait intolérable. Au cours de l'été de 1980, certains patients en radiothérapie pour le cancer ont dû être transférés aller et retour par ambulance du Prince-Albert à Saskatoon, sur une distance de quelque 140 kilomètres

Nos membres n'ont pas tellement de plaintes à formuler au sujet de la difficulté d'admettre des cas urgents pendant les mois d'été, mais ils sont préoccupés de ce que le traitement d'un grand nombre de patients classés urgents soit nécessairement reporté.

La fermeture des chambres pendant l'été a un effet négatif sur les programmes de formation des médecins. Lorsque les admissions pour certaines opérations chirurgicales sont réduites, fût-ce pendant deux mois, les stagiaires qui effectuent une certaine rotation à cette époque, ne peuvent en retirer l'expérience optimale. Le service gynécologique peut être plus durement touché parce que cette discipline a un cœfficient inférieur de chirurgie d'urgence par rapport à un service comme la chirurgie orthopédique, par exemple.

4. Il n'est pas tenu compte des proportions entre ruraux et citadins dans l'augmentation du nombre des lits dans les villes de Saskatoon et de Regina. Il y a quelques 7,000 lits dans les 136 hôpitaux de la Saskatchewan, soit environ 7 lits par millier d'habitants; 2,445 de ces lits sont à Saskatoon et à Regina. Si on tient compte du fait qu'environ 40 p. 100 de ces lits sont utilisés par des patients qui sont renvoyés de l'extérieur de ces villes pour obtenir des services spécialisés, il faut en conclure que les résidents de ces villes ont 5 lits par millier d'habitants et que le reste de la population de la province a 8 lits par millier d'habitants.

Nous savons que ce ne sont pas tous les lits de la province, surtout dans les petits hôpitaux ruraux, qui sont financés. En fait, une récente déclaration du ministre de la Santé révèle que la Saskatchewan finance 5.1 lits par millier d'habitants.

5. Le système provincial de financement des lits pour soins prolongés a également exercé une pression indue. D'autres témoins donneront peut-être de plus amples détails au Groupe d'étude. Qu'il suffise de dire que les patients admis dans les hôpitaux de soins chroniques de niveau IV reçoivent des soins prolongés sans que des coûts directs ne leur soient imputés. Les personnes admises dans les foyers de soins de niveau III doivent payer environ $800 par mois ou plus de $25 par jour, ce qui est beaucoup plus élevé que dans d'autres provinces. Là encore, nous croyons que cette situation changera le 1er juillet 1981, mais les détails de ce changement ne nous sont pas encore connus.

6. Les contrôles fiscaux rigides entraînent également des retards dans la mise en œuvre de progrès technologiques. On pourrait citer à titre d'exemple le scanographe. Cet appareil de diagnostic complexe a été mis au point en

but it first became operative in Saskatchewan in University Hospital, Saskatoon, in early 1979. Some 18 months later, the one at the Plains Health Centre in Regina came into operation. Thus, we have one unit per 500,000 population. These two units are currently not able to meet the demand. It is now coming to be accepted in other provinces that there should be one C.A.T. Scan per 250,000 population. Indications are that the Saskatchewan government has no intention of accepting that guideline.

Our members have also pointed out that a hospital's budget may be insufficient to enable it to stock sufficient splints for the optimal treatment of sprains and fractures in the emergency department. Other are not able to obtain the capital funds to purchase a diagnostic ultrasound unit or equipment for the Intensive Care Unit. Service clubs and other local groups are willing to, and often do, provide capital funds to provide the equipement but then the hospital may encounter difficulty in obtaining the necessary operating funds from the Hospital Services Plan.

7. Our members are concerne that the upgrading of old hospitals tends to be left too long. In one situation, a hospital is now being rebuilt but in the meantime, surgeons are very concerned that the operating suite is in danger of contamination because the roof leaks when it rains. Fortunately, no identifiable harm has occurred to date, but the potential should not even exist in the interests of continued high quality health care.

Effects of Underfunding on Physicians' Fees

The Saskatchewan experience is a good example of the C.M.A.'s contention "that the government has clearly had a dominant bargaining position . . ."[4] and that the federal principel of reasonable compensation is not being met.[5] There is no legal framework for bargaining with the Medical Care Insurance Commission (M.C.I.C.). Section 48 of the Medical Care Insurance Act empowers the Commission to "make regulations for the purpose of . . . administering a plan of medical care insurance" prescribing, among other things, "the rates of payments to be made . . . in respect of insured services provided . . . by physicians . . ." but before regulations are made to "alter the general rates of payment . . . the Commission shall consult . . . the Saskatchewan Medical Association . . ." It does not specify agreement must be reached. True collective bargaining is not possible under these provisions.

Another Section of the Act seems to us to be in conflict with Section 48. Section 41 specifies that the "Lieutenant Governor in Council may make regulations agreed to by the . . . Saskatchewan Medical Association providing for any differences that may arise with respect to the general rates of payment . . . ; to be settled by negotiation, or . . . by mediation."

4 C.M.A. Submission to the Task Force—page 27.

5 Ibid, pages 9 and 26.

1973. Il a été modifié depuis, mais il est entré en opération en Saskatchewan à l'hôpital de l'Université, à Saskatoon, au début de 1979. Quelque 18 mois plus tard, celui du Plains Health Centre de Regina est entré en service. Par conséquent, nous avons un appareil pour 500,000 habitants. Ces deux appareils ne peuvent actuellement pas satisfaire à la demande. On reconnaît de plus en plus dans les autres provinces qu'il devrait y avoir un scanographe pour 250,000 habitants. Il semble que le gouvernement de la Saskatchewan n'ait pas l'intention d'accepter cette norme.

Nos membres ont également souligné que le budget d'un hôpital peut être insuffisant pour lui permettre de garder en réserve suffisamment d'éclisses pour assurer le traitement optimal des entorses et fractures par le service d'urgence. D'autres ne peuvent pas obtenir les fonds d'exploitation pour acheter une unité de diagnostic à l'ultra-son ou du matériel pour l'unité des soins intensifs. Les clubs de service et les autres groupes locaux sont désireux d'assurer les fonds d'exploitation pour fournir l'équipement mais alors l'hôpital peut éprouver des difficultés à obtenir les fonds d'exploitation nécessaires du régime des services hospitaliers.

7. Nos membres s'inquiétent de la tendance à différer trop longtemps l'amélioration des anciens hôpitaux. Dans un cas, un hôpital est à l'heure actuelle reconstruit, mais entretemps, les chirurgiens craignent au plus haut point que la salle d'opération ne soit en danger de contamination parce que le toît coule lorsqu'il pleut. Heureusement, il n'y a eu jusqu'ici aucune difficulté attribuable à cette situation, mais le risque ne devrait même pas exister si l'on veut préserver la haute qualité des soins médicaux.

Effets de l'insuffisance de financement sur les horaires des médecins

L'expérience de la Saskatchewan est un bon exemple de l'affirmation de l'AMC selon laquelle le gouvernement fédéral a clairement eu un rôle de négociation dominant[4] et le principe fédéral d'indemnisation raisonnable n'est pas appliqué. Il n'y a aucun cadre juridique pour la négociation avec la commission d'assurance maladie (MCIC). L'article 48 du Médical Care Insurance Act (Loi sur l'assurance-maladie) autorise la Commission à édicter des règlements dans le but . . . d'administrer un régime d'assurance médicale prescrivant entre autres choses les taux de paiement qui devraient être faits . . . relativement à des services assurés, fournis . . . par des médecins . . . , mais avant que des règlements ne soient édictés pour modifier les taux généraux de paiement, la Commission consultera la Saskatchewan Medical Association . . . Elle ne précise pas qu'un accord doit être conclu. Une véritable négociation collective n'est pas possible aux termes de ces dispositions.

Un autre article de la Loi nous semble en conflit avec l'article 48. L'article 41 précise que «le lieutenant gouverneur en conseil peut édicter des règlements acceptés par la . . . *Saskatchewan Medical Association* pour prévoir tout différend qui peut être surgis au sujet des taux généraux de paiement . . . ; qui doivent être réglés par négociation ou . . . par médiation».

4 Mémoire de l'AMC au Groupe d'étude, p. 27.

5 Ibidem, pp. 9 et 26.

Despite several requests from the S.M.A., the provincial government has declined to pass any such regulations, Attempts were made in 1974, at S.M.A. request, to conclude a written agreement but failed because government insisted on placing a limit on direct which the profession could not accept.

We realize now that Section 41 is really in conflict with the other principles in The Medical Care Insurance Act. Judge A.J. Muir mediated our dispute in negotiations in 1979 and during that process reminded us of the principle that the M.C.I.C. is an insurance agency which sets its benefit rates but that physicians are under no obligation to accept those rates. They have the option of billing their patients directly. The Judge suggested that our discussions with the M.C.I.C. should not be governed by Section 41 and under these circumstances we now consider it unwise to insist on regulations and/or written agreements. As a result of that experience, the S.M.A. now acts as consultant to the M.C.I.C. with respect to its Payment Schedule and thus is functioning under Section 48.

This shift from "negotiations" to consultation has provided two advantages. First, it has removed most of the adversarial atmosphere, and second, it has made the Payment Schedule a more fluid document allowing for staged adjustments at various times during the year. However, it has not been able to bring our rates of payment to a level where they are competitive with those in our neighboring provinces. Our members are growing increasingly disenchanted with the S.M.A. apparent inability to achieve reasonable rates of payment for their services.

The S.M.A. has contended that fees paid in Saskatchewan for insured services overall should be at par with the average paid in Manitoba and Alberta. For the past two years that average has been hovering at around 13 to 14 per cent above the fees paid in Saskatchewan. Our fee increments in 1980 amounted to about 13 per cent while Alberta's was 15.5 per cent and Manitoba's was 12.8 per cent, thus, we barely kept pace.

Some 18 months ago the Minister of Health made a commitment to work toward the achievement of parity, We were aware that he was withdrawing from that promise but he made it official on May 4, 1981, when he announced publicly that, in his view, Saskatchewan physicians are entitled to net income parity but not to price parity. Our members consider that an insult because he is saying, in effect, that Saskatchewan people consider that physicians in Saskatchewan are worth less than their colleagues in Alberta and Manitoba and that Saskatchewan people expect physicians to work longer hours and provide more services at lower rates of pay in order to achieve net income parity. The Minister's statement also suggests that the Saskatchewan government believes in a two-tier system of health care—one which Saskatchewan elects to fund and another which other provinces elect to fund. Physicians find this unacceptable because at the same time Mr. Blakeney is advocating that he be paid the same amount per barrel of oil as Mr. Lougheed receives.

Malgré plusieurs demandes de la part de la SMA, le gouvernement provincial a refusé d'adopter de tels règlements. Des tentatives ont été faites en 1974, à la demande de la S.M.A., pour conclure un accord écrit, mais elles ont échoué parce que le gouvernement a insisté pour imposer une limite à la facturation directe, que la profession ne pouvait accepter.

Nous constatons maintenant que l'article 41 est vraiment en conflit avec les autres principes énoncés dans le Médical Care Insurance Act. Le juge A. J. Muir a servi de médiateur dans notre conflit lors des négociations de 1979 pendant lesquelles il nous a rappelé que le principe selon lequel la M.C.I.C. est un agent d'assurance qui établit ses taux de bénéfice mais que les médecins ne sont pas obligés d'accepter ces taux. Ils ont la possibilité de facturer leurs patients directement. Le juge laissait entendre que nos discussions avec la M.C.I.C. ne devraient pas être régies par l'article 41. Dans ces circonstances, nous considérons maintenant qu'il est insensé d'insister pour obtenir des règlements et (ou) des accords écrits. Par suite de cette expérience, la S.M.A. agit maintenant à titre de consultant de la M.C.I.C. en ce qui a trait aux honoraires et par conséquent est régie par l'article 48.

Ce passage des «négociations» a une consultation nous a apporté deux avantages. Premièrement, il a enlevé le plus gros de l'atmosphère tendue et, deuxièmement, il a fait du barème des honoraires un document plus souple permettant des rajustements progressifs à divers moments au cours de l'année. Toutefois, il n'a pu porter nos honoraires à un niveau où ils seraient concurrentiels avec ceux des provinces voisines. Nos membres sont de plus en plus désenchantés par l'incapacité manifeste de la S.M.A. d'obtenir une rémunération raisonnable pour leurs services.

La S.M.A. a jugé que les honoraires payés en Saskatchewan pour l'ensemble des services assurés devraient être égaux à la moyenne payée au Manitoba et en Alberta. Au cours des deux dernières années, cette moyenne a osceillé entre 13 et 14 p. 100 au-dessus des honoraires versés en Saskatchewan. Nos augmentations d'honoraires en 1980 s'élevaient à environ 13 p. 100 par rapport à 15.5 p. 100 en Alberta et à 12.8% au Manitoba. Nous avons donc à peine suivi le rythme.

Il y a quelque 18 mois, le ministre de la Santé s'est engagé à travailler en vue de réaliser la parité. Nous savions qu'il allait se dégager de cette promesse, mais la chose est devenue officielle le 4 mai 1981, lorsqu'il a annoncé publiquement qu'à son avis, les médecins de la Saskatchewan ont droit à la parité de revenu net mais non pas à la parité des honoraires. Nos membres considèrent cela comme une insulte: le ministre dit qu'en fait, la population de la Saskatchewan considère que les médecins de cette province valent moins que leurs collègues d'Alberta et du Manitoba et qu'elle veut que ses médecins travaillent pendant de plus longues heures et fournissent plus de services à des taux de rémunération inférieurs afin de réaliser la parité de revenu net. La déclaration du Ministre laisse également entendre que le gouvernement de la Saskatchewan croit en un système de soins médicaux à deux niveaux—un que la Saskatchewan choisirait de financer et un autre que les autres provinces choisiraient de financer. Les médecins jugent cette déclaration inacceptable parce qu'en même temps, M. Blakeney soutient qu'il doit recevoir le même montant par baril de pétrole que M. Lougheed.

It is inflammatory public statements such as the above that keep the medicare pot boiling in Saskatchewan. Our profession withdrew all but emergency services in 1962 in order to:

(*a*) prevent government from dictating professional judgement and to

(*b*) gain the right to bill patients directly.

Despite the highly charged partisan atmosphere in this province since 1962, physicians have made every effort to make medicare work and we believe have helped to make it the success it is. Even before medicare, physicians spearheaded the introduction of prepaid health plans. Saskatchewan physicians do not oppose medicare. All they ask is that the public anti-physician rhetoric be replaced with some more reasonable recognition of the services that dedicated physicians provide daily.

We view also with concern some of the disparities we observe in the M.C.I.C.'s rates of payment. For example, Table 10 of the M.C.I.C. 1980 Annual Report reveals that optometrists were paid $20.42 per refraction whereas ophthalmologists were paid $17.55. Chiropractors were paid $18.26 per X-ray service whereas radiologists were paid $16.98.

Direct Patient Billing

The S.M.A. continues to contend that the option to bill patients directly, called Mode III billing in Saskatchewan, is a necessary safety valve. Without it, we have no method of registering dissatisfaction with the rates of payment. Without it, the profession has no balance of power whatever in the negotiating process.

In October 1980, the Minister of Health advised the S.M.A. that, in his view, physicians should have the right to strike. The Medical Profession Act was amended this spring to include a provision which provides the Minister with power to assume the licensing powers of the College of Physicians and Surgeons if ever physicians do withdraw their services and the Council of the College is deemed not to be acting in the public interest.

Physicians dissatisfied with the payment rates are extremely anxious about the threats to remove the direct billing option. The S.M.A. fears that the Saskatchewan government's position to outlaw the option is intended to provide it with the power to exercise even greater economic control over physicians. The Federal government should be very wary of allowing itself to be trapped by the Saskatchewan government's position. The Saskatchewan government, as stated publicly, is not willing to bell the cat. It wants the Federal government to outlaw direct patient billing by putting conditions on the transfer monies. We respectfully suggest the Task Force contemplate carefully the sequelae of such a move. If the Minister of National Health and Welfare needs some lever to gain her objectives in the cost-sharing of health-care costs, she would be well advised to search for another one. It would be a gross injustice to legislate part of the twin recommendations made by the Honourable Emmett M. Hall in his report entitled

Ce sont des déclaration publiques aussi blessantes que celles-là qui enveniment le débat sur l'assurance-maladie en Saskatchewan. Notre profession a retiré tous ses services, mis à part les services d'urgence, en 1962 afin:

a) d'empêcher le gouvernement de dicter un jugement d'ordre professionnel, et

b) d'acquérir le droit de facturer les patients directement.

Malgré l'atmosphère partisane extrémement lourde dans cette province depuis 1962, les médecins ont fait tout leur possible pour faire fonctionner le régime d'assurance-maladie et, nous le croyons, ils ont contribué à son succès actuel. Même avant l'assurance-maladie, les médecins se sont prononcés en faveur de l'introduction de régimes de santé payés au préalable. Les médecins de la Saskatchewan ne se sont pas opposés à l'assurance-maladie. Tout ce qu'ils demandent, c'est que les déclarations enflammées contre les médecins cèdent la place à une reconnaissance plus raisonnable des services que des médecins dévoués fournissent tous les jours.

Nous considérons aussi avec inquiétude certaines des disparités que nous observons dans les barèmes de la M.C.I.C. Par exemple, le tableau 10 tiré du rapport annuel de 1980 de la M.C.I.C. révèle que des optométristes ont été payés $20.42 par examen de réfraction tandis que les ophtalmologues ont été payés $17.55. Les chiropraticiens ont été payés $18.26 par rayon-X tandis que les radiologistes ont été payés $16.98.

Facturation directe

La S.M.A. continue à croire que l'option qui consiste à facturer directement les patients, appelée facturation Mode III en Saskatchewan, est une soupape de sécurité indispensable. Sans cela, nous n'avons aucun moyen de manifester notre insatisfaction à l'égard des honoraires. Sans cela, la profession n'a aucun poids dans le processus de négociation.

En octobre 1980, le ministre de la Santé a informé la S.M.A. que, à son avis, les médecins devraient avoir le droit de grève. Le Medical Profession Act a été modifié ce printemps—pour inclure une disposition autorisant le ministre à assumer les pouvoirs d'accréditation du Collège des médecins et chirurgiens si jamais les médecins font grève et qu'on juge que le Conseil du Collège n'agit pas dans l'intérêt du public.

Les médecins mécontents des honoraires redoutent au plus haut point que l'option de la facturation directe ne soit retirée. La S.M.A. craint que la position du gouvernement de la Saskatchewan, qui veut bannir cette possibilité par voie législative, ne soit l'expression d'une volonté d'exercer un contrôle économique encore plus grand sur les médecins. Le gouvernement fédéral doit être très prudent pour ne pas se laisser piéger par le gouvernement de la Saskatchewan. Ce dernier, comme il l'a déclaré publiquement, n'est pas désireux d'attacher le grelot. Il veut que le gouvernement fédéral dénonce la facturation directe du patient en imposant des conditions aux paiements de transfert. Nous suggérons respectueusement au groupe de travail d'étudier avec soin les séquelles d'une telle décision. Si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être a besoin d'un certain appui pour atteindre ses objectifs dans le partage des coûts de santé, elle serait bien avisée d'en chercher un autre. Ce serait une grossière injustice que de légiférer une

"Canada's National-Provincial Health Program for the 1980's."

Conclusion

The S.M.A. claims no expertise to address the complex issue of federal-provincial fiscal arrangements. Those are political decisions which flow from a socio-political desire to fund from public funds a national health-care insurance system. Nevertheless, the concerns about the funding of that system are real from the results that our members observe daily as providers of care in that system. Physicians are frustrated because too often the system denies their patients access to health-care needs within reasonable timeframes.

In addition to endorsing the C.M.A.'s recommendations, the S.M.A. makes a plea that any adjustments in the federal-provincial fiscal arrangements must be such that a greater proportion of our resources, and not less, be directed to the system of health-care insurance.

partie des deux recommendations formulées par l'honorable Emmett M. Hall dans son rapport intitulé «Programme de santé national et provincial du Canada pour les années 1980».

Conclusion

La S.M.A. ne prétend pas avoir compétence pour s'attaquer à la question complexe des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il s'agit de décisions politiques qui découlent d'un désir socio-politique de financer à partir des deniers publics un système national d'assurance-maladie. Néanmoins, les préoccupations au sujet du financement de ce système sont réelles et résultent des observations quotidiennes de nos membres. Eux, qui dispensent les soins dans ce système, sont frustrés parce que trop souvent le régime nie à leurs patients l'accès aux soins de santé dans des délais raisonnables.

La S.M.A. appuie les recommendations de l'A.M.C. et soutient que tout rajustement dans les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces doit être tel qu'une plus grande proportion de nos ressources, et non une moins grande proportion, soit réservée à ce système d'assurance-maladie.

APPENDIX "FISC-38"

SASKATCHEWAN UNIVERSITIES COMMISSION

BRIEF TO THE
PARLIAMENTARY TASK FORCE
ON THE
FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS

MAY 21, 1981

The Saskatchewan Universities Commission appreciates the opportunity provided by the Parliamentary Task Force on Federal-Provincial Fiscal Arrangements to attend this hearing and to present its views on what appear to be certain outstanding issues in the realm of post-secondary education. Since our mandate is restricted to the university sector of post-secondary education in the Province, our comments will be directed to analysis of the impact upon the Canadian university system of possible changes in the Established Program Financing arrangements.

That Canadian universities make fundamental and indispensable contributions to both national and provincial well-being, through their educational, research and service activities appears to be a proposition which is not in dispute by any party to the current discussions. The five principles enunciated by the Prime Minister at the June, 1976 Conference of Federal and Provincial First Ministers would still seem to be operative. As the Prime Minister then remarked, of post-secondary education in particular, "the federal Government is also concerned with matters such as accessibility, and with the great importance of the field for the development of our national life, our economy and technology, and so on." He added that:

> "Provincial and federal government interests and concerns coincide in many of these areas, and the maintenance of high standards across the country requires the combined and co-ordinated efforts of both levels of government."

In the remarks which the federal Minister of Finance, the Honourable Allan J. MacEachan, made in April, 1981, to the Parliamentary Task Force several concerns on the part of the federal government having to do with the operation of the current fiscal arrangements are noted. With respect to federal support for education, the Minister said:

> "The post-secondary education component of EPF is classified as a social policy transfer, but to the extent that it serves federal policy goals, it is mainly related to long-term economic development. The existence of a large number of highly qualified managers, professionals and technicians is essential for further development. It is also in the university atmosphere that a good deal of the research which generates scientific advance, invention and industrial innovation takes place. However, the program as it now exists provides no link between these obvious federal policy interests and provincial outlays financed by these transfers."

APPENDICE «FISC-38»

SASKATCHEWAN UNIVERSITIES COMMISSION

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
COMITÉ SPÉCIAL
SUR LES
ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LE 21 MAI 1981

La *Saskatchewan Universities Commission* est sensible au fait que le Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces lui ait offert la possibilité de participer à cette séance et de présenter son point de vue sur certains problèmes qui semblent constituer les points saillants de la question de l'enseignement postsecondaire. Notre mandat se résumant au secteur universitaire dans notre province, nos observations porteront essentiellement sur l'analyse des conséquences sur le régime universitaire canadien de la modification éventuelle des accords relatifs au financement des programmes établis.

Il semble qu'aucun des participants aux pourparlers actuels ne conteste la proposition voulant que les universités canadiennes apportent une contribution fondamentale et indispensable au bien-être du pays et de la province par leurs activités en matière d'enseignement, de recherche et de services. Les cinq principes énoncés par le premier ministre fédéral lors de la Conférence de juin 1976 des premiers ministres canadiens semblent être encore applicables. Le premier ministre avait fait alors remarquer ce qui suit concernant l'enseignement postsecondaire: "le gouvernement fédéral se préoccupe également de questions comme l'accessibilité et de l'importance qu'a ce secteur pour l'essor du pays, de notre économie et de notre technologie." Il ajouta par la suite les propos suivants:

> "Dans bon nombre de ces secteurs les intérêts et les préoccupations des gouvernements provinciaux et fédéral coïncident, et le maintien de normes élevées à l'échelon national nécessite des efforts coordonnés de la part des différents paliers de gouvernement."

Lors de sa comparution devant le Comité spécial en avril 1981, l'honorable Allan J. MacEachen, ministre des Finances, a souligné plusieurs préoccupations du gouvernement fédéral concernant l'administration des accords fiscaux actuels. Relativement au financement de l'éducation par le gouvernement fédéral, le ministre a tenu les propos suivants:

> «L'enseignement postsecondaire, l'un des éléments du FPE, est classé parmi les transferts à caractère social, mais dans la mesure où il répond à des objectifs fédéraux, il se rattache surtout au développement économique à long terme L'existence d'un grand nombre de gestionnaires, de professionnels et de techniciens hautement qualifiés est essentiel à notre très compétent développement futur. C'est également dans le milieu universitaire que se fait une grande partie de la recherche qui débouche sur le progrès scientifique, les inventions et les innovations industrielles. Cependant, le programme dans sa forme actuelle n'assure aucun lien entre ces préoccupations fédérales évidentes et les dépenses provinciales financées par ces transferts.»

Although Mr. MacEachan's remarks bring to sharper focus the federal government's current concerns, one hopes that they do not fundamentally conflict with the general principles enunciated by the Prime Minister in 1976. Canadian universities, being in the main creatures of provincial legislatures and coming under provincial jurisdiction, do not constitute a "system" in a formal, explicit sense. For are they homogeneous entities: they differ enormously in scale and complexity, particularly so in the domain of research. Nevertheless, though not belonging to one formal "system", as is possible in a unitary state, they are all recognizably *universities*, they all discharge, at a recognized level of quality, their educational mission, and they are effectively interlinked with one another in a variety of extra-governmental modes. The small Maritime university, for example cannot hope to rival the University of Toronto or the University of British Columbia in respect of its research effort; but it may take second place to none in respect of its educational calibre and impact upon its undergraduates. Through bodies such as the Association of Universities and Colleges of Canada, the national research councils, a host of academic professional societies, a variety of administrative networks, and so on, a real sense of participation in a national enterprise is engendered, and an appreciable degree of linkage between national interests and local concerns is effected. Accessibility may not be perfectly equal, across all regions of Canada; but the differences which do exist (e.g., with respect to tuition fees) are not gross in magnitude, and are far less in Canada than in the United States. Inter-provincial mobility of students, within the post-secondary structure, is not restricted: there is a fundamental and accepted equivalence of educational standards in institutions across all provinces.

These are by no means inconsiderable achievements of the Canadian university "system". As the AUCC brief to the Task Force notes, however, they would not have been possible without the "essential underpinnings" provided by federal assistance. The Saskatchewan Universities Commission shares this conviction, and would view with great concern any drastic revisions to EPF arrangements which would have to effect either (1) of seriously disrupting the flow of funding to any part of the university sector, or (2) of radically altering the mode in which funding does flow.

With respect to the first point, it is important to note that, quite apart from the serious inroads upon their capacity which may arise from the continuing pressures of inflation, Canadian universities cannot avoid the impact of major demographic shock waves, which will have a pronounced destabilizing effect upon their operations. On the one hand, there is the problem of the aging faculty—a phenomenon traceable to the demands of both provincial and federal governments for the rapid expansion of the university sector in the 1960s. On the other hand, there is the coming decline, starting in the mid-1980s, in the numbers of the traditional "college-age" group. At best, our institutions will encounter a turbulent environment, to which adjustment will be most difficult; and this at the very time in which they will face unprecedented new demands, again ema-

Même si les observations de M. MacEachan précisent davantage les préoccupations actuelles du gouvernement fédéral, on espère que ces dernières n'entrent pas fondamentalement en conflit avec les principes généraux énoncés par le premier ministre en 1976. Constituées par les assemblées provinciales et relevant de la compétence provinciale, les universités canadiennes ne forment pas un "système" dans un sens absolu et explicite. Elles ne possèdent pas non plus un caractère homogène: elles diffèrent énormément en importance et en complexité, particulièrement dans le domaine de la recherche. Même si elles n'appartiennent pas à un "système" absolu, comme c'est possible dans un État unitaire, elles n'en demeurent pas moins des universités, elles s'acquittent de leur mission éducative en respectant des normes qualitatives reconnues et sont reliées efficacement grâce à certains réseaux qui ne relèvent pas du gouvernement. Une petite université dans les Maritimes ne peut pas espérer rivaliser avec l'université de Toronto ou celle de la Colombie-Britannique en matière de recherches, mais elle peut venir au premier rang pour ce qui est de l'influence qu'elle exerce par la qualité de son enseignement sur ses étudiants du premier cycle. Des organismes comme l'Association des universités et collèges du Canada, les conseils de recherche nationaux, la gamme de regroupements professionnels et les divers réseaux administratifs ont fait naître un véritable sens de participation à une entreprise nationale et ont contribué, dans une mesure appréciable, à marier les intérêts nationaux avec les préoccupations locales. L'accessibilité n'est peut-être pas parfaitement égale dans toutes les régions du Canada, mais les différences, notamment celles relatives aux frais d'inscription, ne sont pas énormes; de toute façon elles sont beaucoup moins importantes au Canada qu'aux États-Unis. Les étudiants peuvent sans restriction changer de province au cours de leurs études postsecondaires: tous les établissements canadiens ont accepté un régime d'équivalences fondamentales relativement aux normes d'enseignement.

Il ne s'agit en aucune façon de réalisations insignifiantes de la part du régime universitaire canadien. Comme le souligne le mémoire de l'AUCC présenté au Comité spécial, ces réalisations auraient été impossibles sans "l'apport essentiel" des crédits fédéraux. La *Saskatchewan universities Commission* partage cet avis et envisagerait avec appréhension toute modification radicale aux accords sur le FPE qui (1) freinerait sérieusement le financement d'une partie quelconque d'un secteur universitaire ou (2) modifierait radicalement le mode de financement.

En ce qui concerne le premier point, il est important de noter que, exception faite des graves répercussions des pressions inflationnistes sur la capacité des universités canadiennes, ces dernières ne peuvent pas éviter les conséquences des modifications démographiques considérables qui contribueront fortement à déstabiliser leurs activités. D'une part, il y a le problème du vieillissement du corps enseignant, phénomène imputable aux exigences des gouvernements provinciaux et fédéral visant le développement rapide du secteur universitaire dans les années 60. D'autre part, nous verrons bientôt une diminution au sein du groupe "en âge de fréquenter l'université", phénomène qui prendra naissance vers le milieu des années 80. Pour dire le mieux, nos établissements évolueront dans un climat agité et il sera extrêmement difficile de s'y

nating from both levels of government, for increased output of scientific and technical professionals, and increased levels of basic and applied research activity. And towards the end of the decade we ought, if we are at all rational, to be filling up the faculty "pipeline" in order to have sufficient staff to cope with the further shock waves of the 1990s—when enrolment may increase and when large blocks of faculty begin to reach retirement. It is difficult to avoid the conclusion that diminution of federal assistance, to any marked degree, could have other than severely disruptive consequences for the universities; and particularly so if the change were to be precipitate.

Over and above the issue of the total level of federal assistance to post-secondary education there is the question of the *mode* by which such assistance is delivered. The federal requirement for greater "visibility" of its contribution is certainly comprehensible, and no doubt will be one of the issues which will have to be addressed at the inter-governmental level. It is strongly to be hoped, however, if any changes are to be instituted, that they not be in the direction of magnifying uncertainty and instability in the university sector. Long-range planning for the next decade is bound to be difficult enough, for universities as well as governments, without the addition of further complicating factors.

The Commission understands that in discussions of this topic the suggestion has been advanced that federal assistance to post-secondary education might take the form (in whole or in part) of increased aid directly to students, who with "vouchers" in their hands could purchase places in the post-secondary sector, presumably at substantially higher fees than now exist. One major difficulty we foresee, if such a scheme were to be adopted, has to do with the impending decline, in the latter half of the decade, in full-time undergraduate enrolment. Such a decline may well be offset to some degree by higher part-time enrolment, and by increasing or stable graduate enrolment. The total impact upon any given university or set of universities is extremely difficult to predict. It seems probable, however, tha the overall decline will vary considerably from province to province and perhaps among institutions within a province. Moreover, for a variety of reasons, overall university costs are unlikely to decline in proportion to overall decline in student numbers. To the degree that funding is keyed directly to student numbers, further strains would be placed upon a university system which under the best of circumstances will have to contend with a set of most difficult problems. As well, such additional strains would be to a high degree unpredictable. Formula-type funding (e.g., of the type employed in Ontario) may be acceptable in a period of stable and rising enrolment. In a period of downturn in enrolment, there are grave doubts about its continued viability.

At any time, but especially so in the years immediately ahead, it is important that the method for assessing the financial needs of the institutions and distributing funds amongst them be such as to permit close interaction with the

adapter; le tout surviendra au même moment où les établissements devront satisfaire à des exigences sans précédent provenant encore une fois des paliers de gouvernements qui voudront plus de spécialistes scientifiques et techniques et une amélioration de la recherche théorique et de la recherche appliquée. En outre, si nous faisons preuve de logique, nous devrions vers la fin de cette décennie avoir formé suffisamment de personnel enseignant pour qu'il puisse faire face aux graves modifications des années 90, alors que le nombre d'inscriptions pourra augmenter et que bon nombre d'enseignants approcheront l'âge de la retraite. Il est difficile d'éviter de conclure qu'une diminution notable de l'aide fédérale ne pourrait qu'entraîner des conséquences néfastes pour les universités, particulièrement si le changement survenait subitement.

En plus de la question de l'aide totale du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire, il y a également celle du *mode* de financement. Il est certainement naturel que le gouvernement fédéral exige que ses contributions soient plus «visibles». Cette exigence fera sans aucun doute partie des questions qui seront étudiées au niveau intergouvernemental. Il faut espérer que les changements éventuels ne contribueront pas à accroître l'incertitude et l'instabilité dans le secteur universitaire. Autant pour les universités que pour les gouvernements, la planification durant la prochaine décennie sera assez difficile en soi, sans y ajouter d'autres facteurs qui compliqueront la situation.

La Commission a entendu dire qu'au cours de discussions sur cette question certains ont proposé que l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire prenne (partiellement ou intégralement) la forme d'une aide accrue versée directement aux étudiants; unis de «pièces justificatives», ces derniers pourraient obtenir une place dans le secteur postsecondaire et les frais seraient probablement beaucoup plus élevés que maintenant. Si l'on adoptait cette méthode de financement il faudrait tenir compte selon nous, d'une difficulté importante, notamment la diminution des effectifs à plein temps au premier cycle prévue pour la deuxième moitié de la décennie. Dans une certaine mesure, l'accroissement des effectifs à temps partiel et l'augmentation ou la stabilité des effectifs des 2e et 3e cycles pourraient contrebalancer cette diminution. Il est extrêmement difficile de prédire quelles seront les conséquences pour une université donnée ou un groupe d'universités. Il semble probable cependant que cette diminution variera considérablement selon la province et, éventuellement, selon les établissements au sein d'une province. En outre, pour différentes raisons, les frais universitaires ne sont pas susceptibles de diminuer proportionnellement à la baisse totale du nombre d'étudiants. Dans la mesure où le financement est axé directement sur le nombre d'étudiants, on imposerait des tensions additionnelles à un régime universitaire qui, au mieux, devra faire face à un ensemble de problèmes vraiment difficiles. D'ailleurs, ces tensions additionnelles seraient fort imprévisibles. Le genre de financement employé en Ontario peut être acceptable lorsque les effectifs sont stables et augmentent. En cas de diminution, certains doutent fortement que ce genre de financement soit rentable.

En tout temps, mais particulièrement pour les prochaines années, il importe que la méthode d'évaluation des besoins financiers des établissements et le mode de répartition des crédits d'une part, permettent des relations étroites entre les

universities, and not be such as to displace judgment based on experience, on familiarity with the special needs and characteristics of the institutions, and inclusive of some element of discretion. Whatever be the defects of the existing system, it has important virtues which should not be sacrificed. Any kind of mechanistic system of deploying federal aid, by per student grant or by voucher payments, would in our judgment be a most undesirable measure, and particularly so at the present juncture. For the above reasons, the Commission would hope that other and less damaging ways could be found to deal with the problem of the visibility of the federal contribution to post-secondary education.

With regard to the question of "linkage" between federal policy interests and provincial expenditures, the Commission wishes to observe that genuine linkage is often effected outside the formal arrangements of the EPF. Capital expenditures by the provinces are a case in point. The Government of Saskatchewan, for example, has funded a massive building program for the College of Engineering at the University of Saskatchewan, and approximately 80% of the cost of a substantial expansion to the Western College of Veterinary Medicine, with the remaining share coming from federal sources. Approval in principle has recently been given to construction of new quarters for Geological Sciences at the University of Saskatchewan. The total cost to the Province of these three projects (in 1981 dollars) will be close to $65 million. Projects of this type—and others waiting in the wings—surely fit very well with those federal interests in the field of long-term economic development to which the Minister of Finance referred in the remarks quoted above.

As well, the national granting councils have effective linkages with the universities across Canada, and there is opportunity for universities to respond, where their capabilities and interests permit, to the strategic research objectives enunciated by the councils in their five-year plans. Here as elsewhere, effective collaboration between federal and provincial interests does occur, even though not within the framework of a neat and tidy formal "system". If further measures of co-ordination are thought necessary, surely appropriate ways and means can be devised for so doing. In any event, whatever the outcome of inter-governmental discussions may be, in respect of revisions of formal fiscal arrangements, the existence and significance of other types of "linkage" should not be overlooked nor their value ignored.

The Commission recognizes that the comments made above relate only to certain elements in the extensive charge given to the Parliamentary Task Force, and that some very significant decisions must eventually be made with far-reaching consequences for all Canadians. We do, however, wish to reiterate our view that, despite the complexities which attend its operation, the university enterprise in Canada has achieved a stature which commands international respect and in which as Canadians we can take legitimate pride. We have vast natural resources in Canada, but it is clear that we must live increasingly by our wits as well. In view of that task we cannot afford at this time to make changes which would operate to the

universités et d'autre part, n'obligent pas les responsables à ne plus fonder les décisions sur la connaissance des caractéristiques et des besoins spéciaux des établissements et à ne plus tenir compte d'une certaine marge de discrétion. Le régime actuel comporte des défauts, mais il recèle néanmoins d'importantes qualités qu'il ne faudrait pas sacrifier. Tout mode de répartition automatique qu'il s'agisse de subventions accordées selon le nombre d'étudiant ou de paiement par pièces justificatives, serait à notre avis vraiment indésirable, particulièrement dans les conditions actuelles. Pour ces raisons, la Commission espère qu'on trouvera d'autres moyens moins nuisibles de résoudre le problème de la visibilité de la contribution fédérale à l'enseignement post-secondaire.

Concernant la question du «lien» qui existe entre les intérêts fédéraux et les dépenses provinciales, la Commission souhaite faire remarquer qu'un lien véritable est souvent créé à l'extérieur du cadre des accords sur le financement des programmes établis. Les immobilisations engagées par les provinces sont un exemple pertinent. Le gouvernement de la Saskatchewan a notamment financé un programme important de construction en ce qui concerne le *College of Engineering* de l'Université de la Saskatchewan, en plus de financer 80 p. 100 des coûts d'un important projet d'expansion au *Western College of Veterinary Medicine*, le reste étant financé par le gouvernement fédéral. On a récemment approuvé en principe un projet de construction de nouvelles installations pour les sciences géologiques à l'Université de la Saskatchewan. Ces trois projets coûteront en tout à la province près de $65 millions, le tout étant exprimé en dollars de 1981. Ces projets ainsi que ceux qui n'ont pas encore été présentés servent assurément très bien les intérêts fédéraux lorsqu'il s'agit du développement économique à long terme, question que le ministre des Finances avait soulevée et qui fait partie de l'extrait cité dans les pages précédentes.

De la même manière, les conseils subventionnaires canadiens ont noué des liens réels avec les universités partout au Canada, et, lorsque leur capacité et leurs intérêts le permettent, ces dernières peuvent répondre, en matière de recherche aux objectifs énoncés par ces conseils dans leur plan quinquennal. Ici comme ailleurs, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux collaborent efficacement, même si cette collaboration ne s'inscrit pas dans le cadre d'un «système» officiel sans bavures et ordonné. Il faudrait sûrement prévoir des moyens appropriés si l'on juge qu'une coordination accure se révèle nécessaire. De toute façon, quelle que soit l'issue des pourparlers intergouvernementaux sur la modification des arrangements fiscaux, il ne faudrait pas ignorer l'existence, l'importance et la valeur des autres types de «liens».

La Commission reconnaît d'une part, que les observations mentionnées ci-dessus portent uniquement sur certains éléments du vaste mandat imparti au Comité spécial, et, d'autre part, qu'il faudra finir par prendre certaines décisions qui seront très importantes et qui auront une portée considérable pour tous les Canadiens. Nous souhaitons cependant répéter que, malgré les difficultés auxquelles elles font face dans le cours normal de leurs activités, les universités canadiennes ont acquis une importance qui commande le respect international et dont nous pouvons être fiers. Le Canada recèle des ressources naturelles en vastes quantités, mais il est évident que nous devons également faire appel de plus en plus à la matière grise.

detriment of our institutions of higher learning. We would hope that the Task Force will be mindful of the difficult and stressful period our universities must go through, and that the proposals which eventually emerge from its work will be such as to strengthen and not enfeeble their capacity to serve both their provinces and the nation as a whole.

Etant donné cette tâche qui nous incombe, nous ne pouvons pas apporter à l'heure actuelle des modifications dont les répercussions pouvaient nuire à nos établissements de haut savoir. Nous espérons que le Comité spécial tiendra compte des temps difficiles que nos universités doivent traverser et que les propositions, qui découleront de ses travaux, viseront à renforcer et non pas à affaiblir la capacité des universités de servir à la fois leur province et leur pays.

APPENDIX "FISC-39"

A BRIEF TO THE PARLIAMENTARY TASK FORCE ON FEDERAL/PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS

Submitted by the: University of Saskatchewan Students' Union
—Evan Thornton
—Mark Cameron
—Don Rutherford
—Glen Coulter
—Felix Hoehn

May 21, 1981

Students at the University of Saskatchewan are disappointed by the fact that the Parliamentary Task Force on Federal/Provincial Fiscal Arrangements has only been allotted 12 weeks to examine the whole question of federal funding of social programs. We wish to express our dismay at the manner in which the concerned groups in the Province of Saskatchewan are being treated by the Task Force's timetabling requirements. A half-day for a whole province is clearly not sufficient. It is our hope that the task force will not give the impression that it has received input from all concerned groups in the province of Saskatchewan when it makes its report in Ottawa.

Students are hurt by Established Programs Financing (EPF) as it now stands. E.P.F. is a less than satisfactory arrangement for the transfer of federal funds for social programs. Since 1976, it has enabled the provincial governments to cut back spending on PSE, since funding is no longer earmarked for specific programs. What the resulting underfunding has meant to students at the University of Saskatchewan is shown well in the following exerpts from our students' Survival Manual.

College of Education: "needs 15 new full-time faculty positions to match the quality of comparable colleges. Class offerings have been reduced, research activity is insufficient, and the library needs upgrading."

College of Commerce: "Facilities, faculty and staff are unable to keep up with increased enrolment and advances in the state of the art. Average class sizes have increased 80 per cent in the past five years. There is a need for curriculum development and more research activity, but no money to pay for such improvements."

College of Physical Education: "Classroom, lab, library and office facilities have been called "the worst in Canada"."

College of Law: "Severe shortage of support staff, space, and faculty. Loss of professors (and failure to attract them)

APPENDICE «FISC-39»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

par: Le Syndicat des étudiants de l'Université de la Saskatchewan
—Evan Thornton
—Mark Cameron
—Don Rutherford
—Glen Coulter
—Felix Hoehn

Le 21 mai 1981

Les étudiants de l'Université de la Saskatchewan sont déçus du fait que le Groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces dispose de douze semaines seulement pour examiner la question du financement fédéral des programmes sociaux. Nous désirons protester contre la façon dont sont traités les groupes intéressés de la province de la Saskatchewan du fait de la rigidité du calendrier des travaux du Groupe de travail. Une demi-journée seulement pour l'ensemble de la province, c'est nettement insuffisant. Nous espérons que le Groupe de travail ne donnera pas l'impression qu'il a reçu l'apport de tous les groupes intéressés de la Saskatchewan lorsqu'il déposera son rapport à Ottawa.

Dans sa forme actuelle, le Financement des programmes établis (FPE) nuit aux étudiants. Ce moyen de transfert des fonds fédéraux aux programmes sociaux est tout à fait insatisfaisant. Depuis 1976, il a permis aux gouvernements provinciaux de réduire leurs dépenses au titre de l'éducation postsecondaire (E.P.S.) puisque le financement n'est plus attribué à des programmes précis. Les extraits du «Guide de survie» de nos étudiants, repris ci-dessous, démontrent bien l'impact du sous-financement sur les étudiants de l'Université de la Saskatchewan.

Faculté d'éducation: «Il faudrait 15 nouveaux postes de professeurs à temps plein pour égaler la qualité des facultés comparables. Le choix de cours a été réduit, la recherche est insuffisante et la bibliothèque a besoin d'être enrichie.»

Faculté de commerce: «Les installations, les professeurs et le personnel de soutien sont insuffisants étant donné l'augmentation des inscriptions et la tendance à la spécialisation. Le nombre moyen d'étudiants par classe a augmenté de 80 p. 100 au cours des cinq dernières années. Le programme scolaire doit être révisé et il faudrait intensifier l'effort de recherche mais de telles améliorations ne peuvent être réalisées faute d'argent.»

Faculté d'éducation physique: «Les salles de classe, les laboratoires, la bibliothèque et les bureaux ont été décrits comme étant «les pires au Canada».»

Faculté de droit: «Il y a un sérieux manque de personnel de soutien, d'espace et de professeurs. Le départ des professeurs

due to uncompetitive salaries have left areas of specilization unfilled, creating "holes" in the college's offerings."

These are just several of the colleges where underfunding has cut into existing programs. All colleges at the University of Saskatchewan have been experiencing similar cutbacks in funding in the past several years.

Unhappy as students are over the effects of E.P.F. on their education, we cannot see how the proposed cuts of $1.5 billion in the transfers to the provinces will make matters better for PSE. It would seem that the federal government does not consider funding in this field to be money well spent. If this is so, students at the University of Saskatchewan wish to voice their strong disagreement.

Universities, by training the supply of highly qualified labour, provide an important social service. The need for university graduates is one which will grow greater in the upcoming decades. This type of education should be adequately funded, and it should be accessible to all Canadians. A cutback of $1.5 billion in social funding, with any significant part of that going to PSE, would not only force severe deterioration of the quality of our education, but probably lead to drastically higher tuition costs. This would be extremely hard on potential students from low-income groups, since it is already questionable whether or not they have equal access to university education. There has already been a one percent fall-off in the rate of participation in PSE between 1976, when E.P.F. was instigated, and 1979. Statistics Canada predicted that by 1986, the participation rate would drop to 17.4% from 19.4% in 1976. One of their cited reasons for the predicted decline was "the continuance of the recent drop in the total proportion of government expenditures allocated to education."[1] It is important to note that this prediction was made in 1978, before news of the proposed cut to E.P.F. It is not too much to suggest that E.P.F. was responsible for the lowering of its participation rates. It is not illogical to assume that a cut in E.P.F. would lead to further drops in the participation rate, and that this decline would be at the expense of those from low-income groups.

As students, we feel that E.P.F. has been inadequate to meet the needs of PSE in Canada. What's needed is a long-term plan for PSE, one which would coordinate efforts by federal and provincial governments. Pointing to the need for such a plan is the fact that there are 40 or more federal departments involved in PSE. There should be a coordinating plan to tie them together and to assign responsibility to the federal government and the individual provincial governments.

To facilitate such a plan, the students at the University of Saskatchewan call on the federal government to instigate a

1 "Out of School—Into the Labour Force," A summary of Findings Statistics Canada 1978, p. 12.

(et l'incapacité à en recruter d'autres), à cause de traitements peu compétitifs signifient que de nombreux postes de spécialisation ne sont pas pourvus et que le collège est incapable d'offrir un plein choix de cours.»

Le sous-financement a entraîné la réduction des programmes actuels dans plusieurs facultés. Au cours des quelques dernières années, toutes celles de l'Université de la Saskatchewan ont connu des coupures semblables dans le financement.

Les étudiants sont mécontents des répercussions des accords de financement des programmes établis sur leur éducation et nous ne voyons pas comment les projets de resserrement, de l'ordre de $1,5 milliard, dans les transferts aux provinces amélioreront la situation de l'éducation postsecondaire. Il semblerait que le gouvernement fédéral ne soit pas d'avis que les fonds consentis dans ce domaine constituent un bon placement. Si c'est le cas, les étudiants de l'Université de la Saskatchewan désirent exprimer leur profond désaccord.

Les universités offrent un service social important en formant la main-d'œuvre hautement qualifiée. Le besoin de diplômés universitaires augmentera dans les décennies à venir. Ce genre d'éducation devrait être adéquatement financé et mis à la disposition de tous les Canadiens. Une réduction de $1,5 milliard dans le financement social, dont une part considérable est consacrée à l'E.P.S., entraînerait non seulement une détérioration grave de la qualité de notre éducation mais aussi une augmentation notable des frais de scolarité. Une telle réduction frapperait durement les futurs étudiants issus de groupes à faible revenus puisqu'on peut déjà se demander s'ils ont réellement des chances égales d'accès à l'éducation universitaire. On a déjà remarqué une réduction de un pour cent du taux de participation à l'EPS entre 1976, moment où a été instauré le financement des programmes établis et 1979. Statistique Canada prévoit que d'ici 1986, le taux de participation qui était de 19,4 pour cent en 1976 fléchira à 17,4 pour cent. Cette situation serait attribuable, entre autres, ou maintien de la récente baisse du pourcentage total des dépenses du gouvernement au titre de l'éducation".[1] Il est important de noter que cette prévision a été faite en 1978, avant que ne soient connus les projets de resserrement dans le financement des programmes établis. On peut supposer, sans trop risquer de se tromper que la baisse du taux de participation est imputable aux mécanismes de financement des programmes établis, qu'une réduction du financement des programmes établis entrainerait d'autres chutes du taux de participation et que cette baisse se ferait au détriment des gagne-petit.

En tant qu'étudiants, nous estimons que le F.P.E. n'a pas été suffisant pour répondre aux besoins de l'E.P.S. au Canada. Ce qu'il faut c'est un programme à long terme en matière d'éducation post secondaire, un programme qui permettrait de coordonner les efforts des gouvernements fédéral et provinciaux. Le fait que 40 ministères fédéraux, ou plus, s'occupent de l'E.P.S., fait ressortir la nécessité d'un tel programme pour coordonner l'action de tous les participants et pour attribuer au gouvernement fédéral et à chaque gouvernement provincial des responsabilités précises.

Pour faciliter la mise en œuvre d'un tel programme, les étudiants de l'Université de la Saskatchewan demandent au

1 «Du monde des études au monde du travail», un résumé des résultats, Statistique Canada, 1978, p. 12.

full-scale public enquiry into the future of PSE in this country. Such an enquiry would be the first in the 70 years of federal participation in PSE. The goal of this enquiry would be to gain input from all concerned groups; i.e., including administrators, teachers, and students. With this input taken into consideration, a new long-term strategy for the planning and funding of PSE in this country should be developed.

In the meantime, we strongly urge that any decision on reducing the money transferred to the provinces under E.P.F. be delayed until the results of such an enquiry can be made public.

A SUBMISSION TO THE PARLIAMENTARY TASK FORCE ON FEDERAL/PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS

Submitted by: The Graduate Students' Association
University of Saskatchewan

Steven Liss
Jim Geddes

May 21, 1981

Any changes in education funding will directly affect students. The structure of these hearings has denied student and other groups the opportunity to express their concerns to the Parliamentary Task Force.

Our concerns are that the negative effects of recent cutbacks in university expenditures at the local level will be compounded by the proposed decreases in the funding of post-secondary institution by the federal government through such programs as EPF.

Although education is a provincial responsibility, many aspects of education involve national concerns. As graduate students, the scope of our research programs often goes well beyond provincial interests. We believe that the federal government does have a large role to play in post-secondary education, both by funding of institutions by EPF, and by coordinating national programs through agencies such as the Natural Sciences and Engineering Research Council (NSERC), the Medical Research Council (MRC), the Social Sciences and Humanities Research Council (SSHRC), and the Canada Council. Although teaching is the most visible aspect of a university, research accounts for approximately half of a university's operating expenditures.

As graduate students, we are largely dependent on federal and provincial programs, both for personal financial support and for support of our research programs. Graduate studies is, for most students, a full-time occupation. We do not rely on parental support and there is little opportunity to supplement our income by working outside of the university. In the past, it has been possible to earn monies as laboratory demonstrators, as tutors, and as library assistants. Recent cutbacks in univer-

gouvernement fédéral d'instituer une enquête publique générale sur l'avenir de l'E.P.S. au pays. Une telle enquête serait la première en 70 ans de participation du gouvernement fédéral à l'E.P.S. L'objectif de cette enquête serait de recueillir les idées de tous les groupes intéressés: administrateurs, professeurs et étudiants. Quand ces renseignements auront été pris en compte, on pourra alors élaborer une nouvelle stratégie à long terme de planification et de financement de l'éducation postsecondaire.

Entre-temps, nous demandons instamment que toute décision relative à la réduction des fonds transférés aux provinces dans le cadre du financement des programmes établis soit retardée tant que les résultats d'une telle enquête n'auront pas été publiés.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

par: L'Association des diplômés de
l'Université de la Saskatchewan

Steven Liss
Jim Geddes

le 21 mai 1981

Toute modification du régime de financement de l'éducation affectera directement les étudiants. La structure des audiences du Groupe de travail parlementaire a empêché les étudiants et autres groupes d'exprimer leurs préoccupations.

Nous craignons que les effets négatifs des récentes compressions, des dépenses universitaires au niveau local ne soient aggravés par les projets de réduction du financement des établissements postsecondaires envisagés par le gouvernement fédéral, notamment dans le cadre des accords de financement des programmes établis.

Bien que l'éducation soit du ressort des provinces, de nombreux aspects ont une dimension nationale. L'étendue des programmes de recherche des étudiants diplômés déborde largement les intérêts provinciaux. Nous croyons que le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer dans l'éducation postsecondaire aussi bien en finançant les établissements dans le cadre des accords de financement des programmes établis qu'en coordonnant les programmes nationaux par l'entremise d'organismes dont le Conseil de recherches en sciences naturelles et ingénierie (CRSNI), le Conseil des recherches médicales (CRM), le Conseil de la recherche en sciences sociales et humaines (CRSSH) et le Conseil des arts du Canada. Bien que l'enseignement soit la fonction la plus visible d'une université, la recherche compte pour environ la moitié de ses dépenses de fonctionnement.

En tant qu'étudiants diplômés, nous dépendons largement des programmes fédéraux et provinciaux, pour l'aider financière personnelle autant que pour le financement des programmes de recherche. Pour la plupart des étudiants, les études supérieures constituent une occupation à temps plein. Nous ne pouvons nous fier à l'aide de nos parents et nous avons peu d'occasion de suppléer à nos revenus en travaillant à l'extérieur de l'université. Par le passé, il était possible de gagner un

sity expenditures on student help, amounting to a decrease of greater then $90,000 in 1980-81, have severely eroded this opportunity.

The premise for the drastic cutbacks in student help was that they would be less damaging to the university than would be reductions in fulltime staff. As a result, the quality of education at the University of Saskatchewan has been compromised. The personal attention available in teaching laboratories has decreased, library hours have been shortened, and tutorial programs have been eliminated in some departments. Decreases in library acquisitions was also a result of the cutbacks.

A BRIEF TO THE PARLIAMENTARY TASK FORCE ON FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS

On behalf of the Students' Arts and Science Society
University of Saskatchewan

May 21, 1981

Regina, Saskatchewan

The quality and scope of postsecondary education is inextricably related to the funds available for use by the universities. It is the students who are ultimately affected by cutbacks in post-secondary education funding and it is consequently disappointing to learn that the EPF Task Force has seen fit to keep the students of Saskatchewan, and the associations that represent them, from adequately expressing their concerns on the proposed EPF cuts. The amount of the cut should warrant greater input by those who will ultimately be affected by it.

This brief has been prepared on behalf of the Students' Arts and Science Society of the University of Saskatchewan and outlines some of their concerns on the proposed EPF cut and its effects of the quality of education in this college.

The College of Arts and Science is confronted by a number of unique problems because of it size. With 21 departments and over 6000 students who take Arts and Science classes[1] it is the largest single unit at this university. However, its uniqueness has not been sufficently recognized in terms of funding and if such funding is not received it is inevitable that some of the departments and disciplines will have to be substantially reduced or eliminated altogether. Presently there is some speculation that the Department of Fine Arts will have to be one department that will no longer be able to exist if some measure of help is not forthcoming. It may be a necessary move because of the pressures put on administration to keep within a restrictive budget that does not allow all departments to function as best as they can.

1. Students from other colleges included.

revenu en tant qu'instructeurs dans les laboratoires, assistants ou aides bibliothécaires. Les récentes compressions des dépenses universitaires au titre de l'aide aux étudiants, qui équivalent à plus de $90,000 en 1980-1981, ont largement amenuisé ces possibilités.

On a prétendu que les compressions draconiennes au titre de l'aide aux étudiants seraient moins préjudiciables à l'université que les réductions du personnel à temps plein. Par conséquent, la qualité de l'éducation à l'université de la Saskatchewan est mise en jeu. L'aide personnelle disponible dans les laboratoires pédagogiques a dimunée, les heures d'accès à la bibliothéque ont été coupées et les programmes d'assistants pédagogiques ont été éliminés dans certains départements. Les compressions ont aussi entraîné une diminution des achats des bibliothèques.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

Au nom du Students' Arts and Science Society
Université de la Saskatchewan

le 21 mai 1981

Regina (Saskatchewan)

La qualité et la portée de l'éducation postsecondaire sont étroitement liées aux fonds dont disposent les universités. En définitive, ce sont les étudiants qui subissent les effets du resserrement intervenu dans le financement de l'éducation postsecondaire. C'est donc décevant d'apprendre que le Groupe de travail chargé d'étudier le financement des programmes établis a jugé bon d'empêcher les étudiants de la Saskatchewan, et les associations qui les représentent, d'exprimer de façon adéquate leurs préoccupations relativement aux projets de resserrement ou financement de ces programmes. L'importance de ce resserrement devraient d'autant plus justifier une meilleure participation de la part de ceux qui en seront le plus touchés.

Le présent mémoire qui a été préparé au nom du *Students' Arts and Science Society* de l'université de la Saskatchewan énonce certaines de leurs préoccupations relativement aux projets de resserrement dans le financement des programmes établis et à ses effets sur la qualité de l'éducation dans cette faculté.

La Faculté des arts et sciences connaît certains problèmes uniques liés à son importance. Composée de 21 départements, elle compte plus de 6,000 étudiants inscrits à des cours d'art et de science[1] ce qui en fait la plus grande entité de cette université. Cependant, son caractère unique n'a pas été suffisamment reconnu en termes de financement, sans lequel, il est inévitable que certains départements ou certaines disciplines fassent l'objet de réductions considérables ou soient tout à fait éliminés. A l'heure actuelle, c'est l'existence même du département des beaux arts qui est menacée si une quelconque aide lui est refusée. C'est peut-être une mesure rendue nécessaire en raison des pressions exercées sur l'administration pour qu'elle s'en tienne à un budget restrictif qui ne permet pas à tous les départements de fonctionner au mieux de leurs possibilités.

1. Y compris les étudiants des autres collèges.

The proposed decrease in the amount of the Established Programmes Financing arrangement would curtail operation in the College of Arts and Science, already under great financial stress, and means that the present level of offerings to the students would have to be significantly reduced. Inter-disciplinary programs would have to be all but eliminated because of their present lack of funds that would be further aggravated by the EPF cut. In general, a cut in the financing to Canadian universities provided by the EPF arrangement would mean a reduction in the quality of administration, research, and teaching because sufficent money would not be available to attract people to universities and stimulate such endeavors. It is not to be expected that the provincial government will be willing, or able, to assume the responsibility of providing the needed capital. Inevitably, the cutbacks to university funding that would be precipitated by an EPF reduction would result in a poorer education for students in the College of Arts and Science and the university as a whole.

Funding cutbacks in the College of Arts and Science would be more serious than any other college because of the wide scope of students the college serves. It offers classes to students in all the other colleges and in many cases it is necessary for these students to take, at some point in their university career, an arts or science class.

Today, emphasis is put on obtaining a skill at university that ensures a student an income on the completion of their studies. However, a general and liberal education is important in our complex society. ". . . there can be no doubt that the possessors of it, people of informed, philosophic and critical minds, form an important part of the real wealth of a nation."[2]

It would be unfortunate to see a reduction in the amount now allowed the provinces under the present EPF arrangement. It surely means a curtailment of the country's most valuable asset, educated and concerned citizens.

CUPE Local 2419 Academic Assistants, represents 225 student-workers at the University of Regina. We support the actions of the coalition that has expressed concerns about the "public hearings" today of the Parliamentary Task Force on Federal Provincial Fiscal Arrangements.

We are very disturbed that the Government has deliberately tried to exclude effective discussion of the effects of its cuts on the citizens of this country. We will not be a part of a debate on how 1.5 billion dollars in expenditure cuts will be allocated in the next two fiscal years. Rather, we support an expansion and improvement in the quality of public sector services.

Dan LeDressay
on behalf of CUPE 2419
executive

2 D. Cherry, Dean of Arts and Science, September, 1978.

Les projets de réduction du montant du Financement des programmes établis restreindraient les opérations de la Faculté des arts et sciences. Comme elle connaît déjà de grandes contraintes financières, cela signifie que le choix actuel des cours offerts aux étudiants serait considérablement réduit. Il faudrait quasiment éliminer les programmes inter-disciplinaires puisque le manque actuel de fonds serait davantage aggravé par la réduction du FPE. En général, une réduction du financement versé aux universités canadiennes en vertu des accords de financement des programmes établis signifierait une baisse de la qualité de l'administration, de la recherche et de l'enseignement puisque les fonds nécessaires pour rendre l'université attrayante feraient défaut. Il est permis de douter que le gouvernement provincial sera désireux, ou capable, d'assumer la responsabilité de fournir le capital requis. Les réductions du financement versé aux universités, provoquées par la réduction du F.P.E., entraîneraient inévitablement une baisse de la qualité de l'éducation offerte aux étudiants de la Faculté des arts et sciences et à ceux de l'université dans son ensemble.

Les réductions du financement auraient pour la Faculté des arts et sciences des conséquences plus graves que pour toute autre faculté étant donné le large éventail d'étudiants qu'elle dessert. En effet, elle offre des cours aux étudiants de toutes les autres facultés et, dans de nombreux cas, ces étudiants doivent, au cours de leur carrière universitaire, suivre au moins un cours en art ou en science.

Aujourd'hui, on insiste davantage sur l'acquisition d'une spécialité universitaire qui assure aux étudiants un revenu une fois leurs études terminées. Cependant, une éducation générale et libérale est importante dans notre société très complexe. «. . . il ne fait pas de doute que ceux qui la possèdent, gens d'esprit bien informé, philosophique et critique, constituent une partie importante de la vraie richesse d'un pays».[2]

La réduction du montant maintenant attribué aux universités dans le cadre des actuels accords de financement des programmes établis serait inopportuné. Cela signifie sûrement une réduction de l'actif le plus précieux du pays: des citoyens instruits et intéressés.

La section 2419 du SCFP, assistants pédagogiqùes, représente 225 étudiants-travailleurs à l'université de Régina. Nous appuyons les démarches de la coalition qui s'est dit préoccupée des «audiences publiques» que tient aujourd'hui le Groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Nous sommes très mécontents de ce que le gouvernement ait délibérément tenté d'empêcher la tenue d'un débat efficace sur les répercussions qu'auront ces compressions sur les citoyens de ce pays. Nous ne participerons pas aux débats sur la façon dont les compressions de $1.5 milliard seront redistribuées au cours des deux prochaines années financières. Nous appuyons plutôt l'expansion et l'amélioration de la qualité des services du secteur public.

Dan Le Dressay
au nom de l'exécutif de la
section 2419 du SCFP

2 D. Cherry, doyen de la Falculté des Arts et des Sciences, septembre 1978.

At 2:30 p.m.

From the Saskatchewan Coordinating Council on Social Planning:

Mrs. Lois Borden, President;

Mr. Geoff Pawson, Past-President;

Ms. Catherine Day.

At 3:05 p.m.

From the Saskatchewan Medical Association:

Dr. Stewart McMillan, President;

Dr. Graeme McIvor;

Dr. Gordon Duke;

Dr. E. H. Baergen, Executive Director;

Mr. Ed Hobday, Administrative Director;

Mr. T. Cosgrave, Communications Director.

At 4:20 p.m.

From the Saskatchewan Universities Commission:

Dr. W. M. Sibley, Chairman;
Dr. D. Larder, Executive Director.

At 5:20 p.m. a joint presentation

From the University of Regina Students' Union, From the Union of Support Staff and From the Union of Academic Assistants:

Graham Dowdell, National Union of Students, Saskatchewan Representative;

Jacqui Barclay, University of Regina Students' Union;

Eileen Dooley, University of Regina Students' Union and Association of Student Councils;

Don Rutherford, President, University of Saskatchewan Students' Union;

Trish Elliott, President, University of Regina Students' Union.

A 14 h 30

De la Saskatchewan Coordinating Council on Social Planning:

M^me^ Lois Borden, président;

M. Geoff Pawson, ancien président et

M^me^ Catherine Day.

A 15 h 05

De la Saskatchewan Medical Association:

M. Stewart McMillan, président;

M. Graeme McIvor;

M. Gordon Duke;

M. E. H. Baergen, directeur exécutif;

M. Ed Hobday, directeur administratif et

M. T. Cosgrave, directeur des communications.

A 16 h 20

De la Saskatchewan Universities Commission:

M. W. M. Sibley, président et
M. D. Larder, directeur exécutif.

A 17 h 20

De la University of Regina Students' Union, De l'Union of Support Staff et de l'Union of Academic Assistants:

Graham Dowdell, National Union of Students, représentant de la Saskatchewan;

Jacqui Barclay, University of Regina Students' Union;

Eileen Dooley, University of Regina Students' Union and Association of Student Councils;

Don Rutherford, président; University of Saskatchewan Students' Union; et

Trish Elliott, président, University of Regina Students' Union.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

At 1:00 p.m.

From the Treaty Indian People:

Mr. Bert Johnson, Ambassador for the Victorian Commonwealth;

Mr. Sydney Fineday, Executive Director of the Queen Victoria Treaty Protective Association;

Mr. Gordon Woopsayus, Assistant to the Executive Director of the Queen Victoria Treaty Protective Association.

At 1:15 p.m.

From the Mental Health Association:

Mr. H. Schaller, Executive Director;

Rev. Joeb Burkes.

At 1:45 p.m.

From the Saskatchewan Health Care Association:

Mr. Jim Slimmon, President;

Mr. Dan DeVlieger, Vice-President;

Mr. Hewitt Helmsing, Executive Director;

Mr. W. Pettit, Assistant Executive Director.

(*Continued on preceding page*)

A 13 heures

Des Indiens assujettis à un traité:

M. Bert Johnson, Ambassador for the Victorian Commonwealth;

M. Sydney Fineday, directeur exécutif de la Queen Victoria Treaty Protective Association et

M. Gordon Woopsayus, adjoint au directeur exécutif de la Queen Victoria Treaty Protective Association.

A 13 h 15

De l'Association de la santé mentale:

M. H. Schaller, directeur exécutif et

Rév. Joeb Burkes.

A 13 h 45

De la Saskatchewan Health Care Association:

M. Jim Slimmon, président;

M. Dan DeVlieger, vice-président;

M. Hewitt Helmsing, directeur exécutif et

M. W. Pettit, directeur exécutif adjoint.

(*Suite sur page précédente*)

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 16

Wednesday, May 27, 1981

Chairman: Mr. Herb Breau

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 16

Le mercredi 27 mai 1981

Président: M. Herb Breau

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Federal-Provincial Fiscal Arrangements

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial sur

Les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

---

RESPECTING:

Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Act, 1977, fiscal equalization, tax collection agreements and the Canada Assistance Plan

CONCERNANT:

La Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, la péréquation des accords de perception fiscale et le Régime d'assistance publique du Canada

---

APPEARING:

Premier Richard Hatfield.
The Honourable F. G. Dubé,
Minister of Finance and Minister
Responsible for Energy Policies.
The Honourable Brenda M. Robertson,
Minister of Health.
The Honourable Charles G. Gallagher,
Minister of Education.
The Honourable Leslie I. Hull,
Minister of Social Services.

COMPARAÎT:

Richard Hatfield, premier ministre.
L'honorable F. G. Dubé,
ministre des Finances et
ministre responsable des politiques énergétiques.
L'honorable Brenda M. Robertson,
ministre de la Santé.
L'honorable Charles G. Gallagher,
ministre de l'Éducation.
L'honorable Leslie I. Hull,
ministre des Services sociaux.

LIBRARY
AUG 4 1981
UNIVERSITY OF TORONTO

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981

29609—1

SPECIAL COMMITTEE ON THE FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS

Chairman: Mr. Herb Breau
Vice-Chairman: Mr. Don Blenkarn

Messrs.

Blaikie
Herbert
Loiselle

COMITÉ SPÉCIAL SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

Président: M. Herb Breau
Vice-président: M. Don Blenkarn

Messieurs

Thacker
Weatherhead

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Nora S. Lever
Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MAY 27, 1981
(36)

[*Text*]

The Special Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements met at Fredericton, New Brunswick, at 9:00 o'clock a.m., this day, the Chairman, Mr. Breau, presiding.

Members present: Messrs. Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle and Thacker.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Peter Dobell, Director; Ronald LeBlanc, William Haney, Michael Mendelson and David Humphreys.

Witnesses: At 9:30 a.m., From the New Brunswick Health Coalition: Mr. Bill Petrie, Chairman; John Murphy; Wendell MacVicar, and Inaz Smith. *At 9:55 am., From the University of Moncton:* Mr. Médard Collette, Vice-Chancellor, Administration; Mr. Réal Bérubé, Director of Development, and Mr. Jean Guy Rioux, Assistant Chancellor, Shippagan University Centre. *At 10:45 a.m., From the Coordinating Committee of New Brunswick for the International Year of Disabled Persons:* Mr. Alan Beardall, Provincial Chairman; Mr. Camille LeBlanc, Executive Director, and Mr. Bev Hallam, Secretary-Treasurer. *At 11:15 a.m.*, Premier Richard Hatfield and the following Cabinet Ministers: the Honourable F. G. Dubé, Minister of Finance and Minister Responsible for Energy Policies; the Honourable Brenda M. Robertson, Minister of Health; the Honourable Charles G. Gallagher, Minister of Education, and the Honourable Leslie I. Hull, Minister of Social Services.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 5, 1981 relating to the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, Established Programs Financing and other fiscal arrangements between the Federal Government and the provinces. (*See Minutes of Proceedings, Monday, March 23, 1981, Issue No. 1.*)

The witnesses made statements and answered questions.

At 12:50 o'clock p.m., the Committee adjourned to 2:05 o'clock p.m.

AFTERNOON SITTING
(37)

The Special Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements met at Fredericton, New Brunswick, at 2:05 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Breau, presiding.

Members present: Messrs. Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker and Weatherhead.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Peter Dobell, Director; Ronald LeBlanc, William Haney, Michael Mendelson and David Humphreys.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 27 MAI 1981
(36)

[*Traduction*]

Le Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces se réunit aujourd'hui à Fredericton (Nouveau-Brunswick), à 9 heures, sous la présidence de M. Breau (président).

Membres présents: MM. Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle et Thacker.

Aussi présents: Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur: Peter Dobell, directeur, Ronald LeBlanc, William Haney, Michael Mendelson et David Humphreys.

Témoins: A 9 h 30, de la New Brunswick Health Coalition: M. Bill Petrie, président; John Murphy; Wendell MacVicar et Inaz Smith. *A 9 h 55, de l'Université de Moncton:* M. Médard Collette, vice-chancelier, Administration; M. Réal Bérubé, directeur du développement et M. Jean Guy Rioux, chancelier adjoint, Shippagan University Centre. *A 10 h 45, Du Coordinating Committee of New Brunswick for the International Year of Disabled Persons:* M. Alan Beardall, président provincial; M. Camille LeBlanc, directeur exécutif, et M. Bev Hallam, secrétaire trésorier. *A 11 h 15*, Le premier ministre Richard Hatfield et les ministres du cabinet suivants: l'honorable F. G. Dubé, ministre des Finances et ministre responsable des politiques énergétiques; l'honorable Brenda M. Robertson, ministre de la Santé; l'honorable Charles G. Gallagher, ministre de l'Éducation et l'honorable Leslie I. Hull, ministre des Services sociaux.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 5 février 1981 portant sur le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, la péréquation, le financement des programmes établis et les autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. (*Voir procès-verbal du lundi 23 mars 1981, fascicule nº 1.*)

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 12 h 50, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 14 h 05.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(37)

Le Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces se réunit aujourd'hui à Fredericton (Nouveau-Brunswick), à 14 h 05, sous la présidence de M. Breau (président).

Membres présents: MM. Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker et Weatherhead.

Aussi présents: Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur: Peter Dobell, directeur, Ronald LeBlanc, William Haney, Michael Mendelson et David Humphreys.

Witnesses: At 2:05 p.m., From the Federation of New Brunswick Faculty Associations: Professor Claudia Whalen, President, FNBFA/FAPUNB; Professor Charles LeBlanc, President, ABPUM (University of Moncton); Professor Arsène Richard, Past President, FAPUNB; Professor George DeBenadetli, President, MAFA (Mount Allison); Professor Jim Clair, Treasurer, FAPUNB; Professor Sylvia Hole, President, FAUST (St. Thomas); Professor Jon Thompson, President, AUNBT (University of New Brunswick); Professor Israel Unger, Past President, CAUT/ACDU, and Allayne Armstrong, Professional Officer, FNBFA/FAPUNB. *At 3:25 p.m.*, Mr. Joseph Daigle, Leader of the Liberal Party of New Brunswick; Mr. John McKay, M.L.A., Miramichi-Newcastle; Shirley Dysart, M.L.A., Saint John Park, and Gerald Clovette, M.L.A., Madawaska Centre. *At 4:40 p.m., From the Union of New Brunswick Indians:* Mr. Graydon Nicholas, President, and Mr. Darrell Paul, Provincial Liaison Officer. *At 5:00 p.m., From the New Brunswick Advisory Council on the Status of Women:* Ms. Anne Crocker, Member of the Advisory Council, and Ms. Susan Shalala, Researcher. *At 6:10 p.m., From the Canadian Union of Public Employees—University of New Brunswick:* Mr. Marcel Langin, Recording Secretary; David MacDougall and John Scullion.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 5, 1981 relating to the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, Established Programs Financing and other fiscal arrangements between the Federal Government and the Provinces. (*See Minutes of Proceedings, Monday, March 23, 1981, Issue No. 1.*)

It was agreed,—That the brief presented by the Federation of New Brunswick Faculty Associations be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "FISC-40".*)

The witnesses made statements and answered questions.

At 6:40 o'clock p.m., the Committee adjourned to 8:00 o'clock p.m.

EVENING SITTING
(38)

The Special Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements met at Fredericton, New Brunswick, at 8:00 o'clock p.m., the Chairman, Mr. Breau, presiding.

Members present: Messrs. Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker and Weatherhead.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Peter Dobell, Director; Ronald LeBlanc, William Haney, Michael Mendelson and David Humphreys.

Witnesses: At 8:05 p.m., From the University of New Brunswick: Dr. James Downey, President; *From the Association of the University of New Brunswick Teachers:* Dr. Jon Thompson, President: Professor John R. Williamson, Vice-President; Dr. Allan Sharp, Chief Negotiator; Professor Gerald Clarke, and Professor Israel Unger. *At 9:15 p.m., From the St. John Board of Trade:* Mr. Lino Celeste, President, and Ms. Lynda Heffernan, General Manager. *At 9:50*

Témoins: A 14 h 05, de la Fédération des associations de professeurs d'université du Nouveau-Brunswick: M^me^ Claudia Whalen, président, FNBFA/FAPUNB; M. Charles LeBlanc, président, ABPUM (Université de Moncton); M. Arsène Richard, ancien président, FAPUNB; M. George DeBenadetli, président, MAFA (Mount Allison); M. Jim Clair, trésorier, FAPUNB; M^me^ Sylvia Hole, présidente, FAUST (St. Thomas); M. Jon Thompson, président, AUNBT (Université du Nouveau-Brunswick); M. Israel Unger, ancien président, CAUT/ACDU et Allayne Armstrong, agent professionnel, FNBFA/FAPUNB. *A 15 h 25*, M. Joseph Daigle, chef du Parti libéral du Nouveau-Brunswick; M. John McKay, député, Miramichi-Newcastle; M^me^ Shirley Dysart, député, Saint John Park et Gérald Clovette, député, Madawaska Centre. *A 16 h 40, de l'Union of New Brunswick Indians:* M. Graydon Nicholas, président et M. Darrell Paul, agent de liaison provincial. *A 17 heures, du Conseil consultatif sur le Statut de la femme du Nouveau-Brunswick:* M^me^ Anne Crocker, membre du Conseil consultatif, et M^me^ Susan Shalala, recherchiste. *A 18 h 10, de la Canadian Union of Public Employees—Université du Nouveau-Brunswick:* M. Marcel Langin, secrétaire-archiviste; M. Davis MacDougall et M. John Scullion.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 5 février 1981 portant sur le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, la péréquation, le financement des programmes établis et les autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. (*Voir procès-verbal du lundi 23 mars 1981, fascicule n° 1.*)

Il est convenu,—Que le mémoire présenté par la Fédération des associations de professeurs de l'Université du Nouveau-Brunswick soit joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir Appendice «FISC-40».*)

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 18 h 40, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 20 heures.

SÉANCE DU SOIR
(38)

Le Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces se réunit aujourd'hui à Fredericton (Nouveau-Brunswick), à 20 heures, sous la présidence de M. Breau, (président).

Membres présents: MM. Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker et Weatherhead.

Aussi présents: Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur: Peter Dobell, directeur, Ronald LeBlanc, William Haney, Michael Mendelson et David Humphreys.

Témoins: A 20 h 05, de l'Université du Nouveau-Brunswick: M. James Downey, président; *de l'Association des professeurs de l'Université du Nouveau-Brunswick:* M. Jon Thompson, président; M. John R. Williamson, vice-président; M. Allan Sharp, négociateur en chef; M. Gerald Clarke et M. Israel Unger. *A 21 h 15; de la Chambre de commerce de St-Jean:* M. Lino Celeste, président, et M^me^ Lynda Heffernan, directrice générale. *A 21 h 50, du Nouveau Parti démocratique*

p.m., From the New Brunswick New Democratic Party: Tom Good, Financial Critic, Judy Wilson, Provincial Secretary, and Elizabeth Weir, Policy Chairperson. *At 10:25 p.m., From the City of Fredericton:* Patricia Donihee Darling, Co-ordinator Housing and Community Renewal, Neighbourhood Improvement Center, City of Fredericton.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 5, 1981 relating to the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, Established Programs Financing and other fiscal arrangements between the Federal Government and the provinces. (*See Minutes of Proceedings, Monday, March 23, 1981, Issue No. 1.*)

The witnesses made statements and answered questions.

It was agreed,—That the following documents be printed as appendices to this day's Minutes of Proceedings and Evidence:

—Brief prepared by the Association of University of New Brunswick Teachers—(*See Appendix "FISC-41"*);

—Submission by the University of New Brunswick—(*See Appendix "FISC-42"*);

—Submission by the Saint John Board of Trade—(*See Appendix "FISC-43"*);

—Submission by the New Brunswick New Democratic Party—(*See Appendix "FISC-44"*).

At 10:45 o'clock, p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

du Nouveau-Brunswick: M. Tom Good, critique financier, M^me^ Judy Wilson, secrétaire provinciale, et M^me^ Elizabeth Weir, politiques. *A 22 h 25, de la Ville de Fredericton:* M^me^ Patricia Donihee Darling, coordinatrice, Housing and Community Renewal, Neighbourhood Improvement Center, Ville de Fredericton.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 5 février 1981 portant sur le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, la péréquation, le financement des programmes établis et les autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. (*Voir procès-verbal du lundi 23 mars 1981, fascicule n° 1.*)

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

Il est convenu,—Que les documents suivants soient joints aux procès-verbal et témoignages de ce jour:

—Mémoire préparé par l'Association des professeurs de l'Université du Nouveau-Brunswick—(*Voir Appendice «FISC-41»*);

—Mémoire de l'Université du Nouveau-Brunswick—(*Voir Appendice «FISC-42»*);

—Mémoire de la Chambre de commerce de Saint-Jean—(*Voir Appendice «FISC-43»*);

—Mémoire du Nouveau Parti démocratique du Nouveau-Brunswick—(*Voir Appendice «FISC-44»*).

A 22 h 45, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Nora S. Lever

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)
Wednesday, May 27, 1981

• 0900

[*Text*]

Le président: A l'ordre!

Cela me fait particulièrement plaisir d'ouvrir cette série de nos audiences dans la province du Nouveau-Brunswick. Nous avons aujourd'hui un programme très chargé, mais un programme fort varié et équilibré. Nous continuons notre étude sur le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perceptions fiscales, le financement des programmes établis et d'autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Notre premier témoin ce matin est M. Bill Petrie qui est le président de New Brunswick Health Coalition. Je lui demanderais de bien vouloir présenter les personnes qui l'accompagnent, et de nous faire une allocution d'ouverture, après quoi nous passerons à une période de questions. Monsieur Petrie.

Mr. Bill Petrie (Chairman, New Brunswick Health Coalition): Thank you, Mr. Chairman.

I will begin by introducing the other people who are here with me, today, with the New Brunswick Health Coalition. To my right is John Murphy, Executive Secretary, New Brunswick Federation of Labour and represents the Federation of Labour on the Coalition; to my extreme right is Mr. Wendal McVicar, who I believe is retired now, although he is the Past President of the New Brunswick Senior Citizens Federation and represents that federation on the New Brunswick Health Coalition. To my left is Inez Smith, who is the Executive Secretary of the New Brunswick Association of Registered Nursing Assistants and she represents that organization on the New Brunswick Health Coalition.

With that I will read our presentation. We have provided copies for the task force and I guess there are a few of the members not present yet. Being this early in the morning, I suppose they are having problems.

The Chairman: Mr. Petrie, there is only Mr. Weatherhead who could not come today. He is in Toronto today. Mr. Blaikie is here and he will be present momentarily.

Mr. Petrie: Okay. Well, Mr. Chairman, and members of the task force, the procedure we would like to follow is to read our presentation. It is not a lengthy brief, it is eight pages. It is not lengthy for obvious reasons, which we will mention in our brief. We would like, though, perhaps to make some comments with respect to some of the things that we are saying in the brief, and we will be doing that and, of course, if there are any questions that you may have of myself or other members of the coalition, please feel free to ask.

The New Brunswick Health Coalition would like to thank the parliamentary task force for giving us this opportunity to present our views on this very important subject of federal-provincial fiscal arrangements.

Our organization presently represents eight separate organizations that in turn represent in excess of 100,000 citizens in the Province of New Brunswick.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)
Mercredi le 27 mai 1981

[*Translation*]

The Chairman: Order, please!

I am particularly happy to open this series of hearings in the Province of New Brunswick. We have a lot on the agenda today, but it is a varied and well-balanced program. We go on with our study concerning the Canada Assistance Plan, the tax collection agreements, the established programs financing and the federal-provincial fiscal arrangements.

Our first witness this morning is Mr. Bill Petrie, President of the New Brunswick Health Coalition and I will ask him to present his colleagues and to make the opening statement; after that we will have the questions. Mr. Petrie.

M. Bill Petrie (président de la New Brunswick Health Coalition): Merci, monsieur le président.

Je vais donc commencer par présenter les personnes qui m'accompagnent ici, et qui représentent la New Brunswick Health Coalition. A ma droite, John Murphy, secrétaire exécutif de la Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick, qu'il représente au sein de la Health Coalition; à mon extrême droite, M. Wendal McVicar, maintenant à la retraite, je pense, ancien président de la Fédération des personnes âgées du Nouveau-Brunswick, qu'il représente au sein de la Health Coalition. A ma gauche, Inez Smith, secrétaire exécutif de la New Brunswick Association of Registered Nursing Assistants (Association des infirmières auxiliaires autorisées), qu'elle représente également au sein de la Health Coalition.

Je vais lire notre mémoire. Nous avons fourni un certain nombre d'exemplaires au groupe de travail, et je pense qu'il y a encore certains membres qui ne sont pas là, peut-être en raison de l'heure matinale.

Le président: Monsieur Petrie, il n'y a que M. Weatherhead à ne pas pouvoir venir aujourd'hui. Il est à Toronto. M. Blaikie, qui est ici, devra s'absenter avant la fin de la séance.

M. Petrie: Très bien. Eh bien, monsieur le président, et honorables membres du groupe de travail, je pense que la façon de procéder, maintenant, serait que je lise notre mémoire. Il fait simplement huit pages. Vous comprendrez facilement, quand je le lirai, pourquoi il est court. Nous aimerions toutefois faire un certain nombre de commentaires sur certains points du mémoire, et nous serons heureux de répondre aux questions que vous auriez à poser.

La New Brunswick Health Coalition tient à remercier le groupe de travail parlementaire de lui donner l'occasion de présenter son point de vue sur cette question très importante des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Notre organisme regroupe à l'heure actuelle huit organismes séparés, représentant plus de 100,000 citoyens de la province du Nouveau-Brunswick.

[*Texte*]

The eight organizations are: the New Brunswick Senior Citizens Federation; the New Brunswick Federation of Labour; the New Brunswick Association of Registered Nurses; the Co-Operative Union of New Brunswick; the New Brunswick Council of Hospital Unions who are members of the Canadian Union of Public Employees; the New Brunswick Nurses Union; the New Brunswick Association of Registered Nursing Assistants, and the Consumers Association of Canada, (New Brunswick Branch.)

• 0905

As you can readily see, we represent both providers and consumers of health services. Our organization was founded in April, of 1980, out of a common cause to save medicare and improve the health care system in the country. We should also mention, at this time, that our organization is one of several that make up the Canadian Health Coalition of which you have already received a submission and we will be speaking of their comments to your committee a little later on in this brief.

Although we are naturally concerned about all the programs coming under the jurisdiction of the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Program Financing Act, 1977, we will only address our remarks to those programs normally associated with medicare and hospital insurance and diagnostic services since it is there programs that our organization is most familiar with.

Before we begin, however, we would like to make some preliminary remarks about the time frame allowed for the task force to complete its work.

It seems unreasonable, indeed impossible, that the task force can really complete its important job in the little over three months alloted to it. The recommendations of this task force will have undoubtedly, a profound effect on virtually every Canadian and more time with proper notice should have been made available to those persons and groups wishing to make submissions.

We sincerely hope that the day on which this committee was appointed, Friday, March 13, 1981 will not go down in history as an "unlucky day for the citizens of the country".

At this point I would just like to digress, for a moment, to mention that our organization is a voluntary organization. We do not have any full-time persons who have the capabilities of doing the necessary research into some of the things that probably should have been researched before our appearing before this committee, but again the time frame alloted would have made it next to impossible in any event, even if we had had full time.

What we have done, here, in this particular brief, is to make some statements and we will back up these statements from our own personal knowledge or from other reference material that we may have on hand. I will prouved to what we see as the mandate of the task force.

We believe we are not the first group to announce our concern over the mandate of the task forces, as set out in the order of reference of the House of Commons, to examine the programs authorized by the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Act, 1977,

[*Traduction*]

Ces huit organismes sont: La Fédération des personnes âgées du Nouveau-Brunswick, la Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick, l'Association des infirmières autorisées du Nouveau-Brunswick, la Co-Operative Union of New Brunswick, le New Brunswick Council of Hospital Unions, affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique, le syndicat des infirmières du Nouveau-Brunswick, l'Association des infirmières auxiliaires autorisées du Nouveau-Brunswick, et la section du Nouveau-Brunswick de l'Association des consommateurs du Canada.

Comme vous pouvez le constater, nous représentons également des consommateurs et des fournisseurs de services médicaux. Notre organisme a été créé en avril 1980, comme tentative communautaire de sauvetage du système d'assurance-maladie canadien. Je mentionnerai en passant que notre organisme fait partie de la Canadian Health Coalition, dont vous avez déjà reçu un mémoire, que nous commenterons au cours de la séance.

Bien que l'ensemble des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, ainsi que le financement des programmes établis dans le cadre de la loi de 1977, nous concernent au premier chef, nous examinerons aujourd'hui seulement les aspects ayant trait à l'assurance-maladie, à l'assurance-hospitalisation et aux services de diagnostic, puisque ce sont ces programmes que notre organisme connaît le mieux.

Avant de commencer, nous aimerions toutefois faire quelques observations sur le temps qui est imparti au groupe de travail pour remplir son mandat.

Il nous semble en effet déraisonnable, sinon impossible, de faire face à ces tâches dans un délai d'un peu plus de trois mois. Les recommandations de ce groupe de travail auront des répercussions profondes sur la vie des Canadiens, et il nous semblerait plus juste de consacrer plus de temps aux exposés des divers groupes et personnes désireux de comparaître devant le Comité.

Nous n'en espérons pas moins que cette date du vendredi 13 mars 1981, à laquelle le Comité a été constitué, n'entrera pas dans les annales du Canada comme une date malheureuse.

J'aimerais également signaler ici que notre organisme est un organisme bénévole, et que nous ne disposons pas d'un personnel à plein temps, en mesure de faire les recherches qui s'imposeraient, en fait, dans certains domaines, avant de comparaître devant un comité; mais, je le répète, le temps dont nous disposions rendait de toute façon ce type de recherche approfondie impossible.

Dans le mémoire que nous vous présentons, nous avons abouti à un certain nombre de conclusions que nous pourrons défendre ici en nous référant à notre expérience personnelle ou à des documents dont nous disposons. J'expliquerai maintenant comment nous concevons le mandat de ce groupe de travail.

Je pense que nous ne serons pas les premiers à exprimer ici certaines appréhensions en ce qui concerne la définition du mandat des groupes de travail, donnée dans l'ordre de renvoi de la Chambre des communes, à savoir: examiner les programmes autorisés dans le cadre des arrangements fiscaux entre le

[*Text*]

and I am quoting from that order: "within the context of the governments expenditure plan as set out in the October 28, 1980 budget".

That suggests a 1.5-billion expenditure cut in these programs over the next two years. That, coupled with the little or no growth of provincial expenditures in this area, will undoubtedly signal the beginning of the dismantling of one of the best health care systems in the world.

As pessimistic as this view may be, we believe this task force could make a significant impact on the government if it were to return with a report stating that Canadians were opposed to these cutbacks and, further, to suggest how these programs could be maintained and improved upon as outlined by the many groups appearing before you.

As stated earlier, we are part of the Canadian Health Coalition and therefore, it goes without saying, then, that we support their presentation made to you, in Ottawa, on May 14, 1981. It is not our intention to repeat what has been already said by our national organization, but we would like to address you on some of the specific problems within the context of fiscal arrangements, here, in this Province.

Over the last year or so, our coalition or member organizations have been conducting research into the health-care delivery system, here, in the province. We have, among other things, determined that: hospital personnel are being laid off—approximately 75 to 100; in excess of 200 hospital physicians have been lost to attrition; hospitals have closed in excess of 400 beds; elective surgery lists have grown to exceed 5,500; the province is not keeping its commitment to adequately fund health care programs; the federal government is not willing to share on some health care programs such as home care, community health centres, et cetera; there has been evidence of the reduction of maintenance and housekeeping costs in hospitals that will eventually mean increases in the replacement of equipment which is not very cost effective; cleanliness of hospitals may not be adequate, consequently affecting patient care, and, finally, there appears to be an absence of programs that are regarded as basic programs in other provinces, such as dental care and pharmacare.

• 0910

Now, when we speak about the fifth, the province not keeping its commitment to adequate fund health care programs, I would like to refer you to some statistics that we have uncovered and we made this known to Chief Justice Emmett Hall, very recently, when he was conducting his health services review across the country. We have found that the provincial government's share of the cost of health care, since 1972, has dwindled. In 1972-1973, 54.6 per cent was the federal government's contribution as the proportion of insured health care

[*Translation*]

gouvernement fédéral et les provinces et de la loi sur le financement des programmes établis de 1977, et, je cite: «dans le cadre des dépenses gouvernementales prévues au budget du 28 octobre 1980».

Ce budget prévoit, dans l'application des programmes des deux années à venir, une réduction des dépenses de 1.5 milliard de dollars. Cette coupe, parallèlement à la faible croissance des dépenses provinciales dans ce domaine, marquera vraisemblablement le début du démantèlement d'un des meilleurs systèmes d'assurance-maladie qu'il y ait au monde.

En dépit de cette prévision extrêmement pessimiste, nous sommes convaincus que le groupe de travail pourrait faire pression auprès du gouvernement, en lui présentant un rapport reflétant le mécontentement des Canadiens face à ces restrictions budgétaires, et en faisant par ailleurs un certain nombre de propositions pour maintenir et améliorer ces programmes dans le sens où les divers groupes qui ont comparu devant vous auraient pu le suggérer.

Comme je le disais, nous faisons partie de la Canadian Health Coalition, et il va sans dire que nous sommes d'accord sur le contenu de son mémoire, présenté devant votre Comité le 14 mai 1981, à Ottawa. Nous ne voulons donc pas ici répéter ce que l'organisme national a déjà expliqué, mais plutôt aborder un certain nombre de problèmes plus spécifiques, faisant partie du contexte des accords fiscaux particuliers à notre province.

Depuis un an à peu près, la coalition, ou ses organismes membres, ont fait un certain nombre de recherches sur l'ensemble du système de soins médicaux de la province. Nous avons donc, entre autres, constaté que du personnel hospitalier a été licencié—de 75 à 100 personnes—alors que par ailleurs, le nombre des médecins, dans les hôpitaux, a diminué de 200. Plus de 400 lits ont été supprimés dans les hôpitaux, plus de 5,500 personnes, par ailleurs, sont sur des listes d'attente pour être opérées; la province n'est pas à même de tenir ses engagements financiers dans le secteur de la santé. Le gouvernement fédéral n'est pas disposé à participer à certains de ces programmes de soins médicaux, tels que les soins à domicile, les centres médicaux communautaires, etc. Nous avons la preuve que les dépenses engagées pour l'entretien des hôpitaux ont été réduites, ce qui obligera vraisemblablement à remplacer le matériel qui n'est pas très économique; la propreté dans les hôpitaux laisse parfois à désirer, et cela se répercute sur les soins donnés aux malades; un certain nombre de mesures et de programmes, qui, dans d'autres provinces, font partie d'un ensemble de mesures de base, font défaut, dans les domaines, par exemple, de la pharmacie et des soins dentaires.

Lorsque nous déclarons que la province ne tient pas ses engagements de financement, je voudrais vous reporter ici à un certain nombre de chiffres que nous avons obtenus et que nous avons communiqués au juge Emmett Hall, récemment, au cours de sa tournée d'inspection des services de santé. Nous avons donc constaté que la participation du gouvernement provincial au financement des services de santé, depuis 1972, a véritablement fondu. En 1971-1973, 54.6 p. 100 des dépenses étaient assurées par la contribution fédérale, au titre des frais

[*Texte*]

costs, and that has risen to 59.9 per cent for the year 1979-1980, while, of course, on the other side, the provincial government's share has gone from 45.4 per cent in the same year, 1972-1973, to 30.1 per cent in 1979-1980.

It is obvious to us that the provincial government is not honouring its commitment to fund health care services, and, of course, it started taking a drastic decline with the establishment of the Established Programs Financing Act, of 1977, when, of course, the terms went from cost-sharing to block-funding as you no doubt know.

There is another side of that coin that we would like to talk about before we proceed on. We believe the provincial government is not only to blame in this particular instance, but that the federal government must also share some of that blame since it was the federal government who really initiated the discussion on block-funding, and we believe, at that time, the intent of the federal government was to reduce its portion of shares to the provincial government for health care services, as they wanted to get out of the cost-sharing because there was, naturally, under cost-sharing, no cap on the figure. An arrangement was made that they would go to block-funding, and that not only assisted the provincial government but also assisted the federal government.

To point this out to you by some other statistics that we have, the federal government's transfers, as a percentage of expenditures, have changed since the introduction of block-funding. In 1977-1978 for instance, the transfers as a percentage of expenditures in the federal government was 29.1 per cent, and, in 1980-1981, it has gone down to 26.1 per cent.

• 0915

The source I am taking those figures from—and they have already been presented to you by another organization—is the Senate Committee on National Finance, October 23, 1980 and Richard Bird, *Financing Canadian Government*, 1979, Canadian Tax Foundation, at page 109, and, of course, the budget of October 28, 1980, at page 23.

The Chairman: Could you state what those figures are again? A percentage of what?

Mr. Petrie: Transfers as a percentage of expenditures, total federal government expenditures.

The Chairman: Thank you.

Mr. Petrie: And in 1977-78, the total tax transfers to the provincial government and the municipalities was 29.1 per cent and that has gone down to 26.1 per cent in 1980-81. But the federal government has done what they wanted to do when they changed the block-funding and that is to reduce the rate of growth of their expenditures in this particular field. So we do not see it as just the provincial government's not keeping up its share of expenditures in this area. We also see the other side of the coin, the federal government has really not—although it may appear on the figures that we gave you, earlier figures, that the federal government is paying more into health care services in this province—that may be true on the surface but, digging back, you find that their rate of growth has not increased.

[*Traduction*]

médicaux remboursés par l'assurance, pourcentage qui a atteint 59.9 p. 100 à l'exercice 1979-1980, tandis que d'un autre côté, la part du gouvernement provincial passait de 45.4 p. 100 à 30.1 p. 100, pour la même période.

Il est donc évident que le gouvernement provincial ne respecte pas ses obligations en matière de financement des services de santé, situation qui s'est aggravée rapidement lors de l'adoption de la loi sur le financement des programmes établis, en 1977, lorsqu'on est passé d'un partage des frais à un financement global forfaitaire, comme vous le savez.

Il y a un autre aspect dont nous aimerions également parler ici. Nous pensons que le gouvernement provincial, n'est, en l'occurrence, pas le seul responsable, mais que le gouvernement fédéral est également extrêmement criticable, puisqu'il a conçu cette solution du financement global dans l'intention, à l'époque, de réduire sa participation au financement des services de santé des provinces. On s'est donc entendu pour qu'il y ait un financement global, au bénéfice du gouvernement provincial, bien sûr, mais également au bénéfice du gouvernement fédéral.

Nous avons quelques chiffres concernant l'évolution de la participation fédérale depuis l'adoption de ce financement global. En 1977-1978, par exemple, les versements de transfert représentaient 29.1 p. 100 des dépenses fédérales, et 26.1 p. 100 en 1980-1981.

Mes sources sont les délibérations du Comité sénatorial des finances nationales du 23 octobre 1980, et l'ouvrage de Richard Bird *Financing Canadian Government,* de 1979, publié par l'Association canadienne d'études fiscales, page 109; et, bien sûr, le budget du 28 octobre 1980, à la page 23.

Le président: Pouvez-vous préciser encore ce que représentent ces pourcentages?

M. Petrie: Il s'agit des paiements de transfert en pourcentage des dépenses totales du gouvernement fédéral.

Le président: Merci.

M. Petrie: En 1977-1978, les transferts fiscaux aux gouvernements provinciaux et aux municipalités représentaient 29.1 p. 100, pour ne plus représenter que 26.1 p. 100 en 1980-1981. Mais le gouvernement fédéral est arrivé à ses fins lorsqu'il a adopté le système du financement global, puisque cela lui a permis de réduire le taux de croissance de ses dépenses dans ce domaine particulier. Donc, il apparaît que le gouvernement provincial n'est pas le seul dont la participation accuse un net recul. Même si, à première vue, les dépenses du gouvernement fédéral ont pu paraître croître dans le domaine des services de santé aux provinces, vous constaterez que le taux de croissance de ces dépenses, en lui-même, a diminué.

[*Text*]

The Chairman: I do not want to spend too much time arguing on figures because one can probably find figures to make one's debating point at any time. But, if the figure that you quoted was correct in the total expenditures of the government which, of course, includes the servicing of the debt, the oil compensation account and those kinds of expenditures that are really out of immediate control of the government . . . But, in terms of the federal percentage for Canada as a whole, and for the provinces, for Canada as a whole in 1976-77, the last year of the old program, the federal contribution was 38.4 per cent, for all provinces, for expenditures in health, hospital insurance and post-secondary education. And, in 1980-81, it was 47.3 per cent. So the federal contribution, in total government expenditures of the provincial government, for these programs, has gone up by some 9 per cent.

Mr. Blenkarn: Mr. Chairman, on a point of order, we have figures that are slightly different than that. I would agree on the 38.8 per cent as originally but, even after debt charges, the federal contribution, in total, has gone down to 33.6 per cent of expenditures, even after debt charges. Before debt charges, of course, it is 28.8 per cent, reduced to that. We can appreciate that the federal government's debt charges have been going up dramatically so that we thought we should take debt charges into account.

Mr. Petrie: Some of the statistics that we have given you with respect to the layouts of the hospital personnel and the position also of checking the bed quotas and that. Now, these figures are a little over one year old. However, we are presently updating them to reflect a current problem. And we have been meeting, and will continue to meet, with the Department of Health officials to emphasize the need for improvement in the health-care-delivery system. As a matter of course, if we are successful in updating the needs, prior to your report going to the House, we will supply you with these updated figures. But, again, I want to say that the timeframe allowed for us to be able to do this was just too short.

But one of the points we have raised with the provincial Minister of Health deals with the financing of health-care programs. Coalition advised the minister that the government should press for a return to the cost-sharing formula but that it should be expanded to cover services and programs not previously part of cost-sharing. We have, mentioned previously, some of those programs that concentrate on prevention opposed to curing. They would be in the community health centres and home care programs. There are others, such as programs that provide training and development of allied health-care personnel, such as nurse practitioners, home-care workers, nutritionists, physiotherapists, and social workers.

• 0920

We believe there must be a solid commitment, by both levels of government, to practice what they preach, so to speak, by beginning to concentrate on preventive programs as opposed to the curative ones. These programs, however, should not be introduced at the expense of the current basic services. While it may appear, at first glance, that we are advocating that money be pumped into a system with no cost control, we believe, by shifting to programs of a preventive nature, this

[*Translation*]

Le président: Je ne vais pas trop m'attarder sur ces chiffres, puisque, comme vous le savez, on peut toujours trouver des chiffres pour étayer une argumentation. Mais si le chiffre que vous avez cité est exact pour l'ensemble des dépenses du gouvernement, où il faut, bien sûr, inclure le service de la dette, le compte de compensation pétrolière et ce type de dépenses imprévisibles, j'aimerais toutefois signaler que pour l'ensemble du Canada et des provinces, donc, le pourcentage fédéral, en 1976-1977, c'est-à-dire l'année de l'application de l'ancien programme, la contribution fédérale a atteint 38.4 p. 100, en dépenses pour l'assurance-maladie, l'assurance-hospitalisation et l'éducation postsecondaire. En 1980-1981, ce pourcentage était de 47.3 p. 100. La contribution fédérale, donc, aux dépenses des gouvernements provinciaux dans le cadre de ces programmes, a cru de 9 p. 100.

M. Blenkarn: Monsieur le président, j'invoque le Règlement, nos chiffres, ici, sont légèrement différents. Je suis d'accord sur 38.8 p. 100 au départ, mais même après le service de la dette, la contribution fédérale a diminué, jusqu'à ne faire que 33.6 p. 100 des dépenses, je répète, même après avoir tenu compte du service de la dette. Si l'on n'en tient pas compte, bien sûr, on arrive à 28.8 p. 100. Nous savons que ce service de la dette coûte de plus en plus cher au gouvernement, et nous avons pensé qu'il fallait en tenir compte.

M. Petrie: Nous vous avons fourni un certain nombre de chiffres sur les licenciements de personnel hospitalier, sur le nombre de lits en diminution: ces chiffres sont déjà vieux d'un an. Toutefois, nous sommes en train de les mettre à jour, pour avoir une juste idée de la situation actuelle. Nous avons pris contact avec des responsables du ministère de la Santé, pour souligner auprès d'eux la nécessité d'améliorer les services de santé. Au cas où nous aurions quelque succès dans notre démarche, nous vous en ferons part avant que votre rapport ne soit présenté à la Chambre. Je répète toutefois que le temps qui nous a été alloué est tout à fait insuffisant.

L'un des points abordés en présence du ministre provincial de la Santé est celui du financement des programmes de soins médicaux. La Health Coalition a conseillé au ministre d'exiger le retour à la formule des frais partagés, et de l'étendre à la prise en charge de services et de programmes, jusqu'ici non subventionnés. Nous en avons déjà parlé, il s'agit essentiellement de la prévention, que l'on devrait inscrire aux programmes des centres de santé communautaires et intégrer aux soins à domicile. Il est également question de programmes de formation du personnel paramédical, tel que les infirmières, les assistantes à domicile, les nutritionnistes, les physiothérapeutes et les travailleurs sociaux.

Nous croyons que les deux niveaux de gouvernement doivent s'engager fermement à pratiquer ce qu'ils prêchent, pour ainsi dire, en adoptant d'abord des programmes préventifs plutôt que curatifs. Cependant, ces programmes ne devraient pas être lancés au détriment des services essentiels présentement offerts. Même si, au premier abord, il peut sembler que nous appuyons l'injection d'argent dans un système sans contrôle des coûts, nous croyons qu'en adoptant des programmes de

[*Texte*]

will reduce the consumption of the more costly services such as active treatment-bed utilization.

A return to cost-sharing not only will induce an expansion of present health services in our opinion, but also should signal the commitment of both levels of government to honour their obligations to provide a comprehensive, universal and portable government-operated health-care program.

The current problem facing medicare, today, can be directly related to financing, and it is both levels of government that must share the blame. The federal government is to blame because it wanted to put a cap on its share of the cost, thus opening the door for the provinces to gain more control of the programs which in turn amounted to a deterioration of present services and a fragmentation of basic services between provinces. To avoid any future problems with respect to this, we believe it will be necessary for the federal government to establish national standards for basic services that will become conditional for the provinces to adhere to before receiving the federal government's share, over and above the normal ones that we are talking about, medicare, hospitals and things of that nature and, if we do get into the area of community health centres, there should be a national standard.

We can think of at least two others that should be adopted immediately: a total ban on extra billing by doctors and a refusal to pay from the funds that are allocated to health services, doctors who opt out of the provincial medicare scheme. I might even suggest to go one step farther than that and say that those doctors who do opt out should not even be allowed to practice in the government operated institutions because, in effect, that is a form of compensation to those doctors.

While we are on the subject of a national standard for basic services, we would like to point out to the task force that the most recent review of health services conducted by Chief Justice Emmett M. Hall outlined a number of gaps in the programs originally proposed by the Hall Commission of 1964. Of particular interest to us, in this province, are the dental-care program, a comprehensive pharmacare and a vision-care program. These programs are non-existent in this province except for a mobile dental clinic that used to travel to remote areas of the province and we are not sure if that is still available.

Our provincial health minister has suggested that the federal government provide a pool of funds that provinces can draw from to upgrade their present basic services. We understand that the federal government has responded that it might be prepared to provide these necessary funds, providing the provinces share the cost. Notwithstanding what we had proposed earlier with respect to a standardized cost-shared fiscal arrangement, the Health Coalition would suggest that, in the

[*Traduction*]

nature préventive, on réduira la consommation de services plus coûteux, tels que l'utilisation des lits pour les traitements actifs.

Un retour à la formule de partage des coûts entraînera non seulement une expansion des services actuels de santé, mais, à notre avis, elle devrait également indiquer l'engagement des deux niveaux de gouvernement envers leurs obligations, qui sont d'offrir un programme de soins de santé complet, universel, transférable et administré par le gouvernement.

Les problèmes que connaissent aujourd'hui les programmes d'assurance-maladie sont directement liés à la question du financement, et les deux niveaux de gouvernement doivent partager le blâme. Le gouvernement fédéral est coupable, puisqu'il a voulu plafonner sa contribution aux coûts, ce qui a permis aux provinces d'acquérir un plus grand contrôle sur ces programmes; par la suite, il y a eu détérioration des services offerts et fragmentation des services essentiels entre les provinces. Afin d'éviter des problèmes subséquents, nous croyons qu'il sera toujours nécessaire que le gouvernement fédéral établisse des normes nationales pour les services essentiels, normes que les provinces devront s'engager à respecter avant de recevoir la part du gouvernement fédéral, et ce, en plus des contributions normales dont nous parlons, c'est-à-dire pour l'assurance-maladie les hôpitaux et les autres services de cette nature; si l'on veut parler de centres communautaires de santé, on devrait établir des normes nationales.

Au moins deux autres normes devraient être adoptées immédiatement: l'élimination totale de la facturation supplémentaire par les médecins, et dans le cas des médecins qui se retirent du régime d'assurance-maladie provincial, le refus de les payer en utilisant les fonds réservés aux soins de santé. On pourrait même aller un peu plus loin et dire que ces médecins qui se retirent du régime ne devraient même pas pouvoir pratiquer dans des institutions administrées par le gouvernement, car, de fait, cela constitue pour eux une forme de rémunération.

Puisque nous parlons de la question des normes nationales pour les services essentiels, nous voudrions attirer l'attention du groupe de travail sur le fait que l'étude la plus récente des services de santé, effectuée par le juge en chef Emmett M. Hall, révélait un certain nombre de lacunes dans les programmes d'abord proposés par la Commission Hall en 1964. Entre autres propositions pertinentes à la province, il y a le programme de soins dentaires et un autre programme complet portant sur les soins de la vue et l'approvisionnement en médicaments. De tels programmes n'existent pas dans notre province, si ce n'est une clinique dentaire mobile qui, autrefois, se rendait dans les régions éloignées de la province; nous ne sommes pas certains que ce service est encore offert.

Notre ministre provincial de la santé proposait que le gouvernement fédéral crée un fonds que les provinces pourraient utiliser pour améliorer les services essentiels présentement offerts. Sauf erreur, le gouvernement fédéral s'est montré disposé à offrir les fonds nécessaires, à la condition que les provinces partagent les coûts. Nonobstant ce que nous avons proposé plus tôt, relativement à un accord normalisé de partage des coûts, notre organisme propose que, dans l'intérim, le

[*Text*]

interim, the federal government immediately enter into negotiations with the appropriate provinces with a view of arriving at an equitable cost-shared agreement. Since these services are long overdue, we do not see the advantage of waiting for the present block-funding arrangement to expire before they can be implemented.

At this point, again, we would like to divert a bit and point out to you that Chief Justice Hall in his report recognized the issue about these particular services. If I can, I will point out where he addressed his remarks to this area. It is on page 47 of a *Commitment For Renewal*, his latest report to the federal government, in which he says, at the bottom of that page:

• 0925

> Federal and provincial health officials are fully aware of the remaining gaps. But I do judge it essential that the Federal Government again take the initiative by matching grants in specified program areas. It may be that the introduction of block-funding has created, in both public and governments the notion that the federal role in health is completed. This is not so.
>
> The case for national action to assist provinces in meeting nation-wide needs remains imperative. Once the new programs have become fully established, they can, if need be, be transferred to block-funding.

We obviously do not agree with Justice Hall on retaining block-funding, but we do believe there are gaps there and we should be looking at that immediately.

As we have stated, it was our provincial health minister who made the submission to Mr. Justice Hall, asking that the federal government provide this pool of funds, so obviously the provincial government wants that money to upgrade their basic services.

Also we have understood that the federal Minister of Health and Welfare, Miss Bégin, has said that she is interested in this area of establishing a pool of funds; that her position is that it should be cost-shared, rather than the federal government just providing 100 per cent of it.

We would like to know at this point exactly where that stands. It may be that your committee does not know, but we think that you should check into this simply because we are talking about upgrading basic services.

It is our opinion that you do not agree with our provincial minister that the federal government should be totally responsible for providing all of these funds. We do believe it should be cost-shared, but cost-shared the same way it was cost-shared before block-funding; not necessarily 50-50. They arrived at the cost-sharing on the basis of national standards, and I guess the closest this province has ever come to 50-50 cost-sharing is about 60-40. Now, whether that is going to

[*Translation*]

gouvernement fédéral entame immédiatement des négociations avec les provinces intéressées, dans le but d'en arriver à un accord équitable sur le partage des coûts. Puisque ces services sont attendus depuis longtemps, nous ne voyons pas quel avantage il y aurait à attendre que le présent accord sur le financement global vienne à terme avant d'offrir ces services.

Nous voudrions, une fois de plus, faire une petite digression et vous souligner le fait que dans son rapport, le juge en chef Hall avait reconnu les problèmes occasionnés par ces services particuliers. Si vous le permettez, je vais préciser comment il a fait allusion à ce secteur. Cela se trouve à la page 47 du document intitulé: *A Commitment For Renewal*, le dernier rapport qu'il a présenté au gouvernement fédéral, où il dit, au bas de la page:

> Les responsables fédéraux et provinciaux des soins de santé savent très bien quelles lacunes ne sont pas encore comblées. Cependant, il est à mon avis essentiel que le gouvernement fédéral prenne une fois de plus l'initiative en assurant la contrepartie des fonds versés à certains programmes précis. Il est possible que, tant parmi la population que chez le gouvernement, la mise en œuvre du financement global ait donné l'impression que le gouvernement fédéral avait fini de jouer un rôle dans le secteur de la santé. Tel n'est pas le cas.
>
> Il demeure urgent d'adopter des mesures nationales en vue d'aider les provinces à répondre à des besoins nationaux. Une fois que les nouveaux programmes auront été pleinement établis, on pourra, si nécessaire, effectuer la mutation vers le financement global.

De toute évidence, nous ne sommes pas d'accord avec le juge Hall lorsqu'il recommande le maintien du financement global, mais nous croyons qu'il subsiste des lacunes et qu'on devrait immédiatement tenter de les combler.

Comme nous l'avons dit plus tôt, c'est notre ministre provincial de la Santé qui a fait cette présentation au juge Hall, demandant que le gouvernement fédéral crée ce fonds; alors, il est évident que le gouvernement provincial veut cet argent pour améliorer ses services essentiels.

Nous pensons également que le ministre fédéral de la Santé et du Bien-être, M^me^ Bégin, s'est montrée intéressée à l'établissement d'un tel fonds commun; d'après elle, les frais devraient être partagés, plutôt que d'imposer 100 p. 100 des coûts au gouvernement fédéral.

Nous voudrions savoir ce qu'est la situation actuelle à ce sujet. Votre Comité n'est peut-être pas au courant, mais nous pensons que vous devriez vous informer, simplement parce que nous parlons ici d'améliorer les services essentiels.

A notre avis, vous n'êtes pas d'accord avec notre ministre provincial lorsque celui-ci affirme que le gouvernement fédéral devrait être pleinement responsable de fournir tous ces fonds. Pour notre part, nous croyons que les frais devraient être partagés, mais selon la même formule que celle en vigueur avant l'adoption du financement global; il ne s'agirait pas nécessairement d'un partage à parts égales. Cette formule de partage des frais a été élaborée à partir de normes nationales,

[*Texte*]

apply in this particular instance will have to be determined by going back to the old formula, but what we are saying is that both levels of governments have indicated that there should be that pool of funds available immediately to upgrade these services. We are saying that the federal government and the provincial governments should get at that immediately, develop a formula based on cost-sharing and have those services upgraded, such as dental-care, farmacare, and vision-care programs.

Since these services are long overdue, we do not see the advantage of waiting for the present block-funding arrangements to expire before they can be implemented. While recognizing the deadline imposed on the task force of June 26, 1981 for their report to the government, and further the expiry of the present block funding arrangements, the Coalition thinks it ill advised to enter into any long-term federal provincial fiscal arrangements at this time, for two reasons:

First, in light of the current proposal of the federal government to patriate the constitution with a charter of rights that will entrench the concept of equalization within the framework of our country, it appears that the two years allocated to resolving the amending formula with the provinces could have a drastic effect on any federal-provincial fiscal arrangements that may be in place at the time.

This is an aside from that. We firmly believe, and it is from the position of this province, equalization payments be entrenched in the constitution. It appears as though that may be part of the charter of rights if and when the constitution comes to this country, but it certainly will be part and parcel of any discussions on an amending formula with the provinces when they start discussing the role of the provinces within the framework of the federation that we are under.

• 0930

In one area in particular, the resource sector, we believe there is a whole new ballgame going on there with respect to how provincial governments perceive their control over their own resources, and what share of those resources should remain in the province. It is something new that has been going on now for the past few years. It is evident in the oil and gas industry. We think those things are going to be part and parcel of discussions with the federal government, and, certainly, it could very well be that, whatever is decided or recommended to the federal government with respect to this task force, those could completely change when they sit down with the provinces and try to come up with an amending formula.

There are other things that are in the Charter of Rights as well that may be part of the discussions between the federal and provincial governments with respect to who pays. If we are talking about bilingualism, things of that nature, we are talking about obviously moneys to provide that service to the

[*Traduction*]

et pour ce qui est d'un partage à parts égales, je pense qu'au mieux, notre province a atteint un partage à 60 p. 100, 40 p. 100. Il faudra utiliser l'ancienne formule pour déterminer si ces modalités s'appliqueront dans ce cas précis, mais nous signalons que les deux niveaux de gouvernement se sont montrés favorables à la création de ce fonds commun, qui serait disponible immédiatement pour améliorer ces services. A notre avis, les gouvernements fédéral et provinciaux devraient s'attaquer à ce problème immédiatement, pour élaborer une formule de partage des frais qui permettrait une amélioration des services, tels que les programmes de soins dentaires, l'assurance-médicaments et les programmes de soins de la vue.

Puisque ces services sont attendus depuis longtemps, nous ne voyons pas quel avantage il y aurait à attendre que le présent accord de financement global arrive à son terme avant qu'ils puissent être offerts. Même si nous reconnaissons que votre groupe de travail doit présenter son rapport au gouvernement au plus tard le 26 juin 1981, ce qui reporte l'expiration des présents accords de financement global, la coalition croit qu'il ne serait pas sage de conclure maintenant des accords financiers fédéraux provinciaux à long terme, et ce, pour deux raisons:

Premièrement, compte tenu de la proposition du gouvernement fédéral de rapatrier la constitution avec une charte des droits qui enchâsserait le concept de péréquation, il semble que les deux années accordées pour résoudre la question de la formule d'amendement avec les provinces pourraient avoir un effet radical sur tout accord fiscal fédéral-provincial qui pourrait être en vigueur à ce moment-là.

Voici une légère digression. Compte tenu de la position de la province, nous croyons fermement que le concept de paiements de péréquation devrait être enchâssé dans la constitution. Il semble que cela pourrait faire partie de la charte des droits, au moment où la constitution sera rapatriée, mais quoi qu'il en soit, cela ferait sûrement partie des discussions sur une formule d'amendement avec les provinces, lorsque celles-ci aborderont la question du rôle des provinces dans le cadre de la fédération canadienne.

Nous croyons que dans un secteur en particulier, celui des ressources, de nouveaux éléments entrent en jeu; les provinces perçoivent différemment leur contrôle de leurs propres ressources, de même que la part de ces ressources qui devraient demeurer dans la province. Ce phénomène nouveau est apparu au cours des dernières années. Cela est évident dans le secteur du pétrole et du gaz. Nous croyons que ces questions seront abordées lors des discussions avec le gouvernement fédéral, et peu importe ce que votre groupe de travail recommandera au gouvernement, il est bien possible que la situation soit complètement modifée lorsque viendra le temps d'élaborer une formule d'amendement.

Il y a aussi d'autres éléments de la charte des droits qui pourraient faire l'objet de discussions entre les gouvernement fédéral et provinciaux, quand il s'agira de déterminer la responsabilité financière. S'il s'agit de bilinguisme ou d'autres choses de cette nature . . . il faudrait évidemment de l'argent

[*Text*]

persons of the provinces, and certainly that may be a part of any cost-sharing arrangements with the federal government.

We believe at the present time the task force should only recommend interim solutions to the federal-provincial fiscal arrangements until such time as that debate has taken place and an amending formula agreed to.

Secondly, in light of the present mandate of the task force, that being to recommend a solution to the problem of federal-provincial fiscal arrangements after only allowing seven weeks for public hearings, as the recommendations must be made within the framework of the present budget restrictions, which only allow for cuts in expenditures, the Coalition believes any recommendations made by this task force would only compound the present problem, thus having a worsening effect on the health services of this country if you are to recommend any long-term federal-provincial fiscal agreement.

Therefore, we would recommend that the task force recommend, to the federal government, an interim solution of a return to cost-shared arrangements with the provinces upon the expiry of the present arrangements, one that would allow for expanded services, such as mentioned in the earlier part of our submission.

We would further recommend that a royal commission be established, immediately, to study fiscal relations between the provinces and the federal government in the area of those programs covered under the Established Programs Financing Act, with the mandate to examine the social and economic costs of expenditure reductions in this area.

We make these recommendations with the full knowledge of the proposals and recommendations of Finance Minister MacEachen and his plans to cure the ills of our economy. We do not believe, for an instant, that expenditures in the area of health-care services have contributed to the country's deficit. It is our opinion that the current deficit is the result of a shift in the tax burden from corporations to individuals over the past number of years, with the result that taxes from corporations are too low, there are too many tax loopholes for corporations, and there are far too many subsidies provided to these same corporations.

If the federal government were to raise their taxes in this area and refrain from handling out tax dollars, we believe there would be little or no deficit, thus no need for cutbacks in delivery of health care in this country.

As a matter of fact, we might not have a deficit if the federal government had that $12 billion that the oil companies managed to take from the citizens of this country, but there are other federal dollars that could still be within the coffers of the federal government. If the taxes on the corporations were significant, part of that $12 billion in money probably would

[*Translation*]

pour offrir ces services aux habitants des provinces, et cela pourrait sûrement faire partie d'un accord de partage des frais avec le gouvernement fédéral.

Nous croyons que pour l'instant, votre groupe de travail devrait recommander uniquement des solutions temporaires à la question des accords fiscaux fédéraux-provinciaux, tant que cette discussion ne sera pas terminée et qu'on n'aura pas adopté une formule d'amendement.

Deuxièmement, puisque le mandat actuel de votre groupe de travail est de recommander une solution aux problèmes des accords fiscaux fédéraux-provinciaux, après seulement sept semaines d'audiences publiques, puisque les recommandations doivent être faites dans le cadre du présent budget restreint qui ne permet que des réduction de dépenses, la coalition est d'avis que toutes les recommandations que pourrait faire votre groupe de travail ne pourraient qu'aggraver le problème actuel, ce qui entraînerait une détérioration encore plus grande des services de santé offerts au pays; c'est ce qui se produirait si vous recommandiez la ratification d'accords fiscaux fédéraux-provinciaux à long terme.

Conséquemment, nous sommes d'avis que dans ses recommandations, votre groupe de travail devrait proposer au gouvernement fédéral une solution temporaire, à savoir un retour aux accords de partage des frais avec les provinces, lorsque le présent accord viendra à terme; cela permettrait une expansion des services, ce dont nous avons parlé un peu plus tôt dans notre exposé.

Nous recommandons également la création immédiate d'une commission royale chargée d'étudier les relations fiscales entre les provinces et le gouvernement fédéral pour les programmes couverts par la loi sur le financement des programmes établis. Cette commission royale aurait le mandat d'étudier les coûts sociaux et économiques de la réduction des dépenses dans ce secteur.

Nous faisons ces recommandations en pleine connaissance des propositions et recommandations du ministre des Finances MacEachen, qui a l'intention de guérir tous les maux de notre économie. Nous ne croyons absolument pas que les dépenses dans le secteur des soins de santé aient pu contribuer au déficit du pays. A notre avis, le présent déficit résulte d'un déplacement du fardeau fiscal des grandes sociétés vers les particuliers au cours des dernières années; il en résulte que l'impôt des sociétés est trop bas, qu'il y a trop d'échappatoires fiscales pour les sociétés, et que ces dernières reçoivent trop de subventions.

Si le gouvernement fédéral augmentait les impôts dans ce secteur et cessait de distribuer l'argent des contribuables, nous croyons que le déficit serait nul, ou très peu élevé; ainsi, il ne serait pas nécessaire de réduire la prestation de soins de santé au Canada.

De fait, nous n'aurions peut-être pas de déficit si le gouvernement fédéral avait encore les 12 milliards de dollars que les sociétés pétrolières ont réussi à prendre dans les poches des citoyens du pays, mais il y a aussi d'autres fonds fédéraux qui pourraient être encore dans les coffres du gouvernement si l'impôt des sociétés était raisonnable; il est probable qu'une

[*Texte*]

be in the federal government's coffers as well, or a portion of it.

The Chairman: I think windfall profits probably have been taxed.

• 0935

Mr. Petrie: We will wait for the investigation to see who should have got the money. I think we all probably should agree that it should not have been the corporations.

Mr. Thacker: You should speak for yourself.

Mr. Petrie: Okay, sir, fair enough. At this point I would just point out a couple of other points with respect to what we have mentioned.

If I can find my sources here . . .

The Chairman: I do not want to cut you off, but I think you have completed the substantive part of your brief. It is a very good brief and I think some members have a few questions, and we would like to go on, as we have a very loaded program.

Mr. Petrie: I just wanted to point out that we believe if there is evidence before you and it refers to the brief that was presented to you by the Canadian Union of Public Employees, in Section 4, at page 12, of their submission, when they talk about the shift of the tax burden from corporations to individuals and the money that could have been saved by the federal government in assistance to business corporations and the other $6 billion shift government assistance and the $3.5 billion from corporations that should have been taxed more had they paid their fair share. So we would refer you to that to support our arguments on that particular point.

If I may, then, just finish that paragraph. In conclusion, the Coalition firmly believes we must not get caught up in the so-called reaganomics type of governement that would see the dismantling of our necessary social programs. Canadians, in our opinion, do not share that philosophy and that should be evident to this task force that with the number of submissions that you have received to date. What Canadians want, today, is the maintenance of, and improvement upon, their present social programs so that we can attain the highest possible levels of physical, mental and social well-being.

The Chairman: Thank you, Mr. Petrie, for your brief. As you are aware, we had a long and interesting meeting in Ottawa with the Canadian Health Coalition. It was a good meeting, and in terms of philosophy at least, a lot of the points that you raise—while you raise others—were raised by the Canadian Health Coalition, CUPE and a few other groups that came before us. So if you find that members do not delve in detail, very deeply in these discussions, it is not because we are not interested in them, it is because we have been through them in discussion and we are, now, in the process of reflecting on them. So it is not necessary for us to really dwell very profoundly, at this time, on these questions because we are in the process of debating them.

[*Traduction*]

partie de ces 12 milliards de dollars serait toujours dans les coffres du gouvernement.

Le président: Je pense que les profits excédentaires ont probablement été taxés.

M. Petrie: Nous attendrons l'enquête pour voir qui aurait dû recevoir ces sommes. Nous sommes probablement tous d'accord pour affirmer que ce n'aurait pas dû être les sociétés.

M. Thacker: Vous devriez parler pour vous-même.

M. Petrie: D'accord, monsieur. Je voudrais maintenant attirer votre attention sur quelques questions relatives à ce dont nous avons parlé.

Si je puis me retrouver dans mes papiers . . .

Le président: Je ne veux pas vous interrompre, mais je pense que vous avez terminé la présentation de la plus grande partie de votre mémoire. C'est un excellent mémoire, et je pense que certains députés voudraient poser quelques questions; nous voudrions poursuivre, car nous avons un programme très chargé.

M. Petrie: Si vous le permettez, nous croyons que vous avez entendu les témoignages du Syndicat canadien de la fonction publique; dans le mémoire de cet organisme, partie 4, page 12, on parle du déplacement du fardeau d'imposition des sociétés vers les particuliers; on parle des sommes que le gouvernement fédéral aurait pu épargner au chapitre de l'aide aux sociétés, d'une somme de 6 milliards accordée par le gouvernement et d'une autre somme de 3.5 milliards que les sociétés auraient dû verser si leur fourchette d'imposition avait été juste. Nous vous renvoyons donc à ce témoignage pour appuyer notre argument sur cette question.

Permettez-moi de terminer ce paragraphe. En conclusion, la coalition croit fermement qu'on ne devrait pas se laisser entraîner vers un gouvernement à la Reagan, où nous assisterions au démantèlement de tous nos programmes sociaux nécessaires. A notre avis, les Canadiens ne partagent pas cette philosophie, ce qui devrait être évident à votre groupe de travail, après tous les exposés que vous avez reçus jusqu'à maintenant. Les Canadiens veulent aujour'hui le maintien et l'amélioration des programmes sociaux existants, afin que nous puissions atteindre le plus haut niveau possible de bien-être physique, mental et social.

Le président: Monsieur Petrie, je vous remercie pour votre mémoire. Comme vous le savez, nous avons eu à Ottawa une longue et intéressante rencontre avec les représentants de la Canadian Health Coalition. Ce fut une excellente réunion, et pour ce qui est des principes philosophiques, même si vous soulevez de nouvelles observations, plusieurs des questions que vous avez abordées l'ont été aussi par la Canadian Health Coalition, par le Syndicat canadien des postiers, de même que par un certain nombre d'autres témoins. Alors, si vous trouvez que les membres ne s'attachent pas vraiment aux détails lors de ces discussions, ce n'est pas parce que nous ne sommes pas intéressés, mais bien plutôt parce que nous en avons déjà discuté et que nous sommes maintenant rendus à l'étape de la réflexion. Il ne nous est pas nécessaire de nous attacher aux

[*Text*]

Basically, the problems that are raised by organizations like yourself pose a problem for us, because, as a federal group of politicians, we are interested in, and we are concerned with, these problems. The problem that we have is that we have to recognize that there is another reality, the reality of provincial governments, and what we trying to do, is to find ways through which the federal interest can be expressed in terms of national standards, in terms of the quality of the programs and find ways that this can be approched so that the provincial governments as a whole will accept.

As you know, the question of extra billing and the question of opting out to concern many members of Parliament. We are reflecting on ways that we could approach this that would be workable, and that the provincial governments would accept, because nobody has, at the federal level, the total authority to deal with these questions.

Mr. Blenkarn, I believe, has a question.

Mr. Blenkarn: Yes, I will have just one quick question to you, and before I put the question, I want to point out to you that on the tax expenditure account, the indexing of personal income tax—this is costing the federal government this year alone, $11 billion. I am sure you are not suggesting that we get rid of indexing of personal income tax, so I would be interested in any comments that you might make on that.

• 0940

But I want to point out that the federal government is paying 62 per cent in EPF grants toward provincial government EPF expenditures here. In other words, if we go to cost-sharing, does New Brunswick have to come up with more money on a 50-50 basis? Is that what you are advocating? Because, as you know, the Minister of Finance indicated that he expects our committee to show him ways where he can cut federal expenditures by up to $1.5 billion. If your suggestion goes through at 50-50, we certainly would save a lot of money in transfers to the Province of New Brunswick.

Mr. Petrie: As I said earlier, under the previous cost-sharing, I do not think New Brunswick ever did pay 50-50 and I do not think we are saying that I said I think we should return to the cost-sharing arrangement that was in place before block-funding, but that allowed for provinces, such as New Brunswick, that did not have the capacity of the tax base as other provinces, to receive a greater share of the federal government moneys.

Mr. Blenkarn: On the contrary, our figures indicate that in 1975-76, federal transfers, to what are now EPF programs, with 43 per cent of the cost. If we go back to the 1975-76 era, then presumably under your suggestion, the federal government should pay no more than 50 per cent and presumably that would mean a reduction in the cash grant for the Province of New Brunswick so that the ratios would remain in the 50-50

[*Translation*]

détails pour l'instant, car nous sommes à réfléchir à ces questions.

Les problèmes signalés par les organismes comme le vôtre nous causent certaines difficultés, puisque, à titre de politiciens fédéraux, nous nous intéressons à ces problèmes, qui nous préoccupent. Toutefois, nous devons reconnaître l'existence d'une autre réalité, celle des gouvernements provinciaux; nous essayons donc de trouver le moyen d'affirmer l'intérêt fédéral envers des normes nationales, envers la qualité des programmes; nous essayons de trouver une approche qui serait acceptable aux gouvernements provinciaux.

Comme vous le savez, les questions de la facturation supplémentaire et de l'opting out préoccupent beaucoup de députés. Nous essayons de trouver des solutions efficaces, que les gouvernements provinciaux accepteraient, puisqu'au niveau fédéral, personne n'a pleine autorité pour régler ces questions.

Je pense que M. Blenkarn veut poser une question.

M. Blenkarn: En effet, je voudrais vous poser une brève question, mais auparavant, je veux vous signaler, pour ce qui est du compte des dépenses, que pour cette année seulement, l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers coûte au gouvernement 11 milliards de dollars. Je suis certain que vous ne proposez pas l'abandon de l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers, et je voudrais donc savoir quelles observations vous feriez à ce sujet.

Je souligne le fait que dans cette province, le gouvernement fédéral paie 62 p. 100 des dépenses des programmes dans le cadre du financement des programmes établis. Autrement dit, si nous adoptons une formule de partage égale des frais, le Nouveau-Brunswick devra fournir plus d'argent. C'est bien ce que vous proposez? Comme vous le savez, le ministre des Finances a dit qu'il s'attendait à ce que notre Comité lui indique comment réduire les dépenses fédérales d'une somme pouvant atteindre 1.5 milliard de dollars. Si nous adoptons la formule de partage égale des frais que vous proposez, nous pourrions sûrement économiser une bonne part des sommes transférées au Nouveau-Brunswick.

M. Petrie: Comme je le disais plus tôt, en vertu des accords précédents de partage des frais, je ne crois pas que le Nouveau-Brunswick ait jamais payé 50 p. 100 des frais, et je ne crois pas avoir dit que nous devrions retourner à la formule de partage des frais. Cette formule était en vigueur avant l'avènement du financement global, mais elle permettait aux provinces, comme le Nouveau-Brunswick, qui n'avaient pas la capacité ou la base d'imposition des autres provinces, de recevoir une plus grande part des fonds du gouvernement fédéral.

M. Blenkarn: Au contraire, nos données indiquent qu'en 1975-1976, les transferts fédéraux à l'égard de programmes faisant maintenant partie du régime de financement des programmes établis représentaient 43 p. 100 des coûts. Si l'on revient à l'époque de 1975-1976, d'après votre proposition, le gouvernement fédéral ne devrait pas payer plus de 50 p. 100 des coûts, ce qui entraînerait présumément une réduction de la

[*Texte*]

range; otherwise, of course, the province would have to find other forms of money and I point out to you that the government has indicated it wants to reduce the transfers.

Mr. Petrie: The figures that we have are that federal contributions, as a proportion of insured health-care costs with respect to this province have been in 1972, 54.6 per cent and, just prior to the establishment to block-funding were around 57.5 per cent. Of course, since block-funding, it has gone up to 59.9 per cent. Again, I want to emphasize that we are saying that it may not be exactly 50-50, that certain allowances have to be made for provinces that do not have the capacity, as other provinces do, or the tax base to have that money available for those particular services. The federal government has to recognize that.

Mr. Blenkarn: Those are not the figures we have. Our indication is that the transfer, on the total program—we are talking post-secondary education as well—was 44 per cent of provincial expenditures prior to the block-funding arrangement. It is now 62 per cent of provincial expenditures. All I am saying to you is if you really want to go back to 50-50, I am sure Allan MacEachen would be delighted.

Mr. Petrie: You spoke about the exception in expenditure growth of the federal government with respect to health care as well. But our information comes from a fact sheet on insured-health services, financing in New Brunswick that was prepared by the federal Minister of Health. We received it from Miss Bégin and, then, we had discussions with the minister, Mr. David Crombie, at the time, whose figures supported that and that is where our figures are coming from. Perhaps the difference is that we talked about health costs but that probably does not include the post-secondary education.

The Chairman: I think that maybe both figures are probably right. I think, in the figures if I recall, you are showing some 54 per cent to 57 per cent. That was probably those programs eligible for medicare and hospital insurance. The Government of New Brunswick, probably in their days, had other health-related programs that did not count. Our figures include those now, so that is probably the difference so while it is true that those who were eligible for medicare under cost-sharing and hospital insurance, the federal contribution was high, the federal contribution as a percentage of all New Brunswick health-related programs, including mental health, for example, that were not covered under medicare before, was 45 per cent, in 1976-77 and as Mr. Blenkarn has said, was 43 per cent for 1975-76. But now we include all of them and the figure for 1980-81 is 62 per cent when we include all of them. So, your figures are probably right and Mr. Blenkarn's are probably right but from different assumptions.

[*Traduction*]

subvention accordée au Nouveau-Brunswick, afin que les proportions demeurent à peu près égales; autrement, la province devrait évidemment trouver d'autres sources de revenu, mais je vous souligne que le gouvernement a déjà indiqué son intention de réduire les transferts.

M. Petrie: D'après nos chiffres, au Nouveau-Brunswick, la contribution fédérale au coût de l'assurance-maladie a été, en 1972, de 54.6 p. 100; juste avant la mise en œuvre du financement global, cette proportion était d'environ 57.5 p. 100. Évidemment, depuis l'avènement du financement global, cette contribution est passée à 59.9 p. 100. Je désire souligner une fois de plus qu'à notre avis, le partage pourrait ne pas être précisément à parts égales, puisqu'il faut faire certaines concessions pour les provinces qui n'ont pas la capacité de payer ou la base d'imposition nécessaire à la fourniture de tels services. Le gouvernement fédéral doit reconnaître ce fait.

M. Blenkarn: Vos données ne correspondent pas aux nôtres. D'après nous, si l'on tient compte de l'ensemble des programmes, y compris l'enseignement postsecondaire, les transferts du gouvernement fédéral représentaient 44 p. 100 des dépenses provinciales, avant l'adoption de l'accord sur le financement global. Ces transferts représentent maintenant 62 p. 100 des dépenses provinciales. Je puis donc vous affirmer que si vous désiriez vraiment revenir au partage égal des frais, je suis certain qu'Allan MacEachen en serait enchanté.

M. Petrie: Vous avez parlé de l'exception dans l'accroissement des dépenses du gouvernement fédéral pour les soins de santé. Nos renseignements nous viennent d'un exposé des faits sur le financement des soins de santé assurés au Nouveau-Brunswick, exposé préparé par le ministre fédéral de la Santé. Nous l'avons reçu de M^me^ Bégin, puis nous en avons discuté avec le ministre de l'époque, M. David Crombie; ces données concordaient avec celles de l'exposé, et c'est de là que nous tenons nos renseignements. La différence provient peut-être du fait que nous parlons des soins de santé, sans tenir compte de l'enseignement postsecondaire.

Le président: Il est probable que toutes ces données sont justes. Si je me rappelle bien ce que vous avez dit, vous parliez de 54 à 57 p. 100. Il s'agit probablement des programmes d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation. Il est probable qu'à l'époque, le gouvernement du Nouveau-Brunswick offrait d'autres programmes de santé, qui n'étaient pas comptés. Nos données tiennent maintenant compte de ces programmes, ce qui fait la différence; alors, s'il est vrai que la contribution fédérale était élevée pour le partage des frais des programmes admissibles d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation, pour l'ensemble des programmes de santé du Nouveau-Brunswick, y compris la santé mentale qui, auparavant, n'était pas couverte par l'assurance-maladie, la contribution fédérale au partage des frais a représenté 45 p. 100 en 1976-1977, et 43 p. 100 en 1975-1976, comme le disait M. Blenkarn. Maintenant, nous tenons compte de tous les programmes, et les données pour 1980-1981 indiquent une contribution totale de 62 p. 100. Les données que vous avez fournies, de même que celles de M. Blenkarn, sont probablement justes, mais elles sont calculées sur une base différente.

[*Text*]

• 0945

Mr. Petrie: That brings us to the whole question of what is the basic service and what is the national standard with respect to these services. I suppose that is what you have to look at . . .

The Chairman: A short question.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, I just have one comment to make other than to compliment the New Brunswick Health Coalition for their brief. Certainly, as members of the task force, for reminding us of certain things that I think we have to take into consideration such as the tax expenditure account. I wanted to say one thing just in the interests of clarity because I was bothered by my colleague, Mr. Blenkarn's question to the extent that, on the surface, there appears to be some truth in the claim that if they went back to 50-50 cost sharing that this would mean a reduction of federal expenditure on the health references in New Brunswick and therefore would satisfy the Minister of Finance. This claim cannot be made in isolation from the contention that your group makes, and which other groups make, that the present system of block-funding is an incentive, perhaps an over incentive, to the provinces to cut back on their spending and health care. It is that fact which I think sort of invalidates the conceptual framework the question which Mr. Blenkarn asks and that is to say that it is not just a question of comparing figures before and after, it is a question of what the two funding mechanisms do to the inspiration of each level of government to spend on these two areas. That is what has to be taken into consideration as well.

The Chairman: Thank you veru much, Mr. Petrie, for your presentation. It is certainly valuable to us in our deliberations and in the preparation of our report.

Mr. Petrie: Just on a point, Mr. Murphy would like to make a comment.

Mr. John Murphy (Executive Secretary, New Brunswick Federation of Labour): I believe Mr. Blenkarn made reference to the personal income indexation and $11 million that it involves in terms of this province. I think it would make it clearer . . .

Mr. Blenkarn: $11 million dollars nationally.

Mr. Murphy: Excuse me, nationally, But I would make it clear that that was with respect to the discussions, I think, on tax loopholes and in other tax vehicles that are of benefit to some people and not necessarily others. I think what we are saying is there has to be an equitable tax system and, if there is an equitable tax system both on the personal income tax side and the business income tax side, then each side, and each individual in each company, will retain what is their fair share and their equitable share and it may very well be that there could be some amendments with respect to indexing but at the same time I would suggest very strongly, that there could be some amendments with respect to business and corporation income taxes.

[*Translation*]

M. Petrie: Cela nous amène à la question de savoir ce que sont les services essentiels et ce que sont les normes nationales quant à ces services. Je présume que c'est ce que vous devrez étudier . . .

Le président: Une brève question.

M. Blaikie: Monsieur le président, je voudrais faire une brève observation, mais auparavant, je désire féliciter la New Brunswick Health Coalition pour ce mémoire. Les membres du groupe de travail les remercient certainement de nous avoir rappelé certaines choses dont nous devrons tenir compte, tel le compte des dépenses d'impôt. Je voudrais apporter une précision, car j'ai été ennuyé par la question de mon collègue, M. Blenkarn; en effet, en surface, il semble y avoir une certaine vérité à l'affirmation selon laquelle, si on retournait à un partage égal des frais, cela entraînerait une réduction des dépenses du gouvernement fédéral dans le secteur des soins de santé au Nouveau-Brunswick, ce qui satisferait le ministre des Finances. On ne peut affirmer une telle chose sans tenir compte de l'hypothèse que présente votre groupe, de même que d'autres groupes, selon laquelle le système actuel de financement global encouragerait considérablement les provinces à réduire leurs dépenses dans le domaine des soins de santé. A mon avis, ce fait invalide plus ou moins le cadre conceptuel de la question de M. Blenkarn; c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas simplement de comparer des chiffres sur la situation avant et après; il s'agit plutôt de voir comment les deux mécanismes de financement influencent chaque niveau de gouvernement pour ce qui est des dépenses dans ces deux secteurs. Voilà ce dont il faut également tenir compte.

Le président: Monsieur Petrie, merci beaucoup pour votre exposé. Il nous sera certainement utile dans nos délibérations et dans la préparation de notre rapport.

M. Petrie: Si vous le permettez, M. Murphy voudrait faire une observation.

M. John Murphy (secrétaire exécutif, Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick): Je pense que M. Blenkarn a fait allusion à l'indexation de l'impôt sur le revenu personnel; il a dit que cela représentait une perte de revenus de 11 millions de dollars dans cette province seulement. Je pense que ce serait plus clair si . . .

M. Blenkarn: Il s'agissait de 11 millions de dollars pour l'ensemble du pays.

M. Murphy: Excusez-moi, c'était pour l'ensemble du pays. Il serait bon de préciser que nous discutions alors d'échappatoires fiscales et d'autres modes d'imposition qui profitent à certaines personnes, mais pas nécessairement à d'autres. Pour notre part, nous croyons que s'il y avait un système d'imposition fiscale équitable tant pour le revenu personnel que pour le revenu des sociétés, chacune des parties contribuerait à sa juste part. Il est possible qu'on doive apporter certaines modifications à la formule d'indexation, mais je suis aussi fermement convaincu qu'on devrait apporter des changements au régime d'imposition des entreprises et des sociétés.

[*Texte*]

The Chairman: Okay. Thank you very much, Mr. Murphy and Mr. Petrie, for your presentation.

Nous continuons maintenant avec les autres témoins, ceux de l'université de Moncton. Je leur demanderais de s'approcher de la table s'il vous plaît. J'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Médard Collette, vice recteur à l'administration de l'université de Moncton; à sa droite, M. Réal Bérubé, directeur du développement de l'université et, à sa gauche, M. Jean Guy Rioux, recteur adjoint du centre universitaire de Shippagan.

• 0950

Alors, monsieur Collette, nous avons reçu une copie de votre mémoire, nous sommes en train de le distribuer. Est-ce que vous allez lire tout le mémoire ou en faire un résumé?

M. Médard Collette (vice-chancelier à l'administration, Université de Moncton): Monsieur le président, d'abord je voudrais présenter des excuses au nom du recteur de l'université, qui, pour raisons médicales, n'a pu assister à cette rencontre ce matin.

Monsieur le président, il semble peut-être paradoxal de vous dire que nous sommes heureux de pouvoir, aujourd'hui, vous témoigner notre inquiétude face aux questions qui se posent actuellement sur le financement futur des universités. Nous sommes inquiets et c'est avec raison que nous faisons cette affirmation, nous qui devons desservir une minorité ethnique canadienne.

Nous connaissons tous le rôle très important que jouent les universités du Canada. En fait, on peut affirmer, sans prétention de notre part, que les universités sont certainement, de façon directe ou indirecte, à la base du progrès économique et du développement culturel et social. Ceci se démontre, de façon concrète, surtout dans les efforts déployés par les universités dans les domaines de la recherche et du développement; dans leur contribution à la formation de spécialistes capables d'adapter leurs spécialités aux besoins du milieu pour pouvoir analyser les problèmes de la société et proposer des solutions valables; dans leur contribution aux chapitres de l'identité et de la culture canadienne, et enfin dans leur rôle primordial sur le plan international. On n'a qu'à regarder brièvement la formation de la majorité de ceux qui gouvernent notre pays, nos provinces, nos industries, pour se rendre compte que ce sont, en grande majorité, des personnes qui ont reçu une formation universitaire.

Nous venons de parler, de façon très brève, du rôle très important des universités au Canada. Il y a dans notre pays, comme partout ailleurs probablement, plusieurs catégories d'universités. Elles pourraient être classifiées selon leurs spécialités, selon leur langue, selon leur origine, selon leur taille, mais bref, ce qui nous intéresse et nous touche peut-être de plus près, ce sont deux caractéristiques très importantes qui vous sont sûrement assez familières. Nous allons donc les définir à partir de deux critères très particuliers, soit leurs ressources financières et la population qu'elles doivent desservir.

On n'apprend rien à personne à cet égard en disant qu'au Canada il y a les universités bien établies, aussi vieilles sinon

[*Traduction*]

Le président: D'accord. Monsieur Murphy, monsieur Petrie, je vous remercie beaucoup pour votre exposé.

We will now pursue with the other witnesses, coming from the Moncton University. Would they please come closer to the table. I would like to welcome Mr. Médard Collette, Vice-Rector of Administration at the University of Moncton; on his right is Mr. Réal Bérubé, Director of Development at the university and, on his left, Mr. Jean Guy Rioux, Assistant Rector at the University Centre at Shippigan.

We have received copies of your brief, Mr. Collette, and are in the process of handing them out. Are you going to read the whole brief or would you rather summarize?

Mr. Médard Collette, (Vice-Rector of Administration, University of Moncton): I would first like to apologize, Mr. Chairman, on behalf of the rector of the university, who cannot be present this morning for medical reasons.

It may seem paradoxical, Mr. Chairman, to be telling you that we are pleased to have the opportunity to express our concern about the future financing of universities. As people involved in serving a Canadian ethnic minority, we feel that our concerns are well founded.

We are all aware of the importance of the role universities play in Canada. We can say, without pretense, that universities are both directly and indirectly the basis for economic progress and social and cultural development. This is shown in a very concrete way by the research and development activities of the universities; by their contribution to the training of specialists able to adapt their skills to the needs of their environment and analyse society's problems and propose valid solutions; by their contribution to Canadian culture and identity; and finally, by the essential role they play at the international level. Most of the people who govern our country, our provinces and our industries have received university training.

I have just referred, very briefly, to the important role that universities play in Canada. In our country, as in others, there are a number of types of universities. They may be classified according to their area of specialization, their language, their origin or their size, but what interests us and affects us the most are two very important characteristics with which you are no doubt familiar. We will thus use two very specific criteria to define universities: their financial resources and the population they serve.

Everyone knows that in Canada, there are well-established universities, some of which were created before Confederation,

[*Text*]

plus que la Confédération, et il y a celles qui, comme l'université de Moncton, sont jeunes et en plein développement.

Les universités qui ont vu le jour avant même que nous soyons nés ne jouent probablement pas, pour employer une expression courante, dans la même "ligue" que celle de l'université de Moncton. Elles sont bien ancrées dans les "majeures", alors que nous devons lutter dans les "mineures".

En effet, dans le financement des universités, les plus anciennes se sont créées, et ce de façon très sage, des fonds de réserve auxquels elles ont l'opportunité de puiser au besoin. Il y a leurs anciens qui, en nombre considérable, fournissent à leur *Alma Mater*, soit par des dons ordinaires, soit par des successions ou autres, une contribution très précieuse. Elles peuvent compter également sur les contrats de recherche et les subventions qu'elles obtiennent à cause de leur réputation déjà acquise et de leurs contacts qui se sont perpétués d'année en année. On pourrait même ajouter que le recrutement d'étudiants est probablement beaucoup plus facile pour elles, dû principalement aux facteurs que nous venons d'énumérer.

Nous les jalousons peut-être un peu. N'avons-nous pas raison? L'université de Moncton, comme beaucoup d'autres universités au Canada, n'a pas encore atteint ce niveau. Nous avons moins de 20 ans d'existence et ces années, elles n'ont pas été perdues. Nous nous sommes acharnés à développer, à construire, à solidifier et à améliorer nos programmes; bref, nous sommes encore en pleine croissance.

• 0955

D'autre part, l'Université de Moncton n'est pas très bien favorisée par l'environnement économique. La population que nous deservons, des Acadiens en majorité n'est certainement pas la plus fortunée au pays. Est-ce nécessaire de commenter sur les taux de chômage actuels aux Maritimes? Les chiffres suivants parlent par eux-mêmes. Au Canada, en avril 1981, le taux de chômage au Canada était de 7.6 p. 100 en Nouvelle-Écosse de 9.9 p. 100 au Nouveau-Brunswick de 13.7 p. 100 et à l'Île-du-Prince-Édouard de 15 p. 100.

Est-ce nécessaire de parler de la pauvreté de plusieurs familles acadiennes, que ce soit dans le nord-est, dans le sud-est, au Cap-Breton, à l'Île du Prince-Édouard ou à la Baie Sainte-Marie? Si on accepte l'hypothèse que les Acadiens sont moins fortunés que la moyenne de la population qui les entoure, les revenus moyens par habitant des provinces Maritimes, comparés au revenu moyen des Canadiens, en disent long sur la situation particulière de notre "clientèle". N'ont-ils pas droit eux aussi à un enseignement supérieur universitaire dans leur langue?

Nous sommes inquiets, monsieur le président, lorsque nous voyons ainsi le gouvernement fédéral se questionner sur le financement des universités quand nous savons fort bien qu'actuellement, l'Université de Moncton dépend entièrement de ces sources de fonds qui nous sont accordées par l'entremise de la province du Nouveau-Brunswick. Si le gouvernement fédéral croit à l'égalité des chances pour les minorités au Canada, il doit tenir compte de ces facteurs.

[*Translation*]

and younger universities, like the University of Moncton, which are still developing.

Universities that were built before we were born are probably not in the same "league", to use a popular expression, as the University of Moncton. They are there firmly anchored in the "major": whereas we have to fight it out in the "minors".

With respect to the financing of universities, the older ones have set up reserve funds which they can dip into if the need should arise. They have a considerable number of alumnae who, through gifts or endowments, provide their *alma mater* with a valuable source of funding. They can also count on research contracts and grants that they get because their reputation is well established, and on contracts that are renewed year after year. Also, it is probably easier for them to recruit students for the above mentioned reasons.

Perhaps we are envious, but do we not have a reason? The University of Moncton, like many other universities in Canada, has not yet reached this level. We have been operating for less than 20 years and we have not been wasting time. We have worked on building, developing, solidifying and improving our program; in other words, we are growing.

On the other hand, the economic environment in which the University of Moncton operates is not very favourable. The people we serve, who are largely Acadian, are certainly not the wealthiest of Canadians. Need we comment on the current unemployment rate in the Maritimes? The following figures speak for themselves. In Canada, in April 1981, the national unemployment rate was 7.6 per cent. in Nova Scotia, it was 9.9 per cent; in New Brunswick, 13.7 per cent; and in Prince Edward Island, 15 per cent.

Need we talk about the poverty of many Acadian families in the northeast, the southeast and in Cape Breton, on Prince Edward Island or at Baie Sainte-Marie? If we accept the hypothesis the Acadians are on the average poorer than those around them, the average income per capita in the Atlantic provinces, compared to the average income of Canadians, says a great deal about the particular situation of our "clientele". Do they not have a right to a university education in their own language?

We are concerned, Mr. Chairman, when we see that the federal government in looking into university financing, since we are well aware of the fact that the University of Moncton depends entirely on the funding we receive through the Province of New Brunswick. If the federal government believes in equal opportunity for minorities in Canada, it will have to take these factors into account.

[*Texte*]

Dans la période économique très difficile qui sévit actuellement, nous nous refusons à perdre ce qui est acquis. Nous voulons non seulement survivre, nous voulons exister à part entière.

L'Université de Moncton a été fondée parce qu'il y avait un besoin et si nous voulons qu'elle continue d'exister, c'est justement pour cette même raison. Nous avons donc une mission très importante, qui est celle d'offrir à la population acadienne la même disponibilité d'enseignement supérieur dont bénéficient nos confrères anglophones.

Encore là, nous sommes un pas en arrière. L'Université de Moncton, avec l'Université Sainte-Anne, doit procurer aux Acadiens des provinces Maritimes ainsi qu'aux autres francophones habitant cette région un enseignement supérieur satisfaisant, tant par sa qualité que par la diversité de ses programmes. Il semble important de signaler ici que dans le contexte actuel des structures de l'enseignement universitaire dans notre région, l'étudiant acadien ou francophone ne bénéficie pas d'un traitement égal par rapport à son contemporain anglophone. Ce dernier profite d'un évantail de possibilités beaucoup plus large, compte tenu du nombre d'universités de langue anglaise, chacune offrant toute une gamme de cours et de programmes parmi lesquels l'étudiant peut choisir.

Nos confrères anglophones au pays ont un choix que nous, Acadiens, n'avons pas. Par exemple, si un programme n'est pas offert dans une université anglaise quelconque, il l'est sûrement dans une autre relativement proche. Ainsi, la complémentarité des programmes et de disciplines existe, ou du moins peut exister, dans les universités anglaises.

Il n'est est pas ainsi malheureusement pour l'étudiant acadien qui, lui, ne peut compter que sur deux univesités dont l'une est toute petite. Celles-ci, qui sont loin d'avoir atteint un niveau de développement capable de répondre aux aspirations et aux besoins de la collectivité qu'elles doivent desservir, se voient actuellement dans l'obligation de subir un régime de "coupures" dans leurs effectifs alors qu'elles devraient s'employer à élever leur niveau en augmentant la qualité et la quantité des services offerts. Bien d'autres universités au pays ont sûrement vécu le même problème dernièrement. Les plus petites n'en sont-elles pas les plus affectées?

Il existe, selon notre humble opinion, aux provinces maritimes, un problème vis-à-vis l'enseignement supérieur aux francophones, un problème différent de celui de la population anglophone pour laquelle les services existent depuis plus d'un siècle comparativement à une vingtaine d'années à l'Université de Moncton.

Cette situation mérite d'être examinée attentivement dans le but de permettre aux petites institutions de continuer leur développement, et ainsi se rapprocher de leurs buts à atteindre. Si nous voulons, aux Maritimes, donner à la population anadienne une chance égale face aux défis énormes des années 1980, vous ne pouvez faire abstraction de ces faits très importants.

Nous voulons garder chez-nous nos jeunes Acadiens et les préparer adéquatement à bien remplir leur rôle dans le futur. L'Université de Moncton a donc cette mission importante à

[*Traduction*]

Given the difficult economic conditions we are now facing, we do not want to lose what we have acquired. We do not want to merely subsist; we want to live.

The University of Moncton was founded because there was a need and we want to continue to exist for the same reason. We have a very important mission, which is to provide Acadians wich the same type of university education that is available to their English speaking counterparts.

There again, we are somewhat behind. The University of Moncton, and Sainte-Anne University, must provide Acadians in the Maritime provinces and other francophones who live in the area with an adequate university education through the quality and variety of its programs. It should be pointed out that in the context of existing university structures in our region, the Acadian or French speaking student is not on the same footing with his English speaking counterpart. There are far more opportunities for the English speaking student, since there are a number of English language universities offering a wide range of courses and programs.

Anglophones have a choice, whereas Acadians do not. For example, if a program is not offered in one English university, it will probably be available in another nearby. Thus, complementary programs and disciplines exist, or can exist, in English language universities.

Unfortunately, the same does not apply for the Acadian student, who has only two universities to choose from, one of which is very small. These universities will have a long way to go before they reach a point where they will be able to respond to the aspirations and needs of the community they serve. While they should be concentrating on increasing the quantity and quality of services provided, they are now being asked to cut back on staff. Many of the universities in the country have certainly also experienced the same problem recently. Are the smallest universities not hit the hardest?

In our humble opinion, there is a problem in the Maritime provinces with respect to higher learning for Francophones, a problem which is different from that of the anglophone population for which these services have existed for over a century as compared to only 20 years of existence for the University of Moncton.

This situation merits close examination with a view to enabling small institutions to continue their development, as well as to move closer to their goals. If, in the Maritimes, we want to give the Acadians population an equal opportunity to face the enormous challenges of the 1980s, we cannot ignore these very important facts.

We want to keep our young Acadians and prepare them adequately for the roles they will play in the future. The University of Moncton has a very important mission to accom-

[*Text*]

accomplir, et qu'elle veut réaliser de façon appropriée à la dignité du peuple acadien.

Nos étudiants subissent également d'autres contraintes particulières. Ainsi, lorsque vient le temps de se procurer des volumes, l'édition française coûte parfois le double du même titre anglais. on se répète en disant que notre population, sinon dans sa totalité au moins dans sa majorité, vient de régions défavorisées où le revenu per capita est inférieur à la moyenne canadienne. Que l'on jette un coup d'œil sur la distribution de l'aide financière aux étudiants par les provinces pour se rendre compte une fois de plus de cette évidence. A l'Université de Moncton, près des trois quarts de nos étudiants dépendent de l'aide gouvernementale pour poursuivre des études supérieures.

Nous venons de hausser, de façon considérable, les frais de scolarité et de résidence afin d'avoir les fonds d'opération nécessaires au fonctionnement normal de notre institution. L'étudiant devra donc absorber encore une fois ce fardeau additionnel. Pourtant, le gouvernement fédéral n'a pas indexé son régime de prêts aux étudiants depuis 1975. Est-ce normal qu'aux Maritimes, région la plus défavorisée au Canada au point de vue économique, de voir les frais de scolarité les plus hauts au Canada? Nous croyons que non et espérons que votre groupe de travail sera sensible à cette situation particulière de l'Université de Moncton et de plusieurs institutions d'enseignement supérieur devant offrir à des minorités un enseignement égal à ceux de la majorité.

Notre mission déborde même les cadres des provinces maritimes. En effet, nous desservons depuis longtemps plusieurs francophones canadiens venant de l'extérieur des provinces Maritimes. La majorité de ceux-ci viennent du Québec, et plus particulièrement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Sont-ils économiquement plus favorisés?

Depuis la création de notre École de droit, grâce à des subventions du fédéral, nous débordons encore davantage les cadres des provinces maritimes. Puisque nous avons à Moncton la seule École de droit de Common Law en français au Canada, nous desservons actuellement, dans ce domaine, des francophones de tout le pays. Le gouvernement fédéral ne doit-il pas continuer à y jouer une part importante comme il l'a fait jusqu'à présent? Une réduction de la contribution du gouvernement fédéral à l'enseignement supérieur serait donc à notre avis très néfaste pour les universités en général et tout particulièrement pour les jeunes et petites universités.

• 1005

Voici donc, monsieur le président, nos inquiétudes. L'avenir pourra peut-être mieux déterminer le sort qui nous est réservé, mais après tant d'efforts de survie, nous n'allons pas abandonner. Les Acadiens l'ont prouvé dans le passé, grâce à leur ténacité, à leur travail collectif et aux institutions qu'ils ont mises sur pieds. Ils veulent continuer, ils veulent faire leur part. Il ne faudrait pas pour autant les priver de quelque façon que ce soit de droits fondamentaux acquis à force de travail et de persévérance.

Suite à ces propos, nous soumettons, monsieur le président, à votre attention les recommandations suivantes:

[*Translation*]

plish, and it wishes to fulfill that mission in a way suited to the dignity of the Acadian people.

Our students are also subject to other specific restrictions. Thus, when it is time to purchase text books, the French edition sometimes costs twice as much as the corresponding English version. It would be repetitive to say that the majority, if not all, of our population comes from under-privileged region where the per capita revenue is below the Canadian average. A quick look at the distribution of financial aid to students by provinces will underscore this obvious fact once again. Almost three-quarters of the students of the University of Moncton depend on government aid to continue their postsecondary studies.

We have just increased entrance and residence fees considerably in order to have the funds necessary for the normal operation of our institution. The student must once again absorb this additional burden. The federal government, however, has not indexed its student loans system since 1975. Is it proper that in the Maritimes, the most disadvantaged region of Canada from the economic point of view, the university entrance fees are the highest in Canada? We do not think so and would hope that your task force will be alive to this specific situation at the University of Moncton and at various institutions of higher learning which must offer to minorities an education equal to that of the majority.

Our mission goes beyond the framework of the Maritime provinces. For many years, we have, in fact been serving many French-speaking Canadians from outside the Maritime provinces. The majority of these people come from Quebec, and more specifically from the Gaspé region and the Îles-de-la-Madeleine. Are they better off from an economic point of view?

Since the creation of our law school with federal subsidies, we have gone even more beyond the framework of these Maritime provinces. Since Moncton has the only law school teaching Common Law in French in Canada, we are currently teaching this dicipline to Francophones from throughout the country. Should the federal government not continue to play an important role as it has done thus far? In our opinion, any reduction in the federal government's contribution to higher learning would thus be very harmful for universities in general and more specifically for young and small universities.

Those, Mr. Chairman, are our concerns. The future may perhaps better determine our lot, but, having made so many efforts to survive, we will not give up the fight. The Acadians have proved it in the past, through their tenacity, their collective work and the institutions they have set up. They want to continue, they want to do their bit. But they should not be deprived in any way whatsoever of the basic rights they have acquired through work and perseverance.

Having made these comments, Mr. Chairman, we would submit the following recommendations to you:

[*Texte*]

Premièrement, que le gouvernement fédéral continue à subventionner les universités par l'entremise des provinces et que, dans l'attribution de ces octrois, il tienne compte du caractère particulier de certaines universités canadiennes telles que l'Université de Moncton.

Deuxièmement, que les fonds fédéraux remis aux provinces pour l'aide aux universités soient clairement identifiés comme devant être utilisés à cette fin.

Troisièmement, que le gouvernement fédéral établisse un système de contrôle pour s'assurer que les fonds destinés à l'enseignement supérieur soient attribués à cette fin.

Quatrièmement, que le gouvernement fédéral accorde aux petites universités, surtout à celles qui, comme l'Université de Moncton, ont des missions particulières, des octrois additionnels spécialement destinés à encourager la recherche pure et la recherche appliquée.

Cinquièmement, que le gouvernement fédéral établisse un plan spécial d'aide aux étudiants de régions économiquement défavorisées où le niveau de revenus est inférieur à la moyenne et où plusieurs étudiants doivent compter exclusivement sur l'aide gouvernementale pour entreprendre des études postsecondaires, entraînant ainsi pour ces étudiants un niveau d'endettement irraisonnable.

Sixièmement, que le gouvernement fédéral établisse un programme spécial d'aide aux jeunes universités qui en sont encore au stade de développement alors qu'elles doivent en même temps assurer une diversité de programmes essentiels.

Finalement, monsieur le président, que le gouvernement fédéral établisse un programme de subventions spéciales aux universités qui ont des vocations particulières de sauvegarde et de promotion de la culture ou de la langue d'un groupe minoritaire.

Voilà monsieur le président, nos recommandations.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Collette.

Monsieur Loiselle.

M. Loiselle: Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup, monsieur Collette, de votre présentation. Ma première question est celle-ci; quel est le budget per capita des universités francophones dans les Maritimes par rapport au budget per capita des universités anglophones dans les Maritimes? Avez-vous déjà fait des relevés?

M. Collette: J'ai déjà fait des relevés, monsieur le président, mais je n'ai pas les chiffres en mémoire. Evidemment, l'Université de Moncton ayant une vocation particulère, nous recevons proportionnellement peut-être un peu plus que la moyenne des universités des Maritimes. Par ailleurs, certaines universités anglophones reçoivent un peu plus que l'Université de Moncton. Il faut connaître un peu le contexte des Maritimes.

M. Loiselle: D'accord. Déjà, donc, il y a un effort de fait pour reconnaître tout le problème de l'accessibilité. Vous parliez tout à l'heure d'atteindre une clientèle possible; vous faisiez mention également d'étudiants venant du Québec. Est-ce que vous avez un système d'échange ou d'accessibilité plus facile avec les universités du Québec, par exemple pour un

[*Traduction*]

First of all, that the federal government continue to subsidize the universities through the provinces and that, in the allocation of these grants, it take account of the specific character of certain Canadian universities such as the University of Moncton.

Secondly, that federal funds delivered to the provinces as aid to the universities be clearly identified as being destined for that purpose.

Thirdly, that the federal government set up a monitoring system to ensure that the funds destined for higher learning be allocated to that purpose.

Fourthly, that the federal government give to the small universities, especially those which, like the University of Moncton, have specific missions, additional grants especially destined to encourage pure and applied research.

Fifthly, that the federal government set up a special aid plan for students from economically underprivileged regions where the income level is below the average and where many students must count exclusively on government aid for the pursual of their post-secondary studies, thus resulting in unreasonable debts for these students.

Sixthly, that the federal government set up a special aid program for young universities which are still in the development stage but which must at the same time ensure a variety of basic programs.

Finally, Mr. Chairman, that the federal government set up a special subsidy program for universities which have the specific task of safeguarding and promoting the culture or the language of a minority group.

Those, Mr. Chairman, are our recommendations.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Collette.

Mr. Loiselle.

Mr. Loiselle: Thank you, Mr. Chairman.

Thank you very much, Mr. Collette, for your presentation. My first question is this: what is the per capita budget of francophone universities in the Maritimes as compared to the per capita budget of anglophone universities in the Maritimes? Have you already done surveys on this?

Mr. Collette: I have already done surveys, Mr. Chairman, but I do not remember the figures. Clearly, since the University of Moncton has a specific vocation, we perhaps receive a slightly greater proportion than the average received by the universities in the Maritimes. Moreover, some anglophone universities receive a bit more than the University of Moncton. One must be aware of the context in the Maritimes.

Mr. Loiselle: Okay. So, an effort has already been made to recognize the over-all problem of accessibility. A moment ago, you spoke of reaching a possible clientele; you also mentioned students coming from Quebec. Do you have arrangements with universities in Quebec for a system of exchange or easier access, for example, for one of your students who could not

[*Text*]

étudiant de chez vous qui ne pourrait pas aller en médecine en français ici? Comment fonctionne tout ce mécanisme d'accessibilité pour les étudiants?

• 1010

M. Collette: Pour certains domaines très spécifiques comme la médecine, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'entremise de la Commission de l'enseignement supérieur, a fait des ententes avec la province de Québec selon lesquelles on nous réserve des places dans certaines universités francophones du Québec, comme l'Université Laval, l'Université de Sherbrooke, l'Université de Montréal, pour des étudiants acadiens qui veulent poursuivre leurs études en médecine et en art dentaire, surtout dans le domaine de la médecine.

M. Loiselle: Concernant cette question d'accessibilité, est-ce que vous retrouvez un équilibre juste, encore là en moyenne par bassin de population, entre le nombre d'étudiants du Québec qui peuvent avoir accès à leur faculté d'art dentaire ou de médecine au Québec et le nombre d'étudiants francophones des Maritimes, en relation avec la population? Avez-vous un traitement juste de la part du Québec?

M. Collette: Monsieur le président, on a au moins un traitement qu'on n'avait pas autrefois. Les Acadiens ont accès maintenant à des universités du Québec. Avons-nous un traitement juste? Je pense bien qu'on a du rattrapage à faire. Pendant nombre d'années, les Acadiens n'avaient pas accès à une faculté de médecine.

M. Loiselle: Quand avez-vous fait cette entente avec le Québec?

M. Collette: Cela date de sept ou huit ans, cinq ou six ans au moins.

M. Loiselle: Monsieur Collette, je vois les recommandations que vous faites. Vous parlez du maintien des subventions du gouvernement fédéral. Vous avez parlé longuement de votre université comme étant une université en développement. Avez-vous déjà envisagé la possibilité de subventions directes de la part du gouvernement provincial par d'autres canaux ou simplement les transferts de fonds aux provinces? A titre d'exemple, vous recommandez qu'on augmente le système de prêts, les revenus des étudiants. Est-ce que vous avez déjà envisagé la possibilité que le fédéral, au lieu de financer les institutions, finance peut-être les individus? Peut-être qu'en finançant davantage les individus, on créerait une espèce de compétition saine entre les institutions. Ensuite, nous pourrions possiblement, comme pour le régime d'assurance-chômage par exemple, établir des critères un peu différents selon les régions. Dans une région plus pauvre, on pourrait peut-être davantage aider l'individu à avoir accès à l'université. Enfin, avez-vous déjà envisagé la possibilité que ces prêts consentis aux étudiants pourraient l'être en vertu de la fiscalité? C'est-à-dire qu'un individu qui devient avocat et qui gagne $100,000 après dix ans de pratique peut peut-être remettre 100 p. 100 de son prêt et même plus, alors que celui qui s'en va dans une direction où les revenus sont moindres en remet moins. Avez-vous déjà envisagé cette possibilité?

[*Translation*]

study medicine in French here? How does this accessibility mechanism for the students work?

Mr. Collette: For certain very specific fields such as medicine, the government of New Brunswick through the Commission of Superior Teaching, has agreements with the province of Quebec under which a number of seats are reserved for us in certain French-speaking universities in Quebec such as Laval, Sherbrooke, Montreal, for Acadian students who want to be able to pursue their studies in medicine and in dentistry, especially in medicine.

Mr. Loiselle: Concerning this question of accessibility, do you find an equitable balance, once more based on the population size, between the number of students from Quebec who can have access to their dentistry or medical faculties in Quebec and the number of French-speaking students from the Maritimes as a proportion with the population? Do you get equitable treatment from Quebec?

Mr. Collette: Mr. Chairman, we are at least granted treatment which we were not before. Acadians now have access to Quebec universities. Are we equitably treated? I think we have some catching up to do. For quite a number of years, Acadians had no access at all to any medical faculty.

Mr. Loiselle: When did you reach that agreement with Quebec?

Mr. Collette: It goes back seven or eight years, five or six at least.

Mr. Loiselle: Mr. Collette, I see the recommendations you have made here. You talk about the maintenance of federal government grants. You discussed at length the fact that your university is to be perceived as being a developing one. Have you thought of the possibility of getting direct grants from the provincial government through other channels or simply having funds transferred to provinces? As an example, you recommend that the loans system be increased, that is student revenues. Have you ever considered the possibility that the federal government, instead of funding the institutions, could make funds available to individuals? Perhaps that if individuals were better funded, we would be creating a sort of healthy competition between institutions. Then, as for unemployment insurance, for example, we could possibly establish different criteria which would differ slightly from one region to another. In a poorer region, perhaps the individual could receive more encouragement to have access to university. Finally, have you ever considered the possibility that the loans granted to students could become a sort of fiscal measure? That is an individual wanting to become a lawyer and earning $100,000 after 10 years' practice could perhaps reimburse 100 per cent of his loan or even more while the one going in another direction where revenue is lower could reimburse less. Have you ever considered that possibility?

[*Texte*]

M. Collette: Monsieur le président, moi, personnellement, j'ai souvent pensé à cette possibilité. Je pense qu'il faut arriver à un juste milieu. Si les subventions étaient accordées strictement aux étudiants, sous forme de prêts ou de bourses, et si le gouvernement fédéral ou provincial acceptait de subventionner les étudiants exclusivement plutôt que de subventionner les universités, on arriverait peut-être à d'autres problèmes d'ordre majeur dans le domaine de la compétition entre les universités, peut-être en particulier au niveau de la qualité de l'enseignement pour s'assurer un marché. Je crois qu'il y a un juste milieu. On peut subventionner les universités d'une part et aider les étudiants de l'autre; on peut peut-être aider les étudiants de façon un peu plus substantielle qu'on ne l'a fait dans le passé. On pourrait accorder un peu plus d'argent aux étudiants sous forme de prêts ou de bourses.

M. Loiselle: Mais vous êtes d'avis que nous devrions aussi maintenir les niveaux actuels de financement des institutions par le biais des provinces.

M. Collette: Eh bien, par les provinces ou . . . Je suppose qu'il faut embarquer dans la question de la Constitution ou autre chose.

M. Loiselle: Entre parenthèses, je vais vous poser la question clairement. Est-ce que vous êtes d'avis que l'enseignement universitaire est exclusivement de juridiction provinciale?

Le président: Ou est-ce qu'il devrait le demeurer?

M. Loiselle: Est-ce qu'il l'a toujours été? Est-ce qu'il l'est encore? Serait-il souhaitable que ce soit confirmé?

• 1015

M. Collette: Monsieur le président, je ne veux pas entrer dans des discussions de débat constitutionnel, mais je veux vous dire que moi, personnellement, je crois que les universités ont une mission nationale.

Je crois que le fédéral a un rôle à jouer du côté des universités, souvent par le truchement des provinces ou directement aux universités. Mais les universités ont certainement une mission nationale à laquelle le fédéral doit contribuer par son financement.

M. Loiselle: Souvent, monsieur Collette, on entend, dans le milieu universitaire, et dans le milieu artistique aussi, qu'il est souhaitable que nos universités aient accès à deux sources de revenus, c'est-à-dire à deux paliers de gouvernements. Pourriez-vous élaborer un peu là-dessus? Quelle est votre pensée à ce sujet? Les critiques d'une telle assertion vont nous dire: bien sûr, parce qu'ils font du marchandage. Ils peuvent aller à deux niveaux. Pourriez-vous, de façon un peu plus rationnelle, me donner des arguments pour ou contre cette possibilité pour les universités d'avoir accès à deux sources de revenus?

M. Collette: Monsieur le président, il est évident que les universités dépendent actuellement, pour à peu près 80 p. 100 de leurs revenus, de sources provinciales. Je pense qu'on est un petit peu à la merci d'une seule source de revenus. Évidemment, il serait bon qu'on puisse répartir nos sources de revenus un peu plus équitablement, qu'on ait différentes sources, que ce soit le fédéral, le provincial et ainsi de suite. Il faudrait avoir un peu une marge de manœuvre. On est à la merci d'une

[*Traduction*]

Mr. Collette: Mr. Chairman, personally I have often examined that possibility. I think we must attain some sort of balance. If the grants were given only to students in the form of loans or grants and if the federal government or the provincial one were to accept to give grants exclusively to students rather than fund the universities, we would perhaps have other major problems in the area of competition between universities perhaps, more specifically, as far as the quality of teaching is concerned with a view to garnering a greater share of the market. I think some kind of balance can be achieved. We can fund universities, on the one hand, and also help students at the same time; we could perhaps give more substantial help to students than was done in the past. Perhaps more money could be remitted to students in the form of either loans or bursaries.

Mr. Loiselle: But you think that we should also maintain present levels of financing for the institutions through the provinces.

Mr. Collette: Well, by the provinces or . . . I guess we might as well not get into a constitutional question or something else.

Mr. Loiselle: Well, I will put the question clearly to you. Do you believe that university teaching is an exclusively provincial jurisdiction?

The Chairman: Or should it stay that way?

Mr. Loiselle: Has it always been that? Is it still? Should that status be confirmed?

Mr. Collette: Mr. Chairman, I do not want to get into discussions about the constitutional debate, but I do want to say that, personally, I believe that universities have a national mission.

I believe the federal government has a role to play at the university level often through the provinces or directly with the universities. However, the universities certainly have a national role to play which the federal government must help through contributions and funding.

Mr. Loiselle: Mr. Collette, what we too often hear in the university and artistic milieux is that it would be desirable for our universities to have access to two sources of revenue, that is to two levels of government. Could you elaborate on that? What do you think about that? Those who criticize such an affirmation will say: "Of course, because they are bargaining. They can go to two levels." Could you, possibly in a more rational way, give me arguments for or against this possibility of having universities with access to two sources of revenue?

Mr. Collette: Mr. Chairman, it is quite clear that the universities depend, presently, for about 80 per cent of their revenue, on provincial sourcing. I believe we are somewhat at the mercy of one single source of revenue. Of course, it would be better if we could spread out our revenue sourcing more equitably, in other words, that we have different sources of revenue either the federal or provincial governments or so forth. We should be given more elbow room. Right now, we

[*Text*]

agence, actuellement. Il serait peut-être possible d'avoir un peu plus de latitude, un peu plus de liberté d'action si on avait des sources de financement autres qu'une source principale.

M. Loiselle: Monsieur Collette, vous dites que 80 p. 100 de vos revenus viennent du gouvernement provincial. Etes-vous conscient que de ces 80 p. 100, il y en a au moins 60 p. 100 qui viennent du gouvernement fédéral?

Le président: Cent pour cent.

M. Loiselle: Monsieur le président, je parle du Canada. Je ne suis pas dans ma province.

Une dernière question, monsieur le président.

Une université jeune comme la vôtre constate souvent que le gouvernement fédéral, dans ses programmes de recherche ou ses contrats de recherche avec les universités, semble favoriser davantage les universités bien installées. Quelles modifications et quels changements devrions-nous apporter à notre approche à nous, au gouvernement fédéral, pour aider lers universités en développement comme la vôtre dans le domaine de la recherche?

M. Collette: Monsieur le président, c'est un problème assez important pour les petites universités comme la nôtre, les jeunes universités aussi, qui n'ont pas réussi à attirer et à garder chez elles un nombre suffisant de chercheurs. Il faudrait avoir des subventions beaucoup plus généreuses vis-à-vis des petites universités.

Vous savez que la recherche coûte cher aux universités aussi. Il y a une partie des frais administratifs qui doit être incluse si on veut que les jeunes universités et les petites universités comme la nôtre puissent vraiment s'impliquer dans la recherche.

Le gouvernement fédéral, depuis quelques années, accorde de l'aide aux petites universités, mais ce n'est pas suffisant. Si on regarde l'octroi des subventions gouvernementales, à la recherche, les grandes universités retirent encore la part du lion. Pour vraiment se développer chez nous, il nous faudrait des sommes additionnelles et plus élevées. Il faudrait donner aux universités les plus jeunes et les petites des subventions plus généreuses du côté des frais administratifs pour que les universités puissent vraiment se développer et attirer et garder chez elles des chercheurs chevronnés.

M. Loiselle: Une question rapide pour en finir.

Si on voulait vraiment arriver à une redistribution juste des efforts dans le domaine de la recherche par toutes les universités, y compris les plus récentes, je pense que nous devrions procéder par la spécialisation des universités dans chacune des régions, parce que vous dites que les universités ont un rôle national. Cette spécialisation pourrait s'élaborer avec le Conseil des universités du Canada et le Conseil des ministres de l'éducation, Canada des provinces. Pensez-vous, êtes-vous d'avis que si nous procédions à une telle démarche, le gouvernement fédéral serait critiqué ou accusé de porter atteinte: 1, à l'autonomie des universités, 2, à la compétence provinciale dans ce domaine?

M. Collette: Le gouvernement fédéral serait attaqué un petit peu . . . Mais je crois qu'il a un rôle quand même. Le gouvernement fédéral s'est souvent lancé dans certaines choses . . . mais

[*Translation*]

are at the mercy of an agency. It would perhaps be possible to have more flexibility, more freedom of action if we had sources of financing above and beyond the main one.

Mr. Loiselle: Mr. Collette, you say that 80 per cent of your revenue comes from the provincial government. Are you conscious of the fact that of those 80 per cent, at least 60 per cent come from the federal government?

The Chairman: 100 per cent.

Mr. Loiselle: Mr. Chairman, I am speaking of Canada. I am not in my province.

A last question, Mr. Chairman.

A young university such as yours often finds that the federal government, in its research programs or its research contracts with universities, seems to favour longer established universities over the others. What modifications and what changes should we bring to our approach, the federal government approach, to help developing universities such as yours in the field of research?

Mr. Collette: Mr. Chairman, this is a rather important problem for small universities such as ours and for the younger ones also who have not yet managed to attract and keep a sufficient number of research people. There should be a much more generous provision for grants for the smaller universities.

You know that research costs a lot for universities also. Part of the management costs must be included if we want young universities and smaller ones like ours to really get involved with research.

The federal government, during the last few years, has been granting some help to smaller universities but it is not sufficient. If we look at research grants handed out by the federal government, the bigger universities still get the lion's share. To really develop, we would need additional amounts and far higher ones. Far more generous grants should be given to the younger and smaller universities for overhead or management costs so that those universities could really develop, attract and keep experienced research people.

Mr. Loiselle: A very quick final question.

If we really wanted to arrive at equitable redistribution of efforts in the area of research for all the universities, including the more recent ones, I think we should proceed through specialization of universities in each of the regions because you say that universities have a national role to play. This specialization of universities could be examined by the University Council of Canada and the Council of Education Ministers of Canada and the Provinces. Are you of the opinion that if we took such a step, the federal government would be criticized or accused of undermining first, the authonomy of the universities, and, second provincial jurisdiction in this area?

Mr. Collette: The federal government would be attacked to a certain degree, but I feel that it still has a role to play. The federal government is often implicated in a lot of issues, but it

[*Texte*]

c'est pour le bien national. Il faut à un moment donné tendre la perche . . . il faut y aller . . . Il y a des universités comme la nôtre, qui ont un rôle particulier, une mission spéciale, à jouer. Je crois qu'il faudra que cela soit reconnu un jour ou l'autre au niveau tant provincial que fédéral et que l'on ait l'aide voulue pour donner à nos Acadiens la chance, l'occasion comme à tout le monde, dans leur langue, d'avoir accès aux disciplines dont ils ont besoin. Il faut que les Acadiens puissent conserver leur culture, leur héritage, et devenir de vrais Canadiens partout dans la fédération canadienne. Il le faudrait! L'université de Moncton a 17 ans d'existence . . . Et on a tellement de chemin à faire. On parlait tout à l'heure du jeu de la fiscalité . . . Pour nos Acadiens, vous savez que le taux de scolarisation dans la population francophone de Maritimes est peut-être le plus bas au Canada. Il y a toute sorte de phénomènes sociaux, vous le savez, qui provoquent cela. A moins qu'on ait une aide sous forme de prêts, je suis d'accord jusqu'à un certain point . . . Mais à un moment donné, il faut de l'aide, des dons, des bourses . . . L'Acadien n'est pas habitué à s'endetter de façon considérable. Il n'a pas la mentalité à cela. On va l'empêcher à aller dans les universités . . . On le force à s'endetter à un niveau où il n'est pas habitué de le faire.

M. Loiselle: Quel est le pourcentage de vos étudiants acadiens reçus qui restent au Nouveau-Brunswick?

M. Collette: D'après les derniers chiffres . . . Il y a plusieurs de nos gradués qui doivent aller ailleurs au Canada pour se trouver un emploi.

M. Loiselle: Si on voulait intervenir dans le sens de cette spécialisation, vous seriez prêts à venir au «bat» avec vous?

M. Collette: Oui.!

M. Loiselle: Merci.

Le président: Je peux assurer monsieur Loiselle que je demeure encore au Nouveau-Brunswick, et que je ne suis pas un résidant d'Ottawa.

M. Loiselle: Monsieur le président, je peux vous dire qu'à mon bureau, j'ai eu une «Tracadienne», ce n'était pas un tracas, c'était une «Tracadienne», et puis j'ai eu un gars du Nouveau-Brunwick, un nommé Haché qui vient de votre coin je pense et qui est vraiment fantastique.

Le président: Évidenment, s'il vient de mon coin!

M. Réal Bérubé (directeur du développement, Université de Moncton): A titre d'exemple, pour l'intervention du gouvernement fédéral, je crois que le meilleur exemple qu'on peut donner est celui de la création de l'école de Droit où, en collaboration avec la province du Nouveau-Brunswick, on a versé à l'université de Moncton des subventions importantes pour la création d'une école de Droit. Et cela a été identifié d'une façon très claire et nette, c'est-à-dire que les gens, la population en général sait de façon très claire que cette école de Droit a été mise sur pied grâce à une subvention semi-directe du gouvernement fédéral. Depuis la création de cette école, je n'ai jamais, en tout cas, entendu dans la population, tant anglophone que francophone, de critiques pour sa mise sur pied ou quant à l'ingérence du gouvernement fédéral. Je crois qu'il y a des possibilités . . . et appelez cela de l'ingérence, je crois que c'est exagérer un peu. Qu'il y ait évidemment

[*Traduction*]

is in the interests of national welfare. At some point, you have to throw out the lines, you have to make the move. There are universities like ours which have a particular role to play, a special mission to accomplish. This will have to be recognized sooner or later both by the provincial as well as the federal government so that we get the necessary assistance to give Acadians the same opportunity as everyone else to have access to the disciplines they require in their own language. Acadians must be able to preserve their culture, their heritage and become a real part of the Canadian federation. They must! The University of Moncton has existed for 17 years and there is still so much progress to be made. Earlier, we talked about the taxation game. Did you know that the level of education of francophones in the Maritimes is perhaps the lowest in Canada? There are a variety of social phenomena which have provoked that situation. Unless we get the loans we need . . . I agree with you to a certain point, but assistance will have to come in the form of grants, bursaries, and so forth. The Acadian is not used to getting deeply in debt. That is not the prevalent mentality in the Maritimes. So, those people are prevented from going to universities and forced to go into considerable debt, which is quite unusual for them.

Mr. Loiselle: What percentage of your Acadian students stay in New Brunswick?

Mr. Collette: The recent figures tell us that many of our graduates go elsewhere in Canada to find employment.

Mr. Loiselle: If we wanted to intervene in this area, would you be ready to come to bat with us?

Mr. Collette: Of course!

Mr. Loiselle: Thank you.

The Chairman: I can assure Mr. Loiselle that I still live in New Brunswick and I am not an Ottawa resident.

Mr. Loiselle: Mr. Chairman, I had a "Tracadian" in my office as well as a fellow "Haché" from New Brunswick, from your area, I think, and he was really fantastic.

The Chairman: Obviously, if he comes from my region!

Mr. Réal Bérubé (Director of Development, University of Moncton): A good example of federal government intervention, is where, in co-operation with the province of New Brunswick, it allocated important subsidies to the University of Moncton for the creation of a law school. The moneys were earmarked clearly and precisely. I mean, the public in general knew for a fact that the law school had been established indirectly thanks to a subsidy from the federal government. Since its creation, the public, anglophone and francophone alike, has never criticized federal government interference. There has been, possibly, intervention, but calling it interference is somewhat of an exaggeration. To me, consultation and co-operation with the province in assisting postsecondary institution is quite normal. The law school is one exemple. There may be other developments of this type and I do not think

[*Text*]

consultation et collaboration avec une province pour venir en aide à une institution d'enseignement supérieur, je crois que cela m'apparaît normal. L'école de droit est un exemple. Il pourrait y avoir d'autres développements de cette nature, et je ne crois pas qu'il y aurait des critiques et je ne crois pas que quiconque taxerait le gouvernement fédéral d'ingérence.

M. Loiselle: Quel est le pourcentage de vos étudiants à l'école de Droit qui viennent de l'extérieur du Nouveau-Brunswick? 50 p. 100?

M. Bérubé: L'école de Droit? Pour la première année . . .

M. Collette: Comme la plupart des provinces canadiennes, on a eu la première graduation cette année . . . la collation des grades . . . On a des étudiants de l'Alberta, de Manitoba . . . Terre-Neuve . . .

• 1025

M. Herbert: Monsieur le président, je n'ai qu'une courte question supplémentaire. Pourait-on avoir, plus tard peut-être, les chiffres concernant les étudiants de cette province qui sont allés dans une autre province, une autre université et aussi ceux concernant les étudiants des autres provinces qui sont ici au Nouveau-Brunswick? Parce que ça varie beaucoup . . . pour illustrer un système national, canadien.

M. Collette: Et bien, on pourrait, monsieur le président, trouver ces chiffres et vous les faire parvenir à votre Comité, si vous le voulez.

Le président: Il s'agit seulement des étudiants des autres provinces qui sont à l'université de Moncton, et non dans toutes les universités du Nouveau-Brunswick.

M. Herbert: Oui . . . peut-être aussi les chiffres globaux, mais en tout cas ceux de l'université de Moncton.

M. Collette: On pourra vous fournir avec plus de précision pour l'université de Moncton les chiffres concernant nos gradués qui s'en vont . . . et qui se dirigent vers un deuxième programmes . . .

M. Herbert: Pour du point de vue fédéral?

M. Collette: Oui.

Le président: Monsieur Blenkarn?

Mr. Blenkarn: I have no questions.

M. Jean Guy Rioux (chancelier adjoint du Centre universitaire de Shippagan, Université de Moncton): Monsieur le président, on a parlé surtout de la mission particulière de l'université de Moncton. Je pense qu'il faut aussi souligner le fait que l'année dernière, l'Association canadienne des éducateurs de langue française, dans un rapport qui est paru au mois de juillet ou au mois d'août, soulignait le fait que d'après une enquête qui avait été faite quant au taux de persévérance dans les études après la 12e année, c'est-à-dire dans l'enseignement postsecondaire, pour les francophones à l'extérieur du Québec, c'était au Nouveau-Brunswick francophone que l'on trouvait le plus bas. En un mot, c'est au Nouveau-Brunswick francophone, pour tout le Canada, à l'extérieur du Québec, où les étudiants poursuivaient le moins leurs études. En fin de compte, les étudiants avaient tendance à arrêter après une 12e

[*Translation*]

there would be any criticism or any accusation of interference on the part of the federal government.

Mr. Loiselle: What percentage of your students at the law school come from outside New Brunswick? Fifty per cent?

Mr. Bérubé: The law school? In the first year . . .

Mr. Collette: Like most Canadian provinces, the first graduating class had its convocation this year. There were students from Alberta, Manitoba, Newfoundland . . .

Mr. Herbert: Mr. Chairman, I just have a short supplementary question. Later, perhaps, could we have the statistics regarding students in the province who have left to go to other universities in other provinces as well as those regarding the number of students in New Brunswick who are from other provinces? In discussing the national situation, there is a good deal of variation.

Mr. Collette: Well, Mr. Chairman, these figures could be provided to your Committee, if you wish.

The Chairman: Just the figures for students from other provinces attending the University of Moncton and not all universities in New Brunswick, I trust?

Mr. Herbert: Yes. Perhaps all the figures. In any regard, those specifically concerning the University of Moncton are of interest to me.

Mr. Collette: We could give you most exact figures for the graduates leaving the University of Moncton and who undertake a second program of studies.

Mr. Herbert: From a federal perspective?

Mr. Collette: Yes.

The Chairman: Mr. Blenkarn?

M. Blenkarn: Je n'ai pas de question.

Mr. Jean Guy Rioux (Vice-Rector, Shippagan Campus, University of Moncton): Mr. Chairman, the discussion has revolved mainly around the specific mission of the University of Moncton. However, I feel it should also be pointed out that last year, the Canadian Association of French language Educators indicated in a report published in July or August the findings of a study of the number of students who continued after Grade 12 into postsecondary education. It was found that for francophones outside Quebec, that is, in French-speaking New Brunswick, the continuation rate was the lowest. In summary, for all of Canada outside Quebec, the people with the least postsecondary qualifications are francophones in New Brunswick. Really, students tended to quit after Grade 12. This serves only to underline the fact that the present agreements or grant-loan system for students from

[*Texte*]

année. Ceci souligne le fait que notre situation actuelle ne permet pas justement, à cause des ententes actuelles ou encore des systèmes de prêts-bourses, aux étudiants qui viennent des régions défavorisées, d'être encouragés à faire des études supérieures. Ils tendent à abandonner après une 12e année. Au rythme où on s'en va, il y a vraiment un rattrapage à faire et ceci, je pense, apporte du poids lorsqu'on parle d'une mission particulière de l'université de Moncton.

Le président: Monsieur Collette, dans vos recommandations, vous recommandez que le gouvernement fédéral, dans un système un peu comme dans celui que l'on a maintenant, ajoute des conditions. Et une des conditions, c'est que le programme tienne compte du caractère particulier de certaines universités canadiennes comme l'université de Moncton. Dans deux autres recommandations, vous ajoutez, et ce n'est pas nécessairement une contribution mais cela est un complément, que le gouvernement fédéral devrait avoir un programme spécial avec des critères de développement... Bien qu'au Nouveau-Brunswick et même dans les provinces Maritimes, on accuse rarement le gouvernement fédéral d'ingérence, au contraire... on aime l'ingérence du gouvernement fédéral, vous réalisez que dans d'autres provinces, et pas loin d'ici, cela est une question très sensible. Alors, si vous aviez le choix, qu'est-ce que vous préféreriez? Préféreriez-vous avoir des conditions particulières dans un programme national, ou avoir un programme de développement un peu comme celui de l'école de Droit ou autre chose pour avoir des critères qui permettraient d'aller plus loin que la question linguistique? S vous aviez le choix, qu'est-ce que vous préféreriez?

M. Bérubé: J'aimerais répondre un peu à cela... C'est une demi-réponse! Il y a une chose qu'il faut garder en tête, c'est qu'autrefois on parlait de Canadien-français et on pensait que cela englobait tous les gens parlant français au pays. Eh bien, il y en au au moins deux catégories: il y a ceux du Québec, et il y a ceux hors Québec. Je suis certain qu'il faut des politiques nationales, mais les politiques nationales doivent quand même tenir compte des différences régionales. Il y a une grosse différence entre un Franco-manitobain et un Acadien, et un Beauceron et un Montréalais. C'est un peu comme les programmes de langues officielles. Je crois que de plus en plus, et cela, c'est un des problèmes sur lequel il est difficile d'élaborer aujourd'hui, mais je crois que les politiques nationales devront quand même avoir des divergences et des applications régionales. En ce moment, on parle d'une population qui est la population acadienne, qui est passablement homogène. Les politiques et les programmes qui pourraient desservir cette population-là ne sont peut-être pas les mêmes politiques que celles qui conviendraient aux Franco-ontariens de la région de Sudbury.

• 1030

Le président: Je ne me souviens pas de quel organisme il s'agissait, mais il y a un organisme quelconque, une université à qui j'ai posé la question. C'est un organisme national. Lorsque j'ai parlé de critères de développement dans les programmes nationaux, la réponse n'a pas été catégoriquement négative, mais elle n'a certainement pas été encourageante.

[*Traduction*]

disadvantaged areas do not encourage postsecondary study. Students tend to drop out after Grade 12. At this rate, there is catching up to do. So, when there is reference to the special mission to be accomplished by the University of Moncton, this phenomenon carries a certain amount of weight.

The Chairman: Mr. Collette, you recommend, among other things, that the federal government attached conditions to its aid system. One of those conditions would be for the program to recognize the specific character of certain Canadian universities like the University of Moncton. In two other recommendations, you state that the government should perhaps complement the existing system through a special program containing development criteria... Although in New Brunswick and even in the other Maritime provinces the federal government is rarely accused of interfering, quite the contrary, you will appreciate that in other provinces not too far from here, this is a very delicate question. So, if you had the choice, what would be your preference? Would you prefer specific conditions in a national program or a development program under which projects like the law school could be realized? Would you prefer the program to stipulate criteria above and beyond the language question? If you had the choice, what would you do?

Mr. Bérubé: I would like to answer that, if I may. I really only have half of a reply. One thing that must be kept in mind is that, once upon a time, the term "French Canadian" included everyone who spoke French in Canada. The fact is that there are at least two categories of French Canadians; those in Quebec and those outside Quebec. I am convinced that we must have national policies, but national polices must take regional differences into account. There is a big difference between a Franco-Manitoban and an Acadian, or between someone from the Beauce and someone from Montreal. It is somewhat similar to official languages programs. I think it is becoming an increasingly difficult problem today, but I think that national policies will have to have some variations and regional applications. At the present time, we are talking about the Acadians, who form quite a homogeneous group. The policies and programs set up to serve these people might not be the same as those that would suit Franco-Ontarians in the Sudbury area.

The Chairman: I asked a question about the development criteria for national programs of some national body. I do not remember which one, or whether it was a university. The reply was not categorically negative, but it was certainly not encouraging.

[*Text*]

Cela m'amène à ma deuxième question. M. Collette a dit que l'Université de Moncton avait un certain traitement spécial pour le financement dans les provinces Maritimes, parce qu'ici, il y a la coopération de trois provinces, la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes. Pour ce qui est d'ajouter à cela, sans vous embarquer dans une polémique ou une question politique, strictement sur le plan du développement de l'Université de Moncton, croyez-vous que vous auriez plus de chance à l'avenir de maintenir ce traitement-là et de l'accentuer ou que vous auriez plus de chance d'avoir cela si le gouvernement fédéral disait: Eh bien, peut-être qu'on pourrait modifier certaines politiques nationales; dans certains cas, il y a des objectifs nationaux, entre autres le développement des Acadiens, le développement dans tous les secteurs des Acadiens? Est-ce que vous auriez plus de chance d'avoir cela directement du gouvernement fédéral? En d'autres mots, croyez-vous que dans le passé, le traitement spécial des Acadiens a été suffisant?

M. Collette: Monsieur le président, je suppose qu'il serait préférable que le fédéral leur accorde un traitement spécial. On vit dans des provinces économiquement défavorisées. Je reconnais la contribution de la Commission de l'enseignement supérieur et des gouvernements provinciaux des Maritimes au cours des ans, mais cela n'a pas été suffisant pour vraiment développer l'Université de Moncton. On existe depuis 17 ans seulement; on a fait énormément du côté des baccalauréats. Il nous faut y aller plus à fond du côté des deuxième et troisième cycles, au niveau de la maîtrise et du doctorat. A l'Université de Moncton, le financement actuel ne nous permet pas de démarrer; cela ne nous permet pas d'offrir à la population acadienne ce à quoi elle est en droit de s'attendre. Je crois que le fédéral va être obligé de s'impliquer et de nous aider.

Le président: Personnellement, je pense que les deux moyens sont bons; l'idée de l'inclure dans financement des programmes établis . . . Il y a des critères spéciaux . . . On peut peut-être continuer d'avoir les deux; on va certainement réfléchir à cela. Je pense que c'est une question extrêmement importante. Le problème qu'on a dans l'éducation supérieure touche un peu certaines autres recommandations que vous avez ici. C'est que dans les provinces Maritimes, pas seulement au Nouveau-Brunswick, mais dans les provinces Atlantiques en général, l'intervention du gouvernement fédéral n'est pas un problème, bien au contraire. Lorsqu'on discute le cela avec toutes les provinces, c'est extrêmement difficile. On me dit qu'en 1975-1976, par exemple, il a été question, alors que le gouvernement fédéral se préparait à renégocier les arrangements fiscaux qui ont commencé en 1977, que les gouvernements au Canada s'assoient à une table pour écrire une déclaration d'objectifs nationaux. Pour une raison ou une autre, cela ne s'est jamais fait.

• 1035

Alors, si on veut mettre plus de conditions alors que vraiment ils ne veulent pas s'asseoir pour écrire une déclaration . . . Vous comprenez que présentement, il n'y a aucune loi fédérale qui énonce les objectifs du gouvernement fédéral pour l'éducation postsecondaire. C'est un transfert de fonds et on s'attend à

[*Translation*]

This leads me to my second question. Mr. Collette said that the University of Moncton received special financial treatment among the Maritime provinces because three of them participate in the Maritime Provinces Higher Education Commission. Without getting into a debate or a political discussion, but strictly from the point of view of developing the University of Moncton, do you think that you would be more likely to maintain and increase this treatment in the future by approaching the Maritime authorities directly or by going through the federal government? If the federal government were to say that it could change some national policies and objectives to promote the development of all aspects of Acadian life, do you think that would be helpful? In other words, do you think that Acadians have received adequate special treatment in the past?

Mr. Collette: Mr. Chairman, I suppose it would be preferable if the federal government were to give them special treatment. We live in economically disadvantaged provinces. I recognize the contribution made by the Maritime Provinces Higher Education Commission and by the govenrments of the Maritime provinces over the years, but this has not been adequate to really develop the University of Moncton. We have only existed for 17 years; a great deal of progress has been made at the undergraduate level. We have to do more work on our master's and doctorate programs. The current financing of the University of Moncton does not allow us to get off the ground. We do not have the resources to offer Acadians the education they are entitled to expect. I think the federal government will have to get involved and help out.

The Chairman: Personally, I think that the two options are good; the idea of including it in the financing of established programs . . . There are special criterias . . . We will certainly consider the possibility of continuing the two options. I think this is an extemely important issue. Our problem in post-secondary education touches on some of the other recommendations. In the Atlantic provinces in general, not just in New Brunswick, intervention by the federal government is not a problem, quite the contrary. So it is extremely difficult when we discuss this issue with all the provinces. I am told that in 1975-1976, when the federal government was preparing to renegotiate the fiscal arrangements which came into effect in 1977, there was some talk of the 11 Canadian governments getting together to prepare a statement of national objectives. For one reason or another, that was never done.

So if we want to include more conditions when they really do not want to sit down and write a statement . . . At the present time there is no federal act which states the federal government's objective in post-secondary education. There is

[*Texte*]

ce que les provinces définissent leurs objectifs ensemble ou chacune d'elles séparément.

Le problème est le suivant: à un moment donné, il va falloir prendre une décision politique. Je crois qu'il va valoir la peine de négocier cela avec toutes les provinces, dans un contexte parfois pas trop adorable, ou d'essayer de convaincre le gouvernement fédéral de retirer une partie des fonds qui vont dans tous les programmes nationaux, puis d'avoir des critères. C'est le dilemme que nous avons.

M. Collette: Je vois le dilemme dans lequel vous êtes et j'espère que vous trouverez des solutions.

M. Herbert: Seulement un commentaire, monsieur le président. M. Bérubé a commencé à démolir mon argument. Si on parle de l'indépendance des régions, des différences des régions, pourquoi aurait-on l'intervention du fédéral? Moi, je vois le problème d'une autre façon. Pourquoi doit-on avoir des transferts du fédéral? C'est pour avoir un système pour le pays. Si on essaie de garder tous les étudiants dans leur petit coin à cause des différences . . . Peut-être ai-je mal entendu, mais je pense qu'il faut clarifier ce point-là.

M. Bérubé: Je ne peux sûrement pas dire que de dix régions autonomes qui s'appellent des provinces, on passe à cinq. Cela ne règle pas le problème.

Je crois qu'il faut certaines politiques nationales. Prenons strictement, par exemple, le domaine de la recherche. Il n'y a pas de pays au monde qui n'ait pas de politique de recherche. Si chacune des universités, à l'intérieur de chacune des provinces, développait son autonomie ou si les provinces commencaient à se développer une autonomie très poussée dans le domaine de la recherche, eh bien, on n'aurait jamais de programme national de recherche.

Prenons l'exemple de cette université-ci qui dessert les Acadiens des provinces Maritimes. Il y en a qui viennent de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, et un bon nombre d'ailleurs aussi. Sans faire éclater les barrières géographiques, il y a quand même le passage d'une province à l'autre. Je ne préconise pas du tout de cloisonner les francophones ou les Acadiens des Maritimes dans leur milieu. Cependant, dans l'élaboration de politiques nationales, on a toujours été un peu les victimes. C'est-à-dire que les francophones hors Québec ramassent un peu la queue de l'ouragan. Il y a des politiques nationales qui sont développées pour la majorité du pays constituée par les anglophones et ensuite pour les francophones qui sont les Québecois, pour ces deux majorités-là. Nous autres, très souvent, il faut s'accommoder de ce qui est destiné à la minorité anglophone du Québec et cela se joue mal dans bien des secteurs.

Le président: Après l'ouragan.

M. Bérubé: Après l'ouragan.

Le président: Any more questions?

Alors, je vous remercie, monsieur Collette, monsieur Rioux et monsieur Bérubé, pour votre présentation. C'est un mémoire important dont nous allons certainement tenir compte. J'aimerais signaler aux membres du comité que c'est grâce à la collaboration de M. Collette que quelqu'un de son université nous a été prêté pour la durée de notre mandat, en la personne

[*Traduction*]

merely a transfer of funds and the provinces are expected to define their objectives together or separately.

The problem is this: A political decision is going to have to be made at some point. I think it will be worthwhile negotiating that with all the provinces, even though it may not always be easy, or to try to convince the federal government to withdraw some of the funds earmarked for national programs and to set criteria. That is our dilemma.

Mr. Collette: I understand your dilemma and I hope you will find some solutions.

Mr. Herbert: I would just like to make a comment, Mr. Chairman. Mr. Bérubé began to demolish my argument. If the issue is the independence of various regions, why would the federal government intervene? But I see the problem differently. Why should there be transfers from the federal government? The reason is that we want a system across the country. If we try to isolate students across the country because of the differences between regions . . . perhaps I misunderstood, but I think this point needs some clarification.

Mr. Bérubé: I do not think we wouls solve the problem by moving from a system with 10 independent regions known as provinces to a system of 5 regions.

I think we need some national policies. Take the research, there is not a country in the world that does not have a research policy. If each university in each province were to become independent or if the provinces were to become independent in the area of research, there would be no national research program left.

Consider the example of this university which serves Acadians in the Maritime provinces. Some of our students come from Prince Edward Island, some from Nova Scotia, and some from New Brunswick, and quite a few come from other provinces as well. Without moving geographical barriers completely, there is a movement between provinces. I am not suggesting at all that we should pigeon-hole Francophones or Acadians from the Maritimes in their little part of the world. However, in developing national policies, we have always been somewhat left out. Francophones outside Quebec always seem to get the worst of it. National policies are developed for the countries two majorities: the Anglophones and Francophone Quebeckers. Often we have to adapt to the policy set up for the anglophone minority of Quebec. Quite often this does not work out very well.

The Chairman: You get the dregs.

Mr. Bérubé: That is right.

The Chairman: Y a-t-il d'autres questions?

I would like to thank you for your presentation, Mr. Collette, Mr. Rioux and Mr. Bérubé. It is important brief, and we will certainly be taking it into account. I would like to inform Committee members that Mr. Collette assisted us in lending the Committee someone from his university, Mr. Ronald LeBlanc, for the duration of our mandate. I would like to take

[*Text*]

de M. Ronald LeBlanc. Alors, je veux remercier M. Collette publiquement devant le comité. Quant au commentaire que je fais au sujet de votre mémoire, vous savez . . . personnellement j'hésiterais à dire jusqu'à quel point il est bon, car je serais quelque peu subjectif. Mais je le dis volontiers parce que les autres députés m'ont affirmé que c'était un très bon mémoire. C'est pour cela que je me fais votre avocat.

• 1040

M. Collette: Merci, monsieur le président.

M. Bérubé: Merci.

The Chairman: We will now continue with our hearing. I would like to ask Mr. Alan Beardall, first, who is the Chairman of the Co-ordinating Committee of New Brunswick for the International Year of Disabled Persons. Would you please come forward. Mr. Beardall is accompanied by Mr. Camille LeBlanc and would you introduce the other gentleman with you. Mr. Beardall.

Mr. Alan Beardall (Provincial Chairman, Co-ordinating Committee of New Brunswick for the International Year of Disabled Persons): Yes I will, Mr. Chairman. On my left is Mr. Bev Hellam. He is the Secretary-Treasurer of the Co-ordinating Committee and the Executive Director of the Canadian Therapeutic Association, here, in the Province of New Brunswick.

First of all, Mr. Chairman, let me thank you for allowing us to make the presentation to the task force. We realize that it is a very difficult thing to hear everyone. We do appreciate the opportunity. We do, however, wish to express our concern that many of the agencies that are part of our co-ordinating committee, 20 provincial agencies to be exact, and several government agencies, will not have the opportunity of addressing this task force. On very short notice, as of yesterday afternoon, we have put our presentation, our brief together, and we hope that we can give you some overview of the situation as it exists along with some specific key recommendations.

Some key words for consideration, particularly in our effort this year, the International Year of Disabled Persons, have to do with attitudes. Some key words are advance, proceed, gain ground, forge ahead, press onward and make progress and we are concerned that we hear those attitudes being somewhat defeatist, particularly as they relate to funding.

Back in 1978, Bill C-55 was introduced which gave us an indication that perhaps some of our ambitions, some of our programs, were going to be realized in terms of additional funding to the province. Mr. Thacker might know Walter Boyd, who came to Fredericton to talk to us about the progress and the development that had taken place in Lethbridge. Many of the provincial agencies and the government got together, at that point, anticipating that we were going to be able to accomplish some of the same and formed a planning advisory committee based on the resources within the community. Frankly, that effort has taken place. It has progressed, and that is the key word, but we are disappointed with that

[*Translation*]

this opportunity to thank Mr. Collette publicly for his help. As to the remarks that I want to make on your brief, I would hesitate to tell you how good I think it is because I could be accused of being subjective. Nevertheless, I would say it with no hesitation since other members have told me it was a very good brief. This is the reason why I will defend you.

Mr. Collette: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Bérubé: Thank you.

Le président: Nous allons reprendre nos délibérations. Je demanderais à M. Alan Beardall, qui est le président du comité de coordination du Nouveau-Brunswick pour l'Année internationale des handicapés, de s'avancer. M. Camille LeBlanc l'accompagne, et je vous demanderais à tous deux de nous présenter vos collègues. Monsieur Beardall.

M. Alan Beardall (président provincial, comité de coordination du Nouveau-Brunswick pour l'Année internationale des handicapés): Monsieur le président, à ma gauche, M. Bev Hellam. Il est secrétaire-trésorier du comité de coordination et directeur général de l'Association canadienne thérapeutique, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Monsieur le président, en commençant, je tiens à vous remercier de nous avoir invités à vous présenter un exposé. Nous nous rendons compte qu'il est très difficile d'entendre tous ceux qui veulent venir témoigner ici. Nous nous considérons très fortunés. Néanmoins, nous nous inquiétons du fait qu'un grand nombre d'organismes qui font partie du comité de coordination, 20 organismes provinciaux au total, et plusieurs organismes gouvernementaux, n'auront pas la chance de se faire entendre. On nous a donné un très court préavis, hier après-midi, pour être plus précis, et nous avons préparé notre mémoire en toute hâte. Nous espérons pouvoir vous donner une idée de la situation et faire quelques recommendations clés.

Il y a également des mots clés dont on entend beaucoup parler à l'occasion de l'Année internationale des handicapés. On parle beaucoup d'attitudes. On parle également de progrès, de percée, d'avancement etc.; souvent, les attitudes sont défaitistes, surtout en ce qui a trait au financement.

En 1978, le Bill C-55 a été présenté, et il représentait une lueur d'espoir, car certaines de nos ambitions, certains de nos programmes, pouvaient dès lors être concrétisés, étant donné le financement supplémentaire qui allait être consenti aux provinces. M. Thacker connaît peut-être Walter Boyd, qui est venu à Fredericton pour nous parler du progrès et du développement réalisés à Lethbridge. Beaucoup d'organismes provinciaux, et le gouvernement, se sont réunis à ce moment-là, car on envisageait de pouvoir enfin réaliser certaines choses. On a formé un comité consultatif de planification à même les ressources de la collectivité. Il y a donc eu des efforts. Il y a eu des progrès, mot clé de nouveau, mais nous avons été déçus à

[*Texte*]

progress and that disappointment relates to funding. There is always the excuse for funding behind the disappointment. We have come a long way in this province but we still have a lot of programs of co-ordination to do. This year being the International Year of Disabled Persons, the co-ordinating committee, which is an extension of the Canadian organizing committee for New Brunswick, represents 20 provincial agencies—the Department of Health, the Department of Social Service, the Department of Education, the Department of Youth, Human Rights, Workmen's Compensation et cetera. Collectively, we are attempting to get at, with 11 regional, voluntary, advisory committees, the needs and resources within the province. We hope that, this year, we can leave something of lasting effect in this province. We are still shipping our children with disabilities to Isaac Walton, in Halifax, to the Sick Children's Hospital, in Toronto, or maybe the Shriners are picking up a few and taking them to Montreal.

• 1045

Many handicapped children and adults are still merely existing in provincial institutions or nursing homes. Disabled people still cannot get adequate transportation or job opportunities. Physical barriers and mental attitudes still stand in the way of the disabled in New Brunswick. Volunteer agencies are strained to their limits; provincial programs are strained to their capacities; funding is inadequate. We do need federally-supported programs. The disabled children and adults of New Brunswick need, and in fact, have a right to equal opportunity and services presently enjoyed by our neighbours in Alberta, Ontario and British Columbia. The federal government has a responsibility to encourage these opportunities, to jobs, to education, to independent living, and in fact, to life.

We, the New Brunswick Co-ordinating Committee for IYDP, fully support and sustain increased federal cost-sharing programs with the provincial government; the partnership, and it is indeed a partnership. The partnership exists with volunteers, with agencies, with the provincial government and the federal government. We hope that that partnership will mature and sustain.

In addition, charitable agencies, volunteers and employers deserve your support, and specifically, we have some recommendations to offer on tax considerations. Specialized equipment to assist employment, renovations for access and the full use of buildings, and donations to charitable organizations should all qualify for 100 per cent tax write-off.

In addition, consideration should be given to the tax reduction for volunteer time spent with charitable agencies. There are many recent recommendations listed in the *Obstacles* book—I am sure you have seen a copy of that.

Mr. Blenkarn: I think you will all agree that that parliamentary committee did an excellent job and in the report is first-class, and it is our hope, I guess, that those recommendations will be implemented over the next year or so.

[*Traduction*]

cause du financement. Chaque fois que nous sommes déçus, c'est à cause du financement. Dans notre province, nous avons beaucoup progressé, mais il y a encore beaucoup de programmes de coordination qui n'ont pas été amorcés. Cette année marque l'Année internationale des handicapés, et le comité de coordination, qui est une ramification du comité d'organisation canadien pour le Nouveau-Brunswick, représente 20 organismes provinciaux, le ministère de la Santé, le ministère des Services sociaux, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Jeunesse, la Commission des droits de la personne, la Commission des accidents du travail, etc. Ensemble, les 11 comités consultatifs régionaux bénévoles, nous essayons de préciser les besoins et les ressources de la province. Nous espérons, cette année, avoir un effet durable dans la province. Nous envoyons encore nos enfants handicapés à l'hôpital Isaac Walton, à Halifax, à l'hôpital des enfants, à Toronto, et les clubs des Shriners en amènent peut-être quelques-uns à Montréal.

De nombreux handicapés, enfants et adultes, végètent dans les institutions provinciales et les foyers nourriciers. Les handicapés ne peuvent pas encore avoir de transport adapté ni de possibilités d'emploi. Les obstacles physiques et les attitudes barrent encore la voie des handicapés au Nouveau-Brunswick. Les organismes de bénévoles font tout ce qu'ils peuvent, les programmes provinciaux utilisent tous leurs fonds, et encore, il en manque. Nous avons besoin de programmes qui soient subventionnés par le gouvernement fédéral. Les enfants et les adultes handicapés du Nouveau-Brunswick réclament, à juste titre, des possibilités et des services qu'ont nos concitoyens de l'Alberta, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Le gouvernement fédéral doit favoriser ces possibilités d'emploi, d'enseignement, de vie autonome, en définitive, des possibilités de vie.

Le comité de coordination du Nouveau-Brunswick pour l'Année internationale des personnes handicapées favorise et réclame une intensification des programmes de partage des coûts entre le gouvernement fédéral et les provinces; le comité favorise la collaboration qui existent entre les bénévoles, les organismes, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. Nous espérons que cette collaboration s'intensifiera.

Par ailleurs, les organismes à but non lucratif, les bénévoles et les employeurs méritent votre attention et, à cet égard, nous désirons faire certaines recommandations sur le régime fiscal. Un abattement fiscal complet devrait être accordé pour l'achat de matériel spécialisé pour l'emploi, les rénovations devant permettre l'accès aux immeubles et leur plein usage, et les dons aux organismes à but non lucratif.

En outre, on devrait songer à accorder un abattement fiscal pour le temps consacré à titre bénévole aux organismes à but non lucratif. Le rapport *Obstacles* énumère de nombreuses recommandations; je suis sûr que vous les avez lues.

M. Blenkarn: Vous devez convenir que ce comité spécial a fait un excellent travail et que son rapport est de grande qualité; nous espérons que les recommandations qui sont formulées seront appliquées dans un an ou deux.

[*Text*]

Mr. Beardall: You are to be commended for that effort. And we, of course, support those recommendations that are in there dealing with taxes and funding aids for the disabled, et cetera.

What to say to a parent with a child born with spina bifida disability in our province? Is there opportunity and health care for that child? Is there consistent physiotherapy available? Can that child go to a centre within New Brunswick and get bracing and attention and consistent therapy?

What do you say to a blind adult who cannot find employment? Are there employers with understanding, with the awareness in the province up to a level? What do you say to the parents of a mentally-retarded child in an institution? Do we have community programs, opportunity for independence? What do you say to the senior citizen who has been stuck in a wheelchair for a year and a half in the same home, existing perhaps in a nursing home? Is there opportunity for them? Do we have special transportation? Do we have opportunity for recreation?

The government of New Brunswick, the provincial volunteer agencies, disabled children and adults of our province need your continuing support. I repeat, we need your continuing extensive federal funding.

• 1050

In conclusion I would like to repeat the remarks made by Walter Dinsdale, Vice-Chairman of the Special Committee on the Disabled and Handicapped, recorded in their national Report *Obstacles*. Mr. Dinsdale, in talking about the multi-disabled and the situation across Canada, said:

> There are hundreds of Terry Foxes out there with the same desire and determination and the same emphasis on ability instead of disability . . . The message we received loud and clear during the hearings was independent living for disabled persons. Get us out of institutions and into the mainstream of life was the cry . . .

Still quoting from Mr. Dinsdale's remarks:

> Governments sometimes spend money foolishly. But this is an area of real need that should have the highest priority.

We, in New Brunswick, agree with Mr. Dinsdale. We do not want to step back, we need to step forward. We need to continue to progress. We need your support. We need the federal support; we need the federal financial support.

Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Beardall. Mr. Thacker, do you have any questions?

Mr. Thacker: No.

The Chairman: Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Mr. Beardall; I take it, from your mention of Bill C-55, in 1978, that you are indicating your support for an

[*Translation*]

M. Beardall: Il faut féliciter le Comité pour l'excellence de son travail. Quant à nous, nous sommes bien sûr favorables à ces recommandations portant sur la fiscalité et l'aide au financement pour les handicapés et les autres.

Que dire aux parents d'un enfant né avec une déformation de la colonne vertébrale dans notre province? Cet enfant a-t-il un avenir, pourrait-il avoir des services de santé? Pourra-t-il aller, au besoin, en physiothérapie? Cet enfant pourra-t-il aller à un centre dans la province pour se faire soigner?

Que dire à un adulte aveugle qui ne peut pas se trouver d'emploi? Y a-t-il dans la province des employeurs compréhensifs? Que dire aux parents dont l'enfant est placé dans une institution à cause d'un handicap mental? Que dire à la personne âgée confinée dans son fauteuil roulant depuis un an et demi, dans le même foyer, qui végète peut-être dans ce foyer? Est-ce qu'il y a des possibilités d'avenir pour ces personnes? Pouvons-nous leur offrir des moyens de transport adaptés? Pouvons-nous leur offrir des loisirs?

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les organismes bénévoles provinciaux, les enfants et les adultes handicapés de notre province ont besoin de votre aide. Nous avons besoin du maintien des subventions du gouvernement fédéral.

En terminant, j'aimerais reprendre les observations faites par le vice-président du comité spécial concernant les invalides et les handicapés, M. Walter Dinsdale; il est cité dans le rapport national du comité, qui est intitulé; *Obstacles*. Parlant des paraplégiques et de la situation au Canada, M. Dinsdale disait:

> On compte des centaines de Terry Fox, animés du même désir et de la même détermination de mettre l'accent sur les aptitudes plutôt que sur les handicaps . . . Au cours des audiences, on a insisté avec force et clarté sur la nécessité de l'autonomie pour les personnes handicapées. Celles-ci veulent sortir des institutions spécialisées et vivre normalement . . .

Et M. Dinsdale continue:

> Il arrive que les gouvernements engagent des dépenses déraisonnables, mais nous sommes ici sur un terrain où les besoins sont réels: il faut leur accorder la priorité absolue.

Au Nouveau-Brunswick, nous sommes d'accord avec M. Dinsdale. Nous ne voulons pas revenir en arrière, nous voulons progresser. Nous voulons continuer de progresser. Nous avons besoin de votre appui. Nous avons besoin de l'appui du gouvernement fédéral; nous avons besoin des subventions du gouvernement fédéral.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Beardall. Monsieur Thacker, est-ce que vous voulez poser des questions?

M. Thacker: Non.

Le président: Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Monsieur Beardall, dois-je comprendre, lorsque vous faites référence au Bill C-55 de 1978, que vous êtes

[*Texte*]

expanded definition of those things which would be eligible for cost-sharing under the Canada Assistance Plan, for instance. Is that the idea?

Mr. Bev Hallam (Secretary Treasurer, Co-Ordinating Committee of New Brunswick for the International Year of Disabled Persons): I was also involved in that planning effort that reviewed both Bill C-55 and the promises it held for financing these extra services that are not currently provided under VRDP or CAP. CAP, for the Maritimes at least, was to provide funding for relocation facilities. Beyond that there was programs for independent living with supportive housing in the community with support services. Also mentioned was those kinds of support services, as it were, attendant care; homemaker services; that kind of thing. These were programs geared to help people move out of institutions and live in a community and more actively participate, with opportunities for education and jobs.

Another pile of programming in that proposed legislation was to fund parallel-transit systems in the community which are required by the physically disabled in order to commute effectively. That is the nature of the program, as it was promised, under that act. We convened to figure out a delivery system—how to deliver those services—and as you know, the act fell through. We just do not have the tax base here to raise that kind of money, either through governments or the charitable agencies. We cannot do it as well.

So we have a great inequity in this province with the kinds of services we have available compared to some of the western provinces. So our message is that we think the feds' should help.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, do you think that the only thing that stands in the way of significant increases in the quality of life for the disabled, in New Brunswick, is the unavailability of increased federal funding through the mechanism which you have proposed, that is the extended definition of social services. What I am concerned about is whether or not for instance, you think, right now, the Province of New Brunswick is doing everything within its capacity and that all that remains is for this breakthrough in federal funding. Alternatively are there still many attitudinal problems which remain and which would continue in place even if the cost sharing were expanded? For instance, under a mechanism like the Canada Assistance Plan, even if the definition of what was eligible was expanded, it would still be up to provincial initiatives. Federal dollars would still be matching provincial dollars and the extent to which that expanded definition brought about the things you were looking for would be the extent to which the provincial government was willing to spend 50-cent dollars, and the extent to which they were willing to put a priority on the disabled.

• 1055

Mr. Hallam: We think federal funding will help that process. We think that our problems will match some of the

[*Traduction*]

favorable à un élargissement de la définition des programmes qui pourraient faire l'objet d'un partage des coûts en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Est-ce bien cela?

M. Bev Hallam (secrétaire-trésorier, comité de coordination du Nouveau-Brunswick pour l'année internationale des personnes handicapées): J'ai également participé à l'examen du Bill C-55 et des promesses de financement qu'il contenait quant aux services supplémentaires qui ne sont pas visés à l'heure actuelle par la Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides et le Régime d'assistance publique du Canada. En vertu de ce régime, à tout le moins dans les provinces Maritimes, nous devions recevoir des subventions pour la réinstallation. Il y avait également les programmes de vie autonome, grâce à des logements adaptés à un milieu offrant les services nécessaires. On dressait également la liste des services nécessaires. Ces programmes étaient conçus pour aider les gens à sortir des institutions et à vivre dans un milieu normal, à participer plus activement au monde de l'enseignement et du travail.

Ce projet de loi prévoyait également le financement de réseaux de transport parallèles dans la localité, afin d'aider les handicapés physiques à se déplacer. Tel était le programme promis dans ce projet de loi. Nous nous étions réunis pour savoir comment nous pourrions nous adapter à ce système, mais, comme vous le savez, le projet de loi est mort au Feuilleton. Nous n'avons pas ici l'assiette fiscale qui nous permettrait de recueillir ces fonds, que ce soit par l'entremise des gouvernements ou des organismes à but non lucratif. Nous ne pouvons pas le faire aussi bien.

Dans notre province, les services offerts sont beaucoup moins complets que dans certaines autres provinces de l'Ouest. Aussi, nous nous disons que le gouvernement fédéral devrait nous aider.

M. Blaikie: Monsieur le président, pensez-vous que le seul obstacle à une amélioration marquée du niveau de vie des handicapés au Nouveau-Brunswick soit l'absence de financement fédéral par l'entremise de ces mécanismes que vous envisagez, soit une définition agrandie des services sociaux? Je me demande, par exemple, si vous pensez qu'à l'heure actuelle, la province du Nouveau-Brunswick fait tout en son pouvoir pour aider les handicapés, et qu'il ne reste plus qu'à obtenir une augmentation du financement du gouvernement fédéral. Ne pensez-vous pas, par ailleurs, que les problèmes d'attitude perdureraient même si le financement était augmenté? Par exemple, dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, même si la définition des programmes admissibles était étendue, il reviendrait encore aux provinces de décider. Les subventions fédérales seraient encore égales aux montants que versent les provinces, et la mesure dans laquelle cette définition étendue permettrait la réalisation de ce que vous demandez serait déterminée par la volonté des gouvernements provinciaux de dépenser la moitié des sommes et par la mesure dans laquelle les gouvernements provinciaux seraient disposés à accorder priorité aux handicapés.

M. Hallam: Nous pensons que le financement du gouvernement fédéral contribuera à régler ce problème. Nous recom-

[*Text*]

funds. We have also recommended that a 100 per-cent writeoff in charitable donations to charitable agencies would increase their funding level and assisting in providing those services. We already have the manpower and the agencies out there willing to do it, but we just do not have the bucks to deliver and to develop the service.

Yes, we think federal funding would help, because we think the province would match and we think, if our recommendation could be accepted on a higher writeoff to charitable organizations, they would become a little wealthier and would be able to do something in the delivery of services too. So it is that twofold approach. We are convinced the manpower is out there to do it.

The Chairman: You say that you would like donations to be 100 per cent deductible. Do you mean there should be a tax credit instead of a deduction?

Mr. Hallam: If they were deductible at the same level as contributions to political parties, I think charitable organizations would receive a far greater number of donations.

The Chairman: You think there should be a tax credit instead of a deduction because the donation itself is all deducted. Contributions to political parties, by the way, are only 75 per cent over $100 . . .

Mr. Hallam: Even with 75 per cent, we would be happy, I think.

The Chairman: Of course, if you would like a tax credit from the tax payable instead of a deduction on the income.

Mr. Hallam: Realistically, to the donor, then, out of the $100 he might contribute, he would get back perhaps as much as $75.

The Chairman: Any further questions? Okay; thank you very much, Mr. Beardall, Mr. LeBlanc and Mr. Hallam for your presentation. I regret that we could only confirm, yesterday, that you could appear. Our problem was that we were on the road last week; we were in the west. We just decided last week to lengthen the time of the hearings in Fredericton to accommodate more groups and that is why we could not confirm this with you earlier.

We have assured ourselves that in terms of the balance in the country, wherever we go in the capitals and in Ottawa, we have made sure that we do get representation from consumers of social services and we have made sure that there is that balance in our testimony.

Thank you very much.

We will adjourn the meeting for ten minutes. We will reconvene at 11:10 or thereabouts.

[*Translation*]

mandons également un abattement fiscal complet pour les dons versés à des organismes sans but lucratif, ce qui permettrait à ces organismes de recueillir plus de fonds et d'aider à fournir les services. Nous avons déjà la main-d'œuvre et les organismes prêts à le faire; c'est une question d'argent si nous ne pouvons pas offrir les services.

Oui, nous pensons que le financement du gouvernement fédéral aiderait, car nous pensons que la province serait disposée à faire des dépenses, et si notre recommandation pouvait être acceptée quant aux abattements fiscaux pour les dons à des organismes sans but lucratif, nous pensons que ces organismes seraient un peu plus riches et seraient en mesure de faire quelque chose en ce qui a trait à la prestation de services. C'est une approche en deux temps. Nous savons que nous avons les ressources mêmes.

Le président: Vous dites que vous voudriez que les dons bénéficient d'un abattement fiscal de 100 p. 100. Faites-vous allusion à un crédit d'impôt ou à une déduction?

M. Hallam: Si les dons aux organismes à but non lucratif profitaient des mêmes conditions fiscales que les contributions aux partis politiques, les organismes à but non lucratif recevraient beaucoup plus de dons.

Le président: Vous pensez qu'il faudrait qu'il y ait un crédit d'impôt au lieu d'une déduction, car ainsi, la valeur totale du don serait déduite. Soit dit en passant, les contributions de plus de $100 versées aux partis politiques sont dégrevées à 75 p. 100 seulement . . .

M. Hallam: Même à 75 p. 100, cela nous satisferait.

Le président: Bien sûr, si vous voulez avoir un crédit d'impôt sur ce que vous auriez à verser plutôt qu'une déduction de votre revenu.

M. Hallam: En fait, sur les $100 qu'il verserait à une organisation, le donneur obtiendrait peut-être $75.

Le président: D'autres questions? Bon, merci beaucoup, messieurs Beardall, LeBlanc et Hallam, de votre exposé. Je m'excuse de n'avoir pu confirmer avant hier votre comparution ici. Voyez-vous la semaine dernière, nous avons voyagé dans l'Ouest. C'est alors que nous avons décidé de prolonger nos séances à Fredericton, afin de recevoir un plus grand nombre de groupes; c'est pourquoi nous n'avons pas pu confirmer votre présence plus tôt.

Nous avons essayé d'équilibrer les témoignages que nous avons entendus, que ce soit à Ottawa ou dans les autres villes; nous avons voulu entendre autant de groupes d'usagers de ces services sociaux, pour que les témoignages que nous entendons soient équilibrés.

Merci beaucoup.

La séance est levée; nous reprendrons nos travaux à 11 h 10, soit dans environ dix minutes.

[*Texte*]

• 1100

• 1110

The Chairman: À l'ordre s'il vous plait. Could the other meetings please adjourn to elsewhere and we will get on with this meeting. Thank you. Alors, j'ai dit plus tôt ce matin que j'étais particulièrement heureux d'ouvrir ces audiences à Fredericton, dans la province du Nouveau-Brunswick. Je suis aussi heureux que le premier ministre du Nouveau-Brunswick et son gouvernement aient décidé de comparaître devant nous lors d'une séance publique. Jusqu'à maintenant, c'est la seule province qui a décidé de comparaître devant notre comité, devant le groupe de travail, publiquement. Les autres provinces que nous avons visitées, nous les avons rencontrées en privé. Jusqu'à maintenant, selon les indices que nous avons, la province du Nouveau-Brunswick serait la seule à comparaître devant nous publiquement. J'apprécie cela personnellement et je pense que je puis dire, au nom de tous les députés, que le groupe de travail apprécie cela également.

I am sorry, do you have a problem that we can help you with?

Hon. Richard Hatfield (Premier of the Province of New Brunswick): I was just wondering if the briefs had been handed out.

The Chairman: No, they have not.

Mr. Hatfield: All right. Since I am going to read it, I think it would be easier if they are handed out.

Le président: Alors, j'étais en train de dire que c'est la seule province qui ait décidé de comparaître devant nous. Je voulais exprimer la gratitude du comité, au premier ministre, pour cette situation. This is the fourth time at least, Mr. Premier, during my short political career—and as you know it has been short—that you have appeared before a parliamentary committee. You may have appeared more often. We appreciate this as Members of Parliament, because, as you know, some provincial governments are sensitive about appearing before a parliamentary committee at another level, but we appreciate your willingness to appear before parliamentary committees in Ottawa, or here, in Fredericton. Not because I do not know personally your ministers, but I would like you to introduce them to the group before you proceed to your brief.

I take it that you will summarize the brief and we can append it.

Mr. Hatfield: I will read it, Mr. Chairman.

The Chairman: You wish to read it all?

Mr. Hatfield: Yes.

The Chairman: All right.

Mr. Hatfield: You all have copies of it and we might as well go through it first as last.

The Chairman: All right. Before you introduce your ministers, Mr. Premier, I would like to introduce the members to you.

[*Traduction*]

Le président: Order please. Pourrait-on lever les autres séances, de manière à ce que nous puissions entamer la nôtre? Merci. I said earlier this morning that I was happy to open these meetings in Fredericton, New Brunswick. I am also happy that the New Brunswick Prime Minister and his government decided to come before us in an open meeting. New Brunswick is the only province who decided to appear in an open meeting in our Committee, our task force. As for other provinces that we visited, we met them privately. From what we know, up to now, New Brunswick would be the only province to appear publicly. Personally, I appreciated and I think I can say on behalf of all the members that the task force is of the same opinion.

Désolé, puis-je vous aider?

L'hon. Richard Hatfield (premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick): Je me demandais si l'on avait fait distribuer le mémoire.

Le président: Non, pas encore.

M. Hatfield: Très bien. Étant donné que je vais vous le lire, peut-être vaudrait-il mieux le faire distribuer.

The Chairman: I was saying that it was the only province who decided to appear before us. I wanted to say to the Prime Minister how grateful the Committee is for that. Monsieur le premier ministre, c'est au moins la quatrième fois au cours de ma brève carrière politique—comme vous le savez, elle l'a vraiment été—que vous venez témoigner en comité parlementaire. Vous l'avez sans doute fait plus souvent. En tant que députés, nous vous en sommes reconnaissants, car, comme vous le savez, certains gouvernements provinciaux n'aiment pas beaucoup témoigner devant un comité parlementaire d'un autre palier, mais nous vous savons gré de bien vouloir témoigner à des comités parlementaires à Ottawa, ou encore ici même, à Fredericton. Je connais personnellement vos ministres, mais j'aimerais que vous les présentiez au groupe avant de passer à la lecture du mémoire.

Je suppose que vous nous le résumerez, et que nous pourrons l'annexer.

M. Hatfield: Monsieur le président, je vais vous le lire.

Le président: Comptez-vous le lire intégralement?

M. Hatfield: Oui.

Le président: Très bien.

M. Hatfield: Vous en avez tous reçu un exemplaire, et nous pourrions tout aussi bien commencer ou terminer avec cela.

Le président: Très bien. Monsieur le premier ministre, avant que vous nous présentiez les ministres qui vous accompagnent, j'aimerais vous présenter les députés ici présents.

[*Text*]

To my far right is Mr. Blaine Thacker, a Progressive Conservative member from Lethbridge-Foothills, Alberta; Mr. Bernard Loiselle is the member of Parliament for Montreal Verchères; Mr. Don Blenkarn is not here yet, but he is the Vice-Chairman of the committee and will be in in a minute. He is a Progressive Conservative member from Mississauga South. To my left is Hal Herbert, Member of Parliament, and Liberal, from Montreal Vaudreuil; David Weatherhead is not here yet. He was stuck, in Toronto, yesterday, and is supposed to join us today. To my far left is Mr. Bill Blaikie, NDP Member from Winnipeg-Birds Hill. I am Herb Breau, the Liberal Member of Parliament for Gloucester.

Mr. Premier.

Mr. Hatfield: Thank you very much, Mr. Chairman.

I have with me today Mr. Gallagher, Minister of Education and also Minister of Continuing Education; Mr. F. G. Dubé, Minister of Finance; Mr. Les Hull, Minister of Social Services and Ms. Robertson, the Minister of Health.

As I said, I will read our presentation. I am recovering from a cold, but I will try to get through it. I may ask my minister to assist me, however, half way through.

I would like to welcome the members of this task force to Fredericton and do so with the hope that your deliberations are productive and useful. Your mandate is a very serious and important one, touching as it does on the lives of the vast majority of Canadians.

• 1115

The Federal-Provincial Fiscal Arrangements and the Established Program Financing Acts, and the provisions that proceeded them, are among the most significant measures which the Government of Canada has ever enacted. They form the basis for much of the striking success that Canada has been able to show the world as a functioning democratic federation.

Over the past year or so, much has been heard in Canada about the importance of strong provinces and regions to the continued development and growth of this country. I share this view, for it is obvious that in a nation as vast and diverse as Canada, provincial administration is vitally important if Canadians are to prosper and take an effective part in their own governing. To a large degree much of the strength that many provinces draw upon to pursue their priorities and aspirations derives from measures like the Fiscal Arrangements Act and regional economic development incentives of the Government of Canada. This is clear when one considers provinces which receive equalization but no less a fact for those more prosperous parts of this country which benefit substantially from payments under established programs financing.

The activities which are supported by the Fiscal Arrangements Act and the Canada Assistance Plan are part of our national heritage and are vital to the strength of this nation.

[*Translation*]

A l'extrême droite, M. Blaine Thacker, député conservateur de Lethbridge-Foothills, en Alberta; M. Bernard Loiselle, député de la circonscription de Verchères, à Montréal; M. Don Blenkarn va arriver dans quelques instants, il est vice-président du Comité et député Conservateur de Mississauga-Sud. A ma gauche, Hal Herbert, député Libéral de la circonscription de Vaudreuil, à Montréal; David Weatherhead n'est pas encore arrivé. Il est resté coincé à Toronto, hier, et est censé nous rejoindre aujourd'hui. A l'extrême gauche, M. Bill Blaikie, député néo-démocrate de Winnipeg-Birds Hill. Quant à moi, je m'appelle Herb Breau, et je suis député Libéral de la circonscription de Gloucester.

Monsieur le premier ministre, à vous la parole.

M. Hatfield: Merci beaucoup, monsieur le président.

M'accompagnent aujourd'hui M. Gallagher, ministre de l'Éducation et aussi ministre de l'Éducation permanente; M. F. G. Dubé, ministre des Finances; M. Les Hull, ministre des Services sociaux, et M^me^ Robertson, ministre de la Santé.

Comme je vous l'ai dit, je vais vous lire notre mémoire. Je me remets à peine d'un rhume, mais je vais essayer d'arriver au bout. Je demanderai peut-être à mon ministre de prendre la relève en cours de route.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à Fredericton aux représentants du groupe de travail, et j'espère que vos délibérations seront fructueuses et utiles. Votre mandat revêt une importance particulière car il a des incidences sur la vie de la majorité des Canadiens.

La Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, et les dispositions qui les ont précédées, sont parmi les mesures les plus importantes que le gouvernement canadien ait jamais prises. C'est à elles que l'on doit, en grade partie, l'harmonieux fonctionnement du Canada en tant que fédération démocratique, qui constitue un exemple pour le monde.

On a beaucoup parlé, au cours de l'année écoulée, du rôle important que pouvaient jouer des provinces et des régions fortes dans l'expansion continue de ce pays. Je partage cette opinion, car il est évident que dans une nation aussi vaste et aussi diverse que le Canada, l'administration provinciale joue un rôle vital dans la participation effective au gouvernement et à la prospérité du pays. Cette vigueur avec laquelle de nombreuses provinces s'efforcent de réaliser leurs objectifs et leurs aspirations découle, dans une grande mesure, de mesures comme la Loi sur les accords fiscaux et sur les mesures d'incitation au développement économique régional qui ont été prises par le gouvernement du Canada. Ceci apparaît clairement si l'on considère les provinces qui bénéficient de subventions de péréquation, mais ce n'est pas moins vrai pour les régions plus prospères qui profitent, dans une mesure considérable, de subventions dans le cadre de la Loi sur le financement des programmes établis.

Les activités qui bénéficient du soutien aux termes de la Loi sur le financement des programmes établis et dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada font partie de notre

[*Texte*]

They help ensure that people in all parts of Canada, whether rich or poor, enjoy a comparable level of services at comparable cost. They assure a measure of equity without which Canada cannot survive.

Matters of jurisdiction have become an excuse for governments, whether federal or provincial, not to do things. The constitutional division of responsibility should not be used as a reason to avoid political responsibility. By implying, as the federal government has done, that transfers to the provinces could be reduced because the programs these transfers support are in provincial jurisdiction, is wrong and, in the long run, damaging to our country. The proper role of governments in this country is to do everything they can to carry out their constitutional responsibilities to everyone's benefit. It is not to abandon one another simply because we may be temporarily in financial difficulty.

The fact that the Government of Canada has specified that savings to reduce its deficit are to be found particularly in transfer payments suggests that the federal government no longer believes services to citizens at comparable costs throughout the country are a priority, that considerations of equity are of less importance.

All governments, in Canada, are concerned about deficits and the difficult financial and economic situation that confronts them. For the country as a whole it makes little sense to move the deficit around, particularly when many of the provinces that inherit that deficit are in an even worse position to maintain it, much less reduce it.

Over the past decade or more, substantial progress has been made in Canada to co-ordinate the delivery of basic services to Canadians, whether these services are supported by the federal or provincial governments. We have a health, social services and higher-education system which is the envy of any other federation in the world because we have been able to put aside arguments over jurisdiction in the interests of the citizen and the taxpayer. In the course of this we have developed structures and operating methods which help ensure the most practical and efficient delivery of services. To abandon this at all, but particularly in the midst of the kind of financial and economic difficulties which surround us, is wrong.

We should not jeopardize the services, now provided under the social assistance, health and higher education systems through equalization, by bleeding substantial support from them simply because they are administered by provincial governments.

There is another reason for this apparent downgrading of the priority of providing equitable services to citizens at comparable cost. This has to do with the desire of the federal government to obtain more political credit for what it does. The need for political credit is instinctive to any elected

[*Traduction*]

patrimoine national et sont d'une importance vitale pour la vigueur de cette nation. Grâce à elle, les Canadiens de toutes les régions du pays, riches ou pauvres, bénéficient de services du même ordre à un coût comparable. Elles préservent donc une équité sans laquelle le Canada ne saurait survivre.

Des questions de juridiction sont devenues un prétexte pour les gouvernements, fédéral et provinciales, de faire de l'immobilisme. La division des responsabilités, inscrite dans la Constitution, ne devrait pas servir de prétexte à se dérober devant la responsabilité politique. En alléguant, comme l'a fait le gouvernement fédéral, que les transferts aux provinces pourraient être diminués parce que les programmes auxquels ils sont destinés tombent dans la juridiction provinciale, le gouvernement se met dans son tort et, à long terme, cause du tort au pays. Le rôle des gouvernements dans ce pays est de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assumer les responsabilités qui leur incombent aux termes de la Constitution, pour le plus grand bien de tous. Le rôle du gouvernement ne consiste pas à tout lâcher, pour la simple raison que nous nous trouvons dans une passe financière difficile.

Le gouvernement a annoncé que les économies destinées à réduire le déficit allaient être réalisées sur les paiements de transfert; ceci donne à penser que le gouvernement fédéral ne considère plus que les services aux citoyens, à des frais comparables, dans tout le pays constituent une priorité, et que la cause de l'équité a perdu pour lui de son importance.

Le déficit et les difficultés financières et économiques préoccupent tous les gouvernements de ce pays. Cela n'a guère de sens, pour le pays dans son entier que se repasser les déficits de l'un à l'autre, car de nombreuses provinces qui en héritent sont encore moins en état de le supporter, bien moins de le réduire.

De grands progrès ont été réalisés au Canada au cours de la dernière décennie, et même au-delà, pour coordonner les services de base assurés aux Canadiens, que les subventions à cette fin proviennent du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial. Nous bénéficions d'un système d'assurance-maladie, de services sociaux, et d'un système d'enseignement supérieur qui font l'envie de toute autre fédération et ce parce que nous avons su écarter les arguments de juridiction dans l'intérêt du citoyen et du contribuable. Nous avons, ce faisant, mis sur pied des structures et des méthodes de fonctionnement qui permettent à ces services d'être assurés de la façon la plus pratique et la plus efficace. Tourner le dos à tout cela, en particulier dans la conjoncture financière et économique dans laquelle nous nous trouvons, serait insensé.

Nous ne devrions pas compromettre l'existence de services qui sont à présent assurés dans le cadre de l'aide sociale de l'assurance-maladie et du système d'enseignement supérieur, grâce à la péréquation, en les privant d'une aide considérable pour la simple raison qu'ils sont administrés par des gouvernements provinciaux.

Il existe un autre motif à cet apparent renversement des priorités en matière de services équitables à prix comparables, et c'est que le gouvernement fédéral souhaite que son action lui rapporte davantage de crédit politique. Tout gouvernement élu aspire à un tel crédit. La province du Nouveau-Brunswick a

[*Text*]

government. The Province of New Brunswick has given the federal government the credit for all the programs it supports in this province.

It is also a fact, in federations, that credit can sometimes get blurred because of the need to co-ordinate programs and activities between the two levels of government. We do serve the same taxpayers. However, this can be overcome and I would be pleased to have the Province of New Brunswick work closely with the Government of Canada to this end.

• 1120

It is important that the elected members of the Parliament of Canada feel that they have a role to play in the approval of funds which are transferred to the provinces and the policies which the Government of Canada pursues in negotiations with the provinces. That is why this task force is so important. It is the first time that members of Parliament have had this kind of opportunity to become involved, to make recommendations which the Government of Canada has promised to consider.

I welcome this development and would also invites any members of Parliament, either from New Brunswick or elsewhere, who are interested on a continuing basis in the federal-provincial interface between this province and the Government of Canada, to meet with elected members or officials of the Province of New Brunswick at any time to discuss these matters.

As Premier of the Province of New Brunswick, I share the concern of the Government of Canada, and in particular of the Minister of Finance, for the size of the deficit and the difficulties this presents.

To choose transfers to provinces as a source of major savings is to make the wrong choice because it cuts at the very heart of the federation and casts serious doubt on the quality and substance of the political leadership, which is expected of the Government of Canada, to maintain the federation.

Revenues from programs under the Fiscal Arrangements Act and the Canada Assistance Program are estimated to be $671.5 million in 1981-82. This is equivalent to 37.9 per cent of New Brunswick's budgetary revenues, and 34.2 per cent of the planned expenditures this fiscal year.

Despite this assistance, New Brunswick's fiscal capacity remains below the national average. This means that any substantial reduction in federal transfers will make it extremely difficult for the province to maintain or to enhance services to the public without resorting to imprudent taxation or borrowing measures.

Such a situation is not acceptable. It threatens the very basis of the national heritage to which I referred earlier, results in severe inequities and puts the province in the unfair position of never being able to bring the quality of its services to a national standard.

[*Translation*]

donné au gouvernement fédéral le crédit de tous les programmes qu'il appuie dans cette province.

C'est un fait que, dans une fédération, la nécessité pour les deux niveaux de gouvernements de coordonner les programmes et les activités ne permet souvent pas de savoir au juste à qui en attribuer le mérite. Rappelons-nous que nous sommes au service des mêmes contribuables. Cette difficulté peut toutefois être surmontée, et je serais heureux de voir une collaboration étroite entre la province du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada.

Il est important que nos députés sachent qu'ils ont un rôle à jouer dans l'approbation des crédits transférés aux provinces et dans celle des politiques adoptées par le gouvernement canadien à l'égard des provinces. C'est pourquoi ce groupe d'étude est si important. C'est la première fois que les députés ont pu contribuer à formuler des recommendations dont le gouvernement canadien a promis de tenir compte.

Je suis heureux de voir cette évolution et je voudrais également inviter les députés, qu'ils soient du Nouveau-Brunswick ou d'ailleurs, qui s'intéressent à l'interaction fédérale-provinciale entre cette province et le gouvernement du Canada, à rencontrer quand il leur conviendra les députés ou les délégués officiels du Nouveau-Brunswick afin de discuter de ces questions.

En tant que premier ministre du Nouveau-Brunswick, je me préoccupe, au même titre que le gouvernement du Canada, et en particulier le ministre des Finances, de l'ampleur du déficit et des difficultés que cela suscite.

Mais prendre les transferts aux provinces comme cible pour l'économie capitale, c'est mal viser car c'est toucher au vif l'idée de fédération, et jeter de graves doutes sur la qualité et l'essence du leadership politique que devrait fournir le gouvernement du Canada s'il veut maintenir la fédération.

En 1981-1982, on estime à $671,5 millions les recettes provenant de programmes dans le cadre de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et du Régime d'assistance publique du Canada. Ceci représente 37.9 p. 100 des recettes budgétaires du Nouveau-Brunswick, et 34.2 p. 100 des prévisions de dépenses pour l'année financière en cours.

Malgré cette aide, les ressources financières du Nouveau-Brunswick restent en-dessous de la moyenne nationale. En conséquence, toute réduction substantielle de l'aide fédérale rendrait très difficile pour la province de maintenir ou d'améliorer ses services au public sans avoir recours à une fiscalité excessive ou à des emprunts.

Une telle situation n'est pas acceptable. Elle compromet le fondement même du patrimoine national dont j'ai parlé précédemment, engendre de grandes inégalités et met la province dans la situation injuste de ne jamais pouvoir fournir des services qui soient comparables à ceux des autres provinces.

[*Texte*]

Much remains to be done to assure citizens of Canada, in New Brunswick, of services which are comparable to those of their fellow citizens across this country.

In social services, even though New Brunswick ranked second highest for the number of social assistance clients per population, the province ranked seventh in the amount of federal payments per social-assistance recipient in 1977-78, and it ranked ninth with respect to federal payments for welfare services. These figures indicate that New Brunswick has much catch-up work to do to achieve the national average-per-capita expenditure in both general assistance and welfare services. A commonly accepted range of services is available in the province but not necessarily available equally in all areas of the province, or even fully developed where they are available. For example, a service as basic as Homemakers is not available everywhere in the province. Such important services as community-based services for seniors and community services for the disabled are still in developmental stages.

The Government of New Brunswick believes health care is a basic public service and the significant program inequities among provinces, which presently exist, are not acceptable. This province lags behind many in the range and depth of both available and insured services. Although significant advances in health care have occurred in New Brunswick, within the past two decades, this province has been unable to catch up with the levels of health services found elsewhere in Canada. New Brunswick's small population means that certain types of sophisticated and expensive services, required by only a few patients, will never be viable within the province. This fact is recognized and accepted. However, what is at issue here is not esoteric services but rather underdevelopment in the range of basic services due to financial constraints.

Professionally trained manpower is the most important component of any health care system. New Brunswick has a low per capita supply of almost every type of health professional. For example, the province's supply of doctors, dentists and rehabilitation therapists is more than 40 per cent lower than the Canadian average. As a result, not only are many types of health professionals more thinly spread, but certain essential services are not readily available to segments of the population.

New Brunswick's network of general hospitals provides an adequate number of hospital beds. However, the hospital system is under-developed in terms of the range and coverage of programs necessary for comprehensive care. For example, day surgery, rehabilitation, extended care and psychiatric programs are underdeveloped even in most regional centre hospitals. Major advances have been made in extended health care fields. However, this component of the system, particularly the community and in-home service aspect, requires considerable

[*Traduction*]

Or, il reste beaucoup à faire pour que les citoyens canadiens du Nouveau-Brunswick bénéficient de services analogues à ceux de leurs concitoyens des autres régions.

En réalité de services sociaux, bien que le Nouveau-Brunswick se place au second rang pour la proportion de personnes qui bénéficient de l'assistance sociale, la province n'est qu'au septième rang, en 1977-1978, pour le montant des paiements fédéraux par prestataire de l'assistance sociale, et au neuvième rang pour les paiements fédéraux aux services d'assistance sociale. Ces chiffres montrent qu'il reste beaucoup à faire pour que le Nouveau-Brunswick atteigne la moyenne nationale par personne, pour les sommes dépensées en aide générale et en assistance sociale. Il existe tout un éventail des services dans la province, mais ils ne sont pas nécessairement accessibles dans toutes les parties de la province, et il arrive que, là où ils sont disponibles ils ne soient pas pleinement développés. C'est ainsi que les services aussi élémentaires que ceux de l'aide familiale font défaut dans certaines parties de la province. Des services aussi importants que ceux qui sont destinés aux troisième âge, et les services communautaires pour les handicapés en sont encore à leurs débuts.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick considère que l'assurance-maladie est un service public fondamental et qu'il ne devrait pas y avoir d'inégalités marquées entre les différentes provinces. Or, notre province est très en retard en ce qui concerne l'ampleur et le perfectionnement des services disponibles et de ceux qui sont offerts dans le cadre de l'assurance sociale. Bien que des progrès remarquables aient été réalisés au cours des vingt dernières années, notre province n'a pas été en mesure de rattraper les autres en matière de services d'assurance-maladie. La population du Nouveau-Brunswick est trop faible pour que certaines catégories de services de pointe, très coûteux et nécessités par un petit nombre de malades, soient viables. C'est un fait devant lequel nous nous inclinons. Mais nous ne nous battons pas ici pour des services qui ne sont pas d'une utilité générale, mais pour remédier au sous-développement des services de base, sous-développement dû aux restrictions budgétaires.

Tout système de santé repose sur un personnel qualifié. Or, il n'existe au Nouveau-Brunswick des catégories professionnelles, dans ce domaine, où il y a pénurie de personnel par rapport au chiffre de la population. C'est ainsi que le nombre de médecins, de dentistes et de physiothérapistes de la province était inférieur de 40 p. 100 à la moyenne canadienne. Il en résulte non seulement que les praticiens, dans certaines professions, sont très peu nombreux, mais encore que certaines parties de la population ont de grandes difficultés à obtenir certains services essentiels.

Les hôpitaux généraux du Nouveau-Brunswick disposent d'un nombre suffisant de lits. Mais le système hospitalier est sous-développé, en ce sens que la gamme des programmes disponibles n'est ni assez large ni assez variée pour assurer tous les soins nécessaires. C'est ainsi qu'on constate de graves insuffisances dans les services de petite chirurgie, de rééducation, de soins posthospitaliers et de psychiatrie et ce même dans la plupart des grands hôpitaux régionaux. De grands progrès ont été réalisés dans le dommaine des soins paramédi-

[*Text*]

development in order to provide viable alternatives to costly institutional and residential care. This is a priority area. New Brunswick is also in a position where insured coverage, for such items as prescription drugs, dental care, paramedical services and prosthetics, is much more limited than in many provinces.

Prevention and promotion services which have a definite impact on long-term cost savings, as well as eliminating illness and injury, are also underdeveloped and require further attention. Finally, resources for service planning, evaluation, standards setting, and monitoring must be increased. Although there is not an immediate payback, the long term financial and service results justify the effort. In short, there is a definite need for service development in every major component of the health system.

In post-secondary education, New Brunswick has made significant advances over the past two decades in the range of programs available to New Brunswick residents. Federal and provincial government participation in funding post-secondary education has been a major factor in improving the breadth of program offerings. However, the restructuring of university-education institutions, and the applied arts and technology institutions, in the 1960s and the 1970s, and the extensive planning for New Brunswick's post-secondary education needs, in co-operation with other provincial governments, both within and outside the region, have also been very important in ensuring adequate accessibility for New Brunswick students.

Despite the improvements in post-secondary-education services in the province, the system has been developed only to a minimum level, and there are unmet needs both at anglophone and francophone institutions. New Brunswick institutions are underfunded compared to national averages. The post-secondary-education participation rate for New Brunswick residents is below the Canadian average, and expecially so in some regions of the province. Further development is necessary at the community college level in order to ensure an appropriate range and distribution of programs.

Continued federal participation in post-secondary-education financing is essential if the existing level of service is to be maintained and currently recognized needs are to be met.

In summary, while great progress has been made by the province in extending the level and range of health, social services and post-secondary-education services, they are not, by national standards, mature. This means that if the objectives of reasonably comparable national levels of services are to be met, there should be provision for catch-up assistance through federal transfers in coming years.

[*Translation*]

caux. Mais si l'on entend remplacer de façon viable les soins donnés dans les établissements et à domicile, il convient de développer considérablement cet aspect du système, en particulier les services à domicile et communautaires. C'est là un domaine prioritaire. Au Nouveau-Brunswick, les prestations de la sécurité sociale pour les médicaments, pour les soins dentaires, pour les services paramédicaux et pour les prothèses sont beaucoup plus limitées que dans de nombreuses autres provinces.

Les services de promotion et de prévention qui, tout en visant à prévenir les accidents et les maladies, ont, à long terme, un effet bénéfique sur les dépenses, sont également insuffisants et devraient être développés. Enfin, il conviendrait d'affecter davantage de crédits à la planification, à l'évaluation, à l'établissement de normes et à la surveillance des services. Un tel effort n'est peut-être pas payant à court terme, mais ses conséquences à long terme sur la qualité des services et sur les économies réalisées le justifieraient amplement. Bref, il n'est pas un seul des principaux éléments du système de sécurité sociale qui ne doit être développés.

En ce qui concerne l'enseignement postsecondaire, le Nouveau-Brunswick a fait des progrès remarquables au cours des vingt dernières années et le nombre de programmes mis à la disposition des habitants de la province s'est considérablement élargi. Ceci est dû, essentiellement, à la participation financière des gouvernements fédéral et provincial. Toutefois, la restructuration des institutions d'enseignement universitaire, celle des établissements d'arts appliqués et de technologie au cours des années 1960-1970, et la planification approfondie en vue de répondre aux besoins du Nouveau-Brunswick en matière d'enseignements postsecondaire, en coopération avec d'autres gouvernements provinciaux, tant dans la région qu'à l'extérieur, ont également contribué, dans une grande mesure, à ouvrir de nombreuses voies aux étudiants du Nouveau-Brunswick.

Malgré ces améliorations, les progrès réalisés sont encore insuffisants pour répondre aux besoins tant dans les établissements anglophones que francophones. Ces établissements reçoivent proportionnellement moins de crédits que ceux d'autres régions. Le taux de participation à l'enseignement postsecondaire est plus faible pour les habitants du Nouveau-Brunswick que pour l'ensemble des Canadiens, en particulier dans certaines parties de la province. Une expansion des collèges municipaux est nécessaire, afin que les options offertes soient nombreuses et bien réparties.

Pour assurer que les services actuellement offerts se maintiennent, et pour répondre aux besoins, il faut que le gouvernement fédéral continue à participer au financement de l'enseignement postsecondaire.

On peut donc dire, en résumé, que de grands progrès ont été réalisés par la province en matière de services médicaux, de services sociaux et d'enseignement postsecondaire, mais que la comparaison avec l'ensemble du pays est toujours encore en défaveur de notre province. Si nous voulons parvenir à des résultats comparables, nous devons demander au gouvernement fédéral de nous accorder une aide de transition au cours des prochaines années.

[*Texte*]

Our slower economic growth has meant a slowdown in the growth of our tax base as well. In the first half of the 1970's, our revenues were growing at about 10.5 per cent per year in real terms. By the end of the 1970s, real growth in our revenues had fallen to about 2.3 per cent.

The budgetary impact of this has been severe. The province has been forced to restrain most expenditure programs, and new program initiatives have been few. Revenues to find improved expenditure programs have also come from increases in provincial taxes.

Unfortunately, we do not expect this situation to change in the first half of the 1980s. We also see little prospect of increasing our share of the national tax base and our fiscal capacity. Therefore we have a situation where our ability to finance our programs is deteriorating. At the same time, expenditure pressures for needed public services will continue to grow.

Before outlining New Brunswick's position on renewed fiscal arrangements, I would like to make a few observations about the federal government's position thus far.

• 1130

The Hon. Allan MacEachen was very clear in this regard, last October, in his budget speech. In referring to this social affairs envelope he said:

> The government intends to achieve net savings in this area to help finance initiatives in other envelopes. Because of the statutory nature of much of the spending in this envelope, savings are not assumed to begin until 1982-1983. Savings are expected to include reductions in federal transfers to provinces relating to areas coming under provincial jurisdictions.

More recently, in his brief to your committee on April 23, 1981, Mr. MacEachen was even more specific. He said:

> I want to emphasize the importance of the review of fiscal arrangements for successful implementation of the budget strategy in 1981-1982 and the following fiscal years.

He went on to state that the federal government expected net savings, in the social affairs expenditure, of $1.5 billion in 1982-1983 and 1983-1984 and that these

> savings will have to be achieved in transfer payments to provincial governments.

The Government of New Brunswick rejects the view that federal-provincial negotiations, for renewed fiscal arrangements, start from the proposition that federal transfer to the provinces must be reduced. We have made these point to the federal government. We will continue to take this position as negotiations progress this year.

[*Traduction*]

Le faible développement de notre économie a également eu pour conséquence de ralentir l'augmentation de notre assiette fiscale. A la première moitié des années 70, nos recettes ont augmenté, en termes réels, d'environ 10.5 p. 100 par an. A la fin des années 70, la croissance en termes réels de nos recettes avait tombé environ 2.3 p. 100.

Cette situation a eu de graves répercussions pour notre budget. La province a du freiner la plupart des programmes de dépenses et strictement limiter les nouvelles initiatives. Il a également fallu augmenter les impôts provinciaux pour permettre d'améliorer les programmes.

Malheureusement, nous n'envisageons pas de changements à ces situations au cours de la première moitié de notre décennie. Nous ne voyons guère non plus comment augmenter notre part des impôts nationaux et notre assiette fiscale. Il nous est donc de plus en plus difficile de financer nos programmes, alors que la demande en services publics ne fait qu'augmenter.

Avant de préciser la position du Nouveau-Brunswick sur une modification des dispositions fiscales, je voudrais faire quelques remarques sur la position du gouvernement fédéral jusqu'à présent.

L'honorable Allan MacEachen s'est très clairement exprimé à cet égard dans son discours sur le budget d'octobre dernier. A propos de l'enveloppe des Affaires sociales, il a déclaré:

> Le gouvernement a l'intention de réaliser des économies dans ce secteur, afin de transférer des crédits à d'autres enveloppes. En raison de la nature statutaire d'un grand nombre de dépenses de cette enveloppe, des économies ne pourront être réalisées qu'à partir de 1982-1983. Ces économies comprendront des réductions dans les transferts fédéraux aux provinces dans des domaines qui tombent sous la juridiction des provinces.

Dans le mémoire qu'il a présenté à votre Comité en date du 23 avril 1981, M. MacEachen a été encore plus précis. Il a déclaré:

> Je voudrais souligner l'importance d'une revision des arrangements fiscaux si nous voulons réorganiser avec succès notre stratégie budgétaire pour l'année 1981-1982 et pour les années financières qui suivront.

M. MacEachen a précisé que le gouvernement fédéral comptait économiser un milliard et demi de dollars en 1982-1983 et en 1983-1984 sur les dépenses pour les affaires sociales, et que ces

> . . . économies devront être réalisées sur les paiements de transfert aux gouvernements provinciaux.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick refuse d'accepter que les négociations fédérales-provinciales pour une révision des arrangements fiscaux doivent partir des prémisses que les transferts fédéraux aux provinces seront réduits. Nous avons clairement exposé notre position au gouvernement fédéral et nous maintiendrons cette position tout au long des négociations.

[*Text*]

Unfortunately, the terms of reference of this Parliamentary task force state that you are to conduct your review within the context of the government's expenditure plans as set out in the last federal budget. This seems to rule out your expressing a view on the priorities of equalization, Established Programs Financing and the Canada Assistance Plan within all federal expenditures.

There are many reasons why New Brunswick disagrees with the notion that federal transfer payments should be reduced.

Federal expenditures on transfer payments are growing, now, at a slower rate than federal expenditures as a whole. From 1970-71 to 1979-80, transfer payments to provinces grew by an average of 20.6 per cent, per year, while federal budgetary expenditures, as a whole grew, by an average of 27.4 per cent year. In 1970-71, transfers to provincial governments were equal to 25.4 per cent of federal budgetary expenditures, while, in 1979-80, they had fallen to 20.8 per cent of total federal spending.

Transfer payments to provincial governments is one component of federal spending which is already being restrained.

Provinces have already been forced to cope with reduced federal transfer payments. The federal expenditure reduction and reallocation program, announced in 1978, led to a unilateral change in the equalization program wich will have cost New Brunswick, alone, $31 million in foregone revenue by the end of this fiscal year. The community services program was cancelled last December, and this will have a major impact on our municipalities.

For the past year we have been attempting to negotiate a new RCMP contract with no success. The latest federal proposal for a new RCMP contract would add significantly to provincial and municipal expenditures.

These are the most obvious examples of federal restraint which will affect our financial position. I could also refer to DREE and the General Development Agreement. While New Brunswick has been successful in having three subagreements signed by the federal government during the past year, one subagreement has not been signed even though it was negotiated with DREE and approved by the province over a year ago.

Few people are aware that the federal government had already reduced transfers, significantly, following the 1977 fiscal arrangements. When expressed in constant 1971 dollars, federal transfers, for the programs you are reviewing, grew nationally by 35 per cent from 1972-73 to 1976-77. From 1977-78 to 1981-82, the years in which the current fiscal arrangements apply, transfers for the same programs grew only by 1 per cent in real terms. And this includes the federal tax transfers which are now provincial tax revenues.

• 1135

The restraint, resulting from the 1977 fiscal arrangements, is even more dramatic when one looks at individual programs. Federal payments for medicare, hospital services and post-

[*Translation*]

Malheureusement, le mandat donné à ce groupe parlementaire précise que la révision doit être faite dans le contexte du plan de dépenses gouvernementales tel qu'il a été exposé dans le dernier budget fédéral. Il ne vous est donc pas possible d'exprimer une opinion sur les priorités de la péréquation, du financement des programmes établis et du Régime d'assistance publique du Canada dans l'ensemble des dépenses fédérales.

Le Nouveau-Brunswick a de nombreuses raisons de s'élever contre une diminution des paiements de transfert fédéraux.

Les dépenses fédérales sur les paiements de transfert, augmentent à un taux inférieur à celui des dépenses fédérales dans leur ensemble. De 1970-1971 à 1979-1980, les paiements de transfert aux provinces ont augmenté en moyenne de 20,6 p. 100 par an, tandis que les dépenses budgétaires fédérales, dans leur ensemble, augmentaient de 27,4 p. 100 par an. En 1970-1971, les transferts aux gouvernements provinciaux représentaient 25,4 p. 100 des dépenses budgétaires fédérales, tandis qu'en 1979-1980 elles étaient tombées à 20,8 p. 100.

On peut donc dire que les paiements de transfert aux gouvernements provinciaux sont un des éléments des dépenses fédérales qui ont déjà été réduits.

Les provinces ont déjà dû s'accommoder d'une diminution des paiements de transfert fédéraux. La diminution des dépenses fédérales et le programme de redistribution des ressources annoncé en 1978 a amené un changement unilatéral du programme de péréquation qui aura coûté au Nouveau-Brunswick un manque à gagner de 31 millions de dollars en revenus à la fin de l'année financière actuelle. Le programme des services communautaires a été supprimé en décembre dernier, fait qui aura de profondes répercussions sur nos municipalités.

Pendant la dernière année, nous avons essayé de négocier, mais sans succès, une nouvelle convention avec la GRC. La dernière proposition fédérale pour une nouvelle convention avec la GRC accroîtrait considérablement les dépenses provinciales et municipales.

Ce sont là les exemples les plus manifestes du resserrement des crédits fédéraux qui aura des répercussions sur notre situation financière. Je purrais également parler du MEER et de l'entente-cadre de développement; le Nouveau-Brunswick a conclu trois sententes auxiliaires avec le gouvernement fédéral pendant l'année écoulée; une entente auxiliaire n'a pas été signée, bien qu'elle ait été négociée avec le ministère de l'Expansion économique régionale et approuvée par la province il y a plus d'un an.

Peu de gens savent que le gouvernement fédéral a déjà considérablement réduit les transferts à la suite des arrangements fiscaux de 1977. Exprimés en dollars constant de 1971, les transferts fédéraux pour les programmes que vous étudiez ont augmenté, à l'échelle du pays, de 35 p. 100 entre 1972-1973 et 1976-1977. De 1977-1978 à 1981-1982, années auxquelles s'appliquent les arrangements fiscaux actuels, les transferts pour ces mêmes programmes n'ont augmenté que de 1 p. 100 en valeur réelle. Et ceci comprend des transferts d'impôts fédéraux, qui sont à présent des recettes d'impôts provinciaux.

Les restrictions amenées par les arrangements fiscaux de 1977 sont encore plus évidents lorsqu'on considère les programmes individuellement. Les paiements fédéraux pour les

[*Texte*]

secondary education grew by 21 per cent, from 1972-73 to 1976-77. From 1977-78 to 1981-82, EPF contributions for these same programs will grow by only 10 per cent.

Equalization was no exception. From 1972-73 to 1976-77, equalization payments grew by 21 per cent. Under the current fiscal arrangements, federal equalization payments will grow by less than one half of one per cent over the period 1977-78 to 1981-82.

Mr. MacEachen stated that one of the most important issues, to be addressed in this round of negotiations, is the strengthening of the federal government's fiscal position. My concern is once again that he only proposed reducing federal payments to the provinces. The growth in transfers is obviously not driving the deficit higher. Other expenditures must account for it. In addition, the provinces can hardly be held responsible for the erosion of the federal personal and corporate tax base which affects their revenues.

I would point out that billions of dollars are being spent, every year, to restrain the price of oil products in this country. This is a short-term benefit for Canadians but a long-term benefit for the foreign owners of offshore oil. I am concerned that we are trying to isolate ourselves from the realities of the international oil market at the expense of the development of Canada and Canadian energy sources. None of that oil-subsidy fund is going toward Canadian development. It is all going to Venezuela, the Middle East and wherever else we buy our oil.

By virtue of the tax collection agreements, the provinces have foregone revenue as a result of changes in the federal personal and corporate income-tax base. And now that traditional federal revenues are not keeping pace with federal expenditures, it is the provinces which are being called upon to reduce the federal deficit. This is neither logical nor acceptable.

Regional and fiscal disparities have always been a serious problem in Canada. The fiscal capacity of seven provinces was below the national average in 1980-81. This inequity will persist and be made worse if transfers to these provinces are reduced and, indeed, not enriched in the eighties.

If renewed fiscal arrangements reduce transfers to provinces, fiscal disparities will increase in Canada and interprovincial fiscal imbalance will be even more pronounced than it is today. In his brief to you, Mr. MacEachen was very clear about the effect of this imbalance. He said strong provinces will be able to reduce levels of taxation, and provide much higher standards of public services than the others.

Service gaps will widen amongst provinces, and the economic union will be weakened as provinces attempt to adjust their tax systems to keep up with one another. Tax harmonization

[*Traduction*]

services médicaux, les services hospitaliers et l'enseignement postsecondaire ont augmenté de 21 p. 100 entre 1972-1973 et 1976-1977. De 1977-1978 à 1981-1982, les contributions du financement des programmes établis n'ont augmenté que de 10 p. 100.

La péréquation n'a pas fait exception. De 1972-1973 à 1976-1977, les paiements de péréquation ont augmenté de 21 p. 100. Aux termes des arrangements fiscaux actuels, les paiements fédéraux de péréquation augmenteront de moins de 0.5 p. 100 de 1977-1978 à 1981-1982.

M. MacEachen a déclaré que l'une des tâches les plus importantes à accomplir au cours de ces négociations était le renforcement de la position fiscale du gouvernement fédéral. Je crains qu'une fois de plus, il n'a fait que proposer de réduire les paiements fédéraux aux provinces. Ce n'est certainement pas l'augmentation des transferts qui creuse notre déficit, c'est ailleurs qu'il faut en chercher les raisons. En outre, on ne peut guère tenir les provinces pour responsables de l'érosion de l'assiette fiscale des personnes et des sociétés qui touchent les recettes fédérales.

Je voudrais signaler que des milliards de dollars sont dépensés chaque année pour diminuer le prix des produits pétroliers. A court terme, cela représent un avantage pour les Canadiens, mais cela représente aussi un avantage à long terme pour les propriétaires étrangers de pétrole sous-marin. Je crains que nous n'essayons de nous isoler des réalités du marché pétrolier international aux dépens de l'expansion du Canada et des ressources énergétiques canadiennes. Ces subventions pour le pétrole ne contribuent aucunement au développement du Canada; elles ne profiteront qu'au Vénézuela, au Proche-Orient et à tous les autres pays auxquels nous achetons notre pétrole.

En raison des accords sur la levée des impôts, des provinces ont perdu des recettes à cause des changements dans l'assiette fiscale des personnes et des sociétés. Et, à présent que les recettes fédérales traditionnelles ne suffisent plus à couvrir les dépenses, ce sont ces provinces auxquelles ont fait appel pour diminuer le déficit fédéral. Ce n'est ni logique, ni acceptable.

Les disparités régionales et fiscales ont toujours constitué un grand problème au Canada. En 1980-1981, la capacité fiscale de sept provinces était inférieure à la moyenne nationale. Cette inégalité persistera et empirera si les transferts à ces provinces seront réduits, alors qu'ils devraient être augmentés au cours des années 80.

Si les nouveaux arrangements fiscaux réduisent les transferts aux provinces, les disparités fiscales augmenteront au Canada et le déséquilibre fiscal entre les provinces sera encore plus marqué qu'il ne l'est maintenant. Dans son mémoire, M. MacEachen a clairement exposé les conséquences de ce déséquilibre. Il a expliqué que les provinces prospères pourront diminuer leurs impôts et fournir des services bien supérieurs à ceux des autres.

Les disparités au plan des services augmenteront encore entre les provinces, et l'union économique sera affaiblie parce que les provinces tenteront d'ajuster leur système de taxation

[*Text*]

will cease to exist and individual Canadian and corporate taxpayers will once again face a tax jungle.

The federal government has placed particular stress on the importance of tax harmonization and the strengthening of the economic union. Reduced federal transfers to the provinces will not contribute to these goals.

The most important means by which the national heritage is maintained and enhanced, in Canada, is through the current fiscal equalization program.

This program is widely supported by Canadians and provincial governments.

New Brunswick supports the fundamental importance of the equalization program. The current representative tax system of equalization has served Canada well and should be retained.

However, the current equalization formula will not prevent a growing service gap between the rich provinces, with a large revenue source, and provinces like New Brunswick which have a low revenue source. This must be addressed in the renewed arrangements.

In addition, there are a number of technical and administrative issues which also must be dealt with in the negotiations. Our main concern is that the principle on which the current equalization program is based not be compromised. Equalization payments must remain unconditional transfers from the federal to provincial governments, and equalization payments must be sufficient to enable all provinces to provide reasonably comparable levels of public services without having to resort to levels of taxation which are prohibitive.

• 1140

Because of the fundamental importance, to all of Canada, of the unconditional equalization grants, it is imperative that the government of Canada be in a sufficiently strong financial and fiscal position to ensure their payment at an adequate level. This means that the tax base for the federal government must not be allowed to deteriorate to the point where it is unable to support such assistance.

Established-programs financing which replace federal cost-sharing for medicare, hospital insurance, and post-secondary education, was a federal proposal, in 1976, supported by some provinces. The federal government strongly argued for a block-funding mechanism for these programs. In his appearance before you, Hon. Mr. McEachen said that this block-funding arrangement has worked as intended and that he could see no obvious advantage to either the federal government or the provinces of a return to cost-sharing for these programs. This province also believes the concept of established programs financing has worked but, in the 1980's, we do not believe the current arrangements for health care and post-secondary education will be sufficient to maintain current levels of service, let alone close the service gap in these programs.

[*Translation*]

afin de se maintenir à peu près au niveau des autres. Il sera mis fin à l'uniformisation des impôts, et les contribuables canadiens, individus et sociétés, se retrouveront dans l'anarchie fiscale.

Le gouvernement fédéral a donné une importance particulière à l'uniformisation des impôts et au renforcement de l'union économique. Une réduction des transferts fédéraux aux provinces portera atteinte à ces objectifs.

Le programme actuel d'uniformisation fiscale constitue le moyen le plus important par lequel le patrimoine national est conservé et enrichi.

Ce programme est largement appuyé par les Canadiens et les gouvernements provinciaux.

Le Nouveau-Brunswick appuie ce programme d'uniformisation et lui reconnaît une importance fondamentale. Ce système s'est avéré utile pour le Canada et il devrait être conservé.

Toutefois, la formule actuelle de péréquation n'empêchera pas qu'un écart ne se creuse dans les services entre les provinces riches qui disposent de revenus considérables, et les provinces comme le Nouveau-Brunswick, qui n'ont que de faibles ressources. C'est une question qu'il faut étudier lors de la négociation des arrangements.

Il existe, en outre, un certain nombre de problèmes administratifs et techniques qui devront également être résolus au cours des négociations. Le principe sur lequel repose le programme actuel de péréquation ne devrait pas, et nous insistons sur ce point, être compromis. Les paiements de péréquation doivent conserver le caractère du transfert inconditionnel du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux, et les paiements de péréquation doivent être suffisants pour permettre à toutes les provinces de fournir des services publics d'ordre comparable sans avoir recours à des impôts exorbitants.

En raison de l'importance fondamentale, pour le Canada tout entier, des subventions de péréquation inconditionnelles, il importe que la situation financière du gouvernement canadien soit suffisamment forte pour lui permettre d'assurer ce paiement à un niveau convenable. Ceci signifie que l'assiette fiscale du gouvernement fédéral ne doit pas se détériorer au point où il serait incapable de donner une telle aide.

Le financement des programmes établis, qui a remplacé le partage des frais avec le gouvernement fédéral pour les soins médicaux, pour l'assurance hospitalisation et pour l'enseignement postsecondaire, était une proposition émanant en 1976 du gouvernement fédéral, appuyée par certaines provinces. Le gouvernement fédéral était en faveur d'un mécanisme de financement global pour ces programmes. Quand M. McEachen a comparu devant vous, il a déclaré que la méthode de financement global avait fonctionné comme prévu et qu'il ne voyait pas d'avantages nets, que ce soit pour le gouvernement fédéral ou pour les provinces, à revenir à la méthode de partage des frais. La province considère également que le financement des programmes établis a fonctionné de façon satisfaisante, et nous sommes dans la décennie 80, et nous ne pensons pas que les arrangements actuels pour l'assurance-maladie et l'enseignement postsecondaire suffiront à maintenir

[*Texte*]

There are two reasons why we hold this view. First, expenditures for health care and post secondary education are expected to increase more rapidly than the rate of growth of the economy, as a whole, in the 1980's and, since federal contributions under Established Programs Financing are tied to growth in the economy, these funds will be insufficient because of our low fiscal capacity.

Of equal importance is the fact that many of our services are not yet comparable to the services offered in other provinces. This is especially true in our health services which are not yet "mature", relative to those in many provinces. To reach this state, funds in addition to those available from Established Programs Financing must be provided by the federal government.

With regard to post-secondary education, the government in New Brunswick believes continued strong federal participation is essential, for a number of reasons: the mobility of students and graduates; universal accessibility and varying provincial funding capabilities; the importance of highly qualified manpower to the economic well-being of Canada; the universities as national resources; the role of universities in the international community; national standards and levels of quality, and the relationship of post-secondary-education financing to other federally-funded programs.

Our system of post-secondary education, in Canada, is truly national in a sense that it respects no borders. The movement of students and graduates within the country is well documented.

Traditionally, there have been large inflows of students to New Brunswick from other provinces and outflows of New Brunswick students to other provinces. In 79-80 about 27 per cent of the New Brunswick student body were from other provinces and 25 per cent, of the eligible student body, in this province, were attending institutions outside. Without federal participation there would be a tendency for provinces to create barriers to student mobility by restricting admission or setting differential fees that would not be in the best interest of the country or of New Brunswick students. If post-secondary-education funding were left entirely within the provinces and their varying fiscal capabilities, it would be only a matter of time before unacceptable variations in both the level and quality of post-secondary would exist.

Without federal funding, maritime universities would not be able to attract and maintain qualified teaching faculty or to adapt to the changing program demands of the future. In such circumstances, maritime students would not have effective access to post-secondary education and the maritime provinces, as a whole, would suffer.

[*Traduction*]

ces services à leur niveau actuel et ne permettront certainement pas de les améliorer.

Nous avons deux raisons de penser ainsi: premièrement, les dépenses en soins médicaux et en enseignement postsecondaire vont augmenter plus rapidement que le taux de croissance de l'économie dans son ensemble, au cours de la décennie actuelle; puisque les contributions fédérales aux termes du financement des programmes établis sont liées à la croissance économique, les crédits seront insuffisants en raison de notre faible capacité financière.

Le fait que nombre de nos services ne sont pas encore comparables à ceux offerts par les autres provinces est au moins aussi important. Ceci est particulièrement vrai de nos services de santé, qui n'ont pas encore atteint leur pleine maturité par rapport aux autres provinces. Pour arriver à cet objectif, il nous faudrait des crédits en plus de ceux qui sont mis à notre disposition au titre du financement des programmes établis.

En ce qui concerne l'enseignement postsecondaire, le gouvernement du Nouveau-Brunswick considère qu'une participation fédérale vigoureuse est essentielle pour un certain nombre de raisons: la mobilité des étudiants et des diplômés, les établissements d'enseignement ouverts à tous, les ressources qui diffèrent d'une province à l'autre, l'importance de main-d'œuvre hautement qualifiée pour la prospérité du Canada, des universités considérées comme des ressources nationales, le rôle des universités dans la communauté internationale, les normes et exigences de qualité nationales et la relation du financement de l'enseignement postsecondaire à d'autres programmes financés par le gouvernement fédéral.

Notre système d'enseignement postsecondaire est authentiquement national, parce qu'il ne respecte pas les frontières. De nombreux documents nous permettent de nous faire une idée de la mobilité des étudiants et des diplômés au pays.

Depuis longtemps, le Nouveau-Brunswick reçoit de nombreux étudiants des autres provinces, et de nombreux étudiants du Nouveau-Brunswick se rendent dans d'autres provinces. En 1979-1980, environ 27 p. 100 du corps estudiantin du Nouveau-Brunswick provenait d'autres provinces, et 25 p. 100 des jeunes admissibles dans des établissements d'enseignement de cette province fréquentaient des établissements à l'extérieur de la province. Sans la participation fédérale, les provinces auraient été tentées de créer des barrières à la mobilité des étudiants en limitant les admissions ou en imposant des droits différents selon l'origine de l'étudiant, ce qui n'aurait été dans l'intérêt ni du pays ni des étudiants du Nouveau-Brunswick. Si le financement de l'enseignement postsecondaire était laissé entièrement aux provinces, compte tenu de la capacité fiscale diverse, il est certain que tôt ou tard, la qualité et le niveau de l'enseignement postsecondaire présenteraient des différences inacceptables.

Sans financement fédéral, les universités des provinces maritimes ne pourraient attirer et maintenir un corps enseignant qualifié, ni s'adapter aux changements qu'exigera l'avenir. Dans des circonstances, les étudiants de ces provinces se verraient exclus, dans certains cas, de l'enseignement postse-

[*Text*]

A number of programs in post-secondary educational institutions are unique to one institution and serve, in some instances, the entire nation. Forestry Engineering and Survey Engineering at the University of New Brunswick and the French Language Law School at the University of Moncton are the examples. Federal involvement, in post-secondary-education financing, facilitates effective regional and national planning. Federal participation in post-secondary education, contributes to the attainment of national standards and levels of quality in programs in all parts of the country and, consequently, facilitates national recognition of accreditation and registration and national mobility of highly-qualified manpower.

• 1145

Although the Canada Assistance Plan is among federal-provincial fiscal transfer arrangements currently under review by the task force, it could be argued that CAP is quite different from the other mechanisms under scrutiny because of the special nature of the agreement. While it is an arrangement under which federal funds are transferred to the provinces, its importance is not so much in the amount of funding transferred as in what that transfer represents. CAP has been vital to the sector as an effective redistributive mechanism and, at a time when fiscal restraint is being demanded, CAP is vital to ensure against an erosion in the social services and income, support sectors. In time of restraint, the poor often become the scapegoat of the public at large and, thereby, their vulnerability can be increased significantly. Conditional cost-sharing with a 50-50 formula can, in this context, be an important safeguard to ensure a more effective redistribution of wealth to those in greatest need. It can be argued that a shared, federal-provincial responsibility, in this controversial area of public services, may ensure better security of income for the poor and a continuation of a minimum base of protective, rehabilitative and substitute care services to those who need it.

It is New Brunswick's position that this cost-sharing instrument be retained and be improved so as to provide tangible incentives to allow us to develop our social services network and income security measures to a level more approaching that of the national average. With certain administrative reforms, the Canada Assistance Plan can continue to serve the province well by enabling its needy citizens to benefit from programs designed to meet those needs.

New Brunswick supports reforms to CAP that will make the plan more relevant to the 1980s and will allow for the kind of flexibility needed to respond to changing times and changing needs.

In this province's view, it is critical that the federal government not abandon its role in the income, security sector in relation to income-related programs. These programs are affected, fundamentally, by economic fluctuations and region-

[*Translation*]

condaire et les provinces maritimes, dans leur ensemble, en pâtiraient.

Un certain nombre de programmes de l'enseignement postsecondaire sont propres à certains établissements et servent, dans certains cas, le pays tout entier. C'est ainsi que le génie forestier et l'arpentage, à l'université du Nouveau-Brunswick, et l'Institut français du droit à l'université de Moncton, en sont des exemples. La participation du gouvernement central au financement de l'enseignement postsecondaire permet une meilleure planification régionale et nationale. Elle contribue à la poursuite des normes nationales et de la qualité des programmes partout dans le pays et, ainsi, facilite la reconnaissance des crédits et compétences dans le pays, ce qui permet une plus grande mobilité de la main-d'œuvre très qualifiée.

Le Régime d'assistance publique du Canada fait partie des accords fiscaux conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces que doit étudier le Comité spécial; on pourrait cependant faire valoir que ce Régime est très différent des autres, par sa nature particulière. Il s'agit d'un accord de transfert de fonds du gouvernement central vers les provinces dont l'importance repose non pas sur les sommes transférées, mais bien sur les programmes visés par cet arrangement. Le Régime d'assistance publique du Canada est un mécanisme utile de redistribution et, en cette époque de restrictions financières, ce Régime est essentiel pour maintenir les programmes de services sociaux et de soutien du revenu. En période de restriction, les pauvres deviennent trop souvent les boucs émissaires du grand public et ils sont par conséquent plus vulnérables. Une formule conditionnelle de partage égal des coûts serait, dans un tel cas, une assurance de redistribution des richesses en faveur des moins fortunés. On pourrait faire valoir qu'un partage des responsabilités entre le gouvernement fédéral et les provinces, dans le domaine des services publics, pourrait permettre une plus grande sécurité du revenu pour les pauvres et un maintien des programmes essentiels des services de protection, de réadaptation et de remplacement pour ceux qui en ont besoin.

Le Nouveau-Brunswick maintient qu'il faut conserver cette formule de partage des coûts, qu'il faut l'améliorer afin de nous permettre d'élaborer notre propre réseau de services sociaux et de mesures de sécurité du revenu, pour les amener à la norme nationale. Grâce à certaines réformes administratives, le Régime d'assistance publique du Canada peut continuer d'aider la province en permettant à ses citoyens moins fortunés de profiter des programmes conçus pour eux.

Le Nouveau-Brunswick est d'accord pour que certaines réformes soient apportées au Régime d'assistance publique du Canada pour que le Régime soit mieux adapté aux conditions actuelles et qu'il soit suffisamment souple pour suivre l'évolution.

Dans ce contexte, il est essentiel que le gouvernement fédéral ne se décharge pas de son rôle en matière de sécurité du revenu, en matière des programmes se rapportant au revenu. Ces programmes souffrent des fluctuations économiques et des

[*Texte*]

al disparities over which individual provinces have very little influence and control. The problems of inadequate income derive from causes far beyond provincial boundaries. Equitable treatment of Canadians demands a system of national scope not limited by regional, economic or fiscal conditions.

It is New Brunswick's position that, generally, the federal government should assume more responsibility in the sector in the area of income-support programs.

More particularly, New Brunswick would argue that, in view of the federal government's jurisdiction in the area of unemployment insurance, it should be incumbent upon the federal government to harmonize all income-security measures, intended for those who are victims of unemployment, due to varying economic conditions in the country as well as income security and programs for the disabled.

As you know, agreements between the federal and provincial governments on tax collection have prevented unnecessary duplication in the administration of income-tax collection since 1962. Under these agreements, the federal government collects provincial, personal and corporate income tax if the provinces agree to establish their personal income tax as a percentage of federal basic tax and corporate tax as a percentage of federal corporate tax. Not only has this reduced administration costs, but it has helped ensure tax harmony in the country.

The Province of New Brunswick supports tax-collection agreements and the concept of tax harmonization, particularly since this province cannot, because of its lower fiscal capacity, compete strongly with tax opportunities against wealthier areas.

We are concerned however, with the future of the tax collection agreements and tax harmonization, especially with regard to the corporate income tax where at least one other province has decided to opt out. In this regard, New Brunswick is prepared to discuss agreements with the federal and other provincial governments on a code of conduct in the operation of federal and provincial taxation systems as proposed by the Government of Canada. We do not believe, however, such a code will be accepted if federal transfer payments to provinces are reduced significanly, and if other national issues such as the energy and the constitution remain unsettled.

• 1150

In conclusion, I would like to again thank the members of the task force for this opportunity to discuss the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Acts and the Canada Assistance Plan.

The Government of New Brunswick believes it would be extremely unfortunate if any substantial reductions were made in the assistance which these measures provide.

[*Traduction*]

disparités régionales, sur lesquelles les provinces n'ont que peu d'influence et de contrôle. Les problèmes d'insuffisance du revenu découlent de causes qui ne relèvent pas des provinces. Pour que les Canadiens soient traités de façon équitable, il faut que le pays se dote d'un réseau de programmes à portée nationale, réseau qui ne soit pas limité par les facteurs régionaux, économiques et fiscaux.

Le Nouveau-Brunswick maintient qu'en règle générale le gouvernement fédéral devrait jouer un plus grand rôle dans le domaine des programmes de sécurité du revenu.

Plus particulièrement, le Nouveau-Brunswick pense que puisque l'assurance-chômage relève du gouvernement fédéral, il devrait revenir à cet ordre gouvernemental d'harmoniser toutes les mesures de sécurité du revenu visant les chômeurs, ainsi que les programmes pour handicapés, à cause de la disparité économique au pays.

Comme vous le savez, depuis 1962, des ententes entre le gouvernement fédéral et les provinces sur la perception des impôts ont permis d'éviter la duplication au niveau administratif. En vertu de ces ententes, le gouvernement fédéral recueille les impôts provinciaux levés sur le revenu des individus et des sociétés si les provinces acceptent de fixer leur impôt sur le revenu des particuliers en proportion de l'impôt fédéral et l'impôt sur le revenu des sociétés également en proportion de l'impôt fédéral sur les sociétés. Ces ententes n'ont pas seulement permis de réduire les coûts d'administration, elles ont également contribué à une certaine harmonisation des régimes fiscaux dans le pays.

La province du Nouveau-Brunswick est favorable aux accords de perception des impôts et au principe de l'harmonisation des impôts parce qu'elle ne peut pas, en raison de son assiette fiscale moins grande, faire concurrence, en matière fiscale, aux régions plus riches.

Quant à l'avenir des ententes de perception des impôts et d'harmonisation fiscale, nous nous préoccupons de ce qu'au moins une autre province a décidé de sortir du régime pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des sociétés. Le Nouveau-Brunswick est prêt à négocier avec le gouvernement fédéral et les autres provinces d'un code d'éthique sur les régimes fiscaux du gouvernement fédéral et des provinces qui serait proposé par le gouvernement du Canada. Nous ne pensons pas, cependant, que ce code serait accepté si les paiements de péréquation aux provinces sont réduits de beaucoup et si les autres questions nationales, notamment l'énergie et la constitution, ne sont pas réglées.

En terminant, j'aimerais encore une fois remercier les membres du Comité spécial de l'occasion qui nous est donnée de discuter des accords fiscaux entre les gouvernements fédéral et provinciaux, des lois sur le financement des programmes établis et du Régime d'assistance publique du Canada.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick considère qu'il serait très malheureux de réduire le niveau de services que permettent ces mesures.

[*Text*]

Further, the government is of the view that any reductions or failure to provide in the future an increased level of transfers will place New Brunswick in a most difficult financial position, unable to, adequately, provide services to its residents.

In addition, although the government recognizes the magnitude of the deficit problem facing the Government of Canada, it is of the opinion that savings must not be made from fundamental programs which support and enhance the national heritage of Canada.

The province also believes it would be unwise for the Government of Canada to embark on new federal programs, in areas served by these transfers, if the financing for these new ventures substantially hampers the operation of activities under the *Fiscal Arrangements Act* and Canada Assistance Plan. The New Brunswick government stands ready to work with the Government of Canada on measures which will increase the political visibility of federal programs.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Premier, for the presentation. I note that your voice strengthened as you went along so your cold has not bothered you that much. Maybe it is the importance of the subject and the attachement that you have to it. I do not want to get into a debate about figures with you because, as you know, I would not want to debate that with you here.

You expressed the percentage of federal expenditures that transfer payments represent. Of course, that is a good measure and one can use that, if one wants to make a particular point, but there is another figure that I would just like to put on the record, that at least would indicate something else. For Canada as a whole, while it is true that transfer payments have reduced a percentage, when you take all the federal government's expenditures, some of which are not discretionary, as you know, . . . Is 1976-77, under the old shared-cost system, the federal transfer has represented 38.4 per cent of all provincial expenditures for medicare, hospitalization and post secondary education. In 1981, they represent 47.3 per cent, which means that while they are reduced as a percentage of federal expenditures, they have increased as a percentage of provincial expenditures for Canada as a whole. For New Brunswick, the figure in 1976-77 was 34.7 per cent and in 1980-81, it is 67.5 per cent. That is another measure that I do not want to debate with you. You have made the point but I think one should keep in mind that while EPF does and should, in my view, continue to provide flexibility to provincial governments to modify the programs as they see fit, the federal contribution should at least be seen in the light of what provincial governments do with their programs. Would you agree with that?

[*Translation*]

En outre, le gouvernement considère qu'une réduction ou un maintien éventuel, à l'avenir, des niveaux de péréquation rendra intenable la situation financière du Nouveau-Brunswick qui ne sera plus en mesure d'assurer des services adéquats au public.

Par ailleurs, bien que le gouvernement provincial se rende compte de l'énorme problème de déficit du gouvernement du Canada, il ne pense pas que des économies doivent être faites à même les programmes essentiels qui favorisent et mettent en lumière le patrimoine national du Canada.

La province pense également qu'il ne serait pas avisé, pour le gouvernement fédéral, d'adopter de nouveaux programmes dans les domaines déjà subventionnés par la péréquation, si le financement de ces nouveaux programmes devait réduire le niveau d'activités découlant de la Loi sur les accords fiscaux et du Régime d'assistance publique du Canada. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est prêt à travailler en collaboration avec le gouvernement du Canada, en vue d'adopter des mesures qui mettront mieux en valeur la participation du fédéral aux programmes.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le premier ministre, de votre présentation. J'ai remarqué que votre voix s'est replacée à mesure que vous faisiez votre déclaration liminaire, j'en conclus donc que votre rhume ne vous dérange pas trop, ou peut-être est-ce la nature du sujet et l'attachement que vous y apportez. Je ne veux pas commencer une discussion sur les chiffres car, comme vous le savez, je ne veux pas en parler ici avec vous.

Vous avez donné le pourcentage des dépenses fédérales que représentent les paiements de péréquation. Il s'agit bien sûr d'une mesure utile pour faire valoir un point donné, mais il y a un autre chiffre que j'aimerais mentionner, un chiffre qui indique quelque chose d'autre. Pour l'ensemble du Canada, il est vrai que le pourcentage des paiements de péréquation a diminué, par rapport à l'ensemble des dépenses du gouvernement central, dont certaines sont obligatoires, comme vous le savez . . . En 1976-1977, en vertu de l'ancien régime de partage des coûts, les paiements du gouvernement fédéral ont représenté 38,4 p. 100 du total des dépenses provinciales pour les régimes d'assurance-santé, d'hospitalisation et d'enseignement postsecondaire. En 1981, ils représentent 47,3 p. 100; ainsi, bien que les paiements représentent un pourcentage inférieur des dépenses du gouvernement fédéral, ils ont quand même augmenté par rapport aux dépenses provinciales. Pour le Nouveau-Brunswick, en 1976-1977, le pourcentage était de 34,7 p. 100 alors qu'en 1980-1981, il est monté à 67,5 p. 100. Voilà ce dont je voulais vous faire part. Vous avez soulevé cette question mais, à mon avis, il ne faut pas oublier que bien que le financement des programmes établis assure, à juste titre, une certaine souplesse aux gouvernements provinciaux qui peuvent modifier les programmes comme ils l'entendent, il demeure que la contribution du gouvernement fédéral devrait être évaluée, à tout le moins, par rapport à ce que font les gouvernements provinciaux de leurs programmes. Qu'en pensez-vous?

[*Texte*]

Mr. Hatfield: I am sorry. Repeat your question.

The Chairman: Do you agree that it would be fair to measure the federal contribution, at least in part, generally speaking, with what provincial governments do, not individually but as a whole, with those programs in provinces? Because, as I indicated, the federal share, as a percentage, has increased, since 1977, since the provinces have had more flexibility. In this province, it has increased even more and I do not suggest this was wrong. That is not for me to decide. The agreement provided for that, because I believe you should have the flexibility. Would you agree that we, at least, as federal politicians, should keep in mind, when we recommend or determine what a federal contribution should be in terms of expenditures, what it is that provincial governments do with the spending?

Mr. Hatfield: I think it is fair up to the point that it does not result in a reduction of the level of services, a reduction on our capacity to deliver the level of services that we are now. As I said, with the assistance that we are now receiving we are not able to bring the level of services in New Brunswick up to a reasonable level with that of other provinces.

• 1155

The Chairman: If I ask you with regards to post-secondary education, you are aware that there is, now, contrary to medicare and hospitalization, where you have two specific statutes, a willingness of the federal parliament expressed in these statutes, it is in the law books, that provide for conditions and criteria . . . There is no such thing as post secondary education and there is not even any kind of agreement amongst the governments; the ten provincial governments and the federal government on what the national objective should be in post-seondary education, it has never been written down. As you realize, while it would probably be easy for New Brunswick and the federal government, and probably the Atlantic provinces and the federal government, to agree on a statement of objectives for post secondary education, it is not so easy with some other provinces. Why do you believe the federal government should remain involved, in the long term, in financing trans-national programs or pan-Canadian programs to all provinces in post-secondary education?

In the absence of such national objectives being agreed upon, since we do not have the jurisdiction to determine them, why should not the federal government instead be involved in development programs in the field of post-secondary education that would be geared to certain needs, either of the institution, depending on their clientele?

We heard, this morning, from the University of Moncton, which says they have this special mission—and I know you agree with that, because, they are the university of the Acadian minority in New Brunswick—to have a special development program with specific criteria that could be agreed on with the provinces concerned, instead of having a national program in the absence of broad objectives let alone agreement on special conditions.

[*Traduction*]

M. Hatfield: Excusez-moi, pourriez-vous répéter votre question?

Le président: Pensez-vous qu'il serait juste d'évaluer la contribution du gouvernement fédéral par rapport à ce que font tous les gouvernements provinciaux des programmes dans les provinces? En effet, comme je le disais précédemment, la part en pourcentage du gouvernement fédéral a augmenté depuis 1977, car les provinces réclamaient plus de souplesse. Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement fédéral a presque doublé son pourcentage. Je ne dis pas qu'il a eu tort. Ce n'est pas à moi à décider. L'accord prévoyait cela, car je crois que les provinces doivent avoir une certaine souplesse. Pensez-vous que nous, en tant que politiciens de la scène fédérale, devrions tenir compte de ce que font les gouvernements provinciaux avec leurs dépense lorsque nous recommanderons ce que devrait être la contribution du gouvernement fédéral?

M. Hatfield: Je crois que oui, dans la mesure où cela n'entraîne pas une réduction du niveau des services, une érosion de nos possibilités de maintenir les services actuels. Comme je le disais, l'aide que nous recevons à l'heure actuelle ne nous permet pas d'amener le niveau des services offerts au Nouveau-Brunswick à un niveau comparable aux autres provinces.

Le président: Si je vous pose une question sur l'enseignement postsecondaire, car vous savez que contrairement à l'assurance-santé et aux services d'hospitalisation, pour lesquels il existe deux lois précises indiquant la volonté du Parlement d'Ottawa stipulant les conditions et les critères . . . il n'y a pas de loi pour ce genre pour l'enseignement postsecondaire, il n'y a même pas d'entente entre les gouvernements; les gouvernements provinciaux et le gouvernement central ne se sont pas fixés un objectif national en matière d'enseignement postsecondaire. Il serait probablement facile d'en arriver à une entente entre le Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral, et peut-être même entre les provinces de l'Atlantique et le gouvernement fédéral, il serait probablement possible d'en arriver à une entente de principes sur les objectifs en matière d'enseignement postsecondaire; cependant la situation serait différente avec certaines autres provinces. A votre avis, pourquoi le gouvernement fédéral devrait-il continuer à long terme à financer des programmes nationaux en matière d'enseignement postsecondaire?

Comme il n'y a pas d'entente sur ces objectifs nationaux, comme le gouvernement fédéral n'est pas compétent pour les fixer, pourquoi ne pourrait-il pas participer à des programmes de développement en matière d'enseignement postsecondaire, des programmes qui seraient adaptés à des programmes précis de l'institution, en fonction peut-être de la clientèle?

Ce matin, nous avons entendu des témoins de l'Université de Moncton qui nous ont parlé de la mission spéciale de cette université. En effet, cette université regroupe la minorité acadienne du Nouveau-Brunswick; cette mission spéciale, donc, est d'avoir un programme spécial de développement dont les critères précis pourraient faire l'objet d'ententes avec les provinces, au lieu d'avoir un programme national aux objectifs flous et encore moins une entente sur les critères spéciaux.

[*Text*]

Mr. Hatfield: Well, first of all, I am aware of the fact that it was stated as one of—perhaps not one of the conditions, but one of the expectations by the Prime Minister at the time of the announcement of the established program financing plans.

I certainly support the provinces working together, and working with the federal government, to try to reach agreement on national objectives. I think it is something that Canadians, regardless of where they live in Canada, would want. I agree with you that there are some provinces that will not even consider the possibility of even sitting down to discuss this. Perhaps, they feel that education is so sacred their preserve. I would be more than willing, and I think, perhaps, through the Maritime Council of Higher Education, we might be able to work something out with the federal government as a show-piece—and I would like to see that tried and undertaken.

I still do support very strongly, as my minister of education knows, more co-operation among the provinces in the field of education. But, as the minister of education knows as well, it is extremely difficult to get other provinces to agree on things that seem pretty obvious that need agreement in a country where there is so much mobility. So, I would be quite prepared to co-operate to try to work through the Council of Maritime Premiers, to try to work out a statement or policy with federal government with regard to higher education.

The Chairman: The problem that we have as federal politicians, and I think there would be general agreement on this on all sides of the House, is that probably the federal government could identify development objectives in post-secondary education of a research nature, applied research. In the case of University of Moncton, there could be a special mission because there is the common law in French. There are probably others, because some provinces, not only the Atlantic provinces, but probably elsewhere, who have not reached their maturity yet. They have not reached the development stage that they were intended for, that they were conceived for. The dilemma that I think Parliament has is to what extent should we continue to transfer money to all provinces, those who opt to agree, as you say—probably the maritime provinces would—those that do not want to agree, those that will not even sit, and come to an agreement on national objectives? Why should we continue giving money like that to these provinces if they are not going to agree on national objectives, or on regional or other kinds of objectives? I am trying to arrive at some position in my own mind on this. It seems to me that at one point we have to decide to what extent it is worth our while to try to continue building on a national objective in post-secondary education, and maybe go for a more specific development program.

Mr. Hatfield: I do not want to argue with the provinces that may not want to agree to this, and I would suggest that perhaps that is not the way to go about it. Perhaps the way to go about it is to use those provinces that are willing to co-operate as examples, and demonstrate that they receive

[*Translation*]

M. Hatfield: Tout d'abord, je sais qu'au moment de l'annonce du projet de financement des programmes établis, le premier ministre de l'époque avait déclaré qu'il s'agissait d'une des . . . non, peut-être pas une des conditions, mais une des réalisations souhaitables.

Je suis évidemment favorable au principe de la collaboration des provinces et du gouvernement fédéral pour en arriver à une entente quant aux objectifs nationaux. Je crois bien que c'est une réalisation que veulent les Canadiens, peu importe leurs provinces. Je reconnais cependant qu'il y a certaines provinces qui ne penseront même pas à discuter de ce sujet. Ces provinces pensent peut-être que le domaine de l'éducation est une chasse gardée. Je serais parfaitement d'accord pour en discuter et peut-être par l'entremise du conseil de l'enseignement supérieur des provinces maritimes, je crois que nous pourrions peut-être en arriver à quelque chose avec le gouvernement fédéral. J'aimerais bien que cela soit fait.

Comme mon ministre de l'Éducation le sait, je suis un farouche partisan d'une plus grande collaboration entre les provinces dans le domaine de l'éducation. Mais comme le sait également le ministre de l'Éducation, il est extrêmement difficile d'obtenir l'assentiment d'autres provinces sur des sujets qui paraissent évidents, des sujets essentiels dans un pays où il y a tant de déplacements. Donc, je serais disposé à collaborer, par l'entreprise du Conseil des premiers ministres des provinces maritimes, à l'élaboration d'une déclaration de principe ou d'une politique avec le gouvernement fédéral et portant sur l'enseignement supérieur.

Le président: Notre problème, en tant que politiciens fédéraux, et je crois que tous les partis en Chambre seraient d'accord avec moi, c'est que le gouvernement fédéral pourrait probablement déterminer des objectifs en matière de recherche appliquée, au niveau de l'enseignement postsecondaire. Dans le cas de l'Université de Moncton, il peut y avoir une mission spéciale, car elle offre le cours de *common law* en français. Il y en a peut-être également dans d'autres provinces, pas uniquement dans les provinces atlantiques, peut-être ailleurs, qui n'ont pas encore atteint leur maturité. Elles n'ont pas atteint le niveau de développement prévu dès le départ. Le dilemme qui se pose au Parlement est de savoir si on devrait continuer de transférer tout cet argent aux provinces, à celles qui sont d'accord comme vous dites . . . les provinces maritimes le seraient probablement . . . à celles qui ne le sont pas, à celles qui ne veulent même pas discuter et s'entendre sur des objectifs nationaux. Pour quelle raison devrions-nous continuer de fournir de telles sommes à ces provinces si elles ne veulent pas s'entendre sur des objectifs nationaux, régionaux ou autres? J'essaie de me faire une opinion sur la question. Il me semble qu'à un moment donné nous devons décider dans quelle mesure il vaut la peine d'essayer de viser un objectif national dans l'enseignement postsecondaire et peut-être d'envisager des programmes de développement plus précis.

M. Hatfield: Je ne veux pas en débattre avec les provinces qui ne sont peut-être pas d'accord et je prétends que ce n'est peut-être pas la façon de procéder. Il serait peut-être préférable de donner en exemple des provinces qui acceptent de coopérer en établissant qu'elles reçoivent des contributions

[*Texte*]

improved contribution because they, in fact, give an improved service to the country. As I pointed out, post-secondary education is so national that there must be, in my view, a national financial contribution, and . . .

The Chairman: But you say there also should be an agreed national objective.

Mr. Hatfield: Yes, I agree with that. I would be willing to work for that. I do not want to argue with provinces that would not, at this point—I would argue, if the matter were raised at the first minister's conference for example . . . I think, if my memory serves me, it was only raised at first minister's conferences in relation to second language, or French language, instruction, and expanding first language instruction.

I do not remember whether the Prime Minister used it as an example of what he had in mind when he talked about certain agreed-on national objectives, but my memory is that that it was not seriously discussed, and I think it perhaps should be raised by the Prime Minister at a first minister's conference and be an item for the agenda.

The Chairman: On the question of equalization, you are probably aware of the notion, which has been advanced by some economists, and legitimized to some extent by the Ontario government and the federal government as a good idea that was worth looking at, that, in order to try to alleviate the fiscal problems in the federal government—because as you know all equalization payments now are triggered off by your formula which is unrelated to federal revenues, but it is all federal money.

The notion has been advanced that there should be a second-tier equalization that the federal gouvernment would still be involved in, but that you would identify resource funds, resource revenues and nobody has really defined, yet, what resources it will be. Conceivably it could include the federal resource funds, but that you would have a separate kind of equalization, a second tier, that you would pool the resource funds and distribute that to the provinces through an agreed formula. Presumably, again to prevent any kind of dependency relationship of one province versus the other, the federal government would be involved as the dispenser. Without asking you to commit your government officially to this kind of idea, because it has not been defined, and I know that it is only being talked about, could you express generally, because of your experience as a premier and a participant in federal provisions over a number of years, your views about this notion?

• 1205

Mr. Hatfield: Well, I must say I have some problems with it. I think it clearly is, and clearly must be, the responsibility of the national government, the federal government, to be responsible for the distribution of income, and I do find it difficult to talk about, or to consider, two kinds of equalization. It might be able to work. Given, however, the history of Canada and, on occasion, there have been provinces that are wealthy provinces which have taken very strong views with regard to certain spending programs such as family allowance, I would be

[*Traduction*]

accrues parce qu'elles offrent un meilleur service au pays. Je le répète, à mon avis, l'enseignement postsecondaire a une telle importance nationale qu'il faut qu'il y ait une contribution financière nationale . . .

Le président: Vous dites qu'il faut également s'entendre sur un objectif national.

M. Hatfield: En effet, je suis d'accord sur cela. Je serais prêt à travailler dans ce sens. Pour l'instant, je ne suis pas prêt à en débattre avec les provinces qui refusent. Je le ferais si la question était soulevée lors de la Conférence des premiers ministres, par exemple. Si je me souviens bien, la seule question soulevée lors de ces conférences portait sur l'enseignement en langue seconde ou en français et sur l'élargissement de l'éducation dans la langue maternelle.

Je ne me souviens pas si le premier ministre l'a cité comme exemple lorsqu'il parlait de certains objectifs nationaux acceptés, mais il n'y a pas eu de discussion sérieuse sur la question, et je pense que le premier ministre devrait peut-être l'inclure dans l'ordre du jour de la Conférence des premiers ministres.

Le président: Sur la question de la peréquation, vous êtes probablement au courant de la notion présentée par certains économistes et justifiée dans une certaine mesure par les gouvernements ontarien et fédéral comme une idée qu'il valait la peine d'étudier afin d'essayer d'alléger le fardeau fiscal du gouvernement fédéral, car, comme vous le savez, présentement tous les paiements de péréquation sont déclenchés par votre formule, laquelle ne tient pas compte des revenus fédéraux, mais tous les fonds proviennent du fédéral.

La notion proposée consiste en un deuxième volet de péréquation auquel le fédéral participerait toujours, mais où l'on identifierait les fonds et revenus provenant des ressources, quoique personne n'a encore défini ce que seront ces ressources. On peut concevoir que cela comprendrait les fonds fédéraux tirés des ressources, mais ce serait un système de peréquation distinct, un deuxième volet où l'on regrouperait ces fonds provenant des ressources pour les redistribuer aux provinces en vertu d'une formule acceptée. Afin d'éviter toute dépendance d'une province envers une autre, le gouvernement fédéral ferait office de répartiteur. Sans vous demander d'engager officiellement votre gouvernement sur ce genre de concept, car il est encore mal défini, et je sais que ce n'est qu'une proposition pour l'instant, pourriez-vous, étant donné votre expérience de premier ministre et de vétéran des pourparlers avec le fédéral, nous faire partager vos opinions sur cette question?

M. Hatfield: Ma foi, je dois avouer que cela me cause certaines difficultés. Je pense que la distribution du revenu relève clairement du gouvernement fédéral. Il m'est difficile de considérer deux types de péréquation. Cela pourrait possiblement fonctionner. Toutefois, compte tenu de l'histoire canadienne à l'occasion il y a eu des provinces riches qui ont adopté des positions assez fermes vis-à-vis certains programmes de dépenses, tels les programmes d'allocations familiales. Ce qui m'inquiète, c'est que ces provinces pourraient choisir de se

[*Text*]

concerned that these provinces might opt out of this program if, for example, they caught the receiving province using that money to provide for a social program that, for political reasons, they did not approve of. I would be worried about that. I would be worried that it could be maintained as unconditional, as the equalization formula is now. However, it is certainly, again, something I would be quite willing to discuss. As I understand it, all provinces would actually contribute. Some may, in turn, get back much more than they pay out, but all provinces would contribute. I would like to consider that from this point of view: How are you going to maintain the unconditional factor? Secondly, what is it going to do to the concept that it is the national government's role, necessarily, to be in charge of income distribution?

• 1210

The Chairman: Conceivably, it could include federal resource revenues too, and I would assure you that, personally, I would not give the notion any credibility at all unless it was unconditional. I believe, also, that would be the federal government's position also, and I would not give it any credibility if it were a direct relationship between one province and another, because you develop not only the problem of conflict in philosophy, but also a dependency relationship that could be bad for the country. So unless the federal government was involved, heavily in the sense of being the dispenser, it could work. As a notion, therefore, I will not consider it unless the conditions that you talk about are well covered.

One other subject, before I turn it to other members. You mentioned in your brief that social services and welfare payments, in New Brunswick, are lower—I forget what it was now, but the point has been made—than some other provinces. I wonder if you or Mr. Hull could explain why this is so. Is it because of the nature of the programs in New Brunswick? Is it because of restrictions under CAP? What is it?

Hon. Leslie I. Hull (Minister of Social Services, Province of New Brunswick): I think perhaps part of it could be the nature of the program. The Canada Assistance Plan, itself, has been very good for the province, and I did have a couple of points I wanted to make on it. I think we are—there is no question about it—as a province, even though we do have a high ratio of social assistance clients in the province, at pretty well the bottom of the scale as far as our basic assistance has been handed out. The Canada Assistance Plan has been good. There are certainly a couple of changes that I would like, perhaps, to see in it. The definition of need perhaps could be expanded.

The other area is some of the questions in regards to whether it is private daycare or whether it is public daycare as to whether they are financed under CAP or not. Non-profit organizations, I believe, are. Private daycare is not subsidized under the Canada Assistance Plan. Some provinces have been able, under a grandfather clause—which I believe two provinces have—in regards to work incentives, to get people back into the labour force, been able to take advantage of it, where

[*Translation*]

dissocier d'un tel programme, si, par exemple, elles s'apercevaient que les provinces touchant ces fonds les utilisaient pour des programmes sociaux avec lesquels elles ne seraient pas d'accord pour des motifs politiques. Je serais inquiet qu'on puisse maintenir une telle formule sans condition comme la formule de péréquation actuelle. Toutefois je serais quand même prêt à en discuter. Si j'ai bien compris, toutes les provinces y participeraient. Certaines en retireraient davantage que d'autres, mais toutes les provinces y contribueraient. J'aborderai la question suivante: Comment feriez-vous pour qu'il n'y ait pas de conditions? Deuxièmement, qu'arrivera-t-il au concept de la distribution du revenu et quel sera le rôle du gouvernement national?

Le président: Il est tout à fait possible que le fédéral y contribue également de ses revenus tirés des ressources, et je vous assure que je n'y accorderais aucune crédibilité dans cette proposition à moins que ce soit inconditionnel. Je crois que ce serait également la position du gouvernement fédéral, et je n'accorderais aucune crédibilité si c'était des rapports directs d'une province à une autre car, à ce moment-là, il n'y aurait non seulement des problèmes d'idéologie conflictuelle, mais également un lien de dépendance qui serait mauvais pour le pays. Ce serait donc possible avec une grande participation fédérale comme répartiteur. Je n'envisagerais donc pas cette notion à moins que les conditions que vous avez énumérées soient bien là.

Une autre question avant de passer à d'autres députés. Dans votre mémoire, vous avez dit que les paiements pour l'enveloppe des services sociaux et du bien-être au Nouveau-Brunswick étaient plus bas que dans certaines autres provinces, j'oublie le chiffre, mais vous l'avez dit. Je me demande si vous ou M. Hull pourriez me fournir des explications. Est-ce dû à la nature des programmes du Nouveau-Brunswick? Ou à cause des restrictions du RAPC? Qu'en est-il?

L'hon. Leslie I. Hull (ministre des Services sociaux du Nouveau-Brunswick): Je pense que c'est peut-être dû en partie à la nature du programme. Le Régime d'assistance publique du Canada comme tel a beaucoup favorisé la province et il y a quelques points que je voulais soulever à ce sujet. Il va sans dire que, comme province, même si nous avons un pourcentage élevé d'assistés sociaux, nous sommes au bas de l'échelle pour ce qui est de l'assistance de base donnée. Le Régime d'assistance publique du Canada est profitable. j'aimerais bien sûr qu'on y apporte quelques petites modifications. On pourrait peut-être, par exemple, élargir la définition des besoins.

L'autre aspect porterait peut-être sur le financement des garderies de jour privées par le RAPC et non seulement des garderies de jour publiques. Par exemple le RAPC ne finance pas les garderies de jour privées des organismes sans but lucratif. Toutefois, je pense que des provinces ont pu l'obtenir en vertu d'une clause de droits acquis touchant les stimulants accordés pour la réintégration des gens dans la population active et, de cette façon, elles ont pu en profiter alors que dans

[*Texte*]

some of the other provinces actually did not come under that grandfather clause. I think it is something we should take a look at.

I do have another concern. I think one of the concerns that I do have, and that I would like to express here, and I would hope that there would be a fair amount of federal-provincial consultation, is as to the changes in the Unemployment Insurance Act. I hear rumours that perhaps it may be, right now, presently, in the rumour mill, and certainly during the past couple of years, there have been some very significant changes made. We were able to negotiate and talk with our federal counterparts, and I am sure that you have had input into it, along with a great number of other MPs from across this country, to change such as the variable entrance requirements.

The Chairman: Could I ask you to address this particularly to those MPs who are not from here, Mr. Blenkarn and Mr. Thacker?

Mr. Hull: Yes, certainly. But I do have some major concerns in the changes that will be contemplated as far as the Unemployment Insurance Act is concerned in Canada. I just wanted to bring it up. I would just hope that there would be a great deal of federal-provincial consultations, because some of the changes that have already been made have resulted in an increase in our caseload during the past year.

One item, the 14 weeks variable-entrance requirement, which we were able to have taken out, certainly has saved this province a considerable sum of money. But I understand, now, that in the news media recently there have been a great number of concern expressed that they are going to change the Unemployment Insurance Act, or they are taking a look at the Unemployment Insurance Act. Again, this will have an effect on the province and on our caseload. I would hope there would be a great deal of federal-provincial consultation before any of those changes became law.

The Chairman: Those are all the questions I have. Mr. Blenkarn?

Mr. Blenkarn: Thank you very much, Mr. Chairman.

Mr. Premier, Ontario technically, aside from amendments that were made in legislation, normally, would be entitled to equalization. What is your view as to Ontario's entitlement to equalization?

Mr. Hatfield: I think, particularly now, the Supreme Court of Canada being willing, it will be written into the Constitution of Canada that Ontario should not be allowed to opt out of it as they did. I think I understand the mathematics of what it would have meant, if Ontario had gone in under the formula. What I think should have been done is that the formula should have been adjusted.

Somehow or other it does not seem right to me as to a principle, which I think is so important to our country, that a province should be able to opt out of it.

I do not know what the impact—I suppose the principle is there, they negotiated their way out of receiving that amount of money and I suppose anyone could do that, but it still seems to me to be strange that a matter of such importance that it

[*Traduction*]

certaines autres provinces cette clause des droits acquis ne s'appliquait pas. A mon avis, c'est quelque chose que nous pourrions étudier.

J'ai une autre préoccupation qui j'espère, pourra faire l'objet de beaucoup de consultations fédérales-provinciales; elle porte sur les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage. Présentement, on peut dire que le moulin à rumeurs tourne et il est certain que des modifications importantes sont intervenues au cours des dernières années. Nous avons pu négocier avec nos homologues fédéraux et je suis sûr que vous y avez participé ainsi qu'un grand nombre de députés afin de faire modifier des choses comme les conditions d'admissibilité variables.

Le président: Pourrais-je vous demander d'en parler surtout aux députés d'ailleurs, comme MM. Blenkarn et Thacker?

M. Hull: Certainement. Toutefois, j'ai de graves préoccupations touchant les modifications futures de la Loi sur l'assurance-chômage du Canada. Je voulais simplement le souligner. J'espère simplement qu'il y aura beaucoup de consultations fédérales-provinciales, car certaines des modifications déjà en place ont augmenté notre nombre de cas sociaux au cours de la dernière année.

Notre province a économisé considérablement lorsque nous avons pu faire modifier la condition d'admissibilité variable de 14 semaines. Toutefois, d'après les dernières nouvelles parues dans les journaux, beaucoup s'inquiètent du fait qu'on envisage de modifier la Loi sur l'assurance-chômage. Encore une fois, cela aura un effet sur les provinces et sur notre nombre de cas sociaux. J'espère qu'il y aura d'importantes consultations fédérales-provinciales avant d'apporter quelque modification que ce soit.

Le président: Je n'ai pas d'autre question. Monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Merci beaucoup, monsieur le président.

Sans tenir compte des amendements apportés à la loi, je pense que techniquement l'Ontario aurait normalement accès à la péréquation. Quelle est votre opinion sur la question?

M. Hatfield: Compte tenu de la volonté actuelle de la Cour suprême du Canada, je pense que ce sera précisé dans la Constitution du pays que l'Ontario ne pourra se dissocier comme il l'a fait. Je comprends ce que cela pourra signifier pour l'Ontario au point de vue chiffres, s'il avait choisi d'adhérer à la formule. A mon avis, il aurait fallu l'ajuster.

Par principe, et comme c'est tellement important pour notre pays, il me semble incorrect qu'une province puisse de dissocier.

J'en ignore les conséquences, je présume que le principe est là, ils ont négocié leur désaffiliation sans toucher l'argent, ce que je présume n'importe qui pourrait faire; mais il me semble bizarre que l'on refuse à une province quelque chose dont

[*Text*]

warrants being in our constitution, which I certainly feel it does, should be denied to one province.

Mr. Blenkarn: Mr. Premier, as you know, the Ontario budget indicated that, if Ontario took equalization, it would increase the demand on the federal treasury by $1.3 billion in this year. If, on the other hand, the federal government changed equalization so that Ontario was used as a base, it presumably would seriously affect your province.

Mr. Hatfield: I think, though, the formula is a very, very complex one and I do not pretend to understand it, but because there are so many variables to it, it seems to me that it could be done. I was assured, by people at the time it was done, that it could not be done, but, in any event, as I said, it seems to me that it is a concept such that the financial problem, it created, could be overcome in other ways.

Mr. Blenkarn: I will leave that alone for a moment. Can I go to the question of EPF payments? The indication is that the federal government's EPF transfers to your province represent 62 per cent of the payments made on EPF programs, with post-secondary education 77 per cent and with medical or health costs 57 per cent. An organization came in, this morning, and suggested we should go back to cost-sharing. What would that do to your province?

Mr. Hatfield: At first our province objected, as I think all the maritime provinces objected, to the cost-sharing rather than established program financing, block-funding. At first the maritime provinces objected to the concept of EPF but, now, I think we believe it works. The difficulty is that if it is not going to be increased, or is not going to result in increased transfers to New Brunswick, it is not going to make much difference whether we go to the cost-sharing or to the other. I think we prefer, now, to stay with the present program, the established financing program rather than the cost-shared program . . .

• 1220

Mr. Dubé: Because it is open the other way.

Mr. Hatfield: Pardon?

Mr. Dubé: It is open-ended the other way.

Mr. Hatfield: Yes, because it does give us flexibility, and that is an important factor for us here. It is, I think, more important to the wealthier provinces or the provinces that have larger bases than we do. But it is important here as well. So I think we prefer to stay with the EPF.

Mr. Blenkarn: People appearing on behalf of the universities have suggested that the EPF transfers, designated for post-secondary education, should in fact be designated, and that the federal government should ensure that money transferred, notionally for post-secondary education, should be, in fact, spent that way, and there should be penalties, or whatever, in the transfer program to make sure that money is, in fact, spent for the purpose for which it is transferred. What do you say about that?

[*Translation*]

l'importance est telle qu'on l'inclut dans la Constitution, ce avec quoi je suis tout à fait d'accord.

M. Blenkarn: Comme vous le savez, monsieur le premier ministre, d'après le budget ontarien, si cette province bénéficiait de la péréquation, l'augmentation de la demande sur le Trésor fédéral serait de 1,3 milliard de dollars cette année. D'autre part, si le gouvernement fédéral modifiait le programe de péréquation qu'on utilisait en Ontario comme base de calcul, cela pourrait avoir des effets graves pour votre province.

M. Hatfield: Toutefois, je pense que la formule est des plus complexes, et je ne prétends pas la comprendre, mais comme il y a tellement de variables, il me semble que ça pourrait être possible. A l'époque, des gens m'ont assuré que c'était bien possible, mais de toute façon je le répète, il me semble que c'est un concept tel qu'il est possible de résoudre d'une autre manière les problèmes financiers ainsi crées.

M. Blenkarn: Je vais laisser cela de côté pour l'instant, pour passer aux paiements en vertu du FPE. Les transferts fédéraux à votre province en vertu du FPE représentent 62 p. 100 des paiements en vertu de ces programmes, dont 77 p. 100 vont à l'enseignement postsecondaire et 57 p. 100 à l'enveloppe des soins médicaux et de santé. Ce matin, un organisme nous a suggéré de revenir à la formule du partage des coûts. Qu'est-ce que cela signifierait pour votre province?

M. Hatfield: Au départ, notre province et toutes les provinces maritimes se sont opposées à la formule du partage des coûts par opposition au financement global, soit le financement des programmes établis. Au départ les provinces maritimes s'opposaient au concept FPE, mais maintenant nous croyons qu'il fonctionne. Le problème, c'est que s'il n'y a aucune augmentation ou si on n'augmente pas la part du Nouveau-Brunswick, alors peu importe que ce soit la formule du partage des coûts ou une autre. Présentement, nous préférons conserver le financement des programmes établis plutôt que le programme du partage des coûts.

M. Dubé: Car il est ouvert dans l'autre sens.

M. Hatfield: Pardon?

M. Dubé: Il est ouvert dans l'autre sens.

M. Hatfield: En effet, cela nous donne une certaine souplesse et c'est un élément important pour nous. Je pense que ça l'est davantage dans les provinces riches ou les provinces qui ont une plus grande assiette fiscale que nous, mais c'est-peut-être également important pour nous. Donc, je pense que nous préférons le FPE.

M. Blenkarn: Les représentants des universités ont comparu et ont suggéré que les transferts en vertu du FPE à l'enveloppe de l'enseignement postsecondaire devraient être assignés de sorte que le gouvernement fédéral s'assure que ces crédits soient en fait dépensés à cette fin et qu'il y aurait des amendes ou d'autres mesures de pénalisation dans le cas contraire. Qu'en dites-vous?

[*Texte*]

Mr. Hatfield: New Brunswick spending, under the EPF, on hospital insurance, medicare and post-secondary education exceeded the federal contribution by $164 million in 1977-1978, by $161 million in 1978-1979, by $160 million in 1979-1980, and by $184 million in 1980-1981. Now, as far as post-secondary education, alone, is concerned, to take last year for an example, we received, in cash transfers, $58 million, and we spent $91 million.

The Chairman: What about the tax points, Mr. Premier?

Mr. Dubé: Yes.

The Chairman: Without the tax points.

Mr. Dubé: Without the tax points.

Mr. Blenkarn: Right, but you received $34.9 million in tax points.

Mr. Hatfield: Pardon?

Mr. Blenkarn: Our calculations are that in tax points and tax-point equalization, you received $34.9 million, for a gross receipt of $90.8 million, towards the total expenditure program. Your total expenditure program was $117.4 million, so that the federal government in effect contributed 77 per cent of the cost.

Mr. Hatfield: Are you including tax points?

Mr. Blenkarn: I am on these figures.

Mr. Hatfield: They are New Brunswick's taxes.

The Chairman: These are part of the agreement, at least until March 31, 1982.

Mr. Hatfield: I appreciate that. But it is not a contribution from the federal government.

Mr. Dubé: But it is going down.

Mr. Hatfield: Pardon?

Mr. Dubé: He is quoting 77.6 per cent and saying it was contributed in 1980, but every year it is going down. In 1980-1981, it went down to 76.1, and 1980-1981, it is going to 74 per cent.

Mr. Hatfield: Right. But I think . . . I am well aware of the position taken by the universities, and they have argued that both before the Maritime Provinces Higher Education Commission and before the three governments. But the fact is that they are arguing against the concept that was established, which was that under the EPF, the money was to be spent in those areas but it did not have to be matched. In fact, the federal government was very clear in stating that.

Mr. Blenkarn: Well, I agree with you, Mr. Premier. I just wanted to get your opinion.

Mr. Hatfield: I have said to them—and I should tell you as well—that in return, if the federal government, for example, reduces expenditures by 50 per cent, under EPF for next year, the Province of New Brunswick will not reduce its contribution to the universities by 50 per cent. I believe higher education has a high priority with the people of this province. Somehow we will have to find a way to make up the money if there is that kind of a reduction.

[*Traduction*]

M. Hatfield: Au chapitre du FPE, les dépenses du Nouveau-Brunswick dans le domaine de l'assurance-hospitalisation, des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire ont dépassé les contributions fédérales de 164 millions de dollars en 1977-1978, de 161 millions de dollars en 1978-1979, de 160 millions de dollars en 1979-1980 et de 184 millions de dollars en 1980-1981. Maintenant, au chapitre de l'enseignement postsecondaire, l'an dernier nous avons reçu sous forme de paiements de transfert 58 millions de dollars et nous en avons dépensé 91 millions.

Le président: Qu'en est-il des points fiscaux?

M. Dubé: Oui?

Le président: Sans les points fiscaux.

M. Dubé: Sans les points fiscaux.

M. Blenkarn: En effet, mais vous avez reçu 34,9 millions de dollars en points fiscaux.

M. Hatfield: Pardon?

M. Blenkarn: D'après nos calculs des points fiscaux, vous avez reçu 34,9 millions de dollars pour un total de 90,8 millions versés au programme des dépenses générales. Le programme de dépenses totales était de 117,4 millions de dollars de sorte que le gouvernement fédéral a contribué pour 77 p. 100.

M. Hatfield: Est-ce que cela comprend les points fiscaux?

M. Blenkarn: C'est de cela que je parle.

M. Hatfield: Ce sont les impôts de la province.

Le président: Cela fait partie de l'accord, du moins jusqu'au 31 mars 1982.

M. Hatfield: Je comprends, mais il ne s'agit pas d'une contribution du gouvernement fédéral.

M. Dubé: Mais cela diminue.

M. Hatfield: Pardon?

M. Dubé: Il dit que les contributions de 1980 représentaient 77,6 p. 100, mais cela diminue chaque année. En 1980-1981, elles ne représentaient que 75,1 p. 100 et en 1980-1981 ce sera 74 p. 100.

M. Hatfield: En effet. Mais je pense . . . je connais bien la position des universités, car elles l'ont défendue devant le conseil de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes et devant les trois gouvernements. Toutefois, le fait demeure qu'ils étaient contre le concept établi à l'effet qu'en vertu du FPE l'argent devait être dépensé dans ces secteurs mais sans qu'il y ait de contribution correspondante. En fait, le gouvernement fédéral a été très clair sur ce point.

M. Blenkarn: Ma foi, je suis d'accord avec vous, monsieur le premier ministre. Je voulais simplement votre opinion.

M. Hatfield: Je leur ai dit et je vous le dis que si le gouvernement fédéral réduisait, par exemple de 50 p. 100 ses dépeses pour l'an prochain en vertu du FPE, la province du Nouveau-Brunswick ne réduirait pas les 50 p. 100 de sa contribution aux universités. Je crois que l'enseignement supérieur est une grande priorité pour les gens de cette province. S'il y a une coupure quelconque, nous devrons trouver cet argent ailleurs.

[*Text*]

Mr. Blenkarn: In a number of provinces, municipalities are involved in the delivery of some programs under CAP. Are municipalities involved at all in this province? It is my understanding they are not. And have you contemplated using municipalities as delivery agents for some of the services that are required?

Mr. Hatfield: No. I think it would be contrary to the way our province is organized in the delivery of social services. It would be contrary to the program of equal opportunities.

The Chairman: The Premier saw you smiling, that is why he added that.

Mr. Blenkarn: Thank you very much.

The Chairman: Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Thank you, Mr. Chairman. I was interested, Mr. Premier, in your remarks, earlier, when the question was asked about the relative percentages of provincial spending on health care, for instance, as opposed to the growing percentage of federal expenditure in that area. You said that the decrease in provincial percentage would be justified only to the extent that the services were maintained, that the same level of service was maintained.

I was wondering if you had some comment on the fact that there are people in your province—the group that came before us earlier today, the New Brunswick Health Coalition, for instance—who contend that in the last year or so, hospital personnel are being laid off, that hospital positions have been lost through attrition, that hospitals have closed in excess of 400 beds, that elective surgery lists have grown to excessive levels, et cetera. You know, they are claiming that the province is just not living up to the efficiency which the province was supposed to have been able to achieve through established programs financing. If anything, it has, to put it generously, been over-zealous in its trying to become efficient and has, in fact, reduced rather than maintained the level of services, which would therefore not justify, but which would call into question, the reduced provincial percentage of percentages in health care.

Mr. Hatfield: Again I gave you the figures which would demonstrate that we have overexpended what we received. But I also stated in our brief that we have not had to practise, necessarily, restraint in the delivery of programs. I would ask the minister of health to elaborate more specifically.

Hon. Brenda M. Robertson (Minister of Health, Province of New Brunswick): Yes, Mr. Chairman, I should like to speak to that. You have to be very careful as to the accuracy of those figures. A 400-staff reduction is not accurate.

I suppose if you relate transfer dollars, specifically, to hospitals and to medicare, then you might say we are not spending sufficient money. However, one of the options given to the provinces, as you well realize, under the established programs financing was the flexibility. And, as your chairman, Mr. Breau, suggested the transfer payments to the province

[*Translation*]

M. Blenkarn: Dans certaines provinces, les municipalités participent à la prestation de services en vertu de certains programmes relevant du RAPC. Est-ce le cas dans cette province? Je pense que non. Avez-vous envisagé de faire appel aux municipalités pour offrir certains services?

M. Hatfield: Non. Je pense que ce serait contraire à la façon dont notre province fonctionne sur le plan de la prestation des services sociaux. Ce serait contraire au programme d'égalité des chances.

Le président: Le premier ministre a vu que vous souriez, c'est pourquoi il a ajouté cela.

M. Blenkarn: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Merci, monsieur le président. Monsieur le premier ministre, j'ai été intéressé tout à l'heure par vos commentaires lorsqu'on vous a posé la question sur les pourcentages relatifs des dépenses provinciales au chapitre des soins de santé, par exemple, par opposition aux pourcentages croissants des dépenses fédérales dans ce secteur. Vous avez dit que la diminution du pourcentage des dépenses provinciales ne serait justifiée uniquement dans la mesure où les services seraient maintenus au même niveau.

Je me demande si vous avez des commentaires sur le fait que certaines personnes de votre province... le groupe ayant comparu devant nous tout à l'heure, le Nouveau Brunswick Health Coalition, par exemple... prétend qu'au cours de l'an dernier, des hôpitaux ont mis du personnel à pied, d'autres n'ont pas remplacé le personnel qui partait, que les hôpitaux ont fermé plus de 400 lits, que les listes d'opérations facultatives ont atteint des niveaux excessifs et ainsi de suite. Ces gens prétendent que la province n'atteint pas l'efficacité qu'elle aurait dû atteindre en vertu du financement des programmes établis. Ou si l'on veut être généreux, on peut dire que la province a été trop zélée pour maintenir cette efficacité et qu'elle a en fait réduit le niveau des services au lieu de le maintenir ce qui ne justifierait pas la réduction du pourcentage provincial des dépenses au chapitre des soins de santé, mais le rendrait suspect.

M. Hatfield: Encore une fois, je vous ai donné des chiffres prouvant que nous avons dépensé plus que nous avons reçu. Toutefois, j'ai également déclaré lors de notre mémoire que nous n'avions pas nécessairement coupé les prestations des programmes. Je demanderais au ministre de la Santé de vous fournir plus de précisions.

L'hon. Brenda M. Robertson (ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick): En effet, monsieur le président, j'aimerais répondre. Il faut être très prudent quant à l'exactitude de ces chiffres. Une réduction de 400 postes dans le personnel est tout à fait inexacte.

Je présume que si vous faites le lien entre les sommes transférées et les dépenses en faveur des services d'hospitalisation et d'assurance-maladie, alors vous pouvez dire que nous ne dépensons pas suffisamment. Toutefois, comme vous le savez, l'une des options que le financement des programmes établis accorde aux provinces c'est la souplesse. Comme le président,

[*Texte*]

increased, from 1977 until now, by something like 67 point some percent, I believe, Herb, is what you said. The expenditures of the Department of Health, since that time, since 1977, have increased by 65 per cent. And what we had to do, because these programs were so dreadfully lacking and we did not have the money to develop them before, was to move into the area of developing the psychiatric services, for instance, psychiatric hospitals which were not included under hospitals before; mental health facilities around the province. Physiotherapists were rare breeds, only in a couple of regional centres, trying to develop those programs, home-care programs, public health, a greater emphasis on public health, dental health. And we have a long way to go. But, if you look at the total expenditure, which relates to the health of the people, and the support of the health of the people, you will find that the expenditures in the Department of Health have been very substantial in that period of time.

Mr. Blaikie: So you are not disagreeing then with the contention that the resources have been removed from these established services. You are saying that they have been diverted to other concerns.

• 1230

Ms. Robertson: I am saying, Mr. Chairman, that we have been able to establish our priorities and to develop those very essential programs in health that we have not been able to develop before, which is certainly part of the reason for the established programs financing. To develop in a province like the province of New Brunswick, or any "have not" province, the most expensive component parts of the health system, borders on madness. If you think we have to deliver the system totally through hospital services, which is the most expensive component, we must develop the less expensive components if we are ever to survive in the future and to give the people the health service that they deserve.

Mr. Blaikie: Were you saying that you were overdeveloped in basic services, before, and that is why you could afford to cut back there in order to develop these other programs. I am wondering why the flexibility, which you approve of, that was granted the provinces under EPF . . . Why could you not have taken advantage of that flexibility by maintaining or, indeed, by increasing, the percentage of provincial moneys in health expenditures and using that increase to develop these other programs without having to cut into existing services in order to make that possible?

Ms. Robertson: I am not quite sure if I understand your comment. Dollars are dollars and you cannot maintain a system. Because of the previous system, the restrictions on the cost-sharing only allowed you to spend money if you were going to get 50-cent dollars, you know, on certain very expensive parts of the system—hospitals, for instance. So a province, like New Brunswick, had a very large leaning towards the more expensive institutional model and we never did have the money to develop the options which we are trying to develop now.

[*Traduction*]

M. Breau, l'a suggéré, les paiements de transfert aux provinces ont augmenté de 1977 jusqu'à présent de l'ordre de 67 p. 100. Depuis lors, les dépenses du ministère de la Santé, depuis 1977 ont augmenté de 65 p. 100. Ainsi, à cause des énormes lacunes dans ces programmes et parce que nous n'avions pas d'argent auparavant pour les développer, nous avons dû développer le domaine des services psychiatriques; par exemple, les hôpitaux psychiatriques n'étaient pas inclus dans les dépenses des hôpitaux; les installations de soins de ce genre partout dans la province. Les physiothérapistes étaient une espèce rare que l'on retrouvait seulement dans quelques centres régionaux, nous avons essayé de développer ces programmes, d'avoir des programmes de soins à domicile, des programmes de santé publique, de mettre davantage l'accent sur la santé publique, les soins dentaires et nous avons fait beaucoup de progrès. Toutefois, si vous tenez compte de l'ensemble des dépenses au chapitre de la santé et de l'appui de ces services de santé aux gens, vous verrez que les dépenses du ministère de la Santé ont été très importantes au cours de cette période.

M. Blaikie: Alors, vous êtes d'accord que les ressources ont été retirées de ces services établis. Vous dites qu'elles ont été employées ailleurs.

Mme Robertson: Monsieur le président, je dis que nous avons pu fixer nos priorités et mettre sur pied les programmes de santé essentiels que nous n'avons pu instituer auparavant, ce qui est certes un des objectifs du financement des programmes établis. Ce serait presque de la folie d'instituer dans une province comme le Nouveau-Brunswick, ou toute province défavorisée, les éléments les plus coûteux du système de santé. Si vous pensez que tous les services doivent être offerts par l'entremise des hôpitaux, l'élément le plus coûteux, nous nous devons d'instituer les éléments les moins coûteux si nous voulons survivre et offrir aux gens les services de santé qu'ils méritent.

M. Blaikie: Avez-vous dit que vous offriez trop de services de base auparavant et que c'est pourquoi vous avez pu vous permettre d'y effectuer des réductions afin de mettre sur pied ces autres programmes. Je me demande pourquoi la souplesse, que vous approuvez, qui a été offerte aux provinces en vertu du FPE . . . Pourquoi n'avez-vous pu profiter de cette souplesse en maintenant ou en augmentant le pourcentage des dépenses provinciales au titre de la santé et vous servir de cette augmentation pour mettre sur pied ces autres programmes, sans être obligés pour ce faire de réduire les services existants?

Mme Robertson: Je ne suis pas sûr de bien vous comprendre. Il faut trouver l'argent quelque part de toute façon et on ne peut mettre sur pied un système . . . Auparavant, selon les restrictions imposées au programme à frais partagés, on pouvait dépenser des fonds pourvu qu'on puisse en obtenir la moitié comme pour certains éléments très coûteux du système, les hôpitaux par exemple. Donc, une province comme le Nouveau-Brunswick était vraiment portée vers le modèle institutionnel le plus coûteux, et nous n'avons jamais vraiment dis-

[*Text*]

Mr. Hatfield: I want to speak to this as well. We have not diverted funds and that has been investigated and acknowledged. We have not diverted funds . . .

Mr. Blaikie: I was referring to diverting one health care priority to another; I was not talking about the old building-highways diversion thing. What I was suggesting to the health minister is that the flexibility, which the provinces—one of the reasons why they liked the established programs financing arrangement, it seems to me that the flexibility has been interpreted to mean, not increased provincial expenditure brought about by increased provincial freedom to spend where they want, but, instead, that flexibility has come to be interpreted as "Aha, well we do not have to spend on hospitals or even maintain here. We can take from this area and give to that other area", instead of seeing flexibility as having have the freedom to spend in both these areas and to increase spending in both those areas. So I would still want to enter some caveat with your interpretation of flexibility.

If you have no comment on that I have another question.

Ms. Robertson: It is terribly important to have that flexibility if you are going to develop your programs in an adequate manner.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, I have another question. It seems to me that, regardless of federal funding . . . I certainly agree with the emphasis of the brief which has been presented to us, this morning, that the federal government ought not to use transfer payments to the provinces as a way out of its own self-imposed financial difficulties and that this is simply a wrong-headed approach to the problems which the federal government is experiencing. Nevertheless, I think, with regard to the case being made by the Province of New Brunswick, one has to ask whether or not there could not be more of an effort made to complement the moneys which are now available and which, it is hoped, will always be available from the federal government through a greater effort on the part of New Brunswick itself. I am just looking at some tables that are available to me and I notice, in terms of tax burden, tax effort, corporate tax, that New Brunswick in all these areas has one of the lowest efforts in the country and, in fact, it has one of the highest personal income taxes and one of the lowest corporate taxes. Certainly one of the cases that has been made to us, over the course of our hearings, is that the federal government, instead of looking for ways to save money through the social envelope, ought to be looking for ways to raise money in other areas, particularly, it has been suggested, through review of its tax-expenditure account. I am wondering whether or not, Mr. Premier, you would think perhaps a similar effort might be incumbent upon the Province of New Brunswick and that you might be being too generous to some of the native corporations here in New Brunswick.

• 1235

Mr. Hatfield: It is a very interesting point and one I do not hear very often: that we are not taxing enough. I think the fact

[*Translation*]

posé des fonds nécessaires à l'élaboration des options que nous tentons maintenant d'offrir.

M. Hatfield: Je voudrais en parler également. Nous n'avons pas détourné de fonds, cela a été bel et bien prouvé. Nous n'avons pas . . .

M. Blaikie: Je parlais de passer d'une priorité à une autre dans le domaine de la santé. Je ne parlais pas de détourner des fonds pour la Voirie par exemple. Je disais au ministre de la Santé qu'on a interprété cette souplesse—un des aspects du financement des programmes établis qui plaisait aux provinces—non pas comme une augmentation de dépenses provinciales découlant d'une plus grande liberté de dépenser où elles le souhaitent, mais plutôt, comme la possibilité dke ne plus consacrer de fonds aux hôpitaux et de les utiliser ailleurs. Elles n'ont donc pas interprété cette souplesse comme la liberté de dépenser dans ces deux domaines et d'y augmenter les dépenses. Je maintiendrai donc certaines réserves quant à votre interprétation de cette souplesse.

Si vous n'avez pas d'observations à faire là-dessus, j'ai une autre question à poser.

Mme Robertson: Il est essentiel que cette souplesse existe pour mettre sur pied des programmes adéquats.

M. Blaikie: Monsieur le président, j'ai une autre question. Il me semble que quel que soit le financement venant du fédéral . . . Je conviens, comme le souligne le mémoire qui nous a été présenté ce matin, que le gouvernement fédéral ne devrait pas se servir des paiements de transfert aux provinces pour se sortir de ses propres difficultés financières. C'est tout simplement une mauvaise façon d'aborder les problèmes qu'il connaît actuellement. Néanmoins, pour ce qui est des arguments invoqués par le Nouveau-Brunswick, il faut se demander si le Nouveau-Brunswick ne devrait pas lui-même déployer de plus grands efforts afin de compléter les fonds venant actuellement, et qui viendront toujours nous l'espérons, du gouvernement fédéral. Je constate seulement, selon certains tableaux dont je dispose ici, que le Nouveau-Brunswick est l'une des provinces à avoir pris le moins de mesures dans le domaine de la fiscalité. En fait, elle perçoit l'un des impôts sur le revenu des particuliers le plus élevé et l'un des impôts sur les sociétés le moins élevé. Certes, d'aucuns nous ont dit, lors de nos audiences, que le gouvernement fédéral, plutôt que de chercher à économiser sur l'enveloppe sociale, devrait s'efforcer de trouver des fonds ailleurs, et surtout dans le cadre de la fiscalité. Croyez-vous, monsieur le premier ministre, qu'il appartient à la province du Nouveau-Brunswick de déployer des efforts semblables et qu'elle est peut-être un peu trop généreuse à l'endroit de certaines de ces sociétés.

M. Hatfield: C'est une idée fort intéressante que je n'entends pas souvent, à savoir que nous ne percevons pas assez

[*Texte*]

of the matter is that, because of a very, very low taxing base in this province, and because of the problems we have with seasonal employment and unemployment, in order to impact on an improved standard of service, the tax increase would be prohibitive to the people of this province and would be detrimental to this province. Therefore I think it is very important that we not raise taxes to the extent that would be necessary in order to provide the kind of improvement in services that people might want.

We have, from time to time, imposed taxes and we have tried to maintain a balance between borrowing, taxing and moneys from the federal government. But the suggestion that is made, from time to time, that we should improve our own position by pulling ourselves up by our own bootstraps, neglects the fact that our bootstraps are not very strong and if we pull on them too hard they will break and we will not get up.

I think you have got to consider the magnitude of tax increases and the impact that would have generally on the economy of this province if we used that as a means to improve services.

The Chairman: Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Premier, I would like to direct my questions to the Canada Assistance Plan. Your Minister of Social Services, Mr. Hull, has talked about certain modifications to the plan and I do not think you would have too much difficulty because that seems to be the general mood that there obviously will have to be modifications if the plan is to continue.

You did mention one area, unemployment insurance, which obviously implies that there are federal programs which have some very direct effect on the cost, to the province, of welfare programs and social services and it is to that that I want to direct my question.

Mr. Premier, you have mentioned low tax base and you have said that the tax increase would be prohibitive; but, surely, in this province of New Brunswick, you have a greater need, greater than the national-average need, for welfare payments for social services. At the moment we have a program that shares 50-50 with the provinces, and it gives no regard for either the additional need of a province such as New Brunswick, and it does not give any regard for the ability of the province to raise the other half, and we have heard complaints in at least one province that that was one of their difficulties.

We also see, in our two largest provinces, a completely different approach to this whole area of social services. So I would ask you . . . I infer in your brief, Mr. Premier, when you say that the Canada Assistance Program has been vital to the sector as an effective redistributive mechanism, that you refer to individuals and not between levels of government for redistribution. That is individual redistribution, I assume, I am asking, therefore, whether you would not consider . . .

• 1240

First of all there is one option, one which I assume will be beneficial to you, which would be block-funding instead of

[*Traduction*]

d'impôts. Étant donné que nous avons une assiette fiscale minuscule dans notre province et que l'emploi saisonnier et le chômage y posent bien des problèmes, pour améliorer le niveau des services, il faudrait imposer une augmentation qui serait excessive pour nos habitants et qui nuirait à la province. Il importe donc de ne pas accroître les impôts dans la mesure qui serait nécessaire pour apporter les améliorations que les gens souhaitent.

De temps à autre, nous avons perçu des impôts et avons tenté de maintenir l'équilibre entre les emprunts, les impôts et les fonds du gouvernement fédéral. Toutefois, ceux qui nous proposent de temps à autre d'améliorer notre propre position en nous élevant à la force du poignet, oublient que notre poignet n'est pas très fort et qu'en tirant trop, il cèdera.

Il faut tenir compte de l'envergure de ces augmentations d'impôt et de leur impact sur l'économie de la province si l'on employait ce moyen pour améliorer les services.

Le président: Monsieur Herbert.

M. Herbert: Merci, monsieur le président. Monsieur le premier ministre, j'aimerais poser des questions au sujet du Régime d'assistance publique du Canada. Votre ministre des Services sociaux, M. Hull, a parlé de certaines modifications au Régime. Je ne crois pas que vous y verriez un inconvénient, car tout le monde semble convenir qu'il faudra modifier le Régime s'il doit être maintenu.

Vous avez mentionné un domaine, l'assurance-chômage, ce qui signifie évidemment que certains programmes fédéraux ont des conséquences directes sur les coûts des programmes d'assistance-sociale et des services sociaux pour la province et c'est à cela que se rapportera ma question.

Monsieur le premier ministre, vous avez signalé que votre assiette fiscale était très limitée et que l'augmentation d'impôts nécessaire serait excessive. Il est sûr toutefois que le Nouveau-Brunswick connaît des besoins supérieurs à la moyenne nationale quant aux paiements au titre des services sociaux. Pour l'instant, nous avons un programme à frais partagés avec les provinces, mais il ne tient pas compte des besoins plus grands d'une province comme le Nouveau-Brunswick et de l'aptitude de la province en question de trouver l'autre moitié des fonds. Au moins une province s'est plainte de cette difficulté.

Nous constatons également, dans deux des plus grandes provinces, une démarche totalement différente dans le domaine des services sociaux. Je vous demanderai donc . . . Je suppose, monsieur le premier ministre, que lorsque vous dites que le Régime d'assistance publique du Canada a été un mécanisme de redistribution vitale, vous faites allusion aux particuliers et non aux transferts entre paliers de gouvernement. Il s'agit d'une redistribution entre les particuliers, je suppose, je vous demanderai donc si vous . . .

Tout d'abord, il existe une option, qui vous avantagerait, le financement global. Toutefois, envisageriez-vous que nous sup-

[*Text*]

shared cost, but I ask you whether you would not consider that we discontinue the basis, entirely, for the present plan and that we look at the additional need of a province, such as New Brunswick, for social services, and welfare programs and so on, and adjust the equalization program to take care of that special need. I think you will agree, in the final analysis, that it does not matter whether we take the dollar out of the federal pocket or the provincial pocket, you have difficulty raising the dollars from the provincial pocket because of your lower tax base. Why do you not directly attack the problem of social services and welfare programs by looking at it from an equalization point of view instead of going about it for a shared-cost point of view, which certainly, in my opinion at any rate, is not beneficial to the province of New Brunswick.

Mr. Hatfield: You asked if we would consider that; we certainly would consider that. But we would like to know a good deal more about it. No, we would not be adverse to considering that proposal. We are not adverse, really, to considering any proposal. Being in government, we do understand the problem that the federal government has, but I think we have to be more careful. For example, I think many of the fears that we had with established program financing initially were worked out and the program was improved. The fears were worked away, I should say, and the program was improved and now it appears to be the best program—better than any other proposal that we have heard of since. So, certainly, we would be prepared to consider that.

Mr. Herbert: Do you not agree, Mr. Premier, that the Canada Assistance Plan, as it operates on a 50-50 shared-cost basis, is not essentially in the interests of a province such as New Brunswick which has a low tax base and a much greater than average need in the area of social services?

Mr. Hull: Sir, it would depend on negotiation. I think, if the block-funding were open-ended like the Canada Assistance Plan— And that is one of the features of the Canada Assistance Plan as our caseload has gone up. In relationship to our payments, and things of this nature, we have had an open-ended program that has picked up the increase in our caseload in some cases because of the general nature economy of the country and, also, the changes that I mentioned earlier, that I alluded to in regards to the changes in Unemployment Insurance if we were block-funded.

Now we did have an agreement at one time with the 10 provinces, I believe all in agreement across Canada and the two territories, that they would go to a block-funding proposal—I think the Canada Assistance Plan itself would have been kept into place—but block-funding over a five-year period to bring the poorer provinces up to the so-called have provinces. That, evidently, got turned down, but we did spend a considerable amount of time when I first became minister in 1974-1975.

For social services only, not for income maintenance, for the social services part of the program, we have made some quite dramatic improvements in our program since 1978, the past three years, but we have not got any comparisons, now, with the rest of the provinces for 1980-81. I think our position may

[*Translation*]

primions entièrement le principe sur lequel se fonde le régime actuel et que nous tenions compte des besoins supérieurs d'une province comme le Nouveau-Brunswick en matière de services sociaux et de programmes d'assistance sociale, et que nous y répondions par l'entremise de la péréquation? Vous conviendrez qu'en dernière analyse, il importe peu que les fonds viennent du Trésor fédéral ou du Trésor provincial. Vous avez des difficultés à percevoir les fonds nécessaires à cause de votre assiette fiscale limitée. Pourquoi ne pas attaquer de front le problème des services sociaux et des programmes d'assistance sociale en les abordant du point de vue de la péréquation plutôt que du système à frais partagés qui, à mon avis, ne profite pas à la province du Nouveau-Brunswick.

M. Hatfield: Vous avez demandé si nous l'envisagerions, nous le ferions certainement. Toutefois, nous voudrions en savoir beaucoup plus long là-dessus. Nous ne verrions pas d'inconvénient à envisager cette proposition. Faisant partie du gouvernement, nous comprenons les problèmes auxquels fait face le gouvernement fédéral, mais je crois que nous devons être plus prudents. Par exemple, bon nombre des préoccupations que nous avions au départ à l'égard du financement des programmes établis ont été dissipées et le programme a été amélioré. Il semble maintenant que ce soit le meilleur, meilleur que toute autre proposition que nous ayons entendue depuis. Donc, nous serions certes disposés à envisager une telle suggestion.

M. Herbert: Ne convenez-vous pas, monsieur le premier ministre, que le Régime d'assistance publique du Canada, dont les frais sont partagés moitié-moitié, n'est pas vraiment dans l'intérêt d'une province comme le Nouveau-Brunswick dont l'assiette fiscale est très limitée et dont les besoins sont beaucoup plus élevés qu'ailleurs?

M. Hull: Tout dépendrait des négociations. Si le financement global n'était pas plafonné, comme le Régime d'assistance publique du Canada, et c'est ce qui s'est passé dans le cadre du régime, lorsque nos besoins ont augmenté. Pour ce qui est de nos versements et des choses du genre, nous avons eu un programme non plafonné qui a absorbé cette augmentation dans certains cas à cause de l'économie générale du pays et des changements que j'ai mentionnés plus tôt, soit ceux apportés à l'assurance-chômage.

A un moment donné, les dix provinces ainsi que les deux territoires avaient convenu de proposer le financement global. Je crois que le Régime d'assistance publique du Canada lui-même aurait été maintenu, mais qu'un financement global aurait été offert sur cinq ans pour que les provinces défavorisés rattrapent les soi-disant provinces nanties. Évidemment, cela a été rejeté, mais nous en avons beaucoup discuté lorsque je suis devenu ministre en 1974-1975.

Des améliorations considérables ont été apportées depuis 1978, au cours des trois dernières années aux services sociaux, mais non au maintien du revenu. Toutefois, nous ignorons comment nous nous comparons aux autres provinces en 1980-1981. Notre position a peut-être changé par rapport à celle que

[*Texte*]

be different, now, in relationship to the other provinces, than it was back in 1977 or 1978. But the Canada Assistance Plan, itself, has been an open-ended program—My fear, if we had gone to block-funding, then, perhaps, we would find ourselves in difficulty, especially when we have had some of the problems that we have had this past year.

Mr. Herbert: The 50-50 arrangement is only good, inasmuch as you put in the programs in operation, in that you can afford those programs, that you can afford the fifty cents that you have to pay on every dollar. I was given some figures, in answers to a written question last week, that if Bill C-55 had gone into operation the pay-out of the federal government next year, 1981-82, would increase by some $200 million. I have not got the breakdown by province, but I am under the impression, at the moment, that it would have been more beneficial to the province of New Brunswick. I know we cannot negotiate in this type of a forum, but I do suggest, sincerely, that we should think about the essential problem in the welfare area and the social services area, which is that there are provinces, such as New Brunswick, that do not have the tax base, and have a much greater-than-average need. I do not, believe, personally, the Canada Assistance Plan has come to grips with that essential problem. And I do ask you—it is a plea in effect—to look at this, an alternative fashion, so that we can look at it from the point of view of equalization . . .

Mr. Hatfield: We would be glad to.

Mr. Herbert: . . . instead of paying 50 cents of whatever you think you can spend.

Mr. Hatfield: We would welcome that sort of negotiation.

The Chairman: Before we continue, I believe the Premier has a time problem, and we had indicated that we would have ended the meeting by this time. But I am ready to excuse you, sir, if you wish, and maybe your ministers could stay, if you do not mind, to answer any more questions that we have.

Mr. Hatfield: Yes.

The Chairman: I wish to thank you very kindly for having taken the time out of your busy schedule, particularly since you were just coming out of a cold, to come and meet with us.

Thank you very much.

Mr. Hatfield: Thank you very much. I hope you are all going to join us for lunch.

The Chairman: I am sure.

Mr. Hatfield: Right.

The Chairman: Yes.

Mr. Hatfield: Thank you.

The Chairman: Mr. Premier, you could be excused, personally, if you would like, if you have a time problem.

Mr. Hatfield: No.

Mr. Chairman: Oh, I am sorry.

Mr. Hatfield: The legislature opens at 2 o'clock; it is now 1.45 o'clock.

The Chairman: All right. So briefly, Mr. Thacker.

[*Traduction*]

nous occupions en 1977 ou 1978. Toutefois, le Régime d'assistance publique n'a jamais été plafonné . . . si nous avions adopté le financement global, nous connaîtrions maintenant des difficultés, étant donné surtout les problèmes qui se sont posés l'an dernier.

M. Herbert: Le programme à frais partagés n'est valable que si vous pouvez vous permettre d'assumer la moitié des coûts de chaque programme. Selon les chiffres qu'on m'a fournis en réponse à une question écrite la semaine dernière, si le Bill C-55 avait été en vigueur, les versements du gouvernement fédéral auraient connu une augmentation d'environ 200 millions de dollars l'an prochain, en 1981-1982. Je n'ai pas la ventilation des chiffres par province, mais j'ai l'impression, pour l'instant, que cela aurait été plus avantageux pour la province du Nouveau-Brunswick. Je sais qu'on ne peut négocier ici, mais je vous dirai franchement que nous devrions réfléchir au problème fondamental dans le domaine de l'assistance publique et des services sociaux, à savoir que certaines provinces, comme le Nouveau-Brunswick, ne peuvent percevoir assez d'impôts tout en connaissant des besoins supérieurs à la moyenne. Pour ma part, je ne crois pas que le régime d'assistance publique du Canada ait résolu ce problème essentiel. Je vous demande donc—en fait je vous prie—d'envisager cette question sous un autre angle, soit celui de la péréquation . . .

M. Hatfield: Nous le ferons volontiers.

M. Herbert: . . . plutôt que d'assurer 50 p. 100 de toutes les dépenses à ce titre.

M. Hatfield: Nous serions ravis de participer à ce genre de négociations.

Le président: Avant de poursuivre, le premier ministre est assez occupé et nous lui avions dit que nous aurions terminé la réunion à cette heure. Je suis prêt à vous excuser, monsieur, si vous le voulez, mais, si vous le permettez, vos ministres pourraient peut-être rester pour répondre à nos autres questions.

M. Hatfield: Oui.

Le président: Je tiens à vous remercier d'avoir pris le temps, malgré un horaire chargé, de venir nous rencontrer, surtout que vous vous remettez maintenant d'une grippe.

Merci beaucoup.

M. Hatfield: Merci beaucoup. J'espère que vous vous joindrez tous à nous pour le déjeuner.

Le président: Certes.

M. Hatfield: Très bien.

Le président: Oui.

M. Hatfield: Merci.

Le président: Monsieur le premier ministre, vous pouvez partir si vous le voulez, si vous avez d'autres engagements.

M. Hatfield: Non.

Le président: Excusez-moi.

M. Hatfield: La séance de l'assemblée commence à 14 heures, il est maintenant 13 h 45.

Le président: Très bien. Une brève question alors, monsieur Thacker.

[*Text*]

Mr. Thacker: Mr. Chairman, I want to compliment the province on this excellent brief because it picks up on a point that we are coming to be aware of, that, in the last year or two, under EPF the mix and percentage of finances is substantially different than at the start where it was sort of front-end loaded, and that the rate of increase, from last year to this year, of the federal percentage is only 1 per cent as compared to an increase of 9 per cent three or four years ago. And as well, we know, as a result of the October budget, which is pouring enormous oil and gas revenues into the federal government, that it is going to be an entirely different mix in percentages in a year or two as well. And I think provinces will have to watch it very carefully in negotiations.

The question I want to tap is the Premier's long experience, in Canada, as to the balance that we have between the right of individuals to remain in their region or province as compared to their obligation to move to where the economics provide it, and I say that within the Canadian context of, after confederation and the tariff structures that poured wealth and people into Ontario. Certainly we had a mad hemorrhage out of the west during the 30s and 40s, where all of our young people had to go to Ontario to get a job. It seems to me, then, that we put into place a system of Canada assistance, unemployment insurance and taxing structures that keep people in regions where they are now. And then I am worried about that, in the west, where we need tens of thousands of people to take over the development of the resources, oil and gas, coal and water. How do you react to the general proposition that the existing mix of Canada assistance and unemployment insurance is hampering that forth-and-back flow of people to where they are needed to develop the nation? What do you think of our balance, right now, and how could it be changed to your mind?

Mr. Hatfield: I must say I have not considered the concept that unemployment insurance and these transfer payment programs, actually, have caused people to resist going where there were opportunities. First of all, I think our experience in this province has been that most people want to stay here if they can find job opportunities here. There are people who want to leave the province, for one reason or another. There are some people who, regardless of whether or not they wish to leave the province, have to leave because of their particular skill, or because they have no job opportunity here. But essentially they want to stay here.

• 1250

I think it—I just do not know how to answer your question, put that way. Somehow you are suggesting, it seems to me, that programs should be tailored so that there should be more mobility. Perhaps when it comes to pensions that might be the case, but I do not think the programs that we have now are a disincentive to move.

Mr. Thacker: That is an interesting response, and again I guess I just come at it from a western prospective where, within my own riding, there are two coal mines going to be developed and we are going to need 600 miners; and even given the enormous unemployment rate, and the number of people

[*Translation*]

M. Thacker: Monsieur le président, je tiens à féliciter la province de cet excellent mémoire, car il met l'accent sur un aspect dont nous sommes de plus en plus conscients, à savoir que depuis un an ou deux, la répartition et la proportion des fonds en vertu du FPE diffèrent considérablement de ce qu'elles étaient au départ, lorsqu'on avançait ni plus ni moins les fonds. De plus, le pourcentage fédéral n'a augmenté que de 1 p. 100 cette année, par comparaison à une augmentation de 9 p. 100 il y a trois ou quatre ans. Nous avons également, par suite du budget d'octobre qui déverse d'énormes recettes du pétrole et du gaz dans les coffres du gouvernement fédéral, que les pourcentages seront tout à fait différents dans un an ou deux. Les provinces devront faire bien attention lors des négociations.

Je voudrais profiter de la longue expérience du premier ministre au Canada et aborder la question de l'équilibre qui existe entre le droit des personnes de rester dans leur région ou leur province et leur obligation de déménager là où les débouchés existent. J'en parle dans le contexte canadien, après la confédération et les structures tarifaires qui ont inondé l'Ontario de richesses et d'habitants. Certes, l'Ouest a été drainé pendant les années 30 et 40, losque tous nos jeunes devaient se rendre en Ontario pour trouver un emploi. Nous mettons ensuite en place un régime d'assistance, d'assurance-chômage et de fiscalité qui garde les gens dans les régions où ils se trouvent maintenant. Maintenant, cela me préoccupe, car l'Ouest a besoin de dizaines de milliers de bras pour mettre en valeur ses ressources, le pétrole et le gaz, le charbon et l'eau. Que pensez-vous de l'idée que la combinaison actuelle de l'assistance publique et de l'assurance-chômage nuit à ce déplacement des gens vers les endroits où on en a besoin? Que pensez-vous de l'équilibre maintenu à l'heure actuelle et comment devrait-on le changer d'après-vous?

M. Hatfield: J'avoue que je n'ai pas réfléchi à l'idée que l'assurance-chômage et ces paiements de transferts aient dissuadé les gens de se rendre là où des débouchés existent. Tout d'abord, nous avons constaté dans notre province que la plupart des gens souhaitent rester ici s'ils peuvent y trouver des possibilités d'emploi. D'aucuns veulent quitter la province, pour une raison ou une autre. D'autres, qu'ils veulent ou non quitter la province, sont obligés de le faire à cause de leurs compétences personnelles ou de l'absence de débouchés. Mais en général, ils veulent rester ici.

Je ne sais trop comment répondre à une question formulée dans ces termes. Vous semblez suggérer que les programmes devraient être conçus de façon à accroître la mobilité. C'est peut-être vrai dans le cas des pensions, mais je ne crois pas que les programmes actuels soient un facteur de dissuasion.

M. Thacker: C'est une réponse intéressante. Je suppose que j'aborde la question du point de vue de l'Ouest où, dans ma propre circonscription, on envisage d'exploiter deux mines de charbon pour lesquelles on aura besoin de 600 mineurs. Toutefois, malgré le taux de chômage élevé et le nombre de presta-

[*Texte*]

who are on Canada assistance, in Canada, we cannot get Canadians to come to fill those jobs. We are going to end up bringing in Welsh coal miners and others from Europe when it seems that the opportunities should go to Canadians. It strikes me that there must be something within our own structure that is preventing people from moving, and I was asking as to whether the Canada Assistance Plan would be an impediment to unemployment insurance?

Mr. Hatfield: I do not regard that to be the case. But I tell you the one problem about encouraging mobility that you should be concerned with, and that is that the people, again necessarily, who are able to move, are the people who are not young, and are not old, the youngest or oldest are the ones who stay, and those people are the most expensive citizens you have in your province. So if you take the productive, people, who can contribute to the revenue of the province, and you encourage that class of citizen to move, you are aggrevating the problem in a province such as ours. I think that should be a concern.

I agree that we have had the experience, here, of having to import skills because all the skills that were trained in this province were all being used and we had to go outside, at certain times, to get particular skills, and it is difficult to keep up. It is difficult to say that manpower training is the answer because it is very difficult for industry and the government to predict, far enough in advance, the kind of programs they are going to be able to finance and undertake, and, therefore, the kind of skills that they will need.

For example, it would be wonderful if we could know that, in 1986, we will go ahead with Point Lepreau-2 and that in 1990, we will go ahead with the expansion of the drydock and, therefore, we will need so many carpenters in 1986 and so many welders in 1990, but that is very difficult to do. So I understand the problem from your point of view, but I would caution you to beware of the burden that might be created, on a province, if the productive force of the province was encouraged to move.

• 1255

The Chairman: I am sorry that we have to cut this part of the public meeting and that Mr. Loiselle has not had the opportunity to question the Premier, and Blaine has maybe not had enough time; but we will give them priority during the luncheon, Mr. Premier. I did not mean give them priority for the food, I meant for questioning.

We can leave our things here, because this room will be supervised.

Thank you very much once again, Mr. Premier. During this public part of the meeting, I want to express our gratitude to you for having appeared before us.

The meeting is adjourned to 2 o'clock this afternoon.

AFTERNOON SITTING

• 1404

Le président: A l'ordre. Nous continuons nos délibérations cet après-midi sur notre ordre de renvoi portant sur le régime

[*Traduction*]

taires d'assistance publique au Canada, on ne peut trouver des Canadiens pour combler ces emplois. Nous finirons par faire venir des mineurs du pays de Galles et d'Europe alors que ces possibilités devraient être offertes aux Canadiens. Notre propre système doit donc dissuader les gens de déménager, et je me demande si ce ne serait pas le Régime d'assistance publique du Canada?

M. Hatfield: Je ne crois pas que cela en soit la cause. Toutefois, en cherchant à favoriser la mobilité, il ne faudrait pas oublier que les gens capabls de déménager sont ni jeunes ni vieux. Les plus jeunes et les plus vieux sont ceux qui restent et ceux qui coûtent le plus cher à votre province. Donc, si l'on encourage la classe productrice, qui peut contribuer aux recettes de la province, à déménager, on aggrave les difficultés d'une province comme la nôtre. Ce devrait être une de vos préoccupations.

Je conviens que nous avons déjà dû importer des gens spécialisés car tous ceux formés ici étaient déjà employés et nous avons dû parfois nous adresser à l'extérieur, et il est difficile de garder le rythme. On ne sait si la formation de la main-d'œuvre est la solution, car il est bien difficile pour l'industrie et le gouvernement de prévoir longtemps à l'avance le genre de programme qu'ils pourront financer et entreprendre, et, par conséquent, le genre de compétences qui seront nécessaires.

Par exemple, ce serait merveilleux d'avoir la certitude qu'en 1986 Point Lepreau-2 entrera en service et qu'en 1990 commencera l'expansion du bassin de radoub et que, par conséquent, nous aurons besoin d'un nombre x de menuisiers en 1986 et d'un nombre x de soudeurs en 1990. Toutefois, c'est très difficile. Je comprends donc votre point de vue là-dessus, mais vous demanderais de faire attention au fardeau que pourrait créer dans une province le départ de sa force productive.

Le président: Je suis désolé que nous devions interrompre ici la réunion publique et que M. Loiselle n'ait pas eu l'occasion de poser des questions au premier ministre et que M. Blaine n'ait peut-être pas eu assez de temps. Toutefois, nous leur accorderons la préséance pendant le déjeuner, monsieur le premier ministre. Je ne parle pas de la nourriture, mais des questions.

Nous pouvons laisser nos effets ici car la salle sera placée sous surveillance.

Merci beaucoup encore une fois monsieur le premier ministre. Je tiens à vous remercier d'avoir comparu à cette séance publique.

La séance est levée jusqu'à 14 h 00.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

The Chairman: The meeting will come to order. This afternoon we shall continue our discussions concerning our Order of

[*Text*]

d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, le financement des programmes établis et d'autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Nous avons devant nous, présentement, la Fédération des associations de professeurs d'université du Nouveau-Brunswick, M^me^ Claudia Whalen, présidente.

Je demanderais à M^me^ Whalen de bien vouloir nous présenter les autres personnes qui sont ici avec elle. J'aimerais avoir l'accord des députés pour qu'on inscrive le mémoire de la Fédération des associations de professeurs d'université du Nouveau-Brunswick aux procès-verbaux de la réunion d'aujourd'hui. Est-ce entendu?

Une voix: D'accord.

La motion est adoptée.

Le président: Alors, madame Whalen, vous pouvez nous donner un résumé de votre mémoire et nous procéderons ensuite à poser des questions.

Mme Claudia Whalen (présidente, Fédération des associations de professeurs d'université du Nouveau-Brunswick): Monsieur le président, il me fait plaisir d'avoir cette occasion de souhaiter la bienvenue au groupe de travail dans la province du Nouveau-Brunswick. Je suis certaine que la personne qui occupait ce siège avant moi l'a déjà fait, mais nous sommes très heureux que vous soyez ici cet après-midi. Nous sommes très heureux aussi d'avoir l'occasion de passer une heure à discuter des problèmes de l'enseignement supérieur dans la province.

The people with me, beginning at my right, are the past president of FNBFA, Professor Arsène Richard, Université de Moncton . . .

The Chairman: He was my philosophy professor.

Ms. Whelan: Excellent. I think the man next to us you will also recognize, we are told: Professor Charles LeBlanc, one former student, and a fellow graduate of yours, Mr. Chairman; Professor Clair from the Faculty of Education at the University of New Brunswick; on my left, Professor George De Benadetti, the President of the Association of University Professors at Mount Allison University; Professor Sylvia Hale, President of the Faculty Association of University Professors at St. Thomas University; and on my extreme left, the Professional Officer for the FNBFA, the expert on the brief, I would say, Allayne Armstrong, who has been the professional officer for our federation for the last six months.

So, what I want to do is to make some 11 or 12 points which relate to the brief but do not necessarily summarize the brief. I think a reading of the brief would do much more justice than the few minutes that I want to speak with you. Then I would want people here, at the table, to answer some of the questions which we can expect from members of the task force.

En 1962, la Commission royale sur l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick, la Commission Deutsch, recommandait au gouvernement provincial un système binaire d'enseignement supérieur qui permettrait l'expansion de l'enseignement supérieur pour les Acadiens dans la province, tout en assurant l'agrandissement et l'évolution de l'enseignement

[*Translation*]

Reference dealing with the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, federal-provincial fiscal arrangements and Established Programs Financing. We have as witnesses the Federation of University of New Brunswick Professors' Association and its president, Mrs. Claudia Whalen.

I will invite Mrs. Whalen to introduce the representatives accompanying her. Do we have your agreement to append the Federation of New Brunswick University Professors' Association's brief to our minutes of proceedings?

An hon. Member: Agreed.

The motion is carried.

The Chairman: You may sum up your brief then, Mrs. Whalen, and we will begin our questions.

Mrs. Claudia Whalen (President, Federation of New Brunswick University Professors' Association): Mr. Chairman, it is a pleasure for me to have this opportunity to welcome the task force to the province of New Brunswick. I am sure that this was done by the previous speaker but I would like to say again that we are happy you were able to come and devote an hour to discussing the problems of higher education in the province.

A ma droite se trouve l'ancien président de la Fédération, le professeur Arsène Richard, Université de Moncton . . .

Le président: Mon ancien professeur de philosophie.

Mme Whelan: Très bien. Vous reconnaissez sans doute le professeur Charles LeBlanc, qui était de votre promotion, monsieur le président; le professeur Clair de la Faculté des sciences de l'éducation, University of New Brunswick; à ma gauche, le professeur George De Benadetti, président de l'Association des professeurs d'université à Mount Allison University; le professeur Sylvia Hale, présidente de l'Association des professeurs de St. Thomas University; et à l'extrême gauche, la conseillère spéciale de notre Fédération, celle qui a des connaissances détaillées sur ce qui est présenté dans notre mémoire, Allayne Armstrong, qui est au service de la Fédération depuis six mois.

Je voudrais vous signaler 11 ou 12 points touchés dans le mémoire, mais qui ne le résument pas forcément. Je crois que la lecture du mémoire vous éclairerait beaucoup plus que quelques observations que je pourrais vous faire. Nous pourrons ensuite répondre à vos questions.

In 1962 the Royal Commission on Higher Education in New Brunswick, the Deutsch Commission, recommended a two-fold system of higher education making possible the expansion of educational possibilities for Acadians and ensuring at the same time the growth and evolution of higher education for the descendents of Loyalists who make up the majority of the population of New Brunswick.

[*Texte*]

supérieur aux descendants des Loyalistes qui forment la majorité des citoyens du Nouveau-Brunswick.

• 1410

The FNBFA is an organism which has developed, over the last 10 or 12 years, as situations within New Brunswick universities, as situations in universities all over Canada and all over the world, experienced some malaise. The members of FNBFA, as you can see, as you can judge, by the panel, are made up of the members of the local associations of professors in each of our four degree-granting universities: St. Thomas University, Mount Allison University, Université de Moncton and the University of New Brunswick and, also, associations of professors on some of the satellite Edmundston campuses, such as University of Edmundston, Collège St-Louis-Maillet has recently become a member of our association. The FNBFA speaks for some 1,000 professors and librarians on issues which it judges important to higher education. The structure of the FNBFA is thus clear, I would hope, and its object is to deal with issues of higher education. It is to deal with professional problems. We see ourselves very much as a professional association at the provincial level. We take as one of our responsibilities to lobby with governments. We also like to lobby and meet with MPHEC.

We feel that we are the voice of university professors, not necessarily of universities, since, very frequently, universities are heard through their administration, through their presidents, sometimes through the students which frequent them. But we represent the faculty and librarians who work within the universities.

Since 1976, certainly in the last five years, we have met several times with the premier of this province, with the leader of the opposition of this province, and we have insisted and complained that we are not getting sufficient resources in the universities. We are an apolitical group, and this I would want to say lest anything in the brief be interpreted as favouring one party or another party. Essentially we are for higher education and it does not matter who is in power either in the province or in Ottawa; we will always speak for higher education and we shall try to condemn any initiative of the governments that appears to us as not being favourable to higher education. So for several years now FNBFA has sent messages to the politicians, to the Government of New Brunswick, that we want, that we need, greater resources if the universities of this province are to do their job. We have felt, for the last five years certainly, that the resources at the disposition of professors and universities in this province do not compare with the resources that other provinces, that other universities, in the rest of Canada may have. We certainly do not begrudge other universities the sources that they have. We are very pleased for them but we feel the same way that the New Brunswick Higher Education Commission felt during its mandate, namely, that it should not cost less to educate a student in New Brunswick if he is to have the same facilities than it does to educate a student in the rest of Canada. We made this position known then to the government and we have made this position known to the higher education commission.

[*Traduction*]

Notre Fédération est un organisme qui s'est formé au cours des dix ou douze dernières années, en réactien au malaise constaté, non seulement dans les universités du Nouveau-Brunswick, mais partout au Canada et au monde. Comme vous avez pu le constater, les membres de notre association regroupent les membres des associations des professeurs de chacune de nos quatre universités reconnues: St-Thomas University, Mount Allison University, l'Université de Moncton et l'Université du Nouveau-Brunswick aussi bien que les associations de professeurs de certains campus-satellites, comme l'Université d'Edmundston. Le collège St-Louis-Maillet vient de devenir membre de notre association. La Fédération est le porte-parole de quelque 1,000 professeurs et bibliothécaires sur les questions jugées importantes en matière d'enseignement supérieur. Nous nous préoccupons donc des questions qui touchent l'enseignement supérieur. Nous sommes une association professionnelle au niveau provincial. Une de nos responsabilités est justement de faire connaître nos positions aux gouvernements. Nous sommes en contact aussi avec le Conseil fédéral-provincial sur l'enseignement supérieur.

Nous parlons au nom des professeurs universitaires, mais pas forcément pour les universités qui sont souvent représentées par leurs administrateurs ou leurs présidents et parfois leurs étudiants. Nous sommes ici comme représentants des professeurs et des bibliothécaires qui travaillent dans les universités.

Depuis 1976, nous avons rencontré le premier ministre de cette province plusieurs fois, aussi bien que le chef de l'opposition, pour nous plaindre de l'insuffisance des ressources accordées aux universités. Je tiens à préciser que nous sommes une association apolitique, et nos observations ne doivent pas s'interpréter comme favorables à l'un ou l'autre des partis. Nous défendons les intérêts de l'enseignement supérieur, quel que soit le parti au pouvoir dans la province ou à Ottawa; l'enseignement supérieur restera toujours notre souci principal et nous condamnerons toute initiative gouvernementale qui nous semble défavorable à l'enseignement supérieur. Comme je le disais, la Fédération réclame auprès des politiciens du gouvernement du Nouveau-Brunswick une augmentation des ressources accordées aux universités pour qu'elles puissent faire leur travail. Nous estimons que depuis cinq ans, les ressources mises à la disposition des professeurs et des universités de notre province ne peuvent pas se comparer au niveau atteint ailleurs au Canada. Nous sommes heureux pour les autres universités qu'elles soient en meilleure posture, mais nous partageons l'avis exprimé par la Commission d'enquête sur l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire qu'il ne faudrait pas que la formation universitaire des étudiants de notre province coûte moins cher qu'ailleurs au Canada parce que les possibilités sont limitées. Nous avons fait connaître notre position au gouvernement et aussi à la Commission sur l'enseignement supérieur.

[*Text*]

• 1415

Ce n'est pas une surprise quand même quand je dis, et quand le mémoire que vous avez devant vous dit que la FAPUNB déplore le fait que le gouvernement du Nouveau-Brunswick, à ce moment ici, ne donne pas la même priorité à l'enseignement supérieur qu'elle-même donnerait.

Nous avons plusieurs fois, dans nos discussions avec le premier ministre de cette province, essayé de le convaincre qu'il est essentiel de donner une plus grande priorité à l'enseignement supérieur. Depuis le début du plan quinquennal, depuis les accords fiscaux, les inscriptions dans les universités de notre province, comme vous le verrez, et c'est vrai pour les Maritimes autant que pour le Nouveau-Brunswick, ont continué d'être à la hausse. La commission à l'enseignement supérieur prévoit que les inscriptions continueront d'être à la hausse jusqu'en 1982, 1983, mais malgré cela, nous avons souffert, dans cette province, d'une baisse dans la relativité des subsides qui ont été accordés à l'enseignement supérieur. In a recent work, a recent report of National Dimension published by the AUCC, Leslie says that, at this point in time, participation rates for New Brunswickers, for New Brunswick students, is significantly less than that of canadian average.

What I mean by this is that, at this point in time, the percentage of young New Brunswickers who can go to university, or who do go to university, is less than that of young people in the rest of Canada.

The FNBFA does not agree that this kind of a situation can be maintained. I must say that if you look at Leslie's tables and work, you will find that in the 70s we were doing well. We were at the Canadian average. But, at this point in time, we are no longer at the Canadian average. Now, what is the explanation? It would seem, given the importance that financing has in maintaining students, a young person in school, that the cost of higher education to the individual New Brunswicker, who wants to go to university, may well be more than a good number of New Brunswickers can afford. This is why you will not be surprised, as you read our brief, that we ask that the level of funding which is given to higher education certainly be maintained, and we tend to think it ought to be increased.

La FAPUNB demande alors que les gouvernements assurent une hausse des subsides aux universités ou encore, peut-être, qu'ils développent un système d'octrois qui permettront aux jeunes du Nouveau-Brunswick qui le désirent, et qui sont capables de faire des études supérieures, de poursuivre ces études supérieures.

Dans un rapport préparé en Nouvelle-Écosse, et vous serez là demain, on vous parlera probablement du rapport d'un professeur Hughes du Institute of Higher Education. Hughes conducted a survey of attitudes towards education in the maritime provinces and he asked this question to his sampel, and all these statistics are in good order. He asked. "Would you be in favour of cutting back on public money on education at any level?" And, to the answer, there were three possibilities. The answer from the New Brunswick sample was, "no" in 82 per cent of the cases, "yes" in 12.2 per cent of the cases and 5.7 per cent said "I do not know". So there were three

[*Translation*]

However, it comes as no surprise when I say to you and when you read in the brief that the FNBFA deplores the fact that the New Brunswick government does not give the same priority to postsecondary education at the moment.

On many occasions during our discussions with the premier of the province, we have tried to persuade him of the importance of giving greater priority to higher education. Since the beginning of the five-year plan, since the fiscal arrangements, registrations in universities in our province as you will see, have been rising continually. This is true for the Maritimes as a whole as well as for New Brunswick. The higher education commission estimates that registrations will be up until 1982 and 1983. Nonetheless, our province has suffered from a relative decrease in subsidies to postsecondary education. Dans un récent rapport de National Dimension, publié par l'Association des universités et des collèges du Canada, Leslie affirme que le taux de participation des étudiants au Nouveau-Brunswick est de beaucoup inférieur à la moyenne canadienne en ce moment.

Cela veut dire que la proportion de jeunes pouvant accéder à l'université ou qui fréquentent l'université est moindre qu'ailleurs au pays.

La FAPUNB ne croit pas que l'on peut permettre à cette situation de se poursuivre. Si vous regardez les tableaux et le texte de Leslie, vous constaterez que cela allait très bien dans les anées 70. Nous étions alors dans la moyenne canadienne. Cependant, à l'heure actuelle, nous ne le sommes point. A quoi cela tient-il? Il paraît, étant donné l'importance du financement pour les étudiants, que les frais de l'enseignement supérieur sont au-delà de ce que peuvent se permettre bon nombre de personnes au Nouveau-Brunswick. Ainsi, vous ne serez pas étonnés d'apprendre en lisant le mémoire que nous exigeons un certain niveau de financement pour l'enseignement supérieur qui doit certainement être maintenu et, même, augmenté.

Therefore, the FNBFA demands that the governments increase subsidies to universities or that they develop a system of grants to allow young people in New Brunswick who are willing and able to follow post-secondary studies, to do so.

Since you will be in Nova Scotia tomorrow, I might point out that you will probably be told about a report from Professor Hughes de l'Institut de l'enseignement supérieur. Hughes a mené une enquête sur les attitudes envers l'éducation dans les provinces maritimes. Puisque tous ces chiffres sont en règle, je tiens à vous citer la question qu'il avait ajoutée au sondage. Elle se lit comme suit: «Êtes-vous en faveur de réduire les fonds publics consacrés à l'éducation à tous les niveaux»? Il y avait trois réponses possibles. Le «non» a eu droit à 82 p. 100 des réponses, le «oui», à 12.2 p. 100 et le «pas décidé», à 5.7 p. 100. Que 50 p. 100 des réponses soient négatives, cela nous

[*Texte*]

possibilities, and we would have been glad if 50 per cent had answered no. Instead of that, we got 82 per cent of New Brunswickers saying no. They are pleased—they are not in favour of cutbacks in higher education.

• 1420

The survey also asked: "Are you satisfied with higher education in this province?" and again there were three possibilities: they could say satisfied or very satisfied, not satisfied, and do not know. The people of New Brunswick said very satisfied or satisfied in 78.7 per cent of the cases; 9.1 per cent said they were not satisfied—there might be a few university professors there; and those who answer "do not know" were 11.4 per cent.

Then they went on and said. "What about the programs? Do you feel that the programs offered by maritime universities ought to compare with the programs offered in other Canadian universities?" Eighty per cent of the people said they want the same type of programs, they want the same accessibility to programs. So, politically, it would seem that higher education has a good profile in the maritime provinces, and, politically, it ought to be really a good bet to give money to higher education in this part of Canada.

However we feel, and our brief demonstrates that, we are not getting the financial support we need to develop and to maintain dynamic programs in our universities. It is almost pathetic at times what you will be reading in that brief we have presented, where we talk maybe too naively about the conditions that exist in some of our universities. Higher education is alive, but it is not doing very well, we feel, in New Brunswick, and this situation probably is reflected in the fact that, over the last five years, three of our four degreegranting institutions have seen their faculty associations become unionized and the fourth one is in the process of becoming unionized.

I am all for unions. On the other hand, we know that, historically, when unions come about it is because the conditions that prevail are not satisfying and people want changes to come about. Therefore, universities seem to feel that it was important that they become legal persons and that they could heard by ghe government. I think, as university professors, we are all capable of speaking. There is no problem there. The problem is that we could not be heard, and that is always a bit of a problem.

De l'intérieur de la tour d'ivoire, nous réalisons que les subsides plus généreux pour les universités à elles seules ne guériront pas tout le mal qui existe à l'intérieur de nos cadres, à l'intérieur de nos institutions, mais nous réalisons pleinement que sans ces subsides et sans une augmentation des subsides, le mal s'accroîtra.

Comme je suis professeur d'université, vous me permettrez un peu de me rappeler cette lecture que j'avais faite, il y a bien longtemps. Saint-Exupéry, en se promenant avec des émigrés polonais, en France, dans un train, regardait ce petit enfant si beau qui dormait dans les bras de son père ouvrier, et il se

[*Traduction*]

aurait fait plaisir; mais nous en avons obtenu 82 p. 100. La population du Nouveau-Brunswick est contente et ne veut pas de coupures au budget consacré à l'enseignement supérieur.

Aussi, dans l'enquête, on posait la queston suivante: «Êtes-vous satisfait de l'enseignement supérieur dans la province?». Encore une fois, il y avait plusieurs possibilités de réponses: Oui, très; non, et non décidé. La population du Nouveau-Brunswick s'est dite très satisfaite ou satisfaite dans 78.7 p. 100 des cas. Les «non» se chiffraient à 9.1 p. 100, y compris quelques professeurs universitaires, probablement et les «non décidé», à 11.4 p. 100.

Ensuite, on demandait l'opinion des répondants sur les programmes. La question se lisait comme suit: «Croyez-vous que les programmes offerts par les universités, dans les provinces maritimes, devraient se comparer avec les programmes offerts dans d'autres universités au Canada». Quatre-vingt p. 100 des répondants ont répondu oui, qu'ils voulaient que les mêmes programmes soient offerts. Donc, du point de vue politique, l'enseignement supérieur a une bonne réputation dans les provinces maritimes. Donc, d'un point de vue politique encore, le financement de l'enseignement supérieur dans cette partie du pays devrait représenter un bon investissement.

Cependant, comme nous l'avons dit dans le mémoire, nous n'obtenons pas l'appui financier qui nous permettrait d'élaborer et de maintenir des programmes dynamiques dans les universités. Parfois, comme le démontrent certains propos de notre présentation écrite, les conditions dans certaines universités font presque pitié. D'ailleurs, nous en parlons peut-être naïvement. L'enseignement supérieur est en vie, mais non pas en très bonne santé au Nouveau-Brunswick. Cet état de choses se reflète dans le fait que, depuis cinq ans, les associations de professeurs dans trois des quatre institutions postsecondaires se sont syndiquées et la dernière est en voie de l'être.

Je suis tout à fait en faveur de syndicats. D'un autre côté, l'histoire nous enseigne que les syndicats se forment lorsque les conditions existantes ne sont pas satisfaisantes et que l'on veut des changements. Ainsi, les universités croyaient important de devenir personnes morales et de se faire entendre par le gouvernement. Comme professeurs d'université, nous sommes tous capables de parler. Il n'y a pas de problème. Cependant, le problème se pose lorsque l'on ne nous écoute pas.

From inside the ivory tower, we relaize that more generous subsidies to universities alone will not solve the difficulties within our walls, within our institutions, but we fully appreciate that without these subsidies and without an increase, the difficulties will amplify.

As I am a university professor, you might allow me to refer to a lecture I made a long time ago now. When Saint-Exupéry was travelling by train with some Polish immigrants in France, he looked at a beautiful little child sleeping in the arms of his father, a worker, and said: "I cry for the Mozart sleeping in

[*Text*]

disait en le voyant: "Je pleure le Mozart endormi dans cet enfant." Alors, vous vous rappelez tous cela, dans *Terre des hommes*, problablement. Moi, je dis que nous, au Nouveau-Brunswick, nous avons bien des Mozarts endormis. Il me semble que c'est en autant que l'on va persuader les autorités gouvernementales qu'on pourra faire quelque chose pour nos Mozarts endormis qui ne sont pas capables de vraiment se manifester pleinement, parce qu'ils n'ont pas l'occasion d'arriver au niveau d'enseignement supérieur auquel ils auraient droit.

• 1425

The facts presented in our brief, especially the priorities towards higher education for the various provincial governments, as reflected in the subsidies to higher education, suggest that the youth of Canada is not given the same accessibility to higher education throughout the land. I feel that that is an inequitable situation that has to be changed. As New Brunswick educators, we are alarmed at a situation in which only 10.8 per cent of the New Brunswickers, aged 15 and more, have had some university education, whereas 14.6 per cent of Canadians, aged 15 and more, have had that exposure. We are alarmed, also, at a situation in which only 4.6 per cent of New Brunswickers, 15 and more, report having a university degree, whereas 6.2 per cent of Canadians, 15 and more, report the same.

As Canadian educators, we request, along with the national association, which is our umbrella, a royal commission on higher education. We feel that funding is only one of the problems that exist in higher education, in Canada, today. We feel that a higher-education commission would have the mandate—should have a mandate—to look into the role of higher education, and we would certainly recommend that such a commission be named. We call for such a commission as soon as possible, and certainly before there is any change in the existing fiscal policies.

Comme mesure intérimaire, nous suggérons et nous voulons vous dire que nous nous opposons à toute réduction dans les subsides et à tout changement dans les accords fiscaux entre les gouvernements fédéral et provincial jusqu'à ce que les conclusions d'une commission royale soient porposées.

Nous serions certainement heureux si votre groupe de travail trouvait possible de recommander au gouvernement fédéral la création de cette commission dans les plus brefs délais.

Now, I would like you to know that I am not at all capable of answering all of the questions that you gentlemen have, but I have at the table, with me, people who can answer all the questions, we hope. So we would very much welcome those questions.

Le président: Merci beaucoup, madame Whalen. Monsieur Loiselle.

M. Loiselle: Merci, monsieur le président. Écoutez, concernant le problème de l'accessibilité, ce matin, votre gouvernement provincial . . . je pense que c'est votre premier ministre qui disait que 27 p. 100 de la clientèle universitaire au Nouveau-Brunswick venait de l'extérieur et que 25 p. 100 de la

[*Translation*]

that child." You probably remember that excerpt from *Terre des hommes*, so I claim that, in New Brunswick, there are a lot of sleeping Mozarts. It seems to me that as ong as we are able to convince government authorities, we shall be able to do something for the undiscovered Mozarts who are unable express themselves fully because they lack the opportunities they deserve to reach the post-secondary level.

L'exposé des faits dans notre mémoire, surtout en ce qui concerne les priorités accordées par les gouvernements provinciaux à l'enseignement supérieur, à savoir les subventions en ce sens, laisse croire que les jeunes Canadiens n'ont pas tous les mêmes occasions à travers le pays. Voilà une situation inéquitable qu'il faut changer. Comme pédagogues au Nouveau-Brunswick, nous nous étonnons du fait que seulement 10.8 p. 100 de la population âgée de 15 ans ou plus dans la province ont déjà suivi des études supérieures par opposition à 14.6 p. 100 de la population canadienne du même âge. Par ailleurs, nous nous alarmons du fait que seuls 4.6 p. 100 de la population ayant 15 ans ou plus sont des diplômés universitaires dans la province, comparativement à 6.2 p. 100 pour le reste du pays.

Nous, éducateurs canadiens, et l'Association nationale, notre organisme-parapluie, demandons la création d'une commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieure. Le financement ne constitue que l'un des problèmes dans ce domaine au Canada aujourd'hui. Une commission de ce genre devrait avoir pour mandat d'étudier le rôle de l'enseignement supérieur. Nous recommandons fortement l'établissement d'une telle commission. Nous l'exigeons dans les plus brefs délais mais, certainement, avant que l'on apporte des modifications aux politiques fiscales actuelles.

In the interim, we are opposed to any cutbacks in subsidies or any change in fiscal agreements between the federal and provincial governments until the conclusions of the royal commission are known.

We would certainly be happy if your task force were to see fit to recommend to the federal government that such a commission be created as soon as possible.

Maintenant, j'aimerais que vous sachiez que je ne suis pas en mesure de répondre à toutes vos questions. Cependant, je suis accompagnée de personnes compétentes qui pourront vous aider, nous l'espérons. Ainsi, nous serons heureux de répondre à vos questions.

The Chairman: Thank you very much, Mrs. Whalan. Mr. Loiselle.

Mr. Loiselle: Thank you, Mr. Chairman. Listen, regarding the accessibility problem, this morning your provincial government, or your premier, at least, stated that 27 per cent of the student body in New Brunswick came from outside the pro-

[*Texte*]

clientèle du Nouveau-Brunswick devait aller étudier à l'extérieur de la province.

Pouvez-vous m'expliquer pourquoi? Est-ce que c'est tout simplement à cause de cette régionalisation que vous avez réalisée au sein des Maritimes, où des étudiants du Nouveau-Brunswick doivent aller en Nouvelle-Écosse; ou est-ce que ce 25 p. 100 de gens du Nouveau-Brunswick qui doivent quitter la province pourraient y recevoir l'enseignement universitaire? Est-ce que la quasi totalité de ceux qui doivent s'expatrier de votre province le font vers les trois autres provinces maritimes, ou doivent-ils le faire vers le reste du Canada?

M. Arsène Richard (président, FAPUNB): Monsieur le président, je pourrais peut-être répondre en partie à cette question.

• 1430

D'abord, il y a certains programmes que nous n'offrons pas au Nouveau-Brunswick. Deuxièmement, nous entrons en compétition avec le reste du pays pour recueillir des professeurs et, à ce niveau, nous considérons que nous souffrons d'une perte de cerveaux, a brain hemorrhage, parce que nous sommes considérablement moins payés alors que nous sommes en compétition avec les autres universités du pays. Si je compare les salaires des universités francophones du Nouveau-Brunswick à ceux d'une université du Québec, les salaires au Nouveau-Brunswick sont d'à peu près $5,000 moins élevés en moyenne. Nous perdons donc un nombre considérable de bons cerveaux qui s'exilent vers d'autres régions du pays et il se peut que cela affecte la crédibilité de nos programmes et invite certains de nos étudiants à aller chercher des programmes que nous ne donnons pas ou à aller à d'autres universités qui ont recueilli de meilleurs cerveaux.

M. Jim Clair (trésorier, FAPUNB): Monsieur le président, je pourrais ajouter qu'à peu près 50 p. 100 de nos diplômés quittent la province pour aller travailler dans d'autres provinces du Canada. Alors, la province du Nouveau-Brunswick joue un certain rôle dans la formation des étudiants qui quittent ou qui vont à l'université.

M. Loiselle: Oui, j'allais aborder cet aspect de la question, mais au préalable, je voudrais essayer de comprendre pourquoi, en 1970, le taux de participation des jeunes du Nouveau-Brunswick était comparable à celui du reste du pays, alors que 11 ans plus tard, vous êtes nettement en bas du taux national pour ce qui est de la participation. Comment expliquer qu'en 11 ans, vous ayez chuté par rapport au reste du pays quant au taux de participation?

Mr. George De Benadetti (President, MAFA, Mount Allison University): Mr. Chairman, if I might reply to that, I think one reason is that students find it harder to finance higher education in New Brunswick. There are fewer job opportunities, for example, in the summertime for university students to gain employment, so they have to rely perhaps more on student loans and that sort of vehicle to get them through.

[*Traduction*]

vince and that 25 per cent of the university students left New Brunswick to study elsewhere in Canada.

Can you explain this situation to me? Is it due simply to the regionalaization which has taken place in the Maritimes which has caused students in New Brunswick to go to study in Nova Scotia? Could the 25 per cent who are leaving the province receive post secondary education in New Brunswick? Are most of the expatriates from your province heading to the three other Maritime provinces or elsewhere in Canada?

Mr. Arsène Richard (President, FNBFA): Mr. Chairman, I could perhaps offer a partial reply to that question.

First, there are certain programs we do not offer in New Brunswick. Secondly, we are in competition with the rest of the country to get teachers and, at that level, we consider that we are suffering a brain drain because we get considerably less pay while we are still in competition with the other universities across the country. If I compare salaries for French-speaking universities in New Brunswick to the ones paid by a university in Quebec, salaries in New Brunswick are about $5,000 less, on average. Therefore, we are losing a good number of good brains who are moving to other areas of the country and this might affect the credibility of our programs and encourage some of our students to go find programs which we do not give or to go to other universities which have skimmed off the better brains.

Mr. Jim Clair (Treasurer, FNBFA): Mr. Chairman, I might add that almost 50 per cent of our graduates leave the province to work in other Canadian provinces. So the province of New Brunswick does play a certain role in training students who either quit or go to university.

Mr. Loiselle: Yes, I was going to get into that aspect of the question but before that, I would like to try to understand why, in 1970, the rate of participation of youth in New Brunswick was comparable to what we had in the rest of the country while, 11 years later, you are considerably below the national participation rate. How do you explain the fact that in 11 years, your rate of participation dropped in relationship with the rest of the country?

M. George De Benadetti (président, MAFA, Mount Allison University): Monsieur le président, si vous me permettez de répondre à cette question, je crois qu'entre autres choses, les étudiants trouvent qu'il est plus difficile de financer de hautes études au Nouveau-Brunswick. Il y a moins d'emplois d'été, par exemple, pour les étudiants universitaires, ce qui signifie qu'ils doivent compter un peu plus sur les prêts aux étudiants et ce genre de choses pour se débrouiller.

[*Text*]

I think students are being more cautious in coming back to universities in times when they do not have the financing. I think this is part of the reason: we are in a depressed region and students do not have the same job opportunities say, in the summer months as you would find in, say, Toronto, Montreal or Vancouver or Calgary.

M. Loiselle: Quand nous avons visité l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve, on nous a parlé de ce regroupement des universités des Maritimes. Exception faite du manque à gagner ou du manque d'occasions pour gagner un revenu durant l'été pour les étudiants, est-ce qu'il en coûte plus cher à un étudiant des Maritimes pour aller à l'université qu'à un étudiant ailleurs au pays?

Mr. De Benadetti: Thank you Mr. Chairman.

Yes, Mr. Loiselle raises a very good point, namely, that we have, in the maritime provinces, and in New Brunswick, the highest university tuition fees in the country. So a student in New Brunswick, for example, does not have the same access to education as a student in Ontario. He has to pay more dollars to attend university than in Ontario counterpart. And I think, in part, the reasons for that are the province's inability to finance higher education and its choice not to pass on everything that it gets from the federal government.

M. Loiselle: Une option qui existe, qui est sur la table et qui doit être explorée est celle d'augmenter le programme de prêts ou de bourses aux étudiants en modifiant un peu le système, en disant que ce devrait être remboursé en vertu d'une formule de fiscalité. Quelqu'un qui poursuivrait une carrière à revenus plus élevés rembourserait davantage que celui qui a une carrière moins payante, une profession où les niveaux de salaire sont plus bas. Maintenant, si je suis votre raisonnement concernant cet exode de cerveaux que vous avez dans vos universités, si on augmentait les sources de revenu des étudiants de façon directe par l'augmentation de leurs prêts ou de leurs bourses, est-ce qu'il n'y aurait pas un danger que cet exode, non seulement des cerveaux des professeurs mais aussi des cerveaux des étudiants, s'accentue et que ce soit finalement les universités bien établies à Montréal, à Toronto, à Vancouver ou ailleurs qui récupérent ces étudiants?

• 1435

Mme Whalen: Monsieur le président, les questions que vous vous posez, moi aussi je me les pose. Pourquoi la chute? Moi, j'ai une hypothèse. Je ne sais pas si elle a été vérifiée, mais mon hypothèse est qu'en 1970, la Commission d'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick prenait comme attitude que ça ne devait pas coûter moins cher pour éduquer un étudiant au Nouveau-Brunswick que cela coûtait dans le reste du pays. Vous aviez une Commission qui était très forte. Elle avait mis ses cartes sur la table et elle disait au gouvernement: «Si vous voulez de l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick, il va falloir payer.»

[*Translation*]

Je crois que les étudiants sont plus prudents et hésitent à revenir à l'université lorsqu'ils n'ont pas les finances voulues. Je crois que c'est une des raisons: nous vivons dans une région économiquement faible et les étudiants ne réussissent pas à se trouver aussi facilement des emplois d'été que ce n'est le cas à Toronto, Montréal, Vancouver ou Calgary.

Mr. Loiselle: When we visited Prince Edward Island and Newfoundland, we were told about this association of universities in the Maritimes. Except for this problem in earning money or the lack of opportunity to accede to gainful employment during the summer for these students, is it more expensive for a student in the Maritimes to go to university than it would be for a student elsewhere in the country?

M. De Benadetti: Merci, monsieur le président.

Oui, M. Loiselle vient de poser une très bonne question, c'est-à-dire que dans les provinces maritimes et au Nouveau-Brunswick, il se trouve que nous avons les frais de scolarité les plus élevés du pays. Les études universitaires ne sont donc pas aussi accessibles pour l'étudiant du Nouveau-Brunswick qu'elles le seraient pour celui de l'Ontario. Il coûte beaucoup plus cher d'aller à l'université ici qu'en Ontario. Et je crois que c'est en partie parce que la province ne peut pas financer les hautes études et a choisi de ne pas y consacrer tous les montants qu'elle reçoit du gouvernement fédéral.

Mr. Loiselle: One option which exists and is on the table and which must be explored is the one of increasing the loan or grant programs to students by modifying the system slightly and defining what should be reimbursed under a fiscal formula. Someone pursuing a career with higher revenues would reimburse more than whoever had a less-paying career, who took up a profession where salary levels are lower. If I understand your point regarding the brain drain in your universities, would there not be a danger of aggravating this drain, of both professors and students, if we were to increase student loans and grants? Might it not happen that the well established universities in Montreal, Toronto and Vancouver or elsewhere would get all these students?

Mrs. Whalen: I have worries about the very questions you have raised, Mr. Chairman. Why has there been a drop? I have a theory, I do not know whether it has been proven, but my theory is that in 1970, the New Brunswick Higher Education Commission took the attitude that it should not cost any more to educate a student in New Brunswick than it costs in the rest of the country. And the commission was a very strong body. It laid all its scards on the table and said to the government: "If you want higher education in New Brunswick, you will have to pay."

[*Texte*]

Alors, ça coûtait moins cher, en fait, à ce moment-là, que ça coûte à ce moment-ci, relativement. Je crois que votre suggestion concernant les prêts universitaires, c'est bien en théorie. Mais mettez-vous à la place de l'étudiant de 18 ans qui est intelligent, et qui peut d'un côté aller dans une école technique, où ça ne lui coûte peut-être rien ou à peu près rien. D'un autre côté, il peut se mettre à emprunter de l'argent et se mettre une dette sur les épaules. A un moment donné, il a bien des plans dans son cerveau. Il a toute une gamme d'options à ce moment-là. Il y a beaucoup de choses qu'il veut entreprendre, qu'il veut faire. Alors, il hésite. Je ne sais pas si cette facilité d'emprunt est une réponse, mais je me demande si c'est toute la réponse.

M. Loiselle: Non, mais je pense que l'hésitation qu'un étudiant du Nouveau-Brunswick peut avoir avant d'emprunter $10,000 pour compléter ses études ne doit pas être pire que l'hésitation d'un gars de Montréal qui doit emprunter aussi $10,000 pour faire ses études. Ils hésitent tous les deux de la même façon, non?

Mme Whalen: Oui, mais je crois que la réponse de M. De Benadetti est que, justement, ça coûte plus cher pour un étudiant d'enseignement supérieur, au Nouveau-Brunswick, que dans le reste du pays. Alors, ce n'est pas la même somme, c'est une plus grande somme qu'il doit emprunter, dans une économie moins riche. Alors, je crois qu'il y a un problème, mais je crois que ce sont des questions qu'il faudrait certainement étudier.

M. Loiselle: Donc, si je suis votre raisonnement, on devrait régionaliser les programmes de financement direct aux étudiants afin de les adapter à l'économie régionale?

Mme Whalen: Où est notre expert?

M. Richard: Monsieur le président, si je peux répondre en partie à cette question-là, pour ce qui est par exemple des étudiants francophones de la province, il y a un nombre beaucoup plus considérable d'étudiants qui doivent avoir des bourses et des prêts, alors que, pour la population anglophone, le pourcentage est beaucoup moins élevé. Pour ce qui est de cette question, je pense qu'il y aurait lieu de faire une étude de la situation financière des étudiants francophones de la province pour essayer de leur donner des chances égales d'accès au monde universitaire.

M. Loiselle: Si vous voulez parler maintenant d'accessibilité à un niveau d'enseignement égal pour un étudiant au Nouveau-Brunswick et un étudiant à Montréal, est-ce que c'est possible en laissant le domaine de l'enseignement universitaire uniquement au niveau provincial, sans une vision nationale? Est-ce que c'est possible pour une université du Nouveau-Brunswick de concurrencer les universités des provinces plus populeuses ou plus riches? Si non, est-ce que c'est possible, dans le contexte actuel du respect de l'autonomie provinciale, de cette juridiction dans le domaine de l'enseignement, de penser à une spécialisaiton des régions qui ferait que vous pourriez devenir, vous, dans les Maritimes, un centre d'excellence dans tel ou tel domaine et aller cueillir votre clientèle à travers tout le pays pour ce qui est de ces domaines d'excellence, tout en admettant par exemple que votre clientèle, dans d'autres domaines, devra s'expatrier et aller ailleurs?

[*Traduction*]

At that time, the costs were lower than they are now, relatively speaking. I think your suggestion regarding loans is good in theory. But put yourself in the place of an 18-year old intelligent student who can choose to go to a technical school which costs almost nothing, or to borrow money and go into debt. The student hesitates, because he has a whole range of options and things that he would like to do. I do not know whether ease of borrowing is an answer, but I wonder whether it is the whole answer.

Mr. Loiselle: No, but I do not think there should be any more hesitation on the part of the New Brunswick student about borrowing $10,000 to finish his education than there is on the part of a student in Montreal who has to borrow $10,000 as well for his education. Their hesitation is the same, is it not?

Mrs. Whalen: Yes, but I think that Mr. De Benadetti's answer is that post-secondary education is more expensive in New Brunswick than in the rest of the country. So a student in New Brunswick would have to borrow more money in an area with a poorer economy. So I think there is a problem, but I think that these questions must definitely be examined.

Mr. Loiselle: If I follow your argument, we should regionalize direct student financing programs in order to adapt them to regional economies. Is that correct?

Mrs. Whalen: Where is our expert?

Mr. Richard: Mr. Chairman, I would like to reply to that question in part. Many more francophone students in the province must apply for grants and loans than is the case among anglophones. I think it would be a good idea to study the financial situation of francophone student in the province to try and give them equal access to university.

Mr. Loiselle: If you are talking about equal accessibility for the student in New Brunswick and the student in Montreal, do you think this is possible if university education is solely a provincial responsibility, without a national perspective? Can a university in New Brunswick compete with universities in wealthier provinces with larger populations? If not, might it be possible in the present context of respect for provincial autonomy and provincial jurisdiction in education to consider regional specialization? In other words, the Maritimes might become a centre of excellence in a particular field and might attract students from across the country in these particular fields. Of course, students from the Maritimes who are interested in other areas, would have to obtain their education elsewhere.

[*Text*]

• 1440

Mme Whalen: Je crois que c'est une expérience que le conseil des premiers ministres des Maritimes a voulu tenter, quand ils ont institué la Commission d'enseignement supérieur des Maritimes. Ils ont voulu voir si c'était possible d'empêcher la prolifération des programmes dans les trois universités des Maritimes. Est-ce que l'expérience s'avère concluante, à ce moment-ci? Je ne le sais pas. Moi, j'ai l'impression qu'il y a eu des problèmes avec la Commission d'enseignement supérieur. Je ne trouve pas qu'on a été beaucoup de l'avant. Toutefois, cela c'est mon point de vue. Alors, je ne sais pas . . .

M. Loiselle: A ce niveau-là, et c'est ma dernière question, monsieur le président, l'université, c'est bien sûr une institution qui donne une éducation à des gens, mais c'est aussi en soi des centres de recherche. L'université, c'est beaucoup plus que l'endroit où la connaissance est transmise d'un individu, d'un professeur à 25, 30, 40, 50 étudiants. C'est aussi un endroit où on réfléchit, c'est un endroit où on fait de la recherche.

Est-ce que c'est possible au Canada, avec 23 millions de citoyens seulement, donc avec un potentiel de 23 millions de «bols» et puis pas plus, de penser qu'une région peut concurrencer les autres au niveau de la recherche dans les universités ou est-ce que cela ne devrait pas être tout simplement une espèce de concentration nationale?

M. Richard: Moi, je pense que toutes les universités ont le devoir de faire de la recherche. Maintenant, la liberté qui est donnée aux professeurs de faire de la recherche fait que chacun développe les orientations qu'il veut. Si l'éducation est une réserve ou un privilège des provinces, et c'est un privilège qui est jalousement gardé. C'est peut-être par un manque de planification nationale que certaines régions se soient davantage développées. Là-dessus, peut-être que vous suggérez qu'il y ait une certaine planification au plan national. Selon moi, il devrait y en avoir une. Maintenant, c'est mon opinion personnelle. Le régime provincial de l'éducation supérieure, en tant que régime soumis aux provinces, devrait être repensé. Pour ce qui est de l'éducation primaire et secondaire, c'est peut-être une question, mais pour ce qui est de l'éducation supérieure, il me semble qu'on devrait se poser la question.

M. Loiselle: Merci, monsieur le président.

The Chairman: Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: I have been advised that the value of student bursaries, in New Brunswick, in 1976-1977 was $2.8 million, in 1981-1982 was $6.7 million, an increase of 139.3 per cent, for an annual increase of 19 per cent, in student bursaries, over the five year period. It strikes me that is a reasonable effort by your province. Is there something wrong with the way your province is proceeding on this?

Ms. Sylvia Hale (President, Faculty Association of University Professors, St. Thomas University): I think you cannot divorce the question of funding students from the question of funding the institutions which teach them. I think there is a big problem with trying just to give the money to students. If they come, for example, to a place like St. Thomas, the

[*Translation*]

Mrs. Whalen: I think that the Council of Maritime Premiers wanted to attempt such an experiment when they set up the Maritimes Higher Education Commission. They wanted to see if they could prevent the proliferation of programs in the three universities in the Maritimes. I do not know the results of the experiment. I get the impression that there were some problems with the higher education commission. I do not think that much progress was made. However, that is just my opinion. I really do not know—

Mr. Loiselle: This is my final question, Mr. Chairman. While one of the functions of the university is to provide an education, another function is to act as a research centre. A university is much more than a centre where learning is passed on from a professor to 25, 30, 40 or 50 students. It is also a place where research is conducted.

Do you think it is possible, given the fact that Canada has a population of only 23 million, to think that regions can compete with other regions in university research, or do you not think rather that there should be some sort of national direction?

Mr. Richard: I think that all universities should be engaged in research. Of course, the fact that professors are free to choose their area of research means that each one develops his own specializations. If education is a provincial preserve, and one that is jealously protected—the fact that some regions are more developed than others may be due to a lack of national planning. I believe you are suggesting that there should be some planning at the national level. My personal opinion is that this should be done. The post-secondary education system, which is a provincial responsibility, should be re-thought. The situation is perhaps different in the case of primary and secondary education, but I think the issue of post-secondary education should be examined.

Mr. Loiselle: Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: On me dit qu'en 1976-1977, les bourses aux étudiants au Nouveau-Brunswick totalisaient $2.3 millions, et qu'en 1981-1982, elles totalisaient $6.7 millions. Il s'agit d'une augmentation globale de 139.3 p. 100, ou une augmentation annuelle de 19 p. 100 sur une période de cinq ans. A mon avis, votre province fait un effort raisonnable. Trouvez-vous qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans les efforts faits par la province?

Mme Sylvia Hale (présidente, Association des professeurs d'universités, Université St-Thomas): A mon avis, on ne peut pas dissocier la question du financement des étudiants de celle du financement des institutions. Je trouve qu'il y a énormément de problèmes lorsque l'on essaie de ne financer que les étudiants. Quand les étudiants viennent à une université

[*Texte*]

students complain that the facilities that they have open to them at St. Thomas are way worse than what they have been used to in their own provincial high schools. Our student body is 100 per cent New Brunswickers or 90 per cent New Brunswickers. A lot of them come from rural areas, for example. They all have to live in residence or live in apartments in the city. There is only a small proportion, in fact, who can live in Fredericton and come to school and that adds a lot of cost to them. They go home in the summers to small areas where jobs are hard to get. So, all those things add up. Then you are looking at the quality of the facilities, the quality of your teachers, the kind of postgraduate training that you have got. If you have centres of excellence, that is fine but you still have got to train the undergraduates to the level where they are going to be able to do graduate research in the big centres. So you cannot just assume that you have a few professors able to teach in one area somewhere in the middle of Canada and you do not need them anywhere else. You cannot divide it up like that. That funding has to be right across the board and while some of the student loans may have gone up, in many other areas of university funding it has been well below the rate of inflation so that we are just fighting a losing battle on that one in many of our areas.

• 1445

Mr. Blenkarn: The Minister of Health and Welfare has said that universities are elitist institutions. I am just quoting the Minister of National Health and Welfare and I would like your comment on that. And I would like you to advise as to the percentage of low-income people or youngsters from low-income families in your universities and those of high-income families. Is your situation any different from the rest of the country where, on a national basis, students are coming from families that have an income $16,000 a year higher than the national average?

Ms. Hale: Okay. I cannot speak for the whole of New Brunswick because I obviously have not interviewed all the students but I have done surveys in my own classes. I am a sociologist so I ask them where they came from and the last two years it has been bi-model, with half of them being in the very wealthy bracket of $40,000 to $50,000 or more and half of them were below $15,000 a year for their parents coming to St. Thomas to do sociology. We seem, in fact, to be drawing an increasing number of students from poorer areas, partly, I think, because the economy is changed and they cannot expect to get a job as soon as they leave high school or before they leave high school and so they are coming to universities. We are having a very different kind of student and I think we really need to encourage those students and they are doing very well. They are from very non-traditional kinds of backgrounds and these are precisely the people whose parents have no higher education, who are not the kind of people who say, get a degree at all costs; they are very afraid of the cost. They did not have one, why do their children need one. We have very many people, at St. Thomas, who have none of that

[*Traduction*]

comme celle de St-Thomas, par exemple, ils se plaignent du fait que les installations sont pis que celles qu'ils ont connues dans leurs écoles secondaires. Cent pour cent ou quatre-vingt-dix pour cent de nos étudiants sont de la province du Nouveau-Brunswick. Beaucoup d'entre eux viennent des régions rurales. Ils doivent tous vivre en résidence ou dans des appartements en ville. Il y en a très peu qui peuvent habiter chez eux à Fredericton et suivre des cours à l'université. Donc, les cours universitaires reviennent très cher aux habitants. En été, ils rentrent chez eux dans des petits centres où il est difficile de trouver des emplois. Il y a donc une accumulation de facteurs. Il faut également tenir compte de la qualité des installations et des professeurs et le genre de formation de deuxième et troisième cycles que nous pouvons offrir. C'est très bien d'avoir des centres d'excellences, mais il faut quand même donner une formation de premier cycle afin de permettre aux étudiants de poursuivre les études dans les grands centres. Il ne faut pas présumer que le fait d'avoir plusieurs professeurs spécialistes dans certains domaines à quelque part au milieu du pays veut dire que l'on n'en a pas besoin ailleurs. Ce n'est pas comme cela que cela fonctionne. Il faut qu'il y ait un financement pour toutes les institutions. Bien que les prêts aux étudiants aient peut-être augmenté, dans bien d'autres domaines, le financement aux universités a été bien en deça du taux d'inflation, et donc, on ne fait pas de progrès à ce chapitre dans bien des régions.

M. Blenkarn: Le ministre de la Santé et du Bien-être social a dit que les universités sont des institutions d'élite. Je cite le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je voudrais entendre votre réaction à cette observation. Pouvez-vous nous dire quel pourcentage de vos étudiants vient des familles à revenus peu élevés par rapport à ceux qui viennent des familles à revenus élevés? Votre situation diffère-t-elle de celle du reste du pays où, en général, les étudiants viennent de familles dont le revenu est de $16,000 par an supérieur à la moyenne nationale?

Mme Hale: D'accord. Je n'ai pas interviewé tous les étudiants du Nouveau-Brunswick, mais j'ai fait des enquêtes dans mes propres classes. Je suis sociologue et donc, je demande des renseignements sur les antécédents familiaux de mes étudiants. Ces deux dernières années, la moitié des étudiants étaient issus de familles très riches, dont les revenus étaient de $40,000, $50,000 ou plus, et l'autre moitié venait de familles dont le revenu était de moins de $15,000 par an. Il s'agit d'étudiants en sociologie à l'université St-Thomas. Je crois que de plus en plus de nos étudiants viennent des régions plus démunies; je crois que cela s'explique en partie parce que l'économie a évolué et les étudiants ne peuvent plus s'attendre à se trouver un emploi à la fin ou avant la fin des études secondaires et donc, ils viennent à l'université. Nous recevons maintenant une différente sorte d'étudiants. A mon avis, il faut vraiment les encourager parce que ce sont de bons étudiants. Les étudiants ont des antécédents non traditionnels, en ce sens que leurs parents n'ont pas fait d'études postsecondaires. Ce sont des gens qui se méfient beaucoup des coûts de l'enseignement. Les parents n'ont pas eu de diplômes universitaires, donc ils se

[*Text*]

academic background and I think, if you make it an elitist institution, you are pushing those people out at the very time, in the economy, when I think more of those people are coming in. I cannot talk for other universities but that is what is happening at St. Thomas.

Mr. Blenkarn: I did not say it was an elitist institution. The Minister of National Health and Welfare, Monique Bégin, did, but you have indicated that half of your students are coming from families with incomes over $40,000 to $50,000 a year. On what basis do you think these families should be subsidized as needy families?

Ms. Hale: The obvious way of doing it is means testing. You make student grants dependent upon the kind of income their parents have. This is the way it is done in many other countries and it basically solves that problem, and you get your money back in taxes from the wealthier people.

Mr. De Benadetti: Mr. Chairman, if I may follow up on what Mr. Loiselle was asking earlier, namely, why the participation rate was down in New Brunswick in comparison with other provinces, I was saying in part it is the difficulty in student's financing their education. I think the lower participation rate is also due to the fact that we have a depressed economy generally. Students are not automatically finding jobs, say with a B-A or B-Sc and not because a lot of them are from poor families, they have felt that the utility of a university eduction is less in terms of a direct correlation between a university education and a job, and, have, thus, either dropped out or not chosen to participate in a university program. So, I think, what is going to happen, with less funding, is that we are going to get more of an elitist concept in universities than we now have.

That is all I have, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Thacker.

Mr. Thacker: Mr. Chairman, there is only one point that I wish to explore. We are running into a very interesting phenomenon—which did not come as a surprise to me, having been a chairman of the board of the University of Lethbridge, and I am personally convinced there is no "fat" in the university system, at least in the small universities—we are running into a broadly based opinion in some of the provinces, at least, that there still is a lot of "fat" in the university system, and that there could be much, much more paring. It gets down to the quote that Mr. Blenkarn often uses, where he was told that there is, sort of, an institution operating under 18th century concepts with a 19th century structure and it is simply not adapting to the 20th century needs of the student population and the society at large. While I do not believe that is true, it certainly is out there. How do you respond to that criticism, here, in New Brunswick, that there is "fat" in the system and you are outdated in your way of approaching advanced education for the broadly based needs of society?

[*Translation*]

demandent pourquoi leurs enfants en ont besoin. Beaucoup d'étudiants à St. Thomas ont des antécédents de ce genre, et j'estime que si l'on fait en sorte que l'université devienne une institution d'élite, on élimine ce genre d'étudiants au moment où de plus en plus d'entre eux veulent aller à l'université à cause des conditions économiques. Je ne connais pas la situation dans d'autres universités, mais voilà ce qui se passe à St. Thomas.

M. Blenkarn: Je n'ai pas dit que l'université est une institution d'élite. C'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Monique Bégin, qui l'a dit. Mais vous avez dit que la moitié de vos étudiants viennent de familles dont les revenus dépassent $40,000 ou $50,000 par an. Comment trouvez-vous que l'on devrait établir le besoin de subventions de ces familles?

Mme Hale: La façon la plus évidente de le faire est un test des ressources. Les bourses aux étudiants dépendent des revenus des parents. C'est ce qui se fait dans beaucoup d'autres pays et cela résout en gros le problème. On récupère l'argent des personnes les plus nanties par l'intermédiaire du régime fiscal.

M. De Benadetti: Monsieur le président, je voudrais donner une réponse supplémentaire à la question posée par M. Loiselle tantôt. Il a demandé pourquoi le taux de participation a baissé au Nouveau-Brunswick par rapport aux autres provinces. Je disais que cela tient en partie aux problèmes de financement des étudiants. Je crois que le taux de participation plus bas découle également du fait que nous avons en général une économie en déclin. Un diplôme universitaire ne garantit pas un emploi et étant souvent de familles pauvres, ils ne voient pas souvent les avantages pratiques d'une formation universitaire quand il faut trouver du travail. C'est ce qui explique les abandons ou la décision de ne pas s'inscrire à l'université. Je crois que les réductions des budgets universitaires vont accentuer davantage le caractère élitiste des universités.

C'est tout ce que j'ai à dire, monsieur le président.

Le président: Monsieur Thacker.

M. Thacker: Monsieur le président, je n'ai qu'une question à examiner. Nous avons constaté qu'il existe un phénomène très intéressant, qui ne m'a pas surpris, puisque j'ai été le président du conseil de l'université de Lethbridge. Cela ne reflète pas mon avis, surtout pour les petites universités, mais on pense très souvent dans certaines provinces qu'il reste beaucoup de superflus dans les universités et qu'il y a lieu de faire encore beaucoup de réductions. Comme l'a dit M. Blenkarn, on pense à une institution suivant des concepts du 18ième siècle dans une structure du 19ième qui ne s'adapte tout simplement pas aux besoins actuels des étudiants et de la société en général. Je n'en suis pas persuadé moi-même, mais c'est une opinion très répandue. Comment répondez-vous à cette critique selon laquelle le système a encore beaucoup trop de «gras» et que votre façon d'envisager l'enseignement supérieur est désuète face aux besoins actuels de la société?

[*Texte*]

Mr. Charles LeBlanc (President, ABPUM, University of Moncton): Probably we have not done as good a marketing job as we ought to have done. . . . Est-ce que je puis continuer en français?

Certainement que nous avons du chemin à faire pour renseigner la population sur tous les efforts faits, toutes les ressources existantes et tout le travail qui est fait dans le cadre des universités. C'est un aspect que nous avons négligé. En d'autres mots, on ne s'est jamais suffisamment vanté. On n'a jamais fait d'annonce à la télévision pour dire quel travail on faisait, et quel bien-être on apportait à la société. On est trop occupé à le faire, bien souvent!

Dans les universités, comme chez nous, il y a aussi des lacunes, dans certains programmes, cela est vrai. Il reste bien des aspirations de la population à satisfaire. On travaille dans cette direction-là. On vient de compléter certains programmes, tels que celui de la Faculté de Droit à l'Université de Moncton, qui était une des aspirations . . . Il y en a bien d'autres. Cela prend du temps; cela prend de l'argent; cela prend des efforts du gouvernement, et de notre part. J'ai l'impression qu'il n'y a certainement pas de «gras», du moins, on ne le vois pas, nous autres, et puis tous les efforts sont faits pour essayer de combler les aspirations de la société.

Ms. Whalen: I think that is a question that can be answered with data, and I am sure that our professional officer have some data to indicate there is no "fat". We are terribly, terribly in good condition. We are very lean. We are very thin. Really, "fat" is a concept that has never been allowed to creep into universities in New Brunswick, sir.

I do not want to put you on the spot, but I think you have data here that indicates we are running below inflation in our budget, and that we have been doing so for a number of years.

Ms. Allayne Armstrong (Professional Officer, FNBFA/FAPUNB): I think the data pretty well speaks for itself. I refer you to the brief to look at the figures—faculty salaries that are 10 or 15 per cent below the rest of Canada. What I would rather emphasize is the situation in terms of the deterioration of facilities. Examples are given, for instance, of St. Thomas University, where professors are having to have offices which are actually storage rooms in the basement. There is no student lounge there. The university cannot even afford a single bilingual secretary. There are only two secretaries for a staff of 56. If you consider that there is fat, I do not know where it is.

• 1455

Mr. Clair: At UNB they are running into problems with their residences where the fire standards are not up to par and they are facing the possibility of closing them down. Library cut-backs, in the last few years, are almost incredible in terms of the number of journals that you cannot order; the number of books that you cannot order. There is little access to computer time. That is not fat that is lean.

Mr. LeBlanc: If I may just follow up on that, I did not really want to paint a black picture. I thought it was sufficient to say that we had no fat, but just recently, about two years

[*Traduction*]

M. Charles LeBlanc (président, ABPUM, Université de Moncton): Nous n'avons sans doute pas consacré assez d'efforts à notre image de marque. May I continue in French?

There is no doubt that we have a great deal to do in order to inform the population about all our efforts, all the existing efforts and work being done by universities. This is an aspect which we neglected. In other words, we have not been blowing our own horn enough. We have not been advertising on television to make our achievements known and describe the sort of contribution we are making to society. We are much too busy actually going about this work!

In universities such as ours, it is true that there are some needs which are not being met. We are attempting to do something about this. We have just set up a law school at the University of Moncton in order to satisfy one such aspiration and there are many others. We need time, money and government assistance to complement our own efforts. I am not aware of any fat in the system but rather a commitment to fulfil society's aspirations.

Mme Whalen: Je crois que les données vous donneront une réponse claire. Notre conseillère peut certainement vous démontrer par les faits qu'il n'y a pas de superflu. Au contraire, nous passons par des années de vaches maigres. Le superflu est quelque chose que nous n'avons jamais eu dans les universités du Nouveau-Brunswick, monsieur.

Je crois que vous avez des données ici qui indiquent que nos budgets sont inférieurs au taux d'inflation depuis quelques années.

Mme Allayne Armstrong (conseillère, FNBFA/FAPUNB): Je crois que les données sont assez éloquentes à ce sujet. Je vous renvoie aux tableaux des chiffres dans le mémoire. Les traitements des professeurs sont de 10 ou 15 p. 100 inférieurs aux traitements versés ailleurs au Canada. Je tiens aussi à vous faire remarquer que les installations se sont beaucoup détériorées. A St. Thomas University, des bureaux de professeurs se trouvent maintenant dans des salles d'entreposage au sous-sol. Il n'y a pas de salon des étudiants et l'université ne peut même pas se payer une seule secrétaire bilingue. Il n'y a que deux secrétaires pour 56 professeurs. Je ne vois trop comment on pourrait parler de superflu.

M. Clair: Il est question de fermer les résidences à l'Université du Nouveau-Brunswick puisqu'elles ne sont pas conformes aux normes établies en matière de protection contre les incendies. La bibliothèque a dû faire des réductions très importantes; il y a beaucoup de revues et de livres qu'on ne peut plus commander. Nous avons très peu d'accès à l'ordinateur. Pas question de «gras» ici, c'est on ne peut plus maigre.

M. LeBlanc: Si vous me permettez de continuer, je ne voulais pas faire un tableau trop noir de la situation. Je pensais qu'il suffisait de dire qu'il n'y avait pas surabondance mais

[*Text*]

ago, l'Université de Moncton a mis à pied 57 personnes de son personnel de soutien. Sur 200, nous en avons congédié 57. C'est un indicatif ça et on n'augmente pas le nombre de professeurs dans le corps professoral . . . L'inverse est vrai; au fur et à mesure que quelqu'un se retire ou quitte, ou se décourage et retourne dans l'industrie, on ne comble pas son poste.

Mr. Thacker: My lord, I rest my case.

The Chairman: Did you have questions?

Mr. Weatherhead: Yes, I have one question, Mr. Chairman, perhaps just following this last bit up. It is a fact that New Brunswick is a much more bilingual province than most around the country, and there is a large francophone population. Does that add particular economic problems to you regarding your university and post-secondary education? I am thinking, are you going to have to spend more money in various ways to adequately reflect this francophone-anglophone sections of your post-secondary, university life?

M. Richard: Je pense que pour ce qui est de la population francophone du Nouveau-Brunswick, il y a certainement un rattrapage à faire. En d'autres mots, l'université francophone qui dessert la population francophone non seulement du Nouveau-Brunswick, mais de tout l'Atlantique, est d'une existence assez récente. Elle date de 1963, et il y a des rattrapages à faire pour donner des services adéquats à une population qui est largement défavorisée et qui, pour certaines régions, est affectée par un chômage chronique beaucoup plus élevé qu'ailleurs. Et comme je l'ai dit plus tôt en réponse à la question de M. Loiselle, je pense qu'il faudrait faire une étude spéciale pour ce secteur de la population.

Mr. Weatherhead: Thank you.

Le président: Dans vos recommandations 11, 12 et 13, vous parlez de l'établissement d'une commission royale d'enquête pour essayer de définir, d'examiner la question du financement des universités, vous parlez d'un organisme qui aurait pour but de donner une plus grande responsabilité aux provinces. Vous parlez aussi d'un organisme qui chercherait à définir des objectifs et à coordonner les efforts et assurer l'accessibilité, etc . . . Je partage ces opinions-là, sur le plan personnel, et comme député fédéral, mais je pense qu'il ne faudrait pas que vous pensiez que le gouvernement fédéral ou un groupe parlementaire fédéral peut de lui-même en arriver à ces questions-là. Qu'on le veuille ou non, que ce soit bon ou non, il y a eu une certaine évolution depuis surtout dix ou quinze ans au Canada, vers une plus grande autonomie des provinces, vers le développement d'une certaine jalousie provinciale dans le champ de leurs compétences, et en fait depuis l'établissement du financement des programmes établis, le gouvernement fédéral n'a pas réussi à s'asseoir avec les gouvernements provinciaux pour écrire, en fait, une déclaration sur les objectifs nationaux. Au Canada, présentement, on n'a aucune déclaration là-dessus. Personne, nulle part ne peut voir une telle déclaration au Canada, ou des provinces entre elles. Il y en a peut-être au niveau provincial, et peut-être au niveau régional. Mais il n'y a aucun document quant aux objectifs du Canada dans le domaine de l'éducation postsecondaire, et qui associerait les gouvernements des provinces et le gouvernement fédéral. Dans

[*Translation*]

récemment, il y a environ deux ans . . . the University of Moncton laid off 57 maintenance staff employees. Fifty-seven out of 200 were dismissed. This gives you some idea. Nor are we increasing the professorial staff, quite the opposite. Positions which are left open following retirement or the decision to return to industry are simply not filled.

M. Thacker: Je m'arrêterai ici.

Le président: Avez-vous des questions?

M. Weatherhead: Oui, une question, monsieur le président, dans un peu le même ordre d'idées. Le Nouveau-Brunswick est une province beaucoup plus bilingue que la plupart des provinces et compte une importante population francophone. Cela cause-t-il des difficultés financières pour l'enseignement universitaire et postsecondaire? La nécessité d'institutions francophones et anglophones entraîne-t-elle des dépenses supplémentaires?

Mr. Richard: There is no doubt that the French-speaking population in New Brunswick has some catching up to do. The French-language university which serves not only New Brunswick but all the Atlantic provinces, is a fairly recent creation, going back to 1963. It does have catching up to do in providing adequate services to a largely disadvantaged population which, in certain areas, is subject to much higher chronic unemployment than elsewhere. As I answered Mr. Loiselle, I think that a special study should be devoted to this element of the population.

M. Weatherhead: Merci.

The Chairman: In your recommendations 11, 12 and 13, you refer to the establishment of a royal commission of enquiry charged with examining the financing of universities, and also mention an organization which would encourage a greater degree of responsibility among the provinces. In this connection, you talk about defining objectives and coordinating efforts, in showing accessibility and so forth. Personally speaking, I go along with your opinions but I feel it is incumbent on me as a federal member of Parliament to point out that the federal government or a group of federal parliamentarians cannot decide on its own initiative to deal with all these questions. Whether we like it or not, over the past ten or fifteen years, there has been a certain evolution in Canada towards a greater measure of provincial autonomy and a desire to guard over all areas of provincial jurisdiction. As a matter of fact, since the creation of Established Programs Financing, the federal government has not succeeded in getting together with provincial governments to draw up a statement of national objectives. Our national objectives have not yet been defined, either by the federal government or the provinces. It may have been done at the provincial or the regional level, but there has been no statement of national objectives in the area of postsecondary education that would apply to both the federal and provincial governments. In the area of health, two Acts have been passed by the federal parliament; there is the Health Insurance Act and the Hospital Insurance Act which

[*Texte*]

le domaine de la santé on a deux lois du parlement fédéral; il y a la Loi sur l'assurance-santé et la Loi sur l'assurance-hospitalisation qui indiquent certains critères, certaines conditions, et certains objectifs. Et les provinces, bien qu'elles ne soient pas tellement contentes, l'ont accepté. Il a peut-être fallu une dizaine d'années, mais maintenant elles acceptent cela grosso modo. Dans le domaine de l'éducation postsecondaire cela n'existe pas. Je ne voudrais donc pas que vous croyez que ça va être facile pour le gouvernement fédéral d'établir une commission royale d'enquête, ou de décider qu'il faut tout simplement définir des objectifs et surtout d'avoir un organisme qui verrait à la responsabilité des provinces. En tant que député fédéral, je vous assure que je n'ai pas de difficulté à accepter ça. Mais la réalité politique, au Canada, est que les provinces ne semblent pas vouloir aller dans cette voie-là. Vous avez indiqué que depuis 1977 la contribution du gouvernement fédéral, dans les programmes de la santé et de l'éducation postsecondaire, a augmenté en pourcentage, et que la contribution provinciale a diminué, ce qui veut dire que les gouvernements provinciaux ont vraiment gagné avec ce programme-là. Mais en l'absence d'accord des provinces sur des objectifs pour tout le pays, que pensez-vous que le gouvernement fédéral devrait faire? . . . Parce que si on continue tout simplement de financer sans objectif pour tout le pays, si les dix gouvernements provinciaux ne peuvent s'entendre entre eux et avec le fédéral pour savoir quels sont les objectifs, que pensez-vous que l'on devrait faire? Ceci est ma première question.

• 1500

Deuxième question . . . c'est peut-être une suggestion sur laquelle je vous demanderais de réfléchir. Ne pensez-vous pas que ce serait mieux que le gouvernement fédéral définisse ses propres objectifs avec les provinces qui voudraient s'entendre avec lui, qu'il s'agisse d'objectifs régionaux ou d'objectifs comme par exemple dans le domaine de la recherche appliquée, ce qui intéresse surtout, je pense, les universités du Nouveau-Brunswick, et peut-être avoir un critère de développement pour aider les universités qui n'ont pas encore atteint leur maturité ou le stade de développement pour lequel elles avaient été conçues? Qu'en pensez-vous? Il y aurait des objectifs au plan fédéral et il y aurait des ententes avec certaines provinces qui voudraient s'entendre avec le gouvernement fédéral sur certains de ces objectifs?

Ms. Whalen: Professor De Benadetti wants to have some input here and that is fine. However, I would like to make a very brief comment too.

I think I am surprised when you say that the University of New Brunswick favours applied research. I think university professors, generally speaking, do not favour definitely applied research. It just goes against my grain as a university professor. I think they very frequently do that but I think I would be surprised. They will answer that this evening anyway.

Le président: Je pense, madame Whalen, quant au mémoire de l'université de Moncton, ce matin, je ne voulais pas dire qu'ils voulaient seulement de la recherche appliquée, mais on

[*Traduction*]

set standards, impose conditions and define objectives. And the provinces accepted them, although they may not have been very happy about it. It took about 10 years, but they eventually accepted most of it. In the area of postsecondary education, this does not exist. I do not want you to think that it will be easy for the federal government to set up a Royal Commission of Inquiry to simply define objectives or to create an agency to monitor the provinces. As a federal M.P., I assure you that I have no trouble accepting it. But the political reality in Canada is such that the provinces do not seem to want to move in this direction. You indicated that since 1977, the federal government's contribution to health and postsecondary education has increased proportionally and that the provincial contribution has decreased, which means that the provincial governments have gained by the program. But if the provinces do not agree on national objectives, what do you think the federal government should do? If we continue financing without having national objectives, if the 10 provincial governments cannot agree with the federal government on these objectives, what do you think we should do? That is my first question.

My second question is perhaps more of a suggestion and I would like you to think about it. Do you not think it would be better if the federal government defined its own objectives with the provinces who would be willing to co-operate? This could apply to regional objectives or objectives in the area of applied research, which I think is of interest to all of the universities in New Brunswick. Perhaps there could be a development standard to help universities that have not yet reached maturity or the stage of development that they were designed for. What do you think of this? There would be federal objectives and there would be agreements with the provinces who would be willing to endorse some of the objectives set by the federal government.

Mme Whalen: Le professeur De Benadetti veut répondre, mais je voudrais d'abord faire une observation.

Je suis étonnée de vous entendre dire que l'Université du Nouveau-Brunswick préfère la recherche appliquée. De façon générale, les professeurs d'université ne préfèrent pas la recherche appliquée. En tant que professeur, cela ne me semble pas naturel. Il y a peut-être beaucoup de professeurs qui préfèrent la recherche appliquée, mais cela m'étonnerait. De toute façon, ils pourront vous le dire lorsqu'ils comparaîtront ce soir.

The Chairman: With respect to the brief presented this morning by the University of Moncton, I did not mean that they only wanted applied research, but they indicated that

[*Text*]

nous a indiqué un besoin particulier en recherche appliquée . . . C'était dans ce sens-là . . .

Mme Whalen: D'accord! Professeur De Benadetti?

M. De Benadetti: Oui, vous posez des questions très compliquées et je crois que nous n'avons pas les réponses. I think one danger in, say, the federal government isolating two or three areas that they would like to fund, such as applied research, is that it would distort the aims and purposes of the universities. For instance, if it were known that only scientific research would be supported by the federal government, I think this would mean a decline, for instance, in support for the liberal arts and other programs.

The Chairman: Applied research was only one example. The federal objectives could very well be other things than applied research. That is just one. I think what I indicated was that you could have an objective, for example, of development. You could have criteria that would be developmental criteria to help universities reach their maturity, the stage where they can deliver what they were conceived for, because there are a lot of universities in the country that are yet to achieve that stage. They have not, you know . . . versus, for example, established universities.

Mr. De Benadetti: Yes, okay. I guess I too was seizing upon that as an example. There is a danger in picking specific programs and saying we are going to support them. I think your idea has some merit in that, perhaps the federal government could sit down with the provinces, and together with the universities, establish what their needs are much in the same way that DREE does with the general development agreements. They get together with the provinces and they try to establish what particular needs there are. Perhaps some university needs catch-up for some particular reason; they are new at universities and do not have historical funding and, perhaps, need more financing than the average. You have other universities where plants are run down and they are not getting, say, capital grants from the provinces, which is the case right now. Although the Province of New Brunswick has supported operating costs, they have not paid attention to the Maritime Provinces Higher Education Commission recommendations on capital grants. There have been no moneys spent by the Province of New Brunswick for capital purposes.

I think we should not lose sight of the role of the universities. For example, the university that I have taught at for the last 13 years is a university of 1,500 students, limited enrolment deliberately. I think we get very uncomfortable when we hear even signs that only certain aspects of university education will be supported because I think there is merit in, say, a liberal arts approach to university education in that you make people more flexible. It is sometimes thrown at universities that people change jobs, careers, two or three times in their lifetimes and therefore universities are failures. They were trained for something to which they did not stick at for the rest of their lives. I think it is to the universities' credit that a person is made versatile enough that he or she can have two or three careers in his or her lifetime, and, with the radical technological change we are facing now, I think it is imperative that we support programs that make people more flexible.

[*Translation*]

there was a particular need for applied research . . . It was in that sense . . .

Mrs. Whalen: Fine! Professor De Benadetti?

Mr. De Benadetti: You have asked some very complicated questions and I do not think that we have the answers. Si le gouvernement fédéral choisit deux ou trois domaines qu'il voudrait subventionner, comme la recherche appliquée, il y a un danger que cela déforme les buts et les objectifs des universités. Si l'on savait, par exemple, que le gouvernement fédéral n'accordera de subventions que pour la recherche scientifique, l'enseignement des arts libéraux et d'autres matières en souffrirait.

Le président: La recherche appliquée n'était qu'un exemple. Le gouvernement fédéral pourrait très bien décider de subventionner autre chose. J'ai dit qu'on pourrait accorder des subventions pour le développement des universités pour que celles-ci puissent atteindre la maturité. Il y a beaucoup d'universités canadiennes qui n'en sont pas encore là. Il y en a qui ne sont pas encore bien établies.

M. De Benadetti: Oui. Mois aussi, j'ai voulu prendre un exemple. Le fait de subventionner certains programmes comporte un danger. Je crois que le gouvernement fédéral pourrait s'asseoir avec les provinces et les universités pour définir les besoins de celles-ci, comme le fait le ministère de l'Expansion économique régionale lorsqu'il négocie les ententes-cadres de développement. Les fonctionnaires du ministère travaillent avec des représentants des provinces pour définir les besoins. Il y a peut-être des universités qui ont du rattrapage à faire parce qu'elles n'existent pas depuis longtemps et n'ont pas reçu beaucoup de subventions. Il y a d'autres universités où l'équipement est en mauvais état parce qu'elles n'ont pas reçu de subventions provinciales pour l'équipement. Même si la province du Nouveau-Brunswick assume une partie des coûts d'exploitation, elle n'a pas voulu appliquer les recommandations de la Commission des provinces maritimes pour l'enseignement supérieur concernant les subventions d'équipement. La province n'a accordé aucune subvention d'équipement.

Il ne faut pas perdre de vue le rôle des universités. L'université où j'enseigne depuis 13 ans limite à 1,500 le nombre d'étudiants qu'elle peut recevoir. La possibilité de ne subventionner que certains aspects de l'enseignement postsecondaire nous inquiète beaucoup, parce que je crois personnellement à la valeur des études en arts libéraux. Un cours en arts libéraux rend l'étudiant beaucoup plus polyvalent. On se fait parfois dire que les études universitaires sont inutiles parce qu'une personne change d'emploi ou de carrière deux ou trois fois au cours de sa vie. On ne travaille pas forcément dans le domaine où l'on a été formé. Le fait qu'une personne peut changer de carrière deux ou trois fois est, pour moi, un aspect positif de l'enseignement universitaire. Puisque la technologie évolue rapidement, il est important de subventionner des programmes qui encouragent la polyvalence. Pourquoi former des personnes pour combler des postes qui n'existeront pas dans 10 ans?

[*Texte*]

Why only train a person to be a specific kind of engineer when technological change says that 10 years down the line we do not need that engineer anymore, the person is not much good for anything else? But with a general approach to education, even though perhaps in the short run there may be a direct correlation between university education and a specific job, in the longer run, we are making Canadians more flexible and more adaptive to the very rapid technological change we are facing. So I get a little bit uneasy if the feds would take the easy way out and say: "Well gee we find it difficult to get together with the provinces and give them a certain kind of funding and financing, so let us just support medical schools."

• 1510

The Chairman: There is no problem agreeing with the provincial governments on funding. They all want the money. Why sit down with the provincial governments to discuss funding. No problem. Sit down anytime. But they have not been able to sit down to agree on national objectives of what post-secondary education in the country should be doing for the good of the country.

Now, you suggest a royal commission. Fine. This has been suggested to us across the country by many groups, and we are certainly going to reflect on that. But we cannot duck the tough political issue, which is that some provinces in this country do not want to discuss, with the federal government, what objectives in education should be, and a royal commission will not resolve that. That will have to be resolved by politicians. There are things that a royal commission may be able to resolve, but the tough political issue of determining national objectives, for post-secondary education in this country, that will be agreed to, you cannot duck with a royal commission. It will have to be resolved at the political level, and it is in that sense that I was asking the question, because I think . . .

In the Atlantic provinces, I do not think there would be great difficulty agreeing on objectives with the federal government. It is when you take all the provinces together that the jealousy about provincial competence and provincial jurisdiction develops. I do not think you would have that same problem of defining objectives, whatever they are, of agreeing on objectives, with the Atlantic provinces—certainly not with New Brunswick.

Mr. De Benadetti: If I might answer. In part, I think the way that certainly I feel is that we are caught, for one reason or another. The federal government is unhappy about the way some of the money that is given to the provinces is being spent, and their solution seems to be to cut back 1.5 billion bucks. I say: "Well, gee you are going to make the students suffer, and why should they be penalized, and why should the professors who teach them be penalized because they want to make a career, say, at a New Brunswick university?"

I know there are problems, but it is not really fair to expect us to provide all the solutions.

The Chairman: I was not asking that, but you were recommending one, and I am suggesting to you that, while I think it is a serious one, and it is sincere, and one that I share

[*Traduction*]

Mais s'il peut y avoir, à court terme, un lien direct entre les études universitaires et l'emploi obtenu, un cours général rend l'étudiant beaucoup plus souple et plus susceptible de s'adapter à de nouvelles technologies. Je n'aimerais pas que le gouvernement fédéral décide de ne subventionner que les études en médecine parce qu'il n'arrive pas à s'entendre avec les provinces sur la question du financement.

Le président: On n'a pas de mal à s'entendre avec les provinces sur le financement. Les provinces veulent de l'argent. Cela ne pose aucun problème. Mais on n'a pas réussi à s'entendre sur le rôle que doit jouer l'enseignement postsecondaire.

Vous avez proposé une commission royale d'enquête. Très bien. Vous n'êtes pas les seuls à l'avoir proposé et nous allons y réfléchir. Mais toujours est-il que les provinces ne veulent pas essayer de définir, en collaboration avec le gouvernement fédéral, le rôle que doit jouer l'éducation. Une commission royale ne permettrait pas de résoudre le problème. Il devrait être résolu par les politiciens. Une commission royale pourrait régler bien des choses, mais elle ne permettrait pas de fixer les objectifs de l'enseignement postsecondaire au Canada. C'est là une question politique et c'est pourquoi je vous ai demandé cela . . .

Les provinces maritimes n'auraient peut-être pas de mal à s'entendre avec le gouvernement fédéral sur la définition des objectifs. Ce sont les provinces dans l'ensemble qui posent un problème, parce qu'elles sont jalouses de leurs compétences. Je ne crois pas qu'il soit difficile de s'entendre avec les provinces maritimes, surtout avec le Nouveau-Brunswick, pour définir les objectifs.

M. De Benadetti: Permettez-moi de répondre. Pour moi, nous sommes pris. Puisqu'il n'aime pas la façon dont les provinces dépensent les subventions qu'il leur accorde, le gouvernement fédéral a décidé, de réduire les subventions de 1.5 milliard de dollars. Et ce sont les étudiants et les professeurs dans les universités du Nouveau-Brunswick qui en souffrent.

Je sais qu'il y a des problèmes, mais il n'est pas vraiment juste de s'attendre à ce que les solutions viennent de nous.

Le président: Ce n'est pas ce que je demande. Vous avez fait une recommandation et je vous dis pourquoi je l'appuie. Je voudrais que le gouvernement fédéral participe davantage à

[*Text*]

personally . . . Because I would like the federal government to have more say in post-secondary education. I would be very comfortable with that. It is the reality of the situation where provinces do not seem to want that, and I do not refer here to the Province of New Brunswick, or the Atlantic provinces. There are other provinces who do not want even to discuss with the federal government what the objectives should be. I am confronted, therefore, with a situation where I am being asked, as a federal politician, to continue to fund a post-secondary education program across the country when there are no national objectives written down.

You know, you indicated, in your brief, that the federal contributions keep going up, and the provincial governments are not necessarily spending that money in post-secondary education to the same level that they were before. Now that is just not a coincidence. That is a reflection of that demand for more provincial autonomy and more flexibility to do their own thing with their funds. That is a very serious political issue, and one that we are going to try to resolve as a federal group. But I do not want to leave you with the impression that a lot of these things—You know, the establishment of a royal commission is going to need provincial consent. They are just not going to say: "Oh yes if you guys there at the federal level want a royal commission we are going to have one." This is something we will have to take account of. Brièvement, monsieur Loiselle.

M. Loiselle: Un bref commentaire . . . John Roberts annonçait, il y a quelques mois, que le gouvernement fédéral avait comme objectif de passer la recherche et le développement du niveau actuel à 1.5 p. 100 de notre produit national brut. Et on répartissait cet effort-là à .75 p. 100 pour le secteur privé, et .5 p. 100 pour le gouvernement fédéral. Et on demandait aux universités d'augmenter leur effort dans ce domaine-là à .25 p. 100. Cela fait déjà six mois, je pense, ou cinq mois que cette annonce-là a été faite par le ministre John Roberts. En lisant cela, et en voyant qu'on demandait une participation accrue du milieu universitaire, je m'attendais à une réaction du milieu universitaire qui dirait: «haye, comment ça va venir ces fonds-là? Vous avez un objectif global . . . Comment est-ce qu'on s'entend, nous, le monde universitaire canadien, pour rencontrer cet objectif global? Comment est-ce qu'on se divise les tâches? Dans quels secteurs va-t-on?» Qu'est-ce qui s'est passé effectivement dans le milieu universitaire en ce qui regarde cette annonce-là? Il y a déjà quelques mois de passés . . . Comment est-ce que vous réagissez? Vous vous dites: «bon, eh bien, le gouvernement, donc les contribuables canadiens nous demandent de faire un effort supplémentaire . . . Si le gouvernement fédéral dit qu'il veut augmenter cela jusqu'à 1.5 p. 100 du produit national brut, cela veut nécessairement dire, si j'étais ministre et que j'annonçais cela, qu'il y a plus de cash sur la table. Comment mange-t-on cela et comment le dépense-t-on bien?» Comment est-ce que vous avez réagi, pratiquement? Il y avait une occasion là, comment est-ce que cela s'est passé dans votre milieu?

Mme Whalen: Peut-être est-on sauvés par la cloche, hein! Je crois que c'est une question sérieuse.

[*Translation*]

l'enseignement postsecondaire. Cela me ferait bien plaisir. Mais les provinces ne le veulent pas et je ne parle pas uniquement de la province du Nouveau-Brunswick ou des provinces maritimes. Il y a d'autres provinces qui ne veulent même pas participer à la définition des objectifs. On me demande, en tant que politicien fédéral, de continuer à verser des subventions pour l'enseignement postsecondaire sans qu'on ait fixé d'objectifs.

Comme vous l'avez dit dans votre mémoire, les subventions fédérales augmentent, mais les provinces consacrent parfois moins de fonds à l'enseignement postsecondaire. Ce n'est pas une coïncidence. Cela reflète le fait que les provinces demandent plus d'autonomie et plus de liberté pour ce qui est de l'affectation des fonds. C'est une question politique fort importante et le gouvernement doit trouver une solution. Je ne veux pas vous donner l'impression que . . . Comme vous le savez, il faut l'autorisation des provinces pour établir une commission royale. Et elles ne vont pas forcément nous la donner. Il va falloir en tenir compte. Briefly, Mr. Loiselle.

Mr. Loiselle: One short comment . . . A few months ago, John Roberts announced that the federal government's goal was to increase research and development from its current level to 1.5 per cent of our gross national product. And .75 per cent was to come from the private sector and .5 per cent from the federal government. And universities have been asked to increase their effort in this area by .25 per cent. That was some six months ago or five months since the minister, John Roberts, made this announcement. On reading that universities were being asked to increase their effort, I expected this reaction from the academic world: "How are we going to get these monies? Here they have set a global objective . . . What sort of arrangements will the Canadian universities come to in order to meet this global objective? How shall we divide the tasks to accomplish it? In what sectors?" What really happened in the universities following this announcement? Several months have passed now already . . . How is one to react? If one says to oneself: "Well, the government, or the Canadian taxpayers have asked us to make an extra effort . . . If the federal government says that it will increase financing by up to 1.5 per cent of the gross national product, that means that if I were minister and I said that, that I had to put more cash on the table. How are we then to spend it wisely?" How did you react in fact? Here was a golden opportunity, how did it turn out within your milieu?

Mrs. Whalen: Perhaps we have been saved by the bell! That is a very serious question.

[*Texte*]

M. Loiselle: Un professeur qui finit ses cours en retard!

Mme Whalen: Je crois que c'est un problème. Je vous l'ai dit, il n'y a pas seulement que des problèmes financiers dans les universités? Il y a le problème: Qui parle pour les université? Est-ce que c'est chaque université qui parle pour elle-même? Et, à l'intérieur d'une université, est-ce que c'est l'administration qui parle pour l'université? Est-ce que ce sont les professeurs qui parlent pour l'université? Est-ce que ce sont les étudiants qui parlent pour l'université? Alors, il y a un problème . . . Il y a peut-être un problème de communication à l'intérieur des universités qui fait que, quand tout à coup, les gouvernements posent un problème et les renvoient à l'université, on passe énormément de temps à se renvoyer la balle à l'intérieur de la communauté universitaire elle-mêeme.

Alors, peut-être a-t-on besoin de changer quelque chose dans nos manières de communiquer à l'intérieur des universités. Je vous ai dit que dans les universités, au Nouveau-Brunswick, il y a eu des malaises pendant les cinq ou six dernières années. Il y a eu des tensions qui ont vu l'administration d'un côté, le corps professoral de l'autre . . . On ne vous parle pas de ces problèmes-là. Je vous ai dit que même si les gouvernements nous donnent des subsides, tous les problèmes à l'intérieur des universités ne seront pas réglés.

Mais je crois que, quand même, il faut commencer quelque part. Et il me semble qu'il y aurait des raisons pour le gouvernement fédéral de chercher l'appui des gouvernements provinciaux pour qu'il y ait véritablement, à ce moment-ci, avant de commencer le XXI[ème] siècle au Canada, si on doit demeurer un pays, de se dire: Quels sonts les objectifs de l'enseignement supérieur dans ce pays? Et il me semble qu'il faut pousser très fort pour avoir cette commission royale d'enquête qui serait un premier pas. Je crois qu'au Nouveau-Brunswick, par exemple, la Commission d'enquête Deutsch a véritablement fait énormément de bien à l'enseignement supérieur, non plus. Et je ne suis pas au courant de tout ce qui s'est fait dans toutes les provinces du Canada, mais je crois qu'il faudrait des maintenant que l'on trouve quels sont les objectifs nationaux. Quant à votre question, on n'a peut-être pas répondu ici au Nouveau-Brunswick. Mais comme je vous le dis, il y a des problèmes à l'intérieur des universités qui font que parfois on n'a pas une réponse d'une institution mais on a deux réponses de la même institution.

Le président: Merci, madame Whalen et je désire remercier au nom des députés les représentants de la Fédération qui sont venus devant nous. Votre mémoire est un mémoire sérieux et je vous assure que nous allons le considérer sérieusement durant nos délibérations. Merci.

• 1520

We will adjourn for just two or three minutes and then we will continue.

[*Traduction*]

Mr. Loiselle: Here is a professor who si running his courses overtime!

Mrs. Whalen: I think that it is a problem. I told you before, there are not only financial problems in universities. There is also the problem of spokesmanship: Who speaks for the universities? Should each university speak for itself? And within the university itself, should the administration speak on behalf of the university? Should it be the professors who speak for the university? Or should it then be the students? So there is a problem there . . . There may be a communication problem within the university. So that when suddenly the government sets a problem to be resolved by a university, a lot of time is wasted throwing the ball into the other fellow's court within the university community itself.

So perhaps we should begin by changing all ways of communicating within the universities. I have already told you that in the universities here in New Brunswick, there have been some tensions for the past five or six years. There are tensions between the administration and the faculties. Of course, you never hear about these problems. So that even if if the governments provide us with more grants, this will not solve all the problems in the university.

Still, we have to start somewhere. And there are very good reasons why the federal government should seek support of the provincial governments, particularly at this time, before we go into the twenty-first century in Canada, if we are to remain a country. We must determine what are the objectives of post-secondary education in this country. And it seems to me that we must work very hard in order to ensure that we will have a royal commission of enquiry, as a first step. In New Brunswick, for instance, the Deutsch Commission did want to promote post-secondary education. And in Quebec, the Parent Commission certainly did not do any harm to the post-secondary education. I do not know what has gone on in the other provinces of Canada, but I believe that we must immediately set the national objectives of post-secondary education. Now as to your question, we cannot provide you with the answer here in New Brunswick. However, as I told you, there are such problems within the universities that sometimes you do not get one answer from an institution, but two answers.

The Chairman: Thank you, Mrs. Whalen. On behalf of all the members of the committee, I wish to thank the representatives of the Federation who have appeared before us. You have presented us with a very thoughtful brief, I can assure you that we will consider it seriously during our proceedings. Thank you.

Nous lèverons la séance pour deux ou trois minutes, puis nous reprendrons nous travaux.

[*Text*]

• 1519

• 1525

Le président: A l'ordre s'il vous plaît!

Alors nous continuons. J'ai dit cet avant-midi que j'étais heureux de noter que le Nouveau-Brunswick avait été la première province où le gouvernement avait demandé à nous rencontrer publiquement. C'est aussi la première province où un chef de parti, autre que celui au pouvoir, a décidé de nous rencontrer et de venir faire une présentation, en public, devant le groupe de travail. Je pense qu je me fais le porte-parole de tous les députés en exprimant à M. Daigle et au parti libéral du Nouveau-Brunswick, notre reconnaissance pour avoir préparé un mémoire et venir le présenter devant nous.

Alors, je pense que vous désirez monsieur Daigle, que l'on annexe votre mémoire à notre compte rendu d'aujourd'hui et que vous allez en faire un sommaire pour que l'on puisse ensuite passer aux questions? C'est bien cela?

M. Joseph Daigle (chef du parti libéral du Nouveau-Brunswick): Oui monsieur le président.

Le président: Est-ce qu'il est entendu que nous annexions le mémoire de M. Daigle au compte rendu d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

Le président: Monsieur Daigle.

M. Daigle: Merci monsieur le président, messieurs les membres du groupe de travail parlementaire. J'aimerais tout d'abord présenter mes confrères qui sont avec moi aujourd'hui. D'abord Mme Shirley Dysart qui est critique en matière de santé pour l'opposition officielle du Nouveau-Brunswick; ensuite M. John McKay, à ma droite, qui est notre critique financier, et M. Gérard Clavette critique en matière d'éducation, toujours pour l'opposition.

J'aimerais tout d'abord, monsieur le président, me joindre aux intervenants et à tous ceux et celles qui ont comparu avant moi aujourd'hui et vous souhaiter à mon tour, la bienvenue dans notre province.

J'apprécie l'occasion qui nous est donnée, à nous de l'opposition, du parti libéral du Nouveau-Brunswick, de faire valoir nos points de vue sur des questions aussi importantes que celles des accords fiscaux. Je crois monsieur, que le Parlement canadien vous a confié une tâche extrêmement lourde mais à mon avis des plus importantes. Je crois que votre sujet d'étude, soit les accords fiscaux et bien entendu la péréquation, est l'aspect peut-être—non pas peut-être, mais sûrement le plus important de notre fédéralisme canadien. Je crois que dans la pratique, et dans un sens du moins, c'est aussi important que le partage des pouvoirs de notre Constitution canadienne. C'est sûrement aussi l'aspect à mon point de vue le plus original de notre fédéralisme canadien.

Lorsqu'on pense qu'on vient juste de terminer une période de débat constitutionnel intense et qu'on peut se pencher sur des questions comme celles-ci qui sont vraiment la réalisation peut-être, ou la concrétisation justement du partage des compétences dans notre Constitution, je crois que c'est sûrement très intéressant pour tous les parlementaires canadiens.

[*Translation*]

The Chairman: Order, please!

We shall now resume our hearings. This morning, I noted how happy I was that the New Brunswick was the first province where the government had asked to appear at the public hearings. It is also the first province where the leader of a party other than the party in power, has decided to make a public presentation before the task force. I think I speak for all members in telling Mr. Daigle and the Liberal Party of New Brunswick, that we appreciate your having come before us to present a brief.

I believe, Mr. Daigle, that you wish to have your brief appended to today's proceedings, and that you shall summarize your main points in order that we can move on to questions? Am I correct?

Mr. Joseph Daigle (Leader of the Liberal Party in New Brunswick): Yes, Mr. Chairman.

The Chairman: Are all members agreed that we should append Mr. Daigle's brief to today's proceedings?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Mr. Daigle.

Mr. Daigle: Thank you, Mr. Chairman and members of the parliamentary task force. I would first like to introduce my colleagues who are here today with me. First, there is Mrs. Shirley Dysart, the health critic of the Official Opposition in New Brunswick; then on my right, Mr. John McKay, who is our financial critic, and Mr. Gérard Clavette, the Opposition critic on education.

To begin, Mr. Chairman, I would like to join all the other interveners and the witnesses who have preceded me today, in wishing you a warm welcome to our province.

I appreciate this opportunity, as the Opposition, the Liberal Party in New Brunswick, to put forth our points concerning such important issues as the fiscal arrangements. I believe, gentlemen, that the Canadian Parliament has given you a very burdensome task, but also a most important one. Your mandate, the fiscal arrangements in Canada, as well as of course the equalization, is perhaps, or I should say rather the essential issue of our Canadian federalism. At least on a practical basis, and in that sense, it is just important as the distribution of powers within the Canadian Constitution. It is also, in my opinion, one of the most original aspects of our Canadian federalism.

How interesting for Canadian parliamentarians, following an intense period of debate on the Constitution, to be able to look into those issues which are the very implementation and realization of the sharing of jurisdictions under our Constitution.

[*Texte*]

J'aborde toutes ces questions, monsieur le président, avec beaucoup d'humilité, en bon politicien provincial, et c'est dit dans le bon sens du mot . . .

Le président: Il n'y a pas de raison . . . (inaudible)

M. Daigle: . . . Je vous ai déjà soumis un texte que je ne lirai pas sauf pour en citer quelques brefs extraits, mais je vais essayer de le résumer.

Vous avez mentionné tout à l'heure, monsieur le président, et je me permets cette brève observation, que c'était la première fois qu'une opposition provinciale comparaissait devant vous . . . C'est peut-être parce que nous n'avons pas l'intention d'être dans l'opposition trop longtemps, ou bien que nous voulons profiter du privilège de l'opposition pour exprimer le fond de notre pensée sur ces questions très complexes.

Je ne me propose pas de faire une analyse détaillée des accords actuels, pas plus que de l'utilisation des sommes d'argent par les gouvernements provinciaux, y compris celui de la province du Nouveau-Brunswick. Je n'ai pas l'intention de m'attarder sur les détails des ententes fiscales que vous connaissez mieux que nous d'ailleurs. J'ai tout simplement l'intention de traiter les sujets qui sont visés par votre mandat, soit surtout la péréquation, la question du financement des programmes établis, enfin toutes les questions des accords fiscaux, les trois programmes, et finalement aussi, également le Régime d'assistance publique du Canada et les accords de perception d'impôt . . . Et d'essayer d'aborder ces questions peut-être beaucoup plus sur un plan, si vous voulez, des principes et d'essayer de suggérer quelques nouvelles approches ou des approches un peu différentes.

• 1530

Donc, monsieur le président, si vous me permettez une légère disgression, j'aimerais préciser quelques points au départ.

Je comprends très bien et je partage les préoccupations sinon l'inquiétude du gouvernement fédéral devant la situation actuelle des accords fiscaux. Que cela soit bien entendu. Et je crois que cette situation des accords fiscaux est en partie responsable des déficits financiers importants du gouvernement fédéral. Il y a quand même, et je veux le signaler en passant parce que cela a un impact direct, une importance, une influence autant du point de vue du gouvernement fédéral que du point de vue de celui des gouvernements provinciaux, je veux parler des quelques changements importants qui sont survenus dans la dernière décennie au Canada. Bien entendu, notre société est toujours en évolution. Et premièrement, j'aimerais signaler que la responsabilité provinciale dans certains domaines d'activités, certains programmes ou certains champs de compétence coûtent beaucoup plus cher. J'aimerais signaler par exemple que le domaine des services sociaux, de la santé et de l'éducation au Nouveau-Brunswick, représente 55 p. 100 de notre budget. Et si on regarde, sur une période de dix ans, ces trois champs d'activités ont augmenté rapidement et beaucoup plus que toutes les autres responsabilités provinciales. C'est un fait qui, nous aussi nous touche, et qu'il ne faut pas perdre de vue.

[*Traduction*]

I therefore embark on the discussion of these issues, Mr. Chairman, most humbly, as a good provincial politician in the true sense of the word . . .

The Chairman: There is no reason . . . (inaudible)

Mr. Daigle: . . . I have already submitted a written brief, which I shall not read, except for a few brief quotes, but I shall try to summarize it rather.

You mentioned earlier, Mr. Chairman, if I may digress briefly, that it is the first time that the provincial opposition has appeared before you . . . Perhaps it is because we do not intend to remain in the opposition too long, or that we want to take advantage of the privilege that has the opposition to express its own ideas on these very complex issues.

I do not intend to make a detailed analysis of the existing arrangements, or of the use of the financial resources by the provincial government, including that of New Brunswick. I shall not look at the fiscal arrangements in detail, since you know them better than us no doubt. I intend to address simply those subjects which are within your mandate, specifically equalization, the established programs financing, and all those other fiscal arrangements matters, the three programs, as well as the Canada Assistance Program, and the arrangements concerning the collection of taxes . . . I shall prefer to deal with the principles behind these issues, and try to suggest some new approaches, or at least slightly different approaches.

So, if you will allow it, sir, I should like to digress briefly to make some points right at the start.

I understand, and I share the concerns, even the anxiety, of the federal government with respect to the existing situation concerning fiscal arrangements. Let that be clearly noted. I believe that the situation with respect to fiscal arrangements is partly responsible for the very large deficits of the federal government. However, in the past 10 years, in Canada, I have noted some important changes which have had a direct impact at the federal government level as well as the provincial government levels. Of course, our society is constantly changing. And I must stress that provincial responsibilities in certain activities, in certain programs or jurisdictions, have become much more expensive. I note, for instance, that 55 per cent of our budget is spent in the areas of social services, health and education in New Brunswick. And over the past 10 years, expenditures for these three activities have increased rapidly, much more rapidly than for any other provincial responsibilities. A fact which, I believe, affects us all and must not be lost sight of.

[*Text*]

Le deuxième fait important, ou le deuxième changement important, c'est que je crois qu'à la veille d'une nouvelle décennie, au début des années 80, tout le monde est d'accord pour dire que la croissance économique pendant la prochaine décennie va être de beaucoup réduite. Dans toute cette période de croissance économique rapide qui a eu un effet aussi sur le développement des accords fiscaux, sur le développement de la péréquation, le développement du financement des programmes établis, ne va pas se répéter. C'est un fait, je crois, surtout du point de vue du gouvernement fédéral, que vous acceptez, et que nous il nous faut accepter aussi.

I would like to make one further point on this, Mr. Chairman, and that is that it is very difficult to isolate the matters that are being considered by your task force from the result of federal-provincial economic policies. I think we have to put the matters to be addressed in perspective here, and they are interdependent. I think both the economic sector and the social sector, of which certain aspects are under provincial jurisdiction, are interdependent and interrelated. We cannot address these matters in isolation.

It is very difficult, also, to address these matters, or to address only part of the transfer payments, as we are trying to do here, in not addressing the total transfer payments that do come to provinces under DREE, or all the other programs, of course. But I think the point that is to be made there is that there are two aspects, and I am trying to be brief. One is that we know we have the interdependence or the direct effect of it, of what we are discussing today, on the economy of the provinces. We have to build a stronger economic base to achieve greater fiscal autonomy. If we are going to accept, as a province, a greater measure or greater degree of fiscal responsibility for its social programs, we must have the revenue base. We must have that economic base. So they are related in that respect.

The other reason why I mention it, and I want to make the statement: I think, today, in current economic circumstances, the funding of all these social programs of EPF, of equalization of CAP, cannot be reduced in New Brunswick. It cannot be reduced without serious disruption of our levels of public services. That is the premise from which I start to deal with the relevant programs, or what are really within your mandate to discuss today.

• 1535

Dealing firstly with equalization, I think this question is central and critical to the whole debate. On the matter of equalization, the first comment I want to make and the first point is, I was rather surprised when reading the brief of the federal Minister of Finance, Mr. MacEachen, that he questioned the objectives of equalization. He seemed to question, and I have the quote here, as to whether the objective would be just to provide sufficient funds to the provinces to provide, to their citizens, comparable standards of public services, at comparable cost, or without imposing undue burden and undue tax burden, or is the basic principle there that of redistribution

[*Translation*]

The second important change is that, at the beginning of the eighties, everyone is agreed that the economic growth over the next 10 years will be considerably slower. And this period of rapid economic growth which has also had an effect on the development of fiscal arrangements, equalization payments, and development of established programs financing, shall not be repeated. It is a fact with respect tothe federal government, and one which we must also accept in provinces.

Il faudrait signaler aussi, monsieur le président, qu'il est très difficile de distinguer parmi les incidences des politiques économiques fédérales-provinciales, les questions qui constituent le mandat de votre groupe de travail. Il faut mettre toutes ces questions en perspective, car elles sont interdépendantes. Le secteur économique et le secteur social, dont certains aspects sont de compétence provinciale, sont interdépendants et reliés entre eux. On ne peut traiter ces questions séparément.

Aussi est-il difficile d'étudier ces questions, ou une partie seulement de toutes les ententes concernant les paiements de transfert, comme c'est le cas ici, sans toucher l'ensemble des paiements de transfert qui sont faits aux provinces par l'entremise du ministère de l'Expansion économique régionale, et tous les autres programmes. Il faut donc signaler et souligner qu'il y a deux aspects ici, et je tâcherai d'être bref. Nous savons d'abord qu'existe cette dépendance, et cette incidence directe des questions à l'étude aujourd'hui, sur l'économie des provinces. Il faut avoir une base économique plus solide, pour obtenir une autonomie fiscale plus grande. Si la province doit se prévaloir, dans une plus grande mesure, de ses responsabilités fiscales sur les programmes sociaux, il faut qu'elle soit assurée d'une base de revenus correspondante. Il nous faut donc cette base économique. Il y a donc un lien entre les deux dans ce sens.

J'ai une autre raison de le mentionner; je voudrais maintenant dire ceci: Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, il n'est pas possible pour le Nouveau-Brunswick de réduire le financement de tous ces programmes sociaux—programmes établis, péréquation, ou Régime d'assistance publique du Canada—sans perturber gravement le niveau de prestation des services publics. Voilà donc la prémisse à partir de laquelle je discuterai des programmes qui font l'objet de notre étude aujourd'hui.

Étudions d'abord la péréquation, car cette question est fondamentale et cruciale pour tout le débat. Je dois dire tout d'abord, concernant la péréquation, que j'ai été plutôt étonné de voir à la lecture du mémoire du ministre des Finances fédéral, M. MacEachen, que celui-ci met en doute les objectifs de la péréquation. Il semble se demander si l'objectif de la péréquation devrait être simplement de fournir aux provinces suffisamment de fonds pour assurer à leurs citoyens une qualité comparable de services publics, à un coût comparable, sans pour autant imposer un fardeau fiscal trop lourd, ou si le principe fondamental de la péréquation ne devrait pas être la

[*Texte*]

of wealth? I say I was surprised because, you know, in my opinion, it never occurred to me and—in going back to the number of, at least three, speeches that were made and right from 1957, when the concept first appeared and I remember it was an issue in the 57 federal election—that the principle of equalization was a redistribution of wealth. This is how it was presented to the Canadian public at the time.

Juste un mot. C'est que vraiment l'idée maîtresse, et je crois qu'il est important de le mentionner, l'idée maîtresse de la péréquation est vraiment le partage de nos ressources, le partage de la richesse qui provient en grande partie de nos industries ou de nos ressources et qui appartient à tous les Canadiens. Je crois que c'est la pierre angulaire de notre édifice fédératif. C'est l'essence même de notre fédéralisme et je crois qu'il est très important que nous acceptions ce concept de la péréquation.

Pour résumer ma pensée dans cela, j'aimerais citer un extrait de mon mémoire:

My opinion is, that if, we restrict the equalization principle to ensuring that all provinces are providing comparable levels of services without excessive tax burden, then we are accepting equalization as another subsidy program. To go with equalization should be more than that. It should be a vehicle to maintain comparable levels of service without impending the province's financial ability to participate fully in federal-provincial economic efforts. If equalization is viewed only as a means of subsidizing provincial service costs, it can become a perpetual crutch for provinces unprepared to do more for themselves.

Redistribution does not mean taking anything away from wealthier provinces, but simply redirecting federal funds away from areas of wealth to areas of need. While there are many ways to do this, we believe, for example, the wealthier provinces could carry more of the financial load for services to their own citizens.

There is another comment on equalization on page 8a. The inclusion of the fiscal equalization program of 1977-78 to the limit of 50 per cent on the equalization of revenues, from non-renewable resources, and a ceiling on the percentage of equalization related to resource revenue is, in my view, the kind of compromise that has made Canada work.

• 1540

Monsieur le président, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt, car je sais que c'est très important, la question d'inclure ou de ne pas inclure les revenus qui proviennent des ressources naturelles dans la formule de péréquation. Je crois, par exemple, que la décision à laquelle on est arrivé en 1977 de seulement inclure 50 p. 100 démontre vraiment un aspect d'une flexibilité, peut-être un peu la flexibilité que l'on devrait accepter dans les décisions, ou lorsqu'on arrive à fixer vraiment la formule de péréquation.

Je sais qu'il faut qu'il y ait une stabilité et une certaine permanence et qu'on ne peut pas faire des changements du

[*Traduction*]

redistribution des richesses? Cela m'étonne, car il ne m'était jamais venu à l'esprit, j'ai relu au moins trois discours prononcés depuis 1957, année où le concept a été présenté pour la première fois, et c'était d'ailleurs une question centrale de la campagne électorale fédérale de 1957, que le principe de la péréquation n'était qu'un système de redistribution des richesses. C'est dans cette optique qu'on l'a présenté au public canadien à ce moment-là.

Briefly then, it is a basic principle, and a most important one to note, that equalization is truly the sharing of our resources, a sharing of wealth produced largely by our industries and our resources, and which belong to all Canadians. I think it is the very cornerstone of our federation. It is the guiding principle of federalism, and it is most important that this concept of equalization be widely accepted.

In summary, I would like to quote an extract from my brief:

Si, à mon sens, on limite le principe de la péréquation à l'assurance que toutes les provinces pourront offrir un niveau comparable de services sans entraîner un fardeau fiscal excessif, alors la péréquation devient simplement un autre programme de subventions. Le principe de la péréquation exige plus que cela. Ce doit être un véhicule qui assure un niveau comparable de services, sans pour autant entraver la capacité financière de la province à participer pleinement aux efforts économiques fédéraux-provinciaux. Si la péréquation n'est qu'un moyen de subventionner le coût des services offerts par les provinces, il deviendra un soutien perpétuel pour les provinces qui ne sont pas prêtes à se débrouiller elles-mêmes.

La redistribution ne signifie pas qu'il faut puiser chez les provinces plus riches, mais simplement recanaliser les fonds fédéraux disponibles, des régions riches aux régions démunies. Il y a bien des moyens d'y arriver bien sûr; par exemple, les provinces riches pourraient assumer un plus grand fardeau financier pour les services à leurs propres citoyens.

J'ai fait un autre commentaire sur la péréquation à la page 8a. A mon sens, l'inclusion dans le programme de péréquation fiscale de 1977-1978, d'une limite de 50 p. 100 de l'égalisation des revenus des ressources non renouvelables, et d'un plafond sur le pourcentage d'égalisation du revenu tirés des ressources, est le genre de compromis qui témoigne de la validité de notre fédération canadienne.

Mr. Chairman, I followed with great interest because I know it is very important to determine whether to include or not in the equalization formula revenues derived from natural resources. I think, for example, that the decision made in 1977 of including only 50 per cent indicates the kind of flexibility that should be part of the decisions leading to the final formula.

I know that a certain amount of stability is needed and that it is out of the question to make changes all the time because

[*Text*]

jour au lendemain, parce que cela affecte toutes les provinces, les fonds, enfin tout le processus budgétaire de tous les gouvernements, tant fédéral que provinciaux. Je crois cependant, et j'y reviendrai tout à l'heure brièvement, je crois que c'est un aspect qu'il faut retenir et qui, à mon avis, devient très important, parce qu'il ajouterait peut-être justement cet élément de flexibilité que l'on devrait considérer sous plusieurs aspects lorsqu'on arrive à déterminer la formule de la péréquation.

On that point, just to conclude, Mr. Chairman, by espousing the principle that equalization must include the principle of redistribution, I cannot support those who believe resource revenues should be excluded from the formula.

Since they have a very definite effect on the revenue capacities of certain provinces and, thus, on the quality of services available to some Canadians, resource revenues must of necessity be part of any program to provide comparable standards to the rest of the Canadian people.

To answer the question raised in the Hon. Mr. MacEachen's presentation, we believe, in order to equalize the nation's wealth and to incorporate the sharing principle I have enunciated, resource revenues—whether they be from oil, potash, hydro energy, zinc, copper or silver, which is our main resource here—must be included in the formula, whether it is totally or by percentage.

To the more fundamental question in the Hon. Mr. MacEachen's brief, "should the objective of equalization be enlarged to encompass the concept of redistributing wealth", my unqualified answer is "yes" and I will elaborate further on this briefly, at least in discussing EPF.

The next item, Mr. Chairman, is tax collection agreements. The only thing I want to say on that is that the current federal-provincial tax collection arrangements should continue in the interest of a relatively uniform tax system in Canada. I think in the withdrawal, or the intended withdrawal, as it has been announced—the intention has been given by yet another province—from the agreements could result in interprovincial tax wars creating economic and fiscal chaos in this country.

However, a compromise should be sought by federal and provincial governments to determine the types of provincial tax incentives, credits, rebates, or any other kind, which the federal government is prepared to administer. The objective should be to provide more latitude to the provinces to use tax measures to stimulate economic development while prohibiting the creation of tax havens. I think we must retain the tax collection agreements but I think there is room, within those agreements, to accommodate a reasonable legitimate request from the provinces so that they can have fiscal flexibility or some fiscal flexibility to stimulate the economy in their own provinces.

• 1545

Dealing now, Mr. Chairman, with the Establishment Programs Financing, it is not very long, and, with your permis-

[*Translation*]

all provinces are affected by this funding and that all the budgetary processes of all governments, both federal and provincial, are at stake. Nevertheless, and I will come back to it briefly in a minute, I think this is one aspect that we should keep in mind and that is becoming more and more important because flexibility should be considered under many aspects when we are down to determine an equalization payment formula.

Pour conclure, monsieur le président, je voudrais dire qu'en souscrivant au principe que la péréquation doit inclure un principe de redistribution, je ne peux pas me rallier à ceux qui préconisent que les recettes tirées des ressources naturelles soient exclues de la formule.

Étant donné que ces recettes sont importantes dans certaines provinces, qu'elles ont des répercussions sur la qualité des services fournis à certains Canadiens, ces recettes doivent faire partie de tout programme destiné à uniformiser les normes garanties à toute la population canadienne.

Pour répondre à la question soulevée par l'honorable M. MacEachen, dans son exposé, nous pensons que pour répartir les richesses de la nation, et concrétiser le principe du partage que j'ai énoncé, les recettes tirées des ressources, que ce soit du pétrole, de la potasse, de l'hydro-électricité, du zinc, du cuivre ou de l'argent, nos principales ressources donc, doivent être incluses dans la formule, en totalité ou en partie.

Je reviens à la question plus fondamentale dont traite M. MacEachen: «L'objectif de la péréquation doit-il être élargi pour englober la notion de redistribution des richesses?» Je réponds sans hésitation: «Oui». Je vais apporter des précisions brièvement en abordant le financement des programmes établis.

Monsieur le président, passons maintenant aux accords de perception. La seule chose que je tiens à dire à cet égard est que les accords fédéraux-provinciaux de perception devraient être reconduits dans l'intérêt d'un régime fiscal uniforme au Canada. A mon avis, leur suppression pourrait mener à des guerres fiscales interprovinciales créant un chaos économique et fiscal au Canada.

On devrait songer plutôt à un compromis entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour déterminer le type d'encouragements fiscaux provinciaux, les crédits, les dégrèvements et autres mesures, que le gouvernement fédéral envisagerait d'administrer. L'objectif devrait être de fournir plus de latitude aux provinces qui pourraient se servir des mesures fiscales pour stimuler l'expansion économique sans qu'il soit question de créer des refuges fiscaux. Je pense qu'il faut maintenir les accords de perception fiscale et je pense que ces accords pourraient très bien s'arranger d'une requête légitime de la part des provinces portant qu'elles jouiraient désormais d'une certaine souplesse fiscale pour stimuler leurs propres économies.

Monsieur le président, j'aborderai maintenant le financement des programmes établis. Je serai bref et avec votre

[*Texte*]

sion, I would like to read this part of the brief, because it is the most important part of the brief, Mr. Chairman.

There can be no question of the federal government's concern about the established programs financing arrangements. My reading of the federal budget indicates that EPF programs are looked upon as one of the major areas where the federal government will seek means of controlling their deficit. That is very clear from the budget.

This is very clear from the budget.

The proposition to save $1.5 billion in these programs, in the next few years, raises the prospect of reduced standards of services in provinces, such as New Brunswick, intrusion on the standards of university, comprehensiveness, portability and public administration or a tax burden which will further deter economic development.

The most difficult issue and, I think, the one that must be addressed—one that is fundamental to EPF—is a resolution of the question of provincial flexibility versus national standards, accountability and federal visibility.

I agree with the block-funding principle of EPF for hospital services, extended care and medicare. Post-secondary education, which will be examined later in my submission, should be dealt with separate from the health service components.

With respect to block-funding, I would like to submit to the committee that separate block funds should be allocated to each of the programs—hospital services, medicare and extended health care. Within those parameters, the provinces should have flexibility.

First of all, I could never understand why, in EPF, post secondary education was lumped with health care. I understand how it happened but I cannot understand the rationale behind it, because I think it is totally separate, very different in nature. I can see health care and medicare being lumped together, but, then, to add in post secondary education, which is not related, in my view.

Secondly, the way I understand EPF, it is general funding. It is a general-funding program. We cannot ear-mark, and we cannot pull out a dollar and say either it is post secondary education or it is health care.

Mr. Blenkarn: Mr. Daigle, there is one other thing that was thrown in there. It was an adjustment of tax allowances as a result of the 1971 tax change. There is a phasing-in in that, as well, and so there was a whole pile of things lumped into EPF that really have nothing to do with any of the subjects of the established programs.

Mr. Daigle: I accept that. I understand that. But those were sort of transitory. You know they were part of transition there—an adjustment, and so on, levelling aspects, factors. I am just addressing the basic funding of these programs. But what I am saying, what I am recommending, is if we are going

[*Traduction*]

permission, je lirai certains extraits de notre mémoire car c'est le passage le plus important qui s'y trouve.

Il est évident que le gouvernement fédéral se préoccupe du financement des programmes établis. D'après ce que l'on peut conclure du budget fédéral, le financement des programmes établis est un des secteurs primordiaux où le gouvernement cherche à juguler son déficit. C'est très clair d'après le budget.

C'est très clair d'après le budget.

Le projet de supprimer 1.5 milliard de dollars destinés à ces programmes d'ici quelques années laisse supposer des niveaux inférieurs dans les services provinciaux, au Nouveau-Brunswick par exemple, une entorse aux principes de l'universalité, de la globalité, de la transférabilité et de l'administration publique ou un fardeau fiscal plus lourd pour les provinces qui entravera l'expansion économique.

Je pense que le problème le plus épineux et celui que l'on doit résoudre avant tout, car il est au cœur même du financement des programmes établis, est celui du choix entre la souplesse et les normes nationales, l'imputabilité et la visibilité fédérale.

Je suis tenant du principe du financement global pour le financement des programmes établis dans les services hospitaliers, le prolongement des soins et medicare. La question de l'enseignement postsecondaire, dont je parle plus loin dans mon exposé, doit être traitée indépendamment de celle des services de santé.

Pour ce qui est du financement global, on pourrait songer à un financement global pour chacun des programmes, soins hospitaliers, medicare, prolongement des soins de santé. Néanmoins, les provinces devraient conserver une certaine souplesse.

Tout d'abord, je m'ai jamais pu comprendre pourquoi, dans le financement des programmes établis, l'enseignement postsecondaire et les soins de santé étaient jumelés. Je comprends comment on en est arrivé là, mais je ne comprends pas la justification car il s'agit de deux domaines très différents. Je comprends que les soins de santé et medicare soient jumelés, mais l'enseignement postsecondaire n'a rien à voir là-dedans.

Deuxièmement, si j'ai biem compris le financement des programmes établis, il s'agit d'un financement général. C'est un programme de financement général. Nous ne pouvons pas étiqueter certaines sommes, c'est-à-dire déterminer ce qui sera consenti à l'enseignement postsecondaire et ce qui sera consenti aux soins de santé.

M. Blenkarn: Monsieur Daigle, cela va encore plus loin. Il y a eu un rajustement en 1971. Il y a eu petit à petit des rajouts, si bien que le monceau qui est coiffé par le financement des programmes établis n'a désormais rien à voir avec les programmes établis.

M. Daigle: Je comprends cela. Je pense que c'est transitoire cependant. Il s'agissait de mesures transitoires, avec rajustement et facteurs de nivellement. Je parle du financement fondamental des programmes. Je recommande que si nous conservons le financement global, que j'appuie, ce financement

[*Text*]

to go block-funding, which we support, it should be block-funding for each separate program and not for a number of programs, and the latitude should be within the program.

Mr. Blenkarn: Looking at the way your province takes its money and spends it, do you really mean that?

The Chairman: I think we should let Mr. Daigle finish his statement and have questions after.

Mr. Daigle: One question does arise; that is, if it is possible or desirable for the Government of Canada to establish national quality standards. I can appreciate the difficulties which present themselves, since everything from climate to geography can affect health care needs.

I think this is very important in a way. I know that, when you look at the equalization formula, and I am coming to my main proposal, which is really a measure of fiscal capacity, there is no definition of national standards. Definition is not as to quality, it is as to a number of criteria, conditions, no accessibility and so on, the five main conditions that you have. I am saying that it would be desirable, but I do not know if it is feasible, to define national standards for these programs in terms of quality. If you would talk quality, you are going to have to address the needs, not only of levels of care or of service, but also you are going to have to address the question of needs and, of course then, fiscal needs. But I am saying that still it should be looked at and it would be desirable if we could look at the number of criteria and assess the quality and have a measure for national quality standards in these services. I do not think we have it. It should be determined whether such a proposition is feasible, thus enabling the provinces to try to strive for national standards in giving the federal government a basis for reducing their contribution as those standards are met or exceeded.

• 1550

The establishment of national standards as part of provincial commitments through he extended health-care program: I think we are coming close to national standards in the extended health care program. Even without such value guidelines, I support a much greater degree of accountability by the provinces for the uses to which EPF funds are put. In fact, I would agree to annual federal audits, the results of which would be published through tabling in the House of Commons. I would suggest also that they should be tabled in each of the provincial legislatures. But there should be, at least as a minimum, federal auditing of these programs and a report in the House of Commons and in each provincial legislature for the respective provinces.

But I want to say that we support a greater degree and a greater measure of accountability. From personal experience, I have found it most difficult to determine what part of EPF funds were actually spent on each of the eligible services and I believe the lack of accountability is an unnecessary irritant both within the provinces and between Canada and the provinces. The federal government is providing massive amounts of

[*Translation*]

devrait être global pour chacun des programmes et non pas pour un ensemble de programmes. La latitude devrait exister dans le programme même.

M. Blenkarn: Quand on songe à la façon dont votre province dépense l'argent, on se demande si vous pensez vraiment ce que vous dites?

Le président: Je pense qu'on devrait laisser M. Daigle finir son exposé et ensuite poser des questions.

M. Daigle: Il y a une question qui se pose: est-il possible ou souhaitable pour le gouvernement du Canada d'établir des normes de qualité nationales. Je comprends les difficultés auxquelles il fait face, étant donné que le climat comme la géographie peuvent avoir une incidence sur les besoins en soins médicaux.

Je pense que c'est une question très importante. Je sais que quand on songe à une formule de péréquation, et j'en viens à ma proposition principale, il s'agit d'en faire un étalon de la capacité fiscale, et il est impossible de donner une définition de ce que sont des normes nationales. Cette définition ne peut pas être reliée à la qualité, et aux autres critères, aux autres conditions, comme l'accessibilité, etc. Il y a en tout cinq conditions. Je pense qu'il serait souhaitable qu'il y ait une définition, mais ce n'est pas réalisable dans le cas de ces programmes quand il s'agit de qualité. Quant à la qualité de ces programmes, elle est inséparable des besoins en matière de services, et, bien sûr, des besoins fiscaux. Autrement dit, il serait bon de passer en revue la série des critères, et, à partir d'une évaluation de la qualité, d'arrêter des normes nationales pour ces services. Je pense que cela n'a pas encore été fait. Il faudrait déterminer pour commencer si cela est possible, après quoi les provinces pourraient essayer de se conformer à des normes nationales et donner au gouvernement fédéral la possibilité de se retirer progressivement au fur et à mesure que ces normes seraient atteintes ou dépassées.

Création de normes nationales dans le cadre d'engagements provinciaux, grâce à un programme élargi de santé: je pense que nous ne sommes pas si loin de normes nationales dans ce domaine. Même en l'absence de directives précises, j'aimerais que les provinces soient tenues de rendre des comptes plus précis sur l'usage qui a été fait des fonds destinés aux programmes établis. J'irais même jusqu'à dire que le gouvernement fédéral devrait faire des vérifications annuelles; le résultat de ces vérifications pourrait être déposé à la Chambre des communes et également dans chacune des assemblées législatives provinciales. Quoi qu'il en soit, une vérification fédérale annuelle de ces programmes serait un minimum et, bien sûr, les résultats devraient être déposés à la Chambre des communes et dans chacune des assemblées législatives provinciales.

L'important, c'est que nous sommes en faveur d'une plus grande responsabilité. Mon expérience personnelle m'a prouvé qu'il est excessivement difficile de déterminer quelle proportion des fonds des programmes établis ont été dépensés pour chacun des services auxquels ils étaient destinés, et cette absence de responsabilité est un facteur d'irritation inutile à la fois pour les provinces et entre les provinces et le gouverne-

[*Texte*]

money for Canadians to enjoy health-care benefits matching any in the world and it is my view that they have a right to be credited for their contributions as well as to determine that funds are being spent as allocated by the federal government. It may be suggested that New Brunswick could make a greater contribution to the funding of health services, and there were two exceptions here; you know, if we go back to the 50s and recently. But my view here, and it is my party's view, is that premiums, user fees, extra billing and other similar practices are deterrents to the universal and accessibility aspects of the programs. So we do not support that type of measure even if it would be a help to the financing of those programs.

I would like, now, to make, Mr. Chairman, the main proposal, and I am quite prepared to admit that the proposal I am going to make would require a great deal more study than it is possible for us to have done. But I am prepared to state a commitment to a principle which, I believe, represents a new and effective approach to health care funding in Canada, health care and medicare and so on. I have already stated that redistribution of wealth should be a major principle of equalization and not only the indirect or secondary aspect, as it has been stated. I think it should be, as I have stated, the fundamental principle of equalization. Another question posed in an appendix to the Hon. Mr. MacEachen's brief asked whether equalization should be funded entirely by the federal government or should some part be paid for by provinces with above-average fiscal capacity. To that question I want to make these responses, and I am quoting from page 16 in my brief. I want to read it.

One, the equalization formula should be applied to established program financing. Thus a province, ineligible for equalization, would be more dependent on its own source revenues including those from its own resources, or a portion thereof, to finance social programs within its own boundaries. The non-equalized provinces would be frozen at the level of the federal funding of a given base year, while provinces, requiring equalization would receive more to catch up to national standards.

Two, although the equalization formula would apply, no province would be required to finance, from its own sources, more than 75 per cent of the total costs of hospital services, medicare, extended health care and post-secondary education, thus assuring retention of a federal fiscal presence in every province. In other words, what I am suggesting is that I think the equalization formula is a good measure. It is really a macro measure of the fiscal capacity of each respective province. I think the same concept, the same formula, should be used for financing of EPF.

• 1555

Now, what I am saying is, rather than proceed and use EPF for an equal per capita grant for every province, if you should start at the base here and, then, use the equalization formula

[*Traduction*]

ment fédéral. Celui-ci dépense des sommes considérables pour que les Canadiens aient un service de santé qui se compare favorablement à n'importe quel autre du monde. Et il est juste que l'on soit au courant de cette contribution et qu'on puisse déterminer s'ils ont été dépensés dans les secteurs auxquels le gouvernement fédéral les destinait. Le Nouveau-Brunswick, par exemple, pourrait faire une plus grande contribution au financement des services de santé et on peut faire deux exceptions. Vous n'avez qu'à revenir en arrière aux années 50 et même plus récemment. Mon parti estime que les primes, la contribution des usagers, les factures supplémentaires et autres pratiques de ce genre vont à l'encontre de l'universalité même du programme. Même si ces pratiques constituaient un élément de financement, nous ne sommes pas d'accord.

J'en arrive à notre principale proposition, monsieur le président, et je reconnais qu'elle doit encore faire l'objet de beaucoup de réflexion car nous ne disposions pas des ressources nécessaires pour aller au fond de la question. Je vais tout de même faire une déclaration de principe et vous parler d'un système de financement de la santé, des soins médicaux et de l'assurance-santé, etc., dont nous sommes convaincus qu'il serait à la fois innovateur et efficace. J'ai déjà dit qu'un des facteurs fondamentaux de la péréquation devait être une redistribution de la richesse et cela, pas seulement au niveau indirect ou secondaire, comme on l'a proposé. C'est à mon sens un principe fondamental de la péréquation. Il y avait une autre question dans l'annexe au mémoire de l'hon. M. MacEachen; il se demandait si la péréquation devait être financée entièrement par le gouvernement fédéral ou si l'on ne pourrait pas demander aux provinces qui ont un pouvoir fiscal supérieur à la moyenne d'apporter une contribution. En guise de réponse à cette question, je vais vous citer la page 16 de mon mémoire.

Pour commencer, la formule de péréquation devrait s'appliquer au financement des programmes établis. Ainsi, une province qui n'aurait pas droit à la péréquation dépendrait plus de ses propres revenus, y compris ses propres ressources ou une partie de celles-ci, pour financer ses propres programmes sociaux. Les provinces qui ne font pas l'objet d'une péréquation seraient immobilisées au niveau du financement fédéral d'une année zéro pendant que celles qui auraient droit à des versements s'en serviraient pour rattraper les normes nationales.

Deuxièmement, même si la formule de péréquation s'appliquait, aucune province ne serait tenue de financer à même ses propres sources plus de 75 p. 100 des coûts des services hospitaliers, services médicaux, soins de santé élargis, et enseignement postsecondaire, ce qui permettrait au fédéral de maintenir son emprise fiscale dans toutes les provinces. Autrement dit, j'estime que la formule de péréquation constitue un bon moyen de mesure. Elle représente en effet une mesure macro-économique de la capacité fiscale de chaque province. Je crois que l'on devrait se servir du même concept, de la même formule, pour financer les FPE.

Ce que je veux dire par là, c'est qu'au lieu de se servir du système FPE pour accorder un octroi proportionnel par habitant à toutes les provinces, on pourrait établir la base à ce

[*Text*]

from then on, I think, then, you would be allowing non-equalized provinces a formula, or the funds to catch up to the others. I think it would be the best catch-up measure that we could have.

I suggest that to keep a federal presence I use—I looked at the 1979-80 figures, and taking the three non-equalized provinces, Ontario, British Columbia and Alberta, and that year, if they had only received 25 per cent federal contribution of the amounts that they received, the saving would have been, to the federal government, $1.7 billion. So what I am suggesting with my concept of equalization, is if the same formula should be used as the basis of funding for EPF, that you would be allowing the provinces, that are under the national average, and using a formula, which I have not been able to determine in detail, and will not outline in detail. But on the basis of a given year, that it would really reflect the true measure of the fiscal capacity of the provinces to provide those services to the people, and this is, of course, still not taking into account the expenditure effort, or the tax effort—but, especially the expenditure effort which I think is very difficult to access for each province—but just using the concept of fiscal capacity, as it is done, today, with the equalization formula.

Mr. Chairman, this principle would result in a fair distribution of expenditures on very basic public services among Canadians on the basis of ability to pay. It would reduce, but not eliminate, the federal presence in the richer provinces. It would assist in reducing the fiscal imbalance, along with the overall cost reduction sought by the Government of Canada, without adverse effects on the less privileged provinces and demonstrate a clear commitment of Canadians to sharing the positive financial benefits of resource and fiscal imbalances.

Briefly, Mr. Chairman, on the Canada Assistance Plan.

Nous favorisons, nous appuyons la formule de frais partagés, donc une division de 50-50 pour le régime d'assistance publique au Canada et nos raisons sont surtout fondées sur la conjoncture économique actuelle du Nouveau-Brunswick, la situation du chômage et aussi sur le fait que l'aspect programme d'appui ou de revenu dans le régime d'assistance publique au Canada est vraiment la dernière mesure que nous avons ici pour ajouter au revenu des citoyens du Nouveau-Brunswick, de nos petits salariés et, bien entendu, des gens qui sont sans emploi et qui doivent recevoir l'assistance publique. Nous n'avons pas, au Nouveau-Brunswick, de programmes de supplément de revenu pour les petits salariés. J'ai regardé avec beaucoup d'intérêt le programme du Manitoba, ceux du Québec et de la Saskatchewan. Nous n'avons pas de programme comme ceux-là au Nouveau-Brunswick et nous devons à l'heure actuelle, à cause de notre situation, je le répète, appuyer le programme de frais partagés de 50-50 pour ce qui est de l'assistance publique.

[*Translation*]

point-ci et y appliquer la formule de péréquation, permettant ainsi aux provinces qui n'ont pas joui de la péréquation de rattraper les autres provinces par le biais des fonds résultant de cette formule. Cela constituerait à mon avis le meilleur dispositif de rattrapage possible.

A mon avis, maintenir une présence fédérale—j'ai regardé les chiffres pour l'année 1979-1980, et si les trois provinces qui n'ont pas joui de la péréquation n'avaient reçu que 25 p. 100 de ce qu'elles ont reçu du gouvernement fédéral pour cette année, le gouvernement fédéral aurait épargné 1.7 milliard de dollars. Donc, en se servant de mon concept de la péréquation, et si on se servait de la même formule comme base de financement du régime FPE, on permettrait aux provinces se situant à un niveau inférieur à la moyenne nationale—et il faudrait se servir d'une formule que je n'ai pas encore pu déterminer en détail, et dont je ne parlerai pas en détail—mais pour une année donnée cela refléterait la véritable capacité fiscale des provinces à fournir ces services aux gens, et ceci bien sûr sans tenir compte des efforts de dépense ou des efforts fiscaux—mais surtout sans tenir compte des efforts de dépense qui sont très difficiles à évaluer pour chaque province. On appliquerait le concept de la capacité fiscale tel qu'on l'applique actuellement en ce qui concerne la formule de péréquation.

Monsieur le président, l'application de ce principe aurait pour résultat une répartition équitable des dépenses pour les services publics de base offerts aux Canadiens en fonction de la capacité de payer. Elle aurait pour résultat de réduire, mais non pas d'éliminer, la présence fédérale dans les provinces plus nanties. Elle contribuerait à la réduction du déséquilibre fiscal, ainsi qu'aux réductions globales de coûts recherchées par le gouvernement du Canada sans pour autant entraîner des effets nuisibles aux provinces moins favorisées; de surcroît, elle mettrait en évidence l'engagement ferme des Canadiens de partager les avantages financiers des déséquilibres fiscaux et des disparités en ce qui concerne les ressources.

Maintenant, monsieur le président, j'aimerais parler brièvement du Régime d'assistance publique du Canada.

We support the shared-cost formula, that is a 50-50 split for the Canada Assistance Plan; our reasons for this are based mainly on the current economic situation in New Brunswick, the unemployment situation and also on the fact that the support or income program in the Canada Assistance Plan is really the last resort we have here to add to the income of the citizens of New Brunswick, the low-wage earners and, of course, the people who are unemployed and who must receive public aid. In New Brunswick, we do not have income supplement programs for low-wage earners. I have studied with great interest the programs of Manitoba, Quebec and Saskatchewan. We do not have programs like that in New Brunswick and we must now, because of our situation I repeat, support the shared-cost program with a 50-50 split for public assistance.

[*Texte*]

• 1600

J'aimerais signaler que nous appuyons, dans ce domaine, un programme de revenu annuel garanti, mais qui devra prendre beaucoup plus la forme d'un supplément qui sera destiné aux petits salariés, aux gens qui gagnent peu, un peu selon l'expérience du Québec, je crois, et qui pourra être étendu et peut-être éventuellement développé en un programme qui se servira, bien entendu, de l'impôt. Ce serait une formule très simple comme au Québec, selon les expériences qui ont été connues là-bas et au Manitoba.

Entretemps, nous proposons qu'il y ait plus de mesures spéciales afin de stimuler, d'encourager, qu'il y ait des incitations réelles qui soient ajoutées au système d'assistance publique du Canada afin d'inciter les récipiendaires et les bénéficiaires à devenir des travailleurs, autrement dit à se trouver un emploi.

Le dernier point, mais non le moins important, est celui de l'enseignement postsecondaire.

Mr. Chairman, I have left to the last the question of post-secondary education, not because it lacks importance but because I am puzzled by the federal position. I just want to mention that I was looking at the federal budget of last October, at the envelopes, and I just noticed, on their social affairs envelope, that post-secondary education is not mentioned at all. I want to say that I was concerned, whether it is an oversight or whether it is intended.

I think, if it is intended, it may be an indication of the real intention of the government just to drop it from the social affairs envelope. But when you look at all the departments, and you look under established programs financing, which is mentioned, then it specifies hospital insurance, extended health care, medicare. Nowhere is post-secondary education mentioned, including under Secretary of State, where I was hoping to see it. But it is not there. Exactly what it means I do not know, but it is not included.

I agree that post-secondary education should not be grouped with health services but it is a matter of considerable concern that it does not appear in the social envelope.

Before one can address the issuing of funding of higher education in Canada, the role that such institutions must play—or have played—must be clearly understood. It seems that, of late, the function of Canadian universities has been narrowly defined as educational facilities. While this is an important aspect of our universities' mandate, educating people for the job market is not the only benefit such institutions can provide a society. I think it is by far too narrow a definition, and this matter of defining the role, or the national objectives, as I have hear you, Mr. Chairman, mention, must be addressed.

I think the resolution of this is essential before one can properly address the manner and extent to which higher education should be publicly financed. And I support the request of the Canadian Association of University Teachers for a royal commission investigation into the accessibility to,

[*Traduction*]

I should like to point out that we do support a guaranteed annual income program, a program which must take more the form of a supplement destined for low-wage earners, somewhat along the lines of what Quebec does; it could be extended and perhaps it may eventually develop into a program which would, of course, use taxes. It would be a very simple formula like that in Quebec, drawing on experience in Quebec and in Manitoba.

In the meantime, we propose that more special measures of encouragement and incentive be taken, that real incentives be added to the Canada Assistance Plan in order to encourage the recipients to become workers, in other words, to find a job.

The final point, but of no less importance, is post-secondary education.

Monsieur le président, j'ai laissé à la fin la question de l'enseignement postsecondaire, non pas parce qu'elle est sans importance, mais parce que la position fédérale me laisse perplexe. En étudiant le budget fédéral d'octobre dernier, les différentes enveloppes, j'ai remarqué qu'il n'y a aucune mention de l'enseignement postsecondaire dans l'enveloppe des affaires sociales. Qu'il s'agisse d'un oubli intentionnel ou non, j'en était préoccupé.

Si cet oubli était intentionnel, on pourrait y voir une indication de la véritable intention du gouvernement de l'éliminer de l'enveloppe des affaires sociales. Mais en étudiant tous les ministères, en étudiant le financement des programmes établis, on y trouve des références à l'assurance-hospitalisation, aux soins médicaux élargis, à l'assurance-maladie. Il n'y a aucune mention de l'enseignement postsecondaire, même pas sous le secrétariat d'État, ou j'espérais le trouver. Mais il n'y est pas. Je ne sais pas exactement ce que cela veut dire, mais il n'y figure pas.

Je conviens que l'enseignement postsecondaire ne devrait pas être regroupé avec les services médicaux mais j'estime très préoccupant le fait qu'il ne figure pas dans l'enveloppe sociale.

Avant de s'adresser à la question du financement de l'enseignement supérieur au Canada, il faut bien comprendre le rôle que de telles institutions doivent jouer ou ont joué. Il semble que depuis quelque temps on définisse la fonction des universités canadiennes dans le cadre étroit d'institutions d'enseignement. Bien que cela représente un aspect important du mandat de nos universités, la préparation des gens pour le marché du travail n'est pas le seul avantage que peuvent fournir de telles institutions à la société. A mon avis, cette définition est beaucoup trop limitée, et, comme vous l'avez dit, monsieur le président, il faut étudier la question de la définition du rôle ou des objectifs nationaux en ce qui concerne les universités.

Si on veut discuter convenablement de la manière et du degré dont l'enseignement supérieur devrait être financé publiquement, il est essentiel que cette question soit réglée. J'appuie la demande faite par l'Association canadienne des professeurs d'université qu'une commission royale fasse une enquête sur

[*Text*]

and role of, universities and the financing of post-secondary education.

The extent of public support extended to universities warrants inclusion under the broad umbrella of public services. Consequently, the same considerations should apply, Mr. Chairman. Each province should be able to provide higher education at a level comparable to that available elsewhere in the country. Those provinces with the fiscal capability to do so, as is the case with equalization generally, and our EPF proposal, should be expected to do so.

Those provinces which do not have the in-province capacity should be able to count on assistance from the federal government. If funding to universities in New Brunswick should be recuced, I do not think our universities, as we have them in New Brunswick, could survive.

• 1605

Just in passing, because I read it in the paper about this suggestion about direct assistance to students, it is not acceptable to New Brunswick. I do not think we could survive there either. I think we would lose our student.

Mr. Chairman, inclosing, I just want to say, that I have tried to suggest these new approaches and they are based mainly on what I believe to be valid principles. The funding of social programs is directly tied to federal-provincial success in expanding our revenue base through a vastly imposing economic climate. That must be the goal of federal fiscal arrangements or our dependence on Ottawa will increase, and the incentive to do more for ourselves will lessen. We believe the equalization principle, if it is based on the re-distribution of Canada's wealth, can eventually lead to less demand on the federal treasury and, in turn, result in a stronger confederation.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Daigle. Just a clarification about when you say on the question of blockfunding that we should be blockfunded within programs. The word program, in this context of the federal level at least, implies the programs that were shared-cost before. If I understand your position correctly, it would rather be that you are talking blocking the funds within the field. For example, you would not necesseraly insist that the blockfunds be appropriated only to those programs that were share-costed before, but, you would like for example, the part on health to be spent in New Brunswick, on health. As you appreciate, for example, mental health is not totally funded under the shared-cost program, but you have no objection that—so it is really within the fields that you are talking blockfunding.

Mr. Daigle: That is correct, it is by specific program. And looking at three programs that were included under EPF rather than have blockfunding for EPF and covering the three programs. Now, I fully realize that in health, there were some items that were not included. It is through negotiation that

[*Translation*]

l'accessibilité aux universités et le rôle qu'elles doivent jouer, ainsi que sur le financement de l'enseignement postsecondaire.

L'inclusion des universités dans la définition générale des services publics est justifié par le degré de soutien public accordé aux universités. Par conséquent, monsieur le président, on devrait y appliquer les mêmes critères. Chaque province devrait avoir la possibilité d'offrir l'enseignement supérieur à un niveau comparable à celui offert dans le reste du pays. On devrait exiger que les provinces ayant la capacité fiscale de le faire, comme c'est le cas de la péréquation en général, ainsi que de notre proposition sur le FPE, le fassent.

Les provinces qui n'ont pas cette capacité devraient avoir la possibilité de compter sur l'aide provenant du gouvernement fédéral. Si l'on réduisait le financement des universités du Nouveau-Brunswick, je doute qu'elles puissent survivre.

Soit dit en passant, j'ai lu dans le journal que quelqu'un avait proposé d'accorder une aide directe aux étudiants; cette idée ne vaut rien pour le Nouveau-Brunswick, car je ne pense pas que cela soit suffisant pour permettre à nos universités de survivre. Nous perdrions des étudiants.

Monsieur le président, pour terminer, je précise que ces suggestions nous semblent fondées sur des principes valables. Le financement des programmes sociaux est lié directement aux succès d'une entreprise fédérale-provinciale destinée à élargir la base de nos revenus grâce à une amélioration considérable du climat économique. Si les arrangements fiscaux fédéraux ne se fixent pas cet objectif, nous serons de plus en plus dépendants d'Ottawa et nous serons d'autant moins portés à nous débrouiller nous-mêmes. Nous croyons que le principe de la péréquation, à condition d'être fondé sur une redistribution de la richesse du Canada, peut renforcer la Confédération en «taxant» moins le trésor fédéral.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Daigle. Une précision: à propos du financement global, vous dites que cela doit faire partie des programmes. Quand vous parlez de programmes, dans ce contexte fédéral du moins, on croit comprendre qu'il s'agissait auparavant des programmes à frais ou à coûts partagés. Je veux m'assurer que je comprends bien votre position; par exemple, vous ne tenez pas forcément à ce que le financement global s'applique uniquement aux programmes dont les coûts étaient jadis partagés mais vous insistez par contre pour que les fonds destinés à la santé au Nouveau-Brunswick soient bien consacrés à la santé. Vous devez savoir que les soins dans le domaine de la santé mentale ne sont pas financés totalement par un programme de partage des coûts mais vous n'avez pas d'objection à condition que le financement de chaque domaine soit respecté.

M. Daigle: Exactement, il faut procéder par programme, en particulier les trois programmes établis; nous ne voulons pas de financement global destiné aux trois programmes établis. Je sais bien que certains secteurs de la santé n'étaient pas en cause. Pour ces secteurs-là, il faudrait négocier ou encore ils

[*Texte*]

they should be included, you know, or when another fiscal arrangement could be entered into at all. But that ought to be by specific programs.

The Chairman: You say, it should be.

Mr. Daigle: It should be by programs, as for instance hospital care. Hospital insurance or health, the broad concept of health care, should be blockfunded. now, within that, how much would be spent on mental care would depend on the needs of the province. How much would be spent on enven the concept of extended health, should have been in that. And how much would be spent on each one of those items would be up to the provinces.

Mr. Chairman: What you are saying is that you would like block-funding in fields, in the health field, but not necessarily in specific programs, because in the jargon of EPF, programs brings you to the particular medicare program before and what that covered and the particular hospitalization program before. So it is in the field.

Mr. Herbert, questions?

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Chairman. Just two short questions. The first one is a follow-up because I still need a bit of clarification. On this same subject, I would submit to the committee that separate block funds should be allocated to each of the programs and to clarify that, and you mentioned health services, medicare and extended health care.

Within these perimeters, the provinces should have flexibility. The general attitude so far has been that it must be flexibility to choose between these programs. I suppose one of the best examples that has been given is the hospital care versus home-care field. Are you suggesting, if I get it correctly, that we take the amount of the present block-funding, divide it by some formula, I do not know, and prevent a province from using funds in the hospital services field for home care services?

Mr. Daigle: No, I would not go that far. What I had in mind, what I was addressing, really would be in the area field. I feel that health care, which should include hospital insurance, should go to extended care which would then cover whether or not they wanted to go to the community base and so on. The flexibility to be given to the province in all that area, the block-funding should be for that whole field.

• 1605

Perhaps the problem has arisen here because post-secondary education was lumped with the others when it is really not related to that whole field in the provincial jurisdiction.

My idea would be to have the field covered with the block-funding as opposed to assisted programs.

Mr. Herbert: Fine, I think I got the general drift of the direction in which you want to go.

My only other questions were for clarification.

[*Traduction*]

pourraient faire l'objet d'autres accords fiscaux. Quoi qu'il en soit, il faut procéder par programmes individuels.

Le président: Idéalement.

M. Daigle: Il faudrait procéder par programme commme par exemple les soins hospitaliers. L'assurance-hospitalisation ou bien les soins de santé, tous les secteurs de la santé devraient être financés globalement. Ensuite, en partant de ce financement global, chaque province pourrait déterminer ses besoins pour décider la proportion à consacrer à la santé mentale, par exemple. Ces décisions-là pourraient être prises par les provinces.

Le président: Autrement dit, vous voulez un financement global par secteur, le secteur de la santé, mais pas forcément lié à des programmes spécifiques parce que dans le jargon des programmes établis cela nous ramène à des considérations d'assurance-santé, de programmes d'assurance-hospitalisation, etc.

Monsieur Herbert, vous avez des questions?

M. Herbert: Merci, monsieur le président. Deux questions très courtes. Une précision pour commencer. A ce même sujet, je pense qu'un financement global devrait être alloué à chaque programme; vous avez d'ailleurs parlé des services de santé, de l'assurance-santé et du principe des soins prolongés.

A l'intérieur de ce cadre, les provinces jouiraient d'une certaine liberté. Jusqu'à présent, on a prétendu qu'elles devaient être libres de choisir entre ces différents programmes. Le choix entre les soins hospitaliers et les soins à domicile en constituent un excellent exemple. Ce que vous voulez, si je vous comprends bien, c'est que nous prenions le financement global actuel, que nous le divisions par une formule quelconque et que nous nous arrangions pour empêcher une province de consacrer aux soins à domicile des fonds qui étaient destinés aux services hospitaliers?

M. Daigle: Je n'irais pas jusque là. Je pensais plutôt à de grands domaines. A mon avis, les soins de santé devraient comprendre l'assurance-hospitalisation, les soins prolongés et même, éventuellement, les soins communautaires. C'est là la souplesse à attribuer aux provinces dans l'ensemble de ce secteur, en ce sens que le financement global devrait couvrir le secteur tout entier.

Il est possible que le problème se soit produit en raison du fait que le domaine de l'enseignement postsecondaire a été fusionné aux autres secteurs, alors qu'il ne s'agit pas vraiment d'un secteur apparenté au domaine global relevant de la compétence provinciale.

Selon moi, il faudrait que ce secteur fasse l'objet d'un financement global par opposition à un financement dans le cadre des programmes subventionnés.

M. Herbert: Parfait, je crois comprendre l'orientation générale que vous semblez vouloir adopter.

Je voulais, par mon autre question obtenir une petite précision. Vous dites en effet:

[*Text*]

> The federal government shall attempt to accommodate those provinces which desire to make the tax system a more effective tool in promoting economic development.

This seems to run a little under tax collection agreements contra to your general theme under tax collection agreements. Using just the words, as you have them in there, it would appear to me that you are improving, in effect, making the tax-collection system so flexible, that each province could incorporate into its own corporate tax structure, for example, the effective tool in promoting development, which, I assume will be a PEMD program. Is that what you are talking about?

Mr. Daigle: No, I am certainly not having in mind the PEMD program. What I am saying is that we could still have part tax collection agreements, and certainly within each item within the tax collection—whether it is corporate tax, personal tax—you would still allow for flexibility for each person, you could allow a different rate.

What I say there, and I think I say it quite clearly, is not to the extent of allowing the province, for instance, to create a tax haven. So there is room, I think, within the concept of a tax-collection agreement, for some latitude and some flexibility to be left to the provinces within their fiscal policies.

I think you could still have an agreement but énot necessarily to use it as a pull-out of, like the DREE program, or not to accept any other type of federal program.

Mr. Herbert: We already have quite a bit of variety, at the present time, and the general expression has been to encourage more uniformity. You seem to be moving, if anything, in the other direction and suggesting some greater flexibility, that the federal government should accommodate this greater flexibility in tax collection agreements.

I am a little concerned that you are opening the door and you are not saying just how far you want to go. Once you get the foot in the door, is there going to be a limit to which the provinces, obviously with the greater fiscal wallop, are going to be able to adjust their corporation-tax structure to make it very attractive for businesses to either locate or relocate in the province?

Mr. Daigle: Mr. Chairman and Mr. Herbert, Alberta, I think, has indicated that it will be pulling out of corporate taxation. Exactly what is their request I do not know. I agree that there has to be a limit—exactly what that limit is, I cannot define it for you, you are right, I cannot. And I know that the variations we have in corporate tax rate and personal tax rate and so on—But I am saying that there should be, even if it means going quite far for the federal government in giving latitude to the provinces, please, let us still have . . . perhaps what I am saying is that a tax collection agreement is better than nothing or let us not have too many provinces pull out, you know, as some have pulled out now. I think it is a very important tool, very important method that we have, of having a somewhat uniform taxation, in Canada, among provinces. So exactly what the limit is, I cannot define for you. The other thing that I am saying here, I would go quite far in all-owing some flexibility, but pleaase, let us try to keep Alberta in it,

[*Translation*]

> Le gouvernement fédéral devrait tenter d'accommoder les provinces qui souhaitent faire du système fiscal un secteur plus efficace pour stimuler le développement économique.

Aux termes des ententes sur la perception fiscale, ceci semble contredire légèrement votre thème général. En effet, selon vos propres termes, vous parfaites le système de perception fiscale en l'assouplissant de manière à ce que chaque province puisse adjoindre à sa propre structure fiscale, au niveau de l'impôt sur les sociétés, un vecteur efficace pour stimuler le développement qui, selon moi, serait un programme PEME. Est-ce de cela que vous voulez parler?

M. Daigle: Non, ce n'est pas au programme PEME que je pensais. Je voulais simplement dire que nous pourrions continuer à avoir des ententes de perception fiscales partielles et que, dans chaque secteur—qu'il s'agisse de l'impôt sur les sociétés ou sur les particuliers—il serait néanmoins possible d'avoir une certaine souplesse au niveau individuel, en prévoyant des taux différents.

Ce que je veux dire, et je crois l'avoir dit très clairement, c'est qu'il ne s'agit pas de permettre à une province quelconque de créer un paradis fiscal. Le système de perception fiscale permet à mon sens suffisamment de latitude et de souplesse pour permettre aux provinces de conserver leur propre politique en matière de fiscalité.

Il serait toujours possible d'avoir une entente, mais sans nécessairement devoir l'utiliser, comme par exemple dans le cas des programmes du MEER, pour pouvoir renoncer à un autre genre de programme fédéral.

M. Herbert: Nous avons déjà suffisamment de variété à l'heure actuelle, et la tendance penche vers une meilleure uniformité. Vous semblez quant à vous vous orienter dans l'autre direction, peu s'en faut, et, en préconisant un assouplissement du système, vous semblez vouloir que le fédéral y donne suite au niveau des ententes de perception fiscale.

Ce qui m'inquiète un peu ici, c'est que vous semblez enfoncer une porte sans vouloir préciser jusqu'à quel point vous voulez aller. Une fois que la porte est ouverte, y aura-t-il une limite jusqu'à concurrence de laquelle les provinces, et de toute évidence celles qui ont le système fiscal le plus intéressant, vont pouvoir ajuster leurs structures fiscales au niveau de l'impôt sur les sociétés de manière à réduire les entreprises et les attirer sur leur territoire?

M. Daigle: Monsieur le président, monsieur Herbert, l'Alberta, je crois, a souligné qu'elle renoncerait à la fiscalité des sociétés. Toutefois, je ne sais pas exactement ce qu'elle a demandé en contrepartie. Je suis d'accord sur la notion de limite, toutefois je ne saurais vous la définir, vous avez raison. Je sais que les différences que nous connaissons au niveau de l'impôt des sociétés et de l'impôt des particuliers, notamment . . . quoi qu'il en soit, il devrait y avoir une limite, même si cela signifie que le gouvernement fédéral devrait à ce moment donner beaucoup plus de latitude aux provinces. En fait, je veux peut-être tout simplement dire qu'il est préférable d'avoir une entente sur la perception fiscale que rien du tout, ou encore qu'il ne faudrait pas permettre à un trop grand nombre de provinces de se désolidariser du système, comme c'est déjà le cas pour certains d'entre elles. Je pense qu'il s'agit d'un outil important, très important même, en ce sens qu'il s'agit d'une méthode dont nous disposons déjà et qui nous

[*Texte*]

because once the provinces start moving out it will not be long, unless you have a majority of provinces, before the agreement does not mean anything.

• 1610

Mr. Herbert: The number was, in summary, flexibility to the extent that it is necessary to keep the provinces in.

Mr. Daigle: Yes, I would certainly go that far and assess it in that light.

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Thacker: Mr. Chairman, a question, I wonder if Mr. Daigle would go so far as to say that, on the tax-collection agreement, Quebec should be forced back into the agreement in view of the fact that it never, ever, came into the original agreement with respect to both income tax and corporate tax; and the province of Ontario never, ever, entered into agreement with respect to corporate tax, and throughout the years, has been able to set up its special corporate rate that has kept head offices, in Ontario. Indeed, it is only in 1972 that we even had a tax allocation agreement where the profits of those corporations for all of those years up to 1972, on the sale of cars in the east and in the west, went into the corporate head office in Ontario and were taxed under the Ontario system. So suddenly, now, that Alberta has pulled out of the corporate rate, there is all sorts of teeth gnashing that there should be a code of conduct. I wonder how we are left to the history, though, with respect to Quebec and Ontario?

Mr. Daigle: Well, I think Quebec never came in because when they were supposed to come in, the door was left open. Unless I am mistaken, I think that was the time when it was said that you could opt out and they did. Now, I think the federal government has closed the door since. I think that creates a very difficult situation because when you say should be forced in, that Quebec should be forced into a tax-collection agreement, I think they should not be forced in, I think it is a matter of negotiation.

No, there are some advantages to be part of it, not only the administrative cost. It is a matter of commitment to Canada, I suppose, and it has got to be sold on that basis, as to any other province. I would not force any province to be in. I would try to have the system to make it advantageous to be part of it. And we are facing a situation, here, where Quebec was never part of it. I think at the time the federal government opened— Again, I am saying it was the opting-out; it was the opting-out

[*Traduction*]

permet une relative uniformisation de la fiscalité au Canada, d'une province à l'autre. Toutefois, je ne saurais vous définir exactement quelle est cette limite. En outre, et c'est un autre élément que je tiens à souligner, je serais personnellement très favorable à une plus grande souplesse du système mais, je vous en prie, essayons de conserver l'Alberta parce qu'une fois que les provinces commencent à se désolidariser, et à moins qu'il n'en reste une majorité, il ne faudra pas longtemps pour que l'entente en question devienne lettre morte.

M. Herbert: En l'occurrence donc, la souplesse nécessaire est suffisante pour que les provinces continuent à adhérer au régime.

M. Daigle: En effet, sous cette optique je suis d'accord.

M. Herbert: Merci, monsieur le président.

M. Thacker: Monsieur le président, j'aimerais savoir si, en ce qui concerne les ententes de perception fiscale, M. Daigle irait jusqu'à dire que le Québec devrait être contraint de réintégrer le régime, compte tenu du fait que cette province n'y a jamais adhéré, tant au niveau de l'impôt sur les sociétés qu'à celui des impôts sur les particuliers, et dans la mesure également où l'Ontario n'a jamais non plus adhéré à cette entente pour ce qui est de l'impôt sur les sociétés et qu'elle a pu ainsi, avec les années, établir un taux d'imposition qui lui est propre et qui a eu pour effet de pousser les sociétés à conserver leur siège social en Ontario. En effet, il a fallu attendre 1972 pour avoir une entente de répartition fiscale aux termes de laquelle les bénéfices de toutes ces sociétés, jusqu'en 1972, bénéfices dérivés de la vente de voitures dans l'est et dans l'ouest, furent canalisés vers les sièges sociaux en Ontario pour y être imposés selon les modalités du système ontarien. Maintenant, l'Alberta renonce subitement à l'impôt sur les sociétés, et tout le monde pleure et grince des dents pour qu'un code d'éthique soit finalement adopté. J'aimerais pourtant bien savoir où se placent ici le Québec et l'Ontario?

M. Daigle: En fait, le Québec n'a jamais adhéré parce, lorsque cette province avait été censée le faire, nous lui en avions laissé la possibilité. A moins que je ne me trompe, c'était à l'époque où la faculté de retrait avait été expressément prévue et le Québec a choisi d'en profiter. Toutefois, depuis lors, le gouvernement fédéral a, je crois, fermé la porte. La situation qui en résulte est à mes yeux extrêmement difficile étant donné que, lorsque vous dites qu'il faudrait contraindre le Québec à adhérer à l'entente sur la perception fiscale, je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre choix de termes car je préférerais dire qu'il s'agit d'une question à négocier.

Evidemment, le fait d'adhérer au système présente certains avantages, et pas seulement du point de vue des frais d'administration que cela implique. Je dirais qu'il s'agit davantage d'un engagement à l'égard du Canada, et c'est peut-être le genre d'argument à faire valoir auprès des autres provinces. Quant à moi, je ne contraindrais pas une province à y adhérer, mais j'essayerais plutôt de faire en sorte que le système soit suffisamment séduisant pour qu'elle décide d'y adhérer. Toute-

[*Text*]

provision. That is why it did not come in. On that basis, I say it is going to be very difficult. I think an effort should be made, through true negotiation, to get all the provinces in, including those that have opted out of certain fields, yes.

Mr. Thacker: Mr. Chairman, I will not be in for the other points other than to say I will have to get together with Mr. Daigle to discuss with him his comments, where he viewed with grave concern the attitude of certain Canadian premiers towards sharing their riches with other Canadians, followed by another statement that they believe Alberta must become more of a partner in confederation. Those statements in themselves, indicate a terrible lack of understanding of western history and of the enormous contribution that Albertans have made in the way of forgone revenues on their resources. So, I would like to meet with him to correct the record with respect to those statements.

The Chairman: I would be happy to arrange a meeting, Mr. Thacker.

Mr. Daigle: Alberta would be happy to be a full partner and will want to take part and contribute to Canada. That is the full statement that I made.

• 1615

Mr. Weatherhead: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chairman, I think Mr. Daigle and his committee are to be congratulated in coming from Sept-Îles, this afternoon, and in presenting, may I say, a somewhat different point of view than we have heard from some of the groups and, indeed, the governments around the country so far.

The government, so far, would be pretty well in favour of keeping the block-funding the way it is. The groups—the special interest groups from post-secondary education and health and social services—talk about what a great job they are doing and how important their own fields are and how we should be presenting more funding and not less funding. We really have not heard very much about the whole equalization program, except the present governments who like to keep it, obviously, but, we have not run into any sort of details about it—what is wrong with it; why is it not working in the provinces that are still have-not provinces. I think, therefore, it has been considerable help to the committee, potentially, anyway, in having the briefs this afternoon that deal so much with equalization.

Committee members know, even though I am from Toronto myself that the equalization idea has been one of the reasons why I went into politics a few years ago and one I still feel quite strongly about. We should try to get the rest of the

[*Translation*]

fois, la situation actuelle est que le Québec n'y a jamais adhéré. A l'époque, le gouvernement fédéral avait ouvert la porte . . . je le répète, en permettant aux provinces de se retirer du système, et c'est pourquoi le Québec a préféré ne pas y adhérer. A ce moment, pour moi la situation n'en est que plus difficile. Il faudrait, j'imagine, grâce à des véritables négociations, s'efforcer de faire adhérer toutes les provinces, y compris celles qui ont préféré renoncer à certains secteurs.

M. Thacker: Monsieur le président, je me bornerais à ajouter que je vais devoir rencontrer à nouveau M. Daigle pour discuter avec lui de ses arguments, puisqu'il a exprimé certaines inquiétudes très profondes à l'égard de l'attitude de quelques-uns des premiers ministres provinciaux quant au partage de leurs richesses avec le reste du Canada, et aussi parce qu'il nous a dit qu'à ses yeux l'Alberta devrait davantage s'associer à la confédération. Ses opinions font montre d'une énorme néconnaissance de l'histoire de l'Ouest et de la contribution considérable de l'Alberta au niveau du partage des recettes qu'elle a dérivées de ses ressources naturelles. J'aimerais donc le rencontrer pour pouvoir apporter un contre-poids à ses déclarations.

Le président: Je serais tout à fait heureux de vous organiser une réunion avec lui, monsieur Thacker.

M. Daigle: L'Alberta ne demanderait pas mieux que de s'associer totalement à la Confédération et à y faire sa part. C'est là l'essence de ma déclaration.

M. Weatherhead: Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, il convient je crois de féliciter M. Daigle et son comité d'être venus cet après-midi de Sept-Îles pour présenter un point de vue que j'estime légèrement différent de tous ceux que nous avons entendus jusqu'à présent d'autres groupements et des gouvernements provinciaux.

Pour l'instant, le gouvernement serait relativement favorable à l'idée de conserver le financement global sous sa forme actuelle. Les groupes représentant des intérêts particuliers—enseignement postsecondaire, services de santé et services sociaux—parlent d'abondance de leurs succès et de l'importance du secteur qu'il représente, et ils insistent sur la nécessité d'un financement accru par opposition à une réduction budgétaire. Nous n'avons en réalité pas vraiment entendu parler du programme de péréquation, si ce n'est que les gouvernements actuels souhaitent de toute évidence le conserver, mais nous ne sommes toutefois pas entrés dans les détails, nous ne savons pas quels sont les points qui achoppent, nous ne savons pas non plus pourquoi ce système fonctionne mal dans les provinces qui n'entrent toujours pas dans la catégorie des provinces manties. Je crois donc que les mémoires que nous avons entendus cet après-midi et qui abordent le problème de la péréquation sous un angle plus fin pourraient représenter pour notre comité une aide précieuse.

Même si je suis moi-même originaire de Toronto, les membres du comité savent parfaitement que la notion de la péréquation est l'une des raisons qui m'ont poussé à entrer en politique il y a quelques années, et c'est encore un domaine sur

[*Texte*]

country—the have-not areas of the country—up to some sort of equal standards.

I am appalled, really, in travelling around, from St. John's to Charlottetown, Winnipeg and, now, back, here, and, tomorrow, in Halifax, and a bit later in Quebec City, after the great idea of equalization. Hopefully, it is going to be imbedded in our new constitution and this sort of thing. It still has not worked very well, and I was wondering, and I question from time to time, just how it could work better.

In your first part, around page 8 or so and from page 6 on, you talk about equalization for a few pages. I was going to ask you, then, about any specific new ideas about equalization. I was going to ask you about the so-called two-tier system and you may want to elaborate on that a little bit more. You may say that your ideas of putting 100 per cent resource revenue back into equalization formula would have about the same effect.

But then I see, on page 16 that you have gone into your own ideas a little, on equalization formula with respect to block-funding. You admit that maybe the idea needs a lot more thought, and I have not given it too much thought either, except that I have been wondering if there is not some way we, in effect, could do what you are doing in some sort of way, in not just having the basic equalization program—which, incidentally, in some areas the federal government gets very little credit for, that may not be the case down here—but, if we could not really equalize some of the other programs at the same time, and if so how.

Without making a longer speech, Mr. Chairman, I wonder if Mr. Daigle . . .

The Chairman: It was supposed to be a question, Mr. Weatherhead.

Mr. Weatherhead: When you are in the chairman's home province, you have to be very diplomatic with the chairman.

I was wondering if Mr. Daigle did have any more ideas on the two-tier system or that sort of equalization per se, or whether he wanted to elaborate a little more on equalization of EPF.

Mr. Daigle: I think, in some way, a start was made on the two-tier system with respect to resource revenues.

Back in 1974 and in 1977, they were using 60 per cent of non-renewable resource. So addressing the two-tier system with respect to resource revenues and non-resource revenues—and, I have read the thing in Mr. Courchene's brief to your committee—just addressing that briefly, I think it is—I am suggesting here that it not be structured as such, but it would be used in setting the equalization formula. I say, again, this is the area where price stability could be brought into the equalization formula. I realize, whether we are talking oil,

[*Traduction*]

lequel j'ai des idées bien arrêtées. Nous devrions essayer de faire en sorte que le reste du pays—les régions moins nanties—puisse parvenir à une sorte d'égalité par rapport aux autres régions.

Toute cette question de la péréquation m'abasourdit littéralement, et d'autant plus d'ailleurs que nous avons pu nous rendre compte, en nous déplaçant de St-Jean à Charlottetown, puis à Winnipeg, puis à nouveau ici, puis demain à Halifax et plus tard à Québec, que ce grand concept, qui nous l'espérons sera partie intégrante de notre nouvelle constitution, n'a toutefois pas donné de très bons résultats, et je ne puis m'empêcher de me demander de temps à autre comment nous pourrions faire en sorte de rendre la péréquation plus efficace.

Dans la première partie de votre mémoire, à partir de la page 6 et aux environs de la page 8, vous vous étendez sur la péréquation. Je voudrais vous demander si vous aviez des idées novatrices à ce sujet. Je voulais vous demander ce que vous pensez du système des deux niveaux et peut-être de nous en dire quelques mots. On pourrait dire que votre idée de réinjecter à 100 p. 100 les recettes dérivées des ressources dans le système de péréquation donnerait à peu près le même résultat.

Toutefois, je remarque à la page 16 que vous vous faites votre propre idée de la formule de péréquation par rapport au financement global. Vous reconnaissez que cette idée mérite peut-être plus ample réflexion, et je dois avouer que je n'ai pas personnellement pris la peine de le faire, si ce n'est que je me demande s'il ne serait pas possible en réalité de faire à peu près ce que vous faites, c'est-à-dire de ne pas nous contenter du programme de péréquation de base dont, ceci soit dit en passant, le mérite n'en est que rarement attribué au gouvernement fédéral, même sice n'est peut-être pas le cas ici, mais quoi qu'il en soit si nous ne pourrions pas aligner d'autres programmes sur le modèle de la péréquation et, dans l'affirmative, de quelle façon.

Sans vouloir m'étendre trop longtemps sur le sujet, monsieur le président, j'aimerais savoir si M. Daigle . . . .

Le président: Je pensais que vous vouliez poser une question, monsieur Weatherhead.

M. Weatherhead: Puisque nous sommes dans la province natale du président, nous devons mettre des gants.

Je voulais savoir si M. Daigle avait d'autres idées sur le système des deux tiers ou sur une formule de péréquation de ce genre, ou s'il ne voudrait pas nous en dire un peu plus long sur la péréquation du FPE.

M. Daigle: Je pense que dans une certaine mesure une première initiative a été prise au niveau du système des deux niveaux en ce qui concerne les recettes dérivées des ressources.

En 1974 puis en 1977, la formule utilisait 60 p. 100 des ressources non renouvelables. Ainsi, au niveau du système des dex niveaux, et en ce qui concerne les recettes dérivées ou non des ressources—et j'ai lu ce que M. Courchene en disait dans son mémoire qu'il vous adressait—ce que je veux dire ici, très brièvement, c'est qu'il ne faut pas le structurer de la même façon, mais plutôt s'en servir pour élaborer la formule de péréquation. Je le répète, il s'agit justement d'un secteur dans lequel il serait possible d'instituer une stabilité de prix dans la

[*Text*]

whether we are talking potash, whether we are talkig fish, whatever, especially with resource revenues and especially non-renewable resource revenues, that the provinces and a number of peolple are interested, including the people who are in industries themselves.

• 1620

Secondly, how much will remain to the provinces to further development and I think, that, in determining and in arriving at, an equalization formula, what revenues are going to be considered. It should be considered then, and you could almost see there all the benefits of this formula, this two-tier system. I find that the concept of the equalization formula should be used, again, in funding the social programs, the EPF programs. And I will not detail the formula, how you use a base here, and so on.

But resource revenues should be included, and should be included because of the disparity it would create if you do not. I think Mr. Courchene referred to a funding inequity, and it is a real problem. This is the whole area of negotiation. It should be part of the equalization formula. I feel this is where it should be negotiated and it would do a number of things, including a reflection of the provinces where they do not rely as much on resource revenues for their total fiscal capacity. It would be a very accurate measure, or an adequate measure, in my view of the fiscal capacities of the provinces.

The Chairman: Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: Thank you. Mr. Daigle, on page 13 of your brief, you say; "I would agree to annual federal audits," relating to EPF, "the results of which would be published through tabling in the House of Commons."

If you were premier of this province, would you allow federal auditors to come into this province and go over every institution where we see funds that might come from the federal government in part, and table them in the House of Commons? And do you think other premiers would do that?

Mr. Daigle: I added one provision there orally. It should be tabled, also, in the New Brunswick legislature and yes, I have no qualms at all about that. If I am going to accept funds from the federal government and the expenditure of those funds, I think there should be federal auditing of that money, of those programs, and it should be tabled there, yes. It should be tabled in the Legislature of New Brunswick—we will debate it. If it is not accurate, I would say so. If I do not agree with it, I would hope somebody would say it also in the House of Commons. I have no reservations about that at all.

[*Translation*]

formule de péréquation. Je me rends bien compte, c'est que nous parlions pétrole, que nous parlions potasse ou que nous parlions poissons, en particulier en ce qui concerne les recettes dérivées des ressources, et plus particulièrement encore de celles dérivées des ressources non renouvelables, que les provinces, ainsi qu'énormément de gens, dont des représentants de l'industrie eux-mêmes, sont intéressés au premier chef.

En second lieu, que restera-t-il à la province pour intensifier son développement et, à mon sens, pour déterminer et pour définir une formule de péréquation, quelles sont les recette qui vont être prises en considération? C'est à ce moment qu'il faut en tenir compte, et on peut dès lors facilement se représenter tous les avantages de cette formule, de ce système double. A mes yeux, le concept de la formule de la péréquation devrait une fois encore être utilisé pour le financement des programmes sociaux, pour le financement des programmes établis; mais je n'entrerai pas dans les détails de la formule ni dans ceux de la base à utiliser.

Quoi qu'il en soit, il importe d'y inclure les recettes dérivées des ressources, parce que, à défaut de le faire, on engendrerait énormément de disparités. M. Courchene a, je pense, fait allusion à une inégalité au niveau du financement, et c'est un problème bien réel. Mais cela, c'est du domaine de la négociation. Cela devrait faire partie de la formule de péréquation. C'est à mon sens dans cette orientation qu'il faudrait négocier, ce qui permettrait entre autres de faire en sorte que les provinces doivent moins dépendre des recettes qu'elles dérivent des ressources pour assurer leur assiette fiscale d'ensemble. Il s'agirait d'une mesure extrêmement précise, ou du moins suffisante, de l'assiette fiscale de chacune des provinces.

Le président: Monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Je vous remercie. M. Daigle, vous dites à la page 13 de votre mémoire: "je serais d'accord sur la notion d'une vérification fédérale annuelle dans le domaine du FPE . . . dont les résultats seraient rendus publics en étant déposés à la Chambre de communes".

Si vous étiez premier ministre de la province, seriez-vous prêt à accepter que des vérificateurs fédéraux viennent disséquer les comptes de tous les établissements et institutions financés en partie par le gouvernement fédéral et que les résultats de cette enquête soient déposés à la Chambre des communes? Pensez-vous que les autres premiers ministres l'accepteraient aussi?

M. Daigle: J'ai ajouté verbalement une disposition supplémentaire. Il faudrait également que ces résultats soient déposés devant la législature du Nouveau-Brunswick et, oui, je ne m'y opposerais nullement. Si je suis prêt à accepter des crédits du gouvernement fédéral, si je puis dépenser ces crédits, je pense qu'il n'est que juste que le gouvernement fédéral puisse procéder à la vérification des dépenses et des programmes et que les résultats soient publiés. Ils devraient également être déposés devant l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, et nous pourrions ainsi en discuter. Si les conclusions sont inexactes, je ne manquerai pas de le faire valoir. Si je ne suis pas d'accord avec les conclusions, j'espérerais que quelqu'un le

[*Texte*]

Mr. Blenkarn: You mention, on page 16 of your brief, a suggestion that EPF funding should be frozen, presumably, to those provinces that no longer receive, or do not receive, equalization, and the funds used, presumably, in part for provinces that do in order to give them a catch-up. Have you done any mathematics on what would happen? I happen to have some figures for you on it. For your information, I will read them to you.

The total savings to the federal government in 1982-83, in 83-84, would be $1.801 million, of which the Province of Ontario would contribute 60.2 per cent; Alberta 14.9 per cent; British Columbia 18.6 per cent; and Saskatchewan, which now does not receive equalization, 6.3 per cent. What do you think that would really do to our confederation? Do you really think a province like Ontario, which now claims in its own budget to be entitled to $1.3 billion in equalization, would stand by and continue allowing portability and accessibility, as exist in universities and hospitals, generally across the country, if that suggestion of yours went through?

Mr. Daigle: If we are going to accept equalization and that type of approach, accepting the fiscal capacities of the province—and that is why I say the concept of equalization as a redistribution of wealth in Canada, should be the fundamental principle—if that were the case, of course, that principle carried over into the funding of social programs would go even further. Carry it over it those programs. I am saying that re-distribution of wealth to me means not only redistributing the federal funds. Another way to do it is to say to Alberta and Ontario. «Okay, we will not give you funds at this time.» In other words, you will pay more of your own way, because you can do it. You pay more now, so.

We are talking now of re-distribution of federal funds. I know a lot of them are going to be paid from Alberta and Ontario, but I am saying that certainly, that principle should be accepted by, could be acceptable to, the people of Ontario.

I am not saying to reduce completely. Why should we, in the funding and the social program, continue on an equal per-capita grant? Why? So, I claim that—why not?

Mr. Blenkarn: Only because people in each province are equal.

Mr. Daigle: They do not have equal means, equal financial means, and they do not have equal public services. That is the basis of it, is it not?

[*Traduction*]

mentionne à la Chambre des communes. Mais je n'ai aucune réserve de quelque ordre que ce soit à faire valoir.

M. Blenkarn: A la page 16 de votre mémoire, vous préconisez que le financement dea programmes établis soit interrompu, du moins c'est ce que je suppose, pour les provinces qui ne bénéficient pas ou ne bénéficient plus de la péréquation, et que ces crédits soient réinjectés dans les provinces qui adhèrent au régime de péréquation pour leur permettre de regagner du terrain. Avez-vous calculé avec exactitude ce que cela entraînerait? J'aurai quelques chiffres à vous communiquer à cet égard, et je vais vous les lire.

En 1982-1983, en 1983-1984, le gouvernement fédéral épargnerait ainsi 1.801 million de dollars, dont 60.2 p. 100 viendraient de l'Ontario, 14.9 p. 100 de l'Alberta, 18.6 p. 100 de la Colombie-Britannique et 6.3 p. 100 de la Saskatchewan, cette dernière ne recevant pas à l'heure actuel de paiement de péréquation. Quelles seraient, à votre avis, les conséquences pour la Confédération? Pensez-vous vraiment qu'une province comme l'Ontario qui, dans son budget actuel, soutient qu'elle a droit à 1.3 milliard de dollars en paiements de péréquation accepterait votre proposition et conserverait le concept de la transférabilité et de l'accessibilité qui existent à l'heure actuelle au niveau de l'enseignement supérieur et au niveau des hôpitaux dans l'ensemble du pays, pensez-vous vraiment qu'elle continuerait dans cette veine si votre proposition venait à se concrétiser?

M. Daigle: Si nous acceptons la péréquation et une formule de ce genre, en acceptant dès lors le potentiel fiscal des provinces—c'est pour cette raison que selon moi le concept de la péréquation comme méthode de redistribution des richesses au Canada devrait être en l'occurrence le principe fondamental—si donc nous procédons de la sorte, bien entendu le principe s'appliquerait au financement des programmes sociaux, et nous pourrions même aller plus loin encore. Mais il s'appliquerait certainement à tous ces programmes. Pour moi, la redistribution des richesses ne signifie pas seulement la redistribution des crédits fédéraux. On pourrait dire par exemple à l'Alberta et à l'Ontario, et ce serait une autre façon de procéder, d'accord, nous ne vous versons plus de crédit. En d'autres termes, vous vous financerez davantage vous-même parce que vous en avez les moyens. A l'heure actuelle, vous payez davantage.

Nous parlons ici d'une redistribution des crédits fédéraux. Je sais qu'une bonne partie de ces crédits vont provenir de l'Alberta et de l'Ontario, toutefois, ce que je veux dire ici, c'est que le principe devrait être accepté—et il pourrait être acceptable d'ailleurs—par la population de l'Ontario.

Je ne veux pas parler d'une réduction totale. Mais pourquoi devrions-nous continuer à financer les programmes sociaux par le biais de subventions équivalentes par habitant? Pourquoi? C'est pour cette raison que je dis, pourquoi pas?

M. Blenkarn: Simplement parce que tout le monde est sur un pied d'égalité, quelle que soit la province.

M. Daigle: Oui mais tout le monde n'a pas les mêmes ressources financières, tout le monde ne bénéficie pas des mêmes services publics. C'est cela le fondement, n'est-ce pas?

[*Text*]

Mr. Blenkarn: Can I give you a quote on this very subject from the Treasurer of the Province of Saskatchewan:

> "The federal government could attempt to couple an equal per-capita reduction of EPF transfers with an enrichment of fiscal equalization or other transfer programs that are particularly beneficial to the "have-not" provinces. The burden of cuts would in this way be imposed on the resource rich provinces.
>
> We would see such an approach as an indirect, by poorly disguised, attack on the resource revenues of western Canada. An indirect attempt, through the fiscal arrangements review, to siphon off more, of these same resource revenues could only be seen as bargaining in bad faith, and would jeopardize the achievements of an equitable energy-pricing agreement.

That is why I say to you. What do you think it is going to do to confederation if we go through with your scheme?

Mr. Daigle: I accept the problem and I see what you are saying, sir.

Mr. Blenkarn: Well, those are not my words, that is Ed Jaworski, the Treasurer of Saskatchewan.

Mr. Daigle: But you are quoting?

Mr. Blenkarn: Yes, yes.

Mr. Daigle: I am not saying that the people of Ontario and Alberta and Saskatchewan, now, should continue paying and not get anything in return. I am saying that if you look at the concept and you devise a formula and in this equalization formula . . . This is why I feel more attention should be paid to this matter of resource revenues, because a step has been made and I feel there is room to accommodate a lot of these feelings.

Why not, perhaps on resource revenue, not take quite as much? So indirectly you give to Alberta a little more, in this respect. This is where the flexibility—and you could achieve that very objective. So they will wind up finalizing, determining a formula and telling Alberta: "You will not take 50 per cent". We will not include 50 per cent, so you will not have to . . . We will include less or more, depending on how the formula works, of your resource revenues.

I think there is at least that, you know which should be looked at. I think it is a matter of knowing the commitment and I think it is quite possible to be worked out.

Mr. Blenkarn: Thank you very much.

M. Loiselle: C'est simplement un commentaire que j'aimerais faire. La nature humaine étant ce qu'elle est, l'histoire du

[*Translation*]

M. Blenkarn: Je pourrais vous citer à cet égard le trésorier de la province de la Saskatchewan qui disait:

> «Le gouvernement fédéral pourrait tenter de mettre en parallèle une réduction équivalente par habitant des transferts au titre du financement des programmes établis et une intensification de la péréquation fiscale ou des autres programmes de transferts qui sont particulièrement intéressant pour les provinces non nanties. De la sorte, ces réductions se feraient surtout sentir au niveau des provinces riches en ressources naturelles.
>
> Nous considérerions une telle solution comme une attaque indirecte mais mal camouflée contre les recettes dérivées des ressources naturelles dans l'Ouest du Canada. Toute tentative indirecte, grâce à une révision des accords fiscaux, qui aurait pour objet de détourner davantage de recettes de cette catégorie, non seulement seraient-elles perçues comme une preuve de négociation de mauvaise foi, mais encore risqueraient de compromettre l'issue d'une entente équitable sur le prix de l'énergie.

C'est pour cette raison que je vous demande ce qui se passe à votre avis au niveau de la Confédération si nous adoptions votre solution.

M. Daigle: Je conçois parfaitement le problème, et j'accepte votre argument.

M. Blenkarn: En fait, il ne s'agit pas de mon argument propre, mais celui d'Ed Jaworski, le trésorier de la Saskatchewan.

M. Daigle: S'agissait-il d'une citation?

M. Blenkarn: En effet.

M. Daigle: Je ne veux pas dire que les gens de l'Ontario, de l'Alberta et de la Saskatchewan doivent continuer à débourser sans rien n'obtenir en échange. Je veux simplement dire que, si vous analysez ce concept et si vous mettez au point une formule dans le cadre de cette formule de péréquation . . . c'est la raison pour laquelle il conviendrait à mon sens de consacrer davantage d'attention à tout ce domaine des recettes dérivées de ressources naturelles, en ce sens qu'une initiative a déjà été prise et qu'à mon avis il serait parfaitement possible de donner favorablement suite à bon nombre de ces arguments.

Toujours en ce qui concerne ces mêmes recettes, pourquoi ne pas en percevoir un moindre pourcentage? A ce moment-là, indirectement, vous donneriez davantage à l'Alberta. C'est là la souplesse, et de cette façon vous pourriez asboutir à l'objectif visé. Par conséquent, ils finiront par mettre les dernières touches au détail d'une formule et par dire à l'Alberta: «Vous ne prélèverez pas 50 p. 100». Quant à nous, nous n'ajouterons pas 50 p. 100, de sorte que vous ne devrez . . . nous ajouterons un pourcentage plus élevé ou moins élevé, selon les résultats que nous obtiendrions avec cette formule, ou encore selon le niveau des recettes dérivées des ressources naturelles.

Du moins, en ce qui me concerne, c'est là un élément à envisager. Il s'agirait d'avoir une idée exacte de l'engagement mais, à mes yeux, c'est une solution parfaitement réalisable.

M. Blenkarn: Je vous remercie beaucoup.

Mr. Loiselle: I should just like to make a comment. Human nature being what it is, Canadian history being what it is, and

[*Texte*]

Canada étant ce qu'elle est, vous la décrivez dans votre mémoire, vous mentionnez que la richesse a glissé tranquillement de l'est vers l'ouest. Elle s'est arrêtée plus longtemps en Ontario.

Je pense que si on veut tout régler les problèmes de disparités au Canada par une formule de péréquation . . . Je constate fort bien que les Albertains, si on leur demande de payer 75 p. 100 de leurs frais de santé et 75 p. 100 de tous les programmes, et qu'on leur demande de participer financièrement au programme de péréquation, à un moment donné, il est probable que ces gens-là se fatiguent s'ils n'obtiennent rien en retour. Leur richesse est basée davantage sur les ressources. C'est la réalité de ce pays. Si vous prenez l'est ou l'ouest, exception fait de l'Ontario et du Québec, la richesse est d'abord et avant tout dans les ressources naturelles, qui sont non-renouvelables dans la plupart des cas.

Est-ce que vous pensez qu'on ne devrait pas plutôt, au lieu de tout mettre sur le dos de la péréquation, ou mettre tous nos œufs dans ce panier-là, penser à une redistribution des opportunités? Il faudrait une politique industrielle pour doter chaque région de sources de financement, afin que chaque région puisse, à moyen ou à court terme, voir le jour où elle pourra s'autofinancer, accroître ses revenus.

Sans cela, on placera toujours des régions du pays dans une position de dépendance face aux autres. Si un gars reste riche trop longtemps, la vertu de la générosité commence à être difficile à pratiquer.

M. Daigle: Très brièvement, monsieur le président. Un de mes confrères aimerait y ajouter. Je crois que vous avez absolument raison. Je crois que c'est vraiment l'objectif suprême, de pouvoir arriver à se doter, au Nouveau-Brunswick, d'une base économique qui nous permettrait d'atteindre de plus en plus une autonomie fiscale. C'est sûrement l'objectif premier. C'est pour ça que j'ai dit tout à l'heure que c'est presque impossible de considérer ces questions et d'en faire une étude sérieuse sans toucher cette question-là. Il faut vraiment se pencher sur cette question du développement économique. A mon avis, vous avez absolument raison. Je crois que ça doit être l'objectif premier. D'abord, nos efforts devraient être concentrés dans ce domaine-là. Autrement dit, ce sont des programmes d'aide économique, surtout. Mais puisque votre mandat porte surtout sur des questions sociales et de programmes sociaux, c'est pour ça qu'à ce moment-ci . . . Je ne pense pas, et je ne prétends pas, que la formule de péréquation va régler tous nos problèmes. Tout ce que j'ai dit, c'est que si nous prenons la formule de péréquation et que nous l'appliquons à notre programme de financement des programmes établis, je crois que ça devient une bonne base qui va permettre une plus grande justice sociale. Mais le fait demeure, à mon avis, que ce qu'il faut arriver à faire, c'est développer notre province et produire ici, chez nous, des recettes nécessaires pour financer notre propre programme. C'est le but que nous voulons poursuivre.

M. Loiselle: Monsieur Daigle, là, c'est un jugement de valeur sur nos politiques, mais est-ce que vous êtes d'avis qu'en utilisant les structures actuelles, soit le MEER, le ministère de l'Expansion économique régionale, et peut-être certaines

[*Traduction*]

you describe it in your submission, you mention that richness has quietly slipped from the east to the west. It stopped for a long time in Ontario.

I think that if one wishes to solve all of the problems of disparity in Canada by using an equalization formula . . . I know very well that if one asks the Albertans to pay 75 per cent of their health costs and 75 per cent of all the programs, and if one asks them to participate financially in the equalization program, they will probably get tired of it at some point in time if they do not receive anything in return. Their wealth is based more on resources. That is the reality in this country. If you take the east or the west, with the exception of Ontario and Quebec, wealth is first and foremost to be found in natural resources, which are nonrenewable.

Do you feel that we should not, instead of putting all of our bets on equalization, or putting all of our eggs in that basket, be thinking of a redistribution of opportunity? We would need an industrial policy to give each region financial sources so that each region can become, in the short or medium term, self-financing, be able to increase its income.

Without this, some regions of the country will always be dependent on the others. If one is rich for too long, it becomes difficult to practice virtue and generosity.

Mr. Daigle: Very briefly, Mr. Chairman. One of my colleagues would like to answer that. I think that you are completely right. I think that the ultimate goal in New Brunswick is to be able to establish an economic basis which would enable us to achieve more and more fiscal autonomy. That is certainly the primary goal. That is why I said a moment ago that it is almost impossible to deal with these matters and study them seriously without touching on that issue. We must seriously address this matter of economic development. To my mind, you are completely correct. I think that that should be the primary objective. First of all, we should concentrate our efforts on that sector. In other words, look especially at economic aid programs. But since your mandate deals mainly with social matters and social programs, that is why at present . . . I do not think, I do not claim, that the equalization formula will solve all of our problems. I simply said that if we take the equalization formula and apply it to our established programs financing, we would have a good basis which would allow for greater social justice. But the fact remains to my mind, that we must develop our province and produce here, at home, the revenue needed to finance our own programs. That is the goal we wish to pursue.

Mr. Loiselle: Mr. Daigle, that is a value judgment of our policies, but do you feel that, by using the current structures, either the DREE, the Department of Regional Economic Expansion, and perhaps some other regionalized policies, we

[*Text*]

autres politiques régionalisées, on va vraiment atteindre cet objectif de rendre chaque région au moins autosuffisante en partie pour ses revenus? Est-ce qu'on devrait penser à une politique, une stratégie d'implantation industrielle beaucoup plus planifiée? Est-ce qu'on va s'en remettre uniquement au MEER? Est-ce qu'on doit ou est-ce qu'on devrait aller plus loin dans la planification de notre développement industriel?

M. Daigle: Deux points, brièvement. Je crois qu'il faut l'aide . . . Le besoin, chez nous, des ressources financières et techniques du fédéral est encore plus grand que jamais. Il faudrait qu'elles soient accrues. Je dirais même qu'elles sont insuffisantes à l'heure actuelle. Je crois que les politiques de développement économique, pour les provinces Maritimes, n'ont pas produit les résultats escomptés parce qu'elles ne sont pas suffisantes.

• 1635

Là, j'arrive au deuxième point. J'ai dit: pourquoi est-on interdépendant? C'est parce que nous n'avons pas réussi, au cours d'une période de dix ans, à développer cette base économique que nous sommes encore aussi dépendants, aussi à charge du gouvernement fédéral. C'est malheureux.

Force est de constater, à l'heure actuelle, que nous sommes encore dans une position où on ne peut pas vous dire: oui, nous allons payer plus, nous allons accepter une plus grande part de responsabilités pour toutes les charges fiscales pour les programmes sociaux. C'est à cause de cela. Alors, à mon avis, c'est surtout là qu'il faudra encore à l'avenir se concentrer, dans le domaine économique.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Daigle, de votre mémoire et de votre présentation. Ce sera certainement très valable pour nos délibérations. Je vous assure que le groupe de travail a apprécié votre témoignage.

M. Daigle: Merci.

The Chairman: I will now call the next witnesses from the Union of New Brunswick Indians. Will you please come forward, Mr. Nicholas from the Union of New Brunswick Indians.

We have a copy of your brief. Do you wish to read it or would you like us to append it and you would summarize it. It is only six pages so perhaps you want to read it?

Mr. Graydon Nicholas (President, Union of New Brunswick Indians): Yes, Mr. Chairman, perhaps I could have the indulgence of your task force and read at least the first six pages and the appendices are ready for additional information.

Thank you very much, honourable Chairman and members of the Parliament and ladies and gentlemen. I have the privilege to appear in front of you and to present some views and concerns of the Indian leadership of New Brunswick and our Indian people in general.

The Union of New Brunswick Indians is the political voice of our approximately 5,400 registered Indian population. There are 15 Indian reserves in New Brunswick and each

[*Translation*]

will really achieve the goal of at least partial self-sufficiency for revenue in each region? Should we be thinking of greater planning in policy, in a strategy for industrial establishment? Is one to put oneself completely in the hands of the DREE? Should one go further in the planning of our industrial development?

Mr. Daigle: Two points briefly. I think that aid is needed . . . Our need for the financial and technical resources of the federal government is greater than ever. Those resources must be increased. I would go so far as to say that they are insufficient at present. I think that the economic development policies for the Maritime provinces have not produced the expected results because they are insufficient.

I am coming now to my second point. I have been asking why are we interdependent? Simply because we have not managed, over a 10-year period, to develop this economic basis; thus we remain as dependent as before upon the federal government, and this in unfortunate.

We cannot help but notice that, at present, we still have to say okay, we are going to pay more, we are going to accept a larger share of responsibility in terms of the fiscal burden needed to finance social programs. This is why. This is where I think we will have to further concentrate our efforts in the economic sector.

The Chairman: Thank you, Mr. Daigle, for your brief and your submission. This will indeed be very useful to us in our deliberations. I can assure you that our task force has really appreciated your testimony here.

Mr. Daigle: Thank you very much.

Le président: J'aimerais maintenant citer à la table le témoin suivant, les représentants de la Fédération des Indiens du Nouveau-Brunswick. Pourriez-vous venir vous asseoir ici, monsieur Nicholas, vous qui représentez la Fédération.

Nous avons reçu un exemplaire de votre mémoire. Voulez-vous le lire ou préféreriez-vous que nous le publiions en annexe, ce qui vous permettrait de vous contenter de nous le résumer? Mais comme il ne compte que six pages, vous voudrez peut-être nous le lire.

M. Graydon Nicholas (président, Fédération des Indiens du Nouveau-Brunswick): Monsieur le président, le Comité aura peut-être l'indulgence de me permettre d'en lire au moins les six premières pages, les annexes du mémoire n'étant en l'occurrence qu'un complément d'information.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, mesdames et messieurs, je vous remercie. J'ai le privilège de comparaître ici pour vous soumettre l'opinion et vous faire part des inquiétudes de la direction des Indiens du Nouveau-Brunswick et du peuple indien en général.

La Fédération des Indiens du Nouveau-Brunswick est l'organe politique de notre peuple qui compte environ 5,400 Indiens conventionnés. Le Nouveau-Brunswick comporte 15

[*Texte*]

reserve has a chief and band council duly elected by its band members. Also, in New Brunswick, our Indian population is composed of the Micmac and Maliseet Tribes. Our ancestors have been here since time immemorial.

We are a federal responsibility because of the unique trust relationship that has existed for centuries. In the present constitution, namely the British North America Act, 1867, Indians and our lands fall under the federal legislative responsibility of Section 91.(24): Indians and lands reserved for the Indians.

It is our view and judgment that no matter what changes are contemplated in the relationship of the federal and provincial governments, it is imperative and crucial that we remain under a federal umbrella. This was the thrust of our submission to the Special Joint Committee of the House of Commons and the Senate, when we appeared before them on January 6, 1981, as they studied the proposed constitution. In fact, at this time, Mr. Chairman, the appendices deal with our position on the constitution.

The Vice-Chairman: We have them.

Mr. Nicholas: Because we want to continue and steadfastly adhere to our unique relations to the federal government, it should not be interpreted that we are totally happy and have no problems with the Department of Indian Affairs and Northern Development and other federal departments. I am sure that, as members of Parliament, you have been contacted by Indians who have long-standing grievances and legitimate complaints.

In fact, the state of social conditions, housing shortages, employment problems, education achievements, policing, et cetera on our Indian reserves does not paint a nice picture. However, our Indian leaders have been trying to do their best in providing a service to our people within the limited resources that are available to us. In fact, much too often, tasks and duties have to be performed and undertaken by our people with little training, small benefits and very little appreciation by the governments and central agencies. Regulations are imposed on our people, federal and provincial, that do not take into account the situation at the reserve level. It may look nice to have housing at the reserve level subject to the CMHC standards, but what if the cost of adhering to standards eats up all of the limited funds that are made available? There are very few licensed carpenters, electricians, plumbers, et cetera at the reserve level. All of the services have to be provided from outside, or, at least, under their supervision.

• 1640

You probably realize that up to now, I have given you, perhaps, a frustrating situation. That is only one of the many

[*Traduction*]

réserves indiennes dont chacune a un chef et un conseil de bande élu dans les règles par ses membres. Le peuple indien du Nouveau-Brunswick est composé à la fois de tribus Micmac et de tribus Maliseet. Notre peuple est implanté dans cette province depuis des temps immémoriaux.

Nous représentons un secteur de responsabilité fédérale en raison d'une relation unique qui, basée sur la confiance mutuelle, existe depuis des siècles. Selon la constitution actuelle, c'est-à-dire l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, les Indiens ainsi que leurs terres, relèvent de la compétence législative du gouvernement fédéral aux termes de l'article 91.(24) intitulé *Les Indiens et les Terres réservées pour les Indiens*.

Nous sommes d'avis et nous soutenons que quelles que soient les modifications qu'on envisage d'apporter éaux rapports entre les gouvernements fédéral et provinciaux, il est impérieux et provinciaux, il est impérieux et vital que nous demeurions sous l'égide fédérale. C'est là l'essence du mémoire que nous avons présenté lors de notre comparution le 6 janvier 1981, au Comité spécial mixte de la Chambre des communes et du Sénat, chargé d'étudier le projet de constitution. Les annexes à notre mémoire d'aujourd'hui, monsieur le président, portent en fait sur notre position en matière constitutionnelle.

Le vice-président: Nous en avons copie.

M. Nicholas: Notre désir de conserver nos relations uniques avec le gouvernement fédéral ne doit pas être interprété comme une preuve de notre complète satisfaction et de notre absence totale de problèmes avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je ne doute pas qu'en qualité de députés, vous ayez eu connaissance par les Indiens eux-mêmes de l'existence de revendications légitimes et de griefs de longue date.

De fait, les conditions sociales, la pénurie de logements, les problèmes de chômage et d'enseignement, les questions de police, pour ne citer que ceux-là, ne brossent pas un tableau très rose de la situation dans les réserves indiennes. Toutefois, nos chefs ont fait de leur mieux pour assurer à notre peuple certains services indispensables à même les maigres ressources dont nous disposons. Bien trop souvent en fait, certaines tâches et certaines fonctions doivent être assumées par nos membres eux-mêmes, même s'ils n'ont guère été formés pour le faire, s'ils n'en retirent qu'une faible rémunération et si les gouvernements et les organismes centraux ne leur en accordent que rarement le crédit. Nous sommes assujettis, sur la réserve, à des règlements fédéraux et provinciaux qui ne tiennent pas compte de notre situation particulière. C'est peut-être très bien que les normes de la SCHL régissent le logement sur les réserves, mais qu'en est-il si le coût de l'observation de ces normes gruge tous les fonds limités à notre disposition? Les réserves comptent très peu de menuisiers, d'électriciens, de plombiers et d'autres travailleurs spécialisés détenant un permis. Tous les services sont fournis de l'extérieur, ou du moins, sous surveillance de personnel de l'extérieur.

Vous vous rendez probablement compte, d'après ce que je viens de vous dire, que nous faisons face à une situation très

[*Text*]

areas that our people face daily at the reserve level. It is imperative that this task force listen to us, and represent our views to the federal ministers responsible in Ottawa. I also realize that a major portion of your mandate is, eventually, to recommend changes to the present level of funds transferred to the provincial government. I am also aware that you have jurisdiction in the area of health, social service and post-secondary education.

In the area of health, our Indian people have their medical- and health-related services borne by National Health and Welfare. Our people use federal band numbers instead of medicare cards to identify themselves to hospitals, doctors and other personnel. This includes ambulance services, dentistry and optical needs. When New Brunswick introduced "user fee" in the past, the federal government covered the charge for our people.

However, our Indian people are not eligible for benefits under blind pensions and disability pensions which are cost-sharing programs under the Canada Assistance Plan. Our people who are unfortunately faced with these disabilities have only the personal assistance, or welfare program, to try to meet their special needs. It hardly lends dignity to their special style of life.

Secondly, in the realm of social services, such as child welfare, adoptions, placement and training, our families are subject to the provincial laws. This is true even if the problems are at the reserve, or off-reserve jurisdiction. Our children are frequently removed from their reserve environment and placed in foster homes off the reserves. The province has recently realized the cultural factors that exist and has improved relations with our people. In fact, on two reserves, there have been joint efforts to solve sensitive problems that can be caused by abuse, neglect and abandonment. However, in this area, the total cost is billed to the federal government. It is imperative that special rehabilitative family counselling be developed and implemented at the reserve level. Furthermore, Indian social workers need to be trained and employed to reconstruct positive relationships of Indian families instead of having Indian children placed, and subsequently adopted, off the reserves. Surely our culture, heritage and values need to be preserved and encouraged. Our reserves have to be provided with human and financial resources to help them become stronger families, and subsequently stronger reserves.

Finally, in the area of post-secondary education it has been the policy of the federal government to pay for the cost of having Indians attend universities. Such investments are very beneficial, and provide our leadership with skills and talents

[*Translation*]

frustrante. Mais ce n'est que l'un des nombreux problèmes auxquels nous faisons face tous les jours sur les réserves. Il est des plus important que ce comité nous écoute et fasse part de nos opinions aux ministres fédéraux responsables à Ottawa. Je me rends également compte qu'une grande part de votre mandat consiste à, à un moment donné, recommander des changements au niveau actuel des fonds versés aux autorités provinciales. Je sais également que votre compétence s'étend aux domaines de la santé, des services sociaux et de l'enseignement postsecondaire.

Pour ce qui est de la santé, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social couvre les frais des services médicaux et autres services liés à la santé qui sont fournis aux Indiens. Les Indiens se servent des numéros de bande fédéraux plutôt que des cartes d'assurance-maladie pour s'identifier dans les hôpitaux, auprès des médecins et autre personnel de la santé. Cela comprend les services d'ambulance, les soins dentaires et de la vue. Lorsque le Nouveau-Brunswick a commencé à imposer des frais à l'usager, le gouvernement fédéral a payé ces frais pour les nôtres.

Toutefois, les Indiens ne sont pas admissibles aux prestations aux aveugles et aux invalides qui sont des programmes à frais partagés aux termes du Régime d'assistance publique du Canada. Les nôtres qui souffrent de ce genre d'invalidité ne peuvent qu'avoir recours à de l'aide personnelle ou à des programmes de bien-être pour satisfaire leurs besoins spéciaux. Cette situation est loin de donner de la dignité à leur mode de vie spécial.

Deuxièmement, pour ce qui concerne la gamme des services sociaux, comme le bien-être de l'enfance, l'adoption, les services de placement et de formation, nos familles sont assujetties aux lois provinciales. Cela s'applique aux problèmes sur les réserves comme à l'extérieur des réserves. On retire souvent nos enfants de leur environnement sur la réserve pour les placer dans des foyers nourriciers loin de chez eux. Les autorités provinciales se sont rendues compte dernièrement de l'existence de certains facteurs culturels et ont déployé des efforts pour améliorer les rapports avec les nôtres. En fait, des efforts concertés ont été déployés dans deux réserves pour essayer de résoudre les problèmes délicats que peuvent entraîner les abus, la négligence et l'abandon. Toutefois, dans ce domaine, c'est le gouvernement fédéral qui assume tous les coûts. Il est de la plus haute importance que des services spéciaux de conseils sur la rééducation de la famille soient mis sur pied et instaurés dans les réserves. En outre, il conviendrait de former et d'employer des travailleurs indiens pour reconstruire des rapports positifs au sein des familles indiennes plutôt que de placer les enfants indiens dans des familles à l'extérieur des réserves et les donner en adoption. Il faudrait absolument conserver et promouvoir notre culture, notre patrimoine et nos valeurs. Nos réserves devraient avoir accès à des ressources humaines et financières pour les aider à resserrer les liens familiaux et renforcer le caractère unique des réserves.

Et finalement, pour ce qui est de l'enseignement postsecondaire, la politique du gouvernement fédéral consiste à assumer les frais des Indiens qui font des études universitaires. Ce genre de placement est tout à notre avantage car il permet à

[*Texte*]

which otherwise came from the bureaucracy. More of our people need to be graduating from universities. In fact, at a special program at the University of New Brunswick, several Indians graduated to become teachers just recently. Our reserves welcome these achievements because our children will have a positive self-image, and realize that they, also, can become professionals.

At the same time, concerted efforts have to be undertaken by the federal and provincial governments to hire and employ our university graduates or to provide adequate resources to our reserves to hire them. Not long ago, special efforts were made by the federal government to encourage the influx of francophones into the civil service. It was a very noble and commendable objective of the federal government. There should be similar efforts to utilize Indian talents, especially in the policy-making field.

That concludes some of our concerns in these three major areas. It has come to our attention that the provincial government includes Indian populaltion statistics in its submission to the federal funding formula. When funds are transferred to this province, there are no subsequent transfers of a portion of such funds to our reserves. All our services are federal. All costs associated in delivering services at the reserve level are provided by the Minister of Indian and Northern Affairs. The only provincial tax, that exempts our people, is that social services and education tax or the sales tax. We obtained this concession in 1974; otherwise, we are subject to the same provincial taxes as other citizens of this province.

• 1645

In our opinion, surely we must be entitled to a share of these federal funds. The unemployment rate hovers around the 85 per cent to 95 per cent level at the reserve level. There are no investments for tourist development, DREE involvement, fishing enterprises and other economic developments. Very few Indians are employed by the provincial government. Our people find themselves in an unfortunate welfare state.

Education is a provincial responsibility. In this province some Indian children attend provincial schools for their primary and secondary education. There is a federal-provincial education agreement. Under that present agreement, the tuition fee is $1,600 per Indian child. About 750 to 800 Indian children come under the agreement. The province gets approximately $1.2 million for this service, yet our school drop-out rate is high. Other services are paid under the agreement in the area of teacher aides, tutoring and truant officers. It has become imperative, to our leaders and parents, that noonday lunch programs should be inserted in the agreement so that a nutritional balance will be given to our students.

[*Traduction*]

nos chefs de développer les compétences et les talents nécessaires sans lesquels il faudrait se fier à l'administration. Il faudrait que plus d'Indiens fassent des études universitaires. En fait, l'université du Nouveau-Brunswick offre un programme spécial dans le cadre duquel plusieurs Indiens ont reçu des diplômes d'enseignement tout dernièrement. Les réserves sont très contentes de ces réalisations car elles donneront à nos enfants une meilleure image d'eux-mêmes et leur feront comprendre qu'ils peuvent aussi devenir des professionnels.

Mais en même temps, les autorités fédérales et provinciales devront déployer des efforts concertés pour embaucher nos diplômés universitaires et fournir des ressources suffisantes aux réserves pour leur offrir du travail. Il n'y a pas très longtemps, le gouvernement fédéral a pris des mesures spéciales pour encourager le recrutement de francophones dans la Fonction publique. C'est une initiative fort louable du gouvernement. Mais il faudrait faire la même chose pour mettre à profit les compétences des Indiens, surtout dans le domaine de l'élaboration de la politique.

Ceci résume donc certaines de nos préoccupations dans ces trois grands domaines. Nous avons appris que le gouvernement provincial inclut des statistiques sur la population indienne dans ses présentations au gouvernement fédéral dans le contexte de la formule de financement. Mais lorsque les fonds sont virés à la province, cette dernière n'effectue aucun transfert ultérieur d'un pourcentage quelconque de ses crédits à nos réserves. Tous nos services proviennent du fédéral. Tous les coûts liés à l'octroi des services sur les réserves sont assumés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Les seuls impôts dont sont exemptés les Indiens sont les impôts sur les services sociaux et l'enseignement et la taxe de vente. Nous avons obtenu ce compromis en 1974; mais cela mis à part, nous sommes assujettis aux mêmes taxes provinciales que les autres résidants de la province.

Mais il nous semble que nous devrions avoir droit à une part de ces fonds fédéraux. Le taux de chômage se situe autour de 85 à 95 p. 100 sur la réserve. Il n'y a pas d'investissements pour l'expansion de l'industrie touristique, de participation du MEER, d'entreprises de pêche ou autres développements économiques. Très peu d'Indiens travaillent pour le gouvernement provincial. Les nôtres se trouvent dans une situation fort regrettable où ils doivent vivre des prestations du bien-être social.

L'éducation est une responsabilité provinciale. Dans notre province, des enfants indiens vont aux écoles provinciales pour leur cours primaires et secondaire. Ceci est un accord d'éducation fédéral-provincial. En vertu de cet accord, les frais de scolarité s'élèvent à $1,600 par enfant indien. De 750 à 800 enfants indiens sont couverts par cet accord. La province touche près de $1.2 millions pour ce service, mais notre taux d'impersévérance scolaire n'en demeure pas moins élevé. Les autres services payés en vertu de cet accord dans ce domaine sont les services d'aide-enseignants, de cours particuliers et de fonctionnaires chargés de faire respecter les règlements de la scolarisation. Nos chefs et nos parents estiment qu'il est

[*Text*]

In summary, we are not obtaining full benefits of federal funds being expended for us through federal agencies and provincial governments. We would recommend the following to this task force:

First, all federal funds that are intended for the use, purpose and expenditure for Indians be properly identified as "Indian funds".

Second, prior to release of federal funds to agencies or the province that includes in its total a portion of "Indian funds", there be involvement of the Indian leaders for their input, knowledge and consent.

Third, such "Indian funds" be primarily used for direct benefit at the Indian-reserve level, managed by the chief and band council, who will have authority to enter into agreements to purchase needed services by their people in the social services, economic development, education and training.

Four, greater efforts be exerted by the appropriate federal ministers to maximize Indian involvement through careers, employment and policy development in the federal jurisdiction.

Five, Indians suffering from learning and physical disabilities be eligible for benefits under blind pensions, disability pensions and special training programs.

Six, Indians and Indian lands remain a federal responsibility with the full realization of our aboriginal and treaty rights.

Seven, there should be an increase in the availability of federal funds to optimize the development of fishery and other natural resources located at the reserve level.

Eight, if "Indian funds" are made available to post-secondary institutions, then great Indian input be pursued so the needs at the reserve level can be met.

Nine, finally, the federal and provincial laws and regulations be reviewed such that those that apply to Indians and Indian reserves will be reformed to our needs and purposes.

That is our presentation this afternoon, Mr. Chairman. As I indicated to you, we have attached, on there, our position on the constitution as well as the Indian treaties that relate to us in this area.

The Vice-Chairman: Thank you very much, Mr. Nicholas. We have had presentations from Indian groups before but yours is the presentation that comes to the heart of some of the problems we face as a committee, so your brief is most valuable to us. I would like to ask you one or two questions and then let my colleague carry on.

[*Translation*]

devenu essentiel que des programmes de déjeuners soient ajoutés à cet accord de manière à fournir un équilibre alimentaire à nos étudiants.

En résumé, nous ne profitons pas pleinement des fonds fédéraux dépensés en notre nom par les organismes et les autorités provinciales. Nous recommandons donc à ce comité que:

Premièrement, tous les fonds fédéraux destinés aux Indiens soient identifiés comme tels.

Deuxièmement, qu'avant de verser à des organismes ou aux autorités provinciales des fonds fédéraux qui comprennent un pourcentage de fonds pour les Indiens, les chefs indiens puissent participer au processus décisionnel.

Troisièmement, que ces fonds indiens soient utilisés d'abord et avant tout au profit des réserves indiennes, qu'ils soient administrés par le chef et le conseil de bande qui auront reçu le pouvoir de conclure des accords pour acheter les services nécessaires pour les membres de la réserve, et plus précisément, des services sociaux, de développement économique, d'éducation et de formation.

Quatrièmement, que des efforts plus considérables soient déployés par les ministres fédéraux responsables pour maximiser la participation des Indiens par le truchement de carrières, d'emplois et de politiques de développement au sein de la Fonction publique fédérale.

Cinquièmement, que les Indiens qui souffrent de problèmes d'apprentissage et d'invalidité physique soient admissibles aux prestations aux aveugles, aux invalides et aux programmes de formation spéciale.

Sixièmement, que les Indiens et les terres indiennes continuent de relever de la compétence fédérale en tenant pleinement compte de nos droits d'autochtones et des droits que nous confèrent les traités.

Septièmement, que l'on augmente la disponibilité de fonds fédéraux pour maximiser l'expansion des pêches et d'autres ressources naturelles situées sur nos réserves.

Huitièmement, que des fonds indiens soient mis à la disposition d'établissements d'enseignement postsecondaire pour promouvoir la participation des Indiens de manière à répondre aux besoins des réserves.

Et neuvièmement, que la législation fédérale et provinciale soit passée en revue de manière ce que les textes de loi qui s'appliquent aux Indiens et aux réserves indiennes soient modifiés de manière à tenir compte de nos besoins et objectifs.

Voilà, c'était notre exposé pour cet après-midi, monsieur le président. Comme je vous l'ai mentionné, nous avons annexé notre position sur la constitution ainsi que les traités indiens qui nous touchent dans ce domaine.

Le vice-président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Nicholas. Nous avons déjà entendu d'autres exposés de groupes d'Indiens, mais le vôtre cerne le mieux certains des problèmes auxquels le Comité a eu à faire face. Votre mémoire nous est donc très utile. J'aimerais vous poser une ou deux questions et donner ensuite la parole à mes collègues.

[*Texte*]

You mentioned that the only exemption you had was from provincial sales tax, which you negotiated in 1974. Are you not also exempt from income tax at a provincial level?

Mr. Nicholas: Yes, but that falls under the federal Income Tax Act, and there is provision under the federal Indian Act which exempts Indians from paying income tax for income earned on the reserve. However, our Indian people who are employed off the reserves are still subject to the same income tax, both provincial and federal.

Mr. Blenkarn: But you are free from sales taxes, even if you buy what you buy off the reserve?

Mr. Nicholas: Yes.

Mr. Blenkarn: If you live off the reserve, are you free from sales tax?

• 1650

Mr. Nicholas: Yes, we are.

Mr. Blenkarn: Well, that is the only question I have.

The Chairman: Mr. Loiselle, Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, I have a few questions. On page 5, of the brief; you referred to the need for funding for noonday lunch programs at provincial schools attended by Indian children. Are you talking about, now, urban schools or schools which are adjacent to reserves, in towns adjacent to reserves?

Mr. Nicholas: Well, the reason we keep bringing up the noonday lunch program goes back to approximately 1958. At the time it was a federal policy to assimilate Indian students into the provincial stream of education. One of the incentives of the federal officials when they came to the reserves, was. "All right we will provide lunch programs for your children so that when they attend a public school you will not have to worry about making sure they will not go hungry, and there will be a clothing allowance et cetera." Now that was maintained for quite some time until the federal vestraint programs were introduced, and the first thing they cut off was this noonday lunch and the nutritional-balance supplement. Since 1978, we have steadfastly fought for this and we are now negotiating this new agreement with the federal and provincial authorities. And we want such a commitment to be honoured because our people . . . when my parents were given this incentive to allow their children to go to public school, they agreed and they said. "Okay we will not have to worry". Unfortunately, now, the federal government does not want to come forth with their promise and this is why it is so important, because a lot of our families are on welfare and the social assistance program does not provide for this particular need. And if our children go hungry, of course, they are not going to learn.

Mr. Blaikie: Some of the groups that have been before us already have made the claim, of course, that there is no such

[*Traduction*]

Vous avez mentionné que la seule exemption à laquelle vous aviez droit était une exemption de la taxe de vente provinciale que vous aviez négociée en 1974. Mais n'êtes-vous pas également exempts d'impôt sur le revenu à l'échelle provinciale?

M. Nicholas: Oui, mais cela est régi par la Loi fédérale de l'impôt sur le revenu et il existe une disposition sur la Loi fédérale sur les Indiens qui exempte les Indiens d'impôt sur les revenus gagnés sur la réserve. Toutefois, les Indiens qui travaillent hors des réserves demeurent assujettis à la même Loi de l'impôt sur le revenu, tant à l'échelle provinciale qu'à l'échelle fédérale.

M. Blenkarn: Mais vous n'avez pas à payer de taxe de vente, même si vous effectuez des achats hors de la réserve?

M. Nicholas: C'est exact.

M. Blenkarn: Mais si vous vivez hors de la réserve, êtes-vous toujours exempté de la taxe de vente?

M. Nicholas: Oui.

M. Blenkarn: C'est la seule question que j'avais à poser.

Le président: M. Loiselle et M. Blaikie.

M. Blaikie: Monsieur le président, j'ai quelques questions à poser. A la page 5 du mémoire, vous parlez du besoin de financer des programmes de déjeuners dans les écoles provinciales où vont les enfants Indiens. Voulez-vous parler des écoles urbaines ou des écoles situées dans des villes situées près des réserves?

M. Nicholas: La raison pour laquelle nous insistons sur des programmes de déjeuners remonte à 1958. A cette époque, il existait une politique fédérale visant à assimiler les étudiants indiens dans le réseau d'éducation provinciale. L'un des encouragements qu'offraient les fonctionnaires fédéraux lorsqu'ils visitaient les réserves était à peu près ceci: «Très bien, nous fournirons des programmes de déjeuners à vos enfants de sorte que lorsqu'ils vont à l'école publique, vous n'aurez pas à vous inquiéter qu'ils aient faim, nous leur donnerons également une allocation vestimentaire etc.» Cela a été le cas pendant un certain temps jusqu'à ce que le fédéral adopte des programmes de compression budgétaire et la première chose à tomber a été ce programme de déjeuner et le supplément d'équilibre alimentaire. Depuis 1978, nous avons lutté fermement pour que ces programmes soient réinstaurés et nous négocions maintenant un nouvel accord avec les autorités fédérales et provinciales. Et nous tenons à ce genre de programmes parce que les nôtres . . . Quand mes parents ont été encouragés de cette façon à permettre à leurs enfants d'aller aux écoles provinciales, ils se sont mis d'accord et ont dit: «Très bien, nous n'aurons pas à nous inquiéter». Malheureusement, le gouvernement fédéral ne veut plus maintenant satisfaire ses obligations et c'est pourquoi c'est tellement important, car un bon nombre de nos familles touchent des prestations de bien-être social et le programme d'assistance-sociale ne répond pas à ce besoin particulier. Et si nos enfants ont faim, ils seront, bien entendu, incapables d'apprendre.

M. Blaikie: Certains des groupes qui ont comparu devant nous ont prétendu qu'il n'existait pas d'Indiens à l'extérieur

[*Text*]

thing as an off-reserve Indian, and I agree with them to the extent that they believe the federal government should continue to exercise some responsibility to the needs of Indian people no matter where they might be, whether it is on the reserve or off the reserve. But just to use that terminology for a second, could you tell me what percentage of the Indian people in New Brunswick are off reserves?

Mr. Nicholas: It is an extremely small percentage out of our population of roughly 5,430. Maybe about less than 100 of our people would be living off the reserve.

Mr. Blaikie: Then in New Brunswick, is not the situation comparable to that of Winnipeg, or Regina where you have large numbers of native people living in the urban areas and, by virtue of their living in the urban areas, being deprived of services which would be available to them on the reserve?

Mr. Nicholas: Well, the numbers would not be high. However, some of our people off the reserve do suffer the same problems as in fact are being experienced by urban Indians. I mean, the problems are still there because the federal government still says: "We have washed our hands because they are off their reserve umbrella". We are saying you are still an Indian under the Britiah North American Act irrespective of residence, and if we are a federal responsibility then you have to continue.

Mr. Blaikie: Would you be in favour of a suggestion, such as was put forward to us by the Federation of Saskatchewan Indians, whereby the federal government would enter into a direct-funding relationship with Indian government, and moneys for Indian people would not be handled through the provincial governments at all, but there would be direct funding arrangements between . . .

The Chairman: Or federal departments.

Mr. Blaikie: . . . or federal departments—yes. There would be a straight relationship between the federal government and whatever form of Indian government is arrived at, whether it would have been council or whether it was a provincial organization, who would distribute, in turn, the money to more local bodies. But the argument was made that there should be this kind of direct relationship. You do not, in anything that you say here, seem to imply one or the other and I was wondering if you had an opinion on that.

• 1655

Mr. Nicholas: Well, first of all I think we would support what the Federation of Saskatchewan Indians are saying and I tried to indicate that in the second one really. I mean it did not come out in as direct a form, as what you have suggested. However, prior to the release of any federal funds to agencies, be it federal or provincial, into the province in particular, if those Indian moneys are there, then, definitely, it has to involve our people because up to now we have had absolutely none and we need funds to develop our reserves and our people. And I certainly would go on record as supporting that. Now whether I would go so far as to say that a provincial organization, such as the one that we have would, in fact, be the agent—at this time I would be reluctant to agree with that

[*Translation*]

des réserves et je suis d'accord avec eux dans la mesure où ils croient que le gouvernement fédéral devrait continuer à assumer une certaine responsabilité quant aux besoins des Indiens, sans égard à leur lieu de résidence, que ce soit sur une réserve ou hors d'une réserve. Mais pouvez-vous me dire quel pourcentage des Indiens vivent hors des réserves au Nouveau-Brunswick?

M. Nicholas: C'est un très petit pourcentage de notre population qui s'élève à près de 5,430. Je pense que moins de 100 des nôtres vivent hors des réserves

M. Blaikie: Donc, la situation du Nouveau-Brunswick ne peut se comparer à celle de Winnipeg ou de Régina où de grands nombres d'autochtones vivent dans des régions urbaines et se trouvent de ce fait privés des services qui leur seraient offerts sur la réserve?

M. Nicholas: Il n'y en a pas beaucoup. Toutefois, certains des nôtres qui vivent hors de la réserve font face aux mêmes problèmes que ceux des Indiens qui vivent en milieu urbain. Je veux parler des problèmes qui subsistent parce que le gouvernement fédéral continue de dire: «Nous n'en sommes pas responsables dans la mesure où ils ne vivent plus sur la réserve». Mais nous maintenons que vous demeurez un Indien en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique sans égard à votre lieu de résidence et que vous relevez du fédéral.

M. Blaikie: Seriez-vous en faveur d'une proposition comme celle que nous a soumise la Fédération des Indiens de la Saskatchewan, à savoir, que le gouvernement fédéral devrait établir un rapport direct de financement avec le gouvernement indien et que les fonds prévus pour les Indiens ne passent pas par les gouvernements provinciaux, mais qu'il existe plutôt des accords directs de financement entre . . .

Le président: Ou les ministères fédéraux.

M. Blaikie: . . . les ministères fédéraux, c'est cela. Il devrait y avoir un apport direct entre le gouvernement fédéral et quelle que soit la forme que prendra le gouvernement indien éventuel, que ce soit un conseil ou une organisation fédérale qui serait chargé de répartir cet argent à des organismes locaux. Mais c'est ce que l'on a proposé, un rapport direct. Mais comme vous n'avez pas fait allusion à aucun de ces éléments, je me demande quel est votre avis à cet égard.

M. Nicholas: Eh bien, j'aimerais commencer par dire que nous appuyons la position de la Fédération des Indiens de la Saskatchewan et c'est ce que j'ai essayé de dire dans notre deuxième recommandation. Peut-être que je ne l'ai pas dit aussi directement que vous. Toutefois, avant que des fonds fédéraux soient vesés à des organismes, qu'ils soient fédéraux ou provinciaux, mais provinciaux plus particulièrement, il me semble, lorsqu'une part de ces fonds est destinée aux Indiens, que ce derniers devraient pouvoir participer au processus décisionnel car jusqu'à maintenant, ce n'a pas été le cas et nous avons besoin d'argent pour développer nos réserves et les nôtres. C'est ma position. Mais de là à aller jusqu'à dire qu'une organisation fédérale comme celle que nous avons déjà,

[*Texte*]

because I think the reserve could have that direct responsibility and I think they are able to undertake that and all we would be is an advocate on their behalf.

Mr. Blaikie: That is good. I wanted to clarify that because I was not sure. Sometimes "input" just means a kind of consultation, and consultation means talking to you before you do something you do not want them to do. So I am glad you had an opportunity to make a stronger statement on that.

I have no more questions, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Nicholas, for your presentation. It is a very good brief. We appreciate receiving it. What we will do with your brief is consider it in our report and we will have some things to say in our report on the question of financing of programs designed for Indians, because we have received many representations and some of them have raised these questions in our minds. In any event, what we do is make the Minister of Indian Affairs and Northern Development immediately aware of the brief because it goes, in some cases, beyond our mandate. We do this, and I would ask the clerk to take note of this right away that we bring this to the attention of the Minister of Indian Affairs and Northern Development immediately. So thank you very much for your brief. It is certainly a valuable contribution.

Mr. Nicholas: Thank you very much.

The Chairman: I would now call on the representatives of the New Brunswick Advisory Council on the Status of Women, Ms. Anne Crocker, the member of the Advisory Council, and Ms. Susan Shalala, Researcher. Ms. Crocker, will you speak for the group? We do have a copy of your brief. Do you wish to read it into the record or do you want to summarize it, because we have a mechanism whereby we can append it to our official record.

Ms. Anne Crocker (Member of Advisory Council, New Brunswick Advisory Council on the Status of Women): Either, Mr. Chairman. What you are receiving is the draft brief. We have made some corrections since that was prepared and what we will do is submit to your committee a final copy of the brief. We will send it to your office so that it will be available to you.

The Chairman: Fine. Go ahead.

Ms. Crocker: If I might note first of all; we perceive that there are no women on this task force nor among your research staff. I think this causes us some concern.

The Chairman: May I say that that is not correct; there is a woman on the research staff but she is in Ottawa.

Ms. Crocker: Well, I am pleased to hear that because we are very concerned about that, when government is considering changes, especially changes of this nature which will probably impact more drastically on the women of Canada than they may on any other group. Even though the suggestions and the recommendations that are put forward seem to deal, in an

[*Traduction*]

soit chargée à toutes fins pratiques . . . Eh bien, j'aurais beaucoup de réticence à être d'accord avec cela car je pense que les réserves devraient avoir cette responsabilité directe et je pense qu'elles sont capables de le faire et tout ce que nous pourrions faire serait de les représenter.

M. Blaikie: Très bien. Je voulais un éclaircissement là-dessus car je n'étais pas très sûr de votre position. Parfois l'expression «participation» ne signifie qu'une forme de consultation quelconque et la consultation se limite souvent à vous parler avant de faire quelque chose que vous ne voulez pas. Je suis donc content de vous avoir entendu éclaircir votre position.

Je n'ai plus de question, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Nicholas, de votre exposé. Il a été très valable et nous vous en savons gré. Nous en tiendrons compte dans notre rapport dans lequel nous parlerons de la question du financement de programmes destinés aux Indiens car nous avons reçu beaucoup d'autres exposés et certains ont suscité des questions. Dans tous les cas, nous mettrons immédiatement le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au courant de votre mémoire car, dans certains cas, il dépasse notre mandat. C'est ce que nous ferons et je vais demander au greffier d'en prendre note immédiatement et de transmettre sur-le-champ votre mémoire au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je vous remercie donc de votre mémoire. C'est une contribution fort valable.

M. Nicholas: Merci beaucoup.

Le président: Je demanderais maintenant aux représentantes du Conseil consultatif sur la situation de la femme du Nouveau-Brunswick, M^me^ Anne Crocker, membre du Conseil consultatif et M^me^ Susan Shalala, recherchiste, de s'approcher de la table. M^me^ Crocker, allez-vous parler au nom du groupe? Nous avons une copie de votre mémoire. Voulez-vous le lire pour les fins du compte rendu ou le résumer, car notre procédure nous permet de l'annexer au compte rendu?

Mme Anne Crocker (membre du Conseil consultatif sur la situation de la femme du Nouveau-Brunswick): Comme vous voulez, monsieur le président. Nous vous avons remis un projet de mémoire. Nous avons apporté quelques corrections depuis sa rédaction et nous pourrons soumettre à votre Comité la copie définitive. Nous l'enverrons à votre bureau.

Le président: Très bien, vous pouvez commencer.

Mme Crocker: J'aimerais commencer par dire que nous nous apercevons que votre Comité ne compte aucune femme, ni votre équipe de recherche. Cela nous inquiète un peu.

Le président: Je m'excuse de vous corriger, mais notre équipe de recherche compte une femme qui se trouve à Ottawa à l'heure actuelle.

Mme Crocker: Je suis très contente de vous l'entendre dire car cela nous inquiétait beaucoup du fait que le gouvernement envisage des changements qui auront probablement plus d'incidence sur les femmes du Canada que sur aucun autre groupe. Même si les suggestions et recommandations qui sont formulées semblent porter de manière égale sur tous les groupes, du

[*Text*]

equal manner with all groups, by the very fact that women are disadvantaged, some of these changes do end up having a much more serious impact on women simply because of oversight and because these changes have not been sufficiently analysed in terms of their impact on women.

• 1700

The Chairman: A significant position is held by a woman as clerk of the committee.

Ms. Crocker: We know that she is extremely efficient.

The Chairman: Okay, I am sorry.

Ms. Crocker: The Advisory Council is the body for consultation and study which was created to advise the New Brunswick Government on matters relating to the status of women. As well, our mandate is to bring before the public matters of interest and concern to women. In that capacity, then, we appear before this task force, today, to present to you and the public our views on the current state and future direction of federal-provincial fiscal arrangements.

We are not experts but, rather, a concerned group with some insight into the implications of fiscal change on the status of women and on society in general.

We will submit to you some thoughts for your consideration and we hope to impress upon you the absolute necessity of putting people first.

Federal-provincial fiscal arrangements may very well seem like a remote topic to many of us. However, when we examine the real impact of day-to-day life of the spending power of governments, we note the disparities between the larger economic preoccupation of governments and the day-to-day economic interests of women.

Any woman who has ever been forced to listen to financial double-talk from one or another level of government has a good basic idea of what the stakes are in the current negotiations. The stakes are, in fact, those services desperately needed to enable our society and women in particular to cope with the massive changes, both social and economic, that are altering the fabric of our society.

Such services are day care; rape crisis centres; transition houses for battered women; medical care; hospitalization; post-secondary education; employment training programs; research; family planning services; income insurance measures and income support measures.

When, and if, this Parliament acts upon the recommendations of this task force and the other working groups to amend the legislative basis of the federal-provincial fiscal arrangements, the impact upon women, among others, will be seriously felt.

As we perceive them, the basic issues, simply put, are: first, which level of government is responsible for initiating and developing the services we have enumerated? secondly, which

[*Translation*]

simple fait que les femmes sont désavantagées, certains de ces changements finiront par avoir une incidence beaucoup plus grave sur les femmes simplement par négligence ou parce qu'on aura omis d'effectuer une analyse suffisamment exhaustive de leurs répercussions sur les femmes.

Le président: Il y a un poste assez important qui est occupé par une femme: celui de greffier du comité.

Mme Crocker: Et nous savons qu'elle est extrêmement efficace.

Le président: D'accord, je m'excuse.

Mme Crocker: Le Conseil consultatif est un organisme de consultation et de recherche qui a été établi pour conseiller le gouvernement du Nouveau-Brunswick sur les questions liées à la situation de la femme. De plus, notre mandat consiste à informer le public de questions qui intéressent ou touchent directement les femmes. C'est donc en cette qualité que nous témoignons devant le Comité aujourd'hui pour vous présenter ainsi qu'au public nos vues sur la situation actuelle et l'orientation éventuelle des accords fiscaux fédéraux-provinciaux.

Nous ne sommes pas un groupe d'experts, mais plutôt un groupe de personnes intéressées ayant une certaine idée des répercussions des changements fiscaux sur la situation de la femme et de la société en général.

Nous soumettrons donc quelques opinions à votre considération et nous espérons vous faire comprendre la nécessité absolue d'accorder la priorité première aux êtres humains.

Les accords fiscaux fédéraux-provinciaux peuvent paraître, à certains d'entre nous, comme un sujet assez éthéré. Toutefois, lorsque nous examinons l'incidence réelle sur la vie quotidienne du pouvoir de dépense des gouvernements, nous constatons des disparités entre les grandes préoccupations économiques des gouvernements et les intérêts économiques quotidiens des femmes.

Toute femme qui a déjà été obligée d'écouter les discours financiers ambigus d'un autre palier du gouvernement a une bonne idée de l'enjeu des négociations actuelles. Cet enjeu, ce sont les services dont nous avons désespérément besoin pour permettre à notre société et aux femmes en particulier de faire face à des changements radicaux, tant sociaux et économiques, qui modifient toute la trame de notre société.

Ces services sont les garderies, les centres d'aide aux victimes du viol, les maisons d'accueil pour les femmes battues; les soins médicaux, l'hospitalisation; l'enseignement postsecondaire; les programmes de formation à l'emploi; la recherche; les services de planning familial; les mesures d'assurance-revenu et les mesures d'aide au revenu.

Si le Parlement décide de donner suite aux recommandations de ce Comité et d'autres groupes de travail, et de modifier les textes de loi sur les accords fiscaux fédéraux-provinciaux, les répercussions sur les femmes, entre autres groupes, se feront sentir très fortement.

A notre avis, les questions de base sont: premièrement, quel palier du gouvernement est responsable de la mise sur pied des services que nous avons énumérés? Deuxièmement, quel palier

[*Texte*]

level of government must pay for these services? Thirdly, which level of control over these services should the power of the purse bring with it? And lastly, how do ordinary people get into this process and ensure that the governments pay attention to people's needs, and not just government priorities?

Let us turn to the first question: which level of government is responsible for initiating and developing these services? With respect to some, the federal government has constitutional jurisdiction under Section 91 of the BNA Act. A 1940 amendment to the Act gave the federal government exclusive jurisdiction in the field of unemployment insurance, for example.

But the provincial governments have constitutional authority over most of the others under Section 92, as well as property and civil rights in matters of a local and private nature.

Thus, most of the social-development programs that have come to be recognized as necesary in contemporary society fall within the responsibility of the provinces.

It must be noted, however, as Eberts said, that: "vast areas of the present practice in these fields are covered by no existing constitutional provision."

The answer to the question of who must pay for services has its roots, too, in the BNA Act. Section 92.(2) restricts the provinces to the levying of direct taxes, but there is no comparable limitation on the power of the federal government.

As a result, the federal government has a greater capacity to fund these services and programs, but does not have the constitutional power to determine their content. The governments which do have the power to determine content may well not have the revenue.

Thus, social services, in Canada, have tended to grow without any overall planning, being left to the lowest level of government, until the great depression forced the federal government to step into the arena of social welfare responsibility.

Since then, government has developed a variety of fiscal mechanisms for transferring revenue to provinces whose responsibilities in health and social fields outstrip their spending capacities.

• 1705

Getting federal money into provincial hands, with or without strings attached, is the basic purpose of these fiscal arrangements. When this money moves, and what strings should be attached, are key questions for provincial planners and individual women, as well as for groups seeking funding.

[*Traduction*]

du gouvernement est responsable des coûts de ces services? Troisièmement, quel niveau de contrôle sur ces services les hautes instances financières auraient-elles? Et dernièrement, comment les particuliers peuvent-ils participer à ce processus et s'assurer que les gouvernements tiennent compte des besoins de la population et non seulement des priorités du gouvernement?

Revenons à la première question: quel palier du gouvernement est responsable de la mise sur pied de ces servvices? Certains de ces services relèvent de la compétence du gouvernement fédéral en application de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Une modification apportée en 1940 à cet acte accorde au gouvernement fédéral la compétence exclusive en matière d'assurance-chômage par exemple.

Mais les gouvernements provinciaux ont la compétence sur la plupart des autres services en application sur la plupart des autres services en application de l'article 92, de même qu'en ce qui concerne les droits sur la propriété et les droits civiles pour des questions d'ordre local et privé.

Ainsi, la majorité des programmes de développement social que l'on considère comme nécessaires dans notre société actuelle relèvent de la responsabilité des provinces.

Il convient toutefois de souligner comme l'a dit M. Eberts: «Que de vastes domaines de la pratique actuelle dans ces domaines ne sont pas couverts par aucune disposition constitutionnelle existante.»

La réponse à la question de la responsabilité en matière des coûts de ces services trouve ses racines également dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. En effet, le paragraphe 92(2) accorde aux provinces des pouvoir restreints de lever des taxes directes, mais n'impose aucune limite comparable aux pouvoirs du gouvernement fédéral.

Par conséquent, le gouvernement fédéral dispose d'une plus grande capacité de financer ces services et programmes, mais n'a pas le pouvoir constitutionnel d'en déterminer la teneur. Mais il se peut fort bien que les autorités habilitées à déterminer la teneur de ce genre de programme n'ait pas les moyens de les mettre sur pied.

Par conséquent, les services sociaux au Canada ont eue tendance à se développer sans faire l'objet d'une planification globale, ayant été laissés aux bons soins des paliers les plus inférieurs du gouvernement jusqu'à ce que la grande crise force le gouvernement fédéral à s'immiscer dans la question de responsabilité en matière de bien-être social.

Depuis ce moment, le gouvernement a mis au point divers mécanismes fiscaux pour transférer des fonds aux provinces dont les responsabilités en matière de santé et de bien-être social excèdent leurs capacités financières.

Le but premier de ces accords fiscaux est de donner des fonds fédéraux aux autorités provinciales, avec ou sans conditions. Quand ces fonds sont virés et quelles conditions y sont liées sont les questions qui intéressent le plus les planificateurs provinciaux et les femmes, ainsi que les groupes qui cherchent à obtenir des fonds.

[*Text*]

Our comments will focus largely on the Canada Assistance Plan since this is the major vehicle for the funding of social services in our province. It is through the delivery of social services that such significant and immediate needs as day care, social assistance and crisis intervention services can be addressed. The responsibility for delivering such services is that of the provincial government. However, under the Canada Assistance Plan, the federal government pays 50 per cent of all provincial expenditures for basic requirements of needy recipients. Provinces and municipalities make their own funding arrangements to meet the provincial commitment. Since the federal contribution is based on provincial expenditures, the initiative to identify the need for a service and to provide the initial funding before arrangements are made under the Canada Assistance Plan, lies with the province.

However, provincial governments have not shown themselves necessarily to be sensitive to social welfare needs, and despite growing public awareness of, and concern with, the problems facing many of our families, today, neither governments at the provincial nor federal level have demonstrated their willingness or ability to provide adequate support systems for people.

Take day care, for example. The Canada Assistance Plan allows provinces to cost-share assistance to needy families to pay for day-care services. In New Brunswick, this means that the Department of Social Services provides a maximum subsidy of $7.25 per day—recently up from $6.60—to the parents of children who need day care, and who cannot meet the full costs of the service themselves.

The subsidy is adjusted downward according to the monthly income of the parent or parents. Of course, it is essential to provide such assistance to families who need it. However, this assistance is inadequate in itself. The subsidy is too low, and the parental salary amounts, that disqualify one for this maximum subsidy, are too low, resulting in few families who qualify for the maximum subsidy. In 1980 when the maximum daily subsidy was $6.60, the average subsidy being paid out by the department was $5.10.

Of equally critical importance as assistance to needy families for day care, is assistance to the day-care centres themselves. The Canada Assistance Plan makes no allowances for the cost-sharing of funds to the centres as start-up, maintenance, or capital grants from a provincial government that could be persuaded to do so, if the federal government were prepared to cost share these types of grants.

Such assistance to day-care centres is absolutely essential if we are ever to meet the need for day care in this province. The need for day care is firmly established. There are at least 60,000 children under the age of 5, in New Brunswick; there are over 24,000 working mothers in New Brunswick with at least one child under 15; there are over 11,000 single parents

[*Translation*]

Nos observations se concentreront surtout sur le régime d'assistance publique du Canada puisque c'est le principal mécanisme de financement des services sociaux dans notre province. C'est l'existence de ces services sociaux qui permet de pallier à des besoins aussi importants et immédiats que les garderies, l'assistance sociale et l'aide en cas d'urgence. La responsabilité de ces services relève des autorités provinciales. Toutefois, en vertu du régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 de toutes les dépenses provinciales relatives aux besoins fondamentaux des bénéficiaires dans le besoin. Les provinces et les municipalités élaborent leurs propres accords de financement pour satisfaire les engagements provincaux. Comme les contributions du fédéral se fondent sur les dépenses provinciales, il appartient aux provinces et cerner les besoins d'un service particulier et de fournir le financement initial avant que des arrangements puissent être faits en vertu du régime d'assistance publique du Canada.

Toutefois, les autorités provinciales ne se montrent pas toujour sensibles aux besoins en matière de bien-être social et en dépit d'une plus grande conscientisation et préoccupation du public face aux problèmes auxquels font face un bon nombre de nos familles aujourd'hui, ni les autorités provinciales ni les autorités fédérales ne se sont montrées disposées à fournir des systèmes d'aide suffisant à la population.

Prenons l'exemple des garderies. Le régime d'assistance publique du Canada accorde aux provinces une aide sous forme d'un programme a coûts partagés pour aider les familles dans le besoin à payer les services de garderie. Au Nouveau-Brunswick, cela signifie que le ministère des Services sociaux fournit une contribution maximale de $7.25 par jour, suite à une augmentation récente du maximum de $6.60, aux parents d'enfants qui ont besoin de services de garderie et qui ne peuvent payer le plein prix de ces services.

Cette subvention est ajustée à la baisse en fonction du revenu mensuel du parent ou des parents. Bien entendu, il est essentiel de pouvoir fournir cette aide aux familles qui en ont besoin. Toutefois, cette aide en soi est insuffisante. La contribution est trop faible ainsi que le salaire du parent, pour ce qui est de l'admissibilité à cette subvention maximale, ce qui fait que très peu de familles sont admissibles au maximum. En 1980, lorsque la subvention quotidienne maximale était de $6.60, la subvention moyenne versée par le ministère était de $5.10.

L'aide aux garderies est tout aussi importante que l'aide aux familles dans le besoin pour ces services. Le régime d'assistance publique du Canada ne prévoit pas le partage des coûts pour l'établissement ou l'entretien d'une garderie ou des fonds d'investissement d'un gouvernement provincial disposé à subventionner des garderies si le gouvernement fédéral était prêt à partager le coût de ce genre de subvention.

Ce genre d'aide aux garderies est absolument essentiel si nous voulons satisfaire le besoin qui existe dans cette province pour ce genre de services. C'est un besoin déjà bien reconnu. Il y a au moins 60,000 enfants âgés de moins de cinq ans au Nouveau-Brunswick; il y a plus de 24,000 mères qui travaillent dans la province qui ont au moins un enfant âgé de moins de

[*Texte*]

in New Brunswick on social assistance, with 19,000 children among them being raised in poverty; over 20,000 children in New Brunswick are being babysat in unlicensed private homes by adults who may or may not know much about children's needs; we cannot estimate the number of latch-key New Brunswick children there are, although there are over one million latch-key children in Canada. These are the school-age children of working parents who carry house keys to gain entrance to their home between the hours that school closes and their parents return from work.

An estimated 6 per cent of young children with working parents are being left unattended or in the care of young brothers or sisters. Infant day care in New Brunswick is practically nonexistent because it is expensive to provide, yet infancy to three years is the group most in need of care and most vulnerable to poor care.

Public attitudes towards day care have swayed considerably toward the view that child-care services are now an essential part of the public-service network. An attitudinal survey commissioned by the New Brunswick Advisory Council on the Status of Women in 1979 indicated that 81 per cent of the families surveyed would use day care if those services were available and if they required them.

Private initiative cannot cope with so large a problem. The most critical problem facing day care centres here is their financial situation. Simply stated, day-care centre operator cannot generate enough revenue to meet their costs. Surely this is a predicament that our hon. members will have a feel for!

• 1710

Research, conducted by the Advisory Council on the Status of Women and the New Brunswick Day Care Association, into the financial situation of centres, in our province, produced some startling facts:

Not one of the centres surveyed was able to meet its total costs; of these, 52 per cent are not able to even meet their operating costs on a regular basis.

Centres are holding their own by providing the service at the lowest possible cost. This means opening and closing sporadically, it means unpaid directors, it means mortgaged homes, it means workers at minimum wages, no infant care and a bare minimum in the quality of service provided.

We do not think our province is the exception to the rule. Howard Clifford, of the National Day Care Centre, in Ottawa, has called day care in Canada "a horror story".

The federal government has a clear responsibility to assume more involvement in the provision of day-care services. There

[*Traduction*]

15 ans; il y a 11,000 chefs de familles monoparentales au Nouveau-Brunswick qui touchent de l'assistance sociale et 19,000 enfants sont élevés dans la pauvreté; plus de 20,000 enfants au Nouveau-Brunswick se font garder dans des foyers non certifiés par des adultes qui connaissent plus ou moins les besoins des enfants; nous ne pouvons évaluer le nombre d'enfants dont les parents travaillent au Nouveau-Brunswick, bien qu'il semble qu'il y en ait plus d'un million au Canada. Ce sont des enfants d'âge scolaire dont les parents travaillent et qui doivent avoir la clé de la maison pour pouvoir rentrer chez-eux entre le moment où les écoles ferment leurs portes et celui où leurs parents rentrent du travail.

Environ 6 p. 100 des jeunes enfants qui ont des parents qui travaillent sont sans surveillance ou sous les soins de jeunes frères et sœurs. Les services de garderie pour les nouveau-nés au Nouveau-Brunswick sont pratiquement inexistants, étant trop dispendieux, mais il n'en demeure pas moins que le groupe des nouveau-nés jusqu'à 3 ans ont le plus besoin de soins et sont les plus vulnérables aux mauvais soins.

L'attitude du public a beaucoup changé en ce sens qu'il semble maintenant d'avis que les services de soins aux enfants sont maintenant une partie essentielle du réseau de services publics. Un sondage sur les attitudes effectué à la demande du Conseil consultatif sur la situation de la femme au Nouveau-Brunswick en 1979 montre que 81 p. 100 des familles interrogées auraient recours aux services de garderie s'ils étaient disponibles et si elles avaient besoin.

Les initiatives privées ne peuvent corriger un problème aussi considérable. Et le plus grand problème auquel ont à faire face les garderies est d'ordre financier. En termes simples, les administrateurs de garderies n'ont pas suffisamment de revenus pour couvrir leurs dépenses. C'est sûrement un problème que nos députés comprennent bien!

Des recherches effectuées par le Conseil consultatif sur la situation de la femme et par l'Association des garderies du Nouveau-Brunswick sur la situation financière des centres de la province, a révélé des choses très étonnantes:

Par un seul des centres visés par l'étude n'était en mesure de s'autofinancer; de ce nombre, 52 p. 100 ne pouvaient même pas couvrir leurs dépenses d'exploitation sur une base régulière.

Ils arrivent à s'en sortir en assurant des services au coût le plus bas possible. Cela signifie que les centres doivent être fermés de temps à autre, que le personnel n'est pas payé, que les maisons sont hypothéquées, que les travailleurs touchent des salaires minimums, qu'il n'y a pas de soin pour les nourrissons et que la qualité des services fournis est à un niveau minimum.

Nous ne pensons pas que notre province fait exception à la règle. Howard Clifford, du Centre national des garderies, à Ottawa, estime que le système des garderies au Canada se trouve dans une situation épouvantable.

Le gouvernement fédéral se doit de participer davantage à la prestation de services de garderie. Il existe de nombreux

[*Text*]

is considerable precedent for federal assistance in the fields of health, education and welfare. Grants have been extended to the capital as well as operating costs; for example, in the building of the vocational high schools and hospitals.

The Canada Assistance Plan, in its present form, is inappropriate because it is limited to welfare measures. We contend that an expansion of the frame-work and guidelines of the Canada Assistance Plan is in order to provide the cost-sharing between federal and provincial governments of expenditures on day-care, other than, and in addition to, subsidies to needy families. These should include grants to day-care centres in the form of start-up, incentives, capital and maintenance grants. the provinces retain the responsibility for initiating such programs, although some guidelines on a set of standards, by Ottawa, might be definable and feasible. At present, the federal government has some visibility in the day-care area through its consultant servics, the publication of statistical and other reports, and by the very nature of its cost-sharing reports, and by the very nature of its cost-sharing responsibility.

However, we expect the federal government to increase its participation in the alleviation of the burden of child care on the public, through an amendment to the federal Income Tax Act to allow for the full deduction of child-care expenses.

At present, the child care exemption is a $1000 maximum, while the real costs of services in a day-care centre, for example, are on the average of $1800 per year per child. The federal government is to be commended for its introduction of the child tax credit, but it simply is not enough. Very rough calculations would seem to indicate that the costs of budget proposal would be high. However, one must consider that the relief given to families, for their children, will probably take a great proportion of them off the social assistance role and result, as well, in an eventual decrease in the government subsidies needed for day care.

Canada Assistance Plan restrictions on the cost sharing of provincial expenditures to centres which are not deemed "non-profit," is an unnecessary and out-dated feature of the plan. It is particularly restricted in light of the day-care situation. There is hardly such a thing as a profit-making day-care centre. Day-care centres are lucky to stay alive, let alone make their operators rich. We recommend, therefore, that the Canada Assistance Plan cost-sharing formula be revised to include provincial expenditures to day-care centres that are other than non-profit or charitable organizations.

• 1720

How the government can justify grants to private industry, which is by definition profit-oriented, and maintain that it

[*Translation*]

précédents à l'aide fédérale dans les domaines de la santé, de l'éducation et du bien-être. Des subventions ont été accordées pour les dépenses d'investissement aussi bien que pour les dépenses d'exploitation, notamment pour la construction d'écoles professionnelles et d'hôpitaux.

L'actuel Régime d'assistance publique du Canada est inadéquat étant donné qu'il se limite à des prestations de bien-être. Nous prétendons que l'élargissement de la structure et des modalités de ce régime seraient tout à fait appropriés, de sorte que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se partageraient les dépenses en matière de garderies, en plus des subventions versées aux familles dans le besoin. Cette aide devrait prévoir des subventions aux garderies, que ces subventions soient destinées à l'établissement ou à l'entretien de ces centres. Les provinces seraient toujours responsables de la mise sur pied de tels programmes, mais Ottawa pourrait établir un ensemble de directives ou de normes nationales. A l'heure actuelle, la présence du gouvernement fédéral dans le système des garderies se manifeste par des services de consultants, par la publication de documents statistiques et d'autres rapports ainsi que par la nature même de sa responsabilité en matière de partage des coûts.

Cependant, nous estimons que le gouvernement fédéral devrait assumer une plus grande part du fardeau que la garde des enfants impose au public et ce, en modifiant la Loi fédérale de l'impôt sur le revenu afin d'autoriser la déduction totale des frais de garde d'enfants.

A l'heure actuelle, cette exemption est limitée, à $1,000, alors que le coût réel d'une garderie moyenne est d'environ $1,800 par an par enfant. Certes, le gouvernement fédéral a pris une excellente mesure en adoptant le crédit d'impôt pour enfant, mais cela ne suffit pas. A première vue, il semble que le coût d'une telle proposition serait assez élevé. Cependant, il ne faut pas oublier que l'aide financière ainsi accordée à certaines familles pour leurs enfants, leur permettra de ne plus avoir besoin de l'assistance sociale, ce qui entraînera finalement une diminution des subventions gouvernementales nécessaires dans le domaine des garderies.

Les restrictions dont est assorti le Régime d'assistance publique du Canada en ce qui concerne le partage des débours provinciaux effectués dans des centres «à but lucratif» constituent une disposition inutile et tout à fait désuète du régime. Cette disposition est particulièrement restrictive compte tenu de la situation actuelle des garderies. Des garderies lucratives, ça n'existe pratiquement pas. Ces centres ont déjà beaucoup de chance s'ils arrivent à s'en sortir mais, de sorte que l'objectif de leurs administrateurs n'est certes pas de s'enrichir. Nous recommandons donc que la formule de partage des coût du Régime d'assistance publique du Canada soit révisée afin de tenir compte des débours provinciaux effectués aux garderies qui ne sont pas définies comme associations à but non lucratif ou association de charté.

Comment le gouvernement peut-il octroyer des subventions à l'industrie privée, qui est par définition orienté vers le profit,

[*Texte*]

cannot assist inprovision of adequate care for our children is quite beyond understanding.

If provincial governments are ever to be able and willing to pay a day-care subsidy that more closely resembles the actual cost of that service, and if we are ever to expect grants to day-care centres, themselves, in this province, then those expenditures must be cost-shareable.

There are other wrinkles in the current Canada Assistance Plan formula that need to be ironed out. The Canada Assistance Plan does not take into account regional economic disparaties. Money is transfered to all the provinces, including the rich, on the same basis.

This means that, in a province like New Brunswick, which lacks the tax base needed to generate revenue, social programming does not get the priority that it deserves.

Cost-sharing of social programs is a good attempt at levelling the imbalance between spending responsibilities and taxing power. But what is needed, in our view, is a catch-up mechanism for the poorer provinces like ours to provide a comparatively equal level of service in the social services areas.

To illustrate our point further, let us examine social assistance payments.

A one-parent family, in New Brunswick, with two children under the age of 18, living on social assistance must pay rent, heat and electricity, buy food, clothing and in general provide for the necessities of life from a monthly family allowance and social assistance cheque of $482. Welfare payments and other benefits combined are well below the poverty line. New Brunswick and Quebec are the worst provinces in the country, with benefits as low as 60 per cent of the poverty level for an urban single-parent family of three.

Therefore, we stress the recommendation that the federal government put a catch-up mechanism into an expanded CAP program to alleviate this burden of poverty.

This point has special significance to women because women head the majority of single-parent families. In New Brunswick, in 1976, there were over 16,000 single parents, more than 13,000 of them women. In 1980, there were over 11,000 single parents in New Brunswick on social assistance.

Another wrinkle in CAP, one relating to social assistance, is the inconsistency with which CAP guidelines are adhered to by the provinces. For example, in New Brunswick, a person receiving social assistance is limited to earning an additional $100 per month. Anything over that amount is entirely deducted from their social-service allowance. This rule applies to all recipients, regardless of marital status or number of dependents.

[*Traduction*]

et prétendre en même temps qu'il ne peut pas participer à l'organisation de garderies adéquates pour nos enfants? Cela est absolument incompréhensible.

Si nous voulons que les gouvernements provinciaux acceptent de verser une subvention pour les garderies qui se rapproche davantage du coût réel de ce service, et si nous voulons qu'un jour des subventions soient versées aux garderies de cette province, il faut que ces dépenses soient partagées par deux paliers de gouvernement.

La formule du Régime d'assurance publique du Canada comporte également d'autres anomalies qu'il importe de rectifier. En effet, ce régime ne tient pas compte des disparités économiques régionales. Les fonds sont transférés à toutes les provinces, y compris les plus nanties, sur un pied d'égalité.

Cela signifie, dans une province comme le Nouveau-Brunswick dont l'assiette fiscale ne permet pas de recueillir suffisamment de revenus, que les programmes sociaux n'ont pas la priorité qui devrait leur revenir.

Le partage des coûts des programmes sociaux est une tentative louable de redresser le déséquilibre existant entre les responsabilités de dépenses et le pouvoir de taxation. Toutefois, il faut absolument instaurer un mécanisme de «rattrappage» pour les provinces les moins nanties comme la nôtre, afin de garantir un niveau de service comparativement égal dans le domaine des programmes sociaux.

Pour étayer notre argument, permettez-nous de parler maintenant des paiements d'assistance sociale.

Une famille monoparentale du Nouveau-Brunswick, avec deux enfants de moins de 18 ans, touche $482 par mois en assistance sociale et en allocation familiale. Avec ça, elle doit payer son loyer, son chauffage, son électricité, sa nourriture, ses vêtements et, de façon générale, subvenir à ses besoins. Les prestations de bien-être social, ajoutées aux autres prestations, sont encore bien en-deça du seuil de la pauvreté. Ce sont le Nouveau-Brunswick et le Québec qui sont dans la situation la plus grave au Canada puisque, dans certains cas, les prestations représentent à peine 60 p. 100 du seuil de la pauvreté pour une famille monoparentale de trois personnes habitant à la ville.

En conséquence, nous recommandons fermement au gouvernement fédéral d'instaurer un mécanisme de «rattrappage» qui permettrait d'élargir le programme RAP et d'alléger ainsi le fardeau de la pauvreté.

Cette recommandation revêt une importance partculière pour les femmes étant donné qu'elles représentent la majorité des familles monoparentales. Au Nouveau-Brunswick, en 1976, sur plus de 16,000 familles monoparentales, plus de 13,000 étaient représentées par des femmes. En 1980, dans cette même province, plus de 11,000 familles monoparentales dépendaient de l'assistance sociale.

En ce qui concerne cette assistance sociale, le RAP présente une autre anomalie, à savoir que les provinces n'appliquent pas uniformément les directives de ce Régime. Par exemple, au Nouveau-Brunswick, une personne recevant de l'assistance sociale ne doit pas toucher un revenu supplémentaire de plus de $100 par mois. Tout ce qui dépasse de ce montant est entièrement déduit de l'allocation de bien-être. Cette règle s'applique à tous les bénéficiaires, quel que soit leur statut

[*Text*]

In Nova Scotia, a person may earn $100 or $200 as in, for example, the case of a single parent with two children, with no effect on the social-assistance payment. Any earnings above those levels are subject to a 75 per cent deduction. That is, if the single parent recipient earns $250, then 75 per cent of the $50 which is over the $200 limit is deducted from her cheque that month.

In Ontario, a person on assistance may keep 50 per cent of her earnings above $100.

What this points out is that there are opportunities under CAP that some provinces are not availing themselves of. Why should a New Brunswick recipient of social assistance be limited to earning $100, with no hope of saving anything over that, when someone in our sister province can earn twice as much and more? Is there no national set of standards or some guidelines in CAP to equalize this situation? The New Brunswick situation creates a disincentive to work and locks people into an unliveable cycle of poverty.

In closing our comments on the Canada Assistance Plan, we wish to reiterate our support for the principle of cost-sharing for social programs. There is a general feeling, as yet not completely dispelled, despite the Hall Report, that block-funding lacks the accountability that cost-sharing provides. Once federal money reaches provincial coffers, block-funding agreements mean that there is no way to ensure that funds intended for, say, day-care centres or medical programs, are not diverted to build roads.

• 1725

In summary, then, the Advisory Council on the Status of Women recommends an expansion of the Canada Assistance Plan to allow cost-sharing of expenditures towards the capital costs of day-care centres, to allow for cost-sharing of expenditures to centres other than "non-profit", and to incorporate, into the plan, a catch-up mechanism for the poorer provinces to increase their levels of service in the social service field.

We have several other points to make under the EPE. One observation in regards to possible changes in the Established Programs Financing Act that we encourage the task force to consider is: is it not premature to begin dismantling or reducing EPF, now, only four years after its complete revamping? At that time, the agreement that was reached was hailed as a great success.

Reduced federal contributions towards post-secondary education will undoubtedly have serious negative effects on women. The hearings of Warren Allmand's Special Committee on Employment Opportunities For the '80s indicated that employers feel Canada will be experiencing a critical shortage of specialized skilled labour over the next decade. In Atlantic Canada, industries have been experiencing, and expect to continue to experience, shortages in product fabrication and repair, clerical and sciences and engineering sectors.

[*Translation*]

matrimonial ou le nombre des personnes qui sont à leur charge.

En Nouvelle-Écosse, une famille monoparentale avec deux enfants peut toucher $100 ou $200 de revenus supplémentaires sans que cela n'ait une incidence sur le montant de l'assistance-sociale qui lui sera versée. Tout ce qui dépasse ces niveaux sont assujettis à une déduction de 75 p. 100. Ainsi, si la famille monoparentale touche $250, 75 p. 100 de ce qui dépasse la limite de $200 soit $50, est déduit du chèque du mois.

En Ontario, un bénéficiaire de l'assistance sociale peut conserver 50 p. 100 de ce qu'il a touché au-delà de $100.

Cela signifie que certaines provinces ne profitent pas de tous les avantages du RAP. Pourquoi un bénéficiaire de l'assistance sociale, au Nouveau-Brunswick, serait-il limité à un revenu supplémentaire de $100, alors que dans une autre province, le même bénéficiaire peut toucher deux fois plus sans être pénalisé? Ne pourrait-on pas établir des normes nationales pour uniformiser l'application du RAP? La situation au Nouveau-Brunswick n'encourage certainement pas les gens à travailler et les enchaîne ainsi dans une pauvreté infernale.

Avant de conclure sur le Régime d'assistance publique du Canada, nous tenons à réitérer notre appui à l'égard du principe du partage des coûts des programmes sociaux. D'aucuns prétendent encore, malgré le rapport Hall, que le financement en bloc n'exige pas autant d'imputabilité que le système du partage des coûts. Une fois que les fonds fédéraux parviennent dans les coffres provinciaux, en vertu des ententes de financement globales, il est impossible de s'assurer que les fonds destinés aux garderies et aux programmes médicaux, par exemple, n'ont pas servi à construire des routes.

En résumé, le Conseil consultatif recommande l'élargissement du Régime d'assistance publique du Canada afin de permettre le partage des dépenses engagées pour les garderies qui ne sont pas considérées comme des centres «à but non lucratif», et afin d'incorporer dans le régime un mécanisme de «rattrapage» afin de permettre aux provinces les moins nanties d'accroître la qualité de leurs services dans le domaine des programmes sociaux.

Nous avons d'autres remarques à faire en ce qui concerne le FPE. En ce qui concerne la modification éventuelle de la Loi sur le financement des programmes établis, n'est-il pas prématuré de démanteler ou de réduire ce financement maintenant, alors qu'il a été complètement remanié il y a quatre ans à peine? En effet, l'entente qui avait été conclue à cette époque avait été qualifiée d'un grand succès.

La diminution des contributions fédérales à l'enseignement postsecondaire aura indéniablement des conséquences néfastes pour les femmes. Les audiences organisées par le comité spécial sur les perspectives d'emploi pour les années 80 ont révélé que les employeurs canadiens s'attendent à connaître une grave pénurie de main-d'œuvre spécialisée pendant la prochaine décennie. Dans la région de l'Atlatique, les entreprises connaissent depuis un certain temps des pénuries dans les

[*Texte*]

The participation of women in the labour force has skyrocketed over the past ten years and there is every reason to expect it will maintain a high level. However, women are ghettoed into five occupational groupings: clerical, service, sales, nursing and health, and teaching. Over three quarters, exactly 77.2 per cent, of working women in Canada can be classified into these five groups.

A combination of factors is exerting a push on women entering or already in the labour force to move into new fields. These factors include high participation rate of women, economic need, the move toward equal pay for work of equal value, attitude change and the level of education. Too, the effect of microtechnology on office work will have a tremendous effect on the clerical sector. It is expected that thousands of jobs, women's jobs, will be sacrificed to the micro "chip".

What better solution than to move into the area of skilled work, where the shortages exist and the wages are comparatively high? With training, women can look forward to successful careers in these fields.

Thus, the training and education become all-important, If funds for post-secondary education are diminished, a province like ours will never have the capacity to finance the kind of training that will be required nor the initiative to see such improvement to the status of women as a priority.

Finance Minister MacEachen has hinted that, as a substitute for grants to the provinces for post-secondary education, the federal government would offer a massive program of student loans and bursaries. The money would go directly from Ottawa to the students to pay for the higher tuition fees that would result from the withdrawal of grants to the provinces.

This would certainly solve the visibility problem that the federal government is having with respect to its contribution to post-secondary education.

However, the huge financial burden of debt on the students, and would-be students, is certain to inhibit them from undertaking such training. For women, this burden would be especially discouraging, considering their present financial status for the most part, their experience with the difficulties of getting a job and the lack of support services, such as day care, while she studies.

If this task force recommends a course of action such as that which Mr. MacEachen has suggested, then it is our recommendation that equalization grants to the have-not provinces be increased to offset the loss of revenues we would suffer from cuts in EPF and that the Canada-Student-Loans Program be revamped to encompass student loans and bursaries to part-time students. The majority of part-time students are women.

[*Traduction*]

domaines de la fabrication et de la réparation, des emplois de bureau, des sciences et de l'ingénierie.

Le taux de participation des femmes a considérablement grimpé au cours des 10 dernières années et il y a tout lieu de croire que ce taux se maintiendra à un niveau élevé. Toutefois, les femmes sont «parquées» dans cinq catégories professionnelles: les emplois de bureau, les services, la vente, les soins infirmiers et médicaux et l'enseignement. En effet, au Canada, plus de trois quarts des femmes qui travaillent, soit exactement 77.2 p. cent, peuvent être regroupées dans ces cinq catégories.

La combinaison de plusieurs facteurs incite les femmes qui travaillent ou qui arrivent sur le marché du travail à s'orienter vers de nouveaux domaines. Parmi ces facteurs, citons le taux de participation élevé des femmes, le besoin économique, la reconnaissance progressive d'un traitement égal pour un travail de valeur égale, l'évolution des attitudes et le niveau d'instruction. Par ailleurs, l'utilisation de mini-ordinateurs dans les bureaux va avoir des conséquences considérables sur les employés de bureau. On s'attend que des milliers d'emplois, qui sont surtout occupés par des femmes, soient sacrifiés à ce que l'on appelle des «puces».

Que faire de mieux sinon s'orienter vers des domaines spécialisés, où il y a des pénuries de main-d'œuvre et où les salaires sont relativement élevés? Avec la formation suffisante, les femmes peuvent espérer y faire de brillantes carrières.

La formation et l'éducation deviennent alors l'élément clé. Si les fonds alloués à l'enseignement postsecondaire sont réduits, une province comme la nôtre n'aura jamais la capacité de financer le genre de formation nécessaire ni de prendre des initiatives destinées à s'assurer que l'amélioration de la condition féminine est une priorité.

Le ministre des Finances, M. MacEachen, a proposé de remplacer les subventions fédérales à l'enseignement postsecondaire par un programme massif de prêts et de bourses aux étudiants. Les fonds seraient directement versés par Ottawa aux étudiants afin de les aider à faire face à l'augmentation des droits d'inscription qui résulterait de la suppression des subventions aux provinces.

Une telle mesure permettrait sans doute au gouvernement fédéral de faire mieux connaître le rôle qu'il joue dans le financement de l'enseignement postsecondaire.

Toutefois, l'énorme fardeau financier qui retombera sur les étudiants actuels et potentiels va certainement en dissuader un certain nombre de poursuivre leurs études. Ce fardeau financier aura un effet particulièrement dissuasif sur les femmes, étant donné la situation financière actuelle de la plupart d'entre elles, les difficultés qu'elles ont à trouver un emploi, l'absence de services de soutien comme les garderies, etc.

Si votre groupe de travail recommande le genre de mesures proposées par M. MacEachen, nous recommandons alors que les paiements de péréquation versés aux provinces non nanties soient augmentés afin de contrebalancer le manque à gagner qui résulterait d'une réduction du FPE; nous recommandons également que le programme canadien des prêts aux étudiants soit remanié afin de prévoir des prêts et des bourses aux

[*Text*]

They are not eligible for student loans in New Brunswick under the present system.

Federal visibility seems to be a thorn in the side of the federal government. They are not getting the credit they deserve for the vast amounts of money they pour into the provinces, they say. Perhaps the federal government needs a new PR team.

On the other hand, given the obstinancy of some of our other provinces to give credit where credit is due, it is not completely surprising to hear Ottawa calling for payment for the piper. But we should remember that the piper can, to a certain extent, call the tune, and perhaps a few more strings on transfer payments would not be a bad idea.

• 1730

I believe Mr. Daigle mentioned funding within certain fields and funds being designated and being restricted to being applied within certain fields on the EPF program.

Might we suggest, a bit tongue-in cheek perhaps, that this is a matter for your public relations personnel; a campaign of some sort to improve the federal government benevolent image could be a real challenge for them! There are many of us who would love to know just exactly how much money is being transferred and for what program. If we knew, we could at least try to keep up with inter-government finance.

Ottawa has one stark goal in the current discussions: to save money. The federal deficit is too high, and in order to reduce it the government has targeted transfers to the provinces in the social policy field as the place to cut. The federal government has chosen to take the traditional route, and that is to cut social programs. This is the easiest place to do it. The people most likely to be affected lack the power, expertise, or ability to fight back.

This attack on those most vulnerable happens at all levels of government. However, in times of such economic hardship it would only seem just to find more creative ways to save money. Reforming the taxation system, alone, could probably save the federal government millions and I would refer you to a study done by the National Council of Welfare with which I am sure you are all familiar. The question that we wish this task force to consider is, what implications for social policy and programming do social policy and programming amendments to the fiscal mechanisms under review have? Many of the gains that have been made in the delivery of social services, in health and in education, are threatened. What of the future and the needs for day care, training, and improvements in benefits? Are we not entering into a "one-step forward, two-steps back" situation?

We are concerned that such implications get lost in the constant federal-provincial bickering and trade-offs that result from such negotiations. It seems as though the importance of

[*Translation*]

étudiants à temps partiel. La majorité de ces étudiants sont des femmes et, au Nouveau-Brunswick, elles ne sont pas admissibles à des prêts aux étudiants en vertu du système actuel.

Se faire mieux connaître semble être le souci principal du gouvernement fédéral. Il estime que le public ne reconnaît pas les sommes importantes qu'il verse aux provinces. La solution serait peut-être de constituer une nouvelle équipe de relations publiques!

Par ailleurs, étant donné que certaines provinces s'obstinent à ne pas reconnaître ce rôle, il n'est pas surprenant qu'Ottawa veuille imposer sa volonté. Il ne faut toutefois pas oublier que les exécutants peuvent aussi, dans une certaine mesure, imposer leur volonté, et il suffirait alors peut-être de resserrer un peu plus les conditions de versements des paiements de transferts.

Je crois que M. Daigle a parlé du financement de certains domaines, c'est-à-dire que les fonds seraient alloués à certaines fins, dans le cadre du programme de FPE.

A notre avis, ce problème devrait être réglé par des agents de relations publiques, à qui on pourrait confier une campagne quelconque destinée à faire reconnaître la magnanimité du gouvernement fédéral! Bon nombre d'entre nous aimeraient savoir exactement combien d'argent est transféré et pour quel programme. Ainsi, nous pourrions au moins essayer de nous y retrouver dans tous ces systèmes de financement intergouvernementaux.

L'objectif primordial d'Ottawa est actuellement de faire des économies. Le déficit fédéral est très élevé et, pour le réduire, le gouvernement a décidé de diminuer les paiements de transfert versés aux provinces dans le domaine des programmes sociaux. Le gouvernement fédéral a choisi l'option traditionnelle, à savoir la réduction du financement des programmes sociaux. C'est la solution la plus facile. En effet, ceux qui seront touchés par cette mesure n'ont ni le pouvoir, ni les connaissances ni la capacité de réagir.

S'attaquer aux plus vulnérables n'est pas propre au gouvernement fédéral. Cependant, étant donné les temps difficiles que nous connaissons, on devrait pouvoir trouver des moyens un peu plus innovateurs d'économiser de l'argent. La réforme du système fiscal pourrait, à elle seule, faire économiser des millions de dollars au gouvernement fédéral, et je me contenterai de mentionner à ce sujet, une étude qui a été faite par le Conseil national du bien-être et que vous connaissez certainement. Ce que nous vous demandons d'étudier attentivement, ce sont les conséquences qu'aura cette éventuelle modification des mécanismes fiscaux sur les politiques et programmes sociaux. En effet, la plupart des gains que nous avons obtenus dans le domaine des services sociaux, médicaux et éducatifs, se trouvent maintenant compromis. Qu'allez-vous faire des besoins actuels et futurs en matière de garderies, de formation et d'aide financière supplémentaires? Est-ce que, en faisant un pas en avant, on ne va pas en faire deux en arrière?

Nous craignons que ces conséquences soient négligées dans ces batailles permanentes entre le Fédéral et les provinces qui résultent de telles négociations. Nous avons l'impression que

[*Texte*]

social programs, which are critical to people, are almost incidental in negotiations.

The Advisory Council on the Status of Women is mindful of the same process of bargaining and trade-offs currently under way in the constitutional wrangling over jurisdiction over divorce and family law. A similar fiasco is likely to develop.

Mr. Breau, you made an interesting observation in response to a brief presented to you by the National Union of Students in April. You said:

> "One of these days, organizations asking Ottawa to do more will have to go the next step and recommend Ottawa be given the constitutional clout to do the job."

It is an interesting statement, and one that we encourage the task force to examine more closely. We are heavily dependent upon politically arranged revenue and spending agreements for the well-being of our citizens. It is our contention that political factors dominate the debates and result in the wholesale trade-off of our incomes and services.

The final point that we wish to make is concerned with the process of public input and its relation to this task force. The task force began public hearings on May 4 and intends to complete these by June 8. It has been requested to report to Parliament by June 27. This has given organizations and voluntary groups a scant amount of time to research the issues and prepare briefs and letters.

The Hon. Allan MacEachen, Minister of Finance, remarked in his submission to the task force that the "lack of interest" shown by Canadians toward this matter of fiscal relations may be because we have persuaded ourselves that "these arrangements are much too arcane and complicated for the layman to understand." Might we suggest, instead, that the meaningful involvement of citizens in their government requires several facilitating factors: time, information, understanding of the issues, opportunity for consultation, access to the decision-makers, and the opportunity to be heard.

We are concerned that the current process of short-stop, whirlwind public hearings offers few of these factors. We are concerned also that on the one hand our Minister of Finance states, clearly, his belief in the importance of informing Canadians of what is at stake in this review of fiscal arrangements, while on the other hand neither the objectives nor the results of several other similar reviews have been made public to date.

• 1735

For example, in September, 1980, the Canadian Council on Social Development learned of an interdepartmental, working group of federal civil servants who were to review federal-provincial cost-sharing arrangements. Presumably that committee has reported, yet where is its report?

[*Traduction*]

les programmes sociaux, malgré leur importance vitale pour bon nombre de gens, sont presque relégués au dernier plan comme les négociations.

Le conseil consultatif sur la condition féminine se méfie également de tous ces marchandages qui se font actuellement au sujet de la constitution, notamment en ce qui concerne la compétence sur le divorce et le droit de la famille. On aboutira sans doute au même fiasco.

Monsieur Breau, en réponse à un mémoire qui vous a été présenté par le Syndicat national des étudiants en avril dernier, vous avez fait une remarque très intéressante, à savoir:

> «Un de ces jours, les associations qui demandent à Ottawa d'en faire encore plus devront passer à l'étape suivante et recommander qu'Ottawa ait le pouvoir constitutionnel pour le faire».

C'est une déclaration très intéressante et nous aimerions que votre groupe de travail l'étudie plus attentivement. Nous dépendons énormément des ententes fiscales conclues entre politiciens pour le bien-être de nos citoyens. Nous prétendons que les facteurs politiques dominent les discussions et que, en conséquence, on fait du marchandage entre nos revenus et les services qui nous sont offerts.

Notre dernière remarque concerne la participation du public au travail de votre Comité. Vous avez commencé vos audiences publiques le 4 mai et avez l'intention de les terminer le 8 juin. Votre rapport doit être soumis au Parlement au plus tard le 27 juin. Avec un tel délai, les organisations et les groupes bénévoles n'ont guère le temps de faire toutes les recherches nécessaires pour vous soumettre des mémoires et des lettres.

Le ministre des Finances, M. MacEachen, vous a fait remarquer, lorsqu'il a comparu devant vous, que le «manque d'intérêt» manifesté par les Canadiens à l'égard des relations fiscales vient peut-être du fait que nous nous sommes convaincus que «ces accords étaient beaucoup abstraits et compliqués pour le simple profane». Or, nous estimons que la participation réelle des citoyens au processus gouvernemental nécessite plusieurs facteurs, à savoir les délais suffisants, l'information, la compréhension des problèmes, la possibilité d'être consulté, la possibilité de rencontrer les décideurs et la possibilité de se faire entendre.

Il nous semble que ces audiences publiques, organisées de façon précipitée et dans un délai très court, ne garantissent qu'un nombre très limité de ces facteurs. Donc, d'une part, le ministre des Finances affirme publiquement qu'il juge important d'informer les Canadiens de ce qui est en jeu au cours de cette révision des accords fiscaux mais, d'autre part, on n'a publié aucun objectif et aucun résultat d'autres études semblables.

Par exemple, en septembre 1980, le Conseil canadien du développement social a appris l'existence d'un group de travail interministériel composé de fonctionnaires fédéraux et chargé d'étudier les accords fédéraux provinciaux de partage des coûts. Le comité a certainement fait son rapport, où est-il?

[*Text*]

A joint federal-provincial review of the administrative arrangements of CAP is currently under way. We have nothing from them.

We understand that the Department of Finance is conducting separate reviews with CAP and other cost-sharing programs. We have nothing.

In addition, the federal Cabinet has apparently, already, considered a number of alternatives to current transfer payments.

None of these have been made public. It sounds suspiciously as if this round of public hearings is designed more for public relations than for public input!

In conclusion, may we express our thanks to the task force on behalf of the advisory council for making time for us to appear here today. We only found out on Monday that we would be able to appear. We wish you the best of luck with your work and we do look forward to your report. Thank you.

The Chairman: Thank you very much for a very helpful brief, a very important intervention, in my view, on these questions. I regret that we advised you on short notice that you could appear. Your request only came to my attention, my personal attention, when we were away from Ottawa travelling, and I immediately asked to stop to make arrangements because you were the first women's group, woman constituency, to directly ask to appear before us and that is why there was the effort to make arrangements.

On the question of time, I hope you realize that the time constraints to some extent are beyond the control of anybody. The provincial government and the federal government have all indicated that they want to renegotiate the new fiscal arrangements for March 31, 1982, and if one accepts that, whether one likes it or not, we have to press to try to have a report to the government early in the summer if we want our recommendations to have any impact.

Ms. Crocker: This has been under consideration for a long time, and really public input was only provided for at the very end, and we are a little disappointed.

The Chairman: We are too. Sometimes we are disappointed at a lot of things, but the government makes the reviews of programs all the time at the official level. The Minister of Finance has indicated before this group that the federal government would not come to a position in the negotiations with the provinces before he receives our report, and the reason that we have got to work very quickly and that we decided to travel the country is because we wanted, as much as possible, to broaden our knowledge of the issues of the move, and broaden our political sense of the importance of the fiscal arrangements. The government has had some reviews, I suppose, on many fronts, but Mr. MacEachen has indicated that the federal government would not come to a position before it has a report from us, as long as we report within a reasonable time.

On the question of figures, I could try to be a little helpful to you in the case of New Brunswick. The equalization, in

[*Translation*]

Une étude fédérale-provinciale des accords administratifs du RAP est en cours, mais nous ne savons rien de cette étude.

Nous savons également que le ministère des Finances a entrepris des études du RAP et d'autres programmes à frais partagés. Or, nous n'avons aucun renseignements à ce sujet.

De plus, le cabinet fédéral a apparemment déjà étudié un certain nombre d'options à l'actuel système de transferts.

Rien n'a été publié à ce sujet. On peut alors se demander si cette série d'audiences publiques n'est pas plutôt une campagne de relations publiques qu'un programme de participation du public!

En conclusion, le Conseil consultatif tient à remercier le groupe de travail de lui avoir permis de comparaître devant lui aujourd'hui, même si nous ne l'avons appris que lundi dernier. Nous vous souhaitons bonne chance et avons hâte de lire votre rapport. Merci.

Le président: Merci beaucoup de ce rapport très intéressant. Je suis désolé que nous n'ayons pu vous donner qu'un si bref préavis. Votre demande de comparution m'a été soumise alors que nous étions en voyage et j'ai pris des mesures immédiatement car vous étiez le premier groupe de femmes à comparaître et c'est pour cela que j'ai fait des efforts particuliers.

En ce qui concerne notre délai, vous devez reconnaître que les limites qui nous sont imposées sont pratiquement inévitables. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont tous indiqué qu'ils voulaient renégocier les nouveaux accords fiscaux dès le 31 mars 1982 et, si l'on veut respecter cette date, que cela nous plaise ou non, nous sommes bien obligés de nous presser pour soumettre un rapport au gouvernement dès le début de l'été.

Mme Crocker: Cette question est étudiée depuis longtemps mais ce n'est qu'à la dernière minute qu'on envisage de réellement faire participer le public. C'est cela qui nous déçoit beaucoup.

Le président: Nous le sommes aussi. Parfois, nous sommes déçus par beaucoup de choses, mais le gouvernement fait toujours faire la révision des programmes au niveau des fonctionnaires. Le ministre des Finances a indiqué à notre comité que le gouvernement fédéral n'arrêterait pas sa position de négociation avec les provinces avant d'avoir reçu notre rapport, et c'est la raison pour laquelle nous devons faire vite. Nous avons décidé de voyager au Canada parce que nous estimions qu'il fallait élargir notre connaissance de ces problèmes et notre compréhension politique de l'importance des accords fiscaux. Le gouvernement a fait faire d'autres études, à d'autres niveaux, mais M. MacEachen a indiqué que le gouvernement fédéral n'arrêterait pas sa position avant d'avoir reçu notre rapport, pourvu que nous le soumettions dans un délai raisonnable.

En ce qui concerne les chiffres, je vais essayer de vous aider pour ce qui est du Nouveau-Brunswick. En 1981-1982, les

[*Texte*]

1981-82, will provide $418.7 million to equalization in New Brunswick. The hospital insurance, now, is $7.5 million; medicare is at $33.6 million, post-secondary education, the cash portion, is $62 million, extended health care is at $21 million. And then there is the tax transfer, because under the EPS, it is partly cash and partly tax, of $73.6 million. I agree with you that the Canada Assistance Plan is $79 million.

Mr. Blenkarn: What about CAP?

The Chairman: Sorry, I forgot that one. There are others in economic development, bilingualism education, CAP insurance in municipal grounds but we are not really positive what the fiscal arrangements are. But I those enumerated, then would come to approximately $750 million. I think it would be roughly $750 million with the tax portion to New Brunswick. That represents, for 1980-81, 62 per cent—not all of that—the EPF transfers for medicare, hospitalization, and post secondary education represent 62 per cent of all the post secondary education expenditures in New Brunswick and all health-related services in New Brunswick. Under the last year of the old cost sharing system the federal contribution was 45 per cent. I thought these figures might be of some help to you.

• 1740

I suppose there should be some kind of process whereby the public would get to know this. What would you suggest as the mechanism to review these, to make sure that groups like yourselves, within the provinces, are properly informed? Are you suggesting that the federal government should publish at regular intervals the amounts of money that are given to provincial governments? What did you have in mind?

Ms. Croker: I would suggest just normal use of media that are available to the government to publish these figures, to describe the amounts that have been transferred to fund specific areas, I think we are a little concerned that sometimes the moneys that are supposedly going to be spent in one sector are, in fact, not being spent, and between the combination of the provincial accounts and the figures that are made available by the federal government we can, if we have an interest, compare the two and ask intelligent questions as to how these moneys are being expended. There may be, indeed, very good reasons why certain moneys are being diverted. We do not even know what . . .

The Chairman: You are saying that it is our moral responsibility, as federal parliamentarians, to inform the public in the provinces of the moneys transferred for certain fields, that we should not just rely on the provincial governments and the provincial legislature to inform the public of that.

[*Traduction*]

paiements de péréquation s'élèveront à 418.7 millions de dollars. L'assurance-hospitalisation est de 7.5 millions de dollars, les soins médicaux de 33.6 millions de dollars, l'enseignement postsecondaire, c'est-à-dire la partie au comptant, de 62 millions de dollars et les soins médicaux prolongés de 21 millions de dollars. Il y a ensuite les transferts fiscaux car, en vertu du FPE, une partie des transferts se fait en argent liquide et une autre partie sous forme de points fiscaux. Ces transferts fiscaux s'élèvent à 73.6 millions de dollars. Comme vous l'avez dit, le Régime d'assistance publique du Canada s'élève à 79 millions de dollars.

M. Blenkarn: Et le RAP?

Le président: Excusez-moi, j'allais oublier. Il y a d'autres programmes en ce qui concerne le développement économique, les programmes de bilinguisme, l'assurance du RAP sur le territoire municipal, mais nous ne savons pas encore exactement en quoi consistent ces accords fiscaux. Ceux que j'ai énumérés représentent approximativement 750 millions de dollars. Donc, 750 millions de dollars sont donnés au Nouveau-Brunswick, compte tenu des transferts fiscaux. Pour 1980-1981, cela représente 62 p. 100; les transferts, dans le cadre du FPE, à l'assurance-maladie, à l'assurance-hospitalisation ainsi qu'à l'éducation postsecondaire représentent 62 p. 100 de toutes les dépenses dans le secteur de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick sans compter tous les services liés à la santé dans cette province. Pour la dernière année de l'ancien système de partage des coûts, la contribution fédérale s'était élevée à 45 p. 100. Je pensais que ces chiffres pourraient vous être utiles.

J'imagine qu'il faudrait faire connaître ces données au public. Pouvez-vous nous proposer un processus qui permettrait de bien informer des organismes comme le vôtre? Pensez-vous que le gouvernement fédéral devrait publier périodiquement la liste des sommes versées aux provinces? Quelles sont vos idées dans ce domaine?

Mme Crocker: Il suffirait que le gouvernement se serve des médias qui sont à sa disposition pour annoncer les sommes transférées et les secteurs auxquels elles sont destinées. En effet, nous craignons que parfois certains fonds destinés à un secteur ne soient pas vraiment dépensés dans ce secteur. De cette façon, quiconque s'intéresserait à la question pourrait comparer les comptes provinciaux et les chiffres annoncés par le gouvernement fédéral, poser les questions qui s'imposent et en tirer des conclusions. Les gouvernements provinciaux peuvent avoir d'ailleurs d'excellentes raisons pour dépenser de l'argent dans un autre secteur. Nous ne savons même pas . . .

Le président: Vous pensez que nous, parlementaires fédéraux, sommes moralement tenus d'informer le public des provinces, de faire connaître les sommes transférées à certains secteurs et que nous ne pouvons pas nous contenter de faire confiance aux gouvernements provinciaux, aux législatures provinciales.

[*Text*]

Ms. Crocker: No, I believe it is the responsibility of the federal government to inform its citizens as to what it is doing with their tax dollar. I really do.

The Chairman: I do not disagree with that. I hope you realize that in the case of some province—and it is not the case in New Brunswick, by the way, nor, I would think, in the Atlantic provinces generally—in a lot of provinces there has been an evolution toward going the other way and being more jealous of provincial autonomy and provincial jurisdiction. I just mention this to indicate to you the dilemma that we face, as federal politicians, when we are dealing with the spending power of the federal government to deliver programs, or express the will of Parliament for programs, in societies that are under provincial jurisdiction. If the provincial governments are not going to like the system that we are suggesting, it can always be reviewed. I just mention that to illustrate the kind of problem we have.

Ms. Crocker: It seems to me that we live in a democracy in which the principle of accountability to the electorate should be paramount.

The Chairman: You are preaching to the converted, and that is music to my ears. As I say, I want to be fair. It is not really a big problem with the Atlantic provinces, but I would enjoin you to make these points clear at the national level of the women's constituency in Canada and have those who are from the provinces that are not open to this kind of thinking get after their provincial members and provincial governments and sensitize them to it.

You talk a lot about the necessity for services and you talk about the Canada Assistance Plan. You indicate one of the problems, which is that provinces do not have the same fiscal capacity and some of the provinces have difficulty initiating programs. But it was not clear from your brief whether you are really recommending that the federal government should take a greater responsibility and role in the determination of what the needs should be, and the standard of service, and that we should dictate that to the provinces—not dictate it—that we should coerce the provinces into standards. Are you suggesting that we should not leave that to the leadership of the provinces?

Ms. Crocker: I think discussions could profitably be held among the provinces and with the federal government to establish a minimum standard for the provision of social services across the country, and those services are going to cost more on a per capita basis in the poorer provinces. You need a basic sum of money, no matter how big or how small you are, to provide a basic level of services. Over and above that, it could be arranged on a per capita basis but, as things stand now, in provinces like New Brunswick or Prince Edward Island or whatever, with a very limited tax base and very limited provincial revenue, direct provincial revenues are operating at a distinct disadvantage.

[*Translation*]

Mme Crocker: Non, je suis convaincu que c'est une responsabilité du gouvernement fédéral, qui est tenu d'informer ses citoyens de la façon dont l'argent de ses impôts est dépensé. J'en suis persuadée.

Le président: Je n'ai rien contre cette idée. J'espère toutefois que vous vous rendez compte que dans certaines provinces—soit dit en passant, il ne s'agit pas uniquement du Nouveau-Brunswick ni même des provinces de l'Atlantique—dans beaucoup de provinces on devient de plus en plus jaloux de l'autonomie provinciale, du pouvoir provincial. Je vous le fais remarquer pour que vous compreniez le dilemne auquel nous heurtons. Il n'est pas toujours facile pour les hommes politiques fédéraux, en partant du pouvoir de dépense du gouvernement fédéral, d'assurer des programmes ou d'exprimer la volonté publique dans des sociétés qui relèvent d'une autorité provinciale. Si les gouvernements provinciaux n'aiment pas ce que nous leur proposons, ces systèmes peuvent toujours être remaniés. Je veux seulement vous faire comprendre quels sont nos problèmes.

Mme Crocker: Il me semble que dans une démocratie comme la nôtre, le principe de la responsabilité envers l'électorat doit être prédominant.

Le président: J'en suis au moins aussi convaincu que vous et vos paroles sont un véritable baume. Comme je vous l'ai dit, je tiens à être juste. Ce n'est pas vraiment un problème grave dans les provinces de l'Atlantique, mais je ne saurais trop vous encourager à exliquer cela à toutes les femmes du Canada, à insister auprès des gens pour qu'ils fassent des pressions sur leurs députés provinciaux et leurs gouvernements provinciaux.

Vous avez beaucoup parlé de la nécessité d'assurer des services et également du régime d'assistance publique du Canada. Vous dites que, certaines provinces n'ayant pas le même potentiel fiscal, elles ont du mal à lancer des programmes. Mais je ne sais pas si votre mémoire recommande vraiment que le gouvernement fédéral assume une plus large part des responsabilités dans la détermination des besoins, des normes de service, et ordonne ensuite aux provinces, ordonne est un peu fort, disons persuade les provinces de se conformer à ces normes. Vous pensez qu'il ne faut pas laisser les provinces entièrement libres dans ce domaine?

Mme Crocker: Je pense que les provinces et le gouvernement fédéral auraient tout intérêt à discuter de normes minimums de services sociaux dans tout le pays tout en s'attendant à ce que ces services soient plus coûteux par habitant dans les provinces pauvres. Quelle que soit la population d'une province, elle a besoin d'un minimum de services, d'un minimum de fonds. A partir de là on peut procéder en fonction du nombre d'habitants mais pour l'instant, des provinces comme le Nouveau-Brunswick ou l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, qui ont une assiette fiscale limitée et des revenus provinciaux directs très limités se trouvent dans une position particulièrement désavantagée.

[*Texte*]

• 1745

The Chairman: You have a supplementary, Mr. Blenkarn?

Mr. Blenkarn: Yes. Our figures under the Canada Assistance Plan make no... It does not really matter whether a province is rich or poor, how much it spends. For example, your province spends $116 per capita, on federal funds or federal grants per capita, under CAP. Ontario spends $65 per capita; but Alberta spends $177 and British Columbia, one of the wealthiest provinces, spends $177 per capita. So you could go around the mulberry bush, here, and you find it does not seem to be whether a province is rich or poor as to how much it spends on CAP. It more or less depends on the province's attitude towards...

Ms. Crocker: The province's revenue.

Mr. Blenkarn: Well, I am not too sure about that. British Columbia has lots of revenue and it spends $117. New Brunswick has, perhaps, less revenue, particularly less revenue, and it spends $113 per capita. In other words, it does not seem to matter about the revenue as much. It depends on the attitude. At least that seems to be what comes from the figures we gave you.

The Chairman: Could we clarify. Is it per capita for social welfare recipient or per member of the population?

Mr. Mendelson: For the population.

The Chairman: That a province would have a higher percentage of unemployment would change the figures.

Mr. Blenkarn: Sure. And might I point out that B.C. has a very low unemployment ratio, right, now, and did have in 80-81, so unemployment does not seem to matter much either.

The Chairman: But in Ontario it probably would.

Ms. Crocker: What we are saying is, I believe, in order for the province to be able to cost-share on a 50-50 basis, they have to be able to put in there 50 per cent and with the high unemployment rate and the high number of persons on social assistance in this province, it is obviously going to cost us more on a percapita basis. When you look at our overall expenditure per recipient, never mind on per capita, per recipient, and compare that with British Columbia, I think you will find that New Brunswick is funding recipients to a considerably lower degree.

Mr. Blenkarn: I was sure if you have any figures on that because there CAP figures go all over the map on us. For example, Newfoundland spends $92 per capita and you spend $113 per capita. Unemployment is far higher in Newfoundland and you are certainly the lowest in the social assistance rates that our research staff have given us. I was wondering if you had any real idea why your province gets more CAP money and your rates are lower in relation to other provinces. Has there been any analysis done?

Ms. Crocker: The province obviously placed a priority on the provision of social services but it can only do so much given

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Blenkarn, vous avez une question supplémentaire?

M. Blenkarn: Oui. D'après le régime d'assistance publique du Canada... en fait, peut importe qu'une province soit riche ou pauvre, qu'elle dépense peu ou beaucoup. Par exemple votre province dépense par habitant $116 des fonds fédéraux dans le cadre du RAP. L'Ontario dépense $65 par habitant mais à côté de cela l'Alberta dépense $177 et la Colombie-Britannique, une des provinces les plus riches, $117. Par conséquent, vous avez beau chercher, vous finissez par constater que les sommes consacrées au RAP par les provinces n'ont pas grand-chose à voir avec leur richesse. Cela dépend plus de leur attitude face...

Mme Crocker: Les revenus d'une province.

M. Blenkarn: Je n'en suis pas certain non plus. La Colombie-Britannique a des revenus considérables et ne dépense que $177. Le Nouveau-Brunswick a peut-être moins de revenu, certainement beaucoup moins de revenu, et dépense tout de même $113 par habitant. Autrement dit, les revenus ne comptent pas tellement. C'est plutôt une affaire d'attitude. En tout cas, c'est ce que semblent indiquer les chiffres que nous vous avons donnés.

Le président: Une précision, quand vous dites par habitant, est-ce par assisté social ou par un membre de la population?

M. Mendelson: Pour l'ensemble de la population.

Le président: Un pourcentage plus élevé de chômage dans une province modifierait ces statistiques.

M. Blenkarn: Absolument. J'ajoute d'ailleurs qu'en Colombie-Britannique le taux de chômage est extrêmement faible à l'heure actuelle et depuis 1980-1981, si bien que le chômage ne semble pas compter tellement non plus.

Le président: Mais en Ontario c'est probablement différent.

Mme Crocker: Tout ce que nous prétendons, c'est que pour qu'une province puisse assumer la moitié des frais, elle doit être en mesure d'en verser 50 p. 100 et, de toute évidence, si elle a beaucoup de chômeurs et beaucoup d'assistés sociaux, il lui en coûtera beaucoup plus par habitant. Si vous regardez les chiffres de nos dépenses par récipiendaire—je ne parle plus de l'ensemble de la population—et si vous le comparez à ce qui se passe en Colombie-Britannique, vous verrez que le Nouveau-Brunswick verse beaucoup moins à chacun de ces assistés.

M. Blenkarn: J'aimerais bien que vous me donniez des chiffres à ce sujet parce que les chiffres que nous avons sur le RAP ne tiennent aucun compte des différentes régions. Par exemple, Terre-Neuve dépense $92 par habitant et vous dépensez $113. Or, le chômage est bien plus élevé à Terre-Neuve et, d'après notre personnel de recherche, c'est vous qui avez les prestations d'assistance sociale les plus faibles. Avez-vous une idée de la raison pour laquelle votre province touche plus d'argent du RAP quand vos tarifs sont plus faibles que ceux des autres provinces? Avez-vous à le savoir?

Mme Crocker: De toute évidence, la province donne la priorité aux services sociaux mais uniquement dans la mesure

[*Text*]

the funds it has at its disposal, which is why we feel that some kind of basic catch-up mechanim is required in order to bring the level of expenditure per recipient up to some sort of national standards. When people on welfare are living 60 per cent or 40 per cent below the poverty level in a province—I am not talking about the across the country, but in a province—then there is something wrong.

Mr. Blenkarn: As a matter of fact, some of the figures we have may be even a little larger than 40 per cent below the poverty line.

• 1750

Mr. Chairman: I have, just one more question. You indicate the need for more services and expansion of services—day care for an example. You mention, also, the necessity of improving income. If you have the choice—because at one point, people have to make a choice—but, do you think, in terms of combating poverty and meeting people's social needs, that it would be better to go the negative income tax route and expand the taxcredit provision, like the child tax credit, for example, and expand that to other things like housing or just the negative income tax system? If you had the choice, would you rather go that route or go the route of expanding social services through the program?

Ms. Crocker: That is really difficult question to answer. I think what you would have to do is to look at what is still considered a prevelant social attitude in this country; that is, that our children are our most important resource. Perhaps if we could be guaranteed that our children are going to receive good care, that would combat some of the problem with regard to income, because people would feel much more secure about moving out into the labour force and improving their economic standards, once we have been able to cope with the problem of unemployment through the provision of training programs in those fields where there is obviously a need for skilled workers. I do not think it is something where you can say. "Okay, we are going to choose to go that route and route alone." I think you have to look at what is at the centre but, then, you would have to look at a number of programs that are going to serve to facilitate the whole process.

The Chairman: Conceivably, emotionally, to improve income, through the negative income tax scheme, of the low-income people and those on welfare and provide for a better tax credit and deductions of the income tax system for those who are earning higher income, the notion would be that in that case we could, as consumers and users of services, pay for them and, therefore, seek it as an establishment because it is the way of making sure that people themselves, without government, will have established these services. I know it is a difficult question, one that has bothered me for quite awhile, but it seems to me that it is a type of question, given the fiscal restraints that we all have and the questioning, as you know, in society in general of government intervention: at what level government should be taxing people and providing more social services. So it seems to me that we are forced to look at that

[*Translation*]

où elle dispose de fonds et c'est la raison pour laquelle nous avons fini par conclure que nous avions besoin d'un mécanisme de rattrapage pour nous rapprocher des normes nationales. Quand les assistés sociaux d'une province ont des revenus de 60 à 40 p. 100 inférieurs au seuil de la pauvreté, et je parle du seuil de la pauvreté provinciale, il y a forcément quelque chose qui ne va pas.

M. Blenkarn: Nous avons même des chiffres inférieurs à 40 p. 100 en-dessous du seuil de la pauvreté.

Le président: Une dernière question. Vous nous expliquez qu'il est important d'étendre les services, les garderies par exemple. Vous parlez de la nécessité d'améliorer les revenus. Vous avez le choix . . . vient un moment où vous êtes forcés de faire un choix. Pour lutter contre la pauvreté et pour améliorer le climat social, est-ce que vous préféreriez la solution d'un impôt sur le revenu négatif, d'un élargissement des déductions fiscales, des déductions par enfant, par exemple, est-ce que vous choisiriez d'étendre cela au logement, le cas échéant, ou bien vous contenteriez-vous d'un système d'impôt sur le revenu négatif? Si vous aviez le choix, choisiriez-vous cette solution-là ou bien chercheriez-vous à étendre l'ensemble des services sociaux?

Mme Crocker: C'est une question particulièrement difficile. Je pense qu'il faudrait partir d'un vieux principe qui vaut toujours: le fait que nos enfants sont notre ressource la plus importante. En effet, si l'on pouvait nous garantir que nos enfants seront bien soignés, cela réglerait une partie de nos problèmes de revenu parce que les gens hésiteraient beaucoup moins à entrer dans le marché du travail pour améliorer leur situation économique à condition, bien sûr, que nous puissions leur offrir des programmes de formation dans les domaines où il y a une pénurie de travailleurs, ce qui serait une façon de lutter contre le chômage. Je ne pense pas qu'on puisse se contenter de dire: «Très bien, nous allons choisir cette solution à l'exclusion de toute autre.» Il ne faut pas perdre de vue une idée centrale, mais il ne faut pas oublier non plus un certain nombre de programmes qui peuvent faciliter l'ensemble du processus.

Le président: Psychologiquement, ce serait une bonne chose d'améliorer les revenus grâce à un système d'impôt sur le revenu négatif destiné aux gens qui ont des faibles revenus et aux assistés sociaux; on pourrait également accorder de meilleures déductions fiscales à ceux qui ont un revenu plus élevé ce qui nous ramènerait à la notion que les usagers des services sont ceux qui doivent les payer. Autrement dit, même sans intervention du gouvernement, dans une certaine mesure, la population peut assurer elle-même ces services. Je sais que c'est une question difficile, une question à laquelle je réfléchis depuis un certain temps et qui nous ramène forcément à la justification d'une intervention gouvernementale, idée très contestée dans notre société. Jusqu'où le gouvernement doit-il aller dans l'imposition, où doivent s'arrêter les services sociaux? C'est une question que nous ne pouvons pas éviter. Je me demande ce que vous en pensez.

[*Texte*]

and try to indicate a response. I am wondering if I could get a little more opinion from you on that.

Ms. Crocker: I am not an economist and we do not have any economic experts on the advisory council. However . . .

The Chairman: That is too easy a way out.

Ms. Crocker: The negative income tax system, which has been recommended by the National Council of Welfare, seems on the surface to be a very sensible way of approaching things. But to approach it only from one agle is, I think, a mistake and I think we have to look at what are our fundamental concerns as supposedly, a civilized and advanced society that is concerned with people and with their welfare. Years ago, we adopted the philosophy that universal public education was a good and a worthy goal to be pursued, and we have done that. I am not sure why we have restricted that, for example, to those children who are six years old and over. Why is that a particular magic number? Why do not we consider the welfare of our children is, at all ages, of critical importance? I am almost sorry. I know that the only people who are going to talk to you about day care are women, and I get a little angry about that because I see children as a concern for everyone. I see their care, their education, as a concern for everyone not just for women. Yet, for some reason or other, we seemed to be left with the responsibility of saying. "Hey wait a minute, do not ignore the children."

• 1755

The Chairman: I believe you may be able to check this but New Brunswick is the only province, is it not, where there is not publicly financed kindergarden? Is that correct?

Ms. Crocker: That is correct.

Mr. Blaikie: I would just like to go back to your comment on CAP a while ago, first in your exchange with Mr. Blenkarn. I am not quite sure I agree with your interpretation of the facts that he presented to you. What I think he was trying to say and what you did not pick up is that sometimes the expenditures on CAP are not related as much to the fiscal capacity of provinces as they are to their attitude towards social services. The fact that New Brunswick spends higher than Ontario may, in this case, be not so much an indication that New Brunswick puts a high priority on social services, as you said, but the fact that they just have so many people who require social services. The fact is that, when they pay out to those people who do require social services in large numbers, they pay them, so to speak, less than anyone else. Now, that may have to do with fiscal capacity and with the attitude which prevails towards people on social assistance.

I mean, there are still people in many places, not just New Brunswick, with the idea that somehow people on social assistance deserve to be there, that it is a situation on their own making. Anyway, I hope that adds some clarity to the analysis that I thought was emerging there.

I wanted to ask you more about day care. First of all in a gentle way, I suggest that you might be a bit chauvanistic to think that only women are concerned about day care. I was involved with, prior to my election, working for the church in

[*Traduction*]

Mme Crocker: Je ne suis pas économiste et il n'y a pas non plus d'économistes au conseil consultatif. Toutefois . . .

Le président: C'est trop facile.

Mme Crocker: Le système d'impôt sur le revenu négatif recommandé par le Conseil national du bien-être semblait tout à fait sensé à première vue. Mais à mon avis, ce serait une erreur de se contenter de cette approche superficielle et il importe d'approfondir nos préoccupations de société civilisée qui s'inquiète de sa population et du bien-être de celle-ci. Depuis longtemps déjà, nous reconnaissons que l'éducation universelle est une juste cause et, avec le temps, nous y sommes parvenus. Personnellement, je me demande pourquoi nous avons décidé que les enfants commençaient à y avoir droit à six ans seulement. Est-ce un âge magique? Est-ce que les enfants n'ont pas tous la même importance, quel que soit leur âge? C'est un sujet qui me met en colère; je sais que seules des femmes vous parleront des garderies, mais pour moi, les enfants cela regarde tout le monde. L'éducation des enfants, les soins dont ils ont besoin, c'est une affaire qui intéresse tout le monde et pas seulement les femmes. Pourtant, apparemment c'est nous qu'on rend responsables et l'on s'attend à ce que ça soit nous qui tirions le signal d'alarme.

Le président: Vous pourrez peut-être le vérifier, mais je crois que le Nouveau-Brunswick est la seule province qui n'a pas de jardin d'enfants financé publiquement? C'est bien cela?

Mme Crocker: C'est exact.

M. Blaikie: Je reviens à ce que vous avez dit tout à l'heure du RAP, quand vous parliez à M. Blenkarn. Je ne suis pas certain d'être d'accord avec la façon dont vous avez interprété ce qu'il vous a dit. Il essayait de vous expliquer, et je crois que vous ne l'avez pas saisi, que les sommes consacrées au RAP ne sont pas tant liées au potentiel fiscal des provinces qu'à leur attitude face aux services sociaux. Si le Nouveau-Brunswick consacre plus d'argent à ce secteur que l'Ontario, ce n'est peut-être pas que le Nouveau-Brunswick accorde une plus haute priorité aux services sociaux, comme vous l'avez dit, c'est peut-être qu'il y a tout simplement un plus grand nombre d'assistés sociaux dans cette province. D'autre part, lorsque cette province paie ses assistés sociaux, si l'on peut dire, elle les paie moins que les autres provinces. Or, cela est peut-être lié au potentiel fiscal, mais cela dépend peut-être aussi de la façon dont la province considère ses assistés sociaux.

Autrement dit, il y a encore beaucoup de gens et pas seulement au Nouveau-Brunswick, qui pensent que les assistés sociaux méritent bien leur sort, que s'ils en sont là, c'est leur faute. J'ai simplement voulu préciser cet aspect de l'analyse qui a été faite.

Revenons-en aux garderies. Pour commencer, si vous pensez que seul les femmes s'inquiètent de la situation des garderies, vous faites peut-être preuve de chauvinisme. Avant d'être élu, j'ai travaillé en collaboration avec une église du centre-ville de

[*Text*]

the inner City of Winnipeg ran a number of afterschool program myself for latch-key kids. So I am familiar with the sort of problem: seven-year-olds looking after four-year-olds, and eight-year-olds looking after two-year-olds et cetera. I am a little concerned about what I consider to be a risky recommendation, and that is your recommendation that the eligibility for the kind of assistance money for day care be expanded to include day-care centres which could be other than non-profit. You say on the one hand that private initiative cannot cope with so large a problem and then go on from there. It seems to recommend that the government found anybody who happens to be interested in day care. I know that in Manitoba, you see, we have this large multinational child-care corporation moving in—I forget just the name I think it is Kincare or something like that, Kindercare.

Ms. Crocker: Day care.

Mr. Blaikie: Kentucky Fried Day Care, and in co-operation with the Great West Life Insurance Corporation, in Winnipeg, and other famous groups. I, for one, disapprove of that and I think people can make money at day care and these people obviously are people who do not go in for something unless they think money can be made at it if there was a political climate, to which, I am afraid these recommendations might contribute, you know in which you will seem to be appropriate for provincial government to help these people out, then I would certainly want to register my own reservation about that and invite some qualifications.

Ms. Crocker: Could I respond to that. We are quite concerned about the assembly line approach to day care. There is no question that provincial grants would have to be tied to some sort of standards that were imposed, and these standards would have to be imposed, not just by government, but by various groups working together to develop a very high quality of day care. What we are looking at really is not vast amounts of funding. We are looking at specific kinds of funding for people to be able to establish good quality day care in their own community; basically, a community-based day-care system.

• 1800

Now, this might indeed involve some commercial enterprise but, if it did, then the commercial enterprise would have to meet the standards that were set by the province for all other day-care centres, and their costs would have to be equivalent or they would go out of business. It is as simple as that. You cannot have someone who does not meet the standards operating a licensed day-care centre, and the subsidies, of course, would only go to those day-care centres that were licensed under the standards established by the province. New Brunswick is just beginning to establish fairly good standards in connection with the New Brunswick Day Care Association. They are going to be a vast improvement over the standards that we have had hither to and we are very pleased about this.

What concerns us, at the present time, is that most of the day-care centres, in the province, are not going to be able to meet these standards because they do not have sufficient funds to do so. They are going to need more capital funding and they

[*Translation*]

Winnipeg et je me suis occupé personnellement de plusieurs programmes de garderies destinés aux enfants qui ne peuvent pas entrer chez eux tout de suite après l'école. Je connais bien le problème: des enfants de 7 ans qui sont responsables d'enfants de 4 ans, des petits de 8 ans qui s'occupent de ceux qui ont deux ans, etc . . . Vous faites une recommandation qui me semble un peu risquée, vous dites que l'aide financière aux garderies devrait être mise à la disposition de garderies qui ne sont pas à but non lucratif. Vous commencez par dire que les initiatives privées ne suffisent pas étant donné l'ampleur du problème et vous finissez par recommander au gouvernement de financer n'importe qui qui souhaite ouvrir une garderie. Il y a cette grosse chaîne de garderies dont le nom m'échappe, Kincare ou quelque chose comme Kindercare.

Mme Crocker: Day Care.

M. Blaikie: Kentucky Fried Day Care; ils ont des liens avec la Great West Life Insurance Corporation de Winnipeg et plusieurs autres groupes. Pour commencer, je ne suis pas d'accord avec le principe et je suis convaincu qu'une entreprise de garderie peut-être rentable; d'ailleurs, ces gens ne s'intéresseraient pas à ce secteur s'ils n'étaient pas convaincus de sa rentabilité. Si le climat politique évoluait dans le sens d'une intervention financière provinciale dans ce genre d'entreprise, je m'y opposerais certainement, j'aurais de sérieuses réserves à exprimer.

Mme Crocker: Vous permettez? Nous n'aimerions certainement pas voir les garderies considérées comme des usines. Il n'y a pas de doute que les subventions provinciales devraient être liées à quelque genre de normes. Ces normes devraient être imposées non pas seulement par le gouvernement mais par différents groupes collaborant à l'établissement de garderies d'un haut niveau. Nous ne cherchons pas réellement à obtenir de gros montants de financement. Nous voulons financer particulièrement les gens pour qu'on établisse des très bonnes garderies dans les communautés; soit un système de garderies à base communautaire.

Ceci ne veut pas dire qu'il ne peut pas y avoir des entreprises commerciales qui s'en occupent aussi mais il faudra alors qu'elles respectent les normes établies par la province dans le cas de tous les autres centres de garderie et les frais devront être du même niveau, autrement elles ne pourront pas opérer. Vous ne pouvez pas permettre à quelqu'un qui ne se conforme pas aux normes de s'occuper d'un centre de garderie qui a obtenu un permis et les subventions naturellement ne seront fournies qu'aux centres qui ont obtenu leurs permis selon les normes établies par la province. Le Nouveau-Brunswick vient juste de commencer à établir des normes convenables grâce à l'Association des garderies du Nouveau-Brunswick. Il y aura beaucoup d'améliorations donc et nous en sommes heureux.

Ce qui nous inquiète pour l'instant c'est que la plupart des centres de garderie dans la province ne pourront pas répondre à ces normes car ils manquent de fonds. Il faudra plus de financement de capital et ces centres devront payer des salaires

[*Texte*]

are probably going to have to pay their workers more because their workers are going to have to be better trained. Right now, most of our day-care workers are working on minimum wage and many of our day-care directors do not even make a salary, and that is true.

Mr. Blaikie: Now, I know it is true and it is something I would like to keep in mind when I hear the plaintive cries of people like the medical profession about their incomes and how they ought to be paid more because they are involved in human services. I am well aware through personal experience, and also just being aware of the facts, that there are plenty of people who are involved in very important human services who are living and working at the minimum wage, right across the country, and day care is one of the areas in which that is the case.

I am not sure, now, though, in your response to my concern about the sort of multinational day-care types, whether you are saying that that fear can somehow be overcome by the setting of standards. What I would be afraid of is that the power that these corporations might yield in conjunction with friendly governments, of which there are many at this point, friendly provincial governments at least, would be that they would set the standards. Whatever kind of day-care they could provide, that would be the standard and they would arrange with these governments to set such standards as they could meet. I mean, that is the power relationship as opposed to this sort of idealistic setting of standards.

Ms. Crocker: I understand what you are saying and I think it is a concern, but I do not think we can throw the baby out with the bath water and say that because there may be some abuse we cannot even consider it without looking at some mechanisms by which we might be able to control abuse of governmental support of the provision of day-care services.

Mr. Weatherhead: Mr. Chairman, I am not sure if it came up earlier, when I was out of the room, but the witnesses probably know that the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs, in Ottawa, is preparing a report, at the present time, on the federal response to the independent report on the Year of the Child. They held hearings earlier this spring, and a sub-committee of that committee is, I think, right now drafting a report. What, if anything, the federal government can do to facilitate day care will be one of the things that they are looking at right now. So I think you will see, in the next month or two, or very soon, that this whole idea of more participation from federal level in child-related matters, and particular concern in day-care, but not just in day-care, will be published. A number of your nationwide organizations were before the committee in the spring, and made representations. Incidentally, men and women appeared before that committee as witnesses, but I think you will be interested in the results because a number of members have spent a lot of time preparing a worthwhile report.

[*Traduction*]

plus élevés aux personnes qui y travaillent car ces personnes devront recevoir une meilleure formation. Actuellement, la plupart des travailleurs dans ces garderies reçoivent le salaire minimum et beaucoup de nos directeurs de garderie ne reçoivent même pas de salaire.

M. Blaikie: Oui, et je sais que c'est là la situation et c'est quelque chose que je voudrais avoir présent à l'esprit lorsque j'entends ces gens de la profession médicale se plaindre de leurs revenus et dire qu'ils devraient être payés plus car ils s'occupent de services à but humanitaire . . . Je suis bien au courant du fait, et aussi je le sais par expérience personnelle, qu'il y a beaucoup de gens qui fournissent des services importants sur le plan humanitaire et qui reçoivent un salaire minimum au Canada et le secteur des garderies est un secteur où on trouve de ces personnes.

Je ne suis pas bien sûr d'avoir compris, si vous disiez en réponse aux inquiétudes que j'ai indiquées au sujet des genres de garderies multinationales, je ne suis pas sûr si vous m'avez répondu qu'on pouvait apaiser ces craintes en établissant des normes. Ce que je crains c'est que, grâce à leurs pouvoirs, ces sociétés puissent, avec l'aide de gouvernements provinciaux tout au moins, établir des normes à leur guise. C'est là un rapport de puissance qui ne va pas dans le sens de l'établissement de normes idéales.

Mme Crocker: Je crois que c'est là une inquiétude mais je ne crois pas qu'on doive abandonner la partie parce qu'il y a des abus et nous pourrions examiner quelques rouages qui nous permettraient de contrôler les abus dans le domaine du soutien gouvernemental des services de garderie.

M. Weatherhead: Monsieur le président, je ne sais pas si on a posé la question plus tôt lorsque j'étais en dehors de la salle, mais les témoins sont probablement au courant du fait que le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales est en train de préparer un rapport consignant la réponse du gouvernement fédéral au rapport indépendant sur l'année de l'enfant. Il y a eu des audiences qui ont été tenues au début du printemps et je crois que c'est un sous-comité de ce comité qui est actuellement en train de rédiger un rapport. Ce comité est en train d'examiner entre autres, si le gouvernement fédéral peut faire quelque chose pour aider dans le domaine des garderies. Je crois donc que dans un mois ou deux, ou très bientôt, cette publication va paraître pour exposer cette conception d'une plus grande participation du gouvernement fédéral aux questions se rapportant à l'enfance, particulièrement aux garderies, mais pas uniquement dans le domaine des garderies. Un certain nombre d'organisations d'envergure nationale ont comparu devant le Comité au printemps et ont présenté des mémoires. En passant, je dirais que parmi les témoins il y avait des hommes et des femmes et que les résultats vous intéresseront très certainement car un certain nombre de députés ont passé énormément de temps à préparer de bons rapports.

[*Text*]

• 1805

Ms. Susan Shalala (Researcher, New Brunswick Advisory Council on the Status of Women): If I might make a comment on that, the 1979 Commission on the International Year Of the Child, reiterated a recommendation made almost 10 years ago by the Royal Commission on the Status of Women concerning day-care. That recommendation was that the federal government definitely get involved with the day-care situation—and I do not have the exact recommendation but the spirit of it reads—to the extent that the federal government would fund up to 75 per cent of the capital costs of building day-care centres, and an amendment to the Central Mortgage and Housing Act would also be made to allow for interest-free or low-interest loans to day-care centres. Now the Royal Commission on the Status of Women's recommendation was not acted upon. We hope, in this day and age, that kind of recommendation or something close to it will be accepted by this committee.

But if the experience of the past is anything to look forward to, then we are not looking at a much brighter future for day-care.

The Chairman: Mr. Herbert.

Mr. Herbert: I want to return to the Canada Assistance Plan and an analysis of a problem which you put into your brief, which I think, deserves a little further discussion. You emphasize something we were discussing this morning: that the Canada Assistance Plan does not take into account regional economic disparity. You also say that we pay the same, on the same basis to all provinces; the rich get as much as the poor. You point out that this means that a province like New Brunswick with its low tax base has not got the basis for generating revenue; as a result, social programming does not get the priority it deserves. That is to keep from your brief.

The Canada Assistance Plan, as such, was never intended to be a form of equalization payment. It was not set up on that basis. We do have, however, the equalization payment program, which, at least, was intended to provide to the have-not provinces the means to bring them up to that level, so on top of that, the Canada Assistance Plan could be used to get everybody on an approximately equal level of services.

Now you go on in your next paragraph to talk about catch-up. Catch-up means some form of additional equalization. Are you then, I assume, either suggesting that equalization is not being used for the purpose intended, that the equalization formula itself should be changed, or that by some means, more money should be put into the equalization pot? Because I do not think you are inferring that the Canada Assistance Plan should be used as an equalization program. Would you like to clarify it for me?

Ms. Crocker: In fact, we would like to see a little more flexibility in the Canada Assistance Plan to be able to provide

[*Translation*]

Mme Susan Shalala (recherchiste, Conseil consultatif du Nouveau-Brunswick de la situation de la femme): Si vous me permettez d'apporter une remarque à ce sujet, je dirais qu'en 1979 la Commission de l'année internationale de l'enfant a représenté une recommandation qui avait déjà été faite quelque 10 ans auparavant par la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada au sujet des garderies. Cette recommandation indiquait que le gouvernement fédéral s'occuperait de cette question des garderies. Je ne sais pas quels sont les termes exacts de la recommandation mais le gouvernement fédéral devait financer jusqu'à 75 p. 100 des coûts d'immobilisation des bâtiments servant aux garderies et l'on préconisait un amendement à la Loi sur la société centrale d'hypothèque et de logement pour permettre de faire des prêts sans intérêt ou à bas intérêt aux centres de garderie. Mais il n'y a pas eu de suite à cette recommandation. Nous espérons maintenant que cette recommandation ou quelque chose de fort semblable soit acceptée par le présent comité.

Nous croyons que l'avenir des garderies s'annonce sous un jour beaucoup meilleur.

Le président: Monsieur Herbert.

M. Herbert: Je voudrais en revenir au régime d'assistance publique du Canada et à l'analyse d'un problème que vous indiquez dans votre mémoire et qui à mon avis mériterait d'être approfondie. Vous avez souligné une question dont nous discutions ce matin, c'est-à-dire le fait que le régime d'assistance publique du Canada ne tient pas compte des disparités économiques régionales. Vous dites aussi que nous faisons nos paiements sur une même base dans toutes les provinces et que les riches obtiennent autant que les pauvres. Vous avez fait remarquer qu'une province comme le Nouveau-Brunswick, avec son assiette d'imposition aussi basse, n'a pas de revenus suffisants pour accorder une priorité élevée aux programmes sociaux. C'est là ce que vous indiquez dans votre mémoire.

Le régime d'assistance publique du Canada n'a jamais eu pour objectif de constituer un régime de paiements de péréquation. Il n'a pas été créé à cette fin. Nous disposons toutefois d'un programme de paiements de péréquation qui tout au moins avait pour objectif de fournir aux provinces démunies les moyens d'atteindre ce niveau afin que leur contribution au régime d'assistance publique du Canada permette de fournir approximativement le même niveau de services.

Et vous discutez ensuite au paragraphe suivant des moyens de rattrapage, de péréquation supplémentaire! Vous laissez donc entendre, je le suppose, que la péréquation n'est pas utilisée aux fins pour lesquelles on l'avait créée et que la formule de péréquation devrait être modifiée ou que l'on devrait trouver des moyens de rajouter de l'argent au fonds de péréquation? Je ne pense pas que vous laissiez entendre par là que le régime d'assistance publique du Canada devrait servir de programme de péréquation. Pourriez-vous me donner des éclaircissements à ce sujet?

Mme Crocker: En fait, nous aimerions que le régime d'assistance publique du Canada soit un peu plus souple pour per-

[*Texte*]

for that equalization of social services. The equalization payments have to cover the whole range of services that are provided by the provincial government, not just social services programs. Perhaps some increase in the equalization payments would do it, but I, for one, would like to see these payments designated for the provision of social services and not just as a part a lump sum that is being handed over.

Mr. Herbert: I recognize there might be some considerable difficulty in getting all provinces to agree to those kind of conditions.

Ms. Crocker: Yes.

• 1810

Mr. Herbert: Have you given any consideration, in arriving at some new equalization formula, at including not just the basis for generating revenue, but also the problems in the have-not provinces caused by the need for greater social services, increased unemployed or more old people, maybe, or a multitude of reasons which means that you have a greater charge on welfare programs and social service programs?

Now at the moment that does not seem to be taken into account at all when we are looking at equalization, and particularly in the case of New Brunswick. There is no means by which additional funds are made available, specifically, for the purpose of taking care of the additional needy in the Province of New Brunswick.

Ms. Crocker: We had not given that any direct consideration, but now that you mention it it sounds like something that would certainly be worthy of study. It seems to be a not unreasonable approach to the problem.

Mr. Herbert: Since you mention that CAP pays the same moneys to the rich provinces, we can assume there are at least some provinces which should be able to look after their poor without assistance from the federal government, which would make more money from the federal treasury available for the have-not provinces to look after their poor. I am not trying to put words in your mouth, I am promoting a little idea that I have.

Ms. Crocker: Do you want me to split confederation right here, now? I think, on the face of it, that sounds like a marvellously idealistic way to approach things. I am not sure that all of the provinces would go along with that kind of solution, but perhaps if it were put in the context of actually providing for the nation's needy, it might be more acceptable than if it were simply a question of: "You have got too much, I am going to take it and give it to somebody else". We are going to take away rather than we are going to give you the opportunity to provide.

Mr. Herbert: I appreciate your answer.

[*Traduction*]

mettre de fournir ses services sociaux de façon plus égale. Les paiements de péréquation visent toute une gamme de services qui sont fournis par le gouvernement provincial et non pas simplement les programmes de services sociaux. Peut-être qu'un accroissement des paiements de péréquation pourrait répondre à ces besoins mais je dirais que personnellement je serais en faveur qu'on établisse ces paiements en les affectant spécialement à des services sociaux et que ces services ne soient pas simplement financés par une partie de la somme globale fournie dans le cadre de la péréquation.

M. Herbert: Je crains qu'on ait des difficultés à faire accepter ceci par toutes les provinces.

M. Crocker: En effet.

M. Herbert: Est-ce que vous avez songé à établir une nouvelle formule de péréquation qui ne servirait pas simplement à créer des revenus mais qui servirait aussi à résoudre les difficultés des provinces démunies ayant davantage besoin de services sociaux, d'argent pour leurs chômeurs ou leurs gens âgés, et ayant par le fait même à supporter une plus lourde charge de programmes de bien-être ou de programmes sociaux?

Pour l'instant, lorsque nous examinons la péréquation, on ne semble pas du tout tenir compte de ces difficultés et particulièrement du cas du Nouveau-Brunswick. Il n'y a aucun moyen de prévu pour obtenir des fonds supplémentaires pour tenir compte des charges supplémentaires en raison du plus grand nombre de personnes dans le besoin en Nouveau-Brunswick

Mme Crocker: Nous n'avons pas étudié directement cette question mais puisque vous venez de nous la mentionner, je crois qu'il serait très à propos de le faire. Il semble que ce soit une façon raisonnable d'aborder le problème.

M. Herbert: Puisque vous avez indiqué que le Régime d'assistance publique du Canada verse autant d'argent aux provinces riches qu'aux provinces pauvres, nous pouvons supposer qu'il y a au moins certaines provinces qui devraient être capables de s'occuper des besoins de leurs pauvres sans recevoir l'aide du gouvernement fédéral. Dans ce dernier cas, le Trésor fédéral disposerait de plus d'argent pour aider les provinces démunies dans ce domaine. Je ne voudrais pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit, mais c'est mon opinion personnelle.

Mme Crocker: Est-ce que vous voulez que je scinde la Confédération tout de suite? Ceci paraît une façon idéale d'aborder ces questions mais je ne suis pas sûre que toutes ces provinces sont d'accord. Peut-être que dans ce contexte de l'aide fournie par la nation aux personnes dans le besoin, l'idée serait plus acceptable que si on disait simplement: «Vous en avez trop et je vais prendre ce surplus pour le donner à quelqu'un d'autre ou «Plutôt que de vous donner la possibilité de fournir cette aide, nous allons vous retirer cet argent.

M. Herbert: Je vous comprends.

[*Text*]

Ms. Shalala: I hate to be a wet blanket. On the surface that is a really good idea, and worthy of study, as Anne has said. However, it is tricky. Take a province, for example which does not have to support the same number of needy people as a province like New Brunswick does comparatively. It would be to the best interests of that province to keep their needy, and to keep their needy, "needy", if you understand what I mean. Without the needy people in that province, that increase in equalization to compensate for extra services to the needy would no longer be necessary.

Mr. Herbert: Can you explain to me what you mean by keep the needy? I do not really follow you.

Ms. Shalala: Well, if I understand correctly . . .

The Chairman: It would discourage mobility.

Ms. Shalala: It is very possible that it would discourage mobility, and it might also discourage the provinces from putting into place incentive programs, for example, for people to get off welfare and other programs to improve their status. It is a thought. I think on the surface the idea has a lot of merit, although there are wrinkles. I can already imagine that there are wrinkles to it.

Mr. Herbert: You have not given any thought to some sort of a per-capita payment for all the various groups for whom assistance is presently needed, so obviously there will be more money fed into those provinces that have larger numbers of this type of person. Of course, why I like your idea, Ms. Crocker, is because if you did that type of thing you would be paying money right across the board, but you would pay it in proportion to the need in the various provinces.

Ms. Crocker: Basically, that is the kind of catch-up mechanism that we thought might be appropriate, and that it might indeed be appropriate under the Canada Assistance Plan. It might be necessary to develop another kind of a program in order to be able to deal with that, but that is basically what we are concerned about, and the solution that we envisage in terms of providing some sort of catch-up mechanism, if you want to put it that way. It is because of the relative proportion of people who are needy in certain provinces, and particularly in this province.

Mr. Herbert: Thank you very much.

The Chairman: Thank you very much, Ms. Crocker and Ms. Shalala for your presentation. As I said earlier, it is an excellent brief and we will certainly give it a lot of consideration in the deliberations that will follow and in the preparation of our report. Thank you very much.

• 1815

Ms. Crocker: We will submit our final draft to your office in Ottawa.

The Chairman: Thank you. We would like to advise members of the public that the New Brunswick Medical Society did not appear today but they have presented a brief to us which we have on file.

[*Translation*]

Mme Shalala: Je ne voudrais pas avoir l'air d'un rabat-joie mais, à première vue il s'agit d'une bonne idée qu'il faudrait approfondir, comme Anne l'a suggéré; toutefois, la question est délicate. Prenez par exemple le cas d'une province qui n'a pas le même nombre de personnes dans le besoin que le Nouveau-Brunswick. Cette province aurait intérêt en somme à garder ces personnes dans cette situation, car s'il y avait une diminution du nombre de personnes dans le besoin, elle ne pourrait plus justifier l'accroissement des paiements de péréquation qu'on lui fournit pour compenser pour les services supplémentaires qu'elle doit rendre à ses nécessiteux.

M. Herbert: Pourriez-vous m'expliquer ce que vous voulez dire par garder ces personnes dans le besoin? Je ne vous suis pas très bien.

Mme Shalala: Si j'ai bien compris ce que vous avez dit . . .

Le président: Ceci découragerait la mobilité.

Mme Shalala: C'est possible et ceci pourrait aussi dissuader les provinces de créer des programmes d'incitation pour pousser les gens à ne plus avoir à dépendre du bien-être ou d'autres programmes destinés à améliorer leur situation. L'idée est donc bonne mais il y a des lacunes.

M. Herbert: N'avez-vous pas songé à verser des paiements par personne dans le cas des divers groupes qui ont actuellement besoin d'aide, de façon que les provinces qui ont un plus grand nombre de personnes à aider obtiennent plus d'argent. Naturellement ce qui me plaît dans votre idée, madame Crocker, c'est en procédant comme vous le dites, on fournirait plus d'argent de façon générale mais ce serait en proportion des besoins des différentes provinces.

Mme Crocker: Foncièrement, c'est le genre de mécanisme de rattrapage que nous préconisons, et nous le concevons dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Il pourrait être nécessaire d'établir un autre genre de programme dans ce cas, mais, fondamentalement, ce mécanisme de rattrapage constitue la solution que nous envisageons pour fournir les fonds aux provinces qui ont des proportions relativement plus élevées de nécessiteux et particulièrement cette province.

M. Herbert: Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, madame Crocker et madame Shalala pour votre exposé. Comme je l'ai dit plus tôt, c'est un excellent mémoire et nous nous en inspirerons très certainement beaucoup lors de nos études préparatoires en vue de rédiger notre rapport. Merci beaucoup.

Mme Crocker: Nous ferons parvenir notre version finale à votre bureau d'Ottawa.

Le président: Merci. Nous aimerions informer les membres du public que la New Brunswick Medical Society ne s'est pas présentée ici aujourd'hui, mais nous avons son mémoire.

[*Texte*]

I would call, now, on the next witnesses, from the Canadian Union of Public Employees. Would you please come forward. I believe it is Local 1326 of CUPE which represents the 160 members at the University of New Brunswick, in general trade union activities. Would you kindly introduce the two gentlemen who are with you, Mr. Langin, and proceed. Do you have a copy of the brief? Do you wish to read the whole brief for the record, Mr. Langin, because we can append it to today's record.

Mr. Marcel Langin (Recording Secretary, Local 1326, Canadian Union of Public Employees): We prefer to read it, Mr. Chairman.

Mr. Chairman: Okay, Mr. Langin.

Mr. Langin: I would like to introduce the President of Local 1326, on the right, Mr. John Scullion, and Secretary Treasurer of Local 1326, on my left, Mr. David MacDougall.

Mr. Chairman, and other members of the task force, we would like to thank you for agreeing to hear from us, today. Like some others who have appeared today, we are concerned about the short time we had to prepare our brief. In fact, we only received the final version around seven o'clock last evening.

The following brief has been prepared by Local 1326 of the Canadian Union of the Public Employees to express our concerns about the damaging consequences of reductions in federal transfers to Universities and post-secondary educational institutions in New Brunswick. As the task force is aware, CUPE has already presented the brief to you, in Ottawa, outlining the views of our union at the national level. We endorse fully the position taken in that brief. Spending on social, medical and educational affairs should be reduced. Rather, the federal government should be seeking ways to plug the many gaps in our public services.

In its prosentation to you, our national union dealt with impact of the proposed cuts on all of the jurisdictions within which we have members. These include social services, day care, hospital insurance, medicare, extended health care and post-secondary education.

Rather than duplicating what has already been done at the national level, we intend to focus our attentions specifically on the problems of post-secondary educational institutions in New Brunswick. We believe universities and colleges, in the Maritimes, will be particularly hard hit by proposed federal cuts. This is both because they are located in the poorer provinces of Canada and because the post-secondary educational sector appears to be marked for particularly harsh treatment by the federal government. Since Finance Minister Allan MacEachen's budget announcement, Health and Welfare Minister Monique Bégin assured the provinces that there would not be cut-backs in medicare or hospitalization. Consequently, post-secondary education appears to be ear-marked to receive the brunt of the $1.5-billion cut-backs.

[*Traduction*]

Je passerai maintenant la parole aux témoins suivants, du Syndicat canadien de la Fonction publique. Voulez-vous vous avancer. La section locale 1326 du Syndicat canadien de la Fonction publique qui représente je crois les 160 membres de l'Université du Nouveau-Brunswick. Voudriez-vous avoir l'obligeance de nous présenter vos deux collègues, monsieur Langin? Avez-vous un exemplaire du mémoire? Voulez-vous le lire en anglais, nous pourrons de toute façon le joindre en annexe au compte rendu de la séance d'aujourd'hui.

M. Marcel Langin (secrétaire de la section locale 1326, Syndicat canadien de la Fonction publique): Nous préférons le lire, monsieur le président.

Le président: Très bien.

M. Langin: J'ai le plaisir de vous présenter le président de la section locale 1326, M. John Scullion, à ma droite, et le trésorier de la même section à ma gauche, M. David MacDougall.

Monsieur le président, honorables membres du Comité, nous vous remercions d'avoir bien voulu nous inviter à comparaître aujourd'hui devant vous. Comme d'autres témoins l'ont fait savoir, nous avons tous été un peu pris par le temps dans la préparation de nos mémoires. En fait, nous n'avons reçu la dernière version que vers 19 h 00 hier soir.

Ce mémoire est le résultat du travail de la section locale 1326 du Syndicat canadien de la Fonction publique, et il cherche à exprimer les craintes ressenties par de nombreux Canadiens face aux réductions des paiements de transfert du gouvernement fédéral aux universités et aux institutions d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick. Comme le groupe de travail le sait certainement, notre syndicat vous a déjà présenté, à Ottawa, un mémoire élaboré portant sur ses préoccupations au niveau national. Nous acceptons les conclusions et les positions de ce mémoire. Disons tout de suite qu'il conviendrait de ne pas réduire les dépenses sociales et médicales ainsi que les dépenses consacrées à l'enseignement. Le gouvernement fédéral devrait plutôt chercher des moyens de combler les insuffisances des services publics.

Dans son exposé, notre syndicat national a analysé, pour tous les secteurs où il est représenté, les conséquences des réductions budgétaires proposées. Il s'agit des services sociaux, des garderies, de l'assurance hospitalisation, de l'assurance-maladie, des services aux convalescents et de l'éducation postsecondaire.

Plutôt donc de reprendre ce qui a déjà été exprimé au niveau national, nous nous attacherons ici particulièrement aux problèmes des institutions d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick. Nous pensons que les universités et les collèges des provinces maritimes ressentiront particulièrement durement le choc de ces coupures budgétaires fédérales, d'une part parce qu'il s'agit des provinces les plus pauvres du Canada et d'autre part parce que l'enseignement postsecondaire semble bien être l'enfant pauvre du gouvernement fédéral. Depuis le discours du budget du ministre des Finances M. Allan MacEachen, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Monique Begin, a réaffirmé que les restrictions budgétaires ne s'appliqueraient pas à l'assurance-maladie ou à l'assurance-hospitalisation. Par déduction il est donc évident que ce sera le

[*Text*]

New Brunswick has a score of excellent community colleges and technical schools as well as five universities. The University of New Brunswick has campuses in Fredericton and Saint John and directly employs over 1,400 people. The campus in Saint John is in the process of obtaining full degree granting status and is playing an increasing role in meeting the educational needs of the people in Saint John. The French language Université de Moncton plays a vital role in the cultural and liguistic development of the province. If the francophone community in New Brunswick is to have equal access to education in its own language, it is vital that existing programs at that university be maintained. Mount Allison University plays a key role in meeting the needs of the people of Sackville. It also play a major role in supporting the local economy in that region. That loss of the University of New Brunswick, in Fredericton, and St. Thomas University would be staggering cultural blows to the entire province. Such a loses would also reap financial havoc throughout the entire central New Brunswick area.

• 1820

The closure of community colleges and technical schools would impose great financial hardship on the many local communities affected. It would also result in a significant reductional of the education and training opportunities now available to students in this province. As a union representing several thousand post-secondary-educational workers across this province, we would like to express our total opposition to the proposed cut-backs. The educational, social and economic hardships which they would impose on the people of this province are simply too great in relation to the alleged savings which would be made.

Federal government cut-backs would greatly compound the current financial problems facing our university and post-secondary educational institutions. For example, the University of New Brunswick faced an operating deficit of approximately $3 million in the 1981-82 fiscal year. Although it had been able to maintain services in previous years by dipping into reserves, these have now been completely exhausted. As a result, the university has been forced to initiate major cut-backs in services. Reductions in staff through lay-offs and attrition have also been reluctantly forced upon the university.

On April 10, 1981, President Downey of UNB, in a letter to all employees, outlined necessary cut-backs even before any EPF cut-backs were announced. Thus the cumulative effect of the present cut-backs and future reductions in federal spending will be nothing short catastrophic for our university.

According to a report by the federal ministry of social development, total spending on post-secondary education, in New Brunswick, actually fell by more than 3 per cent in real

[*Translation*]

secteur de l'enseignement postsecondaire qui sera le plus touché par ces restrictions de l'ordre de 1.5 milliards de dollar.

Il y a au Nouveau-Brunswick un réseau d'excellents collèges communautaires et d'écoles techniques, ainsi que cinq universités. L'Université du Nouveau-Brunswick a des collèges à Fredericton, à Saint John, et emploie directement plus de 1,400 personnes. L'Université de Saint John va pouvoir offrir l'ensemble du cursus des études supérieures, et elle arrive de plus en plus à faire face à l'ensemble des besoins de la population de Saint-Jean. L'Université francophone de Moncton joue un rôle très actif dans le développement culturel et linguistique de la province. Si la communauté francophone du Nouveau-Brunswick doit pouvoir recevoir un enseignement dans sa langue maternelle, il est de première importance que les programmes en place soient maintenus. L'Université Mount Allison joue un rôle clé pour répondre aux besoins de résidants de Sackville. Elle joue également un rôle important en aidant l'économie locale de la région. La perte de l'Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton et de l'Université St. Thomas porte un dur coup au développement culturel de toute la province. Cette perte entraînerait également un chaos financier pour toute la région du centre du Nouveau-Brunswick.

La fermeture des collèges communautaires et des écoles techniques imposerait des contraintes financières importantes sur les nombreuses communautés locales en cause. Il en résulterait aussi une diminution importante des possibilités d'encadrement et d'éducation offertes pour l'instant aux étudiants de cette province. En tant que syndicat représentant plusieurs milliers d'enseignants au niveau postsecondaire dans la province, nous nous élevons contre les coupures envisagées. les difficultés économiques, sociales et pédagogiques que ces coupures imposeraient aux résidants de la province sont sans aucune mesure par rapport aux économies qu'il serait possible de faire.

Les coupures envisagées par le gouvernement fédéral aggraveraient énormément les problèmes financiers actuels qui se posent à notre université ainsi qu'aux établissements d'enseignement postsecondaire. Par exemple, l'Université du Nouveau-Brunswick fait face pour l'année financière 1981-1982 à un déficit d'exploitation de quelque 3 millions de dollars. Même si l'université a pu continuer d'assurer les services comme par le passé en puisant dans ses réserves, ces dernières sont à l'heure actuelle complètement épuisées. En conséquence, l'université a été contrainte d'effectuer des coupures dans ses services. Elle s'est vu obligée d'accepter l'attrition et de mettre à pied certains membres du personnel enseignant.

Dans une lettre adressée à tous ses employés le 10 avril 1981, M. Downey, président de l'Université du Nouveau-Brunswick, justifiait brièvement la nécessité des coupures même avant que ces dernières soient annoncées. En conséquence, l'effet cumulatif des coupures actuelles et de celles qui toucheront les subventions fédérales seront tout simplement catastrophiques pour l'université.

Selon un rapport du ministère fédéral du développement social, les dépenses totales pour l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick ont diminué de plus de 3 p. 100, en

[*Texte*]

terms between 1976-77, the last year of the old cost-sharing program, and in 1979-80, the third year of the EPF arrangement. This was despite the fact that the federal government increased its contributions substantially during the period.

As the federal government is aware, the Province of New Brunswick has used the block-grant system and the transfer of tax points to decrease its educational expenditures. Under the first three years of EPF, total operating expenditures rose from $69.7 million, in 1976-77, to 87,369 million in 1979-80. When the impact of inflation is taken into account, this constituted a reduction of over 3 per cent in real terms as indicated on the previous table. However, federal govrnment contributions increased from $39.8 million, in 1976-77, to $81.4 million in 1979-80. This constituted an increase in real terms, after inflation, of 58 per cent.

• 1825

The federal government's share of operating revenues in New Brunswick rose from 57.0 per cent, in 1976-77, to 93.1 per cent in 1979-80. At the same time, the province's share fell from 17.2 per cent, in 1976-77, to minus 11.8 per cent in 1979-80. In the fiscal year 1979-80, the federal government contributed $81.3 million of the $87.4 million operating expenditures of post-secondary educational institutions in the province. Revenue from other sources such as student fees and municipal government contributions amounted to $14.6 million. Thus, federal government contributions and contributions from other sources were $10.3 million more than was actually spent by the Province of New Brunswick on post-secondary education. The province has used the EPF system to make over $10 million from post-secondary education. This contrasts with the last pre-EPF year when the province actually contributed $12 million, or 17.2 per cent of the operating costs.

In light of these facts, we can appreciate the federal government's concern about the abuses of the EPF program. Yet we would like to point out that it was the federal government's own cost-cutting ambitions which opened the door to this abuse. Under the old cost-sharing arrangements, the provincial government was required to put in a significant amount of its own funds in order to receive federal government moneys. In order to put a cap on the expansion of its contributions, the federal government pressed for the switch to block-funding, coupled with the transfer of tax points to the provinces. The *quid pro quo* was that the provincial governments were given the freedom to spend the money and tax revenues as they chose.

In our view, the federal government is as much responsible for the present abuse as is the Province of New Brunswick. The Federal government's contributions under EPF should

[*Traduction*]

termes réels, entre 1976-1977, la dernière année où le programme de partage des frais était en vigueur et 1979-1980 la troisième année d'existence de l'accord; et cela en dépit du fait que le gouvernement fédéral a augmenté de beaucoup ses subventions pendant cette période.

Comme le gouvernement fédéral le sait, la province du Nouveau-Brunswick a eu recours au régime de subventions globales et au transfert de points fiscaux pour faire baisser ses dépenses d'enseignement. Pour les trois premières années du financement des programmes établis, les dépenses totales d'exploitation sont passées de 69.7 millions de dollars en 1976-1977 à $87,369 millions pour 1979-1980. Si l'on tient compte de l'effet de l'inflation, il faut reconnaître qu'il s'agit d'une diminution en termes réels de 3 p. 100 comme on peut le voir au tableau précédent. Toutefois, des subventions du gouvernement fédéral sont passé de 39.8 millions en 1976-1977 à 81.4 millions en 1979-1980. Il s'agit d'une augmentation en termes réels, après inflation, de 58 p. 100.

La part du gouvernement fédéral des revenus d'exploitation au Nouveau-Brunswick est passé de 57 p. 100 en 1976-1977 à 93.1 p. 100 en 1979-1980. Au même moment, la part de la province est passée de 17.2 p. 100 en 1976-1977 à moins de 11.8 p. 100 en 1979-1980. Pour l'exercice financier 1979-1980, le gouvernement fédéral a versé 81.3 millions de dollars des 87.4 millions de dépenses d'exploitation pour les établissements d'enseignement postsecondaire dans la province. Les revenus provenant d'autres sources, comme les droits d'inscription payés par les étudiants ainsi que les contributions municipales, ont été de 14.6 millions de dollars. En conséquence, les sommes versées par le gouvernement fédéral et celles provenant d'autres sources dépassaient de 10.3 millions de dollars ce que la province du Nouveau-Brunswick consacre effectivement à l'enseignement postsecondaire. La province s'est servi du financement des programmes établis pour obtenir plus de 10 millions pour l'enseignement postsecondaire. Voilà qui contraste avec les versements effectués dans le cadre du même régime l'année dernière, à savoir 12 millions de dollars, soit 17.2 p. 100 des dépenses d'exploitation.

A la lumière de ces données, on peut mieux se rendre compte des inquiétudes du gouvernement fédéral quant aux abus qui surviennent dans le cadre du programme de financement des programmes établis. Néanmoins, nous voudrions faire remarquer que c'est le gouvernement fédéral qui a ouvert la porte à ce type d'abus en voulant effectuer des coupures. Dans le cadre des anciens programmes de partage de frais, le gouvernement provincial était tenu de contribuer une large part s'il voulait recevoir des fonds du gouvernement fédéral. Afin de plafonner ses contributions, le gouvernement fédéral a exercé des pressions pour que l'on adopte le système de subventions globales parallèlement au transfert de points fiscaux vers les provinces. Ce prêté pour rendu a eu pour effet de donner aux gouvernements provinciaux la liberté de dépenser les recettes fiscales comme bon leur semblaient.

A notre avis, le gouvernement fédéral est aussi responsable de la situation actuelle que le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il aurait fallu que les subventions accordées par le

[*Text*]

have remained contingent upon continued funding from New Brunswick. The provincial government should not have been allowed to make a profit from post-secondary education systems.

For the preceding reasons, we believe, when the EPF is renegotiated, the federal government should re-introduce safeguards to eliminate the abuses which now plague the system. Rather than using the behaviour of New Brunswick and other provinces as an excuse for reducing the size of its contributions, the federal government should make these contributions contingent upon significant provincial support. Given how much money the federal government is allocating to New Brunswick under EPF, equalization payments, DREE and other programs, we do not see why it cannot use this money as a bargaining tool to demand a fairer funding formula.

The maintenance of national standards in the areas of educational, medical, hospital and social-welfare services can play a major role in preventing the further growth of greater disparities among regions of our country. This applies particularly to New Brunswick and the maritime provinces, where the private sector has clearly failed to generate a level of economic activity sufficient to keep pace with developments elsewhere in Canada.

If the federal government reduces its role in post-secondary-education financing, the result will be that standards, in the Maritimes, will fall further behind those in other parts of the country. Thus the people of New Brunswick will not only have fewer job opportunities, and a lower standard of living than that experienced by Canadians in other provinces, we will also suffer from poorer education standards as well.

• 1830

The per-capita income in New Brunswick, in 1978, was $8,922. This was the third lowest of all the provinces in Canada. The unemployment rate was 10.7 per cent. Again, this was the third lowest in the country, exceeded by only Newfoundland and Prince Edward Island. Finally, the gross provincial product was $6,202 per capita. This represented 1.9 per cent of the total gross national product, even though New Brunswick has 3 per cent of Canada's population.

Considering the high unemployment rate, the low per-capita income and the equally low per-capita gross provincial product, is is clear that a reduction in federal transfers will have a devastating effect on the economy of New Brunswick.

Looking more specifically at the impact on unemployment, we would like to point out that post secondary education is highly labour intensive. As the task force is aware, labour is the largest single item in the budget of universities and colleges. This is particularly the case now that the period of

[*Translation*]

gouvernement fédéral dans le cadre du financement des programmes établis continuent d'être proportionnelles à l'effort financier fourni par la province du Nouveau-Brunswick. Il n'aurait pas fallu permettre au gouvernement provincial de faire des bénéfices au détriment de l'enseignement postsecondaire.

Pour les raisons que nous venons de donner, nous pensons que lorsque l'on renégociera le financement des programmes établis, le gouvernement fédéral devrait réintroduire des mesures de protection pour éliminer tous les abus que connaît le système à l'heure actuelle. Plutôt que d'invoquer le cas du Nouveau-Brunswick et celui des autres provinces comme une excuse pour réduire ses contributions, le gouvernement fédéral devrait les subordonner à l'effort provincial. Étant donné les sommes consacrées par le gouvernement fédéral au Nouveau-Brunswick dans le cadre du programme de financement des programmes établis, des paiements de péréquation, des programmes du MEER, etc., nous ne voyons pas pourquoi le gouvernement ne se servirait pas de ces fonds comme moyen pour exiger de mettre au point une formule de subventions plus équitable.

Le fait de s'en tenir aux normes nationales dans le domaine de l'enseignement, de la médecine, des services hospitaliers et sociaux, peut jouer un rôle important pour empêcher l'aggravation des disparités entre les régions au pays. C'est surtout le cas pour le Nouveau-Brunswick et les provinces Maritimes où le secteur privé n'a pas réussi à stimuler suffisamment l'économie pour emboîter le pas au reste du Canada.

Si l'aide financière consentie par le gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire devait être réduite, cela aurait pour conséquence dans les Maritimes de faire baisser les normes par rapport au reste du pays. Donc les résidents du Nouveau-Brunswick auront non seulement moins de perspectives d'emploi mais également un niveau de vie inférieur aux autres Canadiens et un système d'éducation inférieur.

Le revenu par habitant au Nouveau-Brunswick était en 1978 de $8,922, c'est-à-dire le troisième plus bas de toutes les provinces canadiennes. Le taux de chômage était de 10.7 p. 100. Ce taux était le troisième plus élevé au pays n'étant dépassé que par Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard. Enfin, le produit provincial brut était de $6,202 par habitant ce qui représente 1.9 p. 100 de l'ensemble du produit national brut, même si le Nouveau-Brunswick compte pour 3 p. 100 de la population du Canada.

Si l'on prend en compte le taux de chômage élevé, le faible revenu par habitant et le produit provincial brut qui est tout aussi faible, il apparaît clairement que toute diminution des transferts de fonds fédéraux aura des retombées catastrophiques sur l'économie du Nouveau-Brunswick.

Si l'on étudie plus précisément les retombées sur le chômage, nous voudrions faire remarquer que l'enseignement postsecondaire est à forte intensité de main-d'œuvre. Comme le Comité ne l'ignore pas, la main-d'œuvre est l'élément le plus important du budget des universités et des collèges. C'est

[*Texte*]

expanding university buildings, capital equipment and the like is ending.

Consequently, reductions in federal support will be translated directly into job losses. Considering the fact that the people of New Brunswick already have the third worst unemployment rate in the nation, there can be little doubt that the cuts will inflict enormous hardship on working people in this province.

Reductions in public spending in the economically depressed areas of this country will not affect simply the workers whose jobs have been terminated, but also will have a domino effect as workers employed by local businesses are laid off in response to the falling demand for goods and services. The adverse social and economic impact will thus be far greater that what appears at first sight.

One of the basic reasons for the maintenance of national standards of education is the mobility of students and graduates from one province to another. A significant number of the students enrolled in universities and community colleges in New Brunswick are from other provinces. For a wide range of personal and educational reasons, they have elected to pursue their education in this province. Fortunately, we still live in a country where a person who has grown up in Ontario, Quebec or B.C. has the right to study in New Brunswick or any other maritime province. Similarly, students from the Maritimes can choose to attend universities or community colleges in other parts of the country. This mobility clearly is beneficial to national unity and to the development of the students concerned.

Similarly, the graduates of our educational institutions, whether they originate in New Brunswick or out of the province, are free to seek employment anywhere in the country. As the task force is aware, many of our graduates have elected to move to areas of the country where there is a shortage of skilled, technically qualified workers. British Columbia, Alberta and Ontario in particular have benefited from the skilled manpower trained in our colleges and universities.

If budget cuts are implemented, and standards of education allowed to decline, the transferability of skills and qualification throughout the country will be undermined. The people of New Brunswick will not be the only losers if standards are allowed to deteriorate. Canadians all across the country will be losers as well.

In 1977, the Canadian Association of University Teachers commissioned a study of the economic impact, on Fredericton, of the University of New Brunswick and St. Thomas University. Dr. Derek Lawrence prepared the study in co-operation with the Federation of New Brunswick Faculty Associations. Although the study is several years old, we believe it can provide some useful insights into the impact of post-secondary education on one community and, by implication, reveal the real costs of closing such facilities.

[*Traduction*]

surtout le cas maintenant car l'expansion des universités s'est arrêtée ainsi d'ailleurs que l'achat de biens d'équipement.

En conséquence, toute coupure de fonds de la part du gouvernement fédéral se traduira directement par des pertes de revenus. Si l'on prend en considération que le taux de chômage au Nouveau-Brunswick est déjà le troisième plus élevé au Canada, il est très probable que les coupures entraîneront des difficultés énormes pour la population active de cette province.

Toute diminution des dépenses publiques dans les régions économiquement désavantagées n'affectera pas uniquement les ouvriers qui perdront leur emploi mais également, par ricochet, les ouvriers travaillant dans des entreprises locales qui se verront mis à pied vu le fléchissement de la demande de biens et de services. Les retombées socio-économiques préjudiciables seront donc plus importantes qu'il n'y paraît à première vue.

L'une des principales raisons pour que l'on conserve les normes nationales en matière d'enseignement, vise à permettre aux étudiants et aux étudiants diplômés de se rendre d'une province à l'autre. Un grand nombre d'étudiants inscrits dans les universités et collèges communautaires au Nouveau-Brunswick viennent en effet d'ailleurs. Pour un ensemble de raisons tant personnelles que pédagogiques, ces étudiants ont choisi de poursuivre leurs études au Nouveau-Brunswick. Heureusement, le Canada est encore un pays qui permet à une personne qui est née et qui a grandi en Ontario, au Québec ou en Colombie-Britannique d'étudier au Nouveau-Brunswick ainsi que dans n'importe quelle autre province maritime. Par analogie, les étudiants des Maritimes peuvent choisir d'étudier dans des universités et des collèges communautaires ailleurs au pays. Cette mobilité est sans aucun doute bénéfique à l'unité nationale et à l'épanouissement des étudiants.

Dans le même ordre d'idée, les diplômés de nos établissements d'enseignement, qu'ils soient nés au Nouveau-Brunswick ou ailleurs, peuvent chercher du travail n'importe où au pays. Comme le Comité le sait, beaucoup de nos diplômés choisissent de s'établir là où il y a pénurie d'ouvriers qualifiés ou spécialisés. La Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario, pour ne citer que ces provinces, ont ainsi bénéficié d'ouvriers qualifiés formés dans les collèges et universités du Nouveau-Brunswick.

Si les coupures budgétaires deviennent réalité, et que l'on permet aux normes scolaires de chuter, on portera par la même un coup à la mobilité au pays. Les résidents du Nouveau-Brunswick ne seront pas les seuls perdants, en effet c'est le pays qui perdra le plus.

En 1977, l'Association canadienne des professeurs d'université a commandité une étude sur l'impact économique de l'Université du Nouveau-Brunswick et de l'Université St-Thomas sur Fredericton. M. Derek Lawrence a effectué cette étude en collaboration avec la Federation of New Brunswick Faculty Associations. Bien que cette étude remonte à quelques années, nous croyons qu'elle peut permettre de comprendre l'impact de l'enseignement postsecondaire sur la communauté et également fait apparaître le prix qu'il faudrait payer si on y touchait.

[*Text*]

• 1835

The study examines the amount of money spent in the Fredericton area during 1974-75 by faculties, support staff, students, visitors and the two universities themselves to direct purchases of goods and services. These expenditures amounted to $31.8 million. Assuming a multiplier effect, the total gross income resulting from UNB and STU was estimated at between $44 million and $46 million, depending on the size of the multiplier used. As a result, this study concluded that:

> During 1974-75 it was estimated that Fredericton's total accepted buying income was $228,200,000. Therefore we can conclude that UNB and STU account for between 15 per cent and 20 per cent of Fredericton's effective income.

The study also examined the impact of the universities on local employment. In 1974-75, the two institutions employed 1,343 full-time employees. This figure does not count the employees of various contractors who provide food services, janitorial services and other amenities to the university. It also does not count the number of jobs created in the public and private sectors as a result of the spending of the university and its employees in the local community. The study estimated that between 1,139 and 1,921 jobs were created in this way.

When these jobs are added to the number of jobs created through direct employment by the universities themselves, the total amounts to between 2,472 and 3,254 jobs, according to the study. While there has been some criticism of methodological and conceptual weaknesses of the Fredericton economic impact study, the fact remains that these universities are among the largest employers in the community. Any significant reduction in federal funds will have therefore, a profound impact in raising the already high unemployment rate in our area.

High student fees make education less accessible to potential students, and particularly those from lower income backgrounds. They act as a deterrent to equality of access to education. High fees tend to restrict post-secondary education to the elite who have the financial resources to pay. This is compounded by the present economic environment in which poorer students are reluctant to borrow money to pay for their education. With no guarantee of a job on graduation and with interest rates of 18 to 20 per cent, it is hardly surprising that students are unlikely to want to plunge into debt to pay for their education.

If the federal government reduces its contribution to post-secondary education, universities and community colleges will be forced to raise student fees. This will have the effect of deterring many potential students because of the lack of financial resources to cover the costs. It will also have the effect of making our education system far more elitist. And it will put greater hardships on those students taking courses in the system who are not financially well off.

[*Translation*]

Dans cette étude, il est question de l'argent investi dans la région de Frédéricton de 1974 à 1975 par les facultés, le personnel de soutien, et les étudiants ainsi que les visiteurs et les deux universités pour l'achat direct de biens et de services. Ces dépenses s'élevaient à 31.8 millions de dollars. Compte tenu de l'effet de multiplication, le revenu global brut généré par l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université St-Thomas était estimé entre 44 et 46 millions de dollars, compte tenu du coefficient de multiplication utilisé. Cette étude concluait qu'en

> 1974-1975, le revenu global servant à l'achat de biens et de services à Frédéricton était approximativement de 228,200,000 dollars. Par conséquent, on peut en conclure que les deux universités génèrent de 15 à 20 p. 100 du revenu effectif de Frédéricton.

L'étude portait également sur l'incidence des universités sur l'emploi local. En 1974-1975, les deux universités avaient à leur service 1343 employés à plein temps. Ce chiffre ne tient pas compte des employés des sous-traitants qui fournissent des services à l'université comme les repas, l'entretien des installations etc. Ne sont pas non plus pris en compte les emplois générés dans les secteurs privés et publics qui proviennent des dépenses de l'université et de ses employés au sein de la communauté locale. L'étude estimait qu'entre 1,139 et 1,921 emplois avaient ainsi été crées.

Lorsque l'on ajoute ces emplois à ceux qui ont été créés directement par les universités, le nombre total d'emplois se situe entre 2,472 et 3,254, toujours d'après l'étude. Bien que l'on ait formulé à l'endroit de cette étude certaines critiques méthodologiques et conceptuelles, il n'en reste pas moins que les deux universités sont parmi les employeurs les plus importants de la communauté. Toute réduction importante des fonds du fédéral aura donc pour effet d'aggraver le chômage déjà élevé dans notre région.

Les droits d'inscription élevés rendent moins accessibles l'enseignement aux étudiants potentiels et notamment à ceux qui viennent de familles à faible revenu. Ces droits élevés empêchent l'égalité d'accès à l'enseignement et font que l'enseignement postsecondaire reste l'apanage d'une élite nantie. Cette situation est aggravée par le climat économique actuel qui fait que les étudiants les plus pauvres hésitent à emprunter pour financer leurs études sans aucune garantie d'obtenir un emploi une fois leurs études terminées et compte tenu aussi des taux d'intérêt de 18 à 20 p. 100, il n'y a donc pas lieu d'être surpris que les étudiants s'endettent dans ces conditions.

Si le gouvernement fédéral diminue son aide financière à l'enseignement postsecondaire, aux universités, aux collèges communautaires, ces établissements n'auront d'autre recours que d'augmenter les droits d'inscription, ce qui aura pour effet de décourager de nombreux étudiants à cause du manque de ressources financières pour couvrir les coûts. Autre conséquence, notre système d'enseignement deviendra plus élitiste et imposera des contraintes plus fortes aux étudiants moins bien nantis.

[*Texte*]

Cutbacks may also give rise to the development of different fees for provincial and non-provincial residents. If this principle were to gain widespread acceptance it would act as a further deterrent to interprovincial mobility and act as a deterrent to students from one province deciding to study in another.

We believe in the principle of university accessibility for all students regardless of their financial status. Indeed, if more working people are going to benefit from post-secondary education it is vital that student fees be minimized, and this can only be done if federal funding is maintained.

• 1840

In the preceding pages we have outlined the reasons why we feel cutbacks in post-secondary education will wreak havoc with our educational system. We feel the federal government has embarked upon a short-sighted cost-cutting program which will do far more harm than good to our communities. Regional disparities will increase, unemployment will rise, student fees will go up and the overall level of economic activity in our province will decline significantly if the cutbacks are made.

Layoffs to CUPE members will only lengthen the unemployment and welfare rolls in this province. Given the already high unemployment and given the specialized nature of the skills of many of our members, we cannot see where they will obtain alternate employment. Instead of making worthwhile contributions to the welfare of our community, they will be thrown on the scrap heap. We do not think such policies make any sense either economically or in terms of the long-term social development of our communities. Accordingly, we have drawn up a series of recommendations which we feel the federal government should implement instead of cutting back its support for post-secondary education.

Among the recommendations:

One, the federal government should restore the $1.5 billion in cuts made in last October's budget.

Two, the federal government should initiate a series of economic-impact studies across the country to ascertain the real social and economic benefits of post-secondary education.

Three, the federal government should establish a royal commission to study the entire field of post-secondary education and to make recommendations on the appropriate federal provincial fiscal arrangements needed to maintain a comprehensive, high quality system of post-secondary education in Canada.

Four, the federal government should consider ways in which it can establish national standards in the area of post-second-

[*Traduction*]

Ces coupures budgétaires risquent également de voir se développer dans la province un double régime de droit d'inscription, un pour les étudiants de la province et un autre pour les étudiants venant des autres provinces. Si ce double régime devait être largement instauré, il constituerait une entrave supplémentaire à la mobilité interprovinciale en empêchant les étudiants d'une province d'aller étudier dans une autre province.

Nous croyons à l'accès généralisé aux études universitaires sans considération d'argent. En fait, si l'on veut de plus en plus que ceux qui travaillent profitent de l'enseignement postsecondaire, il est crucial d'abaisser au maximum les frais de scolarité, ce qui ne pourra être fait que si le gouvernement fédéral ne réduit pas sa contribution financière.

Dans les pages précédentes nous avons décrit brièvement les raisons pour lesquelles nous croyons que les coupures dans l'enseignement postsecondaire auraient pour effet de plonger dans le chaos tout notre système d'enseignement. A notre sens, le gouvernement fédéral s'est embarqué dans un programme de coupures budgétaires à courte vue qui à la longue fera plus de tort que de bien au Nouveau-Brunswick. Ces disparités régionales augmenteront et le chômage aussi, en outre les droits d'inscription seront plus élevés et l'activité économique globale dans notre province fléchira de façon significative.

La mise à pied de membres de l'Association canadienne des professeurs d'universités ne fera qu'allonger la liste des sans emplois et des prestataires de l'assurance-chômage dans la province. Étant donné le taux de chômage déjà élevé et les qualifications spécialisées de la plupart de nos membres, nous ne voyons pas où il leur serait possible de trouver du travail ailleirs. Au lieu d'enrichir notre communauté par leur travail, ils seront considérés comme rebus. Nous ne pensons pas que de telles politiques soient valables d'un point de vue économique et également en terme d'épanouissement social à long terme de nos communautés. En conséquence, nous avons mis au point toute une série de recommandations que le gouvernement fédéral devrait mettre en œuvre plutôt que de donner suite aux coupures financières envisagées pour l'enseignement postsecondaire.

Au nombre de ces recommandations:

Premièrement, le gouvernement fédéral devrait octroyer les 1.5 milliard de subventions qui ont été coupées dans le budget d'octobre dernier.

Deuxièmement, le gouvernement fédéral devrait lancer une série d'études d'impact économique partout au pays pour déterminer les avantages économiques et sociaux réels de l'enseignement postsecondaire.

Troisièmement, le gouvernement fédéral devrait constituer une commission royale d'enquête chargée d'étudier le domaine de l'enseignement postsecondaire et faire des recommandations sur les accords budgétaires fédéral-provinciaux nécessaires pour préserver au canada un système d'enseignement postsecondaire de haute qualité.

Quatrièmement, le gouvernement fédéral devrait étudier les moyens par lesquels il peut imposer des normes nationales

[*Text*]

ary education spending. The present arrangement whereby the provincial government is receiving more money for post-secondary education than it actually spends is totally unacceptable. Safeguards can, and should, be built in to any future cost-sharing formula to prevent such abuses in the future.

Thank you.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, I have no questions. I just wanted to compliment them on doing what I think we probably could have used more of on a province-by-province basis, and that is actually showing what the economic relationships are between the programs that we are considering and the local economies, and the effects that the cutbacks will have. I compliment them on that, on repeating the comments which were made in the excellent brief given nationally, by CUPE, and actually going into some of the local considerations and local effects. I think this kind of concrete evidence as to what the effects of cutbacks would be in this particular situation will be helpful to the committee in considering the consequences of the cutbacks that the federal government is considering and, perhaps encourage us to recommend that no cutbacks be made at all.

Mr. Langin: I appreciate that.

M. Loiselle: Il y a une chose que je voudrais clarifier. Je pense que c'est essentiel de préciser, à ce moment-ci, et je le fais parce que vous avez parlé de Monique Bégin, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a dit qu'elle n'a aucune coupure dans les programmes de son ministère. Vous semblez dire que le milliard et demi de dollars proviendra donc nécessairement de l'enseignement.

• 1845

Alors, vous dites, au début de votre mémoire, que vous êtes très préoccupés du fait que le gouvernement fédéral veuille réduire ses paiements de transfert, couper ses paiements de transfert d'un milliard et demi de dollars. Ensuite, vous citez Monique Bégin comme quoi cette coupure ne devrait pas toucher les programmes sous la juridiction de son ministère. Vous en venez à la conclusion que cela doit donc venir de l'enseignement postsecondaire. Je suis certain que vous avez raison de citer Monique Bégin. Je pense qu'aucun ministre ne veut que ses programmes soient affectés, mais je puis vous assurer qu'il n'y a rien de décidé à savoir quels programmes devront être réduits d'un milliard et demi de dollars. De plus, ce comité n'a pas le mandat, cela c'est clair, d'aller dire au gouvernement où couper un milliard et demi de dollars. Comme le disait mon collègue Bill, il est peut-être possible qu'à un moment donné, on doive dire au gouvernement fédéral que nous trouverions de telles coupures injustifiées.

Mais de toute façon, si le gouvernement fédéral procédait à une réduction des paiements de transfert de 1.5 milliard de dollars, vous devez réaliser que malgré ces coupures, soit 500 millions de dollars en 1982-1983 et 1 milliard de dollars en 1983-1984, on ramènerait simplement le taux de croissance des paiements de transfert à une moyenne d'environ 6.5 p. 100 par année. On ne parle pas de réduire l'enveloppe, en termes

[*Translation*]

pour les dépenses au titre de l'enseignement secondaire. Les accords actuels prévoyant que les gouvernements provinciaux reçoivent plus de subventions fédérales qu'ils n'en consacrent eux-mêmes est parfaitement inacceptable. La formule de partage des frais qui sera mise au point devrait être élaborée de façon à empêcher de tels abus à l'avenir.

Merci.

M. Blaikie: Monsieur le président je n'ai aucune question à poser. Je veux tout juste les féliciter pour avoir fait ce que nous aurions probablement pu faire davantage pour chaque province à savoir dégager les relations économiques existantes entre les programmes auxquels nous songeons et les économies locales et également montrer les retombées des coupures envisagées. Je les félicite également pour le mémoire excellent que l'ACPU a rédigé, passant notamment en revue certaines questions locales ainsi que leurs retombées. Je pense que ces exemples concrets quant aux effets des coupures permettront d'aider le Comité à étudier les conséquences possibles de ces coupures et peut être également de nous encourager à recommander de ne pas les effectuer.

M. Langin: Je suis sensible à cela.

Mr. Loiselle: There is a point that I would like to make clear. I think it is essential to say precisely at this time, and I do so because you have mentioned the name of Monique Bégin, the Minister for Health and National Welfare who has said that there will be no cutbacks in the programs of her department. You seem to say that the $1.5 billion required will come out of the education budgets.

You say at the beginning of your brief that you are very worried about the fact that the federal government wants to curtail its transfer payments by $1.5 billion. Then you quote Monique Bégin whom you say, said that this cutback would not alter programs under the jurisdiction of her department. Then you come to the conclusion that that particular money must come from the postsecondary teaching budget. I am convinced that you are right in quoting Monique Bégin. I think that no minister wants his programs to be affected but I can also assure you that no final decisions have been taken, that is what programs will suffer cutbacks by $1.5 billion. Moreover it is obvious that this committee is not at liberty to tell the government where to effect a cutback of $1.5 billion. As my colleague Bill said: it is possible that at a given time we will have to tell the federal government that we think such cutbacks totally useless.

But at any rate if the federal government went ahead with a cutback of transfer payments by the order of $1.5 billion, you must realize that notwithstanding these cutbacks, that is $500 million for 1982-83 and $1 billion in 1983-84, the rate of transfer payments would be brought down at a yearly average of 6.5 per cent. It is out of the question to cut the transfer payment in absolute terms. Because the growth rate will still be about 6.5 per cent.

[*Texte*]

absolus, des paiements de transfert. Il y aura tout de même un taux de croissance d'environ 6.5 p. 100.

Ma question est la suivante: Vous nous montrez jusqu'à quel point quelque réduction que ce soit, . . . ou une non-intervention de la part du gouvernement provincial dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Vous nous décrivez une situation où le gouvernement provincial joue un rôle vraiment minime dans le financement de l'enseignement postsecondaire. A part imposer des conditions précises aux provinces, comme donner à dépenser tant de dollars dans tel programme de santé, de soins sociaux ou encore d'éducation, par quel mécanisme le gouvernement fédéral pourrait-il s'assurer que, dans les provinces que l'on qualifie de *have-not*, la population puisse, au niveau de l'enseignement postsecondaire, avoir les même opportunités et le même accès à l'éducation?

Par quels mécanismes, à part ce qui existe déjà, le gouvernement fédéral devrait-il intervenir?

Mr. Langin: We are still having trouble with the translation service so I do not know whether I caught your question directly. As you can see, we do not have our research staff with us and I find it difficult to answer questions of a technical nature. However, if I understand your question, you want to know how the federal government can ensure that the provinces control their conduct and use all of the money in the post-secondary-education envelope on post-secondary education. I believe the premier, in his brief this morning, indicated that he would be amenable to some sort of conduct control being applied by the federal government. Now how you are going to do that I really could not say, but I am sure you have been able to implement something similar to that in hospitalization and medicare and I am sure that the federal government can implement some safeguards in the envelope given to postsecondary education.

The Chairman: No questions? I thank you very much, Mr. Langin, for your presentation. It was certainly helpful to us. The fact that we do not have any questions does not indicate that we are not interested in the subject, but as Mr. Blaikie has said, we have heard from CUPE nationally and we have heard from other groups who have the same view as you have. It holds a dilemma for us, responding to the public as Members of Parliament, and then having to deal with the provincial reality, because we have to study all of this with the view of recommending to the federal government and not for the federal government alone to do something that is bad enough, but recommend to the federal government how to negotiate with ten provincial governments. So we are trying to find ways that will be workable and that we think the provincial governments will think are workable, and presentations like yours are helpful in that regard. So I thank you very much.

• 1850

The meeting is adjourned until 8 p.m., in this room.

[*Traduction*]

My question is then; you show us the effect of whatever cutback or no cutback from the provincial government in post-secondary education. You describe us a situation where the provincial government plays an unimportant role in the financing of post-secondary education. Apart from imposing certain precise conditions to provinces like give *X* amount of dollars to a given program on health and welfare or education, by which mechanism can the federal government make sure that the provinces considered as have-not provinces do in fact have the same possibilities and the same access to postsecondary education?

By which mechanisms, not to mention those that exist now should the federal government intervene?

M. Langin: Je ne sais pas si j'ai bien compris votre question à cause des difficultés que nous semblons éprouver avec le service d'interprétation. Comme vous le voyez, notre personnel de recherche est à nos côtés et j'éprouve quant à moi des difficultés de répondre à des questions très techniques. Toutefois, si j'ai bien compris, vous voulez savoir de quelle façon le gouvernement fédéral pourrait s'assurer que les provinces contrôlent ce qu'elles font ainsi que la manière dont ils utilisent les fonds consacrés à l'enseignement postsecondaire. Je crois que ce matin le premier ministre a indiqué dans son mémoire qu'il serait d'accord pour que le gouvernement fédéral mette sur pied un certain mécanisme de contrôle. Je ne saurais vous dire comment, mais je suis sûr que vous êtes parvenu à mettre sur pied un tel système de contrôle pour les services hospitaliers et le régime d'assurance-maladie ce qui me porte à croire que le gouvernement fédéral est tout à fait en mesure d'en faire autant pour les fonds alloués à l'enseignement postsecondaire.

Le président: Des questions? Merci beaucoup monsieur Langin, ce que vous nous avez dit nous sera d'une très grande utilité. Le fait qu'il n'y ait pas d'autres questions ne veut pas dire que le sujet ne nous intéresse pas, mais comme M. Blaikie l'a dit hier, nous avons eu l'occasion d'entendre le témoignage de l'Association canadienne des professeurs d'universités ainsi que d'autres groupes qui partagent au demeurant votre façon de penser. Pour nous, c'est un dilemme, nous avons des comptes à rendre au public en tant que représentants de la nation mais par contre, nous ne pouvons fermer les yeux sur la réalité dans les provinces car nous devons examiner la question dans le but de recommander certaines mesures au gouvernement fédéral, non seulement en ce qui concerne les mesures qu'il devrait prendre mais aussi en ce qui concerne la façon de négocier avec 10 gouvernements provinciaux. Nous cherchons donc des solutions praticables, qui seront considérées comme telles par les gouvernements provinciaux. Vos commentaires sont donc extrêmement utiles à cet égard, et je vous remercie.

La séance est levée. La réunion reprendra à 20 h 00 dans la même salle.

[*Text*]

EVENING SITTING

• 2000

The Chairman: I call the meeting to order. We are continuing our study of the reference we have received from the House of Commons on the Canada Assistance Plan, the tax collection agreements, equalization, established programs financing and other particular arrangements between the federal government and the provinces.

I have a first witness here this evening, from the Association of University of New Brunswick Teachers, Dr. Jon Thompson, the president, and Dr. Allan Sharp, the Chief Negotiator.

Mr. Jon Thompson (President, Association of the University of New Brunswick Teachers): Thank you. I am president of the association, which is in effect a trade union representing the faculty and the librarians of the University of New Brunswick.

With us tonight is Dr. James Downey, the President of the University of New Brunswick. On this side is Dr. Allan Sharp, from the Department of Physics, who is chief negotiator for the faculty and also the New Brunswick representative on the board of directors of the Canadian Association of University Teachers. And Dr. Gerald Clarke from the Faculty of Education at UNB, who is also chairman of our representative council. At the other end of the table is Professor John Williamson from the Faculty of Law, and Professor Israel Unger from the department of chemistry, who, as you may already know, is immediate past president of CAUT.

I will attempt to make some brief remarks here simply summarizing our own briefs and then I will turn to Dr. Downey, who will also make some remarks.

We are certainly very pleased, Mr. Chairman, to have this opportunity to address our elected representatives on matters of general interest. I should say that we fully support the provisions of the CAUT, our national association and also the provincial federation whom you heard earlier this afternoon, but we would like to concentrate on certain points.

To begin with, UNB is the oldest and largest university in the region. It was founded in 1785 and we actually hope to celebrate our 200th anniversary in close to one year, provided the funding is not cut of too drastically. We are also, apart from being the largest institute in the province, called upon to provide the widest variety of programs.

In our brief summarizing the first few sections, we describe in general the importance of higher education to the social health and economic strength of any democratic nation, and in particular what this means to the local situation. I might say that this is based on historical context, as higher education has always been, in New Brunswick, an important thing to the people themselves, even if it has not always been an important priority with the provincial government. I might say that one

[*Translation*]

SÉANCE DU SOIR

Le président: A l'ordre. Nous poursuivons donc notre examen de l'ordre de renvoi que nous avons reçu de la Chambre des communes, relativement au régime d'assistance publique du Canada, aux accords de perception fiscale, à la péréquation, au financement des programmes établis et autres accords spéciaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Notre premier témoin sera ce soir M. Jon Thompson, président de l'Association des professeurs d'université du Nouveau-Brunswick, et M. Allan Sharp, qui en est le premier négociateur.

M. Jon Thompson (président de l'Association des professeurs de l'Université du Nouveau-Brunswick: L'association dont je suis le président, est en fait un syndicat, représentant les professeurs et les bibliothécaires de l'université du Nouveau-Brunswick.

Nous avons parmi nous ce soir M. James Downey, président de l'université du Nouveau-Brunswick. A ses côtés se trouve M. Allan Sharp, du département de physique, c'est lui qui mène les négociations pour le collège des professeurs, et il est également délégué du Nouveau-Brunswick au bureau de l'Association canadienne des professeurs d'université. Je présente ensuite M. Gerald Clarke des sciences de l'éducation à l'université du Nouveau-Brunswick, et qui préside notre conseil de représentants. A l'autre bout de la table vous voyez le professeur John Williamson de la faculté de droit, le professeur Israel Unger du département de chimie, par ailleurs, comme vous le savez sans doute, président sortant de l'Association canadienne des professeurs d'université.

Je ferai d'abord un certain nombre de remarques brèves pour introduire et résumer nos mémoires, et je passerai ensuite la parole à M. Downey.

Nous nous réjouissons certainement monsieur le président d'avoir l'occasion de rencontrer nos élus à propos de questions d'intérêt public. Nous approuvons les conclusions de notre association nationale, et de la Fédération provinciale que vous avez eu l'occasion d'entendre cet après-midi mais, nous aimerions toutefois apporter quelques précisions.

Comme vous le savez UNB est la plus ancienne et la plus importante des universités de la région. Elle a été fondée en 1785, et nous allons pouvoir célébrer son 200ième anniversaire dans moins d'un an, si nous obtenons des crédits suffisants. Cette institution d'enseignement qui est la plus importante de la province, offre la gamme de programmes la plus étendue qui soit.

Dans la première partie de notre mémoire nous insistons sur l'importance, pour l'avenir social et économique de toute démocratie, de doter celle-ci d'un enseignement supérieur de qualité: nous examinons notamment la portée de ce principe dans le cadre de la situation régionale qui nous intéresse ici. Si nous faisons un peu d'histoire, nous constatons que l'enseignement supérieur a toujours revêtu pour la population du Nouveau-Brunswick une importance particulière, même lorsqu'il

[*Texte*]

of the first things the loyalists who settled the St. John River Valley did when they came here after the American Revolutionary War, even though they were in effect in the middle of the woods a few years later, was that they set about to found a college of higher education. That is some indication of the value of this kind of thing even in very crude circumstances.

• 2005

But it should also be sait that the access to different situations and the others that were described in the SNBFA brief were very restricted for many years; in fact, for roughly 175 years. It was not until New Brunswick had an Acadian premier in the 1960s, the Honourable Louis Robichaud, that access became more universal, certainly not completely universal but more so than it had ever been for any social group in the province, whether you happened to be a descendent of the dispossessed Scottish people like me, or of the Acadians or any other group, or even the loyalists. So I would like to emphasize that the equal opportunities program that was established, here, in New Brunswick, by that government is probably one of the most important events that ever occurred in this province and perhaps it is a model for the rest of the country. And it would be most unfortunate if decisions were made, in Ottawa, which would start to dismantle that sort of policy of equal opportunity in access dependent only on ability.

As to the consequences of the current underfunding of universities across the country, the effect that has had, and, particularly the effect here, in New Brunswick, I will not say any more now, but we would certainly be glad to provide you with solutions during the question period.

We have described, also, the importance of regional research-centres and the importance of a proper balance of pure and applied research in any context, because it is simply the case that you cannot have applied research existing for any length of time divorced from pure research, and conversely.

We have discussed to some extent in our brief the unions funding systems, and also commented on the current deficit that the federal government is running and which we are all very concerned about. What we propose, in line with at least one other group earlier today, the opposition here in New Brunswick, is a more imaginative style of thinking as to how to solve these problems in the best interest of the society as a whole. This is, of course, going to require some political courage on the part of people at both the local and the national levels.

One thing that we would like to stress is hat in light of varied rumours that we have heard coming out of Ottawa, the process of the federal government confining thoroughly its role in the future in terms of funding higher education to student aid and direct and indirect cost of research would certainly be viewed with alarm, because that has been disastrous where it has been tried in other countries. China is an example; the United States is another one. I do not think anything worse

[*Traduction*]

ne faisait pas partie des priorités du gouvernement provincial. Je préciserais même qu'une des premières mesures adoptées par les loyalistes qui se sont installés dans la vallée de la rivière Saint-Jean après la guerre américaine, a été d'instituer un collège d'enseignement supérieur, et ceci au cœur de la forêt. Voilà donc bien une indication précieuse de l'importance qu'ils accordaient à l'enseignement supérieur.

Il faut toutefois ajouter, comme le fait d'ailleurs le mémoire de la SNBFA, que le recrutement est resté très limité pendant de nombreuses années; en fait, pendant près de 175 ans. Ce n'est que dans les années 60, lorsque le Nouveau-Brunswick s'est doté d'un premier ministre acadien, l'honorable Louis Robichaud, que l'on assiste à une ouverture de l'université, ouverture qui n'est sans doute pas totale mais l'université accueille tout de même des personnes issues d'une fraction plus large de la société, qu'il s'agisse—comme dans mon cas—de descendants des Ecossais qui avaient été dépossédés de leurs biens, d'Acadiens, ou de même de loyalistes. Je tiens donc à souligner que ce programme visant à donner des chances égales à tout le monde, mis en place par le gouvernement au Nouveau-Brunswick, reste un événement important, qui peut faire figure de modèle pour l'ensemble du pays. Il serait donc extrêmement malheureux que les décisions prises à Ottawa reviennent sur cette politique de chances égales à tous, à niveau égal de connaissances.

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur les conséquences désastreuses, pour les universités, du manque de crédit, mais dès que la période de questions sera ouverte nous serons très heureux de pouvoir vous suggérer un certain nombre de solutions alternatives.

Nous mettons en évidence dans notre mémoire l'importance des centres régionaux de ressources, et l'importance qu'il y a à maintenir un équilibre judicieux entre la recherche pure et la recherche appliquée dans tous les domaines, étant acquis que la recherche appliquée ne peut survivre très longtemps si la recherche pure est négligée, et vice versa.

Nous examinons également dans notre mémoire divers mécanismes de financement, et faisons un certain nombre d'observations sur la question du déficit courant du gouvernement fédéral, lequel nous inquiète beaucoup. Ce que nous proposons, parallèlement à au moins un des autres groupes ayant comparu ici aujourd'hui, représentant l'opposition au Nouveau-Brunswick, fait appel à plus d'imagination dans la façon d'aborder les problèmes, tout en respectant les intérêts de l'ensemble de la société. Bien sûr, nos propositions ne sont réalisables qu'au prix d'un minimum de courage politique au niveau local et national.

Un certain nombre de rumeurs sembleraient indiquer que le gouvernement fédéral voudrait, à l'avenir, limiter sa part de financement dans l'enseignement supérieur, à l'assistance aux étudiants, et aux dépenses directes et indirectes de la recherche, solution extrêmement inquiétante, si l'on se reporte à l'expérience de pays étrangers comme la Chine par exemple, et les États-Unis. Il ne peut, à mon avis, advenir rien de pire à l'enseignement supérieur que l'adoption de ce type de politique.

[*Text*]

could be done for higher-education institutions than that kind of restricted funding in terms of policy.

It would be almost as bad as a universal, direct, across-the-board cut in terms of its effect in four or five years. In particular, it would destroy the essential teaching function of the institution which must be funded in a blanket overall way in terms of overall operating grants. In the long run, even the pure or applied research, whichever one in interested in, is bound to wither very quickly if the teaching aspect is not funded.

Turning to the last section of the brief where we list some recommendations, I would like to simply comment on a few of these. One thing we call for is, again, like many other groups here in New Brunswick today due consideration of the economically weaker regions. We would like to emphasize that the equality of access and opportunity to higher education, as well as the other programs that you have before you to consider, is really fundamental and basic to our society in the way we have evolved since confederation.

• 2010

I might say to the member from Alberta that we sympathize fully with the situation Alberta finds itself in, in the political and fiscal point of view nowadays. But perhaps he and others will sympathize with us, because we have been in a situation where we have been taken advantage of ever since the inception of confederation. The economic strength of the country has steadily moved westward, partly by the deliberate policies of centralist politicians.

We would like to emphasize that there ought to be a program that would be able to maintain and oversee a basic national standard in each region with regard to higher education as well as with regard to health care and the other programs.

We call for a royal commission to be established before any damage other than what has been currently done in the way of damage, as a consequence of the current underfunding, is done with regard to the prospect of higher education, for a number of reasons. An important reason other than concern about funding is that it is our view that a periodic, thorough review of any major institution is quite essential to the over-all health, vigour and usefulness of that sort of institution.

We feel that a royal commission is particularly important and that it should be established even though certain provincial politicians may be a little unhappy about some sort of quasi-encroachment on their preserve. We conjecture that a possible outcome or recommendation from such a royal commission, that would confront you, as federal politicians, is that there may occur recommendations for constitutional changes that would directly empower the federal government to take an actual role in higher education. And while we all have to be leery of too much federal control, or centralist control, over certain things, by the same token, it is equally important that any major program should have a national component to it and a certain degree of national control because, historically, in Canada as well as in many other countries, the local or regional governments have tended to be more susceptible to

[*Translation*]

Les répercussions d'une telle politique, d'ici 4 ou 5 ans, seraient aussi désastreuses qu'une réduction globale et immédiate des crédits. La fonction enseignante s'en ressentirait de façon dramatique, alors qu'elle devrait faire l'objet de mesures globales de financement sous forme de subventions et crédits de fonction. L'abandon du financement du corps enseignant aboutira rapidement à un étiolement de la recherche pure et appliquée.

Je passe maintenant à la dernière partie de notre mémoire et aux recommandations que je commenterai brièvement. Encore une fois, nous réclamons comme beaucoup d'autres groupes du Nouveau-Brunswick que compte soit tenu des régions économiquement plus faibles. Nous sommes convaincus que l'égalité d'accès à l'éducation supérieure ainsi qu'aux autres programmes que vous étudiez, est un principe fondamental de notre société dans le cadre de l'évolution de notre confédération.

J'ajouterais pour le bénéfice du député de l'Alberta que nous comprenons très bien la situation dans laquelle l'Alberta se trouve aujourd'hui, du point de vue fiscal et politique. Cependant, il comprendra peut-être, ainsi que d'autres, que nous sommes en position de désavantage depuis le début de la confédération. La force économique du pays s'est déplacée régulièrement vers l'Ouest, en partie à cause des politiques délibérées de politiciens centralistes.

Nous sommes persuadés de la nécessité d'un programme permettant de veiller au maintien d'une norme nationale de base dans chaque région en matière d'éducation supérieure, et de santé publique, entre autres.

Nous réclamons l'établissement d'une commission royale afin que d'autres préjudices que ceux ayant déjà été provoqués par le sous-financement actuel, soient évités en matière d'éducation supérieure pour un certain nombre de raisons. Nous estimons en plus de ce financement équitable qu'un examen exhaustif et périodique de tous les établissements principaux est essentiel à la santé, la vigueur et l'utilité générale de ce genre d'établissements.

Nous estimons l'établissement d'une telle commission royale particulièrement importante même si certains politiciens provinciaux ne voient pas d'un très bon œil ce soi-disant empiètement sur leur plate-bande. Nous nous attendons à ce qu'une telle commission royale recommande des changements constitutionnels qui habiliteraient le gouvernement fédéral à jouer un rôle direct dans le domaine de l'éducation supérieure, ce qui vous placera, politiciens fédéraux, dans une situation délicate. Bien que nous nous méfions tous d'un fédéralisme omniprésent, d'une trop grande centralisation des contrôles, pour les mêmes raisons, il importe également que tous les principaux programmes comportent un élément national et un certain degré de contrôle national car, du point de vue historique, au Canada ainsi que dans de nombreux autres pays, les gouvernements locaux ou régionaux ont toujours tendance à céder aux

[*Texte*]

immediate and colloquial pressures that have some unfortunate consequences.

We have mentioned several other things in the concluding section of our brief which we feel are important. One of these is the development and extension of regional joint research establishment, with co-operation between universities and both levels of government. For instance, there was some talk of having such a centre, here, in Fredericton, in the area of forestry, where there already are some excellent establishments. But further development is probably quite timely for this region.

There are situations in New Brunswick, in other areas of research, in particular industrial types of technology, where Nova Scotia and other provinces have an advantage over New Brunswick. Example are the existence of regional branches of NRC and Defence Research Board. We have nothing like that in New Brunswick and we would like to feel that this sort of establishment might possibly be considered for this province.

That is all I would like to say for the time being. I will turn it over to Dr. Downey.

• 2015

The Chairman: I note, Dr. Thompson that you did not read the whole brief. Is it agreed by the members that it be appended to today's proceedings?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Dr. Downey, did you want to make a statement?

Mr. James Downey (President, University of New Brunswick): Yes, thank you, Mr. Chairman. I will be very brief and I am grateful for the opportunity to speak to the submission by the University of New Brunswick. I am grateful to the Association of the University of New Brunswick Teachers for the opportunity to share with them their time before the parliamentary task force.

The position that the University of New Brunswick is taking, in its brief, is one of not opposing, in principle, at all, but having great sympathy for the situation that the federal government finds itself in. We agree that there is reason for the federal government to try to improve its financial position vis-à-vis the provinces. We agree that the federal government should have greater visibility in the role it plays in higher education in the country. There is no quarrel on these two fundamental issues, because I think, in the interest of the province of New Brunswick, there should be a strong federal treasury. It has always been, I think, in the academic interests of the academic community, in Canada, and seemed to be in the interests, that the federal government should have a strong and declared presence in both the funding and, to some extent, the direction of, post-secondary education. Whatever misgivings the provinces may have about that, I think generally—and not speaking for Quebec, but for universities in the rest of Canada—there has been, for some time, a sense that the

[*Traduction*]

pressions immédiates et locales, avec des conséquences malheureuses.

Nous mentionnons plusieurs autres choses dans la dernière partie de notre mémoire qui, à notre avis, sont importantes. L'une de ces choses est la mise en place et l'extension d'établissements régionaux de recherches mixtes réunissant les universités et les deux niveaux de gouvernements. Par exemple, il a été question de l'établissement d'un centre de recherches forestières ici, à Fredericton, alors qu'il y a déjà d'excellents établissements. Il reste que l'extension des activités de ces établissements serait probablement fort opportun pour cette région.

Dans d'autres domaines de recherches, notamment dans ceux de la recherche industrielle et technologique, la Nouvelle-Écosse et d'autres provinces sont avantagées par rapport au Nouveau-Brunswick. Elles ont, par exemple, sur leur territoire des stations régionales du CNR et du centre de recherche de la Défense. Nous n'avons rien de ce genre au Nouveau-Brunswick et nous aimerions penser que l'établissement de telles stations puisse être considéré possible dans notre province.

J'aimerais m'en tenir là pour le moment. Je passe la parole à M. Downey.

Le président: Je remarque, monsieur Thompson, que vous n'avez pas lu tout le mémoire. Messieurs, êtes-vous d'accord pour qu'il soit annexé au compte rendu d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

Le président: Monsieur Downey, voulez-vous faire une déclaration?

M. James Downey (président, Université du Nouveau-Brunswick): Oui, merci, monsieur le président. Je serai très bref et je suis très heureux de pouvoir commenter le mémoire de l'Université du Nouveau-Brunswick. Je remercie l'Association des enseignants de l'Université du Nouveau-Brunswick de m'avoir offert la possibilité de témoigner devant le groupe d'étude parlementaire.

Dans son mémoire, l'Université du Nouveau-Brunswick ne se cantonne pas du tout dans une opposition de principe mais reconnaît la difficulté de la situation dans laquelle se retrouve le gouvernement fédéral. Nous convenons que le gouvernement fédéral a des raisons d'essayer d'améliorer sa position financière vis-à-vis des provinces. Nous trouvons normal que le gouvernement fédéral veuille mieux faire connaître le rôle qu'il joue dans le domaine de l'éducation supérieure. Nous ne contestons pas ces deux positions fondamentales car un trésor fédéral fort sert les intérêts de la province du Nouveau-Brunswick. Que la présence du gouvernement fédéral se fasse sentir fortement au niveau du financement, et, dans une certaine mesure, de l'orientation de l'éducation postsecondaire a toujours servi les intérêts du monde scolaire et universitaire. Quelles que soient les appréhensions des provinces, je crois que d'une manière générale . . . mis à part le Québec . . . l'ensemble des universités canadiennes estime depuis un certain temps que la présence du gouvernement fédéral dans les universités devrait être plus visible et plus évidente.

[*Text*]

federal government should have a more declared and obvious presence in the universities.

We have, I think, a couple of concerns at the present time which bear on the inquiry that you are attempting to carry out. I think one of our principal concerns is that, after a period of underfunding—and I doubt whether there is any doubt about that anymore; it has been well documented in the various briefs that have been presented to you—universities are in a rather weakened position, and further reductions, for whatever reason, I think could be disastrous, to the universities in attempting to fullfil both their local and their national mandates that they have been given and that they take seriously.

The second concern we have is that changes might be made, dictated by short-term financial circumstances, which would not, in fact, be in the best interests either of the universities or of the nation as a whole. There are such things, we believe, as national goals, and we have attempted, in our brief, to indicate what these are. It seems to us vitally important that before any changes are made, some attempt be made to assess these goals, to define them more precisely. So we have, together with the CAUT and with the Association of University of New Brunswick Teachers and others, called for a royal commission. It is not that we doubt the good faith and competence of the Parliamentary task force or the importance of what it is trying to do.

I think it is significant that the concerns of post-secondary education are likely to be dwarfed by the many other considerations that you have to weigh. I found it significant, for example, in the submission made by the Minister of Finance, that post-secondary education gets one paragraph, on page 18 of the 19-page brief. If that is the kind of priority that can be given to it, it is not enough, I might say, in terms of where our universities are, the need that exists in this country to define more clearly our goals and objectives, and to define, above all, the responsibility of both levels of government in the funding of post secondary education.

I think, for our part at the University of New Brunswick, we see no alternative to a major inquiry into that, concentrated on that, in particular. We have attempted to set out, on pages 7 and 8 of our brief, what such a commission would try to do and I would be happy to attempt to answer any questions that the task force might have on that.

The Chairman: Is it agreed, gentlemen, that the brief from the University of New Brunswick be appended, also, to today's proceedings?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Mr. Blenkarn some questions.

• 2020

Mr. Blenkarn: I was wondering, Dr. Downey, what percentage the student fee form as part of your university income.

Mr. Downey: At the moment, 13 per cent.

Mr. Blenkarn: Dr. Downey, I might say that that is higher than the average percentage across the country, but we have had witnesses that have indicated to us that, up until the late

[*Translation*]

Nous connaissons, je crois, à l'heure actuelle, quelques problèmes qui se rattachent à l'enquête que vous essayez de mener. Un de nos principaux problèmes résulte du fait qu'après une période de sous-financement . . . et cela ne devrait plus faire de doute pour personne après les divers mémoires fort documentés qui vous ont été présentés . . . les universités se trouvent relativement affaiblies, et des réductions supplémentaires, que les qu'en soient les raisons, seraient désastreuses car elles empêcheraient les universités de remplir les mandats nationaux et locaux qui leur ont été confiés et qu'elles prennent très au sérieux.

Deuxièmement, nous craignons la possibilité de changements dictés par des circonstances financières à court terme qui ne serviraient ni les intérêts des universités ni ceux de l'ensemble de la nation. Nous croyons à l'existence d'objectifs nationaux, et nous avons essayé, dans notre mémoire, de les indiquer. Il nous semble d'une importance vitale, avant que des changements soient apportés, d'évaluer ces objectifs et de les définir avec plus de précision. Nous avons donc, de concert avec l'Association canadienne des enseignants universitaires, avec l'Association des enseignants de l'Université du Nouveau-Brunswick et d'autres, réclamé la création d'une commission royale. Cela ne veut pas dire que nous doutons de la bonne foi et de la compétence du groupe d'étude parlementaire ou de l'importance de ce qu'il essaie de faire.

Il est malheureusement possible que les problèmes de l'éducation postsecondaire soient relégués au second plan compte tenu des nombreuses autres considérations. J'en veux pour preuve le mémoire du ministre des Finances où l'éducation postsecondaire n'occupe qu'un paragraphe à la page 18 des 19 pages qu'il comporte. Si c'est le genre de priorité envisagée, ce n'est pas suffisant, compte tenu de la situation actuelle de nos universités, du besoin dans ce pays de définir plus clairement nos buts et nos objectifs, et de définir, avant tout, la responsabilité des deux niveaux de gouvernement dans le financement de l'éducation postsecondaire.

Personnellement, l'Université du Nouveau-Brunswick ne voit pas d'autre solution qu'une étude consacrée uniquement à cette question. Aux pages 7 et 8 et de notre mémoire, nous avons essayé d'indiquer ce qu'une telle commission devrait faire et c'est avec plaisir que je répondrai à toute question que vous voudrez bien me poser à ce sujet.

Le président: Messieurs, êtes-vous d'accord pour que le mémoire de l'Université du Nouveau-Brunswick soit également annexé au compte rendu d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

Le président: M. Blenkarn veut poser quelques questions.

M. Blenkarn: Monsieur Downey, quel pourcentage du revenu de votre université provient des frais payés par les étudiants?

M. Downey: A l'heure actuelle, 13 p. 100.

M. Blenkarn: Monsieur Downey, je pourrais vous dire que c'est supérieur à la moyenne nationale, cependant, des témoins nous ont indiqué que jusque vers la fin des années 50, dans de

[*Texte*]

50s, university fees in many institutions represented 30 per cent of the cost of running the institutions. What do you have to say about that?

Mr. Downey: I think that is true generally. I believe the relevant statistic of the University of New Brunswick is that, in 1959-60, student fees accounted for approximately 38 per cent of the cost of education.

Mr. Blenkarn: Why would you not, in order to more properly fund your university, keep the student fees certainly in line with the increases in CPI?

Mr. Downey: As you may know, it has been a matter of question in government policy to fix the amount of fees that students are required to pay. The fees have not come down simply because students have refused to pay them, it has been thought to be a matter of some social value that there be a policy of accessibility for all people, all students who could qualify for entry into university. It was deemed to be a good thing. Universities who changed more than the prescribed-formula fees had that amount deducted from their operating grants. So there has been not only no incentive but, in fact, a penalty if one charged more than that.

Mr. Blenkarn: The Minister of National Health and Welfare has called universities elitist institutions. Another minister, whom I will not name, said universities were organized on an 18th-century ideal, managed in a 19th-century fashion, and were supposed to do a 20th-century project. Another witness suggested that universities were fat in certain places—for example, they would continue to run courses where maybe three or four students would take part, but they would run them because the professors had tenure, and even if they only had three or four students they would continue to run those courses no matter what because they wanted to make sure that they kept the professors and staff on, or they were afraid to let them go for other reasons. Could you comment on that?

Mr. Downey: Universities are elitist institutions? I would categorically deny that that is true. But if the charge is that the welfare system has failed to equalize conditions in our society, I would grant you that is the case, and the universities, as a reflection of the society as a whole, have not been able to succeed where governments have failed. That is true. That such I will grant. However, the universities have provided a measure of equal opportunity, a greater measure of equal opportunity, than, we will say, 30 years ago. This obviously is manifest to anyone who goes to university at the present time, the number of people we train compared to what was the case 30 years ago, the number of universities that exist and the job we are doing. I think it is a false accusation to say they are elitist institutions. They are not, categorically not.

Your second charge that universities are . . .

Mr. Blenkarn: I want to make it clear, Mr. Downey, that that is not my charge. None of these charges are my charges. These are charges that have come to us as members of the committee examining federal-provincial costs, and they are from evidence we have received either in open session or in private session.

[*Traduction*]

nombreux établissements, les frais universitaires permettaient de couvrir 30 p. 100 du budget de fonctionnement. Qu'en pensez-vous?

M. Downey: C'est relativement exact. Je crois que pour l'université du Nouveau-Brunswick, d'après les chiffres en notre possession en 1959-60, les frais payés par les étudiants ont couvert environ 38 p. 100 des dépenses de fonctionnement.

M. Blenkarn: Pourquoi, afin de mieux financer votre université, ne pas faire concorder ces frais avec les augmentations de l'indice des prix?

M. Downey: Comme vous le savez peut-être, le montant des frais payés par les étudiants est fixé par le gouvernement. Ces frais n'ont pas diminué simplement parce que les étudiants refusaient de les payer, mais parce qu'on a estimé utile d'appliquer une politique rendant accessible l'entrée à l'université à tous les étudiants ayant des qualités requises. On a jugé que c'était une bonne chose. Les universités ne respectant pas ce barème se sont vu imposer une diminution proportionnelle de leurs subventions. Ce dépassement des barèmes n'a donc pas été encouragé mais en fait a correspondu à une pénalité.

M. Blenkarn: Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a qualifié les universités d'établissements élitistes. Un autre ministre que je ne nommerai pas, a dit que les universités dont doivent sortir des produits du 20e siècle, sont organisés sur la base d'idéaux du 18e et gérés selon des méthodes du 19e. Un autre témoin nous a dit que certaines universités vivaient grassement—par exemple, certaines maintenaient des cours avec la seule participation de trois ou quatre étudiants parce que les professeurs responsables avaient une chaire, et que même avec seulement trois ou quatre étudiants elles continueraient, quoi qu'il arrive, à dispenser des cours, car elles voulaient être certaines de ne pas perdre leurs professeurs et leur personnel, ou parce qu'elles avaient peur de les laisser partir pour d'autres raisons. Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. Downey: Les universités sont des établissements élitistes? Je le nie catégoriquement. Par contre, si l'accusation est que l'état providence a échoué dans sa tentative d'égalisation des chances dans notre société, je vous accorderai que c'est vrai, et que les universités, reflétant l'ensemble de la société, n'ont pu réussir là où les gouvernements avaient échoué. C'est exact. Cela, je vous le concède. Cependant, les universités offrent une mesure d'égalité, une plus grande mesure d'égalité de chances que, disons, il y a 30 ans. C'est incontestable pour quiconque va à l'université de nos jours. Cela se traduit dans le nombre d'étudiants que nous formons par rapport à il y a 30 ans, dans le nombre d'universités et dans le travail que nous faisons. Je crois que les taxer d'élitisme est une fausse accusation. Elles ne le sont pas, je suis catégorique.

Quant à votre deuxième accusation . . .

M. Blenkarn: Ne nous méprenons pas, monsieur Downey, ce n'est pas mon accusation. Ce ne sont pas mes accusations. Il s'agit d'accusations qui nous ont été communiquées en tant que membres de ce comité chargé d'étudier les dépenses fédérales-provinciales, et elles ressortent de témoignages que

[*Text*]

Mr. Downey: I accept that, and I have heard them before. That they are infused with 18th century ideals, I think better they should be confused with an 18th century ideal than none at all, let me say that, and, as an 18th-century person myself, specializing in that field, I happen to think we still have a great deal to learn from the 18th century. In fact, many of our social and governmental systems were conceived and evolved in the wake of that century, including our parliamentary system as you now know it.

• 2025

Mr. Blenkarn: Is that the problem with our system?

Mr. Downey: No, I think the problem is based on our notions of universities and our parliamentary system, that these ideals were conceived with enlightened people always involved in them and it is not always true, either in the universities or in our political system. We do not have perfectly enlightened people. But there is nothing wrong with the ideals, let me just reaffirm that. And they are not all 18th century ideals; some of them go back a great deal further than that.

I have forgotten what the third accusation was.

Mr. Blenkarn: Of 19th century administration.

Mr. Downey: Well, you know there are many questions about the role in which the universities are administered, whether it is a perfectly enlightened way, I suppose depends upon your point of view. I was fascinated, recently, to read, in a very contemporary business magazine, a report by a Japanese economist who was attributing much of the success of the economy to a system of operation in the general major industries that, certainly was remarkably like what goes on in universities, where, in fact, there was an attempt involve as many people as possible in the formulation of plans so that they understand them and support them.

Mr. Blenkarn: Touché.

What about the 20th century requirements for what is needed in higher education, bearing in mind the second comment that was given to us in Winnipeg, in open hearing, that universities are reluctant to terminate programs where there is little or no student requirement?

Mr. Downey: Let me say that I think the essential job of the university is now what it has always been: to educate, not just to train. I think, in fact, the universities have been very responsive to the needs of society, in the way in which they have moved resources into areas with increasing demand in business and engineering, and other fields. That the universities still hold 18th century ideas about what constitutes an education as distinct from a training is, I think, a measure of their strength. Their refusal, in fact, to abandon some of those ideas in the interest of short-term vogue is a measure of their strength. I think the business of a large number of university courses with two or three students is much exaggerated. Sometimes, in fact, those courses are carried by professors who teach a full load as well. They teach them because in many cases they believe they are essential to a true education.

[*Translation*]

nous avons entendus lors d'audiences publiques ou lors d'audiences privées.

M. Downey: D'accord. Je les ai déjà entendues. Que les universités baignent dans des ideaux du 18e siècle, j'estime que c'est mieux que rien, et en tant que spécialiste du 18e siècle, j'estime que nous avons encore beaucoup à apprendre de ce siècle. En fait, nombre de nos régimes sociaux et gouvernementaux trouvent leur origine dans ce siècle, y compris le régime parlementaire que vous connaissez à l'heure actuelle.

M. Blenkarn: C'est peut-être la raison de nos problèmes.

M. Downey: Non, notre problème c'est que ces idées ont été conçues par des personnes éclairées, liées directement à leur évolution, ce qui n'est pas toujours le cas de nos jours dans le domaine universitaire ou politique. Nous ne sommes plus au siècle des lumières. Cependant, je me permets de répéter l'excellence de ces idéaux. Il ne s'agit d'ailleurs pas uniquement d'idéaux du 18e siècle, certains remontent à beaucoup plus loin que cela.

J'ai oublié la troisième accusation.

M. Blenkarn: Une gestion selon des méthodes du 19e siècle.

M. Downey: Beaucoup de questions sont posées quant aux vertus administratives des universités et les vertus de leurs administrateurs sont une question de point de vue. Dernièrement, la lecture d'un magazine d'affaires très contemporain m'a fasciné. Le succès de l'économie est attribué en grande partie par un économiste japonais à une organisation des principales industries rappelant très fortement celle des universités avec une participation maximum des travailleurs à l'élaboration des programmes, afin qu'ils les comprennent et les appuient.

M. Blenkarn: Touché.

Qu'en est-il des besoins du 20e siècle en matière d'éducation supérieure, compte tenu d'un deuxième commentaire qui nous a été fait à Winnipeg, en audience publique, selon lequel les universités refusent de supprimer les cours à faible participation, même à participation nulle?

M. Downey: Je dirais que la mission essentielle de l'université n'a pas changé: elle est d'étudier, non pas simplement de former. Je crois qu'en réalité, les universités ont fort bien répondu aux besoins de la société dans la mesure où elles ont concentré leurs ressources dans les domaines à demande croissante comme l'administration, le génie, etc. Que les universités perpétuent les idéaux du 18e siècle en matière d'éducation par opposition à la simple formation, donne, à mon avis, la mesure de leur force. Leur refus de substituer les intérêts à court terme à certains de ces idéaux donne la mesure de leur force. Je crois que cette histoire de cours dans de nombreuses universités dispensés à deux ou trois étudiants est très exagérée. Parfois, d'ailleurs, ces cours sont dispensés par des professeurs qui en dispensent d'autres à des masses entières. Ils les dispen-

[*Texte*]

I think we have to keep in mind that so many of the demands that we hear of universities are very short-term demands. A decade ago, the demand was for more teachers and universities were expected to gear up to produce them. Now it is for people in business or computer science. I do not know where the demand will be in five years time, but it is not likely to be in those fields, at least not to the same extent that it is now. Yet universities will be expected to be in a position to respond to demands, whatever they are. I think the essential job, as I said before, is not just to train but to educate. I think that anybody who looks at the complexity of the universities will have an appreciation for those courses, that obstensibly, I say, are not vital to the process of training that must go on.

Mr. Blenkarn: A great deal of the work you are doing is in favour of individuals. People go to universities to learn, some of them to learn for their own benefit. The state is paying your province and your university 87 per cent of the cost of education. Is that a fair relationship of the value of education? That the state is getting 87 per cent worth of the value and the individual is getting only 13 per cent of the value? Or have we mixed things up here? Should the individual pay more for his education and perhaps the state less in view of the fact that the education is essentially for the improvement of the individual?

• 2030

Mr. Downey: I think that is precisely the kind of question that a royal commission would have to address: what is reasonable to ask, basically, the three constituents to pay for a university education, the federal government, the provincial government and the students themselves. I think, until now, we have tended to believe—and this has been reflected in government policy—that the major benefit was to the society. In consequence, we have reduced, over time, constantly reduced as a result of government policy, the amount that students have been asked to pay. We have done that because we did not wish our institutions to be elitist. We wanted all qualified applicants to benefit from a university education.

I think the question you ask is being asked in universities as well: what is the just percentage? What is the benefit to the individual as distinct to the benefit to the society? I do not have the answer to that. I am not sure whether it is 13 per cent, 15 per cent, 20 per cent, and I am not sure of the effects of that upon access to university. But I think these are vital questions that somebody in this country should be addressing.

Mr. Blenkarn: If you were to address that subject in a parliamentary task force and if we were to make recommendations for various extensive student loans based, as some have suggested to us, on long-term repayment plans in accordance with the Income Tax Act, tied to social security numbers and perhaps paying for the cost over 30 or 40 years, how do you think we could make those relationships between the value to the individual and the value to the state?

[*Traduction*]

sent parce que dans de nombreux cas, ils estiment qu'ils sont essentiels à une véritable éducation.

Il ne faut pas oublier que nombre des demandes faites aux universités sont des demandes à très court terme. Il y a une décennie, c'était d'enseignants qu'on manquait et on a attendu des universités qu'elles en produisent. Aujourd'hui, nous manquons d'administrateurs et d'informaticiens. Je ne sais quelle sera la demande d'ici cinq ans, mais fort peu vraisemblablement dans ces domaines, tout au moins elle ne sera pas aussi forte qu'aujourd'hui. Il reste qu'on attendra des universités qu'elles soient en mesure de répondre à la demande, quelle qu'elle soit. Comme je l'ai déjà dit, la mission essentielle, ce n'est pas simplement la formation mais l'éducation. Une simple étude du caractère complexe des universités fait comprendre que ces cours qui semblent ne pas être vitaux en simples termes de formation, sont nécessaires.

M. Blenkarn: Vos programmes s'adressent surtout aux particuliers. Les gens vont à l'université pour apprendre, certains pour leur propre bénéfice. L'État paye à votre province et à votre université 87 p. 100 du coût de l'éducation. Est-ce un rapport juste? L'État bénéficie de 87 p. 100 et le particulier ne bénéficie que de 13 p. 100? Nous sommes-nous fourvoyés? L'individu devrait-il payer plus pour son éducation et l'État moins, compte tenu du fait que l'éducation bénéficie avant tout à l'individu?

M. Downey: Je crois que c'est précisément le genre de question qu'une Commission royale devrait se poser: quelle part devrait être raisonnablement assumée par, disons, les trois composantes de l'éducation universitaire: le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les étudiants eux-mêmes. Je crois que jusqu'à aujourd'hui, nous avons eu tendance à croire—croyance reflétée dans la politique gouvernementale—que le principal bénéficiaire était la société. En conséquence, au cours des années, nous avons constamment réduit, conformément à la politique gouvernementale, la participation financière des étudiants. Nous l'avons fait parce que nous ne souhaitions pas que nos établissements soient élitistes. Nous voulions que tous les candidats qualifiés bénéficient d'une éducation universitaire.

La question que vous posez est aussi posée par les universités: quel est le juste pourcentage? Quel est le bénéfice pour l'individu et quel est le bénéfice pour la société? Je ne connais pas la réponse. Je ne sais si ce devrait être 13 p. 100, 15 p. 100, 20 p. 100, et je ne sais quels seraient les effets sur l'accès à l'université. J'estime cependant qu'il s'agit de questions vitales que quelqu'un dans ce pays devrait poser.

M. Blenkarn: Si vous deviez parler de ces questions à un groupe d'étude parlementaire et si nous devions faire des recommandations sur les divers prêts à long terme aux étudiants sur la base, comme certains nous l'ont suggéré, de régimes de remboursement à long terme en conformité avec la Loi sur l'impôt, liés au numéro de sécurité sociale avec des remboursements pouvant s'étaler sur 30 ou 40 ans, comment

[*Text*]

Mr. Downey: I cannot answer that question directly. All I can say is that there is much more at stake in the operation of a university than the education of the individuals who attend as students. If we are to have a successful economic future, we have to have research, for example, and the place of the universities in that is essential in this country. That has been stated over and over again. That is one presumably national goal that we posit for ourselves, research and development. Yet that is not directly related to the question of even students in a university or on support for students. It is the interrelationship between, it seems to me, these questions of the value of the education to the individual, how much the individual should pay, the question of research and development and how much the universities should be supported to do that, not just in the sciences and engineering but generally. It is the complexity that I fear the task force cannot, in the context of all the other things it has to do, properly address. I simply do not have the answer to the question that you ask. Maybe some of my colleagues do.

Mr. Blenkarn: Well, you have called, and many other educational groups have called, for a royal commission. If you do not think the task force is competent—and clearly we are ordinary persons elected by electors—why do you think some judge from the supreme court of somewhere, with an equivalent staff, can come to a better conclusion? What is wrong with a parliamentary task force? Why can we not come to the decisions on this matter and what is your advice to us with respect to the matter, other than to call for another commission and another study and another set of briefs and another series of meetings in Fredericton or Regina or wherever? What have you got to offer and why do you want, as educators, another postponement and another great, long inquiry and more briefs?

• 2035

Mr. Downey: Well, it is not to call into question—I thought I began by saying it—the competence and good faith of the parliamentary task force. I think if you can succeed in doing what you have been asked to do, you will have done a miraculous job indeed. As I read the submission from the Minister of Finance, to the parliamentary task force, and as I consider all of the things we have to weigh, then I think you have got more than the six months or so which you have to dispose of work cut out for you. I do not doubt your good faith or your competence. Somebody needs to do a much more particular study of post-secondary education in this country than you are going to have the time for. It means a delay, which means another committee being established and having hearings. I would hope in those hearings that the federal government, the provincial government and the universities themselves would be involved. I think one of the good reasons why it should be done is that it was not done in 1976 when it

[*Translation*]

pourrions-nous établir ce rapport entre la valeur pour l'individu et la valeur pour l'État?

M. Downey: Je ne peux vous répondre directement. Je peux simplement vous dire qu'il y a beaucoup plus dans le fonctionnement d'une université que la simple éducation des particuliers qui la fréquentent en tant qu'étudiants. Si notre objectif est la réussite économique, il nous faut, par exemple, faire de la recherche et la place des universités dans ce domaine est essentielle. Ce n'est pas nouveau. La recherche et le développement est certainement un des objectifs nationaux que nous nous fixons à nous-mêmes. Pourtant, ce n'est pas directement lié à la question du nombre d'étudiants et du financement de leurs études dans une université. Il me semble qu'il s'agit de cette interrelation entre ces questions de la valeur de l'éducation pour l'individu, de ce qu'il devrait payer, et celle de la recherche et du développement et du subventionnement des travaux des universités dans ce domaine, et pas seulement dans les sciences et dans le génie, mais d'une manière générale. Compte tenu de la complexité du problème, je crains que votre groupe d'étude ne puisse, dans le contexte de tout ce qu'il a d'autre à faire, s'en occuper véritablement. Je n'ai tout simplement pas la réponse à la question que vous m'avez posée. Certains de mes collègues l'ont peut-être.

M. Blenkarn: Vous avez réclamé, à l'intar de nombreux autres groupes, l'établissement d'une Commission royale. Si vous ne pensez pas que notre groupe d'étude est compétent—et il est clair que nous sommes de simples personnes élues par des électeurs—pourquoi pensez-vous qu'un juge d'une quelconque Cour suprême, avec un personnel équivalent, puisse parvenir à une meilleure conclusion? Que reprochez-vous à un groupe d'étude parlementaire? Pourquoi ne pourrions-nous pas parvenir à des conclusions, et quels conseils pourriez-vous nous donner, mis à part cette demande de création d'une autre Commission, d'une autre étude, d'une autre série de mémoires, d'une autre série de réunions à Fredericton, à Regina etc. Qu'avez-vous à nous offrir et pourquoi voulez-vous, en tant qu'électeur, un rapport supplémentaire, une nouvelle longue enquête et des mémoires supplémentaires?

M. Downey: Nous ne mettons pas en question—j'avais cru vous le dire au départ—la compétence et la bonne foi du groupe d'étude parlementaire. Si vous réussissez à faire ce que l'on vous a demandé de faire, vous aurez accompli un miracle, c'est certain. D'après ce que je comprends du mémoire présenté par le ministre des Finances au groupe d'étude parlementaire, et compte tenu de tous les facteurs en cause, je crois que vous disposez de plus de six mois pour terminer ce travail dans le cadre de votre mandat. Je ne doute pas de votre bonne foi ou de votre compétence mais il faudrait faire une étude beaucoup plus approfondie de l'éducation postsecondaire au Canada que ce que vous pourrez faire dans le temps qui vous est alloué. Ceci veut dire qu'il y aura retard, qu'il faudra établir un autre comité et qu'il faudra tenir des audiences et j'ose espérer qu'au cours de ces audiences, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les universités seront impliqués. Je crois qu'une des raisons pour lesquelles on devrait procéder ainsi

[*Texte*]

was called for before; in consequence, we have the situation we have now.

I think if these issues had been thought through at that time, if there had been a clear deliberation of federal-provincial responsibilities, then we would not have what we have at the present time.

What am I asking for, in addition to your commission, is that nothing be done, in fact, in the area of employment in the post-secondary education until we know the answers to some of these questions. At the moment, for example, we have one committee of Secretary of State going around inquiring into support for our cultural institutions in this country, and the support given to our cultural institutions and our universities is vital, particularly in a place like this. Yet they go about their business and they make their recommendations as you go about yours and make your recommendations, and they may be incompatible. We have tried to develop policy for future development, and how is that to be accomplished if we have further reductions in EPS? How the devil is the research to be done in this country, if much of it is not done within the universities? It then is a reduction in support for universities, inevitably it will be reflected in the research abandoned. What worries me is that whole series of policy are being developed which are not co-ordinated and not linked, and that is what I would hope a royal commission could focus on.

Mr. Israel Unger (Past President, CANT): I think you raised a very good question. Being an experimental scientist, I look around and see what kind of evidence I have from the past to show. If this is a good way to do. I look at the university system, now, to be in the state that the medical system was in 20 or 30 years ago, and the medical system has had the benefit, since that time, of, I think, two royal commissions. Both concerned, I think, gentlemen, a judge from the Supreme Court from somewhere, us you put it. A great deal of effort went into the study of the health system and great benefits have been derived from that. I think that the analogy would be a very strong one, in fact.

At that time in the health-care system then were strong provincial interests—the federal government had not quite decided what its role should be. The federal government had not quite decided how the funding should be accomplished in order to achieve its social goals. The process of those commissions helped to spell out a lot of that and I think it is responsible for the state in which the health care system of Canada now finds itself, which I think is amazing. I personally see this as a great opportunity to have the same thing accomplished for universities.

One of the major complaints which has been received, over and over again consistently in the medical sector, in their deliberations, is a great problem of skilled manpower in the medical area in place like New Brunswick. Post-secondary education has to train these people because no one else will. If

[*Traduction*]

c'est qu'on a omis de le faire en 1976 alors que c'était nécessaire et que par conséquent nous en sommes arrivés à la situation dans laquelle nous nous trouvons maintenant.

Je crois que si ces questions avaient été étudiées à l'époque, si on avait bien délimité alors les responsabilités du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, nous n'en serions pas arrivés là où nous en sommes maintenant.

Ce que je vous demande, outre votre engagement, c'est qu'on ne prenne aucune mesure dans ce domaine de l'emploi au niveau de l'éducation postsecondaire jusqu'à ce que l'on ait obtenu des réponses à certaines de ces questions. Pour l'instant, par exemple, il y a actuellement un comité du Secrétariat d'État qui enquête au sujet de l'appui, du soutien qu'on fournit à nos institutions culturelles au Canada et naturellement ce soutien est essentiel, particulièrement dans le domaine que nous étudions. Pourtant, ce comité fait ses affaires et présente ses recommandations et vous de votre côté vous vaquez à vos affaires et faites vos propres recommandations sans savoir s'il y a compatibilité entre ces deux séries de recommandations. Nous nous efforçons d'établir des plans d'expansion pour l'avenir mais comment y parviendrons-nous si on continue à faire des réductions dans le secteur du FPE? Où seront faites les recherches si ce n'est dans les universités? Une réduction de l'aide aux universités aboutit inévitablement à l'abandon des recherches. Ce qui m'inquiète c'est qu'on établit toute une série de politiques sans aucune coordination ni lien et c'est ce dont devrait s'occuper, je l'espère, une commission royale.

M. Israel Unger (ex-président, Association canadienne des professeurs d'université): Je crois que vous avez soulevé une question très pertinente. Étant un scientifique dans le domaine des sciences expérimentales, j'ai examiné ce qu'on avait fait dans le passé pour voir si cette façon de procéder était bonne. J'ai examiné le système universitaire tel qu'il s'applique au système médical actuellement et je l'ai comparé à la situation qui existait dans ce domaine il y a 20 ou 30 ans. Depuis ces 20 ou 30 ans, je crois que le système médical a pu bénéficier des résultats de la tenue de deux commissions royales d'enquête qui avaient dans leur personnel je pense, un juge de la Cour suprême de quelque part comme vous le dites et on peut dire que ces commissions royales ont fait beaucoup de travail pour étudier le système de santé et on a tiré énormément de bienfaits de ces études.

Je crois que l'analogie avec ce que vous voulez est très forte car à l'époque, le système de soins intéressait grandement les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral n'avait pas tout à fait décidé comment établir son financement pour atteindre les objectifs sociaux fixés. La façon dont ces commissions ont procédé et ce qui en est résulté ont permis je crois la création de ce système de soins médicaux qui est tout à fait étonnant. Pour moi nous avons donc ici une occasion rêvée de faire la même chose dans le cas des universités.

Une des plaintes principales que répète continuellement le secteur médical, c'est le manque de personnel spécialisé dans des endroits comme le Nouveau-Brunswick. C'est au niveau postsecondaire qu'on doit former ces spécialistes, car personne d'autre ne le fera. Si on n'arrive pas à définir collectivement—

[*Text*]

collectively—that is to say, the provinces, and universities and the federal government—do not decide what our goals ae going to be, decide how you are going to fund those goals so that you accomplish them, then we are going to be having the same kind of problems developing in the health care system, and the problems in the health are system as they are already complaining about. And if you think of the training that is done, it is the doctors and nurses, the occupational therapists, the managers, the computer analysts and the X-ray technologists, and all of these people are being trained through the post-secondary education. So I see tremendous opportunity here, and I hope you do not pass it up.

• 2040

Mr. Blenkarn: Is it true that royal commission has been suggested a because post-secondary people are worried that the government might take $1.5 billion out of post-secondary education because that is the easy cow to grab?

Mr. Unger: Not at all, not at all. I think that would be a very poor reason indeed. I think if it were simply that we were an easy cow to grab, the thing we should be doing, instead of calling for a royal commission, is going out there and getting ourselves a bull. I think this is a matter of great national concern. We have got a lot of money tied up in universities—not nearly enough, in my view. We have got a lot of talent tied up in universities and what we have got to do, as a nation, is to take maximum advantage of all of the talents and all of the resources that we can get our hands on. If we can have a royal commission which has a mix of people, some from universities, some politicians, some general public of what the roles of universities should be, how we should fund universities in order to assume those roles, and the goals that we have set for them, I think this is a tremendous opportunity for the country.

Mr. Blenkarn: Thank you.

Le président: Monsieur Loiselle.

M. Loiselle: Merci, monsieur le président. M. Downey semblait dire qu'il manquait une définition claire quant aux compétences dans le domaine des universités; mais je dois dire que le seul terme EPF en soi, cet arrangement de programmes de bloc funding est une reconnaissance claire de la part du gouvernement fédéral qu'il s'agit là d'une juridiction strictement provinciale. Je pense qu'il est essentiel que cela figure aux comptes rendus des délibérations de ce Comité, mais c'est qu'au départ l'intervention du gouvernement fédéral dans le domaine de l'enseignement postsecondaire s'est produite à cause de ce que l'on a appelé le baby boom, et c'était une façon pour le gouvernement fédéral de répondre selon diverses modalités aux besoins urgents qu'avaient les provinces pour, si vous voulez, répondre à ces besoins accrus, d'une clientèle accrue. Mais depuis ce temps, depuis le début des années 1960, on se fait répéter régulièrement par les provinces qu'il s'agit là d'un champ de juridiction provinciale et qu'il faudrait en sortir, ou pour le moins y mettre le moins de conditions possibles. Si vous voulez, sans produire ici le rapport de la Commission royale d'enquête, pour voir quels sont les éléments qui justifient la présence du gouvernement fédéral, pourriez-vous me donner

[*Translation*]

c'est-à-dire entre les provinces, les universités et le gouvernement fédéral—les buts que l'on veut atteindre, et la méthode de financement s'y rapportant, nous aurons le même genre de problèmes que l'on voit se développer dans le système des soins médicaux, et les problèmes du système des soins médicaux dont on se plaint déjà. Si vous songez à la formation qui est faite, il s'agit de médecins et d'infirmiers, de thérapeutes, de réhabilitation, de gérants, d'analystes en informatique et de techniciens en radiologie, et toutes ces personnes sont formées par l'enseignement postsecondaire. Donc, je vois de grandes possibilités dans ce domaine, et j'espère que vous en tiendrez compte.

M. Blenkarn: Est-ce vrai que l'on a suggéré l'établissement d'une commission royale à cause des craintes qu'ont les personnes dans le secteur postsecondaire de voir le gouvernement retirer $1.5 milliard de l'éducation postsecondaire, ceci étant la solution de facilité?

M. Unger: Pas du tout, pas du tout. Cela constituerait une très mauvaise motivation. S'il ne s'agissait simplement que d'une solution de facilité, au lieu de demander l'établissement d'une commission royale, nous devrions plutôt chercher à tirer la part du lion. Il s'agit ici d'une grande préoccupation nationale. On a beaucoup investi dans les universités—mais pas assez à mon avis. On a beaucoup de talents dans les universités, et nous devons, en tant que nation, profiter le plus possible de tous ces talents et de toutes les ressources disponibles. Si nous pouvions établir une commission royale composée de personnes provenant de tous les secteurs de notre société, des universitaires des hommes politiques, des membres du public, afin d'étudier le rôle des universités, la façon de les financer pour qu'elles remplissent ce rôle, et les buts que l'on a fixés pour elle, je crois que ce serait très profitable pour ce pays.

M. Blenkarn: Merci.

The Chairman: Mr. Loiselle.

Mr. Loiselle: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Downey seems to be saying that he did not have a clear definition of jurisdiction in the university sector; but I must say that the term EPF itself, this program arrangement with block funding, is a clear recognition by the federal government that the universities are strictly under provincial jurisdiction. I think that it is essential that this be stated in the Minutes of the deliberations of this Committee, and that the federal government started being active in post-secondary education because of what is commonly called the baby boom, and this was simply one of many ways the federal government could satisfy the urgent needs of the provinces in meeting increased needs, in dealing with an increased clientele. Since that time, however, since the beginning of the 1960s, the provinces have constantly repeated that this sector is under provincial jurisdiction, and that the federal government should get out of it, or at least impose as few conditions as possible. If you would, without producing the Royal Commission's report to see what elements justify the presence of the federal government, could you give me a structured definition of what a university is? Do

[*Texte*]

une définition élaborée de ce qu'est une université? Savez-vous quels sont les rôles d'une université dans la collectivité et dans l'ensemble du Canada?

Mr. Downey: How long have we got? To answer your question in the way in which I think you have put it, and that is, as I understand it. Since education is not its particular constitutional concern, why should the federal government be involved in the funding of universities. In other words, what would the universities do if the federal government offered support?

• 2045

M. Loiselle: Examinez la question simplement. Conçu devant un ministre de l'Éducation provincial et un ministre des Finances provincial, une université est un lieu où l'on donne de l'enseignement; donc, cela tombe sous la responsabilité provinciale et vous n'avez pas besoin d'y être. Vous n'avez pas besoin de mettre de conditions, vous n'avez aucune responsabilité précise au gouvernement fédéral, sinon qu'en vertu d'un certain principe de redistribution des richesses, vous nous aidez à remplir cette fonction strictement provinciale.

Résumez-moi les fonctions autres. Moi, je ne considère pas qu'une université, c'est un endroit comme l'école élémentaire où l'on donne simplement de l'instruction à un individu. L'université a d'autres fonctions que celle de donner de l'instruction. Je pourrais vous la donner, la définition, mais j'aimerais que vous puissiez mettre les limites de ces fonctions qui nous sortent carrément de ce qu'on appelle normalement les fonctions strictement éducatives.

Mr. Downey: Curiously enough, I think universities by and large serve national goals and have national responsibilities more clearly defined for them. Then they do local or regional responsibilities. I think, in terms of the programs of instruction, the curricula that they offer, their points of reference, their comparison, their standards tend to be national or, in some cases, international. In fact, I think, for the area of research, perhaps specifically in the area of service, in the support that they provide, for certain kinds of agencies, cultural agencies for example, that they respond most immediately to the provincial and the regional and, indeed, to the very local needs that exist. I could demonstrate to you for the University of New Brunswick, but let me fill you in in general terms since you have asked for a definition of the university or what it does, what it attempts to do.

I think in the first place, and most importantly, it attempts to educate the populace in general terms to make sure that, in fact, there is effective participation in the democratic procedures of the society, to train people to enquire, to think critically, to examine assumptions and not to be seduced or deceived by slick, facile assumptions and propaganda. In the first place, I think that is what universities do: try to train people to be effective citizens in a democratic society.

In the second place, I think they attempt to train people in specialized areas and in a profession, so that people are trained

[*Traduction*]

you know what roles the university plays in the collectivity and in the context of Canada?

M. Downey: Combien de temps nous reste-t-il? Voilà ma réponse à votre question comme vous l'avez posée, et comme je l'ai comprise. Puisque l'enseignement ne fait pas partie des préoccupations constitutionnelles du gouvernement fédéral, pourquoi devrait-il être impliqué dans le financement des universités? Autrement dit, que feraient les universités si le gouvernement fédéral offrait son soutien?

Mr. Loiselle: Look at the question simply. In the mind of a provincial education minister and a provincial finance minister, a university is a place where instruction is given. Thus, it is under provincial responsibility and there is no need for you. You do not need to set conditions, you have no specific responsibility to the federal government, unless it is by virtue of a given principle of a redistribution of wealth, you help us to fulfill this strictly provincial function.

Could you tell me about the other functions? I do not consider a university to be a place like an elementary school where an individual is quite simply taught. The university has other functions than that of giving instruction. I could give you the definition, but I should like you to set the limit to these functions which are quite distinct from what is normally called the educational function.

M. Downey: Curieusement, je crois que les universités poursuivent en général des buts nationaux et ont des responsabilités nationales qui sont définies de façon plus claire que leurs responsabilités locales ou régionales. Pour ce qui est des programmes d'instruction, des programmes d'études offerts, de leurs points de référence, ou des comparaisons, leurs normes ont tendance à être nationales ou, dans certains cas, internationales. Pour ce qui est de la recherche, et peut-être plus particulièrement dans le secteur des services, le soutien qu'elles fournissent à certaines agences, par exemple à des agences culturelles, je crois qu'elles réagissent plus directement aux besoins existants au niveau provincial, régional, voire local. Je pourrais vous en faire la démonstration en ce qui concerne l'université du Nouveau-Brunswick, mais je vais vous donner une réponse générale puisque vous avez demandé une définition de l'université ou de ce que fait l'université, de ce qu'elle essaie de faire.

Tout d'abord, et c'est le plus important, elle essaie d'éduquer la population de façon générale, afin d'assurer la participation réelle dans le processus démocratique de la société, de former les gens de façon qu'ils posent des questions, pensent de façon logique, examinent les présomptions et ne soient pas séduits ou trompés par des présomptions faciles ou de la propagande habile. Tout d'abord, c'est cela que font les universités: former les gens de façon qu'ils soient des citoyens efficaces dans une société démocratique.

Deuxièmement, je crois qu'elles essaient de former les gens dans des domaines spécialisés et de leur donner un métier,

[*Text*]

for certain specific occupations within the society. Now that is not done instead of the other, it is done as well as. They are in addition to the other.

I think that universities, in general, attempt to carry out programs of research which are important both to national goals and to regional goals, and to the disciplines themselves, to the imperatives of the disciplines themselves.

And I think they attempt, wherever they can, to promote, within their society, interest and activities which are conducive to an enlightened society. Culturalized activities, for example, which are conducive to the universities' notion of an enlightened society.

Finally, I think the universities, at their best, offer an informed critique of this society, an effective critique of this society so that they who make decisions, in government and elsewhere, are aware of the issues and of the analysis and critiques of those issues.

Now I know Dr. Unger wants to say something further on that so if you do not mind . . .

M. Unger: Eh bien, monsieur Loiselle, vous avez complètement raison. Dans la Constitution canadienne, l'éducation, c'est dans le champ provincial. Mais il faut tenir compte de l'histoire canadienne. Lorsque la Constitution a été écrite, l'éducation, c'était tout d'abord le primaire et le secondaire. Il n'y avait presque pas d'universités quand la Constitution canadienne a été écrite.

Alors, on peut dire que les Pères de la Confédération n'avaient pas prévu les universités ni la façon de partager les pouvoirs dans le domaine de l'éducation postesecondaire.

• 2050

L'histoire que vous avez racontée, de l'entrée du fédéral dans l'éducation postsecondaire, n'est pas complètement correcte. La première fois que le gouvernement fédéral est entré dans l'éducation postsecondaire, cela s'est fait quand les anciens combattants ont demandé l'accès à l'éducation, après la deuxième guerre mondiale. Les universités n'étaient pas capables de fournir cette éducation et les provinces n'avaient pas d'argent pour les universités. Alors, c'est le fédéral qui a tenté de donner des subventions pour chaque ancien combattant.

Comme de raison, il faut ajouter la raison que le Dr Downe vous a donnée, à savoir que le fédéral a un rôle et une mission dans l'éducation postsecondaire. C'est-à-dire que nous pensons, spécialement dans cette région du pays peut-être, que si les gens de notre pays doivent avoir une égalité d'opportunités en matière d'éducation comme dans tous les autres domaines aussi, c'est le fédéral qui peut garantir aux gens de la province du Nouveau-Brunswick les mêmes opportunités vis-à-vis l'éducation postsecondaire que les gens de l'Alberta, de l'Ontario, du Québec ou de n'importe où ailleurs.

M. Loiselle: Votre collègue semblait dire tantôt que le besoin d'une commission royale d'enquête se fait sentir parce qu'il y a, au sein des universités, un potentiel humain qui est là, qui sait qu'il y a des ressources et qui attend finalement de

[*Translation*]

pour que les gens soient aptes à occuper une position donnée à l'intérieur de la société. Il ne s'agit pas de faire l'un ou l'autre, mais plutôt l'un et l'autre. Les deux fonctions sont complémentaires.

En général, les universités essaient de mener à bien des programmes de recherches qui sont importants sur le plan national, et régional, comme sur le plan de la matière elle-même ou de ses impératifs.

Et je crois qu'elles essaient, dans la mesure du possible, de promouvoir, des intérêts et des activités qui contribuent à une société éclairée. Des activités culturelles, par exemple, qui contribuent à l'idée qu'ont les universités d'une société éclairée.

Enfin, je crois que les universités (et je parle ici de l'optimum) offrent une critique informée de cette société, une critique réelle de cette société pour que ceux qui prennent des décisions, dans le gouvernement et ailleurs, soient conscients des problèmes ainsi que de l'analyse et des critiques qui s'y rapportent.

Je sais que M. Unger désire ajouter à ce que j'ai dit, donc, avec votre permission . . .

Mr. Unger: Well, Mr. Loiselle, you are entirely right. In the Canadian Constitution, education falls under provincial jurisdiction. But one must not lose sight of Canadian history. When the Constitution was written, education consisted mainly of primary and secondary schooling. There were almost no universities when the Canadian Constitution was written.

So, one might say that the Fathers of Confederation foresaw neither the existence of universities nor the way in which power should be shared in the sector of post-secondary education.

The history you gave of the entry of the federal government into post-secondary education is not completely correct. The first time the federal government intervened in post-secondary education was when the veterans asked for access to education after the Second World War. The universities were not able to give that education, and the provinces did not have money for the universities. So it was the federal government which attempted to give subsidies for each veteran.

And you must remember the reason which Dr. Downey gave you, that is, that the federal government has a role and a mission in post-secondary education. We feel, perhaps more especially in this region of the country, that if the people of our country are to have equal opportunities in education as in all other fields, it is the federal government which can guarantee the people of the Province of New Brunswick the same opportunities in post-secondary education that the people of Alberta, Ontario, Quebec or anywhere else in the country have.

Mr. Loiselle: Your colleague seemed to be saying a moment ago that the need for a royal commission enquiry is felt because, within the universities, there is a human potential which knows that there are resources and which is awaiting

[*Texte*]

se faire fixer des objectifs nationaux. Ce n'est pas tout simplement une question de financement. Cela, je le reconnais parce que la requête, de la part de votre groupe, pour une commission royale d'enquête est formulée, je pense, depuis 1971 ou 1972, donc bien avant que M. MacEachen nous annonce qu'il allait avoir une coupure.

Maintenant, il y a quelques mois, John Roberts, qui est le ministre des Sciences et de la Technologie, établissait clairement la politique du gouvernement fédéral dans le domaine de la recherche et du développement en disant qu'on allait consacrer, qu'on tentait d'arriver à y consacrer 1.5 p. 100 de notre revenu national brut. Il a demandé au secteur privé de faire .75 p. cent de l'effort, au gouvernement fédéral de faire .5 p. 100 de l'effort de aux universités d'en faire .25 p. 100. Comment, depuis, avez-vous réagi? Quels sont les moyens à votre disposition, dont vous pensez disposer, pour participer pleinement à la réalisation de cet objectif national? Quels sont les mécanismes de coordination qui existent, ou qui devraient exister, afin de vous permettre, efficacement, de rencontrer ces objectifs?

M. Unger: Je peux vous répondre qu'on a réagi avec un peu de colère. Nous étions un peu déçus parce que les déclarations que M. Roberts a faites à Toronto suggéraient que le gouvernement fédéral envisageait une augmentation des dépenses pour la recherche, dans le secteur fédéral, de 8 p. 100 par année, pour cinq années, de 17 p. 100 dans le secteur industriel, et de 0 p. 100 pour les universités, en mentionnant que la croissance de l'inflation devait être maintenue à 9 p. 100.

Si la croissance de l'inflation est plus grande que 9 p. 100, de maintenant jusqu'à l'année 1985, notre effort dans la recherche sera réduit par rapport à ce qu'il est maintenant. Alors, la question que vous posez, à savoir comment on va réagir . . . Je ne comprends pas tellement la questioon parce que M. Roberts envisage que notre effort va être réduit. Mais ce .25 p. cent que vous dites que M. Roberts a prévu pour les universités, ce n'est pas entièrement pour les universités. Pour les universités, il a prévu .14 p. 100, pour les autres, c'est-à-dire les provinces, n'importe quoi, alors qu'il y a une diminution pour les universités dans le domaine de la recherche; cela est passé de .13 p. 100 à .11 p. 100.

• 2055

Mr. Unger: I think you have asked a very interesting question because you are, I think, wondering how universities can respond to the kind of initiative that Mr. Roberts, at least, would like us to believe he has taken. There are some very severe problems with that because universities have been underfunded through such a very long period of time, we have been frozen for the capital for a long time that it has run down facilities in many universities across the country, including my own. These are facilities that are necessary in order to train the personnel that are going to do the job that Mr. Roberts would like to see done, that the national research suggested. You cannot meet national research suggestions unless you have people to do the job and universities have to be there in order to train the people to do the job. Right now, frankly, the National Research Council, the Natural Sciences and

[*Traduction*]

the setting of national goals. It is not quite simply a question of funding. I realize this because the requests made by your group for a royal commission enquiry have been tabled since 1971 or 1972, long before Mr. MacEachen told us there would be a cut.

Now, a few months ago, John Roberts, Minister of Science and Technology, clearly set a policy of the federal government in this sector of research and development by saying that the government would allocate or would attempt to allocate 1.5 per cent of our gross national product to that sector. He asked the private sector to contribute .75 per cent, the federal government .5 per cent, and the universities .25 per cent. What has been your reaction since then? What means do you have available, or might you have available, to participate fully in the achievement of that national goal? What co-ordination mechanisms exist, or should exist, to enable you to meet these objectives efficiently?

Mr. Unger: I can tell you that we reacted with a bit of anger. We were somewhat disappointed because the statements made by Mr. Roberts in Toronto suggested that the federal government intended to increase expenditure in the research sector at federal level by 8 per cent per year for five years, in the industrial sector by 17 per cent, and in the university sector by 0 per cent; he also mentioned that the inflation rate was to remain at 9 per cent.

If the inflation rate exceeds 9 per cent between now and 1985, our effort in the research sector will be reduced as compared to its present level. So, the question you are posing, how will we react . . . I do not fully understand the question because Mr. Roberts intends to reduce in our sector. But the .25 per cent which you say Mr. Roberts foresaw for the universities is not entirely for the universities. He foresaw .14 per cent of the universities and for the others that is the provinces, anything you want, where there is a decrease for the universities in the research sector; it went from .13 per cent to .11 per cent.

M. Unger: Je crois que vous avez posé une question très intéressante parce que vous vous demandez comment les universités peuvent réagir à l'initiative que M. Roberts essaie de nous faire croire qu'il a prise. Il y a de très graves problèmes liés à cela parce que les universités ont été sous-financées depuis si longtemps, ont été à court de capital depuis si longtemps, qu'il y a eu une détérioration des facilités dans beaucoup d'universités à travers le pays, y compris la mienne. Il s'agit des structures nécessaires pour former le personnel qui va effectuer le travail que M. Roberts aimerait faire faire, c'est-à-dire, la recherche nationale dont il a parlé. On ne peut pas remplir des tâches de recherche si on n'a pas les personnes qualifiées pour faire le travail, et il faut que les universités existent pour former ce personnel. A l'heure actuelle, selon le Conseil national de recherches et le Conseil de recherches en

[*Text*]

Research Council, estimate that in the natural sciences and engineering sector they are simply incapable of producing the number of people that Mr. Roberts' proposal envisages having in our highly trained manpower schools to meet the proposed objectives. There simply are not enough people in the pipeline right now. There are not enough facilities and enough money to spend on training people to get them to the point where they can go ahead and perform those goals. This is something that concerns us very, very greatly at the university, because somewhere farther down the line someone is going to say to us, "now look, you let us down. You have the great research goal, where the hell are the people?" You are going to blame the universities for this. It is not the universities that should be blamed. They should be blaming the politician, quite frankly, because we have been cut and cut and cut and cut. The only fat you will find around the university these days is the kind of fat that you see on one of those infants in the Third World, you know, who has been starved systematically and they have this very large belly. That is the kind of fat you find around the university.

One final point, I think, referring to the earlier question that you raised, and that is that you must bear in mind that universities do a great deal more than educate. Their education function is a very important one, it is a very visible one, it is the one politicians like to talk about all the time, but there is a great deal more to it than that. I am going to try an analogy on you; this is not an exact analogy, but it is very close. If all universities did, was to educate people, that would be analogous to saying that all politicians did was give speeches. You know, that is a very important part of what politicians do—sit in the House, debate, vote and make decisions. But as people see, today, you do a great deal more than that and anybody who knows anything about politics knows that the kind of thing in the House is a very small fraction of the kind of effort that it takes to be a politician, and to be an effective politician.

Likewise, the kind of time a faculty member actually spends in the classroom is a small part of his total contribution to the country and to the city and to the province. You know, this is something that people have to understand. I think you understand that. From the tone of your question, I think you understand that. But I think you have to make the public aware of that and that is one of the tings that politicians can help us do. I would suggest to you that one of the things that would be a very important option would be having a highly visible system such as a royal commission because there would be lots of people and lots of publicity about universities are and what their goals are and how they carry on their business. I think that is a very important thing to raise the consciousness of the public about what we do.

Mr. Blaikie: I was not going to ask any questions, but there are a few things I cannot let go by. I will try to be brief.

[*Translation*]

sciences naturelles et en génie, les universités sont incapables, dans le secteur des sciences naturelles et de génie, de former le nombre de personnes hautement qualifiées nécessaires pour mener à bien la proposition de M. Roberts. Il n'y a tout simplement pas assez de gens dans le réseau à l'heure actuelle. On ne dispose pas des structures et de l'argent nécessaires pour former les gens au point où ils peuvent poursuivre et atteindre ces buts. Ceci nous préoccupe énormément dans le secteur universitaire, parce qu'un peu plus en aval, quelqu'un va nous dire, «Voyons, vous nous avez déçus. Vous avez ce grand but de recherche, mais où diable sont les gens?» Vous allez accuser les universités de cette situation. Ce n'est pas les universités que l'on doit accuser. On devrait plutôt accuser l'homme politique, pour être franc, parce que nous avons subi coupures après coupures. La seule graisse que vous allez trouver autour d'une université de nos jours, c'est le genre de graisse que vous voyez sur un de ces enfants du Tiers monde qui a été affamé systématiquement et qui a par conséquent un très gros ventre. Voilà la graisse que vous allez trouver à l'université.

Un dernier point en ce qui concerne la question que vous avez soulevée tout à l'heure. Vous devez garder à l'esprit le fait que les universités font beaucoup plus que d'enseigner tout simplement. La fonction éducative est très importante, très visible, c'est de cette fonction qu'aiment parler les hommes politiques, mais les universités font beaucoup plus. Voici une analogie pour l'illustrer; elle n'est pas très exacte, mais elle donne bien l'exemple. Si les universités ne faisaient qu'enseigner aux gens, ceci équivaudrait à dire que les hommes politiques ne font que faire des discours. Vous savez, c'est une partie très importante de ce que font les hommes politiques—rester assis dans la Chambre, débattre, voter et prendre des décision. Mais comme on peut le constater aujourd'hui, vous faites beaucoup plus que cela et quiconque s'y connaît un tant soit peu dans le monde politique sait que ce que font les hommes politiques dans la Chambre ne représente qu'une petite fraction de l'effort nécessaire pour être homme politique, et pour être un homme politique efficace.

De même, le temps passé par un membre du corps enseignant dans la salle de classe ne représente qu'une petite partie de sa contribution totale au pays, à la ville et à la province. Il faut que les gens comprennent cela. A juger du ton de votre question, je crois que vous le comprenez. Mais il vous faut faire en sorte que le public en soit conscient et voilà une chose que les hommes politiques peuvent nous aider à faire. Une possibilité très importante à mon avis serait d'établir un système très visible, tel qu'une commission royale, parce qu'il y aurait beaucoup de personnes et beaucoup de publicité sur ce que sont les universités, les buts qu'elles visent et leur mode de fonctionnement. Il est très important de faire en sorte que le public soit plus conscient de ce que nous faisons.

M. Blaikie: Je n'allais pas poser des questions, mais il y a certaines choses que je ne peux pas laisser passer. J'essaierai d'être bref.

[*Texte*]

• 2100

First of all, I would like to say that I do not feel as defensive as some about what the limits of this committee might be, and I agree with, or I am beginning to agree with, the suggestion that perhaps a much larger inquiry into postsecondary education might be advisable.I started out sort of neutral on the question, but as I listened to the conversations about postsecondary education I have come to the conclusion that there needs to be some serious comprehensive, reflective thinking about the role of the universities in society, and we certainly could not, in the space of time that we have before us, pretend to make judgments which, I am sure, are the kind of judgments you have to make anyway. For instance, judgments have been suggested that you have determined a percentage value of an education; that is to say, a certain percentage value allocated to the space and another to the individual. It seems to me, at this time, that it is mechancial thinking about the value of education which is precisely the problem with the public perception of postsecondary education at this point. I mean, it seems to me rather obvious that the value of an education, whether it be to the state or to the individual, is really not, in the final analysis, a moral question; that is to say, whether people use that which they have learned at a university for the benefit of society or for the benefit of their own private gain. That is the question of value, the question of one's view of the role of an individual in society, and it is not something that is going to be quantified in that particular way. So I think we need to do that kind of thinking or get back to the idea of a university—you know, of a Universe; that is to say, where there is one world, where all things are integrated back together and get beyond the instrumental view of education, which I have heard come up time and time again in conversations as we have travelled the country. There is the consumer view of education, where students are viewed as consumers and the university as service providers. This is complementary to the suggestion that keeps being quoted that students should be provided with money directly and then they would just sort of pick and choose on the education market. I think this is something that perhaps fringe libertarians would be pleased with. But in the end it sort of attacks the idea of university as an institution which does not just respond to wants but also has some idea of what is needed, and wants to encourage people to involve themselves in those needs.

The other instrumental view, of course, is that the universities ought to be tuned to the needs of the economy. As much as we cannot ignore economic realities, I would be very sad if we would come to view education as totally an economic matter. These are the kinds of things, it seems to me, that come up from time to time in discussion, and which lead me to the conclusion that perhaps some good thinking about the role of the university might be appropriate. In that respect, I am moving closer to approval of the idea of a larger enquiry. I think we need to reaffirm the value of having only three or four students doing something, if that something happens to be of value. I do not accept that there would be large bodies of people wanting to discuss Hegel's *Phenomenology*, but that

[*Traduction*]

Tout d'abord je tiens à vous dire que, contrairement à d'autres, je ne suis pas sur la défensive quant aux limitations du mandat du comité et je commence à me réconcilier avec l'idée que peut-être une enquête beaucoup plus poussée sur les questions touchant l'enseignement postsecondaire serait opportune. Au départ, j'étais assez neutre mais au fur et à mesure que j'ai entendu des témoignages sur l'enseignement postsecondaire, je me suis acheminé vers la conclusion qu'il faut réfléchir longuement et intensément au rôle des universités dans notre société et je ne pense pas que nous puissions porter les jugements qui s'imposent en si peu de temps. Par exemple, on a proposé que l'on essaie de déterminer quelle valeur, en pourcentage, l'enseignement représentait pour l'État comme pour le particulier. Je pense que pour l'instant on se borne à des jugements très précaires quant à la valeur de l'enseignement et c'est précisément ce qui ne vas pas du point de vue de la perception du public à l'égard de l'enseignement postsecondaire. Il semble assez évident que la valeur de l'enseignement, pour l'état comme pour le particulier, n'est pas, somme toute, une question morale. Il ne s'agit pas de déterminer si les gens utilisent ce qu'ils ont appris à l'université au profit de la société ou à leur profit personnel. La question de valeur se fonde sur la perception de chacun quant au rôle du particulier dans la société et ce n'est pas une valeur que l'on peut quantifier d'une façon ou d'une autre. Il faut donc réfléchir à cela et revenir à l'étymologie du mot université, univers, c'est-à-dire un monde où tout est intégré et il faut aller au-delà de cette notion de l'enseignement qui serait accessoire, comme on l'a si souvent entendu dans les conversations que nous avons eues à travers le pays. Il y a le point de vue du consommateur en matière d'enseignement, car souvent on assimile les étudiants à des consommateurs et l'université à un service. Dans le même ordre d'idée, on dit souvent que les étudiants devraient toucher directement de l'argent pour ensuite le dépenser à leur gré sur le marché de l'enseignement. Je pense que les libertaires s'arrangeraient bien de cette notion. En dernier analyse, il faut songer à l'université comme un établissement qui ne répond pas uniquement à des besoins mais qui doit aller au devant des besoins, encourager les gens à s'intéresser aux besoins.

Quand on veut faire de l'université un instrument, on peut vouloir l'utiliser pour répondre aux besoins économiques. On ne peut certainement pas ignorer les réalités économiques mais il serait lamentable que l'enseignement soit assimilé totalement à une question économique. Autrement dit, tout au cours de nos discussions, nous avons senti qu'il serait peut-être opportun qu'on réfléchisse sérieusement au rôle que l'on veut que nos universités jouent. C'est pourquoi je suis de plus en plus tenant d'une enquête élargie. Je pense qu'il faut réaffirmer le bien fondé de laisser trois ou quatre étudiants faire certaines études, si leurs études ont quelque valeur. Je ne pense pas que la phénoménologie d'Hegel doit être discutée par des masses de gens mais cela ne signifie pas que les théories d'Hegel sont sans valeur.

[*Text*]

does not mean that that particular document is not worth studying.

In any case, I have not really asked a question byt I wanted to put that comment on the record, because without this kind of reception, without that happening in the political arena, I think it does not matter what you people in the university think you are doing, and are doing. Whether it be an 18th century ideal or whether it be a Socratic one that goes back further, the politicians could indeed manipulate the situation so that you could not live up to those ideals.

• 2105

Mr. Downey: Mr. Chairman, having heard Mr. Blaikie, I am not sure that the parliamentary task force is not up to the job.

The Chairman: I wonder if I could ask some questions. Dr. Downey, in your brief you hope that the Government of Canada will insist upon a national forum in which the parliamentary problems in post secondary education can be discussed and resolved. And that very nively said, what happens if the provincial governments say no.

Mr. Downey: Well, I think the federal government should not accept "no" from the provinces on this issue.

The Chairman: How can you do that?

Mr. Downey: Well, you are transferring enormous sums of money. If that does not provide you with the leverage to say "no", then I do not know what does.

The Chairman: In other words, you are saying we should cut off the funds if they say no?

Mr. Downey: I guess you are asking me to be a federal politician and I would have to say if I were, I would put it in those terms. I do not think the provinces will say no, if it is put in those terms, no. I think the area of post secondary education is one which the federal government has a real stake and interest and, now, a historical presence, and I think it ought to insist on having a direct involvement in that.

The Chairman: I like that answer very much. I think you think that federal funding should be conditional upon the government of the country agreeing on national objectives in higher education.

Mr. Downey: Yes, I think I would agree with that.

Mr. Johnson: Some time ago you had a presentation made to you by the Canadian Association of University Teachers and they had a quotation, there, from someone whom we have all heard of, the Right Honourable Pierre Elliott Trudeau, talking about this issue. It is found on page 6 of your brief and I will just read it briefly. This was on June 13, 1976, at a federal-provincial conference, and he said:

> The Established Programmes Financing proposal thus embodies a commitment to continued federal-provincial

[*Translation*]

Je sais que je n'ai pas posé de question mais je voulais tout simplement vous faire part de ces quelques remarques car sans l'intervention des hommes politiques, les universitaires peuvent penser tant qu'ils veulent, faire tout ce qu'ils veulent, cela ne mènera à rien. Que les universitaires se réclament d'un idéal du 18ième siècle ou d'un idéal qui remonte à Socrate, peu importe, ils ne pourront pas atteindre cet idéal si les hommes politiques ne manœuvrent pas bien, et manipulent la situation.

M. Downey: Monsieur le président, nonobstant tout ce qu'a dit M. Blaikie, je ne suis pas sûr que le groupe d'étude parlementaire ne soit pas à la hauteur de la tâche.

Le président: Je voudrais poser certaines questions. Monsieur Downey, dans votre mémoire, vous espérez que le gouvernement du Canada veillera à ce qu'il existe une tribune nationale où les questions soulevées au Parlement au sujet de l'enseignement post-secondaire pourront être discutées et résolues. Vous le dites avec brio, mais moi je vous demande ce qui se passera si les gouvernements provinciaux refusent d'y mettre du leur.

M. Downey: Je pense que le gouvernement fédéral ne devrait pas accepter que les provinces refusent de discuter de cette question.

Le président: Comment faire pour leur forcer la main?

M. Downey: Eh bien, il y a les sommes énormes que vous versez aux provinces. Si cela ne vous donne pas une certaine poigne, je ne sais pas ce qui pourrait vous aider alors.

Le président: En d'autres termes, vous dites que l'on pourrait s'adonner à un certain chantage avec le financement?

M. Downey: Je pense que vous me demandez d'être un homme politique fédéral, mais c'est précisément ce que je ferais si je l'étais. Je ne pense pas que les provinces refuseront si on les met devant cette alternative. Je pense que toute la question de l'enseignement postsecondaire en est une qui intéresse vivement le gouvernement fédéral, à laquelle le gouvernement fédéral a toujours été mêlé et je pense que l'on doit insister pour qu'il maintienne sa participation directe.

Le président: J'aime beaucoup votre réponse. Je pense que vous estimez que le financement fédéral devrait être assorti de conditions imposées aux gouvernements provinciaux qui devraient accepter des objectifs nationaux pour l'enseignement supérieur.

M. Downey: En effet, c'est ce que je veux dire.

M. Johnson: Il y a assez longtemps, vous avez reçu un exposé de la part de l'Association canadienne des professeurs d'université et l'Association citait les propos de quelqu'un que nous connaissons bien, le très honorable Pierre Elliott Trudeau, au sujet de cette question. On peut trouver cette citation à la page 6 du mémoire et je vais la lire. M. Trudeau parlait le 13 juin 1976 à la conférence fédérale-provinciale et je cite:

> Le financement des programmes établis implique un engagement pour prolonger l'association fédérale-provin-

[*Texte*]

partnership. This partnership naturally requires intergovernmental consultation at the ministerial level, to enable us to consider together matters of national significance. In the health field excellent arrangements already exist.

And they function very well, as you are problably all aware.

For postsecondary education, we still need to establish an appropriate permanent forum. The establishment of such a forum, for the exchange of information and views—without compromising provincial responsibility for the field—is a matter to which the federal government, which has to answer to its own electorate for the spending of its funds, attaches a good deal of importance.

Well, if they attach a good deal of importance we say, fine. We agree that there should be a great deal of importance attached to that. And they should, therefore, be able to find ways around the possible objections which you heard.

The Chairman: I am not raising objections. I am a federal politician who believes the federal government should be involved in higher education, who believes higher education is of national importance. My information is that the provincial governments have refused to sit down with the federal government to agree on these objectives.

I am not suggesting that all provinces have refused, but I am told that new things have not been fruitful. So, we have no problem with you in that but, I appreciate the position, as you say, that the federal government should be tough with the provincial governments and should insist on the drafting of, and the agreement of, the national objective of higher education. And, that being tough means that there is an amount of money and we want national objectives and if we cannot get them then we will look for specific objectives that those provinces for those universities who want to deal with us.

I like that position very much, should the federal government go ahead with the royal commission if the provinces say no?

Thank you very much.

Bill, I have just said that the provincial and the federal governments have not been able to agree on how they would get about this national objective. Is this correct?

• 2110

Mr. Haney: At the end of the 1976 conference to which you referred, there was a very short discussion of the question of a federal-provincial forum for the discussion of higher education matters. The provincial people basically said, we already have the council of ministers of education; it is operational. It could serve as such a forum and the minister could be invited, I think. It is a long time to try to remember. But the federal minister could be invited to that forum to discuss issues of concern. Virtually, as far as I know, there has been no contact

[*Traduction*]

ciale. Cette association naturelle exige des consultations intergouvernementales à l'échelon ministériel, pour que l'on puisse étudier ensemble les questions d'intérêt national. Dans le domaine de la santé, il existe déjà des ententes très satisfaisantes.

Ces ententes, soit dit en passant, fonctionnent très bien, comme vous le savez.

Pour ce qui est de l'enseignement postsecondaire, il faut établir un forum permanent qui convienne. Ce forum est indispensable pour l'échange de renseignements et d'opinions, sans pour autant compromettre les responsabilités provinciales dans le domaine. En outre, le gouvernement fédéral, qui est comptable à son propre électorat au sujet de l'engagement des fonds à cet égard, attache beaucoup d'importance à l'établissement de ce forum.

Eh bien, si le gouvernement fédéral attache beaucoup d'importance à cela, c'est très bien. Nous sommes tout à fait d'accord avec lui. Par conséquent, le gouvernement fédéral doit trouver les moyens pour contourner les objections que l'on a fait valoir.

Le président: Mais je ne soulève pas d'objections. Je suis un homme politique fédéral et j'estime que le gouvernement fédéral a son mot à dire dans l'éducation supérieure; j'estime que l'éducation supérieure est d'intérêt national. D'après les renseignements que je possède, les gouvernements provinciaux ont refusé de rencontrer le gouvernement fédéral pour se mettre d'accord sur ces objectifs.

Je ne dis pas que toutes les provinces ont refusé, mais, me dit-on, les nouvelles mesures proposées ont échoué. Dans votre cas, il ne semble pas y avoir de problèmes, mais je comprends très bien que vous nous disiez que le gouvernement fédéral doit être ferme à l'égard des gouvernements provinciaux et insister pour qu'on mette au point un accord sur un objectif national en matière d'éducation supérieure. Il y a une certaine somme en jeu, nous voulons des objectifs nationaux, et si nous ne pouvons pas y arriver, nous nous pencherons sur les objectifs spécifiques que proposent, pour certaines universités, les provinces qui sont prêtes à dialoguer avec nous.

Votre attitude me plaît beaucoup. Le gouvernement fédéral devrait-il nommer une commission royale si les provinces s'entêtent à refuser?

Merci beaucoup.

Bill, je viens de dire que le gouvernement fédéral et le gouvernement des provinces n'ont pas réussi à s'entendre sur la façon de déterminer l'objectif national. Est-ce que je me trompe?

M. Haney: Après la conférence de 1976 à laquelle vous avez fait allusion, il y a eu de brèves discussions sur l'établissement d'un forum fédéral-provincial pour qu'on puisse y débattre les questions portant sur l'enseignement supérieur. Les gens des provinces ont dit en substance qu'il existait déjà le Conseil des ministres de l'Éducation qui fonctionnait. On a donc proposé de le transformer en forum et d'y inviter le ministre. Ma mémoire ne m'est pas très fidèle, mais le ministre fédéral pourrait être invité pour y discuter de certaines questions. Si je

[*Text*]

between the Secretary of State and the provincial council of ministers of education after that.

Mr. Johnson: I would just like to make one comment on this, and then Mr. Unger wishes to make a comment on the same thing.

Personnally—I do not know whether anyone else here supports this—I think you ought to be prepared as federal politicians to take the bull by the horns like you did with the constitution.

Mr. Unger.

Mr. Unger: With respect to the royal commission, what we would like to see is the federal government invite the provinces to participate with us in the formulation of the terms of reference for the royal commission and in the selection of commissioners. Now, we can see any number of possibilities. One that comes immediately to mind is that the federal government nominate one third of the commissioners, the provinces be invited, through the council of ministers of education, to nominate one third of the commissioners, and CAUT and AUCC, as very much interested parties, to nominate one third of the commissioners.

Mr. Blenkarn: Presuming we have several commissioners.

Mr. Unger: Well, even if you have three.

The Chairman: How about one?

Mr. Unger: Well, if you have one, fine. But it seems to me that the most desirable way to proceed is to invite the provinces to participate in the terms of reference, selection of commissioners, et cetera. Let us say that nine provinces say, fine, that is a good idea, we would like to agree with it, and one province says no; then obviously we would not consider that, the whole thing is off. And when all my colleagues said that if the provinces do not agree, the federal government should go ahead by itself, that certainly is our position. But we think the greatest success would accrue if the federal government will in fact, to invite the provinces to join with us in the commissioning of that royal commission.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen, for your thoughtful briefs, from both groups, and the interesting discussions we had. As I have said to other groups, you have helped us, but you have also created problems for us, because it is extremely difficult normally for federal politicians to sit down and to discuss anything about what good policy to this country is, is bad enough. But what we are trying to do, in this process, is to think and to reflect in terms of what it is we can do that could be accpetable in terms of fiscal arrangements, and it is not easy. The whole question of higher education and health and hospital insurance.... We have got two federal statutes, now, that are pretty well accepted by all provincial governments. I do not think there is any real serious challenge to those statutes. So, those are the national objectives, and in higher education, they are not, and in my view, you are right on when you say that is the priority, and I certainly agree with that.

[*Translation*]

me souviens bien, il n'y a presque pas eu de contacts entre le secrétaire d'État et le Conseil des ministres de l'Éducation, organisme provincial.

M. Johnson: Je voudrais faire une remarque et M. Unger voudrait en faire autant dans un instant.

Je suis d'avis, et je ne sais pas si je trouverai quelqu'un pour être d'accord avec moi, que vous devriez, à titre d'hommes politiques fédéraux, être prêts à prendre le taureau par les cornes comme vous l'avez fait dans le cas de la Constitution.

Monsieur Unger.

M. Unger: Pour ce qui est de la Commission royale, nous voudrions que le gouvernement fédéral invite les provinces à élaborer avec nous le mandat de cette Commission royale et à choisir les commissaires. Toutes sortes de possibilités s'offrent à nous. Tout d'abord, d'emblée, le gouvernement fédéral pourrait nommer un tiers des commissaires, et les provinces, par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation, en nommeraient un autre tiers et ensuite, l'Association canadienne des professeurs d'université et l'Association des universités et collèges du Canada, de même que d'autres parties intéressées, nommeraient le tiers restant.

M. Blenkarn: Il faudrait pour cela qu'il y ait beaucoup de commissaires.

M. Unger: Même si leur nombre était limité à trois, ce serait possible.

Le président: S'il n'y en a qu'un?

M. Unger: S'il n'y en a qu'un, ce sera très bien. J'estime que la façon la plus souhaitable est d'inviter les provinces à participer à l'élaboration du mandat et au choix des commissaires, etc.; si neuf provinces disaient qu'elles étaient d'accord et que c'était une bonne idée, et qu'une province refuse, nous ne nous sentirions pas vaincus pour autant. Comme mes collègues l'ont dit tout à l'heure, si les provinces n'étaient pas d'accord, le gouvernement fédéral pourrait très bien faire cavalier seul. Je pense que le gouvernement fédéral pourrait marquer beaucoup de points s'il invitait les provinces à participer a la formation de cette Commission royale.

Le président: Merci beaucoup, messieurs, votre mémoire est très bien rédigé et nous avons eu une discussion fort intéressante avec les deux groupes. Comme je l'ai dit aux autres groupes, vous nous avez aidés, mais vous avez également soulevé des problèmes car il est extrêmement difficile pour les hommes politiques fédéraux de discuter des politiques qui relèvent d'eux et ce l'est encore plus quand les provinces sont en cause. Ce qu'il faut essayer de faire, dans nos discussions, c'est de déterminer ce qui est acceptable du point de vue des accords fiscaux et cela n'est pas facile. Toute la question de l'enseignement supérieur, de l'assurance-santé et de l'assurance-hospitalisation, tout cela est épineux. Il y a deux lois fédérales qui sont assez bien acceptées par les gouvernements provinciaux. Je ne pense pas que l'on conteste la validité de ces lois. Les objectifs nationaux, surtout en matière d'éducation supérieure, c'est autre chose. Vous avez tout à fait raison à mon avis, quand vous dites qu'ils s'agit là d'une priorité.

[*Texte*]

Thank you very much.

I would now call on the representatives from the Saint John Board of Trade to please come forward. The representatives of the Saint John Board of Trade are Mr. Lino Celeste and Ms. Lynda Heffernan. Mr. Celeste is the president of the Saint John Board of Trade and Ms. Heffernan is the general manager.

• 2115

Mr. Celeste, you will speak for the group? We have a copy of your brief. It is up to you but you do not have to read it verbatim for it to be on the record. We have a mechanism whereby we can append it to today's proceedings and you could summarize it, if you wish.

Mr. Lino Celeste (President, Saint John Board of Trade): Mr. Chairman, as I said, I would like to read parts of it and I will try to summarize those that I am familiar with.

The Chairman: Yes.

Mr. Celeste: But you may have to bear with me in that I may have to read a fair amount of it, just to make sure that I do not leave anything aside.

The Chairman: We will append it to this evening's proceedings. Is it agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Go ahead, Mr. Celeste.

Mr. Celeste: Well, I think I will try not to read it all and to get on with summarizing the highlights of it.

Our brief, today, basically is separated into two parts: one is to deal fundamentally with some concerns we have in New Brunswick related to our dependency on federal-provincial transfer payments.

The Saint John Board of Trade is one of the oldest established chambers of commerce or boards of trade that exist in the province or in Canada and has always taken an active interest in the affairs of the province and of Canada in general.

Now, at the outset, we feel it is important to note that, due to the complexity of the subject and, perhaps of greater importance, the time constraints, we do not intend to discuss, in detail, the full range of programs and agreements presently in force. Our submission will confine itself to presenting what we feel is an accurate assessment of the present situation.

The New Brunswick economy, today, as in the past, is very highly dependent on a natural resource base. From the time of confederation onwards, New Brunswick has relied heavily on this base for its economic survival. Despite great intentions and programs, we have not been able to take ourselves away from this reliance on our natural resources. What makes this even more critical is the fact that, when you deal on a natural-resources-based economy, you are also subject to the whims of the international markets and what transpires in those markets. So, from that standpoint, we cannot even manage or

[*Traduction*]

Merci beaucoup.

J'invite les représentants de la Chambre de commerce de Saint-Jean à s'avancer. Les représentants de la Chambre de commerce de Saint-Jean sont M. Lino Celeste et Mme Lynda Heffernan. M. Celeste est également président de la Chambre de commerce et Mme Heffernan en est la directrice générale.

Monsieur Celeste, prenez-vous la parole au nom du groupe? Nous avons en main une copie de votre mémoire. Vous pouvez faire comme vous voulez, mais vous n'êtes pas tenus de le lire pour qu'il soit versé au dossier. En effet nous pouvons mettre votre mémoire en annexe aux délibérations d'aujourd'hui et dans ce cas, si vous voulez, vous pouvez en donner un bref résumé.

M. Lino Celeste (président de la Chambre de commerce de Saint-Jean): Monsieur le président, comme j'ai dit, je vais en lire certaines parties en essayant de résumer celles que je connais le mieux.

Le président: Bien.

M. Celeste: Mais il va néanmoins falloir que j'en lise une partie importante, pour m'assurer que je n'oublie rien.

Le président: Nous allons annexer votre mémoire aux délibérations d'aujourd'hui. D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Vous pouvez commencer, monsieur Celeste.

M. Celeste: Finalement, je crois que je ne vais pas le lire, mais plutôt en résumer les aspects principaux.

Notre mémoire est composé de deux parties: le première porte surtout sur certaines questions qui se posent à nous au Nouveau-Brunswick en ce qui concerne notre dépendance à l'égard des paiements de transfert du gouvernement fédéral ou provincial.

La Chambre de commerce de Saint-Jean est l'une des plus anciennes dans la province ou au Canada et c'est toujours vivement intéressée aux affaires de la province et à celles du Canada en général.

D'emblée, nous croyons qu'il est important de noter que, étant donné la complexité du sujet et plus important encore des contraintes de temps, nous n'entendons pas aborder en détail tous les programmes et accords en vigueur. Nous nous en tiendrons à ce qui pour nous est une évaluation exacte de la situation actuelle.

L'économie du Nouveau-Brunswick aujourd'hui, comme par le passé, est très dépendante de ses ressources naturelles. Depuis le début de la Confédération, le Nouveau-Brunswick dépend largement de ses ressources naturelles pour sa survie économique. En dépit d'ambitieux projets et programmes, nous n'avons pas été en mesure de changer le cours des choses. Ce qui rend la situation d'autant plus difficile, c'est que si une économie est tributaire de l'exploitation de ressources naturelles, elle est par là même à la merci des fluctuations du marché international et de ce qui s'y passe. Donc, cela étant, nous ne

[*Text*]

control our own affairs to the same extent that those people, who have a lot of secondary manufacturing, can control their markets, their prices and their competition.

Now, the federal policy of equity for all regions within Canada, which has developed into our current system of transfer payments has proved to be very critical to the economic picture of New Brunswick. It is important to understand the dependence of New Brunswick and, indeed, the Atlantic region as a whole, on these federal government revenues in order to appreciate fully the economic situation in which we find ourselves. The figures indicate that, presently, transfers account for approximately one half of New Brunswick's revenue.

Now, it would appear that the economy of New Brunswick is on a tenuous footing, then. On the one hand, a large proportion of revenue is dependent on economic conditions over which we have little control and, on the other hand, almost half of our revenu—i.e., tha transfers—can be affected drastically by a political decision made outside this province. In either case, what is most important is the direct effect on the personal and business lives of the citizens of New Brunswick.

Several steps, as we have said, have been taken to try to alleviate this problem but, if you look at the trend of transfer payments over the last ten years, they have moved from approximately 50 per cent to what is now just under 50 per cent, at 47 or 48 per cent. We wish to assure the members of the task force that in New Brunswick there is no doubt that federal government expenditures, especially transfers, have been of immense value in the improvement of the quality of life for many of our citizens. As you no doubt have discovered in your background research in New Brunswick, the population base, its density, and its dispersement factor would make it very difficult for the provincial government alone to provide levels of public service comparable to other areas of Canada without large taxation increases. Again, we are just trying to set the stage and remind you that the whole process of the federation that we exist in within Canada is to try to equalize the lifestyles as much as possible across the country.

• 2120

It is the belief of the Saint John Board of Trade that in fact the final resolution of the problems of federal-provincial fiscal arrangements lies with the need to decrease the dependence of provincial economies on federal government revenue. In other words, we do not wish to continue to live as a welfare ward of the federal government. Transfer payments have indeed improved the quality of life, but they do not contribute towards the establishment of an industrial structure which would sustain the New Brunswick economy on its own momentum. Should this then not be the end goal? With that in mind, we are suggesting that in the overall context, what should happen to transfer payments should be an in-depth industrial strategy not just for New Brunswick, but for all those prov-

[*Translation*]

sommes pas en mesure de gérer nos propres affaires en ce sens que c'est le secteur secondaire qui contrôle les marchés, les prix et la concurrence.

La politique fédérale visant à assurer l'égalité pour toutes les régions au Canada et qui a donné lieu au système de paiements de transfert que nous connaissons à l'heure actuelle s'est avérée très nécessaire à la vie économique au Nouveau-Brunswick. Il faut comprendre, car c'est important, que le Nouveau-Brunswick et pour ainsi dire toute la région atlantique dépendent de ces paiements pour prendre la juste mesure de la situation économique qui est la nôtre. Les chiffres montrent que, à l'heure actuelle, les transferts représentent approximativement la moitié des revenus du Nouveau-Brunswick.

Il semblerait que l'économie du Nouveau-Brunswick connaisse un équilibre précaire. D'un côté, une part importante des revenus dépend des conditions économiques sur lesquelles nous n'avons que peu de contrôle et, d'autre part, près de la moitié de l'ensemble de nos revenus—par exemple les paiements de transfert-dépend directement des décisions politiques prises à l'extérieur de la province. Dans tous les cas, l'élément le plus important reste les retombées sur les individus et sur le milieu des affaires au Nouveau-Brunswick.

Plusieurs mesures, comme nous l'avons dit, ont été prises pour essayer de trouver une solution à ce problème; il suffit d'étudier les paiements de transfert qui ont été faits au cours des dix dernières années et qui sont passés approximativement de 50 p. 100 à leur niveau actuel juste en-dessous de 50 p. 100, c'est-à-dire 47 ou 48 p. 100. Nous voudrions rassurer les membres du Comité en leur disant que pour nous, il ne fait aucun doute que les dépenses engagées par le gouvernement fédéral, surtout les paiements de transfert effectués nous ont grandement aidés à améliorer la qualité pour beaucoup de nos résidents. Comme vous l'avez certainement découvert dans vos recherches générales sur le Nouveau-Brunswick, la base démographique, sa densité et le facteur de dispersion font qu'il est très difficile pour le gouvernement provincial d'assurer seul des services publics qualitativement comparables à ceux fournis dans d'autres régions du Canada sans recourir à une majoration importante des impôts. Ici encore, tout ce que nous faisons, c'est de vous donner certaines perspectives en vous rappelant que l'objectif essentiel de la confédération dont nous faisons partie est d'essayer que tous les Canadiens aient dans la mesure du possible le même niveau de vie.

La Chambre de commerce de Saint-Jean croit également que les problèmes découlant des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces pourront être résolus si l'on diminue la dépendance des économies provinciales à l'égard des revenus du gouvernement fédéral. En d'autres termes, nous ne voulons pas continuer de vivre aux crochets du gouvernement fédéral. Les paiements de transfert, c'est indéniable, ont permis d'améliorer la qualité de la vie, mais ils ne font rien pour créer une infrastructure industrielle qui permettrait à l'économie du Nouveau-Brunswick de prendre son essor. Mais cela finalement de devrait-il pas être le but à poursuivre? Dans cet ordre d'idées, nous proposons que globalement les paiements de transfert soient remplacés par une

[*Texte*]

inces which are dependent on those transfer payments, so that the industrial strategy works towards eventually having the provinces become less dependent on the transfer system.

In conclusion of this part of our brief, the Saint John Board of Trade urges the members of this task force to recognize that as long as effective measures aimed at promoting the development of a self-sustaining provincial economy do not exist, the need for transfer payments will not change. Although the mandate of this task force may be fulfilled by addressing the issue of fiscal arrangements, it is our belief that this only scratches the surface. We reiterate our recommendation that the task force should somehow promote the idea of an industrial strategy to reduce the dependence.

This takes us into the second part of our brief, to deal more specifically with post-secondary education; what we call a joint responsibility. The Saint John Board of Trade is opposed to the reduction of federal money used for the support of post-secondary education. While the need for fiscal responsibility is obvious and strongly endorsed by the board, the changeable long-term benefit to a country whose citizens are educated to perform necessary tasks, produce necessary goods, and function as responsible citizens must not be undervalued. You have heard from the previous briefs and from what is transpiring and a lot of discussion in these ways about the critical area we are entering into in the need for human resources in Canada. It is ironic that our Prime Minister and our government leaders speak so forcefully about Canada's natural resources and at the same time contemplate a reduction in support for our most precious resource, our human resource.

It is our contention that post-secondary education should not be put in a position where it must compete on a priority basis with health services. Block-funding of health care and post-secondary education places the latter at a disadvantage in competing with the more immediately identifiable and therefore more politically volatile benefits of health care expenditures. Reports of public statements by federal cabinet ministers which indicate that the proposed cuts in transfer funds of $1.5 to $2 billion are most likely to come in post-secondary education funding because it is seen as elitist are disturbing.

However, it must be remembered that post-secondary education produces the very foundation of modern health care services. The educated health practitioner uses the full range of benefits of technology and innovative practices. It is alarming to hear that Atlantic university presidents predict reductions in courses offered, and even closure of institutions, at the same time that government, business, and industry are calling for more technical and service training to meet present needs and projected future requirements. Considering the present review of sources of funding for education and the need for

[*Traduction*]

stratégie industrielle exhaustive non seulement pour le Nouveau-Brunswick mais pour toutes les provinces qui sont dépendantes des deniers fédéraux pour qu'en définitive, elles deviennent moins dépendantes d'Ottawa.

La Chambre de commerce de Saint-Jean conclut cette partie de son mémoire en priant instamment les membres du Comité de bien se rendre compte qu'aussi longtemps que des mesures efficaces visant à promouvoir le développement et l'autosuffisance de l'économie provinciale n'existeront pas, la béquille des paiements de transfert continuera de s'imposer. Même si le mandat de ce Comité est d'étudier les accords fiscaux, à notre avis, on ne fait qu'effleurer les problèmes. Nous redirons donc que le Comité devrait essayer d'une façon ou d'une autre de promouvoir l'idée de mettre au point une stratégie industrielle pour réduire la dépendance envers le gouvernement fédéral.

Cela nous amène à la deuxième partie de notre mémoire qui porte plus précisément sur l'enseignement postsecondaire, ce que nous estimons être une responsabilité conjointe. La Chambre de commerce de Saint-Jean est opposée à toute réduction des fonds fédéraux destinés à l'enseignement postsecondaire. Bien que de toute évidence les provinces doivent être responsables de leur budget, ce qu'appuie fortement la Chambre de commerce, les avantages à long terme de l'enseignement pour accomplir les tâches qui s'imposent, fabriquer des produits nécessaires à la consommation, doivent être considérés à leur juste valeur. Les mémoires qui ont été présentés et les discussions qui ont eu lieu au sujet de ces questions vitales vous ont permis de vous rendre compte que nous allions sous peu avoir besoin de ressources humaines au Canada. Il est ironique que notre premier ministre et nos leaders gouvernementaux parlent avec autant de conviction des ressources naturelles du Canada, mais qu'en même temps, ils voient venir une diminution des ressources humaines qui reste pourtant notre ressource la plus précieuse.

Nous sommes convaincus que l'enseignement postsecondaire ne devrait pas concurrencer, du point de vue des priorités, les services de santé. Le système de financement global des soins et de l'enseignement postsecondaire fait que l'enseignement est défavorisé par rapport aux avantages plus immédiats et donc plus politiquement sensibles en matière de santé. Les déclarations rapportées de certains ministres du cabinet fédéral semblent indiquer que les coupures envisagées dans les paiements de transfert de l'ordre de 1.5 à 2 milliards de dollars seront probablement effectuées pour les fonds octroyés à l'enseignement postsecondaire, car on le tient pour élitiste et perturbateur.

Toutefois, il faut se souvenir que l'enseignement postsecondaire constitue la base des services modernes de santé. Les médecins modernes utilisent tous les moyens techniques à leur disposition pour leur travail. Il est alarmant d'entendre de la bouche d'un des présidents d'une université des provinces atlantiques qu'il y aura probablement des coupures dans les programmes de cours et même la fermeture de certaines institutions à un moment où le gouvernement et les milieux d'affaires et d'industries manquent de personnel technique bien formé pour faire face aux besoins actuels et à venir.

[*Text*]

skilled workers expressed in the marketplace, funding for technical, occupational, and professional training should become a priority for all levels of government, rather than be in peril of suffering cutbacks. Surely the federal government cannot ignore the studies that are used as reference material for this very submission to you.

• 2125

The acceptance by provincial governments of the idea that the federal government does have an important role to play in the nation's educational system is necessary in order that a Canadian office of education be established and charged with what we believe is the following mandate: first, to co-ordinate existing federal endeavours in education; secondly, to help co-ordinate the separate educational efforts of the provinces; and thirdly, to act as a research and policy development agency which would study educational and related social, economic, and cultural issues and recommend to provincial legislatures and to the federal Parliament appropriate legislation and courses of action. This is in substance one of our more important recommendations to you this evening.

The other recommendation is that transfer payments for education be removed from the grouping with health services and funded separately; that as transfer payments provide citizens of New Brunswick with adequate levels of public service, no reductions should be made without replacement by support programs. However, should cuts be deemed essential, in no event should they be made in an area such as education, which has such an impact on this nation.

Alternate methods of educational programs and financing support such as private-sector training programs should be established. I think a number of things can be done in this area, given that the federal government will make some recommendations and plant some seeds in the ideas of industry.

Last, the task force should recommend that steps be taken immediately to develop a long-range and effective industrial strategy to work towards the reduction rather than the perpetuation of provincial dependence on federal revenues.

That is a brief summary of our submission, but in looking through the previous submission, some questions that came about from that submission, something came to my mind which I would like to add to our presentation here this evening. I think the question somehow was stated in this manner: why should the federal government play a role in post-secondary education? I would like to answer that with respect to the particular circumstances which exist in the Province of New Brunswick.

[*Translation*]

Compte tenu de l'étude en cours au sujet des sources de financement de l'enseignement et de la nécessité d'ouvriers qualifiés constatée sur le marché, les subventions pour la formation au niveau technique des professionnels devraient devenir pour tous les niveaux de gouvernement une question prioritaire plutôt que l'objet de coupures. A l'évidence, le gouvernement fédéral ne peut faire la sourde oreille aux études qui ont été citées jusque dans les mémoires qui vous ont été présentés.

Il est nécessaire que les gouvernements provinciaux acceptent l'idée voulant que le gouvernement fédéral ait effectivement un rôle important à jouer dans le système éducatif national pour que l'on mette sur pied un bureau national pour l'éducation qui serait chargé selon nous des tâches suivantes: premièrement, coordonner les efforts actuels du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation; deuxièmement, aider à coordonner les efforts déployés par chaque province dans ce domaine et troisièmement, agir en qualité d'organisme de recherche et de développement dont la tâche consisterait à étudier les questions d'éducation ainsi que d'autres questions sociales, économiques et culturelles annexes, et recommander aux Assemblées provinciales et au gouvernement fédéral de prendre les mesures législatives qui s'imposent. Voilà en substance l'une des principales recommandations que nous voulons vous faire ce soir.

L'autre recommandation est que les paiements de transfert pour l'enseignement soient dissociés des services de santé et subventionnés séparément; comme les paiements de transfert fournissent aux résidents du Nouveau-Brunswick des services publics suffisants, aucune diminution de ces services ne devrait être envisagée sans programme de remplacement. Toutefois, si des coupures jugées essentielles devaient intervenir, en aucun cas, il ne faudrait qu'elles touchent le secteur de l'enseignement qui a tellement de retombées sur le pays.

D'autres programmes éducatifs et de financement comme des programmes de formation du secteur privé, devraient être mis en vigueur. Je pense que l'on peut faire plusieurs choses dans ce domaine, étant donné que le gouvernement fédéral va faire certaines recommandations et faire germer certaines semences d'idées dans l'industrie.

Enfin, le Comité devrait recommander que l'on prenne immédiatement les mesures qui s'imposent pour mettre au point une stratégie industrielle efficace à long terme dont l'objectif devrait être de réduire plutôt que de prolonger la dépendance des provinces à l'égard des deniers fédéraux.

Voilà un bref résumé de notre mémoire, mais en regardant ceux qui ont été présentés avant le nôtre, on s'est posé une autre question, sur laquelle je voudrais m'arrêter ce soir. Je crois que cette question a été ainsi formulée: pourquoi le gouvernement fédéral doit-il jouer un rôle dans l'enseignement post-secondaire? Je voudrais répondre à cette question compte tenu de la situation au Nouveau-Brunswick.

[*Texte*]

I attended the University of New Brunswick here approximately 20 years ago. At that time, well over 75 per cent of the graduates from the University of New Brunswick went to work outside of the Maritime region. Now, who got the benefit of that education and that training? It was other parts of Canada. The training has somewhat changed, but I do not think the figures are significantly different.

Again, if I relate closely to my own family, there were five of us in the family, all of whom had some post-secondary education. Four of them are no longer in the Maritime region. I have had occasion, because of the age of life I am reaching where most of my friends, like myself, have children reaching university age or are coming out of university—it is very disturbing to watch the neighbourhood around me, in that one out of every three, as near as I can figure out, continue, after they have received their post-secondary education, to migrate to other areas of Canada.

An interesting little exercise. I was in the personnel area with the telephone company, and one of the areas of responsibility I had was recruiting; and one of the areas I am sensitive about is the number of people we lose. I have been trying to determine where these people go, particularly those with post-secondary education. A simple little exercise you may want to try—it may seem a little silly—is to read the pages of the paper which deal with weddings. You will be very surprised to note, by reading those, looking at the education levels of the young couples who are being married—and there is usually a last paragraph there which says where they are going. The trend, I can assure you from my limited sample, is one out of three or four staying in New Brunswick; the balance of them going out west.

• 2130

So if you ask what role the federal government has to play in post-secondary education, I think you will want to consider that while the federal government may be spending the money, where does all the residual benefit lie? It is not necessarily in the maritime region.

The Chairman: Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, in view of the fact that he left extracts out from the brief, I think we should proceed and have this appended.

The Chairman: Is it agreed that the brief of The Saint John Board of Trade be appended?

An hon. Member: Agreed.

Mr. Herbert: Mr. Celeste, first of all, I want to compliment you for coming to us and presenting a brief. The reason I do this is I personally have perceived both the Canadian Chamber of Commerce and the Canadian Manufacturers Association as feeling there was a significant importance for these two groups in what we are discussing, and neither of these two groups is going to be appearing before our committee, for what they consider good reasons. Nevertheless, you have made the effort, and that I appreciate. Your brief is really in two parts. In the first part, if I may quote, you say effective measures aimed at

[*Traduction*]

J'ai suivi des cours à l'université du Nouveau-Brunswick il y a environ 20 ans. A l'époque, plus de 75 p. 100 des diplômés de l'université trouvaient du travail dans les provinces maritimes. A l'heure actuelle, qui profite du travail de ces diplômés? Ce sont les autres régions du Canada. La formation a elle aussi quelque peu changé, mais je ne pense pas que les chiffres soient très différents.

Ici encore, si je regarde ce qui s'est passé dans ma proche famille, nous étions cinq et tous ont suivi des cours au niveau postsecondaire. Quatre d'entre nous ont quitté les Maritimes. A mon âge, la plupart de mes amis, comme moi-même, ont des enfants qui sont en âge d'aller à l'université ou qui ont déjà terminé leurs études; il est inquiétant lorsqu'on regarde ce qui se passe dans le voisinage de constater qu'une personne sur trois s'en va ailleurs au Canada une fois ses études terminées.

Voilà une constatation intéressante. J'ai travaillé pour les services du personnel avec une compagnie de téléphone et l'une de mes responsabilités consistait à recruter des gens; et j'ai particulièrement été frappé par le nombre de personnes que nous perdions. J'ai essayé de voir quelles étaient les personnes qui s'en allaient, surtout celles qui avaient terminé des études postsecondaires. Vous pouvez essayer de faire le compte—bien que cela puisse sembler un peu ridicule—en lisant les pages du journal à la rubrique mariages. Le niveau d'instruction des jeunes qui se marient vous surprendrait certainement. Généralement, on indique au dernier paragraphe où ils s'en vont. D'après mon expérience assez limitée, je peux vous dire que un sur trois ou quatre reste au Nouveau-Brunswick, tandis que le reste s'en va dans l'Ouest.

Donc, lorsque vous parlez du rôle du gouvernement fédéral dans l'enseignement postsecondaire, il faut se demander quelles sont les retombées des fonds que le gouvernement fédéral y alloue. Ces retombées ne bénéficient pas forcément à la région des Maritimes.

Le président: Monsieur Herbert.

M. Herbert: Monsieur le président, étant donné qu'il a résumé son mémoire, je pense que le texte intégral du mémoire de la Chambre de commerce de Saint-Jean devrait être annexé.

Le président: Êtes-vous d'accord?

Une voix: D'accord.

M. Herbert: Monsieur Celeste, j'aimerais tout d'abord vous féliciter de nous avoir présenté un mémoire très intéressant. J'en suis d'autant plus convaincu que j'estimais que la Chambre de commerce du Canada et l'Association des fabricants du Canada avaient un rôle à jouer dans nos discussions, mais, malheureusement, aucun de ces deux groupes ne veut comparaître devant notre Comité. Néanmoins, vous avez fait l'effort de venir et je vous en remercie. Votre mémoire se divise en deux parties: dans la première, vous dites qu'on n'a pas pris de mesures efficaces pour promouvoir le développement d'une

[*Text*]

promoting the development of a self-sustaining provincial economy do not exist. We will come to that in a minute. Your recommendation 5 which you did not read, and therefore if you do not mind I will read it, was that the task force recommend that steps be taken immediately to develop a long-range and effective industrial strategy to work towards the reduction rather than the perpetuation of provincial dependence on federal revenue. Quite obviously, the thrust is that if we can do something about the somewhat depressed economy—and maybe I am misusing my words there, but certainly it is not in as good a state as the rest of the country—we will automatically be getting rid of a lot of problems in social services and other areas, and certainly we will be raising the revenue base.

As a member of Parliament for more years than I like to think about now, we have been actively discussing industrial strategy for as long as I can remember. I suggest to you that the groups such as your own—boards of trade, Chambers of Commerce, manufacturers' associations, and so on—have had an input in that. I have listened, and I have listened very attentively, and I have still to hear someting that I as an individual could grasp on as a means by which the Maritime, Atlantic provinces could be aided, in addition to what we are doing right now. Remember that I come from a province, Quebec, which receives a tremendous amount of assistance for its industrial sector. We have in Quebec, as you know, a textile industry which needs a considerable amount of protection to maintain its workers in jobs. I do really, in effect, throw out a challenge to you. Your direction, I accept. you have to make some positive suggestions on how we are going to proceed if, in effect, you want to see, say, funds for social services diverted to economic development in order that it will not be necessary to spend them on social services. That I guess is the thrust of your brief.

Mr. Celeste: I appreciate very much what you are saying, and to make positive suggestions—we did not really feel this task force was charged with the form of that. However, I would like to say that the Saint John Board of Trade presented another brief not very long ago to the task force dealing with essentially the future of the Department of Regional Economic Expansion and the role it plays. In that particular brief, we did address the issue of what we felt was important for the Province of New Brunswick vis-à-vis DREE funding. The crux of our recommendations was that for the last 10 years, during the 10-year period that DREE has been in existence, it has been concentrating on the area of infrastructure development, which is very laudables and we do have a lot of good intrastructure now in place in the Province of New Brunswick which we would not have had without DREE. However, our recommendation at that time was now it is time to cease building the roads and sewer lines and the water systems . . .

• 2135

The Chairman: They have not finished the roads yet.

Mr. Celeste: . . . and to get on with putting more money into actual long-term job creation. The problem is, as Mr. Breau indicates, that you have to be careful that all these things are not taken as absolutes. Sure, there may another road which

[*Translation*]

économie provinciale autonome. Nous y viendrons dans un moment. Vous n'avez pas lu la recommandation 5 et, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vais le faire. Vous y dites que notre Comité devrait recommander que des mesures immédiates soient prises pour élaborer une stratégie industrielle efficace et à long terme, visant à réduire, plutôt qu'à perpétuer, la dépendance des provinces vis-à-vis des fonds fédéraux. Manifestement, vous voudriez que nous fassions quelque chose pour redresser une économie en déclin. Ce terme est peut-être un peu trop fort, mais, en tout cas, l'économie de cette région n'est pas aussi saine que celle du reste du pays. Vous extimez donc qu'on éliminera automatiquement un grand nombre de problèmes dans le domaine des services sociaux et autres, tout en élargissant l'assiette fiscale.

Je suis député depuis longtemps, trop longtemps peut-être, et cela fait des années qu'on parle d'une stratégie industrielle. Des groupes comme le vôtre, notamment les Chambres de commerce et les Associations de fabricants, ont participé au débat. J'ai toujours écouté très attentivement toutes ces discussions, mais personne n'a encore dit comment on pourrait aider les provinces de l'Atlantique plus qu'on ne le fait actuellement. N'oubliez pas que je viens d'une province, c'est-à-dire le Québec, qui reçoit une aide considérable pour son secteur industriel. Comme vous le savez, l'industrie textile de cette province a grand besoin d'être protégée afin de maintenir ses emplois. Je vous lance donc en fait un défi. J'accepte l'orientation que vous recommandez. Toutefois, il faudrait que vous nous fassiez des suggestions positives sur la manière de procéder, si vous voulez vraiment que les fonds alloués aux services sociaux soient orientés vers le développement économique, afin d'éviter de devoir les dépenser par la suite en prestations sociales. Je pense que c'est là le principal argument de votre mémoire.

M. Celeste: J'apprécie beaucoup vos remarques et, en ce qui concerne des suggestions positives, je dois dire que nous ne pensions pas que le mandat de votre Comité portait là-dessus. Toutefois, permetez-moi de vous indiquer que la Chambre de commerce de Saint-Jean a présenté un autre mémoire, il n'y a pas très longtemps, au groupe de travail chargé d'étudier l'avenir du minsitère de l'Expansion économique régionale. Dans ce mémoire, nous faisions des suggestions très précises en ce qui concerne les dépenses que le MEER devrait engager dans la province du Nouveau-Brunswick. En substance, nous disions dans ce mémoire que depuis dix ans, c'est-à-dire depuis sa création, le MEER se concentre sur le développement de l'infrastructure, ce qui est tout à fait louable. Toutefois, nos prétendions dans notre mémoire qu'il était maintenant temps de cesser de construire des routes, des égouts et des systèmes d'adduction d'eau . . .

Le président: Les routes ne sont pas encore terminées . . .

M. Celeste: . . . et d'investir davantage dans la création réelle d'emplois à long terme. certes, comme l'a dit M. Breau, il ne faut pas prendre tout cela en termes absolus. Il se peut bien sûr qu'il soit absolument nécessaire de construire une autre route. Nous réclamons plutôt une nouvelle orientation.

[*Texte*]

has to be built. All we are talking about is the change we have sought.

The other thing, though, which I think is important and we would like to see and we have recommended a number of times is that maybe the answer to regional development in an area like the Province of New Brunswick, the Province of Nova Scotia, and so on, is not a whole lot of little projects. Maybe we should try to figure out what is the real, basic need which is going to require an intensive amount of capital in one or two projects—and one of them comes to mind immediately—which will leave a lasting legacy, if the money is spent, of real, long-term benefit. If you look at a thing like fundy tidal power, ask yourself, although it is a lot of money, if that lot of money spent on Fundy tidal power in the long run is not going to provide the best return for the federal government in changing the economic structure of the Maritime provinces; because whatever it costs today, with the value of that power, it will be very, very economical 20 years down the road.

So those are the kinds of things where the thrust of our brief is related to industrial strategy. We did address it, but we thought in this forum that find of detail was not required.

Mr. Herbert: I accept that, Mr. Celeste, and you and I are probably on the same wave-length, because I suggested why, for example, we cannot develop the hydro-electric resources of the rivers of Labrador. It requires cooperation, obviously, between a provincial government and a federal government, probably with another provincial government involved—obviously I am thinking of the expertise of Hydro-Québec as an example. The potential is fantastic, if we could only get our act together.

I think we have agreed on direction, and I hope we can maybe prod your national organizations into taking a little more interest, because they are the first to—if I can use your word—bitch about federal deficits and so on and so on, and one of the ways to get rid of our federal deficit is to get into the kind of development about which you are talking.

I want to deal with the second part of your brief, where you are talking about post-secondary education, and the obvious need we are going to have to recognize at the federal level, of having more highly skilled personnel in future years. We are facing that shortage today—not in the future; it exists today—and that is a federal responsibility. You probably know that one university group came to us and suggested that if we got rid of the jurisdictional problem we would get rid of the word "education" as it refers to universities and start talking about—I was going to use the word "manpower training": it is "person training" now. I do not know; I am more confused with the change in words; but you know what I am talking about.

I am looking for why everyone, since we have started this inquiry, feels if there is going to be any change in funding, it is going to affect universities. The moneys going to the Established Programs Financing Act, at the moment, earmarked, if

[*Traduction*]

Nous avons également recommandé à plusieurs reprises que le développement régional d'une province comme le Nouveau-Brunswick ou la Nouvelle-Ecosse ne soit plus circonscrit à la réalisation d'une ribambelle de petits projets. Il faudrait peut-être essayer d'identifier un besoin essentiel et d'y répondre avec un ou deux projets de grande envergure. J'ai un exemple qui me vient immédiatement à l'esprit et qui aurait des retombées durables, si les fonds sont bien dépensés. Je veux parler de l'Énergie marémotrice de Fundy. Bien sûr, cela représente énormément d'argent mais, à long terme, cela serait extrêmement rentable pour le gouvernement fédéral puisque cela permettrait de modifier la structure économique des provinces maritimes. En effet, quelle que soit l'ampleur des investissements qui seront nécessaires au départ, étant donné la valeur de ce type d'énergie, ce sera extrêmement économique dans vingt ans.

Voilà le genre de choses dont nous parlons dans notre mémoire et qui, à notre avis, constitueraient une stratégie industrielle. Si nous n'en avons pas parlé en détail dans le mémoire que nous vous présentons aujourd'hui, c'est parce que nous ne pensions pas que cela était nécessaire.

M. Herbert: J'accepte votre explication, monsieur Celeste; nous sommes certainement sur la même longueur d'ondes puisque j'avais moi-même suggéré que l'on exploite les ressources hydro-électriques du Labrador. Bien sûr, cela nécessite une certaine collaboration entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, et peut-être aussi avec un autre gouvernement provincial. Je pense plus précisément à l'expertise qu'Hydro-Québec possède dans ce domaine. Le potentiel est fantastique, si au moins on pouvait collaborer tous ensemble.

Je pense que nous sommes d'accord en ce qui concerne l'orientation à prendre, mais j'espère qu'on pourra encourager davantage vos organismes nationaux à s'intéresser un peu plus à la question, car ils sont toujours les premiers à "rouspéter", pour reprendre votre terme, en ce qui concerne les déficits fédéraux, entre autres, justement l'une des façons d'éponger notre déficit fédéral, c'est de s'engager dans le genre de développement que vous préconisez.

J'aimerais maintenant aborder la seconde partie de votre mémoire, où vous parlez de l'enseignement postsecondaire et de la nécessité, pour le gouvernement fédéral, de reconnaître qu'il faudra à l'avenir faire appel à du personnel de plus en plus spécialisé. Pourtant, cette pénurie existe déjà maintenant, et c'est une responsabilité fédérale. Vous savez sans doute qu'un groupe universitaire a comparu devant nous pour nous dire que, si nous nous débarrassons du problème de juridiction, on se débarrassera en même temps de l'enseignement universitaire et on commencera à parler de formation de la main-d'œuvre.

Je me demande pourquoi, depuis le début de notre étude, les gens s'imaginent qu'une modification du système de financement va automatiquement nuire aux universités. Les fonds servant actuellement à financer l'enseignement postsecondaire,

[*Text*]

you like, post-secondary education, are no strings; unconditional. There is no obligation on the part of the provinces to use them for post-secondary education, incidentally. Under those circumstances, would you not be equally concerned if there were a suggestion that EPF funding in another area might be reduced; or atternatively—because I was talking about it today—the possibility that we might have to go for an expanded equalization program, to give more money to provinces like New Brunswick to assist them in the areas of social services and welfare programs and so on? There is once again equalization, which is completely nonconditional. Would you see the continuance of these nonconditional funds as a direct threat to the funding by the provinces of the universities? I am looking for a reason why everybody seems to think if there is going to be a cut in one area, it necessarily has to end up with the universities.

• 2140

Mr. Celeste: I think we tried to address that in our brief, although it is in one particular paragraph. You have to recognize that all of us have lived in an environment where experience has told us that when it comes to the politicians making decisions, they are usually those which have the greatest political expediency. If you start talking about cutting health and welfare programs, you are going to lose one hell of a lot more votes than if you talk about cutting funding to the universities. It is just a fact of life that just about everything in our economy which deals with federal funding, or provincial funding—if you were to look at the population at large, they do not attach any significance to the eduation side of it. I think that is what concerns most of groups who have addresed you on this particular issue. They are saying, who is going to stand up and be counted for education? Education is the backbone of our entire society, but it probably does not mean a heck of a lot to the kids who are at university, and it sure does not mean much to those who have come out of it, and if you look at how many people benefit per capita for each dollar spent, you will probably find that every dollar spent on health and welfare affects one heck of a lot more people in this country than the dollar spent on education.

Mr. Herbert: Mr. Celeste, this may surprise you, but I look on our university system in this country as being a national system. There is a lot of movement of students from one province to another, and I want to see that continued. So as an individual I am interested in that context in seeing it approached as a national responsibility, and therefore with federal involvement. In that same context, I have not seen social services and welfare programs as being of national significance, because I see them as being a regional problem. I have looked for ways in which the federal government can assist the regional problem, but I do not see it as being an across-Canada problem to the same extent as universities are.

Now, in that light, if, in your hypothesis, we made a cut in social service funding, and we continued to give the same amount for nonconditional—universities, post-secondary education—are you not afraid the province might say, well, of course we have to look after the poor, the starving, and so on.

[*Translation*]

dans le cadre de la Loi sur le financement des programmes établis, sont inconditionnels. Les provinces ne sont nullement obligées de les consacrer à l'enseignement postsecondaire. Dans ces conditions, ne seriez-vous pas aussi inquiet si on suggérait que les crédits alloués au FPE, dans un autre domaine, soient réduits? Je disais justement tout à l'heure que nous serions peut-être obligés d'élargir le programme de péréquation afin de donner une aide financière accrue à des provinces, comme le Nouveau-Brunswick, pour leurs programmes de services sociaux et de bien-être. Il y a aussi la péréquation, qui est tout à fait inconditionnelle. Pensez-vous que le maintien de ces fonds inconditionnels menace directement le financement des universités par les provinces? J'essaie de comprendre pourquoi, lorsqu'on parle de la réduction du financement d'un programme, les gens s'imaginent automatiquement que c'est l'enseignement universitaire qui sera touché.

M. Celeste: Je pense que nous avons essayé de répondre à cela dans notre mémoire. L'expérience nous a montré, à maintes reprises, que lorsqu'il s'agit de prendre des décisions, les politiciens prennent généralement celles qui sont les plus populaires. Si vous commencez à réduire le financement des programmes de santé et de bien-être, vous allez perdre beaucoup plus de voix que si vous réduisez celui des universités. C'est tout simplement une réalité, qui est valable aussi bien au niveau fédéral qu'au niveau provincial. L'ensemble de la population n'attache pas tellement d'importance à l'enseignement, et c'est justement ce qui préoccupe la plupart des groupes qui se sont adressés à vous à ce sujet. Ils se demandent, et à juste titre, qui va défendre l'enseignement. L'enseignement est l'épine dorsale de notre société, mais cela ne signifie probablement pas grand-chose pour la plupart de ceux qui sont encore à l'université, pas plus que pour ceux qui en sont sortis. En dépensant un dollar dans le domaine de la santé et du bien-être, vous touchez beaucoup plus de personnes, au Canada, qu'en dépensant un dollar dans le domaine de l'enseignement.

M. Herbert: Monsieur Celeste, cela vous surprendra peut-être, mais j'estime que notre système universitaire devrait être national. Il y a beaucoup d'échanges d'étudiants entre les provinces, et j'aimerais que cela continue. J'aimerais donc que l'on considère ce problème comme une responsabilité nationale, qui exige, par conséquent, une participation fédérale. Dans le même contexte, je ne pense pas que les programmes de services sociaux et de bien-être aient une importance nationale, car c'est plutôt un problème régional. Le gouvernement fédéral peut certes aider à résoudre ce problème régional, mais je ne pense pas que ce problème soit aussi national que les universités.

Dans la même veine, si, selon votre hypothèse, nous réduisions les dépenses en services sociaux et que nous maintenions le même niveau de crédits inconditionnels aux universités, ne pensez-vous pas qu'une province déciderait alors qu'il vaut mieux, pour elle, s'occuper des pauvres, des nécessiteux, etc. A

[*Texte*]

They would take the money out of the post-secondary dot. Why is there a fear that it is always the universities that will end up taking any cuts?

Mr. Celeste: I will go back to my previous point. I hope the premier and the provincial politicians will not hang me for this, but my guess is that if they find themselves short of cash tomorrow and they have to decide to cut $2 billion out of the welfare program or out of the education program, I have no doubt in my mind where the cut will be made, because it is politically expedient. It may not be the long-term answer, but with all due respect to all of you here—and I appreciate your concerns and your ideas on it—but by and large, as long as you have a political system which says you must answer to the people every three of four years, it makes it very, very difficult to make decisions that have an impact 25 years out.

Mr. Herbert: Surely, Mr. Celeste, that decision is going to be made at the provincial level. We have an equalization program which is supposed to concentrate on have-not provinces, to bring them up to a national average. There surely would be no excuse in the wealthier provinces for cutting funds for universities where there are not the federal government-fed funds in their coffers.

• 2145

Mr. Celeste: Okay. That is assuming the so-called wealthier provinces have enough money to go around. But whether you are a wealthy province or a not-wealthy province, regardless of where you get your revenue from, I suspect everyone is in the same boat: there is never enough to go around. The society we live in today says you have to make cuts all over the place. You cannot answer everyone's needs, wants, and demands. So when that decision has to be made, essentially you sit back and look at what really affects the least number of people.

With all due respect, this is not just the politicians; this is one of the problems affecting industry in Canada today. If you recall, in the past industry got to the size and the productivity levels and so on which existed because industry was willing to make a decision to commit funds to a project where they might not see the output or the payback for 20 or 25 years out. I would like to have had the chance to discuss it with some of the university business professors here, but I suspect in the textbooks that were written 20 years ago, you could go through an economic analysis of a project and say it had a 20 year payback period; you would go out and do your financing for 20 years, and you would get on with the project. Most businesses today are sitting back and saying, if I can not get my money back in three or four years, I will not do it.

The Chairman: Not the telephone companies.

Mr. Celeste: The telephone company is headed in that direction. The system we have . . .

Mr. Blenkarn: You have to get it back in no more than three and a half years.

[*Traduction*]

ce moment-là, elle déciderait de détourner les fonds consacrés au départ à l'enseignement postsecondaire. Pourquoi les gens craignent-ils toujours que les universités soient toujours les victimes?

M. Celeste: Permettez-moi de revenir sur ma remarque antérieure. J'espère que le premier ministre et les politiciens provinciaux ne me couperont pas la tête pour cela, mais il me semble que s'il leur manque de l'argent demain matin et qu'ils aient le choix entre réduire de 2 milliards de dollars le financement des programmes de bien-être ou réduire du même montant celui de l'enseignement, je sais ce qu'ils décideront de faire. C'est un expédient politique. Certes, ce n'est pas une solution à long terme, mais, malgré tout le respect que j'ai pour vous et pour le travail que vous accomplissez, le système politique vous oblige à rendre des comptes au peuple tous les trois ou quatre ans, d'où la difficulté de prendre des décisions qui auront un impact vingt-cinq ans plus tard.

M. Herbert: Monsieur Celeste, cette décision devra être prise au niveau provincial. Nous avons un programme de péréquation qui est censé aider les provinces démunies afin de leur permettre de se rehausser à la moyenne nationale. Les provinces nanties n'auraient certainement aucune excuse pour réduire le financement des universités parce qu'elles n'ont pas reçu des fonds fédéraux.

M. Celeste: Cela suppose que ces provinces que vous dites nanties ont assez d'argent pour s'en sortir. Toutefois, que les provinces soient nanties ou non, et quelles que soient leurs sources de revenu, je suppose qu'elles sont toutes dans le même bateau: elles n'ont jamais assez d'argent pour s'en sortir. Étant donné la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui, vous devez opérer des réductions dans tous les domaines. Vous ne pouvez pas satisfaire tout le monde et répondre à tous les besoins. En conséquence, lorsqu'une décision doit être prise, il faut choisir celle qui nuira au minimum de gens.

Avec tout le respect que je vous dois, ce problème ne dépend pas uniquement des politiciens. Ce n'est d'ailleurs pas le seul qui se pose à l'industrie canadienne aujourd'hui. Dans le passé, l'industrie a pu se développer et atteindre certains niveaux de productivité parce qu'elle a su décider d'investir dans un projet qui n'allait peut-être pas être rentable avant 20 ou 25 ans. J'aimerais bien pouvoir en discuter avec des professeurs de commerce de l'université, mais je suppose que les manuels écrits il y a 20 ans faisaient des analyses économiques de projets qui ne seraient pas rentables avant 20 ans. Il fallait donc se débrouiller pour financer le projet pendant ces 20 années non rentables. Or, aujourd'hui, la plupart des entrepreneurs refusent de se lancer dans un projet si celui-ci n'est pas rentable dans les trois ou quatre ans.

Le président: Pas les sociétés de téléphone, en tout cas.

M. Celeste: La société de téléphone s'oriente exactement dans cette direction. Le système que nous avons . . .

M. Blenkarn: Il faut que ce soit rentable en moins de trois ans et demi.

[*Text*]

Mr. Celeste: But what really made some of the real benefits to this country, and to the North American economy, was the fact that people were willing to wait over the long term for the results. Sometimes the best results are those which take some time to be achieved.

Mr. Herbert: Just in conclusion, I am not that pessimistic. We have probably the best health system anywhere in the industrialized world. We have a relatively good postal service system operating in Canada, and we have a pretty good university system, and I just do not believe either our provincial or our federal politicians are going to be so short sighted that they are going to see them go down the drain.

But thanks for coming.

Mr. Celeste: We hope they will not either, but we view it this way: it is something like walking under a ladder; I am not superstitious, but why go under it if you do not have to? We are protecting our playing field by making the point. In case anyone is thinking of making the cut, we had better get our kick in here.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Celeste, for your contribution. Mr. Herbert has said it is the first board of trade or chamber of commerce we have heard. We think it is an important point of view, and we are seeking to balance our testimony because we want to have as varied views as possible. We appreciate your contribution.

I now call on the representatives from the New Brunswick New Democratic Party.

Mr. Tom Good, we have a copy of your brief. We had it at least for today. Is it your wish to read the brief into the record? You do not have to for it to be officially on record, because we can append it to this evening's *Proceedings*.

Mr. Tom Good (Financial Critic, New Brunswick New Democratic Party): In view of the hour, Mr. Chairman, and in view of the fact that the committee has been working since 9:00 o'clock this morning—7:15 this morning; you have my sympathy—what I would like to do is to summarize the brief for you and to make some comments on it.

• 2150

The Chairman: Is it agreed, gentlemen, that we will append the brief of the New Brunswick New Democratic Party to this evening's *Proceedings*?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Mr. Good, would you introduce your officials, please?

Mr. Good: Mr. Chairman, I would like to introduce to you, on my immediate right, our Policy Chairperson, Elizabeth Weir, and beside her, our Provincial Secretary, Judy Wilson.

The point has been made many times today about the extreme importance of transfer payments to New Brunswick. In the order of 45 per cent of the total revenues of the provincial government come from those transfer payments. There are two particular aspects of the EPF, which in total accounts for about 20 per cent of the total provincial revenue,

[*Translation*]

M. Celeste: Toutefois, ce qui a vraiment contribué à édifier ce pays, ainsi que toute l'économie de l'Amérique du Nord, c'est que tous les gens étaient prêts à attendre longtemps avant d'avoir des résultats. Parfois, les meilleurs résultats sont ceux qu'on attend pendant longtemps.

M. Herbert: Pour conclure, j'aimerais vous dire que je ne suis pas aussi pessimiste. Notre système de soins médicaux est sans doute le meilleur au monde, le service des postes est relativement efficace au Canada, et notre système universitaire se défend pas mal. Je suis également convaincu que nos politiciens provinciaux ou fédéraux regardent un peu plus loin que le bout de leur nez.

Merci quand même d'être venus.

M. Celeste: Nous l'espérons aussi, mais c'est comme celui qui passe sous une échelle; je ne suis pas superstitieux, mais pourquoi passer par là si vous n'y êtes pas obligé? On essaie de protéger nos arrières, tout simplement. Au cas où quelqu'un songerait à réduire ce financement, on anticipe les coups.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Celeste. Comme l'a dit M. Herbert, vous êtes la première Chambre de commerce à comparaître devant nous. Votre témoignage est très important et nous en tiendrons compte parmi tous ceux que nous entendrons et qui, je l'espère, seront aussi variés que possible. Merci beaucoup.

J'aimerais maintenant donner la parole aux représentants du Parti néo-démocrate du Nouveau-Brunswick.

Monsieur Tom Good, nous avons un exemplaire de votre mémoire. Avez-vous l'intention de le lire? Cela n'est pas indispensable pour qu'il soit versé au dossier car, de toute façon, nous allons en annexer le texte au procès-verbal de la réunion de ce soir.

M. Tom Good (critique financier du Parti néo-démocrate du Nouveau-Brunswick): Étant donné l'heure tardive, monsieur le président, et étant donné que vous travaillez depuis neuf heures ce matin, ou plutôt 7 h 15, vous devez être fatigués. Je vais donc résumer notre mémoire.

Le président: Consentez-vous à ce que nous annexions aux témoignages et procès-verbaux de ce soir le mémoire du Nouveau parti démocratique du Nouveau-Brunswick?

Des voix: D'accord.

Le président: Monsieur Good, voulez-vous nous présenter ceux qui vous accompagnent s'il vous plaît?

M. Good: A ma droite, vous avez notre présidente des questions politiques, Elizabeth Weir, et près d'elle, notre secrétaire provinciale, Judy Wilson.

On a souvent insisté aujourd'hui sur l'extrême importance des paiements de transfert au Nouveau-Brunswick, lesquels représentent près de 45 p. 100 des revenus totaux du gouvernement provincial. J'aimerais discuter avec vous de deux aspects particuliers du FPE qui constituent en tout environ 20 p. 100 du total des revenus provinciaux. Le premier porte sur la

[*Texte*]

that I would like to discuss with you. The first has to do with a matter that has been raised already today, the question of whether or not the unconditional grants which the Province of New Brunswick has received are in fact being diverted to other purposes. I note that Mr. Hatfield today gave figures on post-secondary education which would indicate that there was no diversion. He said there was total EPF money for post-secondary education last year in the amount of $58 million, and total expenditures in the amount of $91 million. A member of the committee made the point, an important point, that Mr. Hatfield was neglecting to count tax points in the order of $34 million, and when you count that, you find that approximately 100 per cent of the total expenditures Mr. Hatfield was claiming were in fact financed by the federal government under EPF. However, Mr. Hatfield in his $91 million expenditure was also counting some $25 million in community colleges.

An hon. Member: Post-secondary education...

Mr. Good: That is true in some provinces. However, it is basically not true here. They are essentially trade schools and are considered to be secondary school institutions in most cases. There are some programs which are post-secondary in level, but not many. So most of that $25 million should not have been counted, and that is what gives you the conclusion we reach in our brief that some $24 million more was contributed under EPF than was in fact spent by Mr. Hatfield. That constitutes the basis for our charge that in this case there has been a diversion of funds.

The second point I want to make on this is that in general we find that both health and education have been under-funded here in New Brunswick; and largely, I think, that is due to the policies of the Hatfield government. If you look at their budgets year after year, what you find is that social policies have received less of an increase—and in many cases an increase of less than the inflation rate—than other programs, so the relative importance of health and education in this province has been declining. That is a matter of some concern to us and to, I think, all the people of New Brunswick.

We view this under-funding as being due to two factors. One is the general orientation of the Conservative government here, in which social services do not seem to be important; and the second factor is the structure of the EPF arrangement since 1977. There is a logical contradiction in the EPF arrangement. On the one hand, the grants are supposed to cover part of the financing of three specific programs. On the other hand, they are unconditional grants, which legally provinces can spend in any way they see fit. Given that, the federal government has no control over whether or not these funds are spent on what they are supposed to be spent on. As I suggested in the case of higher education in New Brunswick, they are not being spent for the purposes they are being allocated for.

The provincial Liberals this afternoon made a proposal which would in effect tie the grants to equalization. I think that is an interesting proposal. It is a way of resolving the contradiction. But it in effect moves the EPF financing into a

[*Traduction*]

question déjà soulevée aujourd'hui, à savoir si les subventions inconditionnelles accordées à la province du Nouveau-Brunswick ont été en fait utilisées à d'autres fins. Je remarque aujourd'hui que M. Hatfield a donné des chiffres sur l'enseignement postsecondaire indiquant que ce n'est pas le cas. Il a dit que pour l'an dernier, la province avait reçu en vertu du FPE 58 millions de dollars pour l'éducation postsecondaire et que les dépenses totales se chiffraient à 91 millions de dollars. Un membre du Comité a souligné un point très important, à savoir que M. Hatfield ne tenait pas compte des points d'impôt représentant 34 millions de dollars, et lorsqu'on fait ces calculs, on s'aperçoit qu'environ 100 p. 100 des dépenses totales dont se réclamait M. Hatfield sont en fait financées par le gouvernement fédéral en vertu du FPE. Toutefois, M. Hatfield incluait dans ses dépenses de 91 millions de dollars les 25 millions de dollars pour les collèges communautaires.

Une voix: L'enseignement postsecondaire...

M. Good: C'est vrai dans certaines provinces. Toutefois, ce n'est fondamentalement pas le cas ici. Ce sont essentiellement des écoles de métiers et dans la plupart des cas, elles sont considérées comme des institutions du niveau secondaire. Certains programmes sont de niveau postsecondaire, mais ils sont rares. Donc, on n'aurait pas dû tenir compte de la plus grande partie de ces 25 millions de dollars et c'est la conclusion de notre mémoire qu'en vertu du FPE, la province a reçu 24 millions de dollars de plus qu'en a dépensés M. Hatfield. C'est sur ce fait que nous basons notre accusation de détournement de fonds.

Le deuxième point, c'est que de façon générale, nous trouvons que les secteurs de la santé et de l'éducation ont été sous-financés au Nouveau-Brunswick, ce qui est dû en grande partie, à mon avis, aux politiques du gouvernement Hatfield. Si l'on regarde les budgets, année après année, on constate que l'augmentation au chapitre des politiques sociales a dans bien des cas été moindre que le taux d'inflation et que pour les autres programmes, de sorte qu'il y a eu une diminution de l'importance relative des secteurs de la santé et de l'éducation dans cette province. C'est une question qui nous inquiète ainsi que tous les gens de la province, je pense.

A notre avis, il y a deux causes à ce sous-financement. Il y a d'abord l'orientation générale du gouvernement conservateur d'ici pour qui les services sociaux ne semblent pas importants et deuxièmement, la structure des accords FPE depuis 1977. Cet accord FPE est une contradiction logique. D'une part, les subventions sont censées couvrir une partie du financement de trois programmes précis. D'autre part, il y a des subventions sans condition que les provinces peuvent légalement affecter à leur gré. Ce qui fait que le gouvernement fédéral n'a aucun contrôle sur ces fonds et sur la façon dont ils sont dépensés. Pour ce qui est de l'éducation supérieure au Nouveau-Brunswick, je prétends que des fonds ne sont pas dépensés là où ils devraient l'être.

Cet après-midi, les libéraux provinciaux ont formulé une proposition intéressante qui lierait les subventions à la péréquation. C'est une façon de résoudre cette contradiction. La conséquence serait que le financement des programmes établis

[*Text*]

basic equalization kind of arrangement, in which the federal government has less and less interest in whether or not that money is spent on higher education and health care and it is just part of the pool of funds being transferred under equalization. It is our view that that would be the wrong direction in which to go, that the federal government does have an important role to play in this area, as many of the witnesses before you today have argued; and it is our view that instead of going in the way the Liberal Party is proposing, what we should do is go back to a partnership arrangement between the federal government and the provinces so we can ensure that there is an adequate level of services across the country in both these important areas.

You have heard a great deal today about the present situation in both health care and higher education. In our brief we have documentation on that. I do not intend to go into it in detail. But in general we find that here in New Brunswick we are not able to offer, or we have not offered, the level of services which is available in other provinces. We have a relative shortage of doctors, a shortage of hospital beds, as compared with the Canadian average. We find that our expenditures on health care are 12 per cent below the national average, according to the Hall Commission. We had until very recently the worst-paid nurses in the country. We have a limited range of programs; and the premier acknowledged that in his presentation today, although somehow he tried to imply that the blame was Ottawa's. In our view, the blame is largely his.

Il you look a the financing figures on page 7 of our brief, you will see that the province's contribution to health care has slipped under EPF and at the same time the federal contribution has risen very substantially.

About higher education, much has been said tonight which I think is very valid. Again, it is our view that the responsibility for the under-funding that does exist in higher education rests primarily with the provincial government. It has not put in the money it has had available to help finance higher education, and as a result we have an underdeveloped program, to use a phrase Mr. Hatfield used this morning. It is clear that more is needed than simply increasing the basic funds to universities; and we draw the committee's attention to other recommendations we have. One is for an increase in student aid, especially in the current economic situation, in which a large number of students are having trouble finding summer work. Secondly, we propose that there be greater research funds: The evidence is that in New Brunswick universities very little research money is available from either the federal or the provincial governments, and we would like to see that changed.

Our specific proposals, Mr. Chairman, are the following. First, we want to see, instead of the current EPF program, two programs, one covering health care and the second covering higher education, both structured on a cost-shared basis according to the following outline.

First, over the next five years, re-establish 50:50. That cannot be done immediately, because of the substantial transition problems which would occur. However, it is our view that

[*Translation*]

deviendrait de plus en plus un type de péréquation fondamental dans lequel le gouvernement fédéral aurait de moins en moins d'intérêt, que l'argent soit ou non dépensé pour l'éducation supérieure ou les soins de santé et où les fonds seraient versés dans un même compte de péréquation. A notre avis, ce serait une mauvaise orientation car, comme beaucoup de témoins vous l'ont dit aujourd'hui, le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer dans ce domaine et contrairement à la proposition du parti libéral, nous devrions revenir à une forme d'accord, d'association entre le gouvernement fédéral et les provinces afin d'assurer un niveau de service convenable partout au pays dans ces deux domaines importants.

Aujourd'hui, vous avez beaucoup entendu parler de la situation actuelle dans le domaine des soins de santé et de l'éducation supérieure. Notre mémoire vous fournit de la documentation sur la question. Je n'ai pas l'intention de vous la donner en détail. Toutefois, de façon générale, nous trouvons qu'au Nouveau-Brunswick nous n'avons pas pu offrir, ou nous ne l'avons pas fait, le niveau de services que l'on retrouve dans d'autres provinces. Comparativement à la moyenne canadienne, nous avons une pénurie relative de médecins et de lits d'hôpitaux. Selon la Commission Hall, nos dépenses en soins de santé sont de 12 p. 100 inférieures à la moyenne nationale. Jusqu'à très récemment, nos infirmières étaient les plus mal payées au pays. Nous avons une gamme restreinte de programmes et le premier ministre l'a reconnue dans son exposé aujourd'hui quoiqu'il ait essayé d'insinuer que c'était la faute d'Ottawa. A notre avis, c'est surtout lui le responsable.

Si vous vous reportez aux chiffres à la page 7 de notre mémoire, vous verrez que sous le programme FPE, la contribution provinciale au poste des soins de santé a diminué alors que la contribution fédérale a augmenté de façon très sensible.

Ce soir, on a dit beaucoup de choses très vraies sur l'éducation supérieure. Je le répète, nous croyons que c'est surtout le gouvernement provincial qui est responsable du sous-financement dans ce domaine. Il n'y a pas dépensé les sommes qu'il a reçues à cette fin et pour paraphraser M. Hatfield, comme conséquence, nous avons un programme sous développé. Il est clair qu'il faut faire davantage que tout simplement augmenter le financement de base des universités et nous signalons au Comité nos autres recommandations. Nous recommandons une aide accrue aux étudiants, surtout compte tenu de la conjoncture économique actuelle où beaucoup d'étudiants ne peuvent trouver du travail l'été. Deuxièmement, nous proposons un fonds de recherche plus important. Il est clair qu'au Nouveau-Brunswick, il y a peu de financement disponible pour la recherche universitaire, que ce soit du fédéral on du provincial, et nous aimerions que cela soit changé.

Voici, monsieur le président, nos recommandations précises. D'abord, au lieu du programme actuel du FPE, nous aimerions voir deux programmes, l'un pour les soins de santé, l'autre pour l'éducation supérieure, structurés sur la base du partage des coûts selon la description suivante.

D'abord, au cours des cinq prochaines années, remettre en place la formule 50:50. On ne peut le faire immédiatement étant donné les graves problèmes de transition qui se produi-

[*Texte*]

it could be phased in over a five-year period so that by 1986-87 we could be back to a 50:50 arrangement.

Our second proposal is that this 50:50 arrangement for cost-sharing have a federal limit on it each year which would be based on the previous year's contribution plus the increase in the gross national product per capita. It is very important that the federal government have control of its financial commitments and that the cost-shared arrangements not be open ended.

Our third proposal on this is that the same structure of transferring the funds to the provinces be kept; that is, a transfer of tax points and a transfer of cash.

Our next point is, I think, an important one for New Brunswick, and that is, if we are looking at going back to 50:50, then for the province to be able to carry its share of the responsibility, it is going to have to have the money. In a couple of minutes I will comment on the failure of the provincial government to generate the tax base it could have. However, it is clear that in the short run at least, we are looking at an increase in the basic equalization grants to make it possible for the province to have the funds to put into health and education to bring this province close to the national average.

It is obvious that some provinces will want to provide more than a minimum adequate level of services. Those affluent provinces should do so out of their own provincial revenues and should not be expecting federal contributions to do that.

The next point is, going back to cost-sharing, there obviously has to be a definition of what counts and what does not count in determining what is shared-cost. It is our view that we need a broader definition in both higher education and health care about what should be cost-shared. Ms. Robertson, the Minister of Health, made the point well today, I thought, when she pointed out that the kinds of things which were cost-shared in the early seventies were things like hospital beds, which are the most expensive kind of health care treatment that can be offered. What we are looking for is preventive medicine and a broader range of services, and we think if all those were cost-share at the discretion of the province, this broader range of services could be offered and would provide better services to New Brunswickers.

In the area of post-secondary education, we would like to see more of the applied arts and technology programs cost-shared.

Finally, we are concerned about this matter of double-billing. Double-billing occurs in New Brunswick. It is not as prevalent as it is in many other provinces. However, we believe it should be a condition of federal financing to the provinces that they institute a program which prevent double-billing. As the party that founded medicare in this country, we are committed to that principle.

Let me conclude by pointing out something about our tax base here. One member of the committee made a valid point

[*Traduction*]

raient. Toutefois, nous croyons que ce serait possible de le faire graduellement au cours d'une période de cinq ans de sorte que d'ici 1986-1987, nous pourrions revenir à un rapport 50:50.

Notre deuxième proposition, c'est que cet accord 50:50 de partage des coûts limite chaque année la participation fédérale à la contribution de l'année précédente plus l'augmentation du produit national brut per capita. Il est très important que le gouvernement fédéral ait le contrôle de ses engagements financiers et que les ententes de partage des coûts ne soient pas sans limite.

Notre troisième proposition, c'est de maintenir la même structure des transferts des fonds aux provinces, c'est-à-dire un tranfert de points d'impôt et un transfert en espèces.

Notre prochain point est surtout important pour le Nouveau-Brunswick: si nous revenons à la formule 50:50, alors la province aura l'argent nécessaire pour assumer sa part de responsabilité. Dans quelques instants, je parlerai du manquement du gouvernement provincial à percevoir les revenus d'impôts qu'il aurait pu percevoir. Toutefois, il est clair qu'à court terme du moins, nous envisageons une augmentation des subventions de péréquation de base afin qu'il soit possible à la province d'avoir les fonds nécessaires pour investir dans le domaine de la santé et de l'éducation et lui permettre ainsi d'atteindre la moyenne nationale.

Indubitablement, certaines provinces voudront offrir plus que le niveau minimum convenable de services. Les provinces riches devraient le faire à partir de leurs propres revenus provinciaux sans se fier sur la contribution fédérale.

Pour revenir au partage des coûts, il est évident qu'il faut établir ce qui compte et ce qui ne compte pas pour déterminer ce partage des coûts. A notre avis, il nous faut une définition plus large de l'enseignement supérieur et des soins de santé pour savoir ce qui devrait faire l'objet du partage des coûts. A mon avis, M^me^ Robertson, le ministre de la Santé, l'a bien dit aujourd'hui lorsqu'elle a souligné ce que comprenait le partage des coûts au début des années 70. Il y a des choses comme les lits d'hôpitaux, qui constituent les soins de santé les plus onéreux que l'on puisse offrir. Ce que nous voulons, ce sont des services de médecine préventive et une plus grande gamme de services, et nous croyons que si tous ces services à frais partagés étaient à la discrétion de la province, on pourrait offrir une plus grande gamme de services et ainsi fournir de meilleurs services aux gens de la province.

Dans le domaine de l'éducation postsecondaire, nous aimerions un plus grand partage des coûts pour les programmes en arts appliqués et en technologies.

En dernier lieu, nous sommes préoccupés par cette question de double facturation. Cela existe au Nouveau-Brunswick. Ce n'est pas aussi courant que dans beaucoup d'autres provinces. Toutefois, nous croyons que comme condition de financement fédéral aux provinces, ces dernières devraient mettre en place un programme qui éviterait la double facturation. Nous croyons à ce principe en tant que parti qui a créé l'assurance-maladie dans ce pays.

En conclusion, je voudrais souligner quelque chose au sujet de notre assiette fiscale. Bien des membres du Comité avaient

[*Text*]

today when he said that New Brunswick has one of the highest personal income tax rates in the country and one of the lowest corporationt tax rates. It is clear that more money is available, were we to have a more equitable tax structure. In addition, there are funds from the taxation of resources in this province which are not being properly taxed. For example, we have three potash agreements which have just been signed, and the provincial take on those potash agreements is one-third of the take in Saskatchewan. It is the estimate of our party that over the 10-year operating time of these three new potash mines the province stands to lose in the order of $1 billion because of the agreements it has signed. Obviously, with some coherent economic planning, we can generate a large economic base in this province, and from that, of course, would stem additional cash revenues, all of which would serve to reduce our long-term dependence on equalization grants, which is an important goal.

With those remarks, Mr. Chairman, I conclude.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Good. I omitted to say earlier that I wanted to thank you particularly when I introduced you, because New Brunswick is the only province where not only the government but political parties have asked to appear before us publicly. We appreciate that very much.

Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: I wanted to go over with you the suggestion that New Brunswick is not taxing individuals as hard as it might. Our briefing notes indicate that in actual revenue per individual, New Brunswick on a scale of 100 collects only 84, whereas Alberta collects 80 and every other province collects significantly more. Quebec, for example, collects $120 on that scale. Then when you adjust it for deficits, New Brunswick is third in tax impact. Only British Columbia and Alberta tax less. When you adjust it for tax burdens on individuals, New Brunswick is second and Alberta first, of course. Alberta obviously does not tax its citizens as hard as anybody else, but it seems New Brunswick is significantly lower in tax effort against individuals and the whole system than most other provinces; certainly Quebec, Newfoundland, Prince Edward Island, and Ontario.

Is it your view, in the New Democratic Party, that there is room for significant increases in taxes in New Brunswick to make it possible for better social services in the rest of New Brunswick?

Mr. Good: It is our view that there are additional sources, from resource taxation in particular, which have not been tapped. It is not our view that additional taxes should be imposed on individuals.

Mr. Blenkarn: Those were prepared before there was any indication of potash being available perhaps in New Brunswick. They were based by the federal department on 1977-78. They would indicate the opportunity to increase taxes against

[*Translation*]

remarqué avec raison aujourd'hui que l'impôt sur le revenu des particuliers au Nouveau-Brunswick est l'un des plus élevés au pays alors que celui des sociétés est l'un des plus bas. Il est évident que si nous avions un régime fiscal plus équitable, il y aurait plus d'argent disponible. De plus, certains revenus provenant des ressources de cette province ne sont pas imposés comme ils devraient l'être. Par exemple, nous venons de signer trois accords sur la potasse en vertu desquels la province ne reçoit que le tiers de ce que reçoit la Saskatchewan. Notre parti a calculé que sur une période de dix ans d'exploitation de ces trois mines de potasse, la province pourra perdre jusqu'à 1 milliard de dollars à cause des accords qu'elle a signés. Il est évident qu'une planification économique cohérente permettrait à la province d'avoir une base économique élargie, ce qui, évidemment, produirait des revenus additionnels qui serviraient à réduire notre dépendance à long terme envers les subventions de péréquation, ce qui est un but important.

Voilà qui conclut mes commentaires, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Good. Au début, j'ai oublié de vous remercier particulièrement parce que le Nouveau-Brunswick est la seule province où non seulement le gouvernement, mais également les partis politiques ont demandé de comparaître publiquement. Nous l'apprécions beaucoup.

Monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Je vais revenir à votre suggestion que l'impôt sur le revenu des particuliers au Nouveau-Brunswick n'est pas aussi élevé qu'il pourrait l'être. D'après nos notes d'information, en termes de revenu réel per capita sur une base de 100, le Nouveau-Brunswick ne perçoit que 84 alors que l'Alberta en perçoit 80 et toutes les autres provinces perçoivent beaucoup plus. Par exemple, sur cette échelle, le Québec perçoit $120. Ensuite, si l'on fait l'ajustement pour les déficits, le Nouveau-Brunswick vient en troisième pour ce qui est de l'incidence de l'impôt. Les seules provinces où l'impôt est inférieur, c'est en Colombie-Britannique et en Alberta. Lorsque l'on fait l'ajustement pour le fardeau fiscal des particuliers, le Nouveau-Brunswick vient en deuxième place et, bien sûr, l'Alberta en première. En Alberta, il est évident que l'impôt sur le revenu des particuliers est le moins élevé au pays, mais il semble qu'au Nouveau-Brunswick l'impôt sur le revenu des particuliers et tout le régime fiscal soient sensiblement plus bas que dans la plupart des provinces, en tout cas certainement plus bas que le Québec, Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario.

Le Nouveau parti démocratique est-il d'avis qu'il est possible d'augmenter sensiblement les impôts dans cette province afin de pouvoir améliorer les services sociaux dans le reste de la province?

M. Good: Nous pensons qu'il y a des sources additionnelles de revenu, surtout au chapitre de l'imposition des ressources, auxquelles on n'a pas eu recours. A notre avis, on ne devrait pas augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers.

M. Blenkarn: Ces chiffres ont été préparés avant que l'on sache qu'il y avait de la potasse au Nouveau-Brunswick. Ils ont été établis par le ministère fédéral sur les données de 1977-1978. Ils sembleraient indiquer que c'est surtout l'impôt sur le

[*Texte*]

individuals perhaps more than anything else. What is your view on taxes on individuals?

Mr. Good: As I just said, it is not our view that additional taxes should be imposed on individuals.

Mr. Blenkarn: You have suggested that the provinces go to 50:50 cost-sharing. You did suggest a phase-in, but as you appreciate, under EPF the federal government is paying 62 per cent of the cost of post-secondary education and all health costs in this province. To bring us back to a 50:50 basis, either New Brunswick must significantly increase revenues and taxes accordingly, or the federal government should reduce payments. You suggested in your brief that provinces be penalized in a five-year period if they do not come to the 50:50 situation. Is it your opinion that New Brunswick should be penalized?

• 2215

Mr. Good: Well, first let me say that the figures our party has generated indicate that more than 62 per cent of the funding for these two programs is in fact coming from the federal government at the moment, less than 38 from the provinces. We do propose, therefore, an even more major shift than what they are talking about. In the brief, what we have proposed is that the basic equalization be adjusted in order to expand the fiscal capacity of New Brunswick in the short run in order to meet the additional demands that will be placed on it to provide a higher level of both education services and health care services so that we can meet something approaching the national standard of adequate service.

Mr. Blenkarn: What you are saying to us is that over a five-year period New Brunswick should be able to increase its tax effort to come to the 50-50 point such that we would have to immediately, assuming you formed a government in New Brunswick, increase taxes or revenues provincially and continue to do so for the next five-year period.

Mr. Good: Well, what we are saying is that we are looking to two sources for the province to meet its 50 per cent obligation. One source is an increase in the basic equalization rate. The second source, that in the long term I think would be more important, is an expansion of resource tax revenues in mining and forestry particularly and economic expansion which would come about through more planning in the economy which would use the resources that we have available to us more efficiently and generate a higher level of income.

Mr. Blenkarn: With respect to medicare, our briefing notes indicate that only one doctor in this province has totally opted out. The evidence we had in the province of Saskatchewan was that 38 per cent of the medical practitioners were Mode III billing or extra billing. What do you have to say about that?

Mr. Good: Well, it is clearly the position of our party that extra billing should be prohibited and that financial sanctions should be taken by the federal government in order that there is not extra billing anywhere across this country.

Mr. Blenkarn: Is it true that only one doctor has in fact totally opted out in this province?

[*Traduction*]

revenu des particuliers que l'on pourrait augmenter. Quelle est votre opinion là-dessus?

M. Good: Je le répète, nous ne pensons pas qu'on devrait augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers.

M. Blenkarn: Vous avez suggéré une formule de partage des coûts 50:50 avec les provinces. Vous avez suggéré que cela se fasse graduellement. Comme vous le comprenez, en vertu du FPE, le gouvernement fédéral verse 62 p. 100 du coût de l'éducation postsecondaire et du coût de tous les services de santé de cette province. Pour revenir à un régime 50:50, soit le Nouveau-Brunswick devra sensiblement augmenter les revenus et ses impôts en conséquence, soit le gouvernement fédéral devra réduire ses versements. Vous avez suggéré dans votre mémoire que les provinces soient pénalisées sur une période de cinq ans si elles ne respectent pas la formule 50:50. Selon vous, faudrait-il pénaliser le Nouveau-Brunswick?

M. Good: D'après nos chiffres, plus de 62 p. 100 de l'argent utilisé pour ces programmes provient du gouvernement fédéral, alors que les provinces versent moins de 38 p. 100. C'est pourquoi nous avons proposé que le taux de péréquation soit ajusté de façon à majorer la capacité fiscale à court terme du Nouveau-Brunswick afin de permettre aux autorités provinciales de porter le niveau de qualité de l'enseignement et de soins de santé au niveau national.

M. Blenkarn: Donc, d'après vous, au cours d'une période de cinq ans, le Nouveau-Brunswick devrait pouvoir relever ses recettes fiscales de façon à pouvoir prendre en charge la moitié de ces frais, ce qui obligerait le gouvernement fédéral à accroître les recettes des provinces au cours de ces périodes de cinq ans, à supposer bien entendu que votre parti soit au pouvoir dans votre province.

M. Good: Pour que les provinces puissent assumer la moitié de ces charges, il faudrait d'une part relever le taux des paiements de péréquation et de l'autre, accroître les recettes fiscales provenant des industries extractives et forestières en particulier, et en général, une meilleure planification économique qui se traduirait par une meilleure efficacité et dès lors, une hausse des revenus.

M. Blenkarn: Il paraîtrait qu'un seul médecin de la province seulement soit retiré du Régime d'assurance-maladie. Or, pour la province de la Saskatchewan, 38 p. 100 des médecins comptent plus que le tarif prévu par l'assurance. Qu'en dites-vous?

M. Good: Notre parti est d'avis que ces suppléments devraient être interdits. Le gouvernement fédéral devrait par ailleurs imposer des sanctions financières pour mettre un terme à ce procédé.

M. Blenkarn: Est-ce vrai qu'un seul médecin seulement s'est retiré du Régime d'assurance-maladie?

[*Text*]

Mr. Good: I do not have those records. What I do know is that the Hall Commission report indicates that extra billing is going on in New Brunswick. He does not indicate how extensive it is but my recollection is that, in the report, he indicates it is less extensive than elsewhere.

Mr. Blenkarn: Thank you. That is all.

The Chairman: Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: I have no questions.

The Chairman: Mr. Thacker.

Mr. Thacker: Mr. Chairman, I have only one question and I thought Mr. Good could maybe correct the information I have. It is on the bottom of page 7 and the top of page 8, where you indicate that:

> federal funds for post-secondary education have risen from $38.9 million in 1976-77 to $90.1 million in 1980-81. During the same period total operating grants have increased from $45.5 million to $66.2 million.

You subtract those two figures to go from a decrease in New Brunswick contributions of from $6.6 million to a minus $23.9 million, and I was just trying to get that clear because I was under the impression that New Brunswick also spends $37.5 million on other post-secondary education which presumably would put that last figure into a positive position. Can you just clarify form me again where your figures came from?

Mr. Good: These figures include, as I recall how they were generated, direct contributions to the Maritime Provinces Higher Education Commission which is turn find their way to universities and that is all they include. It seems to me that what you are including there is also expenditures for community colleges and perhaps some other programs because it seems to me that the community colleges' budget is in the order of $25 million. As I said earlier, the community colleges in New Brunswick are not like those in Ontario and in the main provide training in trades at a secondary school level rather than a post-secondary level. It seems to me that something like 7 per cent of the total funds going to higher education in the last year of the shared cost arrangement went for the community college component of the program. In other words, 93 per cent of the money went to the universities and 7 per cent of it went to the community colleges so you are talking about a post-secondary component in the community colleges that is very small.

• 2210

Mr. Thacker: All right. Just maybe to clarify my own thinking then: clearly in 1980-81 Parliament contributed $90.1 million and for universities New Brunswick contributed $66.2 million and, because we often do include the community college element with post-secondary, we should add to the $66.2 million whatever New Brunswick contributes to the community college to sort of . . .

The Chairman: In our figures we do include that.

Mr. Thacker: We do.

The Chairman: Yes.

[*Translation*]

M. Good: Je n'en sais rien. Par contre, d'après les rapports de la Commission Hall, de nombreux médecins du Nouveau-Brunswick exigent des paiements supplémentaires. Je ne me souviens pas des chiffres précis, mais il paraît qu'il y en a moins qu'ailleurs.

M. Blenkarn: Merci.

Le président: Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Je n'ai pas de questions.

Le président: Monsieur Thacker.

M. Thacker: Je voudrais simplement avoir une précision concernant une phrase figurant au bas de la page 7 et au haut de la page 8 de votre exposé où vous dites ce qui suit:

> Les crédits fédéraux destinés à l'éducation supérieure sont passés de 38.9 millions de dollars en 1976-1977 à 90.1 millions de dollars en 1980-1981. Au cours de cette même période, les crédits d'exploitation sont passés de 45.5 millions de dollars à 66.2 millions de dollars.

Après avoir fait une soustraction, vous affirmez que les contributions, au Nouveau-Brunswick, sont passées de 6.6 millions de dollars à un passif de 23.9 millions de dollars, alors que moi, j'avais l'impression que le Nouveau-Brunswick contribuait 37.5 millions de dollars à l'enseignement supérieur, ce qui voudrait dire que le passif devient actif. Comment avez-vous obtenu vos chiffres?

M. Good: Ces chiffres comportent uniquement les contributions directes versées aux provinces maritimes pour l'enseignement supérieur. Or, vous y avez inclus les dépenses pour les collèges communautaires et peut-être d'autres programmes, le budget des collèges communautaires s'élevant à environ 25 millions de dollars. Comme je l'ai dit, les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick, contrairement à ceux de l'Ontario, aspirent à un enseignement professionnel au niveau secondaire et non pas supérieur. Si je me souviens bien, 7 p. 100 des crédits destinés à l'enseignement supérieur au cours de l'année écoulée ont été attribués aux collèges communautaires. Autrement dit, les universités se sont vu attribuer 93 p. 100 des crédits et les collèges communautaires, 7 p. 100, si bien que la part des collèges communautaires dans le budget de l'éducation secondaire est minime.

M. Thacker: D'accord. Au cours de l'exercice 1980-1981, le gouvernement a versé 90.1 millions de dollars, alors que le Nouveau-Brunswick a contribué 66.2 millions de dollars aux universités ainsi qu'aux collèges communautaires qui, généralement, sont regroupés sous la rubrique d'enseignement supérieur.

Le président: C'est ce que nous avons dans nos chiffres.

M. Thacker: En effet.

Le président: Oui.

[*Texte*]

Mr. Thacker: All right. Thank you.

The Chairman: In our figures we even include the operating expenditures of universities, which in some cases could be over what the provincial governments give them in order to be safe because the reasoning is that if there is a deficit probably the provinces would have to pick it up in some way, so in our figures, rightly or wrongly, we do include community colleges as a post-secondary education expenditure for New Brunswick and the other provinces. This is not to imply any judgment on whether it is right or wrong; we just thought that it is post-secondary. It is after high school.

Mr. Good: Our point, Mr. Chairman, is simply that most of the community college programs in New Brunswick are provided to students who do not have a certificate or a degree at the secondary level so it is not in fact post-secondary.

The Chairman: Well, without being an expert in community colleges or whatever and without having to defend the provincial government, I think I disagree with you. I think in great part the community colleges, like l'Institut de technologie du Nord-Est in Bathurst is definitely post-secondary. The one in Moncton also is definitely post-secondary. There are the trade schools that are not but there is now a very well developed community college system in New Brunswick which is post-secondary and I think coming from me you would be assured that this is objective.

Mr. Good: Certainly there has been a shift from that 7 per cent component in 1976-77 which is the last year that we have the data for. There has been a shift so that now there is the larger component of post-secondary in the community colleges. I would agree with that.

Mr. Thacker: Mr. Chairman, then you can perhaps answer my question being from New Brunswick. I just want to make . . .

The Chairman: Me?

Mr. Thacker: No, I just want to make sure, Mr. Chairman, because this figure, this minus $23.9 million is out of line with the synchronization with other provinces and I just want to make sure we are comparing oranges with oranges rather than oranges with apples.

The Chairman: Some people pretend, the universities certainly pretend and CAUT and these people, that the commitment of the federal government historically was for university education. Provincial governments, however, over the years have developed community colleges which are not universities, so there has not been really that much debate about this. We mentioned today many times that there is no national objectives defined in post-secondary education so you have got some disagreement in the country as to what the federal participation should be for. Now in our figures, because we wanted our figures to be safe, we said we are going to include community colleges in our figures as provincial expenditures because we did not want provincial governments to respond by saying "Well look, these federal politicians are not including the community colleges and they should". The fact that we include

[*Traduction*]

M. Thacker: Merci.

Le président: Dans nos calculs, nous incluons même les frais d'exploitation des universités, lesquels, dans certains cas, dépassent les crédits provinciaux, afin de parer à un déficit éventuel qui devra être comblé par les provinces. Donc, dans nos calculs, les crédits attribués aux collèges communautaires, quant au Nouveau-Brunswick d'ailleurs, figurent sous la rubrique de l'enseignement supérieur. C'est simplement un fait qui n'implique aucun jugement de valeur.

M. Good: La plupart des programmes d'enseignement offerts par les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick sont destinés à des élèves qui n'ont pas de diplôme d'enseignement secondaire. Nous estimons que dans ces conditions, les collèges communautaires ne devraient pas faire partie de l'enseignement supérieur.

Le président: Je ne suis pas d'accord avec vous. J'estime que la majorité des collègues communautaires, comme l'Institut de technologie du Nord-Est, ainsi que celui de Moncton, doivent certainement être classés parmi les institutions d'enseignement supérieur. Les écoles professionnelles n'en sont pas toutes bien entendu, mais le Nouveau-Brunswick possède actuellement un réseau de collèges communautaires qui, à mon avis, relèvent de l'enseignement supérieur.

M. Good: Depuis 1977, première année pour laquelle nous avons ces chiffres, ce chiffre de 7 p. 100 a certainement évolué. C'est vrai qu'une partie plus importante de l'enseignement est faite par les collèges communautaires et pourrait maintenant être assimilée à l'enseignement supérieur.

M. Thacker: En tant qu'originaire du Nouveau-Brunswick, vous pourriez peut-être, monsieur le président, répondre à ma question.

Le président: Moi?

M. Thacker: Non, je voulais simplement m'assurer que nous ne sommes pas en train de comparer des torchons et des serviettes, car c'est difficile de vendre 23.9 millions de dollars, c'est tout à fait exceptionnel par rapport aux autres provinces.

Le président: Les universités prétendent que le gouvernement fédéral s'est engagé à soutenir l'enseignement universitaire. Avec le temps, les provinces ont créé les collèges communautaires qui ne sont pas des universités, décision qui n'a pas été controversée. Étant donné que nous n'avons pas d'objectifs nationaux en matière d'enseignement supérieur, il est normal que nous ne soyons pas tous d'accord sur la contribution fédérale. Pour plus de sûreté, nous avons inclus dans nos calculs les collèges communautaires afin que, par la suite, les autorités provinciales ne nous en tiennent pas rigueur. Ce fait ne devrait pas, en principe, changer quoi que ce soit au débat sur le bien-fondé des modalités d'aide et des fonds accordés par le gouvernement fédéral. C'est donc par souci d'équité que nous avons inclus les dépenses des collèges communautaires dans nos calculs.

[*Text*]

them does not enter or intervene in the debate as to what it is that the federal participation historically was supposed to be for. It is just that we wanted, in our figures, to be sage and we thought it would be fair, because as politicians we are all fair, to include the community college's expenditures.

• 2215

Mr. Blenkarn: Mr. Thacker, we asked this of the provincial people in Ontario; we brought to their attention that they were offering upgrading courses for Grade 9 and Grade 10 and Grade 11 in community colleges, and asked them whether this was post-secondary, and they all agreed that they were treating that as post-secondary education.

The Chairman: Could I just bring in a clarification about that figure of the participation of the federal government, again to be fair, because it may have been something I said today that led you to believe that the tax transfer to New Brunswick was worth $34 million this year. In fact the total tax transfer through EPF this year is some $74 million, and the best measure that has been accepted is that they should be split one-third, one-third, one-third as health, hospital, and post-secondary education, so I think a more reliable figure would be that about one-third of $74 million would be attributable to post-secondary education.

Mr. Mendelson: It is $108 million.

The Chairman: In my book the figures say $74 million, the total tax transfer. You say that the tax transfer to New Brunswick is $108 million.

Mr. Blenkarn: No, $73 million.

The Chairman: The EPF tax transfer?

Mr. Blenkarn: Total EPF transfer in this guide is $73.6 million on your main form in New Brunswick for 1981-1982.

The Chairman: Well, the total tax transfer in my book is $73.6 million for 1981-1982.

Mr. Blenkarn: That is the figure we are using.

The Chairman: These are the revised tables we got this morning. I would not want Mr. Good to have unreliable information. So the tax transfer provision is $73.6 million, and a reliable figure for post-secondary would be a third of that.

Mr. Blenkarn: Yes.

Mr. Good: Mr. Chairman, that still does not change the conclusion that we have reached, that more than 100 per cent of what the federal government is . . .

The Chairman: From what you said, Mr. Good, I thought you would be assured of that. In part I agree with you.

No more questions?

Well, thank you very much, Mr. Good, for your presentation. It is certainly helpful, and, as I indicated earlier, we appreciate the views of political parties in the provinces. Thank you.

Mr. Good: Thank you very much.

[*Translation*]

M. Blenkarn: Les autorités de l'Ontario considèrent que les cours de rattrapage offerts par les collèges communautaires aux élèves de neuvième, de dixième et de onzième relèvent de l'enseignement supérieur.

Le président: Permettez-moi de faire une mise au point en ce qui concerne la participation du gouvernement fédéral, étant donné que c'est peut-être moi-même qui ai laissé entendre que les transferts fiscaux accordés au Nouveau-Brunswick s'élèveraient à 34 millions de dollars pour l'année en cours. De fait, le montant global des transferts fiscaux dans le cadre du financement des programmes établis s'élève cette année à 74 millions de dollars, montant à répartir à raison de ⅓ aux hôpitaux, ⅓ aux soins de santé et ⅓ à l'enseignement supérieur. Il serait donc plus juste de dire qu'un tiers de 74 millions de dollars seront attribués cette année à l'enseignement supérieur.

M. Mendelson: Le chiffre est de 108 millions de dollars.

Le président: D'après mes chiffres, le montant global est de 74 millions de dollars pour les transferts. Vous avez bien dit 108 millions de dollars.

M. Blenkarn: Non, c'est 73 millions.

Le président: Vous parlez bien des transferts dans le cadre du financement des programmes établis.

M. Blenkarn: Pour l'exercice 1981-1982, le Nouveau-Brunswick a touché 73.6 millions de dollars de transferts dans le cadre du financement des programmes établis.

Le président: D'après moi, le montant global pour 1981-1982 est de 73.6 millions de dollars.

M. Blenkarn: Mais c'est justement sur ces chiffres que nous nous sommes basés.

Le président: Nous avons obtenu ce matin les chiffres révisés. Il ne faudrait surtout pas que M. Good ait des chiffres qu se révéleraient faux. Le montant global des paiements de transfert serait de 73.6 millions de dollars, dont un tiers pour l'enseignement supérieur.

M. Blenkarn: Oui.

M. Good: Cela ne change rien à notre conclusion, à savoir que plus de 100 p. 100 de ce que le gouvernement fédéral . . .

Le président: Je suis en partie d'accord avec vous, monsieur Good.

Y a-t-il d'autres questions?

Je vous remercie de votre exposé, monsieur Good. Nous sommes heureux d'avoir entendu le point de vue de votre parti. Merci beaucoup.

M. Good: C'est moi qui vous remercie.

[*Texte*]

The Chairman: We now will modify our program somewhat. I have had a request from a representative of the City of Fredericton, the Co-ordinator of Housing and Community Renewal. I would ask her to come forward now, Ms. Patricia Donihee Darling. She has been here loyally all day waiting to hear us, and the request has been made to our staff to hear the City of Fredericton. Unfortunately when we drafted the program, we could not fit them in, but Ms. Darling agreed to wait until the program was over this evening, and I agreed on your behalf to hear her. Thank you.

Ms. Patricia Donihee Darling (Co-ordinator, Housing and Community Renewal, City of Fredericton): Thank you very much, Mr. Breau, members of the task force. Thank you for demonstrating the kind of flexibility many speakers today have requested from the federal government in adjusting your schedule to hear from the City of Fredericton. Perhaps you are asking yourselves why a municipality should be concerned with a task force whose purpose is to examine current and future fiscal relations within the context of the federal budget. Since our authority comes to us from the provincial government, in truth, our existence is at the pleasure of the provincial government. My answer to you is that we too are taxpayers, we too must struggle to understand the impact of the Established Programs Financing Act, equalization and the Canada Assistance Plan. New Brunswick municipalities are not direct service delivery agents but we deal with the results of the restrictions in statutory service capacity through voluntary efforts in supporting agencies whose services do not qualify under CAP and through demands on our police forces when the unpleasant aspects of lack of service appear.

• 2220

Reference has been made today to the technological nature of our changing society. The demands on individuals to cope with this change, the responsibility of the provinces to cope with the demands, particularly in New Brunswick when they possess limited taxation power, underdeveloped service delivery infrastructure, high percentage of social assistance recipients, high unemployment and lower than average participation in post-secondary education. Should fund transfers be cut under the specific acts you discuss, municipalities in New Brunswick who now benefit from a favourable, unconditional grant formula will surely be affected. However, the specific concern of our municipality is the recent unilateral decisions of the federal government on social programs.

The 1978 amalgamation of programs which dated back to 1950 into a block-funding mechanism and then the abrupt cancellation of that funding has created considerable hardship. I agree that this is not the specific mandate of this task force but, as Mr. Blaikie pointed out this morning, although consideration of one subject at a time is essential to your task, it cannot take place without some recognition of the impact on the total social envelope and the measure to which the quality of life for the average New Brunswicker will be affected.

Mr. Chairman, members of the task force, figures are available to reinforce my statements should you so desire but I am confident the lateness of the hour would not make me

[*Traduction*]

Le président: Nous avons changé quelque peu notre programme. Je demanderais donc à M^me^ Patricia Donihee Darling, coordonnatrice de la rénovation des logements de la ville de Fredericton, de prendre place à la table. Cela fait toute la journée qu'elle attend de pouvoir prendre la parole au nom de la ville de Fredericton. Au moment de la rédaction de notre programme, il nous avait été impossible d'inclure M^me^ Darling, qui a néanmoins accepté d'attendre jusqu'à ce soir, et c'est donc avec plaisir que je lui donne la parole.

Mme Patricia Donihee Darling (coordonnatrice, Rénovation des logements, Ville de Fredericton): Merci, monsieur le président. Je tiens par ailleurs à vous remercier d'avoir fait preuve de suffisamment de souplesse pour permettre aux représentants de la ville de Fredericton d'exposer leur point de vue. Vous devez vous demander pourquoi une municipalité s'intéresse à un groupe de travail chargé d'étudier les rapports fiscaux, présents et à venir. C'est parce que nous dépendons en tout, des autorités provinciales. Mais en tant que contribuables, il n'est que normal que nous cherchions à comprendre les dispositions de la Loi sur le financement des programmes établis, les paiements de péréquation et le Régime d'assistance publique du Canada. Bien que les municipalités du Nouveau-Brunswick ne soient pas à proprement parler chargées d'assurer différents services, nous essayons néanmoins de remédier aux carences les plus criantes des services prévus par la loi, grâce notamment à l'appui que nous assurons à diverses organisations ne bénéficiant pas de l'aide du Régime d'assistance publique du Canada.

On a évoqué à plusieurs reprises aujourd'hui l'évolution technologique de notre société. Cette évolution cause souvent de difficiles problèmes, tant aux particuliers qu'aux provinces et à la province du Nouveau-Brunswick particulièrement, ses recettes fiscales étant limitées, ses possibilités de services réduites, le nombre d'assistés sociaux et de chômeurs étant très élevé tandis que le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur est inférieur à la moyenne nationale. Si la réduction des paiements de transfert était appliquée, les municipalités du Nouveau-Brunswick perdraient sans doute une partie de leurs subventions inconditionnelles. Ce qui nous préoccupe tout particulièrement, c'est la décision prise unilatéralement par le gouvernement fédéral en matière de programmes sociaux.

L'annulation brutale des crédits relevant du financement forfaitaire créé en 1978 et regroupant des programmes remontant à 1950, a engendré de grosses difficultés. Bien que cela ne fasse pas partie de vos attributions, et même si ainsi que M. Blaikie l'a fait remarquer ce matin, il est indispensable que vous étudiez une question seulement à la fois, vous devriez néanmoins essayer de comprendre les incidences de l'enveloppe sociale sur la qualité de la vie des habitants du Nouveau-Brunswick.

Je pourrais, monsieur le président, vous citer des chiffres à l'appui de ce que j'avance, mais je ne pense pas que ce soit souhaitable à cette heure. Ceux qui m'ont précédé à cette

[*Text*]

popular should I choose to do so. It has been said more eloquently by previous speakers. We are Canadians despite the choice of our place of residence and it is to our federal government that we look to provide a reasonable standard or level of service at the neighbourhood level, at our grassroots. Your task is most formidable. One must define its parameters to come to any conclusion. My request on behalf of the City of Fredericton is that one of the factors you consider is the wave that you will set in motion with any major cutback in funding for New Brunswickers. Thank you very much and I am prepared to answer questions.

The Chairman: Any questions? Mr. Weatherhead.

Mr. Weatherhead: Thank you, Mr. Chairman. I am a bit vague, perhaps it is the lateness of the hour; perhaps it is just myself . . .

The Chairman: It is just because you left Toronto this morning.

Mr. Weatherhead: And I was in Halifax last week on another committee. The cutback of the federal social programs in the 1977-78, what were you referring to there?

Ms. Darling: Mr. Weatherhead, I am referring to the amalgamation of the sewerage treatment plant, the municipal infrastructure program, the municipal incentive grant program and the cancellation of the neighbourhood improvement program to the block funding program community services contribution program and the abrupt cancellation of that program recently. I have some figures that are specific to Fredericton in terms of the impact of that cutback but I am sure you prefer to look at them at some later date.

Mr. Weatherhead: And your position with Fredericton again, what is your position down here?

Ms. Darling: Co-ordinator of Housing and Community Renewal previously responsible for the programs that I have mentioned which have been cancelled. My specific realm of responsibility is to research and inform my council of the impact of pending intergovernmental relations.

Mr. Weatherhead: How will your own personal position and that of those you work for be affected by the cancellation of the community development program?

Ms. Darling: The community services contribution program?

Mr. Weatherhead: Yes, which I think comes to an end at the end of this year or the end of this next fiscal year.

Ms. Darling: In actual fact, all but very minor administrative responsibilities were complete for the City of Fredericton at the end of 1980, and my position is redundant.

The Chairman: Any more questions?

Mr. Weatherhead: I think that is all, Mr. Chairman.

• 2225

Mr. Herbert: Since you bring up the community services contribution program, it is an example again of a federal

[*Translation*]

tribune ont exposé la question avec plus d'éloquence que je ne saurais le faire. Même si nous habitons le Nouveau-Brunswick, nous sommes néanmoins des Canadiens, et c'est en tant que tels que nous nous attendons à ce que le gouvernement fédéral assure des services acceptables pour les habitants d'une autre province. La tâche à laquelle vous vous êtes attaqués est énorme. Pour la mener à bonne fin, il faut en connaître tous les paramètres. Au nom des habitants de Fredericton, je vous engage vivement à réfléchir aux répercussions qu'entraîneraient pour les habitants du Nouveau-Brunswick toute réduction majeure des crédits accordés par le gouvernement fédéral. Je me ferai maintenant un plaisir de répondre à vos questions.

Le président: Monsieur Weatherhead.

M. Weatherhead: Merci, monsieur le président. Je n'ai pas très bien saisi, peut-être est-ce parce qu'il se fait tard . . .

Le président: Je pense que c'est plutôt parce que ce n'est que ce matin que vous avez quitté Toronto.

M. Weatherhead: La semaine dernière, j'étais à Halifax avec un autre comité. Lorsque vous parlez de coupures dans les programmes de crédits destinés aux programmes sociaux au cours de l'exercice 1977-1978, qu'est-ce que vous avez au juste à l'esprit?

Mme Darling: Les crédits prévus pour l'usine de traitement des eaux usées, pour le programme d'infrastructure municipale, pour le programme municipal de stimulants et différents autres services communautaires, avaient été assimilés au financement forfaitaire, lequel a été récemment annulé. Je pourrais vous montrer des chiffres sur les effets entraînés par ces réductions dans la ville de Fredericton. Mais je ne pense pas que le moment soit venu de choisir cette heure.

M. Weatherhead: Quelles sont vos fonctions?

Mme Darling: Je suis coordonnatrice du renouveau des logements et précédemment, j'étais chargée des programmes qui ont été annulés. Je suis plus particulièrement chargée d'étudier les effets pour notre ville des relations intergouvernementales, devant faire rapport à notre conseil.

Mr. Weatherhead: Quels seront les effets de l'annulation du programme de développement communautaire?

Mme Darling: Vous voulez dire le programme de contributions aux services communautaires?

M. Weatherhead: Oui, il s'agit du programme qui vient à échéance cette année ou à la fin de l'année financière.

Mme Darling: A quelques exceptions près, la plupart des tâches administratives ont été liquidées à la fin de 1980 et mon poste, supprimé.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

M. Weatherhead: J'ai terminé monsieur le président.

M. Herbert: Ce programme de contribution aux services communautaires est un autre exemple de subventions incondi-

[*Texte*]

program where moneys were delivered into the provincial treasury unconditionally. I can tell you about the small part I played which was to get rid of the program over some two-year period. I worked hard to get rid of it because I saw those funds as being misused by certain provincial governments or maybe I should say government. I did not feel that they were being used for the purpose intended. That does not mean to say that lots of the money was not being used for good purposes; but I was asking myself first of all whether that was the responsibility of the federal government to be building sewers all over the place, number one. Number two, though, I was most concerned that whilst there was a need for low-cost housing, as one example, we were building arenas and community halls and goodness knows what, all over the place, three-quarters of it funded by the federal government because the moneys were transferred directly into a provincial treasury.

Now, I wanted to put in that word of explanation to you, because my question is simple. The desire was to help the municipalities. Do you really believe—and I can give you evidence of the misuse that I have been talking about—under those circumstances, that the federal government should still be contributing this $400 million per annum, approximately, when there is such a great need for moneys to be put into programs such as low-cost housing?

Ms. Darling: Mr. Herbert, I do not disagree with some of the references that you have made to the community services contribution programs. I am also Vice-President for Canada of the Canadian Association of Housing and Renewal Officials. We did not support the development of the community services contribution program, we in fact adamantly supported and still do, the concept of neighbourhood revitalization. We believe, and I believe professionally that the most effective use of federal funds is the physical, social and economic revitalization of neighbourhoods. There is no doubt that in many instances the focus for CSCP funds was hard services, but it is extremely difficult to come to a province like New Brunswick when some people do not have access to clean water, and tell them that you are withdrawing the funds because it was abused. I assure you that there were not that many arenas built in New Brunswick with CSCP funds.

There were arenas built with NIP funds, but it was done through a consultative process between citizens, their elected representatives, the provincial and federal governments, and it was an activity that was supported by those three levels. I would further add, sir, that the companion program, the residential rehabilitation assistance program, whose funding has grown extremely rapidly since its inception is, to my way of thinking, the most finely tuned mechanism that the federal government has for combating unemployment. If you put a RRAP program into a neighbourhood, you automatically generate employment. You create one job for every $20,000 worth of rehab work. My community has benefited to the extent of

[*Traduction*]

tionnelles du gouvernement fédéral aux trésors provinciaux. J'ai joué un petit rôle dans ce programme, j'ai réussi à le faire disparaître en deux ans. J'ai travaillé fort pour que l'on fasse disparaître ce programme car certains gouvernements, ou plutôt un gouvernement, n'utilisaient pas les fonds de la façon prévue. Ou du moins, c'est ce que je pensais. Cela ne signifie pas que tous les fonds du programme étaient mal utilisés, mais je me demandais tout d'abord s'il revenait au gouvernement fédéral de financer l'installation d'égouts partout. Deuxièmement, en dépit de l'importance de se doter d'habitations à loyer modique, nous construisions des arénas et des centres communautaires et les travaux étaient subventionnés aux trois quarts par le gouvernement fédéral, tout cela parce que les subventions étaient versées directement aux trésors provinciaux.

Voilà, d'après cette explication, ma question est simple. Le gouvernement fédéral voulait aider les municipalités. Je peux vous donner des preuves de la mauvaise utilisation des fonds dont je parlais, mais dans ces circonstances, pensez-vous vraiment que le gouvernement fédéral devrait encore verser ces 400 millions de dollars par année environ, lorsqu'il serait tellement important de subventionner d'autres programmes notamment l'habitation à loyer modique?

Mme Darling: Monsieur Herbert, je ne m'oppose pas à certains exemples que vous avez donnés dans le cadre du programme de contributions aux services communautaires. Je suis également vice-présidente nationale de la Canadian Association of Housing and Renewal Officials. Nous ne favorisions pas le programme de contributions aux services communautaires; au contraire, nous étions de farouches partisans du principe de renouveau des quartiers. Nous pensons, et je suis parfaitement d'accord avec cela que les fonds du gouvernement fédéral sont les mieux utilisés dans le renouvellement physique, social et économique des quartiers. Il ne fait pas de doute que dans de nombreux cas, le Programme de contributions aux services communautaires a servi à subventionner des services essentiels, mais il est extrêmement difficile de faire comprendre à des gens du Nouveau-Brunswick, dans cette province où des gens n'ont pas encore accès à de l'eau potable, que vous retirez les fonds du Programme car celui-ci, n'a pas été utilisé de façon appropriée. Permettez-moi de vous dire qu'il n'y a pas beaucoup d'arénas au Nouveau-Brunswick qui ont été construits avec l'argent du Programme de contributions aux services communautaires.

Des arénas ont été construits grâce au Programme d'amélioration des quartiers, mais les décisions ont été prises en consultation entre les citoyens, leurs représentants élus, les gouvernements provincial et fédéral et tous étaient d'accord pour que ces arénas soient construits. J'ajouterai même, monsieur, que le Programme de compagnonnage, le Programme de remise en état des logements, dont le financement a augmenté très rapidement depuis sa création est, à mon avis, le mécanisme le mieux adapté de lutte au chômage du gouvernement fédéral. Un projet de remise en état des logements dans un quartier crée automatiquement des emplois. Un emploi est créé pour chaque $20,000 de travail. Depuis 1975, nous avons

[*Text*]

$4.5 to $5 million in RRAP since 1975. We have a very small administrative staff, four to five, depending on the level of activity. So there was not a great deal of that money siphoned off for administrative or bureaucratic purposes.

I still adamantly support a return to neighbourhood revitalization and there has been some suggestion that the hon. Mr. Cosgrove will make an announcement of a new federal program at the Federation of Canadian Municipalities meeting in Regina early in June; I strongly hope that it will be of a neighbourhood revitalization nature.

Mr. Herbert: Are you not supporting the general concept that in this type of program, the federal government must have some say in the way these funds are being spent? In the case of the RRAP program, I am 100 per cent in agreement. In my area it has been well used; I think it is an excellent program; but there was federal control of the spending of the funds. I personally did not feel that it was a question of a shortage of funds; it was used as one of the excuses, but it was that the funds were not being used for essential purposes that was really the issue, because after all, the minister did suggest that maybe another use for the funds would be some sort of shelter allowance—and that would impact directly at the right level, at the level that people needed it. I do put to you that if we want to help municipalities from the federal level, we have to find a way to do it where we are not putting the moneys unconditionally into a provincial treasury with the probability that we are going to find some misuse, particularly when it is three-quarters federal funding and one-quarter provincial funding.

• 2230

Ms. Darling: I would only respond to you, sir, that when the sewage treatment program was cancelled it became the responsibility of the Province of New Brunswick to find within their coffers the replacement funds to continue to support the long-term commitments that they had made to New Brunswick communities under the STP. It appeared logical that they should find those funds within the CSCP program because that was the only source of outside funds. I believe the federal government did have an extremely high profile through the neighbourhood improvement program; I do not believe they had it with CSCP because once you bury a sewer, citizens do not stop to think, "it was the federal government that provided the water" when they turn their tap on.

Mr. Herbert: I can assure you that I can give you instances where the grass was growing over the filled-in sewer long before I, as a federal member, found out that we paid for three-quarters of the sewer. However, the point has been well made and I appreciate your testimony this evening.

The Chairman: Mr. Blaikie.

[*Translation*]

reçu entre 4.5 et 5 millions de dollars du Programme de remise en état des logements. Nous avons très peu d'administrateurs, quatre ou cinq, selon le nombre de projets. Ainsi, une petite partie seulement de tout cet argent a servi à payer l'administration.

Je suis encore une partisane farouche du renouveau des quartiers et il semblerait que l'honorable Cosgrove annoncera la création d'un nouveau programme fédéral à la réunion de la Fédération canadienne des municipalités à Regina au début du mois de juin; j'espère de tout cœur que ce programme portera sur le renouveau des quartiers.

M. Herbert: Ne pensez-vous pas que le gouvernement fédéral devrait avoir droit de parole lorsque sont prises les décisions à propos de ces fonds? pour ce qui est du Programme de remise en état des logements, je suis parfaitement d'accord avec vous. Dans ma région, ce programme a été utilisé et je crois qu'il s'agit d'un excellent programme; cependant, le gouvernement fédéral pouvait contrôler les fonds et les dépenses. Personnellement, je ne pense pas qu'il s'agisse d'une pénurie de fonds, c'est une excuse qui a été donnée, cependant, les fonds n'étaient pas utilisés aux buts essentiels, et c'est là que le bât blessait car après tout, le ministre avait dit qu'il serait peut-être utile d'utiliser les fonds sous une autre forme, mais sous forme d'indemnités de logements, et qu'ainsi les subventions toucheraient les gens qui en ont le plus besoin. Je vous dis que si le gouvernement fédéral veut aider les municipalités, il nous faut trouver un moyen autre que le versement de sommes d'argent aux trésors provinciaux, car si nous continuons ainsi, il est fort probable que certains de ces fonds seront mal utilisés, surtout lorsque les projets sont subventionnés aux trois quarts par le gouvernement fédéral et que la province se charge du reste.

Mme Darling: Sachez, monsieur, que lorsque le programme d'égouts a été annulé, il est revenu à la province du Nouveau-Brunswick de trouver des fonds à même ses réserves pour continuer l'installation des égouts, pour ne pas se décharger de l'engagement que la province avait pris envers les communautés. on avait trouvé logique de prendre les fonds du Programme de contributions aux services communautaires, car ce programme était la seule autre source de fonds de l'extérieur. Le gouvernement fédéral a reçu, je crois, beaucoup de publicité grâce à son programme de remise en état des logements; ce n'était pas le cas avec le Programme de contributions aux services communautaires, car une fois que le réseau d'égouts est installé, les citoyens ne se disent pas que le gouvernement fédéral leur offre cette eau à chaque fois qu'ils font couler le robinet.

M. Herbert: Je peux vous donner des cas où l'herbe poussait déjà là où le réseau d'égouts avait été installé, où l'herbe poussait depuis longtemps avant que moi, en tant que député à Ottawa, découvre que nous avions payé les trois quarts des coûts d'installation. Cependant, je comprends bien votre point de vue et je vous remercie du témoignage que vous avez présenté ce soir.

Le président: Monsieur Blaikie.

[*Texte*]

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, I would just like to say that I think this presentation is helpful insofar as it reminds us that, although our committee is mandated to think about, and I hope critically, hypothetical cutbacks, we cannot ignore the fact that really the work of this task force comes hard on the heels of already existing federal cutbacks which people have experienced throughout the country as a result of the cancellation of the programs that the witness mentioned.

I intended to say it before you said it, but I want to take this opportunity to express my own regret at the cancellation of the neighbourhood improvement program with which I had an opportunity to be involved, somewhat peripherally; I did work in an area which was a NIP area in North Point Douglas in Winnipeg and I saw the effects of this really good program in which the federal government had visibility. Of course the review that was established to look at it set it up for destruction. I think we should keep in mind, as we look into these hypothetical cutbacks, that there have already been cutbacks at the federal level which people are smarting from. We would do well to remember that.

Le président: Monsieur Loiselle.

M. Loiselle: Monsieur le président, juste un commentaire concernant les services communautaires, Madame. Je pense que c'est important que nous inscrivions cela aux procès-verbaux. J'étais assez près du ministre Ouellet lorsqu'il a négocié avec les provinces. Je dois vous dire que la première fois qu'il y a eu des échanges, des négociations, à Ottawa concernant les services communautaires, le ministre Ouellet demandait que ce soit un programme d'une plus longue durée. Devant les conditions mises de l'avant par le fédéral concernant la visibilité, et aussi la responsabilité de comptabiliser les fonds publics qui allaient là-dedans, les provinces ont tout simplement, et je dois admettre que ma province, le Québec, a été la première à crier qu'il ne fallait pas signer une entente de plus de deux ans.

• 2245

Lorsque vous voyez ce que la majorité des provinces ont fait avec ces fonds, non seulement au Québec, mais dans d'autres provinces que je ne nommerai pas, je vais nommer juste la mienne . . . le chèque est parti, et tout à coup, on reçoit des lettres à Ottawa pour nous dire que le chèque n'a pas été appliqué au projet qui avait été mentionné, mais que le chèque est allé ailleurs.

Alors, écoutez, je regrette, mais la leçon que j'ai tirée de ce programme, c'est que jamais le gouvernement fédéral ne doit s'impliquer dans ce genre de programme-là, où il y a 3 paliers de gouvernement, le municipal, le fédéral et le provincial. Je pense qu'à ce moment-là, il vaut mieux choisir des programmes qui sont reliés directement aux citoyens. Merci.

Mme Darling: Je regrette, monsieur, je ne parle pas bien le français, je vais utiliser la traduction, et je pense que je n'ai pas très bien compris. Je suis en faveur d'une première entente pour 2 années, mais je ne crois pas qu'aucune entente ne spécifie quand il faut négocier une autre entente.

I also agree that, under that particular program, the federal government did not get the recognition for the kinds of money

[*Traduction*]

M. Blaikie: Monsieur le président, j'aimerais dire qu'à mon avis cette présentation est utile dans la mesure où elle nous rappelle que bien que notre Comité soit tenu de penser, le plus sérieusement possible je l'espère, à des réductions de financement, nous ne pouvons pas ignorer qu'en réalité, notre Comité vient immédiatement après des réductions de financement du gouvernement fédéral qui ont frappé tous les gens du pays, à la suite de l'abandon des programmes dont a fait état le témoin.

J'aurais voulu le dire avant vous, mais je tiens quand même à ce que l'on sache que je déplore l'abandon du programme d'amélioration des quartiers, programme auquel j'avais participé de loin; j'ai œuvré dans un projet du programme d'amélioration des quartiers dans les quartiers North Point Douglas de Winnipeg, et j'ai constaté les résultats de cet excellent programme qui donnait une bonne publicité au gouvernement fédéral. Évidemment, le groupe qui était chargé d'étudier ce programme en a recommandé l'abandon. Dans notre étude de ces réductions hypothétiques, nous ne devons pas oublier que le financement du gouvernement fédéral est déjà réduit. Nous serions bien avisés de nous en rappeler.

The Chairman: Mr. Loiselle.

Mr. Loiselle: Mr. Chairman, I would like to make one observation concerning the community services. In my opinion, it has to go on record. I was working with Mr. Ouellet when he negotiated this program with the provinces. I must state that at the first time of negotiation in Ottawa, on the community services, Mr. Ouellet was asking for a longer term program. Facing the visibility conditions endorsed by the Federal government and also the obligation of accounting the public funds of those programs, the provinces . . . and I must admit that my province, Quebec, was the first one to proclaim that the agreement should not last for more than two years.

When you see what the majority of the provinces did with these funds, not only in Quebec but in other provinces which I will not name, I will only name my own . . . the cheque is sent out and, all of a sudden, we receive letters in Ottawa to tell us that the cheque was not used for the project for which it was intended, but for something else.

So, listen, I am sorry, but the lesson I have drawn from this program is that the federal government should never get involved in the type of program where there are three levels of government, the municipal, the federal and the provincial. I think that it is better at present to choose programs which are directly linked to citizens. Thank you.

Miss Darling: I apologize, sir, I do not speak French well. I will use the interpretation services, since I think I have not fully understood. I am in favour of a first agreement for a two-year period, but I do not think that any agreement specifies that a further agreement must be negotiated.

Je conviens également que, pour ce programme particulier, le gouvernement fédéral n'a pas joui de la reconnaissance

[*Text*]

that it invested. I also would like to comment that the program was funded to $250 million per program year, and because of the particular nature of the funding, I mean by that that the municipality carried out the capital works projects in one year and did not receive the funds until the beginning of the next federal fiscal year. The carrying charges in the current economy and the current high interest environment were particularly detrimental to the kinds of projects they were capable of carrying out. Given that the projects had to be approved in this province by the municipal capital borrowing board and that our municipalities in New Brunswick are limited in any one year to borrowing 2 per cent of their tax base, not to exceed 6 per cent cumulative effect of the tax base, the community services contribution program was attractive in that it was not circumscribed by a geographic boundary like the NIP programs. It also did not skew municipal priorities; it would allow the municipalities to choose over its total geographic area what services to provide.

However, I return to my original statement that neighbourhood revitalization has the greatest opportunity for profile for government, the best opportunity for impact on the community and, I think, is the most beneficial expenditure of the tax dollars of the citizens of Canada.

The Chairman: Thank you very much.

I have just one comment on the CSCP. It may be a sad story but I think one of the difficulties with that program is that it is, again, a program negotiated with all the provinces. I have found that every time that we have tried to do that we have run into all sorts of problems; sometimes it is one province and sometimes it is the other. It is extremely difficult to get the federal government and the 10 provinces to agree on development programs of that sort globally. I know that here in my province it is not so difficult to agree on objectives, but it is difficult to agree on the level of funding. Some people think the federal government should pay for everything. However, on objectives, we do not have that difficulty in New Brunswick.

I find that whenever federal ministers sit down with all the provincial governments to try to agree on criteria, by the time the agreement comes, the criteria is so loose and so watered down that, from the point of view of federal participation, it is not worth anything. I think, to some extent, that is what happened to NIP, the neighbourhood improvement program; I remember a series of conferences that the Minister of Urban Affairs at the time had with the provinces and this became just an incredible debate that simply turned around and around. Then they came up with the idea of the contribution program—and there were tremendous problems with that. In any event, is there anything you wanted to add?

[*Translation*]

qu'on lui devait, compte tenu des sommes considérables investies. Le financement était de 250 millions de dollars par programme par année, et les modalités du financement étaient telles que la municipalité effectuait les projets de grands travaux d'équipement dans une année donnée et ne recevait le financement qu'au début de l'année financière fédérale suivante. Les frais de comptabilité dans la conjoncture actuelle et le niveau élevé des intérêts ont eu un effet particulièrement nuisible sur les projets que les municipalités étaient capables de mener à bien. Étant donné que les projets devaient être approuvés dans cette province par le Conseil municipal des emprunts en capital et que les municipalités du Nouveau-Brunswick ne peuvent emprunter que 2 p. 100 de leur assiette fiscale une année donnée, et que les montants d'emprunt ne peuvent pas dépasser de façon cumulative 6 p. 100 de cette assiette fiscale, le Programme de contributions aux services communautaires était très attirant, en ce sens qu'il n'était pas limité du point de vue géographique comme le sont les programmes d'amélioration des quartiers. Ce programme ne dérangeait pas non plus les priorités municipales; il permettait aux municipalités de choisir n'importe où sur son territoire géographique les services à fournir.

Je reviens cependant à ma déclaration d'origine, à savoir que la revitalisation des quartiers offre la meilleure possibilité d'avoir une visibilité du gouvernement, la meilleure occasion d'avoir un impact sur la communauté et, je crois, offre la façon la plus avantageuse de dépenser les dollars fiscaux des citoyens du Canada.

Le président: Merci beaucoup.

Je n'ai qu'une remarque en ce qui concerne le Programme de contributions. C'est peut-être triste de le dire, mais je crois que l'une des difficultés de ce programme, c'est qu'il a été encore une fois négocié avec toutes les provinces. J'ai constaté que chaque fois que nous essayons de faire cela, nous rencontrons toutes sortes de problèmes; il s'agit parfois d'une province, parfois d'une autre. Il est extrêmement difficile d'arriver à un accord d'ensemble entre le gouvernement fédéral et les provinces sur les programmes de développement de ce genre. Je sais qu'il n'est pas si difficile de se mettre d'accord sur des objectifs dans ma propre province, mais il est difficile de se mettre d'accord sur le niveau de financement. Certains estiment que le gouvernement fédéral devrait tout payer. Cependant, nous n'avons pas de problèmes à nous mettre d'accord sur les objectifs au Nouveau-Brunswick.

Chaque fois que les ministres fédéraux rencontrent tous les gouvernements provinciaux pour essayer d'arriver à un accord sur les critères, avant que l'accord n'intervienne, les critères sont si vagues et si dilués que, du point de vue de la participation fédérale, il n'en vaut pas la peine. Dans une certaine mesure, c'est ce qui est arrivé dans le cas du PAQ, le programme d'amélioration des quartiers; je me souviens d'une série de conférences entre le ministre des Affaires urbaines de l'époque et les provinces qui s'est transformée en un débat incroyable qui ne faisait que tourner en rond. Enfin, ils ont trouvé l'idée d'un programme de contributions—et ce programme a présenté des problèmes énormes. De toute manière, voulez-vous ajouter quelque chose?

[*Texte*]

Ms. Darling: I would just like, once again, to express my appreciation to the members of the task force, and as well, being a staff person, to your staff for extending their time here tonight to hear our brief. Thank you very much.

The Chairman: Did you want to say something?

Mr. Herbert: Yes.

The Chairman: Mr. Herbert.

Mr. Herbert: It just occurred to me that I wanted to say something that possibly should have gone on the record before. Since our witnesses made reference to our staff, maybe we should put on the record that our very efficient clerk only yesterday was notified of a promotion which probably will take her out of our service. I think it would be nice to have it on the record that we offer, as a committee, our congratulations to our clerk.

The Chairman: Oh, I did not know that had come true. What is the position?

The Clerk of the Committee: Assistant Chief of Committees and Private Legislation.

The Chairman: Congratulations!

Some hon. Members: Hear, hear!

• 2240

The Chairman: I wish to publicly thank all of those who appeared before us today in Fredericton. The meeting is adjourned until tomorrow evening for public hearings in Halifax.

[*Traduction*]

Mme Darling: J'aimerais encore une fois remercier les membres du groupe de travail, ainsi que votre personnel, d'être restés au-delà de vos heures de travail ce soir, afin d'entendre notre exposé. Merci beaucoup.

Le président: Est-ce que vous vouliez dire quelque chose?

M. Herbert: Oui.

Le président: Monsieur Herbert.

M. Herbert: Il vient de me venir à l'esprit que je voulais dire quelque chose qui aurait peut-être dû être inclus au procès-verbal auparavant. Puisque nos témoins ont fait référence à notre personnel, nous devrions peut-être mettre au procès-verbal le fait que notre greffier très efficace a été avisé hier d'une promotion qui aura probablement pour résultat son départ de notre service. Je crois qu'il serait gentil de noter au procès-verbal que nous, en tant que Comité, transmettons nos félicitations à notre greffier.

Le président: Ah, je ne savais pas que cela s'est transformé en fait. Quel est le poste?

Le greffier du Comité: Chef adjoint de la Direction des comités et de la législation privée.

Le président: Félicitations!

Des voix: Bravo, bravo!

Le président: Je tiens à remercier publiquement tous ceux qui ont comparu devant nous aujourd'hui à Fredericton. La séance est levée jusqu'à demain soir, quand nous reprendrons les audiences publiques à Halifax.

APPENDIX "FISC-40"

THE CASE FOR NEW BRUNSWICK UNIVERSITIES

Brief presented to the Parliamentary Task Force on the Federal-Provincial Fiscal Arrangements

Fédération des associations de professeurs d'université du Nouveau-Brunswick
Federation of New Brunswick Faculty Associations

May 27, 1981

Fredericton, New Brunswick

TABLE OF CONTENTS

1. INTRODUCTION
2. HISTORICAL PERSPECTIVE
3. CONTRIBUTIONS OF NEW BRUNSWICK UNIVERSITIES TO NEW BRUNSWICK AND CANADA
4. UNDERFUNDING OF NEW BRUNSWICK UNIVERSITIES
   A. Decline in Proportion of Provincial Input compared to Federal Funding of Higher Education
   B. Decline in Provincial Expenditures on Higher Education as percentage of Annual Total
   C. Provincial Record of Non-EPF Assistance to Universities
5. CONSEQUENCES OF UNDERFUNDING
6. OPTIONS FOR CHANGE
7. SUMMARY AND RECOMMENDATIONS

FNBFA/FAPUNB BRIEF TO THE PARLIAMENTARY TASK FORCE ON FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS:

THE CASE FOR NEW BRUNSWICK UNIVERSITIES

1. INTRODUCTION

The Federation of New Brunswick Faculty Associations/ Fédération des Associations de Professeurs d'Université du Nouveau-Brunswick welcomes this opportunity to address the Parliamentary Task Force on Federal-Provincial Fiscal Arrangements on a matter of great concern to the New Brunswick university community. That is, proposed federal government cutbacks of $1.5 billion in transfer payments to the provinces under the Established Programmes Financing Act, largely in the area of higher education. Our concern is focused on the threat of funding cuts to New Brunswick

APPENDICE «FISC-40»

LES UNIVERSITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Mémoire présenté au Comité d'étude parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

Fédération des associations de professeurs d'université du Nouveau-Brunswick
Federation of New Brunswick Faculty Associations

le 27 mai, 1981

Fredericton, Nouveau-Brunswick

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION
2. NOTICE HISTORIQUE
3. LES CONTRIBUTIONS DES UNIVERSITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK ENVERS LA PROVINCE ET LE CANADA
4. LE SOUS-FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
   A. La réduction de la proportion des contributions provinciales en relation avec le financement fédéral pour l'enseignement supérieur
   B. Le déclin des dépenses provinciales pour l'enseignement supérieur comme un pourcentage du total annuel
   C. Record provincial pour l'aide aux universités, programmes établis non compris
5. LES CONSÉQUENCES DU SOUS-FINANCEMENT
6. CHOIX ET MODIFICATIONS POSSIBLES
7. RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

MÉMOIRE DE LA FAPUNB PRÉSENTÉ AU COMITÉ D'ÉTUDE PARLEMENTAIRE SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LES UNIVERSITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

1. INTRODUCTION

La Fédération des professeurs d'université du Nouveau-Brunswick/Federation of New Brunswick Faculty Associations se fait un plaisir d'adresser la parole au groupe d'étude parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Nous désirons transmettre les soucis de la communauté universitaire du Nouveau-Brunswick, soucis engendrés par les réductions budgétaires préconisées à la fin des accords sur le financement des programmes établis. Nous examinons les conséquences de ces réductions sur les universités, d'abord puisqu'elles nous impliquent directement, et

universities because, obviously, this is the area that affects us directly, and because we understand that the federal government has indicated publicly that the Medicare and hospital care programmes will not be substantially altered. Let us make clear at the outset, however, that as socially conscious citizens of New Brunswick, any significant reduction in the level of federal government funding to the Medicare and hospital care programmes within our province would be equally unacceptable.

The FNBFA/FAPUNB is a professional association which represents some one thousand full-time faculty members and librarians at the universities of St. Thomas, Mount Allison, Moncton and New Brunswick. Between them, these four provincial universities have campuses in six New Brunswick communities—Saint John, Moncton, Fredericton, Sackville, Edmundston, and Shippegan. Its objectives as stated in the constitution are, generally, to promote, at the provincial level, the objects of the Canadian Association of University Teachers, and, more particularly, to study and promote the professional, economic and social interests of its members.

Since its inception in 1970, the Federation has concerned itself with a number of matters related to higher education in New Brunswick, such as the role of the universities in the promotion of bilingualism, university financing, research and development, and university governance. The Federation is particularly concerned with the future of New Brunswick universities, and with the future of the university system in Canada as a whole. And, since the future of the universities is inextricably tied to the question of funding, any change in the structure of financing higher education is clearly a matter of great concern. This is particularly true in the province of New Brunswick, which is heavily dependant on federal government support for university operating grants and research funds.

This brief describes how the universities of New Brunswick would be seriously harmed (some even destroyed) by any withdrawal of federal funds. It begins with a historical account of the establishment and development of the universities of New Brunswick, followed by an analysis of the impact of the universities on New Brunswick society in particular, and Canadian society in general. The present funding situation is then examined to reveal some serious shortfalls in the allocation of federal funds to higher education in New Brunswick, and the effect of such underfunding on the university community. The brief ends with an appeal for special consideration of the problems of Maritime universities and for an extension of the present EPF arrangements until a Royal Commission has examined the whole question of university financing in Canada.

2. HISTORICAL PERSPECTIVE

The first universities of New Brunswick were founded to provide a strong cultural background for the future leaders of its two founding peoples, the Loyalists and the Acadians. The first academy in the Maritime provinces, at that time the most culturally advanced region of British North America, was established in Fredericton by Anglican Loyalists in 1785. Known as the Provincial Academy of Arts and Sciences,, then

ensuite parce que le gouvernement fédéral a indiqué publiquement que le financement des programmes d'assurance-maladie et d'assurance d'hospitalisation ne subirait aucun changement important. Comme citoyens conscients des besoins sociaux, soyez assurés que nous considérons de sérieuses réductions dans le financement de ces programmes dans notre province également inacceptables.

La FAPUNB/FNBFA est un organisme professionnel représentant environ mille professeurs et bibliothécaires des universités St. Thomas, Mount Allison, Moncton et New Brunswick. Ces quatre universités regroupent des campus dans six communautés de la province soit Saint-Jean, Moncton, Frederiction, Sackville, Edmundston et Shippagan. La constitution énumère les objectifs généraux suivants: promouvoir, au niveau provincial, les buts de l'Association canadienne des professeurs d'université, et plus particulièrement étudier et promouvoir les intérêts professionnels, économiques et sociaux de ses membres.

Depuis ces débuts en 1970, la FAPUNB étudie plusieurs questions touchant à l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick telles le rôle des universités dans la promotion du bilinguisme, le financement des universités, la recherche et le développement ainsi que l'administration des universités. La fédération se préoccupe surtout de l'avenir des universités du Nouveau-Brunswick et même de l'avenir de l'ensemble du système universitaire au Canada. Et comme l'avenir des universités embrasse le financement des universités, tout changement dans la structure de financement de l'enseignement supérieur, est d'emblée pour nous une question prioritaire. La situation est particulièrement sérieuse au Nouveau-Brunswick puisque la province dépend en grande partie sur l'aide financière fédérale pour les subventions de fonctionnement des universités ainsi que pour les fonds de recherche.

Notre mémoire envisage les conséquences du retrait des fonds fédéraux: nos universités seraient premières perdantes et certaines seraient même forcées de fermer leurs portes. Nous présentons d'abord un aperçu historique du développement des universités du Nouveau-Brunswick, suivi d'une analyse des répercussions des universités sur la société du Nouveau-Brunswick en particulier et du Canada en général. Nous examinons ensuite l'entente actuelle pour découvrir des lacunes sérieuses dans la répartition des fonds fédéraux pour l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick et les répercussions de ce sous-financement sur la communauté universitaire. Enfin, nous demandons que la situation unique des universités des Maritimes soit considérée attentivement et que les accords actuels soient maintenus jusqu'à ce qu'une commission royale d'enquête ait étudié tout le système de financement des universités du Canada.

2. NOTICE HISTORIQUE

Les premières universités du Nouveau-Brunswick furent fondées afin d'établir une base culturelle pour les deux peuples fondateurs de la région, les Loyalistes et les Acadiens. La première académie des provinces maritimes fut établie par les Loyalistes anglicans en 1785. Connue d'abord sous le nom de Provincial Academy of Arts and Science, puis comme le College of New Brunswick, elle devient University of New

as the College of New Brunswick, it became the non-denominational University of New Brunswick by provincial act in 1859. Mount Allison University was founded as Mount Allison Wesleyan College by Wesleyan Methodists in Sackville in 1843, and was granted full degree-conferring powers by the Legislature in 1858. Its charter gave ultimate ownership to the Methodist Church, but the university vested in the United Church by virtue of church union early in this century. St. Thomas College was founded by Basilian Fathers in Chatham in 1910, thirty years after the closing of an earlier post-elementary school for English-speaking Catholics in the diocese. Diocesan clergy took over the operation of the college in 1923, and the Legislature granted it full degree-granting powers in 1938.

The first Acadian university in the Maritimes, Collège Saint-Joseph, was founded by the Holy Cross Order in Memramcook in 1864; full degree-granting powers were accorded by the Legislature in 1868. In 1899, members of the Eudist Order founded Collège Sacré-Cœur in Caraquet, which was granted university status in 1900. In 1915, the college was temporarily transferred to Bathurst and was re-established there permanently in 1921.

Modelled after European classical colleges, the early universities of New Brunswick gradually added algebra and geometry, literature and composition, modern languages, and natural sciences to their curriculum. By the 1850's, with the rise of an indigenous merchant class, there was general recognition of the economic as well as cultural value of higher education, and the feeling that the publicly funded provincial university, the University of New Brunswick, was not entirely responsive to the province's needs. In response, the province appointed its first Royal Commission on Higher Education (the Gray Commission) in 1854, which recommended the complete abolition of religious preference in the university, increased government funding, and the addition of comprehensive courses in civil engineering surveying, agriculture, commerce and navigation. The proposal to include navigation in the curriculum was made at a time when New Brunswick was a great shipbuilding and seafaring province, and was evidence of the attempt to make the university serve the needs of the people of the province. The curriculum suggestions were not acted upon for several years, however, due to lack of funds. Science courses were expanded at the University of New Brunswick in 1889, courses in civil and electrical engineering were added in 1899, and a course in scientific forestry was introduced in 1908. Science courses were established at Mount Allison University in 1875, and engineering in 1903. A School of Law was established in Saint John in 1892, later to become a faculty of the University of New Brunswick.

In 1947, the Eudist Order established a second university in New Brunswick, Collège Saint-Louis in Edmundston, which was affiliated with nearby Collège Maillet for women in 1949. Collège Sacré-Cœur in Bathurst also affiliated with an institution for women, Collège Jésus-Marie in Shippegan in 1960. Meanwhile, Collège Saint-Joseph transferred its suniversity-level operations from Memramcook to Moncton in 1953, where it was affiliated with three other Moncton colleges, including one for women.

Since the beginning of the twentieth century, the economic position of the Maritime region has declined relative to the

Brunswick en 1859. Mount Allison University, fondée et nommée Mount Allison Wesleyan College par les Méthodistes wesleyens à Sackville, en 1843, reçu le pouvoir de décerner des diplômes de l'Assemblée législative en 1858. Sa charte remettait le droit de propriété à l'église méthodiste qui se joint bientôt à la United Church au début du siècle. Le St. Thomas College fut fondé par les Pères basiliens à Chatham, en 1910, trente années après la fermeture d'une école postélémentaire pour les anglophones catholiques. Le clergé du diocèse prit la direction du collège en 1923 et l'Assemblée législative lui conféra le pouvoir de décerner les grades universitaires en 1938.

La première université acadienne des Maritimes, le Collège Saint-Joseph, fut fondée à Memramcook en 1864, par la congrégation Saint-Croix; les pleins pouvoir de remise de diplômes lui furent accordés par l'Assemblée législative en 1868. En 1899, les membres de la congrégation Eudiste fondèrent le Collège Sacré-Cœur à Caraquet. Le collège reçut le statut d'université en 1900. En 1915, il fut transféré temporairement à Bathurst et y fut établi en permanence en 1921.

Suivant l'exemple des collèges classiques européens, les universités du Nouveau-Brunswick ajoutèrent peu à peu à leurs programmes d'étude l'algèbre et la géométrie, la littérature et la composition, les langues modernes et les sciences naturelles. Vers les années 1850, la population indigène reconnaissait la valeur économique et culturelle de l'enseignement supérieur et éprouvait le sentiment que l'University of New Brunswick, l'université provinciale, ne répondait pas complètement aux besoins provinciaux. En 1854, la province établit la commission d'enquête Gray qui recommandait l'abolition des affiliations religieuses des universités et l'instauration des cours en génie civil, en arpentage, en agriculture, en commerce et en navigation. Cette recommandation d'ajouter les cours en navigation survenait au moment où la construction des bateaux et les voyages par mer jouaient un rôle primordial dans l'économie de la province. Elle démontrait le désir qu'éprouvaient les universités de desservir les besoins des citoyens. Mais comme les fonds manquaient, la mise en marche de ces suggestions ne s'exécuta que beaucoup plus tard. En 1889, on ajoutait les cours de sciences à l'University of New Brunswick et en 1908 les sciences forestières. A Mount Allison, on établissait les cours de sciences en 1875 et les cours de génie en 1903. A Saint-Jean, l'école de droit ouvrait ses portes en 1892 et deviendrait plus tard une faculté de l'University of New Brunswick.

En 1947, la congrégation Eudiste établit une deuxième université, le Collège Saint-Louis à Edmundston, qui se joignit avec le Collège Maillet, collège pour jeunes filles, en 1949. Le Collège Sacré-Cœur à Bathurst s'affilia également un collège pour jeunes filles, le Collège Jésus-Marie, en 1960, à Shippagan. En 1951, le Collège Saint-Joseph transféra ses services universitaires à Moncton et s'affilia trois autres collèges dont un pour jeunes filles.

Depuis le début du XXe siècle, l'économie des Maritimes décline relativement au reste du Canada. En 1901, les mariti-

rest of canada. In 1901, the Maritime provinces contained 20% of the total population; by 1961 this had declined to 10.4%. Over 50% of the region's population was rural, compared with 30% for Canada as a whole. And in 1960, the average family income was 70% of the national average.[1]

Historically, the universities of New Brunswick have received very little support from the provincial government. The church-affiliated institutions received no public funds whatever until 1951, and even the provincial University of New Brunswick received very limited assistance from the province throughout its history. The universities of New Brunswick, like other universities in the Maritimes, were kept alive after the second World War only with grants from the federal government:

> The federal grants to Canadian universities saved the institutions of the Atlantic area from financial bankruptcy, although they were insufficient to allow them to offer salaries in line with universities in other parts of the nation or to make adequate provision for maintenance, new equipment or library needs. Fees were increased by all the universities but this source of revenue was limited by the comparatively low income of many parents in the area. Despite this, fees today in many of the Atlantic universities are among the highest in Canada.[2]

In consequence, the Maritimes universities, operating with insufficient funds, entered the post-war period of rapid growth with large debts and inadequate facilities. They did experience a substantial but temporary expansion when the federal government introduced grants for returning veterans to attend university, but enrollments declined again in the early 1950's. A period of rapid and major growth occurred in the two decades from the mid 1950's to the mid 1970's, as it did in the rest of Canada, in response to the expansion of regional and national economies, and the growth in population of Canadian youth. But despite this trend, the Maritime universities have never quite caught up to those in the rest of Canada, in terms of facilities and faculty salaries. The economic underdevelopment of the region is still reflected in the slower rate of educational development.

It is clear from the history of higher education in New Brunswick that the church rather than the state was essentially responsible for the establishment and development of higher education institutions in this province. It is also clear that the people of New Brunswick have fully supported these institutions of higher learning. Until recent years, the provincial government has been content to play a secondary role in higher education, confining its financial support to the University of New Brunswick, which in fact is the oldest state-sponsored university in Canada. One of the findings of the Gray Commission of 1854 was that education in New Brunswick would be best developed through a unified system embracing all levels of instruction and centered in a non-sectarian University of New Brunswick as the sole degree-granting institution, to which denominational colleges would be affiliated for the purpose of qualifying students for universitiy degrees. Instead,

[1] Source: Statistics Canada

[2] Source: Association of Atlantic Universities, *Education in the Atlantic Provinces*, a report to the Commission on the Financing of Higher Education, May, 1965.

mes représentaient 20% de la population totale du pays, mais en 1961 ne representaient seulement 10,4%. Plus de 50% de la population de la région est de base rurale tandis que la moyenne du pays est de 30%. En plus, en 1960, le revenu familial ne représentait que 70% de la moyenne nationale.[1]

Historiquement, les universités du Nouveau-Brunswick ont reçu très peu d'aide financière du gouvernement provincial. Les institutions confessionnelles n'ont reçu aucun fond public avant 1951, et même l'université provinciale, l'University of New Brunswick, ne reçut qu'une aide très restreinte. Les universités du Nouveau-Brunswick, comme cells des Maritimes, ont survécu les années d'après-guerre grâce aux subventions du gouvernement fédéral:

> The federal grants to Canadian universities saved the institutions of the Atlantic area from financial bankruptcy although they were insufficient to allow them to offer salaries in line with universities in other parts of the nation or to make adequate provisions for maintenance, new equipment or library needs. Fees were increased by all the universities but this source of revenue was limited by the comparatively low income of many parents in the area. Despite this, fees today in many of the Atlantic universities are among the highest in Canada.[2]

Par conséquent, les universités des Maritimes fonctionnaient avec des budgets insuffisants et s'embarquèrent dans la période prospère d'après-guerre avec de grosses dettes et un équipement inadéquat. Elles subirent une expansion importante mais courte lorsque le gouvernement fédéral introduisit les subventions permettant aux vétérans de fréquenter les universités, mais les inscriptions diminuèrent à nouveau au début des années cinquante. En réponse aux expansions économiques régionales et nationales et à l'augmentation de la population des jeunes, une période de croissement rapide s'étend des années 1955 à 1975. Mais en dépit de ces tendances, les universités des Maritimes n'ont jamais rattrapé les universités du pays en fonction des facilités et des salaires des professeurs/bibliothécaires. Le sous-développement économique de la région se reflète sur le ralentissement du développement de l'enseignement supérieur.

Ce bref historique rend évident que l'église et non l'état fut essentiellement responsable pour l'instauration et le développement des institutions postsecondaires au Nouveau-Brunswick. Il est aussi évident que les citoyens du Nouveau-Brunswick ont appuyé pleinement ces institution d'enseignement supérieur. Le gouvernement provincial se contentait jusqu'à récemment, de jouer un rôle secondaire dans l'enseignement supérieur, limitant son aide financière à l'University of New Brunswick. En 1854, la commission d'enquête Gray suggérait qu'au Nouveau-Brunswick, l'éducation postsecondaire s'améliorerait par la mise en marche d'un système central rassemblant tous les genres d'instruction. Ce système serait concentré à l'University of New Brunswick et à ses collèges confessionnels. Seul l'University of New Brunswick aurait le pouvoir de remettre les degrés et elle ne retiendrait aucune affiliation religieuse. Contrairement à ces recommandations, le gouvernement provincial

[1] Source: Statistique Canada

[2] Source: Association des universités de l'Atlantique, *Education in the Atlantic Provinces*, rapport présenté à la Commission sur le Financement de l'enseignement supérieur, en mai, 1965.

the provincial government proceeded to confer degree-granting privileges to various religious denominations or orders without itself ever showing leadership in the area of higher education.

As a result, the universities of New Brunswick were forced to survive under the pressures of limited population and sparse resources, through the dedicated support of individuals and the churches. But by the early 1960's, with the rapid increase in university enrollment, particularly among the Acadian population, the rising costs of higher education, and the growing demand for highly skilled manpower to meet the needs of the province's changing economy, the universities of New Brunswick were in serious crisis. In 1962, the second Royal Commission on Higher Education in New Brunswick, (the Deutsch Commission) recommended a thorough reorganization of higher education in the province as a way of meeting its present and future needs. The Commission proposed a bold two-armed structure for higher education in New Brunswick, one for the English-speaking population and one for the French-speaking population. And it clearly placed the responsibility of financing and policy-making for higher education on the state:

> (The Province) must not only ensure that sufficient total facilities are available, but also that adequate standards of higher education are achieved for all the various important segments of the population . . . [3]

Several important changes in the institutional framework of higher education in New Brunswick took place as a direct result of the recommendations of the Deutsch Commission. In 1963, the University of New Brunswick established a campus in Saint John to serve the higher education needs of that region, and in 1965, St. Thomas University was transferred from Chatham to Fredericton in federation with the University of New Brunswick. In 1963, the three French universities and five affiliated colleges were incorporated into l'Université de Moncton with campuses at Moncton, Edmundston, and eventually Shippegan. A Faculty of Law, the only one in Canada offering French language instruction in the common law, was added to the university in 1978.

Also in 1963, the New Brunswick government established the New Brunswick Higher Education Commission to assist the province in carrying out its responsibilities in the area of higher education. This body was replaced by the Maritime Provinces Higher Education Commission in 1974.

Unlike the newer universities of the western provinces which developed in response to a rapidly growing economy with an emphasis on scientific education, the universities of New Brunswick have a strong tradition in the classics and the humanities. L'Université de Moncton with a present full-time enrollment[4] of 2779, has retained its character of the cours classique along side the development of scientific, professional and other specialized courses like administration, science and engineering, education, social science, nursing, home economics, and law. Mount Allison, with a present enrollment of 1446, and St. Thomas, with a present enrollment of 685, are classic liberal arts colleges with additional professional programmes in commerce, secretarial studies, computer science, engineering (Mount Allison), social work (St. Thomas), and education (both). The University of New Brunswick, with a

[3] Source: J. J. Deutsch, *Report of the Royal Commission on Higher Education in New Brunswick* Fredericton, June 1962, p. 85.

a conféré le privilège de remise de grades à plusieurs institutions confessionnelles sans toutefois faire preuve de leadership pour l'enseignement supérieur.

Donc les universités du Nouveau-Brunswick devaient se développer sous des conditions dictées par une population peu nombreuse et par des ressources restreintes grâce aux dévouements des citoyens et des communautés religieuses. Cependant vers le début des années soixante de notre siècle, avec la croissance rapide des inscriptions universitaires, surtout parmi la population acadienne, le coût élevé de l'enseignement supérieur et la haute demande pour une main-d'œuvre spécialisée afin de rencontrer les besoins apportés par les changements économiques de la province, les universités du Nouveau-Brunswick connurent de sérieux problèmes. En 1962, la deuxième commission d'enquête (Deutsch) recommande une restructuration complète de l'enseignement supérieur afin de rencontrer les besoins actuels et les besoins à venir de la province. La commission propose une organisation binaire; un secteur pour la population anglophone et un secteur pour la population francophone. Deplus, elle remettait la responsabilité financière et administrative entre les mains de l'état:

> (The Province) must not only ensure that sufficient total facilities are available, but also that adequate standards of higher education are achieved for all the various important segments of the population.[3]

Suivant ces recommandations, l'University of New Brunswick établit un campus à Saint-Jean en 1963 et en 1965, St. Thomas University fut transférée à Frédéricton en fédération avec l'University of New Brunswick. En 1963, les trois universités francophones et leurs cinq collèges affiliés sont incorporés dans l'Université de Moncton avec des centres universitaires à Moncton, Edmundston et Shippegan. Une école de droit, la seule au Canada offrant l'étude des droit coutumiers en français, fut instaurée en 1978 au centre universitaire de Moncton.

En 1963, le gouvernement provincial forme la Commission de l'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick, afin d'aider la province à assumer ses responsabilités dans ce domaine. Cet organisme fut remplacé par la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes, en 1974.

Contrairement aux universités des provinces de l'ouest qui se sont développées en réponse à une économie croissante avec l'accent sur l'éducation scientifique, les universités du Nouveau-Brunswick restent toujours marquées par leur tradition des cours classiques. L'Université de Moncton avec 2,279 étudiants à plein temps,[4] offre maintenant les cours en administration, en arts, en sciences et en génie, en éducation, en sciences humaines, en sciences infirmières, en économie domestique et en droit. Mount Allison jouissant d'une inscription de 1,146 et St. Thomas 685, sont des collèges dominés par les lettres, les humanités et les sciences humaines avec quelques programmes professionnels tels le commerce, l'étude du secrétariat, l'informatique, le génie (Mount Allison), le travail social (St. Thomas), et l'éducation (les deux). L'University of New Brunswick avec des inscription actuelles dépassant 5,860,

[3] Source: J. J. Deutsch, *Report of the Royal Commission on Higher Education in New Brunswick* Fredericton, juin 1962, p. 85.

present enrollment of 5860, is the only university of the four where student enrollment in professional programmes (business, computer science, data analysis, engineering, education, forestry, law, physical education, secretarial studies) surpasses enrollment in arts and science, by a ratio of over 3 to 1. Only the University of New Brunswick and l'Université de Moncton have facilities to offer graduate school programmes.

Compared to the other Maritime provinces and Canada as a whole, New Brunswick has a lower participation rate for full-time university students in the 18-24 age cohort (about 10.4% for New Brunswick in 1978-79 compared to 12.6% for Nova Scotia, 13.3% for Prince Edward Island and 11.6% for Canada).[5] It also has the lowest educated population 15 years old and over not attending school full-time (10.8% with some university and 4.6% with university degrees in New Brunswick, compared to 12.2% and 5.6% respectively in Nova Scotia, 13.6% and 4.9% respectively in Prince Edward Island, and 14.6% and 6.2% respectively in Canada.[6] The number of students leaving New Brunswick to attend university elsewhere in Canada is about the same as the number of students from out-of-province attending university in New Brunswick (2,536 compared to 2,584 in the period from 1974-75 to 1978-79[7]). But the number of graduates from New Brunswick universities employed outside New Brunswick is the highest in Canada (50% for New Brunswick compared with 45% for Nova Scotia, 40% for Prince Edward Island, and about 15% each for Ontario and Québec.[8]) Finally, taking the Maritime region as a whole, the percentage distribution of students by discipline at the undergraduate level is generally equivalent to the rest of Canada, with about 4% fewer in arts and 5% greater in administration.[9]

3. CONTRIBUTIONS OF NEW BRUNSWICK UNIVERSITIES TO NEW BRUNSWICK AND CANADA

The role of universities is fundamentally that of the creation and transmission of knowledge, through the complementary processes of research and teaching; their product is the highly educated graduate who contributes to all aspects of cultural, political and economic life in the wider society. The beneficiaries of university education are not only the students in attendance but the total community within which these graduates live and work. By the same token, retrenchment in the universties results in a loss, not only for the university community, but also for the societies which they serve.

[4] Source: MPHEC *Sixth Annual Report 1979-80,* Fredericton, September 1980, p. 52. Figures are for full-time enrollment only; part-time enrollment calculated on the basis of full-time equivalent would add another 1,777 students to the total enrollment in New Brunswick universities.

[5] Source: MPHEC, *Evolving Three Year Regional Planning for Higher Education in the Maritime Provinces 1980-81 to 1982-83*, Fredericton, April, 1980, p. 7.

[6] Source: Ibid, p. 60.

[7] Source: Ibid, p. 10.

[8] Source: MPHEC, *Financial Plan* 1980-81, Fredericton, January 1981, p. 20.

[9] Source: Supra, footnote 4, p. 11.

est la seule des quatre universités où les inscriptions aux programmes professionnels (administration, informatique, génie, éducation, sciences forestières, droit, éducation physique et secrétariat), dépassent les inscriptions aux programmes de lettres et de sciences pures, en raison de 3 à 1. Seulement l'University of New Brunswick et l'Université de Moncton offrent des programmes des deuxième et troisième cycles.

Le Nouveau-Brunswick atteint un taux de participation plus bas pour les étudiants universitaires de 18-24 ans, à temps plein, que toute autre province maritime et l'ensemble du Canada (environ 10.4 p. 100 pour le Nouveau-Brunswick en 1978-79, 12.6 p. 100 pour la Nouvelle-Écosse, 13.3 p. 100 pour l'Île-du-Prince-Édouard et 11.6 p. 100 pour le Canada.[5] La population du Nouveau-Brunswick agée de plus de 15 ans, ne fréquentant aucune institution, démontre un niveau d'éducation inférieur à celui des autres provinces maritimes et du Canada (10.8 p. 100 ont fréquenté l'université et 4.6 p. 100 ont obtenu un diplôme au Nouveau-Brunswick, 12.2 p. 100 et 5.6 p. 100 respectivement pour la Nouvelle-Écosse, 13.6 p. 100 et 4.9 p. 100 respectivement pour l'Île-du-Prince-Édouard, et 14.6 p. 100 et 6.2 p. 100 respectivement pour le Canada).[6] Le nombre d'étudiants quittant le Nouveau-Brunswick pour fréquenter une université ailleurs au Canada équivaut généralement le nombre d'étudiants provenant de l'extérieur qui fréquentent une université au Nouveau-Brunswick (2,536 et 2,584 pour la période de 1974-75 à 1978-79).[7] Mais le nombre de diplômés universitaires du Nouveau-Brunswick qui travaillent à l'extérieur de la province, est le plus élevé au Canada (50 p. 100 pour le Nouveau-Brunswick, 45 p. 100 pour la Nouvelle-Écosse, 40 p. 100 pour l'Île-du-Prince-Édouard et environ 15 p. 100 pour l'Ontario et le Québec).[8] Enfin, en considérant l'ensemble des provinces maritimes, le pourcentage de la répartition des étudiants d'après leur discipline au niveau du premier cycle est généralement le même que celui du pays (4 p. 100 de moins dans les humanités et 5 p. 100 de plus en administration).[9]

3. CONTRIBUTIONS DES UNIVERSITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK À LA PROVINCE ET AU CANADA

Le rôle des universités est fondamental: créer et transmettre la connaissance par les procédés complémentaires de la recherche et de l'enseignement. Leur produit est le diplômé qui, par son savoir, contribue aux aspects culturels, politiques et économiques de la société. Les bénéficiaires d'une éducation universitaire ne sont non seulement les étudiants mais aussi la communauté entière où ces étudiants vivent et travaillent. Parallèlement, les réductions qui restreignent les univesités provoquent une perte non seulement à la communauté universitaire mais aussi à la population qu'elles desservent.

[4] Source: CESPM, *Sixième rapport annuel,* Frédéricton, septembre 1980, p. 52. Les chiffres indiquent les inscriptions à temps plein seulement; les inscriptions à temps partiel calculées d'après l'équivalent des inscriptions à plein temps amouteraient 1,777 étudiants au nombre total des inscriptions aux universités du N.-B.

[5] Source: CESPM *Planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les provinces maritimes 1980-81 à 1982-83*, Frédéricton, avril 1980, p. 7.

[6] Source: Ibid, p. 50.

[7] Source: Ibid, p. 10.

[8] Source: CESPM, *Plan financier*, 1980-81, Frédéricton, janvier 1981, p. 20.

[9] Source: Supra, note 4, p. 11.

The national goals which the universities serve are by now well known to the members of the Task Force, as are the contributions of higher education to the cultural, intellectual, economic and social development of Canadian society. There is no need to repeat them here. Instead, let us give you a few examples of how the universities of New Brunswick have, since their inception contributed immensely to the fabric of New Brunswick society, and to Canada as a whole.

Classical schools of liberal arts and humanities are at the forefront of the creation of regional and Canadian culture. The performing arts in New Brunswick owe much to the universities for the facilities they provide, the training they offer, the students they graduate, the awareness they generate, and the scholars and artists they employ. Ready examples are the Maritime Contemporary Dance Troupe, founded and directed by faculty members at St. Thomas and UNB, The Thomists, a group of students at St. Thomas University who play big-band music at events and dances throughout the region, and the commercially successful Acadian rock group 1755, which got its start while two of its members were music students at l'Université de Moncton. The universities of New Brunswick all have fine performing arts series which have done much to foster an appreciation of the arts in the larger centres of Fredericton, Saint John and Moncton as well as in the smaller communities of Sackville, Edmundston and Shippegan.

Since the early 1960's the University of New Brunswick has sponsored an artist-in-residence programme. Well-known Canadian painters Bruno and Molly Bobak and pianist Arlene Simmons Pach have come to live and work in Fredericton under this arrangement, as has the Brunswick String Quartet. The position of writer-in-residence has provided crucial support for Maritime playwright and author, Alden Nowlan, whose literary accomplishments include winner of the Governor-General's Award for Poetry and twice winner of the President of the University of Western Ontario's medal for fiction. The University is also a direct patron of the arts; over the years it has collected several hundred pieces of art, primarily the work of Maritime artists.

The name of Mount Allison University has become synonymous with excellence in the instruction and generation of fine arts. The names of well-known Canadian artists who began their careers there are too numerous to mention; some, like Alex Colville and David Silverberg are still identified primarily as Maritime artists.

Despite its small size, St. Thomas University has also made its contribution to the arts and the preservation of culture in New Brunswick. The university provides financial support for the Thomists and has recently added a drama instructor to its academic staff. One St. Thomas student, James Fraser, made his living after graduation writing histories of New Brunswick communities; another, David Adams Richards, has had his stories of winter life along the Miramichi sell 100,000 copies in Russia recently.

It is difficult to overestimate the importance of l'Université de Moncton as a centre for the expression, creation and preservation of Acadian culture in North America. The name of Father Anselme Chiasson is singularly remembered for his work on the collection and preservation of thousands of Acadian folksongs and legends over many years of academic

Les buts nationaux que poursuivent les universités et les contributions de l'enseignement supérieur envers le développement culturel, intellectuel et économique de la société canadienne, sont maintenant bien connus par les membres du comité d'étude. Il n'est pas nécessaire de se répéter. Voici donc quelques exemples des contributions immenses qu'ont apportées les universités du Nouveau-Brunswick à la population du Nouveau-Brunswick et du Canada depuis leur début.

Les cours de lettres et d'humanités constituent le germe de la culture régionale et canadienne. L'art du spectacle au Nouveau-Brunswick s'est développé grâce aux services que fournissent les universités, à l'entraînement qu'elles offrent, aux étudiants qu'elles forment, à la perception qu'elles produisent et aux artistes qu'elles emploient. Soulignons le Maritime Contemporary Dance Troupe, fondée et dirigée par des professeurs de St. Thomas University ainsi que The Thomists, ensemble musical qui divertit les gens partout dans notre région; le groupe acadien 1755 dont deux membres ont fréquenté le département de musique à l'Université de Moncton. Les universités du Nouveau-Brunswick organisent des séries de concerts, exposition et spectacles, dans tous les coins de la province. Ces activités sont essentielles à la vie culturelle et artistique de notre milieu.

Depuis le début des années soixante, l'University of New Brunswick parraine un programme d'artiste-en-résidence qui regroupe les peintres canadiens Bruno et Molly Bobak, la pianiste Arlene Pach, le quatuor à cordes Brunswick, l'écrivain Alden Nowlan détenteur du prix du Gouverneur-général pour la poésie et deux fois lauréat de la médaille du Président de l'University of Western Ontario pour œuvres littéraires. L'University of New Brunswick collectionne aussi des œuvres d'art principalement, d'artistes régionaux.

Mount Allison University est reconnue pour l'excellence de son enseignement et pour la création des beaux-arts. Parmi le grand nombre d'artistes reconnus, mentionnons spécifiquement Alex Colville et David Silverberg.

St. Thomas University contribue également aux arts et à la conservation de la culture au Nouveau-Brunswick. Elle assume les frais pour The Thomists et a récemment ajouté à son personnel académique, un instructeur pour les arts dramatiques. James Fraser, ancien étudiant à St. Thomas, gagne son pain en écrivant l'histoire de différentes communautés du Nouveau-Brunswick; un autre ancien étudiant, David Adams Richards, voit ses œuvres traitant de la vie hivernale sur la Miramichi, publiées en Russie.

Il est difficile de surévaluer l'importance de l'Université de Moncton comme centre de l'expression, de la création et de la conservation de la culture acadienne. Le Père Anselme Chiasson se distingue parmi tant d'autres pour la collection d'innombrables chansons et légendes acadiennes qui représentent plusieurs années de recherche. Mentionnons aussi Charlotte

research, as is the name of Charlotte Cormier, university archivist and herself a folksinger of some reknown. Many of these songs were recently collected and published in an Acadian songbook for use in the French language music programme of the New Brunswick elementary schools by four university students in the music department. The combined efforts of Chiasson, Cormier and many other people have resulted in the Centre for Acadian Studies, a documentation and research centre of over 8,000 volumes and magazines and 2,300 microfilm cassettes, as well as sound and photographic material concerning the Acadiens, and the Acadian Museum, with a collection of over 10,000 articles dealing with the history and culture of the Acadian people. But perhaps the most famour example of international reknown is writer Antonine Maillet, a former professor of the university. In 1979, her book "Pélagie-la-charrette" captured the prestigious Prix Goncourt, the highest literary award in the French language, for the first time ever awarded to a person outside of France.

Universities within New Brunswick play a specialized role in the support and preservation of native culture. St. Thomas University has long been involved in developing a programme of Native Indian studies, which is designed to focus on the teaching of Micmac and Maliseet languages, philosophies and folk cultures, as well as on studies of the position of native people within contemporary Canadian society. The Faculty of Education of the University of New Brunswick is involved in training Native Indian teachers for the elementary and secondary schools of New Brunswick and Nova Scotia. It is likely that much of this unique and irreplaceable cultural heritage might be lost to future generations without the research and teaching efforts of faculty from many different disciplines within the universities.

New Brunswick is the only officially bilingual province, and the universities of New Brunswick have been actively involved in the promotion of bilingualism as a provincial and national goal. The FNBFA/FAPUNB, in recent briefs to the provincial government and the opposition party, has continuously recommended special monetary compensation in the form of scholarships or tuition rebates for students who show competence in both official languages, and funds for research into methods of teaching and the development of attitudes which are helpful in learning a second language.

Throughout Canada generally, there is growing concern with the expansion and improvement of Canadian content in the mass media, particularly in radio, television, and in publishing. This has become more pressing with the planned introduction of pay television. A dramatic increase in Canadian script writing, performing and programme development will be required if these new media channels are not to be dominated by foreign productions. The faculty and graduates from schools of liberal arts and humanities will be crucial resources in meeting these new challenges.

The transmission of the cultural heritage of fine arts and humanities require more than their availability. Also involved is the intellectual challenge of educating the wider population in the greater understanding and appreciation of creative arts. Arts faculties of the province's universities are central to the democratizing of the arts, making them accessible to their

Cormier, folkloriste/interprète qui a su organiser la classification de ce matériel. Plusieurs chansons tirées de la collection du Père Chiasson forment un album de chansons, recueillies par quatre étudiants du département de musique et publiées pour usage dans le programme musical des écoles francophones de la province. Les efforts de Chiasson, Cormier et combien d'autres, ont été couronnés par l'établissement du Centre d'études acadiennes, un centre de documentation et de recherche possédant plus de 8,000 volumes et revues, 2,300 bobines microfilms d'archives ainsi qu'un dépôt considérable d'archives sonores et photographiques concernant les Acadiens. Le centre universitaire de Moncton abrîte aussi le Musée acadien avec une collection de près de 10,000 objets traitant de l'histoire et la culture matérielle des Acadiens. Mais certes, l'exemple le plus remarquable est l'écrivain Antonine Maillet, ancien professeur à l'Université. En 1979, son livre «Pélagie-la-charrette» mérite le Prix Goncourt, le plus grand prix littéraire de la France, décerné pour la première fois à un auteur de nationalité étrangère.

Les universités du Nouveau-Brunswick joue un rôle majeur dans l'appui et la conservation de la culture des Amérindiens. En effet, St. Thomas University maintient un programme d'études amérindiennes qui se concentre sur l'enseignement des langues Micmac et Malécite, sur le folklore et sur la position des amérindiens au sein de la société canadienne contemporaine. La faculté des sciences de l'éducation à l'University of New Brunswick entraînent les professeurs amérindiens qui desservent les écoles élémentaires et secondaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Sans l'aide, l'enseignement et la recherche de plusieurs professeurs représentant différentes disciplines, cet héritage culturel unique serait probablement perdu pour les générations à venir.

Le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue et les universités se font un devoir de promouvoir le bilinguisme comme but provincial et national. La FAPUNB/FNBFA préconisait dans ses derniers mémoires, la remise de bourses pour les étudiants qui démontrent une compétence dans les deux langues et des fonds de recherche pour les méthodes d'enseignement et pour le développement d'une langue seconde.

A travers le pays, l'amélioration et l'expansion du contenu canadien dans les services radiophoniques, de télévision et de presse, semblent attirer l'attention de la population. Avec l'introduction du système de péage pour la télévision, ce secteur s'avère encore plus urgent. Une augmentation importante dans les domaines d'écriture de manuscrits, d'interprétation et de réalisations d'émissions canadiennes sera nécessaire si l'influence étrangère doit être contrôlée. Les professeurs et les finissants des facultés de lettres, d'humanités et de sciences humaines seront indispensable afin de relever ces défis.

La transmission de l'héritage artistique d'un peuple requiert plus que la disponibilité de ses programmes. Nous devons considérer le défi que constitue instruire la population générale et de la sensibiliser à une meilleure compréhension et à une plus grande appréciation des arts. Les facultés des lettres et des humanités des universités du Nouveau-Brunswick sont le

graduates, who in turn bring this knowledge to schools throughout the province in their work as teachers.

Universities are also coming to play an increasing role in adult and continuing education. No longer are they seen as catering only to students coming directly from high schools into a four year full-time programme. Rapidly changing industrial processes associated with technological advances will increase the demand for training and retraining of a skilled and versatile labour force. Increasing numbers of older and retired people, more women seeking new careers after raising their families, and the advent of an era when full-time employment over an individual's lifetime is likely to decline as the normal pattern, all promote an increasing demand for education, not for job training, but for enrichment of the quality of life. To meet these new demands, universities will be required to institute important changes in the content and mode of presentation of the education they provide.

Universities have a paramount role to play in the economy of the province of New Brunswick. Future industrial development will be based on high technology, and this in turn requires a highly, trained labour force, both in the physical sciences and technology, and also in allied fields of computer science, business administration and law, and the professions in general. Universities are centrally responsible for the education of such a labour force. If they fail to meet this challenge, the province will be unable to attract, or to develop, its fair share of new industries, and will fall further behind in its general standard of living.

Research is intimately tied to economic development. University faculty and graduate departments are of paramount importance in maintaining this research effort, upon which the future economic development of the province ultimately depends. This is especially so in view of the branch-plant character of the Canadian economy. No reliance can be placed on private industry to make the necessary investment in research in Canada. Canada, and especially the poorer provinces, must look to the universities, and to federal and provincial funding for that research effort.

At present, New Brunswick universities are heavily involved in research programmes of immediate relevance to the provincial economy, including forest management, pest control, fisheries and natural resources management, as well as in pure research in areas like organic chemistry and molecular spectroscopy. The University of New Brunswick in particular has a history of active research on problems of importance to the province's economy. The research of Dr. Graham MacKenzie of the university's geology department, for example, contributed greatly to the discovery of important base metal deposits in northern New Brunswick in the late 1950's. Other important national contributions have been made in such diverse fields as biology, chemistry, economics and political science, education, engineering, and, of course, forestry. A more recent example of the efforts of New Brunswick universities to engage in research relevant to the needs of New Brunswick is the New Brunswick Research and Resource Centre at St. Thomas University, which provides research services to community groups as well as supporting traditional study and research activities on the New Brunswick economy and society. These research programmes are desperately short of long term fund-

pivot pour la démocratisation des arts, pour l'accessibilité aux finissants qui à leur tour, apportent ces connaissances aux écoles de la province.

De plus en plus, les universités jouent un rôle prépondérant dans l'éducation permanente, et ce, non seulement auprès des étudiants provenant du secondaire. Elles entraînent maintenant une main-d'œuvre spécialisée pour répondre aux besoins qu'occasionnent les changements rapides dans les industries et l'avancement de la technologie. Le nombre croissant de personnes âgées, de femmes cherchant une carrière à l'extérieur du foyer et l'avènement d'une nouvelle attitude envers l'emploi à plein temps, incitent une éducation non pour l'entraînement en vue d'un emploi mais pour l'enrichissement personnel. Dans cette perspective, les universités devront entreprendre des changements importants dans le contenu et la méthode de présentation des cours qu'elles offrent.

Les universités jouent un rôle primordial dans l'économie du Nouveau-Brunswick. Les développements industriels seront désormais dépendants de la technologie avancée et ceci demandera une main-d'œuvre spécialisée dans les sciences physiques, la technologie et les sciences de l'informatique, l'administration des affaires et le droit. Les universités sont rsponsables pour l'éducation d'une telle main-d'œuvre. A défaut de rencontrer ce défi, la province ne pourra attirer ou développer de nouvelles industries et abaissera ainsi son niveau de vie qui déjà traîne derrière celui des autres provinces.

La recherche est liée de très près au développement économique. Les professeurs d'université et les départements d'études des deuxième et troisième cycles joient un rôle très important à cet effet. En fin de compte, le développement économique de la province repose sur la recherche spécialement puisque l'économie du Canada affecte un caractère-succursale. On ne peut dépendre sur le secteur privé pour assurer l'avenir de la recherche au Canada. Le financement de la recherche universitaire dans les provinces pauvres devrait provenir des gouvernements fédéral et provinciaux.

A l'heure actuelle, les universités du Nouveau-Brunswick participent à des programmes de recherche directement en rapport à l'économie provinciale: l'administration forestière, le contrôle des insectes nuisibles, l'administration des pêches et des ressources naturelles ainsi que les sciences pure comme la chimie organique et la spectroscopie moléculaire. L'University of New Brunswick démontre un record impressionnant de programmes de recherche reliés à l'économie de la province. La recherche du Dr Graham MacKenzie, géologue, à l'université, a contribué grandement à la découverte de dépôts de métaux de base dans le nord du Nouveau-Brunswick dans les années cinquante. Des contributions nationales ont été faites dans différents domaines: en biologie, en chimie, en économie, en sciences politiques, en éducation, en génie et bien sûr, en sciences forestières. Les universités du Nouveau-Brunswick s'engagent dans la recherche relative aux besoins de la province, tel est le cas du New Brunswick Research and Resource Centre à St. Thomas University. Ce centre pouvoit aux besoins de groupes communautaires et entretient les études traditionnelles et les activités de recherche concernant l'économie et la société du Nouveau-Brunswick. Ces programmes de recherche

ing, and are heavily dependent upon federal support for their continuation.

New Brunswick universities are also actively involved in trying to redress the enormous economic disadvantages faced by Native Indians in the province. Through special efforts, such as the bridge programme, counselling, and the expansion of native studies, St. Thomas University has been able to increase participation by native students to roughly ten percent of the student body. A great deal more still needs to be done to increase the number of native graduates, and to close the gap in educational and economic opportunities open to the average Native student compared with the wider community.

One final but powerful example of the impact of the universities on New Brunswick society—prior to the establishment of the Saint John campus of the University of New Brunswick in 1963, the city of Saint John, the largest city in New Brunswick, did not have even a single paperback bookstore.

4. UNDERFUNDING OF NEW BRUNSWICK UNIVERSITIES

A. *Decline in Proportion of Provincial Input Compared to Federal Funding of Higher Education*

Prior to the renegotiation of the existing federal-provincial fiscal arrangements in 1977, most of the provinces financed post-secondary education under a shared-cost arrangement with the federal government. The exceptions were the provinces of New Brunswick, Prince Edward Island and Newfoundland which received federal funds on a per capital basis. With the implementation of the new EPF act in 1977, approximately half of the federal contributions towards this programme takes the form of cash, with the balance made up in transferred federal tax points together with an equalization formula and temporary transitional payments for some provinces, including New Brunswick. The major difference between the new and the old system is that under the present arrangements, the provincial government does not have to account to the federal government for how much money it actually spends on each of the three EPF programmes (Medicare, hospital care and post-secondary education) because the money it receives is not shared-cost.

Using the figure of 31.8 per cent as the amount of the total federal transfer (in cash payments and transfer points) allocated to post-secondary education under the new system, based on the actual allocation in Base Year 1975-76,[10] it is possible to estimate how much of the federal transfer should be allocated to the universities of New Brunswick for each year after the new system was introduced. These figures can then be compared with the actual operating grants given to the universities by the provincial government. Table 1 gives startling results: since the new arrangements were introduced in 1977, the provincial government has actually spent less on post-secondary education in New Brunswick than it has received in federal transfers, a discrepancy of approximately $24 million in 1980-81. The New Brunswick government is expected to spend approximately $66.2 million on post-secondary education in 1980-81—an increase of 46.5 per cent in current dollars over its expenditures in this sector in 1976-77, the year before the

[10] Source: Department of Finance, Ottawa

manquent de financement à long terme et dépendent surtout sur l'aide financière fédérale pour leur existence.

Les universités du Nouveau-Brunswick participent aussi dans l'effort de corriger les énormes désavantages économiques qu'envisagent les Amérindiens de la province. St. Thomas University jouit d'une participation amérindienne toujours croissante, (approximativement 10 p. 100 de la population étudiante) grâce au programme «brige», à l'orientation et à l'expansion des études amérindiennes. Mais beaucoup plus d'efforts sont nécessaires pour augmenter le nombre de finissants amérindiens et pour réduire les lacunes qui existent dans les occasions éducationnelles et économiques disponibles aux Amérindiens.

L'effet positif des universités sur la société du Nouveau-Brunswick ne peut être reniée: Saint-Jean, la plus grande ville de la province, ne comptait aucune librairie pour livres de poche avant l'établissement de l'University of New Brunswick en 1963.

4. SOUS-FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

A. *Réduction de la proposition des contributions provinciales en relation avec le financement fédéral pour l'enseignement supérieur*

Avant la nouvelle entente de 1977, la plupart des provinces jouissaient d'un accord à frais partagés avec le gouvernement fédéral, exception faite pour le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve qui recevaient les fonds fédéraux selon le nombre d'habitants. Depuis l'implantation des lois sur le financement des programmes établis, introduites en 1977, la moitié des contributions fédérales envers ce programme est versé en transferts fiscaux et la balance, en points fiscaux, est combinée avec une formule de compensation et des versements de transition temporaires pour certaines provinces dont le Nouveau-Brunswick. Avec ce nouveau système, les gouvernements provinciaux n'ont pas de comptes à rendre au gouvernement fédéral sur le montant dépensé sur chacun des trois programmes compris sous cette loi (assurance-maladie, assurance d'hospitalisation et enseignement supérieur) parce que l'argent que les provinces reçoivent n'est pas à frais partagés. C'est là la différence principale entre l'ancien et le nouvel accord.

En utilisant le chiffre 31.8 p. 100 comme proportion du montant des transferts fédéraux totaux (transferts fiscaux et points fiscaux) alloués à l'enseignement supérieur selon le nouveau système, d'après l'allocation réelle pour l'année de base 1975-76,[10] il est possible de déterminer combien le gouvernement fédéral devrait assigner aux universités du Nouveau-Brunswick pour chaque année depuis le début du nouveau système. Ces chiffres peuvent ensuite être comparés avec les subventions de fonctionnement réellement offertes aux universités par le gouvernement provincial. Tableau 1 donne des résultats étonnants: depuis la nouvelle entente de 1977, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a reçu en transferts fédéraux plus qu'il n'a dépensé: une différence d'approximativement 24 millions de dollars pour l'enseignement supérieur en 1980-81. D'après les prévisions, le gouvernement du Nouveau-Brunswick dépensera 66.2 millions de dollars pour l'enseignement supérieur en 1980-81—une augmentation de 46.5 p. 100

[10] Source: Ministère des Finances. Ottawa

current EPF arrangements were introduced. Yet the federal contributions in the form of cash transfers and tax points during this same period have increased by more than 131.3 per cent. Between 1977-78 and 1980-81, federal transfers for post-secondary education have increased an average of 24.2 per cent per annum, yet provincial operating grants have increased an average of only 8.8 per cent per annum during the same period—in other words, transfer payments for post-secondary education are increasing nearly three times as fast as operating grants.

en dollars actuels sur ses dépenses pour ce secteur, sur 1976-77, l'année de l'introduction des lois sur le financement des programmes établis. Mais les contributions fédérales pour cette même période, sous forme de transferts fiscaux et de points fiscaux, ont augmenté de plus de 131.3 p. 100. Entre 1977-78 et 1980-81, les transferts fédéraux pour l'enseignement supérieur ont subi une augmentation de 24.2 p. 100 par année tandis que les subventions de fonctionnement n'ont qu'augmenté de 8.8 p. 100 par année. Autrement dit, les transferts fédéraux pour l'enseignement supérieur augmentent presque trois fois plus vite que les subventions de fonctionnement.

Table 1

Federal transfers for post-secondary education as a percentage of Provincial Operating Grants to universities in New Brunswick

Year	Number of faculty[1]	Cash transfer post-secondary education ($'000,000)	Tax transfer post-secondary education ($'000,000)	Total transfer post-secondary education[2] ($'000,000)	% Increase/ decrease	Provincial operating grants[3] ($'000,000)	% Increase/ decrease	Federal transfer as percentage of operating grants	% Increase/ decrease
1974-75	901	—	—	$ 29.4	—	$ 33.3	—	88.3	—
1975-76	969	—	—	33.8	15.0	41.7	25.2	81.1	-8.2
1976-77	1043	—	—	38.9	15.1	45.2	8.4	86.1	6.2
1977-78	1008	32.8	25.3	58.1	49.4	52.1	15.3	111.5	29.5
1978-79	1055	41.7	27.5	69.2	19.1	56.2	7.9	123.1	10.4
1979-80	1050	51.6	30.0	81.6	17.9	61.2	8.2	133.3	8.3
1980-81	1095	55.2	34.8	90.0	10.3	66.2	8.2	136.1	2.1
1981-82						73.0 est.	10.3		

1 Source: Statistics Canada, "From the Sixties to the Eighties; A Statistical Portrait of Higher Education", except for 1980-81 which is from the MPHEC.

2 Source: Department of Finance, Ottawa.

3 Source: MPHEC actual expenditures, ordinary account, except for 1980-81 which is an estimate only.

Note: Includes New Brunswick share of MPHEC administration costs, so actual operating grants to the universities are slightly lower than shown. The figures do not include capital grants to the universities which are not covered under the EPF programme.

Tableau 1

Les transferts fédéraux pour l'éducation postsecondaire comme un pourcentage des subventions de fonctionnement aux universités du Nouveau-Brunswick

Année	Nombre de professeurs[1]	Transferts en espèces éducation postsecondaire ($'000,000)	Transferts en taxes éducation postsecondaire ($'000,000)	Transferts totaux éducation postsecondaire[2] ($'000,000)	% Augmentation/ diminution	Subventions de fonctionnement[3] ($'000,000)	% Augmentation/ diminution	Transferts fédéraux comme pourcentage des subventions de fonctionnement	% Augmentation/ diminution
1974-75	901	—	—	$ 29.4	—	$ 33.3	—	88.3	—
1975-76	969	—	—	33.8	15.0	41.7	25.2	81.1	-8.2
1976-77	1043	—	—	38.9	15.1	45.2	8.4	86.1	6.2
1977-78	1008	32.8	25.3	58.1	49.4	52.1	15.3	111.5	29.5
1978-79	1055	41.7	27.5	69.2	19.1	56.2	7.9	123.1	10.4
1979-80	1050	51.6	30.0	81.6	17.9	61.2	8.2	133.3	8.3
1980-81	1095	55.2	34.8	90.0	10.3	66.2	8.2	136.1	2.1
1981-82						73.0 est.	10.3		

1 Source: Statistique Canada, «*From the Sixties to the Eighties; A Statistical Portrait of Higher Education*», à l'exception des chiffres pour 1980-81 qui proviennent de la CESPM.

2 Source: Département des finances, Ottawa.

3 Source: CESPM, dépenses réelles, compte ordinaire, à l'exception de 1980-81 qui n'est qu'approximatif.

Note: Comprend la part des coûts d'administration de la CESPM pour le Nouveau-Brunswick, donc les subventions de fonctionnement aux universités sont réellement plus basses que ces chiffres indiquent. Ces chiffres ne comprennent pas les subventions capitales aux universités; elles ne sont pas incluses dans le financement des programmes établis.

Viewed from another perspective, the annual percentage increase in federal transfers for post-secondary education went from 15.2 per cent in the period from 1972-73 to 1976-77 to 26.7 per cent in the period from 1977-78 to 1979-80. At the same time, the annual percentage increase in operating grants to New Brunswick universities went from 20.3 per cent in the period from 1972-73 to 1976-77 to 8.6 per cent in the period from 1977-78 to 1979-80.[11]

Examinons le Tableau d'une autre façon. Le pourcentage annuel de l'augmentation des transferts fiscaux pour l'éducation postsecondaire se voit augmenter de 15.2 p. 100 pour la période de 1972-73 à 1976-77, à 26.7 p. 100 pour la période de 1977-78 à 1979-80 tandis que le pourcentage annuel de l'augmentation des subventions de fonctionnement aux universités du Nouveau-Brunswick se voit diminuer de 20.3 p. 100 pour 1972-73 à 1976-77, jusqu'à 8.6 p. 100 pour 1977-78 à 1979-80.[11]

It is clear from the above that the province of New Brunswick has benefited extremely well from the new fiscal arrangements and that the federal government, which had been concerned about the "open-ended" nature of federal contributions under the previous cost-sharing arrangements, is in fact paying for more towards the three established programmes under EPF than they had originally anticipated.

Il est évident que la province du Nouveau-Brunswick a bénéficié considérablement du nouvel accord et que le gouvernement fédéral, tourmenté auparavant par la nature porte-ouverte des contributions fédérales sous l'ancien accord à frais partagés, se voit maintenant payer beaucoup plus pour les trois programmes établis qu'il n'avait anticipé sous cette nouvelle entente.

B. *Decline in Provincial Expenditure on Higher Education as Percentage of Annual Total*

B. *Déclin des dépenses provinciales pour l'enseignement supérieur comme pourcentage du total annuel*

The provincial government, no longer required to match federal expenditures on higher education, has essentially abdicated its responsibility to maintain a viable system of post-secondary education in New Brunswick. The view of the government, of course, as stated by Premier Hatfield at the IPA/CAUT conference on Financing Canadian Universities held in Toronto on March 3, is that the EPF money was transferred to the provinces "utterly without condition", and that the provinces were forced to cut back on spending growth "because of slow growth in revenues." The Premier went on to say that "we (the provinces) were not inhibited from doing so because we could do it without losing federal dollars."[12]

N'étant plus requis de verser une contribution égale aux subsides fédéraux pour l'enseignement supérieur, le gouvernement provincial a essentiellement renoncé à ses responsabilités de maintenir un système viable pour l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. La position du gouvernement a été affirmée à la conférence sur le Financement des universités canadiennes parrainée par L'IPA/ACPU qui a eu lieu à Toronto le 3 mars. En effet, le premier-ministre Hatfield souligne le fait que cet argent a été transféré «sans aucune condition» et que les provinces sont forcées de réduire leur croissance des dépenses «parce que la croissance du revenu est lente». Le premier-ministre continuant en disant que «nous (les provinces) n'étions pas empêchées d'agir ainsi puisque nous pouvions le faire sans risquer de perdre les dollars fédéraux».[12]

While this view is correct in a narrow technical sense, what is really central to the argument is that provincial expenditures in post-secondary education have actually *decreased* in relation to total government spending. Table 2 shows that provincial operating grants to universities in New Brunswick as a percentage of total provincial expenditures remained constant around 5.1 per cent in the early 1970's and actually increased to 5.5 per cent in 1973-74. The amount fell to 4.9 per cent in 1974-75, the first year of operation of the Maritime Provinces Higher Education Commission, dropped to 4.6 per cent in 1976-77 then rose slightly to a peak of 4.8 per cent in 1977-78, the first year of the new EPF arrangements. Since then, the figure has been steadily decreasing to an estimated 4.2 per cent for 1980-81. From 1977-78 to 1980-81, total provincial

Cette perception est juste dans le sens technique mais peut être refutée en soulignant que les dépenses provinciales pour l'éducation postsecondaire ont en réalité *diminué* relativement aux dépenses totales du gouvernement. Le Tableau 2 démontre que les subventions de fonctionnement provinciales aux universités du Nouveau-Brunswick, comme un pourcentage des dépenses totales de la province, demeuraient constantes autour de 5.1 p. 100 au début des années soixante-dix, et augmentaient à 5.5 p. 100 en 1973-74. Le montant baissait à 4.9 p. 100 en 1974-75, la première année du fonctionnement de la CESPM, baissait encore à 4.6 p. 100 en 1976-77, puis augmentait légèrement pour atteindre un sommet de 4.8 p. 100 en 1977-78, la première année de la nouvelle entente pour le financement des programmes établis. Depuis, le montant dimi-

[11] Source: CAUT, *Established Programmes Financing Act*, p. 9.

[12] Recent address by Premier Richard Hatfield to the Conference of Financing of Higher Education, Toronto, March 3, 1981.

[11] Source: ACPU, *Established Programmes Financing Act*, p. 3.

[12] Discours du premier ministre Hatfield à la conférence sur le Financement de l'enseignement supérieur, à Toronto, le 3 mars, 1981.

expenditures have increased by 61.2 per cent, but university operating grants have increased only 40.1 per cent. If the universities had received the same percentage of total provincial expenditures in 1980-81 as they did in 1973-74, operating grants would have been $16.6 million higher. When the figures are properly compounded through the seventies, the increasing stress on New Brunswick universities as that decade proceeded becomes quite apparent.

nue régulièrement jusqu'à environ 4.2 p. 100 pour 1980-81. De 1977-78 à 1980-81, les dépenses totales provinciales ont augmenté de 61.2 p. 100 mais les subventions de fonctionnement aux universités n'ont augmenté que de 40.1 p. 100. Si les universités avaient reçu le même pourcentage des dépenses provinciales totales en 1980-81 qu'elles ont reçu en 1973-74, les subventions de fonctionnement seraient de $16.6 millions plus élevées. Quand ces chiffres sont proprement analysés pour les années soixante-dix, l'augmentation du désaroi sur les universités du Nouveau-Brunswick au cours de la décennie est très évidente.

Table 2—Provincial operating grants as a percentage of total provincial expenditures in New Brunswick

Year	Provincial operatings grants ($'000,000)	Total provincial expenditures ($'000,000)	Operating grants as percentage of total expenditures	% Increase/Decrease
1970-71	$20.0	$393.3	5.1	—
1971-72	23.2	447.6	5.2	2.0
1972-73	25.9	509.9	5.1	−1.9
1973-74	32.1	578.7	5.5	7.8
1974-75 (MPHEC)	33.3	685.2	4.9	−1.1
1975-76	41.7	866.0	4.8	−2.0
1976-77	45.2	985.9	4.6	−4.2
1977-78 (EPF)	52.1	1086.8	4.8	4.4
1978-79	56.2	1198.1	4.7	−2.1
1979-80	61.2	1321.7	4.6	−2.1
1980-81	66.2	1505.0	4.4	−4.4
1981-82	73.0	1752.2	4.2	−4.6

Source: all data from the Public Accounts of the Province of New Brunswick, except for 1980-81 and 1981-82 which are taken from Main Estimates 1981-82.

Tableau 2—Subventions de fonctionnement provinciales comme un pourcentage des dépenses provinciales totales du Nouveau-Brunswick

Année	Subventions de fonctionnement provinciales ($'000,000)	Dépenses provinciales totales ($'000,000)	Subventions de fonctionnement comme pourcentage des dépenses totales	% Augmentation/Diminution
1970-71	$20.0	$393.3	5.1	—
1971-72	23.2	447.6	5.2	2.0
1972-73	25.9	509.9	5.1	−1.9
1973-74	32.1	578.7	5.5	7.8
1974-75 (MPHEC)	33.3	685.2	4.9	−1.1
1975-76	41.7	866.0	4.8	−2.0
1976-77	45.2	985.9	4.6	−4.2
1977-78 (EPF)	52.1	1086.8	4.8	4.4
1978-79	56.2	1198.1	4.7	−2.1
1979-80	61.2	1321.7	4.6	−2.1
1980-81	66.2	1505.0	4.4	−4.4
1981-82	73.0	1752.2	4.2	−4.6

Source: Comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick, à l'exception des chiffres pour 1980-81 et 1981-82 qui sont tirés des Prévisions budgétaires pour 1981-82.

MPHEC figures for all three Maritime provinces indicate that since 1974-75, operating assistance to universities has dropped from 6,2 per cent of total government spending to 5.3 per cent in 1980-81.[13] As the MPHEC points out, this drop has been porportionally greater than that of comparable government departments in the social sector, and has taken place during a period of slightly increasing enrollments. It is interesting to note that the New Brunswick figures for these same years are over 1 per cent lower than figures for all three provinces, and nearly 3 per cent lower than the figures for Nova Scotia, which spent 8.0 per cent of its budget on higher education in 1974-75 and 6.9 per cent in 1979-80.

Les statistiques de la CESPM pour les trois provinces maritimes indiquent que depuis 1974-1975, l'aide de fonctionnement pour les universités a descendu de 6,2 p. 100 des dépenses totales du gouvernement à 5,3 p. 100 en 1980-1981.[13] Comme la CESPM le souligne, cette réduction est proportionnellement plus grande que celle des départements comparables du gouvernement dans le secteur social et a eu lieu pendant une période où les inscriptions ont restées à la hausse. Il est très intéressant de noter que les chiffres pour le Nouveau-Brunswick pour ces mêmes années sont 1 p. 100 au-dessous du chiffre pour les trois provinces et près de 3 p. 100 au-dessous de ceux de la Nouvelle-Écosse qui dépensait 8 p. 100 de son budget pour l'enseignement supérieur en 1974-1975 et 6,9 p. 100 en 1979-1980.

C. *Provincial Record in Non-EPF Assistance to Universities*

This examination of the provincial government's record of assistance to New Brunswick universities would be incomplete without a brief look at the two remaining areas of university expenditures not covered by EPF funds—capital assistance and research grants.

Capital grants to New Brunswick universities (non-space and alteration/renovation) from the provincial government amounted to $4.2 million in 1979-80, some 6.5 per cent of total government assistance to universities. In 1980-81, this figure increased to $6.2 million, or 8.5 per cent of the total assistance. But the estimated expenditure for capital grants to universities in 1981-82 is only $3.8 million, or 4.9 per cent of total government assistance. Meanwhile, costs of equipment and building supplies continue to escalate, and buildings and facilities continue to deteriorate.

But it is in the area of research assistance to universities that the record of the provincial government really falls down. According to MPHEC data, in 1976-77, provincially sponsored research represented 23.4 per cent of total assisted university research in Québec, 17.2 per cent in Ontario, 15.2 per cent in the western provinces, but only 4.4 per cent in the Atlantic region.[14] In other words, an average of four times as much provincial government research money is provided to universities in other parts of Canada as in the Atlantic region. By 1978-79, this figure had risen to seven times as much in the rest of Canada as in the Atlantic region. As the MPHEC points out, the small amount of provincial government sponsored research in the Maritime provinces means in effect that the relative support level for maritime post-secondary education institutions is even lower than its operating grant per student (already the lowest in Canada) represents. More recent MPHEC data,[15] reveals that the total amount of sponsored research at Maritime universities increased dramatically from $10.1 million in 1976-77 to $16.8 million in 1978-79. At the same time, provincially funded research increased only

C. *Bilan de l'aide provincial aux universités hors programmes établis*

L'examen de l'aide provinciale aux universités du Nouveau-Brunswick serait incomplète sans un bref aperçu sur les deux autres domaines des dépenses universitaires non comprises dans le financement des programmes établis: l'aide capitale et les fonds de recherche.

Les subventions capitales allouées (rénovations/altérations) aux universités du Nouveau-Brunswick par le gouvernement provincial comptaient 4,2$ millions en 1979-1980, soient 6,5 p. 100 de l'aide totale du gouvernement aux universités. Mais les dépenses prévues pour les subventions capitales aux universités pour 1981-1982 ne sont seulement que de 3,8$ millions, ou 4,9 p. 100 de l'aide totale du gouvernement. Pendant ce temps, le coût de l'équipement et des matériaux de construction continue à escalader et les édifices et les facilités continuent à détériorer.

Mais c'est dans le domaine de la recherche que le gouvernement provincial se doit des reproches. D'après l'information tirée de la CESPM, en 1976-1977 la recherche subventionnée provincialement représentaient 23,4 p. 100 de la recherche universitaire subventionnée au Québec, 17,2 p. 100 en Ontario, 15,2 p. 100 dans les provinces de l'ouest mais seulement 4,7 p. 100 dans l'Atlantique.[14] Donc, les universités à l'extérieur de la région atlantique reçoivent en moyenne quatre fois plus de fonds de recherche de leur gouvernement que celles de la région atlantique. En 1978-1979, ce montant augmentait à sept fois plus pour le reste du pays que pour la région atlantique. Comme le mentionne la CESPM, le montant modeste pour la recherche universitaire budgété par le gouvernement provincial signifie qu'en réalité le niveau de soutien pour les institutions de l'éducation postsecondaire aux Maritimes, est encore moins élevé que ne représentent les subventions de fonctionnement allouées selon le nombre d'étudiants (déjà les plus du Canada). Des statistiques plus récentes de la CESPM[15] révèlent que le montant total de la recherche subventionnée offert aux universités des Maritimes, a augmenté

[13] Source: MPHEC, *Financial Plan 1981-82*, p. 9, *Evolving Three Year Regional Planning for Higher Education in the Maritime Provinces*, 1980-81 to 1982-83, p. 41.

[14] Source: Supra, footnote 5, p. 47.

[15] Source: Supra, footnote 8, p. 3.

[13] Source: CESPM *Plan Financier 1981-1982*, p. 9, *Planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les provinces maritimes* 1980-1981 à 1982-1983, p. 41.

[14] Source: Supra, note 5, p. 47

[15] Source: Supra, note 8, p. 3

marginally during this period, and actually declined as a percentage of all sponsored research from 5.0 per cent to 3.6 per cent. This compares badly with the national record, which indicates that provincial governments funded 17.5 per cent of all sponsored research at Canadian universities in 1978-79. Similar data for New Brunswick[16] shows that in 1978-79 the Province funded 5.9 per cent of all government sponsored research (excludes private sources) at New Brunswick universities, compared with 23.5 per cent for the whole of Canada. Given the importance of university research to regional and national economic development efforts, and the economic underdevelopment of this province, the failure of the New Brunswick government to fund university research is especially short-sighted.

5. CONSEQUENCES OF UNDERFUNDING

The universities of New Brunswick already suffer from the effects of severe underfunding as a result of a series of annual budget allocations well below the rate of inflation.

Universities have been unable to maintain adequate *physical and support structures*. Buildings are deteriorating as needed maintenance is not performed. At St. Thomas University, for example, there is a chronic shortage of classroom space. Office space is so scarce that a number of faculty must make do with basement storage rooms for offices. There is no student lounge or study area available and even classroom space has been converted to accommodate overcrowded administration services. Support staff are grossly underpaid, with salaries little above the minimum wage. In the entire university, St. Thomas cannot afford even one bilingual secretary. Only two full-time secretaries serve a faculty of 56 members. The administration of the University of New Brunswick had indicated that it may be forced to lay off large numbers of clerical, technical and secretarial staff because of apparent budget constraints.

Library resources, crucial to any university, have been seriously depleted by lack of funds. At the University of New Brunswick, for example, large numbers of standing journal orders have had to be cancelled over the last few yars—over 1700 in the period from 1977-78 to 1979-80 alone. The purchase of new books has also had to be curtailed as the cost of books, particularly from abroad, has escalated. About $10,000 worth of periodicals have been cancelled at Mount Allison University over the past two years, mostly in the areas of science and mathematics. Cuts in the library's operating fund have resulted in six science departments having no budgets at all for buying books, two departments having reduced funds, and other departments having frozen budgets. Cancellation of books and periodicals has damaged the research efforts of some faculty members and foreclosed some options for obtaining future staff.

Faculty members are the heart of any university. Inadequate funding has taken a heavy toll in faculty morale. Throughout Canada, salaries for university professors generally fall well below those of similarly qualified and often less

[16] Source: Canadian Association of University Business Officer (CAUBO)

de 10,1$ millions en 1976-1977 à 16,8 p. 100 en 1978-1979. Mais simultanéement, la recherche subventionnée par la province n'augmentait que très peu pendant cette période et à véritablement baissé comme pourcentage de la recherche subventionnée total soit de 5,0 p. 100 à 3,6 p. 100. Comparons donc ce record avec le dossier national qui indique que les gouvernements provinciaux finançaient 17,5 p. 100 de la recherche totale subventionnée aux universités canadiennes en 1978-1979. L'information semblable pour le Nouveau-Brunswick[16] démontre qu'en 1978-1979 la province finançait 5,9 p. 100 de toute la recherche subventionnée (soutien privé non compris) des universités du Nouveau-Brunswick en comparaison à 23,5 p. 100 pour le reste du Canada. Quand on constate l'importance de la recherche universitaire pour le développement économique national et régional, et le sous-développement économique de la province, le gouvernement du Nouveau-Brunswick démontre un certain manque de clairvoyance.

5. CONSÉQUENCE DU SOUS-FINANCEMENT

Les universités du Nouveau-Brunswick ressentent déjà les conséquences apportées par le sous-financement sérieux qui est le résultat d'une série d'allocations budgétaires annuelles au-dessous du taux de l'inflation.

Leurs édifices détériorent parce que l'entretien nécessaire n'est pas maintenu. A St. Thomas University, il y a un manque de salles de classe et de bureaux; un certain nombre de professeurs doivent utiliser des locaux improvisés au sous-sol comme bureau. Il n'y a aucune salle d'étude prévue pour les étudiants et on a dû convertir certaines salles de classe pour accommoder des services administratifs. Le personnel de soutien ne reçoit qu'un salaire minimum, il n'y a que deux secrétaires au service de cinquante-six professeurs et l'université ne peut se payer les services d'une secrétaire bilingue.

Nos ressources bibliothécaires, essentielles à toute université, ont été gravement ébranlées par le manque de fonds. A l'University of New Brunswick, les abonnements à un grand nombre de périodiques ont été annullés—plus de 1,700, entre 1977-1978 et 1979-1980. L'achat de nouveaux titres est restrent par le coût des livres, surtout ceux en provenance étrangère. A Mount Allison, environ $10,000 de périodiques ont été cancellés depuis les deux dernières années, affectant surtout les sciences et les mathématiques. Les réductions dans le budget de fonctionnement de la bibliothèque ont éliminé les fonds pour l'achat de livres dans six départements de la faculté des sciences, ont réduit les mêmes fonds de deux autres départements et ont gelé le budget dans plusieurs autres unités. La cancellation de livres et de périodiques met en danger la recherche des professeurs et diminue les possibilités d'obtenir de nouveaux enseignants et chercheurs.

Les professeurs/bibliothécaires sont la clé des universités. Le sous-financement démoralise le professorat. A travers le Canada, le salaire des professeurs/bibliothécaires est généralement bien au-dessous du salaire des fonctionnaires avec les

[16] Source: Canadian Association of University Business Officers (CAUBO)

qualified individuals in civil service and industry. Salaries of New Brunswick university professors are 15 to 20 per cent below the average for university professors elsewhere in Canada. Salary increases have not kept up with the rising cost of living. Career progress has been so severely eroded that associate professors with six or seven years of university teaching experience have incomes below the starting salary for other professions. Non-competitive salaries make it hard for universities within the Maritimes to attract qualified personnel, particularly in professional schools and disciplines which compete with civil service occupations. Many faculty members are pressured into moonlighting in secondary jobs during non-teaching periods, with the inevitable deleterious effect on teaching and research. Some have been forced to forego crucial sabbatical research leaves because the significant reduction in salaries which are already low is inadequate to meet family expenses. Canadian faculty can no longer afford to travel to international and even national centres for study and research while on sabbatical leave and in consequence, they are losing touch with the international academic community. University administrations, in an effort to save money, have increasingly resorted to the practice of not replacing faculty members on sabbatical or research leave. As a result, the quality of teaching further declines as increased teaching loads are placed on those who remain. At Mount Allison University, the entire summer session for degree credit programmes has been cancelled, undermining the university's community service in continuing and extension education. Other universities within the province may have to follow suit if the current funding situation does not improve.

Criteria for tenure and promotion stress the importance of research as well as teaching. Inadequate funding of sabbaticals, lack of travel money, very heavy teaching loads, cancellation of periodicals and inadequate equipment make it difficult to maintain a vigorous research programme.

Students suffer directly as well as indirectly from this chronic under-funding. As noted in Section 2 above, New Brunswick is one of the poorer provinces, with a high proportion of rural and low income families. The cost of university education for the rural poor can be prohibitive. These costs include not only payment of fees, but the high costs of travel and maintenance of students in residence away from home. Student loans are not sufficient to meet minimum subsistance costs, on top of fees and essential books. Small and poorly endowed universities can offer only limited funds in the form of scholarships. Many students feel compelled to take part-time jobs for fifteen to twenty hours a week, usually at minimum wage, to finance their education. The studies of all but the most able students suffer as a result. Those forced to rely upon bank loans must look forward to a heavy debt load at horrendous interest rates on graduation, in a province where average wages are low. The combined result of such under-funding is a major deterrent to university education for able students from poorer households and rural areas. This is reflected in the low average per capita enrollment in higher education in New Brunswick compared with other provinces in Canada. The fundamental principle of equal access to higher education is violated in favour of a situation where only students from better-off middle class households, or those who live close to the universities, can readily afford to attend.

mêmes qualifications et même des qualifications moindres. Le salaire des professeurs d'université du Nouveau-Brunswick est de 15 à 20 p. 100 au-dessous du salaire des professeurs d'université ailleurs au Canada. Les augmentations de salaire ne rencontrent pas la hausse du coût de la vie. Le rôle de l'expérience professionnelle dans le traitement de professeurs a été oublié au point où certains professeurs agrégés avec six ou sept ans d'expérience dans l'enseignement supérieur reçoivent un revenu inférieur à celui d'un débutant dans d'autres professions. Comme les universités de la région atlantique n'offrent pas des salaires compétitifs, elles ont de la difficulté à recruter un personnel en compétition avec la fonction public. Plusieurs professeurs doivent accepter un second emploi ce qui nuit inévitablement à l'enseignement et à la recherche. Certains sont forcés de renoncer à leur congé sabbatique parce que la réduction de salaire ne leur permet pas de rencontrer les dépenses familiales. En conséquence, ces professeurs perdent leur contact avec la communauté académique internationale. Par mesure d'économie, la direction des universités ne remplace pas toujours les professeurs en congé sabbatique ou de recherche. Donc la qualité de l'enseignement est menacée par la surcharge de cours imposée aux professeurs qui demeurent. A Mount Allison University, le programme complet de cours d'été accrédités s'est vu annullée; cette démarche détruit les services communautaires de l'enseignement permanent de l'université. Si la situation ne s'améliore bientôt, les autres universités de la province pourraient suivre cet exemple.

Les critères pour la permanence et la promotion soulignent l'importance de la recherche autant que de l'enseignement. L'insuffisance de fonds pour les congés sabbatiques et pour les voyages, les surcharges académiques, la cancellation de périodiques et l'équipement inadéquat rendent difficile le soutien d'un vigoureux programme de recherche.

Les étudiants, il va sans dire, souffrent aussi de ce sous-financement directement et indirectement. Le Nouveau-Brunswick est une des provinces les plus pauvres avec une haute proportion de familles rurales et de familles à salaires bas. Le coût d'une éducation universitaire pour les familles à revenu modeste peut être exorbitant. Ces coûts comprennent non seulement les frais de scolarité mais aussi les frais de transport et de pension pour les étudiants. Les prêts pour étudiants ne permettent pas de subsister, payer les frais de scolarité et d'acheter les livres nécessaires. Les petites universités sans dotations ne peuvent offrir qu'un nombre limité de bourses. Beaucoup d'étudiants se sentent obligés de travailler à temps partiel, ordinairement pour un salaire minimum, afin de payer leur éducation. Leurs études en souffrent toujours même pour les plus doués. Les étudiants qui dépendent sur les prêts bancaires envisagent de grosses dettes à taux d'intérêts très élevés lors de leur graduation et ceci dans une province où la moyenne des salaires est peu élevée. La combinaison de ces facteurs dissuade plusieurs étudiants de poursuivre des études universitaires. Ceci se reflète dans la moyenne des inscriptions (d'après le nombre d'habitants) inscrits à l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick relative aux autres provinces du Canada. Le principe fondamental d'offrir une chance égale à tous pour une éducation postsecondaire est abandonnée pour céder à une situation intolérable où seuls les étudiants de

Students who do come to university, particularly in a smaller institution such as St. Thomas University, must put up with facilities considerably poorer than what they have experienced in provincial high schools. Drab physical surroundings dampen the morale of students and faculty alike.

Graduate studies also suffer from this overall underfunding. The scholarships which can be offered are not competitive with other institutions in Canada; research facilities are generally poorer, and as a result, some of the most able students seek entry to more prosperous institutions in western Canada for their graduate studies. This brain drain can only worsen the imbalance of highly educated professional and technical personnel, with a further depressant effect on the provincial economy. For generations New Brunswick has provided the rest of Canada with a hidden subsidy in the form of well-educated professionals in many fields—consider the fact that 50 per cent of New Brunswick Graduates are leaving the province to find work elsewhere.[17]

The research and development work of universities are closely tied to their graduate teaching programmes. Universities in poorer provinces, operating under the shadow of branch plant economies, cannot rely upon private sector funding for research. Pure research in the natural sciences, and in the humanities and social sciences generally, have been particularly hard hit by low levels of government funding. Research and development even in areas of direct relevance for the provincial economy suffer from inadequate research budgets and broken and obsolete equipment. The universities face a continual battle for a share of insecure and short term funds, which stifles long term research programmes. Research staff within the universities are extremely poorly paid relative to their qualifications. Without trained scientists, researchers and managers to meet the manpower requirements of the next decade, the New Brunswick economy will experience even greater strain.

The long-term result of such short-sighted policies of underfunding universities is to perpetuate the vicious circle of depressed economies in the poorer provinces. Limited investment in higher education results in low investment in research and development, and a generally poorly qualified labour force, which serves to lower potential for the development of high technology industry. Low incomes discourage higher education, promote the further exodus of skilled personnel, and perpetuate the culture of poverty and low aspirations. The lower tax base in turn further lowers incentives for investment in higher education. The continued involvement of the federal government in financing higher education and in promoting some parallel commitment from provincial governments in the poorer regions will be crucial in any effort to redress this pattern.

6. OPTIONS FOR CHANGE

For several decades now, the federal and provincial governments have taken responsibility for several programmes which

[17] Source: Supra, footnote 8.

familles de classe moyenne ou plus élevée, ou encore ceux qui demeurent près des universités, peuvent se permettre de fréquenter ces institutions. Les étudiants inscrits à l'universités, particulièrement à une petite université comme St. Thomas, doivent se contenter d'un cadre souvent de loin inférieur à celui qu'ils ont connu dans les écoles secondaires de la province: un environnement terne risque d'étouffer le moral des étudiants et des professeurs.

Les études des deuxième et troisième cycles aussi subissent les conséquences de l'insuffisance de fonds. Les bourses offertes ne peuvent faire compétition avec celles des autres universités du Canada; l'équipement pour la recherche est en mauvaise condition et comme résultat les meilleurs étudiants quittent le Nouveau-Brunswick pour fréquenter des universités plus prospères afin de poursuivre leurs études postgrades. Cette migration ne peut que rempirer la proportion de professionnels techniques au Nouveau-Brunswick, ayant un effet négatif sur l'économie de la province. Pour plusieurs générations le Nouveau-Brunswick a subventionné le pays en lui fournissant des professionnels dans plusieurs domaines 50 p. 100 des finissants universitaires du Nouveau-Brunswick quittent la province pour trouver du travail ailleurs.[17]

Le travail de recherche et de développement des universités est directement relié à leurs programmes de second et troisième cycles. Les universités des provinces les plus pauvres, fonctionnant sous l'influence d'économies style-succursales, ne peuvent dépendre sur le secteur privé pour les fonds de recherche. La recherche pure dans les sciences naturelles, dans les humanités et dans les sciences humaines ont particulièrement souffert du manque de financement. Même les domaines directement relatif à l'économie provinciale souffrent de budgets inadéquats et d'équipement défectueux et suranné. Les universités font face à un combat perpétuel pour obtenir leur part de fonds à court terme non garantis, ce qui paralyse les programmes de recherche à long terme. Le personnel de recherche des universités ne reçoit pas un salaire à la hauteur de ses qualifications. Sans scientifiques entraînés, sans chercheurs et chefs d'entreprises formés en vue des exigences de la main-d'œuvre de la prochaine décennie, l'économie du Nouveau-Brunswick connaîtra encore plus de difficultés qu'à l'heure actuelle.

A la longue, le résultat de ces décisions de sous-financement, prises sans examiner les conséquences inévitables, sera de perpétuer un cycle vicieux d'économies dépressives dans les provinces les plus pauvres. Un investissement restreint dans l'enseignement supérieur limite l'investissement dans la recherche et le développement d'une industrie de haute technologie. Les revenus peu élevés défavorisent l'enseignement supérieur, promouvait l'exode de la main-d'œuvre spécialisée et encourage le prolongement de la pauvreté. Une base de taxes plus basse stimule encore moins l'investissement dans l'enseignement supérieur. Le rôle du gouvernement fédéral dans le financement de l'éducation postsecondaire et le promotion de responsabilités parallèles de la part des gouvernements provinciaux dans les régions pauvres, sera décisif dans l'effort pour rectifier cette situation.

6. CHOIX ET MODIFICATION POSSIBLES

Au cours des dernières décennies, les gouvernements provinciaux et fédéral ont assumé la responsabilité de plusieurs

[17] Source: Supra, note 8.

they have financed and administered jointly. Higher education is one of these. Since 1977, higher education has enjoyed a considerable boost thanks to the financial support brought by the current Established Programmes Financing arrangements. The common efforts of both governments were sparked by a desire for social justice and aimed at giving each Canadian citizen the education necessary for the exercise of active and responsible citizenship. In this regard, Prime Minister Trudeau stated in 1978:

> ... We share strong feelings that Canadians should have minimum standards of health and full opportunity to obtain and education. We care about democracy, which entails the formation of an active and informed citizenry. Education is surely a key to this.[18].

The basic concept behind the introduction of the EPF programme was to minimize and even abolish regional disparities that affect the Canadian mosaic. But despite this effort, New Brunswick has not yet received all the benefits of these arrangements. In this perspective, the universities of New Brunswick, far from being able to afford any decreases in subsidization, recommend additional contributions in order to meet their objectives effectively, and to respond to a growing number of students who maintain constant expectations of higher education. The quality of post-secondary institutions in New Brunswick threatens to deteriorate and even lead to a reduction in essential services to a population already underprivileged by the economic situation.

This is particularly true of l'Université de Moncton which has a double challenge to meet: on the one hand to protect and promote the bastion of French culture for the francophone population of the Atlantic region, and on the other, to provide its citizens with the knowledge and the abilities necessary to fulfill essential leadership roles in society. According to CAUT calculations[19] based on the assumption that the total cutbacks would be passed on to the universities by the province, l'Université de Moncton would stand to lose 54.2 per cent of its total revenue—only the University of Prince Edward Island stands to lose more. If the federal government insists on implementing its planned budget cuts, not only would the very existence of the Edmundston and Shippegan campuses be seriously threatened while eventually reducing the Moncton campus to the status of a community college, but it would make doubly difficult the survival of the Acadian culture for the population served by l'Université de Moncton.

Similar calculations for the University of New Brunswick indicate that it would lose 47.7 per cent of its total income; St. Thomas would lose 39.8 per cent of its financial base, while Mount Allison University would lose 34.8 per cent. Taken as a whole, the figures for the New Brunswick universities are the highest in Canada, excluding those provinces with a single university, Prince Edward Island and Newfoundland. Clearly, the threatened federal government cutbacks to higher education could not have come at a worse time for New Brunswick—just when the bold vision of the Deutsch Commission for higher education in the province is close to being realized.

Having said this, we must not forget the fact that the federal government faces considerable budgetary restraints

[18] Statement to the Federal-Provincial Conference, June 14, 1976.

[19] Source: CAUT data

programmes qu'ils finançaient et administraient conjointement: tel est le cas de l'enseignement supérieur. Depuis 1977, l'enseignement supérieur a reçu un élan considérable grâce au soutien financier apporté par les arrangements fiscaux touchant les programmes à frais partagés. Les efforts communs des gouvernements étaient animés par une volonté de justice sociale et visaient à donner à chaque citoyen canadien l'éducation appropriée à l'exercice d'une citoyenneté active et responsable. A cet égard, M. Trudeau disait en 1976:

> «We share strong feelings that Canadians should have minimum standard of health and full opportunity to obtain an education. We care about democracy which entails the formation of an active and informed citizenry. Education is surely a key to this. [18]

L'idée qui présidait à l'instauration des programmes partagés cherchait à minimiser et même à supprimer les disparités régionales qui affectent la mosaïque canadienne. Malgré tous ces efforts, le Nouveau-Brunswick n'a pas encore obtenu tous les bienfaits de ces arrangements. Dans cet optique, les universités du Nouveau-Brunswick, loin de pouvoir supporter quelques diminutions de subventions, préconisent des contributions supplémentaires afin de poursuivre efficacement leurs objectifs et faire face à une population croissante d'étudiants qui nourrit toujours des attentes à l'égard de l'enseignement supérieur. Le statut universitaire des institutions postsecondaires du Nouveau-Brunswick menace de se dégrader et même d'aboutir à la répression des services essentiels à la population déjà largement défavorisée par la situation économique.

Ceci est particulièrement vrai de l'Université de Moncton qui doit relever un double défi: d'une part protéger et promouvoir le bastion de la culture française au sein de la population francophone de l'Atlantique; d'autre part, doter les citoyens de connaissances et d'aptitudes nécessaires pour remplir les rôles essentiels de leadership dans la société. D'après les calculs de l'ACPU[19] supposant que le total des réductions seraient imposées aux universités de la province, l'Université de Moncton perdrait 54.2 p. 100 de son revenu total; seulement la University of Prince Edward Island serait en mesure de perdre davantage. Si le gouvernement persistait à implanter son projet de réductions budgétaires, ceci menacerait non seulement l'existence même des campus d'Edmundston et Shippagan tout en réduisant éventuellement le Centre universitaire de Moncton au statut d'un collège communautaire, mais rendrait doublement difficile la survivance de la culture française au sein de la population desservie par l'Université de Moncton.

Des calculs semblables pour la University of New Brunswick indiquent une perte de 47.7 p. 100 de son revenu total, St. Thomas perdrait 39.8 p. 100 et Mount Allison 34.8 p. 100. Dans l'ensemble, les universités du Nouveau-Brunswick seraient les plus sérieusement atteintes du Canada, sauf les provinces n'ayant qu'une seule université soit la University of Prince Edward Island and Terre-Neuve. Ces réductions budgétaires n'auraient pu survenir à un pire temps pour le Nouveau-Brunswick juste comme les buts de la commission Deutsch sont près de la réalisation.

Ceci dit, dans la conjoncture économique actuelle nous ne pouvons pas oublier le fait que le gouvernement fédéral est

[18] Déclaration à la conférence fédérale-provinciale, 14 juin, 1976.

[19] Source: ACPU

under the present economic situation. It seems to us, however, that if sacrifices must be made, the burden should not rest on one specific sector of the population but rather on the citizens of this country as a whole. Moreover, the short term benefits that the government could receive from the recommended reductions would have disastrous effects in the long term.

We recognize that the federal government is justified in expressing dissatisfaction with a provincial government that has thought it best to channel funds allocated for higher education toward other projects or into the general account of the province. This of course is the crux of the problem, for while the provincial government is technically correct in saying that the funds were given without conditions, the effect of freeing the federal transfers from actual expenses has been to encourage the provinces to reduce their share of higher education costs. And it is clear that the effect of further reductions by the federal government would be to crucially threaten a university system already weakened by inadequate funding. It is immaterial that federal cuts under the EPFA may not mean there will be corresponding provincial cuts to higher education because, as Premier Hatfield said at the March 3 conference, the funds aren't tied anyway—the point is that under the *existing* fiscal arrangements, the universities of New Brunswick are in serious crisis.

We do not suggest there are simple solutions for a problem that historically has undermined the universities of New Brunswick since their inception. But it is clear that, given the importance of higher education to the social and economic development of New Brunswick, the Maritime region, and Canada as a whole, and its commitment to higher education in New Brunswick in the past, the federal government cannot abdicate its share of the responsibility at this time. If anything, what is needed is for the federal government to take a more active role in ensuring that the accessibility, quality, and delivery of higher education is consistently uniform throughout the country.

To this end, the FNBFA/FAPUNB urges the Task Force to take into consideration the impact of any changes they propose in university financing on the universities of New Brunswick, and the Maritime provinces as a whole. In particular, the Federation urges you to consider the questions of universal accessibility, (i.e. access of students from all backgrounds to universities in all parts of Canada), protection of French language institutions and the promotion of bilingualism as a recognized higher education goal, the development of regional and national research and development goals, the impact of the universities in developing and sustaining Canadian culture, with special consideration of minority groups like Native people and Acadians, the production of highly skilled manpower to meet regional economic needs, and the importance of higher and continuing education to the quality of life.

In 1977, prior to the introduction of the current EPF arrangements, the CAUT and the AUCC called for the establishment of a Royal Commission to examine the whole question of university funding so that both levels of government would have the benefit of independant research and views

astreint à des contraintes budgétaires considérables. Il nous apparaît cependant que si la population canadienne a des sacrifices à faire, il ne faut pas que le fardeau repose sur un secteur de la population mais sur l'ensemble des citoyens du pays. De plus, les bénéfices à court terme que le gouvernement pourrait recevoir du budget préconisé auront des effets désastreux dans un avenir plus lointain.

Nous considérons qu'il est tout à fait justifié que le gouvernement fédéral manifeste son mécontentement à l'égard du gouvernement provincial qui n'a pas cru bon de canaliser vers l'enseignement postsecondaire tous les fonds affectés à cette fin mais les a plutôt dirigés vers d'autres projets ou les a engloutis dans les fonds généraux de la province. Voici le point sensible de la question. Le gouvernement provincial est techniquement correct en disant que les fonds sont remis sans condition mais en libérant les provinces de leurs responsabilités, le gouvernement fédéral encourage les provinces à réduire leur part des coûts de l'enseignement supérieur. De nouvelles réductions mettront le système universitaire en danger. Nous devons réfuter le raisonnement que les réductions fédérales ne correspondront pas nécessairement à des réductions provinciales envers l'enseignement supérieur; le premier ministre Hatfield a dit à la conférence du 3 mars, que les fonds sont remis sans condition—la question à envisager est la suivante: sous les accords fiscaux *actuels*, les universités du Nouveau-Brunswick sont en grave danger.

Nous reconnaissons que les solutions ne sont pas simples pour un problème qui cause des ennuis aux universités du Nouveau-Brunswick depuis leur tout début. Mais comme l'enseignement supérieur est un facteur très important dans le développement social et économique du Nouveau-Brunswick, de la région des Maritimes et du Canada, et comme le gouvernement fédéral a su assumer ses responsabilités dans ce domaine auparavant, il est très évident que ce même gouvernement ne puisse renoncer à son devoir en ce moment. Le gouvernement fédéral doit assurer l'uniformité de l'accessibilité, de la qualité et de la mise en œuvre de l'enseignement supérieur à travers le pays.

A cet effet, la FAPUNB/FNBFA demande au comité d'étude de considérer l'effet qu'auraient tous les changements préconisés dans le financement des universités, sur les universités du Nouveau-Brunswick. La Fédération vous demande aussi d'examiner en particulier la question d'accessibilité universelle (EX: accès aux étudiants de tous les milieux, à toutes les universités du Canada), la protection des institutions de langue française et la promotion du bilinguisme comme un but reconnu de l'enseignement supérieur, le développement de la recherche régionale et nationale ainsi que les buts de la recherche, l'influence des universités sur le développement et le soutien de la culture canadienne avec une considération spéciale pour les groupes minoritaires, que ce soit les Amérindiens ou les Acadiens, la production d'une main-d'œuvre spécialisée pour rencontrer les besoins économiques régionaux et finalement, la pertinence de l'enseignement supérieur et de l'éducation permanente à la qualité de la vie.

En 1977, avant l'introduction des accords présentement en vigueur, l'ACPU et l'ACUC demandaient l'établissement d'une commission royale d'enquête afin d'étudier toute la question du financement des universités pour que les deux juridictions gouvernementales puissent bénéficier d'une recher-

before any changes in federal-provincial fiscal arrangements took place. Although two royal commissions have been appointed prior to significant changes in health care financing, the call for a royal commission on university financing was never taken up. The need for such a commission is even more apparent now that serious changes in the level and delivery of higher education funds are being proposed. While we welcome the establishment of the Task Force and the opportunity to appear before it today, we appreciate the structural, geographical, and time limitations under which the Task Force is forced to operate. Thus the FNBFA/FAPUNB joins with the CAUT, the AUCC, local and provincial faculty associations, and other members of the university community in calling for the immediate appointment of a Royal Commission on the Financing of Higher Education with federal, provincial, and university input to examine all aspects of university funding in Canada today. In the meantime, the Federation urges the continuation of existing fiscal arrangements pending the outcome of the Commission's report.

In addition, the FNBFA calls for a mechanism to promote increased provincial government responsibility for higher education under the new federal-provincial fiscal arrangements.

This would involve both some form of accountability for federal funds transferred to the province for higher education, and some way of encouraging the provincial government to increase its own funding commitment to university operating, capital and research costs. In order to facilitate long term planning instead of piece-meal development in response to student enrollment and budgetary constraints, the Task Force might consider the advantages of the British System of scheduling assistance to the universities in five-year terms instead of annual grants as suggested in the report of the Deutsch Commission.

Finally, the Federation urges the establishment of a national advisory body with representatives from both levels of government and the university community to develop policies, coordinate efforts, and ensure uniform accessibility, quality and delivery of higher education facilities throughout Canada.

We know we are going through difficult times and the universities, like the rest of society, have to learn to live within their means, but operating budgets must not be cut oblivious to long term effects. In higher education, the long term consequences of decisions taken lightly could have dramatic repercussions on the future of the country. To paraphrase Premier Hatfield's closing remarks to the March 3 conference, *higher education must be funded. It is just too important to our nation for the federal and provincial governments to ignore.*

7. SUMMARY AND RECOMMENDATIONS

The Federation of New Brunswick Faculty Associations/ Fédération des associations de professeurs d'université du Nouveau-Brunswick is a provincial professional association representing some one thousand professors and librarians at four universities in six New Brunswick communities.

che et d'une perspective indépendantes avant d'entreprendre des changements dans les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Quoique deux commissions royales aient été nommées avant d'introduire des changements importants dans le financement de l'assurance-maladie, la demande pour une commission royale sur le financement des universités ne fût jamais accordée. Ce besoin est encore plus urgent maintenant que des changements sont proposés pour le niveau et la répartition des fonds pour l'éducation postsecondaire. Nous sommes heureux de pouvoir vous rencontrer aujourd'hui et nous reconnaissons les limites imposées au groupe de travail par le temps, les structures et la géographie du pays. La FAPUNB se joint donc à l'ACPU et l'ACUC, aux associations de professeurs locales et provinciales ainsi qu'aux autres membres de la communauté universitaire, pour demander l'établissement immédiate d'une commission royale d'enquête sur le financement de l'enseignement supérieur, avec le recours des gouvernements fédéral et provinciaux et des universités, afin d'examiner tous les aspects du financement universitaire au Canada aujourd'hui. En attendant les résultats de cet examen, la Fédération recommande le prolongement des accords actuels.

De plus, la FAPUNB demande une structure qui favoriserait une plus grande responsabilité de la part du gouvernement provincial à l'égard de l'enseignement supérieur dans le cadre de la nouvelle entente fiscale entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Ce nouvel organisme devrait examiner les façons de rendre les provinces responsables pour les transferts fédéraux alloués pour l'enseignement supérieur et aussi des façons d'encourager le gouvernement provincial à augmenter ses propres contributions pour les subventions de fonctionnement des universités et pour les dépenses capitales et de recherche. Afin de faciliter la planification de façon à anticiper plutôt que de réagir aux nouveaux développements, cet organisme pourrait considérer les avantages du système britannique qui décerne ses subventions selon des plans quinquennaux.

Finalement, nous savons tous que nous vivons des temps difficiles et qu'il faudra apprendre à vivre selon nos moyens. Cependant, il ne faudra pas réduire les budgets sans discernement en ayant en tête des vues à courts termes.

Dans le domaine de l'enseignement universitaire, les conséquences à long terme de réductions budgétaires décidées à la légère pourraient être dramatiques pour l'avenir même du pays. Comme mentionné le premier ministre Hatfield dans les derniers mots de son adresse à la conférence du 3 mars, *l'enseignement supérieur doit être soutenu. Elle est trop importante pour notre pays pour que les gouvernements fédéral et provinciaux l'ignorent.*

7. RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

La Fédération des associations de professeurs d'université du Nouveau-Brunswick/Federation of New Brunswick Faculty Associations est un organisme professionnel représentant environ mille professeurs et bibliothécaires des quatre universités ayant des campus dans six communautés.

1. Historically, the universities of New Brunswick, including the first provincial university in Canada, have never been adequately funded by the provincial government, which has been content to play a secondary role in higher education. In contrast, the founding peoples of the province (Loyalist, Acadian, and Irish/Scottish Catholics) have fully supported their institution of higher learning.

2. In 1962, the Deutsch Royal Commission on Higher Education in New Brunswick recommended a major restructuring of higher education in New Brunswick to meet the needs of its English and French-speaking populations, and placed responsibility for financing and policy-making clearly on the Province.

3. New Brunswick universities offer courses in liberal arts and humanities, science, engineering, professional programmes (except medicine) and graduate work, with more students in the professionally oriented programmes than in the arts.

4. New Brunswick has the lowest participation rate and lowest educated non-student population in the Maritimes, and a significant number of graduates (about 50 per cent) who leave the province to find employment.

5. The contributions of the universities of New Brunswick to the cultural, intellectual, economic and social development of New Brunswick, and the country as a whole have been immense. Of particular importance is the universities' role in the creation and preservation of Acadian and Native culture.

6. Since the introduction of the current EPF arrangements, the New Brunswick government has spent less on higher education than it has theoretically received in federal funds, and this amount is actually declining in relation to similar programmes and total government spending.

7. The provincial government's record of assistance to universities for research and capital grants is equally appalling.

8. As a result, the universities of New Brunswick are seriously underfunded, with budget constraints taking their toll on physical and support services, faculty morale, quality of education, new and graduate programmes, and research.

9. If proposed federal cutbacks to higher education under the EPFA are allowed to take place, the universities of New Brunswick stand to lose an average of 44.1 per cent of their operating incomes, second only to single-university provinces like PEI and Newfoundland, and significantly higher than other parts of Canada.

10. The FNBFA/FAPUNB urges the Task Force to take into consideration the impact of any changes in current EPF arrangements on the universities of New Brunswick and the Maritimes as a whole.

11. The FNBFA/FAPUNB calls for the immediate establishment of a Royal Commission with federal, provincial, and university input to examine all aspects of university funding in Canada, and the continuation of existing fiscal arrangements pending the outcome of the Commission's report.

1. Les universités du Nouveau-Brunswick, même la première université provinciale, n'ont jamais reçu des fonds adéquats du gouvernement provincial. Ce gouvernement s'est contenté de jouer un rôle secondaire dans l'enseignement supérieur. Au contraire, les citoyens de la province (Loyalistes, Acadiens, immigrants écossais/irlandais) ont toujours appuyé leurs universités.

2. En 1962, la commission Deutsch recommande une restructuration complète du système d'enseignement supérieur afin de répondre aux besoins des populations francophone et anglophone. Les responsabilités financières et administratives relèvent maintenant du gouvernement provincial.

3. Les universités du Nouveau-Brunswick offrent les cours en lettres, en humanités, en sciences, en génie, en développement professionnels (sauf la médecine) et des études aux deuxième et troisième cycles.

4. Le Nouveau-Brunswick atteint le taux de participation le plus bas et une population non-étudiante avec un niveau inférieur d'éducation dans toutes les provinces maritimes. De plus, 50 p. 100 des finissants quittent la province pour trouver du travail.

5. Les universités du Nouveau-Brunswick ont contribué considérablement au développement culturel, intellectuel, économique et social de la province et du pays. Leur rôle dans la création et préservation de la culture acadienne et amérindienne mérite d'être mentionné.

6. Depuis le début des accords fédéraux-provinciaux, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a théoriquement reçu plus de transferts fédéraux qu'il n'a dépensé pour les subventions de fonctionnement des universités. Le montant décline aussi relatif aux dépenses totales provinciales.

7. L'aide capitale et de recherche qu'offre le gouvernement provincial aux universités est également insuffisante.

8. En conséquent, les universités subissent des pertes dans leurs services de soutien, la qualité de l'éducation qu'elles offrent, les nouveaux programmes d'étude de deuxième et troisième cycles et la recherche.

9. Si le gouvernement fédéral persistait à implanter son projet de réductions budgétaires, les universités du Nouveau-Brunswick seraient en mesure de perdre 44.1 p. 100 de leur budget de fonctionnement.

10. La FAPUNB/FNBFA demande au comité d'étude de considérer l'influence qu'auraient les changements préconisés sur les universités du Nouveau-Brunswick et des Maritimes.

11. La FAPUNB/FNBFA demande l'établissement immédiate d'une commission royale d'enquête avec représentation des deux niveaux de gouvernement et la communauté universitaire, afin d'examiner toute la question du financement des universités au Canada. Elle postule aussi le prolongement des accords actuels en attendant le rapport de la commission.

12. The FNBFA/FAPUNB calls for a mechanism to promote increased provincial government responsibility for higher education under the new federal-provincial fiscal arrangements.

13. The FNBFA/FAPUNB calls for the establishment of a national advisory body with representatives from both levels of government and the university community to develop policies, coordinate efforts, and ensure uniform accessibility, quality, and delivery of higher education facilities throughout Canada.

12. La FAPUNB/FNBFA demande la formation d'un organisme qui aura comme but de promouvoir une plus grande responsabilité provinciale dans l'enseignement supérieur, selon les nouvelles ententes fiscales fédérales-provinciales.

13. La FAPUNB/FNBFA recommande l'instauration d'un organisme national avec représentation des deux niveaux de gouvernements ainsi que la communauté universitaire afin de développer des objectifs, coordonner les efforts et assurer l'accessibilité, la qualité et la mise en œuvre uniformes de l'enseignement supérieur à travers le Canada.

APPENDIX "FISC-41"

BRIEF TO THE PARLIAMENTARY TASK FORCE ON FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS

prepared by

THE ASSOCIATION OF UNIVERSITY OF NEW BRUNSWICK TEACHERS

May 14, 1981

ABSTRACT

This brief stresses the fundamental and vital importance of higher education to the individual and to our free, democratic society collectively. Questions of levels of funding of higher education are raised. Specific problems arising in New Brunswick and the Atlantic region are discussed. Consequences of underfunding are discussed. A number of misconceptions regarding aspects of higher education, which are promulgated by the news media, are clarified and corrected. A series of recommendations is made.

CONTENTS

1. Introduction
2. The University of New Brunswick
3. The General Importance of Higher Education and Universities
4. The Importance of Higher Education to the Individual and Thereby to the Nation
5. National Goals and the Universities
6. Regional Consequences of Underfunding
7. Access to University Education
8. The Economic Position of Professors and Other University Employees
9. Support for the Arts
10. Regional Research Concerns
11. Job Satisfaction of University Graduates
12. Funding: Responsibility For and Delivery Of
13. Federal Deficits and National Priorities
14. The Need for a Royal Commission on Higher Education
15. Recommendations.

1. INTRODUCTION

The Association of University of New Brunswick Teachers (AUNBT) is a trade union representing 575 faculty members and librarians on the Fredericton and Saint John Campuses of the University of New Brunswick (UNB). We welcome this opportunity to present our views to Members of Parliament on the implications of changes to several aspects of the federal-provincal fiscal arrangements, especially the Established Programmes Funding (EPF) legislation. In particular, the vital

APPENDICE «FISC-41»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

PAR

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le 14 mai 1981

RÉSUMÉ

Ce mémoire souligne l'importance fondamentale et vitale des études supérieures pour l'individu et pour l'équilibre de notre société démocratique libre. La question du financement de ces études y est soulevée dans le contexte particulier du Nouveau-Brunswick et de la Région atlantique. On y traite aussi des conséquences du sous-financement. Certaines opinions fausses véhiculées par les médias concernant les études universitaires sont éclaircies et corrigées. Plusieurs recommandations sont formulées.

CONTENU

1. Introduction
2. L'université du Nouveau-Brunswick
3. L'importance générale des études supérieures et des universités
4. L'importance des études supérieures pour l'individu et, par conséquent, pour le pays
5. Les objectifs nationaux et les universités
6. Conséquences régionales de l'insuffisance des subventions
7. Accès à l'enseignement universitaire
8. Situation économique des professeurs et des autres employés des universités
9. Encouragement aux Arts
10. Les problèmes de la recherche régionale
11. La satisfaction professionnelle des diplomés d'université
12. Responsabilité des subventions
13. Déficits fédéraux et priorités nationales
14. Nécessité d'une commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur
15. Recommandations.

1. INTRODUCTION

L'Association des professeurs de l'Université du Nouveau-Brunswick (APUNB) est le syndicat qui représente les 575 professeurs et bibliothécaires des campus de Fredericton et de Saint-Jean de l'Université du Nouveau-Brunswick (UND). Nous sommes heureux d'avoir l'occasion d'exposer aux députés du Parlement canadien notre position sur les répercussions des modifications apportées à divers aspects des accords entre le gouvernement fédéral et les provinces, notamment en ce qui

importance of universities to the present and future national interests and to the achievement of national goals, including those explicitly stated by the Government of Canada, will be emphasized.

The announced intention of the Government of Canada to review the arrangements for shared-cost programmes and the formation of the Parliamentary Task Force provide a timely forum in which to discuss the role of higher education in Canada and its funding. There are two aspects to the funding question, the level of funding on the one hand and the responsibility for provision of and means of delivery of the funds on the other.

A periodic and in depth review of the role, performance and prospects of major national institutions is to be welcomed as essential to their health and vigor. Such reviews, when carried out in an open and responsible manner, also serve to focus the attention of both the public and their elected representatives on the importance of these institutions. Periodic reviews ultimately contribute, through the participation and interest they generate, to the continued health of our democratic society.

The AUNBT fully supports the positions taken by the Canadian Association of University Teachers (CAUT) and the Federation of New Brunswick Faculty Association (FNBFA), the national and provincial organizations with which we are affiliated, in their submissions to the Task Force. On occasion, we shall refer to the CAUT brief to the Task Force. There are, however, additional concerns which we wish to address, as well as specific points in common which we wish to give greater emphasis.

2. THE UNIVERSITY OF NEW BRUNSWICK

UNB is one of the oldest English language centres of higher learning in Canada, being founded in 1785. It is the Provincial University of New Brunswick, the largest university in this province and is called upon to offer the widest variety of programmes in New Brunswick. The main campus is in Fredericton, but in 1964 UNB was called upon to open a second campus in Saint John, in response to great popular demand for access to higher education by the citizens of that area. The UNB library is a major regional resource. UNB also has significant interactions with other federal and regional facilities, such as the Maritimes Forest Research Centre and the Maritime Forest Ranger School.

UNB is one of the larger employers in New Brunswick with approximately 1,350 full-time employees. In addition to employing over 600 professional staff (professors, librarians, deans and other administrators), UNB employs several hundred technicians, skilled tradesmen, clerks and secretaries. This fact, coupled with the economic impact of approximately 6,000 students, clearly indicates that UNB is a major factor in the economy of the lower Saint John River Valley.

concerne les dispositions relatives au financement des programmes établis (FPE). Nous mettrons particulièrement en relief le fait que les universités sont d'une importance vitale pour la défense des intérêts présents et futurs du pays et pour la poursuite des objectifs nationaux, y compris ceux que le gouvernement a explicitement énoncés.

En annonçant son intention de réviser les accords concernant les programmes à frais partagés et de former un groupe de travail parlementaire, le gouvernement du Canada a créé une tribune favorable à la discussion du rôle de la formation universitaire au Canada et de son financement. Cette question du financement comporte deux volets: le niveau du financement d'un côté et la responsabilité et le mécanisme de son octroi de l'autre.

Tout examen périodique détaillé du rôle, du rendement et des perspectives de nos principales institutions nationales doit être accueilli comme une mesure qui leur est très salutaire. En effet, lorsqu'ils sont effectués ouvertement et de façon responsable, ces examens sensibilisent le public et les représentants élus à l'importance de ces institutions. En dernière analyse donc, ces remises en question périodiques sont une manifestation de la vigueur de notre société démocratique grâce à la participation et à l'intérêt qu'elles suscitent.

L'APUNB appuie entièrement les prises de position de l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU) et de la Fédération des associations de professeurs du Nouveau-Brunswick (FAPNB), organismes national et provincial auxquels nous sommes affilié. Nous renverrons d'ailleurs à l'occasion au mémoire que l'ACPU a présenté au groupe de travail parlementaire. Mais dans le présent mémoire, nous désirons soulever d'autres sujets de préoccupation et insister davantage sur certains points d'intérêt commun.

2. L'UNIVERSITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'UNB a été fondée en 1785 et est à ce titre l'une des plus anciennes institutions anglophones d'enseignement supérieur au Canada. Elle est la plus importante université du Nouveau-Brunswick et doit, en qualité d'université provinciale, offrir un ensemble très diversifié de programmes. Le campus principal est à Fredericton, mais les résidents de Saint-Jean ayant demandé avec insistence d'avoir accès aux études supérieures, l'UNB a ouvert un deuxième campus dans cette ville. La bibliothèque de cette université est une des principales ressources culturelles de la région. L'UNB entretient aussi des rapports avec d'autres établissement fédéraux et régionaux, tels le Centre de recherche forestière des Maritimes et l'École des gardes forestiers des Maritimes.

L'UNB emploie 1 350 personnes à plein temps et est ainsi l'un des principaux employeurs du Nouveau-Brunswick. Outre ses 600 professionnels (professeurs, bibliothécaires, doyens et autres administrateurs), l'UNB emploie plusieurs centaines de techniciens, d'ouvriers qualifiés, de commis et de secrétaires. Avec de tels effectifs, auxquels il faut ajouter l'impact économique d'environ 6 000 étudiants, il est clair que l'UNB joue un rôle déterminant dans l'économie de la vallée inférieure de la rivière Saint-Jean.

3. THE GENERAL IMPORTANCE OF HIGHER EDUCATION AND UNIVERSITIES

It is a fact that the priority rating of higher education across Canada, as measured by funding, has declined in recent years.* As a result, Canada's universities are currently in a very precarious state: staff cut-backs and deterioration of physical plants, scientific equipment and libraries are occurring across the country. In spite of this advisors to the Government of Canada are apparently recommending massive cut-backs in funding as a politically expedient way to save money, at a time when further reductions in funding would precipitate a disaster for higher education in this country.

Proposals for cut-backs in this area could only be contemplated by persons whose attitudes toward higher education are characterised by indifference to the point of hostility and whose political judgement is colored by the misapprehension that the voting public is disenchanted with higher education. Before addressing these points in detail it is worthwhile to introduce some historical perspective.

It has generally been the case that nations and civilizations of enduring health and strength are those that have laid great stress on education, and higher education in particular. It is appropriate to refer to the Greeks and Romans, since so much of our culture is derived from theirs. Records fro their civilization abound with references to and praise for systems of higher education. The study of History, Philosophy, Mathematics, Astronomy, Engineering, Poetry, Music, Rhetoric and Law were all greatly valued and supported (funded). For instance, a reading of the biographies of the political and military leaders who were instrumental in the rise of that civilization written by the historian Plutarch (1st Century A.D.) provides ample evidence of this fact. Indeed, the importance of education to Greeks and Romans was such that they could not conceive of any civilized person not sharing the same values. Thus they attributed even to their legendary forefathers the development and maintenance of educational systems.

The two leading powers of today, the U.S.A. and the U.S.S.R. have the most extensive systems of higher education yet developed and in many ways the most accessible. But it may be still more instructive for Canadians to look at examples of smaller countries with smaller populations and which are not so well endowed with natural resources, such as Sweden and Hungary. Sweden has one of the highest standards of living in the world and Hungary has one of the highest standards of living in eastern Europe. In the latter half of the nineteenth century, farsighted political leaders in these countries founded exceptionally strong and pervasive systems of higher education which have continued to this day. In addition to the positive impact on their economies, it is noteworthy that these two countries have produced scientists, engineers and scholars of world class in numbers disproportionately large relative to the size of their populations. By contrast, the development of systems of higher education in Canada has been haphazard and its status as a national priority has fluctuated. A perhaps not unrelated fact is that the strength of

* "Financial Plan, 1981-82", of the Maritime Provinces Higher Education Commission.

3. L'IMPORTANCE GÉNÉRALE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET DES UNIVERSITÉS

A en juger par le financement qu'il reçoit,* il est indéniable qu'au Canada l'enseignement postsecondaire ne jouit plus de la même cote qu'il y a quelques années. Résultat: la position des universités canadiennes est en ce moment très précaire. Elles doivent réduire leur personnel, assister impuissantes à la détérioration de leurs immeubles, de leur équipement scientifique et de leurs bibliothèques. Cette situation n'empêche pas les conseillers du gouvernement canadien de recommander une compression radicale de leur financement, sous prétexte d'économiser, ce qui est un pur expédient politique, alors que toute nouvelle réduction des subventions accordées aurait des effets désastreux sur l'enseignement supérieur au Canada.

Seules des personnes nourrissant envers les études universitaires des sentiments d'indifférence mêlée d'hostilité et dont les opinions politiques les portent à tort à croire que les électeurs ont perdu leurs illusions au sujet de ce niveau d'éducation, ont pu proposer des réductions en ce domaine. Avant d'entrer plus en détail dans le vif du sujet, il n'est pas inutile de brosser une brève perspective historique.

La vitalité et la vigueur des nations et civilisations dépend en général de la place qu'elles ont accordées à l'instruction, à l'enseignement supérieur en particulier. Il convient de renvoyer aux Grecs et aux Romains dont nous sommes culturellement largement tributaires. D'abondantes sources nous indiquent qu'ils estimaient fort l'enseignement postsecondaire. L'étude de l'histoire, de la philosophie, des mathématiques, de l'astronomie, du génie, de la poésie, de la musique, de la rhétorique et du droit était fort appréciée et appuyée (financée). Il suffit pour s'en convaincre de lire les biographies que nous a laissées l'historien Plutarque (1er siècle) des chefs politiques et militaires qui ont contribué à l'essor de cette civilisation. Bien plus, les Grecs et les Romains accordaient une telle importance à l'éducation qu'il était pour eux impensable qu'une personne civilisée ne partage pas les mêmes valeurs. C'est pourquoi ils attribuaient à leurs ancêtres légendaires le mérite d'avoir créé et soutenu les systèmes scolaires.

La richesse et l'accessibilité des systèmes d'enseignement des deux superpuissances d'aujourd'hui, les États-Unis et l'U.R.S.S., sont inégalées. Mais l'exemple de deux pays moins grands et moins peuplés que ceux-là et qui n'ont pas autant de richesses naturelles, à savoir la Suède et la Hongrie, est sans doute plus instructif pour les Canadiens. La Suède jouit d'un des niveaux de vie les plus élevés du monde et la Hongrie occupe une position semblable dans l'Europe de l'Est. Au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, les dirigeants politiques de ces pays ont eu la prévoyance de fonder des systèmes d'enseignement postsecondaire exceptionnellement bien structurés et organisés qui se sont maintenus jusqu'à aujourd'hui. Cette initiative a non seulement été favorable à leurs économies, mais il est remarquable qu'elle a permis à ces deux pays de produire un nombre de scientifiques, d'ingénieurs et de chercheurs de calibre mondial proportionnellement plus grand que celui d'autres pays de même population. Au Canada, au contraire, le développement des universités s'est fait au hasard et on leur a accordé une priorité nationale plus ou moins

* «Plan financier, 1981-1982» de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.

the Canadian economy is still based on the 'strip-mining' of natural resources, renewable and otherwise.

Scientific and technical education has of course been viewed with varying degrees of favour by both the public an politicians in the past two decades or so, thanks to such latter day wonders as the Atomic Bomb, Sputnik, the Computer and Pollution. By contrast education in the Humanities and Social Sciences has sometimes been viewed with disfavour. Indeed at least one Minister of the Crown is on record as being actuelly hostile to enhancement of research and training in these areas.*

Are the Humanities and Social Sciences really vital to the social stability and long range health of a nation and therefore something that political leaders should be concerned about? The affirmative answer to this question is provided for us by two of the greatest men of affairs that the human species has produced, Polybius and Churchill. Although they were separated by over 2000 years and lead rather different careers, both these men devoted a large portion of their later years to the writing of Histories—not merely memoirs of their own times and activities, but true Histories on a grand scale. Polybius (c. 205-125 B.C.) was a Greek statesman, military engineer, explorer and educator. He wrote the first Universal History. We all know of Churchill and his career as a soldier, journalist, statesman and international leader. We also know that he wrote an extensive "History of the English Speaking Peoples". Why should these great public figures spend such time and energy as is required to write elaborate and well-researched Histories? Polybius himself provides the answer, no less valid then than now,

> "... the study of History is at once an education in the truest sense and a training for a political career, and that the most infallible; indeed the only method of learning how to bear with dignity the viscissitudes of Fortune is to be reminded of the disasters suffered by others."**

Thus public figures of the stature of Polybius and Churchill have shown by their activities that they laid great store in the value of the Humanities.

To be sure, a few of our Canadian leaders are on record as being aware of the importance of higher education. The statements of Prime Ministers St. Laurent and Trudeau quoted in the CAUT brief to the Task Force indicate their convictions in this regard.

4. THE IMPORTANCE OF HIGHER EDUCATION TO THE INDIVIDUAL AND THEREBY TO THE NATION

In this connection we can hardly do better than to reproduce here the views of one of the leading European thinkers and writers of the 2nd quarter of this century, a Member of Parliament in the Spanish Republic, José Ortega y Gasset. In

* See the attached item of correspondence between Dr. D.C. Savage (CAUT) and Hon. John Roberts, M.P. (Item I)

**Polybius, "The Rise of the Roman Empire", Pengium 1979, (Page 41).

grande selon l'époque. Cela tient probablement en partie au fait que l'économie canadienne repose pour une bonne part sur l'exploitation quasi exclusive des ressources naturelles, renouvelables ou non.

L'enseignement scientifique et technique a bien entendu été accueilli plutôt favorablement par le public et les hommes politiques depuis une vingtaine d'années, grâce à ces merveilles récentes que sont la bombe atomique, le Sputnik, l'ordinateur et la pollution. L'enseignement des sciences humaines et sociales par contre a été considéré d'un autre œil. Au moins un ministre de la Couronne, en effet, s'est officiellement déclaré hostile à la promotion de la recherche et de la formation dans ces domaines.*

Les sciences humaines et sociales sont-elles vraiment indispensables à la stabilité sociale et à la vitalité à long terme d'un pays et les dirigeants politiques devraient-ils par conséquent s'en préoccuper? La réponse positive à cette question nous est fournie par deux des plus grands hommes de lettres que notre espèce ait produite, Polybe et Churchill. Bien que 2000 ans d'histoire les séparent et qu'ils aient en des carrières fort différentes, ils ont consacré une grande partie de leurs dernières années à écrire des livres d'histoire, pas seulement leurs mémoires sur leur époque et leurs activités, mais de vrais livres d'histoire. Polybe (v. 205-125 av. J.-C.) fut homme d'État grec, ingénieur militaire, exploiteur et éducateur. Il est l'auteur de la première histoire universelle. Tous savent sans doute que Churchill fut successivement soldat, journaliste, homme d'État et leader international. On sait également qu'il écrivit une volumineuse "*History of the English Speaking Peoples*". Pourquoi ces grands personnages publics ont-ils consacré tant de temps et dépenser tant d'énergie à écrire des livres d'histoire détaillés et bien documentés? Polybe nous le dit et sa réponse est aussi valable aujourd'hui qu'elle l'était pour lui:

> "... l'étude de l'histoire donne à la fois une éducation au sens le plus vrai de ce mot et une formation à la carrière politique et elle produit des résultats infaillibles; la seule façon en effet d'apprendre à supporter avec dignité les viscissitudes de la Fortune est de se faire rappeler les malheurs des autres."**

Ces deux hommes publics d'envergure ont ainsi prouvé qu'ils attachaient beaucoup de prix à l'étude des sciences humaines.

Certes, quelques-uns de nos dirigeants canadiens semblent avoir été conscients de l'importance de l'enseignement universitaire. Les déclarations des premiers ministres MM. Saont-Laurent et Trudeau, rapportées dans le mémoire de l'ACPU, révèlent bien leur conviction à ce sujet.

4. L'IMPORTANCE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES POUR L'INDIVIDU ET, PAR CONSÉQUENT, POUR LE PAYS

A cet égard, nous n'avons rien de mieux à faire que de reproduire ici les vues de l'un des principaux penseurs et écrivains européens du deuxième quart de notre siècle, qui est membre du Parlement de l'Espagne, José Ortega y Gasset.

* Voir la correspondance ci-jointe entre M. D. C. Savage (ACPU) et l'hon. John Roberts, député (pièce I).

**Polybe, "*The Rise of the Roman Empire*", Livre de poche Pengium, 1979, p. 41.

his book, "Mission of the University" (1930),* Ortega characterizes the proper role of the university with respect to the *ordinary* individual as follows (page 85),

> "University, in the strict sense, is to mean that institution which teaches the ordinary student ot be a cultured person and a good member of a profession."

It should be borne in mind that the word profession is used here in the broad sense, referring to the professions of being a philosopher, musician, historian or mathematician, e.g., as well as to being an engineer, lawyer or physician.

The reason put forward by Ortega for this fundamental mission of the university with respect to the individual is essentially the same as that of Polybius, cited above, namely the enhancement of the quality of the life of the individual, with the consequent enhancement of the health and stability of society at large. In particular (page 72),

> ". . . there is always a system of live ideas which represents the superior level of the age . . . this system is the culture of the age. He who lives on a lower level, on archaic ideas, condemn himself to a lower life, more difficult, toilsome, unrefined. This is the plight of backward peoples—or individuals."

We have emphasized this point prior to discussion of the general mission of the university with respect to the nation or civilization, namely the (1) generation, (2) transmission and (3) preservation of knowledge and technique. This latter is more widely understood and appreciated, particularly in regard to the achievement of national economic, cultural and technological goals, and so requires less emphasis in this brief, especially in regard to the scientific and technological disciplines. Ortega examines these points also in his book. *"Mission of the University"* is only 90 pages long and we would recommend it to the members of the Task Force and their staff.

Continuing with the main point of this section, which is equally pertinent to the standard higher education programmes for the nation's youth as to the continuing education programmes for people of all ages, namely the vital importance of higher education to the ordinary individual, we quote again from Ortega (page 41);

> "The man who does not possess the concept of Physics, . . . the concept afforded by History and by Biology, and the scheme of speculative Philosophy, is not an educated man. Unless he should happen to be endowed with exceptional qualities, it is extremely unlikely that such a man will be, in the fullest sense, a good doctor, a good judge, or a good technical expert. But it is certain that all the other things he does in life, including parts of his profession itself which transcend its proper academic boundaries, will turn out unfortunately. His political ideas and actions will be inept; . . . he will emit thoughts that are monstrosities and opinions that are a torrent of drivel and bluff."

These views of the late Spanish Member of Parliament are shared by at least one Canadian Member of Parliament, Prime Minister Trudeau as is evidenced by his statement to the Federal-Provincial conference of June 14, 1976:

* republished (translated) by W. W. Norton & Co., 1966.

Dans son ouvrage «La mission de l'université» (1930),* Ortega définit très précisément le rôle de l'université à l'égard du citoyen ordinaire. Il écrit (p. 85):

> «Université, au sens strict, désigne l'institution où l'étudiant ordinaire apprend à devenir une personne cultivée et un membre actif de sa profession.»

Signalons que le mot profession est ici utilisé au sens large et renvoie aux professions de philosophe, musicien, historien ou mathématicien, aussi bien qu'à celles d'ingénieur, d'avocat ou de médecin.

La raison avancée par Ortega pour justifier cette mission fondamentale de l'université à l'égard de l'individu est essentiellement la même que celle invoquée par Polybe, rappelée ci-dessus, à savoir la promotion de la qualité de la vie de l'individu, et par ricochet, la promotion de la vitalité et de la stabilité de la société. Il écrit notamment (p. 72):

> «. . . il existe toujours un système d'idées actives qui représente le niveau supérieur de la pensée d'une époque . . . c'est ce système qu'on appelle la culture de cette époque. Celui qui vit à un niveau moins élevé et se nourrit d'idées archaïques se condamne à une existence inférieure, plus difficile, plus laborieuse et moins raffinée. C'est le sort réservé aux peuples, ou aux individus, retardés.»

Nous avons insisté sur ce point avant de traiter de la mission générale que s'est fixée l'université vis-à-vis du pays ou de la civilisation, à savoir (1) l'élaboration, (2) la transmission et (3) la préservation des connaissances et des techniques. Ce dernier point est plus communément compris et apprécié, surtout en ce qui concerne la réalisation d'objectifs nationaux économiques, culturels et technologiques; il exige donc moins qu'on s'y arrête dans ce mémoire, surtout pour ce qui est des disciplines scientifiques et technologiques. Ortega traite également de ces points dans son livre. «*Mission of the University*» ne comporte que 90 pages et nous en recommandons la lecture aux membres du groupe de travail ainsi qu'à leur personnel.

Et pour reprendre le principal point de la présente partie, qui se rapport autant aux programmes classiques d'enseignement supérieur destinés aux jeunes qu'aux programmes d'éducation permanente destinés aux personnes de tout âge, ce point étant l'importance primordiale de l'enseignement supérieur pour l'homme ordinaire, nous recourons une fois de plus à une citation d'Ortega (page 41):

> «La personne qui ne se représente pas mentalement la physique, . . . l'histoire et la biologie, ainsi que la philosophie spéculative, n'est pas instruite. A moins que par hasard elle ne soit pourvue de qualités exceptionnelles, il est très improbable, qu'elle sera, dans tout le sens du terme, un bon médecin, un bon juge ou un bon technologue. Mais il est certain que tout ce qu'elle fera autrement au cours de sa vie, y compris les actes professionnels qui transcendent ses propres limites intellectuelles, se terminera de façon malencontreuse. Ses idées et ses actions politiques seront ineptes; . . . elle émettra des idées monstrueuses et des opinions qui s'avéreront un torrent de sornettes.»

Ce point de vue du regretté député espagnol est partagé par au moins un député canadien, le premier ministre M. Trudeau, comme en fait foi cette déclaration à la Confédérence fédérale-provinciale du 14 juin 1976:

* Republié (en traduction) par W. W. Norton & Co., 1966.

"We care about democracy, which entails the formation of an active and informed citizenry. Education is surely a key to this."

Clearly then, those who argue for a further weakening of Canada's universities is arguing for the development of a nation of affluent philistines. But even the affluence would be contingent upon the further 'strip-mining' of natural resources upon which our currently foreign dominated economy is based, the continued viability of which is already open to serious question.

5. NATIONAL GOALS AND THE UNIVERSITIES

The national goals for Canada as stated explicitly by Government leaders or as are implicit in actions of the Government in recent years include:

(i) strengthening of the overall economy;

(ii) reducing foreign domination of both primary and secondary industry;

(iii) expanding and diversifying foreign trade and improving the balance of payments;

(iv) maintenance of a just, equitable and stable national society;

(v) continued development of a diverse, independent national culture with particular emphasis on the two official languages;

(vi) improvement of physical fitness.

The first three goals listed above can only be achieved if Canada's contributions to Science and Technology are expanded through

(a) Research and Development; and

(b) Training of adequate numbers of scientific, engineering, technical and managerial personnel.

Much of the effort in this regard can best be carried out by the universities. Basic research usually requires the atmosphere of freedom available in universities. Although the connections are often diffuse and remote, basic research is the ultimate driving force of applied and mission-oriented research and the consequent technological developments. To illustrate, if it were not for the basic research of two junior professors named Rutherford and Soddy at McGill University in the early 1900's, we might not have CANDU nuclear power reactors today. The universities also provide appropriate locations for much of our applied research as well. The carrying out of research in the universities has the further well known and important benefit of maintaining a creative atmosphere for the training of future scientists and engineers. In other words, the teaching and research functions of universities are closely related and can contribute with great advantage to the realization of national goals.

Much has been said of late regarding the need for greater numbers of technicians and skilled tradespeople in Canada. We share this view. It should be borne in mind, however, that greater numbers of engineers and scientists will also be

«La démocratie qui nous importe, c'est celle qui instaure une société active et instruite. Nul doute que l'éducation en est la clef.»

Il est donc manifeste que ceux qui penchent pour un nouvel affaiblissement des universités canadiennes prêchent en faveur de la création d'une nation de riches philistins. Mais même la richesse dépendrait de l'intensification de l'extraction à ciel ouvert des ressources naturelles sur laquelle repose notre économie, dominée pour l'instant par des puissances étrangères et dont la viabilité est déjà considérablement menacée:

5. LES OBJECTIFS NATIONAUX ET LES UNIVERSITÉS

Les objectifs nationaux du Canada tels qu'ils sont explicitement exposés par les chefs du gouvernement ou tels qu'ils se manifestent implicitement dans les mesures prises au cours des dernières années comportent notamment:

(i) le renforcement de l'ensemble de l'économie;

(ii) la réduction de la domination étrangère tant dans l'industrie primaire que secondaire;

(iii) l'expansion et la diversification du commerce extérieur et l'amélioration de la balance des paiements;

(iv) le maintient d'une société nationale juste, équitable et stable;

(v) l'épanouissement constant d'une culture diversifiée et indépendante qui insiste en particulier sur les deux langues officielles;

(vi) l'amélioration de la condition physique.

Les trois premiers objectifs énumérés plus haut ne peuvent être atteints que dans la mesure où le Canada accroît ses contributions au titre des sciences et de la technologie par le biais

a) de la recherche et du développement;

b) de la formation d'un nombre suffisant de scientifiques, d'ingénieurs, de techniciens et de gestionnaires.

Ce sont les universités qui sont le plus en mesure de fournir la majeure partie de cet effort. La recherche fondamentale exige habituellement cette atmosphère de liberté que l'on retrouve dans les universités. Bien que les rapports en soient souvent diffus et éloignés, la recherche fondamentale est la force motrice ultime de la recherche appliquée et de la recherche utilitaire ainsi que des découvertes technologiques qui en résultent. Par exemple n'eut été la recherche fondamentale des deux professeurs adjoints Rutherford et Soddy à l'Université McGill au début des années 1900, nous n'aurions peut-être pas aujourd'hui à notre disposition les réacteurs nucléaires CANDU. Les universités sont également des lieux tout désignés pour la presque totalité de la recherche appliquée. La recherche qui y est effectuée comporte également le gros avantage bien connu d'assurer le maintien d'un climat créateur pour la formation des futurs scientifiques et ingénieurs. Autrement dit, l'enseignement et la recherche sont des fonctions étroitement liées dans les universités, et elles peuvent contribuer dans une large mesure à la réalisation des objectifs nationaux.

Beaucoup a été dit récemment au sujet de la nécessité pour le Canada de recruter davantage de techniciens et de personnel spécialisé et nous partageons ce point de vue. Il faudrait toutefois nous rappeler que nous devrons également faire appel

required to supervise and direct the work of these people, as well as to provide training and re-training for them as the nature of their tasks evolves.

The development of increasing numbers of new industrial products and processes here in Canada is of course essential if this country is ever to escape its current position of having to buy a large fraction of its industrial equipment abroad. This aspect of the 'branch plant economy' syndrome is directly traceable to the fact that among 'developed' countries, Canada has one of the sorriest records of support for basic and applied research.

The achievement of goals (iv) and (v) listed above depends in large measure on the Humanties and Social Sciences Faculties in our universities receiving proper support. Only then can they carry on at the required level the teaching and research necessary in the areas of generating and transmitting culture (in the broadest and best sense), training in languages (in prticular, the two official languages) and imbuing a proper sense of social values and justice in our ordinary citizens, not to mention future national leaders. We have addressed aspects of this function of the universities in section 4.

Another major component of goal (iv) is the continuation and enhancement of our health care and welfare systems. This area requires better support for research and development and for training of personnel of many kinds—medical, scientific, sociological, economic and managerial. It should be kept in mind that training of, for example, medical personnel requires exposure to at least some basic material from many disciplines—Mathematics, Statistics, Computer Science, Natural Sciences, Social Sciences and Humanities, and also Engineering, in certain medical fields.

Physical fitness impinges strongly on health, of course, and both professional and amateur sport play a major role in encouraging this. Universities such as UNB, with strong programmes in Physical Education and Recreation, have made vital contributions to this goal. Further support for the universities in this area would have a fairly immediate and lasting benefit at both the regional and national levels.

The question of future Canadian skilled manpower requirements in Science and Engineering in relation to stated development goals and policies of the Government is addressed in the CAUT brief.

Therefore, to argue against the strengthening of Canada's universities is to attempt to reduce the stated national goals to mere posturing and empty rhetoric.

6. REGIONAL CONSEQUENCES OF UNDERFUNDING

Some of the consequences of the current underfunding of universities are set out in the CAUT Brief to the Task Force.

à un plus grand nombre d'ingénieurs et de scientifiques pour superviser et diriger leurs travaux et qu'il nous faudra également prévoir des cours de formation et de perfectionnement à leur intention au fur et à mesure qu'évoluera la nature de leur tâche.

La découverte de quantités de plus en plus grandes de nouveaux produits et procédés industriels au Canada est, il va sans dire, cruciale si le pays doit un jour être en mesure de ne plus acheter une grande part de son outillage industriel à l'étranger. Cet aspect du syndrome de «l'économie de succursale» remonte directement au fait que parmi les pays industrialisés, le Canada est l'un des plus mal placés en ce qui concerne l'appui accordé à la recherche fondamentale et appliquée.

La réalisation des objectifs (iv) et (v) énumérés plus haut dépend dans une large mesure de l'appui que recevront les facultés des lettres et des sciences sociales de nos universités. Ce n'est qu'à cette condition qu'elles continueront à pouvoir assurer au niveau requis l'enseignement et la recherche indispensables, pour développer et transmettre la culture (au sens le plus large et le meilleur), pour offrir des cours de langue (en particulier les deux langues officielles), enfin, pour imprégner les citoyens ordinaires, sans parler de nos futurs dirigeants, du véritable sens des valeurs sociales et de la justice. Nous avons abordé certains aspects de ce rôle des universités à la partie 4.

Un autre élément important de l'objectif (iv), c'est le maintien et l'amélioration de nos programmes de soins de santé et de bien-être social. Ce domaine exige un meilleur appui au titre de la recherche et du développement ainsi que la formation de personnel dans diverses disciplines notamment en médecine, en sciences, en sociologie, en économie et en gestion. Il ne faudrait pas oublier que la formation de personnel dans diverses disciplines notamment en médecine, en sciences, en sociologie, en économie et en gestion. Il ne faudrait pas oublier que la formation du personnel médical par exemple, exige d'avoir des notions d'au moins quelques matières fondamentales de diverses disciplines: mathématiques, statistique, électronique, sciences naturelles, sciences sociales et lettres ainsi que le génie pour certains domaines.

La condition physique affecte beaucoup la santé, il va sans dire, et tant le sport professionnel que le sport amateur jouent un rôle essentiel pour la stimuler. Des universités comme l'UNB, qui offre des programmes complets en éducation physique et en loisirs, a sensiblement contribué à la réalisation de cet objectif. L'accroissement des subventions aux universités dans ce domaine aurait des répercussions assez immédiates et durables tant au niveau régional que national.

L'ACPU traite dans son mémoire de la question des besions futurs en main-d'œuvre spécialisé au Canada dans les secteurs des sciences et du génie par rapport aux objectifs et programmes de développement formulés par le gouvernement.

Par conséquent, être contre le renforcement des universités canadiennes, c'est tenter de ramener les objectifs déclarés du pays à une simple prise de positions et à une rhétorique vide de sens.

6. CONSÉQUENCES RÉGIONALES DE L'INSUFFISANCE DES SUBVENTIONS

Certaines des conséquences de l'insuffisance actuelle des contributions versées aux universités sont exposées dans le

The implications of continuation of this state of underfunding, or worse still, further cutbacks, are also discussed.

Our attention will be confined to consequences for the Atlantic region, New Brunswick in particular. In this region, the situation has been rather worse in recent years. The UNB library for instance is a major regional resource, not only for the University community, but for government research staff located in this area and the general public as well. Our library has suffered severe cutbacks in both journal and book acquisitions and in support staff. Consequently, service to users has been reduced to a point where it can be said that people in New Brunswick are treated less than equitably in the matter of access to information as compared to residents of Ontario or Quebec, for example. Much of our research and technical equipment is becoming worn out and/or obsolete for the same reason.

Salaries of faculty and librarians in the Atlantic region are typically over 15 per cent below the Canadian average.* Yet the Consumer Price Indices compiled by Statistics Canada for centres such as Saint John and Halifax do not differ substantially from those of other major Canadian cities. It may be true that housing costs are generally lower here, but this effect is compensated for by higher taxes and higher costs for most other goods and services. Moreover, Atlantic universities have to compete in a *national* academic *market* for staff (and even an industrial market in certain fields). Consequently, it is becoming increasingly difficult to recruit and retain well qualified staff in a wide variety of disciplines. Thus it can be argued that the students in this region are being discriminated against, because our institutions have difficulty maintaining adequate programmes and facilities in a number of fields.

There is a further general threat which looms over the whole Canadian university system, but which looms even larger in this region. This is the threat to the future of academic freedom and the spirit of free, responsible enquiry so necessary in universities which is posed by the severe reductions in tenurable positions in universities. These reductions are imposed by university administrations in response to the general financial stress on the system.

7. ACCESS TO UNIVERSITY EDUCATION

It is our view that access to university education should be limited only by interest and ability to learn. A distressing aspect of the underfunding of the system, which is becoming increasingly acute especially in Atlantic Canada, is that access to higher education is moving farther from the reach of children of lower and middle income families. Not only is this an aspect of regional disparity, but regional disparity is further exacerbated by it!

* Data is readily available from Statistics Canada and the Canadian Association of University Business Officers.

mémoire que l'ACPU a présenté au groupe de travail. On y examine également les répercussions de la poursuite de cette pratique ou pire encore de réductions ultérieures.

Nous nous en tiendrons donc aux conséquences qui touchent la région de l'Atlantique et en particulier le Nouveau-Brunswick. Dans cette région, la situation s'est quelque peu détériorée ces dernières années. La bibliothèque de l'Université du Nouveau-Brunswick constitue, par exemple, une ressource régionale importante, non seulement pour le milieu universitaire, mais également pour le personnel de recherche du gouvernement qui travaille dans cette région ainsi que pour le grand public. Des restrictions sévères ont été imposées à notre bibliothèque tant à l'acquisition de journaux et de livres qu'au recrutement du personnel de soutien. C'est ainsi que les services offerts aux usagers ont été réduits au point où l'on peut dire que la population du Nouveau-Brunswick est traitée moins équitablement en ce qui concerne l'accès à l'information que les résidents de l'Ontario ou du Québec. Presque tout notre équipement de recherche et notre matériel technique s'use ou devient désuet pour la même raison.

Les traitements versés au personnel des facultés ainsi qu'aux bibliothécaires de la région de l'Atlantique sont inférieurs d'au moins 15 p. 100 à la moyenne canadienne.* Pourtant les indices des prix à la consommation compilés par Statistique Canada pour des centres comme Saint-Jean et Halifax n'indiquent pas une grande différence par rapport à ceux d'autres grandes villes canadiennes. Il est peut-être vrai que le coût du logement est en général inférieur ici, mais cet effet est compensé par des taxes et des coûts plus élevés pour la plupart des autres biens et services. En outre, les universités de l'Atlantique doivent soutenir la concurrence sur le marché national de l'enseignement en ce qui concerne le personnel (et même sur le marché industriel dans certains domaines). Il devient donc de plus en plus difficile de recruter et de retenir du personnel très qualifié, et ce, dans une vaste gamme de discipline. On peut donc affirmer que les étudiants de cette région subissent un préjudice du fait que nos institutions éprouvent des difficultés à offrir des programmes et des services adéquats dans un certain nombre de domaines.

Une menace plus générale plane au-dessus de l'ensemble du système universitaire canadien, mais, en particulier, dans notre région. Il s'agit de la menace qui s'exerce contre l'avenir de la liberté d'enseignement et l'esprit de recherche libre et responsable, si indispensable aux universités, du fait des compressions importantes du personnel en poste. Ces compressions sont effectuées par les conseils d'administration des universités pour répondre aux contraintes financières imposées au système.

7. ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Selon nous, l'accès à l'enseignement universitaire ne devrait être limité que par l'intérêt et l'aptitude à apprendre. Un aspect déprimant du manque de fonds qui prend de plus en plus d'importance dans la région de l'Atlantique, c'est que l'enseignement supérieur devient de moins en moins accessible aux enfants provenant de familles à petits revenus ou à revenus moyens. Non seulement s'agit-il là d'un aspect de la disparité régionale, mais cette dernière s'en trouve d'autant aggravée.

* On peut facilement obtenir ces données auprès de Statistique Canada et de la Canadian Association of University Business Officers.

A deterioration in access to higher education bodes ill for the maintenance of a prosperous, just and stable democratic society. It suffices to refer to the situation in Germany in the nineteenth and twentieth centuries to illustrate this point. James A. Perkins, former president of Cornell Univeristy, has described this situation.*

"The German Universities, in the third decade of the nineteenth century, were the first to raise the banner of research as a central mission—if not the central mission—of the university."

"But the flowering of the German university took place in a shady garden without appropriate drainage or fertilizer. The process was confined to an elite—around five percent of the age group, at its maximum—and as a result the trained manpower needed to fuel German growth simply was not forthcoming. Even more important was the disjunction between the German university and German society, a disjunction that grew out of the monarchic, aristocratic and essentially antidemocratic nature of the German ruling classes. The university could expect support as long as it did not meddle in affairs outside its walls. Conversely, there was little incentive for the research scholar to establish relations with public and private authorities."

"But the price was high, both for higher education in Germany and for the social structure of the country. Neither its government nor its business leaders had the benefit of the *humanizing influence* that close contacts with the university might have provided . . . The price . . . has been paid by each generation and is (still) now a towering social and political problem for . . . Germany."

Thus, as Dr. Perkins tells us, the catastrophic *social* and *economic* upheavals experienced by Germany in this century were in no small measure due to the serious inadequacies in its system of higher education. Presumably Prime Minister Trudeau had this sort of example in mind when he made the statement quoted on page 9 of this brief.

Universal access to higher education is therefore not a luxury, rather it is a vital necessity for our Canadian society.

8. THE ECONOMIC POSITION OF PROFESSORS AND OTHER UNIVERSITY EMPLOYEES

It is well documented that university professors constitute one of the hardest working groups of employees in the country, inspite of being in one of the lowest paid groups of professionals. A study done recently at the University of Toronto established that professors there work an average of 60 hours a week on their teaching, research and administrative duties. Analyses carried out by Dr. David Balzarini (attached**) over a year ago for CAUT show that

(i) wages for university professors have declined significantly relative to the Canadian average over the past decade;

* J. A. Perkins, "The University in Transition", Princeton University Press, 1966, pages 11, 12, 13.

**(Graph and Article, "Is the Academic Rewarded in This Lifetime"—Items II, III)

Un accès difficile aux études supérieures est de mauvaise augure pour le maintien d'une société démocratique qui se veut prospère, juste et stable. Il suffit de songer à la situation en Allemagne aux XIX^{e} et XX^{e} siècles pour le comprendre. James A. Perkins, ancien président de l'université Cornell, a décrit la situation.*

«Les universités allemandes, au cours de la troisième décennie du XIX^{e} siècle, ont été les premières à brandir l'étendard de la recherche et d'en faire une mission importante—sinon la principale—de l'université.»

«Mais c'est dans l'ombre que l'université allemande s'est épanouie sans l'irrigation ni les engrais voulus. Le processus a été limité à une élite—environ 5 p. 100 du groupe d'âge, au maximum—de sorte que la main-d'œuvre qualifiée dont on aurait eu besoin pour assurer la croissance du peuple allemand n'existait tout simplement pas. Il ne faut pas oublier un élément encore plus important, à savoir le fossé qui existe entre l'université allemande et la société allemande. Ce fossé est dû au caractère monarchique, aristocratique et essentiellement antidémocratique des classes dirigeantes. L'université pouvait s'attendre à recevoir des subventions tant qu'elle ne se mêlait pas de ce qui se passait à l'extérieur de ses murs. Inversement, peu de subventions étaient accordées à la recherche lorsqu'il s'agissait d'établir des relations entre les pouvoirs publics et les entreprises privées.»

«Mais la rançon en était lourde tant pour l'enseignement supérieurs en Allemagne que pour la structure sociale du pays. Ni les dirigeants politiques ni les dirigeants financiers n'avaient profité de l'*influence humanisante* que des relations étroites avec l'université auraient pu susciter . . . Chaque génération en a fait les frais et c'est encore aujourd'hui un grave problème politique et social en Allemagne.»

Ainsi, comme le dit M. Perkins, les terribles bouleversements sociaux et économiques qu'a connus l'Allemagne au cours de ce siècle découlaient en très grande partie des graves lacunes de son système d'enseignement supérieur. Le premier ministre M. Trudeau avait sans doute cet exemple à l'esprit en faisant la déclaration citée à la page 9 du présent mémoire.

Par conséquent, l'accès universel à l'enseignement supérieur ne constitue pas un luxe mais une nécessité vitale pour la société canadienne.

8. SITUATION ÉCONOMIQUE DES PROFESSEURS ET DES AUTRES EMPLOYÉS DES UNIVERSITÉS

Il est bien prouvé que les professeurs d'université représentent l'un des groupes d'employés qui travaillent le plus au Canada, bien qu'ils soient les moins bien payés parmi les professions libérales. Selon une étude récente de l'Université de Toronto, ses professeurs consacrent en moyenne 60 heures par semaine à l'enseignement, à la recherche et à des fonctions administratives. Des analyses (ci-jointes)** effectuées par M. David Balzarini pour l'ACPU il y a un peu plus d'un an indiquent que

(i) au cours de la dernière décennie, le traitement des professeurs d'université a considérablement baissé par rapport à la moyenne au Canada;

* A. Perkins, "The University in Transition", Princeton University Press, 1966, page 11, 12, 13

**(Graphique et article, *Is the Academic Rewarded in this Lifetime*"—points II et III)

(ii) the integrated (cumulative total) lifetime earnings of professors only catch up (on average) to those of carpenters at age 56 and school teachers at age 60.

It is Dr. Balzarini's current opinion (May 1981) that the situation is actually worsening—professors who are relatively young now may never catch up to carpenters or teachers in their working lifetime, if current trends continue.

The situation is again worse for faculty in Atlantic Canada. Not only have salaries here been generally lower over the past two decades, but we are required to do more teaching than professors elsewhere in Canada while at the same time expected to do the same amount of research as those elsewhere.

At UNB in particular, the number of student contact hours required of professors was significantly higher than in central Canada a decade ago. But in recent years our teaching load has gradually increased still further relative to other parts of Canada.

A similar discouraging situation exists for other university employees. We have been advised by representatives of other UNB employee groups, both unionized and non-unionized that their wage scales are substantially lower than, not only equivalent groups in other parts of Canada, but even lower than groups doing analogous work here in New Brunswick.

9. SUPPORT FOR THE ARTS

Universities play a major role in the artistic aspect of Canadian culture in a variety of ways. The CAUT brief to the Federal Cultural Policy Review Committee (Applebaum-Hebert Commission) describes some of these contributions.*

UNB does not offer degree programmes in the Fine Arts or Performing Arts. However, UNB has operated an Arts Centre and has funded resident artists, writers and musicians for many years. One of the indirect economic benefits of UNB's general educational role as a centre for the Arts for the public is that the greater Fredericton area has become one of the most lucrative (per capita) markets for fine Arts and Handcrafts in Canada.**

10. REGIONAL RESEARCH CONCERNS

If New Brunswick and other Atlantic provinces are ever to derive proper economic benefits from their natural resources and to once again become economically self-reliant, much greater support to local research and development and training of personnel must be forthcoming from both levels of government. All too little is being done in the way of development of techniques directed toward, for example, optimal management of our coastal and offshore fisheries, aquaculture, optimal

* Copies available from CAUT

**Surveys carried out by provincial and national Craft Councils indicate this.

(ii) le total cumulatif de leurs gains sur toute une vie ne se compare (en moyenne) qu'à celui des charpentiers âgés de 56 ans et des instituteurs âgés de 60 ans.

M. Balzarini estime actuellement (en mai 1981) que la situation empire puisque les professeurs encore relativement jeunes aujourd'hui pourront ne jamais rattraper les charpentiers ni les instituteurs au cours de leur vie professionnelle si les tendances actuelles se poursuivent.

La situation est encore pire pour nombre de professeurs d'université dans la région de l'Atlantique. Depuis deux décennies, les traitements y sont en général plus bas et, de plus, nous sommes tenus d'enseigner davantage que nos collègues des autres régions du Canada, tout en effectuant autant de recherche qu'eux.

A l'Université du Nouveau-Brunswick, en particulier, les heures que les professeurs devaient consacrer à leurs étudiants étaient sensiblement plus élevées qu'au centre du Canada il y a dix ans. Mais ces dernières années, notre charge d'enseignement a progressivement augmenté encore davantage que dans les autres régions du Canada.

La situation est aussi décourageante pour les autres employés d'université. Des représentants d'autres groupes d'employés de l'UNB, syndiqués ou non, nous ont fait savoir que le barème de leurs salaires est bien inférieur non seulement aux mêmes groupes d'autres régions du pays, mais aussi à des groupes faisant un travail analogue au Nouveau-Brunswick.

9. ENCOURAGEMENT AUX ARTS

Les universités jouent de bien des manières, un rôle essentiel dans la vie artistique et culturelle du Canada. Le mémoire soumis par l'ACPU au Comité d'étude de la politique culturelle fédérale (Commission Applebaum-Hebert) décrit comment elles y contribuent à certains égards.*

L'UNB n'a pas de programmes sanctionnés par des diplômes dans le domaine des beaux arts ni dans celui des arts d'exécution. Cependant, elle possède un Centre des arts et depuis bien des années, elle subventionne des artistes, des écrivains et des musiciens résidents. L'un des avantages économiques indirects du rôle éducatif général de l'UNB en tant que centre artistique destiné au public est que la région métropolitaine de Frédéricton est devenue (par habitant) l'un des marchés les plus lucratifs du Canada dans les domaines des beaux-arts et de l'artisanat.

10. LES PROBLÈMES DE LA RECHERCHE RÉGIONALE

Pour que le Nouveau-Brunswick et les autres provinces de l'Atlantique puissent un jour retirer les avantages économiques voulus de leurs ressources naturelles et retrouver leur autonomie financière, il faut que les deux niveaux de gouvernement accordent plus de subventions à la recherche et au développement local ainsi qu'à la formation du personnel. On ne fait pas grand chose pour trouver des techniques concernant par exemple la gestion optimale de nos pêcheries côtières et hauturière,

* Exemplaires disponibles auprès de l'ACPU.

management of our forests and extraction and local processing of mineral deposits.

There is a great need for the development of secondary industry in this region, so that appropriate benefit can be derived from limited resources and general employment increased. A strong university system can contribute much to this area as well, through interactions with both private industry and government.

The unique sociological structure and culture of our region also deserves more support from governments in order to be preserved, enhanced and transmitted.

11. JOB SATISFACTION OF UNIVERSITY GRADUATES

Much has been said in the media of late regarding job opportunities and job satisfaction of university graduates in light of statistical studies in these matters. In particular the Statistics Canada study carried out recently by W. Clark and Z. Zsigmond* is widely cited. Clarke and Zsigmond concluded that, e.g.,

(a) one-third of those surveyed were under-employed, i.e. in jobs not requiring degrees;

(b) one-fourth of those surveyed regretted their programme of study and many of these planned to return to school for further studies.

Some commentators have said that these findings imply that great quantities of tax-payers' money are being wasted, and have concluded on this basis that the whole system of higher education must thereby be called into question.

These conclusions are really based on naive interpretations of the premises and results of the study and of statistical data and analysis in general. To put the situation in perspective, other questions have to be asked:

(A) What are the unemployment rates for people with, and without, degrees?

(B) What is the rate of job satisfaction among people without degrees, such as in skilled or unskilled industrial labour?

With regard to question (B), one may conclude from the major thrust of many trade unions to reduce working hours to 40 hours or less per week, that the level of job satisfaction of their members cannot be very high. This is especially clear when contrasted with the fact that the typical university professor (who usually has a degree or two) cheerfully works 60 hours or more per week.

Another perspective on points (a) and (b) can be arrived at by a different type of comparison. It is well known that in the course of major wars, such as World War II, substantial numbers of military personnel are killed in commonplace accidents well away from battlefronts. Should we then conclude that it is pointless and wasteful to spend money training armed forces personnel? Hardly!

In any case, as we have endeavoured to point out in sections 3, 4, 5 and 7 of this brief (with the assistance of Polybius, Ortega and Perkins), higher education has a fundamental

* Statistics Canada, Cat. 80-572 E, 1981

l'aquaculture, la gestion optimale de nos forêts ainsi que l'extraction et le traitement sur place des dépôts de minerais.

Cette région a un très grand besoin de développer ses industries secondaires afin de tirer un profit convenable de ses ressources limitées et d'améliorer la situation de l'emploi. Le renforcement des structures universitaires peut jouer un grand rôle dans ce domaine aussi, grâce à une action conjuguée entre le secteur privé et le secteur public, comme l'indiquent des études faites par les Conseils de métiers à l'échelle provinciale et nationale.

La texture sociologique propre à notre région, de même que notre culture méritent aussi d'être soutenues davantage par les gouvernements afin de pouvoir être préservées, développées et transmises.

11. LA SATISFACTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS D'UNIVERSITÉ

Récemment, les media ont beaucoup traité des possibilités d'emplois et des succès professionnels des diplômés d'université à la lumière d'étude statistiques portant sur ces sujets. En particulier, celle de Statistique Canada, récemment conduite par W. Clark et Z. Zsigmond* est largement citée. Selon ces deux auteurs,

a) un tiers des sujets interrogés étaient sous-employés, autrement dit, leur emploi n'exigeait pas de diplôme;

b) un quart des sujets interrogés ont dit avoir la nostalgie de la vie universitaire et nombre d'entre eux envisageaient de rependre leurs études.

Pour certains, ces conclusions impliquent qu'il se fait un grand gaspillage de l'argent des contribuables et qu'il faut donc remettre en question tout l'enseignement universitaire.

Ces conclusions sont en fait fondées sur des interprétations naïves des hypothèses et des résultats de l'étude, et en général, des données et des analyses statistiques. Pour replacer les choses dans leurs perspective, il faut poser d'autres questions:

(A) Quels sont les taux de chômage des diplômés et des non diplômés?

(B) Les non diplômés sont-ils satisfaits de leur emploi, qualifié ou non, dans l'industrie?

En ce qui concerne la question (B), vu la tendance marquée d'un grand nombre de syndicats à abaisser la semaine de travail à 40 heures ou moins par semaine, les employés ne peuvent être très satisfaits. C'est particulièrement évident lorsqu'on pense qu'un professeur d'université type (qui possède en général un ou deux diplômes) est content de travailler au moins 60 heures par semaine.

On peut arriver à une autre perspective au sujet des points *a*) et *b*) en se servant d'un autre type de comparaison. Il est bien connu que dans les grandes guerres, comme la Seconde Guerre mondiale, un très grand nombre de militaires sont tués dans des accidents ordinaires, très loin des champs de bataille. Faut-il en conclure qu'il est inutile de gaspiller de l'argent pour former le personnel des forces armées? Loin de là!

De toute façon, comme nous avons essayé de l'indiquer aux paragraphes 3, 4, 5, et 7 du présent mémoire, avec l'aide de Polybius, Ortega et Perkins, l'enseignement universitaire pos-

* Statistique Canada, Cat. 80-572 E, 1981

value which transcends local, short-term and mundane considerations (regardless of how vexing these may be temporarily), for both the individual and society as a whole.

12. FUNDING: RESPONSIBILITY FOR AND DELIVERY OF

According to the BNA Act, the Provinces have responsibility for Education (or whatever was meant by "Education" at the time of Confederation). Since the Second World War, however, they have gradually been abdicating this responsibility to the Federal Government, de facto. This process accelerated in the late 1970's so that now, depending on the Province, much or all (even more than all in several cases) of the funding for higher education comes out of federal transfers of cash and tax points. This effect is dramatically set out in tables prepared by CAUT from figures provided by the Department of the Secretary of State (attached)*.

We feel that, ultimately, it is desirable that both levels of government actively share responsibility for the support of university education. Too much national control might result in legitimate regional interests being submerged. Too much regional or provincial control could well result in victimization by political expediency, since local governments appear to be more susceptible to immediate and parochial pressures. However, shared responsibility will only be viable if there is some mechanism available to enforce the carrying out of each share of the responsibility.

At present the bulk of university funding is delivered by the Provinces, even though much or all of the funds are derived from federal sources. Thus, while the Government of Canada has been acting very responsibly in both the national and regional interests, it receives little credit because of low visibility. It would be much better for national unity if the federal presence was much more tangible and visible.

There are many ways in which the Government of Canada might become more visible and receive more credit. One is a revitalization of student aid programmes. Another avenue is direct federal funding of specific teaching and research programmes. A perhaps more radical approach would involve direct provision of general operating and capital funds to the universities.

There is some considerable danger in either the federal or the provincial government confining itself to the 'bloc' funding of *only* specific research or teaching programmes. The overall structure of a university might thereby be undermined and ultimately collapse from the instability and malnutrition caused by periodic appearances and disappearances of sizeable fractions of the funding in accordance with the proclivities of federal or provincial planning agencies.

Moreover, the concomitant phenomenon of over-emphasis on mission-oriented research or teaching programmes is no less dangerous, to the national well-being as well as to that of the university. A salutary example of the economic and social

* (Item IV, Tables, especially, IV (2) (6))

sède pour l'individu et pour la société, une valeur fondamentale qui transcende les considérations locales, à court terme et ordinaires, (même si celles-ci peuvent être provisoirement gênantes.)

12. RESPONSABILITÉ DES SUBVENTIONS

En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, l'éducation (ou ce que l'on entendait par ce terme à l'époque de la Confédération) relève des provinces. Cependant, depuis la Seconde Guerre mondiale, elles se sont progressivement déchargées de cette responsabilité au profit du gouvernement fédéral. Ce processus s'est accéléré à la fin des années 70, de sorte que maintenant, dans certaines provinces, une grande part ou la totalité (sinon plus dans bien des cas) des subventions accordées à l'enseignement supérieur proviennent de transferts fédéraux payés au comptant ou en points fiscaux. C'est ce qu'indiquent clairement les tableaux (ci-joints) préparés par l'ACPU, à partir des chiffres donnés par le Secrétariat d'État.*

Nous pensons que finalement il est souhaitable que les deux niveaux de gouvernement se partagent activement la responsabilité d'appuyer l'enseignement universitaire. Un trop grand contrôle fédéral risquerait de submerger des intérêts régionaux légitimes. Un contrôle régional ou provincial beaucoup trop étroit risquerait de rendre les universités victimes d'expédients politiques puisque les gouvernements locaux semblent plus sensibles aux pressions immédiates des coteries. Cependant, le partage des responsabilités ne sera viable que s'il existe un mécanisme pour faire respecter leur application.

Actuellement, la majeure partie des subventions aux universités provient des provinces, même si l'essentiel, sinon la totalité des fonds, proviennent de sources fédérales. Ainsi, bien que le gouvernement du Canada ait véritablement agi dans l'intérêt national et régional, on lui en sait peu gré parce que sa participation n'est pas évidente. Pour consolider l'unité nationale, il vaudrait mieux qu'elle soit beaucoup plus tangible et visible.

Le gouvernement fédéral pourrait, de bien des façons, accentuer sa présence et s'en voir attribuer le mérite. L'une d'elles serait de renforcer les programmes d'aide aux étudiants ou d'accorder des subventions fédérales directes à des programmes précis d'enseignement et de recherche. Une approche peut-être plus radicale consisterait à remettre directement aux universités des fonds généraux de fonctionnement.

Il est extrêmement dangereux que le gouvernement fédéral ou que les provinces se limitent à n'appliquer la formule «globale» de financement qu'à des programmes bien précis de recherche ou d'enseignement. Les structures générales des universités pourraient en être sapées, et finalement, risqueraient de s'effondrer à cause de l'instabilité et du manque de fonds dus au rythme intermittent du versement de fractions importantes des subventions, au gré des agences fédérales ou provinciales de planification.

En outre, le phénomène concomitant qui consiste à donner trop d'importance aux programmes de recherche ou d'enseignement utilitaires n'en est pas moins dangeureux pour le bien-être national ainsi que pour celui de l'université. Un

* (Point IV, Tableaux, particulièrement IV (2) (6)).

havoc that over-emphasis on mission-oriented programmes in higher education may cause is provided by the events in China during the so-called Cultural Revolution. As is well known, China's universities were culturally and scientifically devastated with the result that the Chinese economy was set back many years. Since the only research allowed was applied research, and that of a politically acceptable nature, and since applied research does indeed wither in the absence of basic research, technology in China declined. The result is that the present government of that country has had to send thousands of engineers and scientists abroad for extended periods ot recover what was lost in the 'mission-oriented era'. China is also advertising in Canada and other countries for large numbers of foreign language teachers to teach not just languages, but also the Humanities and Social Sciences in their educational system. Surely Canada does not need to learn this lesson the hard way!

We have often heard it said recently that Canadian industry should assume a greater share of the cost of training future employees. This may be a laudable sentiment. But it would be most unrealistic to expect much from this quarter until such time as the ownership of Canadian business and industry is largely in Canadian hands. Only then will the owners of such companies feel a compelling commitment to the future of Canada, and even then only if government pressure is applied.

Thus a strengthening of research and development and an increase in trained manpower, through improving the current lot of the universities with government funding, and the subsequent Canadianization of the economy must necessarily occur well prior to any realistic hope of a significant share of the funding coming from private sources. For the funding contributions can only come out of the profits and if the latter go abroad, so must the former.

To reiterate remarks made previously in this section from a different perspective, the funding delivery system must continue to be such that the fundamental teaching function of the universities remains on a secure and stable foundation. To direct funding away from this vital area, or to make its funding heavily contingent upon special projects, would inevitably lead to a collapse of the whole educational system, with unfortunate consequences for the nation.

'User-pay' schemes for higher education, in the usual sense of that term, are quite inappropriate in a liberal democracy, being highly discriminatory. They would lead to the kind of sterile and narrow elitism that ultimately precipitates social and economic breakdowns, as noted in section 7 of this brief. In point of fact, it is not merely the individual who receives the degree who benefits, but rather the society as a whole in various direct and indirect ways, as noted in sections 3 and 4 here. Thus in a fundamental and positive sense it is the state that is the user (beneficiary) and this (collective) user should pay.

The CAUT brief to the Task Force examines at some length various funding delivery systems, pointing out their advantages

exemple salutaire du désastre économique et social que représente ce genre de programme dans l'enseignement supérieur est celui des événements qui se sont passés en Chine au cours de ce qu'on a appelé la Révolution culturelle. Tout le monde sait maintenant que les universités chinoises ont été culturellement et scientifiquement dévastées, et que, de ce fait, l'économie du pays a régressé de bien des années. Étant donné que seule était autorisée la recherche appliquée ayant une orientation politique acceptable et qu'en l'absence de recherche fondamentale, la recherche appliquée ne peut que s'étioler, la technologie de la Chine a subi un immence déclin. C'est pourquoi le gouvernement actuel de ce pays a dû envoyer des milliers d'ingénieurs et de scientifiques à l'étranger pendant de longues périodes pour qu'ils récupèrent ce qui a été perdu pendant cette époque «utilitaire». La Chine fait aussi de la publicité au Canada et dans d'autres pays où elle demande un grand nombre de professeurs de langues étrangères pour enseigner non seulement les langues mais aussi les humanités et les sciences sociales. Le Canada n'a pas besoin de traverser une telle épreuve pour savoir tout cela.

Ces derniers temps, on entend souvent dire que l'industrie canadienne devrait assumer une plus grande partie du coût de la formation des futurs employés. C'est un sentiment peut-être louable, mais il serait extrêmement peu réaliste d'attendre beaucoup de ce secteur tant que la majeure partie des affaires et des industries canadiennes ne seront pas entre les mains de Canadiens. C'est alors seulement que les industriels se sentiront engagés envers l'avenir du pays, et même en ce cas, le gouvernement devra encore exercer des pressions sur eux.

Il faudra donc renforcer la recherche et le développement, étendre la formation de la main-d'œuvre en améliorant la situation actuelle des universités au moyen de subventions de l'État et «canadianiser» ensuite l'économie, tout cela devant nécessairement se faire bien avant que l'on puisse espérer, de façon réaliste, que des intérêts privés se chargent d'une partie importante des subventions. Ces dernières ne peuvent provenir que des profits et si ces derniers sont destinés à l'étranger, les subventions le sont aussi.

Pour reprendre selon une perspective différente, des remarques déjà faites dans la présente partie, le système de répartition des subventions doit continuer à être tel que la fonction fondamentale des universités, l'enseignement repose sur des assises sûres et stables. Retirer des subventions à ce secteur vital ou les faire beaucoup trop dépendre de projets spéciaux entraînerait inévitablement la ruine de tout le système universitaire, avec des conséquences désastreuses pour le pays.

Appliquer à l'enseignement supérieur le principe selon lequel les coûts incombent aux utilisateurs ne convient nullement à une démocratie fédérale car ce serait extrêmement discriminatoire. Il en découlerait un élitisme étroit qui en dernier ressort entraînerait des catastrophes sociales et économiques, comme l'indique la partie 7 du présent mémoire. En fait, ce n'est pas simplement celui qui obtient un diplôme qui profite du système mais toute la société, de façon directe ou indirecte, ainsi qu'il est dit dans les partie 3 et 4. De ce fait, fondamentallement et sans aucun doute, c'est l'État qui est l'utilisateur (le bénéficiaire collectif) et en tant que tel, il doit en assumer les frais.

Le mémoire de l'ACPU au Groupe de travail examine en détail divers systèmes de subventions, leurs avantages et leurs

and disadvantages and emphasizing aspects and points different from those emphasized here. That brief also refers the Task Force to types of information which should be obtained prior to making recommendations to the Government.

13. FEDERAL DEFICITS AND NATIONAL PRIORITIES

All responsible Canadians are concerned about the size of the deficit in the recent budgets of the Government of Canada. However, Government expenditures in major areas have not really been extravagant. In spite of claims by the Opposition and some of the media, the Government has been exercising visible restraint. For instance, no one can rationally argue that Canada's programmes in the areas of health care, higher education and income assistance for senior citizens are overfunded. But such programmes are essential in a democratic country which prides itself on just and equitable treatment of its citizens.

The problem then is that the revenues of the Government of Canada are not adequate to cover essential national services and programmes. On the other hand it is well known that certain provinces have been accumulating huge surpluses in recent years through resource revenues.

Therefore the federal deficit problem is really one of an inequitable distribution of revenue on a national basis. To a substantial degree then, the problem could be solved by the Government of Canada receiving more of the revenue which is actually available in the country through improved taxation and fiscal arrangements with the provinces.

The problem of the federal deficit should not be solved by imposing further burdens on the currently economically weaker provinces or by inflicting massive damage to programmes vital to the national interest in the short and long term, such as higher education.

The essence of our federal system is the reduction of regional economic disparties which arise in various parts of the country and the equalization of opportunities for our citizens in all parts of Canada. Since the time of Confederation, the centres of economic strength have shifted from the east to the centre and more recently to the west. There is good indication that in another decade or so, both eastern and western coastal regions will develop economic strength, if coastal and offshore fisheries, mineral and energy resources are properly developed and managed. But until this occurs, the Atlantic region will continue to require equalization assistance just as, for example, Alberta required a few decades ago.

In brief, the problem of federal deficits should not be imposed on the backs of currently disadvantaged regions. Equally well, it should not be imposed on the backs of programmes essential to the maintenance of our society and to the achievement of national goals, such as higher education, which are already in serious difficulty through underfunding.

inconvénients, et en insistant sur des aspects et sur des points différents de ceux qui sont soulignés ici. Il renvoie aussi à des renseignements qu'il faudrait connaître avant de présenter des recommandations au gouvernement.

13. DÉFICITS FÉDÉRAUX ET PRIORITÉS NATIONALES

Tous les Canadiens responsables s'inquiètent de l'ampleur du déficit des récents budgets du gouvernement du Canada. Toutefois, les dépenses gouvernementales dans les grands secteur n'ont pas vraiment été extravagantes. Malgré ce que prétendent l'Opposition et certains médias, le gouvernement a fait preuve d'austérité. Par exemple, nul ne peut raisonnablement prétendre que des fonds excessifs ont été affectés aux programmes du Canada dans les domaines des soins médicaux, de l'enseignement supérieur et de l'aide aux personnes âgées. Mais ces programmes sont essentiels dans une société démocratique, fière du traitement juste et équitable qu'elle accorde à ses membres.

Alors le problème tient à ce que les recettes du gouvernement du Canada ne sont pas suffisantes pour subvenir aux services et aux programmes nationaux essentiels. Par ailleurs, il est bien connu que certaines provinces ont accumulé de vastes excédents ces dernières années grâce à l'exploitation de leurs ressources. Le problème du déficit fédéral est donc en fait un problème de répartition des recettes à l'échelle nationale.

Ce problème pourrait être résolu dans une large mesure, si le gouvernement du Canada recevait une plus grande part des rentrées d'argent dont dispose les pays, ce qui serait possible en modifiant les accords fiscaux conclus avec les provinces.

Le problème du déficit fédéral ne devrait pas être résolu en imposant un fardeau supplémentaire aux provinces qui sont actuellement les plus faibles du point de vue économique, ni en pénalisant sévèrement des programmes comme celui de l'enseignement supérieur qui, à court et à long terme, sont essentiels à l'intérêt national.

Notre système fédéral tend fondamentalement à réduire les disparités économiques régionales entre diverses parties du pays, et à égaliser les chances de tous les Canadiens. Depuis l'époque de la Confédération, les centres du pouvoir économique sont passés de l'Est au centre et, plus récemment, à l'Ouest. Il est probable que dans une décennie les régions de l'Est et de l'Ouest seront économiquement fortes si les ressources de la pêche et les ressources minérales et énergétiques le long des deux côtes et au large des deux océans sont bien exploitées et bien gérées. Mais d'ici là, la région de l'Atlantique aura besoin d'aide tout comme, par exemple, l'Alberta en avait besoin il y a quelques décennies.

En bref, il importe de ne pas faire porter le poids des déficits fédéraux par les régions actuellement défavorisées. De même, ce fardeau ne doit pas pénaliser des programmes comme celui de l'enseignement supérieur, qui sont déjà en sérieuse difficulté par manque de fonds, mais sont pourtant indispensables au maintien de notre société et à la réalisation des objectifs nationaux.

14. THE NEED FOR A ROYAL COMMISSION ON HIGHER EDUCATION

We certainly appreciate the time and energy being devoted by the members of the Task Force in their current capacities to the study of the voluminous material on the various federal-provincial programmes. However, we are concerned that it will be very difficult for the Task Force to fully assess the short and long range consequences of various options regarding these programmes in the time available prior to the next round of federal-provincial negotiations and the planning for the next federal budget. A general understanding of the complexities of and needs for the medicare and hospitalization programmes was developed through the Royal Commissions which enquired into these. We therefore feel that prior to any major changes being affected in the area of higher education, the Government of Canada should commission such an enquiry into this area. We hope that the members of the Task Force will see fit to recommend to the Government that there be a Royal Commission on the role and financing of higher education in Canada.

15. RECOMMENDATIONS

This brief concludes with a series of recommendations (R1 to R11), followed by a few comments and summarizing remarks.

R1 *That Due Consideration be Given to the Economically Weaker Regions in Any New Fiscal Arrangements.*

R2 *That the Government of Canada Ensure a Basic Reasonable Standard of Higher Education Facilities in Each Region of Canada.*

R3 *That Equality of Access to Higher Education be Maintained Across Canada.*

R4 *That Federal Fiscal Transfers to the Provinces and Intended for Higher Education be Restricted for Use as Intended.*

R5 *That New Federal-Provincial Fiscal Arrangements Contain Mechanisms to Promote Increased Provincial Contributions to Funding of Higher Education.*

R6 *That the University Community Have An Opportunity for Direct Input in the Next Round of Federal-Provincial Fiscal Negotiations.*

R7 *That a National Council or Agency be Established at Ministerial Level to Coordinate National Efforts in and Develop Policies for Higher Education, and to Oversee the Maintenance of Facilities and Equality of Access (cf. R2 and R3).*

R8 *That Regional Centres of Excellence be Established and Developed.*

R9 *That Student Aid Programmes be Revitalized.*

R10 *That, in the Interests of National Unity, Mechanisms be Established Whereby the Visibility of and Credit for Support of Higher Education by the Government of Canada are Enhanced.*

14. NÉCESSITÉ D'UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Certes, nous savons combien de temps et d'énergie les membres du groupe de travail ont consacré à l'étude de volumineux dossier des programmes fédéraux-provinciaux. Toutefois, nous craignons que le groupe n'ait beaucoup de difficulté à évaluer pleinement les répercussions à court et à long termes des diverses options possibles relativement à ces programmes vu le peu de temps dont il dispose avant la prochaine série de négociations fédérales-provinciales et avant la planification du prochain budget fédéral. Les commissions royales qui ont enquêté sur les programmes du soins médicaux et d'hospitalisation ont permis de mieux comprendre leur complexit et leur nécessité. C'est pourquoi nous estimons que, avant d'apporter des modifications importantes à l'enseignement supérieur, le gouvernement du Canada devrait ordonner une enquête sur ce domaine. Nous espérons donc que les membres du groupe de travail jugeront opportun de recommander au gouvernement la création d'une Commission royale d'enquête sur le rôle et le financement de l'enseignement supérieur au Canada.

15. RECOMMANDATIONS

Le présent mémoire se termine par une série de recommandations (R1 à R11), suivies de quelques observations et remarques en guise de conclusion.

R1 *Que les nouveaux accords fiscaux tiennent dûment compte des besoins des régions économiquement faibles.*

R2 *Que le gouvernement assure une norme de base raisonnable pour ce qui est des établissements d'enseignement supérieur de chaque région du Canada.*

R3 *Que l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur soit maintenue dans tout le Canada.*

R4 *Que les fonds transférés du gouvernement fédéral aux provinces en matière d'enseignement supérieur soient utilisés aux fins prévues.*

R5 *Que les nouveaux accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces prévoient des mécanismes permettant d'accroître les contributions fédérales au financement de l'enseignement supérieur.*

R6 *Que le milieu universitaire puisse participer directement à la prochaine série de négociations fiscales fédérales-provinciales.*

R7 *Qu'un conseil ou organisme national soit créé au niveau ministériel pour coordonner les efforts nationaux déployés dans l'enseignement supérieur, élaborer des politiques dans ce domaine, et veiller au maintien des établissements et assurer l'égalité d'accès à ceux-ci. (cf. R2 et R3).*

R8 *Que des centres régionaux de perfectionnement soient créés développés.*

R9 *Que les programmes d'aide aux étudiants soient revitalisés.*

R10 *Que, dans l'intérêt de l'unité nationale, des mécanismes soient mis en place pour que le gouvernement fédéral fasse davantage connaître l'aide qu'il apporte à*

R11 *That the Government of Canada Establish a Royal Commission on the Role and Financing of Higher Education.*

In this brief we have stressed the fact that a strong and universally accessible system of higher education is vital to the maintenance of a just, humane, civilized and economically strong democratic nation. Moreover, the basis of our Canadian federal state has long been striving toward equal sharing of regional strengths, equality of opportunity for all citizens and elimination of regional disparities. It is in this spirit that recommendations R1, R2, and R3 are put forward.

The Task Force should, in particular, be aware that if e.g. $1.5 billion in cuts are made to the post-secondary education part of EPF and if these cuts are passed on directly to the universities, the effect would be an immediate catastrophy. UNB, for instance, would lose nearly half of its total income.*

Some reasonable balance, which must vary with the current stength of the economy of each province, of the federal and provincial support for higher education needs to be established. It is regrettable that the provinces have exploited the 1977 EPF Act to an unreasonable degree, and to the detriment of higher education and thereby to our democratic society. While federal funding transfers have increased, provincial contributions have decreased. Moreover, the total provincial annual operating grants to universities have effectively decreased, once inflation is considered. These effects have been particularly dramatic in New Brunswick. For instance in the 3-year period 1976-1977 to 1979-1980, the annual rate of increase of federal transfers was more than 3 times the annual rate of increase of total provincial operating grants to our universities (26.7 per cent per annum as against 8.6 per cent)**. It is for reasons such as this that recommendations R4 and R5 are made.

The creation of a National Higher Education Council, with representation from the university community, the provincial governments and the federal government, and reporting directly to a federal Minister of the Crown, with responsibility to oversee and coordinate Canada's system of higher education would be most desirable, since it would aid greatly in promoting national goals (see page 9). Even prior to the formation of such a Council, direct input by university faculty and administrative organizations in the next round of federal-provincial fiscal negotiations would be beneficial for all parties concerned. Thus we feel that recommendations R6 and R7 are appropriate.

The economy of each region and that of the nation as a whole would benefit greatly from the creation of regional centres of excellence. These centres would involve cooperative efforts and shared facilities by and for federal and provincial agencies and universities. As examples for the Atlantic

* See attached Tables (Item V, especially V (3)).

**See attached tables (Item IV (4))

l'enseignement supérieur et s'en voie attribuer le mérite.

R11 *Que le gouvernement du Canada crée une commission royale d'enquête sur le rôle et le financement de l'enseignement supérieur.*

Dans le présent mémoire, nous avons souligné qu'un système d'enseignement supérieur fort et accessible à tous est indispensable au maintien d'une société démocratique juste, humaine, civilisée et économiquement forte. De plus, la base de notre État fédéral est depuis longtemps la recherche du partage équitable des ressources régionales, de l'égalité des chances pour tous les citoyens et de la suppression des disparités régionales. C'est dans cet esprit qu'ont été formulées les recommandations 1, 2 et 3.

Le groupe de travail devrait notamment savoir que si, par exemple, le financement de la fraction de la contribution relative au programme établi destiné à l'enseignement postsecondaire est réduit de $1.5 milliard et que cette réduction se répercute directement sur les universités, il en résultera une catastrophe immédiate. L'Université du Nouveau-Brunswick, par exemple, perdrait près de la moitié de ses revenus.*

Il importe de créer un équilibre raisonnable (variable selon la vigueur de l'économie de chaque province) entre l'appui fédéral et l'appui provincial apportés à l'enseignement supérieur. Il est regrettable que les provinces aient exploité la Loi de 1977 sur le financement des programmes établis d'une façon excessive, au détriment de l'enseignement supérieur et, par le fait même, de notre société démocratique. Les transferts de fonds fédéraux ont peut-être augmenté, mais les contributions provinciales ont baissé. De plus, les subventions annuelles de fonctionnement versées par les provinces aux universités ont en fait diminué, compte tenu de l'inflation, ce qui a été particulièrement lourd de conséquences au Nouveau-Brunswick. Par exemple, entre 1976-1977 et 1979-1980, le taux annuel d'augmentation des transferts fédéraux à été de plus de trois fois supérieur au taux annuel d'augmentation des subventions de fonctionnement accordées par les provinces aux universités (26.7 p. 100 par contre 8.6 p. 100)**. C'est pour des raisons comme celles-là que les recommandations 4 et 5 ont été formulées.

Créer un Conseil national de l'enseignement supérieur, composé de représentants du monde universitaire, des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral, qui rendrait compte de son activité directement à un ministre fédéral et serait chargé de surveiller et de coordonner le système canadien d'enseignement supérieur, serait des plus souhaitable car cela permettrait de promouvoir les objectifs nationaux (voir page 9). Même avant la création de ce conseil, la participation directe des associations d'administrateurs et de professeurs d'université à la prochaine série de négociations fiscales fédérales-provinciales serait profitable à tous les intéressés. Nous estimons donc que les recommandations 6 et 7 sont justifiées.

L'économie de chaque région et celle du pays dans son ensemble bénéficieraient grandement de la création de centres régionaux de perfectionnement. Ces centres concerteraient leurs efforts avec les universités et les organismes fédéraux et provinciaux et partageraient avec eux leurs installations. Dans

* Voir tableau ci-joint (article V, et notamment le paragraphe 5 (3)).

**Voir tableaux ci-joint (paragraphe IV (4))

Region, we suggest Forestry and Engineering in Fredericton, Medicine and Oceanography in Halifax, Agriculture in Charlottetown and Fisheries and Marine Engineering in St. John's, since these cities already have or are developing strong research and development groups in these fields. Establishment of centres of excellence in these fields would lead to considerable enhancement of current efforts and would provide very productive national investments for research and development funds. We would like to take this opportunity to express our strong support for the *Maritimes Forestry Complex* proposed by provincial, federal and UNB groups for Fredericton. We would encourage an early start on this project, which could well serve as a model centre of Excellence. This describes the intent of our recommendation R8. This is also one avenue whereby visibility of the role of the federal government would be increased (R10).

Student Aid (R9) is another avenue for the improvement of federal visibility (R10). Loan and bursary programmes should be re-invigorated and centralized. The federal government might consider development of a scholarship programme for undegraduates, analogous to the postgraduate scholarship programmes of federal granting Councils such as NSERC, which could be administered either locally or federally or in some combination. It would be advisable, however, to have such undergraduate scholarships tenable only at institutions in the region (or larger province) in which the recipients reside. Another possibility is the partial rebating of the tuition fees of students, upon graduation, if they can pass a bilingualism proficiency test.

We would emphasize that increased funding for student aid should not be at the expense of the general operating funds of

la région de l'Atlantique, par exemple, ils pourraient s'occuper de sylviculture et de génie à Fredericton, de médecine et d'océanographie à Halifax, d'agriculture à Charlottetown, de pêche et de génie maritime à Saint-Jean, puisque ces villes ont déjà ou sont en train de mettre sur pied, des groupes actifs de recherche et de développement dans ces domaines. La création de centres de perfectionnement renforcerait considérablement les efforts déployés actuellement et représenteraient une forme d'investissement très productive dans les fonds de recherche et de développement. Nous en profitons ici pour signaler que nous appuyons fortement le *Complexe forestier des Maritimes* proposé pour Fredericton par des groupes provinciaux et fédéraux et par des groupements de l'Université du Nouveau-Brunswick. Nous recommandons que ce projet, qui pourrait servir de centre de perfectionnement modèle, soit lancé sans tarder, ce que propose notre recommandation 8. Ce serait également un moyen de renforcer la présence du gouvernement fédéral (R10).

L'aide aux étudiants (R9) est un autre moyen d'améliorer celle-ci (R10). Les programmes de prêts et de bourses devraient être revivifiés et centralisés. Le gouvernement fédéral pourrait envisager l'établissement d'un programme de bourses d'études pour les étudiants de premier cycle (semblable au programme de conseils fédéraux comme le CRNSG, qui accorde des bourses pour les études supérieures). Ce programme pourrait être administré au niveau fédéral ou local, ou aux deux. Il serait toutefois souhaitable que ces bourses ne puissent être obtenues que dans les établissements de la région (ou de la province) dans laquelle les bénéficiaires résident. Une autre possibilité serait de rembourser une partie des frais de scolarité aux étudiants qui, à la fin de leur cours, réussiraient un test de bilinguisme.

Nous soulignons que l'augmentation de l'aide aux étudiants ne doit pas se faire aux dépens des fonds de fonctionnement

Table 1—Estimated Percentage Distribution of Post-Secondary Education Operating Expenditures by Type of Institution

Province	Universities	Non-University Post-Secondary	Secondary schools	Total
Newfoundland	93.4%	6.6%	—	100.0%
Prince Edward Island	83.2	16.8	—	100.0
Nova Scotia	75.1	9.2	15.7	100.0
New Brunswick	92.7	7.3	—	100.0
Quebec	43.0	36.9	20.1	100.0
Ontario	72.3	19.4	8.3	100.0
Manitoba	71.0	7.0	22.0	100.0
Saskatchewan	72.2	8.5	19.3	100.0
Alberta	65.1	17.1	17.8	100.0
British Columbia	59.5	24.5	16.0	100.0

Source: Education Support Programme Branch, Secretary of State Department.

Prepared by CAUT

Tableau 1—Répartition procentuelle prévue des dépenses d'exploitation des établissements postsecondaires par type d'établissement

Province	Universités	Établissements non universitaires postsecondaires	Écoles secondaires	Total
Terre-Neuve	93.4%	6.6%	—	100.0%
Île-du-Prince-Édouard	83.2	16.8	—	100.0
Nouvelle-Écosse	75.1	9.2	15.7	100.0
Nouveau-Brunswick	92.7	7.3	—	100.0
Québec	43.0	36.9	20.1	100.0
Ontario	72.3	19.4	8.3	100.0
Manitoba	71.0	7.0	22.0	100.0
Saskatchewan	72.2	8.5	19.3	100.0
Alberta	65.1	17.1	17.8	100.0
Colombie-Britannique	59.5	24.5	16.0	100.0

Source: Direction générale de l'aide à l'éducation, Secrétariat d'État.

Préparé par l'ACPU

the universities. There is little point in funding students' education if the viability of the educational institutions is thereby further diminished.

Finally, with regard to R11, we return to our remarks on page 1, to the effect that a periodic, in-depth and impartial review of the role, performance and prospects of a major and central national institution promotes health and vigor. We therefore hope that a Royal Commission on higher education in Canada will be established in the near future.

des universités. Il est inutile de financer des études si la viabilité des établissements s'en trouve diminuée encore plus.

Enfin, en ce qui concerne la recommandation 11, nous renvoyons à nos observations de la page 1 selon lesquelles un examen périodique approfondi et impartial du rôle, du rendement et des perspectives d'un grand établissement national central sert à promouvoir la santé et la vigueur. Nous espérons donc qu'une commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur au Canada sera créée dans un proche avenir.

Table 2—Ratio of Federal Transfers for Universities to Operating Grants by Provinces to Universities

Province	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Newfoundland	73.4[1](−5.3%)[2]	107.9(47.0%)	120.6(11.8%)	136.5(13.2%)
Prince Edward Island	104.4(2.3%)	129.0(23.6%)	152.0(17.8%)	170.0(12.3%)
Nova Scotia	59.7(5.1%)	73.4(23.0%)	73.2(—)	80.0(9.3%)
New Brunswick	80.7(3.5%)	118.2(46.5%)	120.2(1.7%)	128.3(6.7%)
Quebec	50.4(5.2%)	49.1(−3.0%)	46.1(−6.1%)	46.8(—)
Ontario	67.7(−2.6%)	78.0(15.2%)	84.6(8.5%)	91.2(7.8%)
Manitoba	64.8(—)	80.6(24.4%)	90.1(11.8%)	90.8(—)
Saskatchewan	64.4(3.5%)	75.0(16.5%)	80.9(18.7%)	98.8(22.1%)
Alberta	59.4(3.3%)	65.3(9.9%)	70.4(7.8%)	75.4(7.1%)
British Columbia	47.8(2.1%)	66.3(38.7%)	72.3(9.1%)	78.3(8.3%)

[1] The figures are the ratio of federal transfers for post-secondary expenditures for universities divided by operating grants to universities for each province. The federal transfer is not the total for post-secondary education but the estimated percentage for universities (it is based on number developed by the Secretary of State department from the actual breakdown under the old pre- 1977 Establish Programme Funding Act) (for example, in Ontario 72.3 per cent of the total transfer for post-secondary education is estimated to be for universities while in Newfoundland the figure is 93.4 per cent. This difference is due to whether the province has a large community college system or not). If the figure is above 100.0 it means the estimated federal transfer is more than the operating grant.

[2] The figure in brackets is the percentage increase in the ratio from one year to the next, for the 1976-1977 figure it is the increase in the ratio over the 1975-1976 figure. It is to be noted that 1976-1977 is the last year of the old Establish Programme Funding Act.

NOTE: In the Hall Commission Report on National-Provincial Health Programmes, they subtract one income tax point and its cash equivalent from the federal transfers to take into account the ending of the Federal Revenue Guarantee Programme in 1977. That was not done for these figures, if it had been done it would have changed the size of the ratios but not the direction.

Prepared by CAUT

Tableau 2—Coefficients des transferts fédéraux destinés aux universités par rapport aux subventions d'exploitation versées aux universités, par province

Province	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Terre-Neuve	73.4[1](−5.3%)[2]	107.9(47.0%)	120.6(11.8%)	136.5(13.2%)
Île-du-Prince-Édouard	104.4(2.3%)	129.0(23.6%)	152.0(17.8%)	170.0(12.3%)
Nouvelle-Écosse	59.7(5.1%)	73.4(23.0%)	73.2(—)	80.0(9.3%)
Nouveau-Brunswick	80.7(3.5%)	118.2(46.5%)	120.2(1.7%)	128.3(6.7%)
Québec	50.4(5.2%)	49.1(−3.0%)	46.1(−6.1%)	46.8(—)
Ontario	67.7(−2.6%)	78.0(15.2%)	84.6(8.5%)	91.2(7.8%)
Manitoba	64.8(—)	80.6(24.4%)	90.1(11.8%)	90.8(—)
Saskatchewan	64.4(3.5%)	75.0(16.5%)	80.9(18.7%)	98.8(22.1%)
Alberta	59.4(3.3%)	65.3(9.9%)	70.4(7.8%)	75.4(7.1%)
Colombie-Britannique	47.8(2.1%)	66.3(38.7%)	72.3(9.1%)	78.3(8.3%)

[1] Les chiffres représentent les coefficients des transferts opérés par le fédéral pour les dépenses au niveau postsecondaire et qui sont consacrés aux universités, divisés par le subventions d'exploitation versées aux universités pour chaque province. Le transfert fédéral ne représente pas le montant total réservé à l'instruction postsecondaire, mais le pourcentage prévu pour les universités (et est fondé sur le nombre élaboré par le ministère du Secrétariat d'État à partir de la répartition réelle aux termes de l'ancienne loi sur le financement des programmes établis, antérieure à 1977) (par exemple, en Ontario, 72.3 p. 100 du transfert total pour l'instruction postsecondaire devraient en être versés aux universités tandis qu'à Terre-Neuve, le chiffre est de 93.4 p. 100. Cette différence est due à l'importance du système collégial communautaire de la province). Si le chiffre est supérieur à 100, cela signifie que le transfert fédéral prévu représente plus que la subvention d'exploitation.

[2] Le chiffre entre parenthèses corespond à l'augmentation procentuelle du coefficient d'une année à l'autre; pour le chiffre de l'année 1976-1977, il s'agit de l'augmentation du coefficient par rapport au chiffre de 1975-1976. Il convient de noter que 1976-1977 est la dernière année pendant laquelle l'ancienne loi sur le financement des programmes établis a été en vigueur.

NOTA: Dans le rapport de la Commission Hall sur les programmes de santé nationaux et provinciaux, les auteurs ont soustrait des transferts fédéraux un point fiscal et son équivalent en espèces pour tenir compte de l'échéance du programme fédéral de garantie du revenu en 1977. Ce calcul n'a pas été effectué pour ces chiffres, mais s'il l'avait été, il aurait changé l'importance des coefficients mais non pas l'orientation générale qui s'en dégage.

Préparé par l'ACPU

Table 3

Summary of Federal Contributions by Province for Post-Secondary Education (all figures '000 dollars)

Province	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Newfoundland	24,484	28,207	32,277	47,895	56,799	66,633
Prince Edward Island	5,339	6,149	7,036	9,880	11,996	14,255
Nova Scotia	47,975	50,000	57,592	73,212	85,259	98,313
New Brunswick	30,372	34,984	40,033	58,634	69,551	81,376
Quebec	451,163	521,591	614,917	599,052	663,261	733,125
Ontario	476,743	548,423	610,339	760,313	871,689	986,704
Manitoba	55,538	63,973	73,850	91,568	105,387	119,626
Saskatchewan	45,235	52,204	60,693	81,686	95,744	111,105
Alberta	109,224	126,233	147,410	172,713	201,662	233,420
British Columbia	114,768	133,213	155,578	213,927	253,924	297,980
TOTAL	1,360,851	1,564,977	1,799,725	2,108,880	2,415,272	2,742,537

Note: The figures 1974-75 to 1976-77 are based on shared-costs for post-secondary education and are equal to approximately 50% of provincial expenditures. The figures 1977-78 to 1979-80 are based on 31% of total federal transfer under Established Programme Funding Act.

Prepared by CAUT

Tableau 3

Résumé des contributions fédérales par province pour l'instruction postsecondaire (tous les chiffres sont exprimés en milliers de dollars)

Province	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Terre-Neuve	24,484	28,207	32,277	47,895	56,799	66,633
Île-du-Prince-Édouard	5,339	6,149	7,036	9,880	11,996	14,255
Nouvelle-Écosse	47,975	50,000	57,592	73,212	85,259	98,313
Nouveau-Brunswick	30,372	34,984	40,033	58,634	69,551	81,376
Québec	451,163	521,591	614,917	599,052	663,261	733,125
Ontario	476,743	548,423	610,339	760,313	871,689	986,704
Manitoba	55,538	63,973	73,850	91,568	105,387	119,626
Saskatchewan	45,235	52,204	60,693	81,686	95,744	111,105
Alberta	109,224	126,233	147,410	172,713	201,662	233,420
Colombie-Britannique	114,768	133,213	155,578	213,927	253,924	297,980
TOTAL	1,360,851	1,564,977	1,799,725	2,108,880	2,415,272	2,742,537

Nota: Les chiffres de 1974-1975 à 1976-1977 reflètent les coûts partagés pour l'instruction postsecondaire et équivalent à environ 50% des dépenses provinciales. Les chiffres de 1977-1978 à 1979-1980 sont basés sur les 31% du transfert fédéral total prévus aux termes de la Loi sur le financement des programmes établis.

Préparé par l'ACPU

Table 4—Annual percentage increase in Federal transfers for post-secondary education and operating grants to universities by province

Province	Federal Transfer Annual Increase 1972-73/1976-77	Operating Grants Annual Increase 1972-73/1976-77	Federal Transfer Annual Increase 1976-77/1979-80	Operating Grants Annual Increase 1976-77/1979-80
Newfoundland	15.1%[1]	18.1%	27.3%	3.5%
Prince Edward Island	15.1	11.4	26.5	7.4
Nova Scotia	11.2	17.8	19.5	8.4
New Brunswick	15.2	20.3	26.7	8.6
Quebec	17.6	26.2	6.0[2]	8.7
Ontario	13.1	11.9	17.4	6.3
Manitoba	14.4	16.2	17.4	4.9
Saskatchewan	13.4	16.3	22.3	6.1
Alberta	14.9	15.2	16.6	7.7
British Columbia	15.5	19.4	24.2	5.3

[1] Though the federal transfers were limited to 115 per cent of the previous year an individual province could go above the 15 per cent limit if all nine other provinces were below 15 per cent for that year; therefore, Quebec was able to have an average increase above 15 per cent that is 17.6 per cent.

[2] The figure for Quebec is low because under the new act the federal government no longer pays for grade 11 in Quebec; therefore, beginning in 1977 Quebec transfers from the federal government were decreased by several hundred millions of dollars.

Prepared by CAUT

Tableau 4—Augmentation procentuelle annuelle des transferts fédéraux pour l'instruction postsecondaire et les subventions d'exploitation versées aux universités, par province

Province	Augmentation annuelle des transferts fédéraux 1972-73/1976-77	Augmentation annuelle des subventions d'exploitation 1972-73/1976-1977	Augmentation annuelle des transferts fédéraux 1976-77/1979-1980	Augmentation annuelle des subventions d'exploitation 1976-77/1979-1980
Terre-Neuve	15.1%[1]	18.1%	27.3%	3.5%
Île-du-Prince-Édouard	15.1	11.4	26.5	7.4
Nouvelle-Écosse	11.2	17.8	19.5	8.4
Nouveau-Brunswick	15.2	20.3	26.7	8.6
Québec	17.6	26.2	6.0[2]	8.7
Ontario	13.1	11.9	17.4	6.3
Manitoba	14.4	16.2	17.4	4.9
Saskatchewan	13.4	16.3	22.3	6.1
Alberta	14.9	15.2	16.6	7.7
Colombie-Britannique	15.5	19.4	24.2	5.3

[1] Même si les transferts fédéraux ont été limités à 115 p. 100 de ceux de l'année précédente, toute province pouvait dépasser la limite des 15 p. 100 si le pourcentage des neuf autres provinces était inférieur à 15 p. 100 pour cette année-là; par conséquent, le Québec a pu voir son augmentation annuelle dépasser 15 p. 100 et atteindre 17.6 p. 100.

[2] Dans le cas du Québec, le chiffre est bas parce qu'aux termes de la nouvelle loi, le gouvernement fédéral ne paie plus pour la onzième année dans cette province et par conséquent, à compter de 1977, les transferts accordés par le gouvernement fédéral au Québec ont diminué de quelque centaines de millions de dollars.

Préparé par l'ACPU

Federal Transfers in Relation to University Funding and University Revenue

Province	Column 1	Column 2	Column 3	Column 4	Column 5
Newfoundland	93.4%	$ 38577	$ 23658	$ 62235	70.3%
P. E. I.	83.2	7352	4509	11861	96.8
Nova Scotia	75.1	45766	28067	73833	45.8
New Brunswick	92.7	46760	28676	75436	75.5
Quebec	43.0	137598	177646	315244	19.9
Ontario	72.3	413925	299462	713387	49.6
Manitoba	71.0	52648	32287	84935	50.1
Saskatchewan	72.2	49724	30494	80218	47.2
Alberta	65.1	79840	72116	151956	30.6
B. C.	59.5	98324	78974	177298	38.8

Transferts fédéraux par rapport au financement et au revenu des universités

Province	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
Terre-Neuve	93.4%	$ 38577	$ 23658	$ 62235	70.3%
Île-du-Prince-Édouard	83.2	7352	4509	11861	96.8
Nouvelle-Écosse	75.1	45766	28067	73833	45.8
Nouveau-Brunswick	92.7	46760	28676	75436	75.5
Québec	43.0	137598	177646	315244	19.9
Ontario	72.3	413925	299462	713387	49.6
Manitoba	71.0	52648	32287	84935	50.1
Saskatchewan	72.2	49724	30494	80218	47.2
Alberta	65.1	79840	72116	151956	30.6
Colombie-Britannique	59.5	98324	78974	177298	38.8

All Figures 1979-1980 ('000 dollars)

Column 1—is the percentage of the total federal transfer for post-secondary education that can be allocated to universities based on the relative costs within provinces (figures come from Educational Support Branch of the Secretary of State Department)

Column 2—is the *cash* part of post-secondary EPF that can be allocated to universities

Column 3—is the *tax* part of post-secondary EPF that can be allocated to universities

Column 4—is the total of cash and tax transfers that can be allocated to universities (column 4 is column 2 plus column 3)

Column 5—is the cash part of the federal transfer for universities as percentage of the provincial grants to universities

Tous les chiffres pour 1979-1980 sont exprimés en milliers de dollars

La colone 1—indique le pourcentage du transfert fédéral total pour l'instruction postsecondaire qui peut être accordé aux universités en fonction des coûts relatifs au sein des provinces (les chiffres ont été fournis par la Direction de l'aide à l'éducation du ministère du Secrétariat d'État).

La colone 2—représente la partie monétaire du financement des programmes postsecondaires établis qui peut être accordé aux universités.

La colonne 3—reflète la partie fiscale du financement des programmes établis qui peut être accordé aux universités.

La colonne 4—indique le total des transferts monétaires et fiscaux qui peuvent être consentis aux universités (la colonne 4 est le total des colonnes 2 et 3).

La colone 5—indique la partie monétaire du transfert fédéral fait pour le compte des universités par rapport aux subventions provinciales versées à celles-ci.

Federal Transfers in Relation to University Funding and University Revenu

Province	Column 6	Column 7	Column 8	Column 9	Column 10
Newfoundland	43.1%	113.4%	51.7%	31.7%	—[1]
P. E. I.	59.3	156.1	70.5	43.2	—
Nova Scotia	28.1	73.9	27.1	16.6	43.7
New Brunswick	46.3	121.8	48.6	29.8	—
Quebec	25.7	45.6	14.1	18.2	32.3
Ontario	35.9	85.5	30.7	22.2	52.9
Manitoba	30.7	80.8	33.5	20.5	54.0
Saskatchewan	28.9	76.1	32.5	20.0	52.5
Alberta	27.6	58.2	22.3	20.1	42.4
B. C.	31.1	69.9	26.9	21.6	48.5

Transferts fédéraux par rapport au financement et au revenu des universités

Province	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8	Colonne 9	Colonne 10
Terre-Neuve	43.1%	113.4%	51.7%	31.7%	—[1]
Île-du-Prince-Édouard	59.3	156.1	70.5	43.2	—
Nouvelle-Écosse	28.1	73.9	27.1	16.6	43.7
Nouveau-Brunswick	46.3	121.8	48.6	29.8	—
Québec	25.7	45.6	14.1	18.2	32.3
Ontario	35.9	85.5	30.7	22.2	52.9
Manitoba	30.7	80.8	33.5	20.5	54.0
Saskatchewan	28.9	76.1	32.5	20.0	52.5
Alberta	27.6	58.2	22.3	20.1	42.4
Colombie-Britannique	31.1	69.9	26.9	21.6	48.5

1: '—-' means that the federal transfers are more than the provincial grants; therefore, it could be argued that the universities would lose money only up to the level of the provincial grant. In Newfoundland the provincial grant is 73.6 per cent of the total income and borrowing for the universities; in P. E. I. the grant is 72.9 per cent of the income and borrowing and in New Brunswick *64.4 per cent of the total*

Prepared by CAUT

1: le symbol «—-» signifie que les transferts fédéraux sont supérieurs aux subventions provinciales; par conséquent, on pourrait soutenir que les universités ne pourraient perdre au plus que l'équivalent de la subvention provinciale. A Terre-Neuve la subvention provinciale correspond à 73.6 p. 100 du revenu total et des emprunts des universités; dans l'Île-du-Prince-Édouard, la subvention s'élève à 72.9 p. 100 du revenu et des emprunts et au Nouveau-Brunswick, elle est de *64.4 p. 100 du total.*

Préparé par l'ACPU

Column 6—is the tax transfer of the federal transfer for universities as percentage of provincial grant to universities

La colonne 6—correspond au transfert d'impôt du transfert fédéral pour les universités par rapport à la subvention provinciale versée aux universités.

Column 7—is the total of cash and tax transfers as percentage of provincial grants to the universities (column 7 is column 5 plus colomn 6)

La colonne 7—représente le total des transferts monétaires et fiscaux par rapport aux subventions provinciales verées aux universités (la colonne 7 est la somme des colonnes 5 et 6).

Column 8—is the cash part of the federal transfer for universities as percentage of the total income and borrowing of universities

La colonne 8—correspond à la partie monétaire du transfert fédéral aux universités par rapport au revenu et aux emprunts totaux des universités.

Column 9—is the tax part of the federal transfer just for universities as percentage of the total income and borrowing of universities

La colonne 9—représente la partie fiscale du transfert fédéral qui est effectué uniquement pour les universités par rapport au revenu et aux emprunts totaux des universités.

Column 10—is the cash and tax transfer as percentage of the total income and borrowing of universities (column 10 is column 8 plus column 9)

La colonne 10—correspond aux transferts monétaire et fiscal par rapport au revenu et aux emprunts totaux des universités (la colonne 10 est la somme des colonnes 8 et 9).

POTENTIAL LOSS BY INDIVIDUAL UNIVERSITY
(year 1979-80)

Calculations: the CASH TRANSFER under the Established Programmes Financing Legislation which could be allocated to universities was expressed as a percentage of the PROVINCIAL OPERATING GRANT to the university. That percentage (which can be though of as the potential loss of revenue) was deducted from the operating grant given to each university by its provincial government (this assumed that the *total* reduction in EPF was past onto the universities by the province). This money loss was then expressed as percentage of the total income—all sources—for each university.

PERTE POSSIBLE POUR CHAQUE UNIVERSITÉ
(année 1979-1980)

Calculs: Le *transfert monétaire* effectué aux termes de la Loi sur le financement des programmes établis qui pourrait être réparti entre les universités a été exprimé en proportion de la *subvention d'exploitation provinciale* versée à l'université. Cette proportion (qui peut être considérée comme une perte possible de revenu) a été déduite de la subvention d'exploitation accordée à chaque université par son gouvernement provincial (cela suppose que la réduction *totale* dans le financement des programmes établis a été transmise aux universités par la province). Cette perte monétaire a ensuite été exprimée en proportion du revenu total (toutes les sources) de chaque université.

University	Provincial grant ('000 $)	Total income of university ('000 $)	Potential money loss ('000 $)	Potential loss as % of total income for each university
British Columbia:				
U. of Victoria	$ 36,871	$ 61,444	$ 14,306	23.3%
Simon Fraser	49,661	71,605	19,268	26.9
U. B. C.	131,832	232,789	51,151	22.0
Alberta:				
U. of Alberta	$ 122,703	$ 211,987	$ 37,547	17.7%
U. of Athabasca	4,016	5,069	1,229	24.2
U. of Calgary	69,841	117,150	21,371	18.2
U. of Lethbridge	10,615	24,661	3,248	13.2
Manitoba:				
U. of Winnipeg	$ 9,427	$ 14,252	$ 4,723	33.1%
St. Boniface	1,452	1,820	727	40.0
U. of Manitoba	75,901	128,924	38,026	29.5
Brandon	6,645	12,345	3,329	27.0
University of Prince Edward Island	$ 7,124	$ 10,427	$ 6,896	66.1%
Ontario:				
Brock	$ 13,040	$ 19,239	$ 6,468	33.6%
Carleton	40,201	63,835	19,939	31.2
Guelph	52,175	101,854	25,878	25.4
Hearst	543	722	269	37.3
Lakehead	13,877	21,205	6,883	32.5
Laurentian	13,349	19,558	6,621	33.9
McMaster	53,215	104,761	26,394	25.2
Nipissing	1,882	2,524	933	36.9
O.I.S.E	13,916	18,307	6,902	37.7
U. of Ottawa	63,871	99,953	31,680	31.7
Queen's	53,988	99,676	26,778	26.9
Ryerson	33,409	47,417	16,570	35.0
U. of Toronto	173,085	301,289	85,850	28.5
Trent	8,823	16,376	4,376	26.7
Waterloo	58,144	98,708	28,839	29.2
U. of Western Ontario	76,204	136,435	37,797	27.7
Wilfrid Laurier	14,279	24,682	7,082	28.7
U. of Windsor	35,003	51,779	17,361	33.5
York	60,414	93,982	29,965	31.8
Memorial University	54,875	74,608	38,577	51.7
Nova Scotia:				
Acadia	$ 9,169	$ 17,411	$ 4,199	24.1%
Cape Breton	5,495	10,421	2,517	24.2
Dalhousie	45,292	87,262	20,744	23.8
St. Vincent	4,529	7,310	2,074	28.4
N.S. Agriculture	1,154	2,280	529	23.2
N.S. College of Art	3,102	3,873	1,420	36.7
St. Anne	1,884	2,775	863	31.1
St. Francis Xavier	8,116	16,123	3,717	23.1
St. Mary's	8,747	14,536	4,006	27.6
Technical University of N.S.	4,668	7,047	2,138	30.3
New Brunswick:				
U. of Moncton	$ 18,553	$ 25,833	$ 14,008	54.2%
Mount Allison	6,042	13,122	4,562	34.8
U. of New Brunswick	34,003	53,834	25,672	47.7
St. Thomas	1,806	3,426	1,364	39.8
Quebec:				
Bishop's	$ 5,098	$ 9,790	$ 1,014	10.4%
Concordia	60,224	87,056	11,984	13.8
École Polytechnique	19,591	26,752	3,898	14.6
Laval	121,712	188,058	24,221	12.8
McGill	98,110	173,897	19,524	11.2
U. of Montréal	138,090	193,195	27,480	14.2
U. of Québec	113,719	181,320	22,630	12.5
U. of Sherbrooke	48,780	73,759	9,709	13.2

Prepared by CAUT

Université	Subvention provinciale (en milliers de $)	Revenu total de l'université (en milliers de $)	Perte monétaire possible (en milliers de $)	Perte possible en proportion du revenu total
Colombie Britannique:				
U. de Victoria	$ 36,871	$ 61,444	$ 14,306	23.3%
Simon Fraser	49,661	71,605	19,268	26.9
U-B-C	131,832	232,789	51,151	22.0
Alberta:				
U. d'Alberta	$ 122,703	$ 211,987	$ 37,547	17.7%
U. d'Athabasca	4,016	5,069	1,229	24.2
U. de Calgary	69,841	117,150	21,371	18.2
U. de Lethbridge	10,615	24,661	3,248	13.2
Manitoba:				
U. de Winnipeg	$ 9,427	$ 14,252	$ 4,723	33.1%
Saint-Boniface	1,452	1,820	727	40.0
U. de Manitoba	75,901	128,924	38,026	29.5
Brandon	6,645	12,345	3,329	27.0
Université de l'Île-du-Prince-Édouard	$ 7,124	$ 10,427	$ 6,896	66.1%
Ontario:				
Brock	$ 13,040	$ 19,239	$ 6,468	33.6%
Carleton	40,201	63,835	19,939	31.2
Guelph	52,175	101,854	25,878	25.4
Hearst	543	722	269	37.3
Lakehead	13,877	21,205	6,883	32.5
Laurentienne	13,349	19,558	6,621	33.9
McMaster	53,215	104,761	26,394	25.2
Nipissing	1,882	2,524	933	36.9
O.I.S.E	13,916	18,307	6,902	37.7
U. d'Ottawa	63,871	99,953	31,680	31.7
Queen's	53,988	99,676	26,778	26.9
Ryerson	33,409	47,417	16,570	35.0
U. de Toronto	173,085	301,289	85,850	28.5
Trent	8,823	16,376	4,376	26.7
Waterloo	58,144	98,708	28,839	29.2
U. Western Ontario	76,204	136,435	37,797	27.7
Wilfrid Laurier	14,279	24,682	7,082	28.7
U. de Windsor	35,003	51,779	17,361	33.5
York	60,414	93,982	29,965	31.8
Memorial University	54,875	74,608	38,577	51.7
Nouvelle-Écosse:				
Acadie	$ 9,169	$ 17,411	$ 4,199	24.1%
Cap-Breton	5,495	10,421	2,517	24.2
Dalhousie	45,292	87,262	20,744	23.8
Saint-Vincent	4,529	7,310	2,074	28.4
N.S. Agriculture	1,154	2,280	529	23.2
N.S. College of Art	3,102	3,873	1,420	36.7
Sainte-Anne	1,884	2,775	863	31.1
Saint-François-Xavier	8,116	16,123	3,717	23.1
Sainte-Marie	8,747	14,536	4,006	27.6
Technique de la N.-É.	4,668	7,047	2,138	30.3
Nouveau-Brunswick:				
U. de Moncton	$ 18,553	$ 25,833	$ 14,008	54.2%
Mount Allison	6,042	13,122	4,562	34.8
U. du Nouveau-Brunswick	34,003	53,834	25,672	47.7
Saint-Thomas	1,806	3,426	1,364	39.8
Québec:				
Bishop's	$ 5,098	$ 9,790	$ 1,014	10.4%
Concordia	60,224	87,056	11,984	13.8
École polytechnique	19,591	26,752	3,898	14.6
Laval	121,712	188,058	24,221	12.8
McGill	98,110	173,897	19,524	11.2
U. de Montréal	138,090	193,195	27,480	14.2
U. du Québec	113,719	181,320	22,630	12.5
U. de Sherbrooke	48,780	73,759	9,709	13.2

Préparé par l'ACPU

APPENDIX "FISC-42"

A SUBMISSION
to the
PARLIAMENTARY TASK FORCE
on the
FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS
by
THE UNIVERSITY OF NEW BRUNSWICK

May 1981

INTRODUCTION

The University of New Brunswick appreciates the opportunity to make a submission to the Parliamentary Task Force on the Federal-Provincial Fiscal Arrangements. We regard the creation of the Task Force as a positive response by the Government of Canada to the apprehensions expressed by various sectors of the Canadian community (universities included) to announced but unspecified changes in these fiscal arrangements. Our contention, expressed later in this brief, that a Royal Commission is needed to study and make recommendations on the role and goals of Canadian universities at this point in our history is not meant to cast doubt upon the potential value of the work of the Task Force. It is to emphasize that the issues confronting universities at this time, while including the matter of Established Programs Financing, go well beyond the mandate of the Task Force. And it would be unrealistic to expect the Task Force, given time constraints and its other very large concerns, to tackle these issues.

UNB AND NATIONAL GOALS

We have no wish to rehearse the history of federal government involvement in the funding of post-secondary education in Canada. That, by now, is familiar enough to members of the Task Force. Familiar too will be the declared national goals which federal involvement was and is intended to secure. We shall not repeat those. Nor shall we lament the financial duress under which our universities labour. By this time you can probably recite the antiphonal response to such a litany, or even say it in unison with us. Besides, if there exists serious underfunding in universities, it is certainly not because the federal government has not been contributing its fair and increasing share of post-secondary educational costs.

We accept the desirability—even more, the necessity—of a financially healthy federal government. A strong federal treasury is crucial to Canada as a nation and to New Brunswick as a province within Canada. For that reason we have no quarrel with the intention of the federal government to review and effect changes in the Federal-Provincial Fiscal Arrangements. Nor do we disagree with the wish of the federal government to get more visibility and credit for the contributions it makes to post-secondary education and other programs. Indeed, it was against the advice and wishes of the Canadian university

APPENDICE «FISC-42»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ
au
GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE
sur
LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL ET LES PROVINCES
par
L'UNIVERSITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

mai 1981

INTRODUCTION

L'Université du Nouveau-Brunswick est heureuse de présenter un mémoire au Groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Nous estimons, en effet, que la création du Groupe de travail constitue une réponse positive du Gouvernement du Canada aux craintes manifestées par divers secteurs de la collectivité canadienne (y compris les universités) envers les modifications, encore indéfinies, que l'on entend apporter à ces accords fiscaux. Nous prétendons, nous en reparlerons plus tard, qu'il faut instituer une Commission royale d'enquête pour étudier le rôle et les objectifs des universités canadiennes en ce moment de notre histoire et formuler des recommandations à cet égard, mais nous ne voulons pas pour autant mettre en doute la valeur des travaux du Groupe de travail. Nous voulons faire ressortir que les problèmes auxquels se heurtent actuellement les universités, sans exclure la question du Financement des programmes établis, débordent amplement le mandat du Groupe de travail, et qu'il ne serait pas réaliste de nous attendre à ce qu'il s'y attaque, étant donné les délais qui lui sont impartis et les autres questions importantes qu'il lui faut régler.

L'UNB ET LES OBJECTIFS NATIONAUX

Nous n'avons pas l'intention de reprendre l'histoire de la participation du gouvernement fédéral au financement de l'enseignement postsecondaire au Canada. Les membres du Groupe de travail la connaissent bien, tout comme ils connaissent bien les objectifs nationaux que le gouvernement fédéral a souhaité et souhaite toujours atteindre. Nous n'irons pas non plus nous plaindre des difficultés financières qu'éprouvent nos universités. Vous pourriez sans doute déjà nous servir la réponse que nous connaissons trop bien, ou même encore vous plaindre avec nous. Car, s'il existe, à l'université, de graves problèmes de financement, ce n'est certainement pas parce que le gouvernement fédéral a refusé sa juste contribution, d'ailleurs croissante, au coût de l'enseignement postsecondaire.

Nous croyons qu'il est souhaitable, voire nécessaire, que le gouvernement fédéral soit en bonne santé financière. Un trésor fédéral solide est vital pour le Canada, comme pays, et pour le Nouveau-Brunswick, comme province. C'est pourquoi nous ne contestons pas l'intention du gouvernement fédéral d'examiner et de modifier les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, pas plus que nous ne nous opposons à ce qu'il puisse obtenir davantage de reconnaissance et de crédit pour les contributions qu'il fait à l'égard de l'enseignement postsecondaire et d'autres programmes, même si, en fait,

community that the federal government in 1977 assumed the status under EPF of anonymous donor to university financing.

It is, we believe, true to say that universities in Canada, at least outside Quebec, have consistently favoured a strong federal presence in higher education. There is nothing surprising in this to anyone who appreciates the real goals and standards of a university. The University of New Brunswick is a case in point. We are the Provincial University, and we're proud of that fact and of the part we have played for almost two hundred years in the development and enlightenment of New Brunswick. But there is nothing provincial with a small "p" about us. Our points of reference and comparison are national and, occasionally, international. The research we conduct, the courses we teach, the solutions we seek, the service we render, all have aspects and dimensions that go well beyond New Brunswick. So too do our graduates: For generations, New Brunswick has provided a hidden subsidy to the rest of Canada in the form of well-trained, educated professionals—in, among other fields, arts, sciences, engineering, forestry, law, nursing, education, physical education, and business administration.

Within this general contribution to national development, one could point to specific programs of instruction and research to illustrate how UNB attempts to serve Canada—enhancing its sense of cultural and artistic self-possession, improving its ability to solve social and political problems, extending its knowledge of its resources and their development, furnishing research and technology crucial to our continuing prosperity as a nation. But the point is not to boast, nor to claim that in our outreach we are unique, but to illustrate why Canadian universities must be seen as—indeed, insist on being—national as well as provincial institutions.

There is another sense too in which universities contribute to a sense of nationhood, a sense in which UNB is again an example. Things were so financially grim for UNB (or King's College, as it was then called) during the War of 1812 that the government of the day granted the College a licence to operate a common ferry across the St. John River and to keep the revenues. This idea of the university operating a ferry service is one we at UNB find particularly appealing. Perhaps it's inherent in the nature of federalism, but the image that seems best to represent our present political and social reality in Canada is an archipelago: islands of provincial self-interest connected by a much-criticized federal ferry service. Nowhere is the image of archepelago more aptly applied than in the field of education, where each of the islands has its own system, standards, and regulations.

In the universities, however, the federal government has a genuine partner in its ferry service operations. Through their national organizations (and particularly through the Association of Universities and Colleges of Canada and the Canadian Association of University Teachers); through their concern for academic standards at both the undergraduate and graduate

c'était à l'encontre des vœux et des conseils de la communauté universitaire canadienne que le gouvernement fédéral, en 1977, s'est constitué en donneur anonyme aux universités, dans le cadre du financement des programmes établis.

Il est, croyons-nous, exact de dire que les universités canadiennes, du moins celles à l'extérieur du Québec, ont systématiquement favorisé une forte présence fédérale dans le domaine de l'enseignement supérieur. Il n'y a rien en cela de surprenant, pour quiconque connaît les normes et les objectifs réels d'une université. Prenons, par exemple, le cas de l'Université du Nouveau-Brunswick. Nous sommes une université provinciale, nous en sommes fiers, et nous sommes également fiers de la contribution que nous apportons, depuis bientôt 200 ans, au développement et à l'épanouissement du Nouveau-Brunswick. Mais nous n'avons de provincial que le nom. Nos points de référence et de comparaison sont nationaux et, à l'occasion, internationaux. Les recherches que nous effectuons, l'enseignement que nous dispensons, les solutions que nous recherchons, les services que nous rendons, autant d'aspects et de dimensions qui débordent amplement la réalité du Nouveau-Brunswick. Il en est de même de nos diplômés: depuis des générations, le Nouveau-Brunswick subventionne discrètement le reste du Canada, sous la forme de professionnels bien formés, compétents, dans des domaines comme les arts, les sciences, le génie, la foresterie, le droit, le nursing, l'enseignement, l'éducation physique, l'administration des affaires, pour ne citer que ceux-là.

Cette contribution générale au développement national se répartit en programmes particuliers d'études et de recherches, qui illustrent la façon dont l'UNB essaie de servir le Canada—assurent son autonomie culturelle et artistique, améliorant son aptitude à résoudre les problèmes sociaux et politiques, poussant la connaissance de ses ressources et leur développement, réalisant des travaux de recherche et de technologie indispensables au maintien de sa prospérité nationale. Non pas pour proclamer que nos réalisations sont exceptionnelles, mais simplement pour illustrer pourquoi les universités canadiennes doivent être, voir même, insister pour être, considérées comme des institutions à la fois nationales et provinciales.

Les universités contribuent d'une autre façon à l'édification d'un sentiment national et ici encore, l'UNB nous en fournit un exemple. Pendant la guerre de 1812, la situation financière du King's College (ancien nom de l'université) était si difficile que le gouvernement de l'époque lui accorda un permis pour exploiter à son compte un traversier sur la rivière Saint-Jean. L'UNB trouve particulièrement attrayante cette idée d'une université qui exploite un service de traversier. Peut-être est-ce dans la nature du fédéralisme, mais l'image qui nous semble le mieux représenter la réalité actuelle, politique et sociale du Canada est un archipel: des îles d'intérêts provinciaux reliées entre elles par un service de traversier fédéral fort critiqué. Cette image de l'archipel ne saurait s'appliquer mieux que dans le domaine de l'éducation, où chaque île a son propre système, ses propres normes et ses propres règlements.

Dans le cas des universités cependant, le gouvernement fédéral dispose d'un partenaire authentique pour assurer son service de traversier. Grâce à leurs associations nationales (et particulièrement à l'Association des universités et des collèges du Canada et à l'Association canadienne des professeurs d'universités), grâce à l'intérêt qu'ils manifestent envers les normes

levels, through their multifarious exchange-of-information media and systems, through their individual and collective involvement with educational programs in other countries, through their interaction with professional accreditation bodies, and in other ways as well, Canadian universities advance the cause of national identity and purpose. For this overriding reason, the declared presence of the national government in the field of higher education should be strengthened, not further weakened.

A STRONG FEDERAL PRESENCE

Canadian universities generally have never been ambivalent on the question of whether the Government of Canada should have a central and visible role in their support and development. The arguments for such an involvement were spelled out in a very fine brief prepared by the AUCC in 1976 in anticipation of the round of negotiations that brought EPF into being. That brief, submitted to the Prime Minister and the Premiers, was entitled "A Canadian Policy for Universities and their Financing." Had the federal government paid heed to that document some of its present concern with its invisible part in the funding of universities could have been avoided. The arguments for a strong and declared federal presence in university education presented in that document are still valid. They cover everything from interprovincial student mobility to manpower planning and research and development. The central recommendation of the brief was that "consultations should begin immediately amongst representatives of the universities, the provincial governments and the federal government with a view to establishing a national policy for universities consonant with the plans of the provincial and regional university systems." AUCC declared itself "prepared to initiate these consultations." Neither the proposal nor AUCC's offer was taken up.

Five years later the need for such consultations is greater than ever. A national university policy covering such areas as research and development, interprovincial student mobility, international academic relations, and the further development of the Centres-of-Excellence program is desperately needed. Nor is it reasonable or realistic to assume that a Canadian university policy can be worked out in the context of a round of hearings on the entire range of Federal-Provincial Fiscal Arrangements. Our interest are bound to be dwarfed by all the other weighty fiscal issues the Task Force must assess. The Task Force is expected to render advice on such matters as Tax Harmonization, the Fiscal Equalization Plan, Federal-Provincial Fiscal Balance, Inter-Provincial Fiscal Disparities, as well as on EPF, And even within EPF, post-secondary education accounts for less than one-third of the transfers, and universities for less again. It is perhaps intication, and a confirmation of our concern, that in the Minister of Finance's 19-page submission to the Task Force, post-secondary education gets one short paragraph—on page 18.

académiques au premier cycle et au deuxième cycle universitaires, grâce à leurs organes et réseaux variés de communication, grâce à leur participation individuelle et collective à des programmes d'éducation dans d'autres pays, grâce à leurs liens avec des organismes de normalisation professionnels, et de bien d'autres façons, les universités canadiennes font avancer la cause de l'identité et de l'orientation nationales. Pour cette raison primordiale, la présence officielle du gouvernement national dans le domaine de l'enseignement supérieur doit être renforcée et non pas affaiblie plus encore.

UNE FORTE PRÉSENCE FÉDÉRALE

De façon générale, les universités canadienne ont toujours été assez claires sur la question de savoir si le Gouvernement du Canada devrait jouer un rôle central et visible à l'égard de leur financement et de leur développement. Les arguments en faveur d'une participation fédérale ont été brillamment exposés dans un mémoire de l'AUCC en 1976, en prévision de la ronde de négociations qui a donné le jour au financement des programmes établis. Ce mémoire, présenté aux onze premiers ministres, s'intitulait: «Une politique canadienne sur les universités et leur financement». Si le gouvernement fédéral avait tenu compte de ce document, il aurait pu éviter une partie de ses problèmes actuels, rattachés à la partie invisible du financement des universités. Les arguments exposés dans ce document en faveur d'une présence fédérale forte et déclarée dans le domaine de l'enseignement supérieur sont toujours valables. Ils touchent à tous les aspects, depuis la mobilité interprovinciale des étudiants jusqu'à la recherche et au développement, en passant par la planification de la main-d'œuvre. Ce mémoire recommandait fondamentalement que «des consultations commencent immédiatement entre les représentants des universités, des provinces et du gouvernement fédéral, en vue d'établir une politique nationale des universités qui soit compatible avec les programmes des universités provinciales et régionales». L'AUCC s'est déclarée elle-même «prête à entreprendre ces consultations». Ni la recommandation ni l'offre de l'AUCC n'ont eu de suite.

Cinq ans plus tard, le besoin de consultation est plus grand que jamais. Nous avons désespérément besoin d'une politique universitaire nationale propre à orienter la recherche et le développement, la mobilité interprovinciale des étudiants, les relations académiques internationales et l'expansion du programme des centres d'excellence. Toutefois, il n'est ni raisonnable ni réaliste de présumer qu'une politique universitaire canadienne pourra être élaborée, à la faveur d'une ronde d'audiences portant sur l'ensemble des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Nos intérêts seront inévitablement noyés dans l'ensemble des importantes questions fiscales que doit débattre le Groupe de travail, notamment: l'harmonisation fiscale, le plan de péréquation fiscale, la balance fiscale fédérale-provinciale, les disparités fiscales interprovinciales, et le financement des programmes établis. Et même à l'intérieur du FPE, l'enseignement postsecondaire représente moins d'un tiers des transferts fiscaux, et les universités, moins encore. Le court paragraphe que le ministre des Finances, accorde à l'enseignement postsecondaire, à la page 18 du mémoire de 19 pages qu'il adresse au Groupe de travail, reflète et confirme à la fois notre préoccupation.

A ROYAL COMMISSION

We feel that the issues confronting our universities justify the kind of careful and searching inquiry that only a Royal Commission can give. At its meeting on March 26, 1981 the Board of Governors of the University of New Brunswick passed the following motion:

That the Board of Governors, UNB, supports the establishment by the Federal Government of a Royal Commission to inquire into the role and funding of the universities of Canada.

At an earlier meeting, in January of this year, the Board had passed the following motion:

WHEREAS the Board of Governors of the University of New Brunswick wishes to affirms the following national purposes in higher education in Canada:

(1) to equalize so far as possible university educational opportunities in all regions of Canada;

(2) to meet national as well as regional priorities for the training of highly qualified personnel;

(3) to promote and support excellence in research and scholarship in order to train and retain within Canada scholars and scientists of quality;

(4) to foster the use of both official languages for instructional purposes at the post-secondary level; and

(5) to meet Canadian obligations to the international community;

THEREFORE it urges continued financial support by the federal government for university and college operating budgets, either through direct operating grants or maintenance of the existing level of fiscal transfers to the province designated for this purpose.

It is therefore the recommendation of the University of New Brunswick that, until a Royal Commission is established and has reported, the federal government, either through direct operating grants or by maintenance of the existing level of fiscal transfers to the province designated for this purpose, continue its financial support for universities and colleges.

And what are the questions a Royal Commission on Post-Secondary Education would address? They are, among others:

1. What is the role of universities in the economic development of Canada, particularly with reference to highly qualified managers, professionals, scientists, and technicians?

2. What is the role of universities in the development and implementation of a research and development strategy for Canada?

3. What is the role of universities in the support and development of the arts and culture in Canada?

4. What is the most suitable level of support for universities in light of their mandate and other social needs, and what is a just division of fiscal responsibility among the

UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

Nous estimons que les questions auxquelles doivent répondre nos universités justifient le genre d'enquête soignée et approfondie que seule peut mener une Commission royale d'enquête. C'est dans cet esprit qu'à sa réunion du 26 mars 1981, le Conseil d'administration de l'université du Nouveau-Brunswick a adopté la résolution suivante:

Que le Conseil d'administration de l'UNB appuie la création par le gouvernement fédéral d'une Commission royale d'enquête pour étudier le rôle et le financement des universités du Canada.

Lors d'une réunion antérieure, tenue en janvier dernier, le Conseil d'administration avait également adopté la résolution suivante:

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de l'Université du Nouveau-Brunswick souhaite affirmer le caractère national de l'enseignement supérieur au Canada en vue:

1) de réaliser dans la mesure du possible l'égalité d'accès à l'université pour toutes les régions du Canada,

2) de satisfaire aux priorités nationales et régionales en ce qui concerne la formation du personnel hautement qualifié;

3) d'encourager et d'appuyer l'excellence dans la recherche et l'avancement de la science afin de former et de garder au Canada des spécialistes et des scientifiques de qualité;

4) d'encourager l'usage des deux langues officielles dans l'enseignement supérieur; et

(5) de remplir les obligations du Canada envers la communauté internationale;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil d'administration de l'UNB prie instamment le gouvernement fédéral de continuer à financer le fonctionnement des universités et des collèges, que ce soit par le biais de subventions de fonctionnement directes ou par le maintien du niveau existant des transferts fiscaux aux provinces.

L'université du Nouveau-Brunswick recommande donc que le gouvernement fédéral, d'ici la présentation du rapport de la future Commission royale d'enquête, continue de financer les universités et les collèges, que ce soit par le biais de subventions de fonctionnement directes ou par le maintien du niveau existant des transferts fiscaux aux provinces.

Et quelles sont les questions qu'une éventuelle Commission royale d'enquête sur l'enseignement postsecondaire étudierait? En voici quelques-unes:

1. Quel rôle l'université doit-elle jouer dans le développement économique du Canada, particulièrement en ce qui concerne les gestionnaires, professionnels, scientifiques et techniciens hautement qualifiés?

2. Quel rôle l'université doit-elle jouer dans le développement et dans la mise en œuvre d'un programme de recherche et de développement pour le Canada?

3. Quel rôle l'université doit-elle jouer dans le soutien et le développement des arts et de la culture au Canada?

4. Quel est le niveau le plus approprié de financement des universités, compte tenu de leur mandat et des autres besoins de la société, et comment répartir équitablement les

federal government, the provincial governments, and those who attend universities?

5. What are federal and provincial goals in post-secondary education and how may they be differentiated, reconciled, and achieved?

Included too would be such issues as foreign students' fees, interprovincial/inter-regional student mobility, and bilingualism.

It is, in our view, imperative that the two levels of government and the universities themselves should be involved in and committed to such a study. Canada has a fine and highly-developed university system. It has its fair share of internationally recognized programs and scholars. But there are signs that a decade of underfunding and uncertainty has taken its toll on university morale and capacity to respond to changing needs. UNB believes that it is time to address the issue of a national university policy. We hope the Parliamentary Task Force will join us in advocating the creation of a Royal Commission for this purpose.

A NATIONAL FORUM

Whether you see fit to join us in a call for a Royal Commission or not; whether or not such a Royal Commission is created, we would hope that, in this next round of negotiations on EPF, the Government of Canada will insist on a permanent national forum through which the challenges and problems of post-secondary education could be discussed and resolved. Such a federal-provincial forum should be, in our view, at the highest possible (that is to say, ministerial) level, and the universities and colleges of Canada should be strongly represented there.

We realize that in the last round of negotiations, in 1976, the federal government envisaged the creation of a forum to "co-ordinate federal and provincial efforts to consider and develop policies of national significance in post-secondary education." Such a forum has not materialized and we understand the federal government is unhappy about this. But surely it ought not to have trusted that such a forum would emerge out of the desire of the provinces to discuss with each other and the Government of Canada the issues affecting post-secondary education. It ought to have insisted on it. With national goals at stake, it had the reason to do so; with so much money being transferred, it had the leverage.

This time round, in the interest of achieving and effectively reviewing a national post-secondary educational policy, the Government of Canada should ensure that an effective national forum comes into being.

responsabilités fiscales entre le gouvernement fédéral, les provinces et les étudiants?

5. Quels sont les objectifs fédéraux et provinciaux en matière d'enseignement postsecondaire et de quelle façon peut-on les différencier, les concilier et les atteindre?

Le mandat de la future Commission royale d'enquête pourrait également comprendre des sujets, comme les frais de scolarité des étudiants étrangers, la mobilité interprovinciale et inter-régionale des étudiants, le bilinguisme.

Nous estimons que les deux paliers de gouvernement et les universités elles-mêmes, doivent se faire un devoir de participer à une telle étude et de s'engager à en respecter les résultats. Le Canada jouit d'un réseau universitaire complet et bien développé. Il dispose d'une part équitable des programmes et des spécialistes reconnus à l'échelle internationale. Mais il manifeste les symptômes d'une baisse de moral et d'une perte de capacité à réagir à l'évolution des besoins, situation attribuable à une décennie de financement insuffisant et d'incertitude. L'UNB croit qu'il est temps d'examiner la question d'une politique nationale sur les universités. Nous espérons que le Groupe de travail parlementaire nous prêtera son concours pour demander la création d'une Commission royale d'enquête à cette fin.

UNE TRIBUNE NATIONALE

Que vous croyiez ou non qu'il faille réclamer avec nous l'institution d'une Commission royale d'enquête, et que celle-ci soit créée ou non, nous osons espérer que, dans cette ronde de négociations sur le financement des programmes établis, le Gouvernement du Canada insistera sur la création d'une tribune nationale permanente où nou pouvons relever les défis que suscite l'enseignement postsecondaire et régler les problèmes qu'ils pose. Une telle instance fédérale-provinciale devrait, à notre avis, se situer au niveau le plus élevé possible (c'est-à-dire au niveau ministériel) et les universités et les collèges du Canada devraient y être bien représentés.

Nous constatons qu'au cours de la dernière ronde de négociations, en 1976, le Gouvernement fédéral avait envisagé de créer une tribune pour «coordonner les efforts fédéraux et provinciaux visant à examiner la possibilité d'élaborer des politiques d'envergure nationale en matière d'enseignement postsecondaire, et d'y donner suite le cas échéant». Ce vœu ne s'est pas concrétisé et nous croyons savoir que le Gouvernement fédéral en est mécontent. Mais il ne doit certainement pas avoir cru qu'une telle tribune se matérialiserait, simplement par suite du désir des provinces de discuter l'une avec l'autre et avec le Gouvernement du Canada des questions touchant l'enseignement postsecondaire. Il aurait dû insister pour que cette tribune devienne une réalité. Avec des objectifs nationaux comme enjeu, il avait le motif pour le faire; avec de si grandes sommes d'argent à transférer, il avait le pouvoir nécessaire pour le faire.

S'il veut, cette fois que notre pays se dote d'une politique nationale en matière d'enseignement postsecondaire, le Gouvernement du Canada doit créer à cet effet une tribune nationale efficace pour réaliser cet objectif.

APPENDIX "FISC-43"

THE PARLIAMENTARY TASK FORCE
ON
FEDERAL-PROVINCIAL
FISCAL ARRANGEMENTS

A SUBMISSION
BY
THE SAINT JOHN BOARD OF TRADE

TO BE HEARD AT
FREDERICTON, NEW BRUNSWICK
May 27, 1981

Mr. Chairman and Members of the Task Force:

The Saint John Board of Trade is pleased to appear before the Parliamentary Task Force and wishes to thank you for the opportunity to express its views on the position of New Brunswick within the economic union of Canada.

As Saint John's oldest and largest organization representing the business and commercial sector of our community, the Board maintains a continuing interest in all matters which directly and indirectly influence our economic climate and life in New Brunswick. We are pleased that this Task Force is undertaking this tour to solicit comments on this complex area of federal-provincial fiscal arrangements.

At the outset, we feel it is important to note that due to the complexity of the subject and, perhaps of greater importance, the time constraints involved in the preparation of this brief we do not intend to discuss in detail the full range of programs and agreements presently in force. Our submission will confine itself to presenting what we feel is an accurate assessment of the present situation. We will deal with transfer payments in general and in particular with those which affect post-secondary education.

NEW BRUNSWICK—AN ECONOMIC PERSPECTIVE

In order to appreciate the affect of federal government policies on the economy of New Brunswick today, it is important to review the economic situation as it currently exists.

The New Brunswick economy today, as in the past, is highly dependent on its natural resource base. From Confederation onwards, New Brunswick has relied heavily on this base for its economic survival. At the time of Confederation, New Brunswick was a significant participant in the timber trade, famous for shiplbuilding and important in the international trading scene. This marriage of applied technology to the natural resource base strengthened the province's economic position. However, to the detriment of the provincial economy, New Brunswick has reverted to a reliance on staple production without the additional value derived from related applied technology. Further weakening this position is the fact that such a reliance on natural resource extraction translates into a

APPENDICE «FISC-43»

GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE
SUR
LES ACCORDS FISCAUX
ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET
LES PROVINCES

MÉMOIRE QUI SERA PRÉSENTÉ PAR
LE SAINT JOHN BOARD OF TRADE

TÉMOIGNAGE DEVANT ÊTRE ENTENDU À
FRÉDÉRICTON (NOUVEAU-BRUNSWICK)
le 27 mai 1981

Monsieur le président et messieurs les membres du Groupe de travail:

Le Saint John Board of Trade est heureux de témoigner devant le Groupe de travail parlementaire et tient à vous remercier de l'occasion qui lui est donnée d'exprimer ses vues sur la position du Nouveau-Brunswick, au sein de l'union économique du Canada.

En tant qu'organisme le plus ancien et le plus important de St-Jean, représentant le secteur commercial de la collectivité, le Board s'intéresse de près à toutes les questions qui influent, directement ou indirectement, sur le climat économique et la vie au Nouveau-Brunswick. Nous sommes heureux que le Groupe de travail ait organisé ce voyage pour connaître les divers points de vue sur cette question complexe des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Nous croyons qu'il importe de noter dès maintenant qu'en raison de la complexité du sujet et, fait peut-être plus important encore, des délais impartis pour la rédaction du présent mémoire, nous n'avons pas l'intention de discuter en détails de tous les programmes et accords actuellement en vigueur. Nous nous bornerons à définir ce que nous croyons être la situation actuelle. Nous traiterons en général des paiements de transfert et, en particulier, de ceux qui touchent l'éducation postsecondaire.

NOUVEAU-BRUNSWICK—UNE PERSPECTIVE ÉCONOMIQUE

Pour bien saisir les répercussions des politiques du gouvernement fédéral sur l'économie du Nouveau-Brunswick, il faut revoir sa situation économique actuelle.

L'économie du Nouveau-Brunswick repose largement aujourd'hui, comme depuis toujours d'ailleurs, sur les ressources naturelles. Depuis la Confédération, la survie économique de la province en dépend. Au moment de la Confédération, le Nouveau-Brunswick participait activement au commerce du bois, était réputé pour ses chantiers navals et occupait une place importante sur la scène commerciale internationale. La technologie appliquée, alliée aux ressources naturelles, renforçait la situation économique de la province. Toutefois, au détriment de son économie, le Nouveau-Brunswick est retombée dans sa dépendance de la production de matières premières, sans tirer de valeur ajoutée de la technologie appliquée connexe. En outre, sa position se trouve affaiblie de ce qu'une

position of vulnerability vis-à-vis exporting in the international marketplace. A provincial economy so dependent on international demand and price for its economic livelihood is in an unfavourable position. Certainly, in most recent years, the necessity of improving our capability to process our own raw materials has been addressed to a limited degree as in the case of the current emphasis on updating the pulp and paper industry. However, to-date, such efforts have not been widespread and have had limited effect on stabilizing the provincial economy.

The federal policy of equity for all regions within Canada which has developed into our current system of transfer payments has proved to be critical in the economic picture of New Brunswick. It is important to understand the dependence of New Brunswick and, indeed, the Atlantic region as a whole, on these federal government revenues in order to appreciate fully the economic situation in which we find ourselves. Figures indicate that presently transfers account for approximately one half of New Brunswick's revenue.

TOWARDS ECONOMIC SELF-RELIANCE

It would appear that the economy of New Brunswick is on a tenuous footing. On the one hand, a large proportion of revenue is dependent on economic conditions over wich we have little control and, on the other hand, almost half of our revenue i.e. transfers can be affected drastically by a political decision made outside this province. In either case, what is most important is the direct affect on the personal and business lives of the citizens of New Brunswick.

As has been noted, some steps are being taken at both provincial and federal government levels to overcome our dependence on economic conditions outside the province. However, there is a long way to go in this area. In regard to our heavy dependence on federal government expenditures there is no simple solution. In consideration of this question there are several points which we feel the Task Force should address.

Although we are very much aware of the danger of heavy dependence on the federal government we feel that in making any changes it must be kept in mind that the concept of equalization of regions from which we benefit is a basic component in the attractiveness of a federation such as Canada. Although it may not be possible to share resources directly, the benefits of those resources should be distributed to all Canadians. We feel that it is a responsibility of the federal government to assist in the provision of an equitable standard of living for all regions of Canada.

We wish to assure the members of the Task Force that in New Brunswick there is no doubt that federal government expenditures, especially transfers, have been of inestimable value in the improvement of the quality of life of many of our citizens. As you will no doubt have discovered in your background research on New Brunswick, the population base, its density and dispersion are factors which would make it very difficult from the provincial government alone to provide levels of public service comparable to other areas of Canada without large taxation increases.

telle dépendance de l'extraction des ressources naturelles le rend vulnérable sur le marché international des exportations. Une économie provinciale qui dépend si largement de la demande et des prix internationaux pour sa survie économique est dans une position défavorable. Certes, au cours des toutes dernières années, on a tenté, dans une certaine mesure, de transformer sur place les matières premières, comme ce fut le cas pour la modernisation de l'industrie des pâtes et papiers. Toutefois, à ce jour, de tels efforts ont été limités extensifs et ils n'ont guère servi à stabiliser l'économie provinciale.

La politique fédérale d'équité envers toutes les régions du Canada, qui s'est développée dans le cadre de notre système actuel de paiements de transfert, s'est révélée essentielle à l'économie du Nouveau-Brunswick. Il importe de comprendre que le Nouveau-Brunswick et, en fait, toute la région de l'Atlantique, dépend des recettes du gouvernement fédéral pour bien évaluer la situation économique dans laquelle il se trouve. Les chiffres indiquent que les transferts constituent, à l'heure actuelle, environ la moitié de son revenu.

VERS L'INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Il semblerait que l'économie du Nouveau-Brunswick soit assez précaire. D'une part, une partie importante des revenus dépendent des conditions économiques sur lesquelles il a peu de contrôle et, d'autre part, près de la moitié de ses revenus, c'est-à-dire les transferts, peuvent être grandement affectés par une décision politique prise à l'extérieur de la province. Dans les deux cas, ce qui compte le plus, ce sont les répercussions directes sur la vie personnelle et sociale des citoyens du Nouveau-Brunswick.

Comme on l'a mentionné, certaines mesures ont été prises par les gouvernements fédéral et provincial pour que la province en vienne à être moins tributaire des conditions économiques externes. Toutefois, il y a beaucoup à faire dans ce domaine. Pour ce qui est de la grande dépendance face aux dépenses du gouvernement fédéral, il n'existe pas de solution simple. A cet égard, il y a plusieurs points sur lesquels, à notre avis, le groupe de travail devrait se pencher.

Bien que nous réalisions très bien le danger d'une grande dépendance à l'égard du gouvernement fédéral, nous croyons que tout changement doit tenir compte du fait que le système de péréquation dont nous bénéficions est un élément qui rend intéressante une fédération comme celle du Canada. Bien qu'il soit impossible de partager directement les ressources, les avantages de ces ressources devraient être répartis entre tous les Canadiens. Nous croyons que le gouvernement fédéral a pour responsabilité d'aider à assurer un niveau de vie adéquat dans toutes les régions du Canada.

Nous tenons à assurer aux membres du groupe de travail qu'il ne fait aucun doute au Nouveau-Brunswick que les dépenses du gouvernement fédéral, notamment les transferts, ont grandement aidé à améliorer la qualité de vie de nombre de citoyens. Comme ils s'en seront sans foute rendu compte dans le cadre de leurs recherches sur le Nouveau-Brunswick, la population, sa densité et sa dispersion sont des facteurs qui font qu'il est très difficile pour le gouvernement provincial d'assurer seul des niveaux de services publics comparables à ceux d'autres régions du Canada, sans pour autant augmenter considérablement les impôts.

We are, of course, aware that since 1959 the trend in federal-provincial fiscal arrangements has been toward higher transfer payments with more provincial controls. If the drop in the federal government share of the total revenue pie (after transfers) has been from 52 per cent to less than 34 per cent as indicated by the Hon. Mr. MacEachen in his presentation to this Task Force[1], it is certainly understandable that the federal government would be concerned about the fiscal imbalance and the corresponding political implications. However, as the problem has developed over twenty years it would be folly to assume that it can be resolved simply through cutbacks in equalization payments. In fact, it would seem that cutbacks of any major size would serve to curtail public services and would most certainly have serious repercussions if only if the area of attitudes toward the federal government.

The Saint John Board of Trade maintains that to cut back funding may serve to alter the percentages but will not be a constructive step in the solution of the problem. For example, if a decrease in education funding leads to an increasingly unskilled workforce, does this not tend to increase unemployment and increase the need for social assistance payments? Certainly such a sequence does not appear to be any solution at all.

It is the belief of the Saint John Board of Trade that, in fact, the final resolution of the problems of federal-provincial fiscal arrangements lies with the need to decrease the dependence of provincial economies on federal government expenditures. Transfer payments have indeed improved the quality of life but they do not contribute toward the establishment of an industrial structure which would sustain the New Brunswick economy on its own momentum. Should this then not be the end goal? We understand that the question of developing a self-sustaining provincial economy may not seem to fit under the mandate of this Task Force, but there is no question in our minds that economic development and equalization cannot be dealt with separately. Only through improving and strengthening the economic base of the province can a reduction in equalization payments be realized in the long term.

The Board of Trade has long maintained that the keys to New Brunswick's eventual economic self-reliance and the eventual reduction of its dependence on the federal purse lie in the development of more value added industries to complement the use of our resource base and the subsequent creation of more productive long term employment. Only with these factors in place can there be envisaged the necessary increase in the provincial tax base which will lessen the need for equalization payments. These goals necessitate a concerted effort to develop an industrial strategy which, as far as we can ascertain, does not exist at either the provincial or federal level.

In conclusion, the Saint John Board of Trade urges the member of this Task Force to recognize that as long as effective measures aimed at promoting the development of a self-sustaining provincial economy do not exist, the need for transfer payments will not change. Although the mandate of this Task Force may be fulfilled by addressing the issue of fiscal arrangments, it is our belief that this only scratches the surface.

Nous savons, bien entendu, que depuis 1959 la tendance, dans les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, a consisté en des paiements de transferts plus élevés et en un plus grand contrôle provincial. Si la part du gouvernement fédéral des recettes totales (après les transferts) est passée de 52 p. 100 à moins de 34 p. 100, comme l'a indiqué l'honorable MacEachen dans son témoignage au Groupe de travail[1], il est certes compréhensible que le gouvernement fédéral s'inquiète du déséquilibre fiscal et de ses répercussions politiques. Toutefois, comme le problème s'est développé sur une période de vingt ans, il serait insensé de supposer qu'on peut tout simplement le résoudre en réduisant les paiements de péréquation. En fait, il semblerait que les réductions importantes ne serviraient qu'à restreindre les services publics, et elles auraient certainement des répercussions sérieuses, si ce n'est que dans les attitudes face au gouvernement fédéral.

Le Saint John Board of Trade soutient que la réduction des fonds peut servir à modifier les pourcentages, mais ne sera pas une étape constructive dans la solution du problème. par exemple, si une réduction des dépenses en matière d'éducation entraîne ue pénurie de main-d'œuvre spécialisée, il pourrait y avoir augmentation du chômage et des prestations de bien-être social. Cela ne semble certes pas une façon de régler le problème.

Le Saint John Board of Trade est d'avis que, en fait, la façon de résoudre les problèmes relatifs aux accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces serait de réduire la dépendance des économies provinciales envers les dépenses du gouvernement fédéral. Les paiements de transfert ont certes amélioré la qualité de la vie, mais ils ne contribuent pas à l'établisement d'une assise industrielle qui lancerait l'économie du Nouveau-Brunswick. Ne devrait-ce pas être là l'objectif ultime? Nous comprenons que le développement d'une économie provinciale indépendante n'entre pas dans le mandat du groupe du travail, mais nous sommes d'avis que le développement économique et la péréquation ne peuvent être dissorcés. Ce n'est qu'en améliorant et en renforçant l'assise économique de la province qu'on pourra, à long terme, réduire les paiements de péréquation.

Le Board of Trade soutient depuis longtemps que la clef de l'indépendance économique du Nouveau-Brunswick réside dans le développement d'un plus grand nombre d'industries à valeur ajoutée, aux fins de l'utilisation des ressources et de la création subséquente d'emplois à long terme plus productifs. Ce n'est qu'une fois que ces objectifs aurait été atteints qu'on pourra envisager l'augmentation nécessaire de l'assise fiscale provinciale, qui réduira la nécessité des paiements de péréquation. Ces objectifs nécessitent un effort concerté, en vue d'élaborer une stragégie industrielle qui, à ce que nous sachions, n'existe ni à l'échelle provinciale ni à l'échelle fédérale.

En conclusion, le Saint John Board of Trade incite les membres de ce groupe de travail à reconnaître qu'aussi longtemps que des mesures efficaces visant à promouvoir le développement d'une économie provinciale indépendante n'aurait pas été adoptées, le besoin de paiements de transfert continuera à se faire sentir. Bien que le groupe de travail puisse remplir son mandat en se penchant sur la question des accords fiscaux, nous sommes d'avis que les résultats ne seront que superficiels.

The Board strongly recommends that in its final report the Task Force urge that the underlying problem of a missing industrial strategy to promote regional economic development be addressed as soon as possible.

POST-SECONDARY EDUCATION—A JOINT RESPONSIBILITY

The Saint John Board of Trade is opposed to the reduction of federal monies used for the support of post-secondary education,* While the need for fiscal responsibility is obvious and strongly endorsed by the Board of Trade, the tangible, long-term benefits to a country whose citizens are educated to perform necessary tasks, produce necessary goods and function as responsible citizens must not be under-valued.

Human resources in Canada are entering as critical a period in our history as are our natural resources. Post-secondary education is time spent in learning with a critical mind; learning something of the psychology of the human person, something of the scientific, economic and social factors which structure our society, and something of the value system which pervades our western world.

It is ironic that our Prime Minister and our Government leaders speak so forcefully about Canada's natural resources and at the same time contemplate a reduction in support of our most precious resource—our human resource.

History has shown and will continue to show that post-secondary education ultimately proves the relevance of its purpose in the economic and social well-being of all Canadians.

Given that reductions in federal expenditures are required, the choice of making those reductions at the expense of post-secondary education would be a grave error. To weaken the source of the country's greatest strength would be short-sighted and damaging. Far better to trim expenditures in more politically sensitive but ultimately less productive areas.

It is our contention that post-secondary education should not be put in a position where it must "compete" on a priority basis with health services.

Block funding of health care and post-secondary education places the latter at a disadvantage in competing with the more immediately identifiable, and therefore more politically volatile, benefits of health care expenditures. Reports of public statements by federal cabinet ministers which indicate that proposed cuts in transfer funds of $1.5 billion to $2 billion are most linely to come in post-secondary education funding because it is seen as elitist are disturbing.[2] However, it must be remembered that post-secondary education produces the very foundation of modern health care services: the educated health practitioner, utilizing the full range of the benefits of technology and innovative approaches.

It is alarming to hear Atlantic university Presidents predict reduction in courses offered and even closure of institutions

*Defined as university and non-university (technical, trade and occuptional) education.

Le Board recommande fermement que le groupe de travail, dans son rapport final, insiste pour que le problème lié à l'absence d'une stratégie industrielle visant à promouvoir le développement économique régional, soit réglé le plus tôt possible.

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE—UNE RESPONSABILITÉ CONJOINTE

Le Saint John Board of Trade s'oppose à la réduction des dépenses fédérales allouées à l'éducation postsecondaire.* Bien qu'il reconnaisse pleinement la nécessité pour les gouvernements de s'acquitter de leurs responsabilités fiscales, il estime que les avantages réels à long terme, pour un pays où l'on enseigne aux habitants à s'acquitter de tâches nécessaires, à produire des biens nécessaires et à agir en citoyens responsables, ne doivent pas être sous-évalués.

Les ressources humaines du Canada, tout comme les ressources naturelles, entrent dans une période difficile de l'histoire. L'éducation postsecondaire donne à chacun l'occasion d'apprendre avec un esprit critique: de se renseigner sur la psychologie de l'homme, les facteurs scientifiques, économiques et sociaux qui structurent notre société et sur le système de valeurs qui prévaut dans notre monde occidental.

Il est ironique que nos premiers ministres et nos chefs politiques parlent tant en faveur des ressources naturelles et envisagent en même temps une réduction de l'aide à la mise en valeur de nos ressources les plus précieuses, les ressources humaines.

L'histoire a démontré et continuera à démontrer que l'éducation postsecondaire a toujours été nécessaire au bien-être économique et social de tous les Canadiens.

Étant donné que des réductions dans les dépenses fédérales s'imposent, ce serait une grave erreur de les faire aux dépens de l'éducation postsecondaire. Il serait inapproprié et dommageable d'affaiblir la source de la plus grande force du pays. Il serait de beaucoup préférable de réduire les dépenses dans des domaines plus sensibles sur le plan politique, mais moins productifs.

Nous sommes d'avis que l'éducation postsecondaire ne devrait pas avoir à «concurrencer» les services de santé, sur le plan des priorités.

Le financement en bloc des soins de la santé et de l'éducation postsecondaire place cette dernière dans une situation désavantageuse, car elle doit concurrencer les avantages plus immédiats, et donc plus sensibles sur le plan politique, des dépenses relatives aux soins de la santé. Il ressort des énoncés publics de ministres du cabinet fédéral que les réductions proposées de $1.5 à $2 milliards dans les paiements de transfert, toucheront probablement l'éducation postsecondaire qui est considérée comme élitiste et inquiétante.[2] Toutefois, il importe de se rappeler que l'éducation postsecondaire est à la source même des services modernes de soins de la santé: des médecins avertis utilisant tous les avantages de la technologie et des méthodes modernes.

Il est alarmant d'entendre des présidents d'universités de l'Atlantique prévoir des réductions dans les cours offerts et

*Éducation universitaire et non universitaire (occupations techniques, métiers et professions).

and at the same time government, business and industry calling for more technical and service training to meet present needs and projected future requirements. Considering the present review of sources of funding for education and the need for skilled workers expressed in the marketplace, funding for technical, occupational and professional training should become a priority for all levels of government rather than be in peril of suffering cutbacks. Surely the Federal government cannot ignore the studies used as reference material for this submission and listed in our bibliography.

The Board of Trade is in sympathy with the concern of the federal government that insufficient recognition is being given to the federal share of post-secondary education funding and supports every effort being made to correct this public relations problem. One such way to improve the profile of the federal government is by the implementation of the partnership idea. As explained by Dennis Dibski, Professor of Educational Administration, "Probably one of the first positive steps that could be taken in Canada to recognize the federal government as a legitimate partner in education is for the provinces to petition for the establishment of a federal office of education. It is doubtful that any constitutional changes are necessary to bring this body into being. The composition and status of the office would have to be negotiated between the provinces and the federal government.[3]

The acceptance by provincial governments of the idea that the federal governement does have an important role to play in the nation's educational system is necessary in order that a Canadian Office of Education be established and charged with the following mandate:

(1) To co-ordinate existing federal endeavours in education;

(2) to help co-ordinate the separate educational efforts of the provinces;

(3) to act as a research and policy development agency that could study educational and related social, economic and cultural issues and recommend to provincial legislatures and to the federal Parliament appropriate legislation and courses of action.

Should such an office be established, the individual provinces should retain their autonomy in the allocation of education funds but would receive guidance from a national body on the program needs of the country.

One such avenue which such an office should explore is alternate means of educational training and financial support, specifically in the private sector. For example, such industry-supported training programs as the one at the General Motors Institute in the United States could be examined and assessed for application in Canada.

There are presently syxty-six federal departments and agencies which implement educational programs. Within each province there is a costly duplication of programmes and services which could benefit from a critical cost/benefit analysis. At every political level such diffusion leads to confusion as well as unnecessary duplication and higher costs. It is clear that a fresh look should be taken not only at federal-provincial

même des fermetures et d'entendre, en même temps, les gouvernements, les commercants et l'industrie, exiger plus de formation technique pour répondre aux besoins actuels et futurs. Étant donné l'examen actuel des sources de financement de l'éducation et le besoin de travailleurs spécialisés exprimé sur les marchés, le financement de la formation technique et professionnelle devrait devenir une priorité pour tous les paliers de gouvernement, plutôt que d'être menacé de réduction. Le gouvernement fédéral ne peut certes ignorer les études consultées pour la rédaction du présent mémoire et énumérées dans la bibliographie.

Le Board of Trade conçoit que le gouvernement fédéral s'inquiète de ce qu'on ne tient pas assez compte de sa quotepart du financement de l'éducation secondaire et appuie tout effort déployé pour résoudre ce problème de relations publiques. Une des façons d'améliorer le profil du gouvernement fédéral serait de le reconnaître à titre de partenaire. Comme l'expliquait M. Dennis Dibski, professeur d'administration éducationnelle, «l'une des premières mesures positives qui pourrait être prise au Canada pour reconnaître le gouvernement fédéral en tant que partenaire légitime dans le domaine de l'éducation serait pour les provinces de réclamer la création d'un office fédéral de l'éducation. La création d'un tel organisme n'appellerait probablement aucun changement constitutionnel. Sa composition et son mandat pourraient être déterminés par les provinces et le gouvernement fédéral».[3]

Il est essentiel que les gouvernements provinciaux reconnaissent que le gouvernement a un rôle important à jouer dans le système d'éducation du pays, pour qu'un office canadien de l'éducation soit créé et chargé du mandat suivant:

(1) Coordonner les mesures prises par le gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation;

(2) aider à coordonner les efforts déployés séparément par les provinces dans le domaine de l'éducation;

(3) faire fonction d'organisme de recherches et d'élaboration de politiques, apte à étudier les questions touchant l'éducation et les questions sociales, économiques et culturelles connexes et recommander aux assemblées législatives provinciales et au Parlement fédéral l'adoption de mesures et de règlements appropriés.

Si un tel office était créé, les diverses provinces conserveraient leur indépendance quant à l'allocation des fonds à l'éducation, mais recevraient les conseils d'un organisme national, pour ce qui est des besoins du programme à l'échelle du pays.

Un tel organisme serait en mesure d'examiner les solutions de rechange, en ce qui concerne la formation professionelle et l'aide financière, notamment dans le secteur privé. Par exemple, des programmes de formation financés par l'industrie, comme celui de la General Motors aux États-Unis, pourraient être examinés en vue de leur application au Canada.

A l'heure actuelle soixante-six organismes et ministères fédéraux mettent en œuvre des programmes d'éducation. Dans chaque province, il y a double emploi coûteux de services qui pourraient être soumis à une analyse critique coût-avantages. A chaque palier politique, une telle dispersion entraîne la confusion, de même qu'un chevauchement inutile et des frais élevés. Il est évident qu'il faudrait examiner d'un œil nouveau,

fiscal arrangements in regards to education, but at structural arrangements also.

RECOMMENDATIONS

1. That a Canadian Office of Education be established to provide a research, development and advisory function to provincial Departments of Education;

2. That transfer payments for education be removed from the grouping with health service and be funded separately;

3. That, as transfer payments provide citizens of New Brunswick with adequate levels of public service, no reductions should be made without replacement by support programs. However, should cuts be deemed essential, in no event should they be made in an area such as education which has such an impact on the nation;

4. That alternate methods of educational programs and financial support such as private sector training programs be established;

5. That the Task Force recommend that steps be taken immediately to develop a long range and effective industrial strategy to work toward the reduction rather than the perpetuation of provincial dependence on federal revenues.

FOOTNOTES

1. Allan J. MacEachen, *Federal-Provincial Fiscal Arrangements in the Eighties*, Ottawa, April 1981, p. 8.

2. Dennis J. Dibski, "A Federal-Provincial Partnership is Needed in Canadian Education," *Education Canada* (Spring 1981), p. 41.

3. *The Telegraph-Journal*, May 7, 1981, p. 4

BIBLIOGRAPHY

The Atlantic Vision—1990: A Development Strategy for the 1980's, Halifax, Atlantic Provinces Economic Council, 1979.

Ben-Gera, Michal, and Kinsley, Brian L. *Arts and Culture Research Report,* Secretary of State.

Broadway, Robin, *Intergovernmental Transfers in Canada,* Toronto, Canadian Tax Foundation, 1980.

Dibski, Dennis J., "A Federal-Provincial Partnership is Needed in Canadian Education". *Education Canada* (Spring 1981), p. 36-41.

A Directory of Federal Funding Sources Available to Citizens' Organizations, Secretary of State.

Doern, Bruce J., (editor), *Spending Tax Dollars:* Federal Expenditures, 1980-1981, Ottawa, School of Public Administration, Carleton University, 1980.

Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Act, 1977.

non seulement les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces en matière d'éducation, mais également les accords structuraux.

RECOMMANDATIONS

1. Qu'un office canadien de l'éducation soit créé pour faire fonction d'organisme de recherche, d'élaboration et de consultation, auprès des ministères provinciaux de l'éducation.

2. Que les paiements de transfert, en matière d'éducation, soient dissociés de ceux affectés aux services de la santé, et financés séparément.

3. Étant donné que les paiements de transfert assurent aux citoyens du Nouveau-Brunswick des niveaux adéquats de services publics, qu'il n'y ait aucune réduction qui ne soit compensée par des programmes de remplacement. Toutefois, si des réductions étaient jugées essentielles, elles ne devraient pas toucher le domaine de l'éducation, qui a des répercussions importantes sur le pays.

4. Qu'il y ait adoption de solutions de rechange pour ce qui est des programmes d'éducation et de l'aide financière, comme par exemple, des programmes de formation offerts par le secteur privé.

5. Que le groupe de travail recommande que des mesures soient prises immédiatement pour élaborer une stratégie industrielle efficace à long terme, visant à réduire plutôt qu'à perpétuer la dépendance des provinces face aux dépenses du gouvernement fédéral.

RENVOIS

1. Allan J. MacEachen, *Les relations fiscales fédérales-provinciales dans les années 80*, Ottawa, avril 1981, page 8.

2. Dennis J. Dibski, «*A Federal-Provincial Partnership is Needed in Canadian Education*», Education Canada (printemps 1981), page 41.

3. *The Telegraph-Journal*, le 7 mai 1981, page 4.

BIBLIOGRAPHIE

The Atlantic Vision—1990: A Development Strategy for the 1980's, Halifax, Conseil économique des provinces atlantiques, 1979.

Ben-Gera, Michal, and Kinsley, Brian L. *Arts and Culture Research Report*, Secrétariat d'État.

Broadway, Robin, *Intergovernmental Transfers in Canada*, Toronto: Bureau canadien d'études fiscales, 1980.

Dibski, Dennis J. «*A Federal-Provincial Partnership is Needed in Canadian Education*», Education Canada (printemps 1981), pages 36 à 41.

A Directory of Federal Funding Sources Available to Citizens' Organizations, Secrétariat d'État.

Doern, Bruce J. (Rédacteur), *Spending Tax Dollars:* Federal Expenditures, 1980-1981, Ottawa, École d'administration publique, Université Carleton, 1980.

Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis.

Leslie, Peter M., "Canadian Universities 1980 and Beyond". A report prepared for the Association of Universities and Colleges of Canada, 1980.

MacEachen, Allan J., "Federal-Provincial Fiscal Arrangements in the Eighties". Paper presented to the Parliamentary Task Force on Federal-Provincial Fiscal Arrangements, Ottawa, April 1981.

Profiles of Education in the Atlantic Provinces—Background Study No. 5. Atlantic Development Board, 1969.

Symons, Thomas H. B., *The Symons Report* (Report of the Commission on Canadian Studies), Toronto, The Book & Periodical Development Council, 1978.

Leslie, Peter M. «*Canadian Universities 1980 and Beyond*», Rapport rédigé à l'intention de l'Association des universités et collèges du Canada, 1980.

MacEachen, Allan J., «*Les relations fiscales fédérales-provinciales dans les années 80*», Mémoire présenté au groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, Ottawa, avril 1981.

Profiles of Education in the Atlantic Provinces—Document d'étude nº 5, Office d'expansion de la région atlantique, 1969.

Symons, Thomas H. B., Le rapport Symons (Rapport de la Commission des études canadiennes), Toronto: *The Book & Periodical Development Council*, 1978.

APPENDIX "FISC-44"

NEW BRUNSWICK NEW DEMOCRATIC PARTY
SUBMISSION TO
The
Parliamentary Task Force
on
Federal-Provincial Fiscal Relations

Introduction

Transfer payments from the federal government to the Province of New Brunswick are absolutely essential in order for the provincial government to provide adequate services to the people of New Brunswick. Approximately 45 per cent of New Brunswick government revenues come from the federal government. A significant portion of these funds are transferred from the federal government to help finance health care and post-secondary education under the Established Programmes Financing Act (EPFA). In the 1980-81 fiscal year, the federal government transferred $301,866,000 to New Brunswick under the EPFA; this amounts to one-fifth of all the revenues received by the provincial government from all sources.

The New Brunswick NDP is aware of the federal government's desire to reduce its contribution to health care and higher education in view of its own very large deficit. And our party can understand the annoyance of the federal government when money it transfers to the provinces to help finance these services are diverted to other purposes. The Hatfield government has been a major offender in this regard. For example, in 1980-81 the New Brunswick government received $24 million more for higher education under the EPFA than it spent. Where did the rest go? Into roads, or maybe $100 dinners and $16,000 sports cars?

The NDP does not believe that the federal government should cut back its support for health care and post-secondary education because of the conduct of the Hatfield government. Instead, we think that Mr. Hatfield and his government should be left to the people of New Brunswick to deal with in the next provincial election.

Furthermore, in order to prevent the diversion of federal funds in the future, the New Brunswick NDP supports a return to the conditional grant system that prevailed until 1977. The switch from conditional to unconditional grants in that year has created a serious problem. On the one hand the federal government is transferring money to help the provinces finance three particular "established programmes", i.e. hospitalization, medicare, and post-secondary education. But on the other hand, the grants are now "unconditional"; that is, the provinces are legally entitled to receive these funds whether or not they are spent on these three programmes. So the diversion of funds is perfectly legal under the present EPFA; it is the NDP's position that such behaviour should be prevented in the new financing arrangements.

APPENDICE «FISC-44»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR
LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
au
Groupe de travail parlementaire
sur
les accords fiscaux entre le gouvernement
fédéral et les provinces

Introduction

Les paiements de transfert du gouvernement fédéral à la province du Nouveau-Brunswick sont indispensables, si le gouvernement provincial doit fournir des services adéquats à la population de cette province. Environ 45 p. 100 des recettes du gouvernement du Nouveau-Brunswick proviennent du gouvernement fédéral. Une fraction importante de ces fonds du gouvernement fédéral aide à financer les soins de santé et l'enseignement postsecondaire, dans le cadre de la Loi sur le financement des programmes établis (LFPE). Pendant l'année financière 1980-1981, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a reçu $301,866,000 en transferts du gouvernement fédéral, aux termes de la LFPE, soit un cinquième de ses revenus, en provenance de toutes sources.

Le NPD du Nouveau-Brunswick sait bien que le gouvernement fédéral entend réduire ses contributions aux soins de santé et à l'enseignement supérieur, en raison de l'énormité de son propre déficit. Les membres de notre parti comprennent aussi que le gouvernement fédéral soit contrarié de constater que les fonds qu'il transfère aux provinces pour le financement de ces services sont utilisés à d'autres fins. Le gouvernement Hatfield s'est rendu particulièrement coupable sur ce rapport. Par exemple, en vertu de la LFPE, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a reçu en 1980-1981, au titre du financement de l'enseignement supérieur, $24 millions de plus qu'il a dépensé. Où est passé le reste? Construction de routes, repas à $100 et voitures sport de $16,000, peut-être?

Le NPD estime que le gouvernement fédéral ne doit pas réduire ses contributions aux soins de santé et à l'enseignement postsecondaire, du seul fait de la conduite du gouvernement Hatfield. Nous croyons plutôt que c'est à la population du Nouveau-Brunswick de régler le sort de M. Hatfield et de son gouvernement lors de la prochaine élection provinciale.

En outre, afin d'empêcher le détournement de fonds fédéraux, le NPD du Nouveau-Brunswick prône la réinstauration du régime de subventions conditionnelles, discontinué en 1977. L'adoption, cette année-là, d'un régime de subventions inconditionnelles a créé un grave problème. D'une part, le gouvernement fédéral transfère des fonds pour aider les provinces à financer trois genres particuliers de programmes établis: assurance-hospitalisation, assurance-maladie et enseignement postsecondaire. D'autre part, les subventions sont maintenant «inconditionnelles», c'est-à-dire que les provinces ont légalement droit de recevoir ces fonds, qu'ils soient ou non consacrés à ces trois programmes. Ainsi, le détournement de fonds est parfaitement légal aux termes de l'actuelle LFPE. Le NPD estime que les nouveaux accords de financement devraient mettre un terme à pareil comportement.

The current *Established Programmes Financing Act*, which is in force until March 31, 1982 provides for the transfer of funds to the provinces in the following ways:

(i) *transfer of tax collecting powers*

The Act provides for 13.5 points of Personal Income Tax and 1.0 point of Corporate Income Tax to be transferred from the federal to the provincial governments.

(ii) *equalization of tax benefits*

Since the benefit of this taxing power differs so much from province to province, an effort is made to equalize the effects. For a province with a weak tax base like New Brunswick this has meant additional revenues.

(iii) *basic cash payment*

The basic cash payment is calculated on the basis of the federal government's contribution in 1975-76, escalated each year by the increase in GNP per capita, and adjusted for population changes.

(iv) *extended health care payment*

This is a federal contribution of $20 per capita, also escalated by the increase in GNP per capita.

(v) *cash payment for "levelling"*

A levelling adjustment was built into the Act so that provinces like New Brunswick which received a below average contribution in the base year 1975-76 under the previous programme would have their funds gradually increased (and provinces which originaly received above average cash contributions have their payments reduced). By the end of the EPFA in 1982, the per capita contributions by the federal government to each province for health care and higher education should be equal.

(vi) *transitional payments*

The EPFA provided for transitional payments that were expected to gradually disappear, but because of the poor performance of the Canadian economy these payments are still substantial.

In the 1980-81 fiscal year, the transfer of tax collecting powers and equalization of tax benefits netted the government of New Brunswick $109 million. The cash payments in various forms added another $193 million, for a total of $302 million under the EPFA.

General Principles

In developing its proposals for financing health care and higher education, the New Brunswick NDP started from the basic principle that each provincial government must have sufficient revenue to provide an adequate level of services. Given the very unequal distribution of wealth in Canada, the federal government has an essential role to play in ensuring that governments in the poorer provinces have the necessary funds available. It is our view that this principle should be enbodied more fully in the general equalization programme

L'actuelle *Loi sur le financement des programmes établis*, en vigueur jusqu'au 31 mars 1982, prévoit le transfert de fonds aux provinces selon les modalités suivantes:

i) *Transfert des pouvoirs de perception fiscale*

La Loi prévoit le transfert, du gouvernement fédéral aux provinces, de 13,5 points d'impôt sur le revenu des particuliers et de 1,0 point d'impôt sur le revenu des sociétés.

ii) *Péréquation fiscale*

Comme les avantages de ce pouvoir d'imposition diffèrent sensiblement d'une province à l'autre, on s'efforce d'en égaliser les effets. Cette mesure a valu des recettes supplémentaires, à toute province dont l'assiette fiscale est faible, notamment le Nouveau-Brunswick.

iii) *Contribution de base en espèces*

Le paiment de base en espèces est calculé d'après la contribution du gouvernement fédéral en 1975-1976, majorée à chaque année par l'augmentation du PNB par habitant, et corrigée en fonction des changements démographiques.

iv) *Contribution au titre des services complémentaires de santé*

Il s'agit d'une contribution fédérale de $20 par habitant, majorée aussi en fonction de la croissance du PNB par habitant.

v) *Paiement d'«égalisation» en espèces*

Des mesures de rajustement ont été ajoutées à la loi, pour que les provinces, telle Terre-Neuve, qui, dans le cadre du programme antérieur, recevaient une contribution inférieure à la moyenne pour l'année de base 1975-1976, aient droit à une augmentation graduelle de fonds (les paiements aux provinces qui recevaient au départ des contributions en espèces au-dessus de la moyenne sont réduits). Quand la LFPE expirera en 1982, les contributions par habitant du gouvernement fédéral, au titre des soins de santé et de l'enseignement supérieur, devraient être égaux pour chaque province.

vi) *Rajustements transitoires*

La LFPE prévoyait des rajustements transitoires qui devaient disparaître graduellement, mais étant donné la mauvaise performance de l'économie canadienne, ces paiements sont encore considérables.

Pendant l'année financière 1980-1981, le transfert de pouvoirs de perception fiscale et la péréquation fiscale représentaient un revenu de $109 millions pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les paiements en espèces, sous diverses formes, y ont ajouté $193 millions, soit un total de $302 millions, en vertu de la LFPE.

Principes généraux

En élaborant ces propositions relativement au financement des soins de santé et l'enseignement supérieur, le NPD du Nouveau-Brunswick s'est inspiré du principe que chaque gouvernement provincial doit disposer de revenus suffisants pour fournir des services adéquats. Étant donné la répartition très inégale de la richesse au Canada, le gouvernement fédéral a un rôle essentiel à jouer pour s'assurer que les gouvernements des provinces les plus pauvres disposent des fonds nécessaires. Nous sommes d'avis que ce principe doit être plus pleinement

and also in programmes to support specific services such as health and education.

The second principle that the NDP supports is that the provinces should not unilaterally determine the level of health care and post-secondary education expenditures. The reason is that each province is likely to underestimate the benefits of these programmes and hence underfund them. This is particularly true of small provinces like New Brunswick. Why should New Brunswick pay for a student who, after he graduates from university, goes to work in Alberta, benefits the Alberta economy and pays taxes to the Alberta government? Yet, whether a university graduate stays in New Brunswick or moves to Alberta, he or she can be expected to make a contribution to Canada. Therefore, even if it is not in the interests of New Brunswick to invest in this student's education it is in the Canadian interest, so both levels of government should be involved in the financing decision.

These two principles make it very clear that the federal and provincial governments must be partners in the provision of health care and higher education services.

Health Care Services: the Present Situation

The people providing health services in New Brunswick are conscientious and hardworking, but in general the health care system is underfunded and the range of services is limited. The Hall Commission Report (1980) found that expenditures on health care in New Brunswick were 12 per cent below the national average. Health care workers are generally underpaid; nurses in New Brunswick, for example, were the lowest paid in Canada until their militant push for higher salaries in their most recent collective agreement.

New Brunswick faces a shortage of doctors compared to other provinces. In New Brunswick there is one doctor for every 890 people; across Canada as a whole there is one doctor for every 559 people. New Brunswick has fewer beds for the sick than the Canadian average: 12.4 beds per 1,000 population in New Brunswick, 14.5 beds per thousand people across Canada.

Most provinces have a dental programme for children; New Brunswick has one only for children in remote areas. Most provinces cover the services of an optometrist under medicare; New Brunswick does not. In New Brunswick, community health clinics and preventive medicine do not receive the attention they deserve.

As Appendix A shows, the New Brunswick government's contribution to hospitalization and medicare has declined under the Established Programmes Financing Act. Between 1977 and 1980, Hall Commission figure show that provincial support fell from $88.1 million to $65.7 million, while federal support rose from $116.1 million to $162.4 million. The provincial share of funding for these programmes declined from

intégré dans le programme général de péréquation et dans les programmes visant à financer des services particuliers, notamment la santé et l'enseignement.

Le NDP appuie un second principe, à savoir que les provinces ne doivent pas déterminer unilatéralement le niveau des dépenses pour ses soins de santé et l'enseignement postsecondaire. En effet, il est probable que chaque province sous-estime les avantages de ces programmes et, par conséquent, qu'elle leur attribue un financement insuffisant. Cela vaut tout particulièrement dans les petites provinces telle le Nouveau-Brunswick. Pourquoi cette province paierait-elle les études d'un étudiant qui, lorsqu'il obtient son diplôme de l'université, part travailler en Alberta, profite de l'économie de cette province et paie ses impôts au gouvernement de l'Alberta? Or, qu'un diplômé universitaire demeure au Nouveau-Brunswick ou aille s'installer en Alberta, on peut s'attendre qu'il, ou elle, apporte sa contribution au Canada. Ainsi, même s'il n'est pas dans les meilleurs intérêts du Nouveau-Brunswick d'investir dans l'éducation d'un étudiant, cette initiative est profitable pour le Canada et les deux ordres du gouvernement doivent participer à la prise de décisions concernant le financement.

Ces deux principes démontrent clairement que les gouvernements, fédéral et provincial, doivent collaborer à la fourniture des services de santé et de l'enseignement supérieur.

Services de santé: la situation actuelle

Ceux qui assurent les services de santé au Nouveau-Brunswick sont consciencieux et travaillants, mais en général, le régime de soins de santé est mal financé et la gamme de services, restreinte. Le rapport de la Commission Hall (1980) révèle que les sommes affectées aux soins de santé sont, au Nouveau-Brunswick de 12 p. 100 inférieures à la moyenne nationale. Les travailleurs de la santé sont généralement mal rémunérés; par exemple, les infirmières du Nouveau-Brunswick étaient les moins bien payées au Canada, tant qu'elles n'ont pas milité fermement pour obtenir des salaires plus élevés, dans leur plus récente convention collective.

En comparaison des autres provinces, le Nouveau-Brunswick a une pénurie de médecins. Dans cette province, il y a un médecin pour 890 personnes; dans l'ensemble du Canada, le rapport est de un pour 559. Au Nouveau-Brunswick, le nombre de lits: 12.4 par 1,000 habitants, est inférieur à la moyenne canadienne: 14,5 lits par 1,000 habitants.

La plupart des provinces ont un programme de soins dentaires pour les enfants; le Nouveau-Brunswick n'en a qu'un pour les enfants habitant les régions éloignées. La plupart des provinces couvrent les services d'un optométriste dans le cadre du régime d'assurance-maladie; le Nouveau-Brunswick ne le fait pas. Dans cette province, les cliniques communautaires de santé et la médecine préventive ne reçoivent pas l'attention qu'elles méritent.

Comme le démontre l'annexe A, la contribution du gouvernement du Nouveau-Brunswick à l'assurance-hospitalisation et à l'assurance-médicale a baissé, dans le cadre de la Loi sur le financement des programmes établis. Les chiffres présentés par la Commission Hall démontrent qu'entre 1977 et 1980 la contribution provinciale est passée de $88.1 millions à $65.7 millions, tandis que la part du gouvernement fédéral est passée

43.9 per cent in 1977-78 to 28.8 per cent in 1979-80, while the federal share rose from 56.1 per cent to 71.2 per cent over the same period.

The New Brunswick NDP believes that more funds should be allocated to health care, and that the provincial government should assume a larger share of the financial responsibility. Our views on how this can be accomplished are set out below.

Higher Education: the Present Situation

New Brunswick's four universities provide a vital contribution to the province, educating 11,000 students per year, and sponsoring important research and cultural activities. Unfortunately, our universities are underfunded, with salaries about 15 per cent below the national average and real problems emerging due to inadequate facilities, equipment and library resources.

The responsibility for underfunding lies squarely with the provincial government. Under the EPFA, federal funds for post-secondary education have risen from $38.9 million in 1976-77 to $90.1 million in 1980-81. During the same period, total operating grants have increased from $45.5 million to $66.2 million. As a result, the net contribution of the New Brunswick government has declined dramatically from $6.6 million in 1976-77 to *minus* $23.9 million in 1980-81. Thus the federal government is now paying for more than 100 per cent of post-secondary education in New Brunswick.

Other financial arrangements need to be reviewed in connection with higher education. First, student aid in New Brunswick is clearly inadequate. The New Brunswick NDP calls for a major increase in student aid financed by both the federal and provincial governments to help achieve greater educational opportunity for young people from low income families. Second, the funding for research in New Brunswick universities is far below the national average. The New Brunswick NDP proposes increased research support, primarily from the federal government, for research work at New Brunswick universities.

Financial Health and Higher Education: The Next Five Years

The New Brunswick NDP recommends that the current EPFA, which expires in 1982, be replaced by two programmes:

A Health Care Shared Cost Programme, and
A Higher Education Shared Cost Programme

Each programme would have the same financial structure. The basic elements of this structure are:

1. Over the next five years, the provinces and the federal government should reestablish the 50-50 shared cost programme that existed until 1977. Thus by 1986-87, the

de $116.1 millions à $162.4 millions. La part provinciale du financement de ces programmes est passée de 43.9 p. 100 en 1977-1978 à 28.8 p. 100 en 1979-1980, tandis que la part du gouvernement fédéral est passée de 56.1 p. 100 à 71.2 p. 100, pour la même période.

Le NPD du Nouveau-Brunswick croit que davantage de fonds devraient être consacrés aux soins de santé et que le gouvernement provincial devrait assumer une plus grande part de la responsabilité financière. Nos opinions, quant aux moyens d'atteindre cet objectif, sont énoncées ci-dessous.

Enseignement supérieur: la situation actuelle

Les quatre universités du Nouveau-Brunswick font une contribution vitale à la province en instruisant 11,000 étudiants par année et en parrainant d'importantes activités culturelles et de recherche. Malheureusement, nos universités reçoivent un financement insuffisant, versent des salaires de 15 p. 100 inférieurs à la moyenne nationale et se heurtent à de graves problèmes imputables à la pauvreté des installations, de l'équipement et des ressources bibliothécaires.

Le gouvernement provincial est, de toute évidence, responsable pour l'insuffisance du financement. Aux termes de la LFPE, la contribution fédérale à l'enseignement postsecondaire est passée de 38.9 millions en 1976-1977 à $90.1 millions en 1980-1981. Au cours de la même période, le total des subventions de fonctionnement est passé de $45.5 millions à $66.2 millions. Par conséquent, la contribution nette du gouvernement du Nouveau-Brunswick a enregistré une baisse considérable, passant de $6.6 millions en 1976-1977, à *moins* de $23.9 millions en 1980-1981. De ce fait, le gouvernement fédéral paie maintenant plus de 100 p. 100 des coûts de l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick.

Les autres accords financiers liés à l'enseignement supérieur doivent être réexaminé. Premièrement, l'aide aux étudiants du Nouveau-Brunswick est nettement insuffisante. Le NPD du Nouveau-Brunswick demande une augmentation sensible de l'aide aux étudiants financée par les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, afin d'offrir de meilleures possibilités d'accès aux jeunes issus de familles à faible revenu. Deuxièmement, le niveau du financement de la recherche dans les universités du Nouveau-Brunswick est bien en-deça de la moyenne nationale. Le NPD du Nouveau-Brunswick propose une augmentation du financement, surtout par le gouvernement fédéral, des travaux de recherche effectués dans les universités de cette province.

Financement des soins de santé et de l'enseignement supérieur: les cinq prochaines années

Le NPD du Nouveau-Brunswick recommande que l'actuelle LFPE, qui prend fin en 1982, soit remplacée par deux programmes:

Un programme de soins de santé à frais partagés et
Un programme d'enseignement supérieur à frais partagés

Chaque programme serait doté de la même structure financière. Les éléments essentiels de cette structure sont:

1. Au cours des cinq prochaines années, les provinces et le gouvernement fédéral devraient réinstaurer le programme à frais partagés à 50 p. 100, discontinué en 1977. Ainsi, d'ici

federal government would be matching provincial spending on health care and higher education up to a specified maximum amount.

2. The maximum federal contribution would be calculated on the base year 1981-82 contribution plus the increase in GNP per capita over the 1982-87 period. The base year amount for 1981-82 is approximately $350 per capita for health care and $150 per capita for higher education. This proposal to limit federal increases to the increase in GNP per capita restores the practice of "capping" the federal contribution, which existed until 1977. This enables the federal government to control its expenditures more accurately than under the present arrangements.

3. The federal contribution should continue to be in the form of (i) the present tranfer of taxing powers and (ii) cash payments. Cash payments per capita should be adjusted to offset fully the effects of the wide variation in benefits to different provinces from the transfer of taxing powers under the EPFA formula.

4. Since an immediate return to 50-50 cost-sharing would create serious difficulties in provinces such as New Brunswick, the programme should be phased in over a five year period. In order to qualify for the maximum federal grant each year a province should contribute:

$$\left[X + \frac{(100 - X)\ N}{5} \right] \%$$ x the maximum federal contribution

Where: X is the total programme cost financed by the provincial government in 1981-82 as a percentage of the federal contribution. N is the number of years that the new programe is in operation (i.e. 1982-83 = 1; 1986-87 = 5)

Any province that fails to contribute this amount would have its federal contribution reduced by the same amount as the provincial shortfall.

5. The present EPFA has important elements of an equalization programme embodied in it. The New Brunswick NDP believes that this aspect of the programme should be retained by increasing the basic equalization grants to those provinces most obviously in need. Only if this is done will provinces like New Brunswick have sufficient funds to assume their 50 per cent share of health care and higher education. Should it be necessary to reduce the direct federal contributions to health care and higher education in order to increase these basic equalization grants, the New Brunswick NDP proposes that this be done through an across-the-board reduction in the per capita grant to all provinces for these programmes.

1986-1987, le gouvernement fédéral verserait, pour les soins de santé et l'enseignement supérieur, une contribution égale aux dépenses des provinces, jusqu'à concurrence d'un montant maximal prévu.

2. La contribution fédéral maximale serait calculée en fonction de la contribution pour l'année de base 1981-1982, majorée de la croissance du PNB par habitant pour la période allant de 1982 à 1987. Le montant fixé pour l'année de base 1981-1982 est d'environ $350 par habitant, pour les soins de santé, et de $150 par habitant, pour l'enseignement supérieur. Cette proposition de limiter les augmentations de la contribution fédérale à la croissance du PNB par habitant rétablit la pratique du «plafonnement» de la contribution fédérale, pratique qui a été discontinuée en 1977. Le gouvernement fédéral peut ainsi contrôler ses dépenses avec plus d'exactitude que ne le permettent les accords actuels.

3. La contribution fédérale devrait continuer de prendre la forme (i) du transfert actuel de pouvoirs d'imposition et (ii) de paiements en espèces. Les paiements en espèces par habitant devraient être rajustés, pour compenser pleinement les effets de l'écart considérable dans les avantages que reçoivent les diverses provinces, grâce au transfert des pouvoirs d'imposition prévu dans la LFPE.

4. Puisque le retour immédiat à la formule de partage des frais à 50 p. 100 créérait de graves difficultés dans les provinces telle le Nouveau-Brunswick, le programme devrait être appliqué graduellement, sur une période de cinq ans. Afin d'être admissible à la subvention fédérale maximale chaque année, chaque province devrait contribuer selon la formule suivante:

$$\left[X + \frac{(100 - X)\ N}{5} \right] \%$$ x la contribution fédérale maximale

Où: X est le coût total du programme financé par le gouvernement fédéral en 1981-1982 en pourcentage de la contribution fédérale. N est le nombre d'années d'existance du nouveau programme (c'est-à-dire 1982-1983 = 1; 1986-1987 = 5)

La contribution fédérale à toute province qui ne contribue pas ce montant serait diminuée d'un montant égal au manque à verser par la province.

5. L'actuelle LFPE comporte d'importants éléments d'un programme de péréquation. Le NPD du Nouveau-Brunswick croit que cet aspect du programme devrait être retenu en augmentant les subventions de base, au titre de la péréquation aux provinces qui ont le plus grand besoin. Ce n'est que de cette façon que les provinces telle le Nouveau-Brunswick disposeront de fonds suffisants pour assumer leur part des frais des soins de santé et de l'enseignement supérieur. S'il devenait nécessaire de réduire les contributions fédérales directes en matière de soins de santé et d'enseignement supérieur, afin d'augmenter ces subventions de base au titre de la péréquation, le NPD du Nouveau-Brunswick propose que cela se fasse sous forme d'une réduction générale de la subvention par habitant, accordée à toutes les provinces dans le cadre de ces programmes.

6. The shared cost programmes outlined here are intended to assure an adequate level of services in all parts of Canada. Provinces that wish to provide a higher level of service should do so from their own revenues.

7. The basic health care programme should cover a wider range of services than it does at present. Among the extensions proposed by the NDP are a dental care programme, an optometry programme, and a preventive medicine programme.

8. The higher education programme in New Brunswick should be expanded to cover a wider range of post-secondary training in applied arts and technology.

9. In order to qualify for federal cost-sharing of health care, provincial governments should be required to prohibit double-billing by doctors. As the party which pioneered medicare in Canada, the NDP is unwilling to see the principle of universal accessibility to health care eroded through double-billing.

The New Brunswick NDP believes that the financial arrangements proposed here would be fair to all concerned, and would lead to a significant improvement in the quality of health care and higher education in our province. Our proposals would have the effect of correcting the Hatfield government's neglect of social services, and raising New Brunswick close to the national average in these areas. We acknowledge that in the short term this can only be accomplished through a related increase in basic equalization grants. However, the NDP is confident that over the long term, equalization payments can be reduced by building up the New Brunswick economy. In particular, we believe that substantial new revenues are available from our resource industries, particularly potash. It is true that the Hatfield government has sold out our potash on long term contracts at ridiculously low prices, but the NDP is now working on methods to recover these losses. In addition the NDP is optomistic that further revenues can be generated for the province through coherent economic planning.

Summary of Recommendations

1. In order to assure an adequate level of health care services and higher education in all provinces, the New Brunswick NDP supports a return to a 50-50 cost-sharing of these programmes by the federal and provincial governments.

2. The federal contribution should be based on the present level of contributions, with increases each year not to exceed the increase in the per capita GNP.

3. The federal government should increase the level of transfers under the general equalizaton programme to assist provinces like New Brunswick to assume their share of the costs of health care and higher education.

6. Les programmes à frais partagés dont les grandes lignes sont tirées ici, visent à assurer un niveau adéquat de services dans toutes les régions du Canada. Les provinces qui souhaitent fournir de plus amples services devraient les financer à même leurs propres recettes.

7. Le programme de base, en matière de soins de santé, devrait assurer une plus vaste gamme de services qu'il ne le fait à l'heure actuelle. Parmi les améliorations proposées par le NPD, notons des programmes de soins dentaires, d'optométrie et de médecine préventive.

8. Le programme d'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick devrait offrir un plus grand nombre de cours postsecondaires, en arts et en technologie.

9. Pour être admissible au partage des frais des soins de santé avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux devraient être tenus d'interdire la double facturation par les médecins. En tant que parti qui a amené la création du régime d'assurance-maladie au Canada, le NPD s'oppose à ce que le principe de l'accès universel au soin de santé soit érodé par la pratique de la double facturation.

Le NPD du Nouveau-Brunswick croit que les accords financiers proposés ici seraient équitables pour tous les intéressés et amèneraient une amélioration sensible de la qualité des soins de santé et de l'enseignement supérieur dans notre province. Nos propositions permettraient de corriger les effets de la négligence du gouvernement Hatfield en matière de services sociaux et de réduire, dans ces domaines, l'écart entre la moyenne du Nouveau-Brunswick et celle du Canada. Nous reconnaissons que cet objectif ne peut être atteint à moyen terme, que par une augmentation proportionnelle des subventions de base au titre de la péréquation. Cependant, le NPD croit qu'à plus long terme, les paiements de péréquation pourront être réduits, en assainissant l'économie du Nouveau-Brunswick. Tout particulièrement, nous estimons que nos industries de ressources, surtout la potasse, constituent une source considérable de nouveaux revenus. Il est vrai que le gouvernement Hatfield a vendu notre potasse à des prix dérisoires, en vertu de contrats à long terme, mais le NPD cherche des moyens de recouvrer ces pertes. En outre, le NPD a bon espoir que de nouveaux revenus peuvent être acquis à la province, grâce à une planification économique cohérente.

Résumé des recommandations

1. Afin d'assurer un niveau adéquat des services de santé et d'enseignement supérieur dans toutes les provinces, le NPD du Nouveau-Brunswick appuie la réinstauration du régime de partage des frais à 50 p. 100 de ces programmes, par les gouvernements fédéral et provinciaux.

2. La contribution fédérale devrait être calculée en fonction du niveau actuel des contributions, et majorée à chaque année, sans toutefois dépasser le taux de croissance du PNB par habitant.

3. Le gouvernement fédéral devrait augmenter le niveau des transferts, dans le cadre du programme général des péréquations, afin d'aider les provinces telle le Nouveau-Brunswick à assumer leur part des frais des soins de santé et de l'enseignement supérieur.

4. The health care programme should be expanded to cover the service of dentists and optometrists. In addition, there should be more emphasis on preventive medicine.

5. In order to qualify for federal cost sharing of health care, provinces should be required to prohibit double-billing by doctors.

6. Post-secondary education should be expanded to cover more applied arts and technology.

7. Financial assistance to students should be substantially increased, with both federal and provincial governments contributing.

8. University research funding in New Brunswick should be increased, primarily through federal government support.

9. A number of technical recommendations concerning the method of payment of federal contributions to health care and higher education, the need for a transition period in reimplementing a shared cost system, and provincial responsibility for expenditures above the shared cost level are included in the main text.

4. Le programme des soins de santé devrait couvrir les services des dentistes et des optométristes. En outre, il faudrait s'intéresser davantage à la médecine préventive.

5. Afin d'être admissibles au partage des frais des soins de santé avec le fédéral, les provinces devraient être tenues d'interdire la double facturation par les médecins.

6. L'enseignement postsecondaire devrait comporter un plus grand nombre de cours en arts et en technologie.

7. L'aide financière aux étudiants devrait être augmentée considérablement et comporter des contributions par les gouvernements tant fédéral que provinciaux.

8. Les subventions à la recherche universitaire, au Nouveau-Brunswick, devraient être augmentées, surtout par des contributions du gouvernement fédéral.

9. Un certain nombre de recommandations d'ordre technique concernant le mode de contributions fédérales pour les soins de santé et l'enseignement supérieur, la nécessité d'une période de transition pour la réinstauration d'un régime de partage des frais et la responsabilité provinciale pour toute dépense excédant le niveau des frais partagés sont inclues dant le corps du texte.

APPENDIX "A"

TABLE 2

Provincial Government Expenditures on Hospital and Medical Care Insurance Programs[a], by Province*

Province	Provincial Expenditure[a]					Federal Contribution[b]					Percent Federal Contribution				
	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80
	$ millions					$ millions					Percent				
Newfoundland	151.7	163.3	177.9	196.0	221.7	76.6	90.8	94.8	113.0	133.0	50.5	55.6	53.3	57.1	60.0
Prince Edward Island	25.3	27.2	35.4	34.4	38.5	14.9	16.7	19.5	23.9	28.5	58.9	61.4	55.1	69.5	74.0
Nova Scotia	207.4	239.2	258.2	263.4	315.1	111.9	131.2	145.3	169.7	196.3	54.0	54.9	56.7	59.9	62.7
New Brunswick	159.9	187.3	204.2	199.6	228.1	92.9	107.2	116.1	138.3	162.4	56.1	57.2	56.1	69.3	71.2
Quebec	1,809.8	2,171.1	2,279.5	2,624.8	2,659.0	915.3	1,055.4	1,194.0	1,324.0	1,463.9	50.6	48.6	57.4	50.4	51.2
Ontario	2,342.6	2,681.4	2,887.4	3,077.5	3,263.2	1,184.2	1,349.2	1,513.6	1,736.3	1,969.9	50.6	50.3	52.4	56.5	60.0
Manitoba	261.7	320.4	347.0	358.7	398.4	149.1	172.1	181.9	210.0	238.9	52.9	53.7	52.4	56.5	60.0
Saskatchewan	219.7	261.7	289.4	315.9	348.4	126.0	149.8	162.1	190.6	221.6	58.3	57.2	56.0	60.3	63.7
Alberta	558.4	637.3	658.3	712.7	614.8	257.8	303.2	344.6	404.3	466.0	46.2	47.6	52.4	56.7	57.2
British Columbia	754.1	825.1	906.4	961.3	1,124.4	342.1	390.3	423.6	505.1	594.8	45.4	47.3	46.8	51.5	52.9
N.W.T.															
Yukon															
Canada	6,510.8	7,514.0	8,043.7	8,786.3	9,631.6	3,272.8	3,765.9	4,195.7	4,817.2	5,475.5	50.3	50.1	52.2	54.6	56.9

a) See Table 1 footnote (a).

b) See Table footnote (b) (c) and (d) *Note particularly that federal contribution excludes one Income tax point and its cash equivalent.*

*Data for the Northwest Territories and the Yukon are not available.

Source: Hall Commission: "Canada's National-Provincial Health Program for the 1980s"

APPENDICE «A»

TABLEAU 2

Dépenses des gouvernements provinciaux programmes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie[a], par province*

Province	Dépenses provinciales[a]					Contribution fédérale[b]					Pourcentage de la contribution fédérale				
	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80
	$ millions					$ millions					Pourcentage				
Terre-Neuve	151.7	163.3	177.9	196.0	221.7	76.6	90.8	94.8	113.0	133.0	50.5	55.6	53.3	57.1	60.0
Île-du-Prince-Édouard	25.3	27.2	35.4	34.4	38.5	14.9	16.7	19.5	23.9	28.5	58.9	61.4	55.1	69.5	74.0
Nouvelle-Écosse	207.4	239.2	258.2	263.4	315.1	111.9	131.2	145.3	169.7	196.3	54.0	54.9	56.7	59.9	62.7
Nouveau-Brunswick	159.9	187.3	204.2	199.6	228.1	92.9	107.2	116.1	138.3	162.4	56.1	57.2	56.1	69.3	71.2
Québec	1,809.8	2,171.1	2,279.5	2,624.8	2,659.0	915.3	1,055.4	1,194.0	1,324.0	1,463.9	50.6	48.6	57.4	50.4	51.2
Ontario	2,342.6	2,681.4	2,887.4	3,077.5	3,263.2	1,184.2	1,349.2	1,513.6	1,736.3	1,969.9	50.6	50.3	52.4	56.5	60.0
Manitoba	261.7	320.4	347.0	358.7	398.4	149.1	172.1	181.9	210.0	238.9	52.9	53.7	52.4	56.5	60.0
Saskatchewan	219.7	261.7	289.4	315.9	348.4	126.0	149.8	162.1	190.6	221.6	58.3	57.2	56.0	60.3	63.7
Alberta	558.4	637.3	658.3	712.7	614.8	257.8	303.2	344.6	404.3	466.0	46.2	47.6	52.4	56.7	57.2
Colombie-Britannique	754.1	825.1	906.4	961.3	1,124.4	342.1	390.3	423.6	505.1	594.8	45.4	47.3	46.8	51.5	52.9
T.N.-O.															
Yukon															
Canada	6,510.8	7,514.0	8,043.7	8,786.3	9,631.6	3,272.8	3,765.9	4,195.7	4,817.2	5,475.5	50.3	50.1	52.2	54.6	56.9

a) Voir Tableau 1, renvoi (a).

b) Voir Tableau, renvois (b), (c) and (d). À noter que la contribution fédérale exclut 1 point d'impôt et son équivalent en espèces.

*Les données pour les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon ne sont pas disponibles.

Source: Rapport de la Commission Hall: «Le programme de santé national et provincial du Canada pour les années 1980».

APPENDIX "B"

Estimates for fiscal year 1980-81 (Federal-Provincial Relations Division, Department of Finance)

	Total 1980-81 Transfer[1]	Post-Secondary Education[2]	Total cash Transfer[3]	Total tax Transfer[4]
Nfld.	246,814	73,655	141,945	89,325
P.E.I.	52,913	15,790	30,431	19,150
N.S.	363,581	108,500	209,098	131,584
N.B.	301,866	90,080	173,600	109,245
Qué.	2,693,119	803,751	1,074,074	1,449,639
Ont.	3,654,454	1,090,568	1,963,417	1,460,877
Man.	436,609	131,189	252,823	159,099
Sask.	412,407	123,071	237,179	149,255
Alb.	881,772	263,147	435,168	391,093
B.C.	1,110,111	331,281	572,027	468,169
TOTAL:	10,156,636	3,031,033	5,089,763	4,427,435

ALL FIGURES ($ THOUSANDS)

[1]Total transfer includes money for extended health care ($20 per capita and escalated by E.P.F. (established programme funding) escalator. Transfers do not include Northwest Territories or the Yukon.

[2]Post-secondary education is estimate based on 31.8% of total transfer (31.8% being percentage of total transfer for base year 75-76).

[3]Cash includes basic cash, plus transitional payment plus levelling.

[4]Includes personal tax transfer (13.5 points) plus corporate tax transfer (1 point) plus equalization of both.

Source: Canadian Association of University Teachers.

APPENDICE «B»

Prévisions pour l'année financière 1980-1981 (Division des relations fédérales-provinciales, ministère des Finances)

	Total 1980-81 transferts[1]	Enseignement postsecondaire[2]	Total des transferts en espèces[3]	Total des transferts fiscaux[4]
T.-N.	246,814	73,655	141,945	89,325
Î.-P.-É.	52,913	15,790	30,431	19,150
N.-É.	363,581	108,500	209,098	131,584
N.-B.	301,866	90,080	173,600	109,245
Qué.	2,693,119	803,751	1,074,074	1,449,639
Ont.	3,654,454	1,090,568	1,963,417	1,460,877
Man.	436,609	131,189	252,823	159,099
Sask.	412,407	123,071	237,179	149,255
Alb.	881,772	263,147	435,168	391,093
C.-B.	1,110,111	331,281	572,027	468,169
TOTAL:	10,156,636	3,031,033	5,089,763	4,427,435

TOUS LES CHIFFRES (MILLIERS DE DOLLARS)

[1]Le total des transerts inclut les fonds affectés aux soins complémentaires de santé ($20 par habitant relevés par le facteur de progression du FPE (financement des programmes établis)). Les transferts n'incluent pas les Territoires du Nord-Ouest ou le Yukon.

[2]Les estimations pour l'enseignement postsecondaire sont fondées sur 31,8% du total des transferts (31,8% étant le pourcentage du total des transferts pour l'année de base 1975-76).

[3]Les transferts en espèces incluent les contributions de base en espèces plus les rajustements provisoires et les paiements d'égalisation.

[4]Y compris les transferts de points de l'impôt sur le revenu des particuliers (13,5 points) plus les transferts de points de l'impôt sur le revenu des sociétés (1 point) plus la péréquation des deux.

Source: Association canadienne des professeurs d'université.

At 6:10 p.m.

From the Canadian Union of Public Employees—University of New Brunswick:

Mr. Marcel Langin, Recording Secretary;

Mr. David MacDougall;

Mr. John Scullion.

At 8:05 p.m.

From the University of New Brunswick:

Dr. James Downey, President.

From the Association of University of New Brunswick Teachers:

Dr. Jon Thompson, President;

Professor John R. Williamson, Vice-President;

Dr. Allan Sharp, Chief Negotiator;

Professor Gerald Clarke;

Professor Israel Unger.

At 9:15 p.m.

From the St. John Board of Trade:

Mr. Lino Celest, President;

Ms. Lynda Hefferman, General Manager.

At 9:50 p.m.

From the New Brunswick New Democratic Party:

Mr. Tom Good, Financial Critic;

Ms. Judy Wilson, Provincial Secretary;

Ms. Elizabeth Weir, Policy Chairperson.

At 10:25 p.m.

From the City of Fredericton:

Patricia Donihee Darling, Co-ordinator Housing and Community Renewal, Neighbourhood Improvement Center, City of Fredericton.

A 18 h 10

De la Canadian Union of Public Employees—University of New Brunswick:

M. Marcel Langin, secrétaire-archiviste;

M. David MacDougall;

M. John Scullion.

A 20 h 05

De l'Université du Nouveau-Brunswick:

M. James Downey, président.

De l'Association des professeurs de l'Université du Nouveau-Brunswick:

M. Jon Thompson, président;

M. John R. Williamson, vice-président;

M. Allan Sharp, négociateur en chef;

M. Gerald Clarke;

M. Israel Unger.

A 21 h 15

De la Chambre de commerce St. Jean:

M. Lino Celest, président;

M^me^ Lynda Hefferman, directeur général.

A 21 h 50

Du Nouveau Parti démocratique du Nouveau-Brunswick

M. Tom Good, critique financier;

M^me^ Judy Wilson, secrétaire provincial;

M^me^ Elizabeth Weir, politiques.

A 22 h 25

De la ville de Fredericton:

M^me^ Patricia Donihee Darling, Co-ordinator Housing and Community Renewal, Neighbourhood Improvement Center, City of Fredericton.

At 11:15 a.m.

Premier Richard Hatfield,

The Honourable F. G. Dubé, Minister of Finance and Minister Responsible for Energy Policies;

The Honourable Brenda M. Robertson, Minister of Health;

The Honourable Charles G. Gallagher, Minister of Education;

The Honourable Leslie I. Hull, Minister of Social Services.

At 2:05 p.m.

From the Federation of New Brunswick Faculty Associations:

Professor Claudia Whalen, President, FNBFA/FAPUNB;

Professor Charles LeBlanc, President, ABPUM (University of Moncton);

Professor Arsène Richard, Past President, FAPUNB;

Professor George DeBenadetli, President, MAFA (Mount Allison);

Professor Jim Clair, Treasurer, FAPUNB;

Professor Sylvia Hole, President, FAUST (St. Thomas);

Professor Jon Thompson, President, AUNBT (University of New Brunswick);

Professor Israel Unger, Past President, CAUT/ACDU;

Mr. Allayne Armstrong, Professional Officer, FNBFA/FAPUNB.

At 3:25 p.m.

Mr. Joseph Daigle, Leader of the Liberal Party of New Brunswick;

Mr. John McKay, M.L.A., Miramichi-Newcastle;

Mrs. Shirley Dysart, M.L.A., Saint John Park;

Mr. Gérald Clovette, M.L.A., Madawaska Centre.

At 4:40 p.m.

From the Union of New Brunswick Indians:

Mr. Graydon Nicholas, President;

Mr. Darrell Paul, Provincial Liaison Officer.

At 5:00 p.m.

From the New Brunswick Advisory Council on the Status of Women:

Ms. Anne Crocker, Member of the Advisory Council;

Ms. Susan Shalala, Researcher.

(*Continued on previous page*)

A 11 h 15

Le premier ministre Richard Hatfield et les ministres du cabinet suivants:

L'honorable F. G. Dubé, ministre des finances et ministre responsable des politiques énergétiques;

L'honorable Brenda M. Robertson, ministre de la santé;

L'honorable Charles G. Gallagher, ministre de l'éducation;

L'honorable Leslie I. Hull, ministre des services sociaux.

A 14 h 05

De la Fédération des Associations de professeurs d'université du Nouveau-Brunswick

M^me^ Claudia Whalen, président, FNBFA/FAPUNB;

M. Charles LeBlanc, président, ABPUM (Université de Moncton);

M. Arsène Richard, ancien président, FAPUNB;

M. George DeBenadetli, président, MAFA (Mount Allison);

M. Jim Clair, trésorier, FAPUNB;

M^me^ Sylvia Hole, président, FAUST (St. Thomas);

M. Jon Thompson, président, AUNBT (Université du Nouveau-Brunswick);

M. Israel Unger, ancien président, CAUT/ACDU;

M. Allayne Armstrong, agent professionnel, FNBFA/FAPUNB.

A 15 h 25

M. Joseph Daigle, chef du parti libéral du Nouveau-Brunswick;

M. John McKay, député, Miramichi-Newcastle;

M^me^ Shirley Dysart, député, Saint John Park;

M. Gérald Clovette, député, Madawaska Centre.

A 16 h 40

De l'Union of New Brunswick Indians:

M. Graydon Nicholas, président;

M. Darrell Paul, agent de liaison provinciale.

A 17 heures

Du Conseil consultatif sur le Statut de la Femme du Nouveau-Brunswick:

M^me^ Anne Crocker, membre du conseil consultatif;

M^me^ Susan Shalala, recherchiste.

(*Suite à la page précédente*)

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

At 9:30 a.m.

From the New Brunswick Health Coalition:

Mr. Bill Petrie, Chairman;

Mr. John Murphy;

Mr. Wendell MacVicar;

Ms Inaz Smith.

At 9:55 a.m.

From the University of Moncton:

Mr. Médard Collette, Vice-Chancellor, Administration;

Mr. Réal Bérubé, Director of Development;

Mr. Jean Guy Rioux, Assistant Chancellor, Shippagan University Centre.

At 10:45 a.m.

From the Coordinating Committee of New Brunswick for the International Year of Disabled Persons:

Mr. Alan Beardall, Provincial Chairman;

Mr. Camille LeBlanc, Executive Director;

Mr. Bev Hallam, Secretary-Treasurer.

(*Continued on previous page*)

A 9 h 30

De la New Brunswick Health Coalition:

M. Bill Petrie, président;

M. John Murphy;

M. Wendell MacVicar;

M[me] Inaz Smith.

A 9 h 55

De l'Université de Moncton:

M. Médard Collette, vice-chancelier, Administration;

M. Réal Bérubé, directeur du développement;

M. Jean Guy Rioux, chancelier adjoint, Shippagan University Centre.

A 10 h 45

Du Coordinating Committee of New Brunswick for the International Year of Disabled Persons:

M. Alan Beardall, président provincial;

M. Camille LeBlanc, directeur exécutif;

M. Bev Hallam, secrétaire-trésorier.

(*Suite à la page précédente*)

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 17

Thursday, May 28, 1981

Chairman: Mr. Herb Breau

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 17

Le jeudi 28 mai 1981

Président: M. Herb Breau

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Federal-Provincial Fiscal Arrangements

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial sur

Les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

---

RESPECTING:

Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Act, 1977, fiscal equalization, tax collection agreements and the Canada Assistance Plan

CONCERNANT:

La Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, la péréquation des accords de perception fiscale et le Régime d'assistance publique du Canada

---

APPEARING:

The Honourable Joel Matheson, Minister of Finance of the Province of Nova Scotia

COMPARAÎT:

L'honorable Joel Matheson, ministre des Finances de la province de la Nouvelle-Écosse

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the Thirty-second Parliament, 1980-81

Première session de la trente-deuxième législature, 1980-1981

LIBRARY
JUL 23 1981
UNIVERSITY OF TORONTO

29607—1

SPECIAL COMMITTEE ON THE
FEDERAL-PROVINCIAL
FISCAL ARRANGEMENTS

Chairman: Mr. Herb Breau
Vice-Chairman: Mr. Don Blenkarn

Messrs.

Blaikie
Herbert
Loiselle

COMITÉ SPÉCIAL SUR LES
ACCORDS FISCAUX ENTRE
LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
ET LES PROVINCES

Président: M. Herb Breau
Vice-président: M. Don Blenkarn

Messieurs

Thacker
Weatherhead

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Nora S. Lever
Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MAY 28, 1981
(39)

[*Text*]

The Special Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements met *in camera* at Halifax, Nova Scotia, at 3:30 o'clock p.m., this day.

Members present: Messrs. Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker and Weatherhead.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Peter Dobell, Director; A. R. Dobell; Ronald LeBlanc and Michael Mendelson.

Appearing: The Honourable Joel Matheson, Minister of Finance of the Province of Nova Scotia.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 5, 1981 relating to the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, Established Programs Financing and other fiscal arrangements between the Federal Government and the provinces. (*See Minutes of Proceedings, Monday, March 23, 1981, Issue No. 1.*)

The Minister made a statement and answered questions.

At 5:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

EVENING SITTING
(40)

The Special Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements met at Halifax, Nova Scotia, at 7:00 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Breau, presiding.

Members present: Messrs. Breau, Herbert, Loiselle, Thacker and Weatherhead.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Peter Dobell, Director; A. R. Dobell; Ronald LeBlanc, Michael Mendelson and David Humphreys.

Witnesses: Professor A. R. Scott and Professor John Helliwell, Department of Economics, University of British Columbia; Professor John Graham, Department of Economics, Dalhousie University.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 5, 1981 relating to the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, Established Programs Financing and other fiscal arrangements between the Federal Government and the provinces. (*See Minutes of Proceedings, Monday, March 23, 1981, Issue No. 1.*)

The witnesses made statements and answered questions.

At 10:20 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 28 MAI 1981
(39)

[*Traduction*]

Le Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces se réunit aujourd'hui à huis clos à Halifax (Nouvelle-Écosse), à 15 h 30.

Membres présents: MM. Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker et Weatherhead.

Aussi présents: Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur: Peter Dobell, directeur; A. R. Dobell; Ronald LeBlanc et Michael Mendelson.

Comparaît: L'honorable Joel Matheson, ministre des Finances de la province de la Nouvelle-Écosse.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 5 février 1981 portant sur le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, la péréquation, le financement des programmes établis et les autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. (*Voir procès-verbal du lundi 23 mars 1981, fascicule nº 1.*)

Le ministre fait une déclaration et répond aux questions.

A 17 h 30, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DU SOIR
(40)

Le Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces se réunit aujourd'hui à 19 heures, à Halifax (Nouvelle-Écosse) sous la présidence de M. Breau (président).

Membres présents: MM. Breau, Herbert, Loiselle, Thacker et Weatherhead.

Aussi présents: Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur: Peter Dobell, directeur; A. R. Dobell; Ronald LeBlanc, Michael Mendelson et David Humphreys.

Témoins: M. A. R. Scott, professeur, et John Helliwell, professeur, Faculté des sciences économiques, Université de la Colombie-Britannique; M. John Graham, professeur, Faculté des sciences économiques, Université Dalhousie.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 5 février 1981 portant sur le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, la péréquation, le financement des programmes établis et les autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. (*Voir procès-verbal du lundi 23 mars 1981, fascicule nº 1.*)

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 22 h 20, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Nora S. Lever

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Thursday, May 28, 1981

• 1900

[*Text*]

Mr. Chairman: Order please.

I am very happy to open this stage of our public hearings in Nova Scotia in the City of Halifax. This is our seventh provincial capital stop.

We are very happy to have before us this evening in consideration of our order of reference on the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, Established Programs Financing and other fiscal arrangements between the federal government and the provinces two professors of economics from the University of British Columbia, Mr. John Helliwell and Mr. Anthony Scott. They were both in Halifax this week on other matters and have kindly agreed to modify their program to be with us this evening. Each of you gentlemen, I believe, will make a short presentation and then we will go on to questioning both of you together. I believe Mr. Scott will start.

Mr. A. R. Scott (Department of Economics, University of British Columbia): Thank you, Mr. Chairman. I am very grateful for your invitation to be here this evening and I am very glad that my colleague, Mr. John Helliwell, happens to be in the same place at the same time so we can both talk to you about our presentation.

Much of what I have to present to the task force has been carved out of longer studies. Most of it is taken from "Canada in Fiscal Conflict: Resources and the West", which I believe some members of your committee have seen, written by Professor Helliwell and myself. A smaller part of what I have to say is taken from some research still in progress having to do with the valuation of hydroelectric resources and the place of those valuations in any equalization system. This work is being undertaken at my university chiefly by our visitor, Professor Jean-Thomas Bernard, of Laval University along with others, including, in various respects, Professor Helliwell and myself.

A final and brief part of my presentation today is concerned with the finance of post-secondary education and is extracted from a paper by my colleague, Gideon Rosenbluth, and myself. Although it also deals with a problem of concern to the task force, it is not closely linked, Mr. Chairman, to the other parts of our presentation.

In the longest version of our work, we deal with three issues, almost a triangle. We deal with the constitution and its amendment; we deal with the role of resources in the constitution and the constitutional division of power. Secondly, we deal with the role of energy as it affects inter-regional revenue in equalities. On the third side of the triangle, we deal with equalization and inter-provincial revenue-sharing. All of these are linked in obvious, but perhaps complicated, ways with the other two.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le jeudi 28 mai 1981

[*Translation*]

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

J'ai le plaisir d'ouvrir les audiences que nous tenons à Halifax dans le cadre de notre visite en Nouvelle-Écosse. Il s'agit de notre septième escale dans la capitale provinciale.

Nous sommes très heureux d'accueillir ce soir comme témoins, deux professeurs d'économie de l'Université de Colombie-Britannique, MM. John Helliwell et Anthony Scott, dans le cadre de l'étude de notre ordre de renvoi portant sur le régime d'assistance publique du Canada, les ententes en matière de perception d'impôts, la péréquation, le financement des programmes établis et autres arrangements fiscaux intervenus entre le gouvernement fédéral et les provinces. Nos témoins se trouvaient tous les deux à Halifax cette semaine pour d'autres raisons et ils ont aimablement accepté de modifier leur programme afin d'être des nôtres ce soir. Je crois que chacun d'entre vous, messieurs, fera un bref exposé, après quoi nous vous interrogerons tous les deux. La parole est d'abord à M. Scott.

M. A. R. Scott (Faculté des sciences économiques, Université de la Colombie-Britannique): Merci, monsieur le président. Je vous suis très reconnaissant de m'avoir invité à comparaître ce soir et je suis très heureux que mon collègue, M. John Helliwell, soit lui aussi des nôtres. Nous serons donc deux à vous parler de notre exposé.

Une grande partie de ma communication est extraite d'études plus longues. La plupart de ces réflexions proviennent du document intitulé «Canada in Fiscal Conflict: Resources and the West» (Le Canada en situation de conflit fiscal: les ressources et l'Ouest), que certains membres de votre Comité ont vu et qui a été rédigé par le professeur Helliwell et moi-même. Une portion un peu moins importante est tirée de certaines recherches encore en cours et ayant trait à l'évaluation des ressources hydro-électriques et ce à quoi correspond cette évaluation dans un système de péréquation quelconque. Ce travail effectué dans mon université d'attache est principalement le fait de notre professeur invité, M. Jean-Thomas Bernard, de l'Université Laval, ainsi que d'autres, y compris le professeur Helliwell et moi-même.

Une dernière brève partie de mon exposé portera sur le financement de l'enseignement postsecondaire et est puisé à même un document rédigé par mon collègue, Gideon Rosenbluth et moi-même. Bien qu'il traite aussi d'un problème préoccupant le groupe de travail, il n'est pas étroitement lié aux autres parties de notre exposé.

Le plus long volet de notre travail porte sur trois questions presque d'égale importance. Nous y abordons la constitution et la façon de l'amender, le rôle des ressources dans la constitution ainsi que la répartition des pouvoirs. En deuxième lieu, nous nous penchons sur la façon dont l'énergie se répercute sur les inégalités entre régions en matière de revenus. Le troisième point a trait à la péréquation et au partage interprovincial des revenus. Chacun de ces trois aspects est lié de façon manifeste, quoique compliquée, avec les deux autres.

[*Texte*]

For your purposes, in putting together our presentation we have brought out those parts dealing with the equalization system and with inter-provincial revenue-sharing. As far as possible, we have suppressed the other parts of the work.

There is one key feature of the present equalization payment system: it transfers funds from federal taxpayers, wherever they may live, to the residents of certain "have-not" provinces. It is not a method of transferring funds from those provinces that have a disproportionately large revenue from a certain source to those provinces that have a disproportionately small share.

In oil and gas, as you no doubt know, almost all the revenues accrue in Alberta. Much or most of the equalization payments funds are collected in Ontario by federal taxation and the equalization grants with respect to oil and gas revenues go, for reasons you are familiar with, to the Atlantic provinces, Manitoba and Quebec. This means that the system as a device for redistributing all over Canada acts sometimes in a perverse way.

• 1905

The figures in Table 5.1, extracted from chapter 5 of our longer study, show what the current equalization payment system, applying as it does to 50 per cent of oil and gas revenues, does by way of transferring revenues from federal taxpayers to residents of all the provinces. These figures are reported in present values in billions of end-of-1980 dollars and they cover the period from 1974 to the present, and from the present into the future, bringing all those numbers backward or forward to one representative number such as you see there.

As you will note from Table 5.1, equalization when applied to an unequally distributed revenue source becomes expensive in terms of equalization payments. Case 2 is based on the National Energy Program—that is line 2 in the table, Mr. Chairman—as well as the taxes to finance it. Under this case, the present value of federal payments is in the order of $32 billion related to oil and gas alone. This is divided roughly as you will see, with $14 billion going to Quebec, $6 billion to the Atlantic provinces and $2.3 billion to Manitoba. I will remind you that these are present values. The negative elements are in the other provinces.

You will note that the payments shown there to the recipient provinces add up to much less than the total payments by the federal government. The reason for that is that, for each province, we looked at the residents of that province and asked how much of the payments that are being made are put up by them as taxpayers and how much net they are actually receiving as provincial taxpayers.

So here we are looking at Canadian residents in different provinces, and they are looking through both their levels of government and asking to what extent these oil- and gas-related equalization payments are redistributing oil and gas revenues.

[*Traduction*]

A votre intention, nous avons extrait les parties se rapportant au système de péréquation et au partage interprovincial des revenus. Dans la mesure où cela a été possible, nous avons passé sous silence les autres parties du travail.

Le système actuel de péréquation comporte un élément clé, le transfert des fonds provenant des contribuables fédéraux, où qu'ils soient, aux habitants de certaines provinces défavorisées. Il ne s'agit pas d'une méthode transférant des fonds depuis les provinces ayant des revenus excessivement élevés vers celles qui n'en reçoivent qu'une portion très faible.

Dans le domaine du pétrole et du gaz, vous n'ignorez pas que la plupart des revenus reviennent à l'Alberta. Par ailleurs, la plupart des fonds servant aux paiements de péréquation sont perçus en Ontario par le truchement de l'impôt fédéral alors que les subventions au titre de la péréquation et tirées des revenus du pétrole et du gaz sont accordées aux provinces de l'Atlantique, au Manitoba et au Québec, pour des raisons que vous connaissez bien. Cela signifie que ce système conçu comme un moyen de redistribution partout au Canada fonctionne parfois de façon dévoyée.

Les chiffres paraissant au tableau 5.1 sont tirés du chapitre 5 de notre étude plus longue et ils indiquent par quoi se traduit le système actuel de péréquation en matière de transfert des revenus des contribuables fédéraux aux habitants de toutes les provinces. N'oublions pas que ce système s'applique à 50 p. 100 des revenus tirés du pétrole et du gaz. Ces données correspondent aux valeurs de la fin de 1980 en milliards de dollars et couvrent une période s'échelonnant de 1974 à aujourd'hui et de nos jours jusqu'à l'avenir en ramenant tous ces chiffres à la hausse ou à la baisse, à un nombre représentatif comme celui que vous voyez ici.

Comme vous le noterez au tableau 5.1, lorsque la péréquation s'applique à une source de revenus qui n'est pas également répartie, elle entraîne des paiements élevés. Le cas nº 2 se fonde sur le Programme énergétique national; il s'agit de la ligne 2 du tableau, monsieur le président, ainsi que les taxes servant à le financer. Dans ce cas, la valeur actuelle des paiements fédéraux s'établit à environ 32 milliards de dollars au titre du pétrole et du gaz. Comme vous le voyez, cela se répartit comme suit: 14 milliards de dollars sont accordés au Québec, 6 milliards de dollars aux provinces de l'Atlantique et 2.3 milliards de dollars au Manitoba. Je rappelle qu'il s'agit de dollars actuels. Quant aux éléments négatifs, on les trouve dans les autres provinces.

Vous remarquerez que les paiements accordés aux provinces et figurant ici constituent un total bien inférieur aux paiements globaux effectués par le gouvernement fédéral. La raison en est que nous avons étudié la part fournie par les contribuables de chaque province ainsi que la portion nette de ce qu'ils reçoivent comme contribuables provinciaux.

Par conséquent, nous examinons la situation des habitants de chaque province qui s'adressent aux deux paliers de gouvernement en demandant dans quelle mesure les paiements de péréquation au titre du pétrole et du gaz redistribuent effectivement les revenus tirés de ces ressources.

[*Text*]

The pluses and minuses across the provinces add up to zero. This reflects the fact that, finally, the equalization system is simply a transfer from federal taxpayers to the provincial governments, representing provincial taxpayers. So we simply consolidated the whole works.

The right-hand column represents the amount actually paid out by the federal government, as you well understand.

The essence of it all is that it is essentially not a scheme for equalizing and distributing oil and gas revenues. This is partly because of the distorting pressures that oil and gas revenues have put on the size of payments that have to be made by the federal government. It is also because it is now accepted that this system, never intended to redistribute wealth among the separate provinces, cannot efficiently do that job.

This acceptance is embodied in the system's limitation of the role of oil and gas revenues. First, their impact on entitlements to the provinces has been cut down by 50 per cent. Secondly, Ontario has rules that prevent it, in spite of all its oil and gas revenue deficiencies, from becoming a "have-not" province. Third, there is a cap that limits the total amount of all equalization payments that can be related to natural resource revenues.

We think, as the time is coming for the renegotiation of the equalization payment system, it makes sense to rationalize it because it is now under great pressure and is clearly not doing the job it was originally designed to do, effectively, with respect to oil and gas revenues.

What we are proposing, Mr. Chairman, is an interprovincial revenue-sharing system whereby an agreed fraction of all provincial revenues, both collected and potential, would be put into a pool by the provincial governments and distributed on an agreed basis among them. Because such systems have been described to you previously, Mr. Chairman, in other meetings, we would like to say that our idea is equalization without tiers. We are talking about a single-tier sharing system, not a double-tier system. We suggest a per capita basis as being one of the easiest to agree on and to administer.

We do not propose especially, since the Constitution Act entrenches equalization payments in the constitution, that this should mean that the federal government would have no role left in equalization. In particular, our view is that the main job of redistributing revenues across the country, to provincial governments from provincial governments, should essentially be done by the provincial governments themselves. That would permit a federal government system to be itself a cap which would be much smaller in scope and would essentially perform the function that the original equalization system was supposed to carry out. That is hinted at in the wording of the entrenchment in the new constitution act and is that the

[*Translation*]

Les avantages et les désavantages observés dans les provinces se neutralisent. Cela signifie qu'en fin de compte, le système de péréquation constitue simplement un transfert de la part des contribuables fédéraux aux gouvernements provinciaux, qui représentent les contribuables provinciaux. Nous avons donc simplement consolidé cet ensemble.

La colonne de droite représente le montant effectivement versé par le gouvernement fédéral.

Il faut retenir de l'ensemble qu'il ne s'agit fondamentalement pas d'un système conçu pour égaliser et distribuer les revenus tirés du pétrole et du gaz. Cela tient en partie au fait que ces revenus exercent des pressions susceptibles de causer des distorsions quant à l'importance de ces paiements accordés par le gouvernement fédéral. C'est également parce qu'il est maintenant accepté que ce système, lequel n'avait jamais été conçu pour redistribuer les richesses entre les provinces, n'est pas en mesure de s'acquitter efficacement de cette tâche.

Le fait que le système limite le rôle des revenus tirés du pétrole et du gaz indique bien qu'on reconnaît cette impossibilité. Premièrement, les répercussions de ces revenus sur les droits des provinces ont diminué de 50 p. 100. Deuxièmement, bien que l'Ontario manque de revenus tirés de ces ressources naturelles, il s'est doté de règlements qui l'empêchent de devenir une entité défavorisée. Toisièmement, il existe un plafond limitant le montant total de tous les paiements de péréquation correxpondant aux revenus tirés des ressources naturelles.

Étant donné que nous renégocierons bientôt le système des paiements de péréquation, nous estimons qu'il est tout à fait justifié de le rationaliser, car il subit présentement de fortes pressions et ne s'acquitte certainement pas efficacement des fonctions pour lesquelles il a d'abord été créé, dans le domaine des revenus tirés du pétrole et du gaz.

Nous proposons un système de partage interprovincial des revenus, en vertu duquel les provinces verseraient une part convenue de leurs revenus réels et putatifs dans un fonds commun et ces revenus seraient alors redistribués entre elles, dans des proportions convenues. Étant donné qu'on vous a déjà parlé d'un tel système lors d'autres audiences, nous aimerions préciser que notre système constitue la péréquation à un seul niveau. En effet, il est question d'un seul niveau de partage des revenus et non d'un système à deux niveaux. Nous estimons que le système fondé sur le nombre d'habitants est l'un de ceux sur lesquels il est le plus facile d'arriver à une entente et l'un des plus aisés à administrer.

Étant donné que le projet constitutionnel entérine les paiements de péréquation, nous n'entendons pas par là que le gouvernement fédéral n'interviendrait plus du tout en cette matière. Ce que nous voulons dire, c'est que ce sont les gouvernements provinciaux qui s'occuperont surtout de redistribuer les revenus dans notre pays, et que cela se fera au moyen d'ententes d'un gouvernement provincial à un autre. Cela permettrait au gouvernement fédéral de constituer lui-même une limite, d'avoir un champ d'action beaucoup plus restreint et de s'acquitter essentiellement des fonctions pour lesquelles le système de péréquation avait d'abord été mis sur pied. C'est d'ailleurs sous-entendu d'après le libellé utilisé dans

[*Texte*]

federal government could step in at the last stage and make payments to the very poorest provinces or regions. Those payments would be sufficient in size to meet the original aims of equalization which were to make sure that potential provincial revenues in the poorest regions were sifficient to cover standard levels of service. If there were already in operation a provincial revenue-sharing system, then the amount of payments required and the number of recipient regions presumably would be small.

• 1910

Since the scheme we propose is not specifically aimed at meeting the expenditure requirements of the poorest regions, it does seem to dovetail reasonably well with a continuing federal equalization program that is specifically aimed at the expenditure requirements of the poorest regions.

This raises questions about why the federal government and why the richest provinces would accept or agree to such a scheme. Consider how our federal system is evolving. On the one hand there has been a steady transfer of revenue-raising powers to the provinces from the Ottawa tax system. At the same time the provinces' own resource revenues have proved to be extremely fertile.

There are two kinds of fiscal imbalances in a federation. One is the imbalance of a vertical sort. The other is horizontal, where some regions of the country have better fiscal resources than others. If we are in a situation where the federal government has better fiscal resources in a vertical sense, and some regions have poor fiscal resources, then it seems quite natural that we should have a system of the kind we have had in the past, financed by the federal government with payments to the poorest regions.

What we see happening as we look at budget balances over the last decade is that the vertical imbalance has changed rather dramatically. It is no longer the case that with equivalent pressures on groaning taxpayers, the federal government has a burgeoning surplus which it is able to distribute equally to those regions that are worse off; on the contrary, the major power to help the poorest regions is now located in other regions such as in surpluses at the provincial level in some provinces.

When it started all this, Ottawa, was engaged in vertical redistribution. Its fiscal surplus allowed it to take on a role that has also brought about some horizontal redistribution. But today its revenue requirements are great for its own direct redistribution systems and its other fiscal obligations. The most obvious and intelligent course of action is for it to look for a program that can most easily and understandably be transferred to provincial financing, and to control at the provincial level.

If you want to keep a very high federal direction of the money and to direct federal payments of all equalization programs, you have to envisage a very large and new federal

[*Traduction*]

le projet constitutionnel. Cela signifie que le gouvernement fédéral pourrait intervenir à la dernière étape et verser des paiements aux provinces ou aux régions les plus démunies. Ces paiements seraient assez importants pour se conformer aux premiers objectifs de la péréquation, c'est-à-dire de s'assurer que les revenus provinciaux potentiels dans les régions les plus défavorisées peuvent suffire pour absorber les coûts relatifs à la prestation normale de services. Dans l'hypothèse où il existerait déjà un système de partage des revenus provinciaux, alors on peut supposer que les montants nécessaires et le nombre de régions bénéficiaires seraient limités.

Étant donné que le système que nous proposons ne cherche pas précisément à répondre aux besoins en dépenses des régions les plus démunies, il semble s'intégrer raisonnablement bien à un programme fédéral permanent de péréquation qui, lui, a pour objet précis de couvrir les dépenses de ces régions.

Une question se pose alors: pourquoi le gouvernement fédéral et les provinces les plus riches accepteraient-ils un tel moyen? A cet égard, considérons comment notre système fédéral évolue. D'une part, on a assisté à un transfert constant des pouvoirs d'Ottawa aux provinces, en matière de perception d'impôts. D'autre part, les revenus provinciaux tirés des ressources naturelles ont été très importants.

Il existe deux sortes de désiquilibres fiscaux dans une fédération. L'un est vertical alors que l'autre est horizontal, c'est-à-dire que certaines régions du pays disposent de ressources fiscales plus abondantes que d'autres. Si c'est le gouvernement fédéral qui a davantage de ces ressources verticales, et si certaines régions sont faibles en ce qui concerne ces mêmes ressources, alors il semble tout à fait naturel d'adopter un système analogue à celui que nous avons eu dans le passé et financé par le gouvernement fédéral, lequel acorde des fonds aux régions les plus pauvres.

Toutefois, si l'on tient compte des budgets des dix dernières années, c'est le déséquilibre vertical qui a évolué de façon considérable. On ne peut plus dire maintenant que compte tenu de pressions équivalentes sur les contribuables mécontents, le gouvernement fédéral dispose d'un excédent croissant qu'il est en mesure de répartir également entre les régions les plus mal nanties. Au contraire, la principale source d'aide pour ces régions les plus démunies se trouve dans d'autres régions, comme dans les excédents de certaines provinces.

Lorsque Ottawa a mis tout cela en branle, il s'occupait d'une redistribution verticale. Son excédent fiscal lui permettait d'assumer cette fonction, laquelle lui a également permis d'effectuer une certaine redistribution horizontale. Aujourd'hui, cependant, ses propres besoins en ressources découlant de ses activités de redistribution directe et de ses autres obligationss fiscales sont considérables. La solution la plus intelligente consiste donc en l'adoption d'un programme que les provinces pourront financer et contrôler elles-mêmes, en vertu d'un tansfert.

Si l'on tient à ce que le fédéral continue d'intervenir considérablement en matière d'affectation des crédits et d'orientation des paiements fédéraux directs découlant de tous les program-

[*Text*]

incursion into direct taxation in the provinces. At the current time, we are already seeing what happens when the federal government tries through its normal powers to get larger shares of the provincial revenues. No doubts these efforts will continue and no doubt to some extent they will be successful.

At the same time the federal government should gracefully accept the increasing political power of the richer provinces, and match that by passing over the control. It is inevitable, either directly or indirectly, that the provincial means will have to come from the richer regions. If it is to come from the richer regions, then those regions through their own provincial governments, ought to have a much larger say in the operation.

How would the provinces have a say in the operation of the new system? A procedure with rules governing how much each province should put into the pool, and how the total would be redistributed would be essentially by consensus among the provinces.

What are the incentives to the provinces? Consider first the have-not, or recipient, provinces. Under the system we propose, they would be participants in horizontal redistribution systems of both giving and receiving. They would contribute a share from their own revenues, especially from their natural resource and energy revenues. We have it particularly in mind that the have-not provinces, and also that fence-sitting province, Ontario, would come closer to balance with the richer provinces, if two conditions were established right from the beginning in the sharing scheme we propose. In the first place, Alberta and the other oil and gas regions would get credit for the amounts they have already contributed in the form of underpriced oil and gas to the other provinces. In the second place to all provinces' revenues would be added an estimate of their potential revenue from hydroelectric sites. This would be a hypothetical fraction of the imputed value or rent of such sites. This would greatly raise the imputed revenues of Ontario, Manitoba, Newfoundland and British Columbia, and Quebec, to a lesser extent. The annual site value of hydro resources now dissipated as an underpriced electricity may be—the latest numbers, Mr. Chairman, are between $5 billion and $7 billion for Canada as a whole.

• 1915

This is not, of course, an idea that must be linked only to our sharing scheme. It would also be suitable for other modest improvements in the present equalization scheme, but if it were part of the sharing scheme we have described, it would come closer to making all provinces contributors to the pool of resource and general revenues. Furthermore, it would offer to those provinces we wealthy from their rents of exhaustible resources a better way of ensuring their future by establishing a claim today to a continued pooling in the future with other

[*Translation*]

mes de péréquation, il faudra envisager que le fédéral s'ingère sensiblement et directement dans le domaine fiscal des provinces. Or, à l'heure actuelle, nous voyons ce qui se passe lorsque le gouvernement fédéral recourt à ses pouvoirs normaux pour obtenir une part plus importante des revenus provinciaux. Il ne fait pas de doute que ces efforts se poursuivront et qu'ils obtiendront un certain succès.

En même temps, toutefois, l'administration fédérale devrait accepter de bonne grâce que la puissance politique des provinces les plus riches augmente et qu'il en tienne compte en leur cédant le contrôle de certaines choses. Il est inévitable que les besoins des provinces devront être comblés par les régions les plus favorisées, de façon directe ou indirecte. Si cela doit se faire ainsi, alors les gouvernements provinciaux de ces régions favorisées doivent avoir davantage de pouvoirs en la matière.

Comment les provinces pourront-elles avoir un droit de regard sur le fonctionnement du nouveau système? Une procédure comportant des règlements relatifs à la contribution de chaque province au fonds commun et à la façon dont il faut redistribuer le tout se fonderait essentiellement sur une entente intervenue entre elles.

Par ailleurs, qu'est-ce qui peut inciter les provinces à adopter ce genre de système? Commençons d'abord par tenir compte des provinces défavorisées. En vertu de ces nouveaux arrangements, elles participeraient au système de redistribution horizontale, à la fois en contribuant au fonds et en en bénéficiant. Elles fourniraient une part provenant de leurs propres revenus, surtout des revenus tirés de leurs ressources naturelles et énergétiques. Nous tenons particulièrement compte du fait que les provinces démunies ainsi que la province intermédiaire, soit l'Ontario, se rapprocheraient davantage de la condition des provinces riches si, dès le départ, on adoptait deux conditions en matière de partage. Premièrement, l'Alberta et les autres régions riches en pétrole et en gaz, en échange du fait qu'elles auraient accordé du pétrole et du gaz à des prix avantageux aux autres provinces, recevraient un crédit quelconque. En second lieu, on ajouterait aux revenus de toutes les provinces une estimation de leurs revenus putatifs correspondant à leurs sites hydro-électriques exploitables. Cela correspondrait à une fraction hypothétique de la valeur attribuée à ces sites. Cela augmenterait considérablement les revenus putatifs de l'Ontario, du Manitoba, de Terre-Neuve, de la Colombie-Britannique et, dans une certaine mesure, du Québec. Quant à la valeur annuelle des sites hydro-électriques actuellement exploités à bas prix, d'après ces derniers chiffres, elle s'établit entre cinq et sept milliards de dollars pour l'ensemble du Canada.

Bien entendu, on ne doit pas se contenter de lier cette idée uniquement à notre système de partage. En effet, elle conviendr&ait également pour ce qui est d'améliorer modestement le système actuel de péréquation. Cela dit, si elle était intégrée aux nouveaux arrangements que nous avons décrits, elles permettrait davantage à toutes les provinces de contribuer au fonds commun de revenus généraux et de revenus tirés des ressources. En outre, elle permettrait davantage aux provinces bénéficiant actuellement des retombées de l'exploitation des

[*Texte*]

provinces's mineral, hydor, and resource revenues of all kinds tomorrow. The wealthier resource provinces, then, may prefer sharing their resource revenues with other provinces in return for later sharing running in the opposite direction. Both wealthy and poorer provinces would prefer this system to one which depended on the uncertain financial good will and spending power of the Ottawa government to carry out a redistributive task that has not been assigned to Ottawa in the constitution, that is extremely costly, that is substantially invisible as a vote-getter, and that is very sensitive to changes in the value or location of oil and gas or other mineral production.

Horizontal redistribution is popular in Canada and it is not our purpose, in suggesting a replacement for the present scheme, to do anything but improve it. It should be tested by its feasibility and by its results, not by its ideals, for they are simply those of sharing. The exposition of this point is simplest for natural resources. It is becoming ever clearer that in Alberta, as in oir-rich regions all over the world, high resource revenues draw a population because their taxes are lower, or their provincial services are better. Thus, every rise in the price of oil and gas attracts more workers, even if there are no more jobs to be filled. The oil-rich regions do not need more rent-seeking migration and the low-income regions do not gain by losing population attracted by rents from high oil prices elsewhere. In general, equalization, like sharing—both of these systems—tends to forestall migration of rent-seeking workers and families. The rent is carried to the families rather than the families being challenged to travel to the rent. If people are initially living in the wrong places, both sharing and equalization will strengthen their immobility by adding to their real incomes wherever they are, but when inflated oil and gas rents begin to appear in one region with no associated needs for more workers or people, all provinces should welcome the immobility that provincial rent sharing and general revenue sharing can maintain.

The work we have done, as shown in the tables, has been mostly in terms of oil and gas. In our broader arguments, we have also touched on the sharing of all resource revenues and rents, and you will understand form our longer presentation when you see it that we ultimately seek to replace much of the entire equalization system with the sharing system, leaving Ottawa, as I said at the beginning, only the residual job of redistributing vertically to the extent that this is needed in the worst-off provinces.

[*Traduction*]

ressources non renouvelables d'assurer leur avenir en participant à ce fonds permanent et, partant, en y acquérant des droits pour l'avenir, comme les autres provinces. Les provinces plus favorisées en matière de ressources préféreront peut-être partager les revenus qu'elles en tirent avec les autres provinces, en échange d'un renversement possible de la vapeur dans l'avenir. Les provinces riches et pauvres préféreront ce système plutôt qu'un autre qui dépendra de la bonne volonté variable et des possibilités de dépenser du gouvernement d'Ottawa, pour ce qui est d'effectuer une redistribution des richesses que la constitution ne lui assigne d'ailleurs pas. En outre, cette entreprise est extrêmement coûteuse, elle n'apporte à peu près rien en fait de votes et elles est très susceptible de varier en fonction de l'évolution des prix ou de l'exploitatin du pétrole ou du gaz ou de ressources minérales.

La redistribution horizontale est une idée populaire au Canada. Nous n'avons donc pas l'intention de proposer qu'on la remplace par autre chose, mais bien plutôt de l'améliorer. On devrait la juger en fonction de ses possibilités concrètes et de ses résultats, non de ses idéaux, car elle se ramène simplement à l'idée du partage. C'est en matière de ressources naturelles qu'il est le plus facile d'expliquer cette question. En Alberta, comme dans les pays enrichis grâce au pétrole, les revenus élevés qu'on tire de cette exploitation attirent la population étant donné que les impôts sont faibles ou que les services provinciaux sont supérieurs. Par conséquent, chaque hausse du prix de pétrole et du gaz attire davantage de main-d'œuvre même s'il n'y a pas davantage d'emplois à combler. Les régions pétrolières n'ont pas besoin d'un surplus de population et les régions à faibles revenus ne gagnent rien en perdant leurs citoyens attirés ailleurs par les retombées économiques des prix élevés du pétrole. En général, la péréquation, comme d'ailleurs le partage, a tendance à ralentir la migration de travailleurs et de leur famille à la recherche de la prospérité. C'est le bénéfice économique qui va à la rencontre de ces familles, plutôt que le contraire. Si, au départ, les habitants vivent au mauvais endroit, les systèmes de partage et de péréquation renforceront la possibilité qu'ils restent là en ajoutant quelque chose à leur revenu réel, quel qu'il soit. Toutefois, lorsque les bénéfices économiques tirés du pétrole et du gaz augmentent considérablement dans une région sans qu'on ait besoin d'un plus grand nombre de travailleurs ou d'habitants, toutes les provinces devraient se réjouir de ce renforcement à l'immobilité que constitue le partage provincial des bénéfices et des revenus globaux.

Pour passer maintenant au travail que nous avons effectué, comme l'indiquent les tableaux, il a surtout porté sur le pétrole et le gaz. Nous avons également abordé la partage de tous les revenus et bénéfices tirés de ressources. A cet égard, après avoir lu notre plus long document là-dessus, vous comprendrez qu'en fin de compte, nous cherchons à remplacer une bonne part du système de péréquation par des arrangements en matière de partages, arrangements qui ne seraient pas administrés par Ottawa, comme je l'ai précisé, car ce palier de gouvernement ne conserverait que la respons&abilité de la redistribution verticale et ce, dans la mesure où cela est nécessaire dans les provinces les plus démunies.

[*Text*]

Mr. Chairman, as a final remark, I would like your permission to refer briefly to the puzzle about federal support of post secondary education as one of the established programs. Here I speak for myself, rather than jointly for myself and Professor Helliwell, although much of what I will very briefly outline was worked out by Professor Gideon Rosenbluth and myself in a longer paper on student fees, which I can make available to your staff.

We begin with the question, how large should fees be? The paper on this subject is largely theoretical, and I do not intend to bother you with it here except to mention that under most assumptions about social versus private benefits from education, and about the equalizing effect of education on the distribution among people of incomes and professions, fees should be higher than at present, perhaps between 25 per cent and 50 per cent of operating expenses. Of course, student fees should not be so high as to make university out of reach, nor need fees be set so high as to cover the cost of research and community services also provided by most faculties and schools.

• 1920

The problems are that if fees are set high enough to cover the private value of training to students, two things may happen: Provincial government grants may be reduced by the same amount that fee revenues have increased, especially if that province uses a formula; and the needier students may not be able to afford to attend. These well known consequences call for a new role for the federal government. It should not be with the provincial government a joint provider of finances for post-secondary education. Anyway it gets no credit for this role. It can impose no standards and it cannot really help the students. Instead its role, in the opinion of Professor Rosenbluth, and myself, should be at the third stage of the following hypothetical, but I think, realistic sequence.

In every fiscal period, the provinces take account of university needs, enrolments, their own budgets and past fee levels, and announce their university grants. How this is done is a matter determined by each province's particular practice.

The second stage in the procedure that I am outlining is, on the basis of these announced university grants, the universities make their enrolment and fee plans. Thus independence from provincial fiscal control is somewhat increased.

Third, the federal government's independent roles are enacted. Ottawa should be entirely concerned with research and with students, not with running universities or financing them. Thus we would expect Ottawa to maintain its present concern for the support of science, technology, and humane research. Nothing new there. Furthermore, Ottawa should resume and

[*Translation*]

Monsieur le président, pour terminer, si vous le permettez, j'aimerais brièvement aborder la question assez confuse de l'appui accordé par le fédéral à l'enseignement postsecondaire dans le cadre de l'un des programmes établis. Je précise ici que je m'exprime à titre personnel et que mes opinions n'engagent pas le professeur Helliwell, tout en rappelant que ce que je vais vous communiquer brièvement figurait déjà dans une étude effectuée par le professeur Gideon Rosenbluth et moi-même, document portant sur les frais de scolarité et que je pourrai vous envoyer si vous le voulez.

Nous commençons par nous demander quels devraient être ces frais de scolarité. Nous abordons la question sur le plan plutôt théorique; je ne vais donc pas vous en rebattre les oreilles, sauf pour mentionner la chose suivante. La plupart des hypothèses relatives aux avantages sociaux par opposition aux privés qu'on peut retirer de l'éducation établissent que les frais de scolarité devraient être plus élevés qu'ils le sont à l'heure actuelle et correspondre à entre 25 et 50 p. 100 des dépenses de fonctionnement. Ces hypothèses tiennent également compte des répercussions égalisatrices de l'instruction par le biais des salaires et des professions. Bien entendu, les frais de scolarité ne doivent pas être si élevés s'ils rendent l'enseignement postsecondaire inaccessible ni ne doivent-ils chercher à absorber les coûts de la recherche et des services communautaires, fournis par la plupart des facultés et écoles.

Si ces frais sont assez élevés pour assumer la valeur privée de la formation accordée aux étudiants, deux choses peuvent se produire. Les subventions accordées par les gouvernements provinciaux pourront être réduites proportionnellement à la hausse des frais, surtout dans le cas où une province utilise une formule. Deuxièmement, les étudiants plus démunis ne pourront se permettre de s'inscrire. Ces conséquences bien connues exigent que le gouvernement fédéral assume de nouvelles fonctions. Il ne devrait pas faire comme les administrations provinciales, et contribuer au financement de l'enseignement postsecondaire. De toute façon, il le fait déjà sans qu'on lui en accorde le crédit. Il ne peut imposer aucune norme et ne peut vraiment venir en aide aux étudiants. Par conséquent, d'après le professeur Rosenbluth et moi-même, il devrait intervenir à un troisième niveau hypothétique, mais réaliste.

Au cours de chaque exercice financier, les provinces tiennent compte des besoins des universités, des inscriptions, de leur budget, de leurs frais de scolarité et compte tenu de cela, elles annoncent leurs subventions. La façon de procéder varie d'une province à l'autre.

La deuxième étape de la procédure revient aux universités qui font leurs projets en matière d'inscription et des frais de scolarité en se fondant sur les subventions annoncées. Cela permet donc d'obtenir un peu plus d'indépendance financière, par rapport au contrôle fiscal exercé par la province.

Troisièmement, le gouvernement intervient de façon indépendante. A notre avis, Ottawa devrait se préoccuper uniquement de la recherche des étudiants, non de l'administration ou du financement des universités. A cet égard, nous nous attendons à ce que Ottawa continue d'appuyer les sciences, la technologie et la recherche en sciences humaines. Il n'y a rien

[*Texte*]

expand its post war role of student support as was exhibited in the politices of the old Department of Veteran's Affairs up to the middle 1950s: loans, grants, bursaries, prizes, scholarships, all with a variety of purposes. All in the public eye, and all helping the universities to becom eindependent in setting fees higher than at present, where they feel these are needed.

Finally, Ottawa should establish a system to encourage students to move from province to province by covering their extra tuition expenses, or by refusing scholarships to students of universities where those universities discriminate against applicants from outside that province. Thus Ottawa's total role would change from backing the provincial governments in the general support of institutions for post-secondary education to backing particular performers, the researchers and the students. Ottawa's role would be more a welcome one politically, and the universities would be helped to independence, instead of them sliding into public school status as pensioners of the provincial treasuries unable to make their own fee and academic policies.

I realize that the financial roles of the provincial authorities, the universities, the students, and Ottawa, cannot ever become completely independent. They will continue to attempt to pass the burden to one another. It is only claimed here that the fiscal sequence I have just described would reduce the circularity of the present procedure, would tend to allow university fees to rise to a level that measures the private value of an education, and would retain the equality of opportunity we desire, by making that, that is to say the equality of opportunity, one of the three main roles administered directly by Ottawa.

Thank you, Mr. Chairman. I have talked about oil and gas revenues, the equalization system, an alternative sharing system that Professor Helliwell and I would like to discuss with you, if you wish, and finally some thoughts on the post-secondary education part of the Established Programs Financing Act. Thank you.

The Chairman: Professor Helliwell.

Mr. J. Helliwell (Department of Economics, University of British Columbia): I have only one point I would like to raise in addition to the material presented to you by Professor Scott. Since preparing the material that Professor Scott has given to you as our introductory statement, we have had discussions on our proposals. We had them discussed during the course of meetings of the Canadian Economics Association this week in Halifax. Several commentators there suggested that it was politically naïve to think that the governments of those provinces would play, especially the governments of those provinces that would be giving most into a system of interprovincial sharing. What guarantees would the federal government, or

[*Traduction*]

de nouveau à cela. En outre, ce gouvernement devrait donner plus d'ampleur u rôle qu'il a assumé après la guerre, celui d'appui financier de l'étudiant comme cela a été illustré dans ses interventions en faveur des anciens combattants, et concrétisé dans les politiques relevant du ministère des Anciens combattants, et ce jusqu'au milieu des années 50. Il accorderait donc des prêts, des bourses, des prix, des subventions à la recherche, ayant divers objectifs. Cela se ferait au vu et au su du public, et aiderait les universités à fixer leurs frais de scolarité à la hausse de façon indépendante, beaucoup plus qu'à l'heure actuelle.

Enfin, Ottawa devrait mettre sur pied un système encourageant les étudiants à passer d'une province à l'autre en absorbant leurs frais de scolarité supplémentaires ou en refusant des subventions aux étudiants des universités où il y a discrimination contre les étudiants venant de l'extérieur de la province. Ainsi, le rôle global du gouvernement d'Ottawa changerait; il passerait de l'appui accordé aux administrations provinciales sous forme d'aide financière destinée aux établissements d'enseignement postsecondaire à l'aide de particuliers, et des chercheurs et des étudiants. Ces nouvelles fonctions seraient bien accueillies sur le plan politique et les universités acquerraient ainsi davantage d'indépendance et elles ne seraient pas à la merci des trésors provinciaux comme le sont les écoles publiques, incapables d'adopter leur propre politique d'établissement des frais de scolarité et des politiques scolaires.

Je n'ignore pas que les fonctions financières des autorités provinciales, des universités, des étudiants et d'Ottawa ne pourront jamais être tout à fait indépendantes. Les diverses parties continueront de se renvoyer la balle. Nous prétendons simplement que les arrangements fiscaux que je viens de décrire atténueraient quelque peu le cercle vicieux que nous connaissons à l'heure actuelle, permettraient une hausse des frais de scolarité correspondant à la valeur privée de l'éducation, tout en maintenant une égalité des chances que nous souhaitons puisque c'est Ottawa qui s'occuperait d'administrer ce dernier aspect.

Monsieur le président, je vous remercie. Je me suis exprimé au sujet des revenus tirés du pétrole et du gaz, du système de péréquation, d'un système de partage dont le professeur Helliwell et mot-même aimerions discuter avec vous, si vous le voulez, et, enfin, au sujet de l'enseignement post-secondaire, dans la mesure où cela relève de la Loi sur le financement des programme établis. Merci.

Le président: Professeur Helliwell.

M. J. Helliwell (Faculté des sciences économiques Université de la Colombie-Britannique): Il n'y a qu'une chose que j'aimerais ajouter à ce que vient de dire le professeur Scott. Depuis que j'ai préparé les réflexions que ce dernier vous a communiquées, nous avons discuté de ces questions. Nous en avons également discuté au cours des réunions de la Canadian Economics Association (Association canadienne des sciences économiques), tenues cette semaine à Halifax. Plusieurs intervenants ont estimé qu'il est naïf de penser que les gouvernements provinciaux joueront un rôle en matière de partage interprovincial, surtout les gouvernements des provinces qui contribueront le plus. En effet, quelles garanties l'ad-

[*Text*]

the poorer provinces, have that such a system would ever become more than a gleam in an academic or federal eye? The question is an important one and needs a clear answer. What I would envisage is that a system of the sort we described is essentially to be thought of as part of a compromise package of new arrangements on financing of programs, sharing of revenues and on taxation on many fronts, especially taxation and pricing of oil and gas.

• 1925

How could the terms of a scheme, such as the one we propose, be made specific enough to imply undertakings on the part of the richer provinces? What I would envisage is that acceptance of the transfer of a substantial part of the equalization payments role to be the responsibility and the financing of the provincial governments would need to be for a specific period of time, and naturally a five-year period that would accommodate and match the established programs financing and other features of equalization seems a logical period.

Secondly, in order for the federal government to have assurance that this system would in fact be adequately financed by the provinces, it seems that an agreed minimum level of interprovincial sharing would be an essential part of the transfer of that function from the federal government to the provinces. It is quite clear that for the federal government to offer to the provinces the chance to finance a program, which until now been financed by the federal government, is not exactly to be regarded in itself as a gift from heaven. But it is also clear that the federal government is, through its own policies and not by constitutional obligation, already involved in a very high level of financing of certain provincial services, and as part of the revision and renegotiation of the established programs financing what is at stake is a very high level of continuing or non-continuing federal finance of provincial expenditures. Quite clearly those continuing levels of finance, both in their amount and in their form, should be thought of as part of the same package as the establishment and transfer of some of the financing responsibilities and some of the controlling power over equalization or, as we would prefer, interprovincial sharing.

If that is all we are proposing, you might say why bother? What is there in a scheme of the sort we are proposing that makes it part of a more consistent and logical package? First, there is the logical point which Professor Scott emphasized, that a sharing system which takes from the rich and gives to the poor is going to require an awful lot less financing than a system that merely takes from everybody and gives to those who are below some national average.

Secondly, and this is where we get a little into political science and out of economics so you are entitled to use more scepticism than you may already wish to employ, it seems to us that the federal government and the taxpayers in the provinces are going to be much more willing to engage in genuine

[*Translation*]

ministration fédérale ou les provinces les plus pauvres auront-elles que ce système sera autre chose qu'un beau projet? Il s'agit-là d'une question importance à laquelle il faut donner une réponse claire. Pour ma part, le système que nous avons mentionné devra faire partie intégrante d'arrangements et de compromis en matière de financement des programmes, des partages des revenus et de fiscalité à plusieurs égards, spécialement les impôts perçus à même la manne pétrolière et gazière.

Comment peut-on rendre les caractéristiques du système que nous proposons assez précises pour que cela suppose une intervention de la part des provinces les mieux nanties? Je crois qu'il faudrait accepter de transférer une part substantielle de la fonction de péréquation de l'administration provinciale pour une période fixe. Cela signifie qu'elle s'occuperait de l'administration et du financement de ces paiements de transfert. Bien entendu, il semble logique de songer à une période de cinq ans qui correspondrait au financement des programmes établis et à d'autres aspects de la péréquation.

En deuxième lieu, pour que le gouvernement fédéral ait l'assurance que ce système sera financé de façon appropriée par les provinces, il me semble que ces provinces doivent convenir de partager leurs revenus à un niveau minimum, ce qui constituerait un maillon essentiel du transfert de cette fonction du gouvernement fédéral aux provinces. Il ne fait pas de doute que le gouvernement fédéral ne fait pas un cadeau royal aux provinces en leur offrant la possibilité de financer un programme dont il assumait jusqu'à présent la responsabilité. Toutefois, il est aussi certain que par le truchement de ses propres politiques et non en vertu d'une obligation constitutionnelle, le gouvernement fédéral participe déjà considérablement au financement de certains services provinciaux. D'ailleurs, ce qui est en cause dans le nouvel examen et les renégociations du financement des programmes établis, c'est le maintien d'un financement continu ou intermittent des dépenses provinciales par le gouvernement fédéral. Il faut certainement considérer que ces niveaux de financement ainsi que la forme qu'ils revêtent doivent être considérés comme une part du même ensemble que celui de la création et du transfert de certaines responsabilités en matière de financement et celui du contrôle sur la péréquation ou encore, que celui du partage interprovincial.

Si c'est tout ce que nous proposons, vous pouvez vous demander pourquoi il faudrait se donner tant de mal. Qu'y a-t-il dans ces propositions qui soit plus solide et cohérent? Premièrement, sur le plan de la logique, ainsi que le professeur Scott l'a précisé, un système de partage percevant des fonds à même les riches pour les redistribuer aux pauvres aura beaucoup moins besoin d'être financé qu'un système qui recueille des fonds auprès de tout le monde et qui les verse à ceux dont les revenus sont inférieurs à une moyenne nationale.

Deuxièmement, et ici il nous faut sortir des sciences économiques comme telles et adopter une perspective plus politique, et partant faire preuve d'un plus grand scepticisme, d'après nous, le gouvernement fédéral et les contribuables provinciaux seront davantage disposés à partager réellement leurs revenus

[*Texte*]

sharing up to any particular level if in fact the control of that system, and the credit for it, are both less clearly in the hands of the politicians and bureaucrats in Ottawa. You might argue that the Ottawa establishment is better able, or just as able, to make those decisions in the interests of the recipient provinces, but I think it is fair to judge in the provincial capitals the situation is seen rather differently.

• 1930

If the goal of such a program is not to control the expenditures of the recipient provinces but simply to achieve a given level of distribution, horizontally from the richer provinces to the poorer, then it seems to me to make an awful lot of sense to get the mechanics of that, how the hydro rents are included and how other things are valued, down and negotiated among the provinces themselves, and all the federal government need demand, and this could be done from some distance, is simply that the aggregate amount of redistribution achieved by such a system should be up to some agreed level.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you. I would like to advise the members that Professor John Graham, from the Department of Economics at Dalhousie University, was to appear before us tomorrow morning. He has agreed to come here this evening so that the views of the three gentlemen could be considered just about in the same session. It has been suggested to me that the better way to proceed would be to go now to questions to Professor Scott and Professor Helliwell and then invite Professor Graham to come and make his presentation. We would proceed to question him then the three would come for exposure to another round of questions. I am told that the reason why this has been suggested to us is because we will find that there may be some slight disagreement, which would be animating, because we are not used to that in the parliamentary system. This task force has been so free of adversity in consensus that we have forgotten what a difference of views is.

Mr. Thacker, do you have some questions?

Mr. Thacker: Yes I do, Mr. Chairman.

I wonder, professors, if you could give us what reaction you have had from other than your professional colleagues these last few days? I am wondering if the provinces have responded to you directly or indirectly—particularly Alberta.

Mr. A. R. Scott: Professor Helliwell and I have been to different meetings, Mr. Thacker, so perhaps we could respond separately.

The response of provincial politicians in the west, if Alberta and British Columbia might be thought to be some sort of sample, would be that they are very unwilling to embark on such a scheme until oil and gas prices are dealt with at the same time. To begin redistribution, especially with Ontario and Quebec as possible recipients, by sharing of oil and gas rents, while the redistribution, in their mind, is already going on by underpricing and nonreceipt of the full world level price rents by these provinces, is wholly unacceptable.

[*Traduction*]

jusqu'à ce qu'il y ait un rétablissement à un niveau convenu, si l'administration d'un tel système et le mérite de son fonctionnement reviennent moins aux hommes politiques et aux bureaucrates d'Ottawa. On peut toujours dire que l'administration d'Ottawa est plus compétente ou certainement tout aussi compétente pour prendre des décisions favorisant les intérêts des provinces bénéficiaires; néanmoins, je ne crois pas me tromper en affirmant qu'on n'est pas du tout de cet avis dans les capitales provinciales.

Si le but de ce programme est non pas de contrôler les dépenses des provinces bénéficiaires mais de redistribuer horizontalement les richesses entre les provinces nanties et provinces pauvres, il suffirait que les provinces elles-mêmes discutent des modalités de calcul des redevances d'électricité et d'autres droits, les autorités fédérales se bornant à veiller à ce que le montant global des redistributions ainsi réalisées soit conforme aux chiffres convenus.

Merci, monsieur le président.

Le président: C'est moi qui vous remercie. Le professeur John Graham du département d'économie de l'Université Dalhousie devait comparaître devant le comité demain matin. Il a accepté de venir ce soir de façon à ce que ces trois témoignages puissent être examinés conjointement. Si vous le voulez bien, nous commencerons par poser des questions au professeur Scott et au professeur Helliwell, après quoi le professeur Graham pourra faire son exposé. Ensuite, nous pourrons à nouveau poser des questions aux trois témoins. Cette façon de procéder mettra peut-être un peu d'animation dans nos débats, en raison des désaccords qui pourraient apparaître, et qui seraient intéressants puisque nous n'y sommes pas habitués dans le système parlementaire. Le concensus a en effet été si parfait au sein de notre groupe de travail, que nous avons pratiquement oublié qu'il puisse exister des positions divergentes.

Vous voulez commencer, monsieur Thacker?

M. Thacker: Merci, monsieur le président.

Les témoins peuvent-ils nous dire quelles réactions leurs propositions ont suscitée parmi les provinces et plus particulièrement l'Alberta.

M. A. R. Scott: Le professeur Helliwell a discuté avec des personnes différentes, il est donc préférable que nous répondions chacun de notre côté.

Les autorités de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont fait savoir qu'elles s'opposeraient à ce projet si les prix du pétrole et du gaz n'étaient pas inclus dans les négociations. Ces provinces estiment en effet que l'Ontario et le Québec bénéficient d'ores et déjà des retombées du pétrole et du gaz puisqu'ils les achètent en-dessous du prix mondial; il n'est donc pas question, dans ces conditions, de discuter de redistribution.

[*Text*]

I think the situation might be quite different if the price were much closer to the world price, or had reached it, or, as Mr. Helliwell has just been saying, was part of a package in which the pricing, the taxing of oil and gas and perhaps other raw materials, the inclusion of hydroelectric rents from other provinces, and some dubbing into the pool by Ottawa—as we have mentioned at various times—were all seen as part of one simultaneous act, perhaps carried along with the power of the constitution to deal with equalization—or if an amended power in the remote future were foreseen—then I do not think there would be that same opposition in the western provinces. The Government of Ontario is known to have considered this kind of idea at some length, I do not know where the politicians stand.

Have you anything further to say on that?

Mr. Helliwell: No, I would emphasize the point that Professor Scott has made, that the western provinces, especially, are much more prepared to consider an agreement on oil and gas pricing and taxation without consideration of equalization reform than the reverse. So if you are thinking, or anyone is thinking, of a scheme of the sort we are talking about, which relies much more on goodwill on the part of the provinces than other schemes might, it must be part of an agreed package, and naturally, for an agreed package to exist, there must not be very major other open lines of conflict between the two levels of government. So in that sense it seems to me that a joint resolution of equalization and established programs financing, energy pricing and taxation is inevitable if the suitable resolution of all is to be achieved.

• 1935

Mr. Thacker: Would it be your opinion that the federal government should take the initiative in putting in an over-all package proposal to start the process of calming the waters, if you will, and getting it started? Or how would you see that process getting started?

Mr. Helliwell: I think it would be helpful if the federal government, or indeed any other government—but if no one else had done it before, the federal government—presented, with a certain amount of technical support in terms of exactly how it might work, a variety of schemes for reform of the equalization payment system so that at both the political and administrative levels all the governments involved could see a little more clearly through some of the obscurity that surrounded some of the available options. I think that is a very partial approach to the reform, but it seems to be a necessary first step so that when a package is put together anyone who is putting together a package of options has a rough idea of how the attractive and unattractive features of each part of that package are going to be evaluated by both the federal government and the provinces. It naturally does not do much good if a package is put together which is seen by one of the parties as manifestly unacceptable. So one has, first of all, to get an idea of where each part of the package would bind or attract both levels of government, which means in effect that these details, who would have to put in how much, if you want to be crude about it, over a five-year horizon have to be worked out before

[*Translation*]

La situation serait toute autre si le prix du pétrole de l'Ouest était égal ou seulement légèrement inférieur au prix mondial, ou encore si, ainsi que M. Helliwell vient de l'expliquer, la discussion pouvait porter simultanément sur les modalités de calcul des prix du pétrole et du gaz, ainsi que sur les taxes sur le pétrole et le gaz et autres matières premières, y compris les redevances touchées par certaines provinces pour les ventes d'électricité. Tout serait donc mis sur le tapis en même temps, sans oulbier la question de la péréquation qui sera peut-être consacrée dans la constitution. Dans ce cas, l'opposition des provinces de l'Ouest serait moins violente. Je sais que le gouvernement de l'Ontario a déjà envisagé ce genre de possibilité, mais j'ignore ce que les hommes politiques en pensent.

Auriez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

M. Helliwell: Je voudrais simplement corroborer ce que le professeur Scott vient de dire, à savoir que les provinces de l'Ouest pourraient plus facilement être amenées à discuter d'un accord sur la taxation du pétrole et du gaz, si l'on n'insiste pas pour discuter en même temps de la réforme du système de péréquation. Donc, un accord qui exigerait avant tout de la bonne volonté de la part des provinces devra faire l'unanimité. C'est pourquoi il faut essayer d'éviter par tous les moyens les motifs de conflit entre les deux niveaux de gouvernement. Il va donc falloir résoudre simultanément la question de la péréquation, du financement des programmes établis, du prix de l'énergie et de la taxation.

M. Thacker: A votre avis le gouvernement fédéral doit-il proposer une solution d'ensemble pour calmer les passions et amorcer la discussion?

M. Helliwell: Il serait bon que le gouvernement fédéral soumette plusieurs solutions de rechange bien précises en vue de la réforme du système de péréquation, de façon à ce que tous les gouvernements intéressés puissent y voir un peu plus clair. Ce ne serait, bien entendu, qu'un premier pas, et cela permettrait notamment par la suite à ceux qui imagineraient d'autres solutions de prévoir à l'avance les réactions des autorités fédérales et provinciales face à telle ou telle proposition. Il est inutile en effet de proposer des solutions qui seraient rejetées d'emblée par une des parties intéressées. Il faudrait donc savoir au départ ce que ces propositions coûteraient aux provinces intéressées avant qu'il ne puisse être question de telle ou telle solution.

[*Texte*]

anyone gets committed to a particular sort of scheme, I should think.

Mr. A. R. Scott: Mr. Thacker, if I could just add to that, I agree with what Professor Helliwell has said but I think the federal government should be very, very cautious in proceeding along the lines Professor Helliwell has suggested because eventually a lot of the decision-making in this sort of sharing scheme would be provincial decision making. It would be truly sharing among the provinces. Therefore, while the inducements we have mentioned are important, the provinces should not be made to think this is a scheme which is being imposed on them and that they must thereafter play some sort of involuntary role on it. The ideal would not be what Professor Helliwell has suggested, but would be a spontaneous agreement among the provinces to do this thing, with the federal government saying, yes, we will play our part if you will go along the path you are outlining.

Mr. Thacker: I guess I am coming at it from perhaps too close in some point of view, but it seems to me that the political atmosphere between the two levels of government and between provinces, as a result of the NEP and the constitutional issue, is such that it is perhaps unfortunate that this equalization and EPF is coming up at this same time because I do not sense a broad political will to comprise and cooperate very much within the nation. Professor Helliwell, do you have any hard evidence of any sort as to the financial impact of the National Energy Program, this year or into next year, projections as to how much money will flow into the central government?

Mr. Helliwell: I have a lot of specific evidence, as to how hard it is there may be some differences of view. The numbers I have in front of me relate to the present value of the future effects of the program, not a distinction on a year-by-year basis. We have the numbers available on a year-by-year basis but I would rather not guess them if I do not have them at my hand. If you would like, I can quote the per capita benefits. These are now economic rents—after all costs of production have been covered from oil and gas, under the National Energy Program and under a couple of alternatives. To assess the cost of the NEP from the point of view of Alberta you have to have some idea of an alternative.

• 1940

I shall quote some numbers that are a little different from the ones you may have seen published from our earlier work. The major reason for the difference is that I am going to quote you numbers in end of 1981 dollars, and the present values are taken to the end of 1981. The assumptions about world oil prices are more closely tuned to what those prices are this year and assume a further increase of something of the order of 2 per cent in real terms per year until the end of the century and then flat.

With that by way of background, if something like the Alberta pricing proposals of July 1980 had been brought in—our assumption now is that this would have amounted to something like $7.00 per barrel/per year, going up, we now infer, to something like 85 per cent of world oil prices, and no

[*Traduction*]

M. A. R. Scott: Bien que je sois en principe d'accord avec M. Helliwell, je pense que le gouvernement fédéral devrait s'engager sur cette voie avec la plus grande prudence, étant donné que ce sont les provinces qui, en dernière analyse, vont décider comment elles comptent partager leurs richesses respectives. Il ne faudrait donc surtout pas donner l'impression aux provinces qu'on leur impose des solutions. La solution idéale serait donc que les provinces se mettent d'accord sur un partage tandis que le gouvernement fédéral accepterait d'assumer sa part des charges.

M. Thacker: Je me trompe peut-être, mais j'ai l'impression que l'atmosphère politique entre les deux niveaux de gouvernement, d'une part, et les provinces de l'autre, a toujours été envenimée par le programme énergétique et la question constitutionnelle; il est donc regrettable que ces deux questions reviennent sur le tapis simultanément car, à mon avis, la volonté de compromis et de coopération n'existe pas actuellement. Pouvez-vous nous dire, monsieur Helliwell, combien d'argent le gouvernement fédéral compte encaisser au cours des années à venir grâce au programme énergétique national?

M. Helliwell: Je peux vous citer toutes sortes de chiffres sur lesquels vous ne serez pas nécessairement d'accord. J'ai ici des chiffres sur les effets futurs du programme. Je n'ai pas ces chiffres par année mais je peux vous citer ceux-ci si vous le désirez. Voilà une liste des loyers économiques, après recouvrement de tous les coûts de production du gaz et du pétrole dans le cadre du programme national de l'énergie et selon deux autres modèles. Pour évaluer le coût du PNE pour l'Alberta, il faut pouvoir comparer avec autre chose.

Je vais vous citer quelques chiffres; s'ils sont légèrement différents de ceux publiés dans notre document précédent, c'est qu'il s'agit de chiffres en dollars de la fin de 1981. Les prix mondiaux hypothétiques s'inspirent davantage des prix de cette année et supposent une augmentation réelle de l'ordre de 2 p. 100 par an jusqu'à la fin du siècle.

Ceci dit si l'on avait appliqué les propositions de prix présentées par l'Alberta en juillet 1980, le prix du baril par an aurait atteint environ $7 et aurait augmenté d'environ 85 p. 100 pour atteindre, comme nous le supposons actuellement environ 85 p. 100 des prix mondiaux du pétrole. Sans tenir

[*Text*]

NEP and subsequent federal changes—the average Albertan per capita would have rents of a present value of $160,000, approximately. The average Canadian outside Alberta would have average benefits of $13,000 per capita.

Imposing the National Energy Program prices and taxes on that would reduce the average Albertan's benefits to about $133,000 and increase those of the average Canadian outside Alberta from $13,000 to $18,000. The average Canadian—taking the average of Alberta and the rest of the country—would have rents of $26,000 under the Alberta case, or $28,000 under the National Energy Program case. The key reason for that is, even though the National Energy Program has slightly lower prices to energy users than under the Alberta case, even with the petroleum compensation charge and the other similar levies, it gives substantially less in the way of net benefits to the producing firms, two-thirds of whose equity is held outside Canada. That is the reason why the average Canadian can be better off under the NEP.

If, however, you look at the NEP plus the Alberta responses, which were the 15 per cent cutback of the light conventional oil production, and assume no further oil sands plants, the average Canadian has benefits of $24,000 per capita, lower noticeably than either the Alberta case or the NEP case. The average Albertan would have benefits of $116,000 per capita, much lower than under either of the other cases. The reason of course is that the further oil sands plants and indeed the conventional oil production produce much more for Albertans than for Canadians elsewhere, and to shut in those deposits forever involves a substantial loss to the average Albertan.

Mr. A. R. Scott: That does not take into account the further cutdown of next month, which is 15 per cent.

Mr. Helliwell: The numbers I quoted included the past and future cuts as announced in October and going ahead on schedule as they are expected to do.

Mr. Thacker: Yes, as I understand it there will be a cutback on June 1 and then, I think, on September 1 of another 50,000 barrels each, or roughly the equivalent. The figures you have just given us, Professor Helliwell, you have similar figures in your blue booklet that we have in our documents. But the differences between those figures in your booklet and the ones you have given us now are what again?

Mr. Helliwell: The principal reasons for difference is that we are now quoting them as of the end of 1981 in end 1981 dollars, and that raises them by roughly 20 per cent. Because of the time value of money plus the rate of inflation. Secondly, the world oil price assumption we are using now is higher by almost 10 per cent than we were using last fall when we last changed the world oil price assupmtion. We have also built in a few of the subsequent fiscal refinements which have been added recently; for example the Canadian ownership charge, the change in the compensation charge to cover the extra import compensation induced by the Alberta production cut-

[*Translation*]

compte du PNE et des modifications ultérieures apportées par les autorités fédérales, le loyer par tête d'habitant en Alberta aurait atteint en moyenne $160,000 en valeur actuelle. Les autres Canadiens auraient touché $13,000.

Une fois imposés les prix et les taxes du programme national de l'énergie, les bénéfices moyens touchés par les Albertains ne seraient plus que de $133,000 tandis que ceux des autres Canadiens passeraient de $13,000 à $18,000. Les Canadiens toucheraient un loyer de $26,000, avec le programme de l'Alberta ou de $28,000 avec le programme national de l'énergie—si l'on établit une moyenne pour l'Alberta et le reste du pays. En effet, même si le programme national de l'énergie accorde des prix quelque peu inférieur à ceux de l'Alberta aux consommateurs d'énergie, et tout en tenant compte du tarif compensatoire pétrolier et autres taxes analogues, les compagnies productrices font des bénéfices bien moindres, du moins celles dont deux tiers des actions sont aux mains des étrangers. Voilà pourquoi dans l'ensemble les Canadiens ont tout intérêt à adopter le PNE.

Toutefois si l'on examine les modalités du PNE et celles du programme de l'Alberta qui prévoient une réduction de 15 p. 100 de la production conventionelle de pétrole et s'il n'y a pas ouverture de nouvelles exploitations de sables bitumineux, les Canadiens toucheront en moyenne, et par tête d'habitant, des bénéfices de $24,000 c'est-à-dire considérablement moins que ce qui est prévu par l'Alberta ou par le PNE. L'Albertain moyen ferait des profits de $116,000 par habitant, bien moins que ce qui est prévu dans les deux programmes. Cela s'explique par le fait que les nouvelles exploitations de sables bitumineux et les installations de production de pétrole traditionnelles produisent beaucoup plus pour les albertains que pour les autres canadiens et si l'on cesse toute activité dans ce domaine les albertains subiront des pertes considérables.

M. A. R. Scott: Cela ne tient pas compte de la réduction de 15 p. 100 prévue pour le mois prochain.

M. Helliwell: Les chiffres que je vous ai cités comprennent les réductions déjà effectuées ou à venir; ils ont été annoncés en octobre mais seront appliqués plus tôt.

M. Thacker: Oui, sauf erreur de ma part il y aura bien une réduction le 1er juin—puis le 1er septembre—d'environ 50,000 barils, ou à peu près. Monsieur Helliwell, les chiffres que vous nous avez fournis dans ce document sont conformes aux nôtres. Pouriez-vous nous rappeler la différence entre ceux de votre brochure et ceux que vous venez de nous citer?

M. Helliwell: Ils sont différents car ils sont convertis en dollars de la fin de 1981, ce qui les gonfle d'environ 20 p. 100. Il y a donc une question de dépréciation et d'inflation qui intervient. Deuxièmement nous nous basons sur des prix pétroliers mondiaux supérieurs d'environ 10 p. 100 à ceux que nous avons utilisés l'automne dernier la dernière fois que nous avons modifié nos hypothèses. Nous avons aussi apporté récemment quelques modifications sur le plan fiscal, au taux de participation canadienne en particulier, aux taux de compensation des importations supplémentaires dues à la réduction de la production de l'Alberta ainsi que quelques autres ajustements.

[*Texte*]

back, and a few other adjustments in the underlying modelling.

• 1945

Mr. Thacker: As a task force, we are operating, generally speaking, within the confines of the October budget, which projected a significant federal deficit. The Minister of Finance indicated that he had to make some cuts and he directed that there would be $1.5 billion out of the social envelope. We have found now, going around and taking evidence, particularly here in the east, that the combination of the EPF being tied to GNP growth, whereas the actual costs of the programs being subjected to the inflationary cost increases which impact on the province—the evidence is coming that people do not need less money, they need more money. It then raises the question of whether or not under NEP the federal deficit will be substantially smaller than what was projected even in October of 1980. I am wondering if you have any independent evidence over and above the budget documents and the projections which might help the task force.

Mr. Helliwell: I would be surprised if the revenues from the NEP taxes over this year and next were going to be higher than forecast in the NEP documents. The changes that are likely in the outcome relative to the budget totals are more likely to happen in the taxes elsewhere in the economy, because the economy is performing at a higher level of nominal income, least, and real activity, than was forecast in those budget documents. I suspect when you look at the out-turn of the year, that will be the major reason for the—if the federal deficit is lower than was forecast in those documents, it will be primarily because of those macro-variables being different rather than the NEP taxes producing a lot more money than was forecast.

Mr. Thacker: I presume too another major component of that mix would be the lower level of imports.

Mr. Helliwell: I do not have the NEP documents at my hand. They did forecast a fairly substantial drop in the demand for oil, starting quite quickly, partially through the off-oil program and partially through the substantial increases which were taking place in user prices. I cannot quote you exactly whether the first four months' out-turn in oil imports this year is above or below that path, but the NEP itself did infer quite a substantial drop in imports over this next couple of years.

Mr. Thacker: Would you just expand a bit on your comments on what resources should be included in the more comprehensive plan you put forth? I think you referred to hydro, but I am wondering if you would think fishing should come in; and should the federal government participate with its revenues from, say, the Canada lands?

Mr. Helliwell: I appreciate the chance to add a word on that, because the fact that we have given calculations relating to oil and gas has been used by some as a reason for thinking what we are proposing is a system to pool resource revenues; some or all resource revenues. In fact what we are proposing is a system to apply to all provincial revenues, in part because we think economic rents can be given by the location of southern

[*Traduction*]

M. Thacker: Notre groupe de travail doit s'en tenir, dans l'ensemble, aux chiffres du budget d'octobre qui prévoyait un déficit fédéral considérable. Le ministre des Finances a signalé qu'il devrait effectuer des coupes sombres et qu'on retirerait 1.5 milliard de dollars aux Affaires sociales. Notre Comité a voyagé et entendu des témoignages, surtout dans l'est et on s'est apperçu qu'en liant les programmes établis au faux de croissance du PNB (le coût réel des programmes est assujetti à la hausse de l'inflation qui se répercute sur la province) l'on obtiendrait davantage de fonds. Reste à savoir maintenant si le PNE fera baisser le déficit fédéral prévu, même en octobre 1980. Je me demande si en plus du budget et des projections vous pourriez nous fournir des statistiques qui pourraient nous aider.

M. Helliwell: Je serais étonné que les revenus tirés des impôts prévus par la PNE cette année et l'année prochaine soient plus élevés que ceux du PNE. Si l'ensemble du budget devait changer ce serait grâce aux taxes sur les autres secteurs de l'économie car les recettes nominales et l'activité réelle sont bien plus élevées que ce qui était prévu dans le budget. Si vous examinez les résultats de l'année, vous constaterez que si l'on enregistre un déficit fédéral inférieur à celui qui était prévu ce sera surtout à cause de la différence des variables macro-économiques plutôt que des taxes prévues dans le cadre du PNE qui ne rapporteront pas beaucoup plus que prévu.

M. Thacker: Un autre élément majeur dans l'équation c'est la baisse du volume des importations.

M. Helliwell: Je n'ai pas d'exemplaire du PNE sous la main. On avait prévu une baisse marquée de la demande en pétrole qui interviendrait assez rapidement à cause du programme d'indépendance pétrolière et des hausses considérables des prix à la consommation. Je ne peux vous dire si le volume des importations pétrolières pour les quatre premiers mois de cette année est plus ou moins élevé mais le PNE prévoyait une baisse nette des importations d'ici quelques années.

M. Thacker: Pouvez-vous nous donner quelques détails sur les ressources à inclure dans le programme exhaustif que vous avez présenté? Sauf erreur, vous avez fait allusion à l'hydro-électricité. Qu'en est-il de la pêche. Le gouvernement fédéral doit-il investir dans ce secteur une partie des réponses tirées de l'exploitation des terres du Canada?

M. Helliwell: Je suis très heureux de pouvoir en parler. En effet nous avons fait des calculs sur l'exploitation du pétrole et du gaz et certains en ont déduit que nous voulions mettre en commun l'ensemble ou une partie des recettes tirées de l'exploitation des ressources. En fait, le régime que nous proposons s'applique à toute les recettes provinciales. Nous pensons en effet que dans le secteur manufacturier du sud de l'Ontario le

[*Text*]

Ontario manufacturing or the tariff that supports it as well as by natural resources themselves. The easiest way of finessing that question is simply to include all actual or potential revenues. How far you would go in adjusting actual revenues to some potential adjusting for tax efforts is always going to be a matter for pragmatic decision as well as for negotiation across the levels of government.

The idea of including federal-sourced based taxation of one kind, in particular federal revenues derived from the Canada lands, is an issue we have not addressed ourselves to. In general, I would be attracted by that in part because it would be treating the Canada lands as the provinces they are likely to become, so that then the movement from present status to provincial status—especially in the north, would not involved the same kind of change in status of those territories as if they had been included right from the very beginning.

• 1950

Mr. A. R. Scott: I would like to add a little to that, Mr. Thacker. Another reason, additional to the one that Mr. Helliwell has just given for including revenue from Canada lands and, of course, from offshore resources where they are under federal control, would be that the time seems ripe. The crisis in the equalization system is really one of financing, and the crisis of financing the equalization system has evolved from the pricing of oil and gas and natural resources more generally. So now seems that time to look at the Canada lands rents and revenues as they may emerge—the offshore resources also. I am glad you mentioned fisheries, sir. Should there be any revenues from fisheries, they too, I think, should be enclosed.

Professor Bernard and I have made some very sketchy calculations as to what would be involved with the hydroelectric revenues and I have already mentioned a possible annual figure of rent from all the provinces together of between $5 billion $7 billion. Since it is a sort of a nominal revenue that we are talking about anyway, what the tax rate would be on that rent one would have to guess. But if we took the analogy of another renewable resource—forestry, then the tax revenue from the rent would be about 50 per cent. So, all the provinces together, by analogy with forestry, could easily justify on economic grounds an extra revenue of $2.5 billion, and if they took all the rent, which is now going out to customers of hydroelectric systems, factories and so forth, it would be as high as $5 billion or $7 billion. That arises in various provinces and the rent-like characteristic of hydro electricity is of course very similar to that from fisheries, oil, gas, forestry and all the other revenues which are playing such a big role in the system right now.

Mr. Thacker: Again, Mr. Chairman, to Professor Helliwell, has he any estimates of the imputed payments by Alberta through the underpricing of oil and what that "forgone revenue" as Alberta always says, might be?

Mr. Helliwell: One way of looking at that is to look at the calculations we have reported for economic rents received by users because we have calculated those rents as the advantage going to the user at buying at less than world prices. In Table

[*Translation*]

régime tarifaire pourrait être aussi rentable que les ressources naturelles proprement dites. Le meilleur moyen de régler cette question c'est d'inclure toutes les recettes réelles ou potentielles. Il s'agit de savoir dans quelles mesures on va adapter les recettes réelles au potentiel et l'adaptation du régime fiscal est affaire de pragmatisme et doit faire l'objet de négociations entre tous les paliers de gouvernements.

Nous n'avons pas cherché à savoir s'il faudrait inclure les taxes fédérales et surtout les recettes fédérales tirées de l'exploitation des terres du Canada. Dans l'ensemble c'est une solution qui me plairait puisque les terres du Canada seraient considérées comme des provinces, statut qu'elles finiront probablement par acquérir. Ainsi, tout particulièrement pour le Nord, il serait plus simple de les assimiler dès le début.

M. A. R. Scott: J'aimerais ajouter une petite remarque à cela, Monsieur Thacker. M. Helliwell nous a expliqué pourquoi il veut tenir compte des recettes tirées de l'exploitation des terres du Canada et, bien sûr, des gisements maritimes qui relevent du fédéral. A mon avis, en outre, le moment est idéal. Le régime de péréquation traverse une crise de financement provoquée par le différend sur le prix du pétrole et du gaz et les ressources naturelles en général. Le moment est donc venu d'étudier les loyers et recettes applicables aux terres du Canada ainsi que les ressources au large des côtes. Monsieur, je suis très heureux que vous ayez parlé des pêcheries. Si elles rapportent elles doivent compter.

Le professeur Bernard et moi-même avons calculé sommairement ce que représenteraient les recettes hydro-électriques. J'ai déjà cité un loyer annuel possible pour toutes les provinces qui oscillerait entre $5 et $7 milliards. Nous parlons en fait de recettes nominales, le taux d'imposition devrait être calculé. Mais si nous le comparons à une autre ressource renouvelable, les forêts, alors les recettes fiscales de la location devraient atteindre environ 50 p. 00. En invoquant le cas des forêts toutes les provinces pourraient aisément justifier des recettes supplémentaires de $2.5 milliards et si elles considéraient tout le loyer—actuellement pris en charge par les consommateurs d'hydro-électricité les usines etc, cette somme atteindrait de $5 à $7 milliards. C'est déjà le cas dans diverses provinces et, si l'on peut assimiler l'hydro-électricité à un service loué, on peut faire de même avec les pêches, le pétrole, le gaz, les forêts ainsi que toutes les autres recettes qui jouent actuellement un rôle si important au sein du régime.

M. Thacker: Monsieur le président, je m'adresse toujours à M. Helliwell. A-t-il cherché à évaluér le manque à gagner de l'Alberta qui vend son pétrole moins cher et à combien s'élève ce «manque à gagner» dont l'Alberta parle tant?

M. Helliwell: On peut étudier les chiffres que nous avons donnés pour les loyers économiques consentis aux utilisateurs. Nous les avons calculés en fonction de ce qu'ils rapportent aux consommateurs qui achètent à un prix inférieur du prix mon-

[*Texte*]

4.1 of the longer study, the Alberta case shows rents to Canadian energy users of almost $150 billion, under the NEP of over $200 billion and in our compromise case of about $200 billion. That in principle may be a slight underestimate of what Alberta is giving, because when you give energy to users at less than world prices some of that gift inevitably goes up the smoke stack rather than being received by the user, and what we have attempted to value is the actual value of that to the user.

One qualification I should make about those numbers, which of course are very large numbers—it was column 3 of table 4.1 that I was referring to—and that is, that in the figures in table 4.1, we have assumed that the appropriate world value of natural gas is its Btu equivalence with world crude oil, as is implied by the current pricing agreement between Canada and the United States; but, we must remember that this current pricing agreement is not being currently applied, and there is an effective discount on natural gas. Some have argued that that discount may be a real economic discount that may apply for some years, or some have argued even a decade or more, in which case the net value of the transfer from Alberta to other Canadians, on the gas side, is less than our figures have suggested. But, any way you measure, more billions per year are now being transferred from Alberta to users than are obtained by all of Canada's hydro-electric resources. The total rents from oil and gas on a current basis now are of the order of 22-24 billion per year and, depending on the pricing regime that you are modelling, anywhere from a third to a half of that is received by users and paid essentially by Alberta.

[*Traduction*]

dial. Au tableau 4.1 de l'étude approfondie, on voit que l'Alberta accorde aux consommateurs d'énergie canadiens un loyer d'environ $150 milliards, avec le PNE de plus de $200 milliards et dans le compromis que nous proposons d'environ $200 milliards. En principe on sous-estime quelque peu l'escompte consenti par l'Alberta car quand on vend aux consommateurs de l'énergie à un prix inférieur au prix mondial le consommateur n'en profite pas entièrement et nous nous sommes efforcés de calculer la valeur réelle pour le consommateur.

J'aimerais apporter une précision sur ces chiffres qui sont considérables. Il s'agit de la colonne 3 du tableau 4.1: nous sommes partis du principe que le prix mondial du gaz naturel coïncide avec le prix mondial du pétrole brut en B.T.U., comme le prévoit l'entente actuelle sur les prix entre le Canada et les États-Unis. Il faut toutefois se rappeler qu'elle n'est pas encore entrée en vigueur; il y a donc un escompte réel accordé pour le gaz naturel. Certains ont prétendu que l'escompte pouvait vraiment être rentable et durer pendant plusieurs années, dix ans ou plus et à ce moment-là la valeur nette du transfert de l'Alberta aux autres provinces, pour le gaz, serait moins élevé que ne l'indiquent les chiffres. Quelle que soit la manière de calculer, l'Alberta transfère plus de milliards par an aux utilisateurs que tout ce que l'on pourrait retirer des ressources hydro-électriques partout au Canada. La location totale du pétrole et du gaz est aujourd'hui de l'ordre de $22 à $24 milliards par an et, en fonction du régime de prix choisi, correspond à un tiers ou à la moitié de ce que reçoivent les consommateurs et qui est financé essentiellement par l'Alberta.

• 1955

Mr. Thacker: I am just not sure because it was some time ago since I read your blue pamphlet, and I am sorry I did not realize you were going to be here actually tonight or I would have had my questions framed much better. If one were to exclude resource revenues from the existing equalization program, and ran sort of a basic federal equalization program on the other 22 revenue bases, what would be the consequences for the payments to the other provinces?

Mr. Helliwell: I do not have the figures with me for annual payments, but in Table 5.1 of the longer blue study, it shows the effects of oil and gas revenues on equalization payments, assuming that oil and gas revenues continue to remain at fifty per cent inclusion. You could then say that the effects on equalization payments of taking oil and gas revenues out of equalization would be to change the present values of equalization payments in total by just the amounts shown in Table 5.1. The saving to the federal government, this is 1974 through the indefinite future in the compromise case which is perhaps our best guess of where the NEP will end up in terms of higher prices and something like the same taxes, will be of the order of $35 billion, and that would be a reduction of payments, net of extra provincial taxes paid in Quebec, of the order of $14 billion, Atlantic provinces $6 billion and Manitoba $2.5 bil-

M. Thacker: Il y a déjà assez longtemps que j'ai lu votre brochure bleue, je ne savais pas que vous alliez venir témoigner ce soir, autrement j'aurais mieux posé mes questions. Si l'on excluait les recettes tirées des ressources du programme de péréquation en vigueur et si l'on instaurait un programme fédéral de péréquation de base applicable aux 22 autres catégories de recettes, quelles seraient les conséquences pour les paiements consentis aux autres provinces?

M. Helliwell: Je n'ai pas sous la main les paiements annuels mais le tableau 5.1 du document bleu indique l'incidence des recettes pétrolières et gazières sur les paiements de péréquation. On suppose que les recettes en question demeurent à 55 p. 100. On peut donc dire qu'en retirant les recettes pétrolières et gazières des paiements de péréquation on obtiendrait les sommes indiquées au tableau 5.1. On parle de 1974 et l'on fait une projection vers l'infini dans le projet de compromis car c'est ainsi que nous pourrons mieux voir si le PNE va entraîner une hausse des prix et un maintien du taux d'imposition. Le gouvernement fédéral réalisera donc une épargne d'environ 35 milliards de dollars qui aboutira à une réduction des paiements, déduction faite des taxes provinciales supplémentaires qui serait au Québec de 14 milliards de dollars, dans l'Atlantique de 6 milliards de dollars, au Manitoba de 2.5 milliards de

[*Text*]

lion, and naturally taxpayers in all the other provinces would be correspondingly better off.

Mr. Thacker: Mr. Chairman, my last question through to Professor Scott on the post-secondary education. How do the have-not provinces provide adequate funding of university operating grants in the absence of federal transfers for this purpose? That was in view of your comments about post-secondary education.

Mr. A. R. Scott: Well, Mr. Thacker, if you take the limiting case just to give ourselves sort of a pole from which we can depart, if student fees should rise to fifty per cent of operating costs, then the federal role would have been replaced by student fees and the student fees in turn would have been assisted by the federal government on a less uniform basis according to student need and according to student loans, and so forth. That would be the limiting case. In that case there would be no need for the provinces to be supported directly by the federal government, so I have taken that as the extreme case. To the extent that fees rise from their present five or 10 per cent to, say, 25 per cent of operating costs of the universities and other post-secondary institutions, then the provinces would be short that amount of money—and that would, in the lowest-income provinces, be an example of the situation we dealt with in the body of my introductory remarks where some federal assistance would be necessary to help the poorest provinces with some of the continuing programs—not necessarily Ontario if it should become a have-not province, but the lowest income provinces. So, somewhere between that 50 per cent which is an unreasonable extreme to expect student fees to go to in the forseeable future, to 25 per cent, would measure the extent to which continued federal support through equalization or established programs financing would have to continue.

• 2000

Mr. Thacker: I have no further questions, Mr. Chairman; but I would like to thank Mr. Dobell for feeding me a couple of questions.

Le président: Monsieur Loiselle.

M. Loiselle: Merci, monsieur le président.

Professeur Scott, je n'ai pas lu votre volume, quoique je l'ai. Soyez certain que dès samedi matin, c'est la seule journée libre, je pense, que l'on a, je vais le lire. Professeur, je reconnais avec vous qu'il y a un net problème avec la formule de péréquation que nous avons actuellement, mais il y a deux façons de procéder dans la vie. On peut améliorer ce qui existe ou imaginer une toute nouvelle formule. On choisit l'une des deux avenues en fonction de notre pressentiment de la gravité du problème. Pourriez-vous me dire ce qui vous a motivé? Est-ce le fait que vous considérez la frustration ressentie par les provinces productrices à un point tel qu'il faille absolument imaginer une nouvelle formule qui retire ou qui enlève certaines responsabilités au gouvernement fédéral, et qui donne une plus grande visibilité à ceux qui devront participer à votre plan? Pouvez-vous me dire pourquoi?

[*Translation*]

dollars. Naturellement les contribuables de toutes les autres provinces s'en sortiraient mieux eux aussi.

M. Thacker: Monsieur le président, ma dernière question s'adresse à M. Scott et concerne l'enseignement post-secondaire. Comment les provinces démunies vont-elles financer les universités sans les transferts fédéraux. Je reviens à ce que vous avez dit de l'enseignement post-secondaire.

M. A. R. Scott: Monsieur Thacker, prenons un exemple limité mais précis comme point de départ: si les inscriptions atteignent 50 p. 100 des frais d'exportation, le gouvernement fédéral n'aura plus à intervenir. Il se contentera de satisfaire les besoins des étudiants et d'accorder des prêts, mais de manière moins uniforme. C'est donc un cas extrême. Les provinces ne seront plus financées directement par le gouvernement fédéral. Dans la mesure où les frais d'inscription ne représentent plus, comme c'est le cas actuellement, 5 ou 10 p. 100 des frais des universités et autres établissements post-secondaires, mais bien 25 p. 100, les provinces auraient donc un manque à gagner. Les plus démunies, et j'en ai parlé dans mon préambule, recevraient alors une aide fédérale sur le plan des programmes; (pas nécessairement l'Ontario si elle rentrait dans cette catégorie mais bien les provinces où les revenus sont les plus modestes). Il serait peu raisonnable de penser que les frais d'inscription augmenteront sous peu de 50 p. 100. Peut-être 25 p. 100 et c'est en fonction de cette fourchette que le gouvernement fédéral devra maintenir la péréquation ou le financement des programmes établis.

M. Thacker: C'est tout ce que j'avais à dire monsieur le président. Je veux également remercier M. Dobell de m'avoir suggéré deux questions.

The Chairman: Mr. Loiselle.

Mr. Loiselle: Thank you, Mr. Chairman.

Professor Scott, I have not had a chance to read your book yet but I will try and do so on Saturday which is the only time we have to do some reading. We do indeed have a problem with our existing equalization formula, but there are two ways to do things in life. Either we try to improve what we have or we come up with a new formula. Our choice of a solution depends on how serious we consider our problem to be. Could you tell us what has brought you to your conclusions? Would it be the fact that the frustration felt by the producing provinces has reached such a degree that a new formula will have to be found in order to remove certain responsibilities from the federal government, thereby giving a great visibility to those who would be participating in your plan?

[*Texte*]

Mr. A. R. Scott: Thank you, Mr. Loiselle. I guess Professor Helliwell and I would like to answer this separately. In my own case, I was very disturbed—you are asking for the inspiration, sir—by the damage that was being done to the idea of equalization—which is surely one of the most important things we have in Canada, something that we ought to preserve, something which citizens in every province agree whole-heartedly to—the damage which was being done to the federal scheme by the oil and gas pricing problem and the rents and revenues arising from that in some of the provinces and the likelihood that similar crises and emergencies of very high resource revenue or very low resource revenue could arise in the future and also damage the equalization scheme so that it becomes so costly to the federal government to make up to Quebec perhaps to Ontario, to the Atlantic provinces and to Manitoba for the absence in those provinces of some resource that is existing elsewhere in the country that they would have to scrap the present equalization scheme altogether or reduce it so that it does not achieve the kind of equalization—to use the literal word—effects that will admise in the provenance of the present scheme.

• 2005

That being the case, we looked around for some way of saying: How can we save this thing which everybody in Canada approves of—that is to say, giving money to the provinces which are in difficulties and providing a standard of services equal to the average in all provinces. We looked to the source of the problem and it is the high returns in other provinces. So it seemed—if you ask for the inspiration—logical to start from where the trouble is—that is, the very high rents and resource revenues in some provinces—and say, well, let us start with those and see if we cannot share them directly with the have-not provinces, rather than looking to the federal government and its very complicated fiscal arrangements as a means of keeping this up.

So the ideal is one that we want to preserve. The formula, as you so rightly said in your question, could be changed; but we must not scrap the ideal. Mr. Helliwell may want to say other things about it.

M. Helliwell: J'admets que le principe de la péréquation est fondamental, mais le système actuel ne marche pas bien et dans nos idées, nous considérons ou, plutôt, je considère moi-même que la répartition des pouvoirs est aussi importante que la répartition des revenus.

Donc, même s'il est très difficile d'atteindre à un certain niveau de coopération avec les provinces, il est impossible de faire les grands changements nécessaires dans le système de répartition, de répartition, de distribution des pouvoirs sans un niveau de coopération beaucoup plus élevé que celui que nous avons maintenant.

Il n'est pas difficile d'exagérer le niveau de tension entre les deux niveaux de gouvernement et j'admets que ce niveau est très élevé. Mais, selon moi, il est assez important de trouver une distribution des pouvoirs dans le système de péréquation vers les provinces. Acceptons que ce sera plus long à atteindre.

[*Traduction*]

M. A. R. Scott: Merci monsieur Loiselle. Si vous le permettez, mon collègue le professeur Helliwell et moi-même répondrons séparément à votre question. Ce qui est en train d'arriver à la péréquation, un des grands principes du Canada auquel nous tenons tous, est très grave. Les problèmes qui se posent actuellement avec les prix du pétrole et du gaz et les recettes que certaines provinces accumulent grâce à ces richesses naturelles, sans parler des crises futures qui éclateraient si des disparités semblables devaient apparaître entre des provinces. Je parle de certaines richesses naturelles de grande valeur qui, n'existant pas dans certaines provinces, risqueraient de détruire l'ensemble du système de péréquation puisque le gouvernement fédéral ne serait plus à même de compenser les provinces désantagées, en l'occurrence le Québec, l'Ontario, les Provinces Atlantiques, le Manitoba. Le système de péréquation risque donc d'être détruit ou réduit à sa plus simple expression.

Nous nous sommes donc demandés comment il y aurait moyen de sauver le principe de la péréquation auquel nous tenons tous, de façon à pouvoir venir en aide aux provinces en difficulté pour assurer à tous des services de même qualité. Or, c'est l'argent accumulé par certaines provinces grâce à leurs richesses naturelles qui est à l'origine du problème. Voyons donc s'il n'y aurait pas moyen de partager directement avec les provinces pauvres plutôt que d'essayer de passer par le gouvernement fédéral.

Nous devons donc, tout en sauvegardant le principe de la péréquation, essayer d'en modifier les modalités d'application. M. Helliwell aura peut-être quelque chose à ajouter.

Mr. Helliwell: Even though equalization is a basic principle, it is not working in its present form. I for one feel that the distribution of powers is as important as the distribution of revenue.

Even though it might be very difficult to achieve a certain level of cooperation with the provinces, it will be impossible to effect any basic change in the existing system of distribution of powers if cooperation is not significantly improved.

It is true that the level of tension between the two levels of government is very high. But I feel that we should be aiming at a new distribution of powers within the system of equalization, even though this may not be achieved overnight.

[*Text*]

M. Loiselle: Ne craignez-vous pas qu'avec votre système, si on le mettait en place dans sa façon la plus pure, vous êtes en train de procéder à la souveraineté-association, sans le dire?

M. Helliwell: Si on a une fédération, chaque fois qu'on donne un pouvoir à un autre niveau, si le niveau est le gouvernement fédéral, cela, c'est le centralisme. Si on donne un pouvoir spécifique aux provinces, on a une souveraineté-association.

Selon moi, on doit regarder le système total. S'il est possible d'avoir un système de péréquation qui marche vraiment et qui distribue les richesses des provinces vers les autres régions et s'il est possible d'avoir un tel système avec les pouvoirs distribués davantage vers les provinces, tant mieux. Selon moi, si on a une fédération avec un niveau élevé de coopération, par une répartition des pouvoirs, ce n'est pas la souveraineté-association, c'est une reconnaissance qu'on doit accepter la distribution des ressources naturelles vers les provinces, et que la «maldistribution», ou la distribution inégale, implique des problèmes au niveau des revenus des régions défavorisées et pour la péréquation.

• 2010

Si on accepte ça, sans doute, il faut avoir une répartition des pouvoirs. Je pense que ce n'est pas tellement utile de regarder chaque distribution des pouvoirs vers les provinces, en principe, comme une attaque contre le gouvernement fédéral, ou une attaque envers la fédération. On doit regarder le système dans une perspective globale.

M. Loiselle: Écoutez! Que l'on doive penser à un second système qui fera entrer en ligne de compte, si vous voulez, la valeur de toutes les richesses, ce que procurent à l'industrie de l'Ontario et du Québec les taux tarifaires, que l'on considère toutes les formes d'énergie, je suis tout à fait d'accord sur cela et je pense que c'est essentiel.

Je ne voudrais surtout pas qu'en partant que vous pensiez que je suis un grand centralisateur. Sauf qu'à la différence de vous, moi, j'ai passé un référendum. J'ai donc dû poser des questions, et surtout expliquer mes arguments. D'accord? Il y a une frustration qui existe aujourd'hui au Canada, parce qu'il y a une concentration des pouvoirs à Ottawa. On explique cette frustration à cause, selon le terme de Bernard Landry, de la national policy. On lui en met bien gros sur le dos à la national policy, parce qu'on fait son analyse souvent hors contexte, c'est-à-dire sortie de l'histoire.

Mais avec un tel système, votre système . . . Dernière parenthèse. Ce qui s'est vraiment passé au Canada, c'est qu'il y a eu quelques décisions économiques prises à Ottawa, oui, mais il y a surtout eu au Canada un laisser faire. C'est-à-dire que le développement économique se faisait de façon tout à fait libre, là où les opportunités étaient. Si vous regardez le glissement des Maritimes vers le Québec, vers l'Ontario et maintenant vers l'Ouest, c'est qu'il y a eu plutôt du laisser faire. Bon. Mais cela, on pourrait en discuter longtemps.

Mais là, vous dites qu'on va créer une autre structure et qu'on va . . . Je n'appelle pas ça de la naïveté, vos collègues ont été gentils, mais . . . Les provinces plus pauvres, devront main-

[*Translation*]

Mr. Loiselle: Would you not say that your system is in fact equivalent to sovereignty-association?

Mr. Helliwell: When within a federation, most powers are vested in the federal government, we have centralism whereas we have sovereignty-association when specific powers are attributed to provinces.

If it is at all possible to have a system of equalization which distributes revenues from the rich provinces to the have-not provinces while vesting more powers in the provinces, so much the better. In my opinion, if we have a federation with a high level of cooperation and a definite attribution of jurisdiction, it does not mean that we have sovereignty-association. It means that we recognize that we have to accept provincial jurisdiction over natural resources and that poor or unequal distribution will cause revenue problems for disadvantaged regions as well as equalization problems.

If we agree with that, there will have to be some way of attributting some jurisdiction. I do not think that it is very useful to look at every case where jurisdiction is handed over to the provinces as an attack on the federal government or on the federation. We have to look at the whole system.

Mr. Loiselle: Listen! I agree that we should have the possibility of creating a second system which would take into account the value of natural resources, the ways in which Ontario and Quebec's industries benefit from tariffs, and all types of energy. I think this is essential.

I do not want you to go away from here thinking that I am a great advocate of centralization. The difference between you and I is that I went through a referendum. I had to ask questions and defend my point of view. Right? There is a certain amount of frustration in Canada today because power is concentrated in Ottawa. This frustration is due to what Bernard Landry calls the national policy. The national policy is blamed for a lot of things, because it is often analyzed outside of its historical context.

But with your system . . . What really happened in Canada is that Ottawa made some economic decisions, but there was a general policy of laissez-faire. That is to say that the economy developed freely wherever there were opportunities. The evolution from the Maritimes towards Quebec, Ontario and now the west can be explained by this laissez-faire policy. And we could spend a great deal of time discussing it.

You say that we are going to create another structure, that we are going to . . . I am not saying that this is naive. Your colleagues have been very nice, but the have-nots, the poorer

[*Texte*]

tenant aller essayer de faire passer leur point de vue au sein, non pas d'une structure qui est à Ottawa, mais d'une structure parallèle et vous pensez que leur voix va mieux passer, que leur message va mieux passer. Mais cette structure-là, est-ce qu'elle va vous donner une stratégie de développement industriel? Comment vous faites ça? on ne sait pas . . . Je reconnais que la formule de péréquation actuelle ne donne pas les résultats qu'il faut.

On est dans les Maritimes ici. Les transferts faits par le gouvernement fédéral à ces provinces leur permettent à peine de maintenir des services à un niveau à peu près équivalent à ce qu'il y a dans le reste du pays. Mais ils ont à peu près 10 p. 100 des resssources, ici. Je ne sais pas là, je vous lance un chiffre en l'air, mais ils n'ont pas les ressources nécessaires pour investir dans leur propre développement de sorte qu'un jour ils puissent être capables de se prendre en mains. C'est vraiment là qu'est le problème dans le système actuel, parce que nos disparités ne font que s'accentuer.

Vous croyez qu'en établissant une structure, qui paraîtrait à sa face-même juste parce qu'elle inclut toutes les richesses et tout ça, on va régler notre problème? Il n'y a pas d'autres méthodes de répondre à la frustration des frustrés dans le moment?

• 2015

M. Helliwell: Selon nous, la deuxième partie du système que nous proposons, c'est de laisser au gouvernement fédéral le pouvoir, le droit et l'obligation de perpétuer un système des dépenses pour les régions les plus pauvres, afin de les aider à atteindre le niveau des dépenses provinciales . . . mis à part le manque de pouvoirs des régions les plus défavorisées dans le principe que nous avons proposé, on doit accepter le rôle déterminant du gouvernement fédéral pour donner assez d'argent dans les régions les plus pauvres. Quant aux régions mieux favorisées dans la question des ressources naturelles, comme l'Ontario par exemple, le système est prévu précisément pour faire face au gouvernement provincial avec la garantie donnée par les provinces, de laisser au gouvernement fédéral le soin de faire la répartition des revenus au commencement d'un certain nombre d'années. Je pense que ces deux types de garanties, le niveau établi de la répartition des revenus, et aussi un droit et une obligation du fédéral envers les individus . . . même les plus pauvres seront satisfaits. C'est difficile à dire . . .

Mr. A. R. Scott: I would just add to what my colleague has said, sir, by reminding you in the wake of your remarks about the referendum and the discussions at that time of sovereignty-association that in the constitutional discussions the western provinces were very anxious that there should be provincial representation in the Senate and in other ways so that the central policies of Ottawa would be largely controlled by provincial cabinets or something of that nature.

As an economist, I am straining beyond my expertise here; but it seems to me that what we are suggesting is, compared to that point of view that was put forward by the western provinces at that time, very, very mild indeed. In fact, it is

[*Traduction*]

provinces, are going to have to try to put their views across. They do not want a centralized system based in Ottawa, but a parallel system, and you think that they will get their message across. But will this proposed system give you an industrial development strategy? What do you do about that? No one knows? I realize that the existing equalization formula does not give the results that are required.

We are in the Maritimes. Federal transfer payments to these provinces make it barely possible to maintain services at a level more or less comparable to what it is in the rest of the country. They have about 10 per cent of the resources. They do not have the resources they would need to invest in their own development so that they would eventually be able to take care of themselves. That is the problem with the existing system. The disparities are becoming more and more pronounced.

Do you think that by creating a new structure which would seem to be fair because it would include natural resources and everything else, we will solve our problem? Is there no other way to deal with our frustrations?

Mr. Helliwell: The second part of the system that we are suggesting would leave the federal government with the power, the right and the obligation to carry on with expenditures for the poorest areas in order to help these to get up to the level of provincial expenditures—but other than the lack of powers of the have-not areas, according to this principle we are suggesting, the predominant role of the federal government to give these have-not areas sufficient funds must be maintained. As for the well-off areas, as far as natural resources are concerned, for instance Ontario, the system is conceived specifically in such a way that the provincial governments must guarantee to the federal government that it will allocate the funds at the beginning of a given period of years. I think that with these two types of guarantees, a fixed level of allocation of resources and the right and obligation of the federal government towards individuals—even the poorest will be satisfied. It is difficult to say . . .

M. A. R. Scott: J'aimerais compléter ce que vient de dire mon collègue, monsieur, et vous rappeler à propos du référendum et des discussions sur la souveraineté-association qui l'ont accompagné qu'au cours des discussions constitutionnelles, les provinces de l'Ouest tenaient énormément à ce qu'il y ait une représentation provinciale au Sénat et à d'autres niveaux pour que les politiques centralisées d'Ottawa puissent être largement contrôlées par les cabinets provinciaux ou quelque chose de ce genre.

Évidemment, je sors ici de mon domaine qui est l'économie, mais il me semble que ce que nous proposons est extrêmement modéré, comparé à ce que les provinces de l'Ouest préconisaient à l'époque. En fait, en disant aux provinces riches en

[*Text*]

saying to the resource-rich provinces: you must play your part in strengthening the adhesion of the country; it is not for you to go to Ottawa and tell Ottawa how to play its role, but, when Ottawa is having difficulty bringing about the equalization which is important for national unity, then through sharing of your own revenues of all kinds, especially resource revenues, you must play a role alongside that of the Ottawa government with this equalization formula which we referred to earlier.

So, if you think of the extreme which was actually adopted by some provincial governments in the recent debates about the constitution, what we are saying is very, very ild as a form of decentralization—very , very mild indeed—and could easily be, as Professor Helliwell has suggested, eventually installed as just part of a large complex of payments: the provinces to each other, perhaps in some time the provinces to Ottawa, in any case Ottawa to the provinces, Ottawa to the individuals and so forth. We have a large number of reciprocal flows going on and this would just be one of them.

• 2020

There are examples, as you know, in Germany, in Switzerland and so forth where this does not seem to be a fragmenting or balkanizing force but a very natural way that the provinces can help each other with a scheme difficult to finance otherwise.

M. Loiselle: Un dernier commentaire. Oui, je suis d'accord, sauf que chaque fois qu'on se compare à la Suisse, à l'Allemagne ou avec ces pays, il y a une autre dimension: c'est que la densité de population est nettement plus forte. Vous n'avez pas le problème géographique qu'on a au Canada et c'est pourquoi il est toujours dangereux de vouloir importer ce qu'eux pratiquent chez eux.

Cependant, justement pour essayer d'impliquer davantage toutes les provinces, il y a eu des suggestions de faites, à savoir d'amener ces gens à participer, soit par le Sénat, soit autrement. Moi, je suis d'avis que c'est plutôt dans cette direction qu'on devrait regarder, parce que selon le système que vous nous proposez, vous limitez le gouvernement fédéral à jouer un rôle de pompier. Il intervient une fois que le reste n'a pas marché. Le gouvernement fédéral ne peut pas planifier la redistribution des opportunités. C'est comme si vous pensiez que le Canada . . . Prenez l'exemple de l'Ontario; vous avez une base industrielle forte en Ontario. La dernière chose que cette province-là est prête à céder aux provinces de l'Ouest, c'est des industries.

Alors, quand une province riche a quelque chose, il ne faut pas être assez naïf pour penser . . . Elle est prête à donner la crème sur le gâteau, mais elle garde le gâteau et la cerise qu'il y avait dessus. Vous pensez qu'avec votre système, où vous ne permettez au gouvernement fédéral d'intervenir que lorsque cela n'a pas marché, vous pensez qu'avec ce système, on va diminuer les frustrations à travers le pays? J'en doute.

M. Helliwell: Les idées que nous avons présentées ici sont tout à fait limitées au système de péréquation. Sans doute que dans les questions de stratégie industrielle ou de la position des industries et des mouvements libres des capitaux et de la main-d'œuvre et tout cela, il y a d'autres questions complexes

[*Translation*]

ressources naturelles: vous devez faire votre part pour renforcer l'unité, ce n'est pas à vous d'aller dire à Ottawa comment jouer son rôle, mais lorsque Ottawa éprouve des difficultés dans la répartition des revenus, facteur important pour l'unité nationale, alors en partageant vos propres ressources en tous genres, surtout vos revenus tirés des ressources naturelles, vous pouvez jouer un rôle aux côtés du gouvernement d'Ottawa grâce à la péréquation.

Si l'on songe aux positions extrêmes adoptées par certains gouvernements provinciaux au cours des récents débats sur la constitution, notre forme de décentralisation est extrêmement modérée . . . extrêmement modérée et pourrait facilement être instaurée, comme l'a suggéré le professeur Helliwell dans le cadre d'un régime plus vaste de paiements: d'une province à l'autre, des provinces à Ottawa et, de toutes façons d'Ottawa aux provinces, d'Ottawa aux particuliers, etc. Il existe déjà un grand nombre d'échange financiers et cette formule ne ferait que s'insérer dans ce nombre.

En Allemagne, en Suisse et dans d'autres pays cela n'a pas provoqué de balkanisation; il faut y voir, au contraire, un moyen pour les provinces de s'entraider.

Mr. Loiselle: One last comment. I agree with you, except that every time we compare ourselves to Switzerland, Germany or other countries, we tend to forget that these countries are far more heavily populated than ours. They do not have the geographical problem that Canada has, which is why it is always dangerous to try to import their practices.

The various suggestions have been made as to how to increase provincial participation, through the Senate or through other means. I think that we should look in this direction, because the system that you are proposing would limit the federal government's role to that of a fireman. It would intervene when nothing else worked. The federal government cannot engineer the redistribution of opportunities. It is as if you thought that Canada . . . Take the example of Ontario, where you have a strong industrial base. Ontario would never agree to turn its industries over to the western provinces.

We must be so naive as to think that when a rich province has something . . . It may be willing to give away the icing on the cake, but it wants to keep the cake and the cherry on top as well. Under your system, the federal government would only be allowed to intervene if something did not work out. Do you think that this will eliminate some of our frustrations? I doubt it.

Mr. Helliwell: The concepts that we have presented here today deal only with the equalization system. I am sure that in the areas of industrial strategy, the positions of industries and the free movement of capital and labour, there are other complex issues involving the distribution of powers between

[*Texte*]

de la répartition des pouvoirs entre les niveaux de gouvernement. Si nous avons proposé une telle répartition d'une fonction vers les provinces avec une obligation de payer, cela n'implique pas une diminution des pouvoirs du gouvernement fédéral de régler les mouvements des biens et de la main-d'œuvre et des autres choses qui affectent plus nettement la structure industrielle de l'Alberta et de l'Ontario.

M. Loiselle: Si le gouvernement fédéral, pour jouer son rôle, n'a pas accès à suffisamment de ressources, son pouvoir de convaincre diminue d'autant, n'est-ce pas?

M. Helliwell: Sans doute, mais dans un sens étroit, les idées que nous avons présentées augmentent les pouvoirs financiers du gouvernement fédéral, parce que cela donne une dépense aux provinces avec un pouvoir aussi; la possibilité d'avoir les taxes et les impôts suffisamment élargis pour financer les dépenses désirées par le gouvernement fédéral n'est pas affectée négativement par nos idées. La Constitution donne assez de pouvoirs de taxation au gouvernement fédéral. Sans doute que c'est difficile à utiliser de temps à autre, mais cela, c'est une autre question.

M. Loiselle: On va entendre l'autre témoin, monsieur le président, puis on reviendra.

Mr. Herbert: Professor Scott or Professor Helliwell, I have one question on my mind at the moment. As politicians, we look at what we want to do, and then we look at what we think is possible. We certainly are aware that the government is concerned about deficits, has talked about cutting its expenses, has not indicated necessarily cutting the programs. Obviously, the desire being that the money to continue the existing services is said to be found at the provincial level instead of the federal level. One brave soul who appeared before us suggested that the way to resolve the problem was to increase federal taxes, and suggested an $8 billion increase.

• 2025

But in the context that if we cannot encourage the provinces to accept a greater load of the burden, in other words to transfer the taxing from the federal to the provincial side, which is the general intent of this exercise, one obvious thing we can do is to increase federal taxes in order not to force the provinces to take more money from their taxpayers. I see the federal taxation system itself as being a form of equalization, and I wonder to what extent we can increase the taxes in order to improve equalization. The per capita take in Alberta is obviously more than the per capita take in Newfoundland and though it is a more gentle form of equalization, it is still a fairly effective form. While I am on that and relating it to your suggestion for interprovincial equalization, if we were not involved in the federal taxation scheme, would it not be that under any provincial scheme my hon. colleague, the poor member of Parliament from Alberta would be making a sizeable contribution but my hon. friend, the millionaire general contractor in Newfoundland, would not have to put his hand in his pocket for a red cent? I would like you to explain that to me.

Mr. Helliwell: If I understand your question correctly, you are asking how it can increase the over-all equity of the tax

[*Traduction*]

the two levels of government. We have proposed that certain responsibilities be turned over to the provinces and that they be required to pay, but this does not mean that the federal government will be less empowered to regulate the movement of goods, labour and other things that clearly affect the industrial structure in Alberta and Ontario.

Mr. Loiselle: If the federal government does not have enough resources to fulfil its responsibilities, it loses some of its power of persuasion, does it not?

Mr. Helliwell: No doubt. But strictly speaking, the concept that we have presented here today increase the federal government's financial powers by increasing the provinces' spending power. The possibility of having a significantly broader tax base to finance federal government expenditure is not negatively affected by what we propose. The constitution provides the federal government with enough powers of taxation. It may at times be difficult to use them, but that is another issue.

Mr. Loiselle: We will hear the other witness, Mr. Chairman, then we will come back to this.

M. Herbert: J'ai une question qui s'adresse soit à M. Scott, soit à M. Helliwell. En tant que politiciens, nous nous fixons des objectifs et nous étudions les possibilités. Nous savons que le gouvernement fédéral s'inquiète du déficit qu'il engage de réduire les dépenses; mais il n'a pas forcément l'intention de supprimer des programmes. Ce sont évidemment les provinces qui veulent que les crédits continuent à alimenter les services existants. Un brave témoin nous a même dit que la solution au problème serait d'augmenter de 8 milliards de dollars les impôts fédéraux.

Cependant, si nous ne pouvons pas amener les provinces à assumer le plus clair du fardeau fiscal, autrement dit à transférer la taxation du gouvernement central aux provinces, ce qui est l'intention générale poursuivie, nous pouvons au moins augmenter la fiscalité fédérale afin de ne pas forcer les provinces à le faire. Pour moi, le régime fiscal fédéral est en soi une forme de péréquation, et je me demande jusqu'à quel point nous pouvons augmenter les impôts afin d'avoir une meilleure péréquation. L'impôt des particuliers est, bien sûr, beaucoup plus élevé en Alberta qu'à Terre-Neuve, et cette forme plus subtile de péréquation est néanmoins efficace. A ce sujet, dans le cadre de votre suggestion d'une péréquation entre provinces, si nous n'étions pas régis pr le système fiscal fédéral, n'est-il pas vrai qu'un système interprovincial farait que mon honorable collègue, le pauvre député de l'Alberta verserait davantage en impôts que mon autre collègue, l'entrepreneur en construction millionnaire de Terre-Neuve, qui lui n'aurait pas à verser quoi que ce soit? J'aimerais que vous m'expliquiez tout cela.

M. Helliwell: Vous voulez savoir comment la péréquation pourrait rendre plus équitable le régime fiscal: si la péréqua-

[*Text*]

system to have equalization, or the payments that go to provinces, financed by provincial governments rather than by individuals subject to the federal income tax system.

Mr. Herbert: I do not think we should mix two things, and maybe I have tried to mix two things together here. Let us deal with the second part first. You suggested a provincial scheme of sharing. Is it not so that my colleague from Alberta will have to contribute to that scheme but my friend, the millionaire in Newfoundland, would not have to contribute to that scheme? It is right or wrong?

Mr. Helliwell: It is wrong in that an agreed percentage—and our calculations say 25, but naturally the level is subject to negotiation among provinces in between levels of government—of the revenues of all provinces would be put in that pool, and it would apply just as well to your wealthy friend in Newfoundland as to any friends that federal MPs may have left in Alberta.

Mr. Herbert: Twenty-five per cent of the pot.

Mr. Helliwell: Twenty-five per cent of the pot in every province. There is no distinction. So 25 per cent of all revenues of all provinces would go into that pot and then each provincial government would get a share of that pot which would be all distributed with no house take, and such that it would be an equal per capita receipt for all provinces. Naturally, Newfoundlanders on average would gain from such a scheme, net, and Albertans on average would lose from such a scheme.

But whether the net burden on a wealthy Newfoundlander would be any different from the net burden on the wealth Albertan would depend on how binding the tax systems were in those two regions. It is possible that the Alberta tax system can be that much easier than the Newfoundland one and that the burden can be unequally distributed, but that is not going to be the major effect. Basically, if there is an equal progressivity in the tax system and each one of the systems, by and large they will be putting in similar amounts, the wealthy in the two provinces.

• 2030

Mr. Herbert: Okay, let us get back to the first part of my question. I am going to start with the fact that I see federal taxation as a form of equalization and that one way to resolve our problem is not to put the burden of equalization on the provinces but to leave it with the federal government. In other words, increase the revenue via federal taxation which in itself not only provides revenue but also equalizes in the sense that it takes more from the richer provinces and less from the poorer provinces.

Mr. A. R. Scott: Thank you, Mr. Herbert. I did not understand your point at the beginning. I think that what you are asking goes beyond the aspirations of any reform we would like to make in equalization. What you are really asking is should not the whole role of equalization, under the present formula or under any changes as we may suggest, be suppressed and be a greater centralization of the redistributive

[*Translation*]

tion était financée par les gouvernements provinciaux et non plus par les particuliers qui doivent payer un impôt sur le revenu au gouvernement fédéral.

M. Herbert: Il ne faut pas mélanger les pommes et les oranges, c'est peut-être un peu ce que j'ai fait ici. Discutons d'abord de la deuxième partie. Vous proposez un régime provincial de partage. Ne serait-il pas vrai qu'en vertu d'un tel régime, mon collègue de l'Alberta contribuerait à la péréquation alors que mon autre collègue, le millionnaire de Terre-Neuve, n'aurait pas à le faire, oui ou non?

M. Helliwell: C'est faux en ce sens qu'un pourcentage convenu . . . Dans nos calculs nous disons 25, mais évidemment ce chiffre serait fixé après négociation entre les provinces, entre les paliers gouvernementaux . . . Il est donc erroné de dire que ce pourcentage convenu des revenus de toutes les provinces serait versé dans cette caisse; votre riche collègue de Terre-Neuve, tout comme n'importe quel ami que pourrait encore avoir un député fédéral en Alberta devrait payer sa part.

M. Herbert: Vingt-cinq pour cent.

M. Helliwell: Vingt-cinq pour cent dans chaque province, sans distinction. Par conséquent, le quart de toutes les recettes des provinces irait dans cette caisse qui serait ensuite répartie entre les gouvernements provinciaux selon un montant prédéterminé par habitant pour chaque province. Bien sûr, le Terreneuvien moyen profiterait davantage de ce régime, tandis que l'Albertain moyen y perdrait.

Cependant, pour ce qui est savoir si la fiscalité imposée à un Terreneuvien riche diffèrerait de celle de son homoloque Albertain, il faudrait voir comment les régimes d'imposition fonctionnent dans ces deux provinces. Il est possible que le régime fiscal albertain soit beaucoup plus souple que celui de Terre-Neuve et que, dès lors, la fiscalité ne soit pas uniformé quoi qu'il en soit, ce ne serait là qu'une répercussion mineure. Essentiellement, si les régimes fiscaux ont le même barème de progression, vos collègues riches des deux provinces verseront des montants semblables.

M. Herbert: Merci, revenons maintenant à la première partie de ma question. Je précise tout d'abord que pour moi le régime fiscal fédéral est une forme de péréquation et que la solution à votre problème, ce n'est pas de céder la péréquation aux provinces, mais bien de laisser l'administration du système au gouvernement fédéral. Autrement dit, augmenter les recettes de l'impôt fédéral, qui non seulement apportent des revenus mais égalisent également puisque les provinces riches paient plus et les provinces pauvres, moins.

M. A. R. Scott: Merci, monsieur Herbert. Je n'avais pas très bien compris votre question au début. A mon avis, vous allez beaucoup plus loin que toutes les réformes de la péréquation que nous aimerions faire. Vous voulez en somme, que le rôle de la péréquation, selon la formule actuelle ou tout autre formule que nous pourrions proposer, soit remplacé par une plus grande centralisation de la redistribution, par le biais d'une

[*Texte*]

role by a smaller fiscal role for the provinces altogether, and perhaps greater dependence upon the income tax and less dependence on other forms of taxation. I think the result you anticipate from such an alternative setup for our fiscal system in Canada is correct. That is to say, there would be more person-to-person equalization across the country if we, say, only relied on the national government income tax as a source of revenue for all government functions.

But our aim is really to preserve the federal system as well as to bring about interperson and interregional equalization. We want to see strong provinces and healthy provinces willingly participating in the federation, and helping each other as well, rather than going headlong for a centralized, single goal fiscal system which only has interpersonal equalization as its aim. That is my response to that if I understood your question.

Mr. Herbert: Professor Scott, just to conclude, I think you will agree that whether you say the province of the individual it is still Joe who has to put his hand in his pocket in the final analysis. Even if it is an extra corporation tax, he still has to pay for it in the final analysis. So in the sense that the rich pay more than the poor on the taxation scale, and there are more rich in Alberta than there are in Newfoundland, it is a way of doing things without . . . .

The Chairman: It depends on how you define rich.

Mr. Herbert: Well, I suppose, yes. Anyway . . .

Mr. Helliwell: I think there is one more point which might be worth making here. Our scheme attaches to provincial revenues. The Alternative you are posing is more reliance on the personal or corporate income tax. In some provinces the ratio of provincial revenues, or potential provincial revenues, to the income tax base is very different from other provinces. It is especially true when you have a large proportion of revenues obtained through Crown corporations running hydro systems or, for example, the receipt of oil and gas revenues by the provinces. Depending on the nature of the corporate income tax structure, a lot of that might or might not enter into the base which the federal government would tap for its own efforts.

Mr. Herbert: Twenty-five per cent take from Newfoundland, even though much smaller, is a lot tougher to find than a 25 per cent take from Ontario, say.

Mr. Helliwell: That is certainly true, but of course this scheme we are talking about is simply a redistribution scheme and the amount going back to Newfoundland is greater than the amount put up, so no pain is felt by the Newfoundlanders as a consequence.

The Chairman: I had been interested in the notion of a second-tier equalization system or some system where you would pool resource revenues in some way until I heard the notion that it would be an interprovincial agreement only. Two questions. How can you suggest that we could modify the Canadian federation so substantially that it would develop

[*Traduction*]

réduction du rôle fiscal provincial et peut-être une plus forte dépendance de l'impôt sur le revenu et une plus grande indépendance par rapport aux autres régimes fiscaux. Les résultats que vous prévoyez dans le contexte de notre régime fiscal canadien, sont corrects, c'est-à-dire que la péréquation entre les personnes, entre tous les Canadiens serait meilleure si nous fondions sur les impôts sur le revenu versés au gouvernement national et source de financement de toutes les activités gouvernementales.

Par ailleurs, nous cherchons à conserver le système fédéral tout en amenant une péréquation interpersonnelle et interrégionale. Nous voulons que les provinces riches et fortes participent volontairement au système fédératif tout en s'entraidant; nous ne voulons pas les forcer à évoluer vers un régime fiscal centralisé ayant pour unique objectif la péréquation interpersonnelle. Voilà ma réponse, si toutefois j'ai bien compris votre question.

M. Herbert: Monsieur Scott, en terminant, vous conviendrez qu'en définitive, qu'il s'agisse de la province ou du particulier, c'est toujours le particulier qui doit subventionner tout cela. Même s'il s'agit d'un impôt supplémentaire pour les sociétés, c'est encore le particulier qui finit par payer. Par conséquent, lorsqu'on dit que le riche paie plus que le pauvre avec les barèmes d'imposition progressifs, lorsqu'on dit qu'il y a plus de personnes riches en Alberta qu'à Terre-Neuve, c'est une façon de faire les choses sans . . .

Le président: Cela dépend de ce que vous entendez par riche.

M. Herbert: Bon, je suppose que oui. De toute façon . . .

M. Helliwell: Il y a une autre observation qu'il conviendrait peut-être de faire ici. Notre proposition porte sur les revenus des provinces. Votre proposition touche plus les impôts sur le revenu des particuliers ou des sociétés. Dans certaines provinces, le rapport des recettes ou des possibilités de recettes et de l'assiette fiscale est très différent de ce qu'il peut-être dans d'autres provinces. Cette précision est particulièrement vraie lorsqu'une province tire une grande partie de ses revenus d'une société d'État, par exemple, des sociétés d'électricité ou des redevances sur le pétrole et le gaz. Selon la structure de l'imposition du revenu des sociétés, il y a énormément de choses qui pourraient être incluses dans l'assiette fiscale qui sera offerte au gouvernement fédéral.

M. Herbert: La province de Terre-Neuve aurait beaucoup plus de difficulté à fournir 25 p. 100 que, disons, l'Ontario.

M. Helliwell: Bien sûr, mais ce régime que nous proposons n'est rien d'autre qu'un régime de redistribution et les sommes qui seraient remises à la province de Terre-Neuve seraient supérieures à ses contributions, si bien que les Terre-Neuviens n'en souffriraient pas.

Le président: Je me suis déjà intéressé à la question d'un régime de péréquation au deuxième palier ou d'un système où les revenus tirés des ressources sont mis en commun; l'idée me plaisait jusqu'à ce qu'on me dise qu'il s'agirait d'une entente entre les provinces. J'ai deux questions: comment pouvez-vous penser que nous pourrons modifier la fédération canadienne de

[*Text*]

dependency relationships from province A to province B directly without the federal government being involved? I always thought that when people were venting this notion, the federal government had to be involved. You know, as a citizen of a have-not province and recipient of equalization, I have very serious questions about seeing money directly coming from one province to my province. It seems to me that raises some very basic questions about the nature of the Canadian federation.

• 2035

And my second question, if it were an interprovincial agreement only, presumably there is no federal law involved, no federal statutes involved, so how can you be sure that this would be long term? I suppose a province cold have an election one of these days in which this could be an issue, and the agreement would just fall the day after the election. If the federal government is not involved, and there is not a federal law, and it is on agreement between the 11 governments, how can you assure that this system could go on? Surely you would agree with me, without having to be political scientists or politicians, that it does happen sometimes in Canada that you have elections where the future of the province and the future of the country is at stake.

Mr. A. R. Scott: Perhaps I could start, Mr. Chairman. Your first question dealt with why, we should and how to modify the systems so sharply.

The Chairman: Without federal involvement.

Mr. A. R. Scott: Yes. I would point out that the BNA Act as we now deal with it has no place for redistribution between regions in it. This was an idea that was developed perhaps from the ideas of the Rowell-Sirois report, from war time tax rental systems that were used by Ottawa to get the tax yields from the provinces. And, indeed, it was not until the late forties and early fifties that the idea of . . .

The Chairman: I am sorry. It did not provide for one province to give money to another province either.

Mr. A. R. Scott: But in 1939, Mr. Chairman, the equalization scheme was unthinkable to everybody. The role of the federal government as an equalizer of provincial government financial services was unthinkable, and the Rowell-Sirois people were thought of as pioneers, as visionaries, perhaps in changing to something that was not even thought of n 1867 at the time of the writin of the BNA act. And only by development of the spending power under the constitution, has Ottawa been able to take up what I think is the very fine role that has been set. I am not arguing with you that this would be a change, I am suggesting that there was a very sharp change between, say 1939 and 1949, when everybody began to think that this was an important role for Ottawa to play. If you remember during the war, the great depression years, when it was urged on Ottawa that it should be the great equalizer or the great source of redistributed funds to the provinces, that role was rejected by the leading parties. That was not seen as an obvious idea at all. We are working before you tonight on

[*Translation*]

telle façon à en arriver à une relation de dépendance entre la province A et la province B sans que le gouvernement fédéral ait son mot à dire? J'avais toujours pensé que cette notion sous-entendait une intervention du gouvernement fédéral. Vous savez, moi qui suis citoyen d'une province pauvre, une province qui profite de la péréquation, j'ai de sérieux doutes quant à la possibilité de voir de l'argent versé directement par une autre province à la mienne. Cela remet en question les principes même de la Fédération canadienne.

Deuxième question; s'il s'agissait uniquement d'un accord interprovincial, en supposant qu'aucune loi, aucun statut fédéral ne soit en cause, comment faire de cet accord un accord à long terme? Supposons que cela devienne un argument électoral dans une province et que l'accord parvienne à échéance le lendemain des élections. Si le gouvernement fédéral n'est pas en cause, si la loi fédérale n'est pas en cause, comment pouvez-vous garantir la longévité de cet accord entre les onze gouvernements? Nous n'avons pas besoin d'être des spécialistes des sciences politiques ou des hommes politiques pour savoir que certaines élections provinciales remettent en question l'avenir d'une province, l'avenir du pays.

M. A. R. Scott: Monsieur le président, je me permets de commencer. Vous m'avez demandé pourquoi changer le système du tout au tout et comment.

Le président: Sans participation fédérale.

M. A. R. Scott: Oui. Je souligne que l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique sous sa forme actuelle ne parle pas de redistribution entre les régions. C'est une idée qui a probablement émergé du rapport Rowell-Sirois . . . pendant la guerre, Ottawa s'était servie d'un système de rentes fiscales pour obtenir la participation fiscale des provinces. Ce n'est qu'à la fin des années 40 ou au début des années 50 que l'idée . . .

Le président: Excusez-moi. A l'époque, il ne s'agissait pas de demander à une province de donner de l'argent à une autre province.

M. A. R. Scott: Mais en 1939, monsieur le président, le système de la péréquation était parfaitement impensable. A l'époque il était impensable que le gouvernement fédéral serve à redistribuer les services financiers des gouvernements provinciaux d'ailleurs, les gens de la Commission Rowell-Sirois étaient considérés comme des pionniers, des visionnaires; ils introduisirent des idées auxquelles on n'avait même pas pensé en 1867, lors de la rédaction de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. Et c'est seulement en élargissant le pouvoir des dépenses prévue par la Constitution qu'Ottawa a réussi à se tailler ce rôle qu'il joue d'ailleurs très bien. Ce n'est pas le changement que je conteste; je pense qu'entre 1939 et 1949, par exemple, les attitudes avaient déjà beaucoup changé puisque l'on reconnaissait qu'il s'agissait là d'un rôle important pour Ottawa. Vous vous souviendrez que, pendant la guerre, pendant la dépression, on avait déjà parlé de confier à Ottawa le rôle d'égalisateur, de redistribution des fonds aux provinces, mais l'idée avait été rejetée par les principaux partis. A

[*Texte*]

trying to make this idea seem as obvious today as the present equalization scheme became between say, 1949 and 1959.

The second part of your question dealt with how the system might continue, I think; how the provinces would feel if they were dependent only on each other, rather than upon the federal powers to administer the equalization scheme. I think I have to say that what is worrying about the situation today is that other problems faced by the federal government seem to be a possible source of weakness for the equalization scheme. Of course we all argue that it ought to be continued; we all argue that the federal government should continue to play this role between the provinces. But it has many other fiscal duties to perform and it is not obvious, with the problems created by oil and gas pricing and so forth, to which we referred, that it will be able to go on indefinitely without trimming away the essential aspects of the equalization scheme. Therefore, it could easily seem that an interprovincial agreement, which is willingly entered into by the provinces, could have more permanent characteristics than a sort of paternalistic role played by Ottawa, which it may have to withdraw from at any time if other crises become more serious. Interprovincial sharing, therefore, might become our general system with Ottawa topping it up as necessary.

• 2040

The Chairman: But there is one part of my question you did not answer, how are you assured? It it true that Ottawa is maybe perceived as being paternalistic, but there is a law, a Parliament, that says there shall be equalization for at least five years. With an interprovincial agreement, the provincial governments may change at election time, and at some time this could be a very hot political issue. You cannot bind a provincial government to an agreement unless it is in the constitution, or unless it is through a federal law of some kind. You are dealing here with money that would be provincial money and a new government could come into power and say, "I want to cancel this, I do not want to be part of this," so the whole system would go down the drain. They cannot do that now, because it is not provincial money that is dispersed to the have-not provinces, it is federal money.

Mr. A. R. Scott: The agreement we are speaking of, Mr. Breau, could be a statutory undertaking by each province as part of their signing the agreement between . . .

The Chairman: Call the legislature in two days after the election, or a week after, and they can change the statute.

Mr. A. R. Scott: It is the same with the present system. There is nothing . . .

The Chairman: The present system is under a federal statute, so only the federal Parliament can change it.

Mr. A. R. Scott: Yes.

The Chairman: There is a big difference here; the federal Parliament has to account to the whole country while one

[*Traduction*]

l'époque, cela n'avait rien d'évident. Aujourd'hui, nous essayons de vous démontrer l'évidence de cette idée, tout comme la péréquation est devenue une chose évidente entre 1949 et 1959.

Vous avez parlé ensuite de l'avenir du système, de la façon dont les provinces réagiraient si elles dépendaient les unes des autres au lieu de dépendre uniquement du fédéral pour la péréquation. Ce que la situation actuelle a d'inquiétant, c'est qu'il y a d'autres faiblesses du gouvernement fédéral qui risquent d'avoir des effets sur la péréquation. Évidemment, nous en reconnaissons tous l'utilité, nous voulons tous que le gouvernement fédéral continue à jouer ce rôle de répartiteur. Mais le fédéral a bien d'autres devoirs fiscaux et si l'on songe à tous les problèmes, notamment d'établissement des prix du gaz et du pétrole, on peut se demander s'il pourra continuer à jouer ce rôle indéfiniment sans pour autant supprimer certains aspects essentiels du système de péréquation. Par conséquent, un accord interprovincial librement consenti par les provinces pourrait avoir des caractéristiques plus permanentes qu'une intervention paternaliste d'Ottawa, étant donné que ce gouvernement pourrait avoir un jour ou l'autre à déclarer forfait si d'autres crises s'intensifiaient. On peut envisager qu'un système de partage interprovincial puisse remplacer le système actuel, avec le cas échéant le patronage d'Ottawa.

Le président: Mais il y a un aspect de cette question auquel vous n'avez pas répondu; quelles assurances possédez-vous? On peut évidemment accuser Ottawa de paternalisme, mais la loi existe, le Parlement existe et ses pouvoirs incontestables prévoient que la péréquation peut durer au moins cinq ans. Dans le cas d'un accord interprovincial, un gouvernement provincial peut changer au moment des élections, ce qui peut donner lieu à un différend politique extrêmement grave. Vous ne pouvez pas lier un gouvernement provincial à un accord si cela ne fait pas partie de la Constitution, si cela ne figure pas d'une façon ou d'une autre dans la loi fédérale. Il s'agit d'argent, d'argent d'origine provinciale, et un nouveau gouvernement pourrait déclarer: «nous déclarons cela nul et non avenu, nous n'en voulons pas», et le système s'effrondrerait. A l'heure actuelle, cela n'est pas possible car l'argent versé aux provinces n'est pas de l'argent provincial mais de l'argent fédéral.

M. A. R. Scott: Monsieur Breau, l'engagement pris par chaque province pourrait être statutaire; cela serait précisé au moment de la signature entre . . .

Le président: Il suffirait de convoquer l'assemblée législative deux jours après les élections ou une semaine plus tard, pour lui faire changer le statut.

M. A. R. Scott: C'est la même chose avec le système actuel. Rien ne . . .

Le président: Oui, mais à l'heure actuelle, il s'agit d'un statut fédéral et seul le Parlement fédéral peut le modifier.

M. A. R. Scott: D'accord.

Le président: Ce qui fait une grosse différence. Le Parlement fédéral doit rendre des comptes à l'ensemble du pays

[*Text*]

province accounts to one province alone, and one province that was very rich could say "Look"—it could become an election issue—"This country is not using us fairly." One political party could become very chauvinistic provincially, run an election on an issue, and say, "We are going to stop this equalization stuff, we are going to change it. We are going to put conditions on these have-not provinces and they are going to play our tune, we are paying." So, the day after the election, the agreement is down the drain. that is the problem with not having the federal government involved. The federal Parliament can do that. The 282 members of Parliament then have to run across the country and account for that. But one province can account only to one province. Premier Lévesque last May did not give a hoot about what the Canadian electors cared during the referendum, he was addressing himself only to Quebec electors. That changes the nature of the election a bit. Tax collection agreements are an example. Anyway, what would you suggest? Do you think it is possible to have a system that would be safe in the longterm?

Mr. A. R. Scott: I think Professor Helliwell will want to add something to this. As he has already outlined, at the inception this would be a fairly solemn matter of federal contributions to the pool and agreement by the provinces, and this would be a sort of stage in the growth of our federation, which would promise insurance for each contributing province in the future, if and when it becomes a have-not province.

The Chairman: I do not want you to get me wrong. I do not disagree with the notion of identifying certain revenues for equalization—say resource revenues, however you are going to define them, and they may include federal resource revenues. I have no problem with that notion. I find that very interesting for the future. But what I must insist on is that there be a federal statute somewhere and that the federal government be part of the agreement. The cheques must not go directly from one province to the other. The money has to be dispersed either by the federal government—the government of every Canadian—or it has to be from some kind of separate account, in which the federal government would have a part. Psychologically speaking, as a citizen of a have-not province, I could not accept. The situation where a cheque would go from an interprovincial pool or could easily be identified as coming from one province or a province to my province, I think would be totally unacceptable. I agree with you that the BNA Act would permit that, but I do not always base my political opinions on the BNA Act. That is the problem I see, the distributing mechanism and the weakness of not having the federal government involved. Would you agree with me that your notion will never get off the ground unless the federal government is involved?

• 2045

Mr. A. R. Scott: Substantially, as I did not understand fully the points you were making. Yes I think the federal govern-

[*Translation*]

alors qu'une province n'est responsable que devant ses propres remortissants. Autrement dit, une province très riche pourrait déclarer, au moment d'une élection par exemple: «Écoutez, le reste du pays nous exploite». Un parti politique pourrait devenir très nationaliste pour sa propre province et promettre à ses électeurs de se débarrasser du système de péréquation, de le changer, d'imposer aux provinces pauvres des conditions, de les forcer à jouer le jeu comme il l'entend. Bref, le lendemain des élections, l'accord tombe à l'eau. Si c'est le gouvernement fédéral qui est en cause, ce risque n'existe pas. Le Parlement fédéral peut effectivement prendre ce genre de mesures, mais les 282 membres du Parlement doivent ensuite aller les justifier dans tout le pays. Par contre, une province ne doit de comptes qu'à sa propre population. En mai dernier, le premier ministre Lévesque se fichait pas mal de ce que les électeurs canadiens pensaient du référendum; tout ce qui l'intéressait, c'étaient les électeurs du Québec. Cela a tendance à modifier pas mal les caractéristiques d'une élection. Prenez l'exemple des accords fiscaux. Mais de toute façon, que proposez-vous? Pensez-vous qu'il soit possible de mettre sur pied un système dont la longévité soit assurée?

M. A. R. Scott: Je crois que le professeur Helliwell aurait quelque chose à ajouter. Comme il l'a déjà dit, au départ ce système insisterait assez solennellement sur les contributions fédérales et sur l'accord des provinces; on pourrait considérer cela comme un stade de la croissance de notre Fédération, comme une forme d'assurance pour chacune des provinces contributrices pour l'avenir, au cas où elle deviendrait un jour une province pauvre.

Le président: N'allez pas vous méprendre, je ne suis absolument pas contre le principe de réserver certains revenus à la péréquation—revenus tirés des ressources, peu importe la définition, il peut s'agir également de revenus tirés des ressources fédérales. Je n'ai rien contre le principe. C'est une notion intéressante pour l'avenir. Mais j'insiste sur la nécessité d'un statut fédéral, d'une participation du gouvernement fédéral à l'accord. Bref, les chèques ne doivent pas être envoyés directement d'une province à une autre. Le gouvernement fédéral—le gouvernement de tous les Canadiens—doit absolument servir d'intermédiaire ou bien il faudrait un compte séparé qui serait en partie au nom du gouvernement fédéral. Vous savez, du point de vue psychologique, moi qui suis d'une province pauvre, je n'accepterais jamais de chèque d'une autre province. En effet, un chèque tiré d'un compte interprovincial ou bien encore un chèque envoyé à ma province par une autre province, serait parfaitement inacceptable. Vous avez raison quand vous dites que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'interdit pas de procéder de cette façon, mais toutes mes opinions politiques ne sont pas fondées sur l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. A mon avis, la faiblesse du mécanisme se situe au niveau de la distribution, elle vient du fait que le gouvernement fédéral n'intervient pas. Ne pensez-vous pas comme moi que votre principe ne serait jamais appliqué sans la participation du gouvernement fédéral?

M. A. R. Scott: Absolument, mais je n'avais pas bien compris ce que vous vouliez dire. Effectivement, le gouverne-

[*Texte*]

ment has to understand what its role is and have a statutory role in the whole set-up right from the outset, and I would go further than you have in saying that the federal government's role in that would be reassuring to all the provinces, especially those who expect to be recipient provinces in the earlier years rather than getting provinces. Furthermore, I think there has to be a pool and that individual cheques do not go from one province to another—that was never our idea—and that there should be perhaps some institution either in Ottawa or elsewhere which would deal with these contributions from the provinces and the federal government and would send them to the recipient provinces.

The Chairman: Yes.

Mr. Helliwell: Your question raises two, it seems to me, separate but very important issues. One is the institutional, and emotional, issue of whether laundering money from the richer regions through Ottawa before it reaches the have-not regions is, based on the joint interests of the payers and recipients, a good thing or a bad thing. We have been emphasizing in part to you the probably greater willingness to pay, on the part of the richer regions, if in fact this laundering process does not go through Ottawa but through some . . .

The Chairman: That is why I do not want it.

Mr. Helliwell: I understand that too. But through some mechanism that involves some control from both levels of government.

The second question, which is one we have not properly addressed, it seems to me, is what kind of legal obligation is required to support something which is an interprovincial undertaking. In other words, it is a joint agreement by provinces, with the adhesion of the federal government, of course, but what is the instrumentation for that? You point out, very strongly, that if it is in fact individual, separable statutes on the books of the individual provinces that the severing of that may be as easy as the changing of one provincial statute by one province that does not choose to play.

On the one hand, I think that risk in a federation is always inevitable, in a sense that it is always open to a government say, in Quebec to launch a referendum that raises the possibility of the very departure from the federation, and that same is possible in all parts of the country. And departure from an interprovincial sharing system is merely one-stage off, but the same sort of risk that we are open to. However, it seems to me that, even if you do not take a withdrawal from such a system as anything that threatens the fabric of the federation, but merely kills that system, we might want to consider some specific mechanisms to recognize the importance of such a system to the fabric of the federation and give it a higher level of statute support and embodiment than would be implied simply by common embodying statutes of the provinces.

The Chairman: I am not a lawyer, but the only way that I can think of, other than the federal statute or enshrining it in the constitution, in provincial constitutions, would be to use the devolving power of Lieutenant-Governors, which is under the federal government. I am being facetious here. I am not a lawyer, but I do not know how such a legal instrument could

[*Traduction*]

ment fédéral doit comprendre son rôle et jouer dès le départ un rôle statutaire; j'irais même d'ailleurs plus loin que vous: c'est au gouvernement fédéral à rassurer toutes les provinces, en particulier celles qui s'attendent à être des récipiendaires, du moins pendant les premières années. De plus, il importe de constituer un compte commun pour que les chèques ne soient pas envoyés par une province à une autre—nous n'avons jamais eu pareille idée—il pourrait y avoir un organisme, soit à Ottawa, soit ailleurs, qui s'occuperait de regrouper les contributions des provinces et du gouvernement fédéral puis de les redistribuer aux provinces récipiendaires.

Le président: Oui.

M. Helliwell: Votre question pose deux problèmes distincts, mais très importants. D'une part, un point très délicat, la nécessité de blanchir à Ottawa l'argent qui vient des régions riches avant de l'expédier vers les régions pauvres; à en juger d'après les intérêts communs des payeurs et des récipiendaires, cela peut être considéré comme une bonne ou comme une mauvaise chose. Nous avons essayé de vous expliquer que les régions les plus riches seront d'autant plus disposées à payer que ce blanchissage ne se fera pas à Ottawa mais par l'entremise . . .

Le président: C'est précisément ce que je ne veux pas.

M. Helliwell: Je l'avais bien compris. Mais il y aurait un mécanisme qui permettrait aux deux niveaux de gouvernement d'exercer un certain contrôle.

Il y a un autre problème auquel nous n'avons peut-être pas suffisamment réfléchi, celui de savoir quelles sont les obligations juridiques qui s'imposent dans le cas d'une entreprise interprovinciale. Autrement dit, nous avons un accord entre les provinces avec l'adhésion du gouvernement fédéral, bien sûr, mais reste à savoir quelle doit être sa forme juridique? Vous insistez sur le fait qu'il s'agirait de statuts séparés, de dispositions législatives individuelles dans chaque province et que, pour cette raison, une province qui déciderait de retirer son épingle du jeu pourrait très facilement le faire.

D'une part, je pense que c'est un risque inhérent à toute fédération, c'est toujours inévitable puisqu'un gouvernement, celui du Québec par exemple, peut toujours faire un référendum et quitter la fédération; c'est possible dans toutes les provinces. La décision de renoncer à un système de partage interprovincial est tout aussi possible et constitue un risque au même titre. Pourtant, même si vous ne considérez pas qu'un retrait du système soit une menace pour l'existence même de la fédération, il doit être considéré comme la condamnation de ce système, un point, c'est tout. Nous pourrions envisager des mécanismes qui refléteraient l'importance de ce système pour l'existence de la fédération, c'est-à-dire en le renforçant législativement, en lui assurant une protection qui irait au-delà de celle d'un simple statut provincial.

Le président: Je ne suis pas juriste, mais il me semble qu'à part les statuts fédéraux, ou l'inscription dans la constitution, dans les constitutions provinciales, le seul moyen serait d'invoquer le pouvoir de dévolution des lieutenants-gouverneurs, puisque ce pouvoir relève du gouvernement fédéral. C'était une blague. Je ne suis pas juriste et je ne connais pas la procédure

[*Text*]

be devised. I have never heard of a provincial statute being affected by what happens in another province or some agreement.

Mr. Helliwell: Inevitably, when one proposes institutional innovations as we are doing, there is a parallel innovation in the statute support that is required.

• 2050

The Chairman: I think your innovation is good from the point of view of identifying certain revenues for the purposes of equalization, and I agree with that. I do not want to be repetitive, but my concern is that it seems to me it is not only a question of laundering the money. It may be in a sense, but at least when you launder it through the federal government, the federal government is accountable to everybody in the country, and that is a major difference than having just an interprovincial agreement.

Anyway, I think we have made the points. We have some more time to discuss this and one of your colleagues probably has some more points, but if we just go on challenging you we are taking away some of his thunder, I suppose.

Mr. A. R. Scott: Mr. Chairman, you are, of course, obviously completely correct when you say that the legislatures, as with the federal, are all completely sovereign and that within their own fields they cannot be bound in the future to something they may have agreed to in the past. However, the provinces have shown their willingness to adhere to their word, in spite of the counter example given by you, sir, in respect of their bond issues, for example.

What we are talking about is essentially a financial undertaking, and the provinces have found it is to their advantage once they have given an undertaking to people from whom they have borrowed, or for whom they have pensions systems, or whatever, that they must stick with their word, although their legislatures could easily, as you suggest with your point, wipe them out should they wish to. This does not seem to me fair; nevertheless, I agree with you and with Professor Helliwell when he agreed with you that something more formal perhaps than a bill slipped through the legislature might be necessary.

The Chairman: What I am concerned about is that you could have this sense of autonomy in a rich part and maybe an incentive to develop provincially chauvinistic political parties who would run on those issues. The political process is a very funny thing, and that is what I am concerned with. However, I think we have made the point and perhaps we should go because you will be around to answer more questions later on if you wish.

Mr. A. R. Scott: Mr. Chairman, I would just like to remind you that you yourself used the word, the constitution, a few minutes ago. In our own longer paper we have at least touched on the possibility of a constitutional entrenchment of this kind of arrangement, either with essentially the wording which is now proposed or perhaps more profoundly.

[*Translation*]

législative. Je n'ai jamais entendu dire qu'un statut provincial eût pu être affecté par ce qui se produit dans une autre province.

M. Helliwell: Nous proposons une innovation institutionnelle, et il est inévitable pour y parvenir d'introduire dans les statuts une innovation équivalente.

Le président: A mon avis, cette innovation est excellente dans la mesure où elle réserve certains revenus à la péréquation; je suis tout à fait d'accord avec cet aspect. Je ne voudrais pas me répéter, mais ce qui m'inquiète, c'est que ce n'est pas uniquement un problème de blanchissage de l'argent. D'une certaine façon, cela l'est, mais au moins, quand c'est le gouvernement fédéral qui se charge du blanchissage, c'est lui qui est responsable devant l'ensemble de la population, et c'est cela la grosse différence avec un accord interprovincial.

De toute façon, nous nous comprenons. Il nous reste un peu de temps et j'imagine qu'un de vos collègues à quelque chose à ajouter; en continuant à poser des questions, nous évitons ses foudres un peu plus longtemps.

M. A. R. Scott: Monsieur le président, vous avez parfaitement raison, c'est évident, lorsque vous dites que les assemblées législatives sont, tout comme le fédéral, entièrement souveraines et que rien ne les oblige à respecter pour l'avenir des dispositions auxquelles elles auraient pu adhérer par le passé. Néanmoins, les provinces ont prouvé qu'elles souhaitaient tenir parole en dépit des mauvaix exemples que vous leur avez donnés, monsieur, et je pense à l'affaire des obligations.

Il s'agit essentiellement d'un engagement financier et les provinces ont compris qu'elles avaient intérêt à tenir parole quand elles promettent quelque chose à leurs créditeurs, à des gens qui ont souscrit à leurs régimes de pensions, par exemple et cela même si leurs assemblées peuvent facilement revenir sur la parole donnée comme vous l'avez expliqué. Personnellement, je ne trouve pas que cela soit juste, mais je suis d'accord avec vous et avec le professeur Helliwell pour reconnaître qu'il faudrait peut-être aller plus loin qu'un bill adopté à la sauvette par l'assemblée législative.

Le président: Ce qui m'inquiète, c'est que les régions riches donnent facilementnaissances à des partipris politiques nationalistes qui pourraient chercher à se faire élire avec ces arguments-là. Le processus politique est très étrange et c'est cela qui m'inquiète. Mais je crois que nous nous comprenons et nous pouvons maintenant passer à autre chose puisque, de toute façon, vous serez là plus tard, si nous avons d'autres questions à vous poser.

M. A. R. Scott: Monsieur le président, je vous rappelle que c'est vous-même qui avez parlé de la constitution il y a quelques minutes. Dans notre exposé, le plus long des deux, nous avons mentionné la possibilité de constitutionnaliser ce genre d'accords, soit en conservant l'énoncé actuel, soit en l'approfondissant davantage.

[*Texte*]

The Chairman: Of course if it was entrenched in the constitution then there is no problem.

Mr. Thacker: Mr. Chairman, I just have one short question that my researcher gave to me and it is to see whether or not this point was perhaps covered in your longer paper that we have not seen, and it goes like this: What counts as a province's imputed revenue base? For example, would the undeveloped oil shale resource of New Brunswick count, or would the undeveloped tidal power of Nova Scotia count? How would you develop the rent value on these undeveloped resources, particularly when we do not even yet know the scope of the resource? What do you say on that point?

Mr. A. R. Scott: The list of potential revenues is long. For instance, one might think of the scenic value in provincial parks as one which is not charged for but, nevertheless, an important local resource both for the tourist trade and just because it exists. Our answer would be that there is no need to exclude any of these in principle, but that we should start with those that are easiest to measure and which are most widely accepted.

Hydro-electric power seems to fill the bill eminently well. Perhaps some kind of provincial land revenues involved with agriculture, but not now in part of the forestry revenues and not municipal, would come next, and then one might think about certain municipal revenues. It is difficult to say what the sequence ought to be. All the potential revenues can hardly be said to the yielding much rent which is of value to the wealthy provinces today, and I would think they would be way down the road for more theoretical discussion.

• 2055

Mr. Helliwell: There are two types of potential revenues. There are those that are potential in that they may arise in the future, and we quite explicitly would not want to consider those. There are others that are potential in the sense that they are revenues that could quite easily be collected from what is now being produced; it is those potential revenues that we envisage including. It is really what revenues the provinces are now receiving, plus the value of what they are now producing, rather than something that lies in the indefinite future. Because, what lies in the future will produce revenues in its time and those revenues, in their turn, would enter the system.

Mr. Thacker: Thank you.

The Chairman: We will hear from Professor John Graham now. Can you be available later for questions?

Mr. A. R. Scott: Yes.

The Chairman: Professor Graham, as I said earlier, is from the Department of Economics at Dalhousie University. He was to appear tomorrow morning and he kindly agreed to change his plans and come this evening so that we could have this kind of discussion.

[*Traduction*]

Le président: Évidemment, si c'était constitutionnalisé, il n'y aurait plus de problème.

M. Thacker: Monsieur le président, mon documentaliste me communique une question; il se demande si vous abordez cette question dans votre exposé, dans un passage qui nous aurait échappé; je vous la lis: qu'est-ce qui est considéré comme la base des revenus d'une province? Par exemple, est-ce que les nappes de pétrole non encore prospectées ou exploitées du Nouveau-Brunswick comptent? Est-ce que le potentiel marémoteur de la Nouvelle-Écosse compte? Comment calculer la valeur rente de ces ressources non exploitées, en particulier, lorsque leur importance n'est pas connue? Que pouvez-vous nous répondre?

M. A. R. Scott: La liste des revenus est très longue. On pourrait penser, par exemple, à la valeur picturale des parcs provinciaux, quelque chose qui ne se paie pas, mais qui constitue tout de même une ressource locale importante pour le tourisme du simple fait de son existence. Nous pensons qu'en principe, rien de tout cela ne doit être exclu, mais qu'il faudrait mieux commencer par les ressources qui sont les plus faciles à mesurer et les plus largement accessibles.

L'énergie hydro-électrique semble toute indiquée. On pense également à la valeur agricole des provinces, des étendues qui ne sont pas considérées actuellement comme produisant des revenus forestiers ou municipaux; viennent ensuite certaines ressources ou certains revenus municipaux. Il est difficile d'établir des priorités. On peut difficilement prétendre que tous ces revenus potentiels rapportent à l'heure actuelle un gros loyer aux provinces riches et j'imagine que c'est un secteur où l'on n'a pas fini de discuter de la théorie.

M. Helliwell: Il y a deux types de revenus potentiels. Il y a ceux qui sont potentiels dans la mesure où ils pourraient augmenter à l'avenir, et nous avons expliqué clairement que ceux-là n'étaient pas en cause. Il y a d'autre part ceux qui sont potentiels dans la mesure où on pourrait facilement les obtenir à partir de ce qui est produit actuellement; ce sont ces revenus potentiels-là qui nous intéressent. En réalité il s'agit de revenus touchés actuellement par les provinces, plus la valeur de ce qu'ils produisent actuellement, et il ne s'agit donc pas d'un avenir imprécis. En effet, les développements futurs produiront des revenus le temps venu et ces revenus, à leur tour, feront partie du système.

M. Thacker: Merci.

Le président: Je vais maintenant donner la parole au professeur John Graham. Serez-vous encore là tout à l'heure pour répondre à d'autres questions?

M. A. R. Scott: Oui.

Le président: Comme je l'ai déjà dit le professeur Graham appartient au département d'économie de l'université dalhousie. Il devait comparaître demain matin et il a gracieusement accepté de venir dès ce soir.

[*Text*]

Professor Graham, do you have a statement that you want to give us, or do you just want to make some introductory remarks?

Mr. John Graham (Department of Economics, Dalhousie University): I want to make a statement, Mr. Chairman, if I may, and then I would be glad to respond to your questions.

Mr. Chairman, and members of this parliamentary Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements, I am very pleased to have been invited to meet with you to discuss these important matters which lie so close to the heart of Canadian federation.

I also welcome the opportunity, a most unusual one, to appear along with my western colleagues, Professors Scott and Helliwell. We are old friends. I have, for many years, shared views with Professor Scott, particularly, on the subject at hand. We have had our disagreements in the past on some issues, but certainly I can say I have benefited very much from these discussions. It is very interesting to me that on this occasion I am fundamentally in disagreement on one issue and fundamentally in full agreement on another issue, so we are at least spliting on that; but splits, of course, are not of any value in the matters at hand.

I am going to have to compress really, most of a lifetime of working and thinking in this area in the next few minutes, in order to meet any reasonable time constraint. What I want to say at the beginning has to do with what I see is the significance of equalization. I want to talk mainly about equalization. I want to say something about EPF, and if there is time, perhaps a little bit about that neglected area in this trilogy, the tax collection agreements, but you may want to leave that to the question period if we find that the time is running short.

The conclusions that we reach on federal-provincial fiscal arrangements will largely depend on how we view this country. I view it as one in which there are important elements of commonality requiring the authority and scope of a strong federal state, combined with, and in balance with, and inevitably in tension with, too, sufficient provincial authority and scope to meet the particular aspirations of our culturally and economically diverse provinces. The exploitation of the advantages of a combined fiscal, economic, political, cultural and moral strength, of the whole country, enables us more fully to achieve both our common national purposes and our regional provincial purposes. Strong regions, in my view, go hand in hand; indeed require strong central government.

It would be faulty vision, I think, to see Canada as a loose collection of dispirit provinces whose interests are simply the sum of the regional interests. One of the advantages of a federal country like Canada is that we can have our cake and eat it too, providing certain principles are understood, accepted and applied. That is, we can have the economic and political advantage of belonging to a larger country with its superior political and fiscal resources, and the social advantage of the provinces establishing their own priorities in many areas of fundamental concern in relation to their peculiar cultural circumstances. Provincial autonomy, however, means nothing

[*Translation*]

Professeur Graham, auriez-vous une déclaration à nous faire ou plutôt de simples observations en guise d'introduction?

M. John Graham (Faculté des sciences économiques, Université Dalhousie): Monsieur le président, si vous le permettez je vais faire une déclaration, puis je répondrai à vos questions.

Monsieur le président, messieurs les membres du comité parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, je suis heureux d'avoir été invité à vous rencontrer pour discuter de ces importantes questions qui touchent de si près à l'existence même de la Fédération canadienne.

Je suis également heureux de l'occasion qui m'est offerte de discuter avec mes collègues de l'Ouest, les professeurs Scott et Helliwell. Nous sommes de vieux amis et, depuis très longtemps, je partage les opinions du professeur Scott, en particulier sur le sujet qui nous occupe. Il est arrivé que nous ne soyons pas d'accord mais, en tout cas, j'ai toujours tiré de précieux enseignements des discussions que j'ai eues avec lui. Je note avec le plus grand intérêt que, cette fois-ci, je suis fondamentalement contre une des positions qu'il a adoptées et fondamentalement pour une autre de ses positions. Divergence d'opinion donc, mais les divergences ne sont jamais fort utiles.

Vous savez, je vais essayer de comprimer le résultat d'une vie entière de travail et de réflexion sur ces questions et de vous le communiquer en quelques minutes. Je vais commencer par la signification de la péréquation. Je parlerai d'ailleurs surtout de la péréquation. Je dirai également un mot des programmes établis et, si j'en ai le temps, je parlerai un peu de cette branche souvent négligée de la trilogie, les accords de perception fiscale; mais si le temps me manque, nous pourrons toujours y revenir au moment des questions.

Ce que nous conclurons des accords fiscaux dépendra dans une large mesure de la façon dont nous concevons ce pays. Pour moi, c'est un pays qui possède des éléments communs importants, et ces éléments exigent l'autorité d'un pouvoir fédéral fort en conjonction, en équilibre, ce qui suppose d'inévitables tensions, avec un pouvoir provincial suffisant pour faire face aux aspirations de provinces culturellement et économiquement différentes. En exploitant les avantages d'une force à la fois fiscale, économique, politique, culturelle et morale dans l'ensemble du pays, nous pouvons atteindre plus facilement nos objectifs nationaux communs, en même temps que nos objectifs provinciaux communs. A mon sens, des régions fortes sont inséparables et exigent même un gouvernement central fort

A mon sens, ce serait une erreur de considérer le Canada comme un ramassis de provinces disparates dont les intérêts nationaux ne sont que la somme des intérêts régionaux. Un des avantages d'un fédéralisme comme celui du Canada, c'est qu'à condition de bien comprendre certains principes et de les bien appliquer, tout est possible. Autrement dit, il est possible d'avoir les avantages économiques et politiques de notre appartenance à un grand pays avec ressources politiques et fiscales supérieures et, en même temps, les avantages sociaux des provinces qui peuvent fixer leurs propres priorités dans un très grand nombre de secteurs en tenant compte de leur conjonc-

[*Texte*]

without the fiscal resources to exercise that autonomy. The economic integration of all of Canada provides the common advantage of more effective utilization of our collective resources and, therefore, greater means to pursue both our common and our separate interests than would otherwise be possible.

• 2100

Inevitably there will be substantial differences in fiscal capacity among the regions. Within a single country, however, we can have the advantages of a high degree of economic integration and, at the same time, through fiscal equalization can have comparable fiscal resources for all provinces that provide the opportunity and the means of effectively pursuing provincial social policies. The resulting provincial services can differ in character but still be at comparable levels. Citizens, wherever they live in the country, can thus receive comparable levels of public services with comparable tax burdens. Moreover, under a system of fiscal equalization—and I think this is very important—where there are linguistic or cultural impediments to mobility of people that might preclude taking full advantage of country-wide economic integration, the province concerned does not suffer the consequences of inferior fiscal capacity in providing public services and in pursuing its provincial social policies.

Unconditional equalization payments depend upon a strong central authority and, at the same time, they sustain decentralized activity by the provinces. The system of equalization, this one in our country, is a strongly unifying element in asserting that citizens, wherever they live in the country, should have access to comparable public services with comparable tax burdens. And yet it sustains decentralized programs arrived at in accordance with provincial priorities.

Now, Mr. Chairman, this is but part of a more general statement that I have made on this subject of the balance between decentralization and centralization. I have a somewhat longer statement in a recent article called Canada Versus the Market which is a rather jazzy title, but the subtitle The Balance of Centralization and Decentralization Required in the Canadian community really describes it, and I will leave a copy of that with your staff.

So what I am saying, Mr. Chairman, is that equalization is an integrating force which epitomizes the balance between national commonality and regional diversity that indeed epitomizes our very federal quality. Seen in this way, it is very important, I think, to avoid a technocratic view to equalization, one which was certainly also very much avoided by my colleagues who preceded me, but one which unfortunately is often seen in discussions of this matter.

It is important, I think, to discern the principles upon which equalization rests, and my own interest in this subject arose from a quest for those principles. Until a few years ago, federal-provincial transfers were arrived at largely through federal-provincial bargaining without any very clear set of principles. But more recently, in about the last 30 years and one could go before that to the Rowell-Sirois report certainly,

[*Traduction*]

ture culturelle propre. Pourtant, l'autonomie provinciale n'est rien sans les ressources fiscales nécessaires à l'exercice de cette autonomie. L'intégration économique de l'ensemble du Canada constitue un avantage commun qui permet de mieux utiliser nos ressources collectives et, par voie de conséquence, de rechercher plus efficacement et que nous ne le pourrions autrement nos obligations et objectifs communs et individuels.

Le pouvoir fiscal des régions varie évidemment beaucoup. Mais, puisque nous appartenons à un seul et même pays, nous avons les avantages d'une intégration économique poussée et, grâce à la péréquation fiscale, nous pouvons assurer à toutes les provinces des ressources fiscales comparables qui leur permettront ensuite de mener à bien leurs politiques sociales. Les caractéristiques des services provinciaux peuvent être comparés. Où qu'ils vivent dans notre pays, les citoyens peuvent donc s'attendre à des services publics comparables et à des fardeaux fiscaux comparables. De plus, et cela me semble très important, lorsque la mobilité de certains secteurs de la population se trouve entravée par des obstacles linguistiques ou culturels, et que cela porte atteinte à la pleine intégration économique, le système de péréquation fiscale empêche les provinces concernées de subir les conséquences d'un pouvoir fiscal diminué et leur permet d'assurer les services publics nécessaires à leurs politiques sociales propres.

La non-conditionnalité des paiements de péréquation dépend d'un pouvoir central fort et, en même temps, ces paiements permettent aux provinces de décentraliser leurs activités. Le système de péréquation est pour notre pays un élément de cohésion important puisqu'il assure à tous les citoyens, où qu'ils vivent, des services publics comparables et des fardeaux fiscaux comparables. Et pourtant, ce système permet en même temps des programmes décentralisés conformes aux priorités provinciales.

Maintenant, monsieur le président, voilà un extrait d'un communiqué plus général, que j'ai fait à ce sujet, l'équilibre entre la décentralisation et la centralisation. Il s'agit d'un article qui a paru récemment et qui était intitulé Le Canada contre le marché et si le titre peut paraître un peu léger, il était assorti d'un sous-titre L'importance d'une équilibre entre la centralisation et la décentralisation pour le Canada. J'en donnerai un exemplaire à votre personnel.

Monsieur le président, la péréquation est une force d'intégration qui démontre l'importance d'un équilibre entre les caractéristiques communes et nationales et la diversité régionale, qui démontre notre qualité fédérale même. Dans cette optique, il importe de ne pas voir la péréquation du point de vue technocratique, et je reconnais d'ailleurs que les collègues qui m'ont précédé ont évité ce piège dans lequel on tombe pourtant assez souvent.

A mon sens, il est important de dégager les principes mêmes de la péréquation, et j'ai commencé à m'intéresser à ce sujet justement en recherchant ces principes. Jusqu'à il y a quelques années, les transferts entre le fédéral et les provinces étaient calculés aux termes de négociations entre ces deux paliers sans qu'il y ait vraiment de principe bien établi. Mais plus récemment, depuis une trentaine d'années, et même avant cela, à

[*Text*]

there has been enormous progress in developing principles. And although I have recently at the meetings here heard different analytical views on this, in my own view the best approach that I think is closest to the political economy view of Canadian federal policy rests on the principle of fiscal equity. I think it is the most useful principle, and it can be simply stated that similarly-situated individuals should have access to comparable public services with comparable tax burdens, which is certainly not a new proposition to any of us.

• 2105

But it is a proposition which can be defended on both equity and efficiency grounds. If we are to have a nationally integrated economy where labour and capital, by and large, moves to where it is most productive in our society, then we are inevitably going to have differences in fiscal capacity among the different provinces, arising from differences in resources bases and occupational mix, among other things. Economic disparities, and disparities in fiscal capacity, therefore will always be with us. But if we are going to accept the consequences and the advantages of a nationally integrated economy, then it would seem to follow that citizens who subject themselves and their capital to this should receive comparable public services with comparable tax burdens wherever they live in the country. The acceptance of this principle is one of the fundamental contributions in recent years, I think, to Canadian unity.

On the efficiency point, if we did not have equalization transfers roughly at least in accordance with this principle, and we will never do better than to approximate it, then it would mean that there would be differential fiscal pressures that would give an incentive to otherwise well-allocated labour and capital to move out of the lower income, lower fiscal capacity, regions. They would also impede the movement of labour and capital from the wealthier regions who would be better allocated than the lower income regions.

Now this is a proposition which seems to have become in recent years more and more accepted, although it has ben hard going to get this accepted by my colleagues; that is to accept that, far from distorting resource allocation, equalization is necessary in order to have the conditions, or a major condition at least, for efficient resource allocation. But it is very interesting to note that the recent escalation in resource revenues in Alberta, where there is concern about the migration of population now from the lower income regions to Alberta on that account, has now achieved almost universal acceptance of that principle which always lay fundamentally in the theory of fiscal equity.

• 2110

Now our equalization is at present accomplished through revenue equalization that compensates for differences in fiscal capacity, and we can say that the closest we can come in a federal country to fiscal equity is simply to enable all provinces to provide comparable levels of services with comparable tax

[*Translation*]

l'époque du Rapport Rowell-Sirois, des progrès considérables avaient déjà été faits dans l'élaboration de ces principes. J'ai entendu récemment au cours de certaines audiences, des opinions contraires mais, personnellement, je pense que le principe prépondérant, celui qui se rapproche le plus des principes d'économie politique du gouvernement fédéral, est celui de l'égalité fiscale. C'est à mon avis un principe particulièrement utile et l'on peut prétendre que les particuliers qui se trouvent dans des situations comparables, bénéficient de services publics comparables et de fardeaux fiscaux comparables; c'est une idée qui est loin d'être nouvelle.

Mais c'est une proposition qui peut être défendue à la fois pour des raisons d'égalité et d'efficacité. Si nous voulons une économie intégrée au niveau national, une économie où la main-d'œuvre et le capital circulent librement vers les régions où ils seront les plus productifs, nous devons forcément nous résigner à certaines différences fiscales entre les provinces puisque les ressources, comme la configuration de la main-d'œuvre, seront différentes. Les disparités économiques, les disparités fiscales ne sont donc pas près de s'effacer. Mais si nous sommes prêts à accepter les conséquences et les avantages d'une économie intégrée au niveau national, les citoyens qui acceptent ces contraintes pour eux-mêmes et pour leurs capitaux doivent pouvoir s'attendre à des services publics comparables et à des fardeaux fiscaux comparables quel que soit l'endroit où ils choisissent de vivre. A mon sens, la reconnaissance de ce principe depuis quelques années a constitué un fait fondamental pour l'unité canadienne.

Du point de vue de l'efficacité, faute de transfert de péréquation—c'est du moins une règle approximative de ce principe et nous ne réussirons jamais à la préciser—des pressions fiscales s'exerceraient de façon inégale et chasseraient des capitaux et de la main-d'œuvre par ailleurs très bien utilisés des régions dont les revenus et le pouvoir fiscal sont les plus faibles. Cela empêcherait également la main-d'œuvre et le capital de quitter les régions les plus riches à destination des régions à faibles revenus qui pourraient mieux les utiliser.

J'en arrive à une idée qui semble de mieux en mieux acceptée depuis quelques années, bien qu'au départ certains de mes collègues se soient fait tirer l'oreille. Loin de constituer un obstacle à la bonne répartition des ressources, la péréquation est nécessaire pour créer les conditions, du moins une condition majeure, d'une bonne répartition des ressources. Mais il est intéressant de constater qu'en Alberta, où l'on s'inquiète d'une arrivée massive de populations en provenance des régions à faibles revenus, l'augmentation rapide des revenus tirés des ressources a aujourd'hui réussi à faire accepter presque universellement ce principe qui a toujours été à la base de la théorie de l'égalité fiscale.

A l'heure actuelle, la péréquation passe par la péréquation des revenus qui compense les différences entre les pouvoirs fiscaux et l'on peut dire que, dans un pays fédéral, la meilleure mesure possible d'égalité fiscale est de permettre à toutes les provinces d'assurer des services comparables avec des fardeaux

[*Texte*]

burden. If federalism means anything, provinces have to determine their own priorities, and determine whether they want high levels of taxation, high levels of public services or low levels of taxes or low levels of public services. By and large, they are probably not going to be that different from one another because of the demonstration effects from one province to another. So, no one expects that we will do more than approximate it, but if we see equalization as ensuring the provinces can provide comparable public services, comparable tax burdens, then that is what we should aim at.

Now ideally, we would like to take provincial differences in cost and expenditures needs into account, and this is an area which is continually being explored and whenever we are able to do that, then perhaps those refinements can be added to the equalization formula. The Canadian formula for equalization—and the program seemed to be a highly rational one—seemed to be well established, and apart from future modifications such as including that part of local property taxes which are not included and perhaps some time adjusting the equalization to the highest provinces rather than the national average, it looked as though that formula would endure into the forseeable future. But of course we all know, as my colleagues have so eloquently demonstrated, that problems have arisen mainly because of the escalation and very much because of the geographical concentration of resources revenues—particularly energy revenues. So there is a number of propositions with respect to this question that I would like to examine that tie in and I hope complement and do not simply duplicate what my colleagues have said.

First of all, should these resource revenues be included in the equalization formula? My answer is, unequivocally yes, these are part of the fiscal capacity of those provinces that enable it to provide higher levels of public services with lower tax burdens than they otherwise could. They cannot be regarded simply as sales of capital assets, which many would so regard them as, because they do enhance the fiscal capacity. But I will get back to the point whether there are some differences with respect to these that need to be taken into account and I will argue that there are certainly some related to the very point I have just made.

Second, we hear the proposition that an increase in revenues in Alberta has no connection with increased expenditure requirements in other provinces and, therefore, why should there be equalization of those revenues simply because they are growing in Alberta. Well, that argument I would say in irrelevant and it is to misunderstand the nature of equalization. Equalization transfers were never related to the increase or decrease or otherwise of expenditure requirements in any province. They are designed to implement the principle that I stated a few minutes ago, enable provinces to provide comparable levels of public services with comparable tax burdens and if the revenues rise in one province, then it is necessary to take them into account in the revenue redistribution in order to achieve equalization.

[*Traduction*]

fiscaux comparables. Si le fédéralisme veut dire quelque chose, les provinces doivent fixer leurs propres priorités, déterminer si elles souhaitent des impôts élevés et une abondance de services publics ou des impôts faibles et des services publics minimums. En fin de compte, la situation ne sera pas tellement différente d'une province à l'autre à cause de l'influence des effets d'une province sur l'autre. On ne s'attend certainement pas à ce que nous dépassions le stade de l'approximation mais si, pour nous la péréquation, c'est un moyen de permettre aux provinces d'assurer des services publics comparables et d'imposer des fardeaux fiscaux comparables, tel doit être notre objectif.

Évidemment, nous aimerions beaucoup pouvoir tenir compte des différences entre les frais et les dépenses des différentes provinces, mais nous pouvons toujours continuer à en étudier la possibilité, et ce sont là des perfectionnements que nous pourrons toujours apporter à la formule de péréquation. La formule canadienne de péréquation . . . un programme particulièrement rationnel . . . semble aujourd'hui bien établie et, exception faite de certaines modifications futures telles que l'inclusion des taxes foncières locales et le réalignement de la péréquation sur les provinces les plus riches et non pas sur la moyenne nationale, mis à part ces détails, cette formule semblait devoir durer encore longtemps, du moins dans un avenir prévisible. Mais comme mes collègues l'ont dit éloquemment, nous connaissons tous les problèmes qui se sont posés, posés surtout par une augmentation rapide et une concentration géographique des revenus tirés des ressources, en particulier des ressources énergétiques. Maintenant, j'aimerais étudier certains aspects de cette question, et j'espère que ces considérations compléteront ce que mes collègues vous ont déjà dit et que je ne répeterai pas des choses que vous avez déjà entendues.

Pour commencer, faut-il tenir compte de ces revenus tirés des ressources dans la formule de péréquation? Je réponds immédiatement et vigoureusement oui. Cela fait partie du pouvoir fiscal de ces provinces, cela leur permet d'assurer des services publics plus complets et de percevoir des impôts plus faibles qu'elles ne le pourraient autrement. Cela ne saurait être considéré comme une simple vente de biens, comme certains le souhaitent, puisque cela augmente leur pouvoir fiscal. Mais je reviendrai tout à l'heure sur la question de savoir s'il convient de tenir compte de certaines différences; je vous expliquerai que certaines sont justement liées à cela.

En second lieu, on entend dire que l'augmentation des revenus de l'Alberta n'a rien à voir avec l'augmentation des déboursés d'autres provinces et que, par conséquent, ces revenus-là n'ont rien à voir avec le calcul de la peréquation puisqu'ils n'intéressent que l'Alberta. Pour moi, c'est un argument faux qui prouve que la nature même de la peréquation n'a pas été comprise. Les transferts de peréquation n'ont jamais été liés aux augmentations, aux diminutions ou autres fluctuations des déboursés d'une province quelconque. Ils sont l'application du principe que je vous ai cité il y a quelques minutes: permettre aux provinces d'assurer des niveaux comparables de services publics avec des fardeaux fiscaux comparables et, partant de là, si les revenus d'une province augmen-

[*Text*]

Then we have the observation that the federal government has to make transfers with respect to revenue bases it does not tap, that is, it makes equalization transfers with respect to all of the provincial revenue sources but it taps only some of these—essentially the personal and corporate income taxes and the general manufacturer sales tax. But that is nothing new, it has always been so, certainly already been so. The federal government does not tap the property taxes and yet half of the property taxes roughly are included in the equalization formula. So, the fact that the federal government does not tap the revenue sources which it is equalizing is itself not a fundamental consideration. But what is a fundamental consideration is the magnitude again and the geographical concentration of those revenues, which means that the federal government is trying to equalize with respect to those revenues when it receives relatively small amounts—at least that are free for this purpose—from the energy revenue sources. The answer to that is that the federal government should be taxing more of the energy revenue sources in order to help finance its program of fiscal redistribution. My colleague at McGill University, Paul Davenport, has been particularly active in enunciating this view and I certainly join him in that view.

• 2115

Increased profits taxes have been suggested. Although I am not altogether happy about excise taxes—I can say I am not altogether happy about all taxes—but relative in the hierarchy, I think that an excise tax for this purpose would not be a bad idea and it would also have the added purpose of raising the price of gasoline and related fuels and might have some effect on conservation. Of course, a rise in the general price would also have that effect and the federal government could carve out a section, a part of that increased price as an alternative in some way. Certainly there are special problems with energy revenues. They are exhaustible and again, as I have already observed, they are geographically concentrated. One has some sympathy with a province like Alberta that says it will not always have these resources. We have to look to the future, and they are not quite like ordinary revenues.

This is partly taken care of by the 50 per cent rule, that only 50 per cent of these resources are equalized which is an arbitrary thing and a compromise, but perhaps not a bad one. At least it has some historical and traditional antecedents in the earlier equalization formulas where only 50 per cent of resource revenues were equalized. So I should think that we could live with that. It is some impairment to the equalization principle but, having regard for the special character of these resources, it would seem not unreasonable.

The one-third rule that the non-renewable resource revenues cannot exceed one third of the total equalization payments is more problematical. That is all right as a cap for the moment to give the federal government a breathing space, but of course

[*Translation*]

tent, cette augmentation doit se répercuter sur la redistribution des revenus pour que la peréquation puisse s'effectuer.

D'autre part, certains prétendent que le gouvernement fédéral doit effectuer des transferts à partir de bases de revenu qu'il n'exploite pas. Autrement dit, il effectue des transferts de de peréquation fondés sur toutes les sources de revenus provinciales, mais il n'exploite qu'une partie de ces sources ou . . . principalement les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés et la taxe générale sur la vente des produits manufacturés. Mais cela n'est pas nouveau, il en a toujours été ainsi: le gouvernement fédéral ne puisse pas à même les taxes foncières et pourtant, la moitié des taxes foncières environ comptent dans la formule de peréquation. Donc, le fait que le gouvernement fédéral ne puisse pas à même les sources de revenu qu'il redistribue n'est pas une considération fondamentale. Par contre, l'importance et la concentration géographique de ces revenus constituent effectivement une considération fondamentale. En effet, cela signifie que le gouvernement fédéral essaie de redistribuer ses revenus alors qu'il reçoit une part relativement faible des revenus tirés des sources d'énergie . . . la part utilisable du moins. La réponse, c'est que le gouvernement fédéral devrait effectuer une plus grande fonction dans les revenus énergétiques afin de finanancer son programme de redistribution fiscale. C'est l'opinion souvent émise par mon collègue de l'université McGill, Paul Davenport, et je suis tout à fait d'accord avec lui à ce sujet.

On a préconisé une augmentation des impôts sur les bénéfices. Je n'aime pas la taxe d'accise—et je ne peux pas dire que j'aime les taxes en général—mais, par ordre d'importance relative, je pense qu'une taxe d'accise dans ce but ne serait pas une mauvaise idée, et elle servirait également à faire augmenter le prix de l'essence et des autres carburants, ce qui pourrait favoriser la conservation. Évidemment, une augmentation générale des prix aurait le même effet, et le gouvernement fédéral pourrait toujours s'en accaparer une partie d'une autre manière. Il y a bien entendu des problèmes spéciaux en ce qui touche les revenus énergétiques. Ils ne sont pas renouvelables et, je le répète, il sont géographiquement concentrés. On a toujours une certaine sympathie envers les provinces comme l'Alberta qui soutient que ses ressources ne sont pas inépuisables. Il faut tenir compte de l'avenir et ces recettes sont très différentes des recettes ordinaires.

Le problème est en partie réglé par la règle des 50 p. 100: la moitié des ressources font l'objet d'une péréquation, ce qui est un compromis arbitraire mais pas nécessairement mauvais. Il y a tout du moins un précédent historique et traditionnel remontant aux formules de péréquation antérieures, lesquelles ne tenaient compte que de 50 p. 100 des revenus tirés des ressources. Je pense donc que nous pourrions nous en accommoder. C'est en quelque sorte un accroc aux principes de péréquation, mais compte tenu de la nature spéciale de ces ressources, cela ne me semble pas déraisonnable.

La règle selon laquelle les recettes tirées des ressources non renouvelables ne peuvent excéder un tiers du total des paiements de péréquation pose davantage de problèmes. Pour l'instant, c'est très bien, car c'est un plafond qui donne au

[*Texte*]

as those resource revenues grow in equities with respect to the equalization program, the impairment of the equalization program will also grow, and I get back to my earlier point that this could be met in part at least and perhaps on a gradual sliding scale basis—gradually phasing out that 30 per cent rule by the federal government tapping a larger share of the energy resources in order to help finance the equalization redistribution.

Another suggestion with respect to the special character of these revenues is that heritage funds such as the Alberta heritage fund, might be excluded; those funds might be neutralized or sterilized. They might be excluded because they are not currently being used to finance public services in Alberta and other provinces which may have them. But when they earn revenues, those revenues should be included in the revenue equalization formula.

So, these are the general directions in which I would prefer to move. There is an alternative which has not been discussed so far tonight but I know you must have heard of it—it is called a macro-economic equalization formula. Instead of euqalizing with respect to 29 provincial revenue sources, use a single index of fiscal capacity—for instance, personal income per capital. The Economic Council of Canada, with whom I understand you will be meeting in due course to share the benefits of their research, are thinking of certain adjusted net provincial income figures. But I can say, what else is new? Before the present equalization formula was introduced, these kinds of proposals were considered—proposed by the Province of new Brunswick and others. One variant on this, and there are a number of alternatives, is to take the total revenue from provincial and local services for all of Canada as a percentage of the national personal income—which is a measurement then of the average tax levy that is levied with respect to that base of national personal income—and then apply to the difference between national personal income per capita and the provincial personal income per capita in each province, so that this ratio then would be applied to the extent to which a low income province's personal income per capita fell below the Canadian average personal income per capita, multiplied by the population. There might be some better refinements of this, but it is not a bad first go a macromeasure.

• 2120

This is inferior in principle to the present formula, however, although it does have some advantages in helping to smooth out the problem of the energy resource revenues. It is inferior in principle to the present formula, however, which has explicit regard to the actual fiscal capacity, looking at the actual tax bases that are used in the provinces, rather than simply using a proxy for fiscal capacity such as personal income per capita or even some net adjusted provincial income as the Economic Council is proposing. But at least, I would say, it is superior to two-tier equalization.

[*Traduction*]

gouvernement fédéral une marge de manœuvre mais évidemment, au fur et à mesure que la valeur nette de ces recettes augmentera par rapport au total des programmes de péréquation, ces programmes se trouveront davantage handicapés. Et j'en reviens à ce que je disais tout à l'heure, qu'on pourrait en partie résoudre le problème en se basant sur une échelle graduelle progressive, c'est-à-dire en éliminant graduellement la règle des 30 p. 100 s'appliquant au gouvernement fédéral, que celui-ci prenant une part de plus en plus grande des ressources énergétiques afin d'aider au financement de son programme de péréquation.

Une autre suggestion relative à la nature spéciale de ces revenus est que l'on pourrait en exclure les fonds de patrimoine comme celui de l'Alberta: ces fonds pourraient être neutralisés ou stérilisés. Ils pourraient être exclus car ils ne servent pas actuellement à financer les services publics, en Alberta notamment. Toutefois lorsque ces fonds deviennent source de revenus, ceux-ci devraient être inclus dans la formule de péréquation.

Voilà donc l'orientation générale que j'adopterais. Il y a une autre possibilité, qui n'a pas été évoquée ce soir, mais je suis sûr que vous en avez entendu parler: il s'agit de ce que l'on appelle la formule de péréquation macro-économique. Au lieu d'établir la péréquation par rapport à 29 sources provinciales de revenus on utiliserait un seul indice fiscal, par exemple le revenu indivuduel per capital. Le Conseil économique du Canada dont vous rencontrerez les représentants à un moment donné afin de profiter de leurs recherches, envisage certains éléments du revenu provincial net ajusté. Mais cela n'est pas nouveau. Avant l'introduction de la formule de péréquation actuelle, ce genre de proposition avait déjà été envisagé suite à une proposition notamment de la province du Nouveau-Brunswick. Une des variantes de cette formule, et il existe plusieurs options, consiste à évaluer l'ensemble des recettes tirées des services provinciaux et locaux dans l'ensemble du Canada comme un pourcentage du revenu personnel national, ce qui donne la moyenne nationale de l'impôt sur le revenu des particuliers. On compare ensuite cela à la différence entre le revenu personnel national par habitant et le revenu personnel provincial par habitant dans chaque province. Cela permettrait de tenir compte de ce pourcentage dans la mesure où le revenu par habitant d'une province à faible revenu serait en dessous du revenu moyen canadien par habitant multiplié par le nombre total d'habitants. Il y aurait peut-être des raffinements à apporter à cette formule, mais ce n'est pas mauvais comme première tentative de macromesure.

Cette formule est mons bonne en principe que la formule actuelle mais elle comporte certains avantages puisqu'elle apporte des solutions au problème des revenus tirés des ressources énergétiques. Toutefois, je le répète, elle est inférieure à la formule actuelle qui tient explicitement compte de la capacité fiscale réelle en se fondant sur l'assiette fiscale réelle utilisée par les provinces et ne remplace pas simplement la capacité fiscale par un mécanisme fondé sur l'impôt personnel par habitant ou même l'impôt provincial rajusté comme que le propose le Conseil économique. En tout cas cette formule est préférable à celle de la péréquation à deux niveaux.

[*Text*]

let me, then, come to that subject. I was very much interested in the previous discussion of this and had great difficulty restraining myself, but I knew that my turn was coming.

It is suggested by my colleagues, and of course, there are many others who espouse this view and variants of it, that this is not really second tier equalization; it is interprovincial revenue sharing. Although we do not want to get bound up in semantic distinctions here, I think one can call it a second tier system, particularly since they propose that there would be a certain amount of equalization which would be left to the federal government. There are certainly two arrangements for equalization: one in the hands of the federal government, and one interprovincial.

Well, what are the objections to this? My colleagues are certainly able to enunciate the advantages, which they have done, so I would like to concentrate on the objections.

The first is that it is unnecessary if the present formula is maintained with sufficient care and if sufficient amendments are made to it to take account within that formula of the special case of resource revenues, which to a considerable extent already have been taken into account. The one-third rule, which I argue should be relaxed as soon as possible, is now coming into effect so there will be no growth in equalization with respect to resource revenues.

I think my colleagues might say, well, that is undesirable and what we are asking is some release of that so that we do not have to have that. With that I agree, but I think the route that is more preferable, is for the federal government to tap more revenues from that source.

The second objection is that the proposal is politically disintegrating and unstable. In one of my milder moments in dealing with this in an earlier article, the comment I had was that equalization is a collective Canadian undertaking which has to remain the responsibility of the federal government, and cannot be left subject to the vagaries and uncertainties of interprovincial bargaining. Such a move might well be a major step towards the destruction of confederation.

I do believe that it is politically naive or at least politically unrealistic, although I am very much moved by my colleagues' genuine concerns to maintain the principle of equalization in the country and in their search for alternatives. They have certainly applied a good deal of resourcefulness and imagination in this search.

I would also argue that that proposal is incompatible with the proposed constitutional amendment. There are different possible interpretations of this, and my colleagues have suggested one, but this proposal, the revised version, I think, is an improvement over the first version, although there are certain aspects of it I do not like. It says:

• 2125

"Parliament and the Government of Canada are committed to the principle of equalization payments to ensure that provincial governments have sufficient revenues to

[*Translation*]

Justement parlons-en. La discussion précédente sur ce sujet m'a énormément intéressé et j'ai eu beaucoup de mal à ne pas intervenir, mais je savais que mon tour viendrait.

Mes collègues on fait cette proposition. Nombreux sont ceux qui préconisent ce point de vue et ses variantes, d'ailleurs il ne s'agit pas vraiment de la péréquation à deux niveaux; il s'agit plutôt du partage des revenus entre les provinces. Il ne faudrait pas se laisser arrêter par des distinctions sémantiques, mais on peut dire qu'il s'agit bel et bien d'un régime à deux niveaux surtout qu'on préconise de laisser au gouvernement fédéral une partie de la péréquation. Il existe deux arrangements de péréquation différents: soit dans les mains du gouvernement fédéral, soit entre les provinces.

Quelles sont les objections? Mes collègues sont parfaitement en mesure d'énoncer les avantages, ce qu'ils ont fait d'ailleurs, donc je vais insister sur les objections.

Tout d'abord, le système est inutile si l'on maintient la formule actuelle à condition de prendre des précautions et d'y apporté les amendements nécessaires pour tenir compter du cas particulier des revenus tirés des ressources, ce qui dans une grande mesure a déjà été fait. La règle du tiers qui à mon avis devrait être rendue plus souple le plus rapidement possible, entre actuellement en vigueur, donc il n'y aura aucune augmentation des paiements de péréquation pour les revenus tirés des ressources.

Mes collègues pourraient dire que c'est indésirable et nous demandons donc à ce que la formule soit assouplie pour éviter cela. Je suis d'accord, mais à mon avis il serait préférable que le gouvernement fédéral tire plus revenus de cette source.

Ma deuxième objection, c'est que sur le plan politique cette proposition favorise la désintégration et l'instabilité. Dans un moment de bonhommie, j'ai déclaré dans un article sur la péréquation que c'était là une entreprise canadienne collective qui devait demeurer la responsabilité du gouvernement fédéral et ne pouvait être assujettie aux variable et aux incertitudes de négociations interprovinciales. Un tel geste pourrait fort bien nous faire faire un pas de géant vers la destruction de la confédération.

Je crois en réalité que cette proposition est naïve ou tout au moins irréaliste sur le plan politique, bien que je sois très touché par la préoccupation très réelle de mes collègues qui cherchent à maintenir le principe de la péréquation, qui cherchent d'autres options. Ils ont certainement fait preuve de beaucoup d'initiative et d'imagination dans cette recherche.

J'aimerais également faire valoir que cette proposition va à l'encontre de l'amendement proposé à la constitution. Évidemment, ce texte se prête à plusieurs interprétations différentes, et mes collègues en ont proposé une, mais le texte, la version révisée, constitue une amélioration sur la première version bien qu'elle comporte certains aspects qui ne me plaisent pas. On y dit:

«Le Parlement et le gouvernement fédéral croyant fermement au principe des paiements de péréquation s'engagent à ce que les provinces reçoivent des ressources suffisantes

[*Texte*]

provide reasonably comparable levels of public services at reasonably comparable levels of taxation. Parliament and the Government of Canada are being charged with this responsibility."

As I read that, it is their responsibility therefore to follow through with it.

The thing I do not like about that is the "reasonably". "Comparable" is already an approximation and what "reasonably comparable" means, I do not know.

I also think this could lead to the receiving provinces becoming supplicants of the other provinces rather than recipients of transfers emanating from the nation as such which adjust for the distribution of income in a nationally integrated economy. I think it would make the lower-income provinces, the recipient provinces, susceptible to political pressures which would undermine their autonomy in the Canadian federal polity. One would hope that would not happen, but we all know some of the political facts of life: it could very well happen, and it would be very destructive. It is a confederal proposal, to my mind, not a federal proposal. We are not a confederation. If we want to become one, well, allright let us discuss that. But I do not think that is what we are really aiming at.

One other point. The proposal as enunciated—but this of course could be corrected—apparently calls for equal per capita payments to provinces from this revenue pool. Equal per capita payments are always inequitable because the lower-income provinces are always in the position of having to levy higher tax burdens to raise their share of the balance of the costs.

It is not true, I think, that there has been no redistribution in Canada until recently. It has been rather modest, but since Confederation the statutory subsidies have always had some effect in that direction and the various adjustments to these, through the Duncan and Wade and other commissions, have made adjustments that took account of the particular position of the lower-income provinces, although it was only with Rowell-Sirois and later that we got anything like the sophisticated, extensive measures we have today.

Some other considerations. We often hear a reference to the objective of equalization stated in this way—and Mr. Sharp is the one who is often credited with this, but you will find it is Rowell-Sirois, too—that it is to enable provinces to provide comparable levels of public services without having to impose unduly high tax rates. The "unduly high tax rates" there is a red herring when we are talking about equalization. The provinces decide what their levels of tax rates will be, and the equalization is partly a consequence of that. If we are interested in and concerned with unduly high tax rates in the provinces, we are not talking about equalization transfers, we are talking about general deficiency transfers, such as those which are made under EPF, which are to help lower the burdens of tax that provinces would otherwise have to impose. I do not know whether this is an issue or a problem with this commit-

[*Traduction*]

afin de fournir à un niveau de qualité comparable les services publics à des niveaux sensiblement comparables d'imposition. Le Parlement et le gouvernement fédéral sont chargés de cette responsabilité.»

Donc, si j'ai bien compris, c'est la responsabilité du gouvernement fédéral, et par conséquent, il doit y donner suite.

Ce que je n'aime pas ici c'est l'expression «acceptable». «Comparable» constitue déjà une approximation et ce que l'on entend par «assez comparable» je n'en sais tien.

Je crois également que cela pourrait pousser les provinces récipiendaires à mendier de l'argent auprès des autres provinces au lieu de continuer à recevoir des transferts de l'ensemble de la nation, transferts ajustés selon la répartition des revenus dans une économie intégrée à l'échelle du pays. Je crois que les provinces à faible revenu, les provinces récipiendaires, feraient forcément l'objet de pressions politiques, ce qui minerait leur autonomie au sein de l'entité fédérale canadienne. Il faut espérer que cela ne se produira pas, mais nous connaissons tous certains faits politiques de la vie: cela pourrait fort bien se produire, cela pourrait être très destructif. A mon avis il s'agit là d'une proposition confédérale et non d'une proposition fédérale. Nous ne sommes pas une confédération. Si nous voulons le devenir, très bien, discutons-en. Toutefois, je ne crois pas que ce soient vraiment notre objectif.

Autre chose; la proposition telle qu'énoncée . . . évidemment c'est peut-être le cas . . . prévoit apparamment des versements aux provinces identiques par habitant et tirés du pool de revenu. Des paiements égaux par habitant sont toujours injustes puisque les provinces à faible revenu se voient toujours forcées de prélever des impôts plus lourds pour réunir leur contribution.

Il n'est pas vrai, je crois, qu'il n'y a eu aucune redistribution au Canada jusqu'à récemment. Bien qu'assez modeste, depuis la Confédération, la loi a toujours prévu des subventions qui ont eu ce résultat et ces subventions ont été rajustées à la suite des recommandations de commissions comme Duncan et Wade, et d'autres, tenant compte de la situation particulière des provinces à faible revenu. Mais ce n'est qu'avec Rowell-Sirois et subséquemment que nous avons vu des dispositions sophistiquées et étendues comme celles que nous connaissons aujourd'hui.

Quelques autres considérations. Nous entendons souvent énoncer l'objectif de la péréquation comme étant le suivant—et le mérite est souvent attribué à M. Sharp mais cela figure dans Rowell-Sirois aussi . . . C'est pour permettre aux provinces d'offrir des niveaux comparables de services publics sans avoir à prélever des impôts indûment élevés. Le «taux d'impôt indûment élevé» nous induit en erreur lorsqu'il est question de péréquation. Ce sont les provinces qui décident de leurs taux d'imposition et la péréquation en découle. Si nous nous intéressons et si nous nous inquiétons des taux d'impôts indûment élevés dans les provinces, nous ne parlons pas de paiements de péréquation, nous parlons des paiements généraux pour combler les lacunes, tels que ceux versés en vertu du FPE, prévus pour aider à diminuer le fardeau fiscal que les provinces devraient autrement imposer. Je ne sais pas si cette question

[*Text*]

tee, but I would say if you think it is, you do not need to worry about it.

Secondly, it is sometimes proposed that instead of equalization there be income distribution among individuals; that equalization has not worked in narrowing fiscal disparities. Well, equalization was never intended to do that; it was intended to compensate for differences in fiscal capacity which arise from economic disparities. If we had the same money going in, or large sums, to income redistribution among individuals, this would presumably bring everyone up to some sort of poverty line, unless we were thinking of raising everyone to the same per capita level, and then of course we could forget about equalization. But if we are bringing everyone up to some definition of the poverty line, those people are not going to be paying income taxes. It would have some effect on expenditure taxes and some other taxes, but we would still be left with very substantial, almost as great economic disparities as we have at present.

I would like to offer another article dealing with that question, which was frequently raised by the former Premier Bennett of British Columbia and which still emanates from that source, "The Constitutional Conference of December 1969: Some Economic Pitfalls", in which I try to address that question. I would like to leave that with your staff.

• 2130

One other consideration is that we need to be careful to distinguish between regional development objectives and equalization objectives. It is not the objective of equalization to narrow economic disparities, it is to compensate for differences in those. It is the objective of regional development policy, and you are probably expecting me to say to narrow regional disparities, well, that is entirely the wrong target for that sort of policy. What we are looking for is the optimum, most efficient utilization of resources in all of our provinces. That is what we are looking for.

It is quite possible, if we achieve this, the federal government in concert with the provinces, that economic disparities would be increased. If by any chance they were reduced, as they could well be, then the equalization formula would automatically adjust to take that into account. I mention these points because there has been so much confusion in them in the literature and in the discussions of them.

Mr. Chairman, do I have time to say something about EPF?

The Chairman: Yes.

Mr. Graham: I will try to make this relatively brief. I want to comment mainly on post secondary education but I would be glad to add a few thoughts on health care in the discussion, if you wish.

We can argue, as has been argued before you, and I would be very surprised if Premier Hatfield yesterday did not argue this, that EPF has done exactly what it is supposed to do, that

[*Translation*]

touche ou inquiète le comité, mais si c'est le cas, vous n'avez pas à vous en préoccuper.

Deuxièmement, on dit parfois que les paiements de péréquation pourraient être remplacés par une répartition du revenu parmi les particuliers; que la péréquation n'a pas réussi à rétrécir les disparités fiscales. Or la péréquation n'a jamais eu ce but; elle sert plutôt à compenser les différences de capacité fiscale qui découlent des disparités économiques. Si nous consacrions les mêmes sommes, des sommes considérables à la redistribution des revenus parmi les particuliers, on peut supposer que tout le monde parviendrait à un seuil de pauvreté quelconque, à moins que nous ne songions à hausser tout le monde au même niveau de revenu par habitant dans lequel cas, évidemment, il ne serait plus question de péréquation. Toutefois, si nous voulons hausser tout le monde à la même définition du seuil de la pauvreté, ces gens ne verseront pas d'impôts sur le revenu. Évidemment cela aurait un certain effet sur les taxes de vente, entre autres, mais nous aurions toujours là une disparité économique considérable, presque aussi grande qu'à l'heure actuelle.

J'aimerais attirer votre attention sur un autre acticle de moi qui porte sur cette question souvent soulevée par l'ancien premier ministre de Colombie-Britannique, M. Bennett et dont il parle d'ailleurs toujours, «La Conférence constitutionnelle du mois de décembre 1969: certains risques économiques». J'aimerais laisser ce texte à votre personnel.

D'autre part il importe de distinguer entre les objectifs d'expansion régionale et ceux de la péréquation. La péréquation ne sert pas à diminuer les disparités économiques, mais plutôt à compenser les différences qui existent entre celles-ci. C'est l'objectif de la politique d'expansion régionale et vous vous attendez probablement à ce que je parle de diminution des disparités régionales? Eh bien ce serait là un objectif tout à fait erroné pour ce genre de politique. Nous recherchons plutôt l'utilisation maximum, la plus efficace, des ressources de toutes nos provinces. C'est ce que nous recherchons.

Il est fort possible, si nous y parvenons, si le gouvernement fédéral y parvient de concert avec les provinces, que les disparités économiques augmentent. Si par chance elles diminuaient, ce qui pourrait aussi fort bien être le cas, alors la formule de péréquation s'ajusterait automatiquement pour en tenir compte. Si je mentionne ces points, c'est qu'il y a eu tant de confusion à leur sujet dans la documentation et les discussions.

Monsieur le président, ai-je-le temps de dire quelques mots au sujet du FPE?

Le président: Oui.

M. Graham: Je vais tenter de faire vite. Je veux parler surtout de l'enseignement post-secondaire, mais je serai heureux d'ajouter quelques pensées au sujet de la santé, si vous le désirez.

On peut prétendre, comme certains l'ont fait devant vous, et je serais très surpris si le premier ministre Halfield hier ne l'avait pas prétendu, que le FPE a tout à fait réalisé ses

[*Texte*]

the federal government got out of open-endedness and the provinces have unconditionality. If the provinces have not maintained their shares of certain of these programs, well, so what?—they were not expected to since the grants were to be unconditional. I have some sympathy with that point of view.

But I am concerned with respect to postsecondary education at the suggestion—more than suggestions we are hearing—that the federal government may want to withdraw or greatly reduce its cash contributions. I would very much regret no longer seeing a federal presence with respect to postsecondary education where I think there are some essential important national interests.

I want to say something about that, but before I do, and it is here that I am very much in accord with what my colleague, Tony Scott, has said, I urge you to watch the transfer of tax points equalized to the national average as a means of adjustment that is incorporated in the present EPF agreements because these always work to the disadvantage of the lower income provinces. They are equalized only to the national average as compared with the federal government retaining those full revenues and distributing to the provinces where they are distributing them on an equal basis, including those that are collected from the higher income provinces where those revenues are more lucrative.

So, the lower income provinces are always disadvantaged by that kind of measure. They are aware of it, and I believe at the last arrangements that Ontario even suggested, why not equalize for these purposes to the highest provinces? I think that would have been quite satisfactory to the lower income provinces, and I was interested that it should have come from that source.

If there is a withdrawal from post secondary education of the cash transfers, I hope there will be some attention to the distributive effects on this because the western provinces—Ontario too, I should think—would be much more able to bear the brunt of this and to absorb the reduced federal contribution than would the Atlantic provinces who would be hit very hard by that kind of move.

Now, with respect to the way of approaching post secondary education, I am very much at one with Tony Scott on this. I believe the chief beneficiaries of instruction and post secondary education, certainly at the undergraduate level, are the students themselves and that fees should more fully reflect the cost of instruction, and I think it would be reasonable to expect a larger burden, on the average, to be borne privately than is being borne at present. At the same time, it is extremely important that the move is made in that direction, that care be taken that access to university not be according to the economic status of students; that the access to universities be in accordance with the intellectual ability and interest of students to engage in higher intellectual studies.

• 2135

I would suggest, therefore, with Tony Scott, or support him in this, that if the federal government is looking for greater visibility and recognition, it might well look towards student

[*Traduction*]

objectifs, c'est-à-dire que le gouvernement fédéral a trouvé moyen d'échapper à l'absence limites et les provinces ne sont assujetties à aucune condition. Si les provinces n'ont pas fait leur part de certains programmes, et puis après? . . . Ce n'était pas prévu, puisque les subventions étaient sans condition. J'ai quelque sympathie pour ce point de vue.

Toutefois, je m'inquiète de l'enseignement post-secondaire et de l'idée—c'est plus qu'une idée—que le gouvernement fédéral pourrait arrêter ou réduire considérablement ses contributions en espèces. Je serais tout à fait désolé de ne plus voir de présence fédérale au niveau de l'enseignement post-secondaire, puisque j'estime que cela met en jeu certains intérêts nationaux essentiels.

J'aimerais dire quelques mots à ce sujet, mais auparavant . . . A ce sujet je suis tout à fait d'accord avec mon collègue, Tony Scott; je vous encourage à faire très attention à la question du transfert des points d'impôt fondé sur la moyenne nationale dans le cadre des ententes actuelles de FPE, puisque cette formule fonctionne toujours au désavantage des provinces à faible revenu. En effet, la péréquation ne se fait que sur la moyenne nationale alors que le gouvernement fédéral retient ses pleines ressources pour les distribuer aux provinces d'une façon égale, y compris les revenus perçus dans les provinces à revenus plus élevés où, bien sûr, les revenus sont plus lucratifs.

Ainsi, les provinces à faible revenu sont toujours désavantagées par ce genre de formule. Elles le savent et je crois que lors des dernières négociations, l'Ontario a même proposé d'augmenter les paiements des provinces les mieux nanties. Je crois que les provinces à faible revenu en seraient très satisfaites et il est intéressant de noter que la suggestion vient de là.

Si l'on cesse les transferts en espèces pour l'enseignement postsecondaire, j'espère qu'on s'inquiétera des effets sur la répartition, car les provinces de l'Ouest et l'Ontario, du moins je le pense, seraient beaucoup mieux placées pour en subir les conséquences et combler la différence provoquée par une réduction de la contribution fédérale. Les provinces de l'Atlantique seraient très durement touchées par une telle mesure.

Quant à l'enseignement postsecondaire, je suis tout à fait d'accord avec Tony Scott à ce sujet. Je crois que les principaux bénéficiaires de l'instruction et de l'enseignement postsecondaires, et certainement au niveau du baccalauréat, sont les étudiants eux-mêmes et que les frais de scolarité devraient mieux réfléter le coût de l'instruction. Je crois qu'il est tout à fait raisonnable de s'attendre à ce qu'une plus large part du fardeau soit supportée par l'individu que ce n'est le cas actuellement. Par la même occasion, il faut faire très attention à ne pas lier l'accès à l'université aux circonstances économiques des étudiants; les universités doivent accepter les candidats d'après leur capacité intellectuelle et l'intérêt qu'ils portent aux études intellectuelles supérieures.

Tout comme Tony Scott, je pense que si le gouvernement fédéral veut voir son rôle reconnu, il doit considérer qu'en soutenant les étudiants il finance les universités en plus de sa

[*Text*]

support as a way of funding the universities combined with an increase in instructional costs. At the same time, I think it would be legitimate for the federal government to make general grants directly through the provinces, presumably, in support of research; research that is at the discretion of the university to determine.

Now, the federal government may not want, on its own, to take the responsibility for widespread fee increases across the country by moving into this measure, and for that reason I think it would be necessary that this sort of new look, new view, of financing universities be arrived at only in concert with the provinces. It is in their interest to go along with that too, and in concert with the universities. I think it would take some time to bring this in, and I think serious consideration should be given to the AUCC proposal, pending a longer term arrangement of this sort, and the Dalhousie brief, which I think you have received or will receive tomorrow, in which I participated, takes this view: Let us take the amount of cash that is presently available, give it to perhaps a special committee to distribute among the provinces then to be distributed among the universities to keep them going until some new arrangement is worked out.

Now, I am concerned here that, in any kind of measure to support the universities, that great care be made not to undermine the place of Canadian universities as institutions of higher learning by in any way directing support to particular instructional programs or to particular areas of research. That, in my opinion, would be a grave mistake and would do a grave disservice, both to these institutions which need to be nurtured and encouraged in their fundamental aims and to the country.

The special and unique contribution of the universities is their examination of science and society and humanity from carefully considered theoretical principles through continous discipline studying. Only if the universities have the support they need, for fundamental research and study and for serious academic instruction, can they really perform their essential academic functions. Only then can they also make their most effective contributions to public issues and to economic and social development. It is this contribution that you should be looking for from the universities and you should be supporting. Do not get hung up on high tech and highly qualified manpower. We need it, but if you want the universities to contribute to this, do not ask them to do it in an ad hoc shifting way by supporting this program or that program. Support the universities well to do the unique job which universities are there to do; to engage in higher intellectual study and research.

I feel as strongly about this, not that it matters very much how I feel about this, as about any other issue with which you are confronted.

There is a good deal of elaboration of these views in one of the volumes of the "Report of the Nova Scotia Royal Commission on Education" and "Public Services and Provincial-Municipal Relations" on which commission I had the privilege to serve as chairman, and I would like to leave this volume and

[*Translation*]

participation directe aux frais des universités. En même temps le gouvernement fédéral pourrait subventionner la recherche par l'entremise des provinces, les universités restant libres d'en déterminer les mdodalités.

Le gouvernement fédéral pourrait fort bien refuser la responsabilité d'une augmentation généralisée des frais de scolarité dans tout le pays. Il faudrait donc trouver une nouvelle façon de financer les universités de concert avec les provinces. L'une et l'autre ont en effet tout l'intérêt à aller dans ce sens. Il faudrait un certain temps pour instaurer ce nouveau régime et je crois que l'on devrait réfléchir sérieusement à la proposition de l'Association canadienne des universités et collèges en attendant de nouvelles dispositions à long terme. N'oublions pas non plus le mémoire de Dalhousie que vous avez déjà reçu ou que vous recevrez demain. J'ai participé à sa rédaction et il préconise l'option suivante: prenons les sommes actuellement disponibles, confions-les à un comité spécial, peut-être, pour qu'il les répartisse entre les provinces et ensuite entre les universités. Ces dernières pourront aussi fonctionner jusqu'à ce que l'on prenne de nouvelles dispositions.

Je tiens à préciser que, quelles que soient les mesures prises pour aider les universités, l'on prenne le plus grand soin de ne pas miner la place des universités canadiennes comme établissements de haut savoir en versant une aide à un programme particulier ou à un secteur particuler de la recherche. A mon avis, ce serait une grave erreur, un mauvais service envers les institutions mêmes qu'il faut soutenir et encourager dans leurs objectifs fondamentaux.

La contribution spéciale et unique des universités provient de leur examen des sciences, de la société et des sciences humaines à partir de principes théoriques choisis avec soin jusqu'à leur étude continuelle d'une discipline. Ce n'est qu'avec l'appui dont elles ont besoin pour la recherche fondamentale, les études et pour l'enseignement scolaire sérieux que les universités peuvent remplir leurs fonctions scolaires essentielles. Ainsi seulement peuvent-elles apporter leur contribution la plus efficace aux questions d'intérêt public, au développement économique et social. C'est cette contribution des universités que vous devez rechercher et appuyer. Ne vous laissez pas égarer par la haute technologie et la main-d'œuvre hautement spécialisée. Nous en avons besoin, mais si vous voulez que les universités contribuent à cet aspect, ne leur demandez pas un changement de direction ad hoc en appuyant tel programme ou tel autre. Donnez un bon appui aux universités pour qu'elles remplissent la tâche unique qui est la leur: se consacrer à l'étude et à la recherche intellectuelles supérieures.

Mes sentiments à ce sujet sont très profonds mais ce que je pense importe peu, pas plus que ce que je pense de tout le reste.

Il y a une excellente étude détaillée de ce point de vue dans l'un des volumes du «Report of the Nova Scotia Royal Commission on Education» et «Public Services and Provincial-Municipal Relations». J'ai eu l'honneur d'être président de cette commission et j'aimerais vous laisser ce volume et attirer

[*Texte*]

draw the attention of your staff particularly to Chapter 4 on university finance and acountability.

As I would also like to leave a paper on "Perceptions of Canadian Universities in Relation to Funding" with respect to which I have made a few very truncated remarks where I emphasize the Maritime perspective, and another paper related to what I think are fundamental issues facing Canadian society, which relate very much to many of the issues facing this committee—called "Community in Question". I am sorry to be inundating you with all this print and I am not expecting you all to read it all. But since, as I said, I am having to attempt to epitomize a lifetime of work in these matters, I can transmit some of these views, for what they are worth, to you by these means.

• 2140

I think, Mr. Chairman, I have spoken more than long enough and been indulged by your patience more than enough, so I will refrain, for the moment, from saying anything about the tax collection agreements. I have a few brief notes if you want to hear anything on that subject.

Thank you, gentlemen.

The Chairman: Thank you very much, Professor Graham.

The statements have been long but they have been good, they have been beyond my expectations, in any event, the kind of views that we have had expressed here this evening. I am wondering to what extent it is necessary to keep Professor Scott and Professor Helliwell here to go through another round of questioning, because it is getting late and I do not want to keep them too long. I really feel that we have had an opportunity to question them well, we got to the point, did we not, really? Professor Graham's position is somewhat different, and I think in questioning Professor Graham we can really give the subject the attention it deserves. Is that agreed?

Professor Scott and Professor Helliwell, I want to hank you very kindly for having taken the time to come and address us this evening. I think you have been very helpful to us and certainly, have deepened our knowledge of the objectives and the workings of the equalization program and provoked our thinking as to how it should evolve in the future. I thank you very much.

Mr. Helliwell: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Loiselle, do you have a question for Professor Graham?

M. Loiselle: Professeur Graham, une question bien courte. Vous semblez dire que vous recommandez, dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, une augmentation des frais d'admission, des frais à la charge de l'étudiant lui-même. Évidemment, vous dites qu'on doit s'assurer ne pas atténuer le principe d'accessibilité.

Ce sujet m'intéresse beaucoup. Il y a un groupe de vos collègues qui semblent dire que si nous suivions cette avenue, c'est-à-dire demander aux étudiants de payer plus, cela nuirait aux plus petites universités ou encore aux universités en développement et cela favoriserait indûment les universités déjà bien établies. Si l'étudiant doit contribuer davantage, il va

[*Traduction*]

tout particulièrement votre attention sur le chapitre 4 qui porte sur le financement des universités et l'imputabilité.

J'aimerais également vous laisser un document intitulé «Perceptions of Canadian Universities in Relation to Funding» où j'ai puisé quelques remarques, par exemple, lorsque j'ai parlé du point de vue des Maritimes; un autre document qui porte sur ce que j'appellerais une question fondamentale pour la société canadienne, et qui touche de près aux questions sur lesquelles votre Comité doit se prononcer. Il est intitulé «Community in Question». Je m'excuse de vous inonder de documents et ne m'attends pas à ce que vous les lisiez tous. Mais comme je l'ai dit, je dois tenter de résumer toute une vie passée à étudier ces questions, je puis vous transmettre certaines de mes opinions, pour ce qu'elles valent, de cette façon.

Monsieur le président, je crois avoir parlé assez longtemps et avoir assez abusé de votre patience. J'éviterai donc d'aborder la question des accords sur la fiscalité. J'ai apporté quelques notes si vous souhaitez en savoir plus long là-dessus.

Merci, monsieur.

Le président: Merci beaucoup, professeur Graham.

Les exposés ont été longs, en effet, mais ils en valaient la peine. En tout cas les opinions exprimées ce soir sont allées au-delà de mes attentes. Je ne crois pas qu'il soit vraiment nécessaire de garder le professeur Scott et Helliwell pour un autre tour de questions, car il se fait tard et je ne voudrais pas les garder ici trop longtemps. Nous avons eu l'occasion de les questionner amplement et avons appris ce que nous voulions, n'est-ce pas? La position du professeur Graham est quelque peu différente, et en lui posant des questions, nous aurons vraiment donné au sujet toute l'attention qu'il mérite. Etes-vous d'accord?

Messieurs les professeurs Scott et Helliwell, je tiens à vous remercier du temps que vous nous avez consacré ce soir. Vous nous avez été très utile et avez certainement accru nos connaissances sur les objectifs et le fonctionnement du programme de péréquation et suscité des idées quant à son orientation. Merci beaucoup.

M. Helliwell: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Loiselle, avez-vous une question à poser au professeur Graham?

Mr. Loiselle: Professor Graham, a very brief question. You seems to recommend, in the field of post-secondary education, an increase of tuition fees, the costs paid by the student. Of course, you also say that we must not infringe upon the principle of accessibility.

I am very interested in this matter. Some of your colleagues seem to believe that if we were to proceed this way, that is ask students to pay more, it would harm smaller universities or developing universities and unduly favour well-established ones. It the student has to pay more, he will want access to a better loan and scholarship system. It will create some compe-

[*Text*]

vouloir avoir accès à un meilleur système de prêts et bourses. On va créer une certaine compétition. L'étudiant va souhaiter aller dans une plus grande université. Quelle est votre pensée là-dessus?

Mr. Graham: I think that is a very important question. I was very interested that the new Chancellor of Acadia University—a smaller university of which Alex Colville, the artist, who has a deep interest in Canadian social affairs, has become chancellor—in his installation address proposed something very close to what I am proposing. In fairness, one has to say that there was some reaction against it, but there was also a lot of support for it. That says nothing, except to observe that the chancellor of a small university, not very far from here, has supported this view.

I think it is important that students, of a small or large university, are aware of the costs, of educating them and of the benefits they are getting. Like marriage, I think higher education is something not to be entered into lightly, and if they are more aware of the cost, they are more likely to be careful in making that decision. But, at the same time, of course, we do not want students to be inhibited from or deprived of going to universities if they have the ability and interest in going there. It is my own opinion that there are many students in the universities today—and have been for years—who probably should not be there and are not profiting themselves or society very much by being there. However, I will not worry you too much with my prejudices in that direction.

• 2145

In the Nova Scotia royal commission document that I have left, we did attempt to address that issue and what we proposed there was that financial assistance be made available in the form of extended loans—of course, we already have some student loans programs, but with these repayments would not start until, say, five years or X years after graduation—and that there be sufficient bursaries related to the income status of students so that lower income students would not have to incur a higher level of indebtedness to get through universities than the higher income students. Now, of course, no one is going to gauge this or calculate this with great precision, but I think it is possible to develop policies on that side of things to prevent the undesirable from happening—that is, excluding students in the lower income groups from attending those universities.

I am not altogether convinced by the argument that smaller universities are in any disadvantaged position in that respect in relation to large ones; perhaps they are. In any case, I would agree that great care should be given in designing any program to try to see that the smaller universities are not disadvantaged. I do not see why they need to be.

Another proposal that we made was that, given that the first year of university is very much an experimental year—students do not really know whether university is for them or whether they are suited to it, even assuming that they meet the minimum admission standards, that are not all that high, that we now impose—for that reason and also because they have less opportunity to work and earn money for their first year,

[*Translation*]

tition. The student will want to go to a bigger university. What is your view on this?

M. Graham: C'est une question fort importante. J'ai trouvé très intéressant que le nouveau chancelier de l'Université Acadia, une petite université dont l'artiste Alex Colville, qui s'intéresse beaucoup aux affaires sociales canadiennes, est devenu chancelier . . . ait fait une proposition fort semblable à la mienne dans son discours d'investiture. En toute justice, il faut dire qu'elle a suscité certaines réactions négatives, mais aussi beaucoup d'appui. Cela ne signifie rien, sauf que le chancelier d'une petite université, non loin d'ici, a appuyé cette idée.

Il importe que les étudiants, des petites ou grandes universités, soient conscients du coût de leur éducation et des avantages qu'ils en retirent. Comme le mariage, l'enseignement supérieur est quelque chose qu'on ne doit pas prendre à la légère, et en étant plus conscient des coûts, ils réfléchiront probablement plus aux conséquences de leur décision. Il va de soi que nous ne voulons pas non plus nuire aux étudiants qui ont les aptitudes et l'intérêt nécessaires, et qui veulent allé à l'université. J'estime personnellement que les universités comptent maintenant, et depuis quelques années, de nombreux étudiants qui ne devraient probablement pas y être et qui n'en retirent aucun avantage, la société non plus. Toutefois, je ne vous inquiéterai pas en étalant mes préjugés à ce sujet.

Dans le rapport de la Commission royale de la Nouvelle-Écosse que j'ai apporté, nous avons tenté de traiter cette question et avons proposé d'offrir une aide financière sous forme de prêts . . . Bien entendu, il existe déjà des programmes de prêts aux étudiants, mais le remboursement de ces nouveaux prêts ne commencerait pas avant cinq ans ou plus après la graduation. Nous proposons également d'offrir un nombre suffisant de bourses fondées sur le revenu des étudiants afin que les étudiants à faible revenu n'aient pas à plus s'endetter que les autres pendant leurs études. Bien entendu, personne ne peut en juger avec une grande précision, mais il demeure possible d'élaborer des politiques dans ce sens afin d'empêcher ce résultat négatif, soit exclure les étudiants des familles à faible revenu de ces universités.

Je ne suis pas absolument convaincu que les petites universités seraient défavorisées par rapport aux plus grandes, peut-être que c'est vrai. De toute façon, je conviens qu'il faudrait prendre grand soin de ne concevoir aucun programme qui défavorise les petites universités. Je ne vois pas pourquoi elles devraient l'être.

En outre, étant donné que la première année d'université est plus ou moins une année d'essai, les étudiants ne savent pas vraiment si l'université leur convient, même s'ils satisfont aux normes d'admission minimales, qui ne sont pas si élevées. Étant donné qu'ils ont moins l'occasion de travailler et de gagner de l'argent pendant cette première année, parce qu'ils terminent l'école secondaire à la fin de juin d'habitude, nous

[*Texte*]

because they get out of high school usually at the end of June, we have proposed in the first year of university that a larger amount of assistance in the form of bursaries be given so that there would not be an impediment to students to get into university and try it out on those financial grounds. Once they see that it is for them, all right, then they should be prepared to undertake a bigger financial commitment; if they find that it is not for them, then they have not incurred a great financial loss.

M. Loiselle: Alors, vous rejetez complètement toute la philosophie qui existe en France, ou encore celle de ceux qui prônent cette idée au Canada à savoir que l'enseignement universitaire devrait être gratuit?

Mr. Graham: If we want to go that route, then look at some of the socialist countries that have gone that route—of perhaps non-socialist as well. You generally have access limited to a very few, a much smaller part of the population, and much less flexibility in changing programs—a student slips a little and he is out. I think if we were to do this the cost would become so great that we would have to impose some such limitations.

I am all for universities being elitist institutions because we are talking about intellectual elite. After all, when we are picking a baseball team, we are looking for those who have the best qualities for playing baseball. If we are looking for people to go to universities, we should pick the intellectual elite.

I guess my short answer is: I very much doubt that the Canadian people and Canadian society would really like to take that route.

M. Loiselle: Vous proposez en fait que le rôle du gouvernement fédéral soit de financer cela par le biais d'un meilleur système de financement pour les étudiants, premièrement et deuxièmement, par des programmes de recherche en collaboration avec les provinces . . . Dans le fond, ce que vous dites c'est que l'on doit financer les étudiants, les programmes de recherche, et laisser le financement des institutions du ressort provincial?

• 2150

Mr. Graham: I agree with Professor Scott that students should be expected to pay a large part of the instructional costs but that the costs of research should not be imposed on student fees because the benefits from research are largely social benefits and not so much private benefits. The same thing would apply to a greater degree for graduate studies, although I would raise fees there for professions, particularly.

I am sorry, I am afraid I have lost the train of your question. I am getting caught up in my own rhetoric.

M. Loiselle: Pour résumer, est-ce que le financement des institutions, de l'institution qu'est l'université, peut retomber uniquement sous la responsabilité de la province ou des provinces?

Mr. Graham: That is, finance universities directly. Just let me get the precise statement that I was proposing here. I was suggesting what I have already suggested about fees reflecting something approaching full instructional costs and block

[*Traduction*]

avons proposé qu'on offre des bourses plus importantes pendant la première année d'université afin de ne pas empêcher les étudiants de tenter l'expérience. S'ils constatent que cela leur convient, fort bien, ils devraient alors être disposés à s'engager plus avant du point de vue financier. S'ils se rendent compte que cela ne leur convient pas, ils ne subiront pas alors des pertes financières importantes.

Mr. Loiselle: So, you completely disagree with the philosophy which now prevails in France, or that some people favour in Canada; that university education should be free?

M. Graham: Si nous voulons aller dans ce sens, tenons compte de l'expérience de certains pays socialistes qui ont procédé ainsi, ou peut-être aussi des pays non socialistes. En général, l'accès est limité à une proportion beaucoup plus restreinte de la population et les étudiants ont beaucoup moins la possibilité de changer de programme. Si nous choisissions cette voie, les coûts deviendraient tellement énormes que nous devrions également imposer de telles limites.

J'accepte entièrement que les univesités soient des institutions élitistes car il s'agit d'une élite intellectuelle. Après tout, lorsqu'on choisit une équipe de baseball, on cherche les joueurs les plus aptes. Si nous recherchons des étudiants d'université, nous devons choisir parmi l'élite intellectuelle.

Bref, je doute fort que la population et la société canadiennes favorisent vraiment cette option.

Mr. Loiselle: In fact, you want the federal government to fund this, first through a better funding system for students, and secondly, through research programs in conjunction with the provinces. Essentially, you say that we should fund the students, the research program and leave the funding of institutions to the provinces?

M. Graham: Je conviens avec le professeur Scott que l'on devrait demander aux étudiants d'assumer une grande part des frais d'enseignement, mais il ne faut pas leur imposer les coûts de la recherche car cette dernière profite surtout à la société en général et non aux particuliers. Il en est de même dans le cas des études universitaires supérieures; toutefois j'augmenterais les frais de scolarité dans le domaine des professions.

Je m'excuse, je crains d'avoir perdu le sens de votre question. Je me laisse prendre à mes propres idées.

Mr. Loiselle: In a nutshell, should the funding of institutions, universities, be the sole responsibility of the province or provinces?

M. Graham: C'est-à-dire financer directement les universités. Permettez-moi d'apporter une précision sur ce que je propose. Les frais de scolarité devraient se fonder sur la totalité des coûts d'enseignement, le gouvernement fédéral

[*Text*]

grants in aid of research from the federal government and then suggesting that the provincial governments might assume greater responsibility for capital costs than they now do, although they assume—varying from province to province—very considerable responsibilities, as well as some general support for operating costs.

So it is a problem here of finding the balance for support—how much is coming through the higher fees that are financed by payments directly to students—and I am not sure that it would be realistic to expect all the support of students to come through the federal government.

I think there would have to be a pretty important provincial role here, too. Apart from the research grants that are being made, which should have some capital cost built into them, I would see the province being the main source that would look after the direct operating costs that are not picked up through the higher fees and through the research grants that might be made from the federal government.

M. Loiselle: Merci.

The Chairman: Mr. Weatherhead.

Mr. Weatherhead: Mr. Chairman, just picking up on Mr. Loiselle's questioning regarding the possibility of no tuition fees at all: it was my impression that most of the American states have universities where there is no tuition at all. You mentioned the socialist countries, Professor Graham; but what has been the experience of the American universities that have had no tuition fees at all, or is that the case?

Mr. Graham: I am sorry, I would like to be able to give you some hard information on this. Once it was close to being the case that a student from that state would pay rather nominal fees. Of course, the private universities have very high fees for students: in the better private universities in the United States they will be paying $5,000 or perhaps more a year, depending on their program. I think the fees have also gone up very considerably in the state universities and there has been a considerable move towards fees covering a larger share of the costs of the universities. But certainly, relatively, that has been the policy of the state universities, the land grant universities.

I am not sure what lesson we would draw from that. The American universities have higher participation rates than we have, I think, which is an outcome partly of lower costs of many of these state institutions and perhaps partly of a somewhat greater affluence of that country and a greater diversity of institutions so that you can find a university or a college that almost anyone can go to.

I would not be in favour myself of taking that route. I think I see universities as being places for higher intellectual studies: if one wants to engage in other more vocationally oriented programs, I think there are other kinds of institutions that can do that better, and I think on-the-job training is often better even than those institutions.

Mr. Weatherhead: We have heard in other places that, even if there were some fair and equitable programs to allow the student to repay loans over a period of time, depending on his income in future years or what have you, there still would be quite a disincentive for a number of students to contemplate

[*Translation*]

devrait offrir des subventions pour venir en aide à la recherche et les gouvernements provinciaux devraient assumer une plus grande part des coûts en capital qu'à l'heure actuelle, bien qu'ils assument des responsabilités considerables—selon les provinces—ainsi qu'une part des frais d'exploitation.

Il s'agit donc d'arriver à un équilibre—dans quelle mesure le financement doit-il venir de frais de scolarité plus élevés financés par des versements directs aux étudiants—et je ne suis pas sûr que l'on puisse s'attendre à ce que tout l'appui aux étudiants vienne du gouvernement fédéral.

Je crois que les provinces devraient également jouer un rôle fort important. Sauf pour ce qui est des subventions à la recherche, qui incluraient certains coûts en capital, la province assumerait la responsabilité des frais d'exploitation directs à payer après une augmentation des frais de scolarité et les subventions à la recherche venant du gouvernement fédéral.

Mr. Loiselle: Thank you.

Le président: Monsieur Weatherhead.

M. Weatherhead: Monsieur le président, pour en revenir à l'observation de M. Loiselle sur l'enseignement gratuit, je croyais que la plupart des états américains avaient des universités où l'on n'exigeait aucun frais de scolarité. Vous avez parlé des pays socialistes, professeur Graham, mais qu'elle a été le cas échéant, l'expérience de ces universités américaines gratuite?

M. Graham: Excusez-moi, j'aimerais vous donner des renseignements précis là-dessus. Il est vrai qu'à un moment donné un étudiant de l'état même versait des frais minimes. Bien entendu, les universités privées exigent des frais de scolarité très élevés. Dans les meilleures universités américaines cela peut atteindre $5,000 ou plus, selon le programme. Les frais de scolarité ont aussi considérablement augmenté dans les universités d'états et l'on cherche de plus en plus à ce qu'ils représentent une grande part des frais des universités. Mais il est vrai que dans un certain sens c'est la politique des universités d'état.

Je ne sais trop quelle leçon nous pourrions en tirer. Les universités américaines comptent plus d'étudiants que les nôtres ce qui peut être attribué en partie aux coûts moins élevés de bon nombre de ces institutions d'état, et peut-être aussi à une plus grande affluence dans ce pays et à des institutions diversifiées. Il y a des universités où n'importe qui peut aller.

Personnellement, je ne favorise pas un tel système. D'après moi, les universités doivent offrir des études intellectuellement supérieures. Si quelqu'un veut suivre des cours d'orientation professionnelle, il existe d'autres établissements plus appropriés. D'ailleurs, la formation en cours d'emploi est souvent meilleure que celle offerte dans ces établissements.

M. Weatherhead: D'aucun nous ont dit que même s'il existait des programmes justes et équitables permettant à l'étudiant de rembourser ces prêts sur une plus longue période de temps, selon son revenu, un certain nombre d'étudiants hésiteraient quand même à s'endetter de cette façon même s'ils

[*Texte*]

taking on a big debt burden even if they could perhaps repay it over a great number of years, if and when they became successful. From your experience in this area, and elsewhere perhaps, do you think it is a valid observation that if, for instance, they had to borrow $10,000 or $20,000 or any given sum, even if they could repay it over a long period of time—that would be a real disincentive to the accessibility of their going in there to start with?

• 2155

Mr. Graham: I think the disincentive is probably less with the contingent repayment scheme that you mention where the repayment would depend upon one's future income. Yes, I think there would be some disincentive but, again, I think it is not a bad thing for people to know the price that is being incurred for a service that they are getting the benefit from. I do not see particularly why people who are paying taxes to send people to universities—andI make a distinction between elementary and secondary school here and the universities—they should be expected to support students to go through universities who are going to get higher paying jobs than they are likely to have. Students are going to benefit, either directly from the university, as education as a consumer good, or from higher incomes.

One of the things about the contingency repayment scheme is that it is certainly not necessarily related, except perhaps in professions like medicine and law, to the amount of extra income one is getting by virtue of having gone to university. Studies have generally shown that there is very little link between university education and occupational competence, and often between future earnings. What it does mean is that there is some insurance that the financial burden will be commensurate with what one has had to borrow, only if one has the future income, so one has to look at this on balance. I shift from one side to the other depending on whether it is Monday to Friday on this one. I think the contingency repayment scheme takes some of the sting out of the disincentive.

Mr. Weatherhead: I was interested in your comments on the fact that there should not really be much government direction of interference in pure university research. I have some sympathy for the position but, on the other hand, we know the demands for the so-called new technologies which may be faddish, or may not be faddish; but, we have also heard criticisms of the universites' being bound up in the old ways and not responding too much to new ideas and the new needs for the country as a whole. There has been a lot of talk about the universities' serving a national need vis-à-vis their local, provincial or regional needs.

Why is the federal government involved anyway? One of the reasons is at least for the training of higher educated people or better educated people around the country, and up-grading education in general in that way. At the same time you seem to reject really much direction in the research programs at all. I wonder if you could elaborate on that a little bit?

Mr. Graham: Well, this relates both to research and instruction, does it not? If you are talking about the education or—?

[*Traduction*]

pouvaient échelonner les remboursements sur un plus grand nombre d'années. D'après votre expérience dans ce domaine et peut-être ailleurs, est-il vrai que, s'il devait par exemple, emprunter $10,000 ou $20,000, il hésiterait sérieusement à s'inscrire à l'université même s'il pouvait rembourser sur une longue période de temps.

M. Graham: Le facteur de dissuasion est probablement moindre si le remboursement dépend du revenu futur des étudiants, comme c'est le cas du programme que vous mentionnez. Je crois qu'il y aurait en effet un facteur de dissuasion mais, je le répète, il n'est pas mauvais qu'il sache combien coûte un service dont il tire de tels avantages. Je ne vois pas pourquoi des gens qui paient des impôts pour envoyer les étudiants à l'université—et je ne parle pas des écoles primaires et secondaires—devraient avoir à subventionner des étudiants qui occuperont après leurs études des emplois mieux rémunérés que les leurs. Les étudiants en tireront des avantages, soit par la qualité de l'enseignement qu'ils reçoivent à l'université, soit sous forme de revenus plus élevés.

Un aspect des programmes de remboursement est qu'il n'est certes pas nécessairement lié—sauf peut-être pour des professions comme la médecine ou le droit—aux revenus supplémentaires que reçoit une personne qui est allée à l'université. Des études ont démontré qu'il existe peu de liens entre l'enseignement universitaire et la compétence professionnelle et souvent les gains futurs. On s'assure seulement que le fardeau financier, sera déterminé en fonction du revenu futur, il faut donc en tenir compte. Je change assez souvent d'idée là-dessus. Je crois que ce programme de remboursement spécial atténue le facteur de dissuasion.

M. Weatherhead: Vous m'avez beaucoup intéressé en disant que le gouvernement ne devrait pas intervenir dans la recherche universitaire pure. J'en conviens dans une certaine mesure, mais par ailleurs, nous connaissons l'importance de la demande pour de nouvelles technologiques, qui sont parfois une mode éphémère. A côté de cela on critique les universités pour leur attitude passéiste et leur rejet des nouvelles idées et des nouveaux besoins du pays dans son ensemble. On a beaucoup dit que les universités doivent répondre aux besoins nationaux plutôt qu'aux besoins locaux, provinciaux ou régionaux.

Pourquoi le gouvernement fédéral intervient-il dans ce domaine? Une des raisons est qu'il souhaite former des gens plus instruits ou mieux instruits dans tout le pays, et accroître ainsi le niveau d'instruction de la population en général. Toutefois, on semble croire que le gouvernement ne devrait aucunement intervenir dans les programmes de recherche. Pourriez-vous nous en dire plus long là-dessus?

M. Graham: Ceci se rapporte à la recherche et à l'instruction, n'est-ce pas? Parlez-vous de l'instruction ou . . . ?

[*Text*]

Mr. Weatherhead: I think you referred more to research, but whatever you say.

Mr. Graham: Yes. This relates to what I was saying about the fundamental contribution that universities can make to society, through their engaging in careful theoretical fundamental studies. It is really upon that that everything else is going to depend. Now, if you start offering this program, training people in this particular technical area, then this of course—since it is drawing the funding, is going to draw the students. If your objective is to have a society which is in tune with the kind of high technology future that many people see, this is self-defeating. If you want that, then put the support for the theoretical studies, and the other things will take care of themselves.

Now you can say, well, they might not take care of themselves, but if you have to make a choice here—as I think one needs to do—you can be practically sure that if you try to support and direct the universities by supporting particular programs and studies, you are not going to get a very good result. Furthermore, if you look at the attempts that have been made to predict manpower needs and to relate educational programs to these needs, these attempts have been very unsuccessful. If you look at our whole experience with vocational training, you will find that a very small percentage of people who are trained in a particular vocation in technical schools end up in the particular trade or occupation for which they were trained. So it is a great way of both wasting resources and undermining the institutions upon which this kind of future development ultimately will depend. If you are looking for that kind of direct applied research—of course, you will get some done in the universities where it is coincident with the research interests of the scholar—I suggest your support be directed mainly to research institutes, for example, the Bedford Institute of Oceanography and so on, that are set up for that kind of purpose.

• 2200

Mr. Weatherhead: I guess our difficulty has always been that we do not have enough money for research or that we have not had enough money. I do not think anyone is suggesting a black or white or an all or nothing philosophy. However, it seemed to me, maybe incorrectly, that you are recommending that we really should give lump sums of research money or most of the research money to the universities to do with as they wish, whether it is ancient latin studies or medieval history, which I was interested in a number of years ago, or what-have-you, or whether it is something that is more applicable today, economics or regional development or what-have-you. I would like to get more of your thoughts on that particular issue on the basis that we never have enough money to go around, at the federal level anyway.

Mr. Graham: One thing that I would urge very strongly—you will find that it comes through very loudly and strongly in that royal commission volume that I have left—is that if the universities are going to be using public funds they must be accountable to the public for their use. If the universities, of all institutions, cannot articulate and explain what they are doing

[*Translation*]

M. Weatherhead: Vous avez plutôt parlé de la recherche, mais allez-y.

M. Graham: Oui. Ceci se rapporte à ce que je disais de l'importance fondamentale d'études théoriques approfondies pour la société. En fait, c'est de cela que dépendra tout le reste. Si vous commencez à offrir ce programme, à former des gens dans ce domaine technique en particulier, bien entendu, vous attirerez des étudiants. Toutefois, vous n'atteindrez pas ainsi votre objectif, s'il est de préparer la société à l'avenir hautement technologique que bien des gens entrevoient. Pour ce faire, il faut défendre les études théoriques; le reste suivra.

Vous pouvez en disconvenir, mais si vous devez faire un choix—et il faut le faire—vous pouvez être presque sûr de ne pas obtenir de bons résultats en appuyant financièrement certains programmes et études des universités. D'autre part, si vous examinez les prédictions des besoins en main-d'œuvre, les adaptations des programmes d'enseignement à ces besoins, vous verrez que ces essais ont été des échecs. Dans tous les domaines de la formation professionnelle, vous constaterez qu'un très petit nombre des personnes qui ont été formées dans ces écoles techniques en vue d'occuper tel emploi spécialisé l'occupent en fait. C'est donc une bonne façon de gâcher les ressources et de saper les institutions dont dépend, en fin de compte, ce genre de développement à l'avenir. Si ce que vous voulez, c'est obtenir ce genre de recherches appliquées directes, vous l'obtiendrez partiellement dans les universités ou elles coïncident avec les recherches qui intéressent les étudiants, et je propose donc que votre aide soit principalement fournie aux instituts de recherches c'est-à-dire, par exemple, l'institut Bedford d'océanographie, etc.

M. Weatherhead: La difficulté c'est que nous ne disposons pas de suffisamment de fonds pour la recherche ou du moins était-ce le cas jadis. Je ne crois pas que l'on puisse trancher la question de façon catégorique. Pourtant, il me semble, et peut-être que je me trompe, que vous recommandez de fournir aux universités des sommes globales pour la recherche pour qu'elles en disposent comme elles le désirent, que ce soit pour subventionner des études de latin ou d'histoire du moyen-âge qui m'intéressaient il y a un certain nombre d'années, etc., ou que ce soit pour des cours d'économie ou de développement régional. J'aimerais que vous précisiez ce que vous pensez de cette question, compte tenu du fait que nous n'avons jamais suffisamment d'argent de toute façon, au fédéral.

M. Graham: Il y a une question sur laquelle j'insiste très fortement, et ceci est bien souligné dans le volume de la Commission royale que j'ai apporté. Si les universités dépensent des fonds publics, elles devront rendre compte au public de leur utilisation. Si les universités, entre autres institutions, ne peuvent expliquer clairement ce qu'elles en font, et pour-

[*Texte*]

and why and persuade the public that they are worth supporting, then I do not know who can. This, in turn, means that universities have to become far more accountable internally, within themselves among the different units, than they are presently. But I think it would be a sad day when fundamental humane studies came to be neglected because funds were going into other more technically oriented studies, which may bring some kind of short-term payoff but might be quite disastrous for the ultimate character and humane nature of our society.

Mr. Weatherhead: Mr. Chairman, if I might just switch for a minute to the equalization proposals of Professor Graham, I still have difficulty with his comments that equalization is not meant to end economic disparities. As the committee knows, I am quite interested and concerned with the equalization principles in general, even though I come from Toronto. I know the problems in the Atlantic and I guess in Quebec and, I just do not completely understand what you mean by this particular phrase that economic disparities are not meant to be solved by equalization.

Mr. Graham: Equalization is designed and its objective and fundamental purpose is to compensate for the fact that there are differences in fiscal capacity among the provinces. As a proxy for measuring this, you could take per capita personal income as a general measure. Ultimately, of course, we would be looking for something more sophisticated that relates to the actual revenue bases. Now, equalization compensates for the fact that we have these differences and enables the lower-income provinces to provide similar levels of public services with similar tax burdens. We certainly do have a reduction in the disparity with respect to fiscal capacity; that is what equalization is intended to do. But it cannot, and does not, eliminate the difference between the economic bases in the provinces which the equalization payments are designed to compensate for. They are not designed to eliminate those disparities, but to compensate for them. If you want to eliminate those, then you have to look to development policies. And as I have suggested, if you have a well conceived development policy, what you are looking for is the best use of resources in Ontario, in Newfoundland, in New Brunswick and Nova Scotia; allowing of course, for some movement of population between these in response to economic incentives which will cause people to move and where the fiscal pressures which would otherwise emanate from the regional economic disparities are eliminated by the equalization, so that any movement then is in accordance with the greater productivity of moving labour or capital from one to the other.

• 2205

But a well designed regional development program, as I say, may not eliminate but may increase disparities. What I am saying is that regional disparities are a non-issue. They are the wrong target. We do not talk about eliminating the regional disparity between the city of Halifax and the little village of Indian Harbour down the shore, because we know here we have a city with an occupational mix of more highly paid, on

[*Traduction*]

quoi, et persuader le public que leur cause en vaut la peine, je vois mal qui pourrait le faire à leur place. Ceci veut aussi dire que les universités devront avoir un système interne d'imputabilité, entre leurs différentes sections, qui sera plus strict que c'est le cas actuellement. Mais il serait regrettable de négliger les humanités fondamentales parce qu'on détourne des fonds pour les canaliser vers des études plus techniques, rentables à courte échéance, mais qui en fin de compte seront désastreuses pour notre société à caractère humaniste.

M. Weatherhead: Monsieur le président, si vous permettez que pendant un instant je passe à l'étude des propositions de péréquation du professeur Graham car j'ai toujours du mal à comprendre pourquoi il dit que la péréquation n'a pas pour objectif de mettre fin aux disparités économiques. Comme le comité le sait, même si je viens de Toronto, je m'intéresse de très près au principe de la péréquation en général. Je connais les difficultés des provinces atlantiques et du Québec et je ne comprends pas tout à fait ce que vous voulez dire en disant que les disparités économiques ne sont pas censés être supprimées par la péréquation.

M. Graham: La péréquation a été conçue, dans son objectif fondamental, comme un moyen de compensation pour tenir compte du fait qu'il existe différentes capacités financières entre les provinces. Vous pourriez prendre par exemple le revenu personnel mais, en fin de compte, il vous faudrait trouver le moyen plus précis de calcul des revenus. La péréquation permet de tenir compte de ces différences, et permet aux provinces où les gens ont un revenu moins élevé de recevoir des services publics comparables à ceux des autres et avec un fardeau fiscal comparable pour les habitants. Au point de vue capacité fiscale, on a très certainement, avec la péréquation, obtenu une réduction de ces disparités mais la péréquation n'a pas éliminé entièrement la différence qui existait entre les bases économiques des provinces. La péréquation n'a pas été conçue pour éliminer ces différences mais pour faire compensation. Si vous voulez éliminer ces différences économiques, il vous faut alors faire appel aux politiques de développement. Comme je l'ai proposé, avec une politique de développement bien conçue, vous cherchez à utiliser au maximum les ressources de l'Ontario, de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Il vous faut naturellement pour cela tenir compte de certains mouvements de migration entre ces provinces pour répondre aux incitations économiques et qui pousseront les gens à aller vers les endroits où les pressions financières qui auraient dû émaner ordinairement des disparités régionales ont été supprimées par la péréquation. Ces migrations de main-d'œuvre et de capital permettront alors d'atteindre le maximum de productivité.

Mais, comme je l'ai indiqué, un programme de développement régional bien conçu peut aussi avoir pour effet, non pas d'éliminer, mais d'accroître les disparités. Autrement dit, les disparités régionales sont des faux problèmes; ce sont de mauvais objectifs. Nous ne parlons pas d'éliminer les disparités régionales qui existent entre une ville comme Halifax et le petit village de Indian Harbour, sur la côte, puisque Halifax

[*Text*]

the average more highly productive people, and of course there are differences. The important thing is whether our resources are being well used in the City of Halifax and the town of Indian Harbour—in Nova Scotia and in Quebec and Ontario. But it is important, since we are always going to have these regional disparities, to ensure through fiscal equalization that citizens are not penalized by being subject to lower levels of public services or higher taxes in those provinces which have the lower tax bases and the lower level of income because of their particular occupational mix or because of their resource base.

I do not know if I have made myself entirely clear, but I have tried.

Mr. Weatherhead: Well, I am listening carefully, but I thought, perhaps incorrectly, some equalization money would help to develop in effect the economic infrastructure of the provinces at the same time. If we are building more hospitals, we are building more universities, we are building more roads and sewers, indirectly surely that would bring up the whole economic activity of that particular province.

Mr. Graham: I have perhaps drawn the picture a little too starkly, too black and white, because you are quite right, Mr. Weatherhead, the higher levels of public services mean that people are presumably better educated, their health is better, they are better able to take economic advantage of opportunities within the province in which they are located, as well as better placed if they wish to move elsewhere where they will be more productive. Certainly equalization facilitates all that. I guess the main point I am really making is do not expect equalization to eliminate economic disparities. They have some effect in narrowing them. Premier Bennett used to say, well, equalization has failed because we have all this equalization and we still have regional disparities. Well, it has not failed. We will always have regional disparities between provinces and between regions in a province. What we should be concerned about, first, is that our economic resources are being used as well and as effectively as they can to meet our private and public needs in this country; and secondly, that citizens are treated equitably in public services wherever they live in the country.

The Chairman: Professor Graham, just one question. You heard my reservations earlier about Professor Scott and Professor Helliwell's system of interprovincial revenue-sharing because it eliminated any federal role and it created a dependency relationship I cannot live with, and it also did not provide for any permanency. But given the fact that resource revenues are now more important than they were, would it not make sense in your view to try to pool them in any event in a second-tier equalization; maintain the purity of the equalization system for normal taxes, but in view of the fact that resource revenues tend to go completely out of whack for reasons that are totally unrelated to the Canadian economy sometimes, you would maintain the equalization system with certain numbers of tax fields—or whether you would go to a personal income base or whatever. We would pool resource

[*Translation*]

compte plus de personnes bien rémunérées, plus de gens productifs et, naturellement, cela constitue des différences. Il importe donc de savoir si nos ressources sont bien utilisées dans la ville d'Halifax et à Indian Harbour; si elles le sont en Nouvelle-Écosse, au Québec et en Ontario. Vu que nous allons toujours avoir ces disparités régionales, il est important de s'assurer, grâce à la péréquation fiscale, que les citoyens ne sont pas pénalisés en ne recevant que des services publics de qualité inférieure ou en versant des taxes plus élevées dans les provinces qui ont une assiette fiscale moindre et un niveau de revenu moins élevé à cause du genre d'occupations qui existent dans ces provinces ou compte tenu de leurs ressources.

Je ne sais pas si j'ai réussi ici à me faire bien comprendre, mais j'ai essayé.

M. Weatherhead: J'ai écouté avec attention, mais je croyais, peut-être à tort, que des fonds de péréquation pouvaient aussi aider à développer l'infrastructure des provinces. On construit plus d'hôpitaux, plus d'universités, plus de routes et de systèmes d'égoût; il n'y a pas de doute que, indirectement, nous poussons l'activité économique de la province.

M. Graham: J'ai peut-être peint la situation trop en noir car vous avez raison, monsieur Weatherhead, plus le niveau des services publics est élevé, plus les gens sont instruits, meilleure est leur santé et plus ils sont en mesure de profiter des possibilités économiques de la province où ils se trouvent. De plus, ils se trouvent plus aptes à se déplacer et aller ailleurs et ils se montreront plus productifs. Il n'y a pas de doute que la péréquation facilite tout ce processus. Je suppose que je veux surtout prouver qu'il ne faut pas s'attendre à ce que la péréquation élimine les disparités économiques; la péréquation peut cependant les réduire. Le premier ministre Bennett avait l'habitude de dire que la péréquation avait échoué puisque les disparités régionales restaient réelles . . . En fait, il n'y a pas eu échec, et il y aura toujours des disparités régionales entre les provinces et entre les régions d'une province. Ce dont nous devrions nous occuper d'abord, c'est de nous assurer que nos ressources économiques sont utilisées le mieux et le plus efficacement possible pour répondre aux besoins publics et privés au Canada et, deuxièmement, que les citoyens sont traités de façon équitable en ce qui a trait aux services publics qui leur sont fournis, quel que soit l'endroit du pays où ils habitent.

Le président: Professeur Graham, je vous poserai une question: Vous avez vu que j'avais apporté des réserves plus tôt au sujet du système de partage de recettes préconisé par le professeur Scott et le professeur Helliwell parce qu'il enlevait tout rôle au gouvernement fédéral et créait un lien de dépendance et, d'autre part, n'assurait pas une situation stable à longue échéance. Mais, compte tenu du fait que les recettes provenant des ressources sont maintenant plus importantes qu'elles ne l'étaient dans le passé, ne pensez-vous pas qu'il serait bon de les mobiliser, de toute façon, dans le cadre d'un deuxième système de péréquation. Conservez la péréquation pour les taxes ordinaires, mais que les recettes provenant des ressources semblent échapper à tout contrôle pour des raisons qui n'ont rien à voir quelquefois avec l'économie canadienne, on pourrait maintenir la péréquation dans un certain nombre

[*Texte*]

revenues, the federal government resource revenues and provincial resource revenues; would have the federal government involved so that you deal with my problem of no permanency and with the problem of the dependency relationship because, at least, you have the federal government involved. Would you agree that it would be worth our while exploring that?

• 2210

Mr. Graham: I think we are fairly close to that now, where we are treating the natural resource revenues somewhat differently, but one of the problems is whether we are satisfied with the way they are being treated. I raised come concern about the one third count that I think will ultimately lead to great distortions in fiscal capacity, and that there will not be enough equalization to do the job even at the national average.

I am not sure you can get around that problem by saying that we should set up a second category, or whatever you want to call it, of equalization with respect to the natural resources, since we have been able to make a distinction within the general framework of the present formula. There is always some kind of pressure moving on to try to maintain that principle as much as possible that; that is the general fiscal equity principle with respect to equalization. I am a little bit afraid that if you separate the two into two completely separate categories and programs, we might be tempted to move away from that principle with respect to the natural resources. As long as they are together there is continued concern and an attempt to maintain that principle. However, in answer to your question, I would say by all means, alternatives should be considered if there are good arguments for doing that. All I can say is that, so far, I have not heard what I consider to be good, strong, arguments for doing that.

The Chairman: My concern with not pooling them separately is that I do not think one can be sure that federal revenues even from resources will come at the same rate as the triggering-off of the equalization payments would and, therefore, you might have this continuation of the imbalance between the triggering-off revenue formula on the one hand, and on the other, the federal government revenues which may not be at the same level and, therefore, totally unrelated to those factors. That is why I would like to find a way. And that is the interest that I saw in the notion of saying, Well, in the case of resource revenues, let us pool them. I guess one could say that provincial tax fields other than resources will probably generally always be related to normal federal revenues. So I guess there will always be a balance there. I do not think there will be a great imbalance of fiscal capacity of the federal government's capacity to raise revenues and the provincial governments as a whole, if you take out resources. Do you get my point?

• 2215

Mr. Graham: Yes, I think I do. I certainly see no objection to saying, look, we have an equalization program but there are

[*Traduction*]

de domaines fiscaux ou on pourrait se baser sur le revenu des particuliers ou quelque chose d'autre . . . Nous intégrerions les recettes provenant des ressources, celles versées au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial. Ainsi le gouvernement fédéral jouerait un rôle ce qui permettrait de traiter de cette difficulté de la non-permanence et du lien de dépendance . . . Est-ce que vous ne pensez pas qu'on pourrait expérimenter en ce sens?

M. Graham: Nous sommes actuellement fort près de faire quelque chose du genre puisque nous traitons les recettes provenant des ressources naturelles de façon différente. Toutefois, l'une des difficultés qui se posent est de savoir si nous sommes satisfaits de la façon dont on traite ces recettes. J'ai indiqué que je nourrissais certaines inquiétudes avant à cette façon de compter par tiers qui enfin de compte va perturber le domaine des capacités fiscales et rendre insuffisante la péréquation même dans le cas de la moyenne nationale.

Je ne suis pas sûr qu'on puisse résoudre cette difficulté en créant une deuxième catégorie, de péréquation dans le cas des ressources naturelles puisque nous avons déjà établi une distinction dans la formule actuelle. Des pressions s'exercent toujours pour conserver autant que possible ce principe d'équité fiscale dans le cadre de la péréquation. En établissant deux catégories et des programmes distincts, je crains qu'on ait tendance à s'écarter de ce principe dans le cas des ressources naturelles. Tant que ces deux catégories sont fusionnées, on cherchera à maintenir ce principe. Mais, pour répondre à votre question, je dirai qu'on devrait étudier toutes les solutions de réchange si elles sont fondées. Tout ce que je puis dire, c'est que jusqu'ici je n'ai pas entendu d'arguments valables en ce sens.

Le président: Je m'inquièterais du fait qu'on ne les regroupe pas en catégories distinctes parce qu'on ne peut pas être sûrs que les recettes fédérales, même celles qui proviennent des ressources, progresseront au même rythmes que les dépenses de péréquation. Par conséquent, on maintiendrait le déséquilibre entre la formule de déclenchement d'une part et les recettes du gouvernement fédéral qui ne seraient pas au même niveau et, par conséquent, ne seraient aucunement reliées à ces facteurs. J'aimerais donc trouver une solution. C'est pourquoi j'ai pensé qu'on pourrait regrouper les recettes provenant des ressources. Je suppose qu'on peut dire que les domaines de taxation provinciaux autres que ceux des ressources resteront probablement toujours de façon générale reliés aux recettes fédérales normales et que nous aurons probablement toujours dans ce cas un équilibre. Je ne pense pas qu'il y aura un grand déséquilibre entre la capacité fiscale du gouvernement fédéral et celle des gouvernements provinciaux, en dehors du secteur des ressources. Est-ce que vous saisissez ce que je veux dire?

M. Graham: Oui. Je ne vois pas d'inconvénient à dire que nous avons un programme de péréquation composé de deux

[*Text*]

two elements to this and we want to measure these separately and consider them to be two elements; that is, to make a little more explicit, if you like, what we are doing now anyhow.

The Chairman: I think that politically it may be easier without going the route of Professor Scott and Professor Helliwell, it would be easier for the provinces to earmark some of those bucks for equalization, even if goes through a laundering process or whatever, than just letting the federal government take more revenues because the provinces are not assured that the federal government will always want to spend it on equalization. Politically, it may be easier to sell that to strong provinces who have a feeling of autonomy rather than trying to deal with the effects of the distortion of resource revenues only by the federal government taking more resource revenues, which is very offensive to provincial governments.

Mr. Graham: Yes, I think there is a real problem from that concentration, particularly in Alberta. With respect to our general equalization program, we can say it is not provinces that are paying for the program—Ontario is not paying equalization—it is the federal taxpayers who are being taxed and the redistribution is taking place country-wide.

The Chairman: We break the dependency relationship.

Mr. Graham: But when those federal taxpayers are all in Alberta if we have a particular tax it just hits them. Well, then, there is a difference. This is one reason why I like the excise tax because then the taxpayers are in all provinces; they are again federal taxpayers and we are not just hitting Alberta.

The Chairman: Mr. Thacker has a brief question.

Mr. Thacker: Yes, it is brief, Mr. Chairman. Professor Graham, from a practical point of view, your analysis had the federal government playing a very major role in capturing or picking up, for example, Alberta's wealth, whereas Professor Helliwell and Professor Scott had more of a provincial model. I am wondering if the difference between you reflects sort of a practical problem of where you sit in the country and how you view the practical capacity of the federal government to be able to pick up Alberta's wealth in view of the attitude of the Alberta government. As you know, they have turned 150,000 barrels back into the ground, so to speak, and you always face the spectre of pipelines blowing up and sabotage on tar sands plants and that type of thing. How do you, under your model, believe the federal government could intercept or pick up those revenues?

Mr. Graham: I have a great deal of sympathy with Alberta. As you know from our brief discussion earlier, I was originally an Alberta. I made my moves at the wrong time, I guess, and I was mainly brought up in British Columbia, in Vancouver, and now in the Maritimes, and I have lived in Ontario. I would like to see myself as not having an Atlantic viewpoint, although on the panel on which I was yesterday discussing this, I was supposed to be representing that viewpoint but I tried to say that I am just an economist who is interested in this issue and happens to live here. Nevertheless, one cannot help, in living in

[*Translation*]

éléments et que nous voulons les mesurer séparément. Voilà en tout cas où nous en sommes rendu actuellement.

Le président: Du point de vue politique, il serait plus facile de ne pas emprunter la voie proposée par le professeur Scott et le professeur Helliwell. Il serait plus facile pour les provinces de désigner certains de ces montants au titre de la péréquation, quel que soit le processus employé, que de laisser simplement le gouvernement fédéral s'emparer d'une plus grande part des recettes car les gouvernements provinciaux ne peuvent être certains que le gouvernement fédéral utilisera toujours ces recettes pour la péréquation. Du point de vue politique, il pourrait être plus facile de faire accepter cela aux provinces nanties qui ont une impression d'autonomie plutôt que le gouvernement fédéral cherche à compenser le déséquilibre en prenant une part plus grande de recettes tirées des ressources, geste qui choque fort les gouvernements provinciaux.

M. Graham: D'accord, cette concentration pose un vrai problème, particulièrement en Alberta. Dans le cadre de notre programme de péréquation générale, nous pouvons affirmer que ce ne sont pas les provinces qui financent le programme, ce n'est pas l'Ontario qui finance la péréquation, mais ce sont les contribuables du gouvernement fédéral qui sont taxés et l'on redistribue ces fonds à l'échelle du pays.

Le président: Nous brisons le rapport de dépendance . . .

M. Graham: Mais lorsque ces contribuables du gouvernement fédéral se trouvent tous en Alberta dans le cas d'une taxe spéciale, eux seuls sont touchés. Ceci fait une fifférence et c'est pourquoi je suis en faveur de la taxe d'accise parce qu'elle touche les contribuables de toute les provinces et non pas simplement ceux de l'Alberta.

Le président: M. Thacker veut poser une brève question.

M. Thacker: Oui, je serai bref, monsieur le président. Monsieur le professeur Graham, du point de vue pratique, dans votre analyse le gouvernement fédéral joue un rôle capital lorsqu'il s'agit de capter la richesse de l'Alberta, par exemple, alors que le professeur Helliwell et le professeur Scott penchent du côté d'un modèle provincial. Je me demande si cette divergence découle d'un point de vue différent quant à la façon dont le gouvernement fédéral peut ramasser la richesse de l'Alberta compte tenu de l'attitude du gouvernement de l'Alberta. Comme vous le savez, le gouvernement de l'Alberta a refusé d'extraire 150,000 barils de pétrole et on risque toujours qu'un pipe-line soit dinamité ou qu'on sabote les installations des sables bitumineux etc. D'après votre modèle, comment le gouvernement fédéral pourrait-il intercepter ou ramasser ces recettes?

M. Graham: Je sympathise beaucoup avec la position de l'Alberta. Comme vous avez pu le voir d'après notre mémoire, je suis né en Alberta. J'ai déménagé au mauvais moment, je suppose, et j'ai été élevé principalement en Colombie-Britannique, à Vancouver, je suis maintenant dans les Maritimes et j'ai habité aussi en Ontario. Je ne veux pas parler dans l'optique des provinces de l'Atlantique même si hier dans le groupe où nous discutions de cette question, j'étais censé représenter ce point de vue. J'ai tenté de faire comprendre que je suis un économiste s'intéressant à cette question et qu'il se trouve que

[*Texte*]

this region, perhaps being a little more sensitive to its concerns and problems. This is one reason why I rather like the excise tax because this is not hitting Alberta in particular. My colleague, Professor Davenport, rather likes a tax on profits but that is aimed more directly at Alberta. But an excise tax is one that is levied uniformly throughout the country on what people are paying for gasoline or fuel as they buy it. I would think that this kind of tax would be much less objectionable to Alberta than one that was directly related to oil cum gas coming out of the wells.

The Chairman: Thank you very much once again, Professor Graham, for your very valuable testimony. It will certainly be of great help to us in our deliberations and, we may be back to you on a private basis if we find that, as we get into these questions, you could be of help to us.

Mr. Graham: Thank you very much for your patience, gentlemen.

The Chairman: The meeting is adjourned till 9 o'clock tomorrow morning in this room.

[*Traduction*]

j'habite là. De toute façon, on ne peut s'empêcher, en habitant dans cette région, d'être un peu plus conscient de ses préoccupations et problèmes. C'est une des raisons pour lesquelles je suis en faveur de la taxe d'accise car elle ne vise pas l'Alberta en particulier. Mon collègue, le professeur Davenport, préfère une taxe sur les bénéfices qui vise plus directement l'Alberta. Mais la taxe d'accise est perçue d'une façon uniforme dans tout le pays au moment de l'achat d'essence ou de combustible. Ce genre de taxe serait beaucoup mieux reçu en Alberta qu'une taxe qui vise directement le pétrole ou le gaz à sa sortie du puits.

Le président: A nouveau, je vous remercie beaucoup, monsieur le professeur Graham, car vous nous avez apporté un témoignage très important. Il nous aidera dans nos délibérations et nous vous rencontrerons peut-être en privé si nécessaire lorsque nous approfondirons ces questions.

M. Graham: Merci beaucoup de votre patience, messieurs.

Le président: La séance est levée. Nous nous réunirons demain matin à 9 h 00 dans cette même salle.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

At 7:00 p.m.

Professor A. R. Scott, Department of Economics, University of British Columbia;

Professor John Helliwell, Department of Economics, University of British Columbia;

Professor John Graham, Department of Economics, Dalhousie University.

A 19 heures

M. A. R. Scott, professeur, Faculté des sciences économiques, Université de la Colombi-Britannique;

M. John Helliwell, professeur, Faculté des sciences économiques, Université de la Colombie-Britannique;

M. John Graham, Faculté des sciences économiques, Université Dalhousie.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 18

Friday, May 29, 1981

Chairman: Mr. Herb Breau

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 18

Le vendredi 29 mai 1981

Président: M. Herb Breau

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Federal-Provincial Fiscal Arrangements

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial sur

Les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

---

RESPECTING:

Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Act, 1977, fiscal equalization, tax collection agreements and the Canada Assistance Plan.

CONCERNANT:

La Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, la péréquation des accords de perception fiscale et le Régime d'assistance publique du Canada.

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981

SPECIAL COMMITTEE ON THE
FEDERAL-PROVINCIAL
FISCAL ARRANGEMENTS

Chairman: Mr. Herb Breau
Vice-Chairman: Mr. Don Blenkarn

Messrs.

Blaikie
Herbert
Loiselle

COMITÉ SPÉCIAL SUR LES ACCORDS FISCAUX
ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
ET LES PROVINCES

Président: M. Herb Breau
Vice-président: M. Don Blenkarn

Messieurs

Thacker
Weatherhead

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Nora S. Lever
Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

FRIDAY, MAY 29, 1981
(41)

[*Text*]

The Special Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements met at Halifax, Nova Scotia, at 9:00 o'clock a.m., this day, the Chairman, Mr. Breau presiding.

Members present: Messrs. Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker and Weatherhead.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Peter Dobell, Director; A. R. Dobell; Ronald LeBlanc; Michael Mendelson and David Humphreys.

Witnesses: At 9:00 a.m., From the Medical Society of Nova Scotia: Dr. Alan J. MacLeod, President; Dr. Margaret E. Churchill, Past President; Dr. Murdoch A. Smith, President Elect, and Mr. Douglas D. Peacocke, Executive Secretary. *At 9:30 a.m., From the Nova Scotia Health Coalition:* Mr. Ian Johnson, Chairperson; Dr. Linda Christiansen-Ruffman, Bonding—Canadian Sociology and Anthropology Association; Ms. Deborah Kaetz, Women's Health Education Network; Ms. Mary Morison, Nova Scotia Women's Action Committee on the Status of Women; Father George Topshee, St. Francis Xavier University, and Mr. Frank Boyd, North End Community Extension Health Department Association. *At 10:00 a.m., From the Nova Scotia Federation of Labour:* J. K. Bell, Secretary-Treasurer, and Leo MacKay, Executive Secretary. *At 10:30 a.m., From St. Francis Xavier University:* Father McKinnon, President. *At 11:05 a.m., From the Halifax Board of Trade:* Mr. Graham Smith, Chairman of the Economic Development Sub-Committee. *At 11:20 a.m., From the Social Services Department, City of Dartmouth:* Ron Stratford; *From the Social Planning Department, City of Halifax:* Harold D. Crowell, Director, and Karen Traversy. *At 12:10 p.m., From the Family Services of Eastern Nova Scotia:* Father Vern Boutilier, Executive Director.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 5, 1981 relating to the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, Established Programs Financing and other fiscal arrangements between the Federal Government and the provinces. (*See Minutes of Proceedings, Monday, March 23, 1981, Issue No. 1.*)

It was agreed,—That the brief submitted by the Medical Society of Nova Scotia be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "FISC-45".*)

It was agreed,—That the brief submitted by the Director of the Social Planning Department of the City of Halifax be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "FISC-46".*)

It was agreed,—That the brief submitted by the Province of Nova Scotia presented by the Honourable Joel R. Matheson, Q.C., Minister of Finance at the meeting with the Parliamentary Task Force on Federal-Provincial Fiscal Arrangements on

PROCÈS-VERBAUX

LE VENDREDI 29 MAI 1981
(41)

[*Traduction*]

Le Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces se réunit aujourd'hui à Halifax (Nouvelle-Écosse), à 9 heures, sous la présidence de M. Breau (président).

Membres présents: MM. Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker et Weatherhead.

Aussi présents: Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur: Peter Dobell, directeur; A. R. Dobell; Ronald LeBlanc; Michael Mendelson et David Humphreys.

Témoins: A 9 heures, De la Medical Society of Nova Scotia: M. Alan J. MacLeod, président; M^me^ Margaret E. Churchill, ancienne présidente; M. Murdoch A. Smith, président élu et M. Douglas D. Peacocke, secrétaire exécutif. *A 9 h 30, De la Nova Scotia Health Coalition:* M. Ian Johnson, président; M^me^ Linda Christiansen-Ruffman, Cautionnement—Association canadienne de sociologie et d'anthropologie; M^me^ Deborah Kaetz, *Women's Health Education Network*; M^me^ Mary Morison, *Nova Scotia Women's Action Committee on the Status of Women;* Révérend George Topshee, université St-François Xavier et M. Frank Boyd, North End Community Extension Health Department Association. *A 10 heures, De la Nova Scotia Federation of Labour:* J. K. Bell, secrétaire-trésorier et Leo MacKay, secrétaire exécutif. *A 10 h 30, De l'université St-François Xavier:* Révérend McKinnon, président. *A 11 h 05, Du Halifax Board of Trade:* M. Graham Smith, président du Sous-comité sur l'expansion économique. *A 11 h 20, Du Département des services sociaux, ville de Dartmouth:* Ron Stratford; *Du Département de la planification sociale, ville d'Halifax:* Harold D. Crowell, directeur et Karen Traversy. *A 12 h 10, De Family Services of Eastern Nova Scotia:* Révérend Vern Boutilier, directeur exécutif.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 5 février 1981 portant sur le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, la péréquation, le financement des programmes établis et les autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. (*Voir procès-verbal du lundi 23 mars 1981, fascicule n° 1.*)

Il est convenu,—Que le mémoire soumis par la *Medical Society of Nova Scotia* soit joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir Appendice «FISC-45»*).

Il est convenu,—Que le mémoire soumis par le directeur du département de la planification sociale de la ville d'Halifax soit joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir Appendice «FISC-46»*).

Il est convenu,—Que le mémoire soumis par la province de la Nouvelle-Écosse, représentée par l'honorable Joel R. Matheson, c.r., ministre des Finances, à la rencontre avec le Groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux entre

May 28, 1981, be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "FISC-47".*)

The witnesses made statements and answered questions.

At 12:40 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING
(42)

The Special Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements met at Halifax, Nova Scotia, at 1:40 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Breau, presiding.

Members present: Messrs. Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker and Weatherhead.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Peter Dobell, Director; A. R. Dobell, Ronald LeBlanc; Michael Mendelson and David Humphreys.

Witnesses: At 1:40 p.m., From the Association of Atlantic Universities: Dr. P. M. Meincke, Chairman, AAU and President, University of Prince Edward Island; Professor W. A. MacKay, Chairman-designate AAU and President, Dalhousie University; Dr. E. M. Fulton, President, Mount Saint Vincent University; Dr. G. R. MacLean, President, Mount Allison University, Dr. K. Ozman, President, St. Mary's University, and Dr. J. R. Keyston, Executive Director, AAU. *At 2:30 p.m., From the Nova Scotia Confederation of University Faculty Associations:* Victor Cutano, President; Derek Wood, Past-President, and Robert Rodger, Member of Committee on Relations with Government.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 5, 1981 relating to the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, Established Programs Financing and other fiscal arrangements between the Federal Government and the provinces. (*See Minutes of Proceedings, Monday, March 23, 1981, Issue No. 1.*)

On motion of Mr. Herbert it was ordered,—That briefs be printed as appendices to this day's Minutes of Proceedings and Evidence as presented by the following associations and institutions:

—Association of Atlantic Universities—(*See Appendix "FISC-48"*);

—Saint Mary's University: Kenneth L. Ozman, President—(*See Appendix "FISC-49"*);

—Mount Saint Vincent University—(*See Appendix "FISC-50"*);

—Dalhousie University—(*See Appendix "FISC-51"*).

It was agreed,—That the brief on behalf of the Nova Scotia Confederation of University Faculty Associations be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "FISC-52".*)

On motion of Mr. Herbert it was ordered,—That the brief submitted by the Citizens Service League be printed as an

le gouvernement fédéral et les provinces le 28 mai 1981, soit joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir Appendice «FISC-47»*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 12 h 40, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(42)

Le Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces se réunit aujourd'hui à Halifax (Nouvelle-Écosse), à 13 h 40, sous la présidence de M. Breau (président).

Membres présents: MM. Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker et Weatherhead.

Aussi présents: Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur: Peter Dobell, directeur; A. R. Dobell; Ronald LeBlanc; Michael Mendelson et David Humphreys.

Témoins: A 13 h 40, De l'Association des universités de l'Atlantique: M. P. M. Meincke, président, AUA et président, Université de l'Île-du-Prince-Édouard; M. W. A. MacKay, professeur, président désigné de l'AUA et président de l'Université Dalhousie; M. E. M. Fulton, président, Université Mont Saint-Vincent; M. G. R. MacLean, président, Université Mount Allison, M. K. Ozman, président, Université St. Mary's et M. J. R. Keyston, directeur, AUA. *A 14 h 30, de la Nova Scotia Confederation of University Faculty Associations:* Victor Cutano, président, Derek Wood, ancien président, et Robert Rodger, membre du Comité sur les relations avec le gouvernement.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 5 février 1981 portant sur le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, la péréquation, le financement des programmes établis et les autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. (*Voir procès-verbal du lundi 23 mars 1981, fascicule nº 1.*)

Sur la motion de M. Herbert, il est ordonné,—Que les mémoires présentés par les associations et établissements suivants soient joints aux procès-verbal et témoignages de ce jour:

—Association des universités de l'Atlantique—(*Voir Appendice «FISC-48»*);

—Université Saint Mary's: Kenneth L. Ozman, président—(*Voir Appendice «FISC-49»*);

—Université Mount Saint-Vincent—(*Voir Appendice «FISC-50»*);

—Université Dalhousie—(*Voir Appendice «FISC-51»*).

Il est convenu,—Que le mémoire présenté au nom de la *Nova Scotia Confederation of University Faculty Associations* soit joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir Appendice «FISC-52»*).

Sur la motion de M. Herbert, il est ordonné,—Que le mémoire soumis par la *Citizens Service League* soit joint aux

appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "FISC-53"*.)

The witnesses made statements and answered questions.

At 3:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir Appendice «FISC-53»*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 15 h 30, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Nora S. Lever

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Friday, May 29, 1981

• 0900

[*Text*]

The Chairman: Order. We are continuing the study of our order of reference from Parliament on the Canada Assistance Plan, the tax collection agreements, equalization, established programs financing, and other fiscal arrangements between the federal government and the provinces.

We have been to six provincial capitals before Halifax. This is the seventh. We have had roughly two weeks of hearings in Ottawa. Next week we go to two western provinces and the two territories. We have hearings in Quebec City on June 8 and 9, and we will have hearings again in Ottawa for some two or three days during the rest of that week, up to mid-June. This is the second part of our public hearings in Halifax. We had public hearings last evening, and we met with the provincial government yesterday afternoon.

We have before us now, from the Medical Society of Nova Scotia, Dr. Alan J. MacLeod, President. I would ask Dr. MacLeod to introduce the people with him, and I would invite him to make a statement, which is a summary of his submission, as he has told me.

We have a copy of the submission. Is it agreed, gentlemen, that we append the Medical Society's submission to today's meetings?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Dr. MacLeod, kindly introduce the people with you and proceed with your summary, and then we will go on to questioning.

Dr. Allan J. MacLeod (President, Medical Society of Nova Scotia): Thank you, Mr. Chairman.

Hon. members, ladies and gentlemen, may I introduce the members of our delegation. On my right, Dr. Margaret E. Churchill, Past President of the Medical Society of Nova Scotia; Dr. Murdock A. Smith, the President-Elect; and Mr. Doug Peacocke, the Executive Secretary.

I wish to thank you for the opportunity of appearing before you. We recognize the very great importance of your study and the expertise and detailed information available to you as you examine the difficult problems of resources and taxation, and the tremendous fiscal complexities of making our rich, diversified, and magnificent country develop greater unity, health, and prosperity.

We support the brief presented to you by our national organization, the Canadian Medical Association. We believe as physicians we must have increased input into the provision of health services, because we have to live and work with the results of programs and public expectations and demands far removed from the insurance principles which were developed and legislated in the 1960s. These principles are the ones, and the only ones, which we can fully endorse and support. We cannot support totally free programs wherein all human prob-

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le vendredi 29 mai 1981

[*Translation*]

Le président: A l'ordre. Nous poursuivons l'étude de notre ordre de renvoi du Parlement au sujet du Régime d'assistance publique du Canada, des accords de perception fiscale, de la péréquation, du financement des programmes établis et autres dispositions fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Nous nous sommes rendus dans six capitales provinciales avant de venir à Halifax. Nous avons tenu des audiences pendant environ deux semaines à Ottawa. La semaine prochaine nous irons dans deux provinces de l'Ouest et dans les deux territoires. Nous avons eu également des audiences dans la ville de Québec les 8 et 9 juin et nous en aurons d'autres à Ottawa, pendant deux ou trois jours, le reste de la semaine, soit jusqu'à la mi-juin. Il s'agit de la seconde partie de nos audiences publiques à Halifax. Nous en avons tenu hier soir et nous avons rencontré le gouvernement provincial hier après-midi.

Nous accueillons maintenant le Dr Alan J. MacLeod, président du corps médical de la Nouvelle-Écosse. Je vais demander au Dr MacLeod de nous présenter ceux qui l'accompagnent, avant de nous faire une déclaration qui, m'a-t-il dit résume son mémoire.

Nous avons reçu copie de ce mémoire. Êtes-vous d'accord, messieurs, pour qu'il soit annexé au compte rendu de ce jour?

Des voix: D'accord.

Le président: Docteur MacLeod, veuillez présenter les personnes qui vous accompagnent et nous faire ensuite votre résumé. Nous passerons ensuite aux questions.

Dr Alan J. MacLeod (président, Medical Society of Nova Scotia): Merci, monsieur le président.

Honorables députés, mesdames et messieurs, permettez-moi de vous présenter notre délégation. A ma droite, le Dr Margaret E. Churchill, présidente sortante du corps médical de la Nouvelle-Écosse, le Dr Murdock A. Smith, président élu et M. Doug Peacocke, secrétaire administratif.

Permettez-moi de vous remercier de nous avoir donné l'occasion de comparaître devant vous. Nous savons l'importance que revêt votre étude; vous disposez de spécialistes et de documents détaillés pour étudier toutes les complexités fiscales qu'il importe de résoudre afin de rendre notre pays riche, diversifié, plus uni et plus prospère.

Nous endossons le mémoire que vous a présenté notre Organisation nationale, l'Association médicale canadienne. Nous croyons, en tant que médecins, que nous devrions participer davantage à l'organisation des services médicaux, car nous devons vivre et travailler avec les résultats de ces programmes, avec les espoirs du public et ces demandes qui sont bien loin des principes d'assurance mis au point et inclus dans la loi au cours des années 60. Ces principes sont les seuls que nous puissions pleinement endosser et appuyer. Nous ne pouvons

[*Texte*]

lems eventually become medicalized and which progress in demand, in bureaucracy, to self-destruction. We see medicare in Canada seriously threatened by underfunding and physicians providing more and more services for fees which do not keep pace with the Canadian price index or average wages and salaries. We do not believe that totally free goods or services of any kind can survive the insatiable demands that such programs create and we have seen admirable programs run to their destruction by unsound fiscal controls. We believe in the principles of a national health insurance program and we also believe in productive concern for those who are ill.

• 0905

We come here today to express our concerns, not only for physicians, but for all Canadians in all parts of Canada—have and have-not provinces—knowing that while time and history alter circumstances, a sound confederation must be a family of people.

We fully support the legal and professional rights of patients and we support the processes developed by society and by our own profession to deal with losses of these rights. But we also demand for ourselves the basic rights of free professionals practising a difficult profession in very difficult times. We outline in the first paragraph of page 10 of our submission our thoughts with regard to professionalism.

We believe in Canada and we believe in its future. If we are to survive and maintain a confederation as planned by our founding fathers we must share our wealth with reason, responsibility and some degree of compromise. But we cannot share what we waste or what we do not produce. Every level of government and every citizen must strive to make this country pay its way and we fully support the concepts of the hon. Allan MacEachen in his strong plea to make fiscal federalism work; it must work.

These are my general comments and I will briefly refer to the submission.

We are not expert in complex fiscal planning, but we are expert in the delivery of medical care. We repeat our conviction that medicare can survive only as a sound insurance program as it was legislated by both federal and provincial governments. We are disturbed that governments and others are promoting the concept that it is state medicine, wide open to entry on any demand, and totally free. We again stress two major points: Underfunding—a fact—Canada spends just over 7 per cent of its GNP on health care, the second lowest in the western world compared to most others spending 8 to 11 per cent; and secondly we stress the need for some form of patient participation, but this patient participation must be rational and controlled. I refer you to page 7 of our submission, paragraphs 2 and 3.

[*Traduction*]

donner un appui total aux programmes gratuits qui finissent par «médicaliser» tous les problèmes humains et par créer des besoins et une bureaucratie tels qu'ils s'auto détruisent. Nous croyons que l'assurance-maladie au Canada est sérieusement menacée par l'insuffisance de financement, et les médecins offrent de plus en plus de services pour des honoraires qui ne suivent ni l'indice des prix canadiens, ni la moyenne des traitements et des salaires. Nous ne croyons pas que des biens ou des services de tout genre, tout à fait gratuits, puissent survivre aux besoins insatiables que créent de tels programmes et nous avons connu des programmes admirables qui se sont détruits à cause de contrôles fiscaux inadéquats. Nous croyons au principe d'un programme d'assurance-santé national et nous reconnaissons le problème de productivité de ceux qui sont malades.

Nous venons vous exprimer aujourd'hui nos préoccupations, non seulement au nom des médecins, mais au nom de tous les Canadiens, qu'ils viennent de provinces nanties ou non, sachant que même si le temps et l'histoire changent les situations, une saine Confédération doit être une famille de personnes.

Nous endossons totalement les droits juridiques et professionnels des patients et les méthodes mises au point par la société et par notre propre profession pour traiter de la perte de ces droits. Nous réclamons pour nous-mêmes les droits fondamentaux dont jouissent des professionnels libres qui exercent une profession difficile à une époque difficile. Nous soulignons au premier paragraphe de la page 10 de notre mémoire notre point de vue concernant le professionnalisme.

Nous croyons au Canada et nous croyons en son avenir. Si nous devons survivre et conserver une Confédération telle que prévue par nos pères fondateurs, nous devons partager nos richesses avec raison et avec responsabilité et savoir faire des compromis. Nous ne pouvons partager ce que nous gaspillons ou ce que nous ne produisons pas. Chaque palier de gouvernement et chaque citoyen doivent s'efforcer de veiller à ce que le pays fasse son chemin et nous appuyons totalement les idées avancées par l'honorable Allan MacEachen lors de son plaidoyer en faveur d'un fédéralisme fiscal qui fonctionne; cela doit fonctionner.

Voilà mes remarques générales, je vais traiter brièvement du mémoire.

Nous ne sommes pas des experts dans les questions complexes de planification fiscale, mais nous sommes des experts dans la prestation de soins de santé. Nous sommes convaincus, nous le répétons, que l'assurance-maladie ne peut survivre qu'en tant que véritable programme d'assurance, conformément aux lois adoptées par les gouvernements fédéral et provinciaux. Nous sommes inquiets d'entendre le gouvernement et d'autres préconiser une médecine d'État, pouvant accepter toute demande et tout à fait gratuite. Nous soulignons deux points importants: l'insuffisance du financement . . . c'est un fait. Le Canada ne consacre qu'un peu plus de 7 p. 100 de son produit national brut aux soins de la santé, il occupe l'avant-dernière place parmi les pays occidentaux, dont la plupart dépensent de 8 à 11 p. 100. Deuxièmement, nous mettons l'accent sur la nécessité d'une participation quelconque du malade, participation qui doit toutefois être rationnelle et

[*Text*]

Responsibility is vital to the solution. Patients cannot go on under the mistaken impression that they have no financial or personal responsibilities in relation to medicare or hospital care. Patient participation will be a part of the exercise of this responsibility. We agree with everyone's right of access to quality health services, but that right must be used with discretion.

The extent of patient participation cannot be without criteria, controls, monitoring and recognition of personal and financial circumstances. Policies must be established to serve as guidelines to physicians and review committees with joint government-professional associations will have to be struck.

Dr. William Thomas has written to you following the submission of the Canadian Medical Association and we repeat some of his concerns: The failure of totally free state medicine in other developed countries; our fear of so-called binding arbitration because laws and governments can change; the need for correction of current inadequacies, and the provision of new developments which involve very expensive new technology; the specific allocation of funds to health care with increased funding from both levels of government, with provincial comparability, with portability, with increased support for the less affluent provinces and with strict accountability, on the part of those who receive, for the spending of funds.

• 0910

I would like to refer you to the last paragraph on page 9, as how we see medicare operating in Nova Scotia. The Government of Nova Scotia recognizes that medicare is an insurance program, that the insurance program benefit level represents only a major portion of the physician's fee, that physicians have the right as self-employed persons to establish a value for their services, that this is done fairly, that physicians are not civil servants or government employees but self-employed professionals who have acted with a high degree of responsibility in exercising their right to bill patients above the tariff. On these terms we are seen as partners with the government to the immense benefit of the citizens of our province.

We believe that these concepts are part of the solution and are not the problem. As recently as April 30, 1981 our Health Minister, Dr. Sheehy has publicly stated that balance billing is not a serious problem. Our society has set up a balance billing committee to receive and hopefully to resolve complaints in this matter. We are receiving few.

A statement of the society's principles in this regard has been distributed to our members and is reinforced through our branch societies who know local circumstances and local populations best. Only 3.8 per cent of all payments to physicians in

[*Translation*]

contrôlée. Je vous reporte à la page 16 de notre mémoire, aux paragraphes 2 et 3.

La responsabilité est essentielle à la solution. Les malades ne peuvent continuer à s'imaginer qu'ils n'ont aucune responsabilité financière ou personnelle vis-à-vis l'assurance-maladie ou de l'hospitalisation. La participation des malades devra faire partie de cette responsabilité. Certes, chacun a le droit d'accéder à des soins de santé de qualité, mais il faut user de ce droit avec discrétion.

La participation des malades doit être assujettie à certains critères et à un certain contrôle, tout en tenant compte des circonstances personnelles et financières. Il faut établir des politiques qui serviront de principes directeurs aux médecins, et des comités de révision devront être créés, en collaboration avec des associations gouvernementales et professionnelles.

Le Dr William Thomas vous a écrit suite au mémoire présenté par l'Association médicale canadienne et nous rappelons ici certaines de ses préoccupations: l'échec d'une médecine d'État tout à fait gratuite dans d'autres pays industrialisés; notre crainte d'un arbitrage soit-disant exécutoire à cause des lois et des gouvernements qui peuvent changer; la nécessité de corriger les imperfections actuelles et de se doter de nouveaux équipements qui impliquent une technologie nouvelle très coûteuse; l'allocation de crédits spécifiques aux soins de santé et un financement accru par les deux paliers de gouvernements, avec dispositions comparables entre les provinces, le transfert, une aide accrue pour les provinces moins riches et une obligation de rendre compte des sommes dépensées de la part de ceux qui les ont reçues.

Je voudrais vous reporter au dernier paragraphe, page 9, où nous décrivons le programme d'assurance-maladie en Nouvelle-Écosse. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse reconnaît que l'assurance-maladie est un programme d'assurance, que le niveau des prestations du programme d'assurance ne représente seulement qu'une partie importante des honoraires du médecin, que ceux-ci ont le droit, comme travailleurs à leur compte, de déterminer la valeur de leurs services, que c'est fait adéquatement, que les médecins ne sont pas des fonctionnaires ou des employés du gouvernement mais des professionnels à leur compte qui se sont toujours montrés très responsables dans l'exercice de leur droit de facturer les malades en-sus du tarif. Sur ce plan, nous sommes vus comme des associés du gouvernement, au grand avantage des citoyens de notre province.

Nous croyons que ces notions font partie de la solution et qu'elles ne constituent pas un problème. Il n'y a pas si longtemps, le 30 avril 1981, le Dr Sheehy, notre ministre de la Santé, a déclaré publiquement que la facturation des soldes ne posait pas un problème sérieux. Notre corps médical a chargé un comité de régler les plaintes qui seraient déposées à cet égard. Nous en recevons quelques-unes.

Une déclaration de principe du corps médical à ce sujet a été distribuée à nos membres et nos sections locales y accordent une attention particulière car elles connaissent mieux les circonstances et les populations locales. 3 p. 100 seulement de

[*Texte*]

Nova Scotia in 1980 were derived from balance billing, indicating discretion in the application of this right by our physicians and their strong desire to make medicare work in our province.

We have maintained very good working relationships with our governments and other political parties, and we hope that continued underfunding will not lead to deterioration in these relations to the detriment of all those involved.

We realize the complexity of your task and that the future of medicare may be in your hands. We believe that the hon. Mr. MacEachen has given you an opportunity, so far unique in the developed countries, to find a sound economic solution to medicare funding and we strongly agree with his principles in the development of fiscal federalism.

We know and we hope that your findings will serve all Canadians well and that medicare will grow in effectiveness and health as we hope our country will grow. We believe such a solution will be publicly and politically acceptable, and we wish you very well in your very important and historic task.

Thank you very much.

The Chairman: Thank you veru much, Dr. MacLeod.

I just want to explain that if you find that in our questioning we do not cover all the important aspects, it is because, as you mentioned in your submission, we have already had the Canadian Medical Association before us and I believe you are the fifth provincial medical society we have heard. We realize that there are different provincial points of view and that is why we decided to travel, first of all, and not only have hearings in Ottawa, and that is why we look to balance our testimony before us in the provincial capitals. But, if you find that we have not gone over the whole thing, it is because we have had a lot of questioning on these matters before; members have received a lot of information and, in fact, to some extent we have already debated some of these questions among ourselves. Of course we have not concluded anything yet, but I jsut wanted to explain that we may not take the time to go into great detail on some of the issues because they have already been before us.

Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, I will try not to enter into all the same discussions and, indeed, arguments I have had with the various medical associations along the way but I did want to ask a few questions.

I was wondering if you could expand, Doctor, on what you mean by all things being "medicalized."

Dr. MacLeod: Well, if any program is totally free, it is just natural human behaviour to turn problems into the area wherein solutions or alleged solutions are provided free.

[*Traduction*]

toutes les sommes versées aux médecins de Nouvelle-Écosse, en 1980, provenaient de facturation de soldes, ce qui montre bien que les médecins ont fait preuve de modération dans l'exercice de ce droit et de leur désir sincère de s'assurer que l'assurance-maladie fonctionne bien dans notre province.

Nous avons maintenu de très bonnes relations de travail avec nos gouvernements et avec d'autres partis politiques. Nous espérons qu'une insuffisance chronique du financement ne conduira pas à une détérioration de ces relations au détriment des personnes impliquées.

Nous nous rendons compte de la complexité de votre travail et du fait que l'avenir de l'assurance-maladie est entre vos mains. Nous croyons que l'honorable M. MacEachen vous a donné l'occasion, une occasion sans précédent parmi tous les pays industrialisés, de trouver une solution économique valable au financement de l'assurance-maladie, et nous endossons fermement ces principes pour la mise au point d'un fédéralisme fiscal.

Nous savons et nous espérons que vos conclusions profiteront à tous les Canadiens et que l'assurance-maladie deviendra plus efficace et plus saine, dans l'intérêt de notre pays. Nous croyons qu'une telle solution sera publiquement et politiquement acceptable et nous vous souhaitons bonne chance dans cette tâche historique et très importante.

Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup Dr MacLeod.

Si vous constatez que nos questions ne couvrent pas tous les aspects importants mentionnés dans votre mémoire, n'oubliez pas que nous avons déjà reçu l'Association médicale canadienne; de plus, vous êtes, je crois, le cinquième corps médical provincial que nous entendons. Nous nous rendons compte qu'il y a des différences de point de vue parmi les provinces et c'est pourquoi nous avons décidé de voyager et de ne pas limiter nos audiences publiques à Ottawa. C'est pourquoi également nous voulons entendre des témoignages dans les capitales provinciales. Si vous avez l'impression que nous n'avons pas tenu compte de toutes vos préoccupations, c'est que nous avons déjà posé beaucoup de questions sur le sujet, que nous avons reçu beaucoup de renseignements et que, en réalité, nous avons pas mal discuté de ces questions entre nous. Nous n'avons pas encore fixé de conclusions, mais je voulais vous expliquer pourquoi nous n'allons pas discuter en détail de certaines quesions qui ont déjà fait l'objet de débat.

Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Monsieur le président, je vais essayer de ne pas soulever les mêmes discussions que celles que nous avons déjà eues avec divers corps médicaux. Je voudrais quand même poser quelques questions.

Je me demande ce que vous entendez exactement, docteur, par «médicaliser» tous les problèmes?

Dr MacLeod: Si un programme est tout à fait gratuit, il est tout à fait naturel pour l'être humain de porter ses problèmes là où les solutions ou ce qu'on appelle solutions sont offertes gratuitement.

[*Text*]

• 0915

Mr. Blaikie: Is it not also true though that part of the medicalization of all things is due in part to professional jealousy, if you will. I do not mean that in a particularly negative sense; just that human nature applies to doctors as well as to those who you allege come to you for solutions to their problems when they perhaps ought to be going somewhere else. But is it not true that there are areas of concerns that many would like to de-medicalize, that is to say, make it possible for other persons to be involved in the care system, if you will? I think some of the pressure for the medicalization of all things has come from doctors themselves.

Dr. MacLeod: I would think the public feels that the answer to problems which can be looked upon in any degree as medical, the best answer will probably come from the best-trained or the best-qualified person in the system. They have also been given the understanding that this is free and a right. This is the general concept the public holds.

Mr. Blaikie: And do you think that is a good thing? Do you think it is not a right?

Dr. MacLeod: The original law stated that the people of Canada must have access to health insurance. I think that is a very important right.

Mr. Blaikie: You spoke of programs that had been destroyed through the alleged overavailability of services. Could you tell me about some of these programs? What programs are you referring to?

Dr. MacLeod: Britain started off in 1947 with the philosophy that a national health service would decrease its demands and shrink out of business in a generation or so.

Mr. Blaikie: You are not talking about other national programs?

Dr. MacLeod: No.

Mr. Blaikie: You are not talking about programs within Canada that have been—?

Dr. MacLeod: I am talking about Britain, I am talking about Sweden, I am talking about Australia. Each of these countries has gone back to patient participation. In Britain there are now three levels of health care: National Health Service; National Health Service plus insurance—and this insurance has been bought by labour unions; and private practice which has no insurance components whatsoever and no state compoments, in which American corporations can go to England and set up hospitals and health-care delivery systems and make a profit.

Mr. Blaikie: Sounds terrible. How do you explain what seems to me to be two sort of contradictory perceptions of the medicare system? On the one hand, the Canadian Medical Association, and indeed others, have made a strong case that the system is underfunded, and at the same time, that there is a much lower percentage of GNP spent on medicare in Canada than there is in other industrialized countries, for instance. Yet at the same time it is alleged that this having everything for free has led to people coming to doctors when they do not need to, seeking medical solutions when perhaps the solutions belong in some other category. Are you saying

[*Translation*]

M. Blaikie: N'est-il pas vrai que cette «médicalisation» généralisée soit due à une certaine jalousie professionnelle. Je n'entends pas cela au sens négatif, mais simplement parce que la nature humaine se révèle tout autant chez les médecins que chez ceux qui vous demandent de régler leurs problèmes alors qu'ils devraient peut-être aller voir ailleurs. N'est-il pas vrai qu'il y a des secteurs que beaucoup voudraient voir soustraits des services médicaux afin qu'il soit possible à d'autres de s'en occuper? Je crois qu'une partie du problème vient des médecins eux-mêmes.

Dr MacLeod: J'ai l'impression que le public estime que la réponse aux problèmes qui sont un tant soit peu médicaux doit venir de ceux qui sont les mieux formés ou les mieux qualifiés. On a également laissé entendre que c'est gratuit et que c'est un droit. C'est devenu un principe général pour le public.

M. Blaikie: Et pensez-vous que cela soit bien? Pensez-vous que ce n'est pas un droit?

Dr MacLeod: La loi initiale stipulait que le peuple canadien doit avoir accès à une assurance santé. Je crois que c'est un droit très important.

M. Blaikie: Vous avez parlé de programmes qui avaient disparu en raison, soit-disant, d'une surabondance des services. Pourriez-vous me préciser un peu ce que vous voulez dire? De quels programmes parlez-vous?

Dr MacLeod: La Grande-Bretagne a adopté en 1947 une philosophie selon laquelle les services de santé publics allaient diminuer jusqu'à extinction en une génération environ.

M. Blaikie: Vous ne parlez pas d'autres programmes nationaux?

Dr MacLeod: Non.

M. Blaikie: Vous ne parlez pas de programmes qui au Canada ont . . . ?

Dr MacLeod: Je parle de la Grande-Bretagne, de la Suède, de l'Australie. Chacun de ces pays en est revenu à la participation des malades. En Grande-Bretagne, il y a maintenant trois niveaux de services de santé publics: le service de santé public, le service de santé public plus une assurance qui a été achetée par les syndicats, et la pratique privée, sans aucune composante d'assurance ni de services publics, qui permet à des sociétés américaines d'aller ouvrir des hôpitaux et des centres de soins en Angleterre et d'y réaliser des bénéfices.

M. Blaikie: Cela semble affreux. Comment pouvez-vous expliquer ce qui me semble être deux perceptions contradictoires du régime d'assurance médicale? D'un côté, l'Association médicale canadienne et d'autres d'ailleurs ont déclaré que le régime n'est pas suffisamment financé et que le Canada consacre à l'assurance médicale un pourcentage bien inférieur du PNB que dans tout autre pays industrialisé par exemple. D'un autre côté, on prétend que cette gratuité de tous les services incite les gens à aller chez le médecin alors qu'ils n'en ont pas besoin, à venir demander des solutions médicales alors

[*Texte*]

that we are spending too little, and yet of that little which we are spending, a great deal is unnecessary spending?

Dr. MacLeod: I did not say a great deal of it was unnecessary. We said that Canada spends less than all but one other developed country on its health care. I think that is a fact. I think doctors are working more and more hours than they have before and their fees have not kept up with industrial earnings or with average wages and salaries or with expenses. Those, to us, are facts.

Mr. Blaikie: It remains a case though that everything that is counted in that 7 per cent are those fees which are paid out to patients who, it is alleged, perhaps, should not be coming to the doctor in the first place. There seems to me to be a bit of a contradiction to say on the one hand that it is underfunded and on the other hand that it is overused. Your underfunding is based on figures that are derived from the total use of the system. You seem to be saying that we have a very, very, efficient health care system when you take out the over use of the system. Frankly, I am not quite sure what you are saying, if you are not saying that.

• 0920

Dr. MacLeod: I think Canadians have had a medicare bargain so far compared to other developed countries. I think physicians in this country have co-operated extremely well to make medicare work. I know best about the Province of Nova Scotia, where I think medicare is working pretty well. But there are serious difficulties forthcoming.

Mr. Blaikie: Thank you. That is all for now.

The Chairman: Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: Doctor, I want to go into your billing system here. You do not have a situation similar to Ontario's, where either you opt out or opt in. If you opt out, then you collect all of your bills from your patients, and they collect their money from the system. Here you have some sort of a balance billing system where you can charge the government sometimes, charge the patient sometimes, charge both the government and the patient sometimes. Will you explain that, and tell me how you can justify that kind of a billing system where you can have the best of both worlds, all worlds, and everything else put together?

Dr. MacLeod: Yes. Well, we are legislated as a health insurance progam wherein, once a year, a tariff is worked out by the Medical Services Insurance Commission in consultation with the economics committee of the Medical Society of Nova Scotia in which they work out payment values for a large number of services, operations, and so on. The economics committee and the medical society have absolutely no power in these negotiations. They can give advice, but settlements can be imposed by the government, as they have been in the past. In light of this, the act further states that the Province of Nova Scotia, through its Medical Service Insurance Commission, pays 85 per cent of that tariff. It is the legislated right of physicians to bill in Nova Scotia whatever they wish. Physcians who bill up to the tariff are balance billing. Those who

[*Traduction*]

qu'il s'agit souvent d'autre chose. Dépensons-nous trop peu et y a-t-il, malgré cela, beaucoup de dépenses inutiles?

Dr MacLeod: Je n'ai pas dit que beaucoup étaient inutiles. Nous avons dit que le Canada dépensait moins que tous les autres pays développés sauf un pour la santé. C'est un fait. Les médecins travaillent de plus en plus d'heures et leurs honoraires n'ont pas progressé autant que le autres traitements dans l'industrie, que la moyenne des salaires ou que leurs dépenses. Pour nous, la réalité est là.

M. Blaikie: Il n'empêche que tout ce que l'on compte dans ces 7 p. 100 est ce qui est versé aux malades qui, prétend-on, n'auraient pas dû venir chez le médecin. Il me semble qu'il est un peu contradictoire de dire, d'un côté, qu'il n'y a pas suffisamment de fonds et de l'autre, qu'on en abuse. Cette insuffisance du financement est fondée sur des chiffres qui découlent de l'utilisation générale du régime. Vous semblez dire que lorsqu'on supprime les abus, ou obtient un système de soins de santé des plus efficaces. Autrement, j'ignore honnêtement ce que vous voulez dire.

Dr MacLeod: Je pense que, par rapport aux autres pays industrialisés, l'assurance-maladie est une véritable aubaine pour les Canadiens. A mon avis, la participation des médecins de ce pays au fonctionnement de l'assurance-maladie été excellente. Je connais mieux la situation en Nouvelle-Écosse où l'assurance-maladie fonctionne très bien. Mais il y a de grave difficultés qui pointent à l'horizon.

M. Blaikie: Merci. C'est tout pour l'instant.

Le président: Monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Docteur, je voudrais parler de votre système de facturation. Votre situation est différente de l'Ontario où l'on peut soit adhérer au système, soit s'en désaffilier. En cas de désaffiliation, le médecin se fait payer par le patient, lequel se fait rembourser par l'assurance-maladie. Si vous avez un genre de système de facturation du solde vous pouvez vous faire payer tantôt par le gouvernement, tantôt par le patient et parfois par les deux. Expliquez-moi comment vous pouvez justifier ce genre de système de facturation où vous semblez gagner sur tous les tableaux?

Dr MacLeod: Notre programme d'assurance-santé est établi en vertu d'une loi qui prévoit qu'une fois par an, la Commission d'assurance des services médicaux établit un tarif, en consultation avec le comité économique de la Medical Society de la Nouvelle-Écosse, déterminant ainsi le montant des paiements pour un grand nombre de services, d'opérations et ainsi de suite. Le comité économique et la société médicale n'ont absolument aucun pouvoir dans ces négociations. Ils peuvent donner leur avis, mais les règlements peuvent être imposés par le gouvernement comme c'est déjà arrivé. De plus, la loi stipule que la province de la Nouvelle-Écosse, par le truchement de sa Commission d'assurance des services médicaux, paye 85 p. 100 de ce tarif. En Nouvelle-Écosse, la loi reconnaît aux médecins le droit de facturer le montant qu'ils désirent. Les médecins

[*Text*]

bill less, or more, in a particular case, for their services are extra billing. Both of these are legal. Physicians in Nova Scotia, we maintain, have done this with discretion in the face of very serious escalating costs and fee schedules which have not kept pace with inflation and other wages and salaries. I cannot make it any more clear than that, sir.

Mr. Blenkarn: If you have a patient whose credit you know is not too good, you just bill the system and collect your 85 cents?

Dr. MacLeod: We bill the system for everything we do. Some people bill the patients; some physicians bill patients; they balance bill or extra bill.

Mr. Blenkarn: So you send some patients an extra bill on top of what you collect from the system?

Dr. MacLeod: It has to be done legally according to the law, which means the patient has to know when he enters the office whether or not the physician will accept the 85 per cent of the fee, or whether he will balance bill and how much—And he has to sign a card in agreement with that.

Mr. Blenkarn: How much waste is there in the system today, with the fear that physicians have about being sued by lawyers who specialize in medical law suits? Results can be that physicians do a great deal of over-testing; they see patients perhaps more than they need to in order to protect themselves and cover their rears from attack. How much is that costing the system?

Dr. MacLeod: That is not nearly as prevalent in Canada as it is in our neighbour to the south, and it can certainly be identified. The risk can be identified by the costs of insurance in Canada versus costs of insurance in the United States. We have a very good medicolegal consulting agency that represents Canadian physicians in the Canadian Medical Protective Association. Physicians have worked closely with that organization for many years. I think in Nova Scotia also that we have good support and good monitoring by our provincial medical board. We do not think fear of suit is a serious matter.

• 0925

But there is another matter and then, again, both physicians and public are concerned about this. I mean the availability of the latest resources. When do you use a CAT canner in place of a physical examination? That can be an extremely difficult decision for a physician to make with a healthy youngster with a headache. The public may very well demand, and the physician may be influenced by just a small doubt about his own clinical skill to go on to the most exotic and the most expensive and the most definitive test. Increasing technology is a very costly factor.

Mr. Blenkarn: What waste is there in that increasing technology, when the doctor looks at the situation and knows that it is really not costing the patient anything; it is really not costing him anything. He can then proceed to use as much of

[*Translation*]

exigeant le plein tarif facturent le solde. Il y a en a qui demandent moins pour leurs services, il y en a d'autres qui demandent plus. Ces deux pratiques sont légales. Nous prétendons que les médecins de la Nouvelle-Écosse ont agi avec modération étant donné l'augmentation rapide des coûts et le fait que les honoraires n'ont pas augmenté aussi rapidement que l'inflation et les autres traitements. Je ne pourrais m'expliquer plus clairement, monsieur.

M. Blenkarn: Si l'un de vos patients n'est pas solvable, vous facturez simplement le système et vous touchez vos 85 p. 100.

Dr MacLeod: Nous facturons le système pour tout ce que nous faisons. Certains facturent le patient pour la différence.

M. Blenkarn: Donc, en plus de ce que vous percevez du système, vous demandez à certains patients de payer la différence?

Dr MacLeod: Il faut que ce soit fait conformément à la loi, c'est-à-dire qu'il faut prévenir le patient si le médecin accepte 85 p. 100 des honoraires ou s'il le facturera pour la différence et de combien. De plus, le patient doit signer un formulaire d'acceptation.

M. Blenkarn: Combien de gaspillage y a-t-il dans le système aujourd'hui, étant donné que les médecins craignent dêtre poursuivis par des avocats qui se spécialisent dans les poursuites médicales? Il se peut que des médecins fassent faire trop de tests et qu'ils voient des patients plus souvent que nécessaire afin de se protéger contre ce genre de poursuite. Combien cela coûte-t-il au système?

Dr MacLeod: C'est loin d'être aussi courant au Canada que chez nos voisins du sud et on peut certainement déceler ces cas. Pour identifier les risques, il suffit de comparer les coûts de l'assurance au Canada à ceux des États-Unis. Nous avons une excellente agence de consultation médicolégale au sein de l'Association canadienne des protections médicales, qui représente les médecins canadiens. Pendant de nombreuses années, les médecins ont collaboré étroitement avec cette organisation. En Nouvelle-Écosse, notre bureau médical provincial nous fournit un appui et une surveillance excellente. Nous ne pensons pas que la crainte de poursuites soit une question grave.

Toutefois il y a une autre question qui préoccupe à la fois les médecins et le public. Je parle de l'accès à l'équipement le plus récent. Quand utilise-t-on le scanner CAT au lieu d'effectuer un examen médical? Voilà une décision extrêmement difficile pour un médecin qui examine un jeune bien portant mais souffrant de maux de tête. Le public peut très bien l'exiger et le médecin peut être influencé par un simple petit doute quant à ses propres aptitudes cliniques et faire appel aux méthodes de test les plus avancées, les plus dispendieuses et les plus précises. Le perfectionnement technologique est un élément très onéreux.

M. Blenkarn: Y a-t-il gaspillage de ces équipements perfectionnés, si le médecin sait que cela ne coûte rien à son patient, pas plus qu'à lui-même? Il peut donc en faire l'usage qu'il veut puisque cela ne coûte rien ni à l'un, ni à l'autre.

[*Texte*]

the technology as he wishes because, from both sides, it is all free stuff.

Dr. MacLeod: I would think that is a not uncommon human characteristic. Doctors realize better than anybody else, except perhaps politicians, how difficult it is to change human beings.

Mr. Blenkarn: So that one of the things you are saying is that patient participation is required in order to have some discipline over the amount of free stuff available in the system.

Dr. MacLeod: I do not stress discipline as much as I would stress responsibility. Responsible human behaviour in obtaining one's rights and privileges, and paying a certain amount in one's own effort toward getting those things.

Mr. Blenkarn: Thank you.

The Chairman: Thank you. Mr. Blaikie, have you any more questions?

Mr. Blaikie: I have just one further question, Mr. Chairman. First of all, I want to comment on and invite a response to, of course, on the use of the term "free" when it comes to medical care. Certainly you would not want to maintain that people do not pay for their health care system. I mean they pay for it; they pay for it through their taxes. So it is not the case that anyone is getting health care free in this province or any other province. So because people are not paying for it directly on a user-fee basis, and because they are not paying for it when they are sick and as they are sick, that does not give anyone licence to talk about free health care. I would think you people would be the first ones to say that this is being paid for somewhere. I think it is a mistake to talk about free health care.

Dr. MacLeod: Repeatedly in my earlier remarks I have said that nothing is "free". We have also said that the concept is held, as your chairman has just stated, that it is human nature to look upon it as free, both by the providers and the recipients. At a time of illness or at a time of stress, pain, or anxiety, both the person with the problem and the one who is trying to solve the problem have considerable emotional, professional, and personal interests in this at the time.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, and to the delegation, it seems to me that this belief you have in the virtues of what you call patient participation is, after all, not something that is really being advanced for the sake of cutting costs. After all, it is a philosophical position. It is not something that actually is going to deter hypochondriacs from coming to see their doctors. I mean any sort of elementary analysis of that I think would reveal that if it costs $5 to go and see a doctor, the people who really like to see doctors are going to find that $5. Clearly, any studies that have ever been done have revealed that deterrent fees, user fees, patient participation, call it what you like, if they have deterred anyone, have deterred only the poor. There is absolutely no evidence to back up what you are claiming here this morning, and what your colleagues have claimed right across the country.

Dr. MacLeod: We have just seen total free medical care systems go on to their destruction and to the introduction of

[*Traduction*]

Dr MacLeod: Je pense que c'est un penchant humain qui n'est pas rare. Les médecins comprennent mieux que quinconque, sauf peut-être les politiciens, combien il est difficile de changer les humains.

M. Blenkarn: Alors vous me dites que, pour en arriver à un usage discipliné de tous ces services gratuits qu'offre le système, il faut, entre autre, imposer une participation au patient.

Dr MacLeod: J'insisterais plus sur la responsabilité que sur la discipline. Il s'agit d'avoir un comportement responsable face à l'exercice de ses droits et privilèges, en payant une certaine partie des efforts déployés pour obtenir ces services.

M. Blenkarn: Merci.

Le président: Merci. Monsieur Blaikie, avez-vous d'autres questions?

M. Blaikie: Juste une, monsieur le président. D'abord, je voudrais commenter l'utilisation du mot «gratuit» lorsqu'il s'agit de soins médicaux. Je voudrais bien sûr que l'on réponde à mes commentaires. Vous ne prétendez certainement pas que les gens ne paient rien pour les soins de santé. Ils paient par le truchement de leurs impôts. Donc, on ne peut pas prétendre que quinconque, dans cette province ou dans une autre, obtient gratuitement des soins de santé. Le simple fait que les gens ne paient pas directement lorsqu'ils reçoivent les services et qu'ils ne paient pas lorsqu'ils sont malades, n'autorise personne à parler de soins de santé gratuits. Je pense que vous seriez les premiers à dire qu'on paie pour ces services à un moment donné. C'est donc une erreur de parler de soins de santé gratuits.

Dr MacLeod: Au début de mes commentaires, j'ai répété que rien n'est «gratuit». Comme votre président vient de le mentionner, nous avons également dit que c'est dans la nature humaine que de considérer ces choses comme étant gratuites, que ce soit celui qui les donne ou celui qui les reçoit. Au moment de la maladie ou du stress, de la douleur ou de l'anxiété, le patient et son médecin sont à ce moment-là très engagés émotionnellement, professionnellement et personnellement.

M. Blaikie: Monsieur le président et membres de la délégation, il me semble que votre foi dans les vertus de ce que vous appelez la participation du patient n'est pas simplement quelque chose qui est présenté dans le but de réduire les coûts. C'est plutôt une attitude philosophique. Cela ne dissuadera pas les hypocondriaques de voir un médecin. A mon avis, n'importe quelle analyse élémentaire révélera que s'il en coûte $5 pour voir un médecin, les gens qui aiment vraiment voir un médecin trouveront ce $5. Toutes les études effectuées jusqu'ici démontrent clairement que les honoraires de dissuasion, la participation des usagers, la participation du patient, peu importe le nom qu'on leur donne, ont seulement réussi à dissuader les pauvres. Il n'y a absolument aucune preuve à l'appui de ce que vous avancez ce matin et de ce que vos collègues ont avancé partout au pays.

Dr MacLeod: Nous avons pourtant assisté à l'auto-destruction de systèmes d'assurance-maladie tout à fait gratuits, alors

[*Text*]

user components of one kind or another. Labour unions in England have bought health insurance to supplement the national health service program in Britain, and that is a fact. Australia's has collapsed. Sweden, which is supposedly a great experiment in medicare and hospital insurance, now has introduced patient participation as well.

• 0930

Doctors do not need to take any lessons from anybody in taking care of the disadvantaged. Long before there was medicare, doctors did more than anybody else in looking after the poor. And we do not take lessons in compassion from social engineers and barren critics who tell us how to do things. We know more about the delivery of medical care than anybody else. We are quite happy with insurance, insurane is fiscally sound, you know what rights are and you know what payments are. We do not see any other economic system survive—nothing total free.

Mr. Blaikie: I have to contend with the doctor's vision of what existed preceding medicare. I think there are many Canadians who could tell stories of people who needed operations and did not get them, people who needed medical care and could not afford it. I am aware of pioneering doctors in my own community who, when they died, had a drawer full of unpaid bills. I am not suggesting there were not doctors like that, but the fact of the matter is there were people who did not want to be on the receiving end of that kind of charity, however virtuous it might have been on the part of doctors. There were people who went without what they rightly needed before medicare, and I think to glorify what went on previous to medicare is to overlook all the evidence as to what actually did go on.

Dr. MacLeod: We in the Province of Nova Scotia have stressed to our membership for years that there are certain groups in our society—widows, old age pensioners, disadvantaged peoples on minimal allowances—that should not be balance billed, but there are millionaires getting old age pensions too.

Mr. Blaikie: This could go on for some time, Mr. Chairman. I think I will pass at this point.

The Chairman: Thank you very much, Dr. MacLeod, Dr. Churchill, Dr. Smith and Mr. Peacocke for coming before us. We appreciate your contribution very much and it certainly will help us in our deliberations and in the preparation of our report.

Dr. MacLeod: Thank you very much, Mr. Chairman and hon. members.

The Chairman: I will now call on the representatives from the Nova Scotia Health Coalition to please come to the table. Mr. Ian Johnson is the interim chairperson and I would ask him to please introduce the people with him. Mr. Johnson, I note that your brief is not a very long one, about 6 pages apart from the tables. I take it you want to read it, but if you prefer to summarize it, we can append it. It is up to you.

[*Translation*]

que les systèmes exigeant une participation de l'usager se répandent de plus en plus. En Angleterre, les syndicats ont acheté une assurance-santé pour compléter le programme de santé nationale. En Australie, le système s'est effondré. La Suède, que l'on dit être à l'avant-garde au chapitre de l'assurance-maladie et hospitalisation, a maintenant accepté le principe de la participation du patient.

Les médecins n'ont pas de leçon à recevoir de qui que ce soit pour ce qui est de soigner les défavorisés. Bien avant l'assurance-maladie, les médecins faisaient plus que quiconque pour les pauvres. Nous n'avons pas de leçon de compassion à recevoir des ingénieurs sociaux et des critiques stériles qui viennent nous enseigner comment faire les choses. Nous en savons plus que quiconque sur la prestation de services médicaux. Nous sommes assez satisfaits de l'assurance, elle est simple sur le plan fiscal, on sait quels sont les droits et quels sont les paiements. A notre avis, aucun autre système économique ne peut survivre, rien de totalement gratuit.

M. Blaikie: Je ne suis pas d'accord avec le témoin en ce qui concerne la situation qui a précédé l'assurance-maladie. On sait bien que des gens avaient besoin d'opérations et ne pouvaient les obtenir, qu'ils avaient besoin de soins médicaux et ne pouvaient se les permettre. Dans ma propre localité, j'ai connu des médecins qui étaient des pionniers et lorsqu'ils sont morts, ils avaient encore des tas de factures non payées. Je ne prétends pas qu'il n'y avait pas de médecins comme ceux-là, mais le fait est qu'il y avait des gens qui ne voulaient pas de ce genre de charité, aussi vertueuse qu'elle était de la part des médecins. Avant l'assurance-maladie, beaucoup de gens se sont passés des soins dont ils avaient besoin. Je pense que le fait de glorifier l'époque précédant l'assurance-maladie, c'est oublier tout ce qui s'y est passé.

Dr MacLeod: En Nouvelle-Écosse, pendant des années, nous avons insisté auprès de nos membres pour que certains groupes de notre société, comme les veuves, les personnes âgées, les défavorisés recevant des pensions minimes, ne fassent pas faire l'objet d'une facturation supplémentation, mais les millionnaires reçoivent également des pensions de vieillesse.

M. Blaikie: Monsieur le président, ces discussions pourraient s'éterniser. Je vais m'arrêter là.

Le président: Merci beaucoup Docteur MacLeod, Docteur Churchill, Docteur Smith et monsieur Peacocke d'avoir comparu devant nous. Nous avons beaucoup apprécié votre contribution et cela nous aidera certainement dans nos délibérations et pour la préparation de notre rapport.

Dr MacLeod: Merci beaucoup, monsieur le président et honorables députés.

Le président: Je vais maintenant demander aux représentants de la (Nova Scotia Health Coalition) de s'avancer à la table. Le président intérimaire est M. Ian Johnson et je vais lui demander de nous présenter ceux qui l'accompagnent. Monsieur Johnson, je remarque que votre mémoire est court, soit six pages sans compter les tableaux. Je présume que vous voulez le lire, mais si vous préférez le résumer nous pouvons l'annexer, à vous de décider.

[*Texte*]

Mr. Ian Johnson (Interim Chairperson, Nova Scotia Health Coalition): Mr. Chairman, as you requested, I will introduce my associates who are from the health coalition. At the table is Frank Boyd from the North End Community Health Association; Father George Topshee from St. Francis Xavier University Extension Department; Mary Morrison from the Nova Scotia Women's Action Committee; Debbie Kaetz from the Women's Health Education Network; and Dr. Linda Christiansen-Ruffman from Bonding, and she is also here representing the Social Policy Committee of the Canadian Sociology and Anthropology Association. There are a few other of our members not at the table if I might just introduce them as well: Lucy Riley from the North End Community Health Association; David Publicover and Karen Leckie from the Forward Horizons group; Leo McKay from the Nova Scotia Federation of Labour; and Mr. J. K. Bell, also from the Nova Scotia Federation of Labour.

• 0935

Our coalition is composed of, at this point, about 20 consumer and health worker organizations in the province and we are concerned with health issues and policy-making from a consumer perspective. As you probably know, we are one of several provincial health coalitions affiliated with the Canadian Health Coalition in Ottawa. I understand that you have already heard from them.

Mr. Chairman, what I would like to do is just give you some of the highlights of our presentation. Then I would like to leave it open a bit for some of my fellow associates here at the table to add a few points, and turn it over to you and the members of the task force, if you wish, to ask us questions or make comments.

I want to say that we appreciate the opportunity of being able to appear before you today, even though apparently at first we were not initially scheduled to appear before you. We are a bit concerned, I should say about the time constraints that have been placed upon you and consequently on groups such as ourselves—citizen and voluntary groups, who want to make submissions to you. We worked as quickly and as thoroughly as we could to prepare our submission and we hope you will take the time to read it and consider it if you have not already done so. We would certainly recommend that, for future task forces—if they are like this—that more time be allotted to permit citizens groups such as ourselves to participate in such a review.

On behalf of the coalition I would like to try to outline the major points of our submission to you. We understand that the guidelines under which this task force is operating is that it is taking place within the context of the expenditure plan outlined last fall in the federal budget. We understand that one major portion of that plan is that the federal government is apparently trying to achieve significant savings in the social affairs envelope. The Canada Council on Social Development has estimated that to be in the area of $2.3 billion by 1983/84. On this matter of proposed funding cuts, reductions or savings, our coalition feels quite strongly that the federal government

[*Traduction*]

M. Ian Johnson (président intérimaire, (Nova Scotia Health Coalition)): Monsieur le président, à votre demande, je vais présenter mes associés de la (Health Coalition). A la table, vous avez Frank Boyd de la (North End Community Health Association); près de moi, vous avez le père George Topshee du département d'extension de l'Université St-François-Xavier; Mary Morrison du (Women's Action Committee) de la Nouvelle-Écosse, Debbie Kaetz du (Women's Health Education Network) et le docteur Linda Christiansen-Ruffman, de (Bonding) qui représente également le comité de politique sociale de l'Association canadienne de sociologie et d'anthropologie. Nous avons quelques autres membres qui ne sont pas assis à la table et je vais les présenter également. Lucy Riley de la (North End Community Health Association), David Publicover et Karen Leckie du (Forward Horizons group), Leo McKay de la fédération de travail de la Nouvelle-Écosse et M. J. K. Bell, du même organisme.

Présentement notre regroupement est composé de 20 organismes provinciaux de consommateurs et de travailleurs dans le domaine de la santé. Nous nous intéressons aux questions de santé et d'établissement de politiques du point de vue du consommateur. Comme vous le savez probablement nous sommes l'un des nombreux regroupements provinciaux dans le domaine de la santé affiliés à la Canadian Health Coalition d'Ottawa, qui aurait déjà comparu devant vous.

Monsieur le président, je ne ferai que vous donner les points saillants de notre exposé; ensuite je voudrais laisser la parole à mes associés qui ajouteront quelques commentaires, après quoi nous pourrons répondre aux questions des membres de votre groupe de travail.

Je tiens à vous remercier de cette occasion de comparaître devant vous aujourd'hui quoiqu'il semble apparemment que nous n'étions pas prévus au départ. Nous sommes un peut troublés par les limites de temps qui nous ont été imposées de même qu'aux groupes comme les nôtres, les groupes de citoyens et de volontaires qui désirent vous faire des présentations. Nous avons travaillé aussi rapidement que possible pour préparer notre exposé et nous espérons que vous prendrez le temps de le lire et de l'étudier, si ce n'est déjà fait. A l'avenir, nous recommanderons certainement que l'on accorde plus de temps aux groupes de travail comme le vôtre afin de permettre aux groupes de citoyens comme le nôtre de participer à de telles études.

Au nom de notre groupe je vais essayer de vous donner un aperçu des points saillants de notre exposé. Selon nos informations, le mandat du comité se situe dans le cadre du plan des dépenses établi l'automne dernier dans le budget fédéral. Il semble que l'un des aspects importants de ce plan c'est que le gouvernement fédéral puisse réaliser des économies sensibles dans l'enveloppe des Affaires sociales. Le Conseil canadien du développement social a évalué ces économies à envion 2,3 milliards pour 1983-1984. Au sujet des coupures, réductions ou économies proposées, notre groupe pense fermement que le gouvernement fédéral devrait non seulement promettre de

[*Text*]

should not only promise no funding cuts in the health care sector but actually, provide additional funding to provinces such as our own, in order that health services can be extended to the basic levels enjoyed by other provinces. We say this because we are frankly concerned that any major funding cuts by the federal government would erode very quickly the quality of health services in our province. Already our health and social services are lagging behind our own needs and the standards of wealthier provinces. Our population in this province is largely in rural areas and yet medical services are clustered in a few urban areas particularly here in Halifax. As a consequence, a large proportion of our population is poorly served by medical services. Adequate medical care and dental coverage is not provided equally throughout our province.

Certain provincial health programs in this province are only available to select groups. To illustrate primary care, our prescription drug program is at this time only available to the elderly although it may soon be extended to the disabled on social assistance. The incidence of a number of health problems in our province is quite high. We have for example, one of the highest rates of cervical and breast cancer in Canada. We have one of the highest rates of teenage pregnancies. Virtually no attention let alone action has been given to the occupational health problems in this province. In other words, two basic conditions for medical care as originally outlined in the Medical Care Act of 1966, that is, universality and comprehensive care are not being met in our province at this time.

To make matters worse, since block funding has been introduced, with the established programs financing arrangement, provincial contributions to health care have declined significantly over the country, as we understand it, and in our own province. The consequences of this reduced funding have been quite noticeable in our case. They include less services in rural areas, the shortage of available chronic and acute care hospital beds, a lack of funds for new equipment and programs and increased extra billing by physicians. While we feel there is a considerable amount the provincial government can do by shifting priorities, we realize the provincial government only has so many resources available to it. We, therefore, recommend that no funding cuts be made by the federal government for its costsharing of health services in Nova Scotia and that additional funds be provided to our province and other similar ones, to ensure that services covered by our provincial insurance program be comparable in quantity and quality to those available in richer provinces. We call upon the federal government to implement the Hall Commission's recommendation that the federal government cost share additional services in the Atlantic Provinces.

• 0940

In our submission to you, we recommend that a number of changes be made if you are considering changes in the funding

[*Translation*]

n'effectuer aucune coupure dans le domaine des soins de santé, mais en fait fournir des fonds additionnels à des provinces comme la nôtre afin que les services de santé de base puissent être offerts comme dans les autres provinces. Nous croyons honnêtement que toutes coupures importantes de la part du gouvernement fédéral auraient comme conséquence une érosion très rapide de la qualité des services de santé dans notre province où déjà nos services de santé et services sociaux tirent de l'arrière par rapport à nos propres besoins et aux normes des provinces plus riches. La population de cette province est surtout une population rurale et toutefois les services médicaux sont restreints à quelques centres urbains et surtout à Halifax. Conséquemment, une grande partie de la population a peu accès aux services médicaux. Les soins médicaux et dentaires ne sont pas offerts également partout dans la province.

Dans cette province certains programmes provinciaux de santé ne s'adressent qu'à des groupes précis. Par exemple, au niveau des soins de base notre programme de médicaments sur ordonnance n'est accessible qu'aux personnes âgées, quoique bientôt il le sera également aux assistés sociaux handicapés. Dans la province l'incidence de nombreux problèmes de santé est très forte. Par exemple, nous avons un des taux les plus élevés de cancer du cerveau et du sein au Canada. Nous avons l'un des taux les plus élevés de grossesses chez les adolescentes. Les problèmes de la santé au travail n'ont reçu aucune attention de cette province et ont encore moins fait l'objet de mesures quelconques. Autrement dit, présentement notre province ne répond pas à deux conditions de base des soins médicaux prévus au départ dans la Loi sur les soins médicaux de 1966, c'est-à-dire l'universalité et la totalité des soins.

Pour compliquer les choses, depuis l'introduction du financement en bloc avec l'accord sur le financement des programmes établis, les contributions provinciales au chapitre des soins de santé ont diminué de façon sensible partout au pays et dans notre province. En ce qui nous concerne, les conséquences de cette diminution de financement sont très visibles. Ces conséquences sont des services moindres dans les régions rurales, une pénurie de lits d'hôpitaux pour les malades chroniques et pour les cas graves, un manque de financement pour du matériel et des programmes nouveaux, une augmentation de la facturation additionnelle par les médecins. Même si le gouvernement provincial peut faire beaucoup en modifiant ses priorités, ses ressources sont limitées. Donc, nous recommandons que le gouvernement fédéral n'effectue aucune coupure de financement en ce qui touche le partage des coûts pour les services de santé en Nouvelle-Écosse et que des fonds additionnels soient fournis à notre province et à d'autres provinces semblables afin de s'assurer que les services offerts dans le cadre de notre programme provincial d'assurance soient comparables sur le plan quantitatif et qualitatif à ceux offerts dans les provinces plus riches. Nous demandons au gouvernement fédéral d'appliquer la recommandation de la Commission Hall portant que le gouvernement fédéral partage les coûts de services supplémentaires dans les provinces Maritimes.

Dans notre mémoire, nous recommandons qu'un certain nombre de changements soient effectués si vous envisagez de

[*Texte*]

arrangements for health services. These changes that we would like to recommend and bring to your attention include basic minimum standards of health care available to all Canadians regardless of their province of residence; an ongoing monitoring process to ensure that moneys provided are spent as intended; a health services evaluation and information service with consumer input; legislated entrenchment of consumer rights in health care; extended services in prevention and health promotion and the banning of extra billing by physicians. We further recommend that failure by any province to implement these changes and meet these minimum requirements should mean withdrawal of funds by the federal government.

If the federal government—for that matter, provincial governments are interested in savings, we can make a few suggestions. We feel that more funds should be directed to health promotion and disease prevention programs and that federal contribution to provincial health care be contingent on setting in place a number of these things. We suggest some of them: Greater use of paraprofessional and allied health workers such as midwives, nurse practitioners, community health nurses and dental nurses. More preventive medicine programs, changing hospital policy and practice where necessary to facilitate family centered maternity care and opportunity for bonding. The development of aids for the independent living of the elderly and disabled and the development of consumer-sponsored community health clinics.

We also feel that it is very important that consumers be given the opportunity for meaningful representation and allowed to participate fully in the planning, implementation and monitoring of health services. To do this, such steps as the coverage of transportation and other related costs for meetings and participation should be covered.

In summary then, our coalition feels quite strongly that no cuts should be made by the federal government, or for that matter, by our own provincial government in the cost sharing of health services for the province. If anything, additional funds are needed to bring our health services up to comparable levels in other provinces. We feel a minimum set of requirements should be applied by the federal government to its cost-sharing of health services which if not met, should result in a withdrawal of federal funds. We also believe consumer representation and all aspects of health care planning, delivery and evaluation should be recognized as an essential ingredient in the organization of health services in the future.

With that, Mr. Chairman, I would like to open it for a few comments our members at the table who perhaps would like to

[*Traduction*]

modifier les accords de financement des services de santé. Nos recommandations portent sur des normes minimales pour les soins de santé offerts à tous les Canadiens sans égard à leur province de résidence; un processus de contrôle permanent garantissant que les fonds fournis seront dépensés de la manière prévue; un programme d'évaluation des services de santé et de renseignements sur ces derniers auxquels les consommateurs seraient invités à apporter leur contribution; des lois protégeant les droits des consommateurs en matière de soins de santé; des services élargis d'hygiène et de prophylaxie et l'interdiction de la surfacturation. Nous recommandons en outre que le gouvernement fédéral ne finance plus les provinces qui ne mettront pas pas ces changements en œuvre et qui ne respecteront pas les exigences minimales.

Les pouvoirs fédéraux ainsi que provinciaux veulent réaliser des économies, et nous pouvons leur faire quelques suggestions. A notre avis, il conviendrait d'affecter plus de fonds à des programmes d'hygiène et de prophylexie et que la participation financière du fédéral aux programmes de soins de la santé des autorités provinciales soit liée à la mise en œuvre de ce genre de programmes. Voici ce que nous recommandons: Une plus grande utilisation des disciplines paraprofessionnelles et des spécialistes paramédicaux comme les sages-femmes, les infirmières cliniciennes, les infirmières spécialisées en soins communautaires et les assistantes dentaires. Nous recommandons également la mise sur pied de programmes de médecine préventive, ainsi que la modification des politiques et pratiques des hôpitaux, si nécessaire, pour promouvoir les soins périnataux centrés sur la famille et encourager par la l'homogénéité de la cellule familiale. Nous recommandons également les programmes d'aide à l'autonomie pour personnes âgées et invalides et l'établissement de cliniques de soins communautaires parrainées par les consommateurs.

Nous estimons également qu'il est très important que les consommateurs soient bien représentés et invités à participer pleinement au processus de planification, de mise en œuvre et de contrôle des services de santé. A cette fin, il conviendrait de couvrir notamment les frais de transport liés aux rencontres et à la participation des consommateurs.

En résumé donc, notre association s'oppose à toute réduction des fonds engagés par le gouvernement fédéral et nos propres pouvoirs provinciaux pour des programmes de services de santé à frais partagés dans les provinces. En effet, nous estimons qu'il conviendrait même d'engager des fonds supplémentaires dans le but d'amener nos services de santé à un niveau comparable à celui qui existe dans les autres provinces. Nous estimons que le gouvernement fédéral devrait appliquer un ensemble de normes minimales aux programmes de santé à frais partagés, normes qui, à défaut d'être respectées, entraîneraient automatiquement une suppression des crédits fédéraux. Nous estimons également que la représentation des consommateurs et tous les aspects de la planification, de l'attribution et du contrôle des services de santé devraient être reconnus comme autant d'éléments essentiels de l'organisation des services de santé.

J'aimerais maintenant, monsieur le président, demander à nos membres présents s'ils souhaitent approfondir certains

[*Text*]

emphasize a few points that I may not have covered fully. So, I will open it to Father Topshee.

Reverend George Topshee (St. Francis Xavier University): Mr. Chairman, members of the task force, I would like to support a few points here in the brief of the Nova Scotia Health Coalition. We feel that there are many other ways in which government can economize, and the idea of any cutbacks on health care would be preposterous.

In the early 1970s, prior to 1977, we had a health care plan which was one of the best in the world. Canadians were proud of it, many other countries were envious of it. But the block funding introduced in 1977 to replace cost sharing was a mistake. At that time, the Prime Minister stated that block funding would be an experiement, and obviously the experiment has failed and we should go back to cost sharing. I think this is brought out in the tables in our brief.

All the programs supported by transfer payments are certainly a source of unity for Canadians, but health care support is much more than a source of unity. Good health of people is basic to what is good for the country from every point of view: the economic, the social, the spiritual, the cultural, the domestic, the civic, the industrial—healthy people improve every aspect of life in Canadian society. Before medicare came to Nova Scotia, less than 50 per cent of Nova Scotians had any type of medical insurance. The proposed cutback of $1.4 million might be an inconvenience for the economy of the rich provinces but it could effect a catastrophye for the Atlantic provinces.

• 0945

Chief Justice Hall recommended in his latest review that increased payments should be made to the Atlantic provinces and we feel that this recommendation shoud be implemented. The double billing or extra billing or balance billing is a menace. I hope Hon. Monique Bégin will be given full support from Canadians with her intent to abolish this extra billing.

When Canada's health plan was first accepted, the majority of the doctors were happy with the formula, the 85 per cent of the agreed-upon schedule of fees. But over the years the provinces allowed this to deteriorate and inflationary costs were not provided for. We feel that this double billing can destroy our national health plan.

The argument used that this is a deterrent for the abuse of the system, I do not think is valid. There is a small percentage of hypochondriacs in society and I think they can be dealt with by the doctors.

And, you know, a deterrent is the crowded waiting rooms. Somebody told me the other day, if you ever want to get lost, go to a doctor's waiting room. It takes a long time to find you. Now if there is any merit at all in extra billing—and I do not think that has been proved—then it should be done by govern-

[*Translation*]

points que je n'ai peut-être pas abordés dans les détails et je demanderais maintenant au Père Topshee de prendre la parole.

Le Révérend Père George Topshee (Université St-François Xavier): Monsieur le président, et membres du comité, j'aimerais commencer par dire que j'appuie certains des points énoncés dans le mémoire de la Nova Scotia Health Coalition. Nous croyons que le gouvernement peut réaliser des économies dans bien d'autres secteurs et qu'il serait grotesque qu'il réduise les crédits destinés aux soins de santé.

Au début des années 1970 et jusqu'à 1977, notre programme de soins médicaux était l'un des meilleurs au monde. Les Canadiens en étaient fiers et bien d'autres pays nous l'enviaient. Mais le financement global instauré en 1977 pour remplacer les programmes à frais partagés a été une grave erreur. A cette époque, le premier ministre avait déclaré que ce financement global serait une expérience mais il est maintenant devenu assez évident que cette expérience a échoué et que nous devrions en venir à des programmes à frais partagés. Ceci ressort des tableaux contenus dans notre mémoire.

Tous les programmes financés par des paiements de transfert sont certes une source d'unité pour les Canadiens, mais le financement des soins de santé sont beaucoup plus qu'une source d'unité. La santé de la population est essentielle à tous les aspects de la société, qu'ils soient économiques, sociaux, spirituels, culturels, intérieurs, civiques et industriels. En effet, une population en bonne santé peut travailler pour l'amélioration de tous les aspects de la vie dans notre société canadienne. Avant l'institution de l'assurance maladie en Nouvelle-Écosse, moins de 50 p. 100 de la population était couverte. Cette réduction de 1.4 million de dollars serait peut-être une gêne pour les provinces riches, mais elle pourrait répercuter une catastrophe pour les Maritimes.

Le juge en chef Hall a recommandé, dans sa dernière étude, que les paements aux provinces maritimes soient augmentés et nous estimons qu'il conviendrait que cette recommandation soit appliquée. La double facturation ou la surfacturation constitue une menace. J'espère que l'honorble Monique Bégin aura l'appui des Canadiens pour ce qui est d'abolir ce concept.

A l'origine, lorsque le régime d'assurance médicale du Canada avait été adopté, la majorité des médecins étaient satisfaits de cette formule, des 85 p. 100 des honoraires prévues. Mais, au fil des ans, les provinces ont laissé la situation se détériorer sans prévoir l'inflation. Nous sommes d'avis que la surfacturation pourrait détruire notre régime national d'assurance médicale.

Je ne suis pas d'accord avec ce que certains avancent, à savoir que ceci décourage l'utilisation abusive du système. Il n'y a qu'un faible pourcentage de malades imaginaires dans notre société et je pense que les médecins peuvent les traiter.

Vous savez qu'une salle d'attente bondée suffit à décourager les plus acharnés. Quelqu'un m'a dit dernièrement que la meilleure façon de se perdre était d'aller s'asseoir dans la salle d'attente d'un médecin. On met tellement de temps à vous y trouver. S'il y a quelque avantage à la surfacturation—et je

[*Texte*]

ment in some way. The money should go to the government. But the fees certainly should be adjusted to meet the inflationary costs of the doctors regularly.

Canada's health-care plan has done a great deal during the last 10 years to infuse social justice into Canadian society. It has helped to offset the evils of our regressive taxation system and the unjust distribution of income in Canada, which has not changed in the past 30 years—the ratio of income. Usually it is the aim of governments to reduce injustice. Consequently no government which represents all of the people can responsibly allow an erosion of medicare and we all must work towards improving and bettering the plan.

That is my statement.

Mr. Johnson: Mr. Chairman, I turn it over to Linda Christiansen-Ruffman on my far right.

Ms. Linda Christiansen-Ruffman (Chairperson, Social Policy Committee, Canadian Sociology and Anthropology Association): I would like to speak for a moment on behalf of the Social Policy Committee of the Canadian Sociology and Anthropology Association. That association is a professional association of sociologists and anthropologists in Canada. At present, we are having our 16th annual meeting here in Halifax as part of the Learned Societies. I am chairperson of the social policy committee of that association.

The members of this special policy committee have all examined the brief of the Nova Scotia Health Coalition. The CSAA wishes to endorse their brief as an expression of concerns of sociologists and anthropologists with the issue of cutbacks. In fact, at our annual meeting in May 1979, a resolution was passed which indicated our membership's concern with the practice of funding cutbacks in many areas of government programming affecting social policy. As that resolution pointed out.

> Such cuts undermine the capacity of various government and nongovernment agencies and individuals responsibly to carry out important existing social policy mandates, as well as to explore such new mandates as may be necessary to enhance the quality of life for many of our citizens.

Funding for social programs is especially important in times of economic restraint when jobs simply are not available, when people are heavily in debt and when the citizens of Canada are losing their homes. As professionals involved in teaching and research on Canadian society, we recognize the interconnectedness of the social fabric and the serious potential negative consequences on individuals and on Canadian society should social programs be cut back. We also think, consistant with the Nova Scotia Social Policy Committee of the CSAA's brief to the Hall commission, that universal medicare is absolutely essential. Doctors who are extra billing should either have to opt in or opt out of the system. If they opt out, they should

[*Traduction*]

n'y vois aucune justification—le gouvernement devrait s'en occuper d'une façon ou d'une autre. L'argent devrait aller au gouvernement. Toutefois, il ne fait aucun doute qu'il conviendrait d'ajuster périodiquement les honoraires des médecins de manière à compenser l'inflation.

Le régime d'assurance médicale du Canada a beaucoup contribué, au cours des dix dernières années, à la justice sociale dans notre société. Il a contribué à compenser les problèmes inhérents à notre système fiscale régressif et à la répartition injuste du revenu qui n'a pas beaucoup changé au Canada ces trentes dernières années—et j'entends ici de la distribution du revenu. Les gouvernements ont toujours eu pour objectif de réduire les cas d'injustice. Par conséquent, aucun gouvernement représentatif ne saurait toléver l'érosion des programmes d'assurance médicale et nous devons allier nos efforts pour améliorer le régime.

C'est tout ce que j'avais à dire.

M. Johnson: Monsieur le président, j'aimerais maintenant que nous entendions Linda Christiansen-Ruffman qui se trouve à ma droite.

Mme Linda Christiansen-Ruffman (présidente, Comité de la politique sociale, Société canadienne de sociologie et d'anthropologie): J'aimerais commencer par vous parler un peu du comité de la politique sociale de la Société canadienne de sociologie et d'antropologie. Cette société est une association professionnelle de sociologues et d'anthropologues canadiens. Notre seizième réunion annuelle se déroule actuellement à Halifax dans le cadre du congrès des sociétés savantes. Je suis présidente du Comité de la politique sociale de cette société.

Les membres du comité auront tous pris connaissance du mémoire de le Nova Scotia Health Coalition. La Société canadienne de sociologie et d'anthropologie appuye ce mémoire qui, à son avis, exprime bien les péroccupations des sociologues et des anthropologues pour ce qui concerne la question des réductions budgétaires. De fait, notre assemblée annuelle de mai 1979 a adopté ue résolution qui fait état de la préoccupation de nos membres quant aux réductions budgétaires affectant plusieurs programmes du gouvernement à vocation sociale. Voici la résolution en question:

> Ces réductions sapent la capacité des divers organismes du gouvernement, des agences non gouvernementales et des particuliers responsables de mener à bien des mandats importants de politique sociale ainsi que l'examen de nouveaux mandats nécessaires pour améliorer la qualité de vie de nombreux citoyens.

Le financement des programmes sociaux est d'autant plus important en période de crise économique, de pénurie d'emplois, lorsque la population est endettée et lorsque des particuliers risquent de perdre leur maison. Nous sommes des professionnels de l'enseignement et de la recherche sur la société canadienne, et nous reconnaissons les interactions sociales et les graves conséquences éventuelles mais négatives qu'une réduction des programmes sociaux pourrait avoir sur les particuliers et la société canadienne en général. Nous pensons également, comme l'évoque le mémoire du comité de la politique sociale de la SCSA dans son mémoire à la Commission Hall, que les soins médicaux universels sont absolument essen-

[*Text*]

have to pay back to the society the costs of their education—which are quite significant, because of the way in which they have been, in fact, supported in their education.

• 0950

Unfortunately, we have not had time to do the research necessary to prepare our own brief, but we feel that the consequences are so significant that we should appear before you and endorse the principles such as are in the Nova Scotia Health Coalition brief. In terms of our research interests, we also wish to underline the important concerns expressed to you in the brief from the Social Science Federation of Canada.

The Chairman: Thank you very much. I have one question. You note in your brief that you would like to have a monitoring process to see that the money is spent as intended, and Father Topshee said that block funding was a mistake. It was not clear whether you intended that we should go back to a shared—cost kind of system. I recognize the problem that you allude in your brief, and in your comments, Father, where you are not assured that the money—there are no claims sent to Ottawa anymore that can be checked before Ottawa sends the money, the money comes in automatically through a formula that is pegged to the GNP.

I wonder if you would agree with me that there are some disadvantages, in a very cumbersome bureaucratic process, when you deal one government with another level of government? Would you not agree that we could accomplish that without going to a fixed, shared cost program such as we had before? Would you be satisfied with a system that would earmark the money in blocks, say? While the provinces would be free, would have the flexibility, to rearrange their priorities as they wished, they would have to spend that money in the field for which it was intended? For example, if there is money for medicare and hospitalization, they would have to account for that money, for its being spent in the health field; we would leave the provincial governments accountable to theirown people in their provinces to live up to the conditions of medicare and hospitalization, but they would have to spend the money in that field generally. Would you agree with me that that could be an acceptable compromise between the two positions?

Rev. Topshee: I think it would be a great improvement on what we have now, but Frank Boyd wants to say a word on that.

Mr. Frank Boyd (North End Community Health Association): I understood that the situation was that the provincial government had to expense certain portions of its money before the federal government expense theirs.

The Chairman: Not anymore.

Mr. Boyd: Not anymore, but that was once the case. That guaranteed a certain minimum contribution on the part of the provinces, which they now do not have to contribute. I think the thrust of it is to guarantee that at least a certain minimum percentage of financing comes from the provinces. That is, I

[*Translation*]

tiels. Les médecins qui demandent des honoraires complémentaires devraient être obligés d'abandonner le régime. On devrait alors leur demander de rembourser à la société le coût de leurs études qui est très important.

Malheureusement, nous n'avons pas eu le temps de faire les recherches nécessaires pour préparer nous-mêmes un mémoire, mais nous estimons que les conséquences seraient tellement importantes que nous voulons absolument endosser les principes énoncés par la (Nova Scotia Health Coalition). Quant à notre recherche, nous soulignons également les ienquiétudes dont vous a fait part la Fédération canadienne des sciences sociales.

Le président: Merci beaucoup. J'aurais une question. Vous indiquez dans votre mémoire que vous aimeriez qu'il existe un processus de surveillance permettant de vérifier la façon dont sont utilisés les fonds et le père Topshee a déclaré que le financement global était une erreur. Voulez-vous dire qu'il nous faudrait revenir au système de partage des frais? Je reconnais bien le problème auquel vous faites allusion lorsque vous dites, père, que puisque l'on n'envoie plus de réclamations à Ottawa, il n'y a plus moyen de vérifier et qu'ainsi les fonds sont distribués automatiquement selon une formule liée au PNB.

Conviendriez-vous avec moi qu'il y aurait certains inconvénients à mettre sur pied un système administratif très encombrant puisqu'il s'agit d'affaires entre deux échelons de gouvernement? Ne pensez-vous pas que nous pourrions y parvenir sans envisager un programme de frais partagés fixes comme nous l'avions auparavant? Un système qui préciserait à quoi doivent être utilisés les fonds vous satisferait-il? Les provinces resteraient libres de réviser leurs priorités comme elles le souhaitent mais elles devraient dépenser les fonds dans les secteurs prévus? Par exemple, si on prévoit des fonds pour l'assurance médicale et l'hospitalisation, elles devraient en rendre compte, elles devraient indiquer à quoi elles les ont utilisés; nous laisserions les provinces rendre compte à leur population de la qualité des soins médicaux et de l'hospitalisation qu'elles offrent mais elles seraient tenues de dépenser les fonds qui leur seraient ainsi versés dans le secteur en question. Conviendriez-vous avec moi qu'il s'agirait là d'un compromis acceptable?

Révérend Topshee: Ce serait une grosse amélioration par rapport à ce que nous connaissons aujourd'hui mais Frank Boyd aurait un mot à dire à ce sujet.

M. Frank Boyd (North End Community Health Asssociation): Je croyais que le gouvernement provincial devait verser une partie des fonds avant que le gouvernement fédéral ne verse les siens.

Le président: Ce n'est plus le cas.

M. Boyd: Mais c'était le cas auparavant. Cela garantissait une cotisation minimum de la part des provinces alors que cela n'est plus obligatoire maintenant. Je crois qu'il s'agissait en fait de s'assurer qu'au moins un pourcentage minimum du financement venait des provinces. Je crois que c'est réellement là ce que voulait dire M. Topshee.

[*Texte*]

think, really what the thrust of Father Topshee's statement was.

The Chairman: The question of matching is another thing. As a federal politician, I could agree with you, but unfortunately, in this very complex area of fiscal federalism, one has to take account of provincial realities. They are political realities that are there; they have not grown weaker in the last 10 or 15 years, they have grown stronger. That is not necessarily bad, but I guess we are looking for ways to compromise our own thoughts on this in a way that we think would be acceptable to them. I think it would be possible probably to earmark the money in certain fields. But one of the disadvantages of the shared-cost programs too, which provincial politicians complained about, was that the fact that they had to match was kind of dictating provincial priorities, not provincial ministers of finance, really according to objectives decided in the federal Parliament, which may be unrelated to the provincial reality. So I think there would be extreme difficulty in insisting on matching, because you would again get into that kind of situation. I am not here to speak for the provincial governments, but the way I read it, I think matching would be difficult. But it may possible to get some kind of accounting and earmarking of the money in certain blocks for certain fields.

• 0955

Ms. Christiansen-Ruffman: I would just like to add one potential difficulty with that particular scheme, and that is in the grey areas between, let us say, social services and health. I think our coalition is especially concerned right now that the health care system is really much too dominated, let us say, by the medical society, and not by some of the para-professionals. In any attempt to earmark certain dollars for health and certain dollars for social services we have to be careful that the important area in between those two is not overlooked. I think that is an extremely important potential problem.

The Chairman: In social services?

Ms. Christiansen-Ruffman: What I mean is if you have dollars for health and dollars for social services, where does, let us say, preventive health care go? Where do some of the things which are not now covered under our health system and which we would argue should be go?

The Chairman: Oh, yes. When I say in the health field, I am ready to express that very, very liberally; very flexibly.

Mr. Blenkarn: That is exactly the problem, is it not?

The Chairman: The problem is not the big "L" or the small "l". If there were a large "L" everywhere, there would be no problem in the country at all.

Mr. Blenkarn: I think Ms Christiansen-Ruffman was talking about the problem of something like Meals on Wheels, which is now financed perhaps under CAP and which may not be. That is really a health care thing, because you want to keep people in their homes and make them nutritionally healthy, otherwise they are going to wind up in a hospital, and it is very expensive to keep them in a hospital.

[*Traduction*]

Le président: La question de verser des sommes égales est une autre chose. Puisque je faisais de la politique à l'échelon fédéral, je suis bien d'accord avec vous mais malheureusement, dans ce domaine très complexe du fédéralisme fiscal, il faut tenir compte des réalités provinciales. Il existe des réalités politiques que l'on ne peut éliminer; les provinces n'ont pas perdu du terrain dans les dix ou quinze dernières années, elles en ont gagné. Ce n'est pas nécessairement mauvais mais je crois qu'il faut parvenir à certains compromis qu'elles puissent accepter. Je pense qu'il serait probablement possible d'allouer les fonds à certains secteurs. Toutefois, un des inconvénients des programmes à frais partagés dont se plaignaient les hommes politiques provinciaux était le fait que cela revenait en fait à leur dicter des priorités, alors qu'ils auraient voulu que ce soit les ministres provinciaux des finances qui en décident, et non pas le Parlement fédéral qui n'est pas forcément au courant des réalités provinciales. Je crois qu'il serait donc extrêmement difficile d'insister sur les contributions d'appoint, car cela nous remettrait dans ce genre de situation et j'ai l'impression que cela poserait des problèmes. Il serait peut-être néanmoins possible de faire des affectations spéciales de fonds, selon les secteurs.

Mme Christiansen-Ruffman: J'ajouterai un éventuel écueil supplémentaire dans les zones floues entre les services sociaux et la santé. Je crois que notre coalition inquiète particulièrement aujourd'hui, du fait que les régimes de santé sont beaucoup trop dominés par la profession médicale, alors que devraient s'y intéresser des paraprofessionnels. Chaque fois que l'on essaie de désigner certaines sommes pour la santé et d'autres pour les services sociaux, il faut faire attention à la zone importante située entre les deux. Je crois que c'est un problème extrêmement important.

Le président: Des services sociaux?

Mme Christiansen-Ruffman: Je veux dire que si l'on a des fonds pour la santé, et d'autres pour les services sociaux, il faut savoir où l'on situera les soins préventifs. Certains des éléments qui ne sont pas actuellement couverts par notre régime de santé, alors qu'ils devraient l'être.

Le président: Ah, oui. Quand je parle du secteur de la santé, j'envisage cela de façon très large.

M. Blenkarn: C'est bien le problème, n'est-ce pas?

Le président: Si tout était envisagé avec autant de souplesse et de largesse, il n'y aurait aucun problème au Canada.

M. Blenkarn: Je crois que madame Christiansen-Ruffman parlait de choses comme les repas à domicile, qui sont maintenant peut-être financés par le Régime d'assistance publique du Canada et qui risquent de ne plus l'être. Il s'agit en fait de santé, car l'objet est de laisser les gens chez eux, tout en les nourrissant bien pour qu'ils n'aboutissent pas à l'hôpital où leur séjour coûterait très cher.

[*Text*]

Ms. Christiansen-Ruffman: Exactly those sorts of programs—and my impression is that one of the problems—I am not an expert in this field, but one of the impressions I have is that a number of those programs slipped out of the health field before and were not considered health. That is really one of the problems we are fighting now: that certain things were cost shared which were right solidly in the health area, and other things which were more peripheral were not.

The Chairman: You are aware that in Nova Scotia and for Canada as a whole and in every province, the federal contribution as a percentage of all health expenditures and all post-secondary expenditures under the Established Programs Financing—as a percentage, the federal contribution has increased. So by giving the flexibility to provincial governments, there was no intention at all to restrict them from going into other kinds of health care delivery systems. Quite the contrary, there was an incentive there, and an admission that there should be an extended health care component precisely to do that. But it was judged that it was better to leave provincial governments free to do that and go away from restrictions at the federal level.

That does not apply to the Canada Assistance Plan. The Canada Assistance Plan continues to be shared cost, both for welfare assistance and for social services.

Ms. Christiansen-Ruffman: I think one of the potential problems we have now, of course, is that the people who are in control of the health delivery service do not include the citizens or the people who tend to see some of these interconnections. That is one of the reasons why the Health Coalition feels so strongly about what we call public participation or patient participation, which has quite a different meaning from what the doctors' brief seems to indicate.

The Chairman: Mr. Weatherhead.

Mr. Weatherhead: Mr. Chairman, following up on your questioning on the monitoring process to ensure that money is provided or spent as intended—that is one of the items on page 5—I have difficulty, Mr. Chairman, with some of this concept, even though the federal share has increased in overall health spending in Nova Scotia from 41 percent in 1976-77 to 53 per cent now, including all health care. I have difficulty in really seeing what we are monitoring, if our federal share is increased. I think it could easily be said that all the federal moneys are going into health care. What has happened I think is that fewer shares have come from the provinces. They are putting some of the money which they might have put in before, some place else. But as far as federal moneys are concerned it could be argued, are all going into health care. I know some provincial parties may want to argue differently for their own purposes, but it seems to me that at least that argument can be made. So, if you say that all the federal moneys are going into health care, but not enough provincial moneys are going there, then what are we really going to monitor? Are we going to say then that we should have a lot stricter conditions instead of the five broad-based conditions like accessibility and portability based on the Medical Care Act? Would you be going into a lot more detailed legislative conditions, and then monitor those detailed conditions? Is that

[*Translation*]

Mme Christiansen-Ruffman: C'est justement ce genre de programme et j'ai l'impression que c'est là un des problèmes, je ne suis pas experte en la matière, mais je crois qu'un certain nombre de ces programmes avaient été soustraits à la santé, et que cela avait créé les difficultés contre lesquelles nous nous battons aujourd'hui. Il y avait des éléments des programmes à frais partagés, qui étaient de toute évidence du secteur de la santé, et d'autres qui étaient plus marginaux.

Le président: Vous savez qu'en Nouvelle-Écosse, et au Canada dans l'ensemble, ainsi que dans chaque province, la contribution fédérale à toutes les dépenses touchant la santé et les études postsecondaires, en vertu du financement des programmes établis, a augmenté. En donnant donc aux gouvernements provinciaux plus de souplesse, on n'avait absolument pas l'intention de les empêcher d'adopter d'autres genres de services de santé. Bien au contraire, cela devait les y inciter, cela reconnaissait qu'il faudrait élargir justement l'élément santé. On a jugé qu'il était mieux de laisser les gouvernements provinciaux libres de le faire, et donc de ne pas imposer de restrictions de la part du gouvernement fédéral.

Cela ne s'applique pas au Régime d'assistance publique du Canada. Ce dernier demeure à frais partagés, tant pour l'assistance publique que pour les services sociaux.

Mme Christiansen-Ruffman: Je crois qu'un des éventuels problèmes aujourd'hui est bien sûr que les gens qui sont responsables des services de santé n'ont pas parmi eux de simples citoyens qui soient capables de percevoir ces différentes relations. C'est une des raisons pour lesquelles la coalition n'a aucune hésitation sur la participation du public ou des malades alors que ce n'est pas du tout ce que semble indiquer le mémoire des médecins.

Le président: Monsieur Weatherhead.

M. Weatherhead: Monsieur le président, suite à vos questions quant au processus de surveillance de l'utilisation des fonds, j'aimerais revenir à la page 5. Il y a là quelque chose qui me gêne, même si la part fédérale a augmenté pour ce qui est des dépenses générales de santé en Nouvelle-Écosse, passant de 41 p. 100 en 1976-1977 à 53 p. 100 aujourd'hui, pour tous les services de santé. J'ai un peu de mal à voir directement ce que nous surveillons si nous augmentons notre part fédérale. Je crois qu'il serait facile de dire que tous les fonds fédéraux sont destinés à la santé. Je crois en fait que ce sont les parts provinciales qui ont diminué. Ils utilisent à autre chose les fonds qu'ils utilisaient avant pour leurs programmes de santé. Toutefois, pour ce qui est des fonds fédéraux, on peut dire que tout va à la santé. Je sais que certains partis provinciaux essaient de prétendre le contraire mais je crois qu'on peut leur renvoyer la balle. Donc, si tous les fonds fédéraux sont consacrés à la santé mais que les provinces n'y consacrent pas suffisamment, qu'allons-nous en fait surveiller? Allons-nous imposer des conditions beaucoup plus strictes à la place des cinq conditions assez larges qui sont contenues dans la Loi sur les soins médicaux? Imposeriez-vous des dispositions législatives beaucoup plus strictes que vous contrôleriez alors? Est-ce cela que vous voulez dire? Peut-être pourriez-vous développer un peu votre pensée là-dessus.

[*Texte*]

what you are talking about? Maybe you can remark on that for a minute.

• 1000

Mr. Johnson: Mr. Chairman I will try to answer that. We have not got a detailed set of specifications for monitoring, but I think what we are concerned about in this, and what we tried to indicate in our presentation was that there are basic conditions laid out initially for medicare that are not being met already in our province. And a good starting point, I think, would be to ensure and to strengthen our system so that there vould be, in fact, true universality, and that we would have comprehensive care in our province. I do think some of that requires detailed specifications.

We also suggest that extra billing is taking away the universality of our system, and that certainly can be monitored, I think, and is being monitored to a general expent. So there are certainly general things that can be monitored and probably more detailed things.

We also suggest that consumer participation should be mandatory in health districts and on health boards. If that does not take place, we feel that its omission would be a violation of minimum standards of the health care system. That also, can be monitored. So there is a variety of ways, I think, which could be used to monitor the system as we suggest anyway. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen and ladies, for your contribution. It is certainly a very helpful one in our deliberations. As you heard me say to the group before you, the reason why we do not go very deeply into discussion at this point is not because we are not interested, it is because we heard from the Canadian Health Coalition and I believe this is the third provincial health coalition organization to come before us. So on a lot of these subjects, we understand your views very well; they have been before us before, and we have had many exchanges on them and debates among ourselves already. Thank you very much.

Mr. Johnson: Thank you.

The Chairman: I would now call on the representatives from the Nova Scotia Federation of Labour to please come forward. Mr. J. K. Bell is the Secretary-Treasurer, and might please introduce the gentleman with him. We have a copy of your brief which is not very long. Is it your intention to read it into the record?

Mr. J. K. Bell (Secretary-Treasurer, Nova Scotia Federation of Labour): I think so, Mr. Chairman, if you do not mind. I am accompanied, Mr. Chairman and members of the committee, by Leo McKay, our Executive Secretary.

Mr. Chairman and members of your commission, on behalf of the Nova Scotia Federation of Labour, we welcome you to the province. We find it a bit awkward that you have decided to choose to have your hearings in a non-union hotel but, be that as it may, we trust that one of these days even the federal government will perhaps adopt policies of recognition.

[*Traduction*]

M. Johnson: Monsieur le président, j'essaierai de répondre. Nous n'avons pas une liste détaillée des éléments de surveillance mais je crois que ce que nous essayons de dire c'est qu'il faut fixer certaines conditions qui n'existent pas encore dans notre province pour les soins médicaux. Un point de départ serait donc de s'assurer du système à notre disposition, de veiller à ce qu'il soit vraiment universel. Je ne pense que cela exige des précisions très détaillées.

Nous déclarons également que les honoraires complémentaires demandés par certains médecins éliminent le principe d'universalité et que cela peut certainement être suivi de près. Cela l'est d'ailleurs dans une certaine mesure. Il y a donc de toute évidence certains éléments génraux qui peuvent être surveillés, et probablement également d'autres, plus détaillés.

Nous déclarons d'autre part que la participation des consommateurs devrait être obligatoire dans les districts de santé et les conseils de santé, à défaut de quoi il y a à notre avis violation des normes minimums du régime d'assurance médicale. Cela peut également être contrôlé. Il y a donc diverses méthodes auxquelles on peut avoir recours pour contrôler ce régime. Merci.

Le président: Merci beaucoup mesdames et messieurs de votre contribution. Cela nous aidera certainement beaucoup dans nos délibérations. Comme vous m'avez entendu le dire au groupe qui vous a précédés, si nous n'approfondissons pas encore beaucoup les discussions pour le moment, ce n'est pas parce que cela ne nous intéresse pas, c'est simplement parce que nous avons déjà entendu la coalition canadienne pour la santé et que je crois que c'est la troisième organisation provinciale qui comparaît devant nous. Nous comprenons déjà donc très bien vos points de vue sur bien des sujets; nous avons déjà eu beaucoup d'échanges et nous en avons considérablement discuté entre nous. Merci beaucoup.

M. Johnson: Merci.

Le président: J'inviterais maintenant les représentants de la Fédération des syndicats de Nouvelle-Écosse à s'approcher. M. J. K. Bell en est le secrétaire trésorier et voudra peut-être présenter la personne qui l'accompagne. Nous avons reçu votre mémoire qui n'est pas très long. Aviez-vous l'intention de le lire?

M. J. K. Bell (secrétaire-trésorier, Fédération des syndicats de Nouvelle-Écosse): Si possible, monsieur le président, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Je suis accompagné de Leo McKay qui est notre secrétaire général.

Monsieur le président, membres du Comité, au nom de la Fédération des syndicats de Nouvelle-Écosse, nous vous souhaitons la bienvenue. Nous trouvons un peu bizarre que vous ayez choisi de tenir vos audiences dans un hôtel non syndiqué mais, cela étant, nous espérons qu'un de ces jours même le gouvernement fédéral fera attention à ces détails.

[*Text*]

• 1005

The Chairman: You indicate, Mr. Bell, that business was good in Halifax. We had a hard time getting this hotel and the whole delegation and the staff is split up into two hotels, maybe two and a half. We had a hard time getting rooms anywhere.

Mr. Bell: Mr. Chairman, gentlemen, at the time of Bill C-37 being introduced in 1977, the labour movement supported that bill inasmuch that not only did it bring about a new deal in that round of negotiations between the provinces and the federal government, but it also laid down, perhaps for the first time, a very basic philosophical and economic relationship between the provinces and the federal government. In that it was a contribution to positive federalism. We certainly went along with the general intent of Bill C-37, simply because, as I say, it had that positive feature.

Since then we have been more or less alerted to the fact that there are forces in Canada that feel that the social service and the general level of governmental service to the public in the field of health and education and in other social fields should be reduced; that perhaps we should even have more of the resources of our country applied to some of the negative things in life—guns over butter. This to us appears to be part of the strategy and program; we think your government is falling into that type of rut and line of thinking. For this reason we appear before you with the position that we have in our brief.

We are pleased to appear before your committee to urge you to give serious consideration to those voices which oppose any further reduction in the equalization payments to the provinces.

We are aware that there are three areas involved in the 1977 Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Act which becomes subject to legislative change upon the expiry of the act in 1982. These include: one, established programs, the former cost-shared programs for post-secondary education, hospital services and medicare; two, the system of equalization grants; and three, the revenue guarantees. It is to these areas, along with review of the Canada Assistance Plan, that your committee has been directed to review.

The Nova Scotia Federation of Labour is a federation of about 60,000 trade union affiliates whose unions both international and national are affiliated with the Canadian Labour Congress. The Federation is chartered by the Congress and therefore is governed by the parent organization constitution and by-laws.

The Federation is not dissimilar to the government of Nova Scotia in that we are expected to provide many services but we are not in a position financially to hire the number of qualified staff for that purpose. In particular, for example, the presentation we are making to you does not contain the professional researcher's touch it perhaps should because we are not in a position to afford such staff.

However—and we make particular not of this—even if we had the professional staff, the lead-time available to them

[*Translation*]

Le président: D'après vous les affaires marchent bien à Halifax. Nous avons effectivement eu du mal à trouver un hôtel, si bien que la délégation a dû s'installer dans deux hôtels.

M. Bell: Lorsque le bill C-37 fut déposé en 1977, le mouvement syndical l'avait appuyé, non seulement parce qu'il devait permettre de relancer les négociations fédérales-provinciales, mais également parce qu'il introduisait un esprit nouveau dans les rapports économiques entre les provinces et le gouvernement fédéral, contribuant ainsi à un fédéralisme positif. Nous nous étions donc prononcés en faveur du bill C-37 à l'époque.

Depuis lors, différents secteurs dans le pays se sont prononcés pour la réduction de l'intervention de l'état dans le domaine de la santé et de l'éducation ainsi que dans d'autres domaines sociaux. Certains vont jusqu'à dire qu'il vaut mieux produire des canons que du beurre. Or, nous avons l'impression que le gouvernement est justement en train de s'engager sur cette voie. C'est la raison pour laquelle nous avons tenu à vous exposer notre point de vue.

Nous comparaissons donc devant le comité pour vous engager vivement à entendre ceux qui s'opposent à ce que les paiements de péréquation subissent de nouvelles réductions.

Les accords fiscaux fédéral-provinciaux de 1977 ainsi que la loi sur le financement des programmes établis qui vient à expiration en 1982 touche aux trois secteurs suivants: premièrement, les programmes établis c'est-à-dire les anciens programmes à frais partagés destinés à l'enseignement supérieur, aux hôpitaux et aux soins médicaux; deuxièmement, les subventions de péréquation et troisièmement, les garantis de revenus. Le comité est chargé d'étudier ces trois secteurs ainsi que le Régime d'assistance publique du Canada.

La fédération des syndicats de la Nouvelle-Écosse regroupe 60,000 syndiqués, dont les syndicats, tant nationaux qu'internationaux, font partie du Congrès du travail du Canada. La Fédération tient sa charte du Congrès et est dès lors régie par la constitution et les règlements administratifs de celui-ci.

Notre fédération ressemble au gouvernement de la Nouvelle-Écosse en ce sens que nous devons assurer tout un éventail de services; malheureusement, nos finances ne nous permettent pas d'engager du personnel qualifié en nombre suffisant. Ainsi nous n'avons pas pu avoir recours à des recherchistes professionnels pour nous aider à rédiger notre exposé, faute de moyens financiers.

Toutefois, nous avons été avisés tellement tard de la date de la tenue de la présente réunion, que même si nous avions pu

[*Texte*]

between your announcement of hearings and the dates they were held, would not give much of an opportunity for research.

The world is going through a period of runaway inflation. In Canada, we have the continuing phenomena of record unemployment coupled with record-breaking inflation, of mortgage rates of 17 or more per cent, and family homes selling at prices which are beyond the dream of a realist. During these times, workers' dollars are eroding, and they are expected to fall behind further by wage increases of 9 or 10 per cent while the inflation rate continues to rise at about 12 plus per cent.

In this region we traditionally fare worse than the other regions in our country. Our wages and salaries are below national averages and our unemployment rates run consistently a few percentage points above national figures. In fact, we have pockets of unemployment in the province which run as high as 35 per cent. It should be assumed, therefore, during this inflation period that federal government payments must have some consideration as well as the inflation factor. If statements made by this province's Minister of Finance have any credibility—we see no reason why they should not—Nova Scotia should have received about $40 million more in 1980-81 due to inflation.

The periodic reviews of the federal-provincial fiscal arrangements referred to in Finance Minister MacEachen's budget speech as a means by which the Ottawa government hopes to effect savings of $1.5 billion come at a time when Atlantic Canada can ill afford any cut-backs in these arrangements. In Nova Scotia, for example, forecasts are for a small rise in the growth rate in the coming year—the only one in the region. A reduction of federal equalization payments on money available under the Established Programs Financing Act could spell disaster. It would almost appear that Ottawa, like so many others, believes the have-not provinces in this region have turned the corner on prosperity. The oil and gas boom has arrived. All we have got from the oil and gas boom has been a lot of speculation that has driven up a lot of essential services, such as the cost of housing, both in purchase and in rentals, and a lot of the consumer goods available. As yet there has been no noticeable impact on the economy from the amount of exploration that has taken place. Many of the employees, and the equipment being used, have been brought in from other countries. This has not counterbalanced even the adverse effects the so-called oil—boom publicity has brought about.

• 1010

Noting that the provincial Minister of Finance met with you yesterday, gentlemen, and indicated that he was in principle in favour of a reserve fund, of a pooling of the resources of Canada fund, we too share that. In fact, a long time ago we advocated a situation where money from natural resources, particularly in the petroleum and electrical field, would be incorporated in some type of pooling arrangement, and it would be split up among the province in which the actual resource is developed or found, the region, and the federal government, in a tripartite arrangement in which perhaps even the territories could be linked to one of the regions. So a percentage split of those resource revenues could be used to

[*Traduction*]

engager des recherchistes, je doute qu'ils aient eu le temps de faire un travail approfondi.

Une inflation galopante sévit actuellement dans le monde entier. Le Canada pour sa part souffre d'un chômage et d'une inflation sans précédent, les taux hypothécaires dépassent souvent les 17 p. 100, tandis que les maisons se vendent à des prix bien supérieurs aux possibilités des personnes ayant un revenu moyen. Dans le même temps, on s'attend à ce que les travailleurs acceptent des augmentations de 9 ou 10 p. 100 alors que l'inflation est d'environ 12 p. 100.

Notre région du pays est encore plus mal lotie que les autres. Nos traitements et salaires sont inférieurs à la moyenne nationale alors que notre taux de chômage a dépassé toujours de quelques fractions la moyenne nationale. Dans certains endroits de la province, le chômage atteint 35 p. 100. Le gouvernement fédéral devrait donc tenir compte du taux d'inflation aux fins du calcul de ses paiements de transfert. Si les déclarations de notre ministre des Fiances ont un sens, la Nouvelle-Écosse aurait du toucher quelques 40 millions en 1980-1981 pour compenser l'inflation.

Dans sa déclaration sur le budget, M. MacEachen a dit qu'il espère, grâce à la révision des accords fiscaux fédéral-provinciaux, économisr un milliard et demi de dollars environ justement à une période où les provinces atlantiques ne peuvent vraiment pas se permettre de toucher moins. Ainsi en Nouvelle-Écosse, on prévoit une très légère augmentation du taux de croissance pour l'année à venir. Si les crédits prévus au titre de la loi sur le financement des programmes établis venait à être réduits, ce serait catastrophique pour la province. C'est à croire qu'Ottawa imagine vraiment que nos provinces pauvres sont sur le point de toucher un pactole sous forme de pétrole ou de gaz. Or tout ce que le boom pétrolier nous a donné c'est une spéculation forcenée qui a eu pour effet de faire monter les prix de logement et de location ainsi que le prix de toute une gamme de produits. Par contre les travaux de prospection n'ont jusqu'à présent eu que peu de retombées économiques. En effet bon nombre des travailleurs ainsi que l'équipement utilisé viennent de l'étranger. Ceci n'a nullement compensé les effets préjudiciables du tapage fait autour du boom pétrolier.

Le ministre provincial des Finances vous a fait savoir hier qu'il serait en faveur de la constitution d'un fonds de réserve qui permettrait de réunir toutes les richesses du Canada. Nous sommes tout à fait d'accord sur ce point. Nous avons préconisé il y a longtemps déjà que l'argent provenant des richesses naturelles et plus particulièrement du pétrole et de l'électricité soit versé dans un fonds pour être ensuite partagé entre les provinces productrices, la région et le gouvernement fédéral dans le cadre d'une accord tripartite lequel pourrait même englober les Territoires. La réparatition de cet argent permettrait donc d'assurer une répartition plus juste des richesses de notre pays.

[*Text*]

bring about a greater equalization of the results of the wealth of our country.

As you have or will soon learn from submissions to you in this region, we are a long way from being able to generate enough money from the sources open to us. We said initially we are not qualified to disseminate much of the statistical data available to us. Data show the amounts which come to the province through federal-provincial arrangements amount to almost 50 per cent of our provincial revenues. Last year they amounted to something like a total of $866 million out of $1.6 billon in provincial revenues. They become the mainstay in providing our citizens with social services which are nowhere near par with those of Canadians in other provinces. The whole basis of cost-sharing tends to limit the flexibility of have-not provinces to provide a national average level of social services and should be replaced by a formula that provides funding from federal sources based on national average per capita expenditures by provincial governments in these areas under EPF and CAP.

There is a demand upon our government further to expand health services available under medicare. Cut-backs in federal money will mean reductions, not expansion. The provinces made dental care available to all children born after 1967 but cut short on the services of an orthodontist, for example, which are a necessity for those teenagers in need of those services. We had hoped that there would be an expansion into this sort of care, but now it would appear no expansion will be possible.

Eye examinations are free to our senior citizens, but they must carry the prescription around in their pockets or purse until money from the monthly pension cheque can be saved to have the prescription filled. This is a cruel trick to play on our seniors. We looked for expansion into that field as well.

• 1015

How is a province like Nova Scotia to fulfil the conditions of the hospital insurance and the medical insurance acts if the federal government cuts back on the present amount it provides under the Established Programs Funding legislation?

When we appeared before the Hall Commission last year, it was with a degree of optimism, in spite of the fact that it appeared our medicare program was in jeopardy unless some control was put on the growing practice of some doctors of extra billing. Justice Hall's report put it in its proper perspective: the haves again have and the have-nots have not.

The national average per capita expenditure on health services by provincial governments averaged $583.37. Three provinces, British Columbia, Alberta and Quebec, exceeded the national average by approximately 7 to 8 per cent and Saskatchewan was close to the national average; but all the rest of the provinces were below, and the Atlantic provinces almost 10 per cent below. The Hall report continues:

> "It follows from the foregoing that a number of Provinces particularly the four Atlantic Provinces cannot hope to

[*Translation*]

Or vous savez sans doute que nous ne possédons pas quant à nous de richesses naturelles suffisantes pour en tirer assez d'argent. Je vous avais prévenu au début que nous ne disposions pas de statistiques très élaborées. Ce qui est certain c'est que les contributions fédérales représentent près de la moitié des recettes provinciales. Ainsi l'an dernier, les contributions fédérales se sont montées à 866 millions de dollars sur 1.6 milliard de dollars de recettes provinciales. Ces contributions sont essentielles pour assurer des services qui par ailleurs sont de loin inférieurs à ceux offerts dans d'autres régions du pays. Le principe même du partage des coûts empêche les provinces pauvres d'assurer des services de qualité égale à la moyenne nationale; dans ces conditions, cette formule devrait être remplacée par un système aux termes duquel les crédits fédéraux seraient calculés en fonction de la moyenne nationale des dépenses par habitant pour le financement des programmes établis et le régime d'assistance publique du Canada.

Le gouvernement doit faire face à des demandes accrues en matière de soins de santé. Une diminution des crédits fédéraux se traduirait par des réductions et non pas par une expansion. Les provinces assurent les soins dentaires gratuits à tous les enfants nés après 1967, à l'exclusion toutefois des travaux d'orthodontie dont certains adolescents ont besoin. Nous avions espéré que ces services seraient étendus, mais il semblerait actuellement qu'il n'en soit plus question.

Alors que l'examen de la vue est offert gratuitement aux personnes du troisième âge, ils doivent attendre d'avoir pu économiser sur leur chèque mensuel de pension pour pouvoir se faire faire les lunettes prescrites. Nous avions espéré que ces services seraient eux aussi étendus.

Comment voulez-vous qu'une province comme la Nouvelle-Écosse assure tous les services prévus par la Loi sur l'assurance hospitalisation et l'assurance médicale si le gouvernement fédéral devait réduire les crédits actuellement accordés aux termes du financement des programmes établis?

Lorsque nous avons comparu devant la commission Hall l'an dernier, nous étions encore optimistes, bien que l'assurance maladie eût déjà été en danger du fait du nombre croissant de médecins exigeant des paiements supplémentaires. Dans ses conclusions, le Juge Hall a bien expliqué que, dans ces conditions, l'écart entre riches et pauvres va en s'élargissant.

Les gouvernements provinciaux dépensent en moyenne $588.37 par an et par habitant pour les soins médicaux. La Colombie-Britannique, l'Alberta et le Québec dépassent cette moyenne de 7 à 8 p. 100 environ; la Saskatchewan approche la moyenne nationale alors que toutes les autres provinces et les provinces atlantiques en particulier ont des dépenses de 10 p. 100 inférieures à la moyenne. Le rapport Hall dit ce qui suit à ce sujet:

> «Il est clair de tout ce qui précède que, pour certaines provinces et pour les provinces atlantiques en particulier,

[*Texte*]

> expand their health services into other health areas into drug and dental programs for example".

Since the block funding concept appears to be firmly in place, the solution in so far as the have not Provinces are concerned, is for the Federal government to cost share the additional services that these provinces wish to institute. That is hardly a recommendation for cut-backs in the Established Programs Funding assistance from our point of view.

Nova Scotia's Finance Minister, Joel Matheson, had this to say in the Province's throne speech:

> We must be honest with ourselves—any shifting of the Federal deficit to our Province through reduced Federal support in the financing of these essential programs has serious financing consequences on our fiscal resources. It puts Nova Scotia and some of our sister Provinces in an untenable position in the continued provision of adequate health an education services to our people.

Federal transfers to the Province and several programs showed either little real growth or suffered decline last year. Equalization transfers alone for 1980-81 and the year ahead not only declined in real terms for both years, but contributed susbstantially less to our overall operating expenditures in both years as well.

In short, the Government in Ottawa has declared and, to a disturbing extent, effected its entrenchment. Most recently it has announced its consequent intention to abandon provinces, in some way, in the provision of basic services to Canadians.

A member of your committee, Mr. Hal Herbert, quoted in the *Chronicle-Herald* of May 7 on universality of plans under the Canada Assistance Plan, said:

> to replace universality some sort of means test would be devised. It would put the money where the need is. One way to get increased funds, where needed, is to cut down on universality.

In Nova Scotia we are well aware of the funding arrangements of the present social assistance programs. In one fishing area of this province during a protracted strike some years ago, that town claimed an inability to pay the 12.5 per cent share for the town to provide social assistance payments to some persons affected by the strike. Because the town refused to put up or accept the 12.5 per cent, no assistance at all was paid to the persons in need. The federal government share of 50 per cent and the provincial government share of 37.5 per cent unspent was at the expense of the citizens experiencing starvation and want.

We stand opposed to the use of the means test in administering social assistance to the point where investigations carried out beyond a basic application form show signs of police state interrogation.

• 1020

Since your task force has been delegated to prepare new federal-provincial fiscal arrangements within the budgetary

[*Traduction*]

> il ne saurait être question d'étendre les services de santé à d'autres domaines tels les produits pharmaceutiques et les soins dentaires.»

Avec le système de financement global la solution qui s'impose pour les provinces pauvres serait que le gouvernement fédéral partage les frais des services supplémenaires que ces provinces voudraient instituer. Ceci est bien entendu tout le contraire d'une réduction du système de financement des programmes établis.

Dans son discours du Trône, Joel Matheson, ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse a dit ce qui suit:

> «Disons les choses clairement: le fait de faire endosser le déficit du fédéral à notre province en réduisant le soutien fédéral au financement de ces programmes essentiels aurait des répercussions financières graves pour nous. La Nouvelle-Écosse et certaines autres des provinces pauvres ne seraient plus à même d'assurer les services de santé et un enseignement convenables à ses habitants».

Les transferts fédéraux aux provinces ainsi que divers programmes ont enregistré soit une hausse réelle minime soit une réduction par rapport à l'an dernier. Les transferts de péréquation pour les années 1980-1981 et suivantes ont non seulement diminué en dollars constants mais représentent en outre une part décroissante du montant global de nos dépenses d'exploitation pour ces deux années.

Il semblerait donc que le gouvernement d'Ottawa se soit engagé sur la voie des économies. Dernièrement, il a fait savoir qu'il n'aiderait plus les provinces à assurer certains services essentiels.

M. Hal Herbert membre du comité cité par le *Herald Chronicle* du 7 mai, parlant du caractère universel des régimes relevant du régime de pensions du Canada, disait ce qui suit:

> L'universalité serait remplacée par le calcul des revenus. Les crédits seraient accordés là où ils sont réellement nécessaires. Or, c'est en réduisant les crédits destinés aux universités qu'on pourrait dégager les fonds nécessaires ailleurs.

Nous connaissons tous en Nouvelle-Écosse les dispositions régissant l'actuel régime d'assistance publique. Il y a quelques années, au cours d'une grève prolongée, une ville de pêcheurs s'est déclarée dans l'impossibilité de payer les 12,5 p. 100 qui représentaient sa part des prestations d'assistance publique auxquelles les grévistes avaient droit. A cause de ce refus, ceux-ci n'ont reçu aucune aide. Or, les 50 p. 100 qui représentent la part du gouvernement fédéral et les 37 p. 100 représentant la part de la province ont ainsi été économisés aux dépens de ces malheureux.

Nous nous opposons à l'introduction d'un calcul des revenus aux fins de l'assistance publique, car cela exigerait des vérifications dignes d'un état policier.

Étant donné que le groupe de travail a été chargé, en vue de l'expiration de la loi actuelle, de rédiger de nouveaux accords

[*Text*]

limits of the federal government upon expiry of the current act, it would appear that your committee is charged with "conditioning" the have-not provinces to accept reductions in the area of $1 billion to $2 billion from the federal treasury in the face of continued "stagflation".

Since the Tax Sharing Act of 1957, there has been a consistent pattern of specific tax reductions and, in some cases, elimination of previous existing tax application to the high income citizens and corporations, especially in the energy resource sector. We feel that the weakening of the tax base has now placed a double jeopardy on the have-not provinces in contributing to the federal deficit resulting in continued escalation of personal income tax and reduction in federal funding.

We believe that your committee should spend equal time and resources in exploring new revenue potentials and re-introduction of former tax levies to corporations and higher income citizens.

For example, when are we going to plug the tax loopholes of the oil multinationals who siphon off billions of dollars of tax free profits through their transfer pricing arrangements?

You know, we have several refineries here in the Halifax area and another one down at the strait. We know and it is common knowledge that you do not have to have the combines investigation or any other group spend any money. We know that these people have dummy companies in Burmuda; that the invoices are sent there and they re-sell the product two or three times from the point of importing the product in the Persian Gulf or Venezuela to the time that it reaches our refinery. And it comes here at inflated costs. Now under supervision for our provincial public utilities or the federal government to expect to get a tax from the operation of that company that is fair and equitable is impossible under those arrangements.

The Chairman: You know, I believe, that they have now been assessed taxation and they are now before the courts on these questions.

Mr. Bell: Well, let us hope that the courts take at least the same position as that of the Supreme Court of the United States, where the State of California applied the unitary method of taxation as against the price transfer gimmick that the oil companies and other multinationals have used evading their share of taxation in any company in which they operate. Then again why is there no export tax on electric power which is produced in some cases under provincial subsidy and sold to U.S.A. interests at bargain-basement prices? We heard Mr. Moores right here in Halifax before a conference tell us that all he was getting for the Churchill Falls power was 3 mills per kilowatt, sold through Quebec Hydro to the United States. We heard Mr. Peckford in radio debates with Mr. Trudeau ask why he could not put it through a pipeline and get the advantage of transferring the energy down through one province without being held up by Quebec Hydro who, in that particular instance, had added a surcharge to it acting as a broker and, at the same time, facilitating cheap power to Con-Edison in New York State. Churchill Falls power is sold at 3 mills a kilowatt hour to Con-Edison of New York State

[*Translation*]

fiscaux fédéraux-provinciaux compatibles avec les actuelles restrictions budgétaires du gouvernement fédéral, cela revient de fait à convaincre les provinces pauvres d'accepter une réduction de 1 à 2 milliards de dollars d'aide fédérale, prétendument à cause de la «stagflation» qui sévit actuellement.

Depuis la Loi sur le partage des recettes fiscales de 1957, les citoyens à revenus élevés ainsi que les sociétés, essentiellement dans le secteur de l'énergie, ont bénéficié d'exemptions fiscales. A notre avis, cet affaiblissement de l'assiette fiscale représente un double danger pour les provinces pauvres, car il aggrave le déficit fédéral, ce qui se traduit par une hausse de l'impôt sur le revenu et une baisse des crédits fédéraux.

Le comité devrait rechercher de nouvelles sources d'assiette fiscale et réintroduire les anciens impôts dont étaient frappées les entreprises et les personnes à revenus élevés.

Qu'est-ce qu'on attend par exemple pour empêcher les sociétés pétrolières multinationales de détourner des milliards de dollars sur lesquels elles ne paient aucun impôt grâce, notamment, aux accords sur les prix de transfert?

Halifax possède plusieurs raffineries de pétrole et il y en a une autre sur le détroit. Il est inutile de faire de longues enquêtes pour savoir que ces sociétés ont aux Bermudes des prête-nom, qui servent à trafiquer les factures et que le pétrole provenant du golfe Persique ou du Vénézuela passe par deux ou trois opérations de vente avant d'arriver aux raffineries à un prix sérieusement gonflé. Or, dans ces conditions, le gouvernement fédéral ne peut pas s'attendre à toucher sa juste part des impôts sur les sociétés.

Le président: Je crois savoir que la société en question a justement été traînée devant les tribunaux et devra payer des impôts.

M. Bell: J'espère que les tribunaux prendront les mesures qui s'imposent. Ainsi, l'état de Californie a saisi la Cour suprême d'une demande de mise en œuvre d'un système d'imposition unitaire par opposition à l'astuce des prix de transfert qui permet aux sociétés pétrolières et à d'autres multinationales d'échapper à leur juste part d'impôt. Comment se fait-il par ailleurs que l'électricité destinée à l'exportation ne soit pas assujettie à une taxe à l'exportation, alors que sa production est bien souvent subventionnée par les provinces pour être ensuite soldée aux États-Unis? M. Moores nous a dit à Halifax lors d'une conférence qu'il ne touchait que 3 millièmes par kilowatt d'électricité provenant des chutes de Churchill et vendu par l'Hydro Québec aux États-Unis. Lors d'un débat radiodiffusé avec M. Trudeau, M. Peckford avait demandé pourquoi l'énergie ne pourrait pas être acheminée par un pipe-line de façon à éviter de devoir payer des redevances à l'Hydro Québec, ce qui aurait en outre pour effet de mettre plus d'électricité à bon marché à la disposition de la société Edison de l'état de New York. L'électricité des chutes de Churchill est vendue à la société Edison de New York à 3

[*Texte*]

through Quebec Hydro while most residents in the Atlantic provinces pay 6 cents to 8 cents a kilowatt hour. Your committee should examine the tax return on our exported natural resources such as iron ore, nickel, gypsum and forestry products, et cetera, and where transfer pricing is involved, recommend the introduction of the unitary value method of assessment. Federal-provincial fiscal arrangements were introduced to transfer fiscal resources to the provinces, territories and municipalities, and thus help unify our country. Wholesale reduction of equalization transfers along with the opting out by provinces in favour of tax abatement can only lead to division and balkanization.

In conclusion may we then reiterate several points. We do not have the research staff to offer a detailed presentation with statistics to show our weak areas but, nonetheless, we do have the knowledge to point out that citizens in Atlantic Canada feel that confederation has been better for other areas of Canada, and that additional cutbacks in equalization grants to the region will only substantiate that feeling. The region should get more assistance so that we would be able to give our people services which are at levels equal to the other provinces in the Confederation.

• 1025

If your task force is a softening-up tactic to prepare us for the heavy blow later on, we say go back with this message: Atlantic Canadians are part of Canada, as are British Columbians, Albertans and residents of Ontario, please do not continue to treat us differently.

All of which is respectfully submitted by the Executive Council: Gerald Yetman, President; J. K. Bell, Secretary-Treasurer; Donald Morrison, Vice-President; Kenneth Hennick, Vice-President; Paul Landry, Vice-President; Irene Johnston, Vice-President; Gwen Wolfe, Vice-President; Lawrence Wilneff, Vice-President; Austin Lindsay, Vice-President; Chester Sanford, Vice-President-at-Large; Rick Clarke, Vice-President-at-large; Leo F. McKay, Executive Secretary.

The Chairman: Thank you very much for your presentation, Mr. Bell. I do not want to get into a debate on figures because anybody can use figures as one sees fit but this is only because on page 5 of you brief you quote the Minister of Finance, saying:

> Federal transfers to the Province in several programs showed either little real growth or suffered decline last year. Equalization transfers alone for 1980-81 and the year ahead, not only declined in real terms for both years, but contributed substantially less to our overall operating expenditures in both years as well.

That may be true as a percentage of over-all operating expenditures, but I just want to put some figures on the record to indicate that federal payments to this province have not

[*Traduction*]

millièmes le kilowatt par l'entremise de l'Hydro Québec alors que les habitants des provinces de l'Atlantique paient leur électricité de 6 à 8c. le kilowatt-heure. Le comité devrait en outre étudier la question des recettes fiscales provenant de la vente du minerai de fer, du nickel, du gypse et des produits forestiers, en recommandant le remplacement des paiements des transferts par une évaluation unitaire. Les accords fiscaux fédéraux-provinciaux auraient été introduits à l'origine pour donner des moyens fiscaux aux provinces, aux territoires et aux municipalités afin de renforcer l'unité du pays. La réduction des transferts de péréquation et le retrait des provinces risque de provoquer la balkanisation du pays.

Pour conclure, je voudrais répéter que même si nous n'avons pas de recherchiste pour vous fournir toute une série de statistiques corroborant nos points faibles, il ne fait, néanmoins, aucun doute que les habitants de la région de l'Atlantique ont le sentiment d'avoir moins profité de la Confédération que d'autres régions du pays; ce sentiment serait encore renforcé si les paiements de péréquation venaient à être réduits. Cette région devrait pouvoir recevoir d'avantage d'aide de manière à ce que notre population bénéficie de services équivalents à ceux qui sont offerts dans les autres provinces de la Confédération.

Si votre comité n'a été constitué que pour nous préparer aux coups durs que vous vous apprêtez à nous asséner, nous vous demandons de ne pas oublier une chose, c'est que les Canadiens des Maritimes sont tout aussi Canadiens que les résidents de la Colombie-Britannique, de l'Alberta ou de l'Ontario, et nous vous saurions gré de cesser de nous traiter différemment.

Cet exposé vous est respectueusement soumis par le Conseil exécutif composé des membres suivants: Gérald Yetman, président; J. K. Bell, secrétaire-trésorier; Donald Morrison, vice-président; Kenneth Hennick, vice-président, Paul Landry, vice-président; Irene Johnston, vice-présidente; Gwen Wolfe, vice-président; Laurence Wilneff, vice-président; Austin Lindsay, vice-président; Chester Sanford, vice-président extraordinaire; Rick Clarke, vice-président extraordinaire; Leo F. McKay, secrétaire administratif.

Le président: Je vous remercie beaucoup de votre exposé, monsieur Bell. Je ne voudrais pas lancer le débat sur les chiffres pour l'instant car chacun peut en faire ce qu'il veut. Mais, à la page 5 de votre mémoire, vous dites que le ministre des Finances a déclaré:

> Les transferts fédéraux aux provinces dans le cadre de plusieurs programmes ont montré l'année dernière une très faible croissance réelle, voire un déclin. Les paiements de péréquation pour l'année 1980-1981 et l'année suivante n'ont pas seulement diminué en termes réels au cours des deux années, mais ont encore beaucoup moins contribué aux dépenses globales de fonctionnement au cours de ces deux années.

Cela est peut-être vrai dans le cas du pourcentage des dépenses globales de fonctionnement, mais j'aimerais mentionner quelque chiffres pour le compte rendu de manière à montrer que

[*Text*]

decreased. In fact, the equalization program for 1979-80 increased by $39 million and in 1981-82 the entitlement is increased by $41 million. It still may be true that as a percentage of over-all expenditures of the Nova Scotia government this may not be the same percentage, but it has gone up.

Also, another figure is that under the old system for the programs we are considering, with the exception of the Canada Assistance Plan, for health, and post-secondary education and hospitalization under the old shared-cost formula the federal government contribution to Nova Scotia was 46 per cent and with EPF, the block funding, the federal contribution has gone up which means that the provincial government of Nova Scotia has had to spend less on those programs because they were free to spend to the level they wanted. It went up to 51 per cent the next year, 52 per cent in 1978-79, 54 per cent in 1979-80 and for 1980-81 it is now at 53 per cent. So the federal contribution as a percentage of provincial expenditures for all health and post-secondary education in Nova Scotia has increased, not decreased.

Mr. Bell: But at the same time, and just using your own argument, for example, if the total federal grant to the provinces in that year was $866 million, which includes an increase of approximately $40 million, 10 per cent of the $800 million, the inflationary increase, would have given us $80 million. So there is still a shortfall of about $40 million. Is that not right?

The Chairman: There may be some other agreements under DREE or economic development programs where for some reason they did not have the same disbursement of funds, but we are dealing only with those programs that are so-called automatic transfers. The total transfer to Nova Scotia in cash—and without the tax points because in the established program financing up to March 31, 1982, there is a portion of the federal contribution which is measured by tax points—but the total cash transfers, say, from 1978-79 were $698.3 million; 1979-80, $766 million; 1980-81, $818 million; and in 1981-82 they &are entitled to $918.2 million. That is only the cash; over and above that they have the tax transfers to Nova Scotia which account for approximately $100 million. So if you add the tax transfer you are talking $1.77 billion cash plus tax.

But anybody can use figures, and what the Minister of Finance said is correct, that as a percentage of his over-all expenditures the percentage of equalization payments has come down. I do not dispute that, but I just want to put another figure on the record.

[*Translation*]

les paiements fédéraux à cette province n'ont pas diminué. En fait, les paiements de péréquation pour 1979-1980 ont augmenté de quelque 39 millions de dollars et, en 1981-1982, de 41 millions de dollars. Il se peut qu'au niveau du pourcentage des dépenses globales de la Nouvelle-Écosse, ce montant ne corresponde pas aux pourcentages précédents, mais il n'en reste pas moins qu'il a augmenté.

En outre, un autre facteur dont il faut tenir compte est le fait qu'en vertu de l'ancien système, pour ce qui est des programmes que nous examinons, à l'exception du Régime d'assistance publique du Canada, et je veux parler de la santé, de l'enseignement postsecondaire, de l'hospitalisation aux termes de l'ancienne formule à frais partagés, la contribution du gouvernement fédéral à la Nouvelle-Écosse s'élevait à 46 p. 100 et, avec la formule de péréquation, le financement global, cette contribution fédérale a augmenté ce qui signifie que la province de la Nouvelle-Écosse n'a pas été obligée de dépenser autant pour ces programmes car elle était libre d'y affecter autant de fonds qu'elle le voulait. Le pourcentage de financement est passé à 51 p. 100 l'année suivante, à 52 p. 100 en 1978-1979, à 54 p. 100 en 1979-1980 et à 53 p. 100 en 1980-1981. Dès lors, la contribution du fédéral par rapport aux dépenses provinciales pour les secteurs de la santé et de l'enseignement postsecondaire en Nouvelle-Écosse a augmenté et non diminué.

M. Bell: Mais en même temps, et en me servant de votre propre argument, mettons que si le total des contributions fédérales aux provinces pour cette année-là s'élevait à 866 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation d'environ 40 millions, on pourrait dire 10 p. 100 de 800 millions, c'est-à-dire la seule inflation, auraient donné 80 millions. Il nous manque donc toujours environ 40 millions. N'est-ce pas exact?

Le président: Il peut exister d'autres accords avec le MEER ou des programmes d'expansion économique qui, pour des raisons quelconques, ne prévoient pas les même déboursés. Mais nous nous occupons seulement des programmes qui comportent des transferts dits automatiques. Le total des transferts à la Nouvelle-Écosse—et sans tenir compte des points d'impôt parce qu'aux termes du financement des programmes établis jusqu'au 31 mars 1982, une partie de la contribution du fédéral est mesurée en points d'impôt—mais en tenant compte simplement des transferts de caisse, ces derniers s'élevaient en 1978-1979 à 698.3 millions de dollars, en 1979-1980 à 766 millions de dollars, 1980-1981 à 818 millions de dollars et finalement, en 1981-1982, à 918.2 millions de dollars. En plus de ces transferts directs, il faut tenir compte des transferts fiscaux à la Nouvelle-Écosse qui s'élèvent à près de 100 millions de dollars. Donc, en ajoutant ces derniers, nous arrivons à un chiffre de 1.17 milliard de dollars, c'est-à-dire transferts plus points d'impôt.

Mais tout le monde peut tourner les chiffres et le ministre des Finances a parfaitement raison quand il dit qu'en raison du pourcentage des dépenses globales, le pourcentage des paiements au titre de la péréquation a diminué. Je ne le conteste nullement, mais je voudrais mentionner un autre chiffre pour le compte rendu.

[*Texte*]

• 1030

Mr. Bell: Well, we know that you know that we are in a state of man-made recession, not only nationally but internationally—actually it is beneficial to certain interests and groups to have this type of economic setback. There are people who do benefit by recession but we do hope that rather than take refuge behind that—that is, that the federal government claim that its own revenues are being reduced—that this committee certainly not confine itself to the arguments as to whether or not those cuts should be made. You also, in the interest of the Canadian people, and the interest of having a federal Canada, should include in your recommendations to government areas in which they have been overly generous to the corporations and to the wealthy citizens of our country who have been given legal loopholes in tax paying and, in a lot of cases, are able to get around the tax payment situation almost entirely. That should become more of your responsibility than merely perhaps hearing the pros and cons as to how we should suffer because of the fact that you can make the financial argument that the federal revenues are on the decrease, under the present set up.

The Chairman: I was not mentioning these figures to substantiate any position of mine on reductions or whatever. I have not made up my mind on these things. This committee is not dealing with the subject of budget reductions per se. This committee is dealing with the review of the fiscal arrangements plus the Canada Assistance Plan; fiscal arrangements include equalization within the context of the budgetary policy of the government, of course, because we cannot write the budget, it is up to government and Parliament to approve or reject a budget. We have not been elevated to that responsibility yet but the analogy is that, if you go to the bank to borrow money to buy a house and you are approved for a loan of $50,000, you can still buy a $100,000 home, but you are going to be short of money and you will have to explain to the bank where you are going to get the rest of the money.

Any other questions?

Well thank you very much Mr. Bell and Mr. McKay for your brief. It is a valuable contribution to our deliberations. Thank you.

I would now call on Father MacKinnon the President of St. Francis Xavier University. Of course, St. Francis Xavier University is a very well-known institution and to some extent some of the thinking behind all of what we are involved in in some way was inspired by or emanated from St. F.X. at one point, as you are aware, because I am told that our Minister of Finance has some close intellectual and academic links to St. F.X. Father MacKinnon.

The Reverend Gregory MacKinnon: Thank you very much, Mr. Chairman. First of all, I want to say that St. Francis Xavier University is grateful for the opportunity to present its views to the parliamentary task force on the very serious problem under study. I think the universities generally feel that perhaps not having a minister of higher education, or of education of any kind in the federal Cabinet leaves us to some

[*Traduction*]

M. Bell: Vous savez que nous nous trouvons actuellement dans une période de crise artificielle, non seulement à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle internationale, ce qui profite à certaines sociétés, à certains groupes. Il y en a toujours qui profitent des crises. Mais nous espérons que plutôt que de se servir de ce prétexte et de prétendre que le gouvernement fédéral voit ses propres revenus diminués, le comité ne se limitera pas à juger de l'opportunité d'effectuer ces coupures budgétaires. Vous devriez également, dans l'intérêt de la population canadienne et d'un Canada uni, perler dans vos recommandations au gouvernement des domaines où il a été trop généreux envers les sociétés et les riches de ce pays, eux qui se sont souvent servis d'échappatoires pour éviter de payer des impôts et, dans bien des cas, qui réussissent à s'y soustraire presque complètement. Il me semble que vous devriez accorder une beaucoup plus grande priorité à cette question et non vous contenter d'entendre des témoignages selon lesquels il semblerait qu'il nous faudrait souffrir parce que les revenus fédéraux diminuent en raison de la conjoncture actuelle.

Le président: Je ne me suis pas servi de ces chiffres pour appuyer ma position, quelle qu'elle soit, sur ces compressions. Je n'ai pas encore d'opinion là-dessus. Le comité n'est pas censé étudier les questions des compressions budgétaires comme telles. Notre mandat est d'étudier les accords fiscaux et le régime d'assistance publique du Canada; les accords comprennent la péréquation dans le contexte de la politique budgétaire du gouvernement, bien entendu, car comme nous ne rédigeons pas nous-mêmes le budget, il appartient au gouvernement et au Parlement de l'approuver ou de le rejeter. Nous n'avons pas encore cette responsabilité, mais je peux vous donner un exemple. Mettons que vous vous demandiez de l'argent à une banque pour acheter une maison et qu'elle vous consente un prêt de $50,000. Rien ne vous empêche d'acheter une maison de $100,000, mais il vous manquera de l'argent et vous devrez expliquer à la banque où vous pourrez aller le chercher.

Avez-vous d'autres questions?

Bien, je vous remercie beaucoup, MM. Bell et McKay pour votre exposé. Il nous sera fort utile dans nos délibérations. Merci.

Je demande maintenant au Révérend Père MacKinnon, président de l'Université Saint François-Xavier, de venir témoigner. L'Université Saint François-Xavier est un établissement très connu, et dans une certaine mesure, les notions qui sous-tendent nos activités nous ont été inspirées par cette université. En effet, notre ministre des Finances a des liens intellectuels et universitaires assez étroits avec cet établissement. Le Révérend Père MacKinnon.

Le Révérend Père Gregory MacKinnon: Merci beaucoup, monsieur le président. J'aimerais d'abord dire que l'Université Saint François-Xavier est heureuse de cette occasion qui lui est donnée de présenter à ce comité parlementaire ses vues sur le problème très grave que vous êtes chargés d'étudier. Je pense que les université sont en général d'avis que le fait qu'il n'existe pas de ministère de l'enseignement supérieur ou de

[*Text*]

extent without an advocate there and we are hoping that perhaps the efforts of the task force will make up for that lacuna.

We view with alarm the possible withdrawal or sharp reduction of the federal government's presence from the area of post-secondary education. Put very baldly, such action would effectively dismantle the university system, at least in the disadvantaged parts of the nation. Surely one of the most cogent arguments for a strong central government is to be found in the concern the federal government has shown for equalizing opportunities across this vast country.

• 1035

It should be noted that universities are living organisms. They develop their own ethos; they evolve traditions and special ways of serving the land. It takes time to build great institutions, and when they mature they must be nurtured and treasured. The work of many decades could be destroyed by decisions taken in haste and without reflection.

There are some obvious problems for the task force to consider. The constitution under which we operate seems to place the responsibility for education on the provinces. I say "seems to" because there are, I think, arguments in favour of having a federal presence directly in education. The provinces, at least in Atlantic Canada, do not have the resources to meet this responsibility. There is the further complicating factor that the federal government has provided financial resources for universities through the provinces, and, when they do this, no credit is returned to the federal government. Clearly, in the world of practical politics this is an unusual or, it might be even described as, an unacceptable situation.

It should be noted that when the British North America Act was adopted, higher education as we know it did not exist. The framers of this document could not foresee the role universities would play on the national scene, that they would become national institutions, addressing national concerns. Perhaps the final solution to this problem is to be found in a new interpretation of the constitution which would permit direct federal payments to the universities of the nation and there are a variety of suggestions for implementing that suggestion.

In the shorter term there are other solutions which we wish to submit to the task force.

We ask that the federal government apply the spirit of the equalization program to this vexing problem, the recognition by the federal government that universities in all regions of the country should not be dealt with by the same formula. Some provinces are able to bear a greater share of the costs of higher education than others; some can assume very little of these costs. We urge the establishment of a flexible formula to respond to these realities and we recall again that this would be the spirit of the equalization program which is now in place.

[*Translation*]

l'enseignement quel qu'il soit au sein du Cabinet fédéral nous laisse sans ici représentation et nous espérons que les efforts du comité combleront cette lacune.

Nous voyons avec une certaine inquiétude la suppression possible ou la réduction radicale de la participation du gouvernement fédéral dans le domaine de l'enseignement post-secondaire. Très franchement, ce genre de mesure pourrait finir par démanteler le système universitaire, du moins dans les régions défavorisées du pays. Il me semble que l'un des arguments les plus forts en faveur d'un gouvernement central solide est la préoccupation que notre gouvernement fédéral a montrée à l'égard de le redistribution des recettes à l'échelle de notre immense pays.

Il conviendrait de souligner que les universités sont des organismes vivants. Elles développent leur propre orientation, leurs propres traditions et des façons bien à elles de servir leur pays. Il faut du temps pour bâtir un grand établissement et, à mesure qu'il mûrit, il faut en prendre soin. Les efforts de nombreuses décennies pourraient être rendus complètement inutiles par des décisions irréfléchies et prises à la hâte.

Le comité devra envisager certains problèmes assez évidents. La Constitution qui nous régit semble confier aux provinces la responsabilité en matière d'enseignement. Je dis «semble» car je pense qu'il existe des arguments en faveur d'une participation directe du fédéral au secteur de l'enseignement. En effet les provinces, ou du moins les provinces maritimes, n'ont pas les ressources nécessaires pour assumer seules cette responsabilité. Il y a également d'autres complications du fait que le gouvernement fédéral a fourni des ressources financières aux universités par l'intermédiaire des provinces et ce sans que rien ne rejaillisse à son niveau. En politique matérialiste, un tel geste est tout à fait inhabituel et pourrait être même considéré comme inacceptable.

Il convient de souligner que, lorsque l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été adopté, l'enseignement supérieur que nous avons à l'heure actuelle n'existait pas. Les rédacteurs de ce document ne pouvaient pas prévoir le rôle que les universités seraient appelées à jouer sur la scène nationale, et ils ne pouvaient non plus prévoir qu'elles deviendraient des institutions nationales, se préoccupant de questions d'ordre national. La solution définitive à ce problème se trouvera peut-être dans une nouvelle interprétation de la Constitution qui permettrait une contribution financière directe du fédéral à nos universités, et il existerait plus d'une façon d'y arriver.

Nous envisageons également d'autres solutions à court terme que nous aimerions soumettre au comité.

Nous demandons au gouvernement fédéral d'appliquer l'esprit du programme de péréquation, à ce problème cornélien, et de reconnaître que les universités de toutes les régions du pays ne sauraient être traitées selon la même formule. Certaines provinces sont capables d'assumer une plus grande partie des coûts de l'enseignement supérieur que d'autres; certaines ne peuvent en assumer qu'une part infime. Nous préconisons donc l'établissement d'une formule souple adoptée à cette réalité, et nous aimerions vous rappeler que, d'après nous, c'est cela

[*Texte*]

All universities, we believe, would welcome a final settlement of this matter so that the anxiety generated by uncertainty of funding sources might finally be resolved. Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Father MacKinnon. Mr. Loiselle has some questions.

M. Loiselle: Merci, monsieur le président. Mon père, ce que vous dites c'est qu'on devrait carrément appliquer la formule de péréquation au programme, en fait, au montant de transfert que le gouvernement fédéral donne aux universités? C'est ce que vous semblez dire . . . Est-ce que vous faites la distinction université par université, ou province par province?

Rev. MacKinnon: I was thinking of a regional basis, because of the inability of the provincial authorities in some regions to meet this very heavy financial burden. I was not thinking of an institution-by-institution arrangement. Now that of course brings one to the question of what sort of mechanism would there be to do that kind of distribution. I think there are a variety of answers to that. At one time the predecessor of the AUCC dispensed the federal money. There has also been a suggestion made, I am told, and one of my confrères at St. Francis Xavier has submitted a brief, which I think is in your hands. There is a suggestion there of a national commission made up of representatives of three groups; the civil service, the university community and the public at large, to be the buffer. Something of that kind might be the solution, might be the mechanism that would be appropriate, but I do not know whether that addresses your question directly or not. I would not see the federal government dealing directly with individual universities. I do not think that would be wise.

• 1040

M. Loiselle: Certains de vos collègues, dans le milieu universitaire, nous suggèrent d'augmenter, si vous voulez, la cotisation que les étudiants doivent payer à leur université tout en prévoyant, bien sûr, au niveau du gouvernement fédéral, une augmentation des prêts ou des bourses qui sont accordés aux étudiants.

La question que j'ai à poser à ce sujet-là est la suivante: Est-ce que les étudiants devraient participer davantage . . . c'est-à-dire que, dans le moment, je pense que les frais d'inscription couvrent environ 10 à 12 p. 100 des frais d'opération des universités. Si on leur demandait de contribuer un pourcentage d'environ 25 p. 100 tout en augmentant l'accès aux prêts ou aux bourses, est-ce que cela ne pourrait pas jouer, finalement, au détriment des universités plus nouvelles, ou en voie de développement?

Rev. MacKinnon: I think it is fraught with a lot of problems, that suggestion of having the assistance come in through direct payments to students through vastly increased scholarship system. I do not think my colleagues would show great enthusiasm for that solution. I do not think that would be at the top of our list of suggestions for solving the problem. I am not quite sure, because I have not marshalled all the argu-

[*Traduction*]

justement qui devrait être l'esprit du programme de péréquation qui existe déjà.

Toutes les universités accueilleraient à notre avis d'un très bon œil le règlement définitif de cette question qui dissiperait toutes les inquiétudes nées de l'incertitude du financement. Je vous remercie beaucoup.

Le président: Merci, révérend MacKinnon. M. Loiselle a des questions.

Mr. Loiselle: Thank you, Mr. Chairman. Reverend Father, you are saying what we should do is to apply directly the equalization formula to the program, in effect, to the amount of transfer that the federal government is granting universities? Are you saying that—are you making the distinction between universities or between provinces?

M. MacKinnon: Je pensais plutôt aux régions étant donné l'incapacité des pouvoirs provinciaux, dans certaines régions, d'assumer ce très lourd fardeau financier. Je ne pensais pas à un accord avec chaque université. Ceci, bien entendu, soulève la question du mécanisme nécessaire pour effectuer une telle répartition. A mon avis, il y aurait plusieurs possibilités. A un moment donné, les prédécesseurs de l'AUCC se chargeaient de la répartition des fonds fédéraux. On me dit que l'un de mes collègues de Saint-François Xavier a soumis un mémoire, vous l'avez reçu je crois. On y propose de mettre sur pied une commission nationale composée de représentants de trois groupes: la Fonction publique, les universités et le public. Cette commission servirait d'intermédiaire. Ce serait peut-être une solution. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question. Il ne serait pas souhaitable, à mon avis, que le gouvernement fédéral traite directement avec les universités.

Mr. Loiselle: Some of your fellow academics have suggested that we increase the fees that students pay to the university and, of course, the amount of student loans or bursaries granted by the federal government.

I would like to know whether you think that students should participate more. I believe that registration fees cover approximately 10 to 12 per cent of universitys' operating costs. If we were to ask students to contribute 25 per cent and increase the availability of loans and bursaries, could this not go against new or developing universities?

M. MacKinnon: Le fait d'augmenter les prêts et les bourses pourrait, je crois, poser des problèmes. Mes collègues n'aimeraient sans doute pas cette solution. Ce n'est pas ce que nous ferions pour régler le problème. Je ne sais pas vraiment pourquoi, parce que je n'ai pas cherché de raisons. Il y a d'ailleurs le problème posé par les étudiants étrangers. Si l'on augmentait les frais de scolarité, comme on a fait dans d'au-

[*Text*]

ments against it. One that I do see as a particular problem is the question of foreigh students. If we increased our tuition substantially, as they have done in some other countries, as in Britain for instance, and if at the same time we increased scholarships so that our students, our young people could have access to greater federal moneys to pay for the tuition, this would not be available to foreign students presumably, and I think we would become further isolated from the rest of the world if we were to pursue that. That is one argument against it that comes to mind. I think I would personally prefer to see the fees remain, or the tuitions remain relatively low, at a level that students can in fact pay—I am not saying the students should not make any contribution, but that in fact the operating moneys come from the federal and provincial governaments to the universities and not to the students.

The Chairman: Mr. Blenkarn, any questions?

Mr. Blenkarn: I would ask you one question, Father MacKinnon. Fees now represent what percentage of your operating costs?

Rev. MacKinnon: To put it another way: I think between 75 per cent and 80 per cent of our operating costs come from government assistance, government grants for operating. So, the other 20 per cent is not entirely from students. I think it is probably more in the order of 16 to 18 per cent. Then we have other gifts, endowments and things of that kind.

[*Translation*]

tres pays comme la Grande-Bretagne, et si l'on augmentait les bourses accordées aux étudiants canadiens, nos jeunes auraient un avantage par rapport aux étudiants étrangers, ce qui aurait pour effet de nous isoler du reste du monde. Voilà l'une des raisons pour lesquelles je suis contre. Je préfère que les frais de scolarité restent au niveau actuel pour que les étudiants puissent les payer. Je ne dis pas que les étudiants ne doivent pas contribuer, mais ce sont les universités qui touchent les subventions versées par les gouvernements fédéral et provinciaux, et non pas les étudiants.

Le président: Avez-vous des questions, monsieur Blenkarn?

M. Blenkarn: J'ai une question pour le Père MacKinnon. Quel pourcentage des frais de fonctionnement les frais de scolarité couvrent-ils?

M. MacKinnon: Entre 75 et 80 p. 100 de nos frais sont je crois couverts par les subventions gouvernementales. Une partie des 20 p. 100 restants sont payés par les frais de scolarité. Il est probablement de l'ordre de 16 à 18 p. 100. Il y a également les cadeaux, les dons et ainsi de suite.

• 1045

Mr. Blenkarn: So your fees represent a larger percentage of your costs than they do in other universities in other provinces where the average is somewhere around 10 or 11 per cent?

Rev. MacKinnon: No, I was not aware of that.

Mr. Blenkarn: Do you charge foreign students more than domestic students?

Rev. MacKinnon: Yes, we do. At the explicit request of the provincial government there is a surcharge of $750 for foreign students.

Mr. Blenkarn: This is not for other Canadian students, but foreign students?

Rev. MacKinnon: Truly foreign students.

Mr. Blenkarn: Yes.

The Chairman: Mr. Weatherhead.

Mr. Weatherhead: Father MacKinnon, as you know there are no federal program conditions attached to the EPF regarding the delivery of post-secondary services at the present time. Do you think the federal government should attach some post-secondary conditions to EPF and if so what conditions would you suggest?

Rev. MacKinnon: I do not like the idea of the money which was meant . . . I think at least the intention is that this was to provide money for these services, to come without any restric-

M. Blenkarn: Ainsi donc les frais de scolarité représentent un pourcentage plus élevé de vos frais de fonctionnement que dans d'autres universités, dans d'autres provinces, où la moyenne se situe environ à 10 ou 11 p. 100.

M. MacKinnon: Non, je n'étais pas au courant.

M. Blenkarn: Demandez-vous advantage aux étudiants étrangers qu'aux étudiants nationaux?

M. MacKinnon: Oui, c'est ce que nous faisons. A la demande explicite du gouvernement provincial, des frais additionnels de $750 sont imposés aux étudiants étrangers.

M. Blenkarn: Il ne s'agit pas des autres étudiants canadiens mais bien des étudiants étrangers n'est-ce pas?

M. MacKinnon: Des étudiants qui viennent vraiment de l'étranger.

M. Blenkarn: Oui.

Le président: Monsieur Weatherhead.

M. Weatherhead: Père MacKinnon, comme vous le savez, il n'y a actuellement pas de condition pour les programmes fédéraux reliés au financement des programmes établis concernant les modalités de l'enseignement postsecondaires. Croyez-vous que le gouvernement fédéral devrait prévoir des conditions pour le financement des programmes établis pour le postsecondaire et, dans l'affirmative, que proposeriez-vous comme conditions?

M. MacKinnon: Je n'aime pas beaucoup l'idée que l'argent qui devait être . . . Je crois du moins qu'on avait l'intention de prévoir de l'argent pour ces services et qu'il ne devait y avoir

[*Texte*]

tions. I think it should be identified as in fact funds to be used for post-secondary education.

I think, too, there are a couple of other little strange things that have developed. This is mentioned in the other brief as well. Grade 12 in Nova Scotia is largely paid for, I think, out of these EPF funds. The same I think, happens to some extent—perhaps not to quite the same extent—in Ontario with grade 13. Whether in fact these should be called post-secondary courses is, I think, something that you might want to look at.

Mr. Blenkarn: You cover grade 11 though in Newfoundland.

Rev. MacKinnon: Yes.

Mr. Weatherhead: Would the witness go on any further and say there should be some national eductional conditions or national standards as we try to have under, say, the Medical Care Act or the hospitalization act written into a new agreement regarding post secondary education? Perhaps earmarking the money in some way to post secondary education rather than just being unconditional grants as they are at the present time. Should there be any sort of national standards regarding post secondary education to try to be agreed to at the same time?

Rev. MacKinnon: Yes, I think there should be. I think perhaps you get into the question of accreditation there which is a very difficult one. Perhaps the simplest thing would be membership in the AUCC—that was the norm that was used for an acceptable level of education.

I think in the university community, generally, there is great fear that the government might move in a little too closely and tell us how to run the universities and what programs to offer and that sort of thing, and that perhaps would be looked after by a national commission. I am sure you know that in the Maritimes we have a higher education commission which might be a model that this task force might look at. Three provinces have co-operated in establishing this commission—they have supported it, and it does the buffer work between the universities and the governments of the three provinces. It is one of the, I think, most successful aspects of the work of the Council of Maritime Premiers that has emerged. I think the experience of that might be transferred to the national scene.

Mr. Weatherhead: That is fine, Mr. Chairman.

The Chairman: Father MacKinnon, would it be fair for me to interpret generally your submission as saying that you think there should be at least a part of the federal govenment's effort in post secondary eduction—perhaps all of it—but at least a part of it should be administered through some kind of program where you would have developmental criteria, you would have a program of development of universities to help those universities who, because of regional considerations or other reasons, had not reached their maturity yet in terms of the stage of development that they were conceived for?

[*Traduction*]

aucune restriction. Il faudrait, à mon avis, que ces fonds aillent vraiment à l'enseignement postsecondaire.

Il y a également quelques autres petites choses étranges qui se sont produites, et l'autre mémoire le mentionnait également. La douzième année en Nouvelle-Écosse est largement financée, je crois, à partir de ces fonds du financement des programmes établis. C'est la même chose en Ontario pour la treizième année, mais peut-être pas au même degré. Vous voudrez peut-être vous demander si ces cours devrait en être désignés comme étant des cours postsecondaires.

M. Blenkarn: Vous financez quand même la onzième à Terre-Neuve.

M. MacKinnon: C'est exact.

M. Weatherhead: Les témoins pourraient peut-être apporter d'autres précisions, et nous dire par exemple s'il devrait y avoir des critères pour l'enseignement national, ou encore des normes nationales, comme nous essayons d'en obtenir dans le cadre de la Loi sur les soins médicaux ou de la Loi concernant l'hospitalisation, normes qui feraient partie d'un nouvel accord concernant l'enseignement postsecondaire? Il faudrait peut-être affecter les crédits à l'enseignement postsecondaire plutôt que d'accorder des subventions en inconditionnelles comme c'est le cas actuellement. Devrait-il y avoir pour l'enseignement postsecondaire des normes nationales pour lesquelles il faudrait chercher un accord?

M. MacKinnon: Oui, je le crois. Vous abordez peut-être ici la question de l'accréditation et c'est une question complexe. Il serait plus simple, de faire de l'Association des universités et des collèges du Canada, l'organisme accréditatif.

Dans le monde universitaire en général, on craint beaucoup que le gouvernement ne s'ingère un peu trop et nous dise comment diriger les universités, quels programmes offrir, et peut-être serait-il bon de créer une commission nationale pour étudier la chose. Vous savez que dans les Maritimes, nous avons une Commission de l'enseignement supérieur qui pourrait vous servir de modèle pour vos travaux. Trois provinces ont coopéré à l'établissement de cette commission—elles lui ont accordé leur appui, la commission faisant en quelque sorte office de tampon entre les universités et les gouvernements des trois provinces. C'est un des aspects les plus réussi, je le crois, des travaux du Conseil des premiers ministres des Maritimes, et je crois que cette expérience pourrait également servir à l'échelon national.

M. Weatherhead: C'est perfait, monsieur le président.

Le président: Père MacKinnon, ai-je raison de croire qu'en général votre mémoire soutient que les efforts du gouvernement fédéral pourraient être consacrés en partie—peut-être même en totalité—mais qu'il faudrait en partie du moins que ce soit géré dans le cadre d'un programme qui comprendrait des critères de développement. Il pourrait y avoir un programme de développement des universités pour aider celles qui, notamment pour des questions régionales, n'ont pas encore atteint leur plein essor, c'est-à-dire le niveau pour lequel elles avaient été prévues?

[*Text*]

• 1050

Rev. MacKinnon: I was not thinking of that so much because in the Maritimes—we have old institutions in Nova Scotia. We could scarcely say that we are not developed, you know.

The Chairman: One can say that UNB, for example and Dalhousie, while they may have old buildings—I do not know about the others but UNB and Dalhousie, at least, have reached the stage of development that they were originally conceived for. I see your university, in a sense, and I do not know what stage you are at in terms of development, but your university, Moncton, and Memorial, I suppose, as having a special mission over the years. In that sense, there may be more of a developmental objective there—either cultural, economic or whatever.

Rev. MacKinnon: I think my main point is that at present, if the whole burden of support for post-secondary education were put back on the provinces—and this was the first scare we got when this matter was addressed at the beginning—if that were to happen, we would be just in a disastrous situation. I am rather heartened by the spirit of this discussion—the way it seems to be going, in that the task force seems to be honestly looking for other ways of keeping the senior government in the picture and perhaps with more visibility than it had before.

The Chairman: It is not only a question of visibility, it is a question of having a clear federal objective and having a clear national objective, because in post-secondary education that does not exist. In health and hospital insurance there are two federal laws but in post-secondary eduction, there has never been an agreed piece of paper anywhere as to what the objectives are.

Rev. MacKinnon: It may not have occurred in that way but I think all universities look upon themselves and insist that they are national institutions. They serve the whole country.

The Chairman: But the politicians of the country—the provincial governments and the federal government, have never been able to sit down and draft a piece of paper to say that.

Rev. MacKinnon: Have they attempted it, I wonder?

The Chairman: Well, there have been attempts but some provinces have been very reluctant to discuss objectives and higher education—this is not the Maritime provinces. I do not think you would have any difficulty in the Atlantic provinces drafting those kinds of regional objectives or national objectives, but over the years, some provincial governments have become strong, as you know, and very jealous of their jurisdiction.

Rev. MacKinnon: That is true, and at least in some cases that accompanies economic . . .

The Chairman: We should send more of the provincial political leaders of those provinces to study at St. Francis Xavier and perhaps they would come out thinking the right way.

Rev. MacKinnon: That is a good point.

[*Translation*]

M. MacKinnon: Je ne pensais pas vraiment à cela, car nous avons dans les Maritimes, en Nouvelle-Écosse, de très vieilles institutions et on ne saurait dire que nous ne sommes pas encore arrivés à maturité.

Le président: On peut dire que l'université du Nouveau-Brunswick par exemple, et l'université Dalhousie, même si elles sont dans de vieux édifices, et je ne connais pas les autres, ont atteint le degré de développement qui avait été prévu au départ. Je prévois pour votre université, et je ne sais pas à quel degré de développement vous êtes arrivés, mais je crois que votre université à Moncton et Memorial également ont une mission spéciale au cours des années à venir. Dans ce sens, ce pourrait être davantage un développement sur le plan culturel ou économique.

M. MacKinnon: Ce que je voudrais souligner pour le moment, c'est que si tout le fardeau de l'enseignement postsecondaire revenait aux provinces, et c'est ce que nous avions craint lorsque la question avait été initialement soulevée, nous serions dans une situation désastreuse. Je suis encouragé par le ton de cette discussion, par la façon dont évoluent les choses, car il semble que le groupe de travail étudie honnêtement d'autres moyens de conserver son rôle au gouvernement central, en le rendant peut-être plus visible qu'auparavant.

Le président: Ce n'est pas seulement une question de visibilité: il s'agit d'établir des objectifs fédéraux clairs et précis puisque, pour l'enseignement postsecondaire, il n'y en a pas. Il y a pour l'assurance hospitalisation et l'assurance médicale deux lois fédérales, mais pour l'enseignement postsecondaire, il n'y aucun document imposant des objectifs.

M. MacKinnon: Cela n'est peut-être pas produit de cette façon, mais je crois que toutes les universités se considèrent comme des institutions nationales et insistent sur ce fait. Elles desservent le pays tout entier.

Le président: Cependant, les hommes politiques, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral n'ont jamais pu se réunir pour rédiger un document qui en aurait fait état.

M. MacKinnon: L'ont-ils essayé, je me le demande.

Le président: Il y a eu des tentatives, mais certaines provinces, mais pas les Maritimes se sont montrées très réticentes pour discuter des objectifs et de l'enseignement supérieur. Je ne crois pas que vous ayez beaucoup de mal avec les provinces de l'Atlantique pour formuler ce genre d'objectifs régionaux ou nationaux, mais certains gouvernements provinciaux insistent depuis quelques années, sur leur juridiction et la défandent jalousement.

M. MacKinnon: C'est vrai mais, dans certains cas, en parallèle avec l'économie . . .

Le président: Nous devrions envoyer davantage de chefs politiques de ces provinces étudier à St François Xavier, peut-être que leur façon de penser en serait plus orthodoxe.

M. MacKinnon: Ce serait une bonne idée.

[*Texte*]

The Chairman: They would also come to Parliament and propose the Medical Care Act in the 60s and make sure it gets through Parliament.

Mr. Blenkarn: And indicate to the public that universities were elitist institutions.

The Chairman: Well, I am sorry, Mr. MacEachen has never said such a thing, Mr. Blenkarn. You should not attribute that kind of statement to him.

Mr. Thacker.

Mr. Thacker: Father MacKinnon, I just want to pick up on this point about whether we should have a national statute in Ottawa that would let Parliament debate the role it might want to play in postsecondary education in the nation, and when you made the comment that you see yourselves as a national institution, I have also been under the impression that universities see themselves as being supranational, as part of a international community of intellectuals that operates on the cutting edge of intellectual property, information and knowledge. I wonder if you would see a national statute as being any more threatening than the existing provincial statutes or charters under which most universities operate?

• 1055

Rev. MacKinnon: I think it would broaden things rather than restrict them. I do not think it should be national or have national aims to the extent that this would preclude international association involvement.

Unfortunately, in the academic world, in the university world, the barriers are going up all over the place. I attended a meeting of the Association of Commonwealth Universities in Hong Kong this spring, and there is great worry in that international body that countries like Britain are becoming almost inexcessible to scholars, because of the costs of tuition, and the British universities are the ones which train most of the academics for the st of the Commonwealth. It is creating a very serious problem.

So I certainly would not want to see those barriers go up any higher. But I do not think they need do that. We can recognize our national role without stopping at that. I think it is more likely we would go beyond that if we said we have national goals rather than just regional or provincial goals.

Mr. Thacker: My concern, though, would be, if Parliament were to bring forth a bill that would give it an official role, whether the intellectual community would see that as somehow being a government or a parliament trying to direct the intellectual thoughts of the nation and in some way to restrict you, as we think happens in some countries of the world.

Rev. MacKinnon: I suppose it would depend on what kind of a document was produced. I do not think the fact of having a national statement in itself would lead to that.

The Chairman: Mr. Weatherhead.

[*Traduction*]

Le président: Ils auraient également pu aller au Parlement proposer la loi sur les soins médicaux au cours des années 60 pour s'assurer qu'elle y eût été adoptée.

M. Blenkarn: Et dire au public que les universités sont des établissements élitistes.

Le président: Excusez-moi, M. MacEachen n'a jamais dit cela, monsieur Blenkarn. Vous ne devriez pas lui attribuer ce genre de déclaration.

Monsieur Thacker.

M. Thacker: Père MacKinnon, je voudrais revenir à cette question de savoir si nous devrions avoir à Ottawa une loi nationale qui donnerait au Parlement la possibilité de discuter du rôle qu'il voudrait jouer dans l'enseignement postsecondaire au Canada. Vous avez dit que vous vous considéreriez comme une institution nationale, mais j'ai également l'impression que les universités se voient comme des entités supranationales, comme faisant partie d'une communauté internationale d'intellectuels opérant à la limite de la propriété intellectuelle et aux avant-postes de l'information et des connaissances. Je me demande si vous verriez une loi nationale comme étant plus menaçante que les lois ou les chartes provinciales en vertu desquelles la plupart des universités fonctionnent actuellement?

M. MacKinnon: Je crois que cela pourrait plutôt faciliter les choses. Je ne pense pas qu'il faille que ce soit une loi nationale ou qu'il y ait des objectifs nationaux dans la mesure où cela pourrait interdire toute participation aux associations internationales.

Malheureusement, dans le monde universitaire, des barrières sont érigées un peu partout. J'ai assisté au printemps à une réunion de l'Association des universités du Commonwealth à Hong Kong: les milieux internationaux s'inquiètent beaucoup du fait que des pays comme la Grande-Bretagne deviennent presque inaccessibles au niveau universitaire, surtout à cause des frais de scolarité. Les universités britanniques sont celles qui forment la plupart des universitaires pour le reste du Commonwealth. Le problème est très grave.

Je ne voudrais nullement que ces obstacles se multiplient davantage. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de le faire. Nous pouvons reconnaître notre rôle national sans nous limiter, et nous pourrions même faire mieux en disant que nous avons des objectifs nationaux plutôt que seulement régionaux et provinciaux.

M. Thacker: Je m'inquiéterais, si le Parlement était saisi d'un projet de loi qui lui donnerait un rôle officiel, que la communauté intellectuelle juge cela comme étant une façon, pour le gouvernement ou le Parlement, de diriger les pensées de nos intellectuels et, d'une certaine façon, de nous limiter, comme cela s'est passé, croyons-nous, dans d'autres pays.

M. MacKinnon: Je suppose que cela dépendrait du texte. Je ne crois pas qu'une déclaration nationale puisse nous y amener.

Le président: Monsieur Weatherhead.

[*Text*]

Mr. Weatherhead: Mr. Chairman, on the tying up of accessibility in some countries for foreign students and that sort of thing, we heard in Saskatchewan that their professional schools at the universities there pretty well have a Saskatchewan-first policy, where there is a limited number of seats, whether it is in medicine or law, perhaps in some other things, and then a regional policy, and then anyone else, perhaps, can come in after that. What would the situation be down here in the professional schools or where there is much more competition for seats? Is there a Nova Scotia-first policy? How do you operate down here?

Rev. MacKinnon: In the professional schools, in medicine and law, Dalhousie is the only university in the province which has these facilities. I am not really familiar with their policy, but I know there is great competition for seats in the professional schools. I think it is based really on their history; on their traditions. A certain number are, I think, assigned to each of the other universities in the province, the graduates who come into the professional schools after their pre-professional training in one of the other universities—that kind of arrangement. But also, I am speaking without real information here, but my impression is that there are others from outside who are admitted as well because of their history, because they have traditionally had students from the U.S. or something like that; but a restricted number.

The Chairman: Thank you very much, Father MacKinnon. I would like to assure you that when I talk about development money for smaller universities, I would want to make sure that nome of that money goes to the development of hockey teams, because I would not want Moncton to have any more advantage than it has now over other university hockey teams in the Atlantic provinces. I must tell my colleagues that one of the terrifying experiences in my life has been to skate on the ice and see about 20 big X's on the sweaters in front of me. In the 1960s, you had to have a lot of guts to go on the ice before that group, its Father Kehoe behind the bench, with a six-and-a-half-foot frame coaching them. Is he still there by the way?

• 1100

Rev. MacKinnon: He is still with us at the university. He is not coaching now.

The Chairman: Is he still teaching?

Rev. MacKinnon: He is the athletic director.

The Chairman: Please give him my regards.

Rev. MacKinnon: I will do that.

The Chairman: Thank you very much. I will now call on the representative of the Halifax Board of Trade, Mr. Gordon Lummis, the General Manager, to please come forward. He is not here? In that case then, is the representative of the Family Services of Eastern Nova Scotia, Father Vern Boutilier here; from the City of Dartmouth, the Department of Social Services? You were to have a joint presentation? I see. The representative of the Halifax Board of Trade will be here in 30 seconds, I am told, so we will just be patient.

[*Translation*]

M. Weatherhead: Monsieur le président, au sujet de l'accès aux universités de certains pays pour les étudiants étrangers, nous avons entendu dire que la Saskatchewan avait adopté une politique préférentielle pour ses écoles professionnelles et ses universités, lorsqu'il y a un nombre limité de places, par exemple en médecine, en droit ou dans d'autres facultés; la priorité y étant accordée aux résidents de la province, puis de la région, et enfin aux autres. Quelle sera la situation ici pour les écoles professionnelles lorsque la demande dépasse la capacité? Avvez-vous une politique favorisant d'abord la Nouvelle-Écosse? Que faites-vous?

M. MacKinnon: Pour les écoles professionnelles, la médecine et le droit, Dalhousie est la seule université de la province à offrir ces cours. Je ne connais pas très bien la politique, mais je sais que la demande est très forte, ce qui est dû en réalité à la réputation de l'université et aux traditions. Je crois qu'un certain nombre de places sont accordées à chacune des autres universités dans la province, à des diplômés y ayant fait leur préparation. Je n'en sais pas vraiment plus long, mais j'ai l'impression que des étudiants d'ailleurs y sont également admis car, depuis toujours, les universités comptent des étudiants des États-Unis ou d'autres pays, bien qu'en nombre restreint.

Le président: Merci beaucoup, père MacKinnon. Je voudrais vous assurer que, lorsque nous parlons de crédits au développement pour les petites universités, il ne s'agira pas de créer des équipes de hockey, car je ne voudrais pas que Moncton augmente encore son avantage sur les autres équipes de hockey universitaire des provinces atlantiques. Je dois dire à mes collègues qu'une de mes expériences les plus terrifiantes a été de me retrouver sur une patinoire devant une vingtaine de joueurs arborant un énorme X sur leur chandail. Dans les années 60, il fallait avoir beaucoup de courage pour les affronter, et le Père Kehoe se tenait derrière le banc avec l'entraîneur qui mesurait bien deux mètres. Est-il toujours là en fait?

M. MacKinnon: Il est toujours à l'université, mais il n'est plus entraîneur.

Le président: Enseigne-t-il toujours?

M. MacKinnon: Il est notre directeur sportif.

Le président: Faites-lui mes amitiés.

M. MacKinnon: Je n'y manquerai pas.

Le président: Merci beaucoup. Je donne maintenant la parole au représentant de la Chambre de commerce d'Halifax, M. Gordon Lummis, directeur général. Il n'est pas là? Dans ce cas, ce sera le représentant des Services familiaux de l'est de la Nouvelle-Écosse, le Père Vern Boutilier et, pour la ville de Dartmouth le département des services sociaux. Vous vouliez faire une présentation conjointe n'est-ce pas? Je vois. Le représentant de la Chambre de commerce de Halifax sera ici dans 30 secondes, me dit-on, nous devrons donc patienter un peu.

[*Texte*]

• 1106

The Vice-Chairman: The representative of the Halifax Board of Trade is here. Instead of Mr. Gordon Loomis, we have Mr. Graham Smith. Have you a brief there, sir?

Mr. Graham Smith (Chairman, Economic Development, Halifax Board of Trade): A verbal one only.

The Vice-Chairman: A verbal one? All right. Would you make your presentation now, please.

Mr. Smith: Thank you. The interests of the Halifax Board of Trade in matters that are of interest also to this parliamentary committee focus on our desire to improve occupational education in Nova Scotia. We have two particular concerns. First, we think manpower planning must be done from a Nova Scotia perspective for Nova Scotia requirements; and second, we think there should be enhanced industrial and business input to the matter of occupational education including identification of the needs for the courses and types of training which are required.

Further to that, we feel there is a three-phase process involved in occupational training. The first phase is to identify the need which, again, we would like to put into a Nova Scotia perspective; the second is to carry out the training itself and provide the education; and the third is to evaluate the results of the training given. That third one is critical. It feeds back to the first one of identifying the needs.

Now, here we have what we think is a dilemma of sorts. There is uncertainty about the responsibilities of different departments of governments at each of those stages. There is a federal government mandate for manpower development, and a provincial mandate for education. Of course this is of no surprise to anyone but we would observe that, unless that interface can be clearly defined and the whole process streamlined, there is a great risk of inefficiency, duplication of effort, and even resentment building up. There needs to be a good definition of responsibility at each stage.

We look at bodies such as the Federal-Provincial Manpower Needs Committee which is clearly in a position to have responsibility for this process which I have described, the process of identifying the need for training, then giving it, then evaluating it. They are in a critical position and they were, I believe, set up in order to address this, and try to arrive at a streamlined process. However, both the provincial and federal members of committees such as the Manpower Needs Committee ultimately report to a minister which means in the ultimate sense that they will be answering to a person whose interests are at least partly political and, certainly, there can be lost effort in this process.

Our goal at the Halifax Board of Trade is to try to assist in two different ways the enhancement of this occupational education matter. The first is local involvement with members of

[*Traduction*]

Le vice-président: Le représentant de la Chambre de commerce de Halifax est arrivé. Il ne s'agit pas de M. Gordon Loomis, mais bien de M. Graham Smith. Avez-vous un mémoire à présenter, monsieur?

M. Graham Smith (président, développement économique, Chambre de commerce de Halifax): Je vais seulement faire une présentation orale.

Le vice-président: Une présentation orale? D'accord. Veuillez la faire maintenant.

M. Smith: Merci. La Chambre de commerce de Halifax s'intéresse aux questions dont traite votre comité parlementaire, car nous désirons améliorer la formation professionnelle en Nouvelle-Écosse. Nous avons deux préoccupations particulières. D'abord, nous croyons que la planification de la main-d'œuvre doit s'effectuer en fonction et dans la perspective des besoins de la Nouvelle-Écosse; deuxièmement, nous pensons qu'on devrait prévoir une plus grande participation des représentants de l'industrie et de l'entreprise dans les questions de formation professionnelle, y compris l'identification des cours et de la formation nécessaire.

De plus, nous croyons que la formation professionnelle se divise en trois étapes. La première étape est l'identification des besoins, encore une fois dans une perspective provinciale; deuxièmement, il faut assurer la formation, et troisièmement il faut évaluer les résultats de cette formation. La troisième étape est critique. Il y a à ce niveau rétroaction avec la première étape d'identification des besoins.

Ici, nous croyons être placés devant un dilemme. Pour chacune de ces trois étapes, il y a incertitude quant à la responsabilité des divers ministères gouvernementaux. Le gouvernement fédéral a juridiction sur la formation de la main-d'œuvre, mais le gouvernement provincial est responsable de l'éducation. Évidemment, cela n'étonne personne, mais nous constatons qu'à moins que les rôles soient clairement définis et le processus affiné, il y aura toujours de grands risques de carences, de double emploi et même de tension. Il serait nécessaire de bien définir les responsabilités à chaque étape.

Nous pensons à des organismes tels le comité fédéral-provincial sur les besoins en main-d'œuvre, organisme qui a clairement une responsabilité dans le processus que j'ai décrit; il s'agit d'identifier les besoins en formation, d'offrir cette formation et d'en évaluer les résultats. Il s'agit d'un rôle critique, et je crois que cet organisme a été créé dans le but d'affiner ce processus. Cependant, les membres fédéral et provinciaux de comités tels le comité sur les besoins en main-d'œuvre doivent finalement faire rapport au ministre, ce qui signifie qu'en dernière analyse, ils doivent faire rapport à une personne qui a des intérêts au moins partiellement politiques; il est certain qu'il peut en résulter un gaspillage d'efforts.

L'objectif de la Chambre de commerce de Halifax est de favoriser de deux manières différentes l'amélioration de la formation professionnelle. La première serait de travailler à

[*Text*]

our own board. We can do things. This is under our control. We can work with improved training locally. But the second involvement is much less within our control, and that is in an advisory role to the provincial Minister of Education and of Labour and Manpower to try to get behind them in arriving at this Nova Scotia perspective.

• 1110

The federal members of the Manpower Needs Committee come to meetings with a largely federal perspective, and that is one of the problems which we have perceived. We also observed that the high cost of manpower development at the federal level and of education at the provincial level is such that any inefficiency is very expensive.

We do not have a specific concrete recommendation to make, having observed what we believe to be a risk of inefficiency here. Rather, we would broadly recommend that there be a review of the responsibilities of each level of government in that pre-phased process which results in better occupational training. If nothing else, we feel that this needs to be brought to the attention of your committee and there is a great deal of money at stake. Now having said that, perhaps I could ask for any clarifications that might be needed.

The Vice-Chairman: Thank you very much, Mr. Smith. Mr. Herbert.

Mr. Herbert: I am a little lost here, Mr. Chairman. I am afraid I did not have a chance to read what you were going to say in advance, and collect my thoughts, but you seem to have gone off into an area which is the responsibility of the Minister of Employment and Immigration, without clearly defining where we, as the parliamentary task force, get into the act. Can you direct me a little as to why you think we should have any concern, apart from our concerns as citizens and so on, but as members of this task force in the type of training to which you are specifically referring?

Mr. Smith: Yes, I regret that there is not a written brief. Our studies at the Board of Trade are not complete, and that really is the reason why there was not a written presentation for you. I apologize for that. That is also the reason why our recommendations are not particularly concrete at this time. However we were afraid that this general matter would perhaps not be brought to the committee at all. That is why we thought that at least a verbal presentation was in order.

Now to try to answer your original question as to why you should be concerned. In rough terms and if you look at the budget the province has for education, which is something of the order of a half-billion dollars I believe, unemployment insurance of around $200 million which brings in federal concern, and the CEIC with a $50 million budget in regard to manpower development, you see about $0.750 billion dollars, which is a great big stake. Not all of it is federal money, but some of it is. That of course is the reason why I think you should be concerned. Any efficiency in the spending of that money is a large matter.

[*Translation*]

l'échelle locale avec les membres de notre propre organisme. Nous pouvons arriver à des résultats car cela relève de notre contrôle. Nous pouvons travailler localement à l'amélioration de la formation. Cependant, il y a un autre champ d'action que nous contrôlons beaucoup moins, celui de notre rôle consultatif auprès des ministres proviciaux de l'Education et de la Main-d'œuvre que nous essayons d'amener à adopter cette prespective propre à la Nouvelle-Écosse.

Les représentants du gouvernement fédéral au comité sur les besoins en main-d'œuvre défendent aux réunions une perspective essentiellement fédérale, et c'est là l'un des problèmes que nous avons perçus. Nous avons également remarqué qu'en raison du coût élevé de la formation de la main-d'œuvre au niveau fédéral et de l'éducation au niveau provincial, toute erreur est très coûteuse.

Nous n'avons pas de recommandation précise à faire, car nous avons conclu que cela pourrait ne pas être efficace. Nous voudrions plutôt recommander de façon générale une refonte des responsabilités confiées à chaque niveau de gouvernement dans ce processus d'ensemble, et ce dans le but d'en arriver à une meilleure formation professionnelle. Nous croyons qu'il faut porter cette question à l'attention de votre Comité et il y a beaucoup d'argent en cause. Cela dit, je puis vous donner d'autres précisions si nécessaire.

Le vice-président: Merci beaucoup, monsieur Smith. Monsieur Herbert.

M. Herbert: Je suis un peu perdu, monsieur le président. Je n'ai pas eu l'occasion de lire le texte de votre présentation et d'y réfléchir, mais vous semblez parler uniquement d'un domaine qui relève du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, sans expliquer clairement pourquoi les membres de notre groupe de travail parlementaire sont en cause. Nonobstant notre préoccupation naturelle à titre de citoyen, pourriez-vous préciser pourquoi les membres de ce groupe de travail devraient se préoccuper précisément de ce type de formation dont vous parlez?

M. Smith: Oui, je regrette de ne pas avoir de mémoire écrit. Les études que réalise la Chambre de commerce ne sont pas complètes, ce qui explique pourquoi nous n'avons pas d'exposé écrit. Je m'en excuse. C'est aussi la raison pour laquelle, à l'heure actuelle, nos recommandations ne sont pas très précises. Cependant, nous craignions que cette question ne soit pas portée à l'attention du comité. C'est pourquoi nous avons cru qu'il serait opportun de faire une présentation orale.

Je vais essayer maintenant de vous expliquer pourquoi vous devriez vous occuper de cette question. En gros, si vous voyez le budget que la province consacre à l'éducation, à savoir près d'un demi-milliard de dollars, si vous pensez aux prestations d'assurance-chômage versées par le gouvernement fédéral, qui représentent environ 200 millions de dollars, si vous tenez compte aussi du budget des Centres d'emploi et d'immigration du Canada, qui est de 50 millions de dollars pour la formation de la main-d'œuvre, vous constatez que le budget total de ce secteur est d'environ 750 millions de dollars, ce qui est énorme. Notons qu'il ne s'agit pas toujours de fonds fédéraux. Cepen-

[*Texte*]

Mr. Herbert: I will not argue the point. If anything, I have tended maybe to stray a little farther from the narrow limits of this committee's mandate than some of the other members perhaps. Also, the one or two university presentations to us have suggested that we think of university training as being manpower training, and also we have had brought to our attention the problems of skilled workers. We do not have enough skilled workers in Canada at the present time, and the problem is going to accentuate.

I am now asking myself several things about the area of post-secondary education which is the only context in which I can put your representation. What can I suggest to support the general ideas that you are presenting to us? How can I tie them in with the grants for post-secondary education? You are not suggesting that we divert those moneys somewhere I do not think, are you?

Mr. Smith: No. In fact I was choosing to put to one side the matter of post-secondary education at present, and to concentrate on manpower development for occupational applications which is where the federal concern should lie. Not in post secondary education.

I am talking of vocational education and trades training. Let us say that we see, in the provincial perspective, many of the laudable activities of the CEIC with regard to trades enhancement programs as an encroachment on the provincial territory of education. On the other hand, any time the provinces get involved in manpower assessments, federal members can see that as an encroachment on their mandate for manpower development. We need to find a way to streamline the co-operative process for those two levels to work together, because really there is no firm interface between manpower development and occupational education. We clearly have both levels of government involved, trying to co-operate, but in some respects unable to co-operate because they report to a boss who is on one side or the other.

• 1115

Mr. Herbert: In conclusion, I understand what you are saying, I support your representations. In fact, if we had time I would like to expand a lot of my own ideas—I do not think you have touched on even half the subjects that we could put into it. But personally, at the moment, I cannot see that I can tie it in in any way to the work we are doing as a task force. That is a personal opinion I am expressing. Thank you.

The Vice-Chairman: Are there any further questions?

Mr. Weatherhead.

Mr. Weatherhead: Mr. Chairman, I just would like to reiterate what Mr. Herbert says. I think as federal members of Parliament we are very interested in what you have to say. I would like to question you more on the differences in perspec-

[*Traduction*]

dant, le gouvernement fédéral participe à ces frais et c'est la raison pour laquelle je crois que cela devrait vous préoccuper. Toute erreur dans ce secteur coûte très cher.

M. Herbert: Je n'en doute pas. De fait, un peu plus que les autres membres peut-être, j'ai eu tendance à m'éloigner légèrement des bornes strictes du mandat de ce Comité. De plus, dans les présentations qu'ont faites les universités, on nous proposait de considérer la formation universitaire comme une formation de la main-d'œuvre, on nous a aussi proposé de porter attention au problème de la main-d'œuvre spécialisée. A l'heure actuelle il n'y a pas suffisamment de travailleurs spécialisés au Canada, et ce problème ira encore en s'aggravant.

Je me pose plusieurs questions à propos de l'enseignement postsecondaire, et c'est là le seul contexte où je puis placer vos observations. Que pourrais-je proposer pour appuyer les idées générales que vous nous avez présentées? Comment pourrais-je relier cela aux subventions à l'enseignement postsecondaire? Je ne crois pas que vous proposiez que nous consacrions ces sommes à d'autres fins, n'est-ce pas?

M. Smith: Non. De fait, j'ai préféré laisser de côté pour l'instant la question de l'enseignement postsecondaire pour insister plutot sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre, domaine qui devrait préoccuper le gouvernement fédéral. L'enseignement postsecondaire n'est pas de son ressort.

Je parle ici de la formation professionnelle et de l'enseignement des métiers. Dison que, dans une perspective provinciale, on considère que plusieurs des activités louables des Centres d'emploi et d'immigration du Canada en matière de perfectionnement constituent une ingérence dans les pouvoirs provinciaux en matière d'éducation. D'autre part, chaque fois que les provinces s'occupent d'évaluation de la main-d'œuvre, les représentants du gouvernement fédéral considèrent qu'il s'agit d'un secteur de leur responsabilité exclusive, celui de la formation de la main-d'œuvre. Nous devons trouver le moyen d'améliorer la collaboration entre ces deux niveaux, car il n'y a pas de véritable lien entre le secteur de la formation de la main-d'œuvre et de l'enseignement professionnel. Il est clair que les deux niveaux de gouvernement essaient de coopérer mais, dans certains cas, cela est impossible car ils doivent faire rapport à des supérieurs qui ne sont pas nécessairement du même bord.

M. Herbert: En somme, j'ai compris votre présentation et je vous appuie. De fait, si nous en avions le temps, je voudrais exposer un peu plus mes propres idées . . . Je ne crois pas que vous ayez abordé la moitié des questions relevant de ce secteur d'activités. Cependant, pour l'instant, je ne vois pas comment je pourrais relier ces observations au travail qu'effectue notre groupe. C'est mon opinion personnelle. Merci.

Le vice-président: Y a-t-il d'autres questions?

Monsieur Weatherhead.

M. Weatherhead: Monsieur le président, j'abonde dans le sens de M. Herbert. Je pense qu'à titre de députés du Parlement fédéral, nous sommes vraiment intéressés par vos propos. Je voudrais vous poser plus de questions sur la différence entre

[*Text*]

tive between the Nova Scotian perception and the federal perception you referred to, and that sort of thing, regarding manpower needs down here. But even though we all have these concerns as federal members, they really are not within our strict mandate regarding post secondary education at the present moment, or the rest of it—EPF and equalization. Therefore, I think perhaps if you could make your representations in some other way to the federal members, or to the ministers directly responsible, or to the standing committee in Ottawa regarding this sort of thing. There you would be questioned very thoroughly and you could go into it more thoroughly. We do not have a narrow mandate at all, but it does not include a manpower training component per se except regarding post-secondary education.

• 1120

Mr. Herbert: Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, Mr. Herbert.

Mr. Herbert: If I can just add one word of guidance. In New Brunswick, when we were listening to representations from the Board of Trade, they were tying economic development—which is really what you are attuned to—as a means by which the have-not regions could be less dependent on federal funding and so on for such things as social services. Obviously, if we can improve the economy, we have less need at the lower level for the money that is being spent. You may like to direct your thinking to that line of thought because certainly in the last province that we visited, New Brunswick, there was a definite tie-in to the work we are doing in suggestions that maybe some federal funds such as DREE were not being used as well as possible and that there were other ways in which we could improve the economy in these Atlantic provinces and by so doing reduce the amount of funding that was needed for such programs as the Canada Assistance Plan. That is just a comment.

Mr. Smith: May I speak? Thank you very much for hearing us. I would not like to quite so quickly agree that the points I have made have no concern for your committee because federal-provincial fiscal arrangements broadly must include things like unemployment insurance and, of course, the amount thereof has a direct bearing on how good our usage of manpower is in the country. I said that I did not have a specific recommendation other than a review of government responsibilities at the federal and provincial levels as associated with the process of getting better occupational training in place and some of your concerns must have some involvement in that process, I am sure.

The Vice-Chairman: They do. Thank you very much for coming before us today on behalf of the Halifax Board of Trade. Your contribution will certainly be looked at in the broader context of education and how we should look at federal use of funds in unemployment insurance, DREE and so on and how that ties in to post-secondary education.

Thank you very much.

[*Translation*]

la perspective de la Nouvelle-Écosse et celle du gouvernement fédéral en matière de besoins en main-d'œuvre. Cependant, même si à titre de députés fédéraux nous nous préoccupons de ces questions, celles-ci ne relèvent pas vraiment de notre mandat qui porte sur l'enseignement postsecondaire, sur la péréquation et sur le financement des programmes établis. Par conséquent, je pense que vous pourriez présenter votre argument à d'autres députés fédéraux, aux ministres directement responsables ou au comité permanent s'occupant précisément de ces questions. A ce moment, on pourrait vous poser des questions plus précises et vous pourriez faire un exposé plus détaillé. Notre mandat n'est absolument pas fermé, mais il ne comprend pas la question de la formation de la main-d'œuvre, si ce n'est au niveau postsecondaire.

M. Herbert: Monsieur le président.

Le président: Oui, monsieur Herbert.

M. Herbert: Permettez-moi d'orienter notre témoin. Lorsque nous avons entendu l'exposé des représentants de la Chambre de Commerce du Nouveau-Brunswick, ces gens considéraient que le développement économique . . . ce qui finalement est votre préoccupation . . . est un moyen permettant aux régions démunies de dépendre un peu moins du financement fédéral pour des secteurs comme les services sociaux. De toute évidence, si nous pouvons améliorer l'état de l'économie, il ne sera plus nécessaire de dépenser autant d'argent dans les provinces moins riches. Vous voudrez peut-être réorienter vos observations dans ce sens; dans la dernière province que nous avons visitée, le Nouveau-Brunswick, on établissait un lien net avec le travail que nous faisons en disant qu'il était possible que certains fonds du gouvernement fédéral, ceux du MEER par exemple, ne soient pas utilisés aussi bien qu'il le pourrait: on nous a dit qu'il existait d'autres moyens d'améliorer l'économie des provinces atlantiques et, ce faisant, de réduire les sommes nécessaires dans le cadre de programmes comme le Régime d'assistance pulique du Canada. C'est tout.

M. Smith: Puis-je prendre la parole? Merci beaucoup de nous avoir écoutés. Je ne voudrais pas admettre si rapidement que mes observations n'ont rien à voir avec le travail de votre comité car, dans l'ensemble, les accords fiscaux fédéral-provinciaux doivent porter sur des choses comme l'assurance-chômage; évidemment, les sommes consacrées à ce régime ont un effet direct sur l'utilisation que nous faisons de notre main-d'œuvre au pays. J'ai dit ne pas avoir de recommandations précises à faire, si ce n'est une révision des responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux pour une amélioration de la formation professionnelle; je suis persuadé que votre étude porte en partie sur ces questions.

Le vice-président: En effet. Je vous remercie d'être venu ici aujourd'hui comme représentant de la Chambre de Commerce de Halifax. Nous tiendrons compte de votre présentation dans le contexte plus vaste de l'enseignement et de la façon dont on pourrait mieux utiliser les fonds fédéraux consacrés à l'assurance-chômage et au MEER, compte tenu des besoins en matière d'enseignement postsecondaire.

Merci beaucoup.

[*Texte*]

Our next witness is the Family Services of Eastern Nova Scotia. Is Father Vern Boutilier here? No? Then we are going to leave that for a moment.

We will have Mr. Ron Stratford from the City of Dartmouth and Mrs. Karen Traversy from the City of Halifax with a joint social planning presentation.

Mr. Ron Stratford (Community Service Supervisor, City of Dartmouth Department of Social Services): Unfortunately, Mrs. Traversy is not here. We expected to go on at 12 o'clock. But I will go ahead anyway and try to pick up some of the points that are in the Halifax presentation, which I believe you already have.

The Vice-Chairman: Yes, we have it.

Mr. Stratford: Okay.

The Vice-Chairman: Have you a separate presentation for Dartmouth?

Mr. Stratford: Yes.

The Vice-Chairman: All right. Do you want to read your brief fully into the record or would you like to make some general comments and then leave it open to us for questions?

Mr. Stratford: I thought what would be helpful is just to go over a few points in the brief—it is very short, only two and a half pages—and answer any questions I can now. If there are questions I cannot answer, I will take them back to my agency and send them on in writing.

The Vice-Chairman: That would be most appropriate. If you would like to proceed, that would be fine.

Mr. Stratford: Okay. I work in a municipal social services agency that provides social assistance, placement services in institutional centres for the elderly and the disabled and a variety of community services. Our understanding of the activities at the federal level, and of this task force, and announcements made about possible cutbacks in federal cost sharing for what you call the social affairs envelope, is quite alarming and of concern to us.

• 1125

Looking at what is going on with this activity, we might understand that a justification for cutbacks in social service areas, social service programs might be made on two grounds. First, that there are inefficiencies in service delivery; that there is fat within our programs that can be readily disposed of. The basis of such a claim is not all apparent, and we would like to throw back to the federal level that the burden of proof lies there with identifying where such inefficiencies may be, and how they can be disposed of. In the agency I work in, we run a bare-bones, skeleton operation. There is not any fat or any frills. We have basic programs meeting basic needs. And, that is one point that we wanted to make.

The second ground that may be used for justifying cutbacks, which I think is a little more complex, is that somehow

[*Traduction*]

Notre prochain témoin représente les services familiaux de l'est de le Nouvelle-Écosse. Le père Vern Boutilier est-il présent? Non? Nous l'entendrons donc plus tard.

Nous recevons maintenant M. Ron Stratford, représentant la ville de Dartmouth, de même que M^me^ Karen Traversy pour la ville de Halifax, ces deux témoins désirant faire une présentation conjointe sur la planification sociale.

M. Ron Stratford (responsable des services communautaires, Département des services sociaux de la ville de Dartmouth): Malheureusement, M^me^ Traversy n'est pas encore arrivée. Nous pensions être entendus à midi seulement. Cependant, je vais quand même commencer et essayer d'aborder certaines des questions soulevées dans l'exposé de la ville de Halifax, exposé que vous avez déjà reçu je crois.

Le vice-président: Oui, nous l'avons reçu.

M. Stratford: D'accord.

Le vice-président: Y a-t-il un exposé distinct pour Dartmouth?

M. Stratford: Oui.

Le vice-président: D'accord. Voulez-vous lire votre exposé intégralement ou préférez-vous faire quelques observations générales pour nous permettre ensuite de poser des questions?

M. Stratford: Je pense qu'il serait préférable que j'aborde seulement quelques questions soulevées dans notre mémoire; il est très court, il n'a que deux pages et demie. Ensuite, je pourrai tenter de répondre à vos questions. Si je ne peux répondre à certaines, je les soumettrai à mes collègues et je vous enverrai une réponse par écrit.

Le vice-président: C'est parfait, veuillez commencer je vous prie.

M. Stratford: D'accord. Je travaille pour un organisme municipal de services sociaux fournissant de l'aide sociale, des services de placement dans des centres institutionnels pour les personnes âgées et les handicapés, de même qu'une gamme d'autres services communautaires. Ce que nous comprenons des activités au niveau fédéral, de celles de votre comité, et de l'annonce d'éventuelles réductions de la part fédérale des programmes à frais partagés dans ce qu'on appelle l'enveloppe des affaires sociales, nous inquiète et nous préoccupe beaucoup.

Dans ce secteur d'activité, nous admettons qu'il pourrait être justifié de compresser le domaine des services sociaux, les programmes de services sociaux, et ce pour deux raisons. D'abord, si la prestation de ces services était inefficace, s'il y avait au sein de nos programmes des extravagances facilement éliminables. Or, rien ne justifie une telle prétention, et c'est au palier fédéral d'en faire la preuve en relevant les secteurs d'inefficacité et en prenant des mesures à cet égard. L'organisme pour lequel je travaille fonctionne avec le minimum vital. Il n'y a aucune fantaisie, aucun superflu. Nous avons des programmes de base pour répondre à des besoins de base. Et c'est là un des points que nous aimerions faire valoir.

Deuxièmement, on pourrait justifier des compressions, et c'est un peu plus compliqué, si on pouvait démontrer que les

[*Text*]

the services that people receive are greater than they need, or are greater than the society can afford at this point in time, and that therefore people should only receive services according to actual economic output. Economic theory aside, this whole area seems to be part of this current popular theme of reduced standard of living expectations, which really gets us involved in questions of morality, of human rights, and values, and we wanted to suggest to you that reduced federal spending to this type of format, is hardly an approach to deal with such questions.

Some wise person said that if the quality of a society is measured in the manner by which that society treats its dependents, then a movement towards reduced service levels properly requires thorough examination, debate and consensus. The image of the welfare bum can be effectively manipulated at a political level to justify reductions or cutbacks in social services, but the realities of the social conditions which are experienced by the overwhelming majority of our clients does not correspond to the public imagery. Federal decision makers know this, which would only add to our frustration.

In our experience at the municipal level, at the grass-roots in making sense of the programs and resources that we have, and trying to match them to the needs of the people we work with, there are a series of questions which we have pointed out in our brief which we will pass over to you. We suggest that perhaps you have your research officers look into in a little more detail.

For example, for social assistance clients, if there is less total income, or if the income they have has less purchasing power over the next few years, then you have to deal with problems such as less funds being used for variable costs such as food, to be able to meet the fixed costs such as rent. What are the implications of that, and to what extent? There is a whole series of sub-questions and issues and dimensions to that problem between fixed and variable costs.

There is the issue of vandalism. If there is less income coming into social assistance families, will the children, who have fewer recreation options, be tempted to engage in vandalism and related activities? In health care—there would be psychological stress and possible malnutrition as the result of income reductions. To what degree? What would this imply for health care costs? You can see that if you reduce or manipulate one area of the program of service, it could pop up in other areas with higher costs, and more demands being made on police services, health care services, et cetera.

The point of general isolation. It is well known that recipients and people who are dependent on welfare assistance for their livelihood tend to be isolated from the mainstream of

[*Translation*]

services offerts transcendent les besoins de la population ou dépassant ce que la société peut se permettre en ce moment et que, par conséquent, les gens ne devraient recevoir des services qu'en fonction de la production économique réelle. Laissons de côté les théories économiques pour noter que toute cette question semble s'insérer dans un thème actuellement populaire, celui de réduire l'espérance du niveau de vie, ce qui débouche sur des questions de moralité, de droits fondamentaux, de valeurs, et nous aimerions faire remarquer qu'en réduisant les dépenses fédérales dans ce secteur, on adopte une attitude qui n'abonde guère dans le sens de toutes ces valeurs.

Le sage disait que, si la qualité d'une société se mesure à la façon dont celle-ci traite les personnes à sa charge, il conviendrait d'examiner et de débattre à fond, dans l'espoir de concilier toutes les opinions, tout mouvement visant à réduire le niveau des services. Au niveau politique, il est possible de se prévaloir très adroitement du prototype du parasite social pour justifier des réductions ou des diminutions au niveau des services sociaux, mais la réalité des conditions sociales vécues par la grande majorité de nos clients ne correspondent pas à ce mythe public. Et comme ceux qui prennent les décisions au niveau fédéral le savent fort bien, cela ne fait qu'exacerber nos frustrations.

Grâce à nos expériences glanées au niveau municipal, au niveau de base, où nous avons tenté de comprendre les programmes et les ressources dont nous disposons, nous avons tenté de les marier aux besoins des gens pour lesquels nous travaillons, et nous avons relevé toute une gamme de questions que nous soulignons dans le mémoire que nous allons vous faire tenir et que, pensons-nous, votre personnel de recherche pourrait peut-être étudier d'une façon un peu plus détaillée.

Par exemple, en ce qui concerne nos assistés sociaux, si leur revenu total ou leur pouvoir d'achat doit diminuer au cours des prochaines années, il vous faudra tenir compte de toute une série de nouveaux problèmes: moins d'argent consacré aux dépenses variables comme l'alimentation et aux dépenses fixes comme le logement. Quelles en seront les répercussions, et quelle sera leur ampleur? Il y a toute une gamme de questions et de dimensions incidentes au niveau des dépenses fixes et variables.

Il y a aussi la question du vandalisme. Si les familles d'assistés sociaux voient leurs revenus diminuer, les enfants de ces familles qui devront sacrifier leur budget loisirs ne seront-ils pas tentés de se livrer au vandalisme pour ne pas dire pire? Au niveau des soins médicaux, une réduction des revenus pourrait engendrer un stress psychologique et même peut-être la malnutrition. Mais jusqu'à quel point? Qu'est-ce que cela signifiera au niveau du budget des soins médicaux? Il est facile de voir que, si l'on compresse ou réajuste un secteur de services, il se peut fort bien qu'on se retrouve avec une augmentation des frais d'exploitation ainsi qu'une intensification de la demande plus grande pour d'autres services publics comme les services de santé.

Quant à la question de l'isolement général, il est bien connu que les bénéficiaires et les prestataires de l'assistance sociale sont en général isolés du courant principal de la vie commu-

[*Texte*]

community life. To the extent that the income is cut back, the question is will that alienation and isolation be increased?

The last question area is the whole area of service development. As you know, there is increasing demand, and a lot of research is being done, requesting programs that work to prevent the development of crises in individuals and families. We wonder whether this activity will be reduced to a more marginal level than it already is, by marginal I mean that we are just really on the surface of finding ways, experimenting with ways and means to prevent the onset of certain difficulties, and also, once they have occurred, to prevent them from recurring. The question is, is the federal government giving up a leadership role in finding ways to assist people to increase their self-reliance and social functioning?

• 1130

The basic conclusion to be drawn from this statement is a hope that you not forget the human consequences of this particular federal-provincial power struggle that you are involved in. There are a series of things that I would refer you to in the Halifax brief. The people asked me to bring it to your attention in this presentation. They have researched it in a much more concrete way, provided some statistics, and some concrete suggestions in terms of service levels and how to assess the impact of cut-backs. That is basically what I wanted to say, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: Thank you very much. Could you advise the committee how social services are delivered in Nova Scotia. It is my understanding that the municipality is in fact the delivery agent in Nova Scotia for the social assistance program?

Mr. Stratford: Short-term social assistance. Long-term is the Provincial family Benefits Program that delivers that.

The Vice-Chairman: So you deliver what was formally known as municipal welfare. Do you do anything else in terms of delivery of benefits?

Mr. Stratford: Well there is supplementary support to people on provincial case loads in terms of special needs. There is also the placement of people in nursing homes which we are involved with.

The Vice-Chairman: To what extent are social programs of that nature financed by the municipality?

Mr. Stratford: For social assistance, it is 25 per cent, for placement in nursing homes it is 33 per cent. Community services, I believe, are all covered under the 25 per cent cost sharing.

The Vice-Chairman: Do you have municipal day-care, for example under your authority?

Mr. Stratford: It is operated by the province. We are involved with day-care at a municipal level to research co-ordination, needs assessment type things but not the actual costing

[*Traduction*]

nautaire. Dans la mesure où l'on diminuera leurs revenus, l'aliénation et l'isolement n'augmenteront-ils pas?

Enfin, il y a tout le domaine de l'expansion des services. Comme vous le savez, la demande augmente et l'on effectue actuellement énormément de recherches pour mettre au point des programmes visant à prévenir les crises chez les individus et dans les familles. Nous nous demandons si ce genre de recherche ne diminuera pas encore plus jusqu'à n'être plus que marginale, et j'entends par là que nous ne sommes qu'au tout début des solutions, nous ne faisons que tenter, de diverses façons, d'empêcher que certaines difficultés n'apparaissent ou, si elles existent déjà, d'éviter qu'elles ne se reproduisent. Toute la question est là, le gouvernement fédéral n'abandonne-t-il pas son rôle d'avant-plan qui est d'essayer, par tous les moyens, d'aider les gens à devenir davantage autonomes et à mieux fonctionner dans leur milieu social?

De cette déclaration, il faut conclure essentiellement que vous n'oublierez pas nous l'espérons les conséquences humaines de cette course au pouvoir que se livrent le fédéral et le provincial et dont vous êtes l'instrument. J'aimerais maintenant attirer votre attention sur plusieurs questions abordées par le mémoire de Halifax, et qu'on m'a demandé de faire ici. Les recherches y sont beaucoup plus concrètes, on y trouve certaines statistiques ainsi que des propositions concrètes en ce qui concerne le niveau des services et la façon d'évaluer l'incidence de toute compression. Voilà, en fait, ce que je voulais dire, monsieur le président.

Le vice-président: Merci beaucoup. Pouvez-vous dire au comité qui offre les services sociaux en Nouvelle-Écosse? Si j'ai bien compris, en Nouvelle-Écosse ce sont les municipalités qui sont chargées d'exécuter les dispositions du programme d'assistance sociale?

Mr. Stratford: De l'assistance sociale à court terme. C'est le programme provincial de prestations familiales qui assure les services à long terme.

Le vice-président: Vous offrez donc ce qu'on appelait anciennement l'assistance municipale. Faites-vous autre chose en guise de services?

M. Stratford: Nous offrons une aide supplémentaire à ceux qui bénéficient de l'aide provinciale mais qui ont des besoins spéciaux. Nous nous occupons également du placement dans les établissements de santé ou de repos.

Le vice-président: Dans quelle mesure les programmes sociaux de ce genre sont-ils financés par la municipalité?

M. Stratford: Dans le cas de l'assistance sociale, nous défrayons 25 p. 100, dans le cas du placement dans les établissements spécialisés, 33 p. 100. Les services communautaires font je crois tous partie du programme à frais partagés de 25 p. 100.

Le vice-président: Avez-vous des garderies municipales qui relèvent directement de vous?

M. Stratford: Non, elles relèvent de la province. Au niveau municipal, nous effectuons des recherches sur la coordination des garderies, nous évaluons les besoins, mais nous n'avons

[*Text*]

and sanctioning of day-care because that is under provincial legislation.

The Vice-Chairman: So the municipality pays 25 per cent of short-term social assistance; the province pays 25 per cent, I suppose, or gives you the balance at 75 per cent. They . . .

Mr. Stratford: Whom ever they get it from.

The Vice-Chairman: They collect half of it, as perhaps you are aware, from the government of canada under CAP. The municipality covers 33 per cent of the nursing home cost and the balance is paid provincially under CAP or whatever arrangements can be entered into in the health field.

You made one statement in here about vandalism. Is it not your experience that the rich kids can get into as much mischief in van dalizing things as the poor kids; that there really does not seem to be a heck of a lot of difference, in my view anyway, wether they come from poor families or wealthy families as to how much of a vandal they can be when it comes to parks or schools.

Mr. Stratford: That is why it is stated as a question. We do not make any special claims about that. It is common sense to say that if there is less income coming in, you create a risk situation where this could happen, where there could be an increase.

The Vice-Chairman: Have you any evidence that income has anything to do with vandalism? I appreciate that there are other things that might have a lot to do with it, but has it anything to do with vandalism?

Mr. Stratford: Well, we talked to our local police department officials, and they say that the kids they meet come from all different types of families, from different income levels. So it is a hard claim to make. That is why I wanted to put it in a question form to say that this type of thing should be looked into and be answered before getting involved with cutting back on income.

The Vice-Chairman: That, of course, is essentially what we are doing in analysing how effective the CAP Program is and whether in fact there should be some changes in it.

Mr. Stratford: It is a hard question to answer because it really involve some type of fairly long-term research in which you get involved with comparison of groups, manipulating income and seeing if there is any incidence in terms of vandalism or mischief—that type of thing.

The Vice-Chairman: The question of municipal welfare. You determine then, do you, whether the person really needs the assistance? The needs are determined by, in your case . . .

Mr. Stratford: It is a means test based on scales which are approved by City Council and the provincial government.

The Vice-Chairman: But the determination . . .

Mr. Stratford: It starts at the local level. For short-term assistance.

[*Translation*]

aucun poste de dépenses ni rien à voir avec la réglementation des garderies puisque cela relève des lois provinciales.

Le vice-président: Ainsi ce sont les municipalités qui défraient 25 p. 100 des programmes d'asssistance sociale à court terme; la province verse 25 p. 100, je suppose, ou vous donne les 75 p. 100 restants. Elle . . .

M. Stratford: Quelle que soit sa source de financement.

Le vice-président: Elle en reçoit la moitié, comme vous le savez peut-être, du gouvernement du Canada dans le cadre du RAPC. La municipalité assume 33 p. 100 du coût des établissement de soins et c'est la province qui verse la différence dans le cadre du RAPC ou de l'un ou l'autre accord dans le domaine de la santé.

Vous avez dit quelque chose au sujet du vandalisme. N'avez-vous pas eu connaissance que les enfants riches se livrent au vandalisme que les enfants pauvres, que cela n'a pas vraiment beaucoup d'importance, à mon avis, qu'il s'agisse d'enfants de familles pauvres ou de familles riches quand on voit les actes de vandalisme auxquels les enfants peuvent se livrer dans les parcs ou les écoles.

M. Stratford: C'est pourquoi j'en ai parlé en en faisant une question. Nous ne prétendons rien à ce sujet. Toutefois, il n'est que raisonnable de penser que si les revenus diminuent, le risque que cela se produise augmente.

Le vice-président: Avez-vous des preuves que le revenu soit relié au vandalisme? Je comprends que d'autres aspects pourraient jouer un rôle important, mais est-ce que cela a quelque chose à voir avec le vandalisme?

M. Stratford: Nous en avons discuté avec les responsables locaux de notre service de police et ils nous ont dit que les jeunes auxquels ils ont à faire viennent de toutes les couches sociales, indépendamment du revenu familial. C'est donc difficile à prétendre. Toutefois, je tenais à soulever la question car j'estime qu'elle mérite examen avant de songer à diminuer les revenus.

Le vice-président: Essentiellement, c'est ce que nous cherchons à savoir en analysant l'efficacité du RAPC pour voir s'il ne faudrait pas y apporter des modifications.

M. Stratford: Il est difficile de répondre à cette question, car essentiellement il faudrait des recherches assez longues permettant de comparer des groupes, de manipuler les revenus, et de voir s'il y a une incidence notamment sur le vandalisme et le désordre public.

Le vice-président: Quant à la question de l'assistance sociale municipale, c'est vous qui décidez, n'est-ce pas, si quelqu'un a vraiment besoin d'aide? Les besoins sont évalués, dans votre cas . . .

M. Stratford: Nous faisons un caleul de revenu selon une formule approuvée par le conseil municipal et le gouvernement provincial.

Le vice-président: Mais quant à la décision . . .

M. Stratford: Elle est prise au niveau local, dans le cas de l'aide à court terme.

[*Texte*]

The Vice-Chairman: For short-term assistance. And the quantum of assistance is determined at the local level?

Mr. Stratford: Yes.

The Vice-Chairman: Then on that basis you pay your share and the province picks up whatever is its share.

• 1135

Mr. Stratford: Yes

The Vice-Chairman: Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Mr. Stratford, I have a few points I want to deal with on the brief from the City of Halifax Social Planning Department, but you just mentioned something which triggers a point that I am really having some difficulty coming to grips with. You said that you use a means test and it seems to me that all the social groups use means tests. They do not have any choice, and this is dealing with society at the lowest economic level. I support the principle of universality but it seems to me that in our society today we cannot afford to have completely universal programs. A gentleman earlier today in testimony was quoting me on this same subject. How can people that are searching for more dollars to assist those in real need in the same breath be wanting to give the same amounts to the millionaires—I use those as an example—and then just say, well of course we will take back half of it in taxes. This is a little point that I really do not understand. What I am asking you simply is would it not be a lot better if we redirected a lot of the funds that are now going in the wrong direction to give you the kind of assistance that you want?

Mr. Stratford: Are you talking about something like guaranteed annual income?

Mr. Herbert: Guaranteed annual income. I support the principle but obviously it is a means test. We have OAS and GIS with an arbitrary division between the two and GIS is means test. To assist the people in need we have to go to some form of means test. I do not understand why groups such as yours also speak of universality. Maybe I am going a little too far distant in this because you bring in means test again. I am saying bluntly that in times of shortages of hard cash, should we not make sure that the cash goes where it is needed most?

Mr. Stratford: Yes and then the question is, how do you do that? You have to take everybody on an individual basis and say, what is your income and what according to some scales do you need to exist on, substract the difference and then provide that type of . . .

Mr. Herbert: If we ever get to a guaranteed annual income, it is obviously going to be based on a means test.

Mr. Stratford: Well, maybe it will not be as detailed a means test, I suppose; one based on the income tax form you fill out. I do not understand it that well but I believe you put in

[*Traduction*]

Le vice-président: De l'aide à court terme. Le niveau de l'intervention est donc décidé au niveau local?

M. Stratford: Oui.

Le vice-président: A partir de cette formule, vous versez votre part et la province paie la différence.

M. Stratford: Oui.

Le vice-président: Monsieur Herbert.

M. Herbert: Monsieur Stratford, j'aurais quelques questions se rapportant au mémoire du Bureau de planification sociale de la ville de Halifax, mais vous venez de dire quelque chose qui a éveillé en moi une question que j'ai beaucoup de mal à saisir. Vous dites que vous faîtes une évaluation et il me semble que c'est ce que font tous les groupes sociaux. Ils n'ont pas le choix, et pourtant il s'agit du groupe social dont le revenu économique est le plus faible. J'appuie le principe de l'universalité, mais il me semble que dans nos sociétés aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous payer des programmes complètement universels. Plus tôt aujourd'hui, un témoin m'a cité ce même sujet. Comment ceux qui cherchent à se procurer de l'argent pour aider ceux qui se trouvent réellement dans le besoin peuvent-ils, dans la même phrase, demander les mêmes sommes pour les millionnaires . . . j'en parle à titre d'exemple . . . pour dire qu'évidemment, ensuite, nous en reprendrons la moitié sous forme d'impôt. C'est vraiment là une petite question que je n'arrive pas à comprendre. J'aimerais donc vous demander tout simplement s'il ne vaudrait pas beaucoup mieux si on redirigeait une grande part de l'argent mal dirigée actuellement pour vous donner le genre d'aide que vous voulez?

M. Stratford: Voulez-vous parler de programmes comme le revenu annuel garanti?

M. Herbert: Le revenu annuel garanti. J'appuie le principe d'un tel programme, mais évidemment, cela dépend des revenus. Nous avons la sécurité de la vieillesse, et le supplément de revenu garanti qui comporte une division arbitraire et le supplément de revenu garanti est accordé sur une évaluation de revenus. Pour aider ceux dans le besoin, il nous faut adopter une formule quelconque d'évaluation. Je ne comprends pas pourquoi les groupes tels que le vôtre parlent également d'universalité. Je vais peut-être un peu trop loin puisque vous parlez encore d'évaluation. Je vous dirai carrément qu'en temps de pénurie d'espèces sonnantes et tribuchantes, ne devrions-nous pas nous assurer que l'argent va où on en a le plus besoin?

M. Stratford: Oui et alors la question divient, comment s'y prendre? Il faut étudier chaque cas individuellement et dire, quel est votre revenu et selon une formule quelconque, vous faut-il pour vivre, soustraire la différence et ensuite donner le genre de . . .

M. Herbert: Si jamais nous offrons le revenu annuel garanti, il nous faudra évidemment nous fonder sur une évaluation de revenus.

M. Stratford: Il ne s'agira peut-être pas d'une évaluation détaillée, je suppose; une évaluation en fonction de la déclaration d'impôt sur le revenu que vous remplissez. Je ne com-

[*Text*]

your income tax form and if you have whatever then you get income as a result.

Mr. Herbert: We will leave that. I will deal with some specifics. In the brief from the Social Planning Department, of the City of Halifax, it reads "we would recommend that the task force consider changes in funding arrangements which are needed to assist municipalities in the fulfilment of their obligations" and then further on it reads, "a funnel effect" we are talking about cutting "less money being available to the lower orders of government for social programs". Well, I assume when we say lower, me mean it in the sense of municipalities as being below . . .

Mr. Stratford: We think of you as our fathers, yes.

Mr. Herbert: I ask only simply that since the municipalities are creations of the provincial governments and can be equally destroyed, disbanded completely by the provincial governments, since we have tried as a federal government to assist municipalities with some disastrous results, what mechanism do you see by which the federal government would ensure that the municipal government would have the resources they need to do what you suggest they should do?

Mr. Stratford: Well, that is probably beyond my scope. All I would do is respond as I have followed some of the comments by the Federation of Canadian Municipalities in the press, who they talk about being able to have a structured role in negotiations that go on between different levels of government. That is some type of certain participation in policy-making. Right now, as I understand it, the municipalities receive whatever the provincial government sets down, and other than the moral influence or city councils passing resolutions and going off to see provincial officers, unless it is built in as a legal framework, that is . . .

• 1140

Mr. Herbert: The point I am trying to make and reiterate here is that until you people decide how you want the structure to operate, and possibly even make representations to your provincial governments, by the very nature of our constitution there is nothing we can do at the federal level. At the moment, the moneys which we give to the provincial treasurers are in most cases non-conditional and we have no control over the way they spend those moneys, which brings me to my next point concerning the way the provincial governments use the funds for social services and welfare programs.

At the moment, we have a list of the areas in which they can be used, and we pass them on in block funding, but we do not specify whether they should maintain a certain service and we do not specify the level to which that service should be maintained. Some provinces have suggested that there are

[*Translation*]

prends pas la chose très bien, mais je crois que vous remplissez votre déclaration d'impôt et si vous avez un revenu de tel niveau, vous obtenez un supplément.

M. Herbert: Laissons tomber ce sujet. J'aimerais parler de quelques points précis. Dans votre mémoire du bureau de planification sociale de la ville de Halifax, on dit «nous recommandons que le groupe de travail examine des modifications aux dispositions de financement dont ont besoin les municipalités pour remplir leurs obligations» et un peu plus loin on parle d'effet «d'entonnoir» il est question des coupures «moins d'argent se trouve à la disposition des paliers inférieurs de gouvernement pour les programmes sociaux». Je présume que lorsque vous dites inférieurs, vous entendez par cela que les municipalités sont en-dessous . . .

M. Stratford: Nous vos voyons comme nos pères, oui.

M. Herbert: Je pose simplement la question puisque les municipalités sont des créations des gouvernements provinciaux et peuvent également être détruites, démembrées complètement par les gouvernements provinciaux, puisque nous, le gouvernement fédéral, avons essayé d'aider les municipalités ce qui a entraîné des résultats désastreux, quel mécanisme le gouvernement fédéral devrait-il mettre en place, à votre avis, pour s'assurer que les gouvernements municipaux disposent des ressources dont ils ont besoin pour faire ce que vous proposez?

M. Stratford: Cela sort probablement de mon champ de compétence. Tout ce que je peux faire c'est répondre comme je l'ai fait à la suite de certaines remarques par la Fédération canadienne des municipalités dans les journaux, où il était question que la fédération joue un rôle structuré dans les négociations qui se tiennent entre les divers paliers de gouvernements. Ce serait là une certaine participation au niveau de la prise de décisions. A l'heure actuelle, si je ne m'abuse, les municipalités touchent ce que le gouvernement provincial veut bien leur assigner et, en dehors de l'influence morale ou du fait que les conseils municipaux adoptent des résolutions et se mettent en rapport avec les fonctionnaires provinciaux, à moins qu'on donne à cela un caractère juridique . . .

M. Herbert: Il y a une chose que je veux faire ressortir et que je répète ici, c'est que tant que vous ne fixerez pas la manière dont vous voulez que ce régime fonctionne, ce qui peut aller jusqu'à faire des démarches auprès de vos gouvernements provinciaux, la nature même de la constitution ne nous permet absolument pas d'agir au niveau fédéral. A l'heure actuelle, les crédits que nous versons aux trésors provinciaux ne sont le plus souvent liés à aucune condition et nous n'avons pas droit de regard sur la manière dont ils sont dépensés, ce qui m'amène à mon argument suivant sur la manière dont les gouvernements provinciaux utilisent les crédits dans le domaine des services sociaux.

A l'heure actuelle, nous avons une liste des domaines auxquels ils peuvent être affectés, et nous les versons globalement, sans préciser qu'un service donné doit être maintenu ni à quel niveau on doit le maintenir. Certaines provinces ont proposé d'inclure d'autres domaines. Selon vous, faudrait-il que nous

[*Texte*]

other areas they would like to have included. Do you have any ideas on whether we should impose on the provinces some minimum standards, and should they be imposed by province, because there is a difference in regional needs, or should they be imposed on the national level?

Mr. Stratford: The best answer I can make off the top of my head is that in the preparation of our report, and also that from the City of Halifax, we did discuss this whole issue of some type of national service level being established in the area of social services, similar to health care services. I do not know how it would be done, but some type of format where people across the country would know that there are basic services being provided at a basic level for everyone. So my answer would be that personally I think, yes, we are a national and we care for our people through a national perception.

Mr. Herbert: If you think that, and if we have difficulty encouraging the provinces to accept such national standards, then maybe we should turn instead to some form of intervention which we can do at the federal level, which is direct assistance to the individual.

Mr. Stratford: Yes.

The Vice-Chairman: Mr. Herbert, may I interrupt for a moment and introduce Karen Traversy, I believe it is, from the City of Halifax. I am sorry that we proceeded a little ahead of time this morning, but we are moving right along. It may be that we have not been asking witnesses as many questions as we had anticipated, but to some extent you will appreciate that we have heard a great number of briefs across the country and some of them have been relatively the same questions that are asked every hearing. Excuse me, Mr. Herbert, for going ahead. perhaps Mrs. Traversy would join in the conversation.

Mr. Stratford: Could I just turn the comments over to Mrs. Traversy. She had some comments, in particular about the City of Halifax brief.

Mr. Herbert: Maybe, Mr. Chairman, Mrs. Traversy can make her comments first and then we can continue our questioning.

The Vice-Chairman: I think that might be appropriate.

Mrs. Karen Traversy (Department of Social Planning, City of Halifax): Thank you very much. I would just like to say thank you very much for allowing the City of Halifax to come, along with my colleague from Dartmouth. Our brief actually outlines why we are concerned and what we are concerned about, and that is mainly the Canada Assistance Plan in the context of this review of several pieces of legislation. I will make my comments very brief, three, to be exact.

We have discussed this with the Dartmouth people, so I am hoping we will not be redundant. The first point is the process by which the federal government is reviewing all of the fiscal arrangements. A number of areas have been thrown into this which, as I understand it, originally was for legislative convenience and not relating to different subject matters, social

[*Traduction*]

imposions aux provinces un minimum de conditions et faudrait-il les imposer à chaque province individuellement, étant donné que les besoins varient d'une région à l'autre, ou bien faudrait-il les imposer à l'échelle nationale?

M. Stratford: Je n'y ai pas réfléchi et le mieux que je puisse faire, c'est de vous répondre que durant la rédaction de ce rapport et au sein de la municipalité d'Halifax, nous avons abordé le problème de l'établissement d'une norme nationale dans le domaine des services sociaux, à l'exemple de ce qui existe pour les services de santé. J'ignore comment cela se ferait, mais il faudrait que dans le pays tout entier, les gens sachent qu'ils ont tous droit à un minimum de services. Ma réponse est donc la suivante: personnellement, je crois en effet que nous sommes une nation et que nous devons veiller au bien-être de notre population à l'échelle nationale.

M. Herbert: Si c'est votre avis, et si nous avons du mal à faire en sorte que les provinces se soumettent à ces conditions valables pour tout le pays, alors nous devrons peut-être nous résoudre à intervenir au niveau fédéral selon nos possibilités, à savoir par une aide directe aux particuliers.

M. Stratford: Oui.

Le vice-président: Permettez-moi de vous interrompre, monsieur Herbert, pour vous présenter Karen Traversy de la municipalité d'Halifax. Excusez-nous d'avoir pris un peu d'avance ce matin, mais nous avançons. C'est peut-être dû au fait que nous n'avons pas posé aux témoins autant de questions que nous pensions, mais vous verrez tout de même que nous avons pris connaissance d'un grand nombre de mémoires émanant du pays tout entier; certains de ces mémoires reviennent à peu près sur les mêmes questions d'une audience à l'autre. Excusez-moi de vous avoir interrompu, monsieur Herbert. M^me^ Traversy voudra sans doute se joindre au débat.

M. Stratford: Puis-je demander à M^me^ Traversy de prendre la parole. Elle voulait faire quelques remarques, notamment sur le mémoire de la municipalité d'Halifax.

M. Herbert: Monsieur le président, M^me^ Traversy pourrait faire ses remarques, après quoi, nous reprendrons nos questions.

Le vice-président: Je crois que cela conviendra.

Mme Karen Traversy (Bureau de la planification sociale, municipalité d'Halifax): Merci beaucoup. Je tiens à vous remercier d'avoir permis à la municipalité d'Halifax de se faire entendre en même temps que mon collègue de Dartmouth. Notre mémoire explique pourquoi nous sommes préoccupés et ce qui fait l'objet de nos préoccupations; en l'occurrence, il s'agit surtout du régime d'assistance publique du Canada à la lumière de cette étude qui porte sur plusieurs textes de loi. Je serai très brève et je m'en tiendrai à trois points pour être exacte.

Nous en avons discuté avec les gens de Dartmouth, et j'espère que nous ne nous répèterons pas. Le premier point concerne la manière dont le gouvernement fédéral procède au réexamen de tous les accords fiscaux. On y a fait entrer plusieurs domaines pour la bonne raison qu'à l'origine, si je ne m'abuse, c'était plus pratique sur le plan législatif mais abs-

[*Text*]

policy, economic policy, federal-provincial relations and so forth. We have some concerns about that process at the delivery end of the Canada Assistance Plan, the programs of last resort in the community, the welfare programs, administered by the city in conjunction with the provinces. We are concerned as the federal government goes through these cutbacks—and certainly Mr. MacEachen has indicated an interest in cutting back significantly social expenditures over the next few years. While we appreciate the fiscal situation of the federal government, we just want to make sure that people are aware that there is a need to look at social policy cutbacks in the context of social policy and not in the context of a variety of other objectives, which we appreciate the federal government has to face in their role.

• 1145

But, at the delivery end, these things can have serious ramifications; and, as I understand the way documents and so forth are prepared by the federal government, people in the Department of Finance do not concern themselves primarily with social policy objectives. Yet in this exercise they certainly are the people who are preparing the documents that will be talked about with the Ministry of State for Social Development and the Cabinet policy committee and the full Cabinet, who will make the decisions. That was point one.

Point two: We are just concerned that, if any cutbacks do happen, you will not forget about us down there at the delivery end. The macro-policies of the federal government in managing the economy have significant fallout—high inflation, high sustained unemployment and high interest rates. The people who worry about that look at statistics and the macro effects. But the effects in terms of social and human misery, et cetera, are significant. I am just worried that those are divided so much in terms of division of labour that these cutbacks occur and people forget that down here at the delivery end people drop out of the labour market, they run out of their social insurance benefits—and they come knocking on our door.

We are worried that we will not have enough money, there are significant cuts envisaged, to be able to keep those people going in terms of shelter and meals and the additional kinds of services we try to provide.

Point three: I would say, if the federal government moves to alternate kinds of funding mechanisms for welfare and income support services—the welfare package, if you will—that when you look at the experience with block funding in other social policy areas, notably post-secondary education, it has not been the best arrangement. I am sure you will be hearing enough from the universities on that one to recognize that a block fund does not tie money to social expenditures: provincial governments may prefer to build roads and so forth. But the people at the other end of the income scale need those services; you can cut them back all you want, but their circumstances really do not change.

If new legislation for social services is envisaged, my first remark is, I guess, that that should be done in the context of

[*Translation*]

traction faite de différents éléments comme la politique sociale, la politique économique, ou les rapports entre le fédéral et les provinces, pour n'en citer que quelques-uns. Nous nous inquiétons un peu de la prestation des services dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, les programmes de dernier recours dans les collectivités et le programme de bien-être social administré par les municipalités de concert avec les provinces. Cela nous préoccupe surtout parce que le gouvernement fédéral envisage de réduire substantiellement les dépenses du secteur social au cours des prochaines années, comme M. MacEachen l'a indiqué. Bien que nous comprenions la situation financière du gouvernement fédéral, nous voulons que l'on soit bien conscient de la nécessité de tenir compte de la politique sociale en général en étudiant ces réductions, afin que le gouvernement fédéral ne tienne pas seulement compte d'autres objectifs qu'il peut légitimement avoir.

Cependant, ces réductions pourraient avoir des répercussions sérieuses et si je comprends bien la façon dont ces documents sont préparés au gouvernement fédéral, les fonctionnaires du ministère des Finances ne se préoccupent pas surtout des objectifs sociaux. Ce sont eux, cependant, qui devront discuter de ces réductions avec le ministère d'État pour le développement social, et ce sera le Cabinet qui prendra les décisions. Voilà pour le premier point.

Deuxièmement, s'il doit y avoir des réductions, nous ne voulons pas que vous oubliez ceux qui sont les premiers intéressés dans ce cas. Les politiques macro-économiques du gouvernement fédéral ont des répercussions importantes . . . de l'inflation, de forts taux de chômage et d'intérêt. Ceux qui s'occupent de ces questions, tiennent compte des statistiques et des répercussions macro-économiques. Cependant, ces initiatives ont des répercussions importantes aux niveaux social et humain. Ce qui me préoccupe, c'est que l'on oublie ceux qui en souffriront le plus, ceux qui vont perdre leur emploi et leurs prestations d'assurance sociale et qui viendront frapper à notre porte.

Si les réductions étaient très importantes, nous craignons de ne pas avoir assez d'argent pour offrir à ces personnes le logement, les repas et les services dont ils ont besoin.

Troisièmement, si le gouvernement fédéral choisissait d'autres moyens de financer les services de bien-être social et de supplément du revenu, nous soulignons que le financement global, dans d'autres secteurs sociaux, par exemple, l'enseignement post-secondaire, n'a pas eu les résultats les plus heureux. Je suis certain que les universités vous en parleront et que vous verrez que le financement global n'est pas nécessairement utilisé dans le domaine social et que les gouvernements provinciaux préfèrent parfois s'en servir pour construire des routes, etc . . . Ce sont ceux qui se trouvent au bas de l'échelle qui ont besoin de ces services, et ce besoin n'en sera pas moins grand lorsque vous effectuerez ces réductions.

Si vous envisagez de présenter un projet de loi dans le domaine social, il faudra que vous teniez compte des objectifs

[*Texte*]

social policy objectives and the federal government is examining its role with the provinces in that. We would like to see—and that is outlined in more detail in our brief—some flexibility in the programming that we have to work under. We find it very difficult to do innovative employment creation projects. Under the Canada Assistance Plan we try to get people off assistance, into independence from dependency, and the rigidities of that program severely limit us. We are left with a situation of getting funding from other social programs and we are constantly begging for grant money here, there and an on.

A lot of our effort affects community efforts because we work quite closely with the community in the development of some of these services—for example, programs to try to help single parents, get into the labour market over time and get out of the poverty cycle. We find that a lot of the efforts of the community groups are spent just trying to keep the administrative aspects of their operations going. I raise that because I realize that not only would the federal government be looking at cutting the social programming in terms of the Canada Assistance Plan but the other programs as well that fall into the social affairs envelope. That, basically, is what we have to say today. The rest is in our brief.

The Vice-Chairman: Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Maybe, Mr. Chairman, the first thing I should do is make the usual proposal that the brief of the Social Planning Department of the City of Halifax be appended to our minutes today so that it will be available to the public.

The Vice-Chairman: Is that agreed?

Some hon. Members: Agreed.

• 1150

Mr. Herbert: Mrs. Traversy, you introduced a couple of interesting thoughts. I think the first thing I should say, and I speak as an individual because none of us can speak for the task force as a whole at the present time, is that this exercise we are going through is looking at the respective spending of the federal and provincial governments. I do not want you to infer, certainly not from my own personal point of view, that taking a dollar out of federal spending means that we want the dollar to be taken away from the user, that is not necessarily the exercise. One of the important things we have to do is to see if we can find a better way of making sure that the moneys are used for the purpose intended.

One of the biggest concerns I have at the present time is that putting moneys into provincial treasuries on an unconditional basis is not a satisfactory method of achieving the objective. If you look at it in that context rather than from the point of view of cutting, because even in the social services field where there are things listed in CAP—and we went over this a minute or two ago—it does not mean because the program is listed that it is going to be assisted, and you made a point that innovative programs are limited, maybe because

[*Traduction*]

de la politique sociale et du rôle que joue le gouvernement fédéral dans les provinces. Nous aimerions que les programmes que nous devons administrer soient plus souples, ce que nous exposons plus en détail dans notre mémoire. Il nous est très difficile d'entreprendre des projets de création d'emploi innovateurs. Dans le cas du Régime d'assistance publique du Canada, nous essayons d'engager les bénéficiaires sur la voie de l'indépendance mais la rigidité inhérente au programme nous impose de sérieuses limites. Nous en sommes réduits à tirer des fonds d'autres programmes sociaux et à aller quêter de l'argent un peu partout.

Nos activités ont un lien direct avec les efforts communautaires, parce que nous travaillons en collaboration étroite avec les collectivités pour mettre au point certains services, par exemple, des programmes pour aider les parents uniques à réintégrer le marché du travail et à se sortir de la pauvreté. Nous avons constaté que les groupes communautaires consacrent beaucoup de temps et d'efforts à essayer de mettre de l'ordre dans les formalités administratives. J'en parle, parce que je me rends compte que le gouvernement fédéral envisagera des réductions non seulement dans le Régime d'assistance publique du Canada mais également dans d'autres programmes de l'enveloppe des affaires sociales. C'est à peu près tout ce que nous avions à dire aujourd'hui. Le reste se trouve dans notre mémoire.

Le vice-président: Monsieur Herbert.

M. Herbert: Monsieur le président, je devrais tout d'abord proposer, comme je le fais toujours, que le mémoire du Social Planning Department de la ville d'Halifax soit imprimé en appendice au compte rendu d'aujourd'hui, pour qu'il soit à la disposition du public.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

M. Herbert: Madame Traversy, vous avez soulevé quelques points intéressants. Je voudrais tout d'abord vous dire à titre personnel, parce qu'aucun d'entre nous ne peut parler au nom du groupe de travail en entier pour le moment, que nous sommes chargés d'étudier les dépenses respectives du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Personnellement, je ne voudrais pas que vous en déduisiez que la réduction des dépenses fédérales se traduira par une réduction dans les prestations dont bénéficie la population. Ce n'est pas nécessairement le but de notre étude. L'un de nos objectifs principaux est de trouver une meilleure façon d'assurer que ces fonds sont utilisés aux fins auxquelles ils ont été affectés.

Une de mes principales préoccupations à ce stade c'est que le transfert inconditionnel de ces fonds aux provinces n'est pas une méthode satisfaisante pour atteindre cet objectif. Je souligne également que le fait qu'un programme figure sur la liste du régime d'assistance publique du Canada ne veut pas nécessairement dire qu'il recevra de l'assistance, car vous avez dit vous-même qu'il était difficile de lancer des programmes innovateurs. Il n'y a cependant rien qui empêche un gouvernement provincial de financer ces programmes s'il le désire. Il est vrai

[*Text*]

they are not listed in the CAP formula. But there is nothing that stops the provincial government from financing those programs if they want to. True, they are not going to be shared with the federal government, but certainly it is a provincial initiative in the final analysis, and possibly when these agreements are negotiated they will want to include those in the listing of things that can be financed under a cost-sharing arrangement. But, you said that block funding does not tie money to social service expenditures, which implies that you prefer cost sharing to block funding.

Now, in the health services field generally we have block funding and the system works pretty good, generally. And we have completely unconditional funding going into the universities field. And though we have some complaints here and there, we generally have a pretty good system, and this is left entirely to the provinces to decide how they spend those funds and whether they spend those funds.

I therefore find it somewhat difficult to follow your argument that block funding per se would somehow adversely affect the social service field. Let me go a little step further because some of the provinces have indicated that one of their difficulties is in providing the other 50 cents of every dollar. And that, persumably, is the problem in the have-not provinces.

Now, block funding would to some extent be an assistance in overcoming that problem of finding the other 50 cents because it would provide an equal payment right across the country, and I am assuming at the moment that might be the formula. I want to go on to that in a minute. Do you not see my point? Why would you then suggest that block funding per se would be detrimental to the provision of social services?

Mrs. Traversy: I would not say necessarily detrimental, but there is some concern that the money flows into the provincial treasuries. The argument I am making, perhaps, is that it is up to the provincial government for jurisdictional reasons to decide where that money is spent. And I guess at the lower end of the scale we have some concern that in some areas that money would not be spent on social programs.

Block funding, as I understand it, is a flow of funds from the federal government to the province and they can do with it what they will; they can spend it wherever. There are some conditions, I realize, and I think in the health area and medicare we have been seeing some problems and certainly the Hon. Monique Bégin has complained bitterly about some problems of maintaining some of the federal objectives in that programming: portability, national standards and so forth. And, I guess, that was part of our concern as well. It sort of takes us out of Halifax, out of Nova Scotia and sort of as people in the social service field, that there would be some kind of continuity of rates across the country and so forth, and in the provision of services.

Mr. Herbert: I will agree, Mrs. Traversy, that there are irritants, but I suggest, keeping things in some sort of context, that at the moment at least they are just irritants and they are a warning to us of what might develop later on.

[*Translation*]

que les frais ne seront pas partagés par le gouvernement fédéral, mais c'est de toute façon une initiative qui revient au gouvernement provincial et si une entente était négociée à cet égard, le gouvernement voudrait certainement l'inclure dans la liste des programmes qui pourraient être financés selon une formule de partage des coûts. Cependant, vous avez dit que le financement global n'était pas nécessairement utilisé à des fins sociales, ce qui signifie que vous préférez le partage des coûts au financement global.

Dans le secteur des services de santé en général, nous avons adopté le financement global et ce système fonctionne assez bien. Les fonds que nous octroyons aux universités ne sont assortis d'aucune condition. Bien que nous ayons entendu des plaintes ici et là, le fait est que le système fonctionne assez bien et qu'il incombe aux provinces de décider comment elles dépenseront ces fonds, ou même si elles les dépenseront.

Il m'est donc difficile de suivre votre raisonnement selon lequel le financement global pourrait en soi avoir des effets négatifs sur les services sociaux. J'irais même plus loin car certaines provinces nous ont dit avoir de la difficulté à fournir les 50 cents complémentaires de chaque dollar. Je suppose que ce sont surtout les provinces les plus démunies qui ont ce problème.

Le financement global leur permettrait de surmonter cette difficulté, dans une certaine mesure, parce qu'il permet d'effectuer des versements égaux dans toutes les provinces, et ce pourrait donc être la formule que nous adopterons. J'y reviendrai dans un instant. Voyez-vous ce que je veux dire? Pourquoi croyez-vous que le financement global serait préjudiciable aux services sociaux?

Mme Traversy: Je ne dirai pas que ce serait forcément préjudiciable, mais nous n'aimons pas que cet argent soit versé dans le trésor provincial. Ce que je veux dire, c'est que c'est au gouvernement provincial de décider où il dépensera cet argent. Nous craignons que dans certaines régions, cet argent ne soit pas affecté à des programmes sociaux.

Si j'ai bien compris, le gouvernement fédéral verse des fonds à la province qui peut en faire ce qu'elle veut, le dépenser où elle veut. Je me rends compte que ce financement est assorti de conditions, et nous avons vu dans le secteur des services de santé que cela donnait lieu à des problèmes, et l'honorable Monique Bégin s'est amèrement plainte des difficultés qu'elle avait à faire respecter les objectifs fédéraux dans le cadre de ce programme. C'est ce que nous craignons également. En tant que travailleurs sociaux, nous voulons surtout qu'il y ait uniformité dans les taux et dans la prestation des services partout au pays.

M. Herbert: J'admets qu'il y ait des irritants, mais la situation n'est pas encore bien grave, ce n'est qu'un avertissement, ou un avant-goût de ce qui pourrait se produire.

[*Texte*]

• 1155

I want to go into another area I have been pursuing: that in this province of Nova Scotia, which is listed as one of have-nots, there presumably is a much greater need for funding in the social services area. At the same time, you have a lower revenue base on which to tax your citizens and, for that reason, I wonder if you have given any consideration as to whether the whole field of social services should be looked at from the point of view of equalization across this country of ours.

I ask this question in the context that equalization at the moment is to provide equal services form coast to coast, or at least that is the attempt, up to a national average. But one can hardly provide equal service with equalized revenue if there is an unequal need, and it appears to me, certainly in the Atlantic provinces, that there is an unequal need; in other words, there are far more people in need and, therefore, a greater need for funding for welfare programs and social services. In this context, do you not believe we should move even further away from straight cost sharing, which requires that the have-not provinces put in half the cost, and move towards some basis, and I am suggesting at the moment maybe even block funding, that would be tuned towards the have-not provinces; in other words, weighted in favour of the have-not provinces?

Mrs. Traversy: I guess the concern is more on the priorities of provincial governments. As the circumstances are now, although we have a greater incidence of lower-income people in the province, and I understand your comment about the more limited tax base here in terms of income, we also have higher social assistance rates than they do in Alberta. What I am saying is that with block funding there is very little control, if you will, and it is quite deliberately so, on that money, so that if highways are the priority, highways are what the people of that province get.

I guess when you are down on the front lines across the desk, that sort of role of the federal government in regard to providing funds to provinces means that while conditional grants, cost-shared arrangements, actually have lots of strings attached to them, and I guess the original intention of the federal government in doing CAP and getting involved in the cost-sharing program in an area of provincial responsibility according to the constitution, was to maintain to get the standards up to snuff across the country. I guess I am saying that we are worried about block funding for the reason of the vagaries of provincial priorities.

Now, I can see that you could make the argument that if that is what the people of the province want, they choose their elected officials, then that is what they really should have. But the people we deal with at the lower end of the income scale are not the strongest voters in the province always, to say the least, and they are a group of people that are very easy to forget, the kind of people that a lot of people like to forget. I guess we are here to say, please, do not forget them, and maybe the federal government does have a continued role rather than just transferring money to the provinces in a very no-strings-attached way.

Mr. Herbert: May I make my last point?

[*Traduction*]

Je voudrais maintenant passer à une autre question qui m'intéresse: la province de Nouvelle-Écosse est considérée comme une province démunie, et a probablement besoin de plus de fonds pour les services sociaux. En même temps, il y a moins de revenus fiscaux, et c'est pourquoi je me demande s'il ne faudrait pas envisager des paiements de péréquation pour les services sociaux partout au pays.

Je vous pose ces questions parce que la péréquation vise à offrir des services égaux d'un océan à l'autre, ou du moins des services atteignant une moyenne nationale. On ne peut pas cependant offrir des services égaux lorsque les besoins ne le sont pas, et il me semble que dans les provinces de l'Atlantique, les besoins sont beaucoup plus grands qu'ailleurs. Autrement dit, il y a beaucoup plus de personnes dans le besoin et il y a donc un plus grand besoin de fonds pour les programmes de bien-être social et les services sociaux. Dans ce contexte, ne voyez-vous pas que nous devrions nous éloigner de la formule de partage de coûts, qui exige de la province qu'elle fournisse la moitée des coûts pour adopter plutôt une formule qui serait plus avantageuse pour les provinces les plus démunies, et qui pourraient même être du financement global?

Mme Traversy: Ce sont plutôt les priorités des gouvernements provinciaux qui nous préoccupent. Dans la situation actuelle, même si nous avons des revenus plus bas dans la province, et je comprends ce que vous avez dit au sujet des revenus fiscaux, nous avons également un taux d'assistance sociale plus élevé que celui de l'Alberta. Le financement global n'offre que peu de contrôle, et c'est voulu, de sorte que si la province accorde la priorité à la construction des routes, c'est à la construction des routes que ces fonds seront affectés.

Je me rends compte que le gouvernement fédéral fournit ces fonds aux provinces pour que tous les citoyens du Canada puissent obtenir les mêmes services, et il est vrai que ces subventions, ces accords de partage des coûts, sont assortis de conditions. Ce qui me préoccupe c'est que le financement global est laissé à la discrétion des provinces.

Vous pourriez dire que c'est ce que la population veut, puisque c'est elle qui choisit ses représentants, et que c'est donc ce qu'elle devrait avoir. Cependant, les personnes dont nous nous occupons ne sont pas celles qui ont le plus de poids lors des élections, et on peut facilement les oublier, ce qu'on préfère parfois faire. Nous sommes venus vous dire de ne pas les oublier, car le gouvernement fédéral a un rôle plus important à jouer que celui d'agent chargé de transférer des fonds aux provinces de façon inconditionnelle.

M. Herbert: Puis-je faire une dernière observation?

[*Text*]

Allowing that, in any renewal of Canada Assistance Plan, we could probably include into that plan some of the items that are not presently cost shared, what would you think of changing the 50/50 sharing on a national basis and weight it according to the needs of the provinces from, say, a 25 per cent contribution in the less needy provinces to a 75 per cent contribution in the most needy provinces?

Mrs. Traversy: I think that would probably be a very good aspect to investigate. You would build into that a range of variables in the development of the formula, as long as the elements that were built in were very much related to the circumstances of the province. My understanding of the equalization formula, for example, is that there is a variety of things that are built into that. That to me makes much more sense than just tying something to GNP growth minus one and putting the lid on that kind of a program.

• 1200

Mr. Herbert: If we were to fund in Nova Scotia, accepting that it is one of the more needy provinces, up to 75 per cent, do you feel that this would encourage the provincial government to do a little more at the lower level?

Mrs. Traversy: Yes, certainly.

Mr. Stratford: Mr. Chairman, I have just one comment. I think the last series of comments and questions indicates the whole complexity of social programs and social policy. I was trying to think of anwers as you were asking those questions and it seems to me they are sufficiently complex that it is hard to slip it in under the terms of reference of this immediate task force. It really is a broad area we are dealing with.

Some hon. Members: Oh, oh!

The Chairman: You do not think we are entitled to ask questions?

Mr. Stratford: No, it just takes a little more time. We want to think about these things a little more.

Mr. Weatherhead: Mr. Chairman, I kind of hesitate to carry on under those circumstances. Really, we were doing quite well before you arrived, Mr. Chairman.

The Chairman: Well, that is what he says.

Mr. Weatherhead: I think many of us thought that we would see the per capital money under CAP increase in the more have-not areas of the country; but, accordingly to our statistics, that is not the case. In your province here the federal share is about $73 per capita. In your other Atlantic provinces: New Brunswick is about $113, Prince Edward Island is $101, Newfoundland is $91. My own Province of Ontario only spends $65 per capita—this is a 50-50 split: $65 from Ontario, $65 federal. British Columbia, a comparatively wealthy province, spends $117 per capita under the Canada Assistance Plan.

Now, your province, which may be comparatively the wealthiest of the Atlantic provinces, spends very much less than the other three do per capital under CAP. I was wondering how you explain that? The provincial government has the right to

[*Translation*]

En revoyant le Régime d'assistance publique du Canada, nous pourrions peut-être inclure certains services qui ne font pas actuellement l'objet de partage de coûts. Que penseriez-vous d'une modification de la formule de partage des coûts qui tiendrait compte des besoins des provinces, et qui donnerait seulement 25 p. 100 aux provinces les plus riches et peut-être 75 p. 100 aux provinces les plus démunies?

Mme Traversy: Ce serait probablement une bonne solution. On pourrait inclure toutes sortes de varibles dans la formule, pourvu que les éléments soient liés aux circonstances particulières de la province. Je crois que la formule de péréquation tient compte de toute une gamme de facteurs. Cela serait beaucoup plus sensé que de lier la formule à la croissance du PNB moins un, et de plafonner ainsi le programme.

M. Herbert: Si l'on admet que la Nouvelle-Écosse est une des provinces les plus démunies, la contribution fédérale pourrait être portée à 75 p. 100. Croyez-vous que cela encouragerait le gouvernement proviciale à vous aider un peu plus aux échelons les plus bas?

Mme Traversy: Oui, certainement.

M. Stratford: Monsieur le président, je n'ai qu'une observation à faire. Ces dernières observations et question nous montrent à quel point la politique et les programmes sociaux sont compliqués. J'essayais de penser à des réponses possibles à vos questions, et il me semble qu'elles sont trop complexes pour être réglées par notre groupe de travail. Nous étudions un domaine très vaste.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Vous ne croyez pas que nous ayons le droit de poser des questions?

M. Stratford: Non, cela prend tout simplement plus de temps. Il faudrait que nous ayons le temps d'y réfléchir.

M. Weatherhead: Monsieur le président, j'hésite à pousuivre dans ces circonstances. Les choses allaient très bien avant que vous n'arriviez, monsieur le président.

Le président: C'est ce qu'il dit pourtant.

M. Weatherhead: Nous étions nombreux à penser que les fonds accordés aux régions les plus démunies du pays augmenteraient, mais selon nos statistiques, ce n'est pas le cas. Dans votre province, la contribution fédérale se chiffre à quelque $73.00 par habitant. Dans les autres provinces de l'Atlantique, elle se chiffre à $113.00 au Nouveau-Brunswick, à $101.00 dans l'Île du Prince-Édouard, et à $91.00 à Terre-Neuve. Ma propre province, l'Ontario, ne dépense que $65.00 par habitant, ce qui représente 50 p. 100 des dépenses. Une province relativement riche, la Colombie-Britannique, dépense $117.00 par habitant dans le cas du régime d'assistance publique du Canada.

Votre province est probablement la plus riche des provinces de l'Atlantique, mais elle dépense beaucoup moins que les trois autres au titre du Régime d'assistance publique du Canada. Comment pouvez-vous l'expliquer? Le gouvernement provin-

[*Texte*]

choose what moneys they put in, what programs under the criteria they fund or do not fund—we were discussing that earlier—under this system: How come you are so much below the rest of the Atlantic provinces in spending money per capita?

Mr. Harold Crowell (Director, Social Planning Department, City of Halifax): Mr. Chairman, I am not sure . . .

The Chairman: Could you give your name?

Mr. Crowell: I am Harold Crowell, and I am the Director of the Social Planning Department for the City of Halifax. I had been scheduled to come here at 12 o'clock and was in another meeting when I got the word.

I do know the basis of your statistics, but I am wondering if you have the municipal share of money in. Nova Scotia municipalities put sizeable amounts of money into the welfare program in this province, and I am wondering if you have included that in the statistics that you have.

Mr. Weatherhead: I will just ask Mr. Mendelson, one of our researchers, to comment on that.

Mr. Mendelson: Yes.

Mr. Crowell: It was my understanding that Nova Scotia was much higher at the present point in terms of social services, rehabilitation services, and preventive services than many of the other provinces, that we were in at $38 or something . . .

The Chairman: It is not per capita of social recipients: it is per capita of the population of the provinces. It is a per capita of the residents of the province.

Mr. Crowell: It was understanding when the task force was considering broadening CAP last time round to include the social services that the Province of Nova Scotia was well up there in terms of those preventive and rehabilitative services.

Mr. Weatherhead: You may have the services in general, but the statistics show that per capita you are not spending anywhere near the amount of money that your compatriot provinces down here are. You are spending a bit more in Ontario, but not as much as the other three Atlantic provinces are spending. The provincial government chooses how much to spend, the federal government matches it under CAP, and if the provincial government spends more, presumably we have to match it as long as it falls in the general criteria. In Ontario they might argue that there is less need per capita, there is less unemployment, this sort of thing, they have the province with the big cities and everything else. But I would have thought you would be more comparable to the other three Atlantic provinces in the money spent per person on Canada Assistance Plan programs.

• 1205

Mr. Crowell: I guess that question probably should have been addressed yesterday when the province made its brief. I do not know.

Mr. Weatherhead: You see, I think the other two witnesses were making the case quite plainly. They needed more money.

[*Traduction*]

cial a le droit de choisir les programmes qu'il financera, et en vertu de quels critères. Nous en parlions plus tôt. Comment se fait-il que vos contributions soient si inférieures à celles des autres provinces de l'Atlantique?

M. Harold Crowell (directeur, Social Planning Department, ville d'Halifax): Monsieur le président, je ne suis pas certain . . .

Le président: Pourriez-vous vous identifier?

M. Crowell: Je suis Harold Crowell, directeur du Social Planning Department de la ville d'Halifax. Je suis sensé comparaître à midi et j'étais à une autre réunion, lorsque je l'ai appris.

Je sais sur quoi se fondent ces statistiques, mais je me demande si elles comprennent la contribution municipale. En Nouvelle-Écosse, les municipalités affectent des sommes considérables aux programmes de bien-être social de la province et je me demandais si les statistiques que vous avez mentionnées en tenaient compte.

M. Weatherhead: Je demanderais à M. Mendelson, un de nos recherchistes, de vous répondre.

M. Mendelson: Oui.

M. Crowell: Je croyais que la contribution de la Nouvelle-Écosse était beaucoup plus importante, au titre des services sociaux, des services de ré-adaptation et des services de prévention. Je croyais que c'était $38.00 . . .

Le président: Il ne s'agit pas de la moyenne pour ce qui est des bénéficiaires, c'est la moyenne par habitant de la province. Ces chiffres tiennent compte de tous les résidents.

M. Crowell: Je croyais que lorsqu'on a envisagé d'inclure les services sociaux dans le Régime d'assistance publique du Canada, la Nouvelle-Écosse figurait à un rang très élevé pour ce qui est des services de prévention et de ré-adaptation.

M. Weatherhead: Vous offrez peut-être ces services, mais selon les statistiques, vos dépenses par habitant sont loin d'être aussi élevées que celles de vos provinces-sœurs. Vous dépensez un peu plus que l'Ontario, mais pas autant que les trois autres provinces de l'Atlantique. Le gouvernement provincial fixe le montant, et le gouvernement fédéral verse une contribution équivalente sous le Régime d'assistance publique du Canada, et si le gouvernement provincial dépense plus, nous devons en faire autant, du moment que des dépenses répondent aux critères généraux. En Ontario, les dépenses moyennes sont moins élevées, parce qu'il y a moins de chômeurs, etc. C'est là qu'il y a les grosses villes, et tout le reste. J'aurais pensé cependant que vous auriez été dans une situation comparable à celle des trois autres provinces de l'Atlantique, et que vous auriez dépensé le même montant au titre des programmes d'assistance publique du Canada.

M. Crowell: Je suppose qu'on a dû répondre à cette question hier, lorsque la province a présenté son mémoire. Je ne le sais pas.

M. Weatherhead: Je crois que les deux autres témoins ont très bien expliqué leur cas. Ils ont besoin de plus d'argent. Ils

[*Text*]

Of course, they were not talking just of CAP, they were talking about health care and other things besides. But a lot of your programs which relate directly are under CAP, if not most of them. Every time your province spends a dollar on those programs, we have to spend a dollar too, but the province has to spend the dollar first. So it would seem to me that under this particular program which you are directly interested in, you have to look back to why the province is not spending that money initially.

The Chairman: I am sorry to question, having come late, but I was interested in a comment Mrs. Traversy made about the political clout of the poor. That is what it was, really. I have maintained this also, but I just wanted it confirmed because this is very important. The constitution is important, jurisdiction is important, but the political process is also extremely important. Are you and people involved in the social field of the opinion that in the political process at the federal level, because of distribution of seats or the way elections are run, that ultimately in the balance low-income people have more political clout at the federal level than they have in the provinces? I do not think it is the case in my province, in New Brunswick. I think in my province, if you made a study of the process and a careful study of the seats, for some reason in the rural seats in New Brunswick over the years there has been a very high turnout of voters, one of the highest, I believe, in the country. So obviously a lot of people vote. Without having made a scientific analysis, I am of the opinion, that in that sense the poor would have more clout at the provincial level in New Brunswick than they would have at the federal level. But maybe the Acadian-anglophone equation makes that different; they are in politics. Are you of that opinion, that at the federal level there is a better way of explaining the political aspirations of the poor?

Mrs. Traversy: I actually was not making that statement. I am sorry if I was misunderstood. Basically what I was trying to say is that I was not doing a federal versus provincial level of government and the impact of the voice of the poor, or low-income people in general, on one level of government vis-à-vis the other. My point was a general one.

In this country, compared with perhaps the United States, we saw the social security review go through a very long, drawn-out review of social programming in this country, at which point there were a lot of recommendations made about CAP and the guaranteed income for low-income people, the working poor and so forth, and those proposals came to a halt in about June of 1976. If you look at some of the analyses of the social security review done by a number of people—one by a student at Harvard University, in the School of Government, analysing the war on poverty in the United Statess versus what happened in Canada about the guaranteed annual income—and from other things I have read, my feeling was that one of the reasons was the political support. It was not there; it was not encouraged. As a result, the decisions about whether money goes to an economic envelope or a social envelope or whatever, those arguments are made in a very different con-

[*Translation*]

ne parlaient pas seulement du Régime d'assistance publique, ils parlaient également des points de santé et d'autres choses. Cependant, beaucoup, sinon la plupart, des programmes que vous offrez relèvent directement du Régime d'assistance publique du Canada. Chaque fois que votre province dépense un dollar, dans le cadre de ces programmes, le gouvernement fédéral doit contribuer un dollar. Cependant, la province doit faire la première contribution. Dans le cadre de ce régime en particulier, qui vous intéresse indirectement, il faudrait voir les raisons pour lesquelles la province n'a pas affecté des sommes plus considérables au départ.

Le président: Excusez-moi de vous interrompre, mais je suis arrivé en retard, et une observation faite par M^me^ Traversy m'a intéressée. Il s'agissait du poids politique des pauvres. Je crois que c'est de cela qu'il s'agissait. J'en ai également parlé, mais je voulais qu'on le confirme, parce que c'est très important. La Constitution et les compétences sont importantes, mais le processus politique l'est également beaucoup. Est-ce que ces gens qui travaillent dans le domaine social estiment que la répartition des sièges, la tenue des élections, etc., accordent plus de poids politique aux gagne-petit au niveau fédéral qu'au niveau provincial? Je ne crois pas que ce soit le cas pour ma province, le Nouveau-Brunswick. Si l'on étudie la carte électorale dans cette province, on se rend compte qu'au fil des années, le pourcentage des électeurs dans les circonscriptions rurales a augmenté pour devenir l'un des plus élevés au pays. Il y a donc beaucoup de gens qui votent. Sans en avoir fait une étude scientifique, j'estime que les pauvres devraient avoir plus de poids au niveau provincial, dans ma province, qu'au niveau fédéral. Cependant, la répartition des Acadiens et des anglophones peut fausser la situation. Croyez-vous qu'on pourrait trouver une meilleure façon d'exprimer les aspirations politiques des pauvres au niveau fédéral?

Mme Traversy: Ce n'est pas vraiment ce que j'ai dit. Je m'excuse si j'ai été mal comprise. Je ne voulais pas faire de comparaison entre les paliers de gouvernement et le poids que pouvaient y avoir les pauvres ou les gagne-petit en général. Je me plaçais d'un point de vue plus général.

Au Canada, par comparaison aux États-Unis, par exemple, la sécurité sociale a fait l'objet d'une longue révision qui a donné lieu à de nombreuses recommandations au sujet du Régime d'assistance publique du Canada, du revenu garanti pour les gagne-petit, des pauvres, etc. On a mis fin à ces propositions en juin 1976. Certaines des analyses du système de sécurité sociale, et en particulier une étude de la lutte contre la pauvreté aux États-Unis et au Canada, effectuée par un étudiant de Harvard, en viennent à la conclusion que la lutte contre la pauvreté n'est pas efficace par manque d'appui politique. Elle ne recevait pas d'encouragement des politiciens. Les décisions portant sur l'allocation des ressources se font donc dans un contexte tout à fait différent. L'enveloppe économique l'emportera souvent sur l'enveloppe sociale, parce que cette dernière ne jouit pas d'un appui positif. Sans vouloir faire une comparaison entre les habitudes du gouvernement provin-

[*Texte*]

text. Without that political clout, a lot of times the social envelope loses out in some regard. Within the social envelope, it is the low income people as opposed to the other social objectives and moneys that are spent by the federal government for social objectives, but I was not making the comparison between the provincial government vis-à-vis the federal level.

• 1210

The Chairman: Well, of course the social affairs envelope has not suffered yet.

Mrs. Traversy: Yet.

The Chairman: If you look over the last five or six years, it has done very well. What I meant by political clout of the poor is not only themselves but maybe in a broader context, and we had a social science professional speak to us in Toronto who made the point that it was easier at the supranational level, the higher authority, to find alliances philosophically and intellectually in the interests of the poor than it could be at the provincial level. He made the point, not on political grounds but on sociological and social grounds, that there were more chances of getting a better social security apparatus if it was done by larger political authority because of the chances of more alliances being built in the political balance.

Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, I want to follow up on a point because the guaranteed annual income has come into this conversation two or three times and there has been some suggestion that there has been even maybe a possible reduction in social spending. I am not trying to support government policies at the moment, that is not my objective, but to try to bring something else in: is not the child tax credit a first efforts to introduce a form of guaranteed annula income? And have you looked at the effect in your own area of the child tax credit and have you attempted to make any comments on the way it is being applied? I read a newspaper article while we were on our road trip that there was some consideration being given to maybe sweetening the pot in this program, I do not know.

As an individual, I do not like the extent to which it is transmitted. It is almost a universal program; it goes into the top 10 per cent of our wage earners in this country. But if you believe in universality, I suppose that is a good thing, but I do see the child tax credit as the thin edge of the wedge, if you like, in bringing in some form of guaranteed annual income. It must of had some effect on your work in this area.

Mrs. Traversy: We actually had not done an analysis on the effect ot the child tax credit. As a municipality we have not looked into that, but I am sure that the Department of National Health and Welfare has. The tax credit program is very young. It was brought out, I believe, in 1978-79, and it was regarded as a very small victory in that direction, you are quite right. It is made available to the working poor as well as

[*Traduction*]

cial et celles du gouvernement fédéral, je constate que dans l'enveloppe sociale, ce sont les couches à revenus modiques sur lesquelles sont axées avant tout les objectifs sociaux du gouvernement fédéral.

Le président: Bien entendu l'enveloppe des affaires sociales n'en a pas encore souffert.

Mme Traversy: Pas encore.

Le président: Depuis 5 ou 6 ans, cette enveloppe s'est maintenue. Quand je parlais de la force politique des pauvres, je ne parlais pas uniquement d'eux mais dans un contexte plus vaste car à Toronto un professionnel de sciences sociales nous a exposé sa théorie et selon lui, il est plus facile à l'échelon supranational, au niveau des plus hautes instances, qu'à l'échelon provincial, pour les pauves de trouver des alliés sur les plans théoriques et intellectuels, si vous voulez. Sa théorie ne se fonde pas sur des hypothèses politiques mais sur des hypothèses sociales et sociologiques et il prétend que tous les services de sécurité sociale seront meilleurs si c'est le pouvoir politique suprême qui s'en occupe car seulement à ce niveau-là les alliances peuvent-elles être nouées, favorisées par l'équilibre politique.

Monsieur Herbert

M. Herbert: Monsieur le président, je voudrais revenir un peu en arrière car à deux ou trois reprises dans la conversation on a parlé d'un revenu annuel garanti et on a même dit que cette mesure pourrait permettre de réduire les dépenses consacrées aux services sociaux. Je ne veux pas ici défendre à tous crins les politiques gouvernementales de l'heure, ce n'est pas mon intention, mais j'essaie de faire valoir quelque chose: est-ce que le crédit d'impôt pour les enfants ne constituerait pas une tentative d'instaurer une forme de revenus annuels garantis? Avez-vous étudié l'incidence du crédit d'impôt pour les enfants dans votre région et avez-vous essayé de faire une analyse critique du fonctionnement du programme? J'ai lu dans les journaux quand nous nous déplaçions à travers le Canada qu'on envisageait de rendre ce programme un peu plus généreux. Je ne sais pas si c'est vrai.

A titre de particulier, son fonctionnement ne me satisfait pas entièrement. C'est un programme presque universel qui atteint même les 10 p. 100 de la population qui gagne le plus au Canada. Peut-être que l'universalité est une bonne chose mais pour moi le crédit d'impôt pour les enfants est un outil précieux qui permet de garantir un certain revenu annuel. Ce programme a certainement eu une incidence dans votre région.

Mme Traversy: Je n'ai pas eu l'occasion d'étudier l'incidence du crédit d'impôt pour les enfants. En tant que municipalité, nous ne nous sommes pas penchés là-dessus mais je suis sûr que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être l'a fait. Les programmes de crédit d'impôt sont des mesures très récentes. On y a eu recours pour la première fois, je pense, en 1978-1979 et à l'époque, on prévoyait déjà que c'était un pas

[*Text*]

people on social assistance because, of course, the working poor are the people at risk as well; they can very easily, depending upon circumstances, fall into the social assistance and require social assistance through the welfare programming.

Mr. Herbert: I see it as having two distinct advantages. First of all, it is a direct intervention by the federal government, which means 100 cents on the dollar which does not require anyone's approval; and the second, and there is only one of my Tory friends here today, is a means by which the federal government could do something without increasing their expenditure levels, and you know what I am talking about here, but it is a means of achieving objectives. My friend here says it is a sleight of hand, and I suppose it is, but it does not matter; if the objective is achieved, that is all that matters.

Thank you.

The Chairman: Thank you very much for your presentation, it was certainly very valuable to us in the preparation of our report.

I would now call on Father Vern Boutilier, Executive Director of the Family Service of Eastern Nova Scotia.

Bonjour, Père Boutilier.

The Reverend Vern Boutilier (Executive Director, Family Service of Eastern Nova Scotia): Bonjour, but you were misled by the name.

• 1215

The Chairman: Not necessarily. This is a bilingual setting and I thought I would test it anyway. If it was Le Boutilier, then it would be French. Where does that name come from, by the way?

Rev. Boutilier: It is a French Huguenot name. It is very common here in Nova Scotia. But obviously there is a bit of a change because it is "Father". It comes from Jersey and Guernsey and they came . . .

The Chairman: A lot of them came to northeastern New Brunswick, you know, with the famous fishing companies. Is that how they came here, too? Is that right? No wonder you are a social service worker. If you only knew what those fishing companies did.

Rev. Boutilier: Mr. Chairman and honourable gentlemen, I first of all want to thank you for the opportunity of appearing before your task force and presenting my views on part of the terms of reference. First, I would like to try to identify the vantage point from which I speak. As part of my propaganda, I have given you my last annual report and you can see how well your federal money is being spent—portions of it, at any rate.

I am representing a private family service agency which is known as Family Services of Eastern Nova Scotia. We provide three categories of service: counselling or therapy to families

[*Translation*]

dans la bonne direction du revenu garanti. Vous avez tout à fait raison à cet égard. Ce programme profite aux gagne-petit comme aux assistés sociaux car il ne faut pas oubliet que les gagne-petit sont eux aussi dans une situation précaire. Ils peuvent très bien du jour au lendemain, par suite d'une malchance devenir eux-mêmes assistés sociaux et avoir besoins des prestations de bien-être.

M. Herbert: Je vois ici deux avantages. D'une part, c'est une intervention directe du gouvernement fédéral ce qui signifie une participation à 100 p. 100 et pour laquelle il n'est point besoin d'obtenir l'approbation de quelqu'un d'autre. D'autre part, même s'il n'y a ici qu'un seul de mes collègues conservateurs, c'est un moyen par lequel le gouvernement fédéral peut réaliser certains objectifs sans augmenter ses dépenses. Mon ami, ici à côté, dit que c'est un tour de passe-passe, et je suppose qu'il a raison. C'est sans importance du moment que l'objectif est atteint.

Merci.

Le président: Merci beaucoup. Votre exposé était très intéressant et nous sera fort utile dans la préparation de notre rapport.

Je demanderai maintenant au Père Vern Boutilier directeur du service familial de l'est de la Nouvelle-Écosse de s'avancer.

Good morning, father Boutilier.

Le révérend Vern Boutilier (directeur, service familial de l'est de la Nouvelle-Écosse): Good morning, je pense que mon nom vous a induit en erreur.

Le président: Pas nécessairement. Nous fonctionnons de façon bilingue, et je voulais simplement essayer. Si votre nom était Le Boutilier, ce serait sûrement français. Quelle est l'origine de votre nom?

M. Boutilier: C'est un nom français Huguenot. C'est un nom très courant en Nouvelle-Écosse. Bien entendu, je n'ai rien d'un Huguenot puisqu'on m'appelle «mon père». Le nom est originaire de Jersey et de Guernsey et ma famille est venue . . .

Le président: Beaucoup de Huguenots se sont établis dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, étant venu avec les célèbres compagnies de pêche. Est-ce dans ces conditions que votre famille est venue s'établir ici? Le cas échéant, je ne m'étonne pas que vous soyiez travailleur social. Si vous saviez ce qu'ont fait ces compagnies de pêche.

M. Boutilier: Monsieur le président, honorables députés, je tiens à vous remercier de me donner l'occasion de comparaître devant le groupe d'étude, pour lui présenter mes opinions au sujet d'une partie de son mandat. Tout d'abord, je tiens à vous dire sous quel angle je me place pour vous parler. A titre de propagande, si vous voulez, je vous ai fait distribuer mon dernier rapport annuel, et vous pourrez constater que l'argent fédéral est bien dépensé chez-nous, une partie de cet argent, en tous cas.

Je représente une agence de services familiaux privée, qui s'appelle services familiaux de l'est de la Nouvelle-Écosse. Nous offrons trois catégories de services: conseils ou thérapie

[*Texte*]

and individuals, family life education and community development programs. We operate from a central office located in Sydney and nine branch offices throughout the seven eastern counties. That is Pictou, Antigonish, Guysborough and all of Cape Breton Island.

To function, we employ 25 social workers, who are trained, all holding professional degrees, and a clerical complement of 11 secretaries/receptionists. We have a central board of directors of 35 people and about three hundred more advisory board members in each of these counties.

Undoubtedly, we represent the clients whom we serve and, as you will see from this particular report, this amounted to eleven thousand people during the past year. Those are people from Cape North to Pictou, in terms of the geography.

We are a provincially approved agency which is viewed as a partner and as an integral component in the provision of the welfare services in the eastern part of the province. To function, we expended last year $800,000: about $460,000 of that came from the province and is cost-shared under CAP, and the other $340,000 is raised by private means by myself.

In fact, I would like to make the point that we are the largest private agency of this kind in the province and I even make the point that we are the largest private agency east of Ottawa. I am glad to know that Mr. Breau is from New Brunswick because normally down here when we make those claims it is east of Montreal. But I have been involved in the social service field for a long time and I know, as a result of the Castonguay commission in Quebec and the adoption of the social service centres as one of the recommendations, that in the social service field, in terms of private agencies, we are truly the largest east of Ottawa. Just a bit of a point.

It is a fact that we are a private agency and we are a significantly large one. That is the vantage point that I think I bring to you as a task force. I suspect, also, that there are probably fewer private submissions than there are public submissions. Just as an aside, the Citizens Service League in Glace Bay had also requested to appear before you but it was not possible. They have prepared a written brief. I have brought it up with me and I have passed it to Mrs. Lever. That is a community development organization that involves about 200 to 250 very active volunteers in the greater Glace Bay area. I would strongly encourage you to read it.

I have reviewed the terms of reference of your task force and I would like to speak only about one—the one that I am primarily concerned about, the Canada Assistance Plan.

CAP is a good plan that works. I believe it comes as close as any piece of legislation has ever come to establishing social assistance and access to welfare services on a human rights basis for the people of Canada. And I further believe this closeness to the human rights provision is reflected to some degree in the preamble of the act, and I quote for you:

[*Traduction*]

pour les familles ou les particuliers, éducation sur la vie de famille, et programmes de développement communautaire. Nous avons un bureau central qui est à Sydney et neuf succursales dans sept comtés de l'est de la province. Il s'agit de Pictou, Antigonish, Guysborough et toute l'Île du Cape-Breton.

Nous employons 25 travailleurs sociaux qui sont diplômés, donc bien formés, et nous avons 11 secrétaires/réceptionnistes à notre service. Nous avons un conseil d'administration central formé de 35 personnes et un conseil consultatif formé de 300 membres dans chacun de ces comtés.

Nul doute que nous représentons les clients que nous servons et vous constaterez à la lecture du rapport que nos clients étaient l'an dernier au nombre de 11,000. Il s'agit de gens qui habitent dans la région qui s'étend entre le Cape-Breton et Pictou.

Notre agence a reçu l'approbation des autorités provinciales, et on nous considère comme une associée, une composante à part entière dans la fourniture de services de bien-être, dans la région est de la province. L'an dernier, notre budget était de $800,000 dont $460,000 environ provenaient de la province et nous avons bénéficié du programme à coûts partagés en vertu du régime d'assistance publique du Canada. Quant aux $340,-000 restants, je les ai obtenus moi-même de sources privées.

En fait, je tiens à dire que nous sommes la plus grosse agence privée du genre dans la province et je pense que nous sommes la plus grosse agence privée à l'est d'Ottawa. Je suis ravi d'entendre dire que M. Breau est du Nouveau-Brunswick, car d'habitude, notre point de référence à nous ici, est Montréal. J'œuvre dans le domaine des services sociaux depuis longtemps et je sais, pour avoir suivi les travaux de la Commission Castonguay au Québec, qui a donné lieu à l'implantation de centres de services sociaux, que nous sommes dans le domaine la plus grosse agence privée, à l'est d'Ottawa. Ce n'est pas rien.

Nous sommes donc une agence privée, d'une assez grande importance. C'est donc une caractéristique originale, qui est peut-être nouvelle pour le groupe d'étude. En effet, je suppose que vous recevez moins de mémoires privés, que de mémoires publics. Soi-dit en passant, la ligue des services aux citoyens de Glace Bay a aussi demandé de comparaître devant vous, mais ce ne sera pas possible. Elle a préparé un mémoire écrit. Je l'ai ici avec moi, et je l'ai confié à M^me^ Lever. Il s'agit d'un organisme de développement communautaire qui réunit entre 200 et 250 bénévoles actifs dans la région de Glace Bay. Je vous invite vive et à le lire.

J'ai revu votre mandat, et je voudrais m'en tenir à un élément, celui qui m'intéresse avant tout, le Régime d'assistance publique du Canada.

Le Régime s'assistance publique du Canada est un bon régime qui fonctionne. Je pense que plus que toute autre loi il réussit à établir un régime d'assistance publique et à donner à la population du Canada accès aux services de bien-être axé sur les droits de la personne. Du reste, je pense que cette caractéristique se retrouve jusqu'à un certain point dans le préambule de la loi que je cite:

[*Text*]

• 1225

> The Parliament of Canada, recognizing that the provision of adequate assistance to and in respect of persons in need, and the prevention and removal of the causes of poverty and dependence on public assistance are the concern of all Canadians.

That is directly from the act. This preamble also goes on to say:

> The Parliament of Canada is desirous of encouraging the further development and extension of assistance and welfare services programs throughout Canada, by sharing more fully with the provinces in the cost thereof.

Briefly summarized, the objectives of the plan, as stated by the Government of Canada at its time of implementation, were to help the provinces do three things: one, to meet the financial need of persons regardless of its cause; two, to provide service which will help people retain or achieve independence insofar as they are capable; and three, to improve standards of public welfare administration. It is my belef that 15 years later, one can truly say that we have come a long way to meeting these objectives as they were originally established.

At the time the act was drafted and passed, it was the intent of the legislators and the drafter to establish social assistance payments and access to welfare services at a minimum level and standard below which no province could go. This means that any Canadian is assured of these services regardless of which province he or she lives in or is required to move to.

If the cost-sharing provisions on assistance and service basis are eliminated from CAP and replaced with either a fiscal arrangement similar to the Established Program Financing Act of 1977 or any block funding basis with limited or no federal control is instituted, I believe then that we can say good-bye to standardized services even at a minimum level across the country. This will mean once again that the have-not provinces have more of a have-not nature.

We do not have the population base that is required to either maintain our present level of service or let it grow and keep pace with the inflationary trends. This is to say nothing about continued improvements or expansion of services which are needed. Ontario, Alberta and B.C. may never have to face this situation because of their high population base with its resultant potential of raising the necessary resources that are required to ensure provision of service at an adequate and a dignified level.

I think one point has to be made. The main thing that a have-not province does not have is sufficient population to raise the necessary resources to provide all of the services and the facilities that are commonly understood as what make up the good Canadian life.

[*Translation*]

> Considérant que le Parlement du Canada, reconnaissant que l'instauration de mesures convenables d'assistance publique pour les personnes nécessiteuses et que la prévention et l'élimination des causes de pauvreté et de dépendance de l'assistance publique intéresse tous les Canadiens . . .

Je vous cite la loi et je poursuis:

> . . . désire encourager l'amélioration et l'élargissement des régimes d'assistance publique et des services de bien-être social dans tout le Canada en partageant dans la plus large mesure avec les provinces les frais de ces programmes.

Ainsi, en bref, les objectifs du régime, tels que précisés par le gouvernement du Canada, au moment de l'instauration, du régime, visaient à aider les provinces à trois égards. D'une part, à répondre aux besoins matériels des gens quelle qu'en soit la cause, deuxièmement, à offrir des services qui aideraient la population à demeurer indépendante dans la mesure du possible; et troisièmement, à améliorer la qualité de l'administration du bien-être social. Je suis convaincu que quinze ans plus tard, on ne peut que constater que nous avons beaucoup avancé dans l'atteinte des objectifs établis au départ.

Au moment où la loi a été rédigée et adoptée, les législateurs avaient les rédacteurs voulaient établir des prestations d'assistance sociale et offrir des services de bien-être social d'une certaine qualité en fixant des normes minimales qui ne seraient sacrifiées dans aucune province. Cela signifie que tous les canadiens se voient garantir des services quelle que soit la province d'origine ou de résidence.

Si les dispositions sur le partage des coûts sont éliminées du régime d'assistance publique du Canada et remplacées par des accords fiscaux semblables à ceux qui sont prévus dans la loi de 1977 sur le financement des programmes établis ou par un régime de financement global avec ou sans contrôle fédéral, j'estime que nous sacrifierons ainsi les services normalisés, même les plus rudimentaires, au pays. Cela accentuera la pauvreté des provinces moins bien nanties.

En effet, nous n'avons pas une situation démographique qui permette de justifier le maintien du niveau actuel des services, encore moins de l'augmenter ou de rattraper les augmentations dues à l'inflation. On peut donc oublier tout de suite toute amélioration au développement nécessaire des services. L'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique ne seront jamais dans une telle situation car leur population éant élevée, elles auront toujours le potentiel nécessaire pour obtenir les ressources qu'exige la prestation de services adéquats et d'un certain niveau.

Je tiens à dire une chose. Les provinces moins bien nanties souffrent d'une lacune, et elle est démographique. En effet, elles n'ont pas ce sur quoi se fonder pour obtenir les ressources nécessaires permettant d'offrir les services à tous, et toutes les installations qui sont élémentaires quand on parle du niveau de vie canadien.

[*Texte*]

The present cost-sharing provisions of CAP, on an established program basis, I believe, do provide the possibility of achieving this standardized level of access to the good Canadian life in the areas of financial assistance and welfare services and it should not be replaced by a mechanism or arrangement that runs the real risk of eliminating this potential. This is the main point that I want to make with the task force. We like what we have and it works, so please do not replace it with something that is inferior to what we already have.

As support for this main point, I would like to highlight two issues or concerns as I see them, and it is not only me, it is the whole group that I represent.

• 1230

We are living in an age, and at a point in time, when people are rapidly moving to the right wing, and selling concern for welfare and social services is not a popular issue, either in the capital P political sense or in the small p political sense of the word. If the cost-sharing provisions of CAP are replaced by block funding that comes to general revenue, without adequate controls to ensure that it is used for what it was intended, and at the level for which it was intended, we are feeding, I believe, the right-wing dimension of society and this shift is at the expense of the rights, the dignity and the brotherly concern of our fellow man. I strongly urge you to consider this point in your recommendations to government.

The last issue I would like to raise is that regardless of what political party constitutes the government of the day, the normal tendency will be, and is, to siphon off some of the income that comes to general revenue for short term political gain, because all governments in power want to stay in power, and there is a tendency to support the fallacious principle that the end justifies the means, regardless of the human, the personal, or the social cost.

That is the end of the sermon part of the presentation I am making, but I trust that it is not the end of the consideration of the point that I am trying to make with you.

I intended to conclude, for I know you are running against time, but I want to make two comments to Mr. Herbert—who is not here—and to Mr. Weatherhead which come from the previous questioning. I was aware that Nova Scotia's per capita expenditure is much lower and I think it is a scandal, but you were not given any answers. I may not have the answers as to why, but I have some thoughts on the matter.

I think one of the points is that, even though it is a 50-cent dollar, it is damn hard to raise that 50-cent dollar, especially if you have a tendency on the part of any government—because that condition existed under the Liberals as well as the Tories, so I am not knocking any one party—to be right wing. That is in support of my principle.

I had a third dimension of that. It comes back to what Mr. Herbert was saying, should we consider an arrangement whereby there was a higher proportion for the poorer provinces and payment in a lesser proportion for the richer? I would like

[*Traduction*]

Les dispositions sur le partage des coûts prévues actuellement dans le régime d'assistance publique du Canada, offrent la possibilité d'un accès normalisé au niveau de vie canadien moyen pour ce qui est des services de bien-être social et d'aide financière. On ne devrait donc pas les remplacer par un mécanisme ou des accords qui supprimeraient cet état de chose. C'est la chose la plus importante que je tiens à souligner ici aujourd'hui. Nous aimons le régime actuel et il fonctionne bien. Ne le remplacez pas par un régime de qualité inférieure à ce que nous avons déjà.

Pour illustrer ce que j'ai dit, j'aimerais vous citer deux questions ou préoccupations, telles que je les vois et je le fais non seulement en mon nom personnel mais au nom de tout le groupe que je représente.

Nous vivons à une époque de notre histoire où les gens penchent de plus en plus vers la droite, et l'assistance sociale et les services sociaux sont des questions bien peu populaires aussi bien au niveau de l'idéologie que de la pratique politique. Si les dispositions à frais partagés du R.A.P.C. sont remplacées par le financement global en l'absence de contrôle adéquat qui assure que ces fonds sont utilisés à bon escient, et dans la proportion voulue, nous alimenterons ce mouvement de droite au détriment des droits et de la dignité de nos concitoyens. Je vous prie instamment de tenir compte de cet aspect dans vos recommandations au gouvernement.

Finalement, quel que soit le parti politique au pouvoir, il sera porté normalement, et l'est, à canaliser certaines de ses recettes générales vers des fins politiques à court terme, car tout gouvernement au pouvoir souhaite conserver ce pouvoir, et l'on a tendance à croire, à tort, que la fin justifie les moyens, quels qu'en soient les conséquences humaines, individuelles ou sociales.

Je terminerai ici mon sermon, mais j'espère que vous ne mettrez pas fin pour autant à la considération de ces arguments.

Je voulais conclure, car je sais que nous manquons de temps, mais je voudrais faire deux observations pour la gouverne de M. Herbert, qui n'est pas ici, et de M. Weatherhead, qui découlent de questions précédentes. Je savais que les dépenses de la Nouvelle-Écosse par habitant étaient bien inférieures et je crois que c'est un scandale, mais on ne vous a donné aucune réponse. Je ne puis peut-être pas vous dire pourquoi, mais j'ai quelques idées là-dessus.

Premièrement, même s'il s'agit de ne trouver que la moitié des fonds, c'est bien difficile, surtout que tout gouvernement . . . car cela existait tout aussi bien sous les libéraux que sous les conservateurs, je n'attaque personne . . . a tendance à être de droite. Ceci vient étayer le principe que je formulais.

Il y a un troisième aspect. Cela se rapporte à ce que disait M. Herbert, à savoir: devrions-nous envisager d'accroître la part des provinces les plus pauvres et de diminuer celle des plus riches? Je voudrais attirer votre attention sur un mémoire

[*Text*]

to draw your attention to a brief that was presented to the federal level to National Health and Welfare, back, if my memory serves me correctly, under Allan Sullivan's regime as Minister of Social Services in the province, in which we made a strong case for a change from the 50-50 ratio of the cost sharing. He made it on a premise similar to what I just made there, that you do not really have a sufficient population base to raise enough of the 50-cent dollars. Also, he made the other point, that there might be a higher proportion of people depending upon social assistance, because of our employment and our poor economic situation, than you would have in other particular places. I just draw your attention to that, it was presented back—I do not know—six years ago, prior to the consideration that was given to the new social services act that went down the drain. Thank you very much.

The Vice-Chairman: Thank you very much for your presentation. It is excellent. I have one or two questions, then I am sure my colleagues will have a couple of questions.

Why do you talk about population in terms of size? Is not the problem population in terms of affluence? How did size have anything to do with it? Obviously, the smaller the population, the fewer potential welfare recipients, or social service recipients, you have too.

• 1235

Rev. Boutilier: My belief, or at least the assumption under which I am functioning or operating, is that if you have a larger population, you have the potential of raising a lot more money; you also have the potential of having a smaller proportion of persons who are going to be involved in expending in the social service. You might have the possibility of a smaller proportion but you have the chance to raise a lot more money; but if you have only a few people, it is different. I am a priest as well as a social worker. I work in a small parish and I want to provide a lot of services. I have a better chance of doing it if I am in a larger parish to grab more money from a larger number of people. That is the premise under which I am making that point. It may be wrong.

The Vice-Chairman: So you are saying that a city like Toronto, even though it may have the same proportion of people in the poverty stream as perhaps your area, has, it does not have near as great a problem.

Rev. Boutilier: I do not think it would have the same proportion because Ontario does not have the kind of unemployment rates that we live with in Cape Breton and other parts of the province.

The Vice-Chairman: What I am saying is that there may be problems there, but why is it that the size of the parish alone, so to speak, gives you more dollars per capita than the smaller parish?

Rev. Boutilier: It does not give me more dollars per capita, but it gives me more dollars. The per capita is a statistic. The dollars are what count. If I have a larger number of people to raise money from, I am going to raise more money and probably spend it for the benefit of the poor.

[*Translation*]

qui a été présenté au ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social lorsque, sauf erreur, Allan Sullivan était ministre des Services sociaux de la province. Nous y demandions instamment des modifications au partage à 50-50. Comme je le disais ici, il se fondait sur le fait que la province ne compte pas assez d'habitants pour recueillir l'autre moitié des fonds. Par ailleurs, il signalait également qu'un plus grand pourcentage de la population dépend ici de l'assistance sociale à cause de notre haut taux de chômage et de la conjoncture économique précaire. J'attire simplement votre attention sur ce mémoire qui a été présenté il y a six ans, je crois, avant qu'on ne présente une nouvelle Loi sur les services sociaux, qui a été abandonnée par la suite. Merci beaucoup.

Le vice-président: Je vous remercie beaucoup de cet excellent exposé. J'ai une ou deux questions à poser, et je suis sûr qu'ensuite mes collègues en auront également.

Pourquoi parlez-vous du chiffre de la population? Le problème ne découle-t-il pas plutôt du revenu de la population? Évidemment, s'il y a moins d'habitants, il y aura également moins de candidats à l'assistance sociale ou aux services sociaux.

M. Boutilier: D'après moi, si la population était plus importante, il est possible de percevoir beaucoup plus d'argent. Il est également possible qu'un plus petit pourcentage ait recours aux services sociaux. Toutefois, vous pouvez recueillir beaucoup plus de fonds, mais si vous n'aviez que quelques personnes, c'est différent. Je suis un prêtre tout aussi bien qu'un travailleur social. Je travaille dans une petite paroisse et je veux y offrir beaucoup de services. Il serait plus facile, si j'étais à la tête d'une grande paroisse, de recueillir plus de fonds d'un plus grand nombre de personnes. C'est l'hypothèse sur laquelle je me fonde. J'ai peut-être tort.

Le vice-président: Vous voulez donc dire qu'une ville comme Toronto, même si elle avait le même pourcentage de gens défavorisés que votre région, aurait beaucoup moins de difficultés.

M. Boutilier: Je ne crois pas qu'il y aurait le même pourcentage car l'Ontario ne connaît pas un taux de chômage aussi élevé qu'au Cap-Breton et ailleurs dans la province.

Le vice-président: Il peut y avoir des difficultés, mais pourquoi recevriez-vous plus d'argent par habitant dans une grande paroisse que dans une petite?

M. Boutilier: Cela ne me donne pas plus d'argent par habitant, tout simplement plus d'argent. Le montant par habitant n'est qu'une statistique, seul le montant global compte. Si le nombre de contribuables était plus important, j'obtiendrais plus d'argent et je pourrais le dépenser au profit des pauvres.

[*Texte*]

The Vice-Chairman: Presumably, if you have a large number of people, you would have a large number of poor.

Rev. Boutilier: I am talking about basic level service here, as Mr. Weatherhead is identifying that we are spending a shameful amount in relationship to the rest of the country.

The Vice-Chairman: Would that have something to do with the municipal welfare delivery system in this province, as in Ontario? It seems that hath Ontario and Nova Scotia are heavily involved in short term social assistance being delivered on a local basis.

Rev. Boutilier: I had not thought of this but when the statistics were quoted showing New Brunswick as significantly higher, I recalled that, a few years back, New Brunswick had a system similar to ours. I remember that the municipal level was involved, and I forget who or when but there was some significant change about taking out the municipal level and going all provincial.

The Vice-Chairman: The social service workers speaking to me in Toronto indicated that they were comparing their social service investigation to the kind done provincially; long-term social assistance is done provincially, and short-term social assistance is done municipally. But they felt that the municipal people were much more efficient than the provincial people in that the former tend to be closer to the parish pump. The local alderman seemed to know what he was doing a bit, and was able to get at it quite easily and get people back working sooner, and so on.

Rev. Boutilier: Some politicians use the municipal level to begin to train for involvement in the political process, and go on to the provincial and federal levels; but some others have no aspirations and maybe do not have the potential. What could be in theory a support because they are closer to the people in fact could he a real millstone around your neck in the form of small time, right wing, "right" way of thinking. What I am trying to get at in the thinking that say that the reason why you are poor is because you are no damn good, or your family was no good, and that is known at the municipal level. You may not have that in Toronto, but you sure do have it in a small . . . what do we have here? Sixty-three municipal units, I think, or 66 across the province? At the municipal level a lot of people know a lot of other people—even in big Halifax.

• 1240

The Vice-Chairman: Mr. Weatherhead. Mr. Blaikie, then.

Mr. Blaikie: I have a few questions I would like to ask about the Canada Assistance Plan and the support that you expressed for it, particularly your expression of support for it as it pertains to the maintenance of national standards, because it seems to me that the Canada Assistance Plan has only a few mandatory standards in it. In fact, they are more apparent than real, that is to say, all the standards are are that the province has to provide assistance to anyone in need, and that there must be an appeal system, et cetera. But it is the province that decides what is need and what constitutes an

[*Traduction*]

Le vice-président: Mais, s'il y a beaucoup d'habitants, il y a probablement également beaucoup de pauvres.

M. Boutilier: Je parle des services de base auxquels nous consacrons un montant minuscule par rapport au reste du pays, comme le dit M. Weatherhead.

Le vice-président: Est-ce que cela découle du fait que les municipalités sont responsables de l'assistance sociale, comme en Ontario? Il me semble qu'en Ontario et en Nouvelle-Écosse, l'on offre beaucoup d'assistance sociale à court terme à l'échelon local.

M. Boutilier: Je n'y avais pas songé, mais lorsque l'on a montré des chiffres nous indiquant que le Nouveau-Brunswick y consacrait beaucoup plus, je me suis souvenu qu'il y a quelques années, le Nouveau-Brunswick avait un système semblable au nôtre. Je me souviens que les municipalités y participaient, et l'on a radicalement modifié le système en le confiant entièrement au niveau provincial.

Le vice-président: Les travailleurs sociaux auxquels j'ai parlé à Toronto m'ont dit qu'il comparaient leurs services sociaux à ceux offerts par la province. L'assistance sociale à long terme incombe à la province; l'assistance à court terme, aux municipalités. Ils estimaient que les gens de la municpalité étaient beaucoup plus efficaces que ceux de la province car ils étaient beaucoup plus près des gens. L'échevin est plus au courant de ce qui se passe et peut retourner les gens au travail plus rapidement, etc..

M. Boutilier: Certains hommes politiques acquièrent leur formation au niveau municipal pour passer ensuite aux niveaux provincial et fédéral, mais d'autres n'ont pas de telles ambitions et n'ont peut-être pas non plus le potentiel. Ceux qui peuvent, en théorie, n'offrir qu'un appui, parce qu'ils sont plus près des gens, pourraient se révéler en fait un obstacle à cause de cette idéologie de droite. Je veux en venir au fait que certaines personnes pensent que les pauvres n'ont que ce qu'ils méritent, qu'ils sont pauvres parce qu'ils ne valent rien ou que leur famille ne valait rien, et c'est ce qui se passe au niveau municipal. Tel n'est peut-être pas le cas à Toronto, mais cela existe certainement dans les petites . . . Il y a 63 ou 66 municipalités dans la province. Dans les villes, tout le monde se connaît plus au moins, même dans le grand Halifax.

Le vice-président: Monsieur Weatherhead. Monsieur Blaikie alors.

M. Blaikie: Je voudrais vous poser quelques questions au sujet de l'appui que vous avez exprimé à l'égard du régime d'assistance publique du Canada, et surtout quand au maintien de normes nationales, car il me semble que ce régime ne compte que quelques normes obligatoires. En fait, elles sont plus illusoires que réelles, car en fait on stipule simplement que la province doit offrir de l'aide à toute personne nécessiteuse, qu'il doit y avoir des possibilités de faire appel, etc. Toutefois, c'est la province qui définie le terme «nécessiteux» et qui décide du système d'appel, et c'est pourquoi ces dispositions n'ont pas été très efficaces.

[*Text*]

appeal system, so these provisions have not proven to be very effective.

Further, we heard from the Legal Aid Lawyers' Association in Winnipeg to the effect that, as it turns out, no citizen can really get standing in court to contest the interpretation of the Canada Assistance Plan, because the courts will only give standing to contest provincial statutes concerning social assistance and services.

So CAP turns out not to be fulfilling the objective of providing uniformity of services across the country. It does not seem to have been particularly helpful to the poor in the provinces of greatest need, particularly when you find a province that has the worst of possible combinations, that is to say, it has the kind of right-wing perceptions that you have spoken about and is poor. If you have a poor province and a government that does not have those perceptions you have a better chance, but down here in the Maritimes you seem always to be getting the double combination—that is to say, you are have-not provinces and you have governments that have a particular view of poverty that does not lend itself to the full utilization of programs like the Canada Assistance Plan.

Why, then, is there this almost unqualified expression of support for the Canada Assistance Plan—not just by you but by other social agencies—when it lends itself to this sort of provincial determination of what the level of social services will be, as opposed to national determination? What is the reason for that? Is it just a sort of straight fear that whatever changes might be made might turn out to be even worse?

Rev. Boutilier: There can be some subscription to "the devil you know is better than the devil you do not know." However, looking at Nova Scotia, it was only in 1958 that the Elizabethan poor-laws were repealed, and it was back in 1967 or 1966 when we got our provincial Social Assistance Act. But the period between 1958 to 1966 was not significantly better than was the period prior to 1958. The assistance level of payments, and the accessibility to them with the appeal procedure, has become significant. You will notice that I use the term in my support of the CAP that it has the "potential". I am not naive, and I am very much aware of the issue that Mr. Weatherhead has raised, that we are not taking advantage, but it has more potential than there would be if you put money into general revenue with no control and no strings. You might get the provinces to agree that we will continue to spend the same amount, but inflationary trends will have the effect of reducing it. Certainly, in that kind of attitude, we will not get an opportunity to increase it. It is bad enough trying to get an increase in expenditure when it is only a fifty-cent dollar, but if it is a whole dollar that is coming out of treasury, even though it came from you in a block fund. . . . I do not know whether I am answering you, but those are my thoughts.

Mr. Blaikie: I was not suggesting a move to block funding in social services, I was just trying to get at the root of the support for the existing plan. I mean, it does have a great many advantages as well, insofar as it enables those provinces to respond to the fluctuations in need for social assistance that come about as a result of seasonal employment factors which

[*Translation*]

De plus, l'Association des avocats de l'aide juridique de Winnipeg nous a dit qu'en fait personne ne peut s'adresser à un tribunal pour contester l'interprétation du régime d'assistance publique du Canada car les tribunaux n'entendent que les griefs à l'égard de lois provinciales sur l'assistance et les services sociaux.

Ce régime n'assure donc pas l'uniformité des services dans l'ensemble du pays. Il ne semble pas avoir été particulièrement utile aux pauvres des provinces où les besoins sont les plus grands, surtout dans une province qui se trouve dans la pire situation, à savoir un gouvernement de droite et une population pauvre. Si la province est pauvre et que le gouvernement n'a pas une telle idéologie, on peut mieux s'en tirer, mais il semble qu'ici dans les Maritimes, on ait toujours cette combinaison, c'est-à-dire des provinces défavorisées dont les gouvernements perçoivent la pauvreté d'une façon qui ne se prête pas à la pleine utilisation de programmes comme le régime d'assistance publique du Canada.

Pourquoi alors appuie-t-on sans réserve le régime d'assistance publique du Canada, non seulement vous mais d'autres organismes sociaux également, alors que c'est la province qui détermine le niveau des services sociaux plutôt que le gouvernement fédéral? Qu'elle en est la raison? Craint-on simplement que toute modification ne fasse qu'empirer la situation?

M. Boutilier: On pense peut-être qu'un danger qu'on connaît vaut mieux qu'un danger qu'on ne connaît pas. Toutefois, dans le cas de la Nouvelle-Écosse, ce n'est qu'en 1958 qu'on a abrogé les lois sur l'assistance publique datant de l'époque élizabéthaine, et c'est en 1967 ou 1966 qu'on a adopté la Loi provinciale sur l'assistance sociale. Mais la période de 1958 à 1966 n'était pas meilleure que celle avant 1958. Le niveau des paiements d'assistance et l'accessibilité, avec la procédure d'appel, ont pris de l'importance. Vous remarquerez qu'en exprimant mon appui à l'égard de ce régime j'ai dit qu'il avait le potentiel. Je ne suis pas naif, et je suis bien conscient, comme le dit M. Weatherhead, que nous n'en profitons pas pleinement. Toutefois, il offre plus de possibilités qu'un régime où tous les fonds seraient versés aux recettes générales sans contrôle et sans condition. Il se peut que les provinces conviennent de continuer à dépenser le même montant, mais l'inflation aura pour effet de les réduire. Il est certain, étant donné cette attitude, que nous n'aurons pas l'occasion de les augmenter. Il est déjà assez difficile d'obtenir une augmentation des dépenses alors que la province n'en assume que la moitié, imaginez la situation s'il s'agit d'un plein montant, même s'il provient en partie du financement global . . . j'ignore si j'ai répondu à votre question, mais c'est là mon opinion.

M. Blaikie: Je ne proposais pas que l'on adopte le financement global à l'égard des services sociaux, je tentais de savoir pourquoi vos appuyez le régime actuel. Il comporte également de grands avantages car il permet aux provinces de répondre aux fluctuations découlant de l'emploi saisonnier qui, je suppose, est un facteur particulièrement important dans les Mari-

[*Texte*]

are, I take it, particularly important in the Maritimes. I just wanted to get, as I say, to the root of your support.

I wanted to ask a question of you, a bit unrelated, but it is my understanding that there may have been a repeal of some of the Elizabethan poor laws in Nova Scotia. I understand that some of them are still around, to the effect, for instance, that women are still perceived to be the property of the municipality that their husband was born in or lives in or something like that, and if they do not have a husband, well then they belong to the municipality that their father was born in. These kinds of laws are still on the books, am I correct in that?

Rev. Boutilier: Well, you recognize that I do not have as much familiarity with women as some of the other men. I do not really know. I am not aware of that. I was really trying to be funny.

Mr. Blaikie: I was down here last year and I did meet with some women's groups who informed me that this is still the case. This makes for a lot of difficulty in terms of the provision of social assistance because municipalities are forever trying to figure out who owns the women who are applying for social assistance. In that respect, then, I would think there are still some sort of great cultural leaps to be made here in Nova Scotia.

The Vice-Chairman: Mr. Herbert, do you have any questions?

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Chairman. I think, Father Boutilier, you were here when I was suggesting as alternative approach to CAP and I wondered if you might like to comment.

Rev. Boutilier: I did comment but I will repeat what I said.

I would subscribe to that particular concept of a greater share under CAP for the poorer provinces and a lesser amount for the richer ones. I drew the attention of the task force to a brief that was presented, I think by Allan Sullivan when he was Minister of Social Service here about six, eight years ago, in which the arguments he made in the brief are essentially the ones you have implied in your questioning. It is a fairly large document, and I think by asking John Angus MacKenzie, the deputy minister, it can be brought to you and you can become acquainted with it.

Mr. Herbert: I should, then, put on the record because the meeting yesterday with the Minister of Finance in Nova Scotia was not a public meeting, if, incidentally, Mr. Vice-Chairman, I can digress a moment, I do not think we have yet passed a motion . . .

The Vice-Chairman: I think you are right, I think we have to do that today.

Mr. Herbert: . . . to append the brief of the Minister of Finance to our minutes. It is something we should do, and I will make the motion right now.

I move that the brief submitted to this committee by the Minister of Finance of the Province of Nova Scotia be appended to the Minutes of Proceedings and Evidence of today's meeting.

Motion agreed to.

[*Traduction*]

times. Je voulais simplement connaître les cause de votre appui.

Je voulais vous poser une autre question, peut-être en dehors du sujet, mais je crois qu'on a abrogé certaines lois élizabéthaines sur l'assistance publique en Nouvelle-Écosse. Je pense qu'il en reste quelques-unes, vue que, par exemple, les femmes sont toujours perçues comme étant la propriété de la municipalité où leur mari est né, réside ou quelque chose du genre. Si elles se sont pas mariées, elles appartiennent alors à la municipalité où leur père est né. Ce genre de loi existe toujours, n'est-ce pas?

M. Boutilier: Vous comprendrez que je ne connais pas aussi bien que d'autres hommes la situation des femmes. Je l'ignore. Je ne suis pas au courant. Je plaisantais.

M. Blaikie: L'an dernier, j'ai rencontré ici des groupes de femmes qui m'ont dit que tel était toujours le cas. Cela rend bien difficile la prestation d'assistance sociale car les municipalités ne cessent de tenter de déterminer qui est responsable des femmes qui demandent de l'assistance sociale. A cet égard je suppose qu'il reste bien des progrès à accomplir en Nouvelle-Écosse.

Le vice-président: Monsieur Herbert, avez-vous des questions?

M. Herbert: Merci, monsieur le président. Père Boutilier, je crois que vous étiez ici lorsque j'ai proposé une autre démarche dans le cadre du RAPC. Auriez-vous des observations à faire là-dessus?

M. Boutilier: J'en ai déjà fait, mais je puis les répéter.

J'accepterais l'idée d'offrir une plus grande part aux provinces les plus pauvres et une part moindre aux plus riches dans le cadre du RAPC. J'ai attiré l'attention du groupe de travail sur un mémoire qui a été présenté par Allan Sullivan lorsqu'il était ministre des Services sociaux il y a environ six ou huit ans, je crois. Les arguments qu'il y invoquait sont fort semblables aux vôtres. Il s'agit d'un document assez long, et je crois que vous pourriez en demander un exemplaire à John Angus MacKenzie, le sous-ministre.

M. Herbert: Je devrais donc signaler, étant donné que notre réunion d'hier en compagnie du ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse n'était pas publique, si vous me le permettez, monsieur le vice-président, je ne crois pas que nous ayons adopté de motion . . .

Le vice-président: Vous avez raison, il faut le faire aujourd'hui.

M. Herbert: . . . en vue d'annexer le mémoire du ministre des Finances à notre compte rendu. Nous devrions le faire, et je propose cette motion dès maintenant.

Je propose que le mémoire présenté au Comité par le ministre des Finances de la province de la Nouvelle-Écosse soit annexé au compte rendu de la réunion d'aujourd'hui.

La motion est adoptée.

[*Text*]

Mr. Herbert: In discussing with Mr. MacKenzie yesterday, and I am intending to continue those discussions; in fact, after the meeting I spoke with him briefly and he told me of the joint presentation in 1969, and he also spoke of the presentation which Nova Scotia made to the then Minister of National Health and Welfare, Mr. Marc Lalonde, in 1975. Frankly, I was not aware of either of those two presentations, and it would certainly be my intention to get copies and to review them. I am looking forward to finding out what they had to suggest then so that we can maybe adapt it to 1981 conditions.

Thank you.

• 1245

The Vice-Chairman: Are there any further questions? Thank you, Father Boutilier, for coming to us. Your excellent brief will bring to us another couple of insights into how we might approach this when we finally draft our report.

Rev. Boutilier: Thank you very much.

The Vice-Chairman: The meeting stands adjourned until 1.30 p.m. in this room.

AFTERNOON SITTING

• 1330

The Chairman: We are continuing our deliberations this afternoon. We now have before us representatives of the Association of Atlantic Universities, Dr. John Keyston, Executive Director, and Dr. Meincke, the chairman of the association, whom we have already met in Charlottetown and in Ottawa. Dr. Meincke, I believe you will speak for the group? There will be an audio-visual presentation but you will make a submission also? Or do you want to read this, or summarize it?

Mr. P. M. Meincke (Chairman, Association of Atlantic Universities): We wish, Mr. Chairman, if we may, to make one or two very brief points from the submission and then open the floor to questions.

The Chairman: Is it agreed then, gentlemen, that we will append this submission to today's proceedings?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: So it is on the official record anyway. Could I ask you to introduce your colleagues who are here with you and then proceed?

Mr. Meincke: Thank you very much, Mr. Chairman. You have already introduced Dr. Keyston. We have Professor W. A. MacKay, who is the President of Dalhousie University; Dr. Fulton, President of Mount St. Vincent; Dr. MacLean, President of Mount Allison; and Dr. Ken Ozman, President of Saint Mary's University. We have, in addition, three people: Dr. J. P. Atherton, Vice-President of King's College; Dr. L. Jaeger, Assistant to the President, Technical University of Nova Scotia—because neither of those presidents could be with us today; and Mr. E. Aitken, Executive Assistant to the President of the Atlantic School of Theology—and Ross

[*Translation*]

M. Herbert: Lors de notre entretien avec M. MacKenzie hier, et j'ai l'intention de le poursuivre, en fait, après la réunion, je lui ai parlé brièvement et il m'a parlé de la présentation faite en 1969 et de celle faite par la Nouvelle-Écosse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'alors, M. Marc Lalonde, en 1975. Franchement, je n'étais au courant de ni l'une ni l'autre, et j'ai certes l'intention d'en obtenir des exemplaires. Je suis impatient de voir ce qu'il proposait alors, afin que nous puissions peut-être l'adapter aux conditions de 1981.

Merci.

Le vice-président: Y a-t-il d'autres questions? Je vous remercie, père Boutilier, d'être venu aujourd'hui. Votre excellent mémoire nous donnera d'autres idées quant à la façon d'aborder cette question lorsque nous rédigerons notre rapport.

M. Boutilier: Merci beaucoup.

Le vice-président: La séance est levée jusqu'à 13 h 30 dans la même pièce.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Nous reprenons nos délibérations cet après-midi. Nous avons le plaisir d'accueillir des représentants de l'Association des universités des provinces de l'Atlantique, M. John Keyston, directeur exécutif, ainsi que M. Meincke, président; nous les avons déjà rencontrés à Charlottetown et Ottawa. Monsieur Meincke, je pense que c'est vous qui parlez au nom de la délégation? Vous voulez faire une présentation visuelle et soumettre un mémoire? Vous voulez simplement le lire ou le résumer?

M. P. M. Meincke (président de l'Association des universités des provinces de l'Atlantique): Nous voudrions, si vous le prermettez monsieur le président, mettre en lumière brièvement un ou deux points du mémoire avant de répondre aux questions.

Le président: Nous allons donc annexer le mémoire en entier aux délibérations d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

Le président: Ainsi, il figurera dans le procès-verbal. Puis-je vous demander de présenter les membres de votre délégation avant d'y aller avec votre exposé?

M. Meincke: Certainement, monsieur le président. Vous avez déjà mentionné M. Keyston. Il y a aussi le professeur W. A. MacKay, président de l'Université Dalhousie: M. Fulton, président de Mount St. Vincent; M. MacLean, président de Mount Allison, ainsi que M. Ken Ozman, président de l'Université Saint-Mary. Nous avons également M. J. P. Atherton, vice-président de King's College, M. L. Jaeger, adjoint au président de l'Université des sciences techniques en Nouvelle-Écosse, les présidents de ces institutions ne pouvaient être des nôtres aujourd'hui, et M. E. Aitken, adjoint administratif au président de l'École théologique de la région de l'Atlantique.

[*Texte*]

Hatton sends his apologies, because he became ill and could not attend today. If there are any questions with respect to those universities, we would appreciate their ability to answer them in specific detail.

Mr. Herbert: Excuse me for interrupting you, but I think we should make it clear that we have received four briefs from the group and they should all be appended—to make sure that there is no misunderstanding in the record.

The Chairman: From Mount Saint Vincent University?

Mr. Herbert: Mount Saint Vincent, Saint Mary's and Dalhousie University . . .

The Chairman: Is it your wish that they all be appended?

Mr. Herbert: . . . because their representatives are here before us as witnesses.

The Chairman: Do the representatives of Dalhousie, Mount Saint Vincent and Saint Mary's wish to have their submissions appended? It is agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Thank you.

Mr. Meincke: The main point that I would like to make, Mr. Chairman, and I will speak only briefly, is concerning the question of the financial impact. Then I would like, if it is agreeable, to ask Dr. MacKay, who is the incoming President of the AAU, to speak to the federal role for a few moments. Again, I think it would be most useful if we tried to keep our comments as brief as possible in order to answer your questions, because this is what we would like to try to do.

What I have tried to do in this slide, this overhead view, is just indicate to you the particular situation of the Maritime universities. Unfortunately, as I mentioned in the brief, we did not have all of the data available for the Atlantic universities—for Memorial, in Newfoundland—so I have taken only the Maritime institutions, but I think you can take it as read that the general trust of what I am about to say applies to Newfoundland as well.

What we have plotted here are: the basic tax points, in blue, and you can see that they have increased something like 31.7 per cent since the introduction of the Established Programs Financing Act; the cash transfers, in green, sitting on top of that, and the total has increased about 48.5 per cent, because the cash transfers themselves have increased something like 61.1 per cent over the past three years; the grants from the Maritime Provinces Higher Education Commission, which, I must make clear, do not represent all of the expenditures of these three provinces on post secondary education. There are some community colleges which are not under the rubric of the Maritime Provinces Higher Education Commission. The hardest figures we were able to obtain are shown in red dots. This red dot is, in fact, the grants that have been recommended and approved for 1981-82. These two crosses represent the projected forecasts of the MPHEC and their financial plan for 1981-82.

[*Traduction*]

M. Ross Hatton s'excuse mais il a été retenu par la maladie aujourd'hui. S'il y a des questions au sujet de ces universités, ces messieurs pourront donner des détails.

M. Herbert: Je m'excuse de vous interrompre, mais je voudrais rappeler au président que nous avons reçu quatre mémoires de ce groupe et qu'ils devraient tous être annexés de façon à éviter tout malentendu dans les procès-verbaux.

Le président: De l'Université Mount Saint-Vincent?

M. Herbert: De Mount Saint-Vincent, de Saint-Mary et de Dalhousie . . .

Le président: Désirez-vous qu'ils soient annexés aux procès-verbaux?

M. Herbert: . . . leurs représentants sont ici aujourd'hui comme témoins.

Le président: Ils souhaitent eux-mêmes que leurs mémoires soient annexés? D'accord?

Des voix: D'Accord.

Le président: Merci.

M. Meincke: Je voudrais parler surtout des répercussions financières, si vous le permettez, monsieur le président. Ensuite, j'inviterais M. MacKay qui est le futur président de l'Association des universités des provinces atlantiques (AAU), à parler brièvement du rôle du gouvernement fédéral comme tel. Je répète que nous voulons parler le plus brièvement possible de façon à pouvoir répondre aux questions par la suite. Nous tenons beaucoup à le faire.

Dans cette diapositive, j'ai voulu montrer à peu près où se trouve les universités dans les provinces maritimes. Malheureusement, comme je l'ai mentionné dans, le mémoire, nous n'avons pas pu obtenir toutes les données nécessaires sur les universités des provinces atlantiques, l'Université Mémorial à Terre-Neuve en particulier, de sorte que nous avons dû nous en tenir aux institutions des provinces maritimes. Ce que je dirai cependant d'une façon générale s'applique autant à la situation à Terre-Neuve.

Nous avons indiqué en bleu les points fiscaux de base; comme vous pouvez le constater, ils ont augmenté de près de 31.7 p. 100 depuis l'introduction de la Loi sur le financement des programmes établis. Les transferts en espèce, indiqués en vert, pour ce qui est du total, ont augmenté de 48.5 p. 100, pour ce qui est des transferts, eux-mêmes ont augmenté de près de 61.1 p. 100 au cours des trois dernières années. Pour ce qui est des subventions de la Commission de l'éducation supérieure des provinces maritimes (MPHC), je signale qu'elle ne couvre pas toutes les dépenses relatives à l'éducation postsecondaire dans les trois provinces. Il y a des collèges militaires qui ne relèvent pas de la Commission de l'éducation supérieure des provinces maritimes. Les chiffres les plus définitifs que nous avons pu obtenir sont indiqués en rouge. Ce point rouge de fait représente les subventions recommandées et approuvées pour 1981-1982. Ces deux croix indiquent les prévisions de la MPHEC ainsi que son plan de financement pour 1981-1982.

[*Text*]

• 1335

What I have done here is simply to extrapolate the past growth rate to 1983-84 because one of the things one wants to look at is what might happen in the future, and said that in the next 3 years they might grow under this assumption, 31.7 per cent, again, and that the cash transfers would grow again by another 61.1 per cent. This then would give you a comparison with the forecast of the MPHEC.

In contrast, I show you also the provincial government expenditures that have gone up in the past 3 years by something like 40 per cent. I am sorry, it is on your graph but I do not have it here. So this gives you a comparison. This is in billions. That would be $3 billion in the total of the 3 provincial government expenditures.

The main question is, what happens if you make a very simplistic assumption and say, the tax transfers are solid and there is nothing you can do about that, but let us look at the picture if we started to adjust the cash transfers in order to achieve savings. The cash transfers seem to be a most likely target, as we have indicated in the brief, for a variety of reasons. One of the things I would like to point out is that if you take the total cash transfers, and you have heard this already, to all the provinces in support of post-secondary education, you will find that they amount this year to about $1.67 billion, which is bracketed very nicely by the target of $1.5 billion to $2 billion of savings.

If you indeed take the amount of money that is in the cash transfers and were to eliminate it immediately, this is what would happen to the university budgets if it were earmarked and it was just said, You have to keep the tax transfers. The university operating grants would have to decrease from here to here, unless the provincial governments were able to find funds from other sources of revenue. The real point here, of course, is the ability of the Atlantic provinces to find other sources of revenue. The major theme that we are trying to make is that any across-the-board solution would, in fact, have an extraordinarily devastating effect on the universities in this region.

I would like to make another point. One can say, for example, that you can see a trend here where the operating grants have not kept pace with the total transfer. What that means is that the provincial governments—quite rightly because the funds are not earmarked for university expenditures and post-secondary expenditures—have seen other priorities in their spending and have diverted those funds into other purposes. If they continue to do this, what could result is actually a decrease not from there to there to the tax points, but a natural diversion of tax points in the worst case, to an operating budget of that amount which is less than the $50-million mark. This would be extraordinarily devastating.

If you take a decision to recommend that the cash transfer be eliminated over a period of years, this is the sort of thing that could happen: you could be eliminating that amount of money. Again, what would have happened if the past trends were continued is that this amount of money would have been diverted to other sources. In fact, we have a potential hazard of having an operating budget for the Maritime universities

[*Translation*]

Ici, j'ai tout simplement extrapolé les chiffres touchant la croissance jusqu'en 1983-1984; j'ai voulu savoir ce qui se passerait au cours des trois prochaines années en supposant que le taux de croissance se maintienne à 31.7 p. 100 et 61.1 p. 100. Il ne reste plus qu'à comparer avec les chiffres de la MPHEC.

D'autres part, j'indique que les dépenses des gouvernements provinciaux ont augmenté de près de 40 p. 100 au cours des trois dernières années. Je ne l'ai pas ici, mais c'est indiqué sur votre tableau. Vous pouvez donc faire la comparaison. Il s'agit de milliards de dollars. Le total serait de 3 milliards de dollars pour les dépenses des trois gouvernements provinciaux.

En supposant que les points fiscaux soient intouchables, il faut partir du principe que ce sont les transferts en espèces qui doivent faire l'objet des économies proposées. Ce sont ces transferts qui sont l'objectif le plus probable, et ce, pour plusieurs raisons, comme nous l'indiquons dans notre mémoire. Les transferts totaux en espèces, les transferts à toutes les provinces à l'égard de l'éducation postsecondaire, comme vous le savez sans doute, s'établissent cette année à environ 1.67 milliards de dollars, ce qui en fait la cible toute désignée pour les 1.5 à 2 milliards de dollars d'économies souhaitées.

En supposant que les transferts en espèces soient abolis à compter de ce jour, voici ce qui se produirait dans le budget des universités. Elles ne pourraient plus compter que sur les points fiscaux. Les subventions d'exploitation des universités diminueraient par ce montant à moins que les gouvernements provinciaux ne parviennent à trouver d'autres sources de revenus. Dans ce cas-ci, il s'agit de voir si les provinces de l'Atlantique sont capables de trouver d'autres sources de revenus. Nous essayons de démontrer ici qu'une solution d'application aussi générale aurait des répercussions terriblement néfastes sur les universités de la région.

Il convient de souligner ici également que de façon générale les subventions d'exploitation n'ont pas suivi le taux de croissance des transferts totaux. Cela s'explique du fait que les gouvernements provinciaux, et c'était dans leur droit de le faire puisque les fonds n'étaient pas spécifiquement destinés à l'éducation universitaire et postsecondaire, ont donné la priorité à autre chose et y ont consacré ces fonds. Si la tendance se maintenait, il y aurait diminution non pas de là à là, mais dans les points fiscaux eux-mêmes, ce qui fait que le montant n'atteindrait même pas les 50 millions de dollars indiqués ici. Ce serait désastreux.

Si vous recommandez que les transferts en espèces soient éliminés avec le temps, voilà ce qui pourrait se produire. Vous pourriez éliminer ce montant. Et selon les tendances déjà manifestées, ce montant des points fiscaux pourrait être employés ailleurs. Le budget d'exploitation des universités des provinces maritimes, au lieu d'être ce qu'il est ici, pourrait être

[*Texte*]

which, instead of being there would be down there, and be less than the current operating grant to Dalhousie University, one university in the three Maritime provinces.

One possible tack is to say, Well, look, we will just remove all those funds and try to find out the excess funds over and above the actual operating grants, and reduce the cash transfers by about that amount. If you did that in 1983-84, that would amount to about $63 million. Again, if the governments decide that their priorities lie elsewhere and the funds are not earmarked, we could end up with an operating grant which is, in effect, less than the operating grant in dollars that has been approved for 1981-82 and, in effect, a decrease in real terms of more than 35 per cent.

• 1340

I think the major point here which I would like to leave you with is that these kinds of cuts are absolutely devastating to the Atlantic university system. That Atlantic university system is, in fact, a major part of the economy and provides a significant contribution to economic activity in this region. Over 80 per cent of our budgets are in salaries. If that decrease is felt, it will create major unemployment, and a major decrease in economic activity. That will be felt beyond the direct unemployment from the universities because there is a multiplier factor of that activity of about 1.3.

So these are the major effects in terms of bald economic terms, and I think the major point we keep making is that these things must be examined more and more carefully. With that, Mr. Chairman, I would like to turn it over to Professor MacKay.

Mr. W. A. MacKay (Chairman-designate, Association of Atlantic Universities): Mr. Chairman, I thought it might be useful, although the arguments will have been put to you before, to emphasize some of the issues which in the view of the Association of Atlantic Universities highlight the federal role in high education. And I would summarize the outline of that federal role in the following way.

We think it important that the federal government recognize the necessity for equalization of opportunity for Canadians across the country to obtain high quality university education. That is important not only for individual Canadians, but for this country to achieve the economic and sociocultural development which all of us and governments on our behalf anticipate. That in turn implies the development and maintenance of sufficient intellectual capital across the country in terms of resources in libraries, information systems, and archives, as well as an adequate quality and scope of research activities and opportunities for students from across Canada. Access to those facilities is essential if we are to provide appropriate equal opportunities.

And we must, I think, recognize the importance of accessibility to students in Canada to attend universities through student aid and other programs which ensure the interprovincial mobility of students. And that is a factor which, in the view of the universities, may well disappear if there is not a

[*Traduction*]

réduit à un montant encore plus petit que celui que reçoit actuellement l'université de Dalhousie.

Vous pourriez également décider d'identifier les excédents, tout ce qui est reçu en plus des subventions d'exploitation, et de réduire d'autant les transferts en espèces. Si vous le faisiez pour 1983-1984, vous obtiendriez un montant d'environ 63 millions de dollars. Mais une fois de plus, si les universités décidaient qu'elles ont des choses plus importantes ailleurs et que les fonds n'étaient toujours pas clairement identifiés comme destinés à l'éducation postsecondaire, nous pourrions nous retrouver avec des subventions d'exploitation moindres que celles qui ont été approuvées pour 1981-1982, ce qui représenterait une diminution réelle d'environ 35 p. 100.

Je voudrais répéter en terminant que ces réductions pourraient avoir des effets des plus dévasteurs sur les universités de la région atlantique. Ces universités contribuent de façon importante à l'activité économique de la région. Quelque 80 p. 100 de notre budget est versé en salaires. S'il y avait des réductions, l'activité économique et en particulier la situation de l'emploi s'en ressentirait. Il y a plus que l'emploi créé par les universités elles-mêmes, il y a l'effet multiplicateur d'environ 1.3.

Strictement sur le plan économique, donc, ce sont les répercussions que nous voyons et c'est pourquoi nous disons que toute la question doit être réexaminée très attentivement. Sur ce, monsieur le président, je voudrais céder la parole au professeur MacKay.

M. W. A. MacKay (président désigné de l'Association des universités des provinces atlantiques): Monsieur le président, je pensais qu'il pourrait être utile tout de même si vous avez dû entendre des arguments déjà, de revenir sur le rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation supérieure. Ce rôle, du point de vue de l'association des universités des provinces de l'Atlantique, serait à peu près le suivant.

D'abord, nous pensons qu'il est important que le gouvernement fédéral reconnaisse la nécessité d'une chance égale pour tous les Canadiens d'avoir accès à une éducation universitaire de qualité. Ce n'est pas seulement important pour les Canadiens en tant qu'individus mais également pour le pays pris globalement, si nous voulons atteindre le degré de développement économique et socio-culturel que nous souhaitons tous. Cela implique le développement et le maintien d'un capital intellectuel suffisant un peu partout au pays sous forme de bibliothèque, de système d'information, d'archives, de recherche d'une grande qualité d'une grande portée, de chances égales pour tous les étudiants canadiens. L'accès à ce capital est absolument essentiel.

Nous devons également faciliter l'accès des étudiants aux universités un peu partout au Canada au moyen de l'aide aux étudiants et d'autres programmes destinés à assurer l'entière mobilité entre provinces. Du point de vue des universités c'est un avantage qui pourrait bien disparaître si le gouvernement

[*Text*]

federal interest in the maintenance of quality universities as a system in Canada.

We believe that in this region of Canada, partly because of their location the universities have a particular role in the cultural and artistic, sporting, and social life of their communities. If one thinks of the communities . . .

The Chairman: Especially in Moncton.

Mr. MacKay: Yes, especially in Moncton.

The Chairman: I had to say that.

Mr. MacKay: You may say that facetiously but I think all of us would acknowledge that that is a very serious point and not solely for Moncton, but for New Brunswick and for the maritime provinces. The Université de Moncton has a very special role.

The Chairman: I was referring to sports; sporting ability.

Mr. MacKay: Mr. Chairman, you beat us badly in the maritime finals. But to be serious again, we believe that communities in this part of Canada without university centres would be much poorer in being denied the kinds of facilities that the universities provide and the opportunities for people in those communities for access to cultural activities.

We believe it is important that the national role be recognized in the maintenance of operating assistance to universities through one mechanism or another, so that the national purposes which people of Canada, through the Government of Canada, seek to achieve, can be attained. Without sufficient infrastructure within the university community, many of those national purposes simply will not be possible. And if one thinks of national policies like the development of highly qualified manpower, a factor that is of significance to the future, and if one thinks of multiculturalism and bilingualism. The universities have special roles to play, I think, in those kinds of programs, and in the whole development of research activity in this country and its implications for economic development, again, the universities have a very special role.

• 1345

That is how I would sum up the role of the federal government in the national interests of Canadians in the university system that is of adequate and appropriate quality across the country, Mr. Chairman. That is all I really wish to add, and many of my colleagues may supplement that, but those are I think the two major points made in our brief.

The Chairman: Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: Dr. Meincke, one of the problems that you have in your chart is that it reflected the levelling up and the tax guarantees that existed in EPF that terminates, perhaps as you are aware, at the end of 1980-81. Our indication is that for New Brunswick, for example, cash plus the tax transfer grew by 18 per cent for 1978-79, 18.2 per cent, 1979-80, 18.5 per cent, 1980-81 down to 10.4 per cent, and 1981-82 down to 10.6 per cent. In other words, the growth is not the same because now you are tied to GNP and before there was this other money in there. As you are aware, the provincial governments treated that as their money, and even though the federal blue book notionally divided the EPF money between post-

[*Translation*]

fédéral abandonnait son intérêt dans le maintien d'un réseau d'universités de qualité au Canada.

Nous croyons que dans cette région du Canada, en partie à cause de cette situation, les universités ont un rôle de première valeur dans la vie culturelle et artistique, sportive et sociale des localités qu'elles desservent. Ces localités . . .

Le président: Surtout à Moncton.

M. MacKay: En effet.

Le président: Je me devais de le souligner.

M. MacKay: Je ne sais pas si vous êtes sérieux, mais je vous assurerai que c'est un fait, non pas seulement à Moncton, mais au Nouveau-Brunswick et dans toutes les provinces maritimes. L'Université de Moncton joue un rôle très spécial.

Le président: Je parlais de la vie sportive en particulier.

M. MacKay: Je sais que vous nous avez écrasé dans les séries finales pour les maritimes. Pour revenir à un sujet plus sérieux cependant, nous croyons que ces localités, sans leurs centres universitaires, ne seraient pas complètes. Elles souffriraient du manque de services et d'accès que les universités leur offrent actuellement.

Nous pensons qu'il est important que le rôle national soit reconnu dans le maintien de l'aide aux universités, que ce soit sous une forme ou une autre. Ce n'est qu'ainsi que les objectifs nationaux que souhaite le gouvernement du Canada peuvent être atteints. Dans une infrastructure suffisante à l'intérieur du réseau des universités, ces objectifs nationaux sont impossibles à atteindre. C'est vrai en particulier si l'on songe au développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, un facteur qui aura de plus en plus d'importance à l'avenir, au multiculturalisme, et au bilinguisme. Les universités ont un rôle spécial à jouer à l'égard de ces questions, comme à l'égard de la recherche favorisant le développement économique.

C'est ainsi que je vois le rôle du gouvernement fédéral pour ce qui est des intérêts qu'il doit sauvegarder au nom de tous les Canadiens dans un réseau d'universités qui soit capable de desservir les besoins du pays. Je vais m'arrêter là, monsieur le président. Mes collègues voudront peut-être ajouter quelque chose, mais je pense que c'est là l'essentiel de notre mémoire.

Le président: Monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Monsieur Meincke, un des problèmes que présente votre tableau est en fait qu'il part des totaux aux termes du financement des programmes établis se terminant comme vous le savez peut-être, à la fin de 1980-1981. Nous croyons savoir que pour le Nouveau-Brunswick, par exemple, les transferts en espèces et les points fiscaux ont augmenté, de 18 p. 100 qu'ils étaient, à 18.2 p. 100 en 1978-1979, à 18.5 p. 100 en 1979-1980, puis sont tombés à 10.4 p. 100 en 1980-1981 et 10.6 p. 100 en 1981-1982. En d'autres termes la croissance ne s'est pas maintenue parce que ce total a été lié au PNB. Comme vous le savez, les gouvernements provinciaux ont considéré ce montant comme leur appartenant et même si

[*Texte*]

secondary education and the health field, as far as the agreement was concerned, that was not the case, and so in a sense you might think about whether your chart is not out of line.

Mr. Meincke: Whenever one gets into a chart or a set of figures, you can always start to discuss the details. What I am really trying to do is get across a general point, and no matter how you do the calculations, I think if there are significant cuts, it will hurt.

The Chairman: Mr. Herbert.

Mr. Herbert: I have one question, Dr. Meinke. It is following questions we have been putting along this line to previous witnesses from the different university groups. The moneys that are put into the provincial coffers which are listed as being for post-secondary education are completely unconditional. In the Atlantic provinces, the individual universities, therefore, have made their own decision on the level of university funding and have decided that whatever the priorities are, say, in the social service field that the universities shall have so many dollars. They do that without any kind of pressure, any kind of agreement, on the part of the federal government.

I understand your concern if there is a total reduction in the number of dollars that is going to be available in the Atlantic provinces for all the fields concerned; health care, social services and the universities. But assuming there is some arrangement made whereby there is a reallocation of funds so that the Atlantic provinces, which have a need for the present level of revenue, do not suffer as a result of any supposed cuts that may take place in the total program. That could be in a multitude of ways; it could be moneys in other areas or transfer of tax points.

But assuming that the total dollar package is the same, are you concerned at all that the provinces who presently are entirely responsible for making decisions and have no restrictions might for some obscure reason change their minds on the priorities. I know there has been an expression by different university groups that we the federal government should somehow use our fiscal transfer to impose some conditions. But facing, what I consider the practical impossibility, of getting all provinces to agree to that, are you willing to agree that if there is no cut in the combined federal and provincial revenue base for the Atlantic provinces, there should really be no cause for concern on the part of the universities?

• 1350

Mr. Meincke: I would like some of my colleagues to answer that as well. Very briefly, I think the point that we make in this brief, although it may not be crystal clear, is that there can be other arrangements. If the total revenue to the provinces is the same as it was before, or the projected revenue, I do not really think there is very much difficulty. However, if there are significant cuts in the total income of the provinces, I guess my concern, and the concern of my colleagues, is that

[*Traduction*]

le Livre du budget fédéral a réparti les fonds prévus pour les programmes établis entre l'éducation postsecondaire, le secteur de la santé, selon l'entente qui était intervenue, les gouvernements provinciaux n'en ont pas tenu compte. Aussi, je ne crois pas que votre tableau soit tout à fait juste.

M. Meincke: Il est certain que chaque fois que l'on présente des chiffres, il est possible de discuter longuement sur les détails. Ce que j'ai essayé de faire, c'est montrer que de façon générale, nous serons touchés sérieusement s'il y a des réductions importantes dans les montants, et ce quel que soit le mode de calcul.

Le président: Monsieur Herbert.

M. Herbert: J'aurais une question à vous poser, monsieur Meincke. Nous en avons déjà posé de semblables aux témoins précédents qui ont comparu au nom des universités. Les fonds des provinces pour l'éducation postsecondaire ne sont cependant assortis d'aucune condition. Dans les provinces atlantiques, les universités ont établi le montant d'argent dont elles avaient besoin; les gouvernements, selon leur priorité, leur ont accordé tant de dollars. Ils peuvent le faire parce qu'il n'y a pas de pression, il n'y a pas d'entente avec le gouvernement fédéral.

Je pourrais comprendre votre inquiétude si la réduction des transferts aux provinces atlantiques touchait tous les domaines, la santé, les services sociaux, les universités. Supposons cependant qu'il n'y ait qu'une nouvelle répartition des transferts dans les provinces atlantiques qui tiennent compte de la nécessité de maintenir les revenus à leur niveau actuel, à supposer que les provinces atlantiques n'aient pas à souffrir outre mesure des résultats des réductions approtées au programme, quelle serait votre réaction? Il pourrait s'agir, par exemple, de réductions dans d'autres secteurs visés par les points fiscaux.

En supposant que la valeur en dollars reste la même, vous croyez que les provinces, qui actuellement prennent toutes les décisions qu'elles désirent et ne sont soumises à aucune restriction, trouveront le moyen de changer leurs priorités? Je sais que certains représentants d'universités nous ont demandé si en tant que gouvernement fédéral nous ne pourrions pas imposer certaines conditions à nos transferts de points fiscaux. Comme dans la pratique il est presque impensable que toutes les provinces parviennent à s'entendre à ce sujet, n'êtes-vous pas prêts à convenir que s'il n'y a pas de réduction dans l'assiette des revenus pour les provinces atlantiques, tant du point de vue fédéral que provincial, les universités n'ont pas vraiment à s'inquiéter?

M. Meincke: J'aimerais que certains de mes collègues répondent à cette question également. Très brièvement, je dirai pour ma part que dans notre mémoire, nous avons essayé d'indiquer, même si ce n'est pas toujours clair, que d'autres possibilités existent. Si les revenus totaux des provinces doivent rester ce qu'ils sont ou rester au niveau prévu, je ne vois pas de difficulté. Cependant, s'il y a une réduction importante des revenus totaux des provinces, je crains, mes collègues crai-

[*Text*]

one of the areas that is most likely to suffer, is the area of post-secondary education. We base that on the historical evidence of the increases, which have been far less than the increases in the total revenue. In other words, no new programs—other programs—have had a higher priority than university education. Therefore, if there is a significant cut, it is our fear, quite frankly, that the universities would be targeted.

If the money is the same and so on—just forget about the actual amounts of money for a moment—there is another principle which is involved here, which the universities are making now, as they did in 1976-77 and previous to that, that there is a federal role in the funding of universities, in particular because of the nature of universities. If I can just read a paragraph from the brief:

> Each university has local, national and international roles. The balance among these roles may vary from one institution to another, but the university which completely disregards any one of them, fails in its duty to mankind.

What we are really saying is that the funding mechanisms that should be found to fund universities, should adequately reflect and support those three distinct roles.

Mr. Herbert: Dr. Meincke, as an individual I have no argument with you at all. I put my question in the form I did, because I suspect that, included in most of the briefs from the university groups, is some fear about the future intentions of the provincial governments. Personally, I am kind of happy to see the emphasis on greater federal insistence on the use of dollars for the purpose intended. I get all along that fear, that if things are left the way they are, funds are going to be reduced, as you have illustrated they are being reduced. Obviously, looking back over the history, it has been the provincial government's decision that has resulted in that reduction. It seems to me that representations that have come before us, underlining that fear, which is often not openly expressed, that unless the federal government plays a more active part, we might see a continuing reduction on the part of the provinces in the provision of funds for university education. It is just an observation. I know the difficult position the university groups are in and I do not even expect you to comment. I thought I would comment.

The Chairman: Mr. Thacker.

Mr. Thacker: Than you, Mr. Chairman. Dr. Meincke, I think probably since the briefs have come in in which people have argued so strenuously for a strong federal role in the control of universities, and because in other areas, like hospital insurance and in medicare, there is, on the books of Parliament, a statute that deals with medicare—it is under that statute that funds are transferred to the provinces, with the ultimate control being to cut off the funds, if some basic conditions are not met—the idea is boiling about that we should have a national statute that sort of sets forth the federal role in advanced education.

[*Translation*]

gnent, que le secteur le plus exposé soit celui de l'éducation postsecondaire. Nous nous fions en cela aux augmentations que nous avons toujours reçues, et ces augmentations n'ont pas suivi la hausse des revenus totaux. Il n'y a pas eu de nouveaux programmes. Donc, s'il y a une réduction importante, nous croyons que ce sont les universités qui en souffriront.

Si les montants doivent rester les mêmes, quels qu'ils soient, il y a un autre principe qui entre en ligne de compte, et les universités tiennent à le rappeler maintenant comme ils l'ont rappelé en 1967-1977 et même avant: le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans le financement des universités, vu la nature même des universités. Je cite un paragraphe du mémoire à ce sujet:

> Chacune des universités a un rôle local, national et international à jouer. L'importance relative de ces rôles peut varier d'une institution à l'autre, mais l'université qui s'en écarte complètement manque à son devoir, vis-à-vis de la société et du genre humain.

Nous disons simplement que les mécanismes de financement devraient tenir compte de la nécessité pour les universités d'assumer chacune de ces trois rôles distincts.

M. Herbert: Monsieur Meincke, à titre individuel, je suis bien d'accord avec vous. Si je vous ai posé la question de cette façon, c'est que je devine que vous craignez, comme beaucoup d'autres représentants des universités, les décisions futures des gouvernements provinciaux. Personnellement, je suis bien d'accord avec une réaffirmation du rôle du gouvernement fédéral dans le financement des universités. Je décèle cette crainte, cependant, que si la situation restait la même, les fonds consacrés aux universités seraient réduits comme ils l'ont déjà été. Et, historiquement, ce sont les décisions des gouvernements fédéraux qui ont amené ces réductions. Les instances qui nous ont été présentées, il me semble, partaient de cette crainte, laquelle n'était pas toujours exprimée ouvertement, voulant que si le gouvernement fédéral n'est pas prêt à assumer un rôle plus actif, les provinces réduisent de plus en plus les fonds consacrés à l'éducation universitaire. Il s'agit d'une observation plutôt que d'autre chose. Je sais dans quelle situation difficile se trouvent les représentants des universités, et je ne m'attends pas nécessairement à ce que vous me donniez une réponse.

Le président: Monsieur Thacker.

M. Thacker: Merci, monsieur le président. Monsieur Meincke, nous avons reçu beaucoup de mémoires demandant que le gouvernement fédéral joue un rôle dans le le contrôle des universités. Pour les autres domaines, l'assurance hospitalisation ou l'assurance santé il y a des lois et ces lois régissent le montant des transferts effectués aux provinces, le gouvernement fédéral pouvant toujours exercer en dernier ressort sa prérogative de couper les fonds si certaines conditions ne sont pas satisfaites, que pensez-vous de l'idée d'avoir une loi nationale qui établisse clairement le rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation supérieure.

[*Texte*]

• 1355

My question to you is, what do you think such a statute should contain by way of general conditions, always bearing in mind this attitude in the universities, which those of us who are associated with them intend to agree with, that universities really are not part of a local community or a national community, they are really creatures of the international intellectual sphere, and it just happens to be situated in an area that is a small dimension of the real goal of the university. At what point would you, as academics, be attacking us in Parliament if we were to put on a statute that was trying to delineate some controls, or areas that you would have to work in in order to qualify for federal money? Do you see the point I am trying to work around?

Mr. Meincke: I wonder, Mr. Chairman, if I could ask Professor MacKay to handle that question?

Mr. MacKay: I am not sure that I can answer the question easily, but I can see a number of specific goals set in terms of equalization, equal opportunities. I think it should certainly be a condition of any federal funding that failure of the universities to accept students because of their province of origin, unless that is done by agreement with the province, ought to be a basis on which federal funding would not be approved. I can see a number of conditions being spelled out in such a statute, if a statute were enacted. I would hope it would not go so far as has happened in the U.S., if I understand the situation correctly, where a lot of federal grants have resulted in very high administrative costs, both for the federal government and for the universities, in order to qualify.

Mr. Thacker: So could I take it as your off-the-cuff opinion that you would not have any objection in principle to such a federal statute, and that it would only be in sort of the details or the administrative—what if the federal government were trying to direct money by its conditions towards certain types of research or certain areas of study?—to the elimination of other ones, presumably.

Mr. MacKay: It does that now, of course, Mr. Chairman, through a number of the mission-oriented departments it funds a good deal of research. That is outside the area of general operating funds, and the universities or other institutions that apply, or are awarded contracts, meet the conditions set by the federal government. I do not think that presents a great problem.

Mr. Thacker: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you.

Monsieur Loiselle.

M. Loiselle: Merci monsieur le président.

Ecoutez, il y a deux écoles de pensée: une école veut que l'université soit ouverte à tous, sans même qu'il y ait de frais à être supportés, c'est-à-dire que tous les frais devraient être payés par l'Etat; c'est un peu la ligne de pensée ou l'approche suivie en France. L'autre école veut que l'on considère peut-être que l'université est pour un groupe restreint de gens, peut-être 10, 15 ou 20 p. 100 de la population, qui devraient être considérés comme étant le potentiel qui peut aller à l'université, que ces gens-là devraient défrayer la partie la plus

[*Traduction*]

Je vous demande donc quelles devraient être, selon vous, les conditions générales établies par la nouvelle loi puisqu'on pense généralement dans les universités, opinions que ceux d'entre nous qui sommes associés aux universités comptons défendre, que celles-ci ne font pas partie d'une simple communauté locale ou nationale mais du domaine intellectuel international. L'emplacement géographique n'est pas un facteur déterminant. Jusqu'à quel point accepteriez-vous comme universitaire que le Parlement essaie d'imposer des restrictions par une loi sur les domaines de recherche ou de travail admissibles au financement fédérale? Comprenez-vous où je veux en venir?

M. Meincke: Je vais demander au professeur MacKay de répondre à cette question.

M. MacKay: Je ne sais si je pourrai vous répondre facilement mais j'accepterais certainement des conditions bien précises visant à assurer l'égalité des possibilités. Il me semble qu'il serait impossible d'accorder le financement fédéral à des universités qui refuseraient d'accepter des étudiants en raison de leur province d'origine, à moins que ce soit un accord entre les provinces. Je peux envisager l'imposition de conditions dans une loi. Mais j'espère que nous n'irions pas aussi loin que les Américains où apparemment les subventions fédérales ont entraîné des coûts d'administration très élevés, tant pour le gouvernement fédéral que pour les universités.

M. Thacker: Vous n'êtes donc pas opposé en principe à une loi fédérale, mais c'est seulement pour les détails ou les questions administratives . . . et si le gouvernement fédéral favorisait par ses conditions certains genres de recherche ou certains domaines d'étude aux dépens des autres?

M. MacKay: C'est ce qui se passe actuellement, monsieur le président, dans son financement de la recherche faite par certains départements universitaires. Il ne s'agit pas de crédit du budget général d'exploitation et les universités où les institutions qui obtiennent des contrats doivent respecter les conditions établies par le gouvernement fédéral. Je ne crois pas que cela pose des problèmes.

M. Thacker: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Mr. Loiselle.

Mr. Loiselle: Thank you, Mr. Chairman.

There are two schools of thought. One group is in favour of having universities open to everyone without any tuition fees, all the costs being borne by the state. This is the type of situation found in France. Others consider that a university education should be restricted to a limited number of people, perhaps 10, 15 or 20 per cent of the population with the required aptitude and that these students should be made to pay the greater part of the cost of their education, which would mean increasing their tuition fees.

[*Text*]

importante des frais, et qu'on devrait augmenter en conséquence leurs frais d'inscription.

Qu'est-ce que vous favorisez? Est-ce qu'on doit tenter d'ouvrir l'université en abolisant tous les frais? L'État doit-il prendre cela à sa charge et, si jamais 50 p. 100 de la clientèle étudiante allait à l'université, devrions-nous dire qu'on a atteint l'objectif? Doit-on plutôt admettre, au départ, que l'université est pour un groupe restreint et que ce groupe-là, une fois qu'il aura acquis l'expertise parce qu'il aura une profession et sera donc assuré d'un meilleur revenu, devrait payer un montant plus important? Qu'est-ce que vous en pensez? Quelle option choisiriez-vous?

Mr. Mackay: May I field that one first, then my colleagues can differ with me if they differ?

• 1400

Universities in this part of Canada already charge the highest fees, generally speaking, of any region in Canada. I do not think we are averse to increasing fees to students. We would at the same time be very concerned that accessibility not be denied to qualified students who have an interest in attending higher education and that would simply mean funding of students and not funding of institutions. It would not "simply mean"—but if fees go up one would hope that support for individuals to attend university would also increase, so that the obligation of the individual might be discharged to governments at a later time. That is not a uncommon pattern.

M. Loiselle: Tout le monde est-il du même avis?

Ms. E. M. Fulton (Member, Association of Atlantic Universities): I think we live in a democratic country and higher education is not a privilege, it is a right, and it has to be recognized that the ability to attend and the ability to handle a university education is not limited or connected to wealth, so that if you move to put all of the onus on the student to provide the money, since you say it is only 20 per cent and therefore they should pay more, you may very well be discriminating against very able students coming from low income members of our society. I think that the danger of what you are saying, is really discriminating against the people in the low income groups who have as much right to go to university as high income people.

I think that if you are going to move to any system where the tuition fees go higher than they are now, and Dr. MacKay is right in saying that in the Maritimes our fees are higher than anywhere else in Canada, then you have to consider looking at student grants and work out a system—and it could be done, where the federal government increases the federal grant to the individual student. In that way, the student is able to pay the higher fee which the university is going to have to charge.

M. Loiselle: Aussi, je voudrais être bien clair et préciser que je n'ai pris position ni pour un côté ni pour l'autre. Je vous mets tout simplement les deux options, et je vous demande vos commentaires.

[*Translation*]

Which approach would you favour? Should universities be made more open through the elimination of tuition fees? Should the state bear the full cost of such education and assuming that 50 per cent of the student clientele did attend university, do you think that we would have reached our objective? Or do you believe that university is intended for a limited group of students who, as a result of their knowledge, will be able to exercise a profession later in life and thus be assured of a better income, thus justifying the requirment that they be made to pay a greater proportion of the costs? Which approach would you favour?

M. MacKay: Je vais tenter de vous répondre et ensuite laisser la parole à mes collègues.

En règle générale, les universités de cette région du Canada ont déjà les frais de scolarité les plus élevés du pays. Nous ne serions pas opposés à une hausse de ces frais. Il ne faudrait pas pour autant mettre en danger l'accessibilité à l'enseignement supérieur mais il suffirait d'apporter les ajustements nécessaires au régime de prêts aux étudiants. C'est-à-dire que dans l'éventualité d'une augmentation de frais de scolarité, nous espérons que l'aide disponible aux étudiants en serait accrue d'autant. Le gouvernement pourrait être remboursé plus tard.

Mr. Loiselle: Does everyone share this opinion?

Mme E. M. Fulton (membre, Association des universités atlantiques): Nous vivons dans un pays démocratique où l'enseignement supérieur n'est pas un privilège mais un droit. Le manque de moyens financiers ne doit pas empêcher l'exercice de ce droit. Si vous obligez les étudiants à défrayer une plus grande part des frais, cette mesure risque d'être discriminatoire à l'égard d'étudiants très capables qui proviennent d'un milieu économiquement faible. A mon avis, votre proposition représente un danger de discrimination à l'égard des pauvres qui ont autant le droit d'avoir une formation universitaire que les riches.

Si vous voulez augmenter les frais de scolarité, et comme l'a fait remarquer M. MacKay ils sont déjà plus élevés dans les provinces maritimes qu'ailleurs au Canada, il faudrait en même temps augmenter les subventions accordées par le gouvernement fédéral aux étudiants. L'étudiant sera donc en mesure de faire face à la hausse.

Mr. Loiselle: I would like to state very clearly that I have not advocated either of the two approaches. I simply asked for your reaction to these two options.

[*Texte*]

Vous dites que les frais d'inscription, dans les provinces de l'Atlantique, sont les plus élevés. Ensuite, vous parlez du problème de la discrimination à l'égard des étudiants en provenance de milieux, peut-être plus pauvres, plus défavorisés. Est-ce que vous avez fait une certaine analyse comparative avec les provinces où les frais d'inscription sont plus bas? Est-ce que vos étudiants proviennent davantage de milieux favorisés que dans les provinces où les frais d'inscription sont plus bas?

Ms. Fulton: Well, in fact, I have not done any research on that, to give you the kind of specific answers that I think you would like. I think it probably would not be true because I think in the Maritimes there is a longer tradition of higher education. I think the university system in the Maritimes is older, more established, and there is perhaps a more established tradition of even low income families making sacrifices to send their children to university. Now, that is a feeling, but I have no statistics to back that up.

Mr. K. Ozma (Member, Association of Atlantic Universities): Mr. Chairman, I would like to comment briefly on that as well as the question asked by the previous minister. I think that when anyone attempts to set a figure on who is qualified for university, or who should go to university, who should not, we always have the possibility of discriminating, as Dr. Fulton has said, against people who may be deserving but for some reason might be cut off. I am sure that in the instance that you are speaking of that you are referring mainly to intellectual ability and presumably that is the cut off point for admission to university. However, I think what applies to your sort of paradigm as well as to that of the previous questioner is, who sets the limit? What national goals that are decided at any given time should be addressed by the universities? I think when we throw this sort of thing into the political arena, which it is thrown into when we put it up to Parliament or to to our provincial governments, we run the risk of not having a completely dispassionate decision in the matter and I fear that as much as anything else, that whatever is decided in terms of who should go to university, or what percentage of people should be eligible for university, or what goals should be addressed by university in the national interest at any given time, might be geared to solving some short-range vision of a particular person or particular government. I think that universities, traditionally, have been relatively free of that sort of thing.

• 1405

I know that we are dependent upon provincial governments and federal government for funding, but I think at the same time both levels of government have left us relatively free to pursue what they and we respect as being the more or less overriding goals of university education. I think as soon as we reduce ourselves to what I consider to be the lower level—short term interest of a government or a society—we may be missing in the long run what is best for society in general.

M. Loiselle: Certains de vos confrères semblent favoriser une augmentation des frais d'inscription et une augmention au même moment des programmes de financement pour les étu-

[*Traduction*]

You say that tuition fees in the Maritime provinces are already the highest in Canada. You also mentioned the problem of discrimination against students from low income families. Have you done any comparative analysis with the provinces where such fees are lower? Do your students tend to come more from well off families than in provinces where tuition fees are lower?

Mme Fulton: Je n'ai pas fait de recherche à ce sujet, donc je ne peux pas vous répondre de façon très précise. Nous avons dans les provinces maritimes une longue tradition d'enseignement supérieur, nos universités sont plus vieilles, plus établies et même les familles défavorisées sont peut-être plus prêtes à faire des sacrifices pour envoyer leurs enfants à l'université. C'est mon impression personnelle, je n'ai pas de statistique pour la renforcer.

M. K. Ozma (membre, Association des universités de l'Atlantique): Monsieur le président, j'ai une brève observation à faire à ce sujet et aussi concernant la question posée par l'ancien ministre. J'estime que quand on essaye d'établir quel pourcentage de la population devrait être admissible à une formation universitaire, on court le risque d'empêcher l'accès à l'enseignement supérieur à des personnes méritantes. Je suppose que c'est le critère intellectuel qui constitue pour vous le critère essentiel pour avoir droit à une formation universitaire. Mais qui justement doit établir la limite? Qui établit les objectifs nationaux que doivent poursuivre à un moment donné les universités? Quand cela devient-il une question politique débattue au Parlement ou par les gouvernements provinciaux, il est difficile de prendre une décision objective et c'est ce que je crains le plus; si on veut établir quel pourcentage de la population sera admissible à l'université ou quels seront les buts recherchés par les universités dans l'intérêt national, on sera peut-être trop influencé par la vision restreinte d'une personne donnée ou d'un Parlement particulier. Traditionnellement, les universités n'ont pas dû trop subir ce genre de pression ou d'influence.

Je sais que nous dépendons financièrement du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, mais ces deux paliers de gouvernement nous ont laissé la liberté de poursuivre ce que nous estimions être les objectifs primordiaux de l'enseignement supérieur. Si nous en sommes réduits à ne tenir compte que des intérêts à court terme d'un gouvernement ou d'une société, les perspectives à long terme vont peut-être en souffrir beaucoup.

Mr. Loiselle: Some of your colleagues seem to be in favour of an increase in tuition fees coupled with greater funding opportunities for students, that is through loans and grants. If

[*Text*]

diants, c'est-à-dire les prêts et les bourses. Si une plus grande partie des revenus des universités provenait des frais d'inscription des étudiants, est-ce que cela ne pourrait pas jouer au désavantage des plus petites universités ou des universités en voie de développement, plus nouvelles?

Mr. Ozman: Mr. Chairman, we are not one of the newer universities, but we are certainly one of the smaller ones. St. Mary's was founded in 1801, and it seems shameful to me that in 1981, almost 200 years later, we are in fear for our life. But, I do think that some of the smaller universities might be hurt by higher fees, I do not think it would really differ from university to university. I think that students would be hurt in general by higher fees, but I do not think it would have a differential effect on our university. We depend on fees to the same proportion as other universities. I am not sure that I am answering the question that you asked.

M. Loiselle: Ma question est simple. Dans le moment, les étudiants paient environ 10 ou 12 p. 100 peut-être des frais d'opération des universités. Si on faisait passer ce pourcentage à 25 ou 30 p. 100, on permettrait au gouvernement fédéral d'intervenir peut-être plus directement dans le domaine de l'éducation postsecondaire. En effet, si l'étudiant payait $3,000 au lieu de $1,000, il pourrait emprunter la somme entière du gouvernement fédéral et une partie serait non remboursable. Pour lui, cela ne changerait pas grand-chose au bout de la ligne, mais est-ce que cela n'augmenterait pas la compétition entre les universités? Étant donné que l'étudiant aurait à payer plus, est-ce qu'il ne souhaiterait pas aller vers une université plus grande, mieux établie et offrant plus de services? A ce moment-là, est-ce que cela ne serait pas au désavantage des universités moins bien organisées, moins grandes? Que les universités aient deux cents ans ou dix ans, on doit reconnaître qu'il y a eu une volonté dans ce pays d'ouvrir des universités dans divers coins pour faire bénéficier ces régions et ces populations de la présence d'une université et de ses opérations. Est-ce que ces universités plus petites, ces entités plus petites ne seraient pas affectées par une telle approche, c'est-à-dire l'augmenttion des frais d'inscription?

• 1410

Mr. Ozman: I am not sure, to tell you the truth. I think we could hold our own. I think the students that come to any smaller university—and I am sure Dr. Fulton would agree with me—come for a particular reason, and certainly the differential fee is not a reason because our tuition is as high as the larger universities. So I presume they come to the smaller universities for other reasons, such as the opportunity to have a more personalized approach to education, or some particular programs that the smaller university may offer as opposed to other universities. I think this is an important point, too: just because we are smaller, it does not mean that we are a smaller version of the same thing—of a larger university. I think that we have particular programs that are distinctive to our own universities and I think that, to some extent—maybe a large extent—is the reason why a person comes to a small university, or a particular university. It is hard to say, I to not know. I

[*Translation*]

a greater part of university revenue were to come from students tuition fees, might this not disadvantage smaller universities or the more recent developing ones?

M. Ozman: Monsieur le président, nous ne sommes pas une université récente, mais certainement une des plus petites universités. St. Mary's a été fondée en 1801 et je trouve honteux qu'en 1981, presque deux cents ans plus tard, notre survivance même soit en danger. Même si certaines des plus petites universités étaient plus affectées par une hausse des frais de scolarité, je ne crois pas qu'il y aurait des différences importantes d'une université à l'autre. Ce serait difficile pour les étudiants en général, mais pas plus pour notre université que pour les autres. Chez nous, la part des frais de scolarité est proportionnellement la même qu'ailleurs. Je ne suis pas sûr de répondre à votre question.

Mr. Loiselle: My question is a simple one. At the present time, students fees account for about 10 per cent or 12 per cent of universities' operating expenses. If we were to increase this percentage to 25 or 30 per cent, we would be enabling the federal government to intervene perhaps more directly in the field of post-secondary education. If students had to pay $3,000 instead of $1,000 in fees, they could borrow the entire amount, a part of which would be grants from the federal government. The ultimate effect of this might not be very different from the present situation but would this not increase competition among universities? If students had to pay more, would they not be more inclined to enroll in larger, more established universities with better facilities? This would be to the disadvantage of smaller, less well organized universities. However long a university may have been in existence, the fact remains that we have been creating universities in various regions of the country in order to equalize opportunities. Would not these smaller entities be more affected by any decisions to increase tuition fees?

M. Ozman: A vrai dire, je crois que nous pourrions nous débrouiller. Je crois que les étudiants qui s'inscrivent dans les petites universités, je suis sûr que le docteur Fulton sera d'accord avec moi, s'y inscrivent pour des raisons précises et la différence des frais de scolarité n'en est pas une parce que nos frais de scolarité sont aussi élevés que ceux que l'on trouve dans les grandes universités. Je présume donc que ces étudiants s'inscrivent dans les petites universités pour d'autres raisons, comme de pouvoir profiter d'une façon plus personnalisée de concevoir l'éducation pour certains programmes précis offerts par la petite université par opposition aux autres. Je crois que c'est très important, cela aussi: tout simplement parce que notre université est plus petite ne signifie pas que nous ne sommes qu'un modèle réduit d'une grande université. Je crois que nous avons des programmes particuliers qui distinguent nos propres universités des autres et je crois que

[*Texte*]

would hate to see us competing with other universities because the students are given some sort of bursary from the federal government if we get more money. I am not sure that the scramble would be a dignified one for universities. I am really not certain that it would make a difference in, say, the proportion of students that we get relative to Dalhousie, which is the larger university in our area. I am not sure it would.

M. Loiselle: Une dernière question, monsieur le président.

Je crois qu'il est absolument essentiel de garder l'autonomie des universités. Cependant, au même moment, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral établissent parfois des objectifs, particulièrement dans le domaine de la recherche. Par exemple, le ministre John Roberts annonçait il y a quelques mois une augmentation des budgets du gouvernement fédéral dans le domaine de la recherche. Par contre, j'ai l'impression qu'il y a un manque de coordination entre les gouvernements ou le gouvernement fédéral et le milieu universitaire quant aux objectifs à poursuivre dans ce domaine-là.

Est-ce que vous trouvez que les mécanismes actuels sont adéquats? Quels mécanismes devrait-on essayer de mettre en place pour s'assurer, sans pour autant vous dire quelle recherche faire, qu'il y ait au moins une coordination entre ce que vous faites dans les universités et les objectifs visés par le gouvernement fédéral?

Mr. Ozman: Well, Mr. Chairman, I certainly think research has to have a very high priority in universities, as good teaching. We always speak of teaching, research and public service as being our main interests and they are. But, at the same time, it comes back to something I said earlier. When we have people zeroing in on a particular function for universities, I think they have a tendency to ignore the many other things that universities do.

Now, high profile research for a small university like my own would not be a priority, not because we would not like to do it, but because we do not have the machinery to do it, and we cannot hire the types of people in sufficient numbers to be able to do the sort of things that might be considered valuable to the society or to the community at any given time. At the same time, there are a lot of other functions that we can perform quite effectively and perhaps even more effectively than a large university. I will give you one example from my own university.

St. Mary's, because of its particular location, because of its physical configuration, is very well suited to handling the needs of disabled people. We have elevators; we have ramps. As a consequence, we have a lot of blind and we have a lot of wheelchair students at St. Mary's. Now, that is the type of thing that perhaps is something that the federal government, or any government, would like to encourage; that is, disabled people's having the opportunity to go to university. But are

[*Traduction*]

jusqu'à un certain point, si non en grande mesure, c'est la raison pour laquelle une personne s'inscrit à une petite université ou à toute université en particulier. C'est difficile à dire; je ne le sais pas. Je ne voudrais pas que nous soyons obligés de concurrencer les autres universités parce que les étudiants se voient gratifier d'une sorte de bourse du gouvernement fédéral si nous obtenons plus d'argent. Je ne crois pas que ce serait là une situation où tous auraient l'air très dignes, surtout les universités. Je ne crois pas du tout que cela ferait une différence, disons, dans la proportion d'étudiants que nous attirons par rapport à Dalhousie, qui est la plus grande université dans notre région. Pas du tout sûr.

Mr. Loiselle: One last question, Mr. Chairman.

I believe it is absolutely essential that our universities remain independant. However, at the same time, the provincial governments and the federal government sometimes establish objectives, especially in the area of research. For example, a few months ago the minister, John Roberts, announced there would be an increase in federal government budgets in the area of research. However, I get the impression that there is a lack of co-ordination between the different governments or the federal governement and the universities concerning the objectives which should be pursued in that area.

Do you find the present mechanisms are adequate? What mechanism should we try to set up to make sure, without, however, telling you what research you should be doing, but to make sure that there is at least co-ordination between what the universities are doing and the objectives the federal government is trying to attain?

M. Ozman: Monsieur le président, je crois que la recherche doit être tout à fait prioritaire dans les universités tout comme le bon enseignement. Nous disons toujours que nos objectifs principaux sont l'enseignement, la recherche et le service public et c'est bien de cela qu'il s'agit. Cependant, et en même temps, cela revient à ce que je disais plus tôt. Quand on vise une fonction particulière pour les universités, je crois qu'on a aussi tendance à oublier tous les autres services fournis aussi par ces universités.

Pour une petite université comme la mienne, la recherche dans un domaine de prestige ne serait pas une énorme priorité, pas parce que nous n'en voudrions pas, mais parce que nous n'avons pas les moyens nécessaires pour assurer ce genre de recherche et que nous ne pouvons pas embaucher tout le personnel nécessaire pour assurer le genre de choses qui seraient perçues comme étant importantes par la société ou la collectivité. En même temps, il y a bien d'autres choses que nous pouvons faire de façon fort efficace et peut-être de façon plus efficace encore que les grandes universités. Je vous donne un exemple qui vient de mon université.

St. Mary's, à cause de sa situation géographique particulière, à cause de son site et de la conception des édifices et ainsi de suite, s'adapte très bien aux besoins des handicapés. Nous avons des ascenseurs, il y a des rampes, conséquemment, il y a beaucoup d'étudiants aveugles ou en chaise roulante à l'université de St. Mary's. Voilà le genre de choses qu'aimerait peut-être encourager le gouvernement fédéral ou tout autre gouvernement; c'est-à-dire donner l'occasion aux handicapés

[*Text*]

they going to think of that when they think of what sort of special things they should be funding for universities? I do not think they are. I think it so happens that we are in a good situation in that respect in our own university. We have good relations in multiculturalism, we have an institute that is devoting itself to promoting multicultural activities in the community. That is not a high priority from the standpoint of teaching and research within our university, but it performs a very valuable service to the comunity. I guess I am worried, in respect to both those things, as to whether whoever sits in his office in Ottawa and draws up the types of thing that are going to be funded is going to think of those things. And I wonder if they are going to think perhaps a certain type of student might benefit from a class of 25 as opposed to a clase of 125. We, in education, think there is a certain value in that for certain types of students, and that certain students will attend certain universities because of that. But I am not sure that if we look at it purely in the economic paradigm or in some other, we are going to think of those sorts of things. I think what we are going to think of is what makes it more economically viable, and I think we are going to tend to some sort of homogeneity that may, in effect, destroy the particular contribution that a university like my own can make to society, but which may go unrecognized if we consider it in a global fashion.

• 1415

Mr. G. R. MacLean (Member, Association of Atlantic Universities): Mr. Chairman, may I comment on that? For three years I was a member of the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada, a charter member, I think, of the council, where they were much concerned with the aims and goals and objectives of government in research policy, and I can say from my experience that I would be very sceptical about universities co-ordinating overly much their research activities to meet any goals or objectives of the government, whether it is a provincial or federal government. That is said from the point of view of experience dealing with a lot of bureaucratic phrases that have been thrown down to a research community trying to put them into action.

I would make one comment on the effective fees. My university is the third smallest university in Canada—of the 65 or so, we would rank about 62, I suppose. We charge the highest fees in Canada, we are number one there, and it has no effect whatsoever on whether students choose to go to that university or not. I am speaking again from experience.

Could I make one comment? We think in the Maritimes often that we have too many universities, and I am sure that as you have come around you have seen more universities that you prefer to see anyplace, anywhere. But we think of them as a national resource. Maybe we are presumptuous in thinking that way, perhaps we are overly proud of this resource, but I think there is a national interest in all these little universities down here, with the exception of several. There is a national interest. You talk about a federal role, I would say there is a national interest in not leaving these universities entirely to the

[*Translation*]

d'aller à l'université. Mais vont-ils penser à cet aspect de la réalité quand viendra le temps de penser à quelles sortes de choses spéciales ils devraient financer pour les universités? Je me permets d'en douter. Je crois que, par pur hasard, notre université est très bien dotée de ce côté-là. Nous faisons beaucoup pour le multiculturalisme, nous avons un institut qui a pour seule tâche d'encourager le multiculturalisme dans la localité. Ce n'est évidemment pas une priorité dans l'enseignement et la recherche que mène l'université, c'est simplement un service utile rendu à la localité. Je me demande si celui qui va prendre les décisions à partir de son bureau à Ottawa, si celui qui va décider du financement adéquat à accorder va tenir compte de ce facteur. Je me demande si celui qui va prendre les décisions à Ottawa va tenir compte des avantages que peut avoir un étudiant à travailler avec un groupe de 25 par rapport à un groupe de 125. Dans le secteur de l'éducation, nous croyons que certains étudiants ont besoin de ce genre d'atmosphère et se dirigent vers certaines universités pour la retrouver. Je me demande si c'est un facteur auquel s'attachent les gens qui s'intéressent seulement au côté financier. Il se peut qu'on en vienne à accorder trop d'importance à la rentabilité économique, à l'homogénéité aux dépens de la contribution que peut apporter une université comme celle que je représente. Il se peut que cette contribution ne pèse pas lourd dans la balance si l'on cherche à tout rationaliser.

M. G. R. MacLean (membre de l'Association des universités des provinces atlantiques): Puis-je dire quelque chose à ce sujet, monsieur le président? Pendant trois ans j'ai été membre originaire du Conseil national de recherche en sciences sociales et en humanité et j'ai eu l'occasion de me rendre compte à quel point celui-ci était intéressé aux buts et objectifs du gouvernement en matière de recherche. Mon expérience m'incite à être très sceptique au sujet de la possibilité pour les universités de coordonner leurs activités de recherche de façon à rencontrer les buts et objectifs des gouvernements, qu'il s'agisse du gouvernement provincial ou fédéral. J'ai pu constater à quel point les messages de la bureaucratie au monde de la recherche en vue de le pousser à agir pouvaient être inutiles.

En ce qui concerne la question des frais de scolarité significatifs, je tiens à signaler que mon université est la troisième plus petite au Canada; sur un total de quelque 65, elle serait à peu près 62^{ième} pour ce qui est de l'importance numérique. Nous exigeons les frais de scolarité les plus élevés au Canada; nous sommes bons premiers à cet égard. Pour nos étudiants, ce n'est pas un facteur déterminant dans le choix de leur université. Je parle par expérience.

Je voudrais faire encore une observation, si vous le permettez. Nous avons parfois tendance à croire que nous avons trop d'universités dans les provinces maritimes. Vous avez dû remarquer que nous en avons beaucoup. Nous considérons cependant qu'elles sont une ressource nationale. Nous nous montrons peut-être trop présomptueux, nous sommes peut-être un peu trop fiers de cette ressource, mais je pense que c'est bon pour le pays que nous ayons toutes ces petites universités. Il a été question du rôle du gouvernement fédéral. Je pense qu'il est dans l'intérêt national de ne pas laisser les universités

[*Texte*]

provinces, because these universities serve the rest of Canada. When you look at the presidents of companies in Canada, when you look around Ottawa at deputy ministers, not to say politicians, when you look across this country, whether it is Calgary, Vancouver or Winnipeg, you will find maritimers, products of these little universities down in the Maritimes. I would not want to rely upon Alberta to send us money to help to educate the people who are going to run their petroleum companies out in Calgary. Nova Scotians, New Brunswickers, and Prince Edward Islanders go out to Calgary to run their petroleum companies. They have an interest, the whole country has an interest, in these small universities down here, and we would be very concerned, Mr. Herbert, if we were left to ourselves with our poor provinces to support us, because we are national—small—but we are national institutions.

Thank you.

The Chairman: Dr. Fulton.

Ms. Fulton: Could I just add something to what Dr. MacLean and Dr. Ozman have said, and in response to this particular question of how do universities serve the goals of the government? I can say very specifically that Mount Saint Vincent University is tied immediately into what is a major goal of the government, which is to provide higher education and greater support for women, and to deal with the special educational needs of women. Women are now a targeted group by the federal government. The only university in Canada which addresses itself specifically to those special needs of women with the hope of getting them out of the ghetto-like, low paying, positions where most women have been, and putting them into the decision-making and leadership roles so needed in Canada is Mount Saint Vincent University. So it is precisely as Dr. MacLean has said; it is a national resource. I think it is a national resource whose goals are completely in accord with the goals of the federal government.

• 1420

The Chairman: I have a question. I do not see it in your brief, and in the questions from Mr. Herbert, you may have touched upon it a bit, but I did not get it clearly. Are you suggesting that moneys from the federal government should be earmarked for post secondary education, or not? Without going into very detailed, share costing, can you tell me if it is your view that the money in some way should be earmarked, and that the provincial governments should not be able to spend that money outside the higher education field?

Mr. MacKay: I think, Mr. Chairman, the universities would have no objection to that in this part of the country. Indeed I think we would support it. I do not think that the governments in this part of the country have any objection to that. I think that you will find in certain provinces of Canada no objection but rather, indeed, support for that. If the federal government has a role as we think it does have, it ought to be able to measure whether it is achieving its goals within that role, and

[*Traduction*]

entièrement sous le joug des provinces; les universités sont là pour desservir tout le pays. Vous n'avez qu'à jeter un coup d'œil du côté des présidents de sociétés au Canada, du côté des sous-ministres, sans parler des politiciens, à Ottawa, vous n'avez qu'à regarder à Calgary, Vancouver ou Winnipeg, vous trouverez des diplômés des petites universités des maritimes. Nous ne voulons pas nous fier à l'Alberta pour nous envoyer des fonds destinés aux gens qui dirigeront leurs grandes entreprises pétrolières à partir de Calgary. Il y a effectivement des gens de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard à la tête des grandes entreprises pétrolières établies à Calgary. Cependant, cette province, comme tout le pays, a un intérêt dans les petites universités que nous avons ici. Nous craignons d'être laissés à nous-mêmes, monsieur Herbert, avec seulement l'appui de nos pauvres provinces. Même si nos institutions sont petites, elles sont d'envergure nationale.

Merci.

Le président: M^me^ Fulton.

Mme Fulton: Je voudrais ajouter quelque chose à ce que M. MacLean et M. Ozman viennent de dire en réponse à la question tendant à savoir ce que les universités peuvent faire pour aider à la réalisation des objectifs fixés par le gouvernement. Actuellement, l'université de *Mount Saint Vincent* agit directement dans le sens souhaité par le gouvernement en fournissant une éducation supérieure et un appui considérable aux femmes et en prêtant une attention particulière aux besoins des femmes en matière d'éducation. Les femmes ont été désignées comme groupe spécial par le gouvernement fédéral. La seule université au Canada qui attache une importance particulière aux besoins spéciaux des femmes en vue de les faire sortir du ghetto où elles se trouvent, celui des postes peu rémunérateurs, en vue de les amener à prendre des décisions et assumer un rôle de leadership au pays, est l'Université *Mount Saint Vincent*. Comme M. MacLean l'a dit, ces petites universités doivent être considérées comme une ressource nationale. Leurs buts concordent exactement avec ceux que s'est fixés le gouvernement fédéral.

Le président: J'aurais une question à vous poser. Il ne s'agit pas d'un point que vous avez mentionné dans votre mémoire, mais que vous avez abordé dans votre échange avec M. Herbert. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Avez-vous dit que les fonds alloués par le gouvernement fédéral devaient être assignés à l'éducation postsecondaire? Sans entrer dans le détail des formules de partage des coûts, pouvez-vous me dire si oui ou non ces fonds doivent être assignés ou, si les gouvernements provinciaux doivent avoir le loisir de les dépenser en dehors du secteur de l'éducation supérieure?

M. MacKay: Monsieur le président, je pense que les universités de cette région du pays n'y verraient pas d'inconvénients. Nous devrions même être d'accord avec le principe. Les gouvernements de la région ne devraient pas s'y opposer non plus. Certaines provinces du Canada devraient même accepter d'emblée l'idée. Si le gouvernement fédéral a un rôle à jouer, comme nous le croyons tous, il devrait pouvoir veiller à la

[*Text*]

identifying the funds that come for this purpose is one way to do it.

The Chairman: What I mean by earmarking is not only identifying. I do not mean to push you too hard but I mean they could not spend the money other than on post secondary education. That is more than identifying, is it not?

Mr. MacKay: That is what I meant. No question about that.

The Chairman: Because you could identify it, and then leave you people and the electorate force them morally to try to do it. You would be in agreement with some kind of earmarking that would . . .

Mr. MacKay: I think inevitably, even with the provinces which are prepared to accept that, have to have an agreement on post secondary education as to what the definition is. For example, I think I am right that in Nova Scotia, post secondary education includes Grade 12, but I am not certain. I believe the formula does so provide. In certain provinces I do not think this is objectionable, and that would certainly be supported by the universities.

The Chairman: You have a short comment, Mr. Blaikie?

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, I just want to put on the record, hopefully in a different way from what I normally do just for the sake of variety, that I think the notion of universities even being asked how they serve the purposes of government is in the final analysis, an offensive question. In terms of my understanding about universities, they are not there to serve governments. It might be an appropriate question to ask how they serve society, but how they serve government, no. Governments' and society's purposes are not always identical.

The Chairman: In all fairness, I think you misunderstood the question.

Mr. Blaikie: The whole discussion about research presupposes that the universities should somehow receive money on the basis of what they are doing in relation to the government's economic goals. That has come up time and time again. And I think that is just a wrong-headed notion in the final analysis.

The Chairman: I can understand how you would have seen that link, but the gist of the conversation when it started was on the question of national objectives; less to serve a particular government, but on an agreed national objective. That is the way we got into the conversation. Now, I agree with you that, in that sense, it gets to the service of government policy in research.

Mr. Blaikie: These would tend to be national economic objectives.

The Chairman: They would have to be agreed to, whether they are economic or whatever.

Mr. Blaikie: Yes. Anyway, I just want to say that I think there is a kind of danger in the whole language game that is being used to talk about universities and national objectives. So I caution members of the delegation and others about the

[*Translation*]

réalisation de ces objectifs et identifier les fonds qu'il y consacre.

Le président: Je ne parle pas seulement d'identifier des fonds, mais plus précisément d'assigner des fonds. Je veux dire simplement que les provinces n'auraient pas le loisir de les dépenser ailleurs que dans l'éducation postsecondaire. Je ne veux pas jouer sur les mots, mais je pense que cela va un peu plus loin.

M. MacKay: C'est ce que j'ai voulu dire aussi. Il n'y a aucun doute là-dessus.

Le président: On pourrait identifier des fonds pour certaines choses, mais laisser à l'électorat le soin de forcer les gouvernements provinciaux à agir dans le sens souhaité. Vous dites que les fonds devaient être assignés de façon à ce que . . .

M. MacKay: Même avec des provinces qui sont prêtes à accepter le principe, il faudrait s'entendre sur une définition de l'éducation postsecondaire. Par exemple, sauf erreur, en Nouvelle-Écosse, l'éducation postsecondaire inclut la douzième année. La formule le prévoit, si je ne m'abuse. Il n'y a pas de mal à cela. Les universités seraient certainement d'accord.

Le président: Vous voulez faire une brève observation, monsieur Blaikie?

M. Blaikie: Je voudrais noter pour le compte rendu et même pour le principe que l'idée même de demander aux universités de quelle façon elles servent les fins du gouvernement est inacceptable. D'après ce que je sais des universités, elles ne sont pas là pour servir les fins du gouvernement. On peut leur demander comment elles servent la société, mais non pas comment elles servent le gouvernement. Je ne puis concevoir une telle chose. Les objectifs du gouvernement et les objectifs de la société ne convergent pas toujours.

Le président: Je vous ferai remarquer que vous n'avez pas compris le sens de la question.

M. Blaikie: Dans toute la discussion autour de la recherche, on suppose que les universités devraient utiliser les fonds qu'elles reçoivent pour permettre au gouvernement d'atteindre ses objectifs économiques. Il en a été question à maintes reprises. J'estime quant à moi que cette question est déplacée en fin de compte.

Le président: Je puis comprendre comment vous avez pu en arriver à faire le lien, mais l'échange a commencé sur la question des effectifs nationaux, non pas des objectifs du gouvernement, mais des objectifs du pays. Au début, il ne s'agissait que de cela. Par extension, il a pu être question ensuite de la politique du gouvernement en matière de recherche.

M. Blaikie: Les objectifs nationaux incluraient les objectifs économiques.

Le président: Il faudrait qu'ils soient acceptés par tout le monde, qu'il s'agisse des objectifs nationaux ou autres.

M. Blaikie: Je dis simplement qu'il est dangereux de parler de cette façon des objectifs nationaux dans le contexte des universités. Même utiliser l'expression «ressources nationales» en parlant des universités est risqué. J'estime personnellement

[*Texte*]

language even of talking about universities as a sort of national resource. I for one think there is a great danger in starting to talk about everything as if it is analogous to oil and gas and I think everyone is guilty of using this sort of resource language for anything and everything; however, universities and people are not something to be used in the way resources are used so we feel that we ought to sort of revitalize some of the older ways of speaking about education.

• 1425

The Chairman: Are you finished? It was a good speech, by the way.

Mr. MacKay: Let me comment, Mr. Chairman. I think this is an illustration of our difficulty with, in a relatively short time, trying to discuss higher education and its significance for the country as a whole, but I think we all accept the point that has been made.

The Chairman: All right. Thank you very much for your presentation. It is certainly a good presentation that will be very valuable to us in our deliberations and the preparation of our report. Thank you.

Mr. Meincke: To you, Mr. Chairman, and your colleagues, thank you very much for the opportunity.

The Chairman: Thank you, Dr. Meincke. This is your third round, Ottawa, P.E.I. and Atlantic.

Mr. Meincke: We will see you in Victoria.

• 1430

Some hon. Members: Oh, oh!

The Chairman: I will now call on the representatives of the Nova Scotia Confederation of University Faculty Associations. Please come forward.

I would like to advise the committee that the group that was to appear, the last group, the Nova Scotia Association of Health Organizations, has provided us with a brief. They indicated that, after having listened to the discussion this morning, their brief was pretty well in line with the one of the Canadian Hospitals Association. They judged that we knew what their views were and they asked if they could be given permission to withdraw their request to appear. I thought that you would agree, that you would back me up if I said this was okay.

I want to put on the record that that group has provided us with a brief and that they were here and that they have now decided not to appear.

Mr. Herbert: Mr. Chairman.

The Chairman: Can we have order, please? Order.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, when Reverend Boutilier read his brief, he of course because he had read it we did not append it, but he made reference to the brief of the Citizens' Service League of Glace Bay, of wich we have a copy. It is a very short brief and just to tidy it up, I suggest that that be appended to today's *Minutes of Proceedings and Evidence.*

Some hon. Members: Agreed.

[*Traduction*]

qu'il est mal avisé de parler de tout comme s'il s'agissait de pétrole et de gaz; on a trop tendance aujourd'hui à le faire. On ne doit pas parler d'utiliser les universités et les gens qui les fréquentent comme on parle d'utiliser les ressources. On doit revenir à la bonne vieille façon de parler de l'éducation.

Le président: C'est tout? C'était un bon petit discours.

M. MacKay: Je voudrais dire quelque chose à ce sujet, si vous le permettez, monsieur le président. Tout cela montre bien à quel point il est difficile en si peu de temps d'essayer de discuter d'une question aussi importante pour tout le pays que l'éducation. Pour le reste, je pense que nous sommes bien d'accord.

Le président: Très bien. Merci de votre participation. Ce que vous nous avez dit nous sera très utile plus tard au cours de nos délibérations et au moment de préparer notre rapport.

M. Meincke: Merci à vous et à vos collègues, monsieur le président, de nous avoir donné cette occasion.

Le président: Merci, monsieur Meincke. C'est votre troisième manche, après Ottawa et l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Meincke: Nous nous reverrons à Victoria.

Des voix: Oh, oh!

Le président: J'invite les représentants de la *Nova Scotia Confederation of University Faculty Associations* à prendre place à la table.

Je signale au comité que le dernier groupe qui devait comparaître, la *Nova Scotia Association of Health Organizations*, a soumis un mémoire. Après avoir écouté les témoignages de ce matin, les représentants de l'Association ont jugé que leur mémoire était plus ou moins identique à celui de l'Association des hôpitaux du Canada. Ils ont donc demandé de ne pas comparaître. J'ai cru que vous seriez d'accord et je leur ai donné la permission de se retirer.

Je voulais simplement signaler que les représentants de l'Association se sont présentés et nous ont soumis un mémoire, mais qu'ils ont décidé de ne pas comparaître.

M. Herbert: Monsieur le président.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Herbert: En lisant son mémoire, qui ne sera pas annexé, le révérend Boutilier a parlé du mémoire soumis par la Ligue des citoyens de Glace Bay. Etant donné que nous avons un exemplaire du mémoire et qu'il n'est pas très long, il serait peut-être souhaitable de l'annexer au conte rendu de la séance d'aujourd'hui.

Des voix: D'accord.

[*Text*]

The Chairman: Dr. Derek Wood, the executive director; Dr. Victor Cutano, president, and Dr. Robert Rodger, government relations committee member. Right?

M. Derek Wood (président sortant, Nova Scotia Confederation of University Faculty Associations): Messieurs les députés, nous sommes très contents d'avoir l'occasion de vous présenter notre opinion. Vos recommendations pourront avoir des conséquences presque incalculables pour notre association. Je voudrais présenter mes collègues.

Dr. Victor Cutano is our president and he is at St. Mary's University. I am not in fact the executive director; I am past president in charge of the relations with government committee. Dr. Rodgers is at Dalhousie University. We are social scientists ands humanists and, in spite of that, will still be talking about the universities as resources for the nation.

We have an organization which is the only professional group that speaks for the universities of this province. We have a professional staff and we have elected members, very much as you do. The professional staff are our civil service, they do the hard work, as your civil service does. We make the decisions, as I am sure you do. We have two elected representatives on our council from every university in this province. Our executive widely represents universities of this province. We have a series of committees, and, at the moment, we are presenting to you a brief, which I hope you all have received, drafted by our Relations with Government Committee. Our time frame did not permit us to get endorsement for this brief from our council.

• 1435

We had a certain difficulty in preparing the brief. Frankly, we are baffled in trying to understand your real mandate. Your apparent mandate permits you to re-examine the entire complex of federal-provincial fiscal relations, and in the present context of oil discussions, constitutional discussions, offshore rights, and whatever, it appears that a major reshaping of this nation, these nations, is going on. In that context, a time frame of three months to make the kinds of recommendations that you are required to make we find very hard to understand, and we find it very hard to address ourselves to the very profound considerations that you are attempting now to make decisions about.

Only four years ago, the programs we are particularly concerned with came under established programs financing and, merely four years later, there is a reconsideration of programs that were considered important enough to be "established", and the whole matter is being reopened. Surely, nobody here questions the importance of higher education. Surely, everybody recognizes its social, its cultural, its economic effect. Surely, no sane person would fail to recognize that you cannot take $1.5 billion out of higher education without gutting the program and the kinds of offerings we have to provide to our society. So it is very hard for us to address

[*Translation*]

Le président: Nos témoins sont M. Derek Wood, directeur exécutif, M. Victor Cutano, président, et M. Robert Rodger, membre du comité de liaison avec le gouvernement. C'est exact?

Doctor Derek Wood (Past President, Nova Scotia Confederation of University Faculty Association): Gentlemen, we are pleased to have the opportunity to appear before you. Your recommendations could have an almost incalculable effect on our association. I would like to introduce my colleagues.

M. Victor Cutano est le président de notre association et il travaille à L'Université St. Mary's. En fait, je ne suis pas le directeur exécutif; je suis le président sortant et je dirige le comité de liaison avec le gouvernement. M. Rodgers travaille à l'Université Dalhousie. Même si nous sommes des sociologues et des spécialistes des sciences humaines, nous allons parler des universités comme étant une ressource.

Notre organisme est la seule association professionnelle qui représente les universités de la province. Nous avons des employés professionnels et des membres élus tout comme vous. Le personnel professionnel correspond chez vous aux fonctionnaires et travaille dur. Nous prenons des décisions, tout comme vous. Nous comptons à notre conseil deux représentants élus de chaque université de la province. Notre exécutif représente bien les universités de la province. Nous disposons aussi d'une série de comités et d'ailleurs le mémoire que nous vous présentons et que j'espère vous avez tous reçu a été élaboré par le Comité chargé des rapports avec le gouvernement. Nous n'avons pas eu le temps de demander à notre conseil d'entériner le mémoire en question.

Nous avons eu un peu de mal à élaborer le mémoire. Franchement nous ne savions pas très bien comment interpréter le mandat qui vous a été confié. Apparemment vous êtes habilité à revoir l'ensemble du régime des ententes fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces. Étant donné les discussions actuelles sur le pétrole, la constitution, les droits d'exploitation au large des côtes, il semble que l'on envisage de réorganiser tout le pays et toutes les différentes nations qui le composent. Nous ne voyons pas très bien, alors, comment vous aurez le temps, en trois mois, de présenter toutes les recommandations nécessaires et nous avons assez bien de mal à nous prononcer sur les différents problèmes importants qu'il vous faudra régler.

Il y quatre ans seulement les programmes ont été intégrés au système de financement des programmes établis et aujourd'hui on réexamine ceux qui sont considérés comme étant suffisamment importants pour être «établis»; tout le régime est réexaminé. Personne ne doute de l'importance de l'enseignement supérieur et l'on admet ces répercussions sociales, culturelles et économiques. Toute personne saine d'esprit se rend parfaitement compte qu'en retirant 1.5 milliard de dollars au programme d'enseignement supérieur, on bloque toutes les possibilités pour notre société. Il nous est donc très difficile de nous prononcer sur les questions qui vous ont été soumises.

[*Texte*]

ourselves to what appear to be the issues that you have been asked to preside over and to pronounce on.

If I could turn now to our brief, and I do not know whether procedurally you like to have this—you have already received the brief, have you?

The Chairman: Yes, we have received it. It is not necessary for you to read it for it to be on the record, if you just want to comment on the main points. Is this acceptable? We can append it to today's proceedings.

Mr. Wood: That would be fine with us.

The Chairman: Is it agreed that the brief of the Nova Scotia Confederation of University Faculty Associations be appended to today's proceedings?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Just give us the main points.

Mr. Wood: If I could just direct you to page 4, where we have briefly indicated the framework of our discussion.

I do not think I need to add anything to what has been said about the underfunding of Nova Scotian universities. We have a short tale to supplement the last presentation.

What we think is very interesting is a series of remarks at point 2 on page 6 which we excerpted from a government advisory body that advises the Maritime premiers about the needs of higher education. We have had occasion to disagree, now and again, with this body, but a considerable amount of useful work has been done by it. The commission has indicated the areas of damage that have already been inflicted, and we would like you to take note that this is a government advisory body that underlines the kinds of points that we hope to make to yourselves.

We go on to look at the idea of the national resource that education affords this society and the need, certainly, for federal as well as provincial input. I think it would be a distraction to point to any supranational concerns at this point. What we are dealing with is the nature of knowledge, and presumably knowledge is supranational. On the other hand, it also has immediate local importance and consequences. The nature of the atom is as important in northern Nova Scotia as it is in Geneva, or wherever. So, although knowledge does have this supranational or supernational importance, it is of concern to all the areas of the funding agencies of government in our society, whether at the municipal, the provincial, or the federal level.

We are also concerned that the damage that could be done to this resource could be done very soon, but the long-term effects would be very hard to repair if there were any short-term change in government policy. So we would like to draw your attention to the long-term as well as the short-term effects of damaging funding decisions that could easily be made within the next 18 months.

[*Traduction*]

Je vais à présent passer à notre mémoire, j'ignore si c'est la règle mais vous l'avez reçu, n'est-ce pas?

Le président: Oui, nous l'avons reçu. Il est inutile que vous nous le lisiez pour qu'il soit consigné aux compte rendus. Je vous demanderai seulement d'en reprendre les points saillants. Tout le monde est-il d'accord? Nous pouvons l'annexer aux comptes rendus de notre séance d'aujourd'hui.

M. Wood: Nous sommes d'accord pour cette solution.

Le président: Convenons-nous d'annexer au procès-verbal de la séance d'aujourd'hui le mémoire de la confédération des associations des facultés universitaires de la Nouvelle-Écosse?

Des voix: D'accord.

Le président: Donnez-nous en les points saillants.

M. Wood: Je vous renvoie à la page 40 où nous résumons l'essentiel de nos préoccupations.

Je n'ai rien à ajouter à ce que l'on a dit à propos du manque de fonds accordés aux universités de Nouvelle-Écosse. Toutefois, nous avons quelques commentaires brefs à ajouter à la dernière présentation.

Ce qui est très intéressant, c'est une série de remarques figurant au point 2, page 60 de notre mémoire et qui correspond aux recommandations d'un comité consultatif gouvernemental chargé de conseiller les premiers ministres des Maritimes sur la planification des besoins de l'enseignement supérieur. Nous avons eu, de temps en temps, des divergences de vue avec eux mais l'organisme en question a fait beaucoup de travail très utile. La commission a déjà signalé les secteurs les plus touchés et nous tenons à vous faire remarquer que l'organisme consultatif gouvernemental reprend les mêmes arguments que nous allons vous présenter.

Nous étudions ensuite la question de l'enseignement qui constitue une ressource nationale pour notre société et de la nécessité, pour le gouvernement fédéral et les provinces de jouer un rôle dans ce domaine. Il serait inutile de faire allusion, dès maintenant, à des préoccupations supranationales. Nous discutons de l'essence de la connaissance et sans doute la connaissance a-t-elle une portée qui dépasse le cadre étroit des nations. Par ailleurs elle a aussi une importance et des conséquences immédiates sur le plan local. L'atome est aussi important au nord de la Nouvelle-Écosse qu'à Genève ou ailleurs. Donc, même si la connaissance revêt une importance supranationale, elle intéresse aussi tous les secteurs de financement des organismes du gouvernement de notre société, tant au niveau municipal que provincial ou fédéral.

Nous nous inquiétons de toute initiative qui pourrait nuire sous peu à cette ressource, car tout changement à court terme apporté à la politique gouvernementale comporterait des conséquences à long terme très difficiles à amortir. Nous attirons donc votre attention sur les répercussions néfastes à court et à long terme de toutes décisions touchant le financement qui pourraient bien être prises d'ici les 18 prochains mois.

[*Text*]

• 1440

We pointed out, under item 4, what we consider to be an outstanding provincial effort in developing this resource, an outstanding effort by the taxpayers of this province.

We then try to draw your attention to a study, which we consider to be of special importance to politicians, a study of public opinion about universities, about higher education, and about the kind of priority that should be given to the funding of higher education—that is from page 18, under item 5.

We have spoken about the harmful effects of federal cuts. I am sure you have heard that again, and again, and again, in the past few weeks.

We have indicated that, in principle, we are totally in support of federal visibility. We cannot really understand the concern of Mr. MacEachen, whom we addressed a few short weeks ago. There is no question about it, the federal presence is highly visible to us, and if there are ways in which it can be made visible to anybody else we would welcome this in principle—except that decisions that are made in the course of a few short weeks could have effects that would be extremely harmful in the long term. I think you have seen the kinds of disagreements there are in other university bodies, such as the AAU, whom you have just heard, and among other people who have spoken to you, the doubts and hesitations about such-and-such a program, such-and-such a formula. These matters are so complex, and their complexity reflects the complexity of the entire task that you have before you. As a result of this, we feel that any attempt at making recommendations, or moving towards decisions, is fraught with dangers, which only time could reveal and only a very thorough study could unearth. So we qualify that desire and certainly that support for increased federal visibility—if it is possible by some alternative, repackaged formula.

Naturally, we move then to the idea of the commission. We recognize that there are difficulties in obtaining national approval for such a commission. But it is certainly an idea that we support and we put to you here.

We have made two specific recommendations. We feel that we have not fully explored some of the ramifications and dangers of these two final recommendations that we made, which are found under items 9 and 10, and which are to separate education from the EPF package. We are only too aware of the enormous legal problems involved in such a separation, but we are very attracted by the idea of some sort of constitutional entrenchment for what we have argued is of value to the country as a whole, to the nation as a whole.

In a final item, 10, we speak about an advisory body, or an advisory agency, and we suggest ways in which such a body could be set up and ways in which it could function. But, again, these are areas that need much more careful study than we have been able to give them in the time we have had available.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Wood.

[*Translation*]

Nous vous signalons au point quatre les efforts remarquables déployés par les contribuables de notre province pour exploiter cette ressource.

Nous mentionnons ensuite une étude qui devrait intéresser grandement les hommes politiques et qui porte sur l'opinion qu'ont les citoyens des universités et de l'enseignement supérieur ainsi que des priorités à accorder au financement de l'enseignement supérieur . . . cette rubrique figure à la page 18, au point 5.

Nous avons parlé des effets néfastes découlant des restrictions imposées par le gouvernement fédéral. Je suis sûr que vous en avez entendu beaucoup parler ces dernières semaines.

Nous avons dit qu'en principe nous étions tout à fait d'accord pour accorder une importance accrue au rôle joué par les autorités fédérales. Nous ne comprenons pas très bien ce qui préoccupe M. MacEachen et nous en avons parlé il y a quelques semaines. Nous nous rendons parfaitement compte du rôle joué par le gouvernement fédéral et si l'on parvient à mieux en convaincre les autres, nous serions en principe tout à fait d'accord. Toutefois si l'on doit prendre des décisions en l'espace de quelques semaines, elles pourraient être extrêmement néfastes à long terme. Vous avez dû constater que les autres organes universitaires tels l'AUA dont vous venez d'entendre les témoignages ont quelques doutes quant à certains programmes et formules et hésitent à les adopter. Ces problèmes sont bien complexes et reflètent bien la difficulté de toute la tâche qu'on vous a confiée. Voilà pourquoi nous estimons que toute recommandation ou décision est risquée mais seul le temps nous le prouvera et il faudrait entreprendre une étude approfondie du problème. Nous appuyons donc le principe d'une reconnaissance du rôle joué par le gouvernement fédéral tout en réclamant, si possible, qu'on l'associe à une formule nouvelle.

Nous passons ensuite, dans notre mémoire, naturellement à la question de la Commission. Nous admettons qu'il est difficile d'obtenir de tout le pays qu'il approuve la création d'une telle Commission. Toutefois nous en appuyons assurément le principe.

Nous avons présenté deux recommandations précises. Nous n'avons pas suffisamment étudié les ramifications et dangers que comportent les deux recommandations figurant aux points 9 et 10 qui visent à détacher l'enseignement du régime de financement des programmes établis. Nous sommes parfaitement conscients des problèmes juridiques énormes que cela pose mais voudrions en même temps qu'on incorpore dans la Constitution le chapitre de l'enseignement qui est important pour tout le pays et pour l'ensemble de notre nation.

Et enfin, au point 10, nous proposons la création d'un organisme consultatif et décrivons son fonctionnement éventuel. Là encore il s'agit de questions qui nécessitent un examen beaucoup plus approfondi que celui que nous avons pu mener dans le laps de temps qui nous a été accordé.

Le président: Merci beaucoup, M. Wood.

[*Texte*]

First of all, I just want to make a comment on the mandate, or whatever, and the question of reductions in spending. There has never been, on the part of the government, a question of specifically reducing expenditures in post-secondary education by $1.5 billion, or by $1 billion, or by anything. It is not this group that is responsible for that alone. There is a fact of fiscal policy before us, where the government in its last budget, in announcing its spending framework for the future, as it is required to do now, announced that it would want to reduce transfers to provinces from their growth by $500 million next fiscal year—it cannot do it before that, because it is now locked into an agreement that goes until March 31, 1982—and by $1 billion in 1983-84. That is all there is on the table officially. There have been all sorts of comments and rumors about the fact that post-secondary education was more vulnerable, or whatever, but nothing of that has been officially determined by the government. The reductions are from the whole gambit of fiscal relations, where, in EPF and equalization alone—established program financing and equalization—we talk about some $14 billion in cash, annually, apart from the tax points.

• 1445

So we are looking at these programs within the context of that, because there has to be a fiscal policy, there has to be a fiscal stance, somewhere, because it is not fair for you to come before us and that we leave you to believe that the sky is the limit. We do not write the budget; Mr. MacEachen has not given us that liberty yet. He may be so happy with our report that he may ask us to write his next budget, but he has not indicated to me that he would let us do that yet.

So unfortunately, or fortunately, somebody else or some other level somewhere establishes the fiscal policy. What we are asked to do is to review the fiscal arrangements and make recommendations to the government in terms of the position as it enters, or approaches, the negotiations next fall.

You are correct that the evolution in this country economically, politically, with what has gone on in the field of energy, the tremendous developments that have happened and the still tremendous potential that there is there, and the tensions that that has created, and the constitution debate and all of that, are things that are now coming upon us that maybe were not there to the same extent in 1976 when the last arrangements were negotiated; but the governments, provincial and federal, have indicated that they want to negotiate a new agreement this fall. It would be ideal if we had more time to go deeper into these questions, but if the governments are going to negotiate fiscal arrangements before March 31, 1982, I think it is still important that, despite the shortness of time, we attempt to make some judgments on it.

I just wanted to explain that.

Mr. Victor Cutano (President, Nova Scotia Confederation of University Faculty Associations): If I might respond to that, we are quite aware that the concern here is fiscal policy, but as educators, our concern is that educational policy will lose out with the concentration of effort on fiscal arrangements, and I think that the events of 1976-77 bear that out.

[*Traduction*]

Tout d'abord j'aimerais faire quelques commentaires à propos du mandat ou plutôt de la question des restrictions financières. Jamais le gouvernement n'a songé à retirer 1.5 milliard de dollars à l'enseignement postsecondaire. Nous ne sommes pas les seuls à nous occuper de cette question. Il s'agit de politique financière et lors du dernier budget le gouvernement a annoncé les dépenses consenties pour l'avenir. Le gouvernement a annoncé qu'il comptait réduire les transferts aux provinces de 500 millions de dollars pour l'exercice fiscal prochain. Impossible de le faire auparavant car l'entente expire le 31 mars 1982 et les réductions porteront sur 1 milliard de dollars en 1983-1984. Voilà tout ce qui est prévu officiellement. On a fait courir beaucoup de bruit à propos du fait que l'enseignement postsecondaire serait le plus touché mais le gouvernement n'a rien décidé officiellement. Les réductions portent sur l'ensemble du régime fiscal—soit, rien que pour les programmes de financement établis et la péréquation, quelque 14 milliards de dollars par an au comptant, sans compter les points fiscaux.

C'est donc dans ce contexte qu'il faut étudier ces programmes, une politique fiscale s'impose et on ne doit pas vous donner l'impression que les versements sont illimités. Ce n'est pas à nous de rédiger le budget, M. MacEachen ne nous en a pas encore donné l'autorisation. Peut-être sera-t-il tellement satisfait de notre rapport qu'il nous le demandera la prochaine fois mais en tout cas, il ne nous en a pas encore fait part.

Donc, heureusement ou malheureusement, c'est quelqu'un d'autre qui a établi la politique fiscale. On nous a demandé de réexaminer les ententes fiscales et de présenter au gouvernement des recommandations en vue de négociations l'automne prochain.

Vous nous avez parlé de l'évolution économique et politique du pays, de l'énergie, des travaux énormes d'exploitation déjà entrepris et du potentiel extraordinaire qu'elle présente des tensions que cela a créé, du débat constitutionnel. Effectivement, voilà toutes les questions qui ne se posaient peut-être pas avec tellement d'acuité en 1976, lors des dernières négociations. Mais les gouvernements fédéral et provinciaux ont affirmé qu'ils voulaient conclure une nouvelle entente cet automne. L'idéal serait que nous ayons plus de temps pour approfondir tous ces problèmes, mais si les gouvernements doivent négocier les ententes fiscales avant le 31 mars 1982, à mon avis, en dépit des délais trop courts, nous devons quand même essayer de nous prononcer sur cette question.

Je tenais à vous le mentionner.

M. Victor Cutano (président des Associations de la Confédération des facultés universitaires de la Nouvelle-Écosse): Nous savons bien que c'est de politique fiscale que l'on discute ici. Toutefois, en tant qu'éducateurs, nous craignons que la politique en matière d'enseignement se ressentira du fait que

[*Text*]

At that time, I was the president of the Saint Mary's Faculty Union, and when the arrangements to transfer from cost-sharing to the present EPF were taking place, I recall writing to my member of Parliament presenting my fears and the fears of my faculty at that time as to what might transpire; and the Canadian Association of University Teachers also made representations at that time, that in the haste to enact change in fiscal arrangements enough time might not be given to consider all the implications of whatever changes might take place.

One of those implications which we pointed out at that time is something which Mr. Herbert brought up earlier today with the AAU, namely the fact that there are no strings attached to the money: that is that the money is not earmarked for education. We objected to that in 1976-77.

Many schemes have been broached for changing the fiscal policy, in terms of attaching payments on a per capita basis or direct grants or increasing research funding; and all of these may have advantages. Many of them, in fact probably all of them, have distinct disadvantages. But our feeling is that the same thing is happening now as happened in 1976-77, that not enough time is going to be given to the implications of changes in these programs; and thus, as you had in 1976-77, where you created an Established Programs Act and we are now on the verge of disestablishing the Established Programs Act, we will be back in five years undoing whatever we do now, because we see some adverse implications on education.

The Chairman: The big change this time is that the government indicated in the budget in October, a full year before the negotiations, an approach that it had, and this time there is a process through which members of Parliament can speak before we are confronted with a fait accompli in Parliament, with a bill that represents an agreement. Before, we could debate all right, but we could not change because, if we did, we would throw the whole negotiated package out of kilter.

• 1450

So this time, the process is somewhat different. While it is not ideal, because these time constraints come upon us rather quickly and without much control over them, the process is very much different this time and there is an opportunity for Parliament's input and the public input. As a matter of fact, during the Christmas holidays, I was already getting letters from universities and hospital groups because of this signal that the government gave in October of an approach that they had with regard to fiscal arrangements.

Mr. Cutano: My only reaction is that I feel troubled by the fact that substance must follow the process. As a citizen, I do not understand why Parliament cannot simply amend the act or delay it for a year until a comprehensive study could be undertaken to review the implications that will follow from changes in the EPF.

[*Translation*]

l'on se sera centré sur les ententes fiscales et je crois que ce qui s'est passé en 1976-1977 le prouve.

A l'époque où j'étais président de l'Association de la faculté de St. Mary, on avait décidé de passer des ententes de partage des coûts au régime actuel de financement des programmes établis. Je me souviens avoir écrit une lettre à mon député pour lui exposer mes craintes et celles de la faculté. L'Association canadienne des professeurs d'universités avait aussi à l'époque fait valoir qu'en se hâtant d'apporter des modifications aux ententes fiscales, on ne consacrerait peut-être pas suffisamment de temps à étudier toutes leurs répercussions.

M. Herbert en a parlé tout à l'heure à propos de l'AUA et à l'époque nous avions signalé que l'une des répercussions c'est que les fonds consentis l'étaient sans condition et qu'ils n'étaient pas consacrés à l'éducation. Nous nous y sommes opposés en 1976-1977.

Et on a invité beaucoup de systèmes visant à modifier la politique fiscale, entre autres, des versements accordés par personne, des subventions directes ou un financement accru de la recherche. Toutes ces solutions présentent peut-être des avantages ou des désavantages différents. Nous estimons toutefois que nous retombons dans la situation de 1976-1977 en ne consacrant pas suffisamment de temps à l'étude des répercussions des modifications apportées à ces programmes. En 1976-1977, on a mis sur pied une Loi sur les programmes établis. Aujourd'hui, on va la supprimer et d'ici cinq ans, il faudra recommencer car on s'apercevra des effets néfastes de cette initiative sur l'enseignement.

Le président: Le gros changement, cette fois-ci, c'est que le gouvernement nous a fait part, dans son budget d'octobre, une année avant les négociations, de la démarche qu'il comptait adopter. Cette fois, les députés ont le loisir d'en discuter et ne seront plus mis devant le fait accompli ou obligés d'accepter un projet de loi portant sur une entente. Auparavant, nous pouvions en débattre sans pouvoir le changer, au risque de nuire à toute l'entente.

Donc, cette fois-ci, le processus est quelque peu différent. Même si tout n'est pas parfait, car nous avons des limites de temps très strictes et au sujet desquelles nous ne pouvons pas faire grand-chose, le processus est fort différent, cette fois-ci, et le Parlement et le public ont la possibilité d'y participer. En fait, déjà au cours des vacances de Noël, je recevais des lettres des universités et des groupes hospitaliers suite à l'annonce par le gouvernement, en octobre, de son point de vue au sujet des accords fiscaux.

M. Cutano: Ce qui m'inquiète c'est la façon dont on va s'y prendre. A titre de citoyen, je ne comprends pas que le Parlement ne puisse pas simplement modifier la loi ou la retarder d'un an jusqu'à ce qu'une étude complète ait été faite des répercussions qui se produiraient à la suite de modifications apportées au processus de financement des programmes établis.

[*Texte*]

The Chairman: Parliament can do what it wants. Parliament has not spoken on this yet, but the government and the provincial governments have indicated that they want to negotiate a new agreement; so that is where we are.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, maybe this is a glimpse of the obvious, but one of these exercises that we are going through is a public relations exercise; and I am all in favour of public lobbies. If you can encourage enough of the public to climb on the backs of their members of Parliament, I think you will have a considerable effect on the actions of Parliament.

Mr. Cutano: We have undertaken to do that.

The Chairman: Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: Looking at page 14 of your brief, where you speak of university fees, I note that you give a comparison between the College of Art and Design and Dalhousie, the fees charged there, and McGill and Manitoba University. Have the fees charged had any adverse effect on enrolment in that course here as opposed to the other competing courses in other universities?

Mr. Wood: But how can you know?

Mr. Blenkarn: Well, do you get as many students as you anticipate at the beginning of the year? Do students apply at your university and at McGill and at Mnaitoba, and take what seats are available? Or could you educate more on those course?

Mr. Wood: Well, we are not satisfied with participation. We do not believe that we are getting all the students who are capable of benefiting from a higher education or of handling a higher education.

Mr. Blenkarn: The participation rate in Nova Scotia is probably higher than anywhere else in the country. It is very significantly higher than the Canadian average.

Mr. Wood: Yes, but there is a problem there. In many provinces you get a separation between community colleges and certain kinds of vocational training which does not apply in this province. We do have a lot of universities but those universities are very flexible, and they do a lot of things which are not done by universities in Ontario, for instance. So the figures are misleading because, under "university participation", you are including people who would be listed differently in provinces such as Ontario with its high and pretty sophisticated community college system.

Mr. Blenkarn: Thank you.

Mr. Robert Rodger (Government Relations Committee member, Nova Scotia Confederation of University Faculty Associations): Could I say a word about fees. We heard some talk of fees earlier and the prospect of universities recovering some of their costs through increasing fees, and the necessity of better funding being available for students if fees are to be

[*Traduction*]

Le président: Le Parlement peut agir comme il le veut et il n'a pas indiqué, jusqu'ici, son opinion. Mais le gouvernement et les gouvernements provinciaux ont indiqué qu'ils voulaient négocier un nouvel accord et c'est à ce stade que nous en sommes arrivés.

M. Herbert: Monsieur le président, peut-être que je ne fais qu'exposer ici ce qui est évident, mais ce que nous faisons en ce moment c'est une opération de relations publiques et je suis tout à fait en faveur de pressions de la part du public. Si vous encouragez suffisamment les commettants à faire pression sur leurs députés, je crois que ces pressions auront beaucoup d'effet sur les mesures que prendront le Parlement.

M. Cutano: Nous avons commencé à le faire.

Le président: Monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: A la page 14 de votre mémoire, lorsque vous discutez de droits d'inscription à l'université, je remarque que vous établissez une comparaison entre les frais d'inscription demandés au College of Art and Design et à Dalhousie et ceux demandés à l'Université McGill et à l'Université du Manitoba. Est-ce que le montant des frais d'inscription a été un facteur négatif et a favorisé l'inscription dans des cours du même genre donnés dans d'autres universités?

M. Wood: Comment peut-on le savoir?

M. Blenkarn: Eh bien, je vous demanderais si avez-vous eu autant d'inscriptions que vous le prévoyiez au début de l'année. Est-ce que les étudiants font leur demande à votre université et à McGill et à celle du Manitoba et prennent ce qui est disponible? Ou est-ce que vous pourriez avoir plus d'étudiants dans vos cours?

M. Wood: Nous ne sommes pas satisfaits de la participation actuelle à nos cours et nous ne pensons pas avoir la totalité des étudiants qui pourraient profiter d'une éducation supérieure.

M. Blenkarn: Le taux de participation, en Nouvelle-Écosse, est probablement plus élevé que partout ailleurs au pays car il est beaucoup plus élevé que la moyenne canadienne.

M. Wood: Oui, mais il y a une difficulté dans ce cas. Dans bien des provinces, il y a une distinction que nous n'avons pas dans cette province entre les collèges communautaires et certains genres de formation professionnelle. Nous avons beaucoup d'universités mais ces universités se montrent très souples et fournissent toutes sortes de cours qui ne sont pas fournis dans les universités de l'Ontario, par exemple. Donc, les chiffres sont trompeurs car au titre de la «participation universitaire», il y a chez nous des personnes qui se seraient pas incluses à ce titre dans d'autres provinces comme l'Ontario où il existe ce système de collège communautaire pas mal compliqué et de niveau élevé.

M. Blenkarn: Merci.

M. Robert Rodger (membre du Comité des relations gouvernementales, Nova Scotia Confederation of University Faculty Associations): Puis-je dire un mot sur ces droits d'inscription. J'ai entendu plus tôt certaines discussions au sujet des droits d'inscription et on laissait entendre que peut-être les universités pourraient éponger certains de leurs frais en

[*Text*]

increased. But, of course, with better fundings available, it is going to become available in two different ways.

At the present moment, students get bursaries which they do not have to repay, and they get loans which they do have to repay. Of course, if you increase the loans, I think there are reasonable grounds to support that that will reduce university enrolment, because, especially for poorer families, they will then be taking on a commitment, about which they will not be very sure, to repay this loan some years later. And I think you will get a reduction of participation from families who are not so wealthy.

Of course, the real issue—and I think the president of Mount Saint Vincent University talked about that—the real issue is: what kind of people do we want the university to produce. My feeling is that we would like the universities to produce all kinds of people, generally as well-educated as we can make them, and intelligent, and willing to make a contribution to the community. I would hate to think that all the doctors of this country all came from wealthy families, that all the dentists in this country all came from wealthy families. They may be wealthy families now but I would like to think that their origins were variable so that they can relate to the kind of people that they have to relate to.

So I am very concerned about any move on the part of the federal government to encourage universities to recoup more of their costs through tuition increases, as to precisely how they do that, because some ways they will do it will have a serious and negative impact on university participation rates, and different social groups, whereas other ways might not be so serious.

• 1455

Mr. Blenkarn: I would point out that your fees are higher in Nova Scotia and your participation rate is higher; clearly there does not seem to be any relationship between the participation rate and fees in this province. We could also take statistics in provinces where the participation rate is very, very low, and the fees are very, very low. What does that tell you?

Mr. Rodger: What I think it tells you about Nova Scotia, I suspect, as one of the earlier speakers said, is that we have a strong tradition of university education in the Maritime provinces, in general, and in Nova Scotia in particular. The President of St. Mary's said his university has been in existence since 1801; Dalhousie has been in existence since 1832. If you could see some of the remarks coming from a survey of the Maritimes as to what the public thinks of university education, you would see they are keen on it, and that is the basic answer. That is why we have a higher participation rate, plus the technical factors that Dr. Wood talked about. There are university students here who would not be university students, if this was Ontario. In Ontario they would be in community colleges.

[*Translation*]

augmentant les droits d'inscription et, dans ce cas, l'on parle aussi de la nécessité d'assurer un meilleur financement des études pour les étudiants. Naturellement, s'il y a plus de fonds disponibles, ils bénéficieront de deux façons.

Pour l'instant, les étudiants obtiennent des bourses non remboursables et des prêts à rembourser. Naturellement, si vous augmentez le nombre des prêts, je crois que l'on peut facilement supposer que les inscriptions à l'université seront moins nombreuses particulièrement du côté des familles les plus pauvres car celles-ci ne veulent pas s'engager n'étant pas absolument certaines de pouvoir rembourser, quelques années plus tard, ces prêts.

Naturellement, la véritable question qui se pose, et je crois que le président de l'université de Mont St-Vincent en a parlé, c'est de savoir quel genre de personne l'université veut instruire. J'ai l'impression que nous voudrions que les universités forment toutes sortes de personnes, mais de façon générale, des personnes qui obtiennent un maximum d'instruction, qui soient intelligentes et prêtes à apporter une contribution à la collectivité. Je ne voudrais pas penser que tous les docteurs et dentistes du pays viendraient de familles riches. Je voudrais que les origines soient diverses afin que ces personnes formées à l'université proviennent de différents milieux puisqu'elles vont avoir à traiter avec différents milieux.

Je m'inquiéterais donc fortement si le gouvernement fédéral voulait encourager les universités à récupérer une plus grande partie de leurs frais en augmentant les droits d'inscription. En effet, la façon dont les universités augmenteraient ces frais d'inscription pourrait avoir une influence très grave et négative sur le taux de participation universitaire, les taux de participation des différents groupes, alors que certaines autres façons de procéder pourraient avoir des répercussions moins graves.

M. Blenkarn: Je vous ferais remarquer que vos frais d'inscription sont plus élevés en Nouvelle-Écosse et que votre taux de participation est plus élevé et que par conséquent il ne me semble pas y avoir de rapports entre les deux dans cette province. On pourrait aussi trouver des chiffres indiquant qu'il y a des provinces où le taux de participation est très bas et où les frais d'inscription sont très bas. Qu'est-ce que cela veut dire?

M. Rodger: Ceci veut dire dans le cas de la Nouvelle-Écosse, je le soupçonne, comme l'une des précédentes personnes qui a pris la parole l'a dit, que nous avons dans les provinces maritimes en général et en Nouvelle-Écosse en particulier, une solide tradition qui nous pousse à chercher une éducation universitaire. Le président de l'université St. Mary a indiqué que son université existait depuis 1801 et l'université Dalhousie existe depuis 1832. Si vous faites une enquête dans les provinces maritimes vous verrez ce que le public pense de l'éducation universitaire, c'est-à-dire vous verrez qu'il y tient. C'est là la réponse essentiellement que je donne à votre question, c'est pourquoi nous avons un taux de participation plus élevé, sans compter certaines particularités dont M. Wood a parlé, c'est-à-dire que certains étudiants qui se trouvent à l'université ici ne seraient pas comptés parmi ceux qui sont à

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, seeing as this is the last presentation of the afternoon I will take a minute not to be cute but to be accurate. When Mr. Wood came to the microphone he said that he represented a group from the humanities and social sciences, and that they still use the language of resources when speaking about universities, thus inviting a rejoinder, so my comment to you is that it certainly would come as no surprise to me, at least insofar as people from the social sciences are concerned, that they would be enamoured with the language of resources given that they still labour under certain epistemological illusions about the nature of their discipline, that is to say that they are dealing with things which can be scientifically investigated as opposed to inquiring into the nature of human life, and the difficulties that that poses. I just thought I would throw that in for . . .

Mr. Rodger: Can I make a comment? I think Mr. Blaikie was quite right earlier when he said that we should be very careful when talking about universities serving national goals, because of course, if the national goals included the political view that social sciences could not really be sciences at all, then we would be very worried about that.

The Chairman: We could carry that very far. I thought I was in agreement with most of what you had said until I heard that. It seems to me that that has to be reconciled and agreed to between the politicians, and the academic community; would you agree?

Mr. Rodger: You talked earlier again, about the extent of federal involvement, and federal visibility, and federal control over post-secondary education. The president seemed to be pretty open-minded about that. I am not sure that I am open-minded about it. The present BNA Act, as I understand it, says that education is the province of the provinces, and so it shall continue to be until you renegotiate that and have a constitutional change. Frankly I would be far more willing to fight it out nose to nose with Premier Buchanan, than I would with whoever is running the show in Ottawa—you are further away.

Also I would have to get agreement with my colleagues in Ontario and Quebec and New Brunswick and Prince Edward Island and British Columbia and Manitoba and Saskatchewan. I have enough trouble getting agreement with my colleagues here in Nova Scotia, but at least we stand together and we can fight our own province very nicely.

However, if you want to change the system, I think—I am not a historian and I have not read the original documents—that the Fathers of Confederation seriously contemplated the notion that university education should be the responsibility of the federal government, not the provincial governments. But, after much discussion, there is no doubt that the present

[*Traduction*]

l'université en Ontario car dans cette dernière province, ils se trouveraient dans les collèges communautaires.

Le président: Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Monsieur le président, vu qu'il s'agit du dernier mémoire cet après-midi, je vais consacrer une minute non pas pour me montrer gentil, mais plutôt pour préciser les choses. Lorsque M. Wood est venu parler il a indiqué qu'il représentait le Groupe des humanités et des sciences sociales et que celui-ci utilisait toujours le langage des ressources lorsqu'il discutait des questions se rapportant aux universités. En parlant ainsi, M. Wood invitait une réplique, aussi vous dirais-je que je ne suis pas surpris de ce qu'il a dit; ceux qui s'occupent de sciences sociales, aiment utiliser le langage des ressources puisque dans leur cas on continue à garder certaines illusions épistémologiques quant à la nature de leur discipline c'est-à-dire que ce groupe traite de questions au sujet desquelles on peut faire des enquêtes scientifiques et non pas de questions se rapportant à la nature de la vie humaine et de ses problèmes . . . Je pensais simplement lancer cela en passant . . .

M. Rodger: Puis-je apporter une remarque? Je crois que M. Blaikie avait parfaitement raison lorsqu'il nous disait plus tôt que nous devrions être prudents lorsque nous disons que les universités poursuivaient des objectifs nationaux, car naturellement si ces objectifs nationaux comprennent des opinions politiques car alors ces sciences sociales ne pourraient pas réellement être des sciences et on pourrait fortement s'inquiéter à ce sujet.

Le président: Nous pourrions aller très loin en ce sens. Je crois que j'étais d'accord avec ce que la plupart d'entre vous avaient dit jusqu'à ce que j'entende cette déclaration. Je crois que ce sujet doit être un sujet où il faudra que les politiciens et le monde universitaire s'entendent, n'êtes-vous pas d'accord?

M. Rodger: Vous avez parlé plus tôt de la mesure dans laquelle le gouvernement fédéral doit s'impliquer et contrôler l'éducation postsecondaire. Le président semblait prêt à accepter beaucoup dans ce domaine et je ne suis pas certain que je sois aussi ouvert. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique actuel, si je comprends bien, indique que l'éducation est de compétence provinciale et jusqu'à ce qu'on modifie ce point, l'éducation continuera à être de compétence provinciale. Franchement, je serais plus prêt à en discuter de personne à personne avec le premier ministre Buchanan qu'avec quelqu'un qui dirige l'affaire à Ottawa car vous vous trouvez plus éloignés de la scène.

Il me faudrait aussi obtenir l'accord de mes collègues de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de la Saskatchewan. J'ai déjà suffisamment de mal à obtenir l'accord de mes collègues ici en Nouvelle-Écosse mais au moins nous nous tenons les coudes et nous pouvons nous battre fort bien contre notre province.

Toutefois, si vous voulez changer le système, alors il faut en revenir à l'histoire et je ne suis pas historien et je n'ai pas lu les documents d'origine mais je crois que les Pères de la Confédération avaient sérieusement songé à donner au gouvernement fédéral et non pas aux gouvernements provinciaux la responsabilité de l'instruction au niveau universitaire. Il n'y a pas de

[*Text*]

arrangement could be renegotiated— it would be the first great attempt to modify the new constitution, if we ever get it back.

The Chairman: I would have no difficulty agreeing with that statement, that the federal government certainly has a role, if not strictly constitutionally, it has a role in any event, because universities are nationally important. The words "serving goals", are words that have funny connotations, but I think one has to be careful that universities do not serve the goals of particular governments which happen to be in power. However, there has to be agreement sometimes on national objectives. There should be thorough debate when these objectives or goals are proposed and they should be agreed to at one point; they should be the subject of consensus. Probably you would agree with me that in the end universities like others should account to the public, and they can only account to the public through the politicians.

• 1500

Mr. Wood: Just going back to Mr. Blaikie's point, I would be delighted to approach a discussion of the spiritual benefits of education, or the personal, individual, benefits for the individual in his or her loneliness. But the point is that we are here to talk about money. We are talking about money. And we want to make arguments that relate to money. There are many other things we value immensely about education and its by-products, if you like. But because we are talking about monetary and fiscal considerations and are trying to present arguments which relate to those considerations you see, the other educational considerations which are so dear to us as educators but which we feel might be inappropriate at this time, we have indicated in a kind of minor key. Rather, we have focused on those economic, practical, benefits of the higher education system.

The Chairman: That is a fair position.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, precisely what I was trying to indicate to the witnesses is that I would not think such arguments would be inappropriate, or would serve to detract from more convincing arguments. I would think some of the arguments which you have just mentioned as tended to be left out would be more convincing for some people. Do not underestimate the extent to which politicians respond to things other than economic and fiscal rationale.

The Chairman: There will always be one like you to provide the balance, Mr. Blaikie.

Mr. Cutano: If I might respond to that. I agree with Mr. Blaikie, and I think his remarks illustrate the problem that I mentioned at the beginning. We are here talking about an Established Programs Financing Act, fiscal policy, and as a consequence of that, the virtues of education and the value of education gets lost in the shuffle. I think just as we tend to talk about resources rather than assets and knowledge and the value of education, when it comes time to passing legislation and making the changes, the role of educational policy and its relationship to culture, to knowledge, and to society will also

[*Translation*]

doute qu'après beaucoup de discussions l'accord actuel pourrait être renégocié et ce serait la première tentative importante qu'on aurait faite de modifier la nouvelle constitution . . . Si elle nous revient . . .

Le président: Je suis d'accord pour dire que le gouvernement fédéral doit certainement jouer un rôle dans le cas de l'instruction universitaire, un rôle qui n'est pas strictement de nature constitutionnelle mais un rôle qui lui revient parce que les universités ont une importance nationale. Ces termes «objectifs nationaux» ont des raisonnances bizarres et je crois que les universités ne sont pas au service des gouvernements en place. Toutefois, il faut quelquefois s'accorder sur des objectifs nationaux et l'on devrait en débattre de façon approfondie. Les objectifs nationaux devraient être sujet à consentement . . . En fin de compte, vous êtes sûrement d'accord sur le fait que les universités, comme les autres organismes devraient rendre compte de ce qu'elles font au public et la seule façon de le faire, c'est par le truchement des hommes politiques.

M. Wood: Pour en revenir à ce qu'a dit M. Blaikie, je serais enchanté de discuter des avantages spirituels que peut tirer le particulier dans sa solitude, de l'éducation. Mais la question qui se pose ici c'est la question d'argent. Il y a bien d'autres avantages immenses que l'on peut tirer de l'éducation et de ses sous-produits, si vous voulez. Mais vu que nous parlons de questions monétaires et financières et que nous essayons de présenter des arguments à ces sujets, les autres considérations sur l'éducation qui nous sont si chères à titre d'éducateurs, nous paraissent devoir être, pour l'instant, mises en sourdine. Nous avons préféré insister sur les avantages économiques et pratiques du système d'éducation supérieur.

Le président: C'est une attitude qui est justifiée.

M. Blaikie: Monsieur le président, ce que je voulais indiquer aux témoins, c'est que je ne pensais pas que de tels arguments seraient inappropriés ou nous détourneraient d'utiliser des arguments plus convaincants. Je crois que certains des arguments que vous venez de mentionner et que l'on a eu tendance à laisser de côté pourraient être des arguments plus convaincants pour certaines personnes. Je ne sous-estime pas le fait que les politiciens puissent réagir devant d'autres questions que celles qui relèvent de l'économie ou des finances.

Le président: Il y aura toujours quelqu'un comme vous, monsieur Blaikie, pour rétablir l'équilibre.

M. Cutano: Si vous me permettiez de répondre, je dirais que je suis d'accord avec M. Blaikie et je crois que ses remarques mettent en relief le problème que j'avais mentionné au début. Nous discutons ici d'une loi sur le financement des programmes établis, d'une politique fiscale, et, par conséquent, au milieu de tout cela, on en oublie les vertus de l'éducation et sa valeur. Je crois qu'au fur et à mesure que nous nous lançons dans des discussions de ressources plutôt que d'acquis et de connaissances et de valeur d'éducation, lorsque nous en arriverons au moment où il faudra adopter une loi et apporter des

[*Texte*]

get lost in the shuffle if special care is not given to look at the implications of what is done in the changes.

The Chairman: Of course one cannot make decisions on the fiscal side, ignoring what the money is going to be spent for. As a matter of fact, the concern of federal parliamentarians on all sides of the House has been on fiscal arrangements generally, a sense of frustration that Parliament has expressed a will in the nineteen sixties particularly for some national programs that were important, post-secondary education being one of them, and we do not have enough control about the way they are run. There have been a lot of debates in Parliament, particularly since 1978, on these issues. In the case of post-secondary education, the frustration is even worse because there is no agreed national objective written down anywhere. There is no statute. There is no anything. The academic community on its own, I suppose, could have objectives, and the federal government alone does not have written anywhere a clear set of objectives of why the federal government is involved in post-secondary education.

This is not a question of having something to serve a political party or serve a government. It is a question of determining what we should be doing. We are not ignoring that. As a matter of fact I think more and more members of Parliament in Ottawa are asking where the hell is this national objective. They think we should have it.

Mr. Cutano: Do you think this forum is the appropriate mechanism within which to write those goals and those objectives?

• 1505

The Chairman: No, there is no way.

Mr. Cutano: That is why I think we are suggesting that a lot of care be given to perhaps the idea of a royal commission to review the whole area of post-secondary education.

The Chairman: Well, no I am not suggesting that we have the mandate or that we have the capacity in this mandate to do that. But we can certainly point out in our report what we think of that and how we think it could be achieved. But Parliament, and provincial governments and governments, generally, would have to consider that, whether it is a royal commission or whatever. My own personal feeling—I cannot speak for the group because the group has not decided these things—my own personal feeling is that I hesitate to suggest royal commissions when politicians cannot sit down and settle something. I do not like to duck political issues by royal commissions. That is just a personal feeling of mine.

Mr. Blenkarn: I have to agree with you.

The Chairman: It seems to me that when you have political decisions to make, you make the political decisions and you do not depend on somebody else to make the decisions for you. That does not mean that perhaps there is still a need for a royal commission to do something else, but to decide that political decision, to make that political decision, I think

[*Traduction*]

modifications, le rôle de la politique d'éducation et ses rapports avec la culture, la connaissance et la société, seront aussi estompés si l'on ne prend pas un soin spécial pour tenir compte des répercussions de ces modifications.

Le président: Naturellement, l'on ne peut pas prendre de décisions du côté fiscal en ignorant à quoi l'on dépensera l'argent. En fait, les parlementaires du gouvernement fédéral, de tous les côtés de la Chambre, se sont inquiétés, de façon générale, de ces accords fiscaux et se sentent frustrés du fait que le Parlement avait, dans les années 60, exprimé un désir auquel l'on n'a pas répondu particulièrement dans le cas des programmes nationaux, de l'éducation postsecondaire et l'on n'a pas eu suffisamment de contrôle sur la façon dont ces programmes ont été appliqués. Il y a eu toutes sortes de débats au Parlement depuis 1978 à ce sujet. Dans le cas de l'éducation postsecondaire, la frustration est d'autant plus grande que l'on ne s'est pas accordé, par écrit, sur un objectif national. Il n'y a pas de loi; il n'y a rien. Le monde universitaire, je suppose, a ses propres objectifs et le gouvernement fédéral n'a nulle part, par écrit, consigné une série claire d'objectifs indiquant pourquoi il s'occupe de l'éducation postsecondaire.

Il ne s'agit pas ici de suivre quelque parti politique ou quelque gouvernement; il s'agit d'établir ce que nous devrions faire. En fait, il y a de plus en plus de députés à Ottawa, je crois, qui se demandent où se trouve cet objectif national et qui pensent que l'on devrait en avoir un.

M. Cutano: Est-ce que vous croyez que c'est à votre groupe d'étude qu'il devrait revenir de définir de façon appropriée ces buts et ces objectifs?

Le président: Non, notre groupe d'étude ne peut pas le faire.

M. Cutano: C'est pourquoi je crois nous avons proposé qu'on songe peut-être à établir une commission royale pour étudier tout ce domaine de l'éducation postsecondaire.

Le président: Je ne prétends pas que nous ayons le mandat ou la possibilité d'agir en ce sens, mais nous pouvons très certainement dans notre rapport souligner ce problème et comment nous pensons qu'on pourrait le résoudre. C'est au Parlement et aux gouvernements provinciaux, aux gouvernements de façon générale de voir s'il faudrait établir une commission royale ou autre. C'est là mon sentiment personnel et je ne puis me faire le porte-parole du groupe car le groupe n'a pris aucune décision à ce sujet. Aussi j'hésite à proposer des commissions royales lorsque les politiciens ne peuvent pas résoudre un problème. J'hésite naturellement à esquiver des problèmes politiques en proposant que des commissions royales les résolvent.

M. Blenkarn: Je suis d'accord avec vous.

Le président: Il me semble que lorsqu'il faut prendre des décisions politiques, ce n'est pas à quelqu'un d'autre à en assumer la responsabilité. Ceci ne veut pas dire qu'on n'ait pas besoin d'établir une commission royale pour d'autres fins, mais je crois que pour les décisions politiques, c'est aux politiciens à avoir la maturité et le bon sens nécessaires pour les prendre.

[*Text*]

politicians should have the maturity and the good sense in the years to come to try to resolve that question.

Mr. Rodger: I do not think that we would want to argue that anyone other than our elected politicians should make the political decisions. What we are worried about is that they will not know all the pros and cons of some of the decisions that they are making, and that even with your task force we do not think you have the time to go into it. So, some investigatory body, call it what you will, should at least be setting out the pros and cons and then you can vote on it in the House and we will know what is going on. That is the real issue.

The Chairman: I did not say that a royal commission at a certain time or some kind of inquisitorial body does not make sense, it depends why you need it. But I think that there should be an attempt at the political level to resolve this—that is just my personal view—and if it does not work, well perhaps we need some kind of other intervention to try to write something that would be coherent and that somebody could agree to.

Anyway, I thank you very much for your contribution. I wish to take the opportunity to thank publicly all of those who have appeared before us in Nova Scotia. We had a good set of meetings last evening with a group of academics who stimulated us. I see Dr. Graham is in the room—he was with us last evening.

We have had good hearings, generally, in the Atlantic provinces. As I indicated this morning, this is our seventh stop—I think. We have five more to go because we are visiting the two territories also. Thank you very much.

The meeting is adjourned to Edmonton, Monday morning, June 1, 9 o'clock.

[*Translation*]

M. Rodger: Je ne crois pas que nous contestions que ce soit à nous politiciens élus de prendre ces décisions politiques. Ce qui nous inquiète c'est que les politiciens ne sauront pas tout le pour et tout le contre dans le cas de certaines décisions qu'ils prendront et que nous ne pensons même pas que votre groupe d'étude ait le temps d'approfondir ces questions. Il faudrait donc qu'un organisme d'enquête, que vous pouvez appeler comme vous le voulez, puisse tout au moins examiner ces aspects du pour et du contre; cela vous permettra de voter à ce sujet à la chambre et nous saurons alors ce qu'il en est. Voilà la véritable question en cause.

Le président: Je ne dis pas qu'une commission royale d'enquête ou que certain organisme d'enquête n'aurait pas sa raison d'être à un moment donné, mais tout dépend de la raison pour laquelle on a besoin de cet organisme. Je crois qu'on devrait s'efforcer au niveau politique de résoudre ce problème, et c'est là une opinion personnelle . . . mais si on n'arrive pas à résoudre le problème, on aura peut-être besoin de faire intervenir un autre organisme pour essayer d'établir quelque chose de cohérent par écrit au sujet duquel on pourrait se mettre d'accord.

De toute façon, je vous remercie beaucoup de votre contribution. Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier publiquement tous ceux qui ont comparu devant notre groupe en Nouvelle-Écosse. Nous avons eu des séances très intéressantes hier soir avec un groupe d'universitaires qui nous ont beaucoup stimulés dans nos discussions. Je vois M. Graham dans la salle, qui était avec nous hier soir.

Nous avons eu d'excellentes audiences, de façon générale, dans les pvovinces de l'Atlantique. Comme j'ai indiqué ce matin, c'est notre septième étape, je crois, il nous en reste cinq car nous visitons aussi les deux territoires. Merci beaucoup.

La séance est levée et nous reprendrons à Edmonton, lundi matin le 1er juin à 9 h 00.

APPENDIX "FISC-45"

THE MEDICAL SOCIETY OF NOVA SCOTIA

Brief to
PARLIAMENTARY TASK FORCE
on
FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS

MAY 1981

HALIFAX, NOVA SCOTIA

University Avenue, Halifax,
Nova Scotia B3H 4H7
Telephone No.: 902-423-8166

INTRODUCTION

The Medical Society of Nova Scotia welcomes this opportunity to present our remarks to the Parliamentary Task Force on Federal-Provincial Fiscal Arrangements. We speak in support of the Brief of The Canadian Medical Association which was presented at an earlier date. The Canadian Medical Association Brief will be referred to and repetition on our part will be avoided.

We do not pretend to be experts in the design of complex fiscal arrangements. On the other hand, we *are* experts in the provision of medical services and we have to live and work with the attendant problems—in fact there would be no medical insurance program without the providers. Thus, we are uniquely able to comment on the basis of considerable experience regarding the principles involved. As your Task Force undertakes its mandate, it will be the principles on which your recommendations are founded that will be cornerstone of this exercise. Your proposals may well serve Canada for decades ahead as a model for all fiscal arrangements in the Federal-Provincial field. A massive responsibility to say the least!

BASIC PRINCIPLES

1. MEDICARE—AN INSURANCE PROGRAM OR SOCIALIZED MEDICINE?

Now insurance facts and principles must be restated and reaffirmed, especially for the benefit of those who would turn Canada down a road it never intended to tread.

In the 1980's, reference to the original Hall Report and Recommendations of the mid-sixties is not relevant. It is now the *Canada Medical Care Act*, "An Act to Authorize the Payment of Contributions by Canada Toward the Cost of *Insured* Medical Care Services Incurred by Provinces Pursuant to Provincial Medical Care *Insurance* Plans", that serves as the legislative foundation for fiscal planning.

What also matters is that there is in Nova Scotia (and similarly so in most other Provinces) "An Act to Provide for Payment Toward The Cost of Certain Medical Services",

APPENDICE «FISC-45»

THE MEDICAL SOCIETY OF NOVA SCOTIA

Mémoire présenté au
GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE
sur
LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

MAI 1981

HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)

University Avenue, Halifax
(Nouvelle-Écosse) B3H 4H7
Numéro de téléphone: 902-423-8166

INTRODUCTION

La Medical Society of Nova Scotia se félicite de l'occasion qui lui est offerte d'exposer au Groupe de travail parlementaire ce qu'elle pense des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Nous appuyons le mémoire qu'à déjà présenté l'Association médicale canadienne. Nous nous y rapporterons et nous éviterons de nous répéter.

Nous n'avons pas la présentation d'être des spécialistes de la conception d'accords fiscaux complexes. Par ailleurs, *nous sommes* des spécialistes de la prestation de services médicaux et nous devons nous débrouiller avec les problèmes qui s'y rattachent—en fait, il n'y aurait pas de programme d'assurance-maladie sans les prestataires de ces services. Nos observations se fondent donc sur l'expérience considérable quant aux principes en cause. Comme votre groupe entreprend son étude, ce sont les principes dont s'inspireront vos recommandations qui vous serviront de pierre angulaire dans cette tâche. Vos propositions pourraient très bien servir de modèle au Canada, pendant des décennies à venir, en ce qui concerne tous les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. C'est une grande responsabilité, ce qui est peu dire!

PRINCIPES

1. ASSURANCE-MALADIE—UN PROGRAMME D'ASSURANCE OU UNE MÉDECINE SOCIALISÉE?

Il importe de reformuler et de réaffirmer les réalités et les principes de l'assurance-maladie, notamment pour qu'en bénéficient ceux qui voudraient orienter le Canada dans une voie où il n'a jamais eu l'intention de s'engager.

Dans les années 1980, faire allusion au Rapport Hall et à ses recommandations du milieu des années 1960 n'est pas opportun. Aujourd'hui, c'est la *Loi canadienne sur les soins médicaux*, «Loi autorisant le Canada à contribuer aux frais des services assurés de soins médicaux assumés par les provinces, en conformité de régimes provinciaux d'assurance de soins médicaux», qui sert de fondement législatif à la planification fiscale.

En outre, il y a en Nouvelle-Écosse (de même que dans la plupart des autres provinces) une «Loi visant le paiement de

which authorizes a Commission to establish a tariff for *insured* medical services.

We must re-emphasize the clear intent of the Federal and Provincial legislation. Medicare is an *insurance* program, not a medical services program or socialized medicine.

2. ECONOMIC COMMON SENSE:

It is not economically practical for a Government to operate a major social program which would pay all costs at no apparent charge to the user. Proof of this will be seen in both England and Sweden. The passage of Bill C-37 four years ago was a first half-hearted attempt at fiscal control of the three Established Programs. A logical and not unexpected extension of that action to place limitations on these expenditures was the October 1980 Budget Statement. Still absent is any reference to the Medical Program as being an *insurance* program which actually makes provision for patient participation. In fact the opposite has been true.

Application of fiscal limitations by themselves is not enough. Exercise of fiscal and economic responsibility must recognize the folly of an "everything free" policy, and dictate a search for alternatives.

The direction to your Task Force is obviously this search and we hope our recommendations will be of value to you.

3. MEDICAL AND HEALTH SERVICES INSURANCE PROGRAMS ARE UNDERFUNDED:

The C.M.A. Brief has dealt with this point of principle extensively. Closer to home we have some specifics to add, and refer you to our Brief to Mr. Justice Hall in 1980 for further detail.

(a) Reasonable compensation to providers has not been maintained. The Canadian Medical Care Act, Chapter M-8, Section 4(1)(b) reads as follows: "the plan provides for and is administered and operated so as to provide for the furnishing of insured services upon uniform terms and conditions to all insurable residents of the Province, by the payment of amounts in respect of the cost of insured services in accordance with a tariff of authorized payments established pursuant to the provincial law or in accordance with any other system of payment authorized by the provincial law, *on a basis that provides for reasonable compensation for insured services rendered by medical practitioners* and that does not impede or preclude either directly or indirectly whether by charges made to insured persons or otherwise, reasonable access to insured services by insured persons;". (Italics ours).

Our Brief to Mr. Justice Hall provides supporting data for our statement.

(b) Physicians' workloads have increased markedly. Between 1969 and 1979, this increase was 96 per cent with an accompanying increase in physician manpower of only 63.4 per cent. Add to this the decrease in physicians' real disposable income over the last twelve years and you have a

certains frais médicaux» qui autorise une commission à fixer un droit relatif aux services médicaux *assurés*.

Il importe de souligner de nouveau l'esprit de la législation fédérale et provinciale en la matière. L'assurance-maladie est un programme d'*assurance*, et non un programme de services de soins médicaux ou de médecine socialisée.

2. BON SENS ÉCONOMIQUE:

D'un point de vue économique, il n'est pas pratique qu'un gouvernement administre un vaste programme social qui assume tous les frais, sans qu'il en coûte un sou aux usagers. On en trouvera la preuve en Angleterre et en Suède. L'adoption du bill C-37, il y a quatre ans, a été la première tentative, plus ou moins vive, d'exercer un contrôle fiscal sur les trois programmes établis. Une suite logique et attendue, donnée à cette mesure, en vue d'imposer des limites à ces dépenses, a été l'exposé budgétaire d'octobre 1980. Mais rien encore ne précise que le programme de soins médicaux est un programme d'*assurance* qui prévoit véritablement la participation du patient. En fait, l'inverse est vrai.

L'imposition de limites fiscales ne suffit pas en soi. L'exercice d'une responsabilité fiscale et économique doit reconnaître la folie d'une politique où «tout est gratuit» et commander la recherche de solutions de rechange.

En nous adressant à votre groupe, c'est évidemment ce que nous cherchons et nous espérons que nos recommandations vous seront utiles.

3. INSUFFISANCE DU FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'ASSURANCE SANTÉ ET DE SOINS MÉDICAUX:

Le mémoire de l'A.M.C. traitait largement de cette question de principe. Nous avons, quant à nous quelques précisions à apporter et, pour de plus amples renseignements, nous vous renvoyons au mémoire que nous avons adressé au juge en chef Hall en 1980.

a) Une indemnisation raisonnable des prestataires n'a pas été maintenue. L'alinéa 4(1)*b*) de la Loi canadienne sur les soins médicaux (chapitre M-8) dit: «le régime doit être administré et appliqué, sans but lucratif, par une autorité publique nommée ou désignée par le gouvernement de la province (ci-après appelée «l'autorité provinciale») qui est, relativement à l'administration et à l'application du régime, *comptable au gouvernement de la province ou à un ministre provincial que le gouvernement de la province désigne à cette fin* et, quant à ses comptes et à ses opérations financières, assujettie à la vérification de la personne chargée par la loi de vérifier les comptes de la province;» (l'italique est de nous).

Notre mémoire adressé au juge en chef Hall présente des données à l'appui de notre déclaration.

b) La charge de travail des médecins s'est accrue sensiblement. Entre 1969 et 1979, cette augmentation a été de 96 p. 100 contre seulement 63.4 p. 100 en ce qui concerne l'augmentation du personnel des médecins. Ajoutez à cela la diminution du personnel disponible réel des médecins au

personnel problem of considerable dimensions. A manifestation of this will be seen clearly by reviewing the emigration data for Canadian-trained doctors to the U.S.A. The numbers are small when viewed on a national basis, but large to us in Nova Scotia.

(c) Quality of medical care is at risk. To offset the downward trend in real disposable incomes, Nova Scotia doctors have been forced to increase their workload as well as reduce secretarial and other support services in their offices. Both of these trends can only reduce the quality of medical services provided by physicians who now have to work longer hours and see more patients in a shorter time, in a futile attempt to prevent further erosion of their net incomes. This increased workload reduces the completeness of medical care and erodes the traditional rapport between doctor and patient.

(d) Perception of medicare by public is a concern. Unfortunately, large numbers of people perceive Medicare and hospital care as free Government Programs, free and available at any time at no cost. Large segments of the public have become more and more demanding and this has resulted in increased emotional conflict—even confrontation—between doctor and patient. Parenthetically, we would add that Government spokespersons, particularly Federal, have done little to dispel the public misconceptions of these insurance programs.

(e) Hospital bed availability continues to diminish for two principal reasons, these being:

(i) a purposeful reduction in standards used to determine the number of beds required to meet the needs of a wholly-insured population, and

(ii) rapid escalation of personnel costs which, because of shortages of money have been offset by bed closures. The effects of these reductions are serious. There is literally a rationing of services. Length of stay has often been reduced below levels recommended by physicians. Early discharge of chronically ill or long-stay cases is taxing resources of nursing homes which, even if available, are not now covered by the Government insurance plan and because of high costs are not able to be staffed to levels deemed desirable for patients being forced out of hospitals. There is a long list of "elective cases" and every forecast sees no end to the problem.

4. PATIENT PARTICIPATION:

To recap briefly, The Canadian Medical Care Act and most Provincial Acts,—including Nova Scotia's—establish Medicare as INSURANCE PROGRAMS that make provision for payment of some portion of the physician's fee by the patient. It must be clear that Medicare without this option can never satisfy all of us—Government, patients, providers. Nothing is really free, there are limits to Government funds, physicians are entitled to reasonable compensation. The dilemma will

cours des douze dernières années et vous aurez un problème de personnel considérable. On peut en constater l'un des résultats, en examinant les données relatives à l'émigration aux États-Unis de médecins formés au Canada. Leur nombre n'est peut être pas élevé à l'échelle nationale mais il est considérable à l'échelle de la Nouvelle-Écosse.

c) La qualité des soins médicaux est menacée. Pour contrebalancer la tendance à la baisse des revenus disponibles réels, les médecins de la Nouvelle-Écosse ont été obligés d'augmenter leur charge de travail et de réduire les services de secrétariat et autres services de soutien dans leurs bureaux. Ces deux tendances ne peuvent qu'entraîner une diminution de la qualité des services médicaux assurés par les médecins, qui doivent maintenant travailler plus longtemps et examiner davantage des patients pour essayer d'empêcher que leur revenu net ne s'effrite encore plus. Cette charge de travail accrue réduit la qualité des soins médicaux et des rapports traditionnels entre le médecin et le patient.

d) L'idée que le public se fait de l'assurance-maladie est inquiétante. Malheureusement, bon nombre de personnes voient dans l'assurance-maladie et les services de soins médicaux des programmes gouvernementaux gratuits, disponibles en tout temps et sans frais. Une vaste partie de la population est devenue de plus en plus exigente, ce qui entraîne davantage de conflits et même d'affrontements entre le médecin et le patient. Entre parenthèses, les porte-parole des gouvernements, et notamment du fédéral, ont fait bien peu pour supprimer cette conception erronée.

e) La disponibilité des lits d'hôpitaux continuent à diminuer, et ce pour les deux principales raisons suivantes:

(i) Le recours à une réduction intentionnelle des normes pour déterminer le nombre de lits requis pour satisfaire aux besoins d'un segment de population totalement assuré; et

(ii) La monté rapide des coûts du personnel qui, à cause de pénurie de fonds, a été contrebalancée par la fermeture de chambres. Ces réductions ont de graves répercussions. Littéralement, il y a un rationnement des services. Souvent, la durée de séjour a été écourtée par rapport aux recommandations des médecins. Le renvoi précoce d'un malade chronique ou d'un malade qui aurait normalement dû rester plus longtemps, alourdit les maisons de santé. Même s'il s'entrouve, elles ne sont pas couvertes par le régime d'assurance du gouvernement et ne peuvent être suffisamment dotées en personnel, étant donné les coûts élevés en cause. Il y a une longue liste d'attente et, selon toutes les prévisions, on ne voit pas de fin au problème.

4. PARTICIPATION DU PATIENT:

Pour récapituler brièvement, la Loi canadienne sur les soins médicaux et la plupart des lois provinciales, dont celle de la Nouvelle-Écosse, font des soins médicaux un programme d'assurance qui prévoit le paiement par le patient d'une partie des frais médicaux. Sans cela, il est clair que les soins médicaux ne pourraient jamais nous satisfaire tous—le gouvernement, les patients et les prestataires. Rien n'est vraiment gratuit; il y a des limites aux fonds du gouvernement et les médecins ont

only be resolved through recognition by everyone of the problems of the other.

Responsibility will be vital to the solution. Patients cannot go on under the mistaken impression that they have no financial or personal responsibilities in relation to Medicare and hospital care. Patient participation will be a part of the exercise of this reponsibility. We agree with everyone's right of access to quality health services but that right must be used with discretion.

The extent of patient participation cannot be without criteria, controls, monitoring and recognition of personal financial circumstances. Policies must be established to serve as guidelines to physicians and review committees with joint Government/Professional Associations will have to be struck.

5. NATIONAL STANDARDS AND PORTABILITY:

Canada will likely have a Charter of Rights in the near future. Equality for Canadians in many respects is an underlying theme throughout; we expect it will be applicable to health care. No recommended cost-sharing fiscal arrangement for health care financing can safely ignore that reality. It must be acknowledged that some Provinces are less affluent than others, that all Provinces endorse the principle of equalization formulae and that every Canadian, having the right to move freely in Canada, has a right to expect, within reason, equal standards and quality of health care wherever he goes.

6. PROVIDER INPUT IN HEALTH CARE PLANNING:

As Governments struggle to maintain viable health care insurance programs it will be increasingly important that there be close co-operation with physicians in the continuing evaluation and redesign of the programs as well as their management.

Cost control will be the major single ever-present concern. Ability to pay, adequacy of the program, fair compensation to the provider—successfully juggling these three will require having physicians on side, not offside.

The major role that physicians can and do play in cost control must be obvious to everyone. This must be officially recognized and provisions made for them to be part of the planning and management process—not dictated to by bureaucrats who often haven't the slightest conception of what is involved in providing medical care.

In Nova Scotia, Government and the Commissions have consulted with the medical profession on most of the important matters relating to the operation of our insurance program, particularly in relation to changes to it.

The Government of Nova Scotia recognizes that Medicare is an insurance program, that the insurance program benefit level represents only a major portion of the physician's fee, that physicians have the right as self-employed persons to establish a value for their services, that this is done fairly, that physicians are not civil-servants of Government employees but self-employed professionals who have acted with a high degree

droit à une indemnisation raisonnable. Le dilemme ne sera résolu que si chacun reconnaît les problèmes de l'autre.

La question de la responsabilité est un élément crucial de la solution. Les patients ne peuvent continuer de penser, à tort, qu'ils n'ont pas de responsabilités financières ou personnelles à l'égard des soins médicaux et hospitaliers. La participation du patient fera partie de l'exercice de cette responsabilité. Nous convenons du droit universel à l'accès à des services de soins qualitatifs, mais ce droit doit être exercé avec discrétion.

Le degré de participation du patient doit s'accompagner de critères, de contrôles, d'une surveillance et de la reconnaissance de conditions financières personnelles. Des politiques doivent être établies pour guider les médecins, et il faudra former des comités d'examen et des associations mixtes de gouvernements et de professionnels.

5. NORMES NATIONALES ET TRANSFÉRABILITÉ:

Le Canada aura vraisemblablement une charte des droits dans un proche avenir. L'égalité de tous les Canadiens est un thème que l'on retrouve dans bien des questions et nous espérons qu'il s'appliquera aux soins médicaux. Aucun accord fiscal de partage des frais recommandé en ce qui concerne le financement des soins médicaux ne peut, à coup sûr, ignorer cette réalité. Il doit être reconnu que certaines provinces sont moins riches que d'autres, que toutes les provinces appuient le principe des formules d'égalisation et que tous les Canadiens ont le droit de se déplacer librement au Canada et de s'attendre aux mêmes normes et à la même qualité de soins médicaux où qu'ils aillent.

6. CONTRIBUTION DES PRESTATAIRES À LA PLANIFICATION DES SOINS MÉDICAUX:

Dans la mesure où les gouvernements lutteront pour maintenir des programmes d'assurance-maladie viables, il sera de plus en plus important que les médecins collaborent de près à l'évaluation et à la restructuration et à la gestion des programmes.

Le contrôle des frais demeurera la principale préoccupation. Pour réussir à combiner la capacité de payer, la valeur du programme et la juste indemnisation des prestataires, il faudra que les médecins soient de la partie.

Le rôle important que les médecins peuvent jouer, et jouent effectivement, dans le contrôle des coûts, doit être évident pour toue le monde. Il faut que ce soit reconnu officiellement et que des dispositions soient prises pour qu'ils participent à la planification et à la gestion, qui ne doivent pas être dictée par des bureaucrates qui, souvent, n'ont pas la moindre idée de ce qu'implique la prestation de soins médicaux.

En Nouvelle-Écosse, le gouvernement et les commissions ont consulté la profession médicale sur la plupart des questions importantes concernant le fonctionnement du programme d'assurance et, notamment, les modifications à y apporter.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse reconnaît que les soins médicaux sont un programme d'assurance, que les bénéfices ne représentent qu'une importante fraction des honoraires du médecin, que les médecins ont le droit, en tant que personnes travaillant à leur compte, de déterminer la valeur de leurs services, que cela est légitime, que les médecins ne sont pas des fonctionnaires mais bien des spécialistes qui travaillent à leur

of responsibility in exercising their right to bill patients above the tariff. On these terms we are seen as partners to the immense benefit of the citizens of this Province.

7. PROFESSIONAL FREEDOM:

The physician has responsibilities which are unique. His preparation for service is long and arduous. His legislated, legal and moral responsibilities are well established. The extent and importance of his decision-making for any patient may be profound. The qualities he must possess and the skill and judgment he must exercise in caring for the sick are intensely demanding. It is not reasonable to expect such a person to be a professional if he cannot exercise freedom of judgment, beyond the constriants of bureaucratic control present in a state medicine system. A recommendation from the C.M.A. Brief is worthy of repetition.

"THAT THE TASK FORCE RECOGNIZE AND SUPPORT THE PRECEPTS OF THE CANADIAN MEDICAL ASSOCIATION THAT:

(*a*) Within the confines of the law applicable to a self-governing profession, and the requirements of a free market in a democratic society, the members of that profession have a right to establish the value or price of the professional service rendered.

(b) That a Government-sponsored insurance program related to the provision of those professional services must not take any action that would:

(i) Interfere with the insured client's free choice of a professional to provide the insured service, or

(ii) Deny the patient the benefit of the insurance program on the basis of the service price structure or billing methods of the patient-selected professional.

FEDERAL/PROVINCIAL FINANCING

In Canada the Federal Government provided the initial impetus to the development of hospital and medical care insurance in all Provinces. In so doing it set up certain basic requirements which were to be met by all Provinces. The effect of these requirements was to raise the standard of insured hospital and medical services to a comparable level across the nation. This aim was good. Unfortunately, planning and action failed to anticipate the need for the development of other health programs and facilities, such as homes for special care, nursing homes, detoxification centers, psychiatric centers, dental programs and drug programs. Thus, we have in certain provinces growing disparities in terms of health facilities and services because funds are not being provided by the Federal Government at a level comparable to that being provided for the hospital and medical care insurance programs.

The 1977 change in financial arrangements provided Nova Scotia with more freedom to establish its own priorities. Under E.P.F. it is now possible for the Government to use some of the Federal funds to support other health services or insurance plans, to support social services that have some relation to health, and even to introduce new insurance plans or expand existing ones. We believe that it was the intention of the new

compte et qui agissent de façon très responsable dans l'exercice de leurs droits de facturer davantage certains patients. Dans ces conditions, nous sommes partenaires, au profit considérable des citoyens de la province.

7. LIBERTÉ PROFESSIONNELLE:

Le médecin a des responsabilités qui lui sont bien propres. Sa formation est longue et ardue. Ses responsabilités juridiques et morales sont bien établies. La portée et l'importance de sa décision pour un patient quelconque peut être lourde. Les qualités qu'il doit avoir et la compétence et le jugement dont il doit faire preuve dans les soins qu'il prodigue aux malades sont extrêmement élevée. Il est déraisonnable de s'attendre à ce qu'il agisse en professionnel, s'il ne peut exercer une liberté de jugement, sans être assujettie aux contraintes du contrôle bureaucratique que l'on retrouve dans un système de médecine d'État. A cet égard, l'une des recommandations formulées dans le mémoire de l'A.M.C. mérite d'être répétée.

«QUE LE GROUPE DE TRAVAIL RECONNAISSE ET APPUIE LES PRÉCEPTES DE L'ASSOCIATION MÉDICALE CANADIENNE SELON LESQUELS:

a) Dans les limites du droit applicable à une profession autonome et des exigeances d'un marché libre d'une société démocratique, les membres de cette profession ont le droit de déterminer la valeur ou le prix des services professionnels rendus.

b) qu'un programme d'assurance parrainé par le gouvernement concernant la prestation de ces services professionnels ne doit pas prendre de mesures qui:

(i) Entraverait la liberté d'un professionnel de choisir les clients auxquels fournir les services assurés, ou

(ii) empêcherait le patient de bénéficier du programme d'assurance à cause de méthodes de tarification ou de facturation du professionnel qui choisit ses patients.

FINANCEMENT FÉDÉRAL-PROVINCIAL

Au Canada, le gouvernement fédéral a donné l'exemple dans l'élaboration d'une assurance pour les soins hospitaliers et médicaux, dans toutes les provinces. Ce faisant, il a établi certaines exigences fondamentales que doivent satisfaire toutes les provinces. Ces exigences ont porté les services hospitaliers et médicaux assurés à un niveau comparable dans toute la nation. Le but était louable. Malheureusement, on n'a pas su prévoir le développement d'autres programmes et d'autres installations de santé, comme les foyers pour soins spéciaux, les foyers nourriciers, les centres de désintoxication, les centres psychiatriques, les programmes dentaires et les programmes pharmaceutiques. On retrouve donc, dans certaines provinces, des disparités croissantes dans les installations et services de santé, parce que le gouvernement fédéral n'y consacre pas autant d'argent qu'aux programmes d'assurance pour soins hospitaliers et médicaux.

Les modifications apportées en 1977 dans les accords financiers ont accordé à la Nouvelle-Écosse plus de liberté pour établir ses propres priorités. En vertu du financement des programmes établis, il est maintenant possible au gouvernement d'utiliser une partie des fonds fédéraux pour appuyer d'autres services de santé ou régimes d'assurance, les services sociaux qui ont une relation quelconque avec la santé, et même

cost-sharing arrangement that the Federal funds and increased income to Provinces resulting from transfer of tax points would be matched, more or less, by the Provinces and the total applied to the three programs involved, (post-secondary education, hospital insurance programs, and medical care insurance programs), in essentially the same ratios as pertained prior to April 1977. This, to the best of our knowledge, has not occurred.

In relation to this apparent shortcoming we believe that several important points must be considered. Dedication of Federal contributions toward Established Programs should be program specific but provide for some degree of flexibility—e.g.—a stated maximum percentage deviation from the original percentage variations existing at the commencement of E.P.F. or as negotiated. Provinces might be required to match Federal contributions to the three programs with a reasonable degree of flexibility; not as now, total discretion. The definition of the hospital program requires extensive review and broadening to include such necessary facilities and services as Nursing Homes, Extended Care, V.O.N. to name a few. Accountability, on a reasonable basis, should be required of Provinces.

Much mention has been made of regional disparities in Canada. Inherent in the principle of expectation to equality of care is the need to provide for special fiscal arrangements which will recognize and remedy the inability of the Atlantic Provinces Governments to develop and maintain existing hospital and medical insurance programs, as well as to develop a broader range of necessary services which will at least be equal to that in other parts of Canada.

In summary, we support the concept of Established Program Financing. It requires review and up-dating on the basis of four years' experience by Governments *and* providers alike.

RECOMMENDATIONS

1. THAT the concept of the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Act, 1977 be retained;

THAT a formula be negotiated to ensure that provincial contributions to the Programs increase, within reasonable established limits, in relation to Federal contributions;

THAT the Hospital Program be expanded to include a wider range of related services and facilities;

THAT the mutually-agreed terms and conditions setting out qualifications for Federal financial support shall not include a prohibition of direct patient participation in the payment for insured health services; and

THAT criteria for Provincial fiscal accountability in relation to this Act be set out.

2. THAT the Task Force recognize the economic need for, and benefits derived from, direct patient participation by partial payment for the services of physicians, other health

offrir de nouveaux programmes d'assurance ou élargir le champ de ceux qui existent déjà. Nous croyons que c'était l'intention du nouvel accord de partage des coûts que les fonds fédéraux et les revenus accrus des provinces provenant du transfert de points fiscaux correspondent, plus ou moins, à ceux des provinces et que le total appliqué à ces trois programmes en cause, (éducation postsecondaire, programme d'assurance pour soins hospitaliers et programme d'assurance pour soins médicaux), soient dans les mêmes proportions que celles qui prévalaient avant avril 1977. Mais au meilleur de notre connaissance, ce n'est pas ce qui s'est produit.

Au sujet de cette lacune apparente, nous croyons que plusieurs importants points devraient être étudiés. La concentration des contributions fédérales sur les programmes établis devrait être axée sur les programmes, mais prévoir une certaine souplesse, par exemple, un pourcentage maximum déclaré de déviation par rapport au pourcentage original de variation existant au commencement du financement des programmes établis ou en fonction d'une négocation. Les provinces pourraient être tenues de se hausser au niveau des contributions fédérales pour les trois programmes avec un degré raisonnable de souplesse au lieu de laisser le tout à leur discrétion, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Il faudrait étudier attentivement la définition du programme hospitalier et l'élargir, pour y inclure des installations et des services nécessaires, comme les foyers nourriciers, les soins prolongés, le V.O.N. pour n'en nommer que quelques uns. Les provinces devraient, dans une mesure raisonnable, assumer leurs responsabilités.

On a beaucoup parlé des disparités régionales au Canada. Inhérente au principe de l'égalité des soins est la nécessité de prévoir des accords fiscaux spéciaux qui reconnaîtront et corrigeront l'incapacité des gouvernements des provinces atlantiques à élaborer et maintenir des programmes d'assurance de soins hospitaliers et médicaux, et offriront des services nécessaires qui, au moins, seront égaux à ceux qui sont fournis dans d'autres parties du Canada.

En résumé, nous appuyons le concept du financement des programmes établis. Il demande à être étudié et mis à jour, en se fondant sur les quatre ans d'expérience des gouvernements *et* des fournisseurs.

RECOMMANDATIONS

1. QUE le concept des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et de la Loi sur les programmes établis, de 1977 soit retenu,

QU'une formule soit négociée pour que les contributions provinciales aux programmes augmentent, dans des limites raisonnables, en rapport avec celles du fédéral;

QUE le programme hospitalier soit élargi pour inclure une plus vaste gamme de services et installations connexes;

QUE les conditions mutuellement acceptées pour l'admissibilité à l'appui financier fédéral n'excluent pas la participation directe du patient au paiement des services de santé assurés; et

QUE les critères de responsabilité fiscale provinciale, relativement à cette Loi, soient établis.

2. QUE le Groupe d'étude reconnaisse la nécessité économique et les avantages de la participation directe du patient qui paierait une partie des services des médecins, d'autres soins de

care professionals and for services provided in hospitals and other health care institutions. The application and level of any such patient participation to show due deference to the financial capabilities of the patient, and

THAT Provincial Governments, Professional Associations and Institutions be required to establish review and monitoring committees which will ensure the rights of patients, government and providers in relation to patient participation in the Hospital and Medical Care Insurance Programs.

3. THAT the Task Force encourage the Government of Canada to direct active attention to the fundamental term of the Medical Care Act requiring that the benefits of Provincial Medical Care Insurance Programs be PORTABLE from Province to Province.

4. THAT the Task Force encourage the Government of Canada to recognize its responsibility related to the fundamental qualifying condition of the Medical Care Act that "PHYSICIANS BE REASONABLY COMPENSATED FOR THEIR SERVICES".

santé professionnels et des services fournis dans les hôpitaux et dans d'autres institutions dispensant des soins médicaux. L'importance de cette participation du patient serait fonction de sa situation financière; et

QUE les gouvernements provinciaux, les associations professionnelles et les institutions soient tenus d'établir des comités de révision et de contrôle qui veilleront aux droits des patients, du gouvernement et des fournisseurs, relativement à la participation du patient aux programmes d'assurance de soins hospitaliers et médicaux.

3. QUE le Groupe d'étude encourage le gouvernement du Canada à s'intéresser de près à la condition fondamentale de la Loi sur les soins médicaux exigeant que les bénéfices des programmes d'assurance-santé soient TRANSFÉRABLES d'une province à l'autre.

4. QUE le Groupe d'étude encourage le gouvernement du Canada à assumer sa responsabilité quant aux conditions d'admissibilité fondamentales de la Loi sur les soins médicaux c'est-à-dire «QU'ON RÉNUMÈRE RAISONNABLEMENT LES SERVICES ASSURÉS QUE RENDENT LES MÉDECINS».

APPENDIX "FISC-46"

May 13, 1981

The Honourable Herb Breau, M.P.
Chairman
Parliamentary Task Force On Federal-Provincial Fiscal Arrangements
House of Commons
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Dear Mr. Breau:

The Social Planning Department of the City of Halifax respectfully submits the attached brief which focusses on future funding arrangements for social programmes. In this brief we have raised a variety of concerns pertaining to the Canada Assistance Plan through which approximately seventy percent of our funding is obtained via cost-shared arrangements with the Province of Nova Scotia.

We welcome the opportunity of appearing before the Task Force to voice these concerns if that can be arranged. Could you please advise us of the appropriate time and location for our presentation?

We appreciate the opportunity of voicing our concerns as social service providers.

Yours truly,

Harold D. Crowell
Director

HDC:elt
Encl.

SOCIAL PLANNING DEPARTMENT
BRIEF
TO
THE PARLIAMENTARY TASK FORCE
ON
FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL
ARRANGEMENTS
THE FUTURE FUNDING OF SOCIAL
PROGRAMMES

DATE: May 13, 1981

PREPARED BY:

Social Planning Department
City of Halifax
P.O. Box 1749
Halifax, Nova Scotia
B3J 3A5

SUBMITTED TO:

Parliamentary Task Force
on Federal-Provincial
Fiscal Arrangements.

APPENDICE «FISC-46»

Le 13 mai 1981

Monsieur Herb Breau, député
Président
Groupe de travail parlementaire
sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le député,

Le Département de la planification sociale de la ville d'Halifax soumet respectueusement le mémoire ci-joint, qui porte sur les futurs accords de financement des accords sociaux. Nous y avons exprimé diverses préoccupations ayant trait au Régime d'assistance publique du Canada qui assure soixante-dix pour cent de notre financement, au moyen d'accords à frais partagés avec la province de Nouvelle-Écosse.

Nous aimerions saisir cette occasion de comparaître devant le Groupe de travail pour lui faire part de ces préoccupations, si la chose est possible. Pourriez-vous nous informer de la date et de l'endroit où vous ferez votre exposé.

A titre de pourvoyeur de services sociaux nous nous réjouissons de pouvoir faire connaître nos préoccupations à cet égard et vous prions d'agréer, Monsieur le député, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur
Harold D. Crowell

HDC:elt
Pièce jointe.

MÉMOIRE DU DÉPARTEMENT DE PLANIFICATION
SOCIALE AU
GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE
SUR
LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE
GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
ET LES PROVINCES
LE FINANCEMENT FUTUR DES PROGRAMMES
SOCIAUX

Le 13 mai 1981

RÉDIGÉ PAR:

Le Département de planification sociale
Ville de Halifax
Case postale 1749
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3A5

SOUMIS AU:

Groupe de travail sur les accords
fiscaux entre le gouvernement fédéral
et les provinces

TABLE OF CONTENTS

I Introduction
II Overall perspective of The Social Planning Department
III Potential impacts of funding changes
A. Impact on our clientele
B. Impact on service providers
C. Impact on the broader community
D. Impact on other levels of government
IV Recommended features of new or amended financial arrangements for social programmes
V Conclusion
Reference

TABLE DES MATIÈRES

I Introduction
II Perspective globale du departement de planification sociale
III Répercussions possibles des changements apportés au mode de financement
A. Répercussions sur notre clientèle
B. Répercussions sur les fournisseurs de services
C. répercussions sur la collectivité dans son ensemble
D. Répercussions sur les autres paliers de gouvernement
IV Caractéristiques souhaitables de version nouvelles ou modifiées d'accords financiers pour des programmes sociaux.
V Conclusion
Références

I Introduction

The Social Planning Department of the City of Halifax has a general mandate from City Council to "... promote conditions that contribute to the social and economic well-being of the citizens of Halifax. In more specific terms, the primary concern should be for those individuals or groups in the community who are experiencing hardship because of adverse economic or social conditions."[1]

To carry out this mandate the Social Planning Department provides to the Halifax community a variety of social service programmes. While the Department's primary responsibility is for the delivery of municipal social assistance (financial support), we also offer a wide range of other social programmes and services including placement and financial maintenance of the elderly and disabled in nursing homes, homes for special care and supervised apartments, nutritional services to pregnant and breast-feeding women on the caseload, training and employment programmes, assistance to community social service agencies and organizations such as those serving the handicapped.

Because the Department provides programmes and services to persons who are in need or likely to become in need, we receive the major portion of our funding through the Canada Assistance Plan (CAP). For many services, we are the delivery-arm of CAP. Of our total budget of $11,379,502 in 1980, approximately sixty-nine percent of that amount or $7,823,057 was recoverable from the provincial government under CAP. From these figures, it can be seen that any anticipated change to existing social programme funding arrangements, whether expenditure reductions or the establishment of new mechanisms is of great concern to the Social Planning Department.

II OVERALL PERSPECTIVE OF THE SOCIAL PLANNING DEPARTMENT

Our Department understands that the Parliamentary Task Force on Federal-Provincial Fiscal Arrangements was estab-

I Introduction

Le Département de planification sociale de la ville d'Halifax a reçu comme mandat global du conseil de ville de «... promouvoir des conditions qui contribuent au bien-être social et économique des citoyens d'Halifax. En termes plus précis, sa préoccupation première doit être de s'intéresser aux particuliers et aux groupes de la collectivité qui connaissent des difficultés en raison de conditions économiques et sociales défavorables».[1]

Pour exécuter ce mandat, le Département de planification sociale offre à la collectivité d'Halifax divers programmes de services sociaux. La responsabilité première du Département est de fournir une aide sociale municipale (un soutien financier), mais il offre aussi une grande variété d'autres services sociaux, notamment des services de placement et d'aide financière aux citoyens âgés et aux personnes handicapées qui se trouvent dans des foyers d'accueils, des établissements de soins spéciaux et des apartements surveillés, des services de nutrition aux femmes enceintes et qui allaitent, des programmes de formation et d'emploi, de l'aide aux organismes et organisations de services sociaux communautaires comme ceux qui s'occupent des personnes handicapées.

Parce que le Département offre des programmes et des services aux personnes nécessiteuses ou qui risquent de le devenir, nous recevons la majeure partie de notre financement du Régime d'assistance publique du Canada. Dans le cas de nombreux services, nous agissons en tant que représentants du Régime d'assistance publique du Canada. De notre budget total de $11,379,502 en 1980, environ 69 pour cent, soit $7,823,057 pouvaient être remboursés au gouvernement provincial dans le cadre du Régime d'Assistance publique du Canada. Ces chiffres montrent bien que tout changement éventuel aux accords actuels de financement des programmes sociaux, qu'il s'agisse de réduction des dépenses ou de l'établissement de nouveaux mécanismes, préoccupe grandement le Départment de planification sociale.

II PERSPECTIVE GLOBALE DU DÉPARTEMENT DE PLANIFICATION SOCIALE

Notre Département reconnaît que le groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral

lished to facilitate public debate on present and future financial relationships between the provinces and the federal government with particular emphasis on those programmes authorized by the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programmes Financing Act of 1977. These programmes include tax collection agreements, fiscal equalization, Established Programmes Financing and the Canada Assistance Plan. In addition, we are aware that the federal government is conducting its funding review within the context of the expenditure plan as announced in its October 28, 1980 budget. We further understand that the Task Force review is taking place as a prelude to federal-provincial negotiations in the fall on a new set of fiscal arrangements between the two levels of government which will replace the current arrangements which expire on March 31, 1982.

It is our understanding that the federal government is hoping to achieve the following objectives in the next set of federal-provincial fiscal arrangements:

1. a reduction in overall expenditure especially in the social development sector. The Canadian Council on Social Development has estimated the projected amount of savings in the social affairs envelope sought by the federal government to be about $2.3 billion by 1983-84. They report that this reduction be equal to projected expenditures in the entire Canada Assistance Plan for the same year;

2. greater visibility for federal contributions to programmes using federal funds;

3. tighter federal control over the expenditure of funds in programmes delivered by the provincial governments.

While we recognize these objectives, our Department is concerned that the original purposes for which these programmes were established and the needs of the people who are served by them will not in the decision-making process be accorded the priority they warrant. We feel that greater attention has to be given in this Review and in the subsequent negotiations to the social and human consequences of any reduction in funding or any reorganization of cost-sharing arrangements. As important as it is to negotiate a new set of fiscal arrangements which will satisfy the fiscal requirements of both levels of government, it is equally important to consider the potential impact or effects of such arrangements on the capacity of lower orders of government particularly in "have not" provinces to maintain basic and essential services to those in need. We, therefore, suggest that the federal government assess the potential impacts of any changes to the programmes under review in the context of social as well as fiscal objectives.

A second area of concern to us is that the role of municipal government in the provision of programmes is frequently overlooked. In many social service areas, we are the closest level of government to people in need or likely to become in

et les provinces a été créé pour favoriser le débat public sur les relations financières actuelles et futures entre les provinces et le gouvernement fédéral, l'accent étant particulièrement mis sur les programmes autorisés aux termes de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et le financement des programmes établis. Ces programmes incluent les accords de perception fiscale, la péréquation des impôts perçus, le financement des programmes établis et le Régime d'assistance publique du Canada. En outre, nous savons que le gouvernement fédéral effectue une révision du financement, suite au programme de dépenses annoncé dans son budget du 28 octobre 1980. Nous pensons aussi que la révision du Groupe de travail sert de prélude aux négociations fédérales-provinciales qui se dérouleront à l'automne et qui porteront sur un nouvel ensemble d'accords fiscaux entre les deux niveaux de gouvernement, accords qui remplaceront les ententes actuelles qui expirent le 31 mars 1982.

Il nous semble que le gouvernement fédéral vise les objectifs suivants, dans l'établissement de son nouvel ensemble d'accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, à savoir:

1. Effectuer une réduction des dépenses globales, notamment dans le secteur du développement social. Le Conseil canadien de développement social a évalué que les économies qui pourraient être réalisées au titre des affaires sociales, et que vise le gouvernement fédéral seraient de l'ordre de $2.3 milliards d'ici à 1983-1984. Selon le Conseil, cette réduction équivaudrait aux dépenses projetées pour tout le Régime d'assistance publique du Canada pour cette année-là;

2. Manifester davantage l'apport du gouvernement fédéral aux programmes qui bénéficient du financement du gouvernement fédéral;

3. Exercer un contrôle fédéral plus strict sur les dépenses engagées à même les fonds dont bénéficient les programmes appliqués par les gouvernements des provinces.

Bien qu'il reconnaisse ces objectifs, le Département craint que les buts initialement attribués à ces programmes et les besoins des gens qu'ils desservent soient négligés dans le processus de prise de décision. Il nous semble qu'il faille accorder une attention plus grande à cette révision et aux négociations subséquentes, compte tenu de l'effet que peut avoir du point de vue social et humain toute réduction du financement ou toute réorganisation des accords à frais partagés. Il est certainement important de négocier un nouvel ensemble d'accords fiscaux qui répondent aux besoins de deux niveaux de gouvernement à cet égard, mais il est tout aussi important de tenir compte des répercussions ou des effets possibles de ces accords sur la capacité des niveaux subalternes du gouvernement, notamment dans les provinces démunies, de maintenir des services de base et essentiels aux services de nécessiteux. Nous proposons donc que le gouvernement fédéral évalue les répercussions possibles de tout changement apporté aux programmes qui font l'objet d'une révision, compte tenu du contexte social de même que des objectifs fiscaux.

Nous nous inquiétons aussi du fait que le rôle des autorités municipales dans la fournitures de programmes soit souvent négligé. Dans de nombreux domaines de services sociaux, nous sommes le premier niveau d'administration auquel s'adressent

need and we therefore feel the effects of budgetary reduction most directly. In many ways, our situation is best summarized by the observation that "municipal governments have the problems, provincial governments have the power and the federal government has the money." In this review, and in the subsequent federal-provincial negotiations, we would recommend that the Task Force consider changes in funding arrangements which are needed to assist municipalities in the fulfillment of their obligations.

A third area of concern to us is the process by which this funding review in being conducted. Decisions directly affecting the delivery end of services will be taken in the context of federal-provincial fiscal relations wich very little input from municipal governments, social service agencies or community groups. The Task Force is the sole opportunity for voicing the concerns of these organizations upon whom the senior orders of government depend for the delivery of a wide variety of services to those in need. While we understand your time constraints, we would recommend that greater efforts are needed to inform the public of this Review and to invote their participation in it. This could be accomplished through national or regional public forums utilizing the media. A more sstematic approach to canvassing interested parties would result in a more accurate picture of the extent of public concern. We would also recommend that a more in-depth review of each of the various areas of service being considered by this Task Force (e.g. income support, rehabilitation etc.) within the overall context of the federal government's social policies and objectives be undertaken in consultation with relevant provincial and municipal agencies as well as interested members of the public.

III POTENTIAL IMPACTS OF FUNDING CHANGES

In addition to these concerns, the major focus of our brief is to suggest the potential impact of any reduction in federal spending and/or any major re-organization of funding-mechanisms for social programmes.

The Canada Assistance Plan is the enabling legislation under which most of the funding for social programmes in Canada is provided. As stated above, CAP is the principal mechanism for the funding of our Department's programmes and services. We are concerned about the implications of any reduction in the amount of funding provided through CAP or of any changes to existing funding arrangements. We are particularly concerned about the potential impact of such changes on our ability to provide essential social services to those in need or at risk and the resultant impact of this reduced capability on disadvantaged groups.

les personnes nécessiteuses ou qui risquent de le devenir, et nous ressentons très fortement les répercussions de toute réduction budgétaire. A bien des égards, notre situation est fort bien résumée dans cette observation: "les autorités municipales font face aux problèmes, les gouvernements provinciaux détiennent le pouvoir, et le gouvernement fédéral l'argent". Dans cette révision, et dans les négociations fédérales-provinciales qui suivront, nous recommandons que le groupe de travail envisage d'apporter des changements aux accords de financement requis pour aider les municipalités à s'acquitter pleinement de leurs obligations.

Le processus qui régit le déroulement de cette révision de financement constitue pour nous un troisième objet de préoccupation. Les décisions qui touchent directement la fourniture des services seront prises dans le cadre des relations discales fédérales-provinciales sans grande participation des autorités municipales, des organismes de services sociaux ni des groupes communautaires. Le groupe de travail constitue pour nous la seule occasion de faire connaître les inquiétudes des organisations sur lesquels comptent les niveaux supérieurs de gouvernement pour la fourniture d'une grande variété de services au personnes nécessiteuses. Nous reconnaissons que le temps vous presse, mais nous recommandons néanmoins que des efforts plus importants soient déployés pour informer le public du déroulement de cette révision et pour l'inviter à y participer. Il serait possible d'y parvenir par le réalisation de tribunes publiques régionales ou nationales qui fassent appel aux médias. Opter pour une approche plus systématique de consultation des parties intéressées contribuerait à donner une image plus juste de l'ampleur des préoccupatons du public. Nous recommandons aussi que le groupe de travail envisage un révision plus approfondie de chacun des divers domaines de service (par exemple le soutien du revenu, la réhabilitation et autres questions)dans le contexte global des politiques et objectifs sociaux du gouvernement fédéral et en consultation avec les organismes provinciaux et municipaux concernés de même que les citoyens intéressés.

III RÉPERCUSSIONS POSSIBLES DES CHANGEMENTS APPORTÉS AU MODE DE FINANCEMENT

Mis à part ces préoccupations, notre mémoire vise surtout à faire voir les répercussions possibles de toute réduction des dépenses fédérales et de toute réorganisation d'importance des mécanismes de financement des programmes sociaux.

Le Régime d'assistance publique du Canada est le cadre législatif à l'intérieur duquel s'effectue la majeure partie du financement des programmes sociaux au Canada. Comme nous l'avons déjà mentionné, le Régime d'assistance publique du Canada est le principal mécanisme de financement des services et programmes de notre Département. Nous redoutons donc les répercussions de toute réduction du financement qu'il assure, de même que tout changement aux accords de financement actuels. Nous nous inquiétons particulièrement des répercussions possibles de ces changements sur notre aptitude à fournir des services sociaux essentiels aux personnes dans le besoin ou en situation précaire et des conséquences de cette diminution sur les groupes défavorisés.

A. *Impact on Our Clientele*

Our country is presently in the midst of a protracted period of slow economic growth. We are faced both with double-digit inflation and high rates of unemployment. In the Atlantic Region, such a situation has far greater impact than in other regions of Canada due to a proportionately lower labour force participation rate, higher seasonal and structural unemployment and considerably lower per capita incomes.[3]

It has been our experience as a Department that the first group of people to be adversely afected by worsening economic conditions are those on low or fixed incomes such as senior citizens, the disabled, the working poor and those on social assistance. Our caseload statistics support this statement. We have experienced an increase of 17 per cent in the municipal general assistance caseload (from 984 cases to 1,147 in 1980) and an increase of 26 per cent in the average number of persons in homes for special care (from 605 in 1976 to 765 in 1980). With the escalating costs of such basic requirements as food, clothing and shelter, it is increasingly difficult for our Department to provide for these essentials. A review of the current social assistance and shelter allowances indicates the low level of benefits we are able to provide.[4] In addition, with fewer funds available to cover these basic requirements, it is becoming increasingly difficult to cover the costs of such "special needs" as prescription drugs, dental care and eye glasses for single parents and their children, the elderly and the disabled. With the growing number of senior citizens[5] we have experienced a commensurate demand for nursing home beds which are in short supply. The costs of nursing home care and homes for special care (for the mentally disabled, etc.) represent the fastest growing expenditure items in our Department's budget.

As a result of our recent experience with these needy groups, we think that a reduction in social programme funding under existing arrangements or due to major changes in such arrangements will have the following effects:

(1) an inability to provide the basic requirements of food, clothing and shelter to those in need of municipal social assistance and the very real possibility of having to trade off such basic requirements among the elderly, disabled and single parents;

(2) an inability to provide adequate basic allowances for food, clothing and shelter in keeping with inflation;

(3) an inability to provide for the "special needs" of clients;

A. *Répercussions sur notre clientèle*

Notre pays est en pleine période de ralentissement économique. Nous faisons face à une inflation qui dépasse les dix pour cent et à de forts taux de chômage. Dans la région des provinces de l'Atlantique, pareille situation a des effets plus marqués que dans toute autre région du Canada, en raison d'un taux de participation à la main-d'œuvre active proportionnellement inférieur, à de forts taux de chômage saisonnier et structurel et à des revenus per capita nettement inférieurs[3].

Selon l'expérience qu'en a le Département, les premières personnes touchées par la détérioration de la conjoncture économique sont celles qui touchent des revenus faibles ou fixes, comme les personnes âgées, les personnes handicapées, les petits salariés et ceux qui dépendent de l'assistance sociale. Nos données statistiques le prouvent. Nous avons enregistré une augmentation de 17 p. 100 des demandes d'aide générale auprès des municipalités (nous sommes passés de 984 cas à 1,147 cas en 1980), et une augmentation de 26 p. 100 du nombre moyen de personnes accueillies dans des foyers qui donnent des soins spéciaux (nous sommes passés de 605 cas, en 1976, à 765 cas, en 1980). Compte tenu des coûts croissants des biens et services essentiels comme les aliments, l'habillement et le logement, notre Département a de plus en plus de mal à subvenir à ces besoins. Une étude des allocations actuelles versées au titre du logement et de l'aide sociale montre le faible niveau de prestations que nous sommes en mesure de verser[4]. En outre, si nous disposons de moins de fonds pour y parvenir, il nous est de plus en plus difficile de nous engager à payer pour la satisfaction de «besoins spéciaux» comme les médicaments livrés sur ordonnance, les soins dentaires et les prothèses visuelles pour les chefs de familles monoparentales et leurs enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Vu le nombre croissant de personnes âgées, nous faisons face à une très forte demande d'inscriptions dans les foyers d'accueil, qui ne peuvent satisfaire à la demande. Le coût des soins en foyer d'accueil et dans les établissements qui donnent des soins spéciaux (pour les personnes mentalement handicapées et autres) représente le poste de dépenses qui croît le plus vite au budget du département.

Forts de l'expérience que nous avons vécue avec ces groupes nécessiteux, nous estimons qu'une réduction du financement des programmes sociaux assurés aux termes des ententes actuelles ou des changements majeurs de ces ententes risquent d'avoir les répercussions suivantes, à savoir:

1) incapacité de satisfaire aux besoins essentiels que sont l'alimentation, l'habillement et le logement, de ceux qui ont besoin d'une aide sociale d'origine municipale, et le risque très réel d'avoir à lésiner sur la satisfaction de besoins aussi essentiels auprès des personnes âgées, des personnes handicapées et des chefs de familles monoparentales;

2) incapacité de verser pour l'alimentation, l'habillement et le logement, des prestations de base suffisantes qui suivent le rythme de l'inflation;

3) incapacité de satisfaire aux «besoins spéciaux» de la clientèle;

(4) an inability to keep up with the rising demand for nursing home beds and homes for special care resulting in,

(5) the increasing impoverishment of such special need groups as youth school drop-outs, the elderly, single parents, natives, blacks, the disabled and the working poor.

B. *Impact on Service Providers*

As you are aware, social services in Canada are provided by a vast array of agencies in the community in addition to provincial and municipal governments. The existence of most of these agencies depends to a great degree on funding provided under CAP as well as a variety of other programmes (National Welfare Grants, Local Economic Assistance Programme, etc.) Federal and provincial grants to such organizations go a long way in that countless hours of volunteer time extend the value of those funds in terms of services rendered to needy groups.

In recent years, there has been increased pressure on service providers such as ourselves to provide a minimum level and range of services with fewer resources to a growing number of people in need.

Past reductions in funding have resulted in increased competition for incresingly scarce resources among social service agencies and community organizations in Halifax, each fulfilling the real needs of a particular client group. As a result, there has been less co-operation and co-ordination among those agencies which manage to survive, which in turn has meant a reduction in the quantity and quality of service being provided. We in Halifax have experienced this phenomenon as the result of reductions in various granting programmes. A number of community services that existed in Halifax as recently as two years ago no longer exist, such as New Options School (an alternate educational programme for school drop-outs) and Unison (a programme for women ex-inmates). This phenomenon has had the effect of further frustrating efforts to effect self-sufficiency and self-reliance among disadvantaged groups such as the mentally and physically handicapped whose ability to remain in the community as an alternative to more costly institutionalization is only maintained with the availability of such support services.

In Halifax, as in other Canadian centres, there has been a growing demand for consumer or client participation in the decision-making processes affecting the social services. For example, various members of the disabled community have formed organizations to seek changes in the services affecting them. However, without a basic level of funding, these consumer or community groups are not able to continue to function, with the result that the direct involvement of client

4) incapacité de satisfaire à la demande croissante d'inscriptions aux foyers d'accueil et aux établissements qui donnent des soins spécialisés, lacune qui entraîne

5) un appauvrissement croissant de ces groupes particulièrement nécessiteux que sont les impersévérants scolaires, les personnes âgées, les chefs de familles monoparentales, les autochtones, les noirs, les personnes handicapées et les petits salariés.

B. *Répercussions sur les fournisseurs de services*

Comme vous le savez, les services sociaux sont au Canada assurés par un vaste ensemble d'organismes communautaires qui se greffent à ceux qu'assurent les gouvernements provinciaux et municipaux. L'existence de la plupart de ces organismes dépend dans une large mesure du financement assuré par le Régime d'assurance publique du Canada ainsi que par divers autres programmes (les subventions nationales au bien-être social, le Programme d'assistance économique locale et le reste). Les subventions du gouvernement fédéral et des provinces à ces organismes sont utilisées au maximum, sans compter que les bénévoles donnent leur temps sans compter pour multiplier la valeur de fonds sous forme de services rendus aux groupes nécessiteux.

Au cours des dernières années, les fournisseurs de services de notre genre ont été de plus en plus priés d'offrir une diversité et un niveau de services minimaux, avec de moins en moins de ressources, à un nombre de plus en plus grand de personnes dans le besoin.

Les réductions de financement effectuées par le passé ont amorcé une lutte de plus en plus serrée entre les organismes de services sociaux et les organisations communautaires d'Halifax, chacune s'occupant de besoins réels d'un groupe précis de personnes, pour l'obtention de ressources de plus en plus rares. Par conséquent, il y a de moins en moins de coopération et de coordination entre ces organismes qui tentent de survivre, et il en résulte une réduction de la quantité et de la qualité des services offerts. Nous, à Halifax, avons subi les contrecoups des réductions apportées aux divers programmes de financement. Un certain nombre de services communautaires qui étaient offerts à Halifax il y a deux ans, ne le sont plus aujourd'hui, comme la New Options School (un programme de cours offert pour les personnes qui avaient abandonné leurs études) et Unison (un programme pour les anciennes détenues). Ce phénomène frustre plutôt les efforts de ceux qui veulent assurer l'indépendance et la confiance en soi des désavantagés, comme les handicapés physiques et mentaux dont l'habilité a faire partie de la collectivité plutôt que d'être isolés dans des institutions, ce qui serait une solution plus coûteuse, n'est possible que grâce à la disponibilité de tels services de soutien.

A Halifax, comme dans les autres centres canadiens, il y a une demande croissante pour la participation des clients ou des consommateurs au processus décisionnel en ce qui a trait aux services sociaux. Par exemple, divers membres de la collectivité des handicapés ont formé des organismes afin d'obtenir des changements dans les services qui leur sont offerts. Toutefois, sans un niveau fondamental de financement, ces groupes de consommateurs ou de membres de la

groups in planning and delivering their own services is curtailed along with a degree of programme effectiveness and a sense of self-sufficiency on the part of the client group.

As a result of these current problems facing service providers, we think that any additional reduction in funding under existing arrangements or due to major change in such funding arrangements will have the following effect:

(1) increased pressures on service providers, whose staff and financial resources are stretched to the limit in delivering services to those whose needs are not diminished with budget cuts;

(2) less co-operation and co-ordination among service providers, resulting in a reduction in the quality and quantity of needed services to a variety of disadvantaged groups.

C. *Impact on the Broader Community*

In addition to the impact of budgetary reductions on particular groups, the broader community will also be affected. We are convinced that current economic circumstances in Halifax and in Nova Scotia more generally will continue to place a larger segment of the broader community at risk. While we are not suggesting that sustained high levels of unemployment are directly related to a variety of social trends, we feel that these social phenomena represent at least some degree of social desintegration.

We have noted in Halifax alone, an increasing number of criminal offences being commited from 14,133 offenses in 1974 to 22,142 in 1978 for an increase of 57 percent,[6] and an average of at least 11,000 unemployed persons in the Halifax Metro area during 1980 or about 9% of the area's labour force.[7] In addition the province of Nova Scotia has experienced a growing number of martial breakdowns from 1,597 in 1975 to 2,275 in 1979 representing an increase of 43 percent,[8] and a rising number of suicides, 89 suicide deaths in 1974 to 105 in 1978 for an increase of 21 percent.[9]

As a result of these signs in the community, we think that the potential impacts of any reduction in funding under existing arrangements or due to major changes in such arrangements on the provision of social services will be:

(1) a limitation of the social services designed to prevent or reduce the impact of these trends at a time when there are increasing social problems in the community.

D. *Impact on Other Levels of Government*

Already, there is increased pressure on provincial and municipal governments to reduce their expenditures or at least, the rate of increase in the funding of social programmes. In recent years, the rate of increase for our Department's budget has been severely restricted, despite an increasing caseload and the effects of inflation.

collectivité ne peuvent continuer à opérer; ainsi la participation directe des groupes-clients à la planification et à l'établissement de leurs propres services est gênée et l'efficacité des programmes et l'indépendance du groupe s'en trouvent limitées.

En raison des problèmes actuels auxquels se heurtent ceux qui assurent ces services, nous sommes d'avis que toute réduction supplémentaire du financement dans les présents accords ou toute modification des dits accords entraînera:

1) des pressions accrues sur les pourvoyeur de services, dont les ressources en personnel et les ressources financières sont déjà exploitées au maximum quand ils assurent des services à ceux dont les besoins ne diminuent pas avec les réductions budgétaires.

2) une baisse de la coopération et de la coordination chez les personnes qui assurent les services, qui serait accompagnée d'une réduction de la quantité et de la qualité des services nécessaires offerts à divers groupes désavantagés.

C. *Effets sur la collectivité dans son ensemble*

Les réductions budgétaires touchent non seulement les groupes particuliers mais également la collectivité dans son ensemble. Nous sommes convaincus que les circonstances économiques actuelles que l'on retrouve à Halifax et en Nouvelle-Ecosse en général continueront de mettre en danger une plus grande portion de la collectivité. Nous ne suggérons pas que des niveaux élevés continus de chômage sont une cause directe d'une variété de tendances sociales, mais nous croyons néanmoins que ces phénomènes sociaux représentent au moins une certaine désintégration sociale.

Nous avons remarqué, dans le seule ville d'Halifax, une hausse du taux du crime puisque le nombre d'infractions est passé de 14,133, en 1974, à 22,142, en 1978, soit une augmentation de 57 pour cent,[6] et une moyenne d'au moins 11,000 chômeurs dans la région métropolitaine d'Halifax en 1980, soit environ 9 p. 100 de la population active de la région.[7] De plus, un nombre croissant de mariages dans la province de la Nouvelle-Écosse font échec, les chiffres passant de 1,597, en 1975, à 2,275, en 1979, soit une augmentation de 43 p. 100[8]. On a également remarqué un nombre croissant de suicides, puisqu'en 1974 on en avait enregistré 89, et en 1978, 105, soit une augmentation de 21 p. 100.[9]

Étant donné ces signes dans la collectivité, nous croyons que toute réduction de financement en vertu des accords actuels ou provenant de modifications importantes des dits accords entrainerait:

1) une limitation des services sociaux visant à faire disparaître ou réduire l'impact de ces tendances, à une époque où les problèmes sociaux croissent dans la collectivité.

D. *Impact sur les autres paliers de Gouvernement*

Déjà, une pression accrue est exercée sur les gouvernements municipaux et provinciaux pour qu'ils réduisent leurs dépenses ou tout au moins, le taux d'accroissement du financement des programmes sociaux. Au cours des dernières années, le taux d'accroissement du budget de notre ministère a été strictement limité, en dépit d'un nombre croissant de dossiers et des répercussions de l'inflation.

We think that any additional reduction in funding by the federal government under existing arrangements or any major changes in funding arrangements on the future spending practices of the other two levels of government would have the following effects:

(1) a funnel effect, that is, less money being available to the lower orders of government for social programmes with the consequence that further cuts in social spending are made;

(2) a domino effect, that is, increased pressure on the provincial and municipal governments to follow the lead of the federal government and thus, review and then, reduce their level of funding for social programmes. While rationalization of social service programming may appear to be a worthwhile objective, "have not" provinces such as Nova Scotia will have proportionately less to spend on social programmes than more affluent provinces, yet proportionately higher unemployment and greater need for income support.

IV RECOMMENDED FEATURES OF NEW OR AMENDED FINANCIAL ARRANGEMENTS FOR SOCIAL PROGRAMMES

While it is clear to us that there are potentially several negative consequences of reducing the level of social funding or in making major changes in funding arrangements, we also feel that this review provides an opportunity to assess the existing arrangements and to consider new approaches or directions for future funding arrangements of social programmes. Such an assessment should go beyond its fiscal context to the determination of the future needs of people and to examine existing social policies and objectives in light of people's needs.

From our experience with CAP, we would like to recommend that the following features or elements should be considered in any amendment or re-organization of the funding of social programmes.

1. the development of minimum standards or criteria such as universality and accessibility that will ensure a common level and quality of social programmes throughout Canada;

2. future consideration of a national system of tax credits for the general population that will ensure that all groups will have an adequate standard of living and at the same time, reduce, if not, eliminate the stigma of welfare;

3. greater rationalization of co-ordination of social services at the regional, provincial and local levels. For example, it is our belief that services such as extended health care for elderly and disabled persons are best provided by the provinces, leaving persons requiring short-term care and assistance to the municipalities who are best able to serve their needs;

4. flexibility in being able to use a portion of income support monies for wages in order to be able to encourage

Nous sommes d'avis que toute réduction supplémentaire du financement accordé par le Gouvernement fédéral en vertu des accords actuels ou toute modification importante des dits accords, en ce qui a trait aux pratiques de dépenses futures des deux autres paliers de gouvernement entraînerait:

1) une réduction des sommes disponibles aux paliers de gouvernement inférieurs pour les programmes sociaux, ce qui occasionnerait de plus grandes réductions du financement des programmes sociaux.

2) un effet de boule de neige, c'est-à-dire que la pression exercée sur les gouvernements provinciaux et municipaux suivrait celle exercé sur le gouvernement fédéral et réduirait ainsi le niveau de financement pour les programmes sociaux. Bien que la rationalisation des programmes de services sociaux puisse paraître un objectif valable, les provinces «pauvres» comme la Nouvelle-Écosse auront proportionnellement moins d'argent à consacrer à ces programmes que les provinces plus riches, et pourtant, proportionnellement, elles connaissent un plus fort taux de chômage et éprouvent un plus grand besoin d'appui financier.

IV CARACTÉRISTIQUES SOUHAITABLES DE VERSIONS NOUVELLES OU MODIFIÉES D'ACCORD FINANCIER POUR DES PROGRAMMES SOCIAUX

Bien qu'il est évident pour nous que la réduction du niveau de financement social ou des modifications importantes des accords de financement pourraient avoir de nombreuses répercussions negatives, nous croyons également que cette révision nous permet d'évaluer les accords existants et de songer à de nouveaux scénarios ou de nouvelles possibilités pour des accords futurs de financement pour les programmes sociaux. Une telle évaluation devrait dépasser le contexte financier de la détermination des besoins futurs et examiner les objectifs et politiques sociaux existants en fonction des besoins.

Forts de notre expérience avec le régime d'assistance publique du Canada, nous aimerions suggérer l'étude des caractéristiques ou des éléments suivants, en rapport avec toute modification ou réorganisation du financement des programmes sociaux.

1. le développement de normes ou de critères de base, comme l'universalité et l'accessibilité qui assureront un niveau et une qualité communs pour tous les programmes sociaux offerts au Canada;

2. la possibilité d'établir un système national de crédits d'impôt garantissant à tous les groupes un niveau de vie adéquat ce qui, par la même occasion, permettrait de réduire, sinon éliminer le stigmate du bien-être social;

3. une plus grande rationalisation et coordination des services sociaux à l'échelle régionale, provinciale et locale. Par exmeple, nous sommes d'avis que les services, comme les services complémentaires de santé pour les personnes âgées et les handicapés, sont mieux assurés par les provinces, et que les services de soins et d'aide à court terme devraient être assurés par les municipalités, qui sont mieux placées pour répondre à ces besoins;

4. la souplesse nécessaire pour utiliser une portion de l'argent destiné au supplément de revenu pour encourager

more social assistance recipients to participate in any job creation programmes of our Department;

5. flexibility in funding arrangements to allow for the development of preventative services as opposed to treatment services. The current arrangements restrict social service programming to dealing with the symptoms of poverty rather than its causes;

6. a special funding programme to support innovative social programming which could be co-ordinated by the provinces and available to municipalities;

7. the planning, implementation and evaluation of all social services from the perspective of human resource development and not simply in terms of the alleviation of poverty or other social problems;

8. a regular process for public consultation on federal-provincial fiscal arrangements for social programmes to ensure that the programme delivery experiences of service providers.

V CONCLUSION

Notwithstanding the above recommendations and comments, we wish to state that much has been acomplished by means of federal cost-sharing of social programmes. We are only concerned that a significant reduction in federal funding on social programmes while achieving fiscal objectives would reduce not only basic financial support to socially and economically disadvantaged groups, but would also limit efforts of municipalities and social service agencies to rehabilitate these groups to self-sufficiency. It is only with great effort on the part of governments and community support services working in concert that the cycle of urban poverty can be broken.

REFERENCES

1. City of Halifax, 1978 Budget, p. 111-65.

2. Canadian Council on Social Development, "Response to Federal Budget of October 28, 1980" (Press Release), Ottawa, Monday november 3, 1980, P. 4.

3. See especially Statistics Canada, "Labour Force Annual Average," Catalogue 01-529), Occasional, 1975-1978, pp. 25-34, 127-134 and Statistics Canada, "System of National Accounts: National Income and Expenditure Accounts 1964-1978," Catalogue (13-201), Annual, pp. 46-47.

4. The Social Assistance Rates of the Social Planning Department since February 1981 are as follows:

un plus grand nombre de ceux qui touchent des prestations de sécurité sociale, à participer à des programmes de création d'emploi offerts par notre ministère;

5. la souplesse dans les accords de financement pour assurer le développement de services de prévention au lieu des services de traitement. Les accords actuels limitent les programmes de services sociaux aux symptômes de la pauvreté plutôt qu'à ses causes;

6. un programme de financement spécial visant à appuyer les programmes sociaux innovatifs, qui pourraient être coordonnés par les provinces et mis à la disposition des municipalités;

7. la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de tous les services sociaux au point de vue développement des ressources humaines, et non pas simplement au point de vue soulagement de la pauvreté et des autrs problèmes sociaux;

8. un procédé normal de consultation publique sur les accords fiscaux entre les gouvernements fédéral et provinciaux, afin d'assurer que les programmes offerts répondent vraiment aux besoins qui existent.

V CONCLUSION

Nonobstant les recommandations et les commentaires exprimés plus haut, nous aimerions signaler que beaucoup de choses ont été accomplies, grâce à la contribution du fédéral aux programmes sociaux. Nous craignons simplement qu'une réduction importante du financement fédéral des programmes sociaux, bien quelle permette de réaliser des objectifs financiers, non seulement réduirait l'appui financier fondamental accordé aux groupes qui souffrent de désavantages sociaux et économiques, mais limiterait également les efforts des municipalités et des organismes pourvoyeurs de services sociaux, qui cherchent à réhabiliter ces groupes et leur apprendre à être indépendants. Seul un grand effort de la part des services d'appui de la collectivité travaillant de concert avec le gouvernement nous permettra de mettre fin au cycle de la pauvreté urbaine.

RÉFÉRENCES

1. Budget de 1978 de la ville de Halifax, p. 111-165.

2. Conseil canadien de développement social, «Response to Federal Budget of October 28, 1980». (Communiqué), Ottawa, le lundi 3 novembre 1980, page 4.

3. Voir Statistique Canada, «Moyennes annuelles de la population active», catalogue 01-529, hors série, 1975-1978, pages 25 à 34, 127 à 134 et Statistique Canada, «Système de comptabilité nationale. Comptes nationaux des revenus et des dépenses 1964-1978» catalogue 13-201, annuel, pages 46 et 47.

4. Les taux d'aide sociale du ministère de la planification sociale depuis le mois de février 1980 sont:

Category	Food Allowance	Category	Clothing Allowance
	$		$
Adult	62.00	Adult	17.00
12-18 yrs.	77.00	12-18 yrs.	20.00
7-11 yrs.	51.00	7-11 yrs.	16.00
0- 6 yrs.	48.00	0- 6 yrs.	14.00

Shelter Allowance per month

Single person actual cost to maximum of	206.00
Family of 2 actual cost to maximum of	241.00
Family of 3-4 actual cost to maximum of	262.00
Family 5-6 actual cost to maximum of	273.00
Family of 7 or more actual cost to maximum of	289.00

Catégorie	Denrée alimentaire	Catégorie	Vêtement
	$		$
Adulte	62.00	Adulte	17.00
12 à 18 ans	77.00	12 à 18 ans	20.00
7 à 11 ans	51.00	7 à 11 ans	16.00
0 à 6 ans	48.00	0 à 6 ans	14.00

Allocation mensuelle pour le logement

Personne seule/coût réel—maximum de	206.00
Famille de 2 personnes/coût réel—maximum de	241.00
Famille de 3 à 4 personnes—coût réel—maximum de	262.00
Famille de 5 à 6 personnes—coût réel—maximum de	273.00
Famille de 7 personnes ou plus—coût réel—maximum de	289.00

7. In 1971, there were 10,105 people in the City of Halifax who were sixty-five years and older who formed 8.3 percent of the total population of 122,035. In 1976, there were 12,595 people in the same age group who formed 10.7 percent of the total population of 117,880. Statistics Canada, "Population and Age Group", 1971 Census, Catalogue 92-715; Statistics Canada, "Five Year Age Group", 1976 Census, Catalogue 92-823.

6. Statistics Canada "Crime and Traffic Enforcement" Statistics, Catalogue (85-205), Annual, for the years 1975-and 1978.

7. Statistics Canada. "The Labour Force," Catalogue (71001), for the months of January to December 1980 (Twelve separate issues).

8. Statistics Canada, "Vital Statistics Marriages and Divorces," Volume II, Catalogue (84-205), 1978 p. 16 and Statistics Canada "Statistic Canada Daily," Friday, August 1, 1980 p. 12.

9. Statistics Canada, "Causes of Death Provinces and Canada by Sex and Age," Catalogue (84-203), Annual for the years of 1974 and 1978.

7. En 1971, il y avait 10, 105 résidents de la ville d'Halifax qui étaient âgés de 65 ans ou plus, représentant 8,3 p. 100 de la population totale, soit 122, 035. En 1976, il y avait 12, 595 personnes dans ce groupe d'âge, représentant 10.7 p. 100 de la population totale, soit 117, 880. Statistique Canada, «Population selon le groupe d'âge», recensement de 1971, catalogue 92-715; Statistique Canada, «Groupe d'âge quinquennaux» recensement de 1976, catalogue 92-823.

6. Statistique Canada «Statistiques de criminalité et l'application des règlements de la circulation» catalogue 85-205, annuel, 1974 et 1978.

7. Statistique Canada, «La population active», catalogue 71-001, pour les mois de janvier à décembre 1980 (douze numéros individuels).

8. Statistique Canada, «La statistique d'état civil/marriages et divorces», volume II, catalogue 84-205, 1978, page 16 et Statistique Canada «Le quotidien de Statistique Canada» vendredi le 1er août 1980, page 12.

9. Statistique Canada, «Causes de décès. Par province selon le sexe et le Canada selon le sexe et l'âge», catalgue 84-203, annuel, 1974 et 1978.

APPENDIX "FISC-47"

Submission
of the
Province of Nova Scotia
to the
Parliamentary Task Force on the
Federal-Provincial Fiscal Arrangements

Presented by
The Honourable Joel R. Matheson, Q.C.
Minister of Finance

May 28th, 1981

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION
FISCAL EQUALIZATION
REVENUE SHARING
ESTABLISHED PROGRAMS FINANCING ARRANGEMENTS
EXTENDED CARE
CANADA ASSISTANCE PLAN
INCOME TAX COLLECTION
SUMMATION

INTRODUCTION

Gentlemen, before I begin my formal comments today I would like to welcome you to the Province of Nova Scotia and to our capital city of Halifax. This building in which we are meeting today, Province House, is the oldest seat of Government in Canada, one in which the Nova Scotia Legislature has met every year since February 1819. This is the birthplace of Responsible Government in the British Commonwealth, and the place where fierce debates on Confederation have taken place—some more recent than others.

These premises have witnessed the evolution of many generations of government in our Country and have observed what were often considered insurmountable difficulties, bow to the immense weight of clear vision, moderation and good judgement.

I wanted to direct your attention to these surroundings and their history for purposes other than solely promoting our Province's tourism industry.

I also want to put our discussions here today into the context of representing part of the *continuing evolution of government* in this Country, one which will hopefully continue the traditions of sharing and good-will which have so far characterized Canada's history.

The programs under review by your Task Force are of critical importance to Canadians regardless of where they might live.

APPENDICE «FISC-47»

Mémoire
de la
Province de la Nouvelle-Écosse
au
Groupe de travail parlementaire sur les
Accords fiscaux entre le gouvernement fédéral
et les provinces

Présenté par
L'honorable Joel R. Matheson, C.R.
Ministre des finances

Le 28 mai 1981

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION
PROGRAMME DE PÉRÉQUATION
PARTAGE DES REVENUS
ACCORDS CONCERNANT LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS
SERVICES COMPLÉMENTAIRES DE SANTÉ
RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA
PERCEPTION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
CONCLUSION

INTRODUCTION

Messieurs, avant d'entamer mon exposé, je tiens à vous souhaiter la bienvenue dans la province de la Nouvelle-Écosse et dans sa capitale, Halifax. L'immeuble dans lequel nous nous rencontrons aujourd'hui, Province House, est le plus vieux palais législatif du Canada, car l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse s'y réunit chaque année depuis février 1819. C'est ici que le gouvernement responsable du Commonwealth britannique a vu le jour et que tout récemment encore, des débats animés ont eu lieu à propos de la Confédération.

Lieu de prédilection d'hommes de vision, de sagesse et de jugement, cette enceinte a été témoin de l'évolution de nombreuses générations de gouvernements au Canada, qui ont traversé des difficultés souvent jugées insurmontables.

Mon but, en attirant votre attention sur ces lieux et leur histoire, n'est pas simplement de promouvoir l'industrie touristique de notre province.

Je tenais, en effet, à situer les entretiens que nous aurons ici aujourd'hui dans le contexte plus général de *l'évolution du système gouvernemental* de notre pays. Ces discussions s'inscriront, je l'espère, dans la tradition de partage et de bonne volonté qui a jusqu'à maintenant caractérisé l'histoire canadienne.

Les programmes que le Groupe de travail a été chargé d'étudier sont d'une importance capitale pour tous les Canadiens.

They strive to provide essential services of national standard to *all* Canadians—services which without the support of Federal participation, would lie beyond the capacity of most provinces to afford, even if they resorted to excessive rates of taxation to do so.

There is no question that the Governments of this Country and the people they serve are being faced with new problems and challenges.

Basic health, welfare and education programs are now considered by the people of this Country to be an *inalienable* right—programs which ought *not* to be compromised by day-to-day pressures.

At the same time, Countries of the industrialized world, including Canada, are recognizing that rapid economic growth is not a natural recurring phenomenon, or for that matter something to be pursued unto itself.

Somehow we, people and governments alike, must grapple with inflation, rising energy costs, high interest rates, slow income growth and growing demands for basic essential services—and yet maintain our economic position.

You are not here today, nor am I addressing you this afternoon, to consider the question of whether we can *fiscally sustain* the programs which support the well-being of Canadians. We *must preserve* these programs. We cannot abandon what has taken decades of negotiation and give-and-take between Governments and Canadians to build. In other words, the integrity of the fundamental principles underlying these discussions should not be secondary to those seemingly "insurmountable" difficulties we are *all* facing today. The principles and objective of our cooperative system of government should be *foremost* in our minds and our attention should be clearly and reasonably focussed on "how" current pressures can be best accommodated within this framework.

I hope I have not gone on too long in introducing the specific comments I would like to make to you today. Indeed you have no doubt heard these points raised more than once in the sessions you have held to date. I would be very concerned if you had not, for these are doctrines held with great conviction by people across the breadth of our Country.

This is perhaps the most opportune occasion to reflect more specifically on the most basic and practical application of the notion of sharing amongst Canadians through a program called "Equalization". In considering this, and other programs today, I have refrained from providing you with a lengthy history of these programs which I understand has been afforded the Task Force through other Provincial and Federal submissions. My comments today will, however, refer to the principles and objectives of these programs and their evolution over recent years.

FISCAL EQUALIZATION

The people of Canada, I am sure, mirror the good-will Nova Scotians feel for their countrymen, in knowing that regardless of the province in which one may be domiciled, that basic services will be available, commensurate with national standards, without residents of a particular area having to bear

Leur objet est de fournir, *à l'échelle nationale*, des services essentiels de qualité que la plupart des provinces ne pourraient pas se permettre d'offrir même en percevant des impôts exorbitants, sans la participation du gouvernement fédéral.

De nouveaux problèmes et défis se posent indubitablement aux gouvernements de ce pays ainsi qu'à ses citoyens.

Les Canadiens considèrent maintenant les programmes fondamentaux de soins médicaux, de bien-être et d'enseignement comme un droit *inaliénable* sur lequel ne peut peser *aucune* menace.

Par ailleurs, les pays du monde industrialisé, y compris le Canada, se rendent bien compte que la croissance économique n'est pas un phénomène naturel cyclique ni un processus qui, une fois amorcé, suit son cours.

D'une façon ou d'une autre, nous devons individuellement et collectivement maintenir notre position économique tout en faisant face à l'inflation, à l'augmentation de coût de l'énergie, à la hausse des taux d'intérêt, au ralentissement de la croissance du revenu ainsi qu'à l'accroissement de la demande en services essentiels.

Nous ne sommes pas réunis cet après-midi pour nous demander si nous pouvons *continuer de financer, grâce aux impôts perçus,* les programmes qui assurent le bien-être des Canadiens. Nous *devons maintenir* ces programmes. Nous ne pouvons anéantir le fruit de décennies de négociations et de concessions entre les gouvernements et les Canadiens. En d'autres termes, les principes fondamentaux sous-jacents à ces discussions ne devraient pas être relégués au second plan sous prétexte des difficultés «insurmontables» que nous éprouvons *tous* aujourd'hui. Nous devons nous *imprégner* des principes et des objectifs sur lesquels se fonde notre système de gouvernement, dont l'essence même est l'esprit de collaboration, et nous attacher à déterminer comment nous pouvons relever les défis qui se posent actuellement à nous.

J'espère que mon introduction ne vous a pas trop ennuyés, étant donné qu'on vous aura sans doute répété ces propos lors des séances que vous avez tenues jusqu'à ce jour, ces principes étant fort chers au cœur des citoyens de notre vaste pays.

Nous avons peut-être aujourd'hui l'occasion rêvée de nous pencher sur l'application fondamentale et concrète de la notion de partage entre Canadiens en étudiant le programme dit de «péréquation». A cet égard, j'éviterai de vous brosser l'historique des programmes qui nous occupent, vu que d'autres mémoires de source provinciale ou fédérale ont traité de cette question. Je me limiterai donc aujourd'hui à vous entretenir des principes et des objectifs de ces programmes ainsi que de leur évolution au cours des dernières années.

PROGRAMME DE PÉRÉQUATION

Tout comme les habitants de la Nouvelle-Écosse, le Canadiens sont rassurés, j'en suis convaincu, de savoir que quelle que soit leur province de résidence, ils peuvent obtenir des services de base dont la qualité satisfait à des normes nationales, sans devoir verser des impôts exorbitants. Les Canadiens

inordinate or excessive tax burdens. The people of Canada *know* that this is assured because the Governments they have chosen to represent their interests, both at the Federal and Provincial levels, have been charged with the considerable responsibility of making it so.

Fiscal equalization is one example of a program which has evolved over a number of decades adjusting to the changing circumstances and needs of the Governments it serves.

We in the Government of Nova Scotia stand strongly behind not only the principle of this program but the basis of its calculation. At the same time, however, we would not argue that the process of adjustment which has preceeded the current formula should somehow now be halted and problems with the current formula neglected in an effort to resist change.

Nor, would I quickly support the position taken by some that the current formulation has somehow over-equalized some provinces and outlived its usefulness to be abandoned for a "new idea" which might coincidentally endeavour to accommodate altered objectives.

Let us spend a few moments to review what equalization has meant to the Province of Nova Scotia from the early 70's to date.

In 1971-72 Nova Scotia was entitled to $94.6 million in equalization payments representing approximately 19.8 per cent of its total ordinary revenue and recovery base and 18.0 per cent of its total current and capital expenditures.

Ten years later the Province is estimated to receive $488.5 million in equalization transfers, an expansion of more than five times over a period of ten years. As well, equalization now accounts for a significantly greater portion of our Budget, representing approximately 26.2 per cent and 21.7 per cent of the Province's total revenue and expenditure base respectively.

peuvent *compter* sur ces services parce que les gouvernements qu'ils se sont choisis, tant au niveau fédéral que provincial, ont été investis de la lourde responsabilité d'en doter le pays.

Le programme de péréquation est un programme qui a évolué depuis plusieurs décennies en fonction des circonstances et des besoins des gouvernements bénéficiaires.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse appuie fortement non seulement le principe sur lequel repose ce programme, mais également la formule de calcul des paiements consentis par son intermédiaire. Par ailleurs, nous ne croyons pas qu'il convienne de mettre un frein au processus d'ajustement de la formule actuelle et de négliger les problèmes qui se posent à son sujet.

Nous ne voudrions pas non plus donner l'impression que nous appuyons la position prise par d'aucuns, selon laquelle la formule actuelle serait désuète et aurait profité à certaines provinces plus qu'à d'autres. Nous ne sommes pas convaincus qu'il faille l'abandonner au profit d'une «nouvelle idée» qui serait doublée, par pur hasard, d'une refonte des objectifs.

Prenons quelques instants, je vous prie, pour revoir l'incidence qu'a eue, en Nouvelle-Écosse, le programme de péréquation depuis le début des années 70.

En 1971-1972, la province de la Nouvelle-Écosse avait droit à $94,6 millions en paiements de péréquation, ce qui représentait quelque 19,8 p. 100 de son assiette fiscale et de ses rentrées courantes totales et 18 p. 100 de ses dépenses courantes et de ses dépenses de capital totales.

Dix ans plus tard, la province recevra, estime-t-on, $488,5 millions en paiements de péréquation, soit plus de cinq fois la somme versée en 1971-1972. En outre, les paiements de péréquation représentent maintenant une partie beaucoup plus importante du budget de la province, soit respectivement quelque 21,7 p. 100 26,2 p. 100 de ses dépenses et de ses revenus totaux.

Budgetary Significance of Equalization
1971-72 and 1981-82

	1971-72 ($ millions)	1981-82 ($ millions)
Equalization	94.6	488.5
Total Revenues[1]	477.4	1,863.0
Equalization as a % of Total Revenues	19.8%	26.2%
Total Expenditures[2]	524.9	2,247.8
Equalization as a % of Total Expenditures	18.0%	21.7%

[1] Ordinary Revenues and Recoveries
[2] Current and Capital Expenditures

Importance budgétaire des paiements de péréquation
en 1971-1972 et en 1981-1982

	1971-1972 ($ millions)	1981-1982 ($ millions)
Paiements de péréquation	94,6	488,5
Revenus totaux[1]	477,4	1,863
Pourcentage des revenus totaux représenté par les paiements de péréquation	19,8%	26,2%
Dépenses totales[2]	524,9	2 247,8
Pourcentage des dépenses totales représenté par les paiements de péréquation	18%	21,7%

[1] Rentrées et revenus courants
[2] Dépenses courantes et de capital

This comparison should, however, be considered in the context of other variables which have also changed over this period. For example, the Government of Canada in 1967 transferred tax room to provinces, as a partial funding mechanism for post-secondary education. Later, under the Block funding arrangements, this "tax transfer" was expanded to cover funding of the medical and hospital services programs, as well as to compensate for the expiry of the 1972 revenue guarantee program.

Such transfers are equalized in the general equalization program, even though the resulting entitlements represent a funding component which is deducted from the entitlement of another Federal program. This inclusion tends to overstate somewhat the relative share of equalization in the Province's budgetary structure.

It is also necessary to recognize that a significant proportion of the increase of equalization over this period can also be attributed to the addition of municipal school purpose taxes into the formula in 1973-74.

While the expansion of the formula in that year increased the relative importance of equalization to provincial treasuries, it is important to note, however, that in recent yars, on a comparable equalization base, the reverse situation has been occuring. In fact since 1977-78, equalization has not only *declined* as a percentage of our Province's revenue base, but it has also *fallen* as a share of our Government's total expenditures and expenditures related primarily to the provision of health, welfare and education services in the Province.

Il convient toutefois d'étudier cette comparaison en fonction d'autres variables. Par exemple, en 1967, le gouvernement du Canada a transféré aux provinces un certain espace fiscal comme mécanisme de financement partiel de l'enseignement postsecondaire. Plus tard, en conformité des accords de financement global, ce «transfert fiscal» a été élargi pour englober le financement des programmes de soins médicaux et hospitaliers et compenser le retrait du programme de garanti du revenu, mis en œuvre en 1972.

Aux termes du programme général de péréquation, ces transferts font l'objet de la péréquation même si les paiements qui en découlent représentent une source de financement qui est déduite de la somme à laquelle aurait droit la province en vertu d'un autre programme fédéral. En raison de ce chevauchement, la part des paiements de péréquation dans le budget de la province apparaît quelque peu démesurée.

Il faut aussi reconnaître qu'une partie importante de l'augmentation des paiements de péréquation pendant cette période est attribuable à l'inclusion dans cette somme des impôts scolaires municipaux, aussi que le prévoyait la formule adoptée en 1973-1974.

Même si la modification de la formule à ce moment a augmenté l'importance relative, pour les trésors provinciaux, des paiements de péréquation, il importe de noter qu'on assiste depuis quelques années à la situation inverse. En fait, depuis 1977-1978, ces paiements ont *diminué* non seulement en tant que pourcentage de l'assiette des sources de revenus de notre province, mains également en tant que part des dépenses engagées au titre des programmes de santé, de bien-être et d'enseignement.

Budgetary Significance of Equalization
1977-78 to 1981-82

	1977-78	1979-80	1981-82
	($ millions)	($ millions)	($ millions)
Equalization	353.8	418.9	488.5
Total Revenues (1)	1,246.6	1,535.7	1,863.0
Equalization As A % of Total Revenues	28.4%	27.3%	26.2%
Total Expenditures (2)	1,303.3	1,641.0	2,247.8
Equalization AS A % of Total Expenditures	27.1%	25.5%	21.7%
Essential Service Expenditures (Health, Welfare, Education)	775.1	942.5	1,217.6
Equalization AS A % of Essential Service Expenditures	45.6%	44.4%	40.1%

(1) Ordinary Revenues and Recoveries
(2) Current and Capital Expenditures

Importance budgétaire des paiements de péréquation
1977-1978 à 1981-1982

	1977-1978	1979-1980	1981-1982
	($ millions)	($ millions)	($ millions)
Paiements de péréquation	353,8	418,9	488,5
Revenus totaux (1)	1 246,6	1 535,7	1 863,0
Pourcentage des revenus totaux représenté par les paiements de péréquation	28,4%	27,3%	26,2%
Dépenses totales (2)	1 303,3	1 641,0	2 247,8
Pourcentage des dépenses totales représenté par les paiements de péréquation	27,1%	25,5%	21,7%
Dépenses relatives aux services essentiels (santé, bien-être, enseignement)	775,1	942,5	1 217,6
Pourcentage des dépenses relatives aux services essentiels représenté par les paiements de péréquation	45,6%	44,4%	40,1%

(1) Rentrées et revenus courants
(2) Dépenses courantes et de capital

For the last two years Nova Scotia's equalization entitlement has actually *declined* by approximately 3-4 per cent in real terms thereby leaving a growing share of *existing* service expenses to the Province. As well, total equalization paid by the Federal Government to all recipient provinces has also experienced a *significant* real decline in excess of 4 percent in each of the last two years.

Au cours des deux dernières années, les paiements de péréquation auxquels a eu droit la Nouvelle-Écosse ont effectivement *diminué* d'environ 3 à 4 p. 100 en termes réels, accroissant ainsi les dépenses relatives aux services de la province. En outre, les paiements de péréquation totaux versés par le gouvernement fédéral à toutes les provinces bénéficiaires ont aussi *diminué* de plus de 4 p. 100 pendant cette période.

COMPARISON OF GROWTH IN EQUALIZATION ENTITLEMENTS IN NOVA SCOTIA AND CANADA

	Year Over Year Growth		Year Over Year Real Growth (1)	
	Nova Scotia	Canada	Nova Scotia	Canada
1977-78	14.8%	26.1%	7.3%	17.9%
1978-79	9.7%	12.5%	3.2%	5.8%
1979-80	12.7%	10.7%	2.1%	0.4%
1980-81	6.2%	5.9%	(3.9%)	(4.2%)
1981-82	6.9%	5.6%	(3.0%)	(4.2%)

(1) Using Gross National Expenditure Deflator

COMPARAISON DE LA CROISSANCE DES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION AUXQUELS ONT DROIT LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET LES AUTRES PROVINCES

	Croissance annuelle		Croissance annuelle réelle (1)	
	Nouvelle-Écosse	Autres provinces	Nouvelle-Écosse	Autres provinces
1977-1978	14,8%	26,1%	7,3%	17,9%
1978-1979	9,7%	12,5%	3,2%	5,8%
1979-1980	12,7%	10,7%	2,1%	0,4%
1980-1981	6,2%	5,9%	(3,9%)	(4,2%)
1981-1982	6,9%	5,6%	(3%)	(4,2%)

(1) Compte tenu de l'indice des prix de déflation des dépenses nationales brutes

At the same time that equalization has declined as a contributor to the Province's revenue base, our own source revenues have also been growing more slowly than inflationary pressures transmitted through the broad range of our government programs. Provinces such as Nova Scotia are therefore faced with either program cuts, tax hikes or larger deficits.

I would be less than honest if I didn't admit that it is with a certain degree of envy that I regard provinces that do not have to rely on one Federal transfer alone for over 25 per cent of their revenue base. Being so very dependent upon another level of government for such a large portion of one's own budget means that we are not only unable to increase the yield of over one-quarter of our operating revenue base through rate increases, but we are at the mercy of our donor if their own budgetary position is seemingly resolved through controlled growth in these transfer programs. It goes without saying, and is obvious from a comparison of tax rates in recipient provinces, that a decline in such a large portion of one's revenues both in real terms and as a share of one's total government expenditures, builds substantial pressure for either compensating tax increases in own-source revenues, or deeper deficits in periods of economic decline.

And yet, on the subject of tax increases, the Hon. A. J. MacEachen, Minister of Finance for the Government of Canada, provided you recently with supplementary tables which indicated that Nova Scotia's fiscal capacity to raise revenues from its own non-resource revenue sources in 1977-78, was low in comparison to other provinces, equal to that of New Brunswick, and only higher than the provinces of Prince Edward Island and Newfoundland. That is, aside from natural resource revenue bases, the Atlantic Provinces rank the lowest in ability across Canada to raise revenues to support their programs. When natural resources are *included*, the situation for all of the Atlantic Provinces worsens even further.

While equalization payments substantially closed this gap between provinces 1977-78, excepting British Columbia and Alberta, its decline in real terms in recent years has placed an added burden on our fiscally weak own-source revenue base and has compounded government deficits.

If one up-dates the Federal analysis of tax effort (including surplus/deficits) to reflect the situation estimated for 1981-82, the squeeze on the less wealthy regions of the Country has become even more severe affecting every facet of the budgetary fiscal framework of those provinces that are unable to take compensating action.

A mesure que les paiements de péréquations ont diminué en tant que pourcentage de l'assiette des sources de revenus de la province, nos propres sources de revenus ont augmenté plus lentement que les pressions inflationnistes se faisant sentir sur l'ensemble de nos programmes gouvernementaux. Les provinces comme la Nouvelle-Écosse font donc face soit à des restrictions de services, soit à des hausses d'impôts ou encore à une augmentation de leur déficit.

Je manquerais d'honnêteté si je n'admettais pas que j'envie, dans une certaine mesure, les provinces qui n'ont pas à compter sur un seul, transfert fédéral pour plus de 25 p. 100 de leur assiette de revenus. Le fait que notre budget dépende si largement de celui d'un autre palier de gouvernement signifie non seulement que nous ne pouvons pas accroître le rendement de plus de 25 p. 100 de nos revenus d'exploitation par une augmentation des taux d'imposition, mais que nous sommes à la merci de notre bienfaiteur si ce dernier décrète, en raison de difficultés budgétaires, une diminution de la croissance des programmes de transferts. Il va sans dire, comme il en ressort d'ailleurs clairement de la comparaison des taux d'imposition dans les provinces bénéficiaires, qu'une diminution aussi importante des revenus en termes réels et en tant que proportion des dépenses gouvernementales, inciterait, les provinces, en période de difficultés économiques, soit à augmenter leurs propres revenus en majorant les impôts, soit à accroître leur déficit.

Quant aux augmentations d'impôt, l'honorable A. J. MacEachen, ministre des Finances du gouvernement du Canada, vous a récemment remis des tables complémentaires qui révèlent que le potentiel fiscal de la Nouvelle-Écosse en 1977-1978 était peu élevé par rapport à celui d'autres provinces, égal à celui du Nouveau-Brunswick et supérieur seulement à celui des provinces de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve. Cela revient à dire que, compte non tenu des revenus des ressources naturelles, les provinces de l'Altantique sont celles qui peuvent le moins produire des revenus pour financer leurs programmes. Lorsqu'on inclut les ressources naturelles, le tableau de toutes les provinces de l'Atlantique apparaît encore plus sombre.

Même si les paiements de péréquation versés aux provinces en 1977-1978 ont permis de combler l'écart entre les provinces, sauf pour la Colombie-Britannique et l'Alberta, la diminution en termes réels de ces paiements au cours des dernières années a amenuisé l'assiette fiscale de nos propres sources de revenus et accru notre déficit.

Si l'on actualise les données de l'analyse fédérale sur l'effort fiscal (y compris les surplus et les déficits) pour refléter la situation prévue pour 1981-1982, on constate que la pression exercée sur les régions les moins bien nanties du pays est encore plus forte et se répercute sur tous les aspects du programme budgétaire de ces provinces qui ne disposent pas de mesures compensatoires.

It is important that the Task Force realize as I turn to address the E.P.F. arrangements, that less wealthy provincial governments in recent years are facing the inescapable consequences of having no control over the real decline in the yield of a substantial portion of their revenue base. At the same time, however, expenditures are growing in real terms, and yet these provinces do not enjoy the solace of being able to draw upon either buoyant own-source revenues to make up for any consequent shortfalls or tax lucrative new energy tax fields as the Federal government has done recently. In such a circumstance you are bound to see differentials grow in tax rates and/or deficits between provinces which are, and those which are not, in the situation I have described.

Il est important que le Groupe de travail sache, avant que j'aborde la question des accords concernant le financement des programmes établis, que les gouvernements provinciaux moins riches se trouvent depuis quelques années dans une situation qui les prive forcément de tout contrôle sur le fléchissement réel du taux de rendement d'une part substantielle de leur assiette de revenus. Pendant ce temps, toutefois, les dépenses réelles augmentent sans que ces provinces puissent compter sur d'autres sources de revenus pour compenser les pertes ou sur des mesures fiscales qui rapportent beaucoup en matière d'énergies nouvelles, comme le gouvernement fédéral l'a fait récemment. Dans ces circonstances, les écarts entre les taux de fiscalité ou les déficits vont éventuellement s'accroître entre les provinces qui se trouvent dans la situation que j'ai décrite et les autres.

In summation, I would argue that the equalization formula might appropriately be expanded to reflect more of our commitments to municipalities and to compensate for the reductions in tax effort which have developed in provinces that have come to rely more heavily on natural resource tax bases in their revenue structure than those of a non-resource nature.

En résumé, je dirai qu'il conviendrait détendre l'application de la formule de péréquation pour refléter davantage nos engagements envers les municipalités et compenser les diminutions qu'ont subies, au chapitre de l'effort fiscal, les provinces dont les recettes viennent davantage des impôts tirés des ressources naturelles que des impôts d'une autre nature.

At the same time I hope that my comments have put to rest the assertions that provinces have been over-equalized. This notion threatens to form part of our vocabulary when considering equalization without any justification for doing so.

J'espère du même coup avoir réussi à réfuter l'argument selon lequel les provinces ont bénéficié outre mesure du programme de péréquation. C'est une idée qui risque de refaire surface chaque fois que sera étudié le programme de péréquation.

The national equalization program therefore endeavours to provide us with the capacity to provide our citizens with basic essential services. It does so on an unconditional basis to ensure that recipient provinces enjoy the same autonomy, and bear the same responsibility for providing essential services to their residents as those provinces which raise their revenues entirely on their own.

Le programme national de péréquation vise à faire en sorte que nous puissions assurer notre population les services essentiels. C'est un programme inconditionnel selon lequel les provinces bénéficiaires sont assurées, en matière de prestation de services essentiels, d'exercer la même autonomie et les mêmes responsabilités que les provinces qui, grâce à leurs revenus peuvent satisfaire à leurs propres besoins.

The equalization program *is not* a *regional development* or *income redistribution program* nor was it designed to rectify the full range of provincial disparities.

Le programme de péréquation *n'est pas* un *programme d'expansion régionale* ou de *redistribution des revenus*, par plus qu'il n'est destiné à aplanir complètement toutes les inégalités provinciales.

While it undoubtedly affects these objectives, it does so as a by-product of its principle objective of equalizing the ability of provincial governments to provide reasonable services of average quality by supplementing provincial fiscal capacities where necessary.

Si le programme influe sur la réalisation de ces objectifs, ce n'est que par rapport à l'objectif principal qui est de permettre à tous les gouvernements provinciaux d'assurer à leurs habitants des services raisonnables de qualité moyenne en leur donnant au besoin divers moyens fiscaux d'y arriver.

REVENUE SHARING

Similarly, I would also like to stress that the equalization formula should not be confused with the notion of revenue sharing. Here we are not talking of public services but of sharing the wealth of the nation's natural resources. While a

PARTAGE DES REVENUS

Dans le même ordre d'idées, j'aimerais aussi insister sur le fait qu'il ne faut pas confondre le principe de la péréquation et celui du partage des revenus. Ce dernier porte, non pas sur les services publics, mais sur les richesses naturelles du pays.

revenue sharing formula would go a long way towards alleviating tax differentials, we should not identify it as a means of rectifying the shortfall in the equalization formula. Equalization and revenue sharing should be identified as separate programs serving different objectives, the latter of which goes beyond the current equalization program. By standing on their own as two separate and dependable programs we will avoid discussing the conditionalizing of a portion of equalization transfers and the abdication by the Federal government of its national responsibilities under a fiscal equalization program.

The Government of Nova Scotia would welcome revenue sharing discussions on those terms, so long as they were conducive to provincial governmental fiscal autonomy and at the same time not weakening the strength of the national government. Such strength is critical to the future of our continued existence as a federation of diverse regions spread across a land mass the size of Canada. The Government of Canada must remain strong in order that programs of national importance are maintained and the struggle against regional disparity is continued with vigor.

ESTABLISHED PROGRAMS FINANCING ARRANGEMENTS

As I turn to the Established Programs Financing Arrangements I must confess that there is so much to be said on this complex area that my comments must, by necessity, be general as I try to cover the broad range of issues in my submission to you.

Perhaps the best way to begin is to stress that *the Government of Nova Scotia continues to give its health, welfare and education programs high priority in its expenditure plan* which, as I explained earlier, is undergoing considerable stress at the current time.

The Province has consistently directed for at least the last five years, approximately one quarter of its operating budget to health expenditures. Capital expenditures for health care have also grown by almost 500% since 1978-79 to a total of over $33 million in the current year.

Expenditures towards provincial welfare and education programs have also maintained their relative share of operating expenses varying marginally within the 9 to 10 per cent and 25 per cent range respectively. Capital expenditures for education have, as well, risen almost four fold since 1977-78 to a total of $23 million in the current year.

It is important to recognize that *in spite of inflation, high interest rates, slow revenue and transfer growth and rising Provincial deficits, the Government of Nova Scotia has not shirked from its responsibility to provide the best basic and essential services it can manage to its citizens.* While the absolute magnitude of these numbers may not seem overly large to members of the Task Force, let me assure you that from the perspective of a smaller province, these cash flows and our ability to meet our cash requirements are of critical importance in fulfilling our program commitments.

At the same time we also recognize that our municipal authorities are facing equally difficult circumstances and

Alors que la formule de partage des revenus contribuerait considérablement à atténuer les écarts fiscaux, il ne faut pas la définir comme un moyen de remédier aux lacunes que présente le programme de péréquation. La péréquation et le partage des revenus sont deux programmes distincts qui visent des objectifs différents. Les objectifs du premier vont bien au-delà de ceux du second. En établissant cette distinction, nous éviterons d'avoir à discuter des conditions rattachées à une partie des transferts de péréquation et de l'abdication par le gouvernement fédéral des responsabilités qui lui incombent aux termes d'un programme de péréquation fiscale.

Dans ce contexte, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse participerait volontiers à des pourparlers sur le partage des revenus, pourvu qu'ils favorisent l'autonomie fiscale des gouvernements provinciaux, sans pour autant affaiblir le pouvoir du gouvernement central. Ce pouvoir est essentiel pour notre avenir en tant que fédération des diverses régions d'un pays aussi grand que le nôtre. Le gouvernement du Canada doit demeurer fort pour que les programmes d'envergure nationale restent en place et que la lutte contre les inégalités régionales se poursuive avec vigueur.

ACCORDS CONCERNANT LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

Avant d'aborder la question des accords concernant le financement des programmes établis, je dois avouer qu'il y a tellement de choses à dire sur ce sujet complexe que je devrai m'en tenir nécessairement à des commentaires généraux pour pouvoir toucher un peu à tout.

Je devrais peut-être dire pour commencer que *le gouvernement de la Nouvelle-Écosse continue d'accorder une grande priorité à ses programmes de santé, de bien-être et d'éducation dans son budget des dépenses* sur lequel se répercutent actuellement des pressions considérables, comme je l'ai expliqué plus tôt.

Depuis au moins cinq ans, la province consacre environ un quart de son budget d'exploitation à des programmes de santé. Les dépenses de capital pour les soins de santé ont augmenté d'à peu près 500 p. 100 depuis 1978-1979 et elles s'élèvent au total à plus de $33 millions pour l'année en cours.

Les dépenses pour les programmes provinciaux de bien-être et d'éducation représentent également une part assez importante budget d'exploitation soit de 9 p. 100 à 10 p. 100 pour le bien-être et 25 p. 100 pour l'éducation. Les dépenses de capital en matière d'éducation ont presque quadruplé depuis 1977-1978, totalisant $23 millions pour l'année en cours.

Il est important de savoir que, *malgré l'inflation, les taux d'intérêt élevés, la faible croissance des revenus et des transferts ainsi que l'augmentation de son déficit, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse n'a pas reculé devant sa responsabilité d'assurer les meilleurs services essentiels et fondamentaux qui soient à la population de son territoire.* Même si l'importance de ces chiffres peut ne pas surprendre les membres du Groupe de travail, laissez-moi vous dire que du point de vue d'une province plus petite, ces dépenses revêtent une importance cruciale pour la réalisation de nos programmes et notre capacité de respecter nos engagements financiers.

Nous constatons également que nos municipalités font face elles-aussi à des circonstances difficiles et qu'elles ne peuvent

cannot be left stranded to fend for themselves. Nor can we avoid the escalating costs of servicing our debt or the need to direct substantial capital to projects which will reap for the people of Nova Scotia some long-term benefits from the potential available through our Province's natural resources.

In short, one cannot look at the programs to which the Task Force has been addressed in isolation of all else.

Having laid before you the global parameters within which we must operate, I would like for a moment to look back a period of some five years to the negotiations which preceded what we now know as "E.P.F."

At that time the Federal government asserted that provinces had no flexibility to design or administer their programs in the most efficient and cost effective manner.

They maintained that neither the Federal nor Provincial governments were certain of what their budgetary commitments were from one year to the next and emphasized the importance of long term stability to the financing of these programs. The Prime Minister outlined at the June 1976 First Ministers Conference that one of the underlying principles of Established Programs Financing was:

> "that the arrangements be established on a more or less permanent footing, to reduce the uncertainty that has attended in the past the question of continued Federal involvement and the dimensions of Federal fincancial contributions."

He further stated that:

> "The formula by which Federal payments would grow each year would be established in advance so that both levels of government would be in a better position to plan their finances ahead of time."

At that time the Prime Minister indicated that it would be preferable to have Federal program costs escalating in line with the Gross National Product. He observed that this would ensure a reasonable growth in entitlements without committing an undue proportion of the national wealth to these programs and to the public sector.

He further stated at the June 1976 First Ministers Conference that, "when governments are responsible directly for raising the revenues which they spend, the principle of fiscal responsibility is served and necessary economies stand more chance of being implemented".

Although I was not party to the last round of negotiations, I understand the Province of Nova Scotia resisted this block funding solution rather strenuously for a number of reasons. It was our Province's concern that a departure from the sharing of costs would *not* offer significantly more benefit than relaxed cost sharing guidelines and it would represent an abandonment of the "partnership" under which these programs were originally initiated.

The Province argued that national inflationary pressures and wage escalations in essential services in wealthier regions of the Country threatened to erode the national health and

être laissées à elles-mêmes. Nous ne pouvons pas non plus éviter l'escalade des coûts du service de la dette ou l'affectation de sommes substantielles à des projets qui, à long terme, rapporteront des bénéfices à la population néo-écossaise, grâce au potentiel des richesses naturelles de la province.

Bref, il ne faut pas étudier les programmes dont le Groupe de travail a été saisi indépendamment de tous les autres facteurs en cause.

Après vous avoir brossé un tableau global des paramètres dans lesquels nous devons fonctionner, j'aimerais prendre un moment pour retourner cinq ans en arrière, à l'époque des négociations qui ont précédé ce que nous appelons aujourd'hui les accords concernant le financement des programmes établis.

A cette époque-là, le gouvernement fédéral avait affirmé que les provinces n'avaient pas suffisamment de marge de manœuvre pour établir ou diriger leurs programmes de façon aussi efficace et rentable que possible.

D'ailleurs ils soutenaient que ni le gouvernement fédéral ni les provinces ne savaient exactement ce qu'allaient être leurs engagements budgétaires d'une année à l'autre, et insistaient sur l'importance d'une grande stabilité pour le financement de ces programmes. Le premier ministre Trudeau déclarait à la conférence des premiers ministres, en juin 1976, que l'un des principes sousjacents du financement des programmes établis était:

> «que les accords devraient être établis de façon plus ou moins permanente pour apaiser les incertitudes qui ont plané dans le passé concernant la participation fédérale aux programmes et l'importance des contributions.»

Il avait précisé

> «que la formule d'indexation annuelle des paiements fédéraux serait établie à l'avance, de sorte que les deux paliers de gouvernement seraient plus en mesure de planifier leurs budgets.»

A ce moment-là, le premier ministre du Canada avait fait savoir qu'il serait préférable que les coûts du programme fédéral augmentent proportionnellement au produit national brut. Il avait fait remarquer que cette formule permettrait d'accroître raisonnablement les prestations, sans engager une part indue du revenu national dans ces programmes et dans le secteur public.

Il avait ajouté à cette même conférence que lorsque les gouvernements sont directement chargés d'aller chercher les revenus dont ils ont besoin pour assurer leurs dépenses, le principe de la responsabilité fiscale est appliqué et les mesures d'économies voulues ont plus de chances d'être mises en œuvre.

Bien que je n'ai pas participé aux dernières négociations, je sais que la Nouvelle-Écosse s'est vivement opposée à cette solution de financement global pour diverses raisons. La province prétendait que l'établissement d'une politique s'écartant du partage des coûts ne *serait pas* beaucoup plus avantageuse qu'un assouplissement de la politique de partage des coûts et que cette démarche violerait le principe d'«association» qui a d'abord sous-tendu l'établissement de ces programmes.

La province a fait valoir que les pressions inflationnistes exercées à l'échelle du pays et les augmentations salariales dans le domaine des services essentiels dans les régions les plus

education system we all shared. In other words, as poorer provinces in the Country would no longer be assured of direct Federal assistance in meeting the escalating costs of national standards of services generated by the fiscal capacity of richer provinces, the "risk" of cost-inflation would be disproportionately higher for the less wealthy regions of Canada.

The Province of Nova Scotia also expressed concern that the transfer of a significant portion of the Federal Government's tax room would limit its ability to implement national fiscal and economic policies. Also, we expressed concern that the yield from the tax transfer to wealthier provinces would eventually afford them a greater per capita entitlement than poorer provinces who are equalized to the national average. In other words, the provinces needing the funds most, were expected in the longer run, to receive less per capita than the wealthier regions of the Country.

Nova Scotia also stressed that block funding would make it much easier for the Federal Government to further withdraw financially from the established programs at a later date.

In spite of these concerns expressed by the Nova Scotia Government, as well as many other provinces, Ottawa countered that the benefits of cost sharing far outweighed the potential negative effects. They stressed that provinces would be afforded the flexibility they required to administer their expenditure responsibilities and that the financial benefits of efficiency and effectiveness would be their own.

Prime Minister Trudeau stated at the Federal-Provincial Conference of First Ministers on June 14, 1976

> "Provinces would agree to spend these federal funds in the fields in question, giving public acknowledgement of their source, but would not have to make matching expenditures of any kind from their own resources."

He went on to say at a subsequent First Ministers Conference in December of that year, that:

> "The new proposal reflects the evolving nature of our federal system, in that it contemplates much greater flexibility for the provinces. It also suits the current and future imperative, namely fiscal restraint, in that provinces will have a greater incentive to implement what are admittedly difficult measures designed to restrain spending in these fields to reasonable levels".

In other words, if provinces maintained the national standards of portability of benefits, comprehensiveness of services, accessibility, uniformity, universality and public administration, *and were at the same time able to reduce costs*, the financial benefits of their efforts vis a vis the pre-determined Federal contribution *were their own.* This was touted as a true benefit of accepting the Federal E.P.F. "block-funding" proposal.

In retrospect, one cannot help but be struck by the irony of developments over the past five years which have led to the

riches du pays menaçaient d'éroder le système national de santé et d'éducation. En d'autres mots, dans la mesure où les provinces moins bien nanties ne seraient plus assurées d'une aide fédérale directe pour contrer l'escalade des coûts des services provoquée par le pouvoir fiscal des provinces plus riches, le «risque» d'inflation provoqué par les coûts serait démesurément plus élevé pour les régions moins bien nanties du Canada.

La Nouvelle-Écosse a également allégué que le transfert d'une part substantielle du pouvoir fiscal du gouvernement fédéral diminuerait la capacité de ce dernier de mettre en œuvre des politiques fiscales et économiques nationales. La province a dit, en outre, que le rendement des transferts d'impôt accordés aux provinces les plus riches donnerait éventuellement à celles-ci une part plus substantielle par habitant que celle accordée aux provinces plus pauvres bénéficiant du programme national de péréquation. En d'autres termes, les provinces les plus nécessiteuses recevraient à la longue moins de fonds par habitant que les régions plus riches du pays.

La Nouvelle-Écosse a également fait valoir que le financement global permettrait éventuellement au gouvernement fédéral de se retirer beaucoup plus facilement des engagements financiers contractés à propos des programmes établis.

Devant ces arguments avancés par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et par bien d'autres provinces, Ottawa a répliqué que les avantages du programme du partage des coûts étaient beaucoup plus nombreux que les inconvénients éventuels qu'il pouvait comporter, que les provinces seraient dotées des moyens voulus pour s'acquitter de leurs dépenses et qu'elles seraient les premières à bénéficier financièrement de cette politique efficace et efficiente.

Le Premier ministre Trudeau a déclaré à la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, le 14 juin 1976,

> que les provinces pourraient dépenser ces fonds fédéraux dans les domaines en question, pourvu que la population soit mise au courant de la provenance de ces fonds, et qu'elles ne seraient pas tenues de verser autant que le gouvernement fédéral pour le financement de ces programmes.

M. Trudeau devait déclarer lors d'une Conférence des premiers ministres en décembre de cette même année

> que la nouvelle proposition reflétait l'évolution de notre système fédéral en ce sens qu'elle concédait une plus grande marge de manœuvre aux provinces. Il avait ajouté également que cette proposition suivait les impératifs actuels et futurs, notamment en matière de restrictions budgétaires, en ce sens que les provinces seraient beaucoup plus motivées à imposer des mesures difficiles en vue de réduire à des niveaux raisonnables les dépenses dans ces domaines.

En d'autres termes, si les provinces pouvaient assurer le même niveau national de transférabilité des prestations, de globalité des services, d'accès d'uniformité, d'universalité et d'administration publique, tout en étant aptes à réduire les coûts des services, elles jouiraient en propre des avantages financiers que donneraient leurs efforts en ce qui concerne la contribution fédérale établie à l'avance. C'est un des avantages que comporterait l'acceptation de la proposition fédérale de financement global des programmes établis.

En rétrospective, on ne peut pas ne pas s'étonner de l'ironie qui a marqué l'évolution des choses au cours des cinq dernie-

recent position taken by the Government of Canada. The planned intention of the Federal Minister of Finance to achieve significant cost savings in the 1982 EPF arrangements, directly counters the Federal intention to bring long term stability to both levels of government in what the Prime Minister promoted as "permanent" financing arrangements for these established programs. The Federal Minister is now proposing we abandon this fundamental principle even though E.P.F. entitlements over the last five years are not significantly different from what the Federal government anticipated in 1976, and have maintained a constant proportion of the Gross National Product. Furthermore, only 3 months prior to the commencement of our 1982-83 budget process, we still have no idea what impact these announced intentions will have on the Province's revenue base.

The tendency in some circles to have provinces *match* Federal contributions is also contrary to Prime Minister Trudeau's original indicated objectives. As you will recall, he clearly stated in 1976 that provinces would *not* be required to match Federal contributions and, indeed, would be provided the incentive to exercise fiscal restraint in these areas.

As a further point, the Federal Government has increasingly expressed concern over its visibility in the funding of these programs. As a result, we now have the Federal Government claiming taxation revenues raised by the Province as being their contribution to the EPF programs. This not only serves to confuse taxpayers in Canada but contradicts the principle of fiscal responsibility espoused by the Prime Minister in 1976. Certainly Nova Scotia is not opposed to granting the Federal Government due credit for its role in the establishment and financing of these programs and would welcome the opportunity to discuss with the Federal Minister ways of improving their visibility. Indeed, it would be very helpful if the Government of Canada would offer some suggestions on how provinces might be able to assist them in this regard.

Finally, Nova Scotia's concern in 1976 that block funding would make it easier for the Federal Government to eventually abandon funding for these programs now appears to be justified. Federal withdrawal from the funding of these essential services is now being proposed as a means of alleviating the Federal deficit, which may or may not be necessary, as a result of the additional revenues arising from new Federal tax fields acquired through the National Energy Program.

Despite these numerous instances of misinterpretation and abandonment of the original principles of the Established Programs Financing Arrangements, I think it is important for us to recognize those areas where the arrangements have succeeded in achieving their original goals. We must first ask the question whether Nova Scotia has met the "national" standards criteria set out by the Federal government in 1977.

I am pleased to say we have!

res années et qui a mené à la récente prise de position du gouvernement du Canada. Le projet du ministre fédéral des Finances de réaliser des économies substantielles dans le domaine des accords concernant le financement des programmes établis en 1982 va directement à l'encontre du projet fédéral visant à apporter une longue stabilité aux deux paliers de gouvernement grâce à ce que le Premier ministre a qualifié d'accord de financement permanent des programmes établis. Le ministre fédéral propose maintenant d'abandonner ce principe fondamental, même si les engagements à l'égard du financement des programmes établis au cours des cinq dernières années ne diffèrent pas tellement de ce que le gouvernement fédéral avait prévu en 1976, et même s'ils représentent une part constante du produit national brut. De plus, seulement trois mois avant le début de l'exercice de budgétisation pour 1982-1983, nous ne savons toujours pas quelle sera l'incidence de ces projets sur l'assiette des revenus des provinces.

Le principe appliqué dans certains milieux, selon lequel les provinces doivent contribuer autant que le gouvernement fédéral aux programmes, est également contraire aux objectifs énoncés d'abord par le Premier ministre Trudeau. Vous vous souviendrez qu'il a clairement déclaré en 1976 que les provinces ne seraient pas tenues de faire des contributions égales à celles du gouvernement fédéral et qu'elles pourraient, en fait, être encouragées à réduire leurs dépenses dans ces domaines.

Puis, le gouvernement fédéral s'est de plus en plus préoccupé de sa visibilité à l'égard du financement de ces programmes, ce qui l'a amené à soutenir maintenant que les recettes fiscales perçues par la province constituent la contribution de celle-ci au financement des programmes établis. Cette revendication ne fait pas que semer la confusion chez les contribuables canadiens, mais contredit également le principe de la responsabilité fiscale adopté par le Premier ministre en 1976. La Nouvelle-Écosse est de toute évidence prête à reconnaître au gouvernement fédéral le mérite qui lui revient quant au rôle qu'il joue dans l'établissement et le financement de ces programmes, et serait heureuse de pouvoir étudier avec le ministre fédéral les moyens d'améliorer la visibilité du gouvernement fédéral. En fait, il serait très utile que le gouvernement canadien présente certaines solutions quant à la façon dont les provinces pourraient aider le gouvernement canadien à cet égard.

La Nouvelle-Écosse craignait en 1976 que le financement global ne permettre plus facilement au gouvernement fédéral de retirer l'aide consentie à l'égard de ces programmes; il semble maintenant que cette inquiétude ait été fondée. Le fédéral propose de ne plus financer les services essentiels afin de réduire son déficit, la nécessité de ce retrait étant fonction des recettes fiscales additionnelles que le gouvernement obtiendra par l'intermédiaire du programme énergétique national.

Malgré les cas répétés d'interprétation erronée et l'abandon des principes initiaux à la base des accords sur le financement des programmes établis, je pense que nous devons reconnaître que dans certains domaines, ces accords ont donné les résultats escomptés. Nous devons en premier lieu nous demander si la Nouvelle-Écosse a satisfait aux «normes» «nationales» énoncée par le gouvernement fédéral en 1977.

Je suis heureux de répondre dans l'affirmative.

Nova Scotia can boast that we offer a highly favourable physician/population ratio. Our ratio of specialists to our population is near that of the average for the Country, and we show particular strength in the number of general and family practitioners in the Province. The number of hospital beds available relative to our Province's population also compares favourably to the Canadian average, particularly in the number of beds offered for acute short-term hsopital care and Homes for Special Care in the Province.

Similarly, I feel our Province offers educational facilities which are comparable with most others in the Country. Operating grants extended to our universities, as a per cent of Provincial gross general expenditures, ranked the highest amongst all provinces in 1978-79, a position virtually unchanged from that of 1974-75. In a similar fashion, these operating grants in Nova Scotia relative to the level of provincial personal income were second highest across the Country in that year. In 1979-80 we educated roughly 2,000 more students coming into Nova Scotia than those going out, at a cost of approximately $9 million to the Province in that year. The Federal Government's commitment to its partnership with provinces in funding post-secondary education services in Canada is integral to the national priority that must be accorded the development of a highly educated work-force across the Country.

However, educating students is only one part of the problem. We continue to face difficulty in finding employment in the Province or region or even our "in-Province" students who accordingly are forced to look to the higher growth centres of the Country for jobs.

While the Government is pleased to be able to offer our young citizens the education they deserve, we are hopeful that in the near future we will be able to generate sufficient employment opportunities to fully utilize our own manpower potential and perhaps even retain some of the "out-of-Province" manpower educated in Nova Scotia.

In short, the Province of Nova Scotia has in the past, and will continue in the future, to offer "national standard services" which we feel are critical to the social and economic fibre of our Province and Canada as a whole.

It should be clear, the Federal directive five years ago was to provide national standards of services under E.P.F.—which we have done.

At no time did the Federal government suggest in 1976 that the measure of a Province's success in attaining these standards would be the relative funding shares of the Governments involved. To do so would have distorted governmental budget priorities and would have made no more sense than directing a total Federal revenue source to the funding of a specific cost-shared program regardless of the needs or efficiency of the program itself.

Yet, serious problems confront us in the future.

La Nouvelle-Écosse peut se vanter de pouvoir offrir un rapport médecin-population fort avantageux. En ce qui concerne les spécialistes, ce rapport est pratiquement égal à celui de la moyenne canadienne, et notre situation est particulièrement favorable en ce qui a trait au nombre d'omnipraticiens et de médecins de famille. Le nombre de lits d'hôpitaux disponibles par rapport à la densité de la population se compare favorablement à la moyenne canadienne, particulièrement pour ce qui est des soins hospitaliers pour les maladies aiguës et les foyers de soins spéciaux de la province.

De la même façon, je crois que notre province offre, dans le domaine de l'enseignement, des moyens qui se comparent à ceux de la plupart des autres provinces candiennes. Les subventions d'exploitation accordées à nos universités en fonction d'un pourcentage des dépenses brutes des provinces, étaient les plus élevées de toutes en 1978-1979, situation qui n'a pratiquement pas changée depuis 1974-1975. Par rapport au niveau du revenu des particuliers, les subventions de fonctionnement accordées à la Nouvelle-Écosse étaient au deuxième rang en importance au pays cette année-là. En 1979-1980, malgré les migrations d'étudiants, nous avons dispensé des services d'enseignement à 2,000 étudiants de plus qu'il n'en est sorti de la Nouvelle-Écosse, ce qui nous a coûté approximativement $9 millions. L'engagement du gouvernement fédéral à partager avec les provinces le financement des services d'enseignement postsecondaire au Canada est lié à la priorité qu'il faut accorder à la formation d'une main-d'œuvre hautement instruite.

Cependant, la formation des étudiants n'est qu'un aspect de la question. Nous éprouvons encore des difficultés à trouver du travail dans notre province ou dans notre région, même pour les étudiants que nous formons. Ces derniers doivent par conséquent se rendre dans les centres urbains plus importants du pays pour se trouver un emploi.

Même si le gouvernement est heureux de pouvoir dispenser aux jeunes les services d'enseignement qu'ils méritent, il espère être en mesure d'offrir, dans un avenir rapproché, suffisamment d'emplois pour utiliser pleinement sa population active et retenir peut-être même une partie des étudiants provenant «d'autres provinces», mais formés en Nouvelle-Écosse.

Bref, la Nouvelle-Écosse a par le passé offert des services satisfaisant aux normes nationales, et continuera de le faire, car elle y voit là un élément primordial du bien-être social et économique de notre province et du Canada.

Il ne faudrait plus en douter: la mesure fédérale adoptée il y a cinq ans stipulait qu'il fallait maintenir des normes nationales pour les services prévus dans le cadre du financement des programmes établis. Nous nous sommes conformés à cette exigence.

En 1976, le gouvernement fédéral n'a en aucun moment, soutenu que le partage des frais entre les gouvernements en cause permettrait de déterminer jusqu'à quel point une province avait réussi à respecter ces normes. Pareille attitude aurait modifié complètement les priorités établies par le gouvernement dans son budget et aurait été aussi inutile que le fait d'affecter tous les revenus fédéraux au financement d'un programme à frais partagés précis, compte non tenu des besoins ou de la rentabilité du programme ainsi visé.

Pourtant, l'avenir nous réserve de graves problèmes.

For example, wage demands are beginning to ripple in from the West leaving us with no choice but accepting commitments beyond our means. While the general Consumer Price Index tends to understate the degree of cost escalation in the provision of these specialized services, we see our provincial revenue base dwindling in proportion to these inflationary pressures and our debt servicing charges taking an ever-increasing bite of our fiscal framework.

The "levelling up" provision of E.P.F. transfers has been of benefit to our Province. We nevertheless continue to bear substantial capital expenditures with these programs and we are offering psychiatric, public health and pharmacare services directly at our own expense. Is it right for one Province to be unable to afford to offer the same variety and level of services now provided Canadians in other Provinces elsewhere in the country? Mr. MacEachen's proposed cuts suggest that Nova Scotia could be faced with this unpleasant situation.

In short, five years later, without considering the impact of Mr. MacEachen's proposed withdrawal of $1.5 Billion from the funding base of these essential services, we are facing the very threat we most feared when the E.P.F. arrangements were first introduced!

That is, Federal funding, unrelated to program costs, will load an increasing burden of program costs on some provincial governments, leading to higher deficits, higher taxes and reduced services in those provinces devoid of alternative sources of cash. *Then* the discussion of cutting transfers to these programs to alleviate a Federal deficit will be seen in its true form.

It should be obvious, from my comments today, that our Government's priorities for these programs has *not* declined. We *are* offering national services to not only our residents but also those from elsewhere in the region and country, and we are doing so as our deficit grows. *To devote more scarce Provincial funds to these programs to primarily balance funding ratios, would simply add to our deficit, and increase our future costs of servicing this additional debt.*

EXTENDED CARE

I would like now to say a few words about the Extended Care provisions of E.P.F. When the Government of Canada added this last minute adjunct to the block funding package, Federal contributions rose from 53 per cent to 63 per cent of *Provincial* and *contributions have fallen to 46.3 per cent of program costs.* Expressed as a percentage of Provincial extended care costs *alone*, Federal contributions now represent a substantially smaller proportion than they did *over ten years ago*!

Par exemple, nous commençons à ressentir les répercussions des salaires exigés dans l'Ouest, ce qui nous oblige à accepter des engagements trop chers pour nos moyens. Même si l'indice des prix à la consommation a tendance à atténuer l'ampleur de la hausse des frais de prestation de ces services spécialisés, nous nous rendons compte que notre assiette de revenu diminue en fonction des pressions inflationnistes et que le service de la dette accapare une partie de plus en plus importante de nos recettes fiscales.

Notre province a tiré avantage de la disposition prévoyant «l'égalisation» dans le cadre du financement des programmes établis. Nous continuons néanmoins à assumer d'importants frais d'immobilisations en raison de ces programmes et nous finançons directement les services de soins psychiatriques, d'hygiène publique et de soins pharmaceutiques. Est-il juste qu'une province soit incapable d'offrir la même variété et la même qualité de services offerts aux Canadiens des autres provinces? Les réductions proposées par M. MacEachen laissent entrevoir cette sombre perspective pour la Nouvelle-Écosse.

Bref, nous nous retrouvons, cinq ans après la mise en œuvre du programme aux prises avec le problème que nous redoutons le plus lors de la présentation initiale des accords sur le financement des programmes établis et ce, sans qu'il soit tenu compte de l'incidence des propositions de M. MacEachen qui projette de réduire de $1,5 milliard la somme consentie pour le financement de services essentiels!

L'aide fédérale, si elle n'est pas proportionnelle aux coûts des programmes, fera augmenter les frais que devront assumer certaines provinces pour le maintien de leurs programmes, ce qui entraînera des déficits accrus, haussera les impôts et fera diminuer les services dans les provinces privées d'autres sources de revenu. La théorie visant à alléger le déficit fédéral par une réduction des paiements de transfert pour ces programmes, sera *alors* perçue sous son vrai jour.

Les observations que j'ai présentées aujourd'hui, devraient indiquer clairement que les priorités du gouvernement *n'ont pas* été modifiées à l'égard de ces programmes. *Nous offrons* des services conformes aux normes nationales non seulement à nos résidents, mais également à ceux provenant de régions et de provinces autres; et ce même si notre déficit augmente. *Si, dans le cadre de ces programmes, nous augmentions les crédits provinciaux déjà rares, essentiellement afin d'équilibrer la ratio en matière de financement, nous ne ferions qu'accroître notre déficit et le service de cette dette additionnelle augmenterait.*

SERVICES COMPLÉMENTAIRES DE SANTÉ

J'aimerais ajouter quelques mots sur les dispositions que prévoient les accords sur le financement des programmes établis à propos des services complémentaires de santé. Lorsque le gouvernement fédéral a, à la toute dernière minute, ajouté ce volet à son régime de financement global, les contributions fédérales sont passées de 53 p. 100 à 63 p. 100 des coûts que devaient assumer les provinces et les municipalités pour ces services complémentaires. *Pour l'année en cours, les contributions fédérales ont chouté à 46,3 p. 100 du coût des programmes.* Exprimées *uniquement* en pourcentage des coûts que doivent assumer les provinces pour les services complé-

Our loss is reflective of the fact that funding for programs transferred from the Canada Assistance Plan to the EPF extended care program virtually represented the total amount of extended care funding in 1977-78. These program costs are forecast to *exceed* extended care provisions in the current year. In short, we are now receiving *less* under Extended Care funding than we would have received had the programs transferred, *remained* under C.A.P. cost-sharing.

CANADA ASSISTANCE PLAN

As I turn to the Canada Assistance Plan I would first like to say that, as a result of the considerable attention being given the Equalization and E.P.F. programs, I have some concern that support for the C.A.P. program might be understated in submissions being made to the Task Force. Accordlingly, I would underscore that our Province would *strongly resist* any tampering with a program which has not only created a national set of guidelines for social assistance and welfare services to all Canadians in need, or likely to be in need, but has also become the foundation of our provincial social services delivery system. The Canada Assistance Plan of 1966 was created in an era of maximum Federal/Provincial co-operation and has been viewed as very progressive legislation.

Earlier I mentioned some of the Federal objectives originally set out for the E.P.F. program and one cannot help but be struck by the reversals and accusations which have arisen over the space of the first five year term of the program. I would very much prefer to keep the Canada Assistance Plan from following the same route.

One of the objectives of the Canada Assistance Plan was to provide an incentive for developing social services so that a uniform system of services would be available to all Canadians. The fulfillment of this objective is to enable the less affluent provinces to keep pace with the development of services in those provinces where the assurance of cost-sharing is not crucial.

C.A.P. revenues can be used to develop new programs or to expand existing ones. Because revenues are available for social programs only, the benefits accrue to those individuals who need them most.

While on occasion the Canada Assistance Plan has been criticized for providing a blank cheque to the provinces, it should be noted that under the Welfare Service provisions of CAP and the Vocational Rehabilitation of Disabled Persons

mentaires, les contributions fédérales représentent aujourd'hui une proportion considérablement inférieure à celle d'*il y a plus de dix ans*!

Cette diminution s'explique par le fait que la somme prévue pour les programmes dont le financement devait être assuré grâce au Régime d'assistance publique du Canada mais a été fait à partir du régime de services complémentaires de santé, représentait pratiquement le montant total consenti pour le financement des soins complémentaires en 1977-1978. Selon les prévisions, les coûts de ces programmes *dépasseront* les provisions faites pour les services complémentaires au cours de l'année en cours. En somme, nous recevons actuellement, dans le cadre du financement des services complémentaires de santé, moins de crédits que nous n'en aurions obtenus si ces programmes transférés étaient *toujours* financés selon la formule de partage des frais, prévue par le Régime d'assistance publique du Canada.

RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE CANADA

Avant d'aborder la question du Régime d'assistance publique du Canada, j'aimerais souligner qu'étant donné l'importance accordée aux programmes de péréquation et de financement des programmes établis, je crains que les mémoires présentés au Groupe de travail parlementaire ne réflètent pas fidèlement l'appui manifesté à l'endroit du Régime d'assistance publique du Canada. En conséquence, je soulignerai que notre province *s'opposerait farouchement* à toute modification d'un programme qui a non seulement permis d'élaborer des directives nationales pour les services d'aide et de bien-être sociaux offerts à tous les Canadiens qui souffrent ou risquent de souffrir d'indigence, mais sur lequel repose également notre régime provincial de prestation de services sociaux. Lorsque ce Régime d'assistance publique a été créé en 1966, il existait une coopération sans précédent entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ce Régime a toujours été considéré comme une mesure législative progressive.

Un peu plus tôt, j'ai souligné certains des objectifs fédéraux initialement énoncés dans le cadre du programme de financement des programmes établis; les modifications et les accusations qui ont vu le jour au cours des cinq premières années d'application de ce programme de financement ne peuvent que nous étonner. Je préférerais d'emblée que le Régime d'assistance publique ne connaissance pas le même sort.

Ce Régime visait notamment à inciter l'élaboration de services sociaux afin que tous les Canadiens puissent bénéficier d'un système uniforme. Il fallait donc pour ce faire, mettre sur un pied d'égalité les provinces moins bien nanties et les provinces pour qui le partage des frais n'est pas une nécessité cruciale.

Les crédits obtenus aux termes de ce Régime peuvent servir à mettre au point de nouveaux programmes ou à élargir les programmes actuels. Comme ces crédits ne sont utilisés que pour les programmes sociaux, les avantages en profiteront aux citoyens les plus indigents.

Même si certains ont parfois critiqué le Régime d'assistance publique du Canada pour la latitude qu'il donnait aux provinces, il faudrait remarquer que d'après les dispositions du Régime concernant les services de bien-être sociaux et selon le

Program (VRDP), cost-sharing is limited to salaries, travel, fringe benefits, etc. Many of the operating costs of programs must be borne solely by the Provincial Government. Also, every federal dollar must be matched by the Province. New social programs must compete with other Provincial programs for revenues. As I mentioned earlier, in a Province such as our own, this is particularly difficult because of our limited capacity to raise revenues.

The Canada Assistance Plan Act has permitted Nova Scotia to move further and faster in the expansion of services than would otherwise have been possible. In the welfare service sector alone there have been improvements in

—programs for the elderly

—day care

—homemaker services, and

—voluntary agency services.

The orderly development of programs under the Canada Assistance Plan has occurred in no small measure due to the certainty of Federal contributions. Provinces can assess in advance the federal/provincial fiscal responsibility for each program and plan accordingly.

Due to the expansion in the target population and the introduction of new programs not envisaged in 1966, resultant administrative complexities related to the operation of the Canada Assistance Plan, were addressed by a Federal/Provincial Task Force on CAP/VRDP established by the Federal/Provincial Conference of Social Services Ministers in December, 1980. The report by the above Task Force provides viable solutions to identified complexities under the present Act.

On the question of visibility we believe that the Canada Assistance Plan provides more visibility than most other transfer programs. Announcements of all changes to existing programs and the introduction of any new programs give credit to the Federal contribution. In fact, many announcements of cost-shared programs are now jointly written by Federal and Provincial officials.

It, therefore, was with grave concern that the Province considered the ramifications of Mr. MacEachen's aim to cut transfers from the social affairs envelope, which includes funding for C.A.P.

We would suggest that any changes to the Canada Assistance Plan resulting in a reduction of growth, would create hardships of grave magnitude for individual Nova Scotians without providing a reduction of comparable magnitude to the social affairs envelope. In 1978-79, the federal government paid approximately $14.7 billion in the form of transfer payments to persons. In comparison, payments to Provinces under the Canada Assistance Plan, excluding those made under V.R.D.P., amount to only $1,684 million. Consequently, any

programme de réadaptation professionnelle des invalides, le partage des frais se limite aux salaires, aux frais de déplacement et aux avantages sociaux. Le gouvernement provincial doit payer seul bon nombre des frais d'exploitation des programmes. En outre, la province doit apparier toute somme versée par le gouvernement fédéral. Les nouveaux programmes sociaux doivent concurrencer les autres programmes provinciaux pour ce qui est du financement. Comme je l'ai déjà mentionné, dans une province comme la nôtre, il est particulièrement difficile d'obtenir des revenus en raison de nos ressources limitées.

Le Régime d'assistance publique du Canada a permis à la Nouvelle-Écosse d'offrir des services plus nombreux, qu'un rythme plus rapide qu'il n'aurait autrement été possible de le faire. Dans le seul secteur des services de bien-être social, des améliorations ont été notées au titre

—des programmes pour vieillards,

—des garderies,

—des services de soins à domicile,

—des services offerts par des organismes bénévoles.

Dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, des programmes fort nombreux ont été conçus méthodiquement grâce à la garantie d'obtention des contributions fédérales. Pour chaque programme, les provinces peuvent prévoir la responsabilité fiscale des gouvernements fédéral et provinciaux et prendre les mesures qui s'imposent.

En raison de l'expansion de la population cible et de l'introduction de nouveaux programmes qui n'étaient pas prévus en 1966, l'application du Régime d'assistance publique du Canada a entraîné des difficultés administratives qui ont été étudiées par un Groupe de travail fédéral-provincial chargé de se pencher sur le RAPC et le PRPI. Créé en décembre 1980 lors de la Conférence fédérale-provinciale des ministres des Services sociaux, ce groupe de travail a présenté un rapport qui offre des solutions aux difficultés découlant de la loi actuelle.

Pour ce qui est de la visibilité, nous croyons que le Régime met bien en lumière les contributions fédérales, mieux d'ailleurs que ne le feraient la plupart des autres programmes de transfert. La publicité entourant toutes les modifications apportées aux programmes existants et l'application de nouveaux programmes permet de faire ressortir l'importance des contributions fédérales. En fait, il arrive souvent que des fonctionnaires fédéraux et provinciaux rédigent conjointement les avis concernant les programmes à frais partagés.

C'est par conséquent avec beaucoup d'appréhension que les provinces ont envisagé les conséquences de l'intention de M. MacEachen de réduire les paiements de transfert effectués au titre des affaires sociales, ce qui comprend le financement du Régime d'assistance publique du Canada.

D'après nous, toute restriction relative à ce Régime entraînerait des conséquences extrêmement préjudiciables pour les citoyens de la Nouvelle-Écosse, sans que les coûts des services sociaux ne s'en trouvent proportionnellement réduits. En 1978-1979, le gouvernement fédéral a versé environ $14,7 milliards en paiements de transfert à des particuliers. Comparativement, les paiements accordés aux provinces dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada ne s'établissaient qu'à $1,684 million, et ce exception faite des versements effectués aux

reductions in the growth of these transfers to provinces would contribute little towards the intended savings of the Federal government.

In a province with a high percentage of people with lower incomes, the necessity of addressing their needs is of particular importance. In Nova Scotia, the Province's capacity to deal with major social problems in a manner which is receptive to changing needs has been facilitated and encouraged by the Canada Assistance Plan.

Finally, our Province considers C.A.P. as a vehicle for optimum federal/provincial co-operation. In the past, the Federal government has played a significant leadership role in bringing provinces together to review social security needs. Such federal/provincial exchanges of information and ideas have resulted in significant program improvements.

And yet, in spite of the rapid development of these programs during the past 15 years, the Province still has a long way to go.

In many respects we are still at an embryonic stage. Any change to the present funding formula which would result in lessened Federal financial input would therefore seriously hinder further development of social programs, thus affecting the quality of life of those Nova Scotians who benefit least from this Country's prosperity.

INCOME TAX COLLECTION

Before I finish, I would like to say a few words of caution respecting the Tax Collection system we have in Canada.

In so many instances Canadians across this Country have benefited from programs which are the envy of industrialized nations around the world. And I am not referring solely to equalization, EPF, CAP, DREE, etc., but also to our income tax system.

We in Canada are afforded a relatively straightforward system which unquestionably is of particular benefit to the taxpayer—and I see this system seriously threatened! Growing tax competition between the Federal government and provinces, and between the provinces themselves, will result in no winners and some very real losers—governments and taxpayers alike. While I truly hope some code of ethics will preserve our harmonious tax system in Canada, I cannot see how such an accord will avoid drawing more provinces out of the tax collection system with Canada in an effort to achieve flexibility and policy control commensurate with provinces presently outside of the tax collection system.

Once again I must stress that the economies of being a relatively small province in this Country make the suggestion of maintaining a separate tax collection/audit system to achieve this flexibility and control, a very unpalatable choice to say the least. I have some very real fears that if we do not collectively take *sufficient* corrective action *now*, this could represent the devolution of the tax system for the future.

termes du programme de réadaptation professionnelle des invalides. En conséquence, toute réduction des paiements de transfert aux provinces n'engendrerait guère les économies que vise le gouvernement fédéral.

Dans une province où le pourcentage de gagne-petit est élevé, il est particulièrement important de s'occuper des besoins de ceux-ci. Le Régime d'assistance publique du Canada a facilité la tâche du gouvernement de la Nouvelle-Écosse en l'encourageant à s'attaquer à des problèmes sociaux importants de façon à tenir compte des fluctuations des besoins.

Finalement, notre province considère que ce Régime favorise une coopération maximale entre les deux paliers de gouvernement. Par le passé, le gouvernement a joué un rôle propondérant en rapprochant les provinces afin d'analyser les divers besoins en matière de sécurité sociale. Ces échanges d'information et d'idées entre les deux paliers de gouvernement ont permis d'améliorer considérablement les programmes.

Pourtant, en dépit de l'essor rapide de ces programmes au cours des quinze dernières années, la province a encore d'énormes progrès à accomplir.

A bien des égards, nous en sommes encore au stade embryonnaire. Toute modification qui serait apportée à la présente formule de financement de manière à réduire la participation fédérale compromettrait sérieusement l'expansion des programmes sociaux, détériorant ainsi la qualité de vie des Néo-écossais qui tirent le moins profit de la prospérité du Canada.

PERCEPTION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Avant de terminer mon exposé, j'aimerais ajouter quelques mots d'avertissement en ce qui a trait au régime de perception de l'impôt sur le revenu au Canada.

Les programmes mis en œuvre au pays et qui font l'envie des pays industrialisés ont maintes fois profité aux Canadiens. Et je ne parle pas uniquement de la péréquation, du financement des programmes établis, du Régime d'assistance publique et des initiatives du ministère de l'Expansion économique régionale; je fais aussi allusion à notre régime fiscal.

Au Canada, nous avons un régime relativement direct qui constitue sans l'ombre d'un doute un avantage pour le contribuable. Je me rends compte que ce régime est sérieusement menacé! La concurrence fiscale de plus en plus serrée entre les gouvernements fédéral et provinciaux et entre les provinces elles-mêmes ne fera pas de quartier ni chez les gouvernements ni chez les contribuables. Même si j'espère vraiment qu'un code d'éthique préservera l'harmonie de notre système fiscal, je ne peux pas voir comment un tel code pourra empêcher un plus grand nombre de provinces de se retirer de ce système, dans le but d'obtenir la souplesse et l'autonomie dont disposent les provinces qui se sont actuellement désistées.

Encore une fois, je dois insister sur le point suivant: la situation économique avantageuse des provinces relativement petites rend pour le moins difficile l'acceptation de la proposition voulant que soit maintenu un régime distinct de perception et de vérification fiscales, afin d'obtenir la souplesse et l'autonomie désirées. Je crains réellement qu'à moins que nous ne prenions tous ensemble des mesures *correctives* suffisantes

SUMMATION

I began my comments this afternoon referring to the history which lies behind this Chamber, and the goodwill and trust which have supported the tradition of sharing in our great Country. I also cast the Review in the context of *one* of *many* periods of evolution which have challenged Canadians in promoting our future together. Today I have endeavoured to put our discussion in the context of priorities, responsibilities and fiscal capabilities. I hope I have been able to shed some light on the ability of so-called "have-not" provinces to avoid pursuing any other course than what I have described to you here today. Indeed, it gives me some considerable pride to say Canadians living in Nova Scotia have survived some very difficult times without detriment to the basic and essential programs which serve the principle needs of our people.

I'm sure the road is going to get a lot rougher before it smooths out.

Above all else, let us not forget the people and needs we represent, and that accordingly, *we're in it together*!

Thank you.

dès aujourd'hui, il n'y ait décentralisation du régime fiscal au cours des prochaines années.

CONCLUSION

J'ai entamé mon exposé cet après-midi en présentant quelques notes historiques sur cette Chambre et en faisant allusion à la bonne volonté et à la confiance sur lesquelles étaient fondées notre tradition de partage dans ce grand pays. J'ai également axé ma déclaration sur l'*une des nombreuses* périodes d'évolution qui ont obligé les Canadiens à envisager l'avenir ensemble. Aujourd'hui, j'ai essayé d'orienter le débat en fonction de nos priorités, de nos responsabilités et de nos capacités fiscales. J'espère avoir pu jeter un peu de lumière sur la facilité des provinces «démunies» à éviter d'avoir recours à d'autres moyens que ceux qui ont été décrits aujourd'hui. En fait, j'ajoute avec beaucoup de fierté que les Canadiens de la Nouvelle-Écosse ont survécu à des périodes très difficiles sans qu'il n'en soit porté atteinte aux programmes fondamentaux et essentiels qui répondent aux besoins cruciaux de notre peuple.

Je suis sûr qu'il nous faudra franchir un chemin accidenté avant que nous puissions nous engager sur une route plane.

Mais souvenons-nous avant tout de la population que nous représentons et de ses besoins et gardons par conséquent présent à notre esprit le fait que *nous sommes tous logés à la même enseigne*!

Je vous remercie.

APPENDIX "FISC-48"

A Submission to the
Parliamentary Task Force on the Federal-Provincial
Fiscal Arrangements
by the
Association of Atlantic Universities

May 29, 1981

The Association of Atlantic Universities welcomes the opportunity to present a brief to the Parliamentary Task Force on Federal-Provincial Fiscal Arrangements. The problem you have to examine and make recommendation on is far too complex to deal with in so short a time. Your decisions could seriously jeopardize not only the Universities of Canada but also the economic development of the nation for years to come.

High quality universities, adequate in size, number and geographic distribution, are essential if Canada is to provide an opportunity for the full development of individual Canadians, and if Canada is to reap the full benefit of both its human and natural resources. Detailed arguments and examples supporting this thesis have been given many times in the past, and have been underlined recently in many of the submissions which have already been forwarded to the Parliamentary Task Force on Federal-Provincial Fiscal Arrangements, including a number from member institutions of the Association of Atlantic Universities (AAU). These arguments and examples will not be repeated here, particularly since we do not believe that the need for high quality universities is in fact being seriously questioned.

Canada does have at the present time a university "system", which can be compared very favourably with systems existing in other development countries. The growth of this system in both quality and in size, in both breadth and in depth, across the nation as a whole and in the Atlantic region in particular, has been due in no small measure to the interest and support of the federal government. This support has been provided through federally controlled programs, such as those for the support of university research and graduate training administered by the three federal granting councils, and also through federal-provincial fiscal arrangements, the latest of which are the particular subject of concern of the present Parliamentary Task Force. The present state of the university "system" in Canada is very much the result of *both* Federal and Provincial interests and initiatives.

In spite of the current strengths of Canadian universities, their situation has been rendered extremely precarious in recent years by funding levels which more often than not have been decreasing in terms of their purchasing power. Any precipitous action which leads to further substantial reductions in the funding of Canadian universities could have disastrous

APPENDICE «FISC-48»

Mémoire présenté
au Groupe de travail parlementaire
sur les accords fiscaux
entre le gouvernement fédéral et les provinces
par
L'Association des universités de l'Atlantique

Le 29 mai 1981

Les membres de l'Association des universités de l'Atlantique sont heureux de l'occasion qui s'offre à eux de présenter un mémoire au Groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le problème que vous devez étudier et à l'égard duquel vous devez faire des recommandations est de loin trop complexe pour que vous y trouviez une solution dans un délai aussi court. Vos décisions pourraient non seulement mettre sérieusement en danger pour des années à venir l'avenir des universités canadiennes, mais également l'expansion économique du pays.

Il est essentiel, pour le Canada, d'avoir des universités de grande qualité dont la taille, le nombre et la distribution géographique sont adéquats s'il entend offrir à tous les Canadiens la possibilité de se développer pleinement et tirer le maximum tant de ces ressources humaines que naturelles. Par le passé, des arguments et des exemples détaillés ont été avancés à maintes reprises à l'appui de cette thèse et ont été soulignés récemment dans bon nombre de mémoires qui ont déjà été transmis au Groupe parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, y compris un certain nombre d'établissements membres de l'Association des universités de l'Atlantique (A.U.A). Nous ne répéterons pas ici ces arguments et ces exemples, surtout parce que nous ne croyons pas que la nécessité d'universités de grande qualité soit de fait sérieusement contestée.

Le Canada dispose à l'heure actuelle d'un «système» universitaire que l'on peut comparer très favorablement aux systèmes qui existent dans d'autres pays industrialisés. C'est surtout à l'intérêt et à l'aide du gouvernement fédéral que l'on doit imputer l'essor de ce système tant en ce qui concerne sa qualité que sa taille, son envergure que sa profondeur, et ce, dans tout le Canada ensemble et en particulier, dans la région de l'Atlantique. Cette aide a été accorde par le biais de programmes administrés par le gouvernement fédéral, par exemple les programmes axés sur la recherche universitaire et sur la formation des diplômés qui sont administrées par les trois conseils fédéraux qu'offrent des subventions ainsi que par le biais d'accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, ces derniers faisant tout particulièrement l'objet de l'étude du Groupe de travail parlementaire. L'état actuel du «système» universitaire du Canada dépend en grande partie des initiatives et des intérêts tant du gouvernement que des provinces.

Malgré la force dont dispose à l'heure actuelle les universités canadiennes, leur situation est devenue très précaire ces dernières années en raison des niveaux de financement qui ont fait diminuer plus souvent qu'autrement, leur pouvoir d'achat. Tant à court terme qu'à long terme, tout action précipitée entraînant d'autres coupures importantes des crédits versés

effects both in the short term and in the long term. The task of building quality institutions which can in fact well serve Canadians both individually and collectively is not an easy one, or one which can be carried out in a short period of time. Precipitous action could rapidly undo the painstaking work of many years, work which would take many years to redo even if adequate financial resources were again to become available.

Atlantic universities consider themselves to be much more vulnerable in this regard than universities in the more economically advantaged regions of the country. Certainly it is difficult to see how any substantial reductions in the funding presently provided by the Federal Government to the Atlantic provinces to assist them in funding post-secondary education could be made up from other sources. Atlantic universities, which already have higher tuition fees than universities elsewhere in Canada, and which are already vigorously pursuing fund-raising campaigns to obtain support from the private sector, could not envisage offsetting a substantial reduction in government support from some as yet untapped source of funds.

When governments are faced with serious problems such as a $14 billion deficit, they tend to seek the simplest and least politically difficult solutions. It is clear from the statements that have already been made that the cash transfer in support of post-secondary education is a very likely target. We would like to present a model to demonstrate the catastrophic effects of what appears to be the most likely solution, reducing the cash transfer in support of post-secondary education by $1.5 to 2 billion.

Many of the briefs have stressed the overall impact on Canadian Universities in general. In this brief, we will show how a simplistic, across-the-board approach will affect the universities of this region. The result would be a region which is not only economically underdeveloped, but also one in which its people have far less access to university education than in other parts of the country. The Atlantic universities make a significant contribution to the economic activity of the region. A major reduction in university funding would exacerbate even more the serious unemployment situation in the region.

Figure 1 illustrates the growth of the value of the tax points, the cash transfer, the operating grants from the MPHEC and the total budgets of the three Maritime Provinces. (Regrettably, because of the difficulty of obtaining comparable data in the time available, Newfoundland and Memorial University are not included in this analysis, but the data that has been collected to date indicates the situation is similar.)

aux universités canadiennes pourrait avoir des effets désastreux. La tâche qui consiste à bâtir des établissements de qualité pouvant répondre adéquatement aux besoins tant d'un citoyen en particulier que de la collectivité dans son ensemble est non seulement difficile, mais impossible à accomplir sur une courte période. Une action précipitée pourrait ruiner rapidement le travail soigné de nombreuses années d'efforts, travail qui exigerait de nombreuses autres années d'efforts même si on mettait de nouveau à la disposition des établissements des ressources financières suffisantes.

Les universités de l'Atlantique se considèrent beaucoup plus vulnérables à cet égard que les universités des régions économiquement mieux nanties du pays. Il est assûrément difficile de voir comment les provinces de l'Atlantique pourraient compenser à partir d'autres sources toute coupure importante des crédits que leur verse à l'heure actuelle le gouvernement fédéral pour les aider à financer l'enseignement postsecondaire. Les universités de l'Atlantique, qui exigent déjà des frais de scolarité plus élevés que n'importe quelle autre université canadienne, et qui ont déjà organisé à grand renfort de publicité des campagnes de souscription pour obtenir l'aide de l'entreprise privée, ne pourraient songer à compenser une diminution importante des crédits à partir de quelque source de fonds encore inexploitée.

Quand les pouvoirs publics sont confrontés à de graves problèmes comme un déficit de $14 milliards, ils ont tendance à trouver les solutions les plus simples et les moins difficiles du point de vue politique. Il est clair, d'après les déclarations qui ont déjà été faites, que les transferts de fonds au titre de l'enseignement postsecondaire constituent une cible très probable. Nous aimerions présenter un modèle nous permettant de démontrer les effets catastrophiques de ce qui semble être la solution la plus vraisemblable, c'est-à-dire des coupures de l'ordre de $1.5 à $2 milliards à l'égard des transfers de fonds destinés à l'enseignements postsecondaire.

Bon nombre de mémoires ont insisté sur l'incidence globale de ce geste sur l'ensemble des universités canadiennes. Dans ce mémoire, nous démontrerons comment une solution globale et simpliste touchera les universités de cette région. Nous nous retrouverions avec une région non seulement sous-developpée sur le plan économique, mais dont la population a beaucoup moins de chances d'accéder à l'université que celle qui vit n'importe où ailleurs au Canada. Les universités de l'Atlantique contribuent de façon significative à l'activité économique de la région. Des coupures importantes des crédits versés aux universités aggraveraient davantage le taux de chômage dans la région.

La figure 1 fait état de la croissance de la valeur des points fiscaux, du transfert des fonds, des subventions au fonctionnement versées par la Commission de l'enseignement supérieur des Maritimes (C.E.S.M.) ainsi que de l'ensemble des budgets des trois provinces Maritimes. (Malheureusement, en raison des difficultés éprouvées pour obtenir, dans le délai prescrit, des données comparables, l'Université de Terre-Neuve et l'Université Memorial ne sont pas incluses dans cette analyse; d'après les données que nous possédons jusqu'à maintenant, la situation semble la même.)

We have also extrapolated to 1983-84 using the MPHEC forecasts, (Financial Plan 1981-82) and assuming a growth rate similar to the past three years.

The grants from the MPHEC have risen 26.9 per cent in the last three years, far less than the University Price Index, the increase in the value of the tax points of 31.7 per cent, the increase in the cash transfers of 61.1 per cent and the increase of provincial government expenditures of 41.5 per cent.

These figures suggest that the provincial governments do not consider the universities to be as high a priority as other matters and have decided, quite within the strict legal bounds of the Established Programs Financing Act, to use some of these funds for other purposes. What is not so obvious is the precarious state in which the universities now find themselves as a result of many years of increases which have been below those required to sustain their operations.

It seems highly unlikely that the Federal Government would try to reduce the value of the tax points, so let us assume that they remain, and increase by 31.7 per cent over the next three years.

The scenario one might infer from the various statements that have been made over the past year is that the entire saving of $1.5 to 2 billion be found from the cash transfer to post-secondary education.

If the cash transfer in support of post-secondary education were simply eliminated, the figure demonstrates clearly that would happen. If the provincial governments decided to earmark the cut and use part of the revenue from the tax points to fund other programs, the MPHEC operating grants for 1980-81 would be reduced from $185,500,000 to $52,146,000, clearly a death blow to the universities, but the Federal Government would have saved a total of $1.659 billion.

If the elimination of cash transfers is phased in over three years, the figure again illustrates that the effect is even worse because the cash transfers are growing at a much faster rate than the revenue from the tax points to replace the loss revenue from the cash transfers to fund other programs, the operating grants would be $43,500,000, rather than the $258,-300,000 forecast by the MPHEC. This is less than the 1980-81 operating grant to Dalhousie.

Surely that sort of policy would never be implemented. However, one approach that the Federal Government might take which would appear to be quite reasonable from their point of view is to reduce the cash transfers so that the sum of the tax points and cash transfers bore the same relationship to the MPHEC expenditures as in 77-78, i.e. roughly equal. This would save some $63.4 million in 1983-84 in the cash transfers to the Maritimes, if the MPHEC forecasts were indeed funded. If similar percentage savings were available in the rest

Nous nous sommes également permis d'extrapoler jusqu'en 1983-1984 en nous fondant sur les prévisions de la C.E.S.M. (plan financier 1981-1982) et en supposant un taux de croissance comparable à celui des trois dernières années.

Les subventions provenant de la C.E.S.M. se sont accrues de 26,9 p. 100 au cours des trois dernières années, ce qui est de loin inférieur à la hausse de l'indice des coûts des universités à la majoration de 31,7 p. 100 de la valeur des points fiscaux, à l'accroissement de 61,1 p. 100 des transferts de fonds ainsi qu'à l'accroissement de 41,5 p. 100 des dépenses du gouvernement provincial.

Ces chiffres laissent supposer que les gouvernements provinciaux ne considèrent pas que les universités revêtent une importance aussi grande que d'autres questions, et ont donc décidé, compte tenu les obligations légales auxquelles elles sont tenues on vertu de la Loi sur le financement des programmes établis, d'utiliser ces fonds à d'autres fins. Ce qui ne saute toutefois pas aux yeux, c'est l'état précaire dans lequel se retrouvent maintenant les universités après toutes ces années au cours desquelles les relèvements des subventions ont été bien inférieurs à ce dont elles auraient besoin pour maintenir leurs activités.

Comme il semble très peu probable que le gouvernement fédéral tente de diminuer la valeur des ponts fiscaux, nous supposons alors qu'ils demeurent inchangés et qu'on les relèvera de 31,7 p. 100 au cours des trois prochaines années.

Si l'on en juge par les diverses déclarations qui ont été faites au cours de la dernière année, on pourrait bien aller jusqu'à dire que l'économie de $1,5 à 2 milliards pourrait provenir du transfert des fonds destinés à l'enseignement postsecondaire.

Si on éliminait tout simplement ces transferts de fonds, la figure 1 indique clairement ce qui se produirait. Si les gouvernements provinciaux décidaient de réserver la réduction de crédits et d'utiliser une partie des revenues tirés des points fiscaux pour financer d'autres programmes, les subventions au fonctionnement versées par la C.E.S.M. pour 1980-1981 passeraient de $85,500,000 à $52,146,000, de toute évidence un coup fatal pour les universités, mais le gouvernement fédéral aurait épargné au total $1 659 milliards.

Si l'on échelonne la suppression des transferts de fonds sur une période de trois ans, la figure I indique de nouveau que l'effet est encore pire compte tenu du fait que les transferts de fonds s'accroissent à un rythme beaucoup plus rapide que les revenus tirés des points fiscaux qui servent à compenser la perte provenant de la réduction des transferts des fonds, les subventions au fonctionnement se chiffreraient à $43,500,000 plutôt qu'aux $258,300,000 prévus par la CESM, ce qui est inférieur à la subvention au fonctionnement versée à l'Université Dalhousie en 1980-1981.

De toute évidence, pareille politique ne serait jamais mise en œuvre. Il se pourrait toutefois que le gouvernement fédéral opte pour ce qui lui semblerait une solution très raisonnable, diminuer les transferts de fonds de sorte que la somme des points fiscaux et des transferts de fonds représentent le même pourcentage des dépenses de la CESM comme c'était le cas en 1977-1978, c'est-à-dire qu'ils sont à peu près égaux. Si les prévisions de la Commission étaient en fait fondées, cela diminuerait de quelque $63,4 millions de dollars les transferts

of Canada, the total amount saved would be nearly $800 million.

But if the funding remains as a block grant, there is nothing to prevent the provincial governments from reasserting their own priorities and in fact cutting $63.4 million from the MPHEC's budget, which would mean a cut in real terms of 32.5 per cent in university operating grants over the next three years.

The fact is that this is the most likely scenario, because the provincial governments have clearly established that their priorities are elsewhere, and the possibility of levying extra taxes in this region to generate an additional $63.4 million is extremely remote compared to the other regions of Canada. Even this apparently mild policy decision by the Federal Government would deal a devastating blow to the universities of this region.

It is of the utmost importance that all levels of government recognize that this is not just a matter of fiscal arrangements. The universities have never in the past agreed with the thesis that they should be entirely within the jurisdiction of the Provincial governments and we continue to disagree with that premise.

Each university has local, national and international roles. The balance among these roles may vary from one institution to another but the university which completely disregards any one of them fails in its duty to mankind.

The role of the Federal Government has been eloquently presented in many documents including a report entitled "Towards 2000" published in 1977. Surely the Federal Government must have some obligations in the following areas:

1. The equalization of opportunity for all qualified Canadians to obtain a high quality university education;

2. The development and maintenance of sufficient intellectual capital in Canada to ensure continued socio-economic development throughout the country;

3. The assurance of accessibility through adequate student aid programs and interprovincial mobility of students;

4. The assurance of some programs and institutions of outstanding international reputation;

5. The support of unique, national level, academic resources;

6. The promotion of excellence in Sports, Fine and Performing Arts;

7. The provision of bursaries for foreign students to enhance North-South dialogue.

The task at hand should be to find funding mechanisms which adequately reflect and support these roles, not irrevocably commit this nation to a balkanization of its university system by cutting off the last vertiges of Federal involvement in the present fiscal arrangements.

de fonds destinés aux Maritimes en 1983-1984. Si des économies semblables étaient réalisées dans le reste du Canada, on épargnerait alors au total presque $800 millions.

Mais si l'on s'en tient à la formule de financement global, rien n'empêchera les gouvernements provinciaux de réaffirmer leurs propres priorités et, de fait, de réduire de $63,4 millions le budget de la CESM ce qui équivaudrait à une coupure en termes réels de 32,5 p. 100 des subventions au fonctionnement au cours des trois prochaines années.

Il s'agit du scénario le plus vraisemblable compte tenu du fait que les gouvernements provinciaux ont clairement démontré que leurs priorités étaient ailleurs et que la possibilité de lever des impôts supplémentaires dans cette région afin d'épargner $63,4 autres millions est très lointaine par rapport aux autres régions du Canada. Même cette décision politique selon toute apparence prise par le gouvernement fédéral porterait un coup mortel aux universités de cette région.

Il est de la plus grande importance que tous les paliers de gouvernement reconnaissent qu'il ne s'agit pas d'une simple question d'accords fiscaux. Les universités n'ont jamais par le passé accepté l'idée qu'elles relèvent entièrement de la compétence des gouvernements provinciaux et elles le rejetent toujours.

Chaque université a un rôle régional, national et international à jouer. L'équilibre entre ces derniers peut varier d'un établissement à l'autre, mais l'université qui néglige tout à fait l'un d'entre eux ne remplit pas son devoir envers le genre humain.

Le rôle du gouvernement fédéral a été exposé avec éloquence dans un bon nombre de documents, y compris le rapport intitulé «Towards 2000» publié en 1977. Il va sans dire que le gouvernement fédéral doit avoir certaines obligations dans les domaines suivants:

1. l'égalité des chances pour tous les Canadiens remplissant les conditions requises d'accéder à un enseignement universitaire de grande qualité;

2. la formation et le maintien d'un capital intellectuel suffisant pour assurer l'expansion socio-économique du pays;

3. la promesse formelle de l'accessibilité grâce à des programmes adéquats d'aide aux étudiants et à la mobilité des étudiants d'une province à l'autre;

4. la promesse formelle de l'élaboration de certains programmes et de la création d'établissements ayant un grand renom international;

5. l'appui de ressources pédagogiques uniques au niveau national;

6. la promotion de l'excellence dans les sports, les beaux-arts et les arts d'exécution;

7. l'octroi de bourses pour les étudiants étrangers afin de rehausser le dialogue Nord-Sud.

Il faudrait de première main trouver des mécanismes de financement qui traduiront adéquatement et appuieront ces rôles et ne pas engager irrévocablement notre pays vers une rupture de son système universitaire en faisant disparaître les derniers vestiges de la participation du gouvernement fédéral aux accords fiscaux actuels.

This is far from an easy task. There are problems with each and every scheme that has been explored over the years. For example, many of the smaller institutions in this region might suffer if the federal funding were simply withdrawn from the fiscal transfer arrangements and given to the Granting Councils to be distributed under present policies.

We suggest that the following points may be helpful in determining acceptable funding mechanisms:

1. The principle of equalization should be respected but not necessarily achieved through federal funds earmarked for post-secondary education;

2. Credit must be given for the funds provided;

3. The concepts of fixed and variable cost, overhead, etc. may be helpful in developing a funding mechanism;

4. It may be necessary to have different arrangements for differents parts of the country. In our view it would be preferable to abandon complete uniformity before abandoning any federal presence;

5. Bureaucracy must be kept to a minimum.

The task if formidable and will require an extraordinary amount of time and effort and very difficult negotiations. We recognize that all Governments are under enormous pressure right now and that energy and economic matters loom much larger than post-secondary education as immediate problems. The temptation is enormous to seek a quick and easy solution.

We believe that enough thought has gone into this matter over the years and that reasonable funding mechanisms for post-secondary education can be found. We urge the Task Force to recommend a Royal Commission to develop proposals for such mechanisms and the maintenance of the current arrangements until an acceptable proposal has been formulated.

We support the recommendation of the Association of Universities and Colleges of Canada (AUCC), contained in its January 1981 brief to the Prime Minister, that the Federal Government respect the commitment made by Mr. Trudeau when he announced the EPF program, not to amend the EPF arrangements without giving three years' notice of any such intention.

C'est loin d'être une tâche facile. Des problèmes se posent pour tous les projets qui ont été étudiés au cours des années. Par exemple, bon nombre des établissements de moindre envergure de cette région pourrait en être victimes si les crédits versés par le fédéral étaient simplement retirés des accords de transfert fiscaux et remis aux divers Conseils afin d'être répartis dans le cadre des programmes actuels.

Nous soutenons qu'il pourrait être utile de tenir compte des points suivants dans la détermination de mécanismes acceptables de financement:

1. Il faudrait respecter le principe de la péréquation, mais pas nécessairement l'appliquer en puisant dans les fonds fédéraux destinés à l'enseignement postsecondaire;

2. Il faudrait toujours préciser la provenance des fonds;

3. Il pourrait être utile de tenir compte des coûts fixes et variables, des frais généraux etc, dans l'élaboration d'un mécanisme de financement;

4. Il peut se révéler nécessaire de conclure divers accords avec différentes parties du pays. A notre avis, il serait préférable de laisser tomber le principe de l'uniformité avant d'abandonner la participation du gouvernement fédéral;

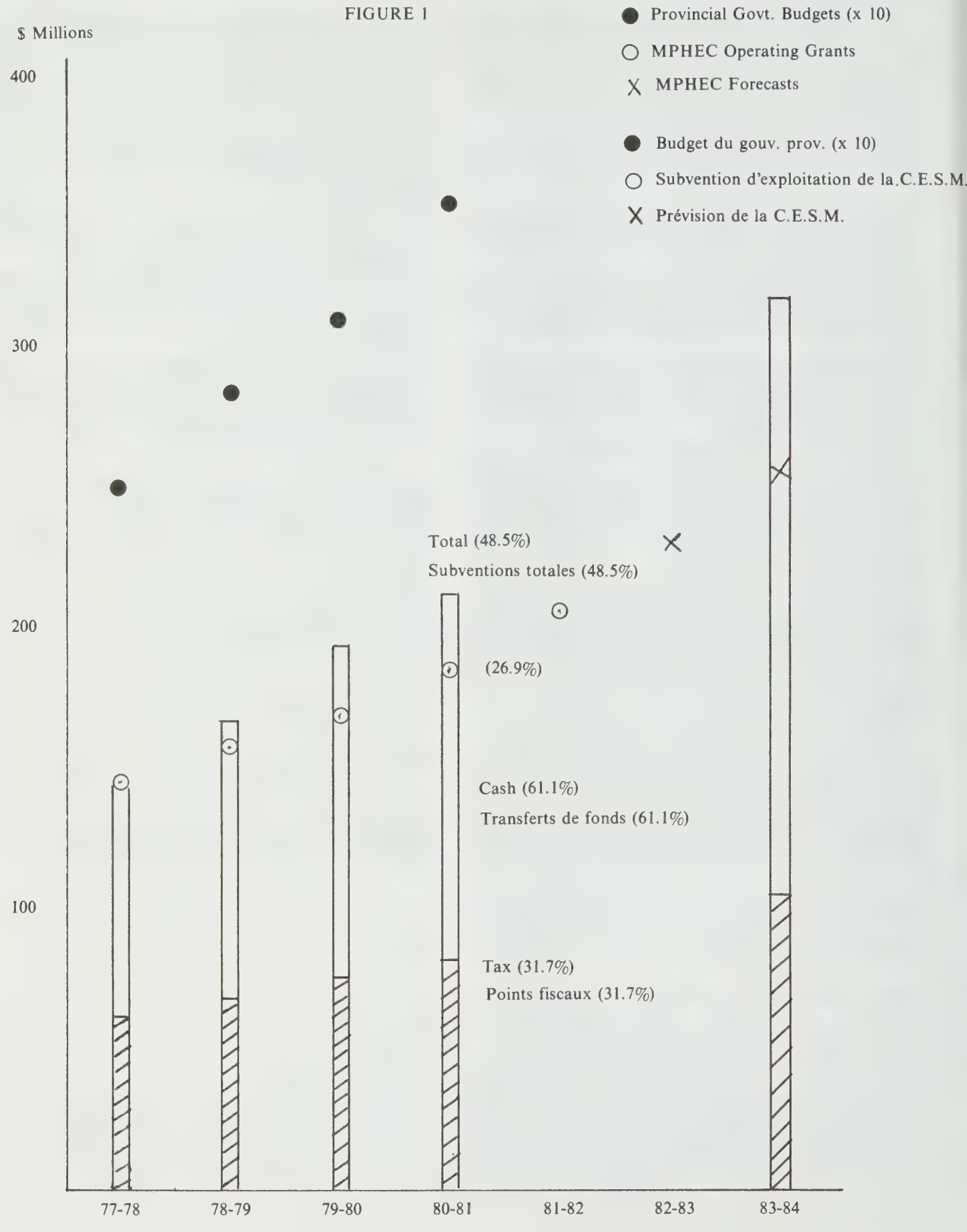
il faudrait réduire la bureaucratie au minimum.

La tâche est immense et exigera beaucoup de temps, de très grands efforts et des négociations très difficiles. Nous reconnaissons que tous les gouvernements subissent d'énormes pressions à l'heure actuelle et que les questions énergétiques et économiques revêtent plus d'importance que l'enseignement postsecondaire. On serait porté à chercher une solution facile.

Nous estimons qu'on a suffisamment réfléchi à cette question au cours de ces années et qu'il est possible de trouver des mécanismes raisonnables de financement. Nous pressons le groupe de travail de recommander la création d'une commission royale qui proposerait la mise en place de mécanismes et le maintien des dispositions actuelles tant qu'une proposition acceptable n'aura pas été formulée.

Nous appuyons la recommandation de l'Association des universités et collèges du Canada (A.U.C.C.), contenue dans le mémoire qu'elle a présenté en janvier 1981 au Premier Ministre et qui exhortait le gouvernement fédéral à respecter l'engagement prix par M. Trudeau, à l'occasion de l'annonce du programme de financement des programmes établis, de ne pas modifier les accords sans donner un préavis de trois ans.

FIGURE 1


$ Millions
400
300
200
100
Provincial Govt. Budgets (x 10)
MPHEC Operating Grants
MPHEC Forecasts
Budget du gouv. prov. (x 10)
Subvention d'exploitation de la C.E.S.M.
Prévision de la C.E.S.M.
Total (48.5%)
Subventions totales (48.5%)
(26.9%)
Cash (61.1%)
Transferts de fonds (61.1%)
Tax (31.7%)
Points fiscaux (31.7%)
77-78
78-79
79-80
80-81
81-82
82-83
83-84

APPENDIX "FISC-49"

A SUBMISSION TO THE
PARLIAMENTARY TASK FORCE ON
THE FEDERAL-PROVINCIAL
FISCAL ARRANGEMENTS

By
Kenneth L. Ozmon
President
Saint Mary's University
Halifax, Nova Scotia

May 15, 1981

The Association of Universities and Colleges of Canada has already submitted a brief to this Committee concerning the possibility of the Government of Canada's effecting changes in the Established Programs Financing Act. I would like to add my endorsement to the concerns and suggestions of the AUCC Committee which presented a brief to the Parliamentary Task Force on April 29 of this year.

In addition to the concerns expressed by the AUCC to the Committee, I would like to comment on changes in funding as they would relate to my own University.

As with all other universities and colleges in Canada, the level of our present functioning is directly related to grants received from government. Currently, almost 80 per cent of our funding comes from this source. The changes in the manner of funding universities such as Saint Mary's, which were previously funded almost totally by churches and private donors, has allowed this Province to meet the great demands for university education which has occurred in the last 20 years. Our own full-time enrolment during that period, for example, rose from 401 to 2,268 full-time students, an increase of 465 per cent. The part-time figures show an even more dramatic rise, from 146 in 1960, to 1,472 in 1980.

Large numbers of students are still coming to universities, in spite of predictions to the contrary. As with some of our neighboring institutions, our enrollment increased last year. Currently enrollment is only 294 full-time students less than it was at its peak in 1973, and part-time registration is now higher than it was in 1973.

In addition to the problem of trying to accommodate the needs of our present students with diminishing outside support in real dollars, we are now finding it extremely difficult to make internal adjustments to meet the great surge of interest in certain areas. Only slightly less than half our students are now majoring in a Commerce specialty area. Ten years ago the figure was 26 per cent.

Employers are waiting for these students, and the others in Arts and Sciences to a much greater extent than the general public has been led to believe. Without the assistance of the Federal Government, we are likely to continue what Max Clarkson of the University of Toronto refers to as "a parasiti-

APPENDICE «FISC-49»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE
SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE
GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

PAR
Kenneth L. Ozmon
Président
Saint Mary's University
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Le 15 mai 1981

L'Association des universités et collèges du Canada (A.U.C.C.) a déjà présenté un mémoire au Comité au sujet de la possibilité que le gouvernement du Canada apporte des changements à la Loi sur les programmes établis. J'aimerais donner mon appui aux préoccupations et propositions soumises par le comité de l'AUCC dans son mémoire présenté au groupe de travail parlementaire le 29 avril dernier.

En plus des préoccupatins exprimées par l'A.U.C.C. au Comité, j'aimerais commenter les changements qui auront des répercussions sur ma propre université.

Comme pour toutes les autres universités et tous les autres collèges du Canada, le niveau de notre financement actuel est directement relié aux subventions reçues du gouvernement. A l'heure actuelle, presque 80 p. 100 de notre financement provient de cette source. Les changements apportés à la manière de financer des universités comme Saint Mary's, qui était auparavant presque entièrement financée par les églises et les donateurs privés, a permis à cette province de satisfaire à la grande demande de formation universitaire au cours des vingt dernières années. Nos propres inscriptions à temps plein au cours de cette période, par exemple, sont passées de 401 à 2 268 étudiants, soit une augmentation de 465 p. 100. Les chiffres pour les inscriptions à temps partiel révèlent une hausse encore plus radicale, soit de 146 en 1960 à 1 472 en 1980.

Un grand nombre d'étudiants fréquentent toujours les universités, malgré les prédictions pessimistes. Comme pour certains des établissements voisins, nos inscriptions ont augmenté l'an dernier. Nos inscriptions actuelles ne sont que de 294 étudiants à plein temps de moins que le chiffre record en 1973, et nos inscriptions à temps partiel sont maintenant plus élevées qu'elles ne l'étaient en 1973.

En plus du problème d'essayer de satisfaire les besoins de nos étudiants actuels malgré une diminution de l'aide extérieure en dollars réels, nous trouvons maintenant qu'il est extrêmement difficile d'apporter des rajustements internes pour satisfaire la vague d'intérêt dans certains domaines. Seulement un peu moins de la moitié de nos étudiants se concentrent maintenant dans un domaine spécialisé du commerce. Il y a dix ans, il y en avait 26 p. 100.

Les employeurs espèrent recruter ces étudiants, et les autres étudiants de lettres et de sciences, bien plus qu'on l'a fait croire au grand public. Sans l'aide du gouvernement fédéral, nous resterons vraisemblablement sous ce que Max Clarkson de l'université de Toronto appelle «une dépendance parasitique

cal reliance on imported skills" in many fields which are important for our future development as a country.

Another area which is of special concern to Saint Mary's is that of providing university education for disabled students. Over the years we have acquired a well deserved reputation for our sensitivity to an action on behalf of the disabled community. Already, most blind and wheelchair-bound students in the Maritimes who hold university degres hold them from Saint Mary's. We are attempting to develop programs to accommodate hearing impaired students as well. No university in Canada presently offers programs for deaf students. Consequently, they are forced to attend universities in other countries. Our ability to continue to champion the cause of disabled students, and to develop further programs of removing barriers for paraplegics, quadraplegics and blind students, providing textbooks on tape for blind students, and engaging interpreters and notetakers for deaf students, will be itself seriously handicapped if transfer payments for post-secondary education are diminished. We do not look upon our work in this area as being of benefit only to Nova Scotia.

The universities, I am certain, are quite willing to give the Federal government due credit for the monies we receive currently from that source. We do think of ourselves as a national resource and do not consider it anomalous that we should receive federal assistance. We feel that we are fulfilling a national goal by assisting other countries, particularly developing ones, in supplying some of their needs for well-trained people. We would hope that the so-called North-South dialogue currently being promoted by the Government of Canada might consider the universities as integral part of any future arrangements designed to assist developing countries.

In the present discussions on Established Programs Financing, I believe we are caught in a crossfire between the provinces and the Federal Government. It is understandable that the Federal Government is alarmed at the growing national debt. To solve that problem, however, by destroying a very good post-secondary educational system would result in even greater problems. Nova Scotian post-secondary institutions would be particularly damaged by a reduction in the Federal contribution, since provincial resources would not be able to fill the void created by withdrawal of federal funds.

If, as Mr. MacEachen has said in his brief before this Task Force, the visibility of the Federal Government's contribution to education, health and social services is an important consideration, surely some means can be found, other than withdrawal of support, to ensure that the general public knows where they money supporting universities comes from. More likely than not, the general public's concern, and interest, is in maintaining a high quality system of post-secondary education. We would hope that this also would be the Government of Canada's primary concern.

des compétences importées» dans de nombreux secteurs qui sont importants pour l'avenir de notre pays.

La formation universitaire des étudiants handicapés concerne tout spécialement Saint Mary's. Au cours des années, nous avons acquis une bonne réputation bien méritée pour notre sensibilisation et notre action envers la collectivité des handicapés. Déjà, la plupart des étudiants aveugles et paraplégiques dans les maritimes qui détenaient des diplômes universitaires les avaient reçus de Saint Mary's. Nous essayons d'élaborer des programmes pour les étudiants handicapés souffrant de troubles d'audition également. Aucune université du Canada n'offre à l'heure actuelle des programmes pour les étudiants sourds. Par conséquent, ils sont forcés de fréquenter les universités d'autres pays. Nous ne pourrons continuer à défendre la cause des étudiants handicapés et à élaborer d'autres programmes pour abattre les barrières des paraplégiques, des quadraplégiques et des étudiants aveubles, à fournir des manuels sur enregistrement pour étudiants aveubles, et à engager des interprètes et des preneurs de notes pour les étudiants sourds, si nous sommes nous-mêmes sérieusement handicapés par une diminution des paiements de transfert pour l'enseignement postsecondaire. Nous ne considérons pas que notre travail dans ce secteur ne doit bénéficier qu'à la Nouvelle-Écosse.

Les universités, j'en suis certain, sont tout à fait disposées à reconnaître au Gouvernement fédéral tout le mérite pour les fonds qu'il leur verse. Nous nous considérons nous-mêmes comme une ressource nationale et nous ne coyons pas qu'il soit anormal que nous recevions une aide fédérale. Nous avons le sentiment de remplir un but national en aidant d'autres pays, particulièrement les nations en voie de développement, à satisfaire certains de leurs besoins en personnes bien formées. Nous espérons que le dialogue nord-sud qui est actuellement encouragé par le gouvernement du Canada pourrait considérer les universités comme une partie intégrante de tous les nouveaux accords conçus pour aider les pays en voie de développement.

Au cours des dicussions actuelles sur le financement des programmes établis, je crois que nous sommes pris entre deux feux entre les provinces et le gouvernement fédéral. Il est compréhensible que le gouvernement fédéral soit alarmé par la croissance de la dette nationale. Pour résoudre ce problème, toutefois, si l'on détruisait un très bon système d'enseignement postsecondaire, on se créerait encore plus de problèmes. Les établissements postsecondaires de la Nouvelle-Écosse seraient particulièrement lésés par une réduction de la contribution du fédéral, étant donné que les ressources provinciales ne pourraient combler le vide créé par le manque de fonds fédéraux.

Si, comme M. MacEachen l'a affirmé dans son mémoire présenté au groupe de travail, les contributions du gouvernement fédéral à l'éducation, à la santé et aux services sociaux constituent une importante considération, il est certain qu'on peut trouver le moyen, à part le retrait du soutien, de s'assurer que le public en général sache d'où provient l'argent servant à aider financièrement les universités. Plus vraisemblablement, le public en général est en faveur du maintien d'un système d'enseignement postsecondaire de haute qualité. Nous espérerions également que le gouvernement du Canada seraitl du même avis.

APPENDIX "FISC-50"

A BRIEF TO
THE PARLIAMENTARY TASK FORCE
ON THE
FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS
BY
MOUNT SAINT VINCENT UNIVERSITY
Halifax, Nova Scotia

May 11, 1981

Mount Saint Vincent University is grateful for the opportunity to present its views to the Parliamentary Task Force on Federal-Provincial Fiscal Arrangements on the Established Programs Financing Act (EPF) which currently governs fiscal transfers to the provinces for health and post-secondary education costs. As a member of the Association of Universities and Colleges of Canada, Mount Saint Vincent endorses the views expressed by the Association in its submission of April 29 for continued support of the Canadian universities system by the federal government.

That brief speaks of the importance of the universities' role to the research and development objectives of both the provinces and the country and the value of their teaching function. Clearly, the universities of Canada represent an important national resource. In this presentation, Mount Saint Vincent University would like to bring attention to the special role that it may play in the decades that lie ahead.

In a speech given at Mount Saint Vincent University last fall, the Honourabe Lloyd Axworthy noted that in the coming years Canada will face critical shortages in its skilled workforce. To overcome this deficiency, Canada has two options: it can turn to immigration, drawing off the cream of the underdeveloped countries; or it can make better use of its own human resources by drawing more fully on women, as was done during the Second World War. This latter option could be tried at a time when women are eager to play a more significant role in the workforce than the traditional support functions of nurses, secretary, and teacher.

To bring women into the workforce in the numbers required and in such a way as to allow them to realize their full potential will require changes in attitudes, among both women and men, and the development of educational and training programs to prepare women for the role they are to play. Research in the U.S. has shown that women's universities have been more successful in educating women for significant careers than have traditional co-educational institutions. As Canada's only university oriented to the educational needs of women, Mount Saint Vincent University has an important role to play in the task of better integrating women into the workforce in order to offset the shortages of tomorrow. To accomplish this task, special funding will be needed of the sort provided for bilingual education and ethnic studies, both federal areas of interest.

APPENDICE «FISC-50»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE SUR
LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE
GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES
PAR
L'UNIVERSITÉ MOUNT SAINT VINCENT
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Le 11 mai 1981

L'université Mount Saint Vincent est heureuse d'avoir l'occasion de présenter au Groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces son opinion sur la loi sur la financement des programmes établis (FPE) qui régit à l'heure actuelle les transferts fiscaux aux provinces au titre de la santé et de l'éducation postsecondaire. En tant que membre de l'Association des universités et collèges du Canada, l'Université appuie la position prise par l'Association dans son mémoire du 29 avril dans laquelle elle demandait que le gouvernement fédéral continue de financer le système universitaire canadien.

Le mémoire fait état de l'importance du rôle des universités dans la recherche et le développement, tant pour les provinces que pour le pays dans son ensemble, et de la valeur de leur enseignement. De toute évidence, les universités du Canada constituent une ressources nationale précieuse. Dans ce mémoire, l'université Mount Saint Vincent compte mettre en évidence le rôle spécial qu'elle pourra être appelée à jouer dans les décennies à venir.

Dans un discours qu'il a prononcé l'automne dernier à l'université Mount Saint Vincent, l'honorable Lloyd Axworthy a signalé que dans les années à venir, le Canada devra faire face à de sérieuses pénuries de main-d'œuvre spécialisée. Deux choix s'offrent au Canada pour surmonter cette difficulté: il peut recourir à l'immigration pour attirer les meilleurs éléments des pays en voie de développement ou mieux utiliser ses propres ressources en faisant davantage appel aux femmes, comme ce fut le cas pendant la Seconde Guerre mondiale. Le dernier choix pourrait être retenu à une époque où les femmes ne demandent qu'à jouer, sur le marché du travail un rôle plus significatif que celui de soutien qui leur est traditionnellement réservé: infirmière, secrétaire et enseignant.

Si l'on veut recruter un nombre suffisant de femmes au sein de la population active, tout en leur permettant de réaliser leur plein potentiel, il faudra favoriser un changement d'attitudes, tant chez les femmes que chez les hommes, et élaborer des programmes d'éducation et de formation pour les préparer à leur nouveau rôle. Des recherches faites aux États-Unis démontrent que les universités féminines ont mieux réussi que les établissements traditionnels d'éducation mixte à former les femmes pour qu'elles puissent avoir des carrières valorisantes. En tant que seule université canadienne soucieuse des besoins éducatifs des femmes, l'université Mount Saint Vincent a un rôle important à jouer dans l'intégration optimale des femmes à la population active afin d'éviter que ne se produisent à l'avenir des pénuries. Cette tâche, ne saurait être accomplie sans le financement spécial généralement réservé à l'éducation

Because it is located in a province with a limited tax base and does not have any significant endowments, Mount Saint Vincent University would view with concern any reduction in the federal contribution to the universities. If the federal contribution were reduced, it is likely that the province would find it necessary to reduce its level of funding accordingly. Such a reduction would have a disastrous effect upon the universities of Nova Scotia in General and Mount Saint Vincent in particular. In recent years, this university has been doing all it can to reduce its dependency on subsidies from the public purse. It has launched the first major fund drive in its history and has aggressively sought funding for both research and special projects. At the same time, its tuition fees are among the highest in the country. While efforts to obtain research funding have been relatively successful, the fact that most of our alumni are women has made the task of fund-raising that much more difficult. In short, any reduction in government subsidies will severely cripple Mount Saint Vincent's potential as a national resource and its effort to play a special role in Canadian higher education.

Given the climate in which the negotiations over EPF are being conducted, it would be unrealistic to believe that the program will remain unchanged. Mount Saint Vincent shares the AUCC's reservations about EPF, and it endorses the view that changes should only be made after extensive consultation with the universities. The universities of Canada are an important resource. Changes in their financing must be made carefully to avoid harming them and severely diminishing the quality of service they can provide to the people of Canada.

bilingue et aux études ethniques, tous deux domaines de compétence fédérale.

Située dans une province ayant une assiette fiscale restreinte et dépourvue de dotation, l'université Mount Saint Vincent aurait raison de s'inquiéter d'une réduction de la contribution fédérale aux universités. Le cas échéant, il est fort probable que la province se verrait obligée de réduire en conséquence son niveau de financement. Une telle réduction aurait des effets néfastes sur les universités de la Nouvelle-Écosse en général et l'université Mount Saint Vincent en particulier. Ces dernières années, cette université a fait tout son possible pour déduire sa dépendance à l'égard des subventions publiques. Elle a lancé la première grande campagne de financement de son histoire et a cherché activement à obtenir du financement pour la recherche et les projets spéciaux. En même temps, ses frais de scolarité sont parmi les plus élevés au pays. Si les efforts en vue d'obtenir du financement pour la recherche ont été couronnés d'un succès relatif, le fait que la plupart de nos anciens diplômés sont des femmes a rendu la tâche du financement d'autant plus difficile. Bref, toute réduction des subventions versées par le gouvernement fédéral paralysera sérieusement l'université Mount Saint Vincent et gênera les efforts qu'elle fait pour jouer un rôle dans le secteur de l'éducation supérieure au Canada.

Étant donné le climat dans lequel se déroulent les négociations sur le FPE, il serait peu réaliste de croire que le programme demeurera inchangé. L'université Mount Saint Vincent partage les réserves de l'AUCC au sujet du FPE, et croit elle aussi que les changements ne doivent être apportés qu'après consultation avec les universités. En effet, les universités du Canada constituent une ressource importante. Toute modification à leur mode de financement doit s'effectuer de façon à ne pas leur nuire et à ne pas réduire trop sérieusement la qualité des services qu'elles peuvent fournir à la population du Canada.

APPENDIX "FISC-51"

A SUBMISSION TO THE TASK FORCE ON FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL RELATIONS

By Dalhousie University

May 21, 1981

SUMMARY OF DALHOUSIE'S POSITION

1. There is a clear need and justification for significant federal involvement in post-secondary education. This extends to concern for an adequate institutional base across the country, as well as to more focussed interests in areas such as research, training and special education, which are built upon that base. We suggest that Dalhousie University provides a useful illustration of the value of this involvement.

2. The EPF arrangements have not proved to be a satisfactory way of expressing these federal interests and concerns. Nor have they provided adequately for visibility of federal support or expenditure management control. However, the principles and objectives on which the EPF arrangements were based remain sound, including the need to place the program on a more permanent footing, the willingness of the Federal Government to continue to pay a substantial share of the program costs to help maintain standards across Canada, and the importance of providing for continuing federal participation with the provinces in the consideration and development of policies of national significance in the field.

3. There are a variety of ways in which the federal government could restructure its support in order to better reflect its objectives and to more effectively contribute to the post-secondary sector. On the operating side, this could involve the kind of conditional grants suggested by the AUCC, or a move towards a more tuition-based system of financing instructional costs. As for directed assistance, the most pressing requirement is to cover more adequately the indirect costs of research.

4. New or revised arrangements will lead to "a more permanent footing" only if they are applied within a framework of general understanding between government and the post-secondary sector about their respective roles and responsibilities regarding higher education, scholarship and research in Canada. This mutual understanding does not appear to exist currently, and developing it will require active dialogue prior to and during the next phase of financing arrangements.

5. A general policy framework should address the interregional differences in fiscal circumstances as they affect post-secondary requirements specifically. To the extent that general equalization provisions may be insufficient in this regard, consideration must be given to supplementary equalization to ensure the maintenance of an adequate base of post-secondary institutions in less developed regions.

APPENDICE «FISC-51»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

par
L'Université Dalhousie

Le 21 mai 1981

RÉSUMÉ DE LA POSITION DE L'UNIVERSITÉ DALHOUSIE

1. Il est essentiel que le gouvernement fédéral s'intéresse de très près à l'enseignement postsecondaire de sorte que dans tout le pays des établissements réputés se consacrent davantage à la recherche, à la formation et à un enseignement spécialisé. L'Université Dalhousie illustre bien le rôle que pourrait jouer le gouvernement dans ce secteur.

2. Les accords fiscaux sur le financement des programmes établis ne permettent pas d'atteindre au mieux ces objectifs, ni de mettre en évidence la participation du gouvernement fédéral ou la qualité du contrôle des dépenses. Cependant, les principes et objectifs de ces accords restent valables, et en particulier la nécessité de donner plus de permanence au programme, l'engagement du gouvernement fédéral à en subventionner une part importante pour que l'enseignement postsecondaire soit de même qualité dans tout le Canada, et enfin la nécessité de la collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces pour concevoir et appliquer dans ce domaine des politiques d'importance nationale.

3. Le gouvernement fédéral pourrait restructurer son appui à l'enseignement post-secondaire afin de mieux traduire ses objectifs et d'encourager davantage ce secteur. Dans la pratique, cela pourrait se faire par des subventions conditionnelles, comme le recommande l'A.U.C.C., ou par l'adoption progressive d'un système de subventions des disciplines enseignées. Comme dans le cas de l'aide directe, le plus urgent est de mieux couvrir les coûts indirects de la recherche.

4. Des accords nouveaux ou revisés ne donneront de permanence au programme que si le gouvernement fédéral et le secteur de l'enseignement postsecondaire comprennent bien quels sont leurs rôles et leurs responsabilités respectives en ce qui concerne l'enseignement supérieur, les subventions et la recherche au Canada. Cette compréhension mutuelle ne semble pas exister pour le moment, et elle exige un dialogue véritable avant et pendant la prochaine étape des accords de financement.

5. Les politiques générales devront tenir compte des différences économiques entre les régions, et de leurs répercussions sur la situation de l'enseignement postsecondaire. Étant donné les lacunes possibles, à cet égard, des dispositions générales sur les paiements de péréquation, il faut envisager d'autres versements afin que les régions les moins nanties maintiennent un bon réseau d'établissements postsecondaires.

INTRODUCTION

The Federal Government, and particularly the Minister of Finance in his submission to the Task Force, has provided an account of what it sees as the issues facing EPF and the fiscal arrangements generally. This reference is helpful to parties, such as Dalhousie, which wish to contribute to the review. However, we come away from our attempts to understand the federal perspective with very little sense of a federal view on how post-secondary education fits in to its thinking, if it does at all.

The lack of articulation of national concerns or federal interests tends to leave the impression that education is the most straightforward of the matters to be dealt with; indeed, something of a loose end. This impression is made even more attractive by the suggestion that it is here where fiscal savings can most "easily" be found. *That post-secondary education may be a leading candidate for federal cutbacks is, of course, disturbing to the university community; what is of greater concern is that circumstantial considerations may lead to a reduced federal role without a substantive examination of the advisability of that route.*

In the background material which he submitted to the Task Force, the Minister of Finance recalled the principles and objectives underlying EPF from the point of view of the Federal Government in 1976. These included the need to place the arrangements for these programmes on a more permanent footing, the willingness of the Federal Government to continue to pay a substantial share of program costs to help maintain standards across Canada, and the importance of providing for continuing federal participation with the provinces in the consideration and development of policies of national significance in these fields. We find it unlikely that these considerations have been devalued completely in the few intervening years.

THE FEDERAL ROLE

We doubt the Task Force will have a shortage of words submitted in attempts to demonstrate the extent of national concerns, in this field and in the others comprising the fiscal arrangements. Nevertheless a summary of the most important of these concerns is a natural and a necessary starting point. We shall be brief in setting them out, but shall try as well to give some life to the concerns by drawing specifically on Dalhousie's experience.

A reasonably standard list of major national interests in post-secondary education would include:

—equalization of opportunity for all Canadians at the post-secondary level;

—assurance of accessibility through adequate student aid;

—interprovincial mobility of students, scholars and graduates;

—assurance of some programmes and institutions of international repute dispersed across the country;

—maintenance of an adequate amount, scope, distribution and quality of research;

—support of national purposes, such as bilingualism; and

INTRODUCTION

Le gouvernement fédéral, et en particulier le ministre des Finances dans son exposé devant le Comité spécial, a présenté les problèmes que posent, selon lui, les accords sur le financement des programmes établis et les accords fiscaux de façon générale. Ce témoignage a paru utile aux parties qui, comme l'université Dalhousie, souhaite contribuer à l'étude en cours. Cependant, bien que nous ayons essayé de comprendre le point de vue du gouvernement fédéral sur l'enseignement postsecondaire, nous ne l'avons pas bien saisi, et l'on peut se demander s'il s'intéresse vraiment à ce secteur.

Le fait que le gouvernement fédéral n'a pas exprimé avec clarté ses intérêts dans ce secteur donne l'impression que l'éducation ne présente aucun problème, et il semble que c'est là qu'il y a le plus d'économies à réaliser. Les universités s'inquiètent d'être la victime de prédilection pour les coupures *budgétaires du gouvernement fédéral,* ce qui est d'autant plus grave que *des considérations secondaires risquent de l'inciter à diminuer ses subventions sans que le bien-fondé de cette éventualité ne soit véritablement étudié.*

Dans le document de base qu'il a soumis au Comité spécial, le ministre des Finances a rappelé les principes et les objectifs sous-jacents en 1976 aux accords sur le financement des programmes établis, et ce, du point de vue du gouvernement fédéral. Il était question de donner plus de permanence aux dispositions à l'origine de ces programmes, de l'engagement du gouvernement fédéral à toujours assurer une part substantielle de leurs coûts afin de contribuer à maintenir des normes de qualité dans tout le pays et enfin de la nécessité de maintenir la participation du gouvernement fédéral aux dépenses des provinces pour que les politiques touchant ce secteur s'appliquent à l'échelle nationale. Il serait difficile d'affirmer que ces considérations n'ont plus d'importance depuis 1976.

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le Comité spécial recevra sans doute beaucoup de mémoires étayant l'importance nationale de ces questions et d'autres encore, portant sur les accords fiscaux. Néanmoins, pour commencer, il est nécessaire de résumer les principaux aspects de nos préoccupations. Nous les présenterons brièvement, en essayant d'illustrer aussi notre exposé par des exemples tirés de la situation de l'Université Dalhousie.

Voici la liste des principaux objectifs nationaux que devrait viser l'enseignement postsecondaire:

—égalité de chances pour tous les Canadiens au niveau postsecondaire;

—accès assuré grâce à une aide suffisante aux étudiants;

—mobilité des étudiants, des chercheurs et des diplômés d'une province à l'autre;

—assurance que certains programmes et établissements de renom international soient établis dans tout le pays;

—maintien de l'ampleur, de l'étendue, de la diffusion et de la qualité de la recherche;

—promotion d'objectifs nationaux, comme le bilinguisme;

—support of a national level of academic resources, such as archives, libraries and information systems.

Without wishing, or being competent, to delve into constitutional issues, it seems to us at Dalhousie that these national interests, and the various rationales and instruments the Federal Government has found over the years to intervene concerning them, amount to shared jurisdiction of the activities of institutions of higher learning. In our view, *there would be little justification for a precipitous withdrawal from any of these areas of interest on the grounds of provincial jurisdiction over education.*

Another important observation about the list of national imperatives is that the federal interests are multi-faceted. This suggests, in particular, that the question of federal operating assistance should not be examined in isolation, as *decisions here will affect the capacity to achieve objectives in areas such as research and training.* More broadly, the Minister of Finance has noted that, while post-secondary education is grouped with social expenditures for federal accounting purposes, its longer-term significance is to be felt in the realization of economic potential as well. We would go further on this point, for institutions of higher learning do more than produce highly-qualified manpower and exploitable research. They also contribute to such federal objectives as regional development and the strengthening of the economic uion.

Rather than expanding further on these general points, we hope that the Task Force will find it useful if we provide some illustrations from what we know best at Dalhousie itself.

DALHOUSIE UNIVERSITY

We are proud to say that Dalhousie is a major intellectual and academic presence in the city of Halifax, in the province and Atlantic region and, indeed, in the nation. We add without hesitation that Dalhousie would not be the institution it is today without the substantial support of Federal and Provincial Governments in recent years.

The Task Force will be aware of the consistently high level of support by Nova Scotia in the field of higher education, compared with other provinces. Whether measured in per capita terms, or relative to provincial incomes or government expenditures, funding of universities through government in Nova Scotia has ranked at or very near the top among all provinces during the 1970's. Yet at the same time the level of support per student in Nova Scotia remains low relative to most other provinces. These two standards for measuring public support illustrate the difficulty of providing adequate support for higher education in the less well-to-do-provinces.

We whould add that, at Dalhousie, tuition fees are among the highest in Canada, and support from alumni and other benefactors is substantial. Overall, therefore, we suggest that the Province and the University are both making every effort to maintain and strengthen the base of the institution.

—subventions à des ressources universitaires d'ampleur nationale, archives, bibliothèques et systèmes d'informations.

Sans vouloir, ni pouvoir véritablement approfondir des questions constitutionnelles, l'Université Dalhousie estime que ces objectifs nationaux ainsi que les diverses justifications et lois que le gouvernement fédéral a trouvé au cours des années pour intervenir à ce sujet constituent en fait un partage de compétences quant aux activités des établissements d'enseignement supérieur. Nous estimons qu'il serait peu justifié que le gouvernement fédéral se désintéresse précipitamment de ces domaines sous prétexte que l'enseignement relève de la compétence des provinces.

Une autre observation importante au sujet de la liste des impératifs nationaux est la polyvalence des intérêts fédéraux. En effet, les subventions du gouvernement fédéral ne doivent pas être considérées de façon isolée, car *dans le domaine qui nous préoccupe, les décisions prises ont des répercussions sur la capacité d'atteindre les objectifs de la recherche et de la formation, par exemple.* De façon plus générale, le ministre des Finances a fait remarquer que si du point de vue comptable l'enseignement postsecondaire est regroupé avec les dépenses sociales à long terme il joue une rôle économique considérable. Nous irions même plus loin car les établissements d'enseignement supérieur ne se limitent pas à produire de la main-d'œuvre hautement qualifiée et de la recherche utilisable. Ils contribuent aussi à la réalisation d'objectifs fédéraux, comme l'expansion régionale, tout en consolidant l'union économique du pays.

Plutôt que d'approfondir ces généralités, il nous paraît plus utile de donner quelques exemples tirés de la situation de l'Université Dalhousie, que nous connaissons particulièrement bien.

UNIVERSITÉ DALHOUSIE

Nous sommes fiers de dire que l'Université Dalhousie joue un rôle essentiel dans la ville de Halifax, la région de l'Atlantique et dans tout le pays. Nous ajoutons sans hésitation que notre université ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans l'appui notable que lui ont accordé le gouvernement fédéral et la province ces dernières années.

Le Comité spécial sait bien que la Nouvelle-Écosse a toujours bénéficié d'une aide fort importante dans le domaine de l'enseignement supérieur, par rapport aux autres provinces. Évaluées par habitant, ou par rapport au revenu ou aux dépenses de la province, les subventions universitaires accordées par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ont été pratiquement les plus élevées de toutes les provinces au cours des années 70. Cependant par ailleurs, par étudiant le niveau de l'aide y est resté limité. Ces deux critères d'évaluation de l'aide de l'État illustrent combien il peut être difficile de subventionner adéquatement l'enseignement supérieur dans les provinces les moins nanties.

Nous devrions ajouter que dans notre université les frais de scolarité sont parmi les plus élevés au Canada, et que l'aide des anciens élèves et d'autres bienfaiteurs demeurent considérable. Par conséquent, dans l'ensemble, la province et l'Université font tous leurs efforts pour maintenir et consolider les assises de l'établissement.

The Dalhousie community of some 9,000 students, 1,100 teacher-scholars and 1,250 support staff is dedicated to the pursuit of excellence. The academic programmes offered in the seven faculties are challenging and progressive. Careers of our graduates bear witness to Dalhousie's intellectual nurturing and professional training; the list includes many leaders in public and professional life, and an extensive array of business, technical and other talent.

In addition to operating assistance, which is essential particularly in a province of high tax burden and effort, the Federal Government has helped in many selected ways, particularly in capital projects and research. In recent years, the major building projects which have been assisted have included accommodation for Medicine and Dentistry (from the Health Resources Fund) and the Life Sciences Centre. These provide for programs in health sciences that serve the whole region and for undergraduate, graduate and research programmes in these health fields and in sciences related to the oceans. In the latter area Dalhousie, in cooperation with federal laboratories has now become a major centre of national and even international significance.

Research support has been extensive, and we suggest it has been more than justified and rewarded by the excellence of the Dalhousie research community. Recent statistics supplied by the National Sciences and Engineering Research Council (NSERC) show that Dalhousie ranks third of 47 Canadian universities in adjudicated operating grants per faculty member—a standing of pride to us and of unique value to the region. Looking beyond statistics, Dalhousie is seen to be a focal point for research in the Atlantic area. We have a number of research oriented centres and institutes, some of which have been established only because of federal programs of support. We have also undertaken development of major research interests, in the natural and social sciences, in medical sciences, all of special concern to this region, under negotiated grants from federal agencies. Without the support for general operating purposes funded by the Federal Government through the provinces under EPF we would have been unable to initiate these programmes, or to carry them on as we have done.

The people, programmes and facilities of Dalhousie also combine to play an important role in enriching the life of not only the student but the community as well. The Dalhousie Arts Centre provides excellent entertainment, including theatre, art, classical and popular music. Under professional supervision, students provide legal services and family medicine services. Children with disabilities are helped to develop motor skills by physcial education personnel. Dalhousie's athletic and recreational facilities are shared and arrangements have been made for the Computer Centre and the library system to share their resources with the community.

We list these accomplishments and activities to indicate how the Federal Government has complemented the support of Nova Scotia and the other provincial governments in the region in such a way as to enable Dalhousie to provide not only a sound basic university education, but also a sizeable nucleus

L'Université Dalhousie compte environ 9 000 étudiants, 1 100 professeurs et chercheurs, et 1 250 employés de soutien; tous se consacrent à atteindre d'excellents résultats. Les cours universitaires offerts dans les sept facultés sont passionnants et avant-gardistes. Les carrières de nos diplômés font honneur à la formation qu'ils ont reçue; notamment des personnalités dans les milieux politique et professionnel, dans le monde des affaires et ainsi de suite.

En plus de son aide sur le plan de l'exploitation, essentielle dans une province ayant des difficultés financières, le gouvernement fédéral subventionne aussi, entre autres les travaux d'équipement et la recherche. Ces dernières années, parmi de nombreux grands projets de construction subventionnés, citons les locaux de la Faculté de médecine et de Sciences dentaires, réalisés grâce au Fonds pour les ressources médicales, et le Centre des sciences de la vie. Les programmes en Sciences de la santé desservent toute la région et offrent des cours de recherche aux étudiants de première année, aux diplômés des domaines médicaux et des sciences concernant les océans. En collaboration avec les laboratoires du gouvernement fédéral, l'Université Dalhousie est maintenant devenue un grand centre d'importance nationale, voire internationale.

L'aide à la recherche a été immense, et nous estimons qu'elle a été plus que justifiée et récompensée par l'excellence de nos chercheurs. D'après les statistiques récentes fournies par le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie, l'Université Dalhousie se situe au troisième range parmi 47 universités pour ce qui est de l'obtention de bourses d'études par professeur, ce dont nous sommes fiers et ce qui représente un a tout exceptionnel pour la région. Indépendamment des statistiques, l'Université Dalhousie est très importante pour la recherche dans la région de l'Atlantique. Nous possédons un certain nombre de centres et d'instituts axés sur la recherche, dont certains ont été uniquement créés en raison de programmes subventionnés par le gouvernement fédéral. Nous avons aussi lancé de grands travaux de recherche en sciences naturelles, sociales et médicales, qui intéressent particulièrement cette région, et ce, grâce à des subventions négociées avec des organismes fédéraux. Sans l'appui de subventions d'usage général consenties aux provinces par le gouvernement fédéral en vertu des accords sur le financement des programmes établis, nous n'aurions pu lancer ces programmes, ni les poursuivre comme nous l'avons fait.

Le personnel, les programmes et les installations de l'Université Dalhousie vèsens à enrichir la vie des étudiants et aussi de la collectivité. Le Centre des arts de l'Université offre d'excellents spectacles de théâtre, d'art, de musique classique et populaire. Sous la supervision de professionnels, des étudiants fournissent des services juridiques et de médecine familiale. Les enfants handicapés sont aidés, par des spécialistes de l'éducation physique, à développer leur capacité motrice. L'Université Dalhousie met ses installations athlétiques et récréatives, à la disposition de la collectivité et des dispositions ont été prises pour que le centre d'informatique et les bibliothèques mettent leurs ressources au service des citoyens.

Nous énumérons ces réussites ainsi que ces activités pour montrer comment le gouvernement fédéral a appuyé les efforts de la Nouvelle-Écosse et des autres provinces de la région de manière à permettre à l'Université Dalhousie d'offrir non seulement un enseignement universitaire valable, mais aussi un

of highly-qualified graduates and a major scientific and professional resource in itself.

This enrichment is of great value in all regions, but particularly so in the Atlantic as a less developed area. To the extent that, in the past, slower growth and lower incomes have limited the vitality of the regional market in providing public goods and services (social and cultural as well as economic), major institutions such as Dalhousie have played a particularly critical role in enhancing the scientific, professional and cultural capacities of the region. *It would be ironic if, just as the prospects for a more self-sustaining regional economy in the Atlantic region become more distinct, the Federal Government were to cripple the capacity of the universities to help in turning these opportunities into reality.*

There may be a tendency to take these university resources for granted when designing more direct regional development initiatives, such as industrial projects and economic infrastructure, but money on these will be ill-spent if there is not continuing attention to the base of knowledge and creativity from which this capital will be applied. In sum, universities such as Dalhousie contribute directly to the overriding objectives of fiscal federalism by increasing educational opportunities for all Canadians and by helping to overcome interregional disparities in the preconditions for development.

SPECIFIC WAYS OF RESTRUCTURING FEDERAL INVOLVEMENT

If, indeed, the Federal Government accepts its continuing responsibilities, the task remains to redesign the federal participation in a manner which better satisfies its interests while reconciling these interests with provincial and institutional prerogatives. Without implying that they are not closely linked and mutually-supportive in practice, it is convenient to consider federal support for universities under two main thrusts: operating assisting and directed support.

Under the heading of the operating base, considerations include not only the central question of determining the legitimate instructional requirements in the post-secondary sector in the years ahead, but also such issues as the desired regional configurations and the most appropriate distribution of costs among governments, students and the private sector.

The AUCC has proposed for consideration a financing scheme involving conditional federal contributions. This approach would overcome a number of the weaknesses of the present arrangements but, as the AUCC notes, would not address the issue of varying regional needs. *We think it unlikely that changes in the general programme of fiscal equalization could be sufficiently tuned to compensate adequately for the debilitating effects on universities in lagging regions of restraint on federal operating assistance for this sector.* Hence, we see the need to explore the possibility of conditional equalization to deal specifically with the operating requirements of post-secondary institutions, in the Atlantic region at least.

important noyau de diplômés extrêmement compétents, tout en constituant en outre une importante ressource scientifique et professionnelle.

Cet enrichissement revêt une grande valeur pour toutes les régions, mais surtout pour celle de l'Atlantique qui est moins développée. Dans la mesure où, par le passé, une croissance lente et des revenus inférieurs ont limité la vitalité du marché régional à fournir des biens et des services au public (services sociaux et culturels aussi bien qu'économiques), d'importants établissements comme l'Université Dalhousie ont joué un rôle particulièrement crucial en renforcant les capacités scientifiques, professionnelles et culturelles de la région. *Il serait ironique qu'au moment où les perspectives de plus grande autonomie économique dans la région de l'Atlantique se précisent davantage, le gouvernement fédéral décide d'amoindrir la capacité des universités à contribuer à l'éclosion de ces possibilités.*

On peut avoir tendance à considérer comme acquises ces ressources universitaires en concevant des programmes de développement régional plus direct, comme des projets industriels et des travaux d'infrastructure économique, mais ce serait de l'argent gaspillé si l'on ignorait des critères comme le savoir et la créativité. En somme, des universités comme celle de Dalhousie contribuent directement aux objectifs essentiels du fédéralisme en augmentant les chances de tous les Canadiens dans le domaine de l'éducation et en contribuant à remédier aux disparités régionales, condition essentielle au développement.

MOYENS DE RESTRUCTURER LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Si en fait le gouvernement fédéral accepte de maintenir ses responsabilités, il faut redéfinir sa participation selon des modalités qui satisfont au mieux ses intérêts, tout en les réconciliant avec les prérogatives des provinces et des établissements d'enseignement. Sans préciser qu'elles ne sont pas étroitement liées et, dans la pratique, d'importance égale, il est commode d'envisager l'aide fédérale aux universités selon deux grandes orientations, l'aide au fonctionnement et les subventions directes.

Dans le domaine du fonctionnement, il s'agit non seulement de déterminer les besoins légitimes de l'enseignement postsecondaire dans les années à venir, mais aussi les configurations régionales souhaitables et la meilleure répartition des coûts entre les niveaux de gouvernement, les étudiants et le secteur privé.

L'AUCC a proposé un système de financement avec subventions conditionnelles du gouvernement fédéral qui permettrait de remédier à un certain nombre de lacunes des arrangements actuels, sans toutefois tenir compte de la différence des besoins d'une région à l'autre, comme l'indique l'Association. *Il ne nous paraît pas possible que des changements apportés au système général des paiements de péréquation puissent être conçus avec suffisamment de précision pour compenser véritablement les graves répercussions que font peser sur les universités des régions démunies les restrictions touchant l'aide fédérale au fonctionnement de ce secteur.* Par conséquent, il nous semble nécessaire d'étudier la possibilité d'un paiement de péréquation conditionnel visant en particulier les

More positively, the issue of the distribution of instructional costs may provide an opportunity for federal leadership and innovation. It has been widely observed that society at large may be shouldering too great a share of the costs of the university education which can benefit graduates considerably. Specifically, expert panels such as the Nova Scotia Royal Commission on Education, Public Services and Provincial-Municipal Relations (1974) and the Ontario Commission on Post-Secondary Education (1972) have urged consideration of moving towards a more tuition-based system of financing instructional costs, supported by enriched student aid for financially-needy candidates.

This notion is a good example of the kind of innovation in the field of higher education which would be very difficult to implement on a province-by-province basis. In this particular case, the federal role would be even more significant given the central place of the Canada Student Loan Programme in the area of student aid.

We put particular emphasis on this example of the kind of restructuring which merits further collaborative analysis because it seems to offer the possibility of overcoming a number of the disadvantages of the EPF approach. If the Federal Government were to redirect its operating assistance (say, the cash transfer under EPF deemed to be for higher education) to an expanded system of student loans and grants, it could increase the visibility of its assistance, promote its objectives concerning human resources, and encourage interegional mobility and cohesion. In turn, provincial governments could trim their expenditures on post-secondary education, while maintaining their jurisdictional control over the institutions.

Such a major step would, of course, have pervasive ramifications for the post-secondary sector, and we would not counsel moving precipitously in that direction. However, *we suggest that there is merit in this possibility, as well as a demonstration that the avenues ahead are constrained more by the lack of dialogue than by the absence of ideas.*

Turning to the directed support, we are conscious of more "substantive" federal policy attention here than on the operating side, but we feel that the various elements remain fragmented as well. First, there is the area of research, upon which we have placed so much emphasis in illustrating the importance of the Federal Government to Dalhousie. We find it curious that the Federal Government is actively searching for ways to increase support for technological and other kinds of innovation, while at the same time considering cutbacks in transfers which support the core knowledge generation and transmission upon which such research and development depends. We are concerned that this divergence can be traced in part to Ottawa's policy and expenditure management system, which treats education transfers in a "social" expenditure context and research in an "economic" one. We are hopeful that there will be increased support for the granting

dépenses de fonctionnement des établissements postsecondaires, du moins dans la région de l'Atlantique.

De façon plus positive, la question de la répartition des coûts de l'enseignement peut offrir au gouvernement fédéral la possibilité de faire preuve d'avant-gardisme. Pour beaucoup, il se peut que toute la société assume une trop grande part des coûts de l'enseignement universitaire, ce qui peut considérablement avantager les diplômés. En particulier, des groupes d'experts comme la Commission royale sur l'éducation de la Nouvelle-Écosse, le groupe de travail sur les relations entre la Fonction publique, la province et les municipalités (1974) et la Commission de l'Ontario sur l'enseignement postsecondaire (1972) ont recommandé l'adoption d'un système de subvention de l'enseignement qui finance surtout les cours et davantage les étudiants ayant des problèmes financiers.

C'est là un bon exemple d'innovation dans le domaine de l'enseignement supérieur qu'il serait très difficile d'appliquer d'une province à l'autre. Dans ce cas particulier, le rôle du gouvernement fédéral serait même plus important étant donné la place essentielle du Programme fédéral de prêts aux étudiants.

Dans cet exemple, nous insistons beaucoup sur la restructuration qui mérite d'être approfonde parce qu'elle semble offrir la possibilité de résoudre un grand nombre des inconvénients du système de financement des programmes établis. Si le gouvernement fédéral devait convertir son aide au fonctionnement (par exemple les transferts en espèces faits dans le cadre du financement des programmes établis et devant être consacrés à l'enseignement supérieur) en un système élargi de prêts et de subventions aux étudiants, il pourrait rendre son aide plus visible, promouvoir ses objectifs concernant les ressources humaines et encourager la mobilité et la cohésion interrégionales. De leur côté, les gouvernements provinciaux pouraient diminuer leurs dépenses dans le domaine de l'enseignement postsecondaire tout en maintenant leur contrôle des établissements, ce qui relève de leur compétence.

Naturellement, une mesure aussi importante aurait de grandes conséquences sur le secteur postsecondaire, et il ne nous semble pas aviser de s'orienter trop vite dans cette direction. Cependant, *nous estimons que cette possibilité présente certains avantages, et qu'elle indique que les perspectives d'avenir sont limitées par un manque de dialogue et non d'idées.*

En ce qui concerne l'aide directe, nous sommes conscients que le gouvernement fédéral y accorde plus d'importance que ce qui touche le domaine du fonctionnement, mais nous estimons que ses divers éléments restent aussi fragmentés. Tout d'abord, il y a le domaine de la recherche, sur lequel nous avons beaucoup insisté pour illustrer l'importance du rôle du gouvernement fédéral à cet égard pour l'Université Dalhousie. Il nous paraît curieux que le gouvernement fédéral cherche des moyens d'encourager les innovations technologiques et autres, tout en envisageant des restrictions quant aux transferts de fonds qui subventionnent les connaissances fondamentales et leur diffusion, dont dépendent la recherche et le développement. Cette contradiction peut s'expliquer en partie par la politique de gestion des dépenses, en vertu de laquelle Ottawa considère que les transferts de fonds pour l'enseignement se situent dans une perspective «social» et la recherche dans un

councils, and for particular initiatives such as the promotion of centres of excellence.

Perhaps one of the most useful ways in which the Federal Government could enhance the research capabilities of the post-secondary sector would be to meet the full indirect costs associated with its sponsored research in institutions. The Task Force will be aware that this policy was urged as far back as 1969, in a report commissioned by the Science Council of Canada and the Canada Council. As the AUCC noted in its brief to First Ministers prior to the EPF arrangements, this need is even more pressing in a period when operating grants are increasing more slowly than the rate of inflation. One effect of this shortfall has been that expenditures by universities for the maintenance and replacement of research equipment have typically fallen behind the amounts needed to provide for reasonable depreciation of the equipment inventory. In effect, universities are having to mortgage their future research efforts.

As with research, the Federal Government is indicating a priority concern in the 1980's for the supply of highly-qualified and skilled manpower. Presumably, both universities and colleges will have a role to play in meeting more ambitious objectives in this regard, but as yet the new federal thrust in labour market development has not been expressed clearly to the institutional community.

Finally, the active involvement of the Federal Government in the university sector can be traced to the needs of veterans following World War II. More recently, educational opportunities for native people, and second-language education, have come to the fore. Accommodating these special concerns requires on-going planning and consultation between the two levels of government and the university community, where today a vacuum largely exists.

A NATIONAL POLICY FRAMEWORK

Having suggested some possible initiatives for federal policy and programming in higher education, we urge as well that the Federal Government stand back and look more broadly at its objectives and roles in this field, and review its perceptions with provincial governments and post-secondary institutions. On its own, a functional realignment by the Federal Government could perpetuate the avoidance of reconciling provincial, regional and national interests in higher education. It would represent a unilateral disentandement which would likely be somewhat arbitrary, and perhaps unmanageable and ineffective over time.

In essence, we return to the notion—hardly novel in 1981—that the senior levels of government must come to some common understanding about the basic purposes of the university sector, and about their respective roles in relation to it. We are confident that this kind of substantive re-examination would result in little quarrel with continued federal participation, not only with regard to accessibility, mobility, research

context «économique». Nous espérons que les organismes de financement auront ces plus important budgets et qu'on prendra des initiatives pour encourager la création de centres de renom.

L'une des meilleures façons pour le gouvernement fédéral de renforcer les capacités de l'enseignement postsecondaire dans le domaine de la recherche serait de subventionner la totalité des coûts indirectement associés à celle qui se fait sous ses auspices. Le groupe de travail parlementaire se souviendra que cette recommandation a déjà été faite en 1969 dans un rapport parrainé par le Conseil des sciences du Canada et le Conseil des arts. Comme l'indiquait l'A.U.C.C. dans son mémoire aux premiers ministres avant les accords sur le financement des programmes établis, cette nécessité est encore plus pressante dans une période où les subventions de fonctionnement augmentent plus lentement que le taux d'inflation. L'une des répercussions de cette diminution est que les dépenses des universités pour l'entretien et le remplacement de l'équipement de recherche a diminué en deçà des sommes nécessaires pour faire face à la dépréciation déraisonnable des stocks. En fait, les universités doivent hypothéquer leurs efforts futurs de recherche.

Comme pour la recherche, le gouvernement fédéral dit accorder la priorité, dans les années 80, à la formation d'une main-d'œuvre extrêmement qualifiée. Les collèges et les universités devront sans doute jouter un rôle important pour répondre à des objectifs extrêmement ambitieux à cet égard, mais jusqu'à présent, les nouvelles préoccupations du gouvernement fédéral quant à la création de nouveaux débouchés sur le marché du travail n'ont pas été clairement précisées aux établissements d'enseignement.

En dernier lieu, la participation accrue du gouvernement fédéral dans le secteur universitaire remonte aux besoins des anciens combattants après la Seconde Guerre mondiale. Plus récemment, l'enseignement des autochtones et les cours de langue seconde ont été particulièrement importants. Répondre à ces exigences exige une planification et un dialogue entre les deux niveaux de gouvernement et les universités, ce qui est loin d'exister aujourd'hui.

UNE POLITIQUE NATIONALE

Ayant proposé certaines possibilités concernant les politiques du gouvernement fédéral et les programmes d'enseignement supérieur, nous recommandons aussi que le gouvernement fédéral examine de plus près ses objectifs et son rôle dans ce domaine, et vise ses vues avec les gouvernements provinciaux et les établissements d'enseignement postsecondaire. Il ne faudrait pas que par son isolement, il contribue à faire diverger les intérêts provinciaux, nationaux et régionaux dans l'enseignement supérieur. Agir unilatéralement serait arbitraire et sans doute inefficace.

Essentiellement, nous revenons à la notion déjà ancienne en 1981 selon laquelle les paliers supérieurs de gouvernement doivent en arriver à une compréhension commune des objectifs fondamentaux du secteur universitaire et de leur rôle respectif à cet égard. Nous sommes convaincus qu'un tel réexamen n'irait pas contre le maintien de la participation du gouvernement fédéral, non seulement sur le plan de l'accessibilité, de la

and the like, but also for general operating requirements. Only in this way we maintain in Canada a sense of collective government responsibility for a superior post-secondary sector.

Perhaps it should be noted at this point that this approach would not necessarily lead to more, or less, federal funding than is now the case or might be under segmentation into more discrete areas of provincial and federal responsibility and support. It may well be that government priorities will still distate a reduction in the rates of growth of contributions to the post-secondary sector for the medium term. However, if such a step were to come about exclusively as a result of a fiscal tug-of-war, higher education would unnecessarily become an area of increased intergovernmental conflict, despite the clear benefits to be derived from accommodation and cooperation.

We appreciate that the development of a national policy framework has been urged on governments many times before without result. Indeed, as was noted earlier, the last five years may well be the low mark for federal-provincial dialogue on university policy issues. However, there may be no turning back with regard to working with provinces to ensure that provincial university systems amount to an effective national network if the Federal Government decides at this point that the field does not merit continued operating support.

We will conclude by noting that the machinery for embarking on such a process of understanding and accommodation is very rusty, if indeed it still exists at all below the level of First Ministers. Groundwork would have to be laid, but this has already been more than ably described, such as in the 1974 AUCC report, Planning for Planning. In short, the guideposts are there.

mobilité, de la recherche etc., mais aussi des dépenses générales de fonctionnement. C'est seulement ainsi que le Canada peut maintenir le principe d'un gouvernement collectif responsable de l'enseignement supérieur.

Il faudrait peut-être noter à ce stade que cette approche n'entraînerait pas nécessairement plus, ou moins, de subventions du gouvernement fédéral que ce n'est actuellement le cas ni qu'il y ait risque de fragmentation dans des secteurs plus discrets de responsabilités de subventions provinciales et fédérales. Il se peut fort bien que les priorités du gouvernement imposent encore une diminution du taux de croissance des contributions au secteur postsecondaire, à moyen terme. Cependant, s'il fallait en arriver là uniquement à cause des accords fiscaux, l'enseignement supérieur deviendrait inutilement le centre de conflits accrus entre les divers gouvernements, malgré les avantages évidents que présenteraient le dialogue et la coopération.

Nous reconnaissons que déjà auparavant et à plusieurs reprises, on a demandé instamment au gouvernement de mettre au point une politique nationale. En fait, comme nous l'avons déjà dit, ces cinq dernières années ont peut-être été les plus désastreuses quant au dialogue entre le gouvernement fédéral et les provinces au sujet des politiques universitaires. Cependant, il est peut-être essentiel de collaborer avec les provinces pour que leur système universitaire constitue un réseau national efficace, si le gouvernement fédéral décide à ce stade que ce secteur ne mérite pas le maintien des subventions de fonctionnement.

Pour conclure, nous ajouterons que le mécanisme du dialogue est très rouillé, et on peut se demander s'il existe encore à un niveau inférieur à celui des premiers ministres. Il faut y travailler, comme l'a déjà souligné le rapport de 1974 de l'A.U.C.C. «Planning for Planning». La voie est ouverte, il faut s'y engager.

APPENDIX "FISC-52"

BRIEF
On behalf of the
Nova Scotia Confederation of
University Faculty Associations
TO
The Parliamentary Task Force
on
Federal-Provincial Fiscal Arrangements

Halifax
28-29 May 1981

The Nova Scotia Confederation of University Faculty Associations represents approximately 1500 faculty members in Nova Scotian universities who are members of their respective faculty association or union.

The following faculty associations or unions are members of the Confederation, and representatives from each of these bodies serve on the Council of the Confederation.

Acadia University Faculty Association

Association des professeurs et bibliothécaires de l'Université sainte-Anne

College of Cape Breton Faculty Association of University Teachers

Dalhousie Faculty Association

Mount Saint Vincent University Faculty Association

Nova Scotia College of Art & Design Faculty Association

St. Francis Xavier Association of University Teachers

Saint Mary's University Faculty Union

Technical University of Nova Scotia Faculty Association

This brief was prepared by the Relations with Government Committee of the Confederation.

Objectives of the Confederation

The objectives of the Nova Scotia Confederation of University Faculty Associations are as follows:

1. To promote the quality of education and well-being of the Nova Scotian universities and of their professorate and professional librarians;

2. To enable the university faculty associations and faculty unions of Nova Scotia to act collectively in the promotion of their common interests through:

(a) The exchange and coordination of information on matters of academic welfare including terms and conditions of employment;

(b) Communication with governments provincial university agencies, and such other bodies as may be desirable;

APPENDICE «FISC-52»

MÉMOIRE
Présenté pour le compte de la
Confédération des associations de
professeurs d'université de la Nouvelle-Écosse
AU
Groupe de travail parlementaire
sur
les accords financiers entre le gouvernement fédéral
et les provinces

Halifax
les 28 et 29 mai 1981

La Confédération des associations de professeurs d'université de la Nouvelle-Écosse représente environ 1,500 professeurs des universités de la Nouvelle-Écosse qui sont membres de leur association ou syndicat respectifs de professeurs.

Les associations ou syndicats de professeurs énumérés ci-dessous sont membres de la Confédération, et des représentants de chacun de ces organismes font partie du Conseil de la Confédération.

Acadia University Faculty Association

Association des professeurs et bibliothécaires de l'Université Sainte-Anne

College of Cape Breton Faculty Association of University Teachers

Dalhousie Faculty Association

Mount Saint-Vincent University Faculty Association

Nova Scotia College of Art & Design Faculty Association

St. Francis Xavier Association of University Teachers

Saint Mary's University Faculty Union

Technical University of Nova Scotia Faculty Association

Le présent mémoire a été rédigé par le comité de la Confédération chargé des relations avec le gouvernement.

Objectifs de la confédération

Voici les objectifs de la Confédération des associations de professeurs d'université de la Nouvelle-Écosse:

1. Promouvoir la qualité de l'éducation et le bien-être des universités de la Nouvelle-Écosse ainsi que de leurs enseignants et bibliothécaires professionnels;

2. Permettre aux associations de professeurs des universités et aux syndicats d'enseignants de la Nouvelle-Écosse d'agir collectivement pour promouvoir leurs intérêts communs au moyen de:

a) l'échange et la coordination de l'information sur les questions touchant le bien-être des universitaires, y compris les conditions d'emploi;

b) La communication avec les gouvernements, les organismes provinciaux responsables des universités, et tout autre organisme souhaitable.

(c) The development of policy for recommendation to individual faculty associations/unions in respect to (a) and (b) above.

c) L'élaboration d'une politique en vue de la formulation de recommandations aux associations/syndicats individuels d'enseignants relativement aux alinéas *a*) et *b*) ci-dessus.

NSCUFA EXECUTIVE 1981-82

Vic Catano	President	Saint Mary's University
Derek Wood	Past President	St. Francis Xavier University
Michael Nutt	Secretary	Acadia University
Ann MacGillivary	Acting Treasurer	Mount St. Vincent University
Robert Bishop	Member-at-Large	Acadia University
William Clemens	Member-at-Large	College of Cape Breton
Hubert King	Member-at-Large	Dalhousie University

NSCUFA REPRESENTATIVES
ON THE
BOARD OF GOVERNORS
OF THE
CANADIAN ASSOCIATION OF UNIVERSITY TEACHERS

Vic Catano	Saint Mary's University
Hubert King	Dalhousie University

RELATIONS WITH GOVERNMENT COMMITTEE

Michael Behiels	Acadia University
James Clark	College of Cape Breton
Jack Ginsburg	Saint Mary's University
Robert Rodger	Dalhousie University
Richard Stubbs	St. Francis Xavier University
Derek Wood (Chair)	St. Francis Xavier University

NSCUFA PROFESSIONAL STAFF

Jane Cunningham	Administrative Assistant
Howard Epstein	Executive Director

CONSEIL EXÉCUTIF DE LA CAPUNE POUR 1981-1982

Vic Catano	Président	Université Saint Mary's
Derek Wood	Ancien président	Université St. Francis Xavier
Michael Nutt	Secrétaire	Université Acadia
Ann MacGillivary	Trésorière intérimaire	Université Mount St. Vincent
Robert Bishop	Membre général	Université Acadia
William Clemens	Membre général	College of Cape Breton
Hubert King	Membre général	Université Dalhousie

REPRÉSENTANTS DE LA CAPUNE
AU
CONSEIL DES GOUVERNEURS
DE
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ

Vic Catano	Université Saint Mary's
Hubert King	Université Dalhousie

COMITÉ CHARGÉ DES RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT

Michael Behiels	Université Acadia
James Clark	College of Cape Breton
Jack Ginsburg	Université Saint Mary's
Robert Rodger	Université Dalhousie
Richard Stubbs	Université St. Francis Xavier
Derek Wood (président)	Université St. Francis Xavier

EMPLOYÉS PROFESSIONNELS DE LA CAPUNE

Jane Cunningham	Adjointe administrative
Howard Epstein	Directeur exécutif

ESTABLISHED PROGRAMMES FINANCING ARRANGEMENTS

The main points NSCUFA-CAPUNE wishes to discuss with the Task Force are indicated on this page. A short discussion of each point follows.

1. The underfunding of Nova Scotia universities
2. Damage inflicted by inadequate funding—as reported by the Maritime Provinces Higher Education Commission
3. Higher education—a national resource calling for joint Federal-Provincial responsibility
4. Outstanding Nova Scotia effort in developing this resource
5. Public support for universities and public hostility towards harmful funding policies
6. Harmful effects of Federal cuts in fiscal transfers
7. NSCUFA—CAPUNE support for increased Federal visibility qualified by concern about dangers involved in alternative formulae for delivery
8. We recommend the establishment as soon as possible of a Federal/Provincial/Universities Commission to study the national system of higher education and we urge the continuance of the present EPF agreement pending the Commission's report
9. We recommend that the funding of higher education be linked to constitutional equalisation arrangements
10. We recommend that consideration be given to the establishment of a permanent Federal/Provincial/Universities advisory body to monitor developments in higher education

1. *The Underfunding of Nova Scotian Universities*

Financial constraints have affected Canadian universities since the early seventies. The establishment of the Maritime Province Higher Education Commission in 1973 began a process of systematic rationalisation in the region's institutions which led to the elimination of redundant programmes and the rejection of proposed programmes that would result in duplication. At the same time, funding was generally restrained. Growth in government expenditures on post-secondary education has been considerably below the increase in total govern-

ACCORDS POUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

Les principaux points que désire discuter la NSCUFA-CAPUNE sont énumérés ci-dessous. Chaque point est suivi d'une brève explication.

1. Le sous-financement des universités de la Nouvelle-Écosse
2. Les dommages causés par une insuffisance de fonds—tel que signalé par la Commission de l'enseignement supérieur des Maritimes
3. L'enseignement supérieur—une ressource nationale dont la responsabilité doit être partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces.
4. Les efforts remarquables déployés en Nouvelle-Écosse pour le développement de cette ressources.
5. L'appui du public aux universités et son hostilité envers des politiques de financement préjudiciables.
6. Les effets nuisibles des compressions du gouvernement fédéral dans le domaine des transferts fiscaux.
7. L'appui de la NSCUFA-CAPUNE à l'égard d'une visibilité accrue de l'aide fédérale est atténué par la perspective des risques que comportent les autres méthodes de versement des subventions.
8. Nous recommandons qu'une commission fédérale/provinciale des universités soit mise sur pied aussitôt que possible afin d'étudier le système national de l'enseignement supérieur, et nous insistons sur la nécessité de maintenir l'entente actuelle sur le financement des programmes établis jusqu'au dépôt du rapport de la Commission.
9. Nous recommandons que le financement de l'enseignement supérieur soit lié aux ententes constitutionnelles sur la péréquation.
10. Nous recommandons que l'on étudie la possibilité de mettre sur pied un conseil consultatif fédéral/provincial permanent pour surveiller l'évolution de la situation dans le domaine de l'enseignement supérieur.

1. *Le sous-financement des universités de la Nouvelle-Écosse*

Les restrictions financières ont affecté les universités canadiennes depuis le début des années 1970. La création de la Commission de l'enseignement supérieur des Maritimes en 1973 a marqué le début d'un processus de rationalisation systématique dans les institutions de la région aboutissant à l'élimination de programmes qui se recoupaient et au rejet de programmes proposés qui auraient entraîné le double-emploi. En même temps, le financement était généralement restreint. L'augmentation des dépenses gouvernementales dans le

ment spending. For instance, from 1974-75 to 1979-80, total government spending in the province has increased by over 91.0 per cent but assistance for universities has only increased 66.0 per cent. Higher education increases have been generally lower than comparable social sector programmes, although student numbers have increased.

In spite of the trend of increased public participation in higher education in the seventies, operating assistance has fallen short of increases not only in the CPI but, most strikingly, of increases in the costs of essential equipment, as shown in the Maritime Universities Non-Salary Price Index which is compiled by the Atlantic Association of Universities. Books and periodicals, energy and equipment needed for essential research have had significantly higher increases than the Consumer Price Index. Quite apart from faculty salaries, it has not been possible to cope efficiently with the needs of Nova Scotian higher education institutions as centres of research and instruction.

Research and instructional equipment is wearing out or becoming obsolete. Libraries cannot be maintained. Buildings are deteriorating and salaries are among the lowest in the country.

domaine de l'enseignement postsecondaire était sensiblement inférieure à l'augmentation des dépenses totales du gouvernement. Par exemple, de 1974-1975 à 1979-1980, les dépenses totales du gouvernement dans la province s'étaient accrues de plus de 91.0 p. 100, alors que l'aide aux universités n'avait augmenté que de 66.0 p. 100. En général, les augmentations dans le domaine de l'enseignement supérieur ont été plus faibles que celles des programmes comparables dans le secteur social, malgré l'augmentation du nombre des étudiants.

Malgré la tendance à une participation accrue du public à l'enseignement supérieur au cours des années 70, l'aide aux dépenses de fonctionnement a été inférieure non seulement aux augmentations, par rapport à l'indice des prix à la consommation, mais ce qui est encore plus frappant, elle l'a été par rapport aux augmentations du coût du matériel essentiel, tel qu'indiqué à l'indice des coûts non-salariaux des universités des Maritimes, qui a été compilé par la *Atlantic Association of Universities*. Les livres et les périodiques, l'énergie et le matériel nécessaires à la recherche essentielle ont connu une augmentation beaucoup plus grande que celle de l'indice des prix à la consommation. Mis à part les salaires des professeurs, il n'a pas été possible de satisfaire efficacement les besoins des institutions d'enseignement supérieur de la Nouvelle-Écosse comme centres de recherche et d'enseignement.

Le matériel pédagogique de recherche se détériore ou tombe en désuétude. L'on ne peut entretenir les bibliothèques. Les immeubles se détériorent et les salaires sont parmi les moins élevés du pays.

Comparison of Operating Grant, Halifax Consumer Price Index Increases and University Non-Salary Price Index 1977-78 to 1979-80

	U.N.S.P.I. Increase	Hfx CPI Increase	Operating * Grants ($ mill)	Operating Grants Increase	.75CPI + .25UNSPI	Shortfall (Annual $ millions)
77-78	14.7%	6.7%	80.8	7.2%	8.7%	1.6
78-79	11.4%	9.7%	88.0	8.8%	10.1%	2.3
80-81	14.9%	9.9%	93.2	5.9%	11.1%	7.1

*SOURCE: MPHEC, N.S. Operating Grants not including capital and debt costs.

NOTE: .75CPI + .25UNSPI is a formula for operating grants which MPHEC considers, but keeps it one year in arrears.

Tableau comparatif des subventions au fonctionnement de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation à Halifax et de l'indice des coûts non-salariaux de l'Université 1977-1978 à 1979-1980

	Augmentation I.C.N.S.U.	Augmentation de l'IPC à Halifax	Subventions au fonctionnement ($ en millions)	Augmentation des subventions au fonctionnement	.75IPC — .25 UPNSU	Deficit annuel ($ en millions)
77-78	14.7%	6.7%	80.8	7.2%	8.7%	1.6
78-79	11.4%	9.7%	88.0	8.8%	10.1%	2.3
80-81	14.9%	9.9%	93.2	5.9%	11.1%	7.1

*SOURCE: CESM, subventions de fonctionnement en N.-É., à l'exclusion des coûts d'immobilisation et des dettes.

NOTE: .75IPC + .25 I.C.N.S.U. est une formule qui s'applique aux subventions de fonctionnement dont la CESM tient compte, mais elle l'utilise avec un an de retard.

2. *Damage Inflicted by Inadequate Funding—as reported by MPHEC*

The MPHEC is the body that advises the Council of Maritime Premiers on matters relating to post-secondary education. In the view of NSCUFA-CAPUNE, its recommendations for the funding of the institutions have been unsatisfactory and its documentation of the damage inflicted by inadequate funding has been insufficient. However, it is instructive to note a few of its comments with respect to this. The MPHEC points out the impossibility of providing students in the Maritimes with educational opportunities equal to those enjoyed across the nation. It points out the price paid by faculty, who receive the lowest salaries in the country. It notes the deterioration in equipment and physical plant.

(i) "The Commission is concerned . . . that the gap in the level of support for post-secondary institutions between the Maritimes and the rest of Canada is widening. This was accentuated by the fact that the rate of increase in operating assistance for Maritime institutions in 1976-77 was lower than that provided in all other Canadian provinces. Further increases in the disparities between institutions in the Maritimes and the rest of Canada will undoubtedly result in a lower quality of post-secondary education in the Maritime Provinces than that provided in other parts of Canada and a reduction in the educational opportunities for Maritime students."

MPHEC, "In Process . . ."(April 1977) p. 29

(ii) "In 1976-77 the operating grant per student received by Maritime institutions was lower than that received by institutions in other provinces and nearly $500 below the Canadian average. Between 1974-75 and 1976-77 the dollar gap between the Maritime average grant per student and the Canadian average doubled. It is expected that 1976-77 comparisons continue to reflect the present relative levels of assistance received by Maritime institutions as increases to Maritime institutions in subsequent years have merely reached the average of increases in other provinces."

MPHEC, "Financial Plan 1980-81," page 2.

(iii) "The educational level of Maritimers is lower than the average for Canada. A smaller percentage of Maritimers have had any form of post-secondary education or possess bachelor's degrees . . . Post-secondary participation rates for Maritime residents have also been lower than the national average . . . The average unemployment rate 1974-77, for those with elementary education was 10.1 per cent . . . for

2. *Dommages causés par une insuffisance de fonds—selon la CESM*

La CESM est l'organisme qui renseigne le Conseil des premiers ministres des Maritimes sur des questions relatives à l'enseignement postsecondaire. Selon la SNCUFA-CAPUNE, les recommandations qu'elle a formulées au sujet du financement des institutions ont été insatisfaisantes et la documentation qu'elle a fournie à l'appui des dommages causés par l'insuffisance des fonds a été insuffisante. Il est toutefois utile de mentionner quelques-unes de ses observations à ce sujet. La CESM affirme qu'il est impossible d'offrir aux étudiants des Maritimes des chances d'éducation égales à celles dont profitent les autres au pays. Elle mentionne les montants déboursés par corps enseignant, dont les membres reçoivent les salaires les moins élevés du pays. Elle note également la détérioration du matériel et des installations physiques.

i) «La Commission s'inquiète de ce que . . . que l'écart entre le niveau d'aide accordée aux institutions postsecondaires des Maritimes et celui du reste du Canada s'élargit. Cet écart a été accentué par le fait que le taux d'augmentation de l'aide au fonctionnement des institutions des Maritimes en 1976-1977 a été inférieur à celui qui a été accordé à toutes les provinces canadiennes. Si l'écart s'élargit encore plus entre les institutions des Maritimes et celles du reste du Canada, la dégradation de la qualité de l'enseignement postsecondaire dans les provinces Maritimes sera sans aucun doute plus accentuée que dans les autres régions du Canada, amenuisant par le fait même les chances d'instruction pour les étudiants des Maritimes.»

CESM, «In Process . . . » (avril 1977) p. 29

ii) «En 1976-1977, le montant des subventions au fonctionnement accordé par étudiant aux institutions des Maritimes était inférieur à celui accordé aux institutions des autres provinces et était d'environ $500 inférieur à celui de la moyenne canadienne. Entre 1974-1975 et 1976-1977, la différence en dollars entre la moyenne des subventions par étudiant aux Maritimes et celle de la moyenne canadienne a doublé. L'on prévoit que les niveaux relatifs actuels pour l'aide aux institutions des Maritimes seront encore les mêmes selon les comparisons de 1976-1977, étant donné que les augmentations accordées aux institutions des Maritimes au cours des années subséquentes ont à peine atteint la moyenne des augmentations des autres provinces.»

CESM, «Prévisions financières de 1980-1981,» page 2.

iii) «Le niveau de scolarité des résidents des Maritimes est inférieur à la moyenne canadienne. Un plus faible pourcentage des résidants des Matitimes ont reçu une forme quelconque d'enseignement postsecondaire ou sont titulaires d'un baccalauréat . . . Les taux de participation des résidants des Maritimes à l'enseignement postsecondaire ont également été plus faibles que la moyenne nationale . . . De 1974

those with post-secondary education, 2.5 pour cent . . . (In the mid-eighties) job demands for graduates may exceed the supply."

à 1977, le taux moyen de chômage chez les personnes ayant reçu une instruction élémentaire était de 10.1 p. 100 . . . Celui des personnes ayant fait des études de niveau post-secondaire, 2,5 p. 100 . . . (Vers le milieu des années 1980) la demande d'emplois pour les diplômés pourrait dépasser l'offre.»

MPHEC, "Planning for the Eighties,"
(April 1980) pp. 42-43

CESM, «Planning for the Eighties,»
(Avril 1980) pages 42-43

(iv) "Faculty salary levels at Maritime institutions are the lowest in Canada and in the past year they have had a further decline proportionately to the Canadian average. The continuing deterioration of faculty salary levels is having a negative effect upon this mobile resource as it appears to be contributing to the outflow of qualified faculty from the region."

iv) «Les niveaux de salaire des professeurs des institutions des Maritimes sont les plus faibles au Canada et ont encore accusé une baisse proportionnelle à la moyenne canadienne au cours de l'année dernière. La détérioration constante des niveaux de salaire des professeurs a des effets néfastes sur cette ressource mobile, étant donné qu'elle semble contribuer à l'exode des professeurs qualifiés de cette région.»

MPHEC, "Issues for the Eighties,"
(June 1979), p. 50

CESM, «Issues for the Eighties,»
(juin 1979), page 50

(*v*) "As a result of the fiscal restraint environment, institutions have been undertaking only minimum equipment replacement and building repairs and maintenance. If this practice continues, not only will educational quality suffer but there will also be a depletion of the institutions' capital resources, all of which will be required in the future given present enrollment projections."

v) «En raison des restrictions fiscales, les institutions n'ont entrepris que le strict minimum au titre du remplacement du matériel, de la réparation et de l'entretien des immeubles. Si cette situation persiste, non seulement la qualité de l'enseignement en souffrira-t-elle, mais l'on assistera également à s'épuisement des ressources en capital, qui, à l'avenir, seront toutes nécessaires en raison des prévisions actuelles du nombre des inscriptions.»

MPHEC, "Issues for the Eighties,"
(June 1979), p. 50

CESM, «Issues for the Eighties,»
(juin 1979), page 50

(vi) "To date, in dealing with restraint, institutions have made cutbacks that have affected all programmes. However, the situation has reached the point where institutions face decisions on whether to take action that will result in further quality deterioration or to reduce programme offerings. This places institutions in a dilemma since steps in either direction could result in students deciding to leave the region for post-secondary training. Leaving the region for training means a higher cost for students and possible student aid budgets, a stronger tendency for students to settle outside the region and a reduction of trained individuals within the region. The disappearance of programmes or the further reduction of programme quality will also result in a weakening of a specialized expertise that is available to the region at the institutions."

vi) «Pour faire face aux restrictions, les institutions ont jusqu'à ce jour effectué des compressions qui ont touché tous les programmes. Toutefois, la situation en est rendue à un point où les institutions doivent décider s'il faut prendre des mesures qui réduiront davantage la qualité ou réduire le nombre de programmes offerts. Les institutions se voient ainsi devant un dilemme, étant donné que indépendamment de la décision qu'elles prendront, les étudiants pourraient décider de quitter la région pour suivre des études postsecondaires. Si les étudiants quittent la région, le coût par étudiant serait plus élevé et peut-être aussi les budgets d'aide aux étudiants; les étudiants auront davantage tendance à s'établir à l'extérieur de la région, ce qui se traduirait par une baisse du nombre de personnes formées habitant la région. Une suppression de programmes ou une nouvelle baisse de la qualité des programmes se traduiront également par une diminution des connaissances spécialisées dont peut bénéficier la région au contact des institutions.»

MPHEC, "Issues for the Eighties,"
(June 1979) p. 52

CESM, «Issues for the Eighties»,
(Juin 1979) page 52

(vii) "In the future if such restraints continue the Commission expects institutions to continue to exercise their responsibility for programme quality. Such steps could include the limiting of enrollments in programmes and the reduction in programme offerings. Such actions will undoubtedly have an impact upon accessibility to post-secondary education in the region but must be accepted as the price of restraint."

vii) «Si ces restrictions se poursuivent, la Commission s'attend à ce que les institutions continuent à assumer leur responsabilité au titre de la qualité des programmes. Ainsi, les institutions se verraient peut-être obligées de limiter le nombre d'inscriptions aux programmes et de réduire le nombre de programmes offerts. Ces mesures influeront sans aucun doute sur l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire dans la région, mais elles devront être acceptées en raison des restrictions.»

MPHEC, "Planning for the Eighties," (April 1980) pp. 47-48

3. *Higher Education—A National Resource calling for joint Federal-Provincial responsibility*

Most investments create value primarily for the region in which they are located, e.g. a fish-processing plant or a coal mine. Higher education is different. University graduates are a highly mobile national asset. Nova Scotia contributes outstandingly to a national educational effort because of the high influx of students from other provinces. This inter-provincial migration is a major factor in developing a national identity and of improving inter-provincial understanding and goodwill. Besides, a provincial research effort not only has local benefits—it benefits national R & D objectives.

In Nova Scotia, university research is essential if R & D goals are to be reached, and only the universities can educate the manpower essential for a provincial contribution to a national research effort. The federal government, if its R & D aspirations are genuine, will have serious problems because of the shortage of PhD level researchers in engineering and the natural and applied sciences. This is an area in which federal aspirations can best be served by resources located in the provinces and funded from federal as well as provincial sources. W. F. Light, President of Northern Telecom, speaking to the Canadian Club on 16 February 1981, spoke of the need for a concerted national effort in R & D if Canada is not to become an industrial has-been. As he pointed out, "One West German company, Siemens, with 30,000 R & D employees has 42 percent more researchers in industrial R & D than does the whole of Canada. One American company, IBM, annually spends more on industrial research and development than does Canada. In the past 10 years, 94 percent of all patents granted in Canada have been to foreigners.

Why are all these other nations investing so much of their resources, human and financial, in R & D, technology and innovation? Why is our investment in our national brainpower by comparison so pitifully small?" Mr. Light was concerned that, "While our political leaders joust with one another for the privilege of governing and taxing us according to their individual lights, our industrial future is slipping away into the hands of more committed, more aggressive, more knowledgeable, more mature nations who are literally investing billions of dollars in the development of new technologies and in their economic futures."

National R & D goals will be extremely difficult to attain because of the severe shortage of skilled manpower. At this time, only a considerable increase in higher education spending can prepare the researchers we need. This effort cannot be

CESM, «Planning for the Eighties», (Avril 1980) pages 47-48

3. *Enseignement supérieur—Une ressource nationale dont la responsabilité doit être partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces.*

La plupart des sommes investies représentent une valeur principalement dans la région où elles sont versées, p. ex. une usine de traitement du poisson ou une mine de charbon. C'est différent dans le cas de l'enseignement supérieur. Les diplômés universitaires constituent une valeur nationale hautement mobile. La contribution apportée par la Nouvelle-Écosse à l'effort national d'éducation est exceptionnelle en raison du grand nombre d'étudiants en provenances des autres provinces. Cette migration inter-provinciale constitue un important facteur sur le plan de la réalisation d'une identité nationale et de l'amélioration de la compréhension et de la bonne volonté entre les provinces. D'ailleurs, les provinces ne sont pas les seules à bénéficier de leurs efforts dans le domaine de la recherche—ces efforts profitent également aux objectifs nationaux en matière de recherche et de développement.

En Nouvelle-Écosse, la recherche universitaire est essentielle si l'on veut atteindre nos objectifs en matière de R & D, et seules les universités sont en mesure de former la main-d'œuvre nécessaire à une contribution provinciale à l'effort national de recherche. Dans la mesure où les aspirations du gouvernement fédéral en matière de R & D sont authentiques, celui-ci connaîtra de graves problèmes attribuables à la pénurie de chercheurs du niveau du doctorat en génie et en sciences naturelles et appliquées. Il s'agit en effet de domaines dans lesquels les aspirations du gouvernement fédéral peuvent être le mieux servies par des ressources provinciales financées par le fédéral et par les provinces. M. W. F. Light, président de *Northern Telecom*, soulignait, dans un discours prononcé au *Canadian Club* le 16 février 1981, la nécessité d'un effort national concerté en matière de R & D si le Canada veut demeurer un pays industriel avancé. Comme il le faisait remarquer une société ouest-allemande, *Siemens*, avec ses 30 000 employés affectés à la recherche et au développement, emploie 42 p. 100 de plus de chercheurs en R & D industrielle que l'ensemble du Canada. Une société américaine, *IBM*, dépense chaque année plus en recherches et développement industriels que ne le fait le Canada. Ces dix dernières années, 94 p. 100 de tous les brevets délivrés au Canada l'ont été à des étrangers.

Pourquoi tous ces autres pays consacrent-ils une part aussi importante de leurs ressources humaines et financières à la R & D., à la technologie et aux innovations? Pourquoi le nôtre est-il comparativement si pitoyable? M. Light exprimait sa préoccupation en ces termes: «pendant que nos chefs politiques se disputent le privilège de nous gouverner et de nous taxer selon leurs priorités individuelles, notre avenir industriel glisse entre les mains de pays plus engagés, plus dynamiques, plus compétents et plus réfléchis, qui consacrent littéralement des milliards de dollars au développement de nouvelles techniques et à leur avenir économique».

Nos objectifs nationaux en matière de R & D seront extrêmement difficiles à atteindre par suite de la grave pénurie de main-d'œuvre spécialisée. En ce moment, seule une hausse considérable des dépenses en formation universitaire est sus-

localised in the graduate schools alone. Dr. Lya Watt recently indicated the gravity of this shortage:

"If the target of 1.5 per cent of GNP were realized by 1983 the supply of Ph.D.'s in the physical and applied sciences and engineering would fall short of the demand by 500 per annum or 2500 over the five year period. To meet this shortage would require a significant increase in Ph.D. enrolment. That prediction was made in 1979 and in the intervening period doctoral enrolment has shown no increase. Recently the federal government has reiterated its intention to achieve the target of 1.5 per cent of GNP with a new target date of 1985. The government still shows no sign, however, that it realizes the manpower implication of this program."

Other projections of the shortage, based on MOSST figures are even more pessimistic than Dr. Watt's.

Because of student and graduate mobility, the development of a highly educated work-force should be a national priority; so should be the maintenance of educational standards and programme offerings across the nation. In times of restraint, provinces will be tempted to cut their own budgets, assuming students can still benefit from universities in neighbouring provinces. A series of parochial, self-interested actions such as these could soon result in wide-spread national disadvantage. Provision against such developments is a national, federal responsibility.

The following tables indicate the mobility of the educated work-force:

ceptible de préparer les chercheurs dont nous avons besoin. Cet effort ne peut provenir uniquement des institutions d'enseignement supérieur. Le docteur Lya Watt soulignait récemment la gravité de cette pénurie:

«Si on réalisait d'ici 1983 l'objectif de consacrer 1,5 p. 100 du PNB à la recherche, le nombre de diplômés au niveau du doctorat dans les sciences physiques et appliquées et en génie serait encore inférieur à la demande par une marge de 500 diplômés par année, ou de 2 500 pour les cinq ans. Pour combler cette pénurie, il faudrait augmenter de façon notable le nombre d'inscriptions au doctorat. Or, cette prévision a été faite en 1979 et depuis cette date, le nombre d'inscriptions au doctorat n'a accusé aucune hausse. Et récemment, le gouvernement fédéral a réitéré son intention d'atteindre l'objectif de consacrer 1,5 p. 100 du PNB à la recherche d'ici 1985 cette fois. Pourtant, rien n'indique que le gouvernement est conscient de l'incidence de ce programme sur le plan des effectifs.

D'autres prévisions concernant cette pénurie, fondées sur les chiffres du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie, sont encore plus pessimistes que celles du docteur Watt.

En raison de la mobilité des étudiants et des diplômés, la création d'une main-d'œuvre hautement spécialisée doit constituer une priorité nationale, tout comme devrait l'être le maintien des normes de formation et des programmes disponibles à travers le pays. En période de restrictions, les provinces seront tentées de comprimer leurs budgets, estimant que les étudiants pourront toujours bénéficier des universités des provinces voisines. Une telle série de mesures «protectionnistes» et intéressées pourrait bientôt se traduire par un affaiblissement généralisé de l'ensemble du pays. La lutte contre cette tendance est une responsabilité nationale et donc, du gouvernement fédéral.

Les tableaux suivants indiquent la mobilité de la main-d'œuvre de formation supérieure.

TABLE 1

MOBILITY OF DEGREE RECIPIENTS IN SCIENCE AND ENGINEERING

Province where degree obtained	Percentage Remaining Within Province			Bachelor's degree recipients moving to graduate schools: percentage remaining
	Ph.D. (1)	Master's (2)	Bachelor's (3)	(4)
British Columbia	25.7	57.3	64.2	34.8
Alberta	44.9	53.2	62.7	35.9
Saskatchewan	30.8	38.2	39.8	34.3
Manitoba	30.8	51.3	37.1	37.4
Ontario	65.0	72.9	77.3	62.5
Quebec	40.8	58.4	75.0	54.1
New Brunswick	10.0	39.7	25.8	26.7
Nova Scotia	28.6	42.4	32.9	30.0
Newfoundland	—	100.00	63.3	23.0

Source: John B. Macdonald *et al.*: *The Role of the Federal Government in Support of Research in Canadian Universities*, Special Study No. 7, Prepared for the Science Council of Canada and the Canada Council, 1969. Appendix 2. (This appendix was based on a 1967 survey undertaken by the federal Department of Manpower and Immigration. Number of respondents: 64,170).

See P. M. Leslie, *Canadian Universities 1980 and Beyond* (1980) pp. 382-383.

TABLEAU 1

MOBILITÉ DES DIPLÔMÉS EN SCIENCES ET EN GÉNIE

Province d'obtention du diplôme	Pourcentage de diplômés qui restent dans la province			Bacheliers passant aux écoles d'enseignement supérieur: pourcentage de ceux qui restent
	Doctorat (1)	Maîtrise (2)	Baccalauréat (3)	(4)
Colombie-Britannique	25.7	57.3	64.2	34.8
Alberta	44.9	53.2	62.7	35.9
Saskatchewan	30.8	38.2	39.8	34.3
Manitoba	30.8	51.3	37.1	37.4
Ontario	65.0	72.9	77.3	62.5
Québec	40.8	58.4	75.0	54.1
Nouveau-Brunswick	10.0	39.7	25.8	26.7
Nouvelle-Écosse	28.6	42.4	32.9	30.0
Terre-Neuve	—	100.00	63.3	23.0

Source: John B. Macdonald *et al.*: *Le Gouvernement fédéral et l'aide à la recherche dans les universités canadiennes*, étude spéciale nº 7, préparée pour le Conseil des Sciences du Canada et pour le Conseil des Arts, 1969. Annexe 2 (Cette annexe se fonde sur une enquête réalisée en 1967 par le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration; nombre de répondants: 64,170).

Voir P. M. Leslie, *Canadian Universities 1980 and Beyond* (1980) pp. 382-383.

TABLE 2

INTERPROVINCIAL MOBILITY OF UNIVERSITY GRADUATES

Province of current residence	PUST data (1971)	1973 Statscan Study	
	per cent who completed secondary school in province of current residence (1)	per cent who completed secondary school in province of current residence (2)	per cent whose last earned degree was in province of current residence (3)
Newfoundland	69	81	55
Prince Edward Island	NA	65	35
Nova Scotia	62	75	71
New Brunswick	75	72	63
Quebec	79	87	86
Ontario	64	81	82
Manitoba	70	79	80
Saskatchewan	72	84	74
Alberta	57	66	68
British Columbia	57	70	70

NOTES: (1) The data presented in this table concern only *interprovincial* mobility of university graduates; the table excludes data on current residents who completed secondary school outside Canada (columns 1 and 2), and data on current residents who completed their last earned degree outside Canada (column 3).

(2) PUST data are for all respondents aged 20 to 34 university degrees, who completed high school in Canada. In some provinces the sample was quite small.

(3) Statscan data are for respondents in September 1973 who had an earned Canadian university degree on June 1, 1971 i.e., the data exclude those who had graduated from university within the previous two years.

SOURCES: (a) Calculated from data in Public Use Sample Tape (PUST) from 1971 Canada census.
(b) Educational Profile of University Graduates, Statistics Canada, 1976 (Cat. 81-566, occasional).

See P. M. Leslie, p. 382.

TABLEAU 2

MOBILITÉ INTERPROVINCIALE DES DIPLÔMÉS D'UNIVERSITÉ

Province de résidence	Données BEGD (1971)	Étude de Statistique Canada (1973)	
	% d'étudiants ayant terminé leurs études secondaires dans la province de résidence (1)	% d'étudiants ayant terminé leurs études secondaires dans la province de résidence (2)	% d'étudiants ayant obtenu leur dernier diplôme dans la province de résidence (3)
Terre-Neuve	69	81	55
Île-du-Prince-Édouard	NA	65	35
Nouvelle-Écosse	62	75	71
Nouveau-Brunswick	75	72	63
Québec	79	87	86
Ontario	64	81	82
Manitoba	70	79	80
Saskatchewan	72	84	74
Alberta	57	66	68
Colombie-Britannique	57	70	70

NOTES: (1) Ce tableau ne représente que la mobilité *interprovinciale* des diplômés d'université; il exclut les données relatives aux résidents qui ont terminé leurs études secondaires à l'étranger (colonnes 1 et 2) ainsi qu'à ceux qui ont obtenu leur dernier diplôme à l'étranger (colonne 3).

(2) Les données BEGD (bandes-échantillon à grande diffusion) concernent tous les répondants âgés entre 20 et 34 ans, titulaires d'un diplôme universitaire et qui ont terminé leurs études secondaires au Canada. Dans certaines provinces, l'échantillon était assez petit.

(3) Les données de Statistique Canada concernent les répondants de septembre 1973, qui avaient obtenu le 1er juin 1971 un diplôme d'une université canadienne, c'est-à-dire à l'exclusion de ceux qui avaient obtenu leur diplôme au cours des deux années antérieures à 1973.

SOURCES: (a) Selon les données des bandes-échantillon à grande diffusion du recensement du Canada de 1971.
(b) Le profil d'instruction des diplômés universitaires, Statistique Canada, 1976 (Cat. 81-566, hors série).

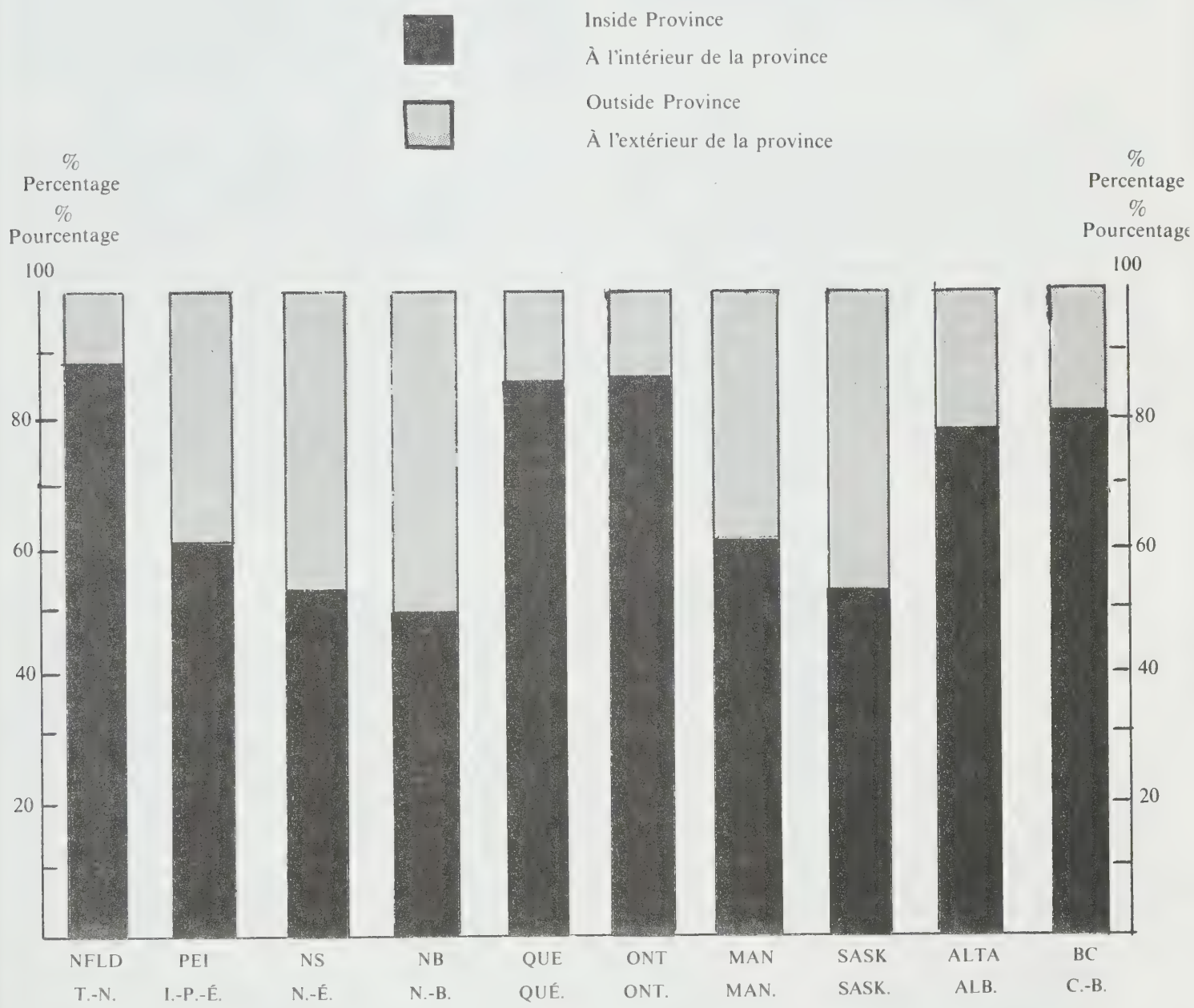
Voir P. M. Leslie, p. 382.

TABLE 3

Proportion of Degree-Holders Employed in 1973 Inside and Outside Province of Highest Degree

TABLEAU 3

Proportion de titulaires de diplôme employés en 1973 à l'intérieur et à l'extérieur de la province d'obtention du dernier diplôme



Source: MPHEC, *Financial Plan 1981-82*, Appendix II.

Source: CESM, *Financial Plan 1981-1982*, annexe II.

4. Outstanding Nova Scotian Effort in Developing this Resource

This province spends more than any other province on the cost of operating universities as a percentage of gross general expenditure or as a percentage of gross domestic product. The burden on the Nova Scotian taxpayer is proportionally the heaviest in Canada—per $1000 of provincial personal income, Nova Scotia spends more on operating costs of higher education than any other province. For a poor province, this effort is remarkable. It would be unreasonable to expect a hard-pressed provincial economy to cope with additional costs if the federal government withdrew in any degree from the financing of higher education. Such a withdrawal would, indeed, give the federal government "visibility" in an unfortunate sense.

Nova Scotian students pay the highest tuition fees in the country, e.g. fees at the N.S. College of Art and Design and at Dalhousie University in 1979-80, were $848 and $843 respectively while at the Universities of McGill and Manitoba they were $570 and $540. Nova Scotian university faculty are among the worst paid in the country. (see Table 4) These are forms of local subsidy to a resource which has national benefit. Table 5 indicates the exceptional effort made by Nova Scotian taxpayers in subsidising the system of higher education. Table 6 shows the considerable inflow of students to Nova Scotia universities, coming from other provinces where they are resident. This is a striking example of the universities' serving as a national resource, developing interprovincial goodwill and national identity for Canadians.

4. Effort remarquable de la Nouvelle-Écosse dans le développement de cette ressource

Du point de vue du pourcentage des dépenses brutes générales ou du pourcentage du produit intérieur brut, les sommes consacrées par la Nouvelle-Écosse au chapitre des frais de fonctionnement des universités sont supérieures à celles de toute autre province. Le fardeau fiscal des contribuables néo-écossais à cet égard est d'ailleurs proportionnellement le plus élevé au Canada: pour chaque tranche de 1000 $ de revenu personnel provincial, cette province contribue plus que toute autre au financement de l'éducation supérieure. Pour une province pauvre, cet effort est remarquable. Il serait donc peu raisonnable de s'attendre à ce qu'une économie provinciale en difficulté assume les coûts supplémentaires découlant d'une éventuelle compression des fonds fédéraux destinés au financement de l'éducation supérieure. En fait, avec une telle compression la présence du gouvernement fédéral se manifesterait sous un jour peu favorable.

Les étudiants néo-écossais paient les frais de scolarité les plus élevés du pays. Par exemple, ces frais s'élevaient en 1979-1980 à $848 et à $843 respectivement au N. S. College of Art and Design et à l'Université Dalhousie, contre $570 et $540 à l'Université McGill et à celle du Manitoba. Le personnel des universités de la Nouvelle-Écosse est également le plus mal payé au pays (voir tableau 4). Il s'agit là d'une forme de subvention locale à une ressource à incidence nationale. Le tableau 5 indique l'effort exceptionnel consenti par les contribuables néo-écossais en faveur de leur système d'éducation supérieure. Le tableau 6 donne un aperçu de l'importance du contingent d'étudiants résidant dans d'autres provinces et inscrits aux universités de la Nouvelle-Écosse. Voilà donc un exemple frappant d'universités qui assument le rôle de ressource nationale, suscitent la bonne volonté interprovinciale et forgent une identité nationale canadienne.

TABLE 4

Comparison of Median Salaries at Reporting Maritime* Universities with those at Other Canadian Universities
1979-80

	Average of Median Salaries at Maritime Universities	Average of Median Salaries at Other Canadian Universities
1. Full Professors	35,316	39,881
2. Associate Professors	26,823	30,324
3. Assistant Professors	21,859	24,059
4. Ranks Below Assistant Professors	17,739	19,441

*Maritime universities not included in above median salary averages:
University of New Brunswick
Atlantic School of Theology
College of Cape Breton
Nova Scotia Agricultural College
Nova Scotia Teachers' College
Saint Mary's University
University of King's College

SOURCE: MPHEC, *Financial Plan 1981-82*, Appendix VIII

TABLEAU 4

Tableau comparatif du traitement moyen du personnel des universités participantes des Maritimes* et des autres universités canadiennes
1979-80

	Moyenne du traitement médian dans les universités des Maritimes	Moyenne du traitement médian dans les autres universités canadiennes
1. Professeurs titulaires	35,316	39,881
2. Professeurs agrégés	26,823	30,324
3. Professeurs adjoints	21,859	24,059
4. Autre personnel enseignant	17,739	19,441

*Universités des Maritimes non incluses:
Université du Nouveau-Brunswick
Atlantic School of Theology
College of Cape Breton
Nova Scotia Agricultural College
Nova Scotia Teachers' College
Saint Mary's University
University of King's College

SOURCE: CESM, *Financial Plan 1981-1982*, Annexe VIII

TABLE 5

	Provincial Operating Grant as % of Provincial Gross General Expenditures		Provincial Operating Grant Per $1,000 of Provincial Personal Income		Total University Operating Expenditures as % of Provincial Gross Domestic Product	
	1974-75	1978-79	1974-75	1978-79	1974-75	1978-79
British Columbia	4.9(4)	4.9(4)	9.68(10)	10.61(8)	0.95(9)	0.97(9)
Alberta	4.8(5)	3.9(9)	12.18(4)	11.98(5)	0.84(10)	0.80(10)
Saskatchewan	4.7(6)	4.3(7)	10.73(8)	11.64(7)	1.00(8)	1.05(7)
Manitoba	5.6(2)	5.1(2)	11.78(6)	11.82(6)	1.16(5)	1.13(6)
Ontario	5.3(3)	5.1(2)	10.18(9)	9.80(9)	1.04(7)	0.98(8)
Quebec	4.7(6)	4.9(4)	12.25(5)	14.23(3)	1.14(6)	1.34(4)
New Brunswick	4.5(8)	4.3(7)	13.81(3)	13.45(4)	1.64(3)	1.55(3)
Prince Edward Island	3.0(10)	2.6(10)	10.93(7)	9.59(10)	1.47(4)	1.22(5)
Nova Scotia	6.2(1)	6.0(1)	15.40(1)	16.29(2)	2.14(1)	2.07(1)
Maritime Provinces	5.2	5.0	14.48	14.69	1.89	1.81
Newfoundland	3.6(9)	4.4(6)	13.88(2)	16.61(1)	1.67(2)	1.86(2)
Canada	5.0	4.8	11.18	11.74	1.08	1.10

Source: *Interprovincial Comparisons of University Expenditures* Report of the Tripartite Committee on Interprovincial Comparisons, September 1980, Ontario.

TABLEAU 5

	% des dépenses brutes générales en subventions provinciales au fonctionnement		Subvention provinciale au fonctionnement par tranche de 1000 $ de revenu personnel provincial		% du PIB provincial consacré aux dépenses totales de fonctionnement des universités	
	1974-75	1978-79	1974-75	1978-79	1974-75	1978-79
Colombie-Britannique	4.9(4)	4.9(4)	9.68(10)	10.61(8)	0.95(9)	0.97(9)
Alberta	4.8(5)	3.9(9)	12.18(4)	11.98(5)	0.84(10)	0.80(10)
Saskatchewan	4.7(6)	4.3(7)	10.73(8)	11.64(7)	1.00(8)	1.05(7)
Manitoba	5.6(2)	5.1(2)	11.78(6)	11.82(6)	1.16(5)	1.13(6)
Ontario	5.3(3)	5.1(2)	10.18(9)	9.80(9)	1.04(7)	0.98(8)
Québec	4.7(6)	4.9(4)	12.25(5)	14.23(3)	1.14(6)	1.34(4)
Nouveau-Brunswick	4.5(8)	4.3(7)	13.81(3)	13.45(4)	1.64(3)	1.55(3)
Île-du-Prince-Édouard	3.0(10)	2.6(10)	10.93(7)	9.59(10)	1.47(4)	1.22(5)
Nouvelle-Écosse	6.2(1)	6.0(1)	15.40(1)	16.29(2)	2.14(1)	2.07(1)
Provinces maritimes	5.2	5.0	14.48	14.69	1.89	1.81
Terre-Neuve	3.6(9)	4.4(6)	13.88(2)	16.61(1)	1.67(2)	1.86(2)
Canada	5.0	4.8	11.18	11.74	1.08	1.10

Source: Rapport du *Tripartite Committee on Interprovincial Comparisons*, septembre 1980, Ontario.

TABLE 6

UNIVERSITY STUDENT INTERPROVINCIAL FLOW CHART
(TOTAL FULL-TIME, AVERAGED OVER 1974-75 TO 1978-79)

	New Brunswick			Nova Scotia			Prince Edward Island		
Province of residence	Inflow (+)	Outflow (–)	Difference (+/–)	In (+)	Out (–)	Difference (+/–)	In (+)	Out (–)	Difference (+/–)
Newfoundland	108	52	56	357	68	289	8	14	–6
Nova Scotia	664	1,663	–999	n/a	n/a	n/a	28	584	–556
Prince Edward Island	217	46	171	584	28	556	n/a	n/a	n/a
New Brunswick	n/a	n/a	n/a	1,663	664	999	46	217	–171
Quebec	1,194	254	940	420	95	325	52	12	40
Ontario	331	428	–97	737	496	241	39	93	–54
Manitoba	16	20	–4	38	30	8	2	4	–2
Saskatchewan	6	7	–1	30	13	17	1	4	–3
Alberta	21	36	–15	107	68	39	2	16	–14
British Columbia	23	30	–7	98	44	54	2	5	–3
Yukon & NWT	4	–	4	13	–	13	1	–	1
Total average flow	2,584	2,536	48	4,047	1,506	2,541	181	949	–768
Not Canadian	399			1,164			54		

Source: MPHEC, Planning for the Eighties, p. 10.

TABLEAU 6

DIAGRAMME DE CIRCULATION INTERPROVINCIALE DES ÉTUDIANTS
(MOYENNE TOTALE À PLEIN TEMPS DE 1974-1975 À 1978-1979)

	Nouveau-Brunswick			Nouvelle-Écosse			Île-du-Prince-Édouard		
Province de résidence	Arrivées (+)	Départs (–)	Différence (+/–)	Arrrivées (+)	Départs (–)	Différence (+/–)	Arrivées (+)	Départs (–)	Différence (+/–)
Terre-Neuve	108	52	56	357	68	289	8	14	–6
Nouvelle-Écosse	664	1,663	–999	n/a	n/a	n/a	28	584	–556
Île-du-Prince-Édouard	217	46	171	584	28	556	n/a	n/a	n/a
Nouveau-Brunswick	n/a	n/a	n/a	1,663	664	999	46	217	–171
Québec	1,194	254	940	420	95	325	52	12	40
Ontario	331	428	–97	737	496	241	39	93	–54
Manitoba	16	20	–4	38	30	8	2	4	–2
Saskatchewan	6	7	–1	30	13	17	1	4	–3
Alberta	21	36	–15	107	68	39	2	16	–14
Colombie-Britanique	23	30	–7	98	44	54	2	5	–3
Yukon & T.N.-O.	4	–	4	13	–	13	1	–	1
Apport total moyen	2,584	2,536	48	4,047	1,506	2,541	181	949	–768
Non canadien	399			1,164			54		

Source: Prévisions pour les années 80, p. 10, CESM.

5. *Public Support for Universities and Hostility Towards Harmful Funding Policies*

In 1979, the Atlantic Institute of Education published a survey entitled Public Attitude Towards Post-Secondary Education in the Maritime Provinces. The study is of special interest to persons interested in the political consequences of further restraining the financing of higher education. It showed that not only were Maritime taxpayers satisfied with the performance of their universities but were also satisfied that they should be adequately subsidised out of public finances.

The study indicates that it is an error to assume that there is a widespread negative attitude to higher education or that there is public disapproval of current levels of funding. This familiar assumption may be seen in an MPHEC publication of June, 1979 which spoke of negative "prevailing attitudes to higher education", and in the N.S. Minister of Education's speech on 28 January 1980 when he said that "taxpayers were definitely unhappy not just with universities but with public education expenses in general. Government ... must be responsible to the electorate." However, this is an incorrect assumption for the electorate appears, from this study, to be highly satisfied with the performance of universities, and to approve of a high priority in public spending on education. The tables that follow are only excerpts from a long, thorough, well-researched study which has been acclaimed by experts. The views documented do not come from experts on university affairs, but they do reveal the opinions of a representative cross-section of Maritime taxpayers and voters. Thus, they are of special interest to politicians and to the editors and program directors of the media. A public so well disposed to the universities might be disturbed to learn of the deterioration in the quality of education that universities will be forced to offer if Federal positions on a new EPF arrangement resulted in overall financial reductions.

5. *Le public appuie les universités* et se montre hostile envers les politiques de financement défavorables

En 1979, l'Institut atlantique de l'enseignement a publié une étude intitulée «*Public Attitudes Towards Post-Secondary Education in the Maritime Provinces*» qui présente un intérêt tout particulier pour ceux qui s'inquiètent des conséquences politiques découlant d'une plus grande restriction du financement de l'enseignement supérieur par le fédéral. Cette étude montre non seulement que les contribuables des Maritimes sont satisfaits du travail de leurs universités, mais encore qu'ils sont convaincus qu'elles devraient être suffisamment subventionnées par l'État.

L'étude indique également qu'il est erroné de présumer qu'il existe dans le grand public une attitude négative à l'égard de l'enseignement supérieur ou encore que le public désapprouve le niveau de financement actuel. On rencontre cette hypothèse d'une part dans la publication de juin 1979 de la Commission de l'enseignement supérieur des Maritimes, qui parle en effet des «attitudes négatives face à l'enseignement supérieur» et, d'autre part dans le discours qu'a prononcé le ministre de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse le 28 janvier 1980, lorsqu'il a déclaré que «les contribuables étaient tout à fait mécontents, non seulement des universités, mais aussi des dépenses publiques au chapitre de l'enseignement en général. Les gouvernements ... doivent être responsables devant l'électorat». Toutefois, il s'agit là d'une hypothèse erronée, étant donné que l'électorat semble être, d'après cette étude, hautement satisfait du travail des universités et convient d'accorder aux dépenses publiques en matière d'enseignement, une haute priorité. Les tableaux qui suivent ne sont que des extraits d'une étude exhaustive et bien étayée que les experts ont fort bien accueillie. Bien que les points de vue qui s'y trouvent n'émanent pas d'experts sur les questions universitaires, elles révèlent néanmoins les opinions d'une couche représentative de contribuables et d'électeurs des Maritimes. Ainsi, ces tableaux sont d'un intérêt particulier pour les politiciens, pour les rédacteurs et les directeurs de programmes des masses médias. Un public qui

est aussi favorable envers les universités serait désolé d'apprendre la détérioration de la qualité de l'enseignement que les universités seront obligées d'offrir si la position du fédéral concernant le nouvel accord EPF aboutissait à une réduction globale des subventions.

A. *"Do you think the people of the province of (name of province) generally benefit from a system of publicly supported universities and colleges?"*

	N	YES	NO	DON'T KNOW
Maritimes	1130	78.4%	8.1%	13.5%
Province				
Nova Scotia	384	77.9	8.9	13.3
New Brunswick	368	79.9	7.9	12.2
Prince Edward Island	378	73.5	4.5	22.0

(page 22)

A substantial majority of Maritimers would oppose cuts in the funding of education:

B. *"Would you be in favour of cutting back on public money spent on education? (At any level)"*

	N	YES	NO	DON'T KNOW
Maritimes	1149	14.1%	78.2%	7.7%
Province				
Nova Scotia	386	15.8	74.9	9.3
New Brunswick	384	12.2	82.0	5.7
Prince Edward Island	379	12.4	80.2	7.4

(page 33)

Nova Scotians clearly do not object to the number of institutions of higher learning in their province. They do not favour the amalgamation of these institutions:

C. *"Some people say that there are too many publicly supported universities and colleges in Nova Scotia. How about you?"*

	N	YES	NO	DON'T KNOW
Nova Scotia	379	12.9%	71.2%	15.8%

(page 41)

Nova Scotians like other Maritimers, are largely satisfied with the performance of their universities:

D. *"Generally speaking, how satisfied would you say you are with the performance of the univeersities and colleges in your province?"*

	N	SATISFIED OR VERY SATISFIED	NOT SATISFIED	DON'T KNOW
Maritimes	1163	75.6%	10.7%	13.0%
Province				
Nova Scotia	388	72.7	12.9	13.7
New Brunswick	385	78.7	9.1	11.4
Prince Edward Island	390	77.1	4.6	17.5

(page 27)

A. «*Pensez-vous que les résidents de la province (nom de la province) tirent généralement profit du système de financement public des universités et collèges?*»

	NOMBRE	OUI	NON	NE SAIS PAS
Maritimes	1130	78.4%	8.1%	13.5%
Province				
Nouvelle-Écosse	384	77.9	8.9	13.3
Nouveau-Brunswick	368	79.9	7.9	12.2
Île-du-Prince-Édouard	378	73.5	4.5	22.0

(page 22)

Une grande majorité des résidents des provinces Maritimes s'opposeraient aux réductions de financement en matière d'éducation:

B. «*Seriez-vous en faveur de réduire les deniers publics consacrés à l'éducation? (À tous les niveaux)*»

	NOMBRE	OUI	NON	NE SAIS PAS
Maritimes	1149	14.1%	78.2%	7.7%
Province				
Nouvelle-Écosse	386	15.8	74.9	9.3
Nouveau-Brunswick	384	12.2	82.0	5.7
Île-du-Prince-Édouard	379	12.4	80.2	7.4

(page 33)

De toute évidence, les habitants de Nouvelle-Écosse ne s'opposent pas au nombre d'institutions de haut savoir dans leur province. Ils sont contre la fusion de ces institutions:

C. «*Certaines personnes disent qu'il y a trop d'universités et de collèges qui sont financés par l'État en Nouvelle-Écosse. Quel est votre point de vue à ce sujet?*»

	NOMBRE	OUI	NON	NE SAIS PAS
Nouvelle-Écosse	379	12.9%	71.2%	15.8%

(page 41)

Tout comme les autres habitants des Maritimes, les néo-écossais sont tout à fait satisfaits du rendement de leurs universités:

D. «*En règle générale, dans quelle mesure êtes-vous satisfait du travail des universités et collèges de votre province?*»

	NOMBRE	SATISFAIT OU TRÈS SATISFAIT	NON SATISFAIT	NE SAIS PAS
Maritimes	1163	75.6%	10.7%	13.0%
Province				
Nouvelle-Écosse	388	72.7	12.9	13.7
Nouveau-Brunswick	385	78.7	9.1	11.4
Île-du-Prince-Édouard	390	77.1	4.6	17.5

(page 27)

6. *Harmful Effects* of Federal Cuts

The leaks and rumours of the past year about a reduced federal role in university financing have come just as we have begun to demonstrate the falseness of many of the fictions about university education circulated in the seventies. It is clear now that there is no problem of Ph.D. unemployment: the problem is the severe shortage of doctoral graduates to carry through a national R & D effort. It is clearer now that there is a correlation between a person' educational level and that person's employment prospects generally. It is clearer now that a university qualification improves one's lifetime earnings. It is clearer now that national wealth is correlated with the educational qualifications of the national workforce. The nature of these correlations is more complex and the economic returns are less prompt than the universities seemed to promise at the end of the fifties. However, the damage that would be done to society and to the economy if the federal government now withdrew from the financing of higher education would be direct and immediate, as well as having long-term negative consequences.

Government sometimes treat education as if it were a self-contained programme. In fact, it sustains and enriches the life of our society in many ways. We have already indicated (in section #3) the relationships between economic development, research and the provision of a skilled, highly educated workforce. The Economic Council of Canada warns of the shortage of skilled managers already to "manage technological change and innovative process." The Science Council of Canada sees the current shortage as being "among the root causes of our economic crisis." The Department of Finance Canada report, *Participation Rate in the Labour Force Growth in Canada* (April 1980), shows a steady decline in young persons available to the labour force from now until the year 2000 (p. 56) and the last A.P.E.C. *Atlantic Report* warns of "major labour shortages" imminent in Atlantic Canada. Since graduate unemployment now averages 2.5%, i.e. "full" employment according to economists, any decline in enrollment in universities will inevitably result in shortages of qualified graduates. Any decision by the Federal government that reduces the ability of universities to function effectively or discourages potential students away from participation in higher education will have prompt, harmful, visible social effects.

Besides, the universities in Nova Scotia are a particularly vital source of enrichment to the cultural live of the communities in which they are located: Pointe de l'Eglise, Sydney, Wolfville, Antigonish and Halifax. Art galleries located in the universities are important centres for the exhibition of paintings, photography, artifacts and handicrafts. Universities pro-

6. *Effets négatifs* des réductions du Fédéral

Les rumeurs et divulgations de l'année dernière concernant une réduction du financement des universités par le Gouvernement fédéral, sont survenues au moment précis où nous avons commencé à démontrer la fausseté des nombreuses hypothèses diffusées dans les numéros 70 sur l'enseignement universitaire. Il est clair actuellement que le recrutement de docteurs ne pose aucun problème: Le problème, réside dans la grave pénurie de docteurs qui nous empêche de poursuivre un effort national en recherche et en développement. Il est maintenant assez clair qu'il existe une corrélation entre le niveau d'instruction d'une personne et ses perspectives d'emploi, et qu'un diplôme universitaire améliore à vie le revenu de quelqu'un. Il est également assez clair que la richesse du pays dépend des qualifications de sa population active. La nature de ces corrélations est plus complexe et la rentabilité économique moins rapide que les universités ne l'ont laissé entendre à la fin des années 50. Toutefois, le préjudice que cela entraînerait tant pour la société que pour l'économie, si le Fédéral cessait de financer l'enseignement supérieur, serait direct et immédiat et se répercuterait également à long terme.

Le Gouvernement traite parfois l'éducation comme s'il s'agissait d'un programme autonome. En fait, l'éducation maintient et enrichit la vie de notre société sous bien des angles. Nous avons déjà indiqué (dans la partie 3) que le rapport existant entre le développement et la recherche économique ainsi que la fourniture d'une population active hautement qualifiée. Le Conseil économique du Canada nous avertit déjà de la pénurie de cadres-spécialistes pour "s'adapter aux progrès technologiques et aux procédés innovateurs". Quant au Conseil des sciences du Canada, il considère la pénurie actuelle comme étant "l'une des causes fondamentales de la crise économique que nous traversons actuellement. Le rapport du ministère fédéral des Finances intitulé "*Taux de participation à la croissance de la population active du Canada*" (avril 1980) indique une diminution croissante du nombre de jeunes disponibles sur le marché à partir de ce jour jusqu'à l'an 2 000 (p. 56) et le dernier rapport Atlantique de l'A.P.E.C. nous avertit d'une pénurie majeure imminente de main-d'œuvre dans la région Atlantique. Étant donné que les chômeurs parmi les diplômés s'élèvent actuellement à environ 2.5%, c'est-à-dire le "plein" emploi selon les économistes, toute diminution d'inscription dans les universités entraînerait inévitablement des pénuries de diplômés. Toute décision du gouvernement fédéral qui réduit la capacité des universités à fonctionner d'une manière efficace, ou qui décourage les étudiants en puissance, aura des répercussions sociales rapides, négatives et violentes.

En outre, les universités de Nouvelle-Écosse constituent une source d'enrichissement vitale pour la vie culturelle des collectivités au sein desquelles elles se trouvent: Point de l'Église, Sydney, Wolfville, Antigonish et Halifax. Les galeries d'art qui se trouvent dans ces universités constituent d'importants centres d'exposition de peinture, de photographies, d'artisanat.

vide communities access to film series of the highest quality and to concerts and recitals of serious music. University libraries, historical archives and special collection are essential to preserve the historical self-consciousness of local communities and minority ethnic groups.

Any Federal re-negotiation of fiscal transfers that resulted in an overall reduction of such transfers would harm many areas of community life that are affected by the educational system.

7. NSCUFA-CAPUNE Support for Increased Federal *"Visibility"*

We welcome increased Federal visibility in the post-secondary educational process. However, we have examined several proposed delivery formulae that seem to offer such visibility and we are concerned about what may result from their implementation. Formulae based on increased Federal funding of the indirect costs of research may be particularly harmful to the predominantly undergraduate institutions in our province. The enormous pressure on faculty to compete for research grants would surely seriously reduce the time and effort available for undergraduate teaching. The research effort itself is dependent on the inflow of the most capable students at the undergraduate level and a declining priority on that work will soon hurt that research effort.

Another funding formula presently being discussed calls for variations of direct student funding from Federal sources. If such funding were dependent on higher university fees and required individual students to bear a higher proportion of the cost of education, we are concerned about the barriers to accessibility this would create. Student fees in this province are already among the highest in the country. The prospect of having to bear an even higher debt-load would seriously decrease participation by students in a have-not province with a high level of unemployment and a low personal income level.

We believe that alternative funding formulae raise problems that are far more complex and far-reaching than can fairly be examined in the limited time available to this Task Force. We are concerned that the hurried establishment of alternative formulae may work against the spirit of the Prime Minister's remarks on 14 June 1976:

> "We are all, you and your colleagues in provincial government, my colleagues and I in the federal government, moved by the ideal of social justice. We share strong feelings that Canadians should have full opportunity to enjoy basic minimum standards of health, and full opportunity to obtain an education. We care about democaracy, which entails the formation of an active and informed citizenry. Education is surely a key to this.

En outre, les universités offrent aux collectivités des programmes cinématographiques de la plus haute qualité et des concerts et récitals de bonne musique. Les bibliothèques d'université, les archives et collections spéciales sont essentielles pour préserver l'identité des collectivités locales et groupes ethniques minoritaires.

Toute nouvelle négociation fédérale des transferts fiscaux qui aboutirait à leur réduction globale, porterait préjudice à nombre de secteurs de la vie communautaire qui sont touchés par le système d'enseignement.

7. NSCUFA-CAPUNE appuient une intervention plus *«visible»* du Fédéral

Nous sommes en faveur d'une intervention plus visible du Fédéral dans le système d'enseignement post-secondaire. Toutefois, nous avons examiné plusieurs projets de formules relatives à la prestation de subventions qui semblent offrir une telle «visibilité», mais nous nous inquiétons des résultats éventuels de leur mise en œuvre. En effet, les formules qui se fondent sur l'augmentation du financement des coûts indirects de la recherche par le gouvernement fédéral, pourraient nuire aux établissements pré-universitaires de notre province. Les énormes pressions exercées sur l'université pour se disputer les subventions à la recherche, réduiront de beaucoup le temps et l'énergie dont on dispose pour l'enseignement pré-universitaire. L'effort de recherche lui-même dépend de l'apport des brillants élèves au niveau collégial et toute diminution de priorité à ce niveau aura tôt fait de nuire à cet effort.

Une autre formule de financement actuellement à l'étude préconise l'établissement d'une échelle variable de financement direct des études par le fédéral. Si ce genre de financement dépendait d'une hausse des frais de scolarité et obligeait chaque étudiant à supporter une part plus grande du coût de l'enseignement, nous craignons que cela ne devienne un obstacle à l'enseignement supérieur. Dans cette province, les frais de scolarité sont déjà parmi les plus élevés du pays et la perspective d'avoir à supporter une plus grande part du fardeau réduirait considérablement le nombre d'inscription des étudiants dans une province pauvre caractérisée par un taux de chômage élevé et un niveau de personnel plutôt faible.

Nous estimons que les différentes formules de financement posent des problèmes beaucoup plus complexes et vastes que nous n'avons le temps d'étudier dans les délais impartis à ce groupe de travail. Nous craignons en effet que l'adoption hâtive de nouvelles formules n'aille à l'encontre de l'essence même des remarques faites par le premier ministre le 14 juin 1976:

> Nous sommes tous, vous-mêmes et vos collègues des gouvernements provinciaux, ainsi que mes collègues et moi-même, animés par l'idéal de la justice sociale. Nous avons en commun le vif sentiment que les Canadiens devraient avoir toutes les chances possible de bénéficier d'un minimum en fait de services de santé, ainsi que toutes les possibilités de s'intruire. La démocratie qui nous importe, c'est celle qui instaure une société active et instruite. Nul doute que l'éducation en est la clef.

8. *Federal/Provincial/Universities Commission*

It follows from our argument above that a thorough examination be made of the issues we have discussed. The writers of the BNA Act a century ago could no better foresee the full national importance of university eduction and research than they could provide for Canadian content in radio and television. It is time for a study, at the highest level, of the nature of our system of higher education and its value to the nation. Financing would be a major topic for consideration. Thus, we support proposals already made by various groups to this Task Force that a Commission such as a Royal Commission be established for this purpose. The current EPF agreement should be extended pending the report of this Commission.

9. *Equalisation Arrangments*

It would be premature to make further specific funding recommendations if it is likely that a full study may be made of educational funding. However, pending such a study, we make two suggestions for consideration by the Task Force. We have noted that provincial governments, particularly, are inclined to treat the EPF arrangements as strictly fiscal arrangement. Thus, the educatonal considerations we have outlined above have often been treated as only marginally relevant. In the light of our arguments of the value of higher eduction as a national resource, our first suggestion is this:

Post-secondary eduction might be detached from the EPF social package and treated separately, possibly in association with equalisation payments. It could be related in part, but not entirely, to a weighted student enrolement formula and it could be ties to CPI, UNSPI and/or GNP. The advantage of this approach is that such funding could be tied to a constitutionally entrenched provision for equalisaton. It could also provide an opting out formula.

10. A *Permanent Federal/Provincial Universities Agency* to Monitor Developments in Higher Education

We would suggest also that the Federal Government move to establish a permanent agency to monitor higher education on a national level. Preferably, this should be established in co-operation with provincial governments and the universities. The distribution of responsibility for educational and research matters among a variety of Federal ministries and departments has resulted in poor co-ordination of principle and activity. The division of ministerial responsibilities has resulted in national educational considerations receiving low priority at the Cabinet level. The national research and development effort has not, as a result, received the consideration it deserves. The agency or forum we propose should be the responsibility of a senior Cabinet Minister. It should work in close co-operation with the Council of Ministers of Education. It should include members from the university community nominated by representative bodies such aas the Canadian

8. *Commission fédéral-provincial des universités*

D'après ce qui précède, une étude exhaustive des questions abordées s'impose. Les rédacteurs de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne pouvaient certes pas plus présager l'importance nationale de l'instruction et de la recherche universitaires, qu'ils ne pouvaient garantir le contenu canadien des émissions radio-télédiffusées. Il est donc temps que l'on se penche, au plus haut palier, sur la nature de notre système d'enseignement supérieur et sur son utilité pour le pays. A cet egard le financement constituerait un sujet d'étude d'importance primordiale. Ainsi, nous appuyons les propositions qui nous ont déjà été soumises à ce groupe de travail par différentes organisations et selon lesquelles une commission d'enquête devrait être créée à cette fin. Il convient donc de proroger l'accord actuel sur le FPE, en attendant le rapport de la commission.

9. *Accords de péréquation*

Il serait prématuré de faire d'autres recommandations spécifique en matière de financement, s'il y a de fortes chances que le financement de l'enseignement fasse l'objet d'une étude complète. Toutefois, en attendant cette étude, nous avons deux suggestions à faire que le groupe de travail pourra étudier. Nous avons remarqué que les gouvernements provinciaux, notamment, ont tendance à traiter les accords FPE comme étant strictement des accords fiscaux. Ainsi, les arguments relatif à l'éducation que nous avons invoqués ci-dessus ont souvent été traités comme n'étant que très légèrement pertinents. À la lumière des arguments que nous avons présentés quant à la valeur d'une éducation supérieure comme resource nationale, voici notre première suggestion:

L'ensiegnement universitaire pourrait être retiré du cadre social de l'accord sur le FPE et traité séparément, peut être en même temps que les paiements de péréquation. On pourrait le relier au partie à une formule pondérée d'inscription des étudiants ou à l'indice des prix à la consommation, à l'UNSPI et/ou au PNB. De cette manière, le financement pourrait être lié à une disposition constitutionnellement enchâssée aux fins de péréquation, ce qui représente un avantage. Cette disposition pourrait également prévoir une formule d'exception.

10. *Organisme permanent fédéral/provincial des universités pour surveiller l'évolution de l'enseignement supérieur*

Nous suggérons également que le gouvernement fédéral procède à la création d'un organisme permanent chargé de surveiller l'évolution de l'enseignement supérieur à l'échelon national et, de préférence, avec la collaboration des gouvernements provinciaux et des universités. La répartition des responsabilités en matière d'enseignement et de recherche entre divers ministères et service fédéraux, abouti à une mauvaise coordination tant dans la théorie que dans la pratique. En raison du partage des responsabilités ministérielles, les considérations nationales en matière d'enseignement n'ont reçu n'une faible priorité au niveau du cabinet. Par conséquent, l'effort national en matière de recherche et de développement n'a pas, reçu toute l'attention qu'il méritait. L'organisme que nous proposons devrait relever d'un ministre chevronné du cabinet et agir en étroite collaboration avec le Conseil des ministres de l'éducation. Il devrait inclure de réprésentants des

Association of University Teachers, in condition with its provincial counterparts.

Such an agency would be responsible for working to develop a system of higher education such as Canada could point to with pride. It might monitor national educational standards. It should work to promote equitable access to higher education across the nation. Through such an agency, our Governments and our educators could, indeed, co-operate in shaping a more just society for all the people of this land.

universitaires nommés par des organes représentatifs comme l'Association canadienne des professeurs d'université, et ce de concert avec leurs homologues provinciaux.

Cet organisme sera chargé de mettre sur pied un système d'enseignement supérieur dont le Canada pourra être fier. Il pourrait surveiller les normes nationales en la matière et stimuler l'effort national dans le domaine de la recherche. Il devrait viser à promouvoir un accès équitable à l'enseignement supérieur dans tout le pays. Grâce à lui, gouvernement et enseignements pourront façonner une société plus juste pour tous les Canadiens.

APPENDIX "FISC-53"

BRIEF TO THE PARLIAMENTARY TASK ON FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS

Submitted by Citizens Service League
Glace Bay

May 28, 1981

The Glace Bay Citizens Service League is a non-profit organization which was formed in 1965 to provide services to residents of Glace Bay who were economically, physically or socially disadvantaged. In 1974, the League became incorporated under the Societies Act of Nova Scotia and bacame a provincially approved agency receiving financial assistance under the Canada Assistance Plan.

Over the years, since its inception, Citizens Service League has provided nursery school programs, teaching and visiting homemaker services, a clothing depot, meals-on-wheels, information & referral services, volunteer visiting to elderly and disabled, programs for handicapped and post-mentally ill persons.

The Town of Glace Bay is a coal mining community which has only one coal mine operating following the abandonment of the industry by successive owners. One by one the mines were shut down. This created great economic hardships and hundreds of miners lost jobs or were forced to go on pre-retirement pensions which did not keep pace with inflationary costs over the years. Although the town is looking towards a brigher era when coal will be an essential energy fuel, the realism of the situation is that there are over 700 applications with the Cape Breton Development Corp. at this present time from men seeking jobs in the mines.

Unemployment in our area is running at approximately 17 per cent and with an extremely high number of families on social assistance and low pensions, there is an ever increasing need to deliver services to these families suffering the consequences of the social ills of the 80's.

It is only through the dedication and expertise of our 250 volunteers that Citizens Service League can provide social services programs which enhance the quality of life in our town. For a 12 month period we estimate that our volunteers have provided 16,000 hours of service. In relationship to staff wages ($31,000.00) for the same period, funding of $80,000.00 would be required for the services of the volunteers. Thus the Canada Assistance Plan investment in our organization not only insures stability in our services but saves the government thousands of dollars each year.

Our concern is that the October federal budget proposes that federal social program expenditures will be cut by roughly

APPENDICE «FISC-53»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

Présenté par *Citizens Service League*
Glace Bay

le 28 mai 1981

La *Glace Bay Citizens Service League* est une organisation sans but lucratif qui a été formée en 1965 pour mettre des services sociaux à la disposition des personnes économiquement, physiquement ou socialement désavantagées. En 1974, la Ligue a été constituée en société aux termes de la *Societies Act* de la Nouvelle-Écosse et est devenue l'organisme provincial accrédité pour recevoir les fonds versés par le gouvernement fédéral aux termes du Régime d'assurance publique du Canada.

Au cours des années, depuis sa création, la Ligue a mis en place des programmes de garderies, des services d'orientation et d'aide familiale, un dépôt de vêtements, une cantine roulante, un service d'aiguillage et de renseignements, des visites par des bénévoles aux personnes âgées et handicapées, des programmes pour les handicapés et les malades mentaux.

La ville de Glace Bay est une petite communauté minière qui, à l'heure actuelle, ne compte plus qu'une seule mine en activité car les propriétaires successifs ont graduellement abandonné cette industrie. Les mines ont été fermées l'une après l'autre, ce qui a donné lieu à de graves difficultés économiques, car de nombreux mineurs ont perdu leur emploi ou se sont vus contraints à prendre une retraite anticipée dont les revenus ne leur ont pas permis de faire face à l'inflation au cours des années. Bien que la ville compte sur des jours meilleurs lorsque le charbon redeviendra une ressource énergétique essentielle, la réalité est différente et ne doit pas faire oublier que la *Cape Breton Development Corp.* a reçu jusqu'à présent 400 demandes de mineurs sans travail.

Le chômage dans notre région est approximativement de l'ordre de 17 p. 100, et étant donné qu'un grand nombre de familles dépendent pour vivre de l'aide sociale ainsi que de maigres pensions; la nécessité se fait de plus en plus sentir de fournir des services à ces familles qui paient les conséquences du malaise social des années 1980.

C'est grâce au dévouement et à la compétence de nos 250 bénévoles que la Ligue a pu assurer des services sociaux et des programmes qui améliorent la qualité de la vie dans notre ville. Sur une période de douze mois, nous avons calculé que nos bénévoles ont assuré 16 000 heures de service. par rapport aux salaires versés ($31 000.00) pour la même période, il aurait fallu $80 000 de fonds pour rétribuer leur travail. Donc, les fonds alloués par le Régime d'assistance publique du Canada à notre organisation, tout en garantissant des Services sociaux aux personnes dans le besoin, permettent également au gouvernement de faire des économies chaque année.

Nous éprouvons certaines inquiétudes au sujet du budget fédéral déposé en octobre dernier. En effet, il y est prévu que

$222.3 billion by 1983-1984. We feel that such cut backs will have a drastic effect on the lives of the poor in our community. This group of citizens have the least effective lobby. We are fearful that restrictive funding will deny those social services that are essential to their enjoying a certain quality of life which should be the birthright of all Canadian.

We believe that Social Services under the Canadian Assistance Plan have come a long way towards the attainment of that birthright. *We also believe that it is only through a cost-shared mechanism with the federal and provincial government that Citizens Service League can continue to grow in its services that will be required to meet the challenges and changes of the 80's.*

les dépenses au titre des programmes sociaux seront amputées d'approximativement $2.3 milliards pour 1983-1984. Ces restrictions, croyons-nous, ne manqueront pas d'avoir des retombées importantes sur les pauvres de notre communauté qui, en outre, n'ont guère de moyen de se défendre. Nous craignons que la parcimonie des fonds ne puisse plus permettre d'assurer les services sociaux essentiels à la qualité de la vie, ce qui devrait être un droit acquis pour tous les Canadiens.

Nous sommes convaincus que les services sociaux fournis dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada ont fait énormément pour aider les pauvres. *Nous sommes également persuadés que c'est seulement en recourant à un mécanisme de partage des frais entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux que la Citizens Services League pourra continuer d'améliorer ses services afin de répondre aux défis et aux changements qui se présenteront dans les années 80.*

At 10:00 a.m.

From the Nova Scotia Federation of Labour:

J. K. Bell, Secretary-Treasurer;

Leo MacKay, Executive Secretary.

At 10:30 a.m.

From St. Francis Xavier University:

Father McKinnon, President.

At 11:05 a.m.

From the Halifax Board of Trade:

Mr. Graham Smith, Chairman of the Economic Development Sub-Committee.

At 11:20 a.m.

From the Social Services Department, City of Dartmouth:

Ron Stratford.

From the Social Planning Department, City of Halifax:

Harold D. Crowell, Director;

Karen Traversy.

At 12:10 p.m.

From the Family Services of Eastern Nova Scotia:

Father Vern Boutilier, Executive Director.

At 1:40 p.m.

From the Association of Atlantic Universities:

Dr. P. M. Meincke, Chairman, AAU, President, University of Prince Edward Island;

Professor W. A. MacKay, Chairman-designate, AAU, President, Dalhousie University;

Dr. E. M. Fulton, President, Mount Saint Vincent University;

Dr. G. R. MacLean, President, Mount Allison University;

Dr. K. Ozman, President, Saint Mary's University;

Dr. J. R. Keyston, Executive Director, AAU.

At 2:30 p.m.

From the Nova Scotia Confederation of University Faculty Associations:

Victor Cutano, President;

Derek Wood, Past-President;

Robert Rodger, Member of Committee on Relations with Government.

A 10 heures:

De la Nova Scotia Federation of Labour:

J. K. Bell, secrétaire trésorier;

M. Leo MacKay, secrétaire exécutif.

A 10 h 30:

De l'université St-François Xavier:

Révérend McKinnon, président.

A 11 h 05:

Du Halifax Board of Trade:

M. Graham Smith, président du Sous-comité sur l'expansion économique.

A 11 h 20:

Du Département des services sociaux, ville de Dartmouth:

Ron Stratford.

Du Département de la planification sociale, ville d'Halifax:

Harold D. Crowell, directeur;

Karen Traversy.

A 12 h 10:

De Family Services of Eastern Nova Scotia:

Révérend Vern Boutilier, directeur exécutif.

A 13 h 40:

De l'Association des universités de l'Atlantique:

M. P. M. Meincke, président, AUA et président, Université de l'Île-du-Prince-Édouard;

M. W. A. MacKay, professeur, président désigné de l'AUA et président de l'Université Dalhousie;

M. E. M. Fulton, président, Université Mount Saint-Vincent;

M. G. R. MacLean, président, Université Mount Allison;

M. K. Ozman, président, Université St. Mary's;

M. J. R. Keyston, directeur exécutif, AUA.

A 14 h 30:

De la Nova Scotia Confederation of University Faculty Associations:

Victor Cutano, président;

Derek Wood, ancien président;

Robert Rodger, membre du Comité sur les relations avec le gouvernement.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

At 9:00 a.m.

From the Medical Society of Nova Scotia:

Dr. Alan J. MacLeod, President;

Dr. Margaret E. Churchill, Past President;

Dr. Murdoch A. Smith, President Elect;

Mr. Douglas D. Peacocke, Executive Secretary.

At 9:30 a.m.

From the Nova Scotia Health Coalition:

Mr. Ian Johnson, Chairperson;

Dr. Linda Christiansen-Ruffman, Bonding—Canadian Sociology and Anthropology Association;

Ms. Deborah Kaetz, Women's Health Education Network;

Ms. Mary Morison, Nova Scotia Women's Action Committee on the Status of Women;

Father George Topshee, St. Francis Xavier University;

Mr. Frank Boyd, North End Community Extension Health Department Association.

A 9 heures:

De la Medical Society of Nova Scotia:

M. Alan J. MacLeod, président;

M^me^ Margaret E. Churchill, ancien président;

M. Murdoch A. Smith, président élu;

M. Douglas D. Peacocke, secrétaire exécutif.

A 9 h 30:

De la Nova Scotia Health Coalition:

M. Ian Johnson, président;

M. Linda Christiansen-Ruffman, Cautionnement—Association canadienne de sociologie et d'anthropologie;

M^me^ Deborah Kaetz, Women's Health Education Network;

M^me^ Mary Morison, Nova Scotia Women's Action Committee on the Status of Women;

Révérend George Topshee, Université St-François Xavier;

M. Frank Boyd, North End Community Extension Health Department Association.

(*Continued on previous page*) (*Suite à la page précédente*)

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Government Publication

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 19

Monday, June 1, 1981

Chairman: Mr. Herb Breau

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 19

Le lundi 1er juin 1981

Président: M. Herb Breau

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Federal-Provincial Fiscal Arrangements

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial sur

Les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

RESPECTING:

Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Act, 1977, fiscal equalization, tax collection agreements and the Canada Assistance Plan

CONCERNANT:

La Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, la péréquation des accords de perception fiscale et le Régime d'assistance publique du Canada

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
AUG 4 1981
UNIVERSITY OF TORONTO

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981

29616—1

SPECIAL COMMITTEE ON THE
FEDERAL-PROVINCIAL
FISCAL ARRANGEMENTS

Chairman: Mr. Herb Breau
Vice-Chairman: Mr. Don Blenkarn

Messrs.

Blaikie
Herbert
Loiselle

COMITÉ SPÉCIAL SUR LES
ACCORDS FISCAUX ENTRE
LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
ET LES PROVINCES

Président: M. Herb Breau
Vice-président: M. Don Blenkarn

Messieurs

Thacker
Weatherhead

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Nora S. Lever
Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, JUNE 1, 1981
(43)

[*Text*]

The Special Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements met at Edmonton, Alberta, at 9:00 o'clock a.m., this day, the Chairman, Mr. Breau, presiding.

Members present: Messrs. Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker and Weatherhead.

Other Member present: Mr. Douglas Roche.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: William Haney; Pierre Latraverse; Richard Bastien and Michael Mendelson. *From the Research Branch, Library of Parliament:* Christopher Lawless.

Witnesses: At 9:00 a.m., From the Alberta Medical Association: Dr. Robert Cooper, President; Dr. T. A. McPherson, President-Elect; Dr. Robert F. Clark, Executive Director, and Mr. J. E. Suvianiarski, Coordinator, Economics. *At 10:10 a.m.*, Mr. Dwight Bliss, Executive Assistant to Mr. Ray Speaker, House Leader of the Official Opposition, Alberta Social Credit Party. *At 10:20 a.m., From the Alberta Friends of Medicare:* Mr. Don Aitken, Alberta Federation of Labour; Mr. Bob McKean, Social Justice Commission Catholic Archdiocese; Dr. Richard Plain, Consumers' Association of Canada, (Alberta), and Ms. Martin, Edmonton Voters' Association. *At 11:20 a.m., From the Alberta Public Health Association:* Dr. Helen Simmons, President; Dr. G. Preddy, President-Elect, and Mrs. Karen Mills, Past-President. *At 11:40 a.m., From the Federation of Alberta Students:* Ann McGrath, Field Worker; Donna Baines, Executive Member, and Melanie Hofer, Executive Officer.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 5, 1981 relating to the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, Established Programs Financing and other fiscal arrangements between the Federal Government and the provinces. (*See Minutes of Proceedings, Monday, March 23, 1981, Issue No. 1.*)

It was agreed,—That the brief submitted by the Alberta Medical Association be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "FISC-54".*)

The witnesses made statements and answered questions.

At 12:45 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING
(44)

The Special Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements met at Edmonton, Alberta, at 2:00 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Breau, presiding.

Members present: Messrs. Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker and Weatherhead.

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 1er JUIN 1981
(43)

[*Traduction*]

Le Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces se réunit aujourd'hui à 9 heures sous la présidence de M. Breau (président).

Membres présents: MM. Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker et Weatherhead.

Autre député présent: M. Douglas Roche.

Aussi présents: Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur: William Haney, Pierre Latraverse, Richard Bastien et Michael Mendelson. *Du Service de recherches de la bibliothèque du Parlement:* Christopher Lawless.

Témoins: A 9 heures: De l'Alberta Medical Association: M. Robert Cooper, président, M. T. A. McPherson, président élu; M. Robert F. Clark, directeur exécutif et M. J. E. Suvianiarski, coordonnateur, Économie. *A 10 h 10:* M. Dwight Bliss, adjoint exécutif auprès de M. Ray Speaker, chef de l'Opposition officielle, Parti du Crédit social de l'Alberta. *A 10 h 20: De l'Alberta Friends of Medicare:* M. Don Aitken, Alberta Federation of Labour; M. Bob McKean, Social Justice Commission Catholic Archidiocèse; M. Richard Plain, Association des consommateurs du Canada (Alberta) et Mme Martin, Edmonton Voters' Association. *A 11 h 20: De l'Alberta Public Health Association:* Mme Helen Simmons, président; M. G. Preddy, président élu et Mme Karen Mills, ancien président. *A 11 h 40: De la Federation of Alberta Students:* Ann McGrath, travailleur social; Donna Baines, membre exécutif et Melanie Hofer, chef du service administratif.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 5 février 1981 portant sur le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, la péréquation, le financement des programmes établis et les autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. (*Voir procès-verbal du lundi 23 mars 1981, fascicule nº 1.*)

Il est convenu,—Que le mémoire soumis par l'Alberta Medical Association soit joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir appendice «FISC-54».*)

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 12 h 45, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(44)

Le Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces se réunit aujourd'hui à Edmonton (Alberta), à 14 heures, sous la présidence de M. Breau (président).

Membres présents: MM. Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker et Weatherhead.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: William Haney; Pierre Latraverse; Richard Bastien and Michael Mendelson. *From the Research Branch, Library of Parliament:* Christopher Lawless.

Witnesses: At 2:00 p.m., From the Canadian Nurses' Association: Dr. Shirley Stinson, President, and Ms. Ginette Rodger, Executive Director. *At 3:20 p.m., From Hu Harries and Associates:* Dr. Hu Harries, Economist. *At 4:10 p.m.,* Dr. John Irwin, Mayor, Municipality of Crowsnest Pass.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 5, 1981 relating to the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, Established Programs Financing and other fiscal arrangements between the Federal Government and the provinces. (*See Minutes of Proceedings, Monday, March 23, 1981, Issue No. 1.*)

The witnesses made statements and answered questions.

At 4:45 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

EVENING SITTING
(45)

The Special Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements met at Edmonton, Alberta, at 8:10 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Breau, presiding.

Members present: Messrs. Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker and Weatherhead.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: William Haney; Pierre Latraverse; Richard Bastien and Michael Mendelson. *From the Research Branch, Library of Parliament:* Christopher Lawless.

Witnesses: At 8:10 p.m., T. L. Powrie, Professor of Economics, University of Alberta. *At 9:00 p.m.,* Malcolm Brown, Professor of Economics, University of Calgary.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 5, 1981 relating to the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, Established Programs Financing and other fiscal arrangements between the Federal Government and the provinces. (*See Minutes of Proceedings, Monday, March 23, 1981, Issue No. 1.*)

It was agreed,—That the brief submitted by Professor T. L. Powrie be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "FISC-55".*)

The witnesses made statements and answered questions.

At 9:45 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Aussi présents: Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur: William Haney; Pierre Latraverse; Richard Bastien et Michael Mendelson. *Du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement:* Christopher Lawless.

Témoins: A 14 heures: De l'Association des infirmières canadiennes: M^me^ Shirley Stinson, président et M^me^ Ginette Rodger, directeur exécutif, *A 15 h 20: Du Hu Harries and Associates:* M. Hu Harries, économiste. *A 16 h 10:* M. John Irwin, maire, municipalité de Crowsnest Pass.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 5 février 1981 portant sur le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, la péréquation, le financement des programmes établis et les autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. (*Voir procès-verbal du lundi 23 mars 1981, fascicule n° 1.*)

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 16 h 45, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DU SOIR
(45)

Le Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces se réunit aujourd'hui à Edmonton (Alberta) à 20 h 10, sous la présidence de M. Breau (président).

Membres présents: MM. Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker et Weatherhead.

Aussi présents: Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur: William Haney, Pierre Latraverse, Richard Bastien et Michael Mendelson. *Du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement:* Christopher Lawless.

Témoins: A 20 h 10: T. L. Powrie, professeur de sciences économiques, Université de l'Alberta. *A 21 heures:* Malcolm Brown, professeur d'économie, Université de Calgary.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 5 février 1981 portant sur le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, la péréquation, le financement des programmes établis et les autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. (*Voir procès-verbal du lundi 23 mars 1981, fascicule n° 1.*)

Il est convenu,—Que le mémoire soumis par le professeur T. L. Powrie, soit joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir appendice «FISC-55».*)

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 9 h 45, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Nora S. Lever

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Monday, June 1, 1981

• 0900

[*Texte*]

The Chairman: Order, please. I am very happy to open this stage of our proceedings in the Province of Alberta for today. This is the eighth provincial capital that we have visited. We have held hearings in Ottawa on our order of reference for a total of about two and one half weeks; we have travelled to seven other capitals and we still have . . .

An hon. Member: Four more to go to after this one.

The Chairman: Edmonton and Victoria this week as well as Whitehorse, Yellowknife and next week Quebec City. We hold hearings in Ottawa again for another two and one half days next week.

Our order of reference is on the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, established programs financing and other fiscal arrangements between the federal government and the provinces.

We now have before us representatives from the Alberta Medical Association, Dr. Robert Cooper, the President, who will, I believe, give us a vrief statement. We have received the copy of the brief from the Alberta Medical Association. We have it before us. Is it your wish, Dr. Cooper, to read the brief into the record or do you want to summarize it and we can append it to today's proceedings?

Dr. Robert Cooper (President, Alberta Medical Association): Mr. Chairman, I think in the interests of expediency it would be wiser for us to present the brief as it is for your study and perhaps use the time that we have this morning just to speak to the brief and perhaps do it that way. I think it would be better.

The Chairman: Okay.

Dr. Cooper: I do not intend, although I will if you so wish, to go through the brief line by line, but I rather think we would better use our time discussing it.

The Chairman: That is fine. We will append it to today's proceedings in a minute and then I will ask you to introduce the people who are with you. Before we do that, I would like to draw to the members' attention the presence in the audience of Mr. Doug Roche, the member of Parliament for Edmonton South, who is with us this morning to follow our work on fiscal arrangements. Welcome, Mr. Roche.

Is it agreed then, gentlemen, that we append to today's proceedings the submission from the Alberta Medical Association?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Dr. Cooper.

Dr. Cooper: That is fine.

The Chairman: Would you introduce the other gentlemen, please?

Dr. Cooper: I practice general practice medicine in the town of Red Deer which is just south of Edmonton. On my immedi-

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le lundi 1er juin 1981

[*Traduction*]

Le président: A l'ordre s'il vous plaît. J'ai l'honneur d'ouvrir nos délibérations dans la province de l'Alberta aujourd'hui. C'est la huitième capitale provinciale où nous nous rendions et nous avons tenu des audiences à Ottawa pendant environ 2 semaines et demie. Nous nous sommes rendus dans 7 autres capitales et nous . . .

Une voix: Nous nous rendrons dans 4 autres villes après celle-ci.

Le président: En effet, Edmonton et Victoria, cette semaine, de même que Whitehorse, Yellowknife et la semaine prochaine, Québec. Nous tiendrons de nouveau des audiences à Ottawa après cela, et elles dureront environ 2 semaines et demie.

Notre mandat porte sur le régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception d'impôt, la péréquation, le financement des programmes établis et d'autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Nous accueillons ce matin des représentants de l'Association médicale de l'Alberta, dont le Dr Robert Cooper est le président, il fera un bref exposé. Nous avons reçu un exemplaire du mémoire de l'Association. Nous l'avons sous les yeux. Docteur Cooper, voulez-vous lire le mémoire ou voulez-vous le résumer, car le cas échéant, il sera annexé au compte rendu de la séance d'aujourd'hui?

Le docteur Robert Cooper (président, Association médicale de l'Alberta): Monsieur le président, je pense que pour faire plus vite, il serait opportun que nous vous laissions lire notre mémoire et je me contenterai ce matin d'en faire ressortir les grandes lignes. Je crois que ce serait préférable.

Le président: A votre guise.

Le docteur Cooper: Je n'ai pas l'intention de parcourir le mémoire ligne par ligne mais je voudrais plutôt en discuter.

Le président: C'est très bien. Nous annexerons votre mémoire au compte rendu de la séance d'aujourd'hui mais avant de vous donner la parole, je vous demanderai de présenter les gens qui vous accompagnent. Autre chose: Je tiens à signaler aux membres du comité que M. Doug Roche, député d'Edmonton-Sud, est dans l'auditoire car il suit nos travaux sur les accords fiscaux. Bienvenue monsieur Roche.

Messieurs, avec votre accord, nous annexerons le mémoire de l'Association médicale de l'Alberta au compte rendu de la séance d'aujourd'hui.

Des voix: D'accord.

Le président: Le docteur Cooper.

Le docteur Cooper: Très bien.

Le président: Voulez-vous nous présenter maintenant les gens qui vous accompagnent?

Le docteur Cooper: Je suis omnipatricien à Red Deer, qui est située juste au-dessus d'Edmonton. A ma droite le docteur

[*Text*]

ate right is Dr. Alec McPherson, who is the President-Elect of the Alberta Medical Association and is employed as a researcher of the cancer institute here in Edmonton. On my left is Dr. Robert Clark, who is the Executive Director of the Alberta Medical Association. Next to him is Mr. John Suvianiarski, who is the Co-ordinator of Economics of the Alberta Medical Association.

Mr. Chairman, are we waiting for anyone else to be seated over here?

The Chairman: They will be coming in but you can proceed.

Dr. Cooper: Mr. Chairman, we speak on behalf of the Alberta Medical Association which has a membership of 2,500 Alberta physicians. We are very pleased to have the opportunity to speak to this task force on federal-provincial fiscal arrangements because we do feel we have some expertise in the question of medical economics.

The health care insurance schemes in the provision of health is one of the highest priorities for the citizens of this province as it is in the rest of the country. It is perhaps one of the most popular of the publicly funded programs across the country and it is to these matters that we wish to speak.

We have a brief which we have agreed to have appended to the proceedings this morning. There seemed to be initially some confusion as to the distribution of this brief. We are sorry, in fact, that the brief did not get into the hands of the members prior to the meeting although it was delivered in Ottawa by courier. I presume, though, that your research staff and the members themselves will have adequate time to study and read it.

• 0905

I would like to use the time this morning to speak to the brief but not to go over it in a detailed manner; rather, to discuss some of the philosophy and principles behind it which we believe in. You have by this time already heard the brief from the Canadian Medical Association and we largely support the points made in their brief.

We have provided in our brief statistical evidence to show that the Alberta situation is not much different from that in the rest of the country; that in fact the systems of provision for health care are underfunded, as stated by Mr. Hall in the Hall review and that the underfunding is both at the federal and the provincial level.

I think if we get to talking on a question of philosopy, the main theme I would like to say it that in effect if the governments have created health care schemes, both provincially and across the country as a whole that the health care schemes have produced a level of health care in Canada which is perhaps second to none anywhere else in the world, and certainly our Province of Alberta is no different.

However, the people in this country have come to expect this top care, this top grade of service they are getting and, like everything else, it does not come cheaply. I think the whole purpose of such a meeting as this is to determine the costs and to see what can be done about them. It is our contention, along with our colleagues across the country, that health care is

[*Translation*]

Alec McPherson, qui est le président élu de l'Association médicale de l'Alberta et qui est chercheur à l'Institut sur le cancer ici à Edmonton. A ma gauche, le docteur Robert Clark, directeur de l'Association médicale de l'Alberta. A côté de lui, M. John Suvianiarski, coordonnateur des questions économiques pour l'Association.

Monsieur le président, attendons-nous encore des gens?

Le président: Oui mais nous pouvons poursuivre.

Le docteur Cooper: Monsieur le président, je vous parle au nom de l'Association médicale de l'Alberta qui regroupe 2,500 médecins albertains. Nous sommes ravis d'avoir l'occasion d'adresser la parole au groupe d'étude sur les accords fiscaux car nous estimons que nous avons certaines connaissances des questions économiques dans le domaine médical.

Les régimes d'assurance pour soins de santé constituent une des plus hautes priorités pour les citoyens de notre province comme pour les autres Canadiens. Il s'agit d'un des programmes les plus populaires parmi ceux qui sont financés à même les deniers publics et c'est de cela que nous voulons vous parler.

Nous avons préparé un mémoire que vous avez accepté d'annexer à votre compte rendu. Veuillez nous excuser mais nous n'avons pas réussi à faire parvenir aux membres du comité des exemplaires de ce mémoire pour qu'il puisse le parcourir avant la séance. Nous avons envoyé un colis à Ottawa par courrier privé. Je suppose que malgré tout, vos recherchistes et les membres du comité pourront le lire et l'étudier.

Bien sûr je vais vous parler de notre mémoire ce matin mais je ne voudrais pas entrer dans les détails. Je préférerais discuter de la théorie et des principes sur lequel ils se fondent et dont nous sommes tenants. Vous avez sûrement reçu le mémoire de l'Association médicale canadienne que nous appuyons presque entièrement.

Dans notre mémoire, nous fournissons des données statistiques qui démontrent que la situation de l'Alberta n'est pas différente de celle des autres provinces. En effet, le régime des soins de santé souffre d'une carence de fonds, comme l'a dit M. Hall dans le rapport de la Commission du même nom et cette carence de fonds est attribuable au gouvernement fédéral comme au gouvernement provincial.

Du point de vue théorique, je voudrais m'arrêter un instant au fait que si les gouvernements ont mis au point des régimes de soins de santé, à l'échelle provinciale et à l'échelle nationale, ils ont si bien réussi que les soins de santé offerts au Canada sont peut-être inégalés ailleurs dans le monde et bien entendu, la province de l'Alberta ne fait pas exception.

Toutefois, les Canadiens s'attendent aux soins de la meilleure qualité possible et la qualité qu'on exige n'est pas bon marché. Je pense que le but de ce que nous faisons en ce moment est de déterminer quels sont les coûts pour voir ce que l'on peut faire. Tout comme nos collègues ailleurs au Canada, nous croyons fermement que les soins de santé souffrent d'une

[*Texte*]

largely underfunded and we take the premise that if in fact the health care schemes have been created by governments, they should not at this stage be in a financially embarrassed position. We should not be talking about cutting back on contributions, whether they be federal or provincial, and we should not be having to deal with the problems of underfunding. The figures and the tables in our brief, which I am sure your research people will digest and go over, have probably been presented to you before. We have tried to add a local flavour to some of them but I think they will bear up our contention that in fact the health care across the country is underfunded.

I would also like to state, Mr. Chairman, that the reason the health care systems have worked as well as they have in this country has in no small part been due to the efforts of physicians in an attempt to make them work. We will show in our brief, and I think you will receive ample evidence as you tour across the country, that the input by the physicians, indeed, in fact the subsidy by the physicians across the country, has made the health care plans work in spite of the fact that they have been underfunded. It is our contention that the breaking point is not that far away; that fat has been trimmed; that physicians are running flat out on a treadmill basis in order to make the system work, but that cannot go on forever and the situation is fast approaching where there has to be a major increase in the amount of funding.

Now, we are not at this stage, or at least I am not right now, putting the finger on federal or provincial governments in saying that the major culprit is one or the other as far as funding is concerned. Rather, we, as physicians and not political experts, claim that underfunding is there and it is probably a question that has to be dealt with by both levels of government. We are politically naive when it comes to the question of how federal-provincial fiscal arrangements should be. I suppose it would be too much to assume that we can come here to this table and give you the specific answers to how things should be done with regard to funding. Nevertheless, we are prepared to state that there is adequate evidence of underfunding and it is the responsibility for both levels of government.

• 0910

Mr. Chairman, I think those would be my opening remarks. I can, if you wish, get into specifics but I think I would much rather now use the remaining time that we have to enter into discussion with the various members of the task force and discuss questions and answers, sir.

The Chairman: Thank you very much, Dr. Cooper. Mr. Thacker, have you got any questions?

I am sorry. I forgot to introduce the members. At the far right is Mr. Blaine Thacker, the Progressive Conservative member for Lethbridge-Foothills; Mr. Bernard Loiselle, the Liberal member for Verchères; Mr. Don Blenkarn, to my immediate right, is the Vice-Chairman of the task force and Progressive Conservative member for Mississauga South; to

[*Traduction*]

carence de fonds et nous pensons que si en fait les régimes de soins de santé sont la création des gouvernements, on ne devrait pas permettre qu'ils soient actuellement dans la gêne. On ne devrait même pas envisager des réductions des contisations, qu'il s'agisse des cotisations fédérales ou des provinciales et on ne devrait même pas avoir à faire face à des problèmes de financement insuffisant. Les chiffres des tableaux qui se trouvent dans notre mémoire, qui seront sûrement étudiés en détail par vos recherchistes, ne vous sont peut-être pas inconnus. Nous avons essayé de voir les choses sous un angle un peu plus local mais nous pensons qu'ils démontrent bien que les soins de santé au Canada souffrent d'une carence de moyens financiers.

Monsieur le président, si les régimes de soins de santé ont si bien réussi au Canada, c'est sûrement en grande partie grâce aux efforts des médecins qui y ont mis du leur. Nous démontrons dans notre mémoire, et je pense que cela reviendra à plusieurs reprises dans les visites que vous ferez à travers le pays, que l'apport des médecins, en fait la subvention que donnent les médecins au pays a permis aux régimes de soins de santé de fonctionner en dépit d'un manque flagrant de moyens financiers. Nous pensons qu'on atteindra bientôt la limite, que les années de vache grasse sont terminées et que ce sont les médecins qui, au bout de leur rouleau, essaient de maintenir le régime à flots. Cela ne peut cependant pas durer et il faudra que très bientôt on trouve le moyen d'augmenter le financement.

Nous n'avons pas atteint la dernière extrémité, du moins pas pour l'instant, et nous n'en sommes pas encore réduit à essayer de déterminer qui du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral est le coupable en ce qui a trait au financement. Nous sommes des médecins, non des hommes politiques et nous prétendons que ce sont les deux niveaux de gouvernement qui devraient s'occuper de régler ces problèmes de financement. Nous n'avons pas beaucoup d'expérience politique quand il s'agit de déterminer quels pourraient être les accords fiscaux fédéraux-provinciaux. Je pense qu'on ne peut s'attendre à ce que nous venions ici pour vous donner des réponses précises sur la façon dont le financement devrait se faire. Toutefois, nous sommes prêts à affirmer catégoriquement qu'il existe un manque flagrant de fonds et que la responsabilité de remédier à cela incombe aux deux niveaux de gouvernement.

Monsieur le président, je crois que j'ai terminé mes remarques préliminaires. Si vous le voulez, je puis vous donner des précisions mais je préférerais entamer dès maintenant la discussion et la priode des questions avec les membres du groupe d'étude.

Le président: Merci beaucoup, docteur Cooper. Monsieur Thacker, avez-vous des questions?

Excusez-moi. J'ai oublié de vous présenter les membres du comité. A l'extrême droite, M. Blaine Thacker, député progressiste conservateur de Lethbridge-Foothills; M. Bernard Loiselle, député libéral de Verchères; M. Don Blenkarn, tout juste à ma droite, vice-président du groupe de travail et député progressiste conservateur de Mississauga-sud; à ma gauche,

[*Text*]

my left is Mr. Hal Herbert, the Liberal member for Vaudreuil, and my name is Herb Breau. I am the Liberal member for Gloucester, New Brunswick.

I am sorry. There are two other members of the task force. Mr. Featherhead, who will be here shortly and Mr. Bill Blaikie, who is coming in from his consituency later today.

Mr. Thacker.

Mr. Thacker: Thank you, Mr. Chairman.

Dr. Cooper, would you be in a position to explain to other members of the task force and for the record the historical situation in Alberta with the MSI, as we called it, the Medical Services Incorporated? There seems to be a feeling across the country that we have to turn doctors into civil servants in state medicine, and the rationale for that is that poor people were going without medical assistance. I know from my own friends in the medical profession and in my own studies that that was not necessarily so in Alberta, largely as a result of pioneering groups . . . of insurance that had been started, and then the good work that MSI did. Would you be able to put on the record a brief statement setting out that historical background?

Dr. Cooper: Yes, and thank you very much.

I think at the outset it is safe to say that the medical care and, in fact, we were the instigators of it and served as the models for health schemes that followed. The prairie provinces, in particular Saskatchewan and Alberta, many years ago had insurance schemes sponsored by the physicians. They were called various things—group medical services, medical services incorporated—physician-sponsored schemes which served largely as a model for prepaid health care across the countryside. They were supported by the physicians. They had something like a 90 per cent coverage in the provinces that they served and did not have any problems whatsoever with accessibility, portability and so on and, in fact, were profit-making schemes even though they were a private scheme.

In 1962, when the provincial government of Saskatchewan brought in the medicare plan, it was largely modelled after the group medical services plans that were in Saskatchewan and a similar thing came in in Alberta when the government in Alberta brought in a provincial health care insurance scheme—it was largely modelled after the medical services one that had been physician sponsored. Those plans were an example of what can be done with private plans in existence supported by physicians and supported by the public on a voluntary basis. Again, although they were set up as nonprofit organizations, they did manage to turn a small profit. Those funds generated in alberta, when the Alberta health care insurance scheme came into effect, were turned into the Medical Services Research Foundation of Alberta which, as you know, is a fairly influential factor in medical research in the Province of Alberta.

The medical profession, to say it again, is not opposed to the fact of a universal health care scheme and it is demonstrated by the fact that the present plans were modelled after privately

[*Translation*]

M. Hal Herbert, député libéral de Vaudreuil et mon nom est Herb Breau. Je suis le député libéral de Gloucester, Nouveau-Brunswick.

Excusez-moi. Le groupe de travail compte deux autres membres. M. Weatherhead, qui se joindra à nous sous peu et M. Bill Blaikie, qui arrivera un peu plus tard aujourd'hui.

Monsieur Thacker.

M. Thacker: Merci monsieur le président.

Docteur Cooper, pouvez-vous, pour le gouverne des autres membres du groupe de travail, nous donner un peu l'historique de la situation en Alberta avec ce qu'il est convenu d'appeler les SMI, c'est-à-dire les services médicaux incorporés? On semble croire au Canada qu'il faut absolument transformer les médecins en fonctionnaires, avoir recours à la médecine d'État, si l'on veut que les moins bien nantis puissent jouir de soins médicaux' Selon mes collègues et selon ce qui m'a été enseigné, il n'est pas nécessairement ce qu'il faut en Alberta, à cause des groupes qui ont participé à la mise en œuvre du système . . . à cause de l'assurance qu'on a instituée et à cause du bon travail des SMI. Pouvez-vous nous dire brièvement qu'elle a été l'évolution des services médicaux en Alberta?

Le docteur Cooper: Volontiers. Merci beaucoup.

Je pense qu'au départ il est juste de dire que la profession médicale n'est pas forcément contre l'assurance médicale et en fait, les médecins eux-mêmes sont les instigateurs de l'assurance et le régime Albertain a servi de modèle aux autres régimes qui sont venus après. Les provinces des Prairies, en particulier la Saskatchewan et l'Alberta, ont instauré, il y a plusieurs années, un régime d'assurance parrainé par les médecins. Ces régimes portaient divers noms: services médicaux de groupes, services médicaux incorporés, et il s'agissait de régimes parrainés par les médecins qui ont servi de modèles pour les autres régimes de soins médicaux prépayés au pays. Ces régimes avaient donc l'appui des médecins. Ils y participaient donc à 90 p. 100 dans ces provinces et il n'y avait pas de problème d'accessibilité, de transférabilité, etc., et en fait, il s'agissait de régimes lucratifs même s'ils étaient privés.

En 1962, le gouvernement provincial de la Saskatchewan a instauré «medicare» il s'est inspiré énormément des régimes des services médicaux de groupes qui existaient en Saskatchewan et le gouvernement Albertain a fait à peu près la même chose, en instaurant un régime d'assurance de soins médicaux à l'échelle de la province. On s'est donc inspiré abondamment des services médicaux parrainés par les médecins. Ces régimes étaient donc un exemple de ce que l'on peut faire avec des régimes privés recevant l'appui des médecins et celui du public. Une fois de plus, même s'il s'agissait de régimes sans but lucratif, ils n'en réalisaient pas moins de petits bénéfices. Les bénéfices réalisés en Alberta, dès les premières années du régime d'assurance de soins médicaux étaient versés à la fondation albertaine de recherches sur les services médicaux qui, comme vous le savez, s'occupent intensément de recherches médicales dans la province.

La profession, je le répète, n'est pas contre un régime universel de soins de santé et à preuve, les régimes actuels se sont inspirés des régimes privés parrainés par les médecins ce

[*Texte*]

physician-sponsored plans and they are an example of where private care can do a great deal. They did not cost the governments any money.

Mr. Thacker: Thank you, Mr. Chairman. Again, to Dr. Cooper. Are you able to put anything on the record as to the feelings of doctors and why . . . As you know, there is this body of thought in the country that doctors should be civil servants; in short, that we sould walk the same trail that people have in the United Kingdom. We have had some evidence before us as to what is happening to health care in the United Kingdom, and while it might have once been the great system of the world, it certainly is not at the moment, in terms of doctor morale and in terms of patient confidence. Now, they have really three systems in the United Kingdom and they are trying to get back to the special relationship between a doctor and a partient. What is the status of doctor morale in Alberta? Why are you resisting becoming paid civil servants?

• 0915

Dr. Cooper: I think you have largely given the answers. It is always interesting to me that those people who do not provide medical care and who do not have the privilege of knowing what it is like to look after ill people, whether it is across a desk or a hospital bed or an operating theatre or wherever, seem to have some pretty definite ideas about how the economics and about how the control of it should be. In this country alone, starting way back in Saskatchewan when they had their medicare crisis, responsible physicians have been telling people who make the decisions, time and time again, that these systems do not work. We have constantly had to point out and refute the claims of, we have such a system in Great Britain, we have such a system in Australia, we have such a system in the Scandinavian countries and so on that are working. In fact, they are not working and they have been told that they will not work and that they will become more expensive and less efficient.

A physician, by his nature, is a privately practising individual and we think that given the right climate that he should be allowed to practice his profession, that is, to look after sick and ill people, and for that he should extract a fee which is what he feels his services are worth. Now, every one of those statements can be misconstrued but what they do point out is that physicians in the interests of the public have said and pointed out that the health care schemes—and now I am talking about national health plans where there is no patient input whatsoever—just simply do not work. So, on behalf of the public, we warn you that that kind of system does not give you good medical care. Second, it is not conducive to independent and good practice as we see it.

If a physician adopts a nine to five attitude, if a physician has no incentive to produce other than his own professional pride, then as a rule he tends to fall back rather than go ahead. We think that a private system ensures—well, a private system is controlled by the best person of them all, that is a patient. When you have to be responsible to a patient for a service in order to earn a fee, we maintain that that produces a much healthier climate for health care. It is really difficult to be a

[*Traduction*]

qui prouve que les régimes privés ne sont pas complètement mauvais. Ces régimes ne coûtaient rien au gouvernement.

M. Thacker: Merci monsieur le président. Je voudrais poser une autre question au Dr Cooper. Pouvez-vous nous dire quels sont les sentiments des médecins et pourquoi . . . comme vous le savez, il existe au Canada une école de pensées qui voudrait que les médecins soient des fonctionnaires. Bref, on voudrait faire la même chose qu'en Grande-Bretagne. On sait ce qui s'est passé en Grande-Bretagne et même si le régime a autrefois très bien fonctionné, il ne fonctionne pas aussi bien pour l'instant car le moral des médecins n'est pas à son meilleur et la confiance des patients décline. En fait, il existe trois régimes au Royaume-Uni et on essaie de retrouver les rapports très spéciaux qui existaient autrefois entre le médecin et son patient. Qu'en est-il du moral des médecins en Alberta? Pourquoi refusent-ils de devenir des fonctionnaires à traitement?

Le docteur Cooper: Je pense que vous avez donné les réponses. Il est toujours intéressant de constater que les gens qui ne donnent pas de services médicaux et qui n'ont donc pas le privilège de savoir comment les choses se passent quand il s'agit de soigner les gens, que ce soit dans un cabinet, à l'hôpital ou dans une salle d'opération, ont des idées très arrêtées sur la façon dont on devrait administrer l'aspect économique et surveiller la situation. Chez nous, si l'on revient à l'expérience de la Saskatchewan, quand il y a eu la crise du medicare, les médecins responsables ont dit et répété aux autorités que ce genre de système ne fonctionnait pas. Nous avons dû constamment revenir sur les mêmes choses et répondre aux arguments voulant qu'un tel système existait en Grande-Bretagne, en Australie ou en Scandinavie et qu'il fonctionnait. En fait, ces systèmes ne fonctionnent pas bien et on doit s'employer à répéter qu'ils ne fonctionneront as bien ici, qu'ils coûteront plus cher et seront moins efficaces.

Un médecin, par sa nature, est un particulier qui exerce seul une profession et nous pensons qu'il mérite de le faire dans un climat favorable, c'est-à-dire, qu'il mérite de s'occuper des malades et qu'il doit exiger des honoraires pour ses services, suivant ce qu'il juge être raisonnable. Vous pouvez mal interpréter toutes les remarques que je viens de faire mais elles indiquent bien que les médecins eux-mêmes, dans l'intérêt du grand public, ont dit que les régimes de soins de santé, et je ne parle pas ici des régimes nationaux, ne fonctionent pas. Au nom du public, nous vous mettons en garde contre ce genre de système qui ne favorise pas de bons services médicaux. Deuxièmement, comme on peut le constater, ces régimes ne favorisent pas une pratique indépendante et adéquate.

Si en effet un médecin adopte l'attitude des gens qui travaillent de 9 h 00 à 17 h 00, n'a pas d'autres encouragements sauf celui de sa fierté professionnelle, il n'est plus motivé, il stagne. Nous pensons qu'un régime privé est la meilleure chose car les premiers intéressés le surveillent c'est-à-dire les patients. Quand il faut rendre des comptes à un patient pour un service afin d'obtenir des honoraires, le climat est beaucoup plus sain quand il s'agit de la fourniture de services médicaux. Il est

[*Text*]

practising physician, to be on a treadmill forced to practice volume medicine, which at best is not good medicine, in order to meet with rising overheads and costs, that is very difficult to do and the incentive for it becomes less and less when you are on a completely and tightly controlled system. That not only takes away the personal input by the physicians and patients, but really regiments a physician into a nine to five type of attitude. For those reasons, I think physicians will always resist coming under complete control by the state.

Mr. Thacker: I have no further questions, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Herbert.

Mr. Herbert: I just have one question. We meet so many groups that say the problem is between governments—of course, that is not for us, that is for the politicians. But I do point out to you that we are really no different from anyone else. I just ask you simply, since the control of spending is entirely in the hands of the provincial governments—your brief is centred around the fact that not enough is spent on health services in general—how do you expect the federal government to get the provinces to spend more in this area? What do you want us to do? What do you want us to write into an agreement that will oblige the provincial government to spend more money?

• 0920

Dr. Cooper: I think Mr. Herbert, if you refer to page 12 of our brief, it probably outlines some of the reasons for that.

Mr. Herbert: Do not misunderstand, I am not disputing whether there is enough spent or not enough spent, but we have to come to grips some time with the jurisdictional responsibilities and when we make a recommendation, we should surely respect that we have a constitution that gives that responsibility to the provincial government. Unless we can come up with some means of directly intervening, which at the moment I doubt, what can we write into the agreement that will ensure that more money is put in, if more money is really needed?

Dr. Cooper: I am not a politician and I do not understand fully the federal—provincial fiscal relationships, and I pointed that out in my original opening remarks when I said that the governments have created health care insurance schemes, governments are now guilty of underfunding—I do not have the answers for a jurisdictional difference of opinion as to who should be doing what. All I am saying is that your health schemes are working at the moment, only barely, simply because of the tremendous input and subsidy put on them by the physicians and the people engaged in providing health care and that you are being told, and I am sure we are not the only ones that are telling you this, that your systems are terribly

[*Translation*]

difficile d'être médecin pratiquant, d'être forcé d'accepter une liste de patients très longue et non seulement n'est-ce pas là de la bonne médecine, mais il faut songer que les frais généraux augmentent constamment les coûts aussi, et la situation devient de plus en plus difficile. Il n'y a donc plus d'encouragements quand le système est totalement contrôlé. Il n'y a donc plus d'apport personnel de la part des médecins et des patients car les médecins sont forcés d'adopter l'attitude de ceux qui travaillent de 9 h 00 à 17 h 00. Pour ces raisons, nous pensons que les médecins s'opposeront toujours à ce qu'il y ait un contrôle total de la part de l'État.

M. Thacker: Je n'ai pas d'autres questions, monsieur le président.

Le président: Monsieur Herbert.

M. Herbert: Je n'ai qu'une seule question à poser. Nous rencontrons beaucoup de groupes et ils nous disent que les problèmes naissent du fait qu'il y a plusieurs niveaux de gouvernements. Ils disent que ce ne sont pas là leurs problèmes car c'est aux hommes politiques de les régler. Je voudrais vous dire que nous ne sommes pas différents des autres. Puisque le contrôle des cordons de la bourse est entièrement entre les mains des gouvernements provinciaux, puisque vous dites dans votre mémoire qu'on ne dépense pas assez pour les services de santé en général, comment pensez-vous que le gouvernement fédéral pourra convaincre les provinces de dépenser plus dans ce domaine? Que voulez-vous que nous fassions? Que voulez-vous que nous mettions dans un accord pour obliger le gouvernement provincial à dépenser davantage d'argent?

Le docteur Cooper: Monsieur Herbert, je pense que vous trouverez des explications à cela à la page 12 de notre mémoire.

M. Herbert: J'espère que je me suis bien fait comprendre. Je ne discute pas de la question de savoir si suffisamment ou pas assez d'argent est dépensé; tout ce que je dis c'est que nous devons à un moment ou à un autre déterminer quelles sont les responsabilités juridictionnelles et que lorsque nous faisons une recommandation, nous devons tenir compte du fait que notre constitution remet une certaine part de responsabilité au gouvernement provincial. A moins de trouver une façon d'intervenir directement, ce dont je doute, du moins pour l'heure, que pourrions-nous inscrire dans le cadre d'un accord pour garantir une participation financière accrue, si cela est vraiment nécessaire?

Le docteur Cooper: Je ne suis pas politicien et je ne comprends pas très bien comment fonctionnent les rapports fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. D'ailleurs, j'ai bien expliqué cela dans mes remarques préliminaires lorsque j'ai dit que les gouvernements ont créé des régimes d'assurance-maladie qu'ils ne subventionnent pas suffisamment. Je ne suis pas en mesure de vous dire qui devrait avoir le pouvoir juridictionnel dans ce domaine. Tout ce que je voulais souligner c'est que vos régimes de soins de santé fonctionnent à l'heure actuelle, mais tout juste, et s'ils ne s'effondrent pas c'est à cause des énormes efforts et des fonds importants qu'y consacrent les médecins et le personnel responsable de soigner

[*Texte*]

underfunded. I am sorry, I cannot answer your question. I wish I could.

Mr. Herbert: You say the system is underfunded. Up to now I get the impression that it is the doctors that are underfunded as distinct from the system, but we will come to that in a minute. When you talk about total funding on a per capita basis, an awful lot more money goes into the system in the United States than in Canada. Surely there is not one person in this room who is going to dispute but that we have an infinitely superior system in Canada compared to the system in the United States. In other words, the total money that is put into the system does not seem to be the answer. Perhaps there is something wrong with the distribution of our funds. I do not know. But personally, I am thankful that we have the kind of system we do in Canada because it is a terrible situation they have in the United States right now, where considerably more per capita is spent in total on the system. Do you not agree that if you had to choose . . . If you are in a situation where you are going to need a health system, if you have sickness in the family, would you rather be in Canada or the United States?

Dr. Cooper: Well, I suppose that would depend on what kind of illness I had, the kind of expense that it was liable to cost, the kind of means I had and perhaps the means that I had taken to protect myself against . . . whether it belongs to a private scheme, a public scheme or whatever.

Yes. We are not opposed to the imposition of a health care scheme. The cost of medical illness can be catastrophic and can affect a person's whole life as far as his economic well-being is concerned. As I indicated earlier, we do appreciate the fact that we have developed a system in Canada which is as good as any in the world, but we are trying to point out to you that that system is in serious fault right now with regard to underfunding.

I am glad that you did not hold up the example of being ill in Great Britain as we so often hear people saying, because that system is certainly suspect, too, and they do in fact have a two-tier system.

Dr. Clark might want to add something to that, sir.

Dr. Robert F. Clark (Executive Director, Alberta Medical Association): Mr. Herbert, you pointed out that the health care system in Canada is probably one of the best in the world and that the capita costs in Canada are less than they are in the United States. As we have pointed out in our brief, and as Dr. Cooper has stated, the reason for that is to a large extent the contributions that Canadian physicians have made to the system. It would not be unreasonable to see per capita costs in Canada approach those in the United States, so that we would have a far better system but one in which the various components of the system receive adequate funding.

[*Traduction*]

les malades. Je suis certain que nous ne sommes pas les seuls à vous avoir dit que vous ne subventionnez pas suffisamment les systèmes que vous avez vous-même mis sur pied. Je regrette de ne pouvoir répondre à votre question. J'aimerais bien pouvoir le faire.

M. Herbert: Vous dites que le système ne dispose pas de suffisamment de fonds. Or, jusqu'à présent, j'ai eu l'impression que c'était les médecins qui n'en avaient pas suffisamment, mais je reviendrai là-dessus dans quelques instants. Si l'on tient compte du subventionnement du système par tête d'habitant, il est certain que davantage d'argent y est consacré aux États-Unis qu'au Canada. Néanmoins, je pense que toutes les personnes ici réunies seraient d'accord pour dire que le système canadien est nettement supérieur à son homologue américain. Autrement dit, le simple fait de consacrer davantage d'argent au système ne suffira pas pour régler le problème. Peut-être que c'est plutôt du côté de la distribution qui est faite de ces fonds qu'il faudrait regarder. Je suis pour ma part très satisfait du système que nous avons au Canada car aux États-Unis, bien que davantage d'argent par tête d'habitant y soit consacré, la situation est vraiment catastrophique. Si un membre de votre famille avait besoin de soins, ne préféreriez-vous pas être au Canada qu'aux États-Unis?

Le docteur Cooper: Je suppose que cela dépendrait de la maladie en question, des coûts que les soins supposeraient, de ma propre situation financière et du genre de régime d'assurance auquel j'aurais inscrit ma famille, à savoir un régime privé ou public.

Nous ne sommes pas opposés à l'idée de l'imposition par le gouvernement d'un régime de soins de santé. Le coût des soins nécessaires dans le cas de certaines maladies est parfois faramineux, pouvant même aller jusqu'à bouleverser la situation économique d'une personne jusqu'à la fin de ses jours. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous pensons que le système qui a été mis en place au Canada compte à l'heure actuelle parmi les meilleurs au monde, mais ce que nous voulons souligner c'est qu'il connaît des problèmes parce qu'il ne bénéficie pas d'un financement suffisant.

Je suis heureux que vous n'ayez pas cité à titre d'exemple le système britannique, à deux paliers, car il est un peu louche et les gens ne cessent de s'en plaindre.

Le Dr Clark a peut-être quelques remarques à ajouter.

Le docteur Robert F. Clark (directeur exécutif de l'Alberta Medical Association): Monsieur Herbert, vous avez signalé que le régime de soins de santé au Canada compte sans doute parmi les meilleurs au monde et que son coût par tête d'habitant est inférieur à celui du système américain. Comme nous l'avons expliqué dans notre mémoire, et comme l'a précisé le Dr Cooper par la suite, cela est dû en grande partie aux importantes contributions que les médecins canadiens ont versées au système. Si justement le coût par tête d'habitant au Canada se rapprochait de celui que l'on constate aux États-Unis, nous pourrions non seulement avoir un meilleur système mais un système dont toutes les composantes bénéficieraient d'un financement suffisant.

[*Text*]

You indicated that we were addressing largely the issue of physicians and payments to physicians. Our brief indicates that the problems go beyond that. We are very concerned about the operation of the hospital system. We have data that has been recently produced by a committee which was to study hospital utilization in Alberta which demonstrates that acute hospital beds in Alberta are decreasing, that the staffing patterns in Alberta fall below the Canadian average, that the staff are spread thinly. As a result of this, we see morale problems, we see stress, we see turnover in hopsital staff. That is of concern to us. We see equipment wearing out, we see replacement of capital cost items being delayed and as Dr. Cooper said, these are producing difficulties in the system which, if they are not rectified soon, will create difficulties.

• 0925

To get to the question of solutions, how you and the provincial governments can resolve the problems, we would suggest that this is a matter which should be discussed by the federal and provincial governments. We recognize that various concessions can be made at the bargaining table, so to speak, various methods of persuasion can be used during discussions of funding of programs and we believe that, through this give and take, commitments can be made on both sides. Certainly if the federal share is increased to the level suggested by the Canadian Medical Association, we would expect that the provincial governments would follow along.

We believe that one of the problems that has occurred is that we have drifted away from the basic principle of the system, which was that it was an insurance system, and we see governments depending more and more on general revenue to fund these programs. We show in our brief that general revenue is taking a larger and larger share of the costs, and premiums are taking a smaller and smaller part of the cost. So it might be very appropriate to return to a premium-funded operation or at least one in which there is a greater sharing of the cost between the government sector and the public sector.

Dr. Cooper: I would like to refer to a part of our brief, which is an address given by Dr. Mark Baltzan who is one of the Saskatchewan members and who is well versed in the question of economics and so on. It is entitled "The Rationale of Medicare" and I would hope that you would read it. It makes a strong case for the question of a premium system and supports a premium system. We believe that one of the answers could easily be the imposition of a premium system across the country. The people in Canada and particularly the people in Alberta can well afford to pay more for their medical care than they are doing. The premium system does not hurt anybody and, indeed, those that it does hurt could be supported and subsidized by government. The fact that premiums can accomplish something like 37 per cent of the cost of medical care in Alberta, I think is not an insignificant figure. If you wish to take the costs of premiums and if you read Dr.

[*Translation*]

Vous dites que nous nous intéressons surtout à la situation des médecins et aux versements que touchent les médecins. Pourtant, dans notre mémoire, nous soulignons que le problème ne se cantonne pas à cela. Nous sommes très préoccupés par le fonctionnement du système hospitalier. Nous disposons de données récentes compilées par un comité chargé d'étudier l'utilisation des hôpitaux en Alberta. Ces données révèlent que le nombre de lits d'hôpital réservés aux malades chroniques est en train de baisser, que la dotation dans cette province est inférieure à la moyenne canadienne et que le personnel est beaucoup trop clairsemé. C'est à cause de cela que le personnel des hôpitaux connaît des problèmes de moral et de stress, et que le roulement est si important. Cela nous préoccupe beaucoup. Le matériel s'use et le remplacement de ces biens durables est sans cesse remis à plus tard. Comme l'a expliqué le Dr Cooper, si ces problèmes ne sont pas réglés, cela ne fera qu'aggraver les difficultés que connaît déjà le système.

Revenons maintenant à la question de ce que pourraient faire les gouvernements fédéral et provinciaux pour résoudre ces divers problèmes. Nous pensons tout d'abord que ces deux paliers gouvernementaux devraient en discuter. Nous savons que des concessions peuvent être faites à la table des négociations et que l'on peut recourir à différentes méthodes de persuasion et nous pensons que si chaque côté y met du sien, on pourra aboutir à une solution qui satisfasse à tout le monde. En tout cas, si la part fédérale atteignait le niveau proposé par l'Association médicale canadienne, il est assez probable, selon nous, que les gouvernements provinciaux emboîtent le pas.

D'après nous, l'un des problèmes c'est que nous nous sommes peu à peu écartés du principe directeur du système, qui devait au départ être un régime d'assurance; d'autre part, les gouvernements comptent de plus en plus sur leurs recettes générales pour financer ces programmes. Nous expliquons justement dans notre mémoire que les recettes générales comptent pour une part de plus en plus importante des coûts, tandis que les primes subissent le phénomène inverse. Compte tenu de cela, il serait peut-être bon de resonger à un système de financement par les primes ou du moins à un système dans le cadre duquel il y aurait un meilleur partage des coûts entre le gouvernement et le secteur public.

Le docteur Cooper: J'aimerais revenir à un document qui paraît dans notre mémoire: il s'agit d'un discours prononcé par le docteur Mark Baltzan, l'un de nos membres saskatchewannais, qui est très au courant de la situation économique notamment. Le texte qu'il a écrit s'intitule «The Rationale of Medicare» (Le bien-fondé d'un régime de soins de santé) et j'ose espérer que vous le lirez. L'auteur, qui appuie l'idée d'un système de primes, y expose les raisons de son choix. Nous pensons d'ailleurs, comme lui, que l'une des solutions envisageables serait l'imposition à l'échelle nationale d'un système de primes. Les Canadiens et notamment les Albertains sont tout à fait en mesure de payer davantage qu'ils ne le font pour les soins médicaux dont ils bénéficient. L'application d'un tel système de primes ne nuirait à personne, car ceux qui ne seraient pas en mesure de payer pourraient bénéficier d'une aide gouvernementale. Que les primes, dans le cadre d'un tel

[*Texte*]

Balsam's paper which indicates that something like 85 per cent of the people receive less than $2,000.00 worth of medical care a year, you will find that the imposition of a premium system, not only will generate more private funding for health care but does not represent a hardship for the people and, more importantly, it puts the patient back in the picture and make him take some responsibility for his own well being. The Canadian public is largely adopting a lifestyle where their responsibility for their own health care is not there anymore. Now I am not suggesting for one minute that just by having them pay for it is going to cure it, but by having them have a larger participation is going to make them more conscious of it. We can give you a hundred examples of what happens when people are responsible for their own health care. Their lifestyle can change accordingly. We are living in an era where the lifestyle we have adopted is responsible for a great percentage of the ills that befall the Canadian public.

• 0930

Mr. Herbert: Doctor, here is one last comment from me. Whether we do it through premiums or increased general revenues, that still remains a provincial government decision. I am very sympathetic to the problems of doctors operating within the system. I have many personal friends who have told me of their own difficulties. But I ask you in all sincerity about one of the concerns that I have which is that the best doctors, those who can obviously expect to draw the largest revenues, are not all staying in this country. That concerns me. We see quite a movement out of the country into the United States particularly. Do you see any means by which we can stop this trend? Do you believe that the opting out is the means? It does not seem to be. I think probably Quebec is the only provinces where there is almost a total discouragement of opting out. Do you see any means by which we can stop this emigration of some of our top talent in the medical profession?

Dr. Cooper: I think that is true. If I could be trite without sounding flippant, I think the answer would be provide a better environment for them to stay here. If we are moving, and if a physician perceives that we are moving, towards greater and greater control, with the recent statements by the federal Minister of National Health and Welfare not having done anything to encourage us to look for a rosier outcome, then I think that kind of a situation more than anything else is going to drive physicians out of the countryside. The physician emigration rate certainly has increased.

Economics are a factor, but they are not the entire factor. The matter of the environment in which one has to practice I think is equally as important. When a physician looks ahead and sees what is happening and what is likely to happen as a result of under-funding or whatever the faults may be, then I

[*Traduction*]

système, puissent assumer 37 p. 100 des coûts de tous les soins médicaux donnés en Alberta, n'est pas négligeable. Si vous lisez le mémoire du docteur Baltzan, qui explique que 85 p. 100 des gens reçoivent chaque année des services médicaux coûtant moins de $2,000.00, vous comprendrez que non seulement la position d'un système de versement de primes augmenterait le financement privé des soins de santé, mais que cela ne créerait des difficultés pour personne et que, d'autre part, cela obligerait le patient à assumer une part de responsabilité pour la maintien de son propre bien-être. Les Canadiens s'enferment de plus en plus dans un genre de vie où ils ne sont plus responsables de la protection de leur santé. Je ne veux pas dire par là qu'en leur faisant payer plus cher les services de santé, le problème sera éliminé; méanmoins, si la part des coûts qu'ils doivent assumer s'accroît un peu, ils vont être un peu plus conscient du problème. Nous pourrions vous citer une centaine d'exemples de ce qui se produit lorsque les gens doivent assumer eux-mêmes la responsabilité de la protection de leur santé. En général, leur genre de vie change du tout au tout. Nous vivons dans une société où le genre de vie qui a été adopté par la plupart des gens est responsable de bon nombre des maux dont souffrent les Canadiens dans leur ensemble.

M. Herbert: Docteur, j'aimerais faire un dernier commentaire. Que l'on augmente les primes ou que l'on augmente les recettes générales, la décision relèvera du gouvernement provincial. Je comprends bien les problèmes auxquels doivent faire face les médecins conventionnés. Plusieurs de mes amis personnels m'ont justement parlé des difficultés qu'ils connaissent. Une chose m'inquiète néanmoins beaucoup, et j'aimerais que vous répondiez à ma question en toute sincérité. Pourquoi les meilleurs médecins, et, partant, ceux qui sont en mesure de toucher le plus d'argent, ne veulent-ils pas rester au Canada? Cette question me préoccupe énormément. Beaucoup de médecins vont justement s'installer aux États-Unis. Savez-vous ce que l'on pourrait faire pour mettre un arrêt à cette tendance? Pensez-vous que la solution serait de permettre à ces médecins de se déconventionner? Ça ne semble pas être la solution. D'après ce que j'ai compris, c'est au Québec que l'on décourage le plus le déconventionnement. Mais savez-vous ce que l'on pourrait faire pour arrêter l'émigration de nos meilleurs médecins?

M. Cooper: Ce que vous dites est vrai. Sans vouloir paraître cavalier, la solution triviale serait tout simplement de leur assurer un meiller environnement, qui les encouragerait à rester. Je pense que ce qui pousse le plus les médecins à quitter le pays c'est le fait que, si l'on tient aux récentes déclaration du ministre fédéral de la Santé et du Bien-être, les soins de santé et tout le secteur hospitalier sont de plus en plus contrôlés par l'État. C'est un fait que le taux d'émigration des médecins va en augmentant.

L'aspect financier est certes un facteur, mais il n'est pas le seul. Je pense que l'environnement dans lequel un médecin doit exercer est tout aussi important. Lorsqu'un médecin regarde autour de lui et voit ce qui va se passer à cause de l'insuffisance du financement etc., il est je pense tout à fait naturel

[*Text*]

think that is conducive to physicians saying, I want out. I want to go somewhere else. And you are quite right. Those physicians who do emigrate sometimes are the ones we can ill afford to lose.

The Chairman: Thank you. Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: Mr. Chairman, I was wondering if Dr. Cooper could go over briefly Exhibits Nos. 1, 2, 3 and 4 in your brief; also No. 5 and No. 6 I suppose. There is a series of interesting tables you have there, and if you could just briefly explain those to the members, I think that might be important.

Dr. Cooper: All right. Exhibit No. 1 is simply the medical services per capita. It shows that since 1971 up to 1980, the public has been receiving more medical services on a per capita basis.

Mr. Blenkarn: Now what do you mean by the 1971 index is 100?

Dr. Cooper: Throughout the brief, sir, we have used 1971 as a base year.

Mr. Blenkarn: This is dollars per capita, is it?

Dr. Cooper: No. This is services per capita, sir. Now " "services" means that seven times a year you have required the services of a physician or, in effect, some medical service that is chargeable to a health care insurance scheme. All right?

Mr. Blenkarn: In other words, it is a greater public utiization. From 1971 to 1980, utilization has increased from 6.35 services per capita . . .

Dr. Cooper: That is correct.

Mr. Blenkarn: . . . to 7.58. Is that a national figure, or is that Alberta only?

Dr. Cooper: That is an Alberta figure, sir.

Mr. Blenkarn: Thank you.

Dr. Cooper: Exhibit No. 2 shows the trends in real, per capita, medical care cost. It shows that the per capita medical payments, again based on the 1971 year, have increased from $54.76 to $101.13. And if you equate those in terms of the 1971 dollar, which in other words is that we are allowing then for an inflationary dollar, you find that the value has dropped to something like 0.47. If you take it all the way across the line and take that in conjunction with Exhibit No. 1, you will find that the people are getting more services, but they are getting them for less cost per capita.

Now you wanted me to comment on Exhibit No. 3. Again, it relates the changes in the real benefit index of the Alberta Health Care Insurance Plan schedule of benefits from 1971 to 1981. Here also, using the year 1971 as a base, the average benefit index has risen to 196, and the next column indicates what that is in the purchasing power of the 1971 dollar, and goes on to the percentage changes from 1971. There is an editorial change in that column in Exhibit No. 3. On the last column, that sould be "1971 Benefit Index" rather than 1970. It is interesting to note in the last column that over the last 3 years, 1979, 1980 and 1981, the trend may be starting to reverse itself.

[*Translation*]

qu'il veuille s'en sortir et qu'il décide d'aller s'installer ailleurs. Vous avez d'autre part tout à fait raison de dire que très souvent les médecins qui quittent le Canada sont ceux que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre.

Le président: Merci. Monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Monsieur le président, le docteur Cooper pourrait-il nous exliquer brièvement les tableaux 1, 2, 3, 4, 5 et 6? Ces tableaux que vous avez joints à votre mémoire me semblent très intéressants et je pense qu'il serait bon que vous les expliquiez un petit peu au comité.

Le docteur Cooper: Très bien. Le tableau numéro 1 donne tout simplement les services médicaux par tête d'habitant. Il indique que de 1971 à 1980 le public a reçu chaque année plus de services médicaux, par tête d'habitant, que l'année précédente.

M. Blenkarn: Que signifie cet indice de 100 pour 1971?

Le docteur Cooper: Nous avons utilisé l'année 1971 comme année de base tout au long du mémoire.

M. Blenkarn: Il s'agit du nombre de dollars par têt d'habitant?

Le docteur Cooper: Non. Il s'agit des services par tête d'habitant. Ces «services», correspondent à tous les services médicaux, payables par régime d'assurance-maladie, que vous avez reçus sept fois dans l'année. D'accord?

M. Blenkarn: Autrement dit, cela représente une utilisation plus importante par le public. Entre 1971 et 1980, l'utilisation de ces services est passée de 6.35 per tête d'habitant . . .

Le docteur Cooper: C'est exact.

M. Blenkarn: . . . à 7.58. S'agit-il d'un chiffre national, ou cela ne s'applique-t-il qu'à l'Alberta?

Le docteur Cooper: Ça ne correspond qu'à l'Alberta.

M. Blenkarn: Merci.

Le docteur Cooper: Le tableau numéro 2 illustre l'évolution des coûts réels, par tête d'habitant, des soins médicaux. Il explique, encore une fois à partir de l'année de base, c'est-à-dire de 1971, que les paiements médicaux par tête d'habitant ont passé de 54.16 à $101.13. Ces chiffres, exprimés en dollars de 1971, indiquent que cette valeur est passée à environ 0.47. Si vous étudiez les tableaux 1 et 2 ensemble, vous constaterez que les gens reçoivent davantage de services mais pour un coût par tête d'habitant inférieur.

Passons maintenant au tableau numéro 3. Il s'agit encore une fois des changements survenus ente 1971 et 1981 à l'indice des bénéfices réels du régime d'assurance-maladie de l'Alberta. Ici encore on utilise l'année 1971 comme année de base. L'indice moyen des avantages est passé à 196; la colonne suivante exprime ce chiffre en fonction du pouvoir d'achat réel de 1971 et examine ensuite les changements de pourcentage survenus depuis en 1971. J'aimerais vous signaler une petite erreur qui figure dans le tableau nº 3. Le titre de la dernière colonne porte sur l'indice des avantages de 1971 et non de 1970. Si l'on regarde la dernière colonne, il est intéressant de

[*Texte*]

• 0935

Mr. Blenkarn: That is right.

Dr. Cooper: That is right. However, that is not so. One of the major reasons for that was that in 1979-80, the Alberta Health Care Insurance Scheme received a more than unusual increase in their schedule of benefits and one that was not reflected in future years.

Also, if you take the CPI indexes, you find that they do not encompass the things that are relative to the increased costs of doing business in a medical practice. We can substantiate figures that are done for us by the Price-Waterhouse survey across Alberta amongst physicians, to show that the factors influencing our costs of doing business are climbing at the rate of something like 16 per cent for medicine versus the average in other fact sectors of about 11 per cent. Did you want me to comment on other exhibits, sir?

Mr. Blenkarn: Yes. What is Exhibit No. 4?

Dr. Cooper: Exhibit No. 4 shows the medical doctors' and surgeons' average total income. It is really interesting. There are always published figures about incomes amongst various professions in the country and, traditionally, the race is on between lawyers, architects, engineers, doctors, et cetera.

Mr. Blenkarn: You are still number one though?

Dr. Cooper: Well, doctors still pay the highest amounts in taxes; that is what that means to me. We are not necessarily the highest earners, but we pay a hell of a lot more taxes than most people pay.

Mr. Blenkarn: You have to earn the money to pay the taxes.

Dr. Cooper: That is right.

Dr. T. A. McPherson (President-Elect, Alberta Medical Association): You have to declare the money.

Mr. Blenkarn: Oh, you are not making any accusations against other professions, are you?

Dr. McPherson: Not at all.

Dr. Cooper: Anyway, I think Exhibit No. 4 would show you that the incomes, no matter how you construe them or how you look at them, obtained from the taxation statistics show that, although the physician's average total income in the period, 1971 to 1978, increased by the magnitude of about $9,000—that is a magnificant sum—that the CPI index has increased considerably more, and that the figures are not as rosy as they would appear. You might note that in Alberta, as I am sure you are aware, professional people are allowed to incorporate.

Mr. Blenkarn: Yes.

Dr. Cooper: And you might say, well, what happens here? Traditionally you are high earners and you would be incorporated. These figures have made allowances for that. And after all, what does incorporation do except to give the professional

[*Traduction*]

constater que la tendance des trois dernières années, à savoir 1979, 1980 et 1981, semble se renverser.

M. Blenkarn: C'est exact.

M. Cooper: C'est exact. Mais ce n'est pourtant pas le cas. Cela est en partie dû au fait que le Régime d'assurance-maladie de l'Alberta a en 1979-1980 bénéficié d'une augmentation plus importante que la normale pour ce qui est du barême des tarifs, augmentation qui n'a pas été répétée dans les années consécutives.

D'autre part, si vous prenez l'IPC, vous voyez qu'il n'englobe pas un certain nombre de facteurs qui contribuent à augmenter les coûts que doivent payer les médecins exerçants. Une enquête menée par le Price-Waterhouse auprès de tous les médecins de l'Alberta révèle que les coûts que ceux-ci doivent payer augmentent à un taux annuel d'environ 16 p. 100, tandis que cette augmentation est d'environ 11 p. 100 dans tous les autres secteurs d'activité. Voulez-vous que je vous fournisse des explications au sujet des autres tableaux également?

M. Blenkarn: Oui. Sur quoi porte le tableau nº 4?

M. Cooper: Le tableau nº 4 donne les revenus moyens des médecins et des chirurgiens. Ces chiffres sont très intéressants. On publie toujours un peu partout des tableaux de revenus de diverses professions et traditionnellement c'était la course entre les avocats, les architectes, les ingénieurs, les médecins, etcetera.

M. Blenkarn: Pourtant, vous occupez toujours le premier rang.

Dr Cooper: Tout ce que cela signifie en fait c'est que ce sont les médecins qui paient le plus d'impôts. Nous ne gagnons pas nécessairement le plus, mais nous payons beaucoup plus d'impôts que la plupart des gens.

M. Blenkarn: Vous devez tout de même gagner l'argent pour avoir à payer l'impôt.

Dr Cooper: Exact.

Dr T. A. McPherson (président élu de l'Alberta Medical Association): Il nous faut déclarer cet argent.

M. Blenkarn: Voulez-vous porter des accusations contre d'autres professions?

Dr McPherson: Pas du tout.

Dr Cooper: Quoi qu'il en soit, quelle que soit la façon dont vous interprètez les chiffres du tableau nº 4, qui donne des statistiques sur l'impôt, ceci révèle que bien que les revenus moyens de médecins aient augmenté de $9,000 entre 1971 et 1978, l'indice des prix à la consommation a connu une augmentation beaucoup plus importante. La situation ne se présent donc pas aussi bien qu'on pourrait le croire. J'aimerais ajouter que, comme vous le savez très certainement, les professionnels peuvent se constituer en corporation en Alberta.

M. Blenkarn: Oui.

Dr Cooper: Étant donné cela, vous aimeriez peut-être savoir comment cela s'applique à nous puisque traditionnellement nous gagnons bien notre vie et nous pouvons nous incorporer. Justement, ces chiffres ont tenu compte de cela. Et après tout,

[*Text*]

person the same advantages as the small businessman, really. Now you wanted me to explain another one, sir?

Mr. Blenkarn: Yes, hospital and medical costs as a percentage of GNP. Or GOP, I think it is: the Gross Domestic Product.

Dr. Cooper: All right. Do you want to talk to this, Mr. Suvianiarsky.

Mr. J. E. Suvianiarsky (Co-ordinator, Economics, Alberta Medical Association): I think as the economist for the Alberta Medical Association I might address this table better than the president.

Column 1 displays the gross domestic product in millions of dollars; Column 2 is the sum of hospital and medical payments from the province; and Column 3 shows the relationship between the two previous columns. And you can see that between 1971 and 1978, the percentage of the Province of Alberta gross domestic product expended on hospitals and medical costs fell from 3.93 per cent of GDP to 2.65 per cent of GDP.

• 0940

Mr. Blenkarn: But you have had an enormous increase in gross domestic product in that period. It is not fair to say that everything should remain in constant . . .

Mr. Suvianiarski: That statement is quite true. However, if you refer to the previous several tables, which talk about per capita expenditure, I think you will see that the argument is more academic, that, in fact, while we have had a tremendous increase in the Alberta GDP the per capital expenditures on medical costs have continued to fall. So it appears that the increase in the Alberta economy has not been reflected in the payments to hospitals and medical care.

Mr. Blenkarn: Can I go back on the previous statement? My research department has given me some other figures, and I was wondering if I could go back to exhibit 4 with you for a moment and give you some of the figures that we have received from the Department of National Revenue. In 1971-1978, for the taxation year 1977, the indication we have from National revenue is that doctors in this province received an average of $78,900 in gross income for a net income of $50,300. They received from the Alberta medical plan $73,200. They had the highest gross receipts, the fourth highest net receipts, and they received more from their medical plan than any other group of doctors in any other province. What have you to say about that?

Dr. Cooper: Very simply put, that again reflects gross payments. When you get quoted to you averages of payments made from health care insurance schemes, you are getting gross payments. We are able to substantiate very significantly that the cost of doing business in medical practice in Alberta is something like 45 per cent, we are on that level of overhead.

[*Translation*]

qu'est-ce que cela change que vous vous constituiez en société? Cele ne fait que donner aux professionnels les avantages dont jouissent déjà les petits entrepreneurs. Vous vouliez que j'en explique un autre?

M. Blenkarn: Oui, le tableau sur les couts hospitaliers et médicaux exprimés en tant que pourcentage du PNB. Ou de la PIB, c'est-à-dire Production intérieure brute.

Dr Cooper: Très bien. Monsieur Suvianiarsky, aimeriez-vous expliquer ce tableau?

M. J. E. Suvianiarsky (coordonnateur du Service économique de l'Alberta Medical Association): En tant qu'économiste de l'Alberta Medical Association, je suis peut-être en effet mieux en mesure d'expliquer ce tableau que le président.

La première colonne exprime la production intérieure brute en million de dollar; la deuxième donne le montant des paiements hospitaliers et médicaux de la province; la troisième met en rapport les deux colonnes précédentes. Vous pouvez constater qu'entre 1971 et 1978, le pourcentage de la production intérieure brute de l'Alberta, consacrée aux coûts hospitaliers et médicaux, est passé de 3.93 à 2.65 p. 100.

M. Blenkarn: On a toutefois assisté à une hausse considérable du produit intérieur brut pendant cette période. Est-ce que tout ne devrait pas demeurer en valeur constante?

M. Suvianiarski: Vous avez tout à fait raison. Cependant, si vous vous reportez au tableau précédent, où il est question des dépenses par habitant, vous vous rendrez compte que cet argument est plutôt théorique car bien qu'il y ait eu un accroissement très sensible du produit brut interne de l'Alberta, les dépenses par habitant au titre des frais médicaux ont continué à baisser. Par conséquent, l'expansion de l'économie albertaine ne s'est pas reflétée dans les paiements accordés aux hôpitaux et au titre des soins médicaux.

M. Blenkarn: Me permettez-vous de revenir à votre affirmation précédente? Mon service de recherche m'a fourni d'autres chiffres; j'aimerais donc revenir au tableau 4 un moment et vous communiquer certains des chiffres que nous avons obtenus du ministère du Revenu national. En 1977-1978, pour ce qui est de l'exercice financier de 1977, d'après le ministère du Revenu, les médecins de cette province avaient en moyenne un revenu brut de $78,900, ce qui donnait un revenu net de $50,300. Ils ont reçu $73,200 du régime d'assurance médicale de l'Alberta. Ils détenaient le premier rang pour ce qui est de l'importance des revenus bruts et le quatrième rang pour ce qui est des revenus nets et de plus, ils ont reçu davantage de leur régime d'assurance-maladie que n'importe quel autre groupe de médecins de n'importe quelle autre province. Qu'avez-vous à dire là-dessus?

Dr Cooper: En termes simples, cela correspond encore aux revenus bruts. Lorsqu'on cite les paiements moyens versés par les régimes d'assurance-maladie, il s'agit de chiffres correspondant aux paiements bruts. Nous sommes tout à fait en mesure de montrer, données à l'appui, que les frais généraux liés à l'exercice de la médecine en Alberta sont d'à peu près 45 p.

[*Texte*]

We do not think those figures adquately represent the economic picture. Dr. Clark.

Dr. Clark: All we can rely on is our sources, Mr. Blenkarn. We have taken exhibit 4 from taxation statistics, the figures we have there are quoted from that source. I think the important point, sir, to emphasize is that it is a matter of what has happened to those dollars over a period of time during the time that the medical care programs have been in operation. We have seen real physician annual income fall from an index of 100 to 69.7, we have seen the payment schedule fall in real terms by nearly 17 per cent, and we have seen real per capita medicare costs fall by 12.8 per cent. So I think the important point, and what is of concern to the task force, is a very definite trend of growing underfunding in the system.

Dr. Cooper: I would like to point out to you, Mr. Blenkarn, in answer to your question about Alberta's being in an economic boom, that those figures pale when you compare them with the overall gross domestic product of the Province of Alberta. I would refer you to the bottom of page 7 and the top of page 8 in our brief, where what you say is true, but it does not stand up when you compare it with the other indicators—the consumer price index, the index of average weekly wages and salaries, and so on.

We are not here this morning, Mr. Chairman, to argue—and if you notice, I have not made a big case at all about physician incomes. You know, most physicians feel as I do—leave us alone, we will look after ourselves, I will worry about my own income, but provide us with a system that is workable for the good of the people and one that is good to work in. I quite frankly find it almost a waste of time trying to justify what I make, and what a physician in general makes, and what my expenses are. You do not have the same situation occurring in businesses, and so on. We are not embarrassed about our incomes, because I think every physician in this country, particularly in the Province of Alberta, works on a fee for service. None of us are on retainers, none of us on salaries, none of us have anything else provided for us, we sell our services and we charge a fee for them. So most physicians in this country make every damn nickel they earn by personal service.

• 0945

Mr. Blenkarn: You have an extra-billing system in this province. Our indication is that about 36 per cent of Alberta doctors not only bill the system for the amount of the allowance in your Alberta system but bill the patient on top, for what may be called balance billing, or extra billing, or whatever. Would you comment on that?

[*Traduction*]

100. Par conséquent, ces chiffres ne nous paraissent pas représenter fidèlement la situation économique. Docteur Clark.

Dr Clark: Monsieur Blenkarn, tout ce que nous pouvons faire, c'est de nous fier à nos propres sources de renseignement. A cet égard, les données du tableau 4 son tirées de statistiques relatives à l'impôt, et c'est là-dessus que nous nous sommes fondés. Je crois que ce qu'il importe vraiment, c'est de se rappeler la façon dont le dollar a évolué depuis la mise sur pied de ces programmes de soins médicaux. Sur un échelle de 100, nous avons assisté à une baisse du revenu réel des médecins puisqu'il s'établit maintenant à 69.7. Les honoraires ont régressé de près de 17 p. 100 en dollars réels alors que les coûts réels des frais médicaux par habitant ont diminué de 12.8 p. 100. Par conséquent, ce qu'il y a à retenir ici et ce qui préoccupe le groupe de travail, c'est une très nette tendance au sous-financement du régime.

Dr Cooper: Monsieur Blenkarn, en réponse à votre affirmation d'après laquelle l'Alberta se trouve en situation de grande expansion économique, je tiens à préciser que ces chiffres perdent toute importance lorsque comparés au produit intérieur brut global de l'Alberta. Reportez-vous au bas de la page 7 ainsi qu'au haut de la page 8 de notre mémoire où vos propos, bien que vrais, ne font pas le poids à coté des autres indicateurs, c'est-à-dire l'indice des prix à la consommation, l'indice des salaires et traitements hebdomadaires moyens, etc . . .

Monsieur le président, nous ne sommes pas ici pour nous disputer. D'ailleurs, vous avez peut-être remarqué que je n'ai pas tellement tenu compte des revenus des médecins. Vous n'ignorez pas que la plupart de ces derniers sont d'avis qu'il faudrait les laisser tranquilles et qu'ils peuvent s'occuper de leur situation et de leur rémunération eux-mêmes, mais qu'ils tiennent à ce qu'il y ait un système tenant compte des intérêts de la population et au sein duquel il est agréable et pratique de travailler. Bien franchement, j'estime que c'est presqu'une perte de temps que d'essayer de justifier ce que je gagne, ce qu'un médecin gagne en général ainsi que de parler de mes dépenses. On ne retrouve pas la même situation dans le monde des affaires, etc . . . Nos revenus ne nous embarrassent pas, car je crois que chaque médecin de notre pays, particulièrement ceux de la province de l'Alberta, sont rémunérés à l'acte. Aucun d'entre nous n'avons des provisions, ne recevons de traitements, ni n'avons rien d'autre de prévu, nous prêtons nos services en échange desquels on nous accorde des honoraires. Donc la plupart des médecins de notre pays gagnent le moindre dollar qui leur revient en payant de leurs personnes, en offrant leurs services.

M. Blenkarn: Il y a toutefois un système de facturation supplémentaire dans cette province. D'après nos sources, environ 36 p. 100 des médecins de l'Alberta non seulement envoient une demande d'honoraires correspondant aux tarifs fixés par le régime albertain mais également une facture supplémentaire aux malades, ce qui correspond à ce qu'on peut appeler une facturation supplémentaire. Avez-vous quelque chose à dire là-dessus?

[*Text*]

Dr. Cooper: Yes, I most certainly would. We, in this province, have the right to extra bill, or balance bill, whichever you want to call it. What the physicians in this province feel that that represents is a right for you, as an individual physician, to set a fee for your service. We get our figures for the levels, and the amounts, and the types of balance billing directly from the Alberta health care insurance system.

There are some principles attached to the question of balance billing—I am sorry, but you raised the question and I feel that I have to take some time to explain the stance on it.

The Alberta Medical Association believes it is the physician's right to charge a fee for his services. There are some strings attached to it and some recommendations. First of all, it is unethical for a physician to refuse a necessary service to a patient because he cannot pay, and that is a principle that has been in medicine for time immemorial. We do not recommend that our members charge extra fees for cancer patients, for old age pensioner patients, for welfare patients, for workmen's compensation board cases, et cetera.

With regard to the numbers of physicians balance billing, or extra billings, on a percentage basis it is 33.7 per cent—at the last figures we have, the most current ones—but I want to explain what that means. I belong to that group, I balance bill, or extra bill, one procedure that I do—one procedure—I do it about 15 times a year. I am in that statistic. In that same time, I provide thousands and thousands of services that we do not extra bill for. I belong to a group of physicians, and none of us extra bill for anything other than the one procedure. So there are an awful lot of physicians in there, who are part of that statistic, but for whom balance billing is really not of interest at all in their incomes.

If you look upon it as services, you will find that something like 6 per cent of services in this province are extra billed, 6 per cent of services—and the services provided to the people in this province are in the millions. The amount of money generated by extra billing is something like 3 per cent of the total income, three cents on the dollar. Now the government has established, and the physicians have established with them, a panel for the examination of patients accounts where they are in difference with the amounts balanced bill. It is called the assessment committee. The patients have the right, and indeed we encourage them, to appeal to this commission when they feel that they have had an improper balance bill. It is not a very busy committee, sir. It has heard something like 30 cases since its inception in January and it has acted on 18 of them, and I am not so sure which way they have gone. One way or the other it does not really matter. Interestingly enough the point I am trying to make is that the doctors had the right to balance bill granted by the government when the scheme came in. But the point I really want to make is that most doctors do not use it and most doctors are not affected by it appreciably. Now, yes we have some high rollers; we have some people who are taking advantage of it, but the public sorts them out very quickly. But you now sir, it is like a lot of other rights. It is not

[*Translation*]

Le docteur Cooper: Oui, certainement. Dans notre province, nous avons le droit d'envoyer une facture supplémentaire et nous estimons qu'il nous revient de pouvoir fixer un honoraire correspondant au service. Nous obtenons les chiffres relatifs aux niveaux, montants et genres de facturation supplémentaire possible directement du régime d'assurance-maladie de l'Alberta.

Cette question de la facturation supplémentaire est sous-tendue par certains principes; je m'excuse mais c'est vous qui avez soulevé la question et j'estime devoir prendre quelques minutes pour expliquer notre position en cette matière.

L'Association médicale de l'Alberta estime que le médecin a le droit de demander un honoraire en retour de ses services. Cela s'assortit toutefois de certaines conditions et recommandations. Premièrement, il est contraire au code de déontologie de refuser un service nécessaire à un malade si ce dernier n'est pas en mesure de payer; il s'agit là d'un principe remontant jusqu'à la nuit des temps. De plus, nous ne recommandons pas à nos membres d'exiger ces honoraires supplémentaires de la part de cancéreux, de retraités malades, de personnes vivant de l'aide sociale, des travailleurs dont le cas relève du bureau des accidents de travail, etc.

Il y a 33.7 p. 100 des médecins qui imposent cette facturation supplémentaire, enfin d'après les chiffres les plus récents, mais je tiens à expliquer ce que cela signifie. Je fais partie de ce groupe, c'est-à-dire que je demande un honoraire supplémentaire et je fais partie du groupe qui le font environ 15 fois par année. Cependant, je fournis des milliers et des milliers de services au tarif du régime. Je fais donc partie de ce groupe de médecins qui demandent cet honoraire supplémentaire mais seulement dans certains cas. Il y a donc un très grand nombre de médecins qui figurent dans cette catégorie mais pour lesquels la facturation supplémentaire représente vraiment très peu sur le plan des revenus.

Si vous considérez le nombre de services offerts, vous vous rendrez compte qu'il n'y en a que 6 p. 100 où l'on demande un honoraire supplémentaire alors qu'il y a des millions de fois où nous posons des actes médicaux pour la population de la province. Les revenus obtenus par cette facturation correspondent à environ 3 p. 100 du revenu global, c'est-à-dire à 3c. par dollar. Toutefois, le gouvernement, de concert avec les médecins, a mis sur pied un comité d'étude des frais payés par les malades lorsqu'ils sont différents des montants payés avec facturation supplémentaire. On les appelle les comités d'évaluation. Les malades ont le droit de faire appel auprès de cet organisme et d'ailleurs nous les y encourageons, s'ils estiment avoir reçu une facture injustifiée. Ce comité n'est pas extrêmement occupé. Depuis sa création en janvier, je crois qu'il a étudié environ 30 cas et qu'il a pris des mesures dans 18 d'entre eux, dans quel sens, je l'ignore. De toute façon, cela n'a pas tellement d'importance. Là où je voulais en venir, c'est que le gouvernement avait accordé aux médecins ce droit de demander un supplément lorsque le Régime a été mis sur pied mais qu'en dépit de cela, la plupart d'entre eux ne s'en prévalent pas et leurs revenus n'en sont pas sensiblement améliorés s'ils le font. Évidemment, il est vrai que certains des membres de notre profession mènent un grand train de vie, il y

[*Texte*]

that we want to be able to balance bill everybody else; we are doing it responsibly. In fact sixty five per cent of the physicians are not doing it at all. Why does not that figure get quoted sometimes? But do not take it away from us.

• 0950

Mr. Blenkarn: What would happen if in creating a standard of medicare across the country, you were in the same position as Ontario doctors are, where you either have to make up your mind and take what the province pays you or opt out entirely for all of your patients, and bill your patients and let them collect from the government.

Dr. Cooper: I think the prime responsibility in all this of course is how effective this is upon the patient. I do not think there is any question in my mind that if the doctors of the province, and I cannot speak for those outside the province, are pushed far enough they may very well take up the challenge and opt out en masse. I do not know what would happen. We have not had to deal with that situation but I can tell you that we are certainly not unprepared for it. It would be a hardship first of all on patients. Not as much a hardship as most people think it would, but it could be a hardship on patients. It would be chaotic to the institutions that are providing the care obviously, the health care insurance schemes and so on. But I guess in direct answer to your question, if the climate for the medical practice in the country deteriorates to the point where that is the only solution, then I suppose that is what would be done.

Mr. Blenkarn: How many doctors in Alberta are opted out?

Dr. Cooper: We have none opted out right now, sir.

Mr. Blenkarn: They all are taking advantage of balance billing.

Dr. Cooper: No, sir. They do not all take advantage of balance billing, sir.

Mr. Blenkarn: Thirty-three percent take advantage of the option to balance bill . . .

Dr. Cooper: That is correct.

Mr. Blenkarn: . . . in order to, on certain procedures, increase their fees.

Dr. Cooper: That is right.

Mr. Blenkarn: Or with certain patients increase their fees.

Dr. Cooper: That is correct.

Mr. Blenkarn: So you can bill the system and collect and then bill the patient a little extra, and if he does not pay, at least you have collected the base fee.

Dr. Cooper: That is correct.

The Chairman: Yes, Dr. McPherson.

[*Traduction*]

en a qui profitent du système mais le public les découvre très rapidement. Vous savez cependant, que cela ressemble à bon nombre d'autres droits. Par conséquent, nous ne voulons pas exiger des honoraires supplémentaires de tout le monde, nous faisons cela de façon responsable. De fait, 65 p. 100 des médecins ne le font pas du tout. Pourquoi ne cite-t-on jamais ce pourcentage? Enfin, ne nous retirez pas cette possibilité.

M. Blenkarn: Que se passerait-il si lors de la création de normes nationales en matière de soins médicaux, vous vous trouviez dans la même position que les médecins de l'Ontario, c'est-à-dire que vous soyez obligés soit d'accepter les honoraires établis par la province, soit de vous désister totalement et d'envoyer vos factures à tous vos malades en les laissant être remboursés par le gouvernement.

Le docteur Cooper: Je crois que l'aspect principal dont il faut tenir compte ici c'est dans quelles mesures cela affecte les malades. Je ne puis m'exprimer au nom des médecins de l'extérieur de nos frontières mais à mon avis, il ne fait aucun doute que si ceux de notre province sont poussés au pied du mur, ils décideront à la très grande majorité de se désister. Je ne sais pas ce qui se produirait alors. Nous n'avons pas eu à nous pencher sur une telle situation mais je puis vous assurer que nous sommes toutefois prêts à y faire face. Cela pourrait bien entraîner des difficultés pour tous les malades mais pas autant que la plupart des gens se l'imaginent. Enfin, il est sûr que les établissements dispensant des soins médicaux s'en ressentiraient durement ainsi que le système d'assurance-maladie, etc. Toutefois, pour répondre plus directement à votre question, si les conditions dans lesquelles s'exerce la médecine dans notre pays se détériorent au point où cela semblera la seule solution, alors je suppose que c'est ce qu'on fera.

M. Blenkarn: Combien de médecins de l'Alberta se sont désistés du régime gouvernemental?

Le docteur Cooper: Il n'y en a aucun à l'heure actuelle, monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Ils se prévalent tous de leurs droits d'exiger un supplément d'honoraires.

Le docteur Cooper: Non, monsieur Blenkarn. Ils ne se prévalent pas tous de cette possibilité.

M. Blenkarn: Trente-trois pour cent d'entre eux le font . . .

Le docteur Cooper: C'est exact.

M. Blenkarn: . . . afin d'augmenter leurs honoraires lorsqu'ils posent certains actes médicaux.

Le docteur Cooper: C'est exact.

M. Blenkarn: Parfois aussi ils augmentent les honoraires qu'ils envoient à certains malades.

Le docteur Cooper: C'est exact.

M. Blenkarn: Par conséquent, on peut obtenir de l'État un honoraire correspondant à un tarif fixe puis envoyer une facture supplémentaire aux malades. Dans un tel cas, vous avez au moins recueilli l'honoraire de base.

Le docteur Cooper: C'est exact.

Le président: Oui, Dr McPherson.

[*Text*]

Dr. McPherson: I would like to ask a rhetorical question of the members of the task force. Has it ever occurred to you that, when the federal government or the provincial government finds itself in situations where its revenues do not meet its expenditures, it balance bills? After all, how do you meet that circumstance. You must increase your revenues somehow; you have that option. You do it through taxation. That option is given to you under mandate from the people, but the reality is that you have that option. What the medical profession is saying is that as a profession with a history of service of excellence, it should maintain to have that option. I really think this whole question of balance billing is not the primary reason for our appearing before this task force.

• 0955

Mr. Blenkarn: I raised the issue only because it is an issue that has been before the House of Commons as you know. The Minister of National Health and Welfare has made certain statements with respect to it. There has been some suggestion in the Hall report and elsewhere that this type of billing system is destroying portability and accessibility and so on. Perhaps you would like to comment on those allegations.

Dr. Cooper: Well there is no evidence in Alberta that we have been able to glean. There is no evidence in Alberta that we have been able to uncover that the imposition of a balance billing has denied anybody any necessary medical service. It just simply does not exist. There is no evidence to that effect. Does that answer your question?

Mr. Blenkarn: All right. Can I ask you one more question with respect to portability? There is the suggestion that in Alberta, and I suspect this is so, in our briefing notes it certainly is, there is an admission charge for people entering general hospitals of $5.000.

Dr. Cooper: That is correct.

Mr. Blenkarn: Does that include people going to hospital emergency?

Dr. Cooper: Yes sir.

Mr. Blenkarn: So if I went to a hospital emergency, I slap down my $5.00 before I get served?

Dr. Cooper: That is right.

Mr. Blenkarn: What is your view with respect to accessibility then?

Dr. Cooper: Well I do not think that denies accessibility. You know, when patients cannot pay, and I work in an emergency department on a rotation basis, when I am not practising in my office, as well, they are still not denied being seen. Nobody is turned around at the door and told, get out, you do not have your $5.00 or your $3.00 or whatever it is. When patients are admitted to the hospital directly, that accessibility or that fee is waived and so on. I do not think that is a deterrent at all.

With regard to your questions on portability, yes, indeed there are a lot of problems with portability. You know that the health care schemes, although they are national and they are

[*Translation*]

Le docteur McPherson: J'aimerais poser une question pour la forme aux membres du groupe de travail. Avez-vous déjà songé au fait que lorsque le gouvernement fédéral ou provincial manque de revenus pour absorber ses dépenses, il impose aussi une facture supplémentaire? Après tout, que peut-on faire dans une telle situation. Il faut bien augmenter ses revenus d'une façon quelconque et l'on dispose justement de cette possibilité. On recourt donc aux impôts et cette possibilité vous est donnée de par le mandat que vous a donné la population. Enfin, cette possibilité, vous l'avez. Ce que la profession médicale affirme c'est qu'étant donné des excellents états de service, elle devrait continuer à jouir de ce droit. Je suis convaincu que cette question du dépassement d'honoraires ne constitue pas la raison fondamentale pour laquelle on nous fait comparaître ici.

M. Blenkarn: Si j'ai soulevé la question, c'est parce qu'elle l'a déjà été à la Chambre des communes, comme vous le savez. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'a abordée et le rapport Hall mentionne que ce genre de surfacturation est en train de détruire la transférabilité et l'accessibilité de ces services, etc. Peut-être avez-vous quelque chose à dire là-dessus.

Le docteur Cooper: Eh bien, en Alberta, nous n'avons pu trouver aucune preuve que les honoraires supplémentaires ont privé qui que ce soit d'un service médical nécessaire. Il n'y a tout simplement aucune preuve de cela. Est-ce que cela répond à votre question?

M. Blenkarn: C'est bien. Me permettez-vous de poser une autre question au sujet de l'universalité ou de la transéfrabilité des services? D'après les renseignements préparatoires qu'on nous a fournis, en Alberta, il y a des frais d'admission de $5 à quiconque entre dans un hôpital général.

Le docteur Cooper: C'est exact.

M. Blenkarn: Les gens admis à l'urgence sont-ils aussi tenus de payer cela?

Le docteur Cooper: Oui monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Donc si je me rends au service d'urgence d'un hôpital, je dois d'abord payer $5 avant d'obtenir du service?

Le docteur Cooper: C'est cela.

M. Blenkarn: Dans ce cas, quelle est votre position pour ce qui est de l'accessibilité des services?

Le docteur Cooper: Je ne crois pas que cette mesure empêche les malades d'avoir accès au service. Je travaille moi-même dans un service d'urgence de façon périodique lorsque je n'exerce pas en clientèle privée et les malades incapables de payer ne se font pas refuser des soins médicaux. On ne ferme la porte à personne si il ou elle n'a pas son $5, son $3 ou la somme exigée. Lorsque les malades sont admis directement à l'hôpital, on renonce à exiger ce droit d'entrée. Il ne me paraît donc pas du tout être un empêchement.

Pour ce qui est de votre question relative à la transférabilité, oui, cela présente bon nombre de problèmes. Vous n'ignorez pas que les régimes de soins médicaux bien qu'établis à

[*Texte*]

universal and so on, are not nearly as national and universal as you might think, and if you want to believe differently, just try to collect a bill on behalf of a patient from another province. It is not that simple. We have documented before Mr. Justice Hall when he was here, and we presented our brief to him, hundreds and hundreds of claims from one group of physicians alone, practising in an emergency department in one of the larger hospitals here in Edmonton, of uncollected accounts from out of the province, simply because the numbers were not valid or whatever, the other governments are not paying, or else, if they are, they are paying in reduced rates. Your plan is not that portable now. Would anyone else here like to comment on that? Did you want to comment on that?

Mr. Blenkarn: That is very important to us because you can appreciate that the justification for the government of Canada kicking in the amounts of dollars it does kick in and they are very significant amounts . . .

Dr. Cooper: Absolutely, and they are appreciated.

Mr. Blenkarn: . . . $4.7 billion in hard cash plus tax points and the rest of it. A lot of money.

Dr. Cooper: You are right. But it does not all go to physicians.

Mr. Blenkarn: No it goes to provincial governments; that is where it goes.

Dr. Cooper: But even that does not all go to physicians.

Mr. Blenkarn: No. I appreciate that.

Dr. Cooper: When we are talking about cost of medicare, you have to keep in mind that the actual physicians fees, the providers of the health care, the people that make the system work, is a relatively small part of the total health care costs in this country. Dr. McPherson.

Dr. McPherson: It seems to me interesting—to create an analogy, that the federal government appears to be into a ball game in which the players play without a referee in a foreign field, in front of disinterested and ineffective spectators, using a ball that is jointly owned. Now, it seems that the results of this game can hardly be influenced by the ball. Obviously either the ball must be completely owned by one jurisdiction or another and the game must be played according to rules and in front of a referee. It is my simple position that until the federal and provincial jurisdictions can get their act together, it does not matter how much money they throw into the pot; somebody is going to have to put forward a referee and somebody is going to have to establish rules. Now the system has worked, by "and" large, mainly because of the medical profession and its high ethics and its high morality in relationship to the care and service of patients. It has not worked primarily because of the amounts of money or primarily because of the influence of either the provincial or the federal jurisdictions. I think, basically speaking, the federal and the provincial jurisdictions

[*Traduction*]

l'échelle nationale et universelle, etc., ne sont pas aussi nationaux et universels qu'on peut le croire. Si vous avez des doutes là-dessus, essayez simple de percevoir des honoraires de la part d'un malade habitant dans une autre province, ce n'est pas si simple que cela. Lorsque le juge Hall était ici, et que nous lui avons présenté notre mémoire, nous avons documenté les centaines et centaines de cas où un groupe de médecins travaillant dans un service d'urgence de l'un de grands hôpitaux d'Edmonton n'avaient pas réussi à se faire payer par des malades de l'extérieur de la province, tout simplement parce que les numéros n'étaient pas valides, parce que les autres gouvernements ne voulaient pas payer ou étaient disposés à le faire à des tarifs réduits. Par conséquent, votre régime n'est pas si transférable que cela. Il y a quelqu'un d'autre qui aimerait s'exprimer sur la question? Avez-vous quelque chose à dire?

M. Blenkarn: Cet aspect nous paraît très important car vous devez comprendre quelles sont les raisons données par le gouvernement du Canada lorsqu'il contribue des sommes aussi élevées . . .

Le docteur Cooper: Tout à fait, et ces contributions sont appréciées.

M. Blenkarn: Il s'agit de 4.7 milliards de dollars liquides en plus des points d'impôt et du reste. C'est beaucoup d'argent.

Le docteur Cooper: Vous avez raison. Tout cela n'est toutefois pas versé aux médecins.

M. Blenkarn: Non, cela va aux gouvernements provinciaux.

Le docteur Cooper: Même cela n'est pas entièrement acheminé vers les médecins.

M. Blenkarn: Non, j'en suis conscient.

Le docteur Cooper: Lorsque nous parlons des frais relatifs au régime d'assurance-maladie, il convient de se rappeler que les honoraires de médecins, de ceux qui dispensent les soins médicaux, qui font fonctionner le système, constituent une fraction relativement faible des coûts totaux à l'échelle nationale. Docteur McPherson.

Le docteur McPherson: Pour faire une comparaison avec le sport, je remarque que le gouvernement fédéral semble participer à un jeu sur un autre territoire que le sien et en l'absence d'un arbitre, devant des spectateurs n'ayant aucun intérêt pour la partie et aucune influence sur son déroulement, et utilisant un ballon qui appartient aux deux camps. Il me semble que dans de telles conditions, ce n'est pas le ballon qui peut avoir une influence déterminante sur les résultats du jeu. Il ne fait pas de doute que soit que le ballon doit appartenir entièrement à l'un des deux camps, soit que la partie doit se jouer selon des règles et sous la surveillance d'un arbitre. Je suis donc simplement d'avis que d'ici à ce que les gouvernements fédéral et provinciaux réussissent à s'entendre, quelles que soient les sommes versées au fonds, il faudra établir des règles et les faire respecter par quelqu'un. Le système a fonctionné jusqu'ici, grâce en grande partie à cause de la profession médicale, à son code de déontologie et à son sens moral très élevé en ce qui concerne les soins et services à donner aux patients. Il n'a pas fonctionné surtout à cause des montants d'argent ou à

[*Text*]

have to get their act together. How they do it is going to be a matter of great difficulty, as Mr. Herbert has indicated.

• 1000

The Chairman: I would like Dr. Cooper or any of your delegation to comment on a question I have. In view of the fact that Canadian lifestyles are changing and are leading to health problems, would you not agree that it could be a better investment for the taxpayer in the future to put more money in preventive health care than in acute care?

Dr. Cooper: No. And I do not say, no, because I am saying that preventive medicine does not work. I am saying what we are dealing with here is an attitude. And if health care cost zilch; if nobody put up a nickel; if no patient ever had to pay a cent for his health care, we would still have the effects of the health style, lifestyle, that we have adopted.

I will give you an example; it might illustrate what I am trying to say. You know Canadians as a rule smoke too much, eat too much, under-exercise too much, drive their cars in a horrible manner on the highway; do all kinds of things which we call "lifesyle", but which are conducive to an awful lot of illness in this country. Now, in a simple little general practice like I have, I get patients where the state of their health as a result of their lifestyle becomes really important to them economically. I am talking about an insurance medical, and I can give you lots of examples where people will come in to me for an insurance medical; I am sure we have all had them. The insurance business is pretty good; they get their risks pretty well defined before they put any money on the line, and they want you to have a medical. So I examine a patient and I say, Okay, the insurance company will turn you down. Why? Well, your blood pressure is up; you are too heavy; you have a little touch of diabetes. For a hundred reasons, you are not a good risk. Then the patient says, Gee, this insurance policy is very important to me; I am paying premiums; it is going to cost me some money and so on. What should I do about it? Then you tell a patient what they can do about it. Now you tell patients all the time what they can do about the state of their health but, now, you are talking to somebody who is putting bucks out. And he will come back in a year, and he probably will have changed those patterns quite a bit; he will slim down; his pressure may be normal, and so on. In other words, he has made a conscious effort to do something about his lifestyle because it is costing him money.

Your argument that we provide more education on preventive medicine, I do not think is going to work. You can lecture people forever. But at the same time that you are putting ads on the media about how great it is to be healthy, and about "Participaction", you are looking at 10 other ads for booze and cigarettes and fast cars and a life style which is not conducive to good health. I do not know where you would put the

[*Translation*]

cause de l'influence soit des gouvernements provinciaux ou fédéral. Fondamentalement, je crois que les gouvernements fédéral et provinciaux devraient se grouiller un peu. Quant à savoir ce qu'ils vont tous faire, voilà la difficulté, comme l'a dit M. Herbert.

Le président: J'aimerais que le docteur Cooper ou quelqu'un de votre délégation réponde à la question suivante. Puisque les modes de vie, au Canada, changent et entraînent certains problèmes de santé, ne croyez-vous pas qu'il vaudrait mieux pour le contribuable d'investir au niveau de la médecine préventive, plutôt qu'au niveau des soins d'urgence?

Le docteur Cooper: Non. Je ne dis pas non parce que je crois que la médecine préventive ne donne pas de bons résultats. Il s'agit plutôt d'une attitude qui est en cause ici. Si les soins de la santé ne coûtaient rien; si personne n'avait à débourser un seul sous; si aucun patient n'avait plus jamais à débourser un seul sous pour les soins, nous percevrions toujours les mêmes effets attribuables au mode de vie que nous avons adopté.

Je vous donne un exemple pour illustrer ce que j'essaie de vous faire comprendre. Comme vous le savez, règle générale, les Canadiens fument trop, mangent trop, ne font pas assez d'exercice, sont de véritables chauffards au volant et ils font toutes sortes d'autres choses qui composent leur soi-didant mode de vie, mais qui entraînent beaucoup de maladies dans notre pays. En ma qualité de simple omnipraticien, j'ai des patients qui s'inquiètent de leur état de santé parce qu'il leur coûte cher. Plus précisément, je vous parle d'examens médicaux pour fins d'assurance-vie, et je puis vous donner beaucoup d'exemples où les gens viennent me voir à ce propos; j'ai vu toutes sortes de cas. Les compagnies d'assurance font de bonnes affaires et réussissent à connaître assez bien les risques avant d'engager leur dollar; ils veulent donc que leurs clients éventuels subissent un examen médical. J'examine donc le patient et je lui dis: « «Bon, la compagnie d'assurance va vous refuser. Vous voulez savoir pourquoi? Votre tension artérielle est trop élevée, vous êtes trop gras, vous faites un tantinet de diabète. Vous ne représentez pas un très bon risque pour une centaine de raisons au moins.» » Le patient me répond: « «Quand même, cette police d'assurance est très importante pour moi; je verse des primes; cela va me coûter de l'argent et ainsi de suite. Que dois-je faire?» » Vous dites ensuite au patient ce qu'il peut faire. Vous leur avez déjà répété la même chose des centaines de fois auparavant. Cependant, aujourd'hui, vous parlez à quelqu'un qui va débourser des sous. Il reviendra dans un an, il aura changé son mode de vie; il aura maigri; sa tension sera normale et j'en passe. En d'autres termes, il a fait un véritable effort pour changer son mode de vie parce que ce dernier lui coûte cher.

Lorsque vous nous demandez de donner plus de renseignements sur la médecine préventive, je ne crois pas que cela pourra marcher. Vous pouvez répéter inlassablement la même chose des centaines de fois. Mais toutes les fois que vous insérez une annonce dans les media pour promouvoir la bonne santé et la «participaction», vous avez à côté dix autres annonces publicitaires pour l'alcool, les cigarettes, les bolides rapides

[*Texte*]

preventive medicine aspect of it. I would suggest to you at this stage that that is not the answer.

The Chairman: Thank you very much.

M. Loiselle: Écoutez, pour faire suite à ce que M. Breau disait, vous croyez en fait que cela peut aider si le patient a à payer lui-même une prime d'assurance et de lui dire que, sans cela, il ne sera pas couvert. Toutefois, si je regarde les chiffres que j'ai concernant l'Alberta, je constate que l'augmentation des dépenses du gouvernement dans le domaine de la santé, en 1981-1982, est de 30 p. 100. Je vois que, déjà, en Alberta, on a un niveau de dépenses plus élevé que la moyenne canadienne. Je constate aussi qu'en Alberta il y a cette formule d'*opting out* qui existe et qui est possible pour les médecins. Est-ce que vous tirez la conclusion que la population albertaine, à cause d'une approche plus conservatrice avec un grand C, et non relative au parti, où il y a davantage place pour le système privé, est plus en santé et plus consciente de ce qu'elle doit faire pour se garder en santé que celle du reste du pays?

• 1005

Dr. Cooper: I do not think the Alberta citizen is in any different position with regard to his own health then probably patients across the countryside as a whole, with the possible exception of the underprivileged and the Indian population and so on.

I do not know whether I can answer your question very succinctly or not. I think perhaps all I can say is that we are proud of the system we have here in Alberta. We think it is giving the patients good value for their dollar—certainly good value for their dollar. We urge and have always urged our governments to keep the element of patients participation in any health care insurance scheme that we have and in many ways we have argued that they should in fact increase it. I am a firm believer, both as a practising physician and as a representative of physicians in this province, that patient input is extremely important in the administration of any health care plan, and for many and diverse reason—not only the economic impact of it, but the impact upon their lifestyles and so on.

I do not know whether I have answered your question properly or not. I had a little trouble following on the earphones.

M. Loiselle: Un très court commentaire . . . Je suis enclin à penser qu'une participation ou un effort financier du patient peut, peut-être, l'amener à prendre davantage conscience . . . Mais est-ce qu'il existe des études statistiques, des enquêtes qui démontrent ou qui prouvent votre assertion dans ce domaine-là?

Dr. Cooper: Well, I thought I perhaps answered that question when I addressed the chairman. I do not know what statistical evidence may exist to show that that is in fact true. I would only venture to say that when patients are aware of the actual costs of medicare, they seem to have some greater

[*Traduction*]

et un mode de vie qui n'est pas bien bon pour la santé. Je ne vois pas où vous pourriez parler de médecine préventive. Dans l'état actuel des choses, je ne crois pas que ce soit la réponse.

Le président: Merci beaucoup.

Mr. Loiselle: To follow up on what Mr. Breau was saying, do you believe it might help if the patient had to pay an insurance premium himself without which he would have no coverage at all. However, if I look at the figures I have on Alberta, I see that the increases in government spending for health, in 1981-82 is 30 per cent. I see that already, in Alberta, the expenditure level is higher than the Canadian average. I also see that in Alberta there is this opting out formula which you have and which the doctors can take. Do you come to the conclusion that the population of Alberta because of a more conservative approach with a capital C, which has nothing to do with political parties, where there is more room for a private system is healthier and more conscious of what should be done to keep healthy than the population in the rest of the country?

Le docteur Cooper: Je ne crois pas qu'en ce qui concerne sa santé, le citoyen Albertain se trouve dans une situation différente de tous les autres patients à travers le reste du pays, avec l'exception possible de ceux qui sont très pauvres, de la population amérindienne et ainsi de suite.

Je ne sais si je puis répondre succinctement à votre question ou non. Tout ce que je puis dire, c'est que nos sommes très fiers du système que nous avons ici en Alberta. Nous croyons que le patient reçoit de très bons soins en retour des dollars qu'il dépense . . . de très bons soins. Nous encourageons et avons toujours encouragé nos gouvernements à garder cet élément de la participation du patient pour tout système d'assurance-santé et nous leur avons même proposé de l'augmenter. Je crois fermenent, et à titre de médecin pratiquant et à titre de représentant des médecins de cette province, qu'il est très important d'écouter ce qu'a à dire le patient concernant l'administration de tout plan de santé et ce pour diverses raisons . . . pas seulement à cause de l'impact économique, mais aussi à cause de l'impact que cela peut avoir sur le mode de vie de ces patients et ainsi de suite.

Je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre question ou non. J'ai eu quelques problèmes à tout entendre avec ces petits écouteurs.

Mr. Loiselle: A very brief comment . . . I am inclined to believe that the patient's participation or financial effort will perhaps render him more conscious . . . But are there any statistical studies or investigations which show or prove that you are right in that area?

Le docteur Cooper: Je croyais avoir répondu à cette question quand j'ai parlé au président. Je ne sais pas quel genre d'études statistiques pourraient prouver que c'est vrai. Je ne m'aventurerai qu'à dire que lorsque les patients savent combien l'assurance-santé leur coûte, ils semblent s'occuper davan-

[*Text*]

propensity to take care of themselves. I guess they realize what the value of the medical service is.

I would refer you again to the paper by Dr. Baltzan which is part of our presentation to you called: *The Rationale of Medicare*. Perhaps you can draw some conclusions there about patient input. Thank you very much.

Mr. Loiselle: Thank you, sir.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen, for your presentation. It is certainly valuable to us in our deliberations of the preparation of our report.

Dr. Cooper: On behalf of the Alberta Medical Association, sir, we appreciate the opportunity to present a brief to you and we will be very interested in your progress. Thank you.

The Chairman: Thank you. I will now call on the representatives from the Alberta Social Credit Party, the Executive Assistant to the House Leader, Mr. Dwight Bliss. Please introduce the other gentlement with you and then proceed with your brief.

Mr. Dwight Bliss (Executive Assistant, Alberta Social Credit Party): Thank you. With me is Mr. Andy Marshall who is with the the office of the Official Opposition here in Edmonton.

I am here today on behalf of Ray Speaker who is the Leader of the Opposition in Alberta. I should explain my presence. Mr. Speaker was unavoidably detained in his constituency and last night, late, he asked me if I would be willing to attend this morning to read his brief into the record. Mr. Sykes also is unavailable. Mr. Rod Sykes is the Leader of the Alberta Social Credit Party and he is presently in Europe, celebrating his 25th wedding anniversary.

One thing I should add, too, is that I am probably fairly limited in the scope with which I can deal with discussion and questions after our brief but if there are details that members of the committee would like to have, I would be more than pleased to take them to Mr. Speaker and we will provide written answers for you as soon as possible.

• 1010

Alberta Social Credit stands solidly and unequivocally for Canadian unity. It believes very strongly that our system of confederation can only truly work in a spirit of ongoing co-operation among the provincial governments and the federal government.

When we have problems and when we wish to chart new courses, as Canadians, we must sit down and discuss them with mutual regard and confidence.

The position of Alberta Social Credit is, and has always been, that we respect our national parliamentary institutions and will work within the established parliamentary framework to make our case and to represent Alberta's interests.

That is why we have to express now our regret at the beginning of this presentation over the failure of the Lougheed

[*Translation*]

tage de leur santé. Je crois bien que c'est parce qu'ils se rendent compte de ce que vaut le service médical rendu.

Je vous renvoie encore une fois au document du D[r] Baltzan qui fait partie de notre présentation: *The Rationale of Medicare*. Peut-être pourriez-vous en tirer certaines conclusions à ce propos. Merci beaucoup.

M. Loiselle: Merci, monsieur.

Le président: Merci beaucoup, messieurs, pour votre présentation. Cela nous serait certainement utile lors de nos délibérations et quand nous préparerons notre rapport.

Le docteur Cooper: Au nom de l'Association médicale de l'Alberta, monsieur, je tiens à dire que nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion de vous présenter un mémoire et suivront vos délibérations avec intérêt. Merci.

Le président: Merci. Nous recevrons maintenant les représentants du Parti Crédit social de l'Alberta, l'assistant exécutif du Leader en Chambre, M. Dwight Bliss. S'il vous plaît, veuillez nous présenter les gens qui vous accompagnent et vous passerez ensuite à votre mémoire.

M. Dwight Bliss (adjoint exécutif, Parti du Crédit social de l'Alberta): Merci. Je suis accompagné par M. Andy Marshall qui travaille au bureau de l'Opposition officielle ici à Edmonton.

Je suis ici aujourd'hui au nom de Ray Speaker, le Leader de l'Opposition en Alberta. Je vous dois quelques explications sur ma présence ici. M. Speaker a été très pris dans sa circonscription et, très tard hier soir, il m'a demandé si je voudrais bien le remplacer ce matin pour lire son mémoire afin qu'il soit consigné au compte rendu. M. Sykes n'était pas disponible non plus. M. Rod Sykes est le chef du Parti du Crédit social de l'Alberta et se trouve à l'heure actuelle en Europe où il fête son 25[e] anniversaire de mariage.

J'aimerais aussi ajouter que je ne pourrai probablement pas répondre à toutes vos questions après que j'aurai lu le mémoire, mais s'il y a certains détails qui intéressent les membres du comité, je serais plus qu'heureux de les faire connaître à M. Speaker qui pourra répondre par écrit à toutes vos questions dès que possible.

Le Parti du Crédit social de l'Alberta est en faveur de l'unité canadienne sans réserve et sans équivoque. Nous croyons très fermement que notre système de confédération ne peut vraiment fonctionner que dans un esprit de collaboration continu entre les gouvernements provinciaux et fédéral.

Lorsque nous avons des problèmes et que nous voulons nous donner de nouvelles orientations nous, canadiens, devont nous asseoir à une table pour en débattre dans un climat de respect et de confiance mutuelle.

Le Crédit social de l'Alberta s'est toujours donné comme règle de respecter nos institutions parlementaires nationales et nous travaillerons dans ce cadre pour nous faire entendre et représenter les intérêts de l'Alberta.

C'est pourquoi nous devons, dès l'introduction de ce document, vous faire part du regret que nous avons de voir que le

[*Texte*]

government to appear before this task force. Mr. Lougheed has once again denied Albertans representation at a national forum. He has also denied the citizens of Alberta and of Canada an accounting for his position and for his policies in this fundamental issue of Federal-provincial fiscal arrangements.

When Alberta Social Credit, in default of any representation by the Government of Alberta, appeared before the joint parliamentary committee on the constitution last January, we took the clear position that if Alberta's case is to be properly presented, it must be put before the people of Canada in all appropriate ways.

That is what we said the, and that clearly is our position today.

Alberta Social Credit is very concerned that this boycott of these proceedings by the Alberta government is just one more step in the process of isolation which it has been practising on many fronts of federal-provincial relations, and that is really to the detriment of all Albertans, and all Canadians.

We are equally concerned, however, that the record of the federal government for willingness to conduct productive negotiation is little better than that of the Government of Alberta. Ottawa's record of unilateral actions shows little regard for the aspirations and many of the achievements of Albertans. This has left what really is a deep-seated resentment in Albertans that will take many years of co-operation to overcome.

The foregoing will not prevent us, however, as Alberta's only official representatives at these hearings today, from offering an outline in principle of where we stand on the issue before us.

Before entering any discussion of revenue-sharing between the federal and provincial governments, one must have a clear vision of what Canada is as a nation. During the last several years we have seen several different concepts of Canadian nationhood advanced. The main question is this. Are we a federation of autonomous states which have agreed to surrender certain limited powers to a central government, as Premier Lougheed would have us believe, or are we one nation that is divided into a number of provinces which have had certain responsibilities and powers assigned to them to hold in their own right?

The position of Social Credit is that we are one nation. Canada is not a random conglomeration of independent parts. Rather, we are a people who inhabit a vast territory that has been historically divided into provinces for the purpose of governance, and as such we certainly have our regional differences but we also share many needs and expectations.

Social Credit believes these needs and expectations must be addressed equitably all across Canada. Although the majority

[*Traduction*]

gouvernement Lougheed refuse de comparaître devant votre comité. M. Lougheed, encore une fois, nie aux Albertains le droit de voir présenter leur vue sur une tribune nationale. Il nie aussi aux citoyens de l'Alberta et du Canada l'explication auxquels ils ont droit concernant ses idées et ses politiques quant à cette question fondamentale des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Quand le Crédit social de l'Alberta, faute de tout autre représentant nommé par le gouvernement de l'Alberta, a comparu devant le comité mixte sur la Constitution au mois de janvier dernier, nous avons dit très clairement que pour bien présenter le cas de l'Alberta, il doit être présenté au peuple canadien lorsque l'occasion s'en présente.

C'est ce que nous avons dit alors et nous le répétons aujourd'hui.

Le boycott de ces réunions organisé par le gouvernement de l'Alberta inquiète énormément le Crédit social de l'Alberta et n'est qu'un pas de plus dans cette tactique qu'il a adoptée, c'est-à-dire créer le vide en matière de relations fédérales-provinciales, ce qui joue contre tous les Albertains et tous les Canadiens.

Nous nous inquiétons aussi, cependant, de ce que le gouvernement fédéral a bien démontré qu'il n'est pas plus enthousiaste que l'Alberta à l'idée de devoir mener des négociations productives. Le dossier d'Ottawa pour ce qui est de gestes posés unilatéralement n'est guère brillant et démontre très peu de respect pour les aspirations et réalisations des Albertains. Tout cela a donné naissance à un ressentiment très profondément ancré chez les Albertains et il faudra plusieurs années de collaboration pour le faire disparaître.

Tout cela, cependant, ne nous empêchera pas, en notre qualité de seuls représentants officiels de l'Alberta à la présente réunion, de vous dévoiler les principes qui nous guident face à la question que nous avons devant nous.

Avant que de débattre de partage de revenus entre les gouvernements fédéral et provinciaux, on doit avoir une idée claire de ce qu'est le Canada en temps que nation. Pendant les quelques dernières années, nous nous sommes vus proposer quelques divers concepts de ce qu'est la nation canadienne. Voici la question principale: sommes-nous une fédération d'états autonomes qui ont décidé de remettre certains pouvoirs limités à un gouvernement central, comme aimerait nous le faire croire le Premier ministre Lougheed, ou ne formons-nous qu'une seule nation divisée en un certain nombre de provinces qui se sont vues accorder certaines responsabilités et pouvoirs qu'elles peuvent exercer en toute légitimité?

Nous, du Crédit social, croyons que nous ne formons qu'une seule nation. Le Canada n'est pas un agglomérat quelconque formé de parties indépendantes. Nous sommes plutôt un peuple qui habitons un vaste territoire qui, pour des raisons historiques, a été divisé en provinces pour des raisons de gouvernement et, comme telles, il y a certainement des choses qui différencient les régions les unes des autres, mais nous partageons aussi bien des besoins et bien des attentes.

Le Crédit social croit que ces besoins et attentes doivent être étudiés équitablement partout au Canada. Quoique la plupart

[*Text*]

of matters directly affecting the welfare of Canadians are constitutionally under the jurisdiction of the provinces, it is only common sense for us to acknowledge that not all provincial governments have the same capacity to meet the needs of their citizens. That is why Canadians have developed a system of revenue sharing, and that is why we, as Social Credits, support the concept of revenue sharing in Canada.

The quality of hospitals in Newfoundland should not be significantly different from that of hospitals in British Columbia, and likewise, Quebec's educational system should not be allowed to fall short of that in Alberta.

This sharing is part of the fabric of the Canadian nation, it is part of our identity. Sharing is the result of the emotional bond and the sense of responsibility that we have for one another as Canadians.

At this point, I would like to outline the basic framework that Alberta Social Credit would find acceptable for an agreement on federal—provincial revenue sharing.

The Social Credits position has always been that diminishing resources should not be included in calculating any equalization formula. In fact, this was our position before Peter Lougheed was a member of the legislature. Premier Ernest Manning argued, back, in 1966, that nonrecurring resource revenue should be treated as a capital item and it should not be calculated in the equalization formula.

• 1020

In January of this year, the Leader of Social Credit Party, Mr. Rod Sykes, made a presentation to the Special Joint Parliamentary Committee on the Constitution of Canada. At that time he made clear the position of the Alberta Social Credit Party on Alberta's resource ownership and on energy pricing in Canada. That position is very important to the matter of interprovincial and federal-provincial revenue-sharing, so it bears repeating briefly at this time:

> In Mr. Aberhart's day westerners did not always get the full benefit of market prices, world market prices, for what they produced. It seems that little has changed, although the problem then was agricultural produce and now it is oil and gas. In any case, it is a simple matter of human justice, and Social Credit stands as firmly now as ever in Alberta's history for a just price for everything that this province produces; and a just price is simply what the rest of the world is willing to pay. It is not an artificial figure set by an anonymous bureaucracy two thousand miles away, any more now than it was in 1935.

[*Translation*]

des sujets touchant directement le bien-être des Canadiens sont, constitutionnellement, de compétence provinciale, nous ne ferons preuve que de bon sens en reconnaissant que ce ne sont pas tous les gouvernements provinciaux qui ont les moyens de répondre aux attentes de leurs citoyens de la même manière. C'est pour cela que les Canadiens ont mis sur pied un système de partage de revenus et c'est pourquoi nous du Crédit social, appuyons le concept du partage des revenus au Canada.

La qualité des hôpitaux de Terre-Neuve ne devrait pas être sensiblement différente des hôpitaux de la Colombie-Britannique et il en va de même pour le système d'éducation du Québec qui ne devrait pas traîner la patte derrière le système d'éducation de l'Alberta.

Ce partage fait partie du tissu social de la nation canadienne et fait partie de notre identité. Ce partage est le résultat de lien émotif et de ce sens de responsabilité qu'entretiennent les Canadiens les uns envers les autres.

J'aimerais maintenant vous donner un aperçu du cadre fondamental que le Crédit social de l'Alberta trouverait acceptable comme fondement d'un accord concernant le partage des revenus entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Le Crédit social a toujours cru que l'on ne devrait pas inclure, pour les formules de péréquation, les ressources non renouvelables. Pour tout dire, c'est ce que nous pensions avant même que Peter Lougheed ne fasse partie de l'Assemblée législative. En 1966, le ministre provincial d'alors, Ernest Manning, disait déjà que les revenus provenant de l'exploitation de ressources non renouvelables devraient être considérés comme étant un capital d'exploitation et ne devaient pas entre en ligne de compte dans le calcul de la formule de péréquation.

En janvier de cette année, le leader du parti Crédit social, M. Rod Sykes, a présenté un mémoire au comité mixte sur la constitution du Canada. Il a profité de l'occasion pour expliquer la position adoptée par le parti Crédit social de l'Alberta au sujet des droits de propriété de la province en ce qui concerne les ressources et de l'établissement des prix des produits énergétiques au Canada. Cette prise de position joue un rôle primordial sur le plan du partage des coûts entre les provinces et entre les gouvernements fédéral et provinciaux. C'est pourquoi je tiens à vous citer un petit paragraphe de la déclaration faite par M. Sykes:

> Le premier ministre Aberhart, à son époque, parlait d'un juste prix et il disait que nous n'avons jamais pleinement bénéficié de justes prix du marché pour nos produits. Avant le début du siècle puis pendant les années 30, le problème a toujours été celui des prix agricoles. Aujourd'hui, ce problème n'a pas beaucoup changé, bien qu'il s'agisse maintenant de gaz et de pétrole. Nous considérons le droit à un juste prix comme une simple question de justice humaine et le crédit social est aussi ferme aujourd'hui qu'au cours des 50 dernières années dans sa revendication pour un juste prix pour tout ce que la province produit et de juste prix est celui du marché, le prix mondial, et pas un chiffre artificiel fixé par une bureaucratie anonyme à 200 milles de chez nous.

[*Texte*]

Sharing comes through taxing, and taxes can be negotiated, and a federal government has taxing rights. That is not in dispute. We are confident that negotiations in good faith can produce a settlement now, as they always did in the past; but our right to a just price is not negotiable. Nor is the ownership of our resources. That is a basic human right.

Social Credit believes it is the right of all Canadians to have their resources and their manufactured goods sold at fair market value. We believe a rise to such levels for Alberta's natural resources would generate additional economic rent for both federal and provincial governments, and this would address many of Canada's pressing concerns which arise as a result of the size of the federal government's deficit.

Social Credit believes negotiations for a renewed set of federal-provincial fiscal arrangements must be undertaken only after a satisfactory national energy agreement is in place. An energy agreement would provide a stable and an informed environment in which to negotiate federal-provincial fiscal arrangements. Clearly, the present uncertainty over the allocation of nonrenewable resource revenue must first be resolved, because of its impact on federal and provincial finances. Social Credit therefore recommends that the existing fiscal arrangements be extended, if necessary, to provide for the securing of an energy agreement and to allow sufficient time for all concerned parties to address and debate the issue of revenue-sharing in Canada in the context of an energy agreement.

It would indeed be tragic if the federal government chose to make unilateral amendments in the areas of established programs financing because of the lack of a settlement on energy in time to permit effective renegotiation of federal-provincial fiscal arrangements by April of 1982. A successful policy of revenue-sharing will be harmed by any actions of the federal government which weaken the natural strengths of any of Canada's regions. The economic growth of the provinces must be the goal of any revenue-sharing agreement.

In conclusion, Alberta Social Credit recognizes that the federal government has very legitimate concerns when it complains about the lack of visibility in provincial programs to which it contributes heavily. We believe the vest majority of Albertans may not realize that one-half or more of the money spent in Alberta on programs is social services, health care, and post-secondary education come from federal cash transfers and tax points. To some, it may be a shock to hear that Ottawa actually makes a greater proportional contribution than the provinces in providing services in these fundamental areas; and that is not a story the Lougheed administration is anxious to tell here.

[*Traduction*]

Le partage s'est fait par le biais de l'impôt, et l'impôt peut être négocié; le gouvernement fédéral a le droit d'imposer des impôts. D'ailleurs, nous ne contestons nullement cela. Nous sommes conscients que les négociations menées en toute bonne foi pourront donner lieu à un règlement, maintenant, comme au passé; mais notre droit à un juste prix n'est pas négociable, pas plus que ne le sont nos droits en tant que propriétaires de nos ressources. C'est là un droit humain fondamental.

Le crédit social pense que tous les Canadiens devraient avoir le droit d'obtenir un juste prix pour leurs ressources et leurs biens manufacturés. Nous pensons d'ailleurs que si les prix des ressources naturelles de l'Alberta atteignaient les prix des ressources naturelles de l'Alberta atteignaient les prix du marché mondial cela procurerait des revenus supplémentaires aux gouvernements fédéral et provinciaux, ce qui permettrait de régler un certain nombre des problèmes que connaît le pays compte tenu de l'important déficit du gouvernement fédéral.

Le Crédit social pense que l'on ne doit entreprendre des négociations sur de nouveaux accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces qu'après la conclusion d'un accord satisfaisant sur l'énergie nationale. Un tel accord énergétique assurait l'environnement stable nécessaire pour mener des négociations fédérales provinciales au sujet des accords fiscaux. L'incertitude qui plane à l'heure actuelle au sujet de l'allocation des revenus provenant de ressources non renouvelables doit d'abord être supprimée, étant donné son incidence sur la situation financière des gouvernements fédéral et provinciaux. C'est pourquoi le Crédit social recommande la prolongation des accords fiscaux existants, si besoin est, afin de permettre la conclusion d'un accord sur l'énergie et afin d'accorder suffisamment de temps aux parties concernées pour que celles-ci puisent discuter en toute connaissance de cause de la question du partage des revenus dans le contexte de cet accord sur l'énergie.

Il serait en effet tragique que le gouvernement fédéral apporte des modifications unilatérales au financement des programmes établis parce qu'un accord sur l'énergie n'aurait pas été conclu suffisamment tôt pour permettre une renégociation en bonne et due forme des arrangements fiscaux entre le fédéral et les provinces avant avril 1982. Toute initiative prise par le gouvernement fédéral qui nuirait aux forces naturelles de toute région du pays entraverait l'application de toute politique de partage des revenus. L'objectit de tout accord de partage des revenus devrait être la croissance économique des provinces.

J'aimerais dire en conclusion que le parti du Crédit social de l'Alberta reconnaît que le gouvernement fédéral a tout à fait raison de se plaindre du fait que sa présence et sa participation ne sont pas suffisamment manifestes dans les programmes provinciaux qu'il subventionne. Nous pensons d'ailleurs que la plupart des Albertains ne savent pas que la moitié ou plus de l'argent dépensé en Alberta au titre des programmes des services sociaux, de soins de santé et de formation postsecondaire provient de transferts fédéraux et de points fiscaux. Certains seraint d'ailleurs très surpris d'apprendre que le gouvernement fédéral contribue proportionnellement plus que les provinces à la prestation de ces services essentiels. D'ail-

[*Text*]

One cannot ignore the fact, however, that while the federal government wishes to be given due credit for contributing to the programs through which a standard of services across the nation is ensured, the jurisdiction over these areas is clearly provincial. As a result, in any future agreements, the provinces must be assured that the degree of federal government encroachment into areas of provincial jurisdiction is not increased.

Social Credit believes the provinces have a duty to be mindful of the national interest as well as looking after the concerns of their own electorate. Although some in Alberta would like Albertans to think otherwise, the concept of Co-operative federalism is still one which is of merit and which deserves to be put actively to work once again. Sharing financial resources with other provinces is something that has contributed to the quality of life for all Canadians across the country. Social Credit stands solidly behind the concept of continuing these programs and of bringing up to date the policy principles which have made them possible.

Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Bliss.

I would just like to make one comment. The Alberta government have arranged for the members of the task force to meet with four ministers of the Alberta government today. That is not different from what nine other provincial governments have done. Only one provincial government out of the ten provincial governments asked to come before us publicly. Nine have met with us privately.

Thank you very much for your contribution.

Mr. Bliss: Thank you.

The Chairman: I will now call on the representatives of the Alberta Public Health Association, Dr. Helen Simmons, President, to come forward.

Dr. Simmons is not here. Are the representatives from the Friends of Medicare here—Mr. Don Aitken?

We have a copy of your brief, Mr. Aitken. Is it your wish to read it all into the record, or do you want us to append it and you could summarize it and we could have more time for questioning? It is up to you.

Mr. Don Aitken (General Services Director, Friends of Medicare): The intention of the group submitting today would be initially for me to provide an overview. Mr. Bob McKean of the Social Justice Committee, Catholic Archdiocese, will be touching on some of the effects of the physical restraints; Dr. Richard Plain of the Consumers' Association of Canada, Alberta Division, will be talking about extra-billing; the medical model and the EPF will be dealt with by Ms. Karin Martin; and I will be wrapping up the recommendations at the end.

The Chairman: Okay. So you will each make a brief statement.

[*Translation*]

leurs, l'administration de M. Lougheed se garde bien de raconter tout cela.

Cependant, même si le gouvernement fédéral souhaite, et à juste titre, que l'on reconnaisse sa participation à ces programmes, grâce à laquelle l'on peut faire une certaine normalisation à l'échelle du pays, ces services relèvent des provinces. C'est pourquoi les provinces tiennent à ce que tout futur accord stipule bien que le degré d'ingérence du gouvernement fédéral dans ces domaines de juridiction provinciale n'augmentera pas.

Le Crédit social pense que les provinces doivent au travers de tous les efforts qu'elles font pour satisfaire aux besoins de leur propre électorat ne jamais perdre de vue l'intérêt national. Même si certains Albertains ne sont pas d'accord, le concept d'un fédéralisme coopératif a beaucoup de mérite et devrait, selon nous, être de nouveau appliqué car le partage des ressources financières avec ces provinces soeurs a toujours contribué à la qualité de vie de tous les Canadiens du pays. Le Crédit social appuie le maintien de ces programmes et la mise à jour des principes qui ont rendu possible leur application.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, Monsieur Bliss.

J'aimerais faire un bref commentaire. Le gouvernement de l'Alberta a pris des dispositions pour que les membres du groupe de travail rencontrent aujourd'hui quatre ministres du gouvernement de la province. C'est d'ailleurs ce qu'on fait les neuf autres gouvernements provinciaux. Un seul gouvernement provincial cependant a demandé à venir comparaître publiquement. Les neuf autres nous ont rencontrés en privé.

Je tiens à vous remercier beaucoup pour votre contribution à nos travaux.

M. Bliss: Merci.

Le président: Je vais maintenant demander à la représentante de l'Alberta Public Health Association, le Dr Helen Simmons, présidente, de venir s'installer à la table des témoins.

Il semblerait que le Dr Simmons ne soit pas ici. Les représentants de l'association Friends of Medicare sont-ils ici? M. Don Aitken est-il ici?

Monsieur Aitken, nous avons reçu un exemplaire de votre mémoire. Vous pouvez soit le lire en entier, ou soit le résumer, après quoi nous pourrions l'annexer au procès-verbal. Cela nous laisserait davantage de temps pour vous poser des questions; mais c'est à vous de décider.

M. Don Aitken (directeur des services généraux, Friends of Medicare): Je pense que le groupe que je représente aimerait que je vous donne une vue d'ensemble de la situation. M. Bob McKean du comité sur la justice sociale de l'archidiocèse catholique, vous parlera de certains des effets des restrictions; le Dr Richard Plain de la division de l'Alberta de l'association des consommateurs canadiens, quant à lui, vous parlera un peu du dépassement des tarifs; Mme Karin Martin vous entretiendra sur le modèle médical et le financement des programmes établis et moi je vous donnerai des recommandations à la fin.

Le président: Très bien. Vous allez donc chacun nous faire une brève déclaration.

[*Texte*]

Mr. Aitken: Correct.

The Chairman: Go ahead, please.

Mr. Aitken: Friends of Medicare is a provincial umbrella group of organizations which came together in September 1979 to prevent further erosion of medicare in Alberta. To date we have made submissions to the Provincial Health Minister, Dave Russell, and to the Justice Hall health services review. We have made appeals to the federal Health and Welfare Minister, Monique Bégin. Friends of Medicare consists of farmers, seniors, disabled, consumers, health professionals, trade unionists, students, church groups, and environmentalists.

Because we think the present funding mechanism, as described in the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Act of 1977, has been largely responsible for past erosion of medicare, we were quite pleased to be informed that we would have an opportunity to present our concerns to the Special Parliamentary Task Force of Fiscal Arrangements. The purpose of this brief today is to offer our critique of the current funding mechanisms for medicare and then to make recommendations about changes which we think should be included when the fiscal arrangements are renegotiated next year.

From our point of view, the major overriding difficulty with medicare is that we have no measure of the health status of Canadians. It is difficult to plan a co-ordinated program as complicated as medicare in an effective and efficient manner when there really is very little understanding of the extent of health or illness in this country. This lack of understanding appears to have interacted with the current funding mechanism for medicare and given birth to major problems.

• 1025

First, because the extent of health or illness was unknown, the policy of fiscal restraint inherent in the federal-provincial fiscal arrangements and the EPF, made it easier for the provinces to justify grants to hospital and medical insurance which failed to keep pace with inflation or allow for expansion of services as required. Again, due to lack of information about the health status of Canadians, it was easy, within EPF to foster the old, familiar model for health care which centred around treatment rather than prevention of illness, so they did not use the flexibility allowed within the act to develop programs with a more preventive focus.

The two major problems with EPF are: it entrenched a policy of fiscal restrait and, as I have mentioned before, it has perpetrated a medical model. The entrenchment of fiscal restraint: we have, in Alberta, experienced cutbacks in provin-

[*Traduction*]

M. Aitken: C'est exact.

Le président: Allez-y, M. Aitken.

M. Aitken: L'association *Friends of Medicare* est un groupe d'organisations provinciales qui a été créé en septembre 1979 en vue d'empêcher l'aggravation de l'érosion des soins de santé en Alberta. Nous avons déjà présenté nos revendications au ministre provincial de la santé M. Dave Russell, et au juge Hall, dans le cadre de la préparation de son étude des services de la santé. Nous avons d'autre part présenté notre point de vue au ministre fédéral de la santé et du bien-être social, M^me^ Monique Bégin. L'association *Friends of Medicare* regroupe des fermiers, des gens du troisième âge, des personnes handicappées, des consommateurs, des professionnels de la santé, des syndiqués, des étudiants, des groupes religieux et des environnementalistes.

Puisque nous pensons que le mécanisme actuel de financement, tel que décrit dans Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et la loi de 1977 sur le financement des programmes établis, est dans une grande mesure responsble de l'érosion qu'a subie le système des soins de santé, nous étions très heureux de savoir que nous aurions l'occasion de présenter notre point de vue au Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. L'objet de notre mémoire est de fournir une critique des mécanismes actuels de financement des soins de santé et de proposer des recommandations pour améliorer les accords fiscaux qui seront rengociés l'an prochain.

Selon nous, le gros problème du fonctionnement du régime de soins de santé, c'est le fait que nous n'avons aucun moyen d'évaluer l'état de santé des Canadiens. En effet, il est très difficile de planifier un programme coordonné aussi complexe qu'un programme de soins médicaux lorsqu'on ne connaît pas l'état de santé ou de maladie des habitants du pays. Ce manque de compréhension de la situation, ajouté aux mécanismes actuels de financement des programmes de soins, a donné lieu à de nombreux problèmes.

Tout d'abord, puisqu'on ne savait pas quelle proportion des gens étaient en bonne santé ou malades, la politique de restrictions fiscales inhérente aux accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et le FPE, permettait de justifier plus facilement des subventions au régime d'assurance-hospitalisation et d'assurance médicale qui n'augmentaient pas en fonction de l'inflation et qui ne permettaient pas l'expansion des services nécessaires. D'autre part, encore une fois faute de renseignements suffisants sur la santé des Canadiens, il était facile, dans le cadre du financement des programmes établis, de favoriser l'ancien modèle bien connu de soins de santé axés sur le traitement plutôt que sur la prophylaxie. Par conséquent, les administrateurs n'utilisaient pas la souplesse prévue dans la loi pour élaborer des programmes axés sur la prévention.

Voici donc les deux principaux problèmes auxquels a donné lieu le financement des programmes établis: ce système a imposé des restrictions fiscales et, comme je viens de le dire, il a maintenu en place un modèle de soins médicaux dépassé.

[*Text*]

cial spending, premiums have continued and are increasing at an unprecedented rate, making up for provincial cutbacks. User fees are in effect in hospitals and we have been threatened with deterrent fees, and extra billing has become legitimized with the recent passing of Bill 94, which was instituted as a measure to compensate for the failure to adequately reimburse physicians for their services.

The perpetration of a medical model has been caused by EPF which was compounded since it followed the fiscal arrangements act which gave conditional grants to specific programs: hospital insurance, medical insurance, extended care beds. EPF brought in unconditional grants but rather than develop other less expendsive alternative programs, the government simply cut back on funding to existing programs.

This led to an even narrower medical focus within medicare and in fact a physician-focused medical system. At this time I would like to ask Bob McKean to elaborate on some of the effects of fiscal restraint.

Mr. Bob McKean (Representative of the Social Justice Commission, Catholic Archdiocese, Friends of Medicare): The first of these effects—the entrenchement of a policy of fiscal restraint with its inherent cutbacks—has its roots in the funding arrangement which preceded the one currently in place.

Under the previous legislation, known as the fiscal arrangements act, the provinces and the federal government were locked into a scheme which engendered unprecedented spending on a capital-intensive treatment-focused medicare program. In an effort to encourage the provinces to restrain their spending, but still guarantee certain minimum levels of funding, the present funding mechanism was introduced. We would say that the policy of fiscal restraint entrenched with EPF has adversely affected medicare in Alberta in that it has removed any financial incentive to adequately fund health care, and hence maintain some semblance of a national standard in medicare. A large part of the problem is that EPF legislation has no mechanism to prevent cut backs which threaten to compromise the quality of established programs. The provinces have really been free to spend whatever they want to spend. Without the protection in the legislation against the cutbacks which threatened quality, it became almost impossible to fight against cutbacks on anything more than philosophic principles.

There has been a bit of discussion lately about whether cutbacks in spending in fact have occurred. A recent study by Karen Hill of the Canadian Council for Social Development confirms that although funds which came from the federal government under EPF intended for medicare were spent on medicare the provinces took this opportunity to cut back on their spending on established programs.

[*Translation*]

Étudions tout d'abord les restrictions fiscales: en Alberta, il y a eu des réductions au niveau des dépenses provinciales, tandis que les primes ont augmenté et continuent d'augmenter à un taux effarant, pour rattraper la baisse de la contribution provinciale. Les hôpitaux imposent des tarifs quotidiens aux malades et l'on a menacé d'imposer des honoraires modérateurs. D'autre part, la récente adoption du Bill 94, en vue de compenser l'insuffisance des paiements versés aux médecins pour les services qu'ils donnent, a légitimisé la pratique du dépassement des honoraires conventionnés.

Le FPE a d'autre part maintenu un modèle médical qui a été aggravé par la Loi sur les accords fiscaux en vertu de laquelle des subventions conditionnelles sont versées à divers programmes, notamment les assurances-hospitalisation, les assurances médicales et les lits pour malades chroniques. Le FPE a amené le versement de certaines subventions inconditionnelles mais, au lieu d'élaborer des programmes de rechange moins coûteux, le gouvernement a tout simplement réduit le financement accordé aux programmes existants.

Cela a amené une certaine myopie au sein même du système de soins médicaux qui est maintenant axé sur les médecins. J'aimerais maintenant céder la parole à Bob McKean, qui vous parlera de l'incidence de ces restrictions financières.

M. Bob McKean (représentant de la Commission de la Justice sociale, Archidiocèse catholique, Friends of Medicare): La première des conséquences, à savoir l'application d'une poliitque de restrictions financières, a pris naissance lors des accords de financement qui ont précédé ceux qui sont en place à l'heure actuelle.

En vertu de la loi précédente, connue sous le nom de Loi sur les arrangements fiscaux, les provinces et le gouvernement fédéral étaient prisonniers d'un système qui a entraîné des dépenses sans précédent au titre d'un programme de soins médicaux axé sur les soins les plus coûteux. On a recouru au mécanisme de financement actuel en vue d'encourager les provinces à limiter leurs dépenses tout en leur garantissant un financement minimal. Selon nous, cette politique de restrictions financières appliqués dans le cadre du FPE a eu une incidence néfaste sur les régimes de soins de santé en Alberta, parce qu'elle a décourager la province à financer suffisamment les soins de santé et, partant, à assurer une norme nationale sur ce plan. Un élément essentiel du problème est que la Loi sur le FPE ne prévoit aucun mécanisme visant à empêcher les restrictions qui menacent de compromettre la qualité des programmes établis. Les provinces sont déjà libres de dépenser ce qu'elles veulent. La loi ne prévoit de rien pour empêcher ces diminutions qui menacent la qualité, et il est devenu impossible de s'y opposer en invoquant autre chose que de simples principes philosophiques.

On a voulu récemment savoir exactement quelles diminutions avaient eu lieu au niveau du financement. Une étude récente faite par Karen Hill du Conseil canadien pour le développement social, démontre que, bien que les fonds accordés par le gouvernement fédéral dans le cadre du FPE au titre des soins de santé aient bien été consacrés au régime de soins médicaux, les provinces ont profité de l'occasion pour réduire leur part du financement des programmes établis.

[*Texte*]

In Alberta, for example, it appears that the provincial portion of spending on medicare has not kept pace with inflation since 1974. It is our perception that under EPF, the Province of Alberta has been able to not only cut back on their spending on medicare, but has been able to tax Albertans in an extremely unfair manner in an attempt to get funds to cover the cutbacks. This taxation has taken three forms, and the first is health care premiums.

We know that health care premiums in Alberta are determined based on taxable income: Below $3,000 for single individuals, they do not have to pay, and there is a sliding scale up to $5,000 on a family above that; whether the individual makes $6,000 or $106,000, the premium is the same. So it serves as a regressive tax. One way around this would be to scale premiums to income but this would require such a bureaucracy and so much difficulty in collecting that it would defeat the purpose.

• 1030

So given that the premium structure as it exists is regressive, and unfair to especially those of lower income, it implies that health care is a commodity to be bought and sold in the marketplace. The Friends of Medicare think that under the new fiscal arrangements the provinces should not be allowed to collect premiums.

A second point is that since EPF was enacted in 1977, premiums have increased at an unprecedented rate and we have included in our brief how the premiums have increased steadily—notice the sharp increase since April 1977 when EPF was introduced.

It is important to point out that presently premiums provide approximately 35 per cent of the funds for hospital and medical insurance in Alberta. The second area of taxation we would like to address is the user fees for hospital services, as currently practiced in some hospitals in Alberta. At present, individuals admitted to a hospital are requested to pay $5.00. In practice it is often not collected due to the problems with collection, for example, the failure of the client to have the money when admitted, particularly in an emergency. In all probability the administrative costs of trying to collect this fee would be greater than the actual amount of money it brings in.

A second type of deterrent fee has been threatened by the provincial government but, to our knowledge, has not actually been put in place. However, we are concerned because under EPF it would have been allowed. We discuss in our brief how in 1979 the hospitals minister in Alberta, Dave Russell, announced that the Lougheed government was considering a $10.00 per day user fee for hospitals and defended the move by saying that Albertans do not understand the cost of running the health care system. Now there was a lot of public opposition, and this was not introduced, but it was threatened and under the legislation it would have been permitted. We think

[*Traduction*]

En Alberta par exemple, il semblerait que la part provinciale des dépenses consacrées au régime de soins de santé n'ait pas, depuis 1974, augmenté proportionnellement à l'inflation. Selon nous, en vertu du FPE, la province de l'Alberta a non seulement dû réduire son financement des régimes de soins de santé, mais elle a pu exiger des Albertains des taxes et des impôts injustifiés afin d'obtenir les fonds nécessaires pour compenser les diminutions. Cette imposition s'est manifestée de trois façons, la première sous forme de primes d'assurance médicale.

Tout le monde sait que les primes payables en Alberta sont calculées à partir du revenu imposable: les célibataires qui gagnent moins de $3,000 n'ont rien à payer et il y a une échelle mobile allant jusqu'à $5,000 pour les familles dont les revenus sont supérieurs à ce chiffre; après quoi la prime reste la même. Cela équivaut donc à un impôt dégressif. Une façon de régler le problème serait de calculer les primes en fonction directe des revenus, mais cela exigerait la création de toute une bureaucratie et donnerait lieu à tant de problèmes que cela ne nous semble pas être la meilleure façon de procéder.

Cette structure de primes étant dégressive et pénalisent les personnes les plus défavorisées, cela revient à dire que les soins médicaux sont un produit de consommation comme les autres. Les Friends of Medicare sont d'avis que les nouveaux accords fiscaux qui seront conclus devraient interdire aux provinces de percevoir des primes.

D'autre part, depuis la mise en vigueur de la Loi sur le financement des programmes établis en 1977, les primes ne cessent de croître comme jamais auparavant; nous donnons d'ailleurs des précisions à ce sujet dans notre mémoire. Remarquez par exemple la très nette hausse enregistrée depuis avril 1977, lors de l'adoption de la Loi sur le FPE.

Il est important de souligner que les primes correspondent à l'heure actuelle à environ 35 p. 100 des fonds consacrés en Alberta aux régimes d'assurance-hospitalisation et d'assurance médicale. La deuxième catégorie de taxes dont nous aimerions parler est celle qui correspond aux frais que doivent payer les utilisateurs de services hospitaliers dans bon nombre d'hôpitaux albertains. A l'heure actuelle, toute personne admise dans un hôpital doit payer $5. En pratique, cette somme n'est pas toujours perçue puisque les malades n'ont parfois pas d'argent sur eux, notamment s'ils sont admis en urgence. On a tout lieu de croire d'ailleurs, que les frais administratifs de perception de cette taxe seraient supérieurs aux montants perçus.

Par ailleurs, le gouvernement provincial a menacé d'imposer un autre genre d'honoraires modérateurs mais, à notre connaissance, cela n'a pas encore été fait. Cette question nous préoccupe malgré tout car cette pratique aurait été permise en vertu du FPE. Nous expliquons dans notre mémoire que le ministre des hôpitaux de l'Alberta, M. Dave Russell, a annoncé en 1979 que le gouvernement de M. Lougheed envisageait d'imposer un tarif quotidien de $10 par jour dans les hôpitaux; il a défendu cette idée en disant que les Albertains ne savaient pas combien coûtait le bon fonctionnement du système de soins médicaux. Le public s'est beaucoup opposé à

[*Text*]

this, if it had occurred, would have further eroded the health care system as it exists.

We think it is very important to point out that the concept of user fees was introduced after the hospital and medicare insurance programs had already been subject to two years of cutbacks in spending.

It only makes sense that groups such as the Alberta Medical Association who spoke earlier would support a method of collection of extra funds which would subsidize the financially weak programs in which they were involved. However, the Friends of Medicare think that when a new set of fiscal arrangements is negotiated it would be irresponsible on the part of both levels of government involved to not protect the public from user or deterrent fees. Deterrent fees are only an opportunity for the provinces to extract large sums of money from sick people to cover the cutbacks in medicare.

Dr. Richard Plain will now deal with extra billing.

Dr. Richard Plain (Representative, Construction Association of Canada, Alberta Division, Friends of Medicare): Mr. Chairman, members of the panel, I draw your attention to the table which, as supplementary information, was distributed to you just a few moments ago.

The table sets out the average gross payments of full-time, fee-for-service practitioners in Alberta by rank and by specialty as derived from the Alberta Health Care Insurance Commission annual report, March 31st, 1980.

The following points should be considered. First, this deals with the average payments of fulltime practitioners: by a fulltime practitioner in Alberta, we mean that group of approximately 60 per cent of the physicians who do 87 per cent of the total business. Approximately 40 per cent of them do 13 per cent and therefore are part-time people: people who are partially retired; people who are in part doing a few supplementary services to augment their income, or individuals in research or other capacities. So the attempt in this table is to give you an overview of the earnings of or the gross payments to individuals who are in full-time fee-for-service practice.

• 1035

You will note that these payments exclude any of the extra billing receipts of the practitioners. We do not have a breakdown in order to come up with estimates as to their total gross income. We do not have studies in the Province of Alberta that provide on a public basis accurate estimates of the costs of physicians and we do not have estimates therefore of their net incomes. The federal government, as a part of its austerity program, a few years back, ceased to issue a publication that was essential if Canadians operating under the terms of the established program funding arrangements were able to form

[*Translation*]

cette idée et elle a été abandonnée; cependant, la menace était là, et la loi aurait permis au gouvernement de le faire s'il l'avait vraiment voulu. Si cela avait été le cas, le régime de soins médicaux s'en serait trouvé davantage atteint.

Nous tenons à souligner que l'idée des frais d'utilisation a été lancée après deux ans de réduction des dépenses dans le cadre des programmes d'assurance-hospitalisation et d'assurance médicale.

Il est tout à fait logique que des groupes comme l'Alberta Medical Association, qui a comparu tout à l'heure, appuie une méthode de perception de fonds supplémentaires pour subventionner les programmes à faible financement auxquels ils participent. L'association des Friends of Medicare pense cependant qu'il serait tout à fait irresponsable de la part des deux paliers de gouvernement de conclure de nouveaux accords fiscaux qui ne protégeraient pas le public contre ces frais d'utilisation ou ces honoraires modérateurs. Les honoraires modérateurs sont tout simplement pour les provinces un moyen d'arracher d'importantes sommes d'argent à des malades pour rattraper les fonctions au niveau du régime de soins médicaux.

Richard Plain va maintenant vous faire un petit exposé sur le dépassement des honoraires.

Le docteur Richard Plain (représentant de l'Association de la construction du Canada, division de l'Alberta, Friends of Medicare): Monsieur le président, membres du Comité, je tiens à porter à votre attention le tableau que l'on vous a distribué il y a quelques instants.

Ce tableau illustre les versements moyens faits par les médecins exerçant à plein temps en Alberta, par ancienneté et par spécialisation. Ce tableau a été compilé à partir du rapport annuel du 31 mars 1980 de l'Alberta Health Care Insurance Commission.

J'aimerais tout d'abord vous fournir les explications suivantes. Tout d'abord, ce tableau ne traite que des paiements moyens versés par les médecins à plein temps. Par médecins à plein temps en Alberta, nous entendons les 60 p. 100 de médecins qui assurent à peu près 87 p. 100 des services de santé. Quarante pour cent de médecins assurent 13 p. 100 des services; ce sont donc des médecins à mi-temps. Très souvent, il s'agit de médecins en semi-retraite soucieux d'augmenter leurs revenus ou de médecins qui se consacrent à la recherche. Ce tableau vise donc à vous donner un aperçu des revenus ou des paiements bruts que reçoivent ceux qui se font toujours payer par le client.

Vous remarquerez que ces paiements excluent tout reçu de facturation supplémentaire de la part du médecin. Nous n'avons pas les chiffres pour vous donner une estimation de leur revenu brut total. En Alberta, nous n'avons aucune étude publique donnant une estimation des dépenses des médecins et nous ne pouvons donc pas établir leur revenu net. Il y a quelques années, dans le cadre de son programme d'austérité, le gouvernement fédéral a mis fin a la publication de certains documents qui étaient essentiels pour permettre aux Canadiens œuvrant en vertu des modalités du financement des program-

[*Texte*]

or assess whether or not the amounts of payments being made to their professionals, in this case medical practitioners, were adequate and fair in light of the increasing disenchantment and concern of those practitioners with respect to their level of payment.

So the federal government discontinued setting out the earnings of the physicians so that interprovincial comparisons could be made with respect to gross incomes, cost of practice and net incomes. Thus individuals could not determine whether the level of services and the remuneration to the practitioners were adequate, which was one of the hallmarks of the EPF—namely, that these are established programs, therefore, we do not need to have highly conditionalized programs and individuals within the provinces, citizens, will ensure that these programs are maintained.

However, the point is that the information is no longer available. This is one of the most crucial points from my perspective, that the federal government has a responsibility to ensure that all Canadians have access to accurate information setting out the comparisons among the provinces so they can form judgments as to whether indeed the levels of their payments to the professionals in various categories are adequate. Now, that is something I would suggest, as a minimum, that we should ensure. Billions of dollars of public funds are being set out and we do not have information at either a provincial level or at a federal level to allow the citizen to evaluate the process when the brunt of this is now being thrown back on the citizen saying that these are block conditional programs and somehow you, the citizen, will ensure that these services are provided.

The second point of consideration is the whole earning question. In some sense, one can make normative judgments, but in reality what you, I think as individuals within a country from a consumer's point of view, must do, is accept the fact that your governments and your associations will be able to bargain in good faith and reach agreements. Now the fact of the matter is, in Alberta and in other provinces in Canada, the bargaining process is carried out, an agreement is reached between a medical association and the government or the government department but the agreement is only binding upon the government, upon the people. In this province, the physicians are entitled by provincial statute to charge what they wish, subject to informing the patient and now subject to a review, a complaint review, that is operated and controlled and accounted for by the College of Physicians and Surgeons and not by the government of Alberta and is not reported to the legislature of Alberta.

• 1040

The point is, with respect to the nogotiations that are carried out, that are essential for the provision of medical practitioners in this province, that under the existing system, the extra billing or balance billing mechanism, as to whether it is just or unjust, as to whether it is in the public interest or not, is turned over to the medical profession to determine. Those hearings are carried out in camera. Their criteria are not spelled out and the judgments are rendered as to whether an individual is

[*Traduction*]

mes établis de déterminer si les montants versés aux membres des professions libérales, dans ce cas les médecins, étaient justes et suffisants étant donné l'insatisfaction et les préoccupations croissantes de ces médecins quant a leur niveau de traitement.

Le gouvernement fédéral a donc cessé de publier les revenus des médecins permettant d'établir des comparaisons interprovinciales sur leur revenu brut, le coût de la pratique et les revenus nets. Ainsi les particuliers ne pouvaient savoir si les niveaux de services et la rémunération des médecins étaient convenables, ce qui était une faille du FPE, c'est-à-dire qu'on s'est dit qu'il s'agit là de programmes établis et que nous n'avons donc pas besoin de programmes auquel on rattache de nombreuses conditions et que les citoyens de chaque province s'assureront du maintien de ces programmes.

Toutefois ces renseignements ne sont plus disponibles. A mon avis, il s'agit là des aspects les plus essentiels: le gouvernement fédéral a la responsabilité de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des renseignements précis établissant des comparaisons entre les provinces afin qu'ils puissent se former une opinion quant à savoir si les différentes catégories des professions libérales reçoivent des paiements adéquats. Je suggèrerais que ce soit un minimum de donner ce genre de renseignements. On a affecté à ces programmes des milliards de dollars provenant du Trésor public et nous n'avons aucun renseignement sur le niveau provincial ou fédéral qui permette aux citoyens d'évaluer cette démarche alors que maintenant on renvoit le tout aux citoyens en disant: Voilà un bloc de programmes conditionnels et vous devrez vous assurer que ces services sont fournis.

Le deuxième aspect porte sur toute cette question de revenu. Dans un sens on peut porter des jugements normatifs, mais en réalité en tant que particulier, du point de vue du consommateur, il faut accepter le fait que vos gouvernements et vos associations pourront négocier en bonne foi et s'entendre. Toutefois dans la pratique, ce qui se passe en Alberta et dans d'autres provinces, c'est qu'il y a négociation et il y a accord entre l'association médicale et le gouvernement ou le ministère du gouvernement, mais l'accord ne lie que le gouvernement, que les gens. Dans cette province, la loi permet aux médecins de fixer eux-mêmes leurs honoraires, à condition d'en informer le patient et sujet à un examen suite à une plainte, dont le contrôle relève du Collège des médecins et des chirurgiens et non du gouvernement de l'Alberta, et il n'y a pas non plus de rapport à la législature de l'Alberta.

L'important au sujet de ces négociations, essentielles pour assurer les services médicaux dans notre province, c'est qu'en vertu du système actuel, c'est à la profession médicale de déterminer si le système de facturation additionnelle est juste ou s'il est dans l'intérêt du public ou non. Ces audiences ont lieu à huis clos. Les critères ne sont pas connus et on porte des jugements à savoir si un particulier a eu raison de se plaindre d'une facture additionnelle de $1,000 ou de $4. Le comité qui

[*Text*]

making a complaint with respect to overcharging of $1,000 or $4 by this committee which is predominantly composed of physicians, and the public representatives are not accountable to or chosen by any recognized consumer or public group. Yet that is the system which, in Alberta, judges whether or not the public interest is protected. That is of grave concern, because if these programs are turned over to the provinces, then surely the public interest should be accounted for by groups that are accountable to the public, and not by the members of a profession, none of whom are subject to the electorate, none of whom are accountable and none of whom report to the system.

If you turn to page 8 of the brief, you will see under the heading I, payment for services as a percentage of the Alberta Health Care Insurance Plan payment. You can see for the months of October, November and December of this year that the extra billing percentages were approximately 32 per cent in excess of the agreed upon schedule. But you should also note that, in aggregate terms, the total gross amount of extra billing as a percentage of total payments runs around 3 per cent. Now some have said if it is only 3 per cent of the gross, there is no worry; however, what is the problem with respect to the individual consumer? Is it 3 per cent of the gross or the 32 per cent on average that they have to come up with or higher? There are—and this was reported in the legislative assembly—out of the 2,000 practitioners, about 100 extra billers that you might call super extra billers; they make an average of $40,000 a year over and above their medicare payments, and some of those billings on a per item basis were in excess of $1,000. Now that is not something to be considered as only 3 per cent of the gross. What is of concern to the committee is the fact that it is 32 per cent, on average, for the services that are extra billed.

• 1045

So, Mr. Chairman, members of the committee, we request that care should be taken in your recommendations to consider whether all Canadians are not entitled to accurate financial and economic statements and comparisons of physician earnings, of health care economic expenditures by province, so they can make their judgements.

Secondly, the condition should be imposed that, if provinces are to be in receipt of support from the federal government, with respect to the medicare component those provinces must not be able to extra bill or allow extra billing of patients.

Thirdly, we point out that a system in which the extra billing, or the excesses of extra billing, are turned over to the physicians and not to the public or public bodies that are accountable to them would seem to be a case of injustice in 1980 in Canada and in the province. Thank you.

The Chairman: This time I will ask Ms. Karin Martin.

Ms. Karin Martin (Representative, Edmonton Voters' Association, Friends of Medicare): I would like to address specifically the medical model which we feel is inherent in the EPF arrangements as they stand.

[*Translation*]

rend cette décision est surtout composé de médecins et les représentants du public ne sont pas choisis parmi les groupes de consommateurs ou d'intérêt public et qui n'ont pas de comptes à rendre. Toutefois, en Alberta c'est ce système qui détermine si oui ou non l'intérêt du public est protégé. Voilà qui est inquiétant, car si l'on remet ces programmes aux provinces, alors l'intérêt du public devrait certainement être protégé par des groupes qui rendent compte au public et non par des membres d'une profession qui ne sont pas élus, qui n'ont aucun compte à rendre et qui ne relèvent pas du système.

A la page 8 du mémoire à la rubrique I, honoraires pour services, on voit des pourcentages de paiements de l'Alberta Health Care Insurance Plan. Vous pouvez constater que pour les mois d'octobre, novembre et décembre de cette année, les facturations supplémentaires exçèdent d'environ 32 p. 100 le régime accepté. Toutefois, vous remarquez qu'au total le montant brut de la facturation additionnelle ne représente qu'environ 3 p. 100 des paiements totaux. Certains ont dit, il n'y a pas à s'inquiéter puisque cela ne représente que 3 p. 100 du brut, toutefois, quels problèmes cela pose-t-il à chaque consommateur? Est-ce 3 p. 100 du montant brut ou 32 p. 100 de la moyenne ou plus qu'ils doivent payer? Il y a—et cela fut dit à l'Assemblée législative—environ 100 médecins sur 2,000 qui sont ce qu'on peut appeler des «super-facturiers» dont la facturation additionnelle représente $40,000 par année en plus de ce qu'ils reçoivent de l'assurance-maladie, et certaines de ces factures par acte dépassaient les $1,000. Voilà quelque chose qu'on ne peut considérer comme étant uniquement 3 p. 100 du brut. Ce qui préoccupe le plus, c'est le fait qu'en moyenne il y a facturation additionnelle pour 32 p. 100 des services.

Donc, monsieur le président, membres du comité, nous demandons que dans vos recommandations, vous envisagez si tous les Canadiens ont ou non accès à des bilans financiers économiques exacts afin d'établir des comparaisons des revenus des médecins, des dépenses au chapitre des soins de santé par province, afin de pouvoir porter un jugement.

Deuxièmement, on devrait imposer comme condition aux provinces recevant l'appui du gouvernement fédéral à la rubrique des services de santé de ne pas permettre la facturation additionnelle des patients.

Troisièmement, nous aimerions souligner qu'un système permettant que la facturation supplémentaire ou une facturation supplémentaire excédentaire soit jugée par les médecins et non par le public ou les organismes publics responsables semble être en 1980 un cas d'injustice au Canada et dans cette province. Merci.

Le président: Je donne maintenant la parole à M^me^ Karin Martin.

Mme Karin Martin (représentante de l'Edmonton Voters' Association, Friends of Medicare): Je voudrais parler précisément du modèle de l'assurance-maladie inhérent aux accords FPE actuels.

[*Texte*]

Recently, there has been serious concern about the large portion of the federal budget currently being spent on health care in general, and medicare specifically. It is generally recognized that, while costs must be contained, it is not in the best interest of Canada to jeopardize the health of its citizens by reducing access to required services.

The Friends of Medicare suggest that what is needed is the negotiation of a financial arrangement which would fund a new, broader medicare program by providing funds for illness prevention and health promotion. We think that by taking a preventive focus Canada would stand a better chance to actually reduce morbidity and mortality and hence contain health care costs.

As mentioned earlier, EPF and the Fiscal Arrangements Act before it, fostered a medicare program which centered around illness treatment. The Friends of Medicare think it is time that the central focus of the medicare program be illness prevention instead. Unless illness can be prevented or treated in the very early stages, it seems only reasonable to expect that medicare costs will continue to soar to unprecedented heights.

Illness prevention must include more than has traditionally been the case. It is time for the Canadian government to tackle those factors in the lives of Canadians which threaten the health of the nation.

One group of major threats to health are those confronted when Canadians enter their place of employment. A study recently completed by the Alberta Federation of Labour, entitled *Hazards in the Workplace,* states:

> The number, type, and variation of workplace hazards is remarkable. There is little doubt that workers truly enter a hostile environment when their shift begins.

For your information, we have a copy of that report if anyone would be interested in seeing it.

The study goes on to point out that cancer incidence rates, for example, have increased from 240.7 per 100,000 in 1962 to 358.2 per 100,000 in 1978. Conservative estimates suggest that 20 per cent of these are occupationally related.

In addition to the occupational hazards faced by many, another group of threats which must be confronted within a medicare system are those which come from the environment. Many of those sincerely concerned about the health of Canadians were particularly dismayed at the insensitive and callous comments made recently by government regarding environmental health hazards faced by the Indians of northwest Ontario. The Ontario Minister of Health said he was tired of hearing people complaining while the complainers continued to smoke too much and exercise too little. Further, he said that the government simply had to convince the Indians that they should not eat the fish. Bolaria, from Saskatchewan, points out that, while the government was very concerned about the attitudes and behaviour of the native people, they seemed relatively unconcerned about the behaviour and attitude of the

[*Traduction*]

Récemment on s'est beaucoup préoccupé du fait qu'une grande partie du budget fédéral va présentement aux soins de santé en général et à l'assurance-maladie en particulier. Quoiqu'on reconnaisse généralement qu'il faut limiter les coûts, ce n'est pourtant pas dans le meilleur intérêt du pays de mettre en danger la santé de ses citoyens en limitant l'accès aux services requis.

Les Friends of Medicare ou Amis de l'assurance-maladie suggèrent qu'il faut négocier des accords financiers visant à financer un programme médical élargi comprenant la prévention de la maladie et la promotion de la santé. A notre avis, en adoptant une attitude préventive, le Canada pourrait mieux réduire la morbidité et la mortalité, et conséquemment le coût des soins de santé.

Je le répète, le FPE, avant la Loi sur les accords fiscaux, a encouragé les programmes médicaux visant surtout le traitement de la maladie. Les «Amis de l'assurance-maladie» pensent qu'il est grand temps que l'orientation principale de ce programme soit plutôt la prévention de la maladie. A moins de pouvoir prévenir la maladie ou de la traiter dès le tout début, on peut raisonnablement s'attendre que les coûts de l'assurance-maladie continueront de grimper à des sommets sans précédent.

La prévention de la maladie doit être élargie par rapport à ce qu'elle était traditionnellement. Il est temps que le gouvernement canadien s'attaque à ces éléments qui, de l'avis des Canadiens, menacent la santé du pays.

L'une des principales menaces à la santé des Candiens, ce sont les dangers des lieux où ils travaillent. Une étude récente de la Fédération des travailleurs de l'Alberta, intitulée *Hazards in the Workplace* déclare:

> Le nombre, le type et la diversité des dangers professionnels sont remarquables. Il va sans dire que lorsqu'ils entreprennent leur quart, les travailleurs pénètrent vraiment dans un environnement hostile.

Pour votre information, nous avons un exemplaire de ce rapport si quelqu'un est intéressé.

L'étude souligne par exemple que le nombre de cas de cancer est passé de 240.7 p. 100,000 en 1962 à 358.2 p. 100,000 en 1978. Des chiffres prudents en attribuent 20 p. 100 à l'environnement de travail.

En plus de ces nombreux dangers professionnels, il y a un autre type de danger qui menace le système d'assurance-maladie, ce sont ceux provenant de l'environnement. Nombreuses personnes qui s'inquiètent sincèrement de la santé des Canadiens ont été vraiment ahuries par les commentaires insensibles et sans pitié faits récemment par le gouvernement des dangers de l'environnement pour la santé des Indiens du Nord-Ouest de l'Ontario. Le ministre de la Santé de l'Ontario a déclaré qu'il en avait assez d'entendre des gens se plaindre alors que ces mêmes personnes continuaient d'abuser de la cigarette et ne faisaient pas suffisamment d'exercice. De plus il a déclaré que le gouvernement n'avait qu'à convaincre les Indiens de ne plus manger de poisson. Bolaria, de Saskatchewan, a déclaré qu'alors que le gouvernement semblait être très préoccupé de l'attitude et du comportement des autochtones, il

[*Text*]

paper company which had caused the pollution in the first place.

We do not wish to deny that smoking and lack of exercise are health hazards or that individuals need to learn to adapt to more healthy lifestyles. Rather, we wish to point out that for some reason individuals are being made totally responsible for solutions to problems which they did not alone create. In addition, it must be borne in mind that people do not smoke or fail to exercise because they wish to become sick. Rather, they adopt the lifestyle they do because it helps them cope with their lives.

• 1050

It is time to stop blaming the victim and time to put aside the fears of what might be discovered if problems like occupational hazards and environmental pollution are fully explored. In this way, perhaps morbidity and mortality can actually be reduced.

In addition to illness prevention, the new funding mechanism for medicare must provide for a strong health promotion program. It must be pointed out, however, that currently we are faced with a dramatic shortage of health care workers. A program, therefore, interested in and committed to health promotion must also set aside funds to train required staff. The potential for reduction of morbidity and mortality through health promotion is really quite phenomenal. For example, it was found since a program of safety-oriented first aid was introduced at the Electrical Reduction Company at Long Island, Newfoundland, that the cost of accidents has dropped by 84 per cent. This decrease occurred soon after the program was instituted and the cost has remained low.

In summary, then, the Friends of Medicare do not wish to suggest that the funding agreement being renegotiated should fund illness prevention and health promotion instead of illness treatment. Certainly, accessible illness treatment must be available. However, we are suggesting that the new fiscal arrangement should recognize illness prevention and health promotion as the focus for a medicare system and hence should substantially fund these programs. Thank you very much.

Mr. Aitken: I would like, first of all, to bring to your attention an error in the figures on page 9. In the second last paragraph where Richard Plain states the gross income of the average full-time Alberta doctor in 1980, that should be $120,656. I am sorry about that error.

The Chairman: Does that conclude your statements?

Mr. Aitken: No. I just wanted to bring that typographical error to your attention. I would like now to do a summary of our position.

The Chairman: Thank you.

Mr. Aitken: In summary, then, the Friends of Medicare think a number of points should be incorporated when the federal-provincial fiscal arrangements are renegotiated. In

[*Translation*]

semblait peu s'inquiéter de l'attitude et du comportement de la compagnie de pâte et papier responsable au départ de cette pollution.

Nous nous ne contestons pas que fumer et ne pas faire de l'exercice constituent un danger pour la santé ou que les individus doivent s'adapter à un mode de vie plus sain. Nous voulons plutôt souligner que pour certaines raisons on fait porter sur les individus la responsabilité totale des solutions à des problèmes dont ils ne sont pas les seuls responsables. De plus, il faut se rappeler que ces gens-là ne fument pas ou ne manquent pas d'exercice dans le but d'être malades. C'est plutôt que ce style de vie les aide à assumer leur condition.

Il est temps que l'on cesse de blâmer les victimes et que l'on cesse d'avoir peur de ce que l'on découvrirait si l'on approfondit les problèmes des dangers professionnels et la pollution environnementale. De cette façon on pourra peut-être réduire la morbidité et la mortalité.

En plus de la prévention de la maladie, le nouveau mécanisme de financement de l'assurance-maladie doit prévoir un programme fort pour la promotion de la santé. Toutefois, il faut souligner qu'actuellement il y a une pénurie grave de travailleurs dans le domaine des soins de la santé. Donc un programme engagé et intéressé vis-à-vis la promotion de la santé devrait également prévoir des fonds de formation pour le personnel requis. En réalité la promotion de la santé offre un potentiel phénoménal de réduction de la morbidité et de la mortalité. Par exemple, on a découvert que suite à l'application d'un programme de sécurité basé sur les premiers soins à la Electrical Reduction Company de Long Island, Terre-Neuve, le coût des accidents a diminué de 84 p. 100. Cette diminution a suivi de près l'application du programme et s'est maintenue.

En résumé, les «Amis de l'assurance-maladie» ne suggèrent pas que les accords de financement qui seront renégociés devraient financer la prévention de la maladie et la promotion de la santé au lieu des soins. Il va sans dire qu'il faut maintenir l'accessibilité aux soins médicaux. Toutefois, nous suggérons que les nouveaux accords fiscaux devraient reconnaître la prévention de la maladie et la promotion de la santé comme étant le principal objectif du système d'assurance-maladie et accorder un financement en conséquence des programmes. Merci beaucoup.

M. Aitken: Je voudrais d'abord vous signaler une erreur dans les chiffres à la page 9. Au deuxième paragraphe de la fin où Richard Plain déclare: «En 1980 le revenu brut moyen d'un médecin à plein temps en Alberta . . .» ce devrait être $120,-656. Je m'excuse de cette erreur.

Le président: Est-ce que cela conclut votre déclaration?

M. Aitken: Non. Je voulais simplement corriger cette erreur typographique. Je voudrais maintenant faire le résumé de notre position.

Le président: Merci.

M. Aitken: En résumé alors, les «Amis de l'assurance-maladie» pensent qu'il faut incorporer un certain nombre de points lors de la renégociation des accords fiscaux, fédéraux-provin-

[*Texte*]

order to counter the tendency of the policy of physical restraint to bring about cutbacks which seriously threaten the quality of existing services and the potential to expand into desperately needed areas, we recommend the following.

First, an adequate provincial funding base: a new mechanism should be developed to ensure that all provinces have adequate funds in their general revenues to make it possible for them to totally meet their financial responsibility for illness treatment and prevention without having to levy additional health taxes on individuals. Any moneys provided by the federal government must be on a conditional basis that will meet the national standards as addressed in this submission.

Second, measure of health status: a measure should be developed and instituted that would allow those with planning and financial responsibilities for health care to accurately describe the health status of Canadians.

Third, development of national standards: an attempt should be made to define what constitutes basic health care in Canada, paying particular attention to the quality and type of health care deemed essential and ensuring within the new physical arrangements that no barriers to obtaining these standards are created.

Fourth, the federal government should make available to the public information, such as costs of practice and payment of physicians on a province-by-province basis, to aid in the monitoring of physician remuneration.

Fifth, new equalization formula: a new equalization formula should be developed that minimizes regional disparities and provides funds for basic health care and social services in those provinces which do not have the ability to raise those funds within their own boundaries.

Sixth, no health taxes: under the new fiscal arrangements, the provinces should not be allowed to use any form of taxation like premiums, deterrent or user fees, or extra billing to bring in additional funds to lower the cost of any health care services.

Seventh, conditional funding for occupational health and safety, and health promotion and illness prevention programs.

In order to bring about the shift to a medicare system focused on illness prevention rather than illness treatment there should be: first, additions to the medicare program so that the present medicare funding mechanism will be expanded to provide financial incentives to the provinces for the development of a strong, central health promotion and illness prevention focus, which would become part of the current provincial medicare programs; second, reclassification of medical acts—legislation to reclassify certain medical acts so that any health care professional with adequate training could provide the service; third, redesigning of health care delivery system so that the provinces will be given financial incentives to redesign their health care delivery systems to include regu-

[*Traduction*]

ciaux. Voici ce que nous recommanderons pour mettre un frein à la tendance de la politique des restrictions qui menacent sérieusement la qualité des services existants et leur potentiel d'élargissement dans des domaines où le besoin est désespéré.

D'abord, une assiette fiscale provinciale suffisante: il faudrait établir un nouveau mécanisme visant à assurer que toutes les provinces ont des revenus en général suffisants pour leur permettre d'assumer entièrement leur responsabilité financière pour le traitement et la prévention des maladies sans avoir à imposer aux particuliers des surtaxes pour les soins de santé. Tout argent fourni par le gouvernement fédéral devrait l'être à condition qu'il rencontre les normes nationales telles que décrites dans cet exposé.

Deuxièmement, l'évaluation de l'état de santé: il faudrait développer et appliquer une méthode d'évaluation permettant aux responsables de la planification et du financement des soins de santé d'établir clairement quel est l'état de santé des Canadiens.

Troisièmement, l'établissement de normes nationales: on devrait s'efforcer de définir ce que sont des soins de santé fondamentaux au Canada, en accordant une attention particulière à la qualité et au type de soins de santé considérés essentiels et en s'assurant que dans le cadre des nouveaux accords qu'on ne crée aucun obstacle à ces normes.

Quatrièmement, le gouvernement devrait fournir au public des renseignements sur le coût de la pratique et les honoraires versés aux médecins, et ce pour chaque province afin de permettre de surveiller la rémunération des médecins.

Cinquièmement, une nouvelle formule de péréquation: il faudra développer une nouvelle formule de péréquation minimisant les disparités régionales et fournissant des fonds pour des soins de santé et des services sociaux fondamentaux dans les provinces qui ne peuvent les financer par leurs propres ressources.

Sixièmement, aucune taxe pour les soins de santé: en vertu des nouveaux accords fiscaux, il devrait être interdit aux provinces de faire appel à toute forme de taxation comme des primes, des honoraires de dissuasion ou une facturation additionnelle afin de recueillir les fonds additionnels nécessaires à la compression des coûts de tout service de soins de santé.

Septièmement, financement conditionnel des programmes de prévention et de promotion de la santé, de la sécurité et de la santé au travail.

Pour qu'on accorde la priorité à la prophylaxie plutôt qu'aux traitements, il faudrait tout d'abord modifier la formule de financement du système d'assurance-maladie de façon à encourager les provinces à promouvoir la prophylaxie dans le cadre des programmes d'assurance-maladie provinciaux. Deuxièmement, il faudrait reclassifier les actes médicaux, pour que tous les professionnels de la santé compétents puissent offrir les services nécessaires. Troisièmement, il faudrait revoir le système de prestations des soins de santé pour que les provinces incluent dans leurs programmes des programmes de prophylaxie et de promotion de la santé. Quatrièmement, il faudrait former plus de travailleurs de la santé et offrir des subventions supplémentaires aux institutions postsecondaires

[*Text*]

lar contact with health promotion and illness prevention programs; fourth, training of more health workers by means of additional grants to the post-secondary educational institutions to train additional health care workers required now and in the future, the adequate student assistance being made available in the form of grants, not loans.

In conclusion, the Friends of Medicare were dismayed to hear recently of federal intentions to trim $1.5 billion from the social development envelope. We realize that it is funds from this envelope which will pay for many basic social services, such as medicare. We would like to stress that the human resources of this country are those of greatest value and any attempt to cut the basic services can only be viewed as a waste of those resources. We urge those who will be involved in the renegotiation of the federal-provincial fiscal arrangements to ensure that in their search for a fair and equitable settlement they not compromise the health of Canadians. Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Aitken. We have had, over the course of the last five weeks, many presentations on these subjects. We heard from the Canadian Health Coalition, of which you are a member, and I believe this is the fifth province where we have had a provincial organization like yours come before us; so, if you find that we do not go very deeply into questioning on a lot of the important questions that you raise, it is not because of a lack of interest but because we have been associated with these points now for some five weeks and we are pretty familiar with the points and with the problems that they pose.

I would just say, to set the context of where we stand, that you are addressing a group of federal parliamentarians only. On many of the questions that you raise we are of course entitled to make a judgment; but in the area of federal-provincial fiscal arrangements, of which the greater part is to finance programs under provincial jurisdiction, we have to recognize, in our approaches to the federal government in a report, provincial realities. There are some of the questions that you raise that come under provincial jurisdiction. Provincial governments in this country have not become weaker over the years; quite the contrary, they have become stronger. We are not here to discuss the merits or demerits of that; we are here to deal with that reality, listening to groups like yourselves and recommending approaches to the federal government which recognize that reality.

I just wanted to explain that. When your national organization came before us, we had a lengthy exchange on these question. We are happy to hear groups like yourselves insist on interest and commitment and involvement on the part of the federal government. But as I say, in our own way we have to try to assure ourselves that whatever position we come to is something that will be possible to negotiate with provincial governments. "Negotiate" is the word, because with a lot of these things we cannot impose them. Of course, we can change the Medical Care Act, which is a federal statute, or we can change the Hospital Insurance and Diagnostic Services Act, which is another federal statute. But when you read those, you realize they were drafted intentionally to be very flexible and

[*Translation*]

qui peuvent former ces spécialistes de la santé, et offrir de l'aide aux étudiants, sous forme de subventions et non de prêts.

En conclusion, les Friends of Medicare ont été abasourdis d'entendre récemment parler d'une réduction de 1.5 milliards de dollars dans l'enveloppe du développement social. Nous savons que les programmes comme l'assurance-maladie entrent dans cette enveloppe. Nous soulignons que les ressources humaines du pays sont une de ses plus grandes ressources et toute réduction des services de base ne peut être considérée que comme un gaspillage de ressources. Nous incitons ceux qui renégocieront les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces à ne pas mettre la santé des Canadiens en danger, en cherchant une solution juste et équitable. Merci.

Le président: Merci, monsieur Aitken. Ces cinq dernières semaines, nous avons entendu beaucoup de témoignages à ce sujet. Nous avons entendu la Canadien Health Coalition, dont vous faites partie, et je crois que c'est la cinquième province qui soit représentée par un organisme provincial comme le vôtre. Si nous ne vous posons pas de questions sur tous les points très importants que vous avez soulevés, ce n'est pas par manque d'intérêt, mais parce que nous en avons maintenant discuté depuis cinq semaines et que nous connaissons assez bien les problèmes qu'ils posent.

Pour vous expliquer le contexte dans lequel nous travaillons, je souligne que nous sommes un groupe de parlementaires fédéraux seulement. Nous avons évidemment le droit de porter des jugements sur nombre de questions que vous avez soulevées, mais nous devons tenir compte des réalités provinciales lorsqu'il s'agit d'accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, car la plupart de ces accords visent à financer des programmes qui relèvent de la compétence provinciale. Certaines des questions que vous avez soulevées relèvent de cette dernière compétence. Les gouvernements provinciaux ne se sont pas affaiblis avec les années, au contraire. Nous ne sommes pas ici pour discuter des avantages ou inconvénients de cette situation, nous sommes ici pour étudier la réalité, pour entendre ce que des groupes comme vous ont à dire et pour recommander des solutions qui tiennent compte de la réalité au gouvernement fédéral.

Je voulais tout simplement vous l'expliquer. Lorsque votre organisme national a comparu devant nous, nous avons discuté longuement de ces questions. Nous sommes heureux d'entendre des groupes comme le vôtre insister sur la participation et l'intérêt dont doit faire preuve le gouvernement fédéral. Cependant, nous devons faire en sorte que nos recommandations puissent être négociées avec les gouvernements provinciaux. Je dis bien négociées, parce que nous ne pouvons pas les leur imposer. Évidemment, nous pouvons modifier la Loi sur l'assurance-maladie, qui est une loi fédérale, ou modifier la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, qui est également une loi fédérale. Cependant, ces deux lois ont été rédigées de façon à assurer une certaine souplesse qui permet-

[*Texte*]

very broad to ensure that provincial governments could live with them. That is the reason they are so flexible.

I do not have any particular question at this point. Mr. Weatherhead, do you have any question?

Mr. Weatherhead: One or two, Mr. Chairman, perhaps. We have seen in the figures we have before us here that while the federal share of medicare and hospitalization has gone up a bit over the last five years, it has not gone up the same amount as it has in some of the provinces around the country. In fact, from the figure before me, in medicare itself, the federal share has gone down about 1 per cent, from 59 to 58 per cent, in the last five years, while hospitalization has gone from 46 per cent to 58 per cent, and over all the total health field has gone from 35 per cent to 40 per cent. That includes matters in health funded entirely by the provincial government as well as matters funded under medicare and hospitalization. So we do not see the huge increase in federal shares here in Alberta that we do in some of the other provinces, which have gone up dramatically.

I also noticed, from the current budget of the Alberta government, that they talk of a 30 per cent increase in health funding, including hospitals, medicare, social services, and community health, for this present fiscal year. So at first glance it seems the Alberta government is putting in quite a bit into the health field; much more so than some of the poorer provinces around the country.

I wonder if you can comment on how you react to some of these figures. You talked about drastic cutbacks. As you may know, I have been out here before and I am generally sympathetic with your position, but from the figures before me, I just wonder how you can—there are great increases in their health budget, and the same time you are talking about drastic cutbacks in recent years.

Ms. Martin: I would like to make one comment in response. I think it is very important to differentiate out medicare spending from health care spending. As we are all aware, health care spending includes all sorts of funds which have to do with capital costs. The professional training program which used to be part of that no longer is. But our group here is addressing only the part of the health care budget which is part of the EPF arrangements. It is not intended to address those other things, which are covered by other legislation.

Mr. Weatherhead: I think the doctor among you there, the third witness, spent considerable time bringing before us the problems with the medical committee which reviews the question of justifiable fees. I understand that before an increased fee can be charged, it has to be discussed and agreed to between the doctor and the patient. If the fee has been agreed to in that way—that may be a matter of evidence—do you see that there is a great difficulty in justifying it later on? Can you elaborate on that a little?

Dr. Plain: Just to ensure that I have the question clearly in my mind, is it on the procedure that exists in Alberta that if after a patient and a physician—if it is an extra-billing physi-

[*Traduction*]

trait aux gouvernements provinciaux de les accepter plus facilement. C'est pourquoi elles sont aussi souples.

Je n'ai pas de questions précises à poser à ce stade. Monsieur Weatherhead, avez-vous des questions?

M. Weatherhead: Une ou deux, peut-être. Par les chiffres que nous avons ici, nous voyons que bien que la part fédérale des frais d'assurance-maladie et d'hospitalisation ait augmenté légèrement ces cinq dernières années, elle n'a pas augmenté aussi rapidement que dans certaines provinces du Canada. En fait, d'après mes chiffres, la part fédérale de l'assurance-maladie a diminué d'environ 1 p. 100, de 59 à 58 p. 100, ces cinq dernières années. Dans le secteur de l'hospitalisation, sa contribution est passé de 46 à 58 p. 100. Au total, les dépenses au titre de la santé sont passées de 35 à 40 p. 100. Elles comprennent également les services qui sont entièrement financés par le gouvernement provincial, ainsi que ceux qui sont financés par le Régime d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation. Il n'y a donc pas eu augmentation considérable de la part fédérale, en Alberta, comme dans d'autres provinces.

Je remarque également, dans le budget de l'Alberta, que cette province envisage une augmentation de 30 p. 100 dans les fonds affectés aux soins de santé, y compris les hôpitaux, l'assurance-maladie, les services sociaux et les services de santé communautaires. De prime abord, il semble que le gouvernement de l'Alberta affecte beaucoup d'argent aux soins de santé, beaucoup plus que ne le font les provinces plus démunies du pays.

Quelle est votre réaction à ces chiffres? Vous avez parlé de réduction dramatique. Vous savez peut-être que je suis assez favorable à votre point de vue, mais d'après les chiffres que j'ai ici, la province de l'Alberta augmentera beaucoup son budget de santé, et je ne vois pas comment vous pouvez parler de réduction dramatique au cours des dernières années.

Mme Martin: Je voudrais faire une observation en vous répondant. Il est très important de faire la différence entre les dépenses de l'assurance-maladie et les dépenses pour les soins de santé. Comme vous le savez, les dépenses pour les soins de santé comprennent toutes les dépenses d'immobilisations. Le programme de formation professionnelle, qui faisait partie de ce crédit, n'en fait plus partie. Notre groupe ne s'occupe que de la partie du budget des soins de santé qui relève du FPE. Nous ne voulons pas nous occuper d'autres questions qui relèvent d'autres lois.

M. Weatherhead: Je crois que le troisième témoin, un médecin, a consacré beaucoup de temps à nous exposer les problèmes que pose le comité médical qui étudie les honoraires justifiables. Je crois qu'avant de pouvoir augmenter les honoraires, le médecin doit en discuter avec son patient et en venir à une entente. Si les honoraires peuvent être négociés de cette façon, croyez-vous qu'il soit difficile de les justifier plus tard? Pouvez-vous nous en dire plus?

Le docteur Plain: Je voudrais être sûr d'avoir bien compris la question. Voulez-vous parler de la procédure utilisée en Alberta lorsqu'un médecin exige par exemple $500 de plus

[*Text*]

cian, the physician has said it is $500 more for this procedure and the patient says, yes, I accept that, how is that dealt with, then, by the College of Physicians and Surgeons? Is that the question—on the appeal procedure set out?

Mr. Weatherhead: Yes. Please go on with that a little. They have agreed to it between themselves, and on second thought someone tells the patient that is way too high and probably he should appeal it. What happens after that?

Dr. Plain: Under the Alberta position, within the last six months approximately, the Alberta government set up a mechanism that appeals on these types of extra-billing would be sent to the College of Physicians and Surgeons and a special committee of the college would determine whether this agreed-on extra-billing was deemed to be fair or unfair. But we have no way of knowing the criteria, the basis, what they are really doing, or anything about it. The fact is, and the concern is, that a patient may well find that it is an individual physician they have been relating to, that the physician is carrying out the procedure, that they are in no position to shop around—they do not have the knowledge to do that—that they are morally in a position such that basically they are going to have to agree to the $500 or the $1000 fee or run the risk of fighting, wrangling, with their physician—and perhaps a concern, which may well be unfounded, which I would think would be the case, that the physician will not be favourably inclined towards this patient who fights him over the amount of the extra-billing.

Mr. Weatherhead: Are the hearings held in camera and are the decisions rendered available to the public?

Dr. Plain: No. The College of Physicians and Surgeons in the Province of Alberta will not allow any consumer, other than a member of the medical profession—will not allow any individual even to see a copy of the annual report of that college. It does not report on an annual basis even to the legislature, and certainly with the in-camera hearings—the criteria, the details—that is all done behind closed doors by people who are not accountable to any member of the electorate.

Mr. Weatherhead: The administration of the health care systems is pretty well under provincial jurisdiction.

Dr. Plain. Yes.

Mr. Weatherhead: This is getting to be a fairly detailed, though important, part of that administration of the system. Are you suggesting to us that we should be putting as detailed recommendations as this into a new EPF arrangement? What chance would you think we would have in getting that accepted by the provinces as a whole?

Dr. Plain: Well, I have some little outbreak of realism too, having an economic part to my training, and I would suggest it is possible to make it conditional on receipt of funds that no extra-billing be allowed; and not conditional on expenditure. To get the funds, no extra-billing. If you expand it across a wider range, well, that is up to the provincial jurisdiction—under one view. And recognizing the chairman's pragmatism and realism, that might be a position that could be adopted.

[*Translation*]

pour une opération et que le patient accepte? Vous voulez savoir ce que fait le Collège des médecins et chirurgiens dans ces cas-là? Est-ce cela votre question, voulez-vous parler de la procédure d'appel?

M. Weatherhead: Oui. Parlez-nous en. Le médecin et le patient se sont entendus, mais plus tard, quelqu'un dit au patient que les honoraires étaient trop élevés et qu'il devrait faire appel. Que se passe-t-il alors?

Le docteur Plain: En Alberta, depuis environ 6 mois, le gouvernement a mis sur pied un mécanisme qui permet au patient d'en appeler au Collège des médecins et chirurgiens. Le collège constituerait un comité spécial pour déterminer si les honoraires étaient justifiés. Nous ne savons cependant pas quels seront les critères utilisés. Le fait est que le patient n'a peut-être pas eu la possibilité d'aller voir un autre médecin, qu'il n'avait peut-être pas les connaissances nécessaires pour prendre une décision et qu'il se soit vu dans l'impossibilité de refuser ce complément d'honoraires à moins de se battre avec son médecin, lequel ne serait alors plus très bien disposé à son égard.

M. Weatherhead: Les audiences ont-elles lieu à huis clos? Les décisions sont-elles rendues publiques?

Le docteur Plain: Non. Le Collège des médecins et des chirurgiens de la province de l'Alberta n'autorise pas les citoyens ordinaires à assister à ses audiences, ni même à consulter son rapport annuel. Il ne fait pas de rapport annuel à l'assemblée, les audiences ont lieu à huis clos et elles sont menées par des personnes qui ne sont pas responsables devant l'électorat.

M. Weatherhead: L'administration des systèmes de santé relève de la compétence provinciale.

Le docteur Plain: En effet.

M. Weatherhead: C'est une procédure assez complexe et assez importante dans ce système. Croyez-vous que nous devrions faire des recommandations aussi détaillées; croyez-vous que nous aurions des chances de faire accepter cette recommandation par toutes les provinces?

Le docteur Plain: Je peux également être très réaliste puisque j'ai une certaine formation en économie, et je crois qu'on pourrait assortir le paiement des honoraires d'une condition interdisant tout dépassement d'honoraires. Pour pouvoir toucher ses honoraires, le médecin ne pourrait pas exiger d'honoraires supplémentaires. De toute façon, cela relèverait selon certains de la compétence provinciale. Connaissant le pragmatisme et le réalisme du président, cela pourrait faire l'objet d'une recommandation.

[*Texte*]

But you would add and say, conditional upon receipt: no extra billing. Expenditure: it is up to the provinces.

Mr. Weatherhead: We heard from the medical people just before you, the doctors—two before you—about the low percentage of total services which are actually extra-billed, even though about a third of the doctors, I guess, are involved in it in one way or another. But they do not use it very often. But you, while confirming that, went on to say that in individual extra bills they sometimes can be very, very high.

• 1055

Dr. Plain: Yes.

Mr. Weatherhead: Did you say that it can be another 33 per cent higher than is ordinarily allowed?

Dr. Plain: Yes, the table that is contained, I believe, on page 8, which is taken from the Government of Alberta Hospitals and Medical Care Report, indicates that the extra billing, as a percentage of the actual fee for service payment, is, on average, 32 per cent higher—for those who are extra billed, because there may be 95 per cent whom they do not extra bill. Of course, two thirds or more of Alberta physicians support medicare, they do not extra bill, and they are able to live within the system, and as my figures would suggest to you, quite well.

Mr. Weatherhead: The situation is, then, that doctors who do extra billing will not just extra bill an extra 10 per cent, or something like that, they will only extra bill when it is really worth their while to extra bill in a substantial way, because if the average was 33 per cent there would be a number who would be billing 50 per cent higher, and that sort of thing, I suppose. Your concern is with the individual consumer who has to put up with that extra bill and really has no viable way of appealing that, or he is not sure that he can get justice if he does appeal in that particular situation.

Dr. Plain: Right.

Mr. Weatherhead: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Thacker.

Mr. Thacker: Thank you, Mr. Chairman. I have one question to Mr. Aitken, or Dr. Plain—the other witnesses too, for that matter. I am sure you would concede that doctors accept the fact of medicare and that we all want to have the health care system in Canada operate at a high level and be number one in the country. But there is the school of thought that really goes back to the U.K. experience over the last 25 years, where they have walked this trail and had the arguments that we are having now, as to how do you really give top health care to your average citizen. The thinking goes that we are now, by turning doctors, really, into civil servants, or going into state medicine, putting in place those same mechanisms that will result, 15 years down the road in Canada's being in the same position as the U.K. is now. There, medical morale is low and doctors have been emigrating from the country, the result being that the ordinary citizen receiving health care is worse off in Britain today than he was 25 years ago. My question to you is, do you believe that is a fair analogy? And

[*Traduction*]

M. Weatherhead: Nous venons de recevoir deux médecins juste avant vous, et ils nous ont parlé du faible pourcentage de services faisant l'objet de dépassements d'honoraires, même si le tiers des médecins exigent à l'occasion des honoraires supplémentaires. Il semble qu'ils ne le faisent pas très souvent. Oui, mais vous avez ajouté que les dépassements d'honoraires individuels sont parfois très considérables.

Dr Plain: Oui.

M. Weatherhead: Avez-vous dit que l'excédent pouvait atteindre 33 p. 100?

Dr Plain: Oui, d'après le tableau se trouvant à la page 8, et provenant du rapport du gouvernement de l'Alberta sur l'hospitalisation et les soins médicaux, les dépassements d'honoraires représentent en moyenne un excédent de 32 p. 100 sur le tarif normal en tenant compte des dépassements seulement car il se peut qu'il n'y en ait pas dans 95 p. 100 des cas. Bien entendu, les deux tiers ou plus des médecins de l'Alberta appuient l'assurance-maladie, ne réclament aucun excédent et s'accommodent fort bien d'après les chiffres, de ce régime.

M. Weatherhead: Donc, les médecins qui demandent un excédent, ne réclament pas seulement 10 p. 100 environ, mais ne le feront que quand cela vaut vraiment la peine car si la moyenne était de 33 p. 100, cela signifie qu'un certain nombre ont demandé 50 p. 100. Vous vous préoccupez du consommateur qui doit accepter cet excédent et ne peut vraiment interjeter appel, ou en ignore la possibilité.

Le docteur Plain: C'est exact.

M. Weatherhead: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Thacker.

M. Thacker: Merci monsieur le président. J'ai une question qui s'adresse à M. Aitken, ou au Dr Plain, ou aux autres d'ailleurs. Vous conviendrez certainement que les médecins acceptent l'assurance-maladie et que nous souhaitons tous au Canada des services de santé suffisants et de grande qualité. Mais il circule certaines idées qui remontent en fait à l'expérience britannique au cours des 25 dernières années, où ces arguments ont déjà été invoqués quant à la façon d'offrir les meilleurs soins de santé aux citoyens. D'aucuns prétendent que nous sommes en train de faire des médecins des fonctionnaires, ou que nous nous orientons vers la médecine d'État, et que dans 15 ans nous nous trouverons dans la même situation que le Royaume-Uni maintenant. Le moral y est bas et les médecins émigrent de plus en plus de ce pays. Par conséquent, le citoyen moyen reçoit maintenant en Grande-Bretagne des services de santé moins bons qu'il y a 25 ans. Estimez-vous qu'il y ait lieu d'établir une telle comparaison? Que pouvons-nous faire ici au Canada pour éviter d'emprunter cette voie?

[*Text*]

what can we do here in Canada to prevent us from getting into that same boat?

Dr. Plain: Mr. Chairman, the comparison is often made between what is, supposedly, the desperate situation in Britain and that in Canada. One thing that we, as Canadians, have to keep in mind is that while Britain may have been the homeland of a significant number of Canadians, and has made contributions, comparing Britain today, and its ability to provide services, with Canada is, with due respect, comparing a second order of nation in terms of economic means with one of the most affluent nations in the world as measured by per capita and other income. Our ability to afford services, to provide excellence in medical health care services, to provide rising real incomes to individuals, is markedly higher for economic reasons. So in one sense, without getting into a detailed debate about why whatever has happened in Britain has happened, certainly the economic constraint is not the same in the two nations—on a private or other basis.

With respect to turning physicians into state employees, that this somehow will destroy their morale, et cetera, Hall answered that quite well. We adhere to a fee-for-service system and we are supportive of this. Certainly if people want to go to capitation, or to another basis, fine, but we have been generally supportive of that position. It is an individual physician making a contract with a government and adhering to the contract for the year. It would be like saying that someone who had a tender in the construction business who received that tender from the government was somehow affected. No, it is not that, it is asking private individuals to sit down, negotiate their fee schedule for the year, and stick to it for the year. If you have to go into Hall's recommendation, where you cannot get an agreement, let us have a third party who puts in binding arbitration but let us have an agreed-upon solution for a year—as we have had in hundreds and hundreds of examples throughout all the other areas of the Canadian economy, where professionals, or labour, or management, or public or private groups reach agreement together. That will not turn individual practitioners, under fee for service and represented by groups, into civil servants. Certainly the fact is that under the existing system two thirds of them virtually go along with that now, because they do not extra bill and they accept the system.

• 1100

I feel that, in reality, with a very small change and no extra billing this system will work adequately. Look at Quebec: Quebec is an example, a proven example in Canada that you can have this system without extra billing. There nine or ten, out of all the thousands of Quebec physicians, have opted out—not 30 percent, as in Alberta. I think it is acceptable, and it will pay them well if we can get this constraint through.

Mr. Thacker: I have no further questions.

Mr. Blenkarn: In this province there are very few doctors who have opted out of the system—we have had evidence this morning that none of them had opted out. What I mean by

[*Translation*]

Le docteur Plain: Monsieur le président, on compare souvent la situation, soit-disant désespérée, de la Grande-Bretagne à celle du Canada. Les Canadiens ne doivent pas oublier, bien que la Grande-Bretagne soit la mère patrie d'un grand nombre de Canadiens et ait fait certaines contributions, en comparant les services offerts en Grande-Bretagne aujourd'hui à ceux du Canada, qu'on compare en fait un pays de deuxième ordre quant à ses moyens économiques à un des pays les plus riches du monde du point de vue de son revenu par habitant et autre. Nous sommes donc bien plus en mesure de défrayer ce service, d'assurer des services de santé excellents et d'offrir des augmentations réelles de revenu aux personnes concernées. Donc, dans un sens, sans discuter en détail des causes de la situation actuelle en Grande-Bretagne, les conditions économiques ne sont certainement pas les mêmes dans les deux pays, que ce soit au niveau des particuliers ou ailleurs.

Pour ce qui est de faire des médecins des fonctionnaires, et de miner de par ce fait leur moral etc., Hall a très bien répondu à ces questions. Nous avons institué un système de paiement à l'acte et nous l'appuyons. Si l'on veut adopter l'allocation par tête, ou un autre régime, fort bien, mais nous appuyons cette position en général. Un médecin conclut un contrat avec le gouvernement et respecte ensuite ce contrat pendant un an. C'est comme si l'on disait qu'un entrepreneur en construction ayant présenté une soumission et obtenu un contrat du gouvernement serait touché, mais n'est pas le cas. On demande simplement à des particuliers de venir négocier leur barème d'honoraires pour l'année et de s'y tenir ensuite. S'il faut adopter la recommandation Hall, à défaut d'accord qu'une tierce partie applique l'arbitrage obligatoire, mais trouvons tout d'abord une solution pour un an comme cela se passe dans une centaine d'autres secteurs de l'économie canadienne où des professionnels, des syndicats, des patrons, des groupes publics ou privés concluent des ententes. Ainsi, on ne fera pas des médecins, payés à l'acte et représentés par des groupes, des fonctionnaires. Il est certain que les deux tiers environ des médecins acceptent déjà le régime actuel, car ils ne font jamais de dépassements d'honoraires.

J'estime que ce régime fonctionnerait très bien moyennant une légère modification et la suppression de tout dépassement d'honoraires. Regardez le Québec. Le Québec est un exemple frappant du fait que ce régime peut être appliqué au Canada sans dépassement d'honoraires. Seulement neuf ou dix médecins sur des milliers se sont déconventionnés au Québec, et non pas 30 p. 100 comme en Alberta. Le régime est donc acceptable et les médecins seront adéquatement rémunérés à condition d'introduire ce changement.

M. Thacker: Je n'ai pas d'autres questions.

M. Blenkarn: Dans cette province-ci, rares sont les médecins qui se soient déconventionnés. Nous avons entendu ce matin qu'aucun ne l'était. Par se déconventionner, je veux parler d'un

[*Texte*]

opting out is where a person collects all his bills from his patient and the patient collects from the government. What you have here is extra billing, they collect from the government and they then collect from the patient something on top of that.

Mr. Aitken: They get the best of both worlds.

Mr. Blenkarn: I think it is the best of both worlds too. Would you be happy if the thing were only opting out, if, in other words, they had to make up their minds to fish cut bait? They could either collect from the patient directly or collect from the system, but they could not collect from both and they had to do it with all their bills.

Mr. Aitken: Providing that the patient cannot also collect, in other words, basically it would be the Quebec system, where in fact if they are out of the system they have no access to any government funds whatsoever.

Mr. Blenkarn: Surely, as long as there are health insurance premiums that the patient has he is entitled to claim against his premium paid. You are objecting to premiums as well, and I assume that if there were no premiums maybe that would be all right, but if there were premiums, if people, in fact, do pay premiums, surely they are entitled to collect on the basis of their premiums paid.

Mr. Aitken: If the doctor is not recognized by the system, he could not collect moneys in any way from the system. That is actually the problem that we see now in Ontario, which is why they have so many opted-out doctors there. At least in Ontario they do publish a list of people who are in the system; here, we have asked the government to provide us with a list of doctors who either do or do not extra bill. They tell us to shop around; we shop and we cannot find.

Mr. Blenkarn: We had one doctor here, the head of a delegation this morning, who said "Yes, I am in the system, there is only one procedure for which I extra bill. Presumably he was saying that because that particular procedure that he does is a procedure for which he does not seem to be compensated correctly, he is going to be paid for it. If that is the case, is that the case with most physicians in this province? They have one, or two, or three procedures for which they extra bill, and for the rest they do not?

Dr. Plain: Yes, that is generally the case.

Mr. Blenkarn: Is that because, then, as far as the physicians are concerned, the scale with respect to those particular procedures is inadequate?

Dr. Plain: I think one thing to note in Alberta is that the Government of Alberta, for all intents and purposes, and the AMA may negotiate a block increase but it is the Alberta Medical Association, in its medical fee committee, that allocates the amounts to the schedule and the problems may well exist within the fee-setting practices of the Alberta Medical Association and the disenchantment on the part of certain of its members with respect to the adjustments in that side. So the problem may be that the medical peers do not agree with the particular adjustments that the practitioner would like to

[*Traduction*]

médecin qui perçoit ses honoraires en totalité auprès du patient, ce dernier étant remboursé ensuite par le gouvernement. Nous avons plutôt ici des dépassements d'honoraires, c'est-à-dire que les médecins sont remboursés par le gouvernement mais perçoivent aussi des compléments d'honoraires auprès de leurs patients.

M. Aitken: En somme, ils mangent à tous les râteliers.

M. Blenkarn: C'est bien cela. Seriez-vous satisfaits s'ils étaient obligés, pour ce faire, de se déconventionner? Ils devraient soit percevoir directement leurs honoraires auprès du patient ou du gouvernement, mais ils ne pourraient avoir les deux.

M. Aitken: Pourvu que le patient ne puisse pas non plus se faire rembourser. En fait, ce serait le même régime qu'au Québec où un médecin déconventionné ne reçoit rien du gouvernement.

M. Blenkarn: Aussi longtemps que le patient versera des primes d'assurance-maladie, il aura droit à des remboursements. Vous vous opposez également aux primes, et je suppose que dans ce cas cela se justifie, mais s'il y a primes, les gens ont le droit d'être remboursés.

M. Aitken: Si le médecin n'est pas reconnu par le régime, il ne peut rien percevoir auprès du gouvernement. C'est le problème qui se pose déjà en Ontario et c'est pourquoi il y a tant de médecins déconventionnés ici. Au moins l'Ontario publie une liste des médecins qui adhèrent au régime alors qu'ici, lorsque nous avons demandé au gouvernement de nous fournir une liste des médecins, conventionnés ou non, il nous a répondu d'aller nous-mêmes nous informer. C'est ce que nous faisons, mais nous ne pouvons rien découvrir.

M. Blenkarn: Nous avons entendu ce matin à la tête d'une délégation un médecin qui nous a répondu «oui, je suis conventionné, je n'exige un complément que pour une seule procédure.» Je suppose que, d'après lui, il n'est pas suffisamment rémunéré pour cette procédure-là et qu'il veut avoir son dû. Est-ce le cas de la plupart des médecins dans la province? Ils exigent un complément pour deux ou trois genres d'actes, mais pour le reste non?

Dr Plain: C'est généralement le cas.

M. Blenkarn: Les médecins estiment-ils donc que la barème pour telle ou telle procédure est inadéquat?

Dr Plain: Il faut remarquer qu'en Alberta, le gouvernement provincial et l'*AMA* peuvent à toutes fins utiles négocier une augmentation globale, mais c'est l'Association des médecins de l'Alberta, ou plutôt son comité sur les honoraires, qui décide des montants précis. Il se peut donc que ces problèmes découlent des pratiques de l'Association à cet égard et du désenchantement de certains de ses membres quand aux ajustements qui ont été effectués. Il se peut donc que ce comité n'accepte pas les ajustements qui conviendraient aux médecins. Donc, lorsque le médecin rencontre le profane, le consommateur, il

[*Text*]

see, but then he meets with the layman—the consumer, and says, I am worth 30 per cent more, and my goodness, there is no way of possibly sorting that out.

• 1105

Mr. Aitken: Now, you said that there was a review situation. I note the review situation is a committee of five of which only three are physicians and that the hearings are in camera. But you would have to have them in camera, surely, you are discussing a person's specific medical problems. Surely, medical records are private—you would not expect to have those things held in public hearings, where a person's own particular medical records were on public display. Perhaps the charges that were made would cause the patient complaining real problems if it were all out in the open.

Dr. Plain: I would submit that what is at issue are commercial items, that we are not asking what the particulars are of the medical condition. We are talking about, did he gouge or did he not gouge that patient, and the judgment in that . . .

Mr. Blenkarn: Obviously, but when you get into the question whether he is gouged or not gouged, surely, the detail of the patients physical condition and the problem is the essence of whether there is gouging or there is not gouging.

Dr. Plain: Yes, and the time honoured mechanism for that, I think is one in which the pidgment, then—the panel indicates that the meetings would have to go on camera because it might well be one of those that falls in the area. But if it is simply a physician on a office visit that nailed a patient for 50 per cent over the office visit, believe me, I cannot see any reason for hiding that behind in camera proceedings, and certainly there is no reason that we cannot report it adequately.

Mr. Blenkarn: You gave us a schedule of average payments to doctors, but you said this was for full-time physicians as opposed to part-time. How do you determine whether a physician is full-time or part-time?

Dr. Plain: Well, what has to be done, since the information system is not adequate, is that one, for example, has to ensure by looking at the statistical tables produced by the Alberta Health Care Insurance Plan, that if you see you have something in the neighbourhood of 15 or 20 per cent of your physicians earning $5,0000 per year. . . . For example, 324 physicians in Alberta earned under $10,000 per year. Now, is that a full-time, fee-for-serivce, 24 hours-a-day practitioner? I say, no. So, what happens, is you very simply find through experience with respect to knowing the practices of full-time practitioners—you find when you cut out the part-time, the students, the resident type of operations, the people who are in other business activities, moonlighting by public health doctors, or researchers, or whatever else, when you cut it out, 60 per cent of the physicians do about 90 per cent of the business and their average gross is around $120,000 and not $83,000, as they show here yet, we have to add the extra billing on top of it, and that is not in the figures I gave you.

Mr. Blenkarn: What number of hours of work would you expect from this group of physicians who are highly paid and

[*Translation*]

lui dit, je vaux 30 p. 100 de plus. C'est une situation impossible à débrouiller.

M. Aitken: Vous avez dit qu'il y avait une procédure d'examen. Je remarque qu'il s'agit d'un comité de 5 membres dont 3 seulement sont des médecins et qu'il se réunit à huis clos. Il faut bien que ce soit à huis clos étant donné qu'on y discute des problèmes médicaux de particuliers. Il est certain que ces dossiers médicaux sont confidentiels, et on ne s'attendrait donc pas à ce que l'on en discute en audience publique. Les accusations portées pousseraient peut-être le patient à vraiment se plaindre si tout se faisait au grand jour.

Le docteur Plain: Je dirais que nous discutons ici strictement de questions commerciales, que nous ne demandons aucun détail sur l'état du patient. La question est de savoir si le médecin à ou non volé son patient, et la décision . . .

M. Blenkarn: Certes, mais pour le déterminer, il faut connaître certains détails de l'état du patient.

Le docteur Plain: Oui, mais il serait logique que le comité indique alors qu'il doit aborder ce sujet à huis clos. Mais il s'agit simplement d'un médecin qui a demandé à un patient un complément de 50 p. 100 pour une simple visite à son bureau, je ne vois aucune raison d'en discuter à huis clos et de ne pas en divulguer la teneur.

M. Blenkarn: Vous nous avez donné un tableau des paiements effectués en moyenne aux médecins en précisant qu'il s'agissait de médecins à plein temps plutôt qu'à mi-temps. Comment le déterminez-vous?

Le docteur Plain: Vu que le système d'information n'est pas adéquat, il faut consulter les statitiques produites par le régime d'assurance médicale de l'Alberta. Si l'on constate qu'environ 15 ou 20 p. 100 des médecins gagnent $5,000 par an . . . Par exemple, en Alberta, 324 médecins gagnent moins de $10,000 par an. S'agit-il de médecins travaillant à plein temps? Je répondrais par la négative. Donc, de façon fort empirique, vous déterminez ce qui constitue la pratique d'un médecin à plein temps. Si on fait abstraction des médecins à mi-temps, des étudiants, des résidents, des gens qui ont d'autres activités commerciales, des médecins fonctionnaires qui cumulent deux emplois, des chercheurs etc., on constate que 60 p. 100 des médecins accomplissent 90 p. 100 du travail et que leur salaire brut atteint en moyenne $120,000 et non $83,000 comme on le dit ici. Toutefois, il faut ajouter à ce chiffre les dépassements d'honoraires car ces statistiques n'en tiennent pas compte.

M. Blenkarn: Combien d'heures travailleraient les médecins faisant partie du groupe dont le salaire moyen atteint $120,-

[*Texte*]

averaging a gross of $120,000? How many hours of work do you say that they put in per week?

Dr. Plain: That judgment is one that has to be looked at by phsician and by particular specialty. For example, a general practitioner, solo practice—the only physician, maybe 100 hours a week. You may find some very fancy urban cutters that might very nicely engaged in a great deal of business involving activities with a small number of expenditures. It will vary, and that is the type of study that we need: The productivity of physicians, the hours worked, and to reflect that these things are being done fairly. But we do not have it, we do not have cost, we do not hae productivity, we do not have hours worked—we are paying hundreds of millions, no one knows on what basis.

Mr. Blenkarn: Thank you very much.

• 1110

The Chairman: Well, thank you very much for your contribution. As I indicated earlier, we are very familiar with the points and we appreciate very much your coming before us to give us your particular Alberta point of view this morning. Thank you very much for your contribution.

Mr. Aitken: Thank you for the opportunity.

The Chairman: I will now call on the representative from the Alberta Public Health Association, Dr. Helen Simmons, President, to please come forward.

We have a copy of your brief, Dr. Simmons. Is it your wish to read it into the record or do you want to summarize it? We have a mechanism whereby we can append it to our proceedings. You do not have to read it all for it to be on the official record. It is up to you. If you can summarize the main points, then we can go on to questioning. Sometimes we find that this is a lot better for us. But it is up to you. What is your wish?

Dr. Helen Simmons (President, Alberta Public Health Association): That would be all right with us.

The Chairman: Okay. So, you will proceed then to a brief statement summarizing the main points of your brief?

Dr. Simmons: Yes.

The Chairman: Okay. Dr. Simmons, would you please introduce the other two persons with you.

Dr. Simmons: This is Dr. Gerry Preddy, President elect of the association and Mrs. Karen Mills, past President of the association.

The Chairman: Thank you.

Dr. Simmons: The APHA is an association which is voluntary in nature, which operates under a promotion prevention philosophy and has a membership constituted of a meld of individuals from a wide range of health disciplines in the public.

It is our concern that health resources made available through federal-provincial fiscal arrangements are such that they provide opportunity for optimum health, not simply for Albertans but for all Canadians, and in which the fiscal

[*Traduction*]

000? Combien d'heures par semaine travaillent-ils d'après vous?

Le docteur Plain: Il faut le déterminer pour chaque médecin et selon chaque spécialité. Par exemple, s'il s'agit d'un omnipraticien ayant son propre cabinet, peut-être 100 heures par semaine. Il peut s'agir d'un esculape du grand monde qui fait aussi des affaires et dont les dépenses sont minimes. Cela varie, et c'est là le genre d'étude qu'il faudrait effectuer—la productivité des médecins, les heures travaillées—pour s'assurer qu'il existe une certaine justice. Mais nous n'avons aucun chiffre sur les coûts, la productivité, les heures travaillées: nous versons des centaines de millions de dollars, sans nous fonder sur quoi que ce soit.

M. Blenkarn: Merci beaucoup.

Le président: Je vous remercie beaucoup de votre contribution. Comme je l'ai déjà dit, ces questions ont souvent été soulevées et nous vous savons gré d'être venus ce matin nous expliquer la position de l'Alberta. Merci beaucoup.

M. Aitken: Merci.

Le président: Je demanderais maintenant à la représentante de l'Association de la santé publique de l'Alberta, en la personne de sa présidente, le Dr Helen Simmons, de s'avancer.

Nous avons un exemplaire de votre mémoire docteur Simmons. Voulez-vous le lire intégralement ou nous en présenter un résumé? Nous pouvons l'annexer en entier à notre compte rendu. Vous n'êtes donc pas tenue de le lire pour qu'il soit consigné au procès-verbal. La décision vous appartient. Si vous pouvez nous en résumer les points saillants, nous passerions ensuite aux questions. Parfois cela nous convient beaucoup mieux. Mais je m'en remets à vous. Qu'en pensez-vous?

Le docteur Helen Simmons (président, Alberta Public Health Association): Cela nous conviendrait.

Le président: Très bien. Vous allez donc nous résumer brièvement les points saillants de votre mémoire?

Le docteur Simmons: Oui.

Le président: Très bien. Docteur Simmons, auriez-vous l'obligeance de présenter les deux autres personnes qui vous accompagnent?

Le docteur Simmons: Voici le Dr Gerry Preddy, président élu de l'association et Mme Karen Mills, présidente sortante de notre association.

Le président: Merci.

Le docteur Simmons: L'APHA est une association bénévole œuvrant pour la promotion et la prévention, et elle compte des membres occupant une grande variété de postes à vocation médicale ou apparentée.

Nous souhaitons que les ressources consacrées à la santé et provenant d'accords fiscaux fédéral-provinciaux permettent de promouvoir au maximum la santé, non seulement des Albertains mais de tous les Canadiens, et que la responsabilité

[*Text*]

responsibility is assumed equitably by those Canadians whose income is above poverty level.

It is our official position that the prevailing conditions do not reflect the desired state of affairs that would prevail, if health programs were to have their potentially significant impact by way of health promotion and prevention of health problems and disease.

I would like to run through the presuppositions underlining our submission. Comprehensive health care consists of the interaction of those activities in program which generate, develop, protect and restore health. To focus on any one aspect of health care is to waste actual and potential health resources. Preserving the desired level of national health can be accomplished only through local-central contracting to do so and vice versa. Gaps between health service needs and service provided vary from locale to locale. Acceptable levels of health in developed countries rest on comprehensive service, universal coverage, portable benefits, accessible services and public administration.

Accessibility and availability of service ought to be independent of ability to pay. Long-run, cost-effective health care has a chained impact. Greater quality, generalist health promotion and development programming and greater prevention programming engenders less need for specialist restoration programming. Joint assumption of responsibility for individual, family, and community health presupposes that individuals value health. Citizen valuing of health rests in citizens understanding health and the threats to health. Health promotion is the major means through which individuals come to understand, have positive attitudes toward and act in terms of developing, protecting, and preserving individual, family and community health. Health goals and means of achieving them are on a continum. In order for health care to be cost effective it must reflect that continuity.

Financing health cares is the responsibily of everyone whose income is above poverty level. Cost effective health care is dependent upon the interlocking of research, planning, service and evaluation. Post-secondary education development is required to keep pace with manpower requirements of cost effective health care. Ignorance, poverty, privatism and insistence on immediate payoff are the most powerful threats to health at the individual, community, provincial and federal levels.

• 1115

Societal well-being and longevity are a function of the interweave of social, ecologic, and economic well-being.

Now I will simply list the prevailing conditions which we believe do not carry forward the impact expected: comprehensive health care as treatment only; failure to attain and preserve a common standard of health for provinces and the nation; health promotion funding, lip-service service; lop sided

[*Translation*]

fiscale soit partagée de façon équitable entre tous les Canadiens dont le revenu se situe au-dessus du niveau de la pauvreté.

Nous sommes convaincus que les conditions actuelles ne reflètent pas la situation qui existerait si les programmes de santé avaient leur plein impact grâce à la promotion de la santé et de la prévention.

J'aimerais en venir aux hypothèses sur lesquelles se fonde notre exposé. Des soins de santé globaux dépendent de la combinaison des activités qui engendrent, favorisent, protègent et rétablissent la santé. On gaspille les ressources réelles et potentielles en se concentrant sur un seul aspect des soins médicaux. On ne pourra maintenir la santé nationale au niveau souhaité qu'en offrant des services au niveau local. Les écarts entre les besoins et les services offerts varient énormément d'un endroit à l'autre. Un niveau acceptable de santé dans les pays développés dépend de services globaux, d'un régime universel, de prestations transférables, de services accessibles et d'une bonne administration publique.

L'accessibilité aux services et leur disponibilité devront être maintenues quels que soient les moyens financiers des patients. A long terme, des soins rentables suscitent une réaction en chaîne: meilleure qualité, davantage de programmes de promotion de la santé et de prévention appliquée par les omnipraticiens et, par conséquent, moins d'interventions au niveau des spécialistes. Pour pouvoir assumer ces responsabilités à l'égard de la santé de l'individu, de la famille et de la communauté, il faut évidemment que les particuliers accordent une grande valeur à la santé. Pour ce faire, ils doivent comprendre ce qu'est la santé et ce qui la menace. Grâce à la promotion de la santé, les particuliers parviennent à mieux le comprendre, à avoir une attitude plus positive et à chercher à favoriser et préserver la santé de l'individu, de la famille et de la communauté. Ces objectifs ne sauraient souffrir d'aucune interruption, et les soins médicaux doivent pour être rentables refléter cette continuité.

Le financement des soins médicaux est la responsabilité de toute personne dont le revenu se situe au-dessus du niveau de pauvreté. Des soins rentables dépendent de la coordination de la recherche, de la planification, des services et de l'évaluation. Il faut que l'enseignement postsecondaire permette de combler les besoins en main-d'œuvre pour des soins médicaux rentables. L'ignorance, la pauvreté, le monopole privé et les politiques à court terme sont les pires menaces pour la santé au niveau du particulier, de la collectivité, de la province et du pays.

La longévité et le bien-être de la société sont en fonction des liens existants entre le bien-être économique, social et écologique.

Je vais maintenant vous énumérer les conditions existantes qui, à notre avis, ne correspondent pas à l'impact attendu: il existe un vaste éventail de soins de santé, mais ils prennent uniquement la forme de traitements; on n'a pas réussi à atteindre et à préserver une norme commune de santé pour les

[*Texte*]

responsibility for health care financing and standards; post-secondary education and health care; untying naturally tied variables; and economic well-being at the expense of social and ecologic well-being.

I would like to read the summary of the prevailing conditions. This is a summary of APHA's perspective, of course. The APHA's concerns regarding federal-provincial fiscal arrangements are summarized in the following statements and are best interpreted in light of the association's promotion-prevention philosophy.

No one is watching out for the nation's health. The flexibility and autonomy allowed the rich provinces through block-funding under EPF are fundamentally working against comprehensive universal health standards. The APHA attributes most of the prevailing conditions referred to in the submission to fractionated and splintered health care funding and programming at both the federal and the provincial levels. Natural linkages are de-emphasized or ignored across health care service, education, preparation, program planning, research, and evaluation; also across the various aspects of the health care spectrum of engendering, developing, protecting, and restoring health, and in the joint assumption of responsibility by the public, private, corporate, and governmental sectors; also across the health care means-end continuum, by promoting or failing to control, or both, means that undermine health to achieve the end in view; and in societal well-being by emphasizing economic well-being over social and ecologic well-being.

Health promotion, which is seen by the APHA to be the warp and woof of the health care blanket and which is defined as the freeing up of resources for the generation, development, protection, and restoration of health, is being pre-empted by an "M and M"—medicalization and marketing—approach to funding.

In conclusion, holistic—that is, unifying—as opposed to fractionating and splintering approaches to planning and funding, ought to be the corrective focus in the upcoming renegotiations of federal-provincial financing arrangements for health care for Canadiens.

Dr. Preddy will present the APHA recommendations.

Dr. G. Preddy (President-Elect, Alberta Public Health Association): The first recommendation is that a national perspective be adopted. Because there are national dimentions to health care services and many health problems transcend provincial boundaries, it is essential that the federal government continue its involvement in this area to maintain a

[*Traduction*]

provinces et la nation; on ne fournit pas de fonds pour la promotion de la prévention de santé, on n'en fait qu'un peu pour la forme; la responsabilité est inversée en matière de financement des soins de santé et d'établissement de normes dans ce secteur; il n'y a pas de lien entre l'éducation postsecondaire et les soins de santé; on défait les liens naturels existant entre diverses variables; on donne priorité au bien-être économique, aux dépens du bien-être écologique et social.

Je voudrais maintenant vous lire un résumé des conditions existantes. C'est là évidemment un résumé de la perspective de l'APHA. Les préoccupations de notre organisme relativement aux accords fiscaux fédéraux-provinciaux sont résumées dans les déclarations suivantes et peuvent être le mieux interprétées à la lumière des principes de promotion et de prévention adoptés par l'association.

Personne ne s'occupe de la santé de la nation. La souplesse et l'autonomie qu'on accorde aux provinces riches grâce au financement global dans le cadre du financement des programmes établis a un effet fondamentalement négatif sur l'établissement de normes de santé complètes et universelles. L'APHA attribue la plupart des conditions actuelles énumérées dans le mémoire à un système éparpillé et fractionné de financement et de programmation en matière de santé, tant au niveau fédéral qu'à l'échelle provinciale. On accorde moins d'importance ou on ignore tout simplement des liens naturels existant entre les soins de santé, l'éducation, la préparation, la planification des programmes, la recherche et l'évaluation; pour l'ensemble des activités reliées aux soins de santé, on ne tient pas compte des liens existants entre la création, le développement, la protection et le rétablissement de la santé, ainsi que du partage des responsabilités entre les secteurs privés et publics; il n'y a pas concordance entre les objectifs de santé visés et les moyens utilisés puisqu'on favorise des facteurs nuisibles à la santé afin d'atteindre les objectifs visés; on favorise le bien-être économique, au détriment du bien-être écologique et social.

Pour l'APHA, la promotion de la santé est le fondement même de tout système de soins de santé; pour y arriver, il faut libérer les ressources nécessaires à la génération, au développement, à la protection et au rétablissement de la santé; mais tout cela est rendu difficile en raison d'une approche au financement qu'on pourrait qualifier de «M et M», à savoir médicalisation et marketing.

Pour conclure, plutôt que d'adopter des approches fractionnées au financement et à la planification, il faudrait plutôt adopter une approche unificatrice pour corriger la situation lors des prochaines négociations sur les accords fiscaux fédéraux-provinciaux en matière de soins de santé pour les Canadiens.

Le docteur Preddy présentera les recommandations de l'APHA.

Le docteur G. Preddy (président élu, Alberta Public Health Association): La première recommandation porte sur l'adoption d'une perspective nationale. Puisque les services de soins de santé présentent des dimensions nationales et que plusieurs problèmes de santé transcendent les frontières provinciales, il est essentiel que le gouvernement fédéral continue à participer

[*Text*]

national perspective and ensure adequate standards of health care on a nation-wide basis. The federal government should continue to contribute a substantial share of health care costs, and through these contributions ensure an equitable distribution of resources for health care among the provinces.

The federal contributions should be such as to allow the provinces flexibility in organizing their health programs in light of local needs and priorities. But the public must have assurance that these funds are being spent in the general areas for which they were allocated.

Notwithstanding the last recommendation, if Canada is to attain, within the economic constraints of the times, the degree of well-being in its individuals, communities, and society which would befit this relatively unencombered resource-rich free nation, then the federal government must provide incentives for the provinces to develop the required disease preventive and health promotive programs. These incentives should be built into any fiscal arrangement for health financing. Contracting, as opposed to forced choice, being excercised as the preferred strategy by responsible provincial leaders would be expected to hold special appeal, particularly for the rich provinces.

The second main recommendtion is that service be viewed in context. Health care service, to yield the maximum pay-off, must be addressed in a context of research, planning, educational preparation of health manpower, programming, and evaluation adequate to service across all segments of the Canadian population. All the recommendations of the Canadian Nurses' Association on research and educational preparation in their 1979 report to the Hall Commission should receive serious consideration.

• 1120

The third main recommendation is that funding span the health care spectrum. Control of resource waste and overt failure to have a significant impact on the health of individuals, families, and communities requires that funding of restoration activities only be terminated; and by restoration activities we are referring basically to treatment services. Special emphasis must be given to funding public health programs as well as health research development and protection undertaken by other agencies. Requisite to funding spanning the health care spectrum is the development or adoption of a definition of health which lends itself to not treating health as an end in itself. The definition should relate health promotion, health status, and the end in view to resource availability and exchange for the common good of the Canadian people.

The fourth major recommendation is that distribution of the burden for health care financing be equitably distributed in ability to pay. It is imperative that strategies for ensuring

[*Translation*]

à ce secteur afin de maintenir une perspective nationale et d'assurer l'adoption de normes de santé adéquates à l'échelle nationale. Le gouvernement fédéral devrait continuer à contribuer largement aux frais des soins de santé, et par ses contributions, assurer une distribution équitable des ressources pour les soins de santé parmi les provinces.

Les contributions fédérales devraient permettre aux provinces une certaine souplesse dans l'organisation de leurs programmes de santé, à la lumière des besoins et priorités locales. Cependant, le public doit être assuré que ces fonds sont dépensés dans des secteurs pour lesquels ils ont été accordés.

Nonobstant cette dernière recommandation, malgré les difficultés économiques présentes, si le Canada veut atteindre le bien-être individuel et communautaire qui devrait être l'apanage de cette nation relativement libre et riche en ressources, alors le gouvernement fédéral doit encourager les provinces à mettre sur pied les programmes nécessaires de promotion de la santé et de prévention des maladies. Ces encouragements devraient faire partie intégrante de tous les accords fiscaux sur le financement des soins de santé. On peut s'attendre à ce que les leaders provinciaux responsables trouvent un attrait spécial à l'attribution de contrats plutôt qu'au choix forcé, particulièrement dans les provinces riches.

Notre deuxième recommandation principale est que le service doit être considéré dans son contexte. Afin d'être le plus rentables possible, les services de soins de santé doivent tenir compte de la recherche, de la planification, de la préparation académique des travailleurs de la santé, de la programmation, ainsi que de l'évaluation des services qui pourraient satisfaire à la plus vaste proportion de la population canadienne. On devrait sérieusement réfléchir à toutes les recommandations de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada portant sur la recherche et la préparation académique, recommandations faites dans le rapport que cette association a présenté à la Commission Hall en 1979.

Notre troisième recommandation principale veut que le financement s'applique à tous les aspects des soins de santé. Le contrôle du gaspillage des ressources et l'impossibilité d'influencer réellement la santé des particuliers, des familles et des communautés nécessitent qu'on mette fin au financement des activités visant uniquement le rétablissement de la santé; par activités de rétablissement de la santé nous entendons essentiellement les services de traitement. Il faut accorder une attention spéciale au financement des programmes de santé publique, de même qu'à la recherche et au développement en matière de santé et de protection entreprises par d'autres organismes. Afin que le financement puisse être à tous les aspects des soins de santé, il faudrait qu'on élabore ou qu'on adopte une définition de la santé comme une fin en soi. Cette définition devrait établir un lien entre la promotion de la santé, l'état de santé et l'objectif visé d'une part, et les ressources disponibles et le bien commun de tous les Canadiens d'autre part.

Notre quatrième recommandation principale veut que le financement des soins de santé soit partagé équitablement selon la capacité de payer. Il est crucial que les stratégies

[*Texte*]

adequate funding of health care not be anti-health in their nature; that is, the means to health and health goals should exhibit continuity from one to the other. This should eliminate barriers to service and diminish resource strain on any individual or group and prohibit the use by governments of funding sources and program strategies which encourage anti-health life-styles such as gambling or the so-called health-promotion marketing techniques.

The fifth major recommendation is that joint assumption of responsibility for health planning and monitoring be undertaken. Ongoing planning for and monitoring of regional and national health should be jointly assumed. To pre-empt blaming and misconceptions of intent, it should be arranged that the potential contributions available through public, private, and corporate sources, organized labour, governmental and nongovernmental voluntary associations' unique perspectives will be brought to bear in health planning. Cadres of representatives from these groups should be given the joint responsibility for monitoring developments that could bode ill for the health of the people at the regional level. Routine public disclosure of expenditures on health and disease care by region should be made mandatory for local and central governments.

The sixth major recommendation is that social and ecologic well-being be given equal emphasis with economic well-being. Tax relief incentives and unconditional grants similar to those given to national and multinational corporations ought not to be ensured to the exclusion of similar considerations for social and ecological developments. Fiscal cutbacks, if they are to occur, should be equitably distributed across the three areas.

The marketing-ethos assumptions underlying social and ecological programming ought to be replaced by, or at minimum coupled with, presuppositions befitting the nature of social beings and the ecology. The language and strategies used in planning, funding, and promoting health should avoid terminology such as "the health consumer" and marketing techniques which imply that health has a price that can be fixed in the marketplace or traded off against some other commodity.

The seventh major recommendation is that the potentially unifying role of health promotion ought not to be sold out by a marketing and medicalization philosophy of health care funding. Health promotion is those activities which free up resources for engendering, developing, protecting, and restoring health, and as the unifying thread running throughout health care it ought to be treated as central and fundamental to effective health care conceptualization, research, planning, programming, and funding. It can be used as a powerful tool to demedicalize health and to unseat the inappropriate marketing ethos which underlies health care planning and funding at both local and central levels.

[*Traduction*]

adoptées pour assurer le financement adéquat des soins de santé ne soient pas «anti-santé» par leur nature même; c'est-à-dire qu'il faudrait qu'il y ait continuité entre les moyens utilisés pour atteindre les objectifs de santé. On devrait ainsi pouvoir éliminer les obstacles aux services et réduire les problèmes de ressource pour les particuliers ou les groupes; on devrait aussi interdire l'utilisation par les gouvernements de sources de financement et de stratégies de programmes qui favorisent des styles de vie «anti-santé», tels le jeu, ou ce qu'on appelle les prétendues techniques de mise en marché «promotion de la santé».

La cinquième recommandation principale prévoit un partage des responsabilités en matière de planification et de surveillance de la santé. La planification courante de même que la surveillance des niveaux de santé national et régionaux devraient être des responsabilités conjointes. Pour éviter le blâme et les malentendus quant aux intentions, on devrait en matière de planification de la santé tenir compte des opinions de la population, du secteur privé, des syndicats, des gouvernements et des organismes non gouvernementaux qui ont une perspective unique. On devrait confier à des représentants de ces groupes la responsabilité de surveiller les développements qui pouraient nuire à la santé de la population des régions. Les gouvernements central et locaux devraient être obligés de rendre publiques régulièrement les dépenses effectuées dans chaque région pour les soins de santé et le traitement des maladies.

Sixièmement, nous recommandons qu'on accorde autant d'importance au bien-être écologique et social qu'au bien-être économique. On ne devrait pas accorder d'encouragements fiscaux et de subventions non conditionnels aux sociétés nationales et multinationales à l'exclusion de considérations semblables pour favoriser le développement écologique et social. Les réductions d'impôt, si elles doivent exister, devraient être équitablement distribuées entre ces trois secteurs.

L'éthique de marketing sous-jacente à l'établissement des programmes sociaux et écologiques devrait être remplacée ou liée à des présuppositions relatives à la nature de l'être social et de l'écologie. La langue et les stratégies de planification, de financement et de promotion de la santé devraient être débarrassées d'expressions telles «les consommateurs de soins de santé» et débarrassées aussi de techniques de mise en marché selon lesquelles la santé a un prix qui peut être établi sur le marché, ou selon lesquelles la santé est un produit qu'on peut échanger contre un autre.

Septièmement, nous recommandons que le rôle potentiellement unificateur de la promotion de la santé ne devrait pas être neutralisé par une philosophie du financement des soins de santé appuyée sur le marketing et la médicalisation. On peut comprendre dans la promotion de la santé des activités qui libèrent les ressources pour la création, le développement, la protection et le rétablissement de la santé puisque la promotion de la santé est un grand facteur d'unité, on devrait la considérer comme l'élément fondamental lors de l'élaboration, de la planification, de la recherche, du financement et de la programmation des soins de santé. On peut l'utiliser comme outil puissant pour démédicaliser la santé, de même que pour

[*Text*]

The final recommendation is that unifying turnarounds rather than cutbacks be adopted as the focus of federal-provincial fiscal renegotiations. The major turnarounds set out in the previous recommendations should obviate resource waste and therefore allow federal-provincial health care funding to have the intended impact on the health of Canadians.

• 1125

The Chairman: Thank you very much for your presentation. Mr. Weatherhead, do you have any questions?

Mr. Weatherhead: Mr. Chairman, the seven recommendations here are all quite worthy, but is the committee recommending to us that we in some way can write these recommendations into an amended medical care act or just how much detail from here would you like to see in a new medical care act? Right now, as you know, we have the very general principles of accessibility, portability, comprehensiveness and that sort of thing, but you are saying that for various reasons these are not all working the way they should—of course you know the general problems with getting more and more detail insofar as legislation is concerned. What comments do you have on whether ne can write these things into a new medical care act?

Dr. Simmons: I think probably one would have to be selective in what is written in, because of the generality if nothing else. I would think the emphases that are implied with regard to the health care spectrum, for instance, could in some way be incorporated.

I would think too that the emphasis on the social and ecological, as opposed to a straight economic marketing ethos could be brought to bear in the planning and could be written in as a base for planning. Those would be the major ones I would think.

Mr. Weatherhead: And the whole business about health promotion and more emphasis on health prevention programs, how would you deal with those?

Dr. Simmons: Well it seems to me that no one is really to blame for the lack of effectiveness or for the splintering approach; it is that we have not had a definition of health promotion or health itself that was operationalized. I think this could make a grave difference in terms of bringing to bear a non splintered approach to funding.

Mr. Weatherhead: What is your position regarding block funding now? I seem to recall that there was some mention in your brief about allocating the money more carefully as to how it should be spent, but I did not grasp whether you were going back to the old pre-1977 system or you were fairly content with block funding as long as the general terms and conditions were more fully set out. What is your attitude there?

[*Translation*]

neutraliser l'éthique de marketing inappropriée qui sous-tend le financement et la planification en matière de soins de santé, tant à l'échelle locale que centrale.

Nous recommandons finalement que dans le cadre des renégociations fiscales fédérales-provinciales, on adopte des changements unificateurs plutôt que des réductions budgétaires. Les importants changements d'orientation présentée dans les recommandations précédentes devraient éviter tout gaspillage des ressources et permettre conséquemment un financement fédéral-provincial des soins de santé qui permettra d'obtenir l'effet désiré sur la santé des Canadiens.

Le président: Merci beaucoup pour votre présentation. Monsieur Weatherhead, avez-vous des questions?

M. Weatherhead: Monsieur le président, ces sept recommandations sont toutes assez valables, mais le Comité soutient-il que nous pourrions, d'une manière ou d'une autre, les inscrire dans une loi sur l'assurance-maladie modifiée? Dans quelle mesure voudriez-vous que ces recommandations fassent partie d'une nouvelle loi sur l'assurance-maladie? Comme vous le savez, nous avons maintenant adopté des principes très généraux, tels l'accessibilité, la transférabilité, le caractère complet, etc., mais vous affirmez que, pour diverses raisons, tout ne fonctionne pas aussi bien que cela pourrait être le cas . . . Évidemment, vous savez quels problèmes l'on rencontre à mesure qu'on veut ajouter de plus en plus de détails à une mesure législative. Pensez-vous que nous pourrions inscrire ces recommandations dans une nouvelle loi sur les soins médicaux?

Le docteur Simmons: Je pense qu'il faudra sûrement faire un certain choix à l'étape de la rédaction, ne serait-ce qu'en raison du caractère général de la question. Je pense que nous pourrions tenir compte de l'importance que nous souhaitons accorder à tout l'éventail des soins médicaux.

Je pense aussi que, lors de l'établissement des fondements de la planification, on pourrait tenir compte des aspects sociaux et écologiques, et non seulement des aspects purement économiques et mercantiles. Je crois que ce serait là les principales considérations.

M. Weatherhead: Comment pourriez-vous faire en sorte d'accorder plus d'importance à la promotion de la santé et aux programmes de prévention?

Le docteur Simmons: Il me semble que personne n'est à blâmer pour l'inefficacité ou pour la fragmentation de ce secteur; la difficulté est que nous n'avons jamais eu de définition pratique de ce qu'est la santé ou la promotion de la santé. Je pense que l'adoption d'une telle définition ferait une grande différence au niveau d'un financement, non fractionné.

M. Weatherhead: Quelle est votre position actuelle quant au financement global? Il me semble que vous dites dans votre mémoire qu'il faudrait être plus prudent dans la distribution des fonds, mais je n'ai pas bien compris si vous recommandiez un retour au système d'avant 1977 ou si vous seriez raisonnablement satisfaits du financement global à la condition que les modalités en soient plus explicites. Qu'en pensez-vous?

[*Texte*]

Dr. Simmons: There are, I think, two major complaints that we have with block funding. One, there is no guarantee that the nation's health will be cared for. The inequities across provinces, largely engendered I am sure from the provincial stand that is taken, is worrisome to us. Two, I believe the basis for the block funding is a marketing ethos, and funds would probably be distributed differently if, in fact, some other underlying assumptions were incorporated that had to do more with the social nature of human beings and with the importance of the ecology in health.

A third thing is that it appears to us that health is being funded largely by the middle and lower groups in society and the corporate contribution is going down, while individual contribution is going up. I think that could be corrected.

Mr. Weatherhead: What would you have in place of block funding? I am not sure what your recommendation is there.

Dr. Simmons: I think we need block funding with earmarking—block funding where there is, in fact, an opportunity to monitor so that expenditures are made public.

• 1130

Mr. Weatherhead: Earmarking just the general medical care area . . .

Dr. Simmons: Categories.

Mr. Weatherhead: . . . or earmarking more particular programs.

Dr. Simmons: Well not just the medical area, but non-medical services as well. Even the split between those two would be important.

The Chairman: What you want, Dr. Simmons, is some kind of public accounting to both Parliament and the legislatures so that the public would know the amount of money coming for those fields. Is that what you mean by monitoring?

Dr. Simmons: Yes. At this point, I think the monitoring is left largely up to the media, and we may or may not get a clear or comprehensive picture. So you cannot tell what the expenditures have been. If you wanted to be a responsible citizen, you would have a very difficult time.

The Chairman: Okay. Thank you very much, Dr. Simmons, for your presentation. It is certainly helpful to us in the preparation of our report. Thank you very much.

Dr. Simmons: Thank you.

The Chairman: I will now call on the representatives from the Federation of Alberta Students to please come forward: Ms Lorraine Mitchell, President, and Ms Melanie Hoffer, Executive Officer. Ms Mitchell, could you introduce the others with you?

Ms. Ann McGrath (Field Worker, Federation of Alberta Students): Lorraine Mitchell is absent.

[*Traduction*]

Le docteur Simmons: Nous avons deux revendications principalement à l'égard du financement global. Premièrement, rien ne garantit la santé au niveau national. Nous nous inquiétons des différences entre les provinces, lesquelles sont certainement le fruit des positions adoptées par leurs gouvernements respectifs. Deuxièmement, je crois que le financement global s'effectue en fonction d'une éthique de marketing, et je suis convaincu que les fonds seraient probablement distribués autrement si de fait, nous adoptions d'autres principes de base tenant davantage compte de la nature sociale des êtres humains et de l'importance de l'écologie pour la santé.

Troisièmement, il nous semble que les soins médicaux sont largement financés par les classes moyennes et défavorisées de la société et que la contribution des sociétés diminue, alors que celle des particuliers augmente. A mon avis, cela pourrait être corrigé.

M. Weatherhead: Par quoi remplaceriez-vous le financement global? Je ne comprends pas bien votre recommandation.

Le docteur Simmons: Je pense qu'il nous faudrait une formule de financement global avec des réserves . . . c'est-à-dire un financement global où il serait possible de surveiller les dépenses qui seraient ainsi rendues publiques.

M. Weatherhead: Vous parlez d'affecter des fonds uniquement pour les soins de santé . . .

Le docteur Simmons: Par catégories.

M. Weatherhead: . . . ou pour des programmes précis?

Le docteur Simmons: Ce ne serait pas uniquement pour les soins médicaux, mais aussi pour les services non médicaux. Même le partage de ces deux secteurs serait important.

Le président: Ce que vous voulez, monsieur Simmons, c'est une certaine mesure d'imputabilité publique à l'égard du Parlement et des législatures afin que le public sache quelles sommes sont consacrées à ces divers secteurs. C'est bien ce que vous entendez par surveillance?

Le docteur Simmons: Oui. Je crois que pour l'instant, cette surveillance est essentiellement confiée aux média, ce qui fait que nous n'avons peut-être pas une image nette et complète de la situation. Il est impossible de déterminer quelles dépenses ont été effectuées dans ce secteur. Il vous serait donc très difficile d'être un citoyen responsable.

Le président: D'accord. Monsieur Simmons, je vous remercie beaucoup pour votre présentation. Elle nous sera sûrement utile dans la préparation de notre rapport. Merci beaucoup.

Le docteur Simmons: Merci.

Le président: Je convoque maintenant les représentants de la Fédération des étudiants de l'Alberta. Il s'agit de M^me^ Lorraine Mitchell, présidente, et de M^me^ Melanie Hoffer, membre de l'exécutif. Madame Mitchell, vous pourriez peut-être nous présenter les gens qui vous accompagnent?

Mme Ann McGrath (Travailleuse, Fédération des étudiants de l'Alberta): Lorraine Mitchell est absente.

[*Text*]

The Chairman: I am sorry. So you are Melanie Hoffer, Executive Officer; Donna Baines, Executive Member; and Ann McGrath, Field Worker.

Ms. McGrath: Yes.

I think the way that we will be going with this brief—I hope everybody has a copy of it—is I will be highlighting certain sections of it, and then expanding a little bit on some of them, and then afterwards perhaps you would like to ask some questions.

The first thing I suppose that we would like to comment on is the fact that we are a little bit concerned about the limitations that have been placed on this task force. Discussions about a $1.5 billion cut back in EPF have been ongoing, and student groups are quite concerned about having the opportunity for input and about ensuring that health care groups and other public groups have an opportunity for input. This task force was struck some time ago, and has been given only two days in each provincial capital, and a 12-week period within which to make its recommendations. The federation is recommending that there be a one month extension of the amount of time for public input, and therefore an extension of one month in the final report. We feel that the ramifications of the $1.5 billion cut back in EPF demand that there be at least that extra month in order that there be the fullest possible input.

The mandate of the task force also, as you can see from the quote that I have in the paper from Allan MacEachen which you have probably heard a number of times already from other groups, indicates that the task force has been given the job of practically justifying a $1.5 billion cut back in EPF, and our concern is perhaps magnified by the fact that student groups have not had the best experience with task forces and other such public commissions in the past. In the last year, there was a fedeal-provincial task force to investigate student assistance in this country, and that task force came out with its initial report earlier this year which essentially made one or two recommendations and ignored a lot of other kinds of things, and will probably not even be making its final report public—the other two task forces that investigated student assistance before that did not make their final reports public either. So we are a little bit disappointed in the way that task forces are used somewhat to quell people's fears.

The other concern that we have about the task force is that it seems clear to us that several Cabinet ministers have now made statements regarding the $1.5 billion cuts and the EPF renegotiations. It seems quite clear that a lot of Cabinet ministers—and perhaps the entire Cabinet—have come to some kind of position on what is going to be happening in the next while.

[*Translation*]

Le président: Je suis désolé. Alors il s'agit de Melanie Hoffer, membre de l'exécutif, Donna Baines, membre de l'exécutif et Ann McGrath, travailleuse.

Mme McGrath: C'est juste.

J'espère que tout le monde a reçu un exemplaire de notre mémoire; je pense que je vais en présenter les points saillants pour ensuite expliciter certains passages. Puis, vous voudrez peut-être nous poser des questions.

Nous voudrions d'abord souligner le fait que nous sommes un peu préoccupés par les limites imposées à votre groupe de travail. On discute maintenant d'une réduction de 1.5 milliard de dollars dans le financement des programmes établis, et les groupes d'étudiants tiennent beaucoup à la possibilité de participer à ces discussions, tout comme ils souhaitent que les groupes s'occupant des soins de santé et d'autres groupes publics aient aussi l'occasion de manifester leur opinion. Votre groupe de travail a été créé il y a un certain temps et on y a accordé que deux jours dans chaque capitale provinciale, plus une période de 12 semaines pour préparer ces recommandations. La Fédération recommande une prolongation d'un mois pour permettre la participation de la population, et conséquemment, un délai d'un mois pour la présentation du rapport final. Nous croyons que les conséquences d'une telle réduction de 1.5 milliard de dollars dans le financement des programmes établis nécessite qu'on consacre au moins un mois supplémentaire aux discussions afin d'obtenir la meilleure participation possible.

Dans un document qu'il a présenté, Allan MacEachen a prononcé une parole qui a probablement été citée par plusieurs autres groupes; comme vous le savez, d'après ce document, il semble que le mandat du groupe de travail soit pratiquement de justifier une réduction de 1.5 milliard de dollars dans le financement des programmes établis; notre inquiétude est peut-être amplifiée par le fait que les groupes d'étudiants n'ont pas eu une très bonne expérience des groupes de travail et d'autres commissions publiques que dans le passé. Au cours de la dernière année, un groupe de travail fédéral-provincial a été créé pour enquêter sur l'aide aux étudiants au pays; ce groupe de travail a présenté son premier rapport un peu plus tôt cette année, rapport où on fait essentiellement une ou deux recommandations en laissant tomber beaucoup d'autres choses qui ont été dites. Le rapport final de ce groupe de travail ne sera même pas rendu public. Les deux autres groupes de travail qui ont fait enquête sur l'aide aux étudiants auparavant n'ont pas rendu leur rapport public non plus. Alors nous sommes un peu déçus de la façon dont les groupes de travail sont utilisés pour réduire l'inquiétude des gens.

Une autre source de préoccupation quant à votre groupe de travail, c'est qu'il semble maintenant que plusieurs ministres du Cabinet aient fait des déclarations relativement à la réduction de 1.5 milliard de dollars et à la renégociation des accords sur le financement des programmes établis. Il est clair apparemment que de nombreux ministres du Cabinet, peut-être même tout le Cabinet, se font déjà une idée des développements à venir dans ce domaine.

[*Texte*]

• 1135

I think the particular concern that the Federation of Alberta Students has in the area of these renegotiations is the effects that they will be having on the quality and accessibility of post-secondary education.

In the past few years, since the 1976 EPF agreement was first struck, we have seen quite a drastic deterioration in the quality of education in this country. Speaking for students in Alberta, I would say that the effects are quite obvious. I put a couple of examples in the brief.

In terms of renegotiations of EPF, we feel that any further deterioration in quality and access is completely unacceptable. This system is already declining at a rapid rate and a $1.5 billion cut would cause—if it were to be transferred completely onto the student—perhaps a 230 per cent increase in tuition fees, probably the elimination of certain programs and maybe even the elimination of certain institutions.

At the University of Alberta and the University of Calgary there have been quite substantial cutbacks in the area of student-teacher ratios, in the area of laboratory materials and equipment not being replaced and in the area of library funding. There has also been an increase in something that we have been hearing a bit about today also: extra billing. Students are now being asked to pay for materials that were often provided as part of the cost of their tuition fees as a part of their education normally.

Perhaps the best example of what has been happening in cutbacks since the 1976 EPF agreement in Alberta is that our largest college, which is Mount Royal College in Calgary, has seen a rather severe decline in the quality of its education. There were 40 courses cut completely from the curriculum this year and it looks like next year we will be seeing moves to eliminate completely certain programs, such as the program of journalism. This is the largest college in Alberta and it is the college serving the entire Calgary area so that is quite a drastic example.

In the area of accessibility, we have seen tuition fees—or what I refer to as deterrent fees—increase by about 50 per cent since 1976. There has been some discussion within the Ministry of Advanced Education and Manpower in the last year about establishing a long-term policy for tuition. This seems to have come out of a report that was published previously, called the Grantham task force report. It was on students' contributions to post-secondary education.

This year we have seen seven alternatives put forward by the minister regarding long-term policy for tuition and, from the comments that we have heard previously, it sounds like tuition indexing is probably one of the more favoured of those alterna-

[*Traduction*]

Je pense que l'appréhension essentielle de la Fédération des étudiants de l'Alberta, est que les renégociations qui auront lieu sur ce point, risquent d'avoir des répercussions sur l'accès à l'enseignement postsecondaire, et sur sa qualité.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le financement des programmes établis en 1976, nous assistons à une détérioration de la qualité de l'enseignement dans notre pays. Pour la cause des étudiants de l'Alberta, j'aimerais dire que les répercussions de ces accords sont évidentes. Je donne à ce sujet un certain nombre d'exemples dans le mémoire.

Si les modalités du FPE doivent être renégociées, il nous semble en tout état de cause impossible d'accepter que se poursuive ce processus de détérioration. Nous assistons à un déclin rapide des crédits alloués, et une réduction budgétaire de 1.5 milliard de dollars, dût-elle être supportée par les étudiants, représenterait une augmentation de 230 p. 100 des frais de scolarité et amènerait la suppression de certains programmes et peut-être même de certaines institutions d'enseignement.

A l'université de l'Alberta et à l'université de Calgary, il y a eu un certain nombre de restrictions importantes appliquées au rapport numérique étudiants-professeur, ainsi qu'aux équipements et matériel de laboratoire, et à la bibliothèque. Il a par ailleurs été question aujourd'hui d'une nouvelle mesure demandant aux étudiants de participer à des frais qui étaient souvent inclus dans le calcul de l'inscription, comme faisant partie de l'ensemble du programme.

A ce propos, l'exemple du Mount Royal College de Calgary est sans doute le plus significatif, et la baisse de qualité de l'enseignement offert dans ce collège reflète parfaitement cette réduction des crédits depuis 1976. 40 cours ont été supprimés cette année, et il semble bien qu'on assistera l'an prochain à la complète suppression de programmes entiers, comme celui par exemple des études de journalisme. Or, il s'agit du collège le plus important de l'Alberta, il dessert toute la région de Calgary, il s'agit donc d'un cas particulièrement frappant.

Revenons au problème de l'accès à ces institutions d'enseignement supérieur, je rappellerai ici que nous avons assisté à une majoration de 50 p. 100 des frais d'inscription depuis 1976, évolution donc à proprement parler prohibitive. Il a été question depuis 4 ans au cours de discussions menées avec le ministère de l'Éducation avancée et de la Main-d'œuvre (Advanced Education and Manpower), de prévoir une politique à long terme en matière de frais d'étude. Cela a abouti à la rédaction d'un rapport qui a été publié, et qui est connu sous le nom de Grantham task force report (le rapport du groupe de travail Grantham). Il y est essentiellement question de la contribution des étudiants au budget de l'enseignement supérieur.

Le ministre a proposé cette année un certain nombre de solutions en matière de politique à long terme pour les frais d'étude, et il semblerait, d'après ce que nous avons entendu dire, que l'indexation soit jusqu'ici la solution qui risque d'être

[*Text*]

tives. Tuition indexing would mean that tuition fees would rise annually by some kind of mechanistic formula, perhaps with the consumer price index or some other rising benchmark. The effects that this would have on access, I think, are quite clear to people who have studied the kinds of effects that rising tuition fees and poor student aid have had on students from low-income families even in the past few years. This would be even more detrimental.

Our federation is strongly opposed to any form of tuition indexing and we think this would only lend more credibility to the possibility of tuition indexing.

The other area that we are concerned about in the area of access is student aid. As I have said before, the task force on student assistance probably will not be releasing its final report. However, student groups have made several recommendations to that task force and have been pushing in the last few years for such things as an age of independence, or—to put it more precisely, I suppose—that students attending post-secondary institutions should be considered independent.

The other thing that the federation is calling for is a grant system of student aid, not a loan-based system which proves to be a disincentive to students from lower income families also.

Another area that we are interested in pursuing with this task force is the area of planning. There are presently about forty federal departments that deal in some way with post-secondary education and there is very little co-ordination among all these departments. The federal government has participated in post-secondary education for many, many years now with very little public awareness of—or very little public input, even, into—that participation.

We would like to see perhaps some attention given to the recommendations presented by the National Union of Students dealing with some kind of federal council or federal co-ordinating agency to monitor federal input into post-secondary education. The National Union of Students also has presented to the federal Cabinet—I think it was in 1978 or 1979—a brief that outlined the need for a national education plan to meet social, cultural and economic objectives.

• 1140

The Federation of Alberta Students strongly supports the National Union of students' position on this and we believe that one of the ways that we can investigate this is through a public inquiry. We have been calling, I guess since 1976, for some kind of public inquiry into post-secondary education. It is our opinion that there should be no major changes made to the federal-provincial funding arrangement for post-secondary education and health care until we have had some kind of public inquiry for post-secondary education. The public inquiry that we are talking about is one that would have representation on the body—the task force or the commission or whatever it would be—that would be public representation from

[*Translation*]

retenue. Cette indexation se ferait sur la base d'une formule annuelle, s'orientant par exemple sur l'indice des prix à la consommation. Toute personne qui s'est penchée sur les insuffisances de l'aide aux étudiants nécessiteux issus de familles défavorisées, ainsi que sur ce problème de l'augmentation des frais d'inscription, peut déjà prévoir à quel point ce dispositif risque d'accroître les difficultés déjà rencontrées.

Notre fédération est donc vigoureusement opposée à toute forme d'indexation.

Toujours dans ce domaine de l'accès à l'enseignement supérieur, le problème de l'assistance aux étudiants nous cause quelques inquiétudes. Comme je l'ai déjà dit, le groupe de travail sur l'assistance étudiante ne publiera sans doute pas son rapport final. Toutefois, un certain nombre de groupes d'étudiants ont fait de nombreuses recommandations au groupe de travail, et notamment que l'on introduise la notion d'indépendance, c'est-à-dire que l'on considère les étudiants des institutions d'enseignement supérieur comme des personnes indépendantes.

La fédération demande donc par ailleurs qu'on adopte un système de bourses, au lieu du système de prêts qui décourage de nombreux étudiants issus de familles défavorisées.

Nous aimerions également continuer à rester en contact avec le groupe de travail pour tout ce qui concerne la planification. Il y a à l'heure actuelle au niveau fédéral près de 40 ministères qui d'une manière ou d'une autre s'occupent de l'enseignement supérieur, en faisant preuve de très peu d'esprit de collaboration. Voilà des années que le gouvernement fédéral contribue à l'effort d'enseignement supérieur, sans que la population en ait pris conscience d'une part, et sans qu'elle ait pu véritablement faire connaître son avis.

Nous aimerions donc que les recommandations de l'Union nationale des étudiants soient examinées, et notamment celles qui concernent la création d'un conseil fédéral ou d'un organisme fédéral de coordination chargé d'organiser l'effort fédéral en matière d'enseignement supérieur. L'Union nationale des étudiants a également présenté au Cabinet du gouvernement fédéral—c'était je crois en 1978 ou en 1979—un mémoire qui présente dans ses grandes lignes la question de la planification de l'enseignement supérieur en fonction d'objectifs sociaux, culturels et économiques.

La Fédération des étudiants de l'Alberta est d'accord avec la position de l'Union nationale, et nous pensons également qu'il conviendrait de faire procéder à une enquête publique dans ce domaine. Je crois que nous réclamons cette enquête depuis 1976, et il nous semble impensable que les dispositifs de financement fédéral-provincial dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la santé puissent être révisés avant qu'une telle enquête ait eu lieu en ce qui concerne pour le moins l'enseignement postsecondaire. Cette commission d'enquête siégerait au groupe de travail, commission ou autre, chargé de prendre connaissance des communications émanant des étudiants, des professeurs, du personnel de soutien, et des

[*Texte*]

students, from faculty, from non-academic support staff, from health care groups. We believe that there should be representation from other social service sectors on this body and also that it should have time and money to travel to different regions of the country and seek input from individuals and different groups.

One of the things that has come up since we started hearing about the renegotiations has been a feeling that, since Alberta is one of the richer provinces, we perhaps do not have all that much to worry about, that students can just rest easy and the provincial government will look after them because it has all this money that it does not know what to do with. The students of Alberta—and, I believe, the faculty and support staff and other people involved in post-secondary education and people involved in health care groups—are quite concerned that we should not sort of lean back and hope that everything is going to be fine even if the federal government does cut back this $1.5 billion.

I think we have seen in the last few years in Alberta that our provincial government has a commitment to cutbacks and that there probably will not be any move by our provincial government to make up the difference or to pick up the slack caused by the federal cuts. We are quite concerned, actually, that people should bear this in mind and be a little bit slack about fighting these cuts because of that.

The Minister of Advanced Education and Manpower made a statement to the Confederation of Alberta Faculty Associations stating that he was not prepared to argue that the funding for post-secondary institutions be maintained at the rate of inflation or above, that he is prepared to see the operating grants to post-secondary institutions remain below the rate of inflation: the only safe assumption to make is that Alberta students, faculty and support staff will be the real losers in this round of federal-provincial negotiations.

• 1145

The last thing that I would like to address is the issue of health care. Madame Bégin said a little while ago to CBC radio that education was the real area where the savings would be made and that health care groups really do not have that much to worry about. We have a number of concerns with this. The first one is that it concerns us that education and health are very often set up against each other and that people who are arguing for funding for post-secondary education and for education are often put up against health care groups in this way. Our federation is supporting health care groups such as the Friends of Medicare in their proposals for maintenance and improvements in the health care system.

The other problem that we have with the statements that were made is that there is very little awareness there of the nature of federal-provincial payment transfers. The cash transfers and the yielding of tax points under EPF to the provinces have come to be regarded by the provinces as general revenue which can be used in support of any program. The fact that the provinces are not accountable for the payments that are made through EPF means that that money is general revenue

[*Traduction*]

groupes représentant le secteur de la santé. Nous pensons par ailleurs que d'autres secteurs des services sociaux devraient être représentés à cet organisme, qui devrait par ailleurs pouvoir se déplacer et disposer de moyens financiers et du temps suffisant pour recueillir à travers le pays l'information qui lui serait communiquée par les divers groupes intéressés.

Depuis que cette question des renégociations se pose, nous avons beaucoup entendu dire que l'Alberta étant la province la plus riche, qu'elle risquait sans doute d'être moins menacée, et que les étudiants pouvaient attendre de leur gouvernement provincial qu'il consacre des moyens suffisants. Il se trouve que les étudiants de l'Alberta, mais je pense également les professeurs et le personnel de soutien des universités, ainsi que d'autres groupes concernés par l'enseignement supérieur, et également par le secteur de la santé, ne sont pas disposés à croire que tout se passera pour le mieux si le gouvernement fédéral impose des restrictions budgétaires de 1.5 milliard de dollars.

Nous savons depuis plusieurs années que notre gouvernement provincial participe à cette politique d'austérité, et qu'il ne fera rien pour combler le déficit ni pour redresser les insuffisances qui en découlent. Nous aimerions que cela reste bien présent à l'esprit de tous, et que des efforts soient faits pour y remédier.

Dans une communication à la Confédération des associations de professeurs de l'enseignement supérieur de l'Alberta Confederation of Alberta Faculty Association, le ministre de l'enseignement supérieur et de la main-d'œuvre a nettement indiqué qu'il n'était pas prêt à défendre le principe d'une augmentation, au rythme de l'inflation, du financement de l'enseignement supérieur, et qu'il accepterait que les crédits de fonctionnement augmentent moins rapidement que l'inflation; ce qui reste certain, c'est que les étudiants de l'Alberta et les professeurs et le personnel de soutien, seront les perdants de cette série de négociations fédérales-provinciales.

J'aimerais terminer en me penchant sur la question des soins de santé. M^me^ Bégin a déclaré il n'y a pas très longtemps à Radio-Canada, que des économies pourraient être réalisées essentiellement dans le domaine de l'enseignement, tandis que le secteur santé resterait peu touché. Voilà qui soulève chez nous un certain nombre de craintes. Nous nous inquiétons d'abord de constater que l'enseignement et le secteur santé sont souvent joués l'un contre l'autre, et que l'on cherche à opposer les représentants de ces deux secteurs qui cherchent à obtenir des crédits. Notre fédération pour sa part apporte son soutien à des groupes représentant le secteur santé, tel que les *Friends of Medicare*, dans leur lutte pour le maintien et l'amélioration des services médicaux et sanitaires.

Ces déclarations, en outre, semblent tout ignorer des caractéristiques véritables de ces transferts aux provinces. Les transferts en liquidités, et les facilités fiscales accordées dans le cadre du FPE aux provinces, ont fini par être considérés par ces dernières comme une recette qu'elles peuvent ensuite réutiliser au profit de n'importe quel programme. Puisque les provinces ne sont tenues d'aucune justification de l'utilisation de ces versements de transfert fait dans le cadre du FPE, il

[*Text*]

and the cuts are going to be made and no group is really safe in that area.

• 1150

That is pretty well what we would like to say. If there are any questions, we would be glad to answer them.

The Chairman: Thank you, Ms. McGrath, for your presentation. You mentioned that there has been a consistent policy of funding institutions below the rate of inflation. I guess in your comments you recognize that up to now it has been a provincial responsibility to determine the level of funding of universities and that the federal contribution comes directly to the provinces according to a formula which pegs it to the growth of the GNP and that for Canada as a whole since 1976 the federal contribution as a percentage of all health expenditures and post-secondary education expenditures of the provinces has gone up from 38.4 per cent to 47.3 per cent. So, if there have been any cutbacks, it is not because federal contributions have gone down.

You mentioned that you see some weaknesses in the system in that there is no accountability. Are you suggesting that, over and above making sure that there be accountability in the future, we should insist on the matching of contributions by provincial governments?

Ms. McGrath: No. The federation is not in support of the matching dollar program that we had in the past under the Fiscal Arrangements Act before 1976, mainly because we feel that this is detrimental to provinces that do not have money to spend in these areas—provinces such as Nova Scotia, where 100 per cent of the expenditures on post-secondary education are from the federal transfers. So we are not in favour of returning to the previous cost-sharing agreement that we had. We are, however, strongly in favour of a method of accountability. We believe that there should be an equalization formula built into the federal-provincial transfers.

The other thing that I would like to clarify concerns what you mentioned before about the fact that it was the provincial government that was cutting back and that the federal government had increased its expenditures. On page 2 of my brief there is a statement that comes from Prime Minister Trudeau, who, when he was introducing the plan in 1976, stated that EPF:

> Suits the current and future imperative, namely fiscal restraint, in that provinces will have greater incentive to implement what are admittedly difficult measures designed to restrain spending in these fields to reasonable levels.

The federal desire to curb spending has obviously been embraced wholeheartedly by the provinces . . .

The Chairman: I was not denying or commenting on that statement. I was just saying that the federal contribution as a percentage of health and post-secondary education expendi-

[*Translation*]

s'agit d'une recette générale, et aucun groupe n'est véritablement à l'abri des conséquences possibles de restrictions globales.

Voilà donc à peu près ce que nous voulions dire ici. Nous serons heureux de répondre aux quesions qui seraient posées.

Le président: Merci, M^me^ McGrath. Vous avez fait allusion au fait que l'on a systématiquement laissé les crédits aux institutions d'enseignement prendre du retard par rapport à l'inflation. Vous reconnaissez toutefois que le financement des universités est du ressort des responsabilités provinciales, et que la contribution fédérale est versée directement aux provinces en fonction d'une formule indexée sur le PNB, et que pour l'ensemble du Canada, la contribution fédérale est passée, depuis 1976, de 38.4 p. 100 à 47.3 p. 100 du budget total de la santé et de l'enseignement supérieur. S'il y a eu recul, ce n'est donc pas en raison d'une baisse de la contribution fédérale.

Vous rappelez par ailleurs une des faiblesses du système, en l'occurrence la liberté totale dont jouissent les provinces, dans la répartition de la contribution fédérale. Cela veut-il dire qu'à votre avis, si l'on devait imposer aux provinces de justifier l'utilisation qu'elles font de la contribution qui leur est versée, il conviendrait de veiller à ce que les contributions provinciales soient égales à la contribution fédérale?

Mme McGrath: Non. Notre Fédération n'approuve pas le programme qui rentre dans le cadre de la Loi sur les accords fiscaux d'avant 1976, selon lequel les contributions devaient être égales, et ce en raison du désavantage qui en résulterait pour les provinces défavorisées. Je pense à des provinces comme la Nouvelle-Écosse, où 100 p. 100 du budget de l'enseignement supérieur provient des paiements de transfert fédéraux. Nous ne désirons donc pas revenir au dispositif précédent prévoyant le partage des dépenses. Nous serions par contre les partisans convaincus d'un dispositif de contrôle, et d'une formule de péréquation qui serait appliquée à ces transferts entre le gouvernement fédéral et les provinces.

J'aimerais maintenant revenir sur ce que vous avez dit; selon vous c'est le gouvernement provincial qui impose des restrictions, alors que le gouvernement fédéral a augmenté son budget. Si vous vous reportez à la page 2 de mon mémoire, vous y trouverez une déclaration de 1976, fait par le premier ministre Trudeau:

> Le FPE répond à un besoin actuel et à venir de restrictions budgétaires, dans la mesure où les provinces pourront plus facilement faire appliquer un programme difficile d'austérité, visant à ramener à un niveau raisonnable les dépenses engagées dans les secteurs considérés.

On peut constater que le souhait du gouvernement fédéral de réduire les dépenses a été appliqué à la lettre.

Le président: Je ne voulais pas parler de cette déclaration. Je voulais simplement faire remarquer que la contribution fédérale, en pourcentage des budgets de santé et de l'enseigne-

[*Texte*]

tures in the country has gone up in every province and for Canada as a whole.

Ms. McGrath: Yes.

The Chairman: The decision on funding has been left to the wishes of the provincial governments. I was asking you if you were suggesting that there should be matching. You are suggesting that there should be public accounting?

Ms. McGrath: I am suggesting that they should be accountable and that there should be an equalization formula.

• 1155

The Chairman: How are you going to be assured that the provincial governments are going to continue with a certain level of spending and that they will not cut back any further? You are saying that by public accounting the political pressures in the provinces will lead the provincial governments to spend the same amount of money that they are now or as they were before 1976?

Ms. McGrath: Obviously we are never sure of any form of funding.

The Chairman: The provincial governments are assured of the level of funding. In terms of tax points they know pretty well how much they are going to produce and they know that the federal contribution in cash is going to be pegged to the three-year moving average of the GNP. So they know pretty well how much they are going to get. However, you do not know how much they will give to the universities.

Ms. McGrath: I believe that an equalization formula takes into account which provinces can afford to spend what in those areas and, of course, that should be built into the agreement.

The Chairman: Equalization, as we know it now, is based on the capacity of provinces to tax; it is not based on needs or provincial cost. You are suggesting in the post-secondary education field and health field that we should have a system of determining the needs and the provincial costs, and that we should have a system that does not apply equally. Is that what you mean? You do not mean the kind of equalization we have now . . .

Ms. McGrath: No.

The Chairman: . . . to equalize the fiscal capacity of provinces?

Ms. McGrath: No.

The Chairman: You are saying that we should have a system that recognizes the different costs and needs in the different provinces.

Ms. McGrath: Yes, I am suggesting that there should be a system whereby every citizen in Canada has equal access and equal opportunity to post-secondary eduation and that that education be of high quality; that the equalization formula would take into account the ability of the provinces to uphold that system.

[*Traduction*]

ment supérieur, a augmenté globablement, pour l'ensemble du Canada, et individuellement dans chaque province.

Mme McGrath: Oui.

Le président: Pour ce qu'il en est ensuite du financement des provinces, elles sont restées libres de décider. Je vous demandais donc si vous vouliez qu'il y ait une répartition égale des participations fédérales et provinciales au budget des secteurs concernés. Demandez-vous que l'on impose un système de comptabilité publique?

Mme McGrath: Je pense qu'effectivement les provinces devraient être tenues de rendre des comptes, et qu'il devrait y avoir par ailleurs une formule de péréquation équitable.

Le président: Comment pouvez-vous être sûr que les gouvernements provinciaux ne réduiront pas les dépenses mais qu'au contraire ils les maintiendront? Pensez-vous que, les contrôles aidant, les pressions politiques obligeront les autorités provinciales à ne pas réduire les dépenses par rapport à ce qu'elles étaient avant 1976 ni par rapport à leur niveau actuel?

Mme McGrath: On ne peut jamais être certain d'obtenir les crédits.

Le président: Les gouvernements provinciaux savent fort bien sur quels crédits ils peuvent compter. Ils savent ce que les recettes fiscales vont leur rapporter et qu'en outre les contributions fédérales directes sont indexées à la moyenne du produit national brut calculées sur des périodes de trois ans. Donc les autorités provinciales savent fort bien à quoi s'en tenir. Par contre vous ne savez pas combien les provinces fourniront aux universités.

Mme McGrath: Les accords devraient comprendre une formule de péréquation fixant les crédits que les provinces peuvent attribuer à tel ou tel secteur.

Le président: La péréquation dans sa forme actuelle dépend exclusivement des recettes fiscales des provinces et non pas de leurs dépenses ou de leurs besoins. Or, à votre avis, les crédits attribués à l'enseignement supérieur et aux soins médicaux devraient être fixés en fonction des besoins et des coûts, et dès lors ne pas être attribués à tous selon une formule unitaire n'est-ce pas? En fait vous n'êtes pas partisan de la péréquation dans sa forme actuelle.

Mme McGrath: Non.

Le président: Péréquation qui vise à égaliser les recettes fiscales des provinces.

Mme McGrath: Non.

Le président: Il faudrait donc d'après vous tenir compte des dépenses et des besoins, lesquels varient d'une province à l'autre.

Mme McGrath: D'après nous, tous les citoyens du Canada devraient avoir une chance égale de poursuivre des études supérieures de haute qualité; un système de péréquation devrait donc tenir compte des possibilités des provinces d'offrir pareil enseignement.

[*Text*]

The Chairman: But they would be free to spend it as they wish, according to your system.

Ms. McGrath: They would spend it on post-secondary education and health care. They would be accountable for the funds.

The Chairman: Yes, but what do you mean by "being accountable"? There is a difference between being accountable, which means that you just account to the public by saying, "I have received so much money from the federal government for post-secondary education," and only getting the money if you spend it on post-secondary education. This is what I am trying to get from you.

Ms. McGrath: I am saying that you get the money only if you spend it on post-secondary education.

The Chairman: So in that sense we will have to have some kind of matching.

Ms. McGrath: But not necessarily matched to the amount of money that that province spends.

The Chairman: Oh no! I do not necessarily mean matching to the same level; there would be an agreed upon percentage that the provincial government would spend. In some cases it could be 20 per cent and in some cases . . . .

Ms. McGrath: Yes, according to what is feasible. Yes.

The Chairman: Fine, so then you say that the federal contribution should be conditional upon that agreed to percentage which the provincial government should spent.

Ms. McGrath: Yes.

The Chairman: That is an interesting concept. Have you checked this with any of the provincial governments? Do you know whether the National Union of Students has checked this with the provincial governments to see if they would accept it?

Ms. McGrath: Obviously the provinces have a great desire not be held accountable for the funding and that in part is what led to the 1976 EPF agreement.

The Chairman: They are accountable to their electorate, to their provincial assemblies; they are not accountable to us. They are accountable to their provincial assemblies because they are elected by the people of those provinces.

What you are suggesting is that they should now become to some extent accountable to the federal government.

Ms. McGrath: Yes, for the amount of money that is transferred by the federal government.

You have situations, for instance, in Nova Scotia where the money that has been transferred by the federal government to the provincial government for post-secondary education is not being spent in those areas, and that has happened in other provinces too: where money that has been transferred by the federal government has not been spent in post-secondary education.

The Chairman: But you realize that all this area of fiscal arrangement is a matter of negotiation between the federal

[*Translation*]

Le président: Dans votre système, les provinces seraient libres de dépenser cet argent comme elles l'entendent.

Mme McGrath: Les crédits devraient être utilisés exclusivement pour l'enseignement supérieur et les soins médicaux et les provinces devraient rendre compte de la façon dont cet argent a été dépensé.

Le président: Qu'entendez-vous au juste par «rendre compte»? On peut en effet exiger des provinces qu'elles fassent connaître le montant des crédits obtenus du gouvernement fédéral affecté à l'enseignement supérieur d'une part, et d'autre part ces crédits peuvent leur être attribués à condition qu'ils soient effectivement affectés à l'enseignement supérieur. Laquelle de ces deux solutions préconisez-vous?

Mme McGrath: Que les provinces obtiennent les crédits à condition qu'ils soient destinés à l'enseignement supérieur.

Le président: Les autorités provinciales et fédérales contribueraient donc à part égale.

Mme McGrath: Le gouvernement fédéral ne devrait pas obligatoirement contribuer autant que les provinces.

Le président: Non ce n'est pas cela que je voulais dire. Les pourcentages dépensés par les provinces seraient fixés d'avance. Dans certains cas ce pourcentage serait de 20 p. 100 et dans d'autres . . .

Mme McGrath: Oui d'après leurs possibilités.

Le président: Donc, d'après vous, la contribution fédérale dépendrait du pourcentage que les provinces accepteraient de destiner à l'enseignement supérieur.

Mme McGrath: Oui.

Le président: Voilà une idée intéressante. En avez-vous parlé avec des autorités provinciales? Qu'en pense l'Association nationale des étudiants?

Mme McGrath: Les provinces préféreraient bien entendu ne pas devoir rendre compte de l'argent qu'elles touchent et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'accord sur le financement des programmes établis fut conclu en 1976.

Le président: Elles doivent rendre compte à leurs électeurs et à leurs assemblées provinciales et non pas à nous; étant donné que les gouvernements sont élus par les habitants de la province.

En fait, vous proposez à ce que les gouvernements provinciaux soient dans une certaine mesure tenus de rendre des comptes au gouvernement fédéral.

Mme McGrath: Oui pour les montants transférés par le gouvernement fédéral.

Ainsi, en Nouvelle-Ecosse, certains montants transférés par le gouvernement fédéral et destinés en principe à l'enseignement supérieur sont utilisés à d'autres buts, et cela se passe dans d'autres provinces également.

Le président: Vous savez bien entendu que cette question des accords fiscaux fait l'objet de négociations entre les gou-

[*Texte*]

government and the provinces. Of course, the federal government could proceed unilaterally. However, in the context of reaching agreement, what do you believe the federal government should do if the provinces rejected accountability to the federal government and rejected the percentage of matching, and insisted that they should have the money unconditionally? Supposing we recommended your recommendation and the federal government accepted it what do you believe the federal government should do if the provinces rejected your idea of making the grants to provinces conditional upon a certain level of the expenditures being paid by the provincial governments? If they rejected that, what do you believe the federal government should do?

• 1200

Ms. McGrath: I personally think the question should not be directed to me. I think the federal-provincial negotiations should be held and I think that should be the postion the federal government should put forward. It is also a position I would put forward to our provincial government, that they should be held accountable for those funds and obviously, I am not in any kind of position to do much more than that.

The Chairman: Well, of course, you are free not to answer anything, but it seems to me only fair that if you insist on the federal government making these conditions then you have to live up to the consequences if the provincial governments do not like that. As you know, the federal government does not have any federal statute in post-secondary education. It is not defined anywhere and there has never been any agreement between the provinces and the federal government on a national statement of objectives on post-secondary education. It is a provincial responsibility and accordingly, if the provinces say to the federal government, "we do not want you involved in telling us what we should do with this money", it would seem to me only fair that you should tell us in your proposal, which is a change from what exists now, what the federal government should do if the provinces say no. Should we say, "okay, we are not going to fund you" or should we fund them anyway?

Ms. McGrath: Okay, that, actually you have gotten right into the meat of this and that is the fact that we are saying that there should be a public mandate and a public inquiry in order to develop some kind of idea of what post-secondary education should be like in this country. In terms of what the federal-provincial relations are and in terms of what happens in those negotiations, I would have very little to do with that but I do think that there should be a public mandate in terms of education and I think that would give a clear scope for those negotiations.

The Chairman: Yes, I agree with you that there should be a public mandate or a set statement somewhere of what post-secondary education goals should be but at one point, maybe in the setting up of a public inquiry or once a public inquiry has reported, the provinces could still say, "we do not want you to start putting conditions on post-secondary education money." I am not bringing in scare stories here. That is a fact.

[*Traduction*]

vernements fédéral et provinciaux. Le gouvernement fédéral pourrait bien sûr prendre des mesures unilatérales. Qu'est-ce que le gouvernement fédéral devrait faire à votre avis si les provinces refusaient de rendre compte de l'argent reçu, exigeant de toucher ces crédits sans condition aucune? Supposons que le gouvernement fédéral accepte vos recommandations de faire dépendre les crédits fédéraux de l'engagement, pris par les provinces, de dépenser à leur tour un certain pourcentage et supposons encore que les provinces rejettent cette proposition; que devrions-nous faire alors à votre avis? Que devrait faire le gouvernement fédéral?

Mme McGrath: A mon avis, vous devriez poser la question à quelqu'un d'autre. Le gouvernement fédéral devrait proposer ses mesures lors de négociations fédérales-provinciales. C'est également ce que je proposerais à notre gouvernement provincial, à savoir qu'il soit responsable des fonds qui lui sont attribués, mais je ne puis guère faire plus.

Le président: Vous avez le droit de ne pas répondre, mais il me semble que ce ne serait que faire preuve de justice si l'on insistait auprès du gouvernement fédéral pour qu'il pose ses conditions car, au cas où les gouvernements provinciaux ne les accepteraient pas, il faudrait en subir les conséquences. Comme vous le savez, il n'y a aucune loi fédérale qui s'applique à l'enseignement postsecondaire. Cet enseignement n'est défini nulle part et il n'y a jamais eu aucun accord entre les provinces et le gouvernement fédéral sur les objectifs fixés à l'enseignement postsecondaire. C'est une responsabilité des provinces et si celles-ci disent au gouvernement fédéral «Nous ne voulons pas que vous nous dictiez quoi faire avec cet argent» il me semble logique que vous précisiez dans votre proposition, les changements que vous préconisez par rapport à ce qui existe à l'heure actuelle, les mesures que le gouvernement fédéral entend prendre si les provinces répondent non. Faudrait-il répondre «D'accord, mais nous allons vous couper les vivres» ou leur accorder des subventions de toute façon?

Mme McGrath: Très bien. Vous venez d'aborder la question essentielle à savoir que nous proposons une enquête publique afin de préciser ce que devrait être l'enseignement postsecondaire au Canada. Pour ce qui a trait aux relations entre les provinces et le gouvernement fédéral et également au résultat des éventuelles négociations, il y a peu que je puisse faire mais je suis convaincue qu'il faudrait une enquête qui, je crois, permettrait de bien préciser les questions à négocier.

Le président: Oui, je suis d'accord. Il faudrait qu'il y ait une enquête ou que le gouvernement précise dans une déclaration les objectifs assignés à l'enseignement postsecondaire mais à un moment qui pourrait être au début de l'enquête publique ou après le dépôt du rapport, les provinces pourraient toujours dire «Nous ne voulons pas que le gouvernement fédéral commence à poser des conditions au financement de l'enseigne-

[*Text*]

Ms. McGrath: I know.

The Chairman: The provincial governments are very jealous of their jurisdiction evermore. That may be good or that may be bad for this country but that is a reality we hae to live with. So they may answer to the federal government, "we do not want you to start putting conditions on post-secondary education because that is a matter of provincial jurisdiction." I have this dilemma and I am wondering what we should do as federal parliamentarians if that should happen? Should we say, "okay, we are not going to fund you anymore and we are going to have our own objectives with those provinces who want to agree with us on those objectives or with those universities who want to" or should we continue giving the money anyway?

Ms. McGrath: It seems to me that the first thing that should happen is the federal government should put forward the position. Before we start talking about what is going to happen if, I think the federal government should put forward the position that the provinces must be held accountable for those funds.

The Chairman: So even if the provinces do not accept it, we should continue the present system of block funding; obviously that is your position because you say that we should put forward the position. I am saying to you that the provincial governments have not wanted to, up to now, sit down with the federal government to establish this statement of objectives or goals on post-secondary education, so I guess your position is that if they do not agree, we should continue block funding the money anyway.

Ms. McGrath: My position is that nobody has ever really put forward in any kind of strong way the need for a public inquiry and the need for a public mandate for post-secondary education.

The Chairman: Well, I will not press you any further. I would just say that you cannot have it both ways. You can have tough conditions, which you are recommending. They are tough conditions on provincial governments not because I think they are tough—I do not think they are really tough—but in the realm of federal-provincial relationships, they are tough on provincial governments. However, you are not ready to say that the federal government should withhold the money if the provinces disagree. That is a funny position, in my view. You have to have it one way or the other; you cannot have it both ways. Then, I suppose, if they disagree and we continue with block funding, you will still criticize us for giving money to provinces without insisting on accountability and matching.

[*Translation*]

ment secondaire». Je ne veux pas vous effrayer, mais c'est une réalité.

Mme McGrath: Je sais.

Le président: Les gouvernements provinciaux sont plus jaloux que jamais de leurs prérogatives dans le domaine de l'enseignement. Il se peut que ce soit bon ou mauvais pour le pays, mais c'est cela qui se passe et il faut nous en accommoder. Donc les provinces pourraient répondre au gouvernement fédéral: «Nous ne voulons pas que vous commenciez à nous imposer vos conditions car l'enseignement est de compétence provinciale». Nous sommes donc devant un dilemme, et je me demande ce que devraient faire les parlementaires fédéraux si jamais la situation devait se présenter. Faudrait-il que nous disions «D'accord, nous allons vous couper les vivres et également vous imposer nos propres objectifs, les provinces qui seront d'accord avec nous recevront des fonds, celles qui ne sont pas d'accord n'en recevront pas» ou devrions-nous continuer à les subventionner?

Mme McGrath: Il me semble que la premiere chose à faire serait que le gouvernement fédéral précise sa position. Avant d'entamer des pourparlers au sujet de ce qui risque de se passer, je crois que le gouvernement fédéral devrait préciser que les provinces ont des comptes à rendre au sujet de l'utilisation des fonds qu'elles reçoivent.

Le président: Donc, même si les provinces n'acceptaient pas, il faudrait que le financement global qui existe à l'heure actuelle se poursuive de toute évidence c'est ce que vous préconisez parce que vous dites que nous devrions préciser notre position. A cela je réponds que les gouvernements provinciaux n'ont pas voulu jusqu'à présent discuter avec le gouvernement fédéral pour fixer des objectifs communs pour l'enseignement postsecondaire; donc, votre position est que, si les provinces ne sont pas d'accord, nous devrions, peu importe, continuer de les subventionner globalement.

Mme McGrath: Ce que je veux dire, c'est que personne n'a insisté jusqu'à présent pour que l'on fasse une enquête publique sur l'enseignement postsecondaire, pas plus que pour un mandat public dans ce domaine.

Le président: Je crois que je vais en rester là. Je dirais en conclusion qu'il n'est pas possible de faire les deux. On peut imposer les conditions strictes que vous recommandez. Ce sont des conditions strictes pour les gouvernements provinciaux, non pas simplement parce qu'elles sont strictes, et je ne crois pas pour ma part qu'elles le soient, mais dans le cadre des relations entre les provinces et le gouvernement fédéral elles sont strictes pour les gouvernements provinciaux. Toutefois, vous n'êtes pas disposés à reconnaître que le gouvernement fédéral devrait couper les vivres aux provinces au cas où ces dernières ne seraient pas d'accord. C'est là à mon avis une drôle de position. Il faut que ce soit l'un ou l'autrre, impossible d'avoir les deux. Ensuite, je suppose que si elles ne sont pas d'accord et que nous conservions le financement global, vous continuerez à nous critiquer d'avoir versé de l'argent aux provinces sans insister pour qu'elles en rendent compte, et pour qu'il y ait partage des frais.

[*Texte*]

• 1205

Ms. McGrath: That is right. We are not great fans of EPF as it stands now, but we are also not in favour of a $1.5 million cutback. The facts are quite clear. What we are talking about here is not how the feds and the provinces manage to get along with each other, we are talking about whether or not we are going to have a post-secondary education system that is going to be of high quality. I think it has been laid out pretty clearly that the cutbacks have very seriously eroded the quality of our education system and have seriously eroded the ability of people to participate in post-secondary education. I think we have to start talking about now much farther we are willing to take that, or whether we are willing to stop, turn it around and develop some kind of education system we can be proud of.

The Chairman: I share your frustration, Ms. McGrath, but we are federal politicians who have no constitutional authority over post-secondary education. Parliament has had the will expressed over the last 15 years or so to use its spending power to provide moneys to provincial governments for post-secondary education. Up to now, the only way this has been able to come about is because we have left the provinces pretty well free to run the post-secondary education system as they wish. It is my view, and you may disagree with this, that when the federal government starts being tough with the provinces and say that they want a public mandate, or whatever you want to call a federal statute or a statement of objectives on post-secondary education, then some provincial governments, not all, but some provincial governments in this country would say, no, the federal government has no business in this.

So the dilemma that faces me is what do I do then as a federal parliamentarian. Do I say, okay, no more money in post-secondary education, or do I go ahead and transfer money to provinces anyway in order not to run the risk that the system will be run down, as you fear and express in your brief? But if I do that, I would hope that later on students will recognize that we did not have the choice; it is because the federal government does not have the constitutional authority to run the post-secondary education system n this country. Do you see the dilemma?

Ms. McGrath: I see the dilemma. I think it is definitely beyond my jurisdiction. The mandate of the Federation of Alberta Students is not to mediate for the federal government and the provinces. Our mandate is to represent the students in this province, and that is what I am doing.

The Chairman: But what you are recommending to us, if it is not mediation, compulsory arbitration because you say that we should provide accountability and we should insist on a certain percentage of the money being paid by the provincial governments. I agree with you that it is not mediation; it is compulsory arbitration. Anyway, you do not want to answer the question so I will not press you any further. Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: You have been rather hard on your province. I see in your province's budget this year an increase on advanced education in manpower of 30.2 per cent, from $492

[*Traduction*]

Mme McGrath: En effet. Nous ne sommes pas grands amateurs du PFE sous sa formule actuelle, mais nous ne sommes pas non plus en faveur d'une réduction de 1.5 million de dollars. Les faits sont très clairs. Il ne s'agit pas de voir comment le fédéral et les provinces s'entendent, il s'agit de savoir si nous aurons ou non un régime d'enseignement postsecondaire de qualité. Je crois qu'il a été démontré très clairement que les réductions ont très gravement miné la qualité de notre système d'enseignement, tout comme d'ailleurs les possibilités pour la population d'y accéder. Je crois que nous devrions commencer à discuter pour savoir jusqu'où nous sommes prêts à tolérer cela ou si nous sommes disposés à y mettre le holà, à retourner notre veste et à concevoir un régime d'enseignement dont nous pussions être fiers.

Le président: Je partage voutre découragement madame McGrath, mais nous sommes des politiciens fédéraux sans aucun pouvoir constitutionnel sur l'enseignement postsecondaire. Depuis 15 ans, on dit au Parlement d'utiliser ses pouvoirs fiscaux, de fournir de l'argent aux gouvernements provinciaux pour payer l'enseignement postsecondaire. Jusqu'à présent, nous avons pu le faire seulement en laissant aux provinces la liberté de faire ce qu'elles voulaient avec leur système d'enseignement postsecondaire. Je suis d'avis, et vous n'en conviendrez peut-être pas, que lorsque le gouvernement fédéral commence à être rigide à l'égard des provinces et exiger un mandat public, qu'on l'appelle de l'enseignement postsecondaire, certains gouvernements provinciaux, pas tous, mais certains, répondent non, le gouvernement fédéral n'a rien à y voir.

Je dois donc faire face à ce dilemme qui est celui de tout député fédéral. Dois-je me dire, parfait, plus d'argent pour l'enseignement postsecondaire, ou dois-je continuer à transférer quand même de l'argent aux provinces afin de ne pas courir le risque de voir dépérir le système, comme vous le craignez et le dites dans votre mémoire? Toutefois, si c'est ce que je fais, j'ose espérer que plus tard, les étudiants admettront que nous n'avons pas eu le coix; c'est parce que le gouvernement fédéral n'a aucun pouvoir constitutionnel pour administrer le système d'enseignement postsecondaire dans ce pays. Vous comprenez mon dilemme?

Mme McGrath: Je comprends. Cela dépasse nettement ma compétence. Le mandat de la fédération des étudiants de l'Alberta ne consiste pas à faire de la médiation entre le gouvernement fédéral et les provinces. Notre mandat est de représenter les étudiants de la province, et c'est ce que je fais.

Le président: Toutefois, si vous ne nous recommandez pas la médiation, vous nous recommandez l'arbitrage obligatoire, puisque vous dites que nous devons obtenir des comptes, que nous devons insister pour qu'un certain pourcentage de l'argent soit versé par les gouvernements provinciaux. Je suis d'accord, ce n'est pas de la médiation, mais c'est de l'arbitrage obligatoire. Quoi qu'il en soit, vous ne voulez pas répondre à cette question, et je n'insisterai donc pas. Monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Vous vous êtes montrée assez dure à l'égard de votre province. Je remarque que le budget de votre province cette année comprend une augmentation du personnel de

[*Text*]

million to $640.4 million. I notice that the total amount of EPF transfers, which includes post-secondary education, medicare and the whole ball of wax, is $557.6 million in cash to your province. According to our figures, if the federal government got tough the province could tell the federal government to go jump it because you have a $2.3 billion income from investments in the Heritage Fund and a surplus of $1.3 billion. Now tell me why the federal government should be giving your province money when it should perhaps go to Nova Scotia, Prince Edward Island and so on. And tell me what the federal government's position should be here. Should we continue to put money into post-secondary education in your province, and if we did not, why your province could not in fact afford to increase the level of service without cutting back?

Ms. McGrath: First of all, the figures you quoted are quite correct. One of the trends we have seen in the last few years in Alberta has been the tendency to fund quite heavily in the area of capital expenditures and to fund under the level of inflation in the area of operating grants. We have a lot of very nice new buildings in Alberta this year—management arts buildings, fine arts buildings.

• 1210

Mr. Blenkarn: If I could speak to that, post-secondary education operating grants to universities and colleges increased 18 per cent this year.

Ms. McGrath: First of all, as I was saying, there have been a lot of farily nice new buildings built in the last little while but one of the problems is that these buildings often do not have the operating grants necessary to operate them property. The 18 per cent increase in operating expenditures has been the first time in a number of years that we have reached the level of inflation in the increase. It has been quite consistently below the rate of inflation for the last number of years. Even with that increase we are not going to be able to make up for some of the cuts that have been made in the past, and indeed there will still be cuts made in some of our institutions. As I mentioned before, Mount Royal College needs a $17 million budget to maintain the status quo, and that is with the 40 courses cut and the increase in professor/student ratios, those kinds of things. It needs $17 million to maintain that status quo but they are receiving a budget of about $13.7 million.

The University of Alberta will still be losing positions this year. AT the University of Calgary there are students in computer science who cannot get into the terminals because of the cut in computer hours.

Mr. Blenkarn: That is all very well, but your province is responsible for education. Your province clearly, by far more than any other province in Canada, has the financial resources

[*Translation*]

l'enseignement supérieur de l'ordre de 30.2 p. 100, de 492 millions de dollars à 640.4 millions de dollars. Je remarque également que le montant global du FPE, lequel inclut l'enseignement postsecondaire, l'assurance médicale, et toute la gamme, se chiffre à 557.6 millions de dollars versés directement à votre province. Selon nos chiffres, si le gouvernement fédéral durcissait sa position, la province pourrait lui rétorquer d'aller se faire pendre puisqu'elle a 2.3 milliards de dollars de revenus provenant de son Fonds du patrimoine, plus un excédent de 1.3 milliard de dollars. Dites-moi donc pourquoi le gouvernement fédéral devrait verser de l'argent à votre province, alors que cet argent devrait plutôt aller à la Nouvelle-Écosse ou à l'Île-du-Prince-Édouard par exemple. Dites-moi aussi quelle position le gouvernement fédéral devrait adopter. Devons-nous continuer à investir de l'argent dans l'enseignement postsecondaire de votre province et, dans la négative, pourquoi votre province ne pourrait-elle pas se permettre d'augmenter le niveau des services sans réduction?

Mme McGrath: Tout d'abord, les chiffres que vous avez cités sont tout à fait exacts. Nous avons constaté ces dernières années en Alberta une tendance à financer très généreusement les dépenses d'investissement, mais de financer en-deçà du taux d'inflation les subventions de fonctionnement. Nous avons beaucoup de très beaux immeubles tout neufs en Alberta cette année—galeries d'art, des musées . . .

M. Blenkarn: Permettez-moi de dire quelque chose à ce sujet: les subventions de fonctionnement à l'enseignement postsecondaire versées aux universités et collèges ont augmenté de 18 p. 100 cette année.

Mme McGrath: Tout d'abord, comme je le disais, il y a eu bon nombre de beaux édifices tout neufs construits ces derniers temps, mais l'un des problèmes est que ces immeubles n'obtiennent bien souvent pas les subventions de fonctionnement nécessaires à leur bon entretien. L'augmentation de 18 p. 100 au chapitre des dépenses de fonctionnement constitue, pour la première fois depuis de nombreuses années, une augmentation comparable au niveau d'inflation. Ces dernières années, les augmentations ont été uniformément en-deçà du taux d'inflation. Toutefois, même avec cette augmentation, nous n'allons pas pouvoir combler certaines des réductions effectuées par le passé et nous allons même devoir imposer des compressions à certaines de nos institutions. Comme je l'ai déjà mentionné, le collège Mont-Royal a besoin d'un budget de 17 millions de dollars pour pouvoir subsister, et ce malgré une réduction de 40 cours et une augmentation du nombre d'étudiants par professeur, si vous voyez ce que je veux dire. Il lui faut 17 millions de dollars pour se maintenir à flot, mais le collège ne reçoit qu'un budget d'environ 13.7 millions de dollars.

A l'université de l'Alberta, le nombre de postes va encore diminuer cette année. A l'université de Calgary, il y a des étudiants en informatique qui ne peuvent se servir des terminaux, parce qu'on a diminué le nombre d'heures d'utilisation.

M. Blenkarn: Tout cela est fort bien, mais c'est votre province qui a la responsabilité de l'enseignement. Votre province, beaucoup plus que toute autre province au Canada et de

[*Texte*]

to supply the students of this province with what your provincial government, accountable to the people of this province, deems necessary. Where should we interfere? What business have I as a member of parliament coming from Mississauga in Ontario to say that you are not doing a good job in this province, that we as federal politicians should interfere as to how it is being done?

Ms. McGrath: I believe I stated earlier, and it is in the brief, that the federation does support a post-secondary education system with national goals. There should be a national education plan designed to meet the social, economic and cultural objectives of this country. We believe there should be a well-planned, rational system with federal input and with federal participation. So we do belive there is a role.

Mr. Blenkarn: Therefore, you are saying that we should continue, from a federal point of view, in contributing toward post-secondary education in Alberta.

Ms. McGrath: Yes, I believe that the federal government should continue to participate in post-secondary education in Alberta and in all the other provinces, and that there should be a national education plan.

Mr. Blenkarn: How does that fit in with your previous statement concerning equalization when clearly this is a very have province in terms of provincial income? If we went the equalization route, presumably we would give this province nothing.

Ms. McGrath: The national education plan does not refer exclusively to financial commitment either. I am talking about a national education plan that is a plan, as I said before, to meet the goals and objectives of the country. The problem we have right now is that the EPF agreement, as it exists, is still contributing to a number of severe cutbacks in a lot of provinces. There have been tremendous cutbacks in the Province of Alberta in the last few years.

I am not saying that this plan is the ideal. But I am also saying that there should be no changes to this plan because we cannot afford to see the education system deteriorate any further until we have developed a method of designing this national education plan. Perhaps when we have a national education plan we can have some clearer idea of where financial commitments should be made. But I believe there should be some federal participation in the system.

Mr. Blenkarn: Thank you very much, but I do not see any deterioration. When I see 30 per cent increases in budgets, 18 per cent increases in operating costs, and we are talking financial fiscal arrangements here, the evidence you are giving does not jibe with the evidence we have in terms of the province's ability to pay, or to the transfers made to the province, or the use by the province of the money transferred.

• 1215

Ms. McGrath: Perhaps you would like to come over and visit the largest university, or the largest college, in this

[*Traduction*]

loin, dispose des ressources financières pour fournir à ses étudiants ce que votre gouvernement provincial, qui doit rendre des comptes à son électorat juge nécessaire. Où devons-nous intervenir? Est-ce qu'il me regarde, moi, député de Mississauga en Ontario de vous dire que votre province ne faites pas ce qu'elle devrait et que nous, politiciens fédéraux devrions intervenir et vous dire comment agir?

Mme McGrath: Je crois avoir déjà dit notamment dans mon mémoire, que la Fédération appuyait la motion d'un système d'enseignement post-secondaire dont les objectifs seraient nationaux. Il faudrait un plan d'enseignement national conçu pour répondre aux objectifs sociaux, économiques et culturels de notre pays. Nous croyons en le nécessité d'un régime bien pensé, rationnel, auquel participerait le gouvernement fédéral. Nous croyons donc que vous avez un rôle à jouer à cet égard.

M. Blenkarn: Par conséquent, vous prétendez que nous devons continuer, que le gouvernement fédéral doit continuer à financer l'enseignement post-secondaire en Alberta.

Mme McGrath: Oui, je crois que le gouvernement fédéral doit continuer à le faire en Alberta comme dans toutes les autres provinces et je crois en plus qu'il faudrait un plan d'enseignement national.

M. Blenkarn: Comment conciliez-vous cela avec votre déclaration précédente concernant la péréquation alors qu'il s'agit clairement d'une province bien nantie à en juger d'après ses recettes? Si nous adoptons le moyen des paiements de péréquation, on peut présumer qu'il ne faudrait plus rien verser à cette province.

Mme McGrath: Lorsqu'il est question d'un plan national pour l'enseignement, cela ne signifie pas exclusivement un engagement financier. Je veux parler d'un plan national qui soit un plan, comme je l'ai déjà dit qui réponde aux buts et aux objectifs du pays. Le problème, c'est qu'actuellement l'accord sur le FPE produit, encore maintenant, des réductions pénibles dans plusieurs provinces. Il y a eu des réductions considérables en Alberta au cours des dernières années.

Je ne prétends pas que ce plan soit l'idéal. Toutefois, je soutiens également qu'il ne faut en rien modifier ce plan puisque nous ne pouvons pas nous permettre de voir se détériorer davantage encore notre système d'enseignement aussi longtemps que nous n'aurons pas trouvé le moyen de préparer un plan national pour l'enseignement. Lorsque nous aurons ce plan national, peut-être aurons-nous une idée plus précise des engagements financiers respectifs. Croyez-moi, le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle dans ce système.

M. Blenkarn: Merci beaucoup, mais je ne constate moi aucune dégradation. Lorsque je vois des augmentations de 30 p. 100 dans les budgets et de 18 p. 100 dans les frais d'exploitation, et il est question ici des dispositions fiscales je vous le rappelle, vos preuves ne concordent pas avec ce que nous savons des moyens financiers de la province, ni des transferts dont elle bénéficie, ni encore sur de l'utilisation qu'elle fait de ces crédits.

Mme McGrath: Vous voudrez peut-être venir voir la plus importante université de la province, qui n'est pas très loin

[*Text*]

province—the largest university is not very far from here right now—and have a tour and talk to some of the students there and take a look at some of the classes and talk to some of the professors and see whether or not the system is keeping up and see whether or not there has been any deterioration. The evidence is there.

M. Loiselle: Mademoiselle McGrath, il faut utiliser, je pense bien, les statistiques avec prudence. Et quand on parle d'un 18 p. 100 d'augmentation des dépenses du gouvernement provincial dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, quel est le pourcentage de l'augmentation de la population étudiante au même moment en Alberta, compte tenu de l'augmentation de la population générale? J'imagine que vous devez avoir une augmentation, en terme absolu, de la population étudiante, ce qui en soi entraîne des dépenses supplémentaires, augmente le nombre d'étudiants par classe . . . Donc, cela devrait se traduire par un plus grand nombre de professeurs . . . Avez-vous des chiffres sur l'augmentation de la population universitaire dans les cinq dernières années?

Mme McGrath: Universitaire, seulement?

M. Loiselle: Postsecondaire.

Mme McGrath: C'est entre 3 ou 4 p. 100 dans les deux années dernières . . . l'augmentation de participation.

M. Loiselle: En fait, vous avez un plus grand nombre d'étudiants aujourd'hui que vous en aviez, il y a un, deux ou trois ans?

Mme McGrath: Oui.

M. Loiselle: Alors, cela atténue vos 18 p. 100. Parce que si vous fiates une comparaison de ces 18 p. 100 avec l'effort supplémentaire fait au Québec où la population est décroissante, vous vous rendez compte que cela ne vaut plus 18 p. 100, mais peut-être moins. Il y a des frais ou coûts absolus pour chaque étudiant qui va à l'université. Mais vous avez répondu à ma question.

Dans votre mémoire, vous semblez parler avec beaucoup de crainte d'une augmentation des frais de scolarité que devraient payer les étudiants. Au même moment, force nous est de constater que la province où les frais de scolarité sont les plus élevés, (c'est en Nouvelle-Écosse), et c'est aussi dans cette province où le taux de participation des étudiants au niveau postsecondaire est parmi les plus élevés, sinon, le plus élevé. Sur quoi vous appuyez-vous pour dire qu'une augmentation des frais d'inscription entraînerait automatiquement une diminution de la participation au niveau universitaire, si une telle augmentation des frais d'inscription était suivie par une augmentation du système de prêts et bourses, une amélioration du service d'aide aux étudiants?

Ms. McGrath: I am going to answer this in English.

I believe increases in tuition fees do result in a significant number of students from lower-income families—they do result in a disincentive for those students. I believe the increase in student participation rates in post-secondary education—a number of studies have been done in the last few years—unfortunately not a complete access study in Alberta—but a number of studies have been done in the last few years which have shown that with every increase in tuition fees the number

[*Translation*]

d'ici. Vous pourriez visiter les salles de cours et parler aux étudiants et aux professeurs. Vous verrez s'il y a eu une détérioration. Vous en aurez la preuve.

Mr. Loiselle: One has to be careful, Miss McGrath, about the way one uses statistics. Provincial government expenditure in the area of post-secondary education has supposedly increased by 18 per cent. By what percentage has the number of students in Alberta increased, given the increase in the general population? I imagine the number of students must have increased in absolute terms and that this has lead to increased expenditure and an increase in the number of students per class. This should also result in an increase in the teaching staff. Do you have figures on the increase in the number of university students over the past five years?

Ms. McGrath: Only for universities?

Mr. Loiselle: For post-secondary education.

Ms. McGrath: Over the past two years, participation has increased by three or four per cent.

Mr. Loiselle: Do you have more students today than you had one, two or three years ago?

Ms. McGrath: Yes.

Mr. Loiselle: So that weakens your 18 per cent. If you compare this 18 per cent figure with the increased effort that is being made in Quebec, where the population is decreasing, you will see that it is no longer 18 per cent, but somewhat less. There are absolute fees or costs for each student who attends university. But you have answered my question.

According to your brief, you seem to be very much afraid of an increase in university tuition fees that have to be paid by students. On the other hand, we have to face the fact that in the province where tuition fees are the highest, in Nova Scotia, the number of students attending post-secondary learning institutions is among the highest, if not the highest. Why do you say that an increase in tuition fees would automatically mean a decrease in the number of students attending university, even if the loans and grants system were expanded and student aid services improved?

Mme McGrath: Je vais répondre en anglais.

Je suis convaincue que l'augmentation des frais de scolarité défavorise les étudiants de familles à revenus modiques. Au cours des dernières années, on a effectué un certain nombre d'études sur le taux de participation à l'éducation postsecondaire. Malheureusement, il n'y a pas eu d'étude complète sur l'Alberta. Ces études ont démontré que l'augmentation des fais de scolarité entraîne une diminution du nombre d'étudiants de familles à revenus modiques qui fréquentent l'université. Je

[*Texte*]

of students from lower-income families who participate has decreased. I know that at Carleton University in Ontario and at the University of Western Ontario, economic impact studies have been done in the last few years. One done in 1976 at Carleton University showed, I believe it was, a $28,000 annual family income. Another one done in 1979-80 showed a $34,000 annual family income for students. The percentage of students from higher-income families perhaps was increasing, but the students coming from lower-incomes were decreasing, as the tuition fees increased.

• 1220

The other thing, dealing with the student aid system: the student assistance program is a loan-based system, not a grant-based system, and for students from lower-income families, besides the deterrent of tuition fees increasing and other costs going up, there is also the deterrent of taking out a large loan; of coming out of your program with perhaps a $16,000 loan over your head. It has been shown also that students from lower-income families are less likely to take on a debt load like that. So I believe a loan-based system and increasing tuition fees are a definite deterrent and the student aid program is not an answer to increasing tuition fees because it is a loan-based system.

M. Loiselle: Si nous ajustions le mode de remboursement des prêts contractés par les étudiants en fonction des revenus qu'ils feront une fois sortis de l'université . . . par exemple, vous pouvez emprunter $10,000, que vous soyez d'une famille à revenus modestes ou d'une famille très riche, mais quand vous sortirez de l'université, ce sera une forme d'impôt et vous rembourserez votre prêt en fonction des revenus que vous en tirerez. C'est bien évident que si vous empruntez $10,000 pour devenir médecin, le fardeau est alors moindre que si vous emprunter $10,000 pour devenir sociologue. Cela, c'est bien évident, mais si le remboursement était fait en fonction des revenus des individus qui ont emprunté, est-ce que vous pensez qu'à ce moment-là on annulerait complètement cet effet négatif qu'a un prêt pour des étudiants à revenus moyens?

Ms. McGrath: The income contingency repayment plan was put forward, I believe, by the Association of Universities and Colleges of Canada at one point to the student assistance task force—the idea that you would repay it out of your income. We have not been able to see how a plan like that would work very well, for one thing. The other thing is that it seems it would be much more beneficial to establish a way to have a grant-based system. Obviously, also, people who would be earning more would pay more into the education system when they graduate.

The program put forward I believe by the National Union of Students was one whereby there would be a grant-based system. I think the proposal they put forward was to eliminate the education deduction from the income tax form, the tuition fees deduction, and the $50 a month, and establish a grant-based system. That would pay in part for the grant program, and people when they graduate would be paying out of their taxes; obviously, they would be paying into education.

[*Traduction*]

sais qu'en Ontario, à l'université Carleton et à l'université de Western Ontario, on a fait des études là-dessus. Une étude effectuée en 1976 à l'université Carleton a démontré que le revenu moyen de la famille de l'étudiant était de $28,000. D'après les résultats d'une deuxième étude, effectuée en 1979-1980, le revenu annuel de la famille de l'étudiant était de $34,000. A mesure que les frais de scolarité augmentaient, le nombre d'étudiants de familles à revenus élevés augmentait et le nombre d'étudiants de familles à revenus modiques diminuait.

Il y a une autre considération. Le fait que le programme d'aide aux étudiants prévoit des prêts et non pas des bourses, défavorise les étudiants de familles à revenu modique, car ils ne veulent pas être obligés de rembourser un prêt de quelque $16,000 en sortant de l'université. On a démontré que les étudiants de familles à revenu modique sont moins susceptibles de s'endetter à ce point-là. Je crois fermement que l'augmentation des frais de scolarité et l'aide aux étudiants sous forme de prêts découragent les étudiants de familles à revenu modique. L'aide aux étudiants sous forme de prêts ne permettra pas de résoudre le problème.

Mr. Loiselle: If we adjusted the reimbursement of student loans so that it would be based on the income the student would be making, when he or she finished university—for example, you could borrow $10,000, whether you were from a poor family or a very rich one. When you finished university, you would pay back your loan according to the income you were making, like a form of tax. Obviously, if you borrow $10,000 to study medicine, it will be much easier to pay back than if you borrow $10,000 to become a sociologist. That much is obvious. But do you think that if reimbursement were based on the income of the individual who borrowed the money, it would cancel out the negative effect of taking out a loan for students from lower income families?

Mme McGrath: C'est, je crois, l'Association des universités et des collèges du Canada qui a proposé ce système au groupe de travail sur l'aide aux étudiants. Il s'agirait de rembourser selon ses moyens. Nous ne croyons pas qu'un plan comme celui-là puisse bien fonctionner. Il serait beaucoup plus avantageux d'accorder de l'aide aux étudiants sous forme de bourses. Évidemment, les personnes qui gagneraient plus après avoir terminé leurs études seraient plus en mesure de rembourser.

Je crois que l'Union nationale des étudiants a proposé un programme d'aide sous forme de bourses. Elle a proposé de supprimer les déductions d'impôt pour l'éducation et les frais de scolarité, ainsi que l'allocation de $50 par mois, et d'octroyer des bourses. Les étudiants rembourseraient sous forme de taxes une fois qu'ils auraient terminé leurs études. Cela ferait partie de leur revenu imposable.

[*Text*]

M. Loiselle: D'accord. Mais pour justement éviter ce genre de conflits . . . vous avez entendu les questions de mon ami Herb Breau tantôt . . . Comment peut-on forcer les provinces à investir suffisamment de fonds dans l'enseignement postsecondaire? Vous voyez que ce n'est pas facile. Même si on veut prêcher un fédéralisme de coopération, ce n'est pas toujours facile d'y arriver. C'est pourquoi plusieurs professeurs d'université nous ont mentionné qu'eux favorisaient, en fait, la possibilité pour les universités de se financer à deux sources, auprès du gouvernement provincial et auprès du gouvernement fédéral . . . et même d'une troisième source, auprès des étudiants eux-mêmes.

Ils nous disaient que s'ils pouvaient se financer davantage à partir des frais de scolarité, il faudrait que le gouvernement fédéral puisse augmenter les sommes qu'il met à la disposition des universités. Alors, dans ce sens-là, je pense qu'on garantirait une meilleure indépendance, une plus grande autonomie aux universités. Le résultat net de l'opération serait probablement un meilleur enseignement postsecondaire pour tout le monde. Mais cela demanderait effectivement, de la part des étudiants, de collaborer davantage si, au niveau fédéral, par la suite, on doit rajuster les prêts, les bourses et tout cela, afin de s'assurer qu'on n'attaque pas le principe de l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire. Il faut qu'un enfant de famille à revenus modiques ait autant de chance que d'autres.

Maintenant, vous disiez tantôt que le gouvernement fédéral devrait établir des objectifs, devrait établir des objectifs nationaux. Vous parliez d'une quarantaine d'agences fédérales qui sont impliquées dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Est-ce que vous croyez que ces objectifs seraient mieux protégés s'ils étaient inscrits à l'intérieur d'une loi fédérale? On a une loi sur l'assurance-santé, on a une loi sur l'assurance-hospitalisation. Est-ce qu'on ne devrait pas inclure dans une loi votée par le Parlement du Canada les objectifs dans le domaine de l'enseignement universitaire? Ce serait une loi qui serait assez flexible pour ne pas trop frustrer les gouvernements provinciaux, mais qui serait suffisamment détaillée pour au moins indiquer à toutes agences du gouvernement fédéral quels sont les objectifs du gouvernement fédéral.

• 1225

Ms. McGrath: It is not something I have examined closely. I am not sure what problems there would be with it. On first hearing it, it seems to be quite interesting, but I would have to examine the ramifications further. So I could not really answer that.

M. Loiselle: Merci.

The Chairman: Mr. Herbert.

Mr. Herbert: In your representations, I got a line of thought—I am not too sure if it was your intention. First of all, in a neighbouring province we were told that approximately 5 per cent of the students in the three provinces of Saskatchewan, Manitoba, and Alberta are out of province. In other words, there is that 5 per cent exchange. Do you have the figures for the Province of Alberta for how many students in the universities in Alberta are from out of province and how

[*Translation*]

Mr. Loiselle: Fine. But to avoid this type of conflict . . . you heard the question that my friend, Herb Breau asked earlier. How can we force the provinces to invest enough in post-secondary education? As you can see, it is not easy. We preach co-operative federalism, but it is not always easy to achieve. That is why a number of university professors told us that they would like universities to be able to get funding from both the provincial government and the federal government, and from the students themselves.

They told us that if they could get more funding from tuition fees, the federal government would have to make more funds available to universities. I think that that would make the universities more independent and self-sufficient. The net result of the operation would probably be better post-secondary education for everyone. But it would require more co-operation on the part of students, if the federal government were to adjust grants, bursaries, etcetera, so that access to post-secondary education would not be limited. The child of a low income family should have the same opportunity as everyone else.

You said earlier that the federal government should set national objectives. You referred to 40 or so federal agencies that are involved in post-secondary education. Do you think that these objectives would be more protected if they were included within a federal act? We have a health insurance act, a hospital insurance act. Should we include the objectives in post-secondary studies in a law of the Parliament of Canada? It would be a law flexible enough not to frustrate provincial governments, but as detailed as to indicate to all the federal government's agencies what its objectives are.

Mme McGrath: Je n'ai pas vraiment réfléchi. Je ne sais pas si cela poserait des problèmes. C'est une proposition intéressante, mais il faudrait que j'y réfléchisse davantage. Je ne peux pas répondre.

Mr. Loiselle: Thank you.

Le président: Monsieur Herbert.

M. Herbert: Je ne suis pas certain d'avoir bien saisi ce que vous avez dit dans votre mémoire. Dans une province voisine, on nous a dit qu'environ 5 p. 100 des étudiants des provinces de la Saskatchewan, du Manitoba, et de l'Alberta étudient à l'extérieur de la province. Autrement dit, il y en a 5 p. 100 qui étudient ailleurs. Pouvez-vous me dire combien d'étudiants inscrits dans les universités de la province de l'Alberta viennent de l'extérieur de la province, et combien d'étudiants de l'Alberta fréquentent des universités dans d'autres provinces?

[*Texte*]

many students from Alberta are in universities in other provinces of Canada?

Ms. McGrath: I do not have the figures on that. I believe for anybody who is taking out student assistance—students from Alberta studying in other institutions—it would be rather difficult for anybody who has to depend on student assistance to attend another institution, because if the program is offered in Alberta, then student assistance is not available to attend another institution. This just points to a problem with our student aid plan: the fact that it is not portable.

But I do not have the figures on how many students there are.

Mr. Herbert: We were told in these three provinces of Saskatchewan, Manitoba, and Alberta the preference is given to the students from the province, but the fee scale was not different for an out-of-province student.

Ms. McGrath: The fee scale for tuition fees—yes.

Mr. Herbert: Now, I guess I would be raked over the coals if I suggested that one university was better than another university. Let me just deal with it in this respect. Obviously, certain universities deal with special subjects, special needs, and so on. Certainly in the two provinces of Quebec and Ontario, there is a considerable exchange of students, and we noted in the Atlantic provinces there was a considerable exchange of students. In one province it was 25 per cent in and 27 per cent out, for students in the province.

You indicated you thought the financial capacity of the province should be equalized. You talked of equalization in that sense. In view of the difference between the attitudes in the western provinces and the attitudes in the eastern provinces as far as the exchange is concerned, I can understand that you seem to look upon it as if it is up to the individual province to ensure that there is that capacity, and therefore there has to be a provision of the necessary revenue to the have-not provinces, for example, to provide that capacity. But I am suggesting to you that in fact the exchange of students indicates that that is not necessarily so.

Now, I am asking you, do you really believe we should go through some form of equalization in the post-secondary area to regionalize even more; to lock the students into their own provinces—because that is effectively what we will be doing by a form of equalization. Do you believe that is the direction in which we should move?

Ms. McGrath: No, I do not. I believe education should be of equal quality across the country. In every institution there should be an education of equal quality. But I also believe that we should have a system, for instance, with our student assistance where it would be portable. Therefore, students from any province would be able to attend an institution in another province, but that the student assistance program should be one that you can take with you throughout the country. So I think that a portable education system is very important.

[*Traduction*]

Mme McGrath: Je n'ai pas de chiffres là-dessus. Je ne crois pas qu'un étudiant de l'Alberta puisse se servir d'un prêt ou d'une bourse accordée par le gouvernement de l'Alberta pour aller étudier ailleurs. Les versements consentis en vertu du programme d'aide aux étudiants ne sont pas transférables.

Mais je ne peux pas vous donner le nombre d'étudiants.

M. Herbert: On nous a dit que dans les trois provinces—la Saskatchewan, le Manitoba, et l'Alberta—on accorde la priorité aux étudiants de la province, mais que les frais de scolarité étaient les mêmes pour les étudiants d'autres provinces.

Mme McGrath: Les frais de scolarité sont les mêmes.

M. Herbert: Je suppose que si j'avais le malheur de dire qu'une université était meilleure que l'autre, je me ferais emgueuler. Mais il n'en reste pas moins qu'une université puisse se spécialiser dans un certain domaine. Au Québec et en Ontario, ainsi que dans les provinces maritimes, il y a beaucoup d'échanges. Dans l'une des provinces en question, 25 p. 100 des étudiants venaient d'ailleurs, et 27 p. 100 des étudiants de la province étudiaient à l'extérieur de celle-ci.

Vous avez dit que vous êtes en faveur de la péréquation pour équilibrer les capacités financières des provinces. Étant donné que les provinces de l'ouest et les provinces de l'est ne voient pas les échanges du même œil, je comprends que vous puissiez prétendre qu'elles-mêmes doivent assurer que les provinces moins favorisées ont le revenu nécessaire pour pouvoir accueillir des étudiants qui viennent d'ailleurs. Or, je prétends, moi, que les échanges qui ont déjà eu lieu démontrent que ce n'est pas nécessairement le cas.

Êtes-vous convaincue que nous devions prévoir un système de péréquation qui décentralise encore plus l'éducation postsecondaire et oblige les étudiants à étudier dans leur propre province? Croyez-vous vraiment que ce soit souhaitable?

Mme McGrath: Non. Je crois que la qualité de l'éducation devrait être la même à travers le pays. La qualité de l'enseignement dispensé dans les institutions canadiennes ne devrait pas varier. Mais je crois aussi que nous devrions avoir un système, par exemple, en ce qui concerne l'aide aux étudiants, qui devrait être transférable. Donc, les étudiants d'une province pourraient aller étudier dans une autre province, à condition que le programme d'aide s'applique uniformément dans tout le pays. En conséquence, je pense qu'un système éducatif transférable est un élément important.

[*Text*]

• 1230

Mr. Herbert: The direct federal grant to students would in fact achieve that objective. But I still want to stick with this question of whether we look on university education—post-secondary education, if you like, as something that is national in scope and therefore it really does not matter whether the university is located in one province or another, as long as every student, in every province, has an equal accessibility to the type of course that they want and of approximately equivalent standards.

Now, the impression I got from your presentation was that by some form of equalization, you wanted to regionalize, but now you seem to indicate to me that is not really the objective. Is it important to you that there be universities in Alberta that provide the same number of per capita of the population as in a neighbouring province? Or, is it only important that every student in Alberta shall have equal access to the same level of education?

Ms. McGrath: I am not sure I understood the first part of that.

Mr. Herbert: What is bothering me, is that I do not think we can expect some of the smaller provinces, particularly, to be able to have the same types or same size of university. I believe it is important for the country that we should have the kind of universities that we have in Montreal and Toronto which provide not only for a large number of students, but provide some very specialized forms of studies. At the same time, in the smaller provinces, we have some—we ran into one university that catered entirely to women students. It was the only one apparently that existed in the country that was catering to a special need. But it still took students from other provinces. I do want to get very clear from you, whether you look on the university education as being something national in scope and therefore it is important for us as federal legislators to try to direct our attention to ensuring that the student in Alberta is going to have reasonably equal access to Queen's University in Ontario or McGill in Montreal; and whether for some special reason you have a particular course in Alberta—that a student in Quebec or Ontario will have access to that course.

Ms. McGrath: Okay. The major focus in terms of equalization, when I was talking about it earlier, was in terms of quality of education. In terms of access, what I am talking about more specifically, is the student assistance program that is portable. So, essentially, the equalization would be to, I think, balance out in terms of quality—maintaining a quality education system in all the provinces, and access would be provided through a portable student grant program.

Mr. Herbert: But you can improve quality by cutting down on the number of students. In other words, if you have a university where the per capita population in the university is

[*Translation*]

M. Herbert: On pourrait atteindre cet objectif, si le gouvernement fédéral subventionnait directement les étudiants. Mais je m'en tiendrai à ma question pour savoir si nous parlons de l'enseignement universitaire, postsecondaire, ou encore d'un système pour l'ensemble de pays et en conséquence, il ne sera donc pas important que l'université se trouve dans une province plutôt que dans une autre dans la mesure où tous les étudiants dans toutes les provinces sont sur un pied d'égalité pour poursuivre les mêmes cours, ces derniers étant soumis *grosso modo* aux mêmes normes.

D'après ce que vous avez dit, j'ai eu l'impression que vous vouliez régionaliser en utilisant une formule de peréquation, mais vous venez, semble-t-il, de dire que ce n'est pas véritablement ce que vous voulez faire. Croyez-vous qu'il est important qu'il y ait des universités en Alberta qui forment proportionnellement autant d'étudiants que les provinces voisines? Ou bien faut-il que les étudiants en Alberta aient le droit de faire les mêmes études qu'ailleurs?

Mme McGrath: Je ne crois pas avoir compris la première partie de votre question.

M. Herbert: Ce qui me chagrine, c'est que je ne crois pas que l'on puisse demander aux provinces plus petites, notamment, d'avoir le même type d'universités ou également des universités de même importance. Il est à mon avis important que nous ayons des universités comme celles de Montréal et de Toronto suffisamment importantes pour accueillir un grand nombre d'étudiants, mais également pour leur permettre de faire des études spécialisées. Parallèllement, dans les provinces plus petites, nous avons des . . . en fait nous avons constaté qu'une université ne comptait que des étudiants. Apparemment c'est la seule qui existe au pays. Cette institution dispensait un enseignement très précis. Mais en fait y étudiaient également des étudiantes venant d'autres provinces. Je voudrais que vous me disiez aussi clairement que possible si vous considérez l'enseignement universitaire comme un facteur de portée nationale, et si c'est le cas, il est impérieux pour nous qui sommes responsables des lois fédérales d'essayer de faire le maximum pour nous assurer que l'étudiant en Alberta aura accès à l'Université Queen's en Ontario ou encore à McGill à Montréal et également, si pour une raison ou pour une autre un étudiant veut suivre un cours particulier en Alberta, que cet étudiant du Québec ou de l'Ontario puisse effectivement le suivre.

Mme McGrath: D'accord. L'aspect principal de cette question est la peréquation; lorsque j'en ai parlé tout à l'heure, c'était en termes de qualité d'enseignement. En termes d'accès à l'enseignement universitaire, je suis plus précise et je parle du programme d'aide aux étudiants qui doit être transférable. Donc, dans l'ensemble, la peréquation permettrait je pense, de trouver un équilibre entre la qualité . . . à avoir un système éducatif dans toutes les provinces, et l'accès serait garanti grâce à un programme de subventions transférables aux étudiants.

M. Herbert: Et vous pouvez améliorer la qualité en abaissant le nombre d'étudiants. En d'autres termes, si dans une université le nombre d'étudiants est la moitié de ce qu'il est

[*Texte*]

only half in one province what it is in another, you can obviously maintain a higher standard in that one province. Does that not bother you?

Ms. McGrath: I think what we are talking about is a high-quality education system that is accessible. I do not see the need to divide all these things and make all the possible permutations. I think we are talking about what kind of education system we should have, and I said before, I think it should be high quality across Canada, and that it should be accessible, and I am not willing to play one off against the other in terms of having . . . There has been some discussion in the past that perhaps cutbacks could be alleviated if tuition fees went up, and therefore access would decrease. I do not think that is a solution. I do not think that either one of them is exclusive.

• 1235

Mr. Herbert: I suspect that you are backing away from something. That is why I am going to continue to pursue it. From our point of view, we have to find some reason for federal intervention and one of the suggestions so far—I do not know whether this will come out tonight, I do not know what the two representatives from the Universities of Alberta and Calgary are going to say tonight, I do not know what their line is going to be—but one of the arguments has been that we must look at university education from a national point of view and it, therefore, is not important whether the university be in province "A' or province "B,' provided all students have access to the special type of education available in that university. That sounds to me like an excellent reason for federal interest, for the federal government establishing some national goals in the field of education and insisting on accessibility and portability. It has nothing to do with the standard in any one individual university. I agree with you, we should try to maintain those standards, but if you follow my line of thought it then becomes unimportant whether we have six universities in one province and one in another, provided all students have equal access to those universities. Now, if you agree with that approach, then we can look at it from a national point of view and we can substantiate the reason for establishing some national goals, if you like, from a federal point of view.

Ms. McGrath: I am not quite sure that I follow exactly what your argument is.

Mr. Herbert: If there were no universities in Alberta at all because the provincial government did not want to have any, would it matter if you had equal access to universities in Saskatchewan and British Columbia?

Ms. McGrath: Essentially, what you are asking is, should there be a University of Toronto in every province?

Mr. Herbert: No, not at all. I am sorry, I guess I am not coming through. There is not equivalent spending on a provincial basis at the moment, and I ask whether it is important

[*Traduction*]

dans une autre province, il est possible dans ce cas d'avoir des exigences plus élevées dans cette province. Cela ne vous fait rien?

Mme McGrath: A mon avis, nous voulons un système d'enseignement de haute qualité qui soit accessible. Je ne vois pas la nécessité de compartimenter toutes ces choses et non plus de permuter le plus possible. Nous parlons tout simplement du type d'enseignement qu'il faudrait établir au Canada et comme je l'ai dit, je crois qu'il devrait être de haute qualité dans toutes les provinces et aussi qu'il faut que les étudiants puissent en profiter et je ne suis pas en faveur d'accepter trop de compromis comme . . . D'ailleurs, des discussions ont déjà eu lieu au sujet des coupures qu'on pourrait éliminer si les droits d'inscription augmentaient, ce qui en conséquence ferait baisser le nombre d'inscriptions. Je ne pense pas que ce soit une solution. Je pense que ni l'un ni l'autre n'est totalement applicable.

M. Herbert: Je crois que vous revenez sur ce que vous avez déjà dit, et c'est pourquoi je continue à vous poser des questions. De notre point de vue, il faut qu'il y ait des raisons pour que le gouvernement fédéral intervienne et, parmi ce que l'on a proposé jusqu'à maintenant—sans préjuger de ce qui va se dire ce soir, en effet je ne sais pas ce que les représentants de l'université de l'Alberta et de l'université de Calgary vont dire, je ne sais pas ce qu'ils vont adopter comme attitude—mais l'une des choses dont il a été question c'est qu'il fallait considérer l'enseignement universitaire d'un point de vue national et, en conséquence, peu importe la province, dans la mesure où tous les étudiants peuvent y suivre les cours qui sont offerts. A mon avis, voilà une excellents raison qui justifierait l'intervention du gouvernement fédéral pour fixer des objectifs nationaux dans le domaine de l'enseignement en insistant sur les deux aspects accessibilité et transférabilité. Cela n'a rien à voir avec les normes individuelles des universités. Je suis d'accord avec vous, il faudrait essayer de les conserver, mais si vous me suivez bien, il est finalement peu important qu'il y ait six universités dans une province et une seule dans une autre province, dans la mesure où tous les étudiants sont sur un pied d'égalité pour s'y inscrire à des cours. Si vous acceptez cela, on peut considérer l'enseignement universitaire d'un point de vue national et justifier la nécessité de fixer des objectifs nationaux d'un point de vue fédéral.

Mme McGrath: Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris ce que vous avez dit.

M. Herbert: Eh bien, si le gouvernement de l'Alberta décrétait qu'il ne voulait aucune université dans la province, cela serait-il grave si les étudiants albertains pouvaient aller étudier dans les universités de Saskatchewan et de Colombie-Britannique?

Mme McGrath: En gros, la question que vous posez consiste à savoir si chaque province devrait avoir l'équivalent de l'université de Toronto?

M. Herbert: Non, pas tout. C'est dommage ue je ne puisse pas me faire comprendre. Les provinces ne dépensent pas autant les unes que les autres pour l'enseignement universi-

[*Text*]

that there be equivalent provincial spending on university education, provided the student has equal access to university education, no matter from which province.

Ms. McGrath: So, it should be based on the needs of each province?

Mr. Herbert: Based on a national need.

Ms. McGrath: Based on a national need, but also based on the needs of each province.

Mr. Herbert: If you want to see the Province of Newfoundland, for example, with a low revenue base provide a McGill standard of university education or a Queen's standard of university education, I suggest to you that perhaps that is not necessary.

Ms. McGrath: Perhaps, if you are looking at it purely from the standpoint of accessibility and quality for students. The other thing that should be taken into account here, I think, is that universities are not necessarily confined just to teaching and that kind of thing. There is also the research and development aspect of universities, and there could be a need in many provinces that we might not have thought about, there could be a need for those research and development capacities.

Mr. Herbert: Well, I will use an even clearer and more specific example. Do you think there should be an agricultural college in every province in Canada?

Ms. McGrath: I do not have a complete knowledge of the agricultural and industrial bases of each province, so I am not sure.

Mr. Herbert: Is there any area in which I can ask this question to get an answer from you? Some medical schools are better than others. Is it necessary for each province to have an equivalent medical school?

Ms. McGrath: I think the only point is that the medical schools and the agricultural schools that do exist should be of a high quality. I am not saying that there should be, for instance, an agricultural school in every province or in every city or in every area of the country, but the ones that are there, which would be based on the provincial and national need, should be of a high quality.

Mr. Herbert: But you are not prepared to say that if there is only one agricultural college in the three provinces of Saskatchewan, Alberta and Manitoba, that all the students in those three provinces should have equal access to that one agricultural college?

Ms. McGrath: Of course, they should have equal access to it.

Mr. Herbert: Okay. Then, my point is that we can look at it from the point of view of a national scheme, a national system for university education, and we do not have to regionalize from the point of view of equalizing the spending, because obviously if there is only one . . .

[*Translation*]

taire, et ce que je demande, c'est s'il importe vraiment qu'elles le fassent dans la mesure où les étudiants sont sur un pied d'égalité en ce qui concerne l'enseignement universitaire, peu importe où.

Mme McGrath: Donc, ce serait compte tenu des besoins de chaque province?

M. Herbert: Compte tenu des besoins nationaux.

Mme McGrath: Compte tenu des besoins nationaux, mais également de ceux de chaque province.

M. Herbert: Oui, si vous voulez qu'une province comme Terre-Neuve par exemple dont l'assiette fiscale est assez faible ait des universités du même calibre que McGill ou Queen's, certainement, mais peut-être n'est-ce pas tout à fait nécessaire.

Mme McGrath: Peut-être si vous ne considérez essentiellement que l'accès aux études et la qualité de l'enseignement dispensés aux étudiants. Ce qu'il faut également prendre en ligne de compte dans ce cas, c'est qu'à mon avis, les universités ne font pas que de l'enseignement. Elles font également de la recherche et du développement et il se pourrait fort bien que certaines provinces aient des besoins auxquels nous n'avons pas pensé. En conséquence, il faudrait également penser à ces activités.

M. Herbert: Ecoutez, je vais encore essayer d'être plus précis. A votre avis, chaque province devrait-elle avoir une faculté d'agronomie?

Mme McGrath: Je n'ai pas une connaissance très exacte de la base industrielle et agricole de chaque province et je ne saurais me prononcer.

M. Herbert: Y a-t-il un domaine particulier à propos duquel je pourrais poser la question et obtenir une réponse? Certaines facultés de médecine sont meilleures que d'autres. Faut-il que chaque province ait une faculté de médecine de qualité équivalente?

Mme McGrath: La seule chose, c'est que les facultés de médecine et les facultés d'agronomie existantes doivent être de qualité. Je ne veux pas dire qu'il faudrait par exemple qu'il y ait dans chaque province, dans chaque ville ou dans chaque région du Canada une faculté d'agronomie, mais que par contre celles qui existent devraient être de qualité et orienter leurs activités compte tenu des besoins provinciaux et nationaux.

M. Herbert: Mais vous n'êtes pas disposée à dire que, s'il n'y avait qu'une seule faculté d'agronomie pour les trois provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba, tous les étudiants de ces provinces devraient être sur un pied d'égalité pour pouvoir s'y inscrire?

Mme McGrath: Bien entendu, il faudrait qu'ils soient sur un pied d'égalité.

M. Herbert: D'accord. Ce que je veux dire, c'est que nous pouvons considérer l'enseignement d'un point de vue national c'est-à-dire un système national pour l'enseignement universitaire et que, dans ce cas, il n'y a pas lieu de régionaliser l'enseignement par le biais de la péréquation des dépenses, car de toute évidence s'il n'y a qu'un . . .

[*Texte*]

Ms. McGrath: I do not think there is a great argument between the idea of a national education plan and also maintaining a system that would be based also on regional needs. You can have a national education plan where the regional needs are met. I would hope that that is what a national education plan would do.

• 1240

Mr. Herbert: Well, I think I will leave it at that, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: Any further questions?

Mr. Thacker: Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: Mr. Thacker.

Mr. Thacker: Mr. Chairman, I would like to make a comment about something that was brought to my attention by our staff. Under EPF, in this year 1982-1983, there will be $470 per capita cash plus tax paid under the EPF program. In effect, that does amount to a form of equalization. When you look at the national income of the different provinces, some provinces have a higher income than others, and so a per capita payment to the poorer regions really is a form of equalization. So we have it to a certain extent. As I understand it, Miss McGrath, you are asking for that to be accentuated. Is that your point?

Ms. McGrath: Yes.

Mr. Thacker: In a different form, or do you think it should be just higher per capita payments?

Ms. McGrath: It is probably not something that can be brought into the program that we are talking about now because there are some basic problems with that program. I am talking about developing a program that would have equalization built in. I am not talking about the program we have now. They have problems with that program, so I am not necessarily going to refer it to that. But I think equalization should be part of it, and I am talking about developing a program that would have provinces being accountable and equalization integral—that kind of thing.

Mr. Thacker: Thank you, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: Thank you very much, Miss McGrath and students. I do not think there are any further questions. Your brief has been most worthwhile and the discussion we have had has been interesting. It certainly has made a contribution to our efforts here, particularly in Alberta.

This meeting stands adjourned until 2.00 p.m., in this room.

AFTERNOON SITTING

• 1400

The Chairman: Order, please. We are continuing the study of our mandate on the Canada Assistance Plan, the tax collection agreements through equalization, the established

[*Traduction*]

Mme McGrath: Je ne crois pas que l'on puisse trouver beaucoup à redire à l'idée d'un système d'enseignement national à condition qu'il soit simultanément axé sur les besoins des régions. Il est possible d'avoir un système d'enseignement national qui prenne en considération les besoins des régions. Il est à espérer qu'un système national soit conçu dans ce sens.

M. Herbert: Je crois, monsieur le président, que je vais en rester là.

Le vice-président: Y a-t-il d'autres questions?

M. Thacker: Monsieur le président.

Le vice-président: Monsieur Thacker.

M. Thacker: Je voudrais faire un commentaire au sujet de quelque chose que le personnel vient de porter à mon attention. Dans le cadre du Programme de financement des programmes établis pour l'exercice 1982-1983, le programme versera, par habitant, $470 par personne en plus des taxes. En fait, il s'agit d'une certaine forme de péréquation. Lorsque l'on prend en considération le revenu des provinces, certaines ont un revenu plus élevé que d'autres, donc, pour les régions plus pauvres, la subvention directe par habitant revient à une certaine forme de péréquation. Donc, dans une certaine mesure, la péréquation existe. Si j'ai bien compris, madame McGrath, vous demandez que l'on insiste là-dessus. C'est ce que vous demandez, n'est-ce pas?

Mme McGrath: Oui.

M. Thacker: D'une façon différente ou pensez-vous que les versements, par habitant, devraient juste être plus élevés?

Mme McGrath: C'est probablement quelque chose qui ne pourra être prévu dans le programme dont nous discutons à l'heure actuelle parce que ce programme comporte des lacunes fondamentales. Le programme que j'ai à l'esprit comporterait un facteur de péréquation. Il ne s'agit pas du programme en vigueur. Ce programme, comme je l'ai dit, cause des problèmes donc, je ne m'y référerai pas nécessairement. Mais je crois qu'il faudrait que soit prévue la péréquation, c'est-à-dire que l'on aurait un programme comportant une péréquation intégrale et pour lequel chaque province aurait des comptes à rendre.

M. Thacker: Merci, monsieur le président.

Le vice-président: Merci beaucoup, madame McGrath et aussi aux étudiants. Je ne crois pas qu'il y ait d'autres questions. Votre mémoire nous a été très utile et les discussions que nous avons eues se sont avérées fructueuses. Vous nous avez certainement aidé dans notre tâche, notamment en Alberta.

La séance est levée jusqu'à 14 heures dans la même pièce.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous reprenons l'étude de notre mandat portant sur le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale par le

[*Text*]

programs' financing, and other fiscal arrangements between the federal government and the provinces.

We now have before us representatives of the Canadian Nurses' Association, Ms. Shirley Stinson, President, and Ms. Ginette Rodger, Executive Director.

We have a copy of your brief. Is it your wish to read your brief into the record, or do you want just to summarize it and then we will go on to questioning?

Ms. Shirley Stinson (President, Canadian Nurses' Association): It would be our preference to highlight our brief only.

The Chairman: Is it agreed that we append the brief of the Canadian Nurses' Association to today's proceedings?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Your brief is appended, so that means that it is on the record. Very good.

Ms. Stinson: We are pleased to be here because we view the work of this committee as being of absolute physical importance to the Canadian society as a whole. Because of the wide-ranging scope of the committee's terms of reference, the magnitude of your task, we are concerned about the fairly limited time frame that our organization and others had to prepare, but we have chosen to confine our recommendations and our comments primarily to the dimensions of health care and post secondary education.

A brief note, first, about who and what is the CNA. The Canadian Nurses' Association was established in 1908 and since that time has spoken for the profession, as a whole, in Canada. We have 132,000 members and we are a federation of the 10 provincial and the one territorial nurses' associations. I think it is germane to say that we represent all areas of practice, that is, hospital nursing in the acute care field, extended care, nursing homes, public health nursing, industrial nursing as such, nursing administration, nursing research, and so on. Our reason for being at the task force presentation is that two of our association's objectives pertain directly to the work of the task force, and while they sound rather as though you could put them to music, we believe very strongly in these objectives. They are, first, to promote a high standard of nursing practice in order to provide a high quality and quantity of nursing care for Canadians and, second, to promote educational programs with the aim of providing high standards of nursing practice.

Very briefly, we will speak to the report. We have organized our presentation around four major themes.

Firstly, we believe the federal government, the provincial governments, and representatives from relevant nongovernmental organizations should develop criteria to uphold the principles of health services in Canada.

Secondly, we oppose the reduction of health care funding in the absence of viable implemented alternatives to costly acute care emphases.

[*Translation*]

biais de la péréquation, le financement des programmes établis et d'autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Aujourd'hui, nous accueillons des représentants de l'Association des infirmières du Canada, M^me^ Shirley Stinson, présidente, et M^me^ Ginette Rodger, directrice exécutive.

Nous avons un exemplaire de votre mémoire. Est-il votre intention de le lire en entier ou aimeriez-vous le résumer afin que nous puissions passer aux questions?

Mme Shirley Stinson (présidente, Association des infirmières du Canada): Nous préférerions vous signaler les points saillants.

Le président: Plaît-il au comité que nous ajoutions en annexe au compte rendu de la séance d'aujourd'hui le mémoire de l'Association des infirmières du Canada?

Des voix: D'accord.

Le président: Votre mémoire sera joint au compte rendu et fera partie des procès-verbaux. Très bien.

Mme Stinson: Puisque nous considérons le travail du comité d'une importance absolue à la société canadienne dans son entier, il nous fait plaisir de comparaître aujourd'hui. L'ampleur de votre mandat et de votre tâche nous préoccupe car les organismes comme le nôtre ont eu très peu de temps pour préparer une présentation. Toutefois, nous avons choisi de limiter nos recommandations et nos commentaires d'abord et avant tout aux soins médicaux et à l'éducation supérieure.

D'abord, un bref historique de l'AIC. Depuis sa création en 1908, l'Association des infirmières du Canada a servi de porte-parole pour la profession à travers le Canada. Elle compte 132,000 membres et elle est une fédération des 10 associations provinciales et de l'Association des infirmières des Territoires. Il serait à propos de signaler qu'elle représente tous les domaines touchés par l'exercice de la médecine c'est-à-dire, les soins infirmiers aux soins intensifs, les soins prolongés, les foyers, la santé publique, la médecine du travail, la gestion des soins infirmiers, la recherche en soins infirmiers, et ainsi de suite. Notre comparution s'inspire du fait que deux objectifs de l'association sont directement reliés au travail du Comité. Quoi qu'ils puissent vous sembler un peu sentimentaux, nous y croyons fermement. D'abord, il s'agit de promouvoir la pratique de soins infirmiers de haute qualité afin d'offrir aux Canadiens des soins infirmiers de très haute qualité en quantité suffisante. Deuxièmement, il s'agit de promouvoir des programmes éducatifs visant à former d'excellentes infirmières.

Brièvement, nous allons traiter du rapport. Notre présentation se fonde sur quatre thèmes principaux.

Premièrement, nous croyons que les gouvernements fédéral et provinciaux et les représentants des organismes non gouvernementaux intéressés devraient élaborer des critères nécessaires au maintien des principes de services de santé au Canada.

Deuxièmement, nous nous opposons à la réduction de dépenses dans le domaine de la santé tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas mis en vigueur des solutions de rechange viables en vue de financer les soins intensifs si coûteux.

[*Texte*]

• 1405

Thirdly, we believe post-secondary education funding should be increased in relation to nursing. We will emphasize four areas: specialty practice, the re-entry of nurses into the profession, the need for education for leadership, and, fourthly, continuing education.

Our fourth major emphasis is upon devising fiscal incentives to modify the health-care structure.

I will speak to the first item, which is developing criteria to uphold the principles of the health charter outlined in 1964. M^me^ Rodger will then move on to the second theme.

We refer to page 2 with regard to the principles underlying the health insurance system. We appreciate that the committee is very familiar with these, but would reiterate that we think reasonable access, universal coverage, comprehensive coverage, portability and public administration are principles that are absolutely central. We also believe these principles should apply to extended care services, for reasons that we will go into.

In our brief to the Health Services Review '79, we emphasized to Mr. Justice Hall and his associates that the title of our brief was no accident, it was entitled Putting "Health" into Health Care. We were concerned that whereas Canada has developed a quite remarkable illness care system in many regards, there was much ground to be made in terms of health care.

We also expressed concerns there—and there are concerns expressed here—about the seriousness of the barriers to sickness care and the growth of iniquities in health services between provinces. Extra billing practices, opting out of payment plans, deterrent fees of various kinds, and premiums to users create barriers that threaten the basic principles of our system. To the extent that these do constitute barriers, and for a substantial proportion of the population, we are against them. We are, therefore, recommending that federal and provincial governments, together with relevant nongovernmental organizations, develop criteria to ensure that the underlying principles of the Canadian health insurance system are being upheld and that barriers to health care are prohibited.

I will ask my colleague, Madame Rodger, to move on to our second area of emphasis.

Mme Ginette Rodger (directrice exécutive, Association des infirmières du Canada): Merci, docteur Stinson.

Comme nous sommes une association nationale, je me permettrai de continuer en français. Mes remarques auront trait aux recommandations 2 à 5 inclusivement.

L'Association des infirmières du Canada s'est déjà prononcée en reconnaissant l'importance d'assurer à tous les Canadiens un niveau optimal de santé. Ce n'est pas une question de coût de la santé, mais une question du droit des Canadiens et

[*Traduction*]

Troisièmement, le financement de l'éducation supérieure devrait être majoré pour les domaines touchant les études d'infirmières. Quatre domaines nous intéressent particulièrement: les soins spécialisés, la réintégration des infirmières dans la profession, la formation de leaders et l'éducation permanente.

Quatrièmement, nous sommes d'avis qu'il faut établir des stimulants fiscaux en vue de modifier la structure des soins médicaux.

D'abord, je vais parler de l'élaboration de critères en vue de faire valoir les principes de la charte de santé formulée en 1964. M^me^ Rodger poursuivra ensuite avec le deuxième thème.

A la deuxième page du mémoire, nous parlons des principes sous-jacents au système d'assurance-maladie. Sachant que le comité s'y connaît très bien, nous aimerions toutefois réitérer que l'accès raisonnable, la couverture universelle, la couverture complète, la transférabilité et la gestion publique sont fondamentaux. Nous croyons, par ailleurs, que ces principes devraient s'appliquer également aux services de soins prolongés, pour des raisons que nous énumérerons plus tard.

Dans le mémoire présenté au juge Hall et à ses associés chargés de passer en revue les services de santé en 1979, nous avons souligné que notre mémoire ne s'intitulait pas *Putting Health into Health Care* ou remettre les services de santé sur pied pour rien. Même si le Canada a élaboré un système de soins médicaux remarquable à plusieurs égards, nous nous sommes intéressés au travail énorme qui restait dans le domaine des soins médicaux.

Nous leur avons fait part de nos inquiétudes et nous le faisons de nouveau aujourd'hui, sur l'importance des obstacles aux soins médicaux et sur la croissance des inégalités de services de santé de province en province. L'imposition d'un ticket modérateur, le retrait de l'assurance-maladie, la réclamation d'honoraires supplémentaires et le paiement de primes établissent des barrières qui menacent les principes fondamentaux de notre système. Dans la mesure où ces pratiques constituent effectivement des barrières pour une partie importante de la population, nous y sommes opposés. Par conséquent, nous recommandons que les gouvernements fédéral et provinciaux, de concert avec les organismes non gouvernementaux pertinents, élaborent des critères afin de s'assurer que les principes sous-jacents au système d'assurance-maladie du Canada soient respectés et que des barrières à l'administration de soins médicaux soient abolies.

Je vais demander à ma collègue, M^me^ Rodger, de passer au deuxième thème du mémoire.

Mrs. Ginette Rodger (Executive Director, Canadian Nurses' Association): Thank you, Dr. Stinson.

As we are a national association, I will take the liberty of continuing in French. My remarks are related to recommendations 2 through 5, inclusive.

The Canadian Nurses' Association has already made its views known, by stating the importance of providing Canadians with an optimum level of health care. This is a right Canadians have.

[*Text*]

de la responsabilité qu'on a d'assurer un système qui permet un niveau de santé optimal.

Par contre, nous reconnaissons aussi, et nous nous sommes prononcés là-dessus, qu'il est possible et souhaitable de regarder les coûts et d'être conscients des coûts à l'intérieur de notre système de santé. On croit qu'il y a une tendance exagérée à faire confiance aux installations dispendieuses pour traiter les maladies aiguës et on déplore qu'on pense à réduire le financement de ces secteurs avant même d'offrir et de considérer d'autres solutions adéquates ou viables dans notre société.

On est conscient que les coûts de santé ne peuvent aller en augmentant, si on considère notre population vieillissante et la proportion des services de santé qu'elle utilise.

Face à cette inquiétude, nous demandons que les modalités ne soient pas seulement une réaction aux anciens modes de dispensation des soins, mais surtout que l'on commence à prévoir d'autres modes, parce que si on continue dans la même veine, on ne voit pas comment notre société va être capable de financer l'ensemble de ces services-là.

Nous avons présenté de nouveaux modes de dispensation des soins au juge Hall dont vous avez le rapport avec notre mémoire. Le mémoire qu'on a présenté au juge Hall, a été reconnu comme étant un des meilleurs présentés . . . et chacune des alternatives que je vais toucher, comme il a été démontré par des recherches scientifiques, a des résultats positifs sur la santé des gens. De plus, j'aimerais mentionner que les ministres de la Santé du Commonwealth ont demandé à recevoir le mémoire de l'AIC et de s'en servir pour regarder les systèmes concernant la santé des pays du Commonwealth.

Nous proposons dans ce mémoire trois éléments particuliers que j'aimerais souligner au chapitre des recommandations en matière de santé, c'est-à-dire, le développement des services qui offrent des soins primaires, l'utilisation adéquate des professionnels de la santé et le développement de nouveaux points d'entrée dans le système de santé, en accentuant la priorité au niveau de la promotion et de la prévention.

Ces trois secteurs, ou ces trois éléments de notre deuxième thème sont inter-reliés, grandement. Je vais commencer avec les nouveaux points d'entrée dans le système. Comme vous le savez, actuellement, le point d'entrée dans le système et qui est à peu près universel, c'est le médecin. Une personne qui veut avoir accès à des services de santé se présente à un médecin. Par contre, nous croyons que ceci limite l'accès aux systèmes de santé, parce que bien souvent les gens hésitent avant d'aller voir ou de déranger le médecin et se rendent dans le système quand bien souvent la maladie a établi son cours et que nous avons dépassé le temps où il y aurait été souhaitable d'intervenir pour éviter des coûts très chers en matière de santé.

Nous demandons, à ce moment-là, que l'on considère de nouveaux points d'entrée dans le système, c'est-à-dire que les différents professionnels de la santé puissent prodiguer des soins dans leurs domaines, que ce soit les diététistes au niveau de l'alimentation, que ce soit les infirmières au niveau de l'enseignement, de la consultation, de certains soins ou traitements, que ce soit les travailleurs sociaux en matière de problèmes sociaux . . . Et vous savez, quand on recommande ceci, on n'invente pas la roue, au contraire! Le Dr Mahler, de

[*Translation*]

On the other hand, we also recognize, and stated as much, that is possible and desirable to consider and be aware of costs within our health system. We believe there has been an exaggerated tendency to trust costly acute health care facilities and deeply regret that cutbacks are being considered in these areas before giving thought to other adequate or viable solutions for our society.

We realize that health costs can only increase, given our aging population and the proportion of health services required for it.

In light of this concern, we ask that the procedures not be merely a reaction to past health care procedures, but rather that other possibilities be studied, because if we continue along the same lines, we fail to see how our association will be able to finance all these services.

In our appearance before the Hall Commission, we outlined new health care procedures. We have included a copy of the Hall report with our brief. The brief we submitted to Judge Hall was acknowledged as one of the best . . . We have scientific research to show that each of the alternatives I will be mentioning has positive results on people's health. I would also like to mention that the Commonwealth health ministers asked for a copy of the CNA's brief and for permission to use it in studying health care systems in the Commonwealth countries.

We make three specific points in the brief, and I would like to emphasize them as health-care recommendations. The first is the development of primary care services, the second is the proper use of health professionals and the third the development of new entry points in the health system by making promotion and prevention priorities.

These three aspects of our second main point are very closely related. I will begin by discussing new entry points into the system. As you know, at the present time the virtually universal point of entry into this system is the doctor. An individual who wants access to health services goes to a doctor. However, we think that this situation restricts access to health systems, because often individuals hesitate before consulting or bothering a doctor. Often they do not enter the system until the disease is well established and it is too late to take preventive action to avoid high health care costs.

We request, therefore, that the possibility of setting up new entry points into the system be studied. We advocate, in other words, that the various health professionals be able to provide care in their specific fields—dietitians in the area of nutrition, nurses in the area of teaching, consultation, and the provision of certain treatments, nurses in the area of social problems . . . In making this recommendation, we are hardly reinventing the whell. As long ago as 1975, Dr. Mahler, of the World Health

[*Texte*]

l'Organisation mondiale de la santé, en 1975, demandait que les médecins soient le point final de référence dans le système, et non le point initial d'entrée. Alors, notre recommandation dit qu'il est temps de regarder d'autres avenues de solutions.

• 1410

Il n'y a qu'à regarder nos salles d'urgence qui sont bondées de clients venant chercher des soins, des soins qui dépassent les ressources disponibles. D'autres soins, une consultation et de l'aide auraient pu au préalable être donnés à une grande partie de cette clientèle, car on reconnaît que près de 80 p. 100 de ces services ne sont pas nécessairement des cas d'urgence médicale.

I turn now to the appropriate utilization of health professionals: I would like to say that we have right now, as nurses, a manpower pool to provide health care services to the population which is not used, in our view, as appropriately as it could be. We have found that nurses are capable of providing care and rendering service to the population, and they seem to be more capable after 5.00 p.m. until 8.00 a.m. or they are more capable on weekends or they are more capable when you are in far away regions. Well, you cannot be capable on the one hand and become incapable at 8.00 a.m. So, we have a pool of nurses that are well trained and educated to provide adequate service to the population—whether it be, as I have mentioned before, in consultation, in health care, in teaching, in treatment and follow-up. Accordingly, you may ask, "well, if you have capable nurses, and they could be used at new points of entry, then why is this not put into effect? Well, we find that there are obstacles within the system that do not permit the development of appropriate utilization, or new point of entry. Those are the legal aspects, the economic aspects and the organizational structure aspects. You may be more interested in looking at the economic part of it, but they are all interrelated, and that is why we are addressing them here.

When we speak of the legal aspects you will see that what is necessary to support this position is in our brief that we have given to you. Inso far as delegated acts, there are certain acts that a nurse does and is capable of doing but due to different legal barriers they cannot do because they are classified as doing medical acts.

The economic aspect is that very often when a nurse provides a service to the population she becomes a barrier to other health professionals getting remunerated for those services. Therefore, they are not so inclined to have nurses do acts that they are willing to do. The economic system is such that another health care worker can do nursing acts and be paid for it much more expensively than a nurse doing the same act in her everyday practice. So, there is an economic barrier in developing those modes and I have an example I could use here. We did a study of diabetics patients that came to the out-patients department for tests. They came on a systematic basis; they were reviewed every two months or three months after their hospitalization, and we did a study of what happened to the patients. Patients would come in to the out-patients department and have blood samples taken and would wait. Then, they would see the physician for a few minutes

[*Traduction*]

Organization, asked that doctors be the final reference point in the system, and not the initial entry point.

We recommend, therefore, that it is time other possibilities be examined. One need only look at our crowded emergency rooms to realize that the requests for care exceed available resources. Other care, such as consultation and assistance, could have been given much earlier to a large majority of these patients. It is acknowledged that close to 80 per cent of such cases are not necessarily medical emergencies.

Je vais passer maintenant à l'utilisation adéquate des professionnels de la santé. A notre avis, les infirmières constituent un service de main-d'œuvre de la santé dont on ne fait pas une utilisation adéquate. Nous avons constaté que l'on considère que les infirmières sont capables de dispenser des soins et des services à la population, surtout entre 17 h 000 et 8 h 00 du matin ou pendant les fins de semaine ou alors, lorsqu'elles se trouvent dans les régions lointaines. A notre avis, les infirmières qui sont compétentes avant 8 h 00 du matin le sont aussi après. Nos infirmières sont bien formées pour dispenser des services satisfaisants à la population—qu'il s'agisse de la consultation, des soins de la santé, de l'enseignement, du traitement ou du suivi. Par conséquent, vous vous demandez pourquoi l'on ne se sert pas de ces infirmières compétentes à de nouveaux points d'entrée dans le système de la santé. D'après nous, la raison pour laquelle cela ne se fait pas, c'est qu'il existe des obstacles à l'intérieur du système qui empêchent l'utilisation adéquate des infirmières et des nouveaux points d'entrée. Il existe des obstacles légaux, économiques et organisationnels. Vous vous intéressez peut-être surtout aux questions économiques, mais elles sont toutes reliées et c'est la raison pour laquelle nous en parlons ici.

Vous allez constater que nous avons discuté des aspects légaux dans notre mémoire. Pour ce qui est des actes délégués, une infirmière est capable de poser certains gestes, mais à cause de différents obstacles légaux, elle ne peut pas les poser parce que ces gestes sont considérés comme étant des actes médicaux.

L'aspect économique est le suivant: souvent lorsqu'une infirmière rend un service à la population, elle empêche d'autres professionnels de la santé d'être rémunérés pour ces services. Par conséquent, les professionnels ont tendance à ne pas permettre aux infirmières de rendre des services qu'ils sont prêts à rendre eux-mêmes. Le système économique est tel qu'un autre professionnel de la santé peut poser des gestes de soins infirmiers et en être rémunéré beaucoup plus qu'une infirmière. Je peux vous donner un exemple de ce genre d'obstacle économique. Nous avons effectué une étude des malades atteints de diabète qui se sont présentés au service des malades externes pour subir des tests. Ils sont venus de façon régulière, tous les deux ou trois mois, après avoir été hospitalisés. Les malades se présentaient aux services des soins externes, pour des analyses de sang et ensuite, ils attendaient. Un médecin vérifiait que les résultats des analyses étaient ceux

[*Text*]

who checked that the results were adequate. If the lab results were adequate—conformed to a diabetic—then they were sent home with a new appointment time. The nurses there were mostly reduced—and I mean "reduced"—to giving the next appointment, maybe weighing the patient, and taking the blood sample. We thought it would be a good utilization of the nurses and their knowledge, if they were to see the patients, and do a whole complete revision of the health care of the patients, check their hygiene, the type of injections, the way they handle their diet, and their medication. The lab result was just one of the aspects and if the lab results showed an imbalance then the patient could be sent to the doctor for referral. We were not able to apply this system because of economic barriers. A structural barrier is also the fact that we do not have the organization or structure developed to permit this type of development of a new point of entry and the team approach to the health care system.

• 1415

That takes me to my third point which is the development of primary health care services in order to permit the first contact with different health professionals. We are recommending that community-based services be established to permit the patient access to this primary health care system. In Israel they have developed a primary health care system and Dr. Silverthorn, the head of the chronic disease services, has reported that in Israel 90 per cent of the management of chronic care patients is done by nurses. As primary health care workers, we have reports o research showing that in the elderly, for example, which is a target population of great concern for all of us, when a nurse gives primary health care that the elderly become amazing in their self-sufficiency and reduced contacts with the expensive acute care system. They were much more self-sufficient and required much less of the acute care because of the patient management by nurses.

The last point I would like to stress is in the primary health care system. We have recommended that more emphasis be placed on prevention of disease and promotion of health through nurses and all other health professionals. We are almost in a vicious circle; we say that we should pay more attention and give more money to this but, in fact, if we look at the budget to promote prevention of disease by proportion, there has been very little shift toward that priority. We are in a vicious circle because acute care costs more and more so we are not able to give more money to other areas; we never see the end of it. Unless you develop quality and cost-efficient alternatives through this system—which is what I have mentioned, better utilization, primary health care service, new points of entry—and unless we put more emphasis on promotion of health, there is no way we will get out of this vicious circle.

We have had some experience in the promotion of health and the prevention of disease—and the population wants it. I remember an experience we had in Montreal last year at what they call a women's fair. There were all sorts of activities and we put up a booth there to try to help people identify their life

[*Translation*]

d'un diabète et voyait ensuite le malade pendant quelques minutes. Si les résultats des analyses ne révélaient rien d'anormal, on fixait l'heure du prochain rendez-vous du malade et on le renvoyait chez lui. En général les infirmières étaient réduites, et c'est le cas de le dire, à fixer le prochain rendez-vous, à calmer le malade et à faire des prises de sang. A notre avis, l'on ferait une meilleure utilisation des connaissances des infirmières si on leur permettait d'interroger les malades, de passer en revue leurs antécédents médicaux, leurs habitudes d'hygiène, les traitements qu'ils suivent, leurs réactions aux régimes et aux médicaments . . . Les résultats des analyses de sang ne sont qu'un aspect du service. Si les résultats révèlent un déséquilibre, on pourrait toujours envoyer le malade devant un médecin. Il nous a été impossible de mettre en œuvre ce système à cause des obstacles économiques. Le fait qu'il n'existe pas de structure pour permettre ce genre d'utilisation d'un nouveau point d'entrée ou d'une approche d'équipe au système des soins médicaux pose une autre barrière organisationnelle.

Ce qui m'amène à mon troisième point, la promotion des services de santé primaires permettant un contact initial avec d'autres professionnels de la santé. Nous recommandons la création de services communautaires afin de donner accès aux malades à ce système de soins primaires. Israël a mis sur pied un tel système et le Dr Silverthorn, responsable du service des maladies chroniques, disait qu'en Israël les infirmières étaient chargées à 90 p. 100 des soins aux malades chroniques. D'après les recherches, les personnes âgées, une population cible qui nous préoccupe tous, y deviennent étonnamment autonomes et on a beaucoup moins recours au système coûteux de soins intensifs lorsqu'une infirmière peut dispenser des soins primaires.

Le dernier point que je veux souligner a trait au système de soins primaires. Nous avons recommandé que l'on mette davantage l'accent sur la prophylaxie et sur la promotion de la santé par l'entremise des infirmières et tous les autres professionnels de la santé. Il s'agit presque d'un cercle vicieux. On dit qu'il faut acheter davantage d'importance et consacrer davantage d'argent à ces questions, mais on constate que les budgets affectés à la prophylaxie augmentent très peu. Il s'agit d'un cercle vicieux parce que le coût des soins intensifs devient de plus en plus élevé, et donc nous ne pouvons pas consacrer davantage d'argent à d'autres domaines. Il sera impossible de sortir de ce cercle vicieux sans mettre sur pied des solutions rentables, c'est-à-dire une meilleure utilisation des professionnels, des services de soins médicaux primaires, des nouveaux points d'entrée et la promotion de la santé.

La population veut profiter de notre expérience dans le domaine de la promotion de la santé et de la prophylaxie. L'année dernière, nous avons participé à ce qu'on appelle une foire pour les femmes à Montréal. Il y avait toutes sortes d'activités et nous avions monté un kiosque pour aider la

[*Texte*]

profile insofar as their health was concerned and we tried to give some consultation concerning the results of the health profile—we used the tools built by the health department of the federal government—and this was very popular with the general public. We had, in 11 days, over 6,000 people come to us. We could not hack it—we had double shifts. The need was so great that they asked us to make this available to the public again but we could not because we could not afford it, we did not have the money or the resources to do this type of work. When we talk of promotion of health or prevention of disease, we talk about development of services like that which would be preventing this great move towards the expensive acute.

• 1420

So I would like to conclude on the second point by saying that we believe that other health workers, including physicians, should be paid and paid well for all their services in their areas of expertise. However, hospital and medical insurance schemes and the system of remuneration determine to large extent the development of nurse-practitioner and other resources-conserving programs. Until government recognizes and accepts the need for the improved utilization of all health personnel, including nurses and physicians, this manpower race will continue and we will still look towards, maybe, a grim cost future.

Ms. Stinson: Thank you, Ginette. I would like to turn now to our third theme, which is post-secondary education as it pertains to nursing. This is in the report itself; it starts on page 9.

It is widely acknowledged that nurses constitute the largest group of professionals in the health care field. Indeed, in terms of the Canadian labour force, something like 1 out of 60 workers is a nurse. So when we are talking about post-secondary education, we are talking a lot of money and a lot of need. Were we referring to a health professional group that was small in numbers and not widely distributed through every facet of the health care system, federal-provincial funding arrangements would not be so consequential; but we believe that nursing is probably the most directly affected of all the health professions in terms of federal-provincial fiscal arrangements.

We are concerned about the nursing shortages and the inadequate funding for the necessary levels of preparation and types of preparation. It is perhaps redundant to emphasize that we have to look at nurses and nursing in relation to 24 hours a day, 7 days a week, 365 days a year. This means that it is of real consequence to society.

When we talk about post-secondary education, we are certainly talking about community colleges, hospitals, universities. The committee may be well aware of the nursing shortages across Canada; but we would emphasize these, particularly in specialty areas—for example, intensive care,

[*Traduction*]

population à identifier leur profil de santé. Nous avons essayé de faire un peu de consultation suite aux résultats de ce profil de santé. Nous nous sommes servis des outils élaborés par le ministre fédéral de la Santé. Cette expérience s'est révélée très populaire. Plus de 6,000 personnes ont visité notre kiosque en onze jours. Nous ne nous y attendions pas du tout, et il a fallu que tout le monde mette les bouchées doubles. On nous a même demandé de répéter l'expérience, mais nous n'avons pas pu nous le permettre car nous n'avions ni l'argent ni le personnel pour le faire. Lorsque nous parlons promotion de la santé ou prophylaxie, nous pensons à la mise sur pied de services de ce genre afin d'éviter que les gens se fient de plus en plus aux services de soins intensifs qui coûtent si cher.

Donc, j'aimerais conclure sur ce deuxième aspect en disant que nous croyons que les autres travailleurs dans le domaine de la santé, y compris les médecins, devraient être payés et bien payés pour tous leurs services dans leur domaine de spécialisation. Toutefois, les programmes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie, ainsi que des systèmes de rémunération déterminent en grande partie l'établissement de programmes d'infirmières-médecins et d'autres programmes visant la conservation des ressources. D'ici à ce que le gouvernement reconnaisse et accepte les besoins d'une meilleure utilisation de tout le personnel dans le domaine de la santé, y compris les infirmières et les médecins, cette course à la main-d'œuvre se poursuivra et nous pouvons encore envisager des coûts énormes dans l'avenir.

Mme Stinson: Merci, Ginette. Je voudrais maintenant passer à notre troisième volet qui porte sur l'éducation postsecondaire en sciences infirmières. C'est à la page 9 du rapport.

Il est généralement reconnu que les infirmières constituent le plus grand groupe de professionnels dans le domaine de soins de santé. En fait, par rapport à la population active, 1 travailleur sur 60 est une infirmière. Donc lorsque nous parlons de l'éducation postsecondaire, nous parlons de beaucoup d'argent et d'un besoin énorme. Les accords de financement fédéraux-provinciaux n'auraient pas aussi d'importance s'il s'agissait d'un groupe professionnel de la santé numériquement peu important ayant une petite représentation dans les différents volets du système des soins de santé; mais nous croyons que la profession d'infirmière est celle qui est probablement le plus directement touchée par les accords fiscaux fédéraux-provinciaux.

La pénurie d'infirmières et le financement inadéquat des paliers nécessaires à la préparation et des différents types de préparation nous inquiètent. Il peut sembler répétitif de rappeler que les infirmières sont en poste 24 heures par jour, 7 jours par semaine et 365 jours par année. Ce qui signifie que les conséquences pour la société sont réelles.

Lorsque nous parlons de l'éducation postsecondaire, évidemment nous parlons des collèges communautaires, des hôpitaux et des universités. Le comité est peut-être bien au courant de la pénurie d'infirmières partout au Canada, mais nous voudrions insister surtout dans les domaines de spécialisation comme, par

[*Text*]

coronary care, neonatal care, certain areas of occupational health nursing and so on.

It is not just a shortage of prepared nurses: we are concerned that several studies across Canada, in five provinces at least, indicate some serious lack of job satisfaction on the part of nurses, as Mrs. Rodger mentioned earlier. There is dissatisfaction with losing one's knowledge, with the range of autonomy and so on. These are of great concern to us.

We really do not have good date on the retention rate in Canada of nurses. there is no comprehensive study in this regard. Some of the research from the United States would suggest that the higher the nurse's education, the greater his or her retention is in the profession.

One of the problems is that traditional manpower models do not seem to apply very readily or accurately to nurses and nursing. For example, assumptions about geographic mobility as a function of salaries do not hold. Over a third of nurses work part time, two thirds are married and so on.

So we feel that education is not a frill: it is an investment, an economic investment.

• 1425

Nurses in rural areas have difficulty gaining access to continuing education for nursing and we believe that funds are needed to develop innovative programs. Some of these programs, such as that at Algonquin College in Ontario, have recently suffered drastic cutbacks affecting their ability to offer programs to nurses who wish to re-enter nursing and/or specialized programming for such areas as coronary care.

While any profession can be accused of self-interest in respects such as these, we believe that there are very serious economic and human costs and consequences if Canada does not prepare nurses adequately. For example, it is quite clear from the research on neonatal nursing, according to the Canadian Child Health Institute, that up to one half of the defects in premature babies can be prevented with good nursing care. Now, if one wants to take a hard-nosed economic view, consider that a child severely brain damaged at birth—preventable brain damage—will cost society at least $500,000, absolutely minimum, for medical and custodial care, much less the humanitarian concerns that one would have in these respects.

We are recommending that the federal and provincial governments earmark post-secondary education funds for the continuing education of nurses for specialty practice and for re-entry to nursing practice.

[*Translation*]

exemple, les soins intensifs, les soins coronariens, les soins aux nouveaux-nés, les soins dans certains domaines de l'ergothérapie et ainsi de suite.

Il ne s'agit pas simplement d'une pénurie d'infirmières qualifiées, comme M^me^ Rodger l'a mentionné tout à l'heure, nous sommes également préoccupées du fait que de nombreuses études partout au Canada, du moins dans 5 provinces, ont révélé qu'il y avait de graves lacunes au chapitre de la satisfaction professionnelle chez les infirmières. Elles sont insatisfaites de perdre leurs connaissances, étant donné le peu d'autonomie, ainsi de suite. Ce sont des choses qui nous préoccupent beaucoup.

En fait, nous n'avons pas de chiffres précis quant aux taux de persévérance des infirmières au Canada. Il n'y a aucune étude complète là-dessus. Certaines études effectuées aux États-Unis suggèrent que plus l'éducation d'une infirmière est poussée plus longtemps elle demeurera dans sa profession.

L'un des problèmes, c'est que les modèles de main-d'œuvre traditionnels ne semblent pas s'appliquer très bien ou très précisément aux infirmières ou à la profession. Par exemple, l'hypothèse voulant que le mobilité géographique soit en fonction des salaires ne tient pas. Plus d'un tiers des infirmières travaillent à temps partiel, les deux tiers sont mariées et ainsi de suite.

Nous croyons donc que l'éducation n'est pas superflue, c'est un investissement, un investissement rentable.

Dans les régions rurales, les infirmières ont des difficultés à poursuivre leur éducation dans leur domaine et nous croyons qu'il faut des fonds pour développer des programmes innovateurs. Récemment, certains de ces programmes, comme ceux du Collège Algonquin de l'Ontario, ont fait l'objet de coupures dramatiques de sorte qu'ils ne peuvent plus offrir ces programmes aux infirmières qui désirent revenir à leur profession ou se spécialiser dans des domaines comme les soins coronariens.

Quoique dans ces cas-là on puisse toujours accuser la profession de penser à ses propres intérêts, nous croyons que les conséquences économiques et humaines seront très graves si le Canada ne prépare pas convenablement ses infirmières. Par exemple, selon l'Institut canadien des soins infantiles, une recherche sur les soins infirmiers aux nouveaux-nés a révélé qu'on pouvait prévenir près de la moitié des troubles des nouveaux-nés prématurés par de bons soins. Si l'on veut aborder la question strictement sur le plan économique, alors il faut tenir compte du fait qu'un enfant subissant des dommages graves au cerveau à la naissance, des dommages que l'on peut prévenir, coûtera au moins $500,000 à la société, au bas mot, pour des soins médicaux et des soins de surveillance, sans tenir compte de toutes les préoccupations humanitaires que cela peut causer.

Nous recommandons que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux affectent des fonds à l'éducation postsecondaire pour l'éducation permanente des infirmières désirant se spécialiser ou reprendre leur profession.

[*Texte*]

An associated deficit on the Canadian nursing scene is in terms of leadership positions. In 1964 the CMA recommended to the Hall commission that a minimum of 25 per cent of nurses in Canada be prepared at the baccalaureate level.

Even today, in 1981, only some 9 per cent are prepared at the baccalaureate level and less than 1 per cent at the Masters level. Yet Masters level education is really very important to development of clinical nursing expertise in any area we would wish to name—gerontology, neonatal care, public health and so on—and in the preparation of nursing educators and nurse researchers.

In case, again, one might be accused of professional self-seeking, we believe that it is worthwhile pointing out that, of the 4,000 directors and assistant directors of hospitals, nursing services and nursing education programs in Canada, fewer than half of these people have preparation beyond the RN level. So that is one example of the need for higher education preparation. That, then, is part of the background for recommendation 7 that funds be earmarked for preparing increased numbers of nurses at the baccalaureate, masters and doctoral levels.

The federal government's withdrawal from the professional training grant program has exacerbated the problem for nurses in obtaining education—and, again, sheer numbers of nurses really make this problematic. It is not as if we are talking about a handful of speech therapists or whatever, no matter how important those services might be. We are talking about hundreds and hundreds of nurses annually who really need financial assistance.

We are, therefore, recommending that the federal government establish mechanisms that reduce financial barriers and promote equitable access to post-secondary nursing education in all parts of Canada.

Associated recommendations pertain to nursing research. Again, there are some good, hard-nosed economic reasons for nursing research. For example, in the U.K. it is estimated that about £60 million a year extra to the health care system is involved because of what are essentially preventable bed sores in patients. A nurse at the Hospital for Sick Children in Toronto did some research on different ways of handling children with metabolic disorders and found that for $87 per child services of equal merit could be provided to the youngster, at opposed to $2,500 per child for in-hospital costs. There has been relatively little economic research done on nursing, and we believe that it is of tremendous import whether one looks at it economically, academically or from a humanitarians viewpoint.

• 1430

Right now, among Canada's 200,000 nurses we have about 80 nurses with doctorates, yet it is widely acknowledged that this is generally the minimum level for extensive research. The concerned nurses who wish to do their doctorates in nursing

[*Traduction*]

On peut parler d'un autre «déficit» des infirmières au Canada dans le domaine du leadership. En 1964, l'AMC recommandait à la Commission Hall que la formation d'au moins 25 p. 100 des infirmières au Canada se fasse au niveau du baccalauréat.

Même aujourd'hui, en 1981, il n'y a qu'environ 9 p. 100 des infirmières qui ont suivi leur formation au niveau du baccalauréat et moins de 1 p. 100 au niveau de la maîtrise. Toutefois la maîtrise est vraiment importante pour la spécialisation clinique dans n'importe quel domaine que ce soit la gérontologie, les soins aux nouveaux-nés, la santé publique et ainsi de suite. De plus, cette éducation supérieure est également nécessaire pour préparer des enseignants et des chercheurs en sciences infirmières.

Encore une fois, on peut nous accuser de prêcher pour notre propre profession, mais il vaut la peine de noter que sur les 4,000 directeurs et directeurs adjoints des hôpitaux, des services d'infirmiers et des programmes d'éducation infirmière au Canada, moins de la moitié de ces personnes ont une éducation dépassant le niveau d'infirmière autorisée. Voilà un exemple des besoins d'une formation supérieure. Voilà une partie du contexte pour la recommandation 7 préconisant que des fonds soient affectés à la formation d'un nombre accru d'infirmières au niveau du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat.

Le fait que le gouvernement fédéral s'est retiré du programme de subventions pour la formation professionelle a aggravé le problème pour les infirmières désirant poursuivre leur éducation et encore une fois le simple nombre d'infirmières cause tout un problème. Ce n'est pas comme si nous parlions d'une petite poignée d'orthophonistes ou quoi que ce soit, sans vouloir minimiser l'importance de ce service. Tous les ans il s'agit de centaines et de centaines d'infirmières qui ont besoin d'une aide financière.

Nous recommandons que le gouvernement fédéral établisse des mécanismes visant à aplanir les difficultés financières et à promouvoir l'accès équitable à l'éducation postsecondaire pour les infirmières partout au Canada.

Des recommandations connexes portent sur la recherche en sciences infirmières. Encore une fois, il y a d'excellentes raisons économiques pour la recherche dans ce domaine. Par exemple, au Royaume-Uni on estime qu'il en coûtait environ 60 millions de livres par an au système rien que pour soigner les escarres des grabataires. Une infirmière de l'hôpital pour enfants de Toronto a effectué des recherches sur les différentes façons de déplacer les enfants souffrant de troubles métaboliques et a découvert que, pour $87 par enfant, on pouvait fournir aux jeunes des soins aussi valables par opposition à $2,500 par enfant hospitalisé. Il y a eu relativement peu de recherches économiques effectuées dans ce domaine et nous croyons que c'est d'une importance énorme, tant sur le plan économique qu'académique ou monétaire.

Actuellement, sur 200,000 infirmières au Canada 80 environ détiennent des doctorats; toutefois, on reconnaît généralement que c'est le niveau minimum pour pouvoir effectuer des recherches poussées. Les infirmières qui désirent obtenir leur docto-

[*Text*]

must study outside of Canada, yet even in 1975 the Symons report, the Commission on Canadian Studies, deemed the absence of the post-masters level of nursing education in Canada a gross deficiency-efficiency in our system of education for the health sciences.

Recommendation 9 was that the federal government, in consultation with the provincial governments and relevant non-governmental organizations, support the establishment of PhD nursing programs in Canadian universities. The associated recommendation, 10, was that the federal government earmark funds for nursing research development.

This latter recommendation was made very carefully. It is recognized that there are NHRDP funds, for example, under which certain research projects have been funded and theoretically the MRC is open to nurses and nursing. Theoretically, Social Sciences and Humanities Research Council of Canada funding is also open to nurses. But nursing is of such a broad scope and includes both physical and psychosocial dimensions that if often falls between the cracks in funding. Also, the panels which review research proposals tend not to have extensive nursing representation.

I will now turn it back to my colleague, Madam Rodger, who will emphasize our recommendation. No. 11.

Ms. Rodger: Thank you, Dr. Stinson. Briefly, on recommendation 11 we feel there could be a short-term approach to the negotiations on fiscal arrangements between the federal and provincial governments, but we suggest a median or latern approach to alternatives as far as health and education is concerned.

In health we have talked about a possible reduction in the immediate health care costs, but only after viable cost effective and quality alternatives are in place in education, and the need for greater money for nursing education. Therefore, we feel that the federal government is accountable to the public for the funds expended in health care and post-secondary education, and that the negotiations that will take place should take into account some fiscal incentives to make sure that the healt care system is directed toward a quality and cost efficient system for the future. Those are, that the fiscal incentives should help people develop primary health care services, appropriate utilization of health care personnel, educational preparations of nurses for improved and cost effective health care services, new community-based points of entry for health care, particularly for the elderly and the chronically ill, health maintenance and health promotion programs and the development of extended-care facilities.

• 1435

Ms. Stinson: In summary, our four points are that we would implore the task force to recommend that criteria be developed for the awarding of funds, and that these criteria include

[*Translation*]

rat doivent le faire à l'étranger alors qu'en 1975 le rapport Symons de la Commission sur les études canadiennes, considérait comme une énorme lacune de notre système d'enseignement au chapitre des sciences de la santé, le fait que ce palier d'éducation postsecondaire ne soit pas offert au Canada.

Selon la recommandation numéro 9, le gouvernement fédéral, en consultation avec les gouvernements provinciaux et les organisations non gouvernementales intéressées, devait favoriser la création d'un programme de doctorat en sciences infirmières dans les universités canadiennes. La recommandation connexe 10 portait que le gouvernement fédéral assigne des fonds pour le développement de la recherche dans le domaine des sciences infirmières.

Cette dernière recommandation fut rédigée très attentivement. On sait par exemple qu'il y a les fonds du PNRDS en vertu duquel certains projets de recherche ont été financés et, théoriquement, le CRM est ouvert aux infirmières et à toute la profession. Théoriquement, les infirmières ont également accès au financement du conseil canadien de recherches en sciences sociales et humaines. Toutefois ce domaine a une portée tellement large et comprend tant de dimensions physiques et psychosociales que très souvent il ne répond pas complètement aux critères de financement. De plus, la profession est peu représentée dans les sous-commissions qui étudient les demandes de subventions à la recherche.

Je vais maintenant céder la parole à mon collègue M^me^ Rodger qui vous parlera de la recommandation numéro 11.

Mme Rodger: Merci docteur Stinson. Brièvement, la recommandation 11 porte qu'à notre avis il pourrait y avoir une solution à court terme aux négociations sur les accords fiscaux entre le fédéral et les gouvernements provinciaux, mais nous suggérons une formule à moyen et à long termes pour les domaines de la santé et de l'éducation.

Au chapitre de la santé, il a été question d'une réduction possible du coût immédiat des soins médicaux, mais uniquement après mise en place, dans le domaine de l'éducation, de compromis rentables et de qualité, il faut également consacrer beaucoup plus de crédits au chapitre de la formation des infirmières. Donc nous soutenons que le fédéral est responsable devant le public des fonds dépensés pour les soins médicaux et pour l'enseignement postsecondaire, et nous soutenons aussi que les négociations futures devront envisager certains incitatifs fiscaux pour garantir que le système de soins médicaux vise désormais la qualité et l'efficacité. Ces incitatifs fiscaux devraient permettre la mise en place de services de santé primaires, une utilisation appropriée du personnel médical, des cours de perfectionnement pour les infirmières débouchent sur de meilleurs services à moindre coût, de nouveaux postes de soins communautaires, surtout pour les personnes âgées et les malades chroniques, des programmes pour la protection et la promotion de la santé, et l'aménagement d'installations pour les malades chroniques.

Mme Stinson: En résumé, nos quatre volets reviennent à implorer le comité pour qu'il recommande l'établissement de critères d'attribution les crédits et que ces cribères compren-

[*Texte*]

prohibiting barriers that threaten the basic principles of the system.

Secondly, we are saying that we cannot support in any way a reduction in health-care funding unless and until viable alternatives to acute care are developed. We see nursing as constituting the prime manpower and systems resource for effecting a high quality, cost effective health services system through such things as Madam Rodger emphasized, better utilization of nurses and, we might add, better utilization of physicians.

I think there is now a fair amount of research to indicate that nurses can handle up to 90 per cent of family practice. So it is a moot point as to how many physicians you need in this country. We are not opposed to their being paid well, not at all, but what we are trying to emphasize here is good utilization of all health personnel, again developing new points of entry, focusing on health promotion and indeed prevention.

Thirdly, we believe funding of post-secondary education should be increased and directly tied to intensive and extensive educational efforts as they relate to clinical specialties, preparation, leadership, re-entry and continuing in.

Finally, the nature and extended fiscal arrangements needed are so pivotal that we believe you should recommend fiscal incentives that would ensure such things as primary health-care alternatives, appropriate utilization, adequate education, community-based points of entry, health maintenance and promotion programs and the increased development of extended-care services.

With that introduction, we would be very pleased to answer questions or whatever.

The Chairman: Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: With the Established Program Financing Act there was a change in the financing of health care, as you are aware, from the 50-50 sharing of rather expensive medicare arrangements and rather expensive hospital arrangements to allow the provinces to fund extended health-care services. Has there not been a great increase in extended health-care services as a result of the 1977 act and what has taken place throughout the country since then?

Ms. Stinson: I will ask Madam Rodger to respond to that, please.

Ms. Rodger: Do you want to know if there has been an increase in extended health-care services?

Mr. Blenkarn: Yes, since 1977 and in particular, moving people from acute-care beds in hospitals to nursing homes and extended health-care facilities, this type of thing. I was wondering what your comments on that are and if you thought we whould continue, as we did under the EPF arrangements of 1977, encouraging that type of health-care approach.

Ms. Rodger: We do not have specific data to support how extensively this program has helped develop extended-care services. We have witnessed that there has been extended-care

[*Traduction*]

nent l'interdiction de tout obstacle entraînant les principes fondamentaux du système.

Deuxièmement, nous ne pouvons en aucune façon appuyer une quelconque réduction du financement des soins médicaux jusqu'à ce que des solutions viables aux soins intensifs aient été mise au point. A notre avis les infirmières sont les pierres angulaires d'un système de services de santé de qualité à moindre coût et il faudrait insister comme M^me^ Rodger, sur une meilleure utilisation du personnel infirmier et, ajouterions-nous, sur une meilleur utilisation des médecins également.

Les recherches démontrent à suffisance que les infirmières peuvent s'occuper de médecine familiale jusqu'à 90 p. 100. Le nombre de médecins dont a besoin le pays est donc discutable. Nous ne nous opposons pas à ce qu'ils soient bien payés, pas du tout, mais nous insistons sur une meilleure utilisation du personnel médical, sur l'aménagement de nouveaux points de service et sur la promotion de la santé et surtout de prophylaxie.

Troisièmement, nous croyons qu'il faudrait augmenter le financement de l'enseignement postsecondaire lié directement à la formation intensive et poussée dans les spécialités cliniques, dans le domaine de la préparation, du leadership, du retour à la profession et de l'éducation permanente.

En dernier lieu, la nature des accords fiscaux à long terme nécessaires est tellement diversifiée que vous devriez à notre sens recommander des incitatifs fiscaux afin de garantir notamment les soins primaires, l'utilisation appropriée des services, un enseignement adéquat, des centres de soins communautaires, des programmes de protection et de promotion de la santé ainsi qu'un développement plus poussé des services aux malades chroniques.

Ceci dit, nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

Le président: Monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Comme vous le savez, la Loi sur le financement des programmes établis a modifié le financement des soins médicaux qui consistait en un partage à égalité en vertu des accords sur l'assurance maladie et des accords plutôt coûteux sur les hôpitaux, afin de permettre aux provinces de financer des services de santé élargis. Suite à la loi de 1977 n'y a-t-il pas eu une forte augmentation des services élargis et que s'est-il passé depuis lors?

Mme Stinson: Je demanderais à M^me^ Rodger de répondre.

Mme Rodger: Voulez-vous savoir s'il y a eu une augmentation des services élargis?

M. Blenkarn: En effet. Depuis 1977 en particulier, avec le transition entre les lits pour soins intensifs en milieu hospitaliers à des foyers et à des établissements pour malades chroniques . . . Je voulais avoir vos commentaires, croyez-vous que nous devrions continuer dans cette veine comme nous l'avons fait en vertu des accords de FPE de 1977 en encourageant les formules de ce genre pour les soins méciaux.?

Mme Rodger: Nous n'avons aucun chiffre précis pour déterminer dans quelle mesure ce programme a aidé au développement des services pour malades chroniques, bien que nous

[*Text*]

services brought about or increased in society. But in the first recommendation we think that the four principles of the health charter should also apply to extended-care facilities, not only to acute-care facilities. We feel there should be more emphasis on this. I do not know if you have talked about the per capita annual payment for extended care, but we think you should go much further than that in developing more fully a home care program and also extended care services, because the need is great and this is certainly one of the avenues of the future to try to alleviate some of the utilization of the costly acute-care system.

• 1440

Mr. Blenkarn: We have noticed in our tours around the country that a number of experimental-type programs have taken place, home-care workers going into the homes of senior citizens on a part-time basis and so on, all either financed in this way under the established programs financing money or directly from the province or in some cases through the Canada Assistance Plan. You did not make any comments about the Canada Assistance Plan in your recommendations. I wonder if you have anything to say about that.

Ms. Rodger: I think our president, Dr. Stinson, mentioned at the beginning of the presentation that in this brief we address only two of the areas of your mandate, because time did not permit us, with the deadline we had, to go further into the other areas. So we did not address that in particular. But as for some of the projects done in the extended care facilities, I would ask Dr. Stinson to talk about some of the experiments which we have and which we have documented in our brief in that area—how this has affected things and how if has been a very efficient cost alternative to providing care.

Ms. Stinson: I think the problem is not that there are not some extended care services, but that they are very uneven in their distribution and in their quality. For example, in British Columbia Nurses' Association has gone on record as being seriously concerned about the standards in some of the nursing homes in particular. Another thing in Alberta—according to one home-care program, it is advisable not to die on the weekend, to be sustained 24 hours a day, seven days a week. The point is that it is not that there have not been some efforts in extended care, but that they are uneven in their quality and distribution.

Mr. Blenkarn: You appreciate what I am saying, Dr. Stinson, that before 1977, extended care services had to be paid for entirely by the province unless they happened to come under the needs set out in the Canada Assistance Plan. Since 1977—that is, only four years ago—we have had a block-funding system with provincial governments which in effect encourage them to explore cheaper and more cost-effective methods of delivering health care, such as extended care, nursing care, and so on. I was wondering if you would comment on the success of that program; whether that shows a chance of

[*Translation*]

avons effectivement constaté une augmentation de ces services. Mais dans le cadre de notre première recommandation nous soutenons que les quates principes de la charte de la santé devraient également s'appliquer aux établissements pour malades chroniques et pas seulement aux établissements de soins intensifs. Nous estimons qu'il faut y accorder davantage d'importance à cela. J'ignore si vous avez parlé des paiements annuels par habitant pour les soins aux malades chroniques, mais nous croyons que vous devriez développer davantage un programme de soins à domicile, ainsi que des services aux malades chroniques parce que cela constitue certainement une des solutions d'avenir, destinées à remplacer quelque peu le système très coûteux des soins intensifs.

M. Blenkarn: Lors de nos tournées dans notre pays, nous avons remarqué un certain nombre de programmes expérimentaux faisant appel aux services d'auxiliaires à domicile se rendant chez les personnes âgées, et travaillant à mi-temps, tout cela financé par le truchement des programmes établis, directement par la province, ou encore grâce au Régime d'assistance publique du Canada. Or, vous n'avez pas mentionné le Régime d'assistance publique dans vos recommandations. Je me demande si vous auriez quelque chose à en dire.

Mme Rodger: Je crois que notre président, Dr. Stinson a mentionné au début de son exposé que nous allions centrer notre propos uniquement sur deux des aspects de votre mandat, faute de temps suffisant pour tenir compte des autres. Nous n'avons donc pas mentionné cette question. Pour ce qui est toutefois de certains projets destinés aux malades chroniques, je vais demander au docteur Stinson de vous parler de ceux qui sont mis sur pied chez nous, et ceux que mentionne notre mémoire, afin qu'il vous dise comment les choses se sont passées et comment ces services ont constitué une solution très efficace par rapport aux autres catégories de soins.

Mme Stinson: Je crois que le problème ne tient pas à l'absence de soins aux malades chroniques mais plutôt au fait que leur qualité et leur répartition sont fort inégales. Ainsi par exemple, en Colombie-Britannique, l'Association des infirmières s'est dit trés préoccupée par les soins dispensés dans certaines maisons de repos. Autre exemple, en Alberta, d'après ce que nous savons d'un programme de soins à domicile, il est préférable de ne pas mourir en fin de semaine, parce que le financement n'autorise pas les services 24 heures pas jour, 7 jours par semaine. Par conséquent, ce n'est pas qu'on n'ait pas fait d'efforts pour mettre sur pied des services aux malades chroniques, mais plutôt que leur qualité et leur répartition sont très variables.

M. Blenkarn: Docteur Stinson, vous comprenez sans doute ce que je disais, c'est-à-dire qu'avant 1977, les services aux malades chroniques étaient entièrement à la charge des provinces, sauf s'ils correspondaient aux conditions établies dans le Régime d'assistance publique du Canada. Depuis lors, c'est-à-dire depuis 4 ans, nous avons un système de financement global mis sur pied en collaboration avec les administrations provinciales et qui les encourage à adopter des formules plus économiques et plus efficace, comme par exemple les soins prolongés et les soins d'infirmiers. Je me demandais si vous

[*Texte*]

success or whether we should terminate it because that is part of our mandate. How well does the block-funding system, which since 1977 has in fact given financial encouragement to extended care, work?

Ms. Stinson: I think we can say it has precipitated a lot of growth, of experimentation, and son on. It simply has not gone far enough. It has seemed to a recipitate at least some look at alternatives to acute care. But the nursing literature indicates that unless and until we have very active programs in these extended care institutions, we are in grave danger of simply giving custodial care to people. Within, say six weeks a patient may go very much downhill unless he or she is stimulated through various programs. Another thing is in home care, unless and until we have back-up services like homemakers, Meals on Wheels, and so on, it does not make much sense either. I would say in the last three or four years this has been a real incentive. It is just not big and broad enough.

• 1445

Mr. Blenkarn: I think most health professionals would say we could do a great deal more. What I was really wondering about was your comment on how the change in 1977 had started to precipitate activities that did not exist before, and whether in your view we should carry on with the present block-funding system, leaving the discretion with the provinces to expand their extended care facilities, and give the experiment a little more time to work. Four years is not very long, and when you look at statistics, we are looking at, in many cases, 1978 statistics, which is just one year into the program, or 1979 statistics, even though we are in 1981.

Ms. Rodger: We are not, as you must realize, economic experts or financial experts, to say whether that type of funding would be the best. But certainly we feel there should be this incentive—and maybe even go further, for extended care, as you have mentioned, to make sure that this system is to be developed to the utmost. Surely when this was put into effect in 1977, we already had the problem right in our faces. We already had a population that was outgrowing the system. So right now those developed facilities have started to try to answer some of the needs, but they are not comprehensive enough, and maybe the inference is we should go even further to help develop. There is really an avenue in this.

I was looking at inserting data to show you, but I will do it by heart, and if you need the exact reference, I could give it to you after. Research was done on how to treat children with metabolic disease. One project was done into a home-care type

[*Traduction*]

aviez des observations à faire sur le résultat de ces initiatives. D'après ce qui s'est déjà passé, ces programmes sont-ils prometteurs ou devrait-on y mettre fin, car cette question relève de notre mandat? Comment fonctionne donc ce système de financement global, qui a soutenu ces initiatives en matière de soins aux malades chroniques?

Mme Stinson: Je crois que cela a favorisé la croissance de beaucoup de programmes et encouragé l'expérimentation. Cependant, les choses ne sont pas allées assez loin, même si cela a au moins permis, effectivement, un examen des possibilités autres que les soins intensifs. Toutefois, d'après les publications dans le domaine des sciences infirmières, à moins de mettre sur pied des programmes très intensifs dans les établissements pour malades chroniques, nous courons le risque très sérieux d'avoir à nous contenter de services de garde-malade. En six semaines par exemple, un malade peut décliner considérablement à moins de pouvoir le stimuler par le truchement de divers programmes. Autre chose, en matière de soins à domicile, à moins que nous ne disposions de services auxiliaires comme des gardes-malades ou des repas à domiciles, cela ne servirait pas vraiment. Cela dit, ces trois ou quatre dernières années, ces programmes ont été une source de véritable encouragement, et il leur manque seulement un peu plus d'ampleur et d'étoffe.

M. Blenkarn: Je crois que la plupart des professionnels de la santé estiment que nous pourrions en faire bien plus. Cependant, vous avez dit que la modification de 1977 avait déclenché des activités qui n'exitaient pas auparavant; j'aimerais donc savoir si, d'après vous, nous devrions conserver le système actuel de financement global en laissant aux provinces toute latitude pour étoffer leurs services de soins aux malades chroniques ainsi qu'un peu plus de temps pour que ces projets soient rodés. Quatre ans, ce n'est pas beaucoup et, à en juger d'après les statistiques, dans bon nombre de cas il s'agit de données remontant à 1978, une année seulement après la mise en œuvre du programme, alors que nous sommes en 1981.

Mme Rodger: Vous devez vous rendre compte que nous ne sommes pas des experts en matière économique ou financière, nous ne sommes donc pas en mesure d'affirmer quel genre de financement est le meilleur. Nous soutenons toutefois qu'il doit y avoir un encouragement de ce genre et qu'il faudrait peut-être aller plus loin en matière de soins pour malades chroniques afin, ainsi que vous l'avez mentionné, que ce système puisse se développer au maximum. Il ne fait aucun doute que, même en 1977, lors de l'adoption du système, le problème existait déjà. Nous faisions déjà face à une population qui ne pouvait plus se contenter du régime de l'époque. A l'heure actuelle donc, les nouveaux services ont déjà commencé à répondre à certains des besoins, mais ils ne sont pas encore assez étendus, ce qui doit peut-être nous faire conclure qu'il faut prendre davantage de mesures pour les développer. Il y a vraiment une voie qui s'offre à nous dans ce domaine.

Je songeais à vous apporter des chiffres pour vous l'indiquer, mais je le ferai de mémoire. Vous avez besoin des statistiques exactes, je pourrais vous les faire tenir. On a fait certaines recherches afin de savoir comment traiter les enfants souffrant

[*Text*]

of program for the child. The other one was done in using acute-care facilities and institutions. It was shown that as for the child's reaction to the metabolic treatment, the child developed much less complication or secondary complication such as incontinence or sucking of the thumb or other things; but also the other factor you may well be interested in is that it was three times less costly than if the same treatment had been given conforming to the traditional way of distributing care. But before those structures and systems are really emphasized and start to be seen on a larger scale so you really see the total effect, you have to put more energy and more money and more time into developing those systems and to put in chances to develop them.

Mr. Blenkarn: Have you made your approaches on behalf of nurse professionals to the Canadian Medical Association or to any provincial government, particularly their minister of health, to indicate to them how they might reduce some of their costs—and presumably almost offer the doctors more money if they were to use ancilliary help such as nursing professionals on a greater basis?

Ms. Rodger: As for making an approach to the medical profession, I wonder what you have in mind, exactly. We made our approach to people who are responsible for directing the health care system. Our presentation was made to Justice Hall when there was the review, and that presentation was supported unanimously by our 11 members. Every provincial association has contacted its health minister and the government in their province. Throughout this country there have been discussions of the different avenues in our brief, and some of the discussions are still going on to this day, to try to see what type of system and approach could be used and what is needed to attain those objectives. What we are putting in as a presentation at the federal level is also put in at the same time at the provincial level. So those recommendations can be used in the federal-provincial discussion as known and discussed avenues to a solution.

• 1450

Mr. Blenkarn: Thank you very much.

The Chairman: Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Chairman. A point for clarification to start off, if I may, Ms Stinson, is recommendation 3, where you say:

> That legislation be revised to enable qualified nurses and other prepared health personnel to undertake selected activities currently defined as medical acts.

I assume that you are referring to the provincial legislation, not to federal legislation?

Dr. Stinson: Yes, we are, but our recommendation is nationwide—for example, in the area of midwifery. Another one might be in the maintenance of the chronically ill where, for example, British research indicates that about 75 per cent of the elderly who are on digoxin, or some related drug, are actually toxic from that medication. Really, we need programs that identify problems in the chronically ill and and which

[*Translation*]

de troubles du métabolisme. L'un de ces projets porté sur les soins à domicile, un autre sur les soins intensifs en milieu hospitalier. Or, il a été démontré que dans le premier cas les enfants ont souffert d'un nombre moins grand de complications comme l'incontinence ou l'habitude de sucer leur pouce. En outre, les soins à domicile coûtent trois fois moins cher que ceux administrés dans le cadre traditionnel. Cependant, avant d'avoir une idée globale des résultats de la mise en œuvre de ce système et la création d'en créer les structures, il faudra y consacrer davantage d'énergie et de moyens afin de les développer davantage et de leur donner plus de chances de réussir.

M. Blenkarn: Vous êtes-vous adressés, au nom des infirmières, à l'Association médicale canadienne ou à une administration provinciale quelconque, en particulier aux ministres de la Santé, afin de faire valoir comment réduire les frais médicaux, voire offrir davantage aux médecins s'ils se déchargeaient plus souvent sur les infirmières?

Mme Rodger: Pour ce qui est d'entrer en contact avec la profession médicale, je me demande ce que vous envisagez à cet égard. Nous nous sommes adressés aux responsables des systèmes de santé. Nous avons présenté notre mémoire au juge Hall lorsque son groupe s'est penché sur la question et ce document a bénéficié de l'appui unanime de nos membres. Chaque association provinciale est entrée en contact avec son ministre de la Santé ainsi qu'avec le gouvernement provincial. Partout nos avons eu des discussions sur les diverses possibilités mentionnées dans notre mémoire et, d'ailleurs, certains de ces débats qui visent à établir comment atteindre ces objectifs, se poursuivent encore. Ce que nous avons présenté au niveau fédéral l'a également été au palier provincial. Par conséquent, les recommandations peuvent être utilisées dans le cadre de discussions fédérales-provinciales comme élément connu pouvant mener à une solution.

M. Blenkarn: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Herbert.

M. Herbert: Merci, monsieur le président. J'aimerais d'abord un éclaircissement, si vous permettez. Madame Stinson, est-ce bien la recommandation nº 3 où vous dites la chose suivante, et je cite:

> Que la loi soit modifiée afin de permettre à des infirmières diplômées et à d'autres professionnels de la santé de poser certains actes médicaux.

Je suppose que vous vous reportez ici à la loi provinciale et non fédérale?

Le docteur Stinson: Oui, mais notre recommandation englobe des préoccupations de niveau national, par exemple, les activités des sages-femmes. Mentionnons-en une autre, les soins aux malades chroniques car, comme l'indiquent les recherches britanniques, environ 75 p. 100 des personnes âgées traitées à la digoxine ou à un médicament analogue sont effectivement intoxiquées par leur traitement. Nous avons

[*Texte*]

would help them to maintain their health. We realize that this does require a change at the provincial level. For example, there has been some discussion in the CMA as to the possibility of gaining the federal government's interest in helping us to organize a national conference to look at ways and means of changing legislation, a conference that could be attended by people from all over Canada.

Mr. Herbert: I am somewhat amused that you would make a recommendation on changing provincial legislation to a federal task force. Then, in your answer, you bring in the subject of prescription drugs, and in listing the drugs you make reference to one particular item in which I have a rather special interest, but you do not make a representation on that item as well. However, I should pass on to something else.

On recommendation 10:

> That the federal government earmark funds for nursing research development.

Looking at the previous four recommendations—6, 3, 8 and 9—mark against each one of those "how?", because in each case you appear to be suggesting that the federal government somehow be able to intrude on the provincial sphere of influence. I just do not see how we can do very much about it, whether we are sympathetic or not. But when I came down to 10, I was of a like mind, and I thought maybe there is some area here where the federal government can be directly involved. "Nursing research development," can you explain what you mean there?

Ms. Stinson: Yes, we did separate preparing nurses in the baccalaureate, master's and PhD level from nursing research funding and nursing research development as such, because there is very little of what you might call infrastructure for nursing research in Canada. There is only one nursing research journal and the circulation is something under 1,000. We have very little nursing research women, very few nursing research conferences, very limited funding for nursing research projects. When one considers that Canadians spend literally billions of dollars a year on nursing care, and yet there is no systematic nursing research development, this does not make sense. To give you a couple of examples, the Canadian Nurses' Association is trying to seek money from outside funding, from foundations, and so on, to help get nurses funded for study at the PhD level, to help get PhD nursing established in Canada. We believe the federal government can, and should, take leadership in these respects. In effect, through ministers' conferences—health ministers and education ministers—there have been national efforts made. The area of optometry is one example. We think nursing is worth paying some attention to.

• 1455

Mr. Herbert: We have . . .

Ms. Stinson: Excuse me, Mme Rodger wishes to complete this.

[*Traduction*]

vraiment besoin de programmes pour déceler les problèmes des malades chroniques et déterminer comment les maintenir en bonne santé. Nous n'ignorons pas que cela exige des modifications au niveau provincial. Ainsi, par exemple, l'Association médicale canadienne a discuté de la possibilité d'intéresser le gouvernement fédéral à organiser une conférence nationale qui étudierait les menues à prendre pour modifier la loi conférence à laquelle participeraient des gens de tout le Canada.

M. Herbert: Je trouve plutôt amusant que vous recommandiez à un groupe de travail fédéral de modifier une loi provinciale. Par ailleurs, vous avez aussi parlé des médicaments obtenus par ordonnance et la liste de médicaments que vous mentionnez en comporte un qui m'intéresse de très près mais au sujet du duquel vous n'avez pas présenté de recommandation. Toutefois, j'aimerais passer à autre chose.

Au sujet de la recommandation 10, et je cite:

> Que le gouvernement fédéral affecte des fonds au développement de la recherche en sciences infirmières.

Si je tiens compte des quatres recommandations précédentes, les 6, 7, 8 et 9, je me pose des questions car vous semblez proposer que le gouvernement fédéral intervienne dans des domaines de compétence provinciale. Or, je ne vois vraiment pas comment nous pouvons faire grand chose, que nous soyons favorables ou non à ces propositions. Lorsque j'arrive à la dixième recommandation cependant, je suis du même avis que vous: je crois que peut-être le gouvernement fédéral peut intervenir directement. Pouvez-vous toutefois nous expliquer ce que vous entendez par développement de la recherche en sciences infirmières?

Mme Stinson: Oui, nous avons fait la distinction entre la formation des infirmières au niveau du baccalauréat de la maîtrise et du doctorat et le financement de la recherche en sciences infirmières et le développement de la recherche en nursing parce que l'infrastructure dans ce domaine est très faible au Canada. Il n'existe qu'une seule revue qui y soit consacrée et son tirage est inférieur à 1,000 exemplaires. Nous avons très peu de chercheuses en sciences infirmières, très peu de conférences sur le sujet et des sources de financement très limitée. Lorsqu'on tient compte du fait que les Canadiens dépensent littéralement des milliards de dollars par an en soins infirmiers et que, malgré cela, il n'existe aucune infrastructure de développement de la recherche en nursing, cela me paraît tout à fait absurde. A titre d'exemple, l'Association canadienne des infirmières essaie d'obtenir de l'argent à l'extérieur, notamment auprès de fondations afin d'aider au financement des études au niveau du doctorat et de faire créer des études de doctorat au Canada. Nous soutenons cependant que le gouvernement fédéral peut et doit prendre les devant à cet égard. De fait, grâce aux conférences des ministre de la santé et de l'éducation, certains efforts ont été faits à l'échelle nationale. On peut citer à cet égard le domaine de l'optométrie. Enfin, nous estimons que les sciences infirmières méritent une certaine attention.

M. Herbert: Nous avons . . .

Mme Stinson: Excusez-moi, mais Mme Rodger aimerait poursuivre.

[*Text*]

Ms. Rodger: No, I am sorry, Dr. Stinson, if you have completed what you want to say on research, I would like to come back to the federal-provincial matter, where the federal level can have some implication in this.

Mr. Herbert, you mentioned that many of our recommendations touch on provincial jurisdictions. Actually the whole of the fiscal arrangements touch provincial and federal jurisdictions. We have said we feel that if the federal government foots half the bill, or three-quarters of the bill, or two-thirds of the bill, they should be accountable to the public and should be able to answer with reference to some of the ways in which this money is spent. Therefore, the whole field of education and health is under federal legislation, yet there is a task force to prepare for the negotiations. We feel that through good fiscal incentives you can direct and mould the national health care system as a national charter. That is why some of the recommendations here may have a provincial tone but we feel that it is within your power to recommend things, and avenues, to mould this or orient it so that all Canadians can have an equal health care system.

Mr. Herbert: That is very laudable. I believe you come from Quebec?

Ms. Rodger: I am a member of your riding, you are my MP.

Mr. Herbert: That will teach me to ask question.

The Chairman: Maybe you should pass.

Mr. Herbert: I put that point because you probably recognize the difficulty we are going to have when we go to Quebec next week. It may be fine for us to have ideas on what we would like to see in the agreement, but we also have to be very practical, and we have to face what we can get accepted. I tend to the point of view that we should look at sort of national goals and rather high-level objectives, rather than being specific in what should be done at the provincial level, particularly because, in the case of the Province of Quebec, despite the fact that Quebec is listed as a have-not province and despite the fact that it is running a $3 billion deficit in its budget, it is spending more money than I believe any of the other provinces in the area of health care, in the area of post secondary education, and so on. Quite obviously, the apparent lack of funds has not prevented that particular province from spending the money. It would be, therefore, quite difficult for us to use that kind of level to impose conditions in Quebec.

I want to pursue that in just a second, but I want to get back to the other point I was making on recommendation 10. You mentioned the journal and you mentioned conferences. You touched on two areas where the federal government has provided assistance, has programs to provide assistance. Does that mean that you have been turned down, or does it mean simply that you have not made an application?

Ms. Stinson: Mr. Herbert, we have had assistance from NHRDP for something like five or six nursing research confer-

[*Translation*]

Mme Rodger: Non, je m'excuse, docteur Stinson si vous avez terminé, j'aimerais pour ma part revenir à la question fédérale-provinciale et au fait que le fédéral aurait un rôle à jouer.

Monsieur Herbert, vous avez dit que bon nombre de nos recommandations portent sur des questions qui relèvent des compétences provinciales. En vérité, toute la question des accords fiscaux touche à la fois aux compétences provinciales et fédérales. Nous avons affirmé qu'à notre avis, si le gouvernement fédéral assume la moitié, les trois quarts ou encore les deux tiers des coûts, il doit être en rendue compte ou public et être en mesure de répondre de la façon dont ses crédits sont dépensés. Par conséquent, tout le domaine de l'enseignement et de la santé relève du fédéral et, malgré cela, il y a un groupe de travail qui se prépare aux négociations. Nous estimons que de bonnes mesures fiscales peuvent faire en sorte que le système de santé national fonctionne de façon unifiée. C'est pour cela que certaines des recommandatins figurant ici semblent relever du provincial, mais nous estimons quand même que vous avez le pouvoir pour recommander certaines choses, certaines voies à prendre, certaines orientations à imprimer, afin que tous les Canadiens puissent avoir accès à un système de santé de qualité égale.

M. Herbert: C'est un objectif très louable. Je crois que vous venez du Québec?

Mme Rodger: Je viens de votre circonscription, c'est vous qui êtes mon député.

M. Herbert: Cela m'apprendra à poser des questions!

Le président: Peut-être devriez-vous céder votre tour.

M. Herbert: Si j'ai mentionné cela, c'est parce que vous reconnaîtrez probablement les difficultés que nous aurons la semaine prochaine lorsque nous nous rendrons au Québec. Il peut être très intéressant d'avoir des idées sur ce que devrait contenir cet accord, mais nous devons également être pragmatiques et tenir compte de ce que nous pourrions obtenir. Je suis plutôt d'avis que nous devrions viser surtout des objectifs nationaux assez élevés plutôt que d'avoir des exigences très précises sur ce qui devrait être fait au niveau provincial, particulièrement en raison du fait que, même si on considère la province de Québec comme une province défavorisée et qu'elle accuse un déficit budgétaire de 3 milliards de dollars, cette province dépense davantage d'argent que n'importe quelle autre dans le domaine des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire. Il est donc évident que même un manque de fonds n'a pas empêché cette province de consentir à ces dépenses. Il nous serait donc extrêmement difficile d'utiliser ce genre d'argument pour imposer nos conditions au Québec.

Je reviendrai là-dessus dans un moment mais j'aimerais reprendre mon autre argument au sujet de la recommandation 10. Vous avez parlé d'une revue et de conférences. Vous avez également mentionné deux domaines pour lesquels le gouvernement fédéral a accordé une aide et mis sur pied des programmes. Est-ce que cela signifie que votre demande a été refusée ou que vous ne l'avez pas faite?

Mme Stinson: Monsieur Herbert, nous avons reçu une aide du PNRDS lors de la tenue de cinq ou six conférences sur la

[*Texte*]

ences over the last seven or eight years, but we are in a sort of hand-to-mouth situation, where from one year to the next we do not know whether we will get money, and the amount of money has diminished considerably. It is a problem. It makes for a very precarious situation. Symons, in his second examination, I guess, of *Scholarly Communication in Canada* has indicated in the preliminary work that there is virtually no network in Canada for nursing research. For example, this morning I was talking to an American nurse researcher and she was telling me about some research down at Case Western Reserve. It would be very few nurses who would know, because of our network, about that research on nursing care of the elderly. In the medical profession, for example, and we read your curriculum vitaes—all of you have your own professional connections. The network in nursing simply is not well established and yet we know communication is vital in research if we are going to have strong research and avoid duplication.

• 1500

Mr. Herbert: Now, getting back to post secondary education. Two thoughts occur to me here: The first was that we certainly felt there were too many nurses coming out of the system and we had quite a surplus of nurses for a while. Now, you are introducing the thought that the nurses are not being taken or are not able to attain a sufficiently high level, that the post secondary education system is not adequate for the nursing profession.

We were discussing with another group this morning—and we have with other university groups—the probability that it will be impossible to have in every province some university system for every type of course. Now, there must be universities in Canada that have this sort of specialized training that you are looking for.

Are you telling me that there are just not enough places open in those universities or that there is not access for all the nurses across Canada to these limited numbers of universities?

Ms. Stinson: It is really both.

Mr. Herbert: So, there are not enough places open and there is a problem of access?

Ms. Stinson: Right.

Mr. Herbert: As far as access is concerned, if we look on it as being a national priority to assure access, presumably we can make recommendations to take care of that.

Ms. Stinson: Yes.

Mr. Herbert: How do we go about ensuring that there are enough universities or enough positions within the limited number of universities to take care of the situation? What is the standard by which we should judge whether there is enough room for all nurses that want to take university courses?

[*Traduction*]

recherche en sciences infirmières depuis les 7 ou 8 dernières années. Cependant, ces mesures provisoires sont toujours à recommencer car, d'une année à l'autre, nous ne savons pas si nous allons obtenir les sommes nécessaires et d'aileurs, ces subventions ont considérablement diminué. C'est un problème qui nous met dans une situation difficile. Symons, dans sa deuxième étude, je crois, sur les rapports universitaires au Canada montre dans ses recherches préliminaires qu'il n'y a au Canada virtuellement aucun réseau pour la recherche en sciences infirmières. Ainsi, ce matin je parlais à une infirmière américaine qui fait de la recherche et cette dernière me parlait de certaines recherches qui se déroulent à *Case Western Reserve*. A cause de notre infrastructure, il n'y aurait que très peu d'infirmières qui pourraient être au courant des recherches dans le domaine des soins aux personnes âgées. Mais en ce qui concerne la profession médicale, nous sommes au courant parce que nous avons lu votre curriculum vitae—vous avez tous des contacts avec vos confrères. Le réseau des infirmières n'est pas solidement établi alors que nous savons que la communication est un facteur crucial pour une recherche efficace et originale.

M. Herbert: Revenons-en à l'enseignement postsecondaire. Deux choses me viennent à l'esprit: premièrement nous avions l'impression qu'il y avait trop d'infirmières et que pendant un certain temps, il y avait eu pléthore. Maintenant, vous semblez dire que les infirmières ne sont pas recrutées à un niveau suffisamment élevé ou qu'on ne leur permet pas d'atteindre un niveau suffisamment élevé, et que le système d'enseignement postsecondaire n'est pas suffisant pour préparer les futures infirmières.

Nous en avons discuté ce matin avec un autre groupe—et aussi avec d'autres groupes représentant des universités—à savoir qu'il est impossible d'avoir dans chaque province un système universitaire pour chaque type de programme. Il doit bien y avoir des universités au Canada qui dispensent le type de formation spécialisée que vous cherchez.

Dois-je comprendre qu'il n'y a tout simplement pas suffisamment de place dans les universités ou que toutes les infirmières du Canada n'ont pas accès à un nombre restreint d'universités?

Mme Stinson: Il y a un peu des deux.

M. Herbert: Donc, il n'y a pas suffisamment d'ouvertures mais il y a aussi eu problème d'accès?

Mme Stinson: Exact.

M. Herbert: En ce qui concerne l'accès, si nous considérons l'accessibilité comme une priorité au plan national, il va sans dire que nous pouvons faire des recommandations dans ce sens.

Mme Stinson: Oui.

M. Herbert: Mais comment pouvons-nous faire pour garantir qu'il y ait suffisamment d'universités ou encore suffisamment d'ouvertures dans les quelques universités qui offrent ces cours? Quels sont les critères que le gouvernement devrait utiliser pour juger s'il y a suffisamment de places pour toutes les infirmières qui veulent suivre des cours à l'université?

[*Text*]

Ms. Stinson: One of the standards we have been using in Alberta, for example, is the number of applications. For some time, we had twice as many applications in Alberta of very good candidates as could be absorbed into the system. That is one indicator. Another is the qualifications that are required in various jobs. When we use that figure, for example, that less than 2,000 of our 4,000 directors have a baccalaureate and yet baccalaureate preparation is considered minimal for supervisory and in many institutions head nurse positions, there is another indicator that we have not come near to producing the numbers that we ought.

Mr. Herbert: I am going to lead into something that is quite difficult here because my wife was a nurse for a considerable number of years. Why is a nurse that much better after she has been through the higher education system, through university and so on? Could you explain that point for the record?

Ms. Stinson: For the record, what a nurse is able to do for a person is a function of her knowledge and her skill and her willingness to put those to work. The nature of illness and health is so complicated and the knowledge is so vast that unless the nurse's professional behaviour is based on a solid understanding of the physical sciences and the psycho-socio sciences, she will simply be a technician, in a sense, with a very short range of occupational relevance in which she would constantly have to be retrained and retold.

• 1505

Mr. Herbert: Is she not limited, though, by the very point that you are making in recommendation No. 3? Is she not held down, in the sense—and I say this very sincerely—that the doctors themselves are not particularly anxious to see nurses intruding on what they consider to be their area of competence?

Ms. Stinson: At the risk of getting very involved here, one can be held down if one will be held down. There are enough nurses today, we believe, that simply are not going to be held down and also we have to make it attractive to physicians to let the nurse be utilized to the fullest. There are many physicians who have, and do, use nurses well, when it is to their advantage. I would like Madame Rodger to add to this.

Mr. Herbert: Would you explain, too, why, given that the legislation controls just exactly what they can do. There have been cases where nurses have been considered to have gone a little too far in doing certain things and there has been sometimes even court action taken—this is another problem. I am looking here for what you are trying to achieve. I agree to giving the nurses a higher degree of competence but I wonder to do what. We will have to have an acknowledgement by the medical profession that the nurses could be doing more in their area of competence at the present time.

[*Translation*]

Mme Stinson: L'un des critères que nous avons retenu en Alberta par exemple est le nombre de demandes. Pendant une certaine période, nous avons reçu en Alberta deux fois plus de demandes de la part de candidats valables que le système n'était en mesure d'absorber. C'est un indicateur. Un autre serait les qualifications nécessaires pour différents emplois. En retenant ce critère par exemple, moins de 2,000 directeurs sur 4,000 ont un baccalauréat, encore que le baccalauréat soit considéré comme le niveau d'études minimum pour les tâches de surveillance et, dans beaucoup d'établissements, pour des fonctions d'infirmière en chef; enfin, il y a un autre indicateur pour lequel nous n'avons pour ainsi dire pas calculé les chiffres, ce qu'il faudrait que nous fassions au demeurant.

M. Herbert: Je vais vous poser des questions dans un domaine un peu plus difficile parce que ma femme a travaillé pendant longtemps comme infirmière. Pourquoi se fait-il qu'une infirmière qui a suivi des cours dans un établissement d'enseignement postsecondaire ou à l'université a-t-elle plus de facilité qu'une autre? Pourriez-vous nous l'expliquer?

Mme Stinson: Ce qu'une infirmière est à même de faire est fonction de ses connaissances, de ses aptitudes et de sa volonté de les mettre au service de son travail. La nature de la maladie et de la santé est tellement complexe et les connaissances tellement vastes qu'à moins d'avoir un comportement professionnel fondé sur une compréhension solide des sciences physiques et psychosociales, l'infirmière ne sera qu'un simple technicien, dans un certain sens, ne pouvant accomplir qu'un nombre limité de tâches professionnelles et pour lesquelles elle aura constamment besoin de formation.

M. Herbert: N'est-elle pas limitée par l'argument que vous présentez dans votre recommandation n° 3? N'est-elle pas limitée en ce sens, et je le dis bien sincèrement, que les médecins eux-mêmes ne sont pas très désireux de voir les infirmières s'immiscer dans ce qu'ils considèrent être leur propre domaine de compétence?

Mme Stinson: Au risque de m'engager, je pense qu'est limité qui veut l'être. Il y a suffisamment d'infirmières aujourd'hui, je pense, qui refusent d'être limitées et il nous faut persuader les médecins de l'utilité qu'il y a d'utiliser pleinement les compétences des infirmières. De nombreux médecins ont utilisé et utilisent les compétences des infirmières, ce qui est tout à leur avantage. J'aimerais que M^me^ Rodgers s'étende un peu sur ce sujet.

M. Herbert: Pourriez-vous également nous expliquer pourquoi, compte tenu du fait que la loi contrôle exactement ce qu'elles peuvent faire, il y a eu des cas où on avait considéré que les infirmières avaient dépassé les bornes en posant certains actes, cas qui sont même allés jusque devant les tribunaux. C'est un autre problème. J'aimerais savoir ce que vous voulez faire. Je suis d'accord pour ce que vous voulez faire. Je suis d'accord pour ce qui est d'accorder aux infirmières un degré plus élevé de compétence, mais pour faire quoi exactement? Il nous faudrait la sanction de la profession médicale pour que les infirmières puissent faire, comme elles le devraient, beaucoup plus dans leur domaine de compétence qu'elles ne font à l'heure actuelle.

[*Texte*]

Ms. Stinson: I think we should distinguish very clearly between nurses doing medical tasks, and nurses doing nursing; that is, helping the patient with his daily survival needs and his capacity to cope with illness, and to maintain good health patterns. For example, within our living memory, as they say, only physicians could take blood pressures for many years. This is ludicrous; obviously, but it was developmental. Similarly, there are many instances of physicians doing things today; for example, in Newfoundland where they had nurses in outposts for a decade, and now doctors turning around and doing simple dressings. It must be nurses who decide what nurses can do in the independent sense, and then, in terms of designated medical tasks that would take an interdisciplinary approach. But I think it is fallacious to make the assumption that only physicians should dictate what tasks nurses do. This does not hold water. It is like in a sense asking architects what lawyers should do, if we are talking about independent nursing practice. Now, Madame Rodger would like to add something.

• 1510

Ms. Rodger: There has been a surplus of nurses and we are not talking of having another level of knowledge for nurses. Actually, it is not since the surplus we experienced in 1976, which is all gone now in the Canadian picture, that we have requested added knowledge for nurses. The CNA is on record for the past 20 years, requesting that 25 per cent of the nursing labour force would have at least a bachelor's degree, actually to help give a frame of reference to support nurses who are practising towards patients. We know that, as Dr. Stinson has mentioned, with the complexity of various illnesses, that nurses need to know more. We have found that through added knowledge, they are able to identify the needs of the patients, whether they are psycho or social needs. How nurses intervene with patients can have an impact on their health, as far as recuperating faster or diminishing complications, and getting out of the hospital faster.

So there is a whole area of knowledge in nursing that is totally different than the medical aspects of it. Medicine is there to diagnose and treat, and nurses to care, and that is complementary, but it does not mean that one is doing the other. So, for these reasons we need nurses with much more knowledge, and as we acquire knowledge we realize that the impact of the care on the population is really great. That is why we recommend masters and doctorate degrees, and research, because there is really an important impact on the health care situation.

Mr. Herbert: Just a closing comment because we are going to be in Quebec next week, Madame Rodger. I wonder is there something we can take to Quebec as representations on your behalf?

[*Traduction*]

Mme Stinson: Je pense qu'il est important d'établir clairement la distinction entre les infirmières qui posent des actes médicaux et celles qui se consacrent aux soins infirmiers, c'est-à-dire qui aident les patients dans leurs besoins vitaux, les aident à affronter la maladie, et à se tenir en bonne santé. Par exemple, je peux me rappeler d'une époque, et nous étions déjà de ce monde, où seuls les médecins pouvaient prendre la tension artérielle, et cela a duré des années. C'est vraiment absurde, mais c'était typique. Dans un même ordre d'idées, beaucoup de médecins font aujourd'hui—par exemple, à Terre-Neuve, des infirmières ont travaillé dans des postes isolés pendant des dizaines d'années et maintenant, ce sont les médecins qui s'occupent des plus simples pansements. Ce devrait être aux infirmières à décider ce que les infirmières peuvent faire elles-même et ensuite, il s'agirait de déterminer les actes médicaux qui nécessitent une approche interdisciplinaire. Mais je pense qu'il est ridicule de supposer que seuls les médecins devraient décider des tâches des infirmières. Cela équivaudrait à demander à des architectes ce que les avocats devraient faire, mais M^me^ Rodger aimerait ajouter quelque chose.

Mme Rodger: Il y a bien eu pléthore d'infirmières et nous ne parlons pas d'un niveau supplémentaire de compétence pour les infirmières. En fait, ce n'est pas depuis cette pléthore que nous avons connue en 1976, et qui a maintenant été absorbée dans l'ensemble du pays, que nous avons commencé à demander un surcroît de compétence pour les infirmières. Cela fait déjà 20 ans que l'ACI demande que 25 p. 100 des infirmières aient au moins un baccalauréat pour les aider à encadrer les infirmières qui exercent auprès des patients. Nous savons, comme l'a mentionné le D^r^ Stinson, que vu la complexité des diverses maladies, les infirmières doivent parfaire leurs connaissances. Nous avons découvert qu'avec ces connaissances supplémentaires, elles sont capables de mieux cerner les besoins des patients, qu'il s'agisse de besoins psychologiques ou sociaux. La façon dont les infirmières traitent les patients peut avoir une incidence sur leur santé, en facilitant leur guérison, en réduisant le risque de complications ou en leur permettant de sortir de l'hôpital plus rapidement.

Il y a donc dans ce domaine tout un ensemble de connaissances totalement différent des aspects médicaux. Les médecins existent pour diagnostiquer et traiter et les infirmières, pour prodiguer des soins. Ce sont des domaines complémentaires, mais cela ne veut pas dire que l'un peut remplacer l'autre. C'est pour ces raisons que nous avons besoin d'infirmières ayant plus de connaissances et, à mesure que nous acquérons ces connaissances, nous nous rendons compte de l'importance de l'incidence des soins sur la population. C'est pourquoi nous recommandons des maîtrises et des doctorats ainsi que des programmes de recherche car leur incidence sur les soins médicaux santé est indéniable.

M. Herbert: Juste une observation en terminant, puisque nous allons au Québec la semaine prochaine, madame Rodger. J'aimerais savoir si vous aimeriez que nous fassions des recommandations au Québec en votre nom?

[*Text*]

Ms. Rodger: Oh, yes. We have mentioned the problem of cuts in Quebec in health care and the money they are spending, how to sell a package that would touch on some of the provincial jurisdictions. You are politicians, and I am sure you can see recommendation No. 11, some of the interests of the Quebec government as far as community based point of entry—Quebec is probably the most advanced there. If you give incentives finance on that, it can only help in developing this, health maintenance and health promotion. I think we have got something here for all governments and provinces. Everybody is looking after cost effective and quality alternatives to the health care system. So I am sure you will have no problem.

The Chairman: I suggest you see your MP then.

Mr. Loiselle.

• 1515

M. Loiselle: On dit que l'expérience des infirmières pourrait être mise à contribution. Quel est le pourcentage approximatif des actes médicaux faits par les médecins qui pourraient être faits par les infirmières? Est-ce qu'on peut parler de 10 p. 100, 15 p. 100? M^me^ Stinson semblait dire que c'était à l'infirmière de décider ce qu'elle peut faire. Grosso modo, dans les opérations courantes d'un hôpital, combien d'actes médicaux pourraient être faits par l'infirmière plutôt que par le médecin?

Ms. Stinson: I think that percentages would mislead you, sir. I will mention first that the research indicates that the average patient sees his or her physician for only up to three to five minutes a day. So you are left right away with 23 hours and 55 minutes. That in a way distorts things but we must ask then what happened in those five minutes? The physician does diagnosis of illness. The actual cause of pathology is the area where I think one could say the physician is the most supreme, but there is much, much research to indicate that nurses are the best or as good as physicians at triage in emergency departments, at distinguishing between well, ill, crucial, non-crucial.

In no way do we wish to minimize the phenomenal excellence it takes to be a good physician but in terms of teachable acts, nurses can do a vast number of these things: physical assessment to distinguish between healthy, functioning limbs and non-healthy; functioning heart and non-functioning. McMaster research by Spitzer indicates that the nurses can distinguish here. It is not the nurses' province to say what caused that non-functioning heart but that it is not functioning at a high level is within their capabilities. In family practise, about 90 per cent of what comes in the door can be taken care of by an adequately prepared nurse. I have heard surgeons who have worked in Africa say that they can teach technicians to do complicated cataract surgery in nine weeks. So, even some of the most delicate surgical acts are quite teachable.

[*Translation*]

Mme Rodger: Oh oui! Nous avons mentionné le problème des compressions au Québec au niveau des soins médicaux et de l'argent qu'il dépense pour vendre des services qui relèvent de la compétence provinciale. Vous êtes des hommes politiques et vous vous rendez probablement compte que, en ce qui concerne notre recommandation 11, le Québec est probablement la province la plus avancée pour ce qui est des centres de soins primaires. Si vous offrez des encouragements financiers dans ce domaine, cela ne pourra que contribuer à l'expansion de ce programme de protection et de promotion de la santé. C'est un exemple que tous les gouvernements et toutes les provinces devraient suivre. Nous cherchons tous des solutions rentables et efficaces dans le domaine des soins médicaux. Je suis persuadée que vous n'aurez aucun problème.

Le président: Je vous suggère d'en parler à votre député.

Monsieur Loiselle.

Mr. Loiselle: It has been said that nurses' experience could be a contributing factor. Approximately, what percentage of medical services carried out by doctors, could be done by nurses? Would it be 10 per cent, 15 per cent? Mrs. Stinson implied that it was up to the nurse to determine what she or he could do. Generally speaking, in the daily operations of a hospital, how much medical treatment could be administered by nurses, rather than doctors?

Mme Stinson: Les pourcentages pourraient vous induire en erreur, monsieur. D'abord, la recherche démontre que le patient moyen ne voit son médecin que trois à cinq minutes par jour. Il reste 23 heures et 55 minutes dans la journée. Cela peut vous donner l'impression d'un déséquilibre dans les fonctions, mais il faut se demander ce qui se passe dans les cinq minutes. Le médecin diagnostique une maladie. Or, la pathologie est le domaine où le médecin règne en maître, pourrait-on dire. Cependant, toute la recherche qui a été faite indique que les infirmières sont au moins aussi compétentes que les médecins pour distinguer les personnes arrivant dans un état critique et les autres à la salle d'urgence.

Nous ne voulons aucunement minimiser l'excellence nécessaire pour être bon médecin, mais je vous signale que les infirmières sont en mesure de faire un grand nombre d'actes médicaux: par exemple, l'examen en vue de déterminer si les membres fonctionnent normalement, si le cœur fonctionne normalement. La recherche effectuée par Spitzer à l'Université McMaster indique que les infirmières sont en mesure de déterminer le fonctionnement normal. Il n'incombe pas aux infirmières de dire pour quelle raison le cœur ne fonctionne pas. Toutefois, elles ont les compétences nécessaires pour dire s'il ne fonctionne pas à un niveau acceptable. Environ 90 p. 100 des cas traités par le médecin de famille pourraient l'être par une infirmière suffisamment compétente. Des chirurgiens qui ont travaillé en Afrique maintiennent qu'il est possible, en neuf semaines, d'enseigner aux techniciens comment effectuer une intervention chirurgicale compliquée, celle des cataractes. Donc, même les opérations chirurgicales les plus délicates peuvent être enseignées.

[*Texte*]

I am afraid I cannot come up with a neat answer as to the exact percentage but it would seem that nurses can do a vast amount of what physicians are now currently doing. However, we still need top flight medical expertise.

M. Loiselle: Je me pose cette question pour une raison fort simple. C'est que vous êtes un des rares groupes à comparaître devant nous qui dise au départ: nous reconnaissons qu'il va falloir une réduction des dépenses dans le domaine de la santé, mais ne faites pas cette coupure immédiatement, tant et aussi longtemps que vous n'aurez pas mis en place d'autres mécanismes qui, à la longue, nous permettront de couper les dépenses dans le domaine de la santé. Est-ce qu'on peut dire qu'il y a une province ou des provinces au Canada où on a assisté à une réduction des dépenses, parce qu'on est allé davantage vers les soins d'ordre préventif, plutôt que d'en rester, comme au Québec, je crois . . . Moi, je ne suis pas un spécialiste de la santé, mais il me semble qu'on dépense beaucoup d'argent dans le domaine de la santé, dans le domaine de l'hospitalisation; on a un système bien structuré. Est-ce que cela a amené une diminution des dépenses au niveau de l'hôpital, au niveau des paiements aux médecins? Est-ce qu'on a un exemple qui confirme ce que vous semblez nous dire?

• 1520

Mme Rodger: Quand on parle d'une réduction des coûts de la santé, on est bien conscients que plusieurs gouvernements, au niveau provincial, ont fait des coupures budgétaires . . . On a vécu une première phase de coupures budgétaires qui a eu pour première conséquence, si je peux me permettre de le dire, d'obliger tous les administrateurs dans le domaine de la santé, de regarder les services produits, et d'essayer de les rendre plus efficaces, plus rentables si on peut se permettre de parler ainsi dans le domaine de la santé, en termes de services.

Alors la première étape des coupures budgétaires n'a pas nécessairement eu un effet, à mon avis, négatif sur le système comme tel. Mais une fois que le système est rendu efficace, au niveau où on peut s'attendre qu'il le soit, toute autre coupure budgétaire touche les activités qui produisent des soins, des services. Et c'est à ce moment-là, qu'il faut absolument penser à des alternatives. On ne dit pas: faites des coupures budgétaires . . . c'est parfait, allez-y! Si vous vous rappelez, au début j'ai mentionné qu'avec l'augmentation de l'âge de notre population, on peut s'attendre à ce que les coûts des soins de la santé augmentent, parce que concernant un plus grand pourcentage de personnes et, il faut s'attendre à cela. Donc, il va y avoir des augmentations. Maintenant, on est rendu au point où si vous faites des coupures, ou si vous réduisez quoi que ce soit, il faut que l'on mette quelque chose d'autre à la place.

Est-ce qu'il y a des provinces qui ont établi des systèmes pour essayer de prévoir? Je pense qu'il y a beaucoup de paroles et d'intentions qui ont été exprimées concernant la nécessité de s'orienter vers des alternatives, de donner plus d'importance à la promotion, à la prévention, mais les actions sont minimes à

[*Traduction*]

Je m'excuse de ne pas pouvoir vous répondre d'une façon plus précise, mais je dirais simplement que les infirmières peuvent faire la majeure partie de ce que font actuellement des médecins. Toutefois, il nous faut toujours une expertise médicale de premier ordre.

Mr. Loiselle: That question comes to mind for a very simple reason. You are one of the few groups to appear before us, which has, at the outset, recognized that health expenses must be cut but not until other mechanisms have been set up to compensate for the cutbacks. Are there any provinces in Canada where spending has been reduced, thanks to increased emphasis on preventative health care, unlike Quebec where—I am not a specialist in the area of health, but it seems to me that too much is being spent on hospital care, in particular. The system is very well structured. Has this meant any decrease in the cost of hospital expenses or in physicians payments? Is there anything that confirms what you seem to be implying?

Mrs. Rodger: When we talk about reducing health care, we are aware that a number of provincial governments have made budget cuts—the result of the first phase of budget cuts, in my opinion, was to force all health administrators to look at the services rendered, and to try to make them more efficient and cost effective, if such an expression can be used in the area of health care. Therefore I personally do not think that the first phase of budget cuts necessarily had a negative effect on the system. However, once the system is made efficient in areas where it can be expected to be efficient, any further budget cuts affect the services themselves?

This is the stage at which alternatives must be considered. We are not saying that the government should go ahead and cut the budget. If you recall, at the beginning I said that with the aging of the population, we can expect that health care costs will increase as well, because elderly people account for a high percentage of health care use. We have to expect this. So there will be increases. We are currently at a point where any service that is cut must be replaced by something else.

Have any of the provinces set up systems to try to forecast future needs? I think that a great deal has been said about the need to move towards alternatives, the need to attach more importance to health promotion and prevention of diseases, but so far very little has been done compared to the needs that

[*Text*]

comparer aux besoins, présentement. Ce que l'on dit c'est que si vous coupez là, il faut qu'il y ait quelque chose à la place. Mais çà n'élimine pas le fait qu'il va falloir voir, quant aux besoins, à une augmentation des coûts des services de santé éventuellement.

The Chairman: Thank you very much, Ms. Stinson and Ms. Rodger, for your presentation. It is certainly valuable to us in forming our opinions to prepare our report.

Thank you very much.

I would now call on Dr. Hugh Harries to please come forward.

Do you wish to read your brief into the record, Dr. Harries?

Mr. Hugh Harries (Economist, Hugh Harries and Associates): Mr. Chairman, if I may without imposing on your time, it consists of a page and a half.

The Chairman: Thank you, go ahead.

Mr. Harries: Mr. Chairman, I would first of all like to thank you and the committee members for your courtesy in permitting me to appear here today on your visit to Edmonton. I really have only one point that I thought might be worth emphasizing to this committee and with your permission, sir, I will simply read this very short brief on the theory that I cannot abstract a page and a half with a great deal more effectiveness than is done here.

The principle of sharing is one that has been firmly entrenched in Canadian political philosophy since 1867. Not surprisingly, the prime mover has usually been the federal government. In most instances action has been prompted not by abstract principles of social or economic justice, but rather by harsh economic necessity or simple selfishness. The huge land bonuses to build a transcontinental railroad system, the progressive income tax first levied to finance a war, and the customs tariffs that were livied to build industry in central Canada, all demonstrate the principle of sharing between Canadians. Fortunately for many of these programs, the rationale of cost-benefit analysis had not been enunciated. Indeed, the raw power of political numbers would in any case have made such exercises passé.

• 1525

Today the Trudeau government, backed by Bill Davis' Tories of Ontario, is embarked on a new crusade of sharing. What are its fundamental attributes? Clearly they consist of a concerted effort to capture the capital values of western resource development, largely for the benefit of central Canada. Stripped of the shield of parliamentary verbiage, that is exactly what the suggested redistribution of federal-rpovincial fiscal powers would amount to.

Under the existing fiscal arrangements, all geographic areas of this country enjoy levels of social service which are without parallel in any industrialized country in the world. I suggest that the objective of sharing has been fully realized in Canada. One objective which is held dear to the hearts of Trudeau Liberals and which has not been realized is the complete

[*Translation*]

exist. Our point is that if you cut somewhere, you are going to have to set up something else somewhere else. However this does not change the fact that we are going to have to plan for increased health care costs in the future.

Le président: Merci beaucoup, mesdames Stinson et Rodger. Votre exposé nous sera certainement utile dans l'élaboration de notre rapport.

Merci beaucoup.

Je demande maintenant à M. Hugh Harries de s'approcher.

Voulez-vous lire votre mémoire, monsieur Harries?

M. Hugh Harries (économiste, Hugh Harries and Associates): Si vous permettez, monsieur le président, parce qu'il ne comporte qu'une page et demie.

Le président: Merci, allez-y.

M. Harries: Je voudrais tout d'abord, monsieur le président, vous remercier de m'avoir permis de comparaître aujourd'hui lors de votre visite à Edmonton. Je n'ai qu'un point que je voulais signaler au Comité. Avec votre permission, je vais simplement lire mon mémoire très court parce que je ne pense pas pouvoir le résumer en moins de mots.

Le principe du partage fait partie intégrante de la philosophie politique canadienne depuis 1867. Il n'est pas étonnant que le fédéral ait été d'habitude l'instigateur principal. Dans la plupart des cas, les actions ont découlé non pas des principes abstraits de la justice économique ou sociale, mais plutôt des nécessités économiques ou de l'égoïsme pur. Les terrains énormes donnés pour stimuler la construction d'un réseau de chemins de fer transcontinental, l'impôt progressif sur le revenu imposé pour financer une guerre, et les tarifs douaniers imposés pour financer les industries du Canada central sont autant de preuves du principe du partage entre les Canadiens. Malheureusement pour plusieurs de ces programmes, le raisonnement sous-tendant l'analyse des coûts par rapport aux avantages n'a pas été énoncé. De fait, quoi qu'il en soit, la force brute des données politiques aurait rendu un tel exercice dépassé.

Aujourd'hui, le gouvernement Trudeau, appuyé par les Tories de Bill Davis en Ontario, s'est lancé dans une nouvelle croisade du partage. Quelles en sont les caractéristiques fondamentales? Il s'agit clairement d'un effort concerté pour s'approprier le capital produit par le développement des ressources de l'Ouest, essentiellement à l'avantage du Canada central. Une fois abattu le bouclier du verbiage parlementaire, voilà exactement à quoi équivaut la redistribution proposée des pouvoirs fiscaux fédéral-provinciaux.

Dans le cadre des présents accords fiscaux, toutes les régions géographiques du pays bénéficient d'un niveau de services sociaux qui sont sans égal dans n'importe quel autre pays industrialisé du monde. A mon avis, l'objectif du partage a été pleinement atteint au Canada. Il y a un objectif qui n'a pas été réalisé et que les libéraux de Trudeau ont beaucoup à cœur; il

[*Texte*]

domination by Ottawa of all parts of Canada and apparently of all Canadians. Centralization under the guise of sharing is the present Trudeau pursuit.

An examination of the figures on taxes paid and incomes earned shows that if the Trudeau government practised anything remotely associated with acceptable fiscal responsibility, it would not require one additional cent of revenue. Instead of responsible fiscal action, we are met with the worst kind of cheap political posturing. Lalonde, with the elegance of a three-legged bull in a large pasture, gleefully announces a half-cent per litre tax on the Canadian consumer for what he terms the "Lougheed Tax". Simple honesty would require him also to apply a Mexican tax of about 15 cents a litre to reflect the fact that the west is still giving all Canadians an incredible bargain in oil.

What does the Trudeau plan of "sharing" involve? The proposition can be put very simply. If it is successful, it means the capital values of western resources will again be transported to central Canada for the enjoyment and benefit of the people who under our present system have the keys to political power. In my submission, it is quite sufficient that for almost the first 100 years of Confederation such a pattern was maintained. A look at the social and economic infrastructure of central Canada clearly demonstrates the truth of that observation. We in the west are finally getting our Massey Halls and our arenas. We are also in the process of establishing medical research facilities which will lead the world and processes and technologies that can unlock the wealth of resources that still remain.

Colonialism is an ugly word and an ugly concept, but it is appropriate to fiscal actions which fail to understand the fact that yesterday's frontiers are today's world centres. I urge this committee to understand how fragile the present federal structure is. The confiscation of the west's capital resources in the thirties was responsible for an independence that came to full realization in the seventies. We will never be turned back again. The simple arithmetic of equalization must not be used in attempts to sustain old patterns or to shore up failing regional economies. I trust the findings of this committee will benefit from the opportunity to see the physical changes taking place in this part of Canada. I also trust that these findings will reflect current economic realities.

Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Harries. When you referred to proposals to get at the capital values of the west's resource revenues in the context of fiscal arrangements, what did you have in mind? What particular proposal were you referring to?

• 1530

Mr. Harries: What I have in mind are those proposals which seek to take what are essentially capital revenues,

[*Traduction*]

s'agit de la domination complète par Ottawa de toutes les régions du Canada et apparemment de tous les Canadiens. Le présent objectif de Trudeau est la centralisation, déguisée en partage.

Un examen des données sur les impôts versés et les revenus indique que si le gouvernement Trudeau faisait preuve le moindrement de responsabilité fiscale, il n'aurait pas besoin d'un seul cent de revenu supplémentaire. La responsabilité fiscale est remplacée par la pire espèce de politicaillerie à rabais. Avec toute l'élégance d'un taureau à trois pattes perdu dans un grand pâturage, Lalonde annonce jubilant une taxe d'un demi-cent le litre d'essence en l'appelant la «taxe de Lougheed». Par simple honnêteté, il devrait également imposer une taxe mexicaine d'environ 15c. le litre, pour indiquer que l'Ouest offre toujours à tous les Canadiens des prix incroyablement bas pour son pétrole.

Quelles seraient les conséquences du plan de partage de Trudeau? On peut le dire très simplement. S'il y parvient, cela signifiera que la valeur en capital des ressources de l'Ouest sera une fois de plus transportée vers le centre du Canada pour profiter aux gens qui, dans le présent système, détiennent les clés du pouvoir politique. Dans mon exposé, il est absolument évident que pendant presque les cent premières années de la Confédération, cette situation a existé. Une analyse de l'infrastructure sociale et économique du Canada central démontre clairement la justesse de cette observation. Nous de l'Ouest obtenons finalement nos salles Massey et nos arénas de la NLH. Nous sommes également en train d'établir des installations de recherche médicale qui seront parmi les meilleures au monde et nous élaborons des méthodes qui permettront de profiter de la richesse des ressources non exploitées.

Le colonialisme est un mot et un concept détestable, mais c'est ainsi qu'on peut qualifier les initiatives fiscales qui ne reconnaissent pas que les régions éloignées d'hier sont les centres mondiaux d'aujourd'hui. J'incite fortement les membres du comité à comprendre à quel point la présente structure fédérale est fragile. Dans les années 30, la confiscation des ressources en capital de l'Ouest a été responsable de l'indépendance qui s'est pleinement réalisée au cours des années 70. On ne nous jouera plus jamais de tour. Le simple calcul de la péréquation ne doit pas être utilisé dans le but de maintenir les anciennes habitudes ou de rescaper les économies régionales naufragées. J'espère que les membres du comité sauront profiter de l'occasion qui leur est donnée de constater les changements matériels qui s'effectuent dans cette partie du Canada. J'espère également que leurs conclusions sauront tenir compte des réalités économiques actuelles.

Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Harries. Lorsque vous avez parlé de propositions visant à obtenir la valeur en capital des ressources de l'ouest dans le contexte des accords fiscaux, à quoi pensiez-vous? De quelle proposition précise parliez-vous?

M. Harries: Je songeais à ces propositions visant à inclure essentielement les revenus tirés de l'exploitation et de la vente

[*Text*]

namely revenues from the exploitation and sale of natural resources, and involve them in a calculation of current revenues for the obvious purpose of increasing the federal take from those revenues. Those are capital sums; and as I said, we have already seen capital stripped from the west to develop central Canada. I think it would be most unfortunate if a similar attempt were made again.

The Chairman: So you are referring to the concept of second-tier equalization?

Mr. Harries: Yes, essentially.

The Chairman: Well, I suppose you are aware there is no firm support on the part of the federal government for such a system. The idea has been advanced and given some legitimacy by the federal government, as a notion. It has been advanced by some economists also, and also by the Ontario government.

Mr. Harries: Yes.

The Chairman: But there are no firm proposals on the table at this time for that. The Minister of Finance, when he appeared before us, indicated that this may be a way to relieve the federal government of the pressure on its appropriations, where the calculation of resource revenues with the equalization formula triggers automatic appropriations of the federal government alone and huge revenue is unrelated to the fiscal capacity of the rich provinces, and therefore we are looking for ways to try to get out of an equalization formula which has to be tinkered with every few years because of the drastic increases in petroleum and gas revenues in some provinces. That is the difficulty. If you count resource revenues in the equalization formula to establish the payments, but you do not relate the federal government's fiscal capacity at all to these revenues, you have an ever-increasing federal deficit and payments that have to come out automatically to have-not provinces regardless of the federal government's fiscal capacity.

Mr. Harries: Yes, I appreciate that, and I am aware that there is no firm proposal, but when the Minister of Finance appears before you and starts even looking favourably upon the suggestions of an eastern economist on so-called second-tier distributions, I think it behooves us in western Canada to realize that these thoughts are somewhat more than fleeting in the mind of the minister.

I would also point out to you that I am not sure it is correct to suggest that the federal government's fiscal responsibilities are completely dissociated from the revenue-gathering opportunities represented by resource development in the west. I remind you that the export tax on oil, which has now been transferred by the recent budget, or is made inclusive of gas in the recent budget, is a way by which the federal government has raised massive amounts of revenue. How it distributes it may be a matter of some other argument. But there is certainly no suggestion in the world that the federal government's fiscal opportunities have not been enormously enhanced by what is going on out here.

[*Translation*]

des ressources naturelles dans le calcul des revenus courants et ce dans le but évident d'accroître la part fédérale de ces revenus. Il s'agit ici d'argent comptant; comme je l'ai dit, nous avons déjà assisté à la confiscation des capitaux de l'ouest pour le développement du Canada central. Je pense qu'il serait très malheureux qu'une telle tentative soit faite à nouveau.

Le président: Vous parlez donc du concept de la péréquation au deuxième palier?

M. Harries: Oui, c'est essentiellement cela.

Le président: Je présume que vous savez que le gouvernement fédéral n'appuie pas très fermement ce système. Le gouvernement fédéral a proposé cette notion et lui a donné une certaine légitimité. Elle a également été proposée par certains économistes et par le gouvernement de l'Ontario.

M. Harries: En effet.

Le président: Cependant, à l'heure actuelle aucune proposition ferme n'a été faite en ce sens. Lors de son témoignage devant nous, le ministre des Finances affirmait que cela pourrait être un moyen de réduire les pressions qui s'exercent sur les crédits du gouvernement fédéral; en vertu de la formule de péréquation, le calcul des revenus tirés des ressources entraîne la répartition automatique de revenus dont le gouvernement fédéral est seul à décider; ainsi, des sommes énormes sont transférées sans tenir compte de la capacité financière des provinces riches. Nous cherchons donc des moyens de nous détacher d'une formule de péréquation qu'il nous faut modifier fréquemment en raison des augmentations considérables de revenus provinciaux tirés de l'exploitation du pétrole et du gaz. Voilà la difficulté. Si on inclut les revenus tirés des ressources dans la formule de péréquation pour établir les sommes versées, sans toutefois établir un lien entre la capacité fiscale du gouvernement fédéral et tous ces revenus, il en résulte un déficit fédéral toujours croissant et des paiements versés automatiquement aux provinces démunies, sans tenir compte de la capacité fiscale du gouvernement fédéral.

M. Harries: En effet, je le comprends, et je sais également qu'il n'y a pas de propositions fermes en ce sens; mais lorsque le ministre des Finances comparaît devant vous et se montre favorable aux propositions d'un économiste de l'est relatives à ce qu'on a appelé un système de répartition au deuxième palier, je pense que les gens de l'Ouest du Canda se rendent compte que le ministre est assez sérieux.

Je précise également que je ne suis pas certain qu'il soit juste de dire que les responsabilités fiscales du gouvernement fédéral sont complètement dissociées des possibilités de revenus que représente le développement des ressources dans l'ouest. Je vous rappellerai que la taxe d'exportation sur le pétrole touche maintenant également le gaz depuis le plus récent budget. Cette taxe a maintenant été transférée. De cette façon, le gouvernement fédéral a accumulé des revenus très considérables. Il faudrait voir maintenant comment ces sommes seront distribuées. Il est évident que le potentiel fiscal du gouvernement fédéral s'est accru énormément grâce à ce qui se passe ici.

[*Texte*]

I think maybe one of the tragedies of the present discussion is that even the provincial governments in central Canada are very, very slow to recognize that the developments going on out here inevitably mean tremendous opportunities for their areas. As far as I am aware, we do not manufacture very many half-ton trucks out here, but thousands of them are used as a consequence of developments here, and every one of them comes from central Canada.

• 1535

The Chairman: Well, I will give my colleagues an opportunity to question you. Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: Thank you very much.

Mr. Harries, I, too, am very unhappy about the National Energy Program and the way it has been phrased. I do not call it the Lougheed tax, I call it the Lalonde levy, and most of us on our side of the House of Commons do also.

I am wondering about a number of things in your brief. You refer to past efforts at equalization as being simple selfishness, and I was wondering how you managed to say that, in view of the fact that until 1965 this province was receiving equalization. I note in going over records back in the 1930s, when massive amounts of money, largely from taxpayers in Ontario, were transferred here in one form or another. So I want to know where you see the selfishness in those transfers.

Mr. Harries: Well, first of all let us just go back to the 1930s. I am aware that three carloads of codfish were sent out here as token recognition of our hardship.

The reason that there was money sent out here at all in the 1930s, first of all, was not under any form of equalization, but because resource development here had effectively transferred all the capital value to central Canada.

Mr. Blenkarn: How is that?

Mr. Harries: Well, very simply. What happened was that the land was given to three major corporations.

Mr. Blenkarn: Yes, but if they were not given that land, do you think they would have ever built the railway?

Mr. Harries: You bet! They did in the United States and the Americans were just anxious to come up here to do it. What happened was, as so often happens with Canadian Pacific, after they received four times what they were entitled to, they came along and took twice as much again. What happened on the capital development was that the money that was put out here was rehabilitated, by way of mortgage payments and payments on equity and so on, to central Canada.

When the Government of Alberta, for example, had to default on its bonds, if you remember, there was a special act of Parliament that was put through to save the Sun Life Company. Now we often hear out here about Alberta default-

[*Traduction*]

L'une des tragédies des présentes discussions, c'est que même les gouvernements provinciaux du centre du Canada prennent beaucoup de temps à reconnaître que les développements dans l'ouest entraîneront inévitablement d'incroyables possibilités pour leur propre région. A ma connaissance, nous ne fabriquons pas beaucoup de camions d'une demi-tonne ici, et pourtant on en utilise des milliers au cours de nos travaux; ils sont tous fabriqués dans le centre du Canada.

Le président: Je vais maintenant donner à mes collègues l'occasion de vous poser des questions. Monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Merci beaucoup.

Monsieur Harries, je suis moi aussi très mécontent du programme énergétique national et de la façon dont il a été présenté. Je ne parle pas de la taxe Lougheed, mais plutôt de l'impôt Lalonde, comme le font la plupart des députés de mon coté de la Chambre des communes.

J'aurais plusieurs questions à propos de votre mémoire. Vous avez dit que dans le passé la péréquation était du pur égoïsme, et je me demande comment vous pouvez l'affirmer, compte tenu du fait que jusqu'en 1965 votre province recevait la péréquation. En remontant dans les dossiers, je constate qu'au cours des années 30 d'incroyables sommes d'argent ont été transferées ici d'une manière ou d'une autre, provenant pour une large part des contribuables de l'Ontario. Je voudrais donc savoir comment vous pouvez considérer que ces transferts sont égoïstes.

M. Harries: Tout d'abord, remontons justement aux années 30. Je sais que trois wagons de morue nous ont été envoyés quand on a eu reconnu que nous traversions une période difficile.

La raison pour laquelle des sommes nous ont été envoyées au cours des années 30 n'avait rien à voir avec une forme quelconque de péréquation; c'est tout simplement que le développement de nos ressources avait effectivement transferé toute la valeur en capital vers le centre du Canada.

M. Blenkarn: Comment est-ce possible?

M. Harries: C'est très simple. Ce qui s'est produit, c'est que les terres ont été accordées à trois importantes sociétés.

M. Blenkarn: Oui, mais si on ne leur avait pas donné ces terres, croyez-vous qu'elles auraient construit le chemin de fer?

M. Harries: Très certainement! Elles l'ont fait aux États-Unis et les Américains étaient impatients de venir chez-nous pour faire la même chose. Comme cela se produit très souvent avec la société *Canadian Pacific*, après avoir reçu 4 fois ce à quoi elle avait droit, cette société s'est appropriée encore deux fois plus de terres que ce qu'elle avait. Les sommes investies ici étaient reprises par le Canada central, sous forme de paiements hypothécaires ou de paiements sur l'actif.

Par exemple, lorsque le gouvernement de l'Alberta a dû faire défaut de paiement de ses obligations, vous vous rappellerez que le Parlement avait adopté une loi spéciale pour sauver la *Sun Life Company*. On entend souvent parler ici du moment

[*Text*]

ing on their bonds, but nobody down east remembers that the basic financial activity of the federal government was to save the Sun Life Insurance Company. It had nothing to do with Alberta. So that is the kind of thing I am talking about.

Mr. Blenkarn: Well, it strikes me rather strange that you talk that way when there was vast amounts of capital raised, and, until very, very recently, was transferred west to make development possible.

It strikes me that you are raising a whole lot of hoary issues. I note you say, for example, "we are finally getting our Massey Hall". Well you know, the new Massey Hall in Toronto is just now being built. The old one was built in 1880 or 1890, and is a tumbling down wreck. I suspect that we have had some cultural institutions built out here in the near time. I do not see what NHL arenas have to do with—as you point out in your brief—equalization.

Mr. Harries: Well, I will tell you then, because what I am saying to you, so I will not be misunderstood, is that Massey Hall, which I think research will discover was not built in 1890—it was built considerably after that—and other opportunities were in place in central Canada largely as a conseuqnece of the money that was drained out of human sresource development, when as late as 15 years ago, if you wanted to hear the Edmonton Symphony Orchestra play, you had to go down to the sales pavilion where they drove the cattle out so you could sit down and listen. That is what I am talking about.

And if you are on your second Massey Hall, congratulations, but we in the west do not want to finance that one also. That is exactly the burden of my submission. They may sound like hoary arguments to you, but they are very practical out here, because we are sick and tired of that kind of equality.

Mr. Blenkarn: The Government of Canada, in cash transfers this year, will transfer to the Province of Alberta $829.1 million, and in total transfers including reductions in federal income tax, $1,270.8 million. What do you say about that transfer?

• 1540

Mr. Harries: I say if you also look you will see that people in Alberta are paying twice what they paid in total tax to the federal government six years ago. If you would like to put that one alongside it, fine. There is no way; we are making far more than a reasonable contribution to this confederation, and the fact that there is inadvertently a modest transfer to Alberta certainly does not disguise that fact.

Mr. Blenkarn: You are saying that Alberta should not contribute to equalization? Is that what you are saying?

Mr. Harries: That is not what I said at all.

Mr. Blenkarn: You are saying now that equalization, as a process, is simple selfishness.

Mr. Harries: That is not what I said.

Mr. Blenkarn: That is what you said in your brief.

[*Translation*]

où l'Alberta n'avait pas pu payer ses obligations, mais personne dans l'Est ne se rappelle qu'alors la principale activité financière du gouvernement fédéral avait été de sauver la *Sun Life Insurance Company*. Cela n'avait rien à voir avec l'Alberta. Voilà ce dont je parle dans mon exposé.

M. Blenkarn: Il me paraît étrange que vous parliez de cette façon alors que des sommes énormes ont été recueillies, et alors que jusqu'à tout récemment, ces sommes étaient transférées vers l'Ouest pour permettre le développement.

Il me semble que vous soulevez là toute une série de vieilles rengaines. Par exemple, vous dites «nous obtenons finalement nos salles *Massey*» vous savez, la nouvelle salle *Massey* à Toronto est en cours de construction. La salle précédente a été construite en 1880 ou 1890 et est presque en ruine. Je présume qu'entre temps, les institutions culturelles ont été établies ici. Je ne vois pas ce que les arénas de la LNH ont à voir avec la péréquation, comme vous le dites dans votre mémoire.

M. Harries: Je ne voudrais pas qu'il y ait de malentendu; la recherche démontrera que la salle *Massey* a été construite beaucoup après 1890, et d'autres possibilités existaient au Canada central, essentiellement grâce aux sommes provenant du développement de nos ressources humaines; il y a 15 ans seulement, si vous vouliez entendre l'orchestre symphonique d'Edmonton, vous deviez aller au pavillon bovin dont le bétail était évacué pour la circonstance. Voilà ce dont je parle.

Si vous en êtes rendus à votre deuxième salle *Massey*, félicitation! Mais les gens de l'Ouest ne veulent pas financer celle-là aussi. Voilà exactement l'essentiel de ma présentation. Cela peut vous sembler de l'histoire ancienne, mais ici c'est tout à fait d'actualité car les gens de l'Ouest sont écœurés de ce genre d'égalité.

M. Blenkarn: Cette année le gouvernement du Canada transférera à la province de l'Alberta 829.1 millions de dollars en argent comptant; l'ensemble des transferts y compris les réductions d'impôt fédéral sur le revenu représenteront 1,270.8 millions de dollars. Que dites-vous de ce transfert?

M. Harries: Je vous répondrai que si vous y regardez de près, vous constaterez que les gens de l'Alberta payent deux fois plus d'impôt au gouvernement fédéral qu'il y a six ans. Si vous voulez émettre ce renseignement en parallèle, c'est bien. Il est indéniable que nous apportons une contribution raisonnable à cette confédération, et le fait qu'il y ait occasionnellement un modeste transfert vers l'Alberta, ne peut sûrement cacher ce fait.

M. Blenkarn: Vous dites que l'Alberta ne devrait pas contribuer à la péréquation, n'est-ce pas?

M. Harries: Ce n'est absolument pas ce que j'ai dit.

M. Blenkarn: Vous dites maintenant que la péréquation est un processus purement égoïste.

M. Harries: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Blenkarn: C'est ce qui est écrit dans votre mémoire.

[*Texte*]

Mr. Harries: Just exactly where?

Mr. Blenkarn:

In most instances action has been prompted not by abstract principles of social or economic justice, but rather by harsh economic necessity of simple selfishness.

Mr. Harries: That is right. "Or simple selfishness", and the three examples I gave were, in part, simple selfishness, and the best example is the land transfer.

Mr. Blenkarn: The transfer of land to railway companies.

Mr. Harries: And the Hudson Bay Company. Here you are today . . .

Mr. Blenkarn: The Hudson Bay Company owned the damned land, we bought the land from the Hudson Bay Company and they reserved certain parts of it out of the sale.

Mr. Harries: Yes, that is right.

Mr. Blenkarn: Now who bought it? It was Macdonald who bought it on a territorial arrangement. What are you talking about, transfer to the Hudson Bay Company?

Mr. Harries: I am talking about the transfer of the resources of this part of the world to the Hudson Bay Company.

Mr. Blenkarn: We did not transfer it, King James did.

Mr. Harries: I take it that you are a direct descendant, so, therefore . . .

Mr. Blenkarn: You and I come from the same background, but it does say that the Company of Gentlemen Adventures Trading into Hudson Bay is given a grant of all that land . . .

Mr. Harries: Au contraire, I am not . . .

Mr. Blenkarn: . . . and the Government of Canada bought it from them.

Mr. Harries: It seems to me that that was not one of our boys.

Mr. Blenkarn: It would strike me that that was the basis on which Alberta has its resources, that the Government of Canada bought that land and turned it over to the Province of Alberta.

Mr. Harries: Yes, they have the resources, I would suggest, largely as a consequence of the power that the Progressive Party exercised for a short period of time over the Liberal government.

Mr. Blenkarn: That will be all, thank you.

The Chairman: Mr. Weatherhead.

Mr. Weatherhead: Mr. Chairman, it is very pleasant to see our old friend, Dr. Hu Harries, with us this afternoon again. Dr. Harries, and you, Mr. Chairman, and I were all elected to Parliament for the first time as Trudeau Liberals—back in 1968. While at least one of us has, perhaps, fallen from that position since that time, because of old political connections and camaraderie it is really nice to see the doctor back.

[*Traduction*]

M. Harries: Où exactement?

M. Blenkarn:

Dans la plupart des cas les actions découlaient non pas de l'application de principes abstraits de justice sociale ou économique, mais plutôt de raisons de nécessité économique ou de pur égoïsme.

M. Harries: C'est juste. «Ou de pur égoïsme» j'ai donné trois exemples d'égoïsme, le meilleur étant celui du transfert des terres.

M. Blenkarn: Le transfert des terres aux sociétés ferroviaires.

M. Harries: De même qu'à la société de la Baie d'Hudson. Voilà qu'aujourd'hui . . .

M. Blenkarn: Les terres appartenaient à la société de la Baie d'Hudson à qui nous les avons achetées; cette société s'en est réservé certaines parcelles lors de la vente.

M. Harries: Mais oui, c'est juste.

M. Blenkarn: Qui les a achetées ces terres? C'est Macdonald dans le cadre d'un arrangement territorial. Alors pourquoi parlez-vous de transferts à la société de la Baie d'Hudson?

M. Harries: Je parle du transfert des ressources de cette partie du monde à la société de la Baie d'Hudson.

M. Blenkarn: Ce n'est pas nous qui avons effectué ce transfert, c'était le roi James.

M. Harries: Je vous considère comme un descendant direct, et conséquemment . . .

M. Blenkarn: Vous et moi provenons du même terroir, et vous savez que dans le traité on dit que la Compagnie des «Gentlemen Adventurers» négociant à la Baie d'Hudson se voit accorder toutes les terres . . .

M. Harries: Au contraire, je ne suis pas . . .

M. Blenkarn: . . . et le gouvernement du Canada a acheté ces terres de cette société.

M. Harries: Il me semble que ce n'était pas un des nôtres.

M. Blenkarn: Il me semble que c'est de cette façon que la province de l'Alberta a obtenu ces ressources; le gouvernement du Canada a acheté ces terres et les a données à la province de l'Alberta.

M. Harries: Oui, la province a ses ressources à mon avis essentiellement en conséquence du pouvoir que le parti progressiste a exercé brièvement sur le gouvernement libéral.

M. Blenkarn: Ce sera tout, merci.

Le président: Monsieur Weatherhead.

M. Weatherhead: Monsieur le président, il est très agréable de revoir notre vieil ami M. Hu Harries cet après-midi. Tout comme vous et moi, monsieur le président, M. Harries a été élu au Parlement pour la première fois comme un libéral de Trudeau en 1968. Si au moins l'un d'entre nous a quitté cette position depuis lors en raison de vieilles relations politiques et

[*Text*]

However, I am somewhat disappointed in what I would say is the fairly simplistic, rhetorical position that he is putting forward in his paper this afternoon. I understand that he is starting some sort of political party out here, and any forum such as the one we present is a good one in which to get some publicity. But Dr. Harries was well known, before 1968 and after 1968, as an economist and a thinker of some great value. I would have thought, Mr. Chairman, he would have come here this afternoon and maybe, after making some passing references to his other activities, he would have talked in terms of the basic ideas that we are trying to discuss in the process of going across the country and preparing a report in the next few weeks and in the negotiations in a few months to come. What does he think about the two-tier system? Is equalization working at all? Is it working now or should it be improved? What do we hear, Mr. Chairman, about all the problems in these areas?

We have heard from groups all across the country about the problems in the hsopitals, the emergency wards that are closed and the ambulances that have to go someplace else because of overcrowding. We hear from students and from faculty about problems in our post-secondary education institutions. We hear from the poor provinces that, despite the years of equalization and DREE and everything else, they still have a long way to go before becoming anywhere near equal.

It is very difficult to accept the doctor's coment in the middle of page 1, where he says:

> I suggest that the objective of sharing has been fully realized in Canada.

• 1545

If he goes around Canada at all, he will see that in almost all parts of the country, with the exception of the three western provinces and perhaps Ontario—although Ontario is doubtful, and Mr. Blenkarn will have more comments on that from time to time there is still great need. Even in the wealthier parts of the country, such as out here, we come into Edmonton and hear about problems with the hospitals, problems with post-secondary education, and that sort of thing. I am just wondering if Dr. Harries did not—getting past the verbiage in this brief—have any more comments to make on the actual process of our fiscal arrangements? What has been working? Is he in favour of the status quo? Is he in favour of block funding? Just where does he stand on some of these issues? He is not just some casual person coming before us, he is a known expert in a lot of these matters and I would have thought he would have given us a bit more meat in his presentation this afternoon than he has done.

Mr. Harries: Mr. Chairman, thank you very much for your kind reference to our past associations, Mr. Weatherhead. I certainly recognize that the committee has a vast area to cover—you mentioned health, and you mentioned post-secondary education, and so on. I suggest to you that the extensive nature of your travels and your inquiries indicates clearly the

[*Translation*]

de camaraderie, il est quand même très agréable de revoir notre ami cet après-midi.

Cependant, je suis quelque peu déçu de la rhétorique assez simpliste qu'il nous présente dans son document. On me dit qu'il est en train de lancer un parti politique quelconque ici, et je sais que la présence d'un comité comme le nôtre lui fournit une bonne occasion de se faire de la publicité. Mais avant et après 1968 M. Harries était bien connu, ayant la réputation d'un économiste et d'un penseur de grande valeur. Alors monsieur le président, je croyais qu'après avoir fait quelques allusions à ses autres activités, notre témoin aurait pu nous parler des idées de base dont nous tentons de discuter ici, comme nous l'avons fait ailleurs au pays, afin de préparer un rapport au cours des prochaines semaines en vue des négociations à venir? Que pense-t-il du système à deux paliers? La péréquation est-elle une formule efficace? Devrait-elle être améliorée? Monsieur le président, qu'avons-nous entendu au sujet de tous les problèmes dans ces divers secteurs?

Partout au pays des groupes nous ont parlé des problèmes dans les hôpitaux, des salles d'urgence qui sont fermées, des ambulances qui doivent aller ailleurs parce que les hôpitaux sont bondés. Les professeurs et les étudiants nous ont parlé des problèmes dans nos institutions d'enseignement postsecondaire. Nous avons entendu le témoignage des représentants des provinces pauvres qui, malgré des années de péréquation, de programmes du MEER et tout le reste, devront encore travailler longtemps avant de devenir égales.

Il est très difficile d'accepter l'observation du témoin qui, au milieu de la première page, affirme:

> Je suis d'avis que l'objectif du partage a été pleinement réalisé au Canada.

S'il voyage au Canada, il constatera que presque partout au pays, à l'exception des trois provinces de l'Ouest et peut-être de l'Ontario—et j'ai mes doutes en ce qui concerne l'Ontario, M. Blenkarn aura quelques observations supplémentaires à faire à ce sujet de temps à autre—qu'il existe un grand besoin. Même dans les régions plus riches du pays, comme ici, nous entendons parler à Edmonton de problèmes d'hôpitaux, de problèmes dans le domaine de l'enseignement supérieur et ainsi de suite. Je me demande si M. Harries n'a pas—en allant au delà du verbiage de son mémoire—plus de commentaires à faire au sujet du processus de nos accords fiscaux en soit? Qu'est-ce qui est efficace? Est-il en faveur du statu quo? Est-il en faveur du financement global? Que pense-t-il de ces questions? Il n'est pas un simple citoyen qui comparaît devant nous, mais bien un expert reconnu pour un bon nombre de ces questions et j'aurais pensé qu'il aurait pu étoffer un peu plus sa présentation de cette après-midi.

M. Harries: Monsieur le président, je vous remercie d'avoir parlé aussi gentiment de nos associations passées, M. Weatherhead. Je reconnais certes que le Comité a énormément de domaines à couvrir—vous avez parlé de la santé et de l'enseignement postsecondaire et ainsi de suite. Je pense que l'importance de vos voyages et de vos études donne une bonne idée du

[*Texte*]

broad mandate that you have as a committee. While I am flattered that you think some of the ideas I have on those issues might have been useful to the committee, I had to make a choice, really, of my time and decided that there was only one issue that dominated the matter here in Alberta, and I felt compelled to draw that as forcibly as I could to your attention. What I am suggesting to you is that taking resource revenues from the west and redistributing them across Canada on the basis of some kind of formula that fails to recognize their capital nature would, in fact, be one of the gravest disservices this committee could do to this confederation. If that point, sir, is so obvious that it does not need to be emphasized, then I apologize for taking your time. On the other hand, I get the impression that it is a point that is, at best, incompletely understood. I thank you, sir, for your comments.

Mr. Weatherhead: That is all, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Thacker.

Mr. Thacker: Mr. Chairman, I wonder if Dr. Harries would give us the benefit of his thinking on a sort of theoretical level. Do you believe, as some of us do, I guess, that as Canadians we sort of wear two hats? Under our constitution—which, I think, reflects the reality of the hugeness of the nature and the diversity of our historical and cultural backgrounds—we all wear a federal hat, a Canadian hat, and we all wear provincial hats. Do you believe, when you have your federal hat on, it would be possible for us to design an equalization based on all the resources of the nation that happen to be situated in different areas of the country, a second level of equalization that would genuinely bring in the real, or imputed, value of the hydroelectricity of Ontario and Quebec and the eastern resources and the western resources based on a commun unit—the British thermal unit, or whatever it might be? Do you think that, in itself, would be quite an act of Canadian nationalism, or national unity, if we could come up with a system like that?

Mr. Harries: I hope that what we are talking about is not equalization of government opportunities, or anything else, but that what we are talking about is providing a floor to the kind of social and economic levels that pertain to everyone in Canada. I hope we can do that without getting into a complex system of revenue distribution as between the existing levels of government. I see the need for some kind of a system that provides a floor to basic social services and so on, but I think that once we get past that we then wander into areas that are probably better stayed out of. That would be my philosophical position.

• 1550

Mr. Thacker: Then within this huge country or ours how can we share the wealth which for a few years is going to be oil and gas from the west but in another 100 years, when we are long gone, it may be the oil shales of New Brunswick or maybe some form of nuclear energy that we are not even aware of yet? But if it happened to be in the east, as a westerner I think I would want to feel that under my Canadian hat I am entitled to a portion. So my question to you is: how can we under our Canadian cap adequately share these short-term resources

[*Traduction*]

mandat très général de votre Comité. Bien que je sois flatté de savoir que vous pensez que certaines de mes idées sur ces questions ont été utiles au Comité, j'ai du faire un choix et décider qu'il y avait une question qui était beaucoup plus importante ici en Alberta et estimé qu'il convenait d'attirer votre attention sur cette question. Je pense que le fait de prendre des ressources de l'Ouest et de les répartir à travers le Canada sur la base d'une formule quelconque qui ne reconnaît pas leur grande importance est l'une des pires atteintes que ce Comité peut porter à la Confédération. Si cela est tellement évident, monsieur, qu'il n'est pas nécessaire de le souligner, je m'excuse alors de vous avoir fait gaspiller votre temps. Par contre, j'ai l'impression que c'est là l'aspect que l'on comprend le moins. Je vous remercie, monsieur, de vos commentaires.

M. Weatherhead: C'est tout, monsieur le président.

Le président: M. Thacker.

M. Thacker: Monsieur le président, je me demande si M. Harries pourrait, en quelque sorte, nous donner une leçon de théorie. Croyez-vous, comme c'est la cas de certains d'entre nous, que les Canadiens aient deux schèmes de référence? Avec notre Constitution qui, je le pense, reflète la réalité de l'immensité de la nature et de la variété de nos antécédents historiques et culturels—nous avons un schème de référence fédéral, un schème de référence provincial. Croyez-vous, lorsque nous nous reportons à notre schème de référence fédéral, qu'il nous serait possible de concevoir un programme de péréquation fondé sur toutes les ressources du pays où qu'elles soient situées, et un deuxième niveau de péréquation qui tiendrait compte de la valeur réelle ou éventuelle des barrages hydro-électriques de l'Ontario et du Québec et des ressources de l'Est et des ressources de l'Ouest fondées sur une unité commune—mettons par exemple le BTU ou quelque unité que ce soit? Croyez-vous que ce serait là un véritable geste de nationalité canadienne ou d'unité nationale?

M. Harries: J'espère que ce dont nous parlons n'est pas l'égalisation des chances du gouvernement ou quoi que ce soit d'autre, mais bien du niveau socio-économique minimal de tous les Canadiens. J'espère que nous pouvons réaliser ce niveau sans instaurer un système complexe de répartition des revenus entre les paliers de gouvernement existants. Je peux concevoir la nécessité d'un système qui prévoit un niveau minimal de services sociaux mais il me semble qu'au-delà de cela, nous nous aventurons dans un domaine qu'il vaudrait mieux ne pas toucher. C'est ma position.

M. Thacker: Dans ce grand pays qui est le nôtre, comment pouvons-nous partager la richesse pour les quelques prochaines années, que seront le pétrole et le gaz de l'Ouest, mais dans 100 ans, lorsque cela fera longtemps que nous ne sommes plus ici, cette richesse pourra être les schistes bitumineux du Nouveau-Brunswick ou une forme quelconque d'énergie nucléaire qui n'est pas encore découverte? Mais si cela se passe dans l'Est, je pense qu'en tant que résidant de l'Ouest, j'estimerais, à partir de mon schème de référence canadien, avoir droit à

[*Text*]

from the west so that people will retain their loyalty to Canada?

Mr. Harries: I think there are several ways. For example, there are 40,000 to 50,000 people required in Alberta every year to give effect to these resource developments we are talking about. Personally, I am delighted to find the extent to which Canadians are taking the opportunity to come to Alberta and share in that activity, and in that respect I think it is tremendously import that articial barriers to interprovincial movements not be permitted. I think one of the essences of Canada ought to be for an Albertan to be able to move to Newfoundland, or somebody from New Brunswick to move out to Saskatchewan with no impediments whatsoever. I think that is, first of all, important.

Secondly, I think it is important that in our educational institutions be aware of the need to extend those educational opportunities to people throughout Canada, and we certainly do it on an international scale here.

Thirdly, I think there should be the greatest opportunity for capital migration, so that capital can come out and take advantages of opportunities wherever they may be. So artificial restraints on the movement of capital, again, ought not be a part.

What I see are the opportunities for sharing to be those opportunities which are associated with the development activity itself.

I think that when Alsands proposes a $12 billion plan north of Fort McMurray it is quite proper that $2 billion of that expenditure be anticipated for industry in Ontario. I think that is a far better way to really create a Canada that reflects its opportunities for the individual citizens rather than to sit down in some bureaucratic sense and work out a system of distributing the money after. It is just that simple. I think we can become so involved with making sure that nobody gets a cent more than we do that the total amount available is drastically reduced. In essence, that is what is happening today. Today in the City of Edmonton there are many, many businesses on the verge of, or in fact, in bankruptcy solely because of the argument between the federal and provincial governments which has stopped the developments in heavy oil. That is a tragedy, and yet we can go on and argue that what is left ought to be split more equally. Pretty soon we will be arguing over splitting up nothing, and at that point we may realize what a nonsene situation we have got ourselves into.

• 1555

Mr. Thacker: Mr. Chairman, I wonder if as an economist Dr. Harries is in a position to put on the record some of his own experiences as to what the actual barriers are in Canada as to the flow forth and back of capital, particularly between provinces.

Mr. Harries: I can tell you that we did an anlaysis with respect to the requirements for people in the construction and

[*Translation*]

une part de cette richesse. J'aimerais donc vous demander comment nous, avec nos schèmes de référence canadiens, pouvons partager adéquatement ces ressources de l'Ouest, à court terme, de sorte que la population restera loyale envers le Canada?

M. Harries: Je peux voir plusieurs façons. Par exemple, il faut de 40,000 à 50,000 personnes par année en Alberta pour exploiter ces ressources dont nous parlons. Personnellement, je suis très heureux de constater la mesure dans laquelle les Canadiens profitent de l'occasion de venir en Alberta et de prendre part à ces activité et à cet égard, je pense qu'il est de la plus haute importance de ne pas interdire ces mouvements interprovinciaux par des moyens artificiels. Je pense qu'il est essentiel qu'un résidant de l'Alberta puisse aller s'installer à Terre-Neuve ou que quelqu'un du Nouveau-Brunswick puisse déménager en Saskatchewan sans qu'il y ait d'empêchement. Je pense que c'est ce qu'il y a de plus important.

Deuxièmement, je pense qu'il est important que nos établissements d'enseignement reconnaissent la nécessité d'élargir les chances d'enseignement à tous les Canadiens comme nous le faisons sur une échelle internationale.

Et troisièmement, je pense qu'il faudrait faciliter la migration des capitaux de manière à pouvoir les attirer où que se trouvent les débouchés. Il ne convient donc pas, non plus, de limiter les mouvements de capitaux par des moyens artificiels.

Donc ces possibilités de partage sont les débouchés mêmes qui sont liés aux activités de développement en elles-mêmes.

Lorsque Alsands propose un projet de 12 milliards de dollars au nord de Fort McMurray, il est des plus appropriés que 2 milliards de dollars soient prévus pour l'industrie de l'Ontario. Je pense que c'est une bien meilleure façon de créer un Canada qui reflète ces débouchés pour les particuliers plutôt que de s'encrasser dans la bureaucratie et de mettre au point un système de répartition de l'argent après coup. C'est aussi simple que cela. Nous pouvons passer tellement de temps à voir à ce que personne n'ait un cent de plus que nous que le montant total s'en trouvera radicalement réduit. En fait, c'est ce qui se passe aujourd'hui. Aujourd'hui, dans la ville d'Edmonton, plusieurs entreprises sont au bord de la faillite simplement à cause du conflit entre les autorités fédérales et provinciales qui a mis un frein à l'exploitation du pétrole lourd. C'est une véritable tragédie mais cela ne nous empêche pas de dire que ce qui reste devrait être partagé plus équitablement. Bientôt, nous nous disputerons dans le vide, cas il ne restera plus rien, et à ce moment, nous réaliserons peut-être l'absurdité de la situation dans laquelle nous nous retrouvons.

M. Thacker: Monsieur le président, je me demande si, en tant qu'économiste, M. Harries serait en mesure de nous parler de ses propres expériences quant aux obstacles qui existent au Canada au mouvement des capitaux surtout entre les provinces.

M. Harries: Je peux vous dire que nous avons fait une analyse sur les besoins en main-d'œuvre, tant pour la construc-

[*Texte*]

operation of the Alsands plant, and one of the things we discovered was that people coming in had a great deal of difficulty, in certain kinds of categories, in establishing their competence. In other words, there was a suggestion, at least in a number of cases, that a person could have the necessary degree of competence and yet be denied the ticket necessary to take the job.

Secondly, in the upgrading of people from one stage of their professional or quasi-professional activity to another there was simply not enough educational opportunity available. This was very significant.

Thirdly, there was an absence of information as to what the opprotunities were. I remember as particularly dramatic the fact that if you took a curve of supply and demand within this particular context you would see that five years from now we were going to have far, far too many carpenters but there was going to be a very, very serious shortage of electricians. That information was not getting communicated back through the system in time to change it because this is a very very complex matter and, as you know, there are federal government assistance programs in place. That kind of thing.

Mr. Thacker: This is my last question, Mr. Chairman. You may not be aware that Dr. Harries was once the dean at the university in the school of commerce or business administration—I do not know the fancy names they apply to them.

Mr. Harries: I have had a number of previous positions.

Mr. Thacker: Therefore, you have quite an understanding of post-secondary education in Canada and you know that under the constitution technically, at the very least, education falls under provincial jurisdiction but the federal Parliament throws in an enormous amount of money across the nation. So part of the task force is that we are looking at whether there is a better balance or whether or not the federal government should have more say as to how those funds are utilized, again from sort of a Canadian perspective as opposed to a purely provincial perspective. What are your thoughts as to whether or not Parliament should be earmarking its funds more than it is?

Mr. Harries: In regard to post-secondary education it seems to me that, and I alluded to it just a few minutes ago, the major problem is the absence of hard information to guide students in their choice of activities.

When I was active as an administrator the problem was that so many people of my generation were haunted by the fact that there was a close statistical correlation between years of education and salary levels. I would have parent after parent come in and say, by God, I am not going to let my kid fail to get a university education like I did because now I see that I am stuck at a level of *X*-thousand dollars a year and those guys who went to university are three times that. So the result was that the universities got crowded with people who were there really from the standpoint of a vocational objective. It is very difficult, and even, I suspect, David, with the University of Toronto, to suggest that a BA really equips you for any kind of a vocational pursuit in real terms. Yet that is what was happening because there was this statistical correlation which people seized on.

[*Traduction*]

tion, que pour la marche de l'usine Alsands et l'une des nos conclusions est que les nouveaux venus avaient beaucoup de difficultés, dans certains domaines, à faire reconnaître leur compétence. En d'autres termes, d'aucuns prétendaient, du moins dans un certain nombre de cas, qu'un travailleur ayant le degré nécessaire de compétence se voyait quand même refuser les documents nécessaires pour travailler.

Deuxièmement, en termes de perfectionnement pour passer d'un niveau d'activité professionnelle ou quai-professionnelle à un autre, les possibilités de formation étaient tout simplement insuffisantes. C'était très révélateur.

Troisièmement, nous avons constaté l'absence d'information sur les possibilités. Je me souviens d'un cas particulièrement dramatique. En effet, la courbe de l'offre et de la demande dans ce contexte particulier montrait que d'ici cinq ans, il y aurait beaucoup trop de charpentiers mais une pénurie importante d'électriciens. Cette information n'a pas été communiquée au système à temps pour changer la situation car c'était une question très très complexe et comme vous le savez, il existe des rogrammes d'aide du gouvernement fédéral. C'est ce genre de chose qui se passe.

M. Thacker: C'est ma dernière question, monsieur le président. Vous ne savez peut-être pas que M. Harries a déjà été doyen de la Faculté de commerce ou d'administration des affaires—je me perds toujours dans ces titres.

M. Harries: J'ai déjà occupé un certain nombre de postes.

M. Thacker: Par conséquent, vous connaissez assez bien le domaine de l'enseignement postsecondaire au Canada et vous savez que, en vertu de la constitution, ce domaine relève de la compétence provinciale mais que le Parlement fédéral est un de ses principaux bailleurs de fonds. Donc une partie du mandat de ce comité est de déterminer s'il existe un meilleur équilibre ou si le gouvernement fédéral devrait avoir plus de pouvoirs décisionnels quant à la façon dont ces fonds sont utilisés et encore une fois, à partir d'une perspective canadienne par opposition à une perspective purement provinciale. Le Parlement devrait-il prévoir une utilisation beaucoup plus stricte de ses fonds?

M. Harries: Pour ce qui est de l'enseignement postsecondaire, il me semble, et j'en ai parlé il y a quelques minutes à peine, que le grand problème est l'absence de renseignements chiffrés pour guider les étudiants dans leur choix de carrière.

Lorsque j'étais administrateur, le problème était que beaucoup de personnes de ma génération croyaient dur comme fer qu'il existait un rapport mathématique entre le nombre d'années de scolarité et le salaire. J'ai vu un nombre incalculable de parents qui pensaient qu'ils ne laisseraient pas leurs enfants se passer d'un diplôme universitaire comme eux en voyant qu'ils étaient bloqués à un salaire X et que tous ceux qui avaient un diplôme universitaire touchaient trois fois plus. Donc les universités se sont trouvées peuplées d'étudiants qui en réalité voulaient simplement apprendre un métier. Il est très difficile et je soupçonne que ce soit également le cas à l'université de Toronto, David, de croire qu'un bac ès art prépare qui que ce soit à une véritable profession. Mais c'est quand même ce qui se passait à cause de ce rapport mathématique.

[*Text*]

• 1600

Now, we have come out of that. But the first consequence of that was after that became obvious, after the world was flooded with sociologists who took $50,000 to try to find out where the red-light district was in the city, we then had people who said, well, university is no good, because you cannot get a job, so why go to university. So we had that serious dip in participation of that age group. It is coming back now; but I am not sure it is presently any better directed than it was previously, having in mind the demand in the economy.

So I would think the federal government would do a tremendous amount for all Canadian education if it really got some rigorous analysis of job requirements, job opportunities, down the road, and then phased those into the proper educational areas.

I have had friends of mine to whom I have recommended—I remember one fellow to whom I recommended that his son become a welder. He wanted him to go to university. I said why university? There are wonderful opportunities in that, and he will get much more satisfaction out of being a first-class welder than he will out of getting a BA or something from university. That is where I think there should be federal leadership; because you cannot get an over-all view except at the federal level.

I am sorry, that is a long reply, but that is basically what I believe.

Thank you, Mr. Chairman.

M. Loiselle: Merci, monsieur le président. Me permettez-vous de parler en français, docteur Harries?

J'ai lu votre mémoire et je pense qu'il est très valable pour un comité comme le nôtre d'entendre un point de vue aussi fort qui, je pense bien, fait état d'une certaine impatience, pour ne pas dire une frustration, de la part d'un certain public, d'une population d'une partie du Canada.

Le docteur Harries, j'ai vécu il y a un an une expérience assez enrichissante, celle du référendum, et je peux vous dire que quand on est au Québec et quand on est à Halifax, on se fait rappeler que la canalisation du Saint-Laurent, la voie maritime, s'est faite en fonction de développer Toronto. On oublie de dire, cependant, que le résultat net de l'opération a été d'augmenter pour tout le Canada la navigation maritime. Si cela a peut-être été au détriment d'Halifax et un peu du port de Montréal . . . Quand j'entends Bernard Landry parler de national policy . . . Eh bien, le résultat net de l'opération a aidé le Canada. Quand j'entends le même ministre provincial du Québec me dire que la ligne Borden a fait en sorte que la pétrochimie s'installe à Sarnia en Ontario plutôt qu'à Montréal . . . Je dois dire que peut-être, comme Québécois, on a dû partager une partie de ces infrastructures dans le domaine de la pétrochimie. Cependant, cela a permis aussi à l'Ouest, à l'Alberta de découvrir les marchés. Je pense que cela a été une politique annoncée par Diefenbaker qui a été valable.

C'est évident que certaines décisions passées ont été prises dans l'intérêt de tout le Canada. Certaines régions ont payé un prix, mais est-ce qu'on doit toujours ressasser ces vieilles affaires en se disant qu'à l'avenir, on sera toujours pris au

[*Translation*]

Nous avons évolué. Cela est devenu clair lorsque le marché a été saturé de sociologues à $50,000 l'étude sur le quartier malfamé de la ville, et certains ont commencé à dire que l'université ne servait à rien, qu'elle ne débouchait pas sur un emploi, alors pourquoi y aller. Il y a eu une forte chute de la participation de ce groupe d'âge. La participation reprend à l'heure actuelle; mais je ne suis pas sûr que cette participation soit mieux orientée maintenant qu'auparavant, compte tenu de la conjoncture économique.

J'estime donc que le gouvernement fédéral pourrait contribuer énormément à l'ensemble de l'éducation canadienne s'il faisait faire des analyses rigoureuses des demandes d'emplois, des possibilités d'emplois à long terme, pour orienter les candidats sur les domaines appropriés de l'éducation.

J'ai recommandé à certains de mes amis—je me souviens d'avoir recommandé à quelqu'un d'orienter son fils sur la soudure. Il voulait que son fils aille à l'université. Je lui ai dit, pourquoi l'universitéé? On manque de soudeurs, et il tirera beaucoup plus de satisfactions d'être excellent soudeur que d'être diplômé d'une univesité. C'est à ce niveau que le fédéral, à mon avis, doit intervenir, car lui seul peut avoir une vue d'ensemble.

Excusez-moi, ma réponse a été longue, mais elle est le reflet de mes pensées actuelles.

Merci, monsieur le président.

Mr. Loiselle: Thank you, Mr. Chairman. Might I speak in French, Dr. Harries?

I read your submission and I think it is very valuable for a committee like ours to hear such a strong point of view which, I feel, shows that a part of the public, the population of one part of Canada is growing impatient, if not frustrated.

Dr. Harries, one year ago, I went through a rather enriching experience, that of the referendum, and I can tell you that if one is from Quebec or from Halifax, one remembers that the St. Lawrence Seaway was established with a view to developing Toronto. One forgets, however, that the net result of the operation increased maritime navigation for all of Canada. If that was perhaps detrimental to Halifax and perhaps to the Port of Montreal . . . When I hear Bernard Landry speak of national policy . . . Well, the net result of the operation helped Canada. When I hear the same provincial minister in Quebec tell me that the Borden line led to the installation of the petrochemical industry in Sarnia, Ontario, rather than in Montreal . . . I must say, speaking as a Quebecker, that some of these petrochemical infrastructures should perhaps have been shared. However, this also enabled the west, Alberta, to open up markets. I think it was a policy announced by Difenbaker which was a valid one.

Clearly, some of the past decisions were taken in the interests of all of Canada. Some regions paid a price, but must one always brood on the old matters, saying that in the future, one will always be caught short and all of the decisions will be

[*Texte*]

dépourvu et que toutes les décisions iront contre nous? Vous, vous êtes économiste et vous pouvez faire des nuances, mais avec un public qui est parfois moins initié, vous ne trouvez pas qu'une série d'arguments aussi forts que ceux-là peuvent amener des réactions populaires des plus défavorables?

• 1605

Alors, cela c'est un commentaire. Je voudrais avoir votre point de vue là-dessus. Deuxièmement, professeur Harries, vous dites: «C'est beau, vous avez un mandat de regarder comment on peut procédér avec une nouvelle formule de péréquation, il serait peut-être souhaitable maintenant qu'on pense à cesser de partager une fois que les revenus sont sur la table, et qu'on se préoccupe d'abord d'effectuer une certaine redistribution des possibilités de revenus pour chacune des régions.»

Croyez-vous qu'il soit possible qu'on puisse apporter certaines réponses aux frustrations de l'Ouest par une stratégie de développement industriel qui nous ferait jouer un rôle plein et entier de partenaires, non seulement dans le domaine des ressources naturelles, mais au niveau de la production manufacturière?

Mr. Harries: I think the extent to which the development of secondary industry can be of assistance in meeting what you describe as, at least in part, the western frustration depends largely on what happens to our primary industry. I happen to believe a good deal of secondary industry quite properly belongs to the Third World, and I think one of the incredible challenges for Canada in the next decade is to decide how the industry in central Canada, so much of which is actually uncompetitive in any world sense—what we are going to do to give occupation to the people who are in it. The car industry is simply one illustration.

Basically, the technology for that kind of manufacturing activity is now so well entrenched that it can be much better done in the Third World. Who wants the repetitive kind of boot and shoe industry activity we have had? I would hope that is not a reasonable objective for Canadians. One the other hand, there are obvious limits in the so-called high technology field. Somewhere we have to come to that recognition; and I think one of the things western Canada would be prepared to give up, if you wish, is some of the opportunities for secondary industry, provided that those secondary industries can be accomplished in other parts of Canada with reasonable facilities. I think that is a very valid point of view.

I guess your mention of Sarnia—you see, a lot of people in Alberta do not think the refineries and petrochemical activities in Montreal west were given up in favour of Sarnia. They think Sarnia stepped in as an intermediary which improperly put them ahead of Alberta—where Petrosar, for example, uses an input of Alberta crude—that kind of thinking. As long as we have the sort of regional turmoil we have today, you are not going to get that kind of co-operative thinking, which I believe is absolutely necessary, because quite frankly I look at Ontario particularly and wonder what they are going to do with all

[*Traduction*]

taken against us? You are an economist and you can appreciate shadings of meaning, but with a public which is sometimes less initiated, do you not find that a series of arguments as strong as those can lead to more unfavourable public reactions?

Well, that was my comment. I should like to have your opinion on that. Secondly, Professor Harries, you tell us: it is nice, you have a mandate to see how a new equalization formula could be arranged, but it might now be a good idea to think about stopping the sharing once the revenues are known, and to deal first and foremost with a redistribution of income possibilities for each of the regions.

Do you think that it is possible to give some replies to the frustrations of the west by using an industrial development strategy in which we would play a full and complete roll of partner, not only in the natural resources sector but also in the manufacturing sector?

M. Harries: Je crois que l'aide que peut apporter le développement de l'industrie secondaire pour répondre à ce que vous décrivez comme étant, au moins en partie, la frustration de l'Ouest, dépend en grande mesure du sort de notre industrie primaire. Pour ma part, j'estime qu'une grande partie de l'industrie secondaire appartient au Tiers monde, et je crois que l'un des défis majeurs du Canada au cours de la prochaine décennie est de décider que faire de l'industrie au Canada central, dont une grande partie n'est pas concurrentielle au plan mondial—que faire pour donner des emplois aux gens qui y travaillent actuellement. L'industrie de l'automobile n'est qu'un exemple.

Essentiellement, la technologie nécessaire pour ce genre d'activités manufacturières est actuellement si bien connue qu'elle peut être effectuée beaucoup mieux dans le Tiers monde. Qui veut encore répéter sans cesse les mêmes gestes, comme dans l'industrie de la chaussure? J'ose espérer que ce n'est pas un objectif raisonnable pour les Canadiens. D'autre part, il y a des limites évidentes à la technologie de pointe. Il nous faudra, tôt ou tard, le reconnaître. Je crois que le Canada de l'ouest serait prêt à renoncer, si vous voulez, à certains secteurs de l'industrie secondaire à condition que ces secteurs puissent raisonnablement s'épanouir dans d'autres régions du Canada. J'estime ce point de vue très valable.

Vous avez parlé de Sarnia. Beaucoup de gens en Alberta ne croient pas que les raffineries et les activités pétrochimiques à Montréal-Ouest ont été abandonnées en faveur de Sarnia. Ils estiment que Sarnia est intervenue en tant qu'intermédiaire, ce qui leur a donné à tort une avance sur l'Alberta—où Petrosar, par exemple, se sert d'un apport de brut d'Alberta—c'est comme cela qu'il pensent. Aussi longtemps que nous aurons le genre de troubles régionaux que nous avons aujourd'hui, on ne verra pas ce genre de coopération absolument nécessaire. Très franchement, si je prends l'Ontario en particulier, je me

[*Text*]

those people; because I do not see the economic opportunity for them.

Mr. Loiselle: Thank you.

Mr. Harries: Thank you, sir.

The Chairman: Dr. Harries, you mentioned the concept of it being a concerted effort to capture capital values of western resource development. You say oil and gas revenues are really capital values; they should not be redistributed as ordinary taxes. But of course, the Alberta government does use resource revenues to pay operating expenses, does it not?

Mr. Harries: They . . .

The Chairman: They are not invested only in capital?

Mr. Harries: No, no; that is right. Substantial amounts are invested in capital. One of the problem, of course, with government accounting is that you do not get a really clear statement of infrastructure expense as a capital item. On the other hand, I noticed that one of your associates, Mr. Nick Taylor, was complaining the other day that the government insisted on carrying as an asset in the Heritage Fund about $1 billion of spent capital, such capital having been spent for infrastructure. So there is a confusion there.

• 1610

The Chairman: Okay. Thank you very much for your contribution.

Mr. Harries: Thank you.

The Chairman: I would now call on Mr. John Irwin, Mayor of the Municipality of Crowsnest Pass, to come forward.

Mayor Irwin, we have a copy of your brief. Is it your wish to read this into the record or do you want simply to summarize it and then go on to questioning and we can append it to our proceedings?

His Worship Mayor John Irwin (Municipality of Crowsnest Pass): I would like the opportunity to read it into the record, with a little comment as I go along, and then questions.

The Chairman: Okay.

Mayor Irwin: Before I get into the actual brief, I would like to point out that our council in the Municipality of Crowsnest Pass felt we have a vital stake in federal-provincial financial relations and felt we should ask to make a submission to this task force. We appreciate the opportunity to be able to do so. When we were informed that we would be heard, our council gathered and discussed matters which were of concern to us, pinpointed what we felt were the most important ones, and came to a consensus on our positions; and these are what we are presenting to you.

As far as the order of reference is concerned, we did not limit ourselves and we did not feel the order of reference was limiting anyway. Canada Assistance Plans tax collection agreements, equalization, Established Programs Financing, and other fiscal arrangements between the federal government

[*Translation*]

demande ce qu'ils vont faire de tous ces gens, parce que je ne vois pas de débouchés économiques pour eux.

M. Loiselle: Merci.

M. Harries: Merci, monsieur.

Le président: Monsieur Harries, vous avez parlé d'un effort concerté de valorisation du développement des ressources de l'Ouest. Vous dites que les revenus du pétrole et du gaz sont en réalité des éléments de capital; ces revenus ne devraient pas être redistribués comme les impôts ordinaires. Il est évident que le gouvernement de l'Alberta se sert de ces revenus de ressources pour payer les dépenses de fonctionnement, n'est-ce pas?

M. Harries: Ils . . .

Le président: Ces revenus ne sont pas investis uniquement dans l'équipement?

M. Harries: Non, non; c'est exact. Des montants considérables sont investis dans l'équipement. L'un des problèmes, bien sûr, avec la comptabilité gouvernementale, est qu'on ne connaît pas l'état précis des dépenses d'infrastructure comme élément de capital. J'ai remarqué, d'autre part, que l'un de vos collaborateurs, M. Nick Taylor, déplorait l'autre jour l'insistance du gouvernement à conserver comme élément d'actif dans le fonds du patrimoine environ $1 milliard de capitaux consacrés à l'infrastructure. La confusion règne donc sur ce point.

Le président: Merci de votre intervention.

M. Harries: Je vous remercie.

Le président: Je demanderais maintenant à M. John Irwin, maire de la municipalité de Crowsnest Pass, de venir témoigner.

Monsieur le maire, nous avons un exemplaire de votre mémoire. Souhaitez-vous le lire ou préférez-vous simplement le résumer, et passer ensuite aux questions, et nous pourrons le mettre en annexe à nos délibérations.

M. John Irwin (maire, municipalité de Crowsnest Pass): J'aimerais le lire en l'accompagnant d'un bref commentaire, et passer ensuite aux questions.

Le président: D'accord.

M. Irwin: Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais signaler que le conseil de la municipalité de Crowsnest Pass considère que nous avons un intérêt vital dans les relations fédérales-provinciales et qu'il nous fallait demander à exposer notre point de vue à ce groupe de travail. Nous sommes heureux que cette demande nous ait été accordée. Ayant reçu une réponse affirmative, notre conseil s'est réuni, a répertorié les questions nous intéressant, sélectionné celles qui paraissaient le plus importantes et arrêté une position commune. C'est le résultat de ces délibérations que je viens vous exposer.

En ce qui concerne votre mandat nous ne nous sommes pas imposés de limites et nous n'avons pas considéré d'ailleurs qu'il était fait restrictif. Il nous a paru que le régime d'assistance publique du Canada avec les accords sur la levée des impôts, la péréquation, la loi sur le financement des programmes établis

[*Texte*]

and the provinces we felt covered pretty well everything which the government does and for which the government taxes people. So we did take a broad approach. As I say, we feel we have many concerns.

I would also like to point out that we are in week 13 of our CUPE strike, and as a result our resources are strained. There are a few typos in our presentation. I feel the girls did an excellent job of putting it out. They took it straight off the dictaphone, typed it, and reproduced it. It was not edited, and I apologize for the mispellings and typos. It is pretty good, I think.

Similarly with covers. There is no political significance to the fact that some of these have red covers and some have blue covers. They are all the same; we did not have 30 covers the same. About that, I have also to confess to not previously having been a Trudeau Liberal, as the previous eminent speaker was.

Now to the brief.

First who and where we are. The Municipality of Crowsnest Pass is an urban municipality in the southwest corner of Alberta, stretching 18 miles in length and encompassing approximately 52 square miles with a current population of 7,340. That would represent Toronto's vital statistics for fewer than three months. The community base principally lies with primary resource industry, coal mining and logging, with some associated support industries, a gas plant and lime works. In addition, tourism appears to be assuming a greater role.

The Crowsnest Pass is now in its third year of amalgamated regional government; previously the area fell under five separate municipal jurisdictions. Incidentally the Crowsnest Pass was one of the first areas of Alberta to be settled.

The Municipality of Crowsnest Pass deeply appreciates the opportunity to make a presentation here. We feel that federal-provincial fiscal arrangements are of tremendous importance to, and in fact have a tremendous impact on, our municipality, and we suspect almost all other municipalities in Canada.

It is our understanding that projected federal budget changes may have been a significant factor in leading to the creation of this Parliamentary Task Force on Federal-Provincial Fiscal Arrangements—particularly a proposed decrease in transfer payments of approximately $500 million in the coming year and $1 billion in the following year. We do not wish to become involved in fights between other different levels of government with respect to money, jurisdiction, power, and direction; rather we wish to express our concerns from the standpoint of the people of Canada on whose behalf we are all entrusted to provide services and care.

[*Traduction*]

et autres dispositions fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces englobaient plus ou moins tout ce que le gouvernement fait et ce pourquoi il lève des impôts. Nous avons donc opté pour une approche large, nous surtout touchés par maintes de ces questions.

Je voudrais aussi vous signaler que nous sommes dans la treizième semaine de la grève du syndicat canadien de la Fonction publique, et qu'en conséquence, nos ressources sont mises à rude épreuve. Vous trouverez un certain nombre d'erreurs typographiques dans notre mémoire. Je trouve que nos secrétaires s'en sont très bien tirées elles ont pris des notes au dictaphone, les ont dactylographiées et les ont reproduites. Ce texte n'a pas été revu, et je vous demande d'excuser les fautes d'orthographe et les erreurs typographiques; compte tenu des circonstances, l'ensemble est assez satisfaisant.

La même réflexion s'applique aux couvertures: n'attribuez pas de signification politique au fait que certaines sont bleues tandis que d'autres sont rouges. Ce sont toutes les mêmes. Nous n'avions simplement pas trente couvertures de la même couleur. Je dois également confesser à ce propos, que je ne puis me prévaloir, comme l'intervenant qui m'a précédé, d'avoir été un libéral pro-Trudeau.

Entrons maintenant dans le sujet.

Permettez-moi d'abord de vous dire qui nous sommes, et où nous nous trouvons. La municipalité de Crowsnest Pass est une municipalité urbaine, qui se trouve dans la partie sud-ouest de l'Alberta; elle s'étend sur 18 milles de long, et couvre une surface d'environ 52 milles carrés; sa population s'élève actuellement à 7,340 habitants. Ceci correspondrait aux statistiques de la ville de Toronto pour moins de trois mois. L'agglomération vit essentiellement de ressources primaires—charbon, mine, exploitation forestière—et de certaines industries secondaires—une usine à gaz et une usine à chaux. Ajoutez à cela le tourisme, qui gagne en importance.

Notre municipalité vit sa troisième année de gouvernement régional incorporé; elle relevait auparavant de cinq juridictions municipales. Permettez-moi de vous rappeler que Crowsnest Pass a été l'une des premières régions de l'Alberta a être colonisée.

La municipalité de Crowsnest Pass apprécie l'honneur qui lui est fait de venir vous exposer son point de vue. Les accords fiscaux fédéraux-provinciaux nous paraissent en effet d'une importance considérable, ont une incidence profonde sur notre municipalité et, probablement, sur toutes les municipalités du Canada.

Nous croyons comprendre que les modifications projetées dans le budget fédéral ont joué un rôle important dans la création de ce groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux fédéraux-provinciaux, en particulier un projet de diminution des paiements de transferts d'environ $500 millions au cours de l'année à venir, et d'environ $1 milliard dans l'année suivante. Nous ne voulons pas être mêlés à des luttes entre différents niveaux de gouvernement à propos d'argent, de juridictions, de pouvoirs et d'orientations; nous voudrions plutôt exprimer l'inquiétude du peuple canadien qui nous a donné pour mission de fournir des services et de veiller au bien-être public.

[*Text*]

Before elaborating briefly on a few of our specific areas of concern, we would like to emphasize that we feel that most of the programs and policies formulated and promulgated by different levels of government are done with the best of intentions and concern for the common good. It is unfortunate to see variable results—less than optimal—emanating from good and worthwhile concepts because of poor communication between levels of government, or simply too many steps by too many bureaucrats offuscating and diminishing the final result.

On discussing the impact of federal-provincial fiscal arrangements on our community, we quickly identified many items, areas and programs of obvious importance. Rather than attempt to cover any in great detail or to list all without elaboration, we have chosen to plot a middle course and pinpoint a few areas of major concern with some indication of our perceptions, position and consensus.

The current financing of the Municipality of Crowsnest Pass.

A review of the 1981 budget for the Municipality of Crowsnest Pass, which is currently being adopted, reveals that our municipality, like most others, has a vital interest in federal-provincial fiscal arrangements and associated grant programs. It should also be noted that our municipality has responsibility to service a rather long and difficult service area and that our resources are limited. The per capita assessment of our municipality is not only well below the provincial average but is below the national average as well. In terms of the way assessments are done in Alberta, that breaks down to about $2,700 per capita.

• 1615

A simplified breakdown of our anticipated revenues for 1981 is as follows—and I will not read the figures: property taxes at 34 mills, 37.7 per cent; sewer frontage 6.4 per cent; payment for services, et cetera, 8.6 per cent; licences, rentals, penalties, 4.2 per cent; revenue from land sales, interest funds, reserve, et cetera, 14.4 per cent federal and provincial grants, 28.7 per cent; for a total of $4,389,240 at 100 per cent.

It can be seen at a glance that 28.7 per cent of our total anticipated revenue, coming from federal and provincial grants represents a significant financial impact. In addition, it should be noted that a good deal of the 14.4 per cent item, comprising land sales, interest funds, reserve, et cetera, exists because of various grants and programs—some from the past.

On the expenditure side of the ledger, it is poignant to note anticipated costs—and at this point they are only anticipated—with respect to policing of $335,000; schools, $912,850; senior citizens lodge, $200,050; and ambulance, $55,000—which acount for 34.3 per cent of total expenditures or, more

[*Translation*]

Avant de préciser brièvement quelles sont les sujets qui nous paraissent particulièrement préoccupants, nous voudrions souligner que la plupart des programmes des politiques formulées et promulguées à différents niveaux de gouvernement nous paraissent animés des meilleures intentions et d'un désir sincère pour le bien public. Aussi déplorons-nous de voir que d'excellents projets, très valables, produisent des résultats variables, voire médiocres, parce que la communication entre les différents niveaux de gouvernement n'est pas satisfaisante, ou simplement à cause d'interventions bureaucratiques trop nombreuses qui altèrent les résultats.

Dans notre discussion sur les incidences des accords fiscaux fédéraux-provinciaux sur notre communauté, nous nous sommes rapidement mis d'accord sur un certain nombre de sujets, de domaines, et de programmes dont l'importance est évidente. Nous n'avons pas essayer d'entrer en détail dans des sujets ou de nous contenter d'en dresser la liste, nous avons suivis une voie de compromis et cernerons certaines questions particulièrement importantes en vous exposant à leur sujet notre point de vue, les opinions qui se sont dégagées et les conclusions auxquelles nous sommes parvenus.

Le financement courant de la municipalité de Crowsnest Pass

Le budget de notre municipalité pour l'année 1981 est actuellement à l'étude, et fait ressortir que notre municipalité a l'instar de bien d'autres, est concernée au premier chef par les accords fiscaux et par les programmes de subventions qui leurs sont associés. Il convient également de noter que nous sommes responsables pour les services d'une agglomération étendue, qui pose des problèmes, et que nos ressources sont limitées. L'assiette fiscale par habitant de notre municipalité est non seulement bien en-dessous de la moyenne provinciale, mais elle est également en-dessous de la moyenne nationale. Si l'on tient compte de la façon dont les évaluations sont faites dans l'Alberta, elle s'élève à environ $2,700 par habitant.

Une ventilation simplifiée de nos prévisions de recettes pour 1981 se présente de la façon suivante (je ne lirai pas les chiffres): impôt fonciers 34 millièmes, 37.7 p. 100; égoûts municipaux 6.4 p. 100; rémunération des services etc. 8.6 p. 100; patentes, locations, amendes, 4.2 p. 100; bénéfices sur vente de terrains, taux de placement, réserves, etc. 14.4 p. 100; subventions fédérale et provinciale 28.7 p. 100; pour un total de $4,389,240 à 100 p. 100.

Un coup d'œil suffit pour juger que les subventions fédérale et provinciale, qui se taillent une part de 28.7 p. 100 dans nos prévisions de recettes totales, jouent un rôle financier déterminant. Il convient de noter, en outre, qu'une bonne part des 14.4 p. 100 qui découle de vente de terrains, de fonds de placement, des réserves, etc. doit son existence aux différentes subventions et programmes, dont certains remontent assez loin.

Si l'on examine à présent les prévisions de dépenses, il est angoissant de noter à combien il s'élève, et encore ne s'agit-il que de prévisions: forces de l'ordre: $335,000; écoles: $912,-850; foyers du troisième âge $200,050; et ambulance $55,000 ce qui représente 34.3 p. 100 des dépenses totales ou, de façon

[*Texte*]

significantly, because these services are paid from the affect the mill rate, 90.8 per cent of property taxes. It should further be noted that the items are municipal responsibilities by requisition and that the rates are beyond municipal jurisdiction.

Now into some of our areas of concern, and we start off with freight rates and associated concerns.

While the Municipality of Crowsnest Pass may not be well known across Canada, the name Crowsnest is, because of the seemingly endless debate with respect to freight rates and Canadian Pacific. While the Crowsnest rates were originally conceived as part of the package through which the railroad was built through this area, we would hastily point out that, except for the actual presence of the railroad, our community in no way should be considered as being a beneficiary of Crowsnest rates—quite the contrary!

In point of fact, we in the Crowsnest Pass are sitting on, and between, mountains of high-quality, high-caloric, low-sulphur, low-ash coal—an excellent source of energy for a country which imports energy at tremendous cost, and a significant answer for the problem of acid rain and associated troubles so serious in the east. We would even go so far as to suggest that, with equitable freight rates, our coal could be more than competitive in price with higher quality and fewer problems than the high-sulphur, high-ash, acid rain, smog and pollution—causing materials now being used, and for which increased use is being projected in the future—and I do not think manufacturing scrubbers in Ontario is the answer either.

We wonder if the statutory Crowsnest rates would not have been less of a problem if, from the time of their inception, the rates were indexed for inflation. If such a simple solution to the problem as indexing could not be applied, some other method must soon be determined so that railroads and freight may once again help to unite the country rather than divide it.

Some members of our municipality have recently become even more incensed about this issue since Marathon Realty has asked to significantly increase the price of leasing a small portion of the land which was granted with the original Crowsnest deal upon which a corner of one of our arenas sits.

With respect to these same land grats, we in the Municipality of Crowsnest Pass have enjoyed tremendous delay and bureaucratic red tape in development of industrial parks and railway crossings, for which, if approval is ever eventually granted, we shall still have to pay dearly.

• 1620

The purpose of this section has not been simply to complain about Canadian Pacific but to touch on some of the long-term effects of federal grants and policies, the impact of which can change with time, and which with time should be amenable to appropriate modification.

[*Traduction*]

plus significative, car ces services sont prélevés sur le taux du millième et l'influence, 90.8 p. 100 de l'impôt foncier. Il convient de noter, d'autre part, que ces postes relèvent de la municipalité par réquisition, et que les taux d'imposition n'en relèvent pas.

Passons maintenant aux questions qui nous préoccupent, et commençons par les taux de fret et les problèmes qui sont liés.

Notre municipalité n'est peut-être guère connue au Canada, mais le nom Nid de Corbeau, lui, est bien connu pour être mêlé à d'interminables discussions qui portent sur les tarifs de fret et sur la ligne de chemin de fer Canadien Pacifique. Bien qu'à l'origine, le tarif du Nid de Corbeau faisait partie de l'accord global grâce auquel la ligne de chemin de fer passait dans cette région, nous nous empressons d'ajouter qu'à l'exception de la présence de cette ligne, notre communauté n'a nullement bénéficié du tarif du Nid de Corbeau, bien au contraire!

En fait, ce pas du Nid-de-Corbeau se trouve à cheval entre des montagnes riches en charbon de haute qualité, à hate valeur calorique, à faible teneur en soufre et en cendre, bref, une excellente source d'énergie pour un pays qui en importe à des coûts considérables, une façon de pallier le problème des pluies acides et les autres difficultés qui affligent tellement l'est du pays. Nous irions même jusqu'à dire que, si les tarifs de fret étaient équitables, notre charbon pourrait facilement entrer en concurrence avec des combustibles actuellement utilisés qui ont une teneur en soufre et en cendre élevée, qui cause des pluies acides, des brouillards et des pollutions, mais que l'on envisage pourtant d'utiliser à l'avenir sur une plus grande échelle. Je ne pense pas non plus que la fabrication d'épurateurs en Ontario soit la solution idéale.

Nous nous demandons si les tarifs statutaires Nid-de-Corbeau n'auraient pas été moins controversés si, dès le début, ils avaient été liés à l'indice de l'inflation. S'il n'a pas été possible de trouver au problème une solution aussi simple, il faudra très bientôt imaginer une autre méthode, afin que les lignes de chemin de fer et le fret contribuent de nouveau à unifier le pays plutôt qu'à le diviser.

Cette question a encore davantage irrité récemment certains des membres de notre municipalité, depuis que Marathon Realty a considérablement agumenté le loyer d'une petite partie du terrain accordé à la municipalité lors de l'entente du Nid-de-Corbeau, et sur lequel est construit le coin de l'un de nos stades.

Pour rester dans le domaine des concessions de terrains, la municipalité de Crowsnest a eu maille à partir avec la pire bureaucratie et a dû accepter d'innombrables ajournements de projets de développement de terrains industriels et de passages à niveau; même si nous finissons par obtenir ces autorisations, ces délais nous auront causé un tort considérable.

Le but de mon exposé, jusque-là, n'a pas été simplement d'accuser la société Canadien Pacifique, mais de traiter de certaines des conséquences à long terme, des subventions et politiques fédérales, dont les répercussions peuvent changer,

[*Text*]

Moving on to the DREE Program. The Municipality of Crowsnest Pass feels that DREE has been an excellent concept and extremely valuable to Canada as a whole in spite of a few problems. Our own community has had direct experience with DREE inasmuch as two plants were established within our current boundaries in the past under this program. One of these plants quickly left when the incentives ran out, but the other—namely—Phillips Cables Ltd.—has served as a significant mainstay for the community through some particularly difficult economic times and contributed significantly towards the preservation of the community.

Considering Canada as a whole with areas of regional unemployment, it is apparent that two approaches can be followed in the public interest; namely, assistance to move workers to areas where jobs compatible to their skills are available, and to develop local industry consistent with the personal needs and commercial considerations of the areas where that development is needed that is, the DREE situation.

We feel that programs such as DREE could be more valuable if areas of applicability were more specifically identified—perhaps by community rather than by province or areas of province. Current mythology and propaganda notwithstanding, for example, there are areas of Alberta which are not rich, whose base industries are shifting, and which could provide good homes for appropriate development—and this is aside from problems which have been developing in association with the so-called national energy program. Our own municipality as well as the adjacent Improvement District and next town are prime examples of such areas.

Close examination of the real beneficiaries and long term impact of programs such as DREE is also important. This should not be interpreted as a call for more bureaucracy but rather as an appeal for closer, effective co-ordination between officials of different jurisdictions without letting good ideas be bogged down in bureaucratic entanglement.

A few words about RRAP. RRAP. is an example of the type of federally developed intergovernmental program which we would judge to be well conceived and by and large in the best interests of the citizens of Canada.

Furthermore, we would support the continuation and even expansion of this program, provided communication and co-operation between separate levels of government can be enhanced, and provided that benefits can principally be delivered as originally intended.

If we had any criticism towards this valuable cost-shared program in the past, it was that with time, benefits have not

[*Translation*]

selon l'époque, et auxquelles, avec le temps, il faudrait faire subir des modifications appropriées.

Passons maintenant au programme du ministère de l'Expansion économique régionale. La municipalité de Crowsnest Pass considère que le MEER a été une excellente initiative, d'une grande valeur pour le Canada tout entier malgré certaines difficultés. Dans le cadre de ce programme, deux usines ont été construites sur le territoire de notre municipalité, et c'est sous cette forme que nous connaissons ce programme. L'une de ces usines a promptement fermé, sitôt que les interventions stimulatrices ont perdu de leur effet, mais l'autre... à savoir *Phillips Cable Ltd.*... est restée parmi nous, ferme comme un roc, dans une conjoncture économique particulièrement difficile et a contribué, dans une grande mesure, au maintien de la communauté.

Si l'on considère le Canada dans son entier et les zones de chômage régionales qu'il connaît, il est possible d,adopter deux stratégies dans l'intérêt du bien public: d'une part, l'aide aux travailleurs disposés à se rendre dans des régions où ils trouveront des emplois correspondant à leur capacité, et d'autre part le développement d'une industrie locale qui réponde aux besoins des entreprises et des individus, des régions où ce développement s'avère souhaitable, et telle est la stratégie du MEER.

Des programmes tels que ceux du MEER pourraient être encore plus utiles si l'on déterminait avec plus de précision les endroits où leur implantation serait souhaitable—peut-être en délimitant les communautés plutôt que les provinces ou régions de provinces. Quelle que soit l'idée que l'on se fasse de l'Alberta et la réputation que cette province a actuellement, il existe des parties de l'Alberta qui ne sont pas prospères, dont les industries de base sont instables, qui se prêteraient à un aménagement bien mené et ceci n'a rien à voir avec les problèmes qui se sont créés à propos du programme dit d'énergie national. Notre propre municipalité, ainsi que la région avoisinante et la ville la plus proche en sont des exemples typiques.

Il importe également de considérer quels sont les vrais bénéficiaires de programmes tels que ceux du MEER ainsi que les effets à long terme. Que l'on se garde bien d'interpréter ceci comme une demande de renforcement de l'infrastructure bureaucratique, car il s'agit plutôt d'obtenir une coopération plus efficace entre les cadres des différentes juridictions sans permettre, pour autant, que des idées fructueuses au départ s'enlisent dans les ornières de la bureaucratie.

Je voudrais mentionner, à présent, le Programme d'aide à la remise en état des immeubles résidentiels, exemple d'un programme intergouvernemental mis en œuvre à l'échelon fédéral, dont la conception nous paraît bonne et qui nous semble servir, dans l'ensemble, les intérêts des citoyens canadiens.

Nous serions tous en faveur d'une continuation, voire d'une expansion, de ce programme, à condition que soient renforcées la communication et la coopération entre les divers niveaux de gouvernement, et à condition que les résultats soient conformes aux objectifs.

Nos objections à l'égard de cet excellent programme étaient dues au fait qu'avec le temps, les avantages ont subi l'érosion

[*Texte*]

kept up with inflation; and at the same time bureaucratic entanglement and costs appeared to have increased, while beneficial action has proportionately diminished as a result.

NIP. As with RRAP, the Municipality of Crowsnest Pass feels that while it had its faults, the Neighbourhood Improvement Program was in balance a use of resources beneficial to Canadians.

It appears that with a shift from NIP to a community services program this type of national approach to minimizing inequities is being allowed to die.

We in the Crowsnest Pass feel that programs of this nature contribute much more towards a sense of national unity and well-being than significantly larger amounts of money we would judge to be largely wasted in other types of national unity promotions, campaigns, and initiatives.

If something like NIP is to be redeveloped in the future, we would again make a plea for improved co-ordination between different levels of government. It would seem much more productive to have a few representatives of different governments work together rather than establish large bureaucracies at each level of government to fight with one another.

We have all heard quite a bit about policing lately, and we have our concerns as well. The Municipality of Crowsnest Pass is not favourably impressed by the current federal-provincial bickering with respect to the RCMP contract for policing, particularly when it appears in our case that our local property taxpayer will end up paying the brunt of the cost. We have no authority with respect to policing costs, except perhaps to refuse the service altogether. Our estimated cost for 1981 of $335,000 represents 20.2 per cent of our property taxes.

• 1625

Before questioning the policing services we receive, we wish to emphasize that we appreciate that the RCMP is, and has been since its inception as the Northwest Mounted Police, a fine body of men; perhaps the outstanding police force in the world significant in the history of Canada and particularly to our own area of Canada. In fact, it was an area in the Crowsnest Pass known as Police Flats, that the Northwest Mounted Police first discovered coal in our region.

In most respects, the RCMP has been highly respected, and justifiably so. Many who are proud of the RCMP have in the past few years been concerned that the force may have become diminished by attempting to become too many things: a federal force, a provincial force, a local force, a security force, a paramilitary force, and an intelligence service. Increasing con-

[*Traduction*]

de l'inflation; on a pu assister, parallèlement, à une augmentation des coûts et de la complexité bureaucratique, tandis que les effets bénéfiques décroissaient proportionnellement.

Quant au programme d'amélioration des quartiers (PAQ), la municipalité de Crowsnest Pass considère que, de même que le Programme d'aide à la remise en état des immeubles résidentiels, ce programme avait certes des defauts, mais que, tout compte fait, il comportait une utilisation des ressoures qui était bénéfique pour les Canadiens.

Il semblerait qu'avec le passage du PAQ à un programme de services communautaires, l'État s'apprête à renoncer à intervenir pour réduire les inégalités.

Il nous semble, dans ma municipalité, que des programmes de cette nature contribuent bien davantage à renforcer le sens du bien-être et de l'unité national que l'engagement de sommes beaucoup plus considérables, qui, à notre avis, constituerait un gaspillage, dans des compagnes d'unité nationale et autres initiatives à cet effet.

Si un programme comme le PAQ devant être ressucité, nous demanderions, une fois de plus, que l'on améliore la coordination entre les différents niveaux de gouvernement. Il vaudrait beaucoup mieux, à notre avis, confier la responsabilité d'un tel projet à un petit nombre de cadres provenant de différents gouvernement plutôt que de mettre sur pied, à chaque niveau de gouvernements, un appareil bureaucratique complexe où règne la zizanie.

On nous a récemment rabattu les oreilles avec la police, et nous aussi nous avons nos problèmes. La municipalité de Crowsnest Pass n'est pas favorablement impressionnée par les querelles fédérales-provinciales actuelles concernant le contrat accordé à la GRC pour le maintien de l'ordre, surtout que dans notre cas il semble que le plus fort des coûts sera payé par les responsables locaux des impôts fonciers. Nous n'avons aucune autorité concernant les coûts du maintien de l'ordre sauf peut-être de refuser complètement ce service. Nos coûts prévus pour 1981 sont de $335,000, soit 20.2 p. 100 de nos impôts fonciers.

Avant de remettre en question les services de maintien de l'ordre que nous recevons, nous voulons souligner que nous apprécions la GRC qui regroupe depuis ses tout débuts en tant que Police montée dans le Nord-Ouest un très bon groupe d'hommes. C'est peut-être même la force policière la plus remarquable du monde certainement dans l'histoire du Canada en tous les cas, et surtout dans notre propre région. C'est d'ailleurs dans un coin du Pas du Nid de corbeaux, comme sous le nom de Police Flats, que la Police montée du Nord-Quest a découvert la première mine de charbon de notre région.

Dans la plupart des cas, la GRC a toujours été très respectée et à juste titre. Beaucoup sont fiers de la GRC et s'inquiètent depuis quelques années du fait qu'elle ait perdu de sa valeur pour avoir tenté de faire trop de choses: d'être une police fédérale, une police provinciale, une police locale, une police de sécurité, une police paramilitaire et un service de

[*Text*]

cerns have also been expressed with respect to accountability of the force.

While accepting the foregoing, major concerns in the Municipality of Crowsnest Pass are that with an RCMP contract, we get a high cost police force which will not enforce our local bylaws; will not remove derelict vehicles or really take responsibility for highways as it used to; will not transfer dangerous or mentally ill persons as it used to; or is not responsible to local authority, and will not answer to the provincial attorney general. I gather that has been confirmed by a recent court decision.

We, in the Municipality of Crowsnest Pass are not free of crime, foolishness or wrongdoing, and cannot argue that we require no policing. We cannot back up with statistics our impression that crime and danger to the public in our region because of lawless behaviour is well below the national average. We are, however, absolutely certain that our rate of crime and police concern is small as compared to our rate of illness, yet we have twice as many police as doctors.

We have to consider policing almost entirely in terms of the necessary service to the community and if you will, potential protection of wealth. As far as the balance sheet for the community is concerned, we find that in 1980, the only income against our municipal cost of policing, was our share of fines of $11,780 and a provincial police grant—budget figure, $60,000. Boss Hodd would not be happy with that kind of performance from Roscoe P. Coal Train.

Policing is a necessary service, but the nature of its delivery should be determined by consultation, communication and consensus between all levels of government and not on the basis of federal-provincial combat. The real concerns from a local level are that police should be available, personal, helpful, and provide guidance as well as protection to the community, and the latter in a broad, not a narrow sense.

Let us take a quantum leap to another area of concern, namely, tourism. Since the adventurers who originally opened up this country, Canadians have always been great travellers and good hosts. Tourism is extremely important today and will probably become even more important in the future, in terms of its impact on local economies and the national economy and also as it affects our sense of nationhood.

The municipality of Crowsnest Pass lies in the midst of the majestic Rocky Mountains surrounded by beautiful forests, lakes and streams. Where naturalist, campers, anglers and hunters can pursue their dreams and goals; while the curious can explore old mine workings, great disasters—such as the famous Frank Slide and the Hillcrest Mine Disaster, ghost towns and historical artifacts.

In short, the municipality of Crowsnest Pass offers many of the attractions of our Rocky Mountain national park and much more besides. We do not argue with government-sup-

[*Translation*]

renseignements. On s'inquiète de plus en plus de l'autonomie de la GRC.

La municipalité de Crowsnest Pass accepte tout cela, mais s'inquiète d'un contrat avec des gendarmes qui nous coûteraient très cher sans pour autant appliquer nos règlements locaux, remorquer les véhicules abandonnés ou être responsables de la circulation comme auparavant, qui ne se chargeraient plus du transfert des personnes dangereuses, physiquement ou mentalement, qui ne relèveraient plus ni des autorités locales ni du solliciteur général de la province. Je crois que tout cela a été confirmé par une récente décision de la Cour.

La municipalité de Crowsnest Pass n'est pas sans connaître le crime, la bêtise ou les méfaits, et nous ne pouvons nier qu'il nous faut maintenir l'ordre. Nous ne pouvons étayer de statistiques l'impression que nous avons que le crime et le désordre public dans notre région est inférieur à la moyenne nationale. Cependant, nous sommes tout à fait sûrs que notre taux de criminalité est peu élevé comparativement à notre taux de maladie, et pourtant nous avons deux fois plus de policiers que de médecins.

Il nous faut considérer le maintien de l'ordre comme un service nécessaire à la collectivité et, si vous voulez, à la protection des biens. Notre bilan financier montre qu'en 1980 notre seul revenu en la matière est notre part des contraventions s'élevant à $11,780.00 et une subvention provinciale—en tout, $60,000. Le chef Hodd ne serait pas très heureux de cette performance à la Roscoe P. Coal Train.

Le maintien de l'ordre est un service nécessaire mais il faudrait que son application fasse l'objet de consultations, de communications et de concensus entre tous les paliers de gouvernement, mais que ce ne soit pas une lutte fédérale et provinciale. Sur le plan local, nous nous préoccupons surtout que les policiers soient disponibles, humains, utiles, qu'ils donnent à la collectivité une orientation de même qu'une protection, cette dernière évidemment étant prise au sens large du terme.

Permettez-nous de faire un bon de géant pour parler d'un autre sujet qui nous intéresse, le tourisme. Depuis les premiers aventuriers arrivés dans ce pays, les Canadiens ont toujours été de grands voyageurs et de bons hôtes. Le tourisme est extrêmement important aujourd'hui et le deviendra probablement davantage à l'avenir, à cause des effets qu'il a sur l'économie locale, l'économie nationale et également sur notre sentiment d'appartenance.

La municipalité de Crowsnest Pass se trouve au beau milieu des majestueuses Montagnes rocheuses, est entourée de forêts magnifiques, de lacs et de rivières. Les amoureux de la nature, les campeurs, les pêcheurs et les chasseurs peuvent y poursuivre leurs rêves et leurs buts; les curieux peuvent explorer les anciennes mines, les lieux de grands désastres comme le fameux glissement Frank et le désastre de la mine de Hillcrest, les villes fantômes et les vestiges historiques.

En résumé, la municipalité de Crowsnest Past offre nombre d'attractions de notre Parc national des Montagnes rocheuses et bien d'autres choses encore. Nous ne sommes pas en désac-

[*Texte*]

ported advertising and promotion of national parks, but we do not appreciate being ignored in the process.

• 1630

Even more disturbing was a recent incident wherein a local travel agent promoting our area along with the national parks was refused space at a Canadian show in London, England, because of a conflict between the federal and Alberta governments—this in an area of mutual jurisdiction, concern and public financing.

In a similar manner, Crowsnest Highway 3 seems to be downplayed or ignored while Trans-Canada 1 and the Yellowhead are extensively advertised in government publications, and promotions. Crowsnest Highway 3 runs through areas with tremendous tourist appeal, and should properly qualify for the same type of federal financial support as Highway 1. It is significant that a large number of truckers, who are people in the know, hauling between Calgary and Vancouver, travel via Highway 3, especially in the winter. If you look at a map, you will realize they are going out of their way a little bit.

We also feel, and have documentation supporting the contention, that frequently federal and provincial bureaucrats both separately and jointly view our municipality strictly as a corridor; and that decisions affecting our region are too often made without consultation and without considering the experience, views, and needs of the people in our area—even though there is only 7,340 of us.

Into the area of Established Programs Financing, and I will be a little briefer than the previous speakers were.

Post secondary education programs are currently marginal in the Municipality of Crowsnest Pass, although hopefully this will not always be the case. Hospital insurance and medicare, however, are vital concerns.

As poor as we are, the Municipality of Crowsnest Pass stood alone at the 1980 annual convention of the Alberta Urban Municipalities Association in support of limited hospital requisitioning—this in spite of significant reservations with respect to school requisitioning as currently practised.

It is our belief that while guidance and base standardization are essential, local needs can best be determined locally; and authority of elected hospital boards is undermined without financial responsibility. Current hospital problems in a couple of our neighbouring communities underline problems associated with remote last-dollar financing.

With respect to medicare, it is the position of the Municipality of Crowsnest Pass that the original criteria of a national program being portable, universal, compulsory and comprehensive were admirable, and that many of the problems with medicare have developed as a result of these criteria being

[*Traduction*]

cord avec la publicité et la promotion financées par le gouvernement concernant les parcs nationaux, mais nous n'aimons pas être ignorés.

Nous avons été davantage troublés par un incident récent, alors qu'un agent de voyage local qui faisait de la publicité pour notre région de même que pour les parcs nationaux s'est vu refuser de l'espace à l'Exposition canadienne tenue à Londres en Angleterre, à cause d'un conflit entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta, en ce domaine de compétence d'intérêt et de financement public mutuels.

De la même façon, on semble accorder peu d'importance ou même ignorer la route 3 de Crowsnest Pass alors que la Transcanadienne et la Yellowhead reçoivent énormément de publicité dans les publications gouvernementales. La route 3 traverse des régions très touristiques et devrait certainement recevoir le même appui financier fédéral que l'autoroute 1 c'est-à-dire la Transcanadienne. Il faut remarquer qu'un grand nombre de camionneurs, de gens qui connaissent la région, qui font le transport entre Calgary et Vancouver empruntent la route 3, surtout l'hiver. Regardez la carte, vous verrez qu'ils s'éloignent un petit peu de leur chemin.

Nous croyons également, nous avons les documents à l'appui, que fréquemment les bureaucrates fédéraux et provinciaux, séparément et conjointement, voient notre municipalité seulement comme un corridor et que les décisions qui affectent notre région sont trop souvent prises sans qu'il y ait consultation, sans tenir compte de l'expérience, des points de vue, des besoins des gens chez nous, même si nous ne sommes que 7,340 habitants.

Pour ce qui est du financement des programmes établis, je serai un peu plus court que les autres intervenants.

Les programmes d'enseignement postsecondaire sont d'importance marginale présentement dans notre municipalité, même si nous espérons que cela ne sera pas toujours le cas. L'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie sont, cependant, des préoccupations vitales.

Pauvres comme nous le sommes, la municipalité de Crowsnest Pass a été seule lors de la Convention annuelle de 1980 de l'Association des municipalités urbaines de l'Alberta à appuyer un réquisitionnement limité des hôpitaux, en dépit de ses réserves importantes concernant le réquisitionnement des écoles qui se fait présentement.

Nous croyons que même si l'orientation et la normalisation fondamentale sont essentielles, les besoins locaux doivent être déterminés localement et l'autorité des conseils d'administration élus des hôpitaux est sapée en l'absence de responsabilités financières. Les problèmes qu'éprouvent présentement les hôpitaux dans quelques municipalités environnantes démontrent que ces problèmes sont associés à un financement dans lequel on cherche à étirer le dernier dollar.

Pour ce qui est de l'assurance-maladie, notre municipalité est d'avis que les premiers critères d'un programme national, transférable, universel, obligatoire et complet étaient admirables, et que beaucoup de problèmes se sont présentés dans l'assurance-maladie parce que ces critères furent ignorés. Vous

[*Text*]

ignored. You see what happens to a person when he goes on memory. I was remembering things from 1967 and I read now that compulsory seems to have been replaced by reasonably accessible, and we seem to have also added non-profit administration. I would say that as long as you have government administering the plan you can be guaranteed it will be non-profit. Flexibility, consultation, agreement and co-operation amongst affected jurisdictions from the outset, we feel would also have aborted numerous difficulties.

MSI in Alberta was running with an overhead close to 6 per cent when it was superseded. The true overhead of AHCIP. is difficult to determine, but best guess would suggest close to 40 per cent. If more benefits—which in total are decreasing as compared to GNP—were paid to health care personnel and less to bureaucrats issues such as extra-billing would not exist.

Similarly, the recommendations of the Hall report are consistent and not unreasonable, taken as total packages, but divisive and ultimately not in the public interest when taken piecemeal and applied with questionable political motivation. Perhaps in the health care field more than any other it is time to replace suspicion with trust.

With respect to the Canada Assistance Plan, we changed tax a little.

Few would argue with a goal so laudable as "to assist provinces in the provision of social services and income support programs".

• 1635

Much about the Canada Assistance Plan is laudable, but much is the greatest boondoggle in the history of Canada, and if past experience with manipulative bleeding hearts is any indication the we are only seeing the tip of a fast-approaching iceberg. Rather than being a darling of many politicians and bureaucrats, it is this area that should be subjected to the scrutiny of cost-effectiveness analysis.

If we perceive that society is failing in being our brother's keeper, for example in providing jobs or assistance, we should perhaps consider tithing the population many times over in a year as a factor. We talk of combatting discrimination in the country, but what about discrimination against workers, particularly with our progressive tax system and capital gains tax? Punitive and stifling of initiative. The capital gains tax is not even a significant source of revenue, but ity is certainly pushing up costs in land sales so on. Perhaps more attention should be directed toward employment and STEP-type programs with a little more future commmitment, consultation and direction to needs.

[*Translation*]

voyez ce qui se produit lorsqu'une personne se fie à sa mémoire. Je me souviens de choses qui se sont passées en 1967 et je vois maintenant que l'aspect obligatoire semble avoir été remplacé par l'accessibilité raisonnable en y ajoutant, semble-t-il, l'administration non lucrative. Vous pouvez être sûrs que tant que le gouvernement gérera ce régime, il sera non lucratif. Nous pensons que bien des difficultés auraient pu être évitées s'il y avait eu souplesse, consultation, accord et coopération entre les diverses compétences intéressées dès le départ.

Le régime de l'Alberta, MSI, connaissait des frais généraux de près de 6 p. 100 lorsqu'il a été remplacé. Les véritables frais généraux du régime AHCIP sont difficiles à déterminer et je crois qu'ils sont d'environ 40 p. 100. Si des avantages supplémentaires qui au total diminuent comparativement au PNB, étaient versés au personnel responsable de la santé et moins aux bureaucrates, la facturation supplémentaire n'existerait pas.

Je dirais également que les recommandations du rapport Hall sont ligiques, raisonnables, dans leur ensemble, mais qu'elles entraiñent la division et que finalement elles ne servent pas l'intérêt public, si elles sont prises individuellement et appliquées selon une motivation politique douteuse. Il est peut-être temps, dans le domaine de la santé publique et plus qu'ailleurs, de remplacer la méfiance par la confiance.

Pour ce qui est du Régime d'assistance publique du Canada, nous avons déplacé un peu le fardeau.

Peu ne seront pas d'accord avec cet objectif louable: «aider les provinces à fournir des services sociaux et des programmes d'assistance financière». Beaucoup de choses sont louables dans le régime d'assistance publique du Canada, mais ce pourrait être aussi la plus grande marque de l'histoire du Canada et ne serait-ce que l'expérience passée des manipulations au cœur sensible, il pourrait bien s'agir de la pointe d'un iceberg qui sera bientôt sur nous. Plutôt que d'être le chéri de bien des politiciens et des bureaucrates, ce régime devrait faire l'objet d'une analyse coût-efficacité approfondie.

Si nous croyons que la société a failli à son rôle de gardien en offrant des emplois ou de l'aide, nous pourrions peut-être envisager de faire payer plusieurs fois par année la dime à la population.

Nous parlons de lutter contre la discrimination, que dire de la discrimination envers les travailleurs, surtout à cause du régime de l'impôt progressif et de l'impôt sur les plus-values? C'est un système punitif qui étouffe toute initiative. L'impôt sur les plus-values n'est même pas une source importante de revenus, mais cela fait certainement monter les coûts lors de vente de terrains, par exemple. Il faudrait peut-être porter davantage attention à l'emploi et aux programmes du genre création d'emplois scientifiques et techniques en s'attachant davantage à l'engagement futur, à la consultation et à l'orientation des besoins.

[*Texte*]

The Municipality of Crowsnest Pass contends there is a level below which no person should be allowed to fall, and it is our duty to lift such persons to the said realistic level, and I emphasize "realistic". At the same time, the rest of society should not be dragged down to that level.

Following is a published breakdown of governmental revenue sources which would appear to apply principally to provincial governments since items such as excise, duty, tarrif and manufacturers taxes do not appear: personal income tax, business income, retail sales, tobacco, gasoline, diesel fuel, spirits, wine, beer, race track, insurance premiums, lotteries, succession duties, property taxes, commercial vehicle licences, non-commercial vehicle licences, health premiums, payroll taxes, other taxes, shares federal taxes, forestry, oil royalties, other oil, natural gas royalties, other oil and gas, minerals, water power rentals, oil and gas land sales.

Such a breakdown of revenue sources should be viewed with caution lest in any depersonalized way anyone should get the impression that taxes are somehow pad in any way other than by individual people. We cannot over emphasize this fact. One might argue that such a breakdown demonstrates that a person can diminish his tax burden by avoiding such items as spirits, wine, beer, race tracks, tobacco or working. One could equally argue that society as a whole picks up the very high hidden costs of spirits, wine, beer, gambling and tobacco. Even the unemployed on welfare suffer when the value of their benefits is eroded by inflation which only amounts to another form of federal taxation.

Our conclusions. The foregoing represents a brief outline of some of the concerns of the Municipality of Crowsnest Pass with respect to federal-provincial fiscal relations and related matters. From these concerns a number of thoughts, conclusions and opinions follow.

We must accept that any government generally works toward what it feels is in the best interest of the public it represents. The total burden of the cost of government must never be ignored in the process. Cost effectiveness can only be judged with rigorous accountability. Overlapping or overriding of jurisdictions should be considered only with extreme care and consultation. We must accept that all municipalities and all provinces are not the same, even as individuals are not equally blessed; while one can strive to redress imbalance, it is folly to attempt to legislate uniformity.

In examining federal-provincial fiscal relations, we would ask that not only federal and provincial governments be considered but that attention be directed to all parties and partners elected to serve our citizens.

[*Traduction*]

La municipalité de Crowsnest Pass prétend qu'il y a un niveau en bas duquel personne ne devrait tomber, et il est de notre devoir de faire accéder ces personnes à ce niveau réaliste, je souligne «réaliste». En même temps, le reste de la société ne devrait pas descendre à ce niveau.

Ce qui suit est une ventilation publiée des sources de revenus gouvernementales qui semblent s'appliquer principalement aux gouvernements provinciaux puisque les aspects accises, douanes, tarifs et taxes de fabrication ne sont pas présents: impôt des particuliers, revenus des entreprises, vente de détail, tabac, l'essence, diesel, spiritueux, vins, bière, course de chevaux, primes d'assurances lotteries, droits successoraux, impôts fonciers, permis de véhicules commerciaux, permis de véhicules non-commerciaux, primes d'assurance-santé, impôts à déduire des salaires, autres taxes, taxes fédérales partagées, foresterie, redevances sur le pétrole, autres redevances sur le pétrole et le gaz, redevances autre que sur le pétrole et le gaz, minéraux, concessions de force motrice, ventes de terres pétrolières et gazières.

Une telle ventilation de sources de revenus devrait être étudiée avec soins, de peur que de façon dépersonnalisée, quiconque ait l'impression que les taxes sont payées autrement que par des particuliers. Nous ne pourvons trop souligner cette question. On pourrait prétendre qu'une telle ventilation prouve bien qu'une personne peut diminuer son fardeau fiscal en évitant par exemple les spiritueux, le vin, la bière, les courses de chevaux, le tabac ou le travail. On pourrait également prétendre que les sociétés globalement assument les coûts cachés des spiritueux, du vin, de la bière, du jeu et du tabac. Même ceux qui sont au chômage ou qui reçoivent de l'assistance sociale éprouvent des difficultés lorsque la valeur de leurs prestations est érodée par l'inflation qui n'est qu'une autre forme de taxation fédérale.

Nos conclusions. Ce qui précède est un bref résumé des préoccupations de la municipalité de Crowsnest Pass sur le plan des relations fiscales fédérales-provinciales et des autres questions connexes. A partir de ces préoccupations, nous vous donnons maintenant un certain nombre d'avis de conclusions et d'opinions.

Nous devons accepter que tout gouvernement travaille en général pour ce qu'il croit être les meilleurs intérêts du public qu'il représente. Le fardeau global des coûts du gouvernement ne doit jamais être ignoré en se faisant. On ne peut juger du coût-efficacité que par une comptabilité rigoureuse. Le chevauchement ou le remplacement des juridictions ne devrait être considéré qu'avec une extrême prudence et après consultation. Nous devons accepter que toutes les municipalités et toutes les provinces ne sont pas les mêmes, de même que les particuliers ne sont pas doués de la même façon, et même si on peut essayer de corriger les déséquilibres, il serait folie de légiférer de façon uniforme.

En étudiant les relations fiscales fédérales-provinciales, nous demanderions qu'on tienne compte non seulement des gouvernements fédéral et provinciaux mais de tous les partis de tous les associés élus pour servir nos citoyens.

[*Text*]

• 1640

From a philosophical standpoint, we feel it is incumbent on all of us involved in different levels of government always to remember that it is the duty and it should be the goal of every level of government, whether federal, provincial, municipal, school board, hospital board, or other elected bodies, to serve the needs and best interests of the citizens of its jurisdiction and of our country. Basically, we should be working to provide for individuals what they cannot reasonably be expected to provide for themselves. At the same time, we should emphasize that the federal taxpayer, the provincial taxpayer, the local ratepayer, the school board taxpayer, the corporate taxpayer, and others are not separate people. They are the same person, whose pocket, if you will, is only being picked in different ways by different authorities.

When we speak of fiscal arrangements, we should think in terms of wealth and its use and distribution. We should remember that wealth is a measure of the cumulative productivity of people and their exploitation of natural resources. While services can redistribute wealth, it should be remembered that services cannot create wealth. At best, services can preserve potential. We should also remember that monetary manipulation cannot increase wealth but only inflate prices decreasing the worth of tokens of exchange, or rarely, as in the case of 1954, vice versa. We must also remember that every time money is handled, it is diminished. Perhaps we are saying that in matters of fiscal arrangements and tax transfers, we should be looking beyond intergovernmental details to the total impact. It should also be emphasized that inflation, debt payments, and expansion of the money supply faster than the creation of wealth are ultimately only different, if perhaps more sophisticated, methods of picking the pockets of the citizens of the country.

In conclusion, the Municipality of Crowsnest Pass wishes once again to express its gratitude for the opportunity to express these concerns, as well as heartfelt thanks to everyone who contributed and made our presentation possible. If as a result any measures are enacted to improve trust, communication, efficiency, responsibility, accountability, or dedication to those we serve, the effort will have been worth while.

Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Dr. Irwin. Mr. Thacker, do you have any questions?

Mr. Thacker: No, I have no questions, Mr. Chairman, other than a comment that Dr. Irwin is a close personal friend and he sets forth a feeling that is very real, I think, in my constituency: that all levels of government have different responsibilities, but we should be trying to perform them as best we can together. Perhaps that is a lesson the task force can consider for our fellow parliamentarians and provincial MLAs.

[*Translation*]

D'un point de vue philosophique, il nous appartient tous de participer à divers paliers de gouvernement et de toujours nous rappeler que c'est le devoir et que ce devrait être le but de tout palier de gouvernement, soit fédéral, provincial ou municipal, qu'il s'agisse d'un conseil scolaire, d'un conseil d'administration d'un hôpital ou d'autres organismes élus, de répondre aux besoins et de servir les meilleurs intérêts des citoyens relevant de sa compétence et de tout le pays. Nous devrions surtout travailler pour donner au particulier ce qu'ils ne peuvent raisonnablement obtenir pour eux-mêmes. En même temps, nous voulons souligner que le contribuable fédéral, provincial, municipal, celui qui paie des taxes scolaires, des taxes de corporation et d'autres ne sont pas des personnes distinctes. Ce sont les mêmes personnes et c'est de la même poche que les diverses autorités, de différentes façons, viennent se servir.

Lorsque nous parlons d'arrangements fiscaux, nous devrions songer à la richesse, à son utilisation et à sa distribution. Nous devrions nous souvenir que la richesse est une mesure de la productivité cumulative des gens, et de l'exploitation des ressources naturelles. Bien que les services peuvent redistribuer la richesse, il faut se souvenir que les services ne peuvent créér la richesse. Au mieux, les services peuvent conserver le potentiel. Nous devrions nous souvenir également que la manipulation monétaire ne peut augmenter la richesse, elle ne peut que causer l'inflation des prix en diminuant la valeur des monnaies d'échange ou vice-versa, mais rarement comme dans le cas de 1954. Nous devrions également nous souvenir que chaque fois que l'on manipule l'argent, il est diminué. Nous voulons peut-être dire que dans les questions d'arrangements fiscaux et de transferts de taxes, il nous faudrait regarder au-delà des détails intergouvernementaux pour considérer l'impact global. Il faudrait souligner également que l'inflation, le paiement des dettes et l'expansion trop rapide de la masse monétaire par rapport à la production sont d'autres moyens, plus sophistiqués peut-être, d'aller chercher l'argent dans la poche des citoyens du pays.

Pour conclure, la municipalité de Crowsnest Pass désire de nouveau exprimer sa reconnaissance pour l'occasion qui lui a été donnée de parler de ces préoccupations, et nous désirons également remercier sincèrement tous ceux qui ont contribué à rendre possible la présentation de ce mémoire. Si, par la suite, des mesures sont adoptées pour améliorer la confiance, la communication, l'efficacité, la responsabilité, l'imputabilité où le dévouement envers ceux que nous servons, ces efforts auront valu la peine.

Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup monsieur Irwin. Monsieur Thacker, avez-vous des questions à poser?

M. Thacker: Non, je n'en ai pas monsieur le président sauf une remarque peut-être. M. Irwin est un ami personnel, il a exprimé des sentiments qui sont très réels dans ma circonscription: que tous les paliers de gouvernement ont des responsabilités différentes, mais que nous devrions essayer de les assumer ensemble du mieux que nous pouvons. C'est une leçon que pourra en tirer le groupe de travail pour le bénéfice des parlementaires et des députés provinciaux.

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: Dr. Irwin, your municipality uses the RCMP as the police force. Are you entitled, as a municipality in Alberta, to have your own municipal police force?

Mayor Irwin: Yes, but not exclusive of the RCMP force.

Mr. Blenkarn: The RCMP would still police federal responsibilities and provincial responsibilities, then . . .

Mayor Irwin: Right.

Mr. Blenkarn: . . . and your police force would only do the local things—or would it do criminal investigations as well, if you had one?

Mayor Irwin: Basically the local force would do local things; enforce local by-laws and the like.

Mr. Blenkarn: Do you not pay the RCMP money to enforce your local by-laws and parking?

Mayor Irwin: We have indicated the extent to which we pay the RCMP, but it does not work out too well. As I say, it is not too cost effective.

Mr. Blenkarn: Well, why do you not have your own police force?

Mayor Irwin: We would still have to pay the RCMP.

• 1645

Mr. Blenkarn: You would still have to pay the RCMP? Is that an Alberta rule?

Mayor Irwin: It is part of the terms of our current contract. This may change with some of the initiatives currently under discussion. We do not really know where things are going. Mr. Kaplan with his proposals, our Attorney General, and the Attorneys General of many other provinces are having many discussions and are putting out a good deal of material expressing their varied positions. We do not know what the impact on our area will be or what choices we are going to have when the dust settles. At this point we only know that we are looking at a high policing bill.

Mr. Blenkarn: I would think it is fair that all municipalities are looking at high policing bills, but would it be your recommendation to us that we suggest that the Parliament of Canada ask provinces like Alberta to do what Quebec and Ontario have done and create their own provincial police forces to handle their own problems, instead of expecting a subsidy from Ottawa for their policing?

Mayor Irwin: I think that is certainly one logical approach to the problem.

The Chairman: Thank you very much, Dr. Irwin, for your presentation. It is certainly helpful for us to receive the views of a municipal representative, a mayor, and it will certainly be

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Monsieur Irwin, votre municipalité se sert de la Gendarmerie royal pour maintenir l'ordre. Avez-vous droit, en tant que municipalité d'Alberta, d'avoir votre propre police municipale?

Le maire Irwin: Oui, mais ça n'exclut pas la Gendarmerie.

M. Blenkarn: La Gendarmerie s'occuperait toujours du maintien de l'ordre dans les domaines de compétence fédérale et provinciale.

Le maire Irwin: C'est cela.

M. Blenkarn: Et votre police locale ne s'occuperait que de questions locales ou bien s'occuperait-elle aussi d'enquêtes criminelles également?

Le maire Irwin: Fondamentalement, la police locale s'occuperait de choses locales tel l'application des règlements municipaux et le reste.

M. Blenkarn: Vous ne payez pas la Gendarmerie pour l'application de vos règlements municipaux et pour le stationnement n'est-ce pas?

Le maire Irwin: Nous avons souligné ce que nous versions à la Gendarmerie, mais les choses ne fonctionnent pas très bien. Comme je vous l'ai dit, ce n'est pas vraiment très efficace du point de vue coût.

M. Blenkarn: Pourquoi n'avez-vous pas votre propre police?

Le maire Irwin: Il nous faudrait quant même payer la GRC.

M. Blenkarn: Auriez-vous toujours à payer la Gendarmerie royale du Canada? Est-ce là un règlement de l'Alberta?

Le maire Irwin: Ceci fait partie des conditions de notre contrat actuel. Il se peut qu'il y ait des changements à la suite des pourparlers qui ont lieu actuellement mais je ne sais pas où nous en sommes. M. Kaplan, notre procureur général est en train de discuter de ces propositions avec les procureurs généraux de beaucoup d'autres provinces et il y a toutes sortes de documents qui ont été avancés par les provinces pour indiquer leurs différents points de vue. Nous ne savons pas quelles en seront les répercussions pour notre région ni quels seront les choix qui nous seront offerts une fois que la situation se sera clarifiée. Pour l'instant, nous ne savons qu'une chose, c'est qu'il s'agit d'un bill qui prévoira beaucoup de surveillance.

M. Blenkarn: Je crois qu'il est normal que toutes les municipalités veuillent avoir des bills qui prévoient une règlementation très stricte mais est-ce que vous recommanderiez que nous proposerions au Parlement de demander à des provinces comme l'Alberta d'agir de la même façon que le Québec et l'Ontario c'est-à-dire de créer leur propre police provinciale pour régler leurs problèmes au lieu de s'en remettre à une subvention d'Ottawa pour leur force de police?

Le maire Irwin: Je crois que c'est une façon logique d'aborder ce problème.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Irwin pour votre exposé. Il nous a très certainement été utile de connaître les

[*Text*]

valuable to us in reflection and preparation of a report. Thank you very much.

Mayor Irwin: Thank you very much.

The Chairman: The meeting is adjourned until 8.00 p.m. in this room.

EVENING SITTING

• 2010

The Chairman: This evening we will continue our hearings on the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, established programs financing and other fiscal arrangements between the federal government and the provinces.

We now have before us Professor Tom Powrie from the University of Alberta, Department of Economics. Professor Powrie, we are going to receive copies of your brief. You have indicated to me that you would like to just summarize it, give us the main points, and then we will go onto questioning. We can append your brief to our *Minutes of Proceedings and Evidence* but since it is only eight pages, go ahead and later we will see to what extent we have to append it.

Mr. Tom Powrie (Department of Economics, University of Alberta): Thank you, Mr. Chairman. Let us begin by expressing thanks for the honour of the opportunity to appear before this task force.

My submission has to do with the topic which is dear to Albertans, of course, natural resource revenues. I have noticed that the discussion of natural resource revenues becomes very complex. For example, there are suggestions of a two-tier system for the equalization program, under which equalization payments will be calculated in the first tier, according to traditional rules, and there will be a second tier of calculation based on natural resource revenues. And one proposal from Professors Scott and Helliwell from the University of British Columbia would leave the federal government entirely out of the second-tier procedures, so there are many complex proposals afoot, including two-tier proposals.

What I would like to try to offer to this discussion is a major simplification. I have an idea which I think has the merit of being very simple and very fair, being based on what seems to be a commonsense principle of how to proceed, a commonsense principle that provides a general rule for cutting through the maze of complexities in this thing. The commonsense rule is that provincial natural resource revenues should be treated the same way as they would have been treated if they were privately owned. This seems to be an eminently obvious, simple and fair basic principle to start from: let us treat the provincially owned resource revenues in the same way they would have been treated if they were privately owned.

I would like to sketch how this principle would apply in two contexts. First of all, a revenue sharing between federal and

[*Translation*]

opinions d'un représentant de la municipalité, d'un maire et cela nous aidera à préparer notre rapport. Merci beaucoup.

Le maire Irwin: Merci beaucoup.

Le président: La séance est levée jusqu'à 8 h 00 ce soir où nous nous réunirons à nouveau dans cette salle.

SÉANCE DU SOIR

Le président: Ce soir, nous continuons nos audiences sur le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, la péréquation, le financement des programmes établis et les autres accords fiscaux qui ont été passés entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Nous recevons donc maintenant le professeur Tom Powrie du département d'économique de l'Université de l'Alberta. Professeur Powrie, nous allons recevoir des copies de votre mémoire et vous nous avez indiqué que vous vouliez nous en donner un résumé, c'est-à-dire nous en exposer les principaux points, puis nous passerons aux questions. Nous pouvons annexer votre mémoire au compte rendu de la séance mais vu qu'il ne s'agit que d'un document de huit pages, vous pouvez commencer à nous l'exposer et nous verrons s'il faut ensuite l'annexer.

M. Tom Powrie (département de l'économique, Université de l'Alberta): Merci, monsieur le président. Tout d'abord, je voudrais vous remercier de cette possibilité que vous m'avez donnée de comparaître ici devant votre groupe d'étude.

Mon mémoire traite de ce sujet qui est cher aux Albertains, c'est-à-dire naturellement des recettes provenant des ressources naturelles. Je me suis rendu compte que dans ce domaine, les discussions se compliquent fortement. Par exemple, on a proposé un système à deux échelons dans le cas du programme de péréquation où au premier niveau l'on calculerait les paiements de péréquation de façon traditionnelle et où, au deuxième niveau, on calculerait les paiements basés sur les recettes provenant des ressources naturelles. L'une des propositions du professeur Scott et Helliwell, de l'Université de Colombie-Britannique, exclurait totalement le gouvernement fédéral d'une participation aux procédures du deuxième niveau. Et par conséquent, on peut voir qu'il y a beaucoup de propositions compliquées qui ont été présentées.

Ce que j'aimerais vous proposer ici c'est une simplification importante des procédures. je veux vous proposer une idée qui a le mérite d'être fort simple et fort juste et qui se base sur ce qui me paraît être un principe de bon sens et qui nous permettrait de retrouver notre chemin dans ce labyrinthe. Pour suivre cette règle de bon sens, on devrait traiter les recettes provenant des ressources naturelles provinciales de la même façon que si ces recettes étaient de propriété privée. Il me semble que c'est une règle qui saute aux yeux, qui est simple et qui est juste. Nous devons traiter ces profits qui proviennent des ressources dont le gouvernement provincial est propriétaire comme s'ils étaient de propriété privée.

Je voudrais vous décrire comment ce principe s'appliquerait dans deux genres de situation. Tout d'abord, dans le cas d'un

[*Texte*]

provincial governments and, secondly, in the equalization payments program.

Before I look at those two topics, I would like to make a very basic distinction, a definitional point that is fundamental to this whole procedure. I want to distinguish—and you will have to forgive me a bit of economic jargon here—factor incomes from taxes. Factor incomes are wages, rent, interest and profit. The factors are the factors of production and the factors of production are land, labour, capital, enterprise; and the incomes of the factors are wages, rent, interest and profit. Those incomes come from production; they are the national product, they are a measure of the national product. They are the result of productive activity. They must be distinguished from taxes which are not in themselves productive, however necessary or desirable such transfers may be. They are a change in the ownership of income but not an increase in income. When someone earns interest or wages he is adding to the national product; when he pays taxes he is just turning over part of that product to the government but no addition to the product happens.

• 2015

Now, it seems to me we got into our present confusion partly because of a rule in the BNA Act to the effect that one government may not tax another, and that rule made sense in 1867 because in 1867 most government revenue consisted of taxes and it would be silly for taxes to be levied upon taxes. But in today's world I think this rule is no longer sensible; it is no longer sensible to say a government may not tax another government because much of present day government's income, especially in Alberta, consists of factor incomes—not wages but rent, interest and profit. It seems to me silly to have a rule that says wages, rent, interest and profit are taxable if they are privately earned but tax-exempt if the government earns them, and that is what we have. You know the little fuss about taxation of provincial resource revenues—those are factor incomes, not taxes. The BNA Act, however, says that the federal government should not touch them, but I think the BNA Act should not say that. The BNA Act should say, all factor incomes shall be treated equally under the tax law, whether publicly or privately earned.

I think the rule about taxes still makes sense—taxes shall not be taxed by any other government. But factor incomes of one government should be taxable by another government. This is the principle I suggest, first of all, for revenue sharing. Again, I am not suggesting amendment of the BNA Act. That,

[*Traduction*]

partage des recettes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux; et, en deuxième lieu, dans le cas d'un programme de paiements de péréquation.

Avant de me lancer dans l'étude de ces deux sujets, je voudrais établir une distinction essentielle entre des définitions qui sont à la base de toute la procédure. Je voudrais établir une distinction, et je vous demanderais de m'excuser d'utiliser un peu de jargon économique, entre les revenus des facteurs provenant des taxes, ces revenus des facteurs étant constitués en salaires, loyer, intérêt et profit. Les facteurs sont des facteurs de production et les facteurs de production sont les terres, le travail, le capital, l'entreprise et les revenus des facteurs sont les salaires, les loyers, les intérêts et les recettes. Ces revenus découlent de la production et constituent le produit national. Ces revenus constituent une mesure du produit national; ce sont les résultats d'opérations productrices et il faut les distinguer des taxes qui ne sont pas en elles-mêmes productrices quelle que soit la nécessité ou le caractère souhaitable de ces transferts. Dans le cas des taxes, il s'agit d'un changement de propriété du revenu mais non pas d'une augmentation de revenu. Lorsque quelqu'un gagne des intérêts ou un salaire, il ajoute quelque chose au produit national mais lorsqu'il acquitte des taxes, il ne fait que rendre une partie de ce produit au gouvernement mais il n'ajoute rien au produit national.

Il me semble donc que la confusion qui existe à l'heure actuelle découle partiellement d'un règlement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui veut qu'un gouvernement n'ait pas le droit de taxer un autre et ce règlement était justifié en 1867 car en 1867 la plupart des recettes du gouvernement était des taxes et il aurait été stupide d'imposer des taxes sur les taxes. Mais dans notre monde actuel, je crois que ce règlement ne se justifie plus car il n'est plus raisonnable de dire qu'un gouvernement ne doit pas imposer un autre gouvernement car la plupart des revenus du gouvernement à l'heure actuelle, particulièrement en Alberta, sont constitués par des revenus de facteurs, non pas des salaires mais des loyers, des intérêts et des bénéfices. Il me semble qu'il est stupide d'avoir un règlement qui indique que les salaires, les loyers les intérêts et les bénéfices sont imposables lorsque ce sont des particuliers qui les ont et qu'ils ne sont pas imposables lorsque c'est le gouvernement qui les obtient et c'est la situation que nous avons. Vous connaissez ces histoires qui se sont produites au sujet de l'imposition des recettes provenant de ressources provinciales . . . Or il s'agit-là de revenus de facteurs et non pas de taxes. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique indique cependant que le gouvernement fédéral ne doit pas y toucher or à mon avis l'Acte de l'Amérique du Nord britannique devrait indiquer que tous les revenus de facteurs devraient être traités également par la Loi fiscale, qu'il s'agisse de gains publics ou de gains privés.

Je crois que le règlement indiquant que les taxes ne devraient pas être imposées par un autre gouvernement est quelque chose qui s'applique toujours mais que les revenus des facteurs d'un gouvernement devraient pouvoir être taxés par un autre gouvernement. Ce principe est simple et je propose

[*Text*]

we all know, is a slow process. But I am suggesting that we act as if we can negotiate arrangements with the same financial effect as if this rule were in place. We have a long tradition of doing that sort of thing in Canada; we negotiate all sorts of agreements which all work as long as they are agreeable.

How does this apply to revenue sharing? Well, under present arrangements, we have a pretty unhappy situation, of course, where the revenue from oil and natural gas is, in effect, being shared but it is being shared in a terribly divisive and, in my opinion, disastrous fashion. How would it work under this proposal of treating factor incomes the same way, whether publicly or privately owned? Well, you would simply have to arrange for Alberta to pay to the federal government an amount of money equal to whatever would be paid if these oil royalties were privately owned. You have to figure out what that would be, of course, and the answer is not obvious or exact; it has got to be negotiable. Are we talking about corporate income tax or private personal income tax? Are we talking about capital gains or normal income? Are we talking about excess profit tax or normal profit tax? I think there is much room for negotiation here. My suggestion is only a base point from which to start negotiation, rather than the end result of what the answer should be.

I suggest in the brief that corporate income tax would be a good starting point for the negotiations which would be about 30 per cent, that is federal profits tax on most corporate incomes is about 30 per cent. So I would suggest that 30 per cent would be a reasonable number for Alberta to turn over of its oil and gas and other natural resource revenues to the feds, just on principle, because these incomes are not taxes; these incomes are factor incomes and would be treated this way if they were privately owned.

• 2020

A couple of suggestions about how to make it work acceptably to Alberta. I am more hawkish than is my premier on this. I would insist personally on the world price for oil and gas as the starting point for all caculations. The premier is willing to settle for 85 per cent of world price, but whatever is acceptable is acceptable.

Second, and terribly important, the rules should apply to all natural resources in all provinces. I cannot express briefly the depth of my distress at the present arrangement under which Alberta's natural resources are singled out. No other province is being treated this way. Albertans, or at least this Albertan, will not believe that Confederation is working until the rules are the same for all provinces.

[*Translation*]

tout d'abord de l'appliquer dans le cas du partage des recettes. Je ne propose pas de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique car nous savons tous que ce serait un processus très lent. Mais je propose que nous agissions en négociant nos accords comme si ce règlement existait avec ces répercussions financières. Il y a longtemps au Canada que nous avons l'habitude de négocier toutes sortes d'arrangements de cette façon qui s'appliquent à condition que les parties soient d'accord.

Comment appliquer ce principe au partage des recettes? Dans le cadre des accords actuels nous sommes dans cette situation malheureuse où naturellement en fait on partage les recettes provenant des ressources pétrolières et de gaz naturel mais d'une façon qui nous divise terriblement, qui est désastreuse. Que se passerait-il si l'on traitait de la même façon les revenus des facteurs qu'il s'agisse de propriété publique ou privée? Tout ce que vous auriez à faire c'est de négocier pour que l'Alberta verse au gouvernement fédéral un montant d'argent égal à ce qui serait versé comme redevance du pétrole si ce pétrole était une propriété privée. Il faut établir naturellement quel serait le chiffre et s'il faudrait pouvoir le négocier car il s'agit de savoir s'il s'agit d'impôt sur le revenu des corporations ou d'impôt sur le revenu des particuliers? Il s'agit de savoir si nous parlons de gains de capital ou de revenu normal? S'il s'agit de taxation des surplus de bénéfices ou de taxation des recettes normales? Je crois que nous avons ici toute une latitude possible de négociation. Ce que je propose n'est qu'une base de départ pour ces négociations et ce n'est pas un résultat ou une réponse que je vous impose.

Dans notre mémoire, je propose comme étant un bon point de départ, de se baser sur l'impôt sur le revenu des corporations ce qui représenterait une proportion de 30 p. 100, car la taxe fédérale sur les recettes dans le cas de la plupart des revenus des corporations s'établit à environ 30 p. 100. Donc il me semble que 30 pour cent représentent une proportion convenable de recettes sur le pétrole, le gaz et les autres ressources naturelles que l'Alberta pourrait remettre au gouvernement fédérale. J'indique ceci comme un principe car ces revenus ne sont pas des taxes; ces revenus sont des revenus de facteurs et seraient traités au même titre que s'ils étaient privés.

Maintenant je veux vous présenter quelques façons de présenter ce système pour qu'il soit acceptable pour l'Alberta. Je suis encore plus exigeant que mon premier ministre à ce sujet et j'insisterai pour qu'on prenne le prix mondial du pétrole et du gaz comme point de départ de calcul. Notre premier ministre est prêt lui à accepter qu'on prenne 85 pour cent du prix mondial!

En deuxième lieu, et ceci est extrêmement important, les règlements qu'on établirait devraient s'appliquer à toutes les ressources naturelles dans toutes les provinces. Je ne puis indiquer à quel point je suis désolé que dans l'accord actuel, on fasse un cas unique des ressources naturelles de l'Alberta. Aucune province n'est traité de cette façon et les Albertains, en tout cas moi, ne pourront pas considérer que la Confédéra-

[*Texte*]

How does this apply to the equalization formula? Okay, that is how to apply the principle to the revenue sharing business. Second, how to apply it to the equalization formula. Okay, the general idea is how would the equalization numbers work out if the resource revenues were privately owned? Well, if the resource revenues were privately owned, a provincial government would receive, of those revenues, its normal, presumably corporate, tax share, which is maybe 20 per cent. So, 20 per cent of the factor incomes, including royalties from resources, would accrue to a provincial government if the resources were privately owned. If they are to be treated the same way when they are publicly owned, as they would have been if private, then 20 per cent of the resource revenues should go into the equalization formula; not 100 per cent, but 20 per cent. Why? That is how it would have been under private ownership. Why have different rules depending on the accident of whether it is public or private ownership? Let the rules be the same either way.

The effect of this, of course, is to make the burden of equalization payments on the federal government quite reasonable. My first proposal about sharing gives the federal government enough money to pay these equalization payments, and the second proposal about how to do the arithmetic makes the equalization payments reasonably costly. Ontario does not come out to be a have-not province. You do not get silly results from the formula.

A second result is, of course, that the other 80 per cent of the resource revenues are not in the equalization formula, and Alberta and other resource rich provinces do in fact then have strikingly high per capita total revenues. But this by choice, because they choose to have natural resource revenues publicly rather than privately owned. If they were privately owned, they would be left alone. Why pick on them just because they are publicly owned is the underlying principle.

The main defect I see in my proposal is that it does leave the Alberta Heritage Trust Fund embarrassingly large, and I have no obvious solution to that. In fact, I do not even see it particularly as a problem, being an Albertan of course. But the essence of that problem, it seems to me, is the inequality of distribution of wealth. If we want to redistribute wealth, as indeed to some degree we should, let us do it the same way for private and for public wealth. Do not single out publicly-owned wealth for redistribution on more severe rules than private wealth. If we want to redistribute, let the rules be the same across the board, in other words, use my principle: treat the public wealth under the same rules as the private wealth; if the rules are wrong change the rules for both kinds of wealth.

[*Traduction*]

tion fonctionne à moins que les règles s'appliquent pareillement à toutes les provinces.

Comment ceci s'applique-t-il à la formule péréquation, au principe du partage des recettes? Pour répondre à la question il faut se demander de façon générale comment la péréquation s'appliquerait si les recettes provenant de ressources privées? Je dirais que si les recettes provenaient de ressources privées, le gouvernement provincial recevait probablement sa part sous forme d'impôt sur le revenu des corporations soit une part peut être de 20 p. 100. Donc 20 p. 100 de revenu des facteurs, y compris les redevances sur ces ressources, iraient au gouvernement provincial si les ressources étaient privées. Si, lorsque ces ressources sont publiques, on les traitait de la même façon que si elles étaient privées, alors ces 20 p. 100 de recettes sur les ressources entreraient dans la formule de péréquation: ce serait 20 p. 100 et non pas 100 p.100, car c'est ainsi qu'il en aurait été si les ressources avaient été privées. Pourquoi établir des règles différentes parce que c'est public? Il faudrait que les règles s'appliquent de la même facon.

Cette façon de procéder permettrait de ne faire supporter au gouvernement fédéral qu'un fardeau tout à fait raisonnable de paiements de péréquation. Ma première proposition dans le cas du partage des recettes, permet au gouvernement fédéral d'obtenir suffisamment d'argent pour verser ces montants de péréquation et ma deuxième proposition, qui se rapporte au calcul, permet d'établir des montants de péréquations d'un ordre raisonnable. Tout ce processus n'aboutit pas à faire de l'Ontario une province démunie et n'entraîne pas de résultats stupides.

Deuxièmement, bien entendu les 80 p. 100 de recettes provenant de ressources ne se trouvent pas dans la formule de péréquation. Il est évident que l'Alberta et d'autres provinces riches en ressources apparaissent de façon frappante comme ayant des recettes très élevées par personne mais ceci résulte d'un choix puisqu'elles ont choisi d'avoir ces recettes provenant des ressources naturelles publiques plutôt que privées. Or s'il s'agissait de ressources privées, on ne dirait rien. Alors pourquoi s'attaquer à ces provinces simplement parce qu'il s'agit de ressources publiques.

Le principal défaut que je trouve dans ma proposition c'est qu'elle laisse le fond du patrimoine de l'Alberta démesurément important et là je ne vois aucune solution. En fait, je n'y vois pas d'inconvénient étant de l'Alberta. La seule difficulté c'est évidemment le problème de l'inégalité de la répartition des richesses, et si nous voulons redistribuer les richesses, comme nous devrions jusqu'à un certain point le faire, nous devrions agir de la même façon dans le cas de la richesse privée et la richesse publique. Il ne faut pas appliquer des règles beaucoup plus dures de redistribution aux seules richesses publiques. Si nous voulons procéder à une nouvelle répartition, que les mêmes règles soient applicable à tous; autrement dit, appliquez mon principe: Que les principes de gestion des biens privés soient également appliqués à celle des biens publics. Si vous trouvez à redire à ces principes, qu'ils soient changés pour les biens privés comme pour les biens publics.

[*Text*]

• 2025

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you. Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: I am most interested in what you have to say, Professor Powrie. We were duscussing the question of Crown corporation taxes with the Province of Saskatchewan. As you know, there has been a tendency in that province, and indeed in other provinces, for example, Ontario, to have a high degree of Crown corporation ownership of companies in the resource field—Ontario Hydro being a prime example of a company in the resource field, using water power, and Potash Corporation of Saskatchewan in the exploitation of potash by the Crown. Is it your view that these Crown corporations should be taxed as if they were privately owned corporations, and in the situation where the owner of the corporation elects to reduce artificially his profits in the corporation, that the profits should be imputed to the corporation as if the product had been sold at a market price?

Mr. Powrie: My answer is definitely yes, to both of your questions. Your question exactly is in the spirit of my proposal, so the answer is yes.

Mr. Blenkarn: So that in your proposal of factor income, where a province such as Alberta, by chance of geography only, by chance of where somebody decided to draw the line in dividing the territories of western Canada—they could have drawn them another way, they could have made the whole territory part of the Province of Manitoba, and perhaps that would not have made as much of a problem—by the chance drawing of the line happens to have massive oil revenue, you say that that is factor income and should be treated as if it were private income and taxed accordingly, as business income?

Mr. Powrie: Yes.

Mr. Blenkarn: That would, of course, change the present resource sharing mechanism. But is that not what is happening with the federal government's intrusion, under the national energy policy? It is trying to recoup vast amounts of taxes from the Province of Alberta in terms of the PGRT tax and certain other taxes that are there. Is not the federal government, in effect, accomplishing exactly what you suggest under your factor income approach?

Mr. Powrie: In part, the financial effect is the same. In very fundamental ways it is different, of course. The events of black Tuesday, October 28, 1980 were unilateral, they were imposed, and, secondly, they were imposed on one province alone. My proposal is that there should be agreement. All provinces are willing to share, certainly Alberta is willing to share, the question is, let us share on agreed rules that are the same for everybody.

Mr. Blenkarn: Are you saying that black Tuesday is black because it was a unilateral imposition of corporate tax—because you have already admitted that it should be a corporate tax factor—and that we should have some sort of agree-

[*Translation*]

Merci, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie. Je donne la parole à M. Blenkarn.

M. Blenkarn: J'ai écouté votre intervention avec le plus grand intérêt, monsieur le professeur. Nous discutions de la question des impôts des sociétés de la Couronne dans la province du Saskatchewan. Dans cette province comme dans d'autres, par exemple en Ontario, on constate que les sociétés de la Couronne tentent de contrôler une grande partie des ressources, hydro Ontario étant le meilleur exemple dans le domaine hydraulique, et Potash Corporation dans celui de la potasse. Pensez-vous que ces sociétés de la Couronne devraient être imposées comme si elles étaient des compagnies privées, et si le propriétaire de la société choisi de diminuer artificiellement ses bénéfices, ceci devrait-il être imputé à la société comme si le produit avait été vendu au prix du marché?

M. Powrie: Je répondrait certainement par l'affirmative à vos deux questions. Votre question correspond exactement à l'intention de ma proposition, et la réponse est donc oui.

M. Blenkarn: De sorte que d'après votre proposition, dans le cas d'une province comme l'Alberta que le hasard de la géographie a favorisée, si quelqu'un avait décidé de tracer différemment les frontières divisant les territoires du Canada de l'Ouest, et cela eut été fort possible, le territoire tout entier aurait pu faire partie de la province de Manitoba, nous n'aurions peut-être pas connu ces problèmes, et le hasard a voulu que par le tracé de ces frontières l'Alberta dispose de revenus considérables provenant du pétrole, et vous dites qu'il s'agit là d'un facteur-revenu qui devrait être traité comme s'il s'agissait de revenus privés et imposé en conséquence, comme un revenu commercial?

M. Powrie: Oui, certainement.

M. Blenkarn: Votre proposition changerait ainsi complètement le mécanisme actuel de partage des ressources. Mais n'est-ce pas ce qui se produit avec l'intrusion du gouvernement fédéral dans le cadre de la politique nationale d'énergie? Le gouvernement fédéral essaie de récupérer sur la province de l'Alberta des impôts massifs sous forme d'impôt sur les recettes pétrolières et certains autres impôts, le gouvernement fédéral n'accomplit-il pas en fait exactement ce que vous préconisez d'après votre théorie du facteur revenu?

M. Powrie: L'effet financier est partiellement le même. Mais en théorie c'est bien entendu différent. En ce mardi soir du 28 octobre 1980 l'action a été unilatérale, imposée et de surcroit, imposée à une seule province. Je propose que l'on parvienne à une entente. Toute les provinces sont disposées à partager, et certainement l'Alberta est disposée à partager, et partageons selon des règles applicables à tous.

M. Blenkarn: Parlez-vous de mardi soir parce que cette impôt sur les sociétés a été imposé unilatéralement? Vous avez déjà reconnu qu'il devrait y avoir un facteur d'impôt et que nous devrions parvenir à une entente sur l'imposition. Tous les

[*Texte*]

ment on taxes? Are not all taxes unilateral? On Black Tuesday, the beer companies got taxed pretty heavily, and the liquor companies got taxed pretty heavily; they thought that was pretty unilateral too, and they came to me and made all sorts of representations. Are not all taxes unilaterally imposed by government—in the sense that governments do not discuss them with the payers, they impose the taxes and then say to the payers, you are going to pay?

Mr. Powrie: This is a little deeper than that. This is a unilateral change in the working rules of the constitution, and I am suggesting that in fact, the constitution says that one government shall not tax another. I am saying, okay, this is a silly rule, but I do not think it should be changed unilaterally, the improvement should be negotiated.

• 2030

Mr. Blenkarn: But you are saying that it is a silly rule.

Mr. Powrie: Yes.

Mr. Blenkarn: And the effect of the PGRT tax is that it is a tax levied by a government that, under the constitution, has the right to levy any form of taxes.

Mr. Powrie: It would be much more palatable to me if it had been applied to other resources too. It is the combination of things that make it so black, the unilateral and the discriminatory . . .

Mr. Blenkarn: To what other resources would you have suggested that the same type of treatment should be given?

Mr. Powrie: All factor incomes, all resources in all provinces.

Mr. Blenkarn: Let us assume that we went back on all the factor incomes, to what factor incomes do you say that the federal government should apply the unilateral act that it took on October 28?

Mr. Powrie: Again, I think it should not do anything unilaterally, nor, indeed, could it, I suppose, because of the legalities of the matter.

Mr. Blenkarn: Why could it not have a stumpage tax, for example, on pulpwood cut in New Brunswick?

Mr. Powrie: I am out of my field on that. I do not know, sir.

Mr. Blenkarn: Theoretically, if the Province of New Brunswick, as it does, owns considerable Crown land—and certainly the Province of Ontario, my province, owns considerable Crown land—and rents out stumpage rights to pulp companies, and so on, would you treat that as a proper factor income? Would you say that the federal government, if it is proceeding to tax oil, should presumably have the right to levy a factor income on the advantage of stumpage for pulp cutting in, say, Ontario or New Brunswick?

Mr. Powrie: Certainly yes, in principle—again, I do not know enough about the structure of the industry to have any suggestions about how to do it efficiently, but in principle, yes.

[*Traduction*]

impôts ne sont-ils pas unilatéraux? Ce mardi là, les brasseries ont été lourdement imposées, les distilleries ont été lourdement imposées, elles aussi ont considéré que les mesures étaient unilatérales et m'ont exposé leurs doléances. Tous les impôts n'ont-il pas un caractère arbitraire en ce sens que les gouvernements n'en discutent pas avec les contribuables, ils en décident et somment alors le contribuable de payer, sans lui demander son avis?

M. Powrie: la question est un peu plus complexe. Il s'agit-là d'un changement unilatéral dans les règles de fonctionnement de la Constitution, et je pense qu'en fait, au terme de la constitution, un gouvernement ne doit pas lever d'impôt sur un autre. Donc je trouve la règle stupide mais je ne pense pas qu'elle puisse être modifiée unilatérlement, il faut que cela soit négocié.

M. Blenkarn: Vous dites néanmoins que c'est stupide.

M. Powrie: Oui.

M. Blenkarn: Et que le taxe sur les recettes gazières et pétrolières est en fait prélevée par un gouvernement qui, en vertu de la constitution, a le droit de percevoir toute forme d'impôt.

M. Powrie: Cela serait beaucoup plus acceptable si cela avait été appliqué à d'autres ressources. C'est l'enchaînement qui rend les choses si graves, le fait que c'est unilatéral et discriminatoire . . .

M. Blenkarn: A quelles autres ressources auriez-vous suggéré que ce type de traitement s'applique?

M. Powrie: A toutes les ressources de toutes les provinces.

M. Blenkarn: Supposons que nous revenions sur tous les facteurs de revenu de production, à quel facteur voudriez-vous que le gouvernement fédéral applique l'action unilatérale qu'il a prise le 28 octobre.

M. Powrie: Là encore, j'estime qu'il ne devrait rien faire unilatéralement et qu'il ne pourrait probablement rien faire étant donné les aspects juridiques d'une telle question.

M. Blenkarn: Pourquoi par exemple ne pas envisager une taxe sur le bois de coupe au Nouveau-Brunswick?

M. Powrie: Je connais pas ce secteur. Je ne sais pas, monsieur.

M. Blenkarn: Théoriquement, si le Nouveau-Brunswick comme c'est le cas, possède énormément de terres de la couronne, comme d'ailleurs l'Ontario qui est ma province, et consent des droits de coupe à certaines compagnies de pâtes et papiers, ne jugez-vous pas que c'est là un revenu de facteur de production? Diriez-vous que le gouvernement fédéral s'il adopte le principe d'une imposition sur le pétrole, devrait également imposer les revenus de facteurs de production que sont par exemple le bois de coupe en Ontario ou au Nouveau-Brunswick?

M. Powrie: Personnellement, oui, en principe. Je vous répète que je ne connais pas suffisamment la structure de cette industrie pour faire des suggestions efficaces à ce sujet mais en principe je suis d'accord.

[*Text*]

Mr. Blenkarn: Let us assume that the industry, in terms of oil, is a very profitable industry. It happens to be in the present climate.

Mr. Powrie: Right.

Mr. Blenkarn: And perhaps pulp cutting is not very profitable, in terms of the royalty you can get out of pulp cutting, but the theory you are advancing is that the federal government should collect a tax, against these factor incomes, as if all the resources were privately owned.

Mr. Powrie: Yes.

Mr. Blenkarn: The tax, of course, the profitability, would vary with the quality of the resource.

Mr. Powrie: Yes. Indeed, under my theoretical proposal, the actual amount of money paid by ALberta on account of its oil and gas would be overwhelmingly larger than the sum total of all other payments from other provinces for their resources.

Mr. Blenkarn: It would at the present time, because oil happens to be a rather profitable resource at the present time, but I take you back 10 years ago, 12 years ago, when it was marginally profitable, but not all that overwhelmingly profitable to have an oil well, where the cost of pumping oil was very close to the market value, or, in some cases, refiners in fact paid marginally more than world prices to get the product from their development wells and passed them on to the consumer in terms of higher than world prices?

Mr. Powrie: Yes.

Mr. Blenkarn: You also mentioned world prices. What do you visualize as a world price for oil? The Amsterdam spot market? Or the under-the-table market, where you might buy oil from Nigeria if you paid the right sheikh, or whomever?

Mr. Powrie: Again, as a starting point, I would look to the so-called opportunity cost, which is to say what we can sell it for in an export market, or what we have to pay for it when we import it. Those two prices are bound to vary a bit, or be a bit different.

Mr. Blenkarn: Would you not agree that they are entirely administered prices though?

Mr. Powrie: This gets into a sort of philosophical point ultimately about what is true reality. It seems to me, from Canada's point of view in this practical situation, the true reality is, whatever the world price is, regardless of the reasons—whether it is administered, or OPEC cartel, or natural scarcity—that it is real to us and therefore it is . . .

Mr. Blenkarn: Yes, but surely the price to me for a gallon of gas is what I have to pay for it at my service station . . .

Mr. Powrie: Right, yes.

Mr. Blenkarn: . . . and that to me is my world price because that happens to be my world I am living in. It may be entirely different if I go to Buffalo, I may have to pay more than I do in Fort Erie, but that is my world price. What really do you mean by the world price?

Mr. Powrie: I am suggesting that if you have to buy it at the service station for 26 cents a litre, you would be unwise to resell it to your son for 13 cents a litre. This is my kind of

[*Translation*]

M. Blenkarn: Supposons que l'industrie, l'industrie du pétrole, soit très profitable. Elle l'est actuellement.

M. Powrie: En effet.

M. Blenkarn: Alors que peut-être qu'une coupe de bois ne l'est pas pour ce qui est des droits que vous percevez. Votre théorie est que le gouvernement fédéral devrait percevoir un impôt sur ces revenus de facteurs de production si toutes les ressources appartenaient à des intérêts privés.

M. Powrie: Oui.

M. Blenkarn: Il est évident que l'impôt varierait avec la qualité de la ressource.

M. Powrie: Certes. En fait, d'après ma proposition, la somme que nous ferions verser par l'Alberta pour son pétrole et son gaz serait considérablement plus importante que le total de tous les autres paiements des autres provinces pour leurs ressources.

M. Blenkarn: A l'heure actuelle, alors que le pétrole est une ressource très rentable, tandis qu'il y a dix ou douze ans un puits de pétrole n'était pas extrêmement rentable, le coût de pompage atteignait presque la valeur marchande et dans certains cas même les raffineurs payaient un peu plus que les prix internationaux pour obtenir le produit de leurs puits de développement et le vendre aux consommateurs à un prix supérieur au prix internationaux.

M. Powrie: En effet.

M. Blenkarn: Vous avez également parlé du prix mondial. Quel devrait être ce prix mondial du pétrole? Celui du marché d'Amsterdam? ou le marché qui vous permet d'acheter du pétrole au Niger en payant en sous-main tel ou tel sheik?

M. Powrie: Là encore, j'envisagerais le coût possible qui est le prix auquel nous pouvons le vendre à l'exportation ou ce qu'il nous faut payer à l'importation. Ces deux prix diffèrent obligatoirement un peu.

M. Blenkarn: Ne pensez-vous pas toutefois que ces prix sont fixés à la suite d'entente?

M. Powrie: Dans ce genre de discussion on aboutit finalement à une espèce de question sur la véritable nature de la réalité. Il me semble, du point de vue canadien en l'occurence, que cette réalité est celle du prix mondial, quelle que soit la façon dont ce prix est fixé, par l'OPEP, ou par la loi de la pénurie. Voilà ce qui compte pour nous et . . .

M. Blenkarn: Certes, mais ce qui m'intéresse en matière de prix de l'essence c'est ce que je paie à la station service.

M. Powrie: En effet.

M. Blenkarn: Voilà ce qui est pour moi mon prix mondial, puisque il s'agit du monde dans lequel je vis quotidiennement. Ce prix pourra varier entre Buffalo ou Fort Erie, mais le prix mondial pour moi c'est ce prix-là. Qu'entendez-vous quant à vous, par prix du marché mondial?

M. Powrie: Je voulais simplement dire qu'il serait très déraisonnable de revendre à votre fils 13c. le litre ce que vous payes 26c. Mon raisonnement est celui-ci: demandez à votre

[*Texte*]

argument: charge your son the world price you have to pay if you want him to behave in a sensible fashion with the use of the family car and gas tank. That is the essence of the argument of why I think Canadians should all pay the outside world price.

Mr. Blenkarn: A number of our resources, gold, for example, mined in Red Lake, is now selling for $450 or $500 American an ounce. It has been up to $1,000 or nearly $1,000 an ounce. But the agreement, in order to start those gold mines, gave a very low royalty price and therefore a low factor income price, but presumably the corporate tax that is collected federally makes up for that. How does that work into your factor income approach because even in Alberta an oil company makes a profit? The province has a high factor income from its rents on its resource but the company itself pays corporate tax, both to this province and to the federal government.

Mr. Powrie: Yes, that is a very important question, and a difficult one too, of course. I think my proposal improves the situation when it decides to treat a particular dollar of income the same way, whether it is private corporate profits or provincially-owned royalties. Under present rules it makes a difference. If a gold mine is a private corporation then it pays whatever it is—30 cents on the dollar—to the federal government.

Mr. Blenkarn: But in the gold mine case, they are also paying a royalty to the Province of Ontario, albeit it a very low royalty because when the gold mines were started they agreed to a long-term very low royalty in order to get a gold mine in there, and gold sold for $35 an ounce, too.

Mr. Powrie: Okay, let me try to get my explanation sorted out here. If it is 30 cents on the dollar to the federal government, regardless of whether it is a royalty or a profit or private or public, that seems more equitable than present arrangements under which the amount paid to the federal government is different depending on the accidents of the institutions.

Mr. Blenkarn: Well, is not our problem really that instead of allowing the oil companies to make what is a realistic profit in view of the fact that oil from their wells has become worth a great deal, very much like gold from the gold mines has become worth a great deal, the provinces entered into the situation and skimmed off a very much higher royalty and therefore reduced the corporate tax applicable and therefore reduced the possible federal share because of the inordinately high royalty vis-à-vis relating it to the gold mine?

Mr. Powrie: Yes, that is a problem, and again it seems to be a problem that would be cured by my suggestion to treat those dollars the same way whether they are left in the hands of the oil companies or taken by the Government of Alberta. There is no escape if the rules are the same for both channels of the money. I am suggesting that it is unfair to the federal government to treat factor incomes more generously merely because they are provincially owned rather than corporate owned. That is on the revenue-sharing side.

[*Traduction*]

fils le prix du marché mondial si vous voulez qu'il utilise raisonnablement la voiture familiale. Voilà pourquoi, à mon avis, les Canadiens devraient tous payer le prix du marché mondial.

M. Blenkarn: Si je prends l'exemple de nos ressources minières, l'or extrait à Red Lake se vend en ce moment $450 à $500 américains l'once. Cette once était même à près de $1,000. Or, les conditions auxquelles l'on pouvait démarrer l'exploitation d'une mine d'or prévoyaient une redevance très basse, donc une recette également basse, que l'on rattrappe vraisemblbalement par le biais de l'impôt sur les sociétés perçu au niveau fédéral. Comment tenez-vous compte dans votre calcul de la recette? Même en Alberta une société pétrolière fait des profits. La province, au titre de la rente économique prélevée sur l'exploitation de ces ressources naturelles, peut toucher une recette importante; mais la société elle-même paie un impôt à la province et au gouvernement fédéral.

M. Powrie: Il s'agit là d'un point effectivement délicat et important bien sûr. Je crois que ma proposition répond à la question, puisqu'elle prévoit de traiter sur un pied d'égalité les revenus du secteur privé ou les redevances prélevées par la province. Or, le système actuel fait là une différence. Supposons qu'une mine d'or soit exploitée par une entreprise privée, celle-ci doit alors s'acquitter de ce qui a été fixé, par exemple 30c. par dollar de profit, auprès du gouvernement fédéral.

M. Blenkarn: Mais dans l'exemple de la mine d'or, une redevance est également versée à la province de l'Ontario, même si elle est minime puisque les accords de longs termes ont été passés à une époque où l'or se vendait à $35 l'once.

M. Powrie: Laissez-moi vous expliquer encore ce que je veux dire. Si 30c. par dollar sont versés au gouvernement fédéral, qu'il s'agisse d'une recevance ou qu'il s'agisse d'impôt sur le bénéfice, d'entreprises privées ou publiques, ce genre de dispositif me semble plus juste que ce qui se passe à l'heure actuelle, puisque les montants versés au gouvernement fédéral dépendent de la nature de l'entreprise.

M. Blenkarn: Je ne pense pas que nous devions nous préoccuper du fait que les provinces, au lieu de permettre aux compagnies pétrolières de faire des bénéfices en rapport avec la situation du marché mondial du pétrole, comparable à ce qui s'est passé dans le domaine de l'or, aient décidé de faire un prélèvement important, réduisant d'autant la marge laissée à l'impôt sur les sociétés, et donc la recette fédérale correspondante.

M. Powrie: Je pense qu'il y a là un problème à résoudre, ce à quoi aboutirait d'ailleurs ma proposition, en vertu de laquelle les recettes des sociétés pétrolières et celles du gouvernement de l'Alberta subiraient le même traitement. Il n'y a pas d'échappatoire si les mêmes règles sont appliquées dans les deux cas. Je pense qu'il est injuste que le gouvernement fédéral traite les revenus des facteurs de façon plus généreuse pour la simple raison qu'ils appartiennent aux provinces et non aux sociétés. Voilà pour la queston du partage des revenus.

[*Text*]

• 2035

I am also saying that it is unfair in the equalization formula to treat resource revenues worse if they are publicly owned than if they are privately owned. I think they should be treated the same way in both situations.

Mr. Blenkarn: Thank you.

The Chairman: Mr. Thacker.

Mr. Thacker: Mr. Chairman, just a moment on that last point. Professor, I think I am correct that Mr. Turner in his budget in 1974 exempted the deductions of royalty against corporate income tax on oil and gas, and therefore that would modifiy the unfairness, whereas he did not do it with respect to gold or asbestos or anything else.

Mr. Blenkarn: Yes, he did.

Mr. Thacker: Was it on all resources or just oil and gas?

Mr. Blenkarn: All minerals.

Mr. Thacker: All right. Under your proposal, professor, where I think you have drawn it from the point of view of the federal government taxing the provincial governments for resource revenues, did you factor in how the provincial governments might tax the federal government with respect to, say, the territories? Would you include that as well?

Mr. Powrie: I think if one carries the thing to perfection, there would be federal payments to provincial governments in lieu of profits on Air Canada or property taxes on federal government buildings in local urban centers and all that. I think I would have to ask wise administrators to decide how far to carry the thing before it gets silly. We want to cut it off before the red tape gets more tangled than it is worth

With respect to the territories, I simply have not figured that out. I somehow wish there were more people up there so that they could be treated like a province too. I just do not know the answer on the territories because the population is relatively tiny and therefore it is difficult to work them in on any sensible per capita formula.

Mr. Thacker: Had you given any thought under your theory that we should somehow be bringing in a calculation to equalize for the nation the history that has permitted, as a result of fiscal policies, this tremendous and powerful economic infrastructure that is centered in central Canada? Would you think that should be taxed or equalized in some respect? Just as by the chance circumstance of drawing the provincial boundaries the oil revenue is concentrated in Alberta, as a result of fiscal policy the economic power is centered in Ontario.

Mr. Powrie: Yes, if the boundaries had been drawn differently, things would be different. I think this is true and it makes it all a bit silly, but I guess we cannot change them now. That argument, carried to its logical conclusion, says we

[*Translation*]

Je pense également qu'il n'est pas juste, dans la formule de péréquation, de prévoir un traitement plus sévère des revenus tirés des ressources si ces revenus sont versés dans le Trésor public et non à des particuliers. A mon avis, il faudrait traiter ces revenus tirés de ressources de la même façon.

M. Blenkarn: Merci.

Le président: Monsieur Thacker.

M. Thacker: Une observation, monsieur le président, sur le dernier sujet. M. le professeur, je crois que M. Turner, dans son budget de 1974, avait accordé une exemption aux déductions de redevances dans le cas de l'impôt sur le revenu des sociétés pour le degré d'injustice, alors qu'il n'avait pas accordé cette exemption dans le cas de l'or, de l'aminante ou d'autres minerais.

M. Blenkarn: Oui.

M. Thacker: L'exemption était-elle accordée pour toutes les ressources ou seulement pour le pétrole et le gaz?

M. Blenkarn: Pour tous les minéraux.

M. Thacker: Bon. Selon votre proposition, et je crois que vous l'avez formulée d'après le point de vue du gouvernement fédéral qui impose une taxe sur les revenus tirés des ressources des gouvernements provinciaux, avez-vous pensé à un moyen par lequel les gouvernements provinciaux pourraient imposer une taxe au gouvernement fédéral pour ce qui est, disons, des territoires? Seriez-vous prêt à inclure cela également?

M. Powrie: Si on veut pousser la chose, je crois que le gouvernement fédéral pourrait verser des sommes d'argent aux gouvernements provinciaux en compensation des profits d'Air Canada ou d'impôt foncier pour les immeubles du gouvernement fédéral dans les centres urbains et tout cela. Il me faudrait d'abord consulter des administrateurs pour voir jusqu'où on peut aller sans tomber dans le ridicule. Nous ne voulons tout de même pas que la bureaucratie soit telle qu'elle accapare tout l'argent.

Pour ce qui est des territoires, je n'y ai tout simplement pas pensé. J'aimerais tout simplement que les territoires soient plus peuplés afin qu'ils puissent être considérés comme des provinces. Je ne connais pas la réponse pour ce qui est des territoires car ils comptent tellement peu d'habitants qu'il est difficile de faire des calculs par habitant pour cette région.

M. Thacker: Dans l'élaboration de votre théorie, avez-vous pensé que nous devrions adopter un calcul de péréquation pour la nation qui, par l'histoire, à la suite des politiques fiscales, a donné lieu à cette intrastructure économique très puissante du centre du Canada? Pensez-vous qu'il faudrait imposer une taxe ou un facteur de péréquation? Tout comme les circonstances qui ont entouré la délimitation des provinces ont fait que le pétrole, et donc le revenu, se concentre en Alberta, les politiques fiscales ont fait que le pouvoir économique est concentré en Ontario.

M. Powrie: En effet, si les frontières provinciales étaient différentes, cela changerait tout. Je crois que c'est vrai et que cela rend quelque peu ridicule tout l'exercice, mais je ne pense pas que l'on puisse changer les frontières maintenant. Si vous

[*Texte*]

should have a unitary state, I kind of think so myself, but it is not workable so let us not try it.

With respect to the special privileges and advantages that happen to be surrounded by the boundary of Ontario—all that infrastructure and closeness to good markets and so on—again, if you treat public and private factor incomes in the same way under taxation, a lot of that nets out because, if there is an advantage there, it is location and that sort of thing, which presumably, to the extent that it is real, shows up in corporate profits, and, if those corporate profits are private, the federal government gets its tax share. So, in that way, through corporate taxation, the federal government gets its share of those advantages and as long as the same rules apply to publicly owned profits it ought to work out.

• 2040

Mr. Thacker: My last point is on your comment that you were not sure how to handle the Heritage Trust Fund and I suppose I would agree with you that it is perhaps a problem as it sits there in terms of cash because it looks like it has such capacity or capabilities of injuring other areas. But, if you think of the Heritage Trust Fund in terms of the amount of capital we need in this province alone to develop say, eight tar sands plants, $200 billion dwarfs the Heritage Trust Fund; and, if it were cycled back into those capital projects within the province and within the whole nation, do you then see it still as a problem?

Mr. Powrie: I did not mean it was an economic problem, no. I think it is to the nation a tremendous asset and advantage to have this pool of savings in a country so desperately needing savings.

It is a political problem in the sense that it is so conspicuous and it is so hard to justify to other Canadians when they are paying more for their gasoline: they say, look, you guys in Alberta, you have more money than you know what to do with already, so let us keep the price down. It is a political problem and a problem of persuading the rest of Canada that this thing is not a threat to them, that it is not harmful to Canada to have a big pool of savings owned by somebody.

Mr. Thacker: I have no further questions.

The Chairman: I believe that Mr. Bill Haney of our staff has a question or two.

Mr. W. Haney (Committee Researcher): We were wondering about the two proposals, one on revenue-sharing and one on equalization: would you see them as necessarily going in together or can you deal with them separately?

Mr. Powrie: I think they are separable. There is one respect in which they are somewhat complementary: the revenue-sharing gives the federal government more money and the federal government needs a bit more money to cover the equalization payments. Indeed, they are finding that extra money one way or another now so there is no inescapable link. The link is only in principle. The principle is to treat everything the same.

[*Traduction*]

poussez la logique de cet argument, nous devrions vivre dans un état unifié. Moi, j'aimerais bien, mais ce n'est pas possible, alors n'essayons pas.

Quant aux privilèges et avantages spéciaux qui semblent délimités par les frontières de l'Ontario, l'infrastructure et la proximité des marchés, encore une fois, si les revenus des facteurs publics et privés sont taxés de la même façon, tout cela s'équilibre car s'il y a un avntage ici en Ontario, c'est un avantage géographique qui devrait, dans la mesure où il existe, ressortir dans les profits des sociétés; et si ces sociétés sont des sociétés privées, le gouvernement fédéral perçoit des impôts. Par conséquent, de cette façon, par l'impôt sur le revenu des sociétés, le gouvernement fédéral profite lui aussi de ces avantages et dans la mesure où les mêmes règles sont appliquées au profit des sociétés publiques, la théorie devrait fonctionner.

M. Thacker: Passons enfin à cette observation où vous avez dit ne pas trop savoir quoi faire du fonds du patrimoine. Je crois être d'accord avec vous en ce sens qu'il s'agit d'un problème d'avoir autant d'argent comptant car tout cet argent pourrait nuire à d'autres projets. Cependant une comparaison du fonds du patrimoine et des capitaux nécessaires dans cette province pour développer, disons, huit projets de sables bitumineux, soit 200 milliards de dollars, ramène dans une juste perspective les sommes qui composent le fonds du patrimoine. Si cet argent était recyclé dans de projets d'investissement dans les provinces et au pays, penseriez-vous encore que ce fonds du patrimoine constituerait un problème.

M. Powrie: Je ne voulais pas dire qu'il s'agissait d'un problème économique. A mon avis, ce fonds est un avantage énorme pour le pays, qui détient aussi des économies dont il a tellement besoin.

Il s'agit par contre d'un problème politique en ce sens que ce fonds est tellement évident et qu'il est tellement difficile de le justifijer auprès des autres canadiens qui paient leur essence plus chère et qui disent aux Albertains: «écoutez, vous avez tellement d'argent que vous ne savez plus quoi en faire alors baissez le prix de l'essence». Il s'agit d'un problème politique, il s'agit de persuader les reste du Canada que ce fonds ne constitue pas une menace, qu'il peut être bon, pour la nation, d'avoir un énorme réservoir d'épargnes.

M. Thacker: Je n'ai plus de question.

Le président: Je crois que M. Bill Haney chercheur du comité, aimerait poser une question ou deux.

M. W. Haney (chercheur du Comité): A propos des deux propositions, celle sur le partage des revenus et celle de la péréquation, pensez-vous qu'elles soient inséparables?

M. Powrie: Je crois qu'elles sont séparables. À un aspect, cependant, elles se complètent. Le partage des revenus accorde plus d'argent au gouvernement fédéral qui en a besoin pour effectuer les paiements de péréquation. En fait, le gouvernement fédéral trouve toujours moyen de recueillir cette argent. Ainsi, il ne s'agit pas d'un lien essentiel, mais théorique. Le principe serait de traiter tous les revenus de la même façon.

[*Text*]

Mr. Haney: You have written about your proposal and it has been in circulation for a while. Have you had any responses from other academics or from provincial governments?

Mr. Powrie: No, I have had very little response all in all. The sharing part of the thing has been around for five years. The application to equalization I just figured out the other day, so that is new in a sense. There has been this kind of response from pretty nearly every other academic I have talked to about: that it is a good idea, but they do not shout from the rooftops that we must have this or rebel.

Mr. Haney: You have not worked it out in terms of the figures at all?

Mr. Powrie: The actual figures, no. Professor Courchene, as I am sure you know, has done an immense amount of working out of the figures; but I have not done anything comparable to that.

Mr. R. Bastien (Committee Researcher): Did you get any reactions from government officials, elected or appointed?

Mr. Powrie: I was invited to a conference in Ottawa early last fall at an early stage of the beginnings of the discussion of the expiry of all these programs. Again, there were many people there and many proposals and they all sounded pretty good, I guess. So, no, I cannot say I have encountered anything that I would call wild enthusiasm—just mild approval, I guess.

Mr. Haney: Well, it is an intriguing proposal and it provides a rationale that I, at least, have not heard before.

Mr. Powrie: The rationale part of it I like. I think there is a great deal of looseness about the details; but, as a kind of underlying rationale on which two sides might agree to negotiate, it seems to me attractive.

Mr. Haney: Have you thought, in connection with such a proposal, how you would deal with the profits of public hydro companies, where there are no profits, where they sell at cost? Maybe that question was asked: I do not know.

Mr. Powrie: In response to that question: where the profits are artificially destroyed by underprice selling, in principle I would say they should be calculated at what they would have been if it had been a normal private enterprise and revenue-shared accordingly. Again, as you know even better than I, this would be a difficult thing to negotiate. But the principle seems attractive to me.

• 2045

The Chairman: Okay, thank you very much, Professor Powrie, for your presentation.

Mr. Loiselle: Maybe just one question, Professor. I was late by a few minutes, but what are your arguments concerning the proposal made by the professors from B.C. about the second-tier?

Mr. Powrie: The Helliwell and Scott . . .

Mr. Loiselle: Yes.

[*Translation*]

M. Haney: Vous avez écrit des articles sur votre proposition et elle circule depuis quelque temps. Avez-vous eu des réactions à ce sujet d'autres professeurs ou des gouvernements provinciaux?

M. Powrie: Non, je n'ai eu que très peu de communication. La proposition sur le partage a été formulée il y a cinq ans. Quant à la deuxième partie, la péréquation, je l'ai élaborée l'autre jour, aussi est-elle un peu nouvelle. Presque tous les autres professeurs à qui j'en ai parlé ont dit qu'il s'agissait d'une bonne idée, cependant ils ne proclament pas sur tous les toits que nous devons adopter cette proposition ou faire la révolution.

M. Haney: Vous n'avez pas fait de calcul sur les chiffres?

M. Powrie: Non, pas sur les chiffres. M. Courchene, que vous connaissez tous, a fait un travail titanesque sur les chiffres, mais je n'ai rien fait de comparable.

M. R. Bastien (chercheur du Comité): Qu'elle a été la réaction des représentants gouvernementaux, des représentants élus ou nommés?

M. Powrie: J'ai été invité à une conférence à Ottawa au début de l'automne dernier, au tout début des discussions sur l'abandon de tous ces programmes. Cependant, il y avait beaucoup de gens à cette conférence qui ont fait toutes sortes de propositions qui étaient toutes raisonnables. Par conséquent, je ne peux pas dire avoir suscité un enthousiasme débordant, je n'ai rencontré qu'une approbation polie.

M. Haney: Ma foi, il s'agit d'une proposition intéressante dont le raisonnement m'était inconnu.

M. Powrie: J'aime bien le raisonnement. Les particularités de la proposition ne sont pas encore élaborées, mais cette proposition me semble intéressante en tant que bail de négociations pour les deux côtés.

M. Haney: Dans le cadre de cette proposition, que feriez-vous des profits des sociétés d'État d'électricité, qui ne font pas de profit parce qu'elles compriment le coût de revient? Cette question a peut-être déjà été posée.

M. Powrie: En réponse à cette question: lorsque les profits sont artificiellement annulés par la compression des prix de vente, je dirais qu'en principe, il faudrait faire les calculs en fonction d'une entreprise privée ordinaire et partager les revenus en conséquence. Par ailleurs, comme vous le savez mieux que moi, ce serait difficile de négocier cette question. Cependant je trouve le principe intéressant.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Powrie.

M. Loiselle: Si je peux vous poser une question, monsieur. Je suis arrivé en retard mais que pensez-vous de la proposition mise de l'avant par les professeurs de la Colombie-Britannique sur la proposition à deux paliers?

M. Powrie: La proposition Helliwell et Scott . . .

M. Loiselle: Oui.

[*Texte*]

Mr. Powrie: First of all, at a practical level, I would be all in favour of anything that will work. If all the governments involved are satisfied, I am satisfied. But it seems to me the second-tier proposal is simply unnecessarily complicated. As a desirable feature of all these things, I think simplicity is the important thing. I think mine is simpler than theirs. But theirs is good too.

Mr. Loiselle: Okay, thank you.

The Chairman: Thank you very much, Professor Powrie, for your presentation. It is certainly different from the kind we have received before. It is original in a sense, and I thank you very much for it. It will certainly be a valuable contribution to our reflection on these matters.

Mr. Powrie: I am honoured by the opportunity, sir.

Mr. Blenkarn: Thank you very much.

The Chairman: I will now call on Professor Malcolm Brown from the Department of Economics of the University of Calgary to please come forward.

Professor Brown, I take it you do not have a written submission for us. You just want to give an opening statement, then we will go on to questioning.

Mr. Malcolm Brown (Department of Economics, University of Calgary): Actually, I did not get the terms of reference of the committee, until Friday, so I made up a talk on the basis of what I thought you would be interested in. I have split what I have to say into about half and half, half of it on the equalization program and the other half on established program financing for education and health. Having listened to Tom, I am not sure how much you want to hear all over again about the equalization thing, so I think I will just summarize what my thoughts have been on that in three observations.

It seems to me the equalization program has two major problems right now. One is that in deciding how the grants should be made, one obviously has to measure the affluence of the governments as fairly as one can, and in that context I believe it is the case that one should not treat any kind of revenue specially. Of course, this pertains obviously to natural resource revenue as well as to all other kinds.

The second point I make in my discussion, which I am not going to enlarge on here, is that obviously if one is going to have an equalization program, it would seem reasonable that the grants have access to each of the revenue sources by at least the amount of the equalization payment. Again, in my paper I try to develop that in a fair amount of detail.

The final comment I am going to make—I realize I am being very brief on this, but it seems to me relevant—is one of the things which have developed over time is this problem of how to treat the Heritage Fund when one is measuring the relative incomes of governments. I think one can make a case for exempting the Heritage Fund from equalization if one is prepared to consider the wealth of provincial governments or the income of provincial governments in terms of their expenditures rather than in terms of their revenues at any point in time. There is an analogy in the tax literature of using

[*Traduction*]

M. Powrie: Permettez-moi tout d'abord de dire que dans la pratique, je suis favorable à toutes propositions qui seraient applicables. Si tous les gouvernements intéressés sont d'accord, je suis également d'accord. Cependant, je crois que cette proposition est inutilement complexe. La simplicité, à mon avis, est une caractéristique souhaitable pour toutes ces propositions. La mienne est plus simple que la leur, mais la leur est également bonne.

M. Loiselle: D'accord, merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Powrie. Votre présentation diffère de celle que nous avons eue auparavant. Elle est originale et je vous en remercie beaucoup. Nous en tiendrons certainement compte dans nos délibérations.

M. Powrie: Cela a été un plaisir de comparaître.

M. Blenkarn: Merci beaucoup.

Le président: J'invite maintenant M. Malcolm Brown, professeur de la Faculté d'économique de l'université de Calgary.

Monsieur Brown, je crois savoir que vous n'avez pas de mémoire à nous présenter. Vous pouvez faire votre déclaration liminaire et nous passerons ensuite aux questions.

M. Malcolm Brown (Faculté d'économique, Université de Calgary): En fait, ce n'est que vendredi que j'ai pris connaissance du mandat du comité; j'ai donc préparé un petit discours sur ce qui pourrait vous intéresser. Mon discours est à deux volets: le premier porte sur les programmes de péréquation et le deuxième sur le financement des programmes établis en matière d'éducation et de santé. Après avoir entendu M. Powrie, je ne sais pas si vous voulez écouter encore une fois une discussion sur la péréquation, si bien que je résumerai mon raisonnement en trois points.

A mon avis, le programme de péréquation fait face à deux problèmes importants à l'heure actuelle. Premièrement, lorsqu'on décide comment faire les subventions, il faut mesurer la richesse des gouvernements de façon aussi juste que possible et, dans ce contexte, je crois qu'il ne faut pas accorder un traitement spécial à un type de revenu. Bien sûr, cela se rapporte au revenu tiré des ressources naturelles autant qu'à celui tiré d'autres sources.

Deuxièmement, et je n'ai pas l'intention de m'étendre là-dessus, si nous devons avoir un programme de péréquation, il me semblerait raisonnable que les subventions puissent provenir de chacune des sources de revenu pour au moins le montant du paiement de péréquation. Encore une fois, j'ai élaboré cette question dans mon document.

Enfin, je sais que je suis très bref mais cela me semble quand même important, une des questions sur lesquelles nous nous sommes penchés, c'est ce problème du fonds du patrimoine dans la mesure des revenus relatifs des gouvernements. Je crois qu'on peut faire valoir l'exemption du fonds du patrimoine du programme de péréquation si l'on tient compte de la richesse des gouvernements provinciaux ou du revenu de ces gouvernements par rapport à leurs dépenses plutôt que par rapport à leurs revenus antérieurs. Cela revient, dans le système fiscal, à la comparaison entre la taxe à la consommation

[*Text*]

consumption taxation rather than income taxation for individuals, and I think one could do that for governments as well, if one wanted. It does not relate in any major way, of course, to the natural resource argument per se, because if one wants to exempt saving from equalization, then it would be exempt regardless of how it was generated. That is to say, if a province happened to have a high enough income tax revenue base to generate a savings account in that way, it too would become exempt.

• 2050

The final thing I think I would add on that is that if one followed that route, when money is drawn out of the Heritage Fund for expenditures within a province, whether those expenditures be in the form of capital expenditures or current expenditures, then they would become a part of the equalization base. So this would be a possible route to go on that.

As I say, perhaps I have done you an ill service by cutting that down so much, but unfortunately, listening to another person talk before you walk in does not help a lot. So now I will turn over on my comments to the other issue, which deals with the established programs, post-secondary education and health.

Here I think there is no question; I am very much of the mind that one has to have a set of additional standards in this area, and to date, with the shift over from cost-sharing in 1977 to established program financing, the existence of national standard has been diminished considerably. Before I go into that, though, I think I should make a couple of comments about why I think national standards are useful. There are the traditional reasons, of course. Economists always talk about spill-over effects: the fact that what is done in one province affects another province. I do not think many people buy the spill-overs as being the really important issue here. In my view, one of the major reasons why we need national standards is the nature of the political process.

In any voting situation, what the electorate typically gets put into the position of is voting for a package, and in those packages what you find, if you are voting for a national government—the issues that come to the fore are the macro-economic stabilization policies. If you are voting for a provincial government, you normally find yourself involved with the things that involve everyday working and living conditions. If social programs exist in these packages, they tend to be at the second or third level of importance for either level of government. The problem with this is that one can avoid these issues in the political process if they are at the second or third level, and very often they are avoided. When you have competition between the two levels of government in these areas, it seems to me the issues occupy a somewhat higher importance in the political process. I think there is a general presumption—certainly there is in the theoretical literature—that this competition leads to better packages of policies, both national and locally.

There is another comment I would like to make about the political aspect of it. A number of American studies have now

[*Translation*]

et l'impôt sur le revenu des particuliers; je crois qu'on pourrait le faire pour les gouvernements, si on le désire. bien sûr, cela ne se rapporte pas vraiment à l'argument sur les ressources naturelles car si les épargnes doivent être exemptes de la péréquation, il ne faut pas tenir compte de leur source. Ce qui revient à dire que si une province peut receuillir suffisamment d'impôt sur le revenu et avoir un compte d'épargne, ce compte serait exempté.

Enfin, ma dernière observation à ce sujet, si nous appliquons ce principe, lorsque l'argent est retiré du fonds du patrimoine pour payer des dépenses dans une province, peu importe que ces dépenses servent à des investissements ou aux opérations courantes, elles doivent alors être incluses dans la base de péréquation. C'est donc une possibilité dans ce sens.

Comme je l'ai dit précédemment, je ne vous ai peut-être pas aidé en résumant tellement mon opinion, mais malheureusement c'est ce qui arrive quand on écoute le témoin précédent. J'aimerais maintenant passer à l'autre question qui porte sur le financement des programmes établis, l'éducation postsecondaire et la santé.

A ce sujet, je ne crois pas qu'il y ait des questions à se poser: Je suis convaincu qu'il faut ajouter des normes dans ce domaine et jusqu'à maintenant, avec le passage de la formule de partage des coûts dès 1977 au financement des programmes établis, les normes nationales ont été abandonnées de plus en plus. Avant de continuer sur cette lancée, j'aimerais d'abord faire quelques observations sur le bien fondé des normes nationales. Il y a bien sûr les raisons classiques, ce que les économistes appellent les effets de retombées: ce qui est fait pour une province a des répercussions sur une autre. Je ne pense pas que beaucoup de gens ici tiennent cette question des retombées pour importante. Je crois plutôt qu'une des principales raisons démontrant l'importance des normes nationales, c'est la nature du régime politique.

Dans toutes situations d'élections, les gens se retrouvent à voter sur un ensemble; dans le cas d'une élection nationale, cet ensemble comporte notamment les politiques de stabilisation macro-économique. Au niveau des élections provinciales l'électeur doit se prononcer sur des questions qui touchent ses conditions de vie et de travail de tous les jours. Lorsque ces ensembles comportent des programmes sociaux, ces programmes sont relégués au deuxième ou troisième plan pour n'importe quel ordre de gouvernement. Le problème c'est qu'en n'accordant qu'une importance marginale à ces programmes, il est possible de les éviter et c'est très souvent ce qui se produit. Cependant, lorsque les deux paliers de gouvernement se font concurrence sur ces programmes, ils prennent de l'importance dans l'ensemble politique et je crois que le public suppose, c'est certainement ce qu'on trouve dans la documentation, que cette concurrence donne lieu à de meilleurs ensembles de politiques nationale et locale.

J'aimerais maintenant faire une autre observation sur la question politique. Certaines études ont été faites aux États-

[*Texte*]

been done which have shown that the more decision-making is centred in local governments, the more policy tends to bypass the needs of minorities: the poor, the ill-housed, the ill-schooled, the exploited, and so on. This is not simply because local governments are necessarily more selfish, but there is no question that the way the voting process works is they tend to act more as representatives of the property-owning classes and they therefore find it less necessary to respond to all citizens in their jurisdiction. Another issue involved here is that the lower the level of government, the more there is a tendency to vote over bread and butter issues and the less there is a tendency to think about what constitutes a good and just society. I think a good and just society usually is wrapped up in things like adequate standards of health, so I think there is something to be said for having a meaningful say for a national government in this area, even if the administration of the program is left entirely at the provincial or local level.

• 2055

I would like to illustrate what I have said here by a practical case—the case of this province. In the last couple of years I have taken quite an interest in medicare, and it seems to me from the letters that I get that it is a very popular program in the province, although when one is looking at it in the political process, one gets the impression that it is not held in very great favour. It would be my judgement that both the provincial Conservative government and one of its oppositions, the Social Credit Party, give every evidence that they would be prepared to scuttle the program if they indeed could. I think it is kind of interesting that the program seems to be popular in the province, and yet you have these things going on.

In terms of my earlier arguments, the question, why the democratic process is not working in this instance, I think is easy to answer. First, if any provincial election is held, the issue is never going to be medicare. Right now, it is undoubtedly going to be energy, and I think a person could hold just about any view he wants to on medicare and he would win or lose the election depending on what he thinks abour energy. There is also the case of whom the thing is appealing to. Again, obviously, the doctors are not all that favourable about some dimensions of medicare and, of course, then you have some parts of the business community who also see it as a means of transferring funds from themselves to others who are less worthy. So, I think you can see that, at least in that particular example, it is a case of a popular program which can indeed go under.

I do not wish to argue too long about the post-secondary education. I suppose I could be charged with being a self-interested party there. I think the same kinds of problems have been going on at the local level. Since 1977, I think one finds that most university budgets across the country have been actually declining in real terms from year to year. One might be able to justify that by saying that there is a lot of fat in

[*Traduction*]

Unis démontrant que plus le pouvoir de décisions repose dans les instances locales, plus la politique évite de donner suite aux besoins des minorités: les pauvres, les mal logés, les gens peu éduqués, les exploités et ainsi de suite. Cette constatation ne découle pas de ce que les gouvernements locaux sont nécessairement plus égoïstes, mais il ne fait pas de doute que dans le système électoral les gouvernements locaux sont plus représentatifs des classes moyennes et accordent par conséquent moins d'importance aux autres citoyens qu'ils devraient également représenter. Une autre observation qu'il convient de faire ici, c'est que plus on vote pour un palier inférieur de gouvernement, plus on tend à se prononcer sur des questions pratiques et plus on oublie de réfléchir aux éléments d'une société juste. Je crois justement qu'une telle société comporte habituellement des normes adéquates d'hygiène, ainsi je crois qu'il est important d'avoir un bon représentant au gouvernement national, même si l'administration du programme relève entièrement des provinces ou des municipalités.

Je vais vous donner un exemple pratique de ce que je viens de dire, cette province-ci. Depuis quelques années, je me suis intéressé à l'assurance-maladie et d'après les lettres que je reçois, je pense pouvoir conclure que c'est un programme très populaire dans la province, même si, dans l'ensemble du processus politique, on peut penser que ce programme ne rencontre pas la faveur du public. On peut penser que le gouvernement conservateur de la province et un des partis de l'opposition, le parti du crédit social, seraient disposés à se débarrasser de ce programme s'ils le pouvaient. Il est intéressant de voir que ce programme semble être populaire dans la province et que malgré tout, on puisse songer à s'en débarrasser.

Pour rapporter cela à ce que je disais précédemment, à savoir pourquoi le processus démocratique ne fonctionne pas dans ce cas précis, je crois que la réponse est facile. Tout d'abord au cours d'une élection provinciale, la question primordiale n'est jamais l'assurance-santé. A l'heure actuelle, le nœud de la question serait l'énergie et peu importe ce qu'un candidat penserait de l'assurance-maladie, il pourrait remporter ou perdre son élection, selon ce qu'il pense de la question énergétique. Il faut également savoir à qui s'adresse le programme. Encore une fois, de toute évidence, les médecins ne sont pas enchantés de l'ensemble du programme d'assurance-maladie et, par ailleurs, il y a également certains éléments du monde des affaires qui considèrent que ce programme d'assurance-maladie est tout simplement un moyen de transférer des fonds de leurs poches à d'autres poches qui en ont moins besoin. Ainsi, vous pouvez comprendre grâce à cet exemple qu'il s'agit d'un programme qui pourrait vraiment être abandonné.

Je ne vais pas m'étendre trop longtemps sur l'enseignement postsecondaire. Je crois qu'on pourrait m'accuser d'impartialité. Le même genre de problème se perpétue au niveau local. On peut dire que la majorité des budgets des universités canadiennes ont baissé, en termes réels, d'années en années. On pourrait peut-être justifier ces réductions en disant que les universités sont trop riches et qu'il faudrait plutôt penser à ce

[*Text*]

university systems and that one should think more about what one is doing, but indeed, when these budget restrictions or de facto budget restrictions come across, there is never any suggestion about how one is supposed to cope with these cuts. What typically happens, of course, is that the things which are in the weakest position go first; it ultimately causes a deterioriation in standards. Again, it seems to me that in university programming, if you were to try to take a survey of the populace, you would find a general support for university systems, but obviously, it is not the kind of issue that elections are won or lost on. Again, I will come back to the point that I think interaction between federal and provincial governments is therefore very useful because it tends to bring this thing up to a higher level of visibility than it otherwise tends to have. I mentioned university budgets; I could just as easily, of course, have mentioned hospital budgets where the same kind of thing seems to be going on.

I might mention, in this regard, that we always seem to have this view that once it becomes public, it becomes inefficient, and most people translate inefficient to mean a higher level of expenditures. In fact, the empirical evidence across all countries is that the danger with the public sector is not that they spend too much, but indeed that they spend too little and that indeed when they cut expenditures, they usually cut them in the most convenient places rather than in the most useful places. I remember a talk given by a Professor Heller many years ago in the States when he was an advisor to President Johnson. I think he epitomized this kind of thing by saying that he would rather get caught in a street jam then an urban street riot, although obviously cuts tended to go in the other direction, and I am suggesting that the same kind of thing is happening here.

• 2100

Now to get down to what I think about EPF. EPF in a way, I suppose, is looked on as being an opting out by the provincial governments. I would suggest that in a way it is an opting out by the federal government, and that it was a classic case of a situation where government was interested in defining its own costs but did not care too much what this implied in terms of total costs and so the solution was to say, okay, we will tell the provincial governments what we will pay and then it will be your ballpark to discover what to do from there on. That, I call opting out.

At least some provincial governments have tried to opt out in a similar manner, that is to say, they are trying to economize on their public costs, and obviously the way they are doing this is by trying to pass the buck to the consumer, the buck in two senses of the word.

This is the final stage of it, and it is a very undesirable stage because although the market may work well in some dimensions, for anybody who has looked at health care it is fairly clear that the consumer is not in the position to hold down costs by constraining his buying. Indeed, there is considerable evidence in the literature that the patients consumer buys what

[*Translation*]

que nous faisons mais en fait, lorsque ces restrictions budgétaires nous tombent dessus, il n'y a jamais personne qui puisse nous dire comment s'adapter à ces restrictions. Évidemment, ce qui arrive toujours, c'est que les programmes les plus faibles disparaissent les premiers; au bout du compte, cela entraîne une baisse des normes. Encore une fois, il me semble à ce sujet du réseau universitaire, que si nous faisions une enquête sur la population, nous découvririons que la majorité des gens est favorable aux universités mais évidemment, on ne se fait pas élire sur cette plate-forme. Encore une fois, je reviens au point que je faisais précédemment, c'est-à-dire que l'interaction entre les gouvernements fédéral et provinciaux est très utile car ainsi, ces questions de l'enseignement postsecondaire et de l'assurance-santé suscitent plus de discussions. J'ai parlé des budgets universitaires, je pourrais tout aussi facilement bien sûr parler des budgets des hôpitaux, qui ont connu le même genre de restrictions.

A cet égard, je pourrais dire que nous avons toujours pensé que dès qu'un programme est étatisé, il n'est plus rentable et la majorité des gens pensent que la non-rentabilité apporte nécessairement de plus fortes dépenses. En fait, d'après ce que nous pouvons voir partout dans le monde, le danger inhérent à l'étatisation, ce n'est pas que le gouvernement dépense trop mais, en fait, qu'il ne dépense pas suffisamment et que lorsqu'il décide de couper les dépenses, ce sont les programmes les moins visibles qui en souffrent et non pas les programmes les moins utiles. Je me souviens d'une conférence donnée par un monsieur Heller, professeur d'université, il y a de nombreuses années au États-Unis alors qu'il était conseiller du président Johnson. Il a, je crois, résumé ce genre de chose en disant qu'il préférerait se trouver au milieu d'un embouteillage plutôt qu'au milieu d'une émeute, encore que, de toute évidence, les réductions semblaient conduire dans l'autre voie, et, selon moi, nous assistons ici à la même chose.

Venons-en maintenant à ce que je pense du financement des programmes établis. D'une certaine manière, le FPE est considéré, je suppose, comme une abdication de la part des gouvernements provinciaux. A mon avis, il s'agit plutôt d'une abdication de la part du gouvernement fédéral, car le cas était classique, en ce sens que le gouvernement voulait bien définir les frais à sa charge, mais sans se préoccuper outre mesure de ce que cela représentait globalement; la solution consistait donc à informer les gouvernements provinciaux de la part prise en charge par le gouvernement fédéral et, à partir de là, de les laisser se débrouiller. Voilà ce que j'appelle abdiquer.

Certains gouvernements provinciaux ont cherché à se retirer de manière analogue, c'est-à-dire qu'ils s'efforcent de réduire leurs dépenses publiques, la solution étant, bien sûr, de faire passer cela sur le dos du consommateur.

C'est la dernière étape, étape fort peu souhaitable, car même si, sous certains aspects, le marché fonctionne bien, il est parfaitement clair, pour quiconque s'est penché sur le problème de l'assurance-maladie, que le consommateur n'est pas à même de réduire ses dépenses en limitant sa consommation. En fait, il a été abondamment prouvé que le malade achète ce

[*Texte*]

he is told to buy and certainly very rarely stands there and says, do I need an appendectomy today or not. It is not that kind of market.

One of the final comments I will make about this is that I, of course, do not like the notion of a private charging in a public system, at least not the kind of private charging we have talked about in Canada. One of the obvious reasons is the equity reason which I have alluded to , but the other reason, which is equaly important and one that people continually forget, is that it increases the total cost of care; it does not decrease it. One should not have a system where consumers are trying to keep their costs down, the provincial governments are trying to keep their costs down and the federal government is trying to keep its cost down, but nobody is looking at the total package. It just an extremely undesirable situation.

In this context my position is that it was a mistake in 1977 to move toward established program financing. These programs are not established at the local level, and they never will be established at the local level in the sense of the word "established" as used in the 1960s. I think that in order to keep them as desirable programs some degree of interaction between national and provincial governments is necessary. Also, I am sure that this interaction is at times going to be awkward, but I think that is all to the good as far as the populas is concerned.

Incidentally, if I did go back to cost sharing, it would be pure cost sharing rather than the system we had back in 1977, a real case of 50-50. The reason I would do that is because it seems to me that when the federal government shares in the cost in that sense, it has no option but to be interested in what is being done. Maybe these days the federal government finds the costs high and things like that, but I still think it is necessary to be forced to be in there and to be actually looking at the way the programs are operating.

One of the things about cost sharing, if we are going back to the extra billing as an example, is that there was an obvious constraint just because of the way the system was before 1977. If any province allowed private charges it automatically lost 50 cents per every dollar of cost sharing because of this. It may still decide that some private charging is desirable, but at least it is realizing it is paying something for it. Today the situation is reversed. By passing on the private charges to the consumer, you are actually reducing your own costs, so it reinforces any decision you might have to be lax in the particular area.

• 2105

I also think that one of the fundamental EPF weaknesses was shown when the federal government suggested, I think a few months ago, that it would perhaps ban extra billing and the situation got into an all-or-nothing situation where we would take away from the provinces entirely unless extra billing was banned. I do not think anybody took that very seriously because I do not think that kind of manoeuvrability is there for anybody. I think that is the weakness of the program as it currently stands. It gives the fiction of a national policy,

[*Traduction*]

qu'on lui dit d'acheter, et il arrive certainement bien peu souvent qu'il s'interroge sur l'opportunité de se faire opérer de l'appendicite. Ce marché est d'un tout autre ordre.

Une dernière remarque à ce propos: je ne suis pas du tout favorable à ce que, dans un régime public, il y ait une facturation privée, en tout cas, pas une facturation comme cette dont il a été question au Canada. C'est, entre autres, bien sût, une question de justice, comme je l'ai signalé, mais il existe une autre raison, tout aussi importante, mais qu'on oublie sans cesse, à savoir que cela entraîne une majoration, et non une diminution, du coût global des soins. Il n'est pas question d'instaurer un régime dans lequel les consommateurs, aussi bien que les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, chercheraient tous à réduire leurs coûts sans que personne ne se soucie de l'ensemble. Ce serait une situation fort peu souhaitable.

Dans cette optique, j'estime qu'en 1977, on a eu tort d'instaurer le financement des programmes établis. Ces programmes ne sont pas et ne seront jamais établis à l'échelon local, au sens que l'on donnait au mot «établis» dans les années 60. Pour que ces programmes conservent leur attrait, une certaine interaction entre le gouvernement national et les gouvernements provinciaux me paraît nécessaire. Je me rends bien compte que cette interaction peut poser des problèmes, mais cela ne peut être que positif pour la population.

Entre parenthèses, si je revenais au partage des coûts, j'opterais pour un partage pur et simple, au lieu de reprendre le système qui existait en 1977, c'est-à-dire un partage réel de moitié. J'adopterais cette formule, car j'ai l'impression qu'à partir du moment où le gouvernement fédéral participe de cette manière aux dépenses, il n'a pas d'autre solution que de s'intéresser à ce qui se fait. Actuellement, le gouvernement fédéral trouve peut-être que les coûts sont élevés, mais je persiste à croire qu'il faut le forcer à s'intéresser véritablement à la manière dont fonctionnent les programmes.

En ce qui concerne le partage des coûts, il faut bien voir que la facturation supplémentaire, par exemple, imposait une contrainte réelle, en raison même de la manière dont fonctionnait le régime avant 1977. Dès que les provinces autorisaient une facturation directe au client, elles perdaient automatiquement la moitié de la subvention. Elles pouvaient quand même juger opportun de facturer une partie des frais au client, mais, en tout état de cause, elles savaient à quoi elles s'engageaient. Aujourd'hui, la situation est inversée. En répercutant les frais sur le consommateur, on réduit ses propres coûts, d'où un plus grand laxisme dans ce domaine.

Je crois aussi qu'une des lacunes essentielles du FPE est apparue il y a quelques mois lorsque le gouvernement fédéral a laissé entendre qu'il interdirait éventuellement la facturation supplémentaire, puis c'est devenu tout ou rien en ce sens qu'on retirerait tout aux provinces à moins d'interdire la facturation supplémentaire. Je ne crois pas qu'on ait pris cela très au sérieux dans le mesure où personne ne dispose d'une telle latitude. C'est là que réside la faiblesse du programme actuel. Il donne l'impression, fausse, qu'il existe une politique natio-

[*Text*]

but in practice it is very hard to figure out what one can do. Certainly the solution of taking away $80 million from Alberta, or some huge sum of money from some other province, I do not think works in the political process. I think one has to have a system in which there are marginal charges for marginal violations. I think the old cost-sharing program was at least better in that regard.

I skipped over my equalization issues on the assumption that they were covered elsewhere, but one of the things that does bother me about suggesting this reintroduction of national policies is this argument that health and education are purely provincial matters according to the constitution. Unfortunately, I have never been very much impressed or persuaded with such kinds of arguments. It seems to me that the whole theory of federalism is that you cannot specify a constitutional arrangement which tells you for all time what belongs to whom, and the question is not and has never been does health belong to the provincial government or to the national government. I think the question anybody has to ask is, what kind of policy works best for Canadians and what kind of interaction between federal and provincial governments best serves that purpose. I realize that in a era when the "small is beautiful" view seems to be catching on, this argument may not be held in all favour, but then I guess I have the luxury of not trying to be overly realistic politically. This is a very rapid summary of my views, but . . .

The Chairman: Thank you. Mr. Weatherhead, do you have any questions?

Mr. Weatherhead: No.

The Chairman: Mr. Herbert? Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: Your suggestion on equalization is that we might look at equalization based on provincial expenses as opposed to 29 revenue sources. Have you done any calculations to indicate how that would work?

Mr. Brown: No, as with most, I suppose, economists in Canada at the present time I have been impressed pretty much by what Courchene has been doing in terms of the budgetary style. What I think would have to happen is that the equalization arrangement would still go on as before—there would be equalization with all 29 taxes. That is to say, you would figure it out, and in that context all revenues would be included in their entirety—not 50 per cent of oil and gas or anything like that, but 100 per cent—and then when you get through you would have the relative affluence of the governments measured at that level and then provinces could in some way or another indicate that a part of those revenues were being placed in a savings account—the word "savings" is a little bit bad—placed in an account which is not going to be used for local expenditures, and that could be deducted from their number before the actual equalization grants are figured out. I do not think it would be technically all that difficult.

Mr. Blenkarn: Would it not work out on the basis that a province like the Province of Quebec, which spends more per

[*Translation*]

nale alors qu'en réalité, il est très difficile d'imaginer ce que l'on peut faire. Il est évident que la solution qui consiste à soustraire 80 millions de dollars à l'Alberta, ou une somme considérable à n'importe quelle autre province, me paraît politiquement inefficace. Il faut un système qui prévoit des sanctions minimes pour les infractions minimes. En tout cas, l'ancien régime de partage des frais était préférable à cet égard.

J'ai passé sous silence les problèmes de péréquation car j'ai supposé qu'on les avait abordés ailleurs; une chose me tracasse toutefois en ce qui concerne le rétablissement de ces politiques nationales, à savoir que, d'après la Constitution, la santé et l'éducation seraient exclusivement de ressort provincial. Malheureusement, de tels arguments n'ont jamais réussi à m'impressionner ni à me convaincre. Selon moi, la théorie du fédéralisme ne permet pas de spécifier de manière définitive dans la Constitution ce qui revient à chacun; et la question n'est pas et n'a jamais été de savoir si la santé relève du gouvernement provincial ou du gouvernement national. A mon avis, la question que chacun doit se poser est la suivante: quelle est la meilleure politique pour les Canadiens et quels sont les rapports qui doivent exister entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pour atteindre ce but. Je me rends bien compte qu'à une époque où l'on pense de plus en plus que «ce qui est petit est beau», cet argument n'aura peut-être pas toutes les faveurs, mais quoi qu'il en soit, je m'offre le luxe de ne pas me livrer à un optimisme exagéré sur le plan politique. Voilà donc un bref aperçu de mes opinions, mais . . .

Le président: Merci. Avez-vous des quetions M. Weatherhead?

M. Weatherhead: Non.

Le président: Monsieur Herbert? Monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Vous proposez qu'on envisage la péréquation à partir des dépenses des provinces par opposition aux 29 sources de revenu. Avez-vous fait des calculs montrant comment cela fonctionnerait?

M. Brown: Non; comme bien des économistes canadiens, je suis très impressionné par ce qu'a réalisé Courchene sur le plan budgétaire. A mon avis, il faudrait que les dispositions concernant la péréquation soient maintenues comme auparavant—la péréquation s'appliquerait à la totalité des 29 taxes; autrement dit, il faudrait le calculer et, dans cette optique, les recettes seraient intégralement prises en compte—non pas 50 p. 100 de ce qui est prélevé sur le pétrole et le gaz naturel ou autre chose de cet ordre-là, mais la totalité—et moyennant cela, on pourrait évaluer la richesse relative des gouvernements; les provinces pourraient alors indiquer, sous une forme ou sous une autre, qu'une partie de ces recettes ont été placées dans un compte d'épargne—le mot «épargne» n'a pas bonne presse. Disons donc que ces recettes seraient déposées sur un compte qui ne servirait pas au financement des dépenses locales et qu'elles pourraient être déduites de la somme qui leur revient avant que les subventions de péréquation soient calculées. Je ne crois pas que ce soit techniquement trop difficile.

M. Blenkarn: Cela ne reviendrait-il pas à considérer qu'une province comme le Québec, qui dépense plus que toutes les

[*Texte*]

capita than any other province, would therefore be deemed a wealthy province and thus entitled to no equalization, but a province that was very thrifty and spent less per capita than anybody else would be deemed a have-not province and be entitled to receive more money? Is that what you are really saying?

• 2110

Mr. Brown: It could be—you are talking about spending on the borrowed funds now, I presume. In the context of the analogy between the theory of taxation at the consumption level as opposed to the income level, yes, I think that is the kind—I do not know that you are right about Quebec's high expenditures; I assume you are; but the argument there would be if one can afford a high level of consumption, then that is de facto evidence that one is wealthy.

Mr. Blenkarn: And that one does not need equalization.

Mr. Brown: Yes.

Mr. Blenkarn: The effect then would be very seriously to restrain provincial expenses, because should they spend more money, they would get less equalization; and should they spend less money, they would be entitled to more equalization.

Mr. Brown: I did not pick up on this in my paper, but of course I never started out with the proposition that equalization is designed to equalize government capacities. In fact, I specified that expressly in the first, second, and third pages. I agree very strongly with John Graham's view, which you may be familiar with, that the point of equalization is to equalize for individuals, not for governments, and what we need or what we want in the Canadian context, insofar as we are going to engage in equalization, is a situation where a person making a certain amount of income with a certain number of dependents will face roughly the same amount of taxes and the same standard of public services wherever he is found. I think that is what you are after. You are not after an arrangement that makes the Alberta government feel better off or the Quebec government feel better off per se. I think this is the fiscal need argument, which unfortunately keeps getting thrown into the pie, where one is thinking of the interests of governments rather than the interests of people.

Mr. Blenkarn: May I go on to the other matter? You are suggesting that when local governments are given the authority, they are less likely to care about the poor, less likely to care about medicare, and so on. You say that in this province, of course, the energy policy is all that matters right now in an election, but I remind you that in the New Brunswick election of 1960, an election between Flemming and Robichaud, the whole issue was medicare and the Flemmming government was defeated on that issue.

Mr. Brown: Obviously that stands as a generalization. One could think of the Saskatchewan elections—1959, was it not, would be another example where an issue like medicare comes to the fore. I do not think one can say social policies never are

[*Traduction*]

autres par habitant, est une province riche, et, par conséquemment, à lui refuser la péréquation mais, en revanche, à considérer une province, qui a été très économe et qui a moins dépensé par habitant que n'importe quelle autre, comme une province défavorisée et à lui verser davantage d'argent? N'est-ce pas ce que vous êtes en train de dire?

M. Brown: Pour vous, je présume qu'il est question de dépenser maintenant l'argent emprunté. Si l'on compare le montant des impôt au niveau de la consommation par opposition au niveau du revenu, je pense alors qu'effectivement c'est le genre de—j'ignore si vous avez raison quand vous dites que le Québec dépense beaucoup; je suppose que vous avez raison; mais l'argument serait alors que si on a les moyens de consommer beaucoup, il va de soi qu'on est riche.

M. Blenkarn: Auquel cas, on peut se passer de la péréquation.

M. Brown: Oui.

M. Blenkarn: Cela aurait pour effet de limiter considérablement les dépenses provinciales car si les provinces dépensent beaucoup d'argent, elles obtiendront moins de la péréquation; et si elles dépensent moins d'argent, elles auront droit à un montant supérieur au titre de la péréquation.

M. Brown: Je n'en n'ai pas parlé dans mon rapport, mais il est entendu que jamais je n'ai posé comme principe que la péréquation a pour but d'égaliser les capacités du gouvernement. En fait, je l'ai précisé noir sur blanc dans les trois premières pages. Je souscris tout à fait au point de vue de John Graham, que vous connaissez sans doute, à savoir que la péréquation a pour but d'établir une égalité entre les personnes et non pas les gouvernements; et, dans le contexte canadien, si nous optons pour la péréquation, nous devons faire en sorte qu'un particulier ayant un revenu donné et un nombre donné de personnes à charge soit imposé de la même manière et qu'il obtienne des services de même qualité, quelque soit l'endroit où il habite. C'est ce que vous recherchez, je crois. Vous ne voulez pas un accord qui donne au gouvernement de l'Alberta ou au gouvernement du Québec le sentiment d'être plus riche. Malheureusement, on ne cesse d'invoquer cet argument des besoins fiscaux, argument qui prend en compte les intérêts des gouvernements plutôt que ceux de la population.

M. Blenkarn: Puis-je passer à l'autre sujet? Vous laissez entendre que lorsqu'on donne le pouvoir aux collectivités locales, celles-ci ont plus tendance à se désintéresser des pauvres et de l'assurance maladie, par exemple. Vous dites que dans cette province, bien sûr, la politique énergétique est la seule chose qui compte lors des élections, mais je tiens à vous rappeler que durant les élections qui ont eu lieu en 1960 au Nouveau-Brunswick, élections qui opposaient Flemming et Robichaud, tout tournait autour de l'assurance maladie, ce qui a entraîné la chute du gouvernement Flemming.

M. Brown: Évidemment, cela reste général. Songeons aux élections de 1959 en Saskatchewan, qui constituent un autre exemple montrant qu'un problème comme l'assurance-maladie est au premier plan. On ne peut pas dire qu'il n'est jamais

[*Text*]

an issue. What I am suggesting is that by the nature of things, very rarely do these things become the dominant issues in a particular election. They tend to get put in a second-or third-level order of importance, and over time I think they tend to get scuttled in their programming because of that.

Mr. Blenkarn: Well, do you not think, really, a lot of elections are fought on the personality of leadership and on issues that may not be issue elections at all? For example, we finished an election in December on personality and on 18 cents a gallon. I do not know whether that was a social issue or not. We got our 52 cents instead.

Mr. Brown: Insofar as elections are fought on personalities, it is unfortunate. I cannot offer you any substantial . . .

Mr. Blenkarn: Well, do you have any concrete evidence to say that local governments are not interested in the poor, they are not interested in things like medicare, they do not respond to the issues of poverty, of need, and so on, and therefore we must go to national governments, which are prepared to look at poorness in the abstract, and it is only national governments which are prepared to look after social issues?

Mr. Brown: The classic study done on that was not a Canadian study. It was a study done by Haskell in the United States. He looked at the effect of the Nixon program of 1972, in which something like 150 specific or "categorical" grants, as they call them there, were bundled into six. There at the time it went through the same thing we went through with EPF, I guess: it was hailed as giving the local governments—not only state but local governments—control over these programs. He then plotted what happened, and he found that indeed, what the local governments did with these general purpose grants, as opposed to the specifics, is they did things like cutting out welfare programs, substituting road programs; they ignored the anti-racial and anti-minority regulations the national government had put in, when they were imposing these things; they did a variety of things of that sort.

• 2115

I think what you are basically asking me is could these things happen in Canada, or do they happen in Canada. I think our situations are similar enough that it is a cause for worry. When you get down to lower levels of government, I think people are more interested in the successful transit system than they are in fighting poverty or in worrying about the standard of living of neighbours.

Mr. Blenkarn: How do you explain, then, the Reagan triumph of last November, where there was no question about it that there was a campaign on social programs, to reduce them on national basis.

Mr. Brown: I think you are hitting on something which is in evidence not only there but here. One of the problems both medicare and post-secondary education were in trouble with in

[*Translation*]

question des politiques sociales. Simplement, la nature même de ces choses-là fait qu'elle domine rarement une campagne électorale. On a tendance à les reléguer au deuxième ou au troisième plan et on finit par les ajouter très précipitamment aux programmes électoraux.

M. Blenkarn: En fait, ne pensez-vous pas que les élections tournent souvent autour de la personnalité des leaders et autour des questions dont on ne devait peut-être pas discuter du tout dans ce contexte-là? En décembre, par exemple, on a assisté à la fin d'une élection qui tournait autour d'une personnalité et du prix de l'essence à 18c. le gallon. Je ne sais pas si c'était un problème social. En tout cas, nous avons fini payer 52c.

M. Brown: Il est regrettable que les campagnes électorales reposent sur la personnalité des candidats. Je ne peux vous offrir aucun . . .

M. Blenkarn: Qu'est-ce qui vous permet d'affirmer que les collectivités locales ne s'intéressent pas aux pauvres, qu'elles ne s'intéressent pas à des choses comme l'assurance-maladie, qu'elles restent insensibles au problème de la pauvreté, et que, par conséquent, il faut s'adresser aux gouvernements nationaux qui, eux, sont prêts à se pencher dans l'abstrait sur la pauvreté car seuls les gouvernements nationaux sont prêts à s'occuper des problèmes sociaux?

M. Brown: L'étude classique effectuée dans ce domaine n'est pas une étude canadienne. Elle a été réalisée par Haskell aux États-Unis. Il a étudié les répercussions du programme Nixon instauré en 1972 et en vertu duquel 150 subventions spécifiques ou «catégoriennes», comme on dit là-bas, on été ramenées à 6. Je suppose qu'il a essuyé alors les mêmes critiques que le financement des programmes établis, soit qu'on donnait aux gouvernements locaux, non seulement les gouvernements des États mais les gouvernements locaux, le contrôle sur ces programmes. Il a ensuite retracé ce qui s'était produit et a constaté qu'en fait les gouvernements locaux se servaient de ces subventions à des fins générales, plutôt que précises, pour réduire les programmes d'assistance sociale et les remplacer par des programmes de voirie. Ils faisaient abstranction des règlements anti-racisme et discrimination qu'avait établis le gouvernement national lors de l'octroi de ces subventions.

Vous me demandez en fait si cela pourrait se produire au Canada ou si cela s'est produit au Canada. Je crois que nos situations sont assez semblables pour donner lieu à une certaine inquiétude. Je crois que les paliers inférieurs de gouvernement s'intéressent plus au réseau de transport qu'à la lutte contre la pauvreté ou au maintien de niveau de vie.

M. Blenkarn: Comment expliquez-vous alors le triomphe de Reagan en novembre deernier alors qu'il proposait sans équivoque la réduction des programmes sociaux à l'échelle nationale.

M. Brown: Vous mentionnez là une attitude que l'on constate non seulement là-bas mais également ici. L'assurance-maladie et l'enseignement supérieur se sont retrouvés en diffi-

[*Texte*]

the 1970s was that there has been a kind of conservative backlash, basically to our declining economic growth, which has nothing to do with a social policy at all. Largely what is happening is, within the priorites of people, they are saying, look, if we have to give up things, we are going to give up the things that make the good and just society and we will keep those things which are very important to ourselves.

Mr. Blenkarn: Well, here we are, going around the country, and we are faced with the federal government's position that it wants to reduce $1.5 billion out of the social envelope, and we are faced with provincial governments which are saying look, these programs are absolutely necessary for our people; it is a travesty to go after the social envelope. Now, where do you get the impression that national governments are more concerned about poverty and the poor and the disadvantaged in the country, when one of the things we are faced with in this task force is a budget and a direction from the Minister of Finance suggesting that social programs need the axe, and indeed, that his growth is going to be in his economic development programs in his economic development envelope. I just wondered where you got the concept that all of a sudden charity is so tremendous at the federal level and so lacking locally.

Mr. Brown: I can agree with what you are saying, in one sense. In specifics, you mentioned the fact that there could be examples of local governments where social issues come to the fore; there obviously can be cases of national governmental situations where it is the reverse. Unfortunately these are generalizations, not 100 per cent truisms.

On the other hand, what I was suggesting to you was not that the national government have full play over social policy; what I am suggesting to you is that if one has a situation where both the national and the provincial governments to some degree have to compete with each other over these second- and third-order of importance policies, then they will respond differently from how they will if they do not. It seems to me the typical Albertan now—perhaps Alberta is a bad province to pick—what the average Canadian is looking at is he can choose on the dominant issue nationally, he can choose on the dominant issue provincially, but he finds it very difficult to find a mechanism for telling anybody what he wants on these issues which come after the first. One of the things, I think, by the nature of competition among governments, and I think you can say we see this in action, is one level of government will say to another, look, you are doing this badly and we will get some points on you for doing it that way. I do think the interaction is of some help.

• 2120

Mr. Blenkarn: Thank you very much.

The Chairman: Mr. Loiselle.

M. Loiselle: Oui. Merci, monsieur le président. Je pense qu'il est nécessaire d'apporter la précision suivante. Si le ministre des Finances a exprimé le vœu d'explorer la possibilité de couper de 500 millions le taux de croissance au cours du prochain exercice financier et d'un milliard durant l'autre exercice financier, il avait peut-être la préoccupation en tête d'établir un meilleur équilibre entre l'effort de dépense fait par

[*Traduction*]

culté dans les années 70 parce qu'il y a eu un genre de ressac conservateur, à cause du ralentissement économique, qui n'a rien à voir avec la politique sociale. Donc, les gens regardent leurs priorités et disent que s'ils doivent renoncer à quelque chose, ils renonceront aux choses qui font de notre société juste et raisonnable et conserveront celles qui leur importent beaucoup.

M. Blenkarn: Et maintenant, nous nous déplaçons dans tout le pays au moment où le gouvernement fédéral veut supprimer 1.5 milliards de dollars de l'enveloppe sociale et que les gouvernements provinciaux maintiennent qu'il s'agit de programmes absolument nécessaires qu'il est ridicule de s'attaquer à l'enveloppe sociale. Pourquoi donc avez-vous l'impression que les gouvernements nationaux se préoccupent plus de la pauvreté et des défavorisés du pays alors que le groupe de travail fait face à un budget et à une directive du ministre des Finances signifiant qu'il faut mettre la hache dans les programmes sociaux et que toute augmentation du budget sera consacrée à l'enveloppe économique. Où allez-vous donc chercher l'idée que tout d'un coup la charité est l'apanage du fédéral et une lacune du gouvernement local.

M. Brown: J'en conviens, dans un certain sens. Pour ce qui est de cas précis, vous avez mentionné que dans certains cas les gouvernements locaux peuvent mettre l'accent sur les questions sociales, mais l'inverse peut évidemment être également vrai. Malheureusement, il s'agit ici de généralisations.

Par ailleurs, je ne disais pas que le gouvernement national devrait être seul à assumer la politique sociale. Toutefois, si les gouvernements national et provinciaux doivent se faire concurrence dans une certaine mesure, à l'égard des politiques de deuxième ou troisième importance, ils adopteront alors une attitude différente. Il me semble que l'Alberta typique de nos jours . . . l'Alberta est peut-être un mauvais choix, . . . le Canadien moyen a l'impression de pouvoir faire connaître son opinion sur la question prédominante au niveau national, ou provincial, mais il lui est très difficile de trouver un mécanisme pour faire connaître ses vues à qui que ce soit pour toute question ne tenant pas le devant de la scène. Dans le contexte de la concurrence entre gouvernements, il arrive, comme on peut le voir, qu'un palier de gouvernement dise à l'autre, écoutez, vous ne faites pas bien cela et nous allons prendre de l'avance sur vous parce que vous le faites de cette manière. Je crois que l'interaction est utile.

M. Blenkarn: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Loiselle.

Mr. Loiselle: Yes, Thank you, Mr. Chairman. I think we must clarify one point. The Minister of Finance expressed a wish to explore the possibility of cutting the growth rate by $500 million dollars over the next financial year and one billion dollars over the following financial year because he is perhaps concerned about establishing a better balance of the expenditure efforts made by the two levels of governments.

[*Text*]

les deux paliers de gouvernement. Parce que si, en 1977, nous avons bien sûr dit aux gouvernements provinciaux que nous leur laissions la possiblité d'établir leurs priorités et que l'argent qu'elles pourraient sauver serait de l'argent sauvé pour elles, il n'en reste pas moins, je pense, qu'il y a certains gouvernements provinciaux qui semblent avoir pris cet avis du ministre Lalonde, dans le temps, avec plus de vigueur que d'autres. Ceci fait que dans le programme d'enseignement postsecondaire, dans certaines provinces, on défraie maintenant la totalité des dépenses dans ce secteur-là. Dans le domaine de la santé ou des frais d'hospitalisation, c'est la même chose.

Alors, je pense, monsieur Blenkarn, qu'il faut être juste. Je crois qu'il est essentiel aussi que nous demandions à nos partenaires provinciaux de faire un effort.

Professeur, est-ce que je vous ai bien compris lorsque vous disiez que, dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, vous recommandiez que nous revenions aux programmes à frais partagés 50-50?

Mr. Brown: Yes, I do, In the area of post-secondary education, unfortunately universities are areas where the budgets are cut very, very easily whenever provincial governments find themselves in tight straits, and I think some degree of federal involvement in this area is very useful in keeping universities at a level where they manage with some degree of success. The answer is yes, I do think they should.

M. Loiselle: Mais ne croyez-vous pas que le système de cost sharing 50-50 est en soi une approche qui accentue les disparités régionales? Si vous demandez à une province pauvre d'aller chercher 50c. par dollar dépensé dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, c'est nettement plus difficile pour Terre-Neuve ou l'Île-du-Prince-Édouard que cela peut l'être pour l'Ontario ou l'Alberta. Ceci fait qu'à chaque fois qu'on leur demande de faire un effort dans ces champs-là, il leur reste moins d'argent à investir dans d'autres domaines qui sont liés à leur propre développement économique.

Alors, est-ce que vous ne pensez pas qu'à la longue un programme . . . Parce que la formule de péréquation que nous avons maintenant n'est pas suffisante pour pallier ou amoindrir ces disparités régionales qui semblent s'accentuer. N'avez-vous pas d'autres propositions que de simplement revenir au 50-50 tel qu'il existait pour permettre d'abord au gouvernement fédéral de pouvoir peut-être combattre plus efficacement les disparités régionales par d'autres politiques que celles de la péréquation, et ensuite pour permettre aux citoyens d'avoir des services comparables?

Mr. Brown: First of all, let me say that my situation is rather awkward in terms of: Can I make other proposals? As it turns out, I have just started a study I am doing for the Ontario Economic Council on this, and hopefully by the period of September or so I might have some better ideas as to what specific solutions would be. I was asked last Friday to come up today, so it is very difficult to know where my thinking on specific policies will be by that time.

[*Translation*]

Because although we did in 1977 tell the provincial governments that we would give them the possibility of establishing their own priorities and that the money saved would be theirs, I think that there are still some provincial governments which seemed to consider the opinion expressed by Minister Lalonde at that time as being more binding than other provincial governments did. This means that some provinces have set off all of the expenditure in the post-secondary education program. It is the same thing in the health sector or the field of hospitalization fees.

So, Mr. Blenkarn, I think that one must be fair. I think that it is also vital to ask our provincial partners to make an effort.

Professor, have I understood correctly that you were saying that, in the post-secondary education sector, you are recommending that we return to the 50-50 shared cost programs?

M. Brown: Oui, c'est cela. Dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, il se trouve que, malheureusement, les gouvernements provinciaux, dès qu'ils se trouvent dans l'embarras financier, font des coupures très facilement dans le budget des universités; je trouve qu'il est opportun que le gouvernement fédéral soit impliqué dans une certaine mesure dans ce domaine pour maintenir les universités à un niveau où elle peuvent atteindre un certain degré de succès. La réponse est oui.

Mr. Loiselle: But, do you not feel that the 50-50 cost sharing system is itself an approach which accentuates regional disparity? If one asks a poor province to find 50 cents per dollar spent in post-secondary education, it is much more difficult for Newfoundland or Prince Edward Island than it would be for Ontario or Alberta. Each time one asks them to make an effort in this sector, they have less money to invest in other sectors which are linked to their own economic development.

So, do you not think that, in the long run, a program . . . because the equalization formula we have at present is not sufficient to attenuate or lessen the regional disparities which seem to be accentuated. Do you have no other proposal than simply to return to the 50-50 system which we have, first of all, to enable the federal government perhaps more effectively to combat regional disparities by using policies other than equalization, and secondly to enable the citizens to have comparable services?

M. Brown: Tout d'abord, je suis quelque peu dans l'embarras si vous me demandez: puis-je faire d'autres propositions? En effet, je viens de lancer une étude sur ce sujet pour le Conseil économique de l'Ontario, et j'ose espérer que, vers le mois de septembre, j'aurai de meilleures idées sur des solutions spécifiques. On m'a demandé vendredi dernier de comparaître aujourd'hui, donc il est très difficile de donner des idées précises sur les politiques spécifiques de l'avenir.

[*Texte*]

• 2125

A point you make, though, about its being unfair to the poorer provinces, I find an interesting argument. There is always a certain element of plausibility that is shifting from this to some kind of per capita arrangement helps the poorer provinces, but yet, it seems to me, across the board, the poorer provinces were not very happy moving out of cost sharing, it was, by and large, the rich provinces that were. I think, when one examines the evidence, one has to be very careful about making that judgment on what is really an a priori basis, not an empirical basis.

The other thing about its being unfair, I think, if one's equalization program is working properly, one should not have to keep mixing these things up. That is to say, the equalization program, presumably, gives the poor province the ability to buy an acceptable level of public services, in general, to the extent Canadian society believes this should be the case. Then, what this program is, if you like, is an effort to force on a particular area a minimal standard of services in a particular area.

I am well aware of the fact that many, perhaps even a majority, of the provincial governments do not like that these days, that they keep returning to the constitution and saying it should not be done. But I think, again, I will return to my original comment that I would guess there is not a province in Canada, if you conducted a vote on things like medicare where the other issues were not thrown in, where a government trying to cut costs in these areas could manage to win an election on that basis. The problem, of course, is that things are always mixed up. In this province there is always the connection that, well, Ottawa is always banging Alberta on the head. Once that comes out, the issue is finished; people know what they are going to talk about then and there is no issue left.

M. Loiselle: Écoutez, nous avons l'exemple d'une province qui, malgré les accords globaux de 1977 . . . Le Québec, c'est la province qui a maintenu le plus, si vous voulez, le pourcentage de 50-50. Elle reçoit cette année 1.8 milliard de dollars de péréquation, mais on se ramasse aussi au Québec avec un déficit de 3 milliards de dollars. Alors; ne trouvez-vous pas que l'exemple du Québec, en soi, confirme la règle que si on revenait, si vous voulez, d'office à une approche à frais partagés en maintenant la formule actuelle de péréquation, vous dirigeriez la province vers un endettement supérieur, ou vous devriez encore augmenter le fardeau fiscal?

Mr. Brown: The thing about picking Quebec, I think it has done a good job in maintaining certain standards, certainly on the extra billing it has done better than any other Canadian province, and Saskatchewan has done a good job, by and large, in this area. But I think the problem I am trying to address is one that you are dealing with propensities across a large number of provinces. I think one has to ask. Does one in this light say that if seven or eight provinces decide to let these programs go for what I referred to earlier as the general propensities in things, then does one say that is fine, that it is the right of the province to do that?

[*Traduction*]

Je trouve cependant intéressant de vous entendre dire que c'est injuste envers les provinces plus pauvres. Il est possible que la conversion de ce système en une espèce d'arrangement par tête d'habitant va aider les provinces les moins nanties, mais il me semble, dans l'ensemble, que ces dernières n'étaient pas très heureuses de quitter le système de partage des coûts; au contraire, c'était en général les provinces riches qui l'étaient. Je crois qu'en examinant les faits, on doit se garder de porter un jugement à priori et non empirique.

Une autre chose que je voulais dire à ce sujet, c'est que, si le programme de péréquation fonctionne comme il faut, il n'est plus nécessaire de confondre ces différentes choses. C'est-à-dire, le programme de péréquation est censé donner aux provinces pauvres la capacité d'acheter un niveau acceptable de services publics, généralement un niveau considéré acceptable par la société canadienne. Donc, si vous voulez, ce programme représente un effort d'imposer, sur une région donnée, un niveau minimal de services.

Je me rends bien compte du fait que beaucoup, peut-être même la majorité, des gouvernements provinciaux n'apprécient pas ce fait de nos jours, qu'ils se tournent vers la constitution pour dire qu'il ne faut pas le faire. Mais encore une fois, je reviendrai à ma remarque initiale, pour dire qu'il n'y a pas une province au Canada, abstraction faite de choses comme les soins médicaux, où un gouvernement qui essaient de réduire les coûts dans ces domaines arriverait à gagner une élection sur cette base-là. Le problème bien entendu, c'est que tout est toujours confondu. Dans cette province, on ne peut pas s'empêcher de penser qu'Ottawa est toujours en train d'abuser de l'Alberta. Et quand on s'engage sur cette voix, rien ne va plus.

Mr. Loiselle: Listen, we have the example of a province which, despite the over-all agreements of 1977 . . . Quebec is the province which has kept up, if you like, the percentage of 50-50. This year, it will receive $1.8 billion in equalization payments, but Quebec also has a deficit of $3 billion. So, do you not feel that the example of Quebec itself confirms the rule that, if one were to return automatically to a shared cost approach while maintaining the current equalization formula, the provinces would be led towards greater debt, unless the tax burden were increased yet again?

M. Brown: Il est certain que le Québec a fait du bon travail en maintenant certaines normes, en particulier. En ce qui concerne la surfacturation, le Québec a fait mieux que tout autre province canadienne, et la Saskatchewan a, en général, fait un bon travail dans ce domaine. Mais ce que je veux dire, c'est que les provinces ont leur propre réponse. Dans ce contexte, est-ce que l'on peut dire que, si sept ou huit provinces décident de laisser tomber ces programmes elles ont droit de le faire?

[*Text*]

I, myself, think it should not happen that way. You see, the kinds of things I am suggesting, I presume, would have no bearing on what Quebec does, except probably that the fact the federal government is suggesting it has to be done might be a source of annoyance in and of itself, but it would be an annoyance in principle rather than an annoyance in fact. With some other provinces, of course, it would have a bearing on what they are actually doing.

M. Loiselle: Merci.

• 2130

Mr. Thacker: Mr. Chairman, I have just a couple of points. Professor, you seem to be arguing strongly for a return to cost sharing but I understand that under cost sharing with respect to medicare, prior to 1977 the formulas really pumped more money into the provices—the poor provinces—than what a strict 50-50 cost sharing would do.

Mr. Brown: Right.

Mr. Thacker: How would you propose to get around that?

Mr. Brown: You probably remember that with medicare the rule was not 50-50 sharing; the rule was 50-50 sharing nationally. In other words, they figured out nationally what the average cost was and then you multiplied by the provincial population to determine the contribution to each province. Indeed, I am indebted to a gentleman in the New Brunswick civil service for pointing out to me that indeed it was not cost sharing, and that he had had a hard time telling his own minister that, indeed, when they spent an extra dollar they got nothing like 50 cents from the federal government because of the way that system worked. It would be easy to structure it as straight 50-50 rather than the one they had at that time. As you remember the three programs, the post-secondary education was a straight 50-50; hospital was kind of a mix; and medicare was really national amounts of contributions but 50-50 on the national scale. So what really the system prior to 1977 did for medical care was ensure that Ottawa was prepared to come up with 50 per cent of the operating costs, at least the part they defined they were prepared to share, but, of course, you are right, it did not mean 50-50 for each of the provinces: it did end up giving the poor provinces more because in general they had the smallest programs.

Mr. Thacker: If we went back to that, would that not tend to lead to tremendous feelings of uncertainty and inflexibility?

Mr. Brown: You mean to return to the system?

Mr. Thacker: Am I clear that that is what you are arguing for?

Mr. Brown: As I mentioned before, I find myself in a rather preliminary stage in terms of what I am arguing for. What I am saying is, if I had to opt between a straight cost sharing

[*Translation*]

Personnellement, j'estime que ce n'est pas comme cela que devraient se dérouler les choses. Voyez-vous, ce que je suggère n'aurait pas d'impact sur ce que fait le Québec, sauf le mécontentement causé par le fait que c'est le gouvernement fédéral qui le suggère, mais ce mécontentement serait un mécontentement de principe plutôt que de fait. Mes suggestions auraient bien entendu un rapport direct avec ce que font certaines autres provinces.

Mr. Loiselle: Thank you.

M. Thacker: Monsieur le président, une clarification seulement. Professeur, vous semblez préconiser fortement le retour au partage des coûts, mais je crois comprendre que pour l'assurace maladie, avant 1977, les formules appliquées avaient vraiment fait entrer beaucoup d'argent dans les coffres des provinces, les provinces pauvres, beaucoup plus qu'en vertu d'un partage de coûts moitié-moitié.

M. Brown: C'est exact.

M. Thacker: Comment pouvez-vous contourner cette difficulté?

M. Brown: Vous vous souvenez probablement que pour l'assurance maladie la règle n'était pas le partage moitié-moitié pour la province mais un partage semblable à l'échelle nationale. Autrement dit, on avait calculé ce que serait la moyenne des coûts à l'échelle nationale, pour la multiplier ensuite par la population provinciale et pour déterminer quelle serait la contribution de chaque province. C'est un fonctionnaire du Nouveau-Brunswick qui m'a souligné la chose, je lui en suis reconnaissant, il ne s'agissait pas en fait de partage de coûts. Il a même eu beaucoup de difficulté à convaincre son propre ministre que lorsqu'il dépensait un dollar additionnel, il ne recevait pas 50c. du gouvernement fédéral à cause de la façon dont le système fonctionnait. Ce serait facile d'avoir une simple formule moitié-moitié plutôt que celle qu'on avait à ce moment-là. Vous vous souvenez des trois programmes, pour l'enseignement postsecondaire, la formule était moitié-moitié, pour l'assurance hospitalisation c'était un mélange et pour l'assurance maladie il s'agissait d'un partage moitié-moitié mais en tenant compte des sommes nationales des contributions, à l'échelle du pays. Par conséquent, le régime qui existait avant 1977 nous assurait pour l'assurance-maladie qu'Ottawa était disposé à payer 50 p. 100 du coût d'exploitation, du moins la portion qu'ils étaient disposés à partager, telle qu'établie. Évidemment, vous avez raison, cela ne signifiait pas un partage moitié-moitié pour chaque province, il s'en est suivi que les provinces pauvres donnaient davantage parce qu'en général elles avaient les plus petits programmes.

M. Thacker: Si nous en revenions à cela, ne croyez-vous pas qu'il y aurait beaucoup d'incertitude et de rigidité?

M. Brown: Vous voulez retourner à cet ancien régime?

M. Thacker: Ai-je bien compris, c'est bien ce que vous voulez, n'est-ce pas?

M. Brown: Je le répète, mes arguments en sont à l'étape préliminaire. Si je devais choisir entre des coûts partagés et le financement des programmes établis, je crois que le partage

[*Texte*]

and EPF, I think cost sharing would be better. That is the short form of that argument. I am not suggesting to you that there might not be a better alternative than the straight cost sharing that existed prior to 1977, or another version of it, it would take me some time to establish what my final views would be on that. What I am saying is that cost sharing had the benefit of forcing governments to come up with somewhat larger sums for these programs than they would have liked to, which I viewed as being a positive thing—many people do not, but I viewed it as being positive. The second thing is that it forced the federal government to know what was going on. I can tell you, as a researcher, that since 1977 getting statistics on provincial programs in Canada is ridiculous. One is dealing in a situation where there are no statistics, because nobnody is reporting to anybody what is going on. It is an incredibly funny situation.

• 2135

This is something I have mentioned in a paper I did awhile ago. I worked for half a year in New Zealand, and of course, as I am sure you know, New Zealand was one of the first countries to introduce a medicare-type system. The thing I have worried about, ever since seeing their system is that our system will regress to what theirs has become. That is to say, they started out paying about 85 per cent of physician fees but leaving the physician free to charge what he wanted; the system has dropped, over a 20-year period, to where the doctors now are charging about two thirds of the cost to the patient, with varying fees depending upon the wealth of the patient.

One of the interesting things that happened there two years or three years before I went down was that a labour government got in, which decided that it wanted to increase the fees and give more protection. The private fees and payments, the befefit payments, went up by exactly the same amount, so there was no increased coverage at all.

The systems now is finished. What it has been converted into is a subsidy system. A classic subsidy system is, as you know, if you were taking it out of the health field and were asking how you would subsidize an industry, you would give the producer so much per unit sold and leave him free to price. That is subsidy. What I am saying is that the EPF system has all the dangers in it of passing on the problem of cost control ultimately to the consumer. The consumer would be better off with no medicare insurance at all than with having medicare insurance and being left to pay the buck. At least if he had to pay all of it he would have a few extra tax dollars to pay it with, and the doctor would have to take into account the fact that these prices are beginning to bite. It is a very terrifying experience to have this possibility always open before you, and that is what I worry about.

Mr. Thacker: I suppose the corrective mechanism is always there, in a sense, in that people have the power to vote governments in and out.

[*Traduction*]

des coûts serait meilleur. C'est en résumé mon argument. Je ne prétends pas qu'il n'y ait pas de meilleure solution que le simple partage des coûts qui existait avant 1977, ou une autre version, il me faudrait un peu de temps pour savoir ce que sont vraiment mes opinions sur la question. Je dis que le partage des coûts avait l'avantage de forcer les gouvernements à fournir des sommes plus importantes pour ces programmes qu'ils ne le voulaient vraiment, ce qui était un aspect positif à mon sens . . . ce n'est peut-être pas l'avis de bien des gens, mais c'est le mien. Deuxièmement, il forçait le gouvernement fédéral à savoir ce qui se passait. Je puis vous dire en tant que chercheur, depuis 1977 il est impensable d'essayer d'obtenir des statistiques concernant les programmes provinciaux au Canada. Nous nous trouvons devant une situation où il n'y a pas de statistique, personne ne fait rapport à qui que ce soit de ce qui se passe. C'est incroyablement drôle.

J'en ai déjà parlé dans un document, il y a quelques temps. Ce régime a fonctionné pendant six mois en Nouvelle-Zélande et évidemment, vous le savez j'en suis certain, la Nouvelle-Zélande a été un des premiers pays à présenter un régime, à adopter un quelconque régime d'assurance-maladie. Ce qui m'inquiète depuis que j'ai vu ce régime, c'est que notre propre régime va régresser comparativement à ce que le leur est devenu. Autrement dit, on a commencé à payer dans ce pays 80 p. 100 environ des honoraires du médecin, tout en laissant le médecin libre de demander ce qu'il voulait. Au cours d'une période de 20 ans le régime a diminué au point où les médecins demandent maintenant les 2/3 environ de ce qu'il en coûte aux malades et les honoraires varient; ça dépend de la richesse du patient.

Une des choses intéressantes qui se sont produites dans ce pays deux ou trois ans avant que je le visite c'est que le gouvernement travailliste était arrivé au pouvoir et il a décidé qu'il voulait augmenter les honoraires et offrir une meilleure protection. Les primes ont augmenté du même montant exactement et par conséquent on n'a pas eu une plus grande protection.

Ce régime n'existe plus maintenant. Il a été converti en un régime de subvention. Il s'agit d'un régime de subventions classique: Comme dans l'industrie, on donne au producteur tant par unités vendues et on le laisse libre de fixer les prix. C'est une subvention. Je prétends que le financement des programmes établis comporte tous les dangers de transmettre éventuellement aux consommateurs les problèmes du contrôle des prix. Il vaudra mieux pour le consommateur qu'il n'y ait pas du tout d'assurance-maladie si, avec l'assurance, il doit être responsable des coûts. S'il doit tout payer, il pourrait ainsi avoir quelques dollars additionnels qui lui permettraient de payer et le médecin devrait tenir compte du fait que ces prix commencent à avoir une signification. Cette expérience fait très peur et cette possibilité s'offre toujours à nous, voilà pourquoi je m'inquiète.

M. Thacker: Je suppose que les mesures correctives existent toujours, dans ce sens que les gens ont la possibilité d'élire ou de renverser le gouvernement.

[*Text*]

Just to move on to flexibility, really in 1977 was it not the strongest argument of the provinces that under cost sharing they felt that it was rather inflexible? Some of them, under the block funding, have become a bit more flexible in terms of home care, or dental care, and that type of thing. If we go back to cost sharing, are we not going back to a degree of inflexibility?

Mr. Brown: You are right, in that that was the rationale. That was what was said, that there was a lot more flexibility. I do not know of any empirica evidence that shows that that is the case. As far as this discussion about giving flexibility is concerned, for example, substituting nursing homes for hospitals, it sounds fine, but I do not know of any province that does that, in reality, to any degree. It is really substituting optometrists for ophthalmologists, and, you know, we do not do those kinds of things, and it is not because of the cost sharing, it is because of the inherent difficulties in trying to play that kind of game.

• 2140

I have sloughed over the issue of standards in this area, I suppose, quite quickly, but if governments find themselves committed to spending moneys, which they cannot save by simply saying, "You can do it as a consumer," I think, ultimately, they are going to have to think about things like substituting nursing home care for hospital care, optometrists for ophthomologists, and a variety of other things. So long as one can pass it on to the patient, I think the easier thing is just to keep one's own budget down and let the patient pay. Unfortunately, that is normally the solution that, it seems to me, happens.

The Chairman: I think Mr. Haney has a few questions.

Mr. Haney: I have just a couple of questions on your equalization; the second point you made on equalization I did not understand.

Mr. Brown: Okay. My second point was that when one sets up an equalization program one has to make sure that it is financially viable. Incidentally, I am not very happy with the two-tier system suggested by Tom Courchesne, I think it does lead to special treatment of some kinds of revenues, and I think that is to be avoided at all costs. So what I have suggested is as follows: Let us suppose we do take the oil and gas issue, because that one is controversial. Let us suppose, after the fact, the federal government can only manage, say, 10 per cent of the public revenues that come from that area, and 10 per cent of oil and gas revenues in Canada can only equalize, say, in some sense, 20 per cent of the variance that exists across all provinces. What I am suggesting is that, if that is Ottawa's weakest tax position, then it is, in my view, morally bound to cut or pare its equalization on all the other revenues to the same 20 per cent. You do not equalize on full and personal income tax, simply because you have access to it, and equalize at the level of 20 per cent oil and gas revenues because that happens to be your access.

Mr. Haney: I find it kind of strange that you say we should not have a measure of fiscal need, yet you agree with Professor

[*Translation*]

Je voudrais parler de l'aspect souplesse, en 1977 les provinces n'avaient-elles pas soulevé fermement cet argument qu'en vertu du partage des coûts il n'y avait pas vraiment de scuplesse? Certaines, en vertu du financement global, sont devenues un peu plus souples pour les soins à domicile par exemple, pour les soins dentaires. Si nous revenons au partage des coûts, n'allons-nous pas devenir plus rigides?

M. Brown: Vous avez raison, c'était ce qui avait été dit, mais je ne sais pas s'il y a vraiment des preuves à cet effet. Pour ce qui est des discussions concernant la souplesse, si on remplace les hôpitaux par des maisons de repos, cela semble bien, mais je ne connais pas de province qui le fait, pas vraiment. Ce serait comme remplacer les ophtalmologues par les optométristes; vous savez qu'on ne fait pas ce genre de choses. Ce n'est pas à cause du partage des coûts, c'est à cause des difficultés inhérentes qu'il y aurait à jouer ce genre de jeu.

J'ai étudié assez rapidement cette question des normes, mais si les gouvernements se trouvaient obligés de dépenser de l'argent je crois que finalement ils pourraient songer par exemple à remplacer les centres hospitaliers par les soins en maison de repos, les ophthomologues par les optométristes et diverses autres choses. En autant qu'on peut transmettre les coûts aux malades, ce qui est plus facile à faire c'est de garder son budget au minimum et de laisser le malade payer. Malheureusement, c'est normalement la solution qu'on choisit.

Le président: Je crois que M. Haney voudrait vous poser quelques questions.

M. Haney: J'ai quelques questions concernant la péréquation. Je n'ai pas très bien compris le deuxième point que vous avez soulevé concernant la péréquation.

M. Brown: Très bien. Je disais que lorsqu'on établit un programme de péréquation, il faut s'assurer qu'il soit financièrement viable. Incidemment, je ne suis pas très heureux du régime à deux paliers qu'a proposé Tom Courchesne, je crois qu'il traite de façon spéciale certains genres de revenus, ce qu'il faudrait éviter à tout prix. Je vais donc proposer ceci: prenons par exemple la question du gas et du pétrole, puisqu'elle est controversée. Supposons que le gouvernement fédéral ne puisse gérer que 10 p. 100 des revenus publics générés par ce secteur et que les 10 p. 100 du revenu du pétrole et du gaz au Canada ne puissent faire la péréquation que de 20 p. 100 de la variante qui existe entre toutes les provinces. Voici ce que je propose, si c'est là la position fiscale la plus faible d'Ottawa, elle sera donc liée, à mon avis, à éliminer ou à corriger ces péréquations pour tous les autres revenus à ce même taux de 20 p. 100. Vous ne faites pas la péréquation sur l'impôt complet des particuliers simplement parce que vous avez accès à cet impôt, et la péréquation au niveau de 20 p. 100, et le pétrole et le gaz parce que vous y avez accès.

M. Haney: Je trouve assez étrange de vous entendre dire que nous ne devrions pas avoir une partie des besoins fiscaux

[*Texte*]

Graham that the objective should be to give people the same services at the same tax level. I do not see how you can square that with a system based on revenues, such as we have now. As you know, I am sure, the rationale for a system based on revenues was that it was a proxy for need, in the sense that before the windfall revenues arose it was assumed that governments would not tax more than they needed to provide services. But, of course, with the windfall gains coming, that connection really was no longer there. You talk about going on and not exempting any revenues, but at the same time you seem to have an objective, which, even though you do not want to have fiscal need is based on fiscal need—the same level of services, the same taxes across the country. I am afraid I do not make myself clear.

Mr. Brown: Okay. Actually, I am going to be talking to Tom this summer on that so that will be another thing. Maybe I will clarify it if, indeed, there is a problem. My reading of what he says about this is that the amount of expenditure that is equalized is indigenous, it is not in any sense a representation of need, it is a representation of fact of what does go on in the society at any point in time. Within that context, he is saying that if you go to a full equalization system you are going to have to—and I believe this to be right—equalize all revenues totally. As I would understand it, what he was saying was that in our system, which does not work that way right now, this really would mean that you would take the revenue and expenditure pattern of the most affluent province in Canada and you would move everybody up to it. That would be total equalization.

• 2145

Now, one could not argue in that context that that highest level of expenditure was need; one would simply argue that this is a consequence of full equalization. Now in my notes, which, as I say, I did not read, I go on to say of course that the extent to which a society is prepared to engage in equalization is obviously a political question. The answer to that question, in my view, is like asking how much does our income tax progress when we go up the income scale. There is no solid answer to it. There can be value judgements depending on where you sit on these things. What I am saying is that insofar as we do equalize, we have to do it fairly. It seems to me that there have been a whole lot of very funny arguments about some revenues being different from other revenues. My view is, and it has been said in the tax commissions, on the equalization as with everything else, a buck is a buck.

Mr. Haney: Yes but why are you so married to equalizing on a revenue basis, when the money being transferred is to be used for services, and you know what the objective of the present equalization formula is: it is comparable level of services at comparable tax rates. As I understand it, this is the reason why the federal government has cut back on the revenues coming from resources because in mahy cases it has no relationship to the services being provided, in any province.

[*Traduction*]

pourtant vous conveniez avec le professeur Graham que l'objectif serait de donner aux gens les mêmes services à un même niveau de taxe. Je ne vois pas comment vous pouvez faire correspondre cela avec un régime fondé sur les revenus comme celui que nous avons maintenant. Vous le savez, j'en suis sûr, la raison d'être d'un régime fondé sur les revenus c'était qu'il s'agissait d'une procuration en cas de besoin; on présumait en effet que les gouvernements n'imposeraient pas plus qu'il leur fallait pour offrir les services. Une fois évidemment que des revenus très imposants ont été créés, ce lien a disparu. Vous avez dit qu'on pourrait continuer et ne pas exclure de revenus, mais en même temps vous semblez avoir un objectif, car même si vous ne voulez pas de besoin fiscal, votre système est fondé sur ce besoin, sur le même niveau de service et les mêmes taxes partout au pays. Je crains de ne pas avoir été très clair.

M. Brown: Très bien. En réalité, je vais parler à Tom cet été à ce sujet, c'est une autre question. Je peux apporter des précisions s'il y a une difficulté. Si je comprends bien ce qu'il dit, il me semble que le montant des dépenses qui fait l'objet de péréquation est interne et ne reflète pas du tout les besoins, mais un fait, ce qui se passe dans la société à un certain moment. Dans ce contexte, il prétend que si vous adoptez un régime de péréquation complet, il faudra—et je crois qu'il a raison—faire la péréquation de tous les revenus globalement. Je crois comprendre que dans notre système qui ne fonctionne pas comme cela présentement, cela signifierait que l'on alignerait les revenus et les dépenses de toutes les provinces sur ceux de la plus riche du Canada. Il s'agirait donc d'une péréquation totale.

On ne pourrait pas prétendre dans ce contexte que le niveau le plus élevé des dépenses représente les besoins; on pourrait seulement dire qu'il s'agit d'une conséquence de la péréquation totale. Dans mes notes que je n'ai pas lues, je dis aussi évidemment, que dans la mesure où la société est disposée à accepter la péréquation, c'est évidemment une question politique. La réponse à cette question est, à mon avis, comme de demander de combien notre impôt augmente, lorsque nous escaladons l'échelle des salaires. Il n'y a pas vraiment de réponse ferme. Il peut y avoir des jugements de valeur, cela dépend du point de vue où on se place. Je répondrai qu'en autant que nous faisons de la péréquation, nous devons la faire équitablement. J'ai l'impression qu'on nous a soulevé un grand nombre d'arguments très drôles, au sujet de certains revenus qui seraient différents d'autres. D'après moi, et je l'ai mentionné devant les commissions fiscales, au sujet de la péréquation comme pour tout autre sujet, un dollar c'est un dollar.

M. Haney: Oui, mais pourquoi tenez-vous tellement à la péréquation sur une base de revenu, lorsque l'argent transféré doit être utilisé pour les services. Vous savez quel est l'objectif de la présente formule de péréquation: un niveau de services comparable pour des taux d'imposition comparables. Si j'ai bien compris, c'est la raison pour laquelle le gouvernement fédéral a diminué les revenus provenant des ressources, car

[*Text*]

Mr. Brown: Again this would get into my proposition about if it really and truly is saving, not for local services, maybe one can come up with an argument about saving. I must admit though that I will have to think more about the idea of deficit finance, and what that does to who is a winner and who is a loser. I think the question I ask myself as a starting point, when I think about equalization, is in what way do I look at a person outside of my province differently, if they are in another part of Canada, than if they are in another country. I think in that context there is a lot to be said for a system in which if you migrate, you do not migrate on the basis of tax advantages and public services; this should not be the mechanism why you migrate. Indeed if you do start migrating on that basis, it will probably be a variety of things, of which one will be inefficient. I do not think anybody has ever argued that Bermuda or Monaco increase world efficiency by having tax havens for big firms. Now, countries cannot run that way. If I could draw out my analogy a little further, one of the things that Thibault said a number of years ago—he did it at a local level and talked about the migration from poor neighbourhoods to rich neighbourhoods. The poor are always trying to move to the rich neighbourhoods to get the low taxes and the good public services, and the rich are always trying to move out because the neighbourhood is declining in its standards, and of course there is a question of everybody chasing each other around. I think that is going to happen if our tax policies get too much out of whack across the country, and it seems to me you are going to see it happen in the provinces. Eventually they are going to start talking about interfering with the migration of workers; they are going to talk about preference for locals first, and these things may come on quite other grounds, but the de facto effect of them is going to be that really what they are trying to do is shelter whatever advantages they have for locals.

The Chairman: Okay, thank you very much, Professor Brown, for your presentation. It is certainly helpful to us and will be of great value to us. Thank you very much.

Mr. Brown: Thank you.

The Chairman: The meeting is adjourned until tomorrow evening at 6.30 p.m. in Victoria, British Columbia.

[*Translation*]

dans bien des cas, il n'y a aucun rapport avec les services offerts dans une province donnée.

M. Brown: Cela rejoint de nouveau ma proposition, car s'il s'agit vraiment d'épargnes, non pas pour les services locaux, on pourrait peut-être soulever un argument au sujet de cette épargne. Je dois admettre cependant qu'il me faudra réfléchir davantage au sujet du financement pour le déficit budgétaire, et ce qu'il en résulte pour le gagnant et pour le perdant. La question que je me pose au départ, lorsque je songe à la péréquation, est de savoir de quelle façon je vois une personne de l'extérieur de la province, par rapport à une personne qui vit dans un autre pays. Dans ce contexte, il y aurait beaucoup à dire en faveur des régimes dans lesquels si vous émigrez, vous n'émigrez pas pour des avantages fiscaux et des services publics; cela ne devrait pas être la raison pour laquelle on émigre. Si on émigre vraiment à cause de cela, c'est probablement pour diverses choses, dont l'une sera l'inefficacité. Je ne crois pas qu'on ait déjà prétendu que les Bermudes ou Monaco augmentent l'efficacité mondiale en étant des refuges fiscaux pour les grosses sociétés. Les pays ne peuvent fonctionner de cette façon. Je pourrais faire la même analogie, une des choses que Thibault a dites il y a quelques années, en mentionnant le niveau local, l'émigration de lieux pauvres vers des lieux riches. Les pauvres essaient toujours de déménager dans les milieux riches, pour profiter des taxes peu élevées et des bons services publics, et les riches essaient toujours d'en sortir parce que les normes du milieu régressent, et évidemment on en revient à courir les uns après les autres. Je crois que la même chose va se produire si nos politiques fiscales sont trop déséquilibrées au pays, et je pense que c'est ce que vous verrez se produire dans les provinces. Eventuellement, on commencera à dire qu'il faut empêcher l'émigration des travailleurs, qu'il faut accorder la préférence aux gens de la place, ces choses peuvent se produire dans des milieux très différents, mais le fait est que ce qu'on essaie de faire c'est de protéger les avantages dont profitent les gens de la place.

Le président: Très bien, merci beaucoup, professeur Brown, de votre exposé. Il nous a certainement beaucoup aidés, et nous sera très utile. Merci beaucoup.

M. Brown: Merci.

Le président: La séance est levée jusqu'à demain soir, 18 h 30, à Victoria en Colombie-Britannique.

APPENDIX "FISC-54"

ALBERTA MEDICAL ASSOCIATION
BRIEF TO THE
PARLIAMENTARY TASK FORCE
ON
FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL
ARRANGEMENTS

JUNE 1981

ALBERTA MEDICAL ASSOCIATION
(C.M.A. ALBERTA DIVISION)
BRIEF TO THE
PARLIAMENTARY TASK FORCE
ON
FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL
ARRANGEMENTS

The Association welcomes the opportunity to make a presentation to the Task Force. We believe the assignment given to the Task Force to be the most important given in recent years to any body charged with examining the operation of major social programs in Canada. The programs are vital. Critical to them are the level of funding provided and the recommendations of the Task Force could have major effects on the aforementioned programs in particular and on society in general. As citizens of Canada we have an interest in all the areas to be considered by the Task Force. As an association representing physicians and having some expertise in medical economics, we will address health care delivery in general and the delivery of medical care in particular.

We fully endorse the principles states in the Brief of the Canadian Medical Association. We will attempt to avoid duplicating the C.M.A. presentation but where we feel necessary we will emphasize and enlarge upon points made by the C.M.A. that we feel are particularly relevant to our Province. In doing so we hope we will provide a perspective from a provincial point of view. Such a point of view must be an important part of the considerations of the Task Force.

We trust that the recommendations of the Task Force and the action taken on them will strengthen the present system while preserving its basic principles.

INTRODUCTION

The Alberta Medical Association is the voluntary professional association for physicians in this Province. Some 2,500 members strong, the Association represents approximately 90% of the physicians in Alberta who are in active practice.

APPENDICE «FISC-54»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ
AU
GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE
SUR
LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE
GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL ET LES PROVINCES PAR
L'ALBERTA MEDICAL ASSOCIATION

JUIN 1981

MÉMOIRE PRÉSENTÉ
AU
GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE
SUR
LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE
GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL ET LES PROVINCES
PAR
L'ALBERTA MEDICAL ASSOCIATION
(AMC DIVISION DE L'ALBERTA)

L'Association est heureuse de l'occasion qui lui est offerte de s'adresser au groupe de travail. Nous sommes d'avis que la mission dont le groupe de travail a été chargé est la plus importante qui ait jamais été confiée au cours des dernières années, à un organisme pour examiner le fonctionnement d'importants programmes sociaux au Canada. Ces programmes sont d'une importance capitale. Leur succès dépend largement du niveau de financement qui leur a été consacré et des modalités connexes. Les mesures qui seront prises ensuite aux recommandations présentées par le groupe de travail pourraient influer considérablement sur ces programmes en particulier, et sur la société en général. A titre de citoyens canadiens, nous avons un intérêt particulier pour tous les secteurs que le groupe de travail devra étudier. A titre d'association représentant des médecins et possédant une certaine connaissance de l'aspect économique du secteur médical, nous aimerions traiter de la prestation des services de santé en général et plus particulièrement de la prestation des soins médicaux.

Nous appuyons sans réserve les principes émis dans le mémoire présenté par l'Association médicale canadienne. Nous essaierons d'éviter de répéter les arguments présentés par l'Association, mais nous soulignerons et développerons, en cas de nécessité certains des points soulevés par l'AMC que nous jugerons pertinents pour notre province. Ainsi, nous espérons vous présenter une perspective d'un point de vue provincial; dans le cadre de son étude, le groupe de travail devrait tenir compte de ce point de vue.

Nous espérons que les recommandations du Groupe de travail et les mesures qui seront prises par la suite, renforceront le système actuel tout en préservant les principes de base.

INTRODUCTION

L'Alberta Medical Association est l'association professionnelle bénévole des médecins de cette province. Comptant quelque 2,500 membres, l'Association représente environ 90 pour cent des praticiens de la province.

The objectives of the Association are to foster the health care delivery system and to serve the welfare of the public and the Medical Profession. The Association is the organization of the Profession which has responsibility for representing the interests of physicians in relation to the economics of health care delivery and medical practice.

MEDICAL CARE INSURANCE—GENERAL COMMENTS

The Alberta Medical Association endorses the Canadian Medical Association Statement of Principles on Medical Services Insurance adopted in 1969 and reaffirmed in 1979 (attached to this brief as appendix A).

Health care insurance, including medical care insurance, has attracted a great deal of attention from governments, politicians, the health professions, the media, special interest groups, and the public in recent years. As the Task Force is aware, the national health insurance programs were reviewed by the Honourable Emmett M. Hall in 1979 and 1980. The Association presented a brief to Mr. Hall in April of 1980 in which we outlined the problems in the medical care insurance system and suggested solutions to those problems. We will not dwell on our brief to Mr. Hall in detail but we provide it to the Task Force as an attachment to this brief for the information of Task Force members.

In his report to the Minister of National Health and Welfare Mr. Hall stated that the dominant issue was directed charges by physicians and health care institutions to patients for insured services. The Profession's organizations including the Canadian Medical Association, the Alberta Medical Association, and other Divisions of the C.M.A., have clearly demonstrated that the primary cause of direct charges to patients is underfunding.

Mr. Hall proposed a combined approach to the "dominant issue"—a prohibition of direct charges to receivers of insured services,and compulsory arbitration of disputes between government insuring agencies and the providers of services where the parties cannot reach a negotiated settlement on the rate of payment for the provision of insured services. The C.M.A. and A.M.A. and other Divisions of the C.M.A. have categorically rejected Mr. Hall's twinned proposals because, if they are implemented, the physicians in this country would become dependent contrators to Government and would be, in essence, civil servants. We do not believe that such a role for the providers of medical services is the best interests of the people of Canada.

Since the cause of the dominant issue is underfunding, the solution lies in adequate funding, not in the subjugation of the providers of service.

We believe that our recommendation to the Hall Review is still valid and pertinent to your considerations and so we reiterate it below:

"We therefore recommend that:

Ses objectifs sont de développer le système de distribution des soins de santé et d'assurer le bien-être du public et de la profession médicale. L'Association est l'organisme chargé de représenter les intérêts des médecins en ce qui a trait à l'aspect économique des services de santé et de la pratique médicale.

L'ASSURANCE-MALADIE-COMMENTAIRES D'ORDRE GÉNÉRAL

L'Alberta Medical Association appuie la déclaration de principes de l'Association médicale canadienne sur les services d'assurance-maladie adoptée en 1969 puis réaffirmée en 1979 (annexe A du présent document).

Au cours des dernières années, l'assurance-santé y compris l'assurance-maladie, a reçu beaucoup d'attention de la part des gouvernements, des hommes politiques, des professions sanitaires, des médias, des groupes d'intérêts spéciaux, et du public. Comme le groupe de travail le sait, les programmes nationaux d'assurance-maladie ont été examinés par l'honorable Emmett M. Hall en 1979 et 1980. L'Association a présenté un mémoire à M. Hall en avril 1980 dans lequel elle faisait le point sur les problèmes que pose le système d'assurance-maladie et suggérait des solutions. Nous ne discuterons pas les détails de ce mémoire puisque nous l'avons joint en annexe au présent mémoire à titre d'information pour les membres du groupe de travail.

Dans le rapport qu'il a présenté au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Hall a déclaré que l'imposition directe de frais par les médecins et les institutions de santé aux patients pour des services assurés constituait l'élément dominant de toute la question. Or, les organismes de la profession, y compris l'Association médicale canadienne, la Alberta Medical Association, et d'autres membres de l'A.M.C., ont clairement démontré que le sous-financement des programmes constituait la cause principale de l'imposition directe des frais aux patients.

M. Hall a proposé un scénario mixte en solution au «problème dominant»—l'interdiction imposer des frais directs aux patients qui reçoivent les services assurés, et l'arbitrage obligatoire des conflits entre les organismes gouvernementaux assureurs et les prestataires des services lorsque les parties ne peuvent pas en arriver à une entente négociée sur le montant à payer pour la prestation des services assurés. L'A.M.C., l'A.M.A. et d'autres membres de l'A.M.C. ont catégoriquement rejeté les propositions de M. Hall puisque, si elles étaient mises en œuvre, les médecins canadiens deviendraient des contractuels dépendant du gouvernement et seraient, somme toute, des fonctionnaires. Nous ne croyons pas qu'il serait le meilleur intérêt du peuple canadien de conférer un tel rôle aux pourvoyeurs de services médicaux.

Puisque le principal problème provient du sous-financement la solution réside dans un financement adéquat, et non dans l'assujettissement des pourvoyeurs de services.

Nous croyons que la recommandation que nous avons présentée à M. Hall conserve sa validité et sa pertinence en égard à vos considérations. C'est pourquoi, nous nous permettons de la réitérer ci-dessous:

«Nous recommandons donc

(a) there continue to be a universal health care insurance program through which the recipients of service may insure themselves against the costs of basic health care,

(b) this health insurance program be operated according to sound, basic insurance principles, the most fundamental of which is that the contract for *insurance* is between the carrier and the subscriber, and the contract for *service* is between the provider and the receiver of service,

(c) the insurance *benefits* provided by the carrier for health services be negotiated between the carrier and the subscribers (or representatives of the subscribers), and

(d) the insurance *benefits* be paid to the receiver of service, or to the provider of service if so directed by the recipient."

We expect that balance billing (called extra billing by politicians and the media) is of interest to the Task Force. We will deal with this matter later in our brief.

THE SYSTEM

The present health insurance system is well established in Canada. It is reported that in the view of the public it is the most popular program offered by governments. Any fundamental change which would result in a significant reduction in benefits for the populace would be met with a major outcry. Basic to the program is funding. The least that can be done is that the governments provide sufficient funding to maintain the current level of services. Since in most of Canada, including Alberta, increases in funding have not kept pace with the real needs of the system, greater funding and maintaining funding at levels to meet growing needs, is essential if public demands and expectations are to be met. Therefore, we believe that the Task Force must address itself to two areas:

(a) an infusion of new money to restore the system to a healthier condition; and

(b) means for ensuring increases in funding to meet growing needs.

Funding at the National Level—The Canadian Medical Association has addressed this issue in depth so we will not dwell on it in detail here. However, we emphasize the point made by the C.M.A.: there is little if any fat that can be trimmed off the system. The system has met increased need by belt tightening. Any further expansion in need can only be met by governments increasing the share of our resources devoted to health care. We support the recommendation of the C.M.A. that the Federal Government contribute a larger part of Gross National Product to the health insurance system.

Funding at the Provincial Level—The Task Force has received some data from the C.M.A. on provincial expenditure on health insurance. The data shows that while the Federal Government has maintained its contributions to health insurance at a relatively constant level (as a percentage of G.N.P.),

(a) de continuer à offrir un programme d'assurance-maladie universel dans le cadre duquel les prestataires des services seraient assuré pour les coûts des soins de base;

(b) qu'un programme d'assurance-maladie soit offert en fonction de principes d'assurance solides, dont l'élément le plus fondamental serait que le contrat d'*assurance* est établi entre l'assureur et le souscripteur, et le contrat pour la prestation des *services* est établi entre le pourvoyeur de ces services et celui qui les reçoit,

c) que les *prestations* d'assurance offertes par l'assureur pour les services de santé soient négociées entre l'assureur et les souscripteurs ou les représentants des souscripteurs, et

d) que les *prestations* d'assurance soient versées à celui qui reçoit ce service, ou au pourvoyeur du service si le prestataire décide qu'il devrait en être ainsi.»

Nous croyons que les charges supplémentaires (comme les appellent les médias et les hommes politiques) intéressent le groupe de travail. Nous étudierons donc cet aspect un peu plus loin.

LE SYSTÈME

Le système actuel de services de santé est bien établi au Canada. Tout semble indiquer qu'aux yeux du public ce programme est le plus populaire jamais offert par les gouvernements. Toute modification fondamentale qui entraînerait une réduction importante des prestations donnerait lieu à un tollé général. L'élément fondamental du programme est le financement. Les gouvernements pourraient tout au moins assurer un financement adéquat afin de maintenir le niveau de services actuels. Puisque dans la majeure partie du Canada, y compris l'Alberta, les augmentations de financement n'ont pas suivi l'allure des besoins réels du système, il est essentiel de relever le niveau de financement et de le maintenir à un palier qui permette au système de répondre aux besoins croissants et aux attentes du public. Ainsi, nous sommes d'avis que le Groupe de travail doit concentrer son attention sur deux éléments:

a) une injection de nouveaux crédits afin de ramener le système à une condition plus saine; et

b) la recherche de moyens d'assurer des fonds supplémentaires afin de répondre aux besoins croissants.

Le financement au niveau national—L'Association médicale canadienne a étudié cet question en profondeur; par conséquent, nous ne nous y attarderons pas dans le présent document. Toutefois, nous désirons souligner l'argument invoqué par l'A.M.C. selon lequel il y a peu ou presque plus de possibilités de rendre le système plus austère. Le système n'a su répondre aux besoins croissants qu'en serrant la ceinture. Les gouvernements ne peuvent répondre à une autre croissance des besoins que par une augmentation des ressources consacrées aux services de santé. Nous appuyons la recommandation présentée par l'A.M.C. voulant que le gouvernement fédéral contribue une part plus importante du produit national brut au système d'assurance-maladie.

Financement au niveau provincial—Le groupe de travail a reçu certaines données de l'A.M.C. sur les montants affectés par les provinces à l'assurance-maladie. Ces données démontrent qu'alors que le gouvernement fédéral a maintenu sa contribution au secteur de l'assurance-maladie à un niveau

contributions from most of the provinces have not kept pace with increases in most indicators of economic activity. Alberta is on a par with most of the rest of the country in this regard. We will attempt to document this in the sections which follow.

Medical Services Per Capita

Exhibit #1 demonstrates that Albertans are receiving more medical services. Between 1971 and 1980 the number of medical services per capita increased by 19.4 per cent.

Exhibit #2 indicates that our society is paying less in *real* terms for medical services. Since 1971, real per capita medical care costs have decreased by 12.8 per cent.

The above two exhibits confirm that Albertans are receiving more medical services for fewer real dollars. Put another way, Albertans are directing a substantially smaller part of their purchasing power towards payment for the services of their physicians. The people of Alberta are getting a bargain!

Benefits for Services and Income

Exhibit #3 shows how the bargain is realized: physicians are receiving less (in real terms) for their services. Since 1971, the real value of the average benefit paid by the Alberta Health Care Insurance Plan has fallen by 16.9 per cent. Put another way the physician presently achieves 17 per cent less purchasing power from the delivery of a service than he did ten years ago. This unfortunate circumstance is compounded by the fact that many medical services have become more complex and time consuming.

Physician Income

It can be expected that if a physician receives less for his services, and maintains the number of services that he delivers at a constant level, he is going to have a smaller income. The situation will be aggravated if the physician's costs of "doing business" increase at a rate that is greater than the rate of increase in his gross income. Later in this brief we provide data which shows that economic indicators such as Average Weekly Wages and Salaries and C.P.I., that clearly relate to the costs of a physician doing business, are rising more rapidly than the price paid for his service (exhibit #7).

The end result of a lower real price paid for service and a disporportionate increase in costs is documented in exhibit #4. Since 1971, the real annual net income of Alberta physicians has fallen from an index of 100 to an index of 69.7. If there is a concern about using a "peak" year as a basis for comparison, we can use the year 1967 (two years before Medicare was introduced in Alberta) and still make our point. From 1967 to 1978, real annual net income for Alberta physicians fell from a index of 100 to 88.7.

We would be remiss if we did not refer to the effects that productivity can have on income. Physicians are providing at least as many services now as they were providing ten years ago. The Association can provide documentation in this regard if requested.

relativement constant (comme pourcentage du P.N.B.), les contributions de la plupart des provinces n'ont pas suivi l'allure des augmentations de la majorité des indicateurs de l'activité économique. L'Alberta se trouve dans la même position que la majorité des provinces à cet égard. Nous essayerons de démontrer cette situation dans les prochains paragraphes.

Les services médicaux par habitant

Le Tableau I démontre que les Albertains reçoivent plus de services médicaux. Entre 1971 et 1980, le nombre de services médicaux par habitant a augmenté de 19.4 p. 100.

Le tableau 2 indique que notre société paie moins en termes *réels* pour les services médicaux. Depuis 1971, les coûts réels des services de santé par habitant ont baissé de 12.8 p 100.

Ces deux tableaux confirment que les Albertains reçoivent plus de services médicaux pour moins de dollars réels. Ainsi, les Albertains consacrent une part relativement plus faible de leur pouvoir d'achat aux paiements des services offerts par leurs médecins. Une bonne affaire!

Prestations pour les services et revenus

Le tableau 3 illustre comment cette économie est réalisée: les médecins reçoivent moins (en termes réels) pour leurs services. Depuis 1971, la valeur réelle des prestations moyennes payées dans le cadre de l'Alberta Health Care Insurance Plan (le Régime d'assurance-maladie de l'Alberta) a baissé de 16.9p 100. Autrement dit, le médecin voit maintenant son pouvoir d'achat réduit de 17 p. 100 comparativement à ce qu'il était il y a dix ans. Cette malheureuse situation est aggravée par le fait que nombre de services médicaux sont plus complexes et prennent plus de temps qu'auparavant.

Le revenu du médecin

Si un médecin reçoit moins pour ses services, et continue à offrir le même nombre de services, on peut en déduire que son revenu diminuera. La situation sera plus grave si les coûts du praticien grimpent plus rapidement que son revenu brut. Nous présentons un peu plus loin des données qui démontrent que les indicateurs économiques, comme les salaires et traitements hebdomadaires moyen et l'I.P.C. qui se rapportent clairement aux coûts de pratique de la médecine, croissent plus rapidement que les honoraires (tableau 7).

Le tableau illustre le résultat final d'un prix réel plus faible payé pour les services ainsi qu'une augmentation disproportionnée des coûts. Depuis 1971, le revenu annuel net réel des médecins de l'Alberta a baissé d'un indice de 100 à 69.7. S'il y a quelque objection à l'utilisation d'une année de pointe comme base de comparaison, on peut se servir de 1967 (deux ans avant la mise en œuvre du Régime d'assurance-maladie) et toujours prouver ce que nous avançons. De 1967 à 1978, le revenu annuel net réel des médecins de l'Alberta a baissé de 100 à 88.7.

Nous ferions preuve de négligence si nous omettions de parler des effets que peut avoir la productivité sur les revenus. Les médecins offrent aujourd'hui au moins autant de services qu'il y a dix ans. L'Association peut en fournir la preuve, sur demande.

Finally, the issue of efficiency must be dealt with. A higher price should not be paid for a service that can be provided at a lower cost as a consequence, for example, of technological advances. The practice of Medicine is highly personal. A physician usually earns a fee by providing a personal service directly to his patient. The technological advances which have occurred in Medicine have done little in terms of streamlining the delivery of personal services. In fact, the technological advances in Medicine often require a physician to spend more time with a patient (e.g. diagnostic imaging techniques). Where technological advances have been an advantage in economic terms, such as in laboratory medicine, the price paid for service has been controlled.

Underfunding—The Basic Problem

We believe that it has been demonstrated that, as a whole, the health insurance system has been underfunded and this can be confirmed by generally accepted economic indicators. I can also be confirmed by the data presented above and by the effects that underfunding is having on the system which we will refer to later.

The situation in Alberta is not much different in this respect than it is in most of the rest of Canada. Exhibit #5 indicates that the percentage of Gross Domestic Product for Alberta directed toward hospital and medical services has fallen substantially. Between 1971 and 1978 the percentage of G.D.P. spent on those components declined from 3.98 per cent to 2.65 per cent (48 per cent).

Hospitals are taking a larger slice of the health care pie than they did previously. When medical costs alone are examined the data produced is even more alarming. Payments to physicians in 1971 absorbed 1.21 per cent of G.D.P. In 1979 the figure was 0.60 per cent, a reduction of over *50%* (see exhibit #6).

It has been argued that it is not appropriate to measure the funding directed to health insurance in Alberta in relation to Gross Domestic Product because of the economic "boom" in this Province; if health insurance funding were to maintain a constant relationship to G.D.P., increases in health care costs would be disproportionate when compared to changes in other economic indicators such as the Consumer Price Index, the Index of Average Weekly Wages and Salaries, etc.

Even if the above argument could be sustained, reference to exhibits #2 and #3 confirm our position. There has been a substantial fall in the per capita costs (real) of medical care insurance. There has been a definite erosion in the real average benefit paid for medical services. No one has justified to our satisfaction that medical care should cost less per capita or less per service in real dollars than it did ten years ago.

We believe that it is not unreasonable to suggest that the cost of medical services should at least keep pace with society's capacity to pay for them. While the real per capita costs of medical care have fallen (by 12.8 per cent over a period of then years—1971 to 1980), exhibit #7 demonstrates that real

Finalement, il convient d'aborder la question de l'efficacité. On ne saurait payer pour un service qui peut être offert à un coût moins élevé en raison, par exemple, des progrès techniques. La pratique de la médecine est quelque chose de très personnelle. Un médecin gagne habituellement un honoraire en offrant un service personnel directement à son patient. Les progrès techniques qui se sont produits dans le secteur médical n'ont pas vraiment rationalisé l'offre de services personnels. De fait, les progrès techniques de ce secteur forcent souvent un médecin à consacrer plus de temps à un patient (comme par exemple les techniques de diagnostics par l'image). Lorsque les progrès techniques ont produit un avantage au point de vue économique, comme dans la médecine de laboratoire, les honoraires ont été contrôlés.

Le sous-financement—Un problème fondamental

La preuve a été faite que, dans l'ensemble, le système d'assurance-santé n'a pas bénéficié d'un financement adéquat; d'ailleurs les indicateurs économiques généralement acceptés le confirment. Les données présentées ci-dessus et les répercussions d'un tel sous-financement sur le système, aspect que nous aborderons un peu plus loin, en sont une autre preuve.

La situation en Alberta n'est pas vraiment différente à cet égard, de celle qui existe dans le reste du pays. Le tableau 5 indique que le pourcentage du produit intérieur brut que l'Alberta consacre aux services médicaux et hospitaliers a baissé de façon considérable. Entre 1971 et 1978, ce pourcentage du P.I.B. a baissé de 3.93 p. 100 à 2.65 p. 100).

Les hôpitaux accaparent une plus importante des sommes consacrées aux services de santé qu'auparavant. Lorsqu'on examine les coûts médicaux séparément, les données obtenues sont encore plus alarmantes. Les honoraires des médecins, en 1971, représentaient 1.21 p. 100 du P.I.B. En 1979, ce taux était tombé à 0.60 p. 100, une réduction de plus de *50 p. 100* (tableau 6).

Certains ont soutenu qu'il n'est pas approprié de mesurer le financement de l'assurance-maladie en Alberta en fonction du P.I.B. en raison de l'expansion économique qu'a connu cette province; s'il fallait maintenir un rapport constant entre le financement de l'assurance-santé et le produit intérieur brut, les augmentations des frais de l'assurance-maladie seraient disproportionnées par rapport aux changements des autres indicateurs comme l'indice des prix à la consommation, l'indice des traitements et salaires hebdomadaires moyens, etc.

Même si l'on était en mesure de soutenir l'argument précité, les tableaux 2 et 3 confirment notre point de vue. Il y a eu une réduction considérable des frais (réels) par personne de l'assurance médicale. Il y a définitivement eu une érosion de la moyenne réelle des indemnités versées pour les services médicaux. Personne n'a encore réussi à nous convaincre que l'on pouvait justifier que les soins médicaux devraient coûter moins cher par personne ou par service en dollars réels qu'il y a dix ans.

Nous sommes d'avis qu'il n'est pas exagéré de dire que le coût des services médicaux devrait au moins augmenter au même rythme que la capacité de la société à assumer ces frais. Tandis que les frais réels des soins médicaux par personne ont diminué (de 12.8 p. 100 au cours d'une période de dix ans—

Average Weekly Wages and Salaries have increased significantly (by 16 per cent between 1971 and 1980). Society can well afford to pay more for medical services.

Physicians in Alberta have the right to expect that at the very least the real price paid for a medical service be no less in 1981 than it was in 1971.

While physicians have seen the real price of their services fall, they have seen overhead costs rise both in relative and absolute terms. C.P.I. and Average Weekly Wages and Salaries can be indicators of the rising costs of doing business as far as physicians are concerned; the former relates to the costs of rent, supplies, etc., which physicians must pay, and the latter relates to the wages that physicians must pay to their employees. Price Waterhouse and Company conducted overhead surveys for the Alberta Medical Association which cover the period 1971 to 1979. During that time, according to the data provided by Price Waterhouse, overhead as a percentage of gross increased from 39.2 per cent to 45.9 per cent; in absolute terms it has increased by 130 per cent.

The Government of Alberta can and should do better. Per capita G.D.P. in this Provinmce has increased from $4,805 in 1971 5o $17,633 in 1979; for Canada the increase has been from $4,452 to $11,309. The ratio of Alberta per Capita G.D.P. has risen from 1.08 to 1.56 in the same time frame (see exhibit #8).

Effects of Underfunding

The means to measure the quality of health care are limited. The indices presently used are crude. There is an element of inertia to them. A significant period of time can pass before the introduction of a change in the health care delivery system has an effect on the presently used indices. So, we cannot point at various data such as that for life expectancy and state that underfunding is hurting or will hurt society.

However, there are subjective indicators of trouble ahead. We see the ratio of hospital beds per population falling, yet we see greater pressure for acute hospital beds in the larger centers. We see a considerable demand for extended care facilities across the Province. We see health care institutions becoming "tattered about the edges". Replacement of "capital" items is dificult because of cost restraints—equipment is wearing out and not being replaced. Less funds are available for staffing, so staff are spread more thinly with the result being greater stress, poor morale and high turnover. The Government has promised new and upgraded institutions but we have a concern about how well they will be funded and where the staff will be found to staff them. As a beginning, realistic funding for present facilities would be in order.

1971 à 1980) le tableau 7 montre que l'indice des traitements et salaires hebdomadaires moyens a augmenté considérablement (de 16 p. 100 entre 1971 et 1980). La société est certainement en mesure de payer davantage pour les services médicaux.

Les médecins de l'Alberta ont le droit de s'attendre au moins à ce que le prix réel payé pour un service médical ne soit pas inférieur en 1981 à ce qu'il était en 1971.

Tandis qu'ils ont vu leurs honoraires réels diminuer, les médecins s'apercoivent d'autre part que leurs frais d'administration augmentent à la fois en termes relatifs et absolus. L'indice des prix à la consommation et celui des traitements et salaires hebdomadaires moyens peuvent servir d'indicateurs de l'augmentation des frais d'administration en ce qui concerne les médecins; ces frais s'appliquent au loyer, à l'achat de matériel, etc., que les médecins doivent payer, et aussi aux traitements que les médecins doivent verser à leurs employés. La firme *Price Waterhouse and Company* a effectué une étude sur les frais d'administration pour le compte de l'Association médicale de l'Alberta pour la période 1971 à 1979. Au cours de cette période, selon les données fournies par Price Waterhouse, les frais d'administration en pourcentage brut sont passés de 39.2 p.100 à 45.9 pour cent; en termes absolus ils ont augmenté de 130 p. 100!

Le gouvernement de l'Alberta peut et doit faire mieux. Le produit intérieur brut par habitant est passé dans cette province de $4 805 en 1971 à $17 633en 1979; pour le Canada il est passé de $4 452 & $11 309. Le coefficient du produit intérieur brut par habitant en Alberta par rapport à celui du Canada est passé de 1.08 à 1.56 au cours de la même période (voir le tableau 8).

Effets du sous-financement

Les moyen disponibles pour mesurer la qualité des services de santé sont limités. Les indices utilisés actuellement ne sont pas suffisamment développés. Ils ont un élément d'inertie. Il peut se passer un temps considérable avant que l'adoption d'une modification au système actuel d'assurance-maladie puisse se répercuter sur les indices utilisés actuellement. Par conséquent, nous ne pouvons nous servir de diverses données comme l'espérance de vie et prétendre que le sous-financement cause ou causera du tort à la société.

Cependant, certains indices apparents semblent présager des problèmes à l'avenir. Nous constatons une baisse du coefficient des lits d'hôpitaux par personne, même s'il existe des pressions de plus en plus grandes en raison du manque de lits d'hôpitaux dans les grands centres. Nous constatons qu'il existe un grand besoin d'établissements pour soins de longue durée dans toute la province. Nous voyons des institutions de soins médicaux qui commencent à tomber en ruines. Le remplacement des biens d'immobilisation est problématique en raison des restrictions budgétaires—le matériel se détériore et n'est pas remplacé. Il y a moins de fonds disponibles pour la dotation en personnel, les employés sont donc moins nombreux à se partager la tâche ce qui entraine une plus grande tension, le moral est bas et le roulement est élevé. Le gouvernement a promis des institutions nouvelles et améliorées mais nous nous demandons comment elles seront financées et où on trouvera le

We see physicians who believe that they are having to run faster and faster on the treadmill to keep up. We see an institutional malaise beginning to develop in our Profession. Physicians perceive that society in general and government in particular place less value on their services. We are proud of Alberta physicians. They have made Medicare work! They have subsidized it to the tune of millions and millions of dollars. They have maintained a tradition of service even though that tradition has been exploited!

We do not know just how much longer those involved in health care delivery can hold the system together. A breaking point comes. Unless more funding is made available to the system, that breaking point may not be very far away.

If physicians give up, become civil servants and adopt a 9 to 5 mentality, the health care delivery system will almost certainly be in difficulty.

Balance Billing—We would expect that since direct charges to patients is likely to be an important consideration, at least during the E.P.F. negotiations, we should address it since Alberta has achieved a certain notoriety in the minds of some in relation to this subject.

We should begin by defining the term. We do not concede the right of physicians to establish reasonable fees for their services in consultation with their patients. At the same time, we recognize the right of governments to establish benefits under the insurance schemes which they operate. We believe, however, that the benefits paid by governments should represent fair value for the service provided.

We also believe that the recipients of services should be aware of the costs of those services and, to the extent that they are able, contribute to the payment of those costs.

Balance billing represents the physician making a direct charge to the patient for the difference between the fee for his service and the benefit paid by the government for it.

The right to balance bill has been established in legislation since Medicare was introduced to Alberta. it is a condition upon which the Medical Profession agreed to participate in Medicare. To legislate away our right would be an act of bad faith on the part of government. We do not believe that such an action would solve the fundamental problem in the system. The fundamental problem is underfunding and it should be attacked directly.

We believe that balance billing should be used with discretion and it is our view that data available from the Government of Alberta confirms that it is. In December 1980, the most recent period for which data is available, 6.33% of services were balance billed; amounts balance billed represented 3.35% of total payments for insured services. In other

personnel nécessaire. Il serait logique de commencer par un financement réaliste pour les installations actuelles.

Nous voyons des médecins qui se sentant obligés de travailler de plus en plus fort pour tenir le coup. Nous voyons poindre un malaise institutionnel dans notre profession. Les médecins s'aperçoivent que la société en général et le gouvernement en particulier accordent moins de valeur à leurs services. Nous sommes fiers des médecins de l'Alberta. C'est grâce à eux que nous avons l'assurance-maladie! Ce sont eux qui l'ont subventionnée a coups de millions et millions de dollars. Ce sont eux qui ont maintenu une tradition de bons services même si cette tradition a été exploitée!

Nous ne savons pas encore exactement pendant combien de temps pourront résister ceux qui sont engagés dans les services médicaux. Ils ont presque atteint le point de rupture. A moins qu'un financement plus généreux ne soit consenti, cette limite n'est peut-être pas très loin.

Si les médecins abandonnent la partie, deviennent des fonctionnaires et adoptent une mentalité de 9 à 5, le système de services médicaux sera presque certainement en difficulté.

Facturation des honoraires supplémentaires On aurait cru, étant donné que la facturation directe des honoraires aux patients sera probablement un point important de la question, du moins au cours des négociations de l'accord sur le FPE, qu'il faudrait s'attaquer au problème, étant donné que l'Alberta a connu une certaine notoriété dans l'esprit de certaines personnes à cet égard.

Nous devrions d'abord définir le terme. Nous ne concédons pas aux médecins le droit d'établir des honoraires raisonable spour leurs services en consultation avec leurs patients. En même temps, nous reconnaissons le droit des gouvernements d'établir les montants des indemnités aux termes des régimes d'assurance qu'ils dirigent. Nous sommes d'avis cependant que les indemnités payées par les gouvernements devraient représenter une valeur équitable pour les services fournis.

Nous sommes aussi d'avis que les prestataires des services devraient être au courant des coûts de ces services et, dans la mesure de leurs moyens, contribuer au paiement de ces frais.

En ce qui concerne la facturation des honoraires supplémentaires il s'agit d'une facturation directe du médecin au patient de la différence entre les honoraires établis pour ces services et les indemnités versées par le gouvernement pour ces mêmes services.

Le droit de facturer les patients pour le supplément d'honoraires a été établi par une loi depuis l'adoption du régime d'assurance-maladie en Alberta. C'était une des conditions qu'a posées la profession médicale pour accepter de participer à l'assurance-maladie. Retirer ce droit serait un acte de mauvaise foi de la part du gouvernement. Nous ne sommes pas d'avis qu'un tel geste pourrait résoudre le problème fondamental du système. Ce problème fondamental réside dans le sous-financement et devrait être attaqué directement.

Nous sommes d'avis que la facturation des suppléments d'honoraires devrait être utilisée avec discrétion ce que confirment d'ailleurs les données disponibles du gouvernement de l'Alberta. En décembre 1980, la période la plus récente pour laquelle les données sont disponibles, 6.33% des services ont fait l'objet d'une facturation supplémentaire; ces montants

words, balance billing represented a little over 3¢ on the dollar—hardly a significant amount!

We do not believe that balance billing limits "reasonable access" to necessary medical services in any way. We are not aware that there is a single instance where balance billing prevented an individual from obtaining a necessary medical service. We take pride in making that statement when we are aware that millions of insured services are delivered in this Province each year.

We confirmed our strongly held view that balance billing should be used with discretion when we fully supported the establishment of an Assessment Committee by the Government of Alberta to review complaints regarding balance billing. We are pleased to report that since the Committee came into being on January 1, 1981, it has found it necessary to rule against physicians in only six cases.

The Minister of National Health and Welfare, the Hon. Monique Begin, has threatened that unless the province eliminate direct charges to patients, Federal funding for health insurance will be curtailed. The Alberta Medical Association fully supports the position taken by the Premier of Alberta, the Hon. Peter Lougheed, and the Minister of Hospitals and Medical Care, the Hon. David Russell, that health is clearly a provincial jurisdiction, and that the Federal Government should not interfere in the operation of the provincial program for health care insurance. The attitude of the Government of Alberta should not be taken lightly.

Is Mademoiselle Begin aware of the implications of her threat? If Federal funding is withdrawn, it could spell the end of the national program.

It might be added that Mr. Justice Emmett Hall has stated most emphatically that withdrawal of the right of providers to make direct charges to patients must be tied to a means by which physicians will be assured of fair compensation for services. We are not aware that such a mechanism has been developed.

We must reiterate again that the major problems in the system relate to underfunding. The problems can be largely resolved by making more funding available. The problems can be markedly accentuated if the inappropriate solution of subjugating the providers is chosen.

Solutions—As demonstrated above, the system of health care insurance must have more money directed to it.

The Federal Government has maintained its share of funding at a constant level despite expanding need. The Federal share must be increased as suggested by the Canadian Medical Association. The expansion of Federal funding could be staged so that the change can be accommodated more readily.

Clearly, the provinces must take up the greater part of the slack. The Province of Alberta must increase health care spending very substantially and it has the resources to do so.

représentaient 3.25% du montant total des paiements pour le services assurés. En d'autres termes, la facturation des suppléments d'honoraires représente un peu plus de 3 cents par dollar—un montant insignifiant!

Nous ne sommes pas d'avis que la facturation des suppléments d'honoraires limite en aucune façon «l'accès raisonnable» au services médicaux nécessaires. Nous ne connaissons aucun cas où une telle facturation ait empêché une personne d'obtenir les services médicaux nécessaires. Nous sommes fiers de faire cette déclaration, sachant que des millions de services assurés sont fournis dans cette province chaque année.

Nous sommes fermement persuadés que la facturation des suppléments d'honoraires devrait se faire avec discrétion tout en appuyant entièrement la création d'un comité d'évaluation par le gouvernement de l'Alberta pour étudier les plaintes concernant cette facturation. Nous sommes heureux de déclarer que depuis que le Comité a été mis sur pied le 1er janvier 1981, ce n'est que dans six cas seulement que des jugements ont été prononcés contre des médecins.

Le Ministre de la santé et du bien-être social, l'honorable Monique Bégin, a menacé de réduire les subventions fédérales aux régimes d'assurance-santé si les provinces ne suppriment pas la facturation directe des honoraires aux patients. L'Association médicale de l'Alberta appuie entièrement l'attitude adoptée par le Premier Ministre de l'Alberta, l'honorable Peter Lougheed, et le Ministre des hôpitaux et de l'assurance-maladie, l'honorable David Russell, voulant que la santé soit une question qui relève clairement de la compétence provinciale, et que le gouvernement fédéral ne devrait pas intervenir dans le fonctionnement du régime provincial d'assurance-maladie. L'attitude du gouvernement de l'Alberta devrait être prise au sérieux.

Mlle Bégin est-elle au courant des conséquences de ces menaces? Si le financement fédéral est retiré, cela pourrait signifier la fin du programme national.

On pourrait ajouter que M. le Juge Emmett Hall a déclaré en termes catégoriques que la suppression du droit des médecins de facturer directement les honoraires aux patients doit être liée à un mécanisme grâce auxquels les médecins seraient assurés d'une indemnisation équitable de leurs services. Que nous sachions, un tel mécanisme n'a pas été mis en filière.

Force nous est de réitérer que les problèmes majeurs du système découlent d'un financement insuffisant. Les problèmes peuvent être en grande partie résolus par un accroissement des fonds disponibles. Par contre, ils peuvent s'aggraver considérablement si l'on décide, à tort, d'assujettir les pourvoyeurs de ces services.

Solutions—Comme on l'a démontré ci-dessus, il faut renflouer le régime d'assurance-santé.

Le gouvernement fédéral a maintenu sa part de financement à un niveau constant malgré les besoins croissants. La part fédérale doit être relevée comme l'a proposé l'Association médicale canadienne. Ce renflouement peut s'effectuer sur plusieurs étapes de façon à ce que le changement se fasse sans difficulté.

Il est clair que les provinces doivent en assumer la plus grande partie. La province de l'Alberta doit augmenter considérablement les fonds consacrés à l'assurance-maladie et elle a les ressources nécessaires pour le faire.

The Federal Government, with its rapidly increasing debt, might claim that it cannot meet the obligation suggested for it. Our advice would be that it reorder its priorities and use its monies to meet a documented need of the Canadian public.

Some provinces may claim, and rightly so, that they do not have the means to meet needs in their jurisdictions. In this respect, we would support the suggestion of the Canadian Medical Association that the Government of Canada assist these provinces on a more selective basis.

Most governments in Canada operate on the basis that health care insurance should be funded from general revenue. Obviously this approach is inadequate. Governments should promote a sharing of costs between government and the public, that is greater use should be made of the public dollar in funding the health care insurance system. Greater patient participation would ease the burden of governments and could lead to more efficient utilization of the system.

A government operated system of direct charges to patients could be arbitrary and difficult and expensive to administer. We would reserve comment on such an approach until we had a specific proposal to consider.

Balance billing has the distinct advantage of being flexible. In each case a physician can use discretion and ensure that any charge made does not cause undue hardship.

Premiums could be used to far greater advantage than they are at present. A premium system operates in Alberta, but the premiums charged have not come close to keeping up with costs. Between 1971 and 1978, hospital and medical payments in Alberta increased from 307.4 million dollars to 767.7 million dollars (117%) (see exhibit #5). In the same time period premiums (per person) increased from $60.00 to $84.60, an increase of 41%. The real value of premiums fell from $60.00 to $46.74 in the period referred to; this is a decline of 28.40% (see exhibits #9 and #10). Premiums supplied 57.7% of the revenue of the Alberta Health Care Insurance Plan in 1970; in 1980 they produced only 34.1% of revenue.

Medicare was introduced as an insurance system. It should be operated as one. Premiums should be charged which are consistent with the costs of service.

It goes without saying that those who require assistance should have all or part of the cost of their premiums paid for by government. This should be the role of government—to assist those who need help; it should not be the role of government to subsidize a system for those who can afford to pay their own costs.

Dr. M. A. Baltzan of Saskatoon described a rational system for operating our Medicare system in a paper presented to the International Medical Symposium held in Edmonton in September 1980. For the information of the Task Force, a copy of Dr. Baltzan's paper is enclosed with this brief.

Le gouvernement fédéral, avec sa dette qui augmente rapidement, pourrait prétendre qu'il est incapable de faire face à cette obligation. A cela nous pouvons lui répondre qu'il devrait réorganiser ses priorités et utiliser ses fonds pour répondre à un besoin bien évident du public canadien.

Certaines provinces peuvent prétendre, et avec raison, qu'elles n'ont pas les moyens de répondre aux besoins dans leurs juridictions. Dans ce cas, nous appuyons la proposition de l'Association médicale canadienne voulant que le gouvernement du Canada aide ces provinces d'une façon plus sélective.

La plupart des gouvernements au Canada partent du principe que les régimes d'assurance-santé doivent être financés à même le revenu général. Il est évident que cette méthode n'est pas efficace. Les gouvernements devraient promouvoir un partage des frais entre le gouvernement et le public, soit une plus grande utilisation du dollar public dans le financement des régimes d'assurance-santé. Une plus grande participation des patients soulagerait le fardeau des gouvernements et pourrait mener à une utilisation plus efficace du système.

Un système de facturation directe aux patients administré par le gouvernement pourrait être arbitraire, difficile et trop coûteux. Nous réservons nos observations sur une telle méthode tant que nous n'aurons pas une proposition spécifique à étudier.

La facturation des suppléments d'honoraires a l'avantage marqué d'être souple. Dans chaque cas, un médecin peut faire preuve de discrétion et s'assurer que la facturation de ses honoraires n'entraîne pas des difficultés indues.

Les primes pourraient être utilisées de façon bien plus rationnelle qu'elles le sont actuellement. Un système de primes fonctionne déjà en Alberta, mais les primes encaissées sont loin de suivre le rythme de l'augmentation des coûts. Entre 1971 et 1978, les versements effectués aux hôpitaux et pour les soins médicaux en Alberta sont passés de 307.4 millions de dollars à 767.7 millions de dollars (117%) (voir tableau #5). Au cours de la même période (les primes par personne) sont passées de $60 à $84.60, une augmentation de 41%. La valeur réelle des primes a baissé de $60 à $46.74 au cours de cette période; il s'agit d'une diminution de 28.40% (voir les tableaux #9 et #10). Les primes représentaient 57.7% des fonds consacrés au régime d'assurance-maladie de l'Alberta en 1970; en 1980 elles ne représentaient que 34.1%.

L'assurance-maladie a été adoptée comme un système d'assurance. Il devrait fonctionner de la même façon, c'est-à-dire que les primes devaient être en fonction des frais relatifs aux services offerts.

Il va sans dire que le gouvernement devrait payer en totalité ou en partie les primes de ceux qui ont besoin d'aide. C'est là le rôle du gouvernement—d'aider ceux qui sont dans le besoin; Ce rôle ne devrait pas consister à subventionner un régime d'assurance au profit de ceux qui sont en mesure de payer leurs propres frais.

Dans un document présenté au Symposium médical national tenu à Edmonton en septembre 1980, le docteur M. A. Baltzan de Saskatoon a fait la description de ce que devrait être un régime d'assurance-maladie administré de façon rationnelle. Un exemplaire du document du Dr. Baltzan est joint au présent mémoire pour la gouverne du groupe de travail.

SUMMARY AND CONCLUSIONS

The Task Force has a major undertaking.

Health insurance programs are very popular. The needs and demands for services are growing. Clearly, the system is underfunded and having increasing difficulty in meeting those needs and demands. Yet, some governments, rather than looking to means to increase funding, are actively pursuing cost constraints. While the pursuit of efficiency is to be commended, arbitrary guidelines on increased expenditure only aggravate an already desperate situation.

If governments are truly committed to a high quality of health care for Canadians, they must increase funding to realistic levels and then ensure that increases in funding meet growing needs.

The "Alberta Medical Association" supports the recommendations of the Canadian Medical Association (appendix B). The Federal Government must maintain its commitment to a national health insurance program and must increase the share of the country's resources allocated to health care insurance. The major onus for increased funding falls on the provinces. Those provinces which would have difficulty in meeting their obligations should receive assistance from the Government of Canada on a selective basis.

Both levels of government could ensure that the system receives what it deserves by promoting a greater sharing of costs by the government and the public sector. Patient participation would ease the present burdens on governments and perhaps lead to more efficient use of the system.

While the provinces must take definite steps to "pay their share", we respect the autonomy of the provinces in the health care field. We would suggest to the Government of Canada that it encourage the provinces to increase their commitment to the health care insurance system. We would prefer change achieved through cooperation and consensus rather than through the unilateral imposition of authority.

Finally, we would state that the delivery of health care is very much a "human" endeavour; it generally involves a very personal transaction between provider and recipient of service. All of us must bear this in mind and promote an environment in which the humanity of the system can be preserved.

On behalf of the Alberta Medical Association we thank you for your time and attention.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

La tâche du groupe de travail n'est pas mince.

Les régimes d'assurance-maladie sont très populaires. Les besoins et demandes de services ne cessent d'augmenter. Il est clair que les fonds qui y sont consacrés sont insuffisants et que ces régimes d'assurance-maladie ont de plus en plus de difficulté à répondre à ces besoins et demandes. Pourtant, certains gouvernements, plutôt que d'étudier les moyens susceptibles d'accroître les fonds, continuent activement à imposer des restrictions budgétaires. Même si la poursuite de l'efficacité est louable, les directives arbitraires sur l'augmentation des dépenses ne font qu'aggraver une situation déjà désespérée.

Si les gouvernements s'engagent vraiment à assurer des soins médicaux de haute qualité pour les Canadiens, ils doivent en augmenter le financement à un niveau réaliste et s'assurer ensuite que les augmentations de financement répondent aux besoins croissants.

La «Alberta Medical Association» appuie les recommandations de l'Association médicale canadienne (appendice B): le gouvernement fédéral doit maintenir sa participation au programme national d'assurance-maladie et augmenter la part des impôts allouée à cette assurance. La principale responsabilité de l'augmentation de ce financement incombe aux provinces. Et celles qui auraient des difficultés à faire face à leurs obligations devraient recevoir de l'aide du gouvernement fédéral, d'une manière sélective.

Les deux paliers de gouvernement pourraient s'assurer que le système est suffisamment financé en encourageant le gouvernement et le secteur public en général à participer davantage aux coûts. La participation des patients allégera les fardeaux actuels des gouvernements et entraînera peut-être une meilleure utilisation du système.

Bien que les provinces doivent prendre des mesures définitives pour verser leur quote-part, nous respectons leur autonomie dans le domaine des soins médicaux. Nous recommandons au gouvernement fédéral d'encourager les provinces à augmenter leur participation au système d'assurance-maladie. Nous préférerions que les changements se fassent au moyen d'un concensus et avec la collaboration des provinces plutôt que par une décision unilatérale.

Enfin, la prestation de soins médicaux est une entreprise «humaine»: elle consiste généralement en une transaction très personnelle entre le médecin et son patient. C'est un détail dont nous devons tous tenir compte en plus de créer un climat au sein duquel le côté humanitaire du système pourrait être préservé.

Au nom de la Alberta Medical Association, nous vous remercions du temps et de l'attention que vous accordez à notre document.

EXHIBIT 1

MEDICAL SERVICES PER CAPITA

Year[1]	Services Per Capita[2]	Index (1971 = 100.0)
1971	6.35	100.0
1972	6.46	101.8
1973	6.56	103.3
1974	6.73	106.1
1975	7.00	110.3
1976	7.18	113.0
1977	7.09	111.8
1978	7.09	111.8
1979	7.35	115.8
1980	7.58	119.4

Notes:

[1] Data for 1971 to 1975 are for the years ending June 30; 1976 forward: for the years ending March 31.

[2] Source: Alberta Health Care Insurance Commission (Plan) Annual Reports.

TABLEAU 1

SERVICES MÉDICAUX PAR HABITANT

Année[1]	Services par habitant[2]	Indice (1971 : 100.0)
1971	6.35	100.0
1972	6.46	101.8
1973	6.56	103.3
1974	6.73	106.1
1975	7.00	110.3
1976	7.18	113.0
1977	7.09	111.8
1978	7.09	111.8
1979	7.35	115.8
1980	7.58	119.4

Notes:

[1] Les données relatives à la période 1971 à 1975 concernent les années se terminant le 30 juin et pour 1976 et au-delà, elles concernent les années se terminant le 31 mars.

[2] Source: Rapports annuels de la *Alberta Health Care Insurance Commission* (Plan).

EXHIBIT 2

TRENDS IN REAL PER CAPITA MEDICAL CARE COSTS, ALBERTA

Fiscal Year[1]	Per Capita Medical Payments (Current Dollars)[2]	Present Value of 1971 Dollar	Per Capita Medical Payments (1971 Constant Dollars)	Percentage Change Since 1971
1971	$ 54.76	$1.00	$54.76	
1972	55.49	.956	53.05	−3.1%
1973	56.22	.887	49.87	−8.9%
1974	59.02	.805	47.51	−13.2%
1975	64.88	.727	47.17	−13.9%
1976	72.02	.672	48.40	−11.6%
1977	78.11	.617	48.19	−12.0%
1978	84.27	.566	47.70	−12.9%
1979	92.46	.519	47.99	−12.4%
1980	101.13	.472	47.73	−12.8%

Notes:

[1] Data for 1971 to 1975 inclusive are for fiscal years ending June 30; from 1976 forward, fiscal years ending March 31.

[2] Source: A.H.C.I.P. Annual Reports.

TABLEAU 2

TENDANCES ENREGISTRÉES DANS LES COÛTS RÉELS DE SOINS MÉDICAUX PAR HABITANT, ALBERTA

Année financière[1]	Paiements médicaux par habitant (dollars actuels)[2]	Valeur actuelle du dollar de 1971	Paiements médicaux par habitant (dollars constants de 1971)	Changement de pourcentage depuis 1971
1971	$ 54.76	$1.00	$54.76	
1972	55.49	.956	53.05	−3.1%
1973	56.22	.887	49.87	−8.9%
1974	59.02	.805	47.51	−13.2%
1975	64.88	.727	47.17	−13.9%
1976	72.02	.672	48.40	−11.6%
1977	78.11	.617	48.19	−12.0%
1978	84.27	.566	47.70	−12.9%
1979	92.46	.519	47.99	−12.4%
1980	101.13	.472	47.73	−12.8%

Notes:

[1] Les données relatives à la période 1971 à 1975 inclusivement concernent les années financières se terminant le 30 juin; de 1976 et au-delà, elles concernent les années financières se terminant le 31 mars.

[2] Source: Rapports annuels de l'A.H.C.I.P.

EXHIBIT 3

CHANGES IN REAL BENEFIT INDEX OF A.H.C.I.P. SCHEDULE OF BENEFITS, 1971-1981

Year	Average Benefit Index, A.H.C.I.P. Schedule of Benefits (1971 = 100.0)	Purchasing Power of 1971 Dollar	Real Average Benefit Index, A.H.C.I.P. Schedule of Benefits	Percentage Change from 1971 Benefit Index
1971	100.0	$1.00	100.0	
1972	100.0	.956	95.6	−4.4%
1973	101.0	.887	89.6	−10.4%
1974	105.0	.805	84.5	−15.5%
1975	113.8	.727	82.7	−17.3%
1976	125.2	.672	84.1	−15.9%
1977	134.0	.617	82.7	−17.3%
1978	142.7	.566	80.8	−19.2%
1979	152.7	.519	79.3	−20.7%
1980	174.2[1]	.472	82.2	−17.8%
1981	196.5	.423[2]	83.1	−16.9%

Notes:

[1] General economic increase of 14.1%; various rule changes may allow some further payment increases.

[2] Assumes an 11.5% increase in the C.P.I. for 1981. This is based upon a Conference Board survey of projections from major professional forecasters.

TABLEAU 3

CHANGEMENTS DANS L'INDICE RÉEL DES PRESTATIONS DE L'A.H.C.I.P. PROGRAMME DE PRESTATIONS 1971-1981

Année	Indice moyen des prestations du Programme des prestations (1971 : 100.0)	Pouvoir d'achat du dollar de 1971	Indice réel des prestations moyennes, A.H.C.I.P. Programme des prestations	Changement de pourcentage par rapport à l'indice des prestations de 1971
1971	100.0	$1.00	100.0	
1972	100.0	.956	95.6	−4.4%
1973	101.0	.887	89.6	−10.4%
1974	105.0	.805	84.5	−15.5%
1975	113.8	.727	82.7	−17.3%
1976	125.2	.672	84.1	−15.9%
1977	134.0	.617	82.7	−17.3%
1978	142.7	.566	80.8	−19.2%
1979	152.7	.519	79.3	−20.7%
1980	174.2[1]	.472	82.2	−17.8%
1981	196.5	.423[2]	83.1	−16.9%

Notes:

[1] Augmentation économique et générale de 14.1%; diverses modifications apportées au règlement peuvent permettre d'autres augmentations de paiements.

[2] Ce qui présume une augmentation de 11.5% de l'indice des prix à la consommation pour 1981. Selon l'étude des prévisions des planificateurs professionnels, réalisée par le Conference Board.

EXHIBIT 4

MEDICAL DOCTORS AND SURGEONS AVERAGE TOTAL INCOME (ANNUAL)[1]

Year	Physicians' Average Total Income	C.P.I. (1971 = 100.0)	Real Average Total Income	Index (1971 = 100.0)
1971	$40,254	100.0	$40,254	100.0
1972	39,277	104.6	37,550	93.3
1973	39,884	112.7	35,390	87.9
1974	42,963	124.2	34,592	85.9
1975	48,251	137.6	35,066	87.1
1976	49,257	148.7	33,125	82.3
1977	47,231	162.2	29,119	72.3
1978	49,574	176.7	28,055	69.7

Note:

[1] Source: Taxation Statistics.

TABLEAU 4

DOCTEURS ET CHIRURGIENS REVENU TOTAL MOYEN (ANNUEL)[1]

Année	Revenu total moyen des médecins	Indice des prix à la consommation	Revenu total moyen réel	Indice
1971	$40,254	100.0	$40,254	100.0
1972	39,277	104.6	37,550	93.3
1973	39,884	112.7	35,390	87.9
1974	42,963	124.2	34,592	85.9
1975	48,251	137.6	35,066	87.1
1976	49,257	148.7	33,125	82.3
1977	47,231	162.2	29,119	72.3
1978	49,574	176.7	28,055	69.7

Note:

[1] Source: Statistiques, Division de l'Impôt.

EXHIBIT 5

HOSPITAL AND MEDICAL COSTS
AS A PERCENTAGE OF G.D.P.

Year	G.D.P.[1] ($ millions)	Hospital and Medical Payments[2] ($ millions)	Percentage of G.D.P.
1971	$ 7,823	$307.4	3.93%
1972	8,858	325.9	3.68%
1973	11,076	356.1	3.22%
1974	15,479	419.2	2.71%
1975	18,981	561.9	2.96%
1976	22,260	615.0	2.76%
1977	25,311	673.0	2.66%
1978	28,938	767.7	2.65%
1979	35,637		

Notes:
[1] Source: Alberta Treasury Bureau of Statistics, *Alberta Economic Accounts*.

[2] Source: A.H.C.I.P. unpublished data; Alberta Hospital Services Commission *Annual Reports*.

TABLEAU 5

FRAIS HOSPITALIERS ET MÉDICAUX
POURCENTAGE DU P.I.B.

Année	P.I.B. ($ millions)	Paiements hospitaliers et médicaux ($ millions)	Pourcentage du P.I.B.
1971	$ 7,823	$307.4	3.93%
1972	8,858	325.9	3.68%
1973	11,076	356.1	3.22%
1974	15,479	419.2	2.71%
1975	18,981	561.9	2.96%
1976	22,260	615.0	2.76%
1977	25,311	673.0	2.66%
1978	28,938	767.7	2.65%
1979	35,637		

Notes:
[1] Source: *Alberta Economic Accounts*, Alberta Treasury Bureau of Statistics.

[2] Source: Données non publiées de l'A.H.C.I.P., rapports annuels de la Commission des services hospitaliers de l'Alberta.

EXHIBIT 6

PAYMENTS TO PHYSICIANS IN ALBERTA
AS PERCENTAGE OF G.D.P.
(calendar years)

Year	Total Paid[1] ($ millions)	G.D.P.[2] ($ millions)	Payments as % of G.D.P.
1971	$ 94.3	$7,823	1.21%
1972	97.0	8,858	1.10%
1973	99.9	11,076	0.90%
1974	113.8	15,479	0.74%
1975	130.8	18,981	0.69%
1976	148.4	22,260	0.67%
1977	168.3	25,311	0.66%
1978	187.8	28,938	0.65%
1979	212.9	35,637	0.60%

Notes:
[1] Source: Unpublished A.H.C.I.C. annual data.

[2] Source: Alberta Treasury Bureau of Statistics, *Alberta Economic Accounts*.

TABLEAU 6

PAIEMENTS VERSÉS AUX MÉDECINS ALBERTAINS
POURCENTAGE DU P.I.B.
(années civiles)

Année	Total payé ($ millions)	P.I.B. ($ millions)	Paiments en % du P.I.B.
1971	$ 94.3	$7,823	1.21%
1972	97.0	8,858	1.10%
1973	99.9	11,076	0.90%
1974	113.8	15,479	0.74%
1975	130.8	18,981	0.69%
1976	148.4	22,260	0.67%
1977	168.3	25,311	0.66%
1978	187.8	28,938	0.65%
1979	212.9	35,637	0.60%

Notes:
[1] Source: Données annuelles non publiées de l'A.H.C.I.C.

[2] Source: *Alberta Economic Accounts*, Alberta Treasury Bureau of Statistics.

EXHIBIT 7

AVERAGE WEEKLY WAGES AND SALARIES
IN ALBERTA[1]

Year	Average Weekly Wages & Salaries	C.P.I. (1971 = 100.0)	Real Average Weekly Wages & Salaries	Index (1971 = 100.0)
1971	$138.78	100.0	$138.78	100.0
1972	149.94	104.6	143.35	103.3
1973	161.12	112.7	142.96	103.0
1974	178.72	124.2	143.90	103.7
1975	207,38	137.6	150.71	108.6
1976	236.89	148.7	159.31	114.8
1977	261.96	162.2	161.50	116.4
1978	276.32	176.7	156.38	112.7
1979	306.99	192.5	159.48	114.9
1980	341.33 (est.)	212.0	161.00	116.0

Note:
[1] Source: Statistics Canada.

TABLEAU 7

SALAIRES HEBDOMADAIRES MOYENS
EN ALBERTA[1]

Année	Salaires hebdomadaires moyens	Indices des prix à la consommation (1971 = 100.0)	Salaires hebdomadaires moyens réels	Indice (1971 = 100.0)
1971	$138.78	100.0	$138.78	100.0
1972	149.94	104.6	143.35	103.3
1973	161.12	112.7	142.96	103.0
1974	178.72	124.2	143.90	103.7
1975	207.38	137.6	150.71	108.6
1976	236.89	148.7	159.31	114.8
1977	261.96	162.2	161.50	116.4
1978	276.32	176.7	156.38	112.7
1979	306.99	192.5	159.48	114.9
1980	341.33 (est.)	212.0	161.00	116.0

Note:
[1] Source: Statistique Canada.

EXHIBIT 8

COMPARISON OF GROSS DOMESTIC PRODUCT, ALBERTA AND CANADA

Year	Per Capita G.D.P. (Dollars) Alberta	Canada	Ratio
1971	4,805	4,452	1.08
1972	5,346	4,898	1.09
1973	6,554	5,688	1.15
1974	8,989	6,702	1.34
1975	10,675	7,402	1.44
1976	12,111	8,453	1.43
1977	13,322	9,174	1.45
1978	14,764	10,024	1.47
1979	17,633	11,309	1.56

Source: *Alberta Economic Accounts*, Alberta Treasury Bureau of Statistics.

TABLEAU 8

COMPARAISON DU P.I.B., ALBERTA ET CANADA

Année	P.I.B. (dollars) Par habitant Alberta	Canada	Coefficient
1971	4,805	4,452	1.08
1972	5,346	4,898	1.09
1973	6,554	5,688	1.15
1974	8,989	6,702	1.34
1975	10,675	7,402	1.44
1976	12,111	8,453	1.43
1977	13,322	9,174	1.45
1978	14,764	10,024	1.47
1979	17,633	11,309	1.56

Source: *Alberta Economic Accounts*, Alberta Treasury Bureau of Statistics.

EXHIBIT 9

A.H.C.I.P. PREMIUM RATES

Year	Regular Premium Rates, Single/Year	C.P.I. (1970 = 100.0)	Purchasing Power (1970 = $1.00)	Value of Premium in 1970 Dollars
1970	$60.00	100.0	$1.00	$60.00
1971	69.00	102.5	.976	67.34
1972	69.00	107.2	.933	64.38
1973	69.00	115.5	.866	59.74
1974	69.00	127.3	.786	54.20
1975	69.00	141.0	.710	48.99
1976	76.80	152.4	.656	50.39
1977	84.60	166.2	.602	50.90
1978	84.60	181.0	.552	46.74
1979	91.80	197.2	.507	46.55
1980	91.80	217.2	.460	42.27

TABLEAU 9

TARIF DES PRIMES DE L'A.H.C.I.P.

Année	Taux habituel de la prime, simple/annuel (1970 : 100.0)	Indice des prix à la consommation (1970 : $1.00)	Pouvoir d'achat	Montant de la prime en dollars de 1970
1970	$60.00	100.0	$1.00	$60.00
1971	69.00	102.5	.976	67.34
1972	69.00	107.2	.933	64.38
1973	69.00	115.5	.866	59.74
1974	69.00	127.3	.786	54.20
1975	69.00	141.0	.710	48.99
1976	76.80	152.4	.656	50.39
1977	84.60	166.2	.602	50.90
1978	84.60	181.0	.552	46.74
1979	91.80	197.2	.507	46.55
1980	91.80	217.2	.460	42.27

EXHIBIT 10

CHANGES IN *REAL* VALUE OF PREMIUM RATES

Year	Value of Premium in 1970 Dollars	Percentage Change	Cumulative Percentage Change
1970	$60.00	—	—
1971	67.34	+12.23%	+12.23%
1972	64.38	−4.40%	+7.30%
1973	59.74	−7.21%	−0.43%
1974	54.20	−9.27%	−9.67%
1975	48.99	−9.61%	−18.35%
1976	50.39	+2.86%	−16.02%
1977	50.90	+1.01%	−15.17%
1978	46.74	−8.17%	−22.10%
1979	46.55	−0.41%	−22.42%
1980	42.27	−9.19%	−29.55%

TABLEAU 10

CHANGEMENTS SURVENUS DANS LA VALEUR REELLE DU TARIF DE LA PRIME

Année	Montant de la prime en dollars de 1970	Changement en pourcentage	Changement cumulatif en pourcentage
1970	$60.00	—	—
1971	67.34	+12.23%	+12.23%
1972	64.38	−4.40%	+7.30%
1973	59.74	−7.21%	−0.43%
1974	54.20	−9.27%	−9.67%
1975	48.99	−9.61%	−18.35%
1976	50.39	+2.86%	−16.02%
1977	50.90	+1.01%	−15.17%
1978	46.74	−8.17%	−22.10%
1979	46.55	−0.41%	−22.42%
1980	42.27	−9.19%	−29.55%

ANNEX A

CANADIAN MEDICAL ASSOCIATION STATEMENT OF PRINCIPLES ON MEDICAL SERVICES INSURANCE (1969)

The Canadian Medical Association believes that all medical services insurance programs should be based on the following principles:

1. Medical services insurance should be available and accessible to all Canadians.

2. Insurance programs should be sufficiently flexible that, in the light of experience, changes can be made in administration, benefits or financing.

3. The ideal insurance mechanism is one wherein the contractual relationship exists between the insurance agency and the subscriber, and not between the agency and the physician.

4. The most responsible relationship exists when the professional and financial agreements are between the physician and the patient.

5. The best method of paying for the great majority of personal medical services is on a fee-for-service basis.

* 6. The patient should be aware of, and wherever possible pay part of, the cost of medical services he receives.

7. The patient should have the right to choose his physician without loss of benefits.

8. The patient has the right to expect that the information disclosed to the physician will be held in confidence.

9. The physician should have the right to choose his patient, subject to humane considerations, and to choose the type and location of his practice.

10. The physician should have the right to determine his method of remuneration. In determining his fee, he should be guided by the fee schedule approved by his provincial association.

11. The physician must have the right to practise with professional freedom and must accept the responsibility to practise according to the rules of ethical behaviour established by his professional organizations.

Notes:

1. The CMA Principles of Medical Services Insurance were reaffirmed by General Council, the governing body of the Association, during the 112th annual Meeting June 18, 1979.

* 2. Principle 6 was extended to include patient awareness and "wherever possible to pay part of the costs of hospital and other institutional services".

ANNEXE A

ASSOCIATION MÉDICALE CANADIENNE DÉCLARATION DE PRINCIPE CONCERNANT L'ASSURANCE-MALADIE (1969)

L'Association médicale canadienne estime que tous les programmes d'assurance-maladie devraient être fondés sur les principes suivants:

1. Tous les Canadiens doivent avoir accès à ces programmes d'assurance.

2. Ces programmes devraient être suffisamment souples pour que l'on puisse, avec l'expérience, y apporter des modifications aux plans de l'administration, des prestations ou du financement.

3. L'idéal serait un mécanisme permettant que les rapports contractuels se fassent entre la compagnie d'assurance et le souscripteur, et non entre la compagnie et le médecin.

4. Les accords professionnels et financiers doivent être passés entre le médecin et le patient. C'est le type de rapports le plus sérieux.

5. Payer à l'acte constitue la meilleure méthode de paiement pour la vaste majorité des services médicaux personalisés.

* 6. Le patient devrait être tenu au courant du coût des soins médicaux qu'il reçoit et, autant que possible, en payer une partie.

7. Le patient devrait pouvoir choisir son médecin sans perdre des avantages.

8. Le patient a le droit de s'attendre à ce que l'information divulguée au médecin reste confidentielle.

9. Le médecin doit avoir le droit de choisir son patient, sous réserve de considérations humaines, ainsi que le type de cabinet qu'il désire avoir et son emplacement.

10. Le médecin doit avoir le droit de choisir le mode de rémunération qui lui convient le mieux. En fixant ses honoraires, il doit consulter le barème des honoraires approuvé par son association provinciale.

11. Le médecin doit avoir le droit de pratiquer sa profession avec une certaine latitude, tout en acceptant de respecter le code de déontologie établi par ses organisations professionnelles.

Remarques:

1. Les principes de l'assurance-maladie de l'Association médicale canadienne ont été confirmés par le Conseil général, organe régisseur de l'Association, au cour de la 112e Assemblée annuelle tenue le 18 juin 1979.

* 2. Ce principe a été élargi pour inclure le membre de phrase suivante: «autant que possible, payer une partie des frais d'hospitalisation et d'autres services institutionnels».

ANNEX B

RECOMMENDATIONS OF THE CANADIAN MEDICAL ASSOCIATION to the PARLIAMENTARY TASK FORCE on FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS

1. That the Government of Canada, while recognizing the primary responsibility of provincial governments for health care, continue to play an active role in financing health care insurance.

2. That the Government of Canada, and provincial governments, take collaborative action to correct the underfunding of health care in Canada.

3. That the financial support of governments for health care be increased to reach a level of 8.2 per cent of Gross National Product by 1985; and further that the increased federal government payments be conditional on appropriate increases in health expenditures by the provinces.

4. That the established program funding act formula be revised to provide increased funding for the less affluent provinces.

5. That government recognize the important role of private funding for health care services.

Funding of Health Insurance 1975 to 1979

Federal Share Increased from 50.3 per cent to 56.9 per cent

Growth in Health Care Costs (per annum) 10.3 per cent

Growth in Federal Contribution (per annum) 13.7 per cent

Growth in Alberta Contribution (per annum) 3.8 per cent

ANNEXE B

RECOMMANDATIONS DE L'ASSOCIATION MÉDICALE CANADIENNE au GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE sur LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

1. Que le Gouvernement du Canada, tout en reconnaissant la responsabilité première des gouvernements provinciaux dans le domaine des soins médicaux, continue à jouer un rôle actif dans le financement de l'assurance-maladie.

2. Que le Gouvernement du Canada, et les gouvernements provinciaux prennent des mesures conjointes pour pallier le sous-financement des soins médicaux au Canada.

3. Que l'apport financier des gouvernements dans le domaine des soins médicaux passe, d'ici 1985, à 8.2 p. 100 du PNB et que l'augmentation de la contribution du gouvernement fédéral soit fonction de l'augmentation des dépenses engagées par les provinces dans le domaine de la santé.

4. Que la formule de la Loi sur le financement des programmes soit révisée de façon à ce qu'elle prévoit une augmentation du financement dans le cas des provinces moins nanties.

5. Que les gouvernements reconnaissent le rôle important que joue le financement privé dans le domaine des soins médicaux.

Financement de l'assurance-maladie de 1975 à 1979

La part fédérale est passée de 50.3 p. 100 à 56.9 p.100

Augmentation du coût des soins médicaux dispensés (par année) 10.3 p. 100

Augmentation de la contribution fédérale (par année) 13.7 p. 100%

Augmentation de la contribution de l'Alberta (par année) 3.8 p. 100

EXTRA BILLING REPORTED BY ALBERTA PHYSICIANS

December, 1980

	December
I. PHYSICIAN-REPORTED EXTRA BILLING	
Extra Billing Physicians	834
Extra Billed Services	76,664
Extra Billed Amounts ($)	597,077
A.H.C.I.P. Payments for Extra Billed Services ($)	1,837,264
Extra Billed Amounts:	
Per Physician ($)	715.92
Per Service ($)	7.79
Per A.H.C.I.P. Payment for Same Service (%)	32.50
II. POPULATION DATA	
Physicians Providing Services	2,475
Services Provided	1,211,632
A.H.C.I.P. Payments ($)	17,816,342
III. EXTRA BILLING REPORTED BY£ PHYSICIANS AS A % OF POPULATION DATA	
Percentage of Physicians Extra Billing	33.70
Percentage of Services Extra Billed	6.33
Extra Billed Amounts as a % of A.H.C.I.P. Payments	3.35

Note: Data were compiled on a date-of-service basis including payments up to February 13, 1981.

March 12th, 1981
Health Economics and Statistics
Alberta Hospitals and Medical Care

DÉPASSEMENT DE TARIFS SIGNALÉ PAR LES MÉDECINS ALBERTAINS

Décembre 1980

	Décembre
I. DÉPASSEMENT DE TARIFS SIGNALÉ PAR LES MÉDECINS	
Médecins qui dépassent les tarifs	834
Services faisant l'objet d'une sur-facturation	76,664
Montants imputés en trop ($)	597,077
Paiements de l'A.H.C.I.P. pour les services dépassant les tarifs ($)	1,837,264
Montants dépassant les tarifs:	
Par Médecin ($)	715.92
Par Service ($)	7.79
Par paiement de l'A.H.C.I.P. pour le même service (%)	32.50
II. DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES	
Médecins dispensant des soins	2,475
Soins dispensés	1,211,632
Paiements de l'A.H.C.I.P. ($)	17,816,342
III. DÉPASSEMENT DE TARIFS SIGNALÉ PAR LES MÉDECINS COMME % DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES	
Pourcentage de médecins dépassant les tarifs	33.70
Pourcentage de services sur-facturés	6.33
Montants dépassant les tarifs: % des paiements de l'A.H.C.I.P.	3.35

Note: Les données ont été compilées au jour le jour, y compris les paiements et ce jusqu'au 13 février 1981.

Le 12 mars 1981
Health Economics and Statistics
Alberta Hospitals and Medical Care

APPENDIX "FISC-55"

Natural Resource Revenues and
Federal-Provincial Fiscal
Arrangements

A Submission to the
Parliamentary Task Force On
Federal-Provincial Fiscal
Arrangements

by

T. L. Powrie
Department of Economics
University of Alberta

Edmonton
1 June 1981

Natural Resource Revenues and
Federal-Provincial Fiscal Arrangements

I *A Proposal*

Natural resource revenues, especially Alberta's revenues from crude oil and natural gas, have created severe problems for federal-provincial fiscal arrangements. There have been problems in sharing these provincial revenues with the federal government, because the revenues suddenly became large before there was any agreement on how, or indeed whether, to share them. There have also been problems in fitting these revenues into the equalization payments program, because it became unreasonably costly to bring every province up to a national average bloated by Alberta's oil revenue.

This paper describes a proposal for dealing with natural resource revenue that would solve these problems. The proposal is to treat provincial natural resource revenues, for purposes of federal-provincial fiscal arrangements, in the same way as they would have been treated if they had been private rather than government revenues. This proposal does not yield immediate exact answers to questions, because there is considerable room for debate about how the revenues would be treated if they were private. The proposal does provide an underlying principle that could guide federal-provincial negotiations over the sharing or equalization of resource revenues, and negotiation about the practical application of an agreed principle would perhaps be more fruitful than the current grab-bag approach to the problem.

The distinction between transfer payment and factor income is fundamental to this proposal. "Factor" here is used in the economist's sense, as shorthand for "factor of production"; the factors are labour, land, capital and enterprise and their incomes are wages, rent, interest and profit. Factor incomes are derived from production of goods and services; they are received in payment for productive activity; they are the result of an increase in the quantity of goods and services produced. By contrast, a transfer payment is not made in direct exchange for services rendered. A pure example of a transfer payment is a gift, but taxes paid to government and welfare cheques issued by government are transfer payments too. Transfer

APPENDICE «FISC-55»

Recettes provenant des ressources naturelles et
accords fiscaux entre le gouvernement
fédéral et les provinces

Mémoire présenté au Groupe de travail parlementaire
sur les accords fiscaux entre le
gouvernement fédéral et les provinces

par

T. L. Powrie
de la faculté d'économie
de l'Université de l'Alberta

Edmonton
le 1er juin 1981

Recettes provenant des ressources naturelles et
accords fiscaux entre le gouvernement et les provinces

I *Proposition*

Les recettes provenant des ressources naturelles, et notamment du pétrole brut et du gaz naturel en Alberta, ont créé d'énormes problèmes en ce qui concerne les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. En effet, il y a eu des problèmes à partager ces recettes provinciales avec le gouvernement fédéral, étant donné qu'elles sont subitement devenues importantes avant qu'on s'entende sur la manière a voire l'opportunité de les partager. Il y a également eu des problèmes à inclure ces recettes dans les paiements de peréquation, car il devenait trop coûteux d'amener chaque province à une moyenne nationale gonflée par les recettes pétrolières de l'Alberta.

Ce document propose une façon de tenir compte des recettes provenant des ressources naturelles qui règlerait ces problèmes. Elle consiste à considérer ces recettes provinciales provenant des ressources naturelles, dans le cadre des accords fiscaux de la même manière que s'il s'agissait de recettes privées au lieu de publiques. Cette proposition n'apporte pas de réponses immédiates précises aux questions, étant donné que l'on peut débattre longuement la manière de traiter les recettes si elles étaient privées. Elle met toutefois, de l'avant un principe de base qui pourrait servir de guide aux négociations fédérales-provinciales concernant le partage, voire la peréquation des recettes provenant des ressources, et les négociations sur l'application pratique d'un principe adopté seraient peut-être plus fructueuses que l'approche actuelle.

Pour comprendre cette proposition, il faut absolument faire la distinction entre «paiement de transfert d'impôts» et «revenu de facteur». En effet, on utilise ici le mot «facteur» au sens économique du terme, c.-à.-d. comme abbréviation de «facteur de production». Ces facteurs sont la main-d'œuvre, les terrains, les capitaux et entreprises. Quant aux revenus, ce sont les salaires, les loyers, les intérêts et les profits. Les revenus de facteur découlent de la production de biens et services, ils sont reçus en paiement d'activités productrices et résultent de l'augmentation de la quantité des biens et services produits. En revanche, les paiements de transfert ne se font pas directement en échange de services rendus. Comme exemple de paiement

payments, however useful and desirable they may be, are not a payment for productive services; they redistribute ownership of claims to goods and services, but without increasing the amount of goods and services available.

Under the B.N.A. Act, a government in Canada may not impose taxes on another level of government. This provision was placed in the Act at a time when governments in both Britain and Canada were relatively small, and were little involved in activities that earned factor incomes for themselves. It was probably taken for granted that government revenue consisted of transfer payments, that is, taxes, and did not come from factor incomes earned directly by the government itself. In those circumstances, a rule against taxation of one government by another was only reasonable, to prevent the imposition of taxes on taxes. In today's circumstances, such a rule is less reasonable because governments today, as part of their much widened activities, do earn substantial amounts of factor income directly, which would be subject to taxation if it were privately owned but is exempt from taxation by other governments when publicly owned. Rent on provincially owned natural resources is only the most conspicious example.

As an ideal arrangement, I suggest amendment of the B.N.A. Act to provide that factor incomes received by a government should be subject to the same tax treatment by other governments as they would be subject to if privately owned. (The prohibition against taxation of another government's taxes should remain.) As a more immediately available measure, I suggest that federal-provincial fiscal arrangements should include provisions that would achieve the same financial effect as would such an amendment to the B.N.A. Act.

The rest of this paper discusses how to apply the general principle to two issues, first, the sharing of natural resource revenues between provincial and federal levels of government, and second, the revision of the formula for equalization payments.

II *Application of the Proposal to Revenue-Sharing*

Application of this principle to resource revenue sharing was first discussed by W. D. Gainer and me in "Public Revenue from Canadian Crude Petroleum Production", in the winter, 1975, issue of the journal *Canadian Public Policy*. Some of the questions are:

1. Should the principle apply to factor incomes from natural resources only (that is, to rents and royalties only) or should it apply to all factor earnings of government? Given that natural resource revenues are overwhelmingly the largest source of fiscal imbalances, it would be adequate to include only them. Ideally, profits earned and real estate owned by government enterprises should also be included, not because they are large items but in order to provide fairer equivalence of conditions for private and public enterprises. Interest earned by government might be included, although that would raise some problems about deduction of

de transfert, il y a les dons, mais les impôts versés au gouvernement et les chèques d'assistance sociale sont également des paiements de transfert. Ces paiements, quelle que soit leur utilité, ou leur à-propos, ne découlent pas de services productifs: ils servent à redistribuer les droits aux biens et services, sans toutefois augmenter le volume de ces derniers.

En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, au Canada un gouvernement ne peut imposer un autre palier de gouvernement. Cette disposition a été insérée dans l'Acte à une époque où les gouvernements, tant de la Grande-Bretagne que du Canada, étaient relativement petits et participaient peu aux activités qui leur rapportaient des revenus de facteur. On présupposait probablement que les recettes publiques consistaient en paiements de transfert d'impôts, c'est-à-dire les impôts, et ne provenaient pas de revenus de facteur gagnés directement par le gouvernement lui-même. Dans ces circonstances, l'établissement d'une règle contre l'imposition d'un gouvernement par un autre était tout à fait raisonnable, pour éviter l'imposition d'impôts. Dans les circonstances actuelles, cette régle vaut beaucoup moins, étant donné que les gouvernements gagnent directement, dans le cadre de leurs activités maintenant fort étendues, des montants importants de revenu de facteur, qui seraient imposés s'ils étaient privés. Le loyer versé sur les ressources naturelles appartenant aux provinces n'est que l'exemple le plus frappant.

Je propose donc de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) afin que les revenus de facteur reçus par un gouvernement soient imposés de la même manière par les autres gouvernements que s'ils étaient privés. (L'interdiction d'imposer les impôts d'un autre gouvernement devrait demeurer) et dans l'immédiat, je propose que les accords fiscaux comprennent des dispositions qui auraient les mêmes effets financiers qu'une modification de l'A.A.N.B.

Le reste de ce document traite de la manière d'appliquer le principe général à deux questions: tout d'abord le partage des recettes provenant des ressources naturelles entre les paliers fédéral et provinciaux et ensuite la révision de la formule de péréquation.

II *Application de la proposition au partage des recettes*

L'application de ce principe au partage des recettes découlant des ressources a été initialement analysée par M. W. Gainer et moi-même dans un article intitulé «Public Revenue from Canada Crude Petroleum Production», (Recettes publiques provenant de la production nationale de pétrole brut)72 paru dans la revue «*Canadian Public Policy*» hiver 1975. Voici quelques-unes des questions:

1. Le principe devrait-il s'appliquer aux recettes provenant des ressources naturelles, c'est-à-dire aux loyers et aux redevances, uniquement, ou à toutes les recettes du gouvernement? Étant donné que les recettes provenant de la mise en valeur des ressources naturelles sont de loin la pincipale source de déséquilibres fiscaux, il conviendrait qu'elles soient les seules incluses. Idéalement, les profits réalisés et les biens immeubles détenus par les entreprises publiques devraient être inclus, non parces qu'il s'agit de revenus importants, mais bien pour que les entreprises des secteurs privé et public jouissent de conditions plus égales. Les

interst paid by government and the need for a distinction between productive and unproductive government debt.

2. Should the principle apply to all natural resource revenues or only to the largest ones? While it would be easier in some respects to ignore all but the largest flows of natural resource revenues, it is important that all provinces be treated by the same rules. In particular, Albertans find it exceedingly difficult to accept any system of sharing revenue from oil and gas when there is no sharing of revenue from other provinces' resources such as hydro-electricity, forest, or mines. This is seen as second-class status in confederation, an it is not tolerable. All resource revenue in all provinces will have to be subject to the same rules before Albertains will again feel that confederation is working.

3. What proportion of provincial resource revenue should be turned over to the federal government? The answer, on our principle, is "the same proportion that would be collected by the federal government if the resource were privately owned". This answer turns out to be less than perfectly exact. Corporate income tax and personal income tax are different, so we must decide whether the private ownership in question should be deemed to be corporate or personal. Corporate profits are taxed again in the hands of individuals when distributed as dividends; should both stages of taxation of private income be included? For windfall revenues resulting from sharp increases in the price of exhaustable resources, should the relevant form of taxation be income tax or capital gains tax? There is no obvious single answer to these questions. The answer would have to be negotiated among the governments involved. The federal rate of corporate tax, about 30 per cent, seems like a good starting point for negotiations. Provincial negotiators would perhaps emphasize the similarity of price increases on oil to capital gains, and press for sharing based on capital gains tax. Federal negotiators might mention the possibility that, were the oil revenues actually in private hands, there might have been an excess profits surcharge in their taxation. Both sides ought to agree to include in the amounts considered to be shared a full allowance for all sales of resources to other provinces at less than world prices.

III *Applications of the Proposal to Equalization*

The remaining topic is the equalization program and how to handle resource revenues, and other government factor incomes, in that program on the principle that they should be treated the same way as they would have been treated if they had been privately owned. For this purpose a numerical example of the equalization process in a two-province country is used. Under the Canadian equalization formula, a province is

intérêts gagnés par le gouvernement pourraient être inclus bien que certains problèmes puissent surgir quant à la déduction des intérêts qu'il aurait versés et quant à la nécessité d'établir une distinction entre la dette publique productive et non productive.

2. Le principe devrait-il s'appliquer à toutes les recettes provenant des ressources naturelles ou aux plus importantes seulement? Même s'il était plus facile à certains égards de ne tenir compte que des recettes les plus élevées, il importe que toutes les provinces soient régies par les mêmes régles. Les Albertains, en particulier, trouvent extrêmement difficile à accepter tout système de partage des recettes pétroliers et gazières lorsqu'il n'y a aucun partage des recettes provenant des ressources d'autres provinces, comme l'électricité, les forêts ou les mines. Ils considèrent qu'ils sont traités au sein de la confédération comme des citoyens de deuxième classe, situation qu'ils trouvent intolérable. Toutes les recettes provenant des ressources exploitées dans toutes les provinces devront être soumises aux même règles pour que les Albertains reprennent confiance dans la confédération.

3. Quel pourcentage des recettes provenant de l'exploitation des ressources provinciales devrait-il être versé au gouvernement fédéral? A notre avis, ce pourcentage devrait être le même que s'il s'agissait de revenus perçus par le gouvernement si les ressources appartenaient au secteur privé. Cette réponse est toutefois loin d'être satisfaisante. Il y a une différence entre l'impôt sur le revenu des sociétés et celui sur le revenu des particuliers de sorte qu'il nous faut décider si les ressources doivent être considérées comme appartenant à des sociétés ou à des particuliers. Les profits réalisés par des sociétés sont imposés à nouveau lorsqu'ils sont versés à des particuliers sous la forme de dividendes. Devrait-il y avoir double imposition des revenus des particuliers? Lorsqu'il s'agit de gains fortuits résultant d'une brusque augmentation du prix des ressources épuisables, devrait-il y avoir imposition des revenus ou des gains en capital? Il n'y a pas de réponse toute faite. Les gouvernements intéressés auraient dû s'entendre à ce sujet. Le taux fédéral d'imposition des sociétés, qui est d'environ 30 p. 100, semblerait un excellent point de départ pour les négociations. Les négociateurs provinciaux insisteraient peut-être sur la similarité entre les augmentations du prix du pétrole et les gains en capital et sur un partage fondé sur l'imposition des gains en capital. Les négociateurs fédéraux pourraient , pour leur part, prétendre que si les recettes pétrolières avaient en fait été réalisées par le secteur privé, il aurait pu y avoir imposition d'un impôt sur les bénéfices extraordinaires. Les deux parties devraient s'entendre pour inclure dans les sommes devant être partagées une allocation globale pour toutes les ressources vendues à d'autres provinces à un prix inférieur aux prix mondiaux.

III *Applications de la proposition à la péréquation*

Il reste maintenant à traiter du programme de péréquation et de la façon de considérer parallèlement les recettes provenant des ressources, ainsi que les autres recettes du gouvernement, en supposant que les ressources appartiennent au secteur privé. A cette fin, on s'est servi d'un expemple numérique du processus de péréquation dans un pays à deux provinces. En vertu de la formule canadienne de péréquation, une province a

entitled to a payment on each revenue base that is equal to (total revenues of all provinces from that base) times (that province's percentage share of the population minus that province's share of that base). Consider the following situation in our two-province country, where the small province is the sole producer of oil, and the oil rights are owned by the provincial government:

	Province A	Province B	Total
Percent of population	10%	90%	100%
Percent of oil resources	100%	0%	100%
Total oil revenue to gov't	$100	$0	$100

In this situation, province B is entitled to an equalization payment on account of oil revenues of

(total provincial oil revenue) ×
(B's share of population − B's share of oil resources)

= $100 × (90% − 0%)

= $90.

That is, for every $100 of oil revenue received by government A, the federal government must pay $90 of equalization to government B. This is very costly to the federal government, and, to the extent that province B is wealthy like Ontario, also rather silly. (The actual equalization program has, of course, been amended in various *ad hoc* ways to avoid such obviously foolish results.)

If the oil revenues were all privately owned, the situation might be as follows:

	Province A	Province B	Total
Oil revenue to private sector	$100	0	$100
Tax to federal gov't on oil revenue	$ 30	0	$ 30
Tax to provincial gov't on oil revenue	$ 20	0	$ 20

With the provincial government in A receiving only $20 of oil revenue, through taxation, the equalization entitlement of province B is $20 x (90% 0 per cent) ¢ $18. This burden on the federal treasury is more than covered by the $30 of federal tax collections from private oil revenues.

My present suggestion, then, is to do the actual arithmetic for the equalization grants as if provincially owned natural resources were privately owned, so that the only provincial

droit à un paiement sur toute base de recettes, égal aux recettes totales de toutes les provinces provenant de cette base multipliées par le pourcentage de la population de la province, moins sa quote-part de cette base. Par exemple, dans un pays à deux provinces, où la petite province serait le seul producteur de pétrole et où les droits pétroliers appartiendraient au gouvernement provincial, la situation serait la suivante:

	Province A	Province B	Total
Pourcentage de la population	10%	90%	100%
Pourcentage des ressources pétrolières	100%	0%	100%
Recettes totales du gouvernement provenant des ressources	$100	$0	$100

Dans ce cas, la province B serait admissible à un paiement de péréquation qui serait ainsi calculé:

(recettes pétrolières provinciales totales) ×
(pourcentage de la population de B moins pourcentage des ressources pétrolières de B)

= $100 × (90% − 0%)

= $90.

Ainsi pour chaque tranche de $100 de recettes pétrolières perçue par le gouvernement A, le gouvernement fédéral devrait verser $90 sous la forme de paiements de péréquation au gouvernement B. Ce serait une solution très coûteuse pour le gouvernement fédéral plutôt ridicule dans la mesure où la province B serait aussi riche que l'Ontario. (Le programme actuel de péréquation a, bien entendu, été modifié de bien des façons spéciales afin qu'on ne se retrouve pas dans des situations aussi farfelues.)

Si toutes les recettes pétrolières étaient réalisées par le secteur privé, la situation pourrait être la suivante:

	Province A	Province B	Total
Recettes pétrolières du secteur privé	$100	0	$100
Impôt versé au gouvernement fédéral sur les recettes pétrolières	$ 30	0	$ 30
Impôt versé au gouvernement provincial sur les recettes pétrolières	$ 20	0	$ 20

Le gouvernement de la province A ne toucherait que $20 sur les recettes pétrolières, en imposant un impôt, mais la province B aurait droit à un paiement de péréquation de $20 x (90 p. 100 0 p. 100) ¢ $18. La somme de $30 perçue par le gouvernement fédéral grâce à l'imposition des recettes pétrolières réalisées par le secteur privé compense largement pour ce fardeau qui pèse sur le trésor fédéral.

Je proposerais dont d'effectuer le calcul des paiements de péréquation comme si les ressources naturelles appartenant à la province appartenaient en fait au secteur privé, de sorte que

resource revenue that enters the calculation is that portion that the province would have received if it had been taxing a privately owned flow of rent. The result is a moderation, to a reasonable level, of the impact of resource revenues on equalization entitlements to recipient provinces.

Another result, of course, is that 80 per cent of what in fact is provincial resource revenue is excluded from the equalization formula. The defence I offer for the exclusion is that this is the exclusion that would have occurred if the resources had been privately owned, and there seems no reason to let the effect of the equalization formula vary with the accident of whether factor incomes are privately or publicly owned. I assume that the purpose of the equalization formula is only to ensure that no province falls below a certain standard in its financial means, and is not to eliminate inequality of financial means among provinces. If the retention of $70 of every $100 of oil revenue by the government of Province A is deemed too great an inequality, the solution would lie in renegotiation of the federal share of the $100, rather than in inclusion of larger amounts of resource revenue in the equalization formula. And equal treatment of privately and publicly owned factor incomes would require equivalent change in taxation of the private sector accompanying any change in the federal share of provincial revenues.

IV. *A further point, with thanks to my colleagues Ken Norrie, Brian Scarfe and Sam Wilson*

Do large resource revenues for Alberta cause inefficiency in Canadian production? There is an argument that they do, and it goes like this. Alberta's large oil revenues permit the province to have low taxes. Low taxes are an attraction to migrants. Therefore Canadians will migrate from other provinces into Alberta, and even accept a lower wage in Alberta, because of tax advantages of Alberta residence. Real productivity is measured by wages. In short, large resource revenues in Alberta may cause Canadian workers to move from higher productivity jobs elsewhere to lower productivity jobs in Alberta, thus reducing the total productivity of Canadian labour.

The plausibility of this argument is reduced by at least three other considerations:

(1) The argument ignores that part of the resource revenues saved by the province and not used to reduce taxes.

(2) To the extent that rental of accomodation or prices of houses are driven up by an inflow of migrants, the attractiveness of the low taxes is offset by the high cost of housing; the effect of low taxes becomes capital gains to property owners rather than inefficient amounts or migration.

(3) The argument implies that Alberta must be a low-wage region, as migrants flood the local labour market in response to low taxes. In fact, Alberta is not a low-wage region.

les seules recettes provinciales provenant de la mise en valeur des ressources qui entreraient dans le calcul seraient le pourcentage que la province aurait reçu si elle avait imposé le secteur privé. Cela permettrait dans une certaine mesure d'amoindrir les répercussions des recettes provenant des ressources sur les paiements de péréquation auxquels sont admissibles certaines provinces.

De même, 80 p. 100 des recettes provenant de la mise en valeur de ressources provinciales seraient exclues de la formule de péréquation. Je préconise cette exclusion pour la bonne raison que tel aurait été le cas si les ressources avaient appartenu au secteur privé, car aucune raison ne justifie que la formule de péréquation varie selon qu'il s'agit de ressources privées ou publiques. Je présume que la formule de péréquation a pour seul objet d'assurer qu'aucune province ne se retrouve dans une situation financière trop précaire, et non d'éliminer l'inégalité entre les moyens financiers des provinces. Si la retenue de $70 sur chaque tranche de $100 des recettes pétrolières par le gouvernement de la province A est considérée comme une trop grande inégalité, alors la solution consisterait à renégocier la quote-part fédérale de cette somme de $100 plutôt que d'inclure une part plus importante des recettes provenant de ressources dans la formule de péréquation. Si les recettes privées et publiques étaient traitées de la même façon, il y aurait alors lieu de faire correspondre à toute modification de la quote-part fédérale des recettes provinciales un changement dans l'imposition du secteur privé.

IV. *Autre point soulevé par MM. Ken Norrie, Brian Scarfe et Sam Wilson*

Les recettes importantes provenant de l'exploitation des ressources en Alberta nuisent-elles à l'économie canadienne? De l'avis de certains, oui, et voici pourquoi. Les recettes pétrolières importantes réalisées par l'Alberta lui permettent de réduire ses taux d'impostion. Des impôts peu élevés attirent les migrants. Donc, les Canadiens quitteront d'autres provinces en faveur de l'Alberta et y accepteront même un salaire moins élevé en raison des avantages fiscaux qu'elle offre. La productivité réelle est mesurée en termes de salaires. Bref, les recettes élevées de l'Alberta peuvent pousser les travailleurs canadiens à abandonner des emplois plus productifs ailleurs, réduisant ainsi la productivité totale de la main-d'œuvre canadienne.

Au moins trois autres considérations viennent atténuer cet argument:

(1) Une partie des recettes provenant des ressources ne sert pas à réduire les impôts.

(2) Dans la mesure où le montant des loyers ou le prix des maisons augmente en raison de la migration, l'attrait d'impôts moins élevés est compensé par le coût élevé du logement; des impôts peu élevés correspondent à des gains en capital pour les propriétaires plutôt qu'ils n'entraînent la migration.

(3) L'argument sous-entend que l'Alberta doit être une province où les salaires sont peu élevés étant donné que les migrants envahissent le marché local du travail en raison des impôts peu élevés. En fait, l'Alberta n'est pas une province à faibles revenus.

At 11:20 a.m.

From the Alberta Public Health Association:

Dr. Helen Simmons, President;

Dr. G. Preddy, President-Elect;

Mrs. Karen Mills, Past-President.

At 11:40 a.m.

From the Federation of Alberta Students:

Ann McGrath, Field Worker;

Donna Baines, Executive Member;

Melanie Hofer, Executive Officer.

At 2:00 p.m.

From the Canadian Nurses' Association:

Dr. Shirley Stinson, President;

Ms. Ginette Rodger, Executive Director.

At 3:20 p.m.

From Hu Harries and Associates:

Dr. Hu Harries, Economist.

At 4:10 p.m.

Dr. John Irwin, Mayor, Municipality of Crowsnest Pass.

At 8:10 p.m.

T. L. Powrie, Professor of Economics, University of Alberta.

At 9:00 p.m.

Malcolm Brown, Professor of Economics, University of Calgary.

A 11 h 20:

De l'Alberta Public Health Association:

M^me^ Helen Simmons, présidente;

M. G. Preddy, président élu;

M^me^ Karen Mills, ancienne présidente.

A 11 h 40:

De la Federataion of Alberta Students:

Ann McGrath, travailleuse sociale;

Donna Baines, membre exécutif;

Melanie Hofer, chef du service administatif.

A 14 heures:

De l'Association des infirmières canadiennes:

M^me^ Shirley Stinson, présidente;

M^me^ Ginette Rodger, directrice exécutive.

A 15 h 20:

Du Hu Harries and Associates:

M. Hu Harries, économiste.

A 16 h 10:

M. John Irwin, maire, municipalité de Crowsnest Pass.

A 20 h 10:

T. L. Powrie, professeur de sciences économiques, Université de l'Alberta.

A 21 heures:

Malcolm Brown, professeur d'économie, Université de Calgary.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

At 9:00 a.m.

From the Alberta Medical Association:

Dr. Robert Cooper, President;

Dr. T. A. McPherson, President-Elect;

Dr. Robert F. Clark, Executive Director;

Mr. J. E. Suvianiarski, Coordinator, Economics.

At 10:10 a.m.

Mr. Dwight Bliss, Executive Assistant to Mr. Ray Speaker, House Leader of the Official Opposition, Alberta Social Credit Party.

At 10:20 a.m.

From the Alberta Friends of Medicare:

Mr. Don Aitken, Alberta Federation of Labour;

Mr. Bob McKean, Social Justice Commission Catholic Archdiocese;

Dr. Richard Plain, Consumers' Association of Canada (Alberta);

Ms. Karin Martin, Edmonton Voters' Association.

(Continued on preceding page)

A 9 heures:

De l'Alberta Medical Association:

M. Robert Cooper, président;

M. T. A. McPherson, président élu;

M. Robert F. Clark, directeur exécutif;

M. J. E. Suvianiarski, coordinateur, Économie.

A 10 h 10:

M. Dwight Bliss, adjoint exécutif auprès de M. Ray Speaker, Chef de l'opposition officielle, Parti du Crédit social de l'Alberta.

A 10 h 20:

De l'Alberta Friends of Medicare:

M. Don Aitken, Alberta Federation of Labour;

M. Bob McKean, Social Justice Commission Catholic Archidiocèse;

M. Richard Plain, Association des consommateurs du Canada (Alberta);

M^me^ Karin Martin, Edmonton Voters' Association.

(Suite sur page précédente)

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

GOV LIBRARY MATERIAL
CANADA
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 20

Tuesday, June 2, 1981

Chairman: Mr. Herb Breau

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 20

Le mardi 2 juin 1981

Président: M. Herb Breau

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Federal-Provincial Fiscal Arrangements

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial sur

Les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

---

RESPECTING:

Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Act, 1977, Fiscal equalization, tax collection agreements and the Canada Assistance Plan

CONCERNANT:

La loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, la péréquation des accords de perception fiscale et le Régime d'assistance publique du Canada

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
AUG 4 1981
UNIVERSITY OF TORONTO

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981

SPECIAL COMMITTEE ON THE FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS

Chairman: Mr. Herb Breau
Vice-Chairman: Mr. Don Blenkarn

Messrs.

Blaikie
Herbert
Loiselle

COMITÉ SPÉCIAL SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

Président: M. Herb Breau
Vice-président: M. Don Blenkarn

Messieurs

Thacker
Weatherhead

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Nora S. Lever
Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 2, 1981
(46)

[*Text*]

The Special Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements met at Victoria, British Columbia, at 6:30 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Breau, presiding.

Members present: Messrs. Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker and Weatherhead.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: A. R. Dobell; Michael Mendelson; Richard Bastien and Pierre LaTraverse. *From the Research Branch, Library of Parliament:* Christopher Lawless.

Witnesses: At 6:30 p.m., From the British Columbia Association for the Mentally Retarded: Mrs. Elise Clark, President; Mr. A. Etmanski, Executive Director, and Mr. Pat Colbert, Executive Committee Member. *At 7:00 p.m.,* Professor R. Evans, Department of Economics, University of British Columbia. *At 8:30 p.m., From the British Columbia Students' Federation:* Rhonda Lavigne, BCSF Executive Member; Douglas Fleming, External Relations Officer, Simon Fraser Student Society, and Steve Shallhorn, BCSF Executive Officer. *At 9:30 p.m., From the National Union of Provincial Government Employees:* John Fryer, President; Bob Hatfield, Education Director and Gary Steeves, Research Officer, British Columbia Government Employees' Union.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 5, 1981 relating to the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, Established Programs Financing and other fiscal arrangements between the Federal Government and the provinces. (*See Minutes of Proceedings, Monday, March 23, 1981, Issue No. 1*).

It was agreed,—That the brief submitted by the British Columbia Association for the Mentally Retarded be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "FISC-56"*).

The witnesses made statements and answered questions.

At 10:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 2 JUIN 1981
(46)

[*Traduction*]

Le Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces se réunit aujourd'hui à Victoria (Colombie-Britannique), à 18 h 30, sous la présidence de M. Breau (président)

Membres présents: MM. Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker et Weatherhead.

Aussi présents: Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur: A. R. Dobell; Michael Mendelson; Richard Bastien et Pierre LaTraverse. *Du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement:* Christopher Lawless.

Témoins: A 18 h 30: De la British Columbia Association for the Mentally Retarded: M^me^ Elise Clark, présidente; M. A. Etmanski, directeur exécutif et M. Pat Colbert, membre du Comité exécutif. *A 19 heures:* M. R. Evans, Département des sciences économiques, Université de la Colombie-Britannique. *A 20 h 30: De la Fédération des étudiants de la Colombie-Britannique:* Rhonda Lavigne, membre exécutif de la BCSF; Douglas Fleming, agent des relations extérieures, Simon Fraser Student Society, et Steve Shallhorn, Agent exécutif de la BCSF. *A 9 h 30: Du Syndicat national des employés du gouvernement provincial:* John Fryer, président, Bob Hatfield, directeur de l'Éducation et Gary Steeves, attaché de recherche, Syndicat des employés du gouvernement de la Colombie-Britannique.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 5 février 1981, portant sur le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, la péréquation, le financement des programmes établis et les autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. (*Voir procès-verbal du lundi 23 mars 1981, fascicule n° 1*).

Il est convenu,—Que le mémoire soumis par la British Columbia Association for the Mentally Retarded soit joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir Appendice «FISC-56»*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 22 h 30, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Nora S. Lever

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Tuesday, June 2, 1981

• 1830

[*Text*]

The Chairman: I am very happy to open this stage of our headings in British Columbia. This is the ninth provincial capital stop this group has made. We have had a total of some two weeks of hearings in Ottawa. We have been to Newfoundland, Prince Edward Island, New Brunswick, Nova Scotia, Ontario, Manitoba, Saskatchewan and Alberta. We will have Quebec and the two Territories to do and we still have some three days of hearings in Ottawa next week.

Our order of reference is a special order of reference from the House of Commons to review the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, established programs financing and other fiscal arrangements between the federal government and the provinces.

We have before us this evening, to start our hearing here, representatives from the Brisith Columbia Association for the Mentally Retarded: Mrs. Lise Clark, President; Mr. Pat Colbert, Executive Committee Member; and Mr. A. Etmanski, Executive Director. Mrs. Clark will make a summary of the brief, of which we have a copy, and then we will proceed to questioning. Mrs. Clark.

Mrs. Lise Clark (President, British Columbia Association for the Mentally Retarded): Mr. Chairman, perhaps I could just start by explaining that the B.C. Association for the Mentally Retarded is actually a federation of locals located throughout the province. There are over 60 locals in our province and they are primarily involved in service delivery to mentally handicapped people. The brief has just been delivered to you. It is quite a short brief and the points are actually summarized at the back along with the recommendations. Mr. Chairman, would it be agreeable if we spoke about the recommendations at this point. If there are questions, I would hope that we will not be doing all the talking.

Recommendations start on page 6. The preamble: in cost-sharing arrangements between federal and provincial governments there should be greater accountability for the expenditures of money. The BCAMR does not support the continued and excessive expenditures on institutional programming.

It is our recommendation that as a condition of funding the range of services and programs proposed for mentally handicapped persons, their costs and the populations they are to serve, be specified.

We also recommend that the federal government establish a mechanism that would co-ordinate or consolidate cost-shared programs to ensure that mentally handicapped persons are served in their own community with adequate supports.

We would also recommend that the federal government make available special funds to provinces to finance a redirec-

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le mardi 2 juin 1981

[*Translation*]

Le président: Je suis très heureux d'ouvrir cette série d'audiences en Colombie-Britannique. C'est la neuvième capitale provinciale où notre groupe s'arrête. Nous avons tenu au total une quinzaine de jours d'audiences à Ottawa. Nous avons été à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Nous devons encore nous rendre au Québec et dans les Territoires et tenir trois jours d'audiences à Ottawa la semaine prochaine.

Notre mandat spécial nous vient de la Chambre des communes. Il consiste à étudier le Régime d'assistance publique du Canada, les accords sur la perception des impôts, la péréquation, les programmes établis, le financement et d'autres arrangements fiscaux conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Pour commencer notre audience, nous avons ce soir devant nous des représentants de la British Columbia Association of the Mentally Retarded: Mme Lise Clark, présidente; M. Pat Colbert, membre du Comité de direction, et M. A. Etmanski, directeur exécutif. Mme Clark fera un résumé du mémoire dont nous avons un exemplaire, puis nous passerons aux questions. Madame Clark.

Mme Lise Clark (présidente de la British Columbia Association for the Mentally Retarded): Monsieur le président, je pourrais peut-être commencer tout simplement par expliquer que la B.C. Association of the Mentally Retarded est en fait une fédération de sections dispersées dans toute la province. Il y en a plus de 60 et elles s'occupent principalement de la prestation de services aux handicapés mentaux. Notre mémoire vient de vous être remis. Il est très court et est accompagné d'un résumé des différents points traités ainsi que nos recommandations. Monsieur le président, acceptez que nous parlions maintenant des recommandations? S'il y a des questions, j'espère que nous ne ferons pas seuls les frais de la conversation.

Les recommandations commencent à la page 6. Comme préambule, dans les accords de partage des coûts conclus entre les gouvernements fédéral et provinciaux, il faudrait tenir compte davantage des dépenses. Le B.C.A.M.R. n'appuie pas les sommes excessives dépensées constamment pour les programmes institutionnels.

Nous recommandons que le financement soit subordonné à la détermination de l'éventail des services des programmes proposés en faveur des handicapés mentaux, à celle de leur coût et à celle des groupes visés.

Nous recommandons aussi que le gouvernement fédéral établisse des mécanismes permettant de coordonner ou de regrouper les programmes à coûts partagés pour que les handicapés mentaux aient accès aux services nécessaires dans leur propre collectivité.

Nous recommandons aussi que le gouvernement fédéral mette des fonds spéciaux à la disposition des provinces pour

[*Texte*]

tion of services from segregated to community-based models. When we say "segregated" we are again referring to institutions.

• 1835

We recommend that the federal government reassess its funding priorities and ensure that no cost-shared moneys are utlized by provinces to maintain outdated institutional settings; and further, that it expand its areas of cost sharing to include programs and support required to maintain a disabled person in his or her home community, and that the federal government reaffirm its commitment to encourage, develop and control a basic level of required services across Canada for all of our citizens who happen to be mentally handicapped.

The Chairman: Thank you very much. Is it agreed, gentlemen, that we append BCAMR to today's *Minutes of Proceedings and Evidence*?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Mrs. Clark, as you heard me read the order of reference earlier, you heard that the Canada Assistance Plan is separate from the so-called established programs financing.

The federal contribution for medicare, hospitalization and post-secondary education is now dispersed through what is called the established programs financing, the so-called block funding. The Canada Assistance Plan is still being operated as a separate piece of legislation and is cost-shared in the sense that it is still, as medicare and hospitalization used to be, a program whereby the provincial government establishes the need and submits a program to Ottawa, Ottawa agrees and funds part of it.

I did not explain the Canada Assistance Plan, but what it does basically is finance 50 per cent of social services in the provinces and 50 per cent of welfare. There have been some suggestions that perhaps the plan could be changed to also be block funded, that it could be dispersed to the provinces not quite without condition but that the conditions would be like medicare and hospitalization, not as detailed as they are now. Do you have a particular preference on that question, that it should remain a 50-50 cost-shared program, or would you rather see it block funded to the Government of British Columbia?

Mrs. Clark: I am not sure my understanding is correct, but I believe that block funding implies there would not be followup as to how the moneys are spent or the levels of programs established. Is that correct?

The Chairman: If it is the same kind of block funding we have had for the last five years, there would be little followup and little monitoring, but some people have suggested that you could have block funding with some monitoring.

Mrs. Clark: I will try to be very brief. I would say that we are trying to make two points with you. We feel there should be accountability on money expended by the federal government. Federal government moneys, after all, come from the provinces as well as come back to the provinces and I think there should be some assurance that those funds are spent in

[*Traduction*]

que les services basés sur les institutions puissent être réorientés vers un modèle reposant sur la collectivité.

Nous recommandons que le gouvernement fédéral réévalue son ordre de priorités en matière de financement, qu'il s'assure que les provinces n'utilisent aucune somme allouée au programme à coûts partagés pour maintenir des établissements désuets, qu'il partage les coûts des programmes et des installations nécessaires pour maintenir une personne handicapée dans sa ville natale et qu'il s'engage de nouveau à favoriser, à mettre sur pied et à contrôler un niveau de services de base dans tout le Canada pour tous nos concitoyens qui sont handicapés mentaux.

Le président: Merci beaucoup. Êtes-vous d'accord, messieurs, pour que nous annexions le mémoire de la BCAMR au procès-verbal et aux délibérations d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

Le président: Madame Clark, comme vous me l'avez entendu dire lors de la lecture précédente de notre mandat, le Régime d'assistance publique du Canada est distinct de ce qu'on appelle le financement des programmes établis.

La contribution du gouvernement fédéral à l'assurance-maladie, à l'hospitalisation et à l'enseignement postsecondaire est maintenant assuré par ce qu'on appelle le financement des programmes établis ou financement global. Le Régime d'assistance publique du Canada fonctionne encore dans le cadre d'une loi distincte et ses coûts sont en ce sens que c'est encore, comme l'étaient l'assurance-maladie et le régime d'hospitalisation, un programme en vertu duquel le gouvernement provincial établit les besoins et présente un programme à Ottawa, qui l'accepte et en finance une partie.

Je n'ai pas expliqué ce régime mais, fondamentalement, il sert à financer la moitié des services sociaux des provinces et la moitié des programmes de bien-être social. Certains ont laissé entendre qu'il serait peut-être possible de financer globablement ce régime, que les provinces pourraient l'administrer, non sans conditions, mais ces dernières pourraient être moins précises qu'elles ne le sont actuellement, comme dans le cas de l'assurance-maladie et de l'hospitalisation. Avez-vous une préférence à cet égard? Devrait-il rester un programme à coûts partagés également, ou le verriez-vous financé globalement et administré par le gouvernement de la Colombie-Britannique?

Mme Clark: Je ne suis pas sûre de bien vous comprendre, mais je crois que le financement global implique qu'on ne surveille pas la façon dont les sommes sont dépensées ou le niveau des programmes créés. Suis-je dans l'erreur?

Le président: Si c'est le même genre de financement global que celui des cinq dernières années, il y aurait peu de suivi et de surveillance, mais certains ont proposé que le financement global s'accompagne d'une certaine surveillance.

Mme Clark: J'essaierai d'être brève. Selon moi, il y a deux points que nous essayons de faire valoir auprès de vous. Nous estimons qu'il faudrait instaurer le principe de l'imputabilité pour les sommes dépensées par le gouvernement fédéral. Après tout, ces dernières proviennent des provinces et y retournent, et je crois que nous devrions avoir dans une certaine mesure

[*Text*]

the way you feel they should be, and that would lead me to go even further. I would like to see the federal government take the responsibility of deciding that there would be certain basic services and human rights for all citizens and encourage that these rights and services be instituted at the same rate across the country, which I think you are interested in doing as a federal government. I would even suggest that you get into a leadership role as to some of the social services programs you fund.

I would specifically suggest that we would like to see you take a very definite stand on the returning of institutionalized people to a more natural kind of life. To be confined for your whole life is not a natural way to live, and we feel that it is something on which we would like to see the federal government make a strong statement, which would be that handicapped people have the right to live in family-like settings in communities across the country, rather than to be segregated in large, impersonal, dehumanizing institutions.

The Chairman: Mr. Thacker, do you have any questions?

• 1840

Mr. Thacker: Thank you, Mr. Chairman. Mrs. Clark, you demonstrate or give a preference for the federal government to be involved. I am wondering just why you say that vis-à-vis your provincial government being involved and even more so perhaps your municipal government. What is there about the federal government that you think it can do the job better?

Mrs. Clark: I guess I would say: Why is it necessary to have a Canadian Bill of Rights? It is so that all citizens in the country, as I understand it, will have the same advantages as all other citizens. So, when you ask why I think there should be leadership from the federal government, I think it is necessary in this case because what we see now—and I am sure you have been told this as you have travelled across the country—are rather uneven and fragmented services for mentally retarded people. It is an accident of where you happen to be how well or how poorly you happen to be treated if you are a handicapped person.

Mr. Thacker: Could you describe for us some of the practical problems you have in this region of British Columbia? I am asking that in the context, as I understand it at the moment, that the federal government does not have an infrastructure of people or bodies to be able to deliver these types of services and yet you are really asking for that.

Mrs. Clark: I am really not asking that the services be delivered by the federal government. I would ask that the leadership role be. You have already accepted shared funding as a concept: I would like to ask you just to go a little further in that so there would be accountability for that funding and some leadership from the federal government in indicating the kinds of programs you would be interested in funding on a shared basis. That is really what I am asking.

[*Translation*]

l'assurance que ces fonds sont dépensés de la façon dont ils devraient l'être selon vous, ce qui m'amène à aller plus loin. J'aimerais que le gouvernement fédéral décide de son propre chef que tous les citoyens doivent jouir de certains services et des droits fondamentaux de la personne et qu'il favorise l'institution de ces droits et services au même rythme dans tout le pays, ce qui en tant que gouvernement fédéral, vous intéresse certainement. J'irais même jusqu'à proposer que vous jouiez un rôle de meneur pour certains des programmes de services sociaux que vous financez.

Nous aimerions entre autre vous voir prendre une position bien définie en faveur du retour des personnes vivant dans des établissements à un genre de vie plus naturel. Être enfermé toute votre vie n'est pas naturel, et nous estimons que c'est une question sur laquelle le gouvernement fédéral devrait faire une déclaration énergique, à savoir que les handicapés ont le droit de vivre dans une atmosphère quasi familiale dans tout le pays, plutôt que d'être confinés dans de grands établissements impersonnels et déhumanisants.

Le président: Monsieur Thacker, avez-vous des questions?

M. Thacker: Je vous remercie, monsieur le président. Madame Clark, vous manifestez une préférence pour la participation du gouvernement fédéral. Je me demande bien pourquoi vous la préférez à celle de votre gouvernement provincial et, peut-être encore plus, à celle de votre administration municipale. Qu'est-ce qui vous fait penser que le gouvernement fédéral peut mieux faire le travail?

Mme Clark: Je suppose que je pourrais vous répondre: pourquoi est-il nécessaire d'avoir une charte des droits? D'après ce que je comprends, c'est pour que tous les Canadiens bénéficient des mêmes avangages. Aussi, lorsque vous me demandez pourquoi le gouvernement fédéral devrait jouer le rôle de chef de file, je le juge nécessaire dans ce cas parce que nous assistons maintenant—et je suis sûre qu'on vous l'a dit dans d'autres coins du pays—à une prestation de services plutôt inégaux et fragmentés aux attardés mentaux. La façon dont on traite un handicapé dépend purement de l'endroit où il se trouve.

M. Thacker: Pourriez-vous nous décrire quelques-uns des problèmes concrets que vous avez en Colombie-Britannique? Je vous pose la question parce que je crois comprendre pour le moment que le gouvernement fédéral n'a pas le personnel ou les organismes de base pour pouvoir offrir ce genre de services, alors que c'est justement ce que vous demandez.

Mme Clark: Je ne demande pas vraiment que ce service soit offert par le gouvernement fédéral. Je voudrais qu'il joue le rôle de chef de file. Vous avez déjà accepté l'idée du financement à frais partagés. J'aimerais seulement vous demander d'intervenir un peu plus pour qu'on réponde de ce financement et que le gouvernement fédéral donne une certaine orientation en indiquant les genres de programmes que vous aimeriez financer selon une formule de partage des frais. C'est en fait ce que je demande.

[*Texte*]

Mr. Thacker: Are you satisfied with the *Obstacles* report? If the federal government and presumably provincial governments were to move on that *Obstacles* report, would that go some distance towards meeting your views?

Mrs. Clark: You are referring to the report that was made by a committee?

Mr. Thacker: Yes, Mr. Smith and . . .

Mrs. Clark: Do you want to answer that, Al?

Mr. A. Etmanski (Executive Director, British Columbia Association for the Mentally Retarded): Yes, I think it is fair to say that the provincial association would appreciate the kind of leadership role that is recommended by Mr. Smith's report. It would go a long way towards depopulating three provincial institutions and towards setting up an orderly planning process to ensure that there are comprehensive community-based services for mentally handicapped persons so that they could live in their own home communities.

Mr. Thacker: Mr. Etmanski, could you perhaps describe for us the institutions and the number of people who are in them and how many you think can move out into a community setting? Secondly, do you have any idea as to the extra cost you think the federal government should be contributing towards that?

Mr. Etmanski: Currently in British Columbia there are three large provincial institutions. There is one here in Victoria, Glendale, with a population of approximately 350 people; one at Tranquille near Kamloops, which has a population of approximately 350 people; and the largest institution in New Westminster with a population of a little over 800. So there are roughly 1,500 persons living in institutions in this province—that is leaving aside, at the moment, the large segregated facilities that exist in some communities, some as high as 120 beds. The major institutions are those three.

The current costs that we are aware of for maintaining an individual in those institutions are in the neighbourhood of, at a minimum, $45,000 a year. It would be our contention that not one single person who is currently in those three institutions could not be living in the community at at least that rate of cost, and certainly they would enjoy a higher quality of living: they would have an opportunity to learn, to grow and to develop.

• 1845

The provincial association maintains firmly—and we have seen personal testimony to the fact—that every handicapped person, regardless of disability, regardless of the severity of the disability, regardless of whether he or she has a multiple disability or a severe behaviour problem or any medical complexities and regardless of the length of time that he or she has spent in an institution, can move out into the community across North America and thrive, grow and become entitled to a quality of life that he or she never appreciated in the institutions. We cannot think of a single individual who is currently in an institution who could not live in the community. As a matter of fact, we would argue and could demon-

[*Traduction*]

M. Thacker: Êtes-vous satisfaite du rapport *Obstacles?* Si le gouvernement fédéral et, probablement, les gouvernements provinciaux devaient agir d'après ce rapport, vous donneraient-ils satisfaction dans une certaine mesure?

Mme Clark: Vous faites allusion au rapport présenté par un comité?

M. Thacker: Oui, M. Smith et . . .

Mme Clark: Voulez-vous y répondre, Al?

M. A. Etmanski (directeur exécutif de la British Columbia Association for the Mentally Retarded): Oui je crois qu'il est juste de dire que notre association provinciale apprécierait le genre de rôle de meneur que recommande M. Smith dans son rapport. Cela contribuerait beaucoup à dépeupler trois établissements provinciaux et à établir une méthode de planification rigoureuse qui permette aux handicapés mentaux de vivre dans leur propre ville grâce à la prestation d'un large éventail de services communautaires.

M. Thacker: Monsieur Etmanski, pourriez-vous nous décrire ces établissements et nous préciser le nombre de personnes qui y vivent et celui qui pourrait retourner dans un cadre communautaire selon vous? En second lieu, avez-vous une idée des sommes supplémentaires que le gouvernement fédéral devrait verser à cette fin?

M. Etmanski: A l'heure actuelle, il y a trois grands établissements provinciaux en Colombie-Britannique. Il y en a un ici à Victoria, le Glendale et un à Tranquille, près de Kamloops, d'environ 350 places chacun. Le troisième, le plus grand, se situe à New Westminster et abrite un peu plus de 800 personnes. Il y a donc quelque 1,500 handicapés qui vivent dans les établissements de cette province, si l'on fait exception pour le moment des grands établissements distincts qui existent dans certaines villes et dont certains ont jusqu'à 120 lits. Les principaux établissements sont donc les trois que je viens de mentionner.

D'après ce que nous savons, il faut actuellement $45,000 par année au minimum pour garder une personne dans ces établissements. Nous oserions affirmer que toute personne vivant dans ces trois établissements pourrait au moins vivre dans sa communauté à ce prix et qu'elle jouirait certainement d'une meilleure qualité de vie. Elle aurait l'occasion d'apprendre et de se développer.

Notre association provinciale maintient fermement—et nous en avons eu un témoignage personnel—que toute personne handicapée, quel que soit son handicap ou la gravité de ce dernier, que cette personne souffre de handicaps multiples, d'un grave problème de comportement ou de problèmes de santé complexes, et quelle que soit la durée de son séjour dans un établissement, peut s'insérer dans la communauté nord-américaine et se bien porter, se développer et bénéficier d'une qualité de vie qu'elle n'a jamais connue dans les établissements. Il ne nous vient aucun exemple d'une personne qui vivait actuellement dans un établissement et qui ne pourrait vivre dans la communauté. De fait, si vous décriviez, du point

[*Text*]

strate that, if you described every person in the institution from a functional point of view, we could find their functional twin currently living in the community. We would challenge you then to contrast their lifestyles.

Mr. Thacker: I have no further questions, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, given your interest in the federal government showing leadership, I was wondering what form you see that leadership taking. I am not familiar enough with the *Obstacles* report, unfortunately, to ask you questions about that; but would you see the federal government taking some leadership in de-institutionalizing the mentally handicapped, for instance, by broadening the base of services which it is willing to cost-share with the provinces so that you would still have the provinces responsible for that de-institutionalization, if you will? Or would you prefer to see them do that directly through tax credits to the handicapped and to those who will be working with them in this reintegrative process?

Mrs. Clark: My personal wish would be, if the federal government accepted our request, that one way they could implement it would be to offer to share in the actual cost of the deinstitutionalization process. We know that there is going to be some time of overlapping of costs when you are setting up programs and services in communities. When you bring a person out of an institution, although it costs almost $200 a day to keep the person there, we know that the budget does not necessarily drop by $200 when a person moves out, on the other hand. So I think one of the barriers that we might face is that time of doubling up of the costs.

We are confident that ultimately the costs would be less in the community. So, very specifically, I think it would be a real leadership position if the offer were made to pick up whatever the overlap was in the process of getting individuals out of institutions.

I think we want to look at individuals and we want the funds to follow individuals. I do not want to see a $25 million budget for so many people. I want to see what you do for individual people and plan their programs tailored to their own needs.

Mr. Blaikie: But you have not said how you see that happening, whether that extra transitional money goes to the provinces for their transitional programs or whether it goes to the individuals, which is the sort of question I was asking. You do not have to have a preference at this point. I was just wondering whether some thought had been given to that.

Mrs. Clark: I must admit that I have only thought of it going to the province; but, if it would seem to be better—and it certainly fits better with our philosophy—that it go with the person, if that would work, then that would make us happy too. Would you agree with that?

Mr. Etmanski: In British Columbia, we have an experiment related to an agency that has been involved in depopulating institutions, the Community Living Society, which operates in Vancouer and has been providing community-based services or

[*Translation*]

de vue fonctionnel, n'importe quelle personne vivant dans un établissement, nous soutiendrions et pourrions prouver qu'il est possible de trouver son sosie dans la société. Nous vous défierions alors d'opposer leurs modes de vie.

M. Thacker: Je n'ai pas d'autres questions, monsieur le président.

Le président: Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Monsieur le président, étant donné votre intérêt pour la participation du gouvernement fédéral en tant que chef de file, je me demandais quelle forme devrait prendre cette participation selon vous. Je ne connais malheureusement pas bien le rapport *Obstacles* pour vous poser des questions à son sujet, mais verriez-vous le gouvernement fédéral prendre dans une certaine mesure la tête dans la réintégration des handicapés mentaux en élargissant par exemple l'éventail des services dont il est prêt à partager les frais avec les provinces, de manière que, si vous voulez, les provinces seraient toujours chargées de cette réintégration, ou qu'elles la fassent directement par l'octroi de crédits d'impôt aux handicapés et à ceux qui travailleront, avec eux, à cette réintégration?

Mme Clark: D'après moi, si le gouvernement fédéral accepte notre demande, une façon de faire serait d'offrir de partager les frais réels de cette réintégration. Nous savons qu'il y aura une période de dédoublement des frais, celle où on mettra sur pied les programmes et les services dans les villes. Nous savons que même s'il en coûte presque $200 par jour pour garder une personne dans un établissement, le budget de ce dernier ne diminue pas nécessairement de ce montant lorsqu'elle le quitte. Je crois donc que l'un des obstacles auxquels nous ferons peut-être face est cette période de dédoublement des frais.

Nous sommes persuadés qu'une personne handicapée finirait par coûter moins cher si on l'intégrait à la société. En termes bien précis, je crois donc qu'il serait le propre d'un vrai meneur d'offrir d'absorber tous les frais supplémentairess occasionnés par la réintégration des handicapés.

D'après moi, nous voulons considérer les personnes et voulons que les fonds les suivent. Je ne veux pas voir un budget de 25 millions de dollars pour tant de personnes. Je veux m'attacher à ce que vous faites pour chacune d'elle, et vous planifier des programmes qui répondent à leurs propres besoins.

M. Blaikie: Mais vous n'avez pas indiqué comment vous envisagez la chose, si le supplément de fonds provisoire doit aller aux provinces pour leurs programmes de transition ou s'il doit revenir aux intéressés. C'est la question que je vous posais. Vous n'avez pas manifesté une préférence pour l'amendement. Je me demandais seulement si vous y aviez songé.

Mme Clark: Je dois admettre que je n'avais songé qu'à une remise des fonds à la province, mais si cela semblait mieux de les remettre aux personnes—ce qui cadre certainement davantage avec notre conception—et si cela marchait, nous en serions tout aussi heureux. Êtes-vous d'accord?

M. Etmanski: En Colombie-Britannique, nous bénéficions de l'expérience d'un organisme qui s'est occupé de dépeupler les établissements, la Community Living Society de Vancouver, qui a fourni des services communautaires pour veiller à ce

[*Texte*]

ensuring that community-based services are available for persons leaving the institutions. To date they have worked with 45 individuals. They have essentially played a broker role, where they would act as the advocate on behalf of the mentally handicapped person. So, in effect, the funding is available to the handicapped person and they are their advocate to ensure that they get the kinds of services and training that are appropriate to live in the community. If it is in that context that you are suggesting there may be a difference between the individual and the province, I think we would applaud the services provided by the community living board and suggest that that may be model you could look at.

• 1850

Mr. Blaikie: One of the unfortunate things about a task force like this is that, of course, we have occasion to discuss things more than once and, although other members of the task force have heard me say this before I think it is important to say it again so that you know we are aware of this. We are aware that sometimes without the proper support for the transition and without a clear goal of comprehensive community integration—I think that was the phrase you used or comprehensive something or other deinstitutionalization can become a means for just putting people back out on the street, saving money without really achieving the goals that more reliance on the community is intended to achieve. So I just wanted to let you know that that is in our minds.

The other thing I wanted to add, and I am sure you would agree, is that I think there is a tendency to try to justify, to politicians, programs on a kind of functional basis in terms of making people more productive et cetera, et cetera. But I think one of the things that you might have wanted to add is that you put people back into the community so that they could learn, grow and be more productive; you might also want to add that you put them back into the community so that they could love and teach, and be with other people. It is often the case that although people may be mentally handicapped they might be in other human aspects—emotionally, et cetera, more in tune with what it means to be human than some of us so-called sharper folks. I am thinking of the work that is being done and has been done in that area of concern by Jean Vanier and others. So do not be afraid to add that kind of rationale to the justification that you give for having us support this kind of work.

Mrs. Clark: Thank you.

The Chairman: Do you have any other questions?

Mr. Weatherhead: Yes. Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chairman, I have been associated off and on with the Metropolitan Toronto Association for the Mentally Retarded for a number of years. One of our best friends is a Down's Syndrome child. This child was in an institution for a while, but has lived at home for a number of years. He goes to school by himself and has come along remarkably over the last 17 years. However, I do not know exactly how the funding is done in Ontario, let alone in B.C. Perhaps one of our researchers

[*Traduction*]

que les personnes quittant les établissements aient accès à des services de ce genre. A ce jour, elle a travaillé avec 45 personnes. Elle a essentiellement joué le rôle d'intermédiaire en se faisant l'avocat de l'handicapé mental. Donc, en réalité, on offre un financement aux handicapés et on se fait leur défenseur afin qu'ils obtiennent les services et la formation nécessaires pour vivre dans la collectivité. Si c'est dans ce contexte que vous suggérez qu'il peut y avoir une différence entre l'individu et la province, je pense que nous pourrions applaudir aux services fournis par la Commission de la vie communautaire et nous pourrions suggérer de la prendre comme modèle.

M. Blaikie: L'un des problèmes qui se posent à un groupe de travail comme le nôtre est le fait que, bien sûr, nous avons l'occasion de discuter des mêmes questions plus d'une fois et, bien que les autres membres du groupe de travail m'aient déjà entendu dire cela, je pense qu'il est important de le répéter afin que vous sachiez que nous en sommes conscients. Nous savons bien que, parfois, si l'on ne fournit pas les services nécessaires à la transition et que l'on ne fixe pas un objectif bien clair de réinsertion totale dans la collectivité—je pense que ce sont les mots que vous avez employés, ou quelque chose du genre—cette réinsertion risque de n'être qu'un moyen de remettre les gens dans la rue, d'économiser de l'argent, sans réellement atteindre les buts que l'on vise en accordant une confiance et un rôle accrus à la collectivité. Voilà, je voulais seulement vous faire connaître notre pensée.

Je voulais aussi ajouter, et je suis certain que vous serez d'accord avec moi, que je pense qu'on a tendance à essayer de justifier des programmes, devant les politiciens, en les disant fonctionnels, c'est-à-dire qu'ils rendent les gens plus productifs, et cetera. Mais je pense que vous auriez aussi voulu ajouter que nous réintégrons les gens dans la collectivité afin qu'ils puissent apprendre, se développer et devenir plus productifs; vous voudriez peut-être aussi ajouter que vous les réintégrez dans la collectivité afin qu'ils puissent aimer, enseigner et être avec d'autres gens. Souvent, les handicapés mentaux sont beaucoup plus humains, sur bien des plans, notamment sur le plan émotionnel, et cetera que certains d'entre nous qu'on dit plus «brillants». Je pense au travail qui est fait et qui a été fait dans ce domaine par Jean Vanier et bien d'autres. N'ayez donc pas peur d'ajouter ce genre de justification aux raisons que vous nous donnez d'appuyer ce genre de travail.

Mme Clark: Merci.

Le président: Avez-vous d'autres questions?

M. Weatherhead: Oui. Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, pendant plusieurs années, j'ai participé plus ou moins activement à la Metropolitan Toronto Association for the Mentally Retarded. L'un de nos meilleurs amis est un enfant souffrant du syndrome de Down. Cet enfant a passé un certain temps dans un établissement, mais il vit maintenant dans son foyer depuis plusieurs années. Il va à l'école tout seul et a fait beaucoup de progrès au cours des 17 dernières années. Cependant, je ne sais pas exactement com-

[*Text*]

could tell us how the funding for the mentally retarded is done out here at the present time. Do we have any information on that? Is it under CAP or is it not under CAP?

The Chairman: Mr. Mendelson.

Mr. M. Mendelson (Committee Researcher): It is my understanding, and I would have to look into this more carefully, that the situation for sharing facilities and residential treatment for persons who are mentally retarded is one of those areas of the Canada Assistance Plan that has been troublesome. My belief is that for mentally retarded children services in B.C. are usually cost-shared under the Canada Assistance Plan and I would not see an obstacle to that unless B.C.'s authority for those children is not under their social welfare legislation. If it is provided as part of a health agency, then it is not cost-sharable according to the Canada Assistance Plan. But I believe—and I stand to be corrected and will have to look into this—that in B.C. at least it is cost-shared. In Ontario they have recently moved to ensure that it will be cost-shared by changing the legislation so that the agency conforms with the requirement of the Canada Assistance Plan. If you recall, we had a presentation from the Mental Health Centre for Children that was on that same topic.

Mr. Weatherhead: But do the witnesses know how the funding is done in British Columbia for your children at the present time? Is the Canadian government involved in the funding?

• 1855

Mrs. Clark: Do you want to take that one, Al?

Mr. Etmanski: It would be our belief, although we could not say with absolute certainty, that the majority of services currently available for mentally-handicapped people are cost shared, particularly among the younger ones.

Mr. Weatherhead: So if they were going to go from institutions to group homes or back into their own homes or any other intermediary place, they would still be funded half and half, would they not, by the federal government?

Mr. Etmanski: Again, without absolute certainty, that would be our understanding.

Mr. Weatherhead: Does the provincial government say that there is a great cost involved in deinstitutionalizing these people or are they saying that really most of these children should not leave the institution for various reasons?

Mr. Etmanski: I think we do have a conceptual barrier. It is perhaps reflected in our government as well as it is througout society. But that aside, one of the arguments used in what you have just related is that in the absence of community-based services, the government is reluctant to "dump', mentally

[*Translation*]

ment on attribue des fonds en Ontario, encore moins en Colombie-Britannique. Peut-être l'un de nos recherchistes pourrait-il nous expliquer le système actuel de financement pour les arriérés mentaux. Avons-nous des renseignements sur cette question, ce financement fait-il ou non partie du R.A.T.C.?

Le président: Monsieur Mendelson.

M. M. Mendelson (recherchiste du Comité): Je crois comprendre, mais il me faudrait étudier la question plus à fond, que la situation en ce qui concerne le partage des installations et des soins résidentiels pour les arriérés mentaux est l'un des secteurs du Régime d'assistance publique du Canada qui a posé de nombreux problèmes. Je pense que les coûts des services dispensés aux enfants arriérés mentaux, en Colombie-Britannique, sont habituellement partagés dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, et je n'y verrais pas d'obstacle, à moins que les pouvoirs de la Colombie-Britannique en ce qui concerne ces enfants ne soient pas régis par sa législation sur l'aide sociale. Si ces services sont fournis dans le cadre d'un organisme de santé, il n'est pas possible d'en partager les coûts aux termes du Régime d'assistance publique du Canada. Mais je crois, bien que je puisse me tromper et que je doive étudier davantage la question, qu'en Colombie-Britannique, du moins, les coûts sont partagés. L'Ontario a récemment pris des mesures pour faire en sorte que les coûts soient partagés, en changeant la loi, afin que l'organisme se conforme aux exigences du Régime d'assistance publique du Canada. Vous vous souvenez certainement que le Mental Health Centre for Children nous a fait un exposé sur le même sujet.

M. Weatherhead: Mais les témoins connaissent-ils le système actuel de financement pour les enfants, en Colombie-Britannique? Le gouvernement canadien participe-t-il à ce financement?

Mme Clark: Voulez-vous répondre à cette question, Al?

M. Etmanski: Nous croyons, bien que nous n'en soyons pas absolument certains, que les coûts de la majorité des services fournis actuellement aux handicapés mentaux sont partagés, particulièrement ceux qui s'adressent aux jeunes.

M. Weatherhead: Donc, s'ils sortaient des institutions pour vivre dans des foyers collectifs, dans leur propre foyer ou dans d'autres lieux de transition, la moitié des coûts serait encore assurée, par le gouvernement fédéral, n'est-ce pas?

M. Etmanski: Encore une fois, nous n'en sommes pas absolument certains, mais c'est ce que nous croyons comprendre.

M. Weatherhead: Le gouvernement provincial pense-t-il que la réinsertion sociale de ces gens coûterait trop cher, ou a-t-il d'autres raisons de croire que le plupart de ces enfants ne devraient pas quitter l'institution?

M. Etmanski: Je pense qu'il y a là une barrière conceptuelle. Elle se reflète aussi bien dans notre gouvernement que dans l'ensemble de la société. Mais cela mis à part, l'un des arguments utilisés pour ce vous venez de mentionner, est le fait qu'en l'absence de services offerts au niveau de la collectivité,

[*Texte*]

handicapped persons back into communities where there has been no preparation.

Mr. Weatherhead: But you have been pressing for the community-based services and there are probably some experimental runs around the areas.

Mr. Etmanski: Very much and very strongly, we have been pressing for this. In our opinion, it has just taken too, too long.

Mr. Weatherhead: I wonder if the finances, Mr. Chairman, are the real reason. The lady said, I think, it might cost $200 per day to keep these patients or children in the present institutions and those figures are going up every day. I wonder how much more it would cost in the transition to some more group-home type basis or things like that, and whether we have a financial problem here, because it appears that either way the federal government will finance it fifty-fifty. Do we have a financial problem or do we really have a problem of philosophy or outlook—that sort of thing.

The Chairman: I believe Mr. Mendelson now has some information that he could give us.

Mr. Mendelson: We are lucky enough to have someone in the audience with whom I can check and yes, services of this nature are cost shared under the Canada Assistance Plan in British Columbia. The only reservation would be if they were provided by a profit-making institution which I do not believe exists at all. So, they are cost shared. That would not be a problem in providing these services.

Mr. Etmanski: Sir, I would like to comment on your last point.

Mr. Mendelson: Right.

Mr. Etmanski: I think the issue of transitional funding is really crucial when you are looking at the admitted high costs of maintaining the institutions. You are also looking at depopulating and maintaining perhaps that same level of cost over an indefinite period of time, and that may be an inhibiting factor with regard to seriously considering the value of community-based services. With all due respect, I think the conceptual barrier, the fact that there may be some persons who should not leave the institution is an ingredient, but I do not think it is the essential ingredient. That is part of the reluctance of the provincial government to depopulate the institution.

Mr. Weatherhead: Is their excuse that there is really no place for them to go and they cannot afford to build those places?

Mrs. Clark: I think they see the period of changeover, certainly, as being expensive. I have never heard anyone say that they do not believe it would be less costly in the long run. I certainly applaud Al for making a guess at why this is. Frankly, it baffles me why this kind of barrier is put up to a

[*Traduction*]

le gouvernement est peu disposé à «parachuter» des handicapés mentaux dans des collectivités qui n'y sont pas préparées.

M. Weatherhead: Mais vous avez fait des pressions pour obtenir ces services au niveau de la collectivité, et l'on en a probablement organisés à titre expérimental, dans certaines régions.

M. Etmanski: Nous avons fait beaucoup de pressions en ce sens, et très fortement. Selon nous, cela prend trop de temps.

M. Weatherhead: Je me demande, monsieur le président, si le côté financier constitue la véritable raison. Madame a dit, je crois, qu'il pourrait en coûter $200 par jour pour garder ces patients ou ces enfants dans les institutions actuelles, et que ce montant augmente chaque jour. Je me demande combien il en coûterait de transférer ces patients dans des endroits du type foyers collectif, ou quelque chose du genre, et s'il s'agit d'un problème financier, parce qu'il semble que de toute façon, le gouvernement fédéral assumera la moitié des coûts. S'agit-il d'un problème financier ou plutôt d'un problème de philosophie, de perspective, ou quelque chose du genre?

Le président: Je crois que M. Mendelson a maintenant certains renseignements dont il pourrait nous faire part.

M. Mendelson: Nous avons la chance d'avoir quelqu'un, dans le public, auprès de qui j'ai pu vérifier, et je sais maintenant qu'en Colombie-Britannique, les coûts des services de ce genre sont bien partagés aux termes du Régime d'assistance publique du Canada. Par contre, je ne sais pas si tel est le cas lorsque ces services sont fournis par une institution à but lucratif qui, selon moi, n'existe pas du tout. Donc, les coûts sont partagés. Il n'y aurait pas de problème à fournir ces services.

M. Etmanski: Monsieur, j'aimerais faire une observation sur ce dernier point.

M. Mendelson: Oui?

M. Etmanski: Je crois que la question du financement de la transition est fondamentale, si vous considérez les coûts élevés que l'on admet consacrer au fonctionnement de ces institutions. Vous envisagez aussi le fait de diminuer le nombre de patients et de maintenir éventuellement le même niveau de coûts pour une période indéterminée; or, cela peut être gênant si l'on veut étudier sérieusement la valeur des services au niveau de la collectivité. Sans vouloir vous contredire, je pense que la barrière conceptuelle, c'est-à-dire le fait que certaines personnes ne devraient pas quitter une institution, est un facteur, mais je ne pense pas qu'il s'agisse du facteur essentiel. Ce n'est là qu'une des raisons pour lesquelles le gouvernement provincial hésite à réduire le nombre de patients dans ces institutions.

M. Weatherhead: Invoque-t-il, comme prétexte, le fait qu'il n'y a vraiment pas d'autre endroit où ces patients peuvent aller, et qu'ils n'ont pas les moyens de faire construire de tels établissements?

Mme Clark: Je pense qu'il considère que la période de transition coûte très cher. Je n'ai jamais entendu qui que ce soit dire qu'il ne croyait pas que cette solution serait moins coûteuse à long terme. Je félicite Al d'avoir avancé une explication de la situation. Franchement, je ne comprends pas

[*Text*]

philosophy that has been proven in other jurisdictions. I think you will find that the advocacy groups are almost unanimous across the country in stating this stance, yet we find reluctance to accept it in various parts of the country, not only in our province. I think the member from Lethbridge is probably very aware of a conserve project which was there. It was quite successful, but the provincial government in that province did not let it continue in existence. So this is a problem across the country. That is why I am so glad to be talking to people from the federal government: if there is any hope of equalizing things, it certainly has to rest with you people.

The Chairman: Thank you very much, Mrs. Clark, Mr. Colbert, and Mr. Etmanski, for your presentation. It will certainly be very helpful to us in the preparation of our report. Thank you very much.

Mrs. Clark: Thank you.

The Chairman: I would now call upon Professor Robert Evans from the Department of Economics, University of British Columbia. It is "Robert", is it?

Mr. Robert Evans (Department of Economics, University of British Columbia): Yes, it is—well, it is a variety of things, actually.

The Chairman: It did not say "V. Evans", it said "R. Evans".

Mr. Evans: I am quite happy to accept that in place of several of the other things I have been called.

The Chairman: Not every one of the members has a copy of your brief, Professor Evans. I believe you want to read it into the record. It is not very long. Is that your wish, or would you rather summarize it?

Mr. Evans: No, it is itself a summary. What I had intended to do was to use it as a set of notes and then speak to those points as I go.

The Chairman: Okay.

Mr. Evans: Presumably we can discuss any of them that the task force finds lacking in depth.

I do apologize for not having presented enough copies for everyone. I had been led to understand that there were five people, and I had these Xeroxed off this afternoon for that, but I suppose I should have known that, when dealing with the federal government, one should always overkill.

Mr. Loiselle: May I have my first question?

An hon. Member: You are on the west side of the Rockies now, boys.

Mr. Evans: First of all, let me say I am going to confine my comments to the field of health care, because that is an area I have been studying and doing some research in for a number of years. There will be some tangential implications for post-secondary finance in the health services area, but not really very much. I really do not have opinions on or know very much about the rest of the fiscal arrangement field except what I

[*Translation*]

pourquoi on élève ce genre de barrière devant une philosophie qui a fait ses preuves dans d'autres juridictions. Je pense que vous pourrez constater que presque tous les groupes de défense du pays sont unanimes sur ce point, mais pourtant, diverses parties du pays, et non seulement notre province, ont de la difficulté à l'accepter. Je pense que le député de Lethbridge est probablement au courant d'un projet qui a été organisé là-bas, avec assez de succès, mais que le gouvernement provincial n'a pas laissé poursuivre. C'est donc là un problème à l'échelle de tout le pays. C'est pourquoi je suis si heureuse de pouvoir parler à des gens du gouvernement fédéral: s'il y a un espoir de rendre la situation plus juste, c'est certainement vous qui pouvez le faire.

Le président: Merci beaucoup, madame Clark, monsieur Colbert et monsieur Etmanski de votre exposé. Il nous sera certainement très utile pour rédiger notre rapport. Je vous remercie beaucoup.

Mme Clark: Merci.

Le président: Je cède maintenant la parole à M. Robert Evans, du département d'économie de l'Université de la Colombie-Britannique. Votre prénom est bien «Robert»?

M. Robert Evans (Département d'économie, Université de la Colombie-Britannique): Oui, c'est bien cela. En fait, c'est diverses choses.

Le président: Ce n'était pas «V. Evans», qui était écrit, mais «R. Evans».

M. Evans: Je suis bien content d'accepter cela, au lieu de divers autres noms qu'on m'a donnés.

Le président: Les membres du Comité n'ont pas tous une copie de votre mémoire, monsieur Evans. Je crois que vous désirez le lire en entier. Il n'est pas très long. Est-ce bien ce que vous désirez ou préférez-vous le résumer?

M. Evans: Non, c'est déjà un résumé. Je voulais l'utiliser comme une série de notes et partir de là pour exposer divers points.

Le président: D'accord.

M. Evans: Je présume que nous pouvons discuter de tout point qui, selon le groupe de travail, n'est pas suffisamment détaillé.

Excusez-moi de ne pas avoir apporté assez de copies pour tout le monde. J'avais cru comprendre qu'il y avait cinq personnes, et j'avais fait tirer cinq photocopies cet après-midi, mais je suppose que j'aurais du savoir que lorsqu'il s'agit du gouvernement fédéral, il vaut mieux en faire trop que pas assez.

M. Loiselle: Puis-je poser une première question?

Une voix: Nous sommes à l'ouest des Rocheuses.

M. Evans: D'abord, laissez moi vous dire que je vais limiter mes observations au domaine des soins médicaux, car c'est ce sujet que j'étudie et sur lequel je fait beaucoup de recherches depuis plusieurs années. Il y aura certaines répercussions tangentielles en matière de financement postsecondaire des services de santé, mais pas beaucoup. Je ne connais pas tellement le reste de la question des accords fiscaux, excepté ce

[*Texte*]

have read in some of the briefs that have already come before you, so I will be sticking very much to health care. I guess I am going to try to belabour a few points which seem to me to be, I hope, fairly straight-forward, but maintaining a firm grasp on the obvious I find to be sufficient of a challenge for an economist that it may be worth the exercise of going through again.

The first point I wanted to make, which is outlined on page 1 of the handout I have for you, is on the whole issue of the extent to which the present fiscal arrangements have led to a health service system in Canada which is under-funded. That is a phrase which has turned up in the newspapers and which seems to be attracting a little attention. I would suggest very strongly that indeed this is not the case; that the Canadian health care system is not, in general, over-all, and globally, under-funded. I think there are three kinds of evidence one can look at in coming to that sort of conclusion.

The first, as I point out, is that if you look at the total level of expenditure on health care in Canada over the past decade, you find that that level has been rising steadily and has been rising very much in line with the growth of the general economy. We have been maintaining a rough stability of the ratio of health care spending to the rest of our economy in the order of 7 per cent of GNP, plus or minus two-tenths of one per cent, over the past decade, ever since 1971.

That in and of itself does not prove anything. It is just a ratio. It is just a number which does not say whether we are spending too little, too much, or anything else. But what it does do is suggest that in those aggregate figures you cannot find evidence to say that as a result of the universal hospital and medical insurance programs which became nationwide as of 1971 there has been a shrinkage in the over-all share of health care in the general economy.

• 1905

Prior to 1971, for the previous two decades, that ratio was expanding steadily, and so the increase in share has topped out, but that had to happen somewhere. As the Economic Council of Canada pointed out in the late sixties, if it did not happen, eventually the entire gross national product would be taken up by either health care or education, and I suppose the logical implication is that we would all be working in medical schools.

Now, the second class of information is much more detailed, and that comes from a large number of specific studies within the health care system which have pointed to ways in which particular types of health care could be delivered less expensively or might not be necessary at all. In other words, when you get down to the fine structure of hospital and medical practice, you find any number of opportunities for increased efficiency and cost reduction without loss of quality and in fact, if anything, with improved outcomes. So, matching the global information of over-all stability in spending, we have this micro level information, if you like, of the potential scope for improved management, improved quality of servicing, or at least not reduced quality of servicing, with lower costs. Aggre-

[*Traduction*]

que j'en ai lu dans certains des mémoires qui vous ont déjà été présentés, et je n'ai pas vraiment d'opinion là-dessus. Je vais donc m'en tenir le plus possible aux soins médicaux. Je crois que je vais essayer de développer quelques points qui me semblent être, je l'espère, assez simples, mais le fait de bien saisir les évidences est suffisant pour un économiste pour qu'il vaille la peine de les relever à nouveau.

Le premier point dont je veux vous faire part est expliqué brièvement à la page 1 du document que je vous ai remis. Il s'agit de la mesure dans laquelle les présents accords fiscaux ont entraîné, au Canada, un réseau de services de santé disposant de fonds insuffisants. On en a parlé dans les journaux, et cela a semblé attirer quelque peu l'attention. Je crois très fortement que ce n'est pas le cas; le réseau canadien de soins de santé, globalement, ne manque pas de fonds. Je crois qu'il y a trois arguments que l'on peut considérer pour en arriver à cette conclusion.

D'abord, je souligne que si vous considérez le niveau total de dépenses consacrées, au Canada, aux soins de santé au cours des dix dernières années, vous pourrez constater qu'il s'est élevé régulièrement et qu'il a assez bien suivi la croissance de l'ensemble de l'économie. Nous avons maintenu de façon assez stable le rapport entre les dépenses consacrées aux soins de santé et le reste de notre économie, soit 7 p. 100 du PNB, plus ou moins 0.2 p. 100, au cours de la dernière décennie, soit depuis 1971.

Cela, en soi, ne prouve rien. Il s'agit simplement d'un rapport. Ce chiffre ne dit pas si nous dépensons trop peu, trop, etc. Mais nous pouvons en tout cas constater que ces chiffres d'ensemble ne permettent pas de dire que les programmes universels d'assurances médicale et hospitalière qui sont entrés en vigueur dans tout le Canada en 1971 ont entraîné une diminution des fonds consacrés aux soins de santé, par rapport à l'économie générale.

Avant 1971, pendant les deux décennies précédentes, ce rapport augmentait régulièrement, mais il a dû se stabiliser, ce qui devait se produire à un moment donné. Comme le Conseil économique du Canada l'a souligné à la fin des années 60, si cela ne s'était pas produit, la totalité du Produit national brut aurait été consacré soit aux soins de santé, soit à l'éducation, et je suppose que nous pouvons en conclure que nous travaillerions tous dans des écoles de médecine.

Mon deuxième point est beaucoup plus détaillé, et est fondé sur un grand nombre d'études précises effectuées dans le réseau de soins de santé, qui ont permis de prouver comment on pourrait assurer certains types particuliers de soins de façon moins coûteuse ou les rendre complètement inutiles. En d'autres mots, lorsque vous étudiez la structure de la pratique hospitalière et médicale, vous trouvez de nombreuses occasions d'améliorer l'efficacité et de réduire les coûts, sans perte de qualité et même, en fait, avec parfois de meilleurs résultats. Donc, en plus des informations globales sur la stabilité des dépenses, dans l'ensemble, nous pouvons constater, à ce niveau plus restreint, la possibilité d'améliorer la gestion et la qualité des services, ou du moins de ne pas réduire celle-ci, en

[*Text*]

gating up that kind of information suggests that, indeed, the existing system is not underfunded because you could be cutting the costs even as it now stands.

The third class of evidence is the type that has been developed by the Lalonde report back in 1974 on the new perspective on the health of Canadians, in which fairly detailed examination was made of the kinds of things Canadians now get sick of and die of, and it was pointed out that the sources of mortality and morbidity, which are of most importance this decade, are not particularly amenable to expanding the conventional health care system. So, if you were to add more resources to the hospital and medical services sector, you would not expect to find a reduction in the rates of death from accidents and it is not at all obvious it would reduce smoking rates. The really serious question surrounding occupational health and safety are not well dealt with by expanding the conventional medical system. That is your third class of evidence which suggests that the kinds of problems we now face are not those which the conventional system is well adapted to serving.

So, from all of those three points of view, I come to the general conclusion that there is no reason to believe we are dealing with a system of severe underfunding.

The next point I want to deal with is that if we compare ourselves with the rest of the world, we do indeed find some significant differences between the pattern of funding of health care in Canada and in most of the other major industrialized countries.

Since, as I have suggested, I do not think we are dealing with a problem of underfunding, it is I think a reasonable inference that we are doing relatively well in funding terms compared to the rest of the world. So, for example, when I suggest and when I think the evidence supports the notion that we could be doing a great deal better in terms of the efficiency with which we run the health care system, and we could be reducing costs in a number of ways, still you have to recognize that in world terms we do relatively very well and that it is an extremely difficult industry to come to grips with. The problems here are of an order of magnitude more difficult than even things like automobiles, I guess.

First of all, most developed countries in the rest of the world have experienced throughout this decade continuing increases in the share of their resources going to health care. The United States is perhaps the best comparison because they have a system very similar to ours and because they are easy to watch, and they have experienced an increase during this decade from just over 7 per cent, which was the same as ours at the beginning of the decade of the seventies, to just over 9 per cent, now. And that difference of two percentage points of GNP is a huge amount of money. In Canadian terms that is something in the order of $6 billion that would be the difference between what we now spend and what we would be spending if we had shared the American experience.

So, when we compare ourselves with the rest of the world, and when other people in the rest of the world look at the

[*Translation*]

abaissant les coûts. Si l'on réunit ces renseignements, on peut dire que le système existant ne manque pas de fonds, parce que l'on pourrait réduire les coûts, même dans la situation actuelle.

Mon troisième point concerne les conclusions du rapport Lalonde, en 1974, sur les nouvelles perspectives en matière de santé des Canadiens, où l'on examinait en détail les causes de maladie et de mortalité chez les Canadiens, et où l'on soulignait que ces causes, qui sont d'une importance particulière au cours de la présente décennie, ne sont pas susceptibles d'être touchées par l'extention du réseau conventiel de soins de santé. Donc, si l'on donnait plus de ressources au secteur des services hospitaliers et médicaux, on ne pourrait pas s'attendre à constater une réduction du taux de mortalité provenant des accidents, et l'on n'a pas de raisons de penser que cela réduirait l'usage de la cigarette. Les questions vraiment sérieuses en ce qui concerne la santé et la sécurité au travail ne sont pas touchées par l'expansion du système médical conventionnel. C'est là le troisième argument, qui permet de dire que les problèmes auxquels nous devons maintenant faire face ne sont pas ceux pour lesquels le système conventionnel est le mieux adapté.

Donc, à partir de ces trois points de vue, j'en viens à la conclusion générale qu'il n'y a pas raison de croire que le réseau manque gravement de fonds.

Je veux enfin vous dire que si nous nous comparons au reste du monde, nous constatons certaines différences importantes entre le mode de financement des soins de santé au Canada et celui qui est appliqué dans la plupart des autres grands pays industrialisés.

Puisque, comme je l'ai mentionné, je ne pense pas qu'il y ait un problème de financement insuffisant, j'estime que nous pouvons déduire, raisonablement, que nous nous débrouillons assez bien en matière de financement, en comparaison avec le reste du monde. Donc, par exemple, lorsque j'ai dit que ces arguments appuient l'idée que nous pourrions obtenir de bien meilleurs résultats en termes de rendement dans le réseau de soins de santé, et que nous pourrions réduire les coûts de diverses façons, vous devez quand même reconnaître qu'à l'échelle mondiale, nous obtenons d'assez bons résultats, et qu'il s'agit d'un secteur très difficile. Les problèmes qui se posent ici sont d'un ordre de grandeur qui les rend, selon moi, plus difficiles.

D'abord, la plupart des autres pays développés ont connu, au cours de la présente décennie, des augmentations croissantes de la part de leurs ressources consacrée aux soins de santé. Les États-Unis constituent peut-être le meilleur point de comparaison, car leur réseau est très semblable au nôtre, et on peut voir facilement ce qui se passe. Ce pays a connu une augmentation durant la présente décennie: en effet, la part consacrée aux soins de santé est passée de 7 p. 100, soit la même proportion que nous, au début des années 70, à un peu plus de 9 p. 100, à l'heure actuelle. Et cette différence de 2 p. 100 du PNB représente un énorme montant. Si le Canada avait connu la même expérience que les États-Unis, il aurait dû dépenser six milliards de dollars de plus qu'il ne le fait actuellement.

Par conséquent, lorsque nous nous comparons au reste du monde, et lorsque des habitants d'autres pays regardent le

[*Texte*]

Canadian system, I think we are subject to a fair amount of envy on the success with which our funding system is operated. We get the discussions in the United States, the frantic efforts to engage in cost capping to control the so-called health care cost explosion, which is of course something you find in the monthly magazines and even periodically in the daily press in the U.S. That is something I think Canada has been remarkably successful at, and there has been no evidence brought forward that I am aware of that demonstrates that we have, as a result, suffered in terms of the health of Canadians in general terms.

• 1910

You have to balance then the possibility for significant improvements in Canada with the fact that on the whole we do rather well.

That finally brings me back to the issue of the fiscal arrangements because I think the relationship between federal and provincial governments, and the funding mechanisms that they have put in place, have been rather critical in our ability to achieve that kind of stability and that kind of general success in protecting our population against the costs of illness, of setting up a universal and comprehensive system which really does provide much better protection than, say, that in the United States. We have done it in a relatively effective way and at relatively controlled cost.

Now I think it is important to look at the time pattern of our experience to realize that it is specifically, or the strongest argument can be made, let us say, that our form of funding has a major effect on our experience. If you look at our patterns during the decades of the 1950s and the 1960s, although there were significant differences between Canada and the U.S. in health care delivery, the overall expenditure experience was very much the same. We matched the Americans almost proportion for proportion throughout those two decades. We were both spending about 4 per cent at the beginning of the 1950s. We were both a bit over 5 per cent at the beginning of the 1960s. We rose steadily throughout that decade and we both reached just over 7 per cent in 1971 and then at that point the trends diverge. At that point there is a very sharp break in the Canadian experience which is not matched in the American, and that is the point where ours flattens out and moves more or less level with the rest of the economy and the American keeps on rising.

I think it is fair to say that it is precisely our funding system, which was completed at that point that was the critical change. I am aware that we did have hospital insurance throughout the 1960s, but it was the universal medical and hospital system that was introduced in the various provinces during the late 60s and was completed by the end of 1970—that was the critical change. Then just as a sort of an *obiter dictum*, it is therefore I think factually false to allege, as one periodically finds people alleging, that the pattern of expansion

[*Traduction*]

système canadien, je pense que nous pouvons susciter passablement d'envie à cause du succès de notre système de financement. Nous pouvons constater, aux États-Unis, des discussions, des efforts frénétiques pour faire face aux coûts, pour contrôler la prétendue explosion des coûts dans le domaine des soins de santé, ce dont on parle bien sûr dans les mensuels américains, et même, de temps en temps, dans la presse quotidienne. Voilà un domaine où, selon moi, le Canada a remarquablement bien réussi, et je n'ai pas entendu d'arguments qui pourraient démontrer que la santé des Canadiens, en général, a souffert de la situation.

Ensuite vous devez comparer la possibilité d'améliorations notables au Canada avec le fait que dans l'ensemble nous avons plutôt bien réussi.

Enfin, cela me ramène à la question des accords fiscaux parce que je crois que les rapports entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et les mécanismes de financement que nous avons établis ont été plutôt importants face à notre capacité d'atteindre ce genre de stabilité et cette sorte de réussite générale en protégeant notre population contre les coûts de la maladie, en établissant un régime universel et complet qui fournit effectivement et réellement une bien meilleure protection, dit-on, que celle qui existe aux États-Unis. Nous l'avons réalisé de façon relativement efficace et à des coûts relativement bas.

Maintenant, je crois qu'il est important de faire un retour en arrière pour réaliser qu'il s'agit expressément, ou nous soutenons qu'il s'agit d'un très grand argument en notre faveur, que cette forme de financement a un effet important sur notre expérience. Si nous examinons nos expériences passées au cours des années 50 et 60, quoiqu'il y ait eu des différences importantes entre le Canada et les États-Unis au niveau de la façon dont étaient dispensés les soins médicaux, la pratique générale concernant les dépenses était en tous points la même. Nous avons égale les Américains presque en tous points au cours de ces deux décennies. Tous les deux nous avons dépensé environ 4 p. 100 au début des années 50. Tous les deux nous avons dépensé un peu plus de 5 p. 100 au début des années 60. L'augmentation se fit de façon régulière au cours de la décennie suivante et nous avons atteint un peu plus de 7 p. 100 en 1971, et c'est alors que nos chemins se sont séparés. A cette époque il y a eu un changement très marqué au Canada, qui n'a pas été suivi par les Américains, c'est-à-dire que c'est à cette époque que nos dépenses ont plafonné et qu'elles ont suivi le reste de l'économie alors que du côté américain les dépenses continuaient à grimper.

Je pense qu'il est juste de dire que c'est précisément notre système de financement, complété à cette époque, qui a apporté ce changement crucial. Je sais que nous avions une assurance-hospitalisation au cours des années 60, mais c'est le régime de frais médicaux et d'hospitalisation universel, introduit dans les diverses provinces à la fin des années 60 et terminé à la fin des années 70, qui a apporté le réel changement. Je voudrais ajouter comme *obiter dictum*, qu'en conséquence, je crois, qu'il est faux de dire, comme on entend

[*Text*]

of costs and of utilization in health care is in some way a result of government intervention. In fact our experience seems to suggest the reverse: if you get universal and comprehensive government intervention, that enables you to control the overall costs and, I suppose, behind that to control utilization, although that is not quite so clear. I will get to that a little later on, but at least in terms of global costs it is clear that government intervention is the mechanism whereby you control costs, and if you allow the system to operate on a sort of a fragmented multi-source basis, then the costs continue to climb. That was our experience in the previous 20 years; that is the American experience and the experience in other countries today.

All right; the critical factor, I think, in this control is the sole-source funding. Of course, it is not true that we have sole-source funding because we know that a large proportion of the funding of health care comes from the federal government, or from taxpayers by way of the federal government, before being passed through to the provincial government, but the critical aspect is the fact that almost all of the funding for health care at some stage winds up passing through the provincial governments, so there is sort of a fiscal responsibility that takes place at a single level.

The alternative approach, which has been described in the American setting as cost pass-through, which results from fragmented funding, essentially permits each player in the system to pass the costs on to someone else. The important thing about the Canadian system is that all the costs come together at one desk or in one Cabinet room or at one place in the system. It is that sole-source feature that seems to be behind the degree of control which we have been able to exercise. It is not government per se because, of course, the United States is heavily involved in government funding in health care. They have, however, several different programs. They have one program for the aged. They have one program for the medic-aid population who fall below poverty line or fall below the medical indigency line. They have a variety of programs for the uniformed services. They have a whole series of private-for-profit and private-not-for-profit insurance.

Roughly one third of medical care costs are still coming out of patients' pockets and that is an important number, by the way. That says that you have a very high degree of patient direct participation in payment for medical care in the United States. None of those things seem to limit the escalation of their cost patterns. In other words if you have a fragmented funding source system in which nobody is ultimately responsible for the overall totals, then it is not surprising that the overall totals tend to get out of line and tend to continue to climb.

I think the implication of that is that when we were looking at the cost-sharing systems in Canada in the early 70's, and certainly I know I am guilty of this and I think quite a number

[*Translation*]

souvent, que l'augmentation des coûts et l'augmentation de l'utilisation des soins médicaux résultent d'une certaine façon de l'intervention du gouvernement. En fait notre expérience semble nous prouver le contraire: si l'intervention du gouvernement est universelle et complète, cela permet de contrôler l'ensemble des coûts et, je suppose, de contrôler, en plus, l'utilisation des crédits, même si dans ce dernier cas ce n'est pas aussi évident. Je reviendrai sur ce point un peu plus tard, mais au moins en termes de coût global il est clair que l'intervention du gouvernement est un mécanisme par lequel vous controlez les coûts et si vous permettez que le régime fonctionne sur une base non centralisée, c'est alors que les coûts continueront à monter. C'est ce qui ressort de notre expérience des 20 dernières années; c'est ce qui se passe aux États-Unis et dans d'autres pays aujourd'hui.

Je crois que le plus important facteur de ce contrôle réside dans le financement à source unique. De fait, il n'est pas vrai que nous ayons une source unique de financement parce que nous savons qu'une forte proportion du financement des soins médicaux provient du gouvernement fédéral ou des contribuables par le biais du gouvernement fédéral avant de parvenir aux gouvernements provinciaux; le point crucial demeure le fait que presque tout le financement des soins médicaux, à une époque quelconque, en arrive à passer par les gouvernements provinciaux, de sorte qu'il y a une certaine responsabilité fiscale qui revient à un palier de gouvernement unique.

L'autre approche qui a été décrite dans le cadre américain comme un régime de coûts répartis qui résulte du financement fragmenté, permet essentiellement à chaque joueur dans ce système de refiler les coûts à quelqu'un d'autre. Ce qui importe au sujet du régime canadien réside dans le fait que tous les coûts arrivent ensemble à un seul et même bureau ou à un seul endroit de ce système. C'est cette caractéristique de source unique qui semble expliquer le degré de contrôle que nous sommes capables d'exercer. Ce n'est pas le gouvernement seulement parce que, évidemment, les États-Unis possèdent aussi un financement gouvernemental important en ce qui concerne les soins médicaux. Toutefois, ils ont plusieurs programmes différents: ils ont un programme pour les personnes âgées, un autre d'aide médicale pour les gens qui ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté ou qui sont en-dessous du seuil d'indigence mécicale. Ils ont une série de programmes pour les forces armées. Ils ont aussi toute une série de régimes d'assurances privées à but lucratif et à but non lucratif.

Environ le tiers des coûts des services médicaux est payé par le patient ce qui constitue un nombre assez important. Cela signifie qu'il y a un très haut taux de participation directe du patient au paiement des soins médicaux aux États-Unis. Rien dans cela ne semble limiter l'escalade de leurs coûts. En d'autres mots, si vous avez un régime de source de financement fragmentée dans lequel personne, en dernier ressort, n'est responsable de l'ensemble des coûts, il n'est pas surprenant que par la suite l'ensemble des coûts ont tendance à ne pas suivre la courbe et à continuer de grimper.

Je pense que la conséquence de cela est que lorsque nous avons examiné le régime de participation aux coûts au Canada au début des années 70, et je sais, certainement, que je suis

[*Texte*]

of other people were too when they were addressing this whole issue and before we had the revisions in 1977, there was a tendency to look at the essential feature of the Canadian funding system as the cost-sharing aspect. People talked a lot about the tendency of provincial governments to be rather profligate with 50-cent dollars; if every dollar you spent was coming half out of the federal treasury, well, then, what the hell, why not spend some more?

• 1915

That I think was rather naive. Certainly I was naive. The evidence we have suggests that provincial governments really were pretty careful in the way they used those funds. As I say, it was in the early seventies that we found this change in the spending pattern—the fact that health care expenditures stabilized as a percentage of GNP. So it is hard to argue that the provinces were chucking money away. I think what we dit was perhaps we—or some of us at any rate; one should not spread the blame around too thinly—paid too much attention to the incentive aspects of those funding formulae and too little attention to the fact that they created this sole-source relationship, this ability to examine—in fact, this requirement that policy-makers at the provincial level be responsible for the entire block of funding for health care passing through their hands. And I think that is absolutely critical.

Now the changes, the modifications that have taken place since 1977, I think put this somewhat at risk. Those modifications were intended, as I understand it, to create stronger incentives for the provinces to be careful with their use of funds, as well as to provide them with much greater flexibility in the way they use those funds. Both of those objectives seem to me in principle to be admirable. The first one is perhaps less important, on the basis of the evidence that the provinces were doing a reasonable job anyway. The second, however, that you provide them with more flexibility, sounds fine.

The danger, of course, is that there are two ways of being flexible. One is that you can start shifting the focus of health care delivery. You can start introducing new types of programs, like B.C.'s extended care program, and you can move into the pharmacare area, and you can de-emphasize acute care hospitalization, because there is a lot of evidence around to suggest that that is overdone; and that is all to the good. The other risk, though, is that you can begin to back away from this unified fiscal responsibility. You can start transferring some of the costs of health care out of government budgets and back into the private sector, either through—as has not yet happened—private insurance, or through direct payment. And that is where we get into this whole question of various types of charges for access to hospitals and the opening up of the whole question of physician extra-billing or direct-billing or balance-billing, depending on which side of the table you sit on. But whichever you call it, what it comes down to is a shifting of part of the costs of running the health care system from the unified public budget into some other budget. And

[*Traduction*]

coupable de cela, et, je pense, qu'un certain nombre d'autres personnes le sont aussi, que lorsque nous avons examiné l'ensemble de la question pendant les revisions de 1977, il y avait une tendance à considérer comme étant une caractéristique du régime de financement canadien cet aspect de participation au coût. Les gens ont beaucoup parlé des tendances des gouvernements provinciaux à être plutôt prodigues avec leurs demi-dolars. Si chaque dollar dépensé venait pour la moitié du trésor fédéral, eh bien, que diable, pourquoi ne pas dépenser plus?

Je crois que c'était plutôt naïf de notre part. C'était sûrement être naïf. Le témoignage rendu suggère que les gouvernements provinciaux ont été vraiment attentifs à la façon dont ils ont utilisé ces fonds. Comme je l'ai dit, c'est au début des années soixante-dix qu'est apparu ce changement dans le profil des dépenses, c'est-à-dire que les dépenses pour soins médicaux se sont stabilisées comme pourcentage du Produit national brut. Aussi, il est difficile de soutenir que les provinces ont jeté l'argent par les fenêtres. Je crois que ce que nous avons fait, c'est peut-être que nous, ou quelques-uns d'entre nous, d'autres aussi sont à blâmer, avons accordé trop d'attention aux aspects stimulants de ces formules de financement et trop peu d'attention au fait qu'elles développaient ce rapport de source unique, cette capacité d'examiner en fait, cette exigence qui fait que les initiateurs des politiques au niveau provincial sont responsables de l'ensemble du financement des soins médicaux qui passent entre leurs mains. Ce qui est, je crois, absolument crucial.

Maintenant, les changements, les modifications qui ont eu lieu depuis 1977, comportent un risque. Par ces modifications, on voulait, je crois, encourager les provinces à être de plus en plus prudentes en ce qui concerne l'utilisation des fonds et faire en sorte qu'elles puissent utiliser leurs fonds de façon de plus en plus souple. Ces deux objectifs m'apparaissent, en principe, dignes d'admiration. Le premier est peut-être moins important, du fait que les provinces font déjà du bon travail de toute façon. Toutefois, le second, qui leur accorde plus de latitude, semble séduisant.

Le danger, évidemment, est qu'il y a deux façons de devenir souple. L'une de ces façons est de commencer par déplacer le point de mire de la prestation des soins médicaux. Vous pouvez commencer à introduire de nouveaux genres de programmes comme le programme de soins à domicile de la Colombie-Britannique ou intervenir dans le domaine de l'assurance-médicaments, ou vous pouvez ne plus mettre l'accent sur l'hospitalisation des malades chroniques parce qu'il y a beaucoup de témoignages à ce sujet qui prétendent que c'est exagéré et suffisant. Toutefois, l'autre danger réside dans le fait que vous pouvez commencer a prendre du recul face à cette responsabilité fiscale unifiée. Vous pouvez commencer à transférer quelques-uns des coûts des soins médicaux des budgets du gouvernement au secteur privé, soit par, ce n'est pas déjà le cas, assurance privée ou par paiement direct. C'est là que nous entrons au cœur de toute cette question des différents genres de frais d'accès aux hôpitaux et que nous soulevons toute cette question de la surfacturation, de la facturation directe ou de la facturation du reste, selon le côté où l'on se place. Mais que

[*Text*]

the key feature of that is that while that will control or limit the liability of the governments involved, it does appear, from the evidence we have, to lead to an expansion over-all in the costs of the system.

That is something, depending on who you are and where you sit, you can get more or less worried about. We have obviously been through a fairly major upheaval in British Columbia in the last two months in which the whole question, for example, of physician balance-billing or extra-billing seems to have been settled, at least for the moment; although I will suggest a little later on that I think the issue is going to come back, has to come back, for reasons which are really rather hard to deal with in the short run. We have not been very clear on what the role or nature is of the charges imposed for hospital access in this province. They now seem to be escalated at the same rate as the consumer price index. They do not seem to be very large. It is a little hard to know exactly what the motivation is.

The one thing I think, though, we have to be absolutely clear on is that we should not regard this fragmentation of funding sources as a way of placing limits on the over-all cost of health services. On the contrary, U.S. experience suggests—and I think we have from our own past history, and a bit of theory, too, if I may be permitted that, reasons to believe the fragmentation will lead to an expansion of costs rather than to a reduction. What government does is it may control its own share, but it leads to the total ballooning.

The reasons for this are really fairly straightforward. They boil down, of course, to the fact that utilization in the health care sector is a process that is fairly complex. It takes place in a number of stages. Individuals do indeed make decisions, in some cases, to contact the health care system, although the most expensive forms of contact choices are often not made by individuals. That is the case where you find yourself or somebody else finds you lying on the street and you are then moved to the cardiac care unit or the intensive care unit and there is not a lot of individual choice involved. The same sort of thing happens when you are hacked out of a car that has unfortunately collided with a telephone pole or something of that sort.

• 1920

There is, however, a considerable amount of individual, personal discretion which takes place when people decide to enter the health care system. From then on there is a kind of balancing of a decision-making capacity in which, as you work farther and farther into the higher and more complex technology and more expensive parts of the system, the scope for individual choice progressively narrows and becomes less and less relevant. So what we find when we fragment—and this is why I flagged that roughly one-third of U.S. medical care expenditures which already passes out of individuals' pockets and yet their overall costs are higher—is that direct charges do indeed discourage some individuals from contacting the health

[*Translation*]

vous appeliez cela comme vous le voulez, il en résulte un déplacement d'une partie des frais d'exploitation du régime de soins médicaux du budget public dans un autre budget. La caractéristique clé de cela réside dans le fait que, pendant que la responsabilité des gouvernements concernés sera limitée ou contrôlée, il ressort des témoignages que nous avons que cela conduira à l'accroissement de l'ensemble des coûts du régime.

Selon le côté où vous vous placez, cela peut vous déranger plus ou moins. Manifestement, nous avons connu un assez important bouleversement en Colombie-Britannique au cours des deux derniers mois dans lequel toute la question, par exemple, de la surfacturation par les médecins semble avoir été réglée, du moins pour le moment. J'y reviendrai un peu plus tard, et je pense que la question sera soulevée de nouveau, qu'elle doit être soulevée de nouveau, parce qu'il est vraiment difficile de s'en occuper rapidement. Nous n'avons pas été très clairs sur le rôle ou la nature de ces frais d'hospitalisation imposés dans cette province. Ces frais semblent maintenant avoir grimpé au même taux que l'indice des prix à la consommation. Ils ne semblent pas être très élevés. Il est un peu difficile de savoir quelle a été la raison exacte.

Cependant, à mon avis, nous devons être parfaitement clairs: nous ne devrions pas considérer cette fragmentation des sources de financement comme un moyen de fixer des limites à l'ensemble des coûts des services de santé. Au contraire, l'expérience américaine indique, de même que notre propre passé et un peu la théorie, si je peux me permettre, qu'il y a des raisons de croire que la fragmentation mènera à une augmentation des coûts plutôt qu'à une réduction. Le gouvernement peut contrôler sa propre part, mais cela n'empêche pas l'augmentation.

Les raisons en sont vraiment assez simples. Elles se réduisent, évidemment, au fait que l'utilisation dans le secteur de la santé est un processus qui est assez complexe. Il se produit un certain nombre d'étapes. En effet, il arrive que ce soit les individus qui se mettent eux mêmes en rapport avec le régime de soins médicaux, même si les formes les plus coûteuses ne sont pas nécessairement choisies. C'est le cas quand on vous trouve étendu dans la rue et que vous êtes ensuite amené à une unité de cardiologie ou à une unité de soins intensifs. Cela n'implique pas beaucoup de décisions personnelles. C'est à peu près ce qui se passe aussi quand on vous arrache d'une voiture qui a eu le malheur de s'écraser contre un poteau téléphonique, ou à peu près.

Cependant, quand on décide d'entrer dans le régime médical, on exerce énormément de jugement personnel, individuel. Par la suite survient une sorte d'équilibre de la capacité de prendre des décisions, et à mesure qu'on avance dans les domaines du régime qui sont les plus avancés, les plus complexes, les plus techniques et les plus coûteux, l'étendue du choix individuel rétrécit progressivement, perdant de plus en plus de sens. Alors, quand nous arrivons dans les détails . . . et c'est pour cela que j'ai rappelé qu'aux États-Unis, environ le tiers des dépenses en soins médicaux sont payées par le patient lui-même et que, pourtant, il lui en coûte davantage dans l'ensemble . . . c'est que la facturation directe décourage en

[*Texte*]

system. What happens is that the over-all intensiveness of care of the system for the rest of the people who come in goes up. In other words, the over-all level of utilization expands to keep the supply of services busy.

There is nothing pejorative about that; that is a perfectly reasonable way for people to behave if they feel themselves constantly constrained in the amount of resources they have available to do all the good in the world which needs to be done, and there is a great deal of good which needs to be done, obviously. If you find yourself not looking after one person, you are able to spend more time and effort looking after another. That seems to be the essential root of the reason why the fragmentation approach with the so-called deterrent charges does not deter anything very much. The empirical studies in Canada that have looked at this have come to that conclusion.

There are a number of empirical studies in the States which have come to the opposite conclusion—actually, they are on both sides of the issue, as you would expect—but almost all of them tend to focus on initial office visits for primary care, and they do indeed find that over-all levels of that utilization go down when you start charging patients directly. That is not terribly surprising; that is what you would expect. But that does not tell you anything about the over-all level of medical care utilization. One very seriously ill individual going through intensive care and being operated on several times is going to mop up an awful lot of individual first-office visits made by people who were not terribly sick.

Now that is all addressing the whole issue of the relationship between fragmented funding and costs. At some point we might want to remind ourselves that there is something more to the whole question of health care than just keeping the costs down because the easiest way of controlling costs in a health care system is simply to close it down and send all of our physicians to Texas. At some point you get a little nervous about the quality of care that would be provided as a result. They would be relying on people like me to do the work, and I certainly would not go to me. So that raises the question of the extent to which participation . . .

The Chairman: I am not sure I would go to you, either.

Mr. Evans: Well, I certainly hope not, sir.

Now that raises the whole series of questions about whether, in fragmenting funding sources, people have equal access. The question of deterrent charges and who gets deterred is a subset of the question of what happens in multiple-source funding systems when budgets get tight and constraints are imposed. To the smaller question, we have some evidence, although it is not perfect, from both Saskatchewan and Ontario—and, I guess, indirectly from Quebec—which suggests that when there is direct participation in payment, or direct charges, the lower-income people tend to have their access more impeded, the elderly tend to be more affected and there is indirect reason to believe that these are likely to be more ill types of inviduals. There is certainly no evidence to suggest that the

[*Traduction*]

effet certaines personnes de se mettre en rapport avec le régime médical. Il se produit une intensification générale des soins du régime pour ceux qui continuent à y venir. En d'autres termes, l'utilisation croît dans l'ensemble pour maintenir active la prestation des services.

Il n'y a rien de mal en soi à propos de cela; c'est une conduite tout à fait raisonnable pour des gens qui se sentent constamment limités dans les ressources dont ils disposent pour faire tout le bien qui a besoin d'être fait dans le monde, et il y a effectivement beaucoup de bien à faire, de toute évidence. Si vous vous rendez compte que vous ne vous occupez pas d'une certaine personne, vous pourrez consacrer plus de temps et de peine à vous occuper d'une autre. Voilà ce qui, en fin de compte, fait que la tactique du financement fragmenté, comportant les frais dits dissuasifs, n'empêche pas grand-chose. Les études empiriques faites au Canada à ce sujet en ont tiré cette conclusion.

Un certain nombre d'études empiriques aux États-Unis en sont arrivées à la conclusion contraire . . . en vérité, ils se trouvent des deux côtés de la clôture, comme on s'y attendrait . . . mais presque tous ont tendance à s'intéresser surtout aux visites initiales au bureau de soins primaires, et ils concluent en effet que l'utilisation diminue, dans l'ensemble, dès que vous commencez à facturer les patients directement. Cela n'a rien de très surprenant: c'est ce à quoi on s'attendrait. Mais cela n'a rien à voir avec l'utilisation globale des soins médicaux. Un patient très gravement malade qui passe par les soins intensifs et qui se fait opérer plusieurs fois va éponger un tas de visites initiales individuelles au bureau faites par des gens qui ne sont pas si malades que ça.

Or, il s'agit de la question tout entière de la relation entre le financement fragmenté et les coûts. Nous finirions par vouloir nous rappeler que toute la question des soins médicaux tient davantage à des économies parce qu'il n'y a rien de plus facile que de contenir l'inflation dans un régime de soins médicaux: il suffit de le fermer et d'expédier tous nos médecins au Texas. Vous vous retrouveriez quelque peu nerveux quant à la qualité des soins dispensés, en conséquence. Il faudrait compter sur des gens comme moi pour faire le travail, et je ne me consulterais certainement pas. Cela soulève donc la question de l'importance de la participation . . .

Le président: Je me demande si j'irais vous consulter, moi aussi.

M. Evans: Bien, j'espère certainement que non, monsieur.

Alors cela soulève toute une série de questions à savoir si, en fragmentant les sources de financement, l'accès est également ouvert à tous. La question des frais dissuasifs et de ceux qu'on décourage s'inscrit dans la question plus vaste de ce qui se passe dans les régimes de financement à multiples sources quand les budgets se resserrent et que les contraintes s'imposent. Pour ce qui est de la question de détail, nous avons quelques témoignages, bien qu'ils ne constituent pas encore une preuve, de la Saskatchewan et de l'Ontario . . . et, je suppose, indirectement du Québec . . . ce qui laisse à entendre qu'en cas de participation directe aux paiements, ou des frais directs, l'accès devient de plus en plus difficile pour les gens à revenus modiques, les personnes âgées s'en ressentent davan-

[*Text*]

most frivolous or the least important visits get deterred. I think that is really of considerable importance, but it is separate from the whole question of whether you in fact control costs by this route.

The other thing you might want to keep in mind is not at the invididual but at the global level. The U.S. is now passing through a period of severe cost restraint and their reaction has been to disenfranchise, or to de-entitle, if that is a word, whole groups of the population. So one of the dangers of having a number of different types of people with different types of coverage—U.S. Medicare, Medicaid, et cetera—is that it is relatively easy to take one group of those and simply chuck them off the rolls. I understand that the State of Washington, for example, has just decided that it is too expensive to continue to cover Medicaid beneficiaries who are just above the state poverty line. They have a concept of medical indigence, which is a higher level of income than poverty per se, and it says that you are able to get along but if you get seriously ill you are going to become indigent. That is the medical indigency line. That whole group of people has just been unceremoniously chucked off the rolls, at least, so I am told, because times got tough.

One of the great strengths, I think, of our kind of system, in which everybody is in the same boat, is that it is very difficult to target a group of relatively powerless people and say that the shortage comes to them this year. One hates to raise the concept of national unity this far west of the Rockies, but I think that really is an important aspect of maintaining a concept of a unified society rather than a society in which we do okay when times are tough and they go to the wall. I am not quite so naive as to think that socio-economic status does not affect your access to health care in Canada. Of course it does. But it does not affect it in the sense of your being in totally different streams and totally different groups. Okay, I have gone on rather long on that one.

• 1925

Now the next point is number five, so what? I said initially that I thought there was still considerable scope for improving the way we fund health care. I would like to flag what I think are two major and critical issues, issues on which I think the federal government's role cannot be reduced; it has to be perhaps, if anything, expanded. I may get sent back east now. Unfortunately some of my earlier training was in central Canada, so that may explain some of the remarks that are going to follow. You never get over these things, you know.

An hon. Member: You really go for overkill, do you not?

Mr. Evans: The two fundamental areas that I think we need to worry about for the next decade or couple of decades are manpower use, health manpower use, and service mix, the kinds of services that are being provided. Here, for those of you who have a program, I would refer you to the chart at the back. I would have my economist's card lifted if I did not get

[*Translation*]

tage et il y a des raisons indirectes de croire que ces deux catégories comportent probablement plus de malades. Rien ne porte à croire que ce sont les visites les plus complaisantes ou les moins importantes qui se trouvent empêchées. Cela, à mon avis, revêt une importance considérable, mais ne se rattache pas à la grande question de savoir si vous, de fait, contrôlez ainsi les coûts.

Ce qu'il faudrait encore garder à l'esprit ne concerne pas la personne elle-même, mais l'ensemble. Les États-Unis connaissent actuellement une période de restrictions financières difficile et ils ont réagi en retirant de l'aide financière à des groupes entiers de population. Alors, l'un des dangers de tenir compte de divers types d'assurés . . . aux États-Unis, Medicare, Medicaid etc . . . .tient à ce qu'il est relativement facile de désigner l'un de ces groupes et de le radier tout simplement. Je crois savoir que l'État de Washington, par exemple, vient tout juste de décider qu'il en coûte trop cher pour continuer à offrir les services de Medicaid à ceux qui se trouvent juste au-dessus du seuil de pauvreté de cet État. Ils ont un certain concept de l'indigence médicale qui consiste en un revenu plus élevé que celui de la pauvreté elle-même, et cela veut dire que vous pouvez vous débrouiller mais que si vous êtes gravement malade, vous devenez indigent. Voilà le seuil d'indigence médicale. Donc, tout ce groupe s'est fait radié sans cérémonie parce que, m'a-t-on dit, les temps sont durs.

L'un des grands avantages d'un régime comme le nôtre, à mon avis, consiste à mettre tout le monde ensemble, de sorte qu'il devient très difficile de désigner un groupe de citoyens à peu près impuissants et de déclarer que la privation s'étend à eux cette année. On n'a pas du tout envie d'en venir à l'unité nationale aussi loin, ici, à l'ouest des Rocheuses, mais je pense que c'est important de conserver l'idée d'une société unifiée plutôt qu'une société où nous faisons bien, car les temps sont durs et qu'ils doivent céder la place. Je n'ai pas la naïveté de croire que la situation socio-économique n'influe pas sur l'accès aux soins médicaux au Canada. Naturellement, cela influe. Mais pas dans le sens de vous mettre dans un courant totalement différent et dans un groupe totalement différent. D'accord, je me suis étendu trop longtemps là-dessus.

Bon, nous arrivons maintenant au no 5, et alors? J'ai déjà dit au début que j'entrevoyais beaucoup de latitude pour l'amélioration de nos méthodes de financement des soins médicaux. Je voudrais considérer ici deux questions cruciales, où je ne vois pas comment le rôle du gouvernement fédéral pourrait être diminué; peut-être faudrait-il même l'étendre. On va peut-être m'expédier vers l'Est maintenant. Par malheur, ma première formation s'est faite dans le centre du Canada, ce qui explique ce que je vais maintenant vous dire. Vous savez, on ne peut jamais s'en défaire.

Une voix: Exagérez-vous toujours comme cela?

M. Evans: Les deux domaines fondamentaux pour lesquels nous devrons nous inquiéter d'ici 10 ou 20 ans, sont l'utilisation de la main-d'œuvre médicale et le mélange des services, les services assurés actuellement. Pour ceux d'entre vous qui ont un programme, je vous demanderais ici de vous reporter au graphique à l'arrière. Je perdrais probablement mon droit de

[*Texte*]

at least one formula in here, but I did put it right at the end. The chart is, I hope, blindingly obvious, but maybe not, and it does seem to, I think, protect against certain mistakes of logic that turn up from time to time in public discussions in this area.

All I have really done is take the total health expenditures concept here, which is the 7 per cent of GNP that I was talking about. In Canada this year it is probably going to be in the order of $22 billion when you count in all the kinds of health expenditures that we have in mind. Only a portion of that is hospital and medical, or federally supported or assisted. If you take that total dollar component in the centre of the page you can break it down. Those three bars are meant to indicate identity relationships. It is not just an equation; it is an identity and it has to be equal. It has to be equal on the right-hand side of the page to the total physical volume of services that the system turns out, multiplied by the average price. Okay, that is not terribly exciting. That is the little equation down at the bottom repeating again. It simply says that if you multiply the quantities times the prices you get the expentitures.

But it is equally true that it equals the total number of people drawing incomes from the health care area, multiplied by the average income that each of those people draws out of it. Now I have worded that, I think, sufficiently cunningly to get around the problem of people drawing incomes from the resources sector that sells oil to the hospitals and so on, and that entitles me to draw that as an identity. It is most clear-cut in something like medical care where the total number of physicians multiplied by the gross incomes of physicians equals medical care expenditures, and it gets a little fuzzier as we work out into the drug industry and so on. But, as I say, I think the wording is such that I can still get away with that.

I want to focus your attention, though, on the balance relationship. That is why I said the key issues are manpower, which is on the upper left-hand corner, and service mix, which is on the upper right. Now I gather you have been subjected to a number of presentations, at least some of which have suggested that we have seen underfunding of the Canadian health care system. I think it is fairly easy to understand in the context of this chart why that kind of comment comes up because the control over the total dollars in the centre has to be, by the arithmetic, simultaneous control over the pair of boxes on the left-hand side and over the pair of boxes on the right-hand side. If we continue, as we are doing, to be generating health manpower through the educational system more or less separately from the needs of the health care delivery system so that we are essentially saying that the number of people attempting to draw income streams from the industry is being constantly expanded, sort of exogenously, then it follows that we must either have expenditures rising or have their incomes coming down.

I think that is, in very simple terms, at root of the kinds of conflicts we have seen in British Columbia in the last few months, that we have indeed for the past decade been steadily

[*Traduction*]

pratique d'économiste si je n'y avais pas glissé au moins une formule, et je l'ai tout de même placée à la fin. J'espère bien que le graphique est aveuglant de clarté, mais il ne l'est peut-être pas, et de toute façon je crois qu'il protège contre certaines erreurs de logique qui surgissent de temps à autre dans les débats publics dans ce domaine.

En vérité, je n'ai que pris le concept global des dépenses médicales, soit 7 p. 100 du Produit national brut dont je vous ai déjà entretenu. Au Canada, probablement cette année, les dépenses médicales de toutes sortes s'élèveront à 22 milliards de dollars. Une partie seulement est proprement hospitalière et médicale, ou soutenue ou aidée par le gouvernement fédéral. On peut ventiler le montant total en dollars qui se trouve au centre de la page. Ces trois barres indiquent des relations d'identité. Il ne s'agit pas d'une équation; c'est une identité et elle doit être égale du côté droit de la page au volume physique total des services fournis par le régime, multiplié par le prix moyen. D'accord, il n'y a rien d'excitant là-dedans. Au bas, c'est la petite équation qui se répète. Elle veut dire que si vous multipliez les quantités par les prix, cela vous donne les dépenses.

Mais il est également vrai qu'elle est égale au nombre total de personnes retirant un revenu du domaine du soin médical, multiplié par le revenu moyen que chacune de ces personnes en retire. Bon, j'ai formulé cela de façon assez adroite pour contourner le problème des personnes qui retirent un revenu du secteur des richesses naturelles qui vend le pétrole aux hôpitaux, etc., et cela me permet d'en faire une identité. C'est très clair dans un domaine comme les soins médicaux, où le nombre total des médecins multiplié par le revenu brut des médecins égale les dépenses de soins médicaux, et cela s'embrouille quelque peu quand nous nous intéressons à l'industrie pharmarceutique, etc. Mais, comme je dis, j'ai formulé cela de façon à m'en tirer.

Je veux attirer votre attention, cependant, sur la relation d'équilibre. C'est pour cela que j'ai dit que les questions importantes sont la main-d'œuvre, qui se trouve à l'angle supérieur gauche, et le mélange des services, qui se trouve à l'angle supérieur droit. Je crois savoir que, jusqu'ici, vous avez entendu une série d'exposés, dont certains au moins laissent entendre que nous ne finançons pas suffisamment le Régime canadien de soins médicaux. C'est assez facile, à mon avis, de comprendre grâce à ce graphique pourquoi l'on fait de tels commentaires, parce que le contrôle du montant total indiqué au centre droit, mathématiquement, contrôler les deux cases de gauche et les deux de droite. Si nous continuons, comme nous faisons déjà, à produire une main-d'œuvre médicale au moyen du régime d'enseignement, plus ou moins indépendamment des besoins du régime de soins médicaux, de sorte que nous disons, principalement, que le nombre de personnes qui cherchent à retirer un revenu de l'industrie augmente constamment, en s'agrandissant vers l'extérieur; il faut par conséquent soit augmenter les dépenses soit abaisser les revenus.

Voilà, en termes très simples, la racine des différends du genre que nous avons observés en Colombie-Britannique depuis quelques mois, que depuis dix ans, nous augmentons

[*Text*]

increasing the supply of physicians per capita and we have been trying to constrain the over-all expenditure levels. Not surprisingly, the relative incomes of physicians have gone down. There is no way around that arithmetic. So from that point of view, underfunding means that people's income expectations are not being met. Of course, that is true of the universities as well, I hasten to add.

• 1930

The Chairman: I must say we suffer from the same disease.

Mr. Evans: Right, there is a lot of it about. The main thing you want to keep in mind is that if you look at the numbers of personnel in the field they are steadily rising—I have put some of them into the main text and I have some of the refences here, which I could give to the staff should they be interested. When you talk about underfunding from the point of view of the well-being of the Canadian population, you are presumably looking at that top arrow of productivity and you are saying the concern must be that insufficient funding is being provided to generate enough services such that there are health needs that are not being met. That takes us over to the top right, which says, what is the service mix and volume that is being generated? And when you look at the number of people, say the physicians in the field or the number of people working in hospitals, and so on, those are going on increasing, so where is the underfunding?

As I say, I think the underfunding is pretty definitely down at the income-expectation level. But, in all fairness, there is a limit to how long you want to be in a field in which the incomes are progressively declining year by year—some of us remain at universities nonetheless, but we are not considered to be economically rational.

I just wanted to draw your attention to a couple of little numbers that scare me on page 5, section V(b), where, if you do the projections on the number of people per physician you will find that there were 808 in 1962 and 659 in 1979. I have done some forecasts from the federal numbers, which show that that ratio continues to fall to 482 by 2001 and by 2031 it is down to 431. In other words, that doctor-to-population ratio is going to go on rising for the next 50 years. That is why I think the whole issue of extra billing and trying to get those prices up and get those incomes up is bound to keep coming back on us. It is not going to go away unless we can find a way of exporting a large number of surplus physicians to Texas, the arithmetic is going to stay with us. The hitch there is that the American numbers are even scarier. At some point, one cannot completely rule out the possibility of the Americans being rational.

The Chairman: There are more suckers to pay over there.

Mr. Evans: This is true. That is why I put in the qualification, that the Americans may not become rational and we may be able to continue to send surplus physicians there, even

[*Translation*]

régulièrement en effet le nombre de médecins disponibles par tête et nous essayons de contenir les dépenses dans l'ensemble. Il n'y a pas de quoi se surprendre si le revenu relatif des médecins a baissé. On ne peut pas éviter ce calcul. Donc, de ce point de vue, le sous-financement empêchera de répondre à l'attente en matière de revenu. Naturellement, je m'empresse d'ajouter que cela vaut également pour les universités.

Le président: Je dois dire que nous sommes atteints du même mal.

M. Evans: C'est vrai. Je suis bien prêt à vous donner raison là-dessus. Ce qu'il faut retenir toutefois, c'est que les effectifs dans ce domaine augmentent à un rythme constant—je l'ai d'ailleurs signalé dans mon exposé principal et je pourrai vous en fournir au besoin quand vous parlez de pénurie des fonds nécessaires au bien-être de la population canadienne, vous envisagez sans doute la productivité maximale et, dans cette perspective, vous affirmez qu'il faut reconnaître l'insuffisance des fonds nécessaires pour combler tous les besoins en matière de santé. Cela nous reporte au sommet de la page, à droite, où il est question du type et du nombre de services qui sont mis sur pied, et lorsque vous considérez le nombre de personnes, notamment les médecins ou les employés du secteur hospitalier, ce nombre croît sans cesse. Alors pourquoi parler de l'insuffisance du financement?

Au risque de me répéter, j'estime que cette insuffisance semble bel et bien être proportionnelle aux recettes prévues. Mais, en toute justice, il s'agit de déterminer si vous voulez faire carrière dans un domaine où les revenus connaissent un déclin progressif d'année en année—certains d'entre nous ne quittent pas l'université pour autant et on nous dit que nous ne sommes pas rationnels du point de vue économique.

Je voulais seulement attirer votre attention sur quelques chiffres publiés en page 5, partie V(b), chiffres qui m'effraient littéralement. Si, d'après ces chiffres, vous effectuez les projections voulues d'après le nombre de patients par médecin, vous constaterez que de 1962 à 1979 ce nombre est tombé de 808 à 659 patients. M'inspirant des données fédérales, j'ai fait quelques prévisions que ce rapport continuera à se rétrécir: 482 en 2001 et 431 en 2031. En d'autres termes, c'est donc dire qu'il y aura de plus en plus de médecins au cours des 50 prochaines années. Voilà pourquoi je pense que toute cette question de surfacturation en un mot et des efforts déployés pour faire monter les prix et les salaires n'a pas fini de nous tourmenter. Nous ne parviendrons à nous en libérer que si nous trouvons un moyen d'exporter au Texas un bon nombre de médecins surnuméraires et c'est à cette seule condition que nous serons gagnants. Le hic, pourtant, c'est que les statistiques américaines sont encore plus alarmantes. On ne saurait d'ailleurs complètement écarter la possibilité du rationalisme américain.

Le président: Il y a plus de parasites là-bas.

M. Evans: C'est vrai. C'est pourquoi je me rétracte en disant que, si les Américains ne se montrent pas rationnels devant cette question, nous pourrons peut-être continuer de leur

[*Texte*]

though their problems are worse. But they might catch on—you never know with the Americans.

The Chairman: Ted Kennedy is a little further from power than he was last year.

Mr. Evans: You are dead on. That is right, and that is pretty critical to the whole exercise.

The Chairman: Okay, that is exactly the problem, it is the only problem.

Mr. Evans: I did, however, want to go beyond (b). Not only do we have the problem of that ratio's continuing to rise over time, but we have a number of bits of research—some of them done in Canada, actually, at McMaster, with the Burlington trials, and they have been substantiated by other evidence out of the States, some of which has just been recently assembled and published—which indicate that of the level of work which is now being done by physicians in primary care, which is over half the total, at least 50 per cent and in some studies as much as 90 per cent—as the most optimistic—could be done by physician substitutes. There is just an enormous untapped potential for lowering the costs of medical care while holding constant, or if anything increasing, the quality—and there were quality measures built into the Burlington trials—which would enable you to get by with very significantly fewer numbers of physicians. If you look at the chart, that means that you can hold your expenditures constant by using less expensive personnel. It is a way of keeping the numbers of personnel on the top left up while lowering the average income in a way that is likely to generate fewer screams, because you are only dealing with people who have been trained for, say, four or five years rather than seven or eight.

• 1935

Those possibilities seem virtually to be totally precluded by the kind of oversupply of physicians that we now see, and it is interesting that those are exactly the conclusions that are now coming out of the U.S.—which is really rather depressing. So there are really two levels to the manpower thing: one is that we just have a sheer surplus, and that is going to create enormous financing strains; the second is that the ones we have are the wrong ones and we are overstocked, essentially, with the high-priced help.

As to why we did that, if you go back to the early Hall commission reports in the early sixties you perhaps know that they did population forecasts that were way out of line. They completely failed to call the great obstetrical contraction of 1965, in which the Canadian birth rate just nose-dived. As a result, we began to put in place facilities to train far more personnel than we needed. That is one half of the problem.

The other half of the problem—also on page 5—is that, particularly in hospitals, we have a lot of evidence accumulat-

[*Traduction*]

envoyer des médecins surnuméraires, même s'ils font face à des problèmes plus épineux.

Le président: Ted Kennedy est un peu plus loin du pouvoir qu'il l'était l'an dernier.

M. Evans: Comme vous avez raison! C'est d'ailleurs la menace qui plane sur toute cette entreprise.

Le président: Très bien. Voilà le problème, et c'est effectivement le seul.

M. Evans: Je voulais toutefois déborder les questions traitées à l'alinéa *b*). Non seulement faisons-nous face au problème du nombre décroissant de patients par médecin, mais nous devons aussi considérer la recherche entreprise actuellement au Canada, à l'université McMaster, au sujet des expériences du Burlington, qui ont été étayées par d'autres témoignages venant des États-Unis. Certains de ces témoignages, réunis et publiés récemment, indiquent que le travail accompli maintenant par les médecins dans le secteur des premiers soins (au moins, en chiffres, 50 p. 100, et, d'après certaines des études les plus optimistes, ce chiffre pouvait s'élever à 90 p. 100), je dis bien qu'une partie de ce travail pourrait être exécutée par d'autres praticiens. Il reste encore beaucoup à faire pour réduire le coût des soins médicaux tout en en maintenant la qualité à un niveau constant ou même en l'augmentant—et les expériences de Burlington ont abouti à des mesures en matière de qualité des soins, qui vous permettraient de très bien vous débrouiller avec beaucoup moins de médecins. Si vous examinez l'organigramme, cela veut dire que vos dépenses peuvent être maintenues au même niveau en employant un personnel moins rémunéré. C'est un moyen de maintenir à un niveau élevé le nombre des effectifs mentionnés au sommet de la page, à gauche, tout en réduisant les salaires moyens de manière à susciter moins de clameurs, parce que vous faites affaire seulement avec des personnes qui ont fait quatre ou cinq années d'études au lieu de sept ou huit.

Ces possibilités semblent réduites à néant par le genre de sursaturation de médecins que nous connaissons à l'heure actuelle et il est intéressant de constater que ce sont là les conclusions mêmes auxquelles sont arrivés les États-Unis—ce qui est vraiment très démoralisant. Il y a en fait deux aspects à la question des effectifs. Premièrement, le surplus pur et simple, qui entraînera bientôt d'énormes contraintes financières; deuxièmement, les effectifs dont nous disposons devraient être d'un autre nature et nous sommes encombrés, pour ainsi dire, par le coût élevé de l'aide extérieure.

Pour expliquer cette situation, reportons-nous au début des années 60, lors de la déposition des premiers rapports de la Commission Hall. Les prévisions démographiques qui avaient été effectuées alors ne correspondaient nullement à la réalité. Elles ne faisaient aucunement état de la chute imminente du taux de natalité qui allait se produire en 1965 au Canada; ainsi, nous avons commencé à mettre en place des installations en vue de former plus de personnes que nous n'en avions besoin. Voilà une partie du problème.

L'autre partie—également signalée en page 5—c'est que, particulièrement dans les hôpitaux, nous nous rendons compte

[*Text*]

ing that the kinds of procedures that are carried out, and are carried out in medical practice as well, are subject to relatively limited review for their effectiveness and their efficacy—and I am not talking just about efficiency here, I am talking about whether they actually do what they are intended to do. We have some evidence being accumulated, particularly by the Office of Technology Assessment in the United States, which suggests that there are procedures that are actually doing more harm than good. Yes, because of the way in which procedures are evaluated, they continue to expand, and that adds considerably not only to the costs on the first round but to subsequent costs that are generated by the problems that these procedures bring in their train.

So, you do not have to go all the way down the road with Ivan Ilich, who asserts that all health care is hazardous to your health, to accept the notion that there is, really, quite a lot of evidence around of either marginally efficacious, noneffica-cious or, in some cases—fortunately, I hope, not many—dangerous procedures.

The point about that is that if anything is to be done about it, the response, like the manpower response, has to be at the national level. There is no earthly point in having every province try to carry out efficacy trials, which are very complex and difficult to do and it is not within the province of economists, in the main, to determine what is the appropriate content of medical practice or of hospital practice, what works and what does not. Economists may be able to contribute to that to some degree, and fiscal arrangements people can sort of create an environment in which it is more likely to happen, but ultimately that is a national kind of problem. We have some very good examples of that. The Spitzer report on the periodic health exam is a good example of a nationally stimulated group getting together and deciding what was worth doing and what was not, what the evidence would support and what further evidence was needed. The Walton report falls into the same category. Much more of that is needed. Similarly, the health manpower issue has to be tackled nationally, it cannot be tackled by a province because people cross borders. Unless we get to the point where we really place very high barriers—I realize that there are some, and there is not by any means free movement—saying that professionals just are not going to move from one province to another, the problem is a national problem, it is essentially a national one.

• 1940

If yo do not desl with those two issues—I do not mean this task force, but if health policy, and behind that fiscal policy, is unable to stimulate methods of dealing with those kinds of problems, then any other proposals, any other institutional rearrangements that take place in health care are just going to be a transfer of costs; they are going to be moving the hot potato around, they are not going to be dealing with its size or its temperature. In general, the more you try to transfer those things around, the evidence we have suggests the higher the costs get, and on top of that you wind up pushing the costs on to people who are less able to pay.

[*Translation*]

de plus en plus que les soins médicaux dispensés ne sont pas suffisamment révisés—et il ne s'agit pas ici uniquement d'une question d'efficacité, il s'agit aussi de savoir s'ils répondent vraiment aux besoins. Nous possédons des preuves, établies particulièrement par l'Office of Technology Assessment des États-Unis, qui donnent à penser que certaines méthodes sont en réalité plus nocives que bénéfiques. Pourtant, en raison du mode d'évaluation de ces dernières, le mal continue de grandir et cela augmente considérablement non seulement les coûts initiaux mais aussi les coûts ultérieurs entraînés par les problèmes que posent ces méthodes.

Il n'est donc pas nécessaire d'aller aussi loin qu'Ivan Ilich et de prétendre que tous les soins médicaux mettent votre santé en péril, pour accepter tout simplement ce fait que la situation exige un jugement beaucoup plus nuancé.

Cela revient à dire que le temps d'agir est venu. Rien ne justifie l'intervention de chaque province en cette matière, car cela serait bien trop complexe et difficile. Ce n'est pas non plus aux économistes de poser un diagnostic. Quant à la teneur des soins médicaux hospitaliers, les économistes peuvent certes jouer à cet égard un certain rôle, dans les limites de leurs compétences. Ce serait surtout aux spécialistes de l'impôt d'agir et de faciliter une action à cet égard mais, avant tout, il s'agit-là d'un problème national. Nous aurions d'ailleurs de très bons exemples à citer. Le rapport Spitzer sur l'examen médical périodique en est un. Le rapport Walton en est un autre. Il en faudrait davantage. Il faudrait aussi que la question du personnel médical soit abordée par le gouvernement fédéral; elle ne peut l'être par une province dont les habitants n'ont qu'à traverser la frontière. A moins de fixer des normes très élevées à cet effet—j'avoue qu'il en existe, et que ce n'est pas l'anarchie complète—je ne vais pas jusqu'à dire que les professionnels de la santé n'ont qu'à passer d'une province à l'autre, ce que je dis c'est que le problème est essentiellement national.

Si vous n'abordez pas ces deux questions je ne veux pas dire ce groupe de travail, mais si les lignes de conduite en matière de santé et, partant, une politique fiscale appropriée ne permettent pas de résoudre ce genre de problème, alors toute autre proposition, toute autre forme de réaménagement institutionnel qui pourrait être effectué dans le domaine des soins médicaux se réduirait tout simplement à un transfert de coûts; rien ne sert de se renvoyer la balle. En général, d'après les témoignages dont nous disposons, plus vous essayez de vous livrer à ce jeu de passe-passe, plus la note est élevée, sans compter que vous en arrivez à imposer les coûts aux personnes qui sont le moins en mesure de les assumer.

[*Texte*]

Where does that bring us on the fiscal arrangements? By itself, I guess my feeling is that the system we have had in the past has been remarkably successful but, by itself, you are not going to be able to make changes here. The task force, by its recommendations or views, is not likely to solve all the problems in the world. These things have been building up for a number of years and they are not going to go away.

The previous system, the one we had prior to 1977, did create a system in which both expenditure control and efficiency enhancement were possible. It created the sorts of levers; it assigned responsibilities in a way which made that possible.

The first was obviously achieved; the second only to a much more limited degree, and the fact that we achieved expenditure control without better system management I think is what is leading to the current concern about a blow-off, the current concern that the health care funding system is breaking down. Indeed, many of the attacks on that system and many of the suggestions for fragmentation of funding, new funding sources involving more private money, all those kinds of things, are quite deliberately aimed at undermining the cost-control approach, of finding ways to get the over-all costs to rise by allowing governments to divest themselves of their responsibilities.

I guess what I would hope the task force will consider is that it should build on the strengths of what we have had in the past and not decentralize responsibility further. I would be very scared, I guess, of a set of recommendations which further decentralized the funding responsibility for health care and which said, to take an extreme: we will turn the whole thing over in the form of tax points and we will not impose any conditions on provincial governments. Some provincial governments, like my own, may behave well and rationally and do all the good and right things, but then, of course, I presume they would not be worried about conditions anyway because they would not apply to them—I have not heard their brief.

But, more importantly, I think the task force might want to consider various types of conditions which should be attached to not cost sharing but federal contributions to support these kinds of programs, and to look for flexible conditional formulae that would enable you to do something other than using the sledgehammer. So, when you get concerned about the level of, say, extra billing or opting out in a province, the response is short of saying that we are going to cut off all the federal contribution, which looks, from my side of the table, as if that is really impossible. So, you want to find ways of being more subtle about measuring conformity to the over-all national standards and about making the conditions that attach to those effective.

But we have to go beyond that. We obviously have to get beyond just sort if imposing conditions and penalties, and so on, to trying to generate much more federal-provincial cooperation on system managment which is what I was getting at with the whole question of manpower planning, of which a lot is done but nothing much becomes operational—there is a awful lot of activity but you do not see much coming out of

[*Traduction*]

Où tout cela nous entraînera-t-il sur le plan des accords fiscaux? En soi, j'ai le sentiment que le système que nous avons eu jusqu'à tout récemment s'est révélé d'une remarquable efficacité et il ne suffit pas d'en changer. Par ses recommandations ou ses opinions, le groupe de travail ne pourra vraisemblablement pas résoudre tous les problèmes du monde. Ces derniers sont apparus avec le temps et ils ne sauraient disparaître comme par magie.

Le système antérieur, c'est-à-dire celui que était en place jusqu'en 1977, permettait de contrôler les dépenses et d'améliorer l'efficacité. Du moins, il disposait des leviers nécessaires; il permettait d'affecter les tâches d'une manière qui rendait la chose possible.

Le premier de ces avantages a été réalisé, le second, beaucoup moins. A mon avis, le sentiment actuel d'un effondrement, le sentiment actuel que le système de financement des soins médicaux est en train de tomber en ruine est attribuable au succès obtenu au chapitre du contrôle des dépenses sans le recours à une meilleure gestion. En effet, toutes les critiques visant ce système et nombre des idées exprimées sur la possibilité d'une plus grande diversification des sources de financement, l'adoption de nouvelles sources privées, cherchent à miner la méthode de contrôle des coûts, à provoquer l'accroissement général de ces derniers en permettant aux gouvernements de se décharger de leurs responsabilités.

J'espère, pour ma part, que le groupe de travail poursuivra ses efforts sur le terrain gagné dans le passé et qu'il n'ira pas plus loin dans la décentralisation des responsabilités. Je crains beaucoup les effets d'une plus grande décentralisation, et l'adaption d'une position qui serait radicale. Nous transformerons le tout en points fiscaux et nous n'imposerons aucune contrainte aux gouvernements provinciaux. Certains de ces derniers, le mien notamment, peuvent se comporter très bien et de façon rationnelle et faire tout le bien possible, mais je suppose qu'ils ne s'en préoccuperaient pas outre mesure parce que ces points ne les concerneraient pas—je n'ai d'ailleurs pas entendu leur exposé à cet égard.

Mais, le plus important peut-être, c'est que le groupe de travail puisse vouloir envisager divers genres de conditions qui devraient avoir trait non pas au partage des coûts, mais à l'aide fédérale à ces programmes et trouver une formule plus souple qui permette de ne pas mettre la hache dans le système. Aussi, quand vous vous préoccupez de questions telles que la surfacturation ou le déconventionnement dans une province, on ne sait pas très bien s'il s'agit de réduire la part du fédéral ce qui, d'après moi, semble vraiment impossible. Voulez-vous aboutir à une façon plus subtile d'évaluer la conformité à l'ensemble des normes nationales et de rendre efficaces les conditions qui s'y rattachent? Très bien, mais ce n'est pas tout!

Il faut aller beaucoup plus loin, il ne faut évidemment pas se contenter d'imposer des conditions et des pénalisations pour aboutir à une plus grande coopération fédérale-provinciale en matière de gestion du système. C'est d'ailleurs ce dont je faisais état que je parlais de toute cette question de planification de la main-d'œuvre, domaine dans lequel on fait beaucoup, mais rien de vraiment tangible. Il faut une coopération

[*Text*]

it—and a much more expanded joint federal-provincial role in evaluating the efficacy of health care, particular procedures, particular activities, and getting that information out into the system. If you do that, I think there is really quite a lot of scope for both reduced cost and improved effectiveness.

I think that does bring me really to the end of my remarks. It is really much more than is on the plate of this task force, but the task force, I think, has the power to suggest enabling relationships. It also has the power to suggest relationships which would make the whole thing hopeless, and I guess that is what I would be concerned about, particularly.

Now, can I try to clarify that, or . . .

The Chairman: Thank you very much, Professor Evans, for your presentation. It is certainly, I would say, one of the best presentations we have had . . .

Mr. Evans: Thank you very much.

The Chairman: . . . not only in the delivery but in its substance. I think it is an intelligent critique of what some people have been saying before us, and it is certainly very helpful.

Mr. Blenkarn, I believe, have some questions.

Mr. Blenkarn: Yes. I have to repeat what my chairman has said, Professor Evans . . .

Mr. Evans: Thank you.

Mr. Blenkarn: . . . I think this is an excellent breakdown. How do you decide how many doctors a province or an area needs? Do you suggest that in the ivory towers of Ottawa, we send a telex to some area in Prince Rupert and say, Sorry, fellows, you have got too many doctors; send them on a boat to Seattle.

• 1945

Mr. Evans: Fair question; that is a honey. Defining the appropriate level is the thing that has eluded planners in this area for at least as long as I am familiar with the literature. The usual definition of the "appropriate level" is just slightly more than the one we now have, or in some cases, just the one we now have.

I would rather look at it not so much in terms of knowing what the ideal level is, as knowing which direction we want to go.

Mr. Blenkarn: All right, can I throw one at you?

Mr. Evans: Well, I was still working on yours, but go ahead; throw it at me.

Mr. Blenkarn: I was advised that in Nova Scotia perhaps one of the reasons why the health care system would not give the nurses more money, is to make sure they had fewer nurses, and if they had fewer nurses the doctors could not operate as much and therefore operating rooms would be unused . . .

Mr. Evans: Yes.

[*Translation*]

encore beaucoup plus étroite entre le fédérale et les provinces en ce qui concerne l'évaluation de l'efficacité des soins médicaux, de certaines méthodes, de certaines activités, et il faut en outre que les renseignements sortent du système. Si vous accomplissez cela, je pense qu'il sera alors vraiment possible de réduire le coût et d'améliorer l'efficacité.

Me voilà au terme de mes observations, elles débordent de beaucoup le champs de compétence de ce groupe de travail, mais ce dernier a, je pense, le pouvoir de rapprocher les intéressés. Il a également celui de tout saborder, et c'est cela surtout que me préoccupe au plus haut point.

Me permettriez-vous maintenant de préciser que, ou . . .

Le président: Merci beaucoup, monsieur Evans, de votre présentation. Il s'agit certainement de l'un des meilleurs exposés que nous ayons entendus . . .

M. Evans: Merci beaucoup.

Le président: . . . non seulement du point de vue formel, mais aussi quant au fond. Je crois que c'est une critique intelligente de ce que certains nous ont déclaré, et cela sera certainement très utile.

M. Blenkarn, je pense, aurait quelques questions.

M. Blenkarn: Oui. Je dois réitérer ce que vient de dire le président, monsieur Evans . . .

Mr. Evans: Merci.

M. Blenkarn: . . . je pense qu'il s'agit-là d'une excellente répartition. Mais comment déterminez-vous le nombre de médecins dont une province ou une région a besoin? Est-ce à dire que dans les tours d'ivoire d'Ottawa, il faudrait envoyer à une région de Prince Rupert un télex ayant la teneur suivante: «Excusez-nous, les gars, vous avez trop de médecins; embarquez-les pour Seattle.»

M. Evans: Question à la fois pertinente et difficile. La détermination du nombre approprié est justement ce qui échappe aux planificateurs dans ce domaine depuis que je me suis familiarisé avec la documentation. La définition qu'on donne habituellement du «niveau approprié» est la suivante: un peu plus que celui que nous connaissons maintenant, ou, dans certains cas, exactement celui que nous avons.

Ce qui me préoccupe, ce n'est pas tant le niveau idéal que l'orientation que nous souhaitons prendre.

M. Blenkarn: Très bien, alors, puis-je vous poser une question?

M. Evans: Eh bien, je n'avais pas encore fini de vous répondre, mais puisque vous insistez, allez-y; ne vous gênez surtout pas.

M. Blenkarn: On m'a dit qu'en Nouvelle-Écosse, l'une des raisons pour lesquelles le régime de soins médicaux ne serait pas intéressé à payer davantage les infirmières est pour en restreindre le nombre et que, ce faisant, les médecins ne pourraient plus effectuer autant d'interventions chirurgicales et qu'ainsi les salles d'opération seraient inutilisées . . .

M. Evans: Oui.

[*Texte*]

Mr. Blenkarn: . . . and therefore we would not have quite as much utilization. It was also suggested to me that when Ontario had a program to cut back on some regional hospitals, that the concept, if you did not build enough hospital beds of course then the doctors could not use those hospital beds and, therefore, you would keep your health care costs in line. Is that the type of approach that you think governments have to look at?

Mr. Evans: Well, I suspect—and I speak as a complete outsider from the ministries involved, fortunately—they are already. We hear a great deal of concern about acute care beds in this city being filled up with long-term-care patients who should not be there—extended care patients, essentially. People in the press, at least, seem to feel that this is a terrible thing. I cannot help but feel that if I were minister of health that would not bother me a whole lot, for precisely the reasons which you have pointed to. If you have the beds blocked up with long-term-care patients, then you are going to have less utilization of more expensive acute care facilities. That seems to me to be an appallingly inefficient way and an appallingly costly way of trying to achieve your objective. If you really think there is overutilization of surgery in Nova Scotia, or overutilization of acute care facilities here, surely the thing to do is not to build them and then plug them up, but rather, to try to decide what it was you wanted in the first place.

I think what we have got—well, I know what we have got if you look at the numbers—it is very clear that for a decade we have been steadily increasing the number of physicians per hospital bed, or the number of physicians trying to get access. We have been more successful at limiting hospital facilities, because they are under direct budgetary control, and we have not been as successful in limiting the growth of the number of physicians. Since a physician, in order to care for his patients, and in order to make a living under a fee-for-service system, needs access to hospitals, we have increased the crowd of physicians trying to get access to each hospital bed. Then, as you say, there are ways of trying to plug that whole process up. But surely a better way of looking at it would have been to say: perhaps we ought to have planned the number of physicians we needed in the first place. If we had planned that number a little better, we would not have had to squeeze their incomes so hard and, at the same time, we would not be suffering the kinds of cost increases we now have.

But that brings me back to your first question, how many "docs"? I think my answer to that is: fewer. Now, how many "fewer" I find harder. But fewer, and certainly more of physician extenders—the kinds of people who are less expensive than physicians but who have demonstrated experimentally and in the field that they are able to do the same kinds of work. That is the direction you have to go.

[*Traduction*]

M. Blenkarn: . . . et ainsi le taux d'utilisation diminuerait presque d'autant. On m'a dit également que quand l'Ontario s'était proposé de réduire la capacité de certains centres hospitaliers régionaux, on avait soutenu que du fait que les médecins disposeraient évidemment d'un nombre réduit de lits d'hôpital, il s'ensuivrait que les coûts de santé diminueraient. Selon vous, est-ce le genre d'approche que devraient adopter les gouvernements?

M. Evans: Eh bien, je suppose—et je puis heureusement parler de façon objective, n'appartenant à aucun ministère—que c'est déjà chose faite. On entend beaucoup parler dans cette ville de lits réservés à des patients en longue maladie occupés par des patients chroniques qui ne devraient pas y être—et il semble bien que les journalistes, au moins, déplorent cette situation. Je ne puis m'empêcher de penser que si j'étais ministre de la Santé, cela ne me soucierait pas beaucoup, justement pour les raisons que vous avez déjà citées. Si les lits sont occupés par des patients chroniques, vous utiliserez alors moins les départements réservés aux patients en longue maladie, où les soins sont plus coûteux. Cela me semble être une façon particulièrement inefficace et coûteuse de procéder. Si vous pensez réellement que les départements de chirurgie sont utilisés à l'excès en Nouvelle-Écosse, ou qu'il en est ainsi des services aux patients en longue maladie, ici, il est évident qu'il faut tout simplement se garder de les construire et de les mettre ensuite au rancart, mais bien plutôt de tenter de déterminer quelle était votre intention initiale.

Je pense que la situation—je sais ce que les statistiques révèlent—que depuis une décennie, nous n'avons cessé d'augmenter régulièrement le nombre de médecins par lits d'hôpital, ou le nombre de médecins essayant d'y avoir accès. Nous avons mieux réussi à limiter le nombre d'installations hospitalières parce qu'elles sont plus faciles à contrôler du point de vue budgétaire, et nous avons moins bien réussi à stopper l'accroissement du nombre de médecins. Étant donné que pour bien soigner ses patients et pour gagner sa vie en faisant un travail à la pièce, un médecin doit avoir accès aux hôpitaux, nous avons permis à un plus grand nombre de médecins d'approcher du chevet de chaque malade. Il y a donc, comme vous dites, des façons d'arranger les choses. La meilleure d'entre elle consisterait sûrement à dire ceci: nous aurions peut-être dû commencer par prévoir le nombre de médecins dont nous avions besoin. Si nous avions su un peu mieux prévoir, nous n'aurions pas eu à nous débattre autant pour restreindre leurs honoraires et, du même coup, nous n'aurions pas à subir les augmentations de coûts que nous connaissons à l'heure actuelle.

Mais cela me ramène à votre première question: combien de médecins? Je vous répondrai: moins. Je dois vous avouer toutefois que je serais bien en peine de vous dire en quoi consisterait exactement cette diminution. Mais chose certaine, il en faut moins. On aurait sûrement besoin davantage de techniciens, peut-être moins qualifiés que des médecins, mais des personnes dont les services coûtent moins cher et dont une certaine expérience justifierait qu'elles fassent le même genre de travail. C'est la direction qu'il faudra emprunter.

[*Text*]

When you train a physician, or a dentist, or a lawyer, or any kind of professional person, even an economist, he stays in the workforce for 35 years. You are producing human capital which does not depreciate. Well, it may depreciate, but it does not depreciate in the sense that it stops providing services. So the decisions you made 10 years ago—15 years ago, are the ones that you are suffering with now; and the decisions you make now—the decisions to expand our medical schools, are the ones that are going to create the health care policy problems of B.C. in the 1990s. That is why you guys are not going to solve this this summer.

Mr. Blenkarn: All right. Going back on that, you are relating the costs to manpower . . .

Mr. Evans: Yes.

Mr. Blenkarn: I will give you one anecdocte that was told to us by the Saskatchewan people. They are complaining about certain hospitals being closed for two months during the summer. These hospitals lay the nurses off, give everybody some holidays and cut down the number of beds.

Mr. Evans: Yes.

Mr. Blenkarn: It was suggested that it was a method of keeping hospital budgets under control. They were fighting bitterly about that. The doctors certainly were, anyway.

I thought that perhaps the minister had the right idea in accordance with your philosophy: We will cut the number of beds down for awhile and then the fellows will have to look elsewhere for employment.

Mr. Evans: Yes.

Mr. Blenkarn: We have also found, in our travels, that the number of physicians varies quite dramatically in parts of the country.

Mr. Evans: Yes.

• 1950

Mr. Blenkarn: There are parts of the country where there is not a doctor for every 1,500, whereas there are other parts of the country—relatively affluent parts—where there are a great many more doctors than one for every 400. This is all presently operated on a provincial basis. Do you see how it would be possible to make those kinds of decisions on a national basis? How could going to that place on the Ottawa River determine what should happen in Mississauga or Gloucester or wherever—in Halifax? Is it not really a matter for the province to determine . . .

Mr. Evans: Yes and no.

Mr. Blenkarn: . . . because they are closer to the scene?

Mr. Evans: It seems to me that what the province does, however, is bound to have very important cross-national implications. You may recall that what?—four years ago, I am not sure how old I am getting, four or five years ago, in this province, the College of Physicians and Surgeons adopted a policy of requiring any newly registered doctors from outside the province to go to one of the more remote areas of the

[*Translation*]

Un médecin, un dentiste, un avocat, ou n'importe quel genre de professionnel, même un économiste, reste actif pendant 35 ans. Il s'agit d'un capital humain qui ne se déprécie pas. Il se déprécie peut-être, mais pas dans le sens où il cesse de dispenser des services. Ainsi, les décisions que vous avez prises, il y a 10 ans ou 15 ans sont la cause véritable de vos maux actuels; et celles que vous prenez actuellement—notamment la décision d'agrandir nos facultés de médecine—sont de celles qui engendreront les problèmes que vous connaîtrez en Colombie-Britannique dans les années 90. C'est pourquoi il ne faut pas vous attendre à résoudre ce problème cet été.

M. Blenkarn: Très bien. Pour revenir un peu à ce que vous disiez plus tôt, vous établissez un rapport entre les coûts et la main-d'œuvre . . .

M. Evans: Oui.

M. Blenkarn: Je vous raconterai une anecdocte qui nous a été rapportée par des gens de la Sasktchewan. Ils se plaignent du fait que certains hôpitaux prennent un congé de deux mois pendant l'été. Ces hôpitaux mettent les infirmières à pied, mettent tout le monde en congé et réduisent le nombre de lits.

M. Evans: Oui.

M. Blenkarn: On nous a dit qu'il s'agissait d'une manière de contrôle budgétaire. Ils combattaient férocement cette idée. De toute façon, les médecins aussi devaient sûrement la combattre.

Je pensais que peut-être le ministre avait la même idée que vous là-dessus: nous réduirons le nombre de lits pendant un certain temps, et les employés devront chercher de l'emploi ailleurs.

M. Evans: Oui.

M. Blenkarn: Nous avons aussi constaté, au cours de nos déplacements, que le nombre des médecins varie considérablement d'une région à l'autre du pays.

M. Evans: Oui.

M. Blenkarn: Il y a des régions du pays où il n'y a pas un médecin pour 1,500 habitants, tandis qu'il y a d'autres régions où il y a un médecin pour 400 habitants seulement. Ce système fonctionne au niveau provincial. Croyez-vous qu'il serait possible de prendre ce genre de décisions au niveau national? Comment en allant à cet endroit sur la rivière des Outaouais peut-on déterminer ce qui devrait se passer à Mississauga, à Gloucester ou à Halifax? Est-ce que ce n'est pas à la province de déterminer . . .

M. Evans: Oui et non.

M. Blenkarn: . . . parce qu'elle est plus près?

M. Evans: Il me semble cependant que ce que font les provinces a nécessairement des répercussions d'envergure nationale. Vous vous souviendrez peut-être qu'il y a environ quatre ans, dans cette province, le Collège des médecins et chirurgiens a adopté une politique en vertu de laquelle il exigeait que tous les médecins venant de l'extérieur de la province se rendent dans une région éloignée pour exercer

[*Texte*]

province to practise for a couple of years before being enabled to come to the flesh pots of Vancouver. That was thrown out by the Human Rights Commission, quite rightly, on the argument that the college is entitled to pass on conditions of fitness for practice—that is their statutory responsibility, but it is not entitled to say you are fit to practise here, but not there.

But had that policy gone through, it is clear that that would have had implications for physician supply in the rest of the country because it would have reduced the rate of flow of physicians moving into British Columbia.

A policy which conceivably could do the same thing, and which would be legal, I believe, although I am not a lawyer and I simply do not know, would be to limit the availability of billing numbers in over-doctored areas such as Victoria and Vancouver. Actually, working out a system like that is tricky and I think it should be left to the province. But once they did that, if they were to limit the supply of billing numbers so that any new physician who entered Victoria or Vancouver would have to bill his patients directly and that they would not be reimbursed—that would be the force of the system—that would very rapidly not only increase the attractiveness of the farther areas of the province, but also limit the province's attractiveness to non British Columbia physicians. So, I think whatever a province does, if it is to be effective in addressing this question, it is bound to have implications for manpower supply in the other provinces; it cannot do anything else.

Mr. Blenkarn: But let us look at this as a practical matter. Let us just assume that the Province of British Columbia decided that it would not allow any more than 450 doctors per 1,000 in the City of Victoria.

Mr. Evans: Okay.

Mr. Blenkarn: Would you not wind up with an uprising?

Mr. Evans: From whom?

Mr. Blenkarn: From the citizens of the City of Victoria and the doctors in the area, who would generally say, Look we want a new doctor, we want to have a doctor of ou choice. After all, we are citizens, why can we not have our doctor, and why can we not get our services paid by the system like any other citizen?

Mr. Evans: Two things here: one is, whether the doctors would rise up—it is hard for me to see why the doctors in an over-doctored region would rise up because new ones were not being allowed in, and the second one is the citizenry, who you are asking me to believe would rise up because their right to access to some physician who is currently practising in Ontario was being denied. I do not think they even know the chap exists. So, no—I think you are always going to have some degree of reaction with any questionnaire or survey that asks people what they want in the way of doctors: they want to pay less for medical care and have more doctors.

There is no way of getting around that.

The Chairman: It sounds like Tory economics to me.

Mr. Blenkarn: What about this question in health care: new facilities, more sophisticated equipment, and that type of thing. You did not bring that into your equation.

[*Traduction*]

pendant quelques années avant de pouvoir s'installer à Vancouver par exemple. La Commission des droits de la personne a renversé cette décision, avec raison, en alléguant que le Collège avait le droit d'imposer des conditions regardant la compétence professionnelle, c'est d'ailleurs sa responsabilité statutaire, mais non pas regardant l'endroit où un médecin peut pratiquer la médecine.

Si cette politique avait été entérinée, il est clair que cela aurait eu des répercussions sur la répartition des médecins dans le reste du pays, parce qu'il y en aurait eu moins qui se seraient rendus en Colombie-Britannique.

Une politique semblable, mais légale, et comme je ne suis pas juriste je ne sais pas trop laquelle ce pourrait être, permettrait de limiter le nombre de médecins dans les régions qui en ont déjà trop, comme Victoria et Vancouver. Il serait difficile de mettre au point un tel système, il faudrait laisser cela à la discrétion de la province. Cependant, si elle pouvait limiter les numéros de facturation de sorte que les nouveaux médecins arrivant à Victoria ou Vancouver soient obligés de facturer directement leurs patients, ils ne seraient pas remboursés par la Régie de l'assurance-maladie, cela rendrait immédiatement les régions isolées beaucoup plus attirantes, et cela réduirait également l'attrait de cette province pour les médecins qui ne sont pas de la Colombie-Britannique. Quelle que soit la solution adoptée par la province, elle aura nécessairement des répercussions sur la main-d'œuvre disponible dans les autres provinces, si elle est vraiment efficace.

M. Blenkarn: Plaçons-nous d'un point de vue pratique. Supposons que la Colombie-Britannique décide de limiter le nombre des médecins à 450 à Victoria.

M. Evans: Très bien.

M. Blenkarn: Il n'y aurait pas de révolte?

M. Evans: De la part de qui?

M. Blenkarn: Des citoyens de Victoria et des médecins de la région. Les citoyens pourraient exiger d'avoir de nouveaux médecins et de pouvoir avoir le chois. Ils pourraient alléguer qu'étant citoyens, ils ont le droit de bénéficier du système comme les autres.

M. Evans: Je vous dirai deux choses: Tout d'abord, il m'est difficile de concevoir que des médecins pratiquant dans une région où il y a déjà trop de praticiens se rebelleraient si l'on n'autorisait pas d'autres médecins à venir s'installer dans leur région. Deuxièmement, pour ce qui est des citoyens qui se rebelleraient parce qu'on nierait l'accès à un médecin qui pratique en ce moment en Ontario, par exemple, je vous répondrais qu'ils ne connaissent même pas l'existence de cette personne. Il y aura toujours une certaine réaction, si l'on distribue des questionnaires ou si l'on fait enquête. Le public veut toujours payer moins cher les soins médicaux et avoir plus de médecins.

On ne peut pas s'en sortir.

Le président: Cela ressemble beaucoup à une théorie conservatrice de l'économie, selon moi.

M. Blenkarn: Parlez-nous des soins de santé, des nouvelles installations, de l'équipement plus perfectionné, etc. Vous n'en avez pas encore parlé.

[*Text*]

Mr. Evans: I did indirectly, but you are right. The Office of Technology Assessment studies are primarily focused on new sophisticated facilities, et cetera, and what they tend to find is—well, they find a wide variety of things depending on which ones they look at. Take, for example, the very high technology diagnostic imaging procedures which run from the CAT scanner, through the positron emission tomography, nuclear magnetic residents, and all that. Those things are definitely effective, at least they have been shown to have important advantages in improving the quality of diagnosis and equally important—perhaps more important, enabling you to avoid invasive procedures which are very hard on the patient and so on.

What one finds, however, in the United States where these things proliferate very rapidly, where a group of physicians can go out and if they choose, buy themselves a CAT scanner, is that they are used far beyond any protocol indicating their usefulness. In other words, if you go through the radiological journals, you will find that there have been protocols developed, particularly by a group at, say, the Harvard Medical School, which indicate under what circumstances you can expect to learn something about a patient which will be useful, either in improving your understanding or improving the quality of therapy. What happens, of course, is that the machine is run like a money spinner; it is run whenever there is any excuse whatever for doing the procedure because it does not hurt the patient after all, and you never know, you might find something. Whereas, when you, as in Canada, constrain the number of such facilities available and you limit them and say where they are going to go, and you get expert committees of people as is done in this province to decide what the community needs rather than what kind generates itself through the unrestricted demand process, you find that the usefulness of the procedure is much greater, because you apply the diagnostic test to people who meet the criteria for it. You can do a computerized tomography scan on everybody who presents with a headache, and you are going to be doing an awful lot of wasted activity on people with hangovers. That can be very profitable in a private enterprise system, but it is a total waste of society's resources.

• 1955

So, the problem with the sophisticated high-technology interventions, is not that they do not do any good, because in a lot of cases they do, but that it is very important to develop constraints on and monitoring of the conditions which patients must present with before you run them through the machine. Physicians are in some ways like economists dealing with high-powered computer programs. There is an awful temptation to get a piece of data and fire it through the machine and see what comes out, particularly if somebody else is paying, and that is what you have to try to avoid.

Now, I have not dealt with things like the electronic fetal monitoring phenomenon, where you have a high technology that appears to be doing more harm than good. That is where you have sophisticated equipment which has a high false positive rate, meaning that when you perform the test, you

[*Translation*]

M. Evans: Je l'ai fait indirectement, mais vous avez raison. Les études de l'Office of Technology Assessment s'intéressent surtout aux nouvelles installations perfectionnées, et on en est venu à toutes sortes de conclusions, dépendant des installations étudiées. Prenons par exemple les technologies très perfectionnées de diagnostic par l'image qui vont du CAT scanner à la tomographie par émission de positron, à la technique magnétique nucléaire, etc. Ce sont des techniques très efficaces, qui présentent des avantages certains du point de vue de la qualité du diagnostic et, surtout, ce qui est encore plus important, pour éviter les examens physiques internes qui sont difficiles à supporter.

On constate cependant qu'aux États-Unis, où ces techniques se répandent très rapidement, des groupes de médecins utilisent ces équipements perfectionnés beaucoup plus qu'il est vraiment nécessaire. En d'autres mots, si vous lisez les journaux de radiologie, vous découvrirez que certains protocoles ont été élaborés, surtout par un groupe comme, disons, le Harvard Medical School, qui indique par exemple dans quelles circonstances on peut s'attendre à apprendre quelque chose d'utile au sujet d'un patient, soit pour augmenter ses connaissances, soit pour améliorer la qualité des soins. En fait, on se sert de cette machine à volonté, on s'en sert sous n'importe quel prétexte, car cela n'affecte aucunement le patient, et il y a toujours possibilité de faire une découverte. Au Canada, par contre, on limite le nombre de telles installations, et on désigne leur emplacement, et ensuite on établit des comités d'experts dans cette province, pour déterminer les besoins de la collectivité, plutôt que de créer ces besoins selon une demande illimitée; ainsi, l'utilité du procédé est augmentée, car seuls les gens qui en ont besoin sont soumis aux tests diagnostiques. On pourrait certainement faire une tomographie par ordinateur, pour tous les gens qui se présentent avec un mal de tête, mais on va perdre beaucoup de temps à traiter des gens qui ont trop abusé la veille. Bien sûr, c'est un exercice très profitable dans un système régi par l'entreprise privée, mais c'est un gaspillage des ressources de la société.

Ce n'est pas que ces interventions hautement technologiques et raffinées ne soient pas utiles, souvent elles le sont, mais il faut absolument établir des limites, et une surveillance des circonstances selon lesquelles les patients utilisent ces machines. Les médecins sont comme des économistes qui utilisent des programmes informatiques. On est souvent tenté d'y insérer certaines données, pour voir quels en sont les résultats, surtout si on n'a pas à payer les services, et c'est ce qu'il faut justement éviter.

Bon, j'ai déjà parlé de la surveillance électronique de la croissance du fœtus, cas où la technologie semble causer plus de tort que de bien. Voilà justement un appareil très sophistiqué, avec un taux très élevé de résultats faussement positifs, c'est-à-dire qu'à la lecture du test, le bébé semble avoir des

[*Texte*]

very frequently get a readout that the baby is in trouble, whereas in fact they are not. It is a false positive and you wind up doing a caesarian section on the mother. Caesarian section rates are becoming epidemic and it is coming out of this technology that was never properly evaluated before it was introduced. So, the sophisticated technology game is difficult to generalize about because you have to talk about each specific incident on its own terms. But the mere fact that the Canadian health system is being very, very cagey about rapidly expanding sophisticated technology is not by any means a black mark against it, it is a mark in its favour. In these games, do not rush.

Mr. Blenkarn: I will turn it over to one of my colleagues. Thank you.

Le président: Monsieur Loiselle.

M. Loiselle: Merci. Je vais poser mes questions en français.

Mr. Evans: I have not enough courage at this point.

Mr. Loiselle: No, but you have the equipment. It does not need any courage.

Professeur Evans, quand je vous entends, c'est rafraîchissant. Nous sommes sept députés qui avons probablement comme objectif de tenter d'avoir autant que possible un rapport unanime. Tant et aussi longtemps qu'on n'arrive pas au bout de votre exposé, on trouve une approche qui peut satisfaire mon ami Blaikie qui est néo-démocrate ainsi que certains de mes amis, pas tous, je dois le dire, qui sont conservateurs.

Vous semblez dire, finalement, qu'on pourrait réduire les coûts de la santé en s'en remettant uniquement aux lois du marché. C'est-à-dire que comme il y a trop de médecins, on pourrait dire: vous réduisez vos coûts, messieurs. Si demain matin on produit trop de chaussures sur le marché, il y aura une trop forte production, une demande moins forte et puis on réduit les coûts.

C'est très logique, c'est d'une logique, d'un terre à terre qui, je vous le répète, est rafraîchissant. Mais pouvez-vous me dire exactement pourquoi, dans un domaine de juridiction provinciale, c'est le rôle du gouvernement fédéral de voir à ce qu'on applique votre logique rafraîchisssante?

Mr. Evans: Oh, yes. Down to earth logic or muddy logic—yes. Let me try to deal with that. I guess my concern is that the nature of the problems which are raised by the health care field are national in scope and are sufficiently complex that it is unlikely that all provinces will be successful in dealing with them. There are, I think, outstanding examples of particular provinces which have been really rather—the ways they have tried to come to grips with this are admirable. Quebec has been in the vanguard since the Castonguay-Nepveu report, and has been much more inventive than most of the other provinces in the ways it has tried to come to grips with these issues.

• 2000

But the reason we require the federal government in this area is that not all provinces necessarily have those resources

[*Traduction*]

difficultés, quand ce n'est pas le cas. Le résultat est faussement positif, et on procède à une césarienne sur la mère. Nous sommes en pleine épidémie d'interventions par césariennes, à cause de cette technologie qui n'a pas été correctement évaluée avant d'être introduite sur le marché. Il est difficile de généraliser au sujet de cette technologie sophistiquée, car il faut traiter chaque incident séparément. Mais la prudence extrême que manifeste le système de santé du Canada au sujet de cette technologie sophistiquée sans cesse croissante est certainement en sa faveur. Dans de telles situations, il ne faut pas courir.

M. Blenkarn: Je vais céder la parole à mes collègues. Merci.

The Chairman: Mr. Loiselle.

Mr. Loiselle: Thank you. I am going to ask my questions in French.

M. Evans: Je n'ai plus le courage de parler français en ce moment.

M. Loiselle: Non, mais vous disposez de l'interprétation simultanée, ça ne demande aucun courage.

Professor Evans, it is refreshing to hear your proposals. Here are seven members of Parliament whose objective is as much as possible to hear a unanimous report. And up to the very end of your brief, we find an approach which can just as easily satisfy the concerns of my NDP friend Mr. Blaikie, as those of certain although not all of my Conservative colleagues.

You seem in fact to be saying that we could reduce the health costs, by playing solely on the free market. That is since there are too many physicians, we could tell them: you have got to reduce your costs gentlemen. And it is true that if there is too high a production, and not great enough demand, costs must be reduced.

Such a down to earth logic, I repeat, is most refreshing. But, would you explain clearly for me, why, in an area of provincial jurisdiction, the federal government should be asked to implement such a refreshing logic?

M. Evans: Bien sûr, c'est une logique terre à terre, mais c'est une logique confuse aussi. Je m'explique. Ce qui m'inquiète, c'est que les problèmes dans le domaine de la santé ont, une envergure nationale; ils sont suffisamment compliqués et toutes les provinces ne pourront probablement pas réussir à les régler. Certaines provinces ont trouvé des moyens extraordinaires de régler ces problèmes. Depuis le rapport Castonguay-Nepveu, le Québec a trouvé des façons vraiment très innovatrices et bien en avance sur toutes les autres provinces.

Toutefois, le gouvernement fédéral doit participer, car toutes les provinces n'ont pas nécessairement toutes les res-

[*Text*]

and that the federal government, particularly through the cost-sharing—I should not use the word "cost-sharing" now; but through the revenue-sharing—oh, Lord; you have to get the buzz-words right, and if you are not a bureaucrat, you miss the buzz-words. I am sorry. In any case, through the particular structure of fiscal arrangements set up, the federal government has an important role in setting the kinds of incentives and the kinds of conditions under which provincial governments operate. I do not think all provincial governments are—it is difficult to find the right words here, and not because of the issue of French . . .

Mr. Loiselle: I understand your problem.

Mr. Evans: You do; yes, thank you.

I am not sure all provincial governments will necessarily be as clear about the issues involved as the federal government seems to be. Some will and perhaps some will not. At that point, then, I look to the federal government essentially to maintain the structure of the system which it was principally instrumental in putting in place. As someone who has been for many years a critic of the kind of health care system we have, I think I am entitled to say for God's sake let us not lose it.

That is on one level: the importance of the funding relationships, particularly, say, the attachment of conditions for the federal contributions which will prevent provinces from, say, misunderstanding the kinds of principles they should be applying. The second level why it is a role for the federal government is the kinds of problems of efficacy, of working out what works and what does not in health care, really are problems that are national in scope. People are not really physiologically and anatomically that different between British Columbia and the rest of Canada. There is this issue of webbed feet, but other than that, they are really very much alike. The nature of hospital and medical practice is not that different across the country. The very complex problems of trying to decide what types of procedures are worth doing and worth funding and what should not be supported and what should be discouraged within a system—those really are, I think, issues which will simply not be tackled unless the federal government provides leadership and support. It is just too much to ask of any one province.

M. Loiselle: Monsieur le président, une autre question. Je dois vous dire qu'on a eu certains débats des plus houleux au cours des dernières années au Québec. Un jour, j'ai assisté, et cela, c'est une parenthèse, j'ai assisté à une soirée où il y avait une Québécoise francophone qui se battait contre d'autres Québécoises francophones parce qu'elle était mariée avec un Anglais. Sa réaction finale a été de dire qu'au moment essentiel, elle trouvait que le gars avait tout ce qu'il y avait d'essentiel, même s'il s'appelait Smith.

Mr. Evans: I am relieved to hear that.

Mr. Loiselle: Please come back to Quebec. Si je veux en revenir à une logique des prix terre à terre, professeur Evans, je dois admettre que depuis 1977, alors qu'on a laissé plus de flexibilité aux provinces, ce que l'on doit constater maitenant, en 1981, c'est que les provinces qui ont suivi le plus . . . Le Québec, comme vous le dites, est la province qui a suivi peut-être le plus l'esprit initial des programmes de santé,

[*Translation*]

sources requises, et le gouvernement fédéral, surtout par l'entremise des programmes de partage des coûts—peut-être ne devrais-je pas utiliser ce terme maintenant, surtout pas le partage des revenus—c'est difficile, il faut connaître le vocabulaire et si on n'est pas bureaucrate, c'est très difficile, . . . Excusez-moi. Donc, par le truchement des ententes fiscales, le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer en fait de stimulation et de détermination des conditions régissant les gouvernements provinciaux. Je ne crois pas que tous les gouvernements provinciaux soient—il est difficile de trouver les mots justes, mais ce n'est pas une question de langue . . .

M. Loiselle: Je comprends très bien.

M. Evans: Merci.

Je ne crois pas que tous les gouvernements provinciaux comprennent aussi clairement les questions en jeu que le gouvernement fédéral. Certaines les comprendraient, mais d'autres probablement pas. Je compte donc sur le gouvernement fédéral pour maintenir la structure actuelle, qu'il a contribué à mettre en place. Comme critique du régime médico-social depuis plusieurs années, j'ai le droit, je crois, de vous demander de maintenir ce système.

Tout d'abord, il y a l'importance des rapports financiers, des conditions déterminant les contributions fédérales qui, dans un sens, empêchent les provinces de s'éloigner des principes qu'elles doivent appliquer. Deuxièmement, le gouvernement fédéral a un rôle à jouer pour régler des problèmes d'efficacité, déterminer ce qui est bon ou n'est pas bon dans le domaine des soins de santé, des problèmes qui sont, en fait, d'envergure nationale. Et la physiologie et l'anatomie des gens ne varient pas tellement entre la ColombieBritannique et le reste du Canada. Bien sûr, il y a cette histoire de pieds palmés, mais autrement, ils sont tout à fait comme les autres Canadiens. La nature des pratiques hospitalières et médicales ne varie pas tellement à travers le pays. Toutefois, les problèmes très compliqués consistent à déterminer quels types de procédés devraient être utilisés et méritent un certain financement, lesquels ne devraient pas être soutenus ou plutôt découragés; voilà donc autant de questions qui ne seron jamais réglées, à moins que le gouvernement fédéral offre son leadership et son appui. C'est trop demander à une province.

Mr. Loiselle: Mr. Chairman, I have a second question. I must admit that we have had some very ferocious debates in Quebec over the past few years. One day, and I must tell this anecdote, I attended a reception, one Québécoise was debating with other Québécoises the fact that she was married to an Anglophone. Her final word was that, at a critical moment, she had discovered that this fellow had all the essentials, even if his name was Smith.

M. Evans: Je suis vraiment soulagé de l'entendre.

M. Loiselle: Revenons au Québec. If I come back to the logic of down-to-earth prices, Professor Evans, it is because since 1977, when we gave a little more flexibility to the provinces, we have to note that today, in 1981, of the provinces which, as you have said, have most followed the original intention of the health and hospitalization programs, et cetera, . . . it has been Quebec, which has paid its share of the bill on a

[*Texte*]

d'hospitalisation et tout le reste, en mettant son écot, c'est-à-dire en participant à 50-50. On a vu d'autres provinces qui ont mis moins que leur écot, c'est-à-dire leur 50 p. 100. Mais maintenant, les provinces qui ont mis moins se retrouvent dans une situation financière meilleure alors que le Québec accuse un déficit annuel de 3 milliards de dollars et ce, depuis plus d'une année. Comment corrige-t-on une telle situation?

Mr. Evans: I do not really have anything useful to add on that particular topic.

• 2005

I have avoided the issue of the extent to which provinces have or have not maintained their level of spending on health care, I guess because I feel that that is really an instrument, that is a kind of an indirect measurement of something that you are trying to get at. When you look at that number, you are really saying: Is this province maintaining an appropriate level of services; is it meeting the needs of its population or is it diverting resources which should be going to meet the needs of its population in health care to somewhere else?

If in fact the province was diverting those resources and at the same time was allowing further costs to be imposed on its citizens through direct charges or whatever, then I would say that was very clearly in violation of the spirit of the medical and hospital insurance agreements and I would think that would be something that ought to be corrected.

If, on the other hand, the province was reducing its contribution to medical and hospital care because it had, through some miracle, discovered a much more efficient and effective way of providing care to its citizens, then I would not regard that as a violation of the spirit of the medical and hospital agreements. In other words, I would not want to feel that a province ought to be locked in to having to spend all the money that it was given, certainly no less and perhaps more.

The important thing is: Does it achieve a level of servicing which meets the needs of its population? I think the worry about diversion of funds is the concern that that may not be happening.

M. Loiselle: Un dernier commentaire Prenez l'exemple du Québec où on a maintenu le niveau des fonds et où le gouvernement du Parti québécois a été réélu. Prenez l'exemple de l'Ontario où on a vu que la flexibilité avait entraîné certaines économies des plus importantes, et où le gouvernement Davis a été réélu. Pour quelle raison la population de ces deux provinces a-t-elle réélu ces deux gouvernements-là? Pour quelle raison insiste-t-on tant sur le rôle du gouvernement fédéral pour faire pratiquer la vertu et les standards nationaux?

Mr. Evans: If the federal government will not, who will? I guess I would insist on it, or would hope to insist on it, because I think of myself, strangely enough, in spite of 10 years out here, as a Canadian. I think those national standards are terribly important.

If I fully understood why people re-elect the PQ in Quebec and re-elect Davis in Ontario, I would run for Parliament. I do

[*Traduction*]

50-50 basis. However, certain other provinces have not paid their full 50 per cent share. However, those provinces which in fact did not put in their full share are now in a better financial position, while Quebec has an annual deficit of $3 billion, and for more than just one year. How can we remedy such a situation?

M. Evans: Je n'ai rien de bien utile à ajouter.

Je ne me suis pas penché sur la question de la mesure dans laquelle les provinces ont maintenu ou non leur niveau de dépenses sur les soins de santé, car à mon sens, c'est une mesure indirecte des objectifs que nous visons. En citant ces chiffres, vous demandez vraiment quelle province maintient une qualité de services suffisante; les services répondent-ils aux besoins de la population, ou la province détourne-t-elle certains crédits qui devraient être utilisés pour répondre aux besoins du public en fait de soins médicaux?

Si, effectivement, la province détournait ces ressources, et qu'en même temps elle imposait des frais additionnels à ses citoyens, par le biais de frais directs ou autres, les provinces clairement violeraient l'esprit initial des ententes relatives aux soins médicaux et hospitaliers, et il conviendrait alors de corriger la situation.

Par contre, si la province avait pu, par quelque miracle, réduire sa contribution aux services médicaux et hospitaliers par une prestation plus efficace de ces soins au public, je ne pourrais considérer cet état de fait comme une violation de l'intention initiale des ententes sur les soins de santé et d'hospitalisation. En d'autres mots, je ne crois pas qu'on devrait obliger une province à dépenser tous les crédits qu'elle reçoit; seulement, elle ne devrait pas en dépenser moins et même peut-être plus.

Ce qui compte, c'est de déterminer si effectivement cette province offre des services qui répondent aux besoins de la population? Je crois que cette inquiétude au sujet du détournement éventuel des fonds n'est peut-être pas fondée.

Mr. Loiselle: One last comment. For instance, look at Quebec, where we have maintained the same level of financing, where the Parti québécois government was re-elected. On the other hand, in Ontario there has been considerable flexibility, which has permitted certain economies of scale, and there too the Davis government was re-elected. Why should the population of those two provinces have re-elected their governments? Why do we insist so much on the role of the federal government, to ensure that national standards are maintained?

M. Evans: Si le gouvernement fédéral ne le fait pas, qui le fera? Si j'insiste, ou du moins j'espère que j'insiste, c'est peut-être que je me considère toujours comme un Canadien, même si j'habite ici depuis déjà dix ans. Les normes nationales sont très importantes.

Si je comprenais bien pourquoi on a réélu le gouvernement péquiste à Québec et le gouvernement Davis en Ontario, je me

[*Text*]

not: I have no idea why people vote the way they do. But, regardless of how they vote, I do not think it is valid to take the outcome of an electoral process in a province as a demonstration of the support of the citizens of that province for whatever the provincial government may have done. I think that is particularly clear in Quebec, where I think the electorate seem to have made a very clear distinction between the government that they wanted and the policies that they wanted. Perhaps it is less clear in Ontario; I do not have any competence to become a pundit or prognosticator for Ontario.

But I do not believe that the mere fact that a government which takes one particular stance is supported at the provincial level necessarily means that the federal government should back out. I mean, you are our government too, you know.

M. Loiselle: En 30 secondes, monsieur le président . . . Non, non, je ne suis pas en désaccord avec vous, mais ce que vous venez de dire confirme le fait que la démocratie ne fonctionne pas de la même façon à tous les niveaux de gouvernement. On ne peut pas tirer toutes les conclusions que l'on veut d'un vote qui vient de s'exprimer. Par une analyse plus en profondeur des structures de gouvernement que l'on a au pays, on voit qu'au niveau national, les minorités, que ce soit au niveau de la santé, les gens qui ont le plus besoin des services de santé, ou encore les minorités linguistiques ou autres, étant donné qu'elles ont un forum plus grand, ont une meilleure écoute. Elles peuvent donc mieux se structurer et mieux être entendues.

Merci.

The Chairman: Thank you. Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, I just have a few questions. Regarding the 2 per cent of GNP difference between Canada and the United States, for example: some of it would be due to the rationalization of the growth of technological apparatus, which you have already addressed, but how much of that would be due to the fact that doctors' incomes here have been restricted by governments, whereas in the United States they have not?

Mr. Evans: That is an embarrassing question because I ought to be able to answer it but I cannot. The reason I cannot, of course, is to some extent related to tax policy. In the U.S. the extent of incorporation of professional practices is such that the U.S. government footnotes its tables on physicians' incomes drawn from tax sources and says it does not believe these. So the normal source of physician income data in the United States is, in fact, self-reported surveys conducted by the American Medical Association—and I do not believe those either. So it is really rather difficult to get comparable income data for Canadian and American physicians.

• 2010

It is my impression that those differences are quite significant, but I cannot claim to have a sound statistical background for that. I can point to a number here and a number there and the number of people who bug off to the United States in the hope of finding greener pastures; but I cannot tell you in

[*Translation*]

présenterais certainement comme candidat au Parlement. Je ne comprends pas: je ne sais vraiment pas pourquoi les gens votent. Toutefois, quelle qu'en soit la raison, je ne crois pas qu'il est logique de voir dans le résultat d'une élection provinciale une manifestation de l'appui du public en faveur des actes du gouvernement provincial. C'est manifeste surtout au Québec, où l'électorat semble avoir fait une distinction très nette entre le gouvernement et les politiques qu'il veut. La situation est peut-être moins tranchée en Ontario; je n'ai vraiment pas la compétence pour me prononcer sur l'Ontario.

Toutefois, je ne crois pas que sur le plan provincial, si un gouvernement est appuyé sur une position particulière, que cela élimine le rôle du gouvernement fédéral. Après tout, vous êtes notre gouvernement, vous aussi.

Mr. Loiselle: Another 30 seconds, Mr. Chairman, . . . No, no, I do not disagree with you, but this only confirms the fact that democracy does not work in the same way at all levels of government. We cannot draw any number of conclusions, from any given vote. However, if you analyse in depth all the structures of government, we note that at the national level, the minorities, whether it be those who most need health services, or say the language minorities, or others, are better heard, because they have a larger forum. They can better structure their needs, have greater gain say.

Thank you.

Le président: Merci. Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Monsieur le président, je n'ai que quelques questions. Nous étudions par exemple la différence de 2 p. 100 dans le PNB entre le Canada et les États-Unis: cela peut être dû en partie à la rationalisation de la croissance technologique, dont vous avez déjà discuté, mais dans quelle mesure cela peut-il être dû au fait que les revenus des médecins sont limités ici par les gouvernements, contrairement aux États-Unis?

M. Evans: C'est une question plutôt gênante, car je devrais pouvoir vous le dire, et je ne le peux pas. Dans une certaine mesure, je ne le puis pas à cause de la politique fiscale. Aux États-Unis, la mesure dans laquelle les professionnels se constituent en corporation est telle que le gouvernement ajoute des notes au bas des tables des revenus des médecins, données qui sont recueillies dans les documents relatifs à l'impôt et affirme qu'il ne croit pas en ces données. Ainsi, la source normale des données sur les revenus des médecins aux États-Unis est, en fait, les sondages de l'«American Medical Association», et je n'ai pas plus foi en ces données. Il est donc plutôt difficile d'obtenir des chiffres pour comparer les revenus des médecins canadiens et des médecins américains.

J'ai l'impression que la différence entre les revenus est assez considérable; toutefois, je ne peux prétendre avoir une formation solide en statistique me permettant d'en juger. Je peux indiquer un chiffre ici et là et le nombre de personnes qui s'en vont aux États-Unis dans l'espoir que l'herbe y sera plus verte;

[*Texte*]

specific terms, look, of that 2 per cent it breaks down this much for physician incomes, this much for high technology, et cetera. It is the sort of thing that somebody ought to have done a PhD thesis on five years ago, but it just has not been done and I do not have that information.

Mr. Blaikie: You gave us an outline of what has happened since 1971 . . .

Mr. Evans: Yes.

Mr. Blaikie: . . . and talked about how the Canadian health care system was able to hold costs since the introduction of medicare in a way that other systems have not been able to do. I was wondering if you could make a distinction between the first five years and the last five years. We are having to deal with suggestions about returning to some form of cost sharing as opposed to black funding and you did make some suggestions, further on in your presentation, calling for more flexibility with more accountability . . .

Mr. Evans: Yes.

Mr. Blaikie: . . . which is a best-of-both-worlds proposal, and I agree. I was wondering if you could elaborate a bit on how you see that working out.

If things have been at 7 per cent of GNP from 1971 till now, then it would seem, just off the top of my head, that there is no difference between cost sharing and Established Programs Financing as to the incentives for efficiency, which would contradict many things that people are saying, including myself from time to time.

Mr. Evans: Well, then, I obviously have to change that.

I said 7 per cent, plus or minus. The exact figure—subject to changes by Health and Welfare in their numbers—was 7.3 per cent as of 1971. That actually fell as far as somewhere between 6.7 and 6.8 per cent in 1974.

So, talking about that first five years, there was very definitely a reduction in that percentage in those early years—not so much, I think, a matter of policy as a matter of unforecast inflation rates. You had hospital wage settlements and medical fee settlements that were entered into by the people involved without realizing just how fast the inflation rate was going to take off.

Then, from about 1974 on, you get a creep upwards in that ratio. I was going to say now, but the figures from Health and Welfare on the total health care spending are always a couple of years behind. So we are looking at a figure that has been moving upward slowly. It is not a big enough movement to get very excited about, but since the 1974-75 period it has been moving up slowly and in the 1978 figures it is about 7.1 per cent.

When you ask what has been happening since 1977, which is obviously a pretty interesting thing to go into, I am in the

[*Traduction*]

mais je ne peux vous dire en termes précis, regardez, si l'on fait la ventilation de ce 2 p. 100 représentant les revenus des médecins, tel autre représente les sommes consacrées à la technologie de pointe, etc. Il s'agit là d'une question qui aurait dû faire l'objet d'une thèse de doctorat il y a cinq ans, mais cela n'a pas été fait et je n'ai donc pas ces données.

M. Blaikie: Vous nous avez exposé dans les grandes lignes ce qui s'est produit depuis 1971.

M. Evans: Oui.

M. Blaikie: J'ai aussi parlé de la façon unique dont le Régime de soins médicaux du Canada avait réussi à maintenir ses coûts depuis l'adoption du Régime d'assurance-santé. Je me demandais si vous pourriez établir une distinction entre les cinq premières années et les cinq dernières. Nous devons nous occuper de suggestions selon lesquelles nous devrions retourner à quelque forme de partage des frais par opposition à un financement global et vous avez fait certaines suggestions au cours de votre exposé qui demandent plus de souplesse et supposent plus de responsabilités.

M. Evans: Oui.

M. Blaikie: Ce qui représente le meilleur des propositions des deux parties et je suis d'accord avec cette idée. Pourriez-vous nous expliquer davantage comment vous entrevoyez le fonctionnement de ce système?

Si le pourcentage s'est maintenu à 7 p. 100 du PNB de 1971 jusqu'à maintenant, il semblerait, et je n'en suis pas du tout certain, qu'il n'y a aucune différence entre le partage des frais et le financement des programmes établis pour ce qui est des encouragements pour l'efficacité, ce qui contredirait beaucoup de gens, y compris les affirmations que je fais moi-même de temps à autre.

M. Evans: Il est évident qu'il faut que je me ravise.

J'ai dit 7 p. 100, plus ou moins. Le chiffre exact, susceptible d'être modifié par le ministère de la Santé et du Bien-être social, était 7.3 p. 100 en 1971. Ce pourcentage a effectivement subi une chute importante pour se situer quelque par entre 6.7 et 6.8 p. 100 en 1974.

Donc, il y a bien eu une réduction de ce pourcentage pendant les cinq premières années. Il ne s'agissait pas là, je crois, tant d'une question politique que d'une question de taux d'inflation non prévu. Vous avez eu les règlements concernant les salaires des employés d'hôpitaux et les frais médicaux qui ont été conclus par les personnes concernées qui ne réalisaient pas exactement la rapidité avec laquelle les taux d'inflation augmenteraient.

Puis, depuis environ 1974, vous avez une augmentation de ce rapport. J'allais dire maintenant, mais les chiffres du ministère de la Santé et du Bien-être social sur le total des dépenses relatives aux soins médicaux sont toujours quelques années en retard. Nous possédons donc un chiffre qui augmente lentement. Il n'a pas suffisamment augmenté pour que nous nous énervions, mais depuis la période de 1974-1975, il augmenté lentement et, dans les chiffres pour 1978, il est d'environ 7.1 p. 100.

Lorsque vous demandez ce qui s'est passé depuis 1977, question plutôt intéressante, je me trouve dans une position

[*Text*]

embarrassing position of saying that the federal government does not get its statistics out fast enough for us to know very much about that later period. You could look at the individual provincial statistics, but then you would have to assemble them across 10 different provinces. Furthermore, you would have to try to cook them for consistency and try to get them into a form in which they were comparable with the earlier data. All of which is a long-winded way of saying that the statistical picture on the post-1977 period is really not very clear yet and it is something that perhaps the staff of this task force might want to be digging into. Your access to the data from Health and Welfare is probably better than mine.

My suspicion is that that ratio has started to climb again since 1977, particularly for medical care, and the reason I think that may be the case is because we have been seeing, first of all, these relatively much larger fee schedule increases going through and we have been seeing, particularly in Ontario, the expansion of extra billing: those factors should be pushing up the medical care cost component. We have also had some quite dramatic settlements in the hospital area.

So my guess is that that ratio is starting to creep up. But that is purely guessing: I would not want to call it, really, much more than that.

• 2015

Mr. Blaikie: With regard to the issue of underfunding—and overfunding, I suppose, is the other side of the coin—I appreciate your argument about underfunding to the extent that I do agree that many exaggerated statements have been made about the soaring cost of health care, et cetera. On the other hand, it seems to me money which needs to be spent in certain areas of concern is not being spent: money is not being spent on prevention, which is one of the ways in which we could address, for instance, the inefficacy of existing procedures for life style diseases, or whatever, which you mentioned. So there are areas where money could be spent and it is not being spent—which is not to take issue with the whole question of exaggerated statements about underfunding. Nevertheless, there are ways in which we could do more than we are doing.

Mr. Evans: Well, let me address that on two levels. One is that if you go back to my chart at the end, I think it is important to realize that prevention, successful preventive activity, does not get you out of that box. Take for example one of the few things we know of which do seem to work fairly well, and that is the introduction and enforcement of seat-belt legislation. That really does seem to have a significant impact on death rates and damage in accidents and so on. When that was brought in in this province, all kinds of exaggerated statements were made about how it was going to save us $120 million and so on and so forth in reduction in hospital use and medical bills and so on. Well, if you look at that chart again, what that should hopefully draw to your attention is the fact that if the preventive activity, seat-belts, were to reduce the

[*Translation*]

embarrassante, car je dois dire que le gouvernement fédéral ne publie pas ses statistiques suffisamment rapidement pour que nous ayons beaucoup de données sur cette dernière période. Vous pourriez regarder les statistiques par province, mais vous devriez alors regrouper les chiffres des dix provinces. En outre, vous devriez essayer de les uniformiser et les présenter de façon pouvoir les comparer avec les données antérieures. Tous ces détours pour dire que la situation statistique de la période postérieure à 1977 n'est pas encore réellement très claire et c'est là une question que le personnel de ce groupe de travail voudra peut-être approfondir. Vous avez probablement un meilleur accès aux données de Santé et Bien-être social que moi.

Je soupçonne que ce rapport a recommencé à augmenter depuis 1977, particulièrement en ce qui a trait aux soins médicaux, étant donné, je crois, ces augmentations relativement plus fortes des frais indiqués sur les tableaux et la généralisation, particulièrement en Ontario, de la pratique de la facturation additionnelle. Ces facteurs devraient augmenter les coûts des soins médicaux. Nous en sommes également venus à des règlements plutôt spectaculaires dans le secteur hospitalier.

A mon avis, le rapport commence à «s'accrocher». Mais je ne voudrais pas prétendre plus.

M. Blaikie: La question du financement insuffisant et du financement en trop est, je suppose, l'envers de la médaille. J'apprécie votre argument à propos du financement insuffisant au point que je suis d'accord pour reconnaître que de nombreuses affirmations exagérées ont été faites au sujet du coût des soins médicaux qui montent en flèche, etc. D'autre part, il me semble que l'argent qui devrait être dépensé dans certains secteurs de problèmes ne l'est pas. On ne dépense pas pour la prévention, ce qui est un point qui nous amène à constater, par exemple, l'inefficacité des procédures actuelles concernant le style de vie, les maladies et que sais-je. Il y a donc des secteurs où l'argent pourrait être dépensé et ne l'est pas. Je ne veux pas par là engager une controverse au sujet de toute la question des affirmations exagérées au sujet du financement insuffisant. Néanmoins, il existe des moyens grâce auxquels nous pourrions accomplir davantage.

M. Evans: En! bien laissez-moi parler de cette question sur deux plans. Pour ce qui est du premier plan, si vous vous reportez à mon tableau à la fin, je crois qu'il est important de se rendre compte que la prévention, une activité préventive couronnée de succès, ne règle pas pour vous la question. Prenez par exemple une des quelques mesures connues qui semblent fonctionner assez bien, c'est-à-dire les dispositions législatives relatives à la ceinture de sécurité qui ont été adoptées et mises en application. Ces mesures semblent vraiment avoir un effet considérable sur les taux de mortalité, sur les dommages subis dans les accidents et ainsi de suite. Lorsque cette province les a adoptées, on a fait toutes sortes d'affirmations exagérées concernant la façon dont elles allaient nous permettre d'épargner 120 millions de dollars et ainsi de suite grâce à la réduction des

[*Texte*]

number of health services produced, then either it must lower the number of people in the field, simultaneously, or it must lower their incomes. In other words, the $120 million must be matched by starving orthopaedists and unemployed nurses, and if it is not, then it does not happen.

Of course, it does not happen, because what happens instead is that as the seat-belt legislation comes in, you find that, well, the quality of artificial knees has improved to the point where you can implant more of them in arthritics, and so on. I am not suggesting that that is not a good thing to do; far from it, although I do not myself at this moment have arthritis. But the key point is that the preventive activity . . .

Mr. Blaikie: It is a wonder you can get away without broken bones, though.

Mr. Evans: The preventive activity only impinges on costs insofar as it simultaneously enables you to withdraw resources from the rest of the health care system; and if it does not do that, then it does not impinge on cost. So I think the notion that prevention is somehow going to solve your cost problems has been, to put it mildly, oversold. It has been used in fact in some quarters as a way of trying to evade the whole issue: somehow if we all jogged more and lived right and smoked less and so on, all these unfortunate cost problems would go away. Well, they will not.

Now, that does not mean it is not worth doing for its own sake. I take the second level on which I address your question, which I think is the more important one, as to say, well, saving money is not the only object of life, and prevention may be worth while even if it in fact increases costs if it leads to improved morbidity and mortality status. I guess I agree with that, but the key problem is again the question of efficacy. We know very little—I know very little; but I have been told that even other people know very little—about what kinds of things work in the preventive field. We know about seat-belts, we know about smoking, we know about immunizations; and after that, the whole world gets very fuzzy. I have a friend who, if you are really interested in this area, is well worth talking to, by the name of David Sackett. He is a cardiologist and epidemiologist at McMaster. He makes a subspeciality of demonstrating the methodological inadequacies of the trials that demonstrate anything, and in particular, that demonstrate the effectiveness of preventive techniques. It can be very discouraging that we really know remarkably little.

[*Traduction*]

besoins d'hospitalisation, des factures médicales, etc. Eh! bien si vous regardez de nouveau le tableau, ce qui, nous espérons, devrait attirer votre attention est le fait que si l'activité préventive, c'est-à-dire l'utilisation des ceintures de sécurité, devait réduire le nombre de services de santé produits, il devrait alors s'en suivre simultanément une diminution du nombre de personnes travaillant dans ce domaine ou réduire leur revenu. En d'autres, termes, une épargne de 120 millions de dollars doit supposer que des orthopédistes sont affamés, que des infirmières sont en chômage et si ce n'est pas le cas, l'épargne n'est pas réalisée.

Évidemment, cette situation ne se produit pas par ce qui se passe plutôt c'est l'adoption des dispositions législatives relatives à la ceinture de sécurité, vous en êtes heureux, la qualité des genoux artificiels s'est améliorée au point que l'on peut en implanter davantage chez les arthritiques et ainsi de suite. Je n'essaie pas d'insinuer qu'il ne s'agit pas là d'une bonne chose à faire bien au contraire, quoi que je ne souffre pas d'arthrite pour le moment. Toutefois, le point essentiel est l'activité préventive.

M. Blaikie: C'est à se demander qui peut être épargné par les fractures, cependant.

M. Evans: L'activité préventive n'a des répercussions sur les coûts que dans la mesure où elle vous permet simultanément de tirer des ressources du reste du régime de soins médicaux; si elle ne le permet pas, elle n'a alors pas de telles répercussions. Je crois donc que l'idée dans laquelle la prévention règlera en quelque sorte vos problèmes de coûts a été, pour ne pas dire plus, exagérée. On s'en est servi en fait dans certains milieux comme moyen d'esquiver toute la question: Quoiqu'il en soit, si nous pratiquions tous d'avantage le «jogging» et si nous vivions bien et fumions moins et ainsi de suite, tous ces malheureux problèmes de coûts s'arrêteraient. Eh! bien ce ne sera pas le cas.

Maintenant, cela ne signifie pas qu'il ne vaille pas la peine de pratiquer la prévention pour elle-même. Pour ce qui est du second plans sur lequel je traiterai de votre question, qui est le plan le plus important, je dirai qu'épargner de l'argent n'est pas le seul but de la vie et que la prévention peut valoir la peine même si, en fait, elle augmente les coûts, si elle permet de diminuer la gravité des cas de morbidité et les taux de mortalité. Je suppose que je suis d'accord avec cette idée, mais le problème essentiel je le répète est la question d'efficacité. Nous sommes très peu au courant (ju suis très peu au courant,) mais on m'a dit que même les autres étaient très peu au courant du genre de mesures qui fonctionnaient dans le domaine de la prévention. Nous savons ce qui en est pour les ceintures de sécurité, la cigarette, les immunisations; après cela, tout devient très embrouillé. J'ai un ami à qui si vous êtes vraiment intéressé dans ce domaine, il vaut la peine de parler; il s'appelle David Sackett. Il est cardiologue et épidémiologiste à McMaster. Il se spécialise dans un sous-domaine pour démontrer la médiocrité des méthodes utilisés dans les effets qui démontrent n'importe quoi et en particulier qui démontrent l'efficacité des techniques de prévention. Il peut être très décourageant de constater que nous connaissances sont très peu étendues.

[*Text*]

The response to that by people interested in prevention has tended to be, well, in the first place, we probably are not doing any harm. That is not altogether certain; and we now are getting all this funny stuff back on the dietary issue that maybe high-density lipids are bad for your heart but low-density lipids actually do you some good, or something of that sort. But secondly, the response has been, well, why should prevention have to demonstrate efficacy in rigorous trials when all kinds of therapeutic interventions or diagnostic interventions get away without demonstrating efficacy. That is a fair question at the equity level, but it seems to boil down to saying, well, if we are chucking a whol lot of money away in one field without knowing whether it is doing any good, then in equity we ought to the chucking it away somewhere else as well; and as a taxpayer, I find that mildly disturbing.

So I think I come down to saying, yes, more prevention, but a whole lot more efficacy research to back the prevention up; which is the same message I would have for the therapeutic side as well.

• 2020

Mr. Blaikie: What you seem to be saying is that, no matter where you save money, as long as doctors, in particular . . .

Mr. Evans: I would not want to overemphasize that but, yes, they do tend to be more prominent.

Mr. Blaikie: It is doctors who, because they operate on a fee-for-service basis, have the freedom to expand the number of services they can provide when other services that they have been providing are reduced for one external reason or another.

Mr. Evans: Yes.

Mr. Blaikie: They sort of expand to fill the financial room that is afforded them by the various plans. What I am getting at—and I had a bit of a mild interchange with the Saskatchewan Medical Association about this—is that doctors say, which I think is similar to what you are saying, "Our incomes are not holding, we are not getting the fee for service that we think we ought to be getting and we find we are seeing more patients." They say, "We are seeing more patients." It seems to me that in all this we have to address, at some point—whether this committee will address it or not remains to be seen—society has to address, at some point, whether or not this is an unconscious thing that happens, that doctors see more patients in order to maintain their income in what you claim is an over-doctored market—at least in urban centres. Is that something that just happens naturally, or is that a conscious decision by doctors? What is going on there? It seems to me that, implicitly, it is a rather serious allegation.

Mr. Evans: Hang on. They are not, in fact, seeing more patients, whatever they think—well, that is a little broad—the

[*Translation*]

Devant cette situation, les personnes intéressées à la prévention ont eu tendance à expliquer que tout d'abord, ils ne faisaient probablement aucun mal. Ce n'est pas si certain que cela; et on nous répète actuellement toutes ces idées étranges sur la question du régime alimentaire, selon lesquelles les lipides à haute teneur sont peut-être néfastes pour le cœur, mais les lipides à basse teneur sont réellement bonnes ou quelque chose de ce genre. Mais, deuxièmement, leur réponse a été, eh! bien, pourquoi faudrait-il démontrer l'efficacité de la prévention dans des effets rigoureux alors qu'on ne le fait pas pour toutes sortes d'interventions thérapeutiques et diagnostiques. Si l'on considère le côté équité, cette question est juste, mais il semble qu'elle revienne à dire, si nous investissons une grosse somme d'argent dans un domaine sans savoir s'il en vaut la peine, pour être équitable, nous devons retirer cette somme d'un autre domaine et en tant que contribuable cela me dérange quelque peu.

Je pense que je suis réduit à dire oui, il faut plus de prévention, mais aussi énormément plus de recherche sur l'efficacité pour appuyer cette prévention, message que je répéterais en ce qui concerne le côté thérapeutique.

M. Blaikie: Ce que vous semblez dire c'est que peu importe où vous épargnez de l'argent, pourvu que les médecins, en particulier . . .

M. Evans: Je ne voudrais pas insister plus qu'il ne le faut sur ce point, mais, oui, ils ont tendance à être plus importants.

M. Blaikie: Ce sont les médecins qui, parce qu'ils touchent des honoraires pour chaque service, sont libres d'étendre le nombre de services qu'ils peuvent procurer lorsque les autres services qu'ils fournissaient sont réduits pour une raison externe ou une autre.

M. Evans: Oui.

M. Blaikie: Ils étendent le service en quelque sorte pour profiter des possibilités financières qui leur sont accordées par les divers régimes. Ce à quoi je veux en venir—et j'ai eu un échange quelque peu modéré avec la Saskatchewan Medical Association à ce sujet—c'est que les médecins affirment, ce qui ressemble à ce que vous affirmez, «Nos revenus ne se maintiennent pas. Nous ne touchons pas d'honoraires suffisants et nous estimons que nous voyons actuellement plus de patients.» Ils ajoutent: «Nous voyons actuellement plus de patients». Il me semble que devant cette situation, nous devons parler de cette question à un certain moment; il reste à savoir si le Comité l'abordera. La société doit parler de cette question a un moment donné, il faut qu'il soit établi s'il s'agit là d'une chose inconsciente qui se produit, que les médecins voient plus de patients afin de maintenir leurs revenus sur un marché qui comme vous le prétendez, compte trop de médecins au moins dans les centres urbains. S'agit-il là de quelque chose qui arrive naturellement ou d'une décision consciente des médecins? Que se passe-t-il? Il me semble que implicitement, votre allégation . . .

M. Evans: Attendez. Ils ne voient pas en fait plus de patients, quoiqu'ils pensent. C'est un peu exagéré—les condi-

[*Texte*]

conditions under which they could be are relatively restrictive. If you look at the simple numbers, there are just a whole lot fewer people per physician around than there were five years ago, ten years ago, fifteen years ago.

Mr. Blaikie: Maybe they are seeing their patients more often.

Mr. Evans: They are seeing them more often, or, alternatively, they are passing the patients around to more physicians—but I do not think that is what is going on, because the ratio of specialists to GPs is not changing.

Mr. Blaikie: They are finally encouraging second opinions.

Mr. Evans: There has not been any significant change in the ratio of GPs to specialists, although you could have cross-GP referrals, and so on. I think they are simply seeing patients more frequently so that is what is being perceived as more patients.

Again, that is not terribly surprising, because if you look at the decade you will notice not only that physicians' relative incomes have been falling—do not misunderstand me, that does not necessarily imply that they are desperately underpaid, because they rose very rapidly for the previous two decades, but they did, no question, fall in relative terms in this decade. Their fees, in fact, rose even more . . . well, rose relative to what? Their fees relative to the price index—their fees deflated for consumer prices—fell even more quickly than their incomes during this decade. So they were able, to some degree, to buffer themselves against the consequences of relatively restrained fees and they apparently did that.

I think what is happening is the processing of the patients more frequently, and I take their remarks to indicate that they find this an unsatisfactory situation, and so do I. But it seems to me to be an inherent part of the structure of the fee-for-service system. There is really no way of getting around it, and it is a perfectly rational way to respond. I do not think we want to look at any individual, or even group of individuals, behaving in this way and say: "There is something wicked going on there, somebody is behaving in such a manner that they ought to get their wrists slapped—or otherwise. It is a perfectly rational response for a person who finds that the reimbursement per visit is falling and that the number of initial, new patients coming in the door is falling, but who also believes, rightly or wrongly, that more servicing is always good and that there is always more human misery out there that you can do something to alleviate, and you just keep the patients recycling faster. Then you say to yourself, "Now, I can see this patient once for a long visit and sort the problem out, or I can see him three times after having gotten some more lab tests back, and the way they pay me nowadays, the only way I can make a living that I feel to be appropriate is to see the patient three times. I do not like to do that; I would rather see them once and get a big fee for it rather than seeing them three times and get a little fee on each one."

[*Traduction*]

tions dans lesquelles ils le pourraient sont assez limitées. Si nous regardons simplement les chiffres, chaque médecin compte beaucoup moins de patients qu'il y a cinq ans, dix ans, quinze ans.

M. Blaikie: Peut-être voient-ils leurs patients plus souvent.

M. Evans: Ou encore, les patients sont renvoyés à plus de médecins. Mais je ne crois pas qu'il en soit ainsi car la proportion des spécialistes par rapport aux généralistes ne change pas.

M. Blaikie: Ils encouragent finalement la consultation d'un second médecin.

M. Evans: La proportion des généralistes et des spécialistes n'a pas changé considérablement, bien qu'il est possible que les généralistes se renvoient des patients et ainsi de suite. Je pense qu'ils voient tout simplement leurs patients plus fréquemment, ce qui donne l'impression qu'ils ont plus de patients.

Je le répète, ceci n'est pas terriblement surprenant, car si vous examinez ce qui s'est passé au cours de la décennie, vous remarquerez que non seulement les revenus relatifs des médecins ont diminué—comprenez-moi, cela ne veut pas dire qu'ils n'ont désespérement sous-payés, puisque leurs revenus ont rapidement augmenté pendant les deux précédentes décennies, mais il reste, en termes relatifs, qu'ils ont, sans l'ordre d'un doute, diminué au cours de la présente décennie. Leurs honoraires, en fait, ont encore plus augmenté . . . ont augmenté relativement à quoi? Leurs honoraires relativement à l'indice des prix—leurs honoraires ont diminué pour les consommateurs—ont diminué encore plus rapidement que leurs revenus au cours de cette décennie. Ils ont pu donc faire face dans une certaine mesure, aux conséquences entraînées par des honoraires relativement restreints. Et, apparemment, ils l'ont fait.

Je crois que ce qui s'est produit c'est qu'ils voient les patients plus fréquemment et je crois, tout comme eux, que cette situation est insatisfaisante. Toutefois, il me semble que cette situation est inhérente à la structure du système de rémunération des services. Il n'y a vraiment aucune façon d'en sortir et il s'agit là d'une défense parfaitement rationnelle. Je ne crois pas que ce soit notre intention de regarder quelles que personnes que ce soit, ou même un groupe de personnes se comportant de la sorte et dire: «Il y a quelque chose de scandaleux qui se passe, quelqu'un se conduit de manière à ce que nous exercions contre lui des représailles—ou autrement. C'est une réaction parfaitement rationnelle de la part d'une personne qui estime que le remboursement par visite diminue et que le nombre de patients initiaux et nouveaux, diminue, mais qui estime aussi à tort ou à raison, qu'une plus grande quantité de services est toujours appréciée et qu'il y a toujours plus de misère humaine que l'on peut en soulager et que vous ne faites que permettre aux patients de se remettre plus rapidement. Puis vous vous dites à vous-même, «maintenant, je peux recevoir ce patient pour une longue visite et voir quel est son problème ou le voir trois fois après que j'aurai reçu les résultats des tests de laboratoire et la façon dont on me rénumère de nos jours, le seul moyen pour moi de gagner ma vie, que je considère approprié, est de voir le patient trois fois.» Je n'aime pas procéder ainsi; je préférerais le voir une fois et

[*Text*]

Mr. Blaikie: One last question, Mr. Chairman. With regard to the question of nonefficacious procedures and the need for efficacy testing, how do you see that being accepted by the medical community? It seems to me that one of the things that they are very, very jealous of is the thing that they call professional freedom and professional judgment. To a certain extent, I am probably more sympathetic than they would imagine me to be. Doctors, being good Marxists, do not like to be alienated from their work, they do not like to let somebody else make judgments about their labour. They want to keep this kind of independence and not simply become arms of a system, with somebody else directing. Who will be doing the efficacy trials. That is what I am saying. And to what extent is there legitimacy in the paranoia about doctors, that someone else, other than doctors, has been making judgments about medical procedures? Or have we had a more narrow view of the context in which judgments about efficacy can be made? Or we have had too narrow a view, and there might be room for the input of other professions and other perspectives.

• 2025

Mr. Evans: Okay. I suppose just because you are clinically paranoid it does not mean that the world is not out to get you.

Let me give a couple of examples, perhaps, to illustrate how I view this thing's happening. First of all, there is no reason at all why anybody in his right mind would try to do this job who is not a physician. The whole question of efficacy trials, or of deciding the appropriate content of medical practice, is something that not just the medical profession, but any health profession—any profession, period, I suppose—goes on with constantly, trying out new techniques, rejecting old ones, exploring the boundaries of the possible and the effective. The point is that the individual physician's clinical setting is not a reliable environment in which to generate certain kinds of information. That is where the randomized control trial, and so on, comes in. Furthermore, there is, indeed, a special branch of knowledge dealing with running those things. So it is not true that the average physician, in his private office, is going to be able to generate that kind of information.

That does not mean that you get a bunch of government bureaucrats doing it. The way the Walton report operated, and the way the Spitzer report operated, was to draw together physicians of acknowledged expertise in those areas and have them review the available information and determine the extent to which it was complete, or incomplete, and the way in which it pointed. Really, what I guess I am talking about is not so much substituting some other group's judgment for that of physicians, but trying to speed up, and to make more precise and more effective, the natural processes that ought to be going on, and do go on, within the profession.

To take another example. When I was a student myself, I remember going through the local medical library, because I was interested in this field even then, and reading side com-

[*Translation*]

toucher des honoraires élevés en retour plutôt que de le voir trois fois et toucher des honoraires peu élevés à chaque fois.»

M. Blaikie: Une dernière question, monsieur le président. En ce qui a trait à la question des procédures non efficaces et du besoin de tests efficaces, comment entrevoyez-vous que la communauté médicale acceptera vos propositions? Il me semble que l'une des choses dont les médecins sont extrêmement jaloux est ce qu'ils appellent la liberté et le jugement professionnels. Jusqu'à un certain point, je suis sans doute plus sympathique qu'on ne le croit. En bons marxistes, les médecins n'aiment pas qu'on les aliène de leur travail et ils n'aiment pas que d'autres se prononcent sur ce qu'ils font. Ils veulent conserver cette sorte d'indépendance et ne pas être de simples pions qu'on déplace à l'intérieur d'un système. Qui testera l'efficacité? Voilà ce que je tiens à souligner. Et dans quelle mesure la paranoïa qui touche les médecins est-elle fondée et qui fait que quelqu'un d'autre s'est prononcé sur les pratiques médicales? Est-ce parce que nous avons eu un point de vue plus étriqué sur le contexte dans lequel on peut juger de l'efficacité? Notre optique a-t-elle été trop étroite de sorte qu'il faut faire intervenir d'autres professions et d'autres perspectives.

M. Evans: D'accord. Ce n'est pas encore parce que vous êtes cliniquement paranoïde que le monde entier ne vous en veut pas.

Permettez-moi de citer deux exemples pour illustrer la manière dont j'entrevois la chose. Tout d'abord, on ne voit pas pourquoi quelqu'un de sensé voudrait faire ce travail sans être médecin. Il n'y a pas que dans la profession médicale qu'on essaie constamment de nouvelles techniques, qu'on rejette les anciennes et qu'on explore les limites du possible et du réel; cela est également vrai de n'importe quelle autre profession. L'important c'est que le milieu où chaque médecin exerce ses activités est un milieu peu propice à l'obtention de certains renseignements. Et c'est là qu'interviennent les contrôles ponctuels, par exemple. De plus, il existe une branche particulière de connaissances qui traite de ces choses-là. On ne peut donc pas dire que, dans son cabinet particulier, le médecin ordinaire est capable de fournir ce type d'information.

Cela ne veut pas dire pour autant que le travail soit confié à un groupe de fonctionnaires. La Commission Walton tout comme la Commission Spitzer ont rassemblé des médecins ayant une expérience reconnue dans ces domaines et elles leur ont demandé d'étudier l'information dont on disposait pour voir si elle était complète ou incomplète et en tirer des conclusions. En réalité, je ne cherche pas à substituer au jugement des médecins le jugement d'un autre groupe quelconque; je veux simplement faire en sorte que les processus naturels qui devraient exister et qui existent effectivement au sein de la profession, soient plus rapides, plus précis et plus efficaces.

Prenons un autre exemple. Lorsque j'étais moi-même étudiants, je me souviens que je consultais la bibliothèque médicale de l'endroit car ce domaine m'intéressait déjà, et je me

[*Texte*]

ments by the students on an article dealing with tonsillectomy. They were really quite vitriolic, because by that time, which was, I think, 1968, it was becoming taught in medical schools that tonsillectomy was a procedure that was grossly overdone, and only about one in ten or one in four—depending on whom you believed—should have been done at all. That became, it is now, the conventional view in practice, but it took 20 years for that operation to drop. In the last 10 years in British Columbia the frequency of the operation has dropped by, I think, three quarters. It is the conventional wisdom among younger physicians that you do not do it; among older physicians it is not so clear.

The point is that the profession advances relatively slowly. It is one of those depressing thoughts—Clark Maxwell is said to have said in a lecture on the nature of light at the end of the nineteenth century, "There are two theories of light, there is the corpuscular theory and the wave theory." Nowadays we all believe in the wave theory and the reason for that is because all those who believe in the corpuscular theory are dead. I guess I am trying to speed that process up a bit.

Mr. Blaikie: Thomas Kuhn calls it "paradigm shifts".

Mr. Evans: I am familiar with the book. The point, though, is that I think we need to jog the elbow of the chaps in practice, and that does not mean that we hire economists to do this, although, as you are well aware, people with a certain amount of intelligence are capable of looking at numbers and asking sensible questions even if they do not have a professional training. The essential role would definitely be played by physicians and the function would be to develop and to disseminate the evidence that was available and to get new evidence where it was not available.

Now, how to disseminate? You start with information. You start with publishing the articles in the CMAJ, and you expect that the reasonably alert members of the profession will stand up and take notice. You then, perhaps—and I am just speculating here now—integrate it with the payment mechanism, and that is why the kind of payment mechanism we have is really rather central. And you look at what people are doing, and you say, "well, gee, that is interesting; we have determined that annual physicals are inefficacious except in the following age groups, and we find that some guys are still doing it in the following age groups. Maybe we had better send them a copy of the article and make sure they saw it".

Perhaps, if you want to go to the next phase, and I do not know whether you do or not, you start saying things like, we will write him a letter, saying, "Do you have some grounds for believing this stuff is unreliable or that it does not apply in your practice? If you are doing something that the experts in your field say is wrong, do you have a reason for that? Is there some logic to it?" Then I suppose if you were really hard-nosed, maybe you would eventually get to the point—but this might be 20 or 30 years down the track, or maybe never; I do

[*Traduction*]

souviens avoir lu les commentaires inscrits par les étudiants en marge d'un article portant sur l'ablation des amygdales. Ces commentaires étaient très mordants car à cette époque, et c'était en 1968, les facultés de médecine commençaient à enseigner que l'ablation des amygdales était une opération à laquelle on donnait beaucoup trop d'importance et que seule une sur quatre ou une sur dix—selon la personne qu'on voulait bien croire—aurait été nécessaire. Cette opinion a commencé à se répandre et c'est elle qui prévaut maintenant, mais il a fallu attendre 20 ans pour que cette opération soit abandonnée. En Colombie-Britannique, la fréquence de cette opération a diminué de 75 p. 100 au cours des 10 dernières années. Les jeunes médecins estiment que ce n'est pas nécessaire; les plus âgés sont divisés.

Une chose est certaine: la profession progresse assez lentement. C'est déprimant d'y penser—dans une conférence qu'il prononçait à la fin du siècle dernier sur la nature de la lumière, Clark Maxwell aurait dit: «Il existe deux théories sur la lumière, la théorie corpusculaire et la théorie ondulatoire.» De nos jours, nous croyons tous en la théorie ondulatoire et la raison en est que tous ceux qui croyaient en la théorie corpusculaire sont décédés. J'essaie de hâter ce processus.

M. Blaikie: C'est ce que Thomas Kuhn appelle le déplacement des paradigmes.

M. Evans: Je connais le livre. Il n'en reste pas moins qu'il faut pousser les praticiens à la roue, mais cela ne veut pas dire qu'il faille engager des économistes pour arriver à nos fins; encore que des gens doués d'une certaine intelligence sont capables de se pencher sur des chiffres et de poser des questions sensées, même sans avoir de formation professionnelle, et vous le savez bien. Ce sont assurément les médecins qui joueraient le rôle essentiel, rôle qui consisterait à rassembler et à faire connaître les faits connus et à susciter d'autres preuves.

Comment procéder à la diffusion? Il faut commencer par l'information. Il faut commencer par publier des articles dans le journal de l'Association médicale du Canada, et on peut s'attendre à ce que l'attention des membres les plus avertis de la profession soit mobilisée. Après quoi—et je me livre ici à de simples conjectures—il faut relier cela au mécanisme de la rémunération qui, du même coup, devient essentielle. Vous regardez ce que font les gens et vous constatez: «Voilà qui est intéressant; nous avons pu établir que les examens médicaux annuels sont inefficaces excepté dans les groupes d'âges suivants; nous avons découvert que certains continuent à le faire dans les groupes d'âge suivants . Il serait bon de leur communiquer un exemplaire de l'article et faire en sorte qu'ils le lisent.»

On peut alors passer au stade suivant qui consiste à leur envoyer une lettre disant: «Avez-vous des raisons de penser qu'on ne peut pas faire confiance à cet article ou bien qu'il ne s'applique pas à votre clientèle?» Si vous agissez contre l'avis de vos confrères chevronnés, le faites-vous à bon escient? Est-ce raisonnable? Je suppose qu'avec de la persévérance, vous y arriverez peut-être—mais ce serait sans doute dans vingt ou trente ans, ou à la fin des temps; je n'en sais rien, je laisse simplement libre cours à mes pensées; vous dites qu'on a

[*Text*]

not know, I am just free-wheeling—where you say, look the evidence realy seems to be in and the vast bulk of the profession feels that this is the way to go. Yes, there are all these questions of alienation, free judgment and so on, but the whole point of a profession is that it does have consentual standards, you are departing from them and we are not going to pay you to do that anymore.

• 2030

But I do not know whether or not you ever want to get to that point. It is sort of a phased response, which is what I meant about flexible conditions. It means a way of dealing with the problem on multi-levels rather than hitting it with a sledge hammer at the first instance.

The Chairman: Thank you very much, Professor Evans, for your presentation. It is certainly very helpful to us in our reflection on these very complex matters. It will certainly be helpful in our deliberations and the preparation of our report.

Mr. Evans: I hope so.

The Chairman: I will now call on the representatives of the British Columbia Student's Federation to please come forward: Rhonda Lavigne, Executive Member; Douglas Fleming, External Relations Officer, Simon Fraser Student Society; and Mr. Steve Shallhorn, Executive Officer.

Mr. Fleming, do you speak for the group?

Mr. Douglas Fleming (British Columbia Students' Federation): there will be two of us who will be reading the statement. Then we would like Mr. Shallhorn, who is our resource person, to participate in the question period.

I will be reading directly from the statement we have circulated to the task force.

This past Thursday, May 28, was the day the B.C. Students' Federation was told it had been granted a hearing with the parliamentary task force on federal-provincial fiscal arrangements. It was also the day we were informed through the National Union of Students that the decision to cut $1.5 billion from federal transfers to the provinces, transfers that were intended to be used for post-secondary education, had been already made. As task force members can read from our press release of February 12, which has been circulated to you, we never had any expectation that this task force wold in any way prevent the cuts. One has only to refer to the terms of reference of the task force:

> . . . that this examination take place within the context of the government's expenditure plan as set out in the October 28, 1980 budget;

The government's expenditure plan, as set out in that budget, was to cut back on social services in an attempt to use the savings to finance the government's economic strategy and energy plan, but we did expect the government to at least wait until the task force had reported before implementing cuts that would have a disastrous effect on the nation's education system and with resulting damage to the Canadian society and economy.

[*Translation*]

les preuves suffisantes et que la grande majorité de la profession a l'impresion que c'est là la bonne direction. Bien sûr, il faut considérer toutes ces questions d'aliénation, de libre arbitre et ainsi de suite, mais la raison d'être d'une profession tient aux normes qu'elle établit; or, vous vous en écartez et nous ne vous payerons plus pour cela.

Toutefois, je ne sais pas si vous voulez vraiment en arriver là. Il s'agit d'une réaction graduelle, et c'est ce que j'entends par assouplissement des conditions. Il s'agit d'aborder le problème sous plusieurs angles, plutôt que de lui assener un coup de massue à la première occasion.

Le président: Je vous remercie beaucoup, professeur Evans, de votre déclaration. Elle ne manquera pas de faciliter notre réflexion sur ces questions très complexes. Elle nous sera certainement très utile au cours de nos délibérations et de la préparation de notre rapport.

M. Evans: Je l'espère bien.

Le président: Je voudrais maintenant demander aux représentants de la Fédération des étudiants de la Colombie-Britannique de s'avancer: M^me^ Rhonda Lavigne, membre du Bureau, M. Douglas Fleming, agent des relations extérieures de la Société étudiante Simon Fraser, et M. Steve Shallhorn, agent d'administration.

Monsieur Fleming, êtes-vous le porte-parole?

M. Douglas Fleming (Fédération des étudiants de la Colombie-Britannique): Nous serons deux à lire la déclaration. Ensuite, nous demanderons à M. Shallhorn, notre expert, de participer à la période des questions.

Je vais lire intégralement le texte que nous avons distribué au groupe de travail.

Jeudi dernier, 28 mai, la Fédération des étudiants de la Colombie-Britannique a appris que le groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux fédéraux-provinciaux consentait à l'entendre. Le même jour, nous avons appris, par l'Union nationale des étudiants, qu'on avait décidé de réduire de 1.5 milliard de dollars les transferts fédéraux aux provinces, fonds destinés à l'enseignement postsecondaire. Comme les membres du groupe de travail peuvent le lire dans notre communiqué de presse du 12 février qui leur a été distribué, nous ne nous attendions nullement que ce groupe de travail empêche ces réductions. Il suffit de se reporter au mandat du groupe de travail:

> . . . que cet examen ait lieu dans le cadre du plan de dépenses du gouvernement défini dans le budget du 28 octobre 1980;

Le plan des dépenses du gouvernement, défini dans ce budget, consistait à réduire la part des services sociaux, afin de s'en servir pour financer la stratégie économique et le programme énergétique du gouvernement; toutefois, nous pensions que le gouvernement attendrait au moins la présentation du rapport du groupe du travail avant de faire appliquer des réductions destinées à avoir un impact désastreux sur l'ensei-

[*Texte*]

The established programs financing, 1977 agreement has already had an impact on the quality of post-secondary education in British Columbia. The last four weeks have seen one college after another cut courses, lay off faculty and staff and reduce services to the communities they were supposed to serve. This is not the first year we have seen paltry increases in the institutions' budgets in face of high inflation, and we are now witnessing the closing down of entire program areas, some in communities that are hundreds of kilometres away from any other such service.

The direction in which Canada's post-secondary education system is moving is in contradiction to the federal government's national goals and priorities, as well as to the welfare of the country. Vocational programs geared to providing Canada with trained manpower in critical fields are unable to keep pace with current technological advances due to reductions in funding. A growing abundance of individuals therefore find themselves with skills and education which are not matched to the requirements of the job market. The result is an increasing inability to fill the labour needs of our economy plus a growing number of un- and under-employed Canadians.

• 2035

The whole field of research and development, which the federal government vowed to expand in an effort to diversify the Canadian economy, is being stifled by education budgeting cuts. No progress can be made until proper funding arrangements are made.

With cutbacks in funding comes a move to shift the cost of a post-secondary education to the individual. Steadily increased tuition coupled with a growing inability of the education system to aid students burdened by the skyrocketing costs of living is preventing an increasingly large number of individuals from obtaining post-secondary education. The increasing emphasis on money as a criterion for education is reversing the move of the past few decades to ensure that Canadians from all socio-economic backgrounds can attend a post-secondary institution. The effects of this trend will have serious repercussions on Canadian society in the years ahead.

With these examples of a lack of education strategy, and with many other less visible contradictions, the federation is convinced that there is a need for a national education plan. Such a plan would enable Canadians to get the maximum benefit from the billions of dollars they have already invested in the education system. Such a plan would be a critical component of a national economic strategy and could help us come to grips with some of our economic structural difficulties such as the uneven development of the regions, our dependence on the export of raw materials and the foreign interest ownership of key economic sectors.

[*Traduction*]

gnement au Canada et, en conséquence, sur la société et l'économie canadiennes.

La qualité de l'enseignement postsecondaire en Colombie-Britannique se ressent déjà de l'accord de 1977 sur le financement des programmes établis. Depuis 4 semaines, un collège après l'autre supprime certains cours, met à pied des professeurs et du personnel et réduit ses services aux collectivités qu'ils étaient censé desservir. Ce n'est pas la première année que nous constatons des augmentations insignifiantes du budget de ces établissements pour leur permettre de faire face à l'inflation, et nous sommes maintenant témoins de la suppression de programmes entiers, notamment dans des localités qui se trouvent à des centaines de kilomètres de tout autre service équivalent.

L'enseignement post-secondaire au Canada évolue actuellement à l'encontre des priorités et objectifs nationaux du gouvernement fédéral. Les programmes de formation destinés à fournir au Canada une main-d'œuvre spécialisée dans des secteurs vitaux sont dépassés par les progrès techniques actuels, à cause de la réduction de leur budget. De plus en plus de gens se retrouvent donc avec une formation théorique et pratique qui ne correspond pas aux besoins du marché du travail. Par conséquent, il est de plus en plus difficile de répondre aux besoins de main-d'œuvre de notre économie, et de plus en plus de Canadiens sont en chômage ou sous-employés.

Le domaine de la recherche et du développement, que le gouvernement s'était engagé à développer afin de diversifier l'économie canadienne, est étouffé par les réductions budgétaires de l'enseignement. On ne pourra pas progresser tant qu'on n'aura pas pris des dispositions financières satisfaisantes.

Parallèlement à cette réduction de crédits se dessine une tendance qui consiste à faire assumer les frais des études postsecondaires aux étudiants eux-mêmes. La hausse constante des droits d'inscription, jointe à l'incapacité croissante de l'enseignement d'aider les étudiants déjà écrasés par l'inflation galopante, empêche de plus en plus de gens de faire des études postsecondaires. L'importance grandissante du critère financier pour l'admission aux études va à l'encontre de la tendance qui, depuis quelques décennies, vise à permettre aux Canadiens de toutes les couches de la société de fréquenter un établissement postsecondaire. Cette tendance aura de graves répercussions sur la société canadienne au cours des années à venir.

Considérant ces exemples de l'absence d'une stratégie en matière d'éducation et de nombreuses autres contradictions moins apparentes, la fédération a la conviction qu'il est impératif d'avoir un plan national pour l'éducation. Les Canadiens pourront alors bénéficier au maximum des milliards de dollars qu'ils ont déjà investis dans l'enseignement. Un plan national constituerait une partie essentielle de la stratégie économique nationale, nous permettant ainsi de nous occuper de difficultés économiques fondamentales comme les inégalités régionales au niveau du développement, notre dépendance à l'égard de l'exportation de matières premières et l'appartenance de secteurs économiques essentiels à des intérêts étrangers.

[*Text*]

The federation strongly believes that it is the responsibility of the federal government to initiate this work and demands of the task force that it recommend to Parliament that the federal government take steps to begin the debate. The federation is fully aware that Parliament is in no constitutional position to enact any legislation on education and that right now it is in a poor bargaining position to use its powers of persuasion.

The reality of our situation is that two preconditions have to be met before a national debate on manpower and education can take place. The first of these preconditions is that we must know how the constitution is to be amended. This is necessary because if we are going to discuss the merits of the federal constitutional jurisdiction we must know if it is realistic to expect that constitutional change can actually happen.

The second precondition is that the current dispute over resource revenue between the central government and the provinces must be settled. Unfortunately, the federation cannot offer the federal government an ironclad bargaining strategy with which to deal with the Alberta position, but it does seem evident that the era of uncertainty surrounding this key question is hurting the economy in that many decisions are dependent upon the settling of this dispute. While it may be advantageous to the point of the view of the education committee to try to directly connect the education debate with the resource revenue question, it would mean a costly delay in the settling of the revenue dispute. With the federal government currently paying in the neighbourhood of $4 billion annually to subsidize the price of imported oil consumed in Canada, it is a delay that none of us can afford.

I will call on Rhonda Lavigne to deliver the second part of our statement.

Ms. Rhonda Lavigne (Executive Member, British Columbia Students' Federation): In British Columbia it is clear that we are not currently using our education system to its fullest economic and social potential. Although B.C. is one of the have provinces, it is eighth in university participation rated in the 18 to 24 age group in this country. In post-secondary attendance as a whole, B.C.'s participation rate 13.6 per cent falls far short of the national average of 18.2 per cent, ranking fifth over-all, just ahead of Manitoba by 0.1 per cent.

Since the Established Program Financing Act has been introduced, the province has been treating that revenue as general revenue and has been directing money away from post-secondary education. This year's allocations to B.C.'s community colleges have resulted in budget cuts of $845,000 at Caribou College in Kamloops, $287,000 at Capilano College in North Vancouver, $500,000 at the College of New Caledonia in Prince George, 100 course reductions at Langara College in Vancouver, and 28 out of 31 university transfer courses at Camosun College in Victoria. In some colleges it has already been determined what programs will have to go; others are still finalizing what areas will be cut. But it is

[*Translation*]

La fédération croit fermement qu'il incombe au gouvernement fédéral d'entreprendre ce travail et demande au groupe de travail de recommander au Parlement de faire ouvrir le débat par le gouvernement fédéral. La Fédération a pleinement conscience que le Parlement n'a pas les pouvoirs constitutionnels voulus pour légiférer en matière d'éducation et qu'il se trouve pour le moment en bien mauvaise posture pour user de ses pouvoirs de persuasion.

Dans notre situation actuelle, il y a deux prérequis à un débat national sur la main d'œuvre et l'éducation. D'abord, il nous faut savoir comment modifier la Constitution. En effet, s'il doit être question des avantages d'une compétence constitutionnelle fédérale, il nous faut savoir si nous pouvons nous attendre que la Constitution puisse réellement être modifiée.

Ensuite, le différend actuel au sujet des revenus provenant des richesses naturelles entre le gouvernement central et les provinces doit se régler. Malheureusement, la Fédération n'a pas de stratégie de négociation infaillible à offrir au gouvernement fédéral pour traiter avec l'Alberta, mais l'incertitude qui entoure cette question essentielle nuit manifestement à l'économie, car nombre de décisions dépendent du règlement de ce conflit. Certes, il peut être avantageux du point de vue du comité de l'éducation de tenter de relier directement le débat sur l'éducation à la question des revenus des richesses naturelles, mais cela entraînerait un retard coûteux dans le règlement du différend sur les revenus. Comme le gouvernement fédéral dépense actuellement autour de $4 milliards par année pour subventionner le prix du pétrole importé et consommé au Canada, personne d'entre nous n'a le moyen de se permettre ce retard.

Je vais demander à Rhonda Lavigne de vous communiquer la deuxième partie de notre exposé.

Mme Rhonda Lavigne (membre du Bureau, Fédération des étudiants de la Colombie-Britannique): De toute évidence nous n'exploitons pas, à l'heure actuelle, en Colombie-Britannique, notre régime d'enseignement aux maximum de son potentiel économique et social. Même si la Colombie-Britannique compte parmi les provinces nanties, elle se classe au huitième rang pour le taux de fréquentation des universités du groupe des 18 à 24 ans au pays. Pour l'ensemble de la fréquentation post-secondaire, le taux de participation de la Colombie-Britannique de 13.6 p. 100 reste bien en deça de la moyenne nationale de 18.2 p. 100, soit au cinquième rang global, ne dépassant le Manitoba que par 0.1 p. 100.

Depuis que la loi sur le financement des programmes établis a été adoptée, la province traite ces revenus comme des revenus généraux, détournant ces fonds de l'enseignement post-secondaire. Cette année, les versements aux collèges communautaires de la Colombie-Britannique ont entraîné des réductions budgétaires de $845,000 pour le Collège Caribou de Kamloops, de $287,000 pour le Collège Capilano de North Vancouver et de $500,000 pour le Collège New Caledonia à Prince George, ainsi que cent réductions de cours au Collège Langara à Vancouver et 28 cours de préparation universitaire sur 31 au Collège Camosun de Victoria. Dans certains collèges, on a déjà identifié les programmes a supprimer; d'autres y

[*Texte*]

obvious that the results will be fewer faculty, staff, services and courses, meaning fewer students and a further lowering of the participation rate. This is not simply a repriorization of the education system. The cuts will fundamentally affect the ability of the system to provide the level of education needed to build a strong economy and hence a strong society.

In conclusion, the B.C. Students' Federation demands that the parliamentary task force on federal-provincial fiscal arrangements include in its recommendations to Parliament that a royal commission on education and manpower be struck with a mandate to set national goals and objectives for Canada's education system with respect to manpower needs in the 1980s and into the 1990s. The royal commission should be open to public discussion and input, and it should include the federal and provincial levels of government. The commission should have regional hearings to ensure participation from all interested parties. Canada needs the public debate on education that the external examinations of the Organization for Economic Co-operation and Development warned us was necessary in their 1975 report.

• 2040

Finally, the task force should be aware that at the recent annual general meeting of the B.C. Students' Federation, a strategy was developed to ensure that the question of federal-provincial financing and its effect on the well-being of British Columbians will be made known on the campuses and in the community. Together, with students from across the country, we are preparing to take public action to oppose opportunistic cuts to our education system and to push for an informed national debate on education in Canada.

Thank you.

The Chairman: Thank you. In your recommendation, you recommend that a royal commission be set up with a mandate to set national goals and objectives for Canada's educational system. I take it that what you are mostly interested in is the establishment of those goals. If the provincial governments and the federal government were to embark on a process of trying to negotiate a statement of national objectives that would reflect in legislation or whatever, would you be satisfied with that, if it were judged that a royal commission was not necessary? Is the most important thing, in your view, the establishment of these objectives?

Mr. Steve Shallhorn (Executive Director, British Columbia Students' Union): Probably I would say not. I think that as important as the setting of the national goals and objectives in education are, I think it is important that it not be left entirely to the various governments, the provincial and federal governments. I think there has to be public input from within the post-secondary education system, within the education system as a whole, and certainly from the community.

[*Traduction*]

réfléchissent encore. Mais, de toute évidence, il en résultera moins de professeurs, moins de personnel, moins de services, moins de cours et, partant, moins d'étudiants et un abaissement du taux de fréquentation. Il ne s'agit pas d'une simple révision du régime d'enseignement. Ces réductions porteront atteinte à la possibilité même du régime de dispenser le niveau d'instruction nécessaire à l'édification d'une économie forte et, de là, d'une société forte.

En conclusion, la Fédération des étudiants de la Colombie-Britannique réclame au groupe de travail parlementaire sur les dispositions fiscales fédérales-provinciales d'inscrire au nombre de ses recommandations au Parlement la création d'une Commission Royale d'enquête sur l'éducation et la main-d'œuvre chargée d'arrêter des objectifs nationaux à court et à long terme pour le régime d'enseignement au Canada, compte tenu des besoins de main-d'œuvre d'ici à la fin du siècle. Les débats de cette Commission devraient être publics, et elle devrait représenter les pouvoirs publics fédéraux et provinciaux. Elle devrait tenir des audiences régionales pour permettre à tous les intéressés d'y participer. Le Canada a besoin d'un débat public sur l'éducation que l'Organisation de coopération et de développement économique avait déclaré nécessaire dans son rapport de 1975.

Enfin, le groupe de travail doit savoir qu'à la récente assemblée annuelle de la Fédération des étudiants de Colombie-Britannique, une stratégie a été mise au point pour que la question du financement fédéral-provincial et ses effets sur le bien-être des Colombiens soient connus dans les universités et dans la collectivité. De concert avec les étudiants de tout le pays, nous nous préparons à prendre des mesures publiques pour nous opposer aux réductions opportunistes imposées à notre régime d'enseignement et pour exercer des pressions en vue de l'ouverture d'un débat national bien documenté sur l'éducation au Canada.

Merci.

Le président: Merci. Vous souhaitez que l'on confie à une commission royale d'enquête le mandat d'arrêter des objectifs nationaux à court et à long terme pour le régime d'enseignement du Canada. J'en conclus que vous souhaitez surtout l'établissement de ces objectifs. Si les pouvoirs publics fédéraux et provinciaux devaient entreprendre de négocier des objectifs nationaux qui se manifesteraient dans des lois ou autrement, accepteriez-vous qu'on décide qu'il n'est pas nécessaire d'avoir de commission royale d'enquête? A votre point de vue, la réalisation de ces objectifs n'est-elle pas le plus important?

M. Steve Shallhorn (directeur général, Union des étudiants de la Colombie-Britannique): Probablement pas. A mon avis, bien qu'il soit important d'arrêter des objectifs nationaux à court et à long terme en éducation, il importe aussi que cela ne soit pas laissé entièrement aux pouvoirs publics provinciaux et fédéraux. Il me semble que nous avons besoin de communications publiques du secteur de l'enseignement postsecondaire, du secteur global de l'enseignement et, certainement, de la population.

[*Text*]

One of the criteria of the commission would be that full public input be allowed into the process that would set those national goals and objectives.

The Chairman: That could be possible without necessarily a royal commission. I suppose Parliament or the legislatures could provide for debate. What you are interested in is a process by which this country would arrive at an agreed statement of national objectives?

Mr. Shallhorn: Yes, and would do that in a public way.

Mr. Fleming: We are very interested in maintaining that the debate be carried on with as much participation with common Canadian people as is possible. We do not want it to be done in the back rooms or even in such a restricted fashion through the legislatures.

The Chairman: I certainly agree with that in part, because I think there is a need in this country to discuss and to debate objectives of post-secondary education because we have never had one. Right now the federal government is disbursing some—oh, I suppose, $2.5 billion in cash plus tax points for a total of some $3.5 billion—is that about correct?—with no national objectives written down at all. I agree with you that there should be a process whereby we can do that. But in any event, whatever the outcome, do you feel that there is an important role for the federal government to play in post-secondary education and foresee that even after that process that there would remain an important role for the federal government to play?

Mr. Shallhorn: Going into discussion, we would tend to think that yes, there is a role for the federal government in the deliverance of education and the terms of reference that we are particularly concerned with is post-secondary education. We do feel, going into it, that there is a role for the federal government. We are a little bit hesitant in saying that, of course, because what we are calling for is a debate, and when you enter a debate, you are willing to be convinced one way or another. But certainly going in, it would be the federation's position that there is a very definite role for federal involvement in post-secondary education.

The Chairman: Mr. Thacker, do you have any questions?

Mr. Thacker: Mr. Chairman, my first question is from the first paragraph of the brief. What evidence do you have that the decision has already been made with respect to the cuts?

Mr. Shallhorn: As members of the task force may be aware, in Ottawa, the groups representing the various sectors in post-secondary education are keeping close tabs on what is happening within the government. It is our understanding that the social development committee has discussed these cuts over the last couple of months. We understand that they have discussed it more than once and our understanding is that they have, in fact, finished those discussions and are about to move on to the policies and priorities committee, and from our knowledge as students of the political science system, that leads us to believe that, in fact, the decision is very close to being made, and is more than likely to be made before the

[*Translation*]

La commission compterait au nombre de ses critères une participation entière du public à ses travaux en vue de l'établissement d'objectifs nationaux à court et à long terme.

Le président: On pourrait faire cela sans nécessairement avoir de commission royale d'enquête. Je présume que le Parlement et les assemblées législatives pourraient assurer le débat. Ce que vous souhaitez, c'est que le pays arrive à s'entendre sur les objectifs nationaux?

M. Shallhorn: Oui, et cela devrait se faire en public.

M. Fleming: Nous souhaitons vivement insister sur le fait que le débat doit faire appel le plus possible à la population canadienne en général. Nous ne voulons pas que cela se fasse à huis clos, ni même de façon restreinte par la voie parlementaire.

Le président: J'en conviens certainement en partie, parce que le pays a besoin, à mon avis, de débattre les objectifs de l'enseignement postsecondaire parce que cela ne s'est jamais fait. A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral verse quelque 2.5 milliards de dollars en argent, il me semble, plus des points fiscaux . . . est-ce bien cela? . . . ce qui fait en tout quelque 3.5 milliards de dollars sans qu'on ait jamais précisé d'objectifs nationaux. Je conviens qu'il faudrait bien pouvoir faire cela. Mais de toute façon, quoiqu'il arrive, croyez-vous que le gouvernement fédéral devrait assumer un rôle important dans l'enseignement postsecondaire et prévoyez-vous que, même après ce débat, le gouvernement fédéral aurait toujours un rôle important à exercer?

M. Shallhorn: Nous aurions tendance à répondre par l'affirmative: le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans le régime d'enseignement et notre mandat concerne particulièrement l'enseignement postsecondaire. Nous croyons qu'il y a place pour le gouvernement fédéral. Nous hésitons quelque peu à l'affirmer, naturellement, parce que nous réclamons un débat, et qu'au moment de vous engager dans un débat, vous êtes prêt à écouter les arguments de l'autre, d'une manière ou d'une autre. En tout cas, pour s'y engager, la fédération aurait pour attitude que le gouvernement fédéral aurait un rôle bien défini à exercer dans l'enseignement postsecondaire.

Le président: Monsieur Thacker, auriez-vous des questions à poser?

M. Thacker: Monsieur le président, ma première question porte sur le premier paragraphe de l'exposé. Avez-vous des preuves que la décision d'effectuer les réductions est déjà prise?

M. Shallhorn: Comme les membres du groupe de travail doivent le savoir, les groupes qui représentent à Ottawa les divers secteurs de l'enseignement postsecondaire sont à l'affût de tout ce qui peut se passer au sein du gouvernement. Nous croyons savoir que le comité du développement social discute de ces réductions depuis quelques mois. Nous savons qu'ils en ont discuté plus d'une fois et que ces entretiens sont d'ailleurs terminés puisqu'ils se préparent à passer au Comité des politiques et des priorités, et pour nous qui étudions le système de sciences politiques, cela revient à dire que l'on en arrive à une décision très probablement avant la date de dépôt du rapport de ce comité spécial le 26 juin. Je crois que la fédération s'en

[*Texte*]

June 26 reporting date of this taks force. I think that fear was expressed by this federation when we met with the Honourable Francis Fox in Vancouver on February 12, and I know it has been expressed by others since then, including the Leader of the Opposition, I believe, who was speaking to that in the House on February 25. It may well have been that the setting up of the task force was a political move to try to ease the burden, to cushion the blow, as it were, to try to make groups such as ourselves feel that we were going to be able to have some real input into the decisions as to when the cut was going to be made, but our information is that that is not the case.

• 2045

Mr. Fleming: Perhaps, if I could further elaborate, the terms of reference for this taks force are made specifically within the jurisdiction of the 1980 budget, and those cuts are already anticipated by the government in this area.

Mr. Thacker: Yes, I was just wondering if you had any evidence over and above that budget statement, and it appears that you have some comments.

On page 2, you make reference to a national education plan, and you are asking this task force to ask the federal government to set up the process to evolve that plan. Have you thought through as to the type of agency you think would be able to make those decisions and do you believe the focus of that agency should be at the federal level as compared to the provincial level? How would you react to somebody in Ottawa or elsewhere making those decisions over your lives as students, presumably as to what programs you may or may not get into? I presume a national plan would have to say we only need so many doctors and, therefore, I am sorry, you are one over the limit.

Mr. Shallhorn: Wel, I will answer the question with respect to whether or not we have thought through the process. Yes, we have given some thought as to what sort of structure should be maintained at the federal level. Again, we are not in a position as a student federation in British Columbia to say definitively one way or the other. But we do think that there should be at least something within the Secretary of State, something along the lines of an educational department, some mechanism within the Secretary of State that is specifically responsible for co-ordination of education in Canada. Right now, the only body that does exist that is, in fact, capable of actually reaching agreement and then going back to the provinces and implementing those decisions is the Council of the Ministers of Education in Canada. They meet twice annually; once, I believe, in the fall, and once in the winter. We do not feel that a meeting of the 12 or 14, or how many ever odd ministers are included in that process, has enough mechanism to oversee the educational system in the country.

Yes, certainly, the national goals and objectives will be making decisions that are going to directly affect us as students, are going to directly affect those Canadians who are thinking of becoming students, whether they be recent graduates of the public education system or whether they be Canadians who are looking for some sort of retraining or returning to school to broaden their education base. Those decisions, of

[*Traduction*]

est inquiétée lors de sa rencontre avec l'honorable Francis Fox à Vancouver, le 12 février, et je sais que d'autres en ont parlé depuis, notamment le chef de l'opposition qui traitait ce sujet à la Chambre le 25 février. Il est possible que la constitution d'un comité spécial ait représenté un geste politique pour essayer d'amortir le choc, pour faire croire à des groupes comme les nôtres que nous pourrions vraiment contribuer à la prise des décisions, mais nous pensons qu'il n'en n'est rien.

M. Fleming: Peut-être pourrais-je préciser que le mandat de ce comité spécial est directement relié au budget de 1980 et que ces réductions étaient déjà prévues par le gouvernement.

M. Thacker: En effet, je me demandais simplement si vous aviez autre chose que ce discours du budget, et il semble que oui.

A la page 2, vous parlez d'un programme d'éducation national et vous demandez à notre comité de recommander au gouvernement fédéral d'entreprendre l'élaboration d'un tel plan. Avez-vous réfléchi au genre d'organismes que vous voudriez voir prendre ces décisions et pensez-vous que ces organismes doivent être à prédominance fédérale ou provinciale? Que répondriez-vous à quelqu'un qui, à Ottawa ou ailleurs, prendrait des décisions sur vos vies d'étudiants, sur les programmes qui vous sont offerts etc . . . ? Je suppose qu'un plan national exigerait que l'on limite le nombre de médecins en fonction des besoins, de sorte que, si vous arrivez au-delà de la limite prescrite, tant pis pour vous.

M. Shallhorn: Oui, nous avons réfléchi au genre de structures dont devrait se doter le gouvernement fédéral. Là encore, nous ne pouvons pas à titre de Fédération des étudiants de Colombie-Britannique donner une réponse définitive. Nous pensons toutefois qu'il faudrait qu'il existe au moins quelque chose au sein du Secrétariat d'État, quelque chose qui ressemble à un ministère de l'Éducation, un système qui rende le Secrétariat d'État responsable de la coordination de l'éducation au Canada. A l'heure actuelle, le seul organisme qui existe et qui puisse parvenir à des ententes qui sont alors appliquées dans les provinces est le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. Ils se rencontrent deux fois par an, à l'automne et en hiver. Nous ne pensons pas qu'une réunion des 12 ou 14, je ne sais pas combien de ministres sont concernés, suffise à superviser l'éducation au Canada.

Certes, les objectifs nationaux entraîneront des décisions qui nous toucheront directement, nous étudiants, qui toucheront directement les Canadiens qui pensent à faire des études, qu'ils sortent tout juste de l'école ou qu'ils cherchent à se recycler ou à reprendre des études pour élargir leur formation. Il est évident que c'est aujourd'hui que sont prises ces décisions. Le seul problème est qu'elles sont un peu prises bon gré malgré.

[*Text*]

course, are being made now. The only problem is they are being made in a willy-nilly fashion. When we talk to the provincial governments, we are told that their hands are tied, that it is all this federal money that is making a difference, and if they are going to cut back, well, we are going to have to cut back, too. If you talk to the fedral ministers or federal officials, they tell us, well, you know we have a lot of money invested in the system but we have no jurisdiction. It is the provinces that make the decisions, you will have to talk to them. That is the situation the students are facing right now. We do think that there has to be more co-ordination and there has to be more over-all direction.

• 2050

Mr. Thacker: I wonder if you are not more hopeful as to the efficacy, which is the common word of a central group making those types of decisions, rather than the willy-nilly way it is made now, because the reality in Canada is that there are quite a few changes that occur across the broad spectrum of post-secondary education in the country. We have intelligent presidents and university administrations—post-secondary administrations in a region, that want to try something as a result of pressure from students and groups. Surely, it is more responsive, even though it might be willy-nilly, than trying to convince a central agency. We do know from studying other countries that central decisions are made, whether it is in Britain or Poland or some other country, and they certainly are not to the benefit of the individual student. Here, you might try it in British Columbia, but if you do not like it, you have the right and the privilege to go to Newfoundland and try a program there, whereas, if a central agency were doing it, you might well not have that. How do you react to that?

Mr. Fleming: Of course we do not like to have a central agency that we have no control ower making decisions for us. I think though the point is that the present decision being made by both the federal and the provincial levels to cut back from social services and to cut back from education, and that kind of policy, whether it is willy-nilly or carefully planned and formulated, is one that we very violently disagree with. We would rather have the cards on the table so that we can publicly criticize them than have to deal with a phantom continually. As Steve points out, the buck is shuffled continually between the federal government and the provinces.

Mr. Thacker: My last question relates to page three. Can you tell me where you got the information that the national average is 18.2 per cent with respect to post secondary attendance as a whole?

Mr. Shallborn: That was the British Columbia post secondary enrolment forescasting committee which is an organization of academics at the University of British Columbia. They put out about a 17-page report on enrolment statistics in British Columbia and made some interprovincial comparisons. I have a copy that I can leave with you on the way out, if you wish.

Mr. Thacker: To your knowledge, that covers both university and the community colleges?

[*Translation*]

Lorsque nous nous adressons aux gouvernements provinciaux, ils nous déclarent qu'ils ne peuvent rien faire, que tout dépend des fonds fédéraux et que si ceux-ci sont diminués, il va leur falloir également diminuer leur contribution. Si vous vous adressez aux ministres fédéraux ou aux fonctionnaires fédéraux, ils vous répondent à leur tour qu'ils investissent énormément d'argent mais n'ont aucune autorité. Ce sont les provinces qui prennent les décisions, adressez-vous à elles. C'est la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les étudiants. Nous pensons qu'il faut renforcer la orientation et envisager une circulation plus globale.

M. Thacker: J'ai l'impression que vous êtes plus optimiste que moi quant à l'efficacité d'un tel groupe central, car la réalité est qu'au Canada les choses varient beaucoup d'un bout à l'autre du grand éventail de l'éducation postsecondaire. Nous avons des présidents et des administrations universitaires et postsecondaires qui acceptent de faire des expériences dans certaines régions, suite aux pressions exercées par des étudiants et des groupes. Même si cela semble se faire bon gré mal gré, c'est certainement plus réaliste que d'essayer de convaincre un organisme central. Nous savons en effet, d'après l'expérience d'autres pays, qu'il s'agisse de la Grande-Bretagne, de la Pologne ou d'autres pays encore, que les décisions centrales n'avantagent certainement pas les étudiants individuellement. On peut essayer au Canada de faire des études en Colombie-Britannique et, sinon, aller à Terre-Neuve essayer autre chose; par contre, s'il y avait un organisme central, cette souplesse n'existerait peut-être plus. Qu'en pensez-vous?

M. Fleming: Il est évident que nous n'aimerions pas avoir un organisme central sur lequel nous n'aurions aucun contrôle. Je pense toutefois que la décision que prennent actuellement les gouvernements fédéral et provinciaux de diminuer les subventions aux services sociaux et à l'enseignement, que cela soit fait bon gré mal gré ou soigneusement planifié, formulé, ne peut être qui violemment contré par nous. Nous préférerions avoir carte sur table et pouvoir ainsi critiquer publiquement ce qui se fait, plutôt que d'avoir toujours à dialoguer avec une sorte de fantôme. Comme le disait Steve, le gouvernement fédéral et les provinces se renvoient toujours la balle.

M. Thacker: Ma dernière question porte sur la page 3. Pourriez-vous me dire où vous avez appris que la moyenne nationale d'assiduité, au postsecondaire, était de 18,2 p. 100?

M. Shallhorn: Il s'agit du comité des prévisions des inscriptions postsecondaires en Colombie-Britannique, soit une association de professeurs de l'Université de Colombie-Britannique. Ce comité a publié un rapport d'environ 17 pages sur les statistiques relatives aux inscriptions en Colombie-Britannique et a effectué certaines comparaisons interprovinciales. Si vous voulez, j'en ai un exemplaire ici.

M. Thacker: Cela couvre-t-il à la fois les universités et collèges communautaires?

[*Texte*]

Mr. Shallhorn: Yes. In universities and community colleges in the 18-24 age group, the national participation rate is about 18.2 per cent which is considerably less than most of the other OECD countries. Canada's participation rates have been lower than other countries consistently which is a difficulty that we often bring forward. When we are dealing with the provincial government we are talking about the various factors that affect accessibility to post secondary education, those factors being the level of tuition fees, the student aid programs and their effectiveness, the availability of summer jobs and a number of other factors—the availability of child care and that sort of thing.

I would like to return to your previous question, if I could, for a moment, and that is to say that certainly we do not see a central government or a central model as being one that is inherently capable of making correct decisions or inherently capable of making decisions that we would agree with. On the other hand, we do not feel that regionalism necessarily means that we are going to get what we agree with either. As students, sometimes we only have to go down the hall as far as the department chairman to run into a brick wall, and then the dean, and then the board of governors, and then the provincial government. We are used to decisions that we do not like at all levels. It is just that regardless of those types of decisions, the education system does have a very strong role to play when it comes to the development of Canadian society, the development of the Canadian economy. It is obviously in our interest to get the economy moving again. We think there should be some overall plan to plug the education system into the economy. We do not think that is possible with the current conglomeration of 14 ministers who meet twice annually to make decisions. It may be possible that, once national goals and objectives are set out and there is agreement to follow those national goals and objectives, then a watch-dog agency such as CMEC might be capable of fulfilling that role. That is something that we will have to deal with once we set those national goals and policies.

• 2055

It is also why, for instance, we are reluctant to say that there should be a federal minister responsible for education. Right now we are interested in looking at simply rearranging some things with the Secretary of State so that at least there are some people who are specifically responsible for the co-ordination of post-secondary education within the Secretary of State's office, and that would allow that agency to hire expert help and to provide some leadership in the planning of national education goals.

Mr. Thacker: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Weatherhead.

Mr. Weatherhead: Thank you, Mr. Chairman. Perhaps because it is 12 o'clock midnight now in Toronto, I am a bit more tired than I should be, and perhaps a bit more intemperate in my comments than I would be earlier in the day. But I want to say frankly that I am surprised, Mr. Chairman, that the group is before us at all tonight. To start with, their news release back on 12 February stated that they had no regard for

[*Traduction*]

M. Shallhorn: Oui. Pour les universités et collèges communautaires, dans le groupe de 18 à 24 ans, la participation nationale est d'environ 18,2 p. 100, ce qui est considérablement inférieur à ce que l'on enregistre dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Le taux de participation canadienne a toujours été inférieur et c'est une difficulté que nous signalons souvent. Avec le gouvernement provincial, nous parlons des différents facteurs qui peuvent l'expliquer; il y a d'une part les frais d'inscription, les programmes d'aide aux étudiants et leur efficacité, la disponibilité d'emplois d'été, etc., la disponibilité de garderies d'enfants notamment.

Je reviendrai un instant, si vous le permettez, à votre question précédente pour dire qu'évidemment nous ne pensons pas qu'un gouvernement central ou un organisme central aurait une capacité inhérente de parvenir à de bonnes décisions ou du moins des décisions sur lesquelles nous serions d'accord. Par contre, nous ne pensons pas que le régionalisme signifie nécessairement que nous soyons plus facilement d'accord. Pour les étudiants, il suffit parfois d'aller voir le président du département pour constater qu'on se heurte à un mur; il y a ensuite le doyen puis le conseil des gouverneurs et ensuite le gouvernement provincial. Nous avons l'habitude des décisions qui ne nous plaisent pas, quel que soit le niveau. C'est simplement que, quelles que soient les types de décisions, le système d'éducation joue un rôle très grand dans le développement de la société et de l'économie canadienne. Notre intérêt est évidemment de faire redémarrer l'économie. Il devrait donc exister un plan global qui permette de relier l'éducation à l'économie. Nous ne pensons pas que cela soit possible dans le conglomérat actuel des 14 ministres qui se réunissent deux fois par an pour prendre leurs décisions. Il se peut qu'une fois les objectifs nationaux fixés, on se mette d'accord pour les prendre et qu'un organisme de surveillance comme le Conseil des ministres de l'éducation du Canada puisse remplir ce rôle. C'est quelque chose qu'il faudra voir une fois fixés les politiques et objectifs nationaux.

C'est également pourquoi, par exemple, nous hésitons à dire qu'il faudrait un ministre fédéral responsable de l'éducation. A l'heure actuelle, nous souhaiterions simplement que soient réorganisés certains éléments au sein du Secrétariat d'État, de sorte qu'il y ait au moins quelques responsables de la coordination de l'éducation post-secondaire. Cela permettrait au Secrétariat d'État d'engager des experts et de prendre la direction de la planification des objectifs d'éducation nationale.

M. Thacker: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Weatherhead.

M. Weatherhead: Merci, monsieur le président. C'est peut-être parce qu'il est minuit à Toronto que je suis un peu plus fatigué qu'à l'ordinaire et que je m'échauffe un peu plus facilement que je ne le ferais en début de journée. Je dirais toutefois que je suis très franchement surpris, monsieur le président, que ce groupe comparaisse ce soir devant nous. Tout d'abord, son communiqué de presse du 12 février déclarait

[*Text*]

the task force whatsoever; and secondly, tonight they said that of course the decision has already been made and the whole thing is a farce.

We heard a little bit of hearsay earlier after Mr. Thacker's questioning of somebody and some of their contacts in Ottawa who told them that something was before the social affairs committee; it had been approved there; it is going to be approved by the priorities and planning committee and the Cabinet before we even report in the next month or so.

Now I wonder how one can respect this sort of hearsay from university students without any realm of evidence whatsoever, and which insults, Mr. Chairman, every member of this committee here tonight. Every member of the committee is insulted. We hear the witnesses then go on to plead cases for a commission and that sort of thing. Some of the ideas might be worthy but if they really believe in what they say in the first paragraph if it is not just kind of silly rhetoric I wonder just why they are here at the particular time right now. These are university people, do not forget; they are not some people just off the street; they are supposed to possess all the benefits of university training and maybe they are used to that kind of rhetoric out here but perhaps not in other parts of the country.

Mr. Shallhorn: Well, one thing, having travelled this country, I have found that silly rhetoric is something that is not native to British Columbia. Yes, we do believe that the decision has already been made. It is not based on hearsay from university students; it is based on what we feel to be sources that are in a position to know these things and, certainly, they are sources that have provided correct information in the past. If members of the task force can tell us other things that have been happening within the social policy committee contrary to our beliefs and contrary to what we have reported, of course, we would be very anxious to hear that.

Mr. Weatherhead: I am surprised, Mr. Chairman in that regard that, if they had been monitoring the affair so closely and not depending on third flip-line hearsay, they would have read in detail the statements of the minister, Allan MacEachen . . .

Mr. Shallhorn: Yes.

Mr. Weatherhead: . . . before our committee here a couple of months ago, when all members of our committee questioned him very closely on this particular point. At that time he said that not only had no decisions been made, but we would be free to perhaps increase the fundings in certain areas and not just cut across the board; that no decision had been taken if any cuts were to be made or where any cuts should be made, or that sort of thing. He also said that he would not be recommending any decisions to his Cabinet colleagues until our task force has reported.

This is about the seventh, eight or ninth of the new task force ideas in the last year or so, Mr. Chairman. I think we have seen in the reports from the committee on the disabled in your North-South committee, Mr. Chairman, and in many other committees the value of these task forces. It is not just the government. All three political partiea are represented here tonight, and the hierarchy of each of those parties is

[*Translation*]

qu'il n'avait absolument aucun respect pour notre comité; deuxièmement, ce soir, il déclare qu'évidemment la décision a déjà été prise et que tout cela n'est qu'une vaste rigolade.

M. Thacker nous a un peu parlé de certains contacts à Ottawa qui lui auraient dit que quelque chose serait à l'étude au comité des Affaires sociales où cela avait déjà été approuvé; que cela va être approuvé par le comité des priorités et de la planification et par le Cabinet avant même que nous ne présentions notre rapport d'ici environ 1 mois.

Je ne vois pas vraiment comment on peut accepter ce genre de déclaration d'étudiants qui n'ont absolument aucune preuve et qui finalement, monsieur le président, viennent insulter ce soir tous les membres du comité, je dis bien tous. Nous entendons ce genre de témoins et ensuite nous allons plaider la cause d'une commission etc. Peut-être ont-ils quelques bonnes idées mais s'ils croient vraiment ce qu'ils disent au premier paragraphe, si c'est une vaste rigolade, je me demande bien ce qu'ils font ici ce soir. N'oubliez pas que ce sont des étudiants d'université; ils sont censés bénéficier d'une formation universitaire et peut-être sont-ils habitués à ce genre de raisonnement, ici, dans cette province, mais il n'est pas certain que cela marcherait ailleurs.

M. Shallhorn: Ma foi, j'ai voyagé au Canada et je puis dire que des exemples de rhétorique stupide ne sont certainement pas le monopole de la Colombie-Britannique. C'est vrai, nous sommes convaincus que la décision a déjà été prise. Nous ne l'avons pas entendu dire, nous le savons de source sûre. Nous pouvons vous dire que jusqu'ici les renseignements que ces personnes nous ont fournis se sont révélés tout à fait exacts. Si les membres du comité spécial peuvent dire que le comité de la politique sociale n'a pas fait ce que nous croyons d'après les rapports que nous en avons eu, nous demandons à en être informés.

M. Weatherhead: Monsieur le président, s'ils surveillaient la question d'aussi près et ne s'en remettaient pas aux rapports de tiers, ils auraient dû lire dans tous leurs détails les déclarations du ministre Allan MacEachen . . .

M. Shallhorn: Oui.

M. Weatherhead: . . . devant notre comité il y a environ 2 mois alors que nous l'avons tous interrogé sur ce point particulier. Il a alors bien déclaré que non seulement on avait pris aucune décision, mais que l'on pourrait probablement augmenter les subventions dans certains domaines plutôt que d'opérer des réductions absolument partout: en tout cas il a dit que si l'on devait diminuer des budgets, la décision n'avait pas été prise et qu'on ne savait pas encore à quoi cela s'appliquerait. Il a également déclaré qu'il ne recommanderait pas de décision à ses collègues du Cabinet avant d'avoir reçu le rapport de notre comité spécial.

Il s'agit là du 7ième, 8ième ou 9ième comité spécial depuis un an, monsieur le président. Je crois que nous avons vu dans les rapports du comité des invalides, du comité nord-sud et de bien d'autres, combien ces comités sont précieux. Ce n'est pas simplement le gouvernement. Les trois partis politiques sont représentés ce soir et la hiérarchie de chacun d'eux est déterminée pour s'assurer que le comité spécial fonctionne bien.

[*Texte*]

determined to make sure that the task force works. It is not my nature as my colleagues well know to become very firy about anything, but I do not like to have the whole . . .

The Chairman: That is because it is midnight.

Mr. Weatherhead: . . . task force concept called into question in the way it was tonight. Despite the fact that improvements can be made, many of us think it is a real improvement over the old systems that we had.

We have also heard upon going across the country Mr. Chairman, that the treasurers of the various provinces have been complaining that negotiations with the federal government are being held up because our task force is still holding hearings and will not report for a little while. The four ministers our here in a report released yesterday complained again about this very thing and called for immediate negotiations to start with the federal government. We have heard time and time again people saying, We hope you finish quickly and make your report, because we want to get on with the negotiations. That would appear to mean on the other side of coin, surely, that nothing is happening there at the present time until our task force does report. Now I do not mind general skepticism argument, and all the rest of it, and groups such as yours are very worth while in bringing some of these matters to us. But I do not like the fact that the task force concept, and our particular task force, is being criticized on the basis of some vague generalities coming before us which, I suggest, Mr. Chairman, have no basis in fact whatsoever. Certainly, if they do have any basis in fact, we should know them. We should get more direct information. We should perhaps disband the task force and go home. We have other things we can do besides travel around the country, you know. We all have ridings of over 100,000 people to look after. We have other matters to look after in Ottawa in our own area. I guess I should not carry on any more.

But perhaps I should mention first one more thing. You mentioned about going to the provinces and complaining that they are depending on federal moneys, and if the federal moneys are cut back, then they will have to cut back their moneys. Of course, the fact of the matter is that, in 1976-77 in British Columbia here, the federal government contributed 32 per cent of post-secondary education. In 1980-81, the last complete fiscal year, including the tax points that were granted at that time, we contributed 57 per cent, or 25 per cent more, during that 5-ear period. Now I do not have the figures in my head, but I think that must be one of the largest increases proportionately of federal spending in the post-secondary field in relation to any province we have in the country. We have visited the poor provinces around the east. And here we see in this "have" province of British Columbia, that the federal government spending proportionately has increased tremendously; yet the federal government is being criticized for any sort of cut-acks that might he planned. So, I just wonder whether the witnesses here are planned. So, I just wonder whether the witnesses here are really aware of these figures, and what their general comments on those figures are?

[*Traduction*]

Mes collègues savent bien que je me mets rarement en colère, mais je n'apprécie pas que tout . . .

Le président: C'est parce qu'il est minuit.

M. Weatherhead: . . . le principe des comités spéciaux soit remis en question comme ce soir. Certes, on peut encore améliorer les choses, mais nous sommes nombreux à penser que c'est déjà une grosse amélioration par rapport au système précédent.

D'autre part, monsieur le président, dans nos déplacements à travers le pays, nous avons entendu dire que les trésoriers des diverses provinces se plaignent que les négociations avec le gouvernement fédéral sont retardées à cause des audiences de notre comité spécial qui ne présentera son rapport que dans quelque temps. Quatre ministres, dans un rapport publié hier, se sont plaints à nouveau et ont demandé que les négociations démarrent immédiatement avec le gouvernement fédéral. Nous avons entendu à maintes reprises: «Nous espérons que vous allez terminer rapidement et présenter votre rapport car nous voulons entamer les négociations». Il semblerait donc bien que rien ne se fait pour le moment puisque notre comité spécial n'a pas rendu son rapport. J'accepte en général le septicisme et le genre d'argument que les groupes comme les vôtres peuvent nous présenter, mais je n'aime pas que l'on critique, avec de vagues accusations le principe même des comités spéciaux ou notre comité en particulier. Certes, s'ils ont des preuves pour confirmer leurs propos, qu'ils nous les donnent. Que leurs accusations soient plus directes. Peut-être alors devrions-nous dissoudre le comité et rentrer chez nous. Nous avons autre chose à faire que de parcourir le pays, vous savez. Nous avons tous des circonscriptions de plus de 100,000 personnes dont il faut nous occuper. Nous avons d'autres sujets de préoccupation à Ottawa. Je pense que je devrais m'arrêter là.

J'ai toutefois encore une chose à ajouter. Vous avez dit que, lorsque vous vous adressiez à la province, elle répondait que tout dépendait des subventions fédérales et que si celles-ci étaient diminuées, elle devrait également dimunuer les siennes. La réalité est évidemment qu'en 1976-1977, ici, en Colombie-Britannique, la contribution du gouvernement fédéral a représenté 32 p. 100 de l'éducation postsecondaire. En 1980-1981, soit la dernière année financière achevée, en comptant les points fiscaux qui ont été accordés, la contribution fédérale est passée à 57 p. 100, soit une augmentation de 25 p. 100 en cinq ans. Je n'ai pas les chiffres à l'esprit, mais je crois que c'est une des augmentations proportionnellement les plus fortes des subventions fédérales dans le secteur postsecondaire. Nous sommes allés dans les provinces pauvres de l'est et ici, dans cette province riche de Colombie-Britannique, nous nous apercevons que le gouvernement fédéral dépense proportionnellement beaucoup plus; or, on le critique dès qu'il est question d'éventuelles réductions. Je me demandais simplement si les témoins étaient vraiment au courant de la situation et s'ils avaient certaines remarques à faire sur ces chiffres?

[*Text*]

Mr. Shallhorn: Yes. We certainly are aware of those figures. In fact, we have done projections of federal contributions designed for post-secondary education, since those years that you mentioned, 1976-77, as well as the provincial contribution. Of course, what has been happening is that those are the contributions that were agreed to in the 1977 act. What has been happening is that, prior to the 1977 act, the provinces had to spend a dollar to get a dollar in federal funding. What has happened now is that the level of federal funding is guaranteed and is put into general revenues of the province, and the province is no longer required to match its spending. So, in fact, what has happened is that federal government spending has increased over the last 4 or 5 years, and the provincial government's contribution percentage has decreased. And that is why there is such a high percentage of increase in federal funds. Certainly if I were in the federal government I would be more than concerned as to why the province was throwing that money into general revenue and was not spending it in the areas that it was intended to be spent on. Certainly we have had more than one chat with Dr. McGeer on this topic, and we do have a meeting with Mr. Smith, the Minister of Education, next week, here in Victoria, and certainly that is something we are going to be discussing with him.

• 2105

I am trying to remember some of your earlier statements. Yes, as far as the specific cut to post-secondary education is concerned, again, our information is that that decision has been made. That is not to say the task force is wasting its time, because there are, of course, many other areas under the terms of reference of the task force: the Canada Assistance Plan Act and a number of other acts; and of course the Established Programs Financing Act encompasses many more areas than simply post-secondary education. Undoubtedly it is some of those other areas which have the treasurers of the provinces upset about hurrying on the deliberations of this task force.

Mr. Weatherhead: Mr. Chairman, I think I have said all I wanted to say.

The Chairman: Well, I would just suggest that you tell your sources in Ottawa they do not know what is going on, because no decision has been made by the government on where there will be reductions in transfers to provinces. No such decisions have been made; and I suggest you fire that lobbyist or get a new one.

Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: I just want to point out one thing to you. Going over the 1981-82 budget for British Columbia, the over-all increase in expenditures in the province is 6 per cent, but the province increased its expenditures in education by 13 per cent and its expenditures in health and social services by 13.7 per cent. About total EPF transfers, including health and post-secondary education—all forms of health—the federal government pays 45 per cent of the costs in this province. There are provinces where we pay 62 per cent, maybe 70 per cent of the costs.

[*Translation*]

M. Shallhorn: Oui, Nous sommes bien sûr au courant. Nous avons d'ailleurs fait des calculs sur les contributions fédérales à l'éducation postsecondaire depuis les années dont vous parliez, soit 1976-1977, ainsi que sur les contributions provinciales. Il va de soi qu'il s'agit là des contributions sur lesquelles on s'était mis d'accord dans la Loi de 1977. Avant cette loi, en effet, les provinces devaient apporter une contribution égale à celle du gouvernement fédéral. A l'heure actuelle, les contributions fédérales sont garanties et sont versées aux recette générales de la province, et celle-ci n'est plus tenue de verser des contributions égales. Il se trouve donc que les dépenses fédérales ont augmenté dans les quatre ou cinq dernières années alors que le pourcentage des contributions provinciales a diminué. C'est pourquoi le pourcentage des contributions fédérales a tellement augmenté. Il est évident que si j'étais au gouvernement fédéral, je m'inquièterais beaucoup de savoir pourquoi la province verse ces fonds dans son revenu général plutôt que de les dépenser dans les secteurs auxquels ils sont destinés. Nous avons certainement eu plus d'une discussion avec M. McGeer à ce sujet et nous devons rencontrer M. Smith, ministre de l'Éducation, la semaine prochaine, ici à Victoria; nous déciderons certainement de cela avec lui.

J'essaie de me souvenir de ce que vous avez dit d'autre. Oui, pour ce qui est de la réduction des subventions à l'éducation postsecondaire, on nous a appris que la décision avait été prise. Cela ne veut pas dire que le comité spécial perd son temps, car il y a évidemment bien d'autres sujets en cause, notamment la Loi sur le Régime d'assistance publique du Canada et un certain nombre d'autres loi; d'autre part, bien sûr, la Loi sur le financement des programmes établis englobe bien d'autres secteurs que l'éducation postsecondaire. C'est sans doute certains de ces autres domaines qui inquiètent les trésoriers provinciaux et qui leur fait souhaiter que vous accélériez vos délibérations.

M. Weatherhead: Monsieur le président, je crois avoir dit tout ce que je voulais dire.

Le président: Je vous suggérerais simplement de signaler à vos sources d'Ottawa qu'elles ne savent pas de quoi elles parlent car aucune décision n'a été prise par le gouvernement sur les réductions qui seront opérées dans les transferts aux provinces. Aucune décision semblable n'a été prise: je vous suggérerais de vous débarrasser de ce groupe de pression et d'en trouver un autre.

Monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Je vous signalerais simplement une chose. En regardant le budget de 1981-1982 pour la Colombie-Britannique, je m'aperçois que la hausse globale des dépenses dans la province est de 6 p.100, mais que, pour l'éducation, la province a majoré ses dépenses de 13 p. 100 et pour la santé et les services sociaux, de 13.7 p. 100. Pour ce qui est des transferts totaux en vertu de la Loi sur le financement des programmes établis, notamment la santé et l'éducation postsecondaire, le gouvernement fédéral paye 45 p. 100 des coûts dans cette

[*Texte*]

Mr. Shallhorn: In the area we are concerned with, post-secondary education, the federal government is paying 57 per cent of the cost in this province.

Mr. Blenkarn: That is very difficult to determine. We . . .

Mr. Shallhorn: It is very easy to determine the figures released by the federal Department of Finance compared with the amount of money spent in the provinces. Of course, it is not just the Department of Education, but also Mr. McGeer's ministry—the university section within the Ministry of Universities, Science, and Communications.

Mr. Blenkarn: It all boils down into one transfer, though, unfortunately . . .

Mr. Shallhorn: Yes, it does.

Mr. Blenkarn: . . . the Established Programs Financing Act.

Mr. Shallhorn: Yes, that is one of the problems with that act.

Mr. Blenkarn: The effect of the total amount of spending in the transfer—the federal spending is 45 per cent of the various fields to which the transfer would be directed in the totality. How you break it down has never been agreed upon between the federal government and the provinces. That is one of the reasons we are examining the EPP . . .

Mr. Shallhorn: The question of accountability.

Mr. Blenkarn: . . . because of the lack of definition of where the money really goes. Take a look at the federal blue book and you get one answer, and take a look at the statute and you get another answer.

That is all I have to say, Mr. Chairman.

Mr. Shallhorn: If I may, I would also like to comment briefly on one of the remarks made by Mr. Weatherhead, task force roles. Although three parties are represented here, I would like to point out that in their provincial governments, all three parties, through their bureaucracies at the provincial level, are cutting back in education provincially. I do not think having three parties represented on a task force is any guarantee you have all the opinions represented. We are very violently opposed, and all our sister organizations across the country are very violently opposed, to all the cut-backs made by all the provincial governments, no matter what party stripe they happen to represent.

The Chairman: Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Chairman. I feel inclined also to start with a mild admonition, that when the British Columbia Students' Federation demands that the parliamentary task force include certain recommendations, ordinarily my reaction is very negative.

However, I do want to point out something in connection with our terms of reference. We cannot ignore the wording in the terms of reference, that we can clarify exactly where we stand as members of Parliament and what we can ultimately recommend. We have been discussing certain percentages that

[*Traduction*]

province. Il y a des provinces où nous payons 62 p. 100, voir 70 p. 100.

M. Shallhorn: Dans le domaine qui nous préoccupe, à savoir l'éducation postsecondaire, le gouvernement fédéral paye 57 p. 100 des coûts dans cette province.

M. Blenkarn: C'est très difficile à déterminer. Nous . . .

M. Shallhorn: Il est très facile de prendre les chiffres publiés par le ministère fédéral des Finances et de les comparer aux sommes dépensées dans les provinces. Il n'y a évidemment pas simplement le ministère de l'Éducation, mais également celui de M. McGeer, de la section universitaire du ministère des Universités, Sciences et Communications.

M. Blenkarn: Cela revient à un seul transfert malheureusement . . .

M. Shallhorn: En effet.

M. Blenkarn: A la Loi sur le financement des programmes établis.

M. Shallhorn: En effet, c'est l'un des problèmes que pose cette loi.

M. Blenkarn: La somme totale des dépenses que représentent ces transferts s'élève, pour le gouvernement fédéral à 45 p. 100 dans les divers domaines. On ne s'est jamais mis d'accord sur la façon dont cela se répartissait entre le gouvernement fédéral et les provinces. C'est une des raisons pour lesquelles nous examinons le financement des programmes établis . . .

M. Shallhorn: Il s'agit de l'imputation des responsabilités.

M. Blenkarn: . . . parce que l'on ne sait pas exactement où aboutit cet argent. Vous prenez le Livre bleu fédéral, vous avez une réponse, vous prenez la Loi vous en avez une autre.

C'est tout, monsieur le président.

M. Shallhorn: Si vous permettez, j'aimerais également revenir brièvement sur une ou deux des remarques de M. Weatherhead à propos du rôle des comités spéciaux. Bien que les trois partis soient représentés ici, je signalerais que pour ce qui est des gouvernements provinciaux, ils ont aussi des représentants des trois partis, et cela n'empêche pas les administrations provinciales de diminuer les dépenses destinées à l'éducation. Je ne pense pas que le fait que les trois partis soient représentés au sein d'un comité spécial garantisse que tous les avis soient représentés. Nous nous opposons violemment, comme tous nos homologues dans tout le pays, à toutes les réductions apportées par tous les gouvernements provinciaux, quels que soient les partis au pouvoir.

Le président: Monsieur Herbert.

M. Herbert: Merci, monsieur le président. J'ai moi aussi envie de commencer par répondre à la Fédération des étudiants de Colombie-Britannique; lorsque quelqu'un déclare exiger que le Comité parlementaire spécial inclue certaines recommandations, ma réaction est généralement très négative.

Toutefois, j'aimerais signaler quelque chose à propos de notre mandat. Nous ne pouvons nous en départir, mais nous pouvons préciser très clairement notre position à titre de députés, et quelles recommandations nous décidons de présenter. Nous avons discuté de certains pourcentages qui représen-

[*Text*]

are paid by the federal government; do you recognize that the amount of money that is transferred into the provincial treasury that is theoretically listed under post-secondary education is absolutely without condition? That it is unconditional? If you recognize this, then you recognize that under the present setup there is no need for the provincial government to spend one single nickel of that federal transfer for post-secondary education.

• 2110

Mr. Shallhorn: Yes, we are aware of that.

Mr. Herbert: That is number one. Now, proceeding a little further . . .

Mr. Shallhorn: Nova Scotia is a province, for example, where they have not spent a nickel of that money on education, in fact, they have pushed it away.

Mr. Herbert: Oh yes, they have.

Mr. Shallhorn: One year back, our understanding is, the amount of money spent on post-secondary education was $1 million less than the federal transfers.

The Chairman: You mean they have not spent it all on university education?

Mr. Shallhorn: They did not spent it on universities they did spend it.

The Chairman: Sorry, Mr. Herbert.

Mr. Herbert: If we, as members of the task force, are interested in concluding some agreement with the provinces on post-secondary education, it is presumably because we have an interest in seeing that we continue, maybe improve if possible, the system we have in Canada—which, in all honesty, is not that bad. We can criticize it, and we can ask for improvements, and we all hope that it will improve, but it could be a lot worse.

I want to start off with the point you make when you call for this royal commission to be set up by the federal government. Do you really believe, even if we did make such a recommendation, it would have any beneficial effect whatsoever, inasmuch as the 10 provincial governments presently believe it is their responsibility, their sole responsibility? And do you not think 10 provincial governments would immediately say, well, you can set up your royal commission if you like, but we are not going to look at the damn thing because it is your federal royal commission? In what sense do you see that there is any benefit to be gained from the federal government's setting up a royal commission?

Mr. Shallhorn: I would tend to agree with you that, in the scenario you have outlined, where the federal government is unilaterally setting up a commission, it would be of very little use. Unless the provinces agree to involve themselves and participate in the commission it really is not going to be worth doing. Certainly I do agree with you that there are some provinces that are very touchy about their sole jurisdiction in educational areas. However, the Government of British Columbia, for instance, has stated that there are certain areas within the jurisdiction of education that it sees the federal government as having a direct role in. Such statements were

[*Translation*]

tent la contribution fédérale; reconnaissez-vous que les sommes transférées au trésor provincial théoriquement sous le titre éducation postsecondaire sont absolument inconditionnelles? Dans l'affirmative, vous devez reconnaître que, dans le régime actuel, il n'est pas nécessaire que le gouvernement provincial consacre quoi que ce soit des fonds fédéraux à l'éducation postsecondaire.

M. Shallhorn: Oui, nous sommes au courant.

M. Herbert: C'est un premier point. Maintenant, pour aller un peu plus loin . . .

M. Shallhorn: En Nouvelle-Écosse, par exemple, pas un cent de la contribution fédérale n'a été consacré à l'éducation, ils ont tout mis de côté.

M. Herbert: Oui, c'est vrai.

M. Shallhorn: Nous croyons savoir qu'il y a un an, les sommes consacrées à l'éducation postsecondaire s'élevaient à 1 million de dollars de moins que les transferts fédéraux.

Le président: Vous voulez dire que tout n'a pas été consacré à l'éducation universitaire?

M. Shallhorn: En effet, cela n'a pas été alloué aux universités, mais la province l'a, bien sûr, dépensé.

Le président: Excusez-moi, monsieur Herbert.

M. Herbert: Si notre Comité spécial veut que l'on parvienne à certains accords avec les provinces sur l'éducation postsecondaire, c'est probablement parce que nous souhaiterions maintenir, en l'améliorant si possible, le système que nous avons au Canada et qui, très franchement, n'est pas tellement mauvais. On peut le critiquer et l'on peut demander des améliorations, et nous espérons tous que cela sera amélioré, mais cela pourrait être bien pire.

Je commencerai par ce que vous disiez à propos de la constitution d'une commission royale d'enquête par le gouvernement fédéral. Pensez-vous vraiment que si nous faisions une telle recommandation, cela aurait un résultat quelconque étant donné que les dix gouvernements provinciaux sont actuellement convaincus que c'est une responsabilité qui leur appartient en propre? Ne croyez-vous pas que ces dix gouvernements diraient immédiatement, vous pouvez mettre sur pied votre commission royale d'enquête, si vous voulez, mais nous ne nous en occuperons certainement pas parce que c'est une commission fédérale? En quoi pensez-vous que cela pourrait apporter quoi que ce soit?

M. Shallhorn: Je conviendrai avec vous que si le processus devait être tel que vous le décrivez, si c'était le gouvernement fédéral qui unilatéralement mettait sur pied une commission d'enquête, cela ne servirait pas à grand-chose. Il faut évidemment que les provinces conviennent de s'engager dans le processus et de participer aux travaux de cette commission pour que cela soit valable. Je suis d'accord avec vous pour dire que certaines provinces sont très susceptibles quant à cette compétence. Toutefois, le gouvernement de Colombie-Britannique, par exemple, a déclaré qu'il y a certains domaines de l'éducation dans lesquels le gouvernement fédéral devrait jouer un

[*Texte*]

made by the minister in British Columbia, Brian Smith, to this conference on federal relations in post-secondary education, which was the occasion for which we released the press release referred to earlier, and which was the occasion on which we had a chance to meet with the secretary of state.

Mr. Herbert: You state in your brief that.

> We must know how the constitution is to be amended.

Obviously, you are talking about future amendments.

> This is necessary, because if we are going to discuss the merits of federal constitutional jurisdiction, we must know if it is realistic to expect that constitutional change to actually happen.

That is in your brief.

Mr. Shallhorn: Yes.

Mr. Herbert: I am intrigued here: are you suggesting to us that there is a possibility of discussion about constitutional change, in the context of the discussions that we have had in the last few months, that would provide some indication from the provinces that they are prepared to change the jurisdictional responsibility for post-secondary education?

Mr. Shallhorn: We are saying that we would be prepared to support some sort of federal jurisdiction within the area of post secondary education. It may be through the general jurisdiction the federal government currently has in the area of managing the economy and manpower, or it may be more directly related to actual education.

• 2115

As far as we are concerned, we are certainly prepared to support a federal role in this area. There have been indications that the Province of British Columbia, albeit in a very limited way, is prepared to support some sort of, I would hesitate to go so far as to say that the minister at that time stated constitutional jurisdiction, but certainly he stated quite explicitly that there was a role for the federal government in some sorts of policy decisions. Also, at the conference, what David King, the minister from Alberta, was saying was quite the contrary, so we certainly do realize that the federal government does have its hands full when it is trying to deal with the provinces in these areas.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, I would be very happy to receive from the witnesses before us precisely the line of thought they are espousing here, in suggesting that there has been such a suggestion. I personally am not aware of it, and I would like to hear about it. As in individual, I am most interested in having some national standard, some national office of education, something that would bring the provinces together—not because I feel that there is too much difference between them, but because I think it would be good for the country to have a national office of education. Are you talking, then, about some cojurisdictional responsibility to bring the federal government in? I do suggest to you that I feel that this particular line of questioning is not going to lead us too far, because in my opinion the chances of there being any such

[*Traduction*]

rôle direct. C'est ce qu'a dit, par exemple, le ministre Brian Smith à la conférence sur les relations fédérales-provinciales en matière d'éducation postsecondaire. C'était à cette occasion également que nous avions publié le communiqué de presse dont on parlait tout à l'heure, et que nous avons pu avoir un entretien avec le secrétaire d'État.

M. Herbert: Vous déclarez dans votre mémoire que:

> Nous devons savoir comment sera modifié la constitution.

Vous parlez, sans doute, des amendements futurs.

> C'est nécessaire car si nous devons discuter des mérites de la compétence constitutionnelle fédérale, nous devons savoir s'il est réaliste d'attendre que la constitution soit effectivement révisée.

C'est ce que vous déclarez dans votre mémoire.

M. Shallhorn: En effet.

M. Herbert: Cela m'intrigue un peu: voulez-vous nous dire qu'il est possible de discuter de modifications constitutionnelles dans ce contexte et que les provinces sembleraient disposées à modifier les responsabilités en matière d'éducation postsecondaire?

M. Shallhorn: Nous déclarons que nous serions prêts à appuyer le principe d'une compétence fédérale quelconque dans le domaine de l'éducation postsecondaire. C'est peut-être dû à la compétence générale du gouvernement fédéral dans la gestion de l'économie et de la main-d'œuvre, ou c'est peut-être plus directement lié à l'éducation.

Quant à nous, nous sommes tout à fait prêts à appuyer le principe d'un rôle fédéral dans ce domaine. Il semble que la province de Colombie-Britannique, même si c'est de façon très limitée, soit également disposée à appuyer un forme . . . je n'irai pas jusqu'à dire que le ministre avait parlé de compétence constitutionnelle . . . mais certainement un rôle que pourrait jouer le gouvernement fédéral dans certaines décisions d'application générale. Toutefois, à cette conférence, David King, ministre de l'Alberta, a déclaré tout à fait le contraire, si bien que nous comprenons que le gouvernement fédéral peut avoir beaucoup de mal à traiter avec les provinces dans ces secteurs.

M. Herbert: Monsieur le président, je serais ravi que les témoins nous disent plus précisément quelle est leur position à ce sujet car, personnellement, je ne savais pas qu'une telle suggestion avait été faite et j'aimerais avoir des détails. Je trouve que certaines normes nationales sont nécessaires, qu'une sorte de bureau national de l'éducation, qui regrouperait des provinces pourrait être utile, pas parce que je pense qu'elles sont trop différentes, mais parce que ce serait bon pour le pays. Parlez-vous là d'un partage de compétence possible avec le gouvernement fédéral? Je puis vous dire qu'à mon avis ce genre de question ne va pas nous amener très loin, car il n'y a pratiquement aucune chance qu'une telle révision constitutionnelle soit apportée, mais je serais intéressé par toute suggestion.

[*Text*]

constitutional change are absolutely zero, but if there is a possibility suggested to us I would like to pursue it.

Mr. Shallhorn: We are not in a position to speak for any of the provincial governments currently in existence in Canada. We de feel that there should be a debate as to what role, if any, the federal government does have in the area of education. We certainly feel that the federal government does have a role to play, we believe there are other Canadians who believe the federal government has a role to play. We think that debate should be brought forward. We think it is possible to change minds, to change opinions—it is certainly possible to change provincial governments. This is not going to be an easy process, we certainly do not expect it to be a short one, but unless some initiative is taken, and we believe it should be taken soon, this country is going to face continuing problems related to its educational system, related to its social system, and related to its economic system.

Mr. Herbert: If you have followed the evidence presented to us, you will know that at least one witness suggested that one solution to our problem was to change the terminology, to get rid of the word "education" and substitute "manpower"—which would then put it into the federal area of responsibility.

However, with that little flippant remark, I want to ask you a question that I have put to other groups that have appeared before us. I, personally, am looking for some means by which we can encourage the provinces to look upon university education, or post secondary education, as being national, rather than regional or provincial. One of the areas, obviously, is that of accessibility or portability. Certainly in the two central provinces of Ontario and Quebec we have a big exchange of students, and certainly in one of the Maritime provinces we understood that there were 25 per cent in and 27 per cent out. Do you have the figures for British Columbia? How many students in British Columbia universities are not from this province, and how many British Columbia students are presently going to universities in other provinces—on a percentage basis?

Mr. Shallhorn: On a percentage basis we do not have that information available. It is our understanding that there are more out-of-province students in British Columbia than there are British Columbia students out of province. This has to do with general demographic trends within the province, which are probably related to the weather and a few other natural advantages of this part of the country. The number of people moving into British Columbia last year was higher—higher in May, June and July last year—than in any other period in Canadian history, higher than a previous flow of the early 70s.

• 2120

Yes, the cheap housing is sending them away now, at least that was what was being reported in the news last night.

One of the big problems in relation to portability in post-secondary students is the student aid program because, as soon as you move out of province, you do not apply to the province that you are a student in, but you apply to the province that

[*Translation*]

M. Shallhorn: Nous ne pouvons parler pour les gouvernements provinciaux, mais nous estimons qu'il faudrait débattre du rôle que pourrait jouer le gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation. Nous sommes convaincus qu'il en a un à jouer et nous ne sommes pas les seuls à le penser au Canada. Ce débat devrait être entamé. Nous pensons qu'il est possible de faire changer les gens d'avis, y compris les gouvernements provinciaux. Cela ne sera pas facile, cela ne sera pas rapide non plus, mais si l'on ne prend pas cette initiative rapidement, notre pays va connaître constamment des problèmes d'éducation, qui deviendront également des problèmes sociaux-économiques.

M. Herbert: Si vous aviez suivi les témoignages qui nous ont été présentés, vous savez qu'au moins un témoin a suggéré qu'une solution au problème serait de changer la terminologie, de ne plus parler d'«éducation», mais de «main-d'œuvre», et qu'ainsi cela tomberait automatiquement dans le champ de la responsabilité fédéral.

Après cette suggestion originale, je vous poserai les questions que j'ai posées aux autres groupes qui ont comparu devant nous. J'aimerais trouver des moyens qui nous permettent d'encourager les provinces à considérer les études universitaires ou postsecondaires dans une perspective nationale plutôt que régionale ou provinciale. Il y a évidemment la question de la liberté d'accès ou de déplacement. Il est évident que dans les deux provinces centrales de l'Ontario et du Québec, nous avons beaucoup d'échanges d'étudiants et nous avons appris que dans une des provinces Maritimes, 25 p. 100 des étudiants venaient de l'extérieur de la province et 27 p. 100 des étudiants de la province allaient à l'extérieur. Avez-vous les chiffres pour la Colombie-Britannique? Combien y a-t-il d'étudiants dans les universités de Colombie-Britannique qui ne viennent pas de la province et combien d'étudiants de Colombie-Britannique suivent des cours dans des universités d'autres provinces?

M. Shallhorn: Nous n'avons pas les pourcentages. Nous croyons toutefois qu'il y a plus d'étudiants venant de l'extérieur de la province en Colombie-Britannique que d'étudiants en Colombie-Britannique allant à l'extérieur. Il s'agit des tendances démographiques générales de la province qui s'expliquent probablement par le climat et certains autres avantages naturels qu'offre cette région du pays. Il n'y a jamais eu autant de gens à venir s'installer en Colombie-Britannique que l'année dernière en mai, juin et juillet. Ils ont venus plus nombreux que pendant la période de pointe du début des années 70.

Évidemment, hier soir, on a dit aux actualités que la situation du logement les faisaient partir.

Un des gros problèmes pour ce qui est de la liberté de déplacement des étudiants postsecondaires est le programme d'aide aux étudiants. En effet, les demandes doivent être adressées à la province de résidence et non pas à la province où

[*Texte*]

you are, according to the student aid program, listed as a resident of. In some provinces that means that, if you move out of province, you are no longer eligible for grant assistance or there are some sorts of limits that are placed on assistance, and those limits are in place whether or not your program of study is available in your native province.

Mr. Herbert: Does that apply in British Columbia.

Mr. Shallhorn: Yes, it does.

Mr. Herbert: Which means that, if you go out of the province to obtain a course that is not readily available in British Columbia, you do not have the same accessibility to assistance, even though the student or the family of that student have contributed through their taxes?

Mr. Shallhorn: Yes, that is true. That is true in most of the provinces in Canada.

Mr. Herbert: Are student fees the same for British Columbia students as they are for other Canadians coming into British Columbia?

Mr. Shallhorn: Yes, they are.

Mr. Herbert: There is no discrimination in student fees?

Mr. Shallhorn: There is one fee for every student in British Columbia, no matter what his geographical origin is.

Mr. Herbert: Is there a preference in enrolment for British Columbia students?

Mr. Shallhorn: In some institutions, yes: the British Columbia Institute of Technology does have a system of screening students according to whether they are from within the lower mainland region, whether they are from outside the lower mainland region, or whether they are from out of province.

Mr. Herbert: Is it preferential to the point of exclusion of out-of-province students?

Mr. Shallhorn: I am not generally aware of that although I do know a number of individuals who have been told that they were not accepted for enrolment at the British Columbia Institute of Technology on the basis that their programs were full. Their letter did not explicitly state that it was full to students from out-of-province; it simply stated that it was full.

Mr. Herbert: Then to conclude, Mr. Chairman, because I think the witnesses will realize that this is an important point that can appear in our recommendation: on this question of accessibility, would you be able to get the figures that we are looking for which would help us in making a recommendation which would obviously point towards the desirability of maintaining some national system of university education in this country?

Mr. Shallhorn: Yes, it is possible that, by contacting the registrars' offices at the universities, that information would become available, although we have run into a difficulty with the State of Washington. Members may or may not be aware that in the past a special reciprocal agreement was in effect between the State of Washington and the Province of British Columbia that these jurisdictions would charge the same fee to native students from each other's jurisdiction. That expired, I

[*Traduction*]

l'on décide d'aller étudier. Dans certaines provinces, cela signifie que si vous quittez la province, vous ne pouvez plus recevoir de subventions et l'on impose certaines limites à l'aide qui vous est accordée, que votre programme d'étude existe ou non dans votre province d'origine.

M. Herbert: Cela s'applique-t-il à la Colombie-Britanniqu?

M. Shallhorn: Oui, monsieur.

M. Herbert: Cela signifie que si vous quittez la province pour aller suivre un cours qui n'existe pas en Colombie-Britannique, vous ne pouvez obtenir le même genre d'aide, même si l'étudiant ou la famille de l'étudiant a contribué au programme par la voie fiscale?

M. Shallhorn: C'est cela. C'est le cas dans la plupart des provinces canadiennes.

M. Herbert: Les droits d'inscription sont-ils les mêmes pour les étudiants de Colombie-Britannique et pour ceux qui viennent d'ailleurs?

M. Shallhorn: Oui, monsieur.

M. Herbert: Il n'y a pas de distinction entre les étudiants?

M. Shallhorn: C'est le même tarif pour tous les étudiants en Colombie-Britannique, quelle que soit leur province d'origine.

M. Herbert: Est-ce que l'on accorde la priorité aux étudiants de Colombie-Britannique pour les inscriptions?

M. Shallhorn: Dans certains établissements, oui; l'Institut de technologie de Colombie-Britannique a un système qui lui permet de sélectionner les étudiants selon qu'ils viennent de la basse région continentale ou de l'extérieur de cette région ou encore de l'extérieur de la province.

M. Herbert: Cela va-t-il jusqu'à exclure les étudiants venant d'autres provinces?

M. Shallhorn: Je ne sais pas exactement, mais je connais un certain nombre d'étudiants à qui l'on a dit qu'ils ne pouvaient être acceptés à l'Institut de technologie de Colombie-Britannique parce qu'il n'y avait plus de place. La lettre n'indiquait pas si c'était parce que l'on ne recevait plus d'étudiants de l'extérieur de la province ou si c'était tout simplement parce qu'il n'y avait plus de place.

M. Herbert: Je vais conclure, monsieur le président, et je crois que les témoins comprendront que c'est quelque chose d'important qui pourra figurer dans nos recommandations; à propos de la liberté d'accès, pourriez-vous nous obtenir les chiffres qui nous aideraient à insister sur la nécessité d'avoir un genre de système d'éducation universitaire national au Canada?

M. Shallhorn: Oui, je crois que, en contactant le bureau des secrétaires des universités, nous pourrions obtenir ces chiffres même si nous avons eu quelques problèmes avec l'état de Washington. Les députés ne savent peut-être pas que, par le passé, un accord réciproque spécial avait été conclu entre l'état de Washington et la Colombie-Britannique afin que les droits d'inscription soient les mêmes quelle que soit la province ou l'état d'origine des étudiants. Je crois que l'entente a expiré le

[*Text*]

believe, last month. One of the things that came out of all that discussion was that the registrars' offices at British Columbia universities do not keep accurate data on places of origin of students. They did not have figures, for instance, on the number of students from Washington state.

Mr. Herbert: Since you have brought in the subject of foreign students, you might include those figures as well, which would be helpful to us.

Mr. Shallhorn: Yes, the federation does have those figures.

Mr. Herbert: I would assume, though British Columbia might tend to look south rather than east, that we should still be looking at a Canadian system and therefore the accessibility to British Columbia universities of students from the other provinces of Canada?

Mr. Shallhorn: Certainly, we are definitely in favour of accessibility of Canadian universities and colleges—and provincial institutes, for that matter—to British Columbians, to Canadians.

We are also in favour of having an international mix of students on our campuses. We do not feel that there should be any differential fees for foreign students or students who are in this country on student visas. We feel very strongly that exporting education is perhaps the most effective way of delivering foreign aid to developing countries and of developing relationships, economic ties and what have you with other countries: we think the education system should remain open to residents of other countries on an equal basis, and that means that there should be no differential fees for visa students.

• 2125

We are also very, very wary of any attempt to place enrolment limitations on students from outside of Canada. We feel that Canada as a whole is a net beneficiary of the internationalism of education—certainly, historically that has been true—and we can see no reason why, having been a net beneficiary of the international flavour of the education system, all of a sudden we should close our doors and turn our backs to other parts of the world.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, every time the witness responds, he prompts another question.

The Chairman: I have to remind you that the next witnesses have to catch a flight out of here at 9.50.

Mr. Herbert: This is my last point. It intrigues me that the witnesses would suggest that the fees we charge to foreign students should be identical to, the same as, the fees we charge to Canadians despite the fact that the fee is only a very small proportion of the total cost of education. Therefore, you are suggesting, I assume, that we as Canadians should be willing to fully subsidize the fees of students from other countries?

Mr. Shallhorn: Canada or Canadians do not fully subsidize the cost of education to foreign students, as I am sure members are aware. There is a dollar amount that is required for

[*Translation*]

mois dernier. On s'est aperçu, pendant le débat, que les bureaux des secrétaires des universités de Colombie-Britannique n'avaient pas de précisions sur l'origine des étudiants. Ils n'avaient par exemple pas de chiffres sur le nombre d'étudiants venant de l'état de Washington.

M. Herbert: Étant donné que vous avez abordé le sujet des étudiants étrangers, vous pourriez également inclure ces chiffres car cela nous aiderait.

M. Shallhorn: D'accord, notre fédération a compilé ces chiffres.

M. Herbert: Je suppose que, même si la Colombie-Britannique a plutôt tendance à regarder vers le sud que vers l'est, il nous faut continuer à envisager la perspective canadienne et l'accès des universités de Colombie-Britannique aux étudiants venant d'autres provinces?

M. Shallhorn: Certainement, nous sommes tout à fait d'accord pour que les universités, collèges et instituts provinciaux canadiens soient accessibles à tous les Canadiens.

Nous sommes également favorables à une communauté internationale d'étudiants dans ces établissements. Selon nous, il ne devrait pas y avoir de droits supplémentaires pour les étudiants étrangers ou pour ceux qui possèdent des visas d'étudiants. Nous croyons que l'exportation de l'éducation est peut-être la façon la plus efficace d'aider les pays en voie de développement et d'établir des liens économiques avec d'autres pays. Le système d'éducation devrait être ouvert aux résidents des autres pays et ne pas exiger de frais supplémentaires pour les étudiants étrangers.

Nous nous méfions également beaucoup des quotas qui pourraient être imposés aux étudiants qui viennent de l'extérieur. Nous estimons que le Canada bénéficie nettement de l'internationalisme en éducation, c'est du moins prouvé par l'histoire, et nous ne voyons aucune raison de fermer maintenant nos portes et de tourner le dos au reste du monde.

M. Herbert: Monsieur le président, chaque fois que le témoin répond, il m'amène à poser une autre question.

Le président: Je dois vous rappeler que les témoins suivants doivent prendre un vol à 9 h 50.

M. Herbert: C'est ma dernière question. Cela m'intrigue que les témoins nous disent que les droits demandés aux étudiants étrangers devraient être les mêmes que ceux que nous demandons aux Canadiens, alors que ces droits ne représentent qu'une toute petite partie du coût total de l'éducation. En conséquence, je suppose que vous voudriez qu'en tant que Canadiens, nous soyions prêts à subventionner les droits payés par les étudiants étrangers?

M. Shallhorn: Les Canadiens ne subventionnent pas pleinement le coût de l'éducation des étudiants étrangers, comme vous le savez certainement. Ceux qui possèdent des visas

[*Texte*]

visa students before they enter the country: that money is left behind in Canada.

There are methods of taxation other than the income tax system. Of course, because visa students are prevented from working in Canada, they do not pay income tax; but that does not mean that they do not contribute to the general revenue of the province or of the country.

Also, I would refer to studies done by the Canadian Bureau of International Education that have shown that business people from other parts of the world who have obtained their education in Canada are more likely to award contracts to Canadian businesses, to Canadian firms. If in fact they obtained their education in Canada, it only makes sense, if, for instance, they are looking for a North American supplier, that they are going to pick a supplier from a city that they are familiar with, that they know the name of and that might in fact have done business with them in the past, rather than that they would pick a city out of a hat and start calling around. We think that Canada is a net beneficiary.

The Chairman: I am sorry, I do not mean to cut you off, but we have other witnesses who are now about an hour late and they have a flight to catch. I did not know this earlier. I am sorry to have to cut this off, but I was not aware before, or I could have slowed down the other questioners.

I want to thank you very much for your contribution to our deliberations and I am sure that it will be valuable to us in the preparation of our report.

Mr. Shallhorn: Despite our belief that in the area that we are most concerned with some initial decisions have been made, we understand that there is still some room for movement and we are looking forward to receiving a copy of the task force's final report.

The Chairman: Thank you very much.

I would now call on the representatives of the Registered Nurses Association of British Columbia. Will you please come forward—Ms. Stephany Grasset, President; Ms. Marilyn Carmack, Executive Director; Ms. Gloria Parker, President-Elect; and Ms. Margaret Lonercan, Nurses Consultant.

I am sorry about the fact that you are later than we expected. Had I been aware before that you had a timeframe, I could have speeded things up. We have a copy of your brief here. I know that I have read it very quickly, but do you want to read it into the record or do you want us to append it and we can go on to questioning?

Ms. Stephany Grasset (President, Registered Nurses Association of British Columbia): Mr. Chairman, we are rather pressed because we have to leave here in 15 minutes in order to get back home.

The Chairman: Okay . . .

• 2130

Ms. Grasset: So we were wondering whether we could make an appointment to see you tomorrow because we are now feeling pressed and also, as nurses, we can see the fatigue in the 12 o'clock in Toronto.

[*Traduction*]

d'étudiant doivent posséder une certaine somme avant d'entrer au pays, et cet argent est dépensé ici au Canada.

Il y a toutes sortes d'impositions, pas seulement l'impôt sur le revenu. Cependant, les étudiants étrangers ne peuvent pas travailler au Canada et ne paient donc pas d'impôt sur le revenu. Cela ne veut pas dire qu'ils ne contribuent pas au revenu général de la province ou du pays.

Je vous renvoie aux études effectuées par le Bureau canadien de l'éducation internationale, qui ont démontré que les hommes d'affaires étrangers qui sont venus étudier au Canada sont plus portés à accorder des contrats aux entreprises canadiennes. S'ils ont étudié au Canada, il est tout à fait sensé que, cherchant un fournisseur en Amérique du Nord, ils choisissent un fournisseur d'une ville qu'ils connaissent bien, avec lequel ils ont peut-être déjà eu affaires par le passé, plutôt que d'aller chercher ailleurs et de faire le tour de toutes les entreprises. Nous croyons donc que le Canada est un bénéficiaire net de cette éducation.

Le président: Excusez-moi, je ne veux pas vous interrompre, mais nous avons d'autres témoins qui ont déjà attendu une heure et qui doivent prendre un vol. Je ne le savais pas tout à l'heure. Excusez-moi de vous interrompre, mais si je l'avais su, j'aurais pu limiter le temps accordé aux autres.

Je veux vous remercier de votre contribution à nos délibérations et je suis certain qu'elle nous sera très utile lorsque nous rédigerons notre rapport.

M. Shallhorn: Même si nous croyons que dans le domaine qui nous intéresse le plus, les décisions initiales ont déjà été prises, nous croyons quand même qu'il y a place pour de l'amélioration et nous serons heureux de recevoir un exemplaire de votre rapport final.

Le président: Merci beaucoup.

J'invite maintenant les représentants de l'Association des infirmières de Colombie-Britannique à venir à la table. Voulez-vous vous avancer. M^me^ Stephany Grasset, présidente, M^me^ Marilyn Carmack, directeur exécutif, M^me^ Gloria Parker, présidente élu et M^me^ Margaret Lonercan, expert-conseil.

Me m'excuse du retard. Si j'avais su que vous deviez partir, j'aurais pu accélérer les choses. Nous avons un exemplaire de votre mémoire. Je l'ai lu rapidement, mais peut-être voudrez-vous le lire pour le compte rendu, à moins que vous ne préféreriez que nous l'imprimions en annexe et que nous passions immédiatement aux questions?

Mme Stephany Grasset (présidente, Registered Nurses Association of British Columbia): Monsieur le président, nous sommes assez pressées parce que nous devons partir dans 15 minutes pour rentrer chez nous.

Le président: D'accord.

Mme Grasset: Nous nous demandions donc si nous pouvions prendre rendez-vous pour vous voir demain, car en ce moment nous nous sentons pressées et en outre, comme infirmières, nous pouvons voir la fatigue qui vient de douze heures à Toronto.

[*Text*]

The Chairman: I assure you that is only for the older members.

Ms. Grasset: I qualify in the older age group too.

The Chairman: In New Brunswick it is 1.30 in the morning.

We can certainly do our best to slot you in tomorrow. We start at 2 o'clock, and we have a pretty full schedule. We could do it at 1.30 in the afternoon. Is that possible?

Ms. Grasset: We can be here for 1.30, yes.

The Chairman: So is it agreed? Did everybody here note the change? Instead of 2 o'clock we will start at 1.30 tomorrow afternoon. Mrs. Lever, is this possible, 1.30 tomorrow afternoon?

The Clerk of the Committee: Yes.

The Chairman: Okay, so we will hear you at 1.30 tomorrow.

Ms. Grasset: Thank you very much, and have a good night.

The Chairman: The night is not over. We have another witness.

Mr. Blenkarn: We have two more witnesses, do we not?

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, I do not know if it is in order but I had a comment to make which I did not make at the end of the students' presentation.

The Chairman: Okay. Go ahead.

Mr. Blaikie: Perhaps I will make it now while they are still in the room. I wanted to say that I think some of their anxieties about the task force are legitimate, although I think they ought not to present them in the form of a fait accompli. They ought not write off the task force but rather encourage us to transcend some of the things they perceive to be the political limits of the terms of reference, perhaps, and also the facts of political life.

I think this task force has a particularly difficult job, unlike some of the ones that have come before us, in that it is dealing with matters of hard domestic policy, and that is going to make it very difficult. But I want to tell the students that I think at this point the committee members are open to the necessity of having to transcend our terms of reference, and you ought to encourage us rather than write us off.

With regard to what the other fellow had to say about taking no comfort from the fact that all three political parties are on the committee because of their respective provincial wings, I would remind you of their most recent constitutional experience where the integration of provincial and federal opinions has not been all that consistent. Secondly, I would remind you that four out of seven members on this task force have no provincial governments to defend.

The Chairman: I appreciate the fact, despite other things I find easy to ignore, that you are the first group of students

[*Translation*]

Le président: Je puis vous assurer que ce n'est le cas que des députés les plus vieux.

Mme Grasset: Je fais également partie de ce groupe plus âgé.

Le président: Au Nouveau-Brunswick, il est 1 h 30 du matin.

Nous pouvons certainement faire de notre mieux pour vous inclure demain. Nous commençons à 14 heures et notre horaire est assez chargé. Nous pourrions vous rencontrer à 13 h 30. Est-ce possible?

Mme Grasset: Nous pouvons être ici à 13 h 30, certainement.

Le président: Donc c'est convenu? Est-ce que tout le monde a noté le changement? Au lieu de commencer à 14 heures, nous commencerons à 13 h 30. Madame Lever, est-ce possible à 13 h 30 demain?

Le greffier du comité: Oui.

Le président: Très bien, nous vous entendrons donc demain à 13 h 30.

Mme Grasset: Merci beaucoup, et bonsoir.

Le président: La soirée n'est pas terminée. Nous avons un autre témoin.

M. Blenkarn: Nous avons deux autres témoins, n'est-ce pas?

M. Blaikie: Monsieur le président, je ne sais pas si c'est le moment, mais j'aurais aimé faire une remarque à la fin de l'exposé des étudiants.

Le président: Très bien. Allez-y.

M. Blaikie: Peut-être puis-je le faire maintenant pendant que les témoins sont encore dans la salle. Je voulais leur dire qu'à mon avis certaines des anxiétés qu'ils ont exprimées au sujet de notre groupe de travail sont légitimes, bien que j'estime qu'ils ne devraient pas présenter la chose comme un fait accompli. Ils ne devraient pas rayer le groupe de travail mais plutôt nous encourager à surmonter ce qu'ils perçoivent être les limites politiques de notre mandat, et peut-être aussi les faits de la vie politique.

J'estime que le présent groupe de travail s'est vu confier une tâche particulièrement difficile contrairement à certains autres qui l'ont précédé, puisque nous nous intéressons à des questions de politique nationale épineuses ce qui nous rendra la tâche très difficile. Toutefois, j'aimerais dire aux étudiants qu'à mon avis, les membres du comité ont l'esprit ouvert à la nécessité de surmonter les termes de notre mandat et vous devriez nous encourager plutôt que de voir en nous une perte de temps.

Quant à ce qu'a dit cet autre étudiant, à savoir qu'il n'était pas du tout rassuré par le fait que les trois partis politiques soient représentés au comité à cause de nos factions provinciales respectives, j'aimerais vous rappeler qu'au cours de la plus récente expérience constitutionnelle, on n'a certainement pas vu une intégration continue des opinions provinciales et fédérales. Deuxièmement, je vous rappellerai que quatre des sept membres de ce groupe de travail n'ont aucun gouvernement provincial à défendre.

Le président: Je suis heureux de constater malgré les autres aspects que je n'ai aucun mal à ignorer, que vous êtes le

[*Texte*]

who have suggested that there may be a federal role constitutionally in post-secondary education. Most of the other students that we met across the country were afraid to talk about that for some reason, and I am happy to see that you are not afraid to tackle that question. If the federal Parliament is going to be asked to dish out billions of dollars for any program, first it should have a responsibility and secondly it should have objectives. I found that other student organizations who came before us were reluctant to even enter that debate. It is rather inconsistent of them, and your position seems a little more consistent in that regard.

Mr. Shallhorn: Well, in British Columbia, in the B.C. Students' Federation, we like to think that we are taking the lead in the country and in certain areas. This may or may not be one of them. I might have to pay for this at our next national congress.

The Chairman: I would like to remind you that you are not on the record anymore.

Mr. Blenkarn: I would like to advise you too, since you were so convinced that Ottawa is a good decision-maker in terms of oil and in terms of national energy policy, do you really want Ottawa to make decisions on education?

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Shallhorn: Okay.

• 2135

The Chairman: I will now call on the representatives from the National Union of Provincial Government Employees to please come forward. Mr. John Fryer, President; Mr. Bob Hatfield, Education Director; and Mr. Gary Steeves, Research Officer, British Columbia Government Employees' Union. Mr. Fryer.

Mr. John Fryer (President, National Union of Provincial Government Employees): Mr. Chairman, members of the committee, the hour is late for all of us. I got up this morning in Charlottetown.

The Chairman: I understand what it means to fly from way east to west.

Mr. Fryer: Well, I hope you will make allowances.

In order to facilitate, hopefully, the time problem, I will make, perhaps, some preliminary remarks and refer to the brief. That will certainly make it a little quicker than reading along.

• 2140

The Chairman: We can append it to our records so it will appear in today's proceedings. Is it agreed, gentlemen, that we append the submission of the National Union of Provincial Government Employees to this evening's *Minutes of Proceedings and Evidence*?

Some hon. Members: Agreed.

[*Traduction*]

premier groupe d'étudiants à laisser entendre que le fédéral a peut-être un rôle à jouer dans l'enseignement postsecondaire en vertu de la constitution. La plupart des autres étudiants que nous avons rencontrés à travers le pays craignaient pour une raison quelconque, d'aborder cet aspect et je suis heureux de voir que vous l'avez fait. Si l'on demande au Parlement fédéral de cracher des milliards de dollars pour un programme quelconque, il doit d'abord obtenir la responsabilité en la matière et deuxièmement, se fixer des objectifs. J'ai constaté que les autres associations étudiantes qui ont comparu devant nous hésitaient même à entreprendre ce débat. C'était assez inconséquent de leur part alors que votre position à cet égard, me semble beaucoup plus solide.

M. Shallhorn: En Colombie-Britannique, à la Fédération des étudiants de la Colombie-Britannique, nous aimons penser que nous sommes des meneurs au pays, dans certains secteurs. Cette question en est peut-être un exemple. Je devrai peut-être payer pour ma position à notre prochain congrès national.

Le président: J'aimerais vous rappeler que vos propos ne sont plus enregistrés.

M. Blenkarn: J'aimerais également vous demander, puisque vous êtes si convaincu qu'Ottawa prend de bonnes décisions en ce qui concerne le pétrole, et la politique énergétique nationale, si vous voulez vraiment qu'Ottawa prenne des décisions dans le domaine de l'enseignement?

Le président: Merci beaucoup.

M. Shallhorn: Très bien.

Le président: Je demanderais maintenant aux représentants de la National Union of Provincial Government Employees le (Syndicat national des fonctionnaires provinciaux) de s'avancer. M. John Fryer, le président, M. Bob Hatfield, le directeur de l'éducation; et M. Gary Steeves, recherchiste, du Syndicat des fonctionnaires de la Colombie-Britannique. Monsieur Fryer.

M. John Fryer (président, National Union of Provincial Government Employees): Monsieur le président, membres du comité, il est tard pour nous tous. Je me suis levé ce matin à Charlottetown.

Le président: Je comprends maintenant ce que cela signifie que de se rendre d'un océan à l'autre.

M. Fryer: J'espère donc que vous vous montrerez indulgents.

Afin d'alléger peut-être le problème du temps, je peux peut-être faire quelques remarques préliminaires et vous renvoyer au mémoire. Ce serait certainement plus rapide que de lire tout le mémoire.

Le président: Nous pouvons annexer votre mémoire au procès-verbal de nos délibérations d'aujourd'hui. Est-il entendu, messieurs, que nous annexions le mémoire de la National Union of Provincial Government Employees, de ce soir au procès-verbal des délibérations?

Des voix: D'accord.

[*Text*]

Mr. Fryer: Just a few words by way of introduction, if I may, Mr. Chairman. The National Union of Provincial Government Employees is Canada's second largest union. We have some 220,000 provincial government employees as members in eight provinces. Quebec, for reasons of legislation, are not members of our organization, and the provincial employees in New Brunswick are not members of our organization, by our choice.

An hon. Member: Wow . . .

Mr. Fryer: Well, we do not consider them to be, at this stage of their development, trade unionists, and therefore they are not welcome in our organization.

Apart from that, we do represent all the provincial government employees acros this country in all the other provinces. Our members are employed by governments, their boards, their agencies and commissions from coast to coast and as taxpayers they use the services of both the federal and provincial governments. But I think more particularly, in many cases, as the people charged with the responsibility of delivering those services, they have a particular concern about the work of this committee, and that is the main reason why we took the opportunity to appear before you.

I should express concern, and I got the feeling when we arrived a little late that perhaps other people have expressed this concern, about the problem of the time that has been made available for the preparation of presentations. We did not really have an opportunity to put our name forward until April 7 of this year. That gave us approximately 23 days to prepare a brief and, quite frankly, that was a very short period of time. We took the opportunity to present here in British Columbia because we just would not have been ready to have presented at the Ottawa hearings.

We think the mandate of the committee is a little narrow, and we think the mandate of the committee is a little narrow because we think the programs you are addressing yourselves to, and the cost-sharing arrangements involved in them, go to the very root of our social and economic system in this country. We would like to see perhaps a greater public debate than has been occasioned as a result of the rather tight schedule you are working on.

I did write to the Minister of Finance about this and he politely informed me that while he sympathized with our problems of time constraints, the decisions on the timetable were not his, he had not made them, that, in fact, they had been made by the House of Commons. We, as I say, would like to see the terms of reference broadened.

But I would like to say a couple of words about national standards. The trade union movement in this country for many, many years has fully supported the principle of maintaining minimum national standards for the provision of social services to the people of Canada. In our opinion, and in the opinion of the trade union movement, working men and women and their families in Canada deserve equal access to education, health care and social services without any financial penalties, and we recognize that fiscal equity can only be

[*Translation*]

M. Fryer: Quelques mots en guise d'introduction, si vous le permettez, monsieur le président. Le Syndicat national des fonctionnaires provinciaux est le deuxième syndicat en importance au Canada. Nous comptons qu'il y a 220,000 fonctionnaires provinciaux dans huit provinces. Au Québec, à cause de la loi, les fonctionnaires ne font pas partie de notre organisme et les fonctionnaires provinciaux du Nouveau-Brunswick ne sont pas non plus de notre organisme, parce que nous en avons décidé ainsi.

Une voix: Quoi . . .

M. Fryer: Nous ne les considérons pas, à cette étape de leur évolution, des syndicalistes et par conséquent, ils ne sont pas les bienvenus en notre sein.

Mais outre ce groupe, nous représentons tous les fonctionnaires provinciaux du pays, dans toutes les autres provinces. Nos membres travaillent pour les gouvernements provinciaux, leurs offices, leurs organismes et leurs commissions, d'un océan à l'autre et à titre de contribuables, ils utilisent les services du fédéral et du provincial. Plus particulièrement, comme responsables de la prestation de ces services, nos membres s'intéressent particulièrement au travail du présent comité et c'est pourquoi nous avons saisi cette occasion de comparaître devant vous.

J'aimerais faire remarquer et j'ai eu l'impression que parce que nous sommes arrivés un peu tard, que d'autres en avaient peut-être déjà parlé, il s'agit du temps qui a été mis à notre disposition pour préparer notre présentation. Nous n'avons vraiment pas eu l'occasion de nous inscrire avant le 7 avril de cette année. Cela nous a donné environ 23 jours pour préparer un mémoire et très franchement, c'est très peu de temps. Nous avons saisi l'occasion de présenter notre mémoire ici en Colombie-Britannique, car nous n'étions tout simplement pas prêts à le faire à vos séances à Ottawa.

Nous croyons que le mandat du présent comité est quelque peu étroit et nous pensons qu'il en est ainsi parce que nous estimons que les programmes sur lesquels vous vous penchez et les arrangements du partage des coûts qui en découlent sont à la racine même du système socio-économique du pays. Nous aurions aimé voir un plus large débat public que celui permis par l'échéancier assez rigide qui est le vôtre.

J'ai écrit au ministre des Finances à ce sujet et il m'a poliment fait savoir que bien qu'il sympathisait avec notre problème de temps, ce n'était pas lui qui avait décidé de l'échéancier, que ce n'était pas lui qui l'avait préparé et qu'en fait, c'est la Chambre des communes qui en avait décidé ainsi. Comme je l'ai déjà dit, nous aimerions voir élargis les termes de votre mandat.

J'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet des normes nationales. Le mouvement syndical au pays depuis de nombreuses années appuie pleinement le principe du maintien de normes nationales minimums dans la prestation des services sociaux aux citoyens du Canada. A notre avis, et de l'avis du mouvement syndical, les travailleurs et les travailleuses et leurs familles au Canada méritent le même droit à l'éducation, aux soins de santé et aux services sociaux sans sanction financière et nous admettons que l'égalité fiscale ne peut être réalisée que

[*Texte*]

achieved if grants are made to the poorer provinces so that all provinces have an equal ability to provide an acceptable level of public services. We feel in that regard that the tax capacity of the federal government enables it to assist the poorer provinces and, of course, that is a very major part of what you are considering.

We are, of course, disturbed by the Minister of Finance's October 1980 budget statement in which he made reference to the need for substantial reductions or cutbacks in the social affairs envelope, and in his statement in the House of Commons on February 25, 1981, that he was talking about approximately $1.5 billion in 1981-83 and 1981-84. That proposal by the Minister of Finance, quite frankly, has created an unfortunate feeling of insecurity among many of our members, particularly those charged with the responsibility of delivering the services which are jointly funded and which you are looking at.

• 2145

There have been hints at some of the areas you are talking about. To quote the budget paper:

> Savings are expected to include reductions in federal transfers to provinces relating to areas coming under provincial jurisdiction.

We are opposed to cutbacks, for a number of reasons. We think health care costs per capita are inevitably going to increase, for demographic reasons if no other. We think training needs will continue to expand in the years ahead, partly to cope with the new technological developments, partly to deal with an increased need for job mobility and also a reduction—and in our view, a desirable reduction—in our practice of attracting or seeking to attrack skilled workers from overseas rather than spending the money necessary on training our own young people to fill the skilled job vacancies which exist and which are anticipated.

Quite frankly, we have some sympathy with the federal government's concern that the federal government does not receive, at the hands of provincial governments, the proper credit it should for the fact that it does indeed play a very major funding role in many provincial programs. Coming from British Columbia originally, I can tell you it is my experience, working with the government of this province, that it is quite unusual for them, indeed rare, to give any credit to Ottawa for the funding for social programs delivered and made available to the people of this province. We can sympathize with that problem of the federal government not receiving the proper political credit it is entitled to for the money it makes available for very important programs. But we cannot accept that that is a reason for the need to cut back on the funding, and we would suggest, respectfully, that these political problems we see could perhaps be dealt with in a different arena.

Within the somewhat narrow terms of reference you have we have tried to make some recommendations, and I will deal

[*Traduction*]

si des subventions sont versées aux provinces les moins prospères de façon à ce que toutes les provinces soient en mesure d'offrir un niveau acceptable de services publics. Nous estimons à cet égaérd que la capacité fiscale du gouvernement fédéral permet à ce dernier d'aider les provinces les plus pauvres ce qui évidemment constitue une part très importante de ce que vous étudiez

Nous sommes bien sûr inquiets à la suite du budget du ministre des Finances du mois d'octobre 1980 dans lequel il mentionnait la nécessité de réduire ou de diminuer de façon considérable l'enveloppe des affaires sociales et par sa déclaration à la Chambre des communes le 25 février 1981, alors qu'il parlait d'une réduction d'environ $1.5 milliards en 1981-1983 et 1981-1984. Cette proposition du ministre des Finances, très franchement, a créé un sentiment malheureux d'insécurité parmi nombre de nos membres, particulièrement ceux chargés de la responsabilité de la prestation des services à financement conjoint que justement vous étudiez.

Il y a eu mention de certains des domaines dont vous parlez. Citons le budget:

> Il est prévu que les économies porteront sur la réduction des transferts fédéraux aux provinces visant des domaines de compétence provinciale.

Nous nous opposons aux réductions, pour nombre de raisons. Nous croyons que les coûts de santé par habitant vont inévitablement augmentés, si ce n'est que pour des raisons démographiques. Nous croyons que les besoins en formation vont continuer à augmenter au cours des années à venir, en partie pour faire face à la nouvelle technologie, et en partie pour répondre à la nécessité accrue d'une plus grande mobilité d'emplois et ce à la suite d'une réduction à notre avis souhaitable, dans notre habitude d'attirer ou de chercher à attirer des travailleurs spécialisés de l'étranger plutôt que dépenser l'argent nécessaire pour former nos propres jeunes afin qu'ils comblent les postes spécialisés qui existent et qu'on prévoit.

Très franchement, nous éprouvons une certaine sympathie face à l'inquiétude du gouvernement fédéral voulant que celui-ci ne reçoive pas, des gouvernements provinciaux, le crédit qui lui est dû compte tenu du fait qu'il finance dans une grande mesure nombre de programmes provinciaux. Je suis originaire de la Colombie-Britannique, et je peux vous dire en me fondant sur mon expérience, puisque je travaille pour le gouvernement de cette province, qu'il est assez inhabituel et même rare que celui-ci accorde le moindre crédit à Ottawa pour le financement des programmes sociaux offerts et mis à la disposition des citoyens de cette province. Nous pouvons comprendre le problème qui est celui du gouvernement fédéral parce qu'il ne reçoit pas le crédit politique qui lui est dû pour l'argent qu'il contribue à des programmes très importants. Toutefois, nous ne saurions accepter que ce soit là une raison de diminuer le financement et nous proposons, respectueusement, qu'on pourrait peut-être régler ces problèmes politiques dans un forum différent.

Compte tenu des termes assez restrictifs de votre mandat, nous avons esayé de formuler quelques recommandations dont

[*Text*]

with them very briefly. First of all, we think there needs to be a drastic revision of the tax system in this country. We have fully supportive of the principles that were incorporated in the Carter Royal Commission on Taxation; namely, that a dollar is a dollar and that all Canadians should be taxed equally, including corporations as well as individuals, on the income they earn, regardless of the source from which they get it. We think subsidies to corporations should be reduced and the special tax treatment on capital gains ended. We think corporate taxes should be increased, and the control of corporate and personal tax write-offs tightened considerably. We think there should be a reintroduction of a national tax on large estates. We would suggest—and I am hesitant to suggest this, in view of some of the previous questions you asked—the need for the establishment of a royal commission to examine tax breaks afforded corporations versus tax breaks afforded individual working Canadians. It is our opinion that at this point in our nation's history the individual taxpayer pays a disproportionate share when compared with the share of taxation revenue paid by the corporate sector.

If health care expenditures have to be reduced, then we think there should be increased emphasis on the issue of prevention. While we realize that in the short run an increasing emphasis on prevention would involve an increase in expenditure, because you would have the current program running along side by side with your efforts to increase prevention, we think that in the medium term that would have money. We also think that the question of community health centres needs much more emphasis because we feel that that, too, is a less expensive way to deliver health services to Canadians.

• 2150

We believe that there should be a stringent set of national standards imposed and adhered to as a prerequisite for the use of federal funds. Money transfers from the federal to provincial governments should be conditional, and they should be conditional on meeting those standards, and should be earmarked for specific programs.

Finally, we believe that Parliament should be informed by the task force that the rather narrow terms of reference were inappropriate for a proper consideration of the full social and economic implications of the whole question of fiscal transfers.

We have tried to, at the end, deal very briefly, in an appendix, with the specific questions that you asked us to address ourselves to. I am not going to run through that in any great depth but suffice it to say that we do not believe that there should be cutbacks, that we believe that there is a continuing need for the types of programs that are presently funded by the federal government; and we also feel a great concern that those cutbacks that are being talked about could result in increasing unemployment and the loss of jobs by our members who, at the present time, do their very best to deliver these services at the provincial level.

[*Translation*]

je vais parler très rapidement. Tout d'abord, nous croyons qu'il faut réviser du tout au tout le régime fiscal dans ce pays. Nous appuyons complètement les principes formulés par la Commission royale Carter sur la taxation; notamment, qu'un dollar, c'est un dollar, et que tous les Canadiens doivent être imposés de la même façon, y compris les sociétés aussi bien que les individus, sur le revenu qu'ils gagnent, quelles qu'en soient les sources. Nous croyons qu'il faut réduire les subventions aux sociétés et mettre fin aux dispositions spéciales sur les gains aux capitaux. Nous croyons que il faut augmenter l'impôt des sociétés et resserrer considérablement le contrôle sur les déductions des sociétés et des particuliers. A notre avis, il faudrait réintroduire un impôt national sur les grandes successions. Nous proposons, et j'hésite à le faire, vu certaines des questions précédentes que vous avez posées, qu'il faudrait créer une commission royale pour étudier les avantages fiscaux offerts aux sociétés comparé aux avantages fiscaux offerts aux Canadiens qui travaillent. Nous sommes d'avis qu'à cette époque de notre histoire nationale, le contribuable verse une part disproportionnée des recettes fiscales par rapport au secteur des sociétés.

S'il faut réduire les dépenses pour les soins de santé, alors nous croyons qu'on doit mettre plus d'accent sur la prévention. Nous savons qu'à court terme, si l'on accorde une place accrue à la prévention, les dépenses vont augmenter puisqu'il faut aussi continuer à financer les programmes actuels. Toutefois, à moyen terme, cela nous permettrait d'épargner. Il faudrait aussi mettre davantage l'accent sur les centres de soins communautaires qui permettent, selon nous, la prestation de services de santé à meilleur marché, pour les Canadiens.

Il conviendrait d'imposer une série de normes nationales strictes que l'on serait tenu de respecter et qui serviraient de conditions préalables à l'utilisation des fonds consentis par le gouvernement fédéral. Les transferts de fonds du gouvernement fédéral aux provinces devraient être assujettis au respect des normes en question et accordés à des programmes bien précis.

Enfin, le groupe de travail devrait aviser le Parlement que son mandat trop étroit ne lui a pas donné le loisir d'approfondir les répercussions sociales et économiques de toute la question des transferts fiscaux.

En annexe, nous avons traité brièvement des questions dont vous nous aviez saisis. Je ne m'y attarderai pas sinon pour dire que selon nous, les restrictions sont peu judicieuses et que l'on a continuellement besoin du genre de programmes financés actuellement par les autorités fédérales. Nous craignons fort, par ailleurs, que les restrictions envisagées entraînent une hausse du chômage et une perte d'emplois pour nos affiliés qui actuellement font de leur mieux pour assurer la prestation de ces services dans les provinces.

[*Texte*]

As I say, I could have taken longer but I wanted to summarize it as briefly as possible because the hour is late. We are quite prepared now to deal with any questions you might have.

The Vice-Chairman: Let me start off, for the moment, and then I will turn it over to my colleagues.

In your recommendations concerning taxes, I note that you are in favour of the Carter commission report . . .

Mr. Fryer: Yes.

The Vice-Chairman: . . . where the Carter commission said that taxes should not exceed 50 per cent of income; and there was integration, if I recall correctly, between corporate and personal tax . . .

Mr. Fryer: Correct.

The Vice-Chairman: . . . one hundred percent integration. That, of course, does not occur in our present tax system.

I was wondering if you really felt that total Carter would be better than the half-Carter we have at the present time, where we have higher than 50 per cent as a marginal rate and where we have only partial integration between personal and corporate tax. Would that, in fact, lead to a better situation, more revenue—and that would not necessarily mean higher corporate tax, you appreciate, because you would have integration there that would mean not necessarily more corporate tax at all.

Mr. Fryer: I think our point is that we are concerned that there is a perception by the ordinary working people whom we represent that the present tax system is unfair, and certainly we felt that the approach that Carter suggested would have given us, in this country, a fairer tax system across the board that would have treated all incomes similarly for taxation purposes. Now, I am not a taxation expert . . .

The Vice-Chairman: You appreciate he would have gone ahead and taxed the capital gains on single family homes, and so on . . .

Mr. Fryer: Yes.

The Vice-Chairman: . . . and the alterations that were made in 1971 were largely to prevent integration, and to effectively charge those people who were going behind corporations more tax than they would have been taken under Carter.

Mr. Fryer: Well, my understanding of the reasons why the Carter approach was rejected was that it was a little more complex than that. We are going back 10 years, 12 years, are we not, to Carter? It was in 1968, was it not?

The Vice-Chairman: No; 1971—or 1969-70, was it not?

Mr. Fryer: It was 1968, I think, as I seem to recall.

Anyhow, my recollection of the objections to the Carter report is that they were numerous, but that some of the strongest objections were from corporations in the resource industries. I particularly remember a massive lobby mounted by the mining industry, headed by Noranda, because they felt that the taxation system proposed by Carter was going to be unduly unfair upon them.

[*Traduction*]

Comme je vous l'ai dit, j'aurais pu prolonger, mais je tenais à vous résumer le plus possible notre mémoire car il se fait tard. Nous sommes tout à fait disposés à répondre à vos questions.

Le vice-président: Je vais commencer, si vous me le permettez, ensuite je cèderai la parole à mes collègues.

Je note que dans vos recommandations à propos des impôts, vous êtes partisant du rapport de la commission Carter . . .

M. Fryer: Oui.

Le vice-président: . . . D'après cette commission, le taux d'imposition ne devrait pas dépasser 50 p. 100 du revenu et, si ma mémoire est bonne, on a intégré les taxes des sociétés aux taxes des particuliers . . .

M. Fryer: C'est juste.

Le vice-président: . . . Il s'agissait d'une intégration complète. Ce n'est pas le cas de notre régime fiscal actuel.

Vous pouriez peut-être nous dire si, à votre avis il conviendrait d'adopter cette solution plutôt que celle en vigueur qui prévoit un taux marginal supérieur à 50 p. 100 et une intégration partielle des impôts des particuliers et des sociétés. Cette formule pourrait améliorer la situation et, entraîner un accroissement des recettes, sans relever nécessairement la taxe sur les sociétés, précisément à cause de l'intégration.

M. Fryer: Ce qui nous inquiète, c'est que les travailleurs que nous représentons estiment que le régime fiscal actuel est injuste. La formule Carter permettrait la mise sur pied d'un régime fiscal général plus juste selon lequel tous les revenus seraient traités sur le même pied, aux fins de l'imposition. Je dois vous dire que je ne suis pas expert en la matière . . .

Le vice-président: Vous savez qu'il serait allé plus loin et aurait imposé les gains de capital sur les logements unifamiliaux, etc . . .

M. Fryer: Oui.

Le vice-président: . . . Les modifications apportées en 1971 visaient à empêcher l'intégration et à imposer plus lourdement les représentants de sociétés qu'ils ne l'auraient été en vertu de la formule Carter.

M. Fryer: Sauf erreur de ma part, les raisons pour lesquelles cette formule a été rejetée sont un peu complexes. Cela remonte à une dizaine d'années, n'est-ce pas? C'était en 1968?

Le vice-président: Non, en 1971 ou, 1969-1970.

M. Fryer: Si je ne m'abuse, c'était en 1968.

Si ma mémoire est bonne, le rapport Carter a été beaucoup critiqué, mais surtout par les sociétés représentant les industries d'exploitation des ressources. Je me souviens, en particulier, des énormes pressions exercées par l'industrie minière avec, à sa tête, Noranda, qui craignait de se voir léser par le régime d'imposition proposé par Carter.

[*Text*]

• 2155

And, yes; part of Carter would have involved the taxation of capital gains on individual homes, but that was part of the whole package: it was one aspect of a whole package. And, yes, I would say that if our taxation program were now redesigned along the lines of Carter, with full integration and everything being taxed, that would result in a much fairer approach.

Mr. Blenkarn: But it would result, do not you agree, in a very much higher level of taxation on individuals, particularly in view of the fact that a great number of individuals have their wealth tied up in their single-family homes.

Mr. Fryer: Well, I guess you are in a particularly good province to make that point. It is my understanding that the appreciation in home values is not the same in many parts of this country as it happens to be at this particular time in the city of which we are sitting. But, yes, if that means taxing gains which people have done absolutely nothing to earn, other than presumably benefit from the manipulation of the real estate market, it would involve taxing capital gains on individual homes.

Mr. Blenkarn: I just wanted to find out just how far you were prepared to go with that.

Mr. Fryer: Yes, but that is part of the over-all package; and we can zero in on that aspect of it—but, yes.

Mr. Blenkarn: I think a number of us would agree that the taxation system needs some significant revisions in it. Whether Carter is the answer to that or not, it is another question.

Mr. Fryer: Well, all right. But what we are trying to say is that the approach that Carter used, the approach of taxing all income on the same basis, is an approach that we think is a better one than the one we have today.

Mr. Blenkarn: And finally: a set of national standards. Is it your view that medicare standards or medical health standards are that significantly different in terms of standards across the country?

Mr. Fryer: When we say that standards should be imposed and adhered to as a prerequisite for the use of federal funds in the case of medicare, we believe that you should recommend that it be a condition that, in order for provinces to receive federal funds for medicare, there should be no premiums charged to the citizens. That is what we mean by a national standard. We do not think it proper that some provinces are allowed to charge premiums for hospital care and that others choose not to. We think that you should set a standard and say that if the federal and provincial governments are going to fund this, and the federal government very considerably, then there should not be additional premiums charged to the citizens of the provinces.

Mr. Blenkarn: You appreciate that premiums are charged essentially in three provinces right now?

Mr. Fryer: The wealthiest.

Mr. Blenkarn: Well, not necessarily the wealthiest. I am not so sure that Ontario is a wealthy province. But however . . .

[*Translation*]

Effectivement, le programme prévoyait, mais ce n'en était qu'une partie, l'imposition des gains de capital sur les logements individuels. Si notre programme d'imposition s'inspirait de la formule Carter et s'accompagnait d'une intégration complète et de l'imposition de tous les éléments, il serait plus judicieux.

M. Blenkarn: Mais les particuliers seraient beaucoup plus lourdement imposés, surtout que bon nombre d'entre eux ont investi dans des logements unifamiliaux.

M. Fryer: Effectivement, dans votre province, c'est bien le cas. Toutefois, la valeur de l'immobilier n'augmente pas au même rythme partout au pays et ne suit pas celui atteint pas la ville dans laquelle nous siégeons actuellement. Effectivement, si la formule prévoit l'imposition de bénéfices touchés sans aucun effort, sinon par la manipulation du marché de l'immobilier, cela implique aussi les gains de capital réalisés sur les logements individuels.

M. Blenkarn: Je tenais à savoir jusqu'à quel point vous êtes disposés à adopter cette formule.

M. Fryer: Oui, cela fait partie de l'ensemble du programme, nous pouvons nous concentrer sur cet aspect . . .

M. Blenkarn: Un certain nombre d'entre nous reconnaissent que le régime d'imposition exige des modifications considérables. Il s'agit de savoir si la formule Carter constitue la bonne solution.

M. Fryer: Très bien. Nous essayons de démontrer que cette formule qui consiste en l'adoption d'une assiette d'imposition identique pour tous les revenus est meilleure que celle qui est en vigueur.

M. Blenkarn: Passons à présent à l'imposition de normes nationales. D'après vous, les normes de l'assurance-maladie ou de soins médicaux diffèrent-elles beaucoup à travers le pays?

M. Fryer: Nous avons dit qu'il faudrait imposer des normes et s'y tenir, et qu'elles devraient servir de conditions préalables à l'utilisation de fonds fédéraux, pour l'assurance-maladie. Il faudrait imposer comme condition à l'obtention par les provinces de fonds fédéraux destinés à l'assurance-maladie qu'elles n'imposent pas de frais aux citoyens. Voilà ce que nous entendons par norme nationale. Il n'est pas normal que certaines provinces puissent réclamer des frais d'hospitalisation et d'autres pas. Il faudrait donc imposer une série de normes et partir du principe selon lequel, si les provinces et le gouvernement fédéral, en grande partie, financent le programme, les citoyens ne devraient ne pas se voir imposer un supplément.

M. Blenkarn: Vous savez que cette méthode est appliquée, essentiellement, dans trois provinces actuellement?

M. Fryer: Les plus prospères.

M. Blenkarn: Pas nécessairement. Je ne suis pas convaincu que l'Ontario soit du nombre. Toutefois . . .

[*Texte*]

Mr. Fryer: Well, it is Ontario, Alberta and British Columbia . . .

Mr. Blenkarn: That is right.

Mr. Fryer: . . . and in my books, at least two of them are very wealthy.

Mr. Blenkarn: But we treat those premiums as a form of taxation per head, or as a poll tax, or whatever you want to call it.

Mr. Fryer: Yes—a deterrent.

Mr. Blenkarn: There is a fair acceptability of those taxes in the provinces where they are levied, with respect to the fact that a number of people have them paid by their employers, and so they do not see it. It is a form of hidden corporate tax, if you want to put it that way.

Mr. Fryer: My understanding is that if the employer pays those premiums, then that is counted as taxable income, is it not?

Mr. Blenkarn: Yes.

Mr. Fryer: So, I mean, whether or not you have negotiated a collective agreement which provides for your employer to pay 100 per cent of the medical premiums, nevertheless that appears on your T4 as income.

Mr. Blenkarn: So we are already penalizing people in those provinces by treating those premiums as taxable income.

Mr. Fryer: Well, yes and no. That depends on each individual's personal tax circumstances each April—the rate of tax that you pay on them.

Mr. Blenkarn: I have no particular further questions, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, I want to begin by thanking the National Union of Provincial Government Employees for being willing to come all the way out to Victoria to present their views. It will not surprise members of the task force also to hear me say that I am pleased that you reminded us again of the total revenue picture and revenue capacities in which we should be working in order to get a picture of what the possibilities are in the reform of the tax system and the question of tax expenditures and in what other areas we could be looking for the $1.5 billion Mr. MacEachen is intent on finding. I think it is good to have us reminded of this. I do not have a lot of questions. I just wanted to know about one thing that, perhaps, I just do not understand.

• 2200

Mr. Fryer: Okay.

Mr. Blaikie: That was the one just above national standards where it says:

> These matters can only be discussed after the Supreme Court has ruled on the constitution.

I was just wondering how the Supreme Court ruling on the constitution bore on what you were talking about here.

Mr. Fryer: Oh, yes. I see what you mean.

[*Traduction*]

M. Fryer: C'est le cas de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique . . .

M. Blenkarn: C'est exact.

M. Fryer: . . . et d'après moi, deux d'entre elles au moins sont extrêmement prospères.

M. Blenkarn: Mais nous considérons ces frais comme une espèce d'imposition par habitant ou encore, comme une capitation.

M. Fryer: Oui, . . . c'est excessif.

M. Blenkarn: Les habitants des provinces où ces impôts sont perçus acceptent en général assez bien cette méthode puisque certains d'entre eux font prendre en charge ces frais par l'employeur, aussi ne s'en aperçoivent-ils pas. Il s'agit d'une sorte d'impôt caché sur les sociétés, si l'on peut dire.

M. Fryer: Sauf erreur de ma part, si l'employeur paie ces frais, ils sont alors considérés comme revenu imposable, n'est-ce pas?

M. Blenkarn: Oui.

M. Fryer: On peut donc dire que, même si l'on a négocié une entente collective prévoyant la prise en charge complète par l'employeur des cotisations au régime d'assurance-maladie, cela apparaît quand même sur les formules T-4.

M. Blenkarn: Les habitants de ces provinces sont déjà pénalisés puisque ces cotisations sont considérées comme revenu imposable.

M. Fryer: Oui et non à la fois. Cela dépend du niveau d'imposition du revenu de chaque particulier en avril et de l'impôt qu'il paie.

M. Blenkarn: Je n'ai pas d'autres questions, monsieur le président.

Le président: Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Monsieur le président, je vais commencer en remerciant le Syndicat national des fonctionnaires provinciaux d'être venus jusqu'à Victoria pour nous exposer leur position. Les membres du groupe de travail ne seront pas étonnés de m'entendre dire que je suis heureux que vous nous ayez rappelé en quoi consiste l'ensemble des recettes et les possibilités du régime. Nous avons ainsi une meilleure idée des possibilités offertes par la réforme du régime d'imposition, de la question des dépenses fiscales ainsi que des secteurs dans lesquels nous pourrons peut-être trouver les 1.5 milliard de dollars que M. MacEachen cherche. Il est bon, je crois de nous l'avoir rappelé. Je n'ai pas beaucoup de questions à poser. J'aimerais simplement vous demander une précision à propos de quelque chose que je ne comprends pas très bien.

M. Fryer: Très bien.

M. Blaikie: Il s'agit de la phrase qui précède celle traitant des normes nationales. Je vous la lis.

> On ne pourra discuter de ces questions que lorsque la Cour suprême se sera prononcée sur la constitution.

Je me demande en quoi la décision rendue par la Cour suprême sur la constitution nous intéresse ici.

M. Fryer: Ah, je vois ce que vous voulez dire.

[*Text*]

It occurs to us that it is conceivable that as a result of the Supreme Court decision—whatever it is going to be, whenever it is going to come—there may be further discussions between the provinces and the federal government on the distribution of powers within the constitution. If that occurs, then, of course, that could have fiscal implications.

If one imagined the scenario that the Supreme Court rules against the federal government's constitutional package and then we go back, I think it has been said, to square one and negotiations commence, and as a result of those negotiations, there are changes in the distribution of powers, then clearly that change in distribution will have a fiscal implication; otherwise, they would not be involved in those negotiations. So, we are saying that that is a conceivable happening, and if it happens, then much of the work of your task force may have to be rethought or redone.

Mr. Blaikie: My own personal feeling, which does not come from any special knowledge of the situation, is that these sorts of fiscal arrangements seem to have to be looked at every five years or so anyway, and I have a hunch that it will be a good five years before we get to the next stage of constitutional change. However, I could be wrong about that and your anxiety could be quite legitimate.

Mr. Fryer: I certainly do not pretend to be an expert in what will or will not happen in the Supreme Court and what will or will not happen subsequently to that, but it seems to us that the provinces and the federal government have got themselves terribly exercised about the distribution of powers. That is a possibility that we see in the future, particularly, if the constitutional package is rejected and some of us are very hopeful it will be.

Mr. Blaikie: No more questions.

The Chairman: Mr. Thacker.

Mr. Thacker: Mr. Chairman, I would like to ask the witnesses a few questions. Your recommendation No. 2 recommends that the special tax treatment on capital gains be ended. Just on the extra revenue that the national government would collect on the taxation of capital gain for homes would more than wipe off the federal deficit and we could be in a surplus position. So that one recommendation could change the whole fiscal aspect and certainly balance of the federal government. Would you mind telling me whether or not this is a recommendation that has come from your members or whether that is from yourselves as leaders? It does tend to fly in the face of my personal evidence and experience in dealing with homeowners in my constituency when we have discussed this matter as a way out for the federal government.

Mr. Fryer: I think we have to be careful to try not to focus in on that one issue as though it were all there were in a revision of the taxation system. I, too, talk to homeowners and the homeowners I talk to are very much in favour of being able to deduct their mortgage interest from their income tax. Perhaps a revision of the taxation system, which taxed capital gains on the sale of your individual home but, at the same time, permitted you to deduct the interest on those mortgages from your income tax, might be something that would be more

[*Translation*]

Nous avons pensé qu'une fois que la Cour suprême aura rendu sa décision, quelle qu'elle soit et quelle que soit la date à laquelle elle sera annoncée, les provinces et le gouvernement fédéral pourraient entamer des discussions sur la répartition des pouvoirs dans le cadre constitutionnel. Cela aurait, bien sûr, des répercussions sur le plan fiscal.

Supposons que la Cour suprême s'oppose au projet de réforme constitutionnelle du gouvernement fédéral. On l'a dit, on devrait repartir de zéro et reprendre les négociations. La répartition des pouvoirs s'en trouverait modifiée, ce qui se répercuterait de toute évidence sur la fiscalité, autrement ce chapitre ne serait pas abordé au cours des négociations. Selon nous, c'est concevable, et si c'est le cas, alors une grande partie des recommandations de votre groupe de travail devront être modifiées ou réexaminées.

M. Blaikie: Je ne suis pas expert en la matière, mais il me semble que ce genre d'ententes fiscales doit faire l'objet d'un réexamen tous les cinq ans à peu près. J'ai bien l'impression qu'il nous faudra attendre plus de cinq ans avant de passer à l'étape suivante de la réforme constitutionnelle. Je peux me tromper et vos préoccupations pourraient bien être légitimes.

M. Fryer: Je ne prétends certainement pas être en mesure de déterminer quelle sera la décision rendue par la Cour suprême ou ce qu'elle comportera comme conséquence, mais il nous semble que les provinces et le gouvernement fédéral ont beaucoup parlé de la répartition des pouvoirs. Ce que je vous ai dit pourrait bien advenir si le projet de réforme constitutionnelle est rejeté, et certains d'entre nous l'espèrent vivement.

M. Blaikie: Je n'ai pas d'autre question.

Le président: Monsieur Thacker.

M. Thacker: Monsieur le président, j'aimerais poser quelques questions aux témoins. Votre deuxième recommandation vise à mettre un terme à la méthode particulière appliquée en matière d'imposition des gains en capital. Si le gouvernement fédéral pouvait accroître ses recettes en imposant les gains en capital perçus sur les logements, le déficit serait épongé et la balance serait excédentaire. Rien qu'avec cette recommandation, on pourrait changer tout le régime fiscal et sans doute rééquilibrer les comptes du gouvernement fédéral. S'agit-il d'une recommandation émanant de vos membres ou de la direction de votre association? Elle me semble aller à l'encontre de tous les témoignages que j'ai personnellement recueillis auprès des propriétaires de ma circonscription quand nous avons discuté de la possibilité d'instaurer cette formule pour permettre au gouvernement fédéral de s'en sortir.

M. Fryer: Il faut, à mon avis, se garder de tout excès sur cette question comme si elle formait l'essentiel de la réforme du système d'imposition. Je discute, moi aussi, avec des propriétaires de maison qui aimeraient bien pouvoir déduire l'intérêt qu'ils paient sur leur hypothèque de leur impôt sur le revenu. Ces propriétaires seraient peut-être plus intéressés par une révision du régime fiscal selon laquelle les gains de capital réalisés sur la vente de la propriété continueraient d'être taxés, mais qui permettrait également de déduire l'intérêt hypothé-

[*Texte*]

acceptable to homeowners, if it were presented in those terms, as being part of a package where they would benefit as well as pay the capital gains tax.

• 2205

Mr. Thacker: Under your conclusion section, you have stated:

> The National Union of Provincial Government Employees want the federal government to impose national standards for the delivery of social services.

Could you elaborate as to what form you think those national standards should be and what type of enforcement powers the federal government should use in the event that the standards are broken?

Mr. Fryer: Well, we have tried to deal with that in recommendations Nos. 7 and 8. What we are saying, or what we are endeavouring to say, is that if you set national standards for the provision of federal funds, you can also set standards for the delivery of services at the same time.

Now each one would have to be treated differently. Whether we are talking about medicare or we are talking about post-secondary education, each one would have to be examined on its own. But the point we are trying to make to you is that, at the moment, these transfers, as we understand, at any rate, are unconditional and we understand there is a history to those transfers' being made unconditional. What we are trying to say to you is that, in our view, we should have a look at that and that you should be working or thinking about the reimposition of conditions, and that that would be acceptable to us as a group.

We would have to deal on an individual basis with each type of program. I mentioned the medicare one; we think that one of the standards in the case of medicare should be that there are no premiums charged. You might have in the area of post-secondary education a standard that said that fees charged to residents of a province could be different from fees charged to non-residents of a province, for example. Or you could, perhaps, set a standard which said that, up to a certain degree, the fees would have to be the same for postsecondary education across the country. These are the types of standards we are talking about and each one would be different, depending upon the type of program being delivered and the amounts of funds that we were talking about.

But what we are saying is, in general terms, that we are in favour of greater standardization across the nation rather than less. What has been happening in the last many years is a move away from that to individual provincial autonomy, giving them so much authority that we can now end up with a situation where the education system in one province is distinctly different from the education system, in terms of cost, in another province. We are saying we are not in favour of that. We are in favour of the reimposition of national standards in these areas.

Mr. Thacker: In recommendations No. 7, and No. 8, you say that there should be a stringent set of national standards, followed by the federal grants being conditional. I presume

[*Traduction*]

caire de l'impôt sur le revenu, si cette révision était présentée ainsi, comme faisant partie d'un ensemble où les propriétaires trouveraient un avantage tout en continuant de payer des impôts sur les gains de capital.

M. Thacker: Dans votre conclusion vous déclarez:

> Le Syndicat national des fonctionnaires provinciaux demande au gouvernement fédéral d'imposer des normes nationales en matière de prestations de services sociaux.

Pourriez-vous nous renseigner un peu plus sur ce que pourraient être ces normes nationales et sur les pouvoirs que devrait utiliser le gouvernement fédéral en cas de non-respect des normes?

M. Fryer: Ma foi, nous avons essayé de régler cela dans les recommandations numéros 7 et 8. Nous pensons, et nous avons essayé de l'expliquer, que si des normes nationales sont fixées pour régir le financement du gouvernement, on peut également fixer des normes sur les prestations des services.

Évidemment, chaque norme devrait être considérée séparément, peu importe que nous parlions de l'assurance-santé ou de l'enseignement postsecondaire, il faut élaborer chaque norme séparément. Or, ce que nous essayons de dire, c'est qu'à l'heure actuelle, ces paiements de péréquation sont inconditionnels et il semble qu'il en a toujours été ainsi. Ce que nous essayons de dire, c'est qu'à notre avis, le gouvernement fédéral devrait étudier tout cela et étudier la possibilité d'imposer des conditions; cela nous semblerait acceptable.

Il faudrait considérer chaque programme individuellement. J'ai parlé du Programme d'assurance-santé; notre groupe pense qu'une des normes qui pourraient s'appliquer à ce programme serait qu'il n'y ait pas de supplément. Dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, on pourrait avoir une norme stipulant que les frais de scolarité des étudiants pourraient varier selon que l'étudiant réside dans la province ou non. Le cas échéant, le gouvernement fédéral pourrait édicter une norme précisant que, dans une certaine mesure, les frais de scolarité devront être les mêmes dans tout le pays en ce qui a trait à l'enseignement postsecondaire. Ce sont là des exemples des normes auxquelles nous pensons et chaque norme serait unique, selon les types de programme et le financement.

En fait, nous sommes généralement favorables à une plus grande uniformisation dans tout le pays. Depuis de nombreuses années, il se produit le contraire, chaque province revendiquant une plus grande autonomie, ce qui leur donne tellement de pouvoirs qu'en matière d'éducation notamment, le système scolaire d'une province est réellement différent de celui d'une autre. Nous n'approuvons pas cela et nous revendiquons plutôt l'imposition de normes nationales pour ces programmes.

M. Thacker: A vos recommandations numéros 7 et 8, vous dites qu'il devrait y avoir un ensemble de normes nationales strictes et que les subventions du gouvernement fédéral

[*Text*]

you mean, then, that if the stringent standards were not met, the federal government would stop making the financial contribution. Would you be prepared to go that far?

Mr. Fryer: Yes. For example, in the area of medicare—if I could use that example—we have a controversy going on right now in the province about the habit of doctors wishing to extra-bill. We would argue that if the standard was that there was to be no extra billing for the provision of medical services as a condition for federal funding, then, if doctors in a particular province decide to extra-bill, the federal funding would be cut off, and they would understand that.

Mr. Thacker: You would do that . . .

Mr. Fryer: A version of that has been done, as I understand it, in the Province of Quebec.

Mr. Thacker: Could you elaborate on that?

Mr. Fryer: Well, my understanding is that in the Province of Quebec, doctors are all in the provincial medical system or they are all out.

• 2210

Mr. Thacker: Do you know of any example where the federal government has cut off funding to any province because of the breach of any standard?

Mr. Fryer: No.

Mr. Thacker: I am just wondering if your recommendation is not a bit harsh, in light of the actual Canadian history, where on many occasions there have been bitter disputes between the federal government and the provincial governments over standards because of this political compromise; particularly with, let us say, the Province of Quebec, where the rest of the nation has been prepared to make enormous concessions because of language and culture and different attitudes. It strikes me that your approach is simply too harsh in the reality of Canadian confederation or federalism.

Mr. Fryer: Yes, I think that is a legitimate criticism, but I think what we are saying by being a little harsh is that we think you will hear from more than enough people who are too soft on these issues; you will hear from lots of people who will say let us have more of the same. You will hear from lots of people—I guess from the provinces—who are going to tell you that the present unconditional system should not only be continued but extended. And we are disagreeing with that. We are disagreeing with the situation, for example, where in the Province of Prince Edward Island the province spends less money on post-secondary education than it receives in federal funds. In other words, not only does it not spend any of its own money on post-secondary education, it pockets part of the money the federal government gives it for post-secondary education. We believe that is wrong and you should act to stop that and to recommend that those types of things not happen in future. These provinces should not receive funds from the federal government earmarked for particular programs when those funds end up in those provinces' general revenue coffers.

[*Translation*]

devraient être assorties de conditions. Dois-je en conclure que si les normes ne sont pas respectées, le gouvernement fédéral pourrait supprimer ses crédits? Est-ce bien cela que vous voulez?

M. Fryer: Oui. Par exemple, pour ce qui est du Programme d'assurance-santé, il y a un débat dans la province sur les suppléments que demandent les médecins. Nous pensons que si la norme interdisait l'imposition de suppléments par les médecins en tant que condition du financement fédéral, les médecins d'une province donnée qui décideraient de passer outre à cette interdiction, provoqueraient la cessation des crédits du gouvernement fédéral. Les médecins comprendraient bien cela.

M. Thacker: Vous feriez cela . . .

M. Fryer: C'est ce qui se fait, je crois, dans la province de Québec.

M. Thacker: Pourriez-vous nous expliquer cela?

M. Fryer: Et bien, je crois savoir qu'au Québec, les médecins sont complètement intégrés au Régime provincial d'assurance-santé ou ils en sont complètement désaffiliés.

M. Thacker: Pouvez-vous nous donner des exemples où le gouvernement fédéral aurait supprimé ses crédits à une province parce qu'elle n'avait pas respecté une norme?

M. Fryer: Non.

M. Thacker: J'essaie tout simplement de voir si votre recommandation n'est pas un trop sévère, compte tenu du contexte canadien actuel où, à maintes reprises, nous avons assisté à des conflits acharnés entre le gouvernement fédéral et les provinces quant à ces normes, à cause de ce compromis politique; notamment avec la province de Québec, à l'égard de laquelle le reste du pays a accepté de faire d'énormes concessions à cause de la langue, de la culture et des attitudes différentes. Il me semble que votre recommandation est tout simplement trop sévère compte tenu du fédéralisme canadien actuel.

M. Fryer: Oui, je crois que votre critique est bien fondée. Cependant, par notre sévérité, nous essayons de compenser les autres témoignages que vous entendrez et qui recommanderont que le gouvernement fédéral soit beaucoup plus souple; vous entendrez probablement beaucoup de témoins réclamer une plus grande souplesse de le fait du gouvernement fédéral. Ces nombreux témoins, notamment les représentants des provinces, feront valoir que les systèmes actuels libres devraient non seulement être maintenus, mais qu'ils devraient être étendus. Nous ne sommes pas d'accord avec cela car, par exemple, dans l'Île-du-Prince-Édouard, le gouvernement provincial dépense moins en matière d'enseignement postsecondaire qu'il ne reçoit de subventions fédérales. Autrement dit, ce gouvernement provincial ne dépense pas un sou pour l'enseignement postsecondaire et, en plus, il empoche une partie des subventions que lui accorde le gouvernement fédéral pour l'enseignement postsecondaire. Nous pensons que la province a tort et que le gouvernement fédéral devrait prendre des mesures pour empêcher dorénavant ce genre de détournement de fonds. Le gouvernement fédéral ne devrait pas verser de subventions à des

[*Texte*]

Mr. Thacker: You would then be prepared, as Canadians, to have that power concentrated in your national government and to see it exercised by the national government?

Mr. Fryer: Absolutely.

Mr. Thacker: Thank you.

The Chairman: Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Fryer, just a point on an answer just now where you said, about Quebec doctors, they are all in or all out.

Mr. Fryer: That is my understanding.

Mr. Herbert: Yes. Just to get that straightened out a little, let us put it in better perspective. The doctor who is not in—the patient cannot go through the program at all. All the doctors are not out, it is just that small percentage of doctors who choose not to be a part of the program who are themselves all out.

Do you understand what I mean?

Mr. Fryer: Yes, I do.

Mr. Herbert: It is very important to clarify that. The evidence that has come before the committee would indicate that in part it is possibly because the doctors in Quebec get paid better than the doctors in Ontario. You might keep that point in mind, too.

Mr. Fryer: Yes. My impression is that doctors are fairly well paid in most places. They certainly are more than well paid here in the Province of British Columbia.

I appreciate the clarification, though.

Mr. Herbert: Just to continue that point a bit, because it does concern me—and I do not like doctors opting out. I will say that right away. But I am concerned in this respect. There has been a considerable movement of doctors out of this country, obviously for much higher pay in the United States. Unfortunately, some of the doctors who are moving out are some of our best doctors, as you are well aware, and we should not lose sight of that fact. In fact, in Saskatchewan, I think it was—certainly one of the western provinces—I was told—I was very surprised to hear—that 55 per cent of the doctors in that province are out-of-province doctors, not Saskatchewan doctors. I was very surprised at that very large percentage, which would indicate there is some problem we have to face in our medicare scheme in retaining our doctors in Canada.

Mr. Fryer: Just on that point, the fact that large number of doctors in several provinces—British Columbia would be one of them where they are out of province—I do not know the percentage—but it would not necessarily mean they were anything other than other Canadian doctors who had been trained in one province's medical school and then decided that a practice was more lucrative in the lower mainland area and therefore they come here.

I am just saying that is a possibility.

[*Traduction*]

provinces pour des programmes particuliers lorsque ces subventions se retrouvent dans le Trésor de la province.

M. Thacker: Ainsi, en tant que Canadien, vous seriez d'accord pour que le pouvoir repose entre les mains du gouvernement central?

M. Fryer: Certainement.

M. Thacker: Merci.

Le président: Monsieur Herbert.

M. Herbert: Merci, monsieur le président.

Monsieur Fryer, dans une réponse que vous venez de donner sur les médecins québécois, vous avez dit qu'ils sont soit complètement intégrés, soit désaffiliés.

M. Fryer: C'est ce que je crois comprendre.

M. Herbert: Oui. Cependant, il faut replacer tout cela dans son contexte, pour bien comprendre. Le patient qui consulte un médecin désaffilié ne peut pas demander de remboursement. Tous les médecins ne sont pas désaffiliés, il n'y en a qu'une petite portion qui ont choisi de ne pas s'intégrer au programme; ils l'ont choisi eux-mêmes.

Comprenez-vous ce que je veux dire?

M. Fryer: Oui.

M. Herbert: Il est très important d'apporter cette précision. D'après les témoignages que nous avons entendus, il semblerait que cette grande adhésion au régime d'assurance-santé du Québec s'explique en partie parce que les médecins québécois sont mieux payés que les médecins ontariens. C'est un autre point qu'il ne faudrait pas oublier.

M. Fryer: En effet. J'ai pourtant l'impression que les médecins sont bien rémunérés partout. Ils sont certainement grassement payés ici, en Colombie-Britannique.

Je vous remercie de la précision.

M. Herbert: Poursuivons quand même sur ce sujet car cela m'intéresse et je n'aime pas voir les médecins se désaffilier des programmes d'assurance-santé. Autant le dire tout de suite. Cependant, je m'inquiète que beaucoup de médecins aient quitté le Canada pour aller toucher des revenus plus élevés aux États-Unis. Malheureusement, certains d'entre eux comptent parmi les meilleurs, cela vous le savez bien et il ne faut pas l'oublier. De fait, je crois que c'est en Saskatchewan, ou dans une autre province de l'Ouest, qu'on m'a dit que 55 p. 100 des médecins de cette province viennent d'autres provinces. Ce très fort pourcentage m'a étonné car il semblerait bien démontrer les difficultés que nous avons à garder nos médecins au Canada avec ce régime d'assurance-santé.

M. Fryer: A ce sujet, le fait qu'un grand nombre de médecins dans plusieurs provinces, notamment en Colombie-Britannique, viennent d'une autre province, peu importe le pourcentage, ne signifie pas nécessairement que ce ne sont pas des médecins canadiens qui ont reçu leur formation dans une faculté provinciale de médecine et qui ont décidé par la suite qu'ils pourraient faire plus d'argent dans une autre région du pays, et c'est pourquoi ils sont venus ici.

C'est une possibilité qui existe.

[*Text*]

• 2215

Mr. Herbert: I agree. There was some indication that a large number of those doctors, of course, were doctors from other countries.

Mr. Fryer: Yes, I can understand.

Mr. Herbert: Our immigration policies, I think, are having some effect in stopping that inflow of doctors because of the relatively large number of doctors per capita in Canada.

However, let me carry on. That was not meant at all to be argumentative.

Mr. Fryer: Okay.

Mr. Herbert: In connection with constitutional change which you brought up this evening, I am a little puzzled about that. We are discussing federal-provincial agreements which, despite some indication where it might be coercion, if you like, are nevertheless freely entered into by the two levels of government. Apart from the dollars involved, there is absolutely no obligation on their part to be in if they do not want to be in; in fact, they do have an alternative, and the alternative is to take the comparable tax points themselves.

Now, we have heard a lot tonight, and we have heard from you also about the $1.5 billion in tax cuts. Quite obviously, and it does not take a mathematician to undertand it, we can reduce federal spending by $1.5 billion if we play around with tax points: transfer tax points to the provincial government, maybe even increase the federal tax rate. But we have the ability to play, if you like, with expenses. But somehow, if you believe as I do that there is not that much fat in the system and therefore the dollars should at least be spent at the present level and possibly maybe even increased, then it becomes less important whether it comes out of the federal pocket or the provincial pocket, but only that some agreement ensure that it come out of somebody's pocket. Do you agree with that as a start-off point?

Mr. Fryer: I do not believe for the future of this country that it does not matter whether it comes out of the federal or the provincial coffers. I think, for the sake of maintaining the concept of nationhood that we need a strong federal presence in this country, that it is the wrong way to go to talk in terms of reducing the federal commitment and fixing things up so that dollars are spent but they are spent by provinces. I think we have gone far enough in that direction in this country and that in order to maintain that concept of Canadianism, the federal government should assume, if anything, a greater role rather than a lesser role. And I understand when I say that that I have done some negotiating in my time, too, and I would not relish the thought of trying to negotiate with some of these provincial governments.

But I think, as a basic precept, we should not be getting into a situation where we accept meekly, as Canadians, that we are going to reduce federal commitments and at the same time increase the provincial ability to deliver some of these services because, by definition almost, you lose the control when you do

[*Translation*]

M. Herbert: D'accord. On m'avait cependant dit que bon nombre de ces médecins venaient de l'étranger.

M. Fryer: Oui, je comprends.

M. Herbert: Je crois que notre politique d'immigration réussit un peu a enrayer cette arrivée de médecins a cause du grand nombre de praticiens au Canada.

Permettez-moi cependant de continuer. Je n'avais pas l'intention du tout d'ouvrir un débat.

M. Fryer: Bien.

M. Herbert: Pour ce qui est des modifications à la Constitution, dont vous avez parlé ce soir, je ne comprends pas très bien. Nous discutons ici des accords entre le gouvernement fédéral et les provinces qui, malgré qu'on puisse parfois dire qu'il s'agit d'accords forcés, sont quand même négociés librement entre les deux paliers de gouvernement. A part la question monétaire, les provinces ne sont absolument pas forcées d'être partie à un accord. En réalité, l'autre possibilité pour les provinces serait de lever elles-mêmes des impôts.

Par ailleurs, nous avons entendu beaucoup de choses ce soir et vous nous avez également parlé des coupures fiscales de l'ordre de $1.5 milliard. Il n'est certes pas besoin d'être mathématicien pour comprendre que nous pouvons réduire les dépenses du gouvernement fédéral de $1.5 milliard en tripotant les points fiscaux, en transférant les points fiscaux aux gouvernements provinciaux, et peut-être même en augmentant le taux d'imposition fédéral. Cependant, nous sommes capables de jouer avec les dépenses. Par contre, si, comme moi, vous pensez qu'il n'y a pas vraiment de gaspillage d'argent et que, par conséquent, il faut maintenir, à tout le moins, les dépenses à leur niveau actuel et peut-être même les augmenter, alors il est moins important de savoir si l'argent vient du trésor fédéral ou des provinces; tout ce qui importe, c'est qu'il y ait une entente sur le financement. Êtes-vous d'accord sur ce point de départ?

M. Fryer: Je ne crois pas qu'à l'avenir il n'importera pas de savoir si l'argent provient des trésors provinciaux ou de celui du gouvernement central. Je crois, si nous voulons conserver notre identité nationale, que le gouvernement fédéral doit bien se faire sentir; ce serait faire fausse route que de chercher à réduire les engagements du gouvernement fédéral et de faire en sorte de tranférer la responsabilité des dépenses aux provinces. Je crois que nous sommes allés assez loin dans cette direction et que, pour raffermir notre identité nationale, le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle plus important. Par ailleurs, comprenez-moi bien, j'ai déjà participé à des négociations moi aussi et je ne serais pas enchanté à l'idée d'aller négocier avec certains gouvernements provinciaux.

Cependant, la notion de base, à mon avis, c'est que nous ne devrions pas accepter sans rien dire la réduction des engagements du gouvernement fédéral et l'augmentation parallèle des capacités provinciales pour ces services. En effet, dans ce cas, on perd tout contrôle, on perd la possibilité d'imposer des normes nationales que nous tenons pour importantes.

[*Texte*]

that, and you lose the ability to impose those national standards that we think are important.

I am just saying that I think it is important that we do not just—and to, I think, use your terms—work with the tax points, and a dollar is a dollar. I understand that the dollars have to come from somewhere. I would like to see them come, not only as they are from the federal government but, if anything, more so.

Mr. Herbert: If I appear to be leaning somewhat, Mr. Fryer, I make no excuse for it because what you are saying is what I like to hear.

Mr. Fryer: Oh. Okay.

The Chairman: There are a few around here who like that kind of music.

Mr. Fryer: If I may just make the comment, we have created in Canada a national organization of these provincial government employee groupings. Up until four or five years ago this was impossible in this country because each individual provincial organization of employees thought of themselves totally as a provincial creature with only commitments towards the delivery of services and the provision of those services in their own provinces.

What we have worked hard to do in the last four or five years is to try to give a national perspective and to say to our people in Newfoundland that the way in which cost-sharing arrangements work in Newfoundland is of equal importance to people in Ontario and the other provinces. That is part of the reason we are here: to try to stress our concern for the national approach to these relationships, not to give more power or more funding to the provinces.

• 2220

Mr. Herbert: You promp me to say, Mr. Fryer, that I wish you had applied that to the union group you referred to earlier on, that it might have been better if you had had them inside and worked on them to make them the kind of union members you feel they should be. However . . .

Mr. Fryer: If there is a record being kept we should get that one clear. What happened in the Province of New Brunswick back in 1968 is that Mr. Robichaud's government introduced collective bargaining and 80 per cent of the workers of the provincial government exercised their option under collective bargaining legislation to leave their employee association and join the Canadian Union of Public Employees. So 80 per cent of provincial government workers in that province are in a union, the Canadian Union of Public Employees, and it is only the remnants that are left in a small employee association.

Mr. Herbert: Mr. Fryer, your brief to us—and I do not know whether you intended it or not—certainly underlines the major problem that faces this particular task force. You say, and this has been repeated by many witnesses:

> The Equalization Program, Tax Collection Agreements, Canada Assistance Plan and Established Programs Financing Act on balance have been remarkably successful.

[*Traduction*]

Je dis tout simplement qu'à mon avis il importe que nous ne nous contentions pas seulement, et pour reprendre vos termes, de tripoter les points fiscaux; un dollar est toujours un dollar. Cet argent doit venir de quelque part. J'aimerais en voir venir plus du gouvernement fédéral.

M. Herbert: Si je semble hésiter un peu, monsieur Fryer, je ne suis pas excusable car vous dites précisément ce que je veux entendre.

M. Fryer: Bien.

Le président: Certains d'entre nous aiment bien entendre ce que vous dites.

M. Fryer: Si vous me permettez de faire une observation. Nous avons regroupé dans une association nationale tous les syndicats des fonctionnaires provinciaux. Il y a quatre ou cinq ans, ce regroupement aurait été impossible, car chaque organisation provinciale de fonctionnaires se voyait comme une entité purement provinciale dont les seules responsabilités portaient sur les prestations de services dans sa propre province.

Depuis quatre ou cinq ans, nous nous sommes efforcés d'adopter une perspective nationale et de faire comprendre aux Terre-neuviens que les accords de partage des coûts de Terre-Neuve sont tout aussi importants pour les Ontariens et les autres provinces. C'est une des raisons pour lesquelles nous sommes ici: pour essayer de faire comprendre notre approche nationale à ces problèmes et non pas pour accorder plus de pouvoirs ou plus de subventions aux provinces.

M. Herbert: Vous m'amenez à vous dire, monsieur Fryer, que j'aurais aimé que vous appliquiez ce principe au groupement syndical dont vous parliez tout à l'heure, qu'il aurait peut-être été préférable que vous en fassiez le genre de syndiqués que vous voulez. Cependant . . .

M. Fryer: Si cette séance est enregistrée, je dois apporter une précision. Ce qui s'est produit au Nouveau-Brunswick, en 1968, c'est que le gouvernement de M. Robichaud a permis la négociation collective et que 80 p. 100 des employés du gouvernement provincial ont choisi, conformément à cette Loi sur la négociation collective, de quitter leur association d'employés pour se joindre au syndicat canadien de la Fonction publique. Donc, 80 p. 100 des fonctionnaires provinciaux du Nouveau-Brunswick font partie du syndicat canadien de la Fonction publique, et ce n'est qu'une petite minorité qui est regroupée au sein d'une petite association d'employés.

M. Herbert: Monsieur Fryer, dans votre mémoire, je ne sais pas si c'est volontaire ou non, vous mettez en lumière le principal problème sur lequel doit se pencher notre comité. Vous dites, comme de nombreux témoins:

> Le programme de péréquation, les accords de perception d'impôt, le Régime d'assistance publique du Canada et la Loi sur le financement des programmes établis ont connu un succès remarquable.

[*Text*]

Mr. Fryer: Yes.

Mr. Herbert: The previous witness, when questioned, admits that post-secondary education in this country is in general pretty good.

Mr. Fryer: Yes.

Mr. Herbert: The moneys which are transferred into the provincial treasury for post-secondary education are completely and absolutely unconditional.

Mr. Fryer: Yes.

Mr. Herbert: You then go on in your discussion of items on the advantages of joint federal-provincial cost sharing programs and so on—and I will refer to your fourth and fifth points—to emphasize your belief that the provinces should deliver the programs because they are close to the recipients and this means greater efficiencies. We heard a professor comedian tonight pronounce at length on this point, but I will not go into that. Then in the fifth item you say, "The provincial servicing of government programs prevents or reduces costly overlapping and duplication". Fine. But then I go back—and this point has been brought up—to recommendations 7 and 8 where you say that money transfers should be conditional and that you want the federal government to impose national standards.

Mr. Fryer: Okay.

Mr. Herbert: Now, that is our dilemma.

Mr. Fryer: Yes.

Mr. Herbert: Number one, we have a system that works pretty well, that in general terms it is unconditional.

Mr. Fryer: Yes.

Mr. Herbert: Now we have to go to the provincial governments—I am talking now as a federal government, a federal group, if you like—and say that it works great; it works as predicted; everything is going fine, but we want changes. That is exactly what you are saying to us.

Mr. Fryer: Yes. Well, that is a fair comment. I guess what we are trying to say is that . . .

An hon. Member: Make it work better.

Mr. Fryer: Well, yes, but I think what we are trying to say is that the programs are working at the provincial level and they are working fairly well, but we believe the time has come that this national presence has to be reasserted. Yes, we believe that the people we represent do their best and do a fairly good job to deliver those programs at the local level. We do not believe that the federal government gets the credit it should, regardless of whether they are unconditional or conditional, and if it takes making them conditional in order to give the federal government the credit it is entitled to for the provision of those funds, then we are in favour of that. We speak to some extent from self-interest obviously because we do represent these people who work for the provincial governments, but it is the tone that we were trying to get at, the

[*Translation*]

M. Fryer: En effet.

M. Herbert: Le témoin précédent a reconnu que l'enseignement postsecondaire au Canada est d'assez bonne qualité.

M. Fryer: D'accord.

M. Herbert: Les sommes transférées aux trésors provinciaux pour l'enseignement postsecondaire sont inconditionnelles.

M. Fryer: Oui.

M. Herbert: Vous faites ensuite état dans votre mémoire des avantages que présentent les programmes de partage des coûts entre le gouvernement fédéral et les provinces . . . je vais bientôt faire référence à vos quatrième et cinquième points . . . vous nous faites bien comprendre qu'à votre avis les provinces devraient être responsables des programmes car ce sont ces gouvernements provinciaux qui sont les plus proches des prestataires et qu'ainsi tout est plus rentable. Nous avons entendu un autre témoin ce soir faire un long discours à ce sujet, mais je n'ai pas envie de reprendre ce qu'il a dit. Ensuite, dans votre cinquième point, vous dites que l'administration par les provinces des programmes gouvernementaux empêche plus ou moins le recoupement ou le chevauchement de ces programmes. Je suis d'accord. Cependant, je reviens aux recommandations 7 et 8 où vous dites que les transferts devraient être conditionnels et où vous incitez le gouvernement fédéral à imposer des normes nationales.

M. Fryer: D'accord.

M. Herbert: Voilà, c'est un problème.

M. Fryer: Oui.

M. Herbert: Premièrement, nous avons un système qui fonctionne assez bien et qui n'impose pas de conditions.

M. Fryer: Oui.

M. Herbert: Et maintenant vous nous dites que nous devons rencontrer les gouvernements provinciaux pour leur dire: notre formule fonctionne bien, tel que prévu, tout marche très bien, mais nous voulons changer.

M. Fryer: Oui, c'est bien ce que je vous dis. Ma foi, votre observation est juste. Je pense que nous essayons de dire . . .

Une voix: Améliorer le fonctionnement.

M. Fryer: Oui, mais je crois que ce que nous voulons dire, c'est que les programmes fonctionnent assez bien au niveau des provinces, mais qu'il est temps que la présence du gouvernement central, la présence du Canada, se fasse mieux sentir. En effet, nous pensons que les fonctionnaires que nous représentons font de leur mieux et réussissent assez bien à administrer ces programmes au niveau local. Cependant, nous ne pensons pas que le gouvernement fédéral reçoive sa part de remerciements, peu importe que le financement soit accordé avec ou sans condition et s'il faut que le financement soit rendu conditionel pour que le gouvernement fédéral reçoive la publicité à laquelle il a droit, je dis que ce gouvernement peut imposer des conditions et que nous y sommes favorables. Nous sommes bien sûr directement intéressés car nous représentons

[*Texte*]

thrust that we were trying to get at, of precisely the dilemma you find yourselves in.

We are conscious of the fact, as provincial government employees, that while many of the programs are working pretty well at the moment, we do not feel there should be further moves in that direction. We feel, if anything, the time has come—if it is not a litle bit overdue—that the federal government should assert itself a little more in this question of these standards. Now that may not be the only way of getting at that problem, but it is the sort of thrust we are trying to communicate to you, that we do not think the programs will suffer if the funding the federal government puts into them is more asserted, more controlled, and they are given more credit that we do not think the delivery of those services to the individual citizens in the province will suffer one iota.

• 2225

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Fryer, I am pleased that your testimony is on the record.

I have one last point to finish on. As a national union, you have made no reference to the Canada Assistance Plan. I do not know if this was an intended omission or not. I want to put to you a problem which I feel has to be tackled and that is the fact that in this country, we have looked at equalization from the point of view of equalization of revenue—to bring the have-not provinces up to a national average. We have taken no account of differing need; we have taken no account whatsoever of the fact that in the have-not provinces there is a greater need for welfare programs and social services than there is in the other provinces, for reasons which I do not think I need to enumerate to you. Why, as a national union, do you not give this problem some attention?

Mr. Fryer: I do not have any easy answer to that one. I recognize what you say is true; that there are greater needs because of the unemployment situation and the social conditions of some of the provinces, so I really do not have an easy answer to that one. My colleague tells me that we made a reference to the Canada Assistance Plan in the appendix.

Mr. Blenkarn: And you said, leave it alone.

Mr. Herbert: Mr. Fryer, it may be leading you again, but in view of this last statement, leave it alone, would you consider some form of equalization built into the Canada Assistance Plan to take care of the needs of those provinces with greater unemployment, with a larger number of old age persons who do not have revenue: with a larger number of children who need attention and so on—a long list of people who need services which are more likely to be found in those provinces which have said to us that one of their difficulties is finding the 50 cents to match against the federal 50 cents because it is a 50-50 cost-share program?

[*Traduction*]

ces fonctionnaires provinciaux, mais c'est bien ce à quoi nous essayons d'en arriver; c'est là le fond du problème que vous devez étudier.

Nous admettons, en tant que fonctionnaires des gouvernements provinciaux, que bien que les programmes fonctionnent assez bien à l'heure actuelle, nous ne pensons pas qu'il faudrait continuer dans cette direction. Au contraire, nous pensons qu'il est grand temps, et il est même un peu trop tard, que le gouvernement fédéral soit plus ferme dans l'application de ces normes. Ce n'est peut-être pas la seule façon qu'il y a de s'attaquer au problème, mais c'est une possibilité que nous essayons de vous faire comprendre, à savoir que le programme n'en souffrira pas si le financement du gouvernement fédéral est mieux contrôlé et si le rôle du gouvernement fédéral est mieux reconnu. Nous ne pensons pas que la prestation de ces services aux citoyens des provinces en souffrira.

M. Herbert: Merci, monsieur Fryer, je suis heureux d'avoir entendu votre témoignage.

J'aimerais terminer sur une observation. Vous représentez un syndicat national et pourtant vous ne faites pas référence au Régime d'assistance publique du Canada. Je ne sais pas si votre omission est volontaire ou non. J'aimerais vous soumettre un problème auquel nous devons faire face: au Canada, nous pensons à la péréquation comme un moyen d'égaliser les revenus, pour aider les provinces pauvres à atteindre la moyenne nationale. Nous ne tenons pas compte des différences de besoins, nous ne pensons pas que dans les provinces pauvres il est plus important d'avoir des programmes de bien-être et de services sociaux que dans les autres provinces, pour des raisons que je n'ai pas à vous donner. Pourquoi donc, en tant que syndicat national, ne vous êtes-vous pas penchés sur ce problème?

M. Fryer: Je n'ai pas de solution facile à cela. Je reconnais la véracité de vos propos: dans certaines provinces, les besoins sont plus grands à cause du chômage et des conditions sociales mais je n'ai pas de réponse facile à vous donner. Mon homologue me dit que nous faisons référence au Régime d'assistance publique du Canada à l'annexe.

M. Blenkarn: Et vous dites: N'y touchez pas.

M. Herbert: Monsieur Fryer, c'est peut-être encore un peu d'influence, mais dans le contexte de cet énoncé: N'y touchez pas, seriez-vous disposé à ce qu'un certain principe de péréquation soit intégré au Régime d'assistance publique du Canada pour mieux répondre aux besoins des provinces frappées par un plus haut taux de chômage comportant un plus grand nombre de personnes âgées qui n'ont pas de revenu, comptant un plus grand nombre d'enfants et ainsi de suite. Ces provinces comptant un grand nombre de personnes qui ont besoin de ces services et qui sont plus susceptibles de résider dans les provinces dont les représentants nous ont déclaré qu'un de leurs problèmes c'est de trouver l'argent pour compenser la subvention que donne le gouvernement fédéral, car il s'agit bien sûr d'un programme de partage égal des coûts.

[*Text*]

Mr. Fryer: The answer to that is, yes, with the caveat that if that is the approach that we take, then surely we have to make some pretty strong statements about the associated economic problems that cause those conditions, and make some policy recommendations that go to the heart of over time correcting those problems. If these provinces say to you that they have these needs, I would hope we could make those needs short or medium-term ones; we cannot forever, as a country, allow national economic policies to result in the disproportionate economic growth that we face. I guess that would be the twinning that I would thing would be significant. It is very bad to have programs that go in the direction of making it almost a way of life. I remember a study the Federation of Labour did in Newfoundland. They pointed out that life on income assistance for many families in that province has become a way of life; that people are being born—second and third generations—into families that have never done anything but draw some form of national income assistance. I would be the last person in the world to say that that province or whichever province needed the funds to have adequate programs, should be denied them, but I am also very concerned about the need to tackle the underlying economic problems that result in that type of a situation.

Mr. Herbert: I am tending to think that you are saying that it would be better to use DREE rather than, say, a guaranteed annual income to resolve the problem.

Mr. Fryer: Yes. I do not want to endorse DREE carte blanche but yes, to use regional economic development programs rather than to address it through some form of national guaranteed income, yes, I would prefer that approach.

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen, for your presentation. I am sorry that you had to fly from a way out, Charlottetown, to come here today. We only flew in from Edmonton, but I hope you had a good flight. Are you going back east tomorrow?

Mr. Fryer: No, no, I am going to stay in Victoria for a few days, thank you.

The Chairman: Good. Have a good day.

Mr. Fryer: Thank you, Mr. Chairman and members of the committee. As I say, time was a problem in putting things together; with more time I hope we might have done a little better job, but we certainly appreciate the opportunity to have appeared before you.

The Chairman: You realize that there is a time constraint over which nobody has any control.

Mr. Fryer: So Mr. MacEachen wrote to me.

The Chairman: Yes, and if we are to influence the government's position, we have to move very quickly.

Mr. Fryer: I understand.

[*Translation*]

M. Fryer: Ma réponse est positive. Cependant, si nous adoptons cette façon de procéder, nous devons porter des jugements assez sévères sur les problèmes économiques connexes qui sont responsables de ces conditions et nous devons faire également certaines recommandations de politique qui s'attaquent au cœur du problème. Si ces provinces vous ont fait connaître ces besoins, j'espère que nous pourrons les transformer en fesoins à court ou à moyen terme; le Canada ne peut pas se permettre d'avoir des politiques économiques nationales qui entraînent une croissance économique inégale. C'est là, à mon avis, un rapport qu'il serait important de faire. Il est triste de se fier à ces programmes pour vivre. Je me rappelle une étude qu'a faite la Fédération du travail à Terre-Neuve. Dans l'étude, on soulignait que de nombreuses familles de la province ont besoin, pour vivre, de programmes de soutien du revenu, que des générations entières n'ont jamais rien fait d'autre que de retirer un type ou un autre d'aide au revenu. Je serais le dernier à dire que cette province ou toute autre province, qui a besoin de financement pour se doter de programmes adéquats, ne devrait pas recevoir ce financement; par ailleurs, j'aimerais bien qu'on s'attaque aux problèmes économiques qui sont responsables de ce genre de situation.

M. Herbert: Donc, vous pensez qu'il serait préférable de recourir au MEER plutôt qu'au revenu annuel garanti pour résoudre le problème.

M. Fryer: Oui. Je ne veux pas donner carte blanche au MEER, mais je préférerais certainement que le gouvernement essaie de régler les difficultés économiques grâce aux programmes d'expansion économique régionale plutôt que par les programmes nationaux de revenu garanti.

M. Herbert: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, messieurs, de votre présentation. Je déplore que vous ayez dû venir jusqu'ici, car vous êtes partis de Charlottetown. Nous sommes partis d'Edmonton. Cependant, j'espère que votre voyage a été plaisant. Repartez-vous dans les Maritimes demain?

M. Fryer: Non, je resterai à Victoria pendant encore quelques jours, merci.

Le président: Bon, j'espère que votre séjour sera agréable.

M. Fryer: Merci, monsieur le président, et merci aux membres du Comité. Comme je le disais précédemment, nous avons manqué de temps pour préparer notre mémoire; si le délai avait été un peu plus long, nous aurions peut-être réussi à présenter un mémoire d'une plus grande qualité; quoi qu'il en soit, nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de venir témoigner.

Le président: Vous savez, personne ne peut vraiment contrôler cette question des délais.

M. Fryer: C'est bien ce que nous a dit M. MacEachen dans sa lettre.

Le président: En effet, et si nous voulons avoir une certaine influence sur la position du gouvernement, nous devons agir très rapidement.

M. Fryer: Je comprends.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you very much for a very valuable contribution.

Mr. Fryer: Thank you very much.

The Chairman: The meeting is adjourned until 1.30 p.m. tomorrow in this room.

[*Traduction*]

Le président: Nous vous remercions encore une fois de votre précieuse contribution.

M. Fryer: Merci beaucoup.

Le président: La séance est levée. Nous nous retrouverons à 13 h 30 demain, dans la même salle.

APPENDIX "FISC-56"

A PRESENTATION TO THE PARLIAMENTARY TASK FORCE ON FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS

presented by

The B.C.A.M.R.

June 2nd 1981
VICTORIA

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION

STATUS OF MENTALLY HANDICAPPED PERSONS IN BRITISH COLUMBIA

STANDARDS, NEEDS AND PRIORITIES

RECOMMENDATIONS

INTRODUCTION

There is a touch of irony associated with our presentation here today. Less than nine months ago we appeared before political colleagues of yours who were members of the Special House of Commons Committee on the Disabled and the Handicapped. Recommendations included in the summary of their deliberations "Obstacles" touched on some of the material we wish to focus on. Briefly summarized your colleagues recommended:

—That the Federal Government promote a more suitable and cost-effective alternative to institutionalization by introducing enabling legislation for cost-sharing with Provinces and municipalities on the provision of comprehensive services to assist disabled persons to live and function independently in the community.

—That the Federal Government through the Department of National Health and Welfare, in cooperation with the Provinces, consumer groups, professional associations and voluntary organizations, develop guidelines for standards of care in long-term institutional settings.

—That the Federal Government, in cooperation with the Provinces, initiate in 1981, a study to be completed within one year to establish the cost effectiveness of de-institutionalization and, to this end, determine:

The present cost of providing institutional care to disabled persons.

The number and percentage of disabled persons who are currently in institutions and who, with varying levels of community support services and adequate housing, could live in the community.

APPENDICE «FISC-56»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

présenté par

LA BRITISH COLUMBIA ASSOCIATION FOR THE MENTALLY RETARDED (B.C.A.M.R.)

Le 2 juin 1981
VICTORIA

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

SITUATION DES DÉBILES MENTAUX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

NORMES, BESOINS ET PRIORITÉS

RECOMMANDATIONS

INTRODUCTION

Notre exposé d'aujourd'hui s'accompagne d'une certaine note d'ironie: il y a moins de neuf mois, nous avons comparu devant vos collègues du Comité spécial concernant les invalides et les handicapés, et les recommandations figurant dans le résumé de leurs délibérations, rapport intitulé «Obstacles» portent sur quelques-unes des questions que nous voulons aborder aujourd'hui. En résumé, vos collègues ont recommandé que:

—Que le gouvernement fédéral favorise une solution plus appropriée et moins coûteuse que la vie en établissement en présentant une loi prévoyant le partage, avec les provinces et les municipalités, des frais de prestation de services complets pour aider les personnes handicapées à vivre et à fonctionner de façon autonome dans leur milieu.

—Que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et en collaboration avec les provinces, les organismes de consommateurs, les associations de professionnels et les organismes bénévoles, énonce des lignes de conduite pour l'établissement de normes en matière de soins dispensés en établissement où le séjour est de longue durée.

—Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces, entreprenne en 1981 une analyse qui durera une année et qui visera à établir le coût-rendement du retrait des personnes handicapées des institutions et à cette fin, qu'il établisse:

le coût actuel des soins donnés aux personnes handicapées dans les établissements;

le nombre et le pourcentage actuellement dans des établissements mais qui pourraient vivre dans leur milieu si elles pouvaient compter sur différents genres de services communautaires et sur un logement approprié.

—That the Federal Government act quickly to negotiate with the provinces cost-sharing agreements necessary for:

The replacement of the Vocational Rehabilitation for Disabled Persons Act with new legislation (Recommendation 37).

The development of new legislation to provide independent living services (Recommendation 75).

Today we are back in front of another House of Commons committee and our anxiety and concern are at a much higher level. Despite the current focus on the rights of disabled persons in Canada as precipitated by the U.N.'s declaration of the International Year of Disabled Persons, the B.C.A.M.R. wonders about the federal government's continuing commitment to equalize opportunities for persons living with a handicap. We fear that cutbacks in the social services will cause great hardships to mentally handicapped people.

On October 28th, 1980 Mr. MacEachen served notice in his budget speech that the federal government sought "to achieve significant savings" in existing transfer payments made to the provinces. At the same time Mr. MacEachen indicated that social affairs remain a basic priority of the government and "new spending initiatives in the field of social policy will be directed to those individuals who are most in need."

(The Budget—Hon. Allan J. MacEachen—October 28, 1980, Dept. of Finance, Canada, page 13.)

However, in February of this year Federal Estimates for 1981 and beyond were introduced in the House of Commons which signalled government intentions to exercise further restraint in the field of social service expenditures. It is our understanding that by 1983-84, roughly $2-$3 billion in social program spending could be cut. It is within this context that the B.C.A.M.R. makes representation to the Parliamentary Task Force on Federal-Provincial Fiscal Arrangements. We would like to review briefly with you the basic needs and priorities affecting mentally retarded persons in B.C. At the same time, since you do represent our national government, let us assure you that our concerns about the status of mentally handicapped persons in B.C. reflect the "status quo" in the remaining provinces and territories of Canada as well.

We understand that our national agency the Canadian Association for the Mentally Retarded (CAMR) will be presenting a brief to this Task Force on June 9th. Please be assured of B.C.A.M.R.'s wholesale endorsement of C.A.M.R.'s emphasis that the Federal Government must spend its limited resources in a manner which fosters the expansion of progressive and community-oriented services for mentally handicapped people.

STANDARDS, NEEDS & PRIORITIES

The B.C.A.M.R. clearly recognizes that targets, priorities and standards will differ according to political, economic and social circumstances. Federal government involvement is crucial to ensure that an adequate and comparable provision of services is available across Canada and within each province.

—Que le gouvernement fédéral négocie sans délai avec les provinces les accords de partage des coûts nécessaires pour:

remplacer la Loi sur la réadaption professionnelle des invalides (LRPI) par une nouvelle mesure législative (Recommandation 37)

élaborer une nouvelle loi afin de prévoir des services favorisant l'autonomie (Recommandation 75)

Aujourd'hui, nous nous retrouvons devant un autre comité de la Chambre, et notre inquiétude et nos préoccupations se situent à un niveau bien plus élevé. Malgré l'attention particulière que l'on porte actuellement aux droits des handicapés au Canada, laquelle a été provoquée d'ailleurs par le fait que les Nations Unies ont déclaré cette année comme étant l'année internationale de personnes handicapées, l'association se pose des questions au sujet de l'engagement du gouvernement fédéral à donner aux handicapés les mêmes chances qu'aux autres membres de la société. Nous craignons que la réduction des fonds consacrés aux services sociaux causera de graves difficultés aux débiles mentaux.

Le 28 octobre 1980, M. MacEachen a fait remarquer dans son discours que le gouvernement fédéral cherchait à faire d'importantes économies dans les paiements de transfert versés aux provinces. En même temps il a indiqué que les questions sociales restent une priorité du gouvernement et que «nos initiatives de dépenses dans ce domaine seront orientées vers les personnes qui en ont le plus besoin.»

(Budget, l'honorable Allan J. MacEachen, 28 octobre 1980, ministère des Finances, Canada, page 13)

Toutefois, en février dernier, le budget fédéral de 1981 a été déposé à la Chambre des communes et signale l'intention du gouvernement d'effectuer d'autres réductions des dépenses des services sociaux. Nous croyons comprendre que d'ici 1983-1984, environ 2 milliards de dollars des dépenses dans ce domaine seront retranchés. C'est dans ce contexte que l'association s'adresse au Groupe de travail parlementaire. En effet nous aimerions examiner brièvement avec vous les besoins et priorités de base touchant les débiles mentaux de la Colombie-Britannique. En même temps, puisque vous représentez notre gouvernement national, permettez-nous de vous assurer que nos préoccupations concernant la situation des débiles mentaux de la Colombie-Britannique reflètent également le «statu quo» du reste des provinces et des territoires du Canada.

Nous croyons comprendre que notre organisme national, l'Association canadienne pour les déficients mentaux vous présentera un mémoire le 9 juin. Soyez assurés que l'Association de la Colombie-Britannique appuie entièrement l'organisme national lorsqu'il insiste pour que le gouvernement fédéral consacre une partie de ses ressources à stimuler l'expansion de services communautaires destinés aux débiles mentaux.

NORMES, BESOINS ET PRIORITÉS

L'Association admet que les objectifs, les priorités et les normes varieront en fonction des circonstances politques, économiques et sociales. La participation du gouvernement fédéral est essentielle pour veiller à ce que des services satisfaisants soient assurés dans tout le Canada.

In approaching the question of the continuing needs of programs and services to mentally handicapped persons in British Columbia, we would like to consider the following issues separately.

Quality—The quality of services available to individual handicapped persons can be an intangible factor to measure. The B.C.A.M.R. would suggest that social services should reflect the standard of living achieved in a particular society and that this standard should be accessible to all members of the society. It is our observation that the immature state of services for mentally handicapped persons was recognized in 1977 by the federal and provincial governments during the Social Security Review. We submit that the situation in B.C. with respect to both quality and quantity has fallen even further behind since that time.

Maintaining Standards—If adequate levels of care are to be maintained, periodic and independent assessments of programs, services and personnel is required. It is worth emphasizing that independent and objective appraisals are particularly necessary where the recipients of service are to a greater or lesser extent dependent, and unable to choose or refuse services. Concern about quality must be maintained and the federal government has a leadership role in ensuring that reasonable standards of care in both public and private facilities are maintained.

Jurisdiction—One of the conclusions of the Social Security Review in 1977 was clearly that personal social services were not a wholly mature social service sector and that increased federal support was needed to carry forward the developmental process begun in 1966. Prior to federal involvement in cost sharing, basic services to mentally handicapped persons were seriously underfunded and most were poorly developed. In contemplating federal withdrawal or reduction from cost sharing we should reflect on the fact that this underdeveloped sector of personal social services would not likely be given high priority for development by the provincial governments.

Federal participation is useful in providing a framework within which valid comparisons can be made and ideas exchanged. Broad national, demographic trends can be identified and some degree of equivalence in qualitative and quantitative standards can be attempted.

STATUS OF MENTALLY HANDICAPPED PERSONS IN BRITISH COLUMBIA

The history of providing community based services in British Columbia to mentally handicapped persons is not one that we can take pride in. While we do have partial integration and partial successes to point to, we also have:

—a service delivery system that is very disjointed, full of gaps and contradictions

—no coordination of services within the educational, vocational, residential and family support field

—no one main point of access to the service delivery and support system

En abordant la question des besoins permanents des programmes et des services à l'intention des débiles mentaux de la Colombie-Britannique, nous aimerions examiner les questions suivantes.

Qualité—La qualité des services offerts à chaque handicapé peut être difficile à évaluer. D'après l'association, les services sociaux devraient refléter le niveau de vie d'une société donnée et tous ses membres devraient pouvoir en jouir. Or, l'insuffisance des services destinés aux débiles mentaux à été reconnu en 1977 tant par le gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux au cours de l'examen de la sécurité sociale. Nous estimons qu'en Colombie-Britannique, la qualité et la quantité des services se sont davantage détériorées depuis.

Maintien des normes—Si l'on veut maintenir un niveau satisfaisant de soins, il faut effectuer une évaluation périodique et indépendante des programmes, des services et du personnel. Ces évaluations sont d'autant plus nécessaires que les bénéficiaires sont plus ou moins dépendants et incapables de choisir ou de refuser des services. Il faut donc maintenir notre souci de qualité, et le gouvernement fédéral a un rôle majeur à jouer en veillant au maintien des normes raisonnables de soins dans les établissements tant publics que privés.

Compétence—D'après les conclusions de l'examen de la sécurité sociale effectué en 1977, les services sociaux individuels n'étaient pas tout à fait au point, et il fallait une augmentation de l'aide du fédéral pour pouvoir poursuivre le processus de développement amorcé en 1966. Avant que le fédéral assume une partie des coûts, les services de base offerts n'étaient pas suffisamment financés, et la plupart étaient peu développés. En étudiant le projet du fédéral de réduire sa participation aux coûts de ces services, il ne faut pas perdre de vue que ce secteur ne recevra certainement pas une très haute priorité de développement de la part des gouvernements provinciaux.

La participation fédérale permet de créer une structure au sein de laquelle on peut faire des comparaisons valables et échanger des idées. On peut déterminer les tendances démographiques nationales et viser un certain degré d'équivalence sur le plan tant qualitatif que quantitatif.

SITUATION DES DÉBILES MENTAUX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Nous n'avons pas de quoi nous vanter des services communautaires que nous assurons en Colombie-Britannique pour les débiles mentaux. En effet, même si nous pouvons signaler quelques succès et une certaine intégration, voici les lacunes de notre système:

—manque de coordination au sein de notre réseau de services

—manque de coordination des services offerts au niveau éducatif, professionnel et familial

—absence d'un point central d'accès aux services et au système d'aide

—inadequate financial and professional support to non-profit societies who are forced to deliver service to mentally handicapped persons on limited budget

—poorly trained staff who are inadequately compensated for their work and dedication

—no set of clearly enunciated policies by government which reflect a sound philosophical or value base and which form the basis of standards for staff, volunteers and handicapped persons on which programs can be judged

We stress these points not to embarrass members of our provincial government or the federal officials responsible for cost sharing these programs, but to share with you an understanding and common viewpoint which handicapped persons, parents, associations for the mentally retarded and professionals in the field hold.

In British Columbia the rights and privileges taken for granted by non-handicapped persons are often denied for persons with mental handicaps. For example,

—Persons with mental handicaps are often denied the right to live in a community of their choice,

—Persons with mental handicaps are often prevented from working and earning a fair wage,

—Persons with mental handicaps are often denied the right to attend public schools and denied the right to equal education opportunity.

—Persons with mental handicaps are confined in institutions in the absence of any community based alternatives.

Growth—In B.C. the quantity of services and programs is minimal when measured against the number of eligible users. Impetus for growth in personal social services to mentally handicapped people over the coming years will come from several sources. More and more parents will demand community based, integrated programs for their sons and daughters. The institutional option and poor quality community programs are no longer acceptable to them. Mentally handicapped people through self advocacy mechanisms such as People First will speak forcefully and eloquently for equal opportunities. Local associations and corporate advocacy bodies such as the B.C.A.M.R. will become stronger representatives for the rights of handicapped persons. The increased emphasis will be on the development of community support services and a re-direction of institutional costs to community based alternatives.

RECOMMENDATIONS

(1) In cost sharing arrangements between federal and provincial governments there should be greater accountability for the expenditures of money. The B.C.A.M.R. does not support the continued and excessive expenditures on institutional programming.

Accordingly, it is recommended as a condition of funding, that the range of services and programs proposed for mentally

—insuffisance de l'aide financière et professionnelle accordée aux sociétés à but non lucratif qui se voient dans l'obligation d'assurer des services moyennant un budget limité

—manque de formation du personnel qui, de surcroit, n'est pas suffisamment rémunéré pour leur travail et leur dévouement

—absence de lignes de conduite clairement énoncées par le gouvernement réflétant de bons principes servant de base aux normes à appliquer par le personnel, les bénévoles et les handicapés eux-mêmes et en fonction desquelles on peut évaluer les programmes.

Si nous signalons ces points, ce n'est pas pour embarrasser les membres de notre gouvernement provincial ou les représentants fédéraux chargés du partage des coûts de ces programmes, mais pour vous communiquer l'opinion commune des handicapés, des parents, des associations et des spécialistes en la matière.

En Colombie-Britannique, les droits et les privilèges que tiennnent pour acquis les personnes normales sont souvent refusés aux débiles mentaux, notamment:

—ils se voient souvent refuser le droit de vivre dans la collectivité de leur choix,

—on les empêche souvent de travailler et de gagner un salaire équitable,

—ils se voient souvent refuser le droit de s'inscrire dans les écoles publiques et donc le droit à l'égalité des chances en matière d'instruction.

—en l'absence de tout service communautaire, ils se voient confinés dans des établissements.

Développement des services—En Colombie-Britannique, la quantité de services et de programmes offerts est minime comparativement au nombre d'usagers. Au cours des prochaines années, le développement des services sociaux individuels à l'intention des débiles mentaux sera stimulé par différentes sources. De plus en plus de parents exigeront des programmes communautaires d'intégration à la société pour leurs enfants, car les établissements spéciaux ou les programmes communautaires de piètre qualité ne sont plus à leurs yeux une solution acceptable. Grâce à diverses organisations, les débiles mentaux se feront entendre pour jouir des mêmes droits et privilèges que les autres citoyens. Les associations régionales et provinciales, comme la B.C.A.M.R., feront valoir de façon encore plus énergique les droits des handicapés. Elles mettront l'accent notamment sur la création de services d'aide communautaire et sur le transfert aux services communautaires des fonds destinés aux établissements spécialisés.

RECOMMANDATIONS

(1) Les accords de partage des coûts conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces devraient davantage tenir compte des dépenses. En effet, l'Association ne finance pas les dépenses constantes et excessives des programmes des établissements.

En conséquence, on recommande, comme condition de financement, de préciser la nature des services et des program-

handicapped persons, their costs and the population to be served, be specified.

(2) The limitations of the Canada Assistance Plan as a piece of developmental legislation has long been recognized. Similarly other cost sharing arrangements such as the Vocational Rehabilitation for Disabled Persons Act have been directed exclusively to the employment needs of disabled people. The proposed Social Service Bill of June 1977 would have transcended the categorical limitations of both programs.

Therefore it is recommended that the federal government establish a mechanism that would coordinate or consolidate cost shared programs to ensure that mentally handicapped persons are served in their community with adequate supports.

(3) One of the current disagreements between the B.C.A.M.R. and B.C.'s Ministry of Human Resources relates to the excessive costs that will be charged against provincial coffers during the transitional, deinstitutionalization period. While it is clearly recognized that present institutional costs are skyrocketting out of control and that they siphon monies away from community allocations, the spectre of double costs during a transitional period continues to rear its head.

Therefore it is recommended that the federal government make available special funds to provinces to finance a redirection of services from a segregated to a community based model.

(4) Average institutionalization costs exceed $45,000 a year in B.C. Community living costs are substantially less. Worsening economic conditions can only create greater demand on scarce government resources.

Therefore, it is recommended that the federal government reassess its funding priorities and ensure that no cost shared monies are utilized by provinces to maintain outdated institutional settings for mentally handicapped people, and further that it expand its areas of cost sharing to include programs and support required to maintain a disabled person in his or her home community

(5) There is a strong case for a national presence in respect to services for mentally handicapped people. The federal government should take a more prominent leadership role in establishing standards of care in institutional settings; demonstrating new and innovative community living alternatives, monitoring various service models and methods.

Therefore it is recommended that the federal government reaffirm its commitment to encourage, develop and control a basic level of required services across Canada for handicapped people.

mes proposés pour les débiles mentaux, leur coût et la population à desservir.

(2) On connaît depuis longtemps les limites du régime d'assistance publique du Canada en tant que mesure législative de développement. De même, les autres accords de partage des coûts, comme la loi sur la réadaptation professionnelle des invalides, s'adressent uniquement aux besoins d'emploi des handicapés. Le projet de loi sur les services sociaux de juin 1977 aurait éliminé les limites des deux programmes.

Par conséquent, on recommande que le gouvernement fédéral crée un mécanisme permettant de coordonner ou de consolider les programmes de partage des coûts pour s'assurer que les débiles mentaux reçoivent dans leur collectivité les soins adéquats.

(3) Les coûts excessifs qui seront imputés aux gouvernements provinciaux pendant la période transitoire de retrait des handicapés des établissements constituent l'un des principaux désaccords entre l'Association et le ministère des Ressources humaines de la Colombie-Britannique. Bien que l'on reconnaisse que les coûts actuels des établissements augmentent à une allure vertigineuse et épuisent les fonds des collectivités, la perspective de doubles coûts pendant la période transitoire se dresse toujours à l'horizon.

Par conséquent, on recommande que le gouvernement fédéral alloue aux provinces des fonds spéciaux pour financer la nouvelle orientation des services, la prise en charge par la collectivité.

(4) En Colombie-Britannique, le coût moyen de la vie en établissement dépasse $45,000 par an, et les coûts de la vie en société sont bien moindres. La conjoncture défavorable ne peut qu'accroître la demande d'aide financière publique qui se fait d'ailleurs rare.

Par conséquent, on recommande que le gouvernement fédéral d'une part réévalue ses priorités en matière de financement, d'autre part, veille à ce qu'aucune contribution fédérale ne serve à maintenir des établissements démodés et, enfin, qu'il augmente ses domaines de partage des coûts pour inclure les programmes permettant à un handicapé de rester dans sa collectivité.

(5) Le gouvernement fédéral devrait faire sentir sa présence en ce qui concerne les services destinés aux mentaux. Il devrait en effet, adopter un leadership plus évident et notamment fixer les normes des soins à dispenser dans les établissements, démontrer de nouvelles solutions d'intégration à la société et surveiller les différents modèles et méthodes de services offerts.

Par conséquent, on recommande que le gouvernement fédéral réaffirme l'engagement qu'il a pris d'encourager, de développer et de contrôler les services de base destinés aux handicapés, dans tout le Canada.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

At 6:30 p.m.

From the British Columbia Association for the Mentally Retarded:

Mrs. Elise Clark, President;

Mr. A. Etmanski, Executive Director;

Mr. Pat Colbert, Executive Committee Member.

At 7:00 p.m.

Professor R. Evans, Department of Economics, University of British Columbia.

At 8:30 p.m.

From the British Columbia Students' Federation:

Rhonda Lavigne, BCSF Executive Member;

Douglas Fleming, External Relations Officer, Simon Fraser Student Society;

Steve Shallhorn, BCSF Executive Officer.

At 9:30 p.m.

From the National Union of Provincial Government Employees:

John Fryer, President;

Bob Hatfield, Education Director;

Gary Steeves, Research Officer, British Columbia Government Employees' Union.

A 18 h 30

De la British Columbia Association for the Mentally Retarded:

Mme Elise Clark, présidente;

M. A. Etmanski, directeur exécutif;

M. Pat Colbert, membre du Comité exécutif.

A 19 heures

M. R. Evans, Département des sciences économiques, Université de la Colombie-Britannique.

A 20 h 30

De la Fédération des étudiants de la Colombie-Britannique:

Rhonda Lavigne, membre exécutif de la BCSF;

Douglas Fleming, agent des Relations extérieures, Simon Fraser Student Society;

Steve Shallhorn, agent exécutif de la BCSF.

A 21 h 30

Du Syndicat national des employés du gouvernement provincial:

John Fryer, président;

Bob Hatfield, directeur de l'Éducation;

Gary Steeves, attaché de recherche, Syndicat des employés du gouvernement de la Colombie-Britannique.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 21

Wednesday, June 3, 1981

Chairman: Mr. Herb Breau

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 21

Le mercredi 3 juin 1981

Président: M. Herb Breau

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Federal-Provincial Fiscal Arrangements

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial sur

Les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

---

RESPECTING:

Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Act, 1977, fiscal equalization, tax collection agreements and the Canada Assistance Plan

CONCERNANT:

La Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, la péréquation des accords de perception fiscale et le Régime d'assistance publique du Canada

---

APPEARING:

The Honourable Hugh Curtis,
Minister of Finance,
Government of British Columbia;
The Honourable Brian Smith,
Minister of Education,
Government of British Columbia

COMPARAÎT:

L'honorable Hugh Curtis,
ministre des Finances et
l'honorable Brian Smith,
ministre de l'Éducation de
la province de Colombie-Britannique

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981

LIBRARY
AUG 4 1981
UNIVERSITY OF TORONTO

29620—1

SPECIAL COMMITTEE ON THE
FEDERAL-PROVINCIAL
FISCAL ARRANGEMENTS

Chairman: Mr. Herb Breau
Vice-Chairman: Mr. Don Blenkarn

Messrs.

Blaikie Loiselle
Herbert

COMITÉ SPÉCIAL SUR LES ACCORDS FISCAUX
ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
ET LES PROVINCES

Président: M. Herb Breau
Vice-président: M. Don Blenkarn

Messieurs

Thacker Weatherhead

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Nora S. Lever
Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, JUNE 3, 1981
(47)

[*Text*]

The Special Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements met *in camera* at Victoria, British Columbia, at 9:30 o'clock a.m., this day.

Members present: Messrs. Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker and Weatherhead.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: A. R. Dobell, William Haney, Michael Mendelson, and Richard Bastien. *From the Research Branch, Library of Parliament:* Christopher Lawless.

Appearing: The Honourable Hugh Curtis, Minister of Finance and the Honourable Brian Smith, Minister of Education of the Province of British Columbia.

Witnesses: L. Bell, Deputy Minister of Finance; Alan Eastwood, Michael Butler and Ann Kirkaldy; James Carter, Deputy Minister of Education and J. Fleming; James Matkin, Deputy Minister of Intergovernmental Relations and R. Plecas.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 5, 1981 relating to the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, Established Programs Financing and other fiscal arrangements between the Federal Government and the provinces. (*See Minutes of Proceedings, Monday, March 23, 1981, Issue No. 1.*)

The Ministers made statements and, with the witnesses, answered questions.

At 11:20 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING
(48)

The Special Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements met at Victoria, British Columbia, at 1:30 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Breau, presiding.

Members present: Messrs. Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker and Weatherhead.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: A. R. Dobell, William Haney, Michael Mendelson, Richard Bastien, and Pierre LaTraverse. *From the Research Branch, Library of Parliament:* Christopher Lawless.

Witnesses: At 1:30 p.m., From the Registered Nurses Association of British Columbia: Ms. Stephany Grasset, President; Ms. Marilyn Carmack, Executive Director; Ms. Gloria Parker, President-Elect; and Ms. Margaret Lonercan, Nurses Consultant. *At 2:00 p.m.,* Dr. Douglas Kenny, President of the University of British Columbia; Dr. George Pederson, President of Simon Fraser University; and Dr. Bill Gibson, Chairman of the Universities Council of British Columbia. *At 3:00 p.m., From the Social Planning and Research Committee of the United Way and the Social Planning and Review Council of*

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 3 JUIN 1981
(47)

[*Traduction*]

Le Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces se réunit aujourd'hui, à huis clos, à Victoria (Colombie-Britannique) à 9 h 30.

Membres présents: MM. Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker et Weatherhead.

Aussi présents: Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur: A. R. Dobell, William Haney, Michael Mendelson et Richard Bastien. *Du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement:* Christopher Lawless.

Comparaît: L'honorable Hugh Curtis, ministre des Finances et l'honorable Brian Smith, ministre de l'Éducation de la province de Colombie-Britannique.

Témoins: L. Bell, sous-ministre des Finances; Alan Eastwood, Michael Butler et Ann Kirkaldy; James Carter, sous-ministre de l'Éducation et J. Fleming; James Matkin, sous-ministre des Relations intergouvernementales et R. Plecas.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 5 février 1981 portant sur le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, la péréquation, le financement des programmes établis et les autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. (*Voir procès-verbal du lundi 23 mars 1981, fascicule nº 1.*)

Les ministres font des déclarations puis, avec les témoins, répondent aux questions.

A 11 h 20, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(48)

Le Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces se réunit aujourd'hui à Victoria, (Colombie-Britannique), à 13 h 30, sous la présidence de M. Breau (président).

Membres présents: MM. Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker et Weatherhead.

Aussi présents: Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur: A. R. Dobell, William Haney, Michael Mendelson; Richard Bastien et Pierre LaTraverse. *Du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement:* Christopher Lawless.

Témoins: A 13 h 30, De la Registered Nurses Association of British Columbia: M^me^ Stephany Grasset, président; M^me^ Marilyn Carmack, directeur exécutif; M^me^ Gloria Parker, président élu et M^me^ Margaret Lonercan, conseiller des infirmières. *A 14 heures,* D^r^ Douglas Kenny, président de l'Université de la Colombie-Britannique; D^r^ George Pederson, président de l'Université Simon Fraser et D^r^ Bill Gibson, président du Conseil des Universités de la Colombie-Britannique. *A 15 heures, Du Social Planning and Research Committee of the United Way and the Social Planning and Review Council of*

British Columbia: Hugh Millar, Member of SPARC of British Columbia and of SPAR Committee of the United Way and Executive Director of the British Columbia Association of Social Workers; Arthur Kube, President of the United Way of the Lower Mainland, Chairman of the United Way Long Range Planning Committee, and Regional Director of Education, Canadian Labour Congress; Harold Moist, Board Member of the Social Planning and Review Council of British Columbia, and Chris McNiven, Member of SPAR/SPARC Joint Committee. *At 3:45 p.m., From the British Columbia Health Association:* Mr. A. Paterson, Vice-President; Mrs. P. M. Wadsworth, Executive Director; and Mr. E. M. Tomesky, Assistant Executive Director. *At 4:30 p.m., From the British Columbia Medical Association:* Dr. Ray March, President; and Dr. John O'Brien-Bell, Member of the Board of Directors.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 5, 1981 relating to the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, Established Programs Financing and other fiscal arrangements between the Federal Government and the provinces. (*See Minutes of Proceedings, Monday, March 23, 1981, Issue No. 1.*)

On motion of Mr. Herbert, it was agreed,—That the brief submitted by the Provincial Government of British Columbia entitled "Speaking Notes for a Presentation to the Parliamentary Task Force on Federal-Provincial Fiscal Arrangements by the Province of British Columbia, June 3, 1981" and "Presentation to the Parliamentary Task Force", submitted by Brian R. D. Smith, Minister of Education of the Province of British Columbia be printed as appendices to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "FISC-57" and Appendix "FISC-58".*)

It was agreed,—That the brief presented by Dr. Douglas Kenny, President of the University of British Columbia, be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "FISC-59".*)

It was agreed,—That the brief submitted by the British Columbia Health Association entitled "British Columbia Health Association's Brief to the Parliamentary Special Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements" be printed as an appendix to this day's Minutes and Proceedings and Evidence. (*See Appendix "FISC-60".*)

The witnesses made statements and answered questions.

At 6:00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

EVENING SITTING
(49)

The Special Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements met at Victoria, British Columbia, at 7:30 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Breau, presiding.

Members present: Messrs. Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker and Weatherhead.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: A. R. Dobell, William Haney, Michael Mendelson, Richard Bastien, and Pierre LaTraverse.

British Columbia: Hugh Millar, membre du SPARC de la Colombie-Britannique et du SPAR Committee of the United Way et directeur-exécutif de la British Columbia Association of Social Workers; Arthur Kube, président de United Way of the Lower Mainland, président du United Way Long Range Planning Committee et directeur régional de l'éducation, Congrès du travail du Canada; Harold Moist, membre du Conseil du Social Planning and Review Council of British Columbia et Chris McNiven, membre du Comité mixte SPAR/SPARC. *A 15 h 45, De la British Columbia Health Association:* M. A. Paterson, vice-président; M^me^ P. M. Wadsworth, directeur exécutif et M. E. M. Tomesky, directeur exécutif adjoint. *A 16 h 30, De la British Columbia Medical Association:* D^r^ Ray March, président et D^r^ John O'Brien-Bell, membre du Conseil d'administration.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 5 février 1981 portant sur le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, la péréquation, le financement des programmes établis et les autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. (*Voir procès-verbal du lundi 23 mars 1981, fascicule n° 1.*)

Sur motion de M. Herbert, il est convenu,—Que le mémoire soumis par le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique intitulé «Notes pour une allocution au groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, soumis par la province de la Colombie-Britannique le 3 juin 1981» et «Mémoire au groupe de travail parlementaire», soumis par Brian R. D. Smith, ministre de l'Éducation de la province de la Colombie-Britannique, soient joints aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir Appendice «FISC-57» et Appendice «FISC-58».*)

Il est convenu,—Que le mémoire présenté par M. Douglas Kenny, président de l'Université de la Colombie-Britannique, soit joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir Appendice «FISC-59».*)

Il est convenu,—Que le mémoire soumis pas la British Columbia Health Association intitulé «Mémoire de la British Columbia Health Association, présenté au Comité spécial parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces», soit joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir Appendice «FISC-60».*)

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 18 heures, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DU SOIR
(49)

Le Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces se réunit aujourd'hui à Victoria (Colombie-Britannique), à 19 h 30, sous la présidence de M. Breau (président).

Membres présents: MM. Blaikie, Blenkarn, Breau, Herbert, Loiselle, Thacker et Weatherhead.

Aussi présents: Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur: A. R. Dobell, William Haney, Michael Mendelson, Richard Bastien et Pierre LaTraverse. *Du*

From the Research Branch, Library of Parliament: Christopher Lawless.

Witnesses: At 7:30 p.m., From the British Columbia Federation of Labour: David Rice, Director of Research and Legislation. *At 8:05 p.m.,* Professor T. K. Shoyama, School of Public Administration, University of Victoria.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 5, 1981 relating to the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, Established Programs Financing and other fiscal arrangements between the Federal Government and the provinces. (*See Minutes of Proceedings, Monday, March 23, 1981, Issue No. 1.*)

The witnesses made statements and answered questions.

At 10:40 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement: Christopher Lawless.

Témoins: A 19 h 30, De British Columbia Federation of Labour: David Rice, directeur de la recherche et de la législation. *A 20 h 05,* M. T. K. Shoyama, école d'administration publique, Université de Victoria.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 5 février 1981 portant sur le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, la péréquation, le financement des programmes établis et les autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. (*Voir procès-verbal du lundi 23 mars 1981, fascicule nº 1.*)

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 22 h 40, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Nora S. Lever

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)
Wednesday, June 3, 1981

• 1330

[*Text*]

The Chairman: I will call the meeting to order. We are continuing the study of our mandate from the House of Commons on the Canada Assistance Plan, the tax collection agreements, equalization, established programs financing, and other fiscal arrangements between the federal government and the provinces.

We have before us representatives of the Registered Nurses Association of British Columbia, who were here last evening and, unfortunately, had to leave earlier than we expected. We are very happy to see you here again today. We have a copy of your brief, but I believe you want to read it into the record.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, on a brief point of order.

The Chairman: Yes, Mr. Herbert.

Mr. Herbert: On a brief point of order, Mr. Chairman, just to suggest that, as has been done in each previous stop, the three documents that were handed to us this morning by the Minister of Finance, the Minister of Education and the Province of British Columbia be appended to today's minutes as an appendix. While I am speaking, I should go on the record to say that there were no such documents available in the Province of Alberta, and that is why no such motion was made.

The Chairman: Thank you.

The representatives of the Registered Nurses Association of British Columbia are: Ms. Stephany Grasset, President; Ms. Marilyn Carmack, Executive Director; Ms. Gloria Parker, President-Elect; and Ms. Margaret Lonercan, Nurses Consultant. Obviously there is one missing, but maybe, Ms. Grasset, you could speak for the group.

Ms. Stephany Grasset (President, Registered Nurses Association of British Columbia): Gloria Parker has not arrived yet, the President-Elect. I will ask Ms. Marilyn Carmack, Executive Director, to read our brief.

The Chairman: Thank you.

Ms. Marilyn Carmack (Executive Director, Registered Nurses Association of British Columbia): The Registered Nurses Association of British Columbia, a professional organization of nearly 25,000 members, operates under, and is responsible for effecting the provisions of, the Nurses (Registered) Act. It is one of 11 federated members of the Canadian Nurses Association. Its object is:

> . . . to further the standard of nursing practice in order to ensure efficient service to the people of British Columbia.

The association welcomes this opportunity to join with and to support the submission of the Canadian Nurses Association,

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)
Le mercredi 3 juin 1981

[*Translation*]

Le président: La séance va commencer. Nous poursuivons l'étude dont nous avons été saisis par la Chambre concernant le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, la péréquation, le financement des programmes établis et autres ententes fiscales conclues entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Nous avons aujourd'hui avec nous les représentantes de l'Association des infirmières autorisées de la Colombie-Britannique qui ont assisté à notre séance hier soir mais ont dû malheureusement nous quitter plus tôt que prévu. Nous sommes très heureux de vous revoir parmi nous aujourd'hui. Nous avons reçu un exemplaire de votre mémoire et, sauf erreur, vous tenez à le lire pour qu'il soit consigné au compte rendu.

M. Herbert: Monsieur le président, un bref rappel au Règlement.

Le président: Oui, M. Herbert.

M. Herbert: Monsieur le président, j'aimerais simplement proposer que comme on l'a fait pour les autres documents, les trois textes qui nous ont été remis ce matin par le ministre des Finances et le ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique soient annexés au procès-verbal de la séance d'aujourd'hui. J'en profite pour vous signaler que l'Alberta ne nous en a pas transmis, voilà pourquoi on n'a pas présenté de motion à cet égard.

Le président: Merci.

Voici les noms des représentantes de l'Association des infirmières autorisées de Colombie-Britannique: M^me^ Stéphanie Grasset, présidente de l'Associatio; M^me^ Marilyn Carmack, directrice administrative; M^me^ Gloria Parker, présidente désignée et M^me^ Margaret Lonercan, conseillère du groupe. Il manque une représentante mais M^me^ Grasset pourrait peut-être prendre la parole au nom de l'Association.

Mme Spéphany Grasset (présidente de l'Association des infirmières autorisées de Colombie-Britannique): La présidente désignée, M^me^ Gloria Parker n'est pas encore arrivée, mais je vais demander à M^me^ Marilyn Carmack, notre directrice administrative de vous lire le mémoire.

Le président: Merci.

Mme Marilyn Carmack (directrice administrative, Association des infirmières autorisées de Colombie-Britannique): L'Association de infirmières autorisées de Colombie-Britannique est un organisme professionnel comptant près de 25,000 membres assujettis à la Loi sur les infirmières (accréditées) dont elle est chargée de faire appliquer les dispositions. Elle compte parmi les 11 affiliés à l'Association des infirmières du Canada. Son objectif est le suivant:

> . . .améliorer les normes infirmières de manière à garantir l'efficacité des services fournis aux habitants de la Colombie-Britannique.

L'Association se réjouit de l'occasion qui lui est donnée d'appuyer le mémoire présenté au groupe de travail fédéral-

[*Texte*]

the national voice for professional nursing in Canada, to the Task Force on Federal-Provincial Fiscal Arrangements. In so doing, the association refers the task force to the RNABC submission of March 1980 to the Commission on Health Services Review, 1979. The main thrust of that submission was an economic one. It made a case for a more cost effective use of the nurse, working in an expanded role, than present legislation and funding arrangements permit. In essence, the escalating cost of health care services is due largely to the fact that the two points of entry to the health care system are through its two most costly components, the physician and the acute care hospital.

The association submits that in the past two decades the explosion of health care knowledge and technology, the rising voice of the enlightened consumer, and the nurse's own professional growth make it timely, and perhaps critical, that screening for entry to health care be made possible not only by the most expensive, but also by the least expensive, health care professional, the registered nurse as a primary care giver. The roles of the nurse midwife and the independent nurse practitioner are specific examples of such primary care nurses. Documentation abounds to substantiate the positive effects on access, quality of care, consumer satisfaction, and health benefits, as well as on cost, resulting from the implementation of these roles. Indeed, it seems monstrous that in a time of national economic crisis, with its attendant hardship for the consumer, the principle of least cost for maximum benefit is denied the financially harassed taxpayer. Therefore, recommendation one:

• 1335

That the task force on Federal-Provincial Fiscal Arrangements establish as a criterion for transfer of funds access by registered nurses, in primary care roles, to the medical services funding mechanism.

We would like to speak to that recommendation.

Ms. Grasset: It is my pleasure, actually, to speak to this recommendation as I was the first nurse in British Columbia to pioneer the role of the nurse in primary care. That was 10 years ago, after, as you recall, the publication of the task force reports on the cost of health services in Canada. At that time, it was recommended that research moneys be given to nurses in a variety of health care settings. I was lucky enough to obtain a federal health grant and so plunged into the nurse practitioner role in this province from 1970 to 1973. We have ample documentation of how much in primary care can be done by the nurse, how much acceptance of this there is by the clients, and we have a lot more date on costs, too, because we costed out the shorter stay of patients in hospital and the fewer readmissions. I am not going to go into the many, many charts and data that were produced for this report, which was quoted by Mr. Justice Hall when he did his *Canada's National-Provincial Health Program for the 1980's, A commitment for Renewal* just a few months ago.

[*Traduction*]

provincial sur les accords fiscaux par l'Association des infirmières du Canada représentant à l'échelle nationale les infirmières professionnelles du Canada. L'Association renvoie les membres du groupe de travail au mémoire présenté en mars 1980 par l'Association des infirmières autorisées de Colombie-Britannique à la Commission chargée de l'examen des services de santé en 1979. Le mémoire portait surtout sur les aspects économiques de la question. On y réclamait une utilisation plus rentable des infirmières et un accroissement du rôle qui leur est actuellement consenti par la loi et les accords de financement. La croissance incessante du coût des services de soins de santé est due au fait que ces deux éléments principaux, les médecins et les hôpitaux de soins aigus, sont les plus onéreux.

Ces vingt dernières années on a assisté à une véritable expansion des connaissances et des techniques de soins de santé, les patients, toujours mieux au courant, ont commencé à se faire entendre et le nombre d'infirmières professionnelles a augmenté. Voilà pourquoi l'Association estime que le moment est venu d'étudier le financement des soins de santé non pas seulement en se basant sur le personnel professionnel le plus coûteux mais plutôt sur les infirmières accréditées, responsables au premier chef des soins de santé de base dont les infirmières sages-femmes et les infirmières indépendantes sont les meilleures représentantes. Il faudrait leur donner le rôle qui leur revient et l'on dispose de suffisamment de preuves démontrant que cela aurait des répercussions positives sur l'accès, la qualité des soins, la satisfaction des patients, les prestations de santé ainsi que les coûts. Il est terrible de penser qu'à un moment où le pays traverse une crise économique extrêmement difficile pour le consommateur on refuse de reconnaître au contribuable fort sollicité le principe d'un maximum de prestations au moindre coût. Notre première recommandation est donc la suivante.

Le groupe de travail sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces devrait établir un critère de transferts de fonds à l'intention des infirmières autorisées s'occupant de prestations de soins de base, par le biais du financement des services médicaux.

Un mot sur cette recommandation.

Mme Grasset: C'est un grand plaisir pour moi de vous fournir quelques détails à propos de cette recommandation. En effet, j'ai été la première infirmière de Colombie-Britannique à défendre le rôle joué par l'infirmière dispensatrice de soins de base. Cela remonte à 10 ans, après la publication des rapports du groupe de travail sur le coût des services de santé au Canada. A l'époque, on avait recommandé d'accorder des subventions de recherche aux infirmières travaillant dans divers centres de soins de santé. J'ai eu la chance d'obtenir une subvention du gouvernement fédéral que j'ai consacrée entièrement aux infirmières exerçant dans notre province de 1970 à 1973. Nous disposons de nombreux documents démontrant que les infirmières peuvent prendre en charge les soins de base, à la satisfaction des patients. Nous avons aussi de nombreuses statistiques relatives aux coûts puisque nous avons tenu compte du raccourcissement de la durée d'hospitalisation et de la baisse des réadmissions. Je vous épargne les très nombreux tableaux et données insérés dans notre rapport cité par le juge

[*Text*]

Another thing I wanted to pick up on was in relation to Bob Evans, our boy wonder in British Columbia, who is very well known as an outspoken proponent of alternative methods of delivering health care or health care services—Bob has been very supportive, and can document this much better than I. As he put it yesterday, it is a matter of Health manpower use, service use. He has done a study by which we can prove that, indeed, some of the care services can be provided by—and I quote Bob again—"physician substitutes." He called them "physician substitutes."

I want also to recall to you that in 1970, when the task force reports were completed, one of the recommendations was that in Canada it should be the nurse who would provide primary care, as opposed to the practice in the States, where they have used medics and medical corps fellows to do that.

I also want to support this alternative method of delivery of care in the hospital setting. Once again, that was recommended in 1970, when the use of the nurse-clinician was suggested. We have not done that much in Canada.

I think I will go back now to my executive director, because that immediately implies further education of the nurse in the university setting. However, there is ample data to prove that too reduces the cost of care by shortening hospital stays and by providing community care. I will let Marilyn continue, because our next recommendation is related to the costing of continuing education.

Ms. Carmack: Relating what the president has said to recommendation one, money has, in the past, been available for the testing of these roles, and, although the testing has proven to be very positive, there is no mechanism in the present funding to allow for its continuation. We are asking that a criterion be developed to allow for those roles that have been proven to be helpful, and also to be of cost benefit to be established.

• 1340

The association is mindful of the fact that the financial implementation of the nurse practitioner in the primary care role is jeopardized by the nuuse manpower problem. Repeated examinations of this phenomenon by voluntary associations, health care facilities, and government have produced a common and persistent plea for education funding to support the development and operation of nursing education programs, first, to enable out-of-practice nurses to return to the profession; secondly, to equip registered nurses with clinical expertise for a rapidly expanding, highly technical, specialized area of practice, where by mutual consent of the disciplines medical procedures are transferred to nurses; thirdly, to ensure the currency of nursing knowledge and practice when health care systems change, as well as rapid scientific and technical

[*Translation*]

Hall, voici quelques mois, dans son rapport sur le *Programme de santé nationale et provinciale du Canada pour les années 1980—Engagement au renouveau.*

J'aimerais attirer votre attention sur Bob Evans, le petit génie de la Colombie-Britannique, ardent défenseur d'une réforme des méthodes de prestations de soins de santé en général et de services. Bob nous a beaucoup appuyées et pourrait vous en parler bien mieux que moi. Comme il l'a indiqué hier, il s'agit de mieux utiliser le personnel et les services sanitaires. D'après une de ses études, certains des services de soins de santé pourraient, et je le cite: «être pris en charge par des remplaçants aux médecins», voilà comment il les appelle.

Je vous rappelle aussi qu'en 1970 lorsque le groupe de travail a terminé ses rapports l'une des recommendations visait à faire remplacer les médecins par les infirmières pour ce qui est des soins de base. Les États-Unis font appel aux étudiants en médecine.

Je tiens, moi aussi, à appuyer cette nouvelle méthode de prestation des soins en hôpitaux. Il s'agit là d'une des recommendations de 1970 proposant le recours à une infirmière spécialisée en soins cliniques. Cette méthode n'a pas été beaucoup utilisée au Canada.

Je vais céder la parole à la directrice administrative car cette réforme implique que les infirmières prolongent leurs études universitaires. Les recherches ont amplement prouvé que le coût des soins en serait réduit puisque l'on raccourcirait la durée des séjours en hôpital et que les soins seraient dispensés directement dans la collectivité. Je vais demander à Marilyn d'enchaîner car la recommandation suivante porte sur le coût de l'éducation permanente.

Mme Carmack: Notre présidente vous a parlé de la première recommendation. A cet égard on a investi dans des recherches visant à établir si les infirmières pourraient assumer ce rôle et même si l'opération s'est avérée très positive aucun mécanisme n'est prévu actuellement pour le maintien du financement. Nous réclamons la mise sur pied d'un critère permettant aux infirmières de jouer un rôle croissant au niveau de la prestation des soins, initiative qui s'est montrée utile et aussi rentable.

L'Association sait très bien qu'à cause du problème posé par le personnel infirmier qu'il va être difficile, financièrement parlant, de rendre les infirmières responsables de la prestation de soins de base. Les organismes bénévoles, les établissements de soins de santé et le gouvernement ont examiné à plusieurs reprises la question et ont été unanimes à réclamer des subventions à l'éducation afin de pouvoir mettre sur pied des programmes d'éducation en soins infirmiers. Tout d'abord, pour permettre aux infirmières ayant cessé d'exercer de se recycler; deuxièmement pour doter les infirmières diplômées des connaissances cliniques exigées par un métier de plus en plus difficiles, technique et spécialisé dans lequel les infirmières se voient confier par les autres disciplines la prise en charge de soins médicaux, troisièmement pour permettre aux infirmières d'ac-

[*Texte*]

advances, and to render basic nursing education the beginning, rather than the guarantee, of safe practice.

In large measure, the nurse manpower problem is the result of government policies which have ignored this need of a consistent funding basis for both basic nursing education and for continuing education for nurses. Therefore our second recommendation is that the Task Force on Federal-Provincial Fiscal Arrangements establish, as a criterion for the transfer of funds, provincial agreement to allocate designated dollars for continuing education for nurses.

In speaking to that recommendation, the association is mindful of the fact that large sums of money are available for continuing education. We are saying we want dollars designated for nursing continuing education. The present system seems to have articial restrictions placed on it, in that the money, although available, is so specifically tied down it is not available for the needs. An example of that is that funds are available, which we understand are federal funds, through the ministry, but those funds are available for the implementation of programs and courses. No funds are available for the development of the course. The RNABC in the past two years has put considerable amounts of its own money into the basic development of a program so that the implementation money can be made available and useful to us.

Just recently, in February of this year, the colleges in British Columbia were notified that we are coming towards the end of our fiscal year and $4 million has not been spent; to think of something to do. There is a crying need for continuing education courses for nurses. Forty-six per cent of the nurses employed in acute general hospitals are said to need specialty training. That is a survey done in our province recently, and the employers are saying that 46 per cent of their nursing staff require special kinds of skills. The courses are not available, through what we see as tie-ups in money that could be there, that is there, but that is not being made available to nurses.

The Registered Nurses Association believes the surest guarantee of securing the financial recognition identified in these recommendations is through the participation of voluntary health-related organizations in the development of criteria for federal-provincial fiscal arrangements. Therefore, our third recommendation is that the federal government invite the Canadian Nurses Association to participate in the development of criteria for federal provincial fiscal arrangements for health care and education.

The Registered Nurses' Association of British Columbia appreciates this opportunity to present its viewpoint to the task force, and anticipates favourable consideration.

The Acting Chairman (Mr. Herbert): Thank you very much.

[*Traduction*]

quérier de nouvelles connaissances théoriques et pratiques et leur permettre de s'adapter au changement du système de prestation des soins, à de rapides progrès scientifiques et techniques et de faire en sorte que l'enseignement de base dans leur domaine ne soit que le début plutôt qu'une garantie d'un bon exercice du métier.

Le problème posé par le personnel infirmier procède largement des politiques adoptées par le gouvernement qui n'a pas tenu compte du fait que les cours de base et l'éducation permanente exigeaient des subventions constantes. Notre deuxième recommendation est donc la suivante: le groupe de travail sur les accords fiscaux devrait demander aux provinces—ce qui constituerait un critère de transfert des fonds—de consacrer des fonds à l'éducation permanente des infirmières.

L'Association se rend bien compte que l'on accorde des sommes importantes à l'éducation permanente. Nous en réclamons une partie pour nous infirmières. Le système actuel fait l'objet de restrictions artificielles de sorte que les fonds, même s'ils sont disponibles, sont assujettis à de telles conditions qu'ils ne parviennent pas à satisfaire les besoins. Nous pensons que le ministère a reçu des fonds du gouvernement fédéral destinés à la mise sur pied de programme et de cours, mais pas pour les nôtres. Ces deux dernières années, l'Association des infirmières autorisées de Colombie-Britannique a investi une grosse partie de son budget dans l'élaboration d'un programe pour ensuite pouvoir obtenir les fonds nécessaires à son application.

En février de cette année on a averti les collèges de Colombie-Britannique que l'exercice fiscal allait se terminer et qu'il leur fallait songer à la manière d'employer 4 millions de dollars qui n'avaient pas été dépensés. Or, les infirmières ont grandement besoin qu'on mette sur pied, à leur intention, des cours d'éducation permanente. Quarante-six pour cent des infirmières travaillant dans les hôpitaux généraux pour malades aigus devraient recevoir une formation spécialisée. Une enquête a été entreprise récemment dans notre province et a montré que d'après les employeurs, 46 p. 100 des infirmières devraient se spécialiser. Or, de tels cours n'ont pas été créés à cause du blocage des fonds bien réels qu'on nous refuse.

L'association des infirmières diplômées estime que la meilleure façon d'assurer, dans nos recommandations le principe d'une aide financière, c'est de faire appel aux organismes bénévoles travaillant dans le domaine de la santé qui contribueraient à définir les critères des ententes fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces. Voici notre troisième recommandation: le gouvernement fédéral devrait inviter l'Association des infirmières du Canada à collaborer à l'élaboration de critères applicables aux ententes fiscales fédérales et provinciales dans le domaine des soins de santé et de l'enseignement.

L'Association des infirmières autorisées de Colombie-Britannique remercie le groupe de travail de lui avoir donné l'occasion d'exposer son point de vue et espère qu'il sera accueilli favorablement.

Le président suppléant (M. Herbert): Merci beaucoup.

[*Text*]

Mr. Thacker.

• 1345

Mr. Thacker: Mr. Chairman, my first question goes through to the first recommendation, which is to establish a criterion for transfer of funds in access of nurses to the primary care roles. As I think about it, I suppose that decision would primarily be a provincial decision, and I am wondering if you can tell us what requests you have directed towards the provincial governments, perhaps across the whole nation, what reaction you are receiving from the provincial governments, and how the medical profession is responding?

Ms. Grasset: I can speak only for British Columbia, because I am very, very familiar with the proceedings in this province. In the early 1970s the nurses of this province and the College of Physicians and Surgeons together produced a program that was then funded by the provincial government. The program was called "The Expanded Role of the Nurse", and 20 nurses in this province received certificates approved by the physicians. In other words, the physicians were the examiners of those nurses. I was one of the graduates.

In 1970-71 this province was experiencing a shortage of physicians, and one of our first awakenings, if you wish, was that one of our colleagues was seconded to go as, and I quote, "a junior doctor" to Mackenzie, British Columbia. At that time a few of us jumped up and down and said, just a minute; we will not respond to that kind of pressure; because junior doctors we do not wish to be. The role of the nurse practitioner is well described in the literature in Canada as well as in the States. McMaster has had extensive studies.

So that is how we started in this province. By 1973-74, however our physician ratio, as you heard, was beginning to change, and of course with that the doctors decided that they really did not require this new primary-role health worker. By the middle 70s, 18 out of the 20 graduates had left the province, and I teach nursing today and my colleague who also is certified is not working; she is in Prince George. That is what has happened because of the way the physician ratio has changed.

But I want to add something interesting. We have a shortage of anaesthetists in the province. As I understand, it is also a national shortage. So somewhere, somehow, somebody is saying, aha, we will do training of nurse anaesthetists, which of course is being done in the States. That to me is the wrong way to go about manpower planning. Bob said yesterday this is one of the areas which have to be looked at federally. To prepare nurses just to fill in gaps—and if two years from now there are enough anaesthetists, there goes more expensive training and all this manpower is lost. That is just an example of how we go about utilizing the nurse.

Mr. Thacker: Thank you, Mr. Chairman.

Ms. Carmack: I would like to add one other statement to that. In 1978 the association did make an overture to the

[*Translation*]

Monsieur Thacker.

M. Thacker: Monsieur le président, ma première question porte sur la première recommandation visant à définir un critère de transfert des fonds permettant aux infirmières de jouer un rôle sur le plan de la prestation des soins de base. A bien y réfléchir je suppose que ce sont les provinces qui devraient prendre une telle décision. Pourriez-vous nous dire si vous en avez fait la demande à certaines autorités provinciales ou à toutes, les réponses qu'elles vous ont données ainsi que l'attitude adoptée par le corps médical?

Mme Grasset: Je ne puis parler que pour la Colombie-Britannique car je suis parfaitement au courant de ce qui s'y est passé. Au début des années 1970, les infirmières de la province et le Collège des médecins et des chirurgiens ont mis ensemble au point un programme financé par les autorités provinciales. Il s'intitulait «Rôle accru des infirmières», 20 infirmières de la province ont obtenu un certificat approuvé par l'Ordre des médecins. C'étaient donc eux qui étaient les examinateurs et je compte parmi celles qui ont obtenu un diplôme.

En 1970-1971, la Colombie-Britannique manquait de médecins. Nous avons pris pour la première fois conscience du problème quand une de nos collègues a été détachée à Mackenzie, en Colombie-Britannique à titre de «médecin sans expérience». Quelques-unes d'entre nous se sont élevées contre cette méthode et ont refusé d'être considérées comme des médecins sans expérience. On trouve au Canada ainsi qu'aux États-Unis suffisamment de documents expliquant le rôle des infirmières pratiquantes. Et McMaster a entrepris des études fouillées sur cette question.

Voilà comment cela a commencé en Colombie-Britannique. En 1973-1974 le pourcentage de médecins par rapport à la population a augmenté et c'est alors que les médecins se sont ravisés et ont décidé qu'ils n'avaient plus besoin des infirmières pour assumer une partie de leurs fonctions. Vers 1975, 18 des 20 diplômés avaient quitté la province, j'enseigne les sciences infirmières aujourd'hui et ma collègue, autorisée elle aussi, est sans travail à Prince George. Voilà ce qui s'est passé à la suite de la hausse de la proportion des médecins.

Je vous signale, et c'est intéressant, que notre province a aussi une pénurie d'anesthésistes. Sauf erreur de ma part, tout le pays en est affligé. Quelqu'un doit se dire quelque part qu'il conviendrait de former des infirmières anesthésistes, ce qui se fait d'ailleurs aux États-Unis. Ce n'est pas une bonne façon, à mon avis, de planifier les besoins en main-d'œuvre. Bob a déclaré hier que le gouvernement fédéral devrait s'en occuper. Il est peu judicieux de faire appel à des infirmières pour combler les lacunes et si, d'ici deux ans, le nombre d'anesthésistes est suffisant on aura gaspillé inutilement des fonds à des programmes coûteux de formation. C'est juste pour vous donner un exemple de la manière dont on tire profit des compétences des infirmières.

M. Thacker: Merci, monsieur le président.

Mme Carmack: J'aimerais ajouter une remarque. En 1978 l'association s'est adressée à la Commission des services médi-

[*Texte*]

Medical Services Commission on having nurses participate or able to be paid from that plan. At that time we were told that health promotion and patient-teaching, which are very largely part of the nurse's role, are not recognized at the present time and therefore it would be inappropriate. That was our most recent overture in 1978.

The Acting Chairman (Mr. Herbert): Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: The expanded role for nurses—or is it nurse practitioner? Are we talking about the same thing when we use those two phrases? How are nurse practitioners to be paid? Are they to be paid on a salary or a fee-for-service basis? How has that worked out? Have there been any guidelines about that?

Ms. Grasset: Yes, in British Columbia that was looked at by the joint committee I mentioned. At that time the committee as well as the nurses involved felt the nurse should be on salary. We did not wish to go on a fee-for-service basis. However, now, when I look in retrospect, and having also looked at the State of Hawaii, where the nurse practitioner is included in their state plan and they have one of the better plans in the States, I think we were amiss not to say, no, we will go with the British Columbia medical plan, which is in effect now. At that time, we had two or three plans; we had several different medical plans. Fee for service, of course, paid by the plan not by the patients.

• 1350

Mr. Blaikie: Why do you say that you were amiss? Nurse practitioners in Hawaii have a higher income, is that it?

Ms. Grasset: No, they have a lower income if you take, for example, someone who is working for government in this province, dollar for dollar. No, I think that, otherwise, the nurse becomes part of the large bureaucracy. Okay? If you take somebody and put him or her into a public health setting, it is very, very different from saying we will have a clinic which will include *X* amount of nurses, who then draw from the plan—and we have looked at the independent nurse practitioner. We have actually produced a position paper on independent nursing practice in this province. Marg, have you anything to add?

Ms. Margaret Lonercan (Nurses Consultant, Registered Nurses Association of British Columbia): I suppose, in regard to a mechanism for paying independent nurse practitioners, there probably is a variety of ways in which this could be done if the government decided to do it. The reason why the independent nurse practitioner has not really been able to be established and flourish in this province is not because nurses are not prepared, is not because consumers do not want the independent nurse practitioner and is not really because physicians would object to this: it is because of one major obstacle, and that is that there has not been a funding mechanism for the independent nurse practitioner.

In this province there are areas, which I am sure you know about, where a nurse may be living and she will be the only health care professional for miles and miles around. There are

[*Traduction*]

caux afin de faire participer les infirmières au programme et de les en faire bénéficier. On nous a répondu que la promotion des soins de santé et l'enseignement de certaines techniques aux patients dont s'occupent très largement les infirmières n'étaient pas reconnus et que par conséquent ce serait inutile. Notre dernière démarche remonte donc à 1978.

Le président suppléant (M. Herbert): Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: On parle du rôle accru des infirmières ou de l'infirmière praticiennes. Ces deux expressions signifient-elles la même chose? Comment va-t-on payer les infirmières praticiennes? Vont-elles recevoir un salaire fixe ou être payées à la consultation? Dispose-t-on de directives là-dessus?

Mme Grasset: Oui. Le comité mixte dont je vous ai parlé a examiné cette question en Colombie-Britannique. A l'époque le comité et les infirmières estimaient qu'il faudrait réclamer un salaire. Nous préférions nous abstenir d'adopter la solution du paiement à l'acte. Avec le recul et si l'on tient compte de ce qui se fait à Hawaii où les infirmières en exercice sont incorporées à un programme national, l'un des meilleurs des États-Unis, il me semble que l'on a fait fausse route en ne s'en tenant pas au régime médical en vigueur en Colombie-Britannique actuellement. A l'époque, il existait deux ou trois régimes médicaux différents. Le paiement à l'acte était financé, bien sûr, par le régime et non par les patients.

M. Blaikie: Pourquoi dites-vous que vous avez fait fausse route? Les infirmières de Hawaii sont mieux payées?

Mme Grasset: Non, si l'on prend des dollars comparables, elles sont moins bien payées par rapport à une infirmière de la province travaillant pour le gouvernement. Je crois par contre que l'infirmière rentre dans une bureaucratie plus vaste. D'accord, le cas d'un infirmière travaillant dans un établissement de santé public est bien différent de celui des infirmières travaillant pour un centre qui obtient un remboursement du régime en fonction du nombre d'infirmières recrutées. Nous avons étudié l'exemple de l'infirmière en exercice et avons d'ailleurs rédigé une déclaration de principe sur les infirmières indépendantes de la province. Marg, avez-vous des commentaires à ajouter?

Mme Margaret Lonercan (conseillère infirmière, Association des infirmières autorisées de la Colombie-Britannique): Je suppose que si le gouvernement se décidait, il pourrait trouver divers mécanismes pour payer les infirmières indépendantes en exercice. Si elles ne sont pas très nombreuses, de cette catégorie, dans notre province, ce n'est pas par manque de préparation ou du fait de l'attitude de rejet des patients ou encore à cause de la position des médecins mais surtout parce qu'il n'existe pas de mécanisme de financement applicable à elles.

Je suis sûre que vous savez que dans certaines régions éloignées de notre province, l'infirmière peut être la seule professionnelle de soins de santé à la ronde. Il y en a même

[*Text*]

nurses in this province who are actually carrying out independent nursing practice and are doing it on a voluntary basis because the nurse is the only health professional there and because there is no way in which that nurse can be paid through our existing system of health care services.

I guess in saying this I am not really making a plea for the nurse who decides that she will provide nursing services to her neighbours. What I am saying is that we have already heard about the large areas of this province which are not favourable to the recruitment of doctors. We know that our 25,000 nurse members are spread throughout this province: they are everywhere. We know that some of our 25,000 members would be able to provide an independent nursing practice to the citizens in the communities in which they live.

Ms. Grasset: I want to quote Bob Evans again, and he of course is the numbers person, right? He said that primary care can be provided by physician substitutes for 50 to 90 per cent. In the studies that I am very familiar with, we know—it is hard data—that 66 per cent of the services in primary care can be done by a well-prepared nurse. That is well documented right across Canada, starting from two studies in Ontario to Quebec, Alberta and British Columbia, which is a good representation. So these statistics are available.

I just want to share with you an item from Oregon. When our physicians were doing, as they still are, their battling for extra on balanced billing, the physicians in Portland began to look at their own incomes and patterns of distribution in the City of Portland. Of course, Portland is a well over-doctored city: there is one physician to 420 people. What they found is because they have nurse practitioners—in the United States a nurse can indeed hang up a shingle and go into practice—the physicians have not been able to negotiate higher fees with their patients. They are saying: What are we going to do? — the nurses are taking over. This is in the daily papers. So obviously there is some costing that happens when you have competent practice given by alternate professionals.

The Chairman: Having a nurse as a spouse, I know that nurses are very well trained to deal with primary care.

• 1355

I take it that you realize that, as federal politicians, there is a limit to which we can assure you because whatever value we accord to your recommendations all of this has to be negotiated with provincial governments. We have, in all fairness, to share a little bit with all groups that come before us and tell us as federal politicians what they would like to see in the country—I do not like the word "frustration", naturally, if you can help me with another word—but there is this complexity about Canada that the federal government can only be involved using the spending power under the constitution and whatever comes out has to be an agreement between 10 provincial governments and the federal government. Of the 10 provincial governments, some are getting stronger and stronger, getting more and more jealous of their autonomy, and

[*Translation*]

chez nous qui exercent à titre d'indépendantes bénévoles car elles sont les seules à être compétentes pour le faire et aussi parce qu'elles ne parviennent pas è être payées par le régime de service de soin de santé actuel.

Ne croyez pas que je demande aux infirmières de fournir des soins à leurs voisins. Nous avons tous entendu parlé des grandes régions de la province peu favorables au recrutement de médecins. Nos quelque 25,000 membres sont éparpillés à travers toute la province. Et nous savons aussi qu'ils pourraient, à titre indépendant soigner les habitants des endroits où elles vivent.

Mme Grasset: Je vais vous citer encore une déclaration de Bob Evans qui est fort en chiffres. D'après lui, les remplaçnts des médecins pourraient assurer de 50 à 90 p. 100 des soins de base. D'après les études que je connais bien—nous savons que ces chiffres sont durs à accepter—une infirmière chevronnée peut prendre en charge 66 p. 100 des services de soins de base. Les recherches le prouvent amplement à travers tout le Canada, a commencer par deux rapports de l'Ontario, mais aussi du Québec, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ce qui donne un bon éventail. On peut se procurer ces statistiques.

J'aimerais à présent vous citer le cas de l'Oregon. Quand nos médecins ont commencé à revendiquer, avec force, comme c'est le cas encore aujourd'hui, le droit d'imposer des honoraires supplémentaires, ceux de Portland ont commencé à étudier leurs revenus et à voir comment ils étaient répartis dans la ville. Portland a trop de médecins: un pour 420 habitants. Ils ont constaté qu'étant donné qu'il existait des infirmières pratiquantes—aux États-Unis elles peuvent ouvrir un cabinet—les médecins n'avaient pu négocier avec leurs patients une augmentation des honoraires. Ils ne savent pas quoi faire car les infirmières prennent leur relève. Les quotidiens en parlent. Il est évident que si des professionnels autres que les médecins se mettent à dispenser des soins de manière compétente, cela va se répercuter sur les honoraires des médecins.

Le président: Mon épouse est infirmière et je sais qu'elles sont en général bien formées pour dispenser des soins de base.

Je suppose que vous vous rendez compte qu'en tant que politiciens du gouvernement fédéral, les promesses que nous pouvons vous donner quant à la réalisation de ce que vous recommandez, quelle que soit la valeur que nous accordions à vos recommandations, sont limitées car tout ceci doit être négocié avec les gouvernements provinciaux. Nous devons, en toute franchise, partager un peu entre tous les groupes qui sont venus nous demander quelque chose ici et nous dire ce qu'ils aimeraient qu'on fasse au Canada. Je ne voudrais pas dire que nous sommes frustrés, et je ne sais pas si vous pouvez trouver un meilleur mot, mais au Canada nous avons une situation si complexe que le gouvernement ne peut utiliser ses pouvoirs de dépenses que dans le cadre de la constitution et que tout ce qui résultera de nos études doit être accepté par les dix gouverne-

[*Texte*]

therefore they do not like it when federal politicians go too far in detailing to them what it is they should be doing with their health care, in this case with their health care delivery systems. I hope you appreciate that.

I would enjoin you to make sure that all across the country you continue striving for these things but that you not forget to pressure the provincial governments, too, because it has to be the product of negotiation. We cannot impose those recommendations on provincial governments.

Ms. Grasset: Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much for your presentation; it will certainly be helpful to us. Once again, I apologize for the mix-up last night.

I now call on the next witnesses, from the Universities of British Columbia, Dr. George Pederson and Dr. Douglas Kenny.

Oh, I am advised that Dr. Pederson and Dr. Kenny are not appearing, as we have on our program, as representatives of the Universities Council of British Columbia; that Dr. Pederson is the President of Simon Fraser University and Dr. Douglas Kenny is the President of the University of British Columbia. You will each make a statement and we will then question both of you together. Is this acceptable?

Dr. Douglas Kenny (President, University of British Columbia): I think there should be a correction, Mr. Chairman. We represent each of our separate universities, not the Universities Council of British Columbia, which is a buffer group between . . .

The Chairman: This is what I just said: that you were speaking for your own universities . . .

Mr. Kenny: Okay. I am sorry.

The Chairman: . . . and that you have two separate statements. I just made the point because on the program we had the Universities Council of B.C., but I wanted to specify to members that you were speaking for both universities—not separately, but distinctly. Dr. Pederson.

Dr. George Pederson (President, Simon Fraser University): Thank you, Mr. Chairman. I would like to make a formal statement and then make a brief comment following that.

The outcome of negotiations between both levels of government in regard to the future of the Established Programs Financing arrangements is of utmost concern to the universities of this country. Because of our concern, I am pleased to have this opportunity of addressing this parliamentary task force. In the time available to me I would like to offer the observations and the insights of my professional colleagues and myself regarding this important issue.

[*Traduction*]

ments provinciaux. Parmi ces dix gouvernements provinciaux, il y en a qui deviennent de plus en plus forts et de plus en plus jaloux de leur autonomie et, par conséquent, ces derniers n'aiment pas trop lorsque les politiciens du gouvernement fédéral leur disent de façon trop détaillée ce qu'ils doivent faire dans le domaine des soins de santé et dans notre cas ici, ce qu'ils doivent faire dans le cas de leur système de prestation des soins de santé. J'espère que vous comprenez la situation.

Je vous prie instamment de vous assurer que dans tout le pays on continue à lutter pour obtenir ces avantages mais n'oubliez pas qu'il faut aussi faire pression auprès des gouvernements provinciaux car ce que nous recommandons est aussi sujet à négociations et nous ne pouvons imposer ces recommandations aux gouvernements provinciaux sans leur accord.

Mme Grasset: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup de nous avoir fourni ce mémoire qui nous sera certainement très utile. A nouveau je m'excuse pour cette confusion qui s'est produite hier soir.

Je vais maintenant demander aux prochains témoins, MM. George Pederson et Douglas Kenny, du Conseil des universités de Colombie-Britannique, de s'approcher.

On vient de me prévenir que M. Pederson et M. Kenny ne comparaissent pas comme c'était prévu à notre programme pour représenter le Conseil des universités de Colombie-Britannique mais que M. Pederson est le président de l'université Simon Fraser et que M. Douglas Kenny est le président de l'université de Colombie-Britannique. Chacun d'entre vous présentera sa déclaration puis nous les questionnerons tous les deux ensembles. Êtes-vous d'accord?

Dr Douglas Kenny (président, Université de Colombie-Britannique): Je crois qu'on doit apporter une correction, monsieur le président, nous représentons chacun une université distincte et non pas le Conseil des universités de Colombie-Britannique qui représente un groupe-tampon entre . . .

Le président: C'est ce que je viens de dire, c'est-à-dire que vous êtes chacun le porte-parole de votre propre université . . .

M. Kenny: D'accord. Je m'excuse.

Le président: . . . et que vous avez deux déclarations distinctes à nous présenter. La confusion est provenue du fait que sur le programme on avait indiqué: le Conseil des universités de Colombie-Britannique mais je précise donc pour le bénéfice des membres du comité que vous êtes le porte-parole non pas des deux universités ensembles mais de chacune en particulier . . . Monsieur Pederson, vous avez la parole.

Dr George Pederson (président, Université Simon Fraser): Merci, monsieur le président. Je voudrais tout d'abord faire une déclaration à caractère officiel puis j'apporterai quelques brèves remarques.

Le résultat des négociations qui ont lieu entre les deux niveaux de gouvernement au sujet de l'avenir des arrangements de financement des programmes établis intéresse au plus haut point les universités du Canada et c'est pour cette raison que je suis heureux d'avoir la possibilité ici de m'adresser à votre groupe de travail parlementaire. Je voudrais, dans la mesure où j'en aurai le temps, vous indiquer ce que mes

[*Text*]

As you are aware, federal fiscal transfers to the provinces under EPF arrangements provide the essential underpinnings for the support of universities. The importance of the program is reflected in the fact that the total transfer to the provinces for post-secondary education, including tax points and cash transfers, amounted to $2.775 billion in 1979-80, a year in which the total operating income for the universities was of the order of $3.15 billion.

Prior to 1977, the federal and provincial governments had entered into a series of shared-cost arrangements for the support of post-secondary education. When these shared-cost arrangements were discontinued in favour of a fiscal transfer, the federal government in effect withdrew from any direct participation in university funding.

The use of a fiscal transfer arrangement has had unanticipated and unfortunate consequences and I would like to cite some of those. First of all, the federal cash transfers are bearing a disproportionate share of total EPF arrangements. Under the Established Program Financing arrangements, payments are no longer tied to provincial spending. Instead, the three established programs—post-secondary education, hospital insurance and medicare—are funded by annual block payments to each province. The original intent was to fund the provincial payments half and half between tax transfers and cash; the former to grow in relaltion to the annual increase of tax yields in each province, with the latter tied to the GNP. Since tax revenues have risen far less rapidly than the GNP, the cash transfer has come to assume an ever-increasing proportion of the total transfer.

• 1400

A second consequence has been that the fiscal transfers bear no necessary relationship to provincial support of universities. The provinces are under no obligation to spend the fiscal transfers under EPF arrangements for the purposes designated, namely hospital insurance, medicare, and post-secondary education. While the evidence is circumstantial, it appears that these funds have been diverted to purposes other than those for which they were originally intended. Based on estimates provided by the Secretary of State for Science and Technology, $1.3 billion of the total EPF transfer in 1977-78 was "intended" for universities. This figure rose to $1.9 billion in 1980-81, being an increase of 46 per cent over the three years. By comparison, Statistics Canada figures show that the total provincial operating grants to universities, including

[*Translation*]

collègues et moi-même dans notre profession nous pensons de cette question fort importante.

Comme vous le savez, les virements fiscaux fédéraux faits aux provinces dans le cadre des accords sur le financement des programmes établis constituent l'essentiel de l'aide apportée aux universités. L'importance de ce programme est indiqué par ce fait que la totalité des virements faits aux gouvernements provinciaux dans le cas de l'éducation postsecondaire, y compris les points fiscaux et les transferts comptants, se sont élevés à $2.775 milliards en 1979-1980 année au cours de laquelle la totalité des revenus d'exploitation des universités était de l'ordre de $3.15 milliards.

Avant 1977, les gouvernements fédéral et provinciaux avaient passé une série d'accords pour le partage des frais en vue de financer l'éducation postsecondaire. Lorsque ce programme à frais partagés a pris fin, il a été remplacé par des transferts fiscaux et le gouvernement fédéral en fait a abandonné toute participation directe au financement des universités.

L'application de ces accords sur les virements fiscaux a eu deux conséquences non prévues et malencontreuses dont je voudrais vous citer certains exemples. Tout d'abord, les virements comptants faits par le gouvernement fédéral comptent pour une part trop importante dans le cadre de la totalité des accords de financement de programmes établis. En vertu des accords de financement des programmes établis, les paiements ne sont plus liés aux dépenses faites par les gouvernements provinciaux mais, à la place, on a introduit trois programmes établis soit celui de l'éducation postsecondaire, celui de l'assurance-hospitalisation et celui de l'assurance-maladie qui sont financés par des paiements globaux annuels faits à chaque province. A l'origine, on avait eu l'intention de financer les paiements faits aux gouvernements provinciaux la moitié par des virements de taxe et la moitié par du comptant. Dans le premier cas, ces virements de taxe devaient augmenter en fonction de l'augmentation annuelle des revenus tirés annuellement des taxes dans chaque province et le montant des versements au comptant était lié au produit national brut. Comme les recettes tirées des taxes ont augmenté beaucoup moins rapidement que le produit national brut, les virements au comptant ont pris une importance de plus en plus grande dans la totalité des transferts.

Deuxième conséquence de cette façon de procéder, c'est que les virements fiscaux ne sont pas nécessairement proportionnels à l'aide que le gouvernement provincial fournit aux universités. Les gouvernements provinciaux ne sont aucunement obligés d'utiliser les virements fiscaux fournis en vertu des accords concernant le financement des programmes établis aux fins désignées soit l'assurance-hospitalisation, l'assurance-maladie et l'éducation postsecondaire. Bien que les preuves soient circonstancielles, il semble que ces fonds ont été utilisés à d'autres fins que celles qui avaient été prévues à l'origine. Compte tenu des prévisions budgétaires fournies par le Secrétaire d'État chargé des Sciences et de la Technologie, 1.3 milliard de la totalité des virements au titre du financement de programmes établis, en 1977-1978 avait été prévu pour finan-

[*Texte*]

sponsored research, increased by only 25 per cent over that same period. Thus, the cost of post-secondary education is being borne increasingly by the federal government. In 1977-78, the federal transfer "intended" for universities represented 65 per cent of total provincial grants to universities, including sponsored research; by 1980-81, the proportion had increased to 76 per cent.

A third consequence, Mr. Chairman, is that federal contributions to post-secondary education have no visibility and have diminishing impact. In opting for a fiscal transfer arrangement, the federal government effectively withdfrew from any direct funding of universities. The absence of public recognition of the federal government's role in the financing of post-secondary education therefore is not surprising.

Since there is no assurance that provincial governments will spend the moneys in the manner designated by the federal government, the raison d'être for the latter's contribution is diminished, as is any recognition of the interests and concerns that are related to the universites.

The shortcomings of the present EPF arrangements have not gone unnoticed in the university community. Indeed, there is considerable sympathy for a more equitable, federal-provincial, distribution of support for universities with full recognition of the federal contribution.

While it is not always well recognized or fully understood, Canadian universities make a significant contribution to the social, cultural, intellectual, and economic development of this nation. All are major national and/or provincial resources; they further the research and development objectives of the country; they provide a continuing pool of highly qualified manpower; they support symphonies, art, and drama productions, amateur athletics, bilingualism, and Canadian studies; they contribute to the development of an educated populace so essential for the effective functioning of an increasingly complex, democratic, society; and via the interprovincial mobility of students, they contribute to a more broadly shared understanding of disparate viewpoints across the country. In this latter regard, it is of particular concern that balkanization of the university system be avoided; a major reduction or withdrawal of federal support to university education may well lead to the erection of barriers to interprovincial mobility.

[*Traduction*]

cer les universités. Ce chiffre s'est accru pour devenir 1.9 milliard en 1980-1981, ce qui représente une augmentation de 46 p. 100 sur trois années. Aux fins de comparaison, les chiffres fournis par Statistique Canada pour que la totalité des subventions d'exploitation fournie par les gouvernements provinciaux aux universités, y compris la recherche parrainée, ne se sont accrus que de 25 p. 100 au cours de la même période. Par conséquent c'est le gouvernement fédéral qui finance une part de plus en plus grande des frais d'éducation postsecondaire. En 1977-1978, les virements du gouvernement fédéral à l'intention des universités représentaient 65 p. 100 de la totalité des subventions fournie par les gouvernements provinciaux aux universités, y compris la recherche parrainée et en 1980-1981 cette proportion s'était accrue pour atteindre 76 p. 100.

Comme troisième conséquence de cette façon de procéder, monsieur le président, je dirais que ces contributions faites par le gouvernement fédéral au titre de l'éducation postsecondaire sont de moins en moins apparentes et ont de moins en moins d'effet. En effet, en choisissant de passer par ces accords de virements fiscaux, le gouvernement fédéral a en effet abandonné tout financement direct aux universités. Il n'est donc pas étonnant que le public ne puisse plus se rendre compte du rôle que le gouvernement fédéral joue dans le financement de l'éducation postsecondaire.

Comme rien ne garantit que les gouvernements provinciaux utilisent ces fonds de la façon dont le gouvernement fédéral l'avait prévue, la contribution du gouvernement fédéral a de moins en moins raison d'être et vu que l'on reconnaît de moins en moins le rôle du gouvernement fédéral dans ce cas, ces contributions semblent de moins en moins justifiées.

La communauté universitaire n'a pas été sans s'apercevoir des lacunes que présentait le système actuel d'accords en vertu du financement des programmes établis. En fait, on est de plus en plus favorable à une répartition plus juste de l'aide du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux aux universités et d'une reconnaissance totale de la contribution faite par le gouvernement fédéral aux universités.

Même si on ne le reconnaît pas totalement et qu'on ne le comprends pas toujours pleinement, les universités canadiennes apportent une contribution des plus importantes aux développements social, culturel et intellectuel de notre pays. Les universités constituent des ressources essentielles sur les plans national et provincial; elles s'occupent de poursuivre des objectifs de recherche et de développement dans notre pays. Elles constituent continuellement une réserve de main-d'œuvre spécialisée. Elles apportent leur appui aux orchestres symphoniques, aux arts, aux productions théâtrales, au sport athlétique, au bilinguisme, dans le domaine des études canadiennes. Elles contribuent à l'instruction de personnes qui sont essentielles au fonctionnement de notre société démocratique de plus en plus complexe. Grâce à ces mouvements interprovinciaux d'étudiants, les universités contribuent à répandre de façon plus généralisée des points de vue divers et à les faire comprendre dans tout le pays. En ce sens, il faut faire particulièrement attention à ne pas balcaniser le système universitaire et à ne pas réduire de façon importante ou à supprimer l'aide du gouvernement fédéral à l'éducation universitaire car ceci pour-

[*Text*]

It is for reasons such as these that the universities of Canada are so concerned about the outcome of federal-provincial negotiations regarding EPF arrangements. Actions taken without awareness of potential long term consequences, or actions taken which would result in a diminishing of the overall financial resources available to universities would, without question, retard Canada's ability to function effectively and competitively in the world arena with which we are so inextricably linked.

You have our full support for a re-examination of the Established Programs Financing arrangements. You also have our wish for the avoidance of precipitous actions, and our plea that renegotiation considerations be undertaken with a recognition of the significant contributions which our universities have and can continue to make to the intellectual, social, and economic well-being of Canada. Mr. Chairman, that concludes the formal statement.

Perhaps it would be appropriate if you called on Dr. Kenny, to present his submission and, then, I have some informal comments I would like to make.

The Chairman: Thank you. Dr. Kenny.

Mr. Kenny: Thank you very much, Mr. Chairman. I would like first to express my thanks for allowing me to appear before the parliamentary task force and, as a native Victorian even though I now reside in Vancouver, I would like to welcome you to my native city.

• 1405

I have submitted my brief to the task force, and perhaps I could move more speedily if I could assume that it would be appended to the proceedings of your deliberations and just hit the main highlights.

The Chairman: We can do that, Dr. Kenny. Is it agreed that the submission of the University of British Columbia be appended to today's proceedings?

Some hon. members: Agreed.

Mr. Kenny: Thank you very much, Mr. Chairman. I will try to move fast. The first point in the brief emphasizes that, given the fiscal problems of Canada, the nation may opt for what could be called "short term" solutions that may have adverse long term effects. I do believe that at this juncture in the fiscal relations between the two governments the clarity of thought must hold, and that one must look to the future of the nation and not for short-term solutions.

The second point I would like to make, Mr. Chairman, is that I would like to remind the members of the paramount role that the federal government has had in building a network of fine, outstanding universities across Canada, and that the

[*Translation*]

rait avoir pour résultat l'établissement de barrières empêchant les déplacements entre les provinces.

C'est pour des raisons de ce genre que les universités du Canada s'inquiètent autant de ce qui peut résulter des négociations fédérales-provinciales se rapportant aux accords sur le financement des programmes établis. Si l'on prend des mesures sans se soucier de leur conséquence à longue échéance ou si l'on prend des mesures qui auraient pour effet de diminuer l'ensemble des ressources financières fournies aux universités, il n'y a pas de doute que l'on enrayera les possibilités qu'a le Canada de se montrer efficace et concurrentiel au niveau international car nous sommes liés de façon inexplicable aux autres pays.

Nous sommes prêts à vous fournir tout notre appui pour cette opération de réexamen des arrangements sur le financement des programmes établis. Nous souhaitons aussi que vous évitiez de prendre des mesures précipitées et nous vous prions instamment de songer, au cours de ces renégociations, à la contribuion si importante que nos universités ont fournie et pourront continuer à fournir pour le bien du Canada dans les domaines intellectuels, sociaux et économiques. Monsieur le président, ceci termine notre déclaration officielle.

Peut-être serait-il maintenant approprié que vous demandiez à M. Kenny de présenter son mémoire et puis j'aurais quelques remarques de caractère non officiel à présenter.

Le président: Merci. Docteur Kenny vous avez la parole.

M. Kenny: Merci beaucoup, monsieur le président. J'aimerais tout d'abord vous remercier de m'avoir permis de comparaître devant le groupe d'étude parlementaire et, étant né à Victoria, même si j'habite maintenant à Vancouver, je voudrais dire combien vous êtes les bienvenus dans ma ville natale.

J'ai fourni mon mémoire au groupe de travail, on pourrait accélérer les procédures si vous m'indiquiez qu'il a été annexé au procès-verbal des vos délibérations . . . Ainsi nous pourrions nous concentrer sur les sujets principaux.

Le président: Oui, nous pouvons annexer ce mémoire. Êtes-vous d'accord pour qu'on annexe au compte rendu le mémoire présenté par l'Université de Colombie-Britannique.

Des voix: D'accord.

M. Kenny: Merci beaucoup. Monsieur le président. Je vais essayer de me presser. Dans ce mémoire, le premier point qui est souligné, c'est le fait que compte tenu des difficultés dans le domaine fiscal qui existent au Canada, on pourrait choisir de s'en remettre à des solutions «à court terme» qui à long terme pourraient avoir des répercussions regrettables. Je crois qu'à ce stade des rapports qui existent entre nos deux gouvernements dans ce domaine de relation fiscale, la lucidité d'esprit prévaudra et que l'on ne s'en remettra pas à des solutions à court terme pour régler les problèmes qui intéressent l'avenir du Canada.

En deuxième lieu, monsieur le président, je voudrais rappeler aux membres du comité le rôle très dominant que jouait le gouvernement fédéral dans l'établissement de ce réseau d'université remarquable dans tout le Canada et les initiatives qui

[*Texte*]

initiatives for this came shortly after the end of World War II. Before the period of World War II, our Canadian universities were basically undergraduate institutions with a very limited role in the area of graduate studies and of research. And it was primarily by various federal initiatives introduced in the 1950s.

A third point I would like to make, Mr. Chairman, is that without federal support, in my judgment Canada will not be able to preserve the existing national network of quality universities. I do not speak just for my own university on this matter; I do speak hopefully for all Canadian universities on that; as an educator it is of paramount importance that that fine network be preserved as we move into the next country.

The fourth point I would like to make is that as a consequence of higher education and research, new knowledge is going to determine the futures of all nations including that of Canada. I think most nations of the world recognize that today quite well that federal governments wherever you go across the world are playing paramount roles because they do know that new knowledge will determine the fates of nations. So that is why the federal government must keep this in mind at this juncture if they wish Canada to succeed as a nation.

• 1410

The fifth general point in the brief, Mr. Chairman and your colleagues, is that at this juncture in the history of Canada, I think the federal government has a particular role relative to the supply of high level manpower. The federal government has started various initiatives related to research and development;It has estimated to reach that target goal of 1.5 per cent of GNP for research purposes, for example that an additional 15,000 researchers need to be produced by Canadian universities. Canada has a shortage at this juncture of approximately 8,000 professional foresters. At this point in time Canada needs something like 740 agricultural scientists with PhDs, yet at this juncture Canada is turning out only 49 Phds in agricultural sciences.

You can track that across most professional disciplines today. Canada has an extreme shortage of people in the area of commerce. We have shortages of computer scientists, we have shortages in engineering, and so on. I think the federal government does have a role to play in ensuring that high-level manpower is present in Canada.

A sixth general point is that universities are very delicate mechanisms. They are not analogous to a light bulb where you can turn them on and turn them off rapidly and then suddenly

[*Traduction*]

nous ont permis d'avoir ce réseau ont été prises peu de temps après la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Avant cette guerre, nos universités canadiennes étaient essentiellement des institutions fournissant un enseignement ne menant pas à des diplômes et leur rôle était très limité en matière d'études supérieures et de recherches. Et ce sont surtout les diverses initiatives du gouvernement fédéral et particulièrement d'un premier ministre canadien qui venait du Québec et qui a soumis au Parlement du Canada les premières mesures, qui ont permis aux universités canadiennes de jouer un rôle dans notre vie nationale. Nous espérons, que maintenant, on ne fera pas marche arrière par rapport à ces initiatives qui ont été prises dans les années 50 . . .

Troisièmement, monsieur le président, je dirais que sans l'aide du gouvernement fédéral, à mon avis, le Canada ne pourra pas garder son réseau national actuel d'universités éminentes. A ce sujet, j'espère me faire le porte-parole de toutes les universités et non pas seulement de mon université, car je pense, à titre d'enseignant, qu'il est de la plus haute importance de conserver ce magnifique réseau d'institutions alors que nous nous acheminons vers un nouveau siècle.

Quatrièmement, je dirais que l'avenir de toutes les nations, y compris celui du Canada, dépend des connaissances nouvelles qu'on acquérera grâce à l'éducation supérieure et aux recherches effectuées dans les universités. Je crois que la plupart des nations au monde n'hésitent pas à reconnaître de nos jours, que les gouvernements fédéraux, quel que soit l'endroit où dans le monde, jouent un rôle essentiel car on reconnaît que le sort des nations dépend des nouvelles connaissances qu'elles auront acquises. C'est pourquoi le gouvernement fédéral ne doit pas oublier ce fait au moment ou nous en sommes arrivés à un point critique s'il veut que le Canada soit une réussite à l'avenir.

En cinquième lieu, monsieur le président et messieurs les membres du comité, je dirais que nous en sommes à un stade de l'histoire du Canada ou le gouvernement fédéral doit jouer un rôle tout spécial dans le domaine des spécialistes de hauts niveaux. Le gouvernement fédéral a pris diverses initiatives dans le domaine de la recherche et du perfectionnement et il estime par exemple que nous aurons besoin de 15,000 personnes formées dans le domaine de la recherche par les universités canadiennes, si on veut atteindre cet objectif de 1.5 p. 100 du produit national brut aux fins de recherches. Le Canada aurait besoin d'avoir environ 8,000 spécialistes des forêts en plus. A l'heure actuelle, le Canada aurait besoin d'avoir quelques 740 spécialistes de l'agriculture ayant un doctorat alors qu'on n'en forme que 49 dans le domaine des sciences agricoles.

Vous pouvez vous rendre compte que dans la plupart des professions, il y a une pénurie de spécialistes au Canada, pénurie grave par exemple dans le domaine du commerce . . . Nous avons des pénuries d'informaticiens, d'ingénieurs, etc. Je crois que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer afin de s'assurer que la main-d'œuvre hautement spécialisée soit présente au Canada.

Une sixième question d'ordre général c'est que les universités sont des méchanismes très délicats. Il ne s'agit pas d'une ampoule qu'un interrupteur peut faire briller ou non rapide-

[*Text*]

expect them to move ahead. If the funding is ever reduced significantly, then I would suggest it is going to take another generation or longer to rebuild those universities.

A seventh general point is that federal reduction of moneys at this point in time would have a negative impact upon the needy students in this country because, undoubtedly, if there were a withdrawal, the fees would start to go into orbit as prices of real estate in Vancouver have.

An eight general point is that the federal participation is appropriate because of the long-term benefits it brings to the nation. And while I have tended to emphasize economic manpower, I would also like to emphasize the need in the country for people related to the humanities, the social sciences and the performing arts, that Canada is certainly trying to develop in those areas and not be dependent upon other nations.

A ninth general point: generally speaking, I think there are five main reasons for federal involvement in higher education. The first is that there must be a nationwide balance of higher education opportunities and scholarly capabilities; second, the interprovincial mobility of university students is important; third, the support in the fostering of excellence in scholarship and research in the advancement of knowledge is another reason; a fourth one is the maintenance of a highly qualified labour force; and fifth, that the federal government has a particular role to play in the international exchange of Canadian scholarships and agreements between Canada and other foreign academies.

I would also like to emphasize at this point, Mr. Chairman, that I fully agree with the brief you received from the AUCC on various aspects, particularly those points dealing with the belief that higher education is a national investment, that the present EPF arrangements of unconditional transfers may not be the best means, and I agree with them that most universities, if not all, in Canada would welcome changes in those arrangements. We are not fearful of change; however, we are fearful of precipitous change.

I have tried to articulate, Mr. Chairman, various points that the federal government and yourselves may wish to consider in an exemplary federal model for financing higher education, and I will run over those rapidly.

The first is that there should be simplicity of funding on a nationwide basis; second, there should be an avoidance of constitutional issues; and third, that I agree with the federal government that the moneys must be visible and they must be accountable, that we must ensure that both the federal and provincial governments do support higher education and that tuition policy remain under the control of the institutions and of the provinces. I also believe that an exemplary model would

[*Translation*]

ment, on ne peut s'attendre à ce que soudainement elles aillent de l'avant. Si le financement était beaucoup réduit, je prétends qu'il faudra une autre génération ou même plus encore pour reconstruire ces universités.

La septième question d'ordre général est que la réduction de versement fédéraux à ce moment-ci, aura un effet négatif sur les étudiants qui ont besoin d'aide au pays car, sans aucun doute, s'il y avait diminution, les frais augmenteraient considérablement comme ce fut le cas pour l'immobilier à Vancouver.

En huitième lieu, on sait que la participation du gouvernement fédéral est appropriée à cause des profits à long terme qu'elle apportera à la nation. Même si j'ai plus tôt souligné la main-d'œuvre économique, je voudrais souligner également le besoin pour le pays de personnes qui étudient dans le domaine des humanités, celui des sciences sociales, des arts d'interprétation, que le Canada cherche à développer afin de ne pas dépendre des autres pays.

Une neuvième question c'est qu'en général il y a cinq raisons principales qui justifient la participation du gouvernement fédéral a l'enseignement supérieur. Premièrement, il doit y avoir un équilibre des chances à l'échelle du pays en ce qui a trait à l'éducation supérieure et aux compétences scolaires, deuxièmement, la mobilité interprovinciale des étudiants universitaires est importante, troisièmement, il faut aider à promouvoir l'excellence de l'enseignement et de la recherche pour le progrès du savoir, quatrièmement, il faut conserver une main-d'œuvre hautement qualifiée, cinquièmement, il faut que le gouvernement fédéral est un rôle particulier à jouer dans les échanges internationaux de bourses d'études canadiennes et dans les accords conclus entre les universités canadiennes et étrangères.

Je voudrais également souligner, qu'à ce moment-ci, monsieur le président, que je suis tout a fait d'accord avec le mémoire que vous avez reçu de l'Association des universités et collèges du Canada sur divers aspects, surtout lorsque l'Association a dit que l'enseignement supérieur est un investissement national, que les accords présents concernant le financement des programmes établis pour des transferts nonconditionnels ne seraient peut-être pas le meilleur moyen et, je conviens avec eux que la plupart des universités, sinon toutes, au Canada, aimeraient bien que des changements soient apportés à ces accords. Nous n'avons pas peur des changements, mais cependant, nous craignons qu'ils soient fait de façon précipitée.

J'ai essayé de montrer, monsieur le président, les diverses autres questions que le gouvernement fédéral et vous-même voudrez peut-être étudier comme modèle fédéral exemplaire pour le financement de l'enseignement supérieur. Je vais les répéter rapidement.

Premièrement, il devrait y avoir une plus grande simplicité dans le financement, à l'échelle nationale; deuxièmement, on devrait éviter les questions constitutionnelles; et, troisièmement, je suis d'accord avec le gouvernement fédéral, l'argent doit être visible et des rapports doivent être présentés, car nous devons nous assurer que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux assurent l'enseignement supérieur et que la politique des frais de scolarité demeure sous le contrôle des

[*Texte*]

allow for provincial differences in financial support of higher education.

Another general point in an exemplary federal model is that we should encourage the free student choice of institution. I think the federal government, whatever it does at this point, must ensure institutional autonomy, which we all pride ourselves on. We must ensure equal opportunity of access to higher education for all Canadians, and I think the federal contribution to be allocated should be made after the provinces have made their determination so that the federal government in point of fact does know what provincial contributions are being made. I think any increase in the federal expenditures for higher education should be tied to GNP.

• 1415

Now, I have made a proposal here, Mr. Chairman, which I am not wedded to. It is, however, one possible model that your task force may wish to consider. There are other models we could push forward, but what I am recommending for consideration is that we should have an orderly sequence of federal participation.

The first step in this orderly sequence would be for each province to make known its total operating grant to the system of higher education within the respective province. The second step would be for each institution or province, as the case may be, to set its tuition fees and determine all operating expenditures. The third step would be for the federal government to determine its visible and accountable contributions to the total operating cost of the university.

The final point is that the federal contributions could be made in the form of a federal tuition grant to every student who is enrolled in our universities, and the size of the grant to be determined by the number of students, the total federal contribution relative to provincial grants, and fee revenues.

Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Loiselle.

M. Loiselle: Merci, monsieur le président.

Professeur, vous indiquiez plus tôt que s'il y avait une diminution de la présence du gouvernement fédéral, cela entraînerait une balcanisation dans le domaine universitaire, cela provoquerait l'apparition de barrières entre les provinces. Sur quoi vous basez-vous pour affirmer cela? Est-ce que déjà, maintenant, vous voyez qu'il y a une séparation entre les provinces dans le domaine universitaire, et qu'il existe des barrières? Sur quoi vous basez-vous pour faire une telle assertion?

Mr. Kenny: The only real barriers across Canada are where universities, because of a shortage of funds and facilities, have had to restrict enrolments, particularly in the professional areas. I am thinking of my own university where there are only a limited number of positions for students in the medical faculty. There are a limited number in law. And my university, perhaps regrettably, does show preference to native British

[*Traduction*]

institutions et des provinces. Je crois également qu'un modèle exemplaire permettrait qu'il y ait des différences dans l'appui financier accordé aux provinces pour l'enseignement supérieur.

Une autre question générale sur le plan de ce modèle exemplaire c'est que nous devrions encourager le libre choix de l'étudiant en matière d'institution. Je crois que le gouvernement fédéral, quoi qu'il fasse à ce moment-ci, doit garantir l'autonomie des institutions, car c'est pour nous un sujet de fierté. On doit assurer des possibilités égales d'accès aux études supérieures à tous les Canadiens, et à mon sens, la part fédérale devrait être répartie seulement après que les provinces ont déjà déterminé leur budget, car ainsi le gouvernement fédéral connaîtrait la part provinciale. Aussi, toute augmentation des dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire devrait être liée au PNB.

Maintenant, dans mon mémoire, monsieur le président, je vous fais une proposition, mais je n'y tiens pas catégoriquement. Toutefois, c'est un modèle qui pourrait possiblement intéresser votre groupe de travail. Bien sûr, on pourrait avancer d'autres modèles mais dans mon cas, je recommande qu'on ait une séquence logique dans l'octroi des contributions fédérales.

Dans la première étape, chaque province ferait connaître la subvention totale de fonctionnement qu'elle accorde à son système d'études supérieures. Deuxièmement, chaque institution, ou province, selon le cas, établirait ses frais de scolarité, et son budget de dépenses de fonctionnement. A la troisième étape, le gouvernement fédéral pourrait déterminer ses contributions visibles et imputables à ce coût total de fonctionnement de l'université.

Enfin, les contributions fédérales pourraient consister en une subvention fédérale aux frais de scolarité de chaque étudiant inscrit à nos universités, et l'importance de la subvention serait déterminée par le nombre d'étudiants, la contribution totale fédérale par rapport à la subvention provinciale, et les revenus provenant des frais de scolarité.

Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Merci. Monsieur Loiselle.

Mr. Loiselle: Thank you, Mr. Chairman.

Professor, earlier you indicated any decrease in the presence of the federal government, might foster balkanization of the universities, and might create barriers between provinces. On what do you base your statement? Have you already noted such a drawing apart between the provinces in the academic world, and such barriers between universities? What is the reason for your statement?hf

M. Kenny: Partout au Canada, il existe de réelles barrières là où les universités, à cause d'un manque de ressources et d'installations, ont dû limiter les inscriptions surtout dans le domaine des professions libérales. Dans mon université par exemple, il y a un nombre limité de places à la faculté de médecine, ainsi qu'à la faculté de droit. Et malheureusement, à mon université, on donne la préférence aux résidants de la

[*Text*]

Columbians. In those faculties that do not have an enrolment restriction, however, we do welcome Canadians from province to province. It is my own personal belief that Canada as a nation would be strengthened if we found ways of encouraging the youth of the country to engage in mobility across Canada where they attend universities outside their own province.

M. Loiselle: Professeur, quand je lis les raisons que vous invoquez pour justifier la présence du gouvernement fédéral, je dois vous dire tout de suite que la réponse d'une majorité de ministres de l'Éducation m'apparaît être ceci: le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada peut fort bien rencontrer ces conditions, les provinces peuvent elles-mêmes assumer ces responsabilités. Certaines d'entre-elles acceptent le fait que le gouvernement fédéral puissent établir des objectifs nationaux. Mais ils nous disent, à toutes fins pratiques, une fois que vous aurez établi vos objectifs nationaux, notre Consleil des ministres de l'éducation peut, de façon certaine, rencontrer ces objectifs en autant que vous laissiez votre contribution financière. Quels sont vos commentaires face à cela?

• 1420

Mr. Kenny: While one always is optimistic about councils of ministers, unfortunately at this point in time we have not seen across Canada that they have really developed policies suitable for the nation as a whole. Whether that is the right forum for doing that, where the universities primarily are excluded from those discussions, I would have my great doubts and I would not be overly optimistic that that kind of group is the most appropriate. I would rather call for the participation of university people in those deliberations if we are trying to develop national policies.

I think the federal government in part does have national policies related to the universities, particularly in those aspects dealing with research and development which do have a profound impact on our universities. I think the federal government is concerned and does have a policy relative to manpower training. I think the federal government does have a policy relative to immigration and which has profound impact on higher education where in essence we are pretty well having to select people outside of Canada to fill faculty positions. So the federal government has a latent, I would call it, policy toward higher education. We would all like to see it articulated a little more comprehensively.

The Chairman: Mr. Loiselle, Dr. Pederson would like to add a comment.

Mr. Pederson: Mr. Chairman, I would like to respond in part to that, if I may. I think that while we are here today discussing intergovernmental fiscal transfers, we are also really basically looking at a constitutional issue, and that is the question of what level of government provides the service and who has responsibility for providing that service.

As a Canadian who has spent some 30 years of my life in education, I must tell you that sometimes I get very distressed about what appears to me to be our inadequacy in trying to come to grips with what level of government is responsible for what in the area of education. I think for too many years now we have dealt with the mythology which says that, because of

[*Translation*]

Colombie-Britannique. Dans les facultés où l'inscription n'est pas limitée, toutefois, nous acceptons des Canadiens de toutes les provinces. Personnellement, je crois que le Canada se verrait enrichi, si on encourageait la jeunesse du pays à fréquenter les universités à l'extérieur de sa province.

Mr. Loiselle: Professor, after reading the reasons you used to justify the presence of the federal government in higher education, I must tell you that the reaction of the majority of ministers of education is the following: the Council of Ministers of Education of Canada can very well meet those conditions, the provinces can very well assume the responsibility. Certain provinces accept easily the fact that the federal government may establish national objectives. But on the practical side, they also say that once national objectives have been established, the Council of Ministers of Education can indeed meet those objectives, as long as the federal government continues its financial contribution. What is your response to that?

M. Kenny: Quoiqu'on ait une vue optimiste des conseils de ministres, malheureusement, jusqu'à présent, nous n'avons aucune évidence, nulle part au Canada, qu'ils aient élaboré des politiques qui répondent aux besoins de la nation dans son ensemble. Je doute que ce soit le forum approprié, puisque à prime abord, les universités ne participent pas aux discussions, je ne crois vraiment pas que ce soit le groupe le plus compétent. Si on doit développer des politiques d'envergure nationale, je souhaiterais certainement la participation des universitaires dans les discussions.

A mon sens, le gouvernement fédéral a déjà établi des politiques nationales concernant les universités, surtout sur le plan recherche et développement, qui ont une influence importante. Le gouvernement fédéral en est conscient, et a aussi élaboré une politique concernant la formation de la main-d'œuvre. Aussi le gouvernement fédéral a-t-il établi une politique concernant l'immigration, qui dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, a un impact considérable, puisque au fond, il faut recruter des étrangers pour combler les postes professoraux. Donc, le gouvernement fédéral a l'embryon d'une politique concernant l'enseignement postsecondaire. Bien sûr on préférerait qu'elle soit mieux articulée.

Le président: Monsieur Loiselle, le D[r] Pederson voudrait aussi faire une remarque.

M. Pederson: Monsieur le président, je voudrais répondre en partie à cette question, car si nous discutons aujourd'hui des transferts fiscaux entre les gouvernements, nous discutons en fait d'une question constitutionnelle, c'est-à-dire quel niveau du gouvernement doit donner le service, et qui en est responsable.

Après 30 ans de travail dans le domaine de l'éducation, je vous assure que quelque fois je suis très inquiet de ce qui m'apparaît être notre incapacité de déterminer quel niveau de gouvernement doit être responsable de l'enseignement. Depuis déjà trop longtemps avons-nous accepté le mythe, créé par une mention dans une loi, qu'un seul niveau de gouvernement est

[*Texte*]

a particular piece of legislation, one level of government is the only one that can look at education and delivery of services in that area and another level of government has no responsibility at all.

I would like to encourage you as a task force to start thinking in much broader terms than is traditionally the way of looking at education in Canada. I would like to suggest to you that the federal government in this country has an important role in the field of education. It is in fact already in it in a whole variety of different ways, but we have to run around masking it on a regular basis so that we ensure that we do not offend province one, two, three, or whichever one has some sensitivity on a given issue. I think it is time that we faced that problem frankly.

Some of you will recall that OECD did a report on education in Canada a few years back. Among other observations in that report was a most striking one, to me at least, in which they said that they could not discern any national goals for education in Canada; they could find at least 10 sets of national goals, sometimes more than 10 sets of national goals, and I would like to submit to your task force that that is a ludicrous situation. There is no developed western country that I know of, or in fact any country in the world that I know of, that does not have some clear understandings about what it wants to achieve through its educational program.

For the benefit of your task force I do not think I need to go through all the social benefits one perceives to come out of the educational process, but there are many. It is not just a question of economic development. I think poverty is frequently defined in terms of its relationship to your capacity to educate people. Unemployment is frequently dealt with as an educational problem. The insurance that health levels are adequate is in part an educational issue. Crime prevention, migration, urbanization; we could go through a long, long list here if we wanted to. Those are in fact major problems that this country faces and the federal government has a major role to play. We simply have to find some means of ensuring that the necessary accommodation, the necessary division of power, in an important field like education comes to be understood.

Frankly, I think it is just rubbish to keep arguing that this is strictly a provincial matter. I do not think it is possible to argue that case logistically. Therefore, I would like to suggest to you that the notion that somehow the federal government ought to get out of the business of providing financial support to post-secondary education simply makes no sense at all. You have a major vested interest in what happens in our educational process, and to say that somehow it can be secularized along small provincial boundaries does not make any sense at all to me. You have a responsibility to ensure that the citizens of this country get a fair shake in the field of education, and one of the ways in which you can ensure that has to do with the kind of intergovernmental fiscal transfer policy you follow.

• 1425

M. Loiselle: Pour répondre aux besoins que vous décrivez, il y a divers types d'actions que le gouvernement fédéral pourrait entreprendre; une, entre autres, serait d'énoncer dans une loi

[*Traduction*]

compétent dans le domaine de l'éducation et de la prestation de ces services, et que l'autre niveau du gouvernement en est complètement exclu.

J'encourage votre groupe de travail à étudier le domaine de l'éducation au Canada dans des termes plus larges qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. A mon sens, le gouvernement fédéral dans ce pays a un rôle important à jouer dans le domaine de l'éducation. Il y participe déjà de différentes façons, il faut constamment cacher ce fait, afin de ne pas offenser telle ou telle ou telle province, qui peut être sensible à cet égard. Il est temps de voir les choses en face.

Certains d'entre vous vous souvenez sans doute du rapport que l'OCDE a préparé il y a quelques années sur l'éducation au Canada. On y remarquait notamment, qu'on ne pouvait déceler aucun objectif national sur l'éducation au Canada. Les recherchistes avaient décelé au moins 10 séries d'objectifs nationaux, et même plus, ce qui me semble une situation vraiment ridicule. Tous les pays industrialisés de l'Ouest, en fait tous les pays du monde, ont déjà des idées très nettes sur les objectifs de leur programme d'éducation.

Je ne crois pas que ce soit nécessaire de rappeler au groupe de travail tous les avantages sociaux de l'éducation, il y en a beaucoup. Il n'y a pas seulement le développement économique. Souvent on définit la pauvreté par rapport aux possibilités d'éduquer les gens. Souvent on considère le chômage comme un problème d'éducation. L'assurance d'un bon niveau de soins de santé est souvent une question d'éducation. La prévention de la criminalité, l'immigration, l'urbanisation, sont tous des éléments d'une longue liste de problèmes sociaux importants du pays, et au sujet desquels le gouvernement fédéral a un rôle à jouer. Il faut simplement assurer que tout le monde comprend la nécessité de compromis et de division des pouvoirs dans ce domaine de l'éducation.

Franchement, je crois qu'il est ridicule de continuer à dire que c'est un domaine de compétence strictement provinciale. Sur le plan administratif, c'est un argument impossible. Et personnellement, l'idée que, en fait, le gouvernement fédéral devrait retirer son appui financier à l'éducation postsecondaire, ne tient pas debout. Vous avez un intérêt acquis important dans notre processus éducationnel, et cela n'a pas de sens du tout, à mon avis, de dire que ce pourrait être de façon fragmentée selon des limites provinciales moins importantes. Vous avez la responsabilité de garantir aux citoyens du pays une juste part dans le domaine de l'éducation et une des façons que vous pouvez le faire c'est à l'intérieur de cette politique fiscale inter-gouvernementale que vous le suivez.

Mr. Loiselle: To answer the need that you have described, there are several types of measures that the federal government could take, first of all, among others, it would have to set

[*Text*]

les objectifs de l'éducation au Canada. Évidemment, on aurait une levée de boucliers de la part des provinces, comme vous le savez. Mais est-ce qu'on doit aller jusque-là? Est-ce qu'on devrait aller jusqu'à voter à la Chambre des communes une loi qui décrirait clairement les objectifs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, parce que j'espère que cela pourrait être fait en collaboration et en consultation avec les provinces? Est-ce qu'on doit aller jusqu'à l'adoption d'une loi qui décrirait les objectifs nationaux dans le domaine de l'éducation?

M. Pederson: You are asking me to be Solomon. I guess all I am saying is that I do not believe I am in any position to tell you how the federal government should go about this process or how each of the respective provincial governments ought to go about this process. I do not know what that looks like and this certainly is not an ideal climate in which to try to deal with it. But I can say to you that it is a matter which has concerned me as long as I have been involved in the educational process.

I guess it was about February or March that my particular institution sponsored a conference on education. One of the people who attended throughout was the hon. Francis Fox, and in the course of that conference it was quite evident that at the present time the federal government is involved in something like 60 to 70 major projects which are obviously educational projects but go under a whole variety of other names somehow so that in fact you do have some initiatives already in place. They are camouflaged. They are disguised in a variety of different ways so they do not offend a lot of provincial constituencies, and I recognize the concerns provinces have in ensuring their autonomy in this particular area. But I do not think that we as a nation can continue to prosper in many of the ways we hope if we cannot come to some understanding of how we are going to square off those two divisions of labour.

Doug related to the question of research and development. We have had all three major parties in Canada agree that we ought to put a lot bigger proportion of the GNP into research and development funds, that we are away behind other developed western nations. That is great. It is a fantistic objective. A lot of us subscribe to it. Educated manpower at the present time, if you accept strictly the BNA Act, is strictly a provincial matter. They are ones who provide the resources to ensure that manpower is in place. Obviously, those two potential outcomes are in conflict. I guess all I am arguing is that in a rational, well-reasoned country like our own surely there has to be some means of coming to some understanding that there is in fact a federal role and a federal presence in education and somehow that has to be compatible with what we want to do in our respective provinces.

I appreciate fully the political issue I am raising. It probably could not be more horrendous; it is probably the No. one problem to be dealt with. But I frankly think it is ludicrous, as I said earlier, to continue to argue that somehow there is not a

[*Translation*]

out in an act the education objectives for Canada. Of course, the provinces would all protest as you well know. Should we go to that limit? Should we really vote in the House of Commons an act that would clearly set out the federal government's and provincial governments' objectives, because I hope that it could be in co-operation and in consultation with the provinces? Should we really go as far as adopting an act which would set out national objectives in the field of education?

M. Pederson: Vous me demandez d'être Salomon. Je dis simplement que je n'y crois pas, que je ne suis pas en mesure de vous dire comment le gouvernement fédéral devrait procéder ou comment chacun des gouvernements provinciaux devrait agir à ce sujet. Je ne sais pas ce que cela représente et le climat n'est certainement pas idéal pour le faire. Toutefois, je puis vous dire que la question me préoccupe depuis longtemps quand je travaillais à ce processus éducationnel.

En février ou mars, mon établissement a parrainé une conférence sur l'éducation. L'une des personnes qui assistait à cette conférence était l'honorable Francis Fox et il est devenu très évident, au cours de la conférence, que le gouvernement fédéral est présentement impliqué dans quelque soixante à soixante-dix projets importants qui sont sans nul doute des projets d'éducation, mais qui sont connus sous divers autres noms. Par conséquent, certaines initiatives ont déjà été prises dans ce domaine. C'est du camouflage, elles sont déguisées de diverses façons pour ne pas aller à l'encontre d'un grand nombre de circonscriptions provinciales. Je sais que les provinces se préoccupent de garantir leur autonomie dans ce domaine particulier. Je ne crois pas que nous enant que nation, puissions continuer à prospérer dans bien des secteurs, comme nous l'espérons, si nous ne pouvons venir à une entente sur la façon de partager ces deux secteurs de travail.

Doug a soulevé la question de recherche et de développement. Les trois parties importants du Canada ont convenu qu'il faudrait consacrer une portion plus importante au PNB au Fonds de recherche et de développement, que nous sommes en retard sur d'autres pays industrialisés de l'Ouest. Très bien, c'est un objectif fantastique. Beaucoup d'entre nous y souscrivons. La main-d'œuvre éduquée présentement, si vous vous fiez strictement à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, est une question provinciale exclusivement. Ce sont les provinces qui donnent les ressources pour garantir que la main-d'œuvre soit en place. Il est évident que ces deux résultats possibles sont en conflit. Je prétends que dans un pays rationnel et raisonnable comme le nôtre on doit pouvoir trouver des moyens d'en venir à un accord sur le fait que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans l'éducation et qu'il faut que ce soit compatible avec ce que nous faisons dans nos provinces respectives.

Je me rends très bien compte de la question politique que je soulève. Ça ne pourrait probablement pas être plus horrible; c'est probablement le problème le plus important auquel il faut nous attaquer. Je crois franchement que c'est ridicule, je le

[*Texte*]

national set of goals in the area of education which have to be met however they are met.

Mr. Kenny: Mr. Chairman, May I respond to the question? I speak as a Canadian and as an educator; I do not speak as President of the University of British Columbia because I am sure we could not arrive at a consensus on that issue overnight. But putting that issue aside, the federal government does have policies relative to the three granting councils, and they are acts of Parliament. As a Canadian, I would not hesitate to see over time, even though it is a delicate issue, negotiations discussions start with all the provinces—and I would equally hope that the universities would be involved—where there could be an act of Parliament clearly spelling out the federal role in higher education because it is a national concern and the federal government does have a national role. You cannot develop a policy relative to research and development independent of the role that Canadian universities play. The federal government has various policies, and worthwhile ones, related to research and development. For those goals to be achieved, they must be integrated with the development and strengthening of all the Canadian universities, and that has to come about over time. I would not be hopeful for its coming about next year, but I think the discussion should start. Certainly when the BNA Act was created, universities were really not considered by the founding fathers. It was a total oversight. Not surprisingly, because at that time, as I recall, I think there were 18 universities in Canada. They were primarily church-related or universities that developed because of private philanthropies. Provincial governments treated them as unwanted children, so not a great deal of thought was given at the time of confederation, and the time has arrived to rethink that.

• 1430

M. Loiselle: Professeur, je suis probablement un des éléments les plus faciles à convaincre de la nécessité que vous décrivez. Par contre, certains de vos collègues ont recommandé la mise sur pied d'une Commission royale d'enquête pour faire l'analyse du financement de l'enseignement postsecondaire. Dans certains cas j'avais un peu l'impression que cela pouvait être une bonne idée, que c'était une façon peut-être plus souple de faire face au dilemme politique constitutionnel actuel. C'est tellement clair ce que vous nous dites: Est-ce qu'on ne devrait pas tout simplement utiliser les structures déjà en place, c'est-à-dire dire aux gens de l'université, écoutez, il y a un problème qui est là et dire au Conseil des ministres de l'Éducation des provinces . . . messieurs voyez qu'il y a un problème là, et le dire à Francis Fox et aux 66 fonctionnaires responsables des programmes dans le domaine de l'éducation au niveau fédéral . . . messieurs il y a un problème! Est-ce qu'on ne peut pas faire une table ronde et essayer de trouver une solution en

[*Traduction*]

répète, de continuer à prétendre qu'il n'y a pas d'objectifs nationaux dans le domaine de l'éducation qu'il nous faut atteindre, sur la façon dont nous le fassions.

M. Kenny: Monsieur le président, puis-je répondre à cette question? Je parle en tant que Canadien et en tant qu'éducateur. Je ne prends pas la parole en tant que président de l'Université de la Colombie-Britannique, car je suis certain que nous pourrions arriver à un consensus sur la question en 24 heures. Mettons cette question de côté, le gouvernement fédéral a des politiques concernant les trois conseils qui accordent des subventions, il y a des lois du Parlement qui existent. En tant que Canadien, je n'hésiterai pas à prévoir dans le temps que même si la question est délicate, des négociations, des discussions avec toutes les provinces—et j'espèrerais également que les universités seraient impliquées—pour qu'une loi du Parlement définisse clairement que le rôle du gouvernement fédéral dans l'enseignement supérieur. Il s'agit à mon avis d'une préoccupation nationale et le gouvernement fédéral a un rôle national à jouer. Vous ne pouvez mettre au point une politique relative à la recherche et au développement qui soit indépendante du rôle que doivent jouer les universités canadiennes. Le gouvernement fédéral a diverses politiques, des politiques valables concernant la recherche et le développement. Pour que ces objectifs soient atteints, il faut qu'ils soient intégrés au développement et au renforcement de toutes les universités canadiennes, et ceci doit se faire sur une certaine période de temps. Je ne crois pas qu'il faille l'espérer pour l'an prochain, mais il faut commencer à en discuter. Il est certain que lorsque l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été élaboré, que les pères fondateurs n'ont pas vraiment songé aux universités. Cela a été un oubli total. Ce n'est pas surprenant, car à ce moment-là, je crois me souvenir qu'il n'y avait que 18 universités au Canada. Il s'agissait d'universités reliées à l'Église surtout ou d'universités qui s'étaient créés à cause de philanthropes privés. Les gouvernements provinciaux les ont traités comme des enfants qui n'avaient pas été désirés, par conséquent on n'y avait pas beaucoup songé au moment de la Confédération. Le moment est maintenant venu de repenser à tout cela.

Mr. Loiselle: Professor, I am probably one of the easier people to convince of the necessity you describe. On the other hand, some of your colleagues have recommended the establishment of a Royal Commission of Inquiry into the financing of post-secondary education. In some instances, I felt this was a good idea, that it represented a more flexible way of facing the present constitutional dilemma. What you are telling us is so clear. Could the existing structures not be used, quite simply? Could we not tell the university people that there is a problem? Could we not tell the Council of Ministers of Education in the provinces that there is a problem? Could we not tell Francis Fox and the 66 officials responsible for education programs at the federal level that there is a problem? Could we not hold a round-table discussion to find a solution in six months rather than create a Royal Commission of Inquiry which will last seven years?

[*Text*]

six mois au lieu de créer une Commission royale d'enquête qui va durer sept ans?

Mr. Kenny: My own feeling, Mr. Chairman, is that I think the Canadian federal government is always hesitant of setting up royal commissions, and understandably; they are likely to only recommend more federal dollars go into some project. I do not think the real issue is the level of federal funding. I think the real issue is on federal policy and that constitutionally at this juncture you need a royal commission on the funding of universities. I think the issue is clear-cut. I do not think you do need a royal commission on the role of the federal government. Sure, you will need a conference—I would agree with you on that, and I think that could be readily arranged.

Mr. Pederson: May I just interject what might be a modest amount of levity in your comments about a royal commission. I am always reminded of the story of the eight gentlemen who got stranded on an island—two were from Britain, two were from Australia, two were from the United States, and two were from Canada—and they immediately all paired off in their national origins. The two from Britain set up a private club so they could exclude the other six; the two from Australia set up a race-track so they could set up a bookmaking joint and start ripping off their colleagues, the two from the United States set up a branch of the Mafia and began to rip off their friends, and the two Canadians set up a royal commission to see what the other six were up to.

• 1435

I am inclined to agree with Mr. Kenny's reaction to that. I think it is time that we got people to look seriously at the problem. I think we have spent far too much time harbouring ourselves off into various territorialities and simply arguing from a posture of long history, or emotionalism, or whatever it happens to be. I think the blunt fact is that we as a nation are suffering as a result of our incapacity to recognize that perhaps one of the difficulties we face is that we do not have any over-all co-ordinated policy with respect to education. I would not restrict myself, however, just to university education. I would suggest to you that the problem relates all the way through the whole public school system—whatever college, technical, vocational system we have as well. All of those are aspects of an over-all planning function that needs to be satisfied adequately if we are going to deal with the problems as a nation as a whole.

M. Loiselle: Simplement un dernier commentaire. Professeur, seriez-vous d'accord, et moi je le recommanderais, pour qu'on cesse de considérer l'enseignement postsecondaire uniquement comme faisant partie de l'enveloppe sociale? Que l'on sorte l'enseignement postsecondaire de ce que l'on qualifie d'enveloppe sociale, qui à mon avis a un autre rôle que celui-là . . . ? Est-ce que vous seriez d'accord que l'on sorte cela de cette enveloppe-là?

Mr. Pederson: It would be helpful to me if you could give me a little better definition of what goes into the social envelope.

M. Loiselle: Ecoutez, ce qui me préoccupe c'est le fait que lorsqu'on parle de l'enseignement postsecondaire, on parle de ce chapitre comme on parle des soins hospitaliers, comme on

[*Translation*]

M. Kenny: Monsieur le président, le gouvernement fédéral du Canada hésite toujours à établir des commissions d'enquête, et avec raison. Habituellement, il n'en résulte que des recommandations préconisant le déboursement de deniers publics pour un projet quelconque. L'essentiel n'est pas le niveau de financement fédéral. A mon sens, il s'agit essentiellement de la politique fédérale et de la conjoncture constitutionnelle qui exige la création d'une commission royale pour étudier le financement des universités. La question est nette. Il ne faut pas de commission royale pour enquêter sur le rôle du gouvernement fédéral. Certes, il faudra une conférence, d'accord. D'ailleurs, on pourrait l'organiser facilement.

M. Pederson: Permettez-moi maintenant de faire une intervention qui manque de sérieux. Vos commentaires sur la commission royale me rappellent toujours l'histoire des 8 messieurs laissés en rade dans une île. Ils se divisèrent aussitôt selon leur origine ethnique qui était britannique, australienne, américaine et canadienne. Les deux Britanniques ont créé un club privé en vue d'exclure les autres; les deux Australiens ont créé un hippodrome en vue de monter une entreprise de paris et de se mettre à voler leurs collègues; les deux Américains ont établi une succursale de la Mafia pour voler leurs amis et les deux Canadiens ont mis sur pied une commission royale afin de voir ce que faisaient les 6 autres.

J'ai tendance à être d'accord avec la réaction de M. Kenny. Il est temps que le problème soit envisagé de façon sérieuse. Nous avons passé trop de temps abrités dans nos divers territoires bornés par les arguments émotionnels ou invoquant une longue histoire et tout ce que vous voulez. Il en reste que nous souffrons comme pays parce que nous sommes incapables de reconnaître que l'une de nos difficultés découle du fait qu'il n'y a pas de politique coordonnée d'ensemble en matière d'éducation. Or, je ne me limiterai pas uniquement à l'enseignement supérieur. Je crois que le problème se fait sentir dans tout le système d'enseignement public, qu'il s'agisse de collèges d'écoles techniques, ou professionnels. Tous les aspects exigent une planification globale adéquate si nous voulons, comme pays, faire face à ces problèmes.

Mr. Loiselle: Just one last comment. Professor, would you agree with my recommendation that we cease to consider post-secondary education as part of the social envelope? Post-secondary education should be removed from that envelope, as its role lies elsewhere, in my opinion. Would you agree with that change?

M. Pederson: Il me serait utile que vous précisiez la composition de l'enveloppe sociale.

Mr. Loiselle: Listen, what concerns me is that post-secondary education is considered under the same heading as hospital care, as medicare. Of all the social policies . . . In my belief

[*Texte*]

parle du medicare. Enfin... de toutes les politiques sociales... A mon avis l'enseignement postsecondaire est un parapluie beaucoup plus grand que celui-là. Peut-être que le premier pas à faire serait carrément de vous sortir de ce milieu-là?

• 1440

Mr. Kenny: Mr. Chairman, I will give a short answer, and the answer is, yes.

Mr. Loiselle: Thank you.

The Chairman: Mr. Thacker.

Mr. Thacker: Thank you, Mr. Chairman. I will only take up one small point because I believe it to be an excellent brief, and the comments are very easy to agree with.

Dr. Kenny, in your proposal, you go to a final step which would be a federal tuition grant. I appreciate you are not wedded to this idea or anything else, particularly, but it does dovetail in with other suggestions that have been made to us that the federal government should be making grants to individual students and funding its portion of post secondary education that way and then the student can take his voucher, or whatever it is, and shop around and give it to the appropriate university. It has been suggested that that is an incredible advantage to the large institutions, but it perhaps has a down side for some of the small institutions in that the institutions themselves will start to compete for these young people with these tremendous vouchers. How do you view that whole question?

Mr. Kenny: I think that is really an unwarranted fear on the part of the smaller universities, and I say that because I do believe that a large faction of the youth of this country prefer smaller institutions, and I speak as a president of perhaps the second largest university in Canada. So, there are distinct advantages of students going to smaller institutions, particularly at the undergraduate level, and I think students and their parents will understand that. So I would not anticipate a sudden movement of students toward the larger universities. Most large universities today do have, as I have mentioned before, enrolment restrictions in a large number of areas, and those are related primarily to capital, too, besides fiscal operations. So there will be forever some enrolment restrictions in the large universities.

I think my own university will, in a very short time, be putting a cap on where we will not be expanding, and so I do not speak just on behalf of a large institution. I really speak for all universities, hopefully, on this issue. So, no, I think it is an unwarranted fear on the part of the small ones.

Mr. Pederson: Milton Friedman would love you.

Mr. Thacker: I have no further questions.

The Chairman: Mr. Weatherhead.

Mr. Weatherhead: Mr. Chairman, as I have mentioned on other occasions, I may have a conflict of interest. My eldest girl is finishing her second year at Queen's. I have a second girl finishing Grade 12 who threatens to come out here to go to

[*Traduction*]

postsecondary education is a much larger umbrella than that one. Perhaps the first step would be to get out of that area?

M. Kenny: Je vais répondre brièvement, monsieur le président, et la réponse est oui.

M. Loiselle: Merci.

Le président: Monsieur Thacker.

M. Thacker: Merci, monsieur le président. Je voudrais simplement soulever un petit point, parce qu'à mon avis le mémoire est excellent et il est très facile d'être d'accord avec les commentaires.

Vous proposez, monsieur Kenny, que le fédéral donne des subventions de frais de scolarité. Je sais que vous ne tenez pas à cette idée avant tout, mais elle correspond très bien avec d'autres propositions selon lesquelles le fédéral devrait financer sa part de l'enseignement postsecondaire en octroyant des subventions aux étudiants et ensuite l'étudiant est libre de choisir son université. On nous a dit qu'il s'agit d'un avantage énorme pour les grandes universités, mais d'un autre côté les petites universités pourraient commencer à se concurrencer pour recevoir les étudiants avec ces importantes subventions. Que pensez-vous de cette question?

M. Kenny: Je crois qu'il s'agit d'une crainte non justifiée de la part des petites universités. Je crois que beaucoup des jeunes préfèrent suivre leurs cours dans des petites universités; et je dis cela en ma capacité de président de la deuxième université plus grande du Canada. Il y a des avantages très nets pour un étudiant d'aller à une petite université, surtout au premier cycle, et je crois que les étudiants et leurs parents le comprennent. Je ne m'attendrais pas donc à une préférence subite pour les plus grandes universités. Comme je l'ai déjà dit, la plupart des grandes universités ont des limites à l'inscription dans beaucoup de domaines, limites qui relèvent surtout de questions financières et fiscales. Donc il y aura toujours des limites à l'inscription dans les grandes universités.

Je crois que très bientôt mon université va fixer une limite, et je ne parle pas seulement au nom d'une grande institution. Je parle au nom de toutes les universités, je l'espère. Donc, je crois qu'il s'agit d'une crainte non justifiée de la part des petites universités.

M. Pederson: Vous seriez très populaire avec Milton Friedman.

M. Thacker: Je n'ai pas d'autres questions.

Le président: Monsieur Weatherhead.

M. Weatherhead: Comme je l'ai dit auparavant, monsieur le président, il se peut que je sois en conflit d'intérêts. Ma fille ainée termine sa deuxième année d'étude à l'université Queens. Une autre fille termine ses études de douzième année, et elle

[*Text*]

university—if she can get into one of your colleges, and I have three boys coming along behind her. So, when you talk about tuition fees, and possible changes, and financing, I will just mention my possible conflicts right off the bat.

Mr. Thacker mentioned the fear of small universities with regard to the voucher system or something similar. Also mentioned to us was the danger of the students shopping around for the courses that at that particular time are the most popular, are the most faddish. They want courses which will enable them, perhaps, to make the most money, or get the best jobs, or what have you, to the detriment of some of the more established programs. These programs really should go on in universities from year to year whether they are faddish or not, or whether they meet the exact demands of the moment or not. What do you have to say about that?

Mr. Kenny: Mr. Chairman, I am always pleased to respond to a question like that, and I will only speak of the kinds of students we have at my own university, that there has not been a tremendous student movement across faculties. Some would say that is bad; I do not think so.

For example, within the Faculty of Arts—it is the largest faculty in the University of British Columbia, and it keeps going up every year; which is a pleasure to my heart as a former Dean of Arts—no, I do not think students shop only for economic advantage. I think the vast majority of students are at a university to educate themselves and not to have an economic advantage over other people who, for whatever reason, do not go on.

• 1445

Mr. Pederson: It is very clear that at the present time, there are some students demand shifts that are going on in the university community—certainly, in ours there is. Those shifts, I guess, take the form of movement in the direction where success in the job market is a little more predictable, perhaps, than in some of the traditional kinds of programs.

I do not have any difficulty with that concept provided the institution has the resources necessary to respond to those demands. The program areas, for example, at our place that are just going out of sight at the present time are business administration, computing, and criminology. These are areas where it is fairly clear that one's success in the job market is likely to be very good at the present time.

We respond to them as well as we can. We reach a point where our resources are simply inadequate to go any further and that means that we have to curtail enrolment by one form or another. Nevertheless, I would be very reluctant to see a situation where one would somehow trying to dictate student preferences or tastes through fiscal incentives or otherwise. I think what you do, in a marketplace like that, is to provide as much information as you possibly can to students and allow them to make their own judgments, provided there are programs that they can get into.

[*Translation*]

menace de venir ici pour aller à l'université—si elle réussit à être acceptée d'un de vos collèges. Il y a également trois autres garçons plus jeunes à la maison. Donc je voulais commencer par parler des conflits d'intérêts possibles que j'ai pour ce qui est des changements dans le régime de frais de scolarité.

Monsieur Thacker a fait allusion aux craintes des petites universités pour ce qui est d'un régime de bonds ou quelque chose de semblable. On a également mentionné la possibilité que les étudiants aillent chercher les cours les plus à la mode. Ils iront peut-être chercher les cours qui vont leur permettre de gagner le plus d'argent, ou de se trouver les meilleurs emplois, etc., au détriment des cours mieux établis. De tels cours devraient être offerts dans les universités chaque année, qu'ils soient à la mode ou pas, ou qu'ils répondent exactement aux demandes du moment ou pas. Qu'en pensez-vous?

M. Kenny: Je suis toujours heureux de répondre à une telle question, monsieur le président. Je vais me contenter de vous parler des étudiants de ma propre université. Ils n'ont pas changé de cours de façon importante. Certains sont d'avis que c'est une mauvaise chose; mais je ne suis pas d'accord.

Par exemple, au sein de la faculté des Lettres—il s'agit de la la plus grande faculté de l'université de la Colombie-Britannique—et le nombre d'inscriptions continue à augmenter chaque année, ce qui me fait plaisir en ma capacité d'ancien doyen de la faculté des Lettres. Non, je ne crois pas que les étudiants cherchent seulement des cours qui leur donne un avantage économique. Je crois que la plupart des étudiants universitaires cherchent à s'instruire et non pas à avoir un avantage économique sur ceux qui décident, pour une raison ou une autre, de ne pas poursuivre leurs études.

M. Pederson: Il est clair qu'actuellement certains étudiants demandent de changer de cours. C'est le cas chez nous. Les étudiants veulent changer aux cours où il y a plus de possibilités d'emplois que dans les cours plus traditionnels.

Ce phénomène ne me pose pas de problèmes, pourvu que l'université ait les ressources nécessaires pour faire face aux demandes. Chez-nous en ce moment, l'administration des affaires, l'informatique et la criminologie sont les cours le plus populaires. Ce sont des domaines où les étudiants ont de bonnes chances de se trouver des emplois en ce moment.

Nous faisons face à ce genre de demandes de notre mieux. Lorsque nos ressources ne nous permettent pas d'accepter plus d'inscriptions, il faut limiter les inscriptions d'une façon ou d'une autre. Néanmoins, je ne voudrais pas que l'on essaie d'influencer le choix de cours par l'intermédiaire d'encouragements fiscaux ou autres. A mon avis, dans un tel cas, il faut informer les étudiants le mieux possible et leur permettre de prendre leurs propres décisions, pourvu que les programmes existent.

[*Texte*]

I do not have any difficulty with the notion that they can make those sorts of shifts. It does not make my life any easier, you understand, nor does it make Mr. Kenny's, when you have to start moving resources around inside a university. That is one of the more formidable things to try and take on. Nevertheless, I think that as far as I am concerned, anyway, students should have as much option as we can possibly provide them with.

Mr. Weatherhead: Dr. Kenny, on page 7 of your brief and in your comments, you talk about the need for 15,000 more researchers, 8,000 professionnal foresters; 740 PhDs in agricultural, science, et cetera. I think you both have also mentioned that we should set out some definite national goals of education, one way or another. How directly do you think the federal government should be involved in trying to direct some of the financing or see that some of the financing goes to these particular needs that you outline on page 7 of your brief, and not into medieval studies or someplace else?

Mr. Kenny: Certainly, the federal government is trying that in the three granting councils, where there are national goals. If there is an issue that does concern Canadian academics, it is the issue that you have raised. I would be hesitant to see moneys targeted in given disciplines. I think that is the wrong approach I would agree with my colleague that the route you go is through education of students rather than through social engineering. I think we have to worry about social engineering, where you are targeting money in specific disciplines.

Also, one has to keep in mind what could be called, perhaps, the softer areas of a university, and I am thinking of areas in the Faculty of Arts and some areas of science. At my institution, if it is an example of other institutions, 42 per cent of the students who come out of both of those faculties, in point of fact, do go on to either a professional school or graduate work. They use it as a base for future education. Those who do not go on still have gained from it, and I think the nation has gained. My underlying belief is that any democratic society does require an educated citizenry, and particularly as the social issues of the world and the nation become more complex. So, I would defend universities having those areas that provide a sound liberal arts education. However, I would be hesitant to recommend to the federal government that they target money in certain areas. That is dangerous within the democratic society.

Mr. Pederson: If I may just respond briefly, as well. I have very little limited confidence in manpower planning of the nature that you have described. I think any evidence I have ever seen suggested that, more often than not, it results in inadequate kinds of responses that do not in fact operate well.

There are a number of incentives, as Doug has already suggested, that exist through granting councils at the federal level . . . There are certainly incentives in this province, and I

[*Traduction*]

L'idée de changer de cours de cette façon ne me pose pas de problèmes. Cela ne facilite pas ma vie, ni celle de M. Kenny, lorsqu'il faut commencer à déplacer les ressources humaines et financières à l'intérieur d'une université. C'est un énorme problème. Néanmoins, pour ma part, les étudiants devraient avoir le maximum de possibilités.

Weatherhead: A la page 7 de votre mémoire et dans vos commentaires, monsieur Kenny, vous dites qu'on a besoin de 15,000 chercheurs de plus, 8,000 professionnels dans le domaine de la science forestière, 740 doctorats dans l'agriculture, les sciences etc. Vous avez dit tous les deux également qu'il faudrait définir des objectifs nationaux d'enseignement. Dans quelle mesure le gouvernement fédéral devrait-il participer directement au financement afin d'assurer qu'une partie soit attribuée aux domaines que vous énumérez à la page 7 de votre mémoire, plutôt qu'aux études médiévales ou à un autre domaine?

M. Kenny: Le gouvernement essaie de le faire par l'intermédiaire des trois conseils de subvention, qui ont des objectifs nationaux. Vous avez soulevé une question qui préoccupe les universitaires canadiens. Je ne suis pas convaincu qu'il y a lieu d'affecter des fonds à certaines disciplines. Ce n'est pas comme cela qu'il faut procéder à mon avis. Je suis d'accord avec mon collègue pour dire qu'il faut informer les étudiants plutôt que d'essayer d'influencer leur choix. Je crois que l'on devrait se poser d'importantes questions si l'on essaie d'influencer les étudiants à suivre certains cours par le biais d'encouragements financiers.

Il faut également se souvenir des secteurs plus «mous» de l'université—je pense à certains domaines de la faculté des Lettres et de celle des sciences. Si mon université peut servir d'exemple, 42 p. 100 des étudiants qui sortent de ces deux facultés font des études de deuxième ou troisième cycle ou s'inscrivent à une école professionnelle. Le premier cycle sert donc de base. Ceux qui ne poursuivent pas leurs études ont profité de leur enseignement et je crois que le pays en profite aussi. Je crois au fond que toute société démocratique a besoin de citoyens instruits, d'autant plus que les questions sociales du monde et du pays deviennent plus complexes. Je crois donc que les universités devraient pouvoir offrir un enseignement solide dans les arts liberaux. Cependant, j'hésite à recommander au fédéral qu'il affecte de l'argent à certains domaines. A mon avis c'est une pratique dangereuse dans une société démocratique.

M. Pederson: Si vous permettez, je voudrais répondre brièvement. J'ai très peu de confiance dans le genre de planification de la main-d'œuvre à laquelle vous avez fait allusion. D'après toutes les preuves que j'ai vues, ce genre de planification produit rarement des résultats satisfaisants.

Comme le disait Doug, il y a un certain nombre d'encouragements, et des subventions sont accordées au niveau fédéral . . . il y a sûrement des encouragements dans cette province,

[*Text*]

am sure other provinces have various kinds of incentives, to encourage students to go in a particular direction.

I think a much more fundamental issue has to do with the question of whether any individual who is able has sufficient resources that will allow him to go on to university, or college, or whatever the type of educational program we are concerned about. I think that is a very, very basic concern that I have. In our own province we have major reservations about the participation rate, for example, of our 18 to 24 year olds. We have some of the lowest rates in all of the country. That is a matter of major concern to me; it is a matter of major concern for the economic and social development of this province, and it is a major concern for the economic and social development of this country. So, I think the kinds of concern you ought to have is to ensure that there is equity of access; that our able students in Canada, who want to go on to university, get an opportunity to do so.

Mr. Weatherhead: Do you have any suggestions as to how the equity of access in your own province could be improved? It is a have province—one of the few that we see around the country. You have mentioned that both your university rates and your other post-secondary rates are lower. What would your suggestions be with respect to your own province, and perhaps across the country?

Mr. Kenny: Let me put that a bit into historical perspective. A decade ago, the province of British Columbia had the highest participation rate, and suddenly it has dropped. The reasons for that are really unknown at this point in time. The basic problem in this province is the students from the interior; they are the people who throw the enrolment rate. So we know where the problem is. How to correct it; I would suggest distance subsidies to students. In other words, to the extent that we do not have universities in the interior of the province, that if you wish to encourage students to come to the coast, to one of the three universities here, then one may have to look at a high incentive to the students of the interior, where you give them distance subsidy so that you equalize their cost.

M. Pederson: Mr. Chairman, if I may respond to that. I think there are a lot of factors, none of which we are absolutely certain about. One of the difficulties is that this is a relatively wealthy province. It is heavily dependent upon primary industry and the opportunities to go out to work are fairly good; the kind of economic return to someone working in some of our primary industries is just as good as if you spend four years in university. So, there is an economic dimension to that that we do not really have a good handle on, but one that we can be very suspicious about.

I think there is the point that Doug has raised, that there is a need for some consideration of a financial support program which would operate on a sort of differential basis, because in British Columbia we have twice the participation rate in our urban centres as opposed to the rural parts of the province. So there is a geographical factor that is at work, and it may well be that the added cost of having to move from the interior of

[*Translation*]

tout comme dans d'autres, j'en suis certain, pour encourager les étudiants à s'orienter vers certains secteurs.

Il y a une autre question qui est beaucoup plus fondamentale, à savoir si les étudiants qui en ont la capacité disposent des ressources nécessaires pour aller à l'université, au collège ou ailleurs, selon le programme d'enseignement en cause. Au moins, c'est là une préoccupation élémentaire. Dans notre province, nous avons d'importantes réserves quant au taux de participation de nos jeunes âgés entre 18 et 24 ans. Ces taux de participation sont parmi les plus bas du pays. Cela me préoccupe grandement car il en va du développement social et économique de la province et du pays. Je crois donc que vous devriez vous préoccuper d'assurer l'égalité d'accès et que nos étudiants qui en ont la capacité puissent aller à l'université s'ils le désirent.

M. Weatherhead: Avez-vous des propositions quant à la façon d'améliorer l'égalité d'accès dans votre propre province? Vous êtes l'une des rares provinces riches du Canada. Vous disiez que vos taux d'inscription à l'université et aux autres institutions postsecondaires sont plus bas. Quelles propositions pourriez-vous faire pour votre province et peut-être pour le Canada?

M. Kenny: Permettez-moi d'établir une perspective historique. Il y a une décennie, la Colombie-Britannique avait le taux d'inscription le plus élevé, mais soudainement il s'est affaissé. On ne connaît pas encore les raisons de ce phénomène. Le problème de base se présente au niveau des étudiants de l'intérieur des terres; ce sont eux qui font abaisser les taux de participation. Nous connaissons donc la nature du problème. Pour le corriger, je proposerais qu'on accorde aux étudiants des subventions selon la distance. Autrement dit, puisque nous n'avons pas d'université dans l'intérieur de la province, les étudiants qui désireraient s'inscrire à l'une des trois universités de la côte pourraient recevoir des subventions en fonction de la distance; il s'agirait d'un encouragement puissant pour les étudiants, ces subventions permettant d'égaliser les coûts.

M. Pederson: Monsieur le président, permettez-moi de répondre à cette question. Je pense qu'il y a beaucoup de facteurs en cause, mais nous ne sommes certains d'aucun. L'une des difficultés, c'est que notre province est relativement riche. Elle dépend énormément de l'industrie primaire, et les possibilités d'emploi sont assez bonnes; les revenus des jeunes qui travaillent dans nos industries primaires sont tout aussi élevés que si ce jeune avait passé quatre ans à l'université. Ce problème présente donc une dimension économique que nous ne connaissons pas très bien, mais que nous pouvons soupçonner de jouer un certain rôle.

Doug disait qu'il serait nécessaire d'envisager l'établissement d'un programme de soutien financier fondé sur la distance, car en Colombie-Britannique le taux de participation urbain est deux fois plus élevé que le taux d'inscription dans les régions rurales de la province. Il y a donc un facteur géographique en cause, et il est bien possible que les considérations financières aient une certaine importance, pour les gens

[*Texte*]

the province down to the coast, where all the universities are located, may play some sort of a role.

There is also, I suspect, the need for much better information to be distributed concerning what the opportunities look like. I would suggest to you that we as universities may not have done our job as well as possible. I think some of our students need to understand better what opportunities we have for them in our universities, colleges and institutes of technology.

Finally, I would point out to you that one of the problems we enjoy as a university, and I know the University of Victoria does as well, and perhaps to some extent the University of British Columbia, is that we simply do not have adequate housing for students. My particular institution has housing for 650 students out of a total of 9,500 full-time equivalent students. This is about the lowest in all Canada, and we have been trying for two years to find some means of finding financing for that that would allow us to go ahead at a rental rate that students could possibly respond to. To date, we have been unsuccessful.

The Chairman: You have indicated, I believe both of you, that you did not see any difficulty in having the academic community and the university community agree to some kind of national objectives; some kind of statement of national objectives. Have you discussed this with your colleagues from the Province of Quebec?

Mr. Kenny: Only very informally, sir.

The Chairman: How do you assess their views in that regard?

M. Pederson: I think the frank answer to that is to say that their public and private views may well be different.

• 1450

I think there obviously are some very strong views that are held by the Province of Quebec on the question of education. They are understandable views. I fully appreciate and understand why they are there and I think that were I in my equivalent position in the Province of Quebec I would have to be concerned and be prepared to at least publicly indicate my support for those. But I think there are some members whom I have talked to privately who share the point of view that universities are not uniquely provincial institutions, that they are national institutions and that hopefully, if we have enough of them, some of them are international institutions.

The Chairman: So you think it would be possible, despite that possible gulf, to draft a statement that would be so flexible that it would still mean something?

Mr. Pederson: I am not sure I want to answer that "yes'; I would prefer to say I would be hopeful.

Mr. Kenny: That would be my answer too, sir. In a national conference I suspect the rectors of Quebec universities would be very, very helpful and would be outspoken in that context.

The Chairman: Mr. Blenkarn.

[*Traduction*]

qui doivent déménager de l'intérieur des terres pour aller vers la côte où sont situées toutes les universités.

Je présume qu'il faudrait également distribuer beaucoup plus d'information quant aux possibilités offertes. Les universités n'ont peut-être pas fait en ce sens un travail excellent. Je pense que certains de nos étudiants devraient comprendre un peu mieux quelles possibilités nous leur offrons dans les universités, les collèges et les écoles de technologie.

Finalement, je vous signale l'une des difficultés que nous avons chez nous, de même qu'à l'Université de Victoria et à l'Université de Colombie-Britannique dans une certaine mesure; nous n'avons tout simplement pas de logement adéquat pour les étudiants. Dans notre institution, nous pouvons loger 650 étudiants sur un total de 9,500 étudiants à temps plein. C'est peut-être le taux le plus bas au Canada, et depuis deux ans nous essayons de trouver le moyen de financer la construction d'habitations dont le loyer serait abordable pour les étudiants. Jusqu'à maintenant nos efforts ont été en vain.

Le président: Sauf erreur, vous avez tous les deux affirmé que vous ne voyiez aucune difficulté pour ce qui est d'amener la communauté académique et universitaire à s'entendre sur des objectifs nationaux déclarés. En avez-vous discuté avec vos collègues de la province de Québec?

M. Kenny: Très officieusement, monsieur.

Le président: Quelle est votre évaluation de leur opinion à ce sujet?

M. Pederson: Je pense que pour répondre franchement, on pourrait dire que les opinions manifestées en public et en privé peuvent être différentes.

Il est évident que la province de Québec a des idées bien arrêtées sur la question de l'éducation. Ses positions sont compréhensibles. Je comprends très bien pourquoi ils agissent ainsi et je pense que si j'occupais mon poste actuel dans la province de Québec, je serais inquiet et je serais disposé à appuyer publiquement ces positions. Cependant, je crois que certains membres de votre groupe avec qui j'ai parlé, sont d'avis comme moi que les universités ne sont pas que des institutions provinciales mais également des institutions nationales; on peut même espérer si nous en avons un nombre suffisant, que certaines seront de calibre international.

Le président: Alors malgré les écarts, vous croyez qu'il serait possible d'élaborer une déclaration qui serait assez souple mais qui aurait quand même une certaine signification?

M. Pederson: Je ne suis pas certain de vouloir répondre par l'affirmative; je préférerais simplement dire que je l'espère.

M. Kenny: C'est également mon opinion, monsieur. Lors d'une conférence nationale, je pense que les recteurs des universités du Québec seraient très utiles et qu'ils parleraient très ouvertement.

Le président: Monsieur Blenkarn.

[*Text*]

Mr. Blenkarn: Mr. Chairman, I wanted to have Mr. Kenny go over the proposal on page 11 of his brief; but, before I do that, I note that on page 11 you mention the question of tuition fees in three separate paragraphs, all indicating that the university and the province should determine the tuition fee situation but indicating federal money to support universities. Surely, the support level depends on how much money the universities can raise from the people who partake of the facilities of the university. But why do you mention that the province and the institution should determine fees as opposed to the other participant you suggest, being the federal government, to supply money?

Mr. Kenny: Regarding the concern on the tuition, as the present universities acts are drafted across Canada, they come under provincial legislation. There is wide variability across Canada on how tuition is set.

Within this province that is under the sole control of each of the respective universities: in no way would the University of British Columbia have to have the same tuition policy as Simon Fraser University or the University of Victoria. We are not directed by the government here. In other provinces, however, before the universities can raise tuition they have to get the agreement of the provincial government.

So all I am trying to do is recognize that as a problem: that universities acts are embedded under provincial legislation. Over time maybe that could change, but at the moment one has to recognize that as a hard reality and allow for it.

Mr. Blenkarn: One of the concerns of course is that, if we wind up with federal contributions directly to students, surely the federal government will want at the same time some say as to the level of tuition fees. Would you not agree?

Mr. Kenny: Yes, in the sense that the federal contribution comes after they know how much the provinces are contributing and how much the students are contributing, and presumably on a year-to-year basis—and this is what is implied in my proposal—they can be having discussions with the provinces and hopefully the universities on that. I do not rule that out.

Mr. Blenkarn: May I deal for a moment with the level of fees in this province? Your fee schedules in this province are significantly lower than in a number of provinces. We were in Nova Scotia last Friday, where tuition fees are 18 to 20 per cent of the cost of running the institutions. Nova Scotia's participation rate is probably double the participation rate of this province. So one would think double the fees, double the participation.

I was just wondering what you would say with respect to the accessibility to universities, the desire of people to go to universities: What is your view with respect to fees there?

Mr. Kenny: There have been various studies conducted on the correlation of fees with accessibility. They have been primarily conducted in the United States, and I would have

[*Translation*]

M. Blenkarn: Monsieur le président, je voulais que M. Kenny revoie la proposition à la page 11 de son mémoire, mais auparavant je note que dans cette même page 11, vous parlez de la question des frais de scolarité dans trois paragraphes distincts; dans chacun vous dites que les universités et les provinces devraient établir quels seront les frais de scolarité, mais vous dites également que le gouvernement fédéral devrait donner son appui financier aux universités. Il est certain que l'importance de cet appui financier dépend des sommes que les universités peuvent tirer des gens qui s'y inscrivent. Pourquoi dites-vous que les provinces et les institutions devraient établir les frais de scolarité, à l'exclusion de l'autre participant nommément le gouvernement fédéral qui fournit de l'argent?

M. Kenny: Pour ce qui est des frais de scolarité, à l'heure actuelle les lois constituant les universités sont rédigées dans l'ensemble du pays et ces institutions sont de juridiction provinciales. Pour l'ensemble du pays il y a une grande variété de méthodes d'établissement des frais de scolarité.

Dans notre province, cette responsabilité revient uniquement aux universités respectives, et l'université de la Colombie-Britannique n'est absolument pas obligée d'adopter la même politique de frais de scolarité que celle de l'université Simon Fraser ou de l'université de Victoria. Le gouvernement n'intervient pas. Toutefois dans d'autres provinces, avant que les universités puissent augmenter les frais, elles doivent obtenir l'accord du gouvernement provincial.

J'essaie donc seulement de reconnaître le problème, à savoir que les lois constituant les universités ont du ressort provincial. Avec le temps, cela pourrait changer, mais pour l'instant il faut reconnaître cette réalité et agir en conséquence.

M. Blenkarn: Évidemment, l'une des difficultés c'est que si le gouvernement fédéral accorde des contributions directes aux étudiants, il voudra aussi avoir son mot à dire dans l'établissement des frais de scolarité. N'êtes-vous pas d'accord?

M. Kenny: Oui, en ce sens qu'on déciderait annuellement de la contribution fédérale après que les provinces aient établi la leur et en sachant ce que paieront les étudiants; c'est ce que je sous-entendais dans ma proposition. On pourrait espérer la tenue de discussions avec les provinces et les universités à ce sujet. Je n'exclus pas cette possibilité.

M. Blenkarn: Permettez-moi de parler quelques instants du niveau des taux de scolarité dans cette province. L'échelle des frais est ici beaucoup moins élevée que dans un certain nombre d'autres provinces. Vendredi dernier, nous étions en Nouvelle-Écosse où les frais de scolarité représentent de 18 à 20 p. 100 du coût d'administration des institutions. Alors le taux de participation en Nouvelle-Écosse est probablement deux fois plus élevé que dans votre province. On pourrait donc croire que si les frais de scolarité sont deux fois plus élevés, la participation est également deux fois plus grande.

Qu'en est-il de l'accessibilité à l'université et de la volonté des gens de s'y inscrire; que pensez-vous de l'influence des frais de scolarité sur ces variables?

M. Kenny: Plusieurs études ont été réalisées sur le lien entre les frais de scolarité et l'accessiblité. Il s'agit surtout d'études

[*Texte*]

some doubts about whether you can transfer those studies up here.

• 1455

At the moment, I do not think our low fees here are either encouraging students to go or discouraging them from going. I think members of the task force should be aware that, perhaps in all three universities in the coming years, fees will start to mount. It is quite correct that our fees here only contribute about 10 per cent of the operating costs of our universities. In Ontario they are roughly, on the average, I think 15.2 per cent, if my memory is correct. So fees inevitably will be going up in British Columbia.

Mr. Blenkarn: Fees in the past, if you go back to the 1950s and beyond, were traditionally 30 per cent of the cost of running a university. Is this a source of funding that we should be looking at when we are looking at the statement by a federal minister that universities were elitist institutions?

Mr. Kenny: Let me respond to that. In the first place, I do not think they are elitist institutions—and I will come back to that if you wish to elaborate on that. But, coming to the central thrust of your question, I do not think fees should ever go up precipitously. I think parents need forewarning that the fees are going to go gradually up. If you were suddenly to boost the fees in this province by bringing them to the level in Nova Scotia, I think that would have a negative impact.

I do not think it is in the interest of Canada to drastically raise student tuition, and I say that because I think society in the long run gains far more than the individual and the nation is enriched over-all. I think it is obligatory within Canada that we encourage the youth to go on and that we not put financial barriers of an excessive kind—that you do find in the United States—in the way because, if Canada is going to compete economically and culturally, then we must encourage Canadians to go on. I just do not think fees should be of the magnitude that you would find, say, in some ot the private universities within the United States, and even the eastern provinces.

I can understand why they have them, but I do not think that overnight that is a source of funds—other than a gradual increase, and I would predict that across Canada they are going to gradually go up.

Mr. Blenkarn: Do you think your proposed federal tuition grant should be in proportion to the fees that a university might itself set?

Mr. Kenny: Not only in proportion to the student fees but also the provincial operating grants to the universities. You would have to take both into account.

Mr. Blenkarn: Thank you.

[*Traduction*]

américaines et j'ai quelques doutes quant à la possibilité d'en utiliser des résultats ici.

Je ne pense pas qu'actuellement le fait que nos frais de scolarité soient bas ait pour effet d'encourager ou de décourager les étudiants. Les membres du groupe de travail devraient savoir que, les frais de scolarité augmenteront peut-être dans les trois universités au cours des prochaines années. Il est tout à fait exact que les frais de scolarité ne constituent qu'environ 10 p. 100 des dépenses de fonctionnement de nos universités. En Ontario, ils représentent environ 15,2 p. 100 de ces dépenses, si je ne me trompe. Une augmentation de ces frais est inévitable en Colombie-Britannique.

M. Blenkarn: Si vous remontez aux années 50, les frais de scolarité représentaient généralement 30 p. 100 des dépenses d'exploitation d'une université. Est-ce une source de financement que nous devons envisager, compte tenu de la déclaration d'un ministre fédéral voulant que les universités soient des institutions élitistes?

M. Kenny: Permettez-moi de répondre sur ce point. Tout d'abord, je ne crois pas qu'il s'agisse d'institutions élitistes, et je reviendrai là-dessus si vous me le permettez. Mais pour répondre directement à votre question, je ne crois pas que les frais devraient jamais monter en flèche. Je crois qu'il faut préparer les parents à l'idée que ces frais vont augmenter petit à petit. Si vous augmentiez tout d'un coup les frais dans cette province en les amenant au niveau de ceux de la Nouvelle-Écosse, je crains que ceci n'ait des conséquences défavorables.

Je ne pense pas que le Canada ait intérêt à augmenter radicalement des frais de scolarité des étudiants, et si je dis cela, c'est parce que je suis persuadé que la société, à la longue, y gagne beaucoup plus que l'individu, et que la nation dans son ensemble s'en trouve enrichie. Je crois que nous nous devons au Canada, d'encourager les jeunes à poursuivre leurs études, et que nous ne devons pas dresser devant eux des barrières financières excessives—comme le font les États-Unis—car si nous voulons que le Canada soit concurrentiel au plan économique et culturel, nous devons encourager les Canadiens à suivre des études avancées. Les frais de scolarité ne devraient pas, à mon avis, atteindre des niveaux comparables à ceux que vous trouvez dans certaines universités prisées américaines, et même dans les provinces de l'Est.

je puis en comprendre la raison, mais je ne préconise pas une augmentation en flèche des frais de scolarité pour assurer le financement des universités; il faut les augmenter progressivement, je pense que c'est ce qui se produira petit à petit dans tout le Canada.

M. Blenkarn: Pensez-vous que la subvention fédérale que vous proposez devrait être proportionnelle aux frais de scolarité que l'université impose elle-même?

M. Kenny: Non seulement proportionnelle aux frais de scolarité, mais également aux subventions provinciales destinées au fonctionnement des universités. Il faudrait tenir compte des deux.

M. Blenkarn: Je vous remercie.

[*Text*]

Mr. Pederson: If I may just comment on the percentage of our costs that are borne by tuition: it is important that you keep in mind that our costs are among the highest in the country. So, while the percentage may be among the lowest in Canada, at the same time that percentage figure is slightly misleading. In other words, our fees currently for a couple of semesters are up around $670. They are not all that different from the fees that are charged elsewhere, but the percentage figure looks dramatically different because of the higher per student costs in British Columbia.

I think what is fundamental here is the point that Dr. Kenny has already emphasized, and that is that we can spend forever debating what the level of tuition fee ought to be because there is no value that one can come to any sound agreement on on that issue. What is significant is that no one who is competent, able and deserving is precluded from the opportunity to go.

I happen, personally, to be a much bigger fan of the notion of relatively high tuition fee schedules with a fairly elaborate financiel aid program for anyone who is not able to go because I would really argue that the present system is in fact a subvention to those who could afford to pay much higher fees than they are paying at the present time. But, at the present time, I would have to suggest to you that politically in my own institution that would be a difficult program to embark on.

The Chairman: Thank you, gentlemen. As I announced earlier, Dr. Pederson and Dr. Kenny were making statements on behalf of their own universities; but Dr. Gibson, the Chairman of the Universities Council of British Columbia, is in the audience and I have been asked to indicate that the council supports the statements of the two universities here today. Is there anything else you wanted to add, Dr. Gibson?

• 1500

Dr. W. Gibson (Chairman, Universities Council of British Columbia): Mr. Chairman and members of the task force, the Universities Council, as you know, is a lay group made up of people in an intermediary role between the provincial government and its universities, so we do not have the problems of which the presidents have just spoken to you, the problems of vast numbers of students and budgets they are not quite sure of, their recurring nature and so on.

My personal view in this, having been a teacher in a university medical faculty for 30 years, is described on a sign I have on my door at the Universities Council which simply say, If you think education is expensive, try ignorance. I think this says the thing in a nutshell as far as Canada is concerned. If we do not have a literate, informed and educated citizenry in this country we are in for some of the troubles of the countries that are clearly lacking that at the moment. I support completely what the two presidents have put before you today, and if President Petch of the University of Victoria had been here

[*Translation*]

M. Pederson: Permettez-moi de faire une observation concernant le pourcentage de nos dépenses qui sont couvertes par les frais de scolarité. Il faut tenir compte du fait que nos dépenses sont parmi les plus élevées du pays. Le pourcentage est peut-être parmi les plus bas du pays, mais en même temps, le chiffre du pourcentage prête à confusion. Autrement dit, les frais de scolarité pour deux semestres s'élèvent actuellement à environ 670 dollars. Ils ne diffèrent pas sensiblement des frais d'autres universités, mais le pourcentage est très différent, parce que les frais par étudiant sont beaucoup plus élevés en Colombie-Britannique.

Ce qui est capital ici, c'est l'aspect que M. Kenny a déjà mis en relief, à savoir que nous pouvons discuter sans fin d'un niveau que pourraient atteindre les frais de scolarité, car il n'y a pas moyen de nous entendre sur un chiffre précis. Mais ce qui importe avant tout, c'est que cela ne devrait pas empêcher aucun étudiant intelligent, travailleur et méritant de poursuivre ses études.

Je suis personnellement en faveur du niveau relativement élevé de frais de scolarité assorti d'un programme d'aide financière assez complexe pour assister tous ceux qui, autrement, ne pourraient faire des études. Je pense en effet, que le système actuel constitue en fait une subvention accordée à ceux qui pourraient se permettre de payer des droits bien plus considérables. Mais dans la conjoncture politique actuelle, je reconnais qu'il me serait très difficile de mettre sur pied un programme pareil.

Le président: Merci, messieurs. Comme je l'ai dit précédemment, M. Pederson et M. Kenny ont fait des déclarations au nom de leurs propres universités; mais M. Gibson, président du Conseil des universités de la Colombie-Britannique, se trouve parmi nous et on m'a demandé de vous signaler que le Conseil appuie les vues qui vous ont été présentées ce matin au nom des deux universités. Avez-vous autre chose à ajouter, monsieur Gibson?

Dr W. Gibson (président du Conseil des universités de la Colombie-Britannique): Monsieur le président et membres du groupe d'étude, le Conseil des universités est, comme vous le savez, un groupe de personnes qui ne font pas professionnellement partie de l'université et qui joue un rôle intermédiaire entre le gouvernement provincial et les universités. Nous n'avons donc pas les problèmes dont viennent de vous parler les présidents des deux universités, à savoir ceux de vastes nombres d'étudiants et de budgets difficiles à administrer, et les problèmes qui se posent constamment.

J'ai enseigné à la faculté de médecine de l'université pendant 30 ans, et j'ai affiché sur ma porte une affiche qui résume ma pensée sur ce point. Elle dit tout simplement: «Chère l'instruction? Et l'ignorance donc!» Cet aphorisme résume la situation du Canada. Si nous ne constituons pas une classe de citoyens éduqués, informés et cultivés, nous nous créons certains des problèmes qu'ont actuellement les pays qui ont failli à cette tâche. Je m'associe entièrement aux déclarations que les deux présidents nous ont faites aujourd'hui, et si le président Petch de l'Université de Victoria avait été ici aujourd'hui

[*Texte*]

today instead of in Toronto, I am sure he would have voiced the same sort of sentiments.

I think federal support is the leverage that can best be used on provincial governments in a matching fashion, or whatever the detail is to be worked out, so that provinces will not be receiving federal funds unaccountably in the sense that they can demand them, but will they produce in the field of post-secondary education. So whatever formula is worked out or suggested by your task force, I would hope very much that it had this element of leverage in it.

The thing it would not, I hope, have in it would be any targeting of objectives. I can tell you that in medical research where I have spent my life, having grown up with Dr. Penfield in Montreal and then come back home to my own British Columbia, my experience is that targeted research has been a failure and that basic research of the kind that universities can produce is the thing in which to invest.

I have been recently writing on the cost of not doing medical research; the cost to Canada of not doing it is a vast amount. I do think, as the two presidents have suggested, that investment at the federal level—again with a leverage, if possible, on provincial funds—in both education and research is a very necessary thing nationally so that the professionally trained people we have been stealing, if you like, or bringing in from other parts of the world, can be substituted by Canadians who have research and training opportunities of a much greater nature than we have today.

I would think, as President Kenny has suggested, higher education is an investment which we must make in this country, and there is no better payoff than what we get from and educated citizenry. My hope of holding Canada together, or anyone's hope of holding Canada together, surely must depend on an educated and receptive country.

When we talk about the liberal arts, in scince I am afraid it is sometimes dispensed with too easily. What I really think they represent are the arts of liberty, and if we do not have those in this country we are in for great trouble.

I spent some years on the Defence Research Board of Canada and have come to the view that higher educaton is a form of national defence and we should be taking it as seriously as we take defence. I am associated with an institution where people are being locked up in British Columbia at a cost of $50,000 per man per year. I wish that that could be applied in some positive way to the professoriate—that is, not locking them up but getting this money channelled toward universities so we migh have from the federal government some very top endowed chairs in Canadian universities which were going to be there despite curricular changes and so on. In other words, federal professorships might be a solution.

[*Traduction*]

au lieu de se trouver à Toronto, je suis sûr qu'il vous aurait donné un avis semblable.

L'aide fédérale me paraît être le meilleur moyen d'inciter les gouvernements provinciaux à agir—en exigeant par exemple une contribution égale des provinces, ou autrement—et d'empêcher que l'argent versé soit dépensé dans un domaine autre que l'éducation postsecondaire. Quelle que soit la formule mise au point ou proposée par votre groupe d'étude, j'espère très fortement qu'elle contiendra cet élément stimulant.

J'espère par ailleurs que cette formule ne fixera aucun objectif précis. J'ai passé ma vie dans le recherche médicale, grandi avec le Dr Penfield à Montréal puis je suis revenu en Colombie-Britannique, et partout j'ai constaté que la recherche basée sur des objectifs précis était un échec; ce qu'il nous faut, c'est la recherche fondamentale telle qu'effectuée dans les universités; c'est dans la recherche fondamentale qu'il faut investir.

J'ai écrit récemment un article sur ce qu'il en coûte de ne pas faire de recherche médicale; il en coûte une fortune au Canada. Je pense, comme vous l'ont exposé les deux présidents, que le fait pour le gouvernement fédéral d'investir tant dans la recherche que dans l'enseignement—en faisant appel, si possible, à la participation des gouvernements provinciaux—est très important sur le plan national. Il faut que les spécialistes que nous avons fait venir d'autres parties du monde, ou que nous leur avons enlevé, si vous voulez, soient remplacés par des Canadiens qui pourront recevoir une formation et faire de la recherche sur une échelle bien supérieure à ce qu'elle est de nos jours.

Je pense, comme l'a dit le président Kenny, que l'enseignement supérieur est un investissement que nous devons faire dans ce pays, et qu'il n'existe pas d'investissements plus rentables. Mon espoir, et celui de tous les Canadiens, de maintenir le Canada repose sur la formation et l'ouverture d'esprit que nous aurons su donner à nos citoyens.

La science, je le crains, a tendance à traiter trop légèrement les arts libéraux. Mais ce qu'on entend par là, ce sont les arts de la liberté, et si nous ne les cultivons pas dans ce pays, nous pouvons nous attendre à de grandes difficultés.

J'ai passé quelques années au Conseil de recherche pour la défense, je suis arrivé à la conclusion que l'enseignement supérieur représentait une forme de défense nationale et que nous devrions le prendre tout autant au sérieux. Je travaille également pour une institution de la Colombie-Britannique où les gens sont enfermés au coût de $50,000 par personne par an. J'aimerais que ceci soit appliqué d'une façon constructive au professorat—non que je préconise d'enfermer les professeurs, mais je voudrais que l'on puisse utiliser cet argent pour les universités, afin que le gouvernement fédéral subventionne certaines chiares dans les universités canadiennes qui se maintiendront malgé tous les changements de programmes et autres. Autrement dit, des chaires fédérales pourraient constituer une solution.

[*Text*]

• 1505

Having taught in Australia at the time the national university was being organized, I am very familiar with the needs of giving some leadership. As Dr. Tory started out in Canada to build a National Research Council without walls, though it has some in Ottawa, as you well know, I think we should be thinking also of a unveristy community in Canada without walls, and we should have much more mobility of not just students but of faculty across this country. I do not think westerners have the slightest concept—if they are born out here and live much of their life here, and who can blame them if they want to—of Quebec in particular, or the Maritimes. Having served across the country in the war, in the air force, I must say that I am very impressed with the value of being immersed for up to a year, shall we say, in another part of the country, doing perhaps the kind of work one would do in one's own setting but in a very different setting. I think it may be that the task force can be useful in proposing exchanges of professors on a national basis within Canada.

My own council is now absorbed in an exchange of professors with China. I wish we had half as much impetus in exchanging them with other parts of Canada. Possibly something can be worked out in that regard. This could be a federal input of money to be used for no other purpose. In other words, a reserved or designated sum for exchange professorships across this country.

Mr. Chairman, that is all I have to say. As I say, I do not have the load the presidents carry in having to look after large and expensive institutions, but as I see their requirements come in and the shortfall in meeting their financial requirements, and which seems to happen to all councils, I do feel that a matching federal presence in the field of post-secondary education would be acceptable politically and financially. Educationally it would be a great blood transfusion for the universities of this country.

The Vice-Chairman: You must appreciate, Dr. Gibson, that we do contribute very handsomely to post-secondary education in the province, probably close to 50 per cent.

Dr. Gibson: And unrecognized, I may say.

The Vice-Chairman: Thank you very much.

Dr Gibson: Thank you.

The Vice-Chairman: The next witnesses are from the Social Planning and Review Council of British Columbia: Mr. Harold Moist, board member; Mr. Hugh Millar, member of SPAR, a committee of the United Way, and Executive Director of the British Columbia Association of Social Workers; Mr. Arthur Kube, President of the United Way of the Lower Mainland; and Ms Chris McNiven, member of SPAR and SPARC, a joint committee. Perhaps you could tell us what SPAR and SPARC are. Is there a difference?

[*Translation*]

J'ai enseigné en Australie à l'époque où l'université nationale a été fondée, je connais bien les problèmes qui sont associés à une telle entreprise. De même, le Dr Tory a commencé à mettre sur pied au Canada un conseil national pour la recherche qui ne comportait pas de murs, bien qu'il en ait à Ottawa, comme vous le savez, mais je crois qu'au Canada également nous devrions envisager la création d'une université sans murs, et que nous devrions encourager non seulement la mobilté des étudiants, mais celle du corps professoral. Je crois que les Canadiens de l'Ouest, s'ils sont nés dans l'Ouest et y ont passé la plus grande partie de leur vie . . . et qui pourrait les en blâmer . . . se rendent vraiment compte de ce qu'est le Québec, par exemple, ou les provinces Maritimes. J'ai fait la guerre dans les rangs de l'aviation, j'ai beaucoup voyagé dans le pays à cette occasion, et l'expérience d'une immersion complète, d'un an par exemple, dans une autre partie du pays, avec des occupations que l'on aurait peut-être pas chez soi, dans un milieu tout différent, m'a paru extrêmement enrichisante. Le groupe de travail ferait peut-être bien de proposer des échanges de professeurs au Canada même, sur une base nationale.

Mon propre conseil organise actuellement un échange de professeurs avec la Chine. Je voudrais que nous mettions le même zèle à faire des échanges avec d'autres parties du Canada. Cela ne devrait pas être impossible. Le gouvernement fédéral pourrait y consacrer des crédits pour lesquels on n'envisagerait pas d'autre usage, une somme fixe destinée à encourager des échanges de professeurs canadiens.

Monsieur le président, c'est là tout ce que j'avais à dire. Je n'ai pas à assumer le fardeau de président responsable de vastes institutions coûteuses, mais quand je vois ce dont ils ont besoin, et tout ce qui leur fait défaut en matière de crédits, ce qui semble le lot de tous les conseils, il me semble qu'une participation fédérale dans le domaine de l'enseignement postsecondaire serait acceptable sur le plan politique et financier. Sur le plan de l'enseignement, ce serait un apport de sang neuf pour les universitiés de notre pays.

Le vice-président: Souvenez-vous, monsieur Gibson, que nous contribuons généreusement à assumer les frais de l'enseignement postsecondaire, probablement pour près de 50 p. dans cette province.

Dr Gibson: Et que l'on ne vous en sais pas gré, si je puis dire.

Le vice-président: Merci beaucoup.

Dr Gibson: Merci.

Le vice-président: Les prochains témoins représentent le Social Planning and Review Council of British Columbia: M. Harold Moist, membre du conseil d'administration, M. Hugh Millar, membre de SPAR, un comité de Centraide, et directeur général de la British Columbia Association of Social Workers (Association des akssistants sociaux de la Colombie-Britannique); M. Arthur Kube, président de Centraide de Lower Mainland; et Mme Chris McNiven, membre de SPAR et SPARC, comité mixte. Pourriez-vous peut-être nous dire ce que sont SPAR et SPARC? Y a-t-il une différence?

[*Texte*]

Mr. Hugh Millar (Member, Social Planning and Review Council of British Columbia): SPAR is the Social Planning and Research component of the United Way of the Lower Mainland. SPARC is a provincial organization, the Social Planning and Review Council of British Columbia.

The Vice-Chairman: Mr. Moist, we have the submission by the Social Planning and Research department of the United Way and the Social Planning and Review Council of British Columbia. Do you wish to read the whole brief? You can if you want, or if you would like, we can append the brief to the proceedings today and perhaps have you summarized the brief; then we can ask a few questions.

Mr. Harold Moist (Board Member, Social Planning and Review Council of British Columbia): We would like to read it, Mr. Chairman, if we may, and we would like to have some of our other delegates speak to it.

• 1510

The Social Planning and Research Department of the United Way of the Lower Mainland and the Social Planning and Review Council of British Columbia appreciate the opportunity given to them to appear here to express some of the concerns which the voluntary sector and social workers in British Columbia have about the financing of social programs.

I will eliminate the next two paragraphs because we have just spoken about that.

In 1977, following the announcement that Bill C-57, the proposed federal Social Service Act, was to be dropped in favour of block-funding arrangements with the provinces, SPAR and SPARC established a joint committee to work on two tasks: first, to seek ways to sustain an appropriate role for and an input by the voluntary sector in the face of a changing climate of policy and funding decisions by the federal and provincial governments; second, to articulate the roles of voluntary agencies for a more systematic and rational approach in the allocation of resources to the voluntary sector.

Since its inception, the joint committee has followed, always with interest and sometimes with concern, the federal and provincial dialogue, and in September, 1980 it published a series of reports dealing with various facets of social services financing in British Columbia. This submission is based on the work of the joint SPAR/SPARC committee and it makes reference to material which is included in the reports.

The mandate of this task force, which, as we understand it, is to review the various mechanisms used to transfer revenues to the provinces, is extensive. It is beyond the scope of a brief presentation, and indeed of the joint committee, to deal with all the complex issues that fall within the purview of this mandate. We will leave aside the issues of fiscal equalization and federal tax collection agreements and, following some

[*Traduction*]

M. Hugh Millar (membre du Social Planning and Review Council of British Columbia): SPAR constitue l'élément de recherche et de planification sociale de Centraide pour le Lower Mainland. SPARC est une organisation provinciale, soit le Social Planning and Review Council de la Colombie-Britannique.

Le vice-président: Monsieur Moist, nous avons entre les mains le mémoire présenté par le Social Planning and Research Department of United Way et par le Social Planning and Review Council of British Columbia. Voulez-vous lire tout le mémoire? Vous le pouvez si vous le voulez, mais si vous préférez, nous pouvons le mettre en appendice aux délibérations d'aujourd'hui, et vous pourriez peut-être résumer ce mémoire; nous pourrons ensuite vous poser quelques questions.

M. Harold Moist (membre du Board of Social Planning and Review Council of British Columbia): Nous voudrions le lire, monsieur le président, si possible, et demanderons également à certains de nos délégués de vous en exposer certains aspects.

Le Social Planning and Research Department of the United Way of the Lower Mainland et le Social Planning and Review Council of British Columbia vous remercient de leur permettre de comparaître et d'exposer certains des problèmes que les assistants sociaux et le bénévolat de la Colombie-Britannique rencontrent en matière de financement des programmes sociaux.

Je sauterai les deux premiers paragraphes puisque nous venons de parler de ce sujet.

En 1977, lorsqu'il a été annoncé que le Bill C-57, projet de loi fédéral sur les services sociaux, allait être abandonné en faveur d'un système de financement global entre le gouvernement fédéral et les provinces, SPAR et SPARC ont mis sur pied un comité mixte chargé d'étudier deux problèmes: d'une part, chercher comment mobiliser efficacement le secteur du bénévolat et quels rôles lui confier, compte tenu de l'évolution de la conjoncture politique et des décisions en matière de financement prises par les gouvernements fédéral et provinciaux; deuxièmement, définir les rôles des organismes volontaires pour assurer une répartition plus systématique et plus rationnelle des ressources entre les différents éléments du bénévolat.

Le comité mixte a, depuis sa création, suivi avec intérêt, parfois avec inquiétude, le dialogue fédéral et provincial. Il a publié en septembre 1980 une série de rapports traitant du financement des services sociaux en Colombie-Britannique, sous ses différentes facettes. Ce document a été rédigé à partir des travaux du comité mixte SPAR/SPARC et se réfère à des textes qui sont annexés aux rapports.

Ce groupe de travail, chargé d'étudier les divers mécanismes auxquels on fait appel pour transférer les recettes aux provinces, a un mandat très vaste, si vaste qu'il est impossible au comité mixte, dans un bref exposé, de traiter de tous les problèmes complexes que ce groupe est chargé d'étudier. Nous laisserons de côté les problèmes de péréquation fiscale et les accords pour la levée d'imposition fédérale. Après quelques

[*Text*]

general comments on the role of the federal government in relation to social spending, we will focus our address upon the topic of established program financing in the voluntary sector.

We were alarmed by the intent to reduce federal spending in social programs which the Hon. A. J. MacEachen, the Minister of Finance, indicated when presenting the federal budget in October 1980. We have been concerned also by what appears to be a decision on the part of the government to reduce the whole complex issue of social program support to a process of renegotiating federal-provincial tax-sharing agreements and finding a formula which relieves the federal partner from its traditional commitment to the maintenance of a strong national role in the social welfare field.

While the total amount of federal spending on social programs has increased during the 1970s, statistical data does not support the view that this spending is out of control, or that the yearly expenditures are unusually high in Canada when compared to the expenditures in other western nations.

The importance of a strong federal presence in the fields of income security, social services, social housing, health and post-secondary education programs cannot be overemphasized. It is largely because of this involvement that much progress has been made during the past two decades in the development of an equitable distribution of public moneys and of social programs to all Canadians, regardless of their place of residence.

The role of the federal government extends beyond the economic aspects of program funding. However, one of the most important dimensions is related to the establishment and protection of national standards for social programs which must be consistent and similar in every province.

Undoubtedly, the task force has already received many strong expressions of concern about the consequences, disastrous for the Canadian public, of a retreat on the part of the federal government from what had become a well-maintained and established tradition of involvement in social welfare.

SPAR and SPARC of British Columbia share this concern, and we would like to encourage the federal government to reaffirm its commitment to the maintenance of a strong federal presence in social, health, post-secondary education and social housing programs.

• 1515

This plea reflects our hope that in its search for a new formula for federal-provincial arrangements the federal government will select those mechanisms, particularly conditional grants and conditional cost sharing, which promote a sound collaboration between the federal government and the provinces in preference to such mechanisms as block funding and tax revenue transfers.

Barring a renewal of interest in the approach outlined in Bill C-57, the Social Services Act, 1977, which, in the opinion of many B.C. social service volunteers and professionals, could

[*Translation*]

commentaires d'ordre général sur le rôle du gouvernement fédéral dans les dépenses sociales, nous nous arrêterons plus particulièrement au problème du financement de programmes établis dans le secteur du bénévolat.

La déclaration que l'honorable A. J. MacEachen, ministre des Finances, a faite en octobre 1980, dans la présentation du budget fédéral, dans laquelle il annonçait l'intention du gouvernement de diminuer la part fédérale dans les programmes sociaux, nous a vivement inquiétée. Nous avons également été inquiétés par ce qui semble être une décision de la part du gouvernement de ramener le problème complexe d'aide aux programmes sociaux à un simple processus de renégociation entre les gouvernements fédéral et provinciaux, les accords sur le partage des impôts et à l'élaboration d'une formule qui décharge le gouvernement fédéral de son rôle traditionnellement important de soutien des services sociaux.

L'ensemble des dépenses du gouvernement fédéral en programmes sociaux a augmenté au cours des années 1970, et les statistiques n'indiquent pas que ces dépenses seraient exagérées, ou que les dépenses annuelles seraient exhorbitantes au Canada si on les compare à celles d'autres pays occidentaux.

On ne saurait surestimer l'importance d'une présence fédérale puissante dans des domaines comme la sécurité du revenu, les services sociaux, l'habitat social, la santé et l'enseignement postsecondaire. C'est à cette présence qu'est due, dans une grande mesure, la plus grande partie des progrès réalisés dans les deux dernières décennies pour assurer une meilleure répartition des fonds publics et des programmes sociaux entre tous les Canadiens, où qu'ils habitent.

Le rôle du gouvernement fédéral dépasse largement les aspects économiques du financement de programmes. Mais l'un de ces aspects les plus importants consiste à imposer des normes nationales aux programmes sociaux, qui doivent être homogènes d'une province à l'autre.

Le groupe de travail, nous n'en doutons pas, a pris connaissance des manifestations d'inquiétude exprimées par beaucoup de personnes, concernant les conséquences désastreuses pour le public canadien d'une démission du gouvernement fédéral de son rôle traditionnel de soutien de l'action sociale.

SPAR et SPARC de la Colombie-Britannique partagent cette inquiétude, et voudraient encourager le gouvernement fédéral à réaffirmer qu'il entend maintenir une présence fédérale importante dans les domaines des affaires sociales, de la santé, de l'enseignement postsecondaire et du logement social.

Nous voudrions, par notre intervention, exprimer l'espoir que le gouvernement fédéral, dans sa recherche d'une nouvelle formule d'entente fédérale-provinciale, choisisse des mécanismes—en particulier les subventions et le partage de frais conditionnels—qui assurent une collaboration étroite entre lui-même et les provinces, plutôt que des mécanismes tels que le financement global et les transferts de recettes fiscales.

À défaut d'un regain d'intérêt pour l'approche définie dans le bill C-57 (Loi sur les services sociaux, 1977) qui de l'avis de nombreux bénévoles et professionnels des services sociaux de la

[*Texte*]

have opened a new area for social service commitment, a continuation and improvement of the cost-sharing arrangements of the Canada Assistance Plan should be considered for financing the social services.

In the past few years the role and the nature of the voluntary sector has been subjected to a series of changes. During the 60s and early 70s the role of the public sector in the delivery of social services underwent a tremendous growth and for a while the voluntary sector appeared to be loosing its former importance.

New trends have been emerging now which have implications that government funding bodies should not ignore.

First, a substantial amount of social welfare work is performed by low hierarchy organizations responsive to local needs and to community participation. These organizations provide direct services and/or a wide range of non direct services, such as planning and organizing innovative projects, conducting research, or funding the development of self—help initiatives. They are non profit organizations and they need some core—ongoing—funding and development assistance. They are concerned quite rightly about fiscal arrangements which do not take their special needs into consideration.

Second, the new philosophy of purchase-of-services by government agencies has been blurring the traditional public/voluntary sector separation and creating concerns for long-term security and autonomy and a host of problems in the area of accountability and responsibility.

We believe the search for new federal—provincial arrangements should take into consideration the contract-for-service phenomenon as well as the broader role performed by the voluntary services and the local planning agencies.

More specifically, an efficient utilization of resources, an equitable distribution of funds, and a concern for the protection of appropriate standards of service provision suggest a need to establish on-going mechanisms for formal communication and collaboration between government and voluntary sectors with respect to planning, development and evaluation of social programs, as well as funding.

A fairly recent survey conducted by the joint SPAR/SPARC committee confirmed previous indications that the voluntary sector in British Columbia is experiencing difficulties related to inadequacies in current funding mechanisms. As this analysis would support, direct or indirect service-giving agencies face the threat of constant decline in the quality of their work if no federal guidelines exist which ensure that the share of money they receive from provincial government is adequate.

There is a great need, too, for social research, planning and policy development services, particularly in smaller communities outside the large urban areas. But here, too, the lack of

[*Traduction*]

Colombie-Britannique, aurait pu frayer une nouvelle voie pour les services sociaux, il conviendrait d'envisager, pour financer ces services, de développer et d'améliorer les dispositions de partage des frais dans le cadre du régime d'assistance publique du Canada.

Le rôle et la nature du bénévolat ont subi, au cours des dernières années, une série de changements. Pendant les années 60 et au début des années 70, le secteur public a assumé une importance croissante dans le fonctionnement des services sociaux et le bénévolat, pendant un certain temps, a semblé perdre de son importance.

Mais de nouvelles tendances se dessinent, et les organismes gouvernementaux de financement doivent tenir compte de la répercution.

Tout d'abord, il y a le fait qu'une importante partie des œuvres sociales est assumée par des organismes à un échelon assez bas de la hiérarchie, mais qui sont à l'écoute des besoins locaux et qui obtiennent la participation de la communauté. Ces organisations assurent des services directs et également, le cas échéant, une vaste gamme de services indirects, tels que la planification et l'organisation de projets novateurs, la recherche, le financement d'initiatives émanant de ceux mêmes qui ont besoin d'aide. Ce sont des organisations sans but lucratif, elles ont besoin d'un capital de démarrage—qui doit être renouvelé—et d'une aide de développement. Elles se préoccupent, à juste titre, de dispositions fiscales qui ne tiennent pas compte de leurs besoins.

Il faut signaler, en second lieu, que la nouvelle tendance des agences gouvernementales à acheter ces services, a effacé quelque peu la ligne traditionnelle de démarcation entre le secteur public et le bénévolat, a donné naissance à une préoccupation de sécurité et d'autonomie à long terme et à toute sorte de problèmes en matière de responsabilité.

Nous pensons qu'il faudrait tenir compte, pour l'élaboration de nouvelles dispositions fédérales-provinciales, du phénomène d'achat de services et du rôle plus important assumé par les services bénévoles et par les agences locales de planification.

En outre, une meilleure utilisation des ressources, une répartition équitable des crédits et le souci de respecter des normes dans les services fournis nous amènent à voir la nécessité d'établir des mécanismes permanents de communication et de collaboration entre le gouvernement et les secteurs bénévoles, en ce qui concerne la planification, le développement et l'évaluation des programmes sociaux ainsi que leur financement.

Une enquête récente menée par le comité SPAR/SPARC a confirmé que, comme on nous l'a déjà signalé, le secteur bénévole de la Colombie-Britannique éprouve des difficultés en raison de déficiences dans le financement actuel. Cette enquête montre que les organismes de services directs ou indirects sont menacés de voir diminuer la qualité de leurs prestations si le gouvernement fédéral ne leur assure pas, par des directives, une attribution équitable de fonds du gouvernement provincial.

Le besoin de recherche en matière de travail social, de planification et d'élaboration de politiques se fait également sentir, en particulier dans les petites communautés qui se

[*Text*]

adequate financing is a very real factor impeding the extension of these services. The federal government, along with provincial governments, could play a very real role in assuring that these supports are available to smaller urban and rural communities. The experience of SPAR, which was supported initially through the welfare and demonstration grants program, is a particularly significant example of what can and should be done in social planning and research.

Similarly, SPARC of B.C.'s involvement in promoting citizen input on a variety of policies and legal issues; for example, the 1975 commentary of Vocational Rehabilitation of Disabled Persons Act and indeed the preparation of this joint statement, suggests the need for more dependable funding bases.

• 1520

Finally, we would make the point that the voluntary sector agencies perform a very valuable social function in delivering services to the public but they also perform an economic function inasmuch as they provide employment to many specially trained people, including persons who experience difficulties in seeking positions in the general labour market. When funding is sporadic or unpredictable, it can result in some of these workers having to accept salaries and working conditions which would be considered deplorable in the public service or in industry.

We have been very much aware of and sensitive to the difficulties and challenges faced by the federal and provincial governments in their attempts, over the past decade, to come to grips with a number of inter-related and enormously complex issues that are political, economic and constitutional, as well as social.

Health, welfare and post-secondary education programs form an inter-related part of the socio-economic fabric of this Canadian society. Cutting deeply into any one of them and changing the roles and responsibilities of various levels of government in the handling of the social affairs envelope could result in some rather dangerous tinkering with the future welfare of Canadians.

It is with this concern in mind that we would like to end this presentation with the recommendation that:

> The federal government establish a royal commission to review the historical development, assess the present status and project future priorities and possible patterns in the development of social policies and programs in Canada.

Thank you, Mr. Chairman. Mr. Millar, would you like to comment?

Mr. Millar: Mr. Chairman, I would like to enlarge on a few of the points made by Harold and also draw on a previous submission to the task force by the Canadian Council on

[*Translation*]

trouvent à l'écart des grands centres urbains. Mais le manque de crédits entrave ici également l'extension de ces services. Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, pourrait jouer un rôle très efficace en assurant que des communautés de petites agglomérations et communautés rurales aient accès à ces crédits. L'initiative de SPAR, qui a bénéficié au début du programme de subvention des affaires sociales, pourrait servir d'exemple de ce qu'il convient de faire en matière de recherche et de planification sociale.

De même, l'action de SPARC de Colombie-Britannique a encouragé les citoyens à intervenir sur un certain nombre de politiques et de problèmes juridiques—par exemple, la Loi de 1975 sur la réadaptation professionnelle des invalides—et en fait la préparation de cette déclaration conjointe met en relief la nécessité d'assurer un financement plus stable.

Enfin, nous voudrions signaler que les organismes bénévoles assument un rôle social très important en fournissant des services au public, mais ils ont également une fonction économique dans la mesure où ils assurent l'emploi de nombreuses personnes qui ont reçu une formation spéciale, en particulier des personnes qui ont des difficultés à chercher du travail sur le marché de l'emploi. Quand les crédits sont rares, quand ils ne sont pas assurés, il peut arriver que certains de ces travailleurs doivent accepter des salaires et des conditions de travail qui seraient considérés déplorables dans le service public ou dans l'industrie.

Nous sommes très sensibles aux difficultés et aux problèmes auxquels ont à faire face le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux qui ont essayé, dans la dernière décennie, de résoudre un certain nombre de problèmes extrêmement complexes, d'ordre politique, économique, constitutionnel et social.

Les programmes de santé, de bien-être, d'enseignement postsecondaire font intrinsèquement partie de la trame socio-économique de la société canadienne. Imposer des restrictions drastiques à l'un ou l'autre d'entre eux, changer les rôles et les responsabilités de divers niveaux de gouvernements dans la répartition des fonds de l'enveloppe des affaires sociales, pourrait porter gravement atteinte à la prospérité des Canadiens de demain.

C'est en tenant compte de ces faits que nous voudrions terminer notre exposé, avec la recommandation suivante:

> Nous recommandons que le gouvernement fédéral mette sur pied une commission royale, chargée d'étudier le contexte historique, d'évaluer la situation actuelle; d'assigner des priorités et d'indiquer divers modèles possibles pour le développement de politiques et des programmes sociaux au Canada.

Merci, monsieur le président, monsieur Millar, avez-vous un commentaire à faire?

M. Millar: Monsieur le président, je voudrais m'étendre sur certains des points soulevés par Harold, et me référer également à un mémoire présenté au groupe de travail par le

[*Texte*]

Social Development, I guess at your hearings in Ottawa, some time ago.

In our brief, we make the case that Canada's standing among the developed countries, in respect to social programs, is not necessarily of a high calibre. Many countries are devoting much more public expenditure in this area than Canada is. One may draw also the comparison, in the context of Canada and the western world, that British Columbia, notwithstanding the apparent prosperity of this province, is not doing a highly creditable job in many areas of social programs.

The examples I would cite are: day care, where the United Way has conducted, through its social planning arm, studies that reveal a great need for day care resources in our communities here, and the need to coordinate these resources through a provincial government ministry; the area of income assistance, where again the United Way has conducted extensive studies revealing that those persons on social assistance are in desperate straights, particularly in the area of paying for their housing needs; and, flowing from that, the need for social housing in British Columbia—there have been really decades of neglect of that particular area of public need.

What this boils down to is that the federal government has provided some of the leadership that has led to the expansion of social programs in the provinces and we urge you to continue this. I might say that the studies that the United Way has conducted in the areas that I have cited are available and we would be happy to make them available to the task force, if you wish.

I also recognize that your mandate is a federal one, so perhaps I should say that we regularly take a trip down the street to the provincial legislature to make these points, and that we will continue to do so. But we must have the federal initiatives in support of us in these endeavours.

Mr. Moist: Thank you.

Chris.

Ms. Chris McNiven (Member, Social Planning and Review Council of British-Columbia): Mr. Chairman, I would just like to make a few additional comments about the issue of fiscal arrangements and the private social service sector.

It seems that they really are two related issues. One is the broad relationship between the public sector and the private sector, and the changes which have been happening in relation to those two sectors. The second issue is more specifically related to the problems of the mechanism of fundings.

• 1525

In relation to the first point, the social values underlying the personal social services have never been clearly articulated in Canada. Certainly the reasons for private or public modes of delivery appear to have been founded more on political and historical circumstance than on any functional or rational basis, let along any innate social philosophy.

We are likely to see again a clear separation between the voluntary and public sectors, because voluntary agencies will

[*Traduction*]

Conseil canadien pour le développement social, il y a quelque temps, dans une de vos audiences d'Ottawa, je crois.

Nous signalons, dans notre exposé, que les programmes sociaux canadiens ne sont pas de la plus haute qualité, si on fait la comparaison avec d'autres pays développés. De nombreux pays y consacrent des fonds beaucoup plus importants que le Canada. Mais nous ne parlons pas seulement d'une comparaison entre le Canada et le monde occidental: la Colombie-Britannique, malgré son apparente prospérité, ne se signale pas par l'excellence de ses réalisations en matière de programmes sociaux.

Je voudrais citer, à titre d'exemple, la question des garderies d'enfants, où l'enquête menée par Centraide a révélé qu'il existe un besoin criant dans nos communautés, et la nécessité de coordonner ces ressources par l'intermédiaire d'un ministère de gouvernement provincial: la question du revenu complémentaire, où là encore, une enquête approfondie de Centraide a montré que de nombreux assistés sociaux se trouvent dans une situation désespérée, en particulier en matière de logement; et, parallèlement à ce qui précède, la nécessité de développer l'habitat social en Colombie-Britannique, où, pendant des décennies, ce domaine a été particulièrement négligé.

Tout ceci revient à dire que le gouvernement fédéral a tracé la voie d'une expansion des programmes sociaux dans les provinces, et que nous vous prions instamment de continuer dans cette voie. Je voudrais vous signaler que les enquêtes menées par Centraide sont à votre disposition, et nous serions heureux de vous les faire parvenir, si vous le souhaitez.

Je reconnais également que votre mandat est fédéral, et que nous devons donc, régulièrement, rappeler à l'administration provinciale tous ces problèmes, ce que nous ne manquerons pas de continuer à faire. Mais nous avons besoin de l'aide du gouvernement fédéral pour pouvoir persévérer.

M. Moist: Je vous remercie.

Chris, je vous donne la parole.

Mme Chris McNiven (membre du Conseil de planification sociale et de révision de la Colombie-Britannique): Monsieur le président, je voudrais faire quelques observations concernant le problème des dispositions fiscales et le secteur privé des services sociaux.

Ce sont, en réalité, deux problèmes qui sont liés. L'un touche la relation qui existe entre le secteur public et le secteur privé, et les changements qui se sont produits par rapport à ces deux secteurs. Le second problème est lié aux mécanismes de financement.

En ce qui concerne le premier point, les valeurs sociales sous-jacentes au service social personnel n'ont jamais été clairement exprimées au Canada. Les motifs ont certainement été fondés sur des circonstances politiques et historiques plutôt que sur une motivation rationnelle et fonctionnelle, ou une philosophie sociale profonde.

Il est fort probable que nous assisterons de nouveau à une séparation marquée entre les secteurs volontaire et bénévole,

[*Text*]

have to continue to rely on public funding support and because there is now recognized public interest in their activities. Indeed, it can be argued that the existence of the voluntary sector and provision by governments of services under non-governmental auspices have only served to obscure the central reality of over-all government responsibility and control.

To avoid spoil and waste, more clearly defined governmental objectives and better definitions of governmental responsibility for service standards are required. There must first, however, be recognition that a clear-cut division of responsibility for financing and delivering social services between the public and private sectors no longer exists. Consequently, a substantial and continuing effort is needed to co-ordinate the two sectors where they interface and interact with each other. It seems inescapable that a major financial contribution for voluntary services will be derived, in one form or another, from governmental support.

In a survey, which was conducted recently by the SPARSPARC committee, 115 agencies in British Columbia were asked what sort of problems they saw with the mechanism of fundings, and these are some of the responses that we got.

The way in which governmental funding programs are operated frequently means that voluntary agencies experience instability and/or insecurity in their program planning and management. Changes in government programs and service priority as experienced by the voluntary sectors tend to be unpredictable.

Another point was that without assurance of some continuity in governmental financing patterns and arrangements, the energy and attention of agency boards and senior staff tend to be drawn into an annual, and sometimes even more frequent, scramble for essential funds.

The level of governmental funding, it is claimed, sometimes reflects fairly minimal program and service standards. In short, government emphasis on economy may work to the detriment of acceptable, never mind optimal, service quality.

The problem of inadequate levels of governmental funding is being exacerbated, in some cases, by periodic adjustments in funding formulae, which are not even sufficient to keep pace with the rate of inflation.

Within the voluntary sector, the rationale for the differential allocation of resources to different programs and services tends, on occasion, to be obscure. The problem, at least in part, may be government ineffectiveness in communicating with voluntary agencies and with the public about its funding priorities and the reasons for them.

Government funding policies, it is claimed, tend to give priority, if not exclusive recognition, to programs and services that are crisis-oriented or remedial in their focus. There is inadequate recognition of the need for financial support of services that are more preventive and educational in their objectives and effect, and practically no recognition of the

[*Translation*]

car les agents bénévoles continueront à s'appuyer sur le financement public, et le public s'intéresse manifestement à leurs activités. On peut même dire que l'existence du secteur bénévole et le fait que le gouvernement accepte de s'occuper de services qui sont rendus sous l'égide d'organisations non gouvernementales n'a fait qu'obscurcir le problème central d'une responsabilité et d'un contrôle général du gouvernement.

Pour éviter le gaspillage et les initiatives malheureuses, il est nécessaire que le gouvernement définisse plus clairement les objectifs et assume plus nettement ses responsabilités. Mais il faut d'abord reconnaître officiellement qu'il n'existe plus de division marquée de responsabilités entre les secteurs public et privé, pour le financement et la fourniture de services sociaux. En conséquence, il convient de s'efforcer sur une base permanente de coordonner les deux secteurs où ils s'entre-pénètrent. Il semble inévitable qu'une contribution financière importante pour les services bénévoles devrait être obtenue, sous l'une ou l'autre forme, de l'aide gouvernementale.

Dans une enquête menée récemment par le comité SPARSPARC, on a demandé à 115 organismes de la Colombie-Britannique ce qui leur paraissait causer des difficultés en matière de mécanisme de financement, et voici certaines des réponses que nous avons obtenues.

Le mode de fonctionnement des programmes de financement du gouvernement a souvent pour effet que les organismes bénévoles ne savent jamais exactement à quoi s'en tenir et que cette insécurité a des répercussions défavorables sur la planification et la gestion des programmes. Les organisations bénévoles ne sont pas en mesure de prévoir les changements de programmes du gouvernement et des priorités de services.

Une autre difficulté réside dans le fait que sans une certaine continuité dans les dispositions concernant l'aide financière gouvernementale, le personnel et les cadres d'un organisme tendent à consacrer toute leur énergie et toute leur attention à la ruée annuelle—parfois plusieurs fois par an—pour la manne gouvernementale.

Le niveau du financement gouvernemental, dit-on, ne convient qu'à des services et à un programme minimaux. La parcimonie des crédits a pour résultat de porter atteinte à la qualité des services, acceptables à peine mais jamais excellents.

Le problème de l'insuffisance des crédits gouvernementaux est encore augmenté, dans certains cas, par les ajustements périodiques des formules de financement, qui ne suffisent même pas à rattrapper l'inflation.

En ce qui concerne le secteur du bénévolat, la répartition des crédits entre services et programmes tend à être parfois impénétrable. Ceci est dû, partiellement du moins, au fait que la communication entre le gouvernement, les organismes volontaires et le public sur les priorités et sur les motifs qui les déterminent est peu satisfaisante.

Les politiques de financement du gouvernement, dit-on, tendent à donner la priorité, sinon l'exclusivité, aux programmes et services mis sur pied pour remédier à une situation de crise. On tend à négliger les services qui sont plus préventifs et pédagogiques dans leur objectif et dans leur effet, et l'on néglige quasi complètement le rôle préventif que pourraient

[*Texte*]

preventive potential in community development programs and community-based social planning activities.

A related problem concerns the agency with a program or service which does not seem to fit any of the conventional categories or classification systems and therefore tends to fall between the cracks of government funding policies or to expend considerable time and effort in negotiating "the system".

There are a number of problems with respect to funding criteria and processes. Some of the funding criteria are alleged to lack clarity and consistency, meaning that one voluntary project or service receives support, whereas an apparently similar one does not; that a particular program will be fully funded one year, whereas the same program will be funded at a different level or not at all the following year.

• 1530

There are also problems connected with the administration of governmental financial support, once a project or service has been approved for funding. A fairly frequent complaint is, in fact, that the voluntary agency is forced to waste a portion of its limited financial resources in loan interest because of delays in receiving from government reimbursement of approved expenditures.

There has been also an increasing reliance on purchase of service by the public sector and these create some difficulties for the private agencies.

Service contracts are legal documents, yet the voluntary agency frequently lacks the resources to acquire necessary legal knowledge and or negotiating skills. Year-to-year contracting is seen as inappropriate for established services since, at best, it inhibits attention to the longer range planning and program management techniques essential to effect service delivery and monitoring.

Relatively short-term contracting, in fact, seems to underrate, if not ignore, the importance of continuity and competence in the core administration of an agency to effective agency operations.

Contracting for service tends, on occasion, to heighten agency competition for scarce provincial resources, rather than to encourage co-operation and co-ordination among agencies in service planning and delivery.

Finally, there were three broader concerns, which were expressed by the agencies, associated with government funding.

First, that government funding of voluntary sector programs seems consistently biased in the direction of direct services. Funding criteria and formulae usually give adequate recognition at best to such essential functions as program planning and development, financial management, control and accountability, staff supervision and development, and service recording, monitoring and evaluation.

Secondly, the reporting and accounting requirements connected with government funding tend to discourage innovation

[*Traduction*]

jouer des programmes de développement des communautés et des activités de planification sociale basés sur la communauté.

Les organismes ayant un programme de services ne semblent pas corespondre à des catégories conventionnelles ou à un système de classification officielle, et n'ont pour cela aucune chance de répondre aux critères de financement des politiques gouvernementales, et doivent déployer des efforts considérables et passer beaucoup de temps à essayer de négocier avec le «système».

Les critères et processus de financement soulèvent également un grand nombre de difficultés. Certains critères semblent manquer de clarté et de logique, et il en résulte qu'un service ou un projet bénévole obtient des crédits, tandis qu'un autre, qui lui semble très apparenté, n'en reçoit pas; il arrive qu'un programme spécial soit entièrement financé pendant une année, mais l'année suivante ce même programme sera financé à un niveau différent, et l'année suivante il ne le sera peut-être plus du tout.

Il existe également des problèmes liés à l'administration de l'aide financière gouvernementale lorsqu'un projet ou service a été agréé. Très souvent, l'organisme bénévole doit gaspiller une partie de ses ressources financières limitées en intérêts sur le prêt, à cause du retard mis par le gouvernement à rembourser les dépenses qui ont été approuvées.

L'achat de services par le secteur public gagne également en importance, et ceci crée des difficultés aux organismes privés.

Les contrats de services sont des documents juridiques, mais l'organisme bénévole n'a souvent pas les ressources pour se faire aider sur le plan juridique. Des contrats d'une année à l'autre ne paraissent pas convenir à des services établis, car ils détournent l'attention de la planification à long terme et des techniques de gestion essentielles pour fournir des services et les maintenir.

Les contrats relativement à court terme semblent, en fait, sous-estimer, sinon ignorer, l'importance de la continuité et de la compétence dans l'administration d'un organisme pour assurer des services efficaces.

Les contrats pour la prestation de services tendent, parfois, à exacerber la concurrence entre organismes pour s'approprier les maigres ressources provinciales, plutôt qu'à encourager la collaboration et la coordination entre les organismes pour la planification et la fourniture de services.

Enfin, les organismes ont soulevé trois questions plus générales ralativement au financement gouvernemental.

D'abord, selon eux, le financement gouvernemental des programmes du secteur bénévole semble toujours favoriser les services directs. Les critères et les formules de financement ne semblent pas normalement accorder l'importance voulue à des éléments essentiels de programmes comme la planification et la mise en œuvre, la gestion financière, le contrôle et l'imputabilité, la surveillance et le perfectionnement du personnel, et l'enregistrement, la surveillance et l'évaluation des services.

Deuxièmement, les exigences de rapports et d'imputabilité relatives au financement gouvernemental ont tendance à

[*Text*]

and experimentation in the voluntary sector and inhibit agency responsiveness to new and changing client and community needs.

Thirdly, voluntary agencies endeavour, albeit with varying degrees of success, to be reponsive and accountable to their boards and volunteers, to their clients and to the community or communities in which they operate. Government funding introduces an additional element and focus of accountability. Unless and until the funding policies and procedures arise our of processes that reflect and protect a genuine partnership between government and the voluntary sector, the short-run effect is likely to be mutual suspicion rather than respect and the longer-run problem could be a significant erosion of voluntary autonomy.

I think we could also keep in mind that this sort of haphazard policy tends to be very costly. If the public and the private sector tend to work at cross-purposes rather than working in collaboration to achieve good objectives, dollars get wasted; and I think this is something that we should take into consideration.

Mr. Moist: Thank you, Chris.

Art, would you like to comment?

Mr. Arthur Kube (President, United Way of the Lower Mainland): Mr. Chairman, I would just like to address myself to the last recommendation contained in our brief; namely, asking the committee to consider making recommendations with regards to the establishment of a royal commission to review and to assess past, present and future requirements in the whole field of social policies in Canada.

Mr. Chairman, there is no question about it that both the federal and the provincial governments in the last number of years have spend a considerable amount of money in that particular field, but when it really came to the question of assessment and evaluation, and also planning, nobody has really done an effective job of telling us if the funds are properly spent or if the needs of the population are fully met; and that is one particular area it is very hard to find funding for.

I think the reason why we are making the recommendation for a royal commission is because, I would suggest to you, you have to make a major thrust to get people to think in terms of long-range planning in the social services field. If we look at things in hindsight and at some of the social problems we are facing now, we see that had proper planning been done, the cost of correcting some of these social problems would have been considerably less and less strenuous on the portfolios of both the federal and provincial governments. But we did not have a royal commission to look into these questions.

I think the federal government has to accept responsibility; because if we are to call ourselves Canadians, then surely there should be a purpose in terms of equity of services and the quality of life in this country, and I think it would be very

[*Translation*]

décourager l'innovation et l'expérimentation dans le secteur des programmes bénévoles et empêchent les organismes de répondre efficacement aux besoins nouveaux et complexes des clients et de la collectivité.

Troisièmement, les organismes du secteur bénévole essaient avec relativement de succès d'être responsables et comptables envers leurs conseils et leurs bénévoles, leurs clients et la collectivité ou les collectivités dans lesquelles ils œuvrent. Le financement gouvernemental introduit un élément et un accent additionnels d'imputabilité. Tant et aussi longtemps que les politiques et modalités de financement n'émaneront pas de procédés qui reflètent et assurent une véritable association entre le gouvernement et le secteur bénévole, c'est un climat de méfiance mutuelle plutôt que de respect qui va probablement s'instaurer à court terme, et à long terme, cela pourrait se traduire par une érosion substantielle de l'autonomie des organismes bénévoles.

Il ne faut pas oublier non plus que ce genre de politique mal établie peut être très coûteuse. Si les secteurs public et privé travaillent chacun de leur côté plutôt que de concerter leurs efforts pour atteindre leurs objectifs, c'est du gaspillage d'argent et je pense qu'il faut en tenir compte.

M. Moist: Merci, Chris.

Art, un commentaire?

M. Arthur Kube (président, Centraide du Lower Mainland): Monsieur le président, j'aimerais simplement parler de la dernière recommandation de notre mémoire; notamment celle qui demande au Comité d'étudier l'opportunité de recommander la création d'une commission royale chargée d'étudier et d'évaluer les besoins passés, présents et futurs dans tout le domaine des politiques sociales au Canada.

Monsieur le président, il n'y a pas de doute qu'au cours des dernières années, les gouvernements fédéral et provinciaux ont dépensé des sommes considérable dans ce domaine particulier, mais lorsqu'il était vraiment question d'appréciation et d'évaluation, et même de planification, personne n'a su réellement nous dire si les fonds étaient dépensés à bon escient ou si les besoins de la population étaient comblés efficacement; et c'est un domaine particulier d'activités pour lequel il est très difficile d'obtenir des fonds.

Si nous recommandons la création d'une commission d'enquête, c'est parce qu'il faut accomplir un grand effort pour que la population se mette à penser à la planification à long terme dans le domaine des services sociaux. Si nous prenons un certain recul et regardons quelques-uns des problèmes sociaux auxquels nous faisons face aujourd'hui, nous constatons que si la planification avait été efficace, le coût de la solution de certains de ces problèmes sociaux aurait été beaucoup moins substantiel et moins exigeant pour les portefeuilles des gouvernements fédéral et provinciaux. Mais nous n'avions pas de commission royale chargée d'étudier ces questions.

Je pense que le gouvernement fédéral doit assumer ses responsabilités, car si nous voulons être fiers d'être Canadiens, il faut sûrement viser l'égalité des services et de la qualité de la vie au pays, et je pense qu'il serait très malheureux si, à cause

[*Texte*]

unfortunate if, in the first place, the government, because of the sort of political trends or winds which are blowing, removed themselves from this whole area, and in the second place, does not provide leadership in the area of planning. Therefore, Mr. Chairman, I do not agree with the president of SFU, with his little jokes about royal commissions, because if you really look at the royal commissions established by governments in Canada, I think the recommendations have been very good and have set patterns for this country. I think in this important field of social policy, surely we have to start a new emphasis and review and plan for the future.

• 1535

The Vice-Chairman: Thank you very much, Mr. Millar. Mr. Herbert, I think, has some questions.

Mr. Herbert: Yes. I should say, Mr. Chairman, to the witnesses, that probably it is in the field of social services that I, personally, am having the greatest difficulty in coming to grips with the situation that is facing us as members of a committee. So I want to go through several items in your brief to see if I can extract from you some way to direct my own thinking, so that we can come to some recommendations.

First of all, you refer to a reduction of federal spending in social programs and, of course, the groups who come before us and talk about post secondary education make exactly the same comment. We, as a committee, must make up our minds whether we want to see any reduction, first of all, and if we want to see a reduction whether we are talking about purely a reduction in federal spending or whether we just want to see the spending responsibility transferred to another level of government—to the provincial government. Throughout your brief, you have discussed the problems that you have encountered in the past, and at no point do you suggest that any one of those problems is the fault of the federal government, except in some indirect way to the effect that the federal government might have some indirect interest in the whole field of social services.

I am feeling, more and more, that since in the social service field we have the Canada Assistance Program, which is cost-shared—and where, although there is a definition of what is going to be cost shared, there is nothing that stipluates that any one item on the list be funded by the provincial government there is nothing that stipulates the level to which it shall be funded by the provincial government—in fact, we have nothing else to do except certify the account and send the cheque.

In discussing this morning with the British Columbia government officials the area of social services, on a direct question I got the impression that they would be very happy to take over the full responsibility for the provision of funds for social services. So I ask myself, can you indicate to me where you think we should exert some control pressure now?

Mr. Kube: Mr. Chairman, if I could answer, I would like to draw your attention to page 4 of our brief, which deals with the question of the establishment of protection of national

[*Traduction*]

d'orientations politiques ou de la façon dont les choses évoluent, le gouvernement se retirait du dossier et ne jouait pas un rôle de chef de file dans le domaine de la planification. En conséquence, monsieur le président, je ne suis pas d'accord avec le président du SFU et ses petites plaisanteries au sujet des commissions royales d'enquête, parce que si vous regardez les commissions qui ont été établies par les gouvernements au Canada, vous verrez que leurs recommandations ont été très bonnes et permis l'établissement de politiques au pays. Je pense que dans le domaine important de la politique sociale, nous devons absolument nous engager dans une nouvelle voie, étudier le passé et planifier pour l'avenir.

Le vice-président: Merci beaucoup, monsieur Millar. Je pense que M. Herbert a quelques questions.

M. Herbert: Oui. Monsieur le président, je tiens à dire aux témoins que c'est probablement dans le domaine des services sociaux que j'éprouve personnellement le plus de difficultés à comprendre la situation qui nous concerne en tant que membres d'un comité. Je voudrais, en conséquence, aborder plusieurs éléments de votre mémoire pour voir si vous ne pourriez pas m'aider à orienter mes idées, de sorte que nous puissions faire quelques recommandations.

D'abord, vous parlez d'une réduction des dépenses fédérales en matière de programmes sociaux et, évidemment, les groupes qui viennent témoigner et qui discutent de l'éducation postsecondaire font exactement les mêmes commentaires. Nous, en tant que Comité, devons décider si nous voulons d'abord une réduction des dépenses et, le cas échéant, si nous voulons une réduction pure et simple des dépenses fédérales, ou si nous voulons que la responsabilité des dépenses soit transférée à un autre niveau de gouvernement, soit au gouvernement provincial. Vous parlez, tout au long de votre mémoire, des problèmes que vous avez eus dans le passé, et jamais vous n'avez donné à entendre que l'un de ces problèmes était imputable au gouvernement fédéral, sauf de façon indirecte, en ce sens que le gouvernement fédéral pourrait avoir un certain intérêt indirect dans toute la question des services sociaux.

J'ai de plus en plus l'impression qu'avec le Programme d'assistance publique du Canada dont les frais sont partagés, que tout ce que nous avons à faire, c'est de certifier le compte et d'envoyer le chèque, car même s'il y a une définition de ce qui doit être à frais partagés, rien ne dit qu'un tel élément de la liste doit être financé par le gouvernement provincial et dans quelle mesure.

En discutant ce matin des services sociaux avec les fonctionnaires du gouvernement de la Colombie-Britannique, j'ai eu l'impression, après leur avoir posé une question directe, qu'ils accepteraient volontiers l'entière responsabilité du financement des services sociaux. Alors pouvez-vous me dire sur quoi nous devons exercer un certain contrôle?

M. Kube: Monsieur le président, si vous me permettez, j'aimerais attirer votre attention sur la page 4 de notre mémoire qui porte sur l'établissement de normes nationales

[*Text*]

standards for social programs. I would suggest to you that I am speaking here as a Canadian, I am not speaking as a British Columbian. I recognize that there is a political problem, in that the federal government and the Parliament of Canada do not gain recognition for the expenditures on social services, post secondary education, and so on and so forth. I think if that is the desire of Parliament and the federal government, that should be approached on these bases. But I would suggest to you that if you go to the proposition of block funding, or other tax points to the province, you are going to destroy that.

Mr. Herbert: If we can just stay with the point, you talk about national standards. Let us stay with that for just a moment. At the moment, there is a considerable difference from province to province and we exert no influence whatever in establishing national standards. You brought up day-care centres. The Province of Quebec spends more than twice as much per capita looking after the child as does the Province of Ontario—and I pick the two largest provinces as an example. All the federal government does is pick up half the cost of whatever those two provinces spend. What can we do, as a federal government, to help your day-care problem in British Columbia?

• 1540

Mr. Kube: Mr. Chairman, I do not necessarily have the answer to that, but what I am concerned about is that you are going to find a deterioration of the present level of services if there is a withdrawal of the federal presence in the area of funding.

Mr. Herbert: Why?

Mr. Kube: Because, I would suggest to you, quite often provinces set their own priorities . . .

Mr. Herbert: They do.

Mr. Kube: . . . which can be detrimental to the question of maintaining national health and social benefit standards. Surely, I think, the federal government has the responsibility to maintain this as one country. I do not necessarily agree with the Government of the Province of British Columbia in that particular area.

Mr. Herbert: Would you believe I am trying to be helpful? I am not trying to be difficult here. I am looking for a means by which we can do just exactly what you want to see achieved.

Let us move, going through your brief, to social housing. The federal government provides 100 per cent financing at almost no interest. But it cannot, physically, build the houses because construction is a provincial area of responsibility. It does not even take a government to build the housing for those people, it takes groups, individuals, and you say there is a social housing problem in British Columbia. I ask you, where are the groups, yourselves even, the legions, or anyone who will take the financing, and not a nickel involved of your money, to build those houses to provide social housing, which you say is badly needed in British Columbia? What can we do additionally, as a federal government, in the field of social housing?

[*Translation*]

concernant les programmes sociaux. Je dois dire ici que je parle en tant que Canadien, et non et tant qu'habitant de la Colombie-Britannique. Je sais qu'il existe un problème politique du fait que l'on ne reconnaît au gouvernement fédéral et au Parlement du Canada aucun mérite pour les dépenses qu'il effectue en matière de services sociaux, d'éducation postsecondaire et ainsi de suite. Si c'est cela qui préoccupe le Parlement et le gouvernement fédéral, je pense qu'il faut aborder la question dans ce sens-là. Mais si vous songez à adopter une politique de financement en bloc, ou à accorder d'autres points fiscaux à la province, cela ne marchera pas.

M. Herbert: Ne nous éloignons pas du sujet, vous parlez de normes nationales. Parlons-en un peu. A l'heure actuelle, il y a des écarts considérables entre chaque province, et nous n'exerçons aucune influence sur l'établissement de normes nationales. Vous avez soulevé la question des garderies. La province de Québec dépense deux fois plus par habitant que la province de l'Ontario pour la garde des enfants, et je prends les deux plus grandes provinces comme exemple. Tout ce que fait le gouvernement fédéral, c'est assumer la moitié des dépenses de chacune de ces provinces. Qu'est-ce que le gouvernement fédéral peut faire pour vous aider à résoudre votre problème de garderie en Colombie-Britannique?

M. Kube: Monsieur le président, je n'ai pas nécessairement la réponse à cette question, mais ce qui me préoccupe, c'est que le niveau actuel des services va se détériorer si le gouvernement fédéral ne participe plus au financement.

M. Herbert: Pourquoi?

M. Kube: Parce que, je vais vous dire, les provinces établissent souventes fois leurs propres priorités . . .

M. Herbert: Ah oui.

M. Kube: . . . priorités qui peuvent nuire au maintien de normes nationales de santé et de bien-être social. Le gouvernement fédéral doit absolument assurer le maintien des normes dans l'ensemble du pays. Je ne suis pas nécessairement d'accord avec le gouvernement de la Colombie-Britannique dans ce domaine particulier.

M. Herbert: Vous allez avoir du mal à me croire, mais j'essaie vraiment d'aider. Je cherche un moyen qui nous permettra de faire exactement ce que vous souhaitez.

Passons maintenant à la question du logement social. Le gouvernement fédéral assure 100 p. 100 du financement presque sans intérêt. Mais il ne peut pas construire lui-même les logements parce que la construction est un domaine de compétence provinciale. Il ne faut même pas de gouvernement pour donner un logement à ces personnes, il faut des groupes, des individus, et vous dites qu'il y a un problème de logement social en Colombie-Britannique. Où sont-ils ces groupes, les gens comme vous, les légions, ou quiconque acceptera le financement sans risquer un sou pour l'aménagement de logements sociaux dont on a tant besoin en Colombie-Britannique? Qu'est-ce que le gouvernement fédéral peut faire de plus dans le domaine du logement social?

[*Texte*]

Mr. Kube: Mr. Chairman, I just attended the annual meeting of the Co-operative Housing Foundation of Canada, and I would suggest to you that a number of times in the social housing field we have experienced a problem in getting funds for nonprofit societies, and surely that was accomplished very largely through dealings with CMHC. I do not think we want to change that responsibility. What we are saying, basically, to you is, do not get out of the field. It might be imperfect and everything else, but I could see a complete deterioration if the federal government sort of said, look, we are going to opt out of the whole thing and we are going to make it the responsibility of the province.

Mr. Millar: Our concern is that the barn door might be closed before British Columbia really gets serious about some of these issues. Granted, we feel that the governments of this province, over the last few decades, have been laggard in picking up on the kinds of potential that the federal government offered them, particularly in social housing. We are concerned that the federal leadership that has been there in the past, and I personally feel that in many respects has been very progressive, will be gone, and that in British Columbia, even if we have a change of heart—which we will, we must, the economics of the province demand that we change our approaches to social housing—we will not have the allies that we need in our federal government, not just our provincial government but our federal representatives.

Mr. Herbert: We do recognize that we have to be able to recommend how the federal government shall take that leadership.

I will jump right to your royal commission, if you like. You are worried about the assessment of where we are going. One of the ways that the federal government can directly intervene, if you like, in the social services field, is by putting the moneys into the hands of the individuals. Now we can do that via a guaranteed annual income program. That is one way. There has been some hesitation about such a move by the federal government. there was some reluctance to even fund poor people for health services and so on— specifically for health— rather than across-the-board payment, and the reasons given was that perhaps those people would not correctly spend their dollars. What attitude do you take on that type of direct . . . ? This is where the federal government can directly intervene.

• 1545

Mr. Kube: Mr. Chairman, with all the respect, I think there are certain problems with this sort of thing because I think, especially in the whole area of social planning, you cannot just throw money at one particular problem unless you have an over-all approach to it. It might very well work with regard to the question of tuition subsidies for students, but I think when you are talking about social policies, especially in health care and so on and so forth, that is not the approach to take. I

[*Traduction*]

M. Kube: Monsieur le président, je viens tout juste d'assister à la réunion annuelle de la Fondation du logement coopératif du Canada, et je dois vous dire que nous avons éprouvé des difficultés, à un certain nombre d'occasions, pour obtenir des fonds pour des sociétés à but non lucratif, et nous faisions affaire dans une très large mesure avec la SCHL. Je ne crois pas qu'on veuille assumer cette responsabilité. Nous vous demandons essentiellement de ne pas vous retirer de ce dossier. Les choses ne sont peut-être pas parfaites, mais ce serait encore bien pire si le gouvernement fédéral disait qu'il n'allait plus s'occuper de ce domaine et qu'il en remettrait la responsabilité à la province.

M. Millar: Nous craignons que la porte soit fermée avant que la Colombie-Britannique ne se penche vraiment sérieusement sur ces questions. Il est vrai que nous croyons que les gouvernements de cette province one été lents au cours des dernières décennies à profiter des programmes que le gouvernement fédéral leur offrait, particulièrement en ce qui concerne le logement social. Nous craignons que le rôle important et très progressiste à bien des points de vue joué par le gouvernement fédéral par le passé ne disparaisse et qu'en Colombie-Britannique, même si on change d'idée, comme on le fera, comme on doit le faire—compte tenu de la situation économique de la province qui exige que nous changions d'orientation en matière de logement social—nous n'aurons plus les appuis dont nous avons besoin au gouvernement fédéral, dont nous devrions être assurés non seulement par notre gouvernement provincial mais aussi par nos représentants fédéraux.

M. Herbert: Nous savons qu'il faut recommander au gouvernement fédéral la façon dont il doit jouer son rôle de chef de file.

Je vais en venir immédiatement à votre commission royale d'enquête. Vous vous inquiétez de l'orientation que prendra le gouvernement fédéral. L'une des façons dont le gouvernement fédéral peut intervenir directement dans le domaine des services sociaux, c'est en remettant des fonds directement aux individus. Cela est réalisable par la voix d'un programme de revenu annuel garanti. C'est une façon de faire les choses. On a certaines réserves concernant une telle politique du gouvernement fédéral. On hésite même à accorder du financement aux pauvres pour les services de santé et ainsi de suite— spécialement pour la santé—plutôt que de leur offrir un paiement global, et la raison invoquée était que ces gens-là ne dépenseraient peut-être pas leur argent à bon escient. Comment réagissez-vous à ce genre d'intervention directe? C'est à ce niveau que le gouvernement fédéral peut intervenir directement.

M. Kube: Monsieur le président, vous comprendrez que ce genre de chose pose certains problèmes, spécialement dans le domaine de la planification sociale, en ce sens qu'on ne peut pas simplement injecter des fonds pour résoudre un problème particulier sans avoir une politique globale pour s'y attaquer. Cette démarche peut très bien fonctionner en ce qui concerne la subvention des frais de scolarité des étudiants, mais tant il est question de politique sociale, particulièrement en matière

[*Text*]

honestly think it has to be a well planned, well-thought-out approach, not solely saying to Canadians, look, we are going to tell you what you are paying taxes for and we are going to give you a cheque each month to cover your medicare premium or something else. I do not think that is the way you look at social planning. That is not the way you resolve social problems.

Mr. Moist: Mr. Chairman, I think the federal health minister is already making noises about the balance billing and the control of funds to force this province not to allow balance billing. I think the same sort of initiatives by the federal government can be made in the area of social planning and social policy. Our funds—and I fully understand the dilemma of members of Parliament—are crisis oriented and spent putting out brush fires and all these sorts of things rather than our having a policy of some preventive money being put into the field of social service and of health care and all the rest of the social programs in this country.

We have concerns in this province that our governments in this province have not over the years taken advantage of all the funds that were available to them, both in cost sharing and all these sorts of things. For this reason we would like the federal government to maintain a strong presence in the field of social programs and social policies. We do not have the answers to day care and all these things, which is the reason we would like to . . . I know you cannot do this within the terms of your mandate in the next five months, and probably you may have to make some recommendations for the next five years of federal-provincial fund sharing, but certainly at the end of that time we do not want to be in the same position we are in today. If we had a royal commission it could come up with some plan and review what we had, where we stand now and where we are going. Otherwise, we are going to end up five years from now still arguing about the use of your money and provincial money and the private sector money.

The other thing, as far as the voluntary sector is concerned, we have real concerns that we have to shop, both with your government and with provincial and municipal governments, from one department to another to fund programs which I would like to see kept in the voluntary sector but which are in fact public social programs, although delivered by private nonprofit organizations. Certainly, I think these sorts of things need study. They need, as we say, a royal commission to look into them. But basically, through the terms of your mandate, we want to see you stay in the field and in certain places withhold funds if they are not spent properly, if that is your desire.

Mr. Herbert: I fear, unfortunately, that we are not in the field. I think that is perhaps one of the problems we are facing.

[*Translation*]

de services de santé et ainsi de suite, ce n'est pas la façon de procéder. Je crois sincèrement qu'il faut une politique bien planifiée et bien pensée qui ne consistera pas uniquement à dire aux Canadiens: «Eh bien voilà, nous allons vous dire pourquoi vous payez des impôts et nous allons vous remettre un chèque à chaque mois pour vos primes d'assurance-santé ou autres choses.» Je ne pense pas que ce soit la façon d'aborder la planification sociale. Ce n'est pas comme cela qu'on résoud les problèmes sociaux.

M. Moist: Monsieur le président, je pense que le ministre fédéral de la Santé s'apprête déjà à parler du partage des coûts et du contrôle des fonds pour forcer la province à ne pas accepter la politique de partage des coûts. Je pense que le gouvernement fédéral peut appliquer les mêmes politiques dans le domaine de la planification sociale et de la politique sociale. Nos fonds, et je comprends bien le dilemme des députés—sont destinés à atténuer des situations de crise et des urgences plutôt qu'à assurer la mise en œuvre d'une politique de prévention dans le domaine des services sociaux et de la santé et dans tous les autres programmes sociaux du pays.

Nous craignons que dans la province, nos gouvernements n'aient pas pris avantage au cours des années de tous les fonds qui leur étaient destinés dans le cadre de programmes de partage des coûts et ainsi de suite. C'est pourquoi nous aimerions être assurés de la participation du gouvernement fédéral dans le domaine des programmes sociaux et des politiques sociales. Nous n'avons pas la solution au problèmes de garderie et autre chose du même genre, et c'est la raison pour laquelle nous aimerions . . . quoique je sache que cela ne fait pas partie de votre mandat des cinq prochains mois, et probablement que vous aurez à faire certaines recommendations pour les cinq prochaines années relativement aux accords de partage des coûts entre le gouvernement fédéral et les provinces, mais j'aimerais qu'à la fin de cette période nous ne soyons pas dans la même situation qu'aujourd'hui. Si nous avions une Commission royale d'enquête, elle pourrait établir un plan et examiner ce que nous avons, où nous en sommes, et dans quel sens nous nous dirigeons. Autrement, nous allons nous retrouver dans cinq ans toujours en train de discuter de l'utilisation de vos fonds et de ceux des provinces et du secteur privé.

Dans un autre ordre d'idée, concernant les services de bénévolat, nous croyons qu'ils faut vraiment chercher auprès de votre gouvernement et auprès des administrations provinciales et municipales dans tous les secteurs d'activités, pour financier les programmes qui devraient, selon moi, continuer de relever du secteur des services de bénévolat mais qui sont effectivement des programmes publics sociaux qui sont dispensés par des organismes privés à but non lucratif. Ce sont des choses qu'il faut certes étudier. Il faut qu'une Commission royale d'enquête s'y penche. Mais essentiellement, pendant votre mandat, nous voulons que vous demeuriez dans le domaine des services sociaux et de santé, quitte à ce que vous reteniez des fonds si vous estimez qu'ils ne sont pas dépensés à bon escient.

M. Herbert: Je crains, malheureusement, que nous n'avons pas de responsabilité dans ce domaine. Je pense que c'est

[*Texte*]

More and more I realize that we are not in the field. We are just signing a blank cheque.

Mr. Moist: That is right. That is our concern.

Mr. Herbert: As far as the royal commission is concerned, I would be willing to recommend a royal commission but I do suggest to you that at the end of the line we are still faced with exactly the same problem, the constitutional, the jurisdictional problem of responsibility. I do not think a royal commission is going to resolve that problem. Maybe some discussions on another amendment to the constitution may help.

• 1550

Let me ask you, because you made specific reference to it—and I will finish with this because I have been taking a long time—you talk about support for small urban and rural communities. I am most interested and I ask you, how? The federal government cannot touch these small communities. We have tried; it has been a disaster. Every time we intervene we run into all kinds of flack from the provincial government. We are back to the old problem. How can the federal government do what you want us to do—which I would like to see us do and get away with it?

Mr. Moist: This has been one of our concerns in listening to the past 10 or 12 months of constitutional debate. We are talking about trade-offs and this sort of thing of one province against anther. We do not believe that should be. I do not think there is any trade-off between provincial and federal governments. This is nonsense. We are all Canadians and we should all have the same benefits and liabilities or whatever right across this country. I agree with you that it is part of the constitution to have real concerns when we concentrate on bilingualism and one thing and another, and social policy, until your task force started across the country,, has not been mentioned at all outside of around the periphery. I think it is a sad commentary on us when we have to start trading off social policies vis-à-vis something else in the constitution.

Mr. Herbert: Maybe I will not be considered too flippant if I suggest that we might recommend getting rid of the provincial responsibility in the area of social services. I will say in all sincerity that I have not meant to be hard. I know where you want to go and I fully support it, but unfortunately I cannot see what we can do as a federal government to achieve that objective. I just put it to you flatly that in the social services areas, as we are presently constituted, I do not see what we can do other than, as we are presently doing, turning over a blank cheque.

Mr. Kube: Mr. Chairman, there seems to be the impression created that this particular task force is very largely set up, in some form or other, to disengage the federal government's participation in these programs, Now it might be the wrong

[*Traduction*]

probablement là un des problèmes auquel nous nous heurtons. Je me rends compte de plus en plus que notre responsabilité se résume à signer des chèques en blanc.

M. Moist: C'est exact. Et c'est ce qui nous inquiète.

M. Herbert: Quant à la Commission royale d'enquêtes, je serais bien prêt à en recommander l'établissement, mais je vous dis qu'à la fin du compte c'est toujours exactement le même problème constitutionnel de partage des compétences. Je ne crois pas qu'une commission royale va résoudre le problème. Peut-être qu'un débat sur une autre modification de la constitution pourrait aider.

Je vais vous demander, parce que vous en avez parlé vous-même—et c'est avec cette question que je vais terminer, car j'ai déjà pris beaucoup de temps—vous avez parlé d'appui aux petites collectivités urbaines et rurales. Cela m'intéresse au plus haut point, et je vous demande comment? Le gouvernement fédéral ne peut pas intervenir dans ces petites collectivités. Nous avons essayé, et ce fut un désastre. Chaque fois que nous intervenons, nous rencontrons toutes sortes d'oppositions de la part du gouvernement provincial. Cela revient au vieux problème. Comment le gouvernment fédéral peut-il faire ce que vous souhaitez, comme j'aimerais qu'il le fasse, et s'en tirer?

M. Moist: C'est l'une des choses qui nous préoccupent depuis que nous suivons le débat constitutionnel, ces 10 ou 12 derniers mois. Nous parlons de compromis et de ce genre de chose entre une province et une autre. D'après nous, ce n'est pas ce qu'il faut. Je ne crois pas qu'il y ait matière à compromis entre les gouvernements fédéral et provinciaux. C'est absurde. Nous sommes tous Canadiens et nous devrions tous avoir les mêmes avantages et responsabilités, ou quoi que ce soit, d'un bout à l'autre du pays. Je suis d'accord avec vous lorsque vous dites que cela fait partie de la constitution que de se préoccuper du bilinguisme et de choses et d'autres, mais il n'a pas été question de politiques sociales jusqu'à ce que votre groupe de travail se déplace d'un bout à l'autre du pays. Je pense qu'il est triste pour nous d'avoir à faire des compromis entre des politiques sociales et autres choses dans la constitution.

M. Herbert: On ne me jugera peut-être pas trop insolent si je dis que nous recommanderons peut-être de laisser tomber la responsabilité provinciale en matière de services sociaux. Je dois dire, en toute sincérité, que je n'ai pas voulu être dur. Je sais ce que vous souhaitez, et je vous appuie pleinement, mais malheureusement, je ne vois pas ce que nous pouvons faire en tant que gouvernement fédéral pour atteindre cet objectif. Pour vous exposer la question simplement: dans le domaine des services sociaux, tel que nous sommes constitués présentement, je ne vois pas ce que nous pouvons faire en plus de ce que nous faisons présentement, c'est-à-dire de vous remettre un chèque en blanc.

M. Kube: Monsieur le président, on a l'impression que le groupe de travail a été établi en très grande partie pour faire cesser la participation du gouvernement fédéral à ces programmes. C'est peut-être une fausse impression, néanmoins, je

[*Text*]

impression, but nevertheless I think that when you went to block funding and the transfer of tax points to the province there was already some sort of removal by the federal government from these programs.

You are doing a number of things right now, and I do not know if they are constitutionally correct or not, but volontary agencies do get grants from National Health and Welfare and Secretary of State to carry on in the social service field. What we are basically saying is that for the time being let us at least maintain the status quo, let us hold a royal commission, let us investigate the whole question and surely maybe build a political will in this country so that Canadians will say: Look, maybe we are going to have to make some changes in the constitution to allow federal government input into some of these program areas. You know, there is a bill called peace, order and good government and it has been used for a number of things, if I recall. Surely the social welfare of Canadians is one of the priorities because if we are not concerned about the human condition,, we might as well pack up and go home.

Mr. Herbert: That has been suggested . . .

The Chairman: Thank you very much for your presentation.

Mr. Blaikie: I said that it is more often a piecemeal government.

The Chairman: No, the NDP are not in power yet, Mr. Blaikie. Thank you very much for your presentation. It will certainly be helpful to us.

I would like to announce a change in the program. The B.C. Federation of Labour, which was to appear at 5 p.m., has asked to appear later, and I agreed on your behalf to start the meeting earlier this evening, at 7.30 p.m., to accomodate them. Is that agreed?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Blaikie: We are very agreeable.

The Chairman: I knew I always spoke very eloquently on your behalf, particularly when it gets to shortening the meetings.

I will now call upon the representatives from the British Columbia Health Association to please come forward: Mr. A. Patterson, Vice-President; Mrs. P. M. Wadsworth, Executive Director; and Mr. E. M. Tomasky, Assistant Executive Director.

• 1555

We have a copy of your presentation. You do not have to read it all into the record. If you wish, you can summarize it and we can go on to questioning. We have a means by which we can append it on the record and it will appear with today's proceedings.

Mr. A. Paterson (Vice-President, British Columbia Health Association): Thank you, Mr. Chairman. I do not intend to read the whole brief. I would like to make a few remarks, if I might.

[*Translation*]

pense que lorsque vous avez adopté le financement global et le transfert de points fiscaux aux provinces, le retrait du gouvernement fédéral de ces programmes était déjà amorcé.

Vous faites présentement un certain nombre de choses, et je ne sais pas si elles sont constitutionnelles ou non, mais les organismes bénévoles obtiennent des subventions du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que du secrétariat d'État, pour poursuivre leurs activités dans le domaine des services sociaux. Ce que nous disons essentiellement, c'est qu'il faut garder pour le moment le statu quo, instituer une commission royale d'enquête, étudier toute la question et établir une volonté politique au pays, de sorte que les Canadiens concluront qu'il faut peut-être apporter certaines modifications à la constitution pour permettre au gouvernement fédéral d'intervenir dans certains de ces domaines. Vous connaissez le principe de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement auquel on a fait appel à un certain nombre d'occasions. Le bien-être social des Canadiens doit sûrement être l'une de nos priorités, car si nous ne nous préoccupons pas de la condition humaine, autant faire nos bagages.

M. Herbert: Il en a déjà été question . . .

Le président: Merci beaucoup pour votre exposé.

M. Blaikie: J'ai dit qu'il s'agit plus souvent d'un gouvernement sans méthode.

Le président: Non, le NPD n'est pas encore au pouvoir, monsieur Blaikie. Merci beaucoup pour votre exposé. Il nous sera certainement très utile.

J'aimerais annoncer un changement au programme. La Fédération du travail de la Colombie-Britannique, qui devait comparaître à 17 h 00, a demandé de témoigner plus tard, et j'ai accepté en votre nom de commencer la réunion plus tôt dans la soirée, à 19 h 30, pour l'accommoder. D'accord?

Des voix: D'accord.

M. Blaikie: Nous sommes très consentants

Le président: Je sais que je représente toujours bien vos intérêts, particulièrement quand il s'agit d'écourter les réunions.

Je demanderais maintenant aux représentants de la British Columbia Health Association de s'approcher: M. A. Patterson, vice-président; M^me^ P. M. Wadsworth, directeur exécutif; et M. E. M. Tomasky, directeur exécutif adjoint.

Nous avons un exemplaire de votre présentation. Il n'est pas nécessaire que vous la lisiez en entier car nous pouvons la publier en annexe à nos délibérations d'aujourd'hui. Si vous le voulez, vous pouvez nous donner un résumé, après quoi nous passerons aux questions.

M. A. Paterson (vice-président, British-Columbia Health Association): Merci, monsieur le président, je n'ai pas l'intention de lire tout le mémoire. Cependant, j'aimerais faire quelques commentaires si vous me le permettez.

[*Texte*]

The Chairman: Okay, so is it agreed, gentlemen, that we append the brief from the British Columbia Health Association to today's proceedings?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: So it is on the record. Go ahead and make your statement and then we will go on to the questioning.

Mr. Paterson: Thank you very much, Mr. Chairman. My name is Allan Paterson and I am chairman of the Board of Trustees of Victoria General Hospital here in the city, and Vice-President of the B.C. Health Association.

I would like to give you a very brief background. The B.C. Health Association was formerly called the B.C. Hospital Association, but we changed the name in 1975 in order to accommodate new members, including many facilities besides just hospitals.

The B.C. Health association represents all acute care hospitals in this province; many of the long-term care facilities—though not all, and several other health care agencies.

The association over the years has enjoyed a good liaison and repport with various levels of government, and is proud of the fact that it has assisted in the formulation and implementation of a number of health care programs in B.C.

The association is also proud of its members. They provide excellent health care services despite remote locations and exhausting distances between them. Therefore, our association feels that it has experience and understanding of government policies and legislation needed to ensure the delivery of a high standard of health care. I intend to speak further to this, in conjunction with our recommendations.

First of all, let me stress that the health care system in British Columbia is, in our opinion, one of the leaders in the nation, in that it includes a universal and comprehensive public program for long-term care as part of the health care services provided. This province is, therefore, experiencing what many have predicted; that is, a dramatic shift in health care patterns, a shift away from total emphasis on acute care towards a higher priority for long-term care. As no doubt you are aware, Mr. Chairman, there are two main reasons for this shift in the health care pattern. First, obviously the demographic changes as the post-war baby boom ages, and second, a lower demand for true acute care thanks to the gradual conquest and eradication of disease.

While the emphasis in health care is moving towards long-term care, the need for health care funding will continue. In fact, we must be prepared to enter a period of high costs as both acute care, with its expensive technology, and long-term care, with its rapid expansion of services, overlap and require extensive financial support during this transition period. The transition period may, and probably will, extend over a number of years. So, what the British Columbia Health Association is saying is that financial things will get worse before they get better.

[*Traduction*]

Le président: Très bien. Acceptez-vous, messieurs, d'annexer à nos délibérations d'aujourd'hui le mémoire de la British Columbia Health Association.

Des voix: D'accord.

Le président: Votre mémoire fera donc partie du compte rendu. La parole est à vous et nous passerons ensuite aux questions.

M. Paterson: Merci, monsieur le président. Je m'appelle Allan Paterson et je suis président du conseil d'administration de l'hôpital général Victoria dans cette ville et vice-président de la B.C. Health Association.

J'aimerais vous tracer un bref tableau historique. La B.C. health Association, s'appelait autrefois la B.C. Hospital Association, mais nous avons changé sa raison sociale en 1975 afin de pouvoir accueillir de nouveaux membres, y compris de nombreux établissements de services autres que les hôpitaux.

La B.C. Health Association représente tous les hôpitaux de soins intensifs dans cette province, de nombreux établissements de soins à long terme, mais pas tous, et plusieurs autres organismes de soins.

Au fil des ans, l'association a eu de très bons rapports avec les divers ordres de gouvernement et est fière d'avoir participé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes de soins en Colombie-Britannique.

En outre, l'association est fière de ses membres. Ils fournissent d'excellents services de santé malgré le fait qu'ils sont dispersés dans des endroits éloignés et séparés par des distances épuisantes à parcourir. Notre association estime donc connaître et comprendre les politiques et les lois du gouvernement nécessaires à la fourniture de soins de santé de haut niveau. Je prévois d'approfondir cet aspect de la question en rapport avec nos recommandations.

D'abord, permettez-moi de souligner qu'à notre avis, le régime de soins de santé de la Colombie-Britannique est l'un des meilleurs au pays, en ce sens qu'il comporte un programme public universel et extensif de soins à long terme dans le cadre des services de santé fournis. Cette province vit donc une expérience que de nombreuses personnes avait anticipée, à savoir une modification profonde de la nature des soins de santé; en effet, la priorité passe des soins intensifs aux soins à long terme. Comme vous le savez sans doute, monsieur le président, deux grandes raisons expliquent ce revirement: premièrement, les changements démographiques dus au fait que les effets de l'explosion démographique d'avant la guerre s'atténuent, et deuxièmement, une demande moins forte de soins intensifs imputables à la suppression graduelle de la maladie.

Mêmes si la tendance veut que la priorité soit accordée aux soins à long terme, le besoin de financement des soins de santé demeurera. En effet, nous devons nous faire à l'idée d'une majoration des coûts puisque les soins intensifs, à fort coefficient de technologie coûteuse, se superposeront aux soins à long terme caractérisés par une rapide expansion des services et rendront nécessaire un appui finnaicer considérable pendant la période de transition. Il est fort probable que celle-ci s'étende sur de nombreuses années. la British Columbia

[*Text*]

The B.C. Health Association recognizes the federal government's concern about the increasing costs of social services in general, and of health care in particular. The BCHA supports and appreciates the role of the federal government in providing the climate and financial assistance by which medicare, hospital insurance and the health care system in Canada can flourish. But BCHA is worried that changes in the formulae for fiscal assistance and transfer of funds may effect the health care system adversely. Obviously, this association would resist any changes in funding methods if the result was a reduction in total funds available. With the financial crises ahead of us, with the difficulties of the transfer period close at hand, it would be unthinkable for the federal government or provincial governments to now backtrack on earlier commitments. This thesis is so basic that it almost goes without saying. So you will see, Mr. Chairman, that the brief of the BCHA is not asking for specific amounts of dollars. This is not to say that in the British Columbia economy we have no call for federal assistance. That is far from the case. For instance, the British Columbia Health Association estimates that the provincial government intends to grant its Department of Hospitals Programs in the ministry an increase this year of only 3.6 per cent. With inflation running at 12 per cent, you can see the difficulties that hospitals may face if these estimates become fact. However, as I have said, the BCHA intends to concentrate on important matters of policy planning and purpose which must, surely, be included in the structure of any new financing and fund transfer formulae.

• 1600

You will see, Mr. Chairman, in the first recommendation that the BCHA stresses the need for long-range planning. We only have to recall the cost-sharing formula which allowed few, if any, provisions for long-term care, and then the EPF which enabled long-term care to develop, to see a perfect example of a sudden change in policy and philosophy.

The BCHA contends that the lack of long-range planning has created confusion, particularly in this province. By that I mean that the public's demands for long-term care services have been evident for many years, yet could only be acted upon with the more favourable EPF fund transfer system. The public's expectations were ahead of political decisions. Consequently, when the long-terme care program was introduced in British Columbia in 1978, the demand for the service was greater than the facilities available and despite an extensive building program for long-term care facilities, there is still a severe shortage of bed. In fact, a crippling backup of long-term care patients still occupy acute beds in this city, in the lower mainland, and in many other hospitals throughout the prov-

[*Translation*]

Health Association prétend donc que de point de vue financier, la situation se détériorera avant de s'améliorer.

La *B.C. Health Association* reconnaît le bien-fondé des préoccupations du gouvernement fédéral devant l'augmentation des coûts des services sociaux en général et des soins de santé en particulier. Elle appuie et apprécie le rôle que joue le gouvernement fédéral en créant, grâce à son appui financier, un climat propice au bon fonctionnement du régime d'assurance-maladie, d'assurance-hospitalisation et de soins de santé au Canada. Cependant, la BHCA craint que les modifications apportées aux formules d'aide fiscale et de transferts de fonds aient une incidence néfaste sur le régime de soins de santé. De toute évidence, cette association s'opposerait à toute modification des méthodes de financement si cela devait entraîner une réduction de la masse de fonds disponibles. Étant donné les crises financières qui nous guettent et les difficultés associées à la période de transferts qui approche, il serait impensable que le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux fassent marche arrière à l'égard de leurs engagements antérieurs. Cette thèse est tellement fondamentale qu'elle se passerait de commentaires. Vous voyez donc, monsieur le président, que la BCHA ne réclame pas, dans son mémoire, des sommes précises. Cela ne signifie pas que l'économie de la Colombie-Britannique se passerait d'assistance fédérale. Loin de là. Par exemple, la British Columbia Health Association prévoit que le gouvernement provincial n'accordera cette année qu'une augmentation de 3.6 p. 100 seulement aux programmes de son Department of Hospitals. Comme l'inflation atteint 12 p. 100, vous pouvez imaginer les difficultés auxquelles se heurteront les hôpitaux si ces prévisions devaient se réaliser. Cependant, comme je l'ai déjà dit, la BCHA compte insister davantage sur les aspects importants de la planification et de l'orientation de la politique qui, vous l'admettrez, doivent être intégrés à la structure de toute nouvelle formule de financement et de transfert de fonds.

Vous noterez, monsieur le président, que dans sa première recommandation, la BCHA met l'accent sur la nécessité d'une planification à long terme. Il suffit de se rappeler la formule du partage des frais qui permettait peu, ou pas, de programmes de soins à long terme et le FPE qui a rendu possible l'expansion de ces soins, exemple parfait d'un revirement soudain de politique et de philosophie.

La BCHA prétend que l'absence de planification à long terme à créé la confusion, tout particulièrement dans cette province. J'entends par là que la demande du public pour des services de soins à long terme est évidente depuis déjà bien des années, mais qu'aucune suite appropriée n'a pu y être donnée avant la création d'un régime plus favorable de transfert de fonds dans le cadre du FPE. Les attentes du public ont devancé les décisions politiques. Par conséquent, lorsque le programme de soins à long terme a été implanté en Colombie-Britannique en 1978, les installations disponibles étaient nettement insuffisantes pour répondre à la demande de ce service et malgré un programme intensif de construction d'installations de soins à long terme, il existe toujours une grave pénurie de

[*Texte*]

ince, causing delays in elective surgery and difficulty in ordinary patients getting into the hospitals.

We are always wise with hindsight, but I do not think it would have taken too much foresight at the time of cost-sharing to have predicted the growing importance of long-term care. If facilities could have been developed then, much of our present difficulty in British Columbia in the delivery of health care could have been averted. This is what we have in mind when we speak of the need for long-range planning.

Our recommendation regarding recognition in the formulae of composition of populations is self-evident. In British Columbia, we have many retired people. Lotus land, as they call it, is quite an attraction. But through the mere fact that they are elderly they require, as that population grows, more health care attention than people of a younger age. Therefore, in our submission, population figures per se are meaningless unless there is some adjustment relating to the population's demands upon the health care system, based upon age.

British Columbia, like the remainder of the west in general, is also experiencing inroads from the modern, mobile workforce. New job opportunities attract people from across Canada and elsewhere. They have need for health care services, yet because of their mobility, this extra demand upon health care services may not be recognized by federal-provincial transfer of funds.

Recommendation No. 3 says that the federal government should strongly support the five basic principles of the Canadian health care services; that is to say, portability, affordable access, universal coverage, comprehensiveness of coverage and public administration.

Perhaps this is a motherhood statement, because I am sure we all agree with these principles. BCHA in saying this does not recommend that the federal government should become involved in economic policing of provincial health services in order to ensure that these basic principles are upheld. Such a measure, in our submission, would be too drastic and too restrictive. This association is encouraged by the findings of Mr. Justice Emmett Hall, that there is no evidence that the provinces are, in fact, misusing health care funds. However, the BCHA, in its recommendation, hopes that some agreement can be reached between senior levels of government which would enable the federal government to keep a watchful eye on provincial programs, and to blow the whistle if new programs infringe upon any of the basic principles just mentioned.

[*Traduction*]

lits. En effet, un nombre imposant de patients nécessitant des soins à long terme occupent toujours des lits réservés aux soins intensifs dans cette ville, dans le sud de la province et dans de nombreux autres hôpitaux de la province, entraînant des retards dans les services de chirurgie facultative et empêchant les patients ordinaires d'obtenir un lit dans les hôpitaux.

C'est connu, la sagesse vient toujours après coup, mais je ne crois pas qu'il soit déraisonnable de penser qu'on aurait pu, pendant l'application du régime de partage des frais, prévoir l'ampleur accrue des soins à long terme. Si on avait pu à l'époque mettre en place les installations nécessaires, il aurait été possible d'éviter beaucoup des difficultés actuelles auxquelles se heurte la Colombie-Britannique dans la fourniture de soins de santé. C'est ce à quoi nous pensons quand nous parlons de la nécessité d'une planification à long terme.

Les motifs qui ont amené la formulation de notre recommandation sur la reconnaissance, dans la formule, de la composition des populations sont évidents. La Colombie-Britannique compte de nombreuses personnes à la retraite. La terre du lotus, comme on l'appelle, est très attirante. Mais du seul fait que ces personnes sont âgées, elles ont besoin, au fur et à mesure que la population vieillit, de plus de soins de santé que les jeunes. Ainsi, nous prétendons dans notre mémoire que les données démographiques n'ont en réalité aucune signification à moins que les demandes des services de santé soient pondérées en fonction de l'âge.

La Colombie-Britannique, tout comme les autres provinces de l'Ouest en général, subit aussi les répercussions d'une main-d'œuvre moderne et très mobile. De nouvelles possibilités d'emplois attirent les travailleurs du Canada et d'ailleurs. Ils ont besoin de services de santé et pourtant, à cause de leur mobilité, cette demande supplémentaire de services de santé n'intervient pas toujours dans la planification des transferts de fonds entre le gouvernement fédéral et provinciaux.

La recommandation nº 3 veut que le gouvernement fédéral appuie fermement les cinq principes de base des services canadiens de soins de santé, à savoir la transférabilité des prestations, l'accès à ces services sans tarification excessive, l'application universelle des services complets et l'administration publique.

Il s'agit peut-être d'une déclaration évidente puisque chacun accepte ces principes, j'en suis sûr. En disant cela, la BCHA ne prétend pas recommander que le gouvernement fédéral pratique une surveillance économique des services provinciaux de santé afin de s'assurer de la mise en pratique de ces principes fondamentaux. Comme nous l'indiquons dans notre mémoire, une telle mesure serait trop draconienne et trop restrictive. Notre association se réjouit des conclusions de M. le juge Emmett Hall, c'est-à-dire que rien n'indique en réalité que les provinces font une mauvaise utilisation des fonds destinés aux soins de santé. Cependant, dans ses recommandations, la BCHA dit espérer qu'une quelconque entente puisse intervenir entre les ordres supérieurs de gouvernement, entente qui permettrait au gouvernement fédéral de surveiller l'application des programmes provinciaux et de dénoncer toute infraction, dans le cadre des nouveaux programmes, aux principes fondamentaux susmentionnés.

[*Text*]

• 1605

Federal leadership. In the fourth recommendation regarding federal leadership, the BCHA had in mind the need for an umbrella organization for the Canadian health care system, which organization would be the federal gouvernment, to be more visible and encourage greater co-operation between federal and provincial agencies; specifically, the apparent non-communication and separate actions of the federal and provincial governments in preventive health, for an example.

In the fifth recommendation, we put the case that any fiscal formula should include factors relating to the gross provincial product as well as the gross national product. Formulas should provide a fair transfer in relation to a province's variations in fiscal capacity from time to time.

Likewise, in recommendation No. 9, BCHA recommends equalization payments to those provinces that are less wealthy.

Recommendation No. 6 regarding BCHA's support of provincial jurisdiction for health care and education might appear to be in conflict with recommendation No. 4 about the need for federal leadership; however, we submit it is not. Recommendation No. 4 is aimed at the need for greater encouragement and co-ordination in specific areas. Recommendation No. 6 is a reaffirmation that the provinces retain the legal right to provide health care delivery. The reason for this reaffirmation is clearly expressed in the brief: the advantages that come from flexibility and being closer to the people. I do not wish to add more.

Mr. Chairman, recommendation No 7 is an important one: the importance of allowing in the formulas room for encouraging accountability for the health care services provided. As costs increase, the taxpayer will want to know how the dollars are spent; will want to know if its tax dollars are being wasted; will want to know if the health care system is being run efficiently, and will want to know the necessity of particular programs. Politicians and civil servants will be hard pressed to answer these questions unless the importance of management analysis is recognized both in the government and in the field. In this regard, the BCHA has been extremely active in working with the provincial government in the development of an important funding program for hospitals.

The last three recommendations are self-explanatory. We are all aware of the importance of research and the need for research funds to be included in intergovernmental fiscal arrangements. Perhaps in closing I might stress the need for greater emphasis on improving and explaining portability of health care coverage. In recommendation No. 10, BCHA asks for a simplified system of handling the claims. I think it is no exaggeration when I say that a health care facility in British Columbia treating a visitor from Ontario may be faced with as many as seven different agencies in Ontario in order to process claims.

[*Translation*]

En formulant sa quatrième recommandation concernant le leadership fédéral, la BCHA songeait à la nécessité d'une organisation de coordination du Régime canadien des soins de santé, qui serait le gouvernement fédéral, afin de rehausser la visibilité et encourager une meilleure collaboration entre les organismes fédéraux et provinciaux et éliminer, tout particulièrement, l'absence apparente de communication et la diversité des mesures prises par les gouvernements fédéral et provinciaux en matière de soins préventifs, par exemple.

Dans notre cinquième recommandation, nous avons expliqué que toute formule fiscale doit comporter des éléments faisant intervenir le produit provincial brut de même que le produit national brut. Les formules doivent prévoir un transfert équitable conforme aux éventuelles variations de la capacité fiscale d'une province.

Dans le même sens, la BCHA prône dans sa recommanation nº 9 le versement de paiements de péréquation aux provinces les moins bien nanties.

Il se peut qu'il semble y avoir incompatibilité entre la recommandation nº 6, où la BCHA recommande que les soins de santé de l'enseignement relèvent de la compétence des provinces, et la recommandation numéro 4 concernant la nécessité d'un leadership fédéral. Cependant, nous croyons que ce n'est pas le cas. La recommandation numéro 4 traite de la nécessité de meilleures mesures d'incitation et de coordination dans des secteurs prévis. La recommandation numéro 6 réitère que les provinces doivent conserver le droit juridique de fournir les soins de santé. La raison en est clairement donnée dans le mémoire: assurer une plus grande souplesse et se rapprocher de la population. Je n'ai rien à ajouter.

Monsieur le président, la recommandation numéro 7 est très importante. Elle traite de l'opportunité de prévoir dans les formules une plus grande imputabilité à l'égard des services de santé fournis. Au fur et à mesure que les coûts augmenteront, le contribuable voudra savoir comment les fonds sont dépensés, si ses impôts sont gaspillés, si le Régime des soins de santé est administré de façon efficace et la raison d'être de programmes particuliers. Les hommes politiques et les fonctionnaires auront du mal à répondre à ces questions à moins que le gouvernement et les travailleurs de la santé reconnaissent l'importance de l'analyse de gestion. A cet égard, la BCHA a participé activement, avec le gouvernement provincial, à l'élaboration d'un programme amélioré de financement des hôpitaux.

Les trois dernières recommandations se passent de commentaires. Nous connaissons tous l'importance de la recherche et la nécessité d'attribuer des fonds dans les accords fiscaux intergouvernementaux. En guise de conclusion, permettez-moi de souligner l'importance d'améliorer et d'expliquer la transférabilité de l'assurance-santé. Dans sa recommandation numéro 10, la BCHA prône la simplification du mode de traitement des réclamations. Je ne crois pas exagérer lorsque je dis qu'un établissement de soins de santé de la Colombie-Britannique qui s'occupe de la réclamation d'un visiteur de l'Ontario peut avoir à traiter avec sept organismes différents en Ontario afin de régler la réclamation.

[*Texte*]

There is the further difficulty, of course, of payment variance. The cost of treatment in British Columbia may be higher than in, say, New Brunswick but the B.C. facility or government only receives the New Brunswick rate of pay and who, then, pays the difference?

Mr. Chairman, members of the committee, I have tried to outline and elaborate on the recommendations contained in our brief. As I said at the beginning, the recommendations are aimed at suggesting necessary ingredients to any formula for fund transfer or fiscal arrangements between the major levels of government. If the members of the committee have any questions, we will be pleased to answer them. I have with me the Executive Director, Mrs. Wadsworth and Mr. Tomasky who, together with myself, will try to answer any questions that there may be.

The Vice-Chairman: Thank you very much. We will have your brief appended to the minute of today's meeting in full. I wonder if I could begin by asking you two or three questions.

I note from your British Columbia budget this year that health and social service budgets increased by 13.7 per cent, whereas the total expenditures by British Columbia only increased by 6 per cent. It appears that the whole health field is getting slightly in excess of twice what the over-all increase is in budgetary expense. How would you relate to that?

• 1610

Mr. Paterson: I think at least in part the increase in cost is related to the fact that a large number of facilities are in the course of being built. I suppose that goes back to a prior problem, that hospital construction in British Columbia for a long period of time was in a state of dormancy. Big additions are being put on the big hospitals in the cities, particularly in Vancouver. A new hospital is being built in Victoria; 500 beds. New additions are being added throughout the province. I think that may account for some of the increase.

Perhaps Mr. Tomasky could add to that.

Mr. E. M. Tomesky (Assistant Executive Director, British Columbia Health Association): I think some of the numbers you are seeing—in fact, the numbers you have quoted—I think you will have to read further, past those numbers, when you see the special warrants which are not included in the estimate numbers. When you add those in, you find that the numbers begin to look something like a 3½ per cent increase over the previous year. In a budget of around $800 million last year for hospitals, an additional $211 million came through as special warrants. So the comparative numbers you have quoted are the ones found in Mr. Curtis' budget, but reading further down you see the special warrants. The accounting is different from that of the accounting school I went to.

The Vice-Chairman: Would that mean he might have special warrants this year as well?

Mr. Tomesky: I leave that up to you.

[*Traduction*]

La différence entre les paiements pose evidemment un autre problème. Il se peut que le coût du traitement en Colombie-Britannique soit plus élevé qu'au Nouveau-Brunswick, par exemple, mais l'établissement de la Colombie-Britannique ou le gouvernement ne reçoit que le tarif fixé au Nouveau-Brunswick et qui, alors, paie la différence?

Monsieur le président, membres du Comité, j'ai tenté de vous présenter et d'expliquer les recommandations contenues dans notre mémoire. Comme je l'ai mentionné au tout début, les recommandations ont pour but d'énoncer les éléments nécessaires de toute formule de transferts de fonds ou d'accords fiscaux entre les principaux ordres de gouvernement. Nous serons heureux de répondre aux questions du Comité. M'accompagnent aujourd'hui le directeur exécutif, M^me^ Wadsworth et M. Tomasky qui tenteront, avec moi, de répondre à vos questions.

Le vice-président: Merci. Nous annexerons au procès-verbal de la réunion d'aujourd'hui votre mémoire en entier. Je me demande si je pourrais d'abord vous poser deux ou trois questions.

Je remarque dans le budget de la Colombie-Britannique pour cette année que les budgets des services sociaux et de santé ont augmenté de 13.7 p. 100 tandis que les dépenses totales de cette province ont augmenté de 6 p. 100 seulement. Il semblerait que le secteur de la santé compte pour un peu plus de deux fois les augmentations globales des dépenses budgétaires. Voulez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. Paterson: Je crois que l'augmentation des coûts est en partie imputable à la construction d'un grand nombre d'établissements. Cela nous ramène à un problème soulevé plus tôt, à savoir que pendant longtemps, la construction d'hôpitaux en Colombie-Britannique est demeurée au point mort. Dans toutes les villes de la province, et tout particulièrement à Vancouver, les principaux hôpitaux entreprennent de grands travaux d'agrandissement. Un nouvel hôpital de 500 lits est en construction à Victoria. Je crois que c'est un des facteurs de l'augmentation.

M. Tomasky pourrait peut-être vous en dire davantage.

M. E. M. Tomesky (directeur exécutif adjoint, British Columbia Health Association): Je crois qu'il vous faudra aller au-delà des chiffres cités puisque les emprunts spéciaux n'ont pas été inclus dans les prévisions. Lorsqu'ils auront été ajoutés, vous obtiendrez alors une augmentation d'environ 3.5 p. 100 sur l'année précédente. Dans un budget qui s'élevait l'an dernier à environ 800 millions de dollars pour les hôpitaux, 211 millions de dollars supplémentaires provenaient d'emprunts spéciaux. Ainsi, les chiffres que vous avez cités sont ceux du budget de M. Curtis, mais si vous lisez un peu plus loin, vous verrez qu'il y a aussi les emprunts spéciaux. C'est une méthode de comptabilité différente de celle que j'ai apprise.

Le vice-président: Est-ce que cela signifie qu'il y aura probablement des emprunts spéciaux cette année aussi?

M. Tomesky: C'est à vous d'en décider.

[*Text*]

The Vice-Chairman: Well, it is not up to me. It is up to you and this province.

Now about hospital beds, our briefing material, based on 1976 beds per 1,000, indicates that in acute care you had just about as many as the Canadian average; in long-term care, more than the Canadian average; in mental hospitals, more than the Canadian average; In total hospitals, more than the Canadian average: and in special-care homes, more than the Canadian average. In other words, you had 16.21 beds per 1,000 as opposed to the Canadian average of 14.74. We had a witness last night who suggested that the more doctors you have, the more use of the beds is made, and the more beds, the more doctors and so on; and that perhaps there was some room for some significant savings in the health care field because perhaps you were experiencing more utilization than you really needed.

Mr. Paterson: I think if I can answer that in part, it may well be true that we have more beds here, but I think if you look at our population mix, particularly in the Victoria and lower island area, you will find that not only is the segment of the population over 65 of considerable significance, we have a large population of people over 80. The requirement these people have for beds if they become ill is much higher than for a population of younger people. We also get a large influx of people who retire from the prairie provinces and elsewhere in Canada to the warm, wet climate we have here, and I guess that makes a big difference too.

I think when you look at beds per se, you also have to look at the age of the beds. A lot of the beds quoted at least for acute care facilities are old and need replacement because they were built 50, 60, 70 years ago and are no longer up to the standards required now even for Canadian hospital accreditation.

Those are two items on beds. I think our elderly population does have a big, big influence on the number of long-term care bads required and available.

The Vice-Chairman: You did not answer the question about the number of doctors attached to a hospital and whether the more doctors attached to the hospital the more use of the beds is made, even though the population may not change. In other words, we are told there may be over-doctoring in the lower mainland and in the Victoria area generally.

• 1615

Mr. Paterson: That is a question which as chairman of a hospital board I really hesitate to answer, particularly with the BCMA people just behind me. I can get arrows in the back, I am afraid.

[*Translation*]

Le vice-président: Je n'ai rien à dire dans cette affaire. C'est à vous et à la province de prendre cette décision.

Nos documents d'information, qui se fondent sur des données de 1976, révèlent ce qui suit: le nombre de lits que vous aviez pour les soins intensifs était comparable à la moyenne canadienne; pour ce qui est des soins à long terme, des hôpitaux psychiatriques, de l'ensemble des hôpitaux et des foyers pour soins spéciaux, le nombre de lits dont vous disposiez était dans tous les cas supérieur à la moyenne canadienne. Autrement dit, vous aviez 16.21 lits par 1,000 habitants comparativement à la moyenne canadienne de 14.74. Un des témoins qui a comparu devant le Comité hier soir prétendait que plus le nombre de médecins est élevé, plus le coefficient d'utilisation des lits est élevé et, plus il y a de lits, plus il y a de médecins, etc.; il a aussi donné à entendre qu'il y aurait moyen d'effectuer des épargnes considérables dans les secteurs de soins de santé du fait que l'utilisation des lits était sans doute supérieure aux besoins.

M. Paterson: Je crois pouvoir vous donner une réponse partielle. Il se peut que nous ayons plus de lits ici, mais je crois que si vous étudiez la composition de notre population, tout particulièrement à Victoria et dans le sud de l'île, vous verrez qu'en plus d'avoir une grande partie de la population qui est âgée de personnes âgées de plus de 65 ans, nous avons aussi un grand nombre de personnes âgées de plus de 80 ans. Quand ces personnes deviennent malades, elles ont un plus grand besoin de lits qu'une population plus jeune. Nous accueillons aussi un grand nombre de personnes à la retraite venant des provinces de l'Ouest et d'ailleurs au Canada qui recherchent notre climat chaud et humide, et j'imagine que cela constitue un facteur important.

Lorsque vous parlez du nombre de lits, vous devez aussi tenir compte de l'âge de ce matériel. Une grande proportion de lits dont disposent les établissements de soins intensifs sont vieux et méritent d'être remplacés puisqu'ils ont été construits il y a 50, 60 ou 70 ans et ne sont plus conformes aux normes imposées maintenant, même lorsqu'il s'agit d'obtenir l'accréditation exigée pour les hôpitaux canadiens.

Voilà deux éléments dont il faut tenir compte lorsque nous parlons du nombre de lits. Je crois que la proportion de notre population âgée a une très grande incidence sur le nombre requis et disponible de lits réservés aux soins à long terme.

Le vice-président: Vous n'avez pas répondu à la question de savoir si le nombre de médecins rattachés à un hôpital influe sur l'utilisation des lits, même quand la composition de la population ne change pas. Autrement dit, on nous dit que vous avez un nombre excessif de médecins dans le sud de la province et dans la région de Victoria en général.

M. Paterson: C'est une question à laquelle j'hésite à répondre en tant que président du Conseil d'administration d'un hôpital, et tout particulièrement quand les représentants de la BCMA se trouvent à mes côtés. Je crains de me trouver dans leur ligne de tir.

[*Texte*]

Seriously, though, there have been some attempts, at least in our hospital in Victoria, to put a limit on the number of doctors who have hospital privileges. We have established a number—it was arbitrary to start with—and said there are so many general practititoners who are to have access to the hospital and no more. I think this type of control is also in some of the hospitals in the lower mainland. Whether it is having any effect or not, I do not know. It is recognized by the hospitals, though, that some curtailment of doctors with admitting privileges may be a good idea. The converse of that coin, however, is of course if you do not have doctors who admit patients to hospitals, how on earth are you going to know what sort of care they are giving in their offices? It is a two-edged problem. My own personal viewpoint is that probably Vancouver and Victoria have more doctors per capita than, for example, Terrace and Prince Rupert. The reason is that they prefer living here, obviously.

The Vice-Chairman: So you do agree, then, with Professor Evans, who was here last evening, that the more doctors attached to a hospital, the more utilization of your beds takes place.

Mr. Paterson: Not necessarily, no. It all depends on the number of doctors and the type of work they are doing. No, I do not necessarily agree that sheer number of doctors means more patients, because each hospital has a pretty careful review of bed utilization, and anybody who is in a bed and should not be there is moved out as quickly as possible.

The Vice-Chairman: Does the hospital look after that or does the doctor look after it?

Mr. Paterson: It is a bed-utilization committee of the hospital. It is made up of doctors who are on the staff of the hospital. It is a self-policing type of thing. There are a number of systems. One of those used, at least here, is a system of bed review whereby the beds are reviewed every day. Why is that patient still here? Does he have to be here still? Is there some way we could get him out into a less expensive type of accommodation, long-term care or whatever? What we are running into at the moment, with the shortage of long-term care beds and the insufficient funding for a home-care program, is we cannot move people out of the acute-care hospital because there is no place for them to go.

The Vice-Chairman: Thank you very much.

Mr. Weatherhead.

Mr. Weatherhead: Thank you, Mr. Chairman.

In your first recommendation, on page 9, you talk at some length about the need for a long-range plan. You are of course aware that the federal share of provincial hospitalization expenditures in 1976-77, the last year before EPF, was 50 per cent in your province; in 1980-81 it is now 58 per cent, which means the province has dropped from 50 to 42 per cent. Therefore for over-all total health care, including things not partly funded by the federal government, it was 36 per cent before block-funding and is now 41 per cent. So since the federal share has increased a fair amount during the last five

[*Traduction*]

En réalité, nous avons tenté, du moins dans notre hôpital à Victoria, de limiter le nombre de médecins qui ont accès aux installations de l'hôpital. Nous avons fixé un nombre maximal, arbitraire au début, quant au nombre de praticiens généraux qui avaient accès à l'hôpital. Je crois que certains hôpitaux du sud de la province ont aussi instauré pareille mesure de contrôle. Je ne sais pas si elle s'avère efficace ou non. Cependant, les hôpitaux admettent qu'il est peut-être bon de limiter le nombre de médecins autorisés à faire admettre leurs patients à l'hôpital. Cependant, il y a aussi l'envers de la médaille; si les médecins ne font pas admettre leurs patients aux hôpitaux, comment allez-vous savoir quelle sorte de soins ils donnent dans leur bureau? C'est un problème à double tranchant. A notre avis, il se peut qu'il y ait à Vancouver et à Victoria plus de médecins par habitant qu'à Terrace et Prince Rupert, par exemple. La raison en est évidemment que plus de canadiens préfèrent vivre ici.

Le vice-président: Êtes-vous d'accord avec le professeur Evans qui a comparu devant le comité hier soir et qui prétendait que plus le nombre de médecins attachés à un hôpital est élevé, plus le cœfficient d'utilisation des lits est élevé.

M. Paterson: Ce n'est pas nécessairement le cas. Cela dépend du nombre de médecins et de leur spécialisation. En effet, je ne suis pas d'accord pour dire que le seul nombre de médecins signifie nécessairement un nombre plus élevé de patients parce que chaque hôpital procède à un examen attentif de l'utilisation des lits et un patient qui occupe un lit alors qu'il ne devrait pas y être est déplacé le plus tôt possible.

Le vice-président: Cette responsabilité appartient-elle à l'hôpital ou au médecin?

M. Paterson: Elle appartient au comité de l'hôpital chargé de l'utilisation des lits. Ce comité se compose de médecins qui font partie du personnel de l'hôpital. C'est un genre d'autosurveillance. Il existe divers systèmes. Un de ces systèmes, que nous utilisons ici du moins, est celui de la révision quotidienne de l'utilisation des lits. Pourquoi le patient l'occupait-il toujours? Sa condition justifie-t-elle qu'il y soit toujours? Y a-t-il moyen de lui fournir des services moins coûteux, soins à long terme ou autres? Le problème que nous pose à l'heure actuelle la pénurie de lits pour soins à long terme et l'insuffisance du financement du programme de soins à la maison, c'est que nous ne pouvons pas sortir les patients des hôpitaux pour soins intensifs parce que nous ne pouvons pas les placer ailleurs.

Le vice-président: Merci.

Monsieur Weatherhead, la parole est à vous.

M. Weatherhead: Merci, monsieur le président.

Dans votre première recommandation qui se trouve à la page 9, vous traitez longuement de la nécessité de mettre en œuvre un programme à long terme. Vous savez sans doute que la part fédérale des dépenses provinciales d'hospitalisation pour 1976-1977, dernière année avant la mise en œuvre du FPE, s'élevaient à 50 p. 100 dans votre province. En 1980-1981, elle s'élève à 58 p. 100, ce qui signifie que la part de la province est passée de 50 à 42 p. 100. Ainsi, par rapport à l'ensemble des soins de santé, y compris les services qui ne sont pas financés en partie par le gouvernement, sa part qui s'éle-

[*Text*]

years and the needs for those long-term care facilities and acute-care bed facilities are still there because of the way you attract older people and for other reasons, would it not be fair to say the blame, if there is blame, should really go on the provincial government, for not funding more and using their flexibility under block-funding to get into some of these needs earlier, rather than starting to build hospitals at the present time?

• 1620

Mr. Paterson: Yes, to a certain extent the provincial government is at fault, because they did allow the construction of hospital facilities to fall behind. I think they have tried to catch up in the last little while, but the population has exceeded that substantially.

Mrs. P. M. Wadsworth (Executive Director, British Columbia Health Association): Mr. Chairman, in answer to your question, I would agree with our president here. But I think it should be made clear that if there is not a long range national plan in conjunction with the provinces, this problem will continue to perpetuate itself. I do not want to get into the area of manpower but for any one province to plan in isolation of the others in this age of having a mobile workforce means that some very unfortunate circumstances could take place. Planning needs to be done on a national level and on a long-range basis.

Mr. Weatherhead: I understand that. However, in your Recommendation No. 3, you support the five basic principles of the Medical Care Act now, such as portability, affordable access, et cetera, but I thought you went on to say that, really, the federal government could not be involved in much more detail, in standards that are more strict if you will, than those particular items. At the same time, you are now mentioning well, perhaps they should be involved in more detailed, long-range planning, perhaps, for acute beds. I do not want to say more than what you said yourself, but I received the impression that you would like to see them involved in a much stricter manner but, if so, how can they enforce that sort of thing.

Mrs. Wadsworth: No, I am sorry if I misled you. I think in dealing with the federal government, we feel there are some basic principles over and above the ones which are stated here that can be elaborated further in a basic health plan for Canada. Many attempts have been made at this in years gone by but in the short range, of course, for political expediency it seems that some of these things go by the way. So it is our feeling that if we could encourage both levels of government to work with the providers of health care to develop a Canadian blueprint, I do not think we would need to get into the details of how many acute beds or how many long-term care beds there are in the country. Instead, we then could get into the whole area of talking about services and programs that we are providing for people.

Mr. Weatherhead: Would you have one or two main general headings that you would like to add to the five basic ones of

[*Translation*]

vait à 36 p. 100 avant l'implantation du financement global s'élève maintenant à 41 p. 100. Ainsi, puisque la part du gouvernement fédéral a augmenté sensiblement au cours des cinq dernières années et que le besoin d'installations de soins à long terme et de soins intensifs existent toujours du fait que vous attirez des personnes plus âgées et pour d'autres raisons, ne serait-il pas juste de dire que c'est le gouvernement provincial que va être blâmé, s'il y a lieu, de ne pas avoir attribué davantage de fonds dans ce secteur et de ne pas avoir utilisé la souplesse que lui permettait le régime de financement global pour tenter plutôt de répondre à ces besoins, au lieu de retarder jusqu'à maintenant la construction d'hôpitaux?

M. Paterson: Oui, dans une certaine mesure le gouvernement provincial est à blâmer parce qu'il a laissé la construction d'installations hospitalières accuser du retard. Il a tenté de se rattraper tout récemment, mais les services sont loin de répondre aux besoins de la population.

Mme P. M. Wadsworth (directeur exécutif, British Columbia Health Association): Je dois admettre, monsieur le président, que je suis d'accord avec notre président sur ce point. Toutefois, il faut en venir à l'évidence que tant qu'un plan national à long terme n'aura pas été élaboré en collaboration avec les provinces, ce problème persistera. Je ne veux pas aborder la question de la main-d'œuvre, mais si chaque province devait établir un plan distinct en une période de mobilité de la main-d'œuvre, la situation pourrait être assez désastreuse. La planification doit se faire à long terme, à l'échelle nationale.

M. Weatherhead: Je comprends très bien. Cependant, dans votre recommandation nº 3, vous appuyez les cinq principes de base de la Loi sur les soins médicaux actuelle, comme la transférabilité, la facilité d'accès, etc., tout en affirmant, du moins c'est ce que j'ai cru comprendre, que le gouvernement fédéral ne pouvait vraiment établir dans les moindres détails des normes plus strictes. Par contre, vous dites maintenant qu'il devrait peut-être se livrer à une planification détaillée à long terme des besoins en lits pour les malades chroniques, par exemple. Je ne veux pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit, mais j'ai l'impression que vous aimeriez qu'il soit beaucoup plus strict et je ne vois pas comment il pourrait l'être.

Mme Wadsworth: Je suis désolée de ne pas m'être bien fait comprendre. A notre avis, il y a certains autres principes de base que ceux qui sont énumérés ici qui pourraient être davantage élaborés par le gouvernment fédéral dans le cadre du programme de soins de santé pour le Canada. De nombreuses mesures ont été prises en ce sens au cours des années passées, mais à court terme, pour des raisons politiques, il semble qu'on laisse aller les choses. C'est pourquoi nous croyons que si nous encouragions les deux paliers de gouvernement à collaborer avec les responsables des soins de la santé à l'élaboration d'un projet canadien, nous n'aurions pas à nous interroger sur le nombre de lits pour malades chroniques, etc. Nous pourrions plutôt commencer à parler des services et programmes offerts à la population.

M. Weatherhead: Pourriez-vous mentionner un ou deux principes généraux que vous aimeriez ajouter aux cinq princi-

[*Texte*]

the Medical Care Act now? They are set out under Recommendation No. 3.

Mrs. Wadsworth: I think I would use the term basic health programs as one term that we do not use. Also, I would caution that we stay away from talking about beds; I think that is where we get into difficulty, when we limit our discussions in developing a blueprint to beds.

Mr. Weatherhead: What would basic health programs cover in a very general way? What do you mean by that? The other words are portability, portable access, universal coverage, all have some general definitions, perhaps sometimes too general but at least some general definitions that have at least partially withstood the test of a number of years. What would the term "basic health programs" mean?

Mrs. Wadsworth: We are working in the province here on the development of changes in our own funding system. We are developing program definitions beginning with such very basic definitions as to what medical programs would be; what surgical programs would be; what ambulatory care programs would be—all in those kinds of general terms. We will have probably—what I might call I was going to say a "data dictionary", but I do not want to get into specificies which go from an overall concept down to a lot of detail. But I would see some of the headings that we are using there as being appropriate in looking at a blueprint for planning.

• 1625

Mr. Weatherhead: We have heard raised across the country every so often the matter of portability. I think with an increasingly mobile population, it is quite an important matter concerning which you, as administrators closely connected to hospitals, are in the front lines, as are the patients coming from other provinces, of course. In Alberta, I believe, or maybe it was in Saskatchewan, I inquired regarding my daughter who is coming to Alberta this sommer to work as to what would happen if she took sick. What about a hospital claim there? What is the situation out here if a person from out of province becomes sick, must go to one of your hospitals, but is covered by another province? What happens with regard to payment and all the rest of it?

Mr. Tomesky: Mr. Chairman, one of the recommendations in our report deals with this very issue. What happens in this province is that in many instances the person coming from another province would have to pay and be reimbursed by his home province medical plan. What happens in other instances is that the matter is handled through a multiple billing situation existing in a hospital to a payment agency. So we have a huge confusion of paper that is generated between the service province and the recipient province.

Mr. Weatherhead: Would a decision as to whether the out-of-province patient has to pay depend on which province he or she actually came from?

Mr. Tomesky: Yes. That does exist.

Mr. Weatherhead: Is that because in some provinces you have more difficulty collecting than in others?

[*Traduction*]

pes de base de la Loi actuelle sur les soins médicaux? Ils sont énumérés à la recommandation nº 3.

Mme Wadsworth: Je tiens à souligner que nous n'utilisons pas l'expression programmes de soins de base. J'aimerais également que nous nous abstenions de parler des lits; l'une des difficultés tient à ce que nous limitons nos discussions à l'élaboration d'un projet en matière de lits.

M. Weatherhead: Que couvriraient, de façon générale, les programmes de soins de base? Qu'entendez-vous par là? On parle également de transférabilité, de facilité d'accès, d'application universelle, etc. Il s'agit de définitions générales, peut-être trop générales, mais sur lesquelles on s'entend du moins partiellement depuis un certain nombre d'années. Que signifierait l'expression «programmes de soins de base»?

Mme Wadsworth: Nous tentons actuellement dans la province d'apporter des modifications au système de financement. Nous essayons de définir ce que devraient être les programmes médicaux, les programmes chirurgicaux, les programmes de soins aux malades non confinés au lit et ainsi de suite. Nous établirons probablement ce que je pourrais appeler un «répertoire des données», mais je ne veux pas à partir d'un concept général entrer dans les détails. Toutefois, certaines des rubriques que nous utilisons pourraient servir à l'élaboration d'un projet en matière de planification.

M. Weatherhead: On a de temps à autre un peu partout au pays soulevé la question de la transférabilité. Étant donné la mobilité grandissante de la population, je pense que c'est un sujet qui vous intéresse grandement vous, en tant qu'administrateurs du secteur hospitalier, de même que les patients en provenance d'autres provinces. En Alberta, je pense, ou c'était peut-être en Saskatchewan, je me suis informé de ce qui arriverait si ma fille, qui doit travailler en Alberta cet été, tombait malade. Qu'en est-il dans cette province des frais hospitaliers? Qu'arrive-t-il lorsqu'une personne aussurée en vertu du régime d'une autre province doit recevoir des soins dans un de vos hôpitaux? Doit-elle payer?

M. Tomesky: Monsieur le président, une des recommandations de notre rapport se rapporte précisément à cette question. Dans bien des cas, le résidant d'une autre province devrait assumer les frais et se faire rembourser par l'assurance-maladie de sa province. Dans d'autres cas, la facture est envoyée à un organisme de remboursement. Il y a de nombreux échanges de documents entre la province où sont assurés les services et la province bénéficiaire.

M. Weatherhead: Le patient d'une autre province doit-il assumer les frais selon qu'il vient de telle ou telle province?

M. Tomesky: Oui, c'est le cas.

M. Weatherhead: Est-ce parce que vous avez plus de difficultés à vous faire rembourser par certaines provinces que par d'autres?

[*Text*]

Mr. Tomesky: That is right. Our example used in the recommendation indicates that some of the Vancouver hospitals try in seven different locations in Ontario to receive payment for "work" done.

Mr. Weatherhead: So you have difficulty with Ontario in reimbursing you for Ontario patients out here, do you?

Mr. Tomesky: Well, this is one prime example in an acute-care hospital in Vancouver. We know that this occurs in other institutions by the responses we receive from our membership, but this was one just as an example.

Mr. Weatherhead: If a patient comes in from an automobile accident or an acute attack of something or other, what happens then? Are they asked to fill in some forms before they get treated; or, before they leave the hospital do they have to pay? Just what actually happens in practice?

Mrs. Wadsworth: Mr. Chairman, I have just been burning in my seat, because I was sure that question would be raised. I would like it made very clear that in British Columbia, anyone who arrives in any one of our facilities receives care immediately, and the questions and the paper come afterwards.

Mr. Weatherhead: Then, just as a lawyer carrying on . . .

The Chairman: Lawyers do not get treated.

Mr. Weatherhead: Everybody gets treated out here, Mr. Chairman. You heard the answer. And that is the answer I would expect; frankly, I would expect that answer any place in the country.

Mrs. Wadsworth: Yes.

Mr. Weatherhead: But just going on from there, and without getting too technical, if the person ran up quite a considerable bill how would you actually get paid before the person left your hospital?

Mrs. Wadsworth: Mr. Chairman, we do not necessarily get paid. In fact, most of the hospitals in this province do write off bad debts over time where proof of residency and these kinds of things have not been able to be proved.

Mr. Weatherhead: But ordinarily, still you would collect even from Ontario; although with some difficulty, you would collect over a period of time, would you not?

Mrs. Wadsworth: Yes, sure.

Mr. Weatherhead: It is just that it is a pain for everybody concerned, I suppose.

Mrs. Wadsworth: Yes. And in some cases residency may not be proved, and it just gets written of as a bad debt.

Mr. Weatherhead: Would you just explain your recommendation there again, please.

Mr. Tomesky: What we would envision seeing is something that all of the chartered banks in Canada have utilized quite well, and that is a clearing house agency to process the interprovincial billings. It would eliminate a great deal of needless paper work and the need for any hospital to have 15 to 20 different billing forms which really does not contribute to the service other than the employment of a number of clerks.

[*Translation*]

M. Tomesky: C'est exact. Nous avons utilisé dans la recommandation l'exemple d'un hôpital de Vancouver qui tente de se faire rembourser à sept endroits différents en Ontario pour des soins donnés.

M. Weatherhead: Vous avez donc de la difficulté à vous faire rembourser par l'Ontario?

M. Tomesky: En fait, l'exemple cité était celui d'un hôpital pour soins intensifs de Vancouver. Nous savons que cette situation s'est également produite dans d'autres établissements d'après ce que nous en ont dit nos membres, mais ce n'était là qu'un exemple.

M. Weatherhead: Si un patient a eu un accident d'automobile ou une attaque aiguë quelconque, que se passe-t-il? Doit-il remplir certaines formules avant de pouvoir recevoir des soins et payer avant de quitter l'hôpital? Que se passe-t-il dans la pratique?

Mme Wadsworth: Monsieur le président, je ne pouvais tenir en place parce que j'étais certaine que cette question serait soulevée. Je tiens à préciser que quiconque se rend dans un établissement hospitalier de la Colombie-Britannique reçoit immédiatement des soins et n'a à remplir des documents que par la suite.

M. Weatherhead: Alors, un avocat . . .

Le président: Les avocats ne reçoivent pas de soins.

M. Weatherhead: Tout le monde reçoit des soins ici, monsieur le président. Vous avez entendu la réponse. C'est d'ailleurs la réponse que j'aimerais entendre partout au pays.

Mme Wadsworth: Oui.

M. Weatherhead: Sans vouloir entrer dans des détails trop techniques, comment arriver-vous à vous faire rembourser avant qu'une personne ne quitte l'hôpital lorsque le montant de la facture est très élevé?

Mme Wadsworth: Monsieur le président, nous ne rentrons pas toujours dans nos frais. En fait, la plupart des hôpitaux de la province finissent par annuler la dette lorsque le lieu de résidence n'a pu être établi.

M. Weatherhead: Toutefois, en temps normal, vous finissez par vous faire rembourser, même par l'Ontario, peu importe les difficultés posées. N'est-ce pas?

Mme Wadsworth: Oui, bien sûr.

M. Weatherhead: Cela ne fait que poser plus de problèmes aux intéressés, je suppose.

Mme Wadsworth: Oui, et, dans certains cas, si le lieu de résidence ne peut être établi, il y a tout simplement annulation de la dette.

M. Weatherhead: Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous expliquer la recommandation proposée.

M. Tomesky: Nous proposons un système dont ont très bien su tirer partie toutes les banques à charte du Canada, soit un service de compensation qui s'occuperait de la facturation interprovinciale. Cela éliminerait en grande partie la paperasserie inutile et la nécessité pour un hôpital de remplir 15 à 20 différentes factures, ce qui ne contribue pas vraiment au

[*Texte*]

• 1630

Mr. Weatherhead: Has your Canadian Hospital Association pushed this very hard with the provinces around the country?

Mr. Tomesky: Yes, we have a resolution before the Canadian Hospital Association annual convention coming up next week. It has come up a number of times at other conventions; we are also pursuing this with our own provincial government.

Mr. Weatherhead: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Thacker: Mr. Chairman, just one quick question on the clearing house. Were you thinking that would be the federal government acting in that role, or an independent commission or agency?

Mr. Tomesky: Not necessarily. I think it would have to be a process worked—I guess in my terminology I call it partnership accounting.

Mr. Blenkarn: Like a bank clearing house arrangement . . .

Mr. Tomesky: That is correct.

Mr. Blenkarn: . . . whereby you put your bills, an Ontario hospital would ship its bills in and they might compare bills and settle once a month on moneys each way.

Mr. Tomesky: You could contrabill one way or the other.

The Chairman: Thank you very much for yur presentation. It is certainly helpful to us.

Mr. Paterson: Thank you very much, Mr. Chairman. We appreciate the opportunity to come before the commission.

The Chairman: I would now call on the representatives from the British Columbia Medical Association to come forward. Dr. Ray March, President, and Dr. John O'Brien-Bell, member of the Board of Directors.

Dr. Ray March (President, British Columbia Medical Association): And Mr. James E. Gilmore, our Director of Communications.

The Chairman: We have a copy of your brief, is it your wish to read it into the record?

Dr. March: Yes, Mr. Chairman. First I would like to apologize for not having this brief before you, but due to technical problems we just got the final edition ourselves today.

I would like to thank you for asking us to appear before this task force. This brief represents the philosophy of over 4,000 doctors who provide medical care in this province. This brief from the British Columbia Medical Association is presented to complement the Canadian Medical Association's brief.

The British Columbia doctors, like the overwhelming majority of doctors in Canada, support the concept of medicare as enunciated in 1968. At that time the public, the

[*Traduction*]

service, si ce n'est en créant de l'emploi pour un certain nombre de commis.

M. Weatherhead: L'Association des hôpitaux du Canada a-t-elle vraiment tenté de faire adopter cette recommandation par les provinces?

M. Tomesky: Oui, elle doit étudier une résolution en ce sens dans le cadre de son congrès annuel qui aura lieu la semaine prochaine. Cette question a été soulevée à maintes reprises lors d'autres assemblées et nous l'avons également soumise à notre gouvernement provincial.

M. Weatherhead: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

M. Thacker: Monsieur le président, je vais poser une toute petite question au sujet du service de compensation. Serait-ce le gouvernement fédéral ou une commission ou organisme indépendant qui l'assurerait?

M. Tomesky: Pas nécessairement. Je pense que le travail pourrait se faire en collaboration. Il s'agirait, en un sens, de comptabilité en société.

M. Blenkarn: D'une espèce d'accord de compensation . . .

M. Tomesky: C'est exact.

M. Blenkarn: . . . vous enverriez vos factures, un hôpital ontarien ferait de même, le Service les comparerait et il y aurait à chaque mois un règlement monétaire.

M. Tomesky: Il pourrait y avoir compensation d'une façon ou d'une autre.

Le président: Merci beaucoup de nous avoir exposé vos vues. Elles nous ont été des plus utiles.

M. Paterson: Merci beaucoup, monsieur le président. Nous sommes heureux de l'occasion qui nous a été donnée de témoigner devant le Comité.

Le président: Je demanderai maintenant aux représentants de la British Columbia Medical Association de nous présenter leur témoignage: Dr Ray March, président, et Dr John O'Brien-Bell, membre du Conseil d'administration.

Dr Ray March (président, British Columbia Medical Association: Et M. James E. Gilmore, directeur des communications.

Le président: Nous avons ici une copie de votre mémoire. Désirez-vous le lire afin qu'il soit consigné au compte rendu?

Dr March: Oui, monsieur le président. J'aimerais tout d'abord m'excuser de ne pas vous avoir remis le mémoire plus tôt, mais en raison de problèmes techniques, nous n'en avons nous-mêmes reçu la version finale qu'aujourd'hui.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour nous avoir demandé de témoigner devant le groupe de travail. Le présent mémoire expose les vues de plus de 4,000 médecins qui assurent des soins médicaux dans la province. Le mémoire de la British Columbia Medical Association vient compléter celui de l'Association médicale canadienne.

Les médecins de la Colombie-Britannique, tout comme la grande majorité des médecins canadiens, appuient le concept de l'assurance-maladie tel qu'il a été énoncé en 1968. A cette

[*Text*]

politicians, and the medical profession had certain expectations.

The public's expectation: as a result of the introduction of a comprehensive medical care plan, the public expected that their health care costs, whether as patients in hospital or as patients in the community, would be covered on their behalf by government in return for a modest monthly premium. In British Columbia, as in a number of other provinces, in excess of 90 per cent of the population were covered by the British Columbia Medical Plan or the Social Assistance Medical Service. This was a welfare plan supported partly by the government and partly by the profession. As a result British Columbia entered into medicare at its inception. Throughout the first decade the public have been offered an increasing variety and complexity of services at apparently minimal cost to themselves. Medical plan insurance premiums bear no relation to the costs of services provided. Hospital in-patient costs bear no relation to the per diem rate in the hospital or institution. Charges in the emergency department, the dietary department, et cetera bear no relation to the costs of the services provided. Medical insurance plan premiums have increased only minimally and bear no relation to the money spent in this area by government on behalf of the general public.

• 1635

The practice of providing an individual with a statement of the moneys expended on his or her behalf by the medical services plan was discontinued many years ago in British Columbia.

The net effect is that the general public has no idea of the costs of medical services, and it has come as something of a shock to them to learn that all is not well with medicare. On reflection, they would probably appreciate that their doctors do not have the same time to spend with them as they had a decade ago, that hospital waiting lists are longer, that emergency departments are more crowded. In effect, there has been a lowering of standards in many areas of health care delivery.

To the politicians, and especially those in power in 1968, the advent of medicare was important legislation. It provided free health care to Canadians with the added bonus of retention of power. In the years following, the introduction of medicare services in the health care field were expanded: pharmacare, homecare, long-term care and now, denticare, each carried with it a bureaucracy-producing fragmentation, rather then the development of a health care team. It is not surprising that there developed a variant of Parkinson's Law-namely, patient demand expands to occupy the services available to them.

Without a brake on the front end of the system, the family physician's office, the public, at no cost to themselves, could visit their doctor whenever they thought the need. Governments can hardly complain at the increasing trivia in the family physician's office for if they say to the public: here is a

[*Translation*]

époque, le public, les hommes politiques et les médecins nourrissaient certains espoirs.

Pour sa part, le public s'attendait, suite à l'adoption du Régime global d'assurance-maladie, à ce que le gouvernement fasse en son nom, en échange d'une modeste cotisation mensuelle, les dépenses afférentes aux soins de la santé, que les services soient offerts à l'hôpital ou au sein de la collectivité. En Colombie-Britannique, comme dans certaines autres provinces, plus de 90 p. 100 de la population bénéficiait du Régime d'assurance-maladie ou du service du Bien-être social en matière de santé de la province. Il y existait un service de bien-être financé en partie par le gouvernement et en partie par le secteur de la santé. Ainsi, la Colombie-Britannique a offert un Régime d'assurance-maladie dès que le principe en a été adopté. Au cours des dix premières années, la population s'est vu offrir des services de plus en plus divers et complexes à un coût apparemment minimal. Les cotisations au régime d'assurance-maladie n'ont rien à voir avec le coût des services offerts. Les frais d'hospitalisation n'ont rien à voir avec le taux journalier chargé par l'hôpital ou l'établissement. Les frais du service d'urgence, du département de diététique, etc., n'ont rien à voir avec le coût des services offerts. Les cotisations au régime d'assurance-maladie ont très peu augmenté et n'ont rien à voir avec les dépenses engagées dans ce secteur par le gouvernement au nom du grand public.

On a cessé il y a bon nombre d'années, en Colombie-Britannique, de remettre au particulier un relevé des sommes dépensées en son nom en vertu du régime d'assurance-maladie.

Par conséquent, le grand public n'a aucune idée de ce que coûtent les services médicaux et il a été quelque peu surpris d'apprendre que le régime d'assurance-maladie ne donnait pas entière satisfaction. Réflexion faite, il se rendrait probablement compte que les médecins ne disposent pas d'autant de temps qu'il y a dix ans, que les listes d'attente des hôpitaux sont plus longues et que les services d'urgence sont bondés. Enfin, il y a eu une baisse des normes dans bon nombre de domaines des soins de santé.

Pour les hommes politiques, et notamment ceux au pouvoir en 1968, la loi sur l'assurance-maladie avait une certaine importance, elle assurait des soins de santé gratuits aux Canadiens, tout en leur permettant de demeurer au pouvoir. Dans les années qui ont suivi l'adoption du régime, il y a eu expansion des services de soins de santé: soins pharmaceutiques, soins à la maison, soins à long terme, et, maintenant, soins dentaires. Chaque service avait son côut bureaucratique, de sorte qu'il y a eu fragmentation plutôt qu'élaboration d'une équipe de soins de santé. Il n'est pas surprennant qu'il en ait découlé une variante de la loi de Parkinson, c'est-à-dire que la demande des patients s'est accrue face aux services qui leur étaient offerts.

Le système a, d'une certaine façon, encouragé les particuliers à visiter, sans frais, leur médecin de famille, quels que soient leurs besoins. Les gouvernements peuvent difficilement se plaindre de l'augmentation des consultations, étant donné que s'ils offrent au public un service gratuit qu'il peut utiliser

[*Texte*]

free service, use it when you think you need to, they can hardly be upset if that is what the public does. It is our opinion that the politicians have displayed a lack of integrity in failing to look at the problems of health care delivery in Canada independently of their own political philosophies.

The first decade of medicare saw an expansion of acute hospital facilities, with all the expenses that involves. Escalating labour costs over the same timeframe have resulted in at least 70 per cent of hospital budgets being devoted to the wages and salaries of non-professional employees. Wage settlements of around 8 per cent per annum and attempts by the Government of British Columbia to reduce the annual budget increase to 5 per cent forced a reduction in the professional, clinical and bedside services to the patient.

The dramatic rise in dollars spent on health care in the first decade frightened the policitians so that the federal government handed the problems to the provinces. Now your parliamentary task force tours the province to look for answers. We in B.C. are cynical enough to believe that the strait-jackets in which philosophical politicians find themselves prevent a realistic appraisal of the problems facing medicare today.

However, in spite of this rapid increase in spending in the health care field, the percentage of the gross national product spent on health care delivery did in fact decline. It declined because government extravagance in expenditures in areas other than health was rising more quickly than it was in the health care field. It follows that the percentage of the gross national product spent on physicians services also declined. With the battle to reduce the rise in health care costs under way many of the government moves impinged directly on doctors and on the services that they provided or the facilities that they used.

• 1640

With the introduction of medicare in 1968, the provincial government and the medical profession agreed as partners to make medicare available to the general public. The legal contract under which the Province of British Columbia and the doctors of this province have provided medical services through the British Columbia medical service plan became the basis of the contractual relationship between the government and profession. The Medical Service Commission, which administered the medical plan throughout the province, had three commissioners, one of whom was an appointee of the British Columbia Medical Association.

At no time was it suggested by the government, or would it have been countenanced by the profession, that the relationship between them was one of employer-employee.

The British Columbia Medical Association, on behalf of the doctors in the province, agreed to provide medical services to the general public through medicare and the government

[*Traduction*]

lorsque bon lui semble, ils ne peuvent s'attendre à ce qu'il n'en profite pas. Nous sommes d'avis que les hommes politiques ont fait preuve d'un manque d'intégrité en ce qu'ils n'ont pas considéré les problèmes de prestations de soins de santé au Canada indépendamment de leurs propres philosophies politiques.

Dans la première décennie d'existence du régime d'assurance-maladie, il y a eu expansion des installations hospitalières de soins intensifs, donc, augmentation des dépenses. La montée en flèche des coûts de la main-d'œuvre pendant cette même période a fait qu'au moins 70 p. 100 des budgets des hôpitaux servent maintenant à la rémunération des employés non professionnels. Des augmentations salariales d'environ 8 p. 100 par année et les efforts déployés par le gouvernement de la Colombie-Britannique pour réduire à 5 p. 100 l'augmentation budgétaire annuelle ont entraîné une réduction des services professionnels, cliniques et intensifs offerts aux patients.

L'augmentation subite des dépenses afférentes aux soins de santé au cours des dix premières années à effrayé les hommes politiques, de sorte que le gouvernement fédéral a confié le problème aux provinces. Aujourd'hui, votre groupe de travail parlementaire visite la province, en quête de solutions. Nous, résidents de la Colombie-Britannique, sommes assez cyniques pour croire que l'impasse dans laquelle se trouvent les hommes politiques empêche que les problèmes que pose actuellement le régime d'assurance-maladie soient évalués de façon réaliste.

Toutefois, en dépit de l'augmentation rapide des dépenses au chapitre des soins de santé, le pourcentage du produit national brut consacré à la prestation de soins de santé a en fait diminué. Cette diminution tient à ce que les dépenses du gouvernement dans d'autres secteurs ont augmenté plus rapidement. Il s'ensuit que le pourcentage du produit national brut afférent aux services des médecins a également diminué. La lutte pour la réduction de l'augmentation des coûts liés aux soins de santé a amené les gouvernements à prendre nombre de mesures qui ont affecté directement les médecins, tant pour les services offerts que pour les installations utilisées.

Lorsque le régime d'assurance-maladie a été adopté en 1968, les gouvernements provinciaux et les médecins ont convenu, en tant que partenaires, de mettre le régime d'assurance-maladie au service du grand public. L'accord en vertu duquel la province de la Colombie-Britannique et les médecins de cette même province ont assuré des services médicaux par le biais du régime de services médicaux de la Colombie-Britannique est devenu la base de la relation contractuelle entre le gouvernement et le cercle médical. La Medical Service Commission qui administrait le régime d'assurance-maladie de la province comptait trois commissaires, dont l'un était nommé par la British Columbia Medical Association.

Le gouvernement n'a jamais laissé entendre et les médecins n'auraient jamais admis qu'il s'agissait d'une relation employeur-employés.

La British Columbia Medical Association a, au nom des médecins de la province, accepté d'offrir des services médicaux au grand public dans le cadre du régime d'assurance-maladie,

[*Text*]

agreed to reimburse the doctors by fee for service through the BCMA fee schedule acceptable to both parties. It was further agreed that the fee schedule would be increased on an annual basis in relation to the increase of the cost of living.

This arrangement remained in effect and was working well until the then Premier, W.A.C. Bennett, forced the British Columbia Medical Association to accept a moratorium on fees in 1971. To assure success of the implementation of this moratorium, W.A.C. Bennett saw to it that the gross income of every doctor in the province was published in the press and in such a manner that the general public was left in no doubt that they were net incomes. This single incident split the happy partnership that had existed between the British Columbia government and the doctors of the province in a manner from which it was never to recover.

From 1972 to 1980, successive negotiations failed to protect the doctors' net income against inflation so that the current guide is 38 per cent behind the level necessary to have kept pace with the rise in the cost of living.

In March 1979, at the request of the British Columbia Medical Association, Canadian Facts of Vancouver presented their report, *Attitudes Towards Medical Care in British Columbia*. In their summary they stated:

> Overall, there appears to be general satisfaction with the medical care received by the residents of British Columbia. Approximately three in four express a positive degree of satisfaction with about one half claiming to be very satisfied. By sup-group the most satisfaction appears to be amongst the group 45 years of age and over, those whose family incomes are $25,000 a year and those working in blue collar occupations.

These groups are those that remember medical care prior to the introduction of the B.C. medical plan. When asked to volunteer the one most serious complaint about doctors in British Columbia, about one third said they had no complaints.

> Amongst those who do offer a complaint most of the reactions focus on the elements of service such as: "rush you", "don't spend enough time", "to bussy", "too many patients", "too long to wait in the office", and "impersonal not enough interest attention", "careless attitudes", "too casual" and "inaccessibility".

"There is polarization around the idea that doctors earn too much money". Just under one half take each position however, more people strongly disagree than strongly agree. The agreements stem from the males and those from families in the 50 to 25,000 a year income bracket. The level of agreement is lower, however, among the nonworking population and the older individuals, who are consistently being favourable.

[*Translation*]

et le gouvernement a accepté de les rembourser selon un calendrier de paiements qu'ont accepté les deux parties. Il a en outre été convenu que le calendrier de paiements serait rajusté annuellement en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

Cet accord est demeuré en vigueur et a bien fonctionné jusqu'à ce que le premier ministre de l'époque, M. W.A.C. Bennett, force la British Columbia Medical Association à accepter, en 1971, un moratoire sur les honoraires. Afin d'en assurer le succès, M. Bennett a pris des mesures pour que le revenu brut de chaque médecin de la province soit publié dans les journaux, d'une telle façon que le grand public soit convaincu qu'il s'agissait de revenus nets. Cet incident a rompu définitivement l'heureuse association qui existait entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et les médecins de la province.

De 1972 à 1980, des négociations successives n'ont pas permis de protéger le revenu net des médecins contre l'inflation, de sorte que les honoraires actuels sont de 38 p. 100 inférieurs à ceux qu'ils toucheraient s'ils avaient été augmentés en fonction du coût de la vie.

En mars 1979, à la demande de la British Columbia Medical Association, la Canadian Facts of Vancouver a présenté son rapport, intitulé: *Attitudes Towards Medical Care in British Columbia*, où elle dit:

> Dans l'ensemble, la population de la Colombie-Britannique est satisfaite des soins médicaux reçus. Environ trois personnes sur quatre se sont montrées satisfaites, et deux sur quatre, très satisfaites. Les plus satisfaits se retrouvent parmi le groupe des gens âgés de 45 ans et plus, ceux dont le revenu familial est de $25,000 par année et les cols bleus.

Ces groupes sont ceux qui se souviennent de la qualité des soins médicaux fournis avant l'adoption du régime d'assurance-maladie en Colombie-Britannique. Lorsqu'on leur a demandé quelle était la plainte la plus sérieuse qu'ils avaient à formuler contre les médecins de la Colombie-Britannique, environ un tiers d'entre eux ont dit n'en avoir aucune à formuler.

> La plupart de ceux qui ne sont effectivement pas satisfaits se plaignent de certains éléments du service, comme par exemple le fait que les médecins «les pressent», «qu'ils ne leur accordent pas suffisamment de temps», «qu'ils sont trop occupés», «qu'ils prennent trop de patients», «qu'ils les font attendre trop longtemps dans le bureau», «qu'ils offrent du service impersonnel, qu'ils ne s'intéressent pas suffisamment à leurs clients», «qu'ils se fichent des patients», «qu'ils sont trop insouciants» et de même, les gens se plaignent du problème de «l'inaccessibilité».

Toutefois, tous s'entendent pour dire que les médecins gagnent trop cher. Un peu moins de la moitié des répondants adopte l'une ou l'autre des positions: toutefois, le nombre de personnes qui sont fortement en désaccord est plus élevé que le nombre de personnes qui sont totalement d'accord. Ce sont surtout les hommes et les familles dont le revenu se situe entre $25,000 et $50,000 qui font partie de cette catégorie. Toute-

[*Texte*]

The majority, (about two thirds) are against the notion that all doctors should work for the government and should be paid a salary. With regards to the medical profession per se in British Columbia, the majority (about 6 in 10) agree that the profession does a good job in policing itself. Approximately 7 in 10 feel that doctors' fees should be increased at a rate comparable to the income growth in other occupations, and 8 in 10 disagree with the concept of balance billing.

The above answer-on balance billing is not surprising in a province where doctors until recently had not invoked their right to balance bill except in rare and well defined instances.

In their survey, Canadian Facts failed to ask the question: If the BCMA fails to negotiate with the government sufficient funds to protect the doctor's net income in the presence of rising expenses and inflation, then where should the doctor obtain the necessary shortfall? After a decade of medicare, the politicians see the concepts of this important legislation undermined by the action of doctors in a number of provinces. They express alarm at the development of opting out in Ontario and Manitoba, at Mode III billing in Saskatchewan, and at the frequency of balance-billing in Alberta. The growth of these threats led the federal government to institute the Hall review of medicare. Rising to protect the universality of medicare, interestingly not a part of the original legislation, they threaten to alter, by legislation, the relationship between the medical services plan and doctors in the public interest. For example, Saskatchewan's Health Minister has threatened to breach the 1962 Saskatoon Agreement, which formally ended the disastrous confrontation with the then Premier, Tommy Douglas, although he accepts that doctors in Saskatchewan have the legal option to bill their patients directly. Even a jurist of the eminence of Justice Hall suggested in his report that the Saskatoon Agreement should be set aside.

In British Columbia the lack of faith of successive governments has been persistent. In 1974, three days after signing a negotiated agreement which defined and set out the guidelines for balance-billing, the then government of British Columbia unilaterally and without discussion totally changed by Order in Council 1140 these conditions under which doctors in the province could balance-bill. Twice in recent years it has been necessary for doctors to take the Government of British Columbia to court; and on both occasions successfully. At this time the BCMA has commenced yet another action against

[*Traduction*]

fois, le niveau de satisfaction est moins élevé chez les chômeurs et les personnes âgées qui sont toujours favorables aux médecins.

La majorité, (soit environ les deux tiers) ne sont pas d'accord pour que tous les médecins travaillent pour le gouvernement et que ce dernier leur verse un salaire. La majorité du Corps professionnel des médecins de la Colombie-Britannique (soit environ six sur dix) convient qu'elle offre de bons soins professionnels. Environ sept médecins sur dix estiment que leurs honoraires devraient être accrus à un taux comparable à la croissance des revenus dans d'autres professions et huit sur dix ne sont pas d'accord pour que le patient paie des frais imposés en sus de ceux défrayés par le gouvernement.

Une telle réaction sur cette question n'est pas surprenante dans une province où les médecins, jusqu'à dernièrement, n'ont pas fait valoir leurs droits à ces frais supplémentaires sauf dans de rares cas bien précis.

La question n'a pas été soulevée dans l'enquête intitulée Canadian Facts. Si les négociations entre le gouvernement et la BCMA échouent et que cette dernière ne réussit pas à obtenir les crédits nécessaires pour protéger le revenu net des médecins qui doivent faire face à des dépenses accrues et de même affronter l'inflation, où alors le médecin compensera-t-il le moins-perçu? Après une décennie de Régime d'assurance-maladie, les hommes politiques voient les bases de cette importante mesure législative minée par l'action des médecins dans un certain nombre de provinces. Les hommes politiques se disent concernés de voir utilisée de plus en plus souvent la formule du désistement en Ontario et au Manitoba, de même que la facturation selon la méthode III en Saskatchewan et le recours fréquent aux frais supplémentaires en Alberta. Ces menaces pesant de plus en plus lourd, le gouvernement fédéral a décidé de créer la Commission Hall chargée de revoir le Régime d'assurance-maladie. Voulant protéger le caractère universel de l'assurance-maladie, et contrairement à la loi initiale, le gouvernement menace de modifier, par voie législative, les liens qui existent entre les services médicaux et les médecins, dans l'intérêt du public. Par exemple, le ministre de la Santé de la Saskatchewan a menacé de rompre l'accord de 1962 passé à Saskatoon qui est venu officiellement mettre un terme au désastreux affrontement avec le premier ministre d'alors, M. Tommy Douglas; le ministre reconnaît cependant que les médecins de la Saskatchewan ont, en droit, la possibilité de faire payer leurs honoraires directement aux patients. Même un juriste de la trempe du juge en chef Hall a proposé dans son rapport que l'accord de Saskatoon devrait être mis de côté.

En Colombie-Britanique, la mauvaise foi des gouvernements successifs a toujours été évidente. En 1974, trois jours après avoir signé une entente négociée qui définissait et établissait les lignes directrices de l'imposition de frais supplémentaires aux patients, le gouvernement de l'époque, unilatéralement et sans discussion, a complètement changé par voie de décret 1140 les conditions suivant lesquelles les médecins de la province pouvaient imposer des frais supplémentaires à leurs patients. Deux fois, dernièrement, les médecins ont dû traîner le gouvernement de la Colombie-Britannique devant les tribu-

[*Text*]

the government for breach of our legal agreement. The introduction of Bill 16 was designed to ban balance-billing in this province, when the BCMA for the first time found itself in a legal position by virtue of its contract to commence billing of the patient because of failed negotiations. At the end of the first decade of medicare, there is among British Columbia doctors general disillusionment, disenchantment, and depression at the route the practice of medicine has taken. The erosion of professional freedom and economic instability are the hallmarks of a relationship with the politicians which started as a partnership and which moves inexorably towards a master-servant relationship. To compound the doctor's distress, especially that of the family physician, it has been necessary for him to increase the volume of patients through his office and to decrease the time he spends with them to maintain his net income against the ravages of inflation. As the rate per hour at which he sees patients increases, he refers the more time-consuming problems to his specialist colleagues and investigates more frequently in an attempt to buy himself time.

It is the lack of time, more than any other single cause, which makes the practice of medicine today so unsatisfactory to so many Canadian doctors. This lack of time shows itself in dealing with patients in the office, in referral or procedures that could otherwise be done by the family physician, and in the inability to spend the optimum time within the hospital, whether it be in assisting at operations or in visiting patients, involvement with hospital committees, tending to post-graduate education, et cetera. Because of lack of time, much of the enjoyment of medicine has disappeared for the Canadian doctor. Anyone with an intimate knowledge of the professions will understand that the enjoyment of practice is of paramount importance in one's professional life. It is our contention that there must be a return to the Canadian doctor of his time to practice medicine and of his enjoyment of that practice. A solution to these twin problems is essential to the successful development of health care delivery.

What then are the solutions to overcome the problems that have been defined in this brief? In our opinion, it is unrealistic to operate a free medical insurance program with no brake on the front end of the system, in the family physician's office. Why? As pointed out earlier in this brief, the encouragement of the general public to use such an insurance plan, whether or not they feel they have a need, without any other commitment or responsibility, is to encourage the demands of the trivial. As the volume through the family physician's office increases because of this open-ended system and because of under-funding, the trivial denies those with the real need. In other words, those for whom the insurance plan was primarily designed become the losers.

[*Translation*]

naux et à deux reprises, ils ont eu gain de cause. La BCMA a aussi entrepris une autre poursuite judiciaire contre le gouvernement pour bris de contrat. Le dépôt du bill 16 visait à interdire l'imposition de frais supplémentaires aux patients dans cette province, au moment où la BCMA, pour la première fois, était juridiquement en mesure, aux termes de son contrat, à entreprendre la facturation supplémentaire du patient, les négociations ayant achoppées. A la fin de cette première décennie d'assurance-maladie, de façon générale, les médecins de la Colombie-Britannique se disent désillusionnés, désenchantés et sont déçus de voir quel sentier la pratique de la médecine a pris. L'érosion de la liberté professionnelle et l'instabilité économique sont les traits marquants des liens qui se sont tissés avec les hommes politiques qui ont d'abord fait preuve de collaboration mais qui aujourd'hui, se dirigent inexorablement vers l'imposition de liens maîtres-esclaves. Pour remédier à la situation, les médecins, et tout particulièrement le médecin de famille, ont dû accroître le nombre de leurs patients et diminuer le temps qu'ils leur consacraient pour maintenir leur revenu net et faire face au ravage de l'inflation. Comme le nombre horaire de patients augmente, le médecin renvoit les cas les plus graves à ses collègues spécialistes et fait des enquêtes plus fréquentes dans le but de gagner du temps.

C'est le manque de temps, plus que toute autre cause, qui fait de la médecine d'aujourd'hui une profession si peu satisfaisante pour de nombreux médecins canadiens. Ce manque de temps se traduit dans les consultations avec les patients au bureau, dans les renvois à des spécialistes ou dans le traitement de cas qui autrement pourraient être abordés par le médecin de famille et dans l'incapacité de consacrer la maximum de temps possible à l'hôpital, qu'il s'agisse d'assister à une opération, de visiter des patients, de participer à des comités, de poursuivre des études de deuxième cycle, etc. A cause de ce manque de temps, la plupart des médecins canadiens sont déçus de leur profession. Toute personne dotée d'un sens professionnel poussé comprendra que la satisfaction au travail est de toute première importance dans la vie d'un professionnel. Nous estimons qu'il faut retourner au médecin canadien d'autrefois qui pourra vraiment pratiquer sa médecine et le faire avec plaisir. Il est essentiel de trouver une solution à ces deux problèmes connexes si l'on veut assurer l'efficacité de la prestation des soins de santé.

Quelles sont alors les solutions proposées pour régler les problèmes qui ont été définis dans le présent mémoire? A notre avis, il n'est pas réaliste d'offrir un programme gratuit d'assurance-santé offert chez le médecin de famille sans imposer de limite au système. Pourquoi? Comme il a été mentionné antérieurement dans le mémoire, le fait d'encourager la population en général à recourir à ce régime d'assurance, qu'elle estime ou non en avoir besoin, sans imposer d'autres engagements ou d'autres responsabilités fera augmenter le nombre de demandes de soins par des patients qui n'en n'ont pas ou peu besoin. Comme le nombre de patients augmente à cause de ce système sans limite et aussi du fait que le patient n'a pas besoin de payer, ceux qui n'ont pas besoin de soins nuisent à ceux qui en ont réellement besoin. En d'autres termes, ce sont

[*Texte*]

One of the advantages of Mode III billing is that it permits the family physician to control the trivial. Let it be remembered that it is the high volume which undermined family practice in the British National Health Service and set the stage for the successful development of private insurance schemes such as the British United Provident Association.

For over 2,000 years, the medical profession has done an excellent job in determining the worth of its services, and has provided these services to the public regardless of an individual's need. Canadian doctors have not become rogues and charlatans in the first decade of medicare. We expect a commitment from government to the maintenance of the profession of medicine as an independent and unfettered profession, with all the rights and responsibilities that that entails.

• 1655

Definition of roles of health care team: The changing role of the family physician as he struggles with an increasing volume, much of it trivial illness, is not in the best interest of the public and does not provide for professional satisfaction. The newer, sophisticated ar as of hospitals, such as intensive and coronary care units, underline the importance of ensuring that the family physician has time to become knowledgeable and competent in these areas.

The explosion of para-professionals, operating in a narrow band in the health care spectrum, is producing increasing problems between themselves and the doctors. Respiratory technology, audiology, optometry, clinical pharmacology, long-term care nursing, geriatrics, and others, have developed in the last 10 years, so as to produce fragmentation rather than the development of a health care team.

It is our contention that the roles of professionals and para-professionals in the health care industry should be defined, and that the basic premise in this definition be that the family physician is the hub around which the health care team revolves. This premise underlines yet again the need to return to the family physician the time to practice medicine.

In conjunction with the definition of these roles, it is essential that future manpower needs, especially in relation to the isolated areas, be assessed, and undergraduate and postgraduate training be dependent on this assessment. It is, at present, an anachronism that we are increasing significantly the size of our medical school in a province that is over-doctored. The influx of immigrant doctors, and doctors from other Canadian provinces into British Columbia, makes the expansion of the medical school unnecessary, while at the same time denying the opportunity to young British Columbians to enter the profession. Coincident with this, is the ease with which American immigration laws permit a disenchanted Canadian graduate to move to the United States, while denying such opportunities to graduates of other countries. Just as there has been a migration of doctors from the Indian subcontinent to the

[*Traduction*]

les personnes pour qui le régime d'assurance-santé a d'abord été conçu qui deviennent les perdantes.

L'un des avantages de la facturation selon la méthode III, c'est qu'elle permet au médecin de famille de contrôler les soins et d'en offrir à ceux qui en ont besoin seulement. Qu'il suffise de se rappeler que c'est le nombre élevé de patients qui est venu miner la pratique familiale au sein du British National Health Service et qui a pavé la voie à la mise sur pied de régimes d'assurance-privés comme par exemple la British United Provident Association.

Depuis plus de 2,000 ans, le Corps médical professionnel accomplit un excellent travail et réussit à établir la valeur de ses services; les médecins offrent justement ces services à la population, peu importe les besoins particuliers. Les médecins canadiens ne sont pas devenus des fraudeurs ni des charlatans depuis la création du Régime d'assurance-maladie. Nous espérons que le gouvernement s'engagera à faire en sorte que la médecine continue d'être une profession indépendante et sans entrave, avec tous les droits et responsabilités que cela suppose.

Définition des rôles des équipes de soins de santé: l'évolution du rôle du médecin de famille qui doit voir un nombre sans cesse croissant de patients qui ont plus ou moins besoin de soins, n'est pas au mieux des intérêts du public et n'offre pas non plus une grande satisfaction professionnelle. Les récentes unités perfectionnées qu'offrent les hôpitaux, comme par exemple, les soins intensifs et les unités coronariennes viennent mettre en relief, la nécessité pour le médecin de famille de connaître ces nouveaux domaines et de se perfectionner.

L'explosion des services para-professionnels, qui offrent des soins précis dans le cadre complet des soins de santé, amène de plus en plus de problèmes entre eux-mêmes et les médecins. La technique respiratoire, l'audiologie, l'optométrie, la pharmacologie clinique, les soins de santé à long terme, la gériatrie et d'autres soins du genre ont pris naissance au cours des dix dernières années et sont venus fragmenter plutôt qu'améliorer le travail des équipes de soins de santé.

Nous estimons que le rôle des professionnels et des para-professionnels dans les services de santé doit être défini et que l'élément fondamental de cette définition soit que le médecin de famille est le pivot auquel vient se greffer toute l'équipe des soins de santé. Une fois de plus, la nécessité de retourner au médecin de famille du temps, est mise en évidence.

De concert avec la définition de ces rôles, il est essentiel que les besoins de main-d'œuvre futurs, surtout dans les régions isolées, soient évalués et que la formation de premier et de deuxième cycle se fasse en fonction de cette évaluation. Actuellement, il est illogique d'accroître de façon importante le nombre d'admissions dans notre école de médecine dans une province qui compte trop de médecins. Avec l'arrivée de médecins immigrants et de médecins d'autres provinces canadiennes en Colombie-Britannique, il est inutile de faire prendre de l'expansion à l'école de médecine, alors que, parallèlement, nous refusons les candidatures de jeunes habitants de la Colombie-Britannique. A cela vient s'ajouter la facilité avec laquelle les lois d'immigration américaines permettant à une jeune médecin canadien diplômé qui est déçu, d'entrer aux Etats-Unis alors que ces derniers refusent justement l'entrée à

[*Text*]

National Health Service in the United Kingdom, and a migration of United Kingdom doctors to Canada, so also are we seeing the migration of Canadian graduates to the United States. These expensively trained physicians, approaching the peak of their careers, are a loss that Canada cannot afford. Doctor emigration in 1978 was equivalent to the total output of all medical schools in the western provinces. This underlines the age-old Chinese proverb, "People vote with their feet".

Hence the crisis. The BCMA is adamant that the BCMA should publish a fee guide whose individual items reflect the worth of services to the public in terms of 1981 dollars. If the government's schedule of benefits does not approximate the association's fee schedule, then it is the responsibility of the individual doctor to recover from the patient the difference, if he so wishes. Society has no problem in accepting the philosophy of dollar deductibility in other areas, for example, in dentistry or car insurance, and it should have no trouble in medical care. Most British Columbian doctors today still work a 55-hour week plus on-call time, but operate from a fee guide that does not determine a realistic working day in the context of today's society.

• 1700

It is our position that the fee guide should follow that of the Alberta Medical Association and define a 5 day working week of 8.00 a.m. to 5.00 p.m. Work undertaken outside this time frame would be reimbursed at a higher rate. At a time when union contracts outline a 35 hour working week or less, and obtain parity with their United States' counterparts, it is eminently reasonable for doctors to move towards the same goals.

Failure of the politicians to recognize the severity of the problems facing medicare can result only in the development of the following three trends:

Firstly, an increasing deterioration of the standards of service provided by the physician to the patient, especially in the area of primary care;

Secondly, a continuing emigration of Canadian graduates to the United States;

Thirdly, an increase in the number of doctors prepared to practice as opted-out physicians.

Opting out is, after all, the bottom line, it is the return to private practice as a free, unfettered physician when disenchantment with the government scheme is complete. It is seen today not just in Canada but in the United Kingdom, where the development of the British United Provident Association's private insurance scheme now covers in excess of three million Britons, and whose premiums for this private scheme are now the subject of negotiations in union contracts. Why? Because

[*Translation*]

des diplômés d'autres pays. Tout comme nous avons assisté à une migration de médecins du sous-continent indien vers le National Health Service au Royaume-Uni, de même qu'une migration de médecins du Royaume-Uni vers le Canada, nous assistons également à la migration de médecins diplômés canadiens vers les Etats-Unis. Ces médecins qu'il a coûté très cher de former, et qui sont presque au sommet de leur carrière, sont une perte que le Canada ne peut se permettre. L'émigration des médecins en 1978 équivalait au nombre total de diplômés de toutes les écoles de médecine des provinces de l'Ouest. C'est donc dire que le vieux dicton chinois selon lequel "les gens votent avec leur pied" s'applique encore.

Nous voilà donc en pleine crise. La BCMA refuse de publier un guide d'honoraires dont les éléments particuliers donneraient la valeur des services offerts au public en dollars de 1981. Si la grille d'honoraires du gouvernement ne concordait pas avec celle de l'Association, il incombe alors au médecin de demander la différence au patient, s'il le désire. La société accepte facilement le principe de la déductibilité dans d'autres domaines, comme par exemple pour les soins dentaires ou les assurances-automobiles et elle devrait faire de même en ce qui a trait aux soins médicaux. La plupart des médecins de la Colombie-Britannique travaillent aujourd'hui 55 heures par semaine outre qu'ils sont parfois de service, mais par contre sont soumis à un guide d'honoraires qui ne tient pas compte de la réalité d'une journée de travail dans le contexte de la société d'aujourd'hui.

Nous estimons que le guide d'honoraires devrait être semblable à celui de la Alberta Medical Association et définir une semaine de travail de cinq jours de 8 h 00 à 17 h 00. Le travail effectué en dehors de ce cadre serait rémunéré à un taux plus élevé. Au moment où les conventions collectives des syndicats déterminent une semaine de travail de 35 heures ou moins, et que ces derniers obtiennent la parité avec leurs homologues des Etats-Unis, il est tout à fait raisonnable que les médecins visent les mêmes objectifs.

Le fait que les hommes politiques refusent de reconnaître la gravité des problèmes auxquels fait face le régime d'assurance-maladie, ne peut que faire prendre forme aux trois tendances suivantes:

D'abord, une détérioration croissante des normes de services offerts par le médecin au patient, surtout en ce qui a trait aux premiers soins.

Deuxièmement, une migration constante des diplômés canadiens vers les Etats-Unis.

Troisièmement, une augmentation du nombre de médecins qui acceptent de se rallier à la formule de désistement.

Après tout, le désistement constitue le dernier recours, c'est le retour du médecin à la pratique privée et à la liberté sans entrave lorsqu'il a été complètement déçu du régime gouvernemental. C'est ce qui est perçu aujourd'hui non seulement au Canada, mais au Royaume Uni où le régime d'assurance privé de la *British United Provident Association* couvre maintenant plus de trois millions de Britanniques et dont les primes sont négociables dans les conventions collectives. Pour quelle

[*Texte*]

there comes a point when the standard of the service provided by the government scheme is such that the private individual is prepared to buy the doctor's time. At that time also, the doctor stops pretending to practice good medicine under such a government scheme and opts to return to the true practice of medicine.

Ten years ago it was unthinkable that a two-tier system of the dimensions now present in the United Kingdom could possibly develop. The onus is on the politicians in Canada to prevent that happening in this country.

Thank you.

The Chairman: Thank you. Before we proceed with questioning, I would like to remind members again that we meet at 7.30 and not at 8.00 o'clock this evening. The B.C. Federation of Labour will be here at 7.30.

Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Thank you, Mr. Chairman. It is hard to know where to begin, Mr. Chairman, but I will try. First of all, on page 2, where you begin what is a continuing theme throughout your brief having to do with your claim that doctors do not have as much time to spend with their patients as they had a decade ago it seems to me that this is a very difficult position to maintain, in view of the fact that the doctor-to-patient ratio, for instance, in British Columbia is better than in any other province in Canada. This means that you are not seeing more patients, but you are seeing the same patients more—presumably. In fact, you go on to admit, later on in the brief, that you are seeing patients more in order to keep up your net income. I was wondering how you account for the fact that you do not have enough time when, in fact, statistically you ought to have more time, as there are more of you seeing fewer people.

• 1705

Dr. John O'Brien-Bell (Board of Directors, British Columbia Medical Association): I do not understand why you make the assumption you have just made. Why would you relate the volume through an individual doctor's office to the ratio of doctors to population?

Mr. Blaikie: I am asking why you would make the claim you make. You are over-doctored, so presumably there is some relationship between the number of patients and the amount of time you have to give to every patient, because there is not an infinite amount of time. So I am asking how you make that claim in view of the fact that you yourself admit that you are over-doctored?

Dr. O'Brien-Bell: I would just point out that your assumption does not follow. First of all, our position is that we are responding to demand. I think it would be hard to justify the point you have made by looking at the Medical Service Commission statistics and draw the conclusion that doctors are over-servicing. That is what you were suggesting, is it not, that we were bringing patients back into our offices just to see them? That is not what we are saying at all. What we are

[*Traduction*]

raison? Parce que l'on en arrive à un point où les normes du service offert par le régime gouvernemental sont telles que le particulier accepte de payer le temps du médecin. De même, à ce moment-là, le médecin cesse de prétendre qu'il pratique une bonne médecine sous ce régime gouvernemental et décide de retourner à la véritable pratique de la médecine.

Il y a dix ans, il était impensable que prenne forme un système à deux paliers de l'envergure de celui que l'on trouve aujourd'hui au Royaume Uni. Il incombe maintenant aux hommes politiques du Canada d'empêcher que la même chose se produise ici.

Merci.

Le président: Merci. Avant de passer aux questions, j'aimerais rappeler une fois de plus aux membres que nous nous réunissons à 19 h 30 et non à 20 h 00 ce soir. La *British Columbia Federation of Labour* sera ici à 19 h 30.

Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Merci, monsieur le président. C'est difficile de savoir par où commencer, mais je vais essayer. D'abord, à la page 2 où vous abordez pour la première fois ce qui sra le thème constant de votre mémoire, c'est-à-dire que les médecins n'ont pas autant de temps à consacrer à leurs patients qu'ils n'en avaient il y a dix ans, il me semble qu'il s'agit là d'une position très difficile à soutenir quand on considère que le cœfficient médecin-patient, par exemple en Colombie-Britannique, est meilleur que dans toute autre province du Canada. Cela veut dire que vous ne voyez pas plus de patients, mais que vous voyez les mêmes patients plus souvent, il me semble. En fait, vous reconnaissez ensuite dans le mémoire que vous voyez les patients plus souvent pour garder votre revenu net au même niveau. Je me demandais comment vous pouvez affirmer que vous n'avez pas assez de temps alors qu'en réalité, d'après les statistiques, vous devriez avoir plus de temps puisqu'il y a plus de médecins qui voient moins de patients.

Dr John O'Brien-Bell (Conseil d'administration, British Columbia Medical Association): Je ne comprends pas pourquoi vous faites cette supposition. Pourquoi établissez-vous un lien entre le nombre de patients qu'un médecin voit à son bureau et le cœfficient de médecins par rapport à la population?

M. Blaikie: Je me demande pourquoi vous pouvez justifier vos dires. La Colombie-Britannique compte trop de médecins, cela veut donc dire qu'il existe un lien entre le nombre de patients et le temps que vous avez à consacrer à chacun, parce que vous ne disposez pas de tant de temps que cela. Je me demande donc pourquoi vous soutenez ce point de vue compte tenu du fait que vous avez reconnu vous-même que la province compte trop de médecins?

Dr O'Brien-Bell: Je tiens tout simplement à vous dire que votre supposition n'est pas logique. D'abord, notre position est la suivante: nous répondons à la demande. Je crois qu'il serait difficile de justifier le point que vous avez soulevé au regard des statistiques de la Commission des services médicaux et en tirant la conclusion que les médecins voient trop de patients. C'est ce que vous laissiez entendre, n'est-ce pas, que nous rappellons des patients à nos bureaux pour le seul plaisir de les

[*Text*]

saying is that if you open up the service with no brake on the front end of the system, and you say to the public here is "a free system", use it when you think you have need, then you as government and you as politicians must not be surprised if that is what the public does.

Mr. Blaikie: But on page 7 you say that it has been necessary for doctors to increase the volume of patients through their offices and decrease the time they spend with them in order to maintain their net income. So it seems to me that you are admitting to over-servicing, that you are manipulating the market in order to keep up your net income.

Dr. O'Brien-Bell: We talked a little earlier in that brief about political straitjackets and political philosophies . . .

Mr. Blaikie: We will get to them. They are not uncommon, they run right around the table.

Dr. O'Brien-Bell: . . . and this is an example of what we mean. It does not follow, because I see more patients than I want to to maintain my net income against inflation, that I am over-servicing.

Mr. Blaikie: Would you kindly explain that one to me?

Dr. O'Brien-Bell: I respond to demand. If the demand reaches a certain point and I am working with a fee schedule that is equitable, I will stop seeing new patients.

Mr. Blaikie: So you are still in control. You can still decide to accept the limitations of your fee schedule.

Dr. O'Brien-Bell: If we have to fight a 38 per cent deficit in the fee schedule, which is what the doctors of British Columbia today have to fight, then they will work harder and quicker to try to keep pace with the cost of living. That is what we are saying. We are not saying that we are over-servicing, and I do not see how you come to that conclusion from the brief.

Mr. Blaikie: I just read into the record, and I will do it again if I have to, that you are seeing more patients, putting more patients through your office, and decreasing the time you spend with them in order to maintain your net income. That is fairly clear.

Dr. O'Brien-Bell: Yes, but that does not equate to over-servicing.

Mr. Blaikie: Well, if it is not over-servicing, it is something else that is equally reprehensible. The fact that you would encourage people to come to you more often and then on the other hand claim there are too many trivial claims on your time seems to me a basic contradiction in the whole thing.

If you want some control at the front end, as you say, in your own office then it seems to me that you ought to be . . . If there is indeed trivia, which I would dispute, or at least significant amounts of it, it ought to be the doctors themselves who discourage that kind of claim being made against the

[*Translation*]

voir? Ce n'est absolument pas ce que nous soutenons. Au contraire, nous prétendons que si le service est offert à tout le monde sans limite, que si l'on dit à la population, voici «un service gratuit» auquel vous pouvez recourir lorsque vous estimez en avoir besoin, et bien alors, le gouvernement, et vous les hommes politiques, ne doivent pas s'étonner si le public agit en conséquence.

M. Blaikie: Mais à la page 7, vous dites que les médecins ont dû accroître le nombre de patients qu'ils voient à leur bureau et diminuer le temps qu'ils leur consacrent afin de maintenir le revenu net. Il me semble donc que vous reconnaissez voir trop de patients, que vous manipulez le marché afin de garder à flot votre revenu net.

Dr O'Brient-Bell: Nous avons parlé un peu plus avant dans la mémoire des contraintes et des principes politiques . . .

M. Blaikie: Nous y viendrons. Ces contraintes et principes sont courants, il y en a même ici pour les soutenir.

Dr O'Brien-Bell: . . . et c'est là un exemple de ce que nous soutenons. I n'est pas logique de prétendre que je vois trop de patients parce que j'en vois plus que je ne le voudrais pour maintenir mon revenu net et faire face à l'inflation.

M. Blaikie: Auriez-vous l'amabilité de m'expliquer ce que vous voulez dire?

Dr O'Brien-Bell: Je réponds à la demande. Si la demande atteint un certain point et que je travaille et je suis rémunéré selon une grille d'honoraires qui est équitable, je vais cesser de voir de nouveaux patients.

M. Blaikie: Vous avez donc toujours la main mise sur le système. Vous pouvez toujours décider d'accepter les limites de votre grille d'honoraires.

Dr O'Brien-Bell: Si nous devons compenser une perte de 38 p. 100 due à la grille des honoraires, ce qui est le cas des médecins de la Colombie-Britannique aujourd'hui, nous devrons alors travailler plus fort et plus rapidement pour tenter de rattraper le coût de la vie. C'est ce que nous soutenons. Nous n'estimons pas que nous voyons trops de clients, et je ne vois pas comment vous pouvez tirer cette conclusion du mémoire.

M. Blaikie: Je viens tout juste de lire dans le compte rendu, et je peux le refaire si j'y suis obligé, que vous voyez plus de patients, et que vous diminuez le temps que vous leur consacrez afin de maintenir votre revenu net. C'est tout à fait clair.

Dr O'Brien-Bell: Oui, mais cela ne veut pas dire que nous voyons trops de patients.

M. Blaikie: Et bien, si ce n'est pas ce que vous faites, vous prenez une mesure qui est aussi répréhensible. Le fait que vous encouragez les clients à venir vous voir plus souvent et que par contre vous prétendiez que trop de clients qui n'ont pas besoin de vos services viennent ronger votre temps me semble une contradiction fondamentale.

Si vous voulez exercer un certain contrôle au départ, comme vous dites, dans votre propre bureau, il me semble que . . . si en fait il existe des clients qui viennent pour des soins inutiles, ce que je mets en doute, ou à tout le moins un nombre important de ces clients, c'est aux médecins eux-mêmes de faire en sorte

[*Texte*]

system. But your whole argument in this brief lends itself to the view that perhaps you are happy with the fact that so many people are coming to you with trivial claims because you have to see more people anyway in order to maintain your net income.

Dr. March: Mr. Chairman, if you ask the people who are waiting in an office to see their doctor, I think they are not being over-serviced. There are the waiting lines, I do not think you can dispute that, but why should doctors have to work 55, 60 or 80 hours a week? Why should we have to do that to service the people? I come from New Westminster and new people coming into the area have a hard time getting a doctor to handle them because the doctors are overworked. So there has to be some trivia somewhere.

• 1710

It is all very well for you to sit there and say that, but when we have to get up in the middle of the night or when we have to work after hours and have a big waiting room full of patients . . . I do not know how you define it. I do not know how you cut out trivia, but I do know there is an awful lot of work to do out there.

Mr. Blaikie: I think it is an established fact that in professional life you are going to work more than 35 hours a week. If you want to work only 35 hours a week and seek your satisfaction in life somewhere else, as a great many workers have to do because they are not doing the kind of work doctors do, then I think you are well on the road to destruction as a profession.

I do not think you ought to come here and compare yourself with people who want to work 35 hours a week. I would be subject to the same criticism if I came here and complained that as a member of Parliament I only wanted to work 35 hours a week. I knew what was involved when I got into this kind of work, when you are involved in service.

Dr. March: Are you trying to tell me that nurses are not professionals?

Mr. Blaikie: Nurses are on salary and they work according to the needs of their patients. If you guys would like to work according to . . .

Dr. March: They negotiate contracts.

Mr. Blaikie: Is that what you would like to do?

Dr. March: We would like to negotiate a contract, yes, but not under duress, without a Bill C-16 hanging over us.

Mr. Blaikie: When did anybody ever negotiate a contract without duress? Do you want an exemption from the real world?

Dr. March: Yes, and we have had it for a long time, but we are not getting it from you people.

Mr. Blaikie: Yes, you have had exemptions from the real world for a long time and the time has come to put an end to it, and it is only natural that you would object.

[*Traduction*]

pour que ce genre de chose ne se produise pas. Mais tout votre argument que vous présentez dans le mémoire nous amène à penser que vous vous contentez peut-être de cette situation c'est-à-dire que beaucoup de clients viennent vous voir pour des soins peu importants parce que de toute façon vous devez avoir plus de patients afin de maintenir votre revenu net.

Dr March: Monsieur le président, si vous demandez aux patients qui attendent de voir leur médecin, je ne crois pas qu'ils vont dire que le médecin voit trop de clients. Il y a des files d'attente, je ne crois pas qu'on puisse le nier, mais pourquoi est-ce que les médecins devraient travailler 55, 60 ou 80 heures par semaine? Pourquoi devrions-nous avoir un tel horaire pour offrir nos services à la population? Je suis de New Westminster et ceux qui déménagent dans cette région ont de la difficulté à se trouver un médecin, parce que les médecins sont déjà surchargés de travail. Il doit bien y avoir des patients qui se plaignent pour rien.

C'est très bien d'en discuter comme vous le faites, mais il n'en reste pas moins que nous devons parfois nous lever au beau milieu de la nuit pour travailler bien après les heures de travail parce que la salle d'attente est encore pleine de patients. Je ne sais pas comment on pourrait se débarrasser des futilités, mais je sais qu'il y a beaucoup de travail à faire.

M. Blaikie: Il est certain que les professionnels doivent souvent travailler plus de 35 heures par semaine. Si vous voulez travailler seulement 35 heures par semaine et tirer satisfaction d'autres activités, comme de nombreux travailleurs le font, parce qu'ils ne pratiquent pas la médecine, je crois que vous en viendrez à la destruction de la médecine en tant que profession.

Je ne crois pas que vous devriez vous comparer à ceux qui veulent travailler 35 heures par semaine. Je serais certainement la cible de critiques semblables si je me plaignais de travailler plus de 35 heures par semaine en tant que député. Lorsque je me suis lancé en politique, je savais que j'allais devoir travailler plus que cela.

Dr March: Voulez-vous me dire que les infirmières ne sont pas des professionnelles?

M. Blaikie: Les infirmières reçoivent un salaire et elles répondent aux besoins de leurs patients. Si vous voulez travailler comme . . .

Dr March: Elles négocient des contrats.

M. Blaikie: C'est cela que vous voudriez faire?

Dr March: Nous aimerions négocier un contrat, mais sans avoir le projet de Loi C-16 qui nous pende au-dessus de la tête, et qui nous force la main.

M. Blaikie: Y a-t-il déjà eu quelqu'un qui ait négocié un contrat sans avoir été un peu forcé? Voulez-vous être exempté des réalités de ce monde?

Dr March: Oui, et nous l'avons fait pendant très longtemps, mais ce n'était pas grâce à vous.

M. Blaikie: Il est vrai que vous avez été exempté des réalités de ce monde pendant très longtemps mais ce n'est plus le cas, et il n'est que naturel que vous vous y opposiez.

[*Text*]

I wanted to get to the question of philosophical straitjackets because, first of all, it seems to me to be a fallacy to think that you can come to this without some kind of philosophy in forming your interpretation of the facts. Nevertheless, talking about philosophical straitjackets, why do doctors continue to insist on the virtues of patient participation, user fees, et cetera, when all the evidence is against the fact that user fees, for instance, do not discourage abuse of the medicare system? That seems to me to be a philosophical straitjacket of the first order, that time after time doctors can come before committees like this and advocate the implementation of user fees when time after time, study after study, the efficacy of these things in reducing abuse of the health care system has been proven to be useless.

Dr. March: I thought this task force was here to talk about funding. This is what we are talking about, as far as balance billing. We are trying to find a way to fund medicare. We feel there is an underfunding problem, not only with the doctors but also with the whole system, and somewhere along the line you are goint to have to admit there is a problem. It just does not work the way you think it does in the real world.

Dr. O'Brien-Bell: It would be very easy, Mr. Blaikie, for us to come in here and play down balance billing, or extra billing, patient participation, or whatever term you want to place on it. It is unacceptable to the majority of policicians today. It is unacceptable to the general public today. We are aware of that.

We are saying to you that as the primary providers of health care, it is our opinion that you have to pay attention primarily to the increasing volume that occurs in medicare. You say that is the doctor's responsibility: the patient comes to you and if you think it is trivia, you should not deal with it.

I would reply to you that when the patient has crossed the threshold of my office, whether I like it or not, I have a responsibility to check out that patient and decide whether or not it is a trivial illness or a significant one, and if I do that, I obviously bill.

• 1715

When I am talking about trivial illness—and you suggested that you might not consider that it existed—I am not talking about, shall we say, the young wife with young children who finds her day difficult and depressing; I am not talking about the impact of the stress and strain of work, marriage breakdown, and so on, on the patient who comes into the general practitioner's office. The majority of this is relevant in today's general practice, particularly since the churches gave up the confessional role that they held for many decades. We have a very real position in the helping of patients with depressions and problems. When I am talking about trivia, I am talking about the minor first aid problems that could easily be attended to by common sense, the trivial upper respiratory tract illnesses, which are legion, which could be looked after by the thought; patient with a little bit of thought; the patient who comes in the office, not infrequently, with one child, and says, while I am here doctor will you check this kiddy, and this kiddy, and this kiddy. Trivial illness, whether the politicians

[*Translation*]

Je voudrais maintenant passer à ces bâillons philosophiques, parce qu'il me semble illogique d'essayer d'interpréter les faits sans avoir une certaine philosophie de base. Néammoins, pourquoi les médecins continuent-ils à parler des mérites de la participation des patients, alors qu'il est prouvé que le paiement des honoraires par le patient lui-même n'empêche pas les abus? C'est un obstacle philosophique de premier ordre, et nous avons vu toute une ribambelle de médecins comparaîtrent devant des comités comme celui-ci pour prôner le paiement des honoraires par les patients alors que de nombreuses études ont démontré que cela ne permettait pas d'empêcher les abus.

Dr March: Je croyais que ce groupe de travail devait discuter du financement. C'est de cela que nous voulons parler, nous essayons de trouver un moyen de financer l'assurance-maladie. Le manque de fonds pose un problème, non seulement au médecin mais à tout le système, et vous devrez bien admettre qu'il y a un problème. Le système ne fonctionne pas comme il devrait compte tenu de la réalité.

Dr O'Brien-Bell: Il nous serait très facile de minimiser le problème, de ne pas parler de la participation du patient. C'est un concept inacceptable pour la majorité des hommes politiques aujourd'hui. Il n'est pas acceptable non plus pour la population en général. Nous en sommes conscients.

En tant que prestateurs de soins de santé, nous devons tout d'abord nous occuper de la charge de travail sans cesse croissante. Vous dites que cela relève de la responsabilité des médecins, vous dites que le médecin ne devrait pas s'occuper de banalités.

Je dois vous dire cependant que lorsqu'un patient est dans mon cabinet, que cela me plaise ou non, je dois l'examiner pour voir s'il se plaint pour rien, ou s'il est vraiment malade. Il est évident que si je l'examine, je fais une facture.

Lorsque je parle de maladie insignifiante, vous allez croire que cela n'existe pas, je ne veux pas parler d'une jeune femme qui a de jeunes enfants et qui a de la difficulté à passer à travers la journée parce qu'elle est déprimée, je ne parle pas de stress, de problèmes familiaux, de problèmes au travail, etc. Tous ces problèmes relèvent du domaine médical de nos jours, surtout depuis que les églises ont abandonné le rôle qu'elles jouaient à cet égard depuis des années. Nous nous devons d'aider nos patients qui ont des problèmes et qui sont déprimés. Lorsque je parle de maladie insignifiante, je veux parler de petites blessures qu'on pourrait facilement soigner soi-même, des maladies respiratoires bénignes comme les rhumes, dont le patient devrait s'occuper lui-même. Que les hommes politiques soient disposés à l'accepter ou non, il y a beaucoup de patients qui se plaignent de maux insignifiants et ce que nous voulons c'est y mettre un frein. Il faut instaurer un mécanisme qui empêche ces personnes de se présenter chez le médecin. Il est facile de blâmer les médecins, il est facile de

[*Texte*]

are prepared to accept it, does exist, and what we are saying to you is that we think that there has to be some break on that. There has to be something that makes the patient stop and think before he enters the front end of the system. That is not there, and it is easy to blame the doctor; and it is easy, as you did at the outset, to attack us for overservicing; but what we are saying to you is that if you allow that sort of pattern to continue, and to expand, then the person who is ill or has a problem is going to be the loser. That is the person that the system was set up to protect.

If I am so busy one day that I do not have the time to put my finger into a rectum and I miss a carcinoma, that is a bad day for me and a bad day for the patient. If you look at the rate per hour at which patients are seen, and if you plot it over the last decade, you will find that doctors are seeing more patients per hour than they were a decade ago. There comes a point in time when that rate per hour is no longer in the best interests of the patient, and it certainly is not in the best interests of the doctor, for the reasons that we have described in the brief.

Mr. Blaikie: I could not agree with you more, that seeing more patients per hour because they are lined up in the doctor's office, if that were the case, would be a cause of concern. What I am concerned about is that you do not present the problem that way. You present the problem in terms of having to maintain your income. It seems to me that you cannot say both things at the same time or, at least, you cannot say them the way you are saying them: we are seeing more patients per day or per hour in order to keep up our income—which is right here—and then say, we are seeing more patients because they are lined up in the office. So, the reason we are seeing more of them is because there is just more of them there. Is it a question of absolute numbers, or is it a question of seeing more people in order to maintain your income? Which is it?

Dr. O'Brien-Bell: It is both. It happens the volume is there. If you accept that the fee schedule from which British Columbia doctors are paid has been devalued by 38 per cent over nine years, and if you accept that it is reasonable to maintain your net income against inflation, then you will see the pressure that is put on the doctor to work harder and quicker to maintain that net. If you also have an open-ended system, such as we have described, you can see how that happens.

• 1720

Now, if I were to slow down to half the pace that I am at, it would not affect the demand, the demand would just go elsewhere. Instead of having a ratio of whatever we have today in British Colombia, you would have more doctors. The demand really is insatiable. You have seen that, I am sure, across the country, and I heard it here this afternoon, in terms of beds.

Mr. Blaikie: Okay, let us get to this . . .

Dr. O'Brien-Bell: You could spend the whole of the provincial and federal budgets on health care, if you really put your mind to it.

[*Traduction*]

nous attaquer comme vous l'avez fait au début en disant que nous en faisons trop, mais si vous laissez ce genre de situations continuer, et même prendre de l'ampleur, celui qui sera vraiment malade y perdra au change. C'est justement lui que le système voulait protéger.

Si je suis tellement occupé que je n'ai pas le temps d'effectuer un examen rectal et que je ne me rends pas compte qu'il y a un carcinome, c'est un mauvais jour pour moi et ce l'est encore plus pour le patient. Si vous revoyez le nombre de patients que les médecins ont pu examiner ces dix dernières années, vous verrez qu'ils doivent voir de plus en plus de patients par heure. Viendra un moment où le nombre de patients examinés en une heure ne vous permettra plus de faire des examens valables, ce ne sera pas dans l'intérêt des patients ni des médecins.

M. Blaikie: Je suis tout à fait d'accord avec vous. Il serait certainement inquiétant qu'on soit obligé de voir plus de patients en une heure parce qu'ils font la file dans la salle d'attente. Ce qui m'inquiète, c'est que vous ne présentez pas le problème de cette façon. Vous parlez plutôt de maintenir votre niveau de revenu. On ne peut pas parler des deux choses en même temps, ou du moins on ne peut pas le présenter comme vous le faites. Vous dites que vous voyez plus de patients pour pouvoir garder votre niveau de revenu, ce qui est vrai, et vous dites en même temps que vous voyez plus de patients parce que vos salles d'attente sont bondées. Vous semblez donc alléguer que vous en voyez plus tout simplement parce qu'il y en a plus qui se présentent. Est-ce que c'est une question de nombre absolu, ou plutôt une question de maintien du revenu? Qu'est-ce que c'est au juste?

Dr O'Brien-Bell: Les deux. C'est tout simplement que les patients sont là. Si vous admettez que les honoraires versés aux médecins de Colombie-Britanique ont diminué de 38 p. 100 depuis neuf ans, et si vous admettez qu'il est raisonnable de maintenir le revenu pour tenir compte de l'inflation, vous comprendrez que les médecins sont poussés à travailler plus rapidement pour conserver leurs revenus. Avec un système aussi libre que celui que nous avons, on voit les résultats que cela peut donner.

Si je devais réduire la charge de travail à la moitié de ce que je fais maintenant, cela ne toucherait pas la demande, les clients iraient tout simplement ailleurs. Il y aurait tout simplement plus de médecins en Colombie-Britannique. La demande est vraiment insatiable. Vous avez dû le voir partout au pays, et je l'ai entendu dire cet après-midi.

M. Blaikie: Très bien, passons maintenant à . . .

Dr O'Brien-Bell: Vous pourriez dépenser tous les budgets provinciaux et fédéraux dans le domaine de la santé, si vous le vouliez.

[*Text*]

Mr. Blaikie: Let us get to one of the roots of the problem, then. What is an adequate income for a doctor? Doctors want to be paid on a fee for services basis and not on a salary basis—you have brought in the union analogies, not me—you want to be paid piecework. What is regarded by the medical community as an adequate income? Looking at page 11, when you talk about working out a realistic working day, what is a realistic working day, and what is a realistic fee or system of being paid on the piecework basis, in order to achieve what is regarded as an income norm for doctors? It seems to me that part of the problem is that doctors are not willing to say what they think doctors should make, so we could figure out a fee schedule related to an average working day that would guarantee them that income. Because, you see, you want an open-ended day as well.

Dr. O'Brien-Bell: You have just described the global budget.

Mr. Blaikie: What do you regard as an adequate income for doctors? We have to have something in which to work.

Dr. O'Brien-Bell: You go back to the fee schedule and ask yourself if those individual items in the fee schedule, which multiplied by the number of services that doctor provides in the day or the week generates his gross income, whether those individual items of service are reasonable. Is it, for example, reasonable in 1980 to pay $12.50 to a doctor for a first office visit? Or is it reasonable for him to look after a maternity patient throughout the whole of her matermity period—confinement and the period after that, for $249? Do you consider $249, which is the BCMA fee schedule item at the present moment—this is the government schedule of benefits—a reasonable fee for looking after a patient for nine months, for more than nine months—nine months plus the post maternity period? I would suggest to you that it is not.

Now, if you go through the fee schedule and look at the individual items, you will see that therapeutic abortion, which is not the simplest of operations, is $73. Is that a reasonable return for doing a therapeutic abortion with the risks of bleeding et cetera that are encompassed in that particular operation?

Mr. Blaikie: You are missing my point.

Dr. O'Brien-Bell: The point that I have tried to get across to you, Mr. Blaikie, is that if you work off a fee schedule, you ask yourself if the individual items are reasonably priced and the doctor's income then becomes the sum total of the services that he provides from that fee schedule per week, or per month, or per year, or whatever it is. Now, you want me to translate that into a gross income, do you not?

Mr. Blaikie: I want you to tell me what you think is legitimate for doctors to make. You are claiming that your fee schedule does not permit you the income to which you think you ought to be entitled as a doctor. We certainly cannot figure out the fees just on the basis of the cost of a particular medical event. We have to . . . As you were saying, indeed, let us figure this out in relation to the income expectations of doctors. So, I am asking you, what is your expectation, so that

[*Translation*]

M. Blaikie: Passons maintenant au cœur du problème. Quel est un revenu suffisant pour un médecin? Les médecins veulent être payés à l'acte, plutôt que d'avoir un salaire (c'est vous qui avez fait une analogie avec les syndicats, pas moi) vous voulez donc être payés à l'acte. Qu'est-ce que la collectivité médicale considère comme un revenu suffisant? A la page 11, vous parlez d'une journée de travail réaliste, que considérez-vous une journée de travail réaliste et quel serait un système réaliste de rémunération à l'acte pour les médecins? Il me semble que le problème découle en partie du fait que les médecins ne sont pas disposés à dire quel salaire ils devraient faire, pour que nous puissions établir un barème qui serait fondé sur une journée de travail normale et qui pourrait vous garantir un revenu. Vous voulez également un système tout à fait ouvert.

Dr O'Brien-Bell: Vous venez juste de décrire le budget global.

M. Blaikie: Que considérez-vous un salaire suffisant pour les médecins? Il nous faut quelque chose à partir de quoi travailler.

Dr O'Brien-Bell: Il faut revoir le barème pour voir si les honoraires sont raisonnables compte tenu des services rendus. Est-il raisonnable par exemple de payer $12.50 pour une première visite chez le médecin, en 1980? Est-il raisonnable qu'un médecin suive une femme tout au long de sa grossesse, s'occupe de l'accouchement et du suivi postnatal pour $249 au total? C'est le montant que verse en ce moment la BCMA. Trouvez-vous que c'est raisonnable pour s'occuper d'un patient pendant 9 mois et même plus, si l'on tient compte des soins postnataux? J'estime quant à moi que ce montant n'est pas suffisant.

Prenons un autre exemple. Un avortement thérapeutique, qui n'est pas une opération des plus simples, coûte $73. Est-ce que c'est raisonnable compte tenu des risques d'hémorragie, etc.?

M. Blaikie: Vous ne comprenez pas ce que je veux dire.

Dr O'Brien-Bell: Ce que j'ai essayé de vous faire comprendre, monsieur Blaikie, c'est que si tous les honoraires contenus dans le barème sont raisonnables, le revenu du médecin qui équivaut au total des honoraires versés pour les services qu'il a rendus, sera raisonnable également. Vous voulez que je vous donne un revenu brut, n'est-ce pas?

M. Blaikie: Je voudrais que vous me disiez ce qu'un médecin devrait recevoir comme revenu. Vous dites que le barème ne vous permet pas d'en tirer le revenu auquel aurait droit un médecin. Nous ne pouvons savoir quel sera le revenu total, en nous basant sur les honoraires pour un acte médical donné. Il faut plutôt considérer le revenu auquel s'attendent les médecins. Je vous demande donc à quoi vous vous attendez, pour que nous puissions ensuite étudier le barème d'honoraires en regard de ce revenu.

[*Texte*]

we can get about the work of investigating fee schedules in relationship to what you people feel you ought to be making.

Dr. O'Brien-Bell: The first expectation we have is that the fee schedule be realistic.

Mr. Blaikie: Yes, but realistic is related to what you think you ought to be paid, and I cannot get out of you what you think you ought to paid on an over-all basis. Is it $60,000, $100,000—what is it?

Dr. March: Perhaps if I could say a few words here. We have tried to make the point that by publishing incomes, and I understand this has been done in Ontario, the public and politicians establish and identify that our gross incomes are our net incomes.

• 1725

Mr. Blaikie: Well, I do not think that . . .

Dr. March: Now, just a minute . . .

Mr. Blaikie: I understand the difference between the two.

Dr. March: Oh, you do. Yes, but it is being used against us all the time—in fact, right here in B.C. when they say, all right the doctors are turning down, or thinking of turning down, a 39 per cent increase over two years, and they are comparing it in the same breath with the Cominco workers who are getting 43 per cent over two years. We have an overhead component in that. So in reality we do not do that well.

Let me read out a few figures, because you are talking about figures. As of our last fee schedule—and these are straight figures from our blue book which is available to anybody, they can count them up—28 per cent of our doctors, or 1,153 of the profession, are grossing less than $40,000, which means a take home of less then $24,000. A two-year graduate nurse, in 1981, a general duty nurse, is going to take home $23,580. That is for a 35-hour week with fringes. Ours is for a 55-hours week, without fringes. Now, to go a little further; a doctor making $70,000 gross—there are 1,974 doctors in B.C., and roughly 50 per cent of the doctors are going to take home $42,000 or less. That is after office overhead of 40 per cent. The supervisor in the hospital, in 1981, is going to take home $39,000. So these are the problems that we have.

Mr. Blaikie: Well, what should they make? That is what I am asking you.

Dr. March: Well, I spent 14 years going through; I am a surgeon, and I am qualified. I took a few extra years. It takes a long time—how are we going to quit?

Mr. Blaikie: It seems to me that this is the underlying issue in all this. What should be the compensation to doctors for the kind of work that they do? Why are the doctors that are only making $20,000 . . .

Dr. March: I think I said about $24,000.

Mr. Blaikie: Why are they only making $24,000?

Dr. March: Well, I guess they are working hard. I do not know that problem.

[*Traduction*]

Dr O'Brien-Bell: Nous voudrions tout d'abord que le barème d'honoraires soit réaliste.

M. Blaikie: Oui, mais pour qu'il soit réaliste, il faut qu'il corresponde à ce que vous estimez devoir être payé, et je ne peux pas l'obtenir de vous. Est-ce que c'est $60,000, $100,000?

Dr March: Je pourrais peut-être dire quelque chose à ce stade. Nous avons essayé de vous expliquer qu'en publiant les revenus des médecins, et je crois qu'on l'a fait en Ontario, la population a l'impression que le revenu brut est en fait notre revenu net.

M. Blaikie: Je ne pense pas que . . .

Dr March: Un instant . . .

M. Blaikie: Je comprends la différence entre les deux.

Dr March: Oh, c'est vrai? Oui, mais l'on utilise ces revenus contre nous. En fait, en Colombie-Britannique, on dit que les médecins pourraient rejeter une augmentation de 39 p. 100 sur deux ans. On compare cette augmentation aux 43 p. 100 qu'obtiennent les travailleurs de la Cominco. Les médecins doivent, de plus, tenir compte des frais généraux. En réalité, cette augmentation n'est pas très importante.

Je voudrais vous donner quelques chiffres, puisque vous en parlez. Il s'agit des chiffres tirés de notre livre bleu qui est disponible pour tout le monde. Selon les derniers chiffres, 26 p. 100 des médecins, c'est-à-dire 1,153 médecins, font moins de $40,000 brut par année, ce qui représente un revenu net de moins de $24,000. En 1981, une infirmière diplômée fait un revenu net de $23,580. Cela correspond à une semaine de travail de trente-cinq heures en plus des avantages sociaux. Notre semaine de travail comprend environ cinquante-cinq heures, sans avantages sociaux. On peut même aller plus loin, un médecin qui fait $70,000 brut, il y en a 1,974 en Colombie-Britannique, c'est-à-dire quelque 50 p. 100 des médecins, ramène moins de $42,000 à la maison. Les frais généraux représentent environ 40 p. 100. En 1981, le directeur d'un hôpital pourra ramener à la maison $39,000. Il y a donc des problèmes.

M. Blaikie: Que devraient-ils avoir? C'est ce que je vous demande.

Dr March: Il m'a fallu quatorze ans pour devenir chirurgien. C'est très long, comment pourrions-nous abandonner?

M. Blaikie: C'est un des problèmes sous-jacents. Quelle devrait être l'indemnisation versée aux médecins, pour le genre de travail qu'ils font? Pourquoi y a-t-il des médecins qui ne font que $20,000 . . .

Dr March: Je crois que j'ai dit à peu près $24,000.

M. Blaikie: Pourquoi ne font-ils que $24,000?

Dr March: Je suppose qu'ils travaillent très fort. Je ne sais pas quel est le problème.

[*Text*]

Mr. Blaikie: It is a good question, is it not? Why are they making $24,000 and some other guy is making $120,000?

Dr. March: Well, it is the same in any profession.

Mr. Blaikie: Well, I beg to differ. The gaps do not get that big.

The Chairman: In terms of professionals, I think we just passed a bill in the House of Commons that will pay Supreme Court judges $80,000 a year.

Mr. Blaikie: We pay all of them $80,000 a year, so that we have an idea what Supreme Court judges ought to be paid; and we have an idea what members of Parliament ought to be paid, but we do not have an idea of what doctors ought to be paid. That is the point, all right. You still have not told me what you think you ought to be paid.

Dr. March: Here it is in the fee schedule, but nobody will look at it.

Mr. Blaikie: Not in the fee schedule. What do you think your income should be?

Dr. March: What is wrong with the fee schedule?

Mr. Blaikie: The fee schedule does not tell me what you think you ought to be netting a year compared to what I am making myself, or other professionals.

Dr. March: We cannot even get politicians to look at our fee schedule.

Mr. Blaikie: I will look at your fee schedule if you tell me how much you want to make.

Dr. O'Brien-Bell: A moment ago you made the same transference that we have complained about being made earlier today.

You talked about the $24,000 doctor, and then you shot off to $120,000. You moved from net to gross income without, I expect, Mr. Blaikie, realizing you had done it.

Mr. Blaikie: Are there no doctors that net over $100,000?

Dr. March: There are 23 per cent of the doctors in B.C. that gross $100,000 or more. Now, some of them have very high overheads. Some of them are radiologists—75 per cent overheads: some have 20 per cent overheads. So it is a very hard thing to find out what the nets are.

Dr. O'Brien-Bell: There would be some who have very high nets, that is true. But they are not the norm.

Dr. March: What we are trying to tell you here is that we have a problem. We really do have a problem and we cannot get it across.

• 1735

Mr. Blaikie: I think you do have a problem, but I think you keep screwing it up by trying to present the problem as if it is strictly an income problem. I understand some of the problems that you have, but I am telling you, in terms of public

[*Translation*]

M. Blaikie: C'est une bonne question, n'est-ce pas? Pourquoi font-ils seulement $24,000 et un autre en fait-il $120,000?

Dr March: C'est la même chose dans toutes les professions.

M. Blaikie: Je ne suis pas de votre avis. Les écarts ne sont pas aussi importants.

Le président: Je crois que nous venons d'adopter un projet de loi à la Chambre des communes qui versera $80,000 par année aux juges de la Cour Suprême.

M. Blaikie: Nous leur versons tous $80,000 par année, de sorte que nous savons ce qu'un juge de la Cour Suprême devrait recevoir comme salaire. Nous savons également quel doit être le salaire des députés, mais nous n'avons aucune idée du salaire que devraient recevoir les médecins. C'est le problème. Vous ne m'avez toujours pas dit ce que vous estimez être un revenu raisonnable.

Dr March: C'est dans le barème des honoraires, mais personne ne veut le regarder.

M. Blaikie: Non, ce n'est pas dans le barème. Quel devrait être votre revenu, selon vous?

Dr March: Quest-ce qui ne va pas avec le barème?

M. Blaikie: Le barème ne me dit pas quel revenu net vous devriez avoir par année, comparé au revenu que je peu avoir moi ou les autres professionnels.

Dr March: Les hommes politiques ne veulent même pas regarder le barème.

M. Blaikie: Je vais l'étudiez, si vous me disiez quel revenu vous voudriez avoir.

Dr O'Brien-Bell: Il y a un instant, vous avez fait l'erreur dont nous nous sommes plaints, tout à l'heure.

Vous avez parlé d'un médecin qui faisait $24,000, puis vous êtes passé à $120,000. Vous passez d'un revenu net à un revenu brut, sans même vous en rendre compte, je suppose.

M. Blaikie: Il n'y a pas de médecins qui ont un revenu net de plus de $100,000?

Dr March: Il y a 23 p. 100 des médecins de la Colombie-Britannique qui ont des revenus bruts de $100,000 ou plus. Certains d'entre eux ont des frais généraux très élevés. Il y a, par exemple, des radiologistes dont les frais généraux représentent 75 p. 100 du revenu. Pour d'autres, les frais généraux ne représentent que 20 p. 100. Il est très difficile de savoir quels sont les revenus nets.

Dr O'Brien-Bell: Il y en a également qui ont des revenus nets très élevés, c'est vrai. Cependant, c'est plutôt l'exception.

Dr March: Ce que nous essayons de vous dire, c'est que nous avons un problème. Nous avons un problème et nous ne réussissons pas à vous le faire comprendre.

M. Blaikie: Je crois que vous avez effectivement un problème, mais je pense que vous mélangez tout en essayant de le présenter comme s'il s'agissait uniquement d'un problème de revenu. Je comprends certains des problèmes que vous rencon-

[*Texte*]

relations, you guys could not do a worse job if you hired somebody to do it because . . . Sorry about that. Make sure this guy is not extra billing you!

Dr. O'Brien-Bell: Let us just come back to your question again. One of the things about professions, and if there is a lawyer in your group, he will, I am sure, tell you . . .

Mr. Blaikie: There are too many of them already.

Dr. O'Brien-Bell: Well, most of them in Parliament tend to be NDP, do they not?

Mr. Blaikie: Not really, we only have 2 out of 32.

Dr. O'Brien-Bell: The thing about the professional is that he has his fee schedule as opposed to his salary and then depending on how he works he ends up with a gross income; he can work a little and earn a little or he can work a seven-day week and be a workaholic and earn a lot. That does not mean that he is wrong. What is important to you as a politician is to see whether the basic fee schedule is a fair return for what the doctor is doing for that item. Now, I think we have really moved a little bit away from the reason we came here today for. We did not come here really to talk to you about doctor's incomes per se.

Mr. Blaikie: They are related to the over-all cost of health care.

Dr. O'Brien-Bell: They are related to it but we really should be looking . . . There is a limited amount of time, I presume, you are going to spend with us. What we have just talked about must relate to other things in that brief.

The Chairman: We do not work on a 35-hour week, you see.

Mr. Blaikie: As long as you guys are lined up, we just keep meeting with you, and we do not get paid any more for it either.

Dr. O'Brien-Bell: But you see, you get the thing we are looking for, job satisfaction.

Mr. Blaikie: Yes.

The Chairman: Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: I want to know about your position with respect to extra billing, which I understand is the situation where you bill the government and you get paid by the government and then you send a bill on top to the patient, much the same as they do in Saskatchewan under a Mode 3 system. Is that what you are talking about in terms of extra billing?

Dr. March: No. Certainly in this province, extra billing means to bill on top of our fee schedule.

Mr. Blenkarn: All right. Do you bill the government and then bill the patient for the difference?

Dr. March: It is on a very, very limited basis, and we do not really have a handle on that because 11-40 almost makes it impossible to extra bill in this province.

Mr. Blenkarn: Now, Bill C-16 before the legislature here is a bill that stops any extra billing but still allows you to do one

[*Traduction*]

trez, mais je dois vous dire que pour ce qui est des relations publiques, vous devriez engager quelqu'un, parce qu'il ne pourrait pas faire pire que vous. Je suis désolé d'avoir à vous le dire, mais faites en sorte qu'il ne vous demande pas de frais supplémentaires!

Dr O'Brien-Bell: Revenons à votre question un instant. Dans toutes les professions, et s'il y a des avocats ici, je suis sûr qu'il vous le diront . . .

M. Blaikie: Il y en a déjà trop.

Dr O'Brien-Bell: La plupart des avocats qui sont députés ont tendance à faire partie du NPD, n'est-ce pas?

M. Blaikie: Pas vraiment, nous n'en avons que 2 sur 32.

Dr O'Brien-Bell: Dans toutes les professions, le revenu est basé sur des honoraires et dépendant de la charge de travail. Un professionnel peut travailler un peu moins et gagner un peu moins, ou il peut travailler 7 jours par semaine et gagner beaucoup d'argent. Cela ne veut pas dire qu'il a tort. Ce qui est important pour vous, en tant qu'homme politique, c'est de voir si le barème de base est équitable compte tenu du service rendu. Je crois que nous nous sommes éloignés de la raison pour laquelle nous sommes venus aujourd'hui. Nous ne sommes pas venus ici pour parler des revenus des médecins.

M. Blaikie: Ils ont un lien direct avec les coûts généraux des soins de santé.

Dr O'Brien-Bell: C'est vrai qu'il y a un lien, mais nous devrions plutôt étudier . . . Je suppose que vous n'allez pas nous consacrer beaucoup de temps. Nous avons parlé de choses qui ont trait à d'autres parties du mémoire.

Le président: Nous ne travaillons pas 35 heures par semaine, voyez-vous.

M. Blaikie: Vous continuez à vous présenter ici, et nous vous rencontrons et nous ne sommes pas payés pour cela non plus.

Dr O'Brien-Bell: Mais vous obtenez ce que nous recherchons, la satisfaction dans l'emploi.

M. Blaikie: Oui.

Le président: Monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Je voudrais savoir quelle est votre position en ce qui concerne la surfacturation, c'est-à-dire lorsque vous envoyez une facture au gouvernement et une autre facture au patient, comme on le fait en Saskatchewan dans le cadre du système Mode 3. Est-ce que c'est de cela que vous parlez lorsque vous parlez de surfacturation?

Dr March: Non. Dans notre province, la surfacturation concerne tous les honoraires qui s'ajoutent au barème normal.

M. Blenkarn: Très bien. Est-ce que vous envoyez une facture au gouvernement et une autre facture au patient pour la surcharge?

Dr March: Cela se fait très peu, parce que l'article 11-40 nous empêche pratiquement de le faire dans la province.

M. Blenkarn: Le projet de Loi C-16 mettrait fin à toute surfacturation, mais vous autoriserait quand même à vous

[*Text*]

thing, and that is to decide to opt out of the system, and if you opt out of the system the patient can collect the agreed fee for service from the government and then the patient can pay you.

Dr. March: That is correct.

Mr. Blenkarn: And that is the same situation that exists in Ontario.

Dr. March: Yes.

Mr. Blenkarn: And so you have the opportunity in this province, you have always had the opportunity, to opt out if you wanted to and collect from your patients if you want to and your patients can be reimbursed by the government up to the level authorized by the government schedule. Is that correct?

Dr. March: Not entirely, because until April 1 we had a contract with government which, in effect, meant that if we had failed negotiations then we would be able to balance bill while the negotiations were still going on. So really, what that has taken away from us is all our rights, we have no rights whatsoever in this province.

Mr. Blenkarn: Have you no right at this time to opt out?

Dr. March: We have a right to opt out. As a matter of fact, we have our first official opted-out physician as of July 2. You see, we have just gone through the negotiations. We are having a referendum and the referendum will be counted on June 15. Depending on what that referendum shows, then I think there are either two options. The way it stands now, if things keep going the way they are, there is a question of opting out, if that is still legal, and that might be taken away from us.

• 1740

Mr. Blenkarn: Bill 16 allows it.

Dr. March: Yes, it does, and the other option, of course, is salary. That is five years down the road.

Mr. Blenkarn: Your present system gives you the best of both worlds then, in a sense, does is not? You can bill the government and be sure you get paid. Then you could do a little extra billing or over-billing on top.

Dr. March: I do not think it is quite that easy.

Mr. Blenkarn: that is the way it is in Saskatchewan. That is the way it is in Alberta.

Dr. March: No, that is not quite so.

Dr. O'Brien-Bell: I think you have to get the definitions right. Extra billing is a billing in excess of the association's fee schedule. *Balance billing,* which is what we are talking about, is billing the difference between the government's schedule of benefits—what the government is prepared to pay for an item of service—and the association's fee schedule. In this provinces, up to this point in time, by virtue of our contract, we could only exercise the right to balance bill if the difference between what the government was prepared to pay and our fee schedule was greater than 10 per cent. So over the last 10 years that differential has not been greater than 10 per cent.

[*Translation*]

désaffilier, auquel cas le patient pourrait réclamer l'honoraire normal du gouvernement pour ensuite vous payer.

Dr March: C'est exact.

M. Blenkarn: C'est la même situation qu'en Ontario.

Dr March: Oui.

M. Blenkarn: Dans cette province, un médecin a toujours eu la possibilité de se désaffilier, s'il le voulait, et de percevoir ses honoraires directement de ses patients. Les patients sont remboursés par le gouvernement jusqu'au niveau autorisé par le barème. N'est-ce pas?

Dr March: Pas tout à fait, parce que jusqu'au 1er avril, nous avions un contrat avec le gouvernement selon lequel, si les négociations échouaient, nous pouvions exiger des frais supplémentaires jusqu'à la fin des négociations. Cela nous a enlevé tous nos droits, nous n'avons plus de droit dans cette province.

M. Blenkarn: Vous n'aviez pas le droit de vous désaffilier?

Dr March: Nous avons le droit de nous désaffilier. En fait, le premier médecin à se désaffilier l'a fait le 2 juillet. C'est ce que nous venons justement de terminer les négociations. Nous allons tenir un référendum dont le résultat sera connu le 15 juin. Selon le résultat de ce référendum, il y aura deux possibilités. Actuellement, si la présente tendance se maintient, il sera question de désaffiliation, si c'est toujours légal, ce droit pouvant nous être enlevé.

M. Blenkarn: Le bill C-16 le permet.

Dr March: C'est juste, et l'autre option serait évidemment de recevoir un salaire fixe. Cela prendrait cinq ans encore.

M. Blenkarn: Alors d'une certaine façon le système vous offre le meilleur de deux mondes, n'est-ce pas? Vous pouvez facturer le gouvernement avec la certitude d'être payé. Puis, vous pouvez recourir à la facturation supplémentaire.

Dr March: Je ne crois pas que ce soit si simple.

M. Blenkarn: C'est ce qui se passe en Saskatchewan. La même chose en Alberta.

Dr March: Non, ce n'est pas tout à fait juste.

Dr O'Brien-Bell: Je pense qu'il faut bien comprendre les définitions. La facturation supplémentaire est la facturation d'une somme excédant l'échelle des honoraires établis par l'Association. La facturation résiduelle dont nous parlons ici est la facturation d'une somme correspondant à la différence entre ce que le gouvernement est prêt à payer pour un service et ce que l'association a établi comme honoraire pour le même service. Dans cette province et jusqu'à maintenant, aux termes de notre contrat nous ne pouvons exercer notre droit à la facturation résiduelle que si la différence entre ce que le gouvernement est prêt à payer et notre échelle d'honoraires excède de 10 p. 100. Alors au cours des dix dernières années, cet écart n'a pas dépassé 10 p. 100.

[*Texte*]

Mr. Blenkarn: Well, 10 per cent surely represents just the collection costs. This government system guarantees you payment for all the people you see whether they are credit-worthy or not. At one time when they came into your office and they did not have a buck in their pockets, you bloody well did the work for free. Now they come in and it does not matter whether they have any money or not. You see them, you send a bill to the government and you get paid.

Dr. O'Brien-Bell: And that is why British Columbia doctors felt it was reasonable to have that 10 per cent differentially. If you go into other provinces you do not find them committed to a 10 per cent differential.

Mr. Blenkarn: If you went to Ontario, you could opt out in Ontario. Then you could take the total credit risk yourself. And in an area where you were overdoctored you would have a real problem, would you not, because maybe people would not come to you.

Dr. O'Brien-Bell: I saw a CBC program recently on opted-out doctors in Ontario. It interviewed the doctors and it interviewed the patients, and the patients who were going to those doctors were apparently very happy with the system and the relationship between the doctor and themselves. This is obviously not for everybody. But in this province we have not to this point in time had opted-out doctors and we have not balance billed because we accepted the 10 per cent restriction clause until April 1 this year. On April 1 this year the differential became greater than 10 per cent and the government tore the contract up and introduced Bill-16.

Mr. Blenkarn: Could it be that the difference should be greater than 10 per cent? Maybe if the difference was 20 per cent there would still be doctors prepared to accept it and not opt out, in which case perhaps the schedule is too high.

Dr. O'Brien-Bell: I would not go along with that, no. But a differential of 20 per cent forcing a doctor to make that decision might not be a bad idea. Now you are moving in towards restrictions on medicare, and I am pleased to see you are thinking about it.

Mr. Blenkarn: In Ontario at one point, until the last settlement, the difference was 30 per cent and only 17 per cent of the doctors opted out. It has now decreased and less than 15 per cent have opted out.

Dr. O'Brien-Bell: But if you move the clock back a couple of years ahead of that it was only 10 per cent.

Mr. Blenkarn: It has always been at least 10 per cent or 12 per cent.

Dr. O'Brien-Bell: It has always been 10 per cent, in Ontario.

Mr. Blenkarn: That is right.

Dr. O'Brien-Bell: Not so here.

Mr. Blenkarn: Now to what extent are you in fact overdoctored? Here we are fixing up new medical schools but we are already overdoctored. You made representations to the prov-

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Cette somme de 10 p. 100 représente sûrement le coût du recouvrement. Ce système gouvernemental vous assure d'être payé pour tous les gens que vous traitez, que leur crédit soit bon ou non. Il fut un temps où lorsque ces gens venaient dans votre bureau et qu'ils n'avaient pas un sou en poche, vous travailliez pour rien. Maintenant lorsqu'ils viennent vous voir, il importe peu qu'ils aient de l'argent ou pas. Vous les examinez, vous envoyez une facture au gouvernement et vous êtes payé.

Dr O'Brien-Bell: C'est pourquoi les médecins de la Colombie-Britannique ont jugé raisonnable cette différence de 10 p. 100. Ce régime n'existe pas dans les autres provinces.

M. Blenkarn: Si vous étiez en Ontario, vous pourriez vous retirer du régime. Puis vous pourriez assumer tout seul le risque du crédit. Dans une région où il y a trop de médecins, ne croyez-vous pas que vous auriez vraiment des problèmes parce que peu de gens viendraient vous voir?

Dr O'Brien-Bell: J'ai récemment regardé une émission de la Société Radio-Canada sur les médecins qui se sont retirés du régime en Ontario. Il y avait des entrevues avec les médecins et les patients; les patients qui allaient voir ces médecins semblaient très heureux du système et de la relation existant entre eux et le médecin. De toute évidence cela ne satisferait pas tout le monde. Cependant dans notre province aucun médecin ne s'est encore retiré du régime et il n'y a pas eu de facturation résiduelle car nous avons accepté cette restriction de 10 p. 100 jusqu'au 1er avril de cette année. Au 1er avril, la différence a excédé 10 p. 100 et le gouvernement a déchiré le contrat pour présenter le bill-16.

M. Blenkarn: La différence devrait-elle être supérieure à 10 p. 100? Si elle était établie à 20 p. 100, il y aurait peut-être encore des médecins qui seraient disposés à l'accepter et à ne pas se retirer du régime; dans ce cas, votre échelle d'honoraires est peut-être trop élevée.

Dr O'Brien-Bell: Je ne saurais être d'accord avec vous. Cependant, il ne serait peut-être pas mauvais de forcer les médecins à prendre une décision quant à cette différence de 20 p. 100. On irait alors vers les restrictions à l'assurance-santé, et je suis heureux de constater que vous y songez.

M. Blenkarn: A un certain moment donné en Ontario, jusqu'à la dernière entente, la différence était de 30 p. 100 et seulement 17 p. 100 des médecins se sont retirés du régime. Cette proportion a maintenant diminué et moins de 15 p. 100 des médecins n'en font pas partie.

Dr O'Brien-Bell: Mais si vous reculez un peu dans le temps, cette différence n'était que de 10 p. 100.

M. Blenkarn: La différence a toujours été d'au moins 10 ou 12 p. 100.

Dr O'Brien-Bell: Elle a toujours été de 10 p. 100 en Ontario.

M. Blenkarn: C'est juste.

Dr O'Brien-Bell: Ce n'est pas le cas ici.

M. Blenkarn: Dans quelle mesure avez-vous trop de médecins? On construit de nouvelles écoles de médecine, mais il y a déjà trop de médecins. Vous avez fait des pressions auprès de

[*Text*]

ince that they should not fund the universities to build an extra medical school because they do not need it.

Dr. March: We have roughly a little over 300 new registrants a year. We have an attrition rate of 3 per cent, something of that nature. There is no doubt that we have overdoctored areas and we are doing something about it, certainly in my area of New Westminster. We will only seek a doctor if the need is there. As a matter of fact, I am a general surgeon and we are just getting a new doctor and he is coming from Toronto. We advertised throughout all the journals and we had a short list. We had many people trying to apply for this job and we ended up getting somebody from out of province. So we certainly have a manpower committee and we are able to control the number of new doctors coming into our area. We feel that unless there is enough work for him to do he is not going to be a happy doctor.

• 1745

Mr. Blenkarn: This is controlling hospital privileges, is it?

Dr. March: That is right.

Mr. Blenkarn: You do it by hospital privilege control.

Dr. March: That is right.

Mr. Blenkarn: So to some extent you might agree with Professor Evans that if you control the number of doctors with hospital privileges you might control the medicare costs.

Dr. March: I cannot see his argument because the beds are always full. There is no shortage of patients to fill those beds, so if they are full all the time I cannot see how more doctors are going to increase the costs. Now certainly if a new doctor is practising in an area he is ordering tests and all this sort of thing on sick people, but he is doing it because there is a need. I do not think it is that simple to say, Cut the number of doctors out.

Mr. Blenkarn: Well he was going one step further and he was going to limit the number of doctors who could collect from the insurance system.

Mr. March: Oh, yes.

Dr. O'Brien-Bell: These has been some talk in the province about that. To come back to your point about the expansion of the medical school, I do not know whether the British Columbia board of directors has ever taken a vote on this but I am sure their position would be that it is eminently reasonable that we have a medical school which would provide the opportunity for young British Columbians to practise medicine. The anachronism is that they are coming out of that facility into an area where there is overdoctoring. Now the College of Physicians and Surgeons and the former NDP government tried to put some limits on doctors coming into the province from abroad. Unfortunately, the Human Rights Commission stepped in and those limitations were not possible.

[*Translation*]

la province pour qu'elle n'aide pas financièrement les universités désirant établir une nouvelle école de médecine dont on n'a pas besoin.

Dr March: Nous avons environ 300 nouvelles inscriptions par année. Le taux de départ est d'environ 3 p. 100. Nous avons indubitablement des régions où il y a trop de médecins, et nous nous en occupons, notamment dans ma région de New Westminster. Nous ne cherchons un médecin que quand nous en avons besoin. De fait, je suis chirurgien général, et nous recevons justement un nouveau médecin qui vient de Toronto. Nous avons fait de la publicité dans toutes les revues et nous avons une petite liste. De nombreux candidats s'étaient présentés, et finalement, nous avons pris quelqu'un d'une autre province. Certes, nous avons un comité de la main-d'œuvre et nous pouvons contrôler le nombre de nouveaux médecins qui viennent dans notre région. Pour nous, s'il n'y a pas assez de travail pour lui, ce ne sera pas un médecin heureux.

M. Blenkarn: N'est-ce pas là le contrôle de l'accès aux hôpitaux?

Dr March: C'est bien cela.

M. Blenkarn: Vous vous servez du contrôle de l'accès aux hôpitaux.

Dr March: C'est bien cela.

M. Blenkarn: Alors, jusqu'à un certain point, vous seriez d'accord avec le professeur Evans, à savoir que si vous contrôlez le nombre de médecins ayant accès aux hôpitaux, vous pouvez contrôler les coûts des soins médicaux.

Dr March: Je ne comprends pas son raisonnement, puisque les lits sont toujours pleins. Nous ne manquons pas de patients pour les remplir, et s'ils sont pleins tout le temps, je ne vois pas comment un plus grand nombre de médecins pourrait augmenter les coûts. Or, il n'y a pas de doute que si un médecin exerce dans une région, il fait subir des examens, et le reste, aux malades; mais il le fait parce qu'il existe un besoin. Je ne crois pas qu'il soit si facile de réduire le nombre de médecins.

M. Blenkarn: Eh bien, il allait plus loin encore, prétendant limiter le nombre de médecins admis aux prestations du régime d'assurance.

Dr March: Ah! oui.

Dr O'Brien-Bell: On en parle dans la province depuis quelque temps. Pour revenir à votre point au sujet de l'expansion de la faculté de médecine, j'ignore si le conseil d'administration, en Colombie-Britannique, a déjà voté sur la question, mais je suis sûr qu'à leur avis, il est raisonnable au plus haut point, pour nous, d'avoir une faculté de médecine qui offre aux jeunes de la province la possibilité d'exercer la médecine. L'anachronisme tient à ce qu'en sortant de cette faculté, ils s'installent dans une région où il y a déjà trop de médecins. Alors, le Collège des médecins et chirurgiens et le précédent gouvernement néo-démocrate ont tenté de limiter, jusqu'à un certain point, le nombre de médecins venant de l'extérieur de la province. Malheureusement, la Commission des droits de l'homme s'est interposée et nous n'avons pas pu imposer ces limites.

[*Texte*]

In Canada we expect to be able to move from one end of the country to another for employment. How can you put restrictions on other Canadians coming into British Columbia, if they have the credentials with which to practise medicine, any more than you could stop me going to Ontario? It is a very difficult problem. And if you live in a part of Canada which is particularly attractive you will tend to draw from other parts of the country and you have a problem which is almost insoluble, unless you go the privileges route which is the route Dr. March was describing to you a moment or two ago. It is a very difficult problem

Le président: Monsieur Loiselle.

M. Loiselle: Merci, monsieur le président.

Docteur March, je ne veux pas savoir si un médecin doit gagner $150,000, $100,000, $50,000 ou $10,000. Dans votre mémoire, vous dites que le secteur est sous-financé; vous dites qu'à cause de la méthode utilisée aujourd'hui, vous devez donner des soins qui ne sont absolument pas nécessaires. Vous réclamez donc qu'on mette un frein au système afin que vous puissiez pratiquer une meilleure médecine. Moi, comme politicien, je vois la tarte globale au Canada, puis je vois ce qui va dans le milieu de la santé. Vous dites que le système de la santé est sous-financé. Il est sous-financé de combien? Ici, je ne parle pas d'une médecine «cadillac». Est-ce qu'on peut tirer la conclusion qu'aujourd'hui, la santé des Canadiens est pénalisée à cause du système actuel? Vous, médecins, avez-vous une formule bien claire à nous proposer, une formule qui améliorerait la santé, sans que ce soit à des coûts extravagants? Comment faites-vous cela? Comment conciliez-vous le tout?

• 1750

Dr. O'Brien-Bell: Can I speak in English? I just want to see if I got the question right. You are concerned about underfunding and the extravagance of doctors.

Mr. Loiselle: You say that the system is underfinanced. At the same time, you seem to ask higher revenue or a higher price per procedure. But the real question is the health of Canadians. What will be the net result? How much will it cost to the Canadian people to get better health?

Dr. O'Brien-Bell: When you say higher price, higher price than . . .

Mr. Loiselle: Total. Tell me, in B.C.

Dr. O'Brien-Bell: Well, it is more expensive to live here than it is anywhere else in Canada. That is a fact—14 per cent higher. The fee schedule in British Columbia is, I suppose, on a par with Alberta. We do not think of ourselves as being extravagant in health care delivery. We think the tests, the investigations, the care that is given here to the people who are ill, is worthwhile and justifiable. We have a concern, as I indicated earlier, about the front end of the system in the general practitioner's office. We have a population of less than

[*Traduction*]

Au Canada, nous nous attendons à pouvoir nous déplacer d'un bout à l'autre du pays pour trouver de l'emploi. Comment empêcher les autres Canadiens de venir en Colombie-Britannique, s'ils ont la compétence voulue pour pratiquer la médecine, pas plus qu'on ne peut m'empêcher d'aller en Ontario? C'est là un problème très difficile. Si vous vivez dans une partie du Canada particulièrement attrayante, vous aurez tendance à drainer les autres parties du pays, vous retrouvant avec un problème quasi insoluble, si ce n'est par le contrôle de l'accès aux hôpitaux, procédé que vient de décrire le Dr March. C'est un problème très difficile.

The Chairman: Mr. Loiselle.

Mr. Loiselle: Thank you, Mr. Chairman.

Dr. March, I do not want to know whether a physician should earn $150,000, $100,000, $50,000, or $10,000. In your presentation, you state that the area is under-funded; according to you, because of the current method, you have to provide cares that are not absolutely necessary. So you are asking for a control on the system, for you to practise better medicine. I, as a politician, see the global picture in Canada, and then I look at what goes wrong in the health care area. You claim that the health care system is under-funded. By how much is it underfunded? Now I am not talking about a medical corps with cadillacs. Can we conclude that today the health of Canadians is being penalized by the system that is in place? Do you people of the medical profession know of a formula which would improve the health of Canadians but which does not carry an exhorbitant price tag? How can we reconcile both things?

Dr O'Brien-Bell: Puis-je répondre en anglais? J'aimerais tout d'abord être certain d'avoir bien compris la question. Vous vous inquiétez de l'insuffisance du financement et de l'extravagance des médecins, n'est-ce pas?

M. Loiselle: Vous dites que le système ne dispose pas suffisamment de fonds. En même temps, vous semblez vouloir toucher davantage d'argent par intervention. Il me semble cependant que la question importante, c'est la santé des Canadiens. Quel sera le résultat net de tout cela? Combien devront dépenser les Canadiens pour avoir une meilleure santé?

Dr O'Brien-Bell: Lorsque vous dites qu'on veut toucher davantage, qu'on impose des prix supérieurs à . . .

M. Loiselle: Je parle du total. Donnez-moi le total pour la Colombie-Britannique.

Dr O'Brien-Bell: Le coût de la vie est plus élevé ici que n'importe où ailleurs au pays. C'est un fait bien établi que ça nous coûte 14 p. 100 de plus ici. Cependant, le barème des tarifs en Colombie-Britannique est je pense à peu près le même que celui de l'Alberta. Nous ne pensons pas faire des demandes extravagantes. Selon nous, les tests, les recherches et les soins que nous offrons aux malades sont essentiels et tout à fait justifiés. D'autre part, comme je l'ai signalé tout à l'heure, nous avons certaines inquiétudes au sujet de ce qu'impose le

[*Text*]

three million and doctors provided 28 million items of service to the population of British Columbia last year. That is a lot of service. Much of that was in primary care, but quite a lot of it was also in laboratory and radiological medicine.

M. Loiselle: Vous ne répondez pas à ma question. Vous semblez dire que, dans le moment, il y a de l'argent de gaspillé parce que vous voyez des gens que vous n'auriez pas besoin de voir. Ces gens-là, ils se sentent malades. On peut dire vous allez payer $25 avant d'aller voir un médecin. Là. bien sûr, vous allez mettre tout un frein, mais par contre, vous allez en freiner aussi qui sont vraiment malades et qui devraient aller vous voir. Alors là, on crée un problème.

Moi, je veux savoir comment on peut freiner, car je ne connais rien là-dedans, comment on peut vous éviter de voir des patients qui n'ont pas besoin d'être vus pour vous permettre de consacrer plus de temps aux patients qui ont vraiment besoin d'être vus, sans pour autant brimer le droit de tout le monde à être soigné quand il est malade.

Dr. O'Brien-Bell: I am sorry. I was listening to you in French and also hearing you in French and I am sorry, I lost the first.

Mr. James E. Gilmore (Director of Communication, British Columbia Medical Association): I think the answer would be to have an adequate fee guide which rewards the doctor for the services that he provides. As has been mentioned earlier, Over the last nine yeras our fee guide has fallen behind about 38 per cent what it would have been had it progressed through some succesful negotiations with the provincial government. So for doctors' services you could say an increase of 38 per cent.

The former NDP Health Minister has claimed that the Province of British Columbia is not using all the money it gets from Ottawa for health care. I think your task force certainly would have access to that information both from Ottawa and from Victoria, and you could draw your own conclusions. He made the claim not that long ago, that it was in the order, I believe, of something like $58 million which Victoria was receiving from Ottawa and yet was not pouring back into the health care system. They were using if for other purposes. It is a very hard one to put a handle on, but we would not be talking about balance billing or opting out if there was an adequate fee guide.

• 1755

M. Loiselle: Ecoutez, que l'argent vienne d'Ottawa, de la ville de Vancouver ou du gouvernement provincial à Victoria, elle vient des poches du contribuable. Elle vient de vous et de moi et de tout le monde. Moi, je peux vous dire, docteur que si vous voulez $150,000, il faut augmenter cela de 38 p. 100 et tous les médecins en Colombie-Britannique vont avoir $150,-000 par année. Vous allez être heureux, vous allez sourire davantage devant vos patients et ils vont être guéris. Par

[*Translation*]

système au médecin généraliste qui a son propre cabinet. La province compte moins de 3 millions d'habitants, et les médecins ont l'an dernier offert 28 millions d'unités de service à la population de la Colombie-Britannique. C'est beaucoup. La plupart du temps il s'agissait de soins primaires, mais il ne faut pas oublier le travail en laboratoire et la radiologie.

Mr. Loiselle: You have not answered my question. You seem to be saying that at the present time money is being wasted because you must see people who do not really need your help, people who only think they are sick. We could, of course, demand that people pay $25 before going to see the doctor. That would deter some people form seeing you, but it would also discourage those who are really sick and who should see you. Therefore, that would create a problem.

I would like to know what we could do to stop some abuse. I am not too familiar with the situation and I cannot seem to find a solution to the problem. How can we discourage patients who do not need your services from going to see you so that you can spend more time with those patients who really need help, without however infringing on the right of every citizen to receive medical treatment when he or she is ill?

Dr O'Brien-Bell: Je dois vous demander pardon. Je vous écoutais en français et je n'ai pas tout à fait saisi le début de votre question.

M. James E. Gilmore (directeur des Communications, British Columbia Medical Association): Je pense que la solution serait d'élaborer un barème des tarifs qui récompense le médecin pour les services qu'il offre. Comme on l'a déjà dit, le barème des tarifs a accummulé au cours des 9 dernières années un retard de 38 p. 100 par rapport à ce qu'il aurait été s'il avait été adopté dans le cadre de négociations menées en bonne et due forme avec le gouvernement provincial. La solution serait peut-être d'augmenter ce tarif de 38 p. 100.

L'ancien ministre de la Santé, du nouveau parti démocratique a dit que la province de la Colombie-Britannique n'utilisait pas tout l'argent qu'elle reçoit d'Ottawa au titre des soins médicaux. Je suis convaincu que votre groupe de travail pourrait avoir accès à ces renseignements tant du côté d'Ottawa que du côté de Victoria, ce qui vous permettrait de tirer vos propres conclusions. D'après ce qu'a dit cet ancien ministre, il n'y a pas très longtemps, Victoria aurait consacré à autre chose quelque 58 millions de dollars que le gouvernement fédéral lui aurait octroyé au titre du Système de soins de santé. La province aurait utilisé cet argent à d'autres fins. La situation est assez complexe, mais il est certain que si le barème des tarifs était satisfaisant il ne serait pas question de dépasser les tarifs ou de nous déconventionner.

Mr. Loiselle: Listen, whether the money comes from Ottawa, the City of Vancouver or the provincial government seated in Victoria, it comes from the taxpayers. It comes from you, me and everyone else. What I would like to say to you, Doctor, is that if we incraese the fee schedule by 38 per cent, every doctor in British Columbia will earn $150,000. You will be happier, you will smile more to your patients and they will get better. However, at the end of the year, I will come and say

[*Texte*]

contre, à la fin de l'année, il va falloir que je vous dise: docteur, vos impôts vont augmenter de 30 p. 100. Qu'est-ce qu'on fait pour permettre à l'industrie de la médecine, et je prends le terme utilisé dans votre mémoire, car je n'avais jamais associé la médecine à l'industrie, qu'est-ce qu'on faire pour permettre à l'industrie de la médecine d'opérer dans un cadre de travail qui vous serait acceptable, qui donnerait à la population canadienne un niveau de santé aussi bon et, espérons-le meilleur qu'aujourd'hui, sans pour autant augmenter les coûts de façon vertigineuse? Parce qu'il n'y a pas un seul groupe dans la société qui peut dire: la priorité de la population canadienne dans son ensemble, c'est de me rendre heureux et oublier les conséquences sur les autres. On a des resonsabilités, je pense. Alors, comment procède-t-on? Une façon, c'est de permettre aux infirmières de pratiquer plus d'actes médicaux. Je n'ai pas besoin d'aller vous voir pour me faire mettre un bandage. Je peux aller voir l'infermière qui est chez vous. A ce moment-là, cela réduit le nombre d'actes médicaux faits par les médecins. D'accord, on vous paie un peu plus pour les actes que vous faites, parce que ce sont vraiment des actes importants et on permet aux infirmières à salaire d'en faire plus. Qu'est-ce qu'on fait? Je veux avoir une proposition de l'expert que vous êtes.

Dr. March: Maybe I could say a few words. Certainly since we have been in medicare, in B.C. we have only had three increases in premiums. One was after nine years and the other was, I think, two years ago. I feel personally, had we been increasing the premiums, our part of the delivery of medical care probably would have been covered better. I think it would have been funded, the problem being this is a provincial matter, and I do not know of the jurisdictions, but I firmly believe that that is a form of patient participation. We are not that inflexible that we say, look, it all has to be up front or it has to be money. I cannot see why it cannot be in an insurance type of system but as in anything—it is like our ICBC or for our cars or whatever—when the costs go up the premiums go up; yet in B.C. this has not been coming. For nine years we did not have an increase, so we are so far behind that I cannot see our getting caught up. I do not think we can get caught up. That is our problem.

Now, when you are talking about hospitals and all this sort of thing, it is such a complicated thing. We cannot even get any figures. You know, we have made suggestions in the past and the politicians have said, mind your own business; that is not your business. I think it is our business.

I agree with you. I think we have to come up with recommendations, but it is only in the last year or two that doctors in this province have started to put their case forward to the public. I think this has been a very, very positive thing that we get out and talk to our patients, talk to people like you and get more involved, because, you know, we are part of the system. We are the providers, so I think it is very important that we get involved now. When you say "a dollar figure", I could not

[*Traduction*]

to you: Doctor, your income tax is going to increase by 30 per cent. What can we do to enable the medical industry, and I am using the term that you yourself chose to use in your brief, because I have never considered medicine to be an industry, to operate in working environment that you will find satisfactory to give the Canadian population a level of health at least as good if not better than that which it knows today, without resorting to extravagant increases in fees? There is not one group in our society that can say: the population of Canada's priority is to make me happy and to forget about the consequences that that might have on everyone else. Everyone has responsibility. In this context, what can we do? One solution would perhaps be to let nurses perform more medical interventions per se. I do not have to go and see you to get a bandage. I can instead go and see the nurse who works in your office. That would automatically reduce the number of patients you yourself have to see. We would pay more for what you would do, because the acts you would perform would be more important, but we would let lesser paid nurses do more. What do you think? I would like to have a few proposals from the expert.

Dr March: J'aimerais faire quelques remarques. Depuis l'adoption en Colombie-Britannique du régime de soins médicaux, les primes n'ont été augmentées que trois fois. La première augmentation a eu lieu neuf ans après la mise en place du système et l'autre a, je pense, eu lieu il y a deux ans. Je pense pour ma part que si l'on avait augmenté régulièrement les primes, les soins médicaux que nous les médecins offrons auraient été davantage couverts. Le problème est bien sûr provincial, et je ne suis pas très au courant des questions juridictionnelles, mais il me semble que ça aurait été là une forme de participation par les patients. Nous faisons tout de même preuve d'un peu plus de souplesse que vous ne voulez admettre; nous n'exigeons pas d'être payé en comptant tout de suite. Je ne vois pas pourquoi le système ne pourrait pas fonctionner selon le modèle des assurances; si les primes avaient augmenté comme c'est le cas de l'ICBC ou des assurances-automobiles, il n'y aurait pas eu ce problème. Pendant neuf ans il y a aucune augmentation; notre retard sera donc très difficile à attraper. D'ailleurs, je ne pense pas que ce soit faisable, mais c'est notre problème.

Vous parliez tout à l'heure des hôpitaux etc. C'est quelque chose de très complexe. Il nous est même impossible d'obtenir des chiffres là-dessus. Vous savez, nous avons fait des propositions par le passé, mais les politiciens nous ont toujours dit de nous occuper que de ce qui nous regarde. Or, je trouve que toute cette question nous concerne de très près.

Je suis d'accord avec vous lorsque vous dites nous devons proposer des recommandations. Mais il ne faut pas oublier que les médecins de la province n'expliquent leur situation au public que depuis environ un an ou deux. Je pense justement qu'il est très bon que nous parlions ouvertement avec nos patients et avec des gens comme vous car nous faisons partie du système nous aussi. En tant que prestateurs de ces services, je pense qu'il nous incombe de participer. Vous demandiez tout

[*Text*]

come up with a dollar figure or a percentage figure, but I think those are the principles that we have to set down and maybe that is the way to go. All this talk of balance billing, and extra billing, and all this is to correct an underfunding of the system, and if there is some way in which the system can pay for itself as an insurance program, I think it would be a much better system. You would not have doctors opting out, you would not have them balance billing. But there has to be that co-operation with the politicians, and that has not been our experience in the past month or so, or past years.

• 1800

Dr. O'Brien-Bell: I think you also have to think in terms of demand; each year brings another program, a justifiable program, but one which sets up a bureaucracy of its own and eats into the health care budget and becomes competitive. In the last few years in this province, we have had the introduction of pharmacare. Nobody can deny that it is an excellent program, but it becomes expensive and it moves, in due course, toward the complete program's being funded by government. We have had denticare; again, it is like knocking motherhood, it is perfently reasonable to provide denticare but it is another expensive program. Long-term care, is, I think, going to be the really big problem that government is going to have to face from a funding point of view, because as the average age of the population gets higher over the next decade or two and the workforce contracts, you are going to have a tremendous call for long term care facilities.

You asked, is it reasonable to say to the nurses, take over that part of the work that the doctor is doing that he does not need to do? What we are saying to you— and we got into trouble with Mr. Blaikie over this earlier on—is that, a lot of these things do not need to be dealt with by a professional or a paraprofessional. You have to bring the demand under control. It is easy for the politicians to float the programs, the problem is that once they are floated they take you over and the patient—Somebody said earlier today, from this side, it was the BCHA and I think I got it right:

> . . . Public expectation is ahead of political decisions.

Public expectation in the health care field today is moving towards infinity. What we are saying to you is, you have to look for a brake—that is, b-r-a-k-e.

The Chairman: Mr. Thacker.

Mr. Thacker: Thank you, Mr. Chairman. I will comment first. It seems that in Canada we are incapable of learning from the experience of other countries, it seems as if we have to put our hands, into the boiling pot of water before we learn that the damn thing is hot. In the legal profession, of which I am a part, we were undergoing similar types of pressures, in the sense that highly paid and trained professionals were getting tied up in low-value services and we were working

[*Translation*]

à l'heure des chiffres en dollars. Malheureusement, je ne peux vous fournir ni de chiffres en dollars ni de pourcentage, mais je pense que ce sont là les principes que nous devons mettre en place et que c'est peut-être là la solution. Toutes ces histoires de dépassement des tarifs etc. ne visent qu'à corriger le déséquilibre du système qui ne bénéficie pas d'un financement suffisant. Si un programme d'assurance pouvait rendre le système plus rentable alors c'est peut-être là la solution. Si c'était le cas, les médecins ne se déconventionneraient pas et ne dépasseraient pas les tarifs. Mais il est essentiel qu'il y ait coopération entre les politiciens mais ces dernières années et ces derniers mois on n'a pas vu grand progrès sur ce plan.

Dr O'Brien-Bell: Je pense que l'on doit également tenir compte de la demande. Chaque année on voit naître un nouveau programme, justifié peut-être, mais nécessitant l'établissement d'une bureaucratie propre qui grignote le budget des soins médicaux et qui fait concurrence à d'autres éléments du régime. Il y a quelques années, la province a lancé un programme d'assurance-médicaments. Personne ne saurait nier qu'il s'agit là d'un excellent programme, mais il coûte de plus en plus cher et bientôt il faudra que le gouvernement le finance dans sa totalité. Il y a également eu un régime d'assurance-dentaire. C'est là encore une excellente chose, et l'on ne pourrait pas plus critiquer cela que la maternité, mais c'est très coûteux. Un autre problème auquel se trouvera bientôt confronté le gouvernement est celui des soins à long terme. en effet, l'âge moyen de la population augmentera encore pendant les deux prochaines décennies et la masse de la population active diminuera. Il y aura donc une importante demande de services d'installations de soins à long terme.

Vous proposiez tout à l'heure que l'on charge les infirmières de faire une part plus importante du travail des médecins pour libérer un peu plus ces derniers. Ce que nous nous disons, et l'on en a déjà discuté avec M. Blaikie, c'est que bon nombre de ces interventions doivent absolument être faites par un professionnel ou du moins par une paraprofessionnel. C'est la demande qu'il faut contrôler. Il est très facile pour les politiciens de lancer des programmes; le problème c'est qu'une fois qu'ils sont lancés, ils vous accaparent et le patient . . . Quelqu'un, je pense qu'il s'agissait d'un représentant de la BCHA, a dit tout à l'heure:

> . . . Les attentes du public ont une avance sur les décisions politiques.

Les attentes du public dans le domaine des soins de santé tendent aujourd'hui vers l'infini. Ce que nous disons, c'est que nous devons absolument trouver un mécanisme de freinage.

Le président: Monsieur Thacker.

M. Thacker: Merci, monsieur le président. J'aimerais tout d'abord faire quelques commentaires. Il semble qu'au Canada nous ne parvenons pas à mettre à profit les fautes ou les expériences d'autres pays. Pourtant, il n'est pas nécessaire de plonger dans sa main dans un seau d'eau bouillante pour savoir que cela va brûler. Je fais moi-même partie de la profession juridique et je dois dire que nous avons subi des pressions du même genre, en ce sens que des professionnels très bien payés

[*Texte*]

longer hours too. We found that the way around that was to bring in more of a paralegal service. So I might see somebody for an incorporation and explain the advantages and disadvantages within the terms of their budget, et cetera, and then my secretary, or paralegal person, would take over and do the actual incorporation—likewise for estates. We were then able to do only highly legal services. It struck me, particularly as I listened to the nurses talking about the dilemma of the busy doctors, how they themselves, as nurse-practitioners, could fulfil a very vital role, perhaps even paid as salaried people, at this initial primary level, so that you would then be free to spend your time on the high-fee items. Maybe it should be $500 for a pregnancy rather than $240, but if you do two or three of those a day, it is much better than having to do twenty-five $7.50 finger operations, for example. I am wondering how you would react to that. That strikes me as being the type of solution that politicians could easily grab onto as being creative, and it would free you up for the services you do for which you are paid well, but the other high-volume things with low fees would be done by a different level of skill as well. How do you react to that?

• 1805

Dr. March: I think we have to understand that this is not going to be a cheaper program, believe me. There are studies out of Oregon and various other places. I can show you with our own figures, and I have shown you, what a two year general duty nurse is going to do: in 1981, she is going to be doing as well as 28 per cent of the doctors in British Columbia. We certainly have no objections to nurses' doing this type of thing, but we still maintain that the family physician should be head of that health care team. We feel that in a lot of cases, especially in ICU work, these are very narrow fields, it would be very, very dangerous to have people enter the health care system in that situation. The nurses are beginning to realize now that they made a boob; this two-year program only starts them off. The nurses now will have to go back to get post-graduate training in whatever field they are going to get into.

The other thing is that I think you are going to find that they are not going to accept so easily the liability of the work. It is not our experience, in hospitals and with the nursing profession, that they will accept all the liabilities that go along with patient care. I can tell you that, certainly on holidays and long weekends, we are the guys who are there giving the care, the nurses have gone. They have a good contract. So you have to understand that if it goes that way, and certainly we are in favour of certain aspects of that thinking, it is not going to be cheaper.

Mr. Thacker: That may well be so. Canadians, collectively, seem to be coming to the decision that they want to have a highly socialized way of life, and that that is going to cost them. At some point they will reach the same decision as the people in Sweden, who are trying to get government off their

[*Traduction*]

se faisaient accaparer par des services sans grande valeur monétaire et faisaient des journées de plus en plus longues. Nous avons trouvé que la solution était de mettre en place un service parajuridique plus important. Par exemple, je rencontrais peut-être un client qui voulait constituer une corporation; je lui expliquais les avantages et les inconvénients, pour ce qui est du budget par exemple et ma secrétaire ou un assistant prenait alors la relève pour faire le travail sur papier. Je faisais la même chose pour les successions par exemple. Nous pouvions ainsi réserver la plupart de notre temps aux services véritablement juridiques. Il m'a semblé, notamment lorsque j'écoutais les infirmières qui expliquaient le dilemme des médecins trop occupés, que celles-ci pourraient jouer un rôle beaucoup plus important, même à titre d'employé salarié, sur le plan des soins primaires, afin de vous libérer pour que vous puissiez vous consacrer à des activités plus payantes. Peut-être que le tarif pour un accouchement pourrait être de $500 au lieu de $240; mais si vous en faisiez deux ou trois par jour, c'est beaucoup plus intéressant que de faire vingt-cinq opérations sur des doigts, qui ne coûtent que $7.50, par exemple. J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Cela me semble être une solution que les politiciens pourraient appuyer, et cela vous libérerait pour que vous puissiez offrir les soins qui paient bien. Les multiples soins primaires qui sont qualifiées pour ce travail-là et non pas pour celui que vous, vous pouvez faire. Qu'en pensez-vous?

Dr March: Croyez-moi, ce programme, s'il était mis en place, ne coûterait pas moins cher. Des études, à ce sujet, ont été entreprises dans l'Oregon et ailleurs. Je vous ai déjà donné nos propres chiffres à ce sujet. Dans un tel système, une infirmière gagnerait autant en 1980 que 28 p. 100 des médecins de la Colombie-Britannique. Nous ne nous opposons pas à ce que les infirmières fassent ce genre de travail, mais le médecin de famille doit conserver sa place de dirigeant de l'équipe de soins de santé. Nous pensons que dans bien des cas, notamment pour les soins intensifs, il serait extrêmement dangereux de déléguer des responsabilités à des gens moins qualifiés. Les infirmières commencent à se rendre compte qu'elles se sont gourées; ce programme de deux ans ne leur donne que le strict minimum. Elles devront retourner aux études pour recevoir de la formation spécialisée.

Il me semble qu'un autre problème surviendrait également: les infirmières n'accepteront pas toutes, volontiers, des responsabilités accrues. D'après notre expérience, les infirmières n'acceptent pas toutes les responsabilités qu'englobe leur travail. Les jours fériés et les longues fin de semaine, ce sont nous, les médecins, qui soignons les patients; les infirmières sont parties en vacances. Elles ont de très bonnes conditions de travail. Nous sommes tout à fait d'accord avec un certain nombre des aspects de ce que vous proposez, mais il ne faut pas croire que cela coûterait moins cher.

M. Thacker: Vous avez peut-être raison. Mais les Canadiens, dans leur ensemble, semblent avoir décidé qu'ils veulent avoir un genre de vie très socialisée et que cela va leur coûter des sous. A un moment donné, ils en arriveront aux mêmes conclusions que les Suédois qui essaient maintenant de limiter

[*Text*]

backs, and all that. But your claim, as I read your brief was concerning the great disenchantment of highly trained professional people, and it seems to me that the solution to that lies along the line I was discussing with you, to get out of that.

Thank you Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you.

Dr. O'Brien-Bell: Could I speak first? What you have done, again, is you have opened up another possibility for demand for services, and you have said that Canadians collectively—is that Parliament?—want a highly socialized way of life.

Mr. Thacker: As they reflect themselves in the governments they elect.

Dr. O'Brien-Bell: You also followed it up by saying that, at some point down the road, they are going to have to pay for this.

Mr. Thacker: Yes, sure.

Dr. O'Brien-Bell: Everything that we have said today has been pointing to this day of reckoning. The day of reckoning is going to come because the workforce in our society is going to contract over the next 10 or 20 years, and in the areas that have put the most demand on the system, the care of the elderly and the care of the young, if they do on with increased programs and increased bureaucracy and increased spending, this contracting workforce is going to say, stop, we cannot do it any longer. We are suggesting to you today that the first thing you are going to have to take a look at is whether you can do anything about the front end of the system.

• 1810

Mr. Thacker: Well, I am not optimistic, again just because of what I see occurring in Parliament and around the country. But you know for every down side, there is always a positive side. When everybody else is doing that, once the charter is entrenched you, as a doctor, are going to have the right to go out and set up your clinic, to advertise, and say it is going to cost you more, but you will get a half-hour with me rather than five minutes in that public system. They cannot hold down creative people who are going to get out and serve people. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen, for your presentation. Certainly it is valuable to us in the preparation of our report. Thank you. The meeting is adjourned until 7.30 p.m. in this room.

EVENING SITTING

• 1935

The Chairman: Order, please. A l'ordre, s'il vous plaît.

We are continuing our study of the mandate we have received from the House of Commons on the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, established programs financing and other fiscal arrangements between the federal government and the provinces.

[*Translation*]

l'intervention de l'État. Mais si j'ai bien compris ce que vous dites dans votre mémoire au sujet du mécontentement des professionnels, la solution du problème se rapproche peut-être de ce dont je discutais avec vous.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Dr O'Brien-Bell: Pourrais-je intervenir? Vous avez, encore une fois, parlé d'une autre demande possible de services et vous avez dit que les Canadiens dans leur ensemble . . . s'agit-il du Parlement? . . . veulent un genre de vie très socialisée.

M. Thacker: C'est du moins ce qui transparaît, si l'on s'en tenait à leurs choix politiques lors des élections.

Dr O'Brien-Bell: Vous avez poursuivi en disant qu'à un moment ou à un autre, les Canadiens devront en subir les conséquences.

M. Thacker: Bien sûr.

Dr O'Brien-Bell: Tout ce que nous avons dit aujourd'hui nous ramène à cette question du jour du jugement. Ce jour ne va pas tarder à venir, car la population active va décroître pendant les dix ou vingt prochaines années, et si l'on continue à multiplier les programmes et la bureaucratie pour offrir des services aux personnes du troisième âge et aux tout jeunes, cette population active va s'insurger. Ce que nous disons, c'est que la première chose à faire c'est de regarder si l'on ne pourrait pas améliorer la situation du côté des personnes qui offrent directement les services et les soins.

M. Thacker: Là encore, je ne suis pas optimiste, compte tenu de ce qui se passe au Parlement et partout au pays. Mais vous savez, il y a pour toute chose, un côté positif. Une fois la Charte des droits enchassée, vous aurez, en tant que médecin, le droit de mettre sur pied votre propre clinique, de faire de la publicité, et de dire aux gens: «Ça vous coûtera plus cher, mais je pourrai vous consacrer une demi-heure plutôt que cinq minutes. L'on ne pourra pas empêcher les personnes qui ont de l'inititave de voler de leurs propres ailes et de servir les gens. Merci, monsieur le président.

Le président: Messieurs, je tiens à vous remercier de nous avoir présenté votre mémoire. Il nous sera très utile pour la préparation de notre rapport. Merci. La séance est levée. Nous reprendrons dans la même salle à 19 h 30.

SÉANCE DU SOIR

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Nous continuons à étudier le mandat qui nous a été donné par la Chambre des communes et qui concerne le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception de l'impôt, la péréquation, le financement des programmes établis et d'autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

[*Texte*]

We have before us this evening Mr. David Rice, Director of Research and Legislation from the British Columbie Federation of Labour. We have a copy of your brief, Mr. Rice. Is it your wish to read this into the record? Or do you want us to append it and then you just summarize it? Or what would you rather do?

Mr. David Rice (Director of Research and Legislation, British Columbia Federation of Labour): It is relatively short, so I would appreciate reading through it.

The Chairman: Go ahead.

Mr. Rice: I would, first of all, like to thank the committee for allowing me to change the time of my appearance at very short notice; otherwise I woulds have been unable to appear here.

The British Columbia Federation of Labour represents over 220,000 trade unionists in the province and has a long history of representing those workers. The affiliates of the federation represent workers in every industry and geographic area of the province. Policies of the federation are established at our annual conventions where approximately 1,000 delegates from over 500 local unions gather to debate issues of interest to the labour movement. Our conventions have a reputation for free and open debate, and the progressive nature of our policies attest to that freedom and openness. Three of the areas, the important ones today, are areas that have received quite extensive debate at those conventions: the issues of medicare, social assistance and education.

The federation welcomes the opportunity to appear before your task force but we do so with some trepidation. First, the limited timeframe facing participants before your committee will not allow the sort of the debate merited by the subjects under your purview. We have had somewhat less than six weeks' notice of your deliberations and this hearing comes only eight weeks after your statement of intentions to receive public input. In fact, in all honesty, I am a little unsure as to how we have to appear before your committee. It was always our intention to submit a written document, but somehow or other our name had been put on your list. Whoever put it on, I would have to thank them.

Secondly, we believe that the mandate of your task force has been artificially restricted. Your mandate has apparently been limited to finding areas in which to cut spending and the restrict transfers from the federal to provincial governments. The Minister of Finance has stated that he intends to save $1.5 billion in extended program funding areas over the next two fiscal years. If those cuts are applied to Mr. MacEachen's own budget figures and then adjusted by his own estimates of future inflation, 1983-84 expenditure will show an 11 per cent decline in real terms from 1980-81 levels. The Finance Minister's estimates of inflation must be considered conservative in light of recent experience and it seems almost certain that cuts will be larger then 11 per cent in real terms, should Mr. MacEachen's wishes come to be realized.

[*Traduction*]

Nous avons comme témoin ce soir, M. David Rice, directeur de la recherche et de la législation de la British Columbia Federation of Labour. Nous avons reçu votre mémoire, monsieur Rice. Désirez-vous le lire pour qu'il soit inscrit au procès-verbal; ou préférez-vous simplement le résumer, et que nous le joignions au compte rendu? Que préférez-vous?

M. David Rice (directeur de la recherche et de la législation, British Columbia Federation of Labour): Mon mémoire est relativement court, et j'aimerais donc le lire au complet.

Le président: Allez-y.

M. Rice: J'aimerais d'abord remercier le Comité de m'avoir permis, avec un court préavis, de changer le moment où je devais me présenter; autrement je n'aurais pu le faire.

La British Colombia Federation of Labour représente plus de 220,000 syndiqués de la province et a une longue histoire en ce domaine. Les membres affiliés à la Fédération représentent des travailleurs de toutes les industries et de toutes les régions de la province. Nous avons déterminé la politique de notre Fédération au cours de nos congrès annuels, où environ 1,000 délégués, provenant de plus de 500 syndicats locaux se réunissent pour discuter de questions touchant le mouvement ouvrier. Nos congrès ont la réputation de laisser place à des débats libres et ouverts, et la nature progressiste de nos politiques confirme cette liberté et cette ouverture. Trois des questions étudiées, les plus importantes aujourd'hui, ont fait l'objet de débats assez longs au cours de ces congrès: il s'agit de l'assurance-maladie, de l'aide sociale et de l'éducation.

Nous sommes bien heureux d'avoir l'occasion de nous présenter devant votre groupe de travail, mais nous le faisons avec une certaine inquiétude. D'abord, les contraintes temporelles que connaissent ceux qui participent à votre Comité ne permettent pas de discuter comme ils le mériteraient des sujets que comprend votre mandat. Nous avons été avertis un peu moins de six semaines à l'avance de vos délibérations, et la présente audience a lieu à peine huit semaines après votre déclaration à l'effet que vous désiriez recevoir la participation du public. En fait, en toute honnêteté, je ne sais pas vraiment comment nous en sommes arrivés à nous présenter devant votre Comité. Nous avons toujours eu l'intention de présenter un document écrit, mais d'une façon que j'ignore, notre nom a été inscrit sur votre liste. Peu importe qui l'a mis, je le remercie.

Deuxièmement, je crois que le mandat de votre groupe de travail a été restreint de façon artificielle. Il se restreint apparemment à trouver des secteurs où on pourrait réduire les dépenses et restreindre les transferts du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux. Le ministre des Finances a déclaré qu'il à l'intention d'économiser 1.5 milliard de dollars, au cours des deux prochaines exercices, dans le domaine du financement des programmes établis. Si ces réductions sont appliquées aux chiffres du propre budget de M. MacEachen, et qu'on les ajuste ensuite d'après ses propres prévisions de l'inflation future, les dépenses de 1983-1984 présenteront une diminution de 11 p. 100, en termes réels, par rapport à 1980-1981. Les prévisions du ministre des Finances en matière d'inflation doivent être considérées comme modérées, à la

[*Text*]

It is our opinion that cuts of that magnitude could have a very negative social impact, and I say that without making a lot of reference to the possible cuts in employment in the public sector, which, I believe, have been dealt with by other people before this committee.

This task force should be examining the over-all effects of such drastic cuts, not just serving as an advisory body on how to achieve them. The federation contends that by sticking to your narrow mandate you will be doing this country a disservice. Your task force should be hearing and evaluating evidence on the necessary level of funding for the covered social programs.

Thirdly, by persisting in your study of how to trim budgets in the EPF areas, you have served to set off against each other the various particular interest groups, each fearing drastic cuts in their own areas. The established programs are all important and the conflict generated by your mandate and the minister's statements is most unhealthy, in our opinion. It serves only to divert debate and public scrutiny from what we consider the real issue, the government's abandonment of a comprehensive national social policy.

• 1940

The established programs are just that—they are established. The British Columbia Federation of Labour cannot imagine a Canada without the medicare, social assistance of post-secondary education programs now in place. It is our opinion that the current levels of funding are inadequate, even if all funds were spent as intended by the provinces—and I will refer to that later. Cuts in funding will lead to cuts in the programs, probably to a greater degree than federal funding if the provinces are indeed diverting funds to other uses.

If the terms of current agreements were to be continued, EPF financing has been budgeted to increase from 5.7 billion in 1980-81 to $7.59 billion in 1983-84. However, if the Finance Minister's projected cuts are realized, EPF funding for the 1983-84 fiscal year will reach only 6.59 billion, and that slashes the growth rate and expenditure from the 33 per cent projected in the budget to 15.15 per cent, and growth in the next two fiscal years will be negligible. As stated earlier, real expenditure will be declined by 11 per cent during the same period.

In examining each of the major EPF components, we do not see where the cuts of that magnitude can be justified. Canada's spending on health care has averaged about 7 per cent of GNP throughout the last decade and it is a level some 20 per cent less than in the United States. The Canadian Health Coalition, of which we are a member through our affiliation with the Canadian Labour Congress, has noted that adminis-

[*Translation*]

lumière de l'expérience récente, et il semble presque certain que les réductions dépasseront 11 p. 100, en termes réels, si les vœux de M. MacEachen se réalisent.

Selon nous, des réductions aussi importantes pourraient avoir des répercussions sociales très négatives, et je dis cela sans même penser vraiment aux réductions possibles de l'emploi dans le secteur public, dont, je pense, d'autres gens ont parlé devant ce comité.

Votre groupe de travail devrait étudier les effets globaux de ces réductions radicales, et non se contenter de servir d'organisme consultatif sur la façon de les effectuer. La Fédération soutient qu'en vous tenant à votre mandat étroit, vous rendriez un mauvais service au pays. Votre groupe de travail devrait entendre et évaluer des témoignages sur le niveau de financement nécessaire aux programmes sociaux étudiés.

Troisièmement, en persistant à étudier la façon dont on peut réduire le budget dans le domaine du financement des programmes établis, vous avez dressé les uns contre les autres les divers groupes d'intérêt, chacun craignant que l'on effectue des coupures radicales dans son propre secteur. Les programmes établis sont tous importants, et le conflit entraîné par votre mandat et par les déclarations du ministre est, selon nous, très malsain. Il ne sert qu'à détourner la discussion et l'attention du public de ce que nous considérons être la vraie question, c'est-à-dire l'abandon, par le gouvernement, d'une politique sociale globale à l'échelle du pays.

Les programmes établis sont, justement, établis. La British Columbia Federation of Labour ne peut imaginer ce que serait le Canada sans les programmes d'assurance-maladie, d'aide sociale ou d'éducation postsecondaire qui sont déjà en place. Selon nous, le financement actuel est insuffisant, même si tous les fonds ont été dépensés, tel que prévu, par les provinces. J'en reparlerai plus tard. Les réductions de fonds entraîneront des réductions de programmes, probablement dans une plus grande mesure que le financement fédéral, si les provinces utilisent vraiment ces fonds à d'autres fins.

Si l'on maintenait les conditions des ententes actuelles, le budget consacré au financement des programmes établis devrait passer de 5.7 milliards de dollars en 1980-1981, à 7.59 milliards de dollars en 1983-1984. Cependant, si les réductions prévues par le ministre des Finances sont effectuées, les fonds consacrés aux programmes établis, pour l'exercice 1983-1984, n'atteindront que 6.59 milliards de dollars, et cela ramène les dépenses et le taux de croissance de 33 p. 100 prévus au budget à 15.15 p. 100, ce qui veut dire que la croissance, au cours des deux prochains exercices, serait négligeable. Comme cela a déjà été dit, les dépenses réelles diminueraient de 11 p. 100 durant la même période.

Si l'on examine chacun des éléments importants du financement des programmes établis, on ne peut voir où l'on peut justifier des réductions d'une telle ampleur. Les dépenses consacrées aux soins de santé par le Canada ont représenté environ 7 p. 100 du PNB, tout au long de la dernière décennie, soit 20 p. 100 de moins qu'aux États-Unis. La Coalition canadienne pour la santé, dont nous faisons partie, puisque

[*Texte*]

trative costs of medicare are dramatically lower in Canada than in the United States, and there is no fat to cut out in that program and we would argue that it must be expanded rather than cut back.

Social assistance rates are totally inadequate in this province. Studies by the United Way have demonstrated this in each of the last two years, painting a very dismal picture for welfare recipients—and I note, in making these remarks, Health Minister Bégin's commitment to maintaining funding in this area, and I certainly hope that will be the case. However, it does cast a pallor over what is going to happen in the education area, and that is something that also troubles us.

University students are being threatened with dramatic increases in tuition fees that threaten to restrict entry and turn higher education in this province into a luxury that only the rich can afford. The training demands of a growing western economy will place added demands on our post-secondary institutions not lessen them; and I think that it also places a disproportinate burden on the have-not provinces and those with younger populations.

We urge your task force to reject the Finance Minister's call for dramatic cuts and urge instead increased social spending in these areas.

On accountability, we do share your government's concerns about how the provinces are spending moneys received under EPF; en fact, we find it astonishing that your government can dispense so much public money with so little apparent accountability, and I suggest that, in my own role, at one time or another, as a union secretary-treasurer, I do not think I would have lasted too long, committing such funding with so little accountability.

The federation would support efforts by your government to make the provinces more accountable for their spending of moneys, to ensure that they are spent as intended and not, for example, diverted to the construction of public monuments, as we suspect they may be in this province.

There is some evidence that the unconditional nature of federal funding leads to too much provincial flexibility and may contribute to the deterioration in service provided. Extra-billing by doctors in other provinces, and the medicare premiums and hospital-user charges seen in British Columbia, are examples of the ease with which provincial governments can reduce their shares of expenditure at the expense of your government. I think that such attempts to raise revenue in those areas really violate the principle of those programs enunciated when they were established.

The accountability of provincial governments is an issue that is difficult to separate from the level of funding and we would urge your government to take steps to make the provinces

[*Traduction*]

nous sommes affiliés au Congrès du travail du Canada, a constaté que les coûts d'administration de l'assurance-maladie sont considérablement plus bas au Canada qu'aux États-Unis, et qu'il n'y a rien que l'on puisse réduire dans ce programme; en fait, nous sommes d'avis qu'il faudrait y apporter des augmentations plutôt que des réductions.

Les taux de l'aide social sont absolument insuffisants dans cette province. Des études effectuées par Centraide l'ont démontré au cours de chacune des deux dernières années, brossant un tableau très sombre pour les bénéficiaires de l'aide sociale. En faisant ces observations, je pense aussi à l'engagement pris par le ministre de là Santé, Mme Bégin, de maintenir le financement dans ce domaine, et j'espère bien que ce sera le cas. Cependant, cela nous conduit à nous inquiéter de ce qui va se produire dans le domaine de l'éducation.

Les étudiants du niveau universitaire sont menacés d'augmentations radicales des frais de scolarité, qui pourraient restreindre l'accès à ce niveau et en faire un luxe que seuls les riches de la province pourraient se payer. Les besoins en matière de formation dans notre économie de l'Ouest, en pleine croissance, ne feront qu'accentuer la nécessité des établissements post-secondaires; je pense aussi que cela impose un fardeau disproportionné aux provinces moins bien nanties et à celles dont la population est plus jeune.

Nous exhortons votre groupe de travail à rejeter la demande de réduction importante faite par le ministre des Finances, et à encourager plutôt l'accroissement des fonds consacrés à ces secteurs.

Pour ce qui est de l'imputabilité, nous partageons les préoccupations de votre gouvernement sur la façon dont les provinces reçoivent les fonds accordés au financement des programmes établis; en fait, nous sommes vraiment étonnés que votre gouvernement accorde tant de fonds publics, en imposant apparemment si peu d'imputabilité, et je pense que je ne serais pas resté longtemps secrétaire-trésorier du syndicat, à un moment quelconque, si j'avais accordé autant de fonds avec aussi peu d'imputabilité.

La fédération appuierait les efforts de votre gouvernement en vue d'obliger les provinces à rendre compte davantage de la dépense des sommes qui leur sont accordées, et de faire en sorte qu'elles soient dépensées comme prévu, et non pas, par exemple, consacrées à la construction de monuments publics, comme je soupçonne que cela peut se faire dans cette province.

On peut penser que la nature inconditionnelle du financement accordé par le gouvernement fédéral entraîne trop de souplesse de la part des provinces et peut contribuer à la détérioration des services fournis. Les factures présentées en surplus par les médecins dans d'autres provinces, ainsi que les primes d'assurance-maladie et les frais imposés aux usagers des hôpitaux, que l'on constate en Colombie-Britannique, sont des exemples de la facilité avec laquelle les gouvernements provinciaux peuvent réduire leur part des coûts, aux dépens du gouvernment fédéral. Je pense que ces tentatives de produire des revenus dans ces secteurs vont réellement à l'encontre du principe qui a été énoncé pour ces programmes, lors de leur création.

L'imputabilité des gouvernements provinciaux est une question qu'il est difficile de séparer du niveau de financement, et nous incitons votre gouvernement à prendre des mesures pour

[*Text*]

more accountable and to make your funding less open-ended. In our opinion, there is much more to be gained from trying to increase the levels of benefits achieved from the money spent than from trying to slash the funding to meet the perceived benefits.

The federation can understand the federal government's reluctance to increase social funding when provincial governments give its contributions little or no recognition. Now here is that more evident than in this province where "fed-bashing" has become a rather popular sport with some of our people. It is compounded when your own government is freely criticized for its "uncontrolled spending".

• 1945

We must urge your task force, however, to recommend that your government reject public relations as an operable criterion in assessing expenditure. It must confine itself to using program-related criteria to evaluate effectiveness. Surely quality and effectiveness must take precedence over public relations in determining priorities for social expenditure. I think that by all means, your government should devise ways to be more visible, ways that would not be classed as blatant public relations or as something that we would see as wasteful of funds; but we would urge that you do not use lack of visibility as an excuse to cut funding.

The federation submitted a brief on the constitutional debate that was unabashedlly federalist in nature. We have made it clear that we want a united country, not a balkanized one. We also feel that a uniform social policy would be instrumental in establishing that goal, and that funding is a mechanism that should be used to enforce uniformity. There has, to date, been little constitutional wrangling over the nature of EPF areas, even in education, which has long been accepted as a provincial responsibility, and this should ease the task of negotiating meaningful national standards.

Conditions should be attached to funding to ensure provincial compliance with national standards. For example, the banning of opting-out in extra-billing should be a basic condition for receiving federal medicare funding. Your task force must be cognizant of the role that tied funding can play in maintaining the quality of public services.

The federation maintains a significant interest in post-secondary education of all kinds, although our chief concern is in vocational areas. Many of our members are deeply concerned about the federal response to negotiating new terms under the Established Programs Financing Act and the significant impact that could have on our province if suggested cuts become reality. It has become apparent that post-secondary education will receive the brunt of any cutbacks in this area.

[*Translation*]

que les provinces aient davantage de comptes à rendre, et pour que votre financement ne soit plus sans limite. Selon nous, il y a beaucoup à gagner à essayer d'accroître le rendement des fonds dépensés plutôt que d'essayer de réduire le financement, pour qu'il corresponde aux avantages observés.

La fédération peut comprendre l'hésitation du gouvernement fédéral à augmenter le financement social lorsque les gouvernements provinciaux ne tiennent peu ou pas compte du tout de ces contributions. Nulle part n'est-ce plus évident que dans notre province, dont certains habitants ont pris l'habitude de répudier le gouvernement fédéral. Cela est aggravé lorsque votre propre gouvernement est critiqué librement pour ses dépenses non contrôlées.

Nous devons demander, cependant, à votre groupe de travail de recommander que le gouvernement fédéral rejette les relations publiques comme critère utilisable d'évaluation des dépenses. Il doit se contenter d'utiliser des critères liés au programme pour en évaluer l'efficacité. La qualité et l'efficacité doivent certainement avoir la préséance sur les relations publiques, lorsque l'on veut déterminer les priorités en matière de dépenses sociales. Je pense que votre gouvernement devrait absolument trouver des façons de devenir plus visible, mais des façons qui ne pourraient être considérées comme des relations publiques ou comme un gaspillage de fonds; mais nous vous exhortons à ne pas vous servir du manque de visibilité comme excuse pour réduire le financement.

La fédération a présenté un dossier sur le débat constitutionnel, et elle n'a pas eu peur de son point de vue fédéraliste. Nous avons déclaré clairement que nous voulons un pays uni, et non balkanisé. Nous estimons également qu'une politique sociale uniforme aiderait à atteindre ce but, et que le financement est un mécanisme qui devrait être utilisé pour renforcer l'uniformité. Il n'y a eu, jusqu'à maintenant, que peu de débats constitutionnels sur la nature des secteurs du financement des programmes établis, même pour ce qui est de l'éducation, qui a longtemps été accepté comme relevant des provinces, et cela devrait faciliter la négociation de normes nationales significatives.

Le financement devrait s'accompagner de conditions pour faire en sorte que les provinces respectent les normes nationales. Par exemple, le refus de la non-participation et de la surfacturation devrait être une condition fondamentale pour recevoir du fédéral un financement pour l'assurance-maladie. Votre groupe de travail doit bien savoir comment le financement soumis à des conditions peut contribuer à maintenir la qualité des services publics.

La fédération prend un intérêt important à tous les genres d'éducation postsecondaire, bien que nous nous intéressions surtout au secteur professionnel. Nombre de nos membres s'inquiètent beaucoup de la réponse du fédéral à la négociation de nouvelles conditions, aux termes de la Loi sur le financement des programmes établis, et sur les répercussions qu'elle pourrait avoir dans notre province, si les réductions suggérées deviennent réalité. Il est devenu apparent que c'est l'éducation postsecondaire qui souffrira le plus des coupures dans ce secteur.

[*Texte*]

It is our opinion that vocational education has been underfunded in this province for a number of years and is now approaching a critical stage. The provincial Ministry of Labour, in conjunction with the Occupational Training Council, has recently produced studies that show British Columbia facing a shortage of 5,000 tradespeople by 1984 in the industries surveyed. That shortage does not take into account major projects, such as the northeast coal project, which could add significantly to the estimated shortages.

Any cutback in funding that could affect the post-secondary vocational training delivery system is potentially very serious and would only exacerbate the existing critical situation. There are other causes for this shortage, obviously, but there is little doubt that a reduction in federal funding would seriously hamper efforts to alleviate it. And I refer again to the united nature of the current funding, and I guess it is something that is also common to some of the CMITP funding: we have some concerns that cutbacks, if they are not tied, if the recommendations of this committee or what is eventually enacted or negotiated with the provinces, do not tie the funding, may mean that we will see again some shifts towards maintaining the academic side of post-secondary education.

We would also point out that western Canada, and British Columbia in particular, is forecasted to be an area of rapid economic growth during the next decade, and that growth will place increased demands on our post-secondary education system to produce needed skills, especially if British Columbians are to share in that growth. The British Columbia Federation of Labour does not want to see potential advances in this province disappear because of a lack of skilled and trained people. And I, in saying that, would say that that category applies to much of what I would refer to as job-related university training, perhaps engineering, in a number of that type of schools.

The other side of that coin is totally unacceptable to the federation and our affiliated members. Employers in this province have, in the past, relied on immigration to fill skill needs and are looking overseas again to fill expected shortages. We are totally opposed to such immigration and your task force should make recommendations that ensure that Canadians will be the beneficiaries of Canadian economic growth. I am concerned myself that cuts in expenditure of the magnitude suggested by Mr. MacEachen, if applied solely to the post-secondary education sector, might produce a situation where we would not have enough skilled and trained Canadians to fill the jobs needed to be done.

• 1950

While we have concentrated on vocational education, it is not our sole concern. The federal government funding of universities and other post-secondary institutions has helped to alleviate funding difficulties for those institutions. That has

[*Traduction*]

Selon nous, l'enseignement professionnel a reçu des fonds insuffisants dans notre province, depuis plusieurs années, et arrive maintenant à une étape critique. Le ministre du Travail de la province, conjointement avec l'Occupational training Council, a récemment produit des études qui démontrent que la Colombie-Britannique connaîtra, d'ici 1984, une pénurie de gens ayant reçu une formation professionnelle, c'est-à-dire qu'il en manquera 5,000 dans les industries étudiées. Cette pénurie ne tient pas compte des projets importants, comme le projet du charbon du Nord-est, qui pourraient l'aggraver d'une façon importante.

Toute coupure de fonds qui pourrait toucher le système de formation professionnelle postsecondaire pourrait donc être très grave et, en conséquence, la situation déjà critique ne pourrait qu'empirer. Cette pénurie a bien sûr d'autres causes, mais il ne fait pas de doute qu'une réduction des fonds fédéraux nuirait considérablement aux efforts pour la contrecarrer. Je veux encore parler ici du fait que le financement actuel n'est pas lié à des conditions, et je crois que cela s'applique également à une partie du financement consacré au P.F.I.M.C.: nous avons peur que si les coupures ne sont pas liées à des conditions, si les recommandations de votre Comité ou ce qui sera éventuellement décrété ou négocié avec les provinces, ne lient pas le financement à des conditions, cela pourrait vouloir dire que nous aurons encore des problèmes dans l'éducation postsecondaire.

Nous voudrions également souligner que l'Ouest canadien, et en particulier la Colombie-Britannique, devrait connaître une croissance économique rapide durant la prochaine décennie et que notre système d'éducation postsecondaire devra faire des efforts supplémentaires pour donner aux gens les compétences requises, surtout si la Colombie-Britannique doit participer à cette croissance. La British Columbia Federation of Labour ne veut pas voir disparaître les possibilités de progrès dans cette province à cause d'un manque de personnes qualifiées et formées. Et lorsque je dis cela, je pense que cette catégorie s'applique à une grande part de ce que j'appellerais une formation universitaire liée à l'emploi, par exemple le génie, dans un certain nombre d'écoles de ce genre.

L'autre côté de la médaille est totalement inacceptable pour la fédération et pour nos membres affiliés. Les employeurs de notre province ont compté, dans le passé, sur l'immigration pour combler les besoins en matière de compétence, et ils se tournent une fois de plus vers l'étranger pour contrecarrer les pénuries prévues. Nous sommes totalement opposés à cette immigration et votre groupe de travail devrait formuler des recommandations pour faire en sorte que ce soient les Canadiens qui bénéficient de la croissance économique du Canada. Je crains que des réductions aussi radicales que celles que M. MacEachen a proposées, visant seulement le secteur de l'éducation postsecondaire, ne créent à long terme, au pays, une pénuire de travailleurs spécialisés et qualifiés.

Si nous avons surtout fait porter nos efforts sur l'éducation professionnelle, nous ne nous sommes pas arrêtés là. Les fonds accordés par le gouvernement fédéral aux universités et aux autres institutions d'éducation postsecondaire nous ont grande-

[*Text*]

allowed tuition fees to be kept lower than they otherwise would have been. The federation notes with alarm some of the proposed and actual increases in such fees.

The effect of higher fees will be to discriminate against students from low-income and working class families and against those students, especially women, who are unable to support themselves adequately by off-season employment income. All that will be accomplished is to return university education to being a private preserve of the rich and already favoured segments of society, and that would be a regressive step, effectively turning back the clock, in our opinion, some three or four decades.

Your task force has received briefs from many organizations. We have not commented in detail on many issues because of the lack of time available to us. In particular, we have not addressed health care issues, although they are of major concern. We subscribe to the views expressed by the Canadian Health Coalition in their May 14 presentation to your committee and will endorse their presentation rather than be repetitive of it.

This task force must broaden its inquiry and examine possible means of increasing revenue. Other organizations, for example, the Canadian Union of Public Employees and the National Union of Provincial Government Employees, have given you suggestions in this area. Those suggestions should be acted upon.

Finally, we would note the current labour relations climate in this province. It has been exacerbated by government failures to control inflation and to provide affordable housing, as major examples. The basic necessities of life are becoming unattainable to more and more British Columbians every week. Medicare, livable social assistance and access to post-secondary education are part of the necessary social fabric that our members demand. Cutbacks in those services or increased costs of those services will not be taken lightly and offsetting compensation will be demanded. Any savings effected by your Task force, should it decide to disregard our advice and stick narrowly to its mandate, may prove to be very illusory in the long run.

I would submit that on behalf of the federation.

The Vice-Chairman: Thank you very much for your brief. It is a very worthwhile brief.

I have a question or two to ask and I know that my friend, Mr. Herbert, has a couple of questions.

I guess my questions centre around the medicare field and the question of essential service activity: how we resolve, effectively, labour disputes in essential services. Is your federation in favour of some compulsory arbitration in these things or do you think that the strike weapon is still the utlimate weapon that must be available for collective bargaining?

[*Translation*]

ment aidés. Nous avons pu ainsi maintenir les frais de scolarité à un niveau beaucoup plus bas. La fédération voit d'un très mauvais œil les augmentations proposées, et déjà en vigueur, de ces frais.

La hausse des frais de scolarité frappe plus particulièrement les étudiants provenant de familles à faible revenu, les étudiants de familles ouvrières, les étudiants, et en particulier les femmes, qui ne peuvent pas gagner suffisamment d'argent au cours de l'été pour subvenir à leurs propres besoins. L'éducation universitaire risque de redevenir l'apanage des riches et des secteurs les plus favorisés de la société. Nous estimons que ce serait revenir en arrière de trois ou quatre décennies.

Votre groupe de travail a reçu des mémoires de plusieurs organismes. le temps nous empêche de parler de toutes les questions qui nous intéresseraient. Nous aurions aimé, en particulier, discuter des services de santé, qui retiennent beaucoup notre attention. Nous appuyons à cet égard les vues de la *Canadian Health Coalition*, telles qu'exprimées dans son exposé du 14 mai au Comité. Plutôt que de reprendre ses arguments, disons que nous appuyons sa position.

Ce groupe de travail doit étendre la portée de son étude et examiner tous les moyens possibles d'accroître les revenus. D'autres organismes, le Syndicat canadien de la fonction publique et le Syndicat national des employés du gouvernement provincial, vous ont fait des suggestions à cet égard. Vous devriez y donner suite.

Enfin, nous voudrions dire quelques mots au sujet du climat des relations ouvrières dans cette province. Il a ét rendu encore plus difficile, dans une large mesure, par l'incapacité du gouvernement de contrôler l'inflation et de favoriser la construction de logements à prix convenables. Les simples nécessités de la vie deviennent de plus en plus hors de portée pour un grand nombre de résidants de la Colombie-Britannique. L'assurance-maladie, l'assistance sociale à un niveau convenable et l'accès à l'éducation postsecondaire sont autant de choses que nos membres considèrent comme essentielles. Des réductions de ces services ou des hausses de leurs coûts ne seront acceptables que contre compensation adéquate. Toute économie que pourrait recommander votre groupe de travail, s'il décidait, contre notre avis, de s'entretenir strictement à son mandat étroit, se révélerait illusoire à longue échéance.

Ici se termine le mémoire de la fédération.

Le vice-président: Merci beaucoup. Il nous sera sans doute très utile.

J'ai une ou deux questions à vous poser, tout comme mon collègue, M. Herbert.

Elles ont surtout trait au domaine de l'assurance-maladie et des services essentiels. Comment pouvons-nous vraiment régler les conflits ouvriers dans les services essentiels? Votre fédération est-elle en faveur d'une forme quelconque d'arbitrage obligatoire dans ces cas, ou croit-elle que la grève doit rester l'ultime recours dans le cas du processus de négociation collective?

[*Texte*]

Mr. Rice: We do not believe in compulsory arbitration. We do believe that the strike weapon is required and can be utilized by workers in all fields.

Our federation adopted a policy on essential services at our convention in 1977 which guaranteed to the people of this province, certainly with regard to those with anybody affiliated with our federation, that we would continue to provide services that are essential to life and limb. I think there is probably an argument over the essentiality of something like garbage collection, but we do not feel that that is particularly essential.

The Vice-Chairman: How about police and nurses?

Mr. Rice: Nurses? We have been involved in a recent dispute involving nurses and, in fact, did maintain essential services during that strike. The Registered Nurses Association of B.C. sat down with the federation officers and staff, and together we determined what services were essential; and those services were provided during the dispute.

The Vice-Chairman: When we come to the medical profession, we have no apparent method of solving what is clearly a dispute that is coming before us. If we prevent opting out and extra billing, would you suggest that in that situation doctors should be entitled to strike and withdraw their services, much the same as others in the workforce are entitled to do?

• 1955

Mr. Rice: I guess that comes down to the essentiality of the service. If I could draw what I would consider to be a fairly close parallel, here in Victoria last year the federation served as the chief negotiator for a number of the area police unions, and a strike within the meaning of the labour code here was conducted for I believe six or seven weeks. That strike consisted of the withdrawal of a lot of non-essential services, failure to wear uniforms, fill out paper work; stuff like that. A strike does not mean just a blanket withdrawal of all labour.

The Vice-Chairman: So you say that doctors, if they were unhappy with Bill C-16 here, or with the right to charge extra, would be entitled to not fill in paper work, determine whether a patient coming to them was really in need or not in need, and close their office doors at whatever time they felt like, and perhaps not carry their black bag if they felt it was not necessary today; that type of thing.

Mr. Rice: We have tried in running public sector disputes involving essential services to be what we consider responsible. And I cannot think of anyone more qualified to asses whether a patient is really in need or not.

We also have a number of affiliates in the public sector, and one that comes very quickly to mind is the fire fighters who do believe in binding arbitration. We have not actively discouraged them from seeking that solution, if that is proved to

[*Traduction*]

M. Rice: Nous ne croyons pas à l'arbitrage obligatoire. Nous croyons que le recours à la grève est essentiel pour tous les groupes de travailleurs.

Notre fédération a adopté une politique touchant les services essentiels à son congrès de 1977; cette politique garantit pour les gens de cette province, du moins en ce qui concerne ceux qui ont à voir avec notre fédération, qu'ils pourront continuer de recevoir les services nécessaires au maintien de la vie et de la santé. On peut toujours discuter du caractère essentiel de services comme la collecte des ordures ménagères. Nous ne croyons pas, quant à nous, qu'il s'agit vraiment de services essentiels.

Le vice-président: Qu'en est-il des policiers et des infirmières?

M. Rice: Les infirmières? Nous venons d'être impliqués dans un conflit de travail touchant les infirmières; les services essentiels ont été maintenus tout au long de la grève. L'Association des infirmières autorisées de la Colombie-Britannique a rencontré les représentants et les membres du personnel de la fédération, afin de s'entendre avec eux sur les services essentiels; ces services ont été fournis tout au long du conflit.

Le vice-président: Lorsqu'il s'agit des médecins, nous n'avons pas vraiment de moyens de régler le conflit lorsqu'il nous est soumis. Si nous interdisons la non-participation et la surfacturation, estimez-vous que les médecins ont le droit de faire la grève et de priver la société de leurs services, comme les autres groupes de la main-d'œuvre active sont habilités à le faire?

M. Rice: Je suppose que tout dépend du caractère essentiel du service. Si vous me permettez de faire une comparaison, la fédération, l'année dernière, ici, à Victoria, a servi de négociateur en chef à un certain nombre de syndicats de policiers de la région, et il y a eu une grève dans le sens où l'entend le Code du travail, d'une durée de six ou sept semaines. Cette grève a pris la forme d'un retrait des services non essentiels, comme le port de l'uniforme, la rédaction des rapports, et le reste. Une grève ne veut pas dire nécessairement le retrait de tous les services.

Le vice-président: Vous voulez dire que les médecins, s'ils n'étaient pas satisfaits du Bill C-16, par exemple, s'ils n'étaient pas satisfaits des dispositions touchant la surfacturation, auraient le droit de ne pas remplir leurs rapports, de juger si un patient qui est venu les voir nécessite vraiment des soins; ils auraient le droit de fermer leur bureau quand ils le voudraient et de ne pas apporter avec eux leurs trousses. Ils auraient le droit d'employer ces moyens.

M. Rice: Lors des conflits dans le secteur public mettant en cause des services essentiels, nous avons essayé de nous montrer responsables. Soit dit en passant, personne n'est mieux placé que le médecin pour déterminer si un patient nécessite des soins ou non.

Nous avons un certain nombre de syndicats affiliés dans le secteur public. Parmi eux, il y a celui des pompiers, qui croit à l'arbitrage obligatoire. Nous ne l'avons pas activement incité à rejeter cette solution, s'il jugeait qu'elle était satisfaisante pour

[*Text*]

be satisfactory to them and they have adopted that route. On the other hand, should they choose the strike weapon we have been prepared to run a strike and provide the essential services that the community requires.

The Vice-Chairman: Thank you very much. Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Thank you. Mr. Rice, this afternoon there were some representatives here from the United Way arguing for more money for social services. I was a little hard on them maybe, not intentionally because I was sympathetic to what they are trying to do. But I feel that you as Director of Research and Legislation for the British Columbia Federation of Labour should know which way is up, so let us go to it and see how far we can get.

Right? First of all, just a comment about page 2 of your brief where you say:

> Your task force should be hearing and evaluating evidence on the necessary level of funding for the covered social programs.

We have listened; I have listened very attentively again this afternoon. And I am convinced without any doubt that, in many areas of the whole social service field, there is under-funding.

We will go on from there. On page 3 you say:

> Cuts in funding will lead to cuts in the programs . . .

—medicare, social assistance, post-secondary programs . . .

> . . . probably to a greater degree than federal funding if the provinces are indeed diverting funds to other uses.

Now, I am reading on. One pages 5 and 6, you suggest that we have "to make the provinces more accountable for their spending". You also say you have got to make the provinces more accountable. You call on page 6 for a "uniform social policy". I am agreeing with all this so far?

Then on page 7 you say there has been "little constitutional wrangling . . . even in education . . . Now, education is a good point to stop at right here, because we transfer those funds completely unconditionally; no strings; the province does not have to spend one nickel of those moneys on post-secondary education.

In those circumstances to throw in social services which we were discussing this afternoon, where we have a whole string of things that are covered, the province decides whether to fund one little piece; to what level to fund, or whether not to fund at all. We have no say; yet we only share 50-50 in the cost, if they decide to spend any funds. Given all that and the constitutional arguments that we have just been through, I ask you something, and I mean this very sincerely Mr. Rice. You must have faced this problem. You must have an answer; otherwise you would not come here with this brief. What do we recommend, at the federal level to achieve your objectives?

[*Translation*]

lui. Le syndicat a fait son propre choix. D'autre part, s'il avait décidé de choisir la grève comme moyen de pression, nous aurions été prêts à la mener, tout en maintenant les services essentiels à la communauté.

Le vice-président: Merci beaucoup. Monsieur Herbert.

M. Herbert: Merci. Monsieur Rice, nous avons reçu cet après-midi des représentants de Centraide, qui nous ont réclamé plus d'argent pour les services sociaux. Involontairement, je me suis peut-être montré un peu dur à leur égard. Il n'en demeure pas moins que je comprends très bien leur point de vue. Quant à vous, en tant que directeur de la recherche et de la législation pour la Fédération des travailleurs de la Colombie-Britannique, vous devez être habitué à avoir des discussions franches. Je vais donc aller directement au but.

J'attire d'abord votre attention sur la page 2 de votre mémoire, où vous dites ce qui suit:

> Votre groupe de travail devrait entendre et évaluer les témoignages sur le niveau de financement nécessaire aux programmes sociaux visés.

Nous avons écouté; j'ai écouté très attentivement tout ce qui s'est dit cet après-midi. Je suis absolument convaincu qu'il y a beaucoup de services sociaux qui ne reçoivent pas suffisamment de fonds.

A la page 3 de votre mémoire, vous indiquez:

> La réduction des fonds entraînera la réduction des programmes . . .

Il s'agit des programmes touchant les soins de santé, l'assistance sociale et l'éducation postsecondaire.

> . . . probablement de façon disproportionnée si les provinces utilisent à d'autres fins les fonds alloués par le gouvernement fédéral.

Je poursuis; aux pages 5 et 6 de votre mémoire, vous dites que nous devons forcer les provinces «à rendre compte davantage de la façon dont elles dépensent leurs fonds». Vous dites bien que les provinces doivent rendre compte des fonds qu'elles reçoivent. A la page 6, vous parlez «d'une politique sociale uniforme». Je suis bien d'accord sur tout cela.

Ensuite, à la page 7, vous affirmez qu'il y a eu très peu «de difficultés d'ordre constitutionnel . . . même dans le domaine de l'éducation». Il convient d'arrêter là et de se poser la question. C'est un bon exemple. Nous accordons ces fonds aux provinces absolument sans condition; les provinces ne sont absolument pas obligées de dépenser un seul cent de cet argent au titre de l'éducation postsecondaire.

D'autre part, pour ce qui est des services sociaux dont nous parlions cet après-midi, ils couvrent toute une série de choses. Encore là, cependant, ce sont les provinces qui décident quels services doivent être financés, à quel niveau, et le reste. Même si nous partageons 50-50, nous n'avons rien à dire sur la façon dont elles dépensent les fonds que nous leur accordons. Dans ces circonstances, et après le débat constitutionnel que nous venons d'avoir, je veux vous poser cette question, monsieur Rice, et je suis très sincère. Vous avez dû vous poser vous-même la question, à un moment donné, sinon vous ne seriez

[*Texte*]

• 2000

Mr. Rice: My objectives of increased social funding and accountability?

Mr. Herbert: You mention accountability; you mention uniform social policy; you mention accountability for spending; all those things that you want to see happening. You want to see the provinces doing their job. You are coming to us and you are saying, Use your federal fiscal clout to make the provinces do their job. You have not argued, not in your paper here, that it is a federal responsibility. You have not said that we must to take it out of the hands of the provinces. They spend the money; we issue them a cheque at the moment. We have extremely little control over spending. Of social services, I do not think we have any control at all, since they decide where they want to spend it and how they want to spend it; All we do is throw in 50¢ for every $1 they spend. Post-secondary education? Absolutely unconditional. We have just a little bit more say in the medicare field.

• 2005

Despite all that, I think you will agree that while possibly there may be holes in the post-secondary education system, it is not bad all in all, and we have no say whatsoever in it.

Now you want the federal government to intervene depending on whether you start with cash, or you add in the points $14 billion or $19 billion; and you want us to ensure that these conditions are written into the new agreement.

Now, we were in front of your British Columbia government representatives today. They have a solution, if we want to be tough with them. Get out completely. Leave it to them. It is their constitutional responsibility . . .

Mr. Rice: Oh?

Mr. Herbert: . . . okay, but it is their constitutional right. And if they refuse to sign an agreement with us on the terms which you want to see included, and which I want to see included, do we turn the field over to them lock, stock, and barrel? Do we give them the full taxing room that they want? It is not a matter of taking anything away from them. They would have the same amount of tax room, so they would have the same amount of dollars. Do you see my point, Mr. Rice?

Mr. Rice: I see your point. How you would characterize the provincial government position or characterize as a negotiators someone who does not know how to negotiate, disturbs me. Your contributions in those fields were so significant that anybody who thinks that they could get along without them is stark, raving, crazy, in my opinion.

[*Traduction*]

pas ici pour présenter un mémoire. Que doit faire le gouvernement fédéral pour en arriver à réaliser ce que vous souhaitez?

M. Rice: L'augmentation des fonds consacrés aux services sociaux et une meilleure imputabilité.

M. Herbert: Vous parlez d'imputabilité, de politique sociale uniforme, vous souhaitez tout cela. Vous voulez d'autre part que les provinces puissent continuer de faire leur travail. Vous vous présentez devant nous et vous nous dites d'utiliser nos pouvoirs fiscaux en tant que gouvernement fédéral, pour forcer les provinces à faire quelque chose. Vous ne dites pas, cependant, vous ne dites certainement pas dans votre mémoire, que c'est une responsabilité fédérale. Vous ne dites pas que nous devons reprendre ce domaine aux provinces. Nous leur donnons seulement un chèque actuellement; ce sont elles qui dépensent l'argent. Nous ne pouvons exercer qu'un contrôle très limité sur la façon dont elles décident de dépenser cet argent. Pour ce qui est des services sociaux, nous n'avons absolument aucun moyen à notre disposition. Ce sont les provinces qui décident des taux. Nous nous contentons de verser 50c. pour chaque dollar qu'elles dépensent. Quant aux subventions versées au titre de l'éducation postsecondaire, elles ne sont assorties d'absolument aucune condition. Ce n'est qu'à l'égard de l'assurance-maladie que nous avons notre petit mot à dire.

En dépit de tout, je pense que vous serez d'accord que même s'il y a certaines lacunes dans le système d'éducation postsecondaire, il n'est pas si mauvais que cela, et nous n'avons absolument pas voix au chapitre.

Maintenant, vous demandez au gouvernement fédéral d'intervenir selon que l'on parle de comptant ou que l'on ajoute 14 ou 19 milliards de dollars aux points d'impôt, et vous voulez vous assurer que ces conditions soient stipulées dans le nouvel accord.

Aujourd'hui, nous avons rencontré les représentants du gouvernement de la Colombie-Britannique, qui nous ont proposé une solution: si vous voulez être vraiment fermes, retirez-vous complètement et laissez-les s'en occuper. C'est leur responsabilité constitutionnelle . . .

M. Rice: Oh?

M. Herbert: . . . mais c'est aussi leur droit constitutionnel. S'ils refusent de signer un accord avec nous aux conditions que vous aimeriez voir inclure, est-ce que nous leur rejetons toute la responsabilité sur le dos? Est-ce que nous leur accordons toute la latitude qu'ils désirent sur le plan de la fiscalité? Il n'est pas question de leur enlever quoi que ce soit. Ils auraient la même capacité fiscale, donc, ils auraient les mêmes revenus. Me comprenez-vous, monsieur Rice?

M. Rice: Je vois. Comment vous décrivez la position du gouvernement provincial ou comment vous décririez un négociateur qui ne sait pas comment négocier, cela m'inquiète. Votre contribution dans ce domaine a une telle importance que quiconque pense pouvoir s'en tirer sans elle est fou à lier, d'après moi.

[*Text*]

Also I think you have an overriding national interest in these areas. I think you have those elements of social policy, and I use medicare as an example because it has been a very topical one in this province recently. I think it is disgusting that you have the sort of patchwork that you see across different provinces with opting out, extra billing in some provinces, the user charges that you see in this province. And I would hope that in a broad-brush sort of way, the federal power comes from the amount of funds that you are putting in, and the provinces are not about to replace that. I mean, sir, your government holds the key to the treasury.

Mr. Herbert: Do we? Do we? We have had one government today tell us that as an option, we can get out. They will move in. Now, in this province as in 9 of our 10 provinces, you send one cheque away on April 30 for your provincial and federal taxes combined; and you did not give me your figures but I as you, do you know precisely how much you pay to each level of government?

Mr. Rice: How much I pay?

Mr. Herbert: Do you remember? I only ask you to answer yes or no. Do you remember on April 30 when you sent away your cheque or sent away your request for reimbursement or something of the sort, do you remember how much you sent to each level of government?

Mr. Rice: If I am correct, I believe the provincial tax is 47 per cent of the federal tax in this province. I think it is approximately of that magnitude which would make it roughly 2:1; two thirds federal, one third provincial, approximately.

Mr. Herbert: I will not argue the percentages, but I expect you to know, because it is reasonable that you would know. The average citizen does not know. He does not know how much money is going directly into the provincial treasury. That is a start-off. Second, the average citizen does not know how much of the moneys which are listed on the federal column are returned via fiscal transfers to the provincial treasurers—and returned in the main without conditions. There are very, very few conditions.

Now, since the average citizen does not know when he sends in his April 30 tax return in which direction the moneys are going what difference does it make if the dollars are each marked on the provincial side instead of the federal side? I do not want you to misunderstand: I do not want to see it transferred, but I am asking you what difference it is going to make to the man in the street.

• 2010

Mr. Rice: I think it will make a difference if the particular province decides, for example, that social assistance is a very low priority and all of a sudden you have a change in that particular province. It will made a difference if, as a Canadian, you move from, say, British Columbia to Alberta expecting to find a similar medicare system.

[*Translation*]

Dans ce domaine, je pense également que l'intérêt national est prépondérant. Vous avez ces éléments de politiques sociales, et je cite en exemple l'assurance-maladie, car ce fut un sujet très discuté récemment dans cette province. A mon avis, il est tout à fait dégoûtant de voir le genre d'expédients que l'on retrouvent partout, dans différentes provinces, avec la désaffiliation, la surfacturation dans certaines provinces, et les utilisateurs qui paient, comme dans notre province. De façon générale, j'espère que le pouvoir fédéral vient des sommes que vous y injectez et que les provinces ne sont pas à la veille de les débourser. Ce que je veux dire, monsieur, c'est que votre gouvernement a l'argent.

M. Herbert: Vraiment? Aujourd'hui, un gouvernement nous a dit qu'une des possibilités, c'était de nous retirer. Ils prendront la relève. Dans cette province, comme dans 9 provinces sur 10, le 30 avril, vous payez d'un seul coup vos impôts provinciaux et fédéraux. Vous ne m'avez pas donné de chiffres, mais savez-vous précisément ce que vous payez à chaque palier de gouvernement?

M. Rice: Combien je paie?

M. Herbert: Vous en souvenez-vous? Je vous demande seulement de répondre oui ou non. Le 30 avril dernier, lorsque vous avez envoyé votre paiement ou demandé votre remboursement, ou quoi que ce soit, vous souvenez-vous de ce que vous avez payé à chaque palier de gouvernement?

M. Rice: Si je me souviens bien, je pense que l'impôt provincial représente 47 p. 100 de l'impôt fédéral dans cette province. Je pense que c'est dans cet ordre de grandeur, ce qui signifierait que les deux tiers vont au gouvernement fédéral et un tiers au gouvernement provincial, approximativement.

M. Herbert: Je ne contesterai pas les pourcentages, mais je m'attends à ce que vous le sachiez, car c'est raisonnable que vous le sachiez. Le citoyen ordinaire ne le sait pas. Il ignore combien d'argent va directement dans le Trésor provincial. Voilà un point de départ. Deuxièmement, le citoyen ordinaire ignore quelle part des sommes affectées au gouvernement fédéral est retournées aux provinces par voie de transferts fiscaux et, de façon générale sans condition. Il y a très peu de conditions.

Maintenant, puisque le citoyen ordinaire ignore, le 30 avril, au moment de sa déclaration d'impôt, où va cet argent, quelle différence cela peut-il faire que ces dollars soient assignés à la province ou au gouvernement fédéral? Ne vous méprenez pas, ce n'est pas ce que je désire, mais je vous demande quelle différence cela fera pour le profane.

M. Rice: A mon avis, il y aura une différence si une province donnée accorde plus de priorité à l'aide sociale, par exemple, et que, tout d'un coup, il y a un changement dans cette province. Cela fera une différence, par exemple, si quelqu'un déménage de la Colombie-Britannique vers l'Alberta, en s'attendant d'y trouver un système d'assurance-maladie identique.

[*Texte*]

Seeing that as a national program is something that was enacted many years ago and has become an accepted part of our society, yet you find that in one province you cannot find doctors who are members of the system or you go to a doctor in one province and you find it, lo and behold, different from your province of origin—that you have to pay an extra 30 per cent perhaps on top of the part of the bill that is taken care of by medicare. I think those things will make a difference and I think those would be noted. Those are key elements, in our opinion, in holding this country together as a country. There should be a national program: there should be some uniformity.

We submitted a brief, as I have stated here, on the constitution to the committee studying it and, as I said, we are taking very much a federal position. We do not agree with many of the postures that our current government has taken.

Mr. Herbert: Just to conclude, Mr. Rice, we want federal intervention in the medicare field and the health care field because we want a national system and we want approximate equality from coast to coast. We have at the moment a reasonably national post-secondary education system: our universities are approximately equal, despite the fact that it is completely unconditional funding from the federal government and in some provinces the funding of the federal government is more than the amount spent by the provincial government. Are you aware of that?

Mr. Rice: Yes, I am aware of that.

Mr. Herbert: Now, let us assume, because those two areas exist, that we can continue in the same fashion and maybe even in the case of post-secondary education try to get some high-level goals written into an agreement. What about social services? You talk about a national or across-Canada system: the regional variations are very considerable. How could we talk about any kind of Canadian system for social services? How can we impose on the provinces the level of day care centres that they should have in their provinces, as an example?

Mr. Rice: I think you could, certainly. Whenever I talk about industrial strategy or policy, I do not see it as being a very particular, definitive "Thou shalt have so many day care centres per population"; but I think, certainly, there are broad conditions that can be met—the provision of day care services at certain levels, the provision of consistent earnings exemptions or welfare programs across Canada.

I know that this government has not passed on increases that the federal government was prepared to pay. I think those sorts of things could be mandated at a federal level as a condition of receiving the funding.

Mr. Herbert: Mr. Rice, when you sign a labour agreement, you dot all the i's and you cross all the t's. You know that in these negotiations that we are going to have with the provincial governments that is not going to be possible. Are you optimistic that we are going to have any success getting the kinds of conditions into the agreement that you are looking for?

[*Traduction*]

C'est vu comme un programme national, adopté il y a de nombreuses années et perçu comme un élément de notre société, toutefois, l'on découvre que dans une province, l'on ne peut trouver de médecins qui adhèrent au système, ou l'on s'aperçoit qu'il faut payer une surfacturation de 30 p. 100, en plus de ce que paie l'assurance-maladie. A mon avis, ces choses-là feront la différence et seront remarquées. Selon nous, ce sont là des éléments clés de l'unité de ce pays. Il devrait y avoir un programme national, une certaine uniformité.

Je le répète, nous avons soumis un mémoire au Comité de la constitution et nous avons adopté une position très fédéraliste. Nous ne sommes pas d'accord sur beaucoup de prises de positions du gouvernement actuel.

M. Herbert: En conclusion, monsieur Rice, nous désirons l'intervention fédérale dans le domaine de l'assurance-maladie et des soins de santé, car nous voulons un système national qui soit à peu près le même d'un océan à l'autre. Présentement, nous avons un système d'éducation postsecondaire national raisonnable: nos universités sont presque égales, en dépit du fait que le financement du gouvernement fédéral est tout à fait inconditionnel et que, dans certaines provinces, le financement dépasse les sommes dépensées par le gouvernement provincial. Êtez-vous au courant de cela?

M. Rice: Oui, je suis au courant.

M. Herbert: Maintenant, étant donné que ces deux domaines existent, supposons que nous puissions continuer de la même manière, et même, dans le cas de l'éducation post-secondaire, essayer d'établir des objectifs de niveau élevé, stipulés dans un accord. Qu'en est-il des services sociaux? Vous parlez d'un système national, canadien: les diversités régionales sont considérables. Comment pourrait-il être question d'un système canadien de services sociaux? Par exemple, comment pouvons-nous imposer aux provinces le niveau de centres de garderie qu'elles devraient avoir?

M. Rice: Je pense que vous pourriez certainement le faire. Chaque fois que je parle de stratégie ou de politique industrielle, je ne vois pas cela comme étant très officiel: «vous aurez un certain nombre de garderies per capita», mais je pense que certainement, l'on peut répondre à des conditions générales. Fournir des services de garderie à certains niveaux, offrir des exemptions de revenu et des programmes de bien-être uniformes partout au pays.

Je sais que ce gouvernement n'a pas transmis les augmentations que le gouvernement fédéral était prêt à payer. Je pense que le gouvernement fédéral pourrait fixer cela comme condition à l'obtention de financement.

M. Herbert: Monsieur Rice, lorsque vous signez une convention collective, vous vérifiez les moindres détails. Vous savez que cela ne sera pas possible dans ces négociations que nous aurons avec les gouvernements provinciaux. Croyez-vous que nous réussirons à obtenir ce genre de conditions que vous demandez dans cet accord?

[*Text*]

Mr. Rice: Not if you are negotiating with the sort of turkeys we have across the street here.

Mr. Herbert: Thank you.

• 2015

The Chairman: Thank you very much, on that note, Mr. Rice, for your contribution.

Mr. Rice: You are welcome.

The Chairman: We appreciate receiving the views of labour. I am sorry if we invited you without your asking. What happened is very simple: our staff made up a list of organizations that we thought should be invited and I am sure that is how you were invited.

Mr. Rice: We were certainly intending to present a brief to your committee; but, at the time we found out about it, it was past the time for applying for submissions. So we . . . .

The Chairman: Instead of just seeking an invitation, you can now feel wanted.

Mr. Rice: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I will now call on our next witness, Mr. Tommy Shoyama. Will Professor Shoyama please come forward?

Good evening.

Mr. T. K. Shoyama (School of Public Administration, University of Victoria): Good evening.

The Chairman: I am very happy to have you here. I am pleased to welcome Professor Shoyama. You noted that I did not call you "professor" at first. As a politician should always do, I should have read carefully what the bureaucrats put before me. I am just not used to calling you "professor". It is a pleasure for us to have you here and it is also an honour. We know that you are very busy and we appreciate very much that you have arranged your schedule to be able to be with us.

We do not have a brief: I believe you are going to give us an opening statement to stimulate discussion, and then we will proceed to questioning.

Mr. Shoyama: That is right, Mr. Chairman. May I say first how very glad I am to be here with you and to join you in your work. I very much appreciate the invitation which you have given me although I am afraid I may not have anything really new to say to you since your committee has been hard at work now for over two months and has travelled across the country. If you are not a little bit punch-drunk by now, you obviously have not been listening.

I am very much in a position, however, to appreciate three things about your work. The first, of course, is the novelty of it. I think this is the first time in the history of federal-provincial relations, shall we say, that there has been an inquiry by a parliamentary task force of this nature. I am also very much aware of the fundamental importance of the task that you have been given, not only to all of the governments of the country but to all its citizens.

[*Translation*]

M. Rice: Pas si vous négociez avec le genre de dindons que nous avons de l'autre côté de la rue.

M. Herbert: Merci.

Le président: Sur cette note, je vous remercie beaucoup de votre contribution, monsieur Rice.

M. Rice: Je vous en prie.

Le président: Nous aimons entendre l'opinion des représentants des travailleurs. Excusez-nous de vous avoir invités sans vous l'avoir demandé. Ce qui s'est passé est très simple: notre personnel a établi une liste des organismes que nous devrions inviter, et je suis sûr que cela s'est passé comme ça.

M. Rice: Nous avions simplement l'intention de présenter un mémoire à votre Comité, mais lorsque nous en avons été informés, il était trop tard pour soumettre une demande. Donc, nous . . .

Le président: Au lieu de simplement chercher à vous faire inviter, vous pouvez maintenant vous sentir nécessaires.

M. Rice: Merci, monsieur le président.

Le président: J'inviterais maintenant notre prochain témoin à s'avancer. Il s'agit du professeur Tommy Shoyama.

Bonsoir.

M. T. K. Shoyama (École d'administration publique, Université de Victoria): Bonsoir.

Le président: Je suis très heureux de pouvoir souhaiter la bienvenue au professeur Shoyama. Vous remarquerez qu'au début, je n'ai pas dit «professeur». En tant que politicien, j'aurais dû le faire, j'aurais dû lire attentivement ce qui était écrit. Je n'ai simplement pas l'habitude de vous appeler «professeur». C'est pour nous un plaisir et un honneur que vous comparaissiez devant nous. Nous savons que vous êtes très occupé, et nous apprécions beaucoup le fait que vous ayez pu vous organiser pour nous rencontrer.

Nous n'avons pas reçu de mémoire: je pense que vous ferez une déclaration d'ouverture, afin de stimuler la discussion, et ensuite, nous passerons aux questions.

M. Shoyama: En effet, monsieur le président. Je tiens d'abord à dire que je suis heureux d'être là et de participer à vos travaux. J'apprécie beaucoup votre invitation, quoique je crains de n'avoir vraiment rien de nouveau à vous dire, puisque votre Comité a travaillé très fort ces deux derniers mois, en visitant tout le pays. Si vous n'êtes pas un peu ébranlés à l'heure qu'il est, c'est que vous n'avez évidemment pas écouté.

Toutefois, je suis en mesure de comprendre trois aspects de votre travail. Le premier étant, bien sûr, l'aspect innovateur. Je pense que c'est la première fois dans l'histoire des relations fédérales-provinciales qu'un groupe de travail parlementaire fait une telle enquête. Je suis également très conscient de l'importance fondamentale de la tâche qu'on vous a confiée, non seulement pour tous les gouvernements du pays, mais également pour tous ses citoyens.

[*Texte*]

Perhaps most of all I am very much aware of how difficult and complex a task you have in front of you. As in most broad issues of public policy, you have to take into account a wide range of objectives: many of these not only compete, but they may even contradict each other. So that you have very little time to find some way to reconcile these competing objectives and somehow to optimize among them all.

Your task is made particularly difficult by the fact that the issues that you are facing have evolved over a long time and therefore they have their own momentum, in a sense. They have their own peculiarities and they have been affected by the circumstances under which they emerged. They have been continuously shaped, however, by changing conditions, changing perceptions and changing concepts.

Finally, of course, you could not have come to the issue under more difficult circumstances. These circumstances are basically deeply embedded in the social structure, in the social problems this country faces, but more obviously in the difficult economic circumstances and the very difficult political circumstances. So all one can do in this situation is to wish you bonne chance.

• 2020

I am going to try to keep these remarks as short as possible although now that I am a professor I find it very hard to be brief. Once upon a time, as a bureaucrat, I knew how to keep my mouth shut. I will therefore try to confine myself to what I consider to be the leading issues that you are facing in examining these federal-provincial fiscal relations. In order to help you understand why I come to the conclusions that I do, I should make my own frame of reference clear.

First, as I said, I have had a long association with the nature of the problems that you are dealing with, going back in fact almost to the Rowell-Sirois commission. I had a professor at UBC who was a member of the commission and he used to come to speak to classes on economics, dealing with the issues. As you well know, many of these concepts that we take for granted today had their roots in the work of that commission during the Great Depression. Then I have had a very active association with the evolution of the arrangements. In fact, I must admit—perhaps I should be careful about this—to some parentage for the 1977 act. I am not sure whether I should take credit or flee from that situation.

I am also rather firmly of the opinion that the process of decentralization of power and authority from the federal government to the provinces has reached a point where it ought to go no further. I say this because I think we have witnessed over the three decades since the end of the war a very substantial decentralization to the point where, in my opinion, it is in fact potentially threatening to the unity of the country. I think the time has now come for the central authority to, in a sense, assert its authority in matters which fall within its jurisdiction. It goes, however, without saying that, by the same

[*Traduction*]

Et ce qui est peut-être le plus important, je suis bien conscient de la difficulté et de la complexité de la tâche qui vous attend. Comme dans la plupart des grandes questions de politique publique, vous devez tenir compte d'une grande variété d'objectifs, dont beaucoup non seulement sont en concurrence les uns avec les autres, mais même en conflit. Vous avez très peu de temps pour concilier ces objectifs conflictuels, afin de pouvoir, en quelque sorte, en tirer le maximum.

Votre tâche est d'autant plus difficile que les questions que vous étudiez ont évolué sur une longue période de temps et ont, en quelque sorte, leur propre élan. Elles ont leurs propres particularités et ont été influencées par le cours des événements. Toutefois, elles ont été continuellement modelées par des conditions changeantes, par des perceptions changeantes et par des concepts changeants.

En dernier lieu, vous n'auriez pas pu aborder la question dans des circonstances plus difficiles. Ces circonstances sont fondamentalement, profondément ancrées dans le tissu social, dans les problèmes sociaux auxquels fait face notre pays, et ce qui est plus évident encore, dans une conjoncture économique et politique très difficile. Tout ce qu'on peut faire dans de telles circonstances, c'est vous souhaiter bonne chance.

Je vais tenter d'être aussi bref que possible, bien que maintenant que je suis professeur, j'éprouve beaucoup de difficulté à être bref. Autrefois, comme bureaucrate, je savais me taire. Je vais donc tenter de me limiter à ce que j'estime être les questions principales auxquelles vous devez répondre dans cet examen des relations fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces. Afin de vous aider à comprendre pourquoi j'ai tiré les conclusions que je tire, je devrais peut-être vous expliquer un peu mes antécédents.

Tout d'abord, comme je l'ai dit, il y a longtemps que je m'intéresse à la nature des problèmes qui vous préoccupent, presque depuis la Commission Rowell-Sirois. A l'Université de la Colombie-Britannique, j'avais un professeur qui faisait partie de la commission et il avait l'habitude de parler de ces questions pendant ses cours d'économie. Comme vous le savez fort bien, nombre des idées que nous acceptons d'emblée aujourd'hui remontent au travail de cette commission pendant la dépression. Ensuite, j'ai été très activement associé à l'évolution de ces arrangements. En fait, je dois avouer—je devrais peut-être prendre garde—avoir participé à l'enfantement de la loi de 1977. Je ne sais pas si je devrais en revendiquer le mérite ou me sauver.

Je crois également assez fermement que le processus de décentralisation du pouvoir et de l'autorité du gouvernement fédéral aux provinces est arrivé à son point limite. Si je suis de cet avis, c'est que je crois que nous avons vécu, au cours de trois décennies, depuis la fin de la guerre, une décentralisation très considérable, à un point tel, à mon avis, que ce facteur constitue une menace éventuelle à l'unité du pays. Il est temps, je crois, maintenant, que l'autorité centrale, en un certain sens, réaffirme son autorité dans les domaines qui relèvent de sa compétence. Il va sans dire, cependant, qu'il nous faut, par la

[*Text*]

token, we have to respect jurisdiction of provinces and provincial authorities in the areas constitutionally assigned to them.

Finally, by way of background, I want to emphasize that you are facing your task in the midst of what I consider to be a very critical economic situation. I think this is a situation which is not momentary, but is likely to be with us for an appreciable number of years. I think therefore that, when you are dealing with this particular issue, you must keep these broader considerations in mind.

I have to say that I agree completely with the Minister of Finance and the Governor of the Bank that the country faces high and accelerating inflation and that the matter, in my view, is reaching critical proportions. I think it is quite clear that economic and social costs already incurred are severe and that they threaten to become much worse. I think food and energy prices are going to continue to accelerate, obviously, and that they are being accompanied by mounting labour costs and that we have rebuilt a serious inflationary expectation right throughout the society.

I think this threatens a further significant exchange depreciation as our country loses its competitiveness once again and that will set in train a further critical stage. So I have come to the view that it is essential to supplement the restricted monetary policy by a tighter fiscal policy at all levels of government, but particularly at the federal level. I think as well it is very important to maintain a ceiling on federal government expenditure and for the federal government to try, in fact, to re-order its spending priorities.

• 2025

It is against that background that I look at the federal-provincial fiscal relations in particular. Let me try to deal with the leading parts one by one. First, as to equalization; it is important in my view to draw a clear distinction between the traditional concept of equalization as we have known it for many years and the new phenomenon that has to be grappled with, the sharing of resources wealth. I think these are two distinct issues. Traditional equalization, the concept that has been set out essentially in the constitutional resolution before Parliament, is well known. It has been long accepted. It comes under some attack by economic theorists who argue that it induces economic inefficiency in the country, but it is rebutted on the same grounds by other economic theorists. I think it can be sustained purely on the grounds of the social and political imperatives involved in a united Canada. In a sense the main issue is not whether there should be equalization but what is an appropriate level for it. Here we trace back a concept that has evolved over 35 years. It is a concept that appeals to basic equity and to common sense and to what a reasonable man might expect, what a citizen of a country might reasonably look for anywhere he lives. The hinge of this whole system is the concept of the capacity of a province to raise its revenues, in short, fiscal capacity, and I think it has been effectively managed in a technical sense by what has come to be known as the representative tax system. I do not think there is likely to

[*Translation*]

même occasion, respecter la compétence des provinces et des responsables provinciaux dans les domaines qui leur sont confiés en vertu de la constitution.

Enfin, je tiens à souligner le contexte dans lequel vous devez remplir votre tâche, c'est-à-dire dans le cadre de ce que j'estime être une situation économique très critique. A mon avis, cette situation n'est pas temporaire, mais se maintiendra fort probablement pendant un grand nombre d'années. Je crois donc que dans votre étude de cette question particulière, vous devez vous rappeler ces considérations plus vastes.

Je dois dire que je suis tout à fait de l'avis du ministre des Finances et du gouverneur de la Banque du Canada, à savoir que le pays fait face à un taux élevé d'inflation accélérée, laquelle, à mon avis, atteint des proportions dramatiques. J'estime en outre qu'il est très clair que les coûts économiques et sociaux sont déjà élevés et menacent d'empirer. Je crois que les prix de l'alimentation et de l'énergie vont continuer à grimper, très évidemment, accompagnés par des coûts de main-d'œuvre à la hausse, et que nous avons favorisé des espérances très inflationnistes à tous les niveaux de la société.

Je crois donc que nous sommes menacés d'une dépréciation de notre monnaie encore plus considérable lorsque notre pays reperdra son avantage sur le plan de la concurrence, ce qui annoncera une autre étape encore plus dangereuse. J'en suis donc venu à la conclusion qu'il est essentiel de suppléer à la politique monétaire restrictive par une politique fiscale plus rigide à tous les paliers de gouvernement, mais plus particulièrement au palier fédéral. A mon avis, il est également très important de plafonner les dépenses fédérales et il faudrait également que le gouvernement essaie en fait de repenser ses priorités en matière de dépenses.

C'est avec tout cela à l'esprit que j'étudie les relations budgétaires entre le gouvernement fédéral et les provinces. Permettez-moi de passer en revue les aspects les plus importants, un par un. Premièrement, en ce qui concerne la péréquation, il est à mon avis important de bien distinguer entre le concept traditionnel de péréquation, comme nous le connaissons depuis de nombreuses années, et un nouveau phénomène, à savoir le partage des richesses provenant de l'exploitation des ressources naturelles. Il s'agit de deux questions différentes. La péréquation traditionnelle a été établie par voie de résolution constitutionnelle devant le Parlement, et est bien connue et acceptée depuis longtemps. Elle a cependant fait l'objet d'attaques de la part des théoriciens de l'économie, qui prétendent qu'elle encourage l'inefficacité économique, mais cette opinion est également contredite par d'autres théoriciens de l'économie qui pensent différemment. A mon avis, la péréquation se justifie, ne serait-ce qu'à cause des impératifs sociaux et politiques nécessaires dans un Canada uni. Dans un sens, la principale question n'est pas de savoir si la péréquation doit exister, mais quel niveau elle doit atteindre. Ici, nous en revenons à une idée qui n'a cessé d'évoluer depuis 35 ans. Ce principe se réclame de la justice fondamentale et du bon sens, en fait, des expectatives qu'un citoyen vivant au Canada peut raisonnablement avoir là où il vit. La charnière de tout ce système a trait à la possibilité d'une province de voir ses

[*Texte*]

be found a better measurement of fiscal capacity than what is now provided for in the act, as it has been continuously refined over some 10 or 15 years. I say this conscious to a degree of some paternity, because the basic concepts were evolved in Regina and Saskatoon in the early 60s by economists from the University of Saskatoon and bureaucrats from the Saskatchewan government. They were transported to Ottawa in due course and, in a sense, were put into effect by perceptive federal bureaucrats.

The Chairman: Perhaps in introducing you I should have said that you were a career public servant at the federal level who emanated from the Public Service of Saskatchewan.

Mr. Shoyama: Thank you. Emanated is the right word.

I think that system was effective and was operationally effective until it was effectively disrupted by the sudden accretion of resources wealth in Alberta. As you know, because of that it has been necessary for the federal government to make a number of ad hoc adjustments beginning as far back as 1974-75 and continuing right up to the present day.

With that background, one might ask what might make sense in a new act so far as equalization is concerned. I think one can look at two aspects here: one, simply the total amount of equalization that should be paid, the quantum of it; and two, the structure of the system. Let me deal with the second of these first because in a sense it is the more technical.

• 2030

I think it would be desirable to alter the present structure in at least three respects. The first is to complete the process of bringing in all provincial and municipal revenues. As you know now, going back to 1973, the revenues to be equalized include municipal school taxes, but they do not include nonschool taxes, and I think that is an omission that should be altered.

Second, I think the so-called personal income override which was introduced in order to exclude Ontario from being a recipient of equalization now has to be removed. If there is validity to the concept of fiscal capacity as measured by the representative tax system, there are no longer any valid grounds for excluding a province whose fiscal capacity has fallen below the national average.

And third, so far as resource revenues are concerned, I think it is necessary to bring them all into consideration and to do away with the artificial distinction between so-called capital aspects such as the sale of oil and gas land and sales. I say this because I think this is an artificial distinction, and I have held this view ever since I first heard it propounded by Premier Manning in the early 1960s. Now, that does mean of course

[*Traduction*]

revenus augmenter, c'est-à-dire, en bref, son budget, et à mon avis, la péréquation a été administrée de façon efficace grâce à un régime connu sous le nom de régime de fiscalité représentative. Je ne pense pas que l'on puisse trouver meilleure mesure de la capacité fiscale que celle qui se trouve à l'heure actuelle dans la loi, car au cours des dix ou quinze dernières années, elle a été redéfinie en permanence. Je le dis non sans revendiquer d'ailleurs une certaine paternité, parce que les principes fondamentaux ont été élaborés à Regina et à Saskatoon, au début des années 60, par les économistes de l'Université de Saskatoon et les fonctionnaires du gouvernement de la Saskatchewan. Ensuite, ils ont été présentés au gouvernement fédéral, en temps opportun, et certains fonctionnaires fédéraux, en ayant reconnu la valeur, leur ont donné effet.

Le président: Peut-être que lorsque je vous ai présenté au Comité, j'aurais dû dire que vous étiez un fonctionnaire de carrière du gouvernement fédéral, rejeton de la fonction publique de la Saskatchewan.

M. Shoyama: Merci. Rejeton est d'ailleurs le terme exact.

Je crois que la péréquation a été efficace jusqu'à l'accumulation soudaine des revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles en Alberta, qui a eu pour effet de déséquilibrer le système. Comme vous le savez, il a été nécessaire, à cause de cette accumulation rapide, que le gouvernement fédéral fasse un certain nombre de rajustements nécessaires, de 1974-1975 jusqu'à aujourd'hui.

Cela étant, on peut se poser la question du bien-fondé des dispositions qui se trouvent dans la nouvelle loi portant sur la péréquation. A mon avis, il faut prendre deux aspects en considération: premièrement, le montant global des paiements de péréquation, la quantité; et, deuxièmement, la structure du système. Je vais aborder le second aspect, parce que, dans un sens, il est plus technique que le premier.

Je crois qu'il serait souhaitable de modifier la structure actuelle dans trois domaines. Premièrement, il s'agirait de consolider tous les revenus provinciaux et municipaux. Comme vous le savez, dès 1973, les revenus devant faire l'objet d'une péréquation comprenaient les taxes scolaires et municipales, mais pas les autres taxes, et à mon avis, c'est une omission qu'il faudrait corriger.

Deuxièmement, je pense que ce que l'on appelle les dépassements de revenus personnels, introduits dans la péréquation pour exclure l'Ontario des paiements de péréquation, ne doit plus avoir cours. Si l'on veut que le pouvoir budgétaire déterminé par le régime fiscal représentatif ne soit pas un vain mot, il n'y a plus aucune raison valable d'exclure une province dont le pouvoir budgétaire est tombé au-dessous de la moyenne nationale.

Troisièmement, en ce qui concerne les revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles, je crois qu'il faut les prendre tous en considération et ne plus faire un distinguo artificiel entre ce que l'on appelle la capitalisation, c'est-à-dire la vente de gisements pétrolifères ou gazifères et les ventes stricto sensu. Je le précise parce que c'est une distinction artificielle, et je n'ai pas changé d'avis depuis le jour où elle a

[*Text*]

that the flow of revenues to be equalized are enormously increased.

This brings us then to the second aspect of what should be the quantum, and here I think it is necessary in light of the pressing need for fiscal restraint to be essentially arbitrary. I think it may well be necessary; in fact it will be necessary to reduce the percentage of resource revenues included for equalization by a significant measure. It will be possible, I am sure, for the very able technicians in the Department of Finance to make a projection of what the likely growth in the GNP is going to be in nominal dollar terms over the next five-year period, and to set the proportion of resource revenues to be included for equalization at a level that will bring out equalization roughly in line with that projection. In other words, the proportion would be established essentially on residual grounds.

I think, in addition, there should be a so-called safety net in order to avoid completely unexpected burdens on the federal treasury, and the nature of that net, of that ceiling, shall we say, could simply be that the increase in equalization payments one year to the next ought not to exceed the rate of growth of the GNP. Those are, I think, quite feasible technical and structural changes.

Let me turn to the question of this new phenomenon, the sharing of resources wealth. Even with traditional equalization, and the kind that I have just been describing, the changes I have been suggesting, there will continue to be these obvious very great disparities in revenues to provinces occasioned by the oil and gas situation in particular, but resources in general. Of course, the extreme disparities as between Alberta and to a minor extent B.C. and Saskatchewan and all other provinces are well documented, for example, in Mr. MacEachen's submission to the committee.

The committee will be well aware of the suggestions that have been made that, in the light of this, perhaps the time has come for the development of a so-called two-tier equalization; that is to say, in addition to basic equalization provided through federal channels, there should be developed a provincial resources revenue sharing pool.

• 2035

Now, there has been quite a number of variants on this, and the notion is not a new one. I, in a sense, first heard it in 1950 from the then premier of Ontario, Colonel Drew. This was at a time when the renewal of the tax rentals was being discussed. The position taken by Ontario at that time was that they did not really see the need for the continuation of the system, that the wealthy provinces could get together and decide that they should voluntarily make payments to the poorer provinces and there need not, therefore, be any requirement to continue with the so-called tax rental payments which built in equalization.

[*Translation*]

été proposée par M. Manning, au début des années 60. Mais cela veut dire, bien entendu, que les revenus auxquels va s'appliquer la péréquation seront beaucoup plus nombreux.

Cela nous amène au deuxième aspect, c'est-à-dire à la quantité, et je crois qu'il faut que cette quantité soit fixée arbitrairement, étant donné le caractère des restrictions budgétaires. Je crois que ce serait nécessaire; en fait, il va être nécessaire de réduire de beaucoup le pourcentage des revenus provenant de l'exploitation des ressources auxquelles va s'appliquer la péréquation. Je suis certain que les professionnels compétents du ministère des Finances pourront établir des projections de la croissance possible du PNB en dollars nominaux pour les cinq prochaines années, et déterminer la part des revenus des ressources intervenant dans la péréquation à un niveau qui permettra d'aligner, grosso modo, cette péréquation sur les projections établies. En d'autres termes, cette part doit être essentiellement établie sur des données résiduelles.

En outre, il faudrait disposer de ce que l'on appelle une marge de sécurité, pour éviter d'imposer au Trésor fédéral des charges financières inattendues, et cette marge, disons ce plafond, pourrait tout simplement prévoir que l'augmentation des paiements de péréquation d'une année à l'autre ne devrait pas dépasser le taux de croissance du produit national brut. Ce sont là, du moins je le crois, des changements structurels techniques qu'il est possible de faire.

Je vais maintenant aborder ce que l'on appelle le partage de la richesse provenant de l'exploitation des ressources. Même avec la péréquation traditionnelle du type que je viens de décrire, les changements que j'ai proposés ne sont pas suffisants pour pallier les importantes disparités des revenus des provinces, imputables à leur situation gazière et pétrolière, notamment, mais également aux ressources qu'elles possèdent en général. Bien entendu, les disparités extrêmes entre l'Alberta et, dans une mesure moindre, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan et les autres provinces, sont bien connues. Par exemple, il suffit de se référer au mémoire présenté par M. MacEachen devant le Comité.

Le Comité est convaincu, à la lumière de ce qui vient d'être dit, qu'il est peut-être temps que l'on mette au point une péréquation à deux volets; c'est-à-dire qu'en plus de la péréquation de base prise en charge par le gouvernement fédéral, il faudrait que les provinces mettent sur pied un pool provincial de partage des revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles.

Il existe toute une gamme de variantes, et l'idée n'est pas nouvelle. Pour ma part, c'est en 1950 que j'en ai entendu parler la première fois, par le colonel Drew, qui était alors premier ministre de la province d'Ontario. C'était à une époque où l'on procédait au renouvellement des indemnités sur la location de domaines fiscaux. L'Ontario, à l'époque, considérait qu'il n'était plus nécessaire que l'on continue de verser des indemnités, que les provinces riches pouvaient se réunir et décider entre elles qu'elles verseraient ces indemnités volontairement aux provinces plus pauvres et qu'il ne fallait pas, en conséquence, que l'on continue de verser ce que l'on appelle

[*Texte*]

I remember that particularly because the then premier of Saskatchewan commented to Colonel Drew that, as a likely recipient province, he found it difficult to accept the notion of the Christmas poor box, and I think this is one of the main difficulties with the concept. However, as you know, there is a number of variants, but, basically, all suggest that all provinces should contribute, to a resources pool, a fixed common percentage of their resources revenues, and then all provinces would withdraw equal per capita amounts.

It is obvious there would be one very large donor province, Alberta, possibly two relatively minor donors, B.C. and Saskatchewan, and seven suppliant provinces.

I have difficulty with the concept, I have to say, on grounds both of principle and of practicality. On principle, first, I think it would diminish the role of the federal government and its main responsibility for interregional and interpersonal income redistribution across the country. I think there have been sufficient assaults upon the responsibilities of the federal government exercising its proper constitutional jurisdiction in quite a number of areas, many of which do have these redistributive impacts. I include there such aspects, obviously, as fiscal equalization, but more indirectly, the tariff, national transportation policy, regional development, even monetary policy in the management of the exchange rate. They do have redistributing effects, and in nearly every one of these areas there are attempts by provinces to encroach upon federal authority.

On principle also, I think dollar provinces are put into the invidious position of having to assume a responsibility which is not legitimately theirs. Provincial governments are elected essentially and mandated to address the needs of their own province, not the welfare of other provinces, although one always hopes in the policies they adopt and in their concert with the federal government that they will adopt broad national viewpoints as well.

And thirdly, of course, as I suggest, the recipient provinces unquestionably could not help but be uneasy about a situation where they were essentially dependent upon the good will of the richest province.

So, on those grounds of principle and on the particular aspects of practicality, I do not quite know how one persuades the richest provinces to be willing donors. Obviously, the donor provinces would be concerned about, in a sense, minimizing their obligations and recipient provinces would be concerned about maximizing their receipts, and in that situation the technical problems become very, very difficult to resolve. I do not know who would be the final arbiter in the resolution of very difficult questions such as the potentiality of particular resource revenues as distinct from their actual pricing.

[*Traduction*]

des indemnités pour location de domaines fiscaux, qui étaient à la base de la péréquation.

Je me rappelle cela en particulier parce que le premier ministre de la Saskatchewan avait dit au colonel Drew qu'en tant que province probablement récipiendaire, il avait de la difficulté à accepter la charité, et c'est là que le bât blesse surtout. Toutefois, comme vous le savez, il existe une gamme de variantes, mais fondamentalement, il est dans tous les cas prévu que les provinces contribuent à un pool de revenus, en consacrant un pourcentage commun de leurs revenus d'exploitation des ressources naturelles, et après que toutes les provinces retirent du pool un montant égal pour chaque habitant.

Il est évident qu'il y a une province donatrice importante, nommément l'Alberta, peut-être deux autres un peu moins importantes, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, et sept provinces bénéficiaires.

Je dois dire que j'ai de la difficulté à comprendre ce système tant sur le plan des principes qu'au niveau pratique. Premièrement, au niveau des principes, je crois qu'il restreint le rôle du gouvernement fédéral, dont la responsabilité principale est de redistribuer les revenus entre les régions et entre les individus partout au pays. A mon avis, on a attaqué suffisamment le gouvernement fédéral en lui rappelant de faire face à ses responsabilités, à savoir d'exercer ses pouvoirs constitutionnels dans les domaines qui lui ressortissent, dont nombre d'entre eux se prêtent à la redistribution des revenus. Font partie de ces domaines, de toute évidence, la péréquation budgétaire, mais plus indirectement les tarifs douaniers, la politique nationale en matière de transport, le développement régional, et même la politique monétaire en ce qu'elle a trait à la fixation des taux de change. Tous ces domaines comportent la redistribution des revenus, et dans presque tous, les provinces essayent d'empiéter sur la compétence fédérale.

Toujours sur le plan des principes, je crois que les provinces riches ont la tâche déplaisante d'assumer des responsabilités qui, légitimement, ne leur reviennent pas. Les gouvernements provinciaux sont élus pour répondre aux besoins de leurs propres provinces et non pas veiller au bien-être des autres provinces, bien que l'on espère toujours qu'en élaborant des politiques, elles puissent adopter, de concert avec le gouvernement fédéral, des points de vue valables sur le plan national.

Troisièmement, comme je l'ai dit, les provinces bénéficiaires ne peuvent sans aucun doute que se sentir mal à l'aise, vu qu'elles sont dans une situation où elles dépendent essentiellement de la bonne volonté des provinces riches.

Donc, pour des raisons de principe et également compte tenu d'un aspect pratique, je ne vois pas comment l'on peut persuader les provinces riches de «donner avec le sourire». De toute évidence, ces provinces, dans un certain sens, veulent minimiser leurs obligations, et les provinces bénéficiaires, obtenir le plus possible, et dans une telle situation, des problèmes d'ordre technique deviennent très très difficiles à résoudre. Je ne sais pas qui, en définitive, jouerait le rôle d'arbitre dans la solution de questions complexes comme les perspectives potentielles de revenus provenant de l'exploitation de ressources, par rapport à leur prix réel.

[*Text*]

• 2040

One of the particular issues here, of course, is how to measure the real potential resource rents that flow from hydroelectric power. Obviously, in at least five provinces where hydroelectric power is an important energy resource, the pricing is based essentially upon nonprofit enterprises and, therefore, understates the real value of the resource. So, somehow or other, a technical problem has to be resolved in how to establish what that real value, that real opportunity cost is, and I do not see how that is likely to be resolved in a process of 10-corner bargaining.

The only possible window that one can see on this, of course, is the very difficult one that Alberta might be prepared to trade off a very rapid increase in oil and gas prices and concede, as a part of that bargain, a minor proportion of these revenues to be distributed among recipient provinces. I think, however, that would be an ill-conceived negotiation.

So at best, in my view, interprovincial revenue sharing is very much a second-best solution to a very difficult problem. I think a much-to-be-preferred alternative would be to confirm federal tax access to these resources. That might, indeed, involve a return to constitutional reform when the present storm may have blown itself out, shall we say. But it would not in my view, be an unreasonable *quid pro quo* for what has been granted to the provinces in the present resolution by way of affirming and clarifying provincial jurisdiction in resource management and extending their rights of taxation to indirect forms. That, by the way, is a solution that I think has quite unforeseen consequences, the impact of which one will only be able to assess as that story unfolds.

May I turn now to the question of the established programs financing arrangements and the Canada Assistance Plan. I am sure, Mr. Chairman, all the members of the committee are more than familiar now with the rationale for EPF block funding and the mechanisms that are used here, so there is no need to review them again.

My own assessment now, at some distance, is that the arrangements have worked much as had been expected and worked quite well. The evidence of that, obviously, is that the provinces now embrace these as very much to be desired arrangements and feel that nothing should be done to tamper with them—and that in face of not a little resistance to them when they were first introduced some five years ago. However, my reading is that, in fact, some significant changes are required.

I say that for essentially three reasons: First, I harken back to the basic economic situation and the extreme inflation problem that we are now facing, which demand very real spending restraint and a reordering of federal spending priorities.

Secondly, I think federal finances have had to carry the main burden of trying to sustain the economy and sustain

[*Translation*]

Une des questions précises dans ce cas, évidemment, c'est la façon d'évaluer le loyer réel qu'on pourrait tirer de l'énergie hydro-électrique. Il est évident que, dans au moins cinq provinces où l'énergie hydro-électrique constitue une ressource énergitique considérable, le prix repose essentiellement sur une base non lucrative et par conséquent sous-estime la valeur réelle de cette ressource. Il faut donc, d'une façon ou d'une autre surmonter ce problème technique de façon à évaluer la valeur réelle le coût réel en possibilités; or, j'ai du mal à voir comment on pourra résoudre cette question par des négociations à 10.

La seule porte de sortie possible que l'on puisse envisager, c'est celle très risquée que l'Alberta serait peut-être disposée à accepter en retour pour une augmentation très rapide des prix du pétrole et du gaz, soit de verser un pourcentage minime de ses revenus pour qu'ils soient distribués entre les provinces bénéficiaires. Toutefois, à mon avis, ce serait là le fruit de négociations mal conçues.

Au mieux donc, à mon avis, le partage des revenus entre les provinces constitue une solution tout à fait de deuxième ordre à un problème très difficile. Il serait de loin préférable de confirmer la possibilité pour le gouvernement fédéral d'imposer ces ressources. Pour ce faire, il faudrait peut-être songer à une revision constitutionnelle une fois, disons, l'orage actuel passé. Il ne s'agirait pas là, à mon avis, d'un compromis déraisonnable compte tenu de ce qui a été accordé aux provinces dans la résolution actuelle qui réaffirme et précise les compétences provinciales en matière de gestion des ressources et de leurs droits élargis d'imposition indirecte. Entre parenthèses, cette solution comporte des conséquences tout à fait imprévisibles dont la portée ne pourra être évaluée qu'avec le temps.

Puis-je passer maintenant aux dispositions sur le financement des programmes établis et le Régime d'assistance publique du Canada? Je suis persuadé, monsieur le président, que tous les membres du comité connaissent à fond les raisons du financement global du FPE et les mécanismes en jeu et donc, inutile de les repasser.

Avec un peu de recul, je dirais que les arrangements ont donné les résultats prévus et ont fonctionné assez bien. La preuve, c'est évidemment que les provinces les recherchent comme des arrangements tout à fait souhaitables et estiment qu'il ne faut les modifier d'aucune façon . . . bien qu'à leur introduction il y a quelque cinq années, elles avaient fait preuve de beaucoup de résistance. Toutefois, à mon avis, il faudrait enfait quelques modifications en profondeur.

Et ce, essentiellement pour trois raisons: tout d'abord j'aimerais revenir à la situation économique de base et au problème inflationniste extrêmement grave auxquel nous faisons actuellement face, lequel appelle des contraintes très réelles au niveau des dépenses et une réorganisation des priorités des dépenses fédérales.

Deuxièmement, je crois que les finances fédérales ont dû supporter le gros du fardeau en vue de tenter de soutenir

[*Texte*]

employment growth over the past six difficult economic years, and federal finances have also had to bear the brunt of meeting the fiscal dislocations caused by the oil and gas situation. So federal finance is clearly in need of some relief.

Then, third, I think it is desirable, notwithstanding everything you have heard from interest groups, to carry the disengagement of a federal government from the fields of social policy that fall within the jurisdiction of the provinces one logical step further. So these general considerations and then particular circumstances having to do with particular programs lead me to these conclusions.

• 2045

First, a tighter anti-inflationary fiscal policy implies some increased slackness in labour markets across the country; consequently, the safety net of the Canada Assistance Plan needs to be sustained and not diminished. Indeed, if unemployment insurance is further tightened, particularly in its regional aspects, it is for consideration whether some special equalization feature ought not now to be introduced into the Canada Assistance Plan. That would have reference to the higher caseloads of welfare that accrue in the lower-income provinces where unemployment is structurally and persistently high.

Second, I think the federal government does bear the responsibility for having led at least eight and possibly nine of the provinces into medical care insurance and has therefore a moral commitment to sustain its commitments in that regard. Of course, it has no commitment insofar as Saskatchewan is concerned. But I think that of all the programs this is the one most deserving of continued federal support under EPF.

Third, the moral commitment is minimal, mainly applicable in the case of hospital insurance, and this is the area of health services where provinces have been, shall we say, loudest and longest in their protestations that federal cost sharing promotes inefficiency and distorts provincial priorities. If that is true, then there is a clear case for a further federal disengagement and I think the obvious disengagement is to reduce the amount of the contribution under EPF for hospital insurance. A possible peg to hang this on, of course, would be the withdrawal of the cash portion of the revenue guarantee settlement that was effected in 1977. In my opinion, that particular transfer had no fundamental validity whatsoever and it is not unreasonable now to cancel it completely.

I think that, given the medium-term outlook, it may well be desirable even to shave the escalator, perhaps the average GNP minus a point or even two points for the future. This clearly puts a larger burden of responsibility upon the provinces. They claim responsibility. If equalization is sustained then it should be possible for all provinces to maintain an average level of services in these areas.

[*Traduction*]

l'économie et de soutenir la croissance des emplois au cours des six dernières années difficiles sur le plan économique. Les finances fédérales ont également eu à faire les frais des dislocations fiscales engendrées par la situation du pétrole et du gaz. Les finances fédérales ont donc certainement besoin d'être soulagées.

Ensuite, troisièmement, je crois qu'il est souhaitable, nonobstant tout ce que vous avez entendu des groupes d'intérêts, de pousser le désengagement du gouvernement fédéral du domaine des politiques sociales qui relèvent de la compétence des provinces encore plus loin tant en étant logique. Ainsi, ces considérations d'ordre général et les circonstances particulières se rattachant aux programmes particuliers me portent à tirer ces conclusions.

D'abord, une politique fiscale anti-inflationniste plus stricte sous-entend une certaine augmentation du ralentissement des marchés du travail à travers le pays; par conséquent, la sauvegarde que constitue le Régime d'assistance publique du Canada doit être maintenue et non diminuée. Si l'on resserre les dispositions de l'assurance-chômage, surtout dans les régions, on doit se demander s'il ne conviendrait pas d'ajouter au Régime d'assistance publique du Canada un quelconque aspect spécial de péréquation. Cet aspect serait relié au nombre plus élevé de cas de bien-être dans les provinces à faibles revenus où le chômage est élevé de façon persistante à cause de la structure.

Deuxièmement, je crois que le gouvernement fédéral est responsable d'avoir entraîné au moins huit et peut-être neuf provinces dans l'assurance-maladie et par conséquent, sur le plan moral, il doit maintenir ses engagements à cet égard. Évidemment, il ne s'est pas engagé en ce qui concerne la Saskatchewan. Toutefois, de tous les programmes, je crois que c'est celui qui mérite le plus un appui fédéral continu dans le cadre du FPE.

Troisièmement, l'engagement moral est minime, et vise surtout l'assurance-hospitalisation, un secteur des soins de santé où les provinces ont exprimé, pendant longtemps et très fort, des protestations en soutenant que le partage des coûts avec le fédéral engendre l'inefficacité et intervient dans les priorités provinciales. S'il en est ainsi, cela justifierait le désengagement plus avant par le fédéral et je crois qu'il devient alors évident qu'on devra réduire les contributions à l'assurance-hospitalisation dans le cadre du FPE. Il va de soi que l'aspect tout choisi serait d'abolir la part en espèces du règlement sur le revenu garanti mis en œuvre en 1977. A mon avis, ce transfert particulier ne se justifie absolument pas et il ne serait donc pas déraisonnable de l'annuler complètement.

Je crois même que, compte tenu des perspectives à moyen terme, il pourrait fort bien être souhaitable d'abolir même le facteur d'indexation, peut-être même à un point ou deux à l'avenir en déça du PNB moyen. Les provinces se verraient ainsi confier une plus large part de responsabilités. Elles revendiquent cette responsabilité. Si la péréquation continue alors à exister, il deviendra possible pour toutes les provinces de maintenir un niveau moyen de services dans ces domaines.

[*Text*]

Finally, in my view, there is no legal, constitutional or moral reason for continuing with the cash transfer of the post-secondary education as it is presently formed. It is clear here that the provinces continue to believe there is no place in education for the national government—at least, no place in the formal structure of education—and they have been consistent in maintaining that stance ever since the introduction of the program initially aimed at the education of war veterans. I think, therefore, that notice could be given and the cash payments phased out over three years. The federal government should then give careful consideration to the redeployment of these funds for mission-oriented programs in higher education that have some national significance. Examples of that, obviously, are expanded student aid, bilingual education, research, culture and the arts, and international obligations.

• 2050

Let me say a word about tax collection and tax harmonization. On the whole, little needs to be said on this subject beyond what is set out in the Minister of Finance's submission to the committee. I endorse his analysis completely. His analysis is concerned with the advantages that do flow, that have flown for many years, from the unified tax collection system and the harmony in tax systems. He notes there the pressures for deviations, both legitimate and illegimitate, by provinces, and I think the three guidelines that have been applied and are proposed to continue to be applied in tax collections are completely valid. Those guidelines, as you may recall, have to do with the administrative feasibility, the basic harmony, of the federal and provincial tax systems and the disallowance, shall we say, of discriminatory or predatory taxing systems that tend to erect barriers and are inimical to the exonomic union of Canada.

Some academics have suggested that there is in fact no theoretical basis for this kind of harmony in tax systems. I am inclined, as an academic, to dismiss it as academic cant because I have also observed it in practice, not only from formulating tax policy but also from the decision-making done by corporations in response to tax structure. I must say it is surprising to find the business communities so silent on this issue. There are two possible explanations. One is that they just continue to take it for granted in their blissful ignorance; the second is that they may well have been intimidated by very aggressive provincial governments.

There have been some interesting, provocative ideas put to your committee, I know, for example, challenging the constitutionality of the provincial corporate income tax on the grounds that it is not in fact a direct tax. That ranks, in my view, with much the same force as the suggestion that federal spending power also is unconstitutional. That one was not academic. It came from lawyers from academe I believe.

It is more interesting to think about suggestions on a code of conduct by provinces and, to a degree, the federal government.

[*Translation*]

Enfin, à mon avis, il n'existe aucune raison juridique, constitutionnelle ni morale de continuer les transferts en espèces dans leur formule actuelle à l'enseignement postsecondaire. Il est clair que les provinces continuent à croire que le gouvernement national n'a aucune place en éducation . . . du moins, aucune place dans la structure officielle de l'éducation . . . et elles ont maintenu du façon consistante cette position depuis l'introduction du programme visant initialement l'éducation des anciens combattants. Je crois donc qu'on pourrait donner avis puis éliminer graduellement les paiements en espèces sur une période de trois ans. Le gouvernement fédéral devrait songer sérieusement à redistribuer ces fonds à des programme à buts précis d'enseignement supérieur d'importance nationale. Par exemple, on pourrait s'intéresser à une aide étudiante accrue, à l'enseignement bilingue, à la recherche, à la culture et aux arts, ainsi qu'aux obligations internationales.

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de la perception des impôts et de l'harmonisation fiscale. Dans l'ensemble, il y a peu à dire au-delà de ce qu'on trouve dans l'exposé du ministre des Finances au Comité. J'appuie tout à fait son analyse. Son analyse porte sur les avantages qui découlent et qui ont découlé pendant de nombreuses années d'un régime de perception d'impôt unifié et d'un régime fiscal harmonisé. Il relève les pressions provinciales, justifiées ou non, en vue d'y déroger et je crois que les trois directives qui ont servi et qu'on se propose de continuer à utiliser pour la perception des impôts sont tout à fait valides. Ces directives, vous vous en rappellerez peut-être, portent sur la faisabilité administrative, sur l'harmonie fondamentale des régimes fiscaux du fédéral et des provinces, et sur l'interdiction de ce qu'on pourrait appeler peut-être des régimes fiscaux discriminatoires qui ont tendance à ériger des barrières et qui travaillent à l'encontre d'une union économique au Canada.

Certains professeurs ont laissé entendre qu'il n'existe aucune assise théorique qui justifie ce genre d'harmonie dans les régimes fiscaux. Je suis porté comme professeur à ne pas tenir compte de cette théorie à la mode, parce que j'ai également remarqué son application, non seulement dans la formulation de politiques fiscales, mais au niveau de la prise de décision dans les sociétés en fonction de la structure fiscale. Je dois dire que je suis surpris de constater le silence du milieu des affaires sur cette question. Il y a deux explications possibles. Il se peut que les milieux d'affaires continuent dans leur ignorance heureuse à prendre la situation pour acquise; ou encore il se peut qu'on ait été intimidé par des gouvernements provinciaux très agressifs.

Votre Comité s'est vu présenter quelques idées intéressantes et provocantes, comme par exemple, le fait qu'on conteste l'aspect constitutionnel de l'impôt provincial sur le revenu des sociétés en prétendant qu'il ne s'agit pas là d'un impôt direct. A mon avis, c'est du même genre que l'idée que le pouvoir du gouvernement fédéral d'effectuer des dépenses est également inconstitutionnel. Cela n'est pas venu de professeurs. C'est venu d'avocats, je crois.

Il est par ailleurs plus intéressant de songer aux suggestions visant un code de conduite pour les provinces et jusqu'à un

[*Texte*]

It would be very desirable if that could be brought about, although I must admit to some scepticism as to it being accomplished. I think the federal government itself has to be careful not to so bind itself that it is disbarred from using the tax system and tax incentives, particularly for specific purposes such as regional development or sectorally designed programs.

One possible way, shall we say, to enter into a bargaining position with the provinces on bringing about such a code of conduction might be to revisit the question of the personal income tax and whether or not it is absolutely essential to maintain a uniform rate structure in the personal income tax among all the provinces and the federal government. This is the old argument, summarized as, Tax on tax or tax on income? As long as the definitions of income and the basic exemptions are maintained as uniform, I think it might not be inappropriate for provinces to be given the opportunity to set their own rate structures, their own degrees of progressivity, as a reflection of the particular social policies and income redistribution policies they think are appropriate for their own jurisdictions.

• 2055

I am going on much too long, Mr. Chairman. Let me just conclude with a very short comment on fiscal stabilization. That is an important aspect of the act which in my view should be continued although it needs to be updated. In particulular it would be desirable to look at the provisions with a view to requiring any province which might make a claim for stabilization payments to first put in place an average tax structure such as might be defined under the representative tax system. Finally, on the more intangible but nevertheless important issue of the co-ordination of fiscal and economic policy between the federal government and the provinces and among provinces, I think it is fair to say that we have made very considerable strides. The degree of its effectiveness has ebbed and flowed with the pressures of the times and with the degree of sophistication which various governments bring to bear on what, to some degree at least, are very technical matters. Perhaps at the moment co-ordination is ebbing rather than flowing but hopefully, as long as contact and some dialogue are maintained, useful and fruitful results will ensue.

That basically, Mr. Chairman, concludes my remarks.

The Chairman: Well, thank you very much for that opening statement, Professor. Mr. Loiselle, questions?

M. Loiselle: Oui. Monsieur le professeur, je voudrais revenir un peu sur la question de la péréquation. Lorsque vous dites que la pratique idéale serait de réaffirmer l'accès du gouvernement fédéral, en fait, aux sources de revenus découlant des ressources naturelles, est-ce qu'il y a dans l'histoire de la fiscalité canadienne des exemples concrets de cela? Est-ce qu'il n'y a pas eu un retrait de la part du gouvernement fédéral de cette source de revenus? Si ma mémoire est bonne, le gou-

[*Traduction*]

certain point pour le gouvernement fédéral. Il serait tout à fait souhaitable que cela puisse se faire bien que je dois avouer que j'ai des doutes à ce sujet. Je crois que le gouvernement fédéral lui-même doit prendre grand soin de ne pas se lier les mains à un point tel qu'il ne pourra plus utiliser le régime fiscal et les encouragements fiscaux, surtout à des fins précises, telles que l'expansion régionale ou les programmes conçus pour un secteur particulier.

L'une des façons possibles de se mettre en position de négocier avec les provinces sur un tel code de conduite pourrait consister à revoir la question de l'impôt des particuliers et de décider s'il est ou non absolument essentiel de maintenir une structure uniforme de taux d'impôt personnel entre toutes les provinces et le gouvernement fédéral. Il s'agit du vieil argument, qu'on peut résumer en disant, impôt sur impôt ou impôt sur revenu? Aussi longtemps que les définitions d'impôt et les exemptions de base demeurent uniformes, je crois qu'il conviendrait qu'une province ait la possibilité de fixer sa propre structure de taux, son propre niveau de progressivité, pour tenir compte des politiques sociales particulières et des politiques de redistribution des revenus qu'elle juge appropriées dans son territorie.

Mais je parle beaucoup trop, monsieur le président. Je terminerai en faisant une petite remarque quant à la stabilisation fiscale. Elle est un aspect important de la loi qui, à mon avis, devrait être maintenus, bien qu'elle ait besoin d'être mise à jour. En particulier, il serait opportun d'étudier les dispositifs en vue d'exiger de toute province qui fait une demande des paiements de stabilisation qu'elle mette d'abord en place une structure fiscale moyenne telle qu'elle pourrait être définie dans le système de fiscalité représentative. Enfin, quant à la question moins tangible, mais néanmoins importante, de la coordination des politiques fiscales et économiques entre le gouvernement fédéral et les provinces, d'une part, et entre les provinces, de l'autre, j'estime que l'on peut dire que nous avons fait des progrès très considérables. Le degré de son efficacité a fluctué en fonction des pressions de l'époque et du degré de connaissance dont disposent les gouvernements dans des domaines qui sont, au moins dans une certaine mesure, très techniques. A l'heure actuelle, la coordination est en train de diminuer plutôt que d'augmenter, mais, aussi longtemps qu'on maintient le contact et le dialogue, on peut espérer des résultats fructueux et utiles.

Voilà, monsieur le président, j'ai terminé mes commentaires.

Le président: Eh bien, merci beaucoup de votre déclaration d'ouverture, professeur. Monsieur Loiselle, avez-vous des questions?

Mr. Loiselle: Yes. Professor, I should like to return to the matter of equalization. When you say that the ideal practice would be, in fact, to reaffirm the access of the federal governement to the revenue sources resulting from natural resources, do you have any specific examples of this in the history of Canadian taxation? Did the federal governement not withdraw from this source of revenue? If my memory serves me correctly, the federal governement taxed the export of electricity

[*Text*]

vernement fédéral a même déjà taxé les exportations d'électricité du Québec jusque dans les années 1962. Est-ce qu'il y a des précédents dans l'histoire de la fiscalité canadienne qui nous démontrent que le gouvernement fédéral a déjà perçu des sommes, plus qu'il ne le fait maintenant, dans le domaine des ressources?

Mr. Shoyama: Mr. Chairman, I am not able to answer that question specifically but my concern here, of course, are the challenges that have been raised on constitutional grounds under Section 125, that property of the Crown and the right of the province or the right of the «Dominion» is immune from taxation. As you know, that has been raised as a defense by the Province of Alberta and the Province of B.C. in their refusal so far, at least in B.C., to pay the new energy taxes imposed in the last federal budget. It does seem to me if the courts do rule that resources are property and property is exempt and that this overrides the right of the federal governement to impose taxation by any mode or means, then we have a very, very difficult problem. Then, one does not know how to bring about some reasonable redistribution of resource wealth across the country as it may vary over a long period of time. It is ironic, of course, that during the territorial years it was the federal governement which reserved all of the mineral rights in the name of the Crown except for minor concessions to the Hudson Bay Company and the railways. Having done so, some decades later it now finds itself possibly estopped from access to those revenues by the fact that in trying to preserve and protect the public interest it did reserve all of these rights in the name of the Crown. Going back to the specific point, there were export charges on the export of electricity for a period. These were duplicated later on and are still duplicated now in the export taxes on both oil and gas. These are now very much larger than any revenues ever achieved from the export of electricity. There is, I think, quite a difficult problem in trying to fix an appropriate export levy on the export of electricity. We have a completely different situation from oil and gas in that the market price and the domestic price both tend to float a great deal more than do the fixed prices for oil and gas, both internationally and domestically.

• 2100

M. Loiselle: Quand vous dites que le degré de décentralisation a atteint un niveau tel qu'on ne peut pas aller plus loin et qu'il faut plutôt l'arrêter carrément; vous ne dites pas qu'il faut que le pendule revienne, mais qu'il faut l'arrêter. Vous donnez une série de coupures que le gouvernement fédéral devrait faire dans les programmes à frais partagés.

Lorsque vous parlez de l'enseignement postsecondaire, vous dites qu'on devrait tout simplement sur une période de trois ans, couper des transferts aux provinces et réinvestir la totalité des fonds ainsi épargnés au niveau des universités, directe-

[*Translation*]

from Quebec right up until 1962. Are there any precedence in the history of Canadian taxation which would show us that the federal levied taxes in the resource sector in the past to a greater extent than it does now?

M. Shoyama: Monsieur le président, je ne peux pas répondre en détail à cette question, mais ce qui m'intéresse ici, bien entendu, ce sont les objections soulevées pour des raisons constitutionnelles, en vertu de l'article 125, à savoir que la propriété de la Couronne du chef de la province, ou du chef du «Dominion», est exempte d'impôt. Comme vous le savez, la province de l'Alberta et la province de la Colombie-Britannique ont fait valoir cette idée pour défendre leur refus, au moins en ce qui concerne la Colombie-Britannique, de payer les nouvelles taxes sur l'énergie imposées dans le dernier budget fédéral. Il me semble que si les tribunaux statuent que les ressources constituent de la propriété et que la propriété est exempte, et si cette décision l'emporte sur le droit du gouvernement fédéral d'imposer des taxes pour tous les moyens, nous aurons alors un problèmee très, très difficile. Donc, l'on ne sait pas comment effectuer une redistribution raisonnable des revenus des ressources à travers le pays, puisqu'ils peuvent fluctuer au cours d'une longue période. C'est ironique, bien entendu, que pendant les années d'établissement des territoires, c'était le gouvernement fédéral qui se réservait tous les droits miniers au nom de la Couronne, abstraction faite de certaines concessions mineures dont disposaient la compagnie de la Baie d'Hudson et les sociétés de chemins de fer. Quelques décennies après l'avoir fait, le gouvernement se trouve maintenant exclu de l'accès à ces revenus, par le fait qu'en essayant de préserver et de protéger l'intérêt public, il a en effet réservé tous ces droits au nom de la Couronne. Pour revenir au point soulevé, il y avait des prélèvements sur l'exportation de l'électricité pendant un temps. Ces prélèvements ont été répétés par la suite, et le sont à l'heure actuelle en ce qui concerne les taxes à l'exportation du pétrole et du gaz. Les revenus obtenus de ces prélèvements sont beaucoup plus élevés que les revenus obtenus des prélèvements sur l'exportation de l'électricité. Il est assez difficile de fixer un prélèvement approprié sur l'exportation de l'électricité. Cette situation se distingue de celle du pétrole et du gaz du fait que le prix du marché et le prix intérieur ont tous deux tendance à fluctuer beaucoup plus que les prix fixes du pétrole et du gaz, et au niveau international et au niveau national.

Mr. Loiselle: You say that decentralization has reached such a high level that we can't go any further and that it would be best to put a stop to it. You don't suggest that the pendulum swing back, but that the process be stopped. You also give a list of budgetary cuts that the federal government should apply do cost-shared programs.

When you talk about post-secondary education, you say that, over a three-year period, we should simply reduce transfers of the provinces and reinvest the money thus saved directly in the universities. Is that what you said, or have I misunderstood you?

[*Texte*]

ment. Est-ce que c'est exactement cela que vous dites ou est-ce que je vous ai mal compris?

Mr. Shoyama: I think there are a number of means by which, in fact, the federal government does contribute to higher education. There are the university granting councils: engineering, natural science and the arts. There is the Canada Council. There are various scholarships. There is the attempt to foster bilingual education. There are the efforts to foster culture and the arts. There is the Canada Student Loan Program. All of these offer ample opportunity for the deployment of federal funds in a way which does not directly intrude upon provincial jurisdiction, in my opinion. I think, as well, we need to look more carefully at our international obligations in this area; the training of manpower as part of foreign aid programs. While there would be some saving in expenditure by the cancellation of the post-secondary education transfer, there are more than enough needs. One would have to consider whether or not these tend to take priority over other needs of the federal government.

M. Loiselle: Professeur Shoyama, dans toute la problèmatique de l'accessibilité des étudiants à l'enseignement postsecondaire et de la mobilité des étudiants d'une province à l'autre, d'une université à l'autre, est-ce que vous voyez dans ces deux sujets une responsabilité qui revient au gouvernement fédéral, en ce sens que si on donne une plus grande responsabilité aux provinces, et c'est en fait ce que les professeurs des diverses universités semblent nous dire, ils s'élèveraient des barrières entre les provinces? Est-ce que, dans votre esprit, c'est la responsabilité du gouvernement fédéral de faire en sorte que ces barrières soient nivelées par une aide accrue du fédéral aux étudiants? Est-ce qu'on devrait repenser, revoir tout le programme d'aide aux étudiants?

Mr. Shoyama: I think the most effective way of addressing the problem of mobility between provinces and between universities is through expanded student aid, and it would be worth while looking at that very carefully. If provinces, however, in their judgment think it appropriate to raise barriers, I am afraid there is not much the federal government can do about it. One hopes that enlightened self-interest as well as a broader view would minimize these kinds of barriers of the importance of a university education.

M. Loiselle: On s'en va au Québec la semaine prochaine, et même parmi les politiciens québécois qui ne sont pas membres du Parti québécois, on entend souvent l'argument que c'est le gouvernement fédéral qui a forcé, qui a un peu «tordu le bras» à la province de Québec pour s'embarquer dans Medicare, l'assurance-hospitalisation, et ensuite tous les programmes sociaux, et que c'est notre responsabilité morale que de continuer à financer ces programmes parce que c'est nous qui avons forcé la province à s'engager dans ces dépenses.

Vous semblez dire que non, pour ce qui est de l'assurance-hospitalisation, on n'a pas d'engagement moral, mais qu'on en a un plus important dans CAP. Quels seraient vos arguments si c'était vous, lundi prochain, qui étiez devant certains de ces critiques qui nous soulèveraient justement cette argumenta-

[*Traduction*]

M. Shoyama: Je crois que le gouvernement contribue en effet à l'enseignement supérieur de plusieurs façons. Il y a les conseils de subventions aux universités: le génie, les sciences naturelles et les lettres. Il y a le Conseil des arts du Canada. Il y a diverses bourses. Il y a l'appui à l'enseignement bilingue, l'avancement de la culture, des arts et des lettres. Il y a le programme canadien de prêts aux étudiants. Voilà bien des moyens de répartir les fonds fédéraux d'une façon qui n'entre pas directement en conflit avec la compétence provinciale. J'estime également qu'il nous faut étudier plus soigneusement nos engagements internationaux dans ce domaine; la formation de la main-d'œuvre en tant que partie de nos programmes d'aide à l'étranger. On pourrait diminuer les dépenses, en éliminant les transfers à l'enseignement postsecondaire, mais il y a plus que suffisamment de besoins. Il faudrait voir si ces besoins ont tendance à avoir priorité sur d'autres besoins du gouvernement fédéral.

Mr. Loiselle: Professor Shoyama, concerning this whole question of access to post-secondary education and student mobility, from one province to another and from one university to another, do you think that the federal government should have a greater input? In other words, if the provinces' responsibilities are increased—and this is what the professors of the universities seems to be telling us—will that serve only to erect more barriers between provinces? Do you personally think that it is the federal government's responsibility to reduce these barriers by offering more aid to students? Should we be reconsidering the entire student aid program?

M. Shoyama: A mon avis, la façon la plus efficace de s'attaquer au problème de la mobilité entre les provinces et entre les universités, c'est d'augmenter l'aide aux étudiants; il vaut la peine d'étudier cet aspect très soigneusement. Cependant, si les provinces estiment approprié d'élever des barrières, je crains que le gouvernement fédéral ne peut pas faire grand-chose. On espère que le risque de voir s'élever ce genre de barrières sera minimisé par le fait que les provinces peuvent agir dans un esprit éclairé, de façon à protéger leurs propres intérêts, et peuvent prendre conscience de l'importance de l'éducation universitaire.

Mr. Loiselle: We are going to Quebec next week and even Quebec politicians who are not members of the Parti québecois often argue that the federal government twisted Quebec's arm to get it to participate in medicare, hospital insurance, all of the other social programs and that it is our moral responsibility to continue to finance these programs because we were the ones who forced the province to spend the money.

You seem to be saying that we have no moral commitment to hospital insurance, but that we are committed to a greater extent, to CAP. What would you say if you had to respond to these criticisms next Monday? What historical events or speci-

[*Text*]

tion? Quels faits historiques ou quels détails, qui eurent lieu durant ces négociations et que nous ignorons, utiliseriez-vous?

Le président: Vous connaissez bien M. Parizeau?

M. Loiselle: Ne faisons pas de «personalités»! Je m'excuse, professeur, je dois dire qu'on est encore à l'autre bout du pays, en Colombie-Britannique . . . Les discours de nos parlementaires québécois . . . entre autres le ministre Charron attend le théâtre qui . . . parce qu'il nous dit que c'est du «show», qu'on s'en vient là de toute façon pour le show, et qu'on fera «anyway» à notre tête.

Mr. Shoyama: I might amplify what I was trying to say. In looking back over the history of hospital insurance, to begin with, you may recall that public hospital insurance began in Saskatchewan in 1947. It developed in B.C. not too long after. The federal government under Mr. St. Laurent made a commitment to help, provided a majority of the provinces launched programs. That did not come about. But when Mr. Diefenbaker became prime minister he removed the so-called requirement for six out of the ten provinces having to launch programs, and immediately thereafter, very quickly, all the provinces joined.

I think they joined in very quickly because to a large extent they had already developed, in a sense, some form of publicly supported hospital assistance. There is no question about that. It may be true that the system had not developed to the same degree in Quebec as might have been true in other provinces because the church was still very influential, but it is absolutely unquestioned that there was such pressure developing in the area that the Quebec government would have had to expand very rapidly in that service, in my opinion. That helps me explain why all the provinces joined in very rapidly once the log jam was broken by Mr. Diefenbaker. So in that sense I do not really believe the federal government played a major role in encouraging publicly by supported hospital insurance.

It is interesting, just as an aside on that, that only three provinces imposed personal premiums for hospital insurance, two, which already had them in place—B.C. and Saskatchewan—and Ontario, which came in but which by that time had developed a very extensive system of publicly supported hospitals. They were being supported one way or another. There was great pressure on the municipalities and, quite clearly, those pressures were being transferred to the provinces.

Now in post secondary education, again basically the same situation applies. The very large increase in the number of college-aged young people and their clear desire to find institutions in which to pursue higher education were evident. What the federal government did simply was to come to the aid of provinces, not to lead them into programs. They came to their air first by providing capital construction grants. Well, as you know, it goes all the way back to the very early 50s with the grants to universities through the Association of Universities, then the capital construction grants and subsequently the cost-sharing arrangement. But quite clearly this was a matter of a relatively affluent federal government being in a position to come to the aid of relatively strapped provincial govern-

[*Translation*]

fic incidents, that took place during these negotiations but that we are unaware of, would you use?

The Chairman: You know Mr. Parizeau fairly well?

Mr. Loiselle: Let us not get into "personalities'! I am sorry, Professor, but we are at the other end of the country, in British Columbia. I am referring to discussions that take place between members of the Quebec National Assembly. The Minister Charron, among others, goes to the theatre and he tells us that it is all a show, that we go to see the show, and that we will do what we want anyway.

M. Shoyama: Je voudrais ajouter quelque chose à ce que je viens de dire. Vous vous souviendrez, peut-être, que le premier régime d'assurance-hospitalisation a été mis en place par la Saskatchewan en 1947. Peu après, la Colombie-Britannique a suivi son exemple. Le gouvernement fédéral, dirigé par M. St-Laurent, s'est engagé à aider les provinces, à condition que la majorité d'entre elles adoptent un régime d'assurance-hospitalisation. Cela ne s'est jamais produit. Mais, lorsque M. Diefenbaker est devenu premier ministre, il a supprimé l'exigence selon laquelle six des dix provinces devaient avoir un programme d'assurance-maladie. En très peu de temps, toutes les provinces ont décidé de participer.

Elles ont décidé de participer parce que la plupart d'entre elles avaient déjà mis en place un régime d'assurance-hospitalisation. Cela ne fait aucun doute. Il est peut-être vrai qu'au Québec, le régime n'était pas aussi développé que dans d'autres provinces parce que l'Église avait toujours beaucoup d'emprise. Mais on exerçait une telle pression sur le gouvernement du Québec qu'il aurait dû, à mon avis, étendre le régime sans trop tarder. C'est pourquoi toutes les provinces se sont empressées de participer dès que M. Diefenbaker a levé l'obstacle. Je ne crois pas vraiment que le gouvernement fédéral a joué le rôle principal.

Il est intéressant de noter que seules trois provinces—la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et l'Ontario—ont prévu des cotisations individuelles au régime d'assurance-hospitalisation. La Colombie-Britannique et la Saskatchewan participaient déjà. L'Ontario a commencé à participer, mais il y avait déjà, dans la province, beaucoup d'hôpitaux subventionnés. On avait exercé beaucoup de pressions sur les municipalités, qui, à leur tour, ont exercé des pressions sur les provinces.

Pour ce qui est de l'enseignement post-secondaire, la situation était plus ou moins identique. Le nombre de jeunes qui voulaient aller à l'université avait beaucoup augmenté. Le gouvernement fédéral s'est contenté d'aider les provinces. Il n'a pas pris l'initiative pour ce qui est des programmes. Il a commencé par aider les provinces en accordant des subventions d'équipement. Comme vous le savez, c'est au début des années 50 qu'on a commencé à accorder des subventions aux universités par l'intermédiaire de l'Association des universités. Il y a eu, ensuite, les subventions d'équipement et les programmes à frais partagés. Évidemment, le gouvernement fédéral était relativement bien nanti et pouvait se permettre de subventionner les gouvernements provinciaux qui devaient répondre à la demande. Voilà.

[*Texte*]

ments facing this new demand. Those are the arguments I would raise.

M. Loiselle: Êtez-vous d'accord que l'on ajoute le facteur de péréquation aux programmes à frais partagés que nous retiendrons à la suite de ces négociations, pour ce qui est des provinces les plus pauvres? Tel que je vois les choses en ce moment, les provinces pauvres s'appauvrissent. Le peu d'argent qu'elles n'ont pas à consacrer au domaine social ne leur suffit pas pour vraiment développer le domaine économique, donc accroître leur revenu à long terme. Ai-je bien compris, d'après vos propos, qu'on devrait peut-être même mettre au point une formule qui augmenterait notre part dans les programmes sociaux que nous allons continuer à financer dans les provinces les plus pauvres? C'est ma première question.

Deuxièmement, je voudrais que vous me disiez pouquoi, et cela, c'est une vieille position du ministère des Finances, pourquoi nous ne devrions pas utiliser la fiscalité davantage dans le domaine du développement régional. Pourquoi ne pourrions-nous pas accorder un régime fiscal plus généreux aux compagnies qui vons aller s'installer dans les Maritimes ou dans une province donnée? Pourquoi le ministère des Finances n'a-t-il jamais voulu d'une telle approche?

• 2110

Mr. Shoyama: On the first point, Mr. Chairman, I was suggesting some increase in social transfers in only a very limited sense, and that is where, as a consequence of a tighter fiscal policy aimed at trying to restrain galloping inflation, one was led to rather higher levels of unemployment and therefore increased welfare roles. This does unquestionably fall more heavily upon those provinces which already have structural problems of unemployment, and, given that situation, one might want to consider whether some element of equalization should not be built into the Canada Assistance Plan; and that would be particular relief, because otherwise those regions would have to carry a disproportionate burden.

On the second question, the reluctance of tax authorities to introduce more farreaching measures to aid regional development, as you know, there is a significant investment tax credit provision already there. It has been steadily expanded since it was first introduced; and there are the parallel programs of direct assistance through the Department of Regional Economic Expansion and there is the new program, now, for areas that are rather hard hit by structural dislocation.

I think the reluctance of the Department of Finance to go further in rigging the tax system for these purposes is consistent with the general notion that, so far as possible, the concept of neutrality in a tax system is something that, other things being equal, ought to be preserved. That was a concept that was explicitly advanced by the royal commission, the Carter commission, and I think that all analysts agree that this is, in fact, a very important principle in taxation: to be neutral.

If you go further than is already provided for, one is always in the position of having to ask whether you are essentially subsidizing a non-viable enterprise that will only be maintained by tax concessions, and if that is the case, then its inherent viability is probably very suspect; and there have been

[*Traduction*]

Mr. Loiselle: Do you agree that the equalization factor should be added to the cost-shared programs that will be maintained once negotiations have been completed, at least insofar as the poorest provinces are concerned? As I see it, the poor provinces are getting poorer. What little money they do not spend on social programs is not enough to develop their economies and increase their long-term revenue. Do I understand you to mean that we should perhaps develop a formula which would increase our participation in the social programs that we will continue to finance in the poorest provinces? That is my first question.

Secondly, I would like you to tell me why—and this is a position that has long been held by the Department of Finance—we cannot make greater use of tax measures in the area of regional economic development. Why could we not give more tax breaks to companies who operate in the Maritimes or in a particular province? Why has the Department of Finance never favoured this type of approach?

M. Shoyama: Lorsque j'ai parlé d'augmenter les paiements de transfert pour les programmes sociaux, c'était un sens très limité. Je parlais d'une situation où l'adoption d'une politique fiscale restrictive destinée à combattre l'inflation aurait entraîné une augmentation du taux de chômage et du nombre d'assurés sociaux. Une telle situation serait beaucoup plus difficile pour les provinces où il y aurait déjà beaucoup de chômage. Il y aurait peut-être lieu d'intégrer un facteur de péréquation au Régime d'assistance publique du Canada. Cela permettrait de venir en aide aux régions défavorisées.

Votre deuxième question portait sur le fait que le ministère des Finances ne veut pas prévoir des mesures plus globales pour encourager le développement régional. Comme vous le savez, il existe déjà un dégrèvement pour l'investissement, dont on ne cese d'étendre la portée. Il y a aussi les subventions accordées par le ministère de l'Expansion économique régionale, ainsi qu'un nouveau programme qui s'adresse aux régions qui ont des problèmes structurels.

Si le ministère des Finances ne veut pas prévoir plus de mesures fiscales, c'est que le régime d'imposition doit être aussi impartial que possible. Il s'agit là d'une notion avancée par la Commission Carter et tous les spécialistes conviennent que l'impartialité du régime fiscal est un principe fondamental.

Il faut se poser la question de savoir si l'on tient vraiment à subventionner, au moyen de dégrèvements fiscaux, des entreprises qui ne sont pas rentables. Comme vous le savez, il y a eu beaucoup d'entreprises à qui le gouvernement avait accordé

[*Text*]

many instances, as you know, where enterprises, given some additional assistance by government tax concession or grant, have come to grief with no lasting benefit.

I think that one has to be very careful in these areas, whether it is a large enterprise, like Chrysler or Massey-Ferguson, or a relatively small enterprise like Tembec or what-have-you. Otherwise it is a wasteful use of resources.

M. Loiselle: Merci. Juste un dernier commentaire. Professeur, j'espère que vous donnez une priorité à toutes les invitations que vous recevez du Québec pour venir donner des conférences.

The Chairman: Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: Thank you very much, Mr. Chairman. I have number of questions, Professor Shoyama.

With respect to equalization, you are suggesting that we bring in all municipality revenue, all resource revenue and—and my note was not quite clear here but it says, I think—personal income, and remove the override provision that we put in in Bill C-24 with respect to Ontario. Having done that, of course, we wind up with a very healthy amount to be equalized. Have you done any calculations as to what in effect would happen with equalization? Would Ontario, under those circumstances, be entitled to a rather significant chunk of money?

• 2115

Mr. Shoyama: The answer, Mr. Chairman, is quite obviously yes. It would be necessary therefore, as I suggest, to reduce the total amount of equalization that could be paid by taking a very arbitrary view of the amount of the resource revenues that should be included.

Mr. Blenkarn: We already have a limit on resource revenues: 50 per cent of resource revenues capped at 30 per cent.

Mr. Shoyama: Yes.

Mr. Blenkarn: Now, why would you bring it all in and then take an arbitrary view of resource revenues? Why would you not then just say: well, that is interesting; you are now entitled to—we will say, for example, to the Province of Ontario—$3 billion or whatever the gross equalization is, say it is $10 billion, but we are only going to pay 60 cents on the dollar to everybody; so there you are, you all get 60 cents on the dollar?

Mr. Shoyama: In a sense, that is one way of looking at it, Mr. Chairman. The changes I suggest are intended to improve the structure of the system, on the one hand, and those are introducing all municipal revenues . . .

Mr. Blenkarn: All resource revenues.

Mr. Shoyama: . . . and all resource revenues and doing away with this exclusion of Ontario. All of that improves the structure, but then you are faced with the very difficult problem that . . .

Mr. Blenkarn: You do not have the money.

[*Translation*]

des subventions ou des dégrèvements, mais qui ont quand même fait faillite.

Je pense qu'il faut faire bien attention, qu'il s'agisse d'une grande entreprise, comme Chrysler ou Massey-Ferguson, ou d'une entreprise relativement petite, comme Tembec. Sinon, c'est du gaspillage.

Mr. Loiselle: Thank you. I have just one last comment. I hope, Professor, that you will give priority to any invitation that you receive to come and lecture in Quebec.

Le président: Monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Merci beaucoup, monsieur le président. J'ai beaucoup de questions à poser au professeur Shoyama.

Pour ce qui est de la péréquation, vous proposez d'incorporer les revenus des municipalités et les revenus tirés des ressources. Je crois que vous voulez également inclure le revenu personnel et supprimer la disposition du Bill C-24 concernant l'Ontario. Après cela, on se retrouve avec une somme très importante à répartir au moyen de la péréquation. Or, avez-vous fait des calculs afin de savoir ce qui se produirait à cet égard? L'Ontario aurait-il droit à une somme importante?

M. Shoyama: Monsieur le président, cela ne fait aucun doute. Par conséquent, comme je l'ai déjà dit, il sera nécessaire de réduire la péréquation totale en décidant arbitrairement des revenus à faire figurer à ce titre.

M. Blenkarn: Il y a déjà un plafond aux revenus tirés des ressources; il s'agit de 50 p. 100 au taux proportionnel de 30 p. 100.

M. Shoyama: Oui.

M. Blenkarn: Si tel est le cas, pourquoi envisagez-vous la façon globale puis prenez-vous une décision arbitraire à l'égard des revenus tirés des ressources? Pourquoi ne vous contentez-vous pas de dire que telle province a droit à telle somme, par exemple, que la province de l'Ontario aura droit à 3 milliards de dollars ou à une autre somme quelconque en fonction de la péréquation globale de 10 milliards de dollars, par exemple. Vous prenez cette décision en précisant toutefois que vous n'accorderez que 60 cents du dollar à tout le monde, ce qui veut dire que tout le monde reçoit 60 cents de chaque dollar.

M. Shoyama: C'est une façon de voir les choses, monsieur le président. Pour ce qui est des modifications que je propose, elles cherchent cependant à améliorer la structure du système et à intégrer les revenus municipaux.

M. Blenkarn: Tous les revenus tirés des ressources.

M. Shoyama: Tous les revenus provenant des ressources. De plus, nous n'excluons plus l'Ontario. Toutes ces mesures améliorent donc la structure mais cela n'empêche pas que l'on doit faire face à l'épineux problème . . .

M. Blenkarn: Vous n'avez pas l'argent.

[*Texte*]

Mr. Shoyama: . . . you do not have the money. Exactly. And not only that, but, even if you had the money, you would be really overequalizing in the sense that there is no particular relationship between the large flow of wealth accruing in Alberta and the necessity of maintaining an average level of public services across the country.

Mr. Blenkarn: Right, and that is basically what Ontario says when it says: we are not getting it; other people are getting it; therefore there is over-equalization.

Mr. Shoyama: Mr. Chairman, they may well be saying that: I am not quite sure what they have in mind by that.

Mr. Blenkarn: You have said in effect that, if you did all these things, then you would in effect be paying provinces more than they might in fact need to have a reasonable level of public service.

Mr. Shoyama: That is right.

Mr. Blenkarn: So in effect what you are saying is that, if we did that, using the representative tax system but adding in municipal revenues and adding in all resource revenues, the effective result would be that we would be supplying money in excess of the money required to supply a needed level of public service?

Mr. Shoyama: Yes, and that is why I suggest that one would bring in all the resource revenues in the sense of doing away with that I consider to be an artificial distinction between the so-called revenues from land sales and royalty revenues that has been introduced. I would do away with that, but then one would be faced with the problem that you have been mentioning: the fact that the federal government does not have the money to pay this kind of equalization. Therefore, one would then reduce to an arbitrary level the amount of resource revenues entered in for purposes of equalization. In other words, it would come down below the existing 50 per cent. It might be reduced as much as half of that.

Mr. Blenkarn: Or you could take an arbitrary percentage off the total, whatever you arrived at, and say, well, kiddies, we can only afford 60 cents today so you are only going to get 60 per cent of your equalization.

Mr. Shoyama: That is a possible way to do it.

Mr. Blenkarn: All right. Now, how would you . . . ?

The Chairman: Sorry, if you do not mind on this: You would have to have your measure or your pegging to some formula. You do not want to leave the flexibility to the federal government of changing that as it sees fit from year to year. Did you not say earlier that you would peg that to the growth of the GNP?

Mr. Shoyama: I think that is right. One would look for some kind of objective measure and it is better to set into the statute at the beginning the percentage of the resource revenues that would be equalized for the following five-year period, rather than saying one year it is 60 cents on the dollar and the next

[*Traduction*]

M. Shoyama: . . . du manque d'argent. C'est précisément cela. De toute façon, même si on avait les sommes nécessaires, on effectuerait une péréquation excédentaire, en ce sens qu'il n'y a pas de lien précis entre le fait que des richesses considérables s'accumulent en Alberta et la nécessité de maintenir un certain niveau de services publics partout au pays.

M. Blenkarn: Exactement, et c'est précisément ce que maintient l'Ontario lorsqu'il rappelle qu'il ne reçoit pas cette péréquation alors que d'autres en bénéficient et qu'il y a donc une surpéréquation.

M. Shoyama: Monsieur le président, il est possible qu'on tienne ce genre de propos dans cette province, mais je ne sais pas vraiment ce qu'il faut entendre par là.

M. Blenkarn: Ce que vous avez affirmé, c'est que si vous faites toutes ces choses, vous vous trouverez à accorder davantage d'argent aux provinces qu'elles n'en ont besoin pour maintenir un niveau acceptable de services publics.

M. Shoyama: C'est exact.

M. Blenkarn: Par conséquent, cela se ramène à dire que si c'est ce que nous faisons, c'est-à-dire si nous recourons au régime fiscal tout en y ajoutant les revenus municipaux et tous les revenus tirés des ressources, nous accorderons plus d'argent que nécessaire pour maintenir un niveau acceptable de services publics, n'est-ce pas?

M. Shoyama: Oui, et c'est pour cela que je propose que nous intégrions tous les revenus provenant de ressources, c'est-à-dire que nous abolissions cette distinction artificielle entre les revenus tirés de ventes de terrains et les redevances qu'on vient d'ajouter. Quant à moi, j'éliminerais cela. Mais ensuite, on se retrouverait face au problème que vous avez mentionné, à savoir que le gouvernement fédéral ne dispose pas des montants nécessaires pour concrétiser ce genre de péréquation. Il faudrait alors s'en remettre à un niveau arbitraire en matière de répartition des revenus tirés des ressources et intégrés à des fins de péréquation. Autrement dit, cela serait inférieur au niveau actuel de 50 p. 100. Il se pourrait même que cette proportion soit réduite de moitié.

M. Blenkarn: On peut aussi soustraire un pourcentage arbitraire du total, quelle que soit la différence à laquelle on arrive, puis dire qu'on ne peut se permettre d'accorder que 60 cents aujourd'hui au titre de la péréquation.

M. Shoyama: C'est une possibilité.

M. Blenkarn: Bien. Comment vous y prendriez-vous pour . . .

Le président: Excusez-moi, mais si vous permettez, il faudrait que votre proportion ou votre tarif corresponde à une formule quelconque. Vous ne voulez quand même pas que le gouvernement fédéral ait toute latitude de modifier cela d'une année à l'autre comme bon lui semble. N'avez-vous pas dit plus tôt que vous aimeriez que cette proportion tienne compte de la croissance du Produit national brut?

M. Shoyama: Je crois que oui. Dans un tel cas, on cherche une mesure objective quelconque et il est donc préférable de commencer par inscrire dans la loi le pourcentage des revenus tirés des ressources qui sera affecté à la péréquation au cours des cinq prochaines années, cela par opposition à la démarche

[*Text*]

year it is 42 cents on the dollar and the next year it is 89 cents on the dollar.

• 2120

I think one could come close to that by making the kinds of technical projections that would be involved.

Mr. Blenkarn: How about municipal revenue? How would you go about determining the capacity to raise municipal revenue in view of the fact that not even the provinces have their assessment organized? And what do you do with places like Newfoundland where they do not have any municipal revenue? They do not even tax any money, as far as I can see.

Mr. Shoyama: I think the answer is already there in the existing system where one requires a so-called tax base for the inclusion of the school tax revenues and one would use the same tax base for measuring capacity.

Mr. Blenkarn: But in Newfoundland you do not have any school tax vis-à-vis real property.

Mr. Shoyama: There are measures, I think, Mr. Chairman, which the department does use for this purpose. There are, in fact, some real estate taxes paid in the larger centres—St. John's, Gander, the centre on the west side . . .

The Chairman: Corner Brook.

Mr. Shoyama: . . . Corner Brook.

The Chairman: Stephenville.

Mr. Shoyama: Stephenville. All of these. While it is true that the total quantum of real estate taxes paid in Newfoundland is not very large, they have to make up for it in other ways, so their tax effort is very substantial.

Mr. Blenkarn: Yes, but when you do this representative tax system, you do it on the basis of a province's capacity to levy taxes on the representative field so that we equalize the capacity of Alberta to receive provincial sales taxes even though it does not have any provincial sales tax and it so happens that the tax capacity of Alberta in that field is far above any other province on a per capita basis. Consequently, it affects the equalization paid to every other province even though Alberta is not a recipient.

Now, I ask you the question with respect to municipal taxes because at least in sales taxes you have national sales and so on—department store figures and the like—that you could use to determine on what basis a sales tax might be levied, if one was in fact levied. But what do you do when you have no knowledge from a federal point of view of what real estate values you have there that could conceivably be taxed since real estate is capital as opposed to an income-type thing.

Mr. Shoyama: Mr. Chairman, as I was saying, that problem had to be faced when school tax revenues were introduced. It was essentially resolved to the satisfaction, I think, of technicians from 10 provinces and the federal government, and by extrapolation I think it would be resolved in the same way.

[*Translation*]

suivant laquelle une année on décide que ce sera 60 cents par dollar puis l'année suivante ce sera 72 cents et encore l'année suivante 89 cents.

Je crois qu'on peut s'en rapprocher en faisant des projections techniques sur ce sujet.

M. Blenkarn: Au sujet des revenus municipaux maintenant, comment vous y prendriez-vous pour établir un mode de perception étant donné que même les provinces n'ont pas de système d'évaluation bien organisé? De plus que faites-vous dans le cas de provinces comme Terre-Neuve où les revenus municipaux n'existent pas? A ma connaissance, on n'y perçoit même aucun impôt sur l'argent.

M. Shoyama: Je crois que le système actuel répond déjà à cela étant donné qu'on se sert de l'assiette fiscale pour percevoir les taxes scolaires et on pourrait recourir au même moyen pour établir les revenus possibles de chaque province.

M. Blenkarn: Cependant, à Terre-Neuve, il n'existe pas de taxe scolaire correspondant aux impôts fonciers.

M. Shoyama: Monsieur le président, je crois que le ministère dispose de certaines mesures dans un tel cas. Je crois qu'il existe des impôts fonciers dans les grands centres, à Saint-Jean, à Gander, ainsi que dans les villes situées sur la côte Ouest . . .

Le président: Corner Brook.

M. Shoyama: . . . Corner Brook.

Le président: Stephenville.

M. Shoyama: Et Stephenville, dans tous ces centres. Bien qu'il soit vrai que le montant total des impôts fonciers payés à Terre-Neuve ne soit pas très élevé, il faut compenser cela par d'autres dispositions, ce qui signifie que les mesures fiscales sont tout de même très substantielles.

M. Blenkarn: Oui, mais ce régime fiscal proportionnel fonctionne selon les possibilités qu'a une province de percevoir des impôts dans son domaine d'élection afin qu'on effectue une péréquation. Dans un tel cas, cela permit à l'Alberta de recevoir l'équivalent de taxes de ventes provinciales même si elle n'impose pas cet impôt, car les possibilités de l'Alberta par habitant en cette matière sont bien supérieures à celles de n'importe quelle autre province. Cela se répercute donc sur les sommes accordées aux autres provinces en vertu de la péréquation, même si l'Alberta n'en bénéficie pas.

Si je vous ai posé une question au sujet de l'impôt municipal, c'est que dans le domaine de la taxe sur les ventes, il existe des ventes nationales etc., vérifiables dans les livres des grands magasins et dont on peut se servir pour établir sur quelle base il faut percevoir la taxe sur les ventes si l'on en perçoit une. Cependant, que fait-on lorsqu'au fédéral on ignore quelles sont les valeurs foncières qu'on pourrait assujettir à un impôt étant donné que l'immobilier est plus un capital qu'un revenu.

M. Shoyama: Monsieur le président, comme je l'ai précisé, il a fallu faire face à ce problème lorsqu'on a créé les impôts scolaires. Je crois que les spécialistes des dix provinces et du gouvernement fédéral ont été satisfaits des dispositions aux-

[*Texte*]

I must admit my memory is a little faulty here. Perhaps some of your staff can tell me the exact tax base used. My former executive assistant advises me that the tax base is the capital stock measure in the current base.

In other words, you are quite right: the problem of assessing real estate values is a very tricky one. Most provinces have gone a fair distance, however, in refining these for purposes of their own internal equalization systems, as you know—for purposes of school grants and that kind of thing. So I think the situation is not as dismal as you might be afraid of, Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: All right. Now we come to the question of escalating it to the growth in the GNP. At the present time, equalization is not escalated at all. It is a question, really, of the varying relationships between provincial revenues on the present 29 tax points or whatever we have. Indeed, equalization could go down at any point should there be a more equal tax capacity and I suppose if we had perfect tax equality in terms of capacity there would not be any equalization. So it can either go up or down. How would you indicate that the escalator vis-à-vis GNP would work?

Mr. Shoyama: I would put that forward only as another . . .

Mr. Blenkarn: A cap?

Mr. Shoyama: A cap. A safety net. Yes, indeed.

Mr. Blenkarn: Okay. Now you spent some time talking to us concerning resource wealth sharing and second-level sharing.

• 2125

Is it your view that should the National Energy Program carry on and be sustained in the courts, the federal government is in fact now collecting, should that program carry through, a very significant portion of resource revenue and therefore has sufficient resource revenue coming in to effect resource revenue sharing directly itself? I say that in view of the fact that in April there were some suggestions on the compensation fund the government was already showing excessive profits of $185 million, according to Mr. Wilson.

Mr. Shoyama: If I remember the figures, they were going to average about $4 billion a year over three years. That certainly is a very significant contribution to the federal fisc and it would help in the discharge of equalization obligations or any other obligations, such as national energy programs. On the other hand, it remains true that the residual amounts accumulating, particularly in Alberta, still something of the order of 50 per cent, will be very, very large, and they will be increasingly large as the price continues to go up. So even though the federal government may be getting quite a significant accretion of revenue if these taxes are sustained, the

[*Traduction*]

quelles on est alors arrivé et je crois bien qu'on résoudrait le problème actuel avec les mêmes résultats.

Je dois cependant avouer que ma mémoire me fait quelque peu défaut ici. Peut-être que des membres de votre personnel pourront me rappeler quelle est l'assiette fiscale utilisée. Mon ancien adjoint me dit que cette assiette correspond à la mesure du capital-actions faisant partie de l'assiette actuelle.

Autrement dit, vous avez tout à fait raison, l'évaluation des biens fonciers est une question très épineuse. La plupart des provinces ont cependant fait assez de progrès à cet égard au profit de leur propre système de péréquation interne, comme vous ne l'ignorez pas, afin de répartir les subventions scolaires et ce genre de chose. Par conséquent, la situation n'est pas aussi grave que vous pouvez le craindre, monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Très bien. Nous en arrivons maintenant à la question d'augmenter ces revenus proportionnellement à la croissance du PNB. A l'heure actuelle, il n'y a aucun accroissement des sommes accordées par péréquation. Au fond, il s'agit des liens variables existant entre les recettes provinciales, recettes fondées sur le système de 29 points fiscaux ou quelque autre en vigueur. De fait, cette péréquation peut baisser du moment que les possibilités fiscales sont plus égales; d'ailleurs, si nous avions une telle égalité fiscale en matière de possibilités de contribuer, il n'existerait pas de péréquation. Par conséquent, ces points fiscaux peuvent soit monter, soit descendre. Pouvez-vous me donner une idée de la façon dont fonctionnerait cet accroissement lié à l'augmentation du PNB?

M. Shoyama: A mes yeux, cela n'est qu'une autre . . .

M. Blenkarn: Mesure proportionnelle?

M. Shoyama: Une mesure proportionnelle, une mesure de sécurité, oui.

M. Blenkarn: Bien. Vous nous avez aussi parlé du partage des richesses tirées des ressources et d'un partage au second niveau.

Estimez-vous que si le Programme énergétique national est maintenu et s'il reçoit l'approbation des tribunaux, le gouvernement fédéral obtiendra une part très importante des revenus tirés des ressources et que, partant, il disposera de sommes suffisantes pour s'occuper lui-même du partage de ces revenus? Je vous pose cette question parce qu'en avril on a estimé que le fonds d'indemnisation du gouvernement indiquait déjà des bénéfices de 185 millions de dollars, enfin d'après M. Wilson.

M. Shoyama: Si je me rappelle bien les chiffres en question, on parlait d'en arriver à une moyenne d'environ 4 milliards de dollars par année échelonnés sur trois ans. Il s'agit certainement d'une contribution très importante au fisc fédéral et cela aiderait ce dernier à s'acquitter de ses responsabilités en matière de péréquation comme dans tout autre domaine, ainsi par exemple, celui des programmes énergétiques nationaux. Par ailleurs, il demeure vrai que les sommes résiduaires cumulées, particulièrement en Alberta, où elles gravitent certain des 50 p. 100, seront très considérables et toujours à la hausse au fur et à mesure que les prix continuent de grimper. Par

[*Text*]

disparity between Alberta and the other provinces in my view is likely to widen.

Mr. Blenkarn: Ed Tchorzewski, the Provincial Treasurer, was speaking to us in a private meeting in Regina. He said the federal government was already getting more out of Saskatchewan oil than Saskatchewan was getting, and he did not mind sharing but he did not intend to share twice. I suspect that might well be the answer if we were able really to get down to brass tacks with the Alberta people. I suspect the British Columbia people are not very happy about what they deem a resource grab. How would you think—and it is a practical matter—we could get any co-operation in further resource wealth sharing over and above the National Energy Program?

Mr. Shoyama: I do not see any solution to that problem, I must say, Mr. Chairman, unless the resource-rich provinces in their beneficence do enter voluntarily into some kind of further sharing arrangement.

Mr. Blenkarn: The Alberta government, as perhaps you are aware, has suggested that so far, since 1973 or 1974, they have given to central Canada $43 billion, and why should they give any more; they are already the biggest donors in the land.

Mr. Shoyama: Essentially, they are right in that respect. That is one of the more effective ways, in a sense, of redistributing the resource wealth—by maintaining the restraint on prices. That is obviously true. B.C., of course, has been one of the main . . .

The Chairman: So you gave them an offer they cannot refuse.

Mr. Shoyama: B.C. has been one of the main beneficiaries of the restrained oil prices, certainly. If oil prices went the way the Alberta government would like to see, the burden on B.C. would be very, very substantial.

Mr. Blenkarn: You went into the EPF matter. To some extent, you made proposals that were very similar to the proposals in the June 23, 1975 budget. I am told at that time there was a suggestion the federal government had no obligation in hospital insurance and would be getting out; it would be cutting back or reducing medicare to two per cent below the increase in the GNE. Am I correct here? Are these not the suggestions you are making tonight?

• 2130

Mr. Shoyama: I have certainly suggested some reductions in contributions for hospital insurance. I have not suggested reductions in contributions for medical care insurance. I am trying to recall the June 23, 1975 budget.

[*Translation*]

conséquent, même si l'administration fédérale bénéficiera d'une augmentation très sensible de ses recettes fiscales si ces impôts se maintiennent, l'écart entre l'Alberta et les autres provinces continuera de s'élargir, à mon avis.

M. Blenkarn: M. Ed Tchorzewski, le trésorier provincial, s'est entretenu avec nous en privé à Regina. Il nous a alors dit que le gouvernement fédéral profitait déjà davantage du pétrole de la Saskatchewan que cette province même et qu'il n'avait aucune objection à partager mais qu'il ne tenait pas à contribuer une double portion. Je soupçonne que c'est ce que l'on nous répondrait si nous discutions vraiment de ces problèmes concrets avec la population de l'Alberta. Je crois aussi qu'en Colombie-Britannique le public n'est pas très enchanté par ce qu'il estime être une mainmise sur ses ressources. Il s'agit donc d'une question pratique et, à cet égard, comment vous y prendriez-vous pour obtenir une forme de collaboration quelconque en matière de partage des richesses tirées de l'exploitation des ressources, à part ce qui est prévu par le programme énergétique national?

M. Shoyama: Monsieur le président, j'avoue que je n'entrevois pas de solution à ce problème, à moins que les provinces bien nanties en ressources, dans leur bienveillance, décident d'elles-mêmes de créer une forme supplémentaire de partage.

M. Blenkarn: Vous n'ignorez peut-être pas que le gouvernement de l'Alberta a affirmé avoir donné $43 milliards à la région centrale du Canada depuis 1973 ou 1974, et il se demande pourquoi il devrait contribuer davantage puisqu'il est déjà le plus généreux du pays.

M. Shoyama: Il a raison d'affirmer cela à cet égard. Ces mesures qui freinent les prix constituent, dans un sens, l'une des formes les plus efficaces de redistribution des revenus provenant des ressources. Cela ne fait pas de doute. Bien entendu, la Colombie-Britannique a été . . .

Le président: Vous lui avez donc fait une offre qu'elle n'a pu refuser.

M. Shoyama: La Colombie-Britannique a certainement été l'un des principaux bénéficiaires de la modération des prix du pétrole. Si ces prix augmentaient au rythme souhaité par le gouvernement albertain, cela représenterait un fardeau extrêmement lourd pour la Colombie-Britannique.

M. Blenkarn: Vous avez abordé la question du financement des programmes établis. Dans une certaine mesure, vous avez fait des propositions très semblables à celles qui figuraient dans le budget du 23 juin 1975. On me dit que certains estimaient alors que le gouvernement fédéral n'était pas tenu d'assumer les responsabilité en matière d'assurance-hospitalisation et qu'il se retirerait du domaine, qu'il diminuerait sa contribution à l'assurance-maladie ou la réduirait de telle sorte qu'elle correspondrait à l'augmentation de la dépense nationale brute moins 2 p. 100. Est-ce bien cela et n'est-ce pas la même chose que vous proposez ici ce soir?

M. Shoyama: J'ai proposé des réductions des contributions pour l'assurance-hospitalisation. Je n'ai pas proposé de réduction des contributions pour l'assurance médicale. J'essaie de me souvenir du budget du 23 juin 1975.

[*Texte*]

Mr. Blenkarn: The cap on medicare, cap on equalization, the phase-out of post-secondary education grants and so on. This was a budget that lead up to the negotiations for EPF in the first place.

Mr. Shoyama: Yes. I recall to the cap on medicare. There was no suggestion of a phase-out on post-secondary education. There was a cap on the total amount that might be paid in terms of the increase from year to year, I believe. As I recall, a 15 per cent annual growth, but this was during a period when, as you know, the rates of increase in public expenditure, at both federal and provincial levels, were getting up to 20 per cent, indeed one year even higher than that, and there was no doubt in mind that those rates were unsustainable.

Mr. Blenkarn: The increase in federal contributions under EPF which represent the payments that wer formally going on shared-cost programs in one way or another, on post-secondary education, medicare, hospitalization and the like, have been in a sense, as a percentage, a declining of the federal expenditure. You have noticed that, I am sure. There has been some concern that they are not the cause of the federal deficit because they now have a ceiling on them at growth in GNP which unfortunately in some cases, certainly last year, was probably considerably less than the rate of inflation.

Mr. Shoyama: I am not suggesting that they in themselves are the cause of the federal deficit. All one can say about that is that there is a substantial federal deficit and every expenditure program contributes to some proportion of it.

The primary reason for the large federal deficit, of course, is the discretionary tax cuts that were put in place beginning as far back as 1974 and 1975 and right up till 1978, all these tax cuts that were made primarily in an effort to sustain the growth of the economy and employment. A number of them were made in a way where they had some structural impact. That is to say, it was hoped that they would bring about some improvement in productivity in saving or investment and thereforei in capital capacity and therefore in productivity.

If you look at the whole array of so-called tax expenditures, and if one were to remove a significant number of those, the federal deficit would be significantly curtailed. It is nevertheless true, I believe, that calculations will show that at some level of potential output for the economy today, given currently accepted measurements of the degree of productivity improvement and unemployment, even at capacity the federal government's deficit would be quite significantly large, and that I think is a difficult and serious problem which has to be addressed.

Mr. Blenkarn: Is the problem that the federal government has got itself into too many other programs? I am thinking of the very extensive UIC program, the rather expensive actions right now by oil companies and so on. These kinds of expenditures coupled with the tax cuts may be the cause of the federal deficit.

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Vous faites allusion à la limite imposée sur l'assurance médicale, sur la péréquation, l'élimination graduelle des subventions à l'enseignement postsecondaire, etc. C'est le budget qui a précédé les négociations sur le financement des programmes établis.

M. Shoyama: Oui. Je me souviens de la limite imposée à l'assurance médicale. Il n'était pas question d'une élimination graduelle des subventions à l'enseignement postsecondaire. Je crois que l'on avait fixé une augmentation maximum d'une année à l'autre. Je crois qu'il s'agit d'une augmentation annuelle de 15 p. 100, mais, comme vous le savez, c'était à un époque où les taux d'augmentation des dépenses publiques, tant au gouvernement fédéral qu'aux gouvernements provinciaux, étaient de l'ordre de 20 p. 100, et même plus une année, et tout le monde était d'avis que ces taux-là n'allaient pas durer.

M. Blenkarn: L'augmentation de la part du fédéral en vertu du financement des programmes établis, c'est-à-dire des paiements aux programmes à coûts partagés, comme l'enseignement postsecondaire, l'assurance-maladie, l'assurance-hospitalisation etc., représente un pourcentage de moins en moins important des dépenses fédérales. Je suis certain que vous vous en êtes aperçu. Certains croient que ces paiements n'ont pas provoqué le déficit fédéral, parce qu'ils ont un plafond, c'est-à-dire la croissance du PNB. Malheureusement, dans certains cas, l'année dernière par exemple, le taux de croissance du PNB était beaucoup moins élevé que le taux d'inflation.

M. Shoyama: Je ne dis pas que ces paiements en soi ont provoqué le déficit fédéral. Tout ce que l'on peut dire c'est qu'il existe un déficit fédéral important et que chaque programme de dépenses y contribue.

La principale cause du déficit fédéral important, ce sont les réductions d'impôt discrétionnaires effectuées à partir de 1974 et 1975 jusqu'en 1978. Ces réductions visaient principalement la croissance de l'économie et de l'emploi. Plusieurs de ces réductions avaient des incidences structurelles. On avait espéré qu'elles entraîneraient une amélioration de la productivité, de l'épargne ou de l'investissement, et donc une amélioration de la capacité financière, donc de la productivité.

Si l'on enlevait un nombre considérable de ces prétendues dépenses fiscales, le déficit fédéral serait réduit considérablement. A mon avis, il est néanmoins vrai que les calculs vous montreront qu'un certain niveau de la production éventuelle de l'économie aujourd'hui, compte tenu des mesures actuellement acceptées du degré de l'amélioration de la productivité et du chômage, que le déficit du fédéral serait considérable, même si on atteignait la pleine capacité. A mon avis, il s'agit d'un grave problème auquel il faut faire face.

M. Blenkarn: Le problème découle-t-il du fait que le fédéral a participé à trop de programmes? Je pense au programme très important de l'assurance-chômage, les activités assez coûteuses des sociétés pétrolières en ce moment, etc. Il se peut que ce genre de dépenses alliées aux réductions fiscales soient la cause du déficit fédéral.

[*Text*]

Mr. Shoyama: I think, Mr. Chairman, I would emphasise again that it is really not valid to say that this particular expenditure is what is causing the deficit but that expenditure is not. You add it all up and you are spending something like $10 billion or $11 billion more than your revenues. Now I might say . . .

• 2135

Mr. Blenkarn: You could do one of two things. You can either increase revenue or reduce expenses, or both.

Mr. Shoyama: Exactly. In the case of the buying of the oil company, of course, it was a matter of an increased expenditure that was matched by an increase in taxes, so that did not contribute to the deficit.

Mr. Blenkarn: But it reduced the capacity to raise further taxes for other things like reducing deficits.

Mr. Shoyama: That is true.

Mr. Blenkarn: Now let us go back to the question of hospital insurance. You were talking to Mr. Loiselle on that. That program has been in effect for a very long time. It may be that the federal government did not entirely induce provinces into the program, but it did become involved in the program and has become involved in the program. I see this year we will be spending, according to their estimates, $2.869 billion. How would you get out of a thing like that? You are in it at this point. You have been in it for 20 years. How do you say to a province, or say to the people of Canada: Guess what, guys? We are not going to look after your hospitalization anymore; you will have to look after it yourselves. And how do we have any national medical service scheme if we have the federal government take that attitude, particularly when we have had evidence that there has been some concern developing about the ability of people to go from province to province and get medical services in hospitals and have hospitals happy to take them in as patients?

Mr. Shoyama: You have raised a number of issues, Mr. Blenkarn. How does one reduce contributions? I think we have to remember that there was a substantial tax transfer, equivalent to 50 per cent essentially, and that continues. There is no way to escape from that. Nor am I suggesting an immediate cut-off of all the cash transfer payments. I think there is room for some diminution of them. Obviously this is something which provinces would resist very vociferously. On the other hand, I think one can argue that they have been asking for more complete freedom to set their own priorities in these areas, that the federal government really does not belong there. So the federal government, in my view, can withdraw.

Mr. Blenkarn: Yes, but that was basically John Robarts' argument with respect to medicare a little over a decade ago when, in many sense, Ontario was brought kicking and screaming into the medicare program. Now having brought them in—in many cases induced them in with the use of the federal spending power because if they did not come in they

[*Translation*]

M. Shoyama: Je veux signaler de nouveau, monsieur le président, qu'il n'est pas juste de dire que telle ou telle dépense provoque le déficit. Vous additionnez le tout et vous avez des dépenses de l'ordre de 10 ou 11 milliards de dollars de plus que vos revenus. Je pourrais ajouter . . .

M. Blenkarn: Vous pouvez faire l'une de deux choses. Soit que vous augmentiez les revenus ou que vous diminuiez les dépenses, ou les deux.

M. Shoyama: Précisément. Dans le cas de l'achat de la société pétrolière, évidemment, il s'agissait d'une augmentation de dépenses assortie d'une augmentation de taxes, ce qui n'a pas servi à augmenter le déficit.

M. Blenkarn: Cependant, il devient dès lors plus difficile de recueillir plus d'impôts afin de réduire le déficit, par exemple.

M. Shoyama: C'est vrai.

M. Blenkarn: Revenons à cette question de l'assurance-hospitalisation. Vous en avez touché deux mots à M. Loiselle. Ce programme fonctionne depuis très longtemps déjà. Il se pourrait que le gouvernement fédéral n'ait pas proposé ce programme à toutes les provinces, mais il s'est certainement engagé dans le programme depuis lors. Je vois que cette année nous allons dépenser, d'après leur évaluation, quelque 2,869 milliards de dollars. Comment s'en sortir? Vous êtes en plein dedans maintenant. Cela fait 20 ans que cela fonctionne ainsi. Pouvez-vous vraiment dire à une province ou aux canadiens: qu'on ne va plus s'occuper de leur hospitalisation, qu'ils devront y veiller eux-mêmes. Et comment fait-on pour avoir un plan national de services médicaux si le gouvernement fédéral adopte cette attitude, surtout quand nous avons la preuve que les gens se préoccupent de plus en plus de cette question de pouvoir passer d'une province à l'autre pour obtenir des services médicaux dans des hôpitaux qui seront heureux de les accueillir?

M. Shoyama: Je crois que vous venez de poser plusieurs questions en une seule, monsieur Blenkarn. Comment fait-on pour diminuer les cotisations? Je crois qu'il faut vous rappeler qu'il y a eu un transfert de points fiscaux, l'équivalent de 50 p. 100 pour tout dire, et que cela se poursuit. On ne peut y échapper. Je ne propose pas non plus que l'on coupe immédiatement tous les paiements de transfert. Je crois cependant qu'on peut les diminuer quelque peu. Il est évident que les provinces s'y opposeraient en poussant de hauts cris. D'autre part, je crois qu'on pourrait prétendre qu'elles cherchent à avoir plus de liberté afin de pouvoir fixer leurs propres objectifs dans ces domaines et que le gouvernement fédéral n'a vraiment rien à y faire. Ce qui signifie que le gouvernement fédéral, à mon avis, peut toujours se retirer.

M. Blenkarn: Oui, mais c'était fondamentalement l'argument de John Robarts pour ce qui est de l'assurance-maladie, il y a un peu plus de dix ans, quand, pour tout dire, l'Ontario a adopté, non pas de gré, mais de force, le programme d'assurance-maladie. Maintenant que ces provinces ont adopté le concept, dans bien des cas on les y a obligées en disant qu'elles

[*Texte*]

did not get the money—and in a sense while you may not have forced them in you certainly blackmailed them in, how do we answer that other than by saying that we will withdraw completely and give you more tax revenue? You look after yourselves and we are going to get out of this program. We have to give some sort of compensation to do that.

Mr. Shoyama: I accept that argument with respect to medicare. I do not basically accept the argument any longer with respect to hospital insurance. As you say, it has been in place there since about 1960. I guess I am inclined to argue that conditions do change. Because something was done in 1867 in the constitution, we still retain the constitutional population subsidies even though they are quite irrelevant. But it is an old saw, is it not, that new occasions teach new duties, and a country that is not prepared to be adaptable to changing conditions will go down the drain pretty quickly, as we are threatening to do to ourselves.

Mr. Blenkarn: With post-secondary education I have a great deal of difficulty as well. We have just come from Halifax and Fredericton in the maritime provinces last week, and it appears from the statistics we can see there tht roughly 40 per cent of the graduates from universities in those provinces seek their fortunes somewhere else in Canada. Roughly 25 per cent of the students in those provinces come from other parts of Canada, so we have a very large component of provincial investment in people who are not going to be around to contribute to the provincial economy. If we were to walk away from post-secondary education' because clearly we can say that education is provincial according to the old BNA Act, what happens with respect to those institutions and their funding and what happens to the inter-provincial mobility of trained people?

• 2140

Mr. Shoyama: There is no question that imposed quite severe strains on provinces that had to reorder old priorities or pick up the slack with respect to universities and community colleges. No question about that. All I am saying is that the provinces again assert their sole jurisdiction in these areas and that is grounds, therefore, for them carrying the can. As far as inter-provincial mobility of students is concerned, I do not really believe that this would be greatly interfered with, even if it is federal withdrawal to the extend of its cash transfers. There is, I think, a mutuality of interest. Indeed, it would be interesting to see to what degree the mutuality of interest, which is so evident among provinces when it comes to assaults on the federal government, could be turned to rather more constructive uses.

Mr. Blenkarn: One of the concerns that we had in the debate with respect to the matter concerning Ontario on equalization was also with respect to the Public Utilities Income Tax Transfer Act. I am sure that part of the act was thrown out. We continue to pay the provinces 95 per cent of

[*Traduction*]

n'auraient pas de fonds si elles ne s'inscrivaient pas au programme, ce qui revient, façon de parler, à du vulgaire chantage; mais comment s'y prend-on maintenant sauf en disant que nous nous retirerons complètement pour vous donner plus de taxes comme revenus? Vous vous occuperez de vous-mêmes et nous allons nous retirer de ce programme. Il nous faut accorder une certaine forme de compensation pour le faire.

M. Shoyama: J'accepte l'argument en ce qui concerne l'assurance-maladie. Par contre, je n'accepte plus l'argument portant sur l'assurance-hospitalisation. Comme vous l'avez si bien dit, cela existe depuis environ 1960. Je suis plutôt porté à dire que les conditions changent. Parce que quelque chose a été fait en 1867 pour la constitution, nous gardons toujours les fameuses subventions constitutionnelles concernant la population même si elles ne sont plus pertinentes. Enfin, c'est vérité de La Palice que de prétendre que de nouvelles situations créent de nouveaux devoirs et qu'un pays qui n'est pas prêt à un monde en évolution sera vite rayé de la carte, ce que nous menaçons de nous faire à nous-mêmes.

M. Blenkarn: L'enseignement postsecondaire pose également d'énormes problèmes, à mon avis. Nous revenons tout juste de Halifax et Fredericton, nous y étions la semaine dernière, et d'après les statistiques que nous avons pu y voir, environ 40 p. 100 des diplômés universitaires dans ces provinces vont chercher fortune ailleurs au Canada. Environ 25 p. 100 des étudiants de ces provinces viennent d'ailleurs au Canada et les provinces investissent donc beaucoup pour instruire des gens qui n'apporteront rien, par la suite, à l'économie provinciale. Si nous devions nous retirer du domaine de l'enseignement postsecondaire parce que nous pouvons tout simplement dire, évidemment, que l'éducation est de compétence provinciale d'après l'AANB, qu'arrive-t-il de ces institutions et de leur financement et qu'arrive-t-il de la mobilité interprovinciale des gens de métier?

M. Shoyama: Il ne fait aucun doute que cela a imposé des fardeaux énormes aux provinces qui ont dû remettre de l'ordre dans leurs vieilles priorités ou combler les déficits en ce qui concerne les universités et les collèges communautaires. Cela ne fait aucun doute. Tout ce que je dis, c'est que les provinces essaient encore une fois de réaffirmer leur compétence dans ces domaines et que c'est suffisant pour leur imposer les obligations qui y sont assorties. Pour ce qui est de la mobilité interprovinciale des étudiants, je ne crois pas vraiment qu'elle serait gravement atteinte, même si le gouvernement fédéral devait retirer l'appui financier qu'il accorde par voie de transferts. Je crois qu'il y va des intérêts mutuels de tous. A vrai dire, il serait intéressant de voir jusqu'où ces intérêts mutuels, qui sont si évidents chez les provinces lorsqu'il s'agit d'attaquer le gouvernement fédéral, pourraient servir à des fins plus contructives.

M. Blenkarn: Une de nos préoccupations pendant le débat concernant l'Ontario et la péréquation portait sur la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Je suis sûr qu'une partie de cette loi a été abrogée. Nous continuons de payer aux provinces 95 p. 100 des taxes

[*Text*]

their corporate tax from utilities but part of the concern was with respect to Crown corporation taxation. As you are aware, a great number of provinces are into the business of not having Crown corporations just for their telephones and their hydro and so on, but also for the purpose of mining potash, running airlines, selling gas on an international basis and so on, all of which are activities that in the old parlance were reserved for private industry. Perhaps the effect of Section 125 is to prevent the taxation on a corporate basis of these entities. What is your view on that and what should we be doing and recommending?

Mr. Shoyama: I very much share your concern on this. It is not part of the fiscal arrangements but I have long felt that it would be desirable to test whether or not it is constitutionally possible to levy income taxes on provincial commercial Crown corporations. If it is found to be constitutional, they certainly should be taxed corporate income tax for income tax purposes. If it is found not to be constitutional, then that is one of the issues I would seek to achieve through constitutional reform. If that is not possible, then it seems to me I would give careful consideration to a possibility that the Minister of Finance or the Minister of National Revenue should impute an income tax liability and make a set-off against any payments otherwise payable to the province.

Mr. Blenkarn: Now that, of course, is very well within our mandate.

Mr. Shoyama: Indeed.

Mr. Blenkarn: Indeed, our mandate covers the entire ball of wax of transfers. It comes to nearly $14 billion and PUITTA's part of that transfer, so it becomes what is called "other", in the calculation of cash transfers to provinces.

• 2145

Mr. Shoyama: This is a very difficult, ticklish question Mr. Chairman, but I think it is essential to face up to it. If you are going to be in sort of an eyeball to eyeball confrontation, then take it all on.

Mr. Blenkarn: I happen to agree with you, Professor Shoyama, but when I was talking to the Government of Saskatchewan with respect to this, they were adamant that they were having no part of the federal government's right to tax Crown corporations. As you know, they have not entered into reciprocal taxing agreements with the federal government, indeed none of the western provinces have; the reciprocal agreements being agreements whereby each entity will charge each other the ordinary taxes applicable with respect to activities in those provinces. This happens to be a very dramatic difference between the western provinces, all of them, and the eastern provinces, all of them. We do have an element of national unity problem in the country. You say take it all on; have you any real advice for us with respect to that?

[*Translation*]

sur les sociétés d'utilité publique, mais une partie du problème portait sur l'imposition des sociétés de la Couronne. Comme vous le savez, bon nombre de provinces ne se contentent plus d'avoir comme sociétés de la Couronne les sociétés de téléphone et d'hydroélectricité et ainsi de suite, mais aussi des entreprises qui s'occupent d'extraction de potasse, de lignes aériennes, de vendre du gaz à l'étranger, et ainsi de suite, et ce sont toutes des activités qui, comme on le disait autrefois, relevaient du domaine de l'industrie privée. Peut-être le résultat de l'article 125 a-t-il été d'empêcher la taxation de ces entités comme s'il s'agissait de sociétés. Qu'en pensez-vous, que devrions-nous faire ou recommander?

M. Shoyama: Je partage vos préoccupations à ce propos. Cela ne fait pas partie des accords fiscaux, mais je crois depuis longtemps qu'il serait bon d'éprouver le principe à savoir s'il est possible ou non, constitutionnellement, d'imposer le revenu de sociétés commerciales de la Couronne appartenant aux provinces. S'il est décidé que c'est constitutionnel, on devrait certainement imposer le revenu de ces sociétés. S'il est trouvé que ce n'est pas constitutionnel, c'est une des questions que j'essaierai alors de résoudre grâce à une réforme constitutionnelle. Si ce n'est pas possible, il me semble que je devrais sérieusement songer à la possibilité suivante, c'est-à-dire que le ministre des Finances ou celui du Revenu national devrait imposer ses revenus pour ensuite soustraire ces montants de tout versement payable aux provinces.

M. Blenkarn: Voilà quelque chose qui relève de notre mandat.

M. Shoyama: Parfaitement.

M. Blenkarn: Notre mandat porte sur toute la question des transferts. Cela revient à environ 14 milliards de dollars et cette part qui est la conséquence de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique devient alors ce qu'on appelle «autre» dans le calcul des transferts d'argent aux provinces.

M. Shoyama: Il s'agit d'une question très difficile, très délicate, monsieur le président, mais je crois qu'il est essentiel d'y faire face, s'il faut absolument s'affronter, n'y allons pas de main morte.

M. Blenkarn: Je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur Shoyama; mais lorsque je parlais au gouvernement de la Saskatchewan de toute cette affaire, il a fortement insisté pour dire et répéter qu'il ne voulait absolument rien savoir de ces droits d'imposition de sociétés de la Couronne que prétend avoir le gouvernement fédéral. Comme vous le savez, il n'y a pas d'accord d'imposition réciproque entre le gouvernement fédéral et les provinces de l'Ouest; les accords réciproques sont des accords où chaque participant impose à l'autre les taxes habituelles qui s'appliquent aux activités dans ces provinces. Il y a une différence énorme entre les provinces de l'Ouest et les provinces de l'Est, toutes autant qu'elles sont. Nous avons un élément du problème de l'unité nationale dans le pays. Vous dites de ne pas y aller de main morte; auriez-vous des propositions un peu plus pratiques à nous faire?

[*Texte*]

Mr. Shoyama: I think the first step would be to try to test it constitutionally.

Mr. Blenkarn: I am going to let my colleagues take over for a moment. I have monopolized you for too long and I may want to monopolize you for a little longer in a moment or two.

The Chairman: Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, Professor Shoyama, I am somewhat curious about two things you seem to be saying. First of all, let me go back to the historical analysis. You say decentralization of the country should go no further, that we are at some sort of benchmark, that if we go beyond it we threaten the viability of the country. Yet would not you say it is also the case that since the war, the federal government in many ways has had more of a presence not less of a presence through the introduction of the very programs we have been discussing, such as medicare and hospitalization and the Canada Assistance Plan? It seems to me that all of these things, if not forms of centralization, are certainly ways of increasing the role and the presence of the federal government. So I am not sure just what it is you mean when you are talking about the decentralization that has happened since World War II.

Mr. Shoyama: Mr. Chairman, while it is true that federal presence has been increased, it has been increased only in the sense of providing money. Increasingly the visibility of the federal government in a lot of these areas has been decreasing notwithstanding the fact that it provides the money. One can go to area after area and demonstrate this. Today in one of my classes, I heard a work report from a student who had been working with the B.C. Department of Trade and Industry. She was working in what is called the Tourist Industry Development Subsidiary Agreement under which loans are made to small businesses engaged in the tourist industry. She was a little nonplussed when I asked her if she was aware that half of the money came from Ottawa. Even though she had been working there, she was not aware of that. I just mention this as an example of what the situation has been. There is no question that it has been the expansion of govenment activity in the areas such as health, welfare and education constitutionally assigned to the provinces, that has enlarged the public sector. One can see in the charts in Mr. MacEachen's submission to the commission, that federal expenditures after transfers have been remarkably stable now for some twenty years; municipal expenditures as a proportion of GNP also relatively stable. But, there has been a very sharp increase in the proportion accounted for by the provinces. In that sense, while stimulus may have been given in the initial instance by the federal government, increasingly through things such as EPF or contracting out the actual administration the decision-making is now in provincial hands. In my view that has led in part to some encroachment by the provinces on areas of what are properly federal jurisdiction.

[*Traduction*]

M. Shoyama: Je crois qu'il s'agirait tout d'abord de s'y attaquer du côte constitutionnel.

M. Blenkarn: Je vais permettre à mes collègues de prendre la relève pendant quelques instants. Cela fait trop longtemps déjà que je monopolise le débat et je voudrais peut-être vous parler encore dans quelques minutes.

Le président: Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Monsieur le président, monsieur Shoyama, il y a deux choses qui m'intriguent dans ce que vous semblez dire. Tout d'abord, j'aimerais revenir sur l'analyse historique. Vous dites que la décentralisation du pays ne devrait pas se poursuivre davantage, que nous en sommes à une sorte de Rubicon qu'il ne faudrait pas franchir sous peine de menacer la viabilité du pays. Cependant, vous n'avez pas dit que c'est aussi le cas, que depuis la guerre, le gouvernement fédéral, de bien des façons, a fait sentir beaucoup plus sa présence, et non pas beaucoup moins, grâce à l'introduction de ces programmes dont nous débattons, tel l'assurance-maladie, l'assurance-hospitalisation et le Régime d'assistance publique du Canada? Il me semble que tout cela, s'il ne s'agit pas de centralisation à outrance, a certainement servi à augmenter le rôle et la présence du gouvernement fédéral. Je ne suis pas sûr du sens exact de nos propos, lorsque vous parlez de cette décentralisation qui se poursuit depuis la Seconde Guerre mondiale.

M. Shoyama: Monsieur le président, s'il est vrai que la présence du gouvernement fédéral a augmenté, elle a augmenté seulement en ce sens que ce gouvernement fournit des fonds. De plus en plus, la visibilité du gouvernement fédéral dans bien de ces domaines n'a fait que diminuer, nonobstant le fait qu'il est le bailleur de fonds. On peut se promener d'une région à l'autre du pays pour en faire la preuve. Aujourd'hui, dans une de mes classes, j'ai eu le rapport d'une étudiante qui travaillait au ministère de l'Industrie et du Commerce de la Colombie-Britannique, où elle s'occupait de ce qu'on appelle l'entente auxiliaire visant l'expansion de l'industrie touristique en vertu de laquelle on consent des prêts à des petites entreprises engagées dans le domaine. Elle est restée interdite quand je lui ai demandé si elle savait que la moitié de ces fonds venaient d'Ottawa. Même si elle avait travaillé à ce programme, elle ne le savait pas. Je le mentionne en passant pour illustrer la situation. Il ne fait aucun doute que c'est l'expansion que prend l'activité du gouvernement dans des domaines comme la santé, le bien-être et l'éducation, domaines relevant de la compétence provinciale de par la Constitution, qui a élargi le secteur public. On le voit bien dans les tableaux remis par M. MacEachen au Comité: les dépenses fédérales, après transferts, sont restées remarquablement stables depuis quelques 20 ans; les dépenses municipales, comme proportion du PNB, sont restées relativement stables aussi. Cependant, il y a eu une augmentation marquée de la part des provinces. C'est peut-être le gouvernement fédéral qui a donné la première impulsion, en augmentant les FPE ou en faisant en sorte que l'administration réelle soit confiée aux provinces. En conséquence, d'après moi, les provinces empiètent quelque peu sur certains domaines qui sont plutôt de compétence fédérale.

[*Text*]

• 2150

Mr. Blaikie: You are saying that the provinces have encroached on areas which are properly federal jurisdiction?

Mr. Shoyama: They are seeking to encroach on it.

Mr. Blaikie: The federal government has, if not encroached then influenced provincial jurisdiction through the spending power. I am just not sure though what the crucial decentralization has been that you are worried about. It seems there was sort of a centralization and then a decentralization with regard to health, welfare and education where the federal govenment initiated and seduced, blackmailed or whatever. Then, and EPF is a good example, it devolved again at least in decision-making power to the jurisdiction from whence it came. But that is something the very same federal government which is now worried about decentralization did. I am wondering why the anxiety over things which have come at the initiative of the central government?

Mr. Shoyama: I think it was a sensible decision to respect our provincial jurisdiction in these areas and for this reason I think EPF block funding made a lot of sense. Having said that, I think that is about as far as it ought to go. We have reached a stage now where further transfers, for example of fiscal power to provinces, are inimical to the discharge of federal responsibilities.

Mr. Blaikie: You are talking then about the federal government's economic power as opposed to its jurisdictional power, when you are talking about decentralization versus centralization. My own feeling is that the federal government seems to be overly anxious about an economic power it has been reluctant to use even in the quantities in which it possesses it. The admitted lack of an industrial strategy, the lack of a national economic plan and those sorts of things make me wonder sometimes whether the desire of the federal government for national economic or centralized economic powers is something they just want to contemplate, to enjoy in theory; they never seem to get around to exercising it in any concrete way. These are, I suppose, political remarks and you do not have to respond to them but I feel sometimes that the federal government wants this power back, or it wants more power, and yet there has been no demonstration of any willingness to use that power when it is there.

Mr. Shoyama: As you say, Mr. Blaikie, in a sense this is a political discussion. But I guess I can enter into it now that I am a private citizen. I think there is not a great deal of difference so far as objectives are concerned. There is a great deal of difference in views as to mechanisms, the means to ends. Certainly one political party may have views that the way to accomplish certain things are by particular techniques. Another political party will have rather different views or may place, shall we say, rather different values upon other considerations. There are differences in value systems, so that the decision at any point in time is a very specific one: what are the appropriate means to accomplish a particular end. I think,

[*Translation*]

M. Blaikie: Donc, les provinces empiètent sur des domaines qui sont plutôt de compétence fédérale?

M. Shoyama: Elles cherchent à empiéter.

M. Blaikie: Le gouvernement fédéral, s'il n'a pas empiété sur des domaines de compétence provinciale a au moins cherché à avoir de l'influence grâce à son pouvoir financier. J'ignore quel genre de décentralisation cruciale vous inquiète tellement. Il me semble qu'il y a eu plutôt une centralisation suivie d'une décentralisation en ce qui concerne la santé, le bien-être et l'éducation, quand le gouvernement fédéral séduit ou fait chanter les provinces, appelez cela comme vous voudrez. Ensuite, et les FPE en sont un bon exemple, cela a été dévolu, du moins pour ce qui est du pouvoir décisionnel, à la compétence d'où c'était déjà venu. Mais voilà quelque chose qu'a fait ce même gouvernement fédéral qui s'inquiète maintenant de la décentralisation. Je m'interroge donc sur tant d'anxiété concernant des choses qui viennent de l'initiative même du gouvernement central.

M. Shoyama: Je crois que c'était une décision sensée pour respecter les diverses compétences provinciales dans ces domaines et c'est pour cela, me semble-t-il, que le FPE était sensé. Cela dit, je crois que les choses ne devraient pas aller plus loin. Nous en sommes à l'étape où d'autres transferts, par exemple, de pouvoirs fiscaux aux provinces, sont nuisibles au gouvernement fédéral et à la prise en main de ses responsabilités.

M. Blaikie: Donc, vous parlez du pouvoir économique du gouvernement fédéral par opposition à sa compétence juridique lorsque vous parlez de la décentralisation par opposition à la centralisation. Je crois personnellement que le gouvernement fédéral semble s'inquiéter beaucoup trop de ce pouvoir économique qu'il a hésité énormément à utiliser même si l'on tient compte des pouvoirs énormes qu'il détient. Le manque évident d'une stratégie industrielle, le manque d'un plan économique national et toutes sortes d'autres choses du genre font que je me demande parfois si le désir du gouvernement fédéral pour ce qui est d'une économie nationale ou de pouvoirs économiques centralisés est quelque chose qu'il veut tout simplement contempler et dont il ne voudrait jouir qu'en théorie; ce gouvernement ne semble jamais prêt à exercer ce pouvoir de façon concrète. Voilà, j'imagine, des remarques politiques, et vous n'avez point besoin d'y répondre, mais je crois parfois que le gouvernement fédéral veut reprendre ce pouvoir ou veut l'accaparer plus encore sans même avoir démontré qu'il veut se servir de ce pouvoir lorsqu'il l'a en main.

M. Shoyama: Comme vous le dites, monsieur Blaikie, il s'agit là d'une discussion politique, d'un certain point de vue, mais je crois bien que je puis maintenant en parler puisque je ne suis qu'un citoyen ordinaire. Je crois qu'il n'y a pas énormément de différence en ce qui concerne les objectifs. Cependant, il y a une énorme différence au niveau des mécanismes, des moyens employés pour en arriver à la fin souhaitée. Il est certain qu'un parti politique peut avoir ses idées sur la façon dont certaines choses devraient s'accomplir, des techniques à employer. Un autre parti politique aura des idées différentes ou accordera des valeurs différentes à d'autres techniques pour diverses raisons. Il y a des différences au

[*Texte*]

as I say, I do not believe there is a great deal of difference with respect to ends. It really wants to see a stronger growing economy, reasonable distribution of income, the maximum Canadian ownership that one can achieve, all of those things.

• 2155

Mr. Blaikie: I was interested in your comment on the resource amendment in the present constitutional proposals, for obvious reasons, and I was wondering if you could elaborate on whether you have been able to foresee what the unforeseen consequences of that amendment might be, if it is not ruled unconstitutional or something by the Supreme Court. What are the long term . . . ?

Mr. Shoyama: The power to impose indirect taxes by provinces on a wide range of resource products, I just do not know where that will lead. I do worry about the possibility of provinces essentially exporting their tax burdens to consumers outside their province.

Mr. Blaikie: Say that again.

Mr. Shoyama: I worry about provinces with resource wealth exporting their taxes, in other words, imposing those taxes so they fall upon consumers in other provinces.

Mr. Blaikie: That is what the indirect taxation power gives them the power to do.

Mr. Shoyama: Right. One has to ask, for example, if Saskatchewan has the power now to impose an indirect tax, shall we say, on its potash that goes to farmers in Ontario, whether Ontario might not be reasonably justified in saying it wants to propose indirect taxes on farm machinery still being manufactured in Ontario and sold out in Saskatchewan. I worry about this.

Mr. Blaikie: Do they not have the power to do that anyway?

Mr. Shoyama: They do not.

Mr. Blaikie: In Ontario, do they not have the power to tax . . . ?

Mr. Shoyama: Not in an indirect way. No.

The Chairman: By indirect do you mean at the manufacturers level?

Mr. Shoyama: Yes, so that it is incorporated in the price.

Mr. Blaikie: So under this amendment provinces would have the power to tax resources in an indirect way, when it was a matter of interprovincial trade, in a way that the provinces do not have the power to tax combines or farm machinery.

Mr. Shoyama: Yes. When the price of sawed lumber in Winnipeg jumps up because of an indirect tax enforced by the

[*Traduction*]

niveau des systèmes de valeurs, ce qui signifie que toute décision prise à un moment donné est très précise: il s'agit de savoir quels sont les moyens appropriés qu'il faut prendre pour en arriver à certaines fins particulières. Je ne crois pas qu'il ait énormément de différence en ce qui concerne les fins. Tout ce qu'on veut, c'est voir une économie qui prend de la vigueur, une redistribution raisonnable des revenus, le maximum de participation canadienne dans les entreprises, et ainsi de suite.

M. Blaikie: Votre commentaire sur l'amendement concernant les ressources dans les propositions constitutionnelles actuelles m'intéresse, pour des raisons évidentes, et je me demandais si vous pourriez nous donner plus de détails à savoir si vous avez pu prévoir quelles pourraient être les conséquences éventuelles de cet amendement si la Cour suprême décide que ce n'est pas anti-constitutionnel ou quelque chose du genre. Quelles sont, à long terme, . . . ?

M. Shoyama: J'ignore où mènera le pouvoir de taxation indirecte accordé aux provinces sur toute une gamme de produits tirés des ressources naturelles. Ce qui m'inquiète, c'est la possibilité que les provinces, essentiellement, répercutent leur fardeau financier sur les consommateurs vivant à l'extérieur de ces provinces.

M. Blaikie: Pourriez-vous répéter?

M. Shoyama: Ce qui m'inquiète, c'est que les provinces qui ont des richesses naturelles n'exportent leurs taxes, en d'autres termes, que ces taxes soient imposées de façon à ce qu'elles deviennent le fardeau de consommateurs qui résident à l'extérieur de la province.

M. Blaikie: C'est exactement ce que le pouvoir de taxation indirecte leur donne le droit de faire.

M. Shoyama: Exactement. On doit se demander, par exemple, si la Saskatchewan a maintenant le pouvoir d'imposer une taxe indirecte, disons sur la potasse, qui sera payée par les agriculteurs de l'Ontario et si l'Ontario ne serait pas alors justifiée de dire qu'elle voudrait proposer une taxe indirecte sur la machinerie agricole manufacturée en Ontario et exportée en Saskatchewan. Voilà ce qui m'inquiète.

M. Blaikie: Les provinces n'ont-elles pas déjà un tel pouvoir?

M. Shoyama: Non.

M. Blaikie: En Ontario, on n'a pas le pouvoir de taxer . . . ?

M. Shoyama: Pas de façon indirecte. Non.

Le président: Par indirecte, entendez-vous au niveau du manufacturier?

M. Shoyama: Oui, de façon à ce que la taxe se trouve comprise dans le prix.

M. Blaikie: Donc, en vertu de cet amendement, les provinces auraient le pouvoir de taxer les ressources de façon indirecte, lorsqu'il s'agit de commerce interprovincial, mais que l'autre province n'aurait pas le pouvoir de taxer les moissonneuses-batteuses ou la machinerie agricole.

M. Shoyama: Oui. Quand le prix du bois d'œuvre scié et livré à Winnipeg augmente tout d'un coup à cause d'une taxe

[*Text*]

B.C. government on MacMillan Bloedel, maybe the consumers in Winnipeg will have some reason to be concerned.

The Chairman: He knows where you are from then.

Mr. Blaikie: He has done his homework. When you said that the federal disengagement from social policies should be carried further, again this comes to me as a sort of contradiction. You are talking about federal disengagement and at the same time you are saying that decentralization has gone too far. So I wanted to ask more about that. When you are talking about social policy, what all do you include within social policy? Are you talking about, for instance, income maintenance and income redistributive programs? Are those the sorts of things you mean the federal government should be disengaging from?

Mr. Shoyama: I have mainly in mind those programs like hospital insurance, medical care insurance and education, which are all . . . .

Mr. Blaikie: So that is what you meant by social policy. You are not talking about OAS, GIS, child tax credit, et cetera.

Mr. Shoyama: No, no. Not at all.

Mr. Blaikie: That is more what I think of when I think of social policy. I was wondering whether that was what you wanted the federal government to disengage from.

Mr. Shoyama: No, on the contrary I think I was suggesting that, in my opinion, the federal government remains, and has to remain, one of the chief mechanisms by which income redistribution, equitable income distribution, can be achieved across the country. That is basically what stands behind inter-regional equalization payments or a progressive tax system or the basic demogrants like old age pensions.

The Chairman: Mr. Weatherhead.

• 2200

Mr. Weatherhead: Thank you, Mr. Chairman. Professor, in going through the Atlantic provinces we found that at least in a couple of them, I believe, post secondary education is almost entirely financed by the federal government. In the other two it is very substantially financed.

At the same time, you are saying that within three years we should withdraw from the field completely, albeit putting some other grants to students and other things at least partially back in its place. You seem to base this mainly on the constitutional or provincial jurisdiction argument. You will appreciate that, in discussing matters with the provincial governments in private, there is a certain air of confidentiality that we are supposed to maintain. But I think it is fair to say in general that in discussing the matter with these governments in private from the country, there does not seem to be, at least in my own mind and all I can talk for is myself, the adamant objection to some national goals in education that you may have seen in your career over the years in the past.

[*Translation*]

indirecte imposée par le gouvernement de la Colombie-Britannique à MacMillan Bloedel, peut-être le consommateur de Winnipeg aura-t-il des raisons de s'inquiéter.

Le président: Il sait donc d'où vous venez.

M. Blaikie: Il a très bien appris sa leçon. Quand vous dites que le désengagement fédéral du domaine des politiques sociales devrait se poursuivre davantage, cela me semble encore une fois contradictoire. Vous parlez d'un désengagement fédéral et en même temps vous dites que la décentralisation a été poussée beaucoup trop loin. J'aimerais donc avoir certaines précisions à ce propos. Lorsque vous parlez de politiques sociales, qu'est-ce que vous entendez? Entendez-vous, par exemple, des programmes de maintien des revenus ou de redistribution des revenus? Est-ce là le genre de chose que vous entendez lorsque vous dites que le gouvernement fédéral devrait se désengager?

M. Shoyama: Je songe surtout à ces programmes comme l'assurance-hospitalisation, l'assurance-maladie et l'éducation qui sont tous . . .

M. Blaikie: C'est donc cela que vous entendez par politiques sociales. Il ne s'agit pas de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti, du crédit d'impôt pour enfants, etc . . .

M. Shoyama: Non, Pas du tout.

M. Blaikie: C'est pourtant à cela que je pense quand je parle de politiques sociales. Je me demandais si vous vouliez que le gouvernement fédéral se retire de ce genre de programmes.

M. Shoyama: Non, au contraire. Je crois que je disais plutôt que le gouvernement fédéral devrait rester et doit rester l'un des mécanismes principaux grâce auxquels la redistribution des revenus, la répartition équitable des revenus, peut être réalisée à travers le pays. Voilà, fondamentalement, ce que l'on trouve derrière la péréquation régionale ou le système progressif d'impôt ou ces subventions démographiques comme les pensions de la vieillesse.

Le président: Monsieur Weatherhead.

M. Weatherhead: Merci, monsieur le président. Professeur, dans au moins deux des provinces Atlantiques, l'enseignement supérieur est financé presque exclusivement par le gouvernement fédéral. Dans les autres, il l'est aussi dans une large mesure.

Toutefois, vous dites que nous devrions nous retirer entièrement de ce domaine d'ici trois ans, si bien que la présence y sera, du moins en partie, remplacée par des subsides aux étudiants, par exemple. Vous semblez invoquer surtout l'argument constitutionnel ou les responsabilités provinciales. Vous n'ignorez pas que nous devrions maintenir une certaine confidentialité lors des discussions privées avec les gouvernements provinciaux. Toutefois, en général, il serait juste de dire qu'à l'issue de ces discussions les gouvernements en question ne semblaient pas s'opposer de façon si ferme que vous à certains des objectifs nationaux de l'enseignement, objectifs que vous avez peut-être constatés dans l'exercice de votre profession au cours des années.

[*Texte*]

Now we have not been to Quebec yet, but we have questioned some of the other ministers about what their attitudes might be in other parts of the country as well as their own, and I do not want to go too far in this regard but, at least in my own mind, I have seen some softening from what I perceived was the old idea to keep out of their jurisdiction and just hand them the money sort of basis. I do not know whether in your more recent years in government or since, you saw anything of that. You did not indicate that tonight. But it seemed to me that at least under the threat of some drastic federal cutbacks in post-secondary education some of these governments, if not most of them, and some of the ministers involved are beginning to think perhaps they could go along with some national goals in education; maybe they might even go along with some earmarking of the money from an unconditional to at least an earmarking situation. I wonder if you have any comments on that at all.

• 2205

Mr. Shoyama: I must admit to being rather ambivalent on this question, and I come to this kind of hard conclusion after worrying about it a great deal. It is a fact that in a sense it is more logical for the national government to be concerned with higher education than with local health conditions. Higher education does certainly have a national content, as a number of the members of the committee have suggested. But I must say, I suppose I feel a little bruised in this area, having had drummed into me over and over again that education is a provincial matter. As you know, efforts on the part of the federal government to bring any kind of influence to bear through the Secretary of State were consistently rejected. My understanding is that notwithstanding the provisions of the act, there has been no consultation and the Secretary of State has been quite deliberately excluded from meetings of the Ministers of Education.

It may well be that under this threat there is some rethinking, particularly on the part of the program ministers. I am rather skeptical that that goes as far as Minister of Finance or first ministers. As you know, in a number of the provinces the funds from Ottawa are all shown as transfers to the provincial treasury, not to departments of education or health, and in that way the Minister of Finance in the province and his premier decide where they will be deployed, not the Minister of Education. So as I say, while program ministers may be rather more conscious and would like to seek out a more constructive relationship, I admit to some skepticism about seeing it brought about.

Mr. Weatherhead: Do you not think, Professor, the withdrawal of federal funds from post-secondary education in the way you suggest would almost irreparably damage the smaller universities, and perhaps most universities, in at least the Atlantic provinces? Do you think the provinces would be able, realistically, with no real increase in equalization payments or in any other way, to sustain the current post-secondary incentives or situation?

[*Traduction*]

Même si nous n'avons pas encore visité le Québec, d'autres ministres ont été interrogés sur les attitudes que l'on risque de rencontrer dans les autres parties du pays. Nous ne voulons pas trop préciser à cet égard, je puis toutefois vous dire que les intéressés sont plus flexibles, ne tiennent plus à l'exclusivité de leur juridiction et au financement inconditionnel. Je ne sais pas si vous avez constaté le même phénomène au cours des dernières années au gouvernement. Si oui, vous n'en avez pas parlé ce soir. Face à des réductions draconiennes éventuelles dans le domaine de l'enseignement supérieur, certains gouvernements, sinon la plupart, et certains ministres intéressés commencent à entrevoir la possibilité de poursuivre des objectifs nationaux dans ce domaine. Ils pourraient même convenir de réserver des fonds à cet effet. Qu'en pensez-vous?

M. Shoyama: Je suis obligé d'avouer mon ambivalence à cet égard et que je ne suis arrivé à cette conclusion qu'à la suite d'énormément d'inquiétudes. Il est vrai, dans un sens, qu'il serait plus logique que le gouvernement national se préoccupe davantage de l'enseignement supérieur que des conditions de santé locale. L'enseignement supérieur comporte un élément national, comme l'ont laissé entendre des membres du Comité. Cependant, parce qu'on m'a toujours enfoncé dans le crâne que l'éducation relève du gouvernement provincial, j'ai l'esprit un peu meurtri à cet égard. Comme vous le savez, tous les efforts du gouvernement fédéral d'exercer une influence quelconque par le truchement du Secrétariat d'État ont été systématiquement rejetés. Malgré les dispositions de la loi, il n'y a eu aucune consultation et le Secrétariat d'État a été exclu, à dessein, des réunions des ministres de l'Éducation.

Il se peut très bien que cette menace a suscité un réexamen, surtout de la part des ministres chargés des programmes. J'envisage avec scepticisme la possibilité que cette menace atteigne les ministres des Finances ou les premiers ministres. Comme vous le savez, certaines provinces inscrivent les fonds reçus du fédéral sous la rubrique des transferts au trésor provincial, non pas aux ministères de l'éducation ou de la santé. Ainsi, ce sont le premier ministre provincial et son ministre des Finances qui décident de l'affectation des crédits, et non pas le ministre de l'Éducation. Donc, bien que les ministres chargés des programmes soient plus sensibles et ouverts à la possibilité de liens constructifs, leur réalisation me laisse sceptique.

M. Weatherhead: Professeur, ne croyez-vous pas que le retrait des fonds fédéraux de l'enseignement postsecondaire, de la façon que vous proposez, aurait la conséquence irrévocable de nuire aux petites universités, sinon à la plupart, du moins dans les provinces Maritimes? Croyez-vous, en réalité, que les provinces pourraient soutenir les stimulants actuels à l'enseignement supérieur sans augmentation véritable des paiements de péréquation ou d'autres modes de financement?

[*Text*]

Mr. Shoyama: If I read the numbers correctly, Mr. Weatherhead, the evidence indicates that per capita expenditures in the lower income provinces are close to national averages, and those national averages do include support for post-secondary education. So, if it is true that in one or two of the Atlantic provinces the post-secondary education system is being almost entirely supported by the federal contribution and nominal student fees, then there is some diversion of funds into other presumed priorities of the province. If the federal funds were not available, I think the province would have to come back and reconsider its priorities and consider what its real responsibilities were. But as long as the federal money is there, then they can say, we prefer to use our funds for other purposes, which may or may not be less important.

Mr. Weatherhead: Well, of course, their basic position, as you well know, is that they just do not have enough funds for the basic services in a wide range of facilities. You may say, well, we should divert some more money back from the proverbial road building or we should divert economic development back to post-secondary education, but they will say, we have not got enough of this to start with. They can justify that, I suggest, in a number of different ways. So, if you do not have enough to start with compared to the rest of the country, I find it difficult to understand how the answer is, to just redivert some of the lacking moneys, anyway, from one area back to post-secondary education, as far as the provinces are concerned.

Mr. Shoyama: I have to say that it has always been an argument from the lower income provinces that they do not have enough funds. Indeed, one hears the same argument from the higher income provinces. In his heyday, Mr. Frost, although Ontario was by far the richest province, always used to complain about the high cost of rapid growth and that he needed federal funds in order to accommodate the high cost of rapid growth, and the poorer provinces said they needed federal funds because there was no growth.

I think one will always face this kind of interpretation, this kind of reading, and there is essentially no answer to it, other than that things will work themselves out when one has to find the funds to finance services. The fact of the matter is, as the figures indicate, that lower income provinces are put into a position to spend the same amount of money as the national average, and that includes the richer provinces. Now, quite clearly, the richer provinces have an increment, although there are not that many of them; there are essentially three or four at the most who are above that level. At the moment, Ontario seems to be below that level.

Mr. Weatherhead: Did I understand, sir, that your restructuring of equalization, which you went into again with Mr. Blenkarn, would result in really the same amount of money being spent in equalization or, you propose that would be the case. You were going to restructure it in the way suggested and then put some sort of a cap on it to make it, I guess, in taxation terms, more pure or something like that. But, in actual fact, it would not yield any more money to the have-not provinces. Is that what you were suggesting?

[*Translation*]

M. Shoyama: Si je comprends bien les chiffres, monsieur Weatherhead, il semble que les dépenses par habitant dans les provinces à revenus inférieurs se rapprochent des moyennes nationales, et que ces dernières englobent l'enseignement supérieur. Donc, s'il est vrai que dans une ou deux provinces de l'Atlantique, l'enseignement supérieur est presque entièrement financé par la contribution fédérale et les frais de scolarité versés par les étudiants, des fonds doivent être détournés vers d'autres priorités de la province. Si le fédéral n'offrait aucun financement, la province devrait bien revoir ses priorités et envisager quelles sont ses réelles responsabilités. Toutefois, aussi longtemps que des crédits viendront du fédéral, elles peuvent préférer employer leurs fonds à d'autres fins qui peuvent être moins importantes.

M. Weatherhead: Bien entendu, elles maintiennent qu'elles n'ont pas assez de fonds pour offrir toute la gamme des services fondamentaux. Nous pouvons dire de puiser plus d'argent des fameux programmes de voirie ou de progrès économique pour l'investir dans l'enseignement supérieur, mais elles répondront que leurs fonds sont déjà insuffisants. Je crois qu'elles peuvent justifier de tels gestes de différentes façons. Donc, si une province manque déjà de fonds par comparaison au reste du pays, je ne comprends pas comment la solution peut être d'investir à nouveau ces fonds de toute façon insuffisants dans l'enseignement supérieur.

M. Shoyama: Je dois dire que depuis toujours les provinces à faibles revenus maintiennent ne pas disposer de fonds suffisants. En fait, on entend le même argument des provinces à revenus élevés. A son époque, M. Frost, bien que l'Ontario était de loin la province la plus riche, avait toujours l'habitude de se plaindre des coûts élevés de l'expansion rapide, et de la nécessité d'obtenir des fonds du fédéral pour cette raison. De leur côté, les provinces plus pauvres disaient avoir besoin des fonds du fédéral parce qu'il n'y avait aucune expansion.

On fera toujours face à ce genre d'attitude et il n'y a en fait aucune solution, sauf que les choses se régleront d'elles-mêmes lorsqu'il faudra à tout prix financer les services. En fait, comme le montrent les chiffres, les provinces à faibles revenus doivent dépenser le même montant d'argent que la moyenne nationale, qui comprend les provinces riches. Il est évident que les provinces plus riches assument un montant supérieur, bien qu'il n'y en ait pas beaucoup, en fait trois ou quatre. Pour l'instant, l'Ontario semble se situer en deçà de ce niveau.

M. Weatherhead: D'après le remaniement de la péréquation, dont vous avez discuté avec M. Blenkarn, le même montant d'argent serait-il consacré à la péréquation. Vous proposez une réorganisation et l'instauration d'un genre de plafond afin que ce soit plus simple du point de vue de l'imposition. Mais, en fait, cela ne donnerait pas plus d'argent aux provinces défavorisées. Est-ce çà que vous proposiez?

[*Texte*]

Mr. Shoyama: Essentially, yes, although it would be allowed to grow from year to year subject to a GNP ceiling. The distribution among provinces might be altered somewhat.

Mr. Weatherhead: Then, the only increase you were suggesting would perhaps be some equalization component on the CAP funds?

Mr. Shoyama: Yes.

Mr. Weatherhead: That is fine, Mr. Chairman.

The Chairman: Professor, I share your concern about the dangers of weakening the federal government, from a fiscal point of view, and the political effect this could have on the political leverage of the federal government, and how important that is to the future of the country. But why could that not be redressed by substantially increasing the revenues of the federal government instead of so drastically rearranging spending priorities?

• 2215

Mr. Shoyama: I think both developments are necessary. I think there is obviously some limit to the increase in federal taxes. One has to worry about their cost push effects in the current situation, and there is a very real political limit to the amount that can be done at a particular time. So, I do not believe it would be desirable to increase taxes and also to increase spending. Indeed, the federal government has been in commitment to restrain its spending to a sort of GNP trend rate, and given that, if it has in its perceptions priorities of economic development, or national defence, or international aid, or whatever, then I think it has very, very limited room to find the funds for this. This is because of the unavoidable increase in the service of the public debt. So, one is driven to perhaps the only area where there might be some flexibility, and that is in the particular transfers to provinces.

The Chairman: In terms of the future, not denying the role that you see for the federal government and the clearer definition of that role in the future, it seems to me that one of the things we have to be concerned with is the necessity of maintaining some kind of social services apparatus that is going to be somewhat similar from one end of the country to the other. For example, if a British Columbian moves to Quebec or a Newfoundlander moves to Ontario, when he gets there—and there is going to ve ever-increasing mobility across the country—he will feel, when he goes to a hospital or makes a visit to a doctor, that he is in his own country or she is in her own country; that the service he gets there will be somewhat similar to what he has in his own province.

Programs like hospital insurance have been pretty well established over some 20 years, but the political process being what it is . . . The fact is that people vote in this country at the federal level on the same day from one end of the country to the other and political parties put forward positions in those federal elections, and then people vote on them. People may vote to do away with hospital insurance, people may vote to keep that for the future, and that may become important to the political fabric of the country. But if we disengage from

[*Traduction*]

M. Shoyama: En substance, oui, bien qu'on permettrait une augmentation annuelle, en fonction de la progression du PNB. Il se peut que la répartition entre les provinces soit quelque peu modifiée.

M. Weatherhead: La seule augmentation que vous proposiez alors, ce serait du côté du RAPC.

M. Shoyama: Oui.

M. Weatherhead: Très bien, monsieur le président.

Le président: Professeur, je partage vos préoccupations à l'égard des risques que comporte l'affaiblissement du gouvernement fédéral, du point de vue fiscal, et des conséquences que cela pourrait avoir sur l'influence politique du gouvernement fédéral, et l'importance de cette question pour l'avenir de notre pays. Pourquoi ne pas résoudre le problème en accroissant considérablement les recettes du gouvernement fédéral plutôt qu'en remaniant radicalement les priorités de dépenses?

M. Shoyama: Les deux sont nécessaires. Toute augmentation des impôts fédéraux ne peut se faire que dans certaines limites. Il faut se préoccuper de ses effets inflationnistes dans lasituation actuelle, et de certains aspects politiques très réels. Il ne serait donc pas souhaitable d'augmenter les taxes et les dépenses. Enfin, le gouvernement fédéral s'est engagé à restreindre ses dépenses en fonction de l'expansion du PNB et, par conséquent, s'il considère que le progrès économique, la Défense nationale ou l'aide internationale sont des priorités, sa marge de manœuvre est extrêmement limitée. Cela découle de la progression inévitable du service de la dette publique. On est donc porté à se tourner vers les seuls domaines offrant certaines possibilités, c'est-à-dire les transferts aux provinces.

Le président: Sans nier le rôle du gouvernement fédéral et le besoin de le définir de façon plus précise, pour ce qui est de l'avenir, il me semble que nous devons nous préoccuper de la nécessité de maintenir des services sociaux à peu près semblables d'un coin du pays à l'autre. Ainsi, un habitant de la Colombie-Britannique déménage à Québec ou un Terre-Neuvien, en Ontario — et la mobilité des Canadiens augmentera sans cesse — il se sentira dans son propre pays lorsqu'il ira à l'hôpital ou voir son médecin. Le service qu'il obtiendra sera semblable à celui qu'il aurait reçu dans sa propre province.

Certains programmes, comme celui de l'assurance-hospitalisation, sont bien établis depuis vingt ans, mais le processus politique étant ce qu'il est . . . Le fait est que tous les habitants du pays votent aux élections fédérales le même jour après que les partis politiques ont présenté leurs positions sur certaines questions. Les gens peuvent voter pour se débarrasser de l'assurance-hospitalisation, et cela peut avoir une influence sur le tissu politique du pays. Mais si le gouvernement fédéral s'en dissocie, comment pouvons-nous être sûrs qu'un jour un gou-

[*Text*]

that as a federal government, how can we be assured that one of these days a provincial government, who may not particularly care about what people 3,000 miles away think or what people 3,000 miles away want as a hospital insurance system, may vote just on the basis of what their own people may think: philosophically, or pragmatically, or whatever.

Provincial elections, as you know, are not held on the same day. You have a provincial election here one year and you may have another one three years down the road elsewhere. My analysis of provincial elections is that in a provincial campaign, there is not that much interest given to what people in other provinces think, or what their interests are. Are you not concerned that that could be dangerous to—maybe not to the existence of the country, but you could really erect barriers to the mobility of people.

• 2220

Mr. Shoyama: I think there is that risk, Mr. Chairman. I am afraid, however, it is a risk we have to be prepared to take. I am inclined, on the whole, to discount the risks. People in a province, as you say, may not be very much concerned about what is happening in another province 3,000 miles away, but they are rather aware of what is happening on either side of them; and that basically applies to a majority of the provinces. It is, in a way, surprising, the degree of uniformity in some areas that has been achieved and is maintained. But certainly it is a risk. One might wish that it could be otherwise, but in a federal country there is, in fact, some theory that argues that citizens ought to have a choice of moving to provinces where the array of public services is most attractive to them in connection with the tax burdens that they are prepared to pay, and that is not, by any means, an irrelevant consideration, I think. It may be, although I think it very unlikely, that one would see the total destruction of, shall we say, hospital insurance in a province today, or even medical care insurance or post-secondary education. I just do not believe those things will happen.

The Chairman: You mean that they would be radically changed?

Mr. Shoyama: No, no I do not believe one will see their disappearance because they are essentially left now in the hands of the provinces.

The Chairman: You think they are politically entrenched?

Mr. Shoyama: Yes, yes I think they are.

The Chairman: Thank you. Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, Mr. Shoyama, in the Maritimes, when I asked about the possibility of having some form of equalization built into CAP, I was advised that back in 1969 the four maritime provinces made some unsuccessful representations to have such an equalization built in. I was also told that the Province of Nova Scotia made such a request in 1975. I do not know about 1969, but as to 1975, are you aware of whether, at that time, any specific proposals were included in the suggestion for equalization of CAP that would enable us to get some idea of whether such equalization was

[*Translation*]

vernement provincial, se préoccupant peu de l'opinion des gens vivant à 3,000 milles de là, ne prendra pas de décisions en se fondant uniquement sur l'opinion de ses propres habitants.

Comme vous le savez, toutes les élections provinciales n'ont pas lieu le même jour. Il peut y avoir un décalage d'un an ou de deux ans. D'après mon analyse, lors d'une campagne provinciale, on se préoccupe peu de ce que pensent les gens des autres provinces ou de leurs intérêts. Ne craignez-vous pas que cela nuise, peut-être pas à l'existence du pays, mais à la mobilité de ses habitants.

M. Shoyama: C'est un risque, monsieur le président. Je crains toutefois que nous devions être disposés à l'assumer. J'ai tendance, dans l'ensemble, à en faire peu de cas. Il se peut que les gens d'une province se préoccupent peu de ce qui se passe dans une autre province située à 3,000 milles de là, mais ils sont bien conscients de ce qui se passe chez leurs voisins, et cela s'applique à la majorité des provinces. Dans un sens, le degré d'uniformité qui a été atteint et est maintenu dans certains domaines est étonnant. Mais c'est certainement un risque. On pourrait souhaiter qu'il en soit autrement, mais dans un État fédéral, il semble que les citoyens devraient avoir le droit de déménager dans les provinces où les services publics offerts sont les plus attrayants par rapport au fardeau fiscal. C'est en effet une question pertinente. Il est possible, bien que ce soit fort probable, qu'une province abandonne entièrement l'assurance-hospitalisation ou même l'assurance-maladie ou l'enseignement supérieur. Je ne crois que de telles choses puissent se produire.

Le président: Vous voulez dire qu'il y aurait un changement radical?

M. Shoyama: Non, je ne crois pas qu'ils disparaîtront pour la simple raison qu'ils tombent sous la responsabilité des provinces.

Le président: Vous pensez qu'on ne peut plus y toucher du point de vue politique?

M. Shoyama: Oui.

Le président: Merci. Monsieur Herbert.

M. Herbert: Monsieur le président, monsieur Shoyama, dans les Maritimes, lorsque j'ai posé la question sur la possibilité d'intégrer une certaine péréquation au RAPC, on m'a répondu qu'en 1969 les quatre provinces des Maritimes avaient fait des démarches en ce sens sans succès. On m'a également appris que la Nouvelle-Écosse avait fait une telle demande en 1975. Je ne sais trop quant à 1969, mais pour ce qui est de 1975, savez-vous si cette démarche comprenait des propositions précises à l'égard de la péréquation dans le cadre du RAPC qui nous permettraient de savoir si cette péréquation ne

[*Texte*]

intended to apply only in the have-not provinces or whether, maybe, as was suggested here in British Columbia, it might apply also in the have provinces, because in this particular province they have more retired, and therefore more old-age persons?

Mr. Shoyama: As I recall, you are absolutely correct. There were representations and a number of variations on schemes were advanced, particularly from the Atlantic provinces. The major push, of course, was because there were disproportionately high welfare roles in the Atlantic provinces. There was resistance to the notion, mainly because, it was argued, the equalization system put all the provinces into a roughtly comparable fiscal capacity, and there were no effective means of sort of measuring the actual cost of programs, one after another so the proposition was quite strongly resisted. I myself resisted it at that time.

I do not think one could make a real case for equalization that would bring benefits to have provinces, and therefore the system should be structured so as to avoid that cost burden. I think it is quite possible to do so. It is remarkable that, in the current situation, while unemployment rates in B.C. historically tend to be above, or very close to the national average in the recent year or so they have come to be significantly below. This reflects a relatively booming economy here. And while there may be a larger number of elderly people and hospital costs—medical care costs are relatively higher on that account—at the same time they bring substantial incomes and the flow of income to the economy itself is more than sufficient to sustain those costs.

Mr. Herbert: Mr. Shoyama, equalization, as it has been set up, has been to equalize revenue capacity and has taken no note, up to the present, of the differential of need. That presumably is why the maritime provinces were making their pitch. Whilst it was discarded, you have just inferred that it was discarded mainly because they felt there was no formula that could be worked out. If that was the case, would it not be equally applicable now? What I am getting at is that, having made the proposal on equalization, which I think in principle is a great idea, my concern previously and again tonight is that it may be a good idea, but there is no practical way to put it into effect.

• 2225

Mr. Shoyama: I think this is one of the practical ways in which one could be of assistance to the lowest income provinces, and I recognize that the balance of my proposals do suggest some squeezing on that through the established programs. So, in a sense, this would help to compensate, to some degree at least, for the reduction of transfers. I think it is quite possible to devise a system that would, in a sense, provide additional compensation, shall we say, to the four Atlantic provinces at least. One could tie it either to measured case loads on welfare or simply to the unemployment rates.

Mr. Herbert: Good. Just one small point that intrigues me. Why would you have mentioned the Canada Student Loan Program as something the federal government could do—

[*Traduction*]

devait s'appliquer que dans les provinces défavorisées ou si elle pourrait aussi, comme on l'a dit en Colombie-Britannique, s'appliquer aux provinces nanties, vu qu'ici, par exemple, il y a plus de retraités et donc de prestataires de la sécurité de la vieillesse?

M. Shoyama: Vous avez entièrement raison. Des démarches ont été proposées, surtout par les provinces de l'Atlantique. Cette initiative découlait surtout du fait qu'il y a un nombre disproportionné d'assistés sociaux dans ces provinces. On s'opposait à ce concept parce que, selon certains, la péréquation place toutes les provinces dans une capacité fiscale à peu près comparable et rien ne permet de vraiment mesurer les coûts réels des programmes. On s'est donc vivement opposé à cette idée. C'est ce que j'ai fait personnellement à l'époque.

Je ne crois pas qu'on puisse justifier l'institution d'une péréquation qui offrirait des avantages aux provinces nanties; il faudrait donc que le système mis en place nous permette d'éviter des fardeaux supplémentaires. Je crois que c'est fort possible. Il est remarquable qu'à l'heure actuelle, où le taux de chômage en Colombie-Britannique a toujours été supérieur ou presque pareil à la moyenne nationale, il est bien inférieur depuis un an environ. Cette baisse est attribuée à une reprise marquée de l'économie de la province. Donc, bien qu'il y ait un nombre plus important de personnes âgées et des coûts d'hospitalisation plus élevés—de par cette situation—ils contribuent également considérablement à l'économie d'une façon qui compense bien assez ces coûts.

M. Herbert: Monsieur Shoyama, la péréquation visait à égaliser les recettes, mais n'a tenu aucun compte jusqu'à maintenant des écarts pour ce qui est des besoins. C'est probablement pour cette raison que les provinces des Maritimes sont intervenues. Il est vrai que l'idée sa été rejetée mais vous en concluez qu'elle a été rejetée surtout parce qu'on estimait qu'aucune formule n'était possible. Si c'était vrai, ne serait-ce pas encore vrai? Voici où je veux en venir. On a fait cette proposition pour la péréquation, qui en substance est une bonne idée, mais ce qui continue de me préoccuper c'est que même si c'est une bonne idée, nous ne pouvons pas trouver un moyen pratique de la concrétiser.

M. Shoyama: Je pense que c'est là un des moyens pratiques qui nous permettrait d'aider les provinces à revenus moindres, et je reconnais que le reste de mes propositions évoquent certaines restrictions par l'intermédiaire des programmes établis. Ainsi, d'une certaine façon, on pourrait compenser jusqu'à un certain point la réduction des paiements de transfert. Je pense qu'il est possible de concevoir un régime qui pourrait permettre des compensations supplémentaires à l'intention des quatre provinces de l'Atlantique du moins. On pourrait également aligner cela sur le nombre d'assistés sociaux ou tout simplement sur le taux de chômage.

M. Herbert: Je vois. Il y a une chose qui m'intrigue. Pourquoi avez-vous dit que le programme des prêts aux étudiants était un moyen que pouvait utiliser le gouvernement

[*Text*]

bearing in mind, first of all, that Quebec certainly has pulled out? That is all part of the package that one might discard when you are throwing out post secondary education, from a federal point of view, but you seem to retain that particular part. That seems to tie in with a lot of the questioning we have heard, which is that one of the areas where the federal government could intervene would be via students loans.

Mr. Shoyama: I am not making a positive recommendation, I think the federal government should take a look at the array of programs it has that indirectly support higher education and consider whether, and to what degree, there might be expansion. Canada student loans may be one of them. As I was saying, increased funding for research would be another; increased funding for the granting councils would be another.

Mr. Herbert: That is all I have, Mr. Chairman.

Mr. Blenkarn: Professor, you just mentioned that one of the few areas of flexibility might be in the Established Programs Financing Act. I was wondering if you would put your mind to others. There is the Canada Mortgage and Housing Corporation, which may certainly have outlived its original purpose, although it may have developed new purposes. There is the CBC, with the strike there right now maybe we are saving some money. There is the Prairie Farm Rehabilitation Act—surely the prairies are rehabilitated by now—and there are numbers of Secretary of State grants and Health department grants to various private individual groups across the country, which have continued to collect fairly significant grants year after year. Crop insurance makes significant payments to provincial governments, some of them relatively wealthy—Alberta, for example, is one of the largest recipients. Are there not some areas, other than medicare and hospitalization—where generally speaking people are pretty happy with the system and are pretty impressed with it, and if we were to go in and chop it apart we might get real political flak—where we might have some flexibility? For example, with CMHC we could conceivably say clearly, property and civil rights, property itself, land development, the cost of housing, the housing problems they have in Vancouver, are probably largely all of provincial making.

Mr. Shoyama: Mr. Blenkarn, I do not doubt that there are many areas of federal expenditure where treasury boards and ministers of finance would really like to see reductions. But I am equally aware of the fact that in nearly every case there is at least some rationale for the program on a national basis, or very strong political support for them.

• 2230

Mr. Blenkarn: Ah, but is it the support in the bureaucracy federally that keeps those alive? Because the federal bureaucracy has no control over medicare and post-secondary education, and hospitalization would they like to see those programs cut back from the federal point of view? You know, they see all their money going out and they cannot spend it; they

[*Translation*]

fédéral. Oubliez-vous que le Québec s'est désisté de ce programme? Voilà donc un autre exemple de l'ensemble des mesures que l'on pourrait soustraire au moment où l'on se désisterait des programmes fédéraux concernant l'enseignement postsecondaire. Vous semblez cependant retenir un seul élément. On a beaucoup contesté certaines choses dans ce domaine et on a dit que le gouvernement fédéral pourrait très bien intervenir au moyen de prêts aux étudiants.

M. Shoyama: Je ne fais pas de recommandations précises, mais je pense que le gouvernement fédéral devrait évaluer l'ensemble de ses programmes qui appuient indirectement l'enseignement supérieur et se demander s'il est opportun de leur donner de l'ampleur. Les prêts aux étudiants représentent un programme. Ainsi, on pourrait très bien augmenter les fonds consacrés à la recherche, augmenter les fonds versés au conseil chargé des subventions.

M. Herbert: Monsieur le président, j'ai terminé.

M. Blenkarn: Vous avez dit que la Loi sur le financement des programmes établis offrait une certaine latitude. Y aurait-il d'autres moyens. Il y a la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui s'éloigne désormais de ses objectifs originaux et qui les a remplacés par d'autres. Il y a également le fait que la grève à Radio-Canada nous permet de faire certaines économies. Il y a la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies qui n'a plus sa raison d'être puisque les Prairies sont rétablies et il y a toute une gamme de subventions offertes par le Secrétariat d'État et par le ministère de la Santé qui continuent, tous les ans, de toucher des subventions très importantes. L'assurance-récoltes permet aux gouvernements provinciaux de toucher des versements substantiels et certains d'entre eux sont déjà assez bien nantis, celui de l'Alberta notamment, et continuent toujours de toucher des sommes énormes. N'y a-t-il pas d'autres domaines que celui de l'assurance-maladie ou de l'assurance-hospitalisation, qui satisfont les gens en général, et si nous y faisions des restrictions, cela pourrait avoir des conséquences politiques énormes. Où pourrions-nous avoir une certaine latitude? Par exemple, la Société canadienne d'hypothèques et de logement pourrait très bien dire que les droits de propriété et les droits civils, la propriété elle-même, la mise en valeur des sols, ou du logement, les problèmes de logement comme ceux que connaît Vancouver, sont en grande partie des problèmes créés par le gouvernement provincial.

M. Shoyama: Monsieur Blenkarn, je suis sûr que les dépenses fédérales pourraient être réduites dans plusieurs cas ce qui réjouirait le Conseil du Trésor et le ministre des Finances. Je suis sûr que dans presque tous les cas on pourrait démontrer que le programme se justifie à l'échelle nationale et que toute modification pourrait entraîner des conséquences politiques énormes.

M. Blenkarn: Bien entendu, mais c'est l'appui dont ces programmes jouissent à l'échelon fédéral qui les maintient, n'est-ce pas? La bureaucratie fédérale n'exerce aucun contrôle sur l'assurance-maladie ou l'enseignement postsecondaire pas plus que sur l'assurance-hospitalisation. On peut se demander si elle ne voudrait pas voir ces programmes perdre de l'impor-

[*Texte*]

cannot control it. Whereas when we come to these other programs, and I point to PFRA and CMGC, and some of the Secretary of State grants and so on, they do not want those cut; they have some control there and some power there and some bureaucracy there, and they are doing things there.

Mr. Shoyama: I must say that has not been either my experience or observation, Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: May I ask you one more question and then go back to another matter. This is the question of tax harmonization. It is in the neutrality of the system. You suggest that the tax system perhaps from a finance point of view should be neutral. But one of the problems we have now is the federal government is not making it neutral nor are the provinces, by each taking various aspects in terms of deduction tax credits and so on, or special arrangements vis-à-vis corporations and the like, to change the neutrality of the system or the balance of the system for their own particular reasons. Would we be better off with some sort of agreed corporate and personal tax system? It could be operated perhaps on an agency basis, perhaps run by the provinces and the federal government collectively, where that type of taxation remains constant for five years. The provinces then or whoever wanted to do the economic thing or the tiddly thing they might want to do to improve the situation in their provinces, did it by making grants out to people, or payments directly out to people from the receipts from the taxation system.

Mr. Shoyama: I think, Mr. Blenkarn, that might be very appealing to bureaucrats but I think it is not consistent with the whole theory of parliamentary democracy in which the politicians make decisions, not bureaucrats.

Mr. Blenkarn: Professor Shoyama, I am not so sure. I am not so sure from what you said tonight that that is so either.

The Chairman: Well, one could say that if the federal bureaucracy did control and wanted to keep control, it would have made darn sure that it did not go to block funding in 1977. Right?

Mr. Shoyama: I agree with that, Mr. Chairman.

The Chairman: That was probably the most important control that the federal government had; whether it was the bureaucracy or the politician, it was just given away. Is that all?

Mr. Blenkarn: Yes, that is all. Thank you.

The Chairman: I believe some members of the staff have questions they would like to put to you. For some reason they do not seem to know you, and they want to know what you think. One is your boss, and one is your colleague in the Saskatchewan and federal government, and another one I think worked for you. They want to know what you think.

Mr. Shoyama: Well, I had hoped to have a discussion with them later tonight over a drink but . . .

The Chairman: They want you on the record.

[*Traduction*]

tance? Des sommes énormes sont envoyées aux provinces et la façon dont elles sont dépensées ne peut pas être contrôlée. Dans le cas du programme de rétablissement agricole des Prairies ou des programmes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou encore des subventions octroyées par le Secrétariat d'État, on ne veut pas de réduction. En effet, le fédéral a la haute main sur ces programmes.

M. Shoyama: Monsieur Blenkarn, je n'ai pas constaté qu'il en était ainsi.

M. Blenkarn: Je vois vous poser une autre question qui a trait à autre chose. Il s'agit de l'harmonisation fiscale. Ma question porte sur le caractère neutre du régime. Vous dites que le régime fiscal devrait être neutre du point de vue financier. Le problème est le suivant: ni le gouvernement fédéral ni le gouvernement des provinces ne s'emploient à le rendre neutre étant donné toute la gamme des crédits d'impôt ou des accords spéciaux, à l'intention des sociétés par exemple, et c'est ainsi que l'équilibre même du régime est modifié. Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux qu'il y ait un régime fiscal convenu pour l'impôt des particuliers et celui des sociétés? On pourrait le confier à un organisme, dirigé par les provinces et le gouvernement fédéral, ensemble, et l'imposition demeurerait la même pendant cinq ans. Les provinces, si elles voulaient se servir de certaines mesures pour améliorer la situation, pourraient avoir recours à des subventions directes à la population ou à des paiements directs qui tiendraient compte des impôts versés par chacun.

M. Shoyama: Monsieur Blenkarn, c'est une solution qui pourrait peut-être plaire aux bureaucrates, mais je pense qu'elle est contraire aux principes de démocratie parlementaire en vertu desquels ce sont les hommes politiques qui prennent les décisions, non pas les bureaucrates.

M. Blenkarn: Monsieur Shoyama, je ne suis pas si sûr que ce soit vrai. Je n'en suis pas sûr non plus d'après ce que vous avez expliqué ce soir.

Le président: On pourrait dire que si la bureaucratie fédérale contrôlait les sorties de fonds, elle aurait veillé fermement à ce que le financement global ne soit pas adopté en 1977. Est-ce que je me trompe?

M. Shoyama: C'est juste.

Le président: Je pense que jusque là le gouvernement fédéral pouvait exercer un contrôle, au niveau des bureaucrates ou à celui des hommes politiques, et il y a renoncé tout d'un coup. Avez-vous terminé, monsieur Blenkarn?

M. Blenkarn: Oui. Merci.

Le président: Je pense que certains de nos recherchistes ont des questions à vous poser. Ils ne semblent pas vous connaître et ils voudraient vous poser des questions. L'un d'entre vous est votre patron et l'autre est votre collègue en Saskatchewan et au gouvernement fédéral, et je pense qu'il y en a un troisième qui travaille pour vous. Ils veulent connaître votre opinion.

M. Shoyama: Je voulais les rencontrer plus tard ce soir devant un pot.

Le président: Ils veulent vous poser des questions et que la discussion soit enregistrée.

[*Text*]

Mr. Shoyama: ...well, now I would welcome their inquiries.

Mr. R. Bastien (Committee Researcher): Thank you, Mr. Chairman. I realize that it is getting quite late and our witness has been in the chair for two and a half hours. With his indulgence I would like to ask just one short question. To the extent that there is a theory of federalism, that theory requires that all governments in a federation abide by certain ground rules. Now the federal government proposed in the mid nineteen sixties, as a ground rule, that there be no such thing as deficit sharing. In other words, it proposed that if a government was in a tight financial situation it ought to raise its taxes and not beg other governments to share part of their deficit. If the federal government now seeks to reduce intergovernmental transfers on account of its large deficit, and it has indicated that this is the main concern right now, provinces will have to either increase their taxes or reduce their services. You have indicated, Mr. Shoyama, that they would probably want to maintain their services which suggests that they would probably have to increase their taxes. Is this not tantamount to changing the ground rule that there ought not to be any deficit sharing?

• 2235

Mr. Shoyama: I am not sure, Mr. Chairman, the origin of that particular ground rule. I certainly agree that a reduction in transfers does put pressure on provinces either to increase taxes or to reduce services. I do not see that that really amounts, however, to sharing of deficits. I think the problem for the federal government is perhaps not so much that of its deficit, that can in fact be repaired by tax increases if necessary, but as long as it stays with its commitment not to see its rate of growth of expenditure rise faster than the GNP, then it is at an expenditure ceiling which is driving their decision-making. And if within that they see areas of expenditure which, in their judgment, call for expansion, such as in various areas of economic development, they have no recourse except to seek some reductions somewhere else in the package.

They might indeed, as Mr. Blenkarn has suggested, go to a whole array of federal programs. That is a possibility, certainly. But, again, my impression is, on the whole, that these programs tend to be as stoutly protected by the political perceptions as by bureaucratic empires.

I must say I am not quite bureaucratic sure I have followed the logic of the ground rule of sharing deficits where I have come out with respect to the reduction of federal transfers to provinces. One could not say, indeed, the whole equalization system is a matter of sharing provincial deficits. If it were not for that, the provinces would be carrying deficits they could not sustain.

Mr. Bastien: But it is true that in the course of federal/provincial negotiations in the mid-sixties, the provinces were

[*Translation*]

M. Shoyama: ...Soit, alors.

M. R. Bastien (recherchiste pour le Comité): Merci, monsieur le président. Je me rends bien compte qu'il se fait tard et que notre témoin est sur la sellette depuis deux heures et demie. Je ne lui poserai qu'une brève question. Dans la mesure où il existe une théorie du fédéralisme, les principes du fédéralisme exigent que tous les gouvernements d'une fédération respectent certaines règles fondamentales. Le gouvernement fédéral a proposé, au milieu des années 60, une règle fondamentale, qui interdit le partage du déficit. En d'autres termes, le gouvernement a proposé que même en situation financière précaire, il faudrait qu'il s'en sorte en percevant des impôts et qu'il n'ailler pas demander l'aumône aux autres gouvernements. Le gouvernement fédéral veut désormais réduire les paiements de transferts intergouvernementaux à cause de la croissance de son propre déficit et il a dit que c'était là sa préoccupation majeure. Les provinces, donc, vont devoir soit augmenter leurs propres impôts ou réduire les services qu'elles donnent à leur population. Monsieur Shoyama, vous avez dit qu'elles choisiront sûrement de maintenir le niveau des services qu'elles offrent actuellement, ce qui ne laisse plus qu'une solution possible, celle de percevoir des impôts plus élevés. Est-ce que cela n'est pas une façon de modifier la règle fondamentale déjà établie qui interdit le partage du déficit?

M. Shoyama: Monsieur le président, je ne suis pas très sûr de l'origine de cette règle fondamentale. Je conviens que la réduction des paiements de transfert impose certaines contraintes aux provinces et les place face à une alternative: augmenter les impôts ou réduire les services. Je ne pense pas que cela puisse être interprété comme l'équivalent d'un partage du déficit. Le problème du gouvernement fédéral n'est pas vraiment un problème de déficit car, au besoin, il peut toujours augmenter les impôts, mais il fera plutôt face à la situation suivante: tant qu'il s'entête à ne pas laisser le taux croissant de ses dépenses augmenter plus rapidement que le PNB, c'est la limite maximale de ses dépenses qui guide toutes ses décisions. C'est ainsi que le gouvernement fédéral juge que certains domaines justifient des dépenses accrues, l'expansion économique par exemple, et il faut absolument en même temps qu'il fasse des réductions ailleurs pour compenser.

Comme l'a dit M. Blenkarn, tous les programmes fédéraux sont en cause. Le gouvernement fédéral pourrait très bien repenser l'ensemble. J'ai cependant l'impression que dans l'ensemble ces programmes sont farouchement protégés par les perceptions politiques de l'empire bureaucratique.

Je dois vous dire que je ne reconnais pas spontanément la règle fondamentale que vous avez énoncée au sujet du partage des déficits qui serait violée du fait que le fédéral réduit ses paiements de transfert aux provinces. On pourrait dire en effet que tout le régime de péréquation est une question de partage des déficits provinciaux, n'est-ce pas? Si ce n'était pas le cas, les provinces devraient assumer des déficits au-delà de leurs moyens.

M. Bastien: N'est-il pas vrai cependant qu'au cours des négociations fédérales-provinciales, au milieu des années 60,

[*Texte*]

seeking transfers of tax points because they envisaged they had additional needs which had to be met, and the response of the federal government at that time was that if you need more revenues, then increase your taxes. The federal government now finds itself in a situation where it has to balance its budget. There are two ways it can do that: either by increasing its revenues or reducing its expenditures. It seems to be leaning towards the latter and doing it in an area which affects provincial finances.

Mr. Shoyama: Through you, Mr. Chairman, I come back to the point that it is not only a matter of reducing a deficit, it is also reordering the priorities within the expenditure ceiling that is open to it. If, from year to year, expenditures are to be restrained to some current rate of growth of the GNP, something of the order of, say, 12 per cent or so under current inflationary conditions, and it has decided that it wants to increase, shall we say, defence spending, or that it faces an unavoidable increase in the cost of servicing the debt and it feels it ought really to be addressing the problems of industrial strategy, et cetera, which have been mentioned, where does it turn do? It will do no good to increase taxes. That does not really provide any room for reordering of expenditure priorities.

• 2240

The Chairman: Mr. Haney.

M. W. Haney (Committee Researcher): Professor—Mr. Shoyama—Tommy—it is hard to be formal—you have been talking about equalization. We get people who refer to the objective, as you did, of a comparable level of services at comparable tax rates. But it is not often that people go beyond that and say we really do have to measure comparable services in some way. I know the technical problems, but it does seem to be, listening to what the Atlantic provinces have to say—and you have listened to them for years—but they really do give the impression of being in very dire straits. I look at the figures here and I see how much they spend. I see their tax effort, et cetera. Do you think it is possible somehow to get at that question of fiscal need? Is there any way? The Australians have tried. I understand they have worked it out over a period of 20 years by rule of thumb and trial and error. But it seems strange that we continue to talk about that objective and then say, well, that is that, let us look at the revenues; and we continue to use the revenue as a capacity measure.

Mr. Shoyama: I think with the exception of only one or two areas the cost of services in the Atlantic provinces need not be higher than any national average. Indeed, I express some sympathy here with the province of B.C., with its very high labour rates; the costs of its services are probably much higher than, say, in Newfoundland. The one exception, however, is the welfare rolls, because of high unemployment and, broadly speaking, lower employment ratios. So it is in that area where I think one might indeed look for some increased equalization. But elsewhere I just fail to see the costs of their health and

[*Traduction*]

les provinces cherchaient à obtenir des transferts de points fiscaux, car elles avaient évalué des besoins supplémentaires qu'il leur fallait combler et le gouvernement fédéral a répondu à l'époque que si elles avaient besoin de plus de revenus, elles n'avaient qu'à augmenter leurs impôts. Le gouvernement fédéral se trouve lui-même aujourd'hui dans la même situation et il se voit forcé d'équilibrer son budget. Il peut le faire de deux façons: augmenter ses revenus ou réduire ses dépenses. Il semble avoir choisi la dernière solution et le domaine qu'il a choisi pour le faire a une incidence sur les finances des provinces.

M. Shoyama: Merci, monsieur le président. Je répète qu'il ne s'agit pas uniquement de réduire un déficit mais de refaire l'échelle prioritaire à l'intérieur de certaines contraintes budgétaires, en réorganisant les dépenses. Si, bon an mal an, les dépenses sont réduites et suivent le taux de croissance du PNB, 12 p. 100 par exemple, étant donné la situation inflationniste que nous connaissons, et si le gouvernement a décidé d'augmenter les dépenses de défense par exemple, ou s'il est acculé à assumer des coûts plus élevés pour le service de la dette, si, également, il estime qu'il doit élaborer une politique de stratégie industrielle, et que sais-je encore, que peut-il faire? Il n'y a aucun intérêt à augmenter les impôts, nous ne bénéficierions pas d'une nouvelle marge permettant de revoir les priorités en matière de dépenses.

Le président: Monsieur Haney.

M. W. Haney (recherchiste du Comité): Professeur, monsieur Shoyama, Tommy, il est difficile d'être formel: vous avez parlé de péréquation. Il y a effectivement des gens qui réclament, comme vous l'avez fait, des impôts comparables pour des services comparables. Les gens en général ne vont pas très loin dans leur raisonnement, et il est rare qu'ils demandent que l'on puisse comparer en l'occurrence des niveaux de services semblables. Je connais ce problème pratique, mais il me semble par ailleurs, écoutant les arguments des provinces atlantiques, que vous connaissez depuis des années, qu'elles se trouvent vraiment dans une situation désespérée: j'ai ici les chiffres de leur budget de dépenses. Je vois également où en est leur effort fiscal etc. Pensez-vous que l'on puisse correctement poser ce problème des besoins fiscaux, et le régler? Les Australiens ont essayé. Si je ne me trompe ils ont procédé par tâtonnements pendant une période de 20 ans. Mais il me semble tout de même bizarre que l'on continue à raisonner dans ces termes, en se posant ces objectifs, tout en prenant les revenus comme mesure de «capacité».

M. Shoyama: A part une ou deux zones, le coût des services dans les provinces atlantiques n'est pas absolument nécessairement plus élevé que la moyenne nationale. Je dois dire que j'ai quelques sympathies qui vont à la province de Colombie-Britannique, où le coût est très élevé; en effet, les coûts des services sont vraisemblablement beaucoup plus élevés qu'à Terre-Neuve disons. A l'exception toutefois du bien-être, en raison du chômage. Je pense donc que c'est dans ce domaine qu'il faut s'intéresser à une harmonisation accrue. Par ailleurs je continue à ne pas comprendre ce que leur coûtent la santé,

[*Text*]

welfare services, education, roads, streets; all these things which are to some degree labour intensive. Labour rates in the Atlantic provinces are measurably below national averages. So I must admit I take the protestations of dire penury with a great deal of skepticism.

Mr. Haney: As you have noted, I am sure, from the publicity as the committee has gone across the country, it has had appeals to the federal government not to withdraw funds, arguments that there is a federal role in all these areas. It is difficult to know what these people are really saying; whether they really think there is a national interest in this or whether they are just saying their own provincial governments cannot be trusted. That is more of a statement of what I perceive people are saying than a question to you. Almost invariably—well, I guess the extreme case was the labour representative here tonight.

An hon. Member: It is obviously a political matter.

Mr. Haney: Yes.

One thing I did wonder about—on EPF you talked about taking the cash out of one place or another, but I think at the end you said you thought the amount of cash might be the revenue guarantee. Is that what you said? So you could take that away but still have cash related to those three programs, or cash related to none. So there is a fair bit of flexibility there yet that you could play with?

• 2245

Mr. Shoyama: Yes, that is right.

Mr. Haney: And the revenue guarantee, gets you about what? About $700 million, or something like that?

Mr. A. R. Dobell (Committee Researcher): Perhaps $400 million, approximately.

Mr. Haney: Okay. That is all.

Mr. Dobell: Mr. Chairman, if I could just follow up on this last question about the cash, one matter that did not come up in the questioning and on which Professor Shoyama's advice would be useful, I think, was that of the conditions and the monitoring of those conditions attached to the transfer of the cash portion. There has been a lot of concern and a lot of questioning as to whether or not, if the federal government felt that the conditions originally conceived as underlying the transfer of funds—for medical services, for example—were not met by the provinces, and should those funds be withheld, the federal government would be obligated to take some action to attempt to ensure compliance with program criteria and with national conditions.

The Chairman: He said here "politically entrenched".

Mr. Dobell: Well, perhaps in that case the federal government need not have this concern.

[*Translation*]

le bien-être, l'éducation, l'aménagement de leur réseau routier; tous secteurs qui d'une certaine manière sont des secteurs de main-d'œuvre. Or, nous constatons que le taux d'emploi dans les provinces atlantiques est de beaucoup inférieur aux moyennes nationales. Je dois donc reconnaître que j'écoute les plaintes de ces provinces d'une oreille très sceptique.

M. Haney: Comme vous l'avez certainement remarqué, en suivant les déplacements du comité dans le pays, il y a eu un certain nombre d'appels en direction du gouvernement fédéral afin que celui-ci ne retire pas son aide financière, l'argument nvoqué étant que le fédéral a un rôle à jouer dans ces secteurs. Il est parfois difficile de savoir exactement quelle est la portée de cet argument; s'agit-il de dire que l'intérêt national est en jeu, ou simplement de faire remarquer qu'il est impossible de s'en remettre aux gouvernements provinciaux? Je voulais simplement vous faire part d'une observation personnelle, ce n'est pas une question que je vous pose. En tout cas, nous avons entendu ce type de raisonnement de façon constante, et je pense que le cas le plus frappant a été celui du représentant du monde du travail ce soir.

Une voix: C'est une question de toute évidence politique.

M. Haney: Oui.

J'aimerais que vous nous précisiez encore ce que vous vouliez dire tout à l'heure, à propos du FPE, et des sommes qui sont prélevées ici ou là, mais si je ne me trompe, vous avez finalement parlé de revenus garantis. Est-ce que je me trompe? Mais si vous laissez cela de côté, pourrait-il y avoir des versements en espèce faits dans le cadre des trois programmes, ou des versements en espèces qui soient sans rapport avec eux? J'ai l'impression qu'il y a quand même une certaine souplesse, non?

M. Shoyama: Effectivement.

M. Haney: Et ce revenu garanti vous coûte quoi à peu près? Sept cents millions de dollars?

M. A. R. Dobell (recherchiste du Comité): Quatre cents millions de dollars environ.

M. Haney: Très bien. C'est tout ce que je voulais savoir.

M. Dobell: Monseiur le président, j'aimerais revenir un peu sur cette question des transferts en espèces, nous n'en avons pas discuté et je pense que l'avis de M. Shoyama nous serait ici très utile; j'aimerais parler des conditions de ces transferts et de la façon dont on peut les contrôler. De nombreuses questions, se faisant l'écho de certaines appréhensions, concernent précisément ces conditions auxquelles le gouvernement lie ces transferts de fonds, pour les services de santé par exemple, et la question de savoir si le niveau fédéral pouvait intervenir au cas où il aurait le sentiment que les provinces ne respectaient pas les termes du programme qui sont d'ailleurs fixés à un niveau national.

Le président: M. Shoyama a alors fait allusion à l'argument politique.

M. Dobell: Alors le gouvernement fédéral n'a sans doute aucune crainte à avoir.

[*Texte*]

The Chairman: I am just needling him; because that is what he said a while ago, that they were politically entrenched, that we could take the risk . . .

Mr. Dobell: Now, if we assume the degree of entrenchment . . .

The Chairman: . . . that the provincial governments would not dare get away from them.

Mr. Dobell: Beyond the entrenchment, is there a possibility of saying that accountability for federal funds would require that there be some stick along with that entrenchment? And is there a possibility, in practical terms, of seeing that as something in the way of a graduated or phased witholding of federal funds?

The argument was made to us last night, amongst other presentations, that the threat of withholding the entire transfer was hardly credible. Do you see a practical way of finding some interim practice between no action at all and the threat of withholding the entire transfer?

Mr. Shoyama: Well, it is certainly true that nothing comes to my mind instantly: indeed, I am inclined to think it is not likely to be practically effective, and that it is better to recognize it and essentially resign yourself to respecting the jurisdiction of the province to go its own way.

Mr. Dobell: One final comment, Mr. Chairman. I will not take up time with a question but I would not like the record to close off without at least an indication that I intend to pursue with Professor Shoyama this question of alternatives to equalization which involve recognizing that the sale of a wasting asset is not really income; and I would not like the record to leave the implication that he would deny the difference between capital and income as fundamental concepts on which we want to base the equalization formula. So I will communicate to the task force his wisdom on this score later on.

Mr. Shoyama: Well, let me just elaborate on that a bit, if I may.

This comes back to the question of doing away with the distinction between the sale of oil and gas leases and royalty income. It seems to me that the two are very much functions of one another. One can obviously reduce royalties and in that way increase the capital value, or one can increase royalties and reduce the capital value. So, that does seem to me to be a rather artifical distinction. One can even say that, after all, the royalties are based upon the exhaustion of a depletable asset and in that sense are also capital transactions.

If, however, one applies that reasoning to oil and gas, then one can apply it to all forms of income, or many other forms of income. For example, one can argue certainly that the income earned by farmers from cultivating land is derived partly from the depletion of that land resource, of the fertility of the land; and therefore, one ought to go at the question of how much of the farmer's income, in a sense, is rent from the land.

[*Traduction*]

Le président: C'était simplement une petite pique de ma part, étant donné que c'est ce qu'il a dit tout à l'heure, en se référant aux conditions politiques, et en nous disant que nous pouvions prendre le risque . . .

M. Dobell: Si nous supposons que cela sera enchâssé . . .

Le président: . . . ce qui empêchera les gouvernements provinciaux de trop s'égarer.

M. Dobell: Au-delà de ce mécanisme, y a-t-il possibilité d'imposer des conditions d'imputabilité qui permettraient en quelque sorte de vérifier l'utilisation qui est faite des fonds fédéraux? Pourrait-on par ailleurs de façon pratique envisager par exemple des versements progressifs, avec la possibilité de bloquer les fonds?

On nous a dit hier soir par exemple, entre autres, que l'on pouvait difficilement envisager que l'on puisse jouer de cette menace. Y a-t-il à votre avis un juste milieu qui permette de concilier ces deux extrêmes, c'est-à-dire l'absence totale de contrôle d'un côté et le blocage des fonds de l'autre?

M. Shoyama: Je dois reconnaître que pour le moment je ne puis penser à rien; je croirais plutôt que ce genre de mécanisme est difficle à mettre en place, et qu'il est sans doute préférable de s'y résigner et de respecter les prérogatives de la province.

M. Dobell: J'ai une dernière remarque à faire, monsieur le président. Je ne voudrais pas ici faire traîner la discussion, mais j'aimerais tout de même que l'on inscrive au compte rendu mon intention de poursuivre avec M. Shoyama l'étude d'autres solutions de péréquation, où l'on tiendrait compte notamment de la vente d'un avoir improductif ne représente pas véritablement un revenu; je ne voudrais pas non plus que le compte rendu donne l'impression que M. Shoyama refuserait de reconnaître la différence qu'il y a entre le capital et le revenu, deux concepts fondamentaux à partir desquels nous voulons établir la formule de péréquation. A ce propos je communiquerai ses conclusions au groupe de travail.

M. Shoyama: Si vous le permettez, je vais répondre un peu à ce point.

Tout cela revient donc à faire une distinction entre la vente de droits pétroliers ou gaziers, et la perception de redevances. A mon avis, les deux ne sont pas sans rapport. On peut d'un côté réduire les redevances et de ce fait augmenter la valeur du capital, ou faire l'inverse. Cette distinction, en l'occurrence, me semble donc quelque peu artificielle. On pourrait même dire, après tout, que les redevances sont calculées à partir du principe de l'épuisement d'un avoir, et qu'en quelque sorte ce sont également des opérations qui concernent le capital.

Toutefois, si l'on applique ce type de raisonnement au cas du pétrole et du gaz, on peut l'étendre à toutes les formes possibles de revenus ou presque. On pourrait par exemple dire que le revenu du fermier, provenant de la culture de ses terres, correspond à l'exploitation des ressources de la terre, de la fertilité; il faudrait donc ensuite poser la question de savoir lequelle proportion du revenu du fermier provient de l'épuisement de sa terre.

[*Text*]

Or one can say similarly, in the case of Ontario, which has no land sales of minerals but does extract income from royalties and corporate taxes on various forms of mineral deposits, that they are also depleting assets. Indeed, one can even say the same thing about flows of water for hydro-electric systems, to the extent that they are, over time, eroded, that that capital value is being depleted.

One can stretch it even further and argue that the advantages of a location, insofar as it may have a capital value, also alter over time, as concentrations of economic activity shift from the Great Lakes region further south and west in the U.S., and the capital value of Ontario's favourable location flows in part to the incomes of the wage-earners and entrepreneurs of that region, which are taxable for purposes of equalization.

So it is that kind of reasoning that leaves me to think that this is an artificial distinction that really does not hold up.

The Chairman: I want to thank you very kindly, Professor Shoyama. We really have to wind it up now because we have to be airborne by about 7.45 tomorrow morning, and the staff have yet to pack all of this up. So I want to thank you once again, very kindly, for having come before us. This will certainly be a very valuable contribution to our work. Thank you very much.

Mr. Shoyama: It has been a pleasure, Mr.

The Chairman: The meeting is adjourned until 3:30 p.m. in Whitehorse tomorrow afternoon. Thank you.

[*Translation*]

On pourrait de même à propos de l'Ontario, qui ne vend plus aucune réserve minière, mais qui tire certainement un revenu de redevances et d'impôt sur les sociétés en rapport avec l'exploitation minière, qu'il y a là aussi un cas d'épuisement d'actifs. On pourrait faire le même raisonnement à propos de la production hydro-électrique, et des masses d'eau qui perdent leur énergie potentielle, ce qui correspondrait à l'épuisement du capital initial.

On pourrait même aller plus loin et parler de l'avantage qu'il y a à être implanté dans telle ou telle région, avantage qui a valeur de capital, valeur qui évolue en fonction des époques, selon les diverses migrations industrielles quittant la région des grands lacs pour l'Ouest ou le Sud des États-Unis. On pourrait ajouter que la position favorable de l'Ontario découle de son emplacement et de ses dont salariés et entrepreneurs et que cette plus-value devrait alors être imposée au titre de la péréquation.

Voilà donc le type de raisonnement qu m'incite à penser que la distinction invoquée plus haut est encore en fait très artificielle.

Le président: Je tiens à remercier tout particulièrement M. Shoyama. Il nous faut maintenant nous presser un petit peu, étant donné que nous avons un avion à prendre à 07 h 45 demain matin, et que notre personnel doit démonter toute cette installation. Je vous remercie donc encore pour cette contribution remarquable que vous nous avez apportée. Merci beaucoup.

M. Shoyama: Monsieur le président, j'en ai moi-même été très heureux.

Le président: La séance est levée, nous reprendrons demain après-midi à 15 h 30 à Whitehorse. Merci.

APPENDIX "FISC-57"

SPEAKING NOTES FOR A PRESENTATION TO THE PARLIAMENTARY TASK FORCE ON FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS BY THE PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA

June 3, 1981

RESPONSE TO FEDERAL STATEMENTS ON FISCAL ARRANGEMENTS

I would like to start by responding to a series of statements which have been made by the federal Minister of Finance.

First, it has been implied that transfers to the provinces have caused the federal government's budgetary problems. In years when the federal deficit increased sharply such as 1975-76, and 1980-81, growth in other budgetary spending exceeded growth in transfers by a wide margin. The federal government's financial problems are not caused by transfers to the provinces.

A second suggestion is that transfers to the provinces must be reduced because the federal government no longer has a large enough fiscal presence to carry out counter-cyclical stabilization policy.

This suggestion is contrary to the conclusions of a study recently published by the *Canadian Tax Foundation* which determined that the federal government has scope for fiscal stabilization policy, and that changes in federal-provincial fiscal arrangements have not caused problems with regard to stabilization policy at the federal level.

The requirement for the federal government to inject money into the economy during economic downturns has been reduced in recent years by the larger role played by so-called automatic stabilizers. In addition, the norm today is for families to have more than one wage-earner. Finally, economic stabilization in a regionally diverse country must be done co-operatively by federal *and* provincial governments since a uniform national policy is seldom appropriate.

Another contention is that the federal government's role and presence in Canada has been in decline.

The dominant and growing role played by the federal government in the Canadian economy can only be seen by looking beyond revenue and expenditure trends. Federal government regulatory activities in the area of economic and social policy also have an important impact on the country. Tariffs, quotas, regulation of markets, and cultural and communications policies, are important examples of the federal presence.

From a British Columbia perspective it is clear that there has not been a decline in the federal government's role and influence. And further, British Columbia's participation, financially and otherwise, has not been recognized. For exam-

APPENDICE «FISC-57»

NOTES EN VUE DE L'EXPOSÉ DU MÉMOIRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE PRÉSENTÉ AU GROUPE D'ÉTUDE PARLEMENTAIRE SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

le 3 juin 1981

RÉPONSE AUX DÉCLARATIONS FÉDÉRALES SUR LES ACCORDS FISCAUX

Je commencerai par répondre à une série de déclarations qui ont été faites par le Ministre fédéral des Finances.

Premièrement, on a laissé entendre que les transferts aux provinces ont causé des problèmes budgétaires au gouvernement fédéral. Dans les années où le déficit fédéral a augmenté radicalement, comme en 1975-1976 et 1980-1981, l'augmentation des autres dépenses budgétaires a dépassé celle des transfers, dans une large mesure. Les problèmes financiers du gouvernement fédéral ne sont pas causés par les transferts aux provinces.

Deuxièmement, les transferts aux provinces doivent être réduits, parce que le gouvernement fédéral n'a plus suffisamment de présence fiscale pour adopter une politique de stabilisation propre à parer aux cycles.

Cette thèse est contraire aux conclusions d'une étude récemment publiée par l'*Association canadienne d'études fiscales* qui a jugé que le gouvernement fédéral a l'envergure voulue pour une politique de stabilisation fiscale, et que le changements dans les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces n'avaient pas entravé la politique de stabilisation au niveau fédéral.

L'exigence, pour le gouvernement fédéral, d'injecter de l'argent dans l'économie pendant les revers économiques, a été réduite au cours des récentes années par le plus grand rôle joué par les présumés stabilisateurs automatiques. En plus, la norme aujourd'hui veut que les familles aient plus d'un gagne-pain. Enfin, la stabilisation économique dans un pays aux diverses régions doit être le fruit de la collaboration des gouvernements fédéral *et* provinciaux, étant donné qu'une politique nationale uniforme est rarement appropriée.

On dit aussi que le rôle et la présence du gouvernement fédéral au Canada ont connu un déclin.

Le rôle dominant et croissant joué par le gouvernement fédéral dans l'économie canadienne ne peut être perçu qu'en examinant au-delà des tendances des revenus et des dépenses. Les activités réglementaires du gouvernement fédéral, dans le domaine de la politique économique et sociale, ont une incidence importante sur le pays. Le tarif, les quotas, la réglementation des marchés, et la politique lié à la culture et aux communications, sont des exemples importants de la présence fédérale.

Du point de la Colombie-Britannique, il est clair qu'il y a eu un déclin dans le rôle et l'influence du gouvernement fédéral. Et qui plus est, la participation de la Colombie-Britannique, financièrement et autrement, n'a pas été reconnue. Par exem-

ple, federal tariff and quota policies cost the average family over $1,000 per year in British Columbia.

The federal minister has also raised the question of fiscal imbalance among provinces.

The notion of fiscal imbalance in Canada arises from a special situation largely involving only one province. The so-called imbalance arises because Alberta oil and gas revenues, representing the returns from the sale of a depleting asset, are construed by the federal government as creating a fundamental and lasting fiscal imbalance.

The federal government's method of illustrating fiscal imbalance, moreover, leads to questionable conclusions. Ontario, along with Nova Scotia, is claimed to be one of the poorest provinces in terms of fiscal capacity, yet Ontario still enjoys the third highest per capita personal income of all provinces, and if adjusted for the cost of living it would exceed that of British Columbia.

In response to these perceived problems the federal government's response as been to announce reductions in transfers to the provinces. This fits an all-too-familiar pattern:

1. Provinces identify the need for a particular social program;

2. A modest program is developed consistent with the fiscal capacity of the province;

3. The federal government recognizes the merit of the program and proposes that it be enriched and provided nationally;

4. Financial inducements through federal/provincial cost-sharing are offered to provinces to administer the programs in return for meeting national standards;

5. Once established, administrative and cost-control problems lead to a federal desire to reduce their financial contribution;

6. The federal government either cuts back funding or establishes an arrangement, such as E.P.F., where federal contributions are no longer tied to costs;

7. Where block funding has been used, the problem of lack of federal visibility and programmatic impacts of provincial cost containment measures take on high priority and federal cutbacks are threatened. This is precisely where we are today with respect to E.P.F.!

ESTABLISHED PROGRAMS FINANCING

The existing E.P.F. arrangements, comprised of block funding and increased tax room, solved many of the problems experienced with the previous cost-sharing of health and post-secondary education programs.

For example, the existing arrangements give the federal government more predictability in its expenditure commit-

ple, les politiques fédérales de tarif et de quotas coûtent à la famille moyenne plus de $1 000 par année, en Colombie-Britannique.

Le Ministre fédéral a également posé la question du déséquilibre fiscal entre les provinces.

La notion de déséquilibre fiscal au Canada provient d'une situation spéciale, mettant principalement en cause une seule province. Le présumé déséquilibre existe parce que le gouvernement fédéral considère que les revenus pétroliers et gaziers de l'Alberta, qui représentent des recettes tirées de la vente d'un avoir en épuisement, créent un déséquilibre fiscal fondamental et durable.

La méthode du gouvernement fédéral pour illustrer le déséquilibre fiscal mène, en outre, à des conclusions contestables. L'Ontario, ainsi que la Nouvelle-Écosse, sont censées être parmi les plus pauvres provinces, pour ce qui est de la capacité fiscale. Pourtant l'Ontario se classe toujours au troisième rang quant à l'importance du revenu personnel et, une fois rajusté au coût de la vie, ce revenu excèderait celui de la Colombie-Britannique.

Le gouvernement fédéral, en réponse à ces problèmes, a annoncé des réductions dans les transferts aux provinces. Cette décision concorde avec une optique un peu trop familière:

1. Les provinces identifient la nécessité d'un programme social particulier;

2. Un modeste programme est élaboré, en rapport avec la capacité fiscale de la province;

3. Le gouvernement fédéral reconnaît le bien-fondé du programme et propose qu'il soit enrichi et dispensé à l'échelle nationale;

4. Des apports financiers, dans le cadre du partage des coûts fédéral-provincial, sont offerts aux provinces, pour administrer les programmes, pourvu qu'elles respectent les normes nationales;

5. Une fois établis, devant les problèmes d'administration et de contrôle des coûts, le Fédéral veut réduire sa contribution financière;

6. Le gouvernement fédéral réduit le financement ou bien établit un accord, comme le financement des programmes établis, où les contributions fédérales ne sont plus liées aux coûts;

7. Lorsque le financement global a été épuisé, le manque de participation fédérale et le peu d'effet sur les programmes des mesures restrictives provinciales ont revêtu une grande importance et le gouvernement fédéral a menacé d'apporter des réductions. Nous en sommes précisément à ce point, aujourd'hui, avec le financement des programmes établis.

FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

Les accords actuels sur le financement des programmes établis, composés d'un financement global et d'une assiette fiscale accrue, ont réglé un grand nombre des problèmes qu'on avait connus avec le partage des coûts précédent des programmes de santé et d'enseignement postsecondaire.

Par exemple, les accords actuels donnent au gouvernement fédéral plus de capacité de prévision dans ses engagements de

ments. In fact, federal transfers to the Provinces under E.P.F. have been within 2 per cent of the projections made in 1976.

The existing arrangements have given the Provinces more scope to manage their own programs, have provided the incentive to be more cost efficient, and have eliminated the administrative overlap often associated with shared-cost arrangements.

In general, the E.P.F. arrangements agreed to in 1977 have been broadly acceptable to British Columbia. However, there is room for improvement.

In the current E.P.F. negotiations, I wish to stress principles that I feel will contribute to an improvement in the program. These principles in turn give rise to specific proposals.

First, stability and predictability should be important elements of E.P.F. arrangements. E.P.F. cash and tax transfers comprise approximately 19% of British Columbia's budget. Such funding must be predictable to enable proper Provincial budgetary planning to be carried out.

A second principle that I wish to stress in these negotiations is that Provincial governments must have the flexibility and autonomy to develop and administer programs within their own jurisdiction. The federal government's greater overall capacity to raise revenues and spend should not be used to distort provincial policy priorities.

A third principle is that E.P.F. arrangements should encourage fiscal accountability. To the greatest extent possible, governments should tax their own electorate to raise revenue to pay for the services that it is their Constitutional responsibility to provide.

We propose:

1. That a substantial amount of the cash transfer portion of E.P.F. be replaced by a further transfer of tax room to the provinces.

The transfer of tax room could be in the personal and/or corporation income tax area. The transfer of tax room in other areas such as sales tax and excise taxes on tobacco and alcohol could also be explored.

2. That there be a clear acceptance of provincial responsibility with respect to programs covered by E.P.F.

Insofar as there are areas of national concern with respect to the health programs covered by E.P.F., national standards can be established jointly between the federal government and the provinces, and set out in an agreement.

3. That the E.P.F. formula should recognize the costs associated with the demographic structure of the Provinces population.

The current E.P.F. formula results in the Provinces bearing the entire increase in health program costs caused by a higher proportion of elderly people in the population. You

dépenses. En fait, les transferts fédéraux aux provinces, en vertu du financement des programmes établis, se sont situés en-deçà de 2 p. 100 des extrapolations faites en 1976.

Les accords actuels ont laissé les provinces plus libres d'administrer leurs propres programmes, les ont encouragées à être plus efficaces quant aux coûts et ont éliminé le chevauchement administratif souvent lié aux accords de partage des coûts.

En général, les accords de financement des programmes établis conclus en 1977, ont été largement acceptables à la Colombie-Britannique. Toutefois, il y a lieu de les améliorer encore.

Dans les négociations actuelles sur le financement des programmes établis, je désire insister sur les principes qui, je crois, contribueront à améliorer le programme. Ces principes, à leur tour, s'accompagnent de propositions précises.

Premièrement, la stabilité et la visibilité devraient être des éléments importants des accords de financement des programmes établis. Les transferts en matière de financement des programmes établis, en argent et en impôts, constituent environ 19% du budget de la Colombie-Britannique. Un tel financement doit être prévisible pour permettre une saine planification budgétaire provinciale.

Un second principe sur lequel je désire insister dans ces négociations est que les gouvernements provinciaux doivent avoir la souplesse et l'autonomie nécessaires pour élaborer et administrer des programmes au sein de leur propre juridiction. La plus grande capacité globale du gouvernement fédéral, pour mobiliser des revenus et dépenses, ne devrait pas être utilisée pour faire dévier les priorités de politique provinciale.

Troisièmement, les accords sur le financement des programmes établis devraient encourager la responsabilité fiscale. Les gouvernements devraient, autant que possible, prélever des impôts de leur propre électorat, pour payer les services qu'il leur incombe constitutionnellement de fournir.

Nous proposons:

1. Qu'une fraction importante du transfert en espèces pour le financement des programmes établis, soit remplacé par un plus ample transfert de la marge fiscale aux provinces.

Le transfert de la marge fiscale pourrait se situer dans le domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers et (ou) des sociétés. On pourrait aussi explorer le transfert de la marge fiscale dans d'autres domaines, tels les taxes de ventes et les taxes d'accise sur le tabac et l'alcool.

2. Que les provinces reconnaissent nettement leurs responsabilités en ce qui a trait aux programmes régis par le financement des programmes établis.

Dans la mesure où il y a des domaines de préoccupation nationale au sujet des programmes de santé régis par le financement des programmes établis, les normes nationales peuvent être établies conjointement entre le gouvernement fédéral et les provinces, et énoncées dans un accord.

3. Que la formule de financement des programmes établis tienne compte des coûts liés à la structure démographique de la population des provinces.

Dans le cadre de la formule actuelle de Financement des programmes établis, les provinces doivent assumer entièrement la hausse des coûts des programmes de santé, qui est

will recall that the costs of providing hospital care for the elderly are seven times as great as for people under 65.

Among Provinces, British Columbia currently has the fourth highest proportion of elderly people in Canada, and the Province is projected to be third highest by 1996.

4. The population statistics used to calculate E.P.F. payments should be based on the advice of the Chief Statistician of Canada.

We note that undercounting of the British Columbia population has cost our Province approximately $55.1 million in E.P.F. payments from 1976-77 to 1981-82.

5. Finally, a general concern about the E.P.F. formula is that it gives no recognition to the substantial differences across provinces in the cost of providing services. In general, wages, salaries, and construction costs are higher in British Columbia than in most other provinces. Hence, it is more expensive to provide a given level of service in British Columbia than in other provinces.

This does not mean that British Columbia wants to return to any arrangement where E.P.F. funding is tied directly to provincial expenditures. British Columbia's position is that a general factor reflecting inter-provincial cost differences should be included in the E.P.F. formula.

EQUALIZATION

British Columbia is not a recipient of equalization. Our interest stems from the fact that British Columbia taxpayers are significant participants in the program.

British Columbia clearly supports the principle behind the equalization program—*to enable provinces to provide a basic level of services without burdensome levels of taxation.* However, the current program deals with the equalization of provincial revenue-raising capacity without reference to the need for, and cost of providing a "basic" level of services in a province. In fact, the term "basic level of services" is left undefined. In addition the current formula needs to be re-examined with respect to the treatment of natural resource revenues.

The following issues should therefore be addressed:

—Equalization with respect to nonrenewable resource revenues must recognize that these revenues represent the return from the sale of a capital asset and are not a recurring form of revenue.

—Renewable resources require a major, ongoing investment in renewal that should be netted off revenues from this source in the calculation of equalization. In 1981-82 British Columbia, for example, will spend over $75 million more on the forestry resource than will be received in direct revenue from this source.

attribuable au fait que les personnes âgées représentent une plus forte proportion de la population. Vous vous rappelerez que les coûts associés à la prestation des soins hospitaliers pour les personnes âgées sont sept fois plus élevés que pour les personnes agées de moins de 65 ans.

Parmi les provinces canadiennes, la Colombie-Britannique se classe à l'heure actuelle au quatrième rang en ce qui concerne la proportion de personnes âgées et, d'ici 1996, elle devrait se retrouver au troisième rang.

4. On devrait tenir compte de l'avis du chef statisticien du Canada en ce qui concerne les données démographiques utilisées pour calculer les paiements au titre du F.P.É.

De 1976-1977 à 1981-1982, nous remarquons qu'une erreur en notre défaveur dans le calcul de la population de la Colombie-Britannique a coûté à notre province environ $55,1 millions en paiements au titre du F.P.É.

5. Enfin, nous nous inquiétons en général du fait que la formule de financement des programmes établis ne tient aucunement compte des différences importantes entre les provinces à l'égard du coût de la prestation des services. En général, comme les salaires et les coûts de la construction sont plus élevés en Colombie-Britannique que dans la plupart des autres provinces, il en coûte plus cher à cette dernière pour assurer les mêmes services.

Il ne faut pas en conclure que la Colombie-Britannique tient à revenir à un accord dans le cadre duquel le financement des programmes établis serait directement relié aux dépenses provinciales. La province est d'avis qu'il faudra inclure dans la formule du F.P.É. un facteur général traduisant les différences de coûts d'une province à l'autre.

PÉRÉQUATION

La Colombie-Britannique ne projéte pas de la péréquation, et ce en dépit du fait que les contribuables de la province contribuent largement au programme.

La Colombie-Britannique appuie de toute évidence le principe sous-jacent au programme de péréquation: *permettre aux provinces d'offrir un niveau fondamental de services sans recourir à des impôts excessifs.* Toutefois, le programme actuel porte sur la péréquation de la capacité des provinces à générer des revenus, sans tenir compte de la nécessité pour cette dernière d'assurer un niveau «fondamental» de services et d'en assumer le coût. En fait, on ne définit pas l'expression «niveau fondamental de service». Il faudrait en outre réexaminer la formule actuelle en ce qui concerne le traitement des recettes provenant des ressources naturelles.

Il faudrait donc se pencher sur les problèmes suivants:

—La péréquation à l'égard des recettes provenant des ressources non renouvelables doit reconnaître que ces dernières constituent un revenu provenant de la vente d'une valeur immobilisée et ne sont pas un revenu périodique.

—Les ressources renouvelables exigent un investissement important et permanent dont les recettes devraient être déduites de cette source dans le calcul de la péréquation. Par exemple, en 1981-1982, la Colombie-Britannique consacrera au titre des ressources forestières quelque $75 millions de plus qu'elle en retirera en bénéficices directs.

—Consideration should be given to adjusting equalization entitlements to reflect fiscal needs arising from higher costs and program demands in some provinces.

—Under the current formula tax increases in a province like British Columbia can result in significant increases in equalization entitlements for recipient provinces, regardless of actual need. Consideration should be given to limiting the extent to which such tax increases are passed through in increased equalization.

CANADA ASSISTANCE PLAN

C.A.P. is not part of the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Act, 1977 and it is not being considered in the negotiations concerning that Act.

A working group of federal and provincial officials was established by ministers of social services last December to review outstanding issues concerning the Canada Assistance Plan. Their final report will be presented to those ministers next month.

British Columbia supports the continued review of C.A.P. by the existing federal-provincial group which has been established for that purpose.

However, there is an issue of overlap between C.A.P. and E.P.F. Let me provide an example of how the federal government has manipulated these programs to produce savings for the federal government.

When the composition of the E.P.F. block fund was agreed to, "supportive living environments for mentally retarded adults" were not included. C.A.P. cost-sharing for these facilities was to be continued. In a unilateral move by the federal government, these facilities were later deemed to be a part of the E.P.F. block. Notice was given to the provinces that C.A.P. funds would no longer be available for this purpose.

It is to be hoped that this pattern of events will not be repeated after the conclusion of the current negotiations on E.P.F.

TAX COLLECTION AGREEMENTS

British Columbia's past experience with the agreements has been mixed. The collection agreement is an efficient method of tax administration for both taxpayers and governments.

We can also generally agree with the federal objectives: A common tax base; no interference with interprovincial flows of economic factors of production; and efficient administration.

We have to major concerns, however:

—The federal attitude towards administration of the agreements, and

—The potential for tax competition in Canada.

—Il faudrait songer à rajuster les paiements de péréquation de manière qu'ils correspondent aux besoins fiscaux découlant de l'accroissement des coûts et des demandes relatives aux programmes dans certaines provinces.

—Aux termes de la formule actuelle, les hausses d'impôt dans une province comme la Colombie-Britannique peuvent entraîner des majorations importantes des paiements de péréquation pour les provinces bénéficiaires, peu importe leurs besoins réels. Il faudrait songer à éviter que ces hausses d'impôt ne se traduisent en augmentations au titre de la péréquation.

RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

Le Régime d'assistance publique du Canada ne fait pas partie de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et il n'en est nullement tenu compte dans le cadre des négociations concernant cette dernière.

En décembre dernier, les ministres des Services sociaux créaient un groupe de travail fédéral-provincial chargé d'étudier les questions importantes touchant le Régime d'assistance publique du Canada. C'est le mois prochain que le groupe de travail présentera son rapport final aux ministres.

Le Colombie-Britannique appuie l'examen permanent du R.A.P.C. entrepris par le groupe fédéral-provincial qui a été mis sur pied à cette fin.

Il y a toutefois, chevauchement entre le R.A.P.C. et le F.P.É. Permettez-moi de vous donner un exemple de la façon dont le gouvernement fédéral a fait son jeu de ces programmes afin d'en tirer certains avantages.

Lorsqu'on s'est entendu sur les activités qui feraient l'objet d'un financement global dans le cadre du FPÉ, «Les milieux de soutien pour les débiles mentaux adultes» n'avaient pas été inclus. Le partage des coûts de ces établissements devait se poursuivre dans le cadre du RAPC. Dans un geste unilatéral, le gouvernement fédéral devait plus tard prétendre que ces établissements étaient réputés faire partie du F.P.É. Les provinces ont été informées que le R.A.P.C. ne consacrerait plus aucun montant à ces fins.

Il faut espérer que pareilles situations ne se reproduiront pas après que l'on aura conclu les négociations actuelles dans le cadre du F.P.É.

ACCORDS DE RECOUVREMENT D'IMPÔTS

Par le passé, la Colombie-Britannique a vécu diverses expériences à cet égard. L'accord de recouvrement est une méthode d'administration fiscale efficace tant pour les contribuables que pour les pouvoirs publics.

Nous pouvons également convenir des objectifs fédéraux: une assiette fiscale commune, aucune ingérence dans les facteurs économiques de production, et une administration efficace.

Deux principaux points nous préoccupent toutefois:

—L'attitude du gouvernement fédéral à l'égard de l'administration des accords, et

—Une concurrence fiscale éventuelle au Canada.

With respect to federal attitudes towards administration, although both levels of government have the right to levy income taxes, the federal government has used its dominant position in the tax collection agreements to restrict the introduction of some provincial tax changes.

At the same time the federal government has made unilateral changes to the common tax base which have affected provincial tax entitlements. Federal tax expenditures will cause a reduction in British Columbia revenues of $1.4 billion in the current year for which the British Columbia Government receives no recognition.

The federal government insists that the provinces within the agreement abide by this double standard in order to ensure a uniform tax base across the country and to ostensibly discourage tax competition between the provinces.

On the other hand the Tax Collection Agreements allow provinces complete flexibility to alter corporate tax *rates* to attract investment, and the gap between the lowest and highest rates has widened in recent years. The impact of these rate discrepancies on investment decisions is much greater than the minor tax credits that the federal government has refused to administer for provinces within the Tax Collection Agreements. Moreover three major provinces are outside the collection agreement for corporate income taxation and are free to take actions that are not available to provinces within the Agreement.

Our proposals are threefold:

—We should maintain a nationally uniform tax base for corporation and personal income tax, calculated before the deduction of tax expenditures and changes to the tax base should be made only after consultation with the provinces.

Guidelines should be set up to allow reasonable flexibility for provinces within the collection agreements.

—To maintain tax harmonization among provinces both within *and* outside the agreements, a "Code of Conduct" should be established, to which all governments could agree. Conformity with the "Code" would be monitored by a joint federal-provincial committee.

CONCLUSION

In conclusion then, let me summarize.

E.P.F. works well. But cost and demographically induced demand should be recognized in any new formula.

With respect to equalization, we need to get back and remind ourselves of the basic purpose which is to provide fiscal capacity to provide a program of basic public services. It

En ce qui concerne les attitudes du gouvernement fédéral à l'égard de l'administration, bien que les deux paliers de gouvernement aient le droit de lever des impôts sur le revenu, le gouvernement fédéral a tiré partie de sa position dominatrice dans les accords de recouvrement fiscaux afin d'empêcher les provinces de présenter certains changements.

En même temps, le gouvernement fédéral a apporté unilatéralement certains changements à l'assiette fiscale commune, changements qui ont modifié les droits fiscaux des provinces. Les dépenses fiscales du gouvernement fédéral entraîneront une baisse des revenus de la Colombie-Britannique de 1,4 milliards de dollars au cours de la présente année, baisse qui passera inaperçue.

Le gouvernement fédéral insiste pour que les provinces qui participent à cet accord respectent cette double norme afin d'assurer l'application à l'échelle du pays d'une assiette fiscale uniforme et afin de décourager en apparence les provinces de se livrer à la concurrence fiscale.

Par ailleurs, les accords de recouvrement d'impôt laissent entière liberté aux provinces lorsqu'il s'agit de modifier les *taux* d'imposition des sociétés afin d'attirer les investissements et l'écart entre les taux les plus bas et les plus élevés s'est élargi ces dernières années. L'incidence de ces écarts sur les décisions en matière d'investissements est beaucoup plus importante que les crédits d'impôt mineurs que le gouvernement fédéral a refusé d'administrer pour les provinces dans le cadre des accords de perception fiscale. Qui plus est, trois provinces importantes ne participent pas à l'accord de perception fiscale en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des sociétés et sont libres de prendre des mesures qui ne sont pas accessibles aux provinces qui y participent.

Voici nos trois recommandations:

—Il faudrait maintenir une base fiscale uniforme à l'échelle nationale tant pour l'impôt sur le revenu des sociétés que sur celui des particuliers, assiette calculée avant la déduction des dépenses fiscales; on ne devrait apporter des changements à cette assiette qu'après avoir consulté les provinces.

—Il faudrait établir des lignes directrices laissant aux provinces une marge de manœuvre raisonnable dans le cadre des accords de recouvrement d'impôt.

—Afin de maintenir une certaine harmonisation fiscale entre les provinces tant dans le cadre qu'à l'extérieur des accords, il faudrait mettre au point un ensemble de modalités que devraient accepter tous les gouvernements. C'est à un comité mixte fédéral-provincial que serait confié le contrôle du respect de ces modalités.

CONCLUSION

Permettez-moi en guise de conclusion de résumer notre mémoire.

La formule de financement des programmes établis fonctionne bien. Il faut toutefois ternir compte dans l'elaboration de toute nouvelle formule des coûts ainsi que des demandes de la population.

En ce qui concerne la péréquation, il faut revenir en arrière et nous rappeler son objectif fondamental qui consiste à aider financièrement les provinces afin qu'elles puissent mettre sur

should not be seen as a program of redistributing provincial revenues.

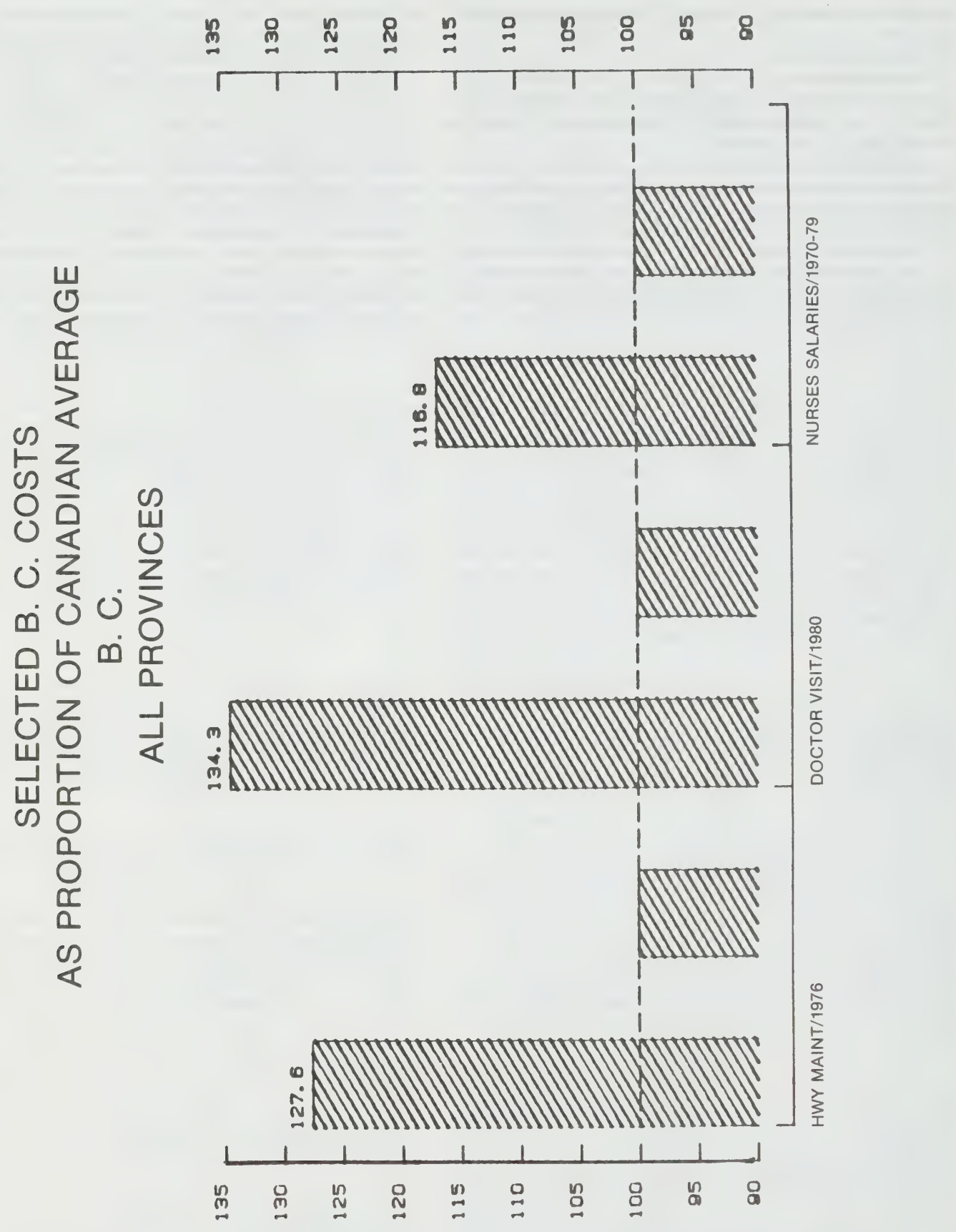
The Canada Assistance Plan review process should proceed; however, the existing coverage of both programs must remain constant once an agreement has been reached with respect to one or other of these programs.

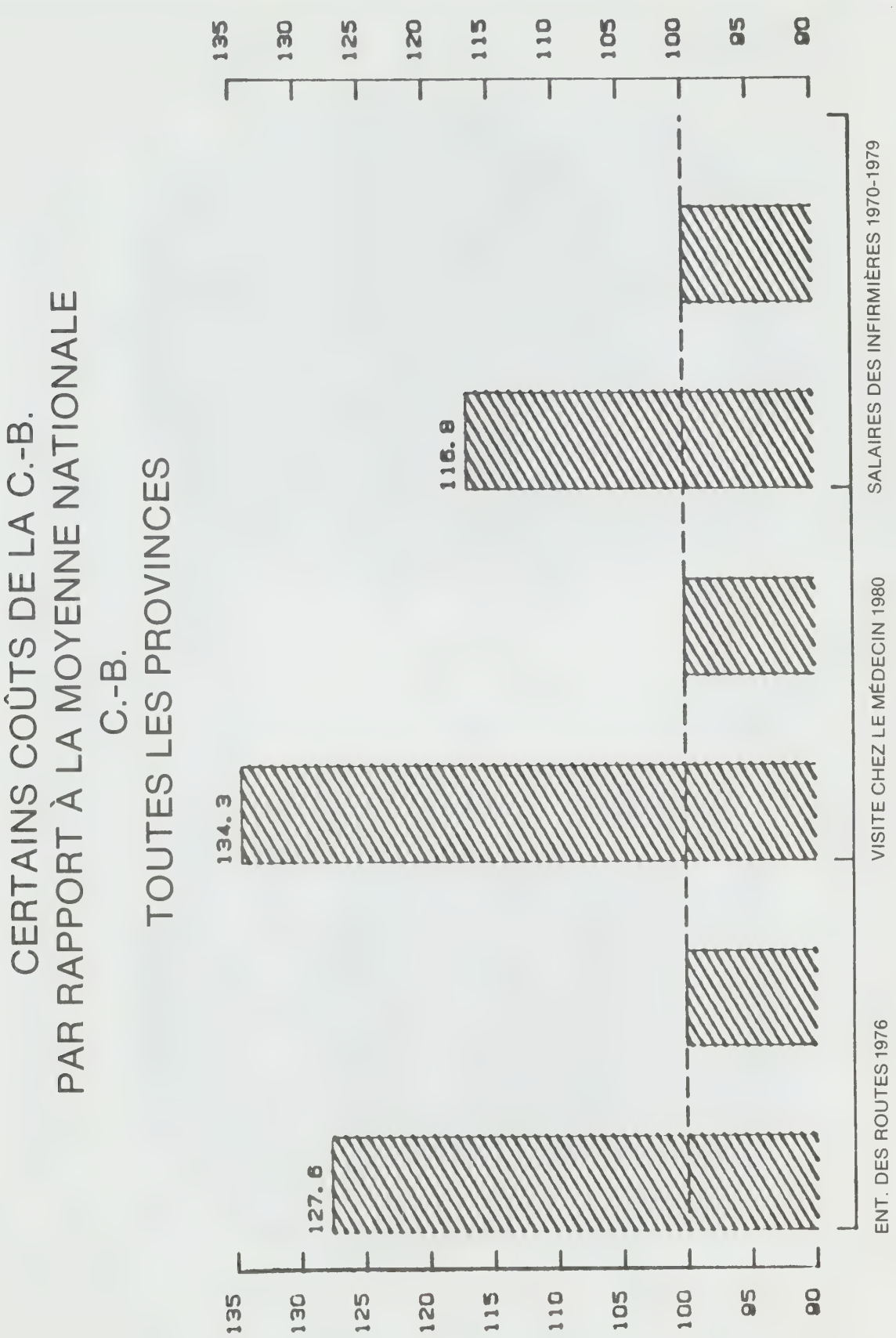
The potential exists for a serious erosion of the Canadian common market. A "code of conduct" to be agreed to by all governments is necessary in order to avoid a potential tax war. From the point of view of the Province of British Columbia, given the desired flexibility, we would propose not to pull out of the agreement but to expand our participation through negotiation by having certain provincial taxes now administered independently incorporated within a new agreement

pied un programme de services publics fondamentaux. Il ne faudrait pas considérer qu'il s'agit d'un programme de redistribution des recettes provinciales.

Il faudrait poursuivre l'étude du Régime d'assistance publique du Canada; dès qu'un accord sera conclu en ce concerne l'un ou l'autre de ces programmes, il faudrait toutefois s'en tenir aux modalités de l'un et l'autre de ces derniers.

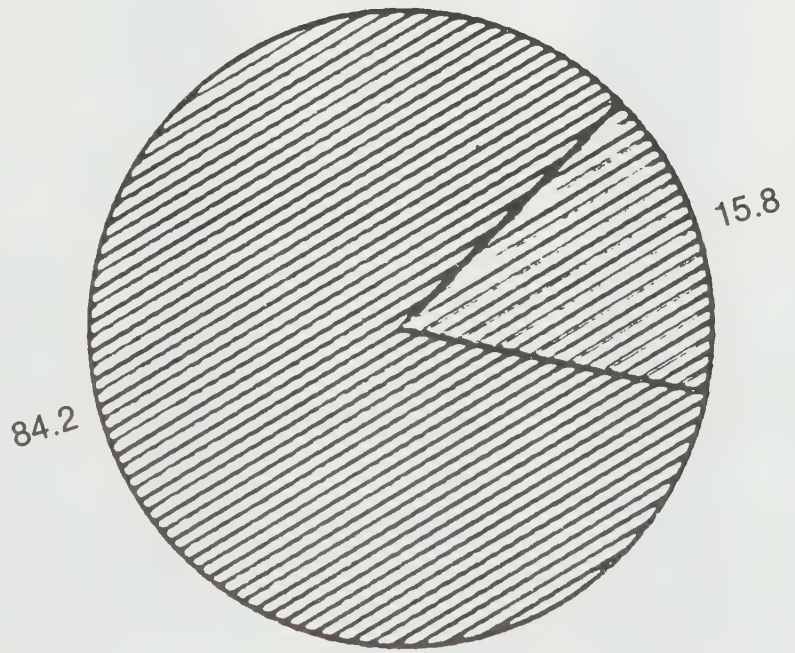
Une grave érosion du marché commun canadien nous menace. Afin d'éviter une guerre fiscale, il est indispensable de l'avis de la Colombie-Britannique, que tous les gouvernements s'entendent sur un ensemble de modalités; compte tenu de la souplesse souhaitée, nous proposerions non pas de nous retirer de l'accord, mais d'accroître notre participation par le biais de la négociation en intégrant à un nouvel accord certaines taxes provinciales administrées indépendamment à l'heure actuelle.


SELECTED B. C. COSTS
AS PROPORTION OF CANADIAN AVERAGE
B. C.
ALL PROVINCES
135
130
125
120
115
110
105
100
95
90
127.6
134.3
116.8
HWY MAINT/1976
DOCTOR VISIT/1980
NURSES SALARIES/1970-79

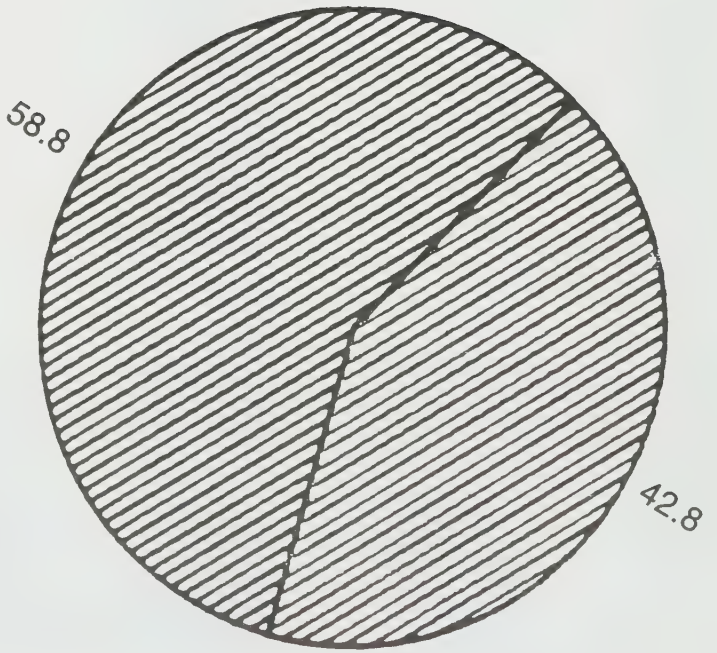

CERTAINS COÛTS DE LA C.-B.
PAR RAPPORT À LA MOYENNE NATIONALE
C.-B.
TOUTES LES PROVINCES
135
130
125
120
115
110
105
100
95
90
127.6
134.3
116.8
ENT. DES ROUTES 1976
VISITE CHEZ LE MÉDECIN 1980
SALAIRES DES INFIRMIÈRES 1970-1979

NATURAL RESOURCES AS PROPORTION OF GOP (GOODS PRODUCING SECTOR) 1979

PRIMARY ACTIVITIES (NAT. RESOURCES)
MANUFACTURING

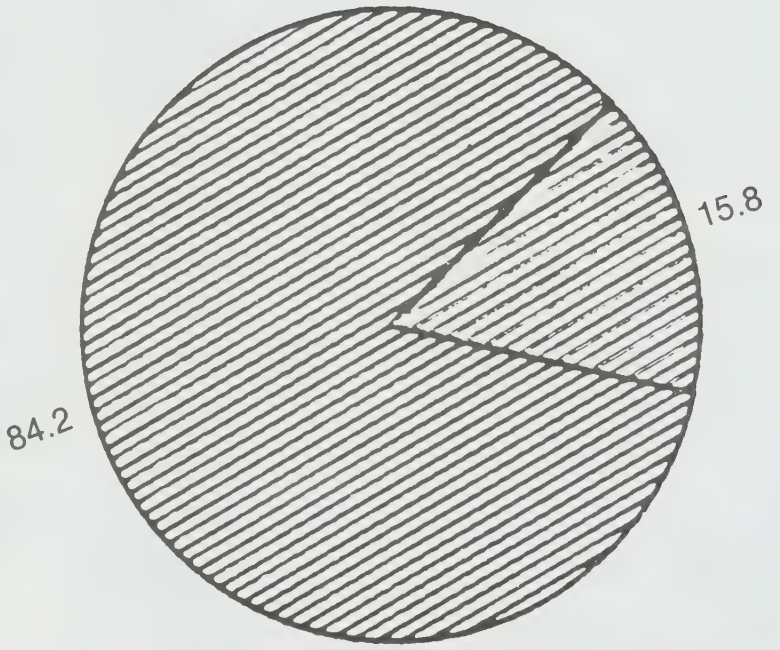


B. C.

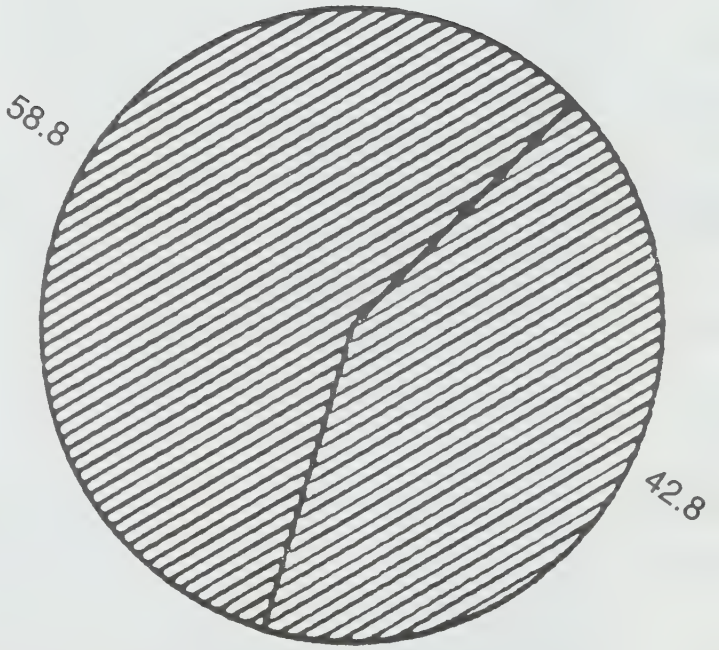


CANADA

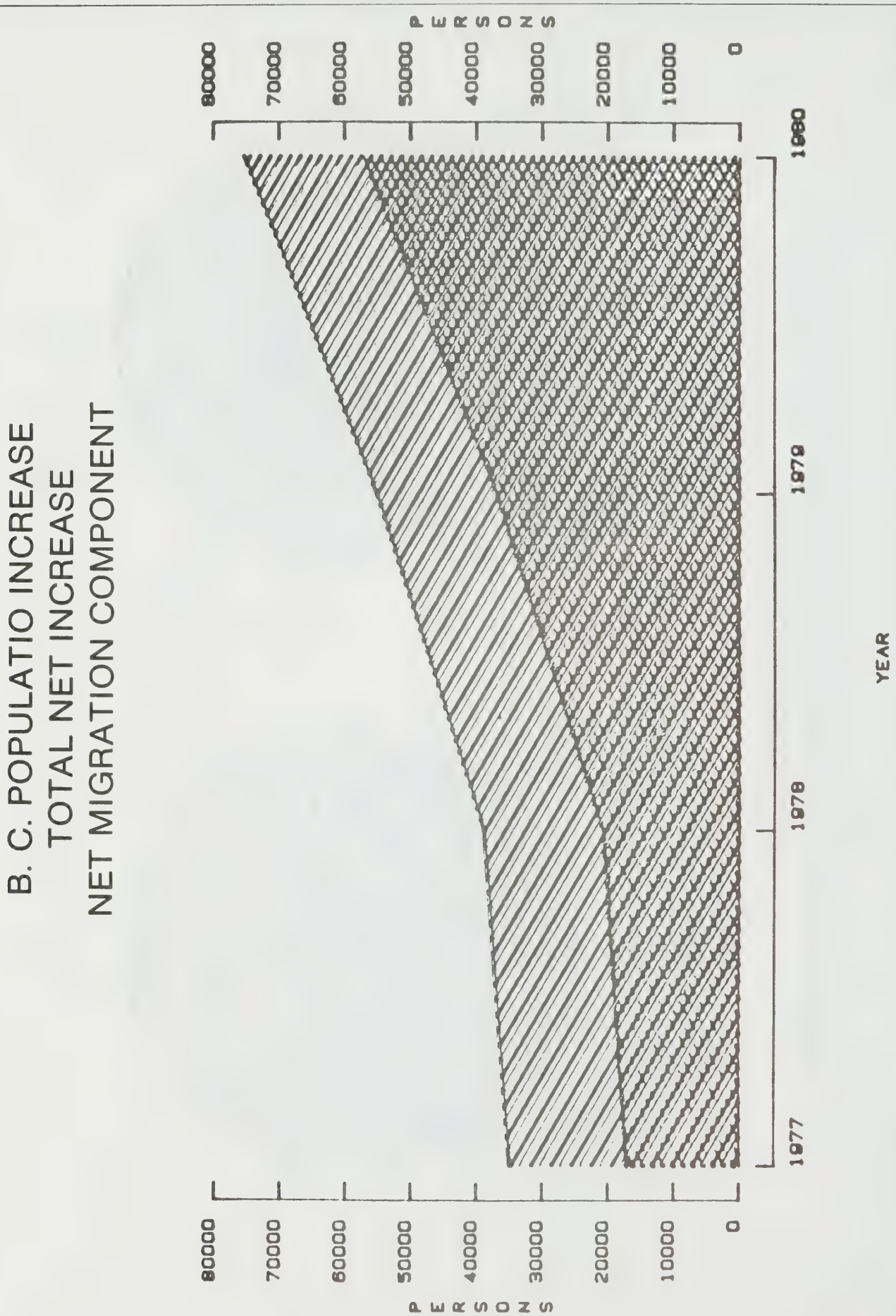
RESSOURCES NATURELLES PAR RAPPORT AU PIB
(INDUSTRIES DE BIENS)
1979
INDUSTRIE PRIMAIRE (RESSOURCES NAT.)
FABRICATION

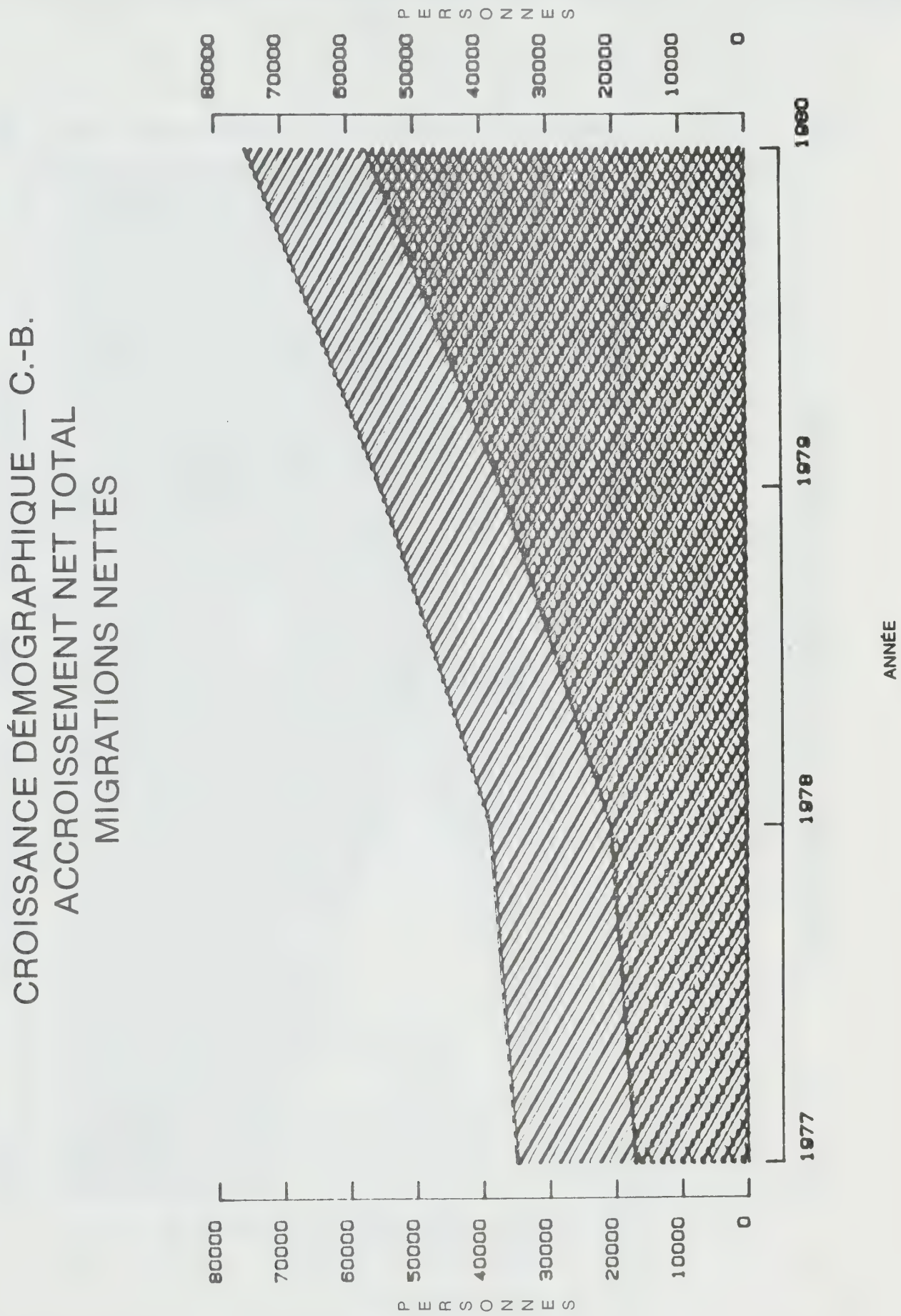


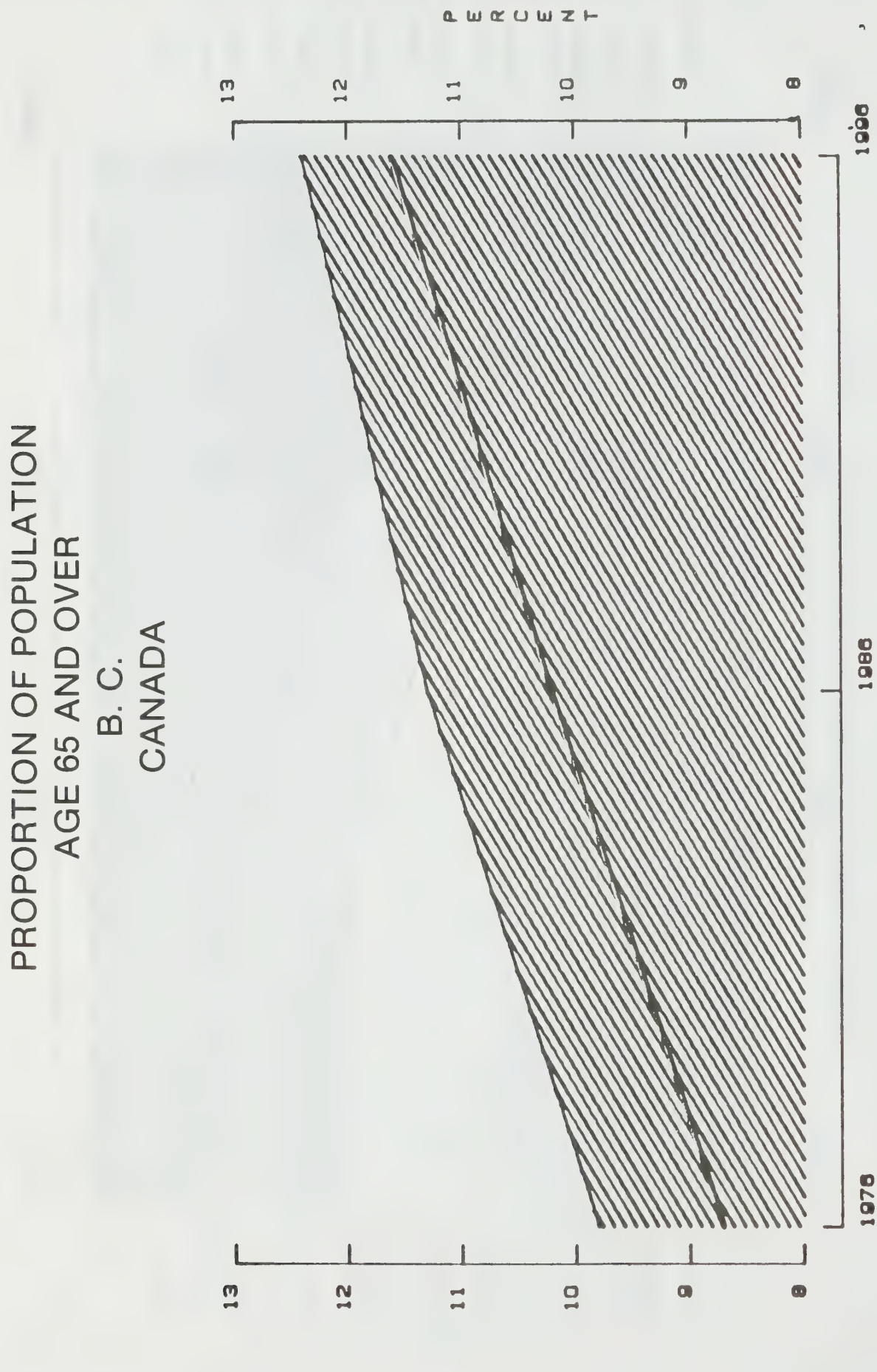
C.-B.

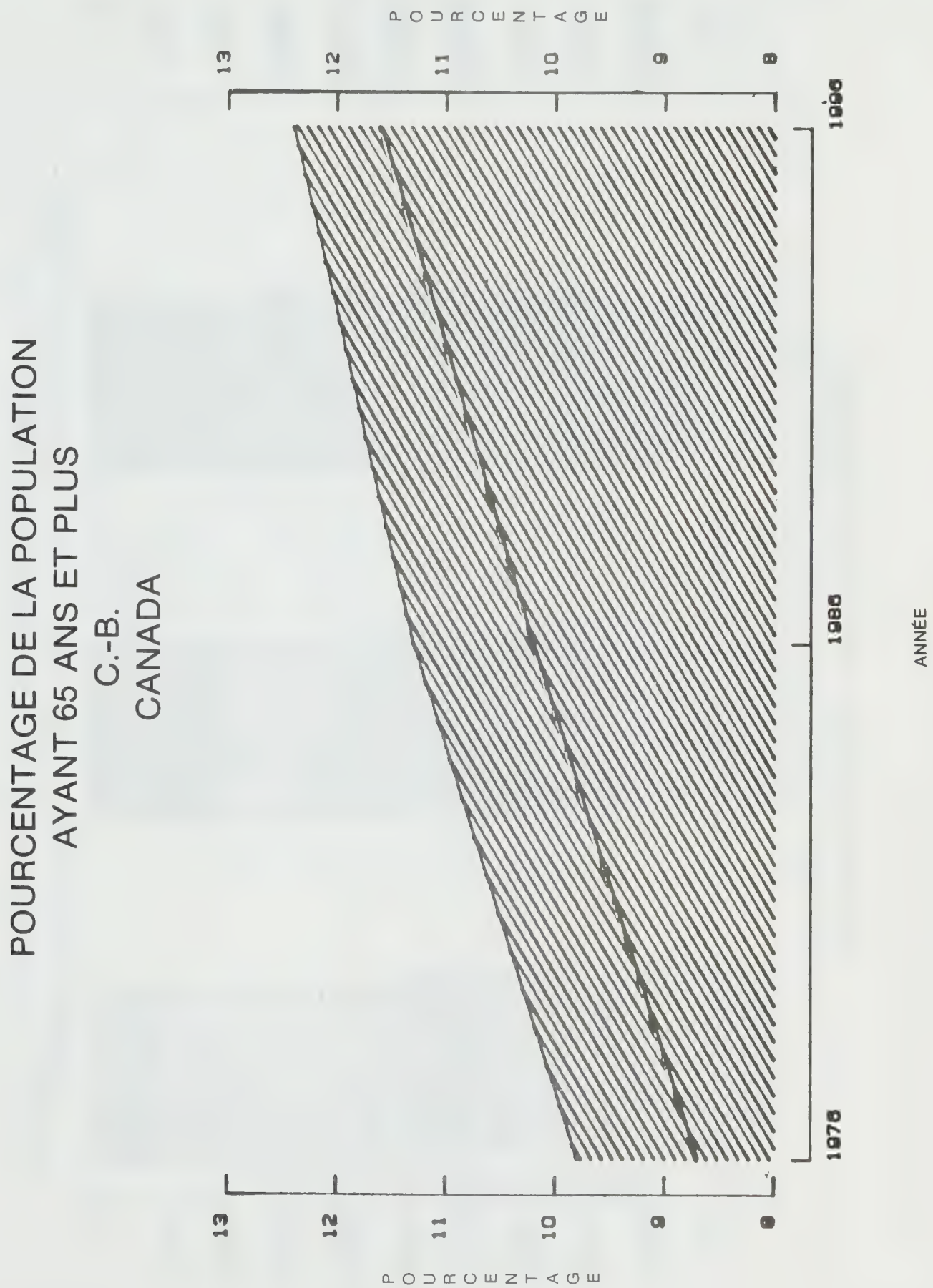


Canada

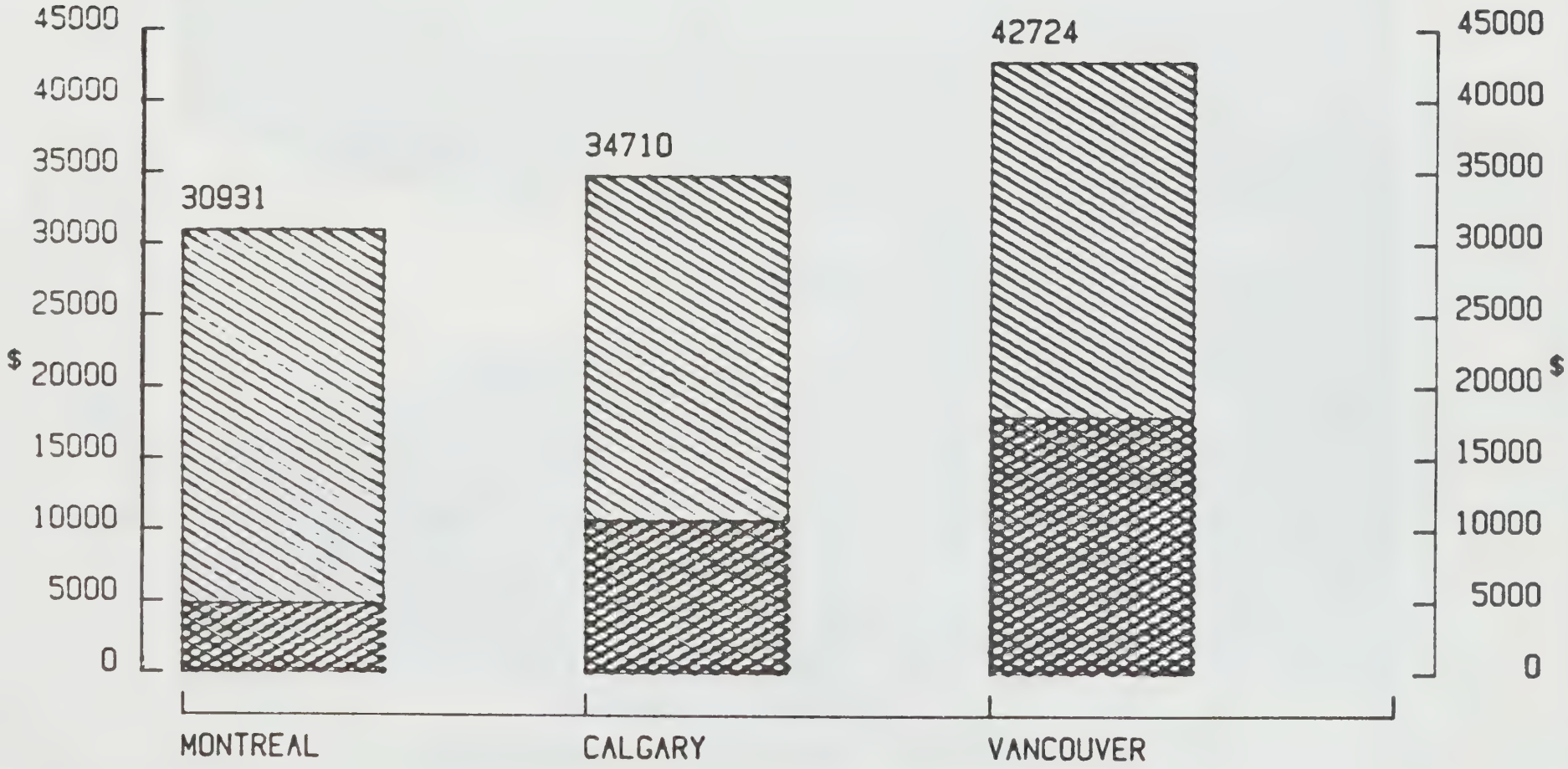

B. C. POPULATIO INCREASE
TOTAL NET INCREASE
NET MIGRATION COMPONENT
80000
70000
60000
50000
40000
30000
20000
10000
0
PERSONS
1977
1978
1979
1980
YEAR


CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE — C.-B.
ACCROISSEMENT NET TOTAL
MIGRATIONS NETTES
PERSONNES
80000
70000
60000
50000
40000
30000
20000
10000
0
1977
1978
1979
1980
ANNÉE


PROPORTION OF POPULATION
AGE 65 AND OVER
B. C.
CANADA
PERCENT
13
12
11
10
9
8
1978
1988
1998
YEAR

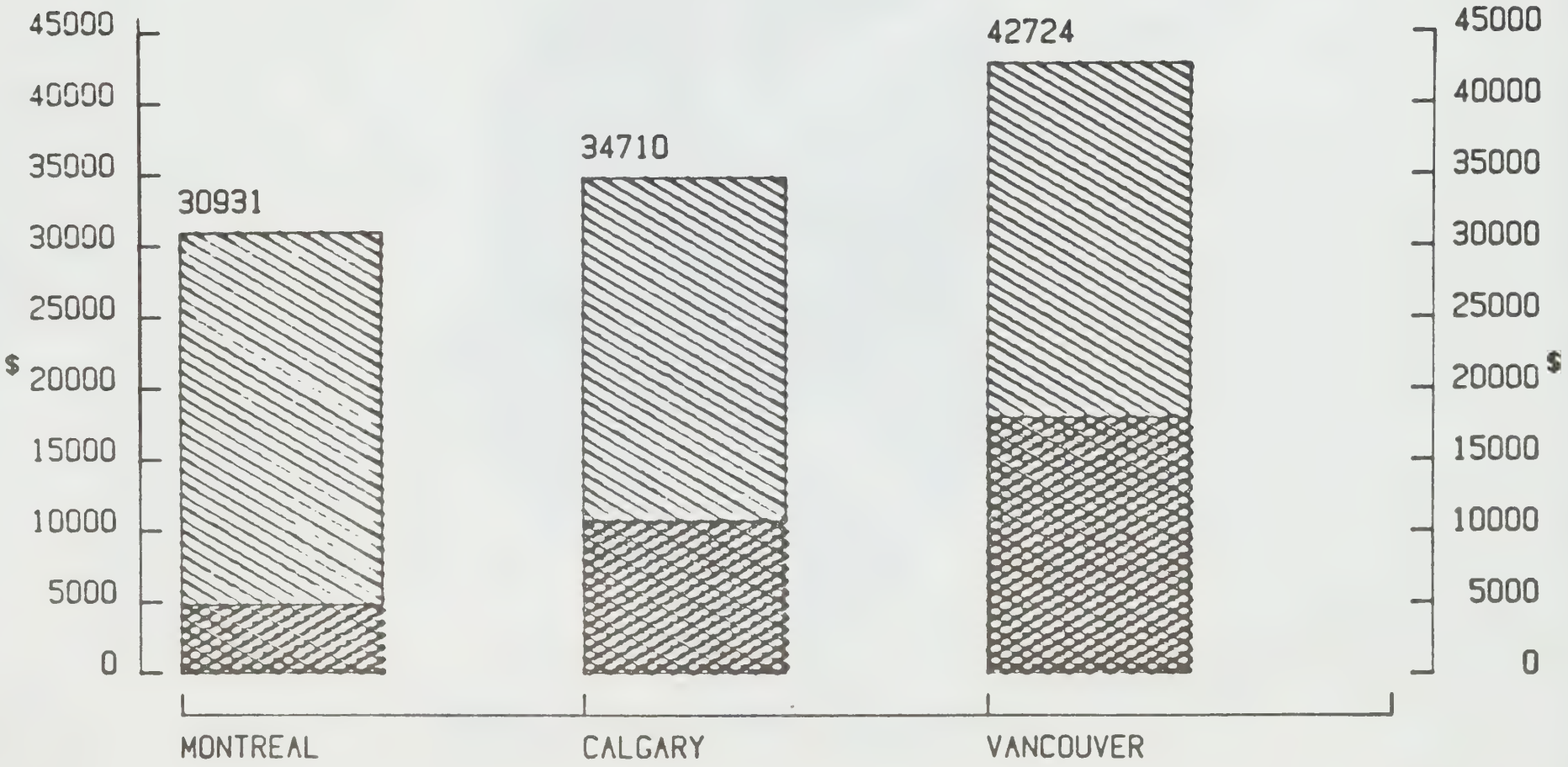

POURCENTAGE DE LA POPULATION
AYANT 65 ANS ET PLUS
C.-B.
CANADA
POURCENTAGE
13
12
11
10
9
8
1976
1988
1998
ANNÉE

COMPARATIVE FAMILY EXPENSES FOR MIDDLE-CLASS FAMILY OF FOUR TOTAL EXPENSES HOUSING COMPONENT



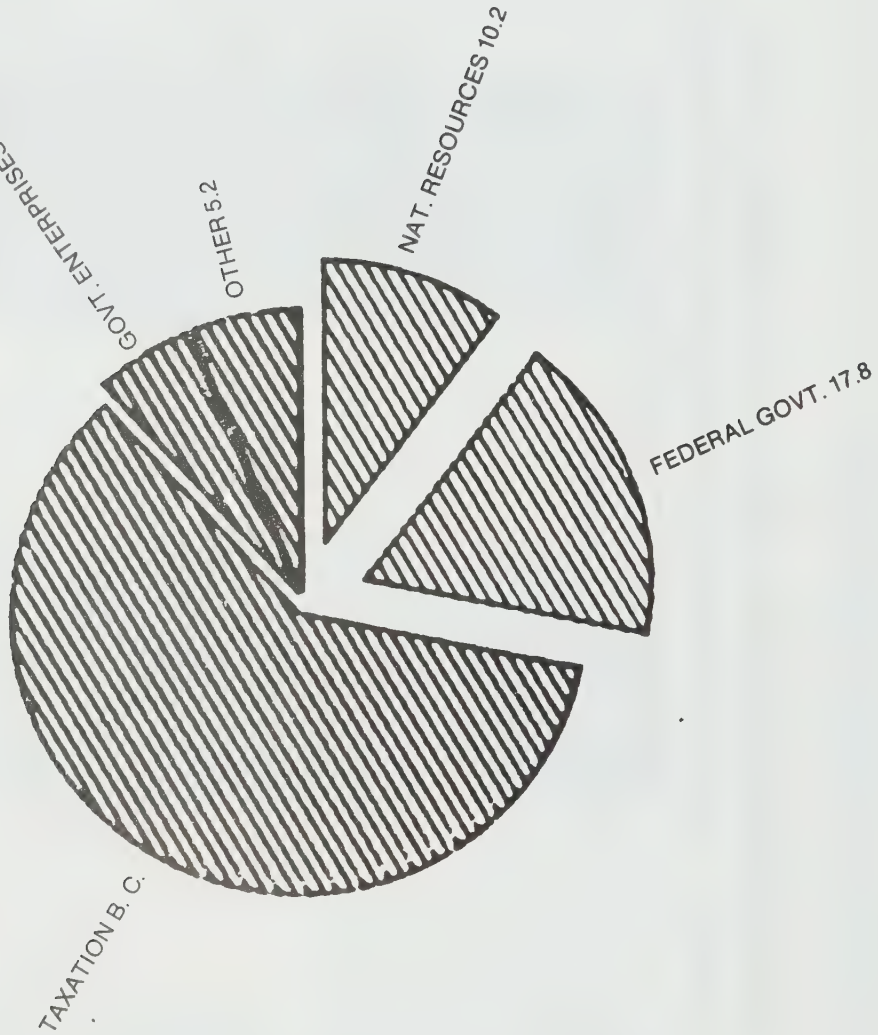
SOURCE: CONFERENCE BOARD OF CANADA, APRIL 1981

COMPARAISON DES DÉPENSES FAMILIALES POUR UNE FAMILLE DE QUATRE À REVENU MOYEN
DÉPENSES TOTALES
LOGEMENT

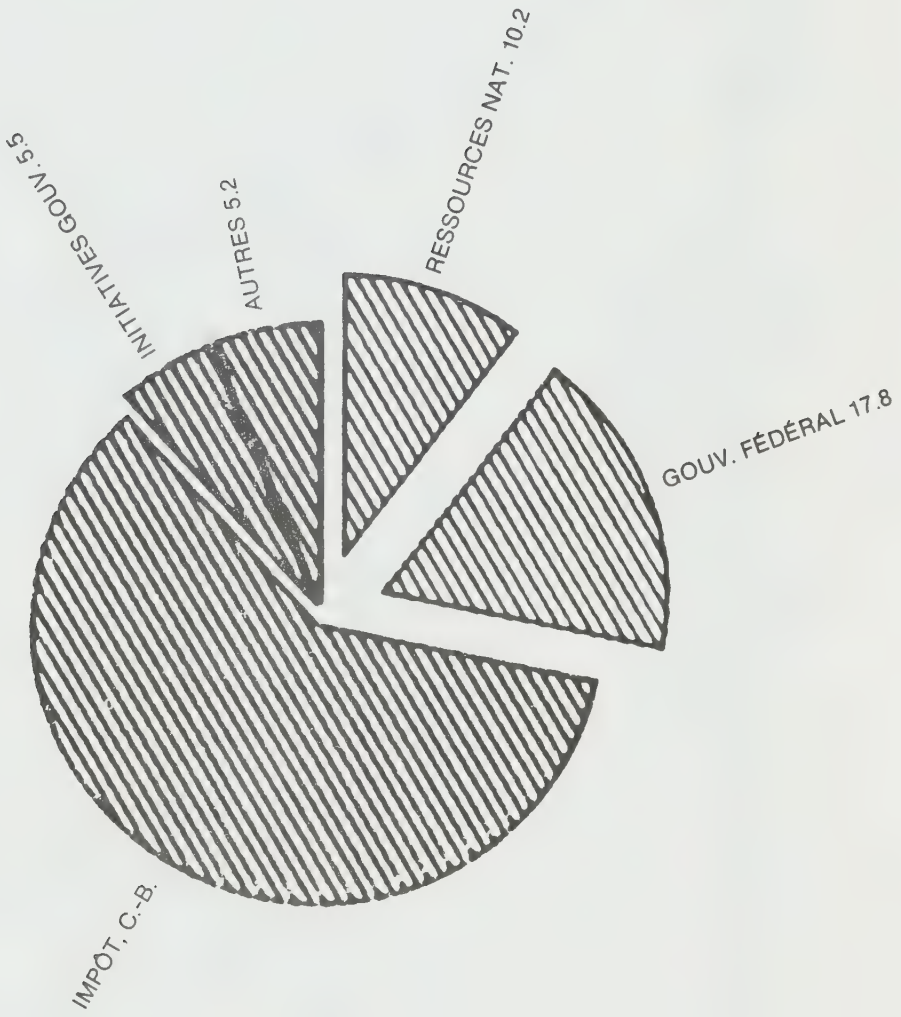


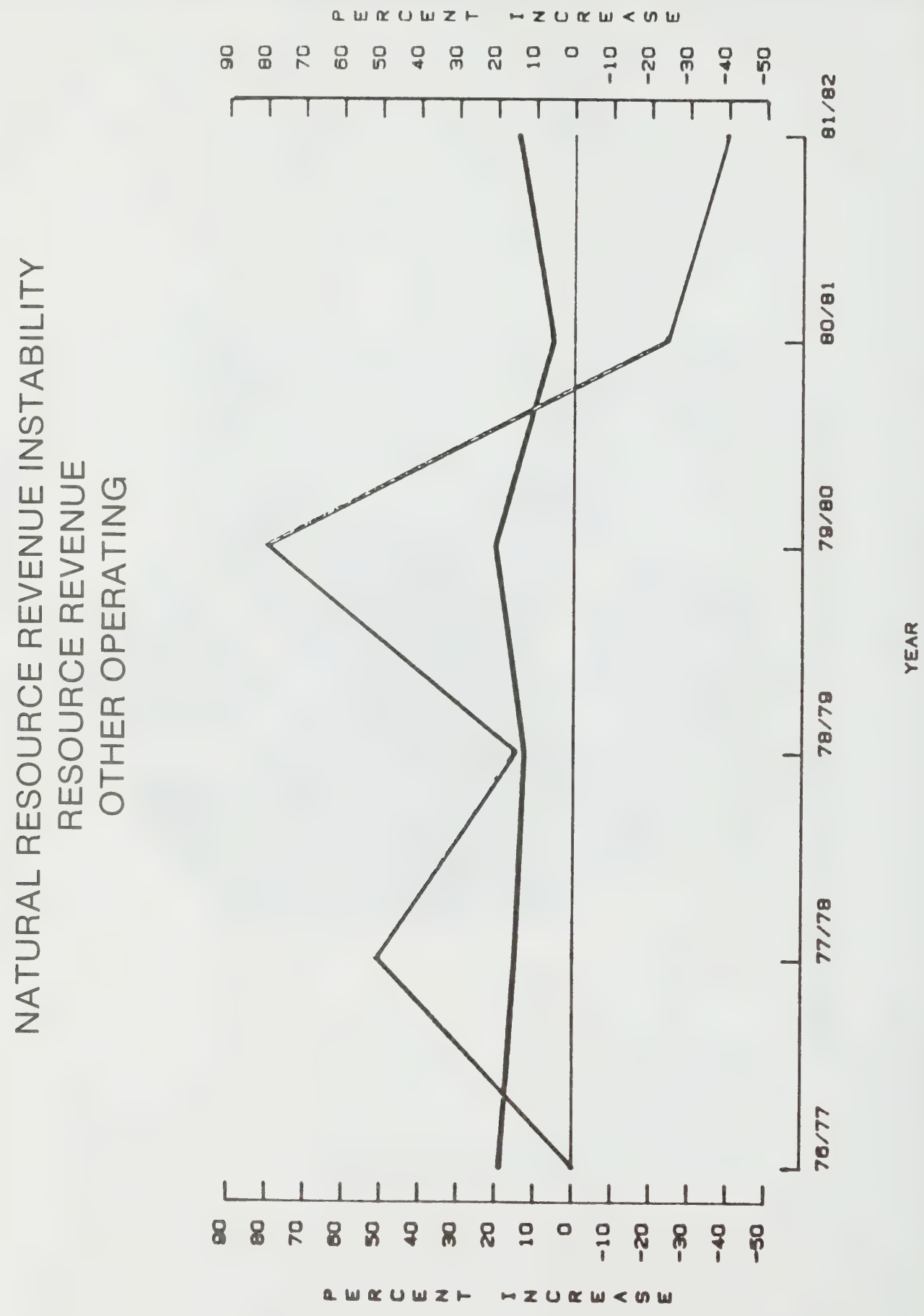
SOURCE: CONFERENCE BOARD OF CANADA, AVRIL 1981

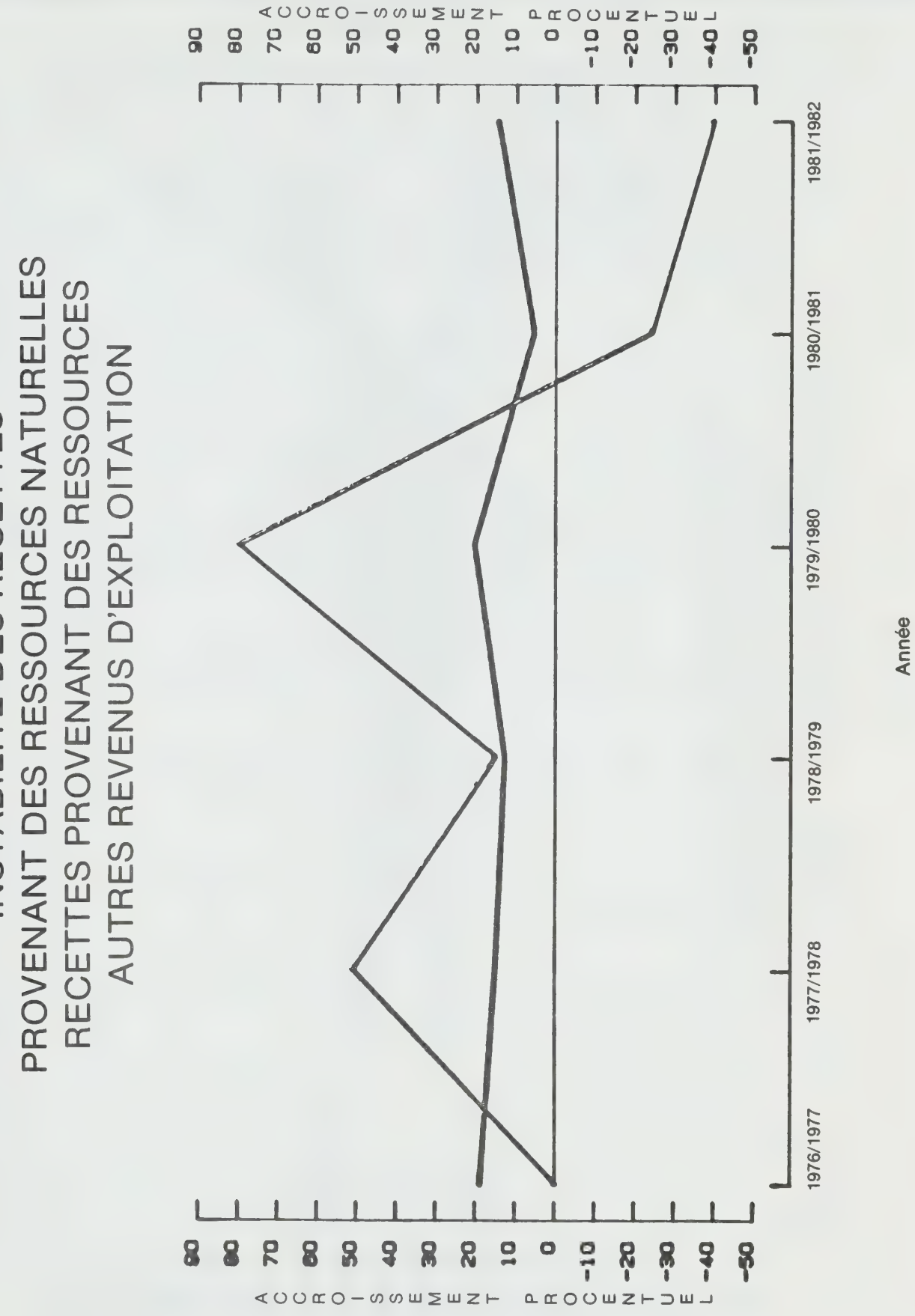
MAJOR SOURCES OF REVENUE
1981-82
(PERCENT)

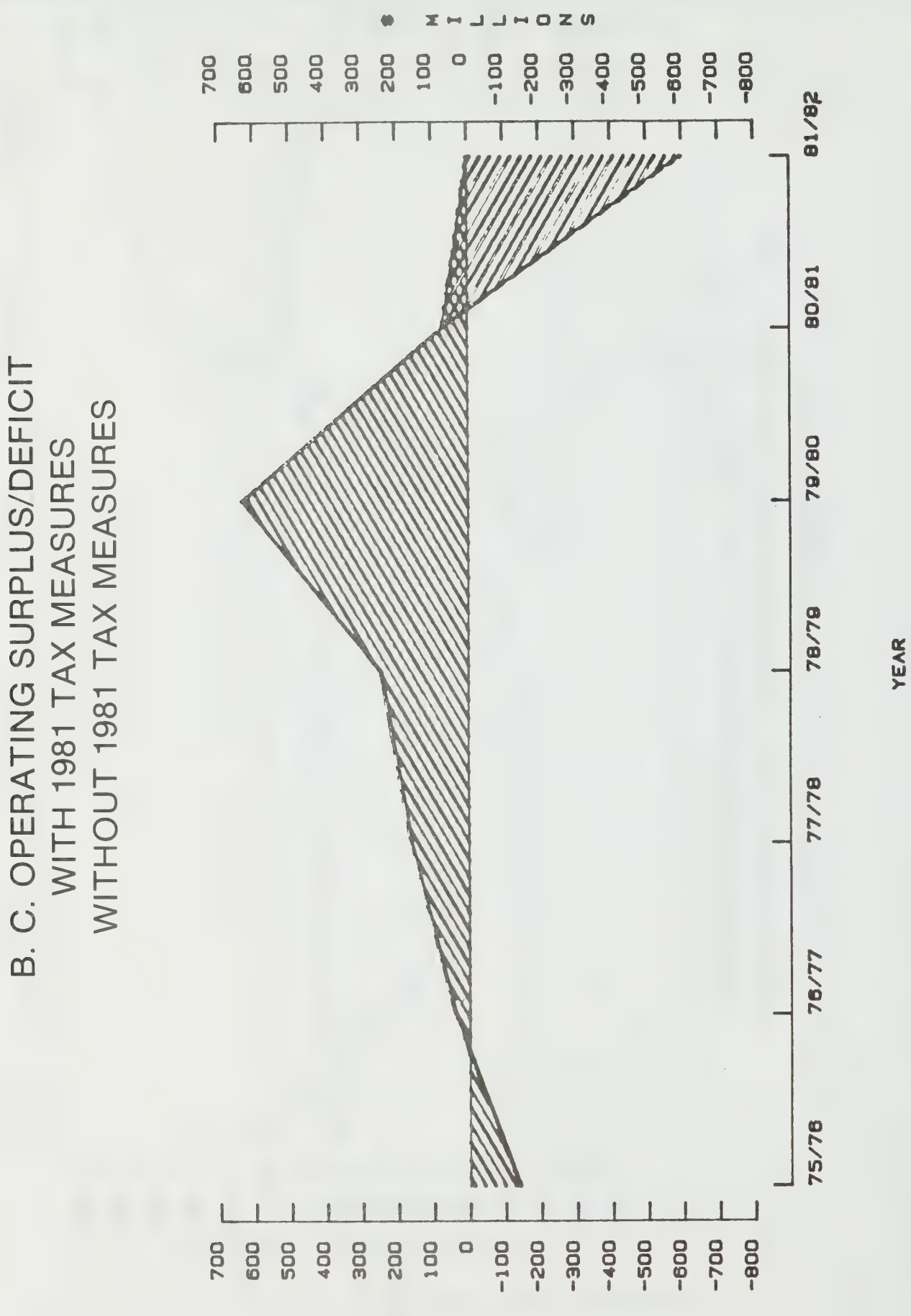


PRINCIPALES SOURCES DE REVENU
1981-1982
(POURCENTAGE)

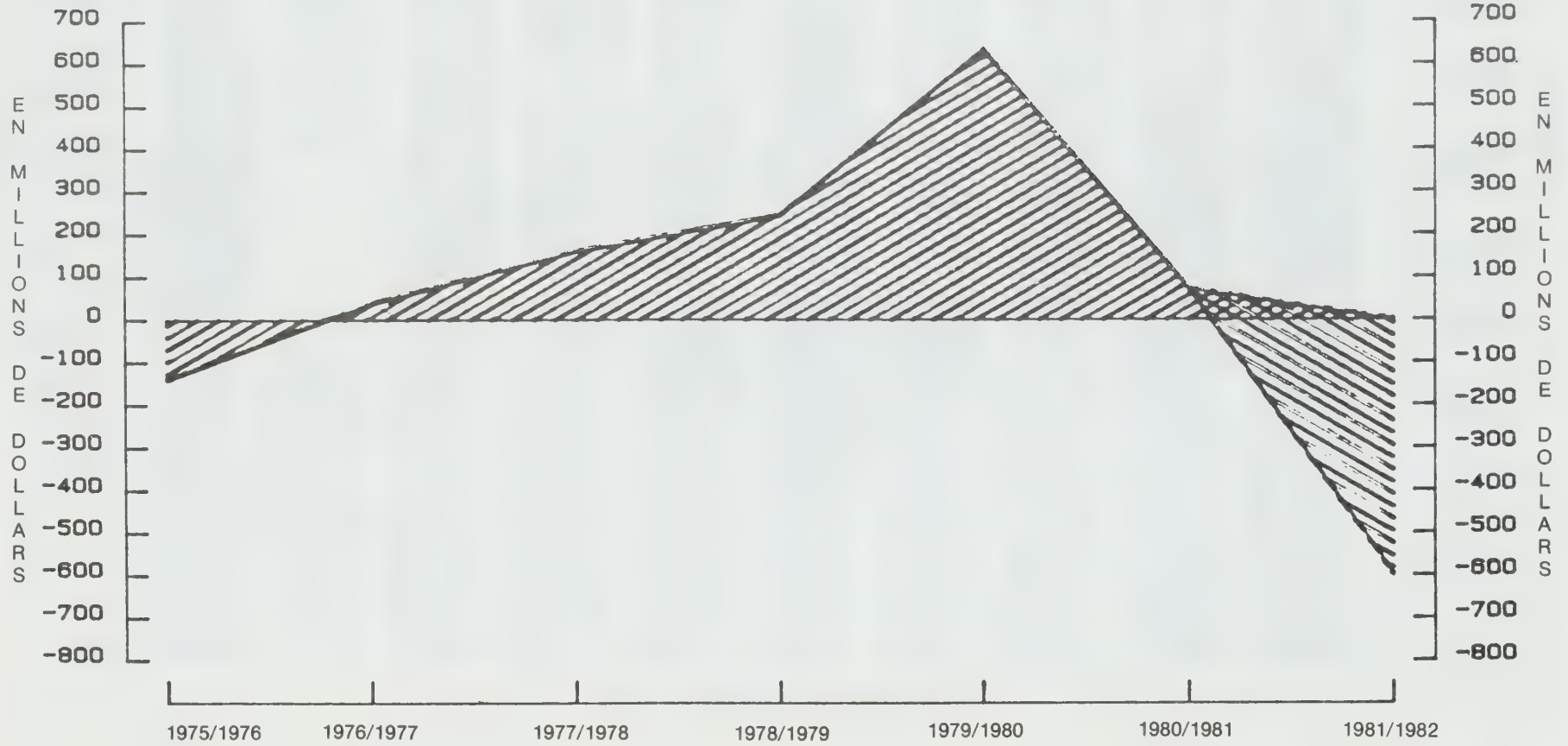



NATURAL RESOURCE REVENUE INSTABILITY
RESOURCE REVENUE
OTHER OPERATING
PERCENT INCREASE
90 80 70 60 50 40 30 20 10 0 -10 -20 -30 -40 -50
76/77
77/78
78/79
79/80
80/81
81/82
YEAR

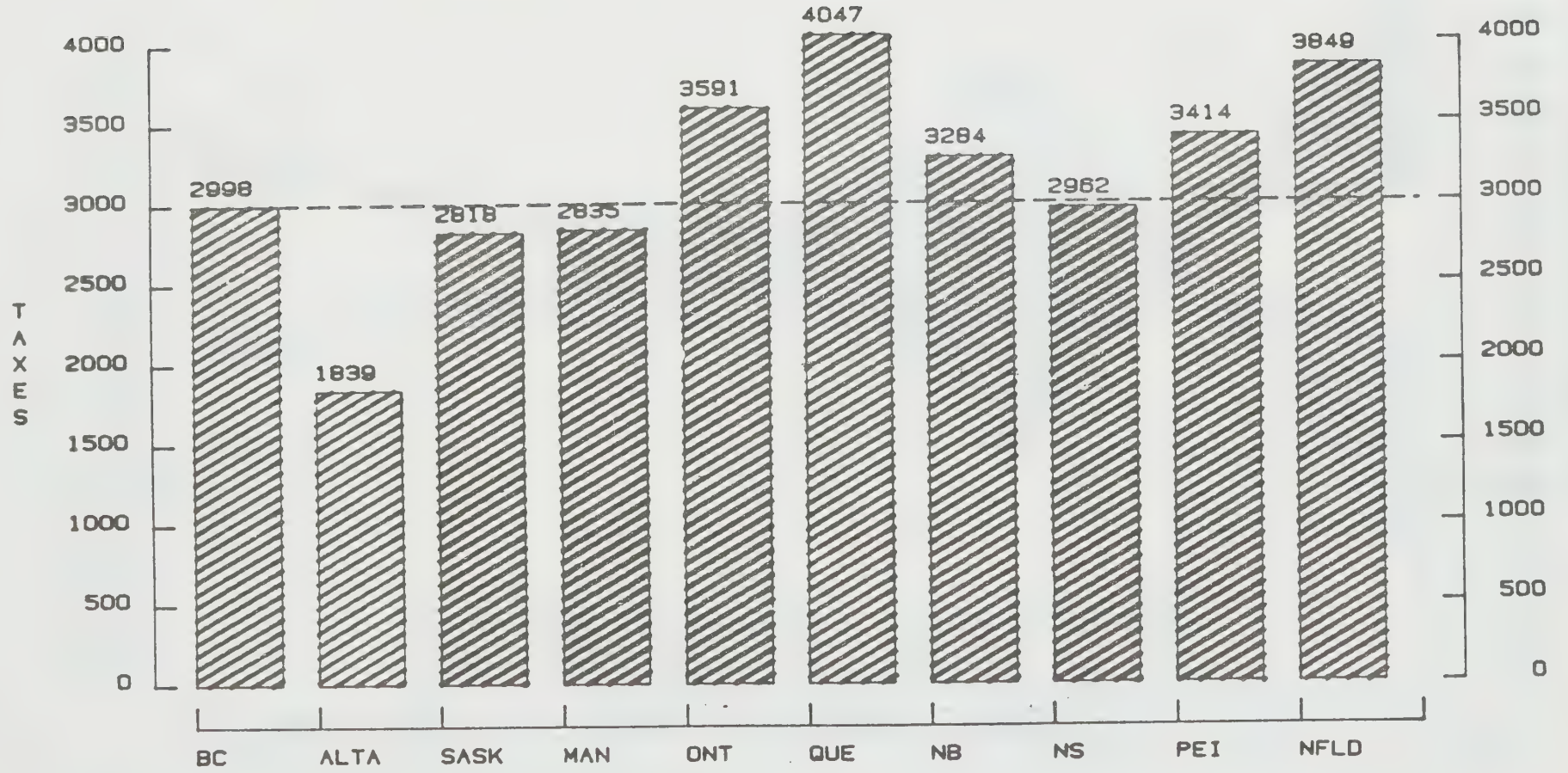

INSTABILITÉ DES RECETTES
PROVENANT DES RESSOURCES NATURELLES
RECETTES PROVENANT DES RESSOURCES
AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION
ACCROISSEMENT PROCENTUEL
90 80 70 60 50 40 30 20 10 0 -10 -20 -30 -40 -50
1976/1977
1977/1978
1978/1979
1979/1980
1980/1981
1981/1982
Année


B. C. OPERATING SURPLUS/DEFICIT
WITH 1981 TAX MEASURES
WITHOUT 1981 TAX MEASURES
$ MILLIONS
700
600
500
400
300
200
100
0
-100
-200
-300
-400
-500
-600
-700
-800
75/76
76/77
77/78
78/79
79/80
80/81
81/82
YEAR

EXCÉDENT/DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT — C.-B.
AVEC LES MESURES FISCALES DE 1981
SANS LES MESURES FISCALES DE 1981

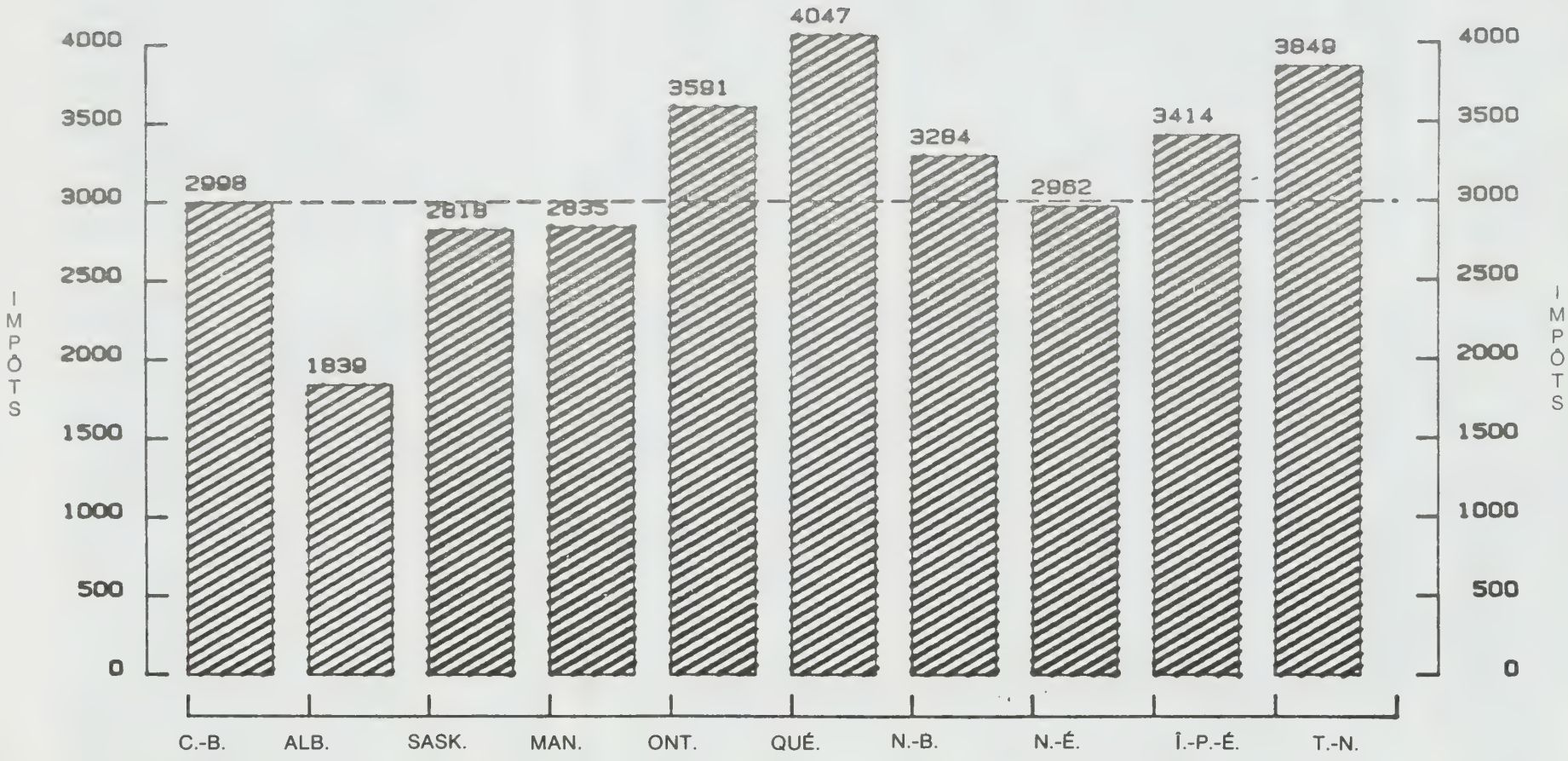


TAX COMPARISON



SOURCE: CANADIAN TAX FOUNDATION

COMPARAISON AUX FINS DE L'IMPÔT



SOURCE: BUREAU CANADIEN D'ÉTUDES FISCALES

APPENDIX "FISC-58"

PRESENTATION TO THE PARLIAMENTARY TASK FORCE

BRIAN R. D. SMITH
MINISTER OF EDUCATION
PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA

At the outset it is necessary to pay homage to our Federal system of Government and to observe once again that education is a Provincial responsibility and must remain primarily a Provincial responsibility. Educational planning and implementation for Canada could not be done sensibly and properly from Ottawa. The Provinces are best able to plan and to provide schools and post-secondary education because of their closeness and sensitivity to their regions. Indeed, a great and healthy decentralized school administration has developed in British Columbia among 75 school districts.

Education, particularly in the years since the Second World War, not only has improved but also has become more complex. Education has received major encouragement and financial support from the National Government, particularly in the post-secondary field. It is legitimate for the Federal government to articulate national goals for post-secondary education in manpower training. It is appropriate, and indeed absolutely essential, that the National Government continue to provide Established Program Funding for post-secondary education in the Provinces, as well as funding for bilingualism education and for second language education for new Canadians.

These are the two central messages in this presentation. Mainly, the Provinces have a duty to cooperate and work towards some common educational aims and the Federal Government has a role in post-secondary education to articulate national goals and to provide vital funding.

Interprovincial Cooperation in Canada

There are problems associated with a jurisdictional Provincial responsibility in a Federal state. This can be illustrated by the fact that quite often it is not understood in other countries that there are ten Departments of Education in Canada with ten different educational policies. Interprovincial cooperation has been brought about in Canada between the Provinces during the last decade largely through the agency of the Council of Ministers of Education of Canada. The Council, with a modest permanent secretariat in Toronto, meets several times a year and has a number of standing working committees doing very useful work. The Council provides a forum for a great deal of discussion and exchange of information as well as for cooperation and unity of educational efforts in Canada. The Council can develop legitimate national goals of an educational nature. The Council also can and does deal directly with the Federal Government, as happened for example, in Fredericton several months ago, when the Council members met with the Secretary of State for Canada to discuss the bilingual education programs.

APPENDICE «FISC-58»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

BRIAN R. D. SMITH
MINISTRE DE L'ÉDUCATION
PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

Il faut d'abord rendre hommage à notre système fédéral de gouvernement et noter une fois de plus que l'éducation est de compétence provinciale et qu'elle doit le demeurer. La planifiaction de programmes d'enseignement et leur exécution dans le Canada ne pourrait, sensément et efficacement, se faire d'Ottawa. Les provinces sont plus aptes à planifier, fournir des écoles et de l'enseignement postsecondaire, parce qu'elles sont près de leurs régions et que, de ce fait, elles les connaissent mieux. De fait, il s'est développé parmi 75 districts scolaires de la Colombie-Britannique, une administration décentralisée, saine et importante.

L'éducation, surtout depuis la deuxième guerre mondiale, ne s'est pas seulement améliorée, mais est devenue plus complexe. Le gouvernement national, surtout dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, l'a beaucoup encouragé et appuyé financièrement. Il est légitime pour le gouvernement fédéral d'élaborer des objectifs nationaux pour l'enseignement postsecondaire en formation de la main d'œuvre. Il est opportun, voire essentiel, que le gouvernement fédéral continue de financer les programmes établis, pour l'enseignement postsecondaire dans les provinces, ainsi que l'enseignement bilingue et l'enseignement d'une deuxième langue aux néo-Canadiens.

Ce mémoire nous livre deux messages principaux; les provinces ont le devoir de coopérer à certains objectifs pédagogiques communs et le gouvernement fédéral doit, en enseignement postsecondaire, élaborer des objectifs nationaux et accorder les crédits essentiels.

Collaboration interprovinciale au Canada

Il y a, dans un état fédéral, certains problèmes rattachés à la compétence des provinces. On peut le démontrer par le fait que souvent, très fréquemment on ne comprend pas dans d'autres pays qu'il existe, au Canada, dix ministères de l'Éducation dotés d'un programme d'enseignement distinct. Au cours de la dernière décennie, la collaboration interprovinciale s'est développée au Canada surtout par l'action du Conseil canadien des ministres de l'Éducation. Le Conseil, doté d'un modeste secrétariat permanent à Toronto, se réunit plusieurs fois par année et compte un certain nombre de comités permanents qui accomplissent une tâche très utile. Le Conseil sert de tribune pour une foule de discussions et d'échanges de renseignements et pour assurer la collaboration et l'unité, dans les initiatives éducatives au Canada. Le Conseil peut élaborer de légitimes objectifs pédagogiques nationaux. Il peut également traiter, et, effectivement, il traite directement avec le gouvernement fédéral, comme cela s'est produit il y a plusieurs mois à Fredericton, quand les membres du Conseil ont rencontré le Secrétaire d'État du gouvernement canadien afin de discuter des programmes d'enseignement bilingue.

The Council of Ministers has made much progress in certain major areas. In the important area of school curriculum, an analysis of language arts programs in every Province has just been produced and another one is being generated for the Council in the area of science programs.

The Council has also produced an inter-Provincial guide to help students transferring from one Province to another. Several months ago Council members agreed to cooperate more closely in the field of teacher training and to prepare inventories of training programs offered by French language training institutions. There has also been agreement to exchange information through the Council relating to materials used in French language instruction. The Council has brought about cooperation in the production of specialized materials including an effort to provide blind students with Braille text books. These are only a few examples.

British Columbia is involved with other provinces in cooperative arrangements initiated by provinces interested in exchanging information and in establishing some form of basic standard. The Provinces cooperates with Alberta and Manitoba in a common textbook evaluation scheme with all three provinces sharing the evaluations of each other and benefitting from them. In these efforts, British Columbia has learned that it is not easy to develop national goals or standards, particularly when there are large descrepancies between the goals and educational delivery systems of the Provinces.

These observations on national cooperation should be concluded by emphasizing that British Columbia does not support highly centralized national program standards, administered by a growing bureaucracy, largely reflecting the interest of central Canada and providing a lock-step approach to teaching, learning and testing. Greater cooperation and a stronger concerted effort among the Provinces is required to achieve common basic educational standards to ensure mobility, and to foster a national body of knowledge and pride.

The Role of the Federal Government

The Federal Government has a role to play in education particularly through the national funding power. It is important for the Federal Government to continue to assist the Provinces through the Established Programs Financing arrangements, and through money provided for apprenticeship and training programs, as well as for citizenship and bilingual programs. The Federal Government has a role to articulate and to propose broad national manpower training goals which the Provinces can them implement. The problem for the Provinces is that Federal goals are seldom articulated clearly, following consultation. Rather, these goals are suddenly announced in a burst of telegrams to Provincial Ministers describing the latest program or priority from Ottawa. This makes it very difficult for the Provinces delivering the educational and training programs to plan or to accommodate shifting ad hoc federal priorities.

Le Conseil des ministres a fait beaucoup de progrès dans certains domaines importants, dont celui des programmes scolaires, pour lequel il vient tout juste de publier une analyse des programmes linguistiques dans chaque province et celui des programmes scientifiques, pour lequel il en prépare une autre pour le Conseil.

Le Conseil a également publié un guide interprovincial afin d'aider les étudiants à passer d'une province à l'autre. Il y a plusieurs mois, les membres du Conseil convenaient de resserrer leur collaboration dans le domaine de la formation des enseignants et de dresser des inventaires des programmes de formation offerts par les institutions de formation de langue française. On s'est également entendu pour échanger des renseignements par l'intermédiaire du Conseil au sujet du matériel pédagogique utilisé dans l'enseignement en langue française. Le Conseil a réussi à obtenir la collaboration des provinces afin de produire du matériel spécialisé, y compris un effort visant à fournir aux élèves aveugles des livres en braille. Il ne s'agit là que de quelques exemples.

La Colombie-Britannique participe également avec d'autres provinces à des accords amorcés par certaines provinces intéressées par l'échange de renseignements et par l'établissement d'une certaine norme fondamentale. La province participe avec l'Alberta et le Manitoba à l'évaluation d'un manuel commun, les trois provinces se partageant leurs évaluations afin de tirer partie de chacune d'entre elles. Dansle cadre de ces efforts, la Colombie-Britannique a appris qu'il n'est pas facile d'élaborer des normes et des objectifs nationaux, en raison surtout des grands écarts qui existent entre les objectifs et les systèmes d'enseignement des provinces.

Pour conclure ces quelques observations sur la collaboration nationale, il faut insister sur le fait que la Colombie-Britannique n'appuie pas les normes très centralisées d'un programme national administré par une bureaucratie sans cesse plus importante représentant surtout l'intérêt du Canada central et offrant une approche uniforme à l'enseignement, à l'apprentissage et aux examens. Les provinces devront collaborer davantage et intensifier leurs efforts si elles veulent élaborer en commun des normes fondamentales d'enseignement et si elles veulent assurer la mobilité des étudiants et encourager à l'échelle du pays l'acquisition des connaissances et la fierté.

Le rôle du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer en matière d'éducation surtout par le biais de sa compétence en matière de financement. Il est important pour ce dernier de continuer à aider les provinces grâce aux accords conclus au titre du Financement des programmes établis, grâce à l'argent qu'il consent à l'égard des programmes d'apprentissage et de formation ainsi que des cours de formation civique et des programmes bilingues. C'est au gouvernement fédéral qu'il revient d'élaborer et de proposer des objectifs nationaux à l'égard de la formation de la main-d'œuvre, objectif que les provinces peuvent ensuite réaliser. Le problème pour les provinces, c'est que le gouvernement fédéral élabore rarement des objectifs très clairs après les avoir consultés. Il préfère au contraire, les annoncer soudainement au moyen d'une flopée de télégrammes destinés aux ministres provinciaux et servant à décrire le dernier programme ou la dernière priorité, ce qui implique la tâche des provinces qui offrent ces programmes d'enseigne-

Canada's prevailing mood today necessitates that Federal/Provincial relations stop being dealt with in the spirit of constant confrontation and jurisdiction struggle. Education is a prime field for good cooperation between the Provincial and National Governments. Excellent cooperation has already been received from the Secretary of State's Department in establishing the program for bilingual education that now operate wherever numbers warrant in all Provinces. While this Province despairs that the Federal Government is putting less money into these popular expanding programs than was provided two years ago, the effective presence and leadership given by the Federal Government in encouraging and supporting the Provinces to set up bilingual programs is applauded.

British Columbia has received good assistance from the Secretary of State's Office in initiating experiments in the use of satellites for distance education. The Province has been treated well in terms of accessibility to Federal technical systems and technical support. Positive negotiations are under way to establish appropriate long-range sharing arrangements for the use of satellite technology. The Federal role has permitted the Province to move forward dramatically in the field of distance education services.

There has not been the same level of cooperation by the Federal Government toward the Provinces in the field of manpower training initiatives. It is difficult for both levels of government to forecast and plan manpower development and to implement effective programs. Cooperation is absolutely essential to minimize clashes between Provincial goals and National objectives. While the goals of both levels of government may be legitimate, it is important the Federal Government cooperate and consult with the Provinces instead of merely following its own initiatives.

The Province of British Columbia acknowledges that the Federal Government has an obvious concern for the effective delivery of post-secondary education and training programs and bilingual education programs which are supported by Federal funds. The Federal Government is entitled to know that Federal funds are being used for the purposes that were agreed to by the Province and the Federal Government and that there is legitimate acknowledgement of the Federal presence. But this does not mean that the Federal Government is entitled to interfere in provincial education program developments whenever federal funding is involved.

From the Provincial point of view, it is essential the Federal Government recognizes the importance of Provincial planning and policy development. Provinces need Federal support for educational programs but it is critical that the Federal Government recognizes the effect of national decisions and priorities and how they impact within each Province. Too often, the Federal role is seen as providing the stimulus for selective program developments and services across the country. This approach to federal funding—referred to as "focus-funding"

ment et de formation puisqu'elles ne parviennent pas à faire des plans ou à s'adapter à des priorités fédérales spéciales qui changent constamment.

L'état d'esprit actuel du Canada exige que les relations fédérales-provinciales cessent de servir de prétexte à une confrontation constante et à une bataille de compétences. L'éducation est un domaine de toute première importance qui exige une bonne collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Le Secrétariat d'État a d'ailleurs coopéré de façon excellente en créant les programmes pour l'enseignement bilingue et qui sont pour l'instant en vigueur dans toutes les provinces là ou le nombre le justifie. Bien que cette province se désole que le gouvernement fédéral investisse moins qu'il y a deux ans dans ces programmes de plus en plus populaires, elle approuve la présence efficace et le leadership que démontre le gouvernement fédéral lorsqu'il encourage et aide les provinces à mettre sur pied des programmes bilingues.

Le Bureau du Secrétariat d'État a participé avec la Colombie-Britannique à des expériences sur la transmission par satellite de services éducatifs dans des régions éloignées. En ce qui concerne l'accessibilité aux systèmes techniques fédéraux et à l'appui technique, la province a été bien traitée. Des négociations positives sont en cours afin d'établir pour le long-terme des accords à frais partagés pour l'utilisation des satellites. C'est grâce au gouvernement fédéral que la province a pu réaliser des progrès énormes au chapitre de la prestation de services éducatifs dans les régions éloignées.

La collaboration du gouvernement fédéral n'a toutefois pas été la même dans les provinces à l'égard de la formation de la main-d'œuvre. Il est difficile pour les deux paliers de gouvernement de prévoir les besoins en main-d'œuvre et de mettre en œuvre des programmes efficaces. La collaboration est absolument de rigueur si l'on veut réduire au minimum les incompabilités entre les objectifs provinciaux et nationaux. Bien que les objectifs des deux paliers de gouvernement puissent être valables, il est important pour le gouvernement fédéral de collaborer avec les provinces et de les consulter plutôt que de s'en tenir simplement à ses propres initiatives.

La province de Colombie-Britannique reconnaît que le gouvernement fédéral doit de toute évidence assurer la prestation efficace des cours de niveau postsecondaires, des programmes de formation ainsi que des programmes d'enseignement bilingue dont il assure le financement. Le gouvernement fédéral a le droit de savoir si les crédits qu'il avait consentis sont utilisés aux fins auxquels les avaient destinés la province et le gouvernement fédéral; il a également le droit de savoir si l'on renseigne la population sur la provenance de ces fonds. Cela ne signifie pas toutefois que le gouvernement fédéral est autorisé à s'ingérer dans l'élaboration des programmes d'enseignement provinciaux toutes les fois qu'il y apporte sa contribution.

De l'avis de la province, il est essentiel que le gouvernement fédéral reconnaisse l'importance de la planification et de l'élaboration des programmes par les provinces. Les provinces ont besoin de l'appui du fédéral pour leurs programmes d'enseignement, mais il est primordial que le gouvernement fédéral reconnaisse que les décisions et les priorités nationales ont des répercussions différentes selon les provinces. Il arrive trop souvent que l'on considère que le rôle du fédéral consiste à fournir le stimulus nécessaire à l'élaboration de programmes

or "targetted funding"—is unacceptable to this Province because it causes severe problems for provincial planning and policy development. Federal priorities are imposed with little or no reference to Provincial priorities and with no guarantee that Federal funding will be adequate or provided on a continuing basis. The instability, duplication of initiative, and even conflict that this can create jeopardizes the quality of the program services the Federal initiative is intended to benefit.

The National Government must be ready to accept a legitimate share of the fiscal implications and impact of Federal decisions at the Provincial level. To illustrate, a prime example in British Columbia is the impact of current Federal immigration policies. These policies have resulted in a large influx of non-English speaking persons into Canada, and particularly to British Columbia. More assistance is needed from the Federal Government to ensure that these New Canadians receive an adequate education in the English language. If Federal funding is not provided and strongly supported by Ottawa, these new citizens will be badly served, causing shortages in the labour force, alienation between citizens, and social tensions. Last June, the Province of British Columbia proposed to the Federal Minister of Employment and Immigration that the Federal Government should provide global service grants to the Provinces for each new Canadian over a period of three years—the pre-citizenship years—following which the total cost of social services, including language training would be borne by the Province.

In conclusion, the importance of cooperation between the Federal and Provincial levels of government in the education sector has strong historic roots. Cooperation is essential to the effective delivery of education in Canada today and in the future. Education is a component in virtually every program mounted by the Provincial and Federal Governments, especially those that are most directly associated with economic development or regional expansion. National decisions on programs and funding mechanisms have a profound effect on the education systems in every Province. The role of Federal Government agencies should be more closely associated with National planning, the provision of resources, and National evaluation. The role of the Provincial Government, appropriately recognizing constitutional responsibilities, is in the allocation of specific resources to programs, organizing delivery of programs through local institutions and agencies, and the evaluation of the services provided to clients. Both levels of Government have some accountability to each other for effective cooperation in such a delivery system. Ways need to be found that will promote even greater inter-governmental cooperation in education and will encourage legitimate Federal support and funding for training and presently supported educational programs.

sélectifs et de services à l'échelle du pays. Cette conception du financement fédéral—qu'on appelle «financement objectif»—est inacceptable pour cette province du fait qu'il pose de graves problèmes au niveau de la planification et de l'élaboration des programmes provinciaux. C'est en tenant peu compte des priorités provinciales ou même en les ignorant qu'on impose les priorités fédérales, sans aucune garanti que le financement du gouvernement fédéral conviendra ou sera assurée de façon permanente. L'instabilité, le double emploi et même le conflit que cela peut créer mettent en danger la qualité des services dont devrait tirer partie le fédéral.

Le gouvernement fédéral doit donc être disposé à accepter une juste part des répercussions financières ainsi que l'effet de ses décisions au niveau provincial. Pour illustrer cela, il y a l'excellent exemple en Colombie-Britannique de la répercussion des programmes d'immigration actuels du gouvernement fédéral. Ces programmes ont permis à un grand nombre de personnes ne parlant pas l'anglais d'immigrer au Canada et, en particulier, en Colombie-Britannique. Il faut que le gouvernement fédéral nous aide davantage si l'on veut que ces néo-canadiens reçoivent un enseignement adéquat en langue anglaise. Si le gouvernement fédéral ne débloque pas de crédits et n'obtient pas le ferme appui d'Ottawa, ces nouveaux citoyens seront mal servis, ce qui entraînera des pénuries de main-d'œuvre, des hostilités entre les citoyens et des tensions sociales. En juin dernier, la province de Colombie-Britannique proposait au ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration que le gouvernement fédéral accorde des subventions globales aux provinces pour chaque néo-canadien et ce, pendant une période de trois ans—les années précédant l'acquisition de la nationalité—après quoi la province s'engageait à assumer le plein coût des services sociaux, y compris la formation linguistique.

En conclusion, l'importance de la collaboration entre les paliers de gouvernement tant au niveau fédéral que provincial dans le secteur de l'éducation ont de profondes racines historiques. Tant aujourd'hui que demain, il est essentiel que la collaboration s'installe au Canada si l'on veut façonner efficacement notre population par l'éducation. Cette dernière fait partie de presque tous les programmes élaborés par les gouvernements provinciaux et fédéral, surtout ceux qui se rapportent plus directement au développement économique ou à l'expansion régionale. Les décisions nationales prises à l'égard des programmes et des mécanismes de financement ont des répercussions profondes sur les sytèmes d'éducation de toutes les provinces. Le rôle des organismes du gouvernement fédéral devrait être plus étroitement lié à la planification nationale, à la prestation des ressources ainsi qu'à l'évaluation nationale. Le rôle du gouvernement provincial, qui reconnaissait à juste titre ses responsabilités constitutionnelles, consiste en la répartition de ressources précises à l'égard de programmes, la mise en œuvre de ces derniers par le biais d'institutions et d'organismes locaux ainsi qu'en l'évaluation des services assurés aux clients. Les deux paliers de gouvernement sont comptables l'un envers l'autre de l'efficacité de leur collaboration dans le cadre d'un système de ce genre. Il faut trouver des moyens qui encourageront les gouvernements à collaborer davantage dans le domaine de l'éducation et qui inciteront le gouvernement fédéral à appuyer et à financer la formation ainsi que les programmes d'enseignement qui sont déjà subventionnés.

APPENDIX "FISC-59"

SUBMISSION TO PARLIAMENTARY TASK FORCE ON FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS

BY
DOUGLAS T. KENNY
PRESIDENT,
UNIVERSITY OF BRITISH COLUMBIA

JUNE 3, 1981

First, let me express my very warm thanks to the Parliamentary Task Force for giving me this opportunity to appear before it as an educator and as a concerned Canadian citizen, who is actively involved in an enterprise which is of paramount importance to the future of the nation.

Today there are valid grounds for uneasiness in Canada, for many say that the so-called "beautiful era" is over because the troubles of the world economy will continue into the coming century.

It is true that Canada has a great deal to be uncertain about: the continuing threat of inflation, the prospects of continuing federal deficits, the impact of high interest rates, the slowdown in investment and activity and productivity, lofty energy costs and prices, and the apparent decline in manufacturing output.

In the face of immediately felt difficulties a government may opt for short-term solutions rather than long-term considerations. However, short-terms solutions may have adverse long-term effects. That is why clarity of thought must be brought to bear upon our nation's future development. It is vital that, in the face of immediate fiscal problems, the federal government does not become a prisoner of expediency in its negotiations with the provinces over EPF.

A nation which seeks to compete, must get its national and fiscal priorities right. Yet, let us face the fact that we have fallen short in attaining the dream of Sir Wilfred Laurier, who said 77 years ago that ". . . the twentieth century shall be the century of Canada and of Canadian development."

While this eminent Canadian may not have been entirely correct in his prediction, a good case can be made for his claim that this century is one of Canadian development. Higher education in Canada has been essential to that cultural and economic development. Neither the greatness of our cultural heritage, nor the richness of our society would have been possible without our Canadian universities. The growing involvement of the federal government in providing financial support for post-secondary education has coincided with the acceleration of social development since the end of the Second World War.

In a season of stock-taking on the future of fiscal federalism, it is well to remember the role that the federal government has performed in shaping the destiny of our universities, and their function in the life of Canada.

To simplify greatly, Canadian universities at the end of the Second Word War dwelled in bland obscurity from from

APPENDICE «FISC-59»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

PAR
DOUGLAS T. KENNY
RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

LE 3 JUIN 1981

En premier lieu, permettez-moi de remercier chaleureusement le Comité spécial de me donner l'occasion de comparaître en ma qualité d'enseignant et de citoyen canadien qui œuvre activement au sein d'une entreprise dont l'importance est primordiale pour l'avenir du pays.

Il existe aujourd'hui des raisons valables d'être inquiet au Canada, car bon nombre affirment que la période dite «d'abondance» est terminée parce que les problèmes de l'économique mondiale persisteront au cours du prochain siècle.

Il est vrai que le Canada a bien des raisons d'être inquiet: la menace persistante de l'inflation, la perspective de déficits fédéraux répétés, les répercussions des taux d'intérêts élevés, la baisse des investissements et de productivité, la flambée des coûts et des prix énergétiques ainsi que l'apparente baisse du rendement du secteur manufacturier.

Face à des difficultés immédiates, un gouvernement peut opter pour des solutions à court terme plutôt que des mesures à long terme. Les premières peuvent comporter cependant les effets néfastes des secondes. C'est pourquoi il faut réfléchir sérieusement au développement futur de notre pays. Devant des problèmes fiscaux immédiats, il est vital que le gouvernement fédéral ne soit pas tenu d'accepter des expédients au cours de ses négociations avec les provinces concernant le financement des programmes établis.

Un pays, qui se veut concurrentiel, doit déterminer avec pertinence ses priorités nationales et fiscales. Il ne faut pas se le cacher, nous n'avons pas réalisé le rêve de Sir Wilfrid Laurier qui, il y a 77 ans disait que . . . «le vingtième siècle sera celui du Canada et du développement du Canada.»

Même si la prédiction de cet éminent Canadien ne s'est pas révélée entièrement exacte, il faut souligner qu'il avait raison en disant que ce siècle sera témoin du développement du Canada. L'enseignement supérieur a été essentiel à ce développement culturel et économique au Canada. Notre héritage culturel n'aurait pas cet ampleur et notre société ne recèlerait pas cette richesse sans l'apport de nos universités canadiennes. La participation accrue du gouvernement fédéral au financement de l'enseignement postsecondaire a coincidé avec le rythme accéléré du développement social depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale.

En cette période où nous évaluons l'avenir du fédéralisme fiscal, il est bon de se souvenir du rôle que le gouvernement fédéral a joué en façonnant la destinée de nos universités et leur fonction au sein de la vie canadienne.

Simplifions à l'extrême: à la fin de la Deuxième guerre mondiale, les universités canadiennes se sont retirées dans

society, focused their activities on teaching at the undergraduate level, almost wholly neglected graduate studies and research, had enrolments no larger than four per cent of the university age group, and were funded frugally at levels by provincial governments who thought of them as orphans of dubious paternity. Their defective financial support remains an indictment of governments who failed to perceive that the pursuit of learning and the exploration of the unknown contributes to the direction and success of a free and civilized country.

Much of how a beholden nation behaved to the returning veterans of World War II can be discerned in the history of our universities. The deeds of the federal government at that time served to mould the future of the universities and the nation. The dimness of the universities was altered permanently by the unadorned and direct grant to a unversity of $150 for each veteran supported by the Department of Veteran Affairs. As a consequence, enrolments more than doubled overnight.

Two additional federal actions were to fashion and transform the character of our universities.

First, the federal government accepted the fact that research is a national investment in the future. My own belief is that the federal government, through the National Research Council, has had as much influence on the character of our large universities as the provincial governments have had through their operating grants. The impressive growth in research and graduates studies by the natural and applied sciences is due, in significant manner, to the federal government. Many of the large teaching-research universities have become of world stature for this reason, and the country can be proud of their creative accomplishments.

I am sure that Canadians are aware of the benefits of medical research. The Canadian government can take genuine pride in what the universities have achieved with federal assistance from the Medical Research Council.

Second, two federal initiatives, stemming from the Royal Commission on the National Development in the Arts, Letters and Sciences (the Massey Report of 1951), were very consequential in shaping and reinforcing universities.

Pursuant to two recommendations of the Massey Commission, the federal government initiated per capita grants to universities and established the Canada Council in 1956. The sparkling and creative growth of research and graduate education in the humanities and the social sciences is owed to the Canada Council.

I believe it is of moment to keep in mind that it was the federal government which took these initiatives. Moreover, one should treasure in memory that it was a visionary Prime Minister from Quebec, Louis St. Laurent, who placed before the Parliament of Canada these first steps to thrust universities into the mainstream of national life.

Expansion of Canadian universities in the 1960s would have been almost impossible without these initiatives. The 47 uni-

l'obscurité totale, ont mis l'accent sur l'enseignement au niveau du premier cycle, ont pratiquement négligé les études supérieures et la recherche, ont accepté pas plus de 4 p. 100 du groupe d'âge universitaire et étaient financées parcimonieusement par les gouvernements provinciaux qui les considéraient comme des orphelines de parternité douteuse. Ce manque d'aide financière demeure toujours une mise en accusation des gouvernements qui n'ont pas perçu que le savoir et l'exploration de l'inconnu contribuent à l'orientation et au succès d'un pays libre et civilisé.

Dans une très grande mesure, il est possible de discerner, d'après l'histoire de nos universités, le comportement d'un pays redevable à l'endroit des soldats revenant de la Deuxième guerre mondiale. À cette époque, les crédits fédéraux ont servi à façonner l'avenir de nos universités et du pays. La subvention directe de $150 par ancien soldat accordé par le ministère des Anciens combattants a modifié provisoirement la situation obscure des universités. En conséquence, l'effectif universitaire a au moins doublé du jour au lendemain.

Deux autres mesures fédérales devraient modeler et transformer la nature de nos universités.

En premier lieu, le gouvernement fédéral a accepté le fait que la recherche constituait un investissement national pour l'avenir. D'après moi, le gouvernement fédéral a eu, par l'intermédiaire du Conseil national de recherches, autant d'influence sur la nature de nos universités importantes que les gouvernements provinciaux n'en ont exercée par le biais des subventions d'exploitation. Dans le domaine des sciences naturelles et appliquées, la croissance impressionnante de la recherche et des études supérieures est imputable dans une mesure considérable au gouvernement fédéral. Bon nombre d'universités parrainant de la recherche ont acquis une réputation internationale pour cette raison, et le pays peut être fier de leurs accomplissements créateurs.

Je suis sûr que les Canadiens sont conscients des avantages de la recherche médicale. Le gouvernement canadien peut s'enorgueillir à bon droit des réalisations accomplies par les universités grâce à l'aide fédérale versée pour le Conseil de recherches médicales.

En deuxième lieu, deux initiatives fédérales ont été très importantes relativement à l'organisation et à l'amélioration des universités; ces deux initiatives découlaient de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada (rapport Massey de 1951).

Conformément à deux recommandations de la Commission Massey, le gouvernement fédéral a accordé aux universités des subventions proportionnelles au nombre d'étudiants et a établi le Conseil des arts du Canada en 1956. Ce Conseil est responsable de la croissance étincelante de la recherche et de l'enseignement supérieur en sciences humaines et sociales.

Selon moi, il est important de se rappeler que ces initiatives relèvent du gouvernement fédéral. En outre, il faut conserver précieusement le souvenir que ce fut M. Louis St-Laurent, Premier ministre fédéral provenant du Québec, qui avait vu loin en déposant devant le Parlement canadien les premières mesures visant à fondre les universités dans le creuset de la vie canadienne.

Dans les années 60, l'expansion des universités canadiennes aurait été pratiquement impossible sans ces initiatives. Les 47

versities in the 10 provinces are a national treasury of talent and resources. The federal involvement in their funding has been a wise national investment.

The passage of time has seen key changes in federal funding that were not in the best interest of the universities. In 1967 direct grants to universities were given up in favour of payments to provincial governments. These payments were based on post-secondary expenditures in the provinces. In 1977 unconditional grants to the provinces came into force, coupled with tax point transfers.

For all of us, the challenge is to find ways to ensure that the massive gains made by the universities are not negated.

The clock of history must not be turned back to 1945 by the fiscal arrangements for the nineteen eighties.

No task before Canada is more important than that of supporting the corner stone of our social progress, of our cultural survival and of our economic well-being.

In all developed countries higher education is continuously exerting its influence on science, economic development and cultural progress. For Canada nothing will contribute more to the enlargement of its progress than the availability of higher education. Not to support university education would be poor policy and poor economics.

It is not surprising, therefore, that the public at large, the provinces and the universities are manifesting deep concern at the possibility that the federal government may opt out of, or reduce radically, the transfer payments to post-secondary education. Without federal support Canada will not be able to preserve the existing national network of quality universities. Without this network the thin stream of excellence, which is vital to Canada's growth and development, would not be available. Our progress in business and industry, agriculture, engineering, energy, fisheries, health and all the professions, depends upon a continuous stream of high-level professionals, upon their new ideas and upon their ability to apply new discoveries to technology. The future of both our Canadian identity and cultural vitality is equally dependent upon our universities. What is known as the higher learning must be recognized and respected as a necessary condition for a progressing society.

The higher education of our youth should be one of our country's most important resources and priorities. The issue of university education is clearly bound up with our national priorities.

In an age of accelerating change, the fall-out from the knowledge explosion and the impact of the "international technological olympics", the intellectual plane of Canadian society must continue on the way up. Otherwise we face national deterioration.

In 1957 the Royal Commission on Canada's Economic Prospects (the Gordon Commission) recognized the key role played by Canadian universities in our national welfare and economy, especially as a source of highly skilled manpower. It is worth recalling that Prime Minister Louis St. Laurent accepted the Gordon Commission's rationale of the importance

universités réparties dans les dix provinces constituent un trésor national de talents et de ressouces. La participation fédérale à leur financement a constitué un sage investissement national.

Relativement au financement fédéral, le temps a été témoin de changements importants mais néfastes pour les universités. En 1967, les subventions directes aux universités ont été remplacées par des montants versés aux gouvernements provinciaux. Ces versements étaient fondés sur les dépenses engagées par les provinces au niveau postsecondaire. En 1977, des subventions inconditionnelles ainsi que des transferts de points fiscaux étaient accordées aux provinces.

Le défi que nous devons tous relever c'est de garantir ces avantages importants obtenus par les universités.

Les accords fiscaux prévus pour les années 80 ne doivent pas nous faire revenir à l'époque de 1945.

La tâche la plus importante du Canada, c'est de renforcer la pierre angulaire de notre progrès social, de notre survie culturelle et de notre bien-être économique.

Dans tous les pays industrialisés, l'enseignement supérieur exerce continuellement son influence sur les sciences, sur l'expansion économique et sur le progrès culturel. Pour le Canada, rien ne contribuera plus au progrès que l'accessibilité à l'enseignement supérieur. Ne pas appuyer l'enseignement universitaire constituerait une mauvaise politique sociale et économique.

Il n'est donc pas surprenant que la population, les provinces ainsi que les universités manifestent de profondes inquiétudes face à la possibilité que le gouvernement fédéral cesse ou réduise radicalement les paiements de transfert au titre de l'enseignement postsecondaire. Sans l'aide fédérale, le Canada ne pourra pas conserver son réseau actuel d'universités de qualité, sans lequel le Canada ne pourrait pas profiter du mince filet d'excellence qui est vital à sa croissance et à son développement. Dans le domaine des affaires, de l'industrie, de l'agriculture, du génie, de l'énergie, des pêches et de la santé et pour toutes les professions, le progrès est fonction de l'apport continu de professionnels de première qualité, de leurs idées nouvelles et leur capacité d'appliquer les nouvelles découvertes. L'avenir de notre identité canadienne et de notre vitalité culturelle est de la même façon tributaire de nos universités. Il faut respecter ce qu'on apprend au niveau supérieur d'enseignement et il faut reconnaître que c'est une condition indissociable du progrès de la société.

L'enseignement supérieur des jeunes Canadiens devrait être la ressource et la priorité la plus importante du pays. La question de l'enseignement universitaire est manifestement indissociable de nos priorités nationales.

En cette époque de changement accéléré, de retombées des connaissances et d'influence des «jeux olympiques techniques internationaux», la société canadienne doit continer à aller de l'avant dans le domaine intellectuel, sinon notre situation se détériorera.

En 1957, la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques (la Commission Gordon) reconnaissait que les universités canadiennes jouaient un rôle important relativement au bien-être et à l'économie du Canada, particulièrement en formant une main-d'œuvre hautement spécialisée. Il est utile de se souvenir que M. Louis St-Laurent, Premier ministre

of our universities. Therefore he increased the per capita grants to the universities. This viewpoint is as valid today as it was in 1957.

We find ourselves at a time in history when new knowledge, as a consequence of higher education and research, is going to determine the future of nations. This will place strong pressure on Canadian universities to produce graduates who can keep Canada competitive. The federal and various provincial governments have already launched some considerable initiatives about the importance of Research and Development to the economy. It is clear that, if Canada is to achieve its goal of R&D expenditure in relation to the GNP, it will be necessary to increase substantially the present rate of production of highly qualified manpower.

Never in the life of Canada has the pursuit of this goal been more important or more urgent.

While I have no wish to bore the members of the Task Force with statistics, let me cite a few.

Canada needs an estimated additional 15,000 researchers by 1985 to meet the federal target of 1.5 per cent of GNP to be spent on R&D by the mid-80's.

Canada needs an estimated 8,000 professional foresters over the next decade, or twice the number now graduated in Canada.

Canada needs an estimated 740 Ph.D.'s in agricultural sciences between 1980 and 1986, but Canada is only turning out 49 graduates per year.

Canadian universities have about 300 openings for business professors, and yet, this faculty shortage will continue for years since only 15 to 20 Ph.D.'s will be graduated annually. This shortage of faculty will prevent students from studying in Faculties of Commerce.

In addition, Canada has the following shortage of professionals: engineers, computer specialists, public policy specialists, natural resource specialists in both the natural and social science disciplines.

These and dozens of other examples indicate the challenges to higher education, and even greater challenges for those charged with funding.

You can see, therefore, why I say that any withdrawal of federal support for universities would be tragic for the nation when the return is so crucial to Canadian development.

Higher education is an investment in the future of the nation.

Our universities have grown to meet our nation's expanding needs. Thus, the withdrawal of federal support would do irreparable damage to the fabric of higher education and

canadien, avait entériné le raisonnement de la Commission Gordon sur l'importance de nos universités. Il avait donc augmenté les subventions proportionnelles au nombre d'étudiants. Cette façon de voir les choses est aussi valable aujourd'hui qu'en 1957.

Nous nous trouvons actuellement à une époque où les nouvelles connaissances découlant de l'enseignement supérieur et de la recherche détermineront l'avenir des pays. Ainsi, on exercera sur les universités canadiennes de très fortes pressions afin qu'elles forment des diplômés qui permettront au Canada de rester concurrentiel. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont déjà pris certaines initiatives importantes concernant l'importance de la recherche et du développement au sein de l'économie. Si le Canada doit atteindre son objectif relativement au pourcentage du PNB consacré à la recherche et au développement, il est clair qu'il lui faudra accroître considérablement la productivité actuelle de la main-d'œuvre hautement spécialisée.

Jamais au cours de l'histoire du Canada, la poursuite de cet objectif n'a été plus importante ou plus urgente.

Même si je ne souhaite pas ennuyer les membres du Comité en leur énumérant des statistiques, permettez-moi d'en citer quelques-unes.

Selon les prévisions, le Canada a besoin d'ici 1985 de 15,000 chercheurs de plus afin de satisfaire l'objectif fédéral qui consiste à consacrer 1.5 p. 100 du PNB à la recherche et au développement.

Selon les prévisions, le Canada aurait besoin de 8,000 spécialistes des sciences forestières au cours de la prochaine décennie, soit le double du nombre actuel de diplômés canadiens dans ce domaine.

Entre 1980 et 1986, le Canada aura besoin, selon les prévisions, de 740 docteurs en sciences agricoles, mais il n'y a que 49 diplômés par année dans ce domaine.

Environ 300 postes de professeurs en administration sont vacants dans les universités canadiennes; pourtant cette pénurie de professeurs se continuera pendant des années puisque, annuellement, entre 15 et 20 étudiants reçoivent leur doctorat. Cette pénurie empêchera les étudiants de poursuivre leurs études dans les facultés de commerce.

En outre, le Canada manque d'ingénieurs, d'informaticiens, de spécialistes en politique sociale, de spécialistes en ressources naturelles autant en sciences naturelles qu'en sciences sociales.

Cette pénurie frappant ces domaines ainsi qu'une douzaine d'autres nous indiquent les défis qui se posent aux responsables de l'enseignement supérieur et les défis encore plus grands que doivent relever les responsables du financement.

Par conséquent, vous pouvez comprendre pourquoi je dis que le retrait du financement fédéral serait tragique pour notre pays car les universités sont tellement indissociables du développement du Canada.

L'enseignement supérieur constitue un investissement dans l'avenir du pays.

Nos universités ont pris de l'ampleur afin de satisfaire les besoins de notre pays en expansion. Ainsi, le retrait du financement fédéral causerait un tort irréparable à l'enseignement

society as a whole, and confer on the system a mediocrity which would take generations to repair.

Universities are not internal combustion engines to be switched on and off at will. They are delicate institutions that have resulted from a long accumulation of a "critical mass" of human imagination and creativity. If universities are denied the resources to function optimally, then their ability to serve Canadian society will be hampered.

Furthermore, I fear that a reduction in federal support would penalize those talented but needy students who could otherwise not afford higher education. This nation should not fail to develop its intellectual resources to the fullest. Our talents must not lie wasted. The material well-being of Canada depends on the federal government ensuring equal access to higher educational opportunities for all Canadians.

The ultimate control and operation of education in Canada must remain the responsibility of the provinces. However, the federal government has been involved in the funding of Canadian universities since the end of World War II. This federal participation is appropriate because of the long-term benefits it brings the nation. Without federal involvement, Canada would never have been able to meet its pressing social, cultural and economic needs. The rewards are immense and substantial.

It is crucial to Canada's future that the federal government continue its involvement in the financing of higher education. I hold this view because the federal government has the responsibility of ensuring:

1. a nation-wide balance of higher educational opportunities and scholarly capability;

2. the inter-provincial mobility of university students;

3. the support and fostering of excellence in scholarship and research and the advancement of knowledge; and

4. the maintenance of a highly qualified labour force for our domestic and cultural well-being, thereby ensuring that the nation is a progressing society.

5. the international exchange of Canadian scholars, exchanges with foreign scholars and agreements with foreign academies.

ANOTHER FUNDING ALTERNATIVE TO EPF

The Parliamentary Task Force on Federal-Provincial Fiscal Arrangements has received a submission from the Association of Universities and Colleges of Canada, of which my university is a member. The Association earlier had submitted a brief on EPF arrangements to the Prime Minister of Canada.

With respect to these briefs I wish to emphasize that I fully agree with AUCC on the following matters:

(a) Their views that higher education is a national investment and that any precipitous changes in the post-secondary

supérieur et à la société tout en entraînant pour le système une médiocrité qui prendrait des générations à disparaître.

L'université n'est pas un moteur qui démarre et arrête comme on veut. Il s'agit d'une institution fragile qui a pris naissance grâce aux idées et aux connaissances humaines qui se sont «accumulées» pendant longtemps. Si les universités n'ont pas droit aux ressources lui permettant de fonctionner à plein rendement, leur capacité de servir la société canadienne sera d'autant réduite.

De surcroît, je crains que la réduction de l'aide fédérale pénaliserait les étudiants talentueux mais pauvres qui n'auront pas les moyens de poursuivre des études supérieures. Notre pays devrait absolument développer au maximum ces ressources intellectuelles. Il ne faut pas gaspiller nos talents. Le bien-être matériel du Canada est tributaire du gouvernement fédéral qui doit assurer à tous les Canadiens le même accès aux études supérieures.

Les provinces doivent continuer à diriger et à administrer le régime d'enseignement au Canada. Cependant le gouvernement fédéral a contribué au financement des universités canadiennes depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale. Cette contribution est appropriée car elle apporte au pays des avantages à long terme. Sans elle, le Canada n'aurait pas pu satisfaire ses besoins urgents dans les domaines social, culturel et économique. Les récompenses sont immenses et importantes.

Concernant l'avenir du Canada, il est crucial que le gouvernement fédéral continue de financer l'enseignement supérieur. Je partage cet avis, parce que le gouvernement fédéral doit garantir:

1. un équilibre à l'échelon national entre les possibilités de poursuivre des études supérieures et la capacité de nos universités;

2. la mobilité interprovinciale des étudiants universitaires;

3. la promotion de l'excellence concernant les bourses d'étude et la recherche ainsi que l'avancement des connaissances;

4. une main-d'œuvre hautement qualifiée afin d'assurer notre bien-être intérieur et culturel, assurance de progrès.

5. L'échange d'universitaires avec d'autres pays et des accords avec des universités étrangères.

SOLUTION DE RECHANGE AU FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

Le Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces a reçu un mémoire de l'Association des universités et collèges du Canada, association dont mon université fait partie. L'Association avait auparavant présenté au Premier ministre du Canada un mémoire portant sur les accords concernant le financement des programmes établis.

Relativement à ces deux mémoires, je désire vous souligner que j'accepte d'embler la position de l'AUCC concernant les questions suivantes:

a) L'enseignement supérieur constitue un investissement national et tout changement précipité au financement des

component of EPF will be disastrous to Canadian universities;

(b) that the present EPF arrangements of unconditional transfers may not be the best means by which the federal government can provide visible and accountable financial support to Canadian universities; and:

(c) that changes in the block funding of the EPF would be welcomed.

With a view toward improvement of EPF and in conformity with the judgment of AUCC that the federal government should receive full public recognition for the support of universities, I now would like to make a personal proposal to the Task Force as a possible alternative to the current EPF system.

The proposal assumes that:

1. the transfer of tax points given to the provinces in the 1977 EPF arrangements should continue in order to give the provinces sufficient tax room;

2. the principle of fiscal equalization will be dealt with as a separate issue;

3. the federal government should be responsible for a fixed percentage of the operating costs of universities, as was the case between 1968 and 1977;

4. students should be given a country-wide choice in higher education; and

5. the price of tuition to students should never approximate the total cost of higher education, since society gains more by higher education than does the individual.

An exemplary federal model for financing higher education would include the following eleven objectives:

- Simplicity of funding on a nation-wide basis.
- Avoidance of constitutional issues by viewing higher education as a cornestone in the arch of federal fiscal policy and national progress.
- visibility and accountability of the federal contribution to higher education.
- Ensurance that the federal and provincial governments support higher education.
- Tuition policy to remain under provincial and institutional control.
- Allowance of provincial differences in financial support of higher education, but ensuring a national standard.
- Encouragement of free student choice of institution and field of study.
- Preservation of institutional autonomy.
- Equal opportunity of access to higher education for all Canadians.
- Federal fiscal contribution to be allocated after the provinces have provided their operating grants and the universities have set their tuition fee policy.

programmes établis pour ce qui est de l'enseignement post-secondaire sera désastreux pour les universités canadiennes;

b) Les transferts inconditionnels prévus dans le cadre actuel du financement des programmes établis n'est peut-être pas le meilleur moyen permettant au gouvernement fédéral d'être visible et responsable à l'égard de l'aide financière qu'il accorde aux universités canadiennes;

c) Il faudrait modifier le financement global dans le cadre du FPE.

Afin d'améliorer ce financement des programmes établis et conformément à l'opinion de l'AUCC selon laquelle il faudrait reconnaître publiquement l'appui que le gouvernement fédéral apporte aux universités, j'aimerais maintenant proposer au Comité une solution de rechange au régime actuel de financement.

Concernant ma proposition, je présuppose que:

1. les points fiscaux accordés aux provinces dans le cadre de la Loi de 1977 sur le financement des programmes établis devraient être maintenus afin de donner aux provinces suffisamment de marge de manœuvre fiscale;

2. le principe de la péréquation sera abordé comme une question distincte;

3. le gouvernement fédéral devrait assumer, comme c'était le cas entre 1968 et 1977, un pourcentage fixe des frais d'exploitation des universités;

4. les étudiants devraient avoir accès à n'importe laquelle université du pays;

5. les frais de scolarité ne devraient jamais s'approcher du coût total de l'enseignement supérieur, puisque la société retire de l'enseignement supérieur beaucoup plus que l'étudiant.

Un exemple de financement fédéral tiendrait compte des 11 objectifs suivants:

- simplifier le financement à l'échelle du pays.
- éviter les questions constitutionnelles, en considérant l'enseignement supérieur comme la pierre angulaire de la politique fiscale fédérale et du progrès national.
- Présenter la responsabilité du gouvernement fédéral à l'égard du financement de l'enseignement supérieur.
- Garantir que les gouvernements fédéral et provinciaux financent l'enseignement supérieur.
- Continuer d'assujettir la politique en matière de frais de scolarité à la compétence des provinces et des universités.
- Prévoir des différences selon les provinces, mais garantir une norme nationale pour ce qui est du financement de l'enseignement supérieur.
- Encourager l'étudiant à choisir librement son université et son orientation.
- Préserver l'autonomie de l'établissement.
- Accorder à tous les Canadiens le même accès à l'enseignement supérieur.
- Accorder la contribution fiscale après que les provinces ont donné leur subvention d'exploitation et que les universités ont établi leurs politiques en matière de frais de scolarité.

- Growth rates of federal expenditures to be tied to GNP.

The proposal, which incorporates these elements, is as follows:

••The first step in an orderly sequence would be for each province to make known its total operating grant to its system of higher education.

••The second step would be for each institution (or province as the case may be) to set its tuition fees and determine all operating expenditures for the year.

••The third step would be for the federal government to determine its visible and accountable contribution to the total operating costs of the universities.

••The final step in the sequence would be to make a Federal Tuition Grant (FTG) to every student who is enrolled in a university, the size of the grant to be determined by the number of students and the total federal contribution relative to provincial grants and fee revenue.

The execution of this proposal would be simple. The total federal contribution would be calculated as a percentage of the total operating expenditures and could be adjusted each year to allow for growth in the GNP. Part-time students should be eligible for an FTG on a pro-rated basis.

Patterned after federal support of universities at the end of World War II, the FTG technically is awarded to the student. Of course, formal tuition fees would be restructured upwards by such a scheme.

In practice, each university could have its financial officers open an FTG account for every student. Upon documentation of registration and the student's social insurance number, the federal authorities would transfer the FTGs directly to the student.

It is important to stress that the FTG would not cover the total tuition fee of the student, since the proposal assumes the student himself should be responsible for part of the operating costs.

While I have only sketched the highlights of this proposal, I would be pleased to expand upon it on request.

Whatever new arrangements emerge from the federal-provincial negotiations on EPF, I sincerely hope that the federal government will continue to support the universities, so that they may continue to play a key role in all aspects of Canadian life.

Respectfully submitted,

Douglas T. Kenny

- Lier le taux d'augmentation des dépenses fédérales au PNB

En tenant compte de ces éléments, je vous présente la proposition suivante:

••Premièrement, chaque province devrait faire connaître le total des subventions d'exploitation qu'elle accordera à son régime d'enseignement supérieur.

••Deuxièmement, chaque établissement ou chaque province, selon le cas, devrait fixer les frais de scolarité et déterminer toutes les dépenses d'exploitation pour l'année.

••Troisièmement, le gouvernement fédéral devrait déterminer sa contribution au total des frais d'exploitation des universités.

••Quatrièment, une subvention fédéral de frais de scolarité devrait être accordée à chaque étudiant inscrit à une université, le montant de la subvention étant déterminé en fonction du nombre d'étudiants et de la contribution fédérale pour rapport aux subventions provinciales et aux recettes tirées des frais de scolarité.

L'application de cette solution serait simple. La contribution fédérale serait déterminée selon un pourcentage des dépenses d'exploitation et pourrait être rajustée annuellement afin de tenir compte de la croissance du PNB. Les étudiants à temps partiel pourraient recevoir une subvention fédérale de frais de scolarité, subvention qui serait accordée au prorrata.

Elaborée d'après le financement fédéral des universités à la fin de la Deuxième guerre mondiale, cette subvention serait accordée à l'étudiant. Naturellement, cette subvention ferait hausser les frais de scolarité.

En pratique, chaque université pourrait demander à ses agents financiers, d'ouvrir, un compte pour chaque étudiant au titre de cette subvention. Lorsqu'elles recevraient les documents d'inscription et le numéro d'assurance sociale de l'étudiant, les autorités fédérales accorderaient cette subvention directement à l'étudiant.

Il importe de mettre l'accent sur le fait que cette subvention ne paiera pas tous les frais de scolarité de l'étudiant puisque l'on suppose que l'étudiant devrait assumer une part des frais.

Même si j'ai brossé à grands traits le tableau de cette proposition, je serais heureux d'en faire ressortir les détails si vous me le demandrez.

Quelque soient les nouveaux accords dans le cadre des négociations fédérales-provinciales sur le financement des programmes établis, j'espère sincèrement que le gouvernement fédéral continuera d'aider financièrement les universités afin qu'elles puissent continuer à jouer un rôle clé dans tous les aspects de la vie canadienne

Respectueusement

Douglas T. Kenny

APPENDIX "FISC-60"

BRITISH COLUMBIA HEALTH ASSOCIATION'S
BRIEF
TO THE
PARLIAMENTARY SPECIAL COMMITTEE
ON
FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS

Presented at Task Force's Hearings
Queen Victoria Inn
655 Douglas Street
Victoria, B.C.

June 2-3, 1981

CONTENTS OF SUMMARY

Preface—Our concerns

DISCUSSION

Introduction of B.C. Health Association
Background regarding Canadian Health System
Parameters of BCMA Brief
Appreciation of statistical and economic trends

RECOMMENDATIONS

Need for long range plans
Relate to Population Composition
Federal Government be seen to support basics

Federal leadership, coordination
Gross provincial and national products in calculations
Delivery of health, education provincial jurisdictions

Accountability
Equalization
Explain portability to public
Greater Support for research
Reaffirm basic principles

PREFACE

Our Concerns

The British Columbia Health Association, which speaks for all *acute care* hospitals and many long term care facilities in B.C., notes the desire of the federal government to review its fiscal arrangements with the provinces.

However the British Columbia Health Association is concerned that changes to certain portions of the *transfer system* may adversely affect health care, and crack the very foundations of Canada's health care services. Namely, portability of coverage from one province to another; comprehensiveness of coverage throughout Canada; universal coverage in the nation; and public administration of health care services.

This association values the important role the federal government plays in health care. The federal government provides

APPENDICE «FISC-60»

MÉMOIRE DE LA
BRITISH COLUMBIA HEALTH ASSOCIATION
PRÉSENTÉ AU
COMITÉ SPÉCIAL SUR LES ACCORDS
FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

Aux audiences du Comité
Hôtel Queen Victoria Inn
655 rue Douglas
Victoria (C.B.)

2-3 juin 1981

TABLE DES MATIÈRES

Préface—préoccupations de l'Association

DISCUSSION

Introduction de la B.C. Health Association
Généralité concernant le régime de santé au Canada
Objet du mémoire de l'Association
Appréciation des statistiques et des tendances économiques

RECOMMANDATIONS

Nécessité de programmes à long terme.
Formule adaptée à la composition démographique
Le gouvernement fédéral: soutien des cinq principes de base du système
Direction et coordination fédérale
Importance des revenus bruts provinciaux et national
Compétence des provinces en matière de soins sanitaires et d'éducation.
Responsabilité
Péréquation
Expliquer la mutilité au public
Amélioration de l'aide à la recherche
Réaffirmer les principes fondamentaux

PRÉFACE

Nos préoccupations

La *British Columbia Health Association,* qui représente tous les hôpitaux et de nombreux établissements médicaux de Colombie-Britannique prend note de l'intention du gouvernement fédéral de réviser les accords fiscaux le liant aux provinces.

L'Association craint cependant que la modification de certains éléments du système de transfert, notamment en ce qui a trait à la mobilité entre les provinces, au caractère général et universel du régime, de santé et au caractère publique des services de santé, ne nuise à la qualité des services de santé et sape les fondements mêmes du régime de santé au Canada.

L'Association est consciente du rôle important du gouvernement fédéral dans le domaine des soins sanitaires. Le gouver-

the ambience and portion of subsidies that enable medicare and hospital insurance programs to exist in Canada in partnership with provincial governments.

The British Columbia Health Association does not intend to present sheets of figures regarding health care costs and funding in this brief. Such figures quickly become out of date, or can be misinterpreted. Needless to say, this Association would strongly oppose reduction in funds because of changes in fiscal formulas. But the BCHA prefers to take a positive note. The brief contains specific recommendations on twelve factors which this Association considers should be included in any fiscal formula. It also contains recommendations on how the federal-provincial partnership can be strengthened for the financing and delivery of health care in Canada.

DISCUSSION

Introduction

The British Columbia Health Association (BCHA) is a 64-year-old organization which represents the collective interests of management of all acute care hospitals, many long term care facilities, and several allied health agencies in the province of British Columbia.

The Board and Executive Committee of the BCHA appreciates the opportunity to express the Association's views to the Special Committee on The Federal-Provincial Fiscal Arrangements.

Background

The Canadian Health Care System considered as good as any in the world, needs periodic modification in order to meet the new requirements of a changing population.

The development of the system and the extent of financing it, has depended upon the degree of importance that governments have placed on social and economic factors. This attitude has been reflected in various financing arrangements since their inception. Today, for example, the existing financial arrangements are again under review partly because of the increase in social programs undertaken by both federal and provincial governments; and partly because of the rising costs of various health care delivery systems and the subsequent increase in demands upon funds.

The operation of the health care system must also give recognition and credit to those participants who provide delivery, and to those who provide financing. This is an important political return. If it is not present, governments in power may lose interest and incentive in maintaining the system.

Parameters Of BCHA Brief

It is not the intention of this submission to develop a blueprint for health care delivery systems nor health care financing.

However, it is recognized at the outset that health care delivery cannot be isolated from health care financing, nor can it be separated completely from provincial or federal jurisdic-

nement central assure la qualité du régime et verse une part des subventions qui permettent aux provinces de collaborer au maintien de programmes de soins de santé et d'assurance hospitalisation au Canada.

L'Association n'entend pas présenter dans son mémoire une masse d'information sur les coûts des soins de santé et leur financement. De telles données sont vite périmées et elles peuvent être mal interprétées. Est-il besoin de préciser que l'Association s'opposerait fermement à toute modification des accords fiscaux comportant une réduction des subventions. L'Association préfère toutefois adopter une démarche positive. Le présent mémoire contient des recommandations précises relatives à 12 éléments qui devraient être intégrés aux accords fiscaux. Ce document comporte aussi des recommandations quant à la façon de renforcer la coopération fédérale-provinciale en vue du financement et de l'administration de soins médicaux au Canada.

DISCUSSION

Introduction

La *British Columbia Health Association* (BCHA) a été fondée il y a 64 ans, pour défendre les intérêts collectifs des hôpitaux, de nombreux établissements médicaux et de divers organismes sanitaires connexes de la Colombie-Britannique.

Le conseil d'administration et le comité exécutif de la BCHA apprécient l'occasion qui leur est donnée d'exprimer les vues de l'Association au Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Généralités

Le régime de santé canadien, de qualité comparable à celui de n'importe quel autre pays, doit subir des modifications périodiques, afin de répondre aux besoins d'une population en constante évolution.

L'évolution du système et de son financement est liée à l'importance que les gouvernements accordent aux facteurs sociaux et économiques. Cette attitude est manifeste dans les divers accords de financement, depuis leur entrée en vigueur. Par exemple, les accords de financement actuels font de nouveau l'objet d'une révision partielle en raison de l'expansion des programmes sociaux mis en œuvre par les gouvernements fédéral et provinciaux et, en partie, à cause de la hausse des coûts de divers régimes de soins médicaux et de l'augmentation subséquente des demandes de fonds.

L'administration du régime de soins médicaux doit aussi tenir compte de ceux qui dispensent les soins et de ceux qui les financent. Cette exigence est importante du point de vue politique; si on n'en tenait pas compte, les gouvernements pourraient se désintéresser du système et ne plus le soutenir.

Objet du mémoire de la BCHA

Le présent document ne propose pas de projet directeur concernant les régimes de soins médicaux ou de leur financement.

Il faut cependant reconnaître qu'on ne saurait étudier séparément la question des soins médicaux et de leur financement; on ne saurait davantage aborder cette question indépendam-

tion if the delivery of health services in Canada is to follow the basic and most important premises of the medicare system.

The B.C. Health Association recognizes the complexity of fiscal arrangements between the federal and provincial governments, and the Associationm recognizes the advantages to the system that comes from having provincial jurisdiction over health care matters.

Accordingly, it must be understood at the outset, that all recommendations to the federal level must involve discussion, consultation and negotiation with provincial governments, which are at the forefront of provision of health care services.

A number of recommendations in this brief make direct reference to the requirements of health delivery and financing at both federal and provincial levels. The BCHA therefore appreciates that these recommendations require consultation with, and agreement by, all levels of government.

* * *

Of all the social programs introduced in Canada since World War II, hospital insurance and medicare programs are considered by the population to be the most noteworthy and of the highest calibre. No thinking Canadian would want to be without them. This critique is not meant to abolish them but rather to preserve and strengthen them.

Appreciation Of Statistical And Economic Trends

All health care systems, government or voluntary, are finding it increasingly difficult to deliver 20th century health care at reasonable costs. This dilemma produces many problems regarding the continuation of the five basic principles upon which Canada's health services are based; portability, affordable access, universal coverage, comprehensiveness of coverage and public administration.

While the provinces have accepted these principles by opting into the national insurance scheme it is recognized that the issues of cost, quality and access are of growing concern.

Statistics indicate that health care costs have been well controlled in Canada and have not consumed an increasing percentage of the country's gross national product. In comparison with other countries the cost of the system is reasonable (7.2 per cent of the gross national product in 1978). There is, however, reason to believe that during the next decade the cost of health services will increase to the point where government will take action to halt the rise in expenditures.

The main reasons for escalating costs in Canada have been identified as the high expectations of the public and the extraodinary success1ro of the technological revolution in medicine. Hospital operating costs reflect the increasing use of sophisticated and expensive diagnostic and therapeutic equipment, as well as union contracts and physician patterns of practice. Capital costs are also increased at a rate faster than inflation.

ment de celle de la compétence des provinces et du gouvernement fédéral, si l'on veut que les services de santé au Canada soient conformes aux principales prémises du régime de soins médicaux.

La B.C. Health Association reconnaît la complexité des accords fiscaux entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les avantages que comporte dans ce domaine la compétence des provinces.

Aussi, nous tenons à rappeler que toutes les recommandations adressées au gouvernement fédéral doivent être suivies de discussions, de consultations et de négociations avec les gouvernements des provinces qui sont les premiers responsables des services sanitaires.

Le mémoire comporte un certain nombre de recommandations concernant le rôle des gouvernements fédéral et provinciaux, dans les soins médicaux et leur financement. L'Association est d'avis que ces recommandations devront faire l'objet de consultations et être approuvées par tous les niveaux de gouvernement.

* * *

De tous les programmes sociaux institués au Canada depuis la Seconde Guerre mondiale, les programmes d'assurance hospitalisation et d'assurance-maladie sont considérés par l'opinion publique comme les plus valables. Aucun Canadien ne voudrait s'en passer. Ce commentaire ne vise pas à abolir ces services, mais plutôt à les préserver et à les renforcer.

Appréciation des statistiques et des tendances économiques

Tous les régimes de soins médicaux, publiques ou privés, éprouvent de plus en plus de difficultés à assurer des soins à un coût raisonnable. Ce dilèmne dresse de nombreux obstacles au respect des cinq principes fondamentaux des services de santé du Canada, à savoir la mobilité, la modicité, le caractère universel et général et l'administration publique.

En acceptant de participer au régime d'assurance nationale, les provinces ont accepté ces cinq principes, mais le coût, la qualité et l'accès posent de plus en plus de problèmes.

Les statistiques révèlent que les coûts des soins médicaux ont été bien contrôlés au Canada et que la part du produit national brut qui leur est réservée, s'est maintenue. En comparaison avec d'autres pays, le coût du régime demeure raisonnable (7.2 p. 100 du produit national brut en 1978). Il y a lieu de croire cependant qu'au cours de la prochaine décennie, le coût des services de santé augmentera au point que les gouvernements devront prendre des mesures pour freiner la hausse des dépenses.

Les principales causes de l'augmentation des coûts au Canada sont les attentes du public et le succès sans précédent de la révolution technique en médecine. Les coûts d'exploitation de hôpitaux sont dûs à l'utilisation de plus en plus fréquente d'équipement diagnositique et de thérapeutique perfectionné et coûteux, aux conventions collectives et aux méthodes de travail des médecins. En outre, les coûts en capitaux augmentent plus rapidement que l'inflation.

It is conceivable that these increasing costs can be offset by greater productivity in the Canadian economy, by improved efficiency of productivity, and by wise use of resources.

However, few alternatives will be available to offset the much higher costs foreseen in the near future in order to provide health care to many more elderly people in the general population.

At the present time there are approximately 2 million people in Canada age 65 or over. By 1996 there will be an increase of 60 per cent to approximately 2.3 million people in this category. In B.C. 60 per cent of the patient days in acute hospitals are consumed by the over 65 population.

It is clear that we cannot continue along the same path as the last 20 years. The problem must be recognized, alternatives identified and choices made. Whether this action should be taken through a change in philosophy, a change in the principle of health insurance, a change in the re-organization of the existing system or a change in the financial priorities is a question which this submission attempts to address.

RECOMMENDATIONS OF THE BRITISH COLUMBIA HEALTH ASSOCIATION

Need For Long Range Plan

We strongly recommend introduction of long range plans for any fiscal arrangements or fund transfer agreements involving social services, particularly health care. A review of the fiscal transfer policies between the federal government and provinces shows the Canadian experience to be one of short to medium range financing agreements leading towards many halting efforts.

The last 10 years has seen two separate agreements—which were based on quite different philosophies. The result has been that provincial health planning has not met the expectations of the general public. For instance, the British Columbia Health System is inundated with requests for placements in long term care facilities and demands for acute care beds. While health professionals are aware of the reasons for the shortages, the general public only feels anger and frustration at the system.

Relate To Population Composition

We recommend that formulas for fiscal transfer include a more detailed analysis of population.

We recommend in particular that the formulas reflect the effects on the health care system of an aging population, and a mobile work force.

Some regions of Canada attract a greater number of retired people than other regions. The health care demands in looking after the elderly are therefore higher at these preferred locations for retirement.

On the other hand, a more informed and better educated younger population is likely to seek greater mobility. The last several years has seen a shift in population westward with a change in economic opportunities, and such shifts are likely to

On pourrait sans doute compenser la hausse des coûts, en améliorant la productivité de l'économie canadienne, l'efficacité de cette productivité, et en utilisant judicieusement les ressources.

Il existe toutefois peu de recours contre l'importante hausse à court terme des soins médicaux aux vieillards qui sont de plus en plus nombreux.

On compte actuellement environ 2 millions de personnes d'au moins 65 ans au Canada. En 1996, la proportion de vieillards aura augmenté de 60 p. 100 et comptera environ 2.3 millions de personnes. En Colombie-Britannique, 60 p. 100 des jours-patients dans les hôpitaux sont consacrées à des personnes de 65 ans et plus.

On devra de toute évidence renoncer à la ligne de conduite des 20 dernières années. Il faudra identifier les problèmes, trouver les solutions et faire des choix. On tentera de déterminer dans le présent document si la solution consiste à modifier notre conception du régime de santé, à changer le principe de l'assurnce-maladie, à réorganiser le système actuel ou à redéfinir les priorités financières.

RECOMMANDATIONS DE LA BRITISH COLUMBIA HEALTH ASSOCIATION

Programmes à long terme

Nous recommandons instamment de créer des programmes à long terme pour tout accord fiscal ou accord de transfert de fonds relatif à des services sociaux, en particulier les soins médicaux. Un examen des politiques de transferts fiscaux liant le gouvernement fédéral et les provinces révèle qu'on a toujours conclu des accords de financement à court ou à moyen terme, ce qui a fréquemment ralenti les progrès.

Au cours des dix dernières années, on a conclu deux accords distincts, fondés sur des principes différents. La planification des soins de santé dans les provinces n'a, par conséquent, pas répondu aux attentes du public. Par exemple, le *British Columbia Health System* est submergé de demandes d'admission dans des établissements de soins chroniques ou dans des hôpitaux pour grands malades. Bien que les professionnels de la santé connaissent les raisons de la pénurie de lits disponibles, le public, lui, est laissé à ses sentiments de frustration.

Formule adaptée à la composition démographique

Nous recommandons que les formules des transferts fiscaux reposent sur une analyse plus précise de la compostion démographique.

En particulier, il faudrait que les accords tiennent compte des effets du vieillissement de la population et de la mobilité de la main-d'œuvre, sur le régime de soins médicaux.

Certaines régions au Canada attirent plus de personnes âgées que d'autres. La demande en soins de santé pour personnes âgées y est, par conséquent, plus importante.

D'autre part, la population jeune, mieux informée et plus instruite, est plus mobile. Ces dernières années, les débouchés économiques ont provoqué un déplacement de la population vers l'ouest; ce phénomène s'accentuera vraisemblablement, à

increase as information about new jobs becomes more widespread.

British Columbia in particular, has seen an increase in the number of retired and the number of mobile, younger people. But similar conditions could arise in other provinces.

Therefore it is only reasonable to expect that the fiscal arrangement formulas contain various clauses which may be brought into effect to demonstrate shifts in population and shifts in age group which may well arise as new economic opportunities open up for the Canadian population.

Federal Government Be Seen To Support Basics Of System

We recommend that the federal government strongly supports the five basic principles upon which Canadian health services are based; namely, portability, affordable access, universal coverage, comprehensiveness of coverage and public administration.

However, we do not recommend that the federal government delve into economic monitoring of the delivery of health services in meeting minimum requirements under these five basic principles. We would rather see the federal government seeking assurance from provincial governments that various programs do not infringe on these five important principles.

Federal Leadership Coordination

We recommend that to increase the visibility of the federal contribution towards the health of Canadians, the federal government should demonstrate leadership in various areas of health service delivery.

At the present time it appears that both the federal and provincial government pursue considerably different courses of action in the area of preventive health care. In many cases coordination between the federal and provincial agencies is non-existent.

In this regard, the British Columbia Health Association would like to see both federal and provincial governments coordinate activities in preventive health care delivery to ensure the greatest benefit for the lowest cost. This recommendation, if followed, would contribute towards the development of long range plans for the health status of Canadians.

Gross Provincial, Gross National Products In Calculation

We recommend that, in order to deliver social services within a scale that meets economic priorities for these services, it is essential that fiscal arrangements between federal and provincial governments incorporate calculations based on the gross provincial product and the gross national product.

The gross provincial product has to be included to recognize variations in fiscal capacity, which of course depends upon a province's economic strength.

mesure que se répandra l'information au sujet des nouveaux emplois.

Le nombre des personnes âgées et la mobilité des jeunes s'est particulièrement accru en Colombie-Britannique. Le même phénomène pourrait cependant se produire dans d'autres provinces.

On est donc en droit de s'attendre que les accords fiscaux contiennent certaines dispositions tenant compte des déplacements de population et de la répartition des groupes de personnes âgées résultant de nouveaux débouchés économiques.

Le gouvernement fédéral: soutien des cinq éléments de base du système

Nous recommandons que le gouvernement fédéral appuie fermement les cinq principes de base des services de santé au Canada, à savoir la mobilité, la modicité, le caractère universel et général et le caractère public du régime.

Nous ne proposons toutefois pas au gouvernement fédéral d'avoir recours à des moyens de contrôle économique pour s'assurer que les services de santé soient conformes aux cinq principes fondamentaux. Nous proposons plutôt au gouvernement d'obtenir des provinces l'assurance que leurs programmes n'entraveront pas le respect de ces cinq principes.

Direction et coordination fédérale

Nous recommandons au gouvernement fédéral, pour donner plus de poids à sa contribution à la santé publique, de faire preuve de leadership dans certains secteurs des services de santé.

Actuellement, les gouvernements fédéral et provinciaux semblent procéder de façon très différente dans le domaine des soins préventifs. Dans de nombreux cas, il n'y a aucune coordination des activités des organismes fédéraux et provinciaux.

A cet égard, la *British Columbia Health Association* souhaite que les autorités fédérales et provinciales coordonnent leurs activités dans le domaine des soins préventifs, afin d'assurer un rendement maximum, au coût le plus bas possible. Cette recommandation, si elle était appliquée, contribuerait à la mise en œuvre de programmes de santé à long terme au Canada.

Importance du produit national brut et du produit provincial brut

Afin que la qualité des services sociaux soit à la mesure de leur ordre de priorité économique, il est essentiel que les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces tiennent compte du produit provincial brut et du produit national brut.

Il importe de tenir compte du PPB dans les accords, afin d'évaluer le niveau des ressources financières qui varient, évidemment, en fonction de la puissance économique de chaque province.

Delivery Of Health, Education Provincial Jurisdictions

We recommend that, in concurrence with principles established in the British North America Act, health and education remain within the jurisdiction of provincial governments so as to leave maximum flexibility in their delivery.

It appears evident that governments on a local level are more readily able to deliver services which are required by local populations and are not over-burdened by massive averaging provisions.

This is a system followed very closely within the delivery of health services from community to community. Similarly, this idea should be pursued on a federal provincial level.

ACCOUNTABILITY

We recommend that revised financing formulas for various programs leave maximum flexibility at the provincial level to encourage management analysis of various program to ensure effectiveness, efficiency and accountability.

Increasing economic pressures arising from inflation, increasing technology and increasing expectations put considerable stress and importance to the idea of evaluation for purposes of accountability to the payer—the citizen of Canada.

EQUALIZATION

We recommend that some form of equalization payment be made available to provinces which have fiscal capacities lower than the average for all provinces. This is to ensure that minimum standards, as recommended above, are maintained at a level which will ensure that a mobile population is not unduly restrained by overburdening deterrent user fees.

This issue becomes increasingly important as society becomes more mobile. We cannot emphasize too strongly that provision of health services should not become a barrier to a mobile population but rather serve as a base on which to pursue new economic opportunities and personal development.

It should also be noted that mobility across a country with diverse opportunities helps to develop a sense of unity beyond a simple federation of a number of unique and diverse parts.

EXPLAIN PROTABILITY TO PUBLIC

We recommend that the condition of portability be defined more clearly to the public. A simplified system for handling claims must be developed.

This concept could be expressed through a clearing house agency similar to that used by the major charter banks. This would contribute largely to operational efficiency and would make a mobile population less hampered by unique provincial arrangements.

Greater Support For Research

We recommend that both federal and provincial governments recognize the importance of research by vastly increas-

Compétence des provinces en matière de soins sanitaires et d'éducation

Nous recommandons que, conformément aux principes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la santé et l'éducation demeurent sous la compétence des provinces, afin d'assurer le plus de souplesse possible.

De toute évidence, les gouvernements provinciaux sont mieux placés pour dispenser des services à leurs populations respectives et ne son pas surchargés par une clientèle massive.

Cette méthode est appliquée scrupuleusement dans les services de soins au sein des diverses collectivités. La même ligne de conduite devrait être appliquée aux niveaux fédéral et provincial.

RESPONSABILITÉ

Nous recommandons que les formules de financement des divers programmes accordent aux provinces toute la latitude nécessaire à l'établissement d'une analyse de la gestion des divers programmes, en vue d'en assurer l'efficacité et la responsabilité.

Les pressions économiques croissantes dues à l'inflation, les progrès techniques et les nouvelles attentes du public mettent soulignent fortement l'importance de l'évaluation, à des fins de responsabilité envers le contribuable canadien.

PÉRÉQUATION

Nous proposons que des paiements de péréquation soient accordés aux provinces plus pauvres. Cette recommandation vise à permettre le maintien de normes minimales, comme recommandé précédemment, de sorte que la population mobile ne soit pas indûment pénalisée par des frais trop élevés.

Cette question revêt une importance grandissante en raison de la mobilité croissante de la population. On ne saurait trop insister sur le fait que l'accessibilité des services de santé ne doit pas constituer un obstacle à la mobilité de la population, mais plutôt contribuer à la découverte de nouveaux débouchés économiques et à l'épanouissement de l'individu.

Il convient aussi de noter que la mobilité, dans un pays jouissant de débouchés variés, contribue à renforcer l'unité au-delà de la simple appartenance à une fédération regroupent un certain nombre de collectivités uniques et diverses.

EXPLIQUER LA MOBILITÉ AU PUBLIC

Nous recommandons que la condition de mobilité soit expliquée plus clairement au public. Un système simplifié de traitement des réclamations pourrait être créé.

Ce rôle pourrait être confié à un centre de compensation, semblable à celui utilisé par les grandes banques à charte. Cela faciliterait grandement le fonctionnement du régime, qui ferait en sorte que la population mobile soit moins victime des accords provinciaux unilatéraux.

Amélioration de l'aide à la recherche

Nous recommandons que les gouvernements fédéral et provinciaux reconnaissent l'importance de la recherche, en aug-

ing the level of research support through their existing granting agencies, and by allocating new funds through support of different types of investigation such as health policy analysis and the establishment of more appropriate health standards.

It is also important to point out that the commitment to health research cannot be carried over short or medium-long term programs. Rather, it must be carried out in a consistent long range manner to ensure improving health status for all Canadians.

Reaffirm Basic Principles

We recommend that both federal and provincial governments reaffirm their commitment to the principles of local autonomous boards, comprehensiveness, individual responsibility, education, research and remuneration of health professionals as contained in the health as a common goal for each health system.

mentant sensiblement le niveau d'aide à la recherche, par le biais de leurs organismes de subventions actuelles, et en subventionnant divers types d'études comme l'analyse de la politique de santé ou l'établissement de normes de santé plus appropriées.

Il importe aussi de rappeler que la contribution à la recherche dans le domaine de la santé ne peut se faire par des programmes à court ou à moyen terme. Il faut plutôt procéder à long terme, de façon à améliorer la santé de tous les Canadiens.

Réaffirmer les principes de base

Nous recommandons que les gouvernements fédéral et provinciaux réaffirment leur engagement relativement à l'autonomie des régies locales, au caractère universel du régime, à la responsabilité individuelle, à l'éducation, à la recherche et au traitement des professionnels de la santé conformément à la Charte des droits à la santé des Canadiens, et fixent un niveau de santé de base comme objectif commun à tous les régimes de santé du Canada.

At 2.00 p.m.

Dr. Douglas Kenny, President, University of British Columbia;

Dr. George Pederson, President, Simon Fraser University;

Dr. Bill Gibson, Chairman, Universities Council of British Columbia.

At 3.00 p.m.

From the Social Planning and Research Committee of the United Way and the Social Planning and Review Council of British Columbia:

Hugh Millar, Member of SPARC of British Columbia and of SPAR Committee of the United Way and Executive Director of the British Columbia Association of Social Workers;

Arthur Kube, President of the United Way of the Lower Mainland, Chairman of the United Way Long Range Planning Committee, and Regional Director of Education, Canadian Labour Congress;

Harold Moist, Board Member of the Social Planning and Review Council of British Columbia;

Chris McNiven, Member of SPAR/SPARC Joint Committee.

At 3.45 p.m.

From the British Columbia Health Association:

Mr. A. Paterson, Vice-President;

Mrs. P. M. Wadsworth, Executive Director;

Mr. E. M. Tomesky, Assistant Executive Director.

At 4.30 p.m.

From the British Columbia Medical Association:

Dr. Ray March, President;

Dr. John O'Brien-Bell, Member of the Board of Directors.

At 7.30 p.m.

From the British Columbia Federation of Labour:

David Rice, Director of Research and Legislation.

At 8.05 p.m.

Professor T. K. Shoyama, School of Public Administration, University of Victoria.

A 14 heures

Dr Douglas Kenny, président, Université de la Colombie-Britannique;

Dr George Pederson, président, Université Simon Fraser;

Dr Bill Gibson, président, Conseil des universités de la Colombie-Britannique.

A 15 heures

Du Social Planning and Research Committee of the United Way and the Social Planning and Review Council of British Columbia:

Hugh Millar, membre du SPARC de la Colombie-Britannique et du SPAR Committee of the United Way et directeur exécutif de la British Columbia Association of Social Workers;

Arthur Kube, président de United Way of the Lower Mainland, président du United Way Long Range Planning Committee et directeur régional de l'éducation, Congrès du travail du Canada;

Harold Moist, membre du Conseil du Social Planning and Review Council of British Columbia;

Chris McNiven, membre de SPAR/SPARC Joint Committee;

A 15 h 45

De la British Columbia Health Association:

M. A. Paterson, vice-président;

Mme P. M. Wadsworth, directeur exécutif;

M. E. M. Tomesky, directeur exécutif adjoint.

A 16 h 30

De la British Columbia Medical Association

Dr Ray March, président;

Dr John O'Brien-Bell, membre du Conseil d'administration;

A 19 h 30

De British Columbia Federation of Labour:

David Rice, directeur de la recherche et de la législation;

A 20 h 05

M. T. K. Shoyama, École d'administration publique, Université de Victoria.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

At 9.30 a.m.

L. Bell, Deputy Minister of Finance;

Alan Eastwood;

Michael Butler;

Ann Kirkaldy;

James Carter, Deputy Minister of Education;

J. Fleming;

James Matkin, Deputy Minister of Intergovernmental Relations;

R. Plecas.

At 1.30 p.m.

From the Registered Nurses Association of British Columbia:

Ms. Stephany Grasset, President;

Ms. Marilyn Carmack, Executive Director;

Ms. Gloria Parker, President-Elect;

Ms. Margaret Lonercan, Nurses Consultant.

(*Continued on previous page*)

A 9 h 30

L. Bell, sous-ministre des Finances;

Alan Eastwood;

Michael Butler;

Ann Kirkaldy;

James Carter, sous-ministre de l'Éducation;

J. Fleming;

James Matkin, sous-ministre des Relations intergouvernementales;

R. Plecas.

A 13 h 30

De la Registered Nurses Association of British Columbia:

M^me^ Stephany Grasset, président;

M^me^ Marilyn Carmack, directeur-exécutif;

M^me^ Gloria Parker, président élu;

M^me^ Margaret Lonercan, conseiller des infirmières.

(*Suite à la page précédente*)

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

TORY LIBRARY MATERIAL
CANADA. PARLIAMENT
Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 22

Thursday, June 4, 1981

Chairman: Mr. Herb Breau

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 22

Le jeudi 4 juin 1981

Président: M. Herb Breau

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Federal-Provincial Fiscal Arrangements

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial sur

Les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

---

RESPECTING:

Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Act, 1977, fiscal equalization, tax collection agreements and the Canada Assistance Plan

CONCERNANT:

La Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, la péréquation des accords de perception fiscale et le Régime d'assistance publique du Canada

---

APPEARING:

The Honourable Chris Pearson,
Minister of Finance and Government Leader
of the Yukon Territory

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Chris Pearson,
ministre des Finances et chef du gouvernement
du Territoire du Yukon

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
AUG 4 1981
UNIVERSITY OF TORONTO

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981

SPECIAL COMMITTEE ON THE FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS

Chairman: Mr. Herb Breau
Vice-Chairman: Mr. Don Blenkarn

Messrs.

Blaikie
Herbert
Loiselle

COMITÉ SPÉCIAL SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

Président: M. Herb Breau
Vice-président: M. Don Blenkarn

Messieurs

Thacker
Weatherhead

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Nora S. Lever
Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, JUNE 4, 1981
(49)

[*Text*]

The Special Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements met at Whitehorse, Yukon, at 3:30 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Breau, presiding.

Members present: Messrs. Blaikie, Blenkarn, Breau, Thacker and Weatherhead.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Michael Mendelson, Richard Bastien, and Pierre LaTraverse. *From the Research Branch, Library of Parliament:* Christopher Lawless.

Appearing: The Honourable Chris Pearson, Minister of Finance and Government Leader of the Yukon Territory.

Witnesses: Mr. John Ferbey, Deputy Minister of Intergovernmental Relations; Mr. Andy Johnson, Deputy Minister of Finance; Mr. Jim Davie, Deputy Minister of Health and Human Resources, and Mr. Terry Weninger, Deputy Minister of Education.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 5, 1981 relating to the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, Established Programs Financing and other fiscal arrangements between the Federal Government and the provinces. (*See Minutes of Proceedings, Monday, March 23, 1981, Issue No. 1.*)

The Minister made a statement and, with the witnesses, answered questions.

At 4:50 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

EVENING SITTING
(50)

The Special Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements met at Whitehorse, Yukon, at 7:35 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Breau, presiding.

Members present: Messrs. Blaikie, Blenkarn, Breau, Thacker and Weatherhead.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Michael Mendelson, Richard Bastien, and Pierre LaTraverse. *From the Research Branch, Library of Parliament:* Christopher Lawless.

Witnesses: At 7:35 p.m., From the Council for Yukon Indians: Joe Jack, Vice-Chairman, Special Programs; Marilyn VanBebber, Health Advisor, and Dr. Ted Jackson, Director, Adult Education. *At 8:30 p.m.,* Dr. Allen Reddoch, President, Yukon Medical Association, and Mr. Denis Schellenberg, Regional Director, Medical Services Branch, Department of Health and Welfare.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 5, 1981 relating to the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, Established Programs Financing and other fiscal arrange-

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 4 JUIN 1981
(49)

[*Traduction*]

Le Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces se réunit aujourd'hui à Whitehorse (Yukon), à 15 h 30, sous la présidence de M. Breau (président).

Membres présents: MM. Blaikie, Blenkarn, Breau, Thacker et Weatherhead.

Aussi présents: Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur: Michael Mendelson, Richard Bastien et Pierre LaTraverse. *Du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement:* Christopher Lawless.

Comparaît: L'honorable Chris Pearson, ministre des Finances et chef du gouvernement du Territoire du Yukon.

Témoins: M. John Ferbey, sous-ministre des Relations intergouvernementales; M. Andy Johnson, sous-ministre des Finances; M. Jim Davie, sous-ministre de la Santé et des Ressources humaines et M. Terry Weninger, sous-ministre de l'Éducation.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 5 février 1981 portant sur le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, la péréquation, le financement des programmes établis et les autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. (*Voir procès-verbal du lundi 23 mars 1981, Fascicule nº 1.*)

Le ministre fait une déclaration puis, avec les témoins, répond aux questions.

A 16 h 50, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DU SOIR
(50)

Le Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces se réunit aujourd'hui à Whitehorse (Yukon), à 19 h 35, sous la présidence de M. Breau (président).

Membres présents: MM. Blaikie, Blenkarn, Breau, Thacker et Weatherhead.

Aussi présents: Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur: Michael Mendelson, Richard Bastien et Pierre LaTraverse. *Du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement:* Christopher Lawless.

Témoins: A 19 h 35, Du Conseil des Indiens du Yukon: Joe Jack, vice-président, Programmes spéciaux; Marilyn VanBebber, conseiller en santé et Dr Ted Jackson, directeur, Éducation des adultes. *A 20 h 30,* Dr Allen Reddoch, président, Yukon Medical Association et M. Denis Schellenberg, directeur régional, Direction des services médicaux, ministère de la Santé et du Bien-être.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 5 février 1981 portant sur le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, la péréquation, le financement des programmes établis et les autres accords

ments between the Federal Government and the provinces. (*See Minutes of Proceedings, Monday, March 23, 1981, Issue No. 1.*)

The witnesses made statements and answered questions.

At 9:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. (*Voir procès-verbal du lundi 23 mars 1981, Fascicule nº 1.*)

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 21 h 05, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Nora S. Lever

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Thursday, June 4, 1981

• 1530

[*Texte*]

The Chairman: Order please. This meeting in Whitehorse is being convened in connection with an order of reference that we received from the House of Commons on the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, established programs financing and other fiscal arrangements between the federal government and the provinces.

This is the tenth capital of the provinces and the territories that we have visited and where we are having hearings. We have had, also, some two and a half weeks of hearings in Ottawa and we still have left a visit to the Northwest Territories, where we are going tomorrow, and another to Quebec City next Monday; then there will be some hearings again in Ottawa at the end of next week and that will be the end of our hearings. Then we will get to the easy part, which is the preparation of our report.

Mr. Blenkarn: Ha! ha! ha! You know how easy that is going to be!

The Chairman: I am very happy to welcome before us today, as the first witness whom we will hear in Whitehorse, the Hon. Chris Pearson, Government Leader and Minister of Finance, Government of Yukon, who will give us his statement. We already have copies of his brief and I would ask you, Mr. Pearson, to please introduce the gentlemen with you at the table.

Hon. C. W. Pearson (Government Leader and Minister of Finance, Government of Yukon): Thank you very, very much, Mr. Chairman. I want to say first how very, very pleased I am personally to be able to welcome you and your committee to Whitehorse. It is not very often that parliamentary committees of the House of Commons have availed themselves of the opportunity to come to Whitehorse. Oddly enough, today, we have two committees here on the same day. But we do not mind that a little bit; we really do appreciate you exhibiting the interest to take the time to come here.

On my right is John Ferbey, Deputy Minister of Intergovernmental Relations, Government of the Yukon Territory, and on his right is Jim Davie, Deputy Minister of Health and Human Resources. On my immediate left is Andy Johnson, Deputy MInister of Finance, and next to him, Terry Weninger, Deputy Minister of Education.

Mr. Chairman, I brought these gentlemen along because I anticipate that some of the questions may well become very technical, and they, hopefully, will be able to give you edifying answers to your questions.

If you wish, Mr. Chairman, I do have a presentation that I would like to make to you. Should I read it at this time?

The Chairman: Yes.

Mr. Pearson: Mr. Chairman and gentlemen, on behalf of the people and the Government of Yukon, I wish to welcome you, the members of the Parliamentary Task Force on Federal-Provincial Fiscal Arrangements, to Yukon. We appreciate

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le jeudi 4 juin 1981

[*Traduction*]

Le président: A l'ordre s'il vous plaît. Cette réunion à Whitehorse a été organisée dans le cadre d'un ordre de renvoi que nous avons reçu de la Chambre des communes à propos du Régime d'assistance publique du Canada, des accords fiscaux, de la péréquation, du financement des programmes établis et d'autres dispositions fiscales prises par le gouvernement fédéral et les provinces.

C'est la dixième capitale des provinces et territoires que nous visitons. Nous avons également tenu environ deux semaines et demie d'audiences à Ottawa et nous devons encore nous rendre dans les Territoires du Nord-Ouest demain et à Québec lundi prochain; nous aurons encore quelques autres réunions à Ottawa à la fin de la semaine prochaine et ce sera tout pour les audiences. Nous passerons ensuite à l'étape facile, sur la préparation de notre rapport.

M. Blenkarn: Ah ah! Vous savez ce que ça va être facile.

Le président: C'est avec grand plaisir que nous accueillons aujourd'hui comme premier témoin l'honorable Chris Pearson, chef du gouvernement et ministre des Finances du gouvernement du Yukon. Nous avons déjà reçu son mémoire et avant qu'il ne prenne la parole, je lui demanderai de nous présenter les personnes qui l'accompagnent.

L'hon. C. W. Pearson (chef du gouvernement et ministre des Finances, gouvernement du Yukon): Merci beaucoup, monsieur le président. Je commencerai par vous dire combien je suis heureux personnellement de pouvoir vous accueillir ainsi que votre Comité à Whitehorse. Il n'arrive pas très souvent que des comités permanents de la Chambre des communes viennent jusqu'à Whitehorse. Toutefois, aujourd'hui, nous en recevons deux en même temps. Cela nous fait extrêmement plaisir; nous sommes heureux que vous ayez jugé intéressant de venir jusqu'ici.

A ma droite, John Ferbey, sous-ministre des Relations intergouvernementales, gouvernement du Territoire du Yukon; à sa droite, Jim Davie,, sous-ministre de la Santé et des Ressources humaines. A ma gauche, Andy Johnson, sous-ministre des Finances et à côté de lui, Terry Weninger, sous-ministre de l'Éducation.

Monsieur le président, ces personnes m'accompagnent cet après-midi parce que j'ai jugé qu'elles seraient mieux à même que moi de vous répondre si vous avez des questions techniques.

Maintenant, si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais lire ma déclaration.

Le président: Certainement.

M. Pearson: Monsieur le président, et messieurs, au nom de la population du gouvernement du Yukon, je vous souhaite la bienvenue au Yukon. Nous remercions le Comité parlementaire spécial sur les accords fiscaux fédéraux-provinciaux de

[*Text*]

the opportunity for the government, and other groups who may wish to make submissions, to be able to present their views on these very important matters in our capital city. Yours is a complex and difficult task: please be assured that you have our best wishes for its successful conclusion.

In a statement contained in the October, 1980 federal budget, the Finance Minister, Mr. MacEachen, indicated that the federal government expects to achieve major savings in the field of social programs. Mr. MacEachen's apparent goal is to trim $1.5 billion over the next two years from the transfers made by the federal government to the provinces and territories. In 1980-81, these transfers amounted to approximately $17 billion. Hence the announced objective of the federal government is a 9 per cent reduction in federal support of the programs these transfer funds help finance within the provinces and territories. This 9 per cent reduction is in absolute terms and increases significantly when the effects of future inflation are taken into account.

• 1535

To our knowledge, no information has been made available by the federal government as to exactly how these reductions are to be achieved. It is essential that this information be provided quickly, so as to enable the provinces and territories to prepare their positions for the upcoming negotiations that will result in a new set of arrangements for April 1, 1982.

This, then, is the context in which the committee is conducting its hearings. At the best of times, the task would be difficult, but it is doubly so because of the proposed fiscal restraint. There is the very real danger that fiscal questions will totally overshadow discussion of the nature and needs of the programs being financed by these transfer payments and that the needs of the ultimate recipients of aid under these plans will not be given sufficient consideration.

The concepts of equalization and of federal contributions to recognized and established social programs are longstanding and generally accepted in Canada. While this may be a trite statement, under the present circumstances we believe it bears repeating. In fact, the very title "Established Programs Financing Act" indicates the nature and importance they have in the Canadian fabric. They are truly established and were done so with the aid of the federal spending power, as reiterated by the Prime Minister in a February, 1981 press conference.

At the first ministers conference in June, 1976, the Prime Minister set out some of the objectives of EPF as being to maintain national standards of service; put financing on a more stable footing, to help financial management at both levels of government; give provinces more flexibility in the use of their own funds; and provide greater equality among the provinces with regard to the amount of federal funds they receive under the programs.

The Prime Minister went on to state that the federal government should continue to pay a substantial share of program costs and that federal payments should be calculated independently of provincial program expenditures.

[*Translation*]

permettre ainsi au gouvernement et à d'autres groupes qui ont manifesté le désir de se faire entendre, de présenter leurs points de vue sur ces questions très importantes ici même dans notre capitale. Votre tâche est à la fois complexe et difficile. Soyez assurés que nous vous présentons tous nos vœux de succès.

Dans une déclaration contenue dans le budget fédéral d'octobre 1980, le ministre des Finances, M. MacEachen, a signalé que le gouvernement fédéral comptait réaliser d'importantes économies dans le secteur des programmes sociaux. Son objectif apparent est d'économiser 1.5 milliard de dollars au cours des deux prochaines années sur les transferts du gouvernement fédéral aux provinces et territoires. En 1980-1981, ces transferts représentaient environ 17 milliards de dollars. Ainsi, l'objectif annoncé du gouvernement fédéral serait-il de réduire de 9 p. 100 l'aide fédérale transférée aux provinces et territoires pour financer certains programmes. Une telle réduction de 9 p. 100 est évaluée en termes absolus et représente beaucoup plus lorsque l''on tient compte de l'inflation.

Nous ne croyons pas que le gouvernement fédéral ait communiqué quelques précisions sur la façon dont ces réductions seront obtenues. Or, il est essentiel que de tels renseignements soient rapidement fournis pour que les provinces et territoires puissent se préparer aux négociations imminentes qui devraient mener à une nouvelle série d'accords pour le 1er avril 1982.

Voilà donc le contexte dans lequel vous menez vos audiences. N'importe comment, votre tâche serait difficile, mais elle l'est doublement du fait de ce projet de restrictions financières. Le danger est en effet que les questions financières éclipsent totalement la nature et les besoins des programmes financés par ces paiements de transfert et qu'ainsi, les besoins des bénéficiaires de cette assistance ne soient pas suffisamment pris en compte.

Les principes de la péréquation et des contributions fédérales à des programmes sociaux reconnus et établis ne sont pas nouveaux et sont généralement acceptés au Canada. Si ce propos smble banal, dans les circonstances actuelles, nous jugeons qu'il faut le répéter. En fait, le titre même de la Loi sur le financement des programmes établis indique la nature et l'importance qu'ils ont dans le tissu canadien. Il s'agit vraiment de programmes établis et ils ne le sont que grâce au pouvoir de dépenser du fédéral, comme l'a répété le premier ministre à une conférence de presse en février 1981.

A la Conférence des premiers ministres de juin 1976, le premier ministre a par ailleurs énoncé certains des objectifs du financement des programmes établis en disant qu'il s'agissait d'assurer des normes nationales de services; stabiliser le financement, aider la gestion financière aux deux échelons de gouvernement; donner aux provinces plus de souplesse dans l'utilisation de leurs propres fonds; et assurer une plus grande égalité entre les provinces en versant des fonds fédéraux dans le cadre de ces programmes.

Le premier ministre a poursuivi en déclarant que le gouvernement fédéral devait continuer à payer une part importante du coût de ces programmes et que ces paiements fédéraux

[*Texte*]

We in Yukon agree with these objectives and principles and find it difficult to envision how they can continue to be met if the federal contribution in real dollars is not maintained at least at current levels. There appears to be little economic sense in transferring the federal deficit to other levels of government.

That this deficit transfer is already taking place is apparent: witness the federal initiative in increasing the cost of RCMP services to those provinces and territories that have the cost-shared agreement. Even assuming that those provinces and territories could raise the funds to cover such a transfer, clearly it will be next to impossible for some of those jurisdictions to raise such funds due to limited tax bases and/or limited taxing power.

For Yukon, such a transfer could have serious and even disastrous consequences. We are a classic example of a small taxation base coupled with limited taxing power. At a time when we are having difficulty maintaining minimum program standards under the present fiscal arrangements, and with an ever-increasing tax burden on our people, a reduction in federal funding can only mean a reduction in the quality and quantity of services provided.

These general comments have, I hope, indicated Yukon's commitment to the principle of equality of basic services for all Canadians and our concern that a reduction of the federal fiscal presence in these programs will have grave consequences for the equality sought to be achieved under them. Without this equality, many provinces and territories will become second-class partners in Canadian confederation.

Yukon has a number of specific concerns with the legislation under review and some of these will be mentioned below, although not in great detail.

While not a partner in the fiscal equalization portions of the subject legislation, Yukon supports the concept in principle. However, it does appear to us that the present equalization formula should include some measure of expenditure need.

That the prices paid for goods and services purchased throughout the various regions of Canada differ is obvious. In some cases, between some regions, the differences may not be significant; but some regions of the country experience price levels significantly higher than other regions, Yukon a case in point. The cost of operating government here is condirerably above that experienced in most other regions of Canada. The reasons for this, northern climate, a short construction season and distance from major Canadian population centres, are well known. An equalization formula that takes account of the revenue side only will not be equitable with regard to high cost regions such as Yukon. Hence, our support for a formula which takes into account the relatively varying costs of government operations throughout Canada.

[*Traduction*]

devraient être calculés indépendamment des dépenses provinciales touchant les programmes.

Au Yukon, nous acceptons ces objectifs et ces principes et avons du mal à imaginer comment ils pourront être respectés si la contribution fédérale en dollars réels n'est pas au moins maintenue à son niveau actuel. Il semble difficile de justifier économiquement le transfert du déficit fédéral à d'autres échelons de gouvernement.

Il est évident que ce déficit est déjà en partie transféré: prenez la décision fédérale de majorer le prix des services de la GRC pour les provinces et territoires avec qui le gouvernement fédéral a un accord de frais partagés. A supposer même que ces provinces et territoires puissent réunir les fonds voulus pour couvrir un tel transfert, il est évident qu'il sera pratiquement impossible pour certains de réunir de tels fonds étant donné les assiettes fiscales et les pouvoirs d'imposition limités dont ils disposent.

Pour le Yukon, un tel transfert pourrait avoir des conséquences graves sinon désastreuses. Nous sommes un exemple classique d'assiettes fiscales restreintes et de pouvoirs d'imposition limités. Alors que nous avons du mal à maintenir des normes de programmes minimums aux termes des accords fiscaux actuels, et que le fardeau fiscal de notre population ne cesse de croître, une réduction des fonds fédéraux ne peut signifier qu'une baisse de la qualité et de la quantité des services fournis.

J'espère que ces observations générales auront montré combien le Yukon adhère au principe d'égalité des services de base pour tous les Canadiens et combien nous nous inquiétons d'une diminution de la contribution fédérale à ces programmes. Si ces programmes ne sont plus offerts également à tous les Canadiens, beaucoup de provinces et de territoires deviendront des partenaires de deuxième catégorie dans la fédération canadienne.

Le Yukon s'inquiète d'un certain nombre de choses à propos de la Loi à l'étude et je vais vous les énumérer sans entrer dans trop de détails.

Le Yukon ne participe pas aux éléments de péréquation fiscale contenus dans cette loi, mais il en appuie en principe le concept. Il nous semble toutefois que la formule actuelle de péréquation devrait inclure une quelconque mesure des dépenses nécessaires.

Il est évident que les prix des biens et services achetés dans les diverses régions du pays diffèrent. Dans certains cas, les différences ne sont pas très importantes, mais pour certaines régions, les prix sont nettement plus élevés que dans d'autres régions. Le Yukon en est un bon exemple. Il coûte ici beaucoup plus cher de diriger un gouvernement que dans la plupart des autres régions du Canada. Les raisons sont le climat nordique, la brève saison de construction et la distance des grands centres de population canadienne. Une formule de péréquation qui tient compte uniquement du revenu ne sera pas équitable pour ce qui est des régions comme le Yukon où les coûts sont très élevés. Aussi appuyons-nous une formule qui tienne compte des coûts relativement variables des opérations gouvernementales dans tout le Canada.

[*Text*]

• 1540

As you are no doubt aware, Yukon has just recently become a party to a tax collection agreement with the federal government. That this indicates Yukon's support of the continuation of this option for the provinces and territories is apparent. With our relatively small income tax base, the cost of our collecting our own taxes, or conversely, of being charged a fee for this service by the federal government, would significantly reduce the net yield of such taxes to this territory. This is an area in which the economies of scale are most visible; a relatively large saving to Yukon at an insignificant cost to the federal government. For these reasons, Yukon is in favour of the retention of the current tax collection provisions in their present form.

With regard to the Canada Assistance Plan and Established Programs Financing, Yukon is most concerned with respect to any reductions which may occur in these arrangements.

As previously mentioned, Yukon does not have the large tax or revenue base upon which to draw for funding of social or health programs which many of the other provinces have. Notwithstanding this, the people of Yukon have the same needs and requirements of all Canadians. This necessitates the funding and delivery of programs which are identical to those found in the provinces. Hence, Yukon has established a strong reliance on the present federal-provincial fiscal arrangements. Agreements such as Established Programs Financing and the Canada Assistance Plan are funding vehicles which provide, from Yukon's point of view, minimal levels of service in both the social and health fields.

The established program funding currently provided by the federal government is the primary vehicle which enables the Government of Yukon to provide health services to its people. However, the services presently offered are only the basic programs as specified in the Medical Care Act of Canada. These basic medical and hospital services in Yukon have consistently incurred major deficits despite low administrative costs and the retention of premiums. In fact, a 1981 review of premiums resulted in a premium increase of up to 180 per cent to help offset this deficit. It should be noted, however, that high premiums in tehmselves pose a distinct threat to the universality of health care coverage and any reduction in established program funding create a proportional increase upon premiums charged, which are already at a high level.

Further, in recognizing that basic health services in Yukon are at a minimal level with present funding barely able to maintain these, it is difficult, if not impossible, to broaden programs in areas such as optical, dental and home care, hospital institution programming, health promotion, et cetera, all of which are established programs in virtually all of the southern provinces.

It should be noted that all present funding, health-destined EPF, premium revenues, and growing amounts of consolidated revenue funds, are currently being fully utilized in the provision of our present basic health services, and in view of our

[*Translation*]

Comme vous le savez certainement, le Yukon vient de signer un accord de perception fiscale avec le gouvernement fédéral. Cela montre bien comme le Yukon appuie le maintien de cette option pour les provinces et territoires. Étant donné notre base fiscale relativement réduite, le coût de perception de nos propres impôts ou le prix que le gouvernement fédéral nous ferait payer ce service diminuerat sensiblement le rendement net de tels impôts pour le territoire. C'est un domaine où les économies d'échelle sont prévisibles; il s'agit d'une économie relativement importante pour le Yukon et d'un coût insignifiant pour le gouvernement fédéral. C'est pourquoi le Yukon souhaite maintenir les dispositions actuelles de perception d'impôt.

Pour ce qui est du Régime d'assistance publique du Canada et du financement des programmes établis, le Yukon serait très inquiet de toute réduction apportée dans le cadre de ces accords.

Comme je l'ai déjà dit, le Yukon n'a pas une base d'impôt ou de revenu suffisante pour financer les programmes sociaux et les programmes de santé que peuvent se permettrent beaucoup d'autres provinces. Malgré cela, la population du Yukon a les mêmes besoins et les mêmes exigences que tous les Canadiens. Cela nécessite le financement et le maintien de programmes identiques à ceux que l'on trouve dans les provinces. Aussi, le Yukon compte-t-il beaucoup sur les accords fiscaux actuels entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le financement des programmes établis et le Régime d'assistance publique du Canada sont des véhicules de financement qui, du point de vue du Yukon, offrent des services de santé et des services sociaux minimums.

Le financement des programmes établis qu'offre actuellement le gouvernement fédéral est essentiellement ce qui permet au gouvernement du Yukon d'offrir des services de santé à sa population. Toutefois, les services actuellement offerts ne sont que les programmes de base prévus dans la Loi sur les soins médicaux du Canada. Ces services médicaux et hospitaliers de base ont toujours d'importants déficits malgré des coûts administratifs très réduits et le maintien de primes. En fait, une révision des primes en 1981 les a portées jusqu'à 180 p. 100 afin de tenter de réduire ce déficit. On remarquera néanmoins que des primes élevées représentent une véritable menace pour l'universalité des services de santé, et toute réduction du financement des programmes établis augmentera proportionnellement le montant des primes qui sont déjà très élevées.

De plus quand on sait que les services essentiels de santé représentent au Yukon un strict minimum avec les fonds actuels, il est difficile, voire impossibe, d'élargir des programmes pour qu'ils couvrent les soins optiques, dentaires et à domicile, la programmation hospitalière, la promotion de la santé, etc., qui sont tous des programmes établis dans presque toutes les provinces du Sud.

On remarquera que tout le financement actuel, le financement des programmes établis en matière de santé, le revenu des primes et les fonds croissants du revenu consolidé sont actuellement utilisés à plein pour offrir nos services essentiels

[*Texte*]

restricted taxing powers and tax base, alternate funding sources are severaly limited without placing an undue burden upon the people of Yukon. Such funding, or its equivalent, must continue if Yukon is to be able to meet even its present obligations, let alone look towards required improvements in its health services.

With respect to cost-sharing arrangements provided through vehicles such as the Canada Assistance Plan, these have proven invaluable aids in assisting Yukon in developing and delivering social programs to its populace. Again, however, our social service programs are only at minimally acceptable levels, and if they are to even closely parallel the southern provinces in the range and quality of services provided by them, we must rely heavily upon such agreements. The needs of the people of Yukon being no less than those of the people of the rest of Canada and with our limited financial resources, assistance must come from the federal government in order to ensure equality of services.

• 1545

It is perhaps interesting to note that at present a federal-provincial working group is in the process of studying, among other programs, the Canada Assistance Plan with a view to improving the capability of provinces to cost-share social service programs beyond those presently offered. This is of particular interest to Yukon as the present agreement has enabled us to achieve current levels of services and to a degree provide a basis to further expand and improve these services. Therefore, additional improvements to the cost-sharing agreements will serve to strongly enhance Yukon's capability in providing the full range of social service programs at acceptable levels.

Implicit in this, of course, is not only the need for Yukon to have continued the present levels of cost-sharing capabilities, but also the need to expand these capabilities, not to reduce or eliminate such arrangements.

The concerns expressed relative to EPF hold equally true regarding our social services programs in that we rely heavily upon federal-provincial arrangements. Alternative funding sources in the event of reductions or elimination of such arrangements are simply not available to Yukon, and, as a result, the only option would be to severly curtail or restrict both existing and developing programs.

The comments expressed thus far with regard to EPF have related to the subject of health care. Needless to say, Yukon has similar concerns in respect to post-secondary education.

At present, Yukon students wishing to pursue a post-secondary education must attend an institution that is outside Yukon. Yukon has in place a program of student financial assistance that helps alleviate the extra financial burden that this arrangement places upon our students. It is essential that we have sufficient funding to ensure that Yukon students have

[*Traduction*]

de santé. Étant donné nos pouvoirs et notre base d'imposition limités, les autres sources de financement sont également très limitées et l'on ne veut imposer à la population du Yukon un fardeau trop lourd. Le financement, sous une forme ou une autre, doit être maintenu si l'on veut que le Yukon puisse respecter ses obligations actuelles sans même envisager d'améliorer comme il le faudrait ses services de santé.

Pour ce qui est des accords de frais partagés comme dans le cas du régime d'assistance publique du Canada, il s'agit d'outils précieux pour aider le Yukon à mettre sur pied et à offrir des programmes sociaux. Toutefois, là encore, il ne s'agit là que du minimum acceptable et si l'on veut les rendre à peu près parallèles à ceux des provinces du Sud, il faut beaucoup compter sur de tels accords. Les besoins de la population du Yukon ne sont pas moindres que ceux du reste du Canada et nos ressources financières étant limitées, c'est le gouvernement fédéral qui doit nous aider à assurer à notre population des services de qualité égale.

Il est peut-être intéressant de noter qu'à l'heure actuelle, un groupe de travail fédéral-provincial étudie un autre programme, le Régime d'assistance publique du Canada, en vue d'améliorer la capacité des provinces à partager les coûts de programmes sociaux dépassant ce que l'on offre aujourd'hui. Cela intéresse particulièrement le Yukon étant donné que l'accord actuel nous a permis d'atteindre les niveaux de service que nous avons maintenant et, dans une certaine mesure, d'établir la base nécessaire au développement et à l'amélioration de ces services. Ainsi, d'autres améliorations aux accords de frais partagés serviront à renforcer sérieusement la capacité du Yukon à offrir tout un éventail de services sociaux d'un niveau acceptable.

Cela exige implicitement non seulement que le Yukon continue à bénéficier des accords de frais partagés, mais que ceux-ci soient développés et non pas diminués ou encore éliminés.

Les préoccupations exprimées à propos du financement des programmes établis se répètent pour les programmes de services sociaux, car nous dépendons beaucoup des accords fédéraux-provinciaux. En cas de diminution ou d'élimination de tels accords, nous ne trouverons tout simplement pas d'autres sources de financement, si bien que la seule option sera pour nous de réduire ou de limiter sérieusement nos programmes actuels ou projetés.

Jusqu'ici, les observations faites sur le financement des programmes établis ont porté sur les services de santé. Inutile de dire que le Yukon nourrit les mêmes inquiétudes pour ce qui est de l'éducation postsecondaire.

A l'heure actuelle, les étudiants du Yukon qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires doivent se rendre à l'extérieur du Yukon. Le Yukon a un programme d'aide financière aux étudiants qui les aide à supporter le fardeau supplémentaire que leur impose une telle situation. Il est essentiel d'avoir les fonds voulus pour assurer aux étudiants du

[*Text*]

reasonably equal access to Canadian institutions of higher learning.

For the long term, the Government of Yukon recognizes that the existing system is unsatisfactory, and has, therefore, plans in hand for the establishment of Yukon college that will enable many of our students to otbain their post-secondary education in Yukon. This of course, will require that even greater amounts of funding be made available to Yukon to enable our students to enjoy the privilege of attending a post-secondary institution in their home territory—a privilege enjoyed by students in all of the southern provinces.

The government of Yukon is highly committed to the provision of health and social programs and post-secondary education to its people. Further, the Government of Yukon has a continuing interest in the incremental development and improvement of these services. In order to accomplish these objectives, a partnership with the federal government is essential. The Government of Yukon urges this committee to pay particular attention to the needs and aspirations of those regions of Canada which require increased levels of fiscal support. This, of course, is consistent with the role of the federal government in assuring adequate development of social, health and post-secondary programs across Canada. Therefore, the present federal-provincial-territorial fiscal arrangements in force are essential, and must not only continue, but be improved beyond their current levels.

In conclusion, Mr. Chairman, let me reiterate our pleasure at being able to make this presentation in Yukon. It is the desire of the Government of Yukon that it continue to be involved in the review and negotiation process of these important issues. At present, Yukon is not a party to each and every concern that your committee must deal with, but we in Yukon must look to the future. Consequently, we are most concerned that we have an input into all arrangements that may in future have a bearing on our financial position.

Thank you, gentlemen, for your very kind attention.

The Chairman: Thank you, Mr. Pearson. You mentioned the announcement by the Minister of Finance to reduce transfers to provinces and territories, and you mentioned a figure of 9 per cent. I just want to clarify that. The Minister of Finance indicated that he would want to reduce transfers by $500 million by next fiscal year and a billion dollars in 1983-84. It is not a total of $1.5 billion a year. Obviously, you had intepreted that as being a reduction of $1.5 billion a year. It is not very clear what he has in mind, but it is clear enough to know that it is not $1.5 billion a year yet. He said he wanted to reduce them by $500 million next year and a billion dollars in 1983-84.

Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: Thank you, Mr. Pearson, for your presentation today. I have just a couple of questions I want to ask you.

[*Translation*]

Yukon le même accès aux établissements d'enseignement supérieur canadiens que les autres.

A long terme, le gouvernement du Yukon reconnaît que le système actuel est insatisfaisant et a donc projeté de créer un collège du Yukon qui permettra à nombre de nos étudiants de poursuivre leurs études postsecondaires au Yukon. Cela exigera bien sûr des capitaux encore plus importants, mais cela devrait permettre à nos étudiants de fréquenter un établissement postsecondaire dans leur territoire, privilège dont bénéficient les étudiants de toutes les autres provinces du Sud.

Le gouvernement du Yukon s'est engagé sans équivoque aucune à offrir des programmes de services sociaux et de services de santé ainsi qu'une éducation postsecondaire à sa population. Par ailleurs, il souhaite continuellement améliorer et développer ces services. Afin de parvenir à ces objectifs, il est essentiel qu'il compte sur la participation du gouvernement fédéral. Le gouvernement du Yukon prie donc instamment votre Comité de prêter une attention toute particulière aux besoins et aspirations des régions canadiennes pour lesquelles un soutien financier accru est essentiel. Cela correspond d'ailleurs au rôle du gouvernement fédéral qui est d'assurer l'élaboration de programmes sociaux, de services de santé et de possibilité d'éducation postsecondaire appropriés dans tout le Canada. Ainsi, les accords fiscaux actuels entre le gouvernement fédéral, les prvinces et les territoires sont-ils essentiels et doivent non seulement être maintenus mais encore améliorés.

En conclusion, monsieur le président, je répète que nous sommes très heureux de pouvoir nous adresser à vous au Yukon. Le gouvernement du Yukon souhaite continuer à participer à l'étude et aux négociations de ces questions importantes. A l'heure actuelle, le Yukon n'est pas concerné par toutes les questions qu'étudie votre Comité, mais il doit regarder vers l'avenir. C'est pourquoi nous souhaitons participer à toutes les négociations qui peuvent à l'avenir avoir une incidence sur notre situation financière.

Merci, messieurs, de votre aimable attention.

Le président: Merci, monsieur Pearson. Vous avez dit que le ministre des Finances avait annoncé qu'il réduirait les transferts aux provinces et aux territoires de 9 p. 100. Je voudrais simplement préciser quelque chose à cet égard. Le ministre des Finances a en effet déclaré qu'il souhaitait diminuer les transferts de 500 millions de dollars d'ici la prochaine année financière et d'un milliard de dollars en 1983-1984. Cela ne représente pas au total, 1.5 milliard de dollars par an. Il est évident que c'est ainsi que vous l'aviez interprété. On ne sait pas exactement à quoi il pense, mais il est certain qu'il ne s'agit pas de 1.5 milliard de dollars par an. Il a déclaré qu'il voulait les réduire de 500 millions de dollars l'année prochaine et d'un milliard de dollars en 1983-1984.

Monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Merci, monsieur Pearson, de votre déclaration. Je voudrais simplement vous poser une ou deux questions.

[*Texte*]

• 1550

The total amount that we have in our briefing material that you receive under the Established Programs Financing Act, in cash, is $5.4 million. Is that correct? This year, you received about $5.4 million?

Mr. Pearson: Yes, Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: When I look at the Territorial Financial Agreements, which transfers to you $62.1 million, that looks kind of small in terms of the transfer. Your total cash transfers are $75 million in cash, and even if you lost all your established programs financing, this would only mean about $5 million. How damaging is that to the budget? Do you have a budget that you could show us that indicates how seriously that damages your situation?

Mr. Pearson: It is about 5 per cent of our budget. I must point out that the numbers you have reflected there include the capital money that the federal government injects into this territory during the course of this current year.

Mr. Blenkarn: So, the $62 million is really, to some extent, capital. How much of that is capital?

Mr. Pearson: Forty million dollars is operation and maintenance or budget money and $22 million is capital. So, when you are dealing with EPF in relation to the ongoing expenses in the territory, you should really be dealing with the $5 million in round numbers EPF against the $40 million of total revenue that they inject into the economy.

Mr. Blenkarn: Well, they inject $5 million EPF plus $40 million operating.

Mr. Pearson: Plus $40 million, yes.

• 1555

Mr. Blenkarn: I just was curious, you see, why you were so terribly upset there in view of the fact that you would probably be able to pick it all back up again under the Territorial Financial Agreements.

Mr. Pearson: No, that is not quite true, Mr. Chairman. This territory and the Government of Yukon embarked a number of years ago upon a program of establishing responsible government. We have done that, we think, by proving step by step to the federal government that we can in fact administer this territory fiscally responsibly, as well. The fiscal responsibility has become a major factor, so we are continually after the federal government to include us in all the EPF-type programs. If a province is entitled to a transfer of funds for a specific project or, generally, for EPF, then likewise we should be entitled to that transfer. We do our bookkeeping in such a manner as to make sure that that money is kept separate.

[*Traduction*]

D'après nos renseignements, vous recevez au total 5.4 millions de dollars en vertu de la Loi sur le financement des programmes établis. Est-ce exact? Vous avez bien cette année reçu environ 5.4 millions de dollars?

M. Pearson: En effet, monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Comparativement aux accords de financement territorial qui vous transfèrent 62.1 millions de dollars, cela semble assez minime. Vos transferts de caisse totaux représentent 75 millions de dollars et même si vous perdiez tout le financement des programmes établis, cela ne représenterait qu'environ 5 millions de dollars. Qu'est-ce que cela ferait au budget? Auriez-vous un budget qui pourrait nous montrer le sérieux de la situation?

M. Pearson: Cela représente environ 5 p. 100 de notre budget. Je vous signale que les chiffres que vous avez là incluent les capitaux qu'injecte le gouvernement fédéral dans le territoire au cours de l'année en question.

M. Blenkarn: Donc, ces 62 millions de dollars sont en fait dans une certaine mesure du capital. Dans quelle proportion?

M. Pearson: Quarante millions de dollars représentent le fonctionnement et l'entretien, et 22 millions de dollars les capitaux. Ainsi, si vous comparez le financement des programmes établis aux dépenses courantes dans le territoire, vous devez envisager en gros 5 millions de dollars de financement de programmes établis et 40 millions de dollars qui représentent le total des fonds injectés par le gouvernement fédéral dans l'économie.

M. Blenkarn: Il s'agit donc de 5 millions de dollars aux termes du financement des programmes établis et de 40 millions de dollars de frais de fonctionnement.

M. Pearson: Oui, c'est cela.

M. Blenkarn: Vous voyez, je me demandais simplement pourquoi cela vous inquiétait tellement si, de toute façon, vous risquez de tout récupérer aux termes des accords de financement territorial.

M. Pearson: Non, ce n'est pas tout à fait exact, monsieur le président. Notre territoire et le gouvernement du Yukon se sont lancés, il y a quelques années, dans un programme visant à nous doter d'un gouvernement responsable. Nous y sommes, pensons-nous, parvenus en prouvant petit à petit au gouvernement fédéral que nous pouvions également administrer le territoire du point de vue financier. Cette responsabilité est devenue un élément important, si bien que nous pressons continuellement le gouvernement fédéral de nous inclure dans tous les programmes qui peuvent être couverts par les dispositions du financement des programmes établis. Si une province a droit à un transfert de fonds pour un projet précis ou, de façon générale, aux termes du financement des programmes établis, il semblerait logique que ce transfert nous soit également consenti. Nous faisons notre comptabilité de façon à nous assurer que ces fonds sont bien distincts.

[*Text*]

Mr. Blenkarn, our primary concern in respect of EPF is that, if you assumed our EPF cash and tax transfers in 1977-78 to be 100, then in 1981-82, 4 years later, it is 154, or up 54 per cent; our expenditures, however, for post-secondary education, for instance, are up 82 per cent; our hospital insurance is up 83 per cent; our medicare is up 79 per cent. They are all up higher than our EPF transfers so, in fact, what has been happening is that the people in the territory with their small taxation base have been assuming more of that load all the time.

Mr. Blenkarn: But that is natural, is it not?

Mr. Pearson: Oh, yes. We are not arguing that at all.

Mr. Blenkarn: Is it not the problem that EPF is currently being paid on the basis of $470 per capita this year based, of course, on cash and tax points? But, surely, the cost of service and indeed of everything you do up here must perforce be very much more expensive. So it strikes me then that your argument of the EPF vis-à-vis the territories is entirely an unfair calculation. If you were to be treated the same as citizens in southern Canada, the payment under EPF should relate to the costs of those services north of 60.

• 1600

Mr. Pearson: That was one of the first points I tried to make in the brief, yes.

Mr. Blenkarn: That is right. And to pay you on the same basis as one might pay someone in Ontario or someone in Prince Edward Island and so on is ridiculous, in view of the costs of actually doing business north of 60.

Mr. Pearson: Yes. I am sure the cost of doing business in Mississauga is a lot less than it is in Whitehorse.

Mr. Blenkarn: I am sure of it.

Mr. Pearson: I am not sure about Charlottetown. But yes, you are absolutely right.

An hon. Member: It depends on the service that the lawyers extend.

Mr. Blenkarn: Let me put it this way. The government in Charlottetown actually can operate all of its programs that come under EPF, and the federal government's contribution to those programs is somewhere in the neighborhood of 62 per cent of their cost of operation. That includes extended health care, home care, and all sorts of day-care things and a lot of things that you might not have. But it strikes me that you probably could not begin to come close to operating those programs in that type of framework. What would you say the present percentages are, including the tax transfers, as to the costs of all the EPF-oriented programs?

[*Translation*]

Monsieur Blenkarn, ce qui nous inquiète le plus à propos du financement des programmes établis, c'est que si vous considérez que les fonds que nous avons reçus aux termes du financement des programmes établis et les transferts fiscaux s'élevaient en 1977-1978 à 100, en 1981-1982, soit 4 ans plus tard, il s'agit de 154, soit 54 p. 100 de plus. Toutefois, nos dépenses pour l'éducation postsecondaire, par exemple, ont augmenté dde 82 p. 100; notre assurance-hospitalisation de 83 p. 100; nos soins médicaux de 79 p. 100. tout a monté plus vite que les transferts reçus aux termes du financement des programmes établis, si bien qu'en fait, la population du territoire dont l'assiette fiscale est restreinte assume de plus en plus ce fardeau.

M. Blenkarn: Mais c'est pourtant naturel, non?

Mr. Pearson: Oh, si. Ce n'est pas là la question.

M. Blenkarn: Le problème n'est-il pas que le financement des programmes établis est actuellement administré sur la base de 470 dollars par habitant cette année, ce qui représente bien sûr à la fois des points fiscaux et du comptant? Mais il est bien évident que le coût du service, et d'ailleurs tout ce que vous faites ici, coûte beaucoup plus cher. J'ai donc bien l'impression que votre argument qui vise à comparer le financement des programmes établis des Territoires ne tient absolument pas. Si vous deviez être traités de la même façon que les citoyens du Sud du Canada, les versements aux termes du financement des programmes établis devraient être calculés en fonction des coûts des services au nord du soixantième parallèle.

M. Pearson: C'est un des premiers points que j'ai essayé d'aborder dans notre mémoire.

M. Blenkarn: C'est vrai. Or, vous payer sur la même base que l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard, etc., serait ridicule étant donné les coûts pratiqués en fait au nord du soixantième parallèle.

M. Pearson: En effet. Je suis sûr que les coûts à Mississauga sont bien inférieurs à ce qu'ils sont à Whitehorse.

M. Blenkarn: J'en suis certain.

M. Pearson: Je ne suis pas aussi sûr à propos de Charlottetown. Mais vous avez tout à fait raison.

Une voix: Tout dépend des services qu'offrent les avocats.

M. Blenkarn: Disons que le gouvernement à charlottetown peut se doter de tous les programmes qui relèvent du financement des programmes établis et qu'ainsi, la contribution du gouvernement fédéral à ces programmes se situe aux alentours de 62 p. 100 des coûts de fonctionnement. Cela inclut les services de santé élargis, les soins à domicile et toutes sortes de garderies, par exemple. Or, je n'ai pas du tout l'impression que vous pourriez vous doter de tous ces programmes dans un cadre semblable. Quels sont, à votre avis, les pourcentages actuels, en comparaison des transferts fiscaux, des coûts de tous les programmes du type que couvre le financement des programmes établis?

[*Texte*]

Mr. Andy Johnson (Deputy Minister of Finance, Government of Yukon): Could you repeat that question, Mr. Chairman?

Mr. Blenkarn: All right. At present we are transferring to you $5.4 million in cash, and this year in our calculations with respect to tax points, the transfer to you is equal to $5.1 million. Oh, there are some new figures; $5.4 million. Then for a total of $10.5 million or . . .

Mr. Johnson: Mr. Chairman, the figure of 10.5 includes the cash and the tax.

Mr. Blenkarn: That is correct. Yes. Now what does it cost you to handle all your medical and health concerns?

Mr. Johnson: The major components that relate to EPF equal between $14 million and $15 million.

Mr. Blenkarn: Well, all of them. And EPF also includes total health.

Mr. Johnson: Well, the components I am talking about are post-secondary education, hospital insurance programs, medicare programs, and those programs equal . . .

Mr. Blenkarn: And extendked health care.

Mr. Johnson: That is not in here. No, I do not have that figure.

The Chairman: It is $600,000.

Mr. Johnson: Well, if we add that in, it comes to approximately $15 million, talking in round terms.

The Chairman: I have some figures here, Mr. Blenkarn. We got them in a separate briefing note here. It is in your folder.

Mr. Blenkarn: Does somebody else want to go ahead for a moment? I want to just check these figures.

The Chairman: Mr. Thacker.

Mr. Thacker: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Pearson, it is a real pleasure to be in the Yukon. I am wondering if I could ask a couple of general information questions, because I know for myself and I think for one or two other members at least, this is our first time in the Yukon. Would you be able to tell us the number of post secondary students you have studying in other parts of Canada at the university and college levels?

Mr. Terry Weninger (Deputy Minister of Education, Government of Yukon): It would be 240 to 150; somewhere around there.

Mr. Thacker: What types of programs do you anticipate for your college program?

Mr. Weninger: I think it could be generally described as a liberal arts college. The first two years would be equated to a liberal arts college that you would find in the south.

Mr. Thacker: Are you in the planning stage, the drawing stage, or at working drawings?

Mr. Weninger: We have progressed along with drawings but we are not to the working drawing stage at this time.

[*Traduction*]

M. Andy Johnson (sous-ministre des Finances, gouvernement du Yukon): Pourriez-vous répéter cette question, monsieur le président?

M. Blenkarn: Bien. A l'heure actuelle, nous vous transférons 5.4 millions de dollars comptant et cette année, avec les points fiscaux, il vous est transféré 5.1 millions de dollars. Or, il y a de nouveaux chiffres: 5.4 millions de dollars. Donc, un total de 10.5 millions de dollars, ou . . .

M. Johnson: Monsieur le président, les 10.5 millions de dollars comprennent le comptant et les impôts.

M. Blenkarn: C'est exact. En effet. Que coûtent tous vos services médicaux et vos programmes de santé en général?

M. Johnson: Les principaux éléments qui touchent le financement des programmes établis représentent de 14 à 15 millions de dollars.

M. Blenkarn: Pour l'ensemble. Et le financement des programmes établis comprend également tous les services de santé.

M. Johnson: Ma foi, les services dont je parle sont l'éducation postsecondaire, les programmes d'assurance-hospitalisation, les programmes de soins médicaux et l'ensemble . . .

M. Blenkarn: Et les services de santé élargis.

M. Johnson: Ce n'est pas compris. Non, je n'ai pas ce chiffre.

Le président: Il s'agit de $600,000.

M. Johnson: Eh bien, si l'on ajoute cela, nous arrivons à approximativement 15 millions de dollars.

Le président: J'ai ici quelques chiffres, monsieur Blenkarn. Nous les avons reçus dans une note d'information séparée. C'est dans votre dossier.

M. Blenkarn: Quelqu'un d'autre veut-il me remplacer un instant? J'aimerais simplement vérifier ces chiffres.

Le président: Mosieur Thacker.

M. Thacker: Merci, monsieur le président. Mosieur Pearson, quel bonheur d'être au Yukon. J'aimerais vous poser une ou deux questions d'information générale, car c'est pour moi, et peut-être pour un ou deux autres députés, la première fois que je suis au Yukon. Pourriez-vous nous dire combien vous avez d'étudiants au niveau postsecondaire qui sont à l'université ou au collège dans d'autres régions du Canada?

M. Terry Weninger (sous-ministre de l'Éducation, gouvernement du Yukon): De 240 à 250 environ.

M. Thacker: Quels genres de programmes envisagez-vous de dispenser dans votre collège

M. Weninger: Je crois qu'on pourrait le qualifier en gros de collège d'arts libéraux. Les deux premières années correspondraient aux collèges d'arts libéraux que vous trouvez dans le Sud.

M. Thacker: En êtes-vous à la planification, à la conception ou à l'élaboration?

M. Weninger: Nous avons bien avancé l'étape de la conception, mais nous n'en sommes pas encore à l'élaboration.

[*Text*]

• 1605

Mr. Thacker: Would you be able to explain to us the situation you are in with respect to the ownership of mines and minerals and what tax base you have in terms of royalties vis-à-vis the fideral government?

Mr. Pearson: The federal government, Mr. Thacker, owns all the resources, all the nonrenewable resources, of Yukon. We do not get any royalties, we do not get any revenue at all from royalties from nonrenewable resources. This is, of course, part of the whole process of the evolution of responsible government and, eventually, provincial status. There are a number of questions like that that have to be answered.

Mr. Thacker: Do you know, approximately, the value of the royalty or the resource revenue that the federal government would collect?

Mr. Pearson: I am not absolutely certain of the value of that royalty, but I do know that if we were collecting it, either on behalf of the Government of Canada, or on our own behalf, or on some sort of cost-shared arrangement, it would be a lot more than what they are collecting right now. There is no doubt about that.

An instance is the royalty, if you will, on gold, placer gold. Last year, there were more claims staked at Dawson City than there were in 1898, at the height of the Klondike gold rush, and there was a tremendous amount of placer gold taken out of the Klondike last year because the price of gold was so high. The royalty on gold was set in, I believe, 1912 at 22.5 cents an ounce and gold was selling for about $12 an ounce at that time. A lot of the placer gold from Dawson City is, in fact, jeweller's gold and it sells for as much as $100 an ounce more than the market value, the published market value, just because jewellers really need it. But the miners are still paying 22.5 cents an ounce to the Government of Canada for that gold that they are selling for $500, $600 or $700 an ounce. It is just unrealistic.

I can give you the same kind of example in respect to oil and gas leases and compare the cost in your home province, Alberta, what they get for an oil or gas exploration lease in Alberta, with what the federal government demands from the same companies to drill for oil and gas in Yukon. At the present time, we do have one field producing gas and it is being exported.

Mr. Thacker: That is very interesting. Is there a substantial oil industry up here?

Mr. Pearson: They have been drilling for oil, particularly in the Eagle Plains—Bonnet Plume area, the north central part of the territory, since the early nineteen sixties and there has been quite extensive amount of drilling done. I guess probably the best indicator is that there are some 730,000 acres of Yukon under exploration lease by the multinationals right now.

Mr. Thacker: I was noticing from a document that I picked up in your government office, when I walked down there this afternoon, that you have a very interesting age profile in the

[*Translation*]

M. Thacker: Pourriez-vous nous expliquer la situation pour ce qui est de la propriété des mines et des minéraux? Quelle base fiscale avez-vous en redevances?

M. Pearson: Le gouvernement fédéral, monsieur Thacker, est propriétaire de toutes les ressources, de toutes les ressources non renouvelables du Yukon. Nous ne recevons aucune redevance, nous ne recevons aucun revenu des redevances perçues sur les ressources non renouvelables. Cela fait bien sûr partie de tout le processus d'évolution vers un gouvernement responsable et, finalement, vers le statut de province. Il y a un certain nombre de questions semblales auxquelles il faut répondre.

M. Thacker: Connaissez-vous approximativement la valeur des redevances ou du revenu sur les ressources que perçoit le gouvernement fédéral?

M. Pearson: Je ne suis pas absolument certain, mais je sais que si nous percevions ces redevances, soit pour le gouvernement canadien, soit pour nous-mêmes, ou encore en partageant les frais, nous en tirerions beaucoup plus qu'il n'en tire actuellement. Cela ne fait aucun doute.

Prenez par exemple la redevance perçue sur l'or, sur les gisements. L'année dernière, on a enregistré à Dawson City plus de concessions qu'en 1898, en pleine ruée vers l'or dans le Klondike, et on a sorti énormément d'or placérien du Klondike l'année dernière. Ce n'est pas étonnant étant donné le prix de l'or. Je crois que la redevance sur l'or a été fixée en 1912 à 22.5c. l'once, alors que l'on vendait l'or environ $12 l'once. Beaucoup de l'or placérien de Dawson City est en fait de l'or de bijoutier et se vend $100 l'once de plus que la valeur marchande, la valeur publiée, tout simplement parce que les bijoutiers en ont vraiment besoin. Cela n'empêche que les chercheurs ne payent toujours que 22.5c. l'once au gouvernement canadien, alors qu'ils vendent leur or à $500, $600 ou $700 l'once. C'est tout à fait irréaliste.

Je pourrais vous donner le même genre d'exemple pour les baux pétroliers et gaziers que vous pourriez comparer à ce que l'on pratique dans votre province de l'Alberta. A l'heure actuelle, nous avons un champ qui produit du gaz que l'on exporte.

M. Thacker: C'est très intéressant. Y a-t-il une grosse industrie pétrolière ici?

M. Pearson: Il y a des forages pétroliers, surtout dans les plaines Eagle, dans la région de Bonnet Plume, au centre nord du territoire, depuis le début des années soixante, et c'est assez important. Je crois que le meilleur indicateur est qu'à l'heure actuelle, les multinationales explorent environ 730,000 acres au Yukon.

M. Thacker: Je remarquais dans un document que j'ai pris dans un de vos bureaux où je suis passé cet après-midi que le profil d'âge est très intéressant au Yukon. En haut du tableau,

[*Texte*]

Yukon. At the top of you chart, there are a large number of people in the 70-plus age group. Are they carry-overs from the first gold rush, or something?

Mr. Pearson: Yes, particularly up in Dawson and there are a few here in Whitehorse, people who have moved down here. We have a program of providing senior citizen accommodation for those senior citizens who, we feel, wnat to stay in the territory. We encourage them to stay, if they will. They are a tremendous resource to us, we think, a human resouce. There are still a few around who were here in the gold rush. Regrettably, of course, there getting to be fewer and fewer all the time.

• 1610

Mr. Thacker: In terms of the costing of your additional programs . . . First of all, before we get into that, I was going to ask you what additional programs you were thinking of, or planning for, in terms of denticare and pharmacare—that type of thing. Are they advanced in your thinking?

Mr. Pearson: Oh, yes. In a very modified way we are entering, at the beginning of next month, on July 1, into a pharmacare program for senior citizens. We cannot afford to extend the pharmacare program to the general population, but we are starting out with our senior citizens on July 1. We have some dental care work that is done through the educational system, but once again, it is not universal by any stretch of the imagination. Generally, our programs are the very basic ones, just enough to qualify us for EPF and that is about it.

Mr. Thacker: If you run a deficit, how is that funded? Not being a province, I presume you cannot get even a single-A rating, let alone a triple-A rating, from the borrowing authorities. How do you arrange that?

Mr. Pearson: We negotiate with the Department of Indian Affairs and Northern Development. It sort of makes the Minister of Indian Affairs and Northern Development our benefactor, and makes us a colony type of thing. What happens is, once a year we negotiate a transfer payment of funds. We come up with a budget, what we think we have to be able to spend next year to provide government at a level of service that is going to be acceptable to the people of the territory. Then we negotiate with the federal government as to how much of that is going to be raised locally in the territory through taxation, and they are going to pick up the balance.

Mr. Thacker: So you never have a deficit.

Mr. Pearson: That is correct. But we, in fact, operate—the federal government allows us to operate—with working capital surpluses and deficits se we can to some degree, to a small degree, deficit finance. Our budgets can reflect a deficit or can reflect a surplus.

Mr. Thacker: Thank you very much.

[*Traduction*]

il y a beaucoup de monde de 70 ans et plus, s'agit-il de la première ruée vers l'or ou de quelque chose de semblable?

M. Pearson: Oui, surtout à Dawson, et il y en a quelques-uns ici à Whitehorse, des gens qui sont redescendus. Nous avons un programme par lequel nous offrons des logements aux personnes âgées qui, à notre avis, veulent rester au territoire. Nous les y encourageons si elles le souhaitent. Nous estimons qu'elles sont une extraordinaire ressource humaine pour nous. Il en reste qui ont participé à la ruée vers l'or. Malheureusement, bien sûr, il y en a de moins en moins.

M. Thacker: Quant à l'établissement des coûts de vos programmes supplémentaires . . . Tout d'abord, avant d'aborder cet aspect, je vais vous demander quels sont les programmes supplémentaires auxquels vous songez, ou que vous préparez, par exemple pour les soins dentairs, ou les produits pharmaceutiques, ce genre de choses. Sont-ils au point dans votre pensée?

M. Pearson: Oui. D'une façon très modifiée, dès le début du mois prochain, le 1er juillet, nous commencerons un programme d'assurance-médicaments pour les citoyens de l'âge d'or. Nous ne pouvons pas nous permettre d'offrir ce programme à la population en général, mais nous commençons par nos citoyens âgés, le 1er juillet. Nous offrons quelques soins dentaires par le truchement du régime scolaire, mais là encore, ce n'est pas du tout un programme universel. Dans l'ensemble, nos programmes sont vraiment très élémentaires, le minimum pour nous donner droit au FPE, c'est tout.

M. Thacker: Si vous encourez un déficit, comment le comblez-vous? Puisque vous n'êtes pas une province, je présume que vous ne pouvez pas obtenir la cote A, encore moins la cote AAA, des milieux prêteurs. Comment vous organisez-vous?

M. Pearson: Nous négocions avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. D'une certaine façon, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien se trouve être notre bienfaiteur et nous sommes un peu une colonie. Une fois par année, nous négocions un transfert de fonds. Nous préparons un budget, nous précisons ce que nous croyons devoir dépenser l'année suivante pour fournir le niveau de services qui sera acceptable aux habitants du territoire. Ensuite, nous négocions avec le gouvernement fédéral la partie de ce budget qui sera prélevée localement dans le territoire, grâce à l'impôt, et le gouvernement fédéral comble la différence.

M. Thacker: Donc, vous n'avez jamais de déficit.

M. Pearson: En effet. Toutefois, en fait, nous fonctionnons—le gouvernement fédéral nous permet de fonctionner—au moyen de surplus et déficits de notre fonds de roulement, ce qui nous permet, jusqu'à un certain point, de faire du financement déficitaire. Dans nos budgets, nous pouvons montrer un déficit ou un surplus.

M. Thacker: Merci beaucoup.

[*Text*]

The Chairman: On that point, if I understand it correctly, the Territorial Financial Agreement is the instrument that provides for the transfer you were just talking about, right?

Mr. Pearson: That is right.

The Chairman: Under that, of course, when you submit your budget to Ottawa, to the minister, you can include whatever programs you would like to expand, in health care or whatever.

Mr. Pearson: Oh, yes.

The Chairman: So you are not totally dependent on EPF for those programs, it was never intended . . .

Mr. Pearson: But, Mr. Chairman, you must understand that then we have to negotiate. Either we have to pay for that here, locally, out of our own local funds, or we have to negotiate that money from the Department of Indian Affairs and Northern Development. Mr. Chairman, respectfully, I am here to tell you that the Minister of Indian Affairs and Northern Development is not very interested in paying health costs in the Yukon Territory. That is just not what he is about, and I cannot blame him for that. He says to us, "Look, that is a function of EPF, that is where you negotiate that."

The Chairman: My understanding is that, through EPF, you get the same thing that a province would get on a per capita basis.

Mr. Pearson: That is right.

Mr. Blenkarn: Is there any way you could break this down for us? I see your budget here and I have been trying to figure out. In health and human resources, you show an estimate of $22.1772 million—or million, roughly. How do you break that down into what might be EPF payments on health? Is that all health? Or what is it? What does "human resources" mean?

Mr. Pearson: Mr. Blenkarn, I think Mr. Johnson has some numbers here that might help you.

Mr. Blenkarn: Yes, I want to find out what happened to the $10.5 million or $11 million that you were supposed to be getting from EPF, including the tax transfer.

Mr. Johnson: Mr. Chairman, I will list off some numbers here and hope that the Deputy Minister of Health will jump in if I am out of line.

The hospital insurance program runs at approximately $9.7 million for fiscal year 1981-82.

• 1615

Mr. Blenkarn: Yes.

Mr. Johnson: The medicare program, approximately $3.7 million; extended health, Mr. Chairman, I believe is about $600,000. They are the three major components.

The Chairman: There is a federal transfer of $600,000.

Mr. Johnson: These are expenditures.

Mr. Blenkarn: What do you mean by "extended health". How far are you going in extended health?

[*Translation*]

Le président: A ce sujet, si j'ai bien compris, l'entente sur le financement des territoires prévoit justement le transfert dont vous venez de parler, n'est-ce pas?

M. Pearson: En effet.

Le président: En vertu de cette entente, évidemment, lorsque vous présentez votre budget à Ottawa, au ministre, vous pouvez inclure les programmes que vous désirez étendre, dans le domaine des soins de la santé, ou ailleurs.

M. Pearson: Oui.

Le président: Donc, vous ne dépendez pas complètement pour ces programmes du FPE, lequel n'a jamais été prévu . . .

M. Pearson: Toutefois, monsieur le président, vous devez comprendre qu'ensuite il nous faut négocier. Il nous faut soit en défrayer le coût ici, localement, à même nos fonds locaux, ou négocier pour obtenir cet argent du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Monsieur le président, très respectueusement, je suis ici pour vous dire que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien n'est pas très disposé à payer les coûts de santé du Yukon. Il n'est tout simplement pas là pour cela, je ne l'en blâme pas. Il nous dit: «Écoutez, cela fait partie du FPE, c'est là qu'il faut négocier».

Le président: A ma connaissance, vous obtenez par le FPE ce que vous obtiendriez comme province, par habitant.

M. Pearson: En effet.

M. Blenkarn: Vous serait-il possible de nous en donner la ventilation? Je vois ici votre budget et j'essaie d'y comprendre quelque chose. Pour les ressources de santé et les ressources humaines, vous prévoyez $22,177,200—enfin environ 22 millions de dollars. Quelle partie de cette somme provient des paiements en vertu du FPE pour la santé? Est-ce uniquement pour les soins de santé? Ou autre chose? Qu'entendez-vous par «ressources humaines»?

M. Pearson: Monsieur Blenkarn, je crois que M. Johnson a ici des chiffres qui pourraient vous aider.

M. Blenkarn: Oui, j'aimerais savoir ce qui est arrivé aux 10.5 millions de dollars ou aux 11 millions de dollars que vous êtes censés recevoir du FPE, y compris les transferts fiscaux.

M. Johnson: Monsieur le président, je vais donner des chiffres ici et j'espère que si je fais erreur, le sous-ministre de la Santé interviendra.

Le programme d'assurance hospitalisation coûte environ 9.7 millions de dollars pour l'année financière 1981-1982.

M. Blenkarn: Oui.

M. Johnson: Le programme d'assurance-maladie coûte environ 3.7 millions de dollars; les soins paramédicaux, monsieur le président, coûtent environ je crois $600,000. Ce sont là les trois composantes principales.

Le président: Y a-t-il un transfert du fédéral de $600,000?

M. Johnson: Ce sont là des dépenses.

M. Blenkarn: Qu'entendez-vous par «paramédical». Jusqu'où allez-vous?

[*Texte*]

Mr. Johnson: Perhaps Mr. Davie would answer that question.

Mr. Pearson: He is always negotiating with me, Mr. Chairman, he is looking for more money all the time.

Mr. Blenkarn: All these fellows are.

Mr. Jim Davie (Deputy Minister of Health and Human Resources, Government of Yukon): It is a good example today of where we are missing some levels of health in terms of what is available to people, in terms of trying to create . . .

Mr. Blenkarn: To run a nursing home, for example.

Mr. Davie: That is right.

Mr. Blenkarn: Or day care centres and this sort of thing.

Mr. Davie: That is the area from which these kinds of things would be funded. Some of that $600,000 you will find actually has been expended in the hospital system, and some is attached actually to the senior citizen lodge area. But in the Yukon we do not have nursing homes and we do not have chronic care facilities.

Mr. Blenkarn: Long care facilities?

Mr. Davie: We have senior citizen lodges.

Mr. Blenkarn: I know, but what about a nursing home, for example?

Mr. Davie: We do not have that.

Mr. Blenkarn: What do you do with nursing home patients?

Mr. Davie: We make flexible use of the assistance we have.

Mr. Blenkarn: You fly them out, do you?

Mr. Davie: We have to.

Mr. Blenkarn: Do you board them out there? Then you must have an expenditure with respect to flying them out.

Mr. Davie: The truth is that we make use of our hospital system and our senior citizen lodges in a flexible kind of way to provide these services. In the long term, however, that was a self-defeating kind of thing. That is an area of development that has to be handled to provide other levels of care.

Mr. Pearson: The service just is not available. Most of these people that need this kind of care in fact do go outside. It is just one of those things at the present time.

Mr. Blenkarn: What about your post-secondary situation? What are you in fact spending on post-secondary education?

Mr. Johnson: Mr. Chairman, it is a little difficult for us to put a total cost on that because it has a number of components, but we are spending between $1 and $1.5 million per year. I think the Deputy Minister of Education could perhaps speak to the programs which are involved.

Mr. Weninger: If I might speak we have a student financial assistance scheme that is in place at present which is going to be revamped. We found last year that there was a significant reduction in the number of students which left high school and went to post-secondary institutes. In trying to determine the

[*Traduction*]

M. Johnson: M. Davie pourrait peut-être répondre.

M. Pearson: Il négocie toujours avec moi, monsieur le président, il cherche toujours à obtenir plus d'argent.

M. Blenkarn: Comme tous ces gens.

M. Jim Davie (sous-ministre des Ressources de la santé et des ressources humaines, gouvernement du Yukon): Aujourd'hui, nous avons de bons exemples de ce qui nous manque à l'égard de certains soins de santé offerts aux gens, en ce sens qu'il faut tenter de créer . . .

M. Blenkarn: Pour une maison de santé, par exemple.

M. Davie: En effet.

M. Blenkarn: Ou des garderies, ce genre de choses.

M. Davie: C'est à partir de ce crédit que des activités de ce genre seraient financées. En fait, une partie de ces $600,000 ont été dépensés pour les hôpitaux et une partie va en réalité aux foyers pour personnes âgées. Toutefois, au Yukon, nous n'avons pas de maisons de santé et d'installations pour malades chroniques.

M. Blenkarn: Des installations de soins à long terme?

M. Davie: Nous avons des foyers pour personnes âgées.

M. Blenkarn: Je sais, mais avez-vous des maisons de santé, par exemple?

M. Davie: Nous n'en avons pas.

M. Blenkarn: Que faites-vous de ceux qui ont besoin d'une maison de santé?

M. Davie: Nous utilisons avec souplesse les moyens dont nous disposons.

M. Blenkarn: Vous les sortez par avion?

M. Davie: Il le faut.

M. Blenkarn: Vous les mettez en pension? Dans ce cas, il doit y avoir une rubrique de dépenses pour payer les déplacements en avion.

M. Davie: La vérité, c'est que nous nous servons de nos hôpitaux, de nos foyers pour personnes âgées avec souplesse, pour fournir ces services. A long terme, cependant, cela mine le système. Il faut étendre ce secteur de façon à pouvoir fournir des soins à d'autres niveaux.

M. Pearson: Le service n'est tout simplement pas disponible. La plupart de ceux qui auraient besoin de soins de ce genre vont en fait à l'extérieur. Pour l'instant, il n'y a rien à faire.

M. Blenkarn: Qu'en est-il de l'enseignement postsecondaire? Que consacrez-vous à l'enseignement postsecondaire?

M. Johnson: Monsieur le président, il nous est assez difficile d'y mettre un chiffre global puisque ce secteur se compose de plusieurs éléments, mais nous y consacrons entre 1 million et 1.5 million de dollars par année. Je crois que le sous-ministre de l'Education pourrait peut-être vous expliquer les programmes en cause.

M. Weninger: Si vous me le permettez, nous avons actuellement un régime d'aide financière aux étudiants qui va faire l'objet d'une révision. Nous avons constaté l'an dernier une réduction considérable du nombre d'étudiants qui après avoir quitté l'école secondaire continuaient leurs études. Dans notre

[*Text*]

reasons why, we found that there is a number of them. It appears that the cost for a Yukon student to attend a post-secondary institute outside is estimated at about $6,000, and what we have been providing in aid is only $2,000, so we have to revamp that significantly. At least that is what we are told by the students when they have examined their financial situation, and their parents have said they could not afford to go.

Mr. Blenkarn: Frankly, if you only pay $2,000 per student, you would be better off never to have a post-secondary facility.

Mr. Weninger: That was the total cost. However, the purpose of that is to compensate for the people coming from the north and sort of to equalize the opportunities that students would find in the south. The government is looking at that situation again and is going to revamp it upwards, I hope.

Mr. Blenkarn: So the best we can talk is maybe $1 million then? Is that what you spent?

Mr. Weninger: No. We have a Yukon teacher education program centre that is in operation here also. That began a few years ago because what happened was a high turnover of teachers in the territory, so we decided we would educate our own and are doing this through a contract with the University of British Columbia. Again, the expertise is not here for us to use qualified local instructors to give us accredited programs, and it is tremendously expensive to bring these people in from UBC and what not, to fly them in to teach the courses. So we have that teacher training program in operation also.

Mr. Blenkarn: Can you give me the total amount then in that post-secondary education field? Include all the susidies for flying students out, and losses on student loans and whatever you do. I would like the whole ball of wax.

Mr. Weninger: It is $1.3 million, $1.2 million, somewhere in there. I do not know. Andy would have to give you a more precise answer. I just spend the money. I am not sure what the revenue is. They add the bills up for me.

• 1620

Mr. Pearson: It sounds, Mr. Blenkarn, like it is probably about $1.2 million or $1.3 million.

Mr. Blenkarn: Well, in our calculations, you receive then somewhere around $10.4 or $10.6 million including the tax points, and you only spend $14.2 million, so that we are covering at the present time somewhere around 65 per cent or 70 per cent of your costs on these figures; that is the Government of Canada is under the EPF of your costs here. That is what I wanted to know.

Mr. Pearson: Of the programs that we have.

Mr. Blenkarn: Of the programs you have.

[*Translation*]

étude des causes de ce phénomène, nous avons trouvé plusieurs raisons. Il semblerait que pour un étudiant du Yukon, qui veut se rendre dans un établissement postsecondaire à l'extérieur du territoire, il faille compter environ $6,000; or, nous ne fournissons que $2,000 et donc, nous allons repenser en profondeur le programme. Du moins, c'est ce que les étudiants nous ont dit lorsqu'ils examinent leur situation financière, leurs parents leur disent qu'ils ne peuvent se permettre d'y aller.

M. Blenkarn: A vrai dire, s'il ne vous en coûte que $2,000 par étudiant, il vaudrait mieux que vous n'ayez jamais d'établissement postsecondaire.

M. Weninger: C'était là le coût global. Toutefois, le but du programme était d'indemniser ceux qui viennent du Nord et de leur offrir des possibilités égales à celles des étudiants du Sud. Le gouvernement examine la situation et repensera le programme à la hausse, je l'espère.

M. Blenkarn: Donc, au mieux, il est peut-être question d'un million de dollars? Est-ce que vous dépensez?

M. Weninger: Non. Nous avons un programme de formation des enseignants au Yukon également. Nous l'avons mis sur pied il y a quelques années, car nous avons constaté qu'il y avait un taux de roulement élevé des professeurs dans le territoire; nous avons donc décidé de former nos propres enseignants et ce, par contrat avec l'Université de la Colombie-Britannique. Là encore, nous n'avons pas ici d'instructeurs locaux qualifiés qui nous permettent d'offrir des programmes accrédités et il nous coûterait extrêmement cher de faire venir des personnes compétentes de l'Université de la Colombie-Britannique, de les faire venir par avion pour offrir les cours. Donc, nous avons également ce programme de formation des enseignants.

M. Blenkarn: Pouvez-vous me donner le montant global du budget de l'enseignement postsecondaire? Incluez toutes les subventions pour les billets d'avion des étudiants, et les pertes sur les prêts aux étudiants, et le reste. J'aimerais avoir le montant global.

M. Weninger: Il s'agit de 1.3 million de dollars, 1.2 million de dollars, quelque chose du genre, je ne sais pas. Andy pourrait vous donner des chiffres plus précis. Moi, je dépense. Je ne sais pas exactement quelles sont les recettes. On additionne les factures pour moi.

M. Pearson: Il semble, monsieur Blenkarn, qu'il s'agit probablement de 1.2 ou 1.3 million de dollars.

M. Blenkarn: D'après nos calculs, vous avez reçu près de 10.4 ou 10.6 millions de dollars, y compris les points fiscaux, et vous n'avez dépensé que 14.2 millions de dollars; par conséquent, nous couvrons présentement 65 ou 70 p. 100 de vos coûts en nous fondant sur ces chiffres; c'est-à-dire que le gouvernement du Canada se sert du financement des programmes établis pour vos coûts mentionnés ici. Voilà ce que je voulais savoir.

M. Pearson: Pour les programmes que nous avons.

M. Blenkarn: Oui.

[*Texte*]

Mr. Pearson: Yes. Our problem is and I guess the point we are trying to get across is that there are a lot of programs that we do not have but that are in place in southern Canada. We would like to offer them to the citizens of Yukon as well, but EPF is a major source of funding for those programs.

Mr. Blenkarn: Yes but, really, what is your demand for post-secondary education? When you really get down to it, what is the demand? Do people stay in the Yukon territory at that level?

Mr. Weninger: If I may, just as a comment. This Yukon teacher education program started out just as a teacher training institution if you like, and we were prepared to look at maybe 20 or 25 students each year. Now last year, and this was not for teacher training but was in just the general arts courses and courses that would lead to a general BA degree, there were up to 150 people attempting to register, local people here. I think our age group is particularly susceptible to this and applies for instance to a younger person coming up here, maybe having finished a degree, or a housewife out of general interest or for the pursuit of a career later wanting to take courses. So there is a demand.

That is just in Whitehorse; that does not approach our rural community such as Watson Lake or Farrow or Dawson, which are some of the larger ones where we attempt to put on a university course or two for the people in those communities. We have not attacked that problem yet.

Mr. Blenkarn: All right. Now in calculating your EPF, is the native population included?

Mr. Pearson: The total population of the Yukon has it.

Mr. Blenkarn: And who supplies the cost of medicare and hospitalization? Who pays for that vis-à-vis the native population which is about 6,000 people?

Mr. Pearson: We are in cost-sharing agreements with the federal government exactly the same as the provinces are.

Mr. Blenkarn: All right. So when a native person goes to a hospital, you send the bill to Indian Affairs do you?

Mr. Pearson: That is correct. The federal government sends the bill to Indian Affairs. The federal government runs the hospitals, not us.

Mr. Blenkarn: Oh, you do not run the hospitals?

Mr. Pearson: No.

Mr. Blenkarn: So regarding that $9.7 million for hospitals . . .

Mr. Pearson: We just pay for it.

Mr. Blenkarn: . . . is that your hospital, or their hospital?

Mr. Pearson: That is the federal government's hospitals. We just pay for them. We pay a per diem cost for beds under medicare; 100 per cent of the cost, and they run them.

[*Traduction*]

M. Pearson: Bien. Notre difficulté, je suppose, ce que nous essayons de vous faire comprendre, c'est qu'il y a un grand nombre de programmes que nous n'avons pas, mais qui sont en vigueur dans le sud du Canada. Nous aimerions les offrir aux citoyens du Yukon également, mais le financement des programmes établis est une source importante de financement pour ces programmes.

M. Blenkarn: Oui, mais que demandez-vous en réalité pour l'enseignement postsecondaire? Que voulez-vous vraiment? Est-ce que les gens demeurent dans le territoire du Yukon à ce niveau d'enseignement?

M. Weninger: Permettez-moi une remarque. Le programme de formation pour les enseignants au Yukon a débuté comme une simple institution de formation des enseigants, si vous voulez, et nous étions disposés à accepter 20 ou 25 étudiants par année. L'an dernier, ce n'était pas pour la formation des enseignants, mais dans les cours d'art en général, les cours conduisant à un baccalauréat ès arts général; 150 personnes ont essayé de s'inscrire, des gens de la place. Notre groupe d'âge est particulièrement sensible à cette situation; par exemple, il comprend une jeune personne qui vient ici, qui a terminé peut-être un baccalauréat, ou une ménagère qui s'intéresse à une carrière future. Il y a donc une demande.

Il ne s'agit que de Whitehorse, je ne mentionne pas la collectivité rurale, Watson Lake ou Farrow ou Dawson par exemple, qui sont parmi les municipalités les plus importantes, et où nous essayons de donner un cours universitaire ou deux pour la population. Nous n'avons pas encore abordé ce problème.

M. Blenkarn: Très bien. Dans le calcul du financement des programmes établis, avez-vous inclus la population autochtone?

M. Pearson: Il s'agit de la population totale du Yukon.

M. Blenkarn: Qui assume les coûts de l'assurance-maladie et de l'assurance-hospitalisation? Qui paie cela pour la population autochtone qui compte environ 6,000 personnes?

M. Pearson: Nous avons des accords de frais partagés avec le gouvernement fédéral, comme c'est le cas pour les provinces.

M. Blenkarn: Très bien. Ainsi, lorsqu'un autochtone va à l'hôpital, vous envoyez la facture aux Affaires indiennes, n'est-ce pas?

M. Pearson: C'est exact. Le gouvernement fédéral transfère la facture au ministère des Affaires indiennes. C'est le gouvernement fédéral, ce n'est pas nous, qui gère les hôpitaux.

M. Blenkarn: Ce n'est pas vous qui gérez les hôpitaux?

M. Pearson: Non.

M. Blenkarn: Concernant ces 9.7 millions de dollars pour les hôpitaux . . .

M. Pearson: Nous payons simplement.

M. Blenkarn: . . . s'agit-il de votre hôpital ou du leur?

M. Pearson: Il s'agit des hôpitaux du gouvernement fédéral. Nous ne faisons que payer pour ces hôpitaux. Nous payons un montant quotidien pour les lits en vertu de l'assurance-maladie, 100 p. 100 des coûts, mais c'est le gouvernement qui gère les hôpitaux.

[*Text*]

Mr. Blenkarn: So that is their hospital. They run the hospital, and they pick up any hospital deficit?

Mr. Pearson: No, no, Mr. Chairman. We pay the bill. Yukon pays the bill.

Mr. Blenkarn: But you do not run them?

Mr. Pearson: No.

Mr. Blenkarn: And if there is a deficit in the hospital, you do not pay it either?

Mr. Pearson: The last one that I saw, Mr. Chairman, was a request for a supplementary estimate that came to this government for $2.6 million.

Mr. Davie: Something like that.

Mr. Pearson: For $2.6 million. That is a supplementary figure. That was a supp. We have not paid it, no.

Mr. Blenkarn: Why would you pay it? After all, it is their hospital, they run it.

Mr. Pearson: I guess it is the beauty of being a territory, and not a province. there is a lot left to be desired in the funding of health, and the delivery of the health care services in the territory. We do not have them all yet. We have been after the federal government for years to turn them over to us; they have not done it. So eventually it will happen. But in respect to delivery to the native people, our responsibilities are exactly the same as any province.

Mr. Blenkarn: What happens in Regina, for example, in our understanding is that if an Indian on a reserve or from a reserve, or 12 months away from a reserve even, goes to a hospital, the hospital commission bills the Department of Indian Affairs for him.

• 1625

Mr. Pearson: Yes, I believe that is true.

Mr. Blenkarn: And the doctor bills the Department of Indian Affairs for him.

Mr. Pearson: That is right.

Mr. Blenkarn: You do not do that here, because they run it for you.

Mr. Pearson: We do not do that, but I believe the Department of National Health and Welfare, who run the hospital, bill the Department of Indian Affairs for that Indian person. But in this territory it is all Indian people, because there are no reserves.

Mr. Blenkarn: Okay, I will just stop for a moment.

The Chairman: When you submit your budget to Ottawa, you say that normally the Department of Indian Affairs and Northern Development does not like to include operational expenditures for health that they depend on EPF and your local taxes to pay for that. Is that true?

Mr. Pearson: Certainly, because ours is a case of negotiating program moneys, and if it is something health-oriented, they have a tendency to say to us, and they do say, look, that is EPF money.

[*Translation*]

M. Blenkarn: Il s'agit donc des hôpitaux du gouvernement; il les gère, et il en paie les déficits, n'est-ce pas?

M. Pearson: Non, non, monsieur le président. C'est le Yukon qui paie la facture.

M. Blenkarn: Mais vous ne gérez pas les hôpitaux?

M. Pearson: Non.

M. Blenkarn: S'il y a un déficit, vous n'avez pas à le payer non plus?

M. Pearson: La dernière fois que j'en ai vu un, monsieur le président, il s'agissait d'une demande au budget supplémentaire de 2.6 millions de dollars adressée au gouvernement.

M. Davie: Oui, quelque chose du genre.

M. Pearson: Il s'agissait de 2.6 millions de dollars au budget supplémenataire. Nous ne l'avons pas payé, non.

M. Blenkarn: Pourquoi l'auriez-vous fait? Après tout, c'est l'hôpital du gouvernement, il le gère.

M. Pearson: C'est l'avantage d'être dans un territoire et non pas dans une province. Il y a beaucoup de choses qui laissent à désirer dans le financement des soins de santé et dans les services médicaux dans le territoires. Nous n'avons pas encore tout. Nous demandons au gouvernement fédéral depuis des années de nous remettre ces services, il ne l'a pas encore fait. Éventuellement, cela va se produire. Pour ce qui est des services offerts aux autochtones, nous avons les mêmes responsabilités que n'importe quelle province.

M. Blenkarn: D'après ce que nous avons compris, dans le cas de Regina, par exemple, si un Indien d'une réserve qui réside dans une réserve ou qui a passé 12 mois à l'extérieur d'une réserve s'adresse à un hôpital, les factures de cet hôpital seront adressées au ministrère des Affaires indiennes.

M. Pearson: Oui, je crois que c'est vrai.

M. Blenkarn: Et le médecin envoie la facture au ministère des Affaires indiennes pour lui.

M. Pearson: C'est exact.

M. Blenkarn: Vous n'avez pas à le faire ici, parce que le gouvernement gère l'hôpital pour vous.

M. Pearson: Nous ne le faisons pas, mais je crois que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui gère l'hôpital, envoie la facture de cet Indien au ministère des Affaires indiennes. Pour ce qui est des territoires, il s'agit de tous les Indiens, puisque nous n'avons pas de réserve.

M. Blenkarn: Très bien, je m'arrête pour un instant.

Le président: Lorsque vous présentez votre budget à Ottawa, vous dites qu'habituellement le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'aime pas inclure les dépenses de fonctionnement pour la santé, que ce ministère dépend du financement des programmes établis et de vos taxes locales pour payer ces frais, n'est-ce pas?

M. Pearson: Certainement, car nous devons négocier l'argent pour les programmes; s'il s'agit d'un programme du domaine de la santé, le ministère nous dit habituellement—il

[*Texte*]

The Chairman: But the $40 million, or the $39—some million that you get that is not capital—obviously there is no capital health money because the federal government owns the hospitals—in the $39—some million, there is no health money at all?

Mr. Pearson: Oh, yes.

The Chairman: Yes?

Mr. Pearson: Oh, sure.

The Chairman: But you say they are reluctant to put too much in.

Mr. Pearson: Yes, that is why we have a very hard time expanding our programs without raising that money locally ourselves. All I am suggesting is that if, in fact, EPF is reduced or is cut back, it is just compounding the problem for us.

The Chairman: Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, I wanted to say, first of all, to Mr. Pearson and other members of the Yukon delegation, not to take the $1.5 billion cut backs as a fait accompli. The committee, as I understand it, has an open mind about whether or not we will agree with the Minister of Finance about the necessity of such cuts, or at least as he has proposed them. Certainly one of the things that you have mentioned brings to mind that there are alternatives; just the fact that the federal government is still only collecting 22 cents on an ounce of gold suggests that there may be other ways of meeting the needs of the federal government than by cutting back on social programs and health care expenditures.

One of the things that we have run into on a province-by-province basis is groups' observing that the federal percentage in health care expenditures, for instance, and post-secondary education expenditures, has gone up since the implementation of the established programs financing in 1977. I do not have the figures, and also I am not sure whether this is a problem which is even applicable to the Yukon, because the more I listen to you the more—not because you are confusing, but because I do not know what is going on—confused I become about just how things work in relationship to the territories. I heard you say something earlier to the effect that you were carrying more of the costs. Yet across the provinces it has been observed that the federal government was carrying more of the costs in these areas. I was wondering if you could clear up, or say more about, that—how about if I put it that way?

Mr. Pearson: Yes, Mr. Chairman, I do not know that I can say more. It may be that it would make it a little clearer if I just said it again.

From fiscal year 1977-78 to 1981-82, our EPF cash and tax point transfers have increased 54 per cent. In that same time, the three major areas of expenditure—post-secondary education, hospital insurance and medicare—under EPF have increased an average of 82 per cent. So we have, in fact, picked up more of the cost locally here in the territory. Maybe,

[*Traduction*]

l'a fait—Écoutez, il s'agit d'argent du financement des programmes établis.

Le président: Les 40 ou 39—millions de dollars que vous obtenez ne sont pas des sommes—évidemment, il n'y a pas de fonds pour la santé puisque le gouvernement fédéral est propriétaire des hôpitaux—ces 39 millions environ—ne sont pas des fonds pour la santé, n'est-ce pas?

M. Pearson: Oh oui.

Le président: Oui?

M. Pearson: Certainement.

Le président: Mais vous avez dit que le gouvernement craignait de trop donner.

M. Pearson: Oui, c'est la raison pour laquelle nous avons beaucoup de difficultés à élargir nos programmes, sans obtenir de l'argent localement nous-mêmes. Je prétends que si le financement des programmes établis est réduit ou limité, le problème sera beaucoup plus grave pour nous.

Le président: Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Monsieur le président, je voulais dire simplement à M. Pearson et aux autres membres de la délégation du Yukon de ne pas prendre ces diminutions de 1.5 milliard de dollars comme un fait accompli. Si j'ai bien compris, le Comité n'est pas certain de convenir ou non avec le ministre des Finances de la nécessité d'une telle diminution, du moins pas telle qu'il l'a proposée. Une des choses que vous avez mentionnées nous fait penser qu'il y a des solutions de rechange: le fait, par exemple, que le gouvernement fédéral ne perçoit toujours que 22c. sur l'once d'or nous fait croire qu'il pourrait y avoir d'autres moyens de satisfaire aux besoins du gouvernement fédéral plutôt que de réduire les programmes sociaux et les dépenses au titre des soins médicaux.

Une des choses que nous avons entendues des groupes qui ont comparu, d'une province à une autre, c'est que les dépenses au titre des soins médicaux, par exemple, les dépenses pour l'enseignement postsecondaire ont augmenté depuis la mise en vigueur du financement des programmes établis en 1977. Je n'ai pas ici les chiffres, et je ne suis pas certain non plus que ce soit un problème également au Yukon, car plus je vous écoute—ce n'est pas que vous embrouilliez les choses, mais je ne sais pas vraiment ce qui se passe—plus j'ai de la difficulté à comprendre comment les choses fonctionnent pour les territoires. Je vous ai entendu dire plus tôt que vous étiez responsable de la plupart des coûts. Pourtant, dans les provinces, on s'est rendu compte que le gouvernement fédéral payait la plupart des coûts dans ce domaine. Mais je me demande si vous pourriez apporter des précisions, nous donner plus de détails peut-être?

M. Pearson: Monsieur le président, je ne sais pas si je puis ajouter quelque chose. Les choses seraient peut-être un peu plus claires si je recommençais.

De 1977-1978 à 1981-1982, notre financement des programmes établis et nos points fiscaux ont augmenté de 54 p. 100. En même temps, les trois domaines de dépenses importants, l'enseignement postsecondaire, l'assurance-maladie et l'assurance-hospitalisation, dans le cadre du financement des programmes établis, ont augmenté en moyenne de 82 p. 100.

[*Text*]

Mr. Chairman, some of that cost pickup can be attributed to better negotiating on our part with the Department of Indian Affairs and Northern Development. But that does not change the fact that the spread in respect to expenditure as opposed to EPF payments is getting greater all the time.

• 1630

Mr. Johnson suggests that he can give you some numbers, Mr. Blaikie, that might make it clearer as well.

Mr. Blaikie: Okay.

Mr. Johnson: In fiscal year 1977-78, we took in from EPF cash and tax points about $6.9 million. Our related expenditures were roughly $7.8 million. In 1981-82, the cash and tax points had increased to $10.5 million, but our expenditures were up to between $14-15 million. So you can see that our expenditures almost doubled but our revenue only went up by about 60 per cent.

Mr. Blenkarn: Yes, but the theory has been that cash from the federal government should only equal half of the cost. In your case, it equals about 70 per cent of the cost.

Mr. Johnson: That may be the theory, but the point is, based on the Yukon situation, we have been absorbing a larger and larger part of existing programs, which makes it harder, as a government, to broaden our horizons into new programs.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, with regard to the question of hospitals and who runs them—if I understand the situation correctly; I was aware that the federal government did run the hospitals, but I understand that one of the reasons why they did, although it might be desirable from many aspects to have the territories run the hospitals themselves—they would not have to be subject to the various of inanities of federal or bureaucratic decision-making—was that the native people were understandably nervous that this kind of transfer not be made until such time as land claims were settled.

Mr. Pearson: We have accepted that as a fact. We do not have any problem with that, we have never ever argued anything different.

As to health care, I still firmly believe everybody in the territory, Indians and whites alike, would, in fact, be better off if there were a health transfer, just as we are better off administering any programs locally. It is easier to do from here. It is far more efficient to do it from Whitehorse than it is from Ottawa—Ottawa is an awfully long way away.

Mr. Blaikie: I understand that one of the problems you are having is a shortage of housing for health-care workers, particularly nurses who are not able to find housing, and that there is federal housing that is sitting empty in Whitehorse to which people do not have access because it is reserved for

[*Translation*]

Nous avons donc payé une plus grande partie des coûts ici dans le territoire. Nous avons peut-être payé une partie de ces coûts, monsieur le président, mais c'est que nous avons mieux négocié avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il n'en demeure pas moins que l'écart entre les dépenses et les paiements du financement des programmes établis augmente sans cesse.

M. Johnson prétend qu'il peut vous donner des chiffres, monsieur Blaikie, qui expliqueraient mieux la chose.

M. Blaikie: Très bien.

M. Johnson: Pour l'année financière 1977-1978, nous avons eu quelque 6.9 millions de dollars du financement des programmes établis et des points fiscaux. Nos dépenses dans ce domaine étaient de quelque 7.8 millions de dollars. En 1981-1982, ces montants et les points fiscaux ont été portés à 10.5 millions de dollars, mais nos dépenses ont augmenté également passant à 14 ou 15 millions de dollars. Par conséquent, vous voyez que nos dépenses ont presque doublé, mais que nos revenus n'ont augmenté que de 60 p. 100 environ.

M. Blenkarn: Oui, mais la théorie veut que les paiements du gouvernement fédéral ne correspondent qu'à la moitié des coûts. Dans votre cas, ils représentent environ 70 p. 100 des coûts.

M. Johnson: C'est peut-être la théorie, mais le fait demeure qu'au Yukon, nous avons dû payer une partie de plus en plus importante des programmes en cours, ce qui rend plus difficile pour le gouvernement d'élargir ses horizons et de participer à de nouveaux programmes.

M. Blaikie: Monsieur le président, pour ce qui est de la question des hôpitaux et de ceux qui les gèrent, si j'ai bien compris la situation, je savais que le gouvernement fédéral gérait les hôpitaux, mais je crois qu'une des raisons pour lesquelles il le fait—même si c'est souhaitable sous bien des rapports que les territoires gèrent eux-mêmes les hôpitaux, et donc, ne souffrent plus des bêtises du gouvernement fédéral ou des décisionnaires—c'est que les autochtones, autrement, seraient avec raison nerveux parce que ce genre de transfert ne saurait se faire avant que les revendications territoriales soient réglées.

M. Pearson: Nous l'avons accepté comme fait. Cela ne nous cause pas de difficultés, nous n'avons jamais prétendu le contraire.

Pour ce qui est des soins de la santé, je crois toujours fermement que tous les gens des territoires, Indiens et Blancs également, se porteraient beaucoup mieux si ces services étaient transférés, de la même façon qu'il vaut mieux pour nous de gérer nos propres programmes localement. C'est plus facile de le faire ici. C'est beaucoup plus efficace que ce soit fait à Whitehorse plutôt qu'à Ottawa—Ottawa est très loin d'ici.

M. Blaikie: Je crois comprendre qu'un de vos problèmes est une pénurie de logements pour les responsables des soins de la santé, surtout des infirmières qui ne peuvent trouver où loger. Pourtant, il y a des logements du gouvernement fédéral qui sont libres à Whitehorse, les gens n'y ont pas accès, car ils sont

[*Texte*]

certain categories of federal civil servants. Do you have any comment on that?

Mr. Pearson: Mr. Davie may know something about that.

Mr. Davie: I have never heard that there was a specific problem in recruiting nurses because of housing. I think there is housing available. Sometimes mythology develops around the availability housing. Certainly the territorial government does not supply civil servants with the housing that used to be supplied, they are in a much different arrangement. The federal government, I believe, has also had some cut backs in that area. But that matter has never come to me as a major concern in the recruitment of nurses.

Mr. Blaikie: One of the questions I had was with regard to your 240 students outside of the Yukon taking post-secondary education. How many of them—and I do not necessarily want you to be exact—come back?

Mr. Weninger: I am glad that you do not want me to be exact.

Mr. Blaikie: Do you have the feeling that they come back, or do you have the feeling that once they . . .

Mr. Weninger: I can give you a personal impression over the last six years that I have been associated with it. There are more and more students coming back. But what we have in that number I have given you is students spread over five years of university. We really have not done any follow-up of the statistics. But when we look at our recruiting, and I am speaking now maybe out of turn—the Public Service Commission could speak more accurately—we are now hiring more local people in various jobs in government and in industry; people who have been trainde, gone through our post-secondary scheme and this type of thing. But precisely, no, I could not tell you.

• 1635

Mr. Pearson: Mr. Chairman, if it is of interest to the committee, I could perhaps give you one statistic that does come to mind. In 1978, some 70 per cent of the recruitments done by the Yukon government, which is the largest employer in the territory, were what we call outside hires—they were people who were hired outside of the Yukon Territory. In this past fiscal year, in fact, 70 per cent—the same number—were local hires. It has actually turned around to that extent.

I think I should also try and impress upon you that, in fact, this is becoming more and more a stable place to live; more people live here longer now. I came to this territory in 1957 and, let me tell you, there were not very many people around who had been here for 20 years. I have now been here since 1957 and I am still not considered an old-timer, in spite of my grey hair, but I have been here well over 20 years. It is just that there are now so many people who have been here that length of time.

The Chairman: Mr. Weatherhead.

Mr. Weatherhead: Thank you, Mr. Chairman.

[*Traduction*]

réservés à certaines catégories de fonctionnaires fédéraux. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

M. Pearson: M. Davie est peut-être au courant de la situation.

M. Davie: Je n'ai jamais entendu dire que le recrutement des infirmières posait un problème à cause du logement. Je crois qu'il y a du logement de disponible. Il y a parfois des mythes qui existent quant à la disponibilité de ces logements. Il est certain que le gouvernement territorial n'offre plus aux fonctionnaires les logements qu'il offrait précédemment; les dispositions prises sont maintenant bien différentes. Le gouvernement fédéral a dû également restreindre ses dépenses dans ce secteur. On n'a jamais soulevé cette question comme étant un problème sérieux pour le recrutement des infirmières.

M. Blaikie: La question que je voulais poser concerne vos 240 étudiants qui reçoivent leur enseignement postsecondaire en dehors du Yukon. Combien, et je ne veux pas nécessairement que vous me donniez un chiffre exact, reviennent?

M. Weninger: Je suis heureux que vous me demandiez pas de chiffres exacts.

M. Blaikie: Avez-vous le sentiment qu'ils reviennent, croyez-vous qu'une fois qu'ils . . .

M. Weninger: Je peux vous donner une impression personnelle pour les six dernières années pendant lesquelles je me suis occupé de la question. Il y a de plus en plus d'étudiants qui reviennent. Le chiffre que j'ai cité comprend les étudiants répartis sur une période de cinq années universitaires. Nous n'avons pas vraiment le suivi de ces statistiques. Lorsque nous considérons notre recrutement—ce ne serait peut-être pas à moi de le dire, la Commission de la Fonction publique pourrait être plus précise—je dirais que nous embauchons plus d'employés locaux pour les divers emplois au gouvernement et dans l'industrie, des gens qui ont été formés et qui ont fait des études postsecondaires par exemple. Cependant, je ne peux pas vous donner de chiffres précis.

M. Pearson: Monsieur le président, si la question intéresse les membres du Comité, je pourrais peut-être vous donner les statistiques qui me viennent à l'idée. En 1978, le gouvernement du Yukon, le plus gros employeur du territoire, a recruté 70 p. 100 environ de gens de l'extérieur—des personnes embauchées à l'extérieur du territoire du Yukon. Pour la dernière année financière, le même chiffre, 70 p. 100, représente l'embauche locale. Il y a donc vraiment eu un revirement complet de la situation.

Je devrais également vous souligner que le territoire devient un endroit de plus en plus stable pour y vivre; plus de gens vivent ici pendant plus longtemps maintenant. Je suis venu dans ce territoire en 1957 et, je peux bien vous l'avouer, il n'y avait pas beaucoup de gens qui y étaient depuis 20 ans. Je suis ici maintenant depuis 1957 et je ne suis pas encore considéré comme un ancien, en dépit de mes cheveux gris, mais je vis dans le territoire depuis 20 ans. La raison, c'est qu'il y a maintenant tellement de gens qui sont ici depuis cette date.

Le président: Monsieur Weatherhead.

M. Weatherhead: Merci, monsieur le président.

[*Text*]

This is my first time in Yukon, Mr. Pearson, members of your government, and I am very pleased to be here. I just have the complaint that our schedule is so tight that I had to be late this afternoon. I went into one of your stores and bought some T-shirts for my kids. I wanted to do this before the stores closed.

The Chairman: That is just because you are not well organized, Mr. Weatherhead.

An hon. Member: Did you find them?

Mr. Weatherhead: I found some very good ones.

It is just a shame that we cannot be spending more time up here because it is a beautiful area and I am very impressed with what I have seen. It is one of the few joys of being on the task force, that you get to see areas such as the north which you do not ordinarily get to see and to understand it a bit better. As you can see from our questioning, we are not too familiar with how the territory's government works or the . . . most of us are not anyway, and I am in that category. What is your population at the present time in Yukon?

Mr. Pearson: I believe it is between 25,000 and 26,000—somewhere in there, and about one fith of our population is of Indian descent.

Mr. Weatherhead: There is no Inuit population to speak of in Yukon, is there?

Mr. Pearson: No, there is literally none. Frankly, the only Inuit that I am aware of that lives in Yukon Territory is the wife of the Minister of Tourism and Economic Development, and she was born and raised in Alaska. Mr. Lang, a product of our postsecondary education system, went to the University of Alaska, came back to Yukon, and is now in politics. His wife is Inuit but from Alaska.

Mr. Weatherhead: Has the population increased in the last two or three years, or are there wild fluctuations?

Mr. Pearson: Well, statistically for about three years—until a year ago, we were the fastest growing place in Canada, but then it levelled off. I would anticipate that during the course of this summer it will start again. This is considered very much Canada's last frontier. Of course, Whitehorse is literally the centre of the route of the new proposed Alaska gas pipeline, the largest construction project ever undertaken in North America—in the world. We anticipate now that there will be, within the next month or so, decisions taken that will make that pipeline irrevocable—it will get started, and the clearing will start of January 1, 1982. We anticipate that there will be quite an influx here in Yukon.

• 1640

Mr. Weatherhead: I see. Where do you stand with respect to responsible government at the present time? What stage is that at, at the present time?

[*Translation*]

C'était ma première visite au Yukon, monsieur Pearson, messieurs du gouvernement, et j'en suis très heureux. Je regrette seulement que notre programme soit si serré; je m'excuse d'être arrivé en retard cet après-midi. Je suis allé dans un nouveau magasin acheter des chemisettes pour mes enfants. Je voulais le faire avant que les magasins ferment.

Le président: C'est parce que vous n'êtes pas bien organisé, monsieur Weatherhead.

Une voix: En avez-vous trouvé?

M. Weatherhead: J'en ai trouvé de très bien.

C'est dommage que l'on ne puisse passer plus de temps ici, l'endroit est magnifique, et ce que j'ai vu m'a beaucoup impressionné. C'est un des rares plaisirs que nous ayons comme groupe de travail: nous pouvons visiter des régions comme le Nord, ce que nous n'avons pas l'occasion de faire habituellement, et cela nous permet de mieux le comprendre. Comme vous le verrez par nos question, nous ne savons pas très bien comment fonctionne le gouvernement des Territoires . . . du moins pour la plupart d'entre nous, et je fais partie de cette catégorie. Quelle est votre population actuellement au Yukon?

M. Pearson: Nous comptons entre 25,000 et 26,000 habitants, et le cinquième est d'origine indienne.

M. Weatherhead: Vous n'avez pas vraiment de population Inuit au Yukon, n'est-ce pas?

M. Pearson: Non, il n'y en a pratiquement pas. Je vous avouerai franchement que le seul Inuit que je connaisse au Yukon, c'est la femme du ministre du Tourisme et du Développement économique, elle est née et a été élevée en Alaska. M. Lang, un produit de notre régime d'enseignement postsecondaire, a étudié à l'Université de l'Alaska, et il est revenu au Yukon, et il fait maintenant de la politique. Sa femme est Inuit, mais de l'Alaska.

M. Weatherhead: La population a-t-elle augmenté au cours des deux ou trois dernières années, y a-t-il eu des fluctuations importantes?

M. Pearson: Statistiquement, depuis environ trois ans—jusqu'à il y a un an environ, c'était l'endroit où la population a augmenté le plus rapidement au Canada, mais les choses se sont tassées. Je prévois que, cet été, cela va recommencer. C'est vraiment considéré comme étant l'endroit le plus reculé au Canada. Évidemment, Whitehorse est situé presque au centre de la route proposée pour le nouveau gazoduc de l'Alaska, le plus gros projet de construction jamais entrepris en Amérique du Nord—c'est donc l'endroit où la population augmente le plus rapidement, même au monde. Nous prévoyons maintenant qu'il y aura au cours du prochain mois des décisions qui seront prises de façon irrévocable pour ce gazoduc—il débutera et les travaux d'approche commenceront le 1er janvier 1982. Nous prévoyons qu'il y aura des arrivées importantes de gens au Yukon.

M. Weatherhead: Je vois. Avez-vous un gouvernement responsable à ce moment-ci? Où en êtes-vous maintenant?

[*Texte*]

Mr. Pearson: We have, to all intents and purposes, de facto responsible government. I say de facto, because what we now need is the Yukon Act, which in fact is our constitution, which is an act of the House of Commons, amended to reflect what is in place now. With that, we would have responsible government. It is a long, slow, process that we have been at for a lot of years, but it is coming along, and I think coming along quite well.

Mr. Weatherhead: Looking at the figures, are my interpretations correct that the federal government gives cash transfers of approximately $75.6 million and tax points of approximately $5.4 million; that is, about $81 million altogether, and you spend about—and your revenue is about $86.6 million. Is that about right?

Mr. Johnson: I am not too sure where all the numbers are coming from, Mr. Chairman, but very basically we get approximately $39.9 million in operating transfer payments; $22 million in capital transfer payments, and about $10.5 million in cash and tax points for EPF.

Mr. Weatherhead: How much then would you raise by yourselves, in addition to that?

Mr. Johnson: The balance? For example, in the operating budget, if we take away roughly $50 million in transfer payments and EPF, the balance of $50 million to $60 million is raised by the Government of the Yukon, by such methods as income tax, tobacco tax, fuel tax, property tax; all those various taxes that most governments employ—various licences and fees and so on.

Mr. Pearson: Mr. Weatherhead, we have all the taxing authorities of a provincial government.

An hon. Member: Except for resource revenues.

Mr. Pearson: Yes, that is the thing. We do not get any revenue from resources—none.

Mr. Blaikie: That is why you will be a long time becoming a province.

Mr. Pearson: Well, we are always optimistic here. You have to be optimistic to be a Yukoner.

Mr. Weatherhead: You have had some questions on our interest in postsecondary education. Did you say you were subsidizing your students about $2,000 each at the present time—students who leave the territories?

Mr. Pearson: Yes, per year.

Mr. Weatherhead: Per year. Does that seem at all satisfactory to them?

Mr. Pearson: No, not with today's prices. This scheme has been in place for the last three years and, again, time marching on just has caught up with the amounts of money provided. We will certainly have to take a hard look at it.

Mr. Weatherhead: Is this a grant that you give students every year?

[*Traduction*]

M. Pearson: A toutes fins utiles, nous avons de fait un gouvernement responsable. Je dis de fait, parce qu'il nous faut maintenant une loi du Yukon, ce qui est en réalité notre Constitution, une loi de la Chambre des communes modifiée pour bien traduire ce que nous avons en place maintenant. Avec cela, nous pourrons dire que nous avons un gouvernement responsable. Le processus est très lent, et il est en cours depuis de nombreuses années, mais il y a des progrès, on y arrive très bien.

M. Weatherhead: Est-ce que j'ai bien compris les chiffres? Le gouvernement fédéral vous donne-t-il des transferts d'argent, 75.6 millions de dollars environ et des points fiscaux de quelque 5.4 millions de dollars, c'est-à-dire 81 millions de dollars au total, et vous avez dépensé environ—vos revenus sont d'environ 86.6 millions de dollars, c'est bien cela, n'est-ce pas?

M. Johnson: Je ne suis pas certain d'où viennent ces chiffres, monsieur le président, mais nous recevons environ 39.9 millions de dollars de paiements de transfert d'impôt, et 2 millions de dollars de paiements de transfert de capitaux et 10.5 millions de dollars environ en espèces et en points fiscaux pour le financement des programmes établis.

M. Weatherhead: Combien percevez-vous vous-mêmes, en plus de cela?

M. Johnson: En plus de cela? Pour le budget d'exploitation, par exemple, si vous retirez 50 millions de dollars environ, en paiements de transfert d'impôt et en financement des programmes établis, les autres 50 à 60 millions de dollars sont perçus par le gouvernement du Yukon, sous forme d'impôts par exemple, de taxes sur le tabac, l'essence, taxes foncières; de diverses taxes à la disposition de la plupart des gouvernements, les divers permis et licences, et les droits notamment.

M. Pearson: Monsieur Weatherhead, nous avons tous les pouvoirs de taxation qu'ont les gouvernements provinciaux.

Une voix: Sauf les revenus provenant de ressources.

M. Pearson: Oui, c'est là la question. Nous n'obtenons aucun revenu des ressources . . . aucun.

M. Blaikie: C'est pourquoi il vous faudra beaucoup de temps avant de devenir une province.

M. Pearson: Nous sommes toujours optimistes ici. Il faut l'être quand on est du Yukon.

M. Weatherhead: On vous a posé des questions concernant notre intérêt pour l'enseignement postsecondaire. Avez-vous dit que vous accordez à vos étudiants des subventions de $2,000 environ présentement . . . pour les étudiants qui quittent le territoire?

M. Pearson: Oui, annuellement.

M. Weatherhead: Par année. Sont-ils satisfaits?

M. Pearson: Non, pas avec les prix que nous avons aujourd'hui. Ce projet est en place depuis trois ans; mais le temps travaille contre nous et il nous faudra sérieusement revoir la question.

M. Weatherhead: S'agit-il d'une subvention que vous accordez tous les ans aux éltudiants?

[*Text*]

Mr. Pearson: Yes.

Mr. Weatherhead: Then they can borrow through the Canada Student Loans program or any other place.

Mr. Pearson: They have to maintain certain scholastic standards. We have some requirements with respect to where they went to school in the last year of high school; where their parents lived while they were going to high school and so on.

Mr. Weatherhead: With a comparatively small population, while every province and territory likes to have their own university, do you think it is feasible to have a viable university up here in the foreseeable future?

Mr. Pearson: Oh, yes. We are pretty well committed; certainly we are committed as a government, and I am talking from the political point of view. I believe that the department is wholly committed as well, to the establishment of a Yukon college. We are actively working at that now. We have done some tentative site selections and we have some fairly basic, elementary plans in place as to how we can go about doing this.

Mr. Weatherhead: What sort of enrolment would you see after, say, the first four years or a full cycle; how many would you be catering to?

Mr. Pearson: Perhaps Mr. Weninger could answer that.

Mr. Weninger: Well, if I might just refer to the remark that I made before. The Yukon teacher education program was specifically for teachers, and yet there were about 150 persons who wanted to register in the general arts courses, and that was without any advertising, without any pushing, and I might add, without attempting to recruit from the high schools. They are just people who are local residents.

• 1645

I think one of the things that should be mentioned is that we realize we do not have the numbers to get into what would be classified as a degree-granting institution, because we would just be looking at possibly a few years of courses that would be applicable to a degree at an accredited university in the south. Our ambitions are not such that we would get into conferring bachelor's degrees and what not, at this point in time.

Mr. Weatherhead: You would be doing some preliminary work or some basic courses towards a BA, that sort of thing. Are you thinking in terms of a so-called community college like we have in Ontario or a more . . .

Mr. Weninger: All right. Without getting into specfic definitions, yes.

Mr. Weatherhead: Yes.

Mr. Pearson: Mr. Weatherhead, I think something else that might be of interest to you. I am confident if we get started on this, we are going to get a lot of students who are going to want to come here to take, if you wish, some sort of specialized courses. The University of Alaska, for instance, does in fact

[*Translation*]

M. Pearson: Oui.

M. Weatherhead: Ils peuvent donc emprunter par le biais du programme canadien de prêts aux étudiants ou ailleurs.

M. Pearson: Il faut qu'ils atteignent certaines normes scolaires. Nous avons des exigences concernant l'école qu'ils ont fréquentée, la dernière année du cours secondaire, l'endroit où vivaient leurs parents pendant qu'ils fréquentaient l'école secondaire, etc.

M. Weatherhead: Vous avez une population relativement petite, alors que chaque province et chaque territoire aimeraient avoir sa propre université, croyez-vous qu'il soit possible d'avoir une université viable ici dans un avenir prochain?

M. Pearson: Oh, oui. Nous sommes assez engagés sur ce plan, nous le sommes certainement en tant que gouvernement, et je parle du point de vue politique. Je crois que le ministère est tout à fait engagé également à mettre sur pied un collège au Yukon. Nous travaillons activement à la chose, nous avons choisi des sites temporairement, nous avons tiré des plans de base pour savoir comment nous allions procéder.

M. Weatherhead: Quelles sortes d'inscriptions prévoyez-vous, disons, après les quatre premières années ou un cycle complet, combien d'élèves pourriez-vous avoir?

M. Pearson: M. Weninger pourrait peut-être répondre à cette question.

M. Weninger: Je vais vous répéter la remarque que j'ai faite précédemment. Le programme de formation des enseignants au Yukon a été conçu pour les enseignants, et pourtant, 150 personnes voulaient s'inscrire au cours d'art général, sans qu'il y ait de publicité, de pressions d'exercées, sans qu'on cherche vraiment à recruter des gens des écoles secondaires. Cent cinquante personnes qui étaient des résidents de l'endroit.

Une des choses qu'il faudrait mentionner, c'est que nous savons que nous n'avons pas le nombre d'élèves nous permettant d'être classés comme une institution qui peut décerner des diplômes, car il nous faudrait probablement quelques années de cours qui pourraient être applicables à l'obtention d'un diplôme d'une université accréditée dans le Sud. Nous n'avons pas pour ambition de décerner des diplômes de baccalauréat, par exemple, en ce moment-ci.

M. Weatherhead: Vous voudriez faire du travail préliminaire, donner des cours de base, permettant d'obtenir un baccalauréat ès arts notamment. Songez-vous à un collège communautaire comme ceux que nous avons en Ontario ou plutôt . . .

M. Weninger: Oui, c'est cela, sans donner de définition précise.

M. Weatherhead: Oui.

M. Pearson: Monsieur Weatherhead, quelque chose d'autre pourrait peut-être vous intéresser. J'ai confiance que si nous commencions dans cete voie, nous pourrions intéresser beaucoup d'étudiants, qui voudront venir ici suivre des cours de spécialisation. L'Université de l'Alaska par exemple offre en

[*Texte*]

offer specialized courses to numerous students from the southern states on permafrost, generally northern-type courses. I am certain that that would happen here as well.

Mr. Weatherhead: Do your students find any nonfinancial barriers in getting into post-secondary institutions in the south? I am thinking of the professional schools. In travelling the country, we see that more and more of the professional schools are kind of serving their own people first of all. Do you have any working arrangements with particular professional schools for your students or how does that work out?

Mr. Weninger: Yes we do, with the Western College of Veterinary Medicine, for example. We have a quota system there as other provinces do. We have to pay a tuition fee on behalf of the student as provinces would. However, of course, our quota is not as high as theirs.

Just recently we were invited to participate in the western Canada post secondary co-ordinating committee of the ministries of the western provinces. This committee is dealing with specialized areas such as teachers of the hearing impaired and things like this—various universities are specializing in those so that they are not duplicating their services, as it were. We are included in that, so that we can have a quota of students in those colleges on a regular basis.

Mr. Weatherhead: In medicine, in law, in dentistry, do you have quotas there, too?

Mr. Weninger: Presently, I am dealing with the University of Alberta, and we have our first student who is trying to register in the U of A College of Medicine. I am not sure what the outcome of that is going to be.

Mr. Weatherhead: But, really, there are no severe nonfinancial barriers then in dealing with the colleges in the south, it is more financial?

Mr. Weninger: I could answer that better in a couple of weeks.

Mr. Weatherhead: I see.

Mr. Pearson: Our curriculum is the B.C. curriculum. So, academically, there are no barriers.

Mr. Weatherhead: Is your connection then traditionally more with the B.C. colleges than Alberta? How does that work?

Mr. Pearson: I do not know statistically whether we have . . . Perhaps Mr. Weninger could answer that.

Mr. Weninger: I cannot recall what our statistics are for last year, but 250 students are attending up to 90 different institutions across Canada and the United States; and every once in a while, in Europe. I think the majority of them are attending the University of British Columbia or the University of Victoria. Also, the University of Alberta is very high on the list. Queen's is another one.

[*Traduction*]

réalité des cours de spécialisation sur le pergélisol à de nombreux étudiants des États du Sud, cours qui se rattachent en général à la situation dans le Nord. Je suis certain que la même chose pourrait se produire ici.

M. Weatherhead: Vos étudiants font-ils face à des barrières non financières dans les institutions postsecondaires dans le Sud? Je pense par exemple aux écoles professionnelles. En voyageant dans le pays, nous nous sommes rendu compte de plus en plus que les écoles professionnelles acceptent d'abord leur propre population. Avez-vous conclu des accords avec des écoles professionnelles pour vos étudiants, comment vous arrangez-vous?

M. Weninger: Oui, nous le faisons. C'est le cas par exemple avec le Collège de médecine vétérinaire de l'Ouest. Ce collège prévoit un contingentement pour nous comme pour les autres provinces. Nous devons payer des frais de scolarité pour les étudiants comme le font les provinces. Toutefois, notre contingentement n'est pas aussi élevé que le leur.

Nous avons été invités récemment à participer au comité de coordination de l'enseignement postsecondaire de l'Ouest avec les ministres des provinces de l'Ouest. Ce comité traite de domaines particuliers comme celui des enseignants pour les handicapés auditifs. Diverses universités se spécialisent dans certains domaines afin qu'il n'y ait pas de chevauchement de services. Nous en faisons partie; par conséquent, nous pouvons avoir un contingentement d'élèves régulièrement dans ces collèges.

M. Weatherhead: Avez-vous également des contingentements en médecine, en droit, en art dentaire?

M. Weninger: Je fais présentement affaire avec l'Université de l'Alberta et nous avons notre premier étudiant qui essaie de s'inscrire au Collège de médecine de cette université. Je ne suis pas certain du résultat.

M. Weatherhead: Il n'y a pas vraiment d'obstacles graves autres que financiers à traiter avec ces collèges du Sud, ce serait plutôt sur le plan finances, n'est-ce pas?

M. Weninger: Je pourrais mieux vous répondre dans quelques semaines.

M. Weatherhead: Je vois.

M. Pearson: Notre programme scolaire est celui de la Colombie-Britannique. Sur le plan scolaire, il n'y a pas d'obstacles.

M. Weatherhead: Vous avez donc des liens traditionnels avec les collèges de la Colombie-Britannique plutôt qu'avec l'Alberta, n'est-ce pas? Comment cela fonctionne-t-il?

M. Pearson: Je ne connais pas les statistiques . . . peut-être que M. Weninger pourrait vous répondre.

M. Weninger: Je ne me souviens pas de nos statistiques pour l'année dernière, mais 250 étudiants fréquentent quelque 90 maisons d'enseignement différentes au Canada et aux États-Unis, et même à l'occasion en Europe. La majorité d'entre eux fréquentent l'Université de la Colombie-Britannique ou l'Université de Victoria. L'Université de l'Alberta est également très fréquentée. Queen en est une autre.

[*Text*]

Mr. Weatherhead: You do have health premiums. Can your citizens get health services whether they pay the premium or not or do they have to pay the premium before they get health services?

Mr. Davie: No doctor or hospital would refuse admission to somebody, or treatment to somebody, on the basis that they had not paid their premiums. There are certain persons exempted from paying premiums, and these would be people who, for example, would be eligible for social assistance. There are some transient people who come through the Yukon, and a lot of tourists come through the Yukon in the summer, and they would be eligible for treatment; and there would be reciprocal arrangements with their provinces or the states—not in all instances, perhaps, but in most instances. These are instances where you do not bill the tourist directly, actually. So, I think the answer is, no, treatment would not refused.

• 1650

Mr. Weatherhead: That is fine, Mr. Chairman.

Mr. Blenkarn: How much are your health insurance premiums?

Mr. Davie: Twenty-five dollars for a family and $18 for a single person per month.

The Chairman: I wonder if you could tell me why you use the technical term "expenditure recoveries". Why do you call them that? That is in the estimates you send to Indian affairs, is that right? Why are they called "recoveries"? Is that the money that you collect as user charges or whatever?

Mr. Pearson: Mr. Chairman, if I may. They are programs that we enter into normally with the Government of Canada for recovery of part of all of the cost of certain programs that we do in the Yukon.

The Chairman: Oh, so it is a recovery from the Government of Canada?

Mr. Johnson: In most cases, yes.

The Chairman: So, is that the capital part of you budget, because it adds up . . .

Mr. Johnson: I am sorry. I cannot see the document you are referring to.

The Chairman: Well, I just have here expenditure recoveries, but I have about $39 million as a transfer from Canada . . .

Mr. Johnson: Yes.

The Chairman: . . . and it adds up $20,181,800 for 1981-82. So, that would be the capital part of your budget. Is that what it would be?

Mr. Johnson: No. I assume that they are other programs that we enter into with the Government of Canada. They are the same program that other provinces enter into. For example, under the Department of Health and Human Resources, I believe we would have the Canada Assistance Plan.

The Chairman: Oh, yes. Okay.

Mr. Johnson: So, under the expenditure side, we would show a $2 expenditure, and under the recovery side a $1

[*Translation*]

M. Weatherhead: Vous payez des cotisations pour l'assurance-maladie. Est-ce que vos citoyens reçoivent des services, qu'ils paient les cotisations ou non? Doivent-ils verser une cotisation avant d'obtenir ces services?

M. Davie: Aucun docteur, aucun hôpital ne refuseraient d'admettre quelqu'un ou de le traiter en invoquant qu'il n'a pas payé sa cotisation. Certaines personnes sont exemptées de payer la cotisation; ce serait par exemple celles qui seraient admissibles aux prestations de bien-être social. Il y a au Yukon beaucoup de gens qui sont de passage et beaucoup de touristes durant l'été; ils seraient admissible également. Il y aurait des accords réciproques avec les provinces ou les états, pas dans tous les cas, peut-être, mais dans la plupart. Dans ces circonstances, vous ne facturez pas directement le touriste. Par conséquent, je crois que la réponse est non, on ne refuserait pas de traiter ces gens-là.

M. Weatherhead: Très bien monsieur le président.

M. Blenkarn: A combien s'élèvent vos primes d'assurance-maladie?

M. Davie: $25 par famille et $18 pour une personne seule par mois.

Le président: Pourriez-vous me dire pourquoi vous utilisez l'expression technique: «recouvrement des dépenses». Pourquoi les appelez-vous comme cela? Cela fait partie des prévisions que vous envoyez aux Affaires indiennes n'est-ce pas? Pourquoi est-il question de «recouvrement»? S'agit-il de l'argent que vous percevez comme utilisateur des frais ou autre?

M. Pearson: Il s'agit de programmes dans lesquels nous sommes engagés avec le gouvernement du Canada pour recouvrir en totalité ou en partie les coûts de certains programmes que nous avons au Yukon.

Le président: Oh, il s'agit donc de recouvrement de sommes du gouvernement du Canada?

M. Johnson: Oui, dans la plupart des cas.

Le président: S'agit-il de la partie capital de votre budget, car cela s'additionne . . .

M. Johnson: Excusez-moi. Je ne vois pas le document dont vous parlez.

Le président: Je vois ici: recouvrement des dépenses, 39 millions de dollars environ, qui sont transférés du Canada . . .

M. Johnson: Oui.

Le président: . . . cela fait un total de $20,181,800 pour 1981-1982. Ce serait donc la partie capital de votre budget n'est-ce pas?

M. Johnson: Non. Je crois qu'il y a d'autres programmes dans lesquels nous sommes engagés avec le gouvernement du Canada. Il s'agit du même programme auquel participent les autres provinces. Ainsi, par exemple, par l'entremise du ministère de la Santé et des Ressources humaines, nous aurions le régime d'assistance publique du Canada.

Le président: Oh oui. Très bien.

M. Johnson: Par conséquent, sur le plan dépenses, nous indiquerions une dépenses de $2 et du côté recouvrement, $1

[*Texte*]

recovery from the Government of Canada. But they are the same programs that other provinces have access to.

The Chairman: Just a different kind of accounting.

Mr. Johnson: Right.

The Chairman: All right. Well, thank you very much for your presentation, gentlemen. It was certainly helpful to us. One now better understands how the system works here. It will certainly be valuable to us in our assessment of the whole question of fiscal arrangements. Thank you very much.

Yes, Mr. Johnson.

Mr. Johnson: Mr. Chairman, I just wanted to say that I appreciate the remark earlier that the programs were meant to fund 50 per cent of the cost of these programs, but it is quite interesting to note that when the program started out in 1977-78, we were being provided with 90 per cent of the funding and it is now down to 66.6 per cent. I think the Government of Yukon does like to indicate their fiscal responsibility as maturing, and I think that does point it out.

Certainly, we do not have access to all of the revenues that a lot of the provinces have access to. One example would be income tax that we took over two years ago. We were getting from the Government of Canada about $13 million or $14 million as a grant in lieu of income tax collected in the territory. We now collect $22 million as an actual amount. So, we were short-changed in a few areas over the years, but I think we are catching up.

The Chairman: You say that the EPF part is down to 66.6 per cent.

Mr. Johnson: Right. It was . . .

The Chairman: The Department of Indian Affairs and Northern Development is not compensating you for that.

Mr. Johnson: Well, I am talking about the EPF as a proportion of . . .

The Chairman: Yes, but is the Department of Indian Affairs and Northern Development not compensating you for that? Are they leaving that up to the Yukon taxpayer to pay?

Mr. Johnson: Well, for example, we increased our health premiums this year by about 180 per cent, so some of the balance is coming from our transfer of payment and some is not.

The Chairman: Well, I am going to check into that. I was told, not officially, but I was told, generally speaking, that EPF was given to the territories on the same basis as the other provinces, but that the Department of Indian Affairs and Northern Development really would compensate for any short-change or reduction in payments. Now, that is not to suggest that you have it carte blanche, I know that you have to negotiate budgets—everybody has to negotiate budgets. This is one thing that I am going to check, because it seems to me that there should be some way of making sure that the taxpayer in the Yukon does not have to pay disproportionately for health care.

[*Traduction*]

provenant du gouvernement du Canada. Il s'agit toutefois des mêmes programmes auxquels ont accès les autres provinces.

Le président: Il y a une différence dans la comptabilité simplement.

M. Johnson: C'est cela.

Le président: Très bien. Je vous remercie beaucoup de votre exposé, messieurs. Il nous a certainement beaucoup aidé. Nous comprenons mieux maintenant comment le système fonctionne ici. C'est très utile si nous voulons évaluer l'ensemble des accords fiscaux. Merci beaucoup.

Oui, monsieur Johnson.

M. Johnson: Monsieur le président, on a mentionné plus tôt que les programmes devaient financer 50 p. 100 des coûts de ces programmes. Or, il est intéressant de remarquer que lorsque le programme a débuté en 1977-1978, 90 p. 100 du financement était prévu, maintenant il n'est plus que de 66.6 p. 100. Je crois que le gouvernement du Yukon insiste volonté sur sa maturité et son sens des responsabilités fiscales; c'en est la preuve.

Nous n'avons certainement pas accès à tous les revenus qu'ont les autres provinces. Je citerais comme exemple l'impôt sur le revenu que nous avons pris en charge il y a plus de deux ans. Nous obtenons du gouvernement 13 ou 14 millions environ comme subvention en remplacement de l'impôt perçu dans les Territoires. Nous percevons maintenant 22 millions de dollars en chiffres réels. Nous avons reçu moins que cela dans certains domaines fendant quelques années, mais je crois que nous sommes en train de nous reprendre.

Le président: Vous dites que le financement des programmes établis est tombé à 66.6 p. 100.

M. Johnson: C'est exact. C'était . . .

Le président: Le ministère des Affaires indiennes et du Nord candien ne vous a pas dédommagé.

M. Johnson: J'ai mentionné le financement des programmes établis comme portion de . . .

Le président: Oui, mais est-ce que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne vous a pas dédommagé pour cela? A-t-il laissé les contribuables du Yukon payer?

M. Johnson: Nous avons augmenté par exemple nos primes d'assurance-maladie cette année de 180 p. 100 environ, par conséquent une partie du reste provient de nos transferts de paiement alors que ce n'est pas le cas pour l'autre partie.

Le président: Bien, je vérifierai. On m'a dit, non pas officiellement, que généralement le financement des programmes établis était accordé aux Territoires sur la même base qu'aux autres provinces, mais le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien devra sûrement vous dédommager pour ce qui vous manque ou pour toute réduction de paiement. Cela ne veut pas dire que vous aurez carte blanche. Je sais que vous devez négocier vos budgets—comme tout le monde—mais je vais simplement vérifier cette question. Il me semble, en effet, que le contribuable du Yukon ne devait pas être tenu de verser une somme disproportionnée pour les services de santé.

[*Text*]

Mr. M. Mendelson (Committee Researcher): Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Mendelson.

Mr. Mendelson: Just for clarification. Are you netting out your health premiums from what you count as your health expenditures in that figure, or are you counting in all your expenditures without netting out your . . .

Mr. Johnson: Gross expenditures.

Mr. Mendelson: Those are gross expenditures.

The Chairman: All right. Thank you very much once again for your presentation.

• 1655

The meeting is adjourned until 7 o'clock in this room.

EVENING SITTING

• 1935

The Chairman: We are continuing the study of our mandate on the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, established programs financing, and other fiscal arrangements between the federal government and the provinces.

We now have before us as witnesses, representatives from the Council for Yukon Indians: Mr. Joe Jack, Vice-Chairman, Social Programs; Miss Marilyn Van Bibber, Health Adviser, and Dr. Ted Jackson, Director of Adult Education.

I believe Mr. Jack wants to make an oral presentation, and then we will proceed to questioning. Mr. Jack.

Mr. Joe Jack (Vice-Chairman, Social Programs, Council of Yukon Indians): Thank you, Mr. Chairman. First of all, I would like to apologize for this delay. The last few days have been kind of hectic for us. We have been addressing a few committees: the Senate—the Special Committee of the Senate on the Northern Pipeline, and this afternoon, a subcommittee on the Operations and Structures of NCPC. So, we are falling a little behind schedule here.

The Council of Yukon indians is pleased to address this committee and we heartily welcome you to the Yukon. However, we must point out the immense irony of your arrival in the territory at this particular time, and please let me explain. Economists remind us that the present fiscal crisis of western democracies was in effect brought about in the early 1970s when the OPEC raised oil prices in the world markets. The traditional reliance of the western nations on cheap hydrocarbon fuels was profoundly shaken by the OPEC move and entire economies were thrown into disarray. From this point onwards through the present general recession, a continued stagflation has prompted the governments of industrialized nations to embark on a prolonged program of severe cutbacks in public spending, particularly in regard to social programs.

[*Translation*]

M. M. Mendelson (documentaliste, Comités): Monsieur le président.

Le président: Monsieur Mendelson.

M. Mendelson: Une précision. S'agit-il de vos primes d'assurance-maladie nettes au chapitre des dépenses des services de santé, ou s'agit-il de toutes vos dépenses sans retrancher vos . . .

M. Johnson: Il s'agit des dépenses brutes.

M. Mendelson: Ce sont des dépenses brutes.

Le président: Très bien. Nous vous remercions de nouveau pour cet exposé.

La séance est levée jusqu'à 19 h 00 dans cette même pièce.

SÉANCE DU SOIR

Le président: Nous poursuivons notre étude, du régime d'assistance publique du Canada, des accords de perception fiscale, de la péréquation, du financement des programmes établis et autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Ce soir nous recevons les représentants du Conseil des Indiens du Yukon: M. Joe Jack, vice-président des programmes sociaux, M[lle] Marilyn Van Bibber, conseiller des questions de santé et M. Ted Jackson, directeur de l'éducation des Adultes.

M. Jack va nous faire un exposé oral et ensuite, nous lui poserons des questions. Monsieur Jack.

M. Joe Jack (vice-président, programmes sociaux, Conseil des Indiens du Yukon): Je vous remercie monsieur le président. Tout d'abord, je veux vous demander d'excuser notre retard. Nous avons été extrêmement occupés ces derniers jours ayant témoignés devant plusieurs comités: le comité spécial du Sénat sur les pipelines du Nord et, cet après-midi le sous-comité sur les opérations et les structures de la CENC. Nous arrivons donc un peu en retard.

Le Conseil des Indiens du Yukon est heureux de prendre la parole devant ce comité, et nous vous souhaitons la bienvenue au Yukon. Cependant, nous trouvons extrêmement ironique que vous arriviez maintenant dans le territoire et je me permets de vous expliquer ce que je veux dire. Les économistes nous rappellent que la crise financière actuelle dans les démocraties occidentales a été provoquée au début des années 70 par la hausse des prix du pétrole sur les marchés mondiaux par les pays de l'OPEP. La dépendance traditionnelle des pays de l'Ouest par rapport au combustible d'hydro-carbure à bon marché fut profondément ébranlée par la décision de l'OPEP et des économies entières en furent complètement bouleversées. Dès cette époque et jusqu'à la récession générale actuelle, une stagflation permanente a incité les gouvernements des pays industrialisés à procéder, à long terme, à de très importantes coupures dans leurs dépenses publiques, et surtout dans leurs programmes sociaux.

[*Texte*]

• 1940

The hardest hit by these programs, as usual, have been the already disadvantaged and the oppressed sectors of our society: women, minorities, youth, and the unemployed are the important examples. Among these groups, the Indian people of Canada, both status and non-status alike, have for the last nine years borne the brunt of the recession, which was not of our making but which was in fact caused by the international organization of energy industries.

The ultimate irony, of course, is that your arrival in the land of our grandfathers coincides with the immediate threat of the construction of the Alaska Highway pipeline. Only a few days ago, in a presentation to the Special Committee of the Senate on the Northern Pipeline, we reviewed the devastation wrought on the Indian people of the Yukon by the historical pattern of development in the territory. The pipeline promises a new run of economic and social devastation and perhaps the final genocide of our people. The irony of all this is centred in the fact that the pipeline is purported to solve part of the energy problem, for southern interests at least; the same energy problem which served as the very trigger to economic recession and consequent government cutbacks in public spending.

Your visit here, and the threat of the pipeline construction, are therefore related to events in the larger picture of world affairs. Let me assure you, Mr. Chairman, that the Yukon Indian people are determined to manage their future much more effectively than the industrial countries have managed their energy resources.

Your arrival in the Yukon coincides as well with a period when we are negotiating earnestly and in good faith for a just land claims settlement with the Government of Canada. This settlement will provide our people with sufficient capital and land to generate and distribute the wealth needed for our people to move forward to develop ourselves and to achieve full social and economic enfranchisement within Canadian society.

Our intent is to begin to implement the settlement within three to five years of the signing of an agreement in principle. Therefore the next half decade will be crucial to successful implementation. We must continue to rebuild our communities, develop coherent, mutually supportive economic and social institutions, and train our people in preparation for the vast social reorganization to be initiated by the settlement. We know the development of human resources is as important as the development of material resources, and this is consistent with the Inuit traditions as told to us by our elders.

I sit before you today at a moment in the history of the development of the Yukon when public investment in the Indian people must be increased, not decreased, to maximize the economic benefits of our land claims settlement.

The opportunity for our people to move forward now is undeniable, but increased public investment in our people, in

[*Traduction*]

Comme d'habitude, ceux qui ont le plus souffert de ces programmes ont été les secteurs déjà désavantagés et opprimés de notre société, les femmes, les minorités, les jeunes et les chômeurs surtout. Parmi ces groupes, les Indiens du Canada, conventionnés ou pas, font depuis neuf ans les frais d'une récession qui ne les regarde en rien et dont les organisations internationales des industries de l'énergie sont responsables.

Le comble de l'ironie, bien sûr c'est que votre arrivée dans la terre de nos ancêtres coïncide avec la menace immédiate de construction du pipe-line de l'autoroute de l'Alaska. Il y a seulement quelques jours, devant le Comité spécial du Sénat sur les pipe-lines du Nord, nous avons rappelé l'historique des ravages subis par les Indiens du Yukon à cause de la mise en valeur du territoire au fil de toutes ces années. Le pipe-line laisse prévoir de nouveaux ravages économiques et sociaux pour notre peuple dont c'est peut-être le génocide final. L'ironie de tout cela tient au fait que le pipe-lines est censé résoudre en partie le problème de l'énergie, du moins pour le Sud, et le problème est justement celui qui a déclenché la récession économique qui, par voie de conséquence a provoqué les restrictions dans les dépenses du gouvernement.

Par conséquent, votre visite ici et les dangers de la construction du pipe-lines sont liés à des événements qui se situent dans une perspective plus large, mondiale. Je voudrais vous assurer, monsieur le président, que les Indiens du Yukon sont bien décidés à gérer leur avenir bien plus efficacement que les pays industrialisés n'ont géré leurs ressources énergétiques.

Votre arrivée au Yukon coïncide aussi avec une période dans laquelle nous négocions honnêtement et en toute bonne foi pour obtenir du gouvernement du Canada un règlement équitable de nos revendications foncières. Il devrait donner à notre peuple suffisamment de capitaux et de terres pour libérer et distribuer tous les biens nécessaires à notre peuple pour son progrès, son développement et enfin à son autonomie sociale et économique au sein de la société canadienne.

Nous nous proposons de commencer à mettre les termes du règlement en vigueur dans les trois à cinq ans après la signature d'un accord de principe. Par conséquent, la moitié de la prochaine décennie sera cruciale. Nous devons continuer à reconstruire nos communautés, créer des institutions économiques et sociales cohérentes en nous soutenant mutuellement, et former notre peuple afin qu'il se prépare à la vaste réorganisation sociale qu'amorcera le règlement de nos revendications. Nous savons que le développement des ressources humaines revêt autant d'importance que celui des ressources matérielles, ce qui correspond bien aux traditions Inuit que nous ont légués nos anciens.

Nous siégeons parmi vous aujourd'hui à un moment de l'histoire du développement du Yukon où il faut accroître et non diminuer les investissements publics chez les peuples indiens pour maximiser les avantages économiques du règlement de nos revendications foncières.

Il est indéniable que notre peuple a à présent les possibilités de progresser, mais la clef de notre succès est d'augmenter les

[*Text*]

our human resources, is fundamental to our success. To decrease the level of social spending now on programs involving our people would be to increase the long-term cost to the Canadian taxpayer of a continued economic dependence. To decrease the level of social spending now on programs affecting our people would be to render the Yukon Indian people more vulnerable to the devastation of large-scale developments such as the Alaska Highway pipeline. The social cost to all Canadians will be enormous and impossible to recover. Social investment in the Yukon Indian people at this historical juncture is an investment in Canada's future.

This is the spirit in which we come before the task force today. However, before proceeding, I would like to raise several concerns about the process and the mandate of the task force itself. We share these concerns with many other social organizations across the country and would like some clear answers from you following this presentation.

Your aim to complete your work by June 26, only by April 7 having indicated your desire to receive public input, is simply an inadequate process to allow meaningful input from the parties concerned with federal-provincial cost-sharing arrangements, particularly those organizations representing Canadians whose lives will be severely altered by changes in fiscal arrangements. As the Canadian Council on Social Development has previously asked, so would we like to know as well, what are the social policy objectives within which the task force will develop its focus? Why does the mandate of the task force exclude the cost-shared programs outside the social affairs envelope? Why does the review exclude other social programs which are not cost-shared? In the current budget, what criteria are used to target social programs for reductions in comparison with government programs? These questions relate to the over-all role and the effectiveness of the task force. We would appreciate responses, to plan our own future intentions in the process of rearranging federal-provincial fiscal relationships.

• 1945

I wonder if I might ask Marilyn VanBibber to say a few words on some of the social conditions and some of the problems we as Indian people are now facing at the community level. Marilyn is a Yukon Indian. She comes from the area of Mayo in the northern part of the Yukon. She has her degree as a registered nurse and has worked in that capacity for at least seven or eight years throughout various communities in the Yukon.

Ms Marilyn VanBibber (Health Division, Council for Yukon Indians): Thank you. I realize we are all speaking at a deficit because we have kept you waiting. That is fair enough. I think, though, what we have to say is very important. I believe the reason for your being here is that you plan on cutting back on public funding, but I think you should be

[*Translation*]

investissements publics dans le peuple—même, dans les ressources humaines. En réduidant les budgets des programmes sociaux de notre peuple on augmenterait le coût, à long terme pour le contribuable canadien, en maintenant notre dépendance économique. Ce serait aussi rendre les Indiens du Yukon plus vulnérables à la dévastation créée par de très vastes travaux d'aménagement comme le pipe-line de la route de l'Alaska. Sur le plan social il en coûterait à tous les Canadiens des sommes considérables et irrécupérables. Investir dans des programmes sociaux destinés aux Indiens du Yukon constitue en cette période historique un investissement dans l'avenir du Canada.

C'est dans cet état d'esprit que nous nous présentons aujourd'hui devant le groupe de travail. Cependant, avant de poursuivre, je voudrais soulever plusieurs points au sujet des procédures et du mandat du groupe d'étude. Nous partageons ces préoccupations avec un grand nombre d'autres associations sociales du Canada et nous voudrions que vous nous répondiez clairement après cet exposé.

Votre objectif est de terminer votre travail d'ici au 26 juin, et c'est seulement le 7 avril que vous avez fait savoir que vous vouliez connaître le point de vue du public, ce qui donne donc un délai trop court pour permettre à toutes les parties visées par les accords de partage des coûts entre le gouvernement fédéral et les provinces, de se faire entendre et je veux surtout parler des associations qui représentent les Canadiens dont la vie sera touchée de près par des modifications apportées aux accords fiscaux. Ainsi que l'a déjà demandé le Conseil canadien de développement social, nous aimerions savoir aussi sur quels objectifs de politique sociale le groupe de travail souhaite insister. Pourquoi son mandat exclut-il les programmes à frais partagés ne relevant pas de l'enveloppe des questions sociales? Pourquoi son étude laisse-t-elle de côté d'autres programmes sociaux dont les frais ne sont pas partagés avec le gouvernement fédéral? Dans le budget actuel, quels critères a-t-on utilisés pour déterminer les programmes sociaux faisant l'objet de réductions de dépenses par rapport aux autres programmes officiels? Ces questions sont pertinentes pour le rôle général et l'efficacité du groupe de travail. Nous avons besoin de réponses pour planifier nos intentions à propos de la réorganisation des relations fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Je pourrais peut-être demander à Marilyn VanBibber de dire quelques mots sur notre situation sociale et sur certains des problèmes qui se posent à notre peuple au niveau des communautés. Marilyn est indienne du Yukon. Elle est originaire de la région de Mayo dans le nord du Yukon. Elle possède un diplôme d'infirmière autorisée et elle travaille en cette capacité depuis au moins 7 ou 8 ans dans diverses agglomérations du Yukon.

Mme Marilyn VanBebber (Division de la santé, Conseil des Indiens du Yukon): Je vous remercie. Je sais que nous essayons tous d'être assez brefs parce que nous vous avons fait attendre. C'est normal. Cependant, je pense que ce que nous avons à dire est extrêmement important. La raison pour laquelle vous êtes ici est que vous envisagez de réduire les dépenses publi-

[*Texte*]

aware of the conditions of a great number of people in the Yukon. I am speaking on behalf of Indian people, and the majority of Indian people are living in conditions that are—I do not know any of your backgrounds, and I do not know if you are aware, so I would like to explain what some of these people are facing every day.

As Joe was saying, I have worked in the health area for some time. I have worked in the area of public health, and that is where I really became aware of the very vast problems we have. I think you are probably all aware that Indian people across Canada had a fairly good standard of health in days gone by. This has changed drastically; and a lot of it has to do with lifestyle. I would say Indian people basically enjoyed physical, mental, and spiritual health. I am not so naive as to believe there were not exceptions. However, I believe these were exceptions rather than the rule, and I believe today it is more the rule that Indian people are not enjoying full health.

Common reflections of poor health include poor housing, TB epidemics—we have had them in the Yukon very recently. In the south, TB is the number one problem that we face as Indian people. This includes fetal alcohol syndrome, which is threatening future generations of Indian people. We have an increased school dropout, increased unemployment. A large number of Indian people are living in substandard housing. People are living in overcrowded conditions; for example, in some of the communities I worked in it was not uncommon to find seven adults and, say, three children living in a two-bedroom house. I say house, maybe I should have said shack, because I do not think it would compare with a house that probably any of you are used to. Sanitary facilities are almost nonexistent, and, in fact, many people are living amongst raw sewage. Health problems such as scabies, which is a skin disorder, are very common, and this problem is compounded because treatment calls for thorough bathing and laundering of clothes and bedding, and facilities are just not available for this sort of thing. It was very ironic. I would be handing out my chemical preparations to handle this disease when, in fact, I knew that these people did not have the facilities at home to carry through properly, so you knew that you would be treating them again within a short period of time.

• 1950

The Chairman: Is that like impetigo?

Ms. VanBebber: No—I suppose it is similar. It is very catchy. It is a parasite that burrows under the skin, it spreads very quickly, and it is due to unsanitary conditions.

As I said before, alcohol has been cited as the number one problem, and I think it is worthwhile to note some of the realities that alcohol brings. Children being raised in an alcoholic environment: this provides nothing in terms of the love and directions that their forefathers enjoyed, instead children

[*Traduction*]

ques, mais j'estime qu'il faudrait que vous soyez au courant des conditions de vie d'un grand nombre de résidents du Yukon. Je parle au nom des Indiens, dont la majorité vit dans des condtions . . . j'ignore quels sont vos antécédents, et je ne sais pas si vous savez . . . j'aimerais donc vous expliquer les problèmes quotidiens auxquels sont confrontés certains des membres de notre communauté.

Comme l'a dit Joe, je travaille depuis quelque temps dans le domaine de la santé, de la santé publique, et c'est là que j'ai vraiment pris conscience de l'ampleur de nos problèmes. Vous savez tous sans doute qu'autrefois tout les Indiens du Canada avaient une assez bonne santé. La situation a changé du tout au tout, en très grande partie à cause du mode de vie. Fondamentalement, les Indiens avaient une bonne santé physique, mentale et spirituelle. Je ne suis pas naïve au point de croire qu'il n'y avait pas d'exceptions. Cependant, il s'agit selon moi d'exceptions plutôt que d'une règle, ce qui est devenu davantage la règle de nos jours, la santé des Indiens n'étant plus du tout ce qu'elle était.

De façon générale, la mauvaise santé s'accompagne de logements insuffisants, d'épidémies de tuberculose qui ont sévi très récemment au Yukon. Dans le sud, la tuberculose est le problème le plus grave qui se pose au peuple indien. Je citerai aussi le syndrome d'alcoolisme du fœtus qui menace l'avenir des futures générations d'Indiens. Nous avons de plus en plus d'écoliers qui abandonnent leurs études et un chômage qui va croissant. Un grand nombre d'Indiens demeurent dans des logements de piètre qualité. Les gens vivent les uns sur les autres; par exemple, dans certaines des agglomérations dans lesquelles j'ai travaillé, il était courant de voir sept adultes et trois enfants se partager une maison de deux chambres à coucher. Au lieu de maison, je devrais plutôt parler de cabane car cela n'a rien à voir avec les habitations que vous tous connaissez. Les installations sanitaires sont pratiquement inexistantes, et en fait, beaucoup vivent au milieu d'eaux d'égout. Les problèmes de santé, comme la gale qui est une maladie de la peau, sont très courants, et ce problème se complique du fait que le traitement exige des bains et un lavage des vêtements et de la literie, alors qu'il n'existe pas d'installations pour ce genre de choses. Il s'est présenté des situations très ironiques; en effet, alors que je distribuais un produit chimique que j'avais préparé pour soigner cette maladie, je savais qu'en fait ceux qui en étaient atteints ne possédaient pas chez eux d'installations sanitaires leur permettant d'appliquer le traitement correctement, et je savais que je les reverrais au bout de très peu de temps.

Le président: Est-ce un peu comme l'impétigo?

Mme VanBebber: Non, enfin, c'est assez semblable. C'est très contagieux. Le parasite creuse des sillons sous la peau et a maladie se répand très rapidement à cause du manque d'hygiène.

Encore une fois, le problème principal est celui de l'alcoolisme, et il me paraît utile de mentionner les conséquences de ce fléau. Les enfants sont élevés parmi des alcooliques, ce qui les prive de l'amour et des lignes de conduite dont profitaient leurs ancêtres. Au lieu de cela, les enfants sont abandonnés et

[*Text*]

are being abused and neglected. I can give you an example of a little girl I know who is in grade 1. In school she is singing and doing all the things that the other grade 1 kids are doing, but the reality is that the home situation is bad and she runs the risk of being abused, as her mother has been, in her early adolescence. This innocence does not last, because these children face the threat of being physically abused, sexually abused, possibly witnessing this kind of violation on their loved ones. So, as a result, we have a lot of 12-year-old children who are themselves going into alcohol abuse.

I just cannot let you know how very devastating the problem is, and it is cyclic. It is going on and on. With our present health care delivery system, we have not really addressed the standard of health of Indian people. It has been low for a number of years and it is not getting any better. We have a fairly high rate of foetal alcohol syndrome. I do not know if any of you are aware of that disease, it is certainly very preventable, it is the toxic effects of alcohol during pregnancy. In one community that I worked in I counted out 10 obvious cases, and the community was not that large, under the age of 10 years. The number of children affected mildly—I say mildly because they are not grossly affected their physical structure has not changed, but they are affected mentally—we cannot gauge and, as a result, it reflects on our school system. The children are not getting through school, there are learning disabilities, behaviour problems, the jails are picking them up, and we are not dealing with the cause of it all.

• 1955

I think cutting back is only adding insult to what we have already. In the Yukon, we have only recently begun to look specifically at Indian health. In other parts of Canada they have had programs such as the community health program, the health liaison program, in fact, the native alcohol program. We have only got this going in the last couple of years. We do not have the funding that as lot of these other places started out with so we are operating on a deficit, the training is not as good as it could be, and I think if we were to cut back it would just make the situation worse, we would not be able to address it. As Joe mentioned, it is going to cost the taxpayer this continuing amount of money.

I think, basically, that is all I have to say. There is another area that I really have not covered and that is the mental health aspect, which is very closely linked with alcohol. We have, I think, a lot of depression and we have a lot of violence. A lot of people, as I say, are being abused—children, wives, old people are being abused. This, again, has become more of a commonplace than an exception. All of Canada went out and stood up for the boat people when they came because they were in a very life-threatening situation. No one has really addressed the situation of the Indian person because it has not been acute, it was insidious, it came at a very slow rate. But

[*Translation*]

maltraités. Je peux vous donner l'exemple d'une petite fille que je connais et qui est en première année. A l'école, elle chante et se comporte comme tous les autres petites écoliers de son âge, mais en réalité, sa situation familiale est désastreuse et elle court le risque d'être maltraitée, comme l'a été sa mère, dans les premières années de son adolescence. Cette innocence ne dure pas parce que ces enfants courent le risque d'être physiquement, sexuellement maltraités et peut-être de voir leurs proches agressés de la sorte. Par voie de conséquence, nous avons beaucoup d'enfants de 12 ans qui deviennent eux-mêmes les victimes de l'alcoolisme.

Il m'est difficile de vous dire exactement à quel point le problème est grave, et il est de nature cyclique. Il se perpétue. Avec notre système actuel de soins médicaux, nous n'avons pas vraiment résolu les problèmes que pose la mauvaise santé des Indiens. Elle laisse à désirer depuis un certain nombre d'année, et elle ne s'améliore pas. Nous avons beaucoup de cas de syndrome d'alcoolisme du fœtus. Je ne sais pas si vous êtes au courant de la nature de cette maladie qu'il est possible de prévenir puisqu'il s'agit des effets toxiques de l'alcool au cours de la grossesse. Dans une des agglomérations où j'ai travaillé, j'ai compté dix cas évidents, dans un groupe d'enfants, peu nombreux, âgés de moins de dix ans. Nous ne pouvons pas déterminer exactement le nombre d'enfants légèrement atteints . . . légère ment, car ce n'est pas tant leur santé physique que leur santé mentale qui est affectée . . . mais on en voit les conséquences dans nos écoles. Les enfants ne terminent pas leur scolarité, ils ont des troubles d'apprentissage, du comportement, les prisons les récupèrent alors que nous ne faisons rien pour remédier au problème à la source.

Diminuer les budgets ne ferait qu'aggraver la situation actuelle. Dans le Yukon, ce n'est que récemment que nous avons commencé à nous occuper spécifiquement de la santé des Indiens. Ailleurs au Canada, il existe déjà des programmes comme les programmes de santé communautaires, de liaison, de lutte contre l'alcoolisme des autochtones. Chez-nous, cela ne s'applique que depuis deux ans. Nous ne disposons pas des mêmes subventions grâce auxquelles beaucoup de ces autres régions ont démarré, de sorte que nous fonctionnons avec des déficits; la formation des spécialistes n'est pas aussi bonne qu'il le faudrait, et des réductions des dépenses ne feraient qu'aggraver la situation, car nous ne serons pas en mesure de résoudre les problèmes qui se posent. Comme l'a mentionné Joe, le contribuable va en faire les frais puisqu'il faudra continuer à dépenser de l'argent.

Voilà, fondamentalement, tout ce que j'ai à dire. Il y a une autre question dont je n'ai pas vraiment parlé, il s'agit des problèmes de santé mentale étroitement associés à l'alcoolisme. Nous avons énormément de cas de dépression, et nous vivons dans la violence. Beaucoup de personnes, comme je l'ai dit, sont maltraitées, des enfants, des épouses, des vieillards. Ce phénomène aussi est devenu davantage une règle qu'une exception. Tous les Canadiens se sont ralliés à la cause des réfugiés du Sud-est asiatique, lorsqu'ils sont arrivés, car leur situation était extrêmement précaire. Personne ne s'est vraiment intéressé à celle des Indiens, parce qu'elle n'est pas critique. Ces

[*Texte*]

there it is. I think at this point it is very acute, but it is not being addressed.

I think that is all I have to say. Thank you.

Mr. Jack: Thank you very much, Marilyn.

A basic recommendation to you is to allocate that share of fiscal transfers to the Yukon territory that is needed by the Yukon Indians directly to Yukon Indians. In making this recommendation, we are supporting similar recommendations put to the task force recently by such bodies as the National Indian Brotherhood and the Federation of Saskatchewan Indians. The need for social programs that are accessible and responsive to the Yukon Indian people hardly requires documentation here, at least.

We recently said to the Special Committee of the Senate on the Northern Pipeline, and this is supporting what Marylyn has just said:

> "The historical pattern of development in the Yukon of mines and roads and towns has devastated the Indian people of Yukon. The social conditions in our communities today constitute a human crime of tremendous magnitude. Alcoholism has crippled our people. Unemployment and inflation have skyrocketed together. Income and education levels remain alarmingly below the national average. Housing is substandard and insufficient. The sanitation facilities are dangerously inadequate and suicides among our greatest human resource, which is our young people, are climbing at a tragic rate."

So we begin from a position of social subordination. More than this, however, our people are denied access to social programs because of the cultural and social biases of a colonial government structure, including both federal and territorial levels.

In 1978 and 1979, for example, under the established programs financing and management arrangement, some $1.2 million went toward post secondary education in the Yukon. I can tell you, Mr. Chairman, that the Yukon Indians shared in those resources, proportionately, to a much lesser extent than did non-Indians of the Yukon. Our people are blocked by history and by present structures and therefore democracy in the Yukon is blocked.

• 2000

Of course, we would not wish to deny non-Indians access to social programs. The point is, however, that inappropriate policies and delivery mechanisms of the non-Indian government structures exaggerate our already suppressed social condition. We must break this cycle of dependency.

The imminent land settlement affords us an opprotunity to do just that. As a result of a settlement, our fiscal relationship with the federal government will be altered profoundly in a positive direction.

[*Traduction*]

problèmes étaient incidieux, et ils se sont présentés de façon très lente. Mais nous en voyons bien les résultats maintenant. Actuellement, la situation est très grave, mais on ne fait rien pour y remédier.

C'est tout ce que j'avais à vous dire, je vous remercie.

M. Jack: Merci beaucoup, Marilyn.

Il est essentiel, selon vous, de verser directement aux Indiens du Yukon la part des transferts fiscaux revenant aux Territoires du Yukon. En faisant cette recommandation, nous en appuyons d'autres, semblables, et qu'ont récemment présentées au groupe de travail des organismes comme la Fraternité nationale des Indiens et la Fédération des Indiens de la Saskatchewan. La nécessité de programmes sociaux accessibles aux Indiens du Yukon, et répondant à leurs besoins, n'a pratiquement pas besoin d'être prouvée, ici du moins.

Nous avons récemment témoigné devant le Comité spécial du Sénat, sur les pipe-lines du Nord, qui appuie justement ce que Marilyn vient de dire:

> Depuis des années, le type de mises en valeur des mines, des routes et des villes du Yukon a détruit la population indienne de cette région. Les conditions sociales dans lesquelles vivent aujourd'hui nos communautés constituent un crime aux dimensions considérables. L'alcoolisme a paralysé notre peuple. Le chômage et l'inflation ont tous deux monté en flèche. Les niveaux de revenu et d'éducation restent inférieurs à la moyenne nationale de façon alarmante. Les logements en nombre insuffisant sont de qualité inférieure. Les installations sanitaires sont dangereusement inadéquates et les cas de suicide parmi nos jeunes, notre plus grande ressource humaine, augmentent à un rythme tragique.

Nous partons donc d'une situation de subordination sociale. Plus grave encore, cependant, notre peuple se voit refuser l'accès à des programmes sociaux à cause des préjugés culturels et sociaux d'un gouvernement aux structures coloniales, aussi bien au niveau fédéral que territorial.

En 1978 et 1979, par exemple, en vertu du financement des programmes établis et des accords de gestion, quelque 1.2 million ont été consacrés à l'enseignement postsecondaire dans le Yukon. Je peux vous dire, monsieur le président, que les Indiens du Yukon profitent beaucoup moins que les autres de ces ressources. Nous sommes prisonniers de nos structures passées et présentes, ce qui a pour effet de bloquer le processus démocratique.

Naturellement, nous ne souhaitons nullement empêcher les non-Indiens de bénéficier des programmes sociaux. Il reste que les politiques et les mécanismes concrets des structures gouvernementales non indiennes accentuent encore notre désavantage social. Nous devons briser ces liens de dépendance.

Le règlement imminent des revendications territoriales nous ne donne l'occasion. Ce règlement va modifier très profondément et de façon positive nos rapports fiscaux avec le gouvernement fédéral.

[*Text*]

Moreover, those moneys currently administered by the territorial government for certain social programs affecting the lives of Yukon Indians should also come under Indian fiscal control. The new economic and social institutions we are planning will ensure our ability to administer and to deliver these programs. Linked as they will be with the bands at the community level, the central Indian institutions will, accordingly, be more accountable and more responsive to local needs than the present non-Indian government structures.

We have an over-all strategy. Social services will be community based and decentralized, with low capital expenditures. Community accountability will be high. indian culture and tradition, particularly the role of the elders, will be strengthened. Social programs will be linked to economic programs and our most important commodity, land. We know what we want and we can do it and to do the job is to, in the long run, reduce the costs to all Canadians.

Our second recommendation is that the Parliament of Canada establish a parliamentary task force to examine the principles and concepts which have governed Canada-Indian relationships. Leaders of Indian governments, Indian organizations and institutions, and Indian interest groups should be involved in such a task force in working towards a set of basic reforms on how Indian people are to be financed.

In summary, Mr. Chairman, now is not the time to make cutbacks in social spending in the Yukon. It is, however, precisely the moment to act boldly and to increase social investment in the Yukon Indian people. It is, as well, precisely the moment to further democratize the fiscal arrangements involving the Indian people of the Yukon.

On behalf of our grandfathers and our future children, we invite you to work with us on our social project, a project that calls for self-reliance on our human resources, which are ourselves. Thank you.

The Chairman: Are you through, Mr. Jack? I am sorry. Is that all?

Mr. Jack: It is okay.

The Chairman: Okay.l Before I pass the floor to some of my colleagues who want to ask some questions, I would like to explain a few things because you raised a few questions earlier.

On the question of timing, there is a time constraint around the issue of fiscal arrangements that is beyond our control and is, to some extent, beyond anyone's control. The provincial governments and the federal government have to negotiate a new set of arrangements in the fall and, if we want to impact on the federal position in those negotiations, we have to report very early. That is why we are operating within a tight timeframe.

[*Translation*]

Par ailleurs, les fonds gérés actuellement par le gouvernement territorial pour certains programmes sociaux qui se répercutent sur la vie des Indiens du Yukon devraient eux aussi passer sous la responsabilité fiscale des Indiens. Les nouvelles institutions sociales et économiques que nous préparons nous donneront la possibilité de gérer et d'appliquer ces programmes. Comme les institutions centrales indiennes seront en prise directe sur les bandes au niveau de la communauté, elles seront plus responsables et plus sensibles aux besoins locaux que les structures gouvernementales actuelles des non-Indiens.

Nous avons préparé une stratégie globale. Les services sociaux seront décentralisés et placés au niveau de la communauté; on réduira les dépenses en capital. Il y aura un haut niveau de responsabilité devant la communauté. Nous avons forcé la culture et la tradition indiennes, notamment le rôle des aînés. Les programmes sociaux dépendront de programmes économiques et de notre bien le plus précieux, la terre. C'est ainsi que nous voulons procéder, et nous sommes capables de le faire car il s'agit, à long terme, d'une réduction de dépenses pour tous les Canadiens.

En deuxième lieu, nous recommandons que le Parlement du Canada crée un groupe de travail pour étudier les notions et les principes qui ont jusqu'à maintenant régi les relations entre le Canada et les Indiens. Les chefs et les représentants des gouvernements, des institutions et des organismes indiens devraient, de même que des groupes d'intérêt indiens, participer à ce groupe de travail, pour entreprendre un ensemble de réformes fondamentales sur le financement de la population indienne.

En résumé, monsieur le président, ce n'est pas le moment d'opérer des coupures dans les dépenses sociales au Yukon. Au contraire, il faut dès maintenant prendre des mesures décisives et renforcer les investissements sociaux auprès de la population indienne du Yukon. Il est temps également, de démocratiser davantage les accords fiscaux concernant la population indienne du Yukon.

Au nom de nos ancêtres et de notre descendance, nous vous invitons à collaborer avec nous à notre projet social qui mise sur notre autosuffisance au plan des ressources humaines. Je vous remercie.

Le président: Avez-vous fini, monsieur Jack? Excusez-moi. C'est tout?

M. Jack: Oui.

Le président: C'est parfait. Avant de céder la parole à mes collègues qui voudraient vous poser des questions, je voudrais apporter quelques explications à des questions que vous avez soulevées tout à l'heure.

A propos des délais, la question des accords fiscaux est soumise à des délais qui échappent à notre contrôle et, dans une certaine mesure, à tout contrôle. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent négocier une nouvelle série d'accords au cours de l'automne et, si nous voulons exercer un effet sur la position fédérale dans ces négociations, nous devrons faire rapport très rapidement. C'est pourquoi nous devons nous astreindre à des délais très serrés.

[*Texte*]

I am not sure it is fair to say that we have not done all we could to have public input. We have been on the road for a month precisely to make sure that we would not only give an opportunity to national groups who could come to Ottawa to make presentations to us, but also to make ourselves available to groups in every capital of every province and territory. We are also seeking the views of provincial and, in this case, territorial governments.

• 2005

We are not a group looking for cutbacks or looking for ways to cut back. We are mandated to look at the whole issue of the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, which includes the financing of medicare, hospitalization, post-secondary education and equalization. The Canada Assistance Plan is also part of our mandate. These are all programs through which the federal government must transfer the moneys to provinces or territories if it wants to express a will to do something about it.

Now the reason, to answer your specific question, why other transfers are not included here is that, apart from the Canada Assistance Plan, I guess you could identify the transfers that are under the fiscal arrangements per se as the automatic transfers to provincial governments or territorial governments, whereas other transfers for economic development or housing or whatever really are contracts or agreements between the two levels of government that can be withdrawn if one level of government is not happy with the way it is going. Under the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, the payments are rather automatic and they are five-year agreements. The reason that this is the only thing we have in our mandate is because that is what is going to be negotiated between the federal government and the provinces in the fall.

I think I have answered most of the questions that you had about our mandate, Mr. Jack. Does this answer your questions?

Mr. Weatherhead has some questions.

Mr. Weatherhead: Mr. Chairman, on behalf of all the task force, I think we want to say how pleased we are to be able to come up to the Yukon and to go around the country. So often, because we are tied up in Ottawa almost all the year with continuous sittings, we have to ask people such as yourselves, when you want to talk to us, to come down to Ottawa, which is very difficult and very expensive. So we are very pleased that we are able to get up, even for a brief time, to hear you and some other groups and your government and also get a first-hand picture, at least in a small way, of the conditions up here, which you cannot get by staying around southern Canada, in particular around Ottawa. So we are very pleased to be here.

[*Traduction*]

Je ne pense pas qu'il soit juste de dire que nous n'avons pas fait tout ce qu'il était possible de faire pour assurer la participation du public. Nous voyageons depuis un mois parce que nous tenions non seulement à ce que les groupes nationaux puissent venir à Ottawa pour nous faire connaître leur point de vue, mais également à nous mettre à la disposition de la population dans toutes les capitales des provinces et des territoires. Nous avons également sollicité le point de vue des gouvernements provinciaux et, comme dans ce cas, territoriaux.

Notre groupe ne cherche pas à imposer des coupures. Nous avons reçu pour mandat d'étudier globalement la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, qui couvrent le financement de l'assurance-santé, de l'assurance-hospitalisation, de l'éducation postsecondaire et la péréquation. Le Régime d'assistance publique du Canada fait également partie de notre mandat. Pour tous ces programmes, le gouvernement fédéral doit verser des fonds aux provinces ou aux territoires lorsqu'il veut exprimer sa volonté d'intervention.

Pour répondre à votre question, qui portait sur le fait que les autres versements de transfert ne font pas partie de notre mandat, je dirais qu'à l'exception du Régime d'assistance publique du Canada, vous pouvez identifier les versements de transfert qui relèvent des arrangements fiscaux comme des versements automatiques aux gouvernements provinciaux ou territoriaux, alors que les autres versements au titre du développement économique du logement, par exemple, sont en réalité des contrats ou des accords entre les deux niveaux de gouvernement, et ils peuvent prendre fin si l'un des gouvernements n'est pas satisfait de la tournure des événements. Aux termes de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, les versements interviennent automatiquement et les arrangements ont une durée de cinq ans. Notre mandat est limité à cette loi parce que c'est elle qui fera l'objet des négociations entre le gouvernement fédéral et les provinces cet automne.

Je pense avoir répondu à la plupart de vos questions sur notre mandat, monsieur Jack. Êtes-vous satisfait de mes réponses?

M. Weatherhead voudrait poser des questions.

M. Weatherhead: Monsieur le président, au nom de tous les membres du groupe, je voudrais dire que nous avons été très heureux de nous rendre au Yukon et dans les autres parties du pays. Comme nous sommes retenus presque toute l'année à Ottawa par le programme très serré des séances, nous devons demander à des gens comme les témoins d'aujourd'hui de venir à Ottawa lorsqu'ils veulent s'adresser à nous, ce qui entraîne bien des difficultés et des dépenses. C'est pourquoi nous apprécions particulièrement la possibilité de nous déplacer, même pour une courte période, pour entendre le point de vue des groupes et des gouvernements et pour nous faire directement une opinion, même partielle, des conditions qui prévalent dans le Nord, dont on ne peut prendre conscience en restant dans le Sud du Canada, ou à plus forte raison à Ottawa. C'est pourquoi nous sommes très heureux d'être ici.

[*Text*]

We have had another vivid description of the life-style problems of the Indian population, I suppose not just here but in many parts of the country. I was wondering what the particular recommendations would be from the witnesses to try to alleviate some of those conditions. They have been with us for a number of years. I am not an expert in the field myself, but what are your suggestions as to how we can get around or start to get around the problems of alcoholism and all the other problems that you have sketched out for us?

Mr. Jack: I have to apologize: I am just a little tired right now. I know that you people can go on and talk about some of the problems that we are having. What we have tried to do here in the Territory is to address those problems. With whatever moneys we can get from wherever we can, we have tried and have begun to initiate programs to address those problems, trying to take a positive type of approach rather than to address acute problems.

For instance, we have begun a comprehensive training and educational program: hopefully, it will be initiated as soon as possible at the community level. We have got the go-ahead: we have tabled this, for instance, at negotiations. We have addressed it to the Minister of Indian Affairs and Northern Development and got his support. But, in order to do that, for example, we have to try to develop a comprehensive plan, which we hoped would be completed by the end of this summer.

• 2010

What we ran into was in relation to moneys to produce the plan, which we are to date unable to obtain.

We have tried to look at the positive approach of training and education of Indian women in relation to addressing some of the health problems and conditions at the community level through the CHR program, which I am sure that you have heard of. It was a community health representative program and I just heard last week that the training for the CHRs in the Yukon will now be cut back and that it will be the only area to be cut back.

We have tried to get together recreational programs at the community level, but, since early this spring, that program has been cut back.

So, whatever types of approach we try to take at the community level, when we begin to show some success in those approaches, then we are cut back financially. So we have been pressured to a point now that the government is cutting back on programs that we need in relation to social development of Indian people in an approach that we feel can succeed.

At the same time, we have the Government of Canada saying that, well, we are going to build a pipeline and we are looking at potential hydro sites in the Territory. We are just coming to a point now where we say, you know, if you are going to put us on the back burner, as I said before, with a gun at our heads in relation to pipelines or any types of develop-

[*Translation*]

Nous avons eu un aperçu très vivant des problèmes quotidiens de la population indienne, qui se retrouvent sans doute dans d'autres parties du pays. J'attendais avec impatience les mesures que recommanderaient les témoins pour résoudre certains problèmes, qui durent depuis des années. Je ne suis pas expert en la matière, mais je voudrais connaître vos propositions quant à la façon d'aborder tous les problèmes dont vous nous avez parlé, notamment celui de l'alcoolisme.

M. Jack: Je vous prie de m'excuser, je suis un peu fatigué en ce moment. Mais nous pouvons poursuivre le débat sur nos problèmes. Ici, dans les territoires du Yukon, nous avons essayé d'y faire face. Avec tout l'argent que nous avons pu obtenir de diverses sources, nous avons essayé de mettre en place des programmes permettant de résoudre ces problèmes, en adoptant une attitude d'ensemble positive, plutôt que de faire face aux problèmes les plus graves.

Par exemple, nous avons entrepris un programme complet d'éducation et de formation. Ce programme devrait, je l'espère se traduire prochainement en mesures concrètes au niveau de la communauté. Nous avons dû aller de l'avant: par exemple, nous avons présenté ce document lors des négociations. Nous l'avons adressé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pour obtenir son appui. A cette fin, nous avons essayé de constituer un régime complet qui devrait être terminé d'ici la fin de l'été.

Le financement de ce régime nous a posé des difficultés que nous n'avons pu surmonter jusqu'à maintenant.

Nous avons cherché une solution positive pour l'éducation et la formation des femmes indiennes, de façon à leur permettre de faire face à certains problèmes de santé au niveau de la communauté grâce à un programme dont vous avez sûrement entendu parler. Il s'agit du Programme des représentants en médecine communautaire, et j'ai appris la semaine dernière que la formation de ces représentants au Yukon allait connaître des coupures budgétaires, et que ce secteur est le seul à subir des coupures.

Nous avons essayé de mettre en place des programmes de loisir au niveau de la communauté, mais depuis les débuts du printemps, ces programmes ont été abandonnés.

Ainsi, quelle que soit la solution choisie au niveau de la communauté, dès que cette solution commence à porter fruit, on nous impose des coupures budgétaires. La pression est telle que le gouvernement a imposé des coupures dans des programmes indispensables au développement social de la population indienne, mais lesquels programmes devraient donner d'excellents résultats.

Parallèlement à cela, le gouvernement du Canada décide de construire un pipe-line et cherche des emplacements propices à l'installation de centrales hydro-électriques sur les territoires du Yukon. Nous estimons maintenant que si vous voulez vous contraindre sous la menace des armes à accepter les projets de pipe-line ou de quelque autre nature, nous pourrions bien adopter une attitude semblable.

[*Texte*]

ments, then we are going to do the same with those developments.

Mr. Weatherhead: Are those community health and recreation programs under the control of the territorial government or the federal government?

Ms. VanBebber: The community health program is under the federal government and I believe the recreation program that Joe was speaking of was under the federal government, again.

Mr. Weatherhead: You have discussed the matter with the minister, have you? What does he say?

Mr. Jack: This is in relation to what?

Mr. Weatherhead: To those two programs.

Mr. Jack: We have not had the chance to address CHRs with the minister, no, because this happened just a few days ago, I have heard, in this region. We have tried a national lobby in relation to the recreation program, but have not succeeded: this is coming through the National Indian Brotherhood and the Native Council of Canada.

Mr. Weatherhead: Is the recreational program a national program that affects Indians across the country, or does it just relate to your own area here?

Mr. Jack: It is a national program.

Mr. Weatherhead: The minister made a speech a week or so ago suggesting new initiatives to the Indian people. How does his speech affect you up here, or how do you relate to that speech? Are you familiar with it?

Mr. Jack: To tell you the truth, I am not familiar with that speech.

Mr. Weatherhead: I amy have to go to our research people—we have been on the road for so long—or perhaps some of my colleagues can help me out; there was a speech regarding more self-government for Indian peoples and probably related to health care and everything else in the last week or so. I guess this self-government is, one way or another, really at the basis of what you will want, is it not?

Mr. Jack: Self-sufficiency, I would say, would be the answer.

Mr. Weatherhead: Well, I will leave that, Mr. Chairman: if they are not familiar with the comments, I cannot question them on them. I will pass for now.

The Chairman: Mr. Thacker.

• 2015

Mr. Thacker: Thank you, Mr. Chairman. Two questions. Mr. Jack, I was recently reading some newspaper articles about the Berger commission of some years ago, and there was a major criticism levelled against the churches. The criticism went to the effect that the churches came out of their high-rise towers in Toronto and gave evidence that the pipeline should not go in at that time; that there should be a delay so that the

[*Traduction*]

M. Weatherhead: Les programmes de santé et de loisir dont vous parlez relèvent-ils du gouvernement territorial ou du gouvernement fédéral?

Mme VanBebber: Le Programme de santé communautaire relève du gouvernement fédéral et je crois que le programme de loisir dont Joe a parlé en relève également.

M. Weatherhead: Vous avez abordé cette question avec le ministre, n'est-ce pas? Que vous a-t-il dit?

M. Jack: A quel propos?

M. Weatherhead: A propos de ces deux programmes.

M. Jack: Nous n'avons pas eu l'occasion de parler du programme des représentants en santé communautaire avec le ministre, car ces événements se sont produits dans notre région il y a quelques jours. Nous avons entrepris une campagne de lobbying national à propos du programme de loisir, mais en vain. Nous avons procédé par l'intermédiaire de la Fraternité nationale des Indiens et du Conseil des autochtones du Canada.

M. Weatherhead: Le programme de loisir est-il un programme national destiné à tous les Indiens du pays, ou concerne-t-il seulement les gens de votre région?

M. Jack: Il s'agit d'un programme national.

M. Weatherhead: Il y a environ une semaine le ministre a suggéré dans un discours de nouvelles initiatives aux Indiens. Comment avez-vous réagi à ce discours? En avez-vous eu connaissance?

M. Jack: Pour vous dire la vérité, je n'en ai pas eu connaissance.

M. Weatherhead: Je pourrais peut-être le demander à nos attachés à la recherche—nous voyageons depuis si longtemps—ou peut-être l'un de mes collègues pourrait-il m'aider: dans ce discours, il était question de l'auto-gestion des Indiens et sans doute, des programmes médicaux, le ministre l'a prononcé la semaine dernière. Je pense que cette autogestion représente plus ou moins le fondement de vos aspirations, n'est-ce pas?

M. Jack: Je pense qu'il s'agit plutôt d'autosuffisance.

M. Weatherhead: Monsieur le président, si nos témoins ne connaissent pas les propos du ministre, il est inutile de les interroger là-dessus. Voilà tout ce que j'avais à dire à ce propos.

Le président: Je cède la parole à M. Thacker.

M. Thacker: Merci, monsieur le président. Je voudrais poser deux questions. Monsieur Jack, j'ai lu récemment des articles concernant la Commission Berger qui siégeait il y a quelques années; dans ces articles on critiquait vertement les autorités religieuses, leur reprochant de quitter leurs tours d'ivoire à Toronto pour revendiquer un moratoire sur les pipe-lines, de façon qu'elles puissent, avec les organismes sociaux, tenter de

[*Text*]

churches and other social agencies could help solve these health problems and social problems of the native community in the Yukon. The criticism then went on to say that once Mr. Justice Berger gave his decision and there was the delay, all the church groups went back to their high-rise towers and nothing has happened since. Is that a fair criticism of the churches?

Mr. Jack: No. We have been dealing closely with the churches across the country. The only problem is in regard to trying to get financial support; I guess everybody is feeling the restraints. However, in whatever way possible, they have been of assistance to us.

Mr. Thacker: Has it been financial assistance? It so, has it been very large amounts, or has the assistance been more in encouragement rather than money?

Mr. Jack: Not large amounts but, as I said, they have been helpful to us.

Mr. Thacker: Fine. My next question, Mr. Chairman, is for Nurse Van Bibber, and I wonder if you are a salaried nurse with the Indian Affairs department, or if you might be a nurse practitioners.

Ms. VanBebber: I was working previously with the federal government, and I am now working with the Council for Yukon Indians as a health liaison officer.

Mr. Thacker: Can you tell us the extent of medical practitioners there are in the Yukon, and who might deal exclusively with the native population? Also, could nurses fulfil a primary medical role that they are not doing at the moment?

Ms. VanBebber: I will start from the last question. I think nurses, yes, most definitely could serve a primary role in affecting Indian health. I think attitude certainly has a lot to do with it.

Mr. Weatherhead was asking what one could do about some of these very real problems that we have, and I think the answer lies, of course, in preventing them to begin with. But I think before you can prevent a problem you have to recognize it, and recognizing the health need in that area involves certainly the attitude of the nurse. We have very few local nurses, those who come from the Yukon. A lot of our nurses come from the south and are unfamiliar with working in a cross-cultural setting; therefore, orientations is very, very, important. Often this orientation is very limited; often it is nil. An example would be if they are working with Indian people, they may only see the drunk Indian coming, beat up, into the health centre. So of course that gives the worker only limited scope to work from and, again, that is going to affect her delivery.

We have 12 communities in the Yukon and most of these have facilities such as either cottage hospitals or nursing stations with nurses available. Well, let me see: there is either a nurse or a doctor. Most places have the facilities.

[*Translation*]

résoudre les problèmes médicaux et sociaux des collectivités autochtones du Yukon. Les journalistes reprochaient également aux autorités religieuses d'avoir regagné leurs tours de Toronto une fois que le juge Berger eut décidé de retarder le projet et de n'avoir rien fait depuis lors. Ces reproches adressés aux autorités religieuses étaient-elles justifiées?

M. Jack: Non. Nous avons collaboré étroitement avec les autorités religieuses de l'ensemble du pays. Notre seul problème est d'obtenir un soutien financier suffisant. Tout le monde est sans doute soumis à des contraintes. Cependant, dans la mesure du possible, les autorités religieuses nous ont aidés.

M. Thacker: Vous ont-elles apporté une aide financière? Dans ce cas, s'agissait-il de sommes importantes? Leur aide a-t-elle pris davantage la forme d'encouragement moral?

M. Jack: Il ne s'est pas agi de sommes importantes, mais comme je vous le disais, les communautés religieuses nous ont beaucoup aidés.

M. Thacker: Parfait. L'autre question, monsieur le président, s'adresse à M^lle^ VanBebber. Êtes-vous une infirmière employée par le ministère des Affaires indiennes ou pourriez-vous pratiquer à titre indépendant?

Mme VanBebber: Précédemment, je travaillais au service du gouvernement fédéral, et je suis maintenant au service du Conseil des Indiens du Yukon en tant qu'agent médical de liaison.

M. Thacker: Pouvez-vous nous dire ce que représente la pratique médicale au Yukon, et s'il existe des services médicaux exclusivement réservés aux autochtones? D'autre part, pourrait-on confier à des infirmières des fonctions médicales élémentaires qu'elles n'assument pas actuellement?

Mme VanBebber: Je vais répondre tout d'abord à la dernière question. On pourrait certainement confier à des infirmières un rôle médical de premier plan auprès des Indiens. Je pense qu'il s'agit avant tout d'une question de mentalité.

M. Weatherhead demandait ce que l'on pouvait faire, face aux graves problèmes qui se posent, et je pense que la meilleure chose à faire est de prévenir ces problèmes. Mais avant tout, il faut en prendre conscience, et la définition des problèmes médicaux qui se posent dans une région relève parfaitement de la compétence d'une infirmière. Au niveau local, les infirmières originaires du Yukon sont très peu nombreuses. La plupart de nos infirmières viennent du sud et ont du mal à travailler dans un milieu culturel différent; c'est pourquoi l'orientation dans son domaine est un élément déterminant. Souvent, lorsqu'elle existe, elle est malheureusement sacrifiée. Par exemple, celles qui travaillent avec les Indiens, accordent parfois trop d'importance aux cas des alcooliques qui viennent au centre médical. Naturellement, une telle optique limite considérablement leurs perspectives de travail, et leur comportement s'en trouve modifié.

Nous avons 12 communautés au Yukon, et la plupart d'entre elles disposent d'un hôpital ou d'une infirmerie, dirigé par une infirmière ou un médecin.

[*Texte*]

Mr. Thacker: Mr. Chairman, I think the opening remarks of the CYI delegation are probably the most instructive to us, apart from the obvious importance they conveyed of a feeling for the very real, human, dimensions of the problem. In the beginning, you mentioned the sort of macro-economic factors which contribute a certain irony or sense of occasion or coincidence to us being here. We are up here as a result of a government's perceived need to cut back. Whether or not this committee will agree with that, I think you should know, still remains to be seen; but it is certainly the intention of the government. At the same time, there is the Senate committee up here on the pipeline.

I want to agree with you that cutting back social services at this point in time is certainly not the way to go, but that increasing social services as I am sure you would also want to say is not the most emboldened thing the government could do. In the absence of a new perception of how we ought to develop the north and energy resources, and how we ought to go about economic development, it seems to me that native people will continue to be caught in those circumstances which require social services help. It is very important for you to remind us that the matter of Indian health cannot be separated from the question of whether or not Indian people have control over economic developments which affect their communities and, really, control over their own lives. It seems to me that many of the problems which you bring to our attention are part and parcel of the consequences when people do not have control over their own existence; for instance, some turn to alcohol as one way of escaping from their dilemma.

So, I just want to thank you for putting it in that perspective, because I think it would be a mistake for anyone to think it is just a matter of increasing social services. In the final analysis, you cannot spend enough money to help people to adjust to what is fundamentally a bad situation. You have to change the situation.

Also, I want to use this opportunity to respond to the caricature of what is happening in the churches as provided by the magazine article which Mr. Thacker read. The work that is being done here in consultation with the Council for Yukon Indians, the Dene Nation, the Inuit Tapirisat, is being continued. There was some controversy in the church about whether or not that work ought to continue. I do believe that there was some shrinkage in the budget, but what cutbacks there were came not from the people who originally were supportive of the Berger recommendations and who originally created the southern support community for northern native people; they came from people in the churches who did not agree with that in the first place. So that is where the internal pressure for the cutbacks in the church's commitment, both financially and politically to those causes has come. In my view, it been successfully resisted to this point. I think that is what was going on in the churches. I just want to throw that in as well, as a former member of Project North, which was one of the groups involved.

[*Traduction*]

M. Thacker: Monsieur le président, les remarques préliminaires de la délégation des Indiens du Yukon me semblent très édifiantes, et elles donnent aux problèmes une dimension très réelle et très humaine. Au début, on a fait état des facteurs macro-économiques qui, par une coïncidence étrange, nous ont amenés ici. En effet, nous sommes ici parce que le gouvernement a éprouvé le besoin de procéder à des restrictions budgétaires. Reste à voir si notre Comité acceptera qu'il en soit ainsi. Mais c'est manifestement l'intention du gouvernement. Par ailleurs la région accueille également le comité sénatorial du pipe-line.

Je reconnais avec vous que les coupures budgétaires dans les services sociaux ne sont certainement pas la bonne façon de procéder à l'heure actuelle mais le gouvernement peut-il, comme vous le demandez, augmenter son effort dans le domaine des services sociaux? Étant donné que le gouvernement n'a pas changé de point de vue quant à la façon de mettre en valeur le Nord canadien et ses ressources énergétiques, et quant à la façon de procéder dans la mise en valeur économique du pays, les autochtones restent prisonniers de cette situation qui nécessite l'aide des services sociaux. Vous avez raison de nous rappeler que les problèmes de santé des Indiens sont indissociables de leur prise en charge des développements économiques impliquant leurs communautés et, finalement, de leur propre destinée. Il me semble que la plupart des problèmes que vous portez à notre attention sont les conséquences des situations dans lesquelles les gens ne maîtrisent pas leur destinée; par exemple, certains ont recours à l'alcool pour échapper à leurs dilemmes.

Je tiens donc à vous remercier d'avoir placé la situation dans une juste perspective, car il serait faux d'espérer résoudre le problème par un effort supplémentaire dans le domaine des services sociaux. En dernière analyse, il est illusoire de vouloir dépenser de l'argent pour aider une population à s'adapter à une situation fondamentalement mauvaise. Ce qu'il faut faire, c'est modifier la situation.

Je voudrais également profiter de cette tribune pour répondre à la façon caricaturale avec laquelle les articles de presse, dont parlait M. Thacker, ont décrit l'attitude des autorités religieuses. En réalité. la collaboration locale de ces autorités avec le conseil des Indiens du Yukon, la nation Dene et l'Inuit Tapirisat se poursuit. Les autorités religieuses, il est vrai, se sont demandé si cette collaboration devait se poursuivre. Je pense qu'il y a eu certaines restrictions budgétaires, mais elles n'ont pas été le fait des gens qui, au départ, ont approuvé les recommandations de la Commission Berger et organisé dans le sud un mouvement de soutien des autochtones du nord; ces restrictions ont été préconisées par les responsables religieux qui, au départ, n'étaient pas d'accord avec ce mouvement. Voilà donc comment se sont manifestées les pressions internes pour une réduction des engagements financiers et politiques de l'Église dans ce domaine. A mon avis, cette tendance a été contrée avec succès jusqu'à maintenant. Voilà ce qui se passe dans nos rapports avec les autorités religieuses. C'est l'opinion que je me suis faite lorsque j'étais membre du Projet Nord, qui était l'un des groupes en cause.

[*Text*]

Mr. Blenkarn: Mr. Chairman, the major problem you speak about is alcoholism. To what extent is the alcoholism as a result of lack of work opportunities for people and too much welfare money, and too much time on their hands so the welfare money goes to the alcohol rather than to where it is supposed to go?

• 2025

Mr. Jack: I cannot really say what percentage is the cause. Employment certainly plays a big part for the young people, but at the same time, it is also living conditions—housing. For instance, we have asked every community to submit what they feel they would need in new houses, and they submitted 20 to 30 houses in each community. Yet at the same time they are allocated enough funds to build one and a half houses per community.

About employment and trying to take a positive approach, trying not to change life-style, as has happened, we are quite aware, in other types of settlements in North America—if you talk about a positive approach and look at training and education, but go beyond that, into how that ties into economic opportunities in a given region or community, one of the priorities we have in that type of development is to give more priority to renewable resources here in the territory, rather than to the extraction of nonrenewable resources.

Mr. Blenkarn: You appreciate it is the extraction of nonrenewable resources which provides the government revenue to provide the funds for the programs you do not want cut back, indeed, you want extended. How do you expect to ask a government for more money when you say to it at the same time, but do not do any development which will create the revenue from which to have that money? How do you get houses if you have no jobs and work opportunities and this sort of thing?

Mr. Jack: It is very simple. I think what has to happen is in development; and what I was just trying to explain to you is that you can get the revenue from renewable resources. You can go from the primary uses into secondary industry here in the territory; and it will be feasible. Speaking as an Indian person, I do not think we are ready in the territory to start talking about going into secondary industry from nonrenewable resources here. This is where as Yukoners, both Indians and non-Indians, we are going to have to decide and be given the right to decide what type of development and at what pace those developments are going to occur here in the Yukon.

Mr. Blenkarn: I can agree with you to that extent. I certainly agree that the people who are in the Yukon—and now you have a responsible government system, and I notice

[*Translation*]

M. Blenkarn: Monsieur le président, le principal problème dont vous ayez parlé est celui de l'alcoolisme. Dans quelle mesure le problème de l'alcoolisme découle-t-il du nombre restreint de possibilités d'emploi pour la population, de versements de bien-être social trop nombreux, de trop de temps libre de sorte que les bénéficiaires du bien-être social dépensent leur argent à boire plutôt que de s'en servir aux fins auxquelles il est destiné?

M. Jack: Je ne peux vraiment pas vous donner de pourcentage. L'emploi, certes, joue un rôle important chez les jeunes, mais, parallèlement, il faut aussi tenir compte des conditions de vie, du logement. Par exemple, nous avons demandé à chacune des collectivités de nous faire part de ses besoins en matière de logements nouveaux, et elles ont demandé la construction de 20 à 30 logements. Pourtant, en même temps, chaque collectivité reçoit suffisamment de fonds pour faire construire une maison et demie.

En ce qui a trait au problème de l'emploi et de l'approche positive que l'on tente de prendre en la matière, tout en essayant de ne pas changer le style de vie, comme cela s'est déjà produit, nous savons ce qui s'est fait ailleurs en Amérique du Nord en ce domaine; si vous voulez parler de cette approche positive, de formation et d'éducation, et après, des liens qui peuvent être établis entre ce problème et les possibilités économiques dans une région ou une collectivité données, l'une de nos priorités dans ce genre d'expansion, c'est d'accorder une importance plus grande aux ressources renouvelables ici au Yukon, plutôt qu'à l'exploitation de ressources non renouvelables.

M. Blenkarn: Vous estimez que c'est l'exploitation des ressources non renouvelables qui fournit au gouvernement les recettes dont il a besoin pour appliquer les programmes, dont bien sûr vous ne voulez pas voir le nombre diminuer, mais plutôt augmenter. Comment pourrez-vous demander des crédits supplémentaires au gouvernement quand, en même temps, vous n'établissez aucun projet d'expansion susceptible de produire les recettes à partir desquelles vous pourrez obtenir les crédits? Comment pourrez-vous obtenir la constructions d'habitations si vous n'offrez pas d'emplois, ni de possibilités d'emplois et de choses du genre?

M. Jack: C'est très simple. Je crois qu'il faut accorder la priorité à l'essor économique, et ce que j'essayais de vous expliquer, c'est qu'il est possible de tirer les recettes de l'exploitation des ressources renouvelables. Ici, dans le territoire, on peut passer de l'industrie primaire à l'industrie secondaire, c'est réalisable. En tant qu'Indien, je ne crois pas que nous soyons prêts, ici au Yukon, à commencer à parler d'industries secondaires provenant de l'exploitation des ressources non renouvelables. C'est maintenant que nous, les habitants du Yukon, qu'ils soient Indiens ou non-Indiens, devons décider; de même, il faut qu'on nous accorde le droit de décider du genre d'essor économique et du rythme auquel ces projets d'expansion devront se réaliser au Yukon.

M. Blenkarn: Je suis d'accord avec vous jusqu'à un certain point. Certes, je conviens que les habitants du Yukon . . . et vous avez maintenant un système de gouvernement responsa-

[*Texte*]

the native people represent about 25 per cent of the population; a very significant part of the population. But do you not appreciate that without the resources available you know, money does not grow on trees; it is produced; wealth is produced. Somebody has to learn the wealth to put the money up for the houses and the sewage systems and the electricity and the schools and all the things necessary to make it possible for people to live. And a simple thing like a pipeline, which will produce relatively cheap energy for this area, an area where energy is expensive—it strikes me that to oppose it is to cut off your nose to spite your face.

Mr. Jack: Well, there are some people who talk without really knowing what it is all about. About having cheaper energy here in the north, that gas which will be going by here is not going to be for the benefit of Yukoners or for Canadians. Also, we are tired of having to deal with a paternal type of attitude towards how well we can do for ourselves. What I tried to say was that we can do it and we have started to devise structures and mechanisms with which we can address these things, talking about social conditions but looking more at the economic potential of this region.

• 2030

It is for the sake of our children. We are going to have to worry about that. Are we going to stand by and receive the brunt of the impact for the benefit not of Canadians but of some American in the south who can have the privilege of wasting that energy?

Mr. Blenkarn: Well, whether he wastes it or not, the point is the people of the Yukon can get a fair rent from just allowing a pipe to go through the ground, and presumably as part of the rental agreement can tie in and take energy from that pipe at a very reduced rate, or even at a zero rate. It strikes me that free heat, virtually, is a pretty good thing when a fellow is cold.

Mr. Jack: But in the same breath, what I am trying to say is that the impacts are going to be a lot greater than the benefits, when we get them. For example, when I was giving a presentation to NCPC this afternoon—there is a direct contradiction right now with those agreements we have already signed in negotiations on hunting, fishing, and trapping rights, if those dams now planned go into effect. What do you do? This is why I questioned this task force here. You mentioned that the federal-provincial negotiations are going to happen this fall. Where does that put our negotiations on land claims here? We are quite optimistic, we are almost at a point of reaching an agreement in principle. What happens when that contradicts some of those negotiations you say are going to take place this fall? Where does it place the priority that has already been

[*Traduction*]

ble, et je remarque que les autochtones constituent environ 25 p. 100 de la population, ce qui est une part très importante. Mais vous ne vous rendez pas compte que sans les ressources disponibles, vous savez l'argent ne pousse pas dans les arbres, il faut le gagner, et de même la richesse s'acquiert. Il faut gagner cet argent pour pouvoir l'affecter à la construction de maisons, installer des réseaux d'égouts, le système électrique, construire des écoles et toutes les choses qui sont nécessaire au bien-être de la population. Une chose toute simple comme un pipe-line, qui assurera une énergie relativement peu élevée dans la région, région où le prix de l'énergie est élevé, il me semble bien évident que le fait de s'y opposer, c'est de bouder contre son ventre.

M. Jack: Bien sûr, certaines personnes critiquent sans vraiment connaître ce dont elles parlent. En ce qui a trait à une énergie moins coûteuse ici dans le Nord, les habitants du Yukon, ni les Canadiens, ne tireront certainement aucun avantage du gaz qui passera par ici. En outre, nous en avons assez de cette attitude parternaliste sur la façon d'améliorer notre sort. Ce que j'ai tenté d'expliquer, c'est que nous sommes capables de prendre notre destinée en main, et que nous avons déjà conçu des structures et des mécanismes pour s'attaquer à ces problèmes, nous avons abordé la question des conditions sociales, mais davantage celle du potentiel économique de notre région.

Nous faisons cela au mieux des intérêts de nos enfants. Nous allons devoir nous en préoccuper. Allons-nous rester là sans rien dire et absorber le choc des répercussions qui ne seront pas profitables pour les Canadiens mais bien plutôt pour certains Américains du sud qui veulent s'offrir le luxe de gaspiller cette énergie?

M. Blenkarn: Eh bien, que les Américains gaspillent l'énergie ou non, ce qui est important, c'est que les habitants du Yukon peuvent obtenir un rendement équitable du seul fait d'accepter de laisser passer le pipe-line sur leur territoire, et il se peut fort bien, qu'aux termes de l'accord de location, le Yukon puisse se brancher au réseau du pipe-line et en tirer l'énergie à un taux très réduit, peut-être même gratuitement. Il me semble évident que le fait d'obtenir de l'énergie gratuitement, en soi, est un avantage très intéressant quand on n'a rien pour se chauffer.

M. Jack: Mais aussi, ce que je tente d'expliquer, c'est que les répercussions vont être beaucoup plus importantes que les avantages, lorsque nous en retirerons. Par exemple, dans mon discours devant la Commission d'énergie du Nord canadien cet après-midi, j'ai constaté qu'il y avait une contradiction directe actuellement dans ces accords que nous avons signés à la suite de négociations sur les droits de chasse, de pêche et de piégeage, si ces barrages qui sont aujourd'hui au stade de la planification sont effectivement construits. Que faisons-nous alors? C'est la raison pour laquelle j'ai interrogé le groupe de travail. Vous avez dit que les négociations entre le gouvernement fédéral et les provinces vont commencer cet automne. Qu'arrive-t-il alors de nos négociations sur les revendications territoriales? Nous sommes très optimistes, nous en sommes

[*Text*]

agreed to by the Government of Canada and the Indian people? Does it put it on the back burner?

Mr. Blenkarn: We are talking about programs of social assistance, and the job is to persuade the government of many of us on the committee that perhaps it should not cut back on the social envelope. Your brief is essentially saying the same thing to us. You are saying look, we have a whole lot of social problems. The only reason I raise this issue with you is to say one of the concerns the government obviously faces is it has to have money; and when you sit back and say, well, we will not let you earn any money from resources and so on, because we are worried about this and worried about that, then it makes it our job in persuading government it should not cut back on social services all that more difficult.

Mr. Jack: And all I am saying is the priority we have in making that money is to develop the renewable resources. All I am saying is that we would like to give priority to the development of renewable resources. Certainly, if you say make money, money is money; and certainly going into secondary industry and renewable resources should cut down on some of the social problems. I could be wrong, but that was the intent of it.

Mr. Blenkarn: Thank you.

The Chairman: Just to answer your specific questions, the nogotiations on fiscal arrangements I do not think will have any impact on the negotiations you have with the government on your treaty claims. I do not think they impact on them at all and I do not think they take away any of the priority the government has attached to that. The nogotiations with provinces on fiscal arrangements are not done by the same departments and they are not done by the same people. I do not foresee that they will delay that at all.

Many of the problems you describe to us—we are happy that you come before us and talk about those, given the fact that in the territories there is a special arrangement because the territorial government, as you know does not have the same autonomy, the same sovereignty, as the provinces. Therefore the federal Department of Indian Affairs and Northern Development also has a responsibility to make sure that services to people in the territories are reasonable, another particular responsibility towards Indian people. That responsibility is not part of our mandate, but I will make sure that your presentation to us, which is on the record, gets to the Minister of Indian Affairs and Nortern Development, as I have for all the other Indian groups who have come before us, to make sure that your views are brought to his attention.

[*Translation*]

presque à une entente de principe. Qu'est-ce qui se produira lorsque cette entente viendra nier certaines des négociations qui, selon vous, devraient commencer cet automne? Où se trouve alors la priorité qui a déjà été convenue par le gouvernement du Canada et les Indiens? Le projet est-il mis en veilleuse?

M. Blenkarn: Nous abordons ici la question des programmes d'aide sociale et le travail d'un certain nombre d'entre nous qui faisons partie du comité consiste à persuader le gouvernement qu'il ne devrait peut-être pas couper les crédits affectés à l'enveloppe sociale. Dans le mémoire que vous nous avez présenté, vous dites essentiellement la même chose. Vous soutenez avoir beaucoup de problèmes sociaux. La seule raison pour laquelle j'aborde cette question avec vous, c'est pour vous faire comprendre que l'une des préoccupations évidentes du gouvernement, c'est qu'il doit avoir de l'argent, et lorsque vous refusez de collaborer et de nous laisser des recettes des ressources et autres choses, parce que vous vous préoccupez de ceci et cela, alors vous nous compliquez davantage la tâche quand nous voulons persuader le gouvernement de ne pas sabrer dans les services sociaux.

M. Jack: Et tout ce que je tiens à dire, c'est que notre priorité est d'exploiter les ressources renouvelables, nous aimerions bien accorder la priorité à l'exploitation de ces ressources. Certes, l'argent c'est l'argent et il ne fait pas de doute que le fait de passer à une industrie secondaire et d'exploiter les ressources renouvelables devrait amenuiser certains des problèmes sociaux. Je me trompe peut-être, mais c'est ce qui était prévu.

M. Blenkarn: Merci.

Le président: Quelques instants pour répondre à vos questions précises. Les négociations sur les accords fiscaux, je ne crois pas qu'elles auront une influence sur les négociations que vous poursuivez actuellement avec le gouvernement sur les traités. Je pense qu'elles n'influent en rien sur ces négociations et je ne crois pas qu'elles effacent aucune des priorités que le gouvernement y a accordées. Les négociations avec les provinces sur les accords fiscaux ne sont pas menées par les mêmes ministères, ni par les mêmes personnes. Je ne vois pas en quoi elles pourraient retarder l'aboutissement de ces autres négociations.

Nombre des problèmes que vous nous décrivez . . . et nous sommes heureux que vous soyez ici pour venir nous en parler, compte tenu du fait que les Territoires sont liés par un accord spécial parce que le gouvernement territorial, vous le savez sans doute, ne jouit pas de la même autonomie, de la même souveraineté que les provinces. Par conséquent, le ministère des Affaires indiennes et du Nord a en outre la responsabilité d'assurer des services raisonnables à la population des Territoires, c'est-à-dire une autre responsabilité précise à l'égard des Indiens. Notre mandat ne nous oblige pas à le faire, mais je vais m'assurer que votre mémoire, qui est inscrit au compte-rendu, soit porté à l'attention du ministre des Affaires Indiennes et du Nord, tout comme je l'ai fait pour les documents des autres groupes d'Indiens qui ont témoigné devant nous, et ce pour faire en sorte que le ministre connaisse vos opinions.

[*Texte*]

• 2035

The question of your relationship to the Alaska gas pipeline is one that I have been interested in since the beginning of that project. My understanding is that your council is in constant discussion with the pipeline commission. In fact, the commission has made sure that a lot of the preparation work for the pipeline was done not only in consultation with you, but also that Indian people would be involved to try to assure that it is done in a certain way. I take it that the worst of the dislocation there is during the construction of the pipeline. Is this correct? Is this the big problem, the disruption to Indian communities during the construction of the pipeline? Is that the major problem?

• 2040

Mr. Jack: The way we see it and the way the Council for Yukon Indians policy reads is that we are looking at that as a type of development which is going to be rapid. But our concern is more about what is going to be the chain reaction to that type of development. There is talk of electrifying that gas pipeline now. What will it do in relation to hydro energy and protential hydro energy in the territory? All those things are our concerns. I speak not only as an Indian person but as a Yukoner, for the people who live here.

The Chairman: Okay. Thank you very much for your presentation. It is certainly helpful to us to have your views on these questions. As I say, for those of your comments that are not within our mandate, I will make sure they get to the attention of the Minister of Indian Affairs and Northern Development and the Minister of Health and Welfare because that department also has some responsibility towards Indian people. Thank you very much.

I would now call on the representatives from the Yukon Medical Association to please come forward. Thank you for coming. Dr. Allen Reddoch.

Dr. Allen Reddoch (President, Yukon Medical Association): I have to apologize first. I think I was misinformed. I was told that I was going to be giving a verbal presentation and that I could present a typed brief following, so I apologize for my rough notes here.

The Chairman: There is no problem, no problem at all.

Dr. Reddoch: For those of you who are not pharmacists I will read it.

Mr. Chairman, the Yukon Medical Association is a voluntary organization of physicians with approximately 25 practising physicians as members. We are affiliated with the British Columbia Medical Association and the Canadian Medical Association. Since you have no doubt received briefs from these organizations, my presentation this evening will be short.

Over the years health care has become much more expensive. This can be attributed to many factors, more intricate

[*Traduction*]

Depuis le début de la réalisation du projet, je m'intéresse à toute cette question des droits des Indiens et de la construction du gazoduc de l'autoroute de l'Alaska. D'après ce que je crois comprendre, votre conseil est constamment en contact avec l'Administration du pipe-line. En fait, l'Administration s'est assurée qu'une bonne partie du travail préparatoire à la construction du pipe-line soit faite en collaboration avec vous, mais aussi que la population indienne participe afin de faire en sorte que la réalisation du projet se fasse selon certains critères. Je crois que la grave période de bouleversement est celle de la construction du pipe-line. Est-ce exact? Est-ce là le gros problème, soit les bouleversements que doivent subir les collectivités indiennes au cours de la construction du pipe-line? Est-ce là le problème le plus important?

M. Jack: Suivant la façon dont nous envisageons les choses, et selon la politique du Council for Yukon Indians Policy, nous estimons qu'il s'agit ici d'un projet qui sera rapidement réalisé. Mais ce qui nous préoccupe davantage, ce sont les réactions en chaîne qu'entraînera ce genre de projets. Il est maintenant question d'électrification du gazoduc. Qu'est-ce qu'il adviendra alors de l'énergie hydro-électrique et de l'exploitation éventuelle de cette énergie dans le Territoire? Toutes ces choses nous préoccupent. J'interviens ici non seulement en tant qu'Indien, mais à titre d'habitant du Yukon, au nom de la population qui habite ici.

Le président: D'accord. Merci beaucoup de votre intervention. Il nous est certainement utile de connaître votre position sur ces questions. Comme je l'ai dit, en ce qui a trait aux observations que vous avez faites qui ne découlent pas de notre mandat, je vais m'assurer pour que le ministre des Affaires indiennes et du Nord et le ministre de la Santé et du Bien-être social en prennent connaissance parce que ce dernier ministère a aussi des responsabilités à l'égard des Indiens. Merci beaucoup.

Je demanderais maintenant aux représentants de la Yukon Medical Association de s'approcher. Je vous remercie d'être venus témoigner. Le docteur Allen Reddoch.

Dr Allen Reddoch (président, Yukon Medical Association): D'abord, je dois m'excuser. Je crois avoir été mal informé, on m'avait dit que je devais faire un exposé oral et que je pouvais ensuite présenter un mémoire écrit, je m'excuse donc des notes éparses que j'ai ici.

Le président: Ne vous en faites pas, ne vous en faites vraiment pas.

Dr Reddoch: A l'intention de ceux qui ne sont pas pharmaciens, je vais lire mest notes.

Monsieur le président, la Yukon Medical Association est un organisme volontaire de médecins formé d'environ 25 médecins-praticiens. Nous sommes affiliés à la British Columbia Medical Association de même qu'à l'Association médicale canadienne. Puisque ces organismes vous ont certainement présenté leurs mémoires, mon exposé de ce soir sera bref.

Avec les années, le coût des soins de santé a toujours augmenté. Cela tient à de nombreux facteurs comme par

[*Text*]

and expensive equipment, more demand for health services by the public and, of course, the ever-increasing inflation problem. Government appears to be eroding the health care system by underfunding medical costs. As a percentage of the gross national product, medicare costs have actually been going down despite the fact that Canada pays a lower percentage of the GNP on health than other countries. The exact figures can be obtained from the Canadian Medical Association or the British Columbia Medical Association, or indeed from federal statisticians.

You no doubt have dealt with the Hall Health Services Review. The Yukon Medical Association supports the Canadian Medical Assocation physicians' statement as adopted unanimously at the CMA meeting September 15, 1980, and I have copies for your review, if necessary. In the Hall Report, if accepted, physicians would become de facto civil servants with unquestionably an increase in health care costs.

• 2045

A prime example of state medicine under the system would be Britain. Hospitals are overcrowded, waiting time for surgery is over a year, in many cases, and the average patient visit is approximately three minutes. Even the unions there are now demanding private health insurance. That is a clear example to us that state medicine will lead into a two-tier health system.

This two-tier system is ostensibly the reason that the Hon. Monique Bégin has suggested banning balance billing. I submit to you that balance billing is one way to avoid this two-tier system.

I should note that no physician in the Yukon at present either balance bills or has opted out, although we are legally entitled to do so.

Allowing for these options is one way of controlling government spending without forcing physicians' incomes to be eroded even further than they are now. Another way of controlling spending is to allow patient participation. We believe that medicare premiums help appreciate some of the costs of medical services. In fact, we would support direct participation by the patient in paying a fee for the services rendered. This, in effect, would be similar to the deductible clause in motor vehicle insurance. This fee would not be collected for those unable to pay; traditionally we have never refused our services to anyone in need.

Until recently there was a $3.60 charge levied at the hospital, which, by the way, is a federal institution, as you may know, for non-emergency use of the emergency department. Unfortunately, this charge was dropped without consultation with the physicians.

An hon. Member: When was it dropped?

[*Translation*]

exemple du matériel plus perfectionné et plus coûteux, une demande plus grande de services de santé de la part de la population et, bien sûr, l'inflation qui ne cesse de grimper. Il semble que le gouvernement vienne miner le système des soins de santé en accordant de moins en moins de crédits aux services médicaux. En pourcentage du produit national brut, les coûts de l'assurance-maladie ont en réalité diminué, en dépit du fait que le Canada consacre un pourcentage moins élevé du PNB à la santé que certains autres pays. L'Association médicale canadienne peut fournir les chiffres exacts, ou encore la British Columbia Medical Association ou bien aussi les statisticiens fédéraux.

Certes, il a été question de l'étude sur les services de santé effectuée par le juge Emmet Hall. La Yukon Medical Association endosse la position des médecins membres de l'Association médicale canadienne qui a été adoptée à l'unanimité lors de la réunion de l'association le 15 septembre 1980; j'ai avec moi des exemplaires de cette déclaration, si vous en voulez. Selon le rapport Hall, s'il est accepté, les médecins deviendraient de fait des fonctionnaires sans compter que les coûts de soins de santé augmenteraient sans aucun doute.

La Grande-Bretagne offre un excellent exemple de médecine étatisée. Les hôpitaux sont bondés, de nombreux patients doivent attendre plus d'un an avant d'être opérés, et la durée moyenne d'une visite à un patient est d'environ trois minutes. Même les syndicats là-bas exigent une assurance-santé privée. Nous avons là un exemple évident que la médecine étatisée amènera la création d'un système de santé à deux paliers.

Et c'est évidemment pour cette raison que l'honorable Monique Bégin a proposé d'interdire les honoraires d'appoint. Mais à mon avis, c'est là une façon d'éviter la création de ce système à deux paliers.

Je dois faire remarquer qu'aucun médecin au Yukon n'applique actuellement la facturation supplémentaire ni ne s'est «désengagé», même si nous avons le droit de le faire.

Le fait de recourir à ces possibilités constitue un moyen de contrôler les dépenses gouvernementales sans que le revenu des médecins ne soit grugé pour autant davantage qu'il ne l'est maintenant. Une autre façon de contrôler les dépenses gouvernementales serait de permettre la participation des patients. Nous estimons que les primes d'assurance-maladie permettent à la population d'évaluer certains coûts des services médicaux. En fait, nous sommes en faveur d'une participation directe du patient qui paierait un certain droit pour les services rendus. Il s'agirait en fait d'une disposition semblable à la franchise en assurance-automobile. Ces frais ne seraient pas imposés à ceux qui ne sont pas capables de les payer; nous n'avons jamais refusé nos services à qui que ce soit qui était dans le besoin.

Jusqu'à récemment, le patient devait payer des frais de $3.60 à l'hôpital, qui soit dit en passant est un établissement fédéral, comme vous le savez probablement, pour avoir recouru aux services d'urgence sans avoir été un cas urgent. Malheureusement, ces frais ont été annulés sans consultation avec les médecins.

Une voix: Quand cela s'est-il produit?

[*Texte*]

Dr. Reddoch: April 1—without even the supervisor in charge of the department knowing about it until April 1. Although the amount was rather small it seems ridiculous to drop the charges for the use of the facilities which now must be maintained from the global budget. Instead of expanding the one source of revenue, the federal government has now restricted spending in the hospital Unfortunately, this restriction is in the area of patient care rather than administration. The capital budget for the hospital is approximately $73,000. This includes all medical and surgical equipment, beds, bedpans, et cetera. One of the items requested but not available due to the budget is a colposcope. At present approximately four or five women a month need referral outside for colposcopy. Of course, this cost is borne by the territorial government, but with a little thought it can be readily seen that there would be an over-all saving if that instrument were available here. However, since the funds come out of different budgets, there seems to be no recognition of the fact that all these funds, whether territorial or federal, come out of the taxpayers' pockets. It is on a priority list, but we still do not have one.

This area of administration is a cause for concern for us. We are health care providers, and by we, I include nurses in this as well. As such, we seem to get the blame for increasing health costs. Not seen by the general public is the expanding costs of administration—seen especially here, because of the different levels of government involved in health.

Part of this increased administration is explained by the moving of the regional office to Whitehorse. However, it seems to us that decisions now have to go through so many levels that the entire system is inefficient. Especially so, since even relatively small decisions cannot be made here. For example, the changing of a continuing educational conference for one of the department's supervisors could not be done without the approval of the deputy minister in Ottawa. This was despite the circumstances that the requested conference was in Vancouver, not in the east, and was more applicable to the circumstances than was the conference already in the budget. Surely, this type of decision could be made locally, thus saving time and expense. Or, if most decisions have to go to the deputy minister, why not eliminate the middle man? I guess the regional director is not here; I did not want this to be anything personal. But just the whole philosophy seems . . . We have an executive director at the hospital, we have an administrative assistant, a director of nursing and an assistant director of nursing.

The Vice-Chairman: How many beds do you have in the hospital?

[*Traduction*]

Dr Reddoch: Le 1er avril, et le surveillant responsable du département n'en avait même pas été informé avant cette date. Même si ces frais étaient plutôt minimes, il me semble ridicule de cesser de les imposer pour l'utilisation d'installations dont les frais d'entretien doivent maintenant être puisés à même le budget global. Au lieu d'accroître cette source de revenus, le gouvernement fédéral a préféré restreindre les dépenses de l'hôpital. Malheureusement, ces restrictions touchent les soins aux patients plutôt que l'administration. Le budget d'immobilisations de l'hôpital est d'environ $73,000, y compris tout le matériel médical et de chirurgie, les lits, les bassins hygiéniques, etc. Par exemple, l'hôpital avait besoin d'un colposcope mais m'a pu en obtenir un à cause du budget. Actuellement, tous les mois, environ quatre ou cinqu femmes doivent être renvoyées à un autre hôpital pour fins de colposcopie. Bien sûr, ces frais sont assumés par le gouvernement du territoire, mais quand on y songe un instant, on se rend compte facilement qu'il pourrait être avantageux d'avoir cet instrument. Toutefois, comme les crédits proviennent de différents budgets, on ne semble pas se rendre compte que tout cet argent, qu'il provienne du gouvernement du territoire ou du gouvernement fédéral, est tiré de la poche du contribuable. L'achat de cet instrument figure sur la liste des priorités, mais nous ne l'avons toujours pas.

Ce problème administratif nous préoccupe. Nous sommes chargés d'assurer des soins de santé, et nous n'excluons pas non plus les infirmiers et infirmières. De ce fait, il semble que ce soit nous que l'on blâme pour l'augmentation des coûts de la santé. Ce que la population ne soit pas, c'est l'accroissement des frais d'administration que nous percevons plus particulièrement ici, en raison des différents paliers de gouvernements qui s'occupent de la santé.

Le déménagement du bureau régional à Whitehorse explique en partie cette augmentation des frais d'administration. Toutefois, il nous semble que les décisions doivent maintenant être approuvées par tellement de personnes à des niveaux différents, que le système au complet ne fonctionne pas. Et plus particulièrement quand on considère que des décisions relativement moins importantes ne peuvent être prises ici. Par exemple, l'un des surveillants du département n'a pu modifier une conférence de l'éducation permanente sans obtenir au préalable l'approbation du sous-ministre à Ottawa. Et ce, en dépit du fait que la conférence se tenait à Vancouver, et non dans l'Est, et qu'elle était plus pertinente que celle que prévoyait déjà le budget. Certes, ces décisions peuvent être prises sur place, permettant ainsi de gagner du temps et d'économiser. Ou encore, si la plupart des décisions doivent être approuvées par le sous-ministre, pourquoi alors ne pas éliminer l'intermédiaire? Je suppose que le directeur régional n'est pas ici; je ne veux pas porter d'accusation personnelle. Mais il me semble que toute la philosophie . . . l'hôpital compte un directeur exécutif, un adjoint administratif, un directeur des soins infirmiers et un directeur-adjoint des soins infirmiers.

Le vice-président: Combien de lits compte l'hôpital?

[*Text*]

Dr. Reddoch: We have 110. I am not sure how many people are in administration, but we have been trying to find out the exact number of people who are involved with health.

• 2050

The Vice-Chairman: Would you guess there are more administrators than there are doctors?

Dr. Reddoch: Oh, there is no question.

The Vice-Chairman: More administrators than there are nurses?

Dr. Reddoch: Yes. I would guess that there are more administrators than there are beds in the hospital.

The Vice-Chairman: There are more administrators for this 110-bed hospital than there are beds?

Dr. Reddoch: Yes. By administration, I have to, you know . . .

The Vice-Chairman: In other words, if the government wanted to cut down some of its expenses, it could cut down quickly.

Dr. Reddoch: I think so. I am not . . .

The Vice-Chairman: As a matter of fact, make it efficient.

Dr. Reddoch: Yes. Well, we would like to see that. By administration, I have to include all the support personnel, with typing pools; all the secretaries and correspondence. Of course, we have the territorial government that has its own department of health. It seems to us, anyway, that a lot of these positions are duplicated.

For many years there has been a discussion of an extended health care facility for the Yukon. Despite agreement that this is necessary, there has been no action on this. There is a real need for extend care facilities and I would suggest, instead of any budget cut-backs, that this problem be addressed.

Mr. Chairman, this may sound rather one-sided, but in general, it seems the parliamentary task force has set out to hear complaints from everyone, and I imagine you probably no doubt have heard many, many complaints. In all fairness, I must add that compared to other provinces we have a reasonable working relationship with the territorial department of health. Indeed, we do have our differences, particularly during fee negotiations, but the lines of communication are open. We regularly confer to air our views, and although we do not agree we have still been able to maintain this communication, and this communication is vital for the continuation of our health care system. Unfortunately, if funding is cut-back, it will be the patients who will suffer, and I would urge you to recommend that the health budget not be cut—in fact, an increase is necessary. If fiscal restraints are needed, and indeed they are, I would suggest that costs for other than direct patient care be controlled rather than the expense of health care.

Thank you.

[*Translation*]

Dr Reddoch: Nous en avons 110. Je ne sais pas combien d'employés sont affectés aux services administratifs, mais nous tentons de déterminer exactement le nombre de personnes qui ont un lien direct avec la santé.

Le vice-président: Diriez-vous qu'il y a plus d'administrateurs que de médecins?

Dr Reddoch: Absolument.

Le vice-président: Plus d'administrateurs que d'infirmières?

Dr Reddoch: Oui. Je dirais même qu'il y a plus d'administrateurs que de lits dans l'hôpital.

Le vice-président: Il y aurait plus d'administrateurs que de lits dans cet hôpital de 110 lits?

Dr Reddoch: Oui. Par administration, j'entends, vous savez . . .

Le vice-président: En d'autres termes, si le gouvernement voulait réduire certaines de ses dépenses, il pourrait le faire en diminuant . . .

Dr Reddoch: Je le crois. Je ne . . .

Le vice-président: En fait, rationaliser le tout.

Dr Reddoch: Oui. C'est ce que nous aimerions. Par administration, j'inclus tout le personnel de soutien, les copistes, les secrétaires, etc. Évidemment, il y a aussi le gouvernement territorial qui gère son propre service de santé. Quoi qu'il en soit, nous estimons qu'un grand nombre de ces postes font double emploi.

Depuis de nombreuses années, un débat a cours sur un établissement de soins prolongés au Yukon. Même si tout le monde s'entend sur la nécessité de l'amélioration des services de santé, personne n'a adopté de mesures concrètes. Les besoins sont grands, et, au lieu de discuter de restrictions budgétaires, nous aurions avantage à nous pencher sur ce problème.

Monsieur le président, ce que je vais vous dire vous paraîtra peut-être arbitraire, mais il semble qu'en général, le groupe de travail parlementaire ait entrepris d'écouter les plaintes de tous et chacun, et je ne doute pas que vous en avez entendu de très, très nombreuses. En toute honnêteté, je vous signale que par comparaison aux autres provinces, nous avons des relations de travail satisfaisantes avec le service de santé territorial. Bien sûr, nous avons nos différends, surtout lorsqu'il s'agit de négocier les tarifs, mais la communication n'est pas rompue. Nous tenons des consultations régulières pour faire connaître nos vues, et bien que nous ne soyons pas toujours d'accord, nous avons toujours réussi à maintenir la communication, chose essentielle au bon fonctionnement de notre système de santé. Malheureusement, ce sont d'abord les patients qui souffriront des restrictions budgétaires, et c'est pourquoi je vous prie de recommander que le budget de santé ne soit pas réduit. En fait, une augmentation serait nécessaire. S'il faut économiser, et je n'en conteste pas la nécessité, il faudrait songer à d'autres soins directs aux patients, plutôt qu'aux soins de santé eux-mêmes.

Je vous remercie.

[*Texte*]

The Vice-Chairman: Thank you very much, Dr. Reddoch.

Mr. Blaikie, do you have any questions?

Mr. Blaikie: I am sorry, Mr. Chairman, I had to be out for most of the presentations. I was trying to get a quick glance at it, but I do have some questions. I will abstain this evening from going through what has now become an almost "rote" argument between myself and medical associations about patient participation, extra billing, user fees and that sort of thing. I would just refer you to the minutes of the exchanges I have had with your colleagues all across the country.

Dr. Reddoch: I am sure they could probably handle things better than I could there. They are more experienced at that.

Mr. Blaikie: Well, I would hope for their sake that you could handle things better than they did. But anyway, that is another matter.

The Vice-Chairman: I would suggest that the medical profession up here could do one thing if the fees are not high enough and that is vote with their feet, and I suspect that that may be part of the problem in getting good doctors here.

Mr. Blaikie: I think they would have to vote with their planes. It is a long walk out of here.

Dr. Reddoch: Actually we do pretty well.

Mr. Blaikie: I said, I think they would have to vote with their planes. It is a long walk out of here.

But, I wanted to ask you some questions. One concern that was brought to my attention, and I assume that you were talking about it a bit when I came in, was the case of the federal bureaucracy. Was it the federal bureaucracy that you were talking about? The hospitals, for instance, are run by the Department of National Health and Welfare. Is it correct that the Department of National Health and Welfare has a number of government housing units at its disposal which it administers? That is my first question.

Dr. Reddoch: As far as I know, yes.

Mr. Blaikie: Are those housing units allocated according to certain categories of bureaucrats, with some bureaucrats having more priority than others? You are not familiar with it?

Dr. Reddoch: I have no idea how they are allocated.

Mr. Blaikie: My understanding is, particularly in the last little while, that there is getting to be a critical shortage of housing in Whitehorse and that this is beginning to affect the ability, for instance, of nurses, and presumably other people who are involved in the health-care system and in other activities that are important to the community, actually to stay in Whitehorse. Also, it is my understanding that there are government housing units that are standing empty, that have stood empty for a long, long time, and they are being kept empty by the federal Department of National Health and Welfare, which is holding them for people who never show up,

[*Traduction*]

Le vice-président: Merci beaucoup, docteur Reddoch.

Monsieur Blaikie, avez-vous des questions?

M. Blaikie: Excusez-moi, monsieur le président, j'ai dû m'absenter pendant la plus grande partie des présentations. J'étais en train d'essayer de jeter un coup d'œil rapide au compte rendu, mais j'ai en effet quelques questions à poser. Je m'abstiendrai, ce soir, d'entrer dans un débat devenu presque permanent entre les associations médicales et moi sur la participation des patients, la surfacturation, les droits imposés aux usagers et les choses de ce genre. Je vous renvoie simplement au compte rendu des échanges que j'ai eus avec vos collègues d'un bout à l'autre du pays.

Dr Reddoch: Je suis certain qu'ils peuvent régler ce genre de questions mieux que moi. Ils ont plus d'expérience.

M. Blaikie: Eh bien, j'espère pour eux qu'ils peuvent s'en tirer mieux qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici. Mais cela, c'est une autre question.

Le vice-président: Je pense que les médecins d'ici n'ont qu'une chose à faire si les tarifs ne sont pas assez élevés: c'est de couvrir davantage de territoire. Je soupçonne d'ailleurs que la difficulté d'avoir de bons médecins ici découle en partie de cette situation.

M. Blaikie: Il leur faudrait des avions. Le sud est loin d'ici!

Dr Reddoch: En fait, nous nous organisons assez bien.

M. Blaikie: J'ai dit que je croyais qu'ils seraient mieux d'acheter des avions. C'est une longue marche que de descendre dans le sud à partir d'ici.

Mais je voulais vous poser certaines questions. Un problème qui a attiré mon attention, et je présume que c'est de lui dont vous parliez lorsque je suis entré, est le cas de la bureaucratie fédérale. Était-ce bien de cela dont vous parliez? Les hôpitaux, par exemple, sont dirigés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Est-il exact que ce ministère administre un certain nombre d'unités de logement gouvernementales qu'il a à sa disposition? Voilà ma première question.

Dr Reddoch: A ma connaissance, c'est exact.

M. Blaikie: Est-ce que ces unités de logement sont accordées à certaines catégories de fonctionnaires, certains d'entre eux ayant priorité sur les autres? Vous n'êtes pas familier avec ce système?

Dr Reddoch: Je n'ai aucune idée de la façon dont ces unités de logement sont affectées.

M. Blaikie: Je crois savoir que, particulièrement ces derniers temps, on se dirige vers une pénurie critique de logements à Whitehorse et que cette situation commence à empêcher, par exemple, des infirmières et probablement d'autres personnes engagées dans les services de santé, et dans d'autres activités importantes pour cette collectivité, d'habiter à Whitehorse même. En outre, je crois comprendre qu'il y a des unités de logement gouvernementales qui sont vides et qui le sont depuis très, très longtemps. C'est le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social qui les réserve pour des gens qui ne se manifestent jamais ou pour des personnes imaginaires ou quoi

[*Text*]

or for imaginary people, or whatever. In the meantime, there are people who want to work. In the case with which I became familiar today, a nurse, a resident of the Yukon, a native of the Yukon, cannot get housing in Whitehorse because the federal health bureaucracy will not free up these units because they are holding them for imaginary people. I was wondering whether you were familiar with this problem at all and whether you could corroborate that there is a low morale, for instance, among health-care workers at the hospital because of problems with the administration—that is to say the administration of the Department of National Health and Welfare?

• 2055

Dr. Reddoch: I think the morale fluctuates. At times it can be quite low and at present it is fairly low. But whether it is related to housing, I do not really know. I do not know whether there are any units that are standing empty.

Mr. Blaikie: I asked representatives of the government about this this afternoon and no one seemed to know whether or not there were any of these units of housing empty as has been alleged. You do not know—I suppose that is not terribly surprising, it is not really the business of the medical association, but it would be nice if someone knew, particularly in a relatively small community that has a housing shortage, whether there are such housing units standing empty and why they are standing empty if they are. I make a general plea . . .

Dr. Reddoch: Mr. Schellenberg is the Regional Director for the Department of National Health and Welfare.

Mr. Blaikie: Yes. His name did come up in the discussions I had with people this afternoon.

Dr. Reddoch: Perhaps he could . . .

Mr. Blaikie: I understand that Mr. Schellenberg is not the next witness as it appears on the papers that we have. We had you down here as a representative of the Yukon Labour Federation, but that is not true, right?

Mr. Denis Schellenberg (Regional Director, Medical Services Branch, Department of National Health and Welfare): No, I am the Regional Director of the Department of National Health and Welfare.

Mr. Blaikie: Yes. Do you have an answer to my question?

Mr. Schellenberg: Currently, the Department of National Health and Welfare's entitlement through the Department of Public Works' pool housing system is fully utilized, in addition, we have requested six additional units. Our allocation within the 302, I believe, units that Public Works Canada operate within this city is currently 23. They are all married units. I believe we have 217 employees currently in Whitehorse. It is obvious that we are not going to be able to supply housing for all of them, and the housing is primarily intended for those people we must bring in from outside of the Yukon. That is the principle of the housing policy, I believe.

[*Translation*]

que ce soit. Dans l'intervalle, des gens veulent travailler. Dans le cas qui nous intéresse aujourd'hui, une infirmière, résidante et native du Yukon, ne peut obtenir de logement à Whitehorse parce que la bureaucratie fédérale refuse de libérer ces logements qu'elle retient pour des personnes imaginaires. Je me demandais si vous étiez au courant de ce problème et si vous pouviez confirmer que le moral est bas, notamment chez les travailleurs de la santé à l'hôpital à cause de problèmes avec l'administration, c'est-à-dire l'administration du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

Dr Reddoch: Je pense que le moral fluctue. Il peut parfois être assez bas et à l'heure actuelle, il est passablement bas. Mais je ne sais pas vraiment si cela est dû à la pénurie de logements. Je ne sais pas s'il y a encore des unités de logements vides.

M. Blaikie: J'ai posé cette question à des représentants du gouvernement cet après-midi et personne ne semblait être en mesure de confirmer s'il y avait ou non des unités de logements vides. Vous ne le savez pas et je présume que cela n'est pas terriblement surprenant. Ce n'est pas réellement du ressort de l'association médicale, mais ce serait bien si quelqu'un savait, surtout dans une collectivité relativement petite qui souffre d'une pénurie de logements, s'il y a des unités de logements vides et pourquoi. Je fais un appel à tous . . .

Dr Reddoch: M. Schellenberg est le directeur régional pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. Blaikie: Oui, son nom est ressorti dans les discussions que j'ai eues avec des gens cet après-midi.

Dr Reddoch: Peut-être pourraît-il . . .

M. Blaikie: Je crois savoir que M. Schellenberg n'est pas le témoin suivant selon les documents que nous avons ici. Dans nos documents, il est dit que vous êtes le représentant de la Fédération du travail du Yukon, mais cela n'est pas vrai, n'est-ce pas?

M. Denis Schellenberg (directeur régional, Direction générale des services médicaux, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, je suis le directeur régional du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. Blaikie: Bon. Avez-vous une réponse à ma question?

M. Schellenberg: A l'heure actuelle, toutes les unités de logement de la réserve du ministère des Travaux publics auxquelles a droit le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sont occupées. En outre, nous avons demandé six unités supplémentaires. Sur les 302, je crois, unités de logements exploitées par Travaux publics Canada dans cette ville, nous avons droit à 23 à l'heure actuelle. Il s'agit de logements pour personnes mariées. Comme nous avons actuellement 217 employés à Whitehorse, il est évident que nous ne pouvons tous les loger et que les logements sont destinés d'abord aux personnes que nous devons faire venir de l'extérieur du Yukon. C'est le principe qui régit la politique de logement, que je sache.

[*Texte*]

Mr. Blaikie: You are saying that 23 units of the 302 are allocated to Health and Welfare?

Mr. Schellenberg: That is correct.

Mr. Blaikie: And that those 23 are fully utilized.

Mr. Schellenberg: That is right.

Mr. Blaikie: What about the others? Are there any of the others standing empty?

Mr. Schellenberg: I really do not know, you would have to ask Public Works Canada what the allocation is. We enter into a quasi . . .

Mr. Blaikie: We are into the old Kafkaesque circle here.

Mr. Schellenberg: No, not really—it could very well be. I have discussed this with Public Works, and currently the entitlement to the federal departments within Whitehorse exceeds the number of housing units they do have. They may not all be filled.

But to talk about delays in housing, we must also talk about the delays that are experienced by federal departments in recruiting within the public service system. It can take us two or three months to hire one person, by the time you go through the posting, and the interviews, the person's giving notice, the arrangements for moving, and so on, it can take at times much longer than that.

• 2100

Mr. Blaikie: I am told that there are plenty of nurses living in the Yukon right now, who do not have to be recruited or imported from the outside, who would like to work at the hospital, one, if wages were a bit better and, two, if those wages could be augmented by the provision of housing units. You are saving houses for people coming in from the outside when there are people on the inside who want to live here and cannot. It seems to me to be, at the very least, an odd policy.

Mr. Schellenberg: It is not my policy, it is not a policy even of National Health and Welfare, it is a Crown housing policy that is established by Treasury Board.

Mr. Blaikie: All right. We will go after them in Ottawa.

Mr. Schellenberg: That is on the allocation of housing.

As to salaries, that, of course, is a bargaining process between the Professional Institute of the Public Service of Canada and Treasury Board once again. It is not a local item, it is actually a bargaining process between a union and a management.

Mr. Blaikie: I know, yes.

The Chairman: Thank you very much for the information, Mr. Schellenberg. Mr. Thacker.

Mr. Thacker: Mr. Chairman, one short question. Dr. Reddoch, or perhaps Mr. Schellenberg would know this as well, would you give your evidence again as to what occurred on April 1 and prior to April 1? Did I understand you to say that

[*Traduction*]

M. Blaikie: Vous dites que 23 unités de logements sur 302 sont attribuées à Santé nationale et Bien-être social?

M. Schellenberg: C'est exact.

M. Blaikie: Et que ces 23 logements sont tous occupés?

M. Schellenberg: C'est exact également.

M. Blaikie: Et les autres? Est-ce qu'il y en a parmi les autres qui sont vides?

M. Schellenberg: Je ne sais pas vraiment. Il faudrait demander à Travaux publics Canada quelle est la répartition exacte, mais là, nous entrons presque dans une . . .

M. Blaikie: Nous voici dans le vieux cercle kafkaïen.

M. Schellenberg: Non, pas vraiment. Ce pourrait bien être cela, mais, après avoir discuté de cela avec les Travaux publics, j'ai appris que le nombre de logements auxquels ont droit les ministères fédéraux à Whitehorse dépasse le nombre de logements disponibles. Mais il se peut qu'ils ne soient pas tous occupés.

En effet, puisque l'on parle des retards dans la livraison des unités de logements, il faut aussi parler des retards dans le système de recrutement au sein de la Fonction publique fédérale. Embaucher une personne peut nous prendre de deux à trois mois, et bien plus, si l'on tient compte de la période d'affichage, des entrevues, de la réponse des candidats, des dispositions de déménagement, et tout le reste.

M. Blaikie: On m'informe qu'il y a de nombreuses infirmières qui vivent actuellement au Yukon et que l'on n'aurait pas à recruter ou à aller chercher à l'extérieur et qui, en outre, aimerait travailler à l'hôpital si, d'une part, les salaires étaient un peu plus élevés et, d'autre part, si les avantages sociaux comprenaient la fourniture d'une unité de logements gouvernementale. Vous réservez des maisons à des personnes de l'extérieur au moment où il y a des gens d'ici qui veulent vivre ici et ne peuvent pas. Il me semble que c'est là une politique à tout le moins étrange.

M. Schellenberg: Ce n'est pas ma politique, ce n'est même pas une politique de Santé nationale et du Bien-être social. C'est une directive sur le logement établie par le Conseil du Trésor.

M. Blaikie: Fort bien, nous allons nous ènquérir après eux à Ottawa.

M. Schellenberg: Voilà pour la répartition des logements.

En ce qui concerne les salaires, cette question relève évidemment de la négociation entre l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada et le Conseil du Trésor, encore une fois. Il ne s'agit pas d'une question locale mais bien d'un processus de négociation entre un syndicat et un patron.

M. Blaikie: Oui, je sais.

Le président: Nous vous remercions beaucoup de ces renseignements, monsieur Schellenberg. A vous, monsieur Thacker.

M. Thacker: Monsieur le président, une courte question. M. Reddoch ou peut-être M. Schellenberg, voudriez-vous reprendre votre témoignage sur ce qui s'est produit le 1er avrifl et avant? Avez-vous bien dit que le gouvernement fédéral impo-

[*Text*]

the federal government was charging a user fee, an admission fee to hospital, and perhaps a premium of some sort?

Dr. Redoch: What was happening was that for nonemergency use of the emergency department patients were being charged $3.60 fee per visit. This was not for admission to the hospital, and it was not for emergency treatment, such as for lacerations. The emergency policy did not seem to make much sense, because somebody with an acute asthma attack who needed treatment right then and there but who was not admitted was not an emergency case, but if somebody needed a Band-Aid because there was a laceration, that was an emergency. I cannot follow that. Anyway, people who used the emergency department in the same way they would use a doctor's office were charged the $3.60. As of April 1, that was dropped. Now anybody who uses the emergency department who is a resident is not charged. A whole set of charges have been developed in the emergency department and I am not quite sure how these were arrived at. Patients who were from the States paid $12.00, patients who were from Ontario paid $26.50, and from Quebec—it look a full page, anyway, to describe how this billing went.

Mr. Blenkarn: Has that all been abolished?

Dr. Reddoch: Yes, as far as I know, apart from the out-of-country ones, foreign visitors are charged $12.00.

Mr. Blaikie: Do you still charge people from Ontario . . .

The Chairman: How long had that system been going on?

Dr. Reddoch: For as long as I have been here, which has been over seven years.

Mr. Schellenberg: The only item that has been abolished at the Whitehorse General Hospital is the $3.60 "deterrent fee". That had no relationship to any of the provincial services or to the Yukon Teritorial Government service for outpatient use.

The reason for the number—I presume so, anyway, I am not that directly involved in the hospital, but from my discussions with YTG—the difference in the fees is related to what the various provinces are prepared to pay the hospital for an emergency visit. The Yukon, I believe, currently has before the legislature an increase to $27.50 for that purpose—I do not think it has been finalized yet, I think it is just a proposal on their part—which matches that of most of the provinces. I believe the only province in Canada that I am aware of—now I could be wrong—that has a built-in deterrent fee to emergency visits is the Province of British Columbia: where their ultimate fee is $27.50, the provincial government will pay $25 and $2.50 is paid by the patient.

• 2105

That is not the case in the Yukon. Now, the reason why it was dropped from the Whitehorse General was that it was not a deterrent fee: it was obviously not deterring anyone because only 28 per cent of the people ever paid it. The cost of collecting the $3.60 was running in excess of $8, so it did not make very good economic sense. There is very little pressure to make them pay, and it is very difficult to say to someone: you

[*Translation*]

sait un droit aux usagers, c'est-à-dire un droit d'admission à l'hôpital ou un «ticket modérateur» en quelque sorte?

Dr Reddoch: Voici. Pour une visite non urgente à l'urgence de l'hôpital, les patients devaient payer $3.60. Il ne s'agissait pas d'un droit d'admission à l'hôpital ni d'un tarif pour les traitements d'urgence, comme pour une déchirure. Cette politique ne semblait pas très logique puisqu'une personne souffrant d'une crise d'asthme aiguë qui avait besoin d'un traitement immédiat mais qui n'était pas admise à l'hôpital ne constituait pas un cas d'urgence. Mais une personne qui avait besoin d'un diachylon parce qu'elle s'était coupée constituait un cas d'urgence. Quoi qu'il en soit, les personnes qui utilisaient l'urgence de la même façon que le bureau du médecin se voyaient imposer un droit de $3.60. A partir du 1er avril, cette mesure a été abolie. Désormais, tout résidant peut utiliser gratuitement l'urgence. Ce service avait élaboré, je ne sais comment, toute une tarification. Les patients des États-Unis devaient payer $12; ceux de l'Ontario, $26.50, ceux du Québec—, cela prendrait de toute façon une page entière pour décrire leur système de facturation.

M. Blenkarn: Est-ce que tout cela a été aboli?

Dr Reddoch: Oui, que je sache, sauf pour les patients étrangers qui doivent débourser $12.00.

M. Blaikie: Les gens de l'Ontario doivent-ils encore payer quelque chose?

Le président: Depuis quand ce système existe-t-il?

Dr Reddoch: Depuis que je suis ici, c'est-à-dire depuis plus de sept ans.

M. Schellenberg: Le seul élément qui ait été aboli à l'hôpital général de Whitehorse est le «ticket modérateur» de $3.60, qui n'avait aucun rapport avec quelque service que ce soit, provincial ou territorial du Yukon à l'intention des patients de l'extérieur.

La justification de ce montant—enfin, c'est ce que je crois, je ne suis pas directement engagé dans l'hôpital—tient, selon mes discussions avec le gouvernement territorial du Yukon, à la différence entre les tarifs qui correspondent à ce que chaque province est prête à payer pour une visite à l'urgence de l'hôpital. La législature du Yukon, je crois, étudie une augmentation à $27.50 pour cette fin, mais ne l'a pas encore adoptée, que je sache. A mon avis, il s'agit d'un projet qui correspond à celui de la plupart des provinces. A ma connaissance, je crois que la seule province du Canada, je puis me tromper, qui impose le «ticket modérateur» aux visites d'urgence est la Colombie-Britannique. Dans le cas du droit le plus élevé, de $27.50, le gouvernement provincial paie $25. et le patient débourse le reste, soit $2.50.

Ce n'est pas le cas au Yukon. En fait, le motif pour lequel il a été aboli à l'hôpital général de Whitehorse tient à ce qu'il n'était pas vraiment «modérateur»: cela était évident qu'il n'avait pas d'effet modérateur parce que seulement 28 p. 100 de l'ensemble des patients l'ont jamais payé. La collecte des $3.60 coûtait au-delà de $8, ce qui n'était pas très économique. La pression pour appliquer cette mesure était de toute façon

[*Texte*]

cannot see a doctor unless you pay $3.60. That is contrary to the general principle . . .

The Chairman: How long had that fee been in existence?

Mr. Schellenberg: I am really not sure: I am relatively new to the Yukon myself.

It did not make economic sense to do this, nor was it deterring anyone. The only other option we had was to enter into raising the fee considerably to make it worthwhile, which again is against the principle of health care to all—and I really do not feel in many ways it is a hospital's responsibility to deter people from coming.

Mr. Blenkarn: Did you lose any employees when you dropped the fee?

Mr. Schellenberg: No.

Mr. Blenkarn: In other words, you kept the same number of employees? You figured it cost you $8 to collect it: I presume that was largely in wages and paperwork, was it?

Mr. Schellenberg: No, that was aside from wages. That was just the paper that went into trying to collect it with the government system of collection.

Mr. Blenkarn: I see.

The Chairman: I am sorry, Mr. Thacker, we interrupted you.

Mr. Thacker: Mr. Chairman, again, what was the situation, then, with respect to premiums? Were health care premiums ever charged in the Yukon before it became a responsible government form, or after? What is the situation there?

Mr. Schellenberg: I am really not familiar myself. I do not know.

Dr. Reddoch: I am sorry, I did not hear the question.

Mr. Schellenberg: Was it 1972 when medicare premiums were first brought in? Was it 1972?

Dr. Reddoch: Yes, I believe it was in 1971 or 1972 when medicare premiums were instituted.

Mr. Thacker: Do your medicare premiums cover a doctor?

Dr. Reddoch: Yes.

Mr. Thacker: It is not for hospital services?

Dr. Reddoch: No. This is a medicare premium, the same as in Ontario and B.C.

Mr. Schellenberg: Hospital services are provided out of the taxpayers' dollars alone through the EPF funding arrangement between the federal and the territorial governments.

Mr. Thacker: Thank you.

Mr. Blenkarn: We heard evidence that there are more people employed in your medical service at the hospital, in

[*Traduction*]

très faible. Il est en effet très difficile de dire à quelqu'un qu'il ne pourra pas voir le docteur à moins de payer $3.60. Cela est contraire au principe général . . .

Le président: Ce droit a été en vigueur pendant combien de temps?

M. Schellenberg: Je ne sais pas réellement. Je suis moi-même arrivé au Yukon il y a relativement peu de temps.

Cette mesure n'était ni économique ni modératrice. La seule autre option qui nous restait était de l'augmenter considérablement pour le rendre réellement modérateur, ce qui, encore une fois, va à l'encontre du principe des soins de santé pour tous. Et je ne crois vraiment pas que ce soit la responsabilité de l'hôpital que d'empêcher les gens d'y aller.

M. Blenkarn: Avez-vous perdu des employés après avoir aboli cette mesure?

M. Schellenberg: Non.

M. Blenkarn: En d'autres termes, le nombre d'employés est resté le même? Vous avez estimé à $8 le coût du prélèvement de ce «ticket modérateur»: je présume que cette somme se compose en grande partie de salaires et de formules?

M. Schellenberg: Non, c'était à part les salaires. C'était simplement le coût du papier nécessaire pour ces récupérations par le système de perception du gouvernement.

M. Blenkarn: Je vois.

Le président: Désolé de vous avoir interrompu, monsieur Thacker.

M. Thacker: Monsieur le président, encore une fois, quelle était la situation en ce qui concerne les primes? Est-ce que des primes pour soins de santé avaient jamais été imposées au Yukon avant l'arrivée du gouvernement responsable, ou après? Quelle est la situation exacte?

M. Schellenberg: Personnellement, je ne suis pas familier avec ce système. Je ne le sais pas.

Dr Reddoch: Je suis désolé, je n'ai pas entendu la question.

M. Schellenberg: Était-ce en 1972, première année des primes d'assurance-maladie? Est-ce que c'était en 1972?

Dr Reddoch: Oui, je crois que c'était en 1971 ou en 1972, lorsque les primes d'assurance-maladie ont été créées.

M. Thacker: Est-ce que vos primes d'assurance-maladie couvrent la visite du médecin?

Dr Reddoch: Oui.

M. Thacker: Elles ne s'appliquent pas aux services hospitaliers?

Dr Reddoch: Aucunement. Il s'agit d'une prime d'assurance-maladie, comme en Ontario ou en Colombie-Britannique.

M. Schellenberg: Les services hospitaliers sont fournis par l'entremise des impôts des contribuables seulement, grâce à l'accord sur le financement des programmes établis entre le gouvernement fédéral et les gouvernements territoriaux.

M. Thacker: Merci.

M. Blenkarn: Nous avons entendu des témoins affirmer qu'il y a, dans le service médical de votre hôpital, plus de personnes

[*Text*]

administration, than there are beds in the hospital. What do you say about that?

Mr. Schellenberg: There probably are more people employed than there are beds. It is quite common within hospitals to have more employees than actual beds.

Mr. Blenkarn: More people in administration than beds?

Mr. Schellenberg: Well, there are certainly not more in administration than beds.

Dr. Reddoch: There are 217 . . .

Mr. Schellenberg: That is for the total medical services branch, including public health nurses, environmental health, mental health and all the other associated areas. There are 179 employees, I believe, at the Whitehorse General Hospital and 90 of those are nurses.

Mr. Blenkarn: How many other hospitals are there in the territory?

Mr. Schellenberg: This is the only acute care hospital. The other three are cottage hospitals. There are Faro, Mayo and Watson Lake.

Mr. Blenkarn: There is no hospital at Dawson?

Mr. Schellenberg: It is more of a nursing station than a hospital.

Mr. Blenkarn: So this is the only hospital, or what we would normally call a hospital?

Mr. Schellenberg: Yes.

Dr. Reddoch: The other hospitals handle acute care. If there is an accident in Watson Lake or in Mayo or in Dawson, the doctors there will treat the patients in hospital. They do not have any surgical facilities, so patients generally are transferred into Whitehorse. There are facilities there for acute care, but they are one-doctor or two-doctor facilities.

• 2110

Mr. Blenkarn: Is there an air ambulance service?

Dr. Reddoch: Not as such. There are air charters that can bring patients into Whitehorse and we can also make use of the air ambulance service from British Columbia and Alberta for transferring acutely ill patients from Whitehorse to Vancouver or Edmonton.

Mr. Blenkarn: Thank you very much.

The Chairman: Thank you very much, Doctor, for your presentation and thank you, Mr. Schellenberg, again, for your information. Your contribution is certainly valuable to us.

Have the representatives from the Yukon Labour Federation arrived yet? So I guess that is cancelled.

That ends our hearings in Whitehorse. Two other groups had asked to appear, but obviously they cancelled at the last minute. I want to thank those who came before us. Again, I thank Mr. Pearson, the Government Leader, for his presentation this afternoon. We certainly have learned about the

[*Translation*]

employées dans l'administration qu'il n'y a de lits dans l'hôpital. Qu'avez-vous à dire sur cela?

M. Schellenberg: On voulait probablement dire qu'il y avait plus d'employés que de lits. Il est assez courant dans les hôpitaux d'avoir plus d'employés que de lits.

M. Blenkarn: Plus de personnes employées dans l'administration que de lits?

M. Schellenberg: Eh! bien, il n'y en a certainement pas plus dans l'administration qu'il n'y a de lits.

Dr Reddoch: Il y en a 217 . . .

M. Schellenberg: Ce chiffre concerne la totalité de la direction des services médicaux, y compris les infirmières de l'hygiène publique, de la santé de l'environnement, de la santé mentale et de tous les autres domaines connexes. Il y a 179 employés, je crois, à l'hôpital général de Whitehorse, dont 90 sont des infirmières.

M. Blenkarn: Combien d'autres hôpitaux y a-t-il dans le territoire?

M. Schellenberg: Cet hôpital est le seul pour les cas graves. Les trois autres, Faro, Mayo et Watson Lake sont de petits hôpitaux.

M. Blenkarn: Il n'y a pas d'hôpital à Dawson?

M. Schellenberg: C'est davantage une infirmerie qu'un hôpital.

M. Blenkarn: Donc il s'agit du seul hôpital digne de ce nom?

M. Schellenberg: Oui.

Dr Reddoch: Les autres hôpitaux sont en mesure de soigner les cas graves. S'il y a un accident à Watson Lake, à Mayo ou à Dawson, les médecins peuvent donner les soins nécessaires. Ils n'ont pas les installations pour faire de la chirurgie, et c'est pourquoi les patients sont généralement transférés à Whitehorse. Mais ils sont équipés pour des petites opérations n'impliquant pas plus d'un ou deux médecins.

M. Blenkarn: Y a-t-il un service d'ambulance aérienne?

Dr Reddoch: Pas comme tel. Il y a des avions affrétés qui peuvent transporter les patients jusqu'à Whitehorse, et depuis là, nous disposons du service d'ambulance aérienne de la Colombie-Britannique et de l'Alberta pour transférer les cas graves de Whitehorse à Vancouver ou Edmonton.

M. Blenkarn: Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, docteur, de votre présentation et merci également à vous, monsieur Schellenberg, encore une fois, de vos renseignements. Nous apprécions votre contribution.

Est-ce que les réprésentants de la fédération du travail du Yukon sont arrivés? Alors, nous allons annuler leur comparution.

Voilà qui met fin à nos audiences à Whitehorse. Deux autres groupes nous avaient demandé à comparaître. Mais ils se sont de toute évidence contremandés à la dernière minute. Je tiens à remercier ceux qui ont pris la peine de venir. Encore une fois, je remercie M. Pearson, le leader du gouvernement, pour sa

[*Texte*]

problems of the Yukon and we will certainly be sensitive to what we heard in our deliberations.

The meeting is adjourned until 3.30 p.m. tomorrow in Yellowknife.

[*Traduction*]

présentation de cet après-midi. Nous en avons certainement appris beaucoup sur les problèmes du Yukon et nous serons sensibles aux témoignes que nous avons entendus au cours de nos délibérations.

La séance est levée et se poursuivra demain à Yellowknife à 15 h 30.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

At 3:30 p.m.

Mr. John Ferbey, Deputy Minister of Intergovernmental Relations;

Mr. Andy Johnson, Deputy Minister of Finance;

Mr. Jim Davie, Deputy Minister of Health and Human Resources;

Mr. Terry Weninger, Deputy Minister of Education.

At 7:35 p.m.

From the Council for Yukon Indians:

Mr. Joe Jack, Vice-Chairman, Special Programs;

Ms. Marilyn VanBebber, Health Advisor;

Dr. Ted Jackson, Director, Adult Education.

At 8:30 p.m.

Dr. Allen Reddoch, President, Yukon Medical Association;

Mr. Denis Schellenberg, Regional Director, Medical Services Branch, Department of Health and Welfare.

A 15 h 30

M. John Ferbey, sous-ministre des Relations intergouvernementales;

M. Andy Johnson, sous-ministre des Finances;

M. Jim Davie, sous-ministre de la Santé et des Ressources humaines;

M. Terry Weninger, sous-ministre de l'Éducation.

A 19 h 35

Du Conseil des Indiens du Yukon:

M. Joe Jack, vice-président, Programmes spéciaux;

M^me^ Marilyn VanBebber, conseiller en santé;

D^r^ Ted Jackson, directeur, Éducation des adultes.

A 20 h 30

D^r^ Allen Reddoch, président, Yukon Medical Association;

M. Denis Schellenberg, directeur régional, Direction des services médicaux, ministère de la Santé et du Bien-être.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

CANADA. PARLIAMENT

Publication

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 23

Friday, June 5, 1981

Chairman: Mr. Herb Breau

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 23

Le vendredi 5 juin 1981

Président: M. Herb Breau

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee on

The Federal-Provincial Fiscal Arrangements

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial sur

Les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

RESPECTING:

Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Act, 1977, fiscal equalization, tax collection agreements and the Canada Assistance Plan

CONCERNANT:

La Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, la péréquation des accords de perception fiscale et le Régime d'assistance publique du Canada

APPEARING:

The Honourable Tom Butters,
Minister of Finance;
The Honourable Arnold McCallum,
Minister of Health and Social Services;
The Honourable Dennis Patterson,
Minister of Education

COMPARAISSENT:

L'honorable Tom Butters,
ministre des Finances;
l'honorable Arnold McCallum,
ministre de la Santé et des Services sociaux;
l'honorable Dennis Patterson,
ministre de l'Éducation

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981

LIBRARY
AUG 4 1981
UNIVERSITY OF TORONTO

29613—1

SPECIAL COMMITTEE ON THE FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS

Chairman: Mr. Herb Breau
Vice-Chairman: Mr. Don Blenkarn

Messrs.

Blaikie
Herbert
Loiselle

COMITÉ SPÉCIAL SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

Président: M. Herb Breau
Vice-président: M. Don Blenkarn

Messieurs

Thacker
Weatherhead

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Nora S. Lever
Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

FRIDAY, JUNE 5, 1981
(51)

[*Text*]

The Special Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements met *in camera* at Yellowknife, Northwest Territories, at 2:05 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Breau, presiding.

Members present: Messrs. Blaikie, Blenkarn, Breau, Thacker and Weatherhead.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Michael Mendelson; Richard Bastien, and Pierre LaTraverse. *From the Research Branch, Library of Parliament:* Christopher Lawless.

Appearing: The Honourable Tom Butters, Minister of Finance; the Honourable Arnold McCallum, Minister of Health and Social Services, and the Honourable Dennis Patterson, Minister of Education.

Witnesses: Eric Neilson, Deputy Minister of Finance; *From the Ministry of Health and Social Services:* M. Pottis and Blaire Dunbar and Brian Lewis, Deputy Minister of Education.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 5, 1981 relating to the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, Established Programs Financing and other fiscal arrangements between the Federal Government and the provinces. (*See Minutes of Proceedings, Monday, March 23, 1981, Issue No. 1.*)

The Ministers made statements and, with the witnesses, answered questions.

It was agreed,—That the following statements be printed as appendices to this day's Minutes of Proceedings and Evidence:

—Submission by the Honourable Tom Butters, Minister of Finance and Minister of Economic Development and Tourism, Government of the Northwest Territories—(*See Appendix "FISC-61"*);

—Presentation by the Minister of Health and Social Services—(*See Appendix "FISC-62"*);

—Presentation by the Minister of Education—(*See Appendix "FISC-63"*).

At 3:40 o'clock p.m., the Committee adjourned to 4:30 o'clock p.m.

SECOND SITTING
(52)

The Special Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements met at Yellowknife, Northwest Territories, at 4:30 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Breau, presiding.

Members present: Messrs. Blaikie, Blenkarn, Breau, Thacker and Weatherhead.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Michael Mendelson, Richard Bas-

PROCÈS-VERBAL

LE VENDREDI 5 JUIN 1981
(51)

[*Traduction*]

Le Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces se réunit aujourd'hui à *huis clos* à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), à 14 h 05, sous la présidence de M. Breau (président).

Membres présents: MM. Blaikie, Blenkarn, Breau, Thacker et Weatherhead.

Aussi présents: Du centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur: Michael Mendelson, Richard Bastien et Pierre LaTraverse. *Du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement:* Christopher Lawless.

Comparaît: L'honorable Tom Butters, ministre des Finances; l'honorable Arnold McCallum, ministre de la Santé et des Services sociaux et l'honorable Dennis Patterson, ministre de l'Éducation.

Témoins: M. Eric Neilson, sous-ministre des Finances; *Du ministère de la Santé et des Services sociaux:* MM. Pottis et Blaire Dunbar et M. Brian Lewis, sous-ministre de l'Éducation.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 5 février 1981 portant sur le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, la péréquation, le financement des programmes établis et les autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. (*Voir procès-verbal du lundi 23 mars 1981, fascicule nº 1.*)

Les ministres font des déclarations puis, avec les témoins, répondent aux questions.

Il est convenu,—Que les mémoires suivants soient joints aux procès-verbal et témoignages de ce jour:

—Mémoire de l'honorable Tom Butters, ministre des Finances et ministre de l'Expansion économique et du Tourisme, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—(*Voir Appendice «FISC-61»*);

—Mémoire du ministre de la Santé et des Services sociaux—(*Voir Appendice «FISC-62»*);

—Mémoire du ministre de l'Éducation—(*Voir Appendice «FISC-63»*).

A 15 h 40, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 16 h 30.

DEUXIÈME SÉANCE
(52)

Le Comité spécial sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces se réunit aujourd'hui à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), à 16 h 30, sous la présidence de M. Breau (président).

Membres présents: MM. Blaikie, Blenkarn, Breau, Thacker et Weatherhead.

Aussi présents: Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur: Michael Mendelson, Richard

tien, and Pierre LaTraverse. *From the Research Branch, Library of Parliament:* Christopher Lawless.

Witnesses: Ms. Gwynn Butler, Executive Director of the Northwest Territories Council for Disabled Persons. Beulah Phillpot, Association for Children (and Adults) with Learning Difficulties.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 5, 1981 relating to the Canada Assistance Plan, tax collection agreements, equalization, Established Programs Financing and other fiscal arrangements between the Federal Government and the provinces. (*See Minutes of Proceedings, Monday, March 23, 1981, Issue No. 1.*)

Ms. Butler of the Northwest Territories Council for Disabled Persons made a statement and answered questions.

At 5:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Bastien et Pierre LaTraverse. *Du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement:* Christopher Lawless.

Témoins: M^me^ Gwynn Butler, directeur exécutif du *Northwest Territories Council for Disabled Persons.* Beulah Phillpot, *Association for Children (and Adults) with Learning Difficulties.*

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 5 février 1981 portant sur le Régime d'assistance publique du Canada, les accords de perception fiscale, la péréquation, le financement des programmes établis et les autres accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. (*Voir procès-verbal du lundi 23 mars 1981, fascicule n° 1.*)

M^me^ Butler du *Northwest Territories Council for Disabled Persons* fait une déclaration et répond aux questions.

A 17 h 10, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Nora S. Lever

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Friday, June 5, 1981

• 1635

[*Texte*]

The Chairman: I call the meeting to order. I am happy to open this part of our public hearings in Yellowknife which is the eleventh capital city we have visited. We have one provincial capital left to visit, Quebec City, before we conclude the study of our reference on the Canada Assistance Plan, the tax collection agreements, equalization, established programs financing and other fiscal arrangements between the federal government and the provinces.

We met this afternoon with the Government of the Northwest Territories in a meeting which was open to the public but was not recorded. This afternoon, we have three submissions from the government, one from the Minister of Finance, Mr. Tom Butters; one from the Minister of Education, Mr. Dennis Patterson, and one from Mr. Arnold McCallum, Minister of Health and Social Services. Is it agreed, gentlemen, as we did with the others, that the letter of invitation to the Government of the Northwest Territories, plus the three submissions, be appended to today's proceedings?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: We now have before us Ms. Gwynn Butler, Executive Director of the Northwest Territories Council for the Disabled. I am very happy to welcome you to this hearing, Ms. Butler. We have a copy of your brief. You would like to read it into the record, I take it, and then we can proceed to questioning.

Ms. Gwynn Butler (Executive Director, Northwest Territories Council for Disabled Persons): Hon. members, ladies and gentlemen, I would like to thank the federal government on behalf of the N.W.T. Council for Disabled Persons for enabling us to make this presentation to you here in Yellowknife.

The N.W.T. Council for Disabled Persons is a non-profit, voluntary agency committed to improving the quality of life of disabled persons in N.W.T. Since the equivalent of provincial branches of national advocate agencies does not exist in N.W.T., the council is an umbrella organization. It represents the interests of anyone having a degree of mental, physical and/or social limitations, which cause difficulty of involvement in the usual activities of daily living.

Since 1977, the council has established two branches, one in Pine Point and one in Inuvik. Our office is located in Yellowknife. We work closely with the various government departments, professionals, organizations, and the community at large, in order to provide a co-operative and co-ordinated service.

Regarding goals as we see them, the council believes that a disabled person must be guaranteed his or her right to community living through total access to community services and facilities, coupled with the necessary support services at the

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le vendredi 5 juin 1981

[*Traduction*]

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis très heureux d'ouvrir l'audience publique de Yellowknife, qui est la onzième capitale provinciale que nous ayons visitée. Il nous reste encore à nous rendre à Québec dans le cadre de notre ordre de renvoi concernant l'étude du Régime d'assistance publique, des accords de prélèvement d'impôt, de la péréquation, du financement des programmes établis et d'autres arrangements fiscaux conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Cet après-midi, nous avons rencontré des représentants du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Le public était invité à assister à la réunion, mais celle-ci n'a pas été enregistrée. Je pense que trois mémoires nous ont été présentés cet après-midi par des représentants du gouvernement: le premier par le ministre des Finances, M. Tom Butters, le deuxième, par le ministre de l'Éducation, M. Dennis Patterson, et le troisième par M. Arnold McCallum, ministre de la Santé et des Services sociaux. Tout le monde est-il d'accord pour que nous suivions la procédure normale, à savoir annexer au procès-verbal de la réunion la lettre d'invitation que nous avions envoyée au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que les trois mémoires?

Des voix: D'accord.

Le président: Je tiens maintenant à souhaiter la bienvenue à M^me^ Gwynn Butler, directrice du Northwest Territories Council for the Disabled. Nous avons en main un exemplaire de votre mémoire. Je vous propose de nous le lire, après quoi nous pourrions vous poser des questions.

Mme Gwynn Butler (directrice du Northwest Territories Council for Disabled Persons): Mesdames et messieurs, j'aimerais tout d'abord remercier le gouvernement fédéral au nom du Northwest Territories Council for Disabled Persons de nous avoir donné l'occasion de venir vous rencontrer à Yellowknife pour vous présenter notre mémoire.

Le Northwest Territories Council for Disabled Persons est un organisme de bénévolat sans but lucratif dont l'objectif est d'améliorer la qualité de la vie des handicapés des Territoires du Nord-Ouest. Puisqu'il n'existe pas, dans les Territoires du Nord-Ouest, de divisions provinciales d'agences nationales, notre conseil représente les intérêts de toutes les personnes qui souffrent d'handicaps mentaux, physiques et/ou sociaux, qui les empêchent de vivre comme tout le monde.

Le conseil a, depuis 1977, mis sur pied deux sections régionales, l'une à Pine Point et l'autre à Inuvik. Notre bureau principal est situé à Yellowknife. Nous collaborons très étroitement avec divers ministères gouvernementaux et organismes professionnels, ainsi qu'avec la communauté dans son ensemble, en vue de fournir un service coopératif et coordonné.

Le conseil pense fermement que l'on doit garantir aux personnes handicapées le droit à la vie en communauté, par l'intermédiaire d'un accès total aux services et installations communautaires, auxquels s'ajoutent des services d'appui

[*Text*]

community level. Equally important, these services must facilitate the independence of disabled persons.

These goals are particularly significant in the north because for many years, because of limited resources, it has been necessary to send people to southern institutions. Not only do these people have to adjust to a restrictive, unfulfilling life in an institution, but they lose contact with their families, and have to submit to customs of a culture of which they have no knowledge or understanding.

The trend in recent years has been to bring disabled persons out of institutional settings and back into the community. It has been shown that the cost of keeping a disabled person in an institution far exceeds that of providing the funds and assistance for them to live on their own. Therefore, it is to the benefit of disabled persons and the government to support the promotion of independent living. There has to be a break in the dependency cycle.

The barriers which affect the realization of these goals are the subjective barriers of paternalistic attitudes, fear of disabled people, and the labelling and segragation of the disabled, as well as the objective barriers of a lack of housing, lack of support services, lack of transportation and accessibility, lack of education and employment opportunity. Perhaps the greatest barrier of all is that disabled people in the N.W.T. are only having their basic needs met at present. In order for them to become equal and self-sufficient members of the community, their special needs, over and above their basic needs, have to be met.

• 1640

As this Parliamentary Task Force on Federal-Provincial Fiscal Arrangements examines the present distribution of funds and ways in which to suggest cutbacks, we would like to emphasize the ramifications this will have on disabled persons in the N.W.T. If the proposed cutbacks have to be made, they should not be made in areas which affect those who are already disadvantaged. Disabled persons in the N.W.T. will become less than second-class citizens, as not even their most basic of needs or rights to live ar existence equal to that of other Canadians will be realized.

If the same level of funding continues to exist, this will perpetuate the status quo as it now stands and encourage a heavy reliance on social welfare.

If an increase in funding is proposed, we can then begin to look realistically at the goals stated and attempt to transfer the cycle of the "tax drainer" to the "taxpayer".

We urge this task force to examine the existing funding structure, streamline duplication of services, and review the

[*Translation*]

offerts au niveau de la communauté. Ces services doivent, par ailleurs, favoriser l'indépendance des personnes handicapées.

Ces objectifs revêtent une importance toute particulière dans le Nord parce que, depuis de nombreuses années, compte tenu de nos ressources limitées, nous avons dû envoyer des personnes handicapées vivre dans des établissements situés plus au sud. Ces personnes doivent non seulement s'adapter à un train de vie régimentaire en établissement, mais elles sont également amenées à perdre le contact avec leurs familles et doivent se conformer aux coutumes et aux valeurs d'une culture qu'elles ne connaissent et ne comprennent pas.

Depuis quelques années, l'on s'efforce de sortir les personnes handicapées de ces cadres institutionnels et de les réinstaller au sein de la communauté. Des études ont révélé qu'il est beaucoup plus coûteux de garder une personne handicapée en établissement que de lui offrir les ressources et l'aide nécessaires pour lui permettre de vivre de façon indépendante. Il paraît donc logique que les personnes handicapées et le gouvernement voient d'un bon œil la promotion de régimes de vie indépendante pour les personnes handicapées. Il faut justement rompre ce cycle de dépendance.

Comptent parmi les obstacles à la réalisation de ces objectifs les barrières subjectives que sont les attitudes parternalistes, la crainte des personnes handicapées et l'étiquetage et la ségrégation des handicapés, ainsi que les barrières objectives que sont la pénurie de logement, l'insuffisance des services d'appui, le manque de services des transports, l'accès réduit aux immeubles publics, etc., et l'insuffisance des possibilités de formation et d'emploi. Le plus gros obstacle, à l'heure actuelle, est peut-être que l'on ne satisfait qu'aux besoins fondamentaux des personnes handicapées des Territoires du Nord-Ouest. Si l'on veut permettre à ces personnes d'être auto-suffisantes et d'être placées sur un pied d'égalité avec les autres membres de la communauté, il faudra satisfaire également à leurs besoins particuliers.

Nous tenons à souligner l'incidence qu'auront sur les personnes handicapées des Territoires du Nord-Ouest, les réductions budgétaires que votre groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces est en train d'étudier. Si ces réductions sont réellement nécessaires, il ne faudrait pas qu'elles soient faites dans des domaines qui touchent des personnes qui sont déjà désavantagées. Dans le cas contraire, les handicapés des Territoires du Nord-Ouest deviendraient moins que des citoyens de deuxième catégorie, puisque leurs besoins essentiels ne seraient pas satisfaits et puisqu'ils ne pourraient pas exercer leur droit de vivre comme les autres Canadiens.

Si, par contre, le niveau de financement actuel est maintenu, cela ne fera que maintenir le statu quo et encourager une dépendance plus importante vis-à-vis du bien-être social.

Cependant, si l'on décidait d'augmenter les fonds, nous pourrions envisager de façon plus réaliste l'atteinte de nos objectifs et essayer de renverser le cycle, pour que ces personnes ne soient plus des preneurs, mais plutôt des payeurs d'impôt.

C'est pourquoi nous exhortons le groupe de travail à examiner la structure actuelle du financement, à réduire la prolifera-

[*Texte*]

inefficiencies of the system before deciding to cut back funding in the areas that so directly affect disabled people.

Funding needs to be provided to the front-line agencies and oganizations in order to facilitate greater community resources in attempting to meet the needs of disabled persons adequately and equitably.

In closing, I wish to say that it is rather ironic that less than a year ago we made a presentation to the special parliamentary committee on the needs of the disabled and the handicapped in Whitehorse. That committee came up with a very fine report contained in the book, *Obstacles*. Most of their recommendations were directed to the federal government and stressed the need for increased independence of disabled persons. We sincerely hope that these recommendations will be seriously considered.

The Chairman: Thank you very much for your brief.

Mr. Blaikie, do you have any questions?

Mr. Blaikie: I just wondered, Mr. Chairman, about inefficiencies and duplication of services did you have any such duplications or inefficiencies in mind when you were suggesting that those be looked at first?

Ms. Butler: I think one of the problems is that two different governments are providing similar services, the Department of National Health and Welfare and the Government of the N.W.T. Department of Health and Social Services. Many disabled people are very confused as to who provides what and there is always the fear of stepping on each other's toes in providing services.

Mr. Blaikie: Do you mean duplication between the federal Department of National Health and Welfare in the N.W.T. and the territorial department of the same name?

Ms. Butler: Yes.

Mr. Blaikie: I was interested that you mentioned the need for funds to be provided to the front—line agencies and organizations because one of the concerns that I have about cutbacks—and I think you should, first of all, be aware that the cutbacks are not something to be taken for granted yet, this committee has the freedom to hear evidence from people like yourself that such cutbacks would be harmful and recommend that there not be any. In any case, one of my concerns about cutbacks—and I think it is similar to yours here about front line agencies—is that cutbacks come in the form of global budget cutbacks and it is generally the people on the front lines or in the front-line agencies, the people who are actually working with people, who end up receiving the . . .

Ms. Butler: The crunch.

Mr. Blaikie: . . . who end up getting cut, let us put it that way.

Ms. Butler: Yes.

[*Traduction*]

tion des services identiques et à examiner les défauts du système avant de décider de réduire l'aide fédérale dans des domaines qui touchent tant les handicapés.

Pour pouvoir satisfaire équitablement aux besoins des handicapés, il faut que des fonds soient mis à la disposition des agences et organismes d'intervention, qui pourront ainsi offrir des services communautaires nécessaires.

J'aimerais dire, en guise de conclusion, que notre présente situation est assez ironique, compte tenu du fait qu'il y a moins d'un an, nous avons présenté un mémoire au comité parlementaire spécial sur les besoins des handicapés, lorsque celui-ci est venu à Whitehorse. Ce Comité a produit un excellent rapport, qui a paru dans une publication intitulée *Obstacles*. La plupart des recommandations de ce comité s'adressaient au gouvernement fédéral et soulignaient le besoin de permettre aux handicapés d'acquérir davantage d'indépendance. Nous espérons très sincèrement que l'on tiendra compte de ces recommandations.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Blaikie, avez-vous des questions à poser?

M. Blaikie: Monsieur le président, j'aimerais savoir si le témoin pourrait nous citer des exemples d'inefficacité au niveau des services ou de multiplication de services identiques. Lorsque vous avez dit tout à l'heure que nous devrions examiner ces deux problèmes, aviez-vous en tête des cas précis?

Mme Butler: Il me semble que l'un des problèmes, c'est que deux gouvernements différents, à savoir le gouvernement des territoires, par le biais de son ministère de la Santé et des Services sociaux, et le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère de la Santé et du Bien-être social, offrent des services semblables. Nombre d'handicapés ne savent pas qui fournit quoi et les gouvernements ont toujours peur d'empiéter sur le territoire de l'autre.

M. Blaikie: Vous pensez donc qu'il y a répétition des mêmes services par le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social et par le ministère des Territoires du Nord-Ouest, n'est-ce pas?

Mme Butler: Oui.

M. Blaikie: J'ai été très intéressé par vos remarques au sujet du besoin de fournir des fonds aux organismes et aux agences qui traitent directement avec les intéressés, car l'une des préoccupations que j'ai au sujet des restrictions budgétaires (et je pense qu'il faudrait tout d'abord que je vous dise qu'il ne faut pas que vous croyiez que ces réductions sont un fait accompli; le présent Comité peut, après avoir entendu des témoins comme vous, expliquer que ces réductions seraient néfastes, recommander qu'il n'y en ait pas), et je pense que cela rejoint un peu ce qui vous inquiète au sujet des organismes d'aide directe, et c'est que ces réductions se présentent sous forme de réductions budgétaires globales et que ce sont en général les gens qui traitent directement avec les personnes intéressées qui . . .

Mme Butler: Ceux-ci se trouvent mal pris.

M. Blaikie: . . . disons, sont le plus touchés.

Mme Butler: Oui.

[*Text*]

Mr. Blaikie: So I am happy to see the emphasis on the front-line agencies. Perhaps the idea of providing money directly to those agencies, not as something that should happen at the same time as cutbacks, but as something that perhaps should happen anyway . . .

Ms. Butler: Right.

Mr. Blaikie: . . . is something that could be considered.

Ms. Butler: For sure.

• 1645

The Chairman: Mr. Thacker.

Mr. Thacker: Thank you, Mr. Chairman. Ms Butler, I am wondering if, for my benefit if not for that of the other task force members, you could give us some brief outline of the structure of the agency serving disabled people in the NWT, the number of people you are dealing with, and perhaps the type of disability? Are you able to do that for us?

Ms. Butler: You have really hit on a tough point, because one of our problems is that at present we do not know the numbers we are dealing with. We do know, however, that it is a very significant number. The Department of Health is presently setting up an inventory of disabled people and the specific disabilities involved in order to assess the needs accurately, so we are at the point now of still trying to determine the numbers and the needs.

Mr. Thacker: Earlier on in the day we seemed to get some evidence that indicated there was, perhaps, a duplication, or an unsureness as to whether federal employees were dealing with certain people or whether it should be territorial government employees. Do you run into those kinds of problems with your interest group?

Ms. Butler: As I deal mostly through the territorial governments I find that difficult to answer. I co-ordinate with the federal government, with Health and Welfare, but my major involvement is with the territorial government.

Mr. Thacker: You are an employee of the territorial government, are you?

Ms. Butler: No. We are funded by the territorial government as an organization, though we do supplement that with our own fund raising and other sources of income, but I am not a government employee.

Mr. Thacker: How many people work with you, and how do you make contact with disabled people?

Ms. Butler: I work through referrals from the various government agencies, as well as through people in the community who contact me directly—that is through our efforts in reaching the community and making our services known.

Mr. Thacker: How many are you dealing with personally then, in Yellowknife?

[*Translation*]

M. Blaikie: C'est pourquoi je suis heureux de voir que vous mettez l'accent sur les agences d'aide directe. Peut-être qu'il faudrait, quoi qu'il advienne des réductions budgétaires prévues, mettre davantage d'argent à la disposition de ces agences.

Mme Butler: Oui.

M. Blaikie: C'est quelque chose que l'on pourrait envisager, quoi qu'il arrive.

Mme Butler: Je suis tout à fait d'accord.

Le président: Monsieur Thacker.

M. Thacker: Merci, monsieur le président. M^me^ Butler pourrait-elle nous expliquer (cette question m'intéresse, et il en est peut-être de même pour les autres membres du Comité) quelle est la structure de son agence, combien de personnes elle dessert et quels sont les types de handicaps dont souffrent ses clients?

Mme Butler: Vous avez mis le doigt sur l'un des plus graves problèmes auxquels nous nous trouvons confrontés à l'heure actuelle: nous ne savons justement pas à combien de personnes nous avons affaire. Je puis néanmoins vous dire qu'il y en a beaucoup. Je ne suis malheureusement pas en mesure de vous donner davantage de précisions à ce sujet, car nous attendons le résultat d'une étude entreprise par le ministère de la Santé, en vue de faire l'inventaire des personnes handicapées des territoires et des handicaps dont elles souffrent, et ce, en vue de mieux satisfaire à leurs besoins.

M. Thacker: D'après ce que l'on nous a expliqué tout à l'heure, il semblerait qu'il y ait dédoublement de certains services, et l'on se demande également si c'est au gouvernement fédéral ou au gouvernement territorial qu'il revient de régler les problèmes de certaines catégories de personnes. Votre groupe connaît-il des problèmes de ce genre?

Mme Butler: Il m'est difficile de répondre à votre question, car je traite surtout avec les gouvernements territoriaux. Il y a bien sûr une certaine collaboration avec le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social, mais mon travail m'amène à entretenir des rapports plus étroits avec le gouvernement des territoires.

M. Thacker: Êtes-vous employée du gouvernement des territoires?

Mme Butler: Non. Le gouvernement des territoires octroie certains fonds à notre organisme, que nous complétons avec des revenus d'autres sources, comme des campagnes de souscription de fonds. Mais je ne suis pas fonctionnaire.

M. Thacker: Combien de personnes travaillent avec vous et comment établissez-vous le contact avec les handicapés?

Mme Butler: Divers organismes gouvernementaux m'envoient des personnes et certains membres de la communauté me contactent directement. Tout cela a été possible grâce à nos efforts de sensibilisation de la communauté et à nos campagnes de publicité sur les services que nous offrons.

M. Thacker: Avec combien de personnes faites-vous affaire vous-même, à Yellowknife?

[*Texte*]

Ms. Butler: In Yellowknife—I would say in the territories, because we are a territorial organization, we have at least 60 disabled persons on our membership but we are dealing with more than that in our work.

Mr. Thacker: What is the most common disability of the 60 that you deal with?

Ms. Butler: The most common disability in the territories is mental retardation.

Mr. Thacker: Does that tend to be a congenital retardation or would it be environmentally induced?

Ms. Butler: I think there are a number of reasons why. I would say the increase in alcohol consumption has had a significant effect on it, with the fetal alcohol syndrome, plus lack of prevention, small communities and the congenital effects, as you said.

Mr. Thacker: A nurse yesterday was telling us that in the Yukon this alcohol-induced fetal syndrome is becoming much more prevalent. Is that true here as well?

Ms. Butler: I would say so, in my experience with the people I am dealing with.

Mr. Thacker: Thank you.

The Chairman: Mr. Weatherhead.

Mr. Weatherhead: I would like to congratulate the witness for coming before us today. The task force is pleased to be up in Yellowknife and to hear briefs such as yours. Too often we have asked groups from the north to come down to Ottawa, or someplace else, and I hope this will mean that groups such as ours will be up here more often and will be able, therefore, to see more of you than we have in the past, and more of the various interest groups.

Is the problem so much with duplication between the federal and territorial governments, or is the problem really that there are not enough services at the present time for the disabled and handicapped people in the north?

Ms. Butler: I would say that the problem is not enough services. Duplication does exist, to some extent, and it creates confusion, but the fact that the departments that are providing those services do not have enough money to meet the needs is the major problem, I think.

• 1650

Mr. Weatherhead: What would the major one or two needs be, just to narrow it down a little bit? I know they are very diversified. The *Obstacles* report of the disabled and handicapped task force went into them in some detail, but from your particular point of view up here, what would your primary needs be for the disabled and the handicapped in the Northwest Territories?

Ms. Butler: It would not be just one thing, but if it had to be one thing, it would have to be I think rehabilitation. At present, disabled persons have to be sent away for rehabilitation because there is nothing at the community territorial level to assist disabled persons in rehabilitation. That also includes

[*Traduction*]

Mme Butler: Je préfère parler des territoires plutôt que de Yellowknife, car nous sommes un organisme territorial. Nos listes de membres comptent au moins 60 handicapés, mais notre travail nous amène à aider encore plus de gens.

M. Thacker: Quel est le handicap que vous retrouvez le plus souvent parmi ces 60 personnes?

Mme Butler: Le handicap le plus fréquent, aux Territoires du Nord-Ouest, est la débilité mentale.

M. Thacker: En règle générale, est-ce congénital ou provoqué par l'environnement?

Mme Butler: Je pense que cette débilité s'explique par plusieurs facteurs. L'augmentation de la consommation d'alcool a eu une certaine incidence sur le problème, étant donné surtout le syndrome de l'alcoolisme atavique. Le problème se trouve également alimenté par une insuffisance de mesures de prévention, et par l'isolement des petites communautés.

M. Thacker: Hier, une infirmière nous a dit que dans le Yukon, ce syndrome d'alcoolisme congénital est de plus en plus fréquent. Cette remarque était également vraie pour les Territoires du Nord-Ouest?

Mme Butler: Je pense que oui, d'après mon expérience personnelle.

M. Thacker: Merci.

Le président: Monsieur Weatherhead.

M. Weatherhead: J'aimerais tout d'abord féliciter le témoin d'être venu comparaître aujourd'hui. Notre groupe de travail est heureux d'avoir pu venir à Yellowknife et entendre des exposés comme le vôtre. Nous avons un peu trop souvent demandé à des groupes des régions du Nord du pays de venir à Ottawa. J'ose espérer que des comités comme le nôtre viendront plus souvent chez vous, afin le rencontrer plus régulièrement les divers groupes d'intérêts.

Le vrai problème est-il la répétition des mêmes efforts par les gouvernements fédéral et territorial, ou le fait qu'il n'existe pas suffisamment de services pour desservir les handicapés qui habitent les régions du Nord?

Mme Butler: Je pense que le problème est tout simplement une insuffisance de services. Il y a répétition dans une certaine mesure, et cela sème parfois la confusion, mais il me semble que le gros problème, c'est le fait que les ministères qui offrent ces services ne disposent pas de suffisamment de fonds pour satisfaire à tous les besoins.

M. Weatherhead: Quels seraient le plus ou les deux plus grands besoins, afin d'être un peu plus précis? Je sais qu'ils sont très variés. Le rapport *Obstacles* du groupe de travail sur les invalides et les handicapés s'est penché sur cette question d'une façon assez détaillée, mais de votre point de vue particulier, là-bas, quels seraient les besoins principaux des invalides et des handicapés dans les Territoires du Nord-Ouest?

Mme Butler: Il n'y a pas qu'un seul besoin, mais s'il fallait se limiter à une seule chose, alors, je crois que je dirais la réadaptation. A l'heure actuelle, il faut envoyer les invalides ailleurs pour obtenir des soins de réadaptation, car il n'y a rien de ce genre dans les localités des Territoires. Très étroitement

[*Text*]

employment opportunities which is tied in very closely. Because there is such high unemployed already, disabled persons have less of a chance for employment here than perhaps in southern Canada.

Mr. Weatherhead: Do they have to go some place south for rehabilitation? What actually happens there?

Ms. Butler: They are usually sent out for a temporary kind of rehabilitative measure, usually to Alberta from the western Arctic, and usually into Winnipeg from the eastern Arctic, however long it takes, perhaps a couple of months. Then they come back to the community where there is just no support back-up service and often these people regress and do not progress at all in their rehabilitation programs.

Mr. Weatherhead: You said that mental retardation was one of the prime disabilities. How are these people dealt with up here?

Ms. Butler: In the past, a lot of them were sent out to southern institutions. The trend now, as I mentioned in the report, is to bring them back. A group home is going up in Yellowknife, the first of its kind here, which is an attempt to begin the integration process. The group home is limited in its capacity, and in many cases the mentally retarded person is brought back to the community and left to cope as best he can with the very limited resources they have there.

Mr. Weatherhead: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: You are dealing with a great number of people who are suffering from alcohol-related retardation. In other words, are there a number of people crippled, without limbs and so on, or is your major focus with respect to mental retardation resulting perhaps from abuse of alcohol and drugs?

Ms. Butler: I would say, no. My major emphasis is not necessarily with the mentally retarded. It is with the physically and socially disabled. The mentally retarded I deal with to some degree, but there is a Yellowknife Association for the Mentally Retarded which copes as best they can here in the Yellowknife area. I act primarily as a referral and resource centre for the mentally retarded, but the physically disabled are those who face the barriers and who I find are speaking out more often than the mentally retarded in wanting us to respond to their needs as an organization. So, I am hearing more in terms of the physically disabled than the mentally retarded.

Mr. Blenkarn: Are there therapy branches in the hospitals at all, physiotherapy branches and so on?

Ms. Butler: There are. There is speech therapy, there is physiotherapy, and all of these people go out into the regions and cover the area as best they can from a central location.

Mr. Blenkarn: But, in Yellowknife, there is a physiotherapy unit in the hospital?

Ms. Butler: Yes, there is.

[*Translation*]

reliées à cette question, il y a également les perspectives d'emploi. Vu le taux de chômage déjà très élevé, les invalides ont encore moins de chances de trouver un emploi que dans le sud du Canada.

M. Weatherhead: Donc, ils doivent se rendre dans le Sud pour des soins de réadaptation? Qu'est-ce qui se passe exactement?

Mme Butler: On les envoie en général temporairement, le temps nécessaire à la réadaptation, en général quelques mois, en Alberta s'ils viennent de l'ouest de l'Arctique, et à Winnipeg s'ils viennent de l'est de l'Arctique. Ensuite, ils reviennent dans leur localité où on ne trouve aucun service qui puisse les suivre, et souvent, ces personnes perdent du terrain et ne réalisent aucun progrès dans leur programme de réadaptation.

M. Weatherhead: Vous avez dit que l'arriération mentale était l'un des principaux handicaps. Comment traite-t-on ces gens chez vous?

Mme Butler: Par le passé, un grand nombre d'entre eux ont été envoyés dans des établissements du Sud. La tendance, actuellement, tel que je le mentionne dans le rapport, c'est de les ramener dans le Nord. Un foyer de groupe va ouvrir à Yellowknife, le premier en son genre, dans une tentative de mettre en marche le processus d'intégration. Le foyer de groupe a une capacité limitée, et dans de nombreux cas, l'arriéré mental est ramené dans la localité et laissé à lui-même, pour tirer le meilleur parti possible des ressources très limitées qui existent là-bas.

M. Weatherhead: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Vous avez affaire à un grand nombre de personnes dont l'arriération découle de l'alcool. En d'autres termes, y a-t-il un grand nombre d'infirmes, de personnes sans membres, etc., ou est-ce que vous mettez surtout l'accent sur l'arriération mentale découlant peut-être d'un abus de l'alcool ou des drogues?

Mme Butler: Je dirais que non. Je ne mets pas nécessairement l'accent sur les arriérés mentaux. Je m'occupe des handicapés physiques et sociaux. Je m'occupe jusqu'à un certain point des arriérés mentaux, mais il existe ici, dans la région de Yellowknife, l'Association de Yellowknife pour les arriérés mentaux, qui fait de son mieux. J'agis surtout comme centre de renvoi et de ressource pour les arriérés mentaux, mais ce sont les handicapés physiques qui font face à des obstacles et qui élèvent la voix plus souvent que les arriérés mentaux pour demander que, comme organisme, nous répondions à leurs besoins. J'entends donc plus souvent parler des handicapés physiques que des arriérés mentaux.

M. Blenkarn: Y a-t-il le moindre service thérapeutique dans les hôpitaux, des services de physiothérapie, etc.?

Mme Butler: Il y en a. Il y a un service d'orthophonie, un service de physiothérapie, et tous les spécialistes de ces domaines se rendent dans les régions et ils font de leur mieux pour desservir la région à partir d'un point central.

M. Blenkarn: Toutefois, à Yellowknife, y a-t-il un service de physiothérapie à l'hôpital?

Mme Butler: Oui, il y en a un.

[*Texte*]

Mr. Blenkarn: And so, for the physically disabled, you have some therapy facilities here in town.

Ms. Butler: Yes, there is some, and some assessment facilities here too.

Mr. Blenkarn: You also mentioned socially disabled. That is a bit of a new expression to me. How do you classify that vis-à-vis mentally disabled?

Ms. Butler: I mentioned them because there is a large number of people who are socially and emotionally disabled or, to coin a common term, misfits. They are people in the community who are not accepted because of their slowness and there are just no resources at the community level to help them in any way. These are the people who, because their needs are not as severe or as apparent as the physically or mentally disabled, are left by the wayside, and there is very little for them.

• 1655

Mr. Blenkarn: You are saying there are a lot of social misfits in the northern communities.

Ms. Butler: I think there is a significant number. This is partly due to the cultural climate that is changing; the transition in the culture is causing a lot of changes in the people themselves through adapting to it. You see it especially in the young people, there is an inability to cope with the fast pace and the changes in life style.

Mr. Blenkarn: Well, the *Obstacles* report really did not deal with that type of thing quite the same, did it?

Ms. Butler: No.

Mr. Blenkarn: It dealt more with the physically disabled and physically handicapped: the blind, deaf, crippled, and so on. Did you make any presentations to that task force with respect to social integration of the kind you face in the territories?

Ms. Butler: Yes, we did make a presentation to them, and we made similar recommendations. The areas that we outlined as being those of greatest need were, namely, employment, education, transportation and rehabilitation. Those are the areas that we consider to be the most important and require hard looking at. I do not know if I answered your question regarding integration. Could you just clarify that?

Mr. Blenkarn: You addressed it in terms of education facilities.

Ms. Butler: Yes.

Mr. Blenkarn: Is there the slow-learner type of class in the schools here, and training programs in, say, the schools in Yellowknife to teach them to do something?

Ms. Butler: The special education program in the territories is very limited. Yellowknife does have some "special ed" classes, and so do some of the other schools in the territories. But when we look at "special ed", we are looking at most of the kids in the territories. Certainly, the kids in the Arctic

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Il y a donc, à l'intention des handicapés physiques, quelques installations thérapeutiques en ville.

Mme Butler: Oui, il y en a, et il y a également quelques services d'évaluation.

M. Blenkarn: Vous avez également parlé des handicapés sociaux. Cette expression m'est un peu nouvelle. Quelle serait la différence par rapport à un arriéré mental?

Mme Butler: J'en ai parlé parce qu'il existe un grand nombre de personnes qui sont handicapées socialement et émotivement, pour reprendre une expression à la mode, des inadaptés. Certaines personnes dans la localité ne sont tout simplement pas acceptées à cause de leur lenteur; or, il n'existe aucune ressource dans les localités pour les aider le moindrement. Il y a des gens qui, parce que leurs besoins ne sont pas aussi graves ou apparents que ceux des handicapés physiques ou mentaux, sont laissés de côté; très peu leur est offert.

M. Blenkarn: Vous dites donc qu'il y a un grand nombre d'inadaptés sociaux dans les localités du Nord?

Mme Butler: Je crois qu'il y en a un grand nombre. C'est en partie dû au climat culturel en évolution; la transition au niveau de la culture engendre un grand nombre de changements chez les gens eux-mêmes, qui doivent s'y adapter. On constate ce phénomème surtout chez les jeunes; ils sont incapables de faire face au rythme accéléré et au changement dans leur mode de vie.

M. Blenkarn: Le rapport *Obstacles* n'a pas vraiment parlé de ce genre de chose tout à fait de la même façon, n'est-ce pas?

Mme Butler: Non.

M. Blenkarn: Il y était plutôt question des invalides et des handicapés physiques; les aveugles, les sourds, les infirmes, etcetera. Avez-vous présenté un mémoire à ce groupe de travail sur l'intégration sociale, qui semble être le problème dans les territoires?

Mme Butler: Oui, nous lui avons présenté un mémoire et nous avons formulé des recommandations semblables. Nous avons relevé, comme secteurs où les besoins sont les plus grands, l'emploi, l'éducation, les transports et la rédaptation. Ce sont là les secteurs que nous estimons les plus importants et les plus urgents. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question sur l'intégration. Pourriez-vous la préciser un peu?

M. Blenkarn: Vous avez abordé la question en parlant des installations d'enseignement.

Mme Butler: Oui.

M. Blenkarn: Y a-t-il des classes spécialisées pour l'enfance inadaptée, ainsi que des programmes de formation dans les écoles de Yellowknife pour enseigner quelque chose à ce genre de jeunes?

Mme Butler: Le programme d'enseignement spécial est très limité dans les territoires. A Yellowknife, on trouve des classes spéciales, ainsi que dans d'autres écoles des territoires. Toutefois, lorsque l'on parle d'éducation spéciale, il faut songer à la plupart des jeunes des territoires. Il est certain que les enfants

[*Text*]

region, because of language and cultural barriers, are all special education cases. So the need for special education is tremendous. There is very little focus on the specific needs of children. The learning disabled are coped with as best they can be within the class situation and, sometimes, classrooms are set aside for them or they are integrated into the classrooms. But we need to have more in the way of special services for these children.

Mr. Blenkarn: Well, it is a pretty difficult problem, integrating people into a rapidly changing society with different levels of society, I must admit. In this hotel, we are dealing with a highly sophisticated southern Canada atmosphere. But I am sure we would not have to go very far from this hotel to be in perhaps the most pioneer of atmospheres. So I can believe that you get some real problems. However, I really do not know how we could handle it. What would you recommend that our task force do?

Ms. Butler: As you say, it is an enormous problem. I suppose it is so easy to say that we need more money. That is true.

Mr. Blenkarn: But I have found that just throwing money at a problem does not solve it necessarily. You know, we have thrown a lot of money at problems.

Ms. Butler: Yes. But on the other hand, spending a lot of time on studies is not necessarily the answer either.

Mr. Blenkarn: You can study it to death, but is does not do any good either.

Ms. Butler: Yes. I think we have to reach a compromise. We have to really look at the needs and do the best we can to meet those needs with the funds that we can get.

Mr. Blenkarn: Do you find that there are government programs working at cross purposes here? There may be lots of money around, but the results of programs are at cross purposes and seem really not to help the problem.

Ms. Butler: It may be. I have not seen a lot of it though. Where I have been in contact with government departments, I have found them to be as co-operative as they can in seeking answers to the dilemma which we are in. I am sure that it does exist to some degree, but I cannot say that it is really all that evident.

Mr. Blenkarn: Well, thank you very much.

The Chairman: Thank you very much for your presentation, Ms. Butler. It is certainly helpful to us. I personally do not have any questions to add to those posed by my colleagues, which I believe were all relevant. They are questions that really interest us as a committee interested in programs, of course, and in needs and everything, but we are mandated to work at funding mechanisms and transfers of money from one level of government to another. It is very helpful for us that you would come to make us aware of your assessment of the

[*Translation*]

de l'Arctique, à cause des barrières linguistiques et culturelles, ont tous besoin d'éducation spéciale. Il existe donc un besoin énorme d'éducation spéciale. On accorde très peu d'importance aux besoins précis des enfants. On fait son possible pour les étudiants qui ont des difficultés d'apprentissage dans la classe même, et parfois même, on leur réserve des classes spéciales, mais en général, ils sont intégrés dans les autres classes. Toutefois, il nous faut plus de services spécialisés pour ces enfants.

M. Blenkarn: Il est assez difficile d'intégrer les gens dans une société en évolution rapide, une société de divers niveaux, je l'avoue. Dans cet hôtel, nous nous retrouvons dans l'atmosphère très sophistiquée du Sud du Canada. Toutefois, je suis persuadé que nous n'aurions pas à nous éloigner beaucoup de cet hôtel pour nous retrouver dans une atmosphère plus pionnière. Je n'ai donc pas de mal à croire que vous éprouvez des problèmes très réels. Quoi qu'il en soit, je ne sais vraiment pas ce que nous pouvons faire. Que nous recommandez-vous?

Mme Butler: Comme vous le dites, le problème est énorme. Je suppose qu'il est bien facile de dire qu'il nous faut plus d'argent. Cependant, c'est vrai.

M. Blenkarn: Cependant, j'ai constaté qu'en investissant de l'argent dans un problème, on ne le règle pas nécessairement. Vous savez, nous engloutissons beaucoup d'argent dans nos problèmes.

Mme Butler: Oui. Par contre, il n'est pas non plus nécessaire de consacrer beaucoup de temps à effectuer des études.

M. Blenkarn: Vous pouvez étudier une questions à mort, mais ce n'est pas très utile.

Mme Butler: Oui. Je crois qu'il nous faut en arriver à un compromis. Il nous faut examiner réellement les besoins et faire de notre mieux pour y répondre avec les fonds que nous pouvons nous procurer.

M. Blenkarn: Avez-vous constaté que les programmes gouvernementaux étaient en conflit ici? Il y a peut-être beaucoup d'argent, mais les résultats des programmes ne semblent pas concorder et ne semblent pas non plus aider à résoudre le problème.

Mme Butler: C'est peut-être le cas. Je n'en ai pas vu beaucoup d'exemples. Lorsque j'ai communiqué avec les ministères gouvernementaux, j'ai constaté qu'il étaient très coopératifs pour tenter de trouver des réponses au dilemme où nous nous trouvons. Je suis persuadée que cela doit exister jusqu'à un certain point, mais je ne peux pas dire que j'en ai vraiment été témoin.

M. Blenkarn: Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup de votre exposé, madame Butler. Cela nous a certainement été très utile. Personnellement, je n'ai aucune question à ajouter à celles de mes collègues, lesquelles étaient, je crois, toutes pertinentes. Il s'agit en effet de questions qui nous intéressent vraiment en tant que Comité qui se penche sur les programmes, évidemment, et sur les besoins, et tout le reste, mais notre mandat porte sur les mécanismes de financement et de transferts d'un palier de gouvernement à un autre. Il nous a donc été très utile

[*Texte*]

problems you have to deal with, and also to recommend to us how it should be done.

• 1700

Ms. Butler: Thank you very much.

The Chairman: Thank you.

On our program you notice that at 4.15 p.m. the Northwest Territories Mental Health Association were to appear. We have received a letter by hand from them today and I have been asked to read it into the record—it is addressed to the Task Force on Fiscal Arrangements:

> It is with regret that I cannot present for you today a brief outlining some of our concerns regarding the federal-provincial cost sharing arrangements. However, that this time we would appreciate being recognized as a group that is concerned and interested, and we will prepare and forward to you our observations and recommendations.

Topics we will address will include:

1. The multi-disciplinary nature of learning difficulties and the need to co-ordinate research, policy formation and service delivery.

2. The need for special and extensive teacher-training not only for what is generally included in the field of special education but also for groups with specific social and cultural objectives. Having access to your forum today, we will be aware of the terms of your mandate, and if appropriate, address other issues.

Yours truly,

Beulah Phillpot,
Researcher

So I guess they would rather send a brief to us to Ottawa.

The Inuit Tapirisat of Canada were to appear before us earlier today. We have not heard from them. We have been trying to reach them on the phone. The representatives who were to come here live way out in the eastern part of the Northwest Territories. Their acceptance as witnesses was confirmed to us by their association. We will still attempt to get in touch with them. I suggest that we adjourn . . .

Mr. Blenkarn: There is a lady back here.

The Chairman: Yes, could you put your name in the record, please?

Ms. Beulah Phillpot (Researcher, NWT-ACLD, Association for Children (and Adults) with Learning Difficulties, Yellowknife, N.W.T.): I am Beulah Phillpot, you just read my letter. I just wanted to know when you are going to finish your inquiry.

[*Traduction*]

que vous veniez nous transmettre votre évaluation des problèmes auxquels vous faites face et vos recommandations sur la façon de s'y prendre.

Mme Butler: Merci beaucoup.

Le président: Merci.

Vous remarquerez qu'au programme, il était prévu qu'à 16 h 15, l'Association des Territoires du Nord-Ouest sur la santé mentale devait comparaître. Nous avons reçu une lettre par porteur de cette organisme, aujourd'hui, et l'on me prie de la lire pour qu'elle soit consignée au procès-verbal . . . La lettre est adressée au groupe de travail sur les arrangements fiscaux:

> C'est avec regret que nous ne pouvons vous présenter aujourd'hui un mémoire résumant certaines de nos préoccupations sur les arrangements fédéraux-provinciaux de partage des coûts. Toutefois, nous aimerions être reconnus comme groupe intéressé, et nous préparerons, à votre intention, nos remarques et nos recommandations, que nous vous ferons suivre.

Nous nous pencherons notamment sur les questions suivantes:

1. La nature multidisciplinaire des difficultés d'apprentissage et la nécessité de coordonner la recherche, la formulation des politiques et la prestation des services.

2. La nécessité de former, d'une façon spéciale et intensive, les enseignants, non seulement dans les domaines que l'on inclut normalement dans l'enseignement spécial, mais également à l'intention des groupes qui ont des objectifs sociaux et culturels précis. Ayant accès auprès de votre groupe, nous saurons exactement quels sont les termes de votre mandat, et si nous le jugeons approprié, nous nous pencherons sur d'autres questions.

Sincèrement vôtre,

Beulah Phillpot,
recherchiste

Donc, il semblerait qu'ils préfèrent nous envoyer un mémoire à Ottawa.

L'Inuit Tapirisat du Canada devait comparaître devant nous aujourd'hui. Nous ne les avons pas vus. Nous tentons de communiquer avec eux par téléphone. Les représentants qui devaient comparaître ici habitent le fin fond de l'est des Territoires du Nord-Ouest. C'est leur association qui nous avait confirmé qu'ils avaient accepté de venir témoigner. Nous allons tenter de communiquer avec eux. Je propose que nous levions . . .

M. Blenkarn: Il y a une dame là-bas.

Le président: Oui, voulez-vous nous donner votre nom, s'il vous plaît?

Mme Beulah Phillpot (recherchiste, TNO-ACLD, Association for Children (and Adults) with Learning Difficulties, Yellowknife, TN-O): Je m'appelle Beulah Phillpot; vous venez de lire ma lettre. Je voulais simplement savoir quand se termine votre enquête.

[*Text*]

The Chairman: We conclude our hearings by the end of next week.

Ms. Phillpot: So you will be making your report shortly thereafter.

The Chairman: Right. We will be starting on the preparation of our report in the week of June 15.

Ms. Phillpot: I do want to say that we really appreciate having you come. I work for a volunteer organization, the Association for Children (and Adults) with Learning Difficulties. Our resources are modest and the preparation of the kind of material you are looking for is not one of the activities we have been engaged in in the past. This week we have had in Yellowknife two groups from our federal government. It is a very hopeful sign for us, because we feel sometimes that the point of view of those of us working at the local level really does not get heard so many miles away. So we are learning how to do this particular activity.

I think if you come again, as you have suggested several times this afternoon you will be doing, as members of the government, we will be more and more prepared to put forth the view of the people here. As front-line people we do have strong opinions, we just have not worked our way through the maze of funding agencies and communication networks that exist. So thank you for coming.

The Chairman: Thank you. When I read the letter I thought you were from an association that was to appear before us, but I guess I made a mistake. Thank you very much for your letter, in any event, and if you can send us something you can rest assured that it will be considered.

Ms. Phillpot: I will. In this instance we were not fully aware of the terms of your involvement in the community. It was only on Tuesday of this week that we realized that you would be looking to us. So, as I say, next time we will be ready.

The Chairman: I just want to put on the record that the reason why the N.W.T. Mental Health Association is not here is they decided that they would send us a written brief. I made the error of assuming, when I was reading the letter, that it was from them, but I notice it is a different organization.

• 1705

Ms. Phillpot: Yes, we are a different organization.

The Chairman: Thank you very much, Miss Phillpot.

Ms. Phillpot: Thank you.

The Chairman: I suggest we adjourn the meeting, that we stay at the hotel here, as we had thought before, until about 6.15 p.m. If the Inuit Tapirisat come here, I suggest that we be available to reconvene.

Is that a big technical problem, Mrs. Lever?

The Clerk of the Committee: I will have to check.

Mr. Blenkarn: I do not think we should leave the staff beyond 5 p.m. because it is going to take a long time to tear down the setup.

[*Translation*]

Le président: Nos séances se terminent à la fin de la semaine prochaine.

Mme Phillpot: Vous allez donc rédiger votre rapport incessamment?

Le président: En effet. Nous allons commencer la rédaction de notre rapport la semaine du 15 juin.

Mme Phillpot: J'aimerais mentionner que nous sommes vraiment très heureux que vous soyez venus. Je travaille pour un organisme bénévole, l'association pour les enfants (et les adultes) qui ont des difficultés d'apprentissage. Nos ressources sont modestes et la préparation du genre de document que vous recherchez n'est pas quelque chose que nous avons fait par le passé. Cette semaine, à Yellowknife, nous avons eu deux groupes du gouvernement fédéral. C'est très encourageant pour nous, puisque souvent, ceux d'entre nous qui travaillent au niveau local ont l'impression que notre voix ne porte pas si loin. Nous apprenons donc comment préparer des mémoires.

Je crois que si vous revenez, comme vous l'avez laissé entendre plusieurs fois cet après-midi, nous serons de plus en plus préparés à présenter le point de vue des gens d'ici. Étant aux premières lignes, nous avons des opinions très fermes, nous n'avons tout simplement pas trouvé notre chemin dans le labyrinthe des organismes de financement et le réseau de communications. Merci donc d'être venus.

Le président: Merci. Lorsque j'ai lu votre lettre, j'ai pensé que vous représentiez une association qui devait comparaître devant nous, mais je semble avoir fait erreur. Merci beaucoup de votre lettre, quoi qu'il en soit, et si vous vouliez nous faire parvenir quelque chose, vous pouvez être persuadée que nous l'examinerons.

Mme Phillpot: Je le ferai. Cette fois-ci, nous ne savions pas exactement pourquoi vous veniez ici. Ce n'est que jeudi de cette semaine que nous nous sommes rendu compte que c'est nous que vous étudiiez. Donc, comme je l'ai déjà dit, la prochaine fois, nous serons prêts.

Le président: Je veux simplement qu'il soit noté que si les représentants de l'Association des Territoires du Nord-Ouest pour la santé mentale ne sont pas ici, c'est qu'ils ont décidé de nous envoyer un mémoire écrit. En lisant la lettre, j'ai fait l'erreur de supposer que celle-ci venait d'eux, mais en fait je remarque qu'elle vient d'un organisme différent.

Mme Phillpot: Oui, c'est un autre organisme.

Le président: Merci beaucoup, madame Phillpot.

Mme Phillpot: Merci.

Le président: Je propose que nous levions la séance, que nous restions à l'hôtel ici, comme nous avions pensé le faire, jusqu'à 18 h 15 environ. Si les représentants des Inuit Tapirisat se présentent, j'aimerais que nous soyons en mesure de reprendre la séance.

Est-ce un grave problème technique, madame Lever?

Le greffier du Comité: Je vais devoir vérifier.

M. Blenkarn: Je ne crois pas que nous devions retarder le personnel au-delà de 17 h 00, puisqu'il va falloir beaucoup de temps pour tout démonter.

[*Texte*]

The Chairman: What is the consensus? Should we adjourn the meeting now?

Mr. Weatherhead: Is there no way of reaching them, Mr. Chairman?

The Chairman: The staff has been trying to reach them all afternoon. You see, the difficulty is that the arrangements were made through the office of the Inuit Tapirisat of Canada in Ottawa. By the time we got here and found they were not here, we tried to reach the office in Ottawa but it was closed. We also tried to reach them in the eastern Arctic; I am told they cannot be reached.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman.

The Chairman: Yes.

Mr. Blaikie: Perhaps, first of all, we could get from the clerk how much time is needed to take apart the system here.

The Clerk: It could be left up until 6.15 p.m.

Mr. Blaikie: One of the advantages of the fact you just mentioned of the Inuit Tapirisat community being headquartered in Ottawa and not in the Northwest Territories is that if we miss them here, and if they are intent on presenting a brief to us, perhaps they could be heard on one of those few remaining days we have left for hearings in Ottawa.

The Chairman: That is a good suggestion.

Mr. Blaikie: That is an option, and it might even be more convenient to present in Ottawa than to present here.

The Chairman: Okay, that is a good suggestion, Mr. Blaikie. The staff, then, will attempt to reach them in Ottawa as soon as we get back. If they want to appear next week, we will do all we can to hear them. In the meantime, we will adjourn the meeting till we meet in Quebec City at 9 o'clock on Monday morning.

If it should happen that they do not arrive within, let us say, the next half hour, then the staff can start picking up the equipment because by then it will be too late to hear them. Is that agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: The meeting is adjourned until Monday morning at 9 o'clock in Quebec City.

[*Traduction*]

Le président: Qu'en pensez-vous? Devons-nous lever la séance maintenant?

M. Weatherhead: N'y a-t-il pas moyen de communiquer avec eux, monsieur le président?

Le président: Nous avons tenté de communiquer avec eux tout l'après-midi. Le problème c'est que les arrangements ont été faits par l'entremise du bureau des Inuit Tapirisat du Canada à Ottawa. Lorsque nous sommes arrivés ici et que nous avons constaté qu'ils n'y étaient pas, nous avons tenté de communiquer avec le bureau à Ottawa, mais ce dernier était fermé. Nous avons également tenté de les rejoindre dans l'est de l'Arctique; on me dit qu'on ne peut les rejoindre.

M. Blaikie: Monsieur le président.

Le président: Oui.

M. Blaikie: Tout d'abord, peut-être pourrions-nous demander au greffier combien de temps il faudra pour tout démonter.

Le greffier: On pourrait tout laisser en place jusqu'à 18 h 15.

M. Blaikie: L'un des avantages du fait que les Inuit Tapirisat ont leur siège social à Ottawa et non dans les Territoires du Nord-Ouest, c'est que si nous les ratons ici, s'ils ont l'intention de nous présenter un mémoire, peut-être pourrions-nous les entendre au cours des quelques jours de séance qu'il nous reste, à Ottawa?

Le président: C'est une excellente suggestion.

M. Blaikie: C'est une option, d'ailleurs il leur serait peut-être plus commode de nous rencontrer à Ottawa qu'ici.

Le président: Très bien, c'est une excellente suggestion, monsieur Blaikie. Nos collaborateurs tenteront donc à notre retour à Ottawa de communiquer avec eux le plus tôt possible. S'ils veulent comparaître la semaine prochaine, nous ferons tout notre possible pour les entendre. Entre-temps, nous allons lever la séance jusqu'à ce que nous nous réunissions à Québec, à 9 heures, lundi matin.

S'ils ne se présentent pas dans la prochaine demi-heure, le personnel pourra commencer à démonter l'équipement puisqu'il sera trop tard pour les entendre. D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: La séance est levée jusqu'à lundi matin 9 heures, à Québec.

APPENDIX "FISC-61"

SUBMISSION TO THE
PARLIAMENTARY TASK FORCE ON
FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS

By

THE HONOURABLE TOM BUTTERS,
MINISTER OF FINANCE AND
MINISTER OF ECONOMIC DEVELOPMENT
AND TOURISM, GOVERNMENT OF
THE NORTHWEST TERRITORIES

JUNE 5, 1981

FEDERAL-PROVINCIAL (TERRITORIAL) FISCAL ARRANGEMENTS

Introduction

Mr. Chairman, Members:

The Government of the Northwest Territories is pleased to have this opportunity to appear before Members of Parliament to comment on the future direction of fiscal arrangements in Canada.

This is a most significant occasion in the continuing evolution of responsible government in the Territories and marks the second opportunity that I have had within the last month to appear before a Federal Government Committee as Minister of Finance of the Government of the Northwest Territories.

My name is Tom Butters—I currently have responsibility for the Finance and Economic Development and Tourism portfolios and also serve as a Member of the Executive Committee of the Northwest Territories, our Cabinet.

With me this afternoon to make separate presentations on behalf of the Government of the Northwest Territories are the Honourable Arnold McCallum, Minister of Health and Social Services and his Assistant Deputy Ministers, Mr. Michael Pontus and Mr. Blair Dunbar, and Mr. Dennis Patterson, Minister of Education and his Deputy Minister, Mr. Brian Lewis. I have also asked Mr. Eric Nielsen, my Deputy Minister of Finance to be here to respond to technical questions regarding our Federal-Territorial financial relationship.

Background

There is a long history of intergovernmental financial arrangements which provide for: (a) unconditional payments to provinces having below average ability to raise revenues (Equalization payments) and (b) financing of major shared cost programs (Established Programs Financing).

The objectives of these fiscal arrangements are:

(a) *Tax Co-ordination and Consistency*

This objective is attained by providing a harmonized structure of definitions and tax collecting arrangements.

APPENDICE «FISC-61»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU GROUPE DE TRAVAIL
PARLEMENTAIRE SUR LES ACCORDS FISCAUX
ENTRE LE GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

par

L'HONORABLE TOM BUTTERS
MINISTRE DES FINANCES ET
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET DU TOURISME, ADMINISTRATION
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

LE 5 JUIN 1981

ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES (ET LES TERRITOIRES)

Introduction

Monsieur le président, Messieurs les membres du Comité,

L'Administration des Territoires du Nord-Ouest se félicite de l'occasion qui lui est offerte de comparaître devant des députés du Parlement pour présenter ses vues sur l'orientation future des accords fiscaux au Canada.

C'est un moment très important de l'évolution du gouvernement responsable dans les territoires et c'est la seconde fois, depuis le mois dernier, que je comparais devant un comité du gouvernement fédéral, en ma qualité de ministre des Finances de l'Administration des Territoires du Nord-Ouest.

Je m'appelle Tom Butters. Je suis actuellement responsable du portefeuille des finances et de celui du développement économique et du tourisme; je suis également membre du Comité exécutif des Territoires du Nord-Ouest, c'est-à-dire de notre cabinet.

M'accompagnent cet après-midi, pour faire des exposés distincts, au nom de l'Administration des Territoires du Nord-Ouest, l'honorable Arnold McCallum, ministre de la Santé et des Services sociaux, et ses sous-ministres adjoints, M. Michael Pontus et M. Blair Dunbar; M. Dennis Patterson, ministre de l'Éducation et son sous-ministre, M. Brian Lewis; enfin, M. Eric Nielsen, mon sous-ministre adjoint des Finances, qui se chargera de répondre aux questions techniques sur les relations financières entre le gouvernement fédéral et les Territoires.

Généralités

Il y a en beaucoup de ces accords financiers intergouvernementaux qui prévoient: (a) des versements inconditionnels aux provinces qui, par rapport à la moyenne, ont des difficultés à se faire des recettes (paiements de péréquation) et (b) le financement des grands programmes de partage des frais (financement des programmes établis).

Voici les objectifs de ces accords fiscaux:

(a) *Coordination et cohérence de l'imposition*

Cet objectif est atteint, grâce à une structure équilibrée, de définitions et à des accords de perception fiscale.

(b) *Reasonably Consistent Levels of Public Services Across Canada*

Equalization payments are made to provinces where per capita revenues are less than the Canadian average per capita yield on the basis that provinces should not need to resort to exceptional levels of taxation in order to deliver government services at an adequate level.

(c) *To Maintain National Standards or Minimum Levels of Service in Hospital, Medical, Post-Secondary Education and Social Assistance*

Provincial governments historically, have been unable to bear the heavy financial pressures of these major programs and the Federal Government has participated in the national interest.

We believe that the fiscal arrangements correctly aimed for equitable treatment for all Canadians and that they have worked reasonably well since the introduction of the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Act, 1977. The arrangements have not, however, satisfactorily addressed the questions of genuine fiscal need of jurisdictions, political alignment of program responsibilities, conditional or unconditional nature of funding (accountability), minimum standards (portability) and method of calculation.

Present Situation

At the time the old Cost Sharing Arrangements were changed and the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Established Programs Financing Act, 1977, was introduced, Federal Government concerns were similar to those which are presently being identified, particularly those of high program cost and budget inflexibility. Although the new fiscal arrangements have been working reasonably well, a number of difficulties have been identified including the Equalization of resource revenues and severe budget circumstances of the Federal Government.

It is of sincere concern to this Government that changes to the fiscal arrangements be made for the correct reasons, in other words, to more fully achieve the objectives of the programs and the arrangements themselves. From our vantage point, it appears that provinces have interpreted Federal activity in this area as an attempt to resolve Federal financial difficulties through a transfer of significant expenditure obligations to provincial and local governments—in other words, a unilateral change to existing agreements or commitments with the objective of reducing overall Federal Government expenditures, perhaps at a cost of reducing program delivery to inadequate levels or providing government services on inequitable and inconsistent bases across Canada.

Issues and Proposals

A. Fiscal Equalization

The Government of the Northwest Territories does not now participate in fiscal equalization. Under current arrangements, even if it were to become legally eligible, *it would not qualify for equalization payments.*

(b) *Homogénéité des services publics offerts au Canada*

Des paiements de péréquation sont faits aux provinces dont le revenu par habitant est inférieur à la moyenne canadienne, afin qu'elles n'aient pas à recourir à des niveaux d'imposition exceptionnels pour offrir suffisamment de services gouvernementaux.

(c) *Maintien de normes nationales ou de niveaux minimums en ce qui concerne les services hospitaliers et médicaux, l'enseignement postsecondaire et l'aide sociale*

Les gouvernements provinciaux ont toujours été incapables de supporter les fortes pressions financières exercées par ces grands programmes; le gouvernement fédéral contribue à servir l'intérêt national.

Nous estimons que les accords fiscaux assurent un traitement équitable à tous les Canadiens et qu'ils fonctionnent assez bien, depuis l'adoption de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis. Toutefois, il ne portent pas suffisamment sur les véritables besoins fiscaux des provinces, l'alignement politique des responsabilités en matière de programmes, le caractère conditionnel ou inconditionnel du financement (responsabilités), les normes minimales (transférabilité) et les méthodes de calcul.

Situation actuelle

A l'époque de la modification des anciens accords de partage des frais et de l'adoption de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, les préoccupations du gouvernement fédéral étaient semblables à celles d'aujourd'hui, notamment en ce qui touche le coût élevé des programmes et l'inflexibilité du budget. Bien que les nouveaux accords fiscaux fonctionnent assez bien, un certain nombre de difficultés ont été relevées, y compris la péréquation relative aux recettes provenant de l'exploitation des ressources et les sérieuses difficultés budgétaires du gouvernement fédéral.

L'administration des territoires se préoccupe sérieusement de ce que des modifications soient apportées aux accords fiscaux pour les bonnes raisons; autrement dit, pour atteindre pleinement les objectifs des programmes et des accords eux-mêmes. De notre point de vue, il semble que les provinces interprètent l'activité fédérale dans ce domaine comme une tentative visant à résoudre les difficultés financières fédérales par un transfert massif d'obligations en matière de dépenses aux gouvernements provinciaux et aux pouvoirs locaux, c'est-à-dire par une modification unilatérale des accords ou engagements actuels, en vue de réduire les dépenses globales du gouvernement fédéral, au risque de réduire le niveau des programmes offerts ou de saper l'homogénéité des services gouvernementaux au Canada.

Questions et propositions

A. Péréquation fiscale

L'Administration des Territoires du Nord-Ouest ne participe pas, actuellement, à la péréquation fiscale. Et dans le cadre des accords actuels, même si elle devait devenir légalement admissible, *elle n'aurait pas droit aux paiements de péréquation.*

The present formula is based on per capita fiscal capacity and the Government of the Northwest Territories has a per capita revenue raising capacity above the average of all provinces. There is therefore, a significant deficiency in the formula. It does not consider the *expenditure needs* of "have not" and remote jurisdictions to maintain equivalent government service delivery levels. The present formula, in fact, discriminates against the Government of the Northwest Territories and certain "have not" areas of Canada.

The Government of the Northwest Territories has a high per capita revenue capacity level; perhaps because of its residents' higher taxable incomes and therefore higher effective tax rates and resultant tax income. Because of its dispersed population, its remoteness and its climate, however, it has unusually high per capita expenditure requirements.

We suspect that this fiscal need difficulty is now being faced to a lesser degree by some provinces which participate in fiscal equalization, perhaps to the extent that there are significant variations in tax burdens between provinces. This is in conflict with the purpose of equalization and has the effect of promoting net out-migration of technical personnel from developing areas of Canada.

If it is the intent of the Government of Canada to promote fiscal equity for all Canadians and to provide comparable levels of basic government programs in all regions of Canada, without the necessity to resort to excessive levels of taxation, then a revised equalization formula should be developed to accommodate differences in jurisdictional expenditure needs and by doing so, a method of calculating fiscal entitlement will be determined.

B. *Tax Collection Agreement*

The Government of the Northwest Territories supports the concept of tax harmonization and participates in the current Tax Collection Agreement. We believe that the benefits of more simplified taxation and reduced tax collection costs significantly outweigh potential benefits from the introduction of territorial tax incentives or other territorially introduced taxation variations.

C. *Established Program Financing*

A major difference in the funding of provinces and this government is that the Government of the Northwest Territories has historically been funded on the basis of an expenditure fiscal framework. Federal-Territorial agreement on projected levels of expenditure is negotiated and projected revenues are then deducted from that expenditure level to arrive at a net Operating Grant—the Federal Transfer Payment.

The introduction of Established Programs Financing and Post-Secondary Education Grants in fiscal year 1977-78 had no overall funding impact for the Government of the Northwest Territories. The increase in E.P.F. funding simply resulted in a fully offsetting reduction in this government's Operating Grant.

La formule actuelle se fonde sur la capacité fiscale par habitant et l'Administration des Territoires du Nord-Ouest a, par habitant, une capacité de réalisation de recettes supérieure à la moyenne nationale. Cette formule présente donc une grave lacune en ce qu'elle ne tient pas compte des *dépenses nécessaires* aux régions éloignées et à celles qui ont une capacité fiscale inférieure à la moyenne, pour assurer des niveaux de services gouvernementaux équivalents. La formule actuelle est, en fait, discriminatoire envers l'Administration des Territoires du Nord-Ouest et des provinces moins nanties.

L'Administration des Territoires du Nord-Ouest a une grande capacité de réalisation de recettes par habitant, peut-être à cause de la supériorité du revenu imposable des ses résidants et donc de ses taux d'imposition et de ses revenus d'impôts. Toutefois, étant donné sa population disséminée, son éloignement et son climat, les dépenses, par habitant, qu'il lui faut faire sont exceptionnellement élevées.

Nous pensons que ce problème de besoin fiscal est actuellement moindre pour certaines provinces qui participent à la péréquation, peut-être dans la mesure où il existe des écarts appréciables dans le fardeau fiscal supporté par les diverses provinces. Cela est contraire aux fins de la péréquation et a pour effet de promouvoir une émigration nette de techniciens des régions en développement du Canada.

Si le gouvernement canadien entend promouvoir l'équité fiscale pour tous les habitants, et assurer des niveaux comparables de programmes gouvernementaux de base dans toutes les régions, sans qu'il faille recourir à des niveaux d'imposition excessifs, une formule de péréquation revisée doit être élaborée pour combler les différences dans les dépenses que les diverses provinces doivent faire, et une méthode de calcul des indemnités fiscales sera alors déterminée.

B. *Accord de perception fiscale*

L'Administration des Territoires du Nord-Ouest appuie l'idée de l'harmonisation fiscale et participe à l'accord actuel de perception fiscale. A notre avis, une imposition simplifiée et des frais de perception fiscale réduite rapporteraient sensiblement plus que des incitations fiscales aux Territoires, ou d'autres variantes de cette forme d'aide.

C. *Financement des programmes établis*

Il y a une grande différence dans le financement des provinces et des territoires en ce que notre administration a toujours été financée en fonction d'un cadre fiscal de dépenses. L'accord fédéral-territorial sur le niveau de dépenses prévu est négocié, puis les recettes prévues sont déduites de ce niveau, ce qui détermine la subvention d'exploitation nette, soit le paiement de transfert fédéral.

L'introduction du financement des programmes établis et des subventions à l'enseignement postsecondaire, pendant l'année financière 1977-1978, n'a pas eu de répercussions globales sur l'Administration des Territoires du Nord-Ouest, car l'augmentation du FPE a simplement entraîné une réduction correspondante de la subvention d'exploitation qui lui est accordée.

As a government substantially funded by the Federal Government, (approximately 70 per cent from the Grant transfer payment), without a fiscal capacity in relation to expenditures, a change in the basis for calculation of Established Programs Financing would not affect the amount of total Federal financial assistance under curent Federal-Territorial financing arrangements and would derive no overall saving to the Federal Government nor in the Social Affairs envelope.

It is expected that a Federal Cabinet submission will be made proposing that the Territorial Governments be financed under a new arrangement called Formula Based Financing (on a Fixed Tax Rate basis). This change is being proposed to facilitate longer term financial planning to promote government responsibility and accountability and to reduce administrative costs. Formula Based Financing would also be based on an expenditure framework, however, and it is expected that any change in the level of E.P.F. or C.A.P. program assistance under this new arrangement would also result in an equal offset in the amount of the transfer payment.

Assuming then, that there is a continuation of fiscal framework funding or alternatively, that Fixed Tax Rate Formula Based Financing is introduced, this government would not propose that any changes be made to the current fiscal arrangements since there would be no resultant program change, nor any change in expenditure levels to either the Territories or the Government of Canada.

The Government of the Northwest Territories recommends a review of the equalization formula to determine if "expenditure needs" of jurisdictions could be incorporated into the formula as well as revenue raising capacity. If a new formula is developed which realistically incorporates fiscal entitlement, this government would expect to have the opportunity to evaluate the formula's specific application against Government of the Northwest Territories expenditures requirements in relation to major program transfer payments such as C.A.P. and E.P.F.

Conclusion

Because of its geographic size, small population base and geographic dispersion of communities, the provision of education, health and other provincial programs in the Northwest Territories has a very high per capita cost.

The C.N.W.T. has developed rapidly over the past decade and is not only committed to maintaining acceptable program standards, but is attempting to develop its programs to provide for education and health care at levels comparable to those in the provinces.

We understand that your examination is somewhat restricted in that it must take place within the parameters of the Federal Government's expenditure plan and budget. We also appreciate that the Federal Government has identified the possibility of achieving significant savings on those provincial transfer payments which are within the social affairs envelope.

En tant qu'Administration financée par le gouvernement fédéral dans une mesure appréciable (environ 70 p. 100 au paiement de transfert), si notre capacité fiscale est sans rapport avec nos dépenses, modifier la base de calcul du financement des programmes établis n'influera pas sur le montant total de l'aide financière fédérale qui nous est accordée dans le cadre des accorde des accords actuels de financement fédéraux-territoriaux, et n'apportera aucune économie globale, ni au gouvernement fédéral, ni dans l'enveloppe des affaires sociales.

Il est prévu que le cabinet fédéral propose de financer les administrations territoriales dans le cadre d'un nouvel accord fondé sur une formule (taux d'imposition fixe). Il chercherait de la sorte à faciliter la planification financière à long terme, afin de promouvoir la responsabilité gouvernementale et de réduire les frais d'administration. Mais le financement au moyen d'une formule tiendrait également compte d'un cadre de dépense et il est prévu que toute modification du niveau du FPE ou du PAC entraînerait aussi, aux termes de ce nouvel accord, une compensation égale du montant du paiement de transfert.

En présumant qu'on poursuive le financement dans un cadre fiscal ou qu'on introduise le financement au moyen d'une formule basée sur un taux d'imposition fixe, notre Administration ne proposerait aucune modification aux accords fiscaux actuels, car cela ne changerait pas les programmes ni les niveaux de dépense, tant pour les Territoires que pour le gouvernement du Canada.

L'Administration des Territoires du Nord-Ouest recommande une révision de la formule de péréquation, de manière à déterminer si les dépenses nécessaires pourraient être incorporées à la formule, tout comme la capacité de faire des recettes. Si une nouvelle formule est élaborée, qui incorpore de façon réaliste les indemnités fiscales, notre Administration espérerait avoir l'occasion d'en évaluer l'application par rapport aux dépenses qu'elle doit faire, en rapport avec les paiements de transfert, au titre de programmes importants comme le PAC et le FPE.

Conclusion

Vu son envergure géographique, sa faible population et la dispersion de ses localités, l'offre de programmes d'enseignement et de santé et d'autres programmes provinciaux dans les Territoires du Nord-Ouest comportent un coût par habitant très élevé.

L'administration des Territoires du Nord-Ouest s'est développée rapidement dans la dernière décennie et s'est engagée non seulement à maintenir des normes acceptables relativement aux programmes mais aussi à chercher à élargir ses programmes, pour offrir un enseignement et des soins médicaux à des niveaux comparables à ceux des provinces.

Nous comprenons que votre étude est quelque peu limitée en ce qu'elle doit se dérouler dans les paramètres du programme et du budget des dépenses du gouvernement fédéral. Nous reconnaissons aussi que le gouvernement fédéral a déterminé la possibilité de réaliser d'importantes économies à l'égard de ses paiements de transfert aux provinces, qui font partie de l'enveloppe des affaires sociales.

We appeal to you not to propose changes in the fiscal arrangements which are designed primarily to overcome temporary Federal financial difficulties. While this government supports and practices fiscal restraint, we also recognize that an appropriate program delivery and expenditure balance must be maintained. We urge you to maintain and enhance the fundamental objectives of the financial arrangements and to ensure that these socially desirable programs are not subjected to compromise nor to arbitrary or unilateral measures which will impact negatively on Federal-Provincial (Territorial) relations over the next decade.

I have appreciated the opportunity to speak with you this afternoon and commend the Committee on its decision to travel in the North and to include the citizens of the Northwest Territories in its hearings.

Nous ne faisons pas appel à vous pour proposer des modifications aux accords fiscaux conçus principalement pour surmonter des difficultés financières fédérales temporaires. Bien que notre Administration appuie et exerce des restrictions fiscales, nous reconnaissons aussi qu'il importe de maintenir un équilibre approprié entre l'exécution des programmes et les dépenses. Nous vous prions instamment de maintenir et d'augmenter les objectifs fondamentaux des accords financiers et de veiller à ce que ces programmes socialement souhaitables ne soient pas assujettis, ni aux compromis, ni à des mesures arbitraires ou unilatérales qui influeraient négativement sur les relations fédérales-provinciales (et territoriales), au cours de la prochaine décennie.

Je suis heureux d'avoir eu la possibilité de m'entretenir avec vous cet après-midi et félicite le Comité de sa décision de se rendre dans le Nord pour y entendre les citoyens des Territoires du Nord-Ouest.

APPENDIX "FISC-62"

PRESENTATION BY MINISTER OF HEALTH AND SOCIAL SERVICES TO THE PARLIAMENTARY TASK FORCE ON FEDERAL/PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS

Thank you Mr. Chairman.

My colleague, Mr. Butters, has made you aware of the fiscal arrangements under which we as a government must operate. I would like to turn your attention to the program delivery side of the matter and endeavour to present what the Canada Assistance Plan and the Established Program Funding provide or fail to provide to the Northwest Territories. CAP funding supports our Social Services Programs and the EPF our Health Programs.

The aim or objective of these programs is based upon our belief that

> All persons living in the Northwest Territories have the right to a standard of living adequate for good health and social well-being which results from availability of adequate food, clothing, housing, health care and necessary social services.

Let me deal with Social Services first. On a matter of principle, I am very concerned that the Federal Government would propose a Bill of Human Rights while at the same time propose a reduction or a transfer of responsibility in Social Services funding which will undoubtedly deny thousands of Canadian citizens an adequate standard of living.

Programs offered by the N.W.T. Department of Social Services are to assist the poor, the disabled, the aged, the sick and other individuals unable to fend for themselves.

I understand that CAP contributions only amount to about 10 per cent of the Federal Welfare spending. The remaining 90 per cent is a direct transfer to the citizens of Canada by the Government of Canada. It is this 10 per cent that the Federal Government is proposing to reduce. It is this 10 per cent that assists this government in its funding of social service programs, albeit indirectly, as has been indicated by Mr. Butters.

The N.W.T. Government accepted provincial type responsibility for the delivery of social services and therefore, the move by the Federal Government to reduce cost-sharing arrangements will undoubtedly result in the N.W.T. Government having to allocate funds from other sources to support social services programs which are essential.

In many of our communities the transfer of funds from the Territorial Government to the local residents-in-need has been the only economic factor that has permitted small businesses to remain viable. In some communities, unemployment is at 85-95 per cent. Recent changes to the U.I.C. Regulations have resulted in transferring of program responsibilities from U.I.C.

APPENDICE «FISC-62»

EXPOSÉ PRÉSENTÉ PAR LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX AU GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

Je vous remercie, monsieur le président.

Mon collègue M. Butters vous a mis au fait des accords fiscaux dans le cadre desquels nous devons fonctionner en tant qu'administration. J'aimerais maintenant attirer votre attention sur l'exécution des programmes et vous présenter ce que le programme d'assistance publique du Canada et le financement des programmes établis offrent ou n'offrent pas aux Territoires du Nord-Ouest. Le financement du PAC supporte nos programmes de services sociaux et le FPE nos programmes de santé.

Le but ou l'objectif de ces programmes repose sur notre conviction selon laquelle:

> Toutes les personnes qui vivent dans les Territoires du Nord-Ouest ont droit à un niveau de vie qui leur assure la santé et le bien-être que procurent une alimentation, des vêtements, une habitation, des soins de santé et des services sociaux convenables.

Permettez-moi de commencer par les services sociaux. Par principe, je me préoccupe beaucoup de ce que le gouvernement fédéral propose un projet de loi sur les droits de la personne, tout en voulant réduire ou transférer la responsabilité du financement des services sociaux, ce qui supprimerait indubitablement, pour des milliers de citoyens canadiens, un niveau de vie convenable.

Les programmes offerts par le ministère des Services sociaux des Territoires du Nord-Ouest visent à assister les pauvres, les handicapés, les vieillards, les malades et autres personnes incapables de subvenir elles-mêmes à leurs besoins.

Je crois comprendre que les contributions du PAC ne s'élèvent qu'à environ 10 p. 100 des dépenses fédérales au chapitre du Bien-être social. Les 90 p. 100 restants représentent un transfert direct aux citoyens du Canada par le gouvernement fédéral. C'est ce 10 p. 100 que le gouvernement fédéral propose de réduire. Et c'est ce même 10 p. 100 qui aide notre Administration à financer ses programmes de services sociaux, quoiqu'indirectement, comme l'a laissé entendre M. Butters.

L'administration des Territoires du Nord-Ouest a accepté la responsabilité provinciale type, relative à la prestation de services sociaux; par conséquent, que le gouvernement fédéral réduise les accords de partage des frais et il obligera indubitablement notre administration à tirer des fonds d'autres sources pour appuyer les programmes de services sociaux essentiels.

Dans bon nombre de nos localités, le transfert de fonds de l'Administration territoriale aux personnes nécessiteuses a été le seul facteur économique qui a permis aux petites entreprises de rester viables. Dans certaines agglomérations, le chômage est de 85 à 95 p. 100. A la suite des récentes modifications apportées au règlement sur l'assurance-chômage, des responsa-

to Social Services and therefore from the Federal Government to the Territorial Government.

Many of the recipients of social services are the "working poor". That is; single parents, the minimum wage earner and the handicapped. In many cases, the only advantage to working is the sense of pride and accomplishment it brings. Any decrease in social services to these people will result in their becoming the "welfare poor".

Even though our rates of assistance are slightly higher than some southern jurisdictions, the higher costs of living in the Northwest Territories ensure that few social assistance recipients are living at or above the poverty line.

There are several areas where we require new or additional resources to meet established needs. I would like to highlight several programs that I would initiate immediately if funds were available.

Services to the Elderly—On looking at the demography of the N.W.T. it appears that we have very few elderly in comparison to the national average (e.g. N.W.T. aged 65 or over only represents 2.7 per cent of our population whereas the national average is about 9 per cent). Unfortunately, life expectancy in the Northwest Territories is lower than in the south, and therefore, we have many individuals in need of assistance and care at lower age levels. Currently, we cannot afford to build and operate nursing homes and personal care facilities.

Family Services—There are numerous programs that must be initiated in this field. For example, additional day care assistance. Using the Canadian average of four spaces per 100 pre-school children, we should have 225 spaces in the Northwest Territories. There are fewer than 100 at the present time.

Although the cost of living in the N.W.T. is thought to be increasing at 15 per cent per year, there were not adequate funds available this year to provide an increase to the social assistance rate structure. Thus, the cost-sharing of this activity will be 50/50 at last year's rates and the social assistance recipients will have to tighten their belts by 15 per cent over last year.

Mr. Chairman,

I would like to speak on the Health issues and the Established Program Funding. The major problem that we have with the EPF concept is the basic assumption that all jurisdictions either have in place or can afford to put in place the necessary program infrastructure to deliver a full range of health services. The Northwest Territories does not have the facilities or the programs that provinces do. However, Established Program Funding does not make any allowance for this. No consideration is given to the high cost of fuel, transportation and commodities in the N.W.T.

We face major resource development with the resultant increase in population. Without additional funds to provide the

bilités de programmes ont été transférées de la Commission de l'assurance-chômage aux services sociaux et donc, du gouvernement fédéral à l'Administration des Territoires.

Bon nombre des bénéficiaires de services sociaux sont les «travailleurs pauvres», c'est-à-dire les chefs de familles monoparentales, ceux qui gagnent le salaire minimum et les handicapés. Dans bien des cas, le seul avantage qu'ils retirent du travail est un sentiment de fierté et de réalisation. Toute diminution des services sociaux en ferait des «assistés sociaux pauvres».

Bien que nos taux d'aide soient légèrement supérieurs à ceux de certaines provinces méridionales, le coût de la vie est si élevé dans les Territoires, que peu d'assistés sociaux vivent au seuil de la pauvreté, ou légèrement au-dessus.

Il y a plusieurs régions où il nous faut des ressources nouvelles ou supplémentaires pour répondre aux besoins existants. J'aimerais insister sur plusieurs programmes que je créerais immédiatement, si des fonds étaient disponibles.

Services aux vieillards—En examinant la composition de la population des Territoires du Nord-Ouest, il semble que nous ayons très peu de vieillards, en comparaison de la moyenne nationale (par exemple, les habitants des Territoires de 65 ans et plus ne représentent que 2.7 p. 100 de notre population, contre 9 p. 100 par rapport à la moyenne nationale. Malheureusement, l'espérance de vie dans les Territoires du Nord-Ouest est moindre que dans le Sud; nous avons donc de nombreuses personnes qui ont besoin d'aide et de soins à un âge moins avancé. Actuellement, nous ne pouvons nous permettre de construire et d'exploiter des foyers et des centres de soins personnels.

Services aux familles—Il y a de nombreux programmes qui doivent être mis sur pied dans ce domaine. Par exemple, il faudrait aider davantage les garderies. D'après la moyenne canadienne de quatre salles de cours par groupe de cent enfants d'âge pré-scolaire, nous devrions en avoir 225 dans les Territoires du Nord-Ouest. A l'heure actuelle, nous en avons moins de 100.

Bien que le coût de la vie dans les Territoires du Nord-Ouest soit réputé augmenter de 15 p. 100 par an, nous n'avons pas suffisamment de fonds cette année pour renforcer la structure de l'aide sociale. Le partage des frais sera de 50/50, au taux de l'année dernière, et les assistés sociaux devront se serrer la ceinture, à cause de cette augmentation de 15 p. 100.

Monsieur le président,

J'aimerais parler des questions de santé et du financement des programmes établis. Le principal problème que nous pose le FPE, c'est qu'il présume au départ que toutes les provinces ont en place ou peuvent se permettre de mettre en place une infrastructure de programmes permettant d'offrir une vaste gamme de services de santé. Les Territoires du Nord-Ouest n'ont ni les installations, ni les programmes des provinces. Mais, le financement des programmes établis n'en tient pas compte. Le coût élevé du combustible, des transports et des produits de base, dans les Territoires du Nord-Ouest n'est nullement pris en considération.

Nous faisons face à une vaste exploitation de ressources et à l'augmentation de population qui en résulte. Sans fonds sup-

necessary infrastructure, EPF funds for operations will not permit adequate health services.

One of the Principles of Health Care in Canada is that a basic level of service should be available to all residents. The N.W.T. health care program falls far below that of several provinces.

To keep us on a par with health care in other provinces, we should include the following as insured benefits:

—Children's Dental Plan

—Expanded Pharmacare Program

—Prostheses and other Appliances

—Fully Insured Medical Transportation

—Functional Aids for Independent Living

—Ambulance Services

—Hearing Aid Plan

—Nutritional Program

—Services for Disabled

—Nursing Home Benefits

—Interpreter Services

A major challenge to health officers in the N.W.T. are eye and ear problems. These problems appear most often in young children and in many cases result in learning disabilities or impairment. We do not have adequate funding to provide the necessary identification and treatment and prevention programs.

In summary, our health care programs require additional funds to put the necessary treatment modalities in place and to focus more extensively on prevention. Major advances have been made in several key areas (for example, child mortality, T.B.) but the Northwest Territories is still far from being on a par with the rest of Canada.

Justice Hall's Report recognized the inequity of E.P.F. Funding for "have-not" areas like the Maritimes and ourselves. The Northwest Territories is rich in mineral and energy deposits, but its greatest resource is its people. Without a vibrant population, Canada will have difficulty in affirming its sovereignty of this vast Northland. It is in Canada's best interest that the N.W.T. be a desirable place to live and that its residents share fully in the benefits available to other Canadians.

I wish to thank the committee for coming to Yellowknife and hearing our concerns.

Thank you, Mr. Chairman.

plémentaires pour mettre sur pied l'infrastructure nécessaire, les fonds du FPE ne nous permettront pas d'offrir des soins de santé suffisants.

Il existe, pour les soins de santé au Canada, un principe voulant que certains services de base soient offerts à tous les citoyens. Le programme de soins de santé des Territoires du Nord-Ouest est, de loin, inférieur à celui de plusieurs provinces.

Pour nous mettre à égalité, nous devrions assurer les éléments suivants:

—programme de soins dentaires pour les enfants

—programme de produits pharmaceutiques accrus

—prothèses et autres appareils

—transport médical pleinement assuré

—aides fonctionnelles pour les personnes vivant en autonomie

—services d'ambulance

—programme d'aides auditives

—programme de nutrition

—services aux handicappés

—foyers

—services d'interprétation

L'ouie et la vue sont deux grands problèmes auxquels se heurtent les médecins dans les Territoires du Nord-Ouest. On les retrouve le plus souvent chez les jeunes enfants auxquels ils causent, dans bien des cas, des difficultés d'apprentissage ou une incapacité partielle. Nous n'avons pas suffisamment de fonds pour offrir les programmes de dépistage, de traitement et de prévention nécessaires.

En bref, nos programmes de santé ont besoin de fonds supplémentaires pour mettre en place les modalités nécessaires au traitement et insister davantage sur la prévention. De grands progrès ont été accomplis dans plusieurs secteurs clé (par exemple, la mortalité infantile, la tuberculose) mais les Territoires du Nord-Ouest sont encore loin d'être à égalité avec le reste du Canada.

Le rapport du juge en chef Hall reconnaissait l'inégalité du financement du FPE, relativement aux régions nécessiteuses, comme les Maritimes et la nôtre. Les Territoires du Nord-Ouest sont riches en minéraux et en gisements de produits énergétiques, mais sa plus grande ressource, c'est la population. Sans une population vibrante, le Canada aura du mal à affirmer sa souveraineté sur cette vaste terre du Nord qu'est la nôtre. Il est dans l'intérêt du Canada que les Territoires du Nord-Ouest soient un endroit où il fait bon vivre et où les résidents profitent pleinement des avantages offerts aux autres Canadiens.

Je tiens à remercier le Comité d'être venu à Yellowknife et de nous avoir entendu.

Je vous remercie, monsieur le président.

APPENDIX "FISC-63"

PRESENTATION TO THE TASK FORCE ON FEDERAL/PROVINCIAL FISCAL ARRANGEMENTS

I welcome the opportunity to talk to your Task Force on Federal/Provincial Fiscal Arrangements. For my Department (Education) the most significant contribution of the Federal government is to post-secondary education. It is significant because under E.P.F. this amounts to a cash payment of $3.3 million dollars and a tax point transfer of $2.3 million dollars. This payment therefore reduces the deficit grant paid through the Department of Indian Affairs and Northern Development by $5.6 million dollars and lessens our dependence on one Federal government.

I am aware that with a deficit close to $12 billion dollars the Federal government is examining ways in which the $5.78 billion dollars allocated to Heath and Education can somehow be reduced. As the Minister of Education I am keenly aware that Education which is clearly a provincial/territorial responsibility will be the area in which Federal contributions would be most severely curtailed.

I can appreciate the concerns expressed by the Secretary of State, Mr. Fox, that Federal funds must be applied to fulfill national policy requirements. I agree that the substantial Federal contribution must be clearly visible to the public and that there be accountability for the manner in which these funds are spent.

In the Northwest Territories we have no university or similar institution carrying an enormous overhead and engaged in research and development, or in preparing graduates who may or may not be employable. Anyone in the N.W.T. wishing to go to university must leave the N.W.T. and is supported financially to obtain university training. In 1980-81 there were 149 students outside the N.W.T. attending university. In addition there were 152 students attending vocational or technical institutes. The cost to the N.W.T. government was only $1,207,620 to provide support for these students. This includes $993,061 for financial aid in the form of grants and bursaries and $214,559 for the provision of a counselling service in Edmonton.

Although we would like to continue to encourage students to go outside the N.W.T. for post-secondary education our immediate priority in the N.W.T. is to develop a college system which stresses the preparation of students for employment. Over the past ten years we have established an excellent post-secondary facility in Fort Smith. The emphasis there has been on training people for jobs which are known to exist in the N.W.T. Many of the programs, such as the teacher training program, guarantee the student a job on entry. Other programs find most students with guarantee the student a job

APPENDICE «FISC-63»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

C'est avec plaisir que je présente mon exposé à votre Groupe de travail sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Dans mon ministère, celui de l'Éducation, c'est pour les études postsecondaires que les contributions fédérales sont les plus substantielles. En vertu du régime de financement des programmes établis, cette contribution se traduit par un paiement en espèces de $3.3 millions et en un transfert de points fiscaux de l'ordre de $2.3 millions. Ce paiement diminue de $5.6 millions la subvention destinée à absorber le déficit, versée par l'intermédiaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord, et réduit notre dépendance à l'égard du gouvernement fédéral.

Je sais bien qu'avec un déficit de près de $12 milliards, le gouvernement fédéral cherche à réduire en quelque sorte sa contribution de $5.78 milliards à la santé et à l'éducation. Comme ministre de l'Éducation, je sais pertinemment que l'éducation est nettement un domaine de responsabilité provinciale ou territoriale, et que c'est dans ce domaine que le financement fédéral sera le plus sérieusement touché.

Je comprends l'idée émise par le Secrétaire d'État, M. Fox, selon laquelle les fonds fédéraux doivent servir à réaliser les objectifs de la politique nationale. Je conviens que l'importante contribution fédérale doit être faite clairement au vu et au su de la population et qu'une certaine responsabilité soit attachée à la façon dont les fonds sont dépensés.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, nus ne possédons aucune université ou institution semblable, dont les frais d'exploitation sont énormes et qui s'intéresse à la recherche et au développement, ou qui prépare les diplômés pour le marché du travail. Quiconque, dans les Territoires du Nord-Ouest, souhaite fréquenter une niversité, doit quitter la région; il reçoit un appui financier pour acquérir une formation universitaire. En 1980-81, 149 étudiants fréquentaient une université à l'extérieur des Territoires du Nord-Ouest. Il y avait, en outre, 152 étudiants qui fréquentaient des instituts de formation professionnelle ou technique. Il n'en a coûté au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest que $1,207,620, appui financier soit $993,061 d'aide financière, sous la forme d'octrois et de bourses, $214,559 pour la prestation d'un service d'orientation à Edmonton.

Malgré notre désir de continuer à encourager les étudiants à quitter les Territoires pour parfaire leurs études postsecondaires, notre priorité immédiate et d'établir un système collégial qui mettra l'accent sur la préparation des étudiants pour le marché du travail. Dans les dix dernières années, nous avons établi un excellent service de formation postsecondaire à Fort Smith. Le programme était axé sur la formation en vue d'emplois, dont on connaissait l'existence dans les Territoires du Nord-Ouest. Dans de nombreux programmes, comme celui de la formation pédagogique, les étudiants sont assurés d'un

on entry. Other programs find most students with guaranteed employment long before graduation.

I would like to stress to the Task Force that in the N.W.T. we consider post-secondary education to begin when a student is past school-leaving age and has obtained the grade ten (10) entry requirement for our vocational programs.

We do not assume that all our students wish to go on to university. We assume that once they have basic skills in literacy, numeracy and the social and physical sciences many will wish to obtain training which will lead to employment.

It is clear that if we do not provide these opportunities many northern native people will not be able to benefit from the job opportunities which accompanies development. It is clear to me that there will be major developments in the N.W.T. in the near future. In view of the control vested in the Federal government, I believe it has a major responsibility, not only to maintain the current level of funding for post-secondary programs in the N.W.T., but to expand it so that we can provide job-related training for a larger number of northern people.

Providing vocational training in the N.W.T. is very expensive. Because of the small population and the remoteness of so many settlements from the major centres we have only been able to develop one campus in Fort Smith. We are in the process of designating this as the first college in the N.W.T. We would very much like to create more institutions in other regional centres, since offering courses by extension is not the ideal solution.

In addition to the development of vocational and technical institutes we would like to expand the base of our high schools. At present our high schools are basically academic high schools with a few options available for those students who would like a more practical program. We would like to make our high schools composite ones with additional facilities for job-related training for those who do not wish to enter post-secondary programs.

Many of the changes required in our approach to high school programs and to vocational training are a direct result of the pressure of economic and political development encouraged, if not initiated by the Federal government. For example, the two year Public and Business Administration program owes its origin in part to the demand by native people that they be trained to manage the resources from eventual land claims. The nautical training, cook training, the clerk-typist, heavy duty equipment operators, and mechanics programs continue to expand as a result of needs identified by large companies such as Dome CanMar. Continually such companies defend their record of native participation in the work force by placing the blame on the Education Department. In fact a recent report of the Department of Northern

emploi dès leur inscription. Dans d'autres, la plupart des étudiants sont assurés d'un emploi, bien avant la fin de leurs études.

Je tiens à faire remarquer au Groupe du travail que, dans les Territoires du Nord-Ouest, le niveau des études postsecondaires commence lorsqu'un étudiant a déjà l'âge requis pour abandonner ses études et qu'il a terminé avec succès sa 10e année, lui donnant droit de s'inscrire à un programme formation professionnelle.

Nous ne prétendons pas que tous nos étudiants souhaitent fréquenter l'université. Nous prétendons cependant qu'une fois qu'ils ont acquis les connaissances de base en lettres, en mathématiques et en sciences sociales et physiques, bon nombre d'entre eux voudront suivre des cours qui leur permettront d'obtenir un emploi.

Sans doute, si nous ne leur offrons pas ces possibilités, bien des autochtones du Nord ne pourront pas profiter des perspectives d'emplois générés par le développement. Il me semble évident qu'il y aura de grands développements dans les Territoires du Nord-Ouest dans un avenir prochain. Étant donné les pouvoirs dont le gouvernement fédéral est investi, j'estime qu'il lui incombe, non seulement de maintenir le niveau actuel de financement des programmes d'études postsecondaires dans les Territoires du nord-ouest, mais aussi de l'accroître, pour que nous puissions dispenser de la formation axée sur le travail à un plus grand nombre d'habitants du Nord.

Les cours de formation professionnelle dans les Territoires sont très coûteux. A cause de la faible population et de l'éloignement de tant de collectivités par rapport aux grands centres, nous n'avons réussi à établir qu'un seul campus à Fort Smith. Nous sommes en voie de le désigner comme le premier collège des Territoires du Nord-Ouest. Nous souhaiterions énormément établir un plus grand nombre d'institutions dans d'autres centres régionaux, car les programmes d'enseignement complémentaire ne sont pas la solution idéale.

En plus de l'établissement d'instituts de formation professionnelle et technique, nous aimerions élargir la base des programmes de nos écoles secondaires. A l'heure actuelle, celles-ci offrent des programmes essentiellement classiques, avec peu d'options pour les étudiants qui aimeraient faire des études plus pratiques. Nous aimerions que nos écoles secondaires soient plus polyvalentes et qu'elles offrent à ceux qui ne souhaitent pas suivre un programme d'études postsecondaires des services additionnels de formation, axée sur l'emploi.

L'évolution de notre démarche à l'égard des programmes d'études secondaires et de formation professionnelle est dictée en grande partie, directement par le développement économique et politique encouragé, sinon amorcé par le gouvernement fédéral. Par exemple, le programme de deux ans d'administration publique et des affaires a été créé, en partie à cause des autochtones qui demandaient un programme de gestion des ressources, qui leur seraient cédées par suite d'éventuelles revendications foncières. Les programmes de navigation, d'art culinaire, de commis-dactylo, d'opérateur de machinerie lourde et de mécanique, continuent de prendre de l'expansion, compte tenu des besoins déterminés par de grandes sociétés comme Dome CanMar. Des sociétés comme celles-là imputent continuellement au ministère de l'Éducation la faible partici-

Relations of Dome Petroleum Limited came to the following four conclusions:

1. From our experience, the employment and training curves are approaching a levelling point because of critical shortage.

2. The production and development phase of offshore resources will require an even higher level of technical expertise, and skills shortage and educational deficiencies will be accelerated.

3. The larger number of Northern residents filling entry level positions is creating bottle necks in these positions hampering normal progression and advancement.

4. The existing school systems and vocational training centres do not meet the requirements of the communities and of industry.

While I do not accept that industry is entirely blameless and the Department of Education entirely accountable for the inability of industry to secure sizeable numbers of native people for employment it is true that few native people graduate from high school or enter post-secondary programs.

Statistics are as follows for 1980-81:

Grade 12 graduates	44
Vocational and students	18
University students	9

Since the N.W.T. system of public education only began 25 years ago and has concentrated on making elementary education universally available at the local level it is not surprising that there are few high school graduates. I would like to assure the Task Force that it is our current goal to make grade 10 more easily accessible in the communities for a larger number of our students. This means that more students would be able to meet the academic needs for entry to vocational programs without leaving their communities. I do not feel it unreasonable that in our developing system we should consider all programs beyond the grade 10 level to be post-secondary. Alberta with a much longer history of public education considers programs beyond grade 11 to be post-secondary.

I would like to stress to the Task Force that our thinking on post-secondary education parallels very closely to that of the Federal government. We would like to emphasize to all our young people the value of an education which is both liberal and practical and which offers an immediate prospect of employment and a productive life.

The past 25 years saw enormous social and cultural changes in the N.W.T. Formal schooling was expanded to help people cope with these changes and to help them adjust to a changing way of life. Although this process must continue it is clear that although many northern native people wish to pursue the aboriginal life for certain periods of the year, there is a

pation des autochtones dans la population active. En fait, un récent rapport du service des relations dans le Nord de la société Dome Petroleum Limited arrivait aux quatre conclusions suivantes:

1. D'après notre expérience, les courbes d'emploi et de formation sont sur le point d'atteindre un point d'équilibre, à cause des pénuries de main-d'œuvre spécialisée.

2. Les étapes de la production et de la mise en valeur des ressources aux larges des côtes, exigeront des compétences techniques encore plus grandes, et la pénurie de main-d'œuvre spécialisée ainsi que les lacunes du système d'éducation s'accentueront.

3. Le nombre plus élevé de résidents du Nord qui remplissent des postes aux échelons inférieurs cré des encombrements qui nuisent à la progression normale des carrières et à l'avancement des employés.

4. Les systèmes scolaires actuels ainsi que les centres de formation professionnelles ne répondent pas aux besoins des collectivités ni à ceux de l'industrie.

Bien que je repousse l'idée qu'on n'ait rien à reprocher à l'industrie et que l'on puisse imputer tout le blâme au ministère de l'Éducation, pour le faible nombre d'autochtones employés dans l'industrie, il est vrai que très peu d'autochtones obtiennent un diplôme d'école secondaire ou s'inscrit à des programmes d'études postsecondaires.

Voici les statistiques pour 1980-1981:

Diplômés de 12e année	44
Étudiants inscrits à des programmes de formation professionnelle et technique	18
Étudiants à l'université	9

Étant donné que le système d'éducation publique des Territoires du Nord-Ouest n'existe que depuis 25 ans, et qu'on s'est efforcer avant tout de donner à tous une éducation élémentaire au niveau local, il n'est pas étonnant qu'il y ait si peu de diplômés d'écoles secondaires. Je tiens à faire remarquer au groupe de travail que notre objectif actuel est l'accès, pour un plus grand nombre d'étudiants, à la 10e année dans les collectivités. Cela signifie qu'on serait plus nombreux à satisfaire aux exigences d'admissibilité aux programmes de formation professionnelle, sans devoir quitter son milieu. Je ne crois pas qu'il soit déraisonnable de considérer toutes les études au delà de la 10e année comme étant des programmes postsecondaires dans notre système qui se développe. L'Alberta, dont le système d'éducation publique est établi depuis beaucoup plus longtemps, considère que les programmes au delà de la 11e année sont des programmes de niveau postsecondaire.

Je tiens à ce que le groupe de travail sache que notre façon de penser en ce qui concerne les études postsecondaires correspond très étroitement à celle du gouvernement fédéral. Nous souhaiterions que tous nos jeunes reconnaissent la valeur d'une éducation à la fois libérale et pratique, qui offre des possibilités immédiates d'emploi et de vie productive.

Les Territoires du Nord-Ouest ont connu une très grande évolution sociale et culturelle au cours des 25 dernières années. Le système scolaire institutionalisé a été étendu pour permettre aux habitants de suivre cette évolution et de s'adapter à une nouvelle vie. Bien que ce processus doive se poursuivre, il est clair que, même si de nombreux autochtones du Nord souhai-

growing preference for wage employment. At the high school level there is a growing need to provide an alternative program which stresses preparation for immediate employment or for further vocational training.

I would like to make the following recommendations:

(1) Since the N.W.T. and Yukon are important in the development of the national resource policy, that each territory, with obvious disadvantage of size under the per capita funding arrangement, be allowed to negotiate a bilateral agreement with the Secretary of State on post-secondary funding for the cash portions of the transfer and to establish a new base for a vocational system of education.

(2) That the tax point transfer not be considered accountable since it represents a return of taxes collected in the N.W.T.

(3) Despite the findings of the Federal/Provincial Task Force on Student Financial Assistance that the Federal government initiates a program of direct payment to students in the form of state grants or scholarships. This would achieve the visibility being sought by the Federal government. It would resolve the problem of accountability for the application of public funds. For the N.W.T. it would resolve the problem of the multiple sources of funding for various forms of student financial aid. In the N.W.T. if applied to grade 11 or 12 and beyond, students would stay in school longer, would ease the pressure on the labour market and would be eligible for higher entry level jobs.

(4) In view of the fact that many students already obtain financial aid through the Canadian Employment and Immigration Commission and Northern Careers, it makes sense to consolidate the various forms of funding arrangements. Currently such agencies purchase training on behalf of individuals which, in our view, they could do themselves if they could be funded directly as suggested in (3) above.

In closing, I would like to assure the Task Force that we do not wish to ease the burden on ourselves by identifying our priority of vocational training and then ask the Federal government to pay the bills. In fact at the recent May session of the Legislative Assembly at Hay River, a motion was passed to make education a priority for funding in 1982-83 and to make adult education, vocational training and a vocational high school certificate important features by it.

At the same session of the Legislative Assembly there was a lengthy discussion on the complex language situation in the N.W.T. In passing I would suggest to the Task Force that in the arrangement for bilingual education we should also be permitted to make a bilateral agreement. One half of the children in the N.W.T. come to school with little knowledge of

tent continuer à vivre selon leurs traditions pendant certaines périodes de l'année, on semble préférer de plus en plus l'emploi rémunéré. Au niveau des études secondaires, il faut un autre programme qui mettra l'accent sur la formation axée sur l'emploi immédiat ou sur un programme de formation professionnelle ultérieur.

J'aimerais faire les recommandations suivantes:

(1) Étant donné que les Territoires du Nord-Ouest et celui du Yukon sont une considération importante dans l'établissement de la politique des ressources nationales, que chaque territoire, qui est nettement désavantagé en ce qui concerne sa taille, par rapport aux accords de financement par habitant, soit autorisé à négocier un accord bilatéral avec le Secrétaire d'État concernant le financement des études postsecondaires pour ce qui est des paiements de transfert en espèces et à établir une nouvelle base pour le système de formation professionnelle.

(2) Que le transfert de points fiscaux ne soit pas assorti de responsabilité, puisqu'il représente des impôts perçus dans les Territoires du Nord-Ouest.

(3) Malgré les conclusions du groupe de travail fédéral-provincial sur l'aide financière accordée aux étudiants, que le gouvernement fédéral amorce un programme de paiements directs aux étudiants, sous forme d'octrois ou de bourses. Le gouvernement fédéral verra ainsi ses initiatives reconnues du public, comme il le souhaite. Le problème de justification des dépenses des fonds publics se trouverait résolu, ainsi que, pour les Territoires du Nord-Ouest, celui des sources multiples de financement pour divers types d'aide financière aux étudiants. Dans les Territoires du Nord-Ouest, si le financement s'appliquait aux études de 11^{e} et 12^{e} année et au-delà, les étudiants fréquenteraient l'école plus longtemps, atténuant, de ce fait, la pression sur le marché de l'emploi et permettant aux étudiants d'obtenir des postes à des échelons supérieurs, à leur entrée sur le marché du travail.

(4) Étant donné que de nombreux étudiants obtiennent déjà de l'aide financière de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et des carrières dans le Nord, il conviendrait de consolider les divers types d'accords de financement. Actuellement ces organismes procurent la formation à des personnes qui pourraient, à notre avis, l'obtenir d'elles-mêmes, si elles étaient financées directement, tel que proposé à l'article (3) ci-dessus.

Pour terminer, je tiens à assumer au groupe de travail que nous n'essayons pas de nous soustraire à nos responsabilités, en déterminant nos priorités de formation professionnelle et en demandant au gouvernement fédéral de payer la note. En fait, lors de la dernière session de mai, à l'Assemblée législative, à Hay River, une motion a été adoptée, visant à faire de l'éducation une priorité de financement pour 1982-1983 et à revaloriser de ce fait l'éducation permanente, la formation professionnelle et le diplôme d'études secondaires.

Lors de cette même session de l'Assemblée législative, il y a eu un long débat sur la situation complexe de la langue dans les Territoires du Nord-Ouest. Soit dit en passant, j'aimerais proposer au groupe de travail que, dans l'accord concernant l'éducation bilingue, nous puissions conclure des accords bilatéraux. La moitié des enfants des Territoires du Nord-Ouest

either English or French. This places an enormous strain on the school system and there is perhaps some justification for the provision of tutorial assistance for those students who do not learn because they do not know the language of instruction.

Gentlemen:

Whatever arrangements are finally agreed on between the Federal government and the provinces, I hope that we in the N.W.T. will be able to retain enough flexibility to pursue the goals I have outlined and that there be no reduction in the level of post-secondary funding for the N.W.T.

arrivent à l'école avec une connaissance très insuffisante de l'anglais ou du français, exerçant ainsi une énorme pression sur le système scolaire, et il serait peut-être justifié de fournir de l'aide pédagogique aux étudiants qui ne réussissent pas à apprendre, parce qu'ils ne connaissent pas la langue d'enseignement.

Messieurs,

Quels que soient les accords qui interviendront, au bout du compte, entre le gouvernement fédéral et les provinces, j'espère que nous, dans les Territoires du Nord-Ouest, pourrons conserver suffisamment de souplesse pour continuer à travailler vers la réalisation des objectifs que j'ai énoncés, et qu'il n'y aura pas de réduction du financement des études postsecondaires pour notre région.

Canada Post
Postage paid
Postes Canada
Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

At 2:05 p.m.

Eric Neilson, Deputy Minister of Finance.

From the Ministry of Health and Social Services:

M. Pottis;

Blaire Dunbar;

Brian Lewis, Deputy Minister of Education.

At 4:30 p.m.

Ms. Gwynn Butler, Executive Director, Northwest Territories Council for Disabled Persons;

Beulah Phillpot, Association for Children (and Adults) with Learning Disabilities.

A 14 h 05

Eric Neilson, sous-ministre des Finances.

Du ministère de la Santé et des Services sociaux:

M. Pottis;

Blaire Dunbar;

Brian Lewis, sous-ministre de l'Éducation.

A 16 h 30

M[me] Gwynn Butler, directeur exécutif, *Northwest Territories Council for Disabled Persons*;

Beulah Phillpot, Association for Children (and Adults) with Learning Disabilities.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

BINDING SECT. SEP 20 1984